



HAL
open science

Sociologie de la Résistance dans le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône

Marilyne Andréo

► **To cite this version:**

Marilyne Andréo. Sociologie de la Résistance dans le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2018. Français. NNT : 2018MON30090 . tel-02364022

HAL Id: tel-02364022

<https://theses.hal.science/tel-02364022>

Submitted on 14 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'Université Paul Valéry Montpellier 3

Préparée au sein de l'école doctorale 58
Langues, Littératures, Cultures, Civilisations
Et de l'unité de recherche Centre de Recherches Interdisciplinaires
en Sciences Humaines et Sociales de Montpellier (CRISES)

Spécialité : **Histoire Spécialité Histoire Militaire**

Présentée par **Marilyne Andréo**

**Sociologie de la Résistance méridionale (Gard,
Vaucluse, Bouches-du-Rhône)**

TOME I

Soutenue le mercredi 19 décembre 2018 devant le jury composé de

Mme Alya AGLAN, Professeure en Histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	rapporteuse
Mme Julie LE GAC, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine, Université de Paris-Nanterre	examinatrice
M. Robert MENCHERINI, Professeur en Histoire contemporaine, Université de Provence	président
M. Jean-François MURACCIOLE, Professeur en Histoire contemporaine, Université Paul Valéry Montpellier 3	directeur de thèse
M. Denis PESCHANSKI, Directeur de recherche, CNRS	rapporteur
Mme Jacqueline SAINCLIVIER, Professeure émérite en Histoire contemporaine, Université Rennes 2	examinatrice
M. Gilles VERGNON, Maître de conférences-HDR en Histoire contemporaine, Sciences Po Lyon	examineur

ÉCOLE DOCTORALE
ED58
LANGUES, LITTÉRATURES,
CULTURES, CIVILISATIONS
LLCC

UNIVERSITÉ
PAUL VALÉRY
MONTPELLIER 3

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à tout le personnel des différents centres d'archives et des services départementaux de l'ONAC pour leur accueil, leurs conseils, leurs renseignements et leur disponibilité.

Que les résistants, leurs familles ou les associations soient également remerciés pour leur accueil chaleureux ou pour leurs réponses à nos questions.

Nous tenons à ajouter une mention particulière pour nos amies lectrices et correctrices, Joëlle Casta-Nave, Rose Guiragossian et Valérie Pfefer, pour notre sœur Véronique Andréo qui est venue nous aider à consulter plus de documents au SHD de Vincennes et aux Archives départementales de Vaucluse. Nos parents, notre famille et nos amis ont été présents tout au long de ces sept années de travail, sans leurs encouragements et leurs conseils, cette thèse n'aurait pu aboutir. Nous adressons un grand merci à nos sauveteurs informatiques, Florence Boudet et Fabien Rouvier.

Enfin, notre reconnaissance s'adresse à notre directeur de thèse, Monsieur Jean-François Muracciole, qui nous a renouvelé sa confiance en acceptant d'encadrer nos recherches avec bienveillance et dont les conseils précieux ont enrichi la réalisation de ce projet.

RESUME

Résumé en Français :

Cette étude transversale et sociale de la Résistance dans la basse vallée du Rhône (Gard, Vaucluse et Bouches-du-Rhône) tente de dépasser le cloisonnement artificiel des recherches historiques selon les frontières traditionnelles des régions militaires de la Résistance. Le Gard appartenait à la région R2 comme le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, mais il en fut séparé, au début de l'année 1944, passant dans la région R3. Associer dans une même démarche trois départements voisins permet de mieux prendre en considération des réalités sociales, politiques, économiques ou culturelles communes à cette unité géographique. Cette basse vallée du Rhône forme un ensemble cohérent reposant sur des solidarités familiales, amicales et même claniques. Les Bouches-du-Rhône, département le plus urbain de cette région d'étude, et Marseille, deuxième ville de France, cité portuaire et industrielle, attirèrent des mouvements migratoires venus de l'arrière-pays et de l'étranger. La guerre réactiva ces solidarités ancestrales. Les résistants étaient parfois des déracinés (immigrés économiques ou exilés politiques, réfugiés de l'exode, expulsés de Moselle et d'Alsace) ou des personnes marginalisées ou stigmatisées par la société des années 1940 ou par le régime de Vichy. Cependant, ces résistants étaient également des personnes bien insérées dans leur famille, souvent engagée collectivement au sein de l'armée des ombres, dans des communautés, dans des clans, dans des milieux professionnels, dans des milieux militants. La Résistance prolongea ou réactiva ces liens noués avant la guerre. Son recrutement s'appuya sur des réseaux de sociabilité préexistants, les contacts s'établirent par l'intermédiaire de connaissances, de proche en proche, permettant de tisser une toile. Malgré ces liens sociaux solides, l'entrée en Résistance resta un choix personnel même si les processus d'intentionnalité et de fonctionnalité étaient intimement liés. Cette étude tente de montrer quels étaient les mécanismes à l'œuvre dans la prise de conscience et le passage à l'action des résistants. Les origines de l'engagement sont décryptées à travers les parcours de vie des futurs résistants avant la guerre, ces parcours éclairent leur psychologie et mettent en évidence les réseaux sociaux dans lesquels ils s'inséraient. Ces parcours étaient différents selon le sexe de la personne, ses origines géographiques,

sa nationalité et son milieu social. Les résistants étaient également le produit d'une formation scolaire et d'une expérience militaire. Leur situation familiale, leur patriotisme, leurs opinions politiques, leurs croyances religieuses et les persécutions subies par certains étaient autant de motivations potentielles pour rejoindre les forces de l'ombre. Toutes les composantes de la société participèrent à la Résistance, à des degrés divers. Les mouvements et les réseaux furent les premières organisations créées. Elles offrirent une place plus grande aux femmes que les Forces française de l'Intérieur. Ces formations armées étaient plus masculinisées et leurs combattants étaient, en général, plus jeunes que les membres des mouvements et des réseaux. Des maquis importants se constituèrent dans les Cévennes, le Ventoux ou le Luberon. Il apparaît une opposition entre le Gard et le Vaucluse, terres de maquis, et les Bouches-du-Rhône, fiefs de solides formations armées urbaines. La répression décima une partie de la Résistance et surtout ses cadres, plus recherchés par les ennemis ou parce que leur engagement précoce les exposa plus longtemps à la menace de l'arrestation. A la Libération, il était temps pour les résistants de panser leurs plaies, en espérant le retour des déportés. L'aura de la Résistance permit à quelques résistants de réaliser de brillantes carrières politiques ou militaires. Cette aura et la croissance économique des Trente Glorieuses favorisèrent une mobilité sociale ascendante des résistants.

Mots-clés : Résistance, Seconde Guerre mondiale, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, sociologie.

Résumé en anglais :

This transverse and social survey about the French Resistance in the lower Rhône Valley (Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône) intends to go beyond the artificial compartmentalization of historical researches according to the traditional boundaries of military areas of the French Resistance. Gard belonged to the R2 area like Vaucluse and Bouches-du-Rhône, but it had been parted, in the early days of 1944, joining the R3 area. Combining three neighbouring departments in the same process allows to better understand some social, political, economic and cultural realities which are common to this geographic unit. This lower Rhône Valley forms a coherent set, based on familial,

friendly and even clan solidarities. Bouches-du-Rhône was the most urbanized in this area, and Marseille, the second largest town in France, both an industrial and port town, attracted migratory flows from the countryside or from foreign countries. The Second World War revived these ancestral solidarities. The French Resistance fighters were sometimes uprooted (economic migrants or political exiles, refugees, people expelled from Moselle and Alsace), marginalized or stigmatized people by the 1940's society or by the Vichy Regime. Yet, this French Resistance fighters were also people fully inserted in their families often collectively committed in "the Shadow Army", in some communities, in some clans, in some professional circles, in some militant groups. The French Resistance extended or revived these links forged before the war. Its enrolment was based on pre-existent social networks, the contacts were developed through acquaintances and relatives. Despite these strong social links, the entry in the French Resistance was a personal choice even though the process of intentionality and functionality was closely linked. The social networks had a certain influence on the rallying to the clandestine struggle. This survey intends to show the reasons of this commitment. The origins of this commitment are analysed through the future fighters' life courses before the war, life courses explain their psychology and show the social networks wherein they were integrated. Their experiences were different according to their gender, their geographic origins, their nationality and their social backgrounds. The French Resistance fighters were also the product of a schooling programme and of a military experience. Their family situation, their patriotism, their political opinions, their religious beliefs and the persecutions were deeper motivations to join "the shadow forces". All the elements of society took part to different levels. In the first organizations, women were given a more rightful place than in the "French Forces of the Interior". These armed groups were more masculinized, and their fighters were, in general, younger than the members of the other movements and networks. Important underground forces were formed in Cevennes, Ventoux and Luberon. The topography and the few natural resources in Bouches du Rhône were however inauspicious for these underground forces. So, there is an opposition between, on the one hand, Gard and Vaucluse, bushlands of underground forces, and on the other hand, Bouches-du-Rhône, lands of urban armed formations. Repression destroyed a part of the French Resistance and, above all, its chiefs, more wanted by their enemies or because their early

commitment exposed them longer to the threat of arrest. At the Liberation, the French Resistance fighters healed their wounds, expecting the return of the deportees. The aura of the Resistance enabled some people to achieve brilliant political or military careers. This aura and the economic growth during the “Glorious Thirty” fostered fighters’ upward social mobility.

Mots-clés en anglais :

French Resistance, Second World War, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, sociology.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	p. 2
Résumé	p. 3
Table des matières	p. 7
Sigles et abréviations	p. 12
Introduction	p. 16
Première partie : aux origines de l'engagement et de la conscience résistante	p. 72
Chapitre 1 : Du berceau à la Résistance	p. 76
1) Un monde dominé par les hommes ?	p. 76
2) Un ancrage local mais aussi des solidarités régionales, nationales et transnationales	p. 87
a) Un lieu de naissance à géographie et à chronologie variables	p. 88
b) La nationalité	p. 144
c) Des flux migratoires importants dans l'entre-deux-guerres	p. 176
3) Le milieu social	p. 197
a) La profession des parents des résistants au moment de leur naissance	p. 198
b) Les résistants issus de la noblesse et de la haute bourgeoisie	p. 206
c) La composition des familles	p. 213
d) La situation matrimoniale pendant leur engagement dans la Résistance	p. 215
Chapitre 2 : La formation des résistants	p. 222
1) Le niveau d'études	p. 222
a) Les résistants bacheliers au moment de leur engagement	p. 223
b) Le degré d'instruction au prisme des registres matricules	p. 230
c) Des résistants encore scolarisés	p. 235
2) L'expérience militaire	p. 251
a) Les résistants vétérans de la Première Guerre mondiale	p. 254
b) La guerre d'Espagne	p. 259
c) Les mobilisés et les engagés volontaires lors de la campagne de 1939-1940	p. 273

d) Les affectés spéciaux	p. 294
e) Les militaires de carrière	p. 296
f) Les résistants réformés lors de la campagne de 1939-1940	p.307
g) Les chantiers de la jeunesse	p. 339
Chapitre 3 : Les motivations des résistants	p. 350
1) Le patriotisme	p. 353
2) La famille et ses secrets	p. 361
3) Des opinions politiques et des croyances religieuses difficiles à percer	p. 368
a) Les opinions politiques	p. 368
b) Les anciens élus et les internés pour cause politique	p. 381
c) Les membres de partis reconstitués clandestinement	p. 393
d) Les croyances religieuses, facteur d'engagement ?	p. 402
4) Des catégories exclues ou pourchassées par le régime de Vichy	p. 431
a) Les Juifs	p. 432
b) Les francs-maçons	p 450
c) Le personnel révoqué par le régime de Vichy	p. 465
d) Les étrangers incorporés dans les Groupements de Travailleurs étrangers (GTE)	p. 467
e) Les réfractaires au STO et les permissionnaires défaillants	p. 480
Deuxième partie : L'engagement et les actions dans la Résistance	p. 504
Chapitre 1 : L'engagement dans la Résistance	p. 505
1) La date d'engagement et l'âge à l'engagement	p. 506
a) La date d'engagement	p. 513
b) L'âge lors de l'engagement	p. 527
c) La durée de l'engagement	p. 542
2) Des réseaux sociaux réactivés : comment trouver le bon contact ?	p. 546
3) Des familles de résistants	p. 560
a) Les couples	p. 568
b) Des fratries	p. 577
c) Parents et enfants, même combat	p. 587
d) Des cellules familiales élargies	p. 594
Chapitre 2 : Les organisations de la Résistance	p. 596

1) Les différents types d'organisation de la Résistance	p. 596
2) Les réseaux, les mouvements et les forces armées de la Résistance	p. 603
a) Les réseaux	p. 603
b) Les mouvements de la RIF	p. 613
c) Les Forces françaises de l'Intérieur	p. 620
3) La sociologie des organisations de la Résistance	p. 627
a) Des professions en Résistance : entre intentionnalité et fonctionnalité	p. 627
b) La sociologie selon le type d'organisations	p. 682
c) La sociologie des organisations les plus implantées	p. 695
d) La sociologie des cadres de la Résistance	p. 739
Chapitre 3 : La géographie de la Résistance	p. 759
1) La résidence des résistants pendant la guerre	p. 760
2) Les secteurs d'activité des FFI	p. 776
3) Des résistants à l'action pluri-départementale	p. 812
Chapitre 4 : La sociologie des femmes et des étrangers dans la Résistance	p. 824
1) La sociologie des résistantes	p. 824
2) La sociologie des résistants étrangers	p. 856
Troisième partie : Le devenir des résistants à l'approche de la Libération et après la Seconde Guerre mondiale	p. 890
Chapitre 1 : La répression	p. 892
1) Les arrestations	p. 892
a) Les dates d'arrestation	p. 893
b) Les lieux d'arrestation	p. 900
c) Les forces de l'ordre ayant procédé aux arrestations	p. 905
2) Les procès et l'internement des résistants	p. 908
a) Les tribunaux ayant jugé les résistants	p. 908
b) Le sort des résistants jugés	p. 918
3) Le décès des résistants	p. 931
a) Les dates de décès	p. 932
b) Les lieux de décès	p. 940
c) La cause de la mort	p. 953
4) Les résistants déportés	p. 962

a) La date de la déportation	p. 963
b) Qui étaient les résistants déportés ?	p. 972
Chapitre 2 : L'engagement militaire et l'action politique	p. 977
1) Les engagés volontaire pour la durée de la guerre (EVDG)	p. 977
2) La représentativité des organisations de la Résistance dans les comités locaux de Libération (CLL), dans les Comités départementaux de Libération (CDL) et le Comité régional de Libération (CRL)	p. 984
3) Les carrières politiques et les hauts fonctionnaires	p. 992
a) Les conseils municipaux	p. 993
b) Les Conseils généraux et les Conseils régionaux	p. 1000
c) Les assemblées nationales et européennes	p. 1003
d) Les ministres	p. 1006
e) Les préfets	p. 1009
f) Les consuls et les ambassadeurs	p. 1011
Chapitre 3 : Le retour à la vie normale	p. 1017
1) Annuler les condamnations et panser les blessures	p. 1017
2) La reprise d'une vie familiale	p. 1031
3) La résidence entre ancrage local, mobilité départementale, nationale ou internationale	p. 1033
4) La Résistance, facteur d'intégration ?	p. 1036
a) Les décorations et l'obtention du titre de CVR	p. 1037
b) Les professions : entre statu quo et mobilité sociale	p. 1041
c) Les naturalisations des résistants étrangers	p. 1045
Conclusion	p. 1049
Annexes	p. 1058
Annexe n°1	p. 1059
Annexe n°2	p. 1073
Annexe n°3	p. 1144
Annexe n°4	p. 1156
Annexe n°5	p. 1176
Annexe n°6	p. 177
Annexe n°7	p. 1180

Annexe n°8	p. 1186
Annexe n°9	p. 1189
Annexe n°10	p. 1201
Annexe n°11	p. 1218
Annexe n°12	p. 1220
Annexe n°13	p. 1223
Annexe n°14	p. 1225
Annexe n°15	p. 1237
Annexe n°16	p. 1240
Annexe n°17	p. 1241
Annexe n°18	p. 1243
Annexe n°19	p. 1247
Annexe n°20	p. 1266
Sources	p. 1274
Bibliographie	p. 1354
Table des cartes	p. 1403
Table des figures	p. 1405
Table des graphiques	p. 1410
Table des tableaux	p. 1412

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD	Archives départementales.
ADN	Aciéries du Nord.
AERI	Association pour des Etudes sur la Résistance.
ANACR	Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance.
ANCAC	Association nationale des Cheminots Anciens Combattants.
ARAM	Association Recherche Archivage Mémoire arménienne.
AS	Armée secrète.
BCRA	Bureau central de renseignements et d'action.
BDR	Bouches-du-Rhône.
BST	Brigade spécialisée de terrain.
CAFFC	Certificat d'appartenance aux Forces françaises combattantes.
CAFFI	Certificat d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur.
CALPO	Comité Allemagne libre pour l'Ouest.
CARIF	Certificat d'appartenance à la Résistance intérieure française.
CDL	Comité départemental de Libération.
CFL	Corps francs de la Libération.
CGFT	Compagnie générale française des Tramways.
CGT	Confédération générale du travail.
CHOLF	Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France.
CH2GM	Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CH2GM).
CIMADE	Comité inter-mouvements auprès des évacués.
CLL	Comité local de Libération.
CNPG	Comité national des Prisonniers de Guerre.
CNR	Conseil national de la Résistance.
CNT	Confédération nationale du travail.
CTE	Compagnie de Travailleurs étrangers.
CVR	Combattant volontaire de la Résistance.
DAVCC	Division des Archives des victimes des conflits contemporains.
DF	Défense de la France.
DIMI	Département interarmées, ministériel et interministériel (DIMI).

DIR	Déportés et Internés de la Résistance.
DMR	Délégué militaire régional.
ENS	Ecole normale supérieure.
ESAT	Etablissement de Service et d'Aide par le Travail.
EVDG	Engagé volontaire pour la durée de la guerre.
FAI	Fédération anarchiste ibérique.
FFC	Forces françaises combattantes.
FFI	Forces françaises de l'intérieur.
FFL	Forces françaises libres.
FGM	Forges et Chantiers de la Méditerranée.
FIR	Fédération internationale des Résistants.
FNDIR	Fédération nationale des Déportés et Internés de la Résistance.
FNDIRP	Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes.
FTPF	Francs-Tireurs Partisans français.
FTP-MOI	Francs-Tireurs Partisans Main-d'œuvre immigrée.
FUJP	Forces unies de la jeunesse patriotique.
GMR	Gardes mobiles de réserve.
GTE	Groupement de Travailleurs étrangers.
IDDA	Institut départemental de Développement de l'Autonomie.
IRSAM	Institut des Sourds et Aveugles de Marseille.
IS	Intelligence service.
JO	Journal officiel.
KPD	Parti communiste allemand.
LICA	Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA).
LVF	Légion des Volontaires français contre le Bolchévisme.
MLN	Mouvement de Libération nationale.
MNPGD	Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés.
MRPGD	Mouvement de Résistance des Prisonniers de Guerre et Déportés.
MOI	Main d'œuvre immigrée.
MP	Milices patriotiques.
MUR	Mouvements unis de la Résistance.
MUREL	Musée de la Résistance en ligne.

NAP	Noyautage des administrations publiques.
ONAC	Office national des Anciens Combattants.
ORA	Organisation de Résistance de l'armée.
OS	Organisation spéciale.
OSS	Office of Strategic Services.
OU	Organisation universitaire.
OVRA	Organisation de Vigilance et de Répression de l'Antifascisme.
PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
PACS	Pacte civil de Solidarité.
PC	Poste de commandement.
PCE	Parti communiste espagnol.
PCF	Parti communiste français.
PCI	Parti communiste italien.
PCRB	Société des Produits chimiques et des Raffineries de Berre.
POWN	Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance.
PPF	Parti populaire français.
PTT	Postes, Télégraphes et Téléphones.
RG	Renseignements généraux.
RIF	Résistance intérieure française.
RNPG	Rassemblement national des prisonniers de guerre.
ROP	Recrutement, Organisation, Propagande.
SAP	Service d'atterrissage et des parachutages.
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière.
SHD	Service historique de la Défense.
Sipo-SD	Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst (Police de Sécurité et service de sécurité).
SNCASE	Société nationale des Constructions aéronautiques du Sud-Est.
SNCF	Société nationale des Chemins de fer français.
SOE	Special Operations Executive.
SOL	Service d'Ordre légionnaire.
SPCN	Société provençale de Construction navale.
SSMF-TR	Service de sécurité militaire français et Travaux ruraux.

STO	Service du Travail obligatoire.
TA	Travail allemand.
UAR	Union des Aveugles de la Résistance
UJRE	Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide.
UNADIF	Union nationale des Associations de déportés, internés et familles de disparus.
UNE	Union nationale espagnole.
YMCA	Young Men Christian Association.

INTRODUCTION

La Résistance est devenue immédiatement après la Libération un objet d'étude encadré par deux commissions, la Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF), créée en octobre 1944, et le Comité d'Histoire de la Guerre, fondé en juin 1945 et placé auprès de la Présidence du Gouvernement provisoire. Ces deux structures donnèrent naissance en décembre 1951 au Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CH2GM) rattaché à la Présidence du Conseil. Sous la coordination de son secrétaire général, l'historien Henri Michel, lui-même ancien résistant, ce comité œuvra pour la collecte de témoignages grâce à un réseau de correspondants départementaux (notamment Aimé Vielzeuf dans le Gard, Aimé Autrand dans le Vaucluse et Paul Giraud dans les Bouches-du-Rhône). Cette première écriture de l'histoire de la Résistance plaçait le témoignage au cœur de la recherche historique et les acteurs étaient invités à livrer des récits-souvenirs dès les premières années post-Libération. « *Quelques idées-forces guidèrent cette abondante production : conjurer l'anéantissement d'une mémoire d'autant plus vulnérable qu'elle portait sur des faits clandestins ; commémorer le souvenir des morts ; porter la parole des acteurs ; défendre les valeurs de la Résistance ; préserver la dimension intime et privée d'une histoire passionnelle et passionnée. [...] Une histoire incarnée, prise en*

charge et retracée par ses acteurs épaulés par des historiens, mieux encore par des acteurs mués en historiens, telle était donc bien la direction dominante »¹.

La non-communicabilité des archives publiques est longtemps demeurée un obstacle difficile à surmonter pour les historiens. En 1953, dans sa préface à l'ouvrage (pourtant pionnier) d'Henri Michel et de Boris Mirkine-Guetzévitch consacré aux *Idées politiques et sociales de la Résistance*, Lucien Febvre pouvait encore écrire : « *Il est impossible en 1953 [...] d'écrire l'histoire de ces années brûlantes 1940-1944. L'entreprendre, c'est se vouer à un échec certain. Où sont les documents secrets, où sont les esprits surhumainement critiques capables de s'élever assez haut pour ne point tomber, à ras de terre, dans le piège des extrémités partisans. Attendons, attendons quarante ans. Alors, les acteurs de la tragédie étant morts, ou moribonds, les historiens pourront, toutes cendres refroidies, commencer sans se brûler à retirer les marrons tout cuits de la légende officielle* »². L'ouverture des archives, enfin permise par la loi de 1979, était nécessaire pour aller au-delà du simple témoignage et des querelles ou des problèmes qui en découlaient. Il résulta, de cette première production des années 1950-1960, des travaux de qualité inégale, certains remarquables (en particulier ceux d'Henri Michel), d'autres lacunaires, partiels, hagiographiques, polémiques, centrés sur Paris (une très belle *Histoire de la Libération de Paris*³ par Adrien Dansette, dès 1946) ou sur la période de la Libération, etc. La monumentale *Histoire de la Résistance en France*, en cinq volumes, dirigée par Henri Noguères, en association avec Marcel Degliame-Fouché et Jean-Louis Vigier, exprime parfaitement ce premier temps de l'historiographie de la Résistance⁴.

¹ L. Douzou, « L'écriture de l'histoire de la Résistance » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 835.

² Cité par J.-F. Muracciole, « Historiographie » in G. Piketty, J.-F. Muracciole (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Robert-Laffont, coll. « Bouquins », 2015, p. XX.

³ A. Dansette, *Histoire de la libération de Paris*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1946, 516 p.

⁴ H. Noguères, M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, *Histoire de la Résistance en France*, Tome I, *La première année : juin 1940-juin 1941*, Paris, Robert Laffont, 1967, 510 p.

H. Noguères, M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, *Histoire de la Résistance en France*, Tome II, *L'armée de l'ombre : juillet 1941-octobre 1942*, Paris, Robert Laffont, 1969, 733 p.

H. Noguères, M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, *Histoire de la Résistance en France*, Tome III, *Et du Nord au Midi : novembre 1942-septembre 1943*, Paris, Robert Laffont, 1972, 717 p.

H. Noguères, M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, *Histoire de la Résistance en France*, Tome IV, *Formez vos bataillons ! octobre 1943-mai 1944*, Paris, Robert Laffont, 1976, 710 p.

H. Noguères, M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, *Histoire de la Résistance en France*, Tome V, *Au grand soleil de la libération : 1^{er} juin 1944-15 mai 1945*, Paris, Robert Laffont, 1981, 923 p.

L'histoire de la Résistance devait se construire scientifiquement sur des sources plus variées et ses champs de recherches devaient s'élargir, comme le suggérait Henri Michel, en rédigeant des monographies de mouvements et de réseaux¹. Elle devait faire sauter le verrou des universités, qui répugnèrent longtemps à la considérer comme un objet d'étude, afin de favoriser son renouvellement grâce à l'apport de jeunes chercheurs nés après la guerre ou qui, du moins, n'étaient que des enfants sous l'occupation. Les années 1970 marquèrent, ainsi, un premier tournant par la réalisation de monographies départementales ou d'organisations de la Résistance. En 1978, Jacqueline Sainclivier soutint sa thèse de 3^{ème} cycle sur *La Résistance en Ille-et-Vilaine, 1940 et 1944* et Pierre Laborie présenta la sienne sur *L'opinion publique dans le département du Lot pendant la Seconde Guerre mondiale*. Des travaux scientifiques précurseurs se succédèrent : Dominique Veillon travailla sur le mouvement Franc-Tireur², Renée Bédarida sur *Témoignage chrétien*³, Stéphane Courtois sur le Parti communiste⁴, Marc Sadoun sur les socialistes⁵, etc. «*Œuvres d'historiens trop jeunes pour avoir été résistants, ils posent un regard distancié, élargissent les perspectives aux préoccupations sociales, politiques, spirituelles, mettent le doigt sur les conflits qui parcourent la Résistance, la replacent dans son contexte, celui de l'opinion, des mentalités, des logiques politiques ou autres, découvrent les manifestations collectives, rétablissent la Libération dans le prolongement des débats de la Résistance. Pas plus que Vichy, la Résistance n'apparaît comme une parenthèse, mais les continuités mises*

¹ M. Granet, H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, Paris, Presses universitaires de France, 1957, 330 p.

M. Granet, *Défense de la France. Histoire d'un mouvement de résistance, 1940-1944*, Paris, Presses universitaires de France, 1960, 302 p.

A. Calmette, *L'OCM, Organisation civile et militaire. Histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 228 p.

F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, janvier 1966, n°61, p. 75-86.

M. Granet, *Histoire d'un réseau de résistance, 1942-1944. Cohors-Asturien*, Bordeaux, Editions des Cahiers de Résistance, 1974, 117 p.

² D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, Paris, Flammarion, 1992, 428 p.

³ R. Bédarida, *Témoignage chrétien : les armes de l'esprit 1941-1944*, Paris, Editions ouvrières, 1977, 378 p.

⁴ S. Courtois, *Le PCF dans la guerre : de Gaulle, la Résistance, Staline*, Paris, Ramsay, 1980, 585 p.

⁵ M. Sadoun, *Les socialistes sous l'occupation : résistance et collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 323 p.

en évidence sont moins celles de l'engagement politique que celles du milieu social ou culturel »¹.

En 1980, le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale intégra l'Institut d'Histoire du Temps présent (IHTP), unité de recherche du Centre national de la Recherche scientifique (CNRS). De nouvelles approches furent développées par l'étude de groupes sociaux dans la Résistance comme les femmes, les Juifs et les étrangers². Des monographies continuèrent à éclore comme la thèse de 3^{ème} cycle de François Marcot sur le Jura en 1986 et la thèse d'Etat de Jean-Marie Guillon sur le Var en 1989³.

La tenue de six grands colloques⁴ dans les années 1990 orienta la recherche vers de nouveaux champs peu explorés jusque-là. « *Par sa volonté comparatiste : il s'agissait d'abord de sortir du cadre trop souvent départemental des travaux mais aussi de perspectives par trop " franco-françaises ", d'où, dans chacun de ces colloques, le choix de questions permettant une ouverture sur l'extérieur et l'organisation d'un colloque à Bruxelles ; par son caractère décentralisé : parti de province, il se conclura en province après avoir effectué une sorte de " tour " franco-européen et avoir démontré que la recherche n'est le monopole d'aucun site surtout lorsque l'on cherche à saisir une réalité sociale, politique, humaine dans toute sa profondeur et sa complexité* »⁵. La dimension sociale de la Résistance devenait un champ de recherche à part entière, développé depuis dans des ouvrages majeurs comme le numéro spécial du *Mouvement social* sous la direction d'Antoine Prost⁶, les dictionnaires de la Résistance⁷ ou l'étude sur les Français libres menée par Jean-François Muracciole⁸.

¹ J.-M. Guillon, « La Résistance, 50 ans et 2 000 titres après » in J.-M. Guillon, P. Laborie (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Actes du colloque international de Toulouse, 16-18 décembre 1993, Toulouse, Privat, 1995, p. 38.

² S. Courtois, D. Peschanski, A. Rayski, *Le Sang de l'étrangers : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, thèse de doctorat, dir. Emile Temime, Université d'Aix-en-Provence, 1989, 919 p.

⁴ Ces colloques seront présentés dans la première partie.

⁵ J.-M. Guillon, « La Résistance historisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°52, octobre-décembre 1996, p. 133.

⁶ A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1997, 250 p.

⁷ F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., 1 187 p.

F. Broche, G. Caïtucoli, J.-F. Muracciole (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, Paris, Robert Laffont, 2010, 1 602 p.

⁸ J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, Paris, Tallandier, 2009, 429 p.

Cette dimension sociale a été également abordée dans des monographies d'organisations de la Résistance comme celles d'Olivier Wieviorka sur Défense de la France¹, de Laurent Douzou sur Libération-Sud², Alya Aglan sur le réseau Jade Fitzroy³ et sur Libération-Nord⁴ ou, plus récemment, Julien Blanc sur le Musée de l'Homme⁵. La Résistance extérieure et les armées de la Libération ne sont pas en reste comme en témoignent les travaux d'une jeune génération de chercheurs comme Sébastien Albertelli, Julie Le Gac, Claire Miot ou Géraud Létang⁶. « *Sur ce terrain le parcours est désormais bien balisé : les modalités et les motivations de l'engagement, les logiques de l'action et de l'organisation, la sociologie et la géographie des militants, les avatars de la croissance et de la répression, les enjeux politiques au fur et à mesure qu'approche le débarquement, la dialectique du militaire et du civil, les stratégies de pouvoir de l'avant et l'après-Libération, voilà les questionnements majeurs sur lesquels on attend à l'avenir d'autres travaux aussi bien documentés et argumentés* »⁷.

Faire une histoire sociale de la Résistance est ainsi une démarche assez récente qui s'inscrit dans un champ de recherche en plein essor. Toutefois, ce terrain d'étude reste lacunaire car l'historiographie s'est principalement intéressée à des organisations⁸ ou à des monographies départementales. Ainsi, Joseph Girard a réalisé une étude

¹ O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, Paris, Seuil, 1995, 487 p.

² L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, Paris, Odile Jacob, 1995, 480 p.

³ A. Aglan, *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944*, Paris, Editions du Cerf, 1994, 339 p.

⁴ A. Aglan, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, 1999, 455 p.

⁵ J. Blanc, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme 1940-1941*, Paris, Seuil, 2010, p. 250.

⁶ S. Albertelli, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin 2009, p. 617.

J. Le Gac, *Vaincre sans gloire. Le Corps expéditionnaire français en Italie, novembre 1942-juillet 1944*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, 613 p.

Claire Miot, *Sortir l'armée des ombres. Soldats de l'Empire, combattants de la Libération, armée de la Nation : La Première armée française, du débarquement de Provence à la capitulation allemande*, thèse de doctorat, dir. O. Wieviorka, ENS Cachan, 2016

Géraud Létang dont on attend la thèse sur les *Expériences de guerres, pratiques coloniales et constructions politiques. La France libre dans les territoires de l'Afrique équatoriale française (1940-1944)*.

⁷ J.-P. Azéma, F. Bédarida, « L'historisation de la Résistance », *Esprit*, janvier 1994, p. 34.

⁸ Voir la liste ci-dessus sans omettre les travaux précurseurs de Dominique Veillon et de Renée Bédarida déjà cités.

sociologique de la Résistance dans les Alpes-Maritimes¹, complétée ensuite par Jean-Louis Panicacci². Jacqueline Sainclivier se pencha sur l'Ille-et-Vilaine à partir des dossiers de demande de la carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR) comme Joseph Girard³. Jean-Marie Guillon, pour son étude sur le Var, préféra les dossiers d'associations d'anciens combattants comme ceux de l'Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR)⁴ alors que Victor Masson utilisa les dossiers de demande de la carte de CVR⁵. D'autres études sociologiques se focalisèrent sur des régions ou des groupes particuliers de résistants : Marcel Vigreux s'intéressa aux maquis de Bourgogne⁶, Michel Boivin aux CVR de la Manche⁷ et avec Jean Quellien aux CVR de la Basse-Normandie⁸, Monique Luirard aux CVR de la Loire⁹, Eric Mathieu au Puy-de-Dôme¹⁰, Catherine Lacour-Astol aux résistantes dans le département du Nord¹¹ et Jean-François Muracciole aux Français libres¹². Ces études sont loin de couvrir l'ensemble de la Résistance intérieure. Aucune synthèse sociale n'a été tentée à l'exception de quelques organisations de la Résistance au rayonnement national ou de celle sur la Résistance extérieure. Jusqu'à ce jour, il n'existait pas de synthèse concernant les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. Cette recherche

¹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, Doctorat de 3^{ème} cycle sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1973, 2 volumes.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », *Provence historique*, n°178, octobre-décembre 1994, p. 477-488.

³ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1993, 322 p.

J. Sainclivier, C. Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 368 p.

J. Sainclivier, « Sociologie de la Résistance : quelques aspects méthodologiques et leur application en Ille-et-Vilaine », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°117, janvier 1980, p. 33-74.

⁴ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op. cit.*

⁵ V. Masson, *La Résistance dans le Var 1940-1944*, Hyères, Association des MUR et des maquis du Var, 1983, 182 p.

⁶ M. Vigreux, « Sociologie de maquis de Bourgogne » in F. Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : lutte et armée et maquis*, Actes du colloque international de Besançon 15-17 juin 1995, Paris, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté diffusion Les Belles Lettres, 1996, p. 303-314.

⁷ M. Boivin, *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, Marigny, Editions Eurocibles, 2013, 239 p.

⁸ M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie » in J. Sainclivier, C. Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social, op. cit.*, p. 163-173.

⁹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1980, 929 p.

¹⁰ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme » in A. Gueslin (dir.), *De Vichy au Mont-Mouchet, l'Auvergne en guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, Université Blaise Pascal, 1991, p. 121-146.

¹¹ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance : la Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Sciences Po. Les Presses, 2015, 389 p.

¹² J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance, op. cit.*

tente donc de combler un vide historiographique, en menant une démarche novatrice qui consiste à comparer trois départements voisins.

Les travaux pionniers d'Aimé Vielzeuf sur la Résistance gardoise ne présentèrent jamais une sociologie des résistants¹. Ceux d'Aimé Autrand pour le Vaucluse présentent la même lacune et il n'existe aucune étude de synthèse sur la Résistance vauclusienne, les ouvrages sur la Résistance dans ce département ne couvrant qu'une ville ou une organisation. Des synthèses plus récentes présentent le Vaucluse pendant la guerre ou la Résistance mais seulement en 1944². Plus récemment, Robert Mencherini a entrepris la rédaction d'une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950 mais celle-ci n'intègre pas cette composante sociologique de la Résistance³. Les recherches globales sur la Résistance ou sur la Seconde Guerre mondiale dans les Bouches-du-Rhône sont assez rares. Ces rares travaux sont souvent anciens et les plus récents ne concernent que Marseille⁴ ou bien

¹ Voir la liste complète de ses quatorze ouvrages dans la bibliographie.

² A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, Avignon, Aubanel, 1965, 283 p.

H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945 : la vie quotidienne sous l'occupation*, Le Coteau, Editions Horvath, 1987, 176 p.

C. Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, Avignon, Aubanel, 1994, 275 p.

R. Bailly, *Histoire d'Avignon et des Avignonnais pendant la dernière guerre (septembre 1939-septembre 1944)*, Avignon 39/44, Avignon, Editions Alain Barthélémy, 1986, 254 p.

L. Coste, *La Résistance au pays d'Apt de la Durance au Ventoux, historique*, 1982 (réédition), 317 p.

D. Lin (dir.), *39-45 en Vaucluse : nous étions des sans-culottes*, Orange, Elan Sud, 2014, 237 p.

Vaucluse 44, l'année de la liberté retrouvée. Aspects de la Résistance et de la Libération, Avignon, ONAC, 2004, 72 p.

G. Pio, *12 juin 1944, 53 fusillés à Valréas, récit et témoignages*, Valréas, Association cantonale des Familles de Fusillés, des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes de l'Enclave de Valréas, 1994 (5ème édition), 172 p.

³ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome I *Les années de crise 1930-1940*, Paris, Editions Syllepse, 2004, 231 p.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome II *Vichy en Provence*, Paris, Editions Syllepse, 2009, 660 p.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, Paris, Editions Syllepse, 2011, 772 p.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, Paris, Editions Syllepse, 2014, 443 p.

R. Mencherini, *Les Bouches-du-Rhône dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, de Borée, 2016, 373 p.

⁴ A. Négis, *Marseille sous l'occupation*, Paris-Marseille, Editions du Capricorne, 1947, 367 p.

A. Sauvageot, *Marseille dans la tourmente 1939-1944*, Paris, Editions Ozanne, 1949, 309 p.

L. Gaillard, *Marseille sous l'occupation*, Rennes, Ouest France, 1982, 125 p.

proposent des monographies urbaines pendant la guerre (Aix-en-Provence, Arles, Martigues, Saint-Rémy)¹ ou encore des études centrées sur la Libération². D'autres ouvrages ont été écrits par d'anciens résistants ou des associations d'anciens combattants³. Quelques ouvrages spécialisés abordent le cas des Juifs⁴ ou des communistes⁵.

R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, Marseille, Gaussen, 2013, 207 p.

S. et J.-P. Chiny, *La Résistance et l'occupation à Marseille (1940-1944)*, Marseille, ANACR Comité de Marseille, 2014, 347 p.

¹ N. Koukas, *La Résistance à Arles 1940-1944*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Robert Mencherini, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 1997, 210 p.

J.-C. Pouzet, *La Résistance mosaïque*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1990, 596 p.

J. Rabatel, *Une ville du Midi sous l'Occupation, Martigues : 1939-1945*, Martigues, Centre de développement artistique et culturel, 1986, 409 p.

V. Sasseti, *1940-1944 : la vie à Saint-Rémy-de-Provence pendant les années noires*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Robert Mencherini, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 1997, 161 p.

² J. Contrucci, *Et Marseille fut libérée... 23/8-28/8/1944*, Marseille, Autres Temps, 1994, 129 p.

P. Gaujac, *La guerre en Provence 1944-1945 : une bataille méconnue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, 189 p.

P. Guiral, *Libération de Marseille*, Paris, Hachette, 1974, 222 p.

C. Jansana, *Marseille : la liberté retrouvée 1943-1944*, Nîmes, Lacour, 1992, 79 p.

³ M. Baudoin, *Histoire des groupes francs (MUR) des Bouches-du-Rhône de septembre 1943 à la Libération*, thèse de doctorat d'université, dir. Michel de Bouard, Université de Caen, 1959, 236 p.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en région 2 : intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Provence, Aix-Marseille, 1977, 840 p.

A. Gilly, *Histoire de l'occupation de la Provence : de l'envahissement de la Zone Libre à la reddition italienne (Novembre 1942-août 1943)*, tome I, Aubagne, Editions CCEE, 1997, 253 p.

A. Gilly, *Histoire de l'occupation et de la Libération d'Aubagne, Peypin, Cadolive, Cassis... 1942-1944 vers l'épopée « Rhin et Danube » 1944-1945*, Marseille, Rhin et Danube, 1987, 140 p.

B. De Gueyer, *L'organisation de Résistance de l'armée dans la région R2 Provence-Côte-d'Azur*, étude non publiée, 40 p.

FNDIRP d'Arles, 1945-1995 : 50^{ème} Anniversaire de la Libération des camps de la mort, de la victoire, de la liberté sur le nazisme, Arles, FNDIRP d'Arles, 1995, 64 p.

⁴ R. Dray-Bensouan, *Les Juifs à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale (août 1939-août 1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, 474 p.

Equipe de recherche en civilisation allemande d'Aix-en-Provence, *Les camps en Provence : exil, internement, déportation 1933-1942*, Aix, Alinéa, 1984, 234 p.

A. Fontaine, *Le Camp d'étrangers des Milles 1939-1943 (Aix-en-Provence)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, 244 p.

K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, mémoire de maîtrise, dir. Philippe Joutard, Université d'Aix-en-Provence, 1989, 122 p.

Musées de Marseille, *Marseille se souvient du temps des rafles*, Marseille, Musée du Vieux Marseille, 1995, 63 p.

C. Oppetit, *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, Marseille, Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie, Section Marseille-Provence, 189 p.

⁵ M.-P. Bernard, *Les communistes dans la Résistance : Marseille et sa région*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université d'Aix-en-Provence, dir. Emile Temime, 1982, 315 p.

L. Lorenzi, P. Posado et 150 témoins, *1938-1945 les communistes face à la tourmente dans les Bouches-du-Rhône*, Marseille : Fédération des Bouches-du-Rhône du P.C.F., 1995, 157 p.

Ainsi, aucune étude sociologique sur la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard et dans le Vaucluse n'avait été entreprise. Nous pouvions, néanmoins, nous appuyer sur nos propres recherches qui avaient déjà exploré la sociologie de la Résistance en proposant une étude comparative entre les résistants étrangers et les résistants français dans le Gard, dans le cadre de notre maîtrise soutenue en 2002, puis dans les Bouches-du-Rhône, lors de notre master 2 soutenu en 2011¹.

A travers une contribution d'histoire locale sur la Résistance dans la basse vallée du Rhône, nous voulions entreprendre une étude transversale et sociale de cette Résistance. Cette logique novatrice tend également à évacuer une limite historiographique, celle du cloisonnement artificiel des recherches historiques selon les frontières traditionnelles des régions militaires de la Résistance (R1, R2, R3, etc.) initiées en zone sud par Henri Frenay pour son Mouvement de Libération nationale (devenu par la suite le mouvement Combat). Ces régions avaient été calquées sur celles de l'armée d'armistice et elles présentaient, pour la Résistance (comme pour la France libre), avant tout une dimension administrative et organisationnelle. Cet intérêt indéniable présentait toutefois l'inconvénient majeur de masquer des solidarités ou des logiques plus profondes et plus anciennes. Notre étude tente de rompre avec ce découpage traditionnel. Ainsi, le Gard appartient d'abord à la région R2 (notre actuelle PACA) comme le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône², mais il en fut séparé, au début de l'année 1944, quand les FFI reprirent le découpage des régions de l'AS, tout en opérant quelques ajustements. Le passage du Gard de la région R2 à la région R3 en fut

¹ M. Andréo *Les étrangers dans la Résistance dans le Gard et les Cévennes*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry Montpellier 3, dir. Jean-François Muracciole, 2002.

M. Andréo, *Les étrangers dans la Résistance dans les Bouches-du-Rhône 1940-2010*, master 2, Université Paul Valéry Montpellier 3, dir. Jean-François Muracciole, 2011.

En 2003, nous avons obtenu le CAPES puis l'agrégation en 2010. Parallèlement à notre enseignement en lycée à Marseille, nous avons repris nos études lors de l'année scolaire 2010-2011 pour obtenir le master 2, dans l'optique de commencer une thèse l'année suivante. Il nous a paru logique de demander à Monsieur Jean-François Muracciole de nous renouveler sa confiance pour encadrer nos recherches.

Entre-temps une étude sociologique des résistants gardois avait, été menée par Emmanuel Bornon (sous la direction de Jean-François Muracciole, Université Paul-Valéry Montpellier 3, master 1, 2004), mais celui-ci ne précise pas comment il a composé son échantillon à partir des cartes de CVR du Gard. Par conséquent, nous avons préféré laisser ses résultats de côté.

E. Bornon, *Etude sociologique des résistants gardois, 1940-1944*, mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry Montpellier 3, dir. Jean-François Muracciole, 2004.

² La région R2 comprenait aussi la Corse, le Var, les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes.

un et ce département fut rattaché à la région R3 dont le siège était à Montpellier¹. Même si les FFI étaient majoritaires dans les rangs de la Résistance dans notre zone géographique, ce quadrillage ne correspondait pas non plus à celui des réseaux. Chaque réseau, en effet, avait ses propres secteurs bien délimités. Un autre exemple de l'artificialité de ce découpage est démontré par le fait qu'une partie du Gard est restée rattachée à la Section des atterrissages et des parachutages (SAP) de R2 et une autre partie dépendait de la SAP R3.

Associer dans une même démarche trois départements voisins permet de mieux prendre en considération des réalités sociales, politiques, économiques ou culturelles communes à cette unité géographique, transcendant ces constructions humaines du temps de la guerre. Cette basse vallée du Rhône, même si elle est partagée, le long du Rhône, par l'antique frontière entre « terres du Roi », à l'ouest, et « terres d'Empire », à l'est, forme un ensemble cohérent reposant sur des solidarités familiales, amicales et même claniques (ainsi pour les résistants corses des Bouches-du-Rhône) qui ignorent ces divisions administratives, inopérantes dans le cadre d'une histoire sociale. Les Bouches-du-Rhône, département le plus urbain de cette région d'étude, et Marseille, deuxième ville de France, cité portuaire et industrielle, attirèrent des mouvements migratoires venus de l'arrière-pays ou de l'étranger. Cette attraction économique dépassait les limites administratives du département et s'étendait aux départements limitrophes dont le Gard et le Vaucluse². La guerre réactiva ces solidarités ancestrales avec le repli de populations vers leurs terres d'origine pour fuir les bombardements, pour disposer d'un meilleur ravitaillement, pour se cacher ou pour rejoindre la Résistance. L'exemple le plus flagrant de ces replis est celui des résistants vauclusiens. En examinant leur lieu de naissance, nous avons observé que Marseille était la commune où le plus grand nombre de résistants du Vaucluse étaient nés.

Les limites naturelles de cette basse vallée du Rhône mettent en évidence une certaine continuité géographique : la frontière nord des Bouches-du-Rhône coïncide avec le sud du Vaucluse, le long de la Durance. A l'est, la frontière des Bouches-du-

¹ La région R3 englobait également l'Hérault, la Lozère, l'Aveyron, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

² Leur population était majoritairement urbaine en 1936 mais ces deux départements conservaient une ruralité plus marquée que dans les Bouches-du-Rhône. Ils furent un bassin de recrutement pour les industries, les commerces ou le port de Marseille.

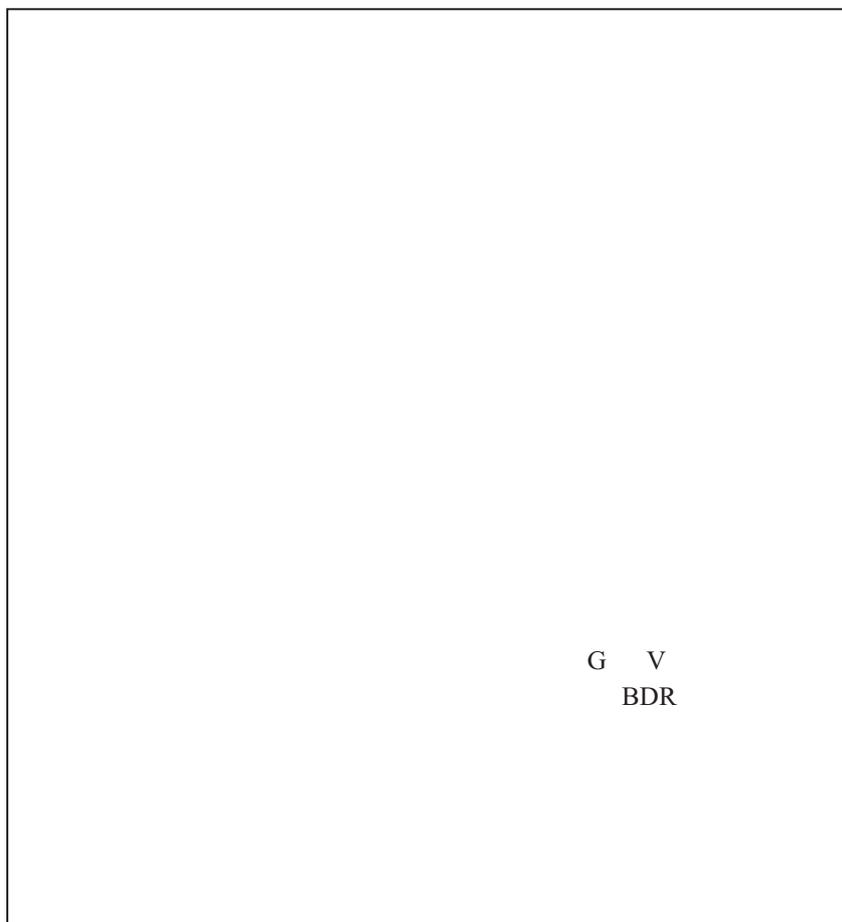
Rhône prolonge celle du Vaucluse. La bordure ouest des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse épouse parfaitement le tracé du département gardois du sud au nord, le Rhône séparant le Gard de ses deux voisins. Ces limites naturelles fluviales, Rhône et Durance, étaient donc facilement franchissables avant et pendant la guerre.

Les limites extérieures de cet ensemble de départements correspondent à des reliefs comme les Alpes qui bordent le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône et les Cévennes qui séparent le Gard de la Lozère et d'une partie de l'Hérault. Le massif de la Sainte-Baume à l'Est entre les Bouches-du-Rhône et le Var, les Cévennes entre le Gard et la Lozère, l'enclave de Valréas et de Visan dans la Drôme n'ont pas toujours été vécues comme des frontières. Tel est le cas des résistants des maquis de la Sainte-Baume comme celui du Plan d'Aups qui était géographiquement situé dans le Var mais composé de Varois et de Bucco-Rhodaniens et qui selon ses pérégrinations se trouvait dans l'un ou l'autre département. Le maquis Ventoux a également évolué dans la Drôme comme en témoignent l'attaque d'Izon-la-Bruisse par les Allemands le 22 février 1944 et l'installation de la nécropole nationale à Eygalayes en hommage aux trente-cinq maquisards du maquis Ventoux morts au combat ou fusillés. Quelques compagnies de Francs-Tireurs Partisans français (FTP) des Cévennes ont été qualifiées de FTP Gard-Lozère par les autorités militaires car si leurs campements étaient implantés dans la basse Lozère, leur champ d'action s'étendait jusqu'à Alès ou Nîmes, selon leurs missions, et elles ont participé à la Libération de ces villes.

D'un point de vue culturel, les différences sont plus marquées entre Languedoc, Provence et Comtat Venaissin. Le protestantisme est une des caractéristiques de la population gardoise, plus encore dans la partie cévenole où la minorité protestante est forte et, dans certains cantons, devient même majoritaire. La Réforme s'implanta beaucoup moins dans les Bouches-du-Rhône ou dans le Vaucluse dont une grande partie était possession papale jusqu'à la Révolution française mais qui abrita une communauté juive importante du fait de cette protection papale. Cette barrière culturelle s'estompa au XIX^e siècle grâce aux flux migratoires économiques et à l'apaisement des tensions religieuses (Edit de Tolérance de 1787 pour les non catholiques, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 énonçant le principe de la liberté de

conscience et décret de 1791 octroyant la citoyenneté aux Juifs). Politiquement, ces trois départements étaient avant 1940 des terres républicaines, votant majoritairement à gauche sur l'échiquier politique.

Même si nous voulions nous soustraire complètement du découpage administratif, celui-ci s'imposa tout de même à travers des similitudes ou des destinées croisées. Le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône se trouvaient dans la zone sud lors de la signature de l'armistice du 22 juin 1940 et ils étaient directement placés sous l'autorité du gouvernement de Vichy. Ces trois départements dépendaient à partir de 1941, de la juridiction de la préfecture régionale de Marseille¹.



Carte 1 : Les préfectures régionales²

¹ La loi du 19 avril 1941 crée les préfets régionaux. Cette préfecture régionale englobait les départements du Gard, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Basses Alpes, des Hautes Alpes, du Var, des Alpes maritimes.

² G = Gard, V = Vaucluse, BDR = Bouches-du-Rhône.

P. Barral, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, n°5, volume 4, 1974, p. 921.



Carte 2 : La France occupée après les armistices juin 1940-septembre 1943¹

¹ J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, Ministère de la Défense, 2010, p. 50.

Lors de l'occupation de la zone sud par les Allemands en novembre 1942, le Gard était allemand alors que les parties est et nord-est des Bouches-du-Rhône et l'ensemble du Vaucluse, à l'exception de la ville d'Avignon, étaient contrôlées par les Italiens jusqu'à la signature de l'armistice de l'Italie avec les Alliés le 8 septembre 1943. A ce moment-là, toute notre région d'étude passa sous occupation allemande

Les forces de l'ordre étaient toutes rattachées à la région de Marseille. Les gendarmeries du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône faisaient partie de la même légion de gendarmerie. Nos trois départements appartenaient à la même brigade régionale de la police française, à la même région de la Milice. Le Sipo-SD de Marseille rayonnait sur ces trois départements avec des antennes à Aix-en-Provence, à Avignon, à Alès et à Nîmes¹.

Ainsi la basse vallée du Rhône constituait bien un bassin de vie politique, administratif, économique et surtout social cohérent. Cette étude transversale de la Résistance tente de s'affranchir du découpage par département ou par région de la Résistance. Elle cherche à mettre en évidence l'existence de racines sociales et culturelles plus profondes que le cadre juridique et administratif. Les résistants étaient parfois des déracinés (immigrés économiques ou exilés politiques, réfugiés de l'exode, expulsés de Moselle et d'Alsace) ou des personnes marginalisées ou stigmatisées par la société des années 1940 (les enfants naturels) ou par le régime de Vichy (les Juifs, les communistes et les francs-maçons). Cependant, ces résistants étaient également des personnes bien insérées dans leur famille, souvent engagée collectivement au sein de l'armée des ombres, dans des communautés (espagnole, italienne, arménienne, polonaise, mosellane et alsacienne, etc.), dans des clans (les Corses dans les Bouches-du-Rhône), dans des milieux professionnels (notamment les étudiants, les aveugles de l'Institut départemental et les marins pompiers de Marseille), dans des milieux militants (anciens membres des Brigades internationales, communistes et socialistes entre autres). La Résistance prolongea ou réactiva ces liens noués avant la guerre. Son recrutement s'appuya sur des réseaux de sociabilité préexistants, les contacts s'établirent par l'intermédiaire de connaissances, de proche en proche, permettant de tisser une toile.

¹ D. Sigaud, *Le Piège des loups : les 175 maisons de la Gestapo en France*, Paris, Stock, 2012, p. 19.

Malgré ces liens sociaux solides, l'entrée en Résistance resta un choix personnel. Nous verrons dans quelle mesure les processus d'intentionnalité et de fonctionnalité étaient intimement liés et quelle influence les réseaux de sociabilité ont exercé dans le ralliement à la lutte clandestine. Tout en s'inscrivant dans la continuité de l'historiographie et dans son renouvellement, l'originalité de ce travail, du moins est-ce son ambition, est de souligner les mécanismes à l'œuvre dans la prise de conscience et le passage à l'action des résistants. Sa vision transversale est un atout pour une étude comparative entre trois départements aux caractéristiques assez proches.

Plan de la thèse, sources et méthodologie

La première partie de ce travail abordera les origines de l'engagement. Les parcours de vie des futurs résistants avant la guerre éclairent leur psychologie et mettent en évidence les réseaux sociaux dans lesquels ils s'inséraient. Ces parcours étaient différents selon le sexe de la personne, ses origines géographiques, sa nationalité et son milieu social. Les résistants étaient également le produit d'une formation scolaire et d'une expérience militaire. Leur situation familiale, leur patriotisme, leurs opinions politiques, leurs croyances religieuses et les persécutions subies par certains étaient autant de motivations potentielles pour rejoindre les forces de l'ombre.

La deuxième partie présentera l'engagement dans la Résistance à travers sa chronologie, ses réseaux sociaux et les liens familiaux qui unissaient les résistants. L'étude sociologique par type d'organisation de la Résistance (mouvements, réseaux, Forces Françaises de l'Intérieur) complètera cette présentation pour déterminer la part de l'intentionnalité et de la fonctionnalité dans le recrutement et le poids de la Résistance communiste et non communiste. L'analyse des cadres de la Résistance sera confrontée aux résultats précédents afin de déterminer si le profil-type du résistant est différent de celui de ses dirigeants. La géographie de la Résistance sera esquissée à partir du lieu de résidence des résistants pendant la guerre et à partir des secteurs d'activité des FFI mentionnés sur leur certificat d'appartenance aux FFI (CAFFI), ce qui permettra une étude comparative des trois plus gros maquis de la région étudiée (analyse d'un maquis par département, le maquis Aigoual-Cévennes dans le Gard, le

maquis Ventoux dans le Vaucluse et le maquis de Sainte-Anne dans les Bouches-du-Rhône). La sociologie de deux catégories de résistants conclura cette deuxième partie, celle des femmes et celle des étrangers dans la Résistance. La finalité de la dernière partie est de dresser le bilan de la répression et d'examiner le devenir des résistants après la Libération, à travers leur engagement militaire dans l'armée de Libération ou leur engagement politique au sein des comités de Libération (locaux ou départementaux) puis dans les instances républicaines. Comment ces résistants reprirent-ils une vie normale et comment leur passé de résistant a-t-il influencé leur vie ou leur carrière après la guerre ?

Sources

L'étude conjointe de ces trois départements s'est révélée passionnante mais laborieuse par la masse d'informations à traiter, à analyser et à croiser. 15 276 résistants ont été identifiés avec une dimension très singulière pour les Bouches-du-Rhône qui représentent 60,5% de notre échantillon total (9 248 résistants)¹. Cette prédominance s'explique par une population dépassant largement, pendant la guerre, celle des deux autres départements avec notamment la macrocéphalie de Marseille. Les deux autres départements fournirent près de trois fois moins de résistants, nous en avons dénombré 2 691 pour le Gard et 3 337 pour le Vaucluse, soit un total de 15 276 personnes pour l'ensemble de la région étudiée². Lors du recensement de 1936, les Bouches-du-Rhône comptaient 1 224 802 habitants, le Gard 395 299 habitants et le Vaucluse 245 508 habitants sur une population française de 41 905 968 habitants³. Les Bouches-du-Rhône représentaient 2,9% de la population française, le Gard 0,9% et le Vaucluse 0,6%. La population bucco-rhodanienne était trois fois plus importante que celle du Gard et cinq fois plus que celle du Vaucluse. Les Bouches-du-Rhône offrirent cinq fois plus de

¹ Les Bouches-du-Rhône sont le deuxième département français à avoir attribué le plus de cartes de combattants volontaires de la Résistance (8 231 cartes attribuées au 31 décembre 1994), derrière Paris (29 171 cartes) et devant le Nord (7 919 cartes) et le Rhône (5 689 cartes).

S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR » in L. Douzou, R. Frank, D. Peschanski, D. Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque international Cachan 16-18 novembre 1995, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1996, p. 169-171.

² D'après les différentes sources, il correspond au nombre de personnes identifiées dans l'échantillon, il ne s'agit en aucun cas d'un chiffre exact et exhaustif.

³ Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population. 1936*, Melun, Imprimerie administrative, 1937, p. 10-13.

résistants que le Vaucluse alors que sa population était trois fois supérieure à celle de son voisin. Les écarts avec le Gard sont comparables : trois fois plus de résistants dans les Bouches-du-Rhône que dans le Gard, pour une population également trois fois plus importante.

Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône de Marseille et d'Aix-en-Provence¹, du Gard et du Vaucluse ont été compulsées et ont fourni la première base documentaire de ce travail². Les archives du cabinet du Préfet ont été utilisées ainsi que des fonds privés d'une très grande richesse. Mentionnons en particulier le fonds Paul Giraud, ancien résistant et correspondant du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les Bouches-du-Rhône³, le fonds Aimé Autrand, son homologue dans le Vaucluse⁴, et le fonds Madeleine Baudoin, ancienne résistante et chercheuse sur la Résistance⁵. Les fonds Paul Giraud et Aimé Autrand ont été très utiles car ils ont permis d'établir des listes ou des fiches de membres de la Résistance, de déportés, d'internés, de fusillés et de morts au combat dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse. Plus généralement, les archives départementales ont permis de mieux appréhender le contexte général de la période, la situation sociale, politique et économique, de connaître les actions des résistants à travers les rapports adressés aux Préfets⁶ et de commencer à découvrir nominativement quelques acteurs de cette période, même si le but de ce travail n'était pas d'établir une chronologie de la Résistance, ni d'écrire une histoire des combats et des faits d'armes dans cette région. Notre recherche s'inscrit dans une démarche sociale dont la source principale est l'examen des dossiers de demande de la carte de CVR. Cette énorme masse d'archives a constitué le second pôle documentaire de cette thèse.

L'étude de l'historiographie et des méthodes employées par d'autres chercheurs ont nourri notre réflexion sur ce type de source. Elle nous a évité de tomber dans certains pièges et permis de garder une certaine distance par rapport à cette source si

¹ Le centre d'Aix-en-Provence a fermé depuis et ses fonds ont été transférés aux Archives départementales de Marseille.

² Et celles de la Lozère, de l'Hérault et du Var pour des actions limitrophes.

³ 44 J 1 à 46, AD BDR, Fonds Paul Giraud.

⁴ 2 J 1 à 3, AD Vaucluse, Fonds Aimé Autrand.

⁵ 6 J 1 à 111, AD BDR, Fonds Madeleine Baudoin.

⁶ Préfets des 3 départements et au Préfet régional à Marseille.

riche et si controversée. Tous les résistants n'ont pas effectué les démarches pour obtenir le statut de combattant. Les demandes de carte de CVR font l'objet d'un débat quant à leur représentativité. Laurent Douzou exprime ses doutes : « *ainsi, on se méfiera beaucoup d'une démarche qui s'appuierait sans suffisamment de discernement sur les fondements à première vue solides de données statistiques. La tentation est, en effet, forte, de prendre pour objet d'analyse les quelque 203 000 cartes de Combattant volontaire de la Résistance (CVR) attribuées à ce jour au titre de la résistance métropolitaine. Elle l'est plus encore depuis que le nombre de demandes de cartes CVR est en voie de tarissement. Le corpus étant aujourd'hui quasiment clos, on peut le considérer comme une base de travail définitive* »¹. Serge Barcellini résume ce débat en quelques mots : « *Autour de la carte de " Combattant volontaire de la Résistance " [...] se cristallise l'ensemble du débat sur la Résistance : son concept, son authentification et son utilisation* »², ce dont témoigne la longue mise en place de la procédure d'attribution entre 1945 et 1951.

Notre source principale, pour l'établissement de l'échantillon, correspond aux dossiers de demande de la carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de la carte du combattant au titre de la Résistance (carte A 137) ou avec une mention de Résistance. Ces dossiers ont été déposés par le service départemental des Bouches-du-Rhône de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) aux Archives départementales de Marseille³ tandis que ceux du service départemental du Gard ont été versés aux Archives départementales de Nîmes⁴. Les dossiers de CVR du Vaucluse sont

¹ L. Douzou, « La Résistance et le monde rural : entre histoire et mémoire », *Ruralia* [En ligne], 04 | 1999, mis en ligne le 01 janvier 2003. URL : <http://ruralia.revues.org/88>.

² S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°178, avril 1995, p. 141.

Cet article permet d'avoir toutes les conditions pour pouvoir prétendre à la carte de CVR.

³ Une petite partie a été consultée à l'office départemental pour les cartes de combattant avec une mention de Résistance.

⁴ Lors de notre maîtrise en 2001-2002, le même fonds avait été consulté à l'ancien siège de l'ONAC du Gard. Tous les dossiers ont été repris entièrement pour saisir informatiquement toutes les données qui avaient été relevées précédemment manuellement et sans noter le nom des protagonistes.

A cause du déménagement des Archives départementales du Gard vers de nouveaux locaux, celles-ci ont été fermées pendant presque un an. Pendant notre thèse, les Archives départementales de l'Hérault ont également déménagé en 2012. Le site de Fontainebleau des Archives nationales est fermé depuis mars 2014. Nous avons commencé à nous rendre à Paris à partir d'octobre 2014, par conséquent, les dossiers de naturalisation conservés à Fontainebleau n'ont pas pu être consultés. Ce fonds a été transféré vers le site de Pierrefitte-sur-Seine et il a été rouvert à la communication en salle de lecture depuis le 3 avril 2018. Dans la rubrique des fermetures, nous pouvons rajouter celles de la bibliothèque de l'Alcazar à

encore conservés par le service départemental de l'ONAC et ils ont été consultés sur place. Les dossiers de CVR sont rangés dans le même fonds que ceux des combattants des autres conflits, à l'exception de ceux de la Première Guerre mondiale qui ont été versés aux Archives départementales de Vaucluse. Les dossiers de CVR (environ 2 000) ont dû être recherchés un par un à partir du fichier de demande de la carte de CVR et du fichier des cartes de combattant. Par chance, les dossiers de combattants de tous les conflits depuis la Seconde Guerre mondiale sont classés quasiment par ordre alphabétique jusqu'en 1989 (29 000 dossiers). Leur couverture ne permet pas toujours de les distinguer, ce qui rend indispensable l'utilisation du fichier pour avoir la liste alphabétique des demandes de CVR. Pour les demandes ultérieures à 1989, les dossiers sont classés chronologiquement. Par conséquent, il a fallu consulter le fichier des demandes de la carte de CVR pour connaître le nom des résistants, puis se reporter au fichier global de tous les combattants répertoriés et enfin récupérer sur cette fiche le numéro de dossier pour aller le chercher sur les étagères à clapet. La consultation des dossiers n'était pas limitée mais elle dépendait de notre vitesse pour trouver les dossiers de CVR parmi l'ensemble des dossiers de combattants. Une totale liberté nous était laissée pour les chercher et pour les consulter à notre rythme. La seconde difficulté résidait dans le fait que ces dossiers sont conservés dans des bureaux et non pas dans une salle de lecture. L'accueil fut toujours chaleureux pendant les trois années où nous avons fréquenté les locaux en période de vacances scolaires (généralement en août, aux vacances de Toussaint ou de février), mais nous avons travaillé dans le même bureau

Marseille et ce n'est pas une galéjade marseillaise. Les fonds de cette bibliothèque ont été très utiles pour nos recherches et ils sont assez bien fournis en ouvrage sur la Résistance et sur la Seconde Guerre mondiale. Cela nous a évité de nous rendre plus souvent à la bibliothèque universitaire à Montpellier ou à celle d'Aix-en-Provence qui est plus proche de notre résidence marseillaise. Le petit bémol est le mouvement de grève répétitif qui a touché cette bibliothèque le samedi, ce qui entraînait la fermeture de certains étages dont celui où se trouvent les livres d'histoire au troisième étage. Le plus gros inconvénient a été la panne de la climatisation au moment de la canicule de cet été. La façade et le toit du bâtiment sont en verre, la chaleur étant certainement insoutenable sans climatisation, les étages ont d'abord été fermés fin juillet puis toute la bibliothèque qui n'a rouvert que fin août ! A cause de cette fermeture, de la canicule et du manque de temps pour nous déplacer, quelques petites vérifications bibliographiques ont été laissées de côté.

Pour revenir aux Archives départementales du Gard, un autre obstacle s'est dressé sur notre route. Par anticipation, les dossiers de demande de la carte de CVR avaient été compulsés avant la fermeture mais nous n'avions pas pu examiner les dossiers de demande de la carte de combattant au titre de la Résistance (carte A 137) car les dossiers devaient partir à la décontamination. Lors des inondations de Nîmes en 1988, ces dossiers avaient été sinistrés dans les locaux de l'ONAC. Nous avons dû patienter plusieurs années pour les consulter car ils étaient toujours en instance de départ pour la décontamination. Faute de moyens financiers, la décontamination était reportée. Finalement, à force d'insister, nous avons pu les consulter avant la décontamination parce qu'ils n'étaient pas trop en mauvais état. Sont-ils depuis partis à la décontamination ?

que la secrétaire qui nous offrit une place proportionnelle à la taille de son bureau, c'est-à-dire très réduite.

Quelques dossiers de résistants vauclusiens également anciens combattants de la guerre 1914-1918 ont été consultés aux Archives départementales quand nous nous sommes rendu compte qu'ils étaient manquants à l'ONAC. Les Archives de Vaucluse se trouvent dans un très beau cadre historique le Palais des papes d'Avignon. Depuis les fenêtres de la salle de lecture, le chercheur peut apercevoir les touristes déambulant dans le palais, mais ces archives ne sont pas très fonctionnelles. L'ascenseur ne dessert pas toutes les salles et les magasiniers sont obligés de porter des documents volumineux à bout de bras, parfois sur plusieurs étages. Comme nous y allions de préférence en août ou pendant les vacances de Noël, lorsque les autres centres d'archives étaient fermés¹, le personnel était en effectif réduit et il fallait parfois attendre un peu plus longtemps pour que les documents soient amenés².

Bien que la plupart des archives concernant la Seconde Guerre mondiale soient librement accessibles, les dossiers de CVR ne sont pas tous librement communicables afin de respecter la vie privée des demandeurs, la restriction étant de 50 ans après la demande ou de 25 ans après le décès du demandeur³.

¹ Au mois d'août, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ferment pendant une semaine autour du 15 août, la DAVCC de Caen et le SHD de Vincennes sont en vacances pendant trois semaines. Pendant les fêtes de fin d'année, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône sont fermées également. Nous avons profité de ces périodes pour aller aux Archives départementales de Vaucluse et du fait de notre présence chez nos parents à Bellegarde dans le Gard qui est plus proche d'Avignon que Marseille où nous habitons (quarante minutes en voiture au lieu d'une heure vingt et sans embouteillages).

² Cela a été particulièrement compliqué pour les dossiers de naturalisation. Les documents étaient plus longs à arriver et quand ils étaient là, un seul dossier voire deux nous intéressait par cote, des cotes volumineuses à transporter. En les photographiant, leur examen était très rapide. C'est pourquoi nous avons réduit le nombre de dossiers de naturalisation consultés pour des raisons pratiques.

En revanche, les dossiers de réfractaires étaient dans une pièce desservie par un ascenseur, donc nous n'avons eu aucune difficulté pour pouvoir les consulter. Les ouvrages de la bibliothèque étaient également facilement accessibles.

³ Comme les dossiers sont classés par ordre alphabétique et non pas par date de demande et que les décès ne sont pas mentionnés dans les dossiers, tous les dossiers sont consultables sous dérogation dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône. Tous les cartons sont sous dérogation, sans possibilité de reproduction, série 2 159 W 1 à 2 159 W 470 pour les Bouches-du-Rhône et série 1 446 W 1 à 1 446 W 89 pour le Gard. Les dossiers de l'ONAC de Vaucluse étaient également consultables sous dérogation.

Il faut préciser que cette demande de reconnaissance des actions dans la Résistance se faisait auprès de l'office du département dans lequel résidait la personne au moment de la demande. Ainsi, un certain nombre de personnes ont été écartées involontairement de notre étude par l'impossibilité de visiter de tous les offices départementaux pour aller récupérer une quantité plus ou moins grande de dossiers sous dérogation la plupart du temps¹. De plus, l'absence complète de procès-verbaux de la commission départementale du Vaucluse pour l'attribution de la carte de CVR ne nous permettait pas de déterminer dans quels départements ces résistants avaient déménagé. Pour le Gard et les Bouches-du-Rhône, certains procès-verbaux ont été conservés², ce qui a pu donner une idée des personnes qui avaient déposé un dossier dans un autre département et le nom du département en question. Ces procès-verbaux ne fournissaient que l'avis de la commission du Gard et des Bouches-du-Rhône sur la suite à donner au dossier sans mention du verdict final. Cette remarque est importante car après examen de la commission locale, un avis favorable ou défavorable était donné, lequel n'était pas forcément suivi par la commission nationale³. Un refus national pouvait être réexaminé par l'ajout de nouvelles pièces ou par un recours gracieux⁴.

Quelques dossiers constitués dans des départements limitrophes de notre région d'étude ont été consultés ponctuellement à partir des noms retrouvés dans les procès-verbaux comme ceux de l'Hérault, aux Archives départementales à Montpellier, et ceux du Var, aux Archives départementales à Draguignan⁵. Les dossiers de demande de la carte de CVR de la Lozère ont été dépouillés entièrement (508 dossiers) afin d'être sûre

¹ Les dérogations ont été obtenues par département.

² 2 192 W 67 à 69, AD BDR, Procès-verbaux de la commission d'attribution de la carte de CVR Il manque l'année 1969 et de 1976 à 1979. Cependant cela reste la série la plus complète.

³ 1 316 W 8 à 10, AD Gard, Procès-verbaux de la commission d'attribution de la carte de CVR, série très lacunaire qui ne commence qu'après 1978 alors que la majorité des cartes ont été accordées dans les années 1950 ou au début des années 1960.

⁴ Couverture d'un dossier de demande de la carte de CVR voir annexe n°1.

⁵ Voir *infra* pour les procédures.

72 AJ 2287, AN Pierrefitte-sur-Seine., C. Channeboux, *Statuts et droits des combattants volontaires de la Résistance, des membres et FFL, FFC, FFI, RIF, des déportés et internés résistants et politiques et de leurs familles*, Paris, Librairie Solitudes, 1949, 71 p.

⁵ D'après les procès-verbaux, ils étaient les départements avec le plus de demandes extérieures. Pour chaque département, il a fallu faire une demande de dérogation.

En consultant les dossiers de demande de la carte de CVR du Var, nous nous sommes aperçus que les procès-verbaux étaient incomplets. Des dossiers n'ont pas été retrouvés et des dossiers dont nous ignorions la présence dans le Var ont été découverts parce que nous avons eu la curiosité d'ouvrir tous les dossiers des cartons demandés pour vérifier le lieu de Résistance des combattants. En trois jours, tous les dossiers que nous voulions voir dans le Var ont été compulsés.

de n'oublier personne lors d'un séjour d'une semaine à Mende¹. Nous aurions souhaité consulter également les dossiers de la Drôme en raison de sa proximité avec le Vaucluse et du recrutement du maquis Ventoux sur les marges drômoises. Hélas, notre demande de dérogation, rédigée en 2015, est demeurée sans réponse. Il faut compter un délai de deux et trois mois pour obtenir l'agrément du Ministère de la Culture pour les dérogations concernant les archives départementales et même six mois pour les Archives de Paris². Nous aurions également voulu visiter les Archives des Alpes-Maritimes, faute de temps, le séjour a été différé plusieurs fois avant d'être annulé. Les dossiers de CVR les plus anciens ont été versés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes à Nice, ils sont librement communicables et les plus récents sont conservés à l'ONAC qui était prêt à nous recevoir. Pour résumer, les dossiers de demande de la carte de CVR ont été intégralement consultés pour les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse et la Lozère et ponctuellement pour le Var, l'Hérault et Paris.

A partir du mois d'octobre 2014, nous avons commencé à nous rendre au SHD de Vincennes pour consulter les archives militaires et nous avons eu l'idée de demander une dérogation pour les dossiers de demande de la carte de CVR de l'ancien département de la Seine et du département de Paris dans la mesure où plus de 70 résistants, dont le nom avait été retrouvé dans des procès-verbaux, avaient fait leur demande dans ce département³. Il nous est arrivé de découvrir par hasard des dossiers de résistants de notre région en ouvrant certains cartons⁴. D'autres fois, des indices

¹ 1 754 W 54 à 1 754 W 72, AD Lozère, Dossier de demande de la carte de CVR.

² Aucune demande n'a été rejetée. Le cas de la Drôme reste une énigme. Le courrier s'est-il perdu ? Même les dérogations obtenues en 2001-2002 dans le Gard et dans la Lozère pour notre maîtrise sont toujours valables car elles n'ont pas de limite dans le temps.

³ Lors de nos séjours à Paris, il nous est arrivé de nous rendre dans la même journée au SHD de Vincennes car la consultation de cinq cotes est très rapide surtout quand on les photographie, puis aux Archives nationales où le nombre de cotes consultables est également faible et enfin, aux Archives de Paris où nous attendaient des cartons précommandés par mail où nous n'avions qu'un seul dossier à consulter par cote.

Entre 2014 et 2018, nous avons dû passer environ deux mois à Paris. Certaines années scolaires, nous ne travaillions pas le vendredi, ce qui nous permettait de nous rendre à Paris pour le week-end, la salle de lecture du SHD étant ouverte le samedi.

⁴ Par exemple, le dossier de l'acteur Robert Lynen était le premier dans un carton consulté pour un autre résistant alors que nous ne savions pas que son dossier avait été constitué auprès de l'ONAC de la Seine.

2 530 W 304, AD Paris, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Lynen.

Il en fut de même pour Robert Rossi « Levallois » lorsqu'en consultant le fichier des dossiers de demande de la carte de CVR, nous tombâmes fortuitement sur sa fiche aux Archives départementales de Paris.

surgissaient en lisant des attestations remplies en faveur d'autres résistants où était mentionnée leur nouvelle adresse ou le département où leur carte de CVR avait été délivrée. Nous avons aussi suivi notre intuition pour des personnalités de la Résistance de premier plan en les soupçonnant d'être allés vivre à Paris après la guerre ou pour certains en utilisant un moteur de recherche pour connaître leur destinée après 1945¹. C'est ainsi que nous avons retrouvé le dossier de demande de la carte de CVR du général Maurice Chevance-Bertin. La consultation des dossiers de la Drôme aurait été particulièrement intéressante pour les résistants vauclusiens, mais nous ne disposions pas de noms précis en l'absence de procès-verbaux, ce qui signifiait qu'il aurait fallu consulter tous les dossiers pour vérifier le lieu de Résistance ; sans réponse et par manque de temps, nous y avons renoncé.

Ainsi, cette étude sociologique a été menée principalement à partir des dossiers de demande de la carte de CVR instituée par la loi du 25 mars 1949. L'annexe n°1 présente les pièces, les principales modalités d'attribution de la carte de CVR, un modèle de fiche de renseignements, le formulaire pour les attestations et un spécimen de carte de CVR, les différents types de certificat. L'annexe n°2 détaille les procédures, les différentes étapes imposées par les décrets ou les lois successifs.

Comme nous venons de le voir, ces cartes ont été attribuées dans le département de résidence au moment de la demande. La grande majorité des demandeurs étaient des personnes ayant en grande partie accompli des faits de Résistance dans le département où ils résidaient et où ils vivaient après le conflit. Les internés et des déportés de la

Le cas inverse nous est aussi arrivé de savoir qu'un dossier était dans tel carton et de ne pas le retrouver à l'intérieur, comme par exemple le dossier de Mihail Florescu aux Archives départementales de Paris ou de penser qu'un dossier avait été déposé dans le Var et de ne pas le trouver.

La perte de dossiers est un aléa à prendre en compte notamment lors des déménagements des archives ou de la manipulation répétée des dossiers qui a pu entraîner par la suite un mauvais rangement.

¹ Lors de nos séjours parisiens, nous nous rendions aux Archives de Paris avec une liste de nom à rechercher dans le fichier des demandes de CVR pour pouvoir commander les dossiers qui sont conservés dans une annexe et qui sont amenés au centre de la Porte des Lilas deux fois par semaine, le mardi et le jeudi. Lors de notre dernier séjour en mars 2018, nous voulions encore commander par mail quelques dossiers pour qu'ils soient au centre lors de notre visite mais il y avait un problème avec la navette et la communication des documents de l'annexe était temporairement suspendue. Ces personnes sont intégrées dans notre échantillon mais cela aurait permis d'en savoir un peu plus sur elles.

Les dossiers de demande de CVR du département de la Seine puis du département de Paris sont classés par ordre chronologique donc les plus anciens sont librement communicables et photographiables, ce qui nous a permis de gagner du temps et d'avoir des modèles de dossier.

Résistance ne devaient fournir qu'une photocopie de leur carte d'interné ou de déporté résistant pour recevoir automatiquement le statut de CVR. De ce fait, leur fiche de renseignements était la plupart du temps très sommaire, ce qui rendait difficile de savoir où la personne avait agi pendant la guerre, à moins de disposer d'autres sources. Parmi ces déportés et internés résistants (DIR), quelques-uns étaient bien originaires du département mais ils avaient été internés ou déportés parce qu'ils avaient été arrêtés à la frontière espagnole, en tentant de rejoindre la France libre. D'autres dossiers, très nombreux concernent des résistants ayant accompli des actes hors du département soit parce qu'ils résidaient ailleurs pendant la guerre, soit parce qu'ils s'y étaient cachés ou réfugiés. Il a encore fallu écarter les dossiers des FFL rangés avec les dossiers de la Résistance intérieure. Dans des proportions moindres, nous avons également découvert des dossiers des prisonniers de guerre envoyés au camp disciplinaire de Rawa Ruska et qui ont eu droit au titre de résistant, des résistants en Afrique du Nord avant le débarquement des Alliés¹ ou en Indochine et quelques passeurs².

Un peu plus de 8 271 cartes ont été délivrées dans les Bouches-du-Rhône³, mais seulement 5 278 pour des faits de Résistance effectués dans ce département. Les résistants métropolitains ayant accompli des actes de Résistance hors du département sont au nombre de 1 593. Les cartes restantes englobent diverses catégories (FFL, prisonniers au camp de Rawa-Ruska, résistants en Indochine, passeurs, personnes arrêtées au passage de frontière). Pour le Gard, sur environ 1 497 cartes attribuées⁴, 1 022 correspondent à des résistants ayant agi dans le Gard, 216 cartes à des résistants métropolitains ayant combattu en dehors du département. Dans le Vaucluse sur 2 467 cartes⁵, 1 683 cartes ont été accordées pour des actions s'étant déroulées dans le

¹ L'ONAC des Bouches-du-Rhône a récupéré les dossiers de l'Office tunisien lorsqu'il a fermé.

² 192 W 39 à 53, AD BDR, Dossiers de demande de la carte de CVR déposés auprès de l'Office tunisien.

³ Nos départements n'étant pas des départements frontaliers, ces passeurs ont agi ailleurs.

⁴ Selon Serge Barcellini, l'ONAC des Bouches-du-Rhône avaient attribué 8 231 cartes au 31 décembre 1994. Nous y avons ajouté les cartes délivrées entre 1995 et 1998. Ensuite, nous n'avons pas de procès-verbal.

S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 169.

2 192 W 94, AD BDR, Rapports annuels d'activités de l'Office et statistiques. 1950-1998.

⁵ Chiffres arrêtés au 31 décembre 1994.

S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 169.

⁶ D'après les registres de l'ONAC du Vaucluse.

département et environ 350 ont été accordées pour des faits extérieurs mais en France métropolitaine¹.

Quelques dossiers étaient constitués en double par des personnes qui avaient commencé les démarches dans l'un des départements de notre région et qui avaient déménagé au cours de l'instruction du dossier. Ces dossiers portaient la mention, « *carte délivrée par les services de tel département* », mais ils comportaient la fiche de renseignements et parfois des pièces justificatives. En ajoutant les procès-verbaux, certes incomplets des Bouches-du-Rhône, nous savions qu'au moins 311 dossiers venant d'autres services départementaux avaient reçu un avis favorable de la commission départementale des Bouches-du-Rhône. Cette commission devait statuer sur les actes réalisés dans son secteur et ensuite envoyer son avis à l'office du département qui instruisait le dossier. Par exemple, le dossier d'un FTPF du secteur de Marseille, parti habiter à Lyon après la guerre, était envoyé pour examen auprès de la commission des Bouches-du-Rhône qui transmettait son avis à la commission du Rhône qui statuait ensuite. La plupart de ces 311 dossiers, ayant reçu un avis favorable de la commission des Bouches-du-Rhône, ont dû certainement bénéficier de l'attribution de la carte de CVR dans leur département de résidence². Pour le Gard, malgré de grosses lacunes dans les procès-verbaux, 106 dossiers ont reçu un avis favorable et ils ont été examinés par une autre commission départementale. Pour le Vaucluse, ce chiffre n'a pas pu être déterminé.

A partir des dossiers accordant la carte de CVR dans chaque département, en retranchant les dossiers qui étaient hors du champ géographique de notre étude et en ajoutant les cartes de combattant au titre de la Résistance (carte A 137) et les dossiers instruits par d'autres offices, nous avons pu constituer un échantillon de 5 538 cartes de combattants au titre de la Résistance pour les Bouches-du-Rhône (soit 260 dossiers supplémentaires par rapport aux dossiers de CVR instruits par l'ONAC des Bouches-du-Rhône), de 1 414 pour le Gard (soit 392 dossiers supplémentaires) et de 2 036 pour le Vaucluse (soit 353 dossiers supplémentaires).

¹ Nous les avons listés avec leur nom, leur prénom et le département correspondant au cas où nous poursuivrions cette recherche plus tard.

² Avec toutes les précautions émises précédemment.

D'après l'ONAC, 262 785 personnes ont reçu le titre de CVR à la date du 4 mars 2011¹. Les Bouches-du-Rhône sont le deuxième département après Paris pour le nombre de cartes de CVR attribuées, juste devant le Nord². Cela représente 3,1% des cartes délivrées nationalement et 0,8% des habitants du département en 1946. Le Gard a accordé 0,6% de l'ensemble des cartes de CVR et le Vaucluse 0,9%. Peut-on dire que ces départements ont hébergé respectivement 3,1%, 0,6% et 0,9% des résistants français pendant la Seconde Guerre mondiale ? Certainement pas car ces chiffres globaux de cartes attribuées comptabilisent les dossiers de résistants ayant agi dans le département où il réside, ou en dehors de celui-ci. Tous les départements n'ont pas eu la même attraction après la guerre. Pendant les Trente Glorieuses, les grandes villes comme Marseille ont pu attirer des populations venant de toute la France, favorisant des demandes plus nombreuses qu'ailleurs de la part d'anciens résistants nouvellement installés. Au contraire, les départements ruraux ont vu une partie de leurs résistants quitter leur territoire, suivant le mouvement de l'exode rural ou profitant d'une mobilité sociale ascendante hors du département. Enfin, les résistants qui avaient trouvé refuge dans certaines zones de montagnes et de maquis comme le Vercors ou le plateau des Glières sont rentrés chez eux après la guerre. Ils ne sont donc pas comptés parmi les CVR de l'Isère, de la Drôme ou de la Haute-Savoie. Ainsi se posent de nouveau la question des modalités d'attribution de la carte de CVR et celle de l'utilisation de cette source³.

Certaines populations sont sous-évaluées dans les dossiers de CVR. On peut ainsi observer la faible part des femmes. Ces dernières ont peut-être éprouvé un complexe d'infériorité au moment de demander la carte de CVR. Les représentations de genre sont tenaces. Ainsi, pour certaines, disposer d'un titre de combattant était un privilège réservé aux hommes qui avaient pris les armes, alors que la mission d'un agent de liaison, par exemple, cachant des documents dans son cartable de lycéenne, ne leur semblait pas mériter le qualificatif de combattant. De nombreuses femmes ont renoncé à demander

¹ Mail du 4 mars 2011 de Thomas Pouty, chargé de mission au Département Mémoire à la Direction générale de l'ONAC.

² S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p.169-171.

³ Voir l'annexe n°2 pour la consultation des décrets et des lois.

des CAFFI ou d'autres attestations de modèle national d'appartenance à une quelconque organisation de Résistance¹.

La procédure est longue et complexe ce que dénonce François Marcot : « *tout ceci suppose une compétence et une assurance intellectuelles qui requièrent un niveau culturel très inégalement réparti dans la société. A qui fera-t-on croire qu'à ce jeu-là, les paysans sont aussi adroits que les patrons, les ouvriers que les médecins, les boulangères que les avocats ?* »². Que dire des étrangers qui étaient plus ou moins bien intégrés et qui maîtrisaient plus ou moins bien parler le français ou de ceux qui sont retournés dans leur pays après la guerre³ ? Des personnes sont décédées, d'autres ont abandonné leurs démarches, n'ont pas donné suite à des courriers demandant des pièces justificatives ou, tout simplement, ont omis de renvoyer leur photographie alors que le titre de CVR leur était accordé ! Nous avons choisi de comptabiliser ces derniers résistants parmi les détenteurs de la carte même celle-ci n'a pas été retirée ou expédiée. Quelques rares dossiers ont pu être rattrapés au moment de la retraite si le bénéficiaire a alors pensé à achever les démarches et a fourni une photographie. Pour d'autres, les forclusions ont empêché de déposer un dossier. Celles-ci ont été plusieurs fois reportées puis à partir du 1^{er} janvier 1959, plus aucun nouveau dossier ne pouvait être déposé, seuls les dossiers pas encore instruits pouvaient permettre d'obtenir la carte de CVR. En 1968, une levée de forclusion partielle de deux ans autorisa de nouveau le dépôt des dossiers⁴. Un assouplissement des règles d'attribution a eu lieu dans les années 1980 : levée des forclusions, abaissement de l'âge (l'âge minimum lors de l'engagement passe à 16 ans au lieu de 18).

D'autres personnes ont refusé d'engager la démarche pour différentes raisons (pudeur, humilité, raisons politiques, plus envie de parler des événements quelquefois très douloureux, d'autres préoccupations : vie active, vie de famille, etc.), changeant parfois d'avis au moment de leur retraite. Celle-ci a souvent été synonyme de prise de

¹ Voir *infra* dans le chapitre 1 de la première partie le débat sur la place des femmes dans la Résistance.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance », art. cit., p. 39.

³ Dans ces cas-là, quelques dossiers sont déposés dans l'office du département où ils avaient été résistants par d'anciens camarades qui font les intermédiaires ou à l'Office de la Seine où nous avons retrouvé quelques-uns de ces étrangers.

⁴ S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 150-151.

conscience des démarches à accomplir pour obtenir des avantages financiers ou fiscaux : la retraite du combattant est de 784,80 euros¹ et autorise l'octroi d'une demi-part d'impôt sur le revenu supplémentaire à partir de 75 ans². Combien sont ceux qui n'ont jamais rien demandé ?

« Certains résistants ont toujours refusé de solliciter une reconnaissance d'un titre d'ancien combattant qu'ils estimaient contradictoire avec le caractère " spontané ", " désintéressé " et " non militaire " de leur engagement »³.

A l'inverse, il a sûrement existé des personnes qui non résistantes ont réussi à obtenir la carte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le principe de l'attestation par deux résistants qui ont obtenu la carte de CVR est contesté parce que par amitié ou par clientélisme, malgré une déclaration sur l'honneur, les attestataires peuvent soutenir une demande non légitime.

Certaines organisations de Résistance qui ont disposé d'amicales après la guerre ont pu aider leurs membres à effectuer les démarches ou les inciter à les engager. Les archives de l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA) dans les Bouches-du-Rhône conservent des attestations de durée de service avec le récit des faits de Résistance pour quelques-uns de ses membres⁴. La composition des commissions départementales d'attribution de la carte de CVR a pu influencer les choix. Les commissions départementales ont disparu en 2006, faute de dirigeants de la Résistance pour y siéger et les dossiers sont désormais analysés directement à Paris par une commission nationale.

¹ Site Internet du Service public, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1293>

² Abaissé à 74 ans à partir de la déclaration de revenus perçus en 2015.

³ A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op.cit, p. 38.

⁴ 198 J 6 à 14, AD BDR, Attestations de services dans la Résistance (l'ORA était saisie de ces demandes de délivrance d'attestations, nécessaires à l'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou de la carte de combattant) : demandes avec pièces justificatives.

Méthodologie

Le but de cette étude n'est pas de quantifier en valeur absolue la Résistance, cela est malheureusement impossible. Toutefois, il a fallu former l'échantillon d'une certaine réalité le plus représentatif possible à partir de valeurs relatives. Pierre Laborie parle d'une « *base de référence* » à propos de cette source¹. C'est exactement ce qu'ont été les dossiers de demande de la carte de CVR, un socle qui a servi de point de départ à nos recherches et à nos réflexions, un support autour duquel nous avons gravité pour compléter nos bases de données départementales. L'étude des CVR n'était pas une fin en soi mais un point de départ, un prélude à enrichir, tout en sachant que quelles que soient les sources utilisées, l'étude sociologique serait toujours biaisée. Le premier biais est lié à l'impossibilité de dénombrer les résistants dans leur ensemble. Plusieurs historiens dont Pierre Laborie souligne ce problème : « *Le nombre de résistants totalement engagés, au sens fort du terme, reste très minoritaire jusqu'au début de l'été 1944. La question " combien de résistants ? " revient en permanence, mais elle se situe aux limites de la fausse querelle* »². François Marcot soulève la même question « *Combien étaient-ils ? Question légitime et récurrente à laquelle il n'est pas si simple de répondre. [...] Pour évaluer le nombre de résistants, les historiens disposent de deux types de sources : les documents d'époque et les dossiers constitués après la Libération. Aucune n'est satisfaisante et tout chiffrage pose des problèmes de méthode. Les documents d'époque fournissent des indications très partielles ou générales et arbitraires. Les résistants, par définition clandestins, n'ont pas sous l'Occupation de carte d'appartenance. Pour des raisons de sécurité évidentes, aucune liste nominative fiable n'est tenue à jour, et même les listes des réseaux* »³.

« *La possibilité d'une approche quantitative de la Résistance sous-entend celle d'une organisation solidement structurée. Elle a pu être influencée par des organigrammes d'états-majors remarquablement structurés et des tableaux soigneusement ordonné des effectifs par bataillons qui ont longtemps fait figure de*

¹ P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, Montrouge, Bayard Editions, 2011, p. 221.

² *Ibid.*, p. 200.

³ F. Marcot, « Hommes et femmes : combien étaient-ils ? » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 338.

" documents " témoignant, pour le futur, de l'importance des divers mouvements, réseaux, organisations et unités. Documents qui, encore dans les années 1970, étaient présentés aux jeunes chercheurs comme infiniment précieux parce que les seuls à pouvoir rendre compte des actions menées dans la clandestinité. La plupart d'entre eux datent de l'après-guerre et ont été construits avec l'intention de donner, sur le modèle militaire traditionnel, une image planifiée d'un monde qui ne l'était pas et n'avait aucune chance de l'être »¹.

Les dossiers de demande de la carte de CVR sont également des constructions d'après-guerre dans le but de récompenser l'engagement de personnes qui se sont battues au péril de leur vie, à ce moment-là, non pas pour des honneurs, des médailles ou des pensions mais pour des valeurs et des idéaux. L'appât de la récompense et des honneurs, le contexte de l'épuration, puis celui de la guerre froide ont pu inciter de faux résistants à se glisser dans cette population. Les commissions départementales et nationales avaient pour mission d'authentifier les personnes et les actes. Ces commissions étaient composées entre autres, d'anciens membres des FFI, des mouvements et des réseaux. Dans les années 1950, il s'agissait le plus souvent de responsables de ces mêmes organisations. Au fur et à mesure de leur disparition, les cadres de ces commissions ont été remplacés par d'autres résistants. Malgré leur bonne volonté, les membres des commissions ne pouvaient pas connaître individuellement toutes les personnes formulant une demande.

Comme l'écrit justement Serge Barcellini, la carte de CVR cristallise ou résume tous les débats autour de la Résistance autour de son concept, de son authentification et de son utilisation². Avant de présenter des données quantitatives sur la Résistance, il convient donc de définir le résistant. Exercice périlleux. Qui était résistant ? Où commençait la Résistance ? Un acte courageux isolé relevait-il de la Résistance ou fallait-il prouver un engagement dans la durée ? *« L'imprimeur clandestin, le chef de maquis ou l'opérateur radio sont résistants. Et la femme qui ouvre sa porte et héberge le fugitif ? et le gendarme qui prévient de l'arrivée de la milice ou des Allemands ? et le*

¹ P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, op. cit., p. 201.

² S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 141.

médecin qui soigne le maquisard blessé ? A partir de combien d'actes de cette sorte doivent-ils être considérés comme " résistants " [...] Derrière une question simple – combien étaient-ils ? – se cachent donc de nombreux problèmes et bien des enjeux »¹. Pierre Laborie pose cette autre question fondamentale « Comment compter, qui compter et à quel moment les compter ? Quelle valeur accorder à des chiffres s'ils n'indiquent avec clarté ce qu'ils désignent ? Tout essai de comptabilité impliquerait d'obtenir un consensus sur des définitions de la Résistance et du résistant »².

La définition du résistant retenue dans les dossiers de CVR est une définition purement administrative et même militaire : il faut avoir appartenu à une unité reconnue combattante par l'autorité militaire pendant au moins 90 jours³ ou avoir été exécuté, tué⁴ ou blessé⁵ pour des faits de Résistance. Si ces critères ne sont pas remplis, il faut arriver à présenter deux témoignages servant d'attestation d'appartenance à la Résistance, attestations validées par le liquidateur de l'unité ou attestations fournies par des personnes ayant déjà obtenu la carte de CVR parmi lesquelles au moins une possédant un certificat au titre de l'appartenance aux Forces françaises de l'Intérieur (FFI) ou aux Forces françaises combattantes (FFC). Le décret du 25 mars 1949 dresse la liste des

¹ F. Marcot, « Hommes et femmes : combien étaient-ils ? », art. cit., p. 341.

² P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, op. cit., p. 203.

³ Le délai de 90 jours est passé à 80 jours par la loi du 4 janvier 1993.

Pour les questions juridiques sur le statut de CVR et son évolution :

S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 151-181.

S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 141-165.

O. Wiewiorka, « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°50, avril-juin 1996, p. 55-66.

Le détail de ces questions juridiques sera abordé au cas par cas dans le corps de la thèse.

⁴ Le lien de cause à effet doit être établi sous peine d'invalider la demande. Un résistant qui aurait été interné puis fusillé par exemple comme otage et non pas en tant que résistant ne peut pas avoir le titre d'interné de la Résistance. Un résistant fusillé ne peut obtenir le titre d'interné de la Résistance que s'il y a un laps de temps entre son arrestation et le moment de son exécution. Quelqu'un pris les armes à la main et abattu sur place ne remplit pas les conditions pour être interné résistant.

Pour les déportés, la cause de l'arrestation, de l'internement puis de la déportation doit être directement en relation avec les actions dans la Résistance. Un résistant juif arrêté au cours d'une rafle aura le titre de déporté politique et non pas celui de déporté résistant quand bien même il aurait eu 90 jours d'engagement dans la Résistance.

Un résistant interné ou déporté n'a pas eu droit au titre de d'interné ou de déporté résistant si les 90 jours d'engagement n'étaient pas atteints, ils entraient alors dans la catégorie des internés ou des déportés politiques. Ces internés et déportés politiques regroupent ainsi tous ceux qui n'étaient ni résistants ni des prisonniers de droit commun c'est-à-dire les Juifs, les communistes avant le 21 juin 1941, les otages, les homosexuels, les francs-maçons, etc.

⁵ Ces blessures sont celles ayant entraîné une invalidité plus ou moins importante : énucléation, amputation, surdité, éclats d'obus, etc. Elles doivent être reconnues par les autorités militaires comme ayant été reçues lors d'un acte de Résistance.

actes qualifiés de résistance à l'ennemi¹ comme l'appartenance à un mouvement, à un réseau ou à une formation reconnues par les autorités militaires, « *la rédaction, l'impression, le transport ou la distribution de tracts ou journaux clandestins [...] ; la fabrication, non rétribuée de pièces d'identité pour les membres de la Résistance [...] ; la fabrication et le transport du matériel radio en vue des émissions et réceptions des postes clandestins destinés à la Résistance ainsi que l'utilisation de ce matériel ; la fourniture volontaire et gratuite d'un local pour une réunion ou un groupe clandestin ; l'hébergement gratuit de résistants traqués ou blessés, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées ; le passage, à titre gratuit, de résistants ou de militaires hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants ; la destruction ou le sabotage de voies ou moyens de communication, d'entreprises ou de matériels concourant à l'effort de guerre de l'ennemi ; les actions offensives ou défensives dirigées soit contre les forces militaires de l'ennemi, soit contre les autorités ou organismes militaires ou policiers placés sous contrôle ou les individus collaborant avec lui* »².

Ainsi, cette logique administrative ne recoupe pas les critères de l'historien. François Bédarida affirme que la Résistance est une « *action clandestine, menée au nom de la liberté de la nation et la dignité de la personne humaine, par des volontaires s'organisant pour lutter contre la domination et, le plus souvent, l'occupation de leur pays par un régime nazi ou fasciste ou satellite, ou allié* »³. Cette définition de François Bédarida fait sauter le verrou de la durée de l'engagement, tout en insistant de nouveau sur une Résistance organisée évacuant le caractère spontané d'un geste de solidarité ou patriotique et négligeant la France libre. Cette définition est d'ailleurs contestée par les historiens de la France libre : « *En ce sens, Leclerc, soldat sous l'uniforme combattant hors de France, n'est pas un résistant* » observe Jean-François Muracciole⁴. François Marcot va plus loin, « *nous définirons la Résistance comme un combat volontaire et clandestin contre l'occupant ou ses collaborateurs afin de libérer le pays. Résister c'est*

¹ Le fac-similé du décret est dans l'annexe n°2.

² Décret n°49-427 du 25 mars 1949 portant application de la loi du 25 mars 1949.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000676207&categorieLien=id>

³ F. Bédarida, « L'histoire de la Résistance. Lectures d'hier, chantiers de demain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°11, juillet-septembre 1986, p. 75-90.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 23.

réagir »¹. L'action volontaire contre un ennemi commun au sein d'une organisation ou isolément est le critère principal sans préjuger du type d'action ou de la durée de l'engagement. François Marcot distingue « *une Résistance-organisation, qui ne comprend de toute évidence qu'une toute petite minorité, et une Résistance-mouvement, phénomène social beaucoup plus vaste. Celle-ci englobe tous ceux qui ont mené des actions individuelles et tous ceux dont les actes de solidarité ont été essentiels à la Résistance organisée. La Résistance-mouvement n'est nullement en marge de la Résistance-organisation : elle conditionne son existence. Et, si l'on doit la distinguer de la poignée de militants qui anime la Résistance-organisation, on doit l'inclure dans une vision globale de la Résistance* »². On sait que le concept de « *Résistance-mouvement* » est contesté par d'autres historiens, en particulier Olivier Wieviorka dans sa récente synthèse sur l'histoire de la Résistance³.

Cette Résistance peut donc être civile ou militaire, individuelle ou collective, organisée ou isolée, nul besoin de prendre les armes pour résister. De la Résistance-mouvement, le glissement peut s'opérer vers la Résistance civile définie par Jacques Sémelin comme « *un éventail de comportements au risque croissant [qui] définit le contour de cette société rebelle : l'écoute de la BBC, la lecture de la presse clandestine, le travail au ralenti, la non-exécution des ordres de l'occupant ou de ses collaborateurs, le refus du Service du Travail obligatoire (STO), la protection de personnes recherchées, la participation ponctuelle ou permanente à un mouvement organisé de résistance... [...] Cet état d'esprit de subversion sociale se cristallise en des modes d'action spécifiques. La résistance civile prend littéralement forme dans des modes d'action non armés, politiques, juridiques, économiques, culturels et sociaux. Ainsi, en un sens plus restreint, elle s'exprime ouvertement à travers des manifestations publiques [...]. Les grèves ouvrières en sont une autre forme [...] Des travaux ont montré le rôle spécifique des femmes dans ce type de résistance, par exemple à travers ces manifestations de ménagères protestant contre la pénurie alimentaire, ou cette "résistance au foyer" venant en aide à des clandestins de toutes natures [...]. Bien entendu, les actions de sauvetage envers les Juifs constituent aussi une forme de*

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 21.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 23.

³ O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013, p. 15.

résistance civile [...] La diversité de ces modes civils d'opposition contribue à casser les représentations mythiques de la Résistance réduite à l'imagerie d'une insurrection populaire violente. Mais le risque est alors de séparer artificiellement résistance armée et non armée quand, dans le contexte de la guerre, celles-ci sont souvent imbriquées comme par exemple le soutien des populations aux maquis »¹.

Il est évident que le statut de CVR néglige ainsi des pans entiers de la Résistance, seule la Résistance-organisation est prise en compte, en ignorant la Résistance-mouvement et la Résistance civile, à l'exception de quelques résistants dont les actions isolées furent reconnues. Force est de constater que ces derniers sont ultra-minoritaires dans la masse des demandes de la carte de CVR. La Résistance civile transparait toutefois dans certains dossiers en faveur de personnes, par ailleurs, engagées dans la Résistance-organisation. Ainsi, la lecture des dossiers de demande de la carte de CVR donne une vision biaisée de la Résistance dont nous avons conscience. Elle tend à présenter une certaine réalité, celle d'une Résistance organisée et valorisant la figure du combattant en armes. *« La Résistance est un événement à la fois protéiforme et unique, un processus difficile à appréhender dans ses mutations incessantes, impossible à enfermer sans la mutiler dans les frontières figées d'une définition-carcan qui n'en serait que la synthèse improbable. La Résistance est faite d'une multitude de situations particulières, elle est une réalité aux miroirs multiples et changeants, impossible à isoler des lieux, des milieux et des cultures dans lesquels elle se forme comme de ses imbrications dans le tissu social. Elle est par excellence un entrelacs d'engagements et de cheminements singuliers qui ne trouvent leur sens véritable que dans la dimension collective de l'action et le partage solidaire d'une expérience commune. Une expérience sans pareille pour ceux qui l'ont vécue et qui, pour reprendre un propos mille fois entendu, restera en grande part inaccessible et intransmissible »².*

¹ J. Sémelin, « Résistance civile » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre, op. cit., p. 32-33.

² P. Laborie, « Qu'est-ce que la Résistance ? » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre, op. cit., p. 32-33.

Reste la délicate question de l'authentification des résistants soulevée par Serge Barcellini¹. Selon la définition administrative², il faut posséder un certificat modèle national d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur (CAFFI) ou un certificat d'appartenance aux Forces françaises combattantes (CAFFC) ou à la Résistance intérieure française (CARIF) pour pouvoir prétendre à l'obtention de la carte de CVR. La durée de l'engagement doit être supérieure ou égale à 90 jours avant le 6 juin 1944. Pour l'obtention de la carte du combattant au titre de la Résistance, il faut une présence, dans une unité combattante reconnue, d'au moins 90 jours avant la date de Libération du département³. Cette durée minimale de 90 jours de combat est également exigée pour les combattants de la Première Guerre mondiale ou pour ceux de la campagne de 1939-1940 ce qui associe le résistant presque à un militaire. Il en va de même de l'exigence d'appartenir à une unité combattante reconnue. Dans le cas d'un décès ou d'une blessure homologuée au cours d'une action de Résistance, un jour d'appartenance à la Résistance suffit, même si c'était en août 1944. A l'inverse, une personne qui aurait rejoint la Résistance le 10 mars 1944, dans une unité combattante reconnue officiellement, et y serait restée jusqu'à la Libération n'aurait pas droit au titre de combattant volontaire de la Résistance parce qu'elle n'aurait pas effectué les 90 jours réglementaires. Ces exigences en ont découragé plus d'un, ce qui explique que les titres de combattant au titre de la Résistance sont finalement assez peu nombreux par rapport à la masse des dossiers de CVR⁴.

Pour nous détacher de l'état de la carte de CVR, nous avons élargi notre base de données à des résistants qui se sont engagés plus tardivement. En gardant en mémoire le délai de 90 jours de présence dans une unité combattante avant la date de Libération du département (clause de la carte de combattant au titre de la Résistance), nous pouvons faire le calcul à rebours de la date d'engagement. Les dates de Libération des

¹ S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 141.

² Loi du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits du CVR, voir le texte en annexe n°2.

³ Dates officielles de Libération : 31 août 1944 pour les Bouches-du-Rhône, 26 août 1944 pour le Gard et le Vaucluse.

GR 19 P 13, GR 19 P 30, GR 19 P 84, SHD Vincennes, Dossiers consacrés aux maquis FFI du bureau Résistance, classés par département.

⁴ Après des procédures de plusieurs années ou au mieux de quelques mois, les personnes ayant vu leur demande de carte de CVR rejetée n'ont pas poursuivi les démarches pour obtenir la carte de combattant au titre de la Résistance ou peut-être elles ne savaient même pas qu'il existait.

départements étant le 31 août 1944 pour les Bouches-du-Rhône, le 26 août pour le Gard et le Vaucluse¹, cela nous ramènerait à la fin du mois de mai 1944. « *Faut-il compter les résistants dits " de la dernière heure " ou ne retenir parmi eux que ceux qui ont péri dans les combats de la Libération ?* »² A quelle date limite fixer la dernière heure, en juin, en juillet ou en août 1944 ou avant ?

Que dire ou que faire de ces résistants qui ont répondu aux appels de la radio anglaise les appelant à monter au maquis ou à prendre les armes au lendemain du débarquement de Normandie ? « *Méfiez-vous du toréador* » a été le message qui favorisa un afflux soudain dans certains maquis des Bouches-du-Rhône. Il attira l'attention des forces de répression allemande qui se déchaînèrent notamment dans ce département contre les réduits en formation avec des effectifs en plein essor : attaque contre le maquis de Jouques le 10 juin 1944, contre le maquis de Sainte-Anne le 12 juin 1944 et les fusillades consécutives du 12 et 13 juin, attaque contre le maquis de Saint-Antonin-sur-Bayon le 16 juin 1944. Pour les victimes de ces attaques meurtrières, la mention « *mort pour la France* » a pu être reconnue si les familles ont effectué les démarches nécessaires et des dossiers de demande de la carte de CVR ont été constitués. Tous les autres combattants montés au maquis après le 6 juin (non engagés dans la Résistance auparavant), ayant subi les assauts allemands et ayant poursuivi leur action jusqu'à la Libération, n'ont droit ni au statut de CVR (car l'engagement est postérieur au Débarquement), ni au statut de combattant au titre de la Résistance (ils n'ont pas les 90 jours d'engagement avant la date de Libération officielle du département). C'est pourquoi nous avons choisi peut-être un peu arbitrairement, diront certains, le 1^{er} juillet 1944 inclus comme date limite d'engagement pour composer notre échantillon. Ainsi, en prenant en compte le Débarquement du 6 juin et la montée au maquis, nous avons fixé cette ultime limite de ralliement au 1^{er} juillet 1944. Tous les dossiers dépouillés auparavant dans nos travaux de master, en 2001-2002 et en 2010-2011, ont été réexaminés à cette aune. En revanche, les résistants de la dernière heure ou de l'ultime heure, c'est-à-dire engagés après le 1^{er} juillet 1944, n'ont pas été comptabilisés sauf dans les cas mentionnés ci-dessus de décès ou de blessure homologuée. Leur engagement considéré comme tardif ne l'était peut-être pas, « *comme le rappelle Jean-*

¹ Certains certificats peuvent aller jusqu'au 28 août pour le Gard selon le secteur concerné.

² F. Marcot, « Hommes et femmes : combien étaient-ils ? », art. cit., p. 341.

Marie Guillon, " les tard-venus de la Libération ne le sont parfois qu'en apparence ". *Ils ont déjà pu agir auparavant de façon ponctuelle sans être reconnus pour cela »*¹.

Les CAFFI ont été délivrés jusqu'en 1951². Après cette date, il était trop donc trop tard pour obtenir ces certificats nationaux. Les postulants à la carte de CVR devaient posséder obligatoirement cette pièce justificative. Sinon, ils devaient fournir deux attestations contresignées par le liquidateur du mouvement, du réseau ou de l'unité combattante. Ce système de la double attestation a duré jusqu'en 1959 puis a repris en 1976. Ce problème de forclusion des demandes de CAFFI a été préjudiciable notamment pour des résistants qui se sont engagés dans l'armée à la Libération ou après la guerre et qui étaient en Indochine à ce moment-là et qui n'ont pas toujours réclamé de CAFFI. Les autres types de certificat ne sont pas pris en compte lors de l'examen des dossiers, c'est le cas des certificats de modèle départemental ou régional qui ne sont pas considérés comme valables par les commissions car distribués à la Libération. En outre, des opportunistes ou d'anciens collaborateurs ont pu se glisser entre les mailles du filet et bénéficier de tels documents. Ils sont clairement dénoncés par Henri Dudouet dans son ouvrage publié en 1947 : « *A l'époque actuelle où tout le monde se dit résistant, où chacun essaie de tromper son voisin, nous gardons le droit d'être fiers, d'avoir su rester entre nous, sans jamais, nous laisser entamer par ces opportunistes de la dernière heure »*³.

Certaines organisations de Résistance ont pu délivrer un nombre de certificats supérieurs à leurs effectifs réels pour valoriser leur poids dans la Résistance locale, « *les groupements de résistants dont les responsables se verront attribuer un grade militaire d'autant plus élevé qu'ils auront, sous leurs ordres, un plus grand nombre de résistants reconnus, que pour les partis politiques enfin, qui pourront d'autant mieux se présenter comme les héritiers de la Résistance s'ils rassemblent dans leur rang un grand nombre*

¹ P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, op. cit., p. 203.

² Plus de 21 000 CAFFI ont été délivrés dans la IX^{ème} Région militaire.

2 159 W 471, AD BDR, Résistants FFI du département des Bouches-du-Rhône homologués en 1952 : registres. A noter ici une erreur dans l'intitulé de la côte car cette liste des FFI n'est pas une liste départementale mais une liste de la région militaire englobant des FFI du Gard, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes et de la Lozère.

³ Henri Dudouet était le responsable de la Résistance au sein du bataillon des marins-pompiers de Marseille.

H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, Marseille, édité par l'auteur, 1947, p. 11.

d'authentiques résistants »¹. Un certain nombre de résistants, pensant que le modèle départemental ou régional était suffisant, n'ont pas engagé d'autres démarches pour obtenir le modèle national. Ils ont vu leur dossier rejeté ou ont dû demander des attestations. La répétition de ces démarches a pu en décourager plus d'un.

Reste le cas des résistants qui n'ont pas appartenu à des organisations reconnues officiellement. En effet, il existe une liste des unités combattantes reconnues qui donne droit au titre de CVR². Dès lors, les personnes qui n'appartenaient pas à des unités reconnues, qui n'ont pas demandé un CAFFI ou une quelconque attestation de durée de service ou qui ont agi isolément en procurant occasionnellement des faux papiers, en cachant des personnes ou en ravitaillant ponctuellement un maquis, ont souvent rencontré les plus grandes difficultés à faire reconnaître leurs actions. Ce dernier point souligne la non prise en compte de la Résistance civile dans les dossiers de CVR. Participer à des manifestations ou sauver des Juifs si on n'était pas membre d'une organisation n'était pas « *un acte caractérisé de Résistance* ». Des Justes parmi les Nations n'ont pas eu la carte de CVR parce qu'ils ne l'ont pas demandée ou parce qu'elle leur a été refusée pour différentes raisons.

Voici les motifs de rejet qui revenaient le plus souvent dans les dossiers de demande de la carte de CVR : « *L'intéressé n'a pas fourni les pièces justificatives exigées par l'article R.266 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre* »³ ; « *L'intéressé n'a pas justifié d'une activité résistante antérieure au 6 juin 1944, condition posée tant par les articles R.254, 3° et 4°, que par l'article R.255 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre* » ; « *Partisans laisser d'adresse* » ; « *L'intéressé n'a pas justifié de 90 jours d'activité résistante en Unité Combattante et ne remplit pas les conditions imposées par l'Article R.254, 3° du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la guerre* ». Pour ceux qui ont présenté un certificat d'appartenance aux FFI de modèle départemental ou

¹ S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 141.

² Voir la liste dans l'annexe n°3.

³ Ce qui correspond à des dossiers incomplets et dans quelques cas, des personnes ayant toutes les preuves nécessaires mais n'ayant pas terminé la procédure pour cause de décès, de déménagement ou de découragement par exemple.

régional : « *La matérialité de l'activité résistante du demandeur n'est pas suffisamment établie au sens des articles R.266, 5° et R.287 dudit code.* ». Enfin même pour ceux qui possédaient des attestations avec une durée d'activité de plus de 90 jours avant le 6 juin 1944 ou dans unité reconnue combattante : « *La commission émet un avis défavorable, les actes de résistance étant insuffisamment caractérisés* ».

Pour compléter nos bases de données départementales¹ et en tenant compte de toutes ces limites, nous avons donc compulsé des archives complémentaires qui se trouvaient en amont des dossiers de CVR. Nous avons reconstitué les étapes ayant permis la mise en place du statut de CVR. La demande de la carte de CVR était l'aboutissement d'un long parcours administratif, débuté dès la Libération, pour obtenir des médailles ou des pensions. Les premières reconnaissances ont été les décorations comme l'Ordre de la Libération puis la médaille de la Résistance. Des dossiers ou plutôt des bordereaux d'envoi ont été conservés dans les archives du Cabinet du préfet pour cette dernière médaille ou pour celle de la Reconnaissance française et de la France libérée. Le plus souvent, l'issue de la demande n'est pas connue. Ces dossiers ont été utilisés avec précaution car de faux résistants ou des résistants de la dernière heure ayant réalisé un coup d'éclat ont pu se glisser dans ces honneurs attribués à la Libération et aucune durée de Résistance n'est mentionnée². Ces dossiers de médailles ont servi uniquement à compléter les informations sur des personnes déjà intégrées dans notre échantillon.

Les premières cartes de CVR furent attribuées en 1952 mais un certain nombre de résistants sont décédés entre 1945 et 1952 ou sont morts pendant la guerre et n'ont donc pas pu établir de dossier. Une carte peut-elle être accordée à titre posthume ? Oui, mais seulement pour les résistants fusillés, morts au combat, morts en déportation ou morts après la guerre. Néanmoins, les familles qui ont engagé de telles démarches sont assez peu nombreuses. Les ayants droit sont les veuves/veufs ou les parents, plus tard les enfants. Le manque d'intérêt pour demander la carte de CVR est lié à plusieurs raisons comme l'absence de famille encore en vie pour accomplir les démarches

¹ Soit en complétant les rubriques manquantes, soit en ajoutant des personnes dans la base.

² Dans les dossiers de demande de la carte de CVR, des médaillés de la Résistance se sont vu refuser la reconnaissance de leurs actions malgré cette haute distinction car la durée d'engagement était inférieure aux 90 jours rédhitoires.

notamment pour des résistants célibataires, veufs ou divorcés et dont les parents sont décédés. Mais, surtout, il s'agissait d'un dossier supplémentaire à remplir¹. Pour les victimes du conflit mondial, plusieurs dossiers de statuts ont pu être déposés pour obtenir la reconnaissance de différentes mentions pouvant ouvrir à des pensions pour les ayants droit : la mention « *mort pour la France* », le titre d'interné ou de déporté résistant ou d'interné ou de déporté politique ou plus tard la mention « *mort en déportation* »². Ces dossiers de pensions pour les internés, les déportés et les fusillés sont conservés à la Division des Archives des Victimes des Conflits contemporains (DAVCC) à Caen qui est un des sites du Service historique de la Défense. A partir des listes de fusillés, d'internés ou de déportés et du site Internet Mémoire des Hommes³, des dossiers de CVR avec une simple mention de DIR ou des noms inscrits sur des plaques, stèles ou monuments aux morts⁴, nous avons recensé les noms des victimes de la répression et nous avons ensuite consulté et photographié plus de 2 600 dossiers pour ne pas laisser de côté un pan de la Résistance⁵. Entre 2011 et 2014, nous avons cumulé trois mois de présence à Caen pendant les vacances scolaires.

¹ Ordonnance du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité.

² Loi du 15 mai 1985 instituant la mention honorifique « *mort en déportation* », cette mention n'ouvre pas de droits à une pension. Voir le texte de la loi dans l'annexe n°2.

³ Listes de Paul Giraud et d'Aimé Autrand, correspondant du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Le site Internet Mémoire des hommes est géré par le Ministère de la Défense. Il répertorie les militaires décédés pendant la Seconde Guerre mondiale ayant reçu la mention « *mort pour la France* ». Cette base indexée présente succinctement les militaires décédés dont les FFI et il donne les cotes des dossiers conservés à la DAVCC à Caen ou ailleurs pour les marins.

http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/militaires_decedes_seconde_guerre_mondiale/

27 P 259, DAVCC Caen, Listes des personnes déportées du Gard.

⁴ Consultation du site Internet Memorial Genweb qui répertorie les lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale par département et par commune.

<http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/index.php>

Commission départementale de l'information historique pour la paix, *Les Lieux de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale dans le département du Gard*, Nîmes, Conseil Général du Gard, 103 p.

Cet ouvrage a été actualisé depuis. D'autres livres ont été publiés concernant les lieux de mémoire du Vaucluse mais nous les avons consultés après nos séjours à Caen.

⁵ Il y a plus d'internés et de déportés résistants qui ont obtenu une pension militaire que de cartes de CVR au titre des déportés et internés de la Résistance (DIR), ce qui veut qu'une fois la pension obtenue, les résistants ou leurs ayants droit n'ont pas poursuivi les démarches pour demander la carte de CVR. Sans la consultation des dossiers de Caen, la proportion des internés et des déportés aurait été sous-évaluée mais avec la consultation de ces dossiers, cette catégorie risque d'être surreprésentée dans notre échantillon.

Les dossiers de personnes décédées pendant la guerre sont librement communicables. Les dossiers d'internés ou de déportés non décédés sont consultables sous dérogation et la dérogation comprenait l'autorisation de reproduire les documents.

Les autorités militaires se sont d'abord occupées des dossiers de pensions pour les familles des victimes en vertu de l'ordonnance du 3 mars 1945, puis elles ont établi le statut du combattant volontaire de la Résistance institué par la loi du 25 mars 1949. Dans l'intervalle, dès 1946, des fiches de renseignements sont remplies et elles sont conservées dans les dossiers de demande de la carte de CVR. Ces premiers dossiers constitués comportaient des certificats de modèle départemental et régional car c'était la seule pièce dont ils étaient en leur possession à l'époque pour justifier leurs actions. Cela a certainement renforcé leur conviction de détenir le bon sésame et de ne pas aller plus loin quand la procédure a été définitivement adoptée par la loi de 1949.

En réalité, les postulants devaient fournir des preuves de leurs actions avec un certificat d'appartenance à la Résistance soit dans les Forces françaises de l'Intérieur (FFI), soit dans les réseaux appelés les FFC (Forces françaises combattantes), soit dans les mouvements de la RIF (Résistance intérieure française). Ces certificats ont été obtenus auprès des autorités militaires avant la mise en place des commissions d'attribution de la carte de CVR¹.

Pour la délivrance de ces certificats, les postulants ont dû constituer des dossiers d'homologation des services qui sont conservés au Service historique de la Défense à Vincennes dans les archives du Bureau Résistance². Ils sont classés dans la sous-série GR 16 P par ordre alphabétique. Le dernier dossier porte la cote 16 P 608 275. Même si l'on compte quelques cotes vacantes, environ 600 000 résistants ont déposé une telle demande d'homologation des services au titre de la RIF, des FFI, des FFC, des FFL ou des DIR³. Nous sommes donc bien au-delà des 262 785 cartes de CVR délivrées au 4 mars 2011⁴ ou des 480 983 demandes de carte de CVR au 31 décembre 1994⁵. Une contrainte radicale empêche toutefois l'étude complète de ces dossiers : seules cinq

¹ Voir la chronologie des procédures dans l'annexe n°2.

² Voir *infra* la présentation du Bureau Résistance.

³ D'après l'inventaire de la sous-série GR 16 P, le total estimé est de 600 000 résistants avec le décompte suivant : 52 000 FFL, 109 000 agents dans les FFC, 260 000 FFI, 22 000 personnes dans la RIF, 70 000 DIR.

⁴ Mail du 4 mars 2011 de Thomas Pouty, chargé de mission au Département Mémoire à la Direction générale de l'ONAC.

⁵ S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 169.

cotes par jour sont consultables¹. Une vie entière n'y suffirait pas. Nous avons choisi de demander en priorité les dossiers des cadres de la Résistance dont nous n'avions pas trouvé la trace dans les dossiers de CVR de notre région.

Le Bureau Résistance est une mine d'or pour les historiens en dépit de la définition redondante du résistant assimilé à un militaire. Les demandes d'homologation de services et de grades contiennent des informations précieuses et complémentaires des dossiers de demande de la carte de CVR, ils sont librement communicables à de rares exceptions. Ils contiennent assez souvent des photographies utilisées lors de la rédaction des biographies des résistants comme d'ailleurs les dossiers de pension de la DAVCC de Caen².

« Le bureau, né du rattachement direct au ministre des Armées des services liquidateurs des FFI, des FFC et des FFL, est créé en 1948. Il est rattaché en 1952 à la direction du personnel militaire de l'armée de Terre dont il constitue le 6^{ème} bureau, puis à la sous-direction des bureaux du cabinet en 1988. En 1999, lors de l'adossement du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants au ministère de la Défense, le bureau Résistance est rattaché à la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives, nouvellement créée. Enfin, la création en 2005 du Service historique de la Défense (SHD) rattache ce bureau devenu bureau Résistance et Seconde guerre mondiale au département interarmées, ministériel et interministériel (DIMI). Le bureau est supprimé en 2013 lors de la réorganisation du SHD et les fonds d'archives qu'il détenait sont depuis gérés par le département des archives définitives au sein du Centre historique des archives du SHD »³.

¹ Une dérogation pour 10 cotes pour les dossiers de service (série GR 16 P) a pu être obtenue mais pas pour les autres séries. En plus de la dérogation, nous avons recruté ponctuellement notre sœur pour venir consulter les documents et les photographier. Nous l'avons également recruté pour les Archives départementales de Vaucluse.

Le SHD de Vincennes reçoit chaque jour une cinquantaine de lecteurs au château de Vincennes mais la plupart des documents sont conservés dans des bâtiments militaires en dehors de l'enceinte du château. Il faut les commander une semaine à l'avance. Le SHD possède également une bibliothèque très riche en documentation publiée ou manuscrite sur la Résistance et des ouvrages parfois anciens et difficilement consultables ailleurs.

² Les dossiers de demande de la carte de CVR contiennent également des photographies de résistants mais la reproduction de documents sous dérogation est interdite.

Pour les modèles de dossier, voir l'annexe n°4.

³ Inventaire de la sous-série GR 16 P.

Voir site Internet du SHD Vincennes, consulté le 30 avril 2016.

Tous ces dossiers ne sont pas consultables individuellement au vu de leur quantité et du quota journalier de consultation. Heureusement, il existe deux façons de contourner l'obstacle. Nous avons retrouvé aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône trois registres comprenant la liste de tous les résistants FFI homologués dans la IX^e région militaire en 1952, soit 21 317 FFI recensés sur 2 150 pages¹. Ce listing avec le nom et les prénoms des FFI, leur date de naissance, le numéro de leur CAFFI, leur période d'engagement dans la Résistance, le grade homologué et des observations devenait un outil précieux, mais difficilement exploitable car les résistants sont rangés par ordre alphabétique et non par département. Il fallait arriver à déterminer quels étaient les départements formant cette région militaire. Finalement, c'est au Service historique de la Défense à Vincennes que la IX^e région militaire a été identifiée dans son intégralité². Toujours au SHD, à partir de la sous-série GR 19 P relatives aux dossiers de maquis et de FFI classés par département, nous avons retrouvé les listes départementales des CAFFI qui étaient classées par unité. Les trois registres des FFI de la région militaire devenaient décryptables sauf pour le Var dont les listes étaient absentes ainsi que pour la Corse³. Tous les membres des FFI homologués de notre région d'étude devenaient connus nominativement sauf pour le Vaucluse où il manquait la liste de l'AS/CFL du secteur d'Apt. 6 561 FFI dans les Bouches-du-Rhône, 1 171 FFI dans le Gard et 2 279 FFI dans le Vaucluse avaient été homologués⁴. Notre échantillon prenait tout à coup une nouvelle ampleur avec 10 011 FFI, tout en enlevant ceux de la dernière heure et en ajoutant les FTPF Gard-Lozère comptabilisés dans les FFI de la Lozère. Tous ces FFI ont été intégrés dans notre échantillon malgré des lacunes

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/dossiers-administratifs-de-r%C3%A9sistants>

¹ Cette cote est mal référencée car elle indique que ce sont uniquement des résistants des Bouches-du-Rhône alors que l'entête précise bien « IX^e région militaire, Etat-major, Chancellerie ». Voir la photographie de la première page du registre dans l'annexe n°5.

² 159 W 471 à 473, AD BDR, Résistants FFI du département des Bouches-du-Rhône homologués en 1952 : registres.

³ GR 13 P 2, SHD Vincennes, Relevé par département des dates extrêmes de Libération du territoire, p. 1, 3.

La IX^e région militaire comprenait les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse, le Var, les Alpes-Maritimes, la Corse, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Lozère et l'Hérault.

⁴ Identifiable cependant par sa date de Libération du 5 octobre 1943.

⁵ GR 19 P 13, GR 19 P 30, GR 19 P 84, SHD Vincennes, Dossiers des maquis et des FFI du bureau Résistance par département.

Pour information, les Basses Alpes ont eu 1 831 FFI homologués, les Hautes Alpes 1 251, les Alpes maritimes 2 889, la Lozère 713, l'Hérault 1 184. 17 166 FFI identifiés par département, il en reste 4 151 entre le Var et la Corse pour lesquels nous n'avons pas de liste.

concernant certaines données sociologiques. Néanmoins, ces listes et les registres, comportant les dates de naissance, de début et de fin d'engagement, l'unité FFI et le grade, étaient exploitables pour certains critères sociologiques. Grâce à ce listing, nous avons pu reconsidérer tous les dossiers rejetés de demande de la carte de CVR faute de pièces justificatives¹ ou d'un engagement inférieur à 90 jours. Nous ne pouvions pas consulter les dossiers des 10 011 FFI de nos trois départements au SHD de Vincennes, mais en identifiant ces personnes, nous avons pu les rechercher dans des sources plus facilement accessibles, les dossiers de CVR rejetés.

Le second contournement possible était de suivre la même voie pour les réseaux en prenant les dossiers d'homologation des agents de réseau dans la sous-série GR 17 P au SHD de Vincennes. La multiplication des petits réseaux surtout dans les Bouches-du-Rhône a empêché la consultation de tous ces dossiers. Néanmoins, les réseaux disposant des plus gros effectifs ou d'une implantation limitée à notre région ont été analysés soit 53 dossiers². Des listes classaient les agents selon leur catégorie P0, P1 ou P2³. Certains réseaux avaient répertorié leurs membres selon leur région d'action ou leurs sous-réseaux pendant la Résistance. Dans d'autres cas, les listes étaient nationales ou régionales selon l'importance du réseau et seules les adresses permettaient de localiser les résistants mais sur la base de leur domicile après la guerre, ce qui ouvre un chemin semé d'embûches qui exige de nombreux recoupements nécessaires pour ne pas partir dans de mauvaises directions.

Même sans dossier détaillé, les FFI et les agents des réseaux étaient identifiés. Quid des mouvements ? Les dossiers de la sous-série GR 18 P ont été entièrement dépouillés, les mouvements implantés dans la région étant moins nombreux. Aucune liste de membres ne figurait dans ces dossiers. Autant les FFI et les réseaux seront bien représentés dans cette étude, autant les mouvements risquent d'être sous-évalués en raison de cette défaillance des sources. Le travail de Laurent Douzou sur Libération-Sud

¹ Par inadvertance ou parce qu'ils l'avaient perdu, des résistants ayant un CAFFI modèle national avaient omis de le joindre parmi les pièces justificatives de leur dossier de demande de la carte de CVR. Une centaine de dossier ont ainsi pu être récupérés.

² Avec toujours la même limite de 5 cotes par jour. Pour le réseau F2, le dossier n'était pas librement communicable.

³ P0 agent occasionnel, P1 agent gardant son identité et son activité, P2 agent entré dans la clandestinité et entièrement dévoué au réseau.

atténué ce sentiment d'impuissance face aux sources indomptables. Il est parvenu à dresser une liste de membres avec leur patronyme, leur pseudonyme, l'année de leur entrée dans le mouvement, le nom codé de la région, le département concerné et la fonction occupée¹.

Constitution de la base de données

L'historiographie a depuis longtemps souligné les étroites limites des dossiers de demande de reconnaissance des services dans la Résistance. Faut-il pour autant renoncer à ce type de source ? Quelle est la représentativité de ces dossiers ? Pour combler ces carences, nous sommes remontés en amont vers d'autres sources pour élargir l'échantillon et introduire des catégories de résistants sous-représentées dans les dossiers de CVR (les résistants décédés pendant la guerre) ou ignorées en raison des difficultés soulevées par le délai de 90 jours d'activité dans une unité reconnue combattante ou encore par le fait de procédures commencées mais inachevées (résistants aux services homologués par les autorités militaires mais qui n'ont pas demandé la carte de CVR). Parallèlement à la carte de CVR, les résistants pouvaient également obtenir la carte de combattant au titre de la Résistance (A 137)² ou le titre de réfractaire³. Nous parvenons ainsi à un échantillon très important (15 276 personnes), sans doute l'un des plus imposants établis dans le cadre d'études sociologiques sur la Résistance. Cela a été rendu possible par le fait que les Bouches-du-Rhône sont le deuxième département à avoir délivré le plus de cartes de CVR derrière Paris (plus de 29 000 cartes délivrées) et qu'aucune étude sur les CVR de Paris n'a été entreprise. Même l'étude sur les FFL de Jean-François Muracciole, repose sur un échantillon plus réduit que le nôtre, environ 4 000 personnes (soit environ un dossier étudié pour huit

¹ L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, *op. cit.*

² Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la demande de la carte de CVR mais le délai de 90 jours est compté à partir de la date de Libération du département et non pas à compter du 6 juin 1944.

³ Les dossiers de la carte du combattant au titre de la Résistance ont été consultés dans les trois départements. Les dossiers de réfractaires ont été compulsés entièrement dans le Gard et dans le Vaucluse mais pas dans les Bouches-du-Rhône par manque de temps et à cause d'une plus grande quantité de dossiers. Dans le Vaucluse, les dossiers de réfractaires sont conservés aux Archives départementales de Vaucluse. Dans les cartons, ils sont mélangés avec les dossiers de personnes contraintes au travail en Allemagne donc nous les avons lus également.

Français libres, hors soldats coloniaux)¹. Le tableau n°1 présente la répartition des résistants à partir de la source principale qui nous a permis de les identifier². Le tableau est partagé en deux parties pour distinguer les résistants pour lesquels un dossier a été consulté et ceux pour qui les renseignements sont plus limités.

Les demandes de la carte de CVR acceptées constituent la source principale de notre étude (57,1% de notre échantillon dans les Bouches-du-Rhône, 50,4% dans le Vaucluse et 38% dans le Gard). Cette source a été complétée par l'examen d'autres types de dossiers administratifs ou d'autres dossiers de demande de la carte de CVR déposés auprès d'autres services départementaux de l'ONAC. Les dossiers de la carte de combattant au titre de la Résistance (A 137) représentent peu de dossiers, à l'exception du Gard³. La consultation des dossiers de demande de la carte de CVR dans d'autres départements a également enrichi nos échantillons dans des proportions assez importante, surtout dans le Gard et dans le Vaucluse (8,6% et 9,7% des effectifs). Les dossiers rejetés pour un problème de durée d'activité ou les dossiers incomplets sont assez nombreux, notamment dans les Bouches-du-Rhône (8,9% des résistants). En additionnant tous ces dossiers de combattants de la Résistance (CVR et A137), acceptés ou rejetés (mais rentrant dans nos critères), la part des dossiers de combattants de la Résistance s'établit à 68,7% des effectifs résistants dans les Bouches-du-Rhône, de 63,6% dans le Vaucluse et de 58% dans le Gard. Bien que ces pourcentages soient assez élevés, nous pouvons mesurer que la part de ceux qui n'ont pas fait de démarches pour obtenir une carte de CVR ou du moins que nous n'avons pas retrouvés⁴ est très importante : 31,3% de la population étudiée dans les Bouches-du-Rhône, 42% dans le Gard et 36,4% dans le Vaucluse.

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 39.

² Pour un certain nombre de résistants, plusieurs dossiers ont été consultés. Chaque résistant n'est compté que dans une seule catégorie, la carte de CVR primant sur les autres catégories. Par exemple, un résistant répertorié dans les dossiers de la DAVCC à Caen ne possède pas de dossier de CVR consulté dans notre région.

³ Il aurait été dommage de ne pas pouvoir compulsier ces dossiers qui devaient partir à la décontamination.

⁴ Il faudrait consulter tous les dossiers de tous les ONAC. Il existe un fichier national des cartes de CVR attribuées mais il n'indique pas le nom de l'office qui a délivré la carte. Néanmoins, il serait possible de savoir si nos résistants possesseurs d'un CAFFI ou d'un CAFFC ont obtenu une carte de CVR quelque part.

Tableau 1 : Composition de notre échantillon

Source principale	BDR		Gard		Vaucluse		Région étudiée	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dossier de CVR dans le département avec attribution de la carte	5 278	57,1%	1 022	38%	1 683	50,4%	7 983	52,3%
Attribution de la carte de combattant au titre de la Résistance (carte A 137)	86	0,9%	161	6%	30	0,9%	277	1,8%
Dossier de CVR avec attribution de la carte, consulté dans un autre département	174	1,9%	231	8,6%	323	9,7%	728	4,8%
Dossier de CVR rejeté car certificat d'une durée de moins de 90 jours mais avec un engagement au plus tard le 1 ^{er} juillet 1944 inclus	718	7,8%	109	4,1%	78	2,3%	905	5,9%
Dossier incomplet/n'a pas fourni les pièces justificatives et pourtant en possession d'un CAFFI	99	1,1%	7	0,3%	7	0,2%	113	0,7%
Dossiers de la DAVCC à Caen ¹	441	4,8%	250	9,3%	234	7%	925	6,1%
Ecrous, dossier d'interné politique ²	0	0%	38	1,4%	0	0%	38	0,2%
SHD Vincennes (dossiers d'homologations des services, archives privées d'organisations)	61	0,7%	25	0,9%	9	0,3%	95	0,6%
Résistants décédés sans aucun dossier constitué par la famille	7	0,1%	21	0,8%	5	0,1%	33	0,2%
Attestation pour quelqu'un d'autre	0	0%	4	0,1%	3	0,1%	7	0%
Avis favorable de la commission	0	0%	44	1,6%	0	0%	44	0,3%
CAFFI mais pas de carte de CVR retrouvée ³	1 658	17,9%	601	22,3%	741	22,2%	3 000	19,6%
CAFFC mais pas de carte de CVR retrouvée ⁴	712	7,7%	105	3,9%	211	6,3%	1 028	6,7%
Notoriété publique/bibliographie/AERI ⁵	14	0,2%	73	2,7%	13	0,4%	100	0,7%
Total	9 248	100%	2 691	100%	3 337	100%	15 276	100%

¹ Résistants n'ayant pas de dossier de CVR dans notre région. Les autres résistants qui ont la carte de CVR et un dossier à la DAVCC de Caen sont comptés dans les dossiers de CVR.

² Dossiers d'internement du régime de Vichy consultés dans le Gard. Registres d'écrou et sentences de la Section spéciale.

³ Aucun dossier consulté, seulement la mention d'un CAFFI sur les registres de FFI de la IX^e région militaire. CAFFI avec un engagement avant le 1^{er} juillet 1944 inclus.

⁴ Listes des agents homologués dans les dossiers des réseaux. Engagement avant le 1^{er} juillet 1944 inclus.

Série GR 17 P, SHD Vincennes.

⁵ Quelques membres de Libération-Sud cités par Laurent Douzou, quelques membres de Franc-Tireur cités par Dominique Veillon, Allemands antifascistes dans les Cévennes (décédés pendant la guerre ou retournés en Allemagne), membres cités par les CD-Rom de l'AERI sur la Résistance dans le Gard et dans la Lozère, etc.

Des résistants aux responsabilités importantes n'ont aucun dossier dans notre région ou au SHD comme Francis Leenhardt, président du Comité départemental de Libération des Bouches-du-Rhône. Dans le Gard, des membres de l'état-major des guérilleros espagnols n'ont aucun dossier et pourtant l'un d'eux a donné son nom à plusieurs rues en France, même à Paris : Cristino Garcia.

Nous n'avons rajouté que quelques individus parce qu'il n'est pas de notre ressort d'attribuer des récompenses ou des titres et parce que nous présenterons un exemple de problème dans la partie 2 qui nous a poussés à une extrême prudence.

La constitution de notre échantillon possède également certains biais qui seront présentés et critiqués au fur et à mesure du développement de cette thèse. Toutefois, le tableau 1 témoigne de notre volonté de partir des dossiers de demande de la carte de CVR en essayant de supprimer ou de gommer certaines de ses lacunes. Les dossiers de la DAVCC à Caen soulignent notre pressentiment selon lequel nombre de résistants ou leurs ayants droit n'ont pas poursuivi leurs démarches après l'obtention d'une pension ou d'une mention de « *mort pour la France* ».

Malgré l'imperfection de la source et en prenant certaines précautions, l'étude des dossiers de CVR demeure utile. D'abord, de façon très pragmatique, faute de mieux. Un historien des armées romaines qui retrouverait un document équivalent renoncerait-il à l'exploiter car il serait prévenu de ses limites ? On peut en douter. Précisément l'historien de la Résistance est souvent placé face à ce type de dilemme : ses propres sources, sans être inexistantes, n'ont rien à voir avec la surabondance qui caractérise habituellement l'histoire contemporaine. Les témoins sont en voie de disparition et n'offrent pas toujours le gage d'une plus grande fiabilité, sauf si on arrive à croiser les sources. Michel Boivin et Jean Quellien se sont posé la même question à propos de la représentativité des cartes de CVR en Basse-Normandie. « *Parallèlement au dépouillement du fichier CVR, une dizaine d'années de recherches sur la période de l'Occupation en Basse-Normandie nous ont permis de constituer progressivement un second fichier, comprenant des résistants ne détenant pas la carte de CVR ; soit parce qu'ils ne l'ont pas demandée (cas le plus fréquent) ; soit parce qu'elle leur a été refusée, bien que leur participation à la lutte contre les Allemands ne fasse pas – historiquement sinon juridiquement – de doute. [...] La comparaison des deux fichiers apporte globalement une réponse affirmative en dépit de quelques différences, à dire vrai, mineures par rapport aux concordances qui ressortent de cette confrontation. [...] Globalement donc, la confrontation des deux sources montre des similitudes incontestables et démontre ainsi la représentativité du fichier des CVR dans le cadre d'une étude sociologique de la Résistance* »¹. Dans leur lignée, nous avons voulu choisir les cartes de CVR comme point de départ de l'analyse et non comme une finalité, en élargissant l'échantillon.

¹ M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 166.

« *Qui plus est, sans oublier les vides que l'internement, la déportation ou la mort font dans les rangs, tous les résistants ne le sont pas obligatoirement en continuité, irrévocablement, de la période des débuts à la Libération. Les "effectifs" sont composés non seulement d'engagés à durée indéterminée et à fidélité absolue, mais d'innombrables intermittents et inorganisés. [...] Successivement ou en même temps, délibérément ou au hasard des circonstances, les uns et les autres appartiennent souvent à plusieurs organisations. Les communistes mis à part, et même dans ce cas avec des nuances, nombreux furent les résistants de terrain qui apprirent seulement en 1945 l'affiliation et parfois même le nom de l'organisation dans laquelle ils luttèrent. Les pseudonymes aidant, et il arrivait aux clandestins d'en avoir plusieurs, la même personne pouvait être comptée plusieurs fois, ou pas une seule* »¹.

Sources complémentaires pour obtenir des données sociologiques

Les pièces justificatives (acte de naissance, décret de naturalisation, état signalétique et des services dans l'armée) demandées dans les dossiers ont orienté notre réflexion vers d'autres pistes. Les actes de naissance fournis ne sont pas forcément des copies intégrales mais plutôt des extraits de naissance. Ils indiquent le plus souvent la date de naissance et le nom des parents. Si la copie intégrale est versée dans le dossier, nous pouvons aller plus loin et connaître la profession des parents. En outre, les mentions marginales précisent alors l'évolution de l'état-civil de la personne : reconnaissance, légitimation, adoption, changement de nom, mention du mariage à partir des registres de 1897, annulation de mariage, divorce, PACS mentionné depuis 2007, décès, perte ou acquisition de la nationalité française, adoption par la Nation². Ainsi, les actes de naissance renseignent sur les origines sociales des résistants et sur leur situation matrimoniale. Ils permettent d'établir de nombreux liens familiaux entre les résistants. Hélas, la plupart des dossiers ne fournissent pas la copie intégrale de l'acte de naissance, mais plutôt une simple fiche individuelle d'état-civil (la fiche familiale d'état-civil serait bien plus intéressante). Néanmoins, ce défaut peut être surmonté par la recherche individuelle des actes de naissance des résistants. Ce travail

¹ P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, op. cit., p. 202.

² J.-L. Beaucarnot, « Bien exploiter les mentions marginales », *La Revue française de généalogie*, n°202, octobre-novembre 2012, p. 49.

est, certes, très long et fastidieux mais ô combien précieux. La mise en ligne sur Internet des archives d'état-civil numérisées a considérablement facilité cette démarche même si les départements ont plus (le Vaucluse)¹ ou moins (le Gard)² développé cet outil. La diversité des situations est également sensible concernant les dates extrêmes de mise en ligne, en général l'arrêt des registres se situant généralement entre 1900 et 1910 : 1905 pour le Vaucluse ou 1901-1902 pour les Bouches-du-Rhône (1904 pour la commune de Marseille). En outre, au sein d'un même département, les registres de toutes les communes ne sont pas encore accessibles ou alors à des dates antérieures. La mise en ligne des archives postérieures peut poser un problème en matière de protection de la vie privée dans la mesure où les mentions marginales sont inférieures aux délais de communicabilité³ : un acte de naissance datant d'il y a 75 ans peut donner en mention marginale des informations qui ont moins de 75 ans et qui concernent des personnes encore en vie. Les Archives départementales de Marseille ont microfilmé l'état-civil du département de 1903 à 1936 couvrant ainsi toute la période de naissance des résistants.

Revenons aux mentions marginales. Elles peuvent être très précieuses en indiquant les dates de mariage (parfois de divorce, de remariage) et de décès des résistants. Toutefois, tous les actes de naissance n'ont pas été complétés aussi consciencieusement par les agents de l'état-civil : une mairie peut avoir négligé d'envoyer un avis de mariage ou de décès à la commune de naissance. Cette dernière peut retranscrire l'avis de façon erronée. L'avis peut avoir été mal acheminé par les services postaux, la personne a pu partir vivre à l'étranger sans qu'aucune information ne soit envoyée en France. Nous avons même trouvé deux résistants qui sont morts deux fois puisque deux dates de décès différentes étaient apposées en marge de l'acte. Pour

¹ Le Vaucluse a mis en ligne ses registres paroissiaux et d'état-civil numérisés pendant l'été 2012 alors qu'auparavant seul l'état-civil d'Avignon était consultable sur le site des archives communales d'Avignon.

² Le Gard n'a mis aucun acte d'état-civil en ligne, il est l'un des quatre derniers départements métropolitains à ne pas l'avoir fait au 25 septembre 2018.

<https://francearchives.fr/map/b2b076144a3c4392a34b14bb5e364c95>

Le site de généalogie Filae a mis en ligne et indexé les actes de naissance numérisés par les archives départementales. Cette indexation est très utile même si l'accès aux informations est payant.

<https://www.filae.com/v4/genealogie/HomePage.mvc/WelcomeI>.

³ Les délais de communicabilité sont d'après la loi 15 juillet 2008 de 75 ans pour les actes de naissance et pour les actes de mariage au lieu de 100 ans précédemment. Pour les actes de décès, les copies d'actes peuvent être délivrées à toute personne sans délai réglementaire.

les actes numérisés, la date de la numérisation doit aussi être prise en compte¹ et l'acte numérisé ne compense pas le fait de disposer d'un registre d'état-civil sous les yeux qui est plus complet². L'absence de mention marginale de mariage ou de décès ne signifie pas nécessairement que la personne est restée célibataire ou qu'elle n'est pas encore décédée³. Enfin, ces mentions marginales favorisent l'élaboration d'une généalogie descendante des résistants. Elles permettent de retrouver des conjoints encore en vie puisque le prénom du conjoint est mentionné ou de connaître le lieu de décès correspondant parfois à la commune du dernier lieu de résidence qui a pu changer depuis le dépôt de la demande de la carte de CVR et donc de rechercher dans cette commune des enfants potentiels⁴.

D'autres sources offrent de précieux apports complémentaires. Ainsi, les dossiers de naturalisation nous ont permis de connaître le parcours des immigrés entrés dans la Résistance : leur année d'arrivée en France, le motif de la migration, avec qui ils étaient venus, la composition de leur famille, leur niveau d'études, leur expérience militaire, leur intégration, etc.

De même, les registres matricules sont utiles pour connaître le parcours militaire et le niveau d'études des résistants. Ils ont été numérisés et mis en ligne sur Internet dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale pour toutes les classes d'âge ayant pu servir sous les drapeaux pendant cette guerre⁵. Pour les résistants les plus jeunes, et les plus nombreux, qui n'ont pas participé à la Grande Guerre, l'accès aux registres matricules n'est possible que sous dérogation. Ce travail trop long n'a pas été entrepris. Néanmoins, des copies des fiches matricules sont souvent versées dans le dossier de demande de la carte de CVR. Une limite cependant : la présentation des registres ayant été modifiée, la rubrique « *degré d'études* » a été supprimée.

¹ Des changements dans l'état-civil d'une personne peuvent avoir eu lieu après la numérisation.

² L'état-civil est enregistré en double exemplaire. La série communale est plus complète que les registres du greffe du Tribunal de Grande Instance (TGI) déposés aux archives départementales. Depuis 1989, les mentions marginales ne sont plus apposées sur l'exemplaire du greffe du TGI.

³ J.-L. Beaucarnot, « Bien exploiter les mentions marginales », art. cit., p. 50.

⁴ Les rubriques nécrologiques dans la presse donnent également les noms des enfants.

⁵ Site Internet du Grand Mémorial sous l'égide du Ministère de la Culture.

<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Enfin, ultime source, le témoignage. Précisons qu'en l'occurrence, il s'agit essentiellement de recueils de souvenirs dans la mesure où les témoins survivants sont devenus très peu nombreux. Etant donné l'orientation résolument quantitative de notre travail, cette source n'a été exploitée que de façon secondaire. Nous avons procédé à quelques entretiens directs et nous avons réutilisé des témoignages récoltés lors de la réalisation de notre maîtrise en 2001-2002¹.

Nous avons entrepris au début de nos recherches, d'adresser des questionnaires, établis sur le modèle de la fiche de renseignements du dossier de CVR, aux résistants ou à leur famille². Nous avons renoncé à cette démarche trop chronophage pour des résultats décevants et limités. Les personnes contactées n'avaient souvent aucun lien de parenté avec le résistant recherché ou ne répondaient pas. Quelquefois, les familles de résistants possédaient moins d'informations que nous. Au total, quarante-cinq résistants ont pu être contactés directement³.

Mise en forme des résultats statistiques

Toutes ces informations ont été saisies d'abord dans un tableau enregistré dans un fichier texte. En réduisant la taille de la police (taille 2) et en zoomant sur l'écran de l'ordinateur, le texte était lisible mais non imprimable. Quand la base a été complète en février 2017⁴, nous avons fait un copier-coller du tableau dans un fichier Excel pour pouvoir effectuer les calculs⁵. Nous avons fait le choix de présenter nos résultats sous différentes formes (tableaux, graphiques, cartes, arbres généalogiques). Lorsque les tableaux sont réduits (moins d'une page), ils sont insérés dans le corps de la thèse. Les tableaux occupant plusieurs pages sont placés dans les annexes. Dans le cas où les

¹ Voir la liste des entretiens dans les sources.

² Voir le modèle du questionnaire en annexe n°6.

³ 126 questionnaires ont été expédiés pour notre échantillon des Bouches-du-Rhône, 23 questionnaires remplis ont été reçus, 62 réponses sur 212 questionnaires pour le Gard, 55 réponses sur 454 questionnaires pour le Vaucluse soit un total de 140 réponses exploitables sur 792 demandes.

⁴ Nous avons arrêté nos recherches à l'été 2016 même si ponctuellement, nous avons séjourné à Paris. Un très long travail de saisi a été accompli pour le Vaucluse (relevé manuel des dossiers de la carte de CVR) et pour les dossiers de la DAVCC à Caen (six mois de lecture des dossiers photographiés). Pour le Gard, la saisie des données avait été effectuée directement sur ordinateur. Pour les Bouches-du-Rhône, le fichier de notre master 2 a été repris et complété avec de nouvelles rubriques et de nouveaux individus.

⁵ A chaque calcul, une sauvegarde différente du fichier a été effectuée pour éviter lors du tri des données des décalages dans les colonnes.

tableaux sont accompagnés de synthèses graphiques ou cartographiques, ils sont généralement placés en annexes et seuls les graphiques et les cartes sont conservés dans le corps du texte. Les fonds de carte pour la France ou l'Europe sont des fonds de carte utilisés dans le milieu scolaire¹. La plus grande difficulté a été de trouver des fonds de cartes pour les trois départements, mentionnant le contour des communes et, si possible leur nom. Nous avons utilisé des cartes disponibles sur les sites Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse et nous les avons transformées². Pour le département du Gard, il a été impossible de trouver une telle carte dans la mesure où ce département ne comportait pas moins de 353 communes en 1936. Nous avons repris une carte d'un site Internet officiel et nous l'avons transformée³. Toutes ces cartes ont été réalisées à partir d'un logiciel de retouches photographiques avec les outils « *pot de peinture* » et « *texte* », assez rapidement pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse (entre une heure et deux heures) et très lentement pour le Gard à cause de la difficulté inhérente au repérage des communes sur le fonds de carte (entre 6 heures et 8 heures de travail pour établir une seule carte du Gard).

Nous avons souhaité également présenter des biographies des résistants, donnant plus de corps et de chair aux statistiques, et ne pas perdre de vue l'impératif de Marc Bloch d'une « *histoire à hauteur d'homme* ». Avec le temps, la plupart des résistants survivants de la guerre ont fini par rejoindre leurs camarades « *morts pour la France* » (morts au combat, fusillés, décédés en déportation, etc.). Travailler sur la sociologie de la Résistance est une manière d'identifier une partie de ces sans nom. Une recherche

¹ Le fond de carte de l'Europe provient de :

Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1ère Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Le fond de carte de la France vient du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie- d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017.

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

² Le fond de carte des Bouches-du-Rhône a été conçu à partir du site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, carte des projets de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), consultée le 27 mars 2017. <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/La-prevention/Les-projets-de-Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Incendies-de-Forêts-PPRIF>.

Le fond de carte du Vaucluse a été créé à partir de la carte des Statistiques Feux de Forêts, consultée le 30 mars 2017 sur le site Internet de la Préfecture du Vaucluse.

http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_FF_01_tous_feux.pdf

³ Le fond de carte du Gard a été créé à partir de la carte des Accidents corporels de la circulation routière en 2012, consultée le 29 mars 2017 sur le site Internet :

<http://cartelie.application.developpement->

[durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ACCIDENTS_2012&service=DDTM_30](http://cartelie.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ACCIDENTS_2012&service=DDTM_30)

historique n'aurait aucun sens si elle se réduisait à établir des statistiques si justes et si précises soient-elles. Elle ne saurait réduire les identités dans la masse des chiffres et de leur silence. Au contraire, elle se doit de les éclairer et de leur donner vie. Les dossiers compulsés permettent de retracer des parcours derrière lesquels se trouvent des hommes et des femmes. Ils font jaillir de l'ombre des archives des récits qui vont bien au-delà de l'anecdote, même si la psychologie des résistants et leurs motivations restent plus difficiles à cerner.

La rédaction de ces biographies est rendue possible par l'utilisation nominative des données, même si la consultation des dossiers sous dérogation est règlementée : « *Je vous rappelle en outre l'engagement que vous avez déjà signé de ne publier ou de ne communiquer aucune information susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par la loi, notamment la vie privée des personnes, et je vous demande de vous y conformer* »¹. Cette formule nous a été expliquée par les archivistes : nous pouvons nommer les résistants sans livrer de renseignements médicaux (délai de 120 ans pour ce type d'information), sans évoquer d'éventuelles affaires de délation (principe de la présomption d'innocence, sauf si un jugement a condamné le délateur), sans divulguer le contenu des casiers judiciaires des résistants, etc. En l'espace de quelques années, nous avons observé de nettes différences concernant l'ouverture des archives publiques sans dérogation et donc reproductibles (archives du cabinet du préfet, archives judiciaires, registres matricules des soldats ayant combattu pendant la Première Guerre mondiale) et le progrès technologique a grandement servi notre travail (numérisation d'archives sur des sites Internet, numérisation par nos soins dans les centres d'archives, possibilité de stockage d'une grande capacité de données (presque 1 000 Go). Si nous avions voulu entreprendre cette thèse plus tôt, nous n'aurions pas eu les moyens matériels pour y parvenir.

La plus grande difficulté a été la gestion du temps partagé entre nos recherches, les déplacements nombreux qu'elles exigeaient et notre activité d'enseignante à temps plein en lycée (titulaire sur zone de remplacement mais affectée au Lycée Marie Curie à Marseille depuis la rentrée 2013, parfois en service partagé). Les limites de notre étude

¹ Formule présente dans toutes nos dérogations délivrées par le Ministère de la Culture.

sont certaines. Nous avons volontairement laissé de côté certains aspects qui ne rentreraient pas dans le cadre de notre propos comme la présentation de la chronologie de la Résistance de notre région ou l'étude détaillée et systématique de ses combats et faits d'armes. De même, la mémoire de la Résistance n'a pas été évoquée ou seulement à travers les lieux de mémoire¹. Elle ne correspondait pas vraiment à notre sujet et elle pourrait faire l'objet d'une étude à part entière. Par manque de temps, le devenir des soldats après la guerre a été développé succinctement.

Même si les études sociologiques sur la Résistance sont peu nombreuses, nous avons tenu à comparer nos résultats avec l'historiographie, quand cela était possible, afin de mettre en évidence la singularité de la région étudiée ou au contraire sa ressemblance avec d'autres monographies départementales, de mouvements ou de réseaux ou sur les FFL. Finalement les mêmes logiques s'observent avec quelques variations comme l'importance des Corses dans la Résistance des Bouches-du-Rhône, celle des marins-pompiers de Marseille, unité militarisée avant la guerre, ou la faible présence des maquis dans les Bouches-du-Rhône en raison de conditions topographiques et naturelles peu propices à la concentration d'hommes dans les zones naturelles, contrairement aux Cévennes, au mont Ventoux ou au Luberon. Cette histoire de la Résistance est avant tout sociale et régionale dans la mesure où elle tente de montrer les solidarités en œuvre dans les mécanismes de l'engagement dans la Résistance. Cette question centrale de la singularité ou non de notre région sera exposée en conclusion.

¹ Presque toutes les photographies des lieux de mémoire sont de l'auteur.

PREMIERE PARTIE :
AUX ORIGINES DE L'ENGAGEMENT ET DE LA CONSCIENCE
RESISTANTE

Connaître les motivations des résistants est un défi. L'historiographie s'est penchée sur cette question en renouvelant ses approches depuis les années 1990, notamment avec l'organisation de six colloques sur « La Résistance et les Français »¹ afin « de prendre en compte la réalité résistante comme processus pluriel, plongeant dans le quotidien, le social, le culturel, justifiant une perspective anthropologique » à travers « les attitudes et les itinéraires, le politique au quotidien ou l'infra-politique, les mécanismes sociaux de l'engagement, les liens entre opinion, représentations et actes, mais aussi [...] les secteurs les plus classiques de l'organisationnel »². Près de cent cinquante chercheurs ont participé à ce nouvel élan historiographique lors de ces colloques. Ce travail a été poursuivi avec le numéro spécial du *Mouvement social* dirigé

¹ J.-M. Guillon, P. Laborie (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, op. cit.

J. Sainclivier, C. Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français : enjeux stratégiques et environnement social*, op. cit.

Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Actes du colloque international de Bruxelles, 23-25 novembre 1993, *La Résistance et les Européens du Nord*, Paris, IHTP, 1994, 460 p.

F. Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : Lutte armée et maquis*, op. cit.

L. Douzou, R. Frank, D. Peschanski, D. Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, op. cit.

J.-M. Guillon, R. Mencherini, *La Résistance et les Européens du Sud*, Actes du colloque international d'Aix-en-Provence, 20-22 mars 1996, Paris, L'Harmattan, 1999, 401 p.

² J.-M. Guillon, « La Résistance historisée », art. cit., p. 134.

par Antoine Prost dès 1997¹. Depuis la Résistance n'a pas cessé d'être un objet d'étude sociale².

Seuls les témoignages ou les mémoires permettent de comprendre l'élément déclencheur de cet engagement. Les dossiers administratifs (dossiers de demande de titre de combattant, dossiers de demande de pension pour les internés résistants ou pour les déportés résistants) n'éclairent pas ce champ de recherche intéressant. Ce n'était pas l'objectif de l'administration. Elle devait simplement déterminer si les personnes avaient commis des actes de Résistance, quand et pour quelle durée. Il en était de même pour l'octroi des pensions en vérifiant le lien de causalité entre l'arrestation et l'action résistante. L'idéal serait de faire une analyse psychologique et sociale de chaque acteur au moment des faits, ce qui est hélas impossible. Il faut tenter de contourner le problème en remontant aux sources, en retournant vers d'autres archives permettant de discerner leur parcours avant la guerre.

L'histoire familiale, en effet, a influencé la conscience des futurs résistants par leurs origines géographiques et sociales, leur croyances religieuses ou politiques, leur formation militaire, leur niveau d'étude et leur parcours professionnel, leur situation matrimoniale, etc. Pour certains résistants nés à l'étranger ou politisés avant la guerre, leur vécu a été à l'origine d'une prise de conscience indéniable des différentes menaces. Ils ne pouvaient pas rester insensibles face à la montée des extrémismes aux quatre coins de l'Europe, provoquant persécutions religieuses ou représailles politiques, face à la guerre civile en Espagne associant Républicains espagnols et antifascistes européens dans un même combat, face à la multiplication des dangers du nazisme expérimenté par des Allemands ou des Autrichiens antinazis ou juifs. Ces diverses expériences ont entraîné leur fuite vers la France, terre d'accueil d'exilés de tous horizons. Quelques anciens membres des Brigades internationales se sont engagés dans la Résistance. Ont-

¹ A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op.cit, 250 p.

² Voir plus récemment entre autres :

F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit.

J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., 429 p.

O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit.

R. Gildea, *Comment sont-ils devenus résistants ? Une nouvelle histoire de la Résistance (1940-1945)*, Paris, Les Arènes, 2017, 549 p.

ils choisi cette participation volontairement comme prolongement de leur combat antifasciste ou ont-ils été choisis par la Résistance pour leur expérience militaire dans la lutte contre les fascismes ?

Se pose dès lors la question des « deux concepts d'intentionnalité et de fonctionnalité : à une Résistance intentionnelle en quelque sorte, qui procéderait de la décision de l'individu, s'opposerait une Résistance fonctionnelle, celle d'individus sollicités par la Résistance en fonction de leur compétence ou de leur position »¹.

« Du point de vue des acteurs, on doit s'interroger sur les intentions qui les poussent à faire de la résistance. Intentions comprises comme décrivant les valeurs fondant l'action, les objectifs à atteindre, les stratégies à mettre en œuvre. L'acteur, cet être humain singulier, fait de la résistance parce qu'il le veut. [...] »

Si l'on définit la résistance comme une action contre l'occupant, on change les termes de la question. Elle n'est plus : " qui partage les idées de la Résistance ? ", elle devient " qui agit ? ". On est alors contraint de soulever le problème de l'efficacité et, tout simplement, de la possibilité de l'action, de son terrain, de ses objectifs et de ses moyens. En théorie tout le monde peut faire de la résistance parce que tout le monde peut en avoir l'intention et inventer ses propres formes d'action. Mais, en pratique, tous les acteurs sociaux ne sont pas sollicités de la même manière ou/et ne trouvent pas les mêmes possibilités d'agir. Le développement historique de la résistance fait que toutes les formes d'action n'apparaissent pas au même moment, ni avec la même intensité. L'action a son terrain : grandes villes, petites villes et campagne, elle a ses formes : renseignement, propagande, organisation, lutte armée [...]. Tous les groupes sociaux n'ont pas les mêmes aptitudes (du point de vue de l'acteur) ou la même utilité (du point de vue du système) [...]. La Résistance recrute en vertu de ses besoins propres et les acteurs remplissent des fonctions qui ne peuvent pas être accomplies par des éléments interchangeables de la société : ce que nous appelons le principe de fonctionnalité »²

¹ A. Prost, « Résistance et société : quels liens ? » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 4.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 23-25.

Cette notion d'aptitudes est relayée par le concept de disponibilité des individus, mis en évidence par Laurent Douzou¹. Tels sont les enjeux de cette première partie : évaluer, si cela est possible, la part d'intentionnalité ou de fonctionnalité dans l'action résistante et voir dans quelle mesure les contingences familiales ou professionnelles ont été des vecteurs ou des obstacles pour l'entrée en Résistance. Cependant, il ne faut pas perdre de vue la chronologie et la psychologie des acteurs qui est malheureusement impossible à quantifier.

Dans un échantillon de 15 276 personnes, toutes les motivations ne sont pas identifiables, et nous pouvons tout au plus faire des suppositions en croisant les sources. Différentes données sociologiques vont être présentées dans cette étude. Obtenir pour chacune d'elles les 15 276 réponses est quasiment impossible. C'est pourquoi sera précisé, le cas échéant, le nombre exact de personnes concernées pour chaque donnée analysée. Nous essaierons ensuite de comparer ces résultats avec d'autres études sociologiques concernant des résistants d'autres départements, les passeurs ou les Forces françaises libres² ou d'autres groupes sociaux étudiés sociologiquement et vivant à la même période, brigadistes internationaux, miliciens ou engagés dans la Légion des Volontaires français contre le bolchévisme (LVF) car « *l'une des approches de l'histoire de la Résistance consiste à étudier la présence des divers groupes sociaux en évaluant leurs effectifs et en les comparant à ceux de la société* »³.

Chapitre 1

Du berceau à la Résistance

1) Un monde dominé par les hommes ?

« Le " deuxième sexe " n'a pas contribué au combat clandestin à la hauteur de son poids dans la société française. Toutes les statistiques confirment au contraire la

¹ L. Douzou, « L'entrée en Résistance » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 15-16.

² Les études sur les mouvements ou les réseaux seront utilisées dans la partie consacrée aux organisations de la Résistance.

³ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 21.

sous-représentation féminine rapportée à la population dans son ensemble »¹.

L'étude des trois départements n'échappe pas à cette règle. Les femmes restaient très minoritaires dans la Résistance, représentant 7,3% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 6,5% dans le Gard et encore moins dans le Vaucluse (seulement 5,6%).

Tableau 2 : Le rapport hommes-femmes sur l'ensemble de l'échantillon

Sexe	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région étudiée	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes	674	7,3%	175	6,5%	188	5,6%	1 037	6,8%
Hommes	8 574	92,7%	2 516	93,5%	3 149	94,4%	14 239	93,2%
Total	9 248	100%	2 691	100%	3 337	100%	15 276	100%

Néanmoins, ces résultats sont à nuancer. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, les dossiers administratifs consultés reposent sur une définition militaire de la Résistance puisqu'il fallait posséder un certificat d'homologation des services délivré par les autorités militaires pour recevoir le titre de combattant². Ce certificat avait été obtenu grâce à des preuves « *d'actes caractérisés* » de Résistance, le plus souvent armés ou définis dans une liste préétablie. Ainsi, les femmes aux tâches plus discrètes, mais non moins primordiales (ravitaillement, agent de liaison, renseignements, hébergement, soins, diffusion de tracts et de journaux clandestins, etc.) ont moins participé aux coups de feu que leurs homologues masculins ou n'ont tout simplement pas entrepris de démarches après la guerre. Les actes isolés ont été les plus difficiles à prouver. La proportion de résistantes, établie à partir des dossiers de

¹ O. Wiewiorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 428.

² Cette procédure est la plus classique mais il en existait aussi deux autres. Le titulaire d'une carte d'interné ou de déporté résistant se voyait conférer automatiquement la carte de CVR s'il la demandait. La dernière possibilité est celle de la double attestation par deux personnes ayant déjà obtenu la qualité de combattant volontaire de la Résistance. Dans toutes ces procédures, la durée des services devait être d'au moins 90 jours avant l'arrestation ou d'au moins 90 jours avant le débarquement dans une unité reconnue combattante pour la carte de combattant volontaire de la Résistance ou d'au moins 90 jours avant la date officielle de Libération du département dans une unité reconnue combattante pour la carte de combattant au titre de la Résistance. Pour les exceptions, voir l'introduction.

La loi du 4 janvier 1993 réduit la durée de l'engagement à 80 jours.

l'ONAC, est la seule valeur connue bien qu'elle soit biaisée par toute une série de raisons qui ont poussé les femmes à rester discrètes sur leurs activités clandestines. *« Elle n'aura pas l'idée de demander à la patrie une marque de reconnaissance. Quand bien même elle y songerait, que mettrait-elle dans son dossier, à part la liste de ses hôtes ? [...] Les femmes semblent avoir moins que les hommes recherché les titres de reconnaissance, d'autant moins qu'elles n'avaient " rien fait que d'ordinaire ", et que, dans l'esprit de l'époque, une distinction attribuée au " chef de famille " valait pour le foyer »*¹. Ainsi, combien de femmes de résistants ont-elles accueilli chez elles pour une ou plusieurs nuits des résistants traqués ou de passage ? Combien de ces épouses ont-elles assisté à des réunions clandestines se tenant dans leur foyer ? Combien de filles de résistants ont-elles transporté discrètement des plis, profitant de leur jeune âge pour passer inaperçues ? Combien de mères ont-elles assisté leur fils ? Ne prenaient-elles pas les mêmes risques que leur conjoint, leur père ou leur fils ? Combien ont finalement demandé ou obtenu une reconnaissance pour leurs actes ?

Claire Andrieu avance un autre argument pour expliquer la faible représentation des femmes ayant obtenu un titre de combattant pour faits de Résistance, celui de la formation des commissions d'attribution des titres ou des médailles. *« Ces commissions sont presque exclusivement composées d'hommes, de même que les conseils de l'ordre de la Légion d'honneur, de la Libération et de la médaille de la Résistance, ce qui est susceptible d'entraîner une sous-représentation de la résistance féminine »*². Elle relativise ensuite cette hypothèse avec l'exemple des CVR du Calvados. *« Dans ce département, Jean Quellien a recensé 12% de femmes titulaires de la carte CVR. Si la procédure d'octroi de la carte avait constitué un filtre déformant, la proportion de femmes dont la demande a été refusée serait supérieure. Or, elle est la même : 12% des cartes refusées concernent des femmes. En outre, la proportion de femmes identifiées par l'historien à l'occasion de ses recherches et en dehors de toute procédure de reconnaissance sociale est encore la même : 11% de résistants sans titre officiels sont des femmes »*³.

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 39.

² C. Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 72.

³ *Ibid.*, p. 72-73.

On peut arguer d'un autre argument si nous considérons uniquement dans l'échantillon les personnes ayant obtenu un titre de combattant, une carte de CVR ou une carte du combattant au titre de la Résistance, la proportion de femmes augmente légèrement : 8,6% dans les Bouches-du-Rhône au lieu de 7,3% sur l'ensemble de l'échantillon, 8,6% dans le Gard au lieu de 6,5%, 6,8% dans le Vaucluse au lieu de 5,6% et 8,2% au total au lieu de 6,8%. Dans tous les cas, les femmes sont plus nombreuses dans les dossiers de l'ONAC que sur l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 3 : Le rapport hommes-femmes chez les personnes reconnues comme combattants de la Résistance¹

Sexe	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région étudiée	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes	474	8,6%	121	8,6%	139	6,8%	734	8,2%
Hommes	5 064	91,4%	1 293	91,4%	1 897	93,2%	8 254	91,8%
Total	5 538	100%	1 414	100%	2 036	100%	8 988	100%

L'intégration dans l'échantillon de résistants identifiés grâce à d'autres sources fait baisser la proportion des femmes. Ces autres sources sont principalement les dossiers de pension des internés et des déportés et les personnes titulaires d'un CAFFI ou d'un CAFFC. Est-ce que les femmes ont été moins touchées par la répression² ? Ont-elles obtenu plus facilement le titre de combattant de la Résistance qu'un certificat d'homologation des services dans la Résistance ? Cela est paradoxal. Une explication peut être avancée selon les modalités d'attribution de ces titres de combattant, soit en justifiant son engagement par un certificat national d'appartenance à la Résistance délivré par les autorités militaires, soit par le système de la double attestation. Ce système rend cette contradiction possible : deux personnes titulaires d'une carte de CVR attestent sur l'honneur qu'un individu a bien rendu des services dans la Résistance, dans une unité reconnue combattante, pour une durée supérieure ou égale à 90 jours (puis

¹ Personnes ayant obtenu la carte de combattant volontaire de la Résistance ou la carte du combattant au titre de la Résistance.

² Voir la troisième partie, chapitre 1 sur la répression.

80 jours¹) avant le débarquement ou avant la date officielle de la Libération du département. Avec cette double attestation, le demandeur n'a plus besoin de fournir un quelconque certificat².

Afin de vérifier l'hypothèse d'une meilleure représentation des résistantes dans les dossiers de l'ONAC grâce au système des attestations, il faudrait consulter de nouveau tous les dossiers pour distinguer ceux qui comportent un certificat ou les deux attestations³ et voir si les femmes en ont plus bénéficié que les hommes. Une autre possibilité est que les résistantes, ayant ce certificat d'homologation des services, aient été plus procédurières que leurs compagnons de lutte, en allant jusqu'au bout de leurs démarches administratives.

Le dernier facteur pouvant expliquer la plus grande part des femmes dans les dossiers de l'ONAC que dans l'ensemble de la population étudiée est que le dossier de demande devait être déposé auprès des services du département de résidence, même si les actions de Résistance avaient eu lieu ailleurs⁴. Les femmes auraient-elles été moins mobiles que les hommes après la guerre ? Le taux d'activité professionnelle des femmes étant moindre à l'époque, elles avaient peut-être moins de raisons de déménager que les hommes. Sauf si elles ont suivi leur mari lors de leur mutation ou de leur promotion dans un autre département, retour dans leur région, voire leur pays d'origine après la

¹ La loi du 4 janvier 1993 réduit la durée de l'engagement à 80 jours. Cette loi n'est pas rétroactive. Les personnes dont le dossier avait été rejeté pour une durée de services comprise entre 80 et 90 jours doivent demander le réexamen de leur dossier. Ce ne sont pas les offices départementaux qui reprennent les dossiers un par un.

² « Cette troisième voie d'accès est le centre depuis 1945 d'une bataille permanente. En effet, si les accès par la souffrance (reconnue par les services du ministère des Anciens Combattants) ou par l'homologation militaire (reconnue par le bureau de la Résistance du ministère de la Défense) sont administrativement balisés, il n'en est pas de même pour l'accès par le témoignage. [...] Le législateur fixe un cadre précis à ces témoignages : ils devront être au nombre de deux, émaner de résistants homologués, et être contre-signés par le « liquidateur » du mouvement ou réseau de résistance auquel le candidat prétend appartenir. [...] Le 10 mai 1989 une loi explicitée par un décret du 29 octobre 1989, réduit l'obligation d'homologation des témoins signataires de 50% (un seul témoin devra être homologué). »

S. Barcellini « La Résistance à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 153-155.

³ Dans certains dossiers, les deux attestations et le certificat de services sont complémentaires. Si la durée des services mentionnée dans le certificat était trop courte, alors les deux attestations servent à prouver que l'engagement a été antérieur à la date stipulée sur ledit certificat.

⁴ De nombreux dossiers ont, ainsi, été écartés de l'échantillon. Par exemple, un résistant dans l'Ain, ayant déménagé après la guerre dans les Bouches-du-Rhône, a déposé sa demande à l'ONAC des Bouches-du-Rhône. Même s'il a une carte de CVR délivrée par l'ONAC des Bouches-du-Rhône, il n'est pas pris en compte dans la base de données.

guerre pour les réfugiés ou les personnes traquées pendant le conflit. Pour répondre à ce postulat, deux calculs sont possibles. Le premier est de chercher combien de résistantes des Bouches-du-Rhône, du Gard ou du Vaucluse ont déposé un dossier dans un autre office départemental. Les dossiers, présentés pour l'attribution du titre de combattant de la Résistance, étaient examinés devant une commission d'attribution qui formulait un avis transmis à l'Office national. Pour des personnes ayant déménagé, le dossier était envoyé pour examen dans le département où s'étaient déroulés les actes de Résistance, puis il retournait dans l'office départemental de la résidence qui donnait son avis avant la décision nationale. Les procès-verbaux de ces commissions permettent d'identifier ces dossiers venus d'autres offices départementaux sans savoir quel a été l'avis final¹.

Tableau 4 : Le rapport hommes-femmes dans les dossiers soumis à l'avis des commissions départementales de la région pour des personnes ayant déménagé²

Sexe	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes	33	11%	6	5,3%	?	?	39	9,4%
Hommes	268	89%	107	94,7%	?	?	375	90,6%
Total	301	100%	113	100%	?	?	414	100%

Le second calcul consiste à regarder combien de personnes reconnues combattantes de la Résistance, habitant dans la région après la guerre, avaient été résistantes ailleurs.

¹ Ces procès-verbaux ont été très utiles pour retrouver des dossiers dans d'autres départements comme la Lozère, l'Hérault, le Var ou Paris. Cependant, ils étaient lacunaires dans les Bouches-du-Rhône et le Gard et aucun procès-verbal n'a été conservé dans le Vaucluse.

² 192 W 67 à 69, AD BDR, Commission d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A137).

1316 W 8 à 10, AD Gard, Commission d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A137).

Un dossier avec un avis favorable a pu finalement être rejeté et parfois un dossier avec un avis défavorable a pu être accepté.

² Même si la décision finale n'était pas connue, la plupart de ces combattants ont été intégrés en consultant directement leurs dossiers dans les autres ONAC ou en croisant avec les listes de certificats de FFI et de FFC.

En examinant le rapport hommes-femmes dans les tableaux 4 et 5, on constate que les résistantes ont été mobiles, mais quasiment à hauteur de leur participation dans la Résistance (voir le tableau 2). Dans tous les cas, les femmes représentaient moins de 11% des dossiers validés ou avec un avis favorable. Les écarts étant relativement faibles, parler d'une moindre mobilité des résistantes après la guerre en comparant leur lieu de Résistance et leur lieu de résidence au moment de la demande de la carte est difficile.

Tableau 5 : Le rapport hommes-femmes chez les personnes reconnues comme combattants de la Résistance pour des faits hors du département¹

Sexe	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Femmes	101	6,4%	17	7,9%	17	5%	135	6,3%
Hommes	1 485	93,6%	199	92,1%	325	95%	2 009	93,7%
Total	1 586	100%	216	100%	342	100%	2 144	100%

Quoiqu'il en soit, la participation féminine dans la région demeure en-deçà de 9% des effectifs, ce qui est peu en comparaison avec d'autres départements. Même en prenant en compte cette sous-représentation et en supposant que la part réelle de l'engagement féminin soit supérieure, celle-ci n'atteindrait certainement pas la part des femmes dans la société française lors du recensement de 1936, le dernier avant la Seconde Guerre mondiale. En 1936, les femmes représentaient 50,7% de la population des Bouches-du-Rhône², 51,6% de la population gardoise³ et 51,3% de la population vauclusienne⁴ et au total 51% dans la région étudiée. Les femmes étaient légèrement surreprésentées dans la société des années 1930 à cause de la surmortalité masculine

¹ Demandes déposées après la guerre dans les ONAC des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse pour des actions accomplies hors de ces départements pendant la guerre.

Sont comptabilisés ici uniquement des personnes ayant agi en France métropolitaine et ne sont pas comptabilisés les prisonniers de guerre qui ont tenté de s'évader, les FFL ou les résistants en Indochine.

² Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, Paris, Imprimerie nationale, 1941, p. 165.

³ *Ibid.*, p. 181.

⁴ *Ibid.*, p. 69.

pendant la Première Guerre mondiale. Dans la Résistance, cette prépondérance s'est inversée nettement en faveur des hommes. Les femmes n'avaient pas encore le droit de vote, ni d'être éligibles. L'implication de certaines d'entre elles dans la vie politique ou pour obtenir l'égalité en droit ne concernait qu'une minorité. Par exemple, elles composaient 3% des effectifs de la SFIO¹. Elles vivaient dans une société patriarcale où les femmes étaient soumises à l'autorité de leur père ou de leur mari, « *traitées légalement en mineures, elles devaient pour travailler demander l'autorisation de leur conjoint et ne disposaient pas du droit d'ouvrir librement un compte en banque. Pour s'engager, elles durent triompher de bien des obstacles, matériels et culturels* »².

« *Le faible nombre de femmes engagées dans la Résistance organisée [...] ne fait que refléter leur place dans la société des années 40. La Résistance ne fait pas partie de la sphère féminine. Nous ne sommes pas sûr que ce soit une spécificité méditerranéenne, même si le partage des rôles entre hommes et femmes est ici particulièrement net. Restant en retrait, dans son domaine qui est celui de la vie domestique, la femme résistante fait partie de ces couches qu'aucun comptage ne peut saisir et qui forment la périphérie (indispensable) de la Résistance masculine active* »³.

Jean-Marie Guillon avançait l'hypothèse dans sa thèse sur le Var d'une « *spécificité méditerranéenne* » à propos des femmes moins présentes dans la Résistance que dans d'autres départements. 3,6% des dossiers individuels de l'ANACR du Var⁴ et 8% des dossiers de CVR du Var⁵ appartenaient à des femmes. Ces faibles taux de participation féminine se retrouvent dans d'autres départements : 7,3% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 6,5% dans le Gard, 5,6% dans le Vaucluse,

¹ O. Wiewiorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 430.

² *Ibid.*, p. 430.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op.cit*, tome I, p. 341-342.

⁴ « *Les 2 144 dossiers conservés contiennent en général plusieurs pièces. La plupart comportent en effet les diverses strates qui jalonnent la pénible course d'obstacles à la reconnaissance officielle. On trouve là des cartes FTPF (1944), des propositions de citations ou de décorations (1944), des fiches individuelles FFI de la subdivision militaire, visées par une commission d'incorporation (1946), des attestations de non-paiement de solde FFI (1945-46), des certificats FFI de provenance locale (1946-47), complétés par le certificat modèle national (1949-52), parfois la demande de carte du combattant, généralement le dossier de demande de la carte CVR (1954-57)* ».

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op.cit*, tome I, p. 336, 341.

⁵ V. Masson, *La Résistance dans le Var 1940-1944, op. cit.*, p. 169.

8,9% des dossiers de CVR des Alpes-Maritimes¹, 10% des dossiers de CVR de l'Hérault, 7% des dossiers de CVR de la Corse² et 8% des dossiers de CVR de l'Aveyron même si ce dernier n'est pas un département méditerranéen³.

Au contraire, Claire Andrieu estime que 12% des résistants étaient des femmes⁴. Cette valeur haute est corroborée dans plusieurs travaux. Jacqueline Sainclivier en a dénombré 12,75% pour l'Ille-et-Vilaine⁵, Catherine Lacour-Astol 12% dans le Nord⁶, Michel Boivin et Jean Quellien 12,06% dans le Calvados et 12,5% dans la Manche⁷, René Lesage 15% dans l'Artois occidental⁸, C. Blanquet 10% dans la Seine-Inférieure⁹. Seuls Dominique Duverlie, Eric Mathieu et Monique Luirard avancent une estimation proche de la nôtre avec respectivement 7,3% dans la Somme¹⁰, 8,5% dans le Puy-de-Dôme¹¹ et entre 6,83% et 7,58% dans la Loire¹².

La région de notre étude se situe ainsi bien en-dessous de la moyenne française établie par Claire Andrieu ou des autres départements de la moitié nord de la France. En comparant avec d'autres groupes sociaux, en revanche, les résistantes de la région étaient plus nombreuses que les membres féminins des Forces françaises libres (3,5%)¹³, les miliciennes qui « *à part quelques filles ou épouses de miliciens, [...] sont*

¹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 59.

² H. Chaubin, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1|1995, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 24 février 2018. URL : <http://clio.revues.org/514> ; DOI : 10.4000/clio.514

³ Chiffre de Christian Font cités par Claire Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cit., p. 74-75.

⁴ *Ibid.*, p. 75.

⁵ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 89.

⁶ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 200.

⁷ M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 171. A noter qu'en élaborant un échantillon hors des cartes de CVR, ils obtiennent une proportion moindre avec 7,4% de résistantes dans la Manche alors que la différence est légère pour le Calvados avec 11,56% de femmes.

⁸ Chiffre cité par M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p.171. d'après R. Lesage « Quelques aspects de la Résistance en Artois occidental », *Revue du Nord*, n°288, 1990, p. 1 053-1 065.

⁹ Chiffre cité par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », *Historiens et Géographes*, n°318, mars-avril 1988, p. 56.

¹⁰ Chiffre cité par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

¹¹ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 131.

¹² 6,83% pour les cartes de CVR et 7,58% pour les déportés.

M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 496.

¹³ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 46.

peu nombreuses à s'être laissé séduire par la virilité du mouvement milicien. On en trouve cependant quelques-unes dans les activités sociales de la Milice »¹. Elles étaient très peu nombreuses dans les Brigades internationales. « Non autorisées, comme dans le reste de l'armée républicaine, à prendre part aux combats, elles exercent leurs activités dans les services sanitaires, comme infirmières ou médecins, ou dans l'administration de la base d'Albacete »². L'organisation militaire des FFL, de la Milice et des Brigades internationales excluait un engagement plus important des femmes dans leurs rangs. Dans le cas des FFL et des Brigades internationales, cet engagement signifiait l'abandon du domicile conjugal ou parental « alors que l'entrée dans la Résistance intérieure pouvait, selon certaines modalités, demeurer compatible avec le maintien du cadre social ou familial habituel, le ralliement aux FFL supposait un double et irrémédiable arrachement : à l'ordre légal incarné par l'Etat français de Vichy, mais aussi, plus douloureusement et sans espoir de retour, à l'univers quotidien. Les Français libres [...] ont fait le choix de tout quitter, pays, métier, études, famille, et de gagner un pays étranger à une époque où la victoire finale était loin d'être acquise »³.

En revanche, le monde des passeurs, lui, permettait en règle générale le maintien d'une vie légale d'où un pourcentage plus élevé de femmes (17,8% des passeurs). « Dans la majorité des cas, elles ont hébergé des passagers et sont restées à la maison ou elles ont accompagné leur époux ou leur fiancé lors des passages de la ligne. Plus rarement, elles ont agi seules. Dans ce cas, il s'agit de célibataires, de veuves ou de jeunes filles qui vivent encore chez leurs parents [...]. Un autre constat s'impose : chez les passeurs stricto sensu, les femmes occupent une place importante. Cela tient à la nature même d'une activité où l'homme a besoin de la femme pour couvrir les arrières, dissimuler les preuves laissées par l'époux, ainsi que pour chercher et apporter de la nourriture aux passagers »⁴. Cette dernière remarque pourrait très bien s'appliquer aux résistantes soutenant leur mari.

¹ P. Giolitto, *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2002, p. 159.

² R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, Paris, Grasset, 1998, p. 162.

³ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 46.

⁴ E. Alary, *La Ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 2010, p. 107-108.

Si la Résistance intérieure peut paraître réservée à la gent masculine (plus de 90% des effectifs dans la région), elle l'était finalement beaucoup moins que dans les rangs des FFL, de la Milice ou des Brigades internationales (les femmes correspondant à moins de 3,5% des effectifs dans ces structures)¹. « *Si l'on considère que faire acte de résistance entre 1940 et 1944, c'est accomplir un geste militaire, guerrier ou (et) politique, on peut dire dans ce cas qu'il n'aurait dû être le fait que d'hommes - les femmes militantes étant rares - ; dès lors, la présence des femmes est insolite et corrélativement considérable. Par contre, si l'on estime que faire acte de résistance est un geste naturel pour une population opprimée, la présence des femmes est normale et apparaît ici comme inférieure à leur poids réel dans la population* »².

La Résistance a laissé une marge de manœuvre certaine aux femmes, allant de la Résistance dans leur foyer jusqu'à des postes de direction dans les mouvements ou les réseaux à l'image d'Yvonne de Komornicka à la tête du mouvement Combat dans le Vaucluse, de Marie-Madeleine Fourcade au sommet du réseau Alliance ou de Geneviève Mortemard de Boisse, relais départemental dans les Bouches-du-Rhône pour sa cousine Suzanne Bertillon, chef national du réseau Hi-Hi.

Comment des femmes ont-elles pu commander des hommes ou même des organisations ? Comment des hommes habitués à être les chefs de famille, les seuls à avoir l'autorité parentale, à avoir des droits politiques, à avoir une expérience militaire et un plus grand taux d'activité professionnelle, ont-ils accepté d'obéir à des femmes dans une société méditerranéenne aux clivages sexistes plus affirmés ? Même sans grade, les femmes prenaient les mêmes risques en assistant les hommes ou en étant leurs subordonnées. Les forces de répression ne se gênaient pas pour torturer les femmes. Comment ces résistants masculins ont-ils pu concevoir l'idée de mettre leur vie entre leurs mains ? En avaient-ils vraiment conscience ? La Résistance et le contexte extraordinaire de la guerre et de l'occupation ont-ils réussi à ce point à renverser l'ordre des représentations traditionnelles d'une femme dominée et du modèle d'une femme épouse au foyer ? Pour une partie de ces femmes, la Résistance a été aussi un engagement précoce et spontané, un engagement dans la plupart des cas sans arrière-

¹ Et moins ouverte que chez les passeurs.

² J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944, op. cit.*, p. 89.

pensée sur le statut de la femme. La Libération de la France passait certainement avant la libération de la femme même si les deux se sont entremêlées. Des femmes libérées du carcan patriarcal ont joué un rôle non négligeable dans la Libération du pays et celle-ci a favorisé l'émancipation féminine avec l'octroi du droit de vote par l'ordonnance du Comité français de Libération nationale du 21 avril 1944. « *La Résistance aura marqué l'entrée des femmes dans un champ de lutte jusque-là réservé aux hommes, celui du combat pour la Cité* »¹.

Les femmes ont su également rester à leur place, en répondant docilement aux ordres d'une hiérarchie masculine. Nous analyserons plus loin la chronologie de l'engagement dans la Résistance. A ses débuts, l'armée des ombres était-elle ouverte plus largement aux femmes à qui on confiait des tâches importantes ? Par la suite, a-t-elle donné un rôle différent aux résistantes ? Cette seconde phase correspond à la structuration des mouvements et des réseaux et à la création des FFI. Le recrutement s'est-il alors plus masculinisé ? Les femmes auraient-elles été confinées à des tâches plus traditionnelles, à un rôle de subordination, mais non moins nécessaire dans l'action clandestine ?

Ainsi, l'apport des femmes soulève énormément de questions au-delà de leur nombre et de leur statut de chef, d'agent de liaison ou de renseignements, d'infirmière, d'hôtesse : âge, origine, statut matrimonial, profession, chronologie de leur engagement, unités d'appartenance, etc. Une étude sexuée de la Résistance sera entreprise ultérieurement². L'identité d'une personne repose sur son nom, son/ses prénom (s), son sexe, sa date³ et son lieu de naissance.

2) Un ancrage local mais aussi des solidarités régionales, nationales et transnationales

La prédominance de racines locales paraît logique et certaine. Néanmoins, une étude multi-scalaire est nécessaire pour mettre en lumière les complexités et les

¹ C. Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cit., p. 75.

² Voir le chapitre 4 de la partie 2.

³ La date de naissance d'un résistant permet de calculer son âge lors de son engagement dans la Résistance.

parcours entre la naissance des futurs résistants et leur vie dans la région étudiée pendant la guerre. Comment ces résistants se sont-ils retrouvés dans les Bouches-du-Rhône, le Gard ou le Vaucluse ? Par la naissance ? Par le travail de leurs parents ? Par l'immigration économique ? Par l'exil politique ? Par la fuite des persécutions religieuses ? Par l'exode de mai-juin 1940 ? Dans le cadre de migrations nationales ou internationales, quand se sont-ils installés dans la région ? Avec qui sont-ils arrivés ?

a) Un lieu de naissance à géographie et à chronologie variables

Pour mieux appréhender ce phénomène, il convient de partir d'une petite échelle pour aller vers l'échelle la plus grande, c'est-à-dire de leur pays à leur commune de naissance. Il faut faire attention, le pays n'indique pas obligatoirement la nationalité des protagonistes qui pouvaient être nés à l'étranger de parents français ou nés en France de parents étrangers ayant gardé leur nationalité d'origine ou ayant été naturalisés français¹. L'échantillon est assez complet avec seulement 111 lieux de naissance inconnus² pour les Bouches-du-Rhône soit 1,2%, 97 pour le Gard soit 3,6%, 92 pour le Vaucluse soit 2,8% et au total 300 soit 2%.

Les résistants sont nés très majoritairement en France (84,7% des effectifs dans le Gard, 85,9% dans les Bouches-du-Rhône, 91,9% dans le Vaucluse, 87% dans la région)³. En établissant les valeurs régionales comme référence, le coefficient de pondération peut être calculé⁴. Les naissances en Algérie et dans l'empire colonial sont surreprésentées dans les Bouches-du-Rhône et sous-représentés dans le Gard et le Vaucluse.

¹ La nationalité sera présentée dans le point suivant.

² Commune et pays de naissance.

³ Voir le tableau 6.

Même en distinguant la France métropolitaine des départements algériens, les naissances en métropole dépassent les 83%.

⁴ Le coefficient de pondération mesure le degré de représentativité d'un groupe social, ici les pourcentages de chaque pays selon le département par rapport au pourcentage de chaque pays sur l'ensemble de la population résistante de la région. Inférieur à 1, le groupe est sous-représenté. Supérieur à 1, il est surreprésenté. Egal à 1, c'est une représentation proportionnelle.

Tableau 6 : Pays de naissance des résistants¹

Lieux	Bouches-du-Rhône			Gard			Vaucluse			Région	
	Eff. ²	%	Coef.	Eff.	%	Coef.	Eff.	%	Coef.	Eff.	%
France	8 015	87,7%	1	2 215	84,1%	1	3 021	93%	1,1	13 251	88,2%
France métropolitaine	7 853	85,9%	1	2 198	83,5%	1	2 983	91,9%	1,1	13 034	86,8%
Départements algériens	162	1,8%	1,2	17	0,7%	0,4	38	1,2%	0,8	217	1,4%
Empire colonial	100	1,1%	1,2	22	0,8%	1	10	0,3%	0,4	132	0,9%
Côte-d'Ivoire	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Djibouti	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Gabon	2	0,02%	1,1	1	0,04%	1,9	0	0%	0	3	0,02%
Guadeloupe	2	0,02%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	2	0,01%
Guyane	4	0,04%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	4	0,03%
Indochine	10	0,1%	1	5	0,2%	1,7	2	0,06%	0,5	17	0,1%
Liban	4	0,04%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	4	0,03%
Madagascar	9	0,1%	1,1	3	0,1%	1,2	2	0,06%	0,7	14	0,09%
Maroc	10	0,1%	1	4	0,2%	1,4	2	0,06%	0,6	16	0,1%
Martinique	4	0,04%	0,9	3	0,1%	2,4	0	0%	0	7	0,05%
Nouvelle-Calédonie	6	0,07%	1,2	1	0,04%	0,7	1	0,03%	0,6	8	0,05%
Réunion	4	0,04%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	4	0,03%
Sénégal	2	0,02%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	2	0,01%
Syrie	4	0,04%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	4	0,03%
Togo	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Tunisie	36	0,4%	1,3	5	0,2%	0,6	3	0,09%	0,3	44	0,3%
Pays étrangers	1 027	11,2%	1	397	15,1%	1,4	214	6,6%	0,6	1 638	10,9%
Europe	970	10,6%		382	14,7%	1,4	205	6,3%	0,6	1 563	10,4%
Allemagne	12	0,1%	0,3	53	2%	4,1	9	0,3%	0,6	74	0,5%
Andorre	0	0%	0	1	0,04%	5,7	0	0%	0	1	0,01%
Autriche	5	0,05%	0,7	6	0,2%	2,9	1	0,03%	0,4	12	0,08%
Belgique	18	0,2%	0,9	7	0,3%	1,2	7	0,2%	1	32	0,2%
Bulgarie	6	0,07%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	6	0,04%
Chypre	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Danemark	2	0,02%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	2	0,01%
Espagne	156	1,7%	0,7	166	6,3%	2,7	35	1%	0,5	357	2,4%
Grèce	27	0,3%	1,3	1	0,04%	0,2	7	0,2%	0,9	35	0,2%
Hongrie	7	0,08%	0,9	5	0,2%	2,2	1	0,03%	0,4	13	0,09%
Italie	435	4,8%	1,2	60	2,3%	0,6	100	3,1%	0,8	595	4%

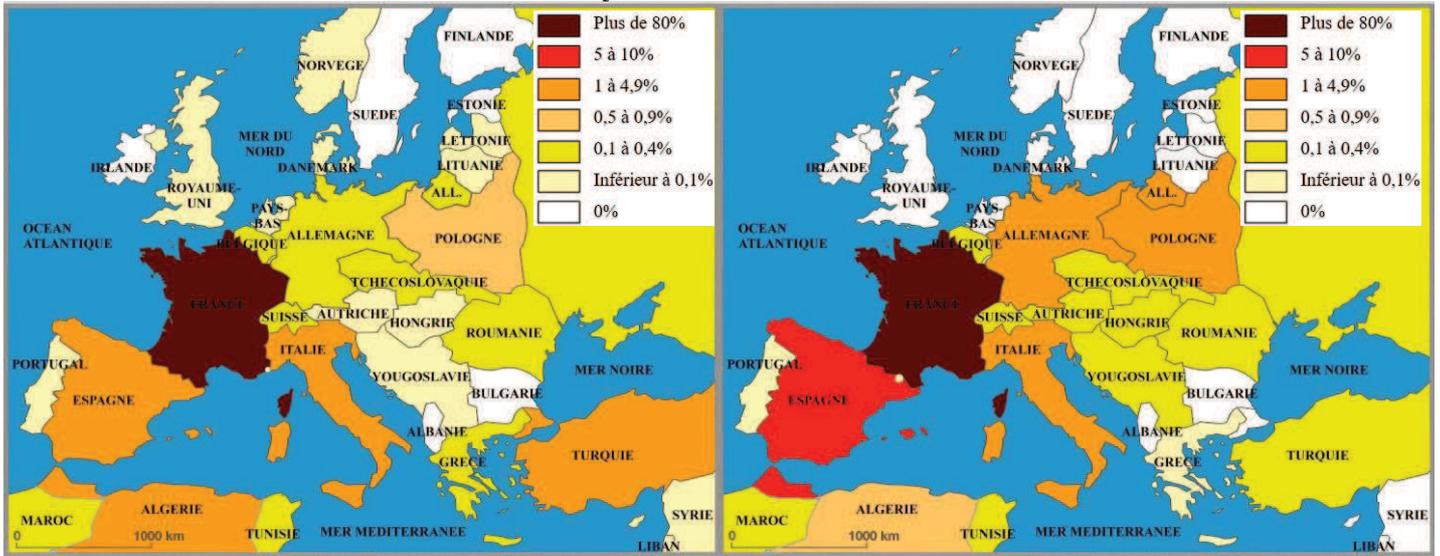
¹ Pour une lecture plus facile nous avons opté pour un classement des pays par régions géographiques puis par ordre alphabétique. Pour une meilleure lisibilité, des cartes européennes ont été réalisées, il faut se reporter deux pages plus loin.

² Effectifs.

Lieux	Bouches-du-Rhône			Gard			Vaucluse			Région	
	Eff. ²	%	Coef.	Eff.	%	Coef.	Eff.	%	Coef.	Eff.	%
Lettonie	3	0,03%	1,2	0	0%	0	1	0,03%	1,2	4	0,03%
Lituanie	3	0,03%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	3	0,02%
Luxembourg	1	0,01%	0,8	1	0,04%	2,9	0	0%	0	2	0,01%
Monaco	8	0,09%	1,2	0	0%	0	3	0,09%	1,3	11	0,07%
Norvège	3	0,03%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	3	0,02%
Pays-Bas	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Pologne	50	0,6%	0,7	55	2,1%	2,6	16	0,5%	0,6	121	0,8%
Portugal	1	0,01%	0,5	2	0,08%	3,8	0	0%	0	3	0,02%
Roumanie	13	0,1%	1	3	0,1%	0,8	6	0,2%	1,3	22	0,2%
Royaume-Uni	7	0,09%	1,4	0	0%	0	1	0,03%	0,6	8	0,06%
Suisse	21	0,2%	1,3	2	0,08%	0,4	3	0,09%	0,5	26	0,2%
Tchécoslovaquie	16	0,2%	1,3	5	0,2%	1,4	0	0%	0	21	0,1%
Turquie	131	1,4%	1,5	6	0,2%	0,2	10	0,3%	0,3	147	1%
URSS	36	0,4%	1,2	10	0,4%	1,1	4	0,2%	0,4	50	0,3%
Yougoslavie	7	0,08%	0,9	5	0,2%	2,2	1	0,03%	0,4	13	0,09%
Reste du monde	57	0,6%	1,2	9	0,3%	0,7	9	0,3%	0,6	75	0,5%
Afrique du Sud	2	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	2	0,01%
Argentine	5	0,05%	1,2	2	0,08%	1,6	0	0%	0	7	0,05%
Australie	0	0%	0	0	0%	0	1	0,03%	4,6	1	0,01%
Brésil	4	0,04%	1,1	0	0%	0	2	0,06%	1,5	6	0,04%
Canada	1	0,01%	0,8	1	0,04%	2,9	0	0%	0	2	0,01%
Chili	2	0,02%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	2	0,01%
Chine	3	0,03%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	3	0,02%
Cuba	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Egypte	19	0,2%	1,5	1	0,04%	0,3	1	0,03%	0,2	21	0,1%
Etats-Unis	7	0,08%	1,0	3	0,1%	1,4	2	0,06%	0,8	12	0,08%
Haïti	1	0,01%	1,6	0	0%		0	0%	0	1	0,01%
Ile Maurice	0	0%	0	1	0,04%	5,7	0	0%	0	1	0,01%
Perse/Iran ¹	4	0,04%	1,1	1	0,04%	1	1	0,03%	0,8	6	0,04%
Libye	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Malaisie	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Mexique	1	0,01%	0,8	0	0%	0	1	0,03%	2,3	2	0,01%
Palestine	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Porto Rico	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Singapour	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%	0	1	0,01%
Uruguay	1	0,01%	0,8	0	0%	0	1	0,03%	2,3	2	0,01%
Venezuela	1	0,01%	1,6	0	0%	0	0	0%		1	0,01%
Total	9 142	100%	1	2 634	100%	1	3 245	100%	1	15 021	100%

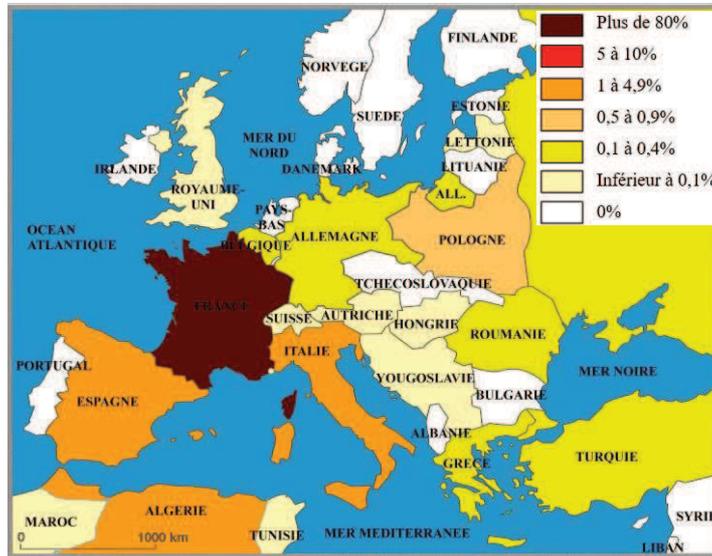
¹ La Perse a changé de nom en 1935.

Carte 3 : Pays de naissance des résistants

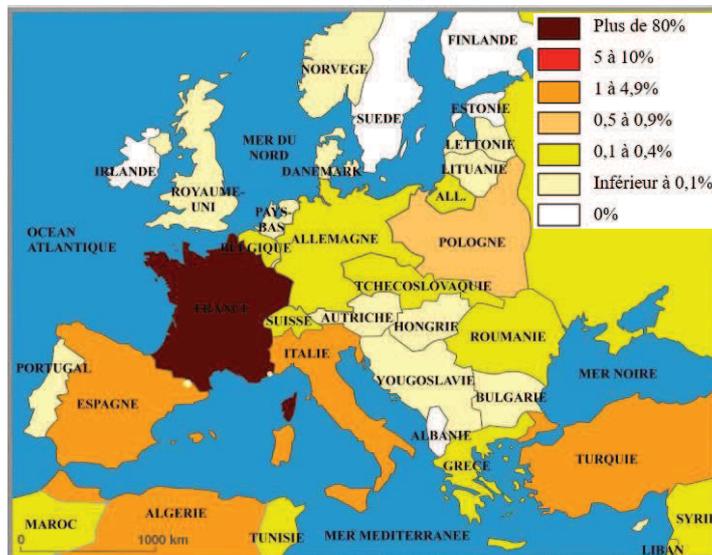


Bouches-du-Rhône

Gard



Vaucluse



Ensemble des résistants des trois départements¹

¹ Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Beaucoup de résistants sont nés à l'étranger (11,2% de la population étudiée dans les Bouches-du-Rhône, 15,1% dans le Gard, 6,6% dans le Vaucluse et 10,9% dans la région). Les pays européens dans le Gard et les pays non européens dans les Bouches-du-Rhône sont surreprésentés et les pays étrangers sont sous-représentés dans le Vaucluse (4,6% de moins que dans les Bouches-du-Rhône et 8,5% de moins que dans le Gard). Les résistants des Bouches-du-Rhône étaient originaires de seize colonies françaises, de vingt-six Etats européens et de dix-neuf territoires disséminés¹ dans le reste du monde. Les origines sont moins diverses pour les résistants du Gard (sept colonies françaises, dix-huit Etats européens et six autres territoires) et pour les résistants du Vaucluse (cinq colonies françaises, dix-sept pays européens et sept autres territoires). Pour le Gard et le Vaucluse, le nombre de pays étrangers est assez similaire, même si le Gard a des effectifs de résistants nés à l'étranger bien supérieurs à ceux du Vaucluse.

Malgré des pourcentages faibles dans l'ensemble, certains Etats se démarquent. Dans les Bouches-du-Rhône, une part importante de résistants est née en Italie (4,8% de l'échantillon du département), en Espagne (1,7%), en Turquie (1,4%, surtout des réfugiés d'origine arménienne nés en Asie Mineure dans l'ancien Empire ottoman avant son éclatement) et en Pologne (0,6%). Dans le Gard, c'est l'Espagne qui arrive en tête (6,3% des naissances de résistants), puis l'Italie (2,3%), l'Allemagne (2%) et la Pologne (2,1%). Dans le Vaucluse, l'Italie (3,1% des naissances des résistants) repasse devant l'Espagne (1%) et la Pologne (0,5%). Ces pays sont des révélateurs des courants migratoires européens. A l'ouest du Rhône, les Espagnols étaient plus nombreux par proximité géographique et à l'Est du Rhône, cette proximité était favorable aux Italiens. Le contingent de Polonais était plus significatif dans les bassins miniers du Gard (coefficient de 2,6) que dans ceux des Bouches-du-Rhône (coefficient de 0,7). Les réfugiés d'origine arménienne sont entrés en France par le port de Marseille et ils y ont élu domicile plus qu'ailleurs (coefficient de 1,4 pour la Turquie dans les Bouches-du-Rhône). Enfin, les Allemands et les Autrichiens étaient en surnombre dans le Gard avec un coefficient de 4,1 et de 2,9 parce que la plupart de ces antinazis avaient été placés dans les Cévennes, dans des Groupes de Travailleurs étrangers (GTE) qu'ils ont

¹ Certains étaient encore des colonies aux statuts divers.

désertés pour constituer un maquis dans ce massif montagneux où ils ont recruté d'autres antinazis qu'ils avaient connus dans leur pays d'origine, dans les Brigades internationales, dans les camps d'internement, dans d'autres GTE ou ailleurs.

Quelle est la chronologie des engagements par pays ?¹ Dans les Bouches-du-Rhône, quelle que soit leur origine², un peu moins d'un tiers des résistants (30,9%) s'étaient engagés avant la mise en place en février 1943 du Service du Travail obligatoire (STO) en février. Environ deux tiers (64,8%) sont entrés dans la Résistance entre la création du STO et le 6 juin 1944 et une faible proportion (4,3%), la plus faible sur les trois départements, après le débarquement en Normandie ce qui est lié à la composition de notre échantillon³. Les Bouches-du-Rhône ont été le département où les ralliements se sont effectués le plus tôt.

Dans le département du Gard, les engagements avant février 1943 ont été peu importants, moins de 20% des résistants au total (20,9% pour les résistants nés en France, 12,9% des résistants nés à l'étranger⁴ et 9,1% pour les natifs de l'Empire colonial). La période allant de février 1943 au débarquement correspond à plus des deux tiers des ralliements (68,9% au total). Les engagements après le 6 juin 1944 sont plus nombreux dans le Gard que dans le reste de la région, 11,5% des effectifs contre moins de 4,3% pour les Bouches-du-Rhône et 8,7% pour le Vaucluse.

Dans le département du Vaucluse, les premiers résistants avaient le taux d'engagement le plus bas de la région, seulement 17,6% des effectifs, soit 13,3% de moins que dans les Bouches-du-Rhône. La période commençant à la création du STO correspondait au taux d'engagement le plus fort de toute la région cette fois-ci (73,7% des résistants, soit 8,9% de plus que dans les Bouches-du-Rhône et 4,8% de plus que dans le Gard). Après le débarquement, le taux de ralliement des résistants du

¹ Etant donné la longueur de ces tableaux pour les trois départements et pour la région étudiée, ils ont été placés dans l'annexe n°7.

² A l'exception des petits effectifs qui ne sont pas assez représentatifs.

³ La date limite d'engagement a été fixée au 1^{er} juillet 1944 inclus sauf pour les personnes ayant reçu une blessure reconnue ou déclarées mortes pour la France et possédant une carte de CVR ou considérées comme victimes militaires.

⁴ A noter un pic pour les natifs de Pologne (20,8%) et un creux pour les natifs d'Allemagne et d'Italie (moins de 2%).

Vaucluse était faible (8,7% de l'ensemble des engagements) se situant entre les valeurs des deux autres départements.

Le profil de la région étudiée est très proche de celui des Bouches-du-Rhône, un peu moins d'un tiers d'engagement avant février 1943, puis environ deux tiers et pour finir 6,5%. Nous verrons si la prédominance des maquis dans le Gard et dans le Vaucluse valide cette périodisation avec l'afflux au maquis des réfractaires au STO à partir de février 1943 tandis que dans les Bouches-du-Rhône, plus de réseaux et de mouvements s'étaient mis en place bien avant l'instauration du STO.

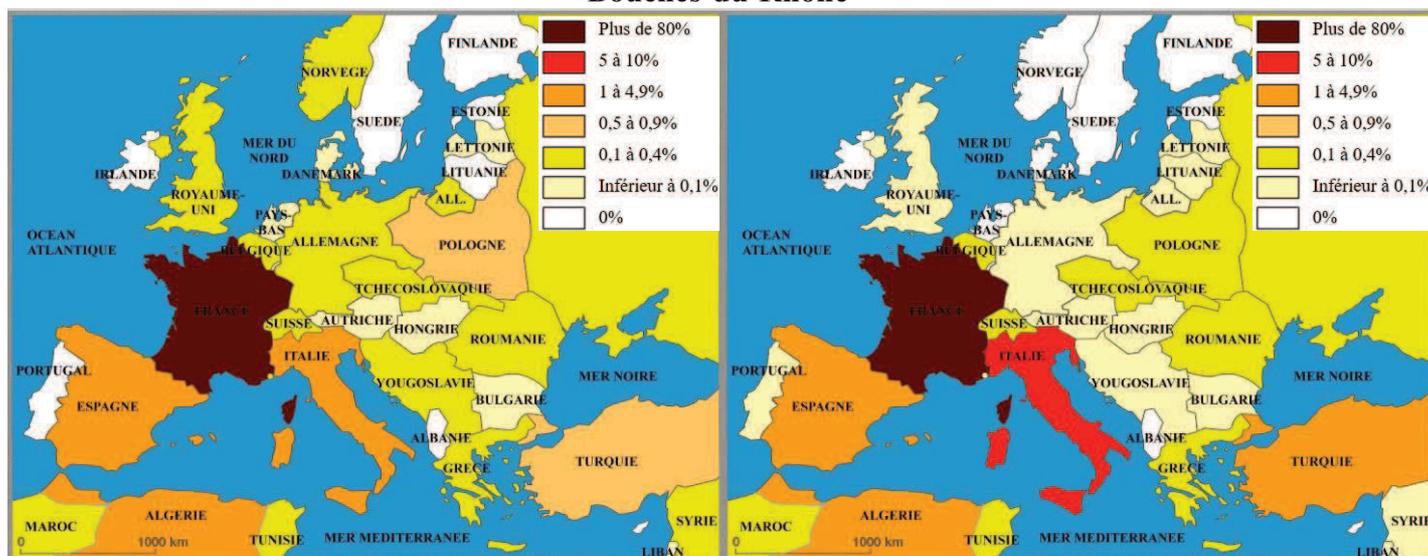
Pour évacuer deux écueils, celui de la composition de l'échantillon qui néglige les résistants de la dernière heure et celui des tout petits effectifs, la part de chaque pays dans les effectifs de la Résistance par période d'engagement est semble-t-il plus parlant¹. Dans les Bouches-du-Rhône, les individus nés en France ayant rejoint la Résistance avant février 1943 étaient les plus nombreux (90% des effectifs) puis leur importance a décliné même s'ils représentaient encore 82,5% des nouvelles recrues après le 6 juin 1944. La part des natifs de l'Empire colonial français était plus grande avant le débarquement (1,2% des engagements de la première période et 1,1% de ceux de la seconde) qu'après celui-ci (0,8%). Les personnes originaires de pays étrangers étaient nombreuses sur les trois périodes même si leur part s'est accrue progressivement jusqu'à la fin de la guerre (8,9% des effectifs puis 11,7% et pour terminer 16,7%) à l'exception de l'Allemagne et de la Pologne².

Dans le Gard, les résistants nés en France composaient 90% des effectifs avant février 1943. Par la suite, ils restèrent très nettement majoritaires malgré une baisse à 82,7% de l'échantillon avant de remonter à 86% après le débarquement. La part la plus importante des personnes venant de l'Empire colonial ou de pays étrangers se situe dans la seconde période (respectivement 1,1% et 16,2% des effectifs), mais avec un taux d'engagement plus élevé sur la fin de la guerre, après le 6 juin 1944, qu'au début (0,7% des engagements après le Débarquement contre 0,4% avant février 1943 pour l'Empire colonial et 13,3% contre 9,6% pour les pays étrangers).

¹ Voir les tableaux dans l'annexe n°7 et les cartes aux pages suivantes.

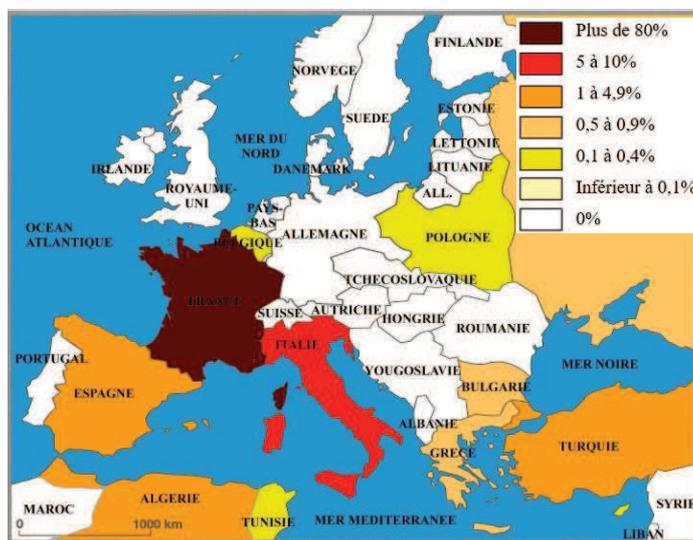
² Pour la Norvège, le Danemark et l'Europe centrale, les effectifs sont trop faibles pour être probants.

Carte 4 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants des Bouches-du-Rhône¹

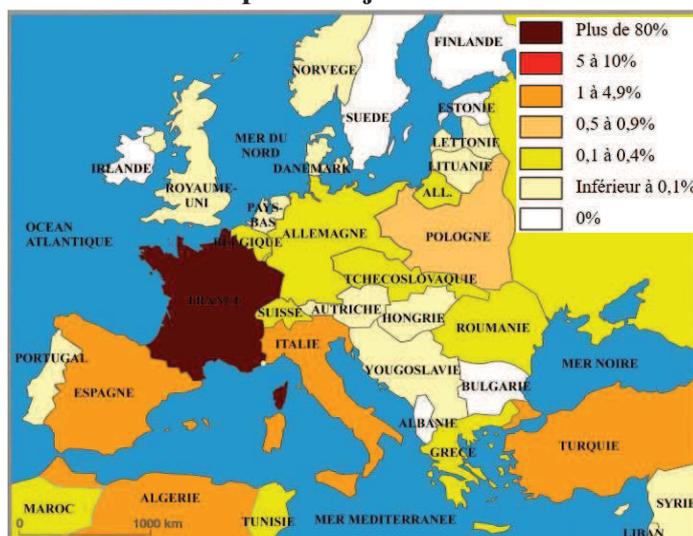


Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



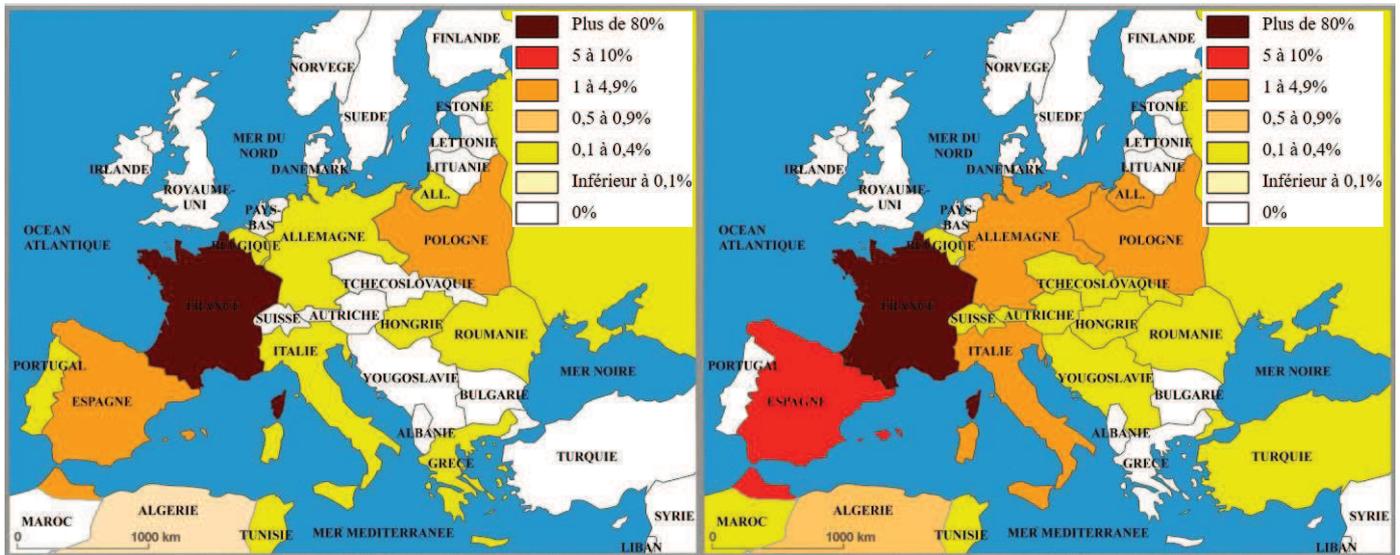
Après le 6 juin 1944



Ensemble de la période

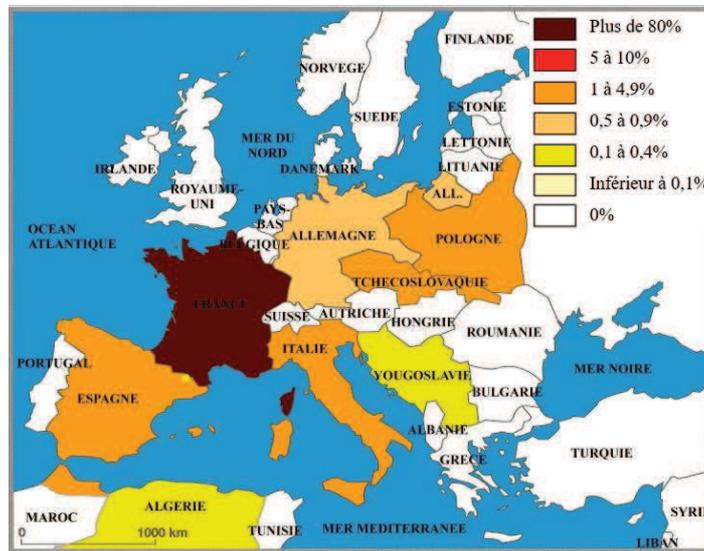
¹ Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Carte 5 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Gard¹

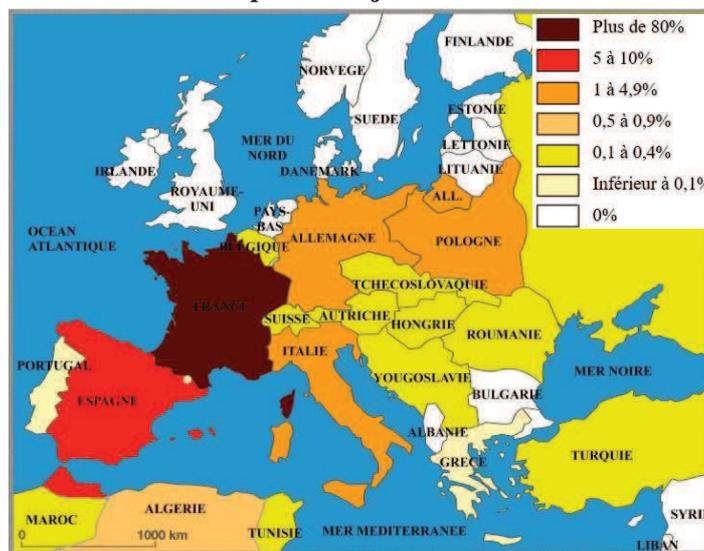


Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



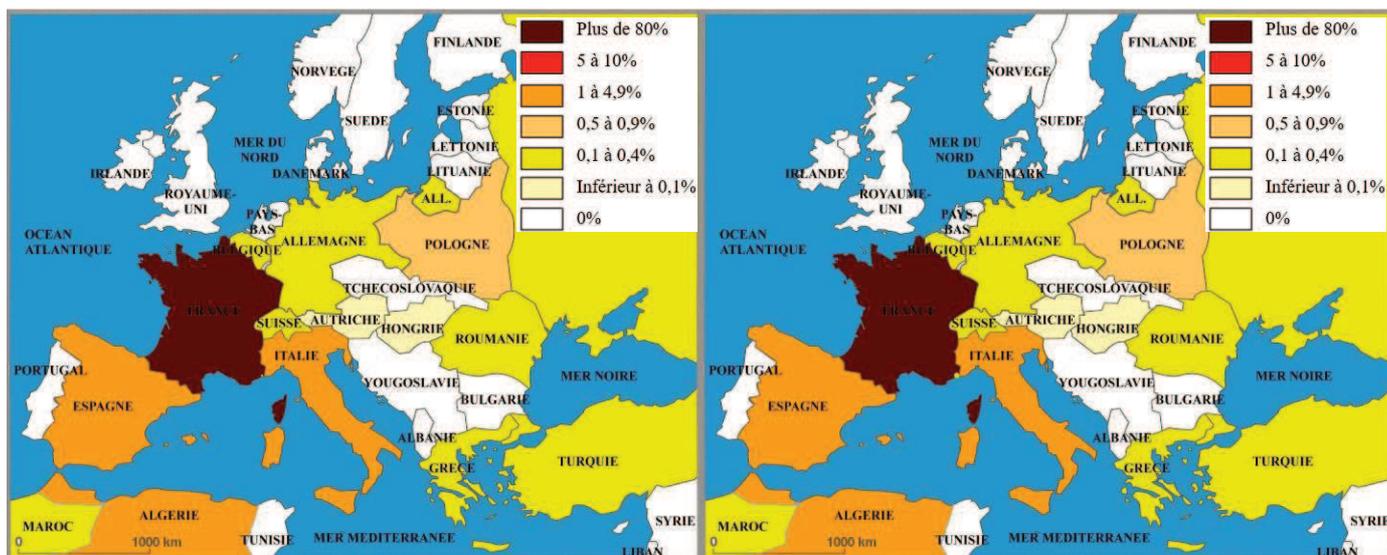
Après le 6 juin 1944



Ensemble de la période

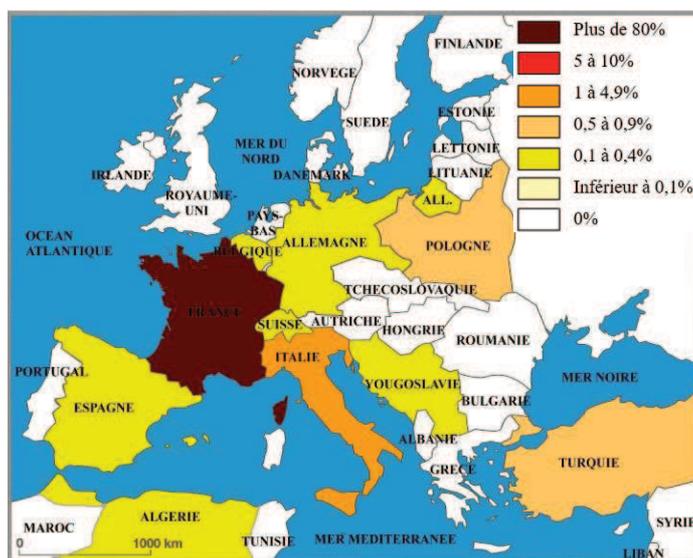
¹ Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Carte 6 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Vaucluse¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



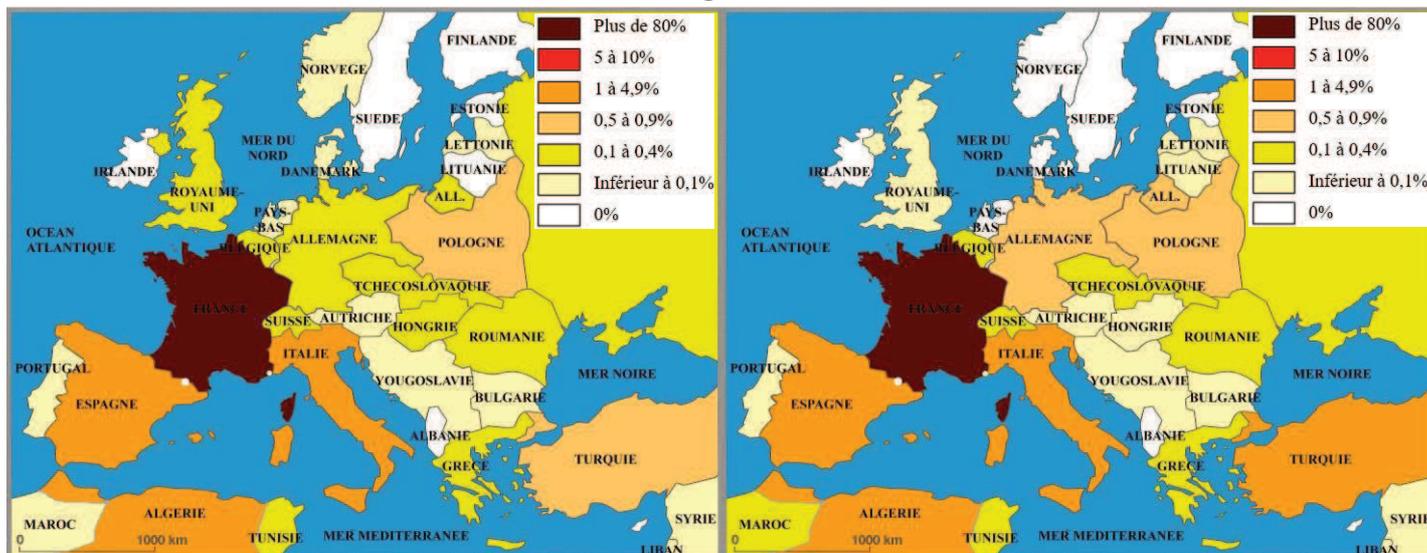
Après le 6 juin 1944



Ensemble de la période

¹ Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Carte 7 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants de la région¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



Après le 6 juin 1944



Ensemble de la période

¹ Fond de carte transformé à partir de D. Michelet, S. Revert, F. Torcelli, *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, p. 9.

Dans le Vaucluse, la part des résistants nés en France était quasiment la même dans les ralliements jusqu'au débarquement et elle a baissé légèrement ensuite passant de 93,1% des entrées dans la Résistance à 92%. La part des résistants nés dans l'Empire colonial resta presque stable (0,1% de variation d'une période à l'autre). Seule la part des engagements des résistants nés dans un pays étranger a progressé au fil de la guerre (6,3% des effectifs avant février 1943, puis 6,6% entre février 1943 et le Débarquement de Normandie et 7,6% après le 6 juin 1944) sauf pour l'Espagne (respectivement pour chaque période 0,9% des engagements, 1,2% et 0,4%).

Les constats présentés pour les Bouches-du-Rhône s'appliquent également à la région, les variations régionales étant minimales par rapport aux taux du département bucco-rhodanien qui abritait plus de la moitié des résistants de la région.

Aucune comparaison ne peut être établie avec les autres études sociologiques vues précédemment car les historiens n'ont travaillé que sur la nationalité et non pas sur le pays de naissance¹ sauf Jean-Marie Guillon, 17,2% des résistants FTP varois sont nés à l'étranger, essentiellement en Italie (13,2% des FTP y sont nés)². Ces chiffres sont plus élevés que dans la région et la forte présence de personnes nées en Italie s'explique par la proximité géographique du Var avec l'Italie, ce qui a favorisé des courants migratoires plus conséquents venant de ce pays. Pour le réseau F2/Azur, il évalue la proportion de personnes natives de l'étranger à 3,9%. Il ne donne pas de valeur globale pour le département permettant de comparer convenablement avec nos résultats.

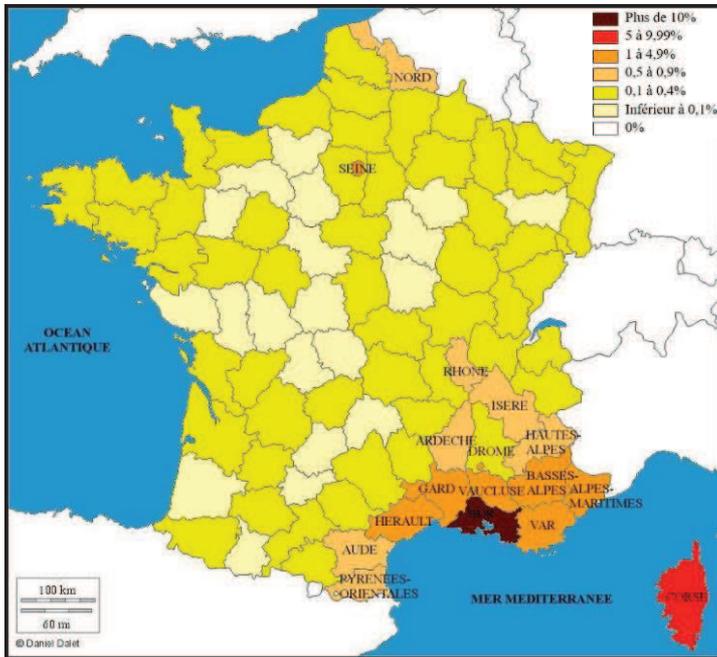
A l'échelle départementale, le même problème se pose car la plupart des analyses portent sur le département de résidence au moment de l'engagement³. Le lieu de naissance n'est qu'un simple indice sur les origines géographiques des résistants et il n'indique ni les dates, ni les causes de la mobilité entre la naissance et la participation à la Résistance. Il faudrait parvenir à reconstituer le parcours de chacun des protagonistes pour déterminer leur lieu de résidence au moment de la déclaration

¹ A l'exception des travaux sur les FFL mais sans rentrer dans le détail des pays, J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 75.

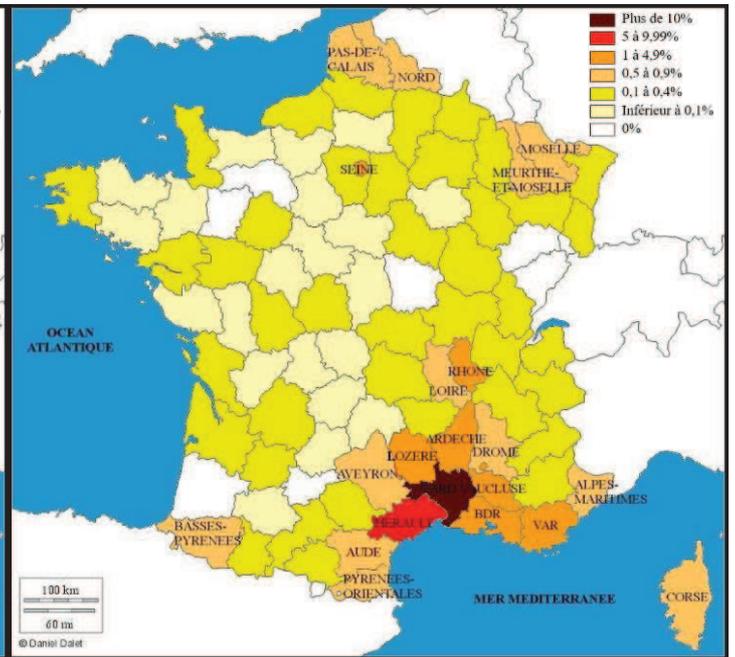
² J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 173.

³ Voir la partie 2, chapitre 3.

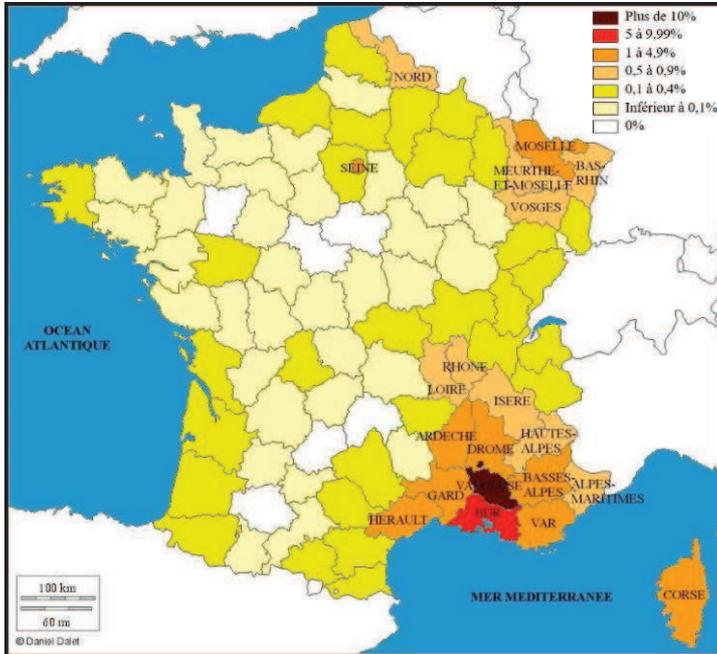
Carte 8 : Département de naissance¹



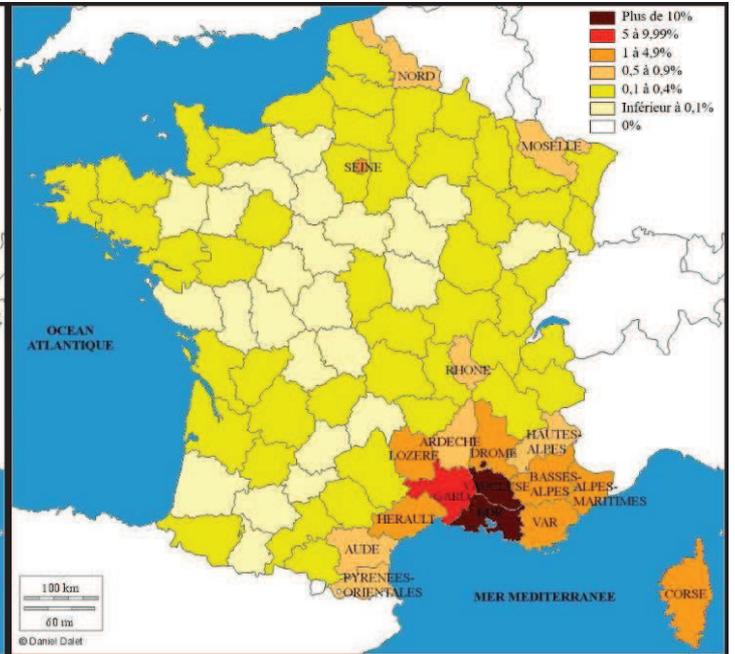
Bouches-du-Rhône



Gard



Vaucluse



Ensemble des résistants des trois départements²

¹ Pour le détail, voir l'annexe n°8.

² Fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

de la guerre. Seule la résidence pendant la guerre a pu être déterminée dans le meilleur des cas. Jean-François Muracciole a souligné le manque de pertinence du lieu de naissance dans son étude sur les Français libres, « *le lieu de naissance [...] a l'inconvénient de figer la situation à un moment assez éloigné de la date d'engagement : peut-on vraiment tenir Charles de Gaulle en 1940 pour un Lillois ou Leclerc pour un Picard ?* »¹. A défaut de meilleure alternative, ce postulat de départ doit quand même être pris en compte.

Une petite majorité des résistants des Bouches-du-Rhône est née dans les Bouches-du-Rhône (50,1% des effectifs). Le Vaucluse est dans la même configuration (50,4% de résistants vauclusiens sont nés dans le Vaucluse) mais dans le Gard, le rapport s'inverse (45,2% de résistants gardois sont nés dans le département où ils sont devenus résistants par la suite). Les autres résistants sont natifs de tous les autres départements métropolitains pour les résistants des Bouches-du-Rhône ou de presque tous sauf sept pour les résistants du Gard et six pour ceux du Vaucluse. Des zones géographiques apparaissent distinctement sur les cartes : le littoral méditerranéen et la vallée du Rhône ont été les principales terres nourricières des résistants de la région. Tous les autres départements atteignent ensuite des pourcentages très faibles (moins de 0,4% de naissances de résistants) surtout dans l'Ouest, mis à part quelques exceptions présentées ci-dessous.

Les Bouches-du-Rhône mettent en valeur les courants migratoires intranationaux et internationaux (11,2% des naissances de résistants ayant eu lieu à l'étranger), des courants de proximité mais aussi plus lointains. Une forte colonie corse y était implantée (7,1% des naissances des résistants). Selon le maire de Marseille, Siméon Flaissières, Marseille « *est la première ville corse* » et « *compte plus d'insulaires que Bastia et Ajaccio* » en 1920². Les départements d'origine des résistants sont ensuite, par ordre décroissant, la Seine (3,3% des naissances de résistants) puis les départements

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 73.

² M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 32.

Déjà en 1911, Marseille comptait 28 269 natifs de l'île alors que Bastia avait 27 338 habitants et Ajaccio 19 480.

F. Pomponi (dir.), *Le Mémorial des Corses*, tome VI *Les Corses à l'extérieur 600-1950*, Ajaccio, Le Mémorial des Corses, 1982, p. 452.

limitrophes varois (2,3%) et gardois (1,9%), les Alpes-Maritimes (1,5%), le Vaucluse (1,3%), l'Hérault (1,1%) et les Basses-Alpes (1%). Ces départements indiquent une même identité culturelle ou des références culturelles proches, la Provence ou le pourtour méditerranéen, à l'exception du département de la Seine. Cette diversité des origines n'était pas un phénomène nouveau dans les Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille attirait une population très cosmopolite. « *De tout temps, Marseille a accueilli des travailleurs en provenance surtout des régions proches et des zones montagneuses, sud du Massif central, régions alpestres ou Corse. Le mouvement se précipite dans les années vingt, sans que cela réponde toujours à une nécessité économique, à une demande supplémentaire de l'embauche. L'importance de la migration corse plus visible que tout autre à cette date, pose par sa soudaineté et par sa massivité des problèmes nouveaux* »¹.

Dans le Gard, plus de la moitié des résistants sont nés en dehors de ce département dont 15,1% à l'étranger, 6,3% dans l'Hérault, 4,7% en Lozère, 3,8% dans les Bouches-du-Rhône, 2,1% dans la Seine, 1,5% dans le Vaucluse (1,5%), 1,4% en Ardèche (1,4%), 1% dans le Rhône (1%), etc.

Dans le Vaucluse, les résistants étaient originaires en majorité du Vaucluse puis des Bouches-du-Rhône (9% des naissances), du Gard (3,7%), de la Drôme (4%), des Basses-Alpes (2,5%), de la Seine (2,4%), de l'Ardèche (1,7%) et de la Corse (1,3%). Fait exceptionnel, la Moselle (1,3% des naissances) dépasse le Var (1,1%), l'Hérault (1%) ou les Alpes-Maritimes (0,8%).

La proximité géographique est un facteur déterminant pour expliquer les origines par département de naissance des résistants. Elle a été mise en évidence également dans le Var dans les dossiers de l'ANACR. « *Il y a 71,1% de Provençaux ou Corses d'origine, dont 56,4% de Varois. C'est le signe de l'enracinement de la Résistance, communiste en particulier – mais pas seulement – dans le milieu local, à partir de 1942 et surtout après l'occupation. Par contre, les personnes originaires de régions occupées en 1940 ne représentent que 7% de l'ensemble. Cette proportion est*

¹ M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., 1990, p. 7.

certainement réduite par les départs qui ont eu lieu à la Libération, mais réduite de peu. En effet, cette Résistance s'est forgée sur le terreau régional. [...] La Résistance est le reflet des origines mêlées de la population locale [...]. Mais elle reflète aussi les mouvements de population particuliers à une époque où, par la force des choses, on bouge plus qu'avant-guerre dans les milieux qu'elle concerne »¹.

Cette mobilité accrue par la guerre se manifeste à travers le cas singulier du département de la Seine. 3,3% des résistants des Bouches-du-Rhône y étaient nés, 2,1% des résistants du Gard et 2,4% des résistants du Vaucluse. Ce département constitué de la ville de Paris et de sa proche banlieue est le reflet d'une capitale qui attirait énormément de populations venues de toute la France ou de l'étranger et qui en refoulait ensuite une partie soit vers ses terres originales, soit vers des contrées ayant besoin de main-d'œuvre industrielle ou agricole. Cette surreprésentation s'explique également par la fuite de certains de ses habitants au moment de l'exode des mois de mai et juin 1940 ou de l'occupation allemande pour vivre dans la zone sud, encore non occupée jusqu'en novembre 1942². A ces réfugiés, il faut ajouter le personnel de différentes administrations ou sociétés repliées à Marseille ou dans sa région comme le personnel civil des sociétés nationales d'aéronautique et de la compagnie Air France à Marignane, l'école militaire de Saint-Cyr et l'école militaire de l'infanterie de Saint-Maixent à Aix-en-Provence, les services artistiques de la radiodiffusion nationale à Marseille, etc.

D'autres particularités apparaissent comme la présence de résistants nés dans le Nord (entre 0,6% et 0,7% des naissances selon les départements) ou dans le Pas-de-Calais (0,5% des naissances des résistants gardois) qui pourrait s'expliquer par la crise économique des années 1930 touchant les industries nordistes, accroissant le chômage et favorisant la recherche d'un nouveau travail vers les bassins miniers cévenols ou les industries marseillaises. Un second facteur, certainement plus déterminant, est l'exode

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op. cit.*, tome I, p. 343-345.

² Selon Jacques Dupâquier, la population de Paris était de 2 850 000 habitants en septembre 1939, elle était tombée à 1 080 000 en juin 1940 puis elle était remontée à 2 300 000 habitants en avril 1941.

Une fois l'armistice signé, une partie de ces réfugiés est retournée dans son domicile sauf des Juifs préférant vivre dans la zone non occupée plutôt que dans la zone occupée au contact direct avec les troupes d'occupation.

J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française de 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1988, p. 154.

de mai-juin 1940. Lors de l'offensive allemande, des familles entières quittèrent leur département pour fuir face à l'avancée de l'armée ennemie.

Un plan de repli de la population avait été préparé avant la guerre, en cas d'attaque et d'invasion allemande. Les populations des départements du Nord-Pas-de-Calais et d'Alsace-Lorraine étaient directement concernées par ce plan¹. Pourtant, aucun des trois départements de l'étude n'avait été désigné comme département d'accueil. Le désordre de l'exode et le chaos de la défaite ont fait voler en éclat ce plan prévisionnel. Rien ne prédestinait les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse à voir affluer une telle masse de réfugiés, malgré un reflux à partir de la mi-juillet 1940, grâce à l'article 16 de la convention d'armistice qui permettait le retour des Français dans leur région d'origine. Les chiffres astronomiques du mois de juin 1940 décrivirent rapidement. D'après les chiffres du ministère de la Défense du 6 juillet 1940, les Bouches-du-Rhône comptaient 18 000 réfugiés, le Gard 130 000 et le Vaucluse 74 000². Selon les statistiques « *au 13 août 1940 des réfugiés, français ou belges, recensés dans les départements d'accueil par les soins du secrétariat général aux réfugiés de Vichy* », il restait 11 417 réfugiés dans les Bouches-du-Rhône, 33 000 dans le Gard et 4 000 dans le Vaucluse³. Les rapatriements par chemin de fer désengorgèrent les départements de la zone sud, entre le 15 juillet et le 15 octobre 1940, trois millions de personnes auraient été rapatriées dont deux millions par chemin de fer⁴.

Cependant, certaines populations ne pouvaient pas rentrer chez elles à cause du redécoupage de la France en plusieurs zones, pour des raisons matérielles ou tout simplement parce qu'elles ne le souhaitaient pas. Robert Mencherini place dans la première catégorie « *les interdits du retour* ». « *A la fin août, Le Petit Provençal informe que cette interdiction concerne les originaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs et d'une part importante de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, de la Haute-*

¹ J. Vidalenc, *L'Exode de mai-juin 1940*, Paris, PUF, 1957, p. 17-22.

² E. Alary, *L'Exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p. 345.

³ J. Vidalenc, *L'Exode de mai-juin 1940*, *op. cit.*, p. 425.

⁴ J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française, op. cit.*, p. 152.

Marne, du Jura, d'une partie de la Marne et de la Côte-d'Or »¹. Les habitants originaires du Nord, du Pas-de-Calais et de la zone interdite n'avaient pas le droit de retrouver leur foyer.

Le Nord et le Pas-de-Calais ont été rattachés administrativement au Commandement militaire allemand en Belgique, une frontière les a séparés du reste de la France. De ce fait les décisions des conventions d'armistice et de l'Etat français ne s'y appliquaient pas. Très peu des 600 000 réfugiés du Nord purent retourner dans leur foyer². Par conséquent, des habitants de ces deux départements furent contraints de demeurer là où ils avaient cherché refuge. Ils partagèrent ce triste sort pour des raisons différentes avec les Alsaciens et les Lorrains.

*« Seuls les Alsaciens-Lorrains sont victimes d'une discrimination de la part des autorités d'occupation : 450 000 d'entre eux environ tentent de regagner leurs foyers, mais 100 000 Mosellans sont refoulés et doivent se replier en zone libre ; 40 000 autres seront expulsés en 1941 »*³.

La déclaration de guerre marqua les premiers départs de ces régions frontalières dès septembre 1939⁴. L'avancée allemande et l'occupation d'une partie de la France accentuèrent ces migrations⁵. Elles furent parfois sans retour pendant la guerre pour les personnes ne correspondant pas aux mesures d'assimilation à la communauté du peuple allemand. Ces mesures provoquèrent une élimination des habitants jugés inassimilables, soit en les empêchant de revenir, soit en les expulsant afin de construire une Lorraine allemande⁶. 1,2% des résistants de la région sont nés dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et

¹ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome II *Vichy en Provence*, op. cit., p.30.

² J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 51-52.

³ J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, op. cit., p. 152.

⁴ Ils étaient 227 000 en septembre 1939.

B. Charenton, J.-E. Iung, P. Wilmouth, *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans 1940-1945*, Lyon, Libel, 2010, p. 19.

⁵ Ils furent 82 000 à être évacués.

Ibid., p. 19.

⁶ 70 000 choisirent de ne pas rentrer et 23 953 ont été refoulés.

B. Charenton, J.-E. Iung, P. Wilmouth, *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans 1940-1945*, op. cit., p. 7, 19.

légèrement plus en Moselle ce qui reflète à la fois l'exode des populations du Nord-Est de la France et l'annexion de la Moselle et de l'Alsace au Reich allemand.

La Moselle a été rattachée en 1940 au *Gaue Westmark* dont Josef Bürckel était le *Gauleiter* et l'Alsace appartenait au *Gaue Baden-Elsass* dirigé par le *Gauleiter* Robert Wagner. Dans la région, les résistants natifs d'Alsace représentaient 0,6% des résistants et les Mosellans 0,5%. Ils étaient les plus nombreux dans le Vaucluse (1,2% de Mosellans et 0,9% d'Alsaciens). Cet écart, quoique minime, résulte d'un destin différent. Le *Gauleiter* Josef Bürckel a mis en place une politique d'expulsion des populations considérées indésirables dans ce nouveau territoire allemand (élites locales, patriotes français, personnes parlant uniquement le français, communistes, Juifs, étrangers, etc.), alors que Robert Wagner a préféré une politique de rééducation forcée, ce qui explique un nombre d'expulsés plus faible en Alsace. 45 000 Alsaciens et 90 000 Mosellans ont été chassés entre juillet et novembre 1940 en plusieurs vagues¹.

Dans les dossiers des résistants, il est parfois difficile d'identifier la cause de cette arrivée : départ dans leur jeunesse, exode ou expulsion ne sont pas clairement mentionnés. Dans le meilleur des cas, le terme générique de « *réfugié* » ne précise pas s'il s'agit d'un repli en septembre 1939, en mai ou juin 1940, ou d'une expulsion après l'annexion. Pour le Vaucluse, le fichier alphabétique des réfugiés a permis de retrouver quinze personnes arrivant de Moselle ou d'Alsace avec parfois leur date d'arrivée dans le département². Cependant, d'autres expulsés de Lorraine connus par ailleurs n'y figuraient pas comme l'abbé Ernest Krebs, le caporal Kessler, Jacques Fridmann³, Emile Becker, Maurice Keller et Ernest Schulte. Dans les Bouches-du-Rhône, deux expulsés lorrains ont été identifiés : Augustin Barthélémy⁴ et Marie Nicolas Schneider et dans le Gard, un seul, Gilbert Juchs⁵. Ces réfugiés étaient probablement plus nombreux. Quelques-uns sont connus grâce à différentes sources ou parce qu'ils sont

¹ J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 52.

Site Internet de la Société d'Histoire du Pays Naborien, consulté le 5 avril 2017.

<http://www.shpn.fr/page131/page131.html>

² 20 W 29 à 32, AD Vaucluse, Fiches individuelles des réfugiés.

³ Il était né à Paris, mais il avait été expulsé de Moselle en novembre 1940.

⁴ Il est mort en déportation à Mauthausen, son dossier de déporté a été consulté à la DAVCC à Caen.

⁵ Il a été fusillé le 12 juillet 1944 au puits de Célas. Il a obtenu à titre posthume la carte de CVR en 1955 dans le Gard.

restés vivre après la guerre dans le Vaucluse¹ ou les Bouches-du-Rhône ou qu'ils y avaient commencé leurs démarches administratives avant de déménager². Ainsi, les expulsés mosellans devenus résistants dans le Vaucluse étaient au moins douze et les expulsés alsaciens au moins trois. Cinq autres sont même arrivés ultérieurement, entre le 8 avril 1941 et janvier 1943, en provenance directe de Moselle ou d'Alsace, ce qui veut dire qu'ils n'étaient pas des expulsés.

A défaut de renseignements plus précis, au moins quinze autres résistants étaient des réfugiés d'Alsace ou de Lorraine (Moselle ou autres départements lorrains), onze pour le Vaucluse, quatre pour les Bouches-du-Rhône et trois pour le Gard. Quatre autres personnes sont nées hors de ces deux régions, mais y demeuraient au début de la guerre comme les trois filles d'Yvonne de Komornicka qui arrivèrent avec elle de Nancy à Avignon le 1^{er} septembre 1941³. Connue aussi sous le pseudonyme « Kléber », Yvonne de Komornicka a été le chef du mouvement Combat dans le Vaucluse en remplacement de l'abbé Krebs, expulsé mosellan qui était un des pionniers de ce mouvement avec d'autres expulsés mosellans dont Jacques Fridmann et le caporal Kessler⁴. Ainsi, sans ces replis ou expulsions, le visage de la Résistance vauclusienne aurait été différent notamment pour l'organisation du mouvement Combat. « *La Résistance en Vaucluse a-t-elle commencé le 14 novembre 1940 ? Ce jour-là, un train de réfugiés arrive de Lorraine en gare d'Avignon. Dans un coin de la salle des pas perdus, l'abbé Krebs,*

¹ Pour certains, le fichier des réfugiés du Vaucluse permet de connaître le statut de l'épouse, réfugiée ou non réfugiée. Ceux qui sont restés vivre dans le Vaucluse ont le plus souvent épousé pendant la guerre une jeune fille originaire de ce département alors que ceux qui sont retournés en Moselle ou en Alsace étaient célibataires ou déjà mariés avant d'arriver dans le Vaucluse.

² Maurice Keller est retourné vivre en Moselle. Comme il avait commencé ses démarches dans le Vaucluse pour obtenir la carte de CVR, son dossier a été conservé par l'ONAC du Vaucluse qui lui a délivré sa carte de CVR. Ernest Schulte a été fusillé pendant la guerre et il a obtenu la carte de CVR dans le Vaucluse. Marie Nicolas Schneider est retourné en Moselle, mais son dossier a été ouvert dans les Bouches-du-Rhône. La consultation des dossiers de l'Office des Anciens Combattants de Moselle aurait pu être d'un grand intérêt. Pour l'abbé Krebs, le caporal Kessler, Jacques Fridmann.

H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945 : la vie quotidienne sous l'occupation*, op. cit., p. 84.

³ Yvonne Roeschlin, épouse de Komornicka, était née le 13 juillet 1898 à Saulxures-sur-Moselotte dans les Vosges, ses filles Christiane le 17 mars 1924 à Baden en Autriche, Wanda le 23 juillet 1925 à Birmandreis en Algérie et Hélène le 8 novembre 1926 à Alger. Devenue veuve, elle retourna vivre en Lorraine et elle habitait à Nancy au début de la guerre.

⁴ D'autres expulsés ont œuvré à la création du mouvement Combat dans le Vaucluse mais seuls des noms de famille ont été retrouvés sans autre précision et nous n'avons pas pu les identifier dans les dossiers de service du SHD de Vincennes. Il s'agit du caporal Kessler, Fisbachbach, Huot et Weil.

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 74-78.

H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945*, op. cit., p. 84.

Kessler, Friedmann, Fischbach, Huot et Weil décident de lancer un noyau de Résistance. A la fin de l'année, un début d'organisation fonctionne. Par hasard, Kessler rencontre alors Henri Frenay dans le train entre Marseille et Avignon. Celui-ci est en train de créer [...] " Combat ", sous les directives de De Gaulle. C'est ainsi que le mouvement va naître en Vaucluse »¹.

L'importance du refuge des Mosellans est confirmé par le calendrier des arrivées des trains à Lyon en novembre 1940 et à destination du Vaucluse ou du Gard. Le 13 novembre 1940, six trains quittèrent la Moselle avec 4 501 expulsés dont un train dirigé vers le Vaucluse. Le 15 novembre, cinq trains avec 4 328 passagers étaient en partance dont un pour le Vaucluse. Le 18 novembre, cinq trains avec 4 015 personnes à leur bord étaient acheminés vers la zone sud dont un vers le Gard. Le 20 novembre, ce fut le tour de 7 058 Mosellans répartis dans huit trains, dont un pour le Gard et le 21 novembre 5 496 individus dans cinq trains dont un pour le Vaucluse². La cadence de ces expulsions avec le nombre de passagers et leur destination mettait bien en évidence que le Vaucluse et le Gard, avec trois trains chacun, faisaient partie des destinations principales, alors que les Bouches-du-Rhône ne figuraient pas dans les départements d'arrivée. Le 6 décembre 1941, le Gard comptait 3 318 réfugiés³ et le 10 décembre 1941, le Vaucluse en avait 3 792⁴. Parmi ces réfugiés de l'automne 1940 figurait l'abbé Krebs.

Celui-ci n'a pas de dossier de carte de CVR dans le Vaucluse où il n'était pas domicilié après la guerre. Un dossier assez succinct a été constitué auprès des autorités militaires sans que ses services dans la Résistance n'aient été homologués⁵. Ernest Nicolas Pierre Krebs était né le 19 novembre 1911 à Welferding en Moselle. Son père était ouvrier faïencier, il grandit dans une famille où la religion tenait une place importante, deux de ses membres étaient entrés dans les ordres. Ernest Krebs fit ses

¹ H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945*, op. cit., p. 74.

² 3 W 70, AD Moselle d'après B. Charenton, J.-E. Iung, P. Wilmouth, *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans 1940-1945*, op. cit., p. 27, 64.

³ A. Cosson, *Nîmes et le Gard dans la guerre 1939-1945*, Paris, Horvath, 1988, p. 27.

⁴ 20 W 1, Statistiques sur les réfugiés, Lettre de la Préfecture du Vaucluse du 10 décembre 1941 au Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Direction des réfugiés.

⁵ GR 16 P 323 452, SHD Vincennes. Le dossier n'est composé que de deux documents qui ne donnent pas d'information sur son parcours.

études à l'école communale, puis au collège épiscopal de Bitche et à l'école de Saint-Barthélémy-lès-Angers. En 1922, il entra au grand séminaire de Metz et il fut ordonné prêtre le 18 juillet 1926. L'abbé Krebs officia d'abord en Moselle à Maizières-lès-Metz, puis à Créhange et, en 1932, il fut nommé à Azoudange. En mai 1940, il fut mobilisé, mais il n'eut pas le temps de gagner son poste. Refusant la domination allemande, cet abbé aida des jeunes de sa paroisse d'Azoudange à rejoindre les Forces françaises libres et il cacha du matériel de guerre pour empêcher l'armée allemande de le récupérer. Expulsé le 13 novembre 1940, il arriva à Avignon le lendemain avec d'autres Lorrains avec qui il créa un premier noyau de Résistance qui a ensuite donné naissance au mouvement Combat dans le Vaucluse. Il occupait une activité légale en tant qu'aumônier militaire du centre de réfugiés et il était vice-président de l'Amicale des réfugiés alsaciens-lorrains où il rencontra Yvonne de Komornicka. L'abbé Krebs devint, en 1941, le chef départemental du ROP (Recrutement-Organisation-Propagande) et le chef départemental de l'Armée secrète sous le pseudonyme de « Victor » avant de céder sa place à Yvonne de Komornicka alias « Kléber » en août 1942, quand l'archevêque d'Avignon découvrit ses activités et lui ordonna de quitter la ville. Il officia à partir de septembre 1942 à Briançon en tant qu'aumônier du Prytanée militaire. Avec l'occupation de la zone libre, le préfet de Gap l'assigna à résidence, puis il fut révoqué de ses fonctions d'aumônier. Officiellement, il demeura à Briançon pour faire des recherches météorologiques tout en poursuivant ses activités parallèles. En août 1944, il devait gagner le maquis du Vercors, mais l'attaque allemande contre le maquis annula ses projets et il participa à la Libération de Briançon, le 4 septembre. Il s'engagea alors comme aumônier militaire dans l'armée régulière. Il reçut la Croix de guerre et la médaille de la Résistance. Il fut nommé officier d'administration avec le grade de lieutenant-colonel en mai 1945 à la Direction générale des Affaires administratives, section des Affaires religieuses à Baden-Baden. Lors de la création de la Haute Commission quadripartite en 1949, à Bad Godesberg, il fut envoyé pour informer quotidiennement le Président du Conseil de la situation en Allemagne. En 1954, il quitta l'armée et il retourna en Moselle, d'abord à Rustroff, puis à Aboncourt en février 1955 où il resta en activité jusqu'en 1976. Il décéda le 10 août 1977 à Sarralbe. En 1998, une rue à son nom fut inaugurée à Sarreguemines¹.

¹ « Au service de De Gaulle et Moulin », *Le Républicain lorrain*, 7 décembre 2012. Article consulté sur le

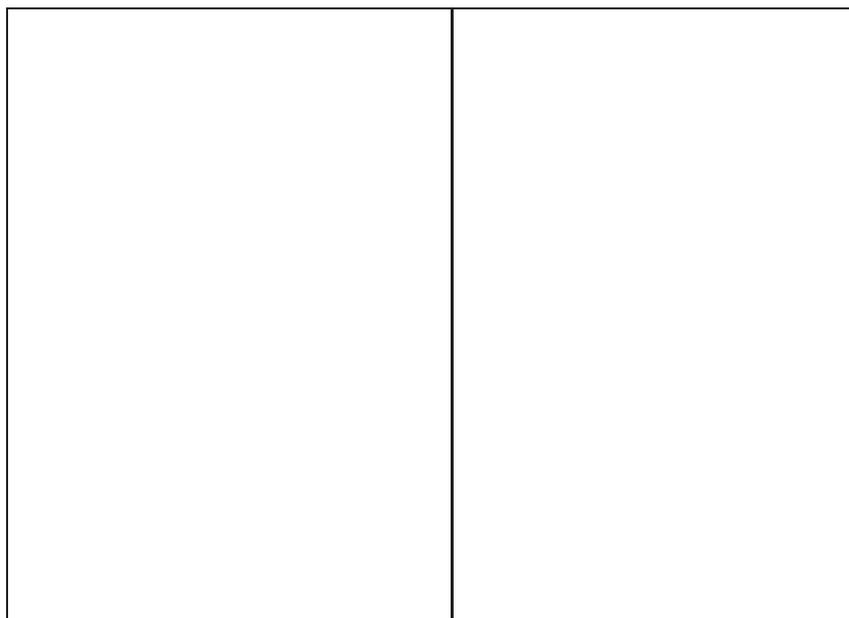


Figure 1 : L'abbé Krebs pendant et après la guerre¹

Pour finir sur la particularité des Lorrains et des Alsaciens résistants dans la région, un dernier exemple permet d'éclairer la complexité et la diversité des situations. Si les expulsions ont été des départs involontaires et forcés, d'autres Mosellans et Lorrains ont choisi délibérément de partir pour échapper à l'annexion allemande et ses conséquences, notamment militaires. Certains, en effet, ont fui l'Alsace ou la Moselle pour ne pas être enrôlés dans l'armée allemande. André Ackermann était né en Meurthe-et-Moselle, mais il vivait dans le Bas-Rhin au début de la Seconde Guerre mondiale.

site Internet du journal le 8 juillet 2017.

<https://www.republicain-lorrain.fr/moselle/2012/12/07/au-service-de-de-gaulle-et-moulin>

H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945*, op. cit., p. 84.

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 74-78, 218.

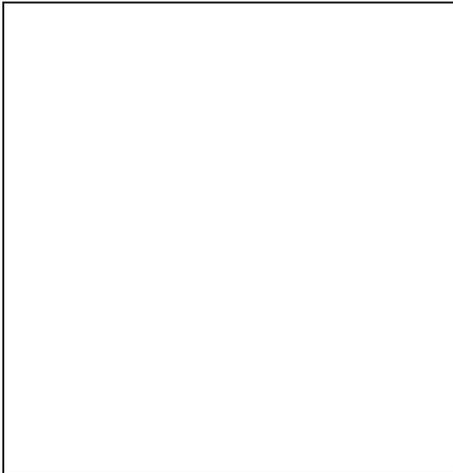
Commission Mémoire du Service départemental de l'ONAC de Vaucluse, *La naissance et l'organisation de la Résistance en Vaucluse 1940-1943*, brochure n°6 de la collection « Mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Vaucluse », p. 4.

N. Dicop, *Au service de Dieu et de sa patrie, Ernest-Nicolas-Pierre Krebs 1901-1977 Prêtre-Résistant-Patriote*, Metz, Editions Le Lorrain, 1977, 20 p., livre mis à disposition par les Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages*, Avignon, CDDP, 1980, documents 30 à 33.

¹ Photographies de l'abbé Krebs : celle de gauche est issue de 1 J 345, AD Vaucluse, Documents, photocopies de documents, récits et témoignages sur la Résistance. La photographie de droite est issue de l'article « Au service de De Gaulle et Moulin », *Le Républicain lorrain*, 7 décembre 2012. Article consulté sur le site Internet du journal le 8 juillet 2017.

<https://www.republicain-lorrain.fr/moselle/2012/12/07/au-service-de-de-gaulle-et-moulin>



Ce fils de boucher (Figure 2)¹ était né le 14 mars 1922 à Nancy. Au moment de l'offensive allemande, il était lycéen à Obernai. Le 15 juin 1940, avec son père, il reçut un ordre de mobilisation pour Dijon où il n'arriva jamais à cause de la débâcle. De retour chez lui, après huit semaines sur les routes, il sentait que la menace d'une incorporation dans la Wehrmacht se rapprochait progressivement avec la préparation

prémilitaire en octobre 1940, puis à la fin du mois de janvier 1941, avec une convocation médicale militaire. La menace devenant de plus en plus réelle, son père l'aïda à prendre la fuite avec un de ses camarades. Le 15 février 1941, au soir, il quitta le Bas-Rhin et son village de Rothau, son père le conduisit à Saales, à la frontière entre le département annexé à l'Allemagne et les Vosges situées dans la zone interdite. Il traversa la frontière en empruntant à pied la voie ferrée et en suivant les rails. Sans papiers, il continua son périple dans la zone interdite jusqu'à Besançon, dans l'espoir de franchir la ligne de démarcation. Etant parvenu à ses fins, à partir de Lons-le-Saunier, il prit un train pour Marseille qui ne devait être qu'une étape pour rejoindre l'Afrique du Nord. Faute de contact, le départ en sous-marin fut un rêve pieux. Désargenté, il s'adressa au service social des réfugiés qui l'envoya à Bollène dans le Vaucluse. Il trouva un travail mal payé dans une usine de briques. Par la suite, il fut incorporé dans les Chantiers de la Jeunesse à Hyères le 3 novembre 1941 jusqu'en juin 1942. Démobilisé, il retourna à Bollène où il entra dans la Résistance le 16 juillet 1942 en tant qu'agent P1 dans le réseau Résistance-Fer. Il passa ensuite au maquis FTPF du Luberon le 1^{er} janvier 1943 jusqu'à son arrestation le 15 avril 1943, à Cabrières d'Aigues, par l'armée italienne lors d'un engagement entre le maquis et les troupes italiennes d'occupation. Interné dans les Alpes-Maritimes à Menton, puis à Carnoles, accusé de « participation à une bande armée ayant pour but de faire la guerre au dommage de la force armée italienne », il fut condamné par le tribunal de guerre de la 4^{ème} armée italienne, le 20 juillet 1943, à deux ans de prison. Déporté à la prison de Cuneo en Italie, du 21 au 28 juillet 1943, puis à Fossano jusqu'au 11 septembre 1943, il s'évada avec

¹ Photographie issue du site Internet : <http://www.andre-ackermann.com/> consulté le 21 avril 2017.

quelques-uns de ses compagnons. Au passage de la frontière franco-italienne, il fut arrêté et conduit à la Gestapo de Nice qui finalement le libéra. Après une escale à Marseille, il rentra à Bollène où il fut mis en quarantaine pour vérifier qu'il n'avait pas trahi la Résistance. Il reprit ses activités dans les FTPF dans la Drôme à la fin de l'année 1943, puis dans le Gard en janvier 1944. Il s'abrita avec son équipe spéciale dans le hameau des Amelhens dans la commune des Salles-du-Gardon jusqu'en juin 1944 puis à Lamelouze. Il prit part aux combats de la Libération d'Alès, de Nîmes et de Lyon où il se mit à la disposition du 1^{er} régiment FFI du Rhône jusqu'au 11 décembre 1944. Décoré de la Croix de guerre avec palmes, homologué lieutenant FFI, il reçut plus tard également la Légion d'Honneur et d'autres décorations officielles françaises et étrangères. Il rentra en Alsace en juillet 1945. Il se maria le 28 juillet 1945 à Bollène, il divorça et se remaria en décembre 1959 à Paris. Après la guerre, il travailla pour la SNCF et il s'installa à Béziers. Il obtint le titre de déporté résistant, la carte de CVR dans l'Hérault en 1954 et le titre de réfractaire au STO en 1965. Retraité en 1977, il se retira à Vallauris dans les Alpes-Maritimes tout en continuant d'œuvrer pour l'Association nationale des Cheminots Anciens Combattants (ANCAC) dont il était membre du Conseil national depuis 1957, membre du bureau en 1959, secrétaire général en 1961, président général de 1965 à 1977, puis président général honoraire de l'ANCAC à partir de 1977. Il était également conseiller général de la Fédération internationale des Résistants (FIR). Il est décédé le 1^{er} février 1995 à Mougins dans les Alpes-Maritimes¹.

A partir du recensement de 1936, nous pouvons comparer le lieu de naissance des résistants et celui de la population de chaque département. En 1936, une très grande majorité des résistants résidaient déjà dans le département où ils devinrent résistants, à l'exception des réfugiés étrangers, des repliés de l'exode, des expulsés, etc.

¹ 1911 W 23, AD Hérault, dossier de CVR d'André Ackermann.
DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'André Ackermann.
A. Ackermann, *Mes Amelhens, terre d'espérance*, Nice, Les Editions du Ricochet, 2002, 211 p.
P. Vincent, « Ackermann André, Nicolas », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 20 avril 2017.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article9663>

Tableau 7 : Lieu de naissance des résistants et de la population en 1936

Lieu de naissance	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Résistants	Pop. 1936 ¹	Résistants	Pop. 1936	Résistants	Pop. 1936	Résistants	Pop.1936
Nés dans le département	50,1%	59,5%	45,2%	73,9%	50,4%	64,5%	55%	63,2%
Nés dans un autre département	35,8%	26,7%	38,4%	19,4%	41,5%	27,3%	31,8%	25,2%
Nés hors de France ²	14,1%	13,8%	16,6%	6,7%	8,1%	8,1%	13,2%	11,5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Lors du recensement de 1936, 59,5% des habitants des Bouches-du-Rhône étaient nés dans ce département, 73,9% des habitants du Gard étaient nés dans le Gard et 64,5% des habitants du Vaucluse étaient nés dans le Vaucluse. Ces populations étaient plus sédentaires que les résistants puisque moins de 50,4% d'entre eux étaient natifs du département où ils ont rallié l'armée des ombres. Plus d'un tiers des résistants étaient nés dans un autre département. Les résistants nés hors de France étaient aussi plus nombreux dans le Gard que dans la population gardoise en 1936 (+9,7%), mais ce n'était pas le cas dans le Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône. Ces différences signalent soit un décalage réel entre le profil des résistants et le profil de la population départementale, soit une arrivée massive de tous horizons après 1936 (réfugiés de la guerre d'Espagne, repliés de l'exode, expulsés, etc.). Les Bouches-du-Rhône et surtout Marseille ont été un foyer d'accueil massif pour les réfugiés étrangers qui voyaient dans le port leur dernier espoir de quitter la France et de fuir l'avancée allemande.

¹ Population de 1936.

La rubrique « lieu non déclaré » a été laissée de côté et les pourcentages ont été calculés sans cette valeur inconnue.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 165, 69, 181.

² Sont considérés comme nés hors de France dans le recensement tous les individus nés hors de la métropole (départements algériens, empire colonial et pays étrangers).

Si les départements de naissance des résistants de la région sont comparés avec ceux des Français libres ou des membres des Brigades internationales, peu de similitudes sont perceptibles. Le littoral méditerranéen, la Seine et l'Est de la France étaient d'importants foyers pour la population étudiée et pour les Brigades internationales. Ces mêmes régions sont visibles sur la carte des Français libres mais l'Ouest y est surreprésenté et surtout le Nord-Ouest avec la Bretagne et la Normandie, la proximité géographique avec le Royaume-Uni ayant favorisé de nombreux départs en 1940, départs plus difficiles par la suite du fait, entre autres, de la surveillance des côtes par la Kriegsmarine.

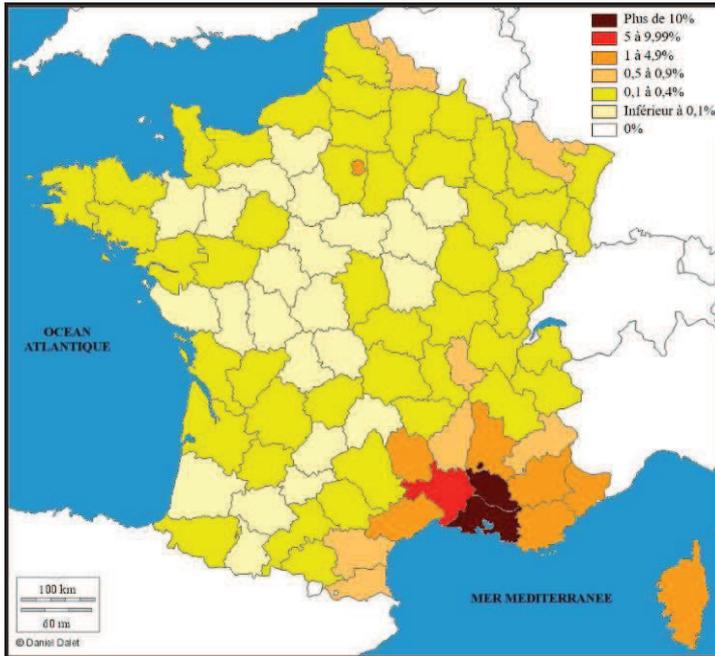
Cette question de la surveillance des côtes amène Jean-François Muracciole à regarder l'origine géographique des Français libres en 1940 et en 1943. « *La géographie des engagés de 1943 est plus complexe. En effet, à cette date, on peut considérer qu'en raison de l'occupation de l'ensemble de la métropole par les troupes allemandes et de l'accentuation de la répression de Vichy, les conditions matérielles de l'évasion de France se sont sensiblement égalisées entre les régions. [...] Dans ces conditions, en 1943, la proportion des Bretons, même si elle demeure nettement plus forte que celle des natifs des autres régions, a sensiblement baissé (11,2%) [...]. A l'inverse, certaines régions, pratiquement orphelines de Français libres en 1940, fournissent trois ans plus tard des contingents de volontaires davantage en rapport avec leur poids relatif dans l'ensemble national* »¹. Existe-t-il des différences dans la région de cette étude ?

Les périodes utilisées précédemment ont été reprises². La première période démarre en 1940 jusqu'en février 1943, la deuxième débute lors de la création du STO jusqu'au Débarquement de Normandie et la dernière commence le 7 juin 1944 et se termine à la Libération. Pour les Bouches-du-Rhône, la carte de l'engagement avant février 1943 et la carte de la période intermédiaire sont assez proches³, les différences de pourcentage sont minimales. Il n'y a pas vraiment d'écart significatif. La carte de la

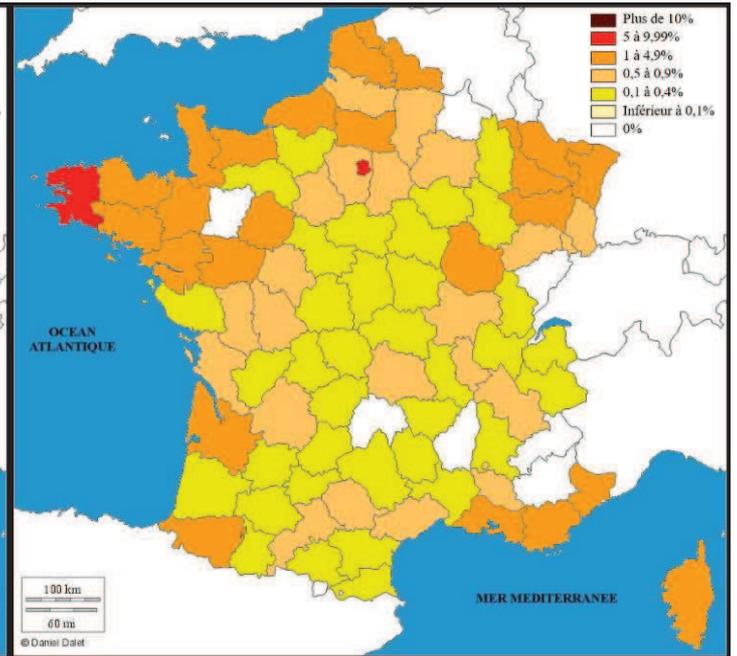
¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 83-84.

² Voir les cartes aux pages suivantes et les tableaux dans l'annexe n°9.

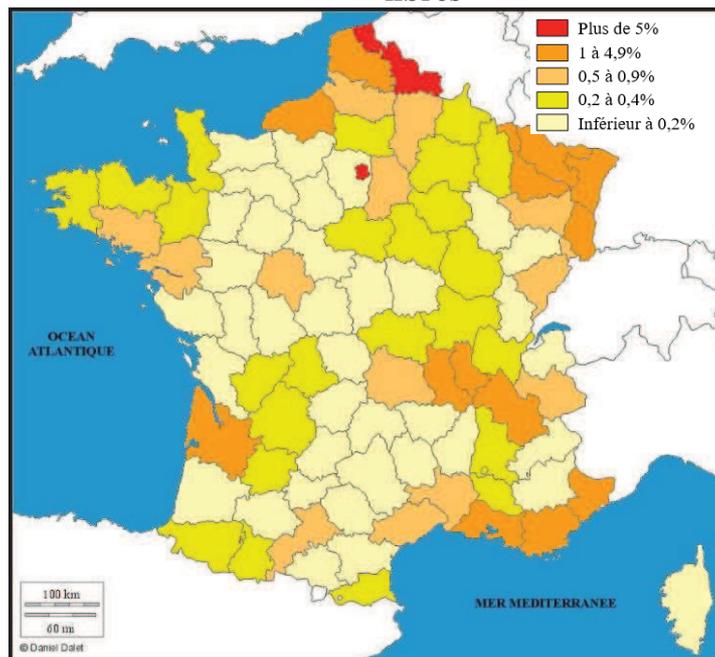
³ Les cartes sont à la page suivante. Pour le tableau correspondant, voir l'annexe n°9.



Carte 9 : Département de naissance de la population de l'étude¹



Carte 10 : Département de naissance des Français libres²



Carte 11 : Département d'origine des volontaires des Brigades internationales³

¹ Pour les trois cartes, fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 76.

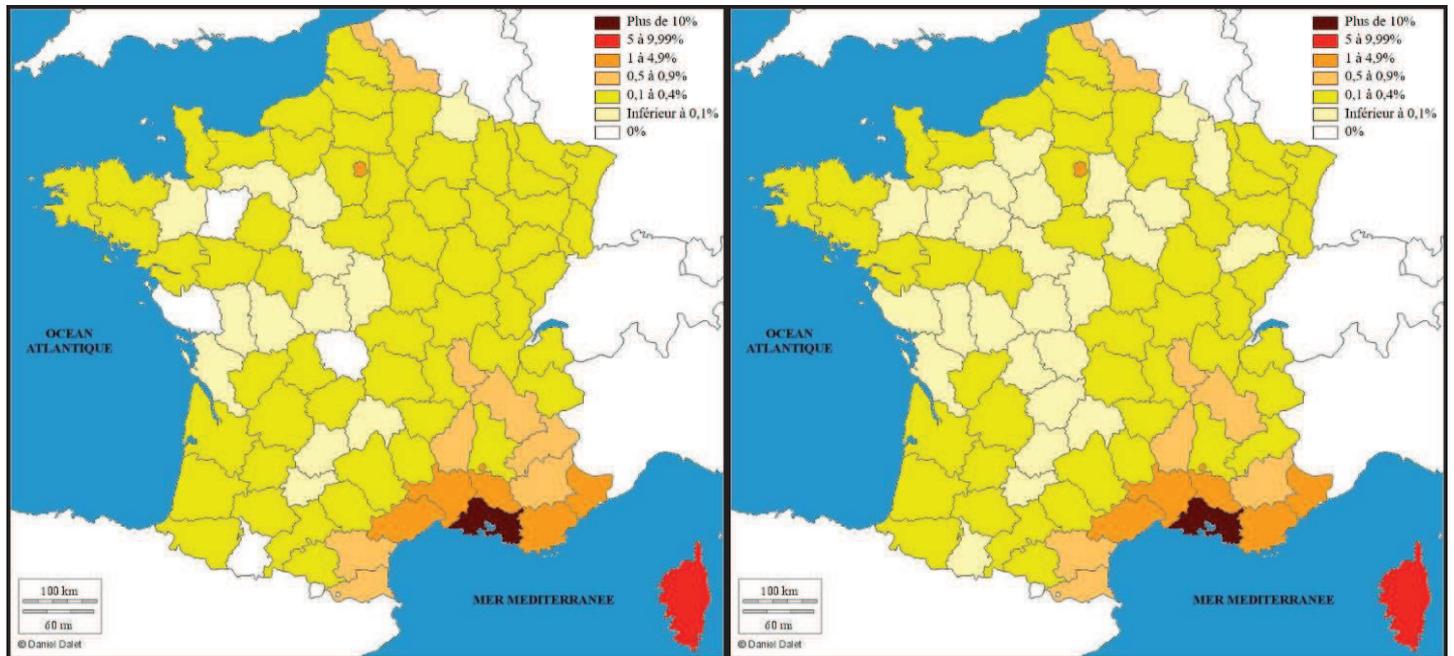
³ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 150.

dernière période, étant réalisée sur un échantillon beaucoup plus faible, une moins grande diversité des origines apparaît et il y a une mise en valeur plus importante de l'ancrage méditerranéen, de la vallée du Rhône, de l'Alsace, de la Lorraine, du Nord-Pas-de-Calais et de la Seine et une division assez nette qui s'accroît entre l'Est de la France, berceau des futurs résistants des Bouches-du-Rhône, et une France de l'Ouest où peu de résistants des Bouches-du-Rhône sont nés. Le franchissement de la ligne de démarcation avant l'occupation totale de la France en novembre 1942 et la disparition de cette ligne n'ont pas été un facteur dissuasif d'engagement. En proportion, les résistants nés dans les départements au nord et à l'ouest de cette ligne étaient plus nombreux avant février 1943 qu'après. Dès lors, nous pouvons supposer qu'ils étaient venus s'installer dans la région avant l'armistice de juin 1940¹ et que finalement, la part de ceux qui auraient franchi cette ligne dans l'espoir de gagner la zone libre reste faible.

Pour le Gard, au début de la guerre, les origines des résistants sont moins diversifiées qu'après la mise en place du STO. Le même constat se reproduit à la fin du conflit. Le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône restent dominants, toutes périodes confondues. Les Mosellans et les Alsaciens ne s'étaient pas engagés précocement. Leur importance a grandi dans les rangs de la Résistance au fur et à mesure que la guerre tourna en faveur des Alliés, que l'occupation de la France devint totale et que la collaboration s'accroît. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, malgré la fourniture d'un petit contingent de résistants tout au long de la guerre, on observe une prolifération des engagés de la dernière heure. Comme pour les Bouches-du-Rhône, la ligne de démarcation n'a pas été un facteur discriminant et les arrivées dans le Gard avaient dû être opérées avant la mise en place de cette ligne.

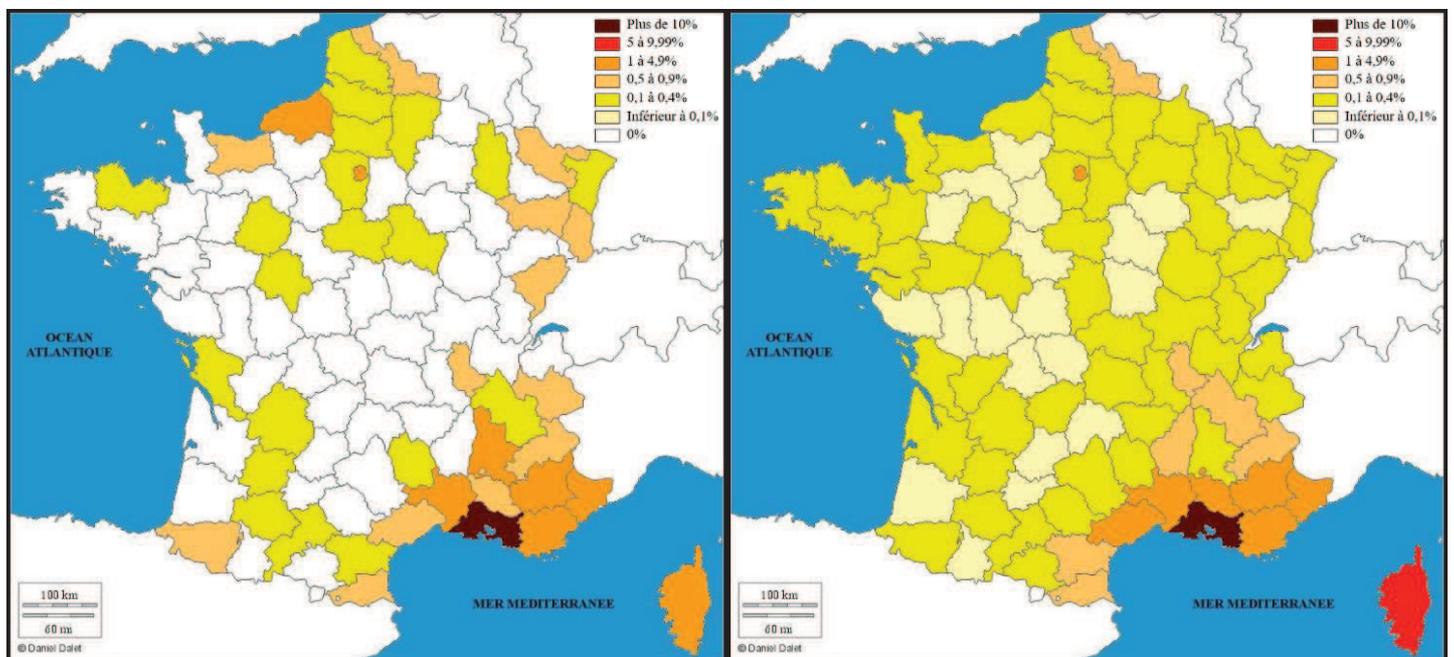
¹ Sauf les expulsés mosellans et alsaciens mais peu nombreux dans les Bouches-du-Rhône.

Carte 12 : Département de naissance des résistants des Bouches-du-Rhône selon la période¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



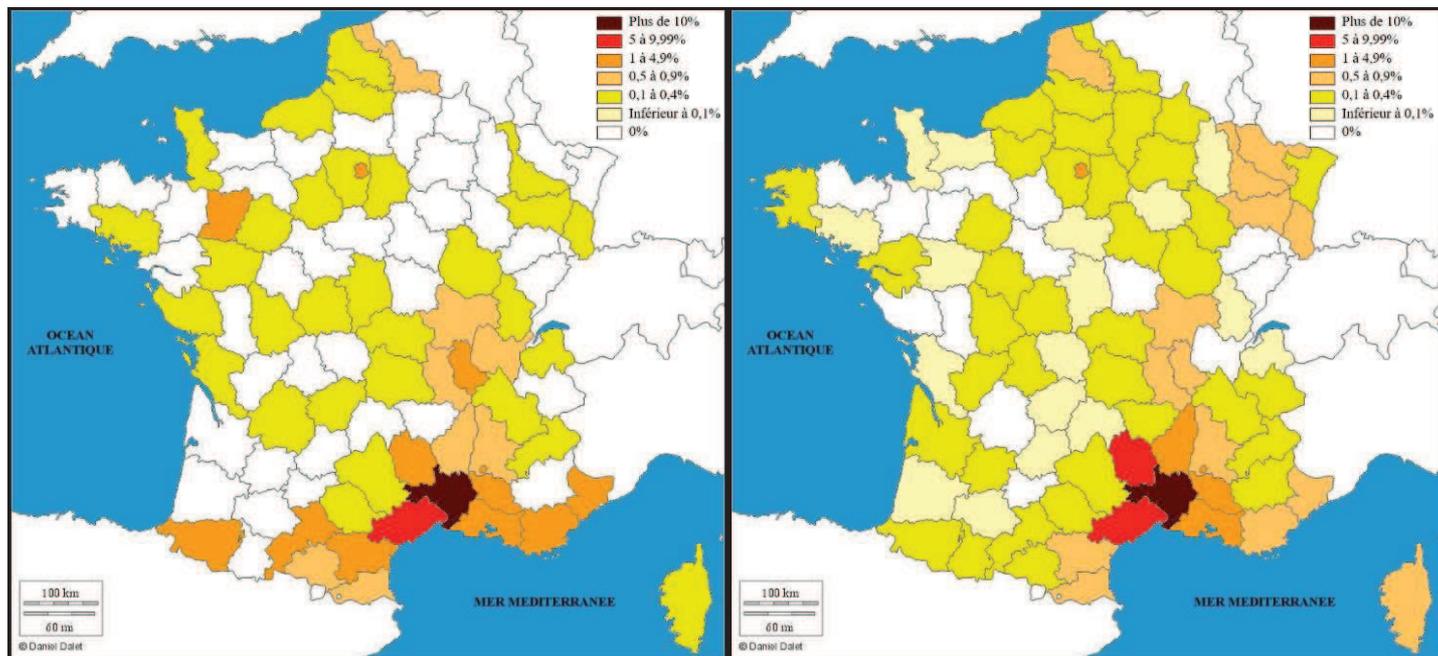
Après le 6 juin 1944

Ensemble de la période

¹ Tableau dans l'annexe n°9. Fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

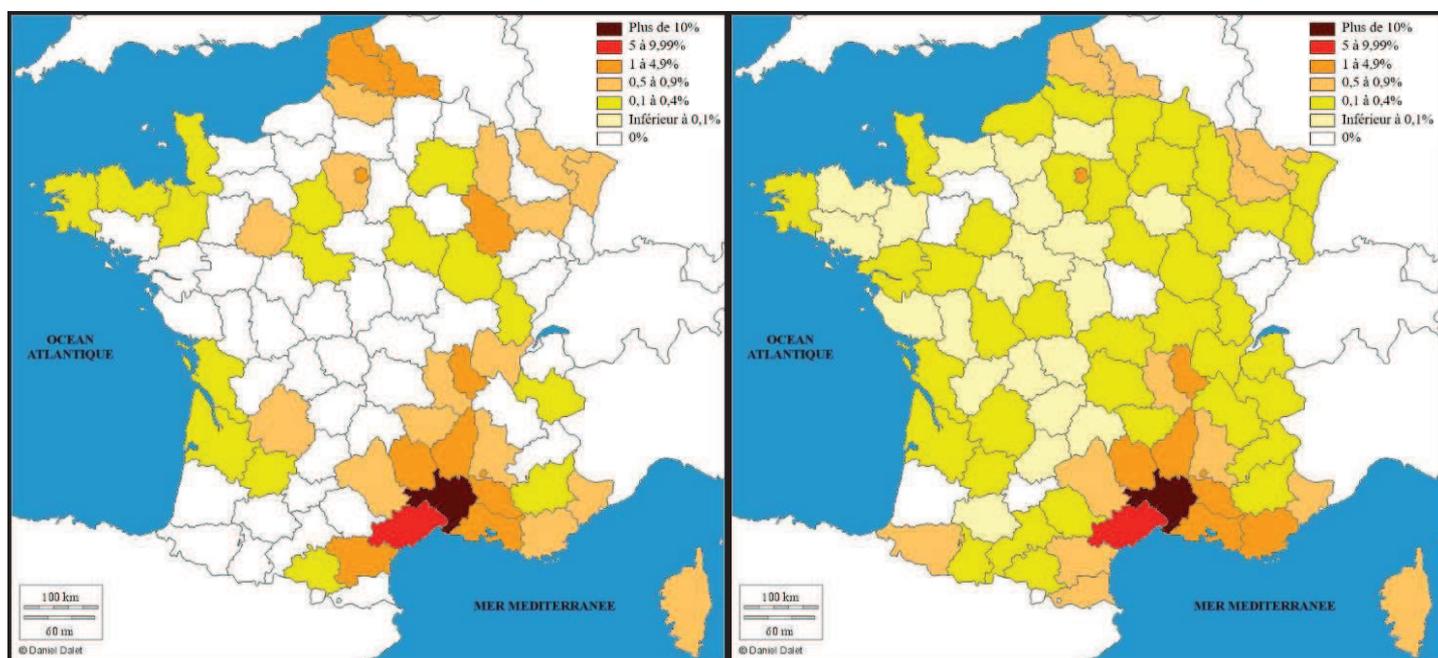
http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

Carte 13 : Département de naissance des résistants du Gard selon la période¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



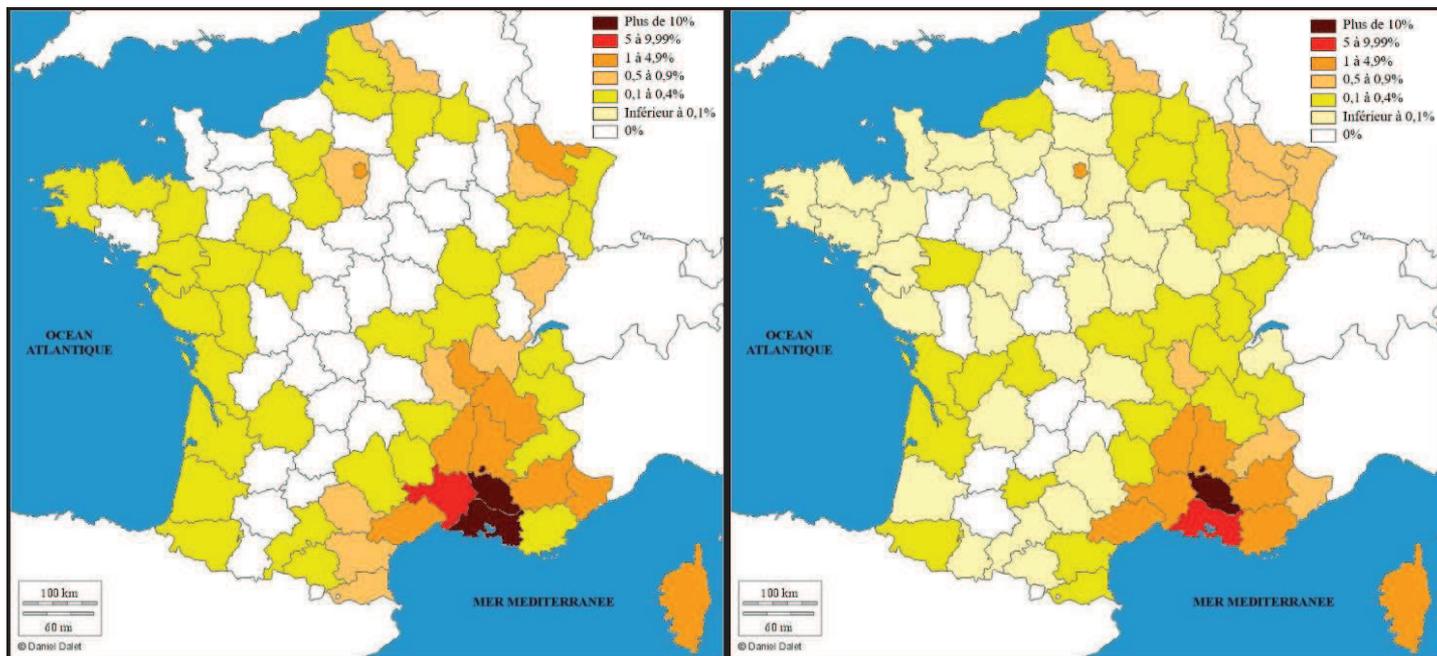
Après le 6 juin 1944

Ensemble de la période

¹ Tableau dans l'annexe n°9. Fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

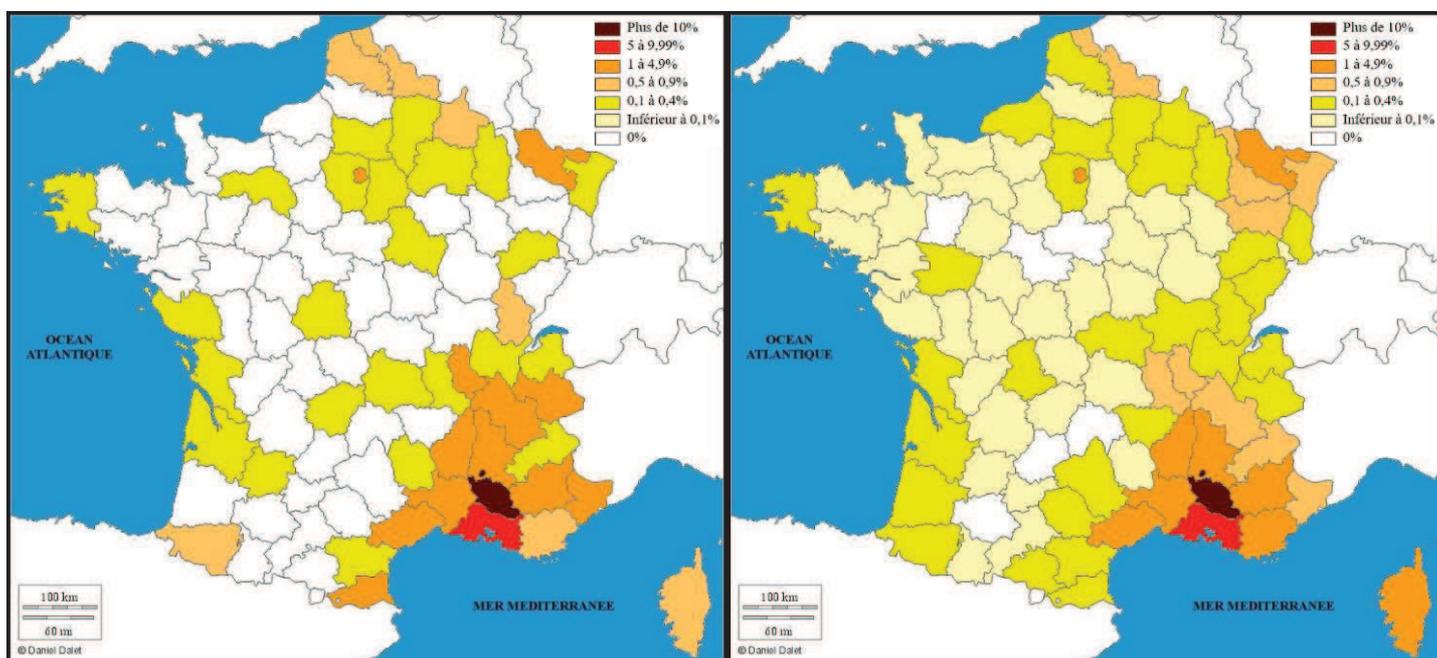
http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

Carte 14 : Département de naissance des résistants du Vaucluse selon la période¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944



Après le 6 juin 1944

Ensemble de la période

¹ Tableau dans l'annexe n°9. Fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

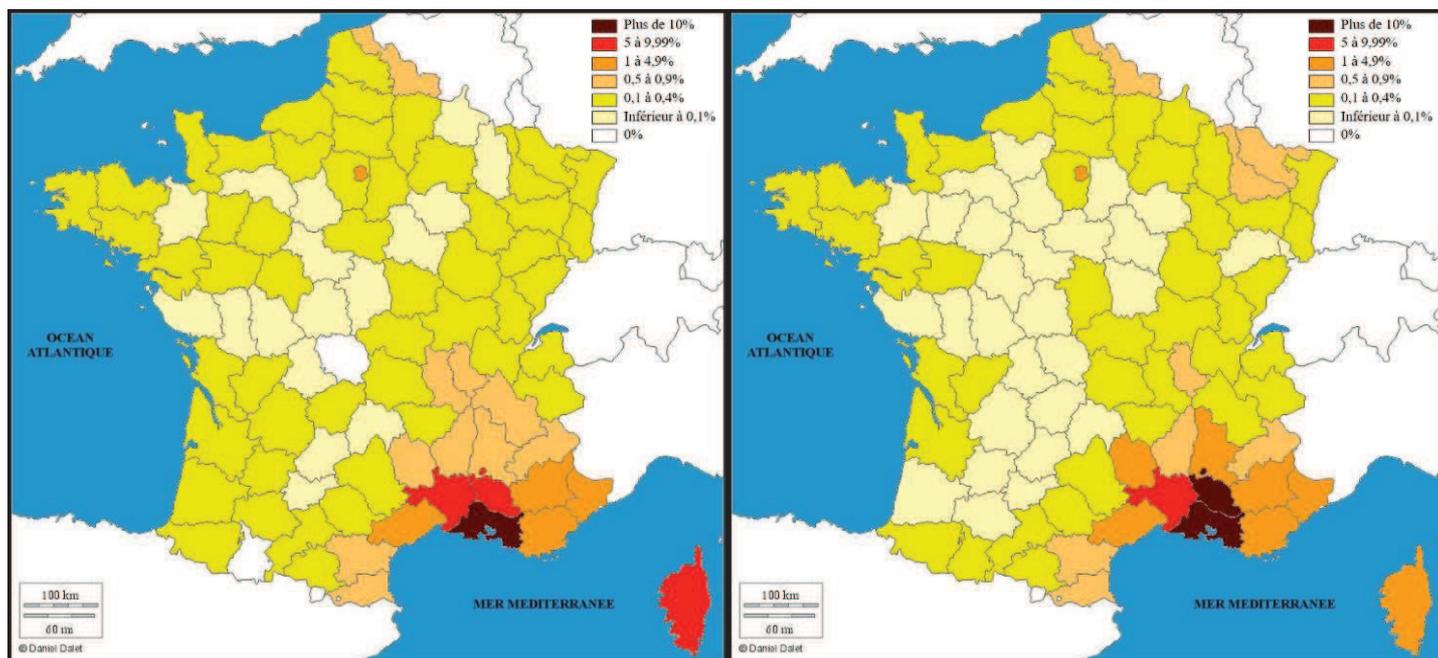
Le Vaucluse a le même profil que le Gard : une moins grande diversité des origines au début et à la fin de la guerre. La thèse du Vaucluse, bastion de repli des expulsés mosellans organisateurs d'un premier noyau de Résistance dans ce département, est corroborée par la présence des Mosellans très impliqués dans la cause du combat clandestin pendant tout le conflit.

Les cartes de l'ensemble de la région soulignent très nettement l'ancrage local et méditerranéen et l'apport des résistants originaires des départements du Nord et de la Moselle. L'importance de l'échantillon des Bouches-du-Rhône oriente ces cartes dans le même sens que celles de ce département et les variations sont très réduites entre elles, mis à part celle de la fin de l'occupation. La Moselle se fond d'abord dans la masse pour ressurgir après février 1943 et plus encore à la fin de la guerre comme le département du Nord et l'enracinement provençal.

En changeant de nouveau d'échelle, nous allons voir, à présent, l'apport dans la Résistance de chaque commune des trois départements. Deux méthodes de calcul ont été choisies. La première concerne le nombre de naissances par commune par rapport à l'ensemble des naissances, résistants nés dans le département et nés en dehors de celui-ci. Le second taux présente le nombre de naissances par commune des résistants nés dans ce seul département afin de pouvoir le mettre en parallèle avec le nombre d'habitants dans ces mêmes communes en 1921. Ces deux calculs ne sont pas redondants, l'un permet de faire un vrai changement d'échelle sans perdre de vue les résultats précédents et le second permet de replacer la population résistante dans son contexte départemental. Il peut paraître aléatoire de choisir l'année 1921, certains résistants n'étaient pas encore nés et d'autres l'étaient depuis la fin du XIX^e siècle. Nous sommes ici dépendants des sources d'informations, le recensement précédent remontant à 1911, il aurait englobé encore moins de résistants et il n'aurait pas pris en compte la saignée démographique de la Première Guerre mondiale ou le phénomène de rattrapage des naissances après ce conflit. Le recensement suivant, ayant eu lieu en 1926, aurait regroupé presque l'ensemble de l'échantillon¹, mais les résistants les plus âgés étant nés

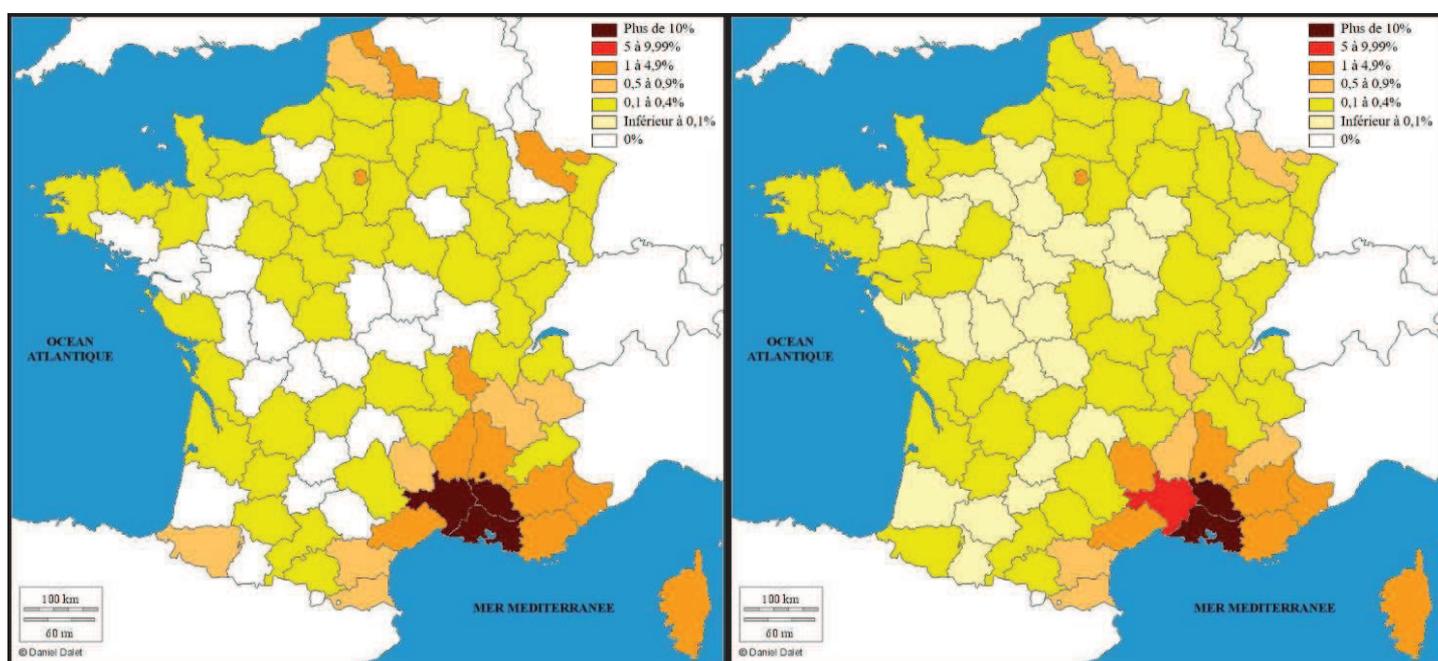
¹ Les résistants les plus jeunes sont nés en 1932 pour les Bouches-du-Rhône, en 1934 pour le Gard et 1935 pour le Vaucluse.

Carte 15 : Département de naissance des résistants de la région selon la période¹



Avant février 1943

Entre février 1943 et le 6 juin 1944

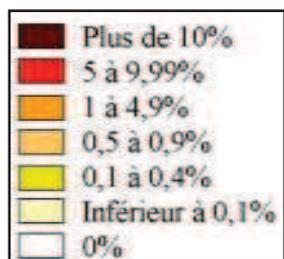


Après le 6 juin 1944

Ensemble de la période

¹ Tableau dans l'annexe n°9. Fond de carte transformé à partir du site Internet d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 20 mars 2017 :

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr



Carte 16 : Commune de naissance des résistants nés dans les Bouches-du-Rhône

**Tableau 8 : Commune de naissance des résistants des Bouches-du-Rhône située
hors du département**

Communes	Eff.	%	Pop. en 1921	Commune des BDR ayant environ le même nombre de résistants
Paris	244	2,7%	2 906 472	> Aix-en-Provence
Bastia	80	0,9%	33 094	> La Ciotat
Toulon	64	0,7%	106 331	> Salon-de-Provence, La Roque-d'Anthéron
Nice	63	0,7%	155 839	
Lyon	57	0,6%	561 592	Salon-de-Provence, La Roque-d'Anthéron
Ajaccio	44	0,5%	22 614	< Martigues, Roquevaire
Nîmes	32	0,4%	82 774	Jouques, Miramas
Calenzana	31	0,3%	2 566	
Oran	29	0,3%	138 212	> Saint-Cannat
Montpellier	28	0,3%	81 548	
Constantinople	25	0,3%	?	Allauch
Alger	23	0,3%	195 655	Châteaurenard
Alès	22	0,2%	36 455	
Avignon	20	0,2%	48 177	
Cannes	19	0,2%	30 907	
Sivas	19	0,2%	?	
Bordeaux	18	0,2%	267 409	> Port-de-Bouc
Tunis	17	0,2%	171 676	
Béziers	14	0,2%	56 008	Port-de-Bouc, Istres
Toulouse	14	0,2%	175 434	
Barcelone	13	0,1%	721 869	Istres
Saint-Etienne	13	0,1%	167 967	
Bonifacio	12	0,1%	2 816	Mallemort, Meyrargues
Calcinaia	12	0,1%	?	
Corte	12	0,1%	5 094	
Le Havre	12	0,1%	163 374	
Varsovie	12	0,1%	?	
Calvi	11	0,1%	2 387	Cassis, Port-Saint-Louis-du-Rhône
Dijon	11	0,1%	78 578	
Grenoble	11	0,1%	77 409	
Hyères	11	0,1%	17 476	
La Seyne-sur-Mer	11	0,1%	23 168	
Narbonne	11	0,1%	28 956	
Pertuis	11	0,1%	4 772	
Smyrne (Izmir)	11	0,1%	?	
Cadenet	10	0,1%	2 027	Berre-l'Etang, Eyguières, Marignane, Rousset, Septèmes-les-Vallons, Ventabren
Digne	10	0,1%	6 302	
Total	1 057	11,6%	?	

dans les années 1870¹, leur domicile aurait été susceptible de varier encore plus entre le moment de leur naissance et cette année-là. 1921 paraissait alors l'année de référence la moins mauvaise à défaut d'être la meilleure². Les trois cartes départementales ont été réalisées à partir de la première valeur³.

Sur la totalité de l'échantillon des Bouches-du-Rhône, la ville de Marseille a vu naître 33,7% des résistants, cette macrocéphalie est à considérer au regard des écarts avec les villes suivantes : Aix-en-Provence (2,3%) et Arles (1,4%)⁴. Il y a eu à Marseille 14,7 fois plus de naissances de résistants qu'à Aix-en-Provence qui était la troisième ville en nombre d'âmes avec une population 19,6 fois moins importante que celle de Marseille en 1936, la sous-préfecture étant finalement surreprésentée malgré des écarts conséquents. L'amplitude se creuse entre Marseille et Arles, la deuxième cité la plus peuplée du département, qui a eu 24,1 fois moins de naissances de résistants pour une population 18 fois inférieure à la population marseillaise en 1936, Arles étant sous-représentée. Toutes les autres communes de naissance des résistants ont un pourcentage inférieur à 0,8%. 34 communes ont eu au moins dix naissances de résistants soit plus de 0,1% et 82 communes se situent en-dessous, 12 communes ayant eu une natalité nulle. Ces pourcentages sont assez faibles avec l'éparpillement des naissances des résistants sur 104 communes.

Hors du département, 37 communes avaient enfanté plus de 10 résistants. Le tableau 8 permet de nuancer le poids de certaines communes en mettant en parallèle différents phénomènes. Plus de résistants étaient nés à Paris (2,7%) qu'à Aix-en-Provence (2,3%), ce qui place la capitale en deuxième position pour le nombre de naissances des résistants des Bouches-du-Rhône. Bastia était la cinquième ville à fournir le plus grand contingent de résistants (0,9% des naissances) plus que La Ciotat

¹ Les résistants les plus vieux étaient nés en 1871 pour les Bouches-du-Rhône, en 1873 pour le Gard et 1872 pour le Vaucluse.

² Pour son étude des Français libres, Jean-François Muracciole a opté pour ce même recensement, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 75.

³ Fond de carte des Bouches-du-Rhône conçu à partir du site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, carte des projets de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), consultée le 27 mars 2017. <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publicques/Securite/Securite-civile/La-prevention/Les-projets-de-Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Incendies-de-Forets-PPRIF>.

⁴ Le tableau détaillé est dans l'annexe n°10.

(0,8%), cinquième ville des Bouches-du-Rhône¹. A l'exception de Paris, tous ces taux sont inférieurs à 1%. Cependant, cette démonstration permet de confirmer la prédominance d'une forte communauté corse dans les Bouches-du-Rhône, surtout à Marseille, et dans la Résistance de ce département. Six villes de l'île de beauté figurent dans le tableau 8 : Bastia, Ajaccio, Calenzana, Bonifacio, Corte et Calvi. Si Bastia, Ajaccio et Corte étaient des petites villes, les trois autres étaient des gros bourgs avec moins de 3 000 habitants. Cette origine commune a pu tisser des liens de solidarité qui ont perduré pendant la guerre et qui ont facilité le recrutement entre-soi. D'autres villages corses plus réduits ont fourni des résistants moins nombreux, mais dont les liens familiaux ou intra-communautaires devaient être si forts que la confiance réciproque a été un atout précieux au moment de la lutte clandestine.

Cette migration corse essentiellement à Marseille est une forme de l'exode rural français et elle correspond à 7,1% des résistants bucco-rhodaniens faisant de la Corse, le deuxième pourvoyeur de résistants dans ce département. « *La médiocrité initiale de la production agricole a mal préparé la Corse à lutter contre la concurrence qui sévit dans la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle en renforçant sa dépendance commerciale. En effet, l'isolement de l'île et les conditions géographiques sont des obstacles supplémentaires dans un contexte économique qui accorde de moins en moins de faveur aux produits corses [...]. C'est pourquoi les progrès des voies de communication et l'impossibilité de la production insulaire à satisfaire aux besoins de tous ont précipité et multiplié les départs à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, vers le "continent" qui semblait pouvoir répondre à tous les espoirs. En effet, les récentes conquêtes coloniales laissaient entrevoir une éventuelle reconversion aux uns tandis que d'autres préféraient une carrière administrative à Marseille ou Paris* »².

L'exemple de Calenzana en Balagne s'est imposé pour plusieurs raisons. Peuplé de 2 566 habitants en 1921, cette localité a engendré plus de résistants des Bouches-du-Rhône que Corte qui en avait 5 094. Avec un effectif de 31 résistants, l'échantillon est assez conséquent, soit 0,3% des combattants des Bouches-du-Rhône. Dix d'entre eux

¹ Même si la ville de Bastia était 3,1 fois plus peuplée que La Ciotat.

² M.-F. Maraninchi, *Un exemple de migration dans l'entre-deux-guerres : l'exode calenzanais*, mémoire de maîtrise, dir. Pierre Guiral, Université de Provence, 1977, p. 7.

appartenait aux Milices socialistes de Marseille ou d'Allauch et six autres à Franc-Tireur dont Jean-François Leca, responsable de ce mouvement pour la ville de Marseille, socialiste, président avant la guerre du conseil d'arrondissement et adjoint au maire. Une analyse généalogique a été menée pour déterminer les liens entre ces résistants et leur participation à la Libération du territoire. Cette solidarité existait déjà avant la guerre. Marie-Françoise Attard-Maraninchi et Emile Temime parlent de « rituels de la solidarité » : « *Les Corses de Calenzana se rassemblent eux aussi à l'occasion des fêtes votives traditionnelles, en l'honneur de sainte Restitude* »¹. Les amicales corses renforcent cette sociabilité par village. « *Sur cette seule période de l'entre-deux-guerres, on en dénombre soixante-dix. [...] Elles sont le lien vivant avec la cellule villageoise, dont elles reproduisent parfois jusqu'aux contradictions et aux disputes entre clans. L'exclusion peut donc frapper un membre du village. Mais l'amicale se veut aussi à l'image de la communauté villageoise. Elle rappelle, dans le titre qu'elle se donne, cette endogamie d'origine, ce lien quasi familial qui unit ses adhérents [...]. Affirmation d'une appartenance, souci de proclamer le maintien de l'unité, par-delà l'exil, avec le village* »².

Cette sociabilité villageoise ou insulaire n'était pas seulement le fruit des migrations, elle en était aussi un des facteurs³ et elle prend sa source dans l'organisation de la vie communautaire des villages et dans la formation de clans. « *Le sens de la vie communautaire est très fort en Corse à cause de ce système de solidarités, où les liens individuels évoluent dans un cadre semi-démocratique [...]. Il s'agit de rapports patrons/clients où se dégagent, en Balagne notamment deux classes, celle des propriétaires et celle des bergers* »⁴. Des clans se sont structurés dans le village au fil des générations et ils se perpétuent malgré l'exil et l'éloignement avec le village natal. Ils forment une famille élargie avec pour origine un ancêtre commun. « *Le clan est un système fermé, refermé sur lui-même et sur ses membres et les prenant totalement en*

¹ Restitude est la sainte patronne de la commune.

M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 99.

² *Ibid.* p. 102.

³ Ce phénomène se vérifie également avec les migrations internationales.

⁴ M.-F. Maraninchi-Attard, *Les sociétés corses à Marseille à partir de 1920 : étude des solidarités*, thèse de 3^{ème} cycle, dir. Emile Temime, Université de Provence, 1984, p. 23.

charge »¹. Charles Santoni précise qu'il « *contrôle toute la vie de la cité, il est plus important qu'une simple clientèle électorale ou un agrégat de familles* »².

Ce clientélisme oriente en quelque sorte les choix de migration en favorisant certaines destinations. « *Au départ du village, le Calenzanais se dirige toujours vers une ville où il connaît quelques compatriotes, parents ou amis, susceptibles de l'héberger et surtout de lui donner confiance dans cette nouvelle vie. [...] D'ailleurs, craignant souvent ce dépaysement et cette solitude du début, les Calenzanais partent volontiers à plusieurs de la même génération, du même quartier souvent [...]. Ils vont tous rechercher de préférence les villes d'accueil de tradition, où ils auront la sécurité morale au moins : en cas de problème, ils savent qu'ils peuvent compter sur la solidarité de ces Calenzanais adaptés à la vie moderne. Un nouveau facteur humain intervient dans le choix d'une ville, les "personnalités" calenzanaises d'origine, dont la réussite sociale, professionnelle ou politique peut aider. [...] Le Calenzanais [...] aime savoir qu'il peut compter sur une personne "bien placée" qui pourra lui trouver un emploi ou logement assez facilement grâce à ses "relations" »³.*

En dehors des colonies, 39,5% des Calenzanais quittant leur village choisirent Marseille comme résidence à long terme⁴ où deux personnalités politiques, futurs résistants, les aidèrent à s'intégrer. « *Des hommes politiques comme Jean-François Leca ou Jean-François Guérini ont joué un rôle primordial dans la carrière d'un grand nombre d'émigrants, d'autant plus que J.-F. Guérini s'occupait du bureau d'Aide sociale. Leur participation active et prestigieuse à la vie politique marseillaise a facilité considérablement leurs contacts auprès de hauts responsables qui leur permettront de répondre aux besoins de leurs compatriotes. Lorsqu'ils attachaient un prix particulier à la réalisation de ce service pour un Calenzanais (membre du même clan, à Calenzana par exemple) ils le faisaient passer pour leur cousin qu'il fallait "dépanner" [...]. Ainsi, la notion du clan politique n'a pas disparu avec l'installation à Marseille, c'est*

¹ M.-F. Maraninchi-Attard, *Les sociétés corses à Marseille à partir de 1920 : étude des solidarités*, op. cit., p. 24.

² C. Santoni, « Les masques du discours politique en Corse », *Revue des Temps modernes*, avril 1976, n°357, cité par *Ibid.*, p. 24.

³ M.-F. Maraninchi-Attard, *Les sociétés corses à Marseille à partir de 1920 : étude des solidarités*, op. cit., p. 73.

⁴ *Ibid.*, p. 80.

pourquoi il est de l'intérêt de ces hommes politiques d'obtenir la satisfaction qui leur assurera une dévotion complète du bénéficiaire. Tout naturellement, des liens de dépendance vont se nouer entre les Calenzanais venant d'arriver et ces hommes politiques installés depuis longtemps à Marseille. Leur réussite sociale ou politique devient un instrument précieux qui change le devenir des émigrants, en échange d'une fidélité aveugle et d'une propagande activement dirigée sur place. [...] On pouvait aussi s'adresser à une " personnalité " calenzanaise du " milieu " marseillais pour trouver un débouché car leurs relations sont inépuisables, de notoriété publique... En effet, il est rare que le " milieu " incite un de ses compatriotes à " entrer dans les affaires " comme les Calenzanais définissent cette activité... Par pudeur ou morale, la " personnalité du milieu ", un Guérini, par exemple, cherchera au contraire à aider son compatriote à s'intégrer dans la vie sociale au grand jour, et fera l'impossible pour lui procurer un emploi, un logement, en usant de l'autorité dont il dispose »¹.

Au moment de l'engagement dans la Résistance, ces réseaux clientélares ou claniques se sont réactivés et ils ont abouti à la formation de groupuscules corses à l'intérieur des principales organisations de la Résistance à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. Quatre groupes familiaux ont été mis à jour². Comme ils s'entremêlent, deux arbres généalogiques ont été tracés à partir des actes de naissance présents dans les dossiers de CVR et de l'état-civil de la commune mis en ligne³. La première cellule est celle des frères Guérini, Barthélémy, Antoine et Pierre. Barthélémy et Antoine avaient adhéré à l'ORA de Marseille tandis que le cadet militait dans les Milices socialistes de Marseille⁴. Le deuxième groupement comprenait Pascal Guidoni et son épouse Marie-Jeanne née Guidoni et Toussaint Guidoni, le frère de Pascal, membres tous les trois de Franc-Tireur dont le chef à Marseille était un autre Calenzanais, Jean-François Leca. Le troisième clan plus conséquent regroupait une parentèle plus large autour des Leca et des Colombani. Le dernier noyau était constitué par le couple Manicacci, Horace et Restitude et de leur cousin Jean-François Guérini.

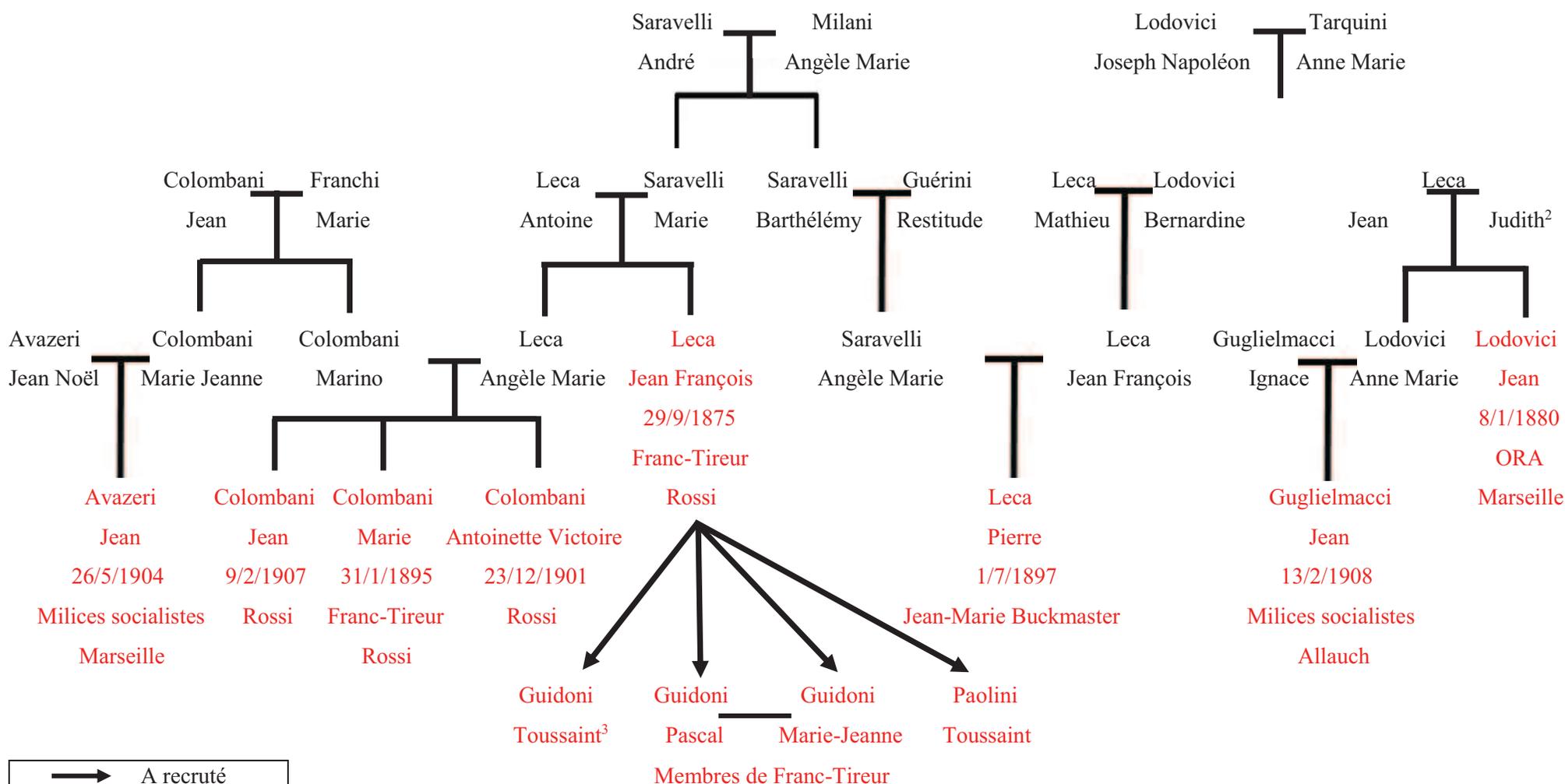
¹ M.-F. Maraninchi-Attard, *Les sociétés corses à Marseille à partir de 1920 : étude des solidarités*, *op. cit.*, p. 82-83.

² Pour 7 résistants sur 31, la généalogie n'a pas pu être établie au-delà des parents et parfois même le nom des parents n'est pas connu.

³ Voir page suivante.

⁴ Le cas des frères Guérini sera présenté dans le chapitre 2 de la partie 2 concernant les professions des résistants et plus particulièrement les mafieux en Résistance.

Tableau 9 : Liens de parenté de résistants nés à Calenzana : la famille Leca-Colombani¹

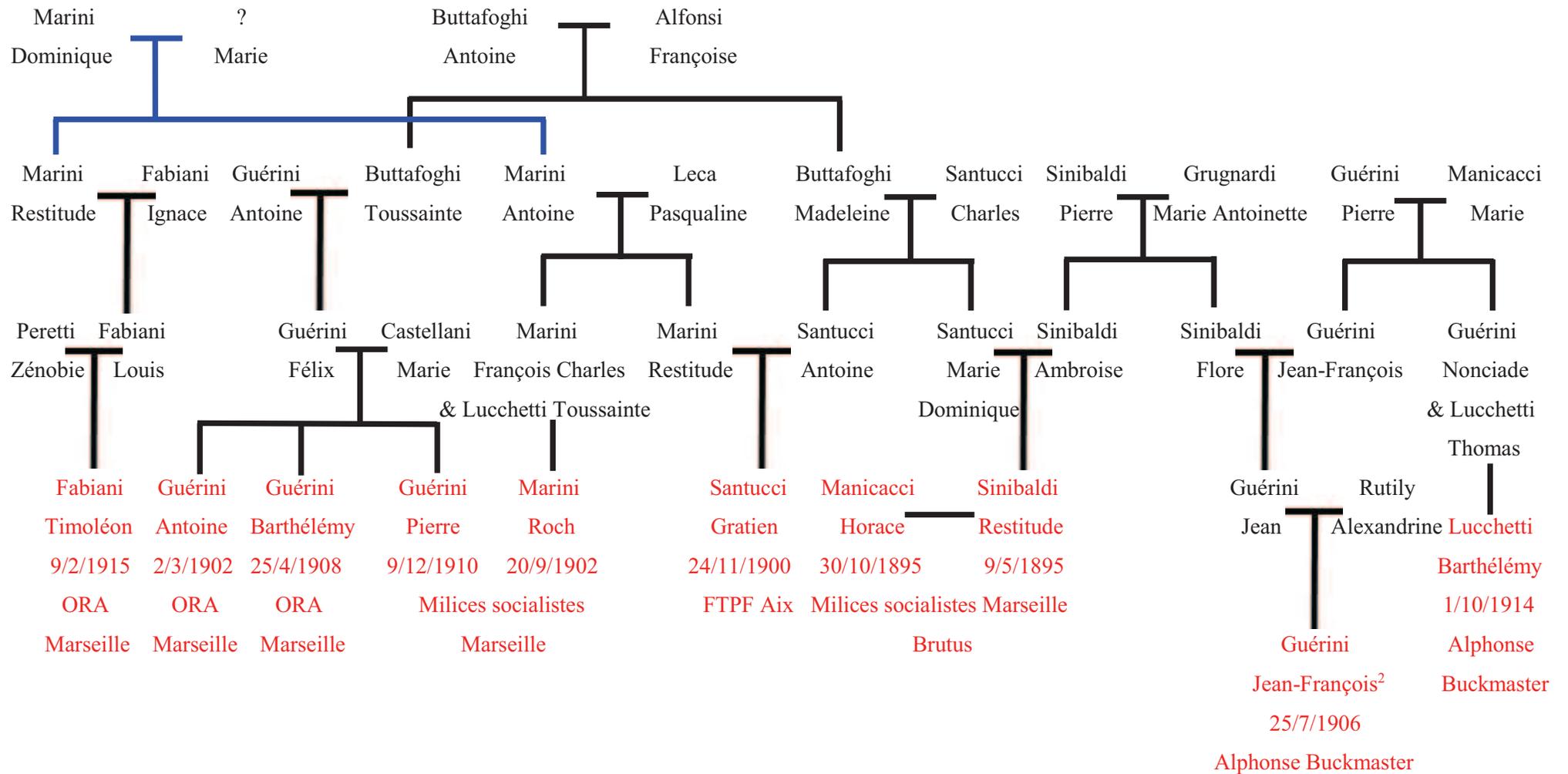


¹ Sont écrits en rouge les membres de la famille ayant été résistants.

² Judith Leca était la sœur de Mathieu Leca qui était également son beau-frère.

³ Toussaint Guidoni était le frère de Pascal Guidoni.

Tableau 10 : Liens de parenté de résistants nés à Calenzana : la famille Manicacci-Guérini¹

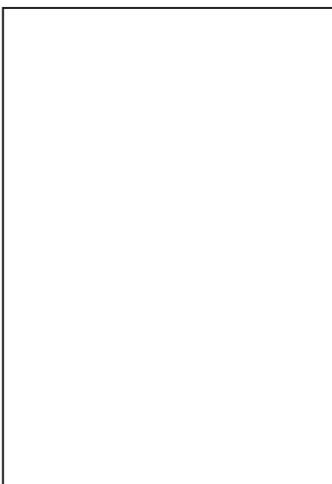


¹ Sont écrits en rouge les membres de la famille ayant été résistants.

² Arrivé à Marseille en 1927, entré à la SFIO grâce à Jean-François Leca dont il était un proche, secrétaire général adjoint de la SFIO en 1939. M.-F. Attard-Maraninchi, *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement, 1997, p. 101.

Horace Manicacci était un socialiste œuvrant dans la mouvance de Jean-François Leca, « en 1922, il fit partie du comité électoral de Jean-François Leca pour les élections cantonales et, en 1925, il devint secrétaire de sa section. La carrière politique de Manicacci se situa dans le sillage de Léon Bon et Leca »¹. Il était responsable du réseau Brutus dans le Sud-Est dès 1941 et membre des Milices socialistes de Marseille avec sa femme². Le cousin de sa femme Jean-François Guérini, militant de la SFIO auprès de Leca et Manicacci dans la troisième section, avait adhéré au réseau Alphonse Buckmaster en tant qu'agent P2³. Toutes ces organisations étaient-elles en relation ? Le cloisonnement l'interdisait même si certains résistants pouvaient appartenir à plusieurs organismes.

Cependant, ces personnes se connaissaient très bien et leurs affinités villageoises, familiales ou politiques ont pu faciliter des rapprochements ou des recrutements et la personne de Jean-François Leca paraissait être un maillon essentiel de cette chaîne.



Jean-François Leca (Figure 3)⁴, né le 29 septembre 1875 dans ce village corse, était le fils d'un agriculteur et d'une mère au foyer. Célibataire, catholique, franc-maçon au Grand-Orient de France, d'abord policier⁵, puis facteur à Marseille, il fit une carrière politique dans les rangs socialistes dès 1900 dans le 3^{ème} canton de Marseille qui resta son fief toute sa vie. Il participa à la création du syndicat des sous-agents des PTT. Il fut élu en 1928 dans le

¹ A. Olivesi, « Manicacci Horace », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mai 2017.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article119858>

² 2 159 W 279, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Horace Manicacci.

GR 16 P 389 617, SHD Vincennes, dossier d'homologation de Horace Manicacci

³ A. Olivesi, « Guérini Jean-François », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mai 2017.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article119858>

2 159 W 217, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Jean-François Guérini.

⁴ Photo issue de *Provence socialiste, Organe officiel de la Fédération socialiste SFIO des Bouches-du-Rhône*, Vendredi 22 octobre 1937, n°90.

⁵ S. Kitson, « Les policiers marseillais et le Front populaire (1936-1938) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 2000, volume 65, n°1, p. 57.

3^{ème} canton et ayant pris sa retraite, il poursuivit son action politique. Il devint le président du conseil d'arrondissement de 1931 à 1935 puis en 1937. En 1935, il fut l'adjoint de Henri Tasso à la mairie de Marseille chargé de la police administrative et du nettoyage. Jean-François Leca était « *un homme de terrain, proche de ses électeurs, ce qui le rend(ait) très populaire dans le quartier [du Panier]. " Nous les Corses du Panier, il nous recevait toujours, n'importe quand si on avait besoin ; il savait écouter, calmer les conflits " »*¹. Dès le 22 janvier 1941, il entra en Résistance sous le pseudonyme de « Laffont ». Il anima le mouvement Franc-Tireur dans la cité phocéenne et il était un agent P2 du réseau Rossi en tant qu'adjoint au chef d'antenne. Il recruta quatre personnes originaires de Calenzana pour Franc-Tireur : la famille Guidoni et Toussaint Paolini. Il travailla avec son neveu Jean Colombani et ses nièces Marie et Antoinette Colombani² pour le réseau Rossi. Il fut arrêté avec eux le 19 avril 1943 au 87 rue de la République à Marseille où ils étaient tous les quatre domiciliés. « *Je savais qu'un ancien conseiller municipal, M. Leca était chef de l'organisation Franc-Tireur de la ville de Marseille. Ayant trouvé son domicile, j'y ai envoyé la femme Maguy à l'appartement de M. Leca voir s'il était encore là ou si à cause des arrestations précédentes, il avait pris la fuite. Se disant être envoyée de la part de Mme Amphoux et que celle-ci attendait en bas sous l'escalier, M. Leca a consenti de descendre un escalier avec elle, où, ne voyant personne, il s'est aperçu du jeu de Maguy et essaya de l'étrangler. La femme réussit à donner l'alarme en tirant un coup de revolver, et M. Leca, suivi de Monsieur et des deux dames Colombani, prirent la fuite, jusqu'à la porte de sortie où ils furent tous arrêtés »*³. Malgré sa tentative d'évasion, il fut appréhendé puis détenu à la prison Saint-Pierre de Marseille jusqu'à son transfert à Fresnes le 28 juin 1943. Le 5 décembre 1943, il fut déporté à Sarrebruck puis à Buchenwald où il s'éteignit le 13 janvier 1944 à l'âge de 68 ans. Cité à l'ordre du corps d'armée à titre

¹ M.-F. Attard-Maraninchi, *Le Panier, village corse à Marseille, op. cit.*, p. 99.

Enquête orale J.F., rue des Muettes.

² Services homologués à partir du 22 octobre 1942 pour le réseau Rossi. Ses nièces sont revenues de déportation tandis que son neveu est décédé à Dora le 11 novembre 1944.

2 159 W 116, AD BDR, Dossiers de demande de la carte de CVR de Jean, Marie et Antoinette Colombani.

GR 16 P 348 402, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Jean-François Leca.

21 P 437 893, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Jean Colombani.

21 P 626 287, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'Antoinette Colombani.

21 P 626 289, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Marie Colombani.

³ 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Interrogatoire du 23 juillet 1945 de Dunker au sujet du rapport final sur l'affaire Flora par Maurice Cottentin, chef de la BST à Marseille, p. 3-4.

posthume, il obtint la Croix de guerre avec étoile de vermeil en 1946 avec la citation suivante : « *Agent de renseignement en territoire occupé par l'ennemi, résistant de la première heure, a depuis janvier 1941 assumé la charge d'Adjoint au Chef d'Antenne. Au mépris du danger qu'il encourait, a su organiser son groupe d'une façon exemplaire. Arrêté par la Gestapo a su garder son secret. A succombé aux traitements qui lui ont été infligés à Buchenwald, le 13 janvier 1944* ». Le titre de déporté résistant lui a été accordé en 1951, il a été homologué sous-lieutenant à titre posthume et il a été reconnu mort pour la France¹ et mort en déportation en 1993. Aucun dossier de demande de la carte de CVR n'a été déposé auprès de l'Office départemental des Anciens Combattants des Bouches-du-Rhône où ses nièces résidaient encore après la guerre². Une rue porte son nom à Marseille depuis 1945 dans le quartier du Panier ainsi que la 3^{ème} section de la SFIO de la ville en 1951 et une crèche rue de l'Observance³.

Calenzana n'a pas été la seule municipalité dont les ressortissants ont maintenu des liens étroits malgré leur installation sur le continent. Le village toscan de Calcinaia a connu une situation similaire. Douze résistants y étaient nés avant d'avoir émigré vers Arles⁴. Un travail analogue au précédent aurait été intéressant. Faute de renseignements complets sur leur état-civil, le travail a été impossible. « *En pays d'Arles, où comme ailleurs la main-d'œuvre agricole est devenue rare après l'hécatombe de la Première Guerre mondiale, l'arrivée de travailleurs italiens est appréciée des propriétaires terriens. Beaucoup de ces Italiens viennent de la province de Pise, et plus précisément des villages de Calcinaia ou de Santa Maria a Monte. Ils fuient la misère, s'emploient*

¹ Mention figurant sur son acte de décès enregistré à la mairie de Marseille le 7 octobre 1946.

² Ses nièces ont fait les démarches pour qu'il soit reconnu déporté résistant. Elles ont obtenu leur carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône mais elles n'ont pas poursuivi les démarches pour leur oncle.

³ 21 P 474 033, DAVCC Caen, dossier de déporté résistant de Jean-François Leca.

A. Olivesi, « Leca Jean-François », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mai 2017.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article107754>

6 J 82, AD BDR, Traduction du Rapport Flora, p. 3-4, Jean-François Leca porte le n°15 dans le rapport, Jean Colombani a le n°16, Marie Colombani le 17 et Antoinette Colombani le 18.

A. Blès, *Dictionnaire des noms de rue de Marseille*, op. cit., p. 264.

A. Combes, *La Franc-Maçonnerie sous l'occupation*, Monaco, Editions du Rocher, 2001, p. 282-283.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 496.

D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 220-221.

⁴ Trois autres y étaient nés et vivaient à proximité d'Arles, à Fourques et à Beaucaire. Quatre autres étaient nés en France d'un père originaire de Calcinaia.

d'abord à des travaux saisonniers pour rejoindre l'Italie dès qu'ils ont quelque argent en poche. Mais dès qu'ils trouvent un emploi stable, ils font venir leur famille et s'installent en France. [...] Bien avant qu'ils ne s'impliquent dans la Résistance, de nombreux immigrants italiens participent à des mouvements politiques et surtout, syndicaux. Leur militantisme antifasciste ne va faire que renforcer cet engagement »¹. Cette immigration par regroupement familial ou en faisant venir les frères, les cousins ou les amis a tissé des liens indéfectibles entre la diaspora de ce village de Toscane et les villages voisins. Cette solidarité entre immigrés et l'engagement politique s'est bâtie bien avant la guerre et ils ont été une expérience ou un moteur pour la Résistance. Ces personnes savaient déjà sur qui elles pouvaient compter en cas de difficultés et elles connaissaient sûrement les tendances politiques de leurs compatriotes. Sur ces douze personnes, onze appartenaient à la mouvance communiste d'abord en tant que membres du Front national de lutte pour la Libération et l'indépendance de la France, puis dans les rangs des FTPF d'Arles. Le seul élément extérieur à ces organisations s'était enrôlé dans les rangs des CFL d'Arles.

Les principales villes des départements du pourtour méditerranéen ont été des pourvoyeuses non négligeables de résistants comme Toulon (0,7%), Nice (0,7%), Nîmes (0,3%), Montpellier (0,3%), Cannes (0,2%), Avignon (0,2%), Alès (0,2%), Béziers (0,2%), Hyères (0,1%), La Seyne-sur-Mer (0,1%), Narbonne (0,1%) ce qui corrobore la proximité géographique. Des communes comme Pertuis et Cadenet (0,1% chacune) le confirment, il suffit de franchir la Durance pour être dans les Bouches-du-Rhône.

Les plus grandes villes françaises ont vu naître de nombreux résistants de notre étude comme Paris (2,7%), Bordeaux (0,2%), Toulouse (0,2%), Saint-Etienne (0,1%), Le Havre (0,1%), Grenoble (0,1%), Dijon (0,1%), ce qui indique une mobilité interdépartementale débordant des seuls départements méditerranéens. Comme le montre l'exemple de Calcinaia vu plus haut, cette mobilité s'est étendue tout autour du bassin méditerranéen avec Oran (0,3%), Constantinople (0,3%), Alger (0,3%), Sivas

¹ Marion Jeux, Exposition les Italiens dans la Résistance en Pays d'Arles, rubrique travailleurs immigrés sur le site du Musée de la Résistance en ligne : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=81&sstheme=757>, consulté le 10 mai 2017.

(0,2%), Tunis (0,2%), Barcelone (0,1%), Smyrne (0,1%), soulignant les vagues migratoires venant de l'Empire colonial français ou d'Italie, d'Espagne et de Turquie. Une quatrième terre d'émigration était la Pologne et en particulier sa capitale, Varsovie (0,1%). Ainsi, ces communes vérifient les phénomènes établis antérieurement dans cette étude.

Le second calcul sur les communes présente le nombre de naissances par commune des résistants nés uniquement dans ce département afin de pouvoir le comparer avec le nombre d'habitants dans ces mêmes communes en 1921. La macrocéphalie de la deuxième ville de France est de nouveau contestée car son coefficient de pondération est de 1. Malgré une population résistante conséquente, la cité phocéenne est en équilibre en comparaison avec son poids démographique départemental. Quelques communes ont un coefficient qui explose. Il s'agit par exemple de La Roque-d'Anthéron (coefficient de 8,1), Rognes (7,8), Charleval (7,3), Saint-Paul-lès-Durance (5,6), Jouques (5,4), Le Puy-Sainte-Réparate (5,3), Saint-Cannat (4,7), Lambesc (3,4), Trets (2,8), Saint-Antonin-sur-Bayon (2,7), et Eguilles (2,3). Elles ont toute la particularité d'avoir abrité sur leur sol un maquis ou d'être des communes adjacentes aux lieux d'implantation des maquis. Cette surreprésentation est moins intense pour Mallemort (1,1) ou Allauch (1) et Vauvenargues est sous-représentée (0,9). Ainsi, les maquis de ces trois localités recrutaient des membres originaires d'autres communes. D'autres communes ont un fort coefficient par la création d'unités armées urbaines comme Aubagne (6,1), Roquevaire (3,3), Gardanne (1,3), Aix-en-Provence (1,3), La Ciotat (1,3), Saint-Rémy (1,2) ou Miramas (1,2).

Parmi les communes avec un coefficient inférieur à 1, il faut noter la présence de communes pourtant très peuplées du département, Salon-de-Provence (coefficient de 0,8), Arles (0,8), Aubagne (0,6) ou Tarascon (0,6), alors qu'elles ont fourni beaucoup de résistants, Arles (3^{ème}), Salon de-Provence (6^{ème}), Aubagne (17^{ème}) et Tarascon (21^{ème}) dans le classement départemental des naissances de résistants.

Tableau 11 : Classement des 15 villes les plus peuplées des Bouches-du-Rhône en 1921

Clst	Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans les BDR	Pop. en 1921	%	Coeff.
1	Marseille	3 075	33,6%	67,1%	586 341	69,6%	1
2	Arles	129	1,4%	2,8%	31 014	3,7%	0,8
3	Aix-en-Provence	213	2,3%	4,6%	29 983	3,6%	1,3
4	Salon-de-Provence	57	0,6%	1,2%	13 155	1,6%	0,8
5	La Ciotat	73	0,8%	1,6%	10 690	1,3%	1,3
6	Aubagne	34	0,4%	0,7%	10 271	1,2%	0,6
7	Tarascon	26	0,3%	0,6%	8 299	1%	0,6
8	Châteaurenard	22	0,2%	0,5%	8 016	2%	0,5
9	Martigues	47	0,5%	1%	6 304	0,8%	1,4
10	Saint-Rémy	38	0,4%	0,8%	5 938	0,7%	1,2
11	Istres	13	0,1%	0,3%	5 462	0,7%	0,4
12	Gardanne	38	0,4%	0,8%	5 301	0,6%	1,3
13	Miramas	32	0,4%	0,7%	5 065	0,6%	1,2
14	Allauch	25	0,3%	0,6%	4 462	0,5%	1
15	Port-de-Bouc	15	0,2%	0,3%	4 141	0,5%	0,7

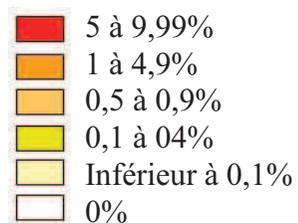
Dans le Gard, 206 communes sur 353 ont été le lieu de naissance de résistants. Il s'agit du département de l'étude qui comporte le plus de communes. Si dans les Bouches-du-Rhône, un tiers des résistants étaient nés dans la préfecture marseillaise, seuls 7,6% des résistants gardois naquirent dans la préfecture du département. Les autres villes de naissance des résistants sont dans l'ordre décroissant Alès (4,8%), La Grand-Combe (2%), Saint-Florent (1%) et les autres municipalités en ont moins de 1%¹.

Le poids de Nîmes est inférieur à son importance démographique, Nîmes était 2,3 plus peuplée qu'Alès tandis que seulement 1,6 fois plus de résistants y étaient nés. Sa population était 7,4 fois plus grande que celle de La Grand-Combe et sa population résistante était de 3,9 fois plus élevée. La quatrième ville du département, Beaucaire, était 22^{ème} dans le classement des naissances des résistants et la sous-préfecture d'Uzès² 21^{ème} et celle du Vigan 28^{ème}.

¹ Voir le tableau détaillé dans l'annexe n°10.

² La sous-préfecture d'Uzès a été supprimée par la suite.

- 1 Alès
- 2 Le Vigan
- 3 Uzès
- 4 Valleraugue
- 5 Sumène
- 6 Saint-Hippolyte-du-Fort
- 7 Lasalle
- 8 Saint-Jean-du-Gard
- 9 Anduze
- 10 Saint-Martin-de-Valgugues
- 11 Rousson
- 12 La Grand-Combe
- 13 La Vernarède
- 14 Bessèges
- 15 Le Martinet
- 16 Saint-Florent
- 17 Saint-Ambroix
- 18 Barjac
- 19 Pont-Saint-Esprit
- 20 Bagnols-sur-Cèze
- 21 Beaucaire



Carte 17 : Commune de naissance des résistants nés dans le Gard¹

¹ Le tableau détaillé est dans l'annexe n°10. Fond de carte créé à partir de la carte des Accidents corporels de la circulation routière en 2012 consultée le 29 mars 2017 sur le site Internet :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ACCIDENTS_2012&service=DDTM_30

Tableau 12 : Commune de naissance des résistants du Gard située hors du département

Communes	Effectifs	%	Population en 1921	Commune du Gard ayant environ le même nombre de résistants
Marseille	63	2,4%	586 341	> La Grand-Combe
Montpellier	44	1,7%	81 548	< La Grand-Combe
Paris	42	1,6%	2 906 472	
Avignon	16	0,6%	48 177	< Valleraugue
Lyon	14	0,5%	561 592	Bagnols-sur-Cèze, Barjac, la Vernarède, Saint-Martin-de-Valgalgues, Sumène
Sète	12	0,5%	36 503	Anduze, Le Martinet, Rousson
Toulon	11	0,4%	106 331	Les Salles-du-Gardon, Uzès
Vebron	11	0,4%	614	
Saint-Etienne	10	0,4%	167 967	Beucaire, Les Mages, Soudorgues, Vallabrègues
Clermont-l'Hérault	9	0,3%	5 381	Gagnières, Génolhac, Le Vigan, Robiac, Salindres, Sommières, Vauvert
Le Collet-de-Dèze	9	0,3%	960	
Madrid	9	0,3%	823 711	
Nice	9	0,3%	155 839	
Saint-Germain-de-Calberte	9	0,3%	935	
Arles	8	0,3%	31 014	Branoux, Cendras, Chamborigaud, Molières-sur-Cèze, Portes, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Jean-de-Valériscle, Sauve
Berlin	7	0,3%		Aigues-Mortes, Calvisson, Laval, Saint-Félix-de-Pallières, Saint-Gilles
Total	278	10,6%	?	

En dehors du département, seize communes ont abrité plus de sept naissances de résistants, soit plus de 0,3% de l'effectif global. Marseille serait désormais la troisième ville dans ce classement en ayant vu naître 2,3% des résistants gardois. Montpellier se

glisserait à la cinquième place avec 1,7%, puis Paris à la sixième place avec 1,6% de l'effectif. Comme pour les Bouches-du-Rhône, ces communes sont localisées dans les départements du littoral méditerranéen : Marseille, Montpellier, Sète (0,5%), Toulon (0,4%), Clermont-l'Hérault (0,3%), Nice (0,3%), Arles (0,3%). Elles sont également des communes limitrophes ou quasiment limitrophes comme Arles, Avignon (0,6%), Vebron (0,4%), Saint-Germain-de-Calberte (0,3%), Le Collet-de-Dèze (0,3%). Enfin, ce sont de grandes villes françaises (Paris, Lyon 0,5%, Saint-Etienne 0,4%). La présence de Madrid et Berlin (0,3%) dans ce classement souligne les flux migratoires venant d'Espagne ou d'Allemagne.

Tableau 13 : Classement des 15 villes les plus peuplées du Gard en 1921

Clst	Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
1	Nîmes	201	7,6%	16,9%	82 774	20,9%	0,8
2	Alès	126	4,8%	10,6%	36 455	9,2%	1,2
3	La Grand-Combe	54	2%	4,5%	11 232	2,8%	1,6
4	Beaucaire	10	0,4%	0,8%	7 916	2%	0,4
5	Bessèges	22	0,8%	1,8%	6 368	1,6%	1,1
6	Saint-Gilles	6	0,2%	0,5%	5 924	1,5%	0,3
7	Pont-Saint-Esprit	19	0,7%	1,6%	5 801	1,5%	1,1
8	Aigues-Mortes	7	0,3%	0,6%	4 348	1,1%	0,5
9	Le Vigan	9	0,3%	0,8%	4 221	1,1%	0,7
10	Uzès	11	0,4%	0,9%	4 098	1%	0,9
11	Vauvert	9	0,3%	0,8%	4 055	1%	0,8
12	Bagnols-sur-Cèze	14	0,5%	1,2%	3 918	1%	1,2
13	Saint-Florent	26	1%	2,2%	3 866	1%	2,2
14	Saint-Hippolyte-du-Fort	21	0,8%	1,8%	3 551	0,9%	2
15	Saint-Ambroix	17	0,6%	1,4%	3 549	0,9%	1,6

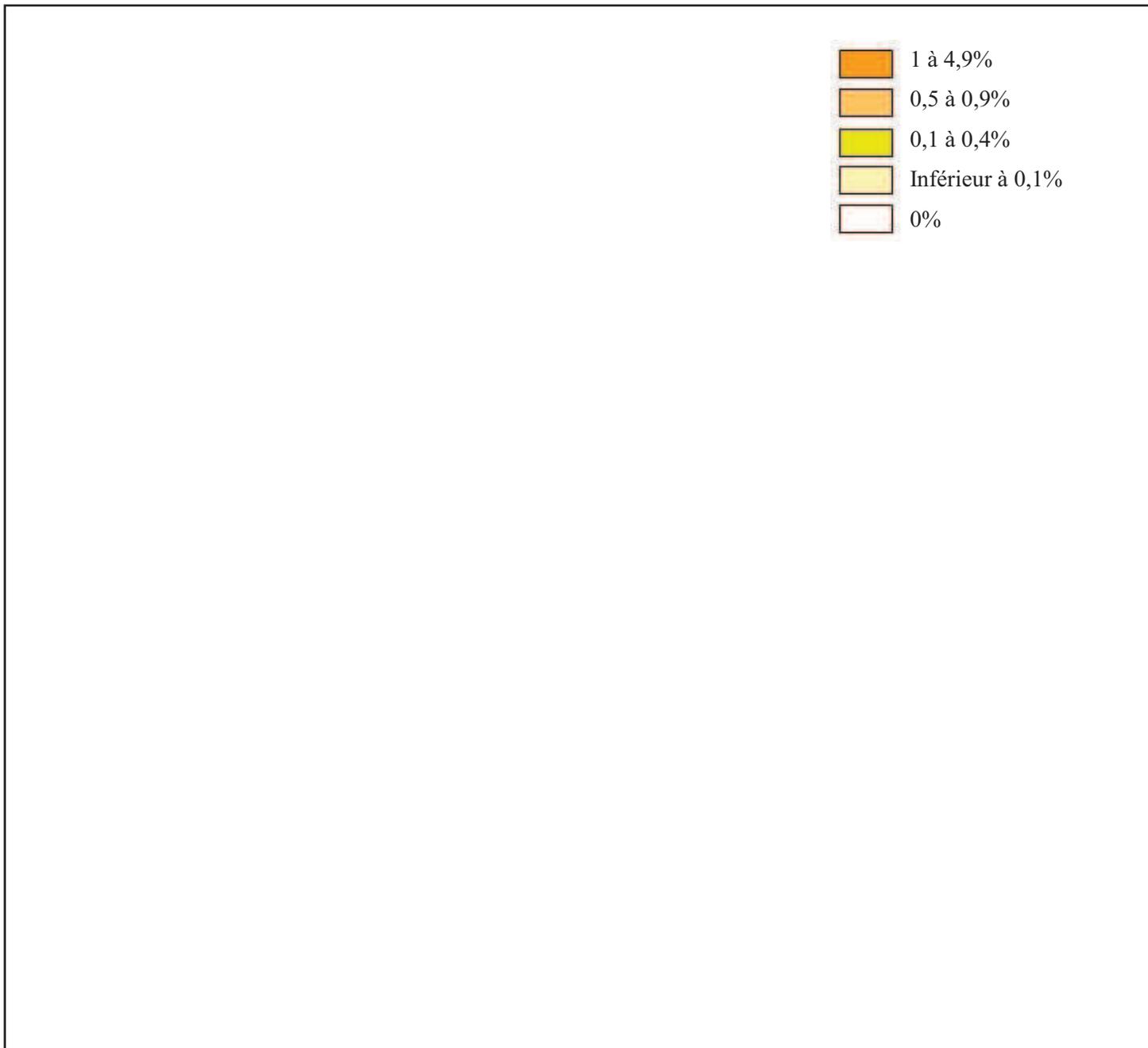
Le coefficient de pondération met en avant les municipalités de Méjannes-le-Clap (8,3), de Boissières (7,7), de Sainte-Croix-de-Caderle (7,4) ou de Montignargues (6,4), mais les effectifs étant faibles, cette surreprésentation est trompeuse. Pour des effectifs plus conséquents, le coefficient indique une prépondérance des communes, sièges de maquis ou voisines de certains maquis ou des bourgades du bassin minier. Tel est le cas de Soudorgues (6,8), Saumane (5,8), Lasalle (5,2), Barjac (3,5), Les Mages

(3,1), Valleraugue (2,9), Portes (2,9), Rousson (2,8), Cendras (2,8), Génolhac (2,8), La Vernarède (2,7), Saint-Florent (2,2), etc. Une prédominance des Cévennes semble se dégager nettement. Toutes les plus grandes villes du département sont moins bien représentées, La Grand-Combe (1,6), Alès (1,1), et même certaines sont sous-représentées comme Nîmes (0,8) et surtout Beaucaire (0,4). Il faut atteindre la treizième ville la plus peuplée en 1921, Saint-Florent, pour avoir un coefficient supérieur à 2. La moyenne de ce coefficient sur les quinze premières villes est de 1,1. Pour les Bouches-du-Rhône, cette moyenne est encore plus faible (0,93) et elle est à 0,97 pour le Vaucluse.

Tableau 14 : Classement des 15 villes les plus peuplées du Vaucluse en 1921

Clst	Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Vaucluse	Pop. en 1921	%	Coeff.
1	Avignon	135	4,2%	8,3%	48 177	21,9%	0,4
2	Carpentras	76	2,3%	4,6%	11 191	5,1%	0,9
3	Orange	37	1,1%	2,3%	10 766	4,9%	0,5
4	Cavaillon	51	1,6%	3,1%	8 991	4,1%	0,8
5	L'Isle-sur-la-Sorgue	38	1,2%	2,3%	5 739	2,6%	0,9
6	Apt	89	2,7%	5,4%	5 662	2,6%	2,1
7	Bollène	22	0,7%	1,3%	5 265	2,4%	0,6
8	Valréas	31	1%	2%	4 808	2,2%	0,9
9	Pertuis	59	1,8%	3,6%	4 772	2,2%	1,7
10	Sorgues	20	0,6%	1,2%	4 617	2,1%	0,6
11	Monteux	7	0,2%	0,4%	3 882	1,8%	0,2
12	Pernes-les-Fontaines	47	1,5%	2,9%	3 654	1,7%	1,7
13	Vaison-la-Romaine	44	1,4%	2,7%	3 042	1,4%	1,9
14	Courthézon	9	0,3%	0,6%	2 817	1,3%	0,4
15	Le Thor	20	0,6%	1,2%	2 563	1,2%	1

Dans le Vaucluse, 140 communes sur 151 ont été le lieu de naissance de résistants. Avignon (4,2% des naissances des résistants vauclusiens) a un pourcentage plus faible que Nîmes (7,7% des naissances des résistants gardois) ou Marseille (33,7% des naissances des résistants des Bouches-du-Rhône). En deuxième position se trouve Apt (2,7%) puis Carpentras (2,3%), Pertuis (1,8%), Cavaillon et Sault (1,6%), Pernes-les-Fontaines (1,4%), Vaison-la-Romaine (1,4%), L'Isle-sur-la-Sorgue (1,2%),



Carte 18 : Commune de naissance des résistants nés dans le Vaucluse¹

¹ Le tableau détaillé est dans l'annexe n°10. Fond de carte créé à partir de la carte des Statistiques Feux de Forêts consultée le 30 mars 2017 sur le site Internet de la Préfecture du Vaucluse.
http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_FF_01_tous_feux.pdf

Bédoin et Orange (1,1%), La Tour-d'Aigues et Valréas (1%). Les autres communes sont en dessous de la barre de 1%. La cité des papes était 4,3 fois plus peuplée que Carpentras et 4,5 fois plus qu'Orange en 1921, mais les naissances de résistants à Avignon ne sont que 1,8 fois et 3,8 fois supérieures à celles des deux autres localités. Ainsi, le poids de la préfecture vaclusienne dans la Résistance est inférieur à son importance démographique.

Tableau 15 : Commune de naissance des résistants du Vaucluse située hors du département

Communes	Effectifs	%	Population en 1921	Commune du Vaucluse ayant environ le même nombre de résistants
Marseille	170	5,2%	586 341	> Avignon
Paris	68	2,1%	2 906 472	> Apt
Lyon	19	0,6%	561 592	Cadenet
Mollans-sur-Ouvèze	18	0,6%	758	< Cadenet
Nîmes	18	0,6%	82 774	
Buis-les-Baronnies	12	0,4%	1 473	Malaucène, Velleron
Aix-en-Provence	11	0,3%	29 983	Saint-Christol, Séguret
Toulon	11	0,3%	106 331	
Villeneuve-lès-Avignon	11	0,3%	2 561	
Alger	10	0,3%	195 655	Jonquières, Peypin d'Aigues, Saint-Saturnin-d'Apt, Saint-Trinit
Nice	10	0,3%	155 839	
Alès	9	0,3%	36 455	Beaumont, Courthézon, Gargas, Joucas, La Baside-des-Jourdans, Villelaure
Montpellier	9	0,3%	81 548	
Saint-Rémy	9	0,3%	5 938	
Simiane-la-Rotonde	9	0,3%	595	Bédarrides, Cheval-Blanc, Cucuron, Gigondas, Le Barroux, Mérindol, Piolenc, Puyméras, Saint-Martin-de-Castillon, Vedène
Bastia	8	0,2%	33 094	
Metz	8	0,2%	62 311	
Rothau	8	0,2%	1 624	Buoux, La Motte-d'Aigues, Monieux, Monteux, Murs, Oppède, Rasteau, Sarriens
Beaucaire	7	0,2%	7 916	
Nancy	7	0,2%	113 226	
Saint-Etienne	7	0,2%	167 967	
Tarascon	7	0,2%	8 299	
Total	447	13,8%	5 148 752	

A l'extérieur du département, 22 communes ont eu plus de 7 naissances, soit plus de 0,2% de l'effectif départemental. Marseille serait la première commune dans le classement, 5,2% des résistants vaclusiens y naquirent ! Avignon serait deuxième et au troisième rang figurerait Paris (2,1%) devant Apt. Pourquoi la cité phocéenne arrive-t-elle en première position ? Les raisons sont multiples. Les parents de ces résistants nés dans la cité phocéenne étaient peut-être originaires du Vaucluse et ces résistants y avaient encore des attaches familiales qui facilitèrent leur entrée en Résistance dans le département voisin. Les Bouches-du-Rhône abritèrent des maquis moins nombreux que dans l'arrière-pays. Par conséquent la montée au maquis des Marseillais se fit aussi à l'extérieur de leur département de naissance notamment vers le Vaucluse ou les Basses-Alpes. Enfin, à cause des bombardements aériens et des mauvaises conditions de ravitaillement dans une aussi grande ville, nous pouvons supposer qu'un certain nombre de personnes sont allées se réfugier à la campagne où les conditions de vie pouvaient leur sembler plus calmes et moins dures.

Les autres communes de naissance des résistants du Vaucluse situées hors de ce département sont des villes des départements du pourtour méditerranéen (Marseille 5,2%, Aix-en-Provence 0,3%, Toulon 0,3%, Nice 0,3%, Alès 0,3%, Montpellier 0,3%, Beaucaire et Tarascon 0,2%), des villes du bassin méditerranéen (Alger 0,3%, Bastia 0,2%), des grandes villes françaises (Paris 2,1%, Lyon 0,6%, Saint-Etienne 0,2%). Les communes limitrophes ou proches du Vaucluse ont joué un rôle non négligeable : Mollans-sur-Ouvèze (0,6%), Buis-les-Baronnies (0,4%), Villeneuve-lès-Avignon (0,3%), Saint-Rémy (0,3%), Simiane-la-Rotonde (0,3%). Un critère supplémentaire doit être ajouté à cette liste : les réfugiés de Lorraine et d'Alsace avec Metz, Nancy et Rothau (0,2%). Aucune commune étrangère n'apparaît dans les premières positions.

Le coefficient de pondération, si on écarte les petits effectifs, témoigne d'un rôle significatif de Buoux (10,8), Saint-Trinit (7,9), Grambois (7,7), Peypin-d'Aigues (7,2), Joucas (6,7), Rustrel (5,4), Sault (4,9), Saint-Christol (3,7), Villes-sur-Auzon (3,6), Gordes (3,4), Bédoin (3,3), Mormoiron (3,2) etc. qui ont été des zones de maquis dans le Luberon ou dans l'orbite du maquis Ventoux. Sur les quinze communes les plus peuplées du département, rares sont celles qui ont un coefficient supérieur à 1. Avignon,

une fois encore, est en retard avec un coefficient de 0,4. Le coefficient de Carpentras est de 0,9 et celui d'Orange et de Cavaillon est plus faible, coefficient de 0,5 et de 0,8. Apt tire son épingle du jeu avec un coefficient de 2,1 en étant au cœur de la région d'implantation du maquis Ventoux. Ces lieux de naissance croisés avec les lieux de résidence et les lieux de Résistance pour les unités FFI permettront de conjecturer sur une Résistance rurale ou urbaine. Pour l'instant, il semblerait que dans le Gard et dans le Vaucluse, les communes rurales soient surreprésentées en supposant que l'implantation des résistants soit restée figée dans le temps pour la plupart.

Pays de naissance, départements et communes ont dressé les premières caractéristiques d'une Résistance plurielle quant à ses origines. La nationalité des résistants éclaire et complète cette question des origines ainsi que celle des migrations internationales esquissées progressivement.

b) La nationalité

La nationalité considérée ici est celle que possédaient les résistants au moment de leur engagement dans la Résistance, ce qui permet d'inclure les très rares naturalisations obtenues entre 1941 et 1943 (trois résistants des Bouches-du-Rhône, quatre résistants du Gard et aucun résistant du Vaucluse)¹. Les dénaturalisations ou les déchéances de nationalité prononcées par le régime de Vichy n'ont pas été prises en compte. Elles ont été exceptionnelles pour les résistants de notre région².

¹ Sous le régime de Vichy, le nombre de naturalisations en France a fortement chuté, seulement 138 naturalisations en 1941 ou le maximum avec 978 naturalisations en 1943 au lieu de 47 089 francisations en 1939 ou 31 123 en 1940.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1931-1940*, Paris, Imprimerie nationale, 1950, p. 5.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1941-1950*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 5.

² Voir *infra* ces quelques exemples.

Il est difficile de savoir qui a été dénaturalisé. L'information a pu être trouvée dans le dossier de demande de la carte de CVR ou en consultant les doubles des dossiers de demande de naturalisation conservés aux archives départementales où figuraient la décision de la perte de la nationalité puis la réintégration après le conflit. Il aurait fallu consulter tous les dossiers de demande de naturalisation d'avant 1940 pour savoir exactement combien de résistants ont été dénaturalisés. Aux Archives nationales, un fichier des dénaturalisés a été versé en 2008 par la sous-direction des naturalisations. Il est lacunaire pour 1940 et il s'arrête fin 1943. Il n'a pas été consulté.

Les résistants étrangers étaient les plus nombreux proportionnellement dans le Gard (12,2% des effectifs) alors qu'ils ne composaient que 7,3% de la population de ce département en 1936, ce qui donne un coefficient de pondération de 1,7. En revanche, ils étaient sous-représentés dans les Bouches-du-Rhône (coefficient de 0,3), dans le Vaucluse (coefficient de 0,6) et dans la région étudiée (coefficient de 0,4).

Tableau 16 : Part des Français et des étrangers dans la population légale

Nationalité	Bouches-du-Rhône			Gard			Vaucluse			Région		
	Résistants		Pop. 1936 ¹	Résistants		Pop. 1936	Résistants		Pop. 1936	Résistants		Pop. 1936
	Eff.	%	%	Eff.	%	%	Eff.	%	%	Eff.	%	%
Française	8 612	93,2%	80%	2 359	87,8%	92,7%	3 213	96,3%	93,3%	14 184	93%	84,4%
Etrangère	624	6,8%	20%	328	12,2%	7,3%	123	3,7%	6,7%	1 075	7%	15,6%
Total²	9 236	100%	100%	2 687	100%	100%	3 336	100%	100%	15 259	100%	100%

La présence d'étrangers dans les Bouches-du-Rhône est un phénomène ancien et important. Les activités agricoles, industrielles, commerciales et portuaires avaient besoin d'une main-d'œuvre abondante. La baisse de la fécondité en France, l'insuffisance de la main-d'œuvre déjà avant 1914, la mortalité liée à la Première Guerre mondiale et le nombre d'anciens soldats invalides dans l'incapacité de travailler ont accentué les besoins. Marseille, ville de négoce, attirait aussi des hommes d'affaires, des courtiers, des banquiers, des négociants, des marchands de la Méditerranée et du monde entier. Le port de Marseille, avant l'occupation totale de la France, permettait encore de s'embarquer pour l'étranger. Les départs étaient limités car l'offre de places était très inférieure à la demande exponentielle de populations désireuses de quitter la France, ce qui favorisa une forte inflation des prix des billets de bateau. Tous les papiers

¹ Ici la valeur de référence est la population légale ou de résidence habituelle dans le département.

Le recensement de 1936 est sujet à caution pour les Bouches-du-Rhône où la population de la ville de Marseille a été fortement surévaluée. En valeur relative, nous pouvons espérer que les chiffres restent fiables. Pour les nationalités, le recensement précédent de 1931 ne peut pas être pris en compte car il manquerait les réfugiés allemands par exemple et celui de 1936 n'est pas non plus le meilleur, il manque notamment les réfugiés autrichiens, espagnols ou belges arrivés après, les soldats des armées alliées repliés, etc. et il compte les prisonniers de guerre français qui sont retenus en Allemagne.

Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936, op. cit.*, p. 10-13.

² Dans les Bouches-du-Rhône, douze nationalités de résistants restent inconnues (0,1% des effectifs), dans le Gard quatre (0,1%) et dans le Vaucluse une seule (0,03%).

nécessaires (autorisation du régime de Vichy pour sortir du territoire français, visas de transit dans les ports où le bateau ferait escale, visa du pays d'accueil) étaient compliqués à obtenir. La non délivrance de l'un de ces papiers brisait le rêve de milliers de réfugiés qui se retrouvèrent coincés puis pris au piège à Marseille et ses environs lors de l'invasion de la zone libre.

Comment expliquer alors cette sous-représentation des étrangers dans la Résistance de ce département ? Malgré les failles du recensement de 1936 et le gonflement des chiffres de la population marseillaise¹, le nombre d'étrangers y vivant en 1936 paraît crédible. Le nombre d'étrangers a diminué entre 1931 et 1936 passant de 248 800 à 245 375, une diminution constatée également dans le Gard et le Vaucluse. Les statisticiens ont deux façons de compter la population, la population légale (ou de résidence habituelle) et la population présente. La méthode utilisée peut grandement modifier les résultats. Dans le cas des Bouches-du-Rhône en 1936, on constate de nets écarts. Le calcul de la population présente dans ce département favorise les Français (89,2% de la population départementale) et les étrangers ne représentaient que 10,8% de la population. Le calcul de la population légale, lui, augmente la part des étrangers (20% de la population départementale).

« La population légale ou de résidence habituelle : elle comprend dans chaque commune les habitants qui y résident habituellement, qu'ils soient ou non présents le jour du recensement ; mais elle ne comprend pas les personnes de passage ce même jour. [...] »

La population présente comprenant toutes les personnes présentes en France dans la nuit du 7 au 8 mars 1936, qu'elles y aient ou non leur domicile habituel. [...]

Cet écart représente la balance entre le nombre de personnes ayant en France leur résidence habituelle mais se trouvant à l'étranger le jour du dénombrement

¹ En 1936, Marseille comptait 914 232 habitants officiellement alors qu'elle n'en avait que 800 881 en 1931 ce qui ferait une progression de 113 351 habitants (+14,2%) en seulement cinq ans. Les chercheurs s'accordent pour dénoncer cette augmentation exagérée de la population marseillaise.

(voyageurs, militaires, marins, etc.) et le nombre de personnes résidant hors de France et se trouvant momentanément ce même jour sur le territoire français. [...]

De même, on constate une différence entre les nombres des étrangers dénombrés [en France] dans la population légale, 2 453 524 en 1936 ou dans la population présente, 2 198 236 ; soit 255 288 étrangers en moins dans la seconde, ou 10% du nombre des étrangers dans la population légale »¹. Cette différence notable sur l'ensemble de la population française se répercute sur les départements de la région analysée, de manière plus ou moins forte. Observons minutieusement les tableaux 16 et 17.

Tableau 17 : Part des Français et des étrangers dans la population présente

Nationalité	Bouches-du-Rhône			Gard			Vaucluse			Région		
	Résistants		Pop. 1936 ²	Résistants		Pop. 1936	Résistants		Pop. 1936	Résistants		Pop. 1936
	Eff.	%	%	Eff.	%	%	Eff.	%	%	Eff.	%	%
Française	8 612	93,2%	89,2%	2 359	87,8%	93,7%	3 213	96,3%	93,5%	14 184	93%	91,1%
Etrangère	624	6,8%	10,8%	328	12,2%	6,3%	123	3,7%	6,5%	1 075	7%	8,9%
Total	9 236	100%	100%	2 687	100%	100%	3 336	100%	100%	15 259	100%	100%

Avec la population présente, le décalage entre les résistants non français et les étrangers résidant dans les Bouches-du-Rhône se réduit de moitié. Les non-nationaux restent sous-représentés dans la Résistance bucco-rhodanienne avec un coefficient de 0,6 au lieu de 0,3. Pour le Gard et le Vaucluse, les écarts entre la population légale et la population présente sont faibles, tout en accentuant la surreprésentation des étrangers résistants dans le Gard, le coefficient passant de 1,7 à 1,9. Ce bref exposé illustre la précaution avec laquelle les chiffres doivent être manipulés et analysés. Cependant, le

¹ Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, Cinquième partie, *Etrangers et naturalisés*, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 7.

² Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *Population présente résultats par département*, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 69, 165, 181.

sous-engagement des étrangers dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse ou dans la région demeure. Quelles en sont les autres causes ?

Le Vaucluse est le département qui possédait le moins d'étrangers dans les rangs de la Résistance. Des naturalisations plus nombreuses des résistants étrangers des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse avant la guerre pourraient-elles expliquer un poids plus faible des étrangers dans le combat clandestin ?

Sur l'ensemble des résistants d'origine étrangère naturalisés français avant ou après la Seconde Guerre mondiale, les Bouches-du-Rhône sont ceux qui ont eu le plus de naturalisés avant le conflit (58,7% des résistants naturalisés) devant le Vaucluse (55,5%) et le Gard (seulement 39,4%).

Tableau 18 : Naturalisés présents dans la population française de 1936¹

Lieu	Etrangers		Naturalisés		Population présente en France		Coefficient ²
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Bouches-du-Rhône	124 778	5,7%	56 922	11%	1 218 747	3%	3,7
Gard	24 651	1,1%	3 239	0,6%	394 295	1%	0,6
Vaucluse	15 862	0,7%	4 707	0,9%	244 515	0,6%	1,5
Région	165 291	7,5%	64 868	12,6%	1 857 557	4,5%	2,8
France	2 198 236	100%	516 647	100%	41 183 193	100%	1

Cette sous-représentation des résistants étrangers viendrait-elle en réalité d'une meilleure intégration des immigrés qui ont obtenu en plus grand nombre ou plus facilement leur naturalisation dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse et qui ont

¹ Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, cinquième partie, *Etrangers et naturalisés*, op. cit., p.7, p. 162-165.

² Coefficient de pondération calculé à partir de la part des naturalisés par rapport à la population totale.

été dès lors comptabilisés dans les Français ? Cette hypothèse est envisageable et même crédible au regard du tableau 7 où le nombre de résistants nés hors de France pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse était presque en équilibre par rapport à la population présente de 1936 (respectivement 14,1% contre 13,8% et 8,1% contre 8,1%). En remerciement, ces néo-Français auraient eu le désir de combattre pour défendre leur patrie d'adoption.

Lors de la promulgation de la loi du 10 août 1927, la procédure pour acquérir la nationalité française est simplifiée comme en témoigne la possibilité de déposer une demande de naturalisation au bout de trois ans de résidence au lieu de dix ans auparavant et dès l'âge de 18 ans au lieu de 21 ans pour favoriser le recrutement pour le service militaire¹. Les dossiers étaient ensuite examinés par la Préfecture qui demandait une enquête et qui donnait son avis avant la décision finale prise par le Ministère de l'Intérieur. Dans l'affirmative, le décret de naturalisation était promulgué au *Journal officiel*. Cette loi a accru considérablement le nombre de naturalisés : il y eut 648 000 naturalisations par décret entre 1927 et 1940 en France². La Préfecture du Gard aurait-elle plus renâclé à donner un coup de pouce pour l'octroi de la nationalité ou les étrangers y ont-ils fait moins de démarches ? Il faut croire que l'une de ces propositions soit la bonne ou les deux en considérant les naturalisés présents dans chaque département en 1936.

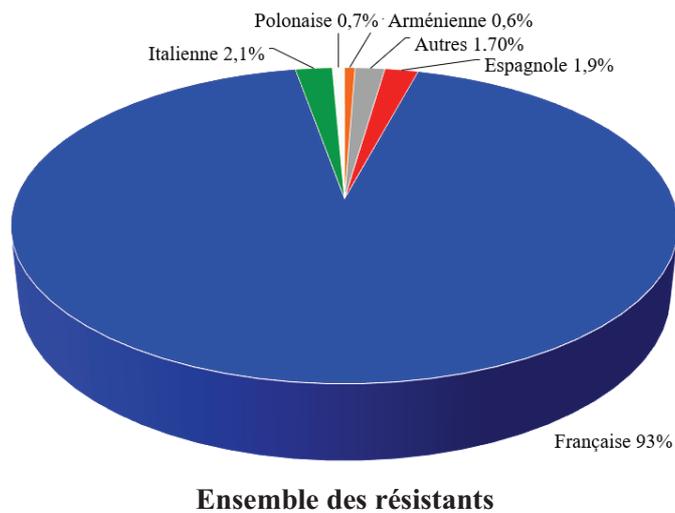
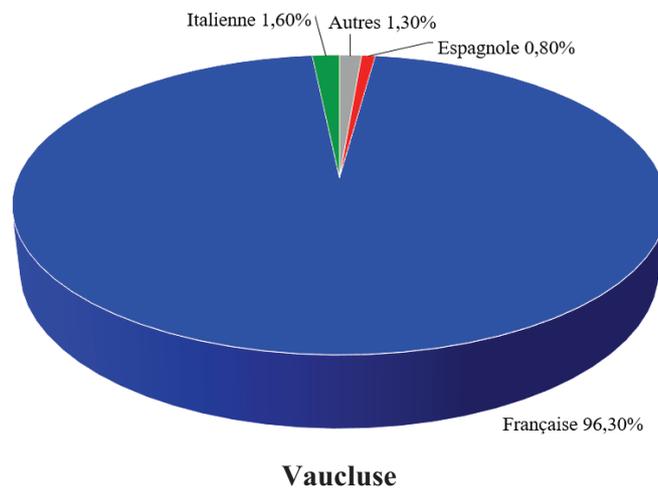
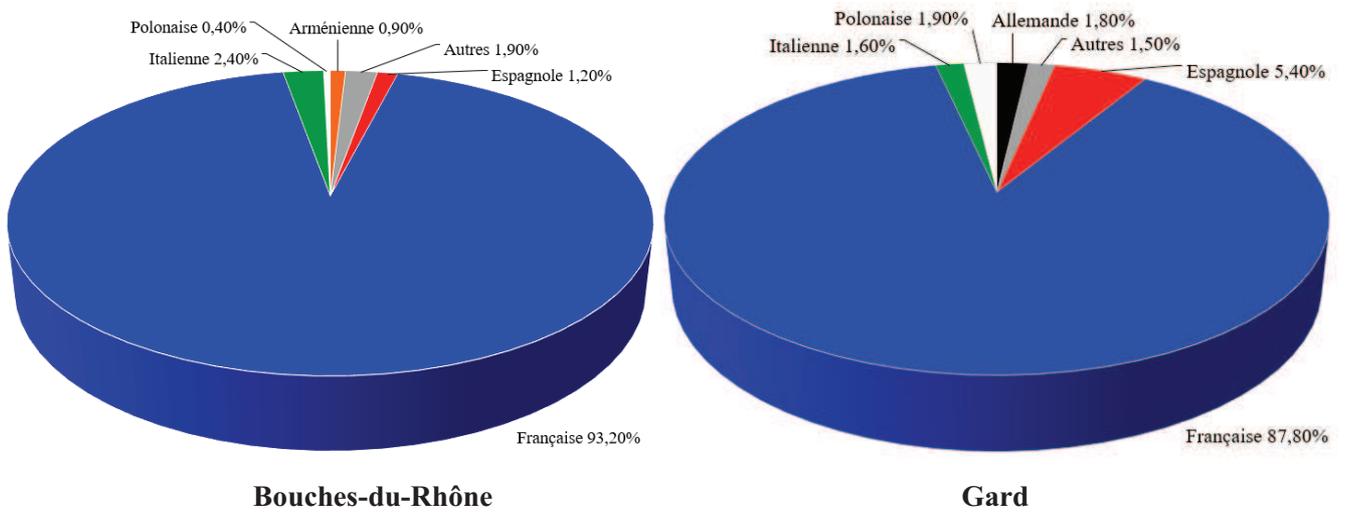
En 1936, 11% des naturalisés vivant en France métropolitaine résidaient dans les Bouches-du-Rhône, ils y étaient en surnombre, avec un coefficient de pondération de 3,7. Le Vaucluse avait accueilli peu d'étrangers, 0,7% des étrangers séjournant en France. Néanmoins, la part des naturalisés y était excédentaire avec un coefficient de 1,5.

Le Gard était nettement en retard. Les étrangers en résidence y étaient nombreux, travaillant dans les mines, les industries ou les terres agricoles. Leur intégration y a été plus difficile avec une sous-représentation dans les naturalisations

¹ Voir le texte de la loi dans l'annexe n°11.

² C. Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, p. 47.

Graphique 1 : Nationalité des résistants¹



¹ Pour le détail des nationalités, voir le tableau dans l'annexe n°12.

(coefficient de 0,6). Si entre 1927 et 1936, le Gard a été distancé dans l'accès à la nationalité française¹, on peut supposer que cette situation a perduré entre 1936 et 1940 ou que la Préfecture n'a pas pu subitement décupler les avis favorables². Cette réflexion résoudrait en partie la question de la part des résistants étrangers plus conséquente dans le Gard et moindre ailleurs.

Ce déséquilibre a été renforcé ultérieurement par l'afflux d'antifascistes allemands ou espagnols dans les maquis cévenols³ même si Marseille aurait pu en bénéficier également au vu de l'importance des replis et de la présence de nombreux consulats permettant de remplir les formulaires ou les dossiers pour partir ailleurs ou encore facilitant les contacts pour s'y installer. Cet écart peut reposer sur la stabilisation ou non du foyer des étrangers dans le département de Résistance après 1945. Ces réfugiés n'ont été parfois que de passage pendant les hostilités avant de regagner leur pays. Le Gard a reçu beaucoup de républicains espagnols. Pour eux la Libération de la France ne signifiait pas la fin du régime franquiste en Espagne et par conséquent, ils se sont fixés peut-être plus durablement dans le Gard. Dans les Bouches-du-Rhône, la très grande variété des origines des étrangers a rendu certainement cette population plus volatile sans le désir de rester sur place après la guerre et « *la cité phocéenne n'a pas connu l'afflux massif de républicains espagnols qui se produit alors dans d'autres villes et dans d'autres départements. La colonie espagnole reste forte ici parce qu'elle l'était avant le conflit* »⁴.

Les Bouches-du-Rhône avaient la diversité la plus large avec 40 nationalités différentes⁵ qui ont opéré dans la Résistance. Les Européens étaient les plus nombreux et les Français composaient une majorité écrasante de l'échantillon (93,2%) contre

¹ Sur cette période, le Gard n'a eu que deux préfets, Maurice Mounier de 1925 à 1934 et Pierre Moitessier de 1934 à 1936.

² En quatre ans, le Gard a connu deux préfets : Marcel Lemoine de 1936 à 1938 et Auguste Martin de 1938 à 1940.

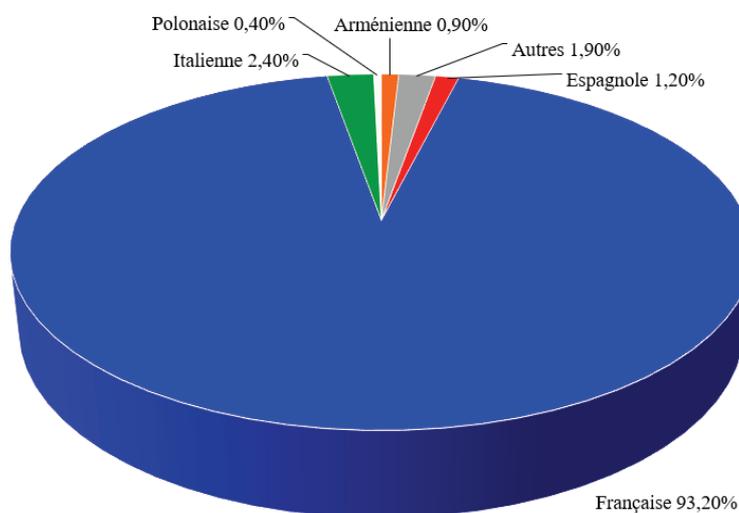
³ Leur arrivée massive en 1939 (43,2% des migrants dans le Gard) ne leur permettait pas de prétendre à une naturalisation avant la guerre, ils n'avaient pas les trois années minimales de résidence en France. Les Bouches-du-Rhône n'ont eu que 14,9% de leurs arrivées cette année-là et le Vaucluse 0%. Ainsi, nous avons un autre élément explicatif pour la faible part de naturalisations des résistants étrangers dans le Gard.

⁴ M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 79.

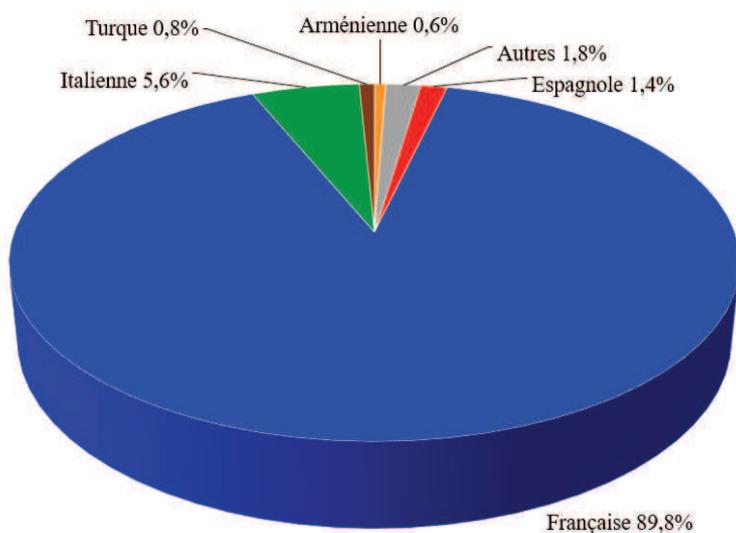
⁵ Ou statuts divers car dans les 40 « nationalités » sont comptabilisés les apatrides dont la nationalité d'origine n'était pas connue et les réfugiés d'origine arménienne.

6,8% pour les étrangers. Dans le Gard, l'hétérogénéité des racines était plus réduite avec 21 nationalités mais les étrangers y étaient les plus nombreux (12,2%) alors que dans le Vaucluse, ils étaient relativement peu nombreux (3,7%) avec seulement 15 nationalités distinctes. Au total, les Français représentaient 93% de la population résistante et les étrangers 7%.

Graphique 1 : Nationalité des résistants des Bouches-du-Rhône¹



Graphique 2 : Nationalité de la population des Bouches-du-Rhône en 1936



¹ Pour le détail des nationalités, voir le tableau dans l'annexe n°12.

Dans les Bouches-du-Rhône, les nationalités les plus présentes étaient les Italiens (2,4% des résistants), les Espagnols (1,2%), les réfugiés arméniens (0,9%)¹ et les Polonais (0,4%). Dans le Gard, ces rapports se renversent, les Espagnols étaient en tête (5,3% des effectifs) devant les Polonais (1,9%), les Allemands (1,8%) et les Italiens (1,6%). Dans le Vaucluse, seuls les Italiens (1,6% de l'échantillon) et les Espagnols (0,8%) avaient des pourcentages assez significatifs. Globalement, les Italiens (2,1% des résistants), les Espagnols (1,9%), les Polonais (0,7%) et les réfugiés arméniens (0,6%) dominaient dans la région, masquant parfois cette pluralité des origines.

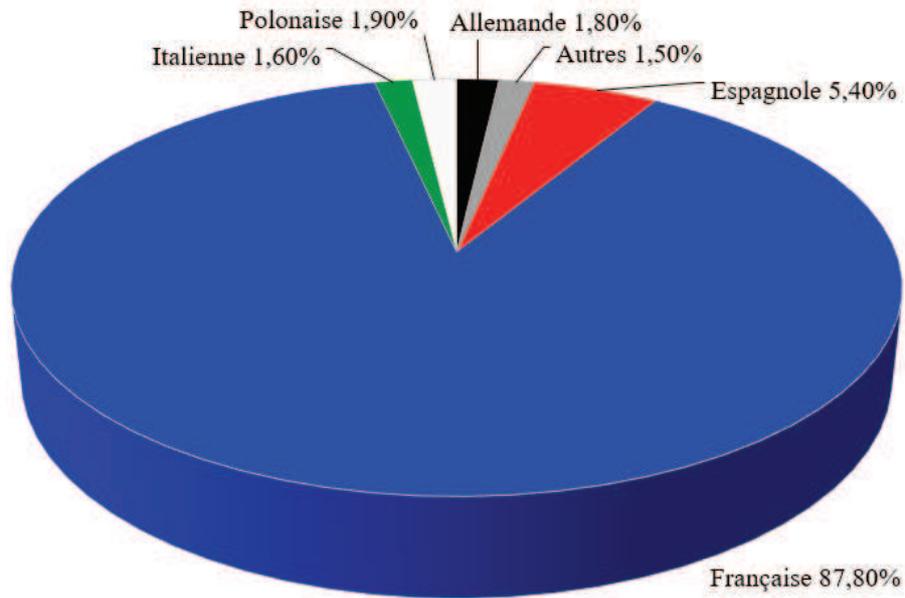
Grâce au recensement de 1936 et avec les précautions énoncées auparavant, un profil plus précis des résistants étrangers peut être esquissé à partir du coefficient de pondération par rapport à la population du département. En mettant en perspective la population résistante et la population des Bouches-du-Rhône, les Polonais sont en surreprésentation dans la Résistance (coefficient de 5,2) accompagnés des Belges (coefficient de 2,2), des Russes (coefficient de 1,8) et des Arméniens (coefficient de 1,5). Les Français sont parfaitement à l'équilibre avec un coefficient de 1 alors que les Espagnols sont légèrement sous-représentés (coefficient de 0,9), les Grecs un peu plus (coefficient de 0,7) et surtout les Italiens (coefficient de 0,4) et les Turcs (coefficient de 0,2).

Dans le Gard, les Allemands s'étaient surengagés puisqu'ils étaient 50 fois plus nombreux dans les rangs de la Résistance que dans la population gardoise de 1936. Ce coefficient est faussé par l'arrivée postérieure au recensement de 1936 de nombreux Allemands des Brigades internationales ayant combattu en Espagne et par le repli dans la zone libre d'Allemands fuyant l'occupation allemande. D'autres nationalités à fort effectif (les Espagnols et les Polonais) sont également surreprésentées (coefficient de 2,6² et de 2,3), sauf les Français (coefficient de 0,9) et les Italiens (coefficient de 0,7).

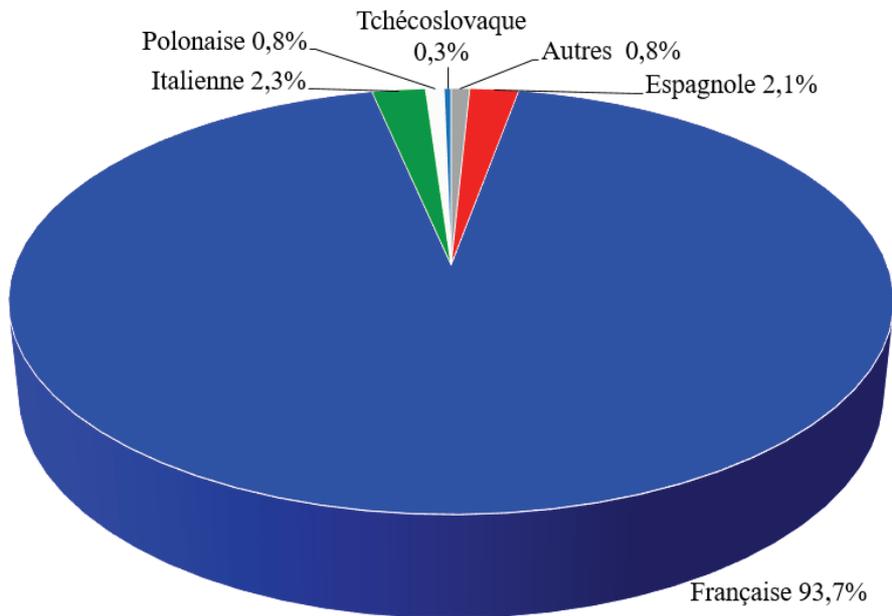
¹ Réfugiés et apatrides disposant la plupart du temps d'un passeport Nansen.

² Afflux des réfugiés républicains espagnols.

Graphique 1 : Nationalité des résistants du Gard¹



Graphique 3 : Nationalité de la population du Gard en 1936



¹ Pour le détail des nationalités, voir le tableau dans l'annexe n°12.

Tableau 19 : Comparaison de la nationalité des résistants du Gard et de la population du département en 1941

Nationalités	Gard					
	Résistants		Population en 1941 ¹		Rappel coef. 1936	Coef. 1941
	Eff.	%	Eff.	%		
Allemande	48	1,8%	289	0,08%	50	23,8
Argentine	1	0,04%	8	0,002%		19
Réfugiés d'origine arménienne	5	0,2%	118	0,03%	13,1	6,5
Autrichienne	5	0,2%	101	0,03%		7,6
Belge	6	0,2%	261	0,07%	5,8	2,9
Espagnole	144	5,3%	11 189	2,9%	2,6	1,8
Française	2 359	87,8%	352 744 ²	92,2%	0,9	1
Grecque	1	0,04%	106	0,03%	1,8	1,4
Hongroise	5	0,2%	247	0,06%	9,4	3
Italienne	44	1,6%	9 898	2,6%	0,7	0,6
Luxembourgeoise	1	0,04%	26	0,01%		5,9
Polonaise	50	1,9%	4 784	1,3%	2,3	1,5
Portugaise	2	0,07%	138	0,04%	2,2	2
Roumaine	1	0,04%	59	0,02%		2,6
Russe/Soviétique	3	0,1%	331	0,09%	1,5	1,1
Suisse	2	0,07%	282	0,07%	1,1	1
Tchécoslovaque	3	0,1%	1 222	0,3%	0,4	0,3
Turque	1	0,04%	96	0,03%	1,3	1,6
Yougoslave	4	0,1%	289	0,08%	2,6	1,3
Autres	0	0%	503	0,1%	0	0
Total	2 687	100%	399 302	100%	1	1

¹ 1 W 369, AD Gard, Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

1 W 372, AD Gard, Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

1 W 377, AD Gard, Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

² Valeur de 1936 moins les 16 900 prisonniers de guerre gardois.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 181.

F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 79.

Afin de prendre en compte l'arrivée importante des réfugiés étrangers entre 1936 et 1940, un dénombrement des étrangers dans le Gard en 1941 a été utilisé. Un tel dénombrement n'existe que dans ce département¹, aucune trace de ce type de document aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Dans le Vaucluse, ce dénombrement de étrangers a été réalisé pour toutes les communes sauf Avignon, ce qui le fausse considérablement².

En considérant l'année 1941, le nombre d'habitants est connu pour chaque nationalité dans le Gard et quasiment tous les coefficients de pondération diminuent et, parfois, très nettement. Tel est le cas des Allemands dont la population a doublé entre 1936 et 1941, leur coefficient étant divisé par deux, passant de 50 à 23,8. Celui-ci demeure conséquent mais encore aléatoire car, parmi les résistants allemands, certains étaient encore embauchés dans les Groupements de Travailleurs étrangers (GTE) en Lozère ou dans la Drôme et ils n'étaient donc pas comptabilisés dans la population gardoise. L'exemple des Allemands souligne l'apport d'éléments venus de l'extérieur des départements de Résistance d'où l'intérêt de l'analyse du lieu de résidence pendant la guerre, abordé dans la seconde partie.

La population espagnole, déjà importante, a connu une hausse massive, 3 008 Espagnols supplémentaires présents en 1941 dans le département par rapport au recensement de 1936, soit un gain de 36,8% ce qui minore le coefficient de pondération à 1,8 au lieu de 2,5 en 1936. Cependant, la surreprésentation des Espagnols dans la

¹ Population étrangère dans le Gard en 1941. Cette valeur paraît plus appropriée car elle prend en compte, par exemple, les réfugiés belges, les républicains espagnols ou les membres des Brigades internationales repliés en France comme les Allemands antinazis.

Cet état numérique par commune et par arrondissement existe également pour les années 1940, 1942 et 1943 (au 31 décembre de chaque année). L'année 1941 paraissait la plus intéressante, elle écarte les réfugiés comptabilisés en 1940 mais retournés chez eux par la suite et elle évite d'avoir les premières arrestations en zone libre de juifs dès l'été 1942, les départs pour le STO.

1 W 369, AD Gard, Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

1 W 372, AD Gard, Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

1 W 377, AD Gard, Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

² 3 W 266, AD Vaucluse, Recensement des étrangers : listes nominatives par commune.

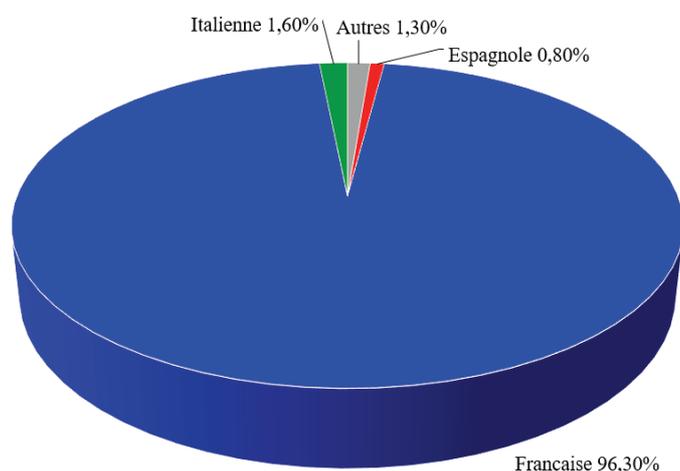
Le nombre total d'étrangers est connu pour l'année 1941 sans savoir s'il s'agit du début ou de la fin de l'année et le détail par nationalité n'est pas connu sauf pour les Italiens et les Espagnols.

3 W 265, AD Vaucluse, Etat numérique des étrangers résidant en Vaucluse de 1938 à 1949.

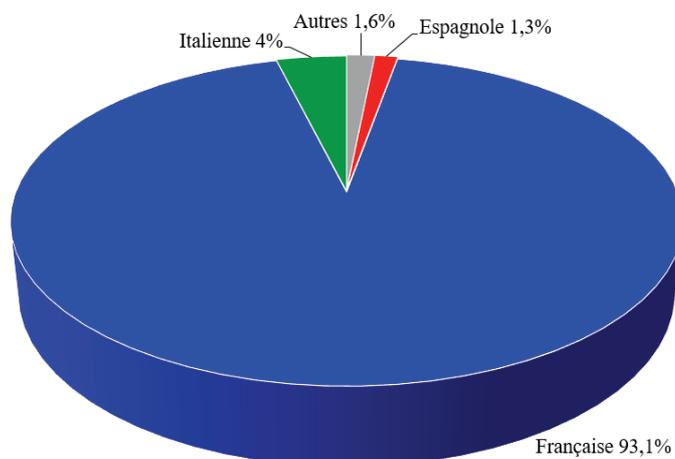
Résistance gardoise est bien un phénomène avéré quel que soit le recensement utilisé comme pour les Allemands et les Polonais tandis que les Italiens restent sous-représentés.

Dans le Vaucluse, les Français étaient aussi présents dans la Résistance que dans la population de 1936. Les Espagnols et les Italiens étaient sous-représentés (coefficient de 0,6 et de 0,4), soulignant effectivement la faible part des étrangers dans la Résistance de ce département.

Graphique 1 : Nationalité des résistants du Vaucluse¹

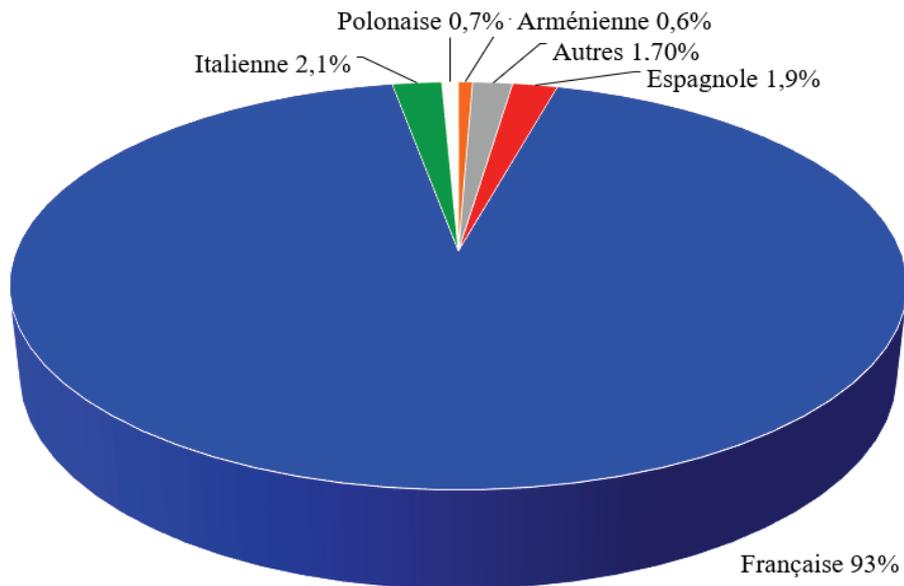


Graphique 4 : Nationalité de la population du Vaucluse en 1936

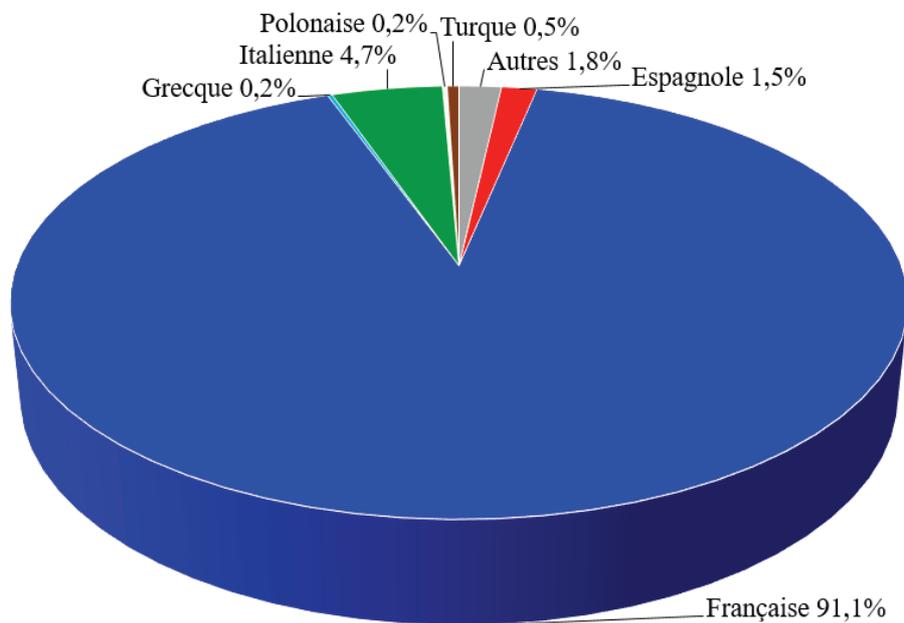


¹ Pour le détail des nationalités, voir le tableau dans l'annexe n°12.

Graphique 1 : Nationalité des résistants de la région¹



Graphique 5 : Nationalité de la population de la région en 1936



Enfin, les nationalités les plus en vue dans la Résistance régionale étaient les Français (93% des effectifs), les Italiens (2,1%), les Espagnols (1,9%), les Polonais

¹ Pour le détail des nationalités, voir le tableau dans l'annexe n°12.

(0,7%) et les réfugiés arméniens (0,6%). Elles mettent en évidence les principaux courants migratoires. Le coefficient de pondération par rapport à la population de la région est difficilement observable puisqu'il suppose de connaître le nombre de nationaux dans chaque département de la région ce qui n'est pas le cas pour la plupart des flux migratoires secondaires.

La part des Français engagés dans le combat clandestin est représentative de leur poids dans la population régionale. Les nationalités les plus surreprésentées sont les Allemands (coefficient de 34), les Belges (coefficient de 3,2), les Polonais (coefficient de 2,7) et les Espagnols (coefficient de 1,2). Le coefficient de 0,4 des Italiens souligne un sous-engagement de leur part, même si en nombre de combattants, ils ont été la deuxième communauté la plus active derrière les Français et devant les Espagnols.

Tableau 20 : Part des Français et des étrangers dans les autres études sociologiques¹

Nationalité	BDR	Gard	Vaucluse	Région	Alpes-Maritimes ²	Var ³	Ille-et-Vilaine ⁴	FFL ⁵	Brigades internationales ⁶
Française	93,2%	87,8%	96,3%	93%	92,3%	95%	98,6%	94,3%	27,8%
Etrangère	6,8%	12,2%	3,7%	7%	7,7%	5%	1,4%	5,7%	72,2%

Les résistants étrangers de la région (7% des effectifs) et des Bouches-du-Rhône (6,8%) sont globalement aussi nombreux que dans les départements voisins du Var (5%) et des Alpes-Maritimes (7%) ou que dans les FFL (5,7%). Le Gard est toujours le département comprenant le plus de résistants étrangers (12,2% des effectifs) et le Vaucluse en avait très peu (3,7%). Seule l'Ille-et-Vilaine a un pourcentage inférieur (seulement 1,4%). Malgré ce faible chiffre, Jacqueline Sainclivier conclut à une surreprésentation des étrangers. « *Dans l'ensemble, la faible proportion d'étrangers*

¹ Pour le détail par nationalité, voir dans l'annexe n°13.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 60.

³ V. Masson, *La Résistance dans le Var*, op. cit., p. 169.

⁴ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 86.

⁵ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 50.

⁶ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 330.

recensés est due en partie à nos sources, mais aussi à leur petit nombre dans la population du département, puisque en 1936 comme en 1946 ils représentaient moins de 1% de la population départementale. Comme ils constituent 1,36% de la population résistante du département, on peut toutefois en conclure qu'ils ont été plus fortement résistants que le reste de la population ; c'est particulièrement vrai dans le cas des Espagnols »¹.

Les Brigades internationales, comme leur nom l'indique, ont offert une plus grande place aux étrangers qui étaient très largement majoritaires (72,2% des brigadistes). Chaque nationalité étrangère y est mieux représentée que dans la Résistance de la région étudiée.

Dans les Alpes-Maritimes, les Italiens étaient prédominants dans la Résistance, 4,8% des résistants selon Joseph Girard et 52,5% des CVR étrangers selon Jean-Louis Panicacci, ce qui est « *tout à fait logique compte tenu de la proximité de la " sœur latine " et de l'immigration transalpine, mais leur proportion est inférieure à leur poids réel dans la population étrangère recensée en 1936 (74%) [...]. Cela peut s'expliquer à la fois par le caractère familial de l'immigration transalpine (plus faible taux masculin que dans les autres communautés étrangères) et par la présence d'un noyau fasciste influent, soutenu par les autorités consulaires »². Il poursuit ensuite son explication : « *Parmi les autres principales nationalités représentées, les Polonais, les Arméniens, les Tchèques, les Belges, les Yougoslaves, les Hongrois sont surreprésentés alors que les Suisses, les Britanniques et les Russes sont sous-représentés* ». Ainsi, ses conclusions correspondent dans les grandes lignes aux nôtres et elles éclairent le cas des Italiens engagés massivement tout en ayant un poids inférieur à leur part relative dans la population locale. A l'opposé, les Espagnols ne figurent pas dans son classement alors qu'ils sont nombreux dans la Résistance même en Ille-et-Vilaine. « *Dans la Résistance, par rapport aux étrangers que nous avons recensés, les Espagnols constituaient plus du tiers (38,88%) des résistants étrangers, ce qui s'explique par le fait qu'avant la Seconde Guerre mondiale, ils avaient eu à lutter dans leur pays contre le franquisme et ses alliés**

¹ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 87.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 481.

Tableau 21 : Part de la Résistance en Europe et part de la Résistance dans la population départementale par nationalité

Pays	Pop. en 1940	Résistants dans le pays		Résistants dans les BDR				Résistants dans le Gard				Résistants dans le Vaucluse				Résistants dans la région			
		Eff.	%	Pop. ¹	Résistants	%	Coef.	Pop. ²	Rés. ³	%	Coef.	Pop. ⁴	Rés.	%	Coef.	Pop.	Rés.	%	Coef.
Albanie	1 088 000 ⁵	35 000 ⁶	3,2%		0	0	0	5	0	0%	0		0	0%	0		0	0%	
Allemagne	70 000 000 ⁷	150 000-500 000 ⁸	0,2-0,7%		4			289	48	16,6%	23,7-83	74	9	12,2%	17,4-61		61		
Belgique	8 396 000 ⁹	145 000 ¹⁰	1,7%	653	11	1,7%	1	152	6	3,9%	2,3	65	6	9,2%	5,4	870	23	2,6%	1,5
Bulgarie	6 368 000 ¹¹	18 300 ¹²	0,3%		4			27	0	0%		40	0	0%	0		4		
Danemark	3 844 000 ¹³	25 000 ¹⁴	0,7%		2			2	0	0%			0	0%	0		2		
France	41 183 193	262 785 ¹⁵ -500 000 ¹⁶	0,6%-1,2%	1 093 969	8 612	0,8%	0,7-1,3	352 744 ¹⁷	2 359	0,7%	0,6-1,2	228 653	3 213	1,4%	1,2-2,3	1 675 366	14 184	0,8%	0,7-1,3
Grèce	7 319 000 ¹	126 500 ²	1,7%	3 596	18	0,5%	0,3	106	1	0,9%	0,5	102	3	2,9%	1,7	3 804	22	0,6%	0,4

¹ Population en 1936. Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 165.

² Population en 1941.

¹ W 369, AD Gard, Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

¹ W 372, AD Gard, Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

¹ W 377, AD Gard, Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état par profession, de la population étrangère au 31 décembre 1941.

³ Résistants.

⁴ Population en 1936. Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 69.

⁵ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, Paris, Fayard, 1999, p. 607.

⁶ S. Pollo, A. Puto (dir.), *Histoire de l'Albanie des origines à nos jours*, Roanne, Editions Horvath, 1974, p. 283.

⁷ <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/contre-le-nazisme-etre-resistant-en-allemande>. Consulté le 24 juin 2017.

⁸ *Ibid.*

⁹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, op. cit., p. 436.

¹⁰ P. Masson, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, tome I, Paris, Larousse, 1979, p. 284.

¹¹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, op. cit., p. 612.

¹² P. Masson, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, tome I, op. cit., p. 387.

¹³ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, op. cit., p. 378.

¹⁴ J. Keegan, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, France Loisirs, 1990, p. 94.

¹⁵ Nombre de carte de CVR attribuées au 4 mars 2011. Mail du 4 mars 2011 de Thomas Pouty, chargé de mission au Département Mémoire à la Direction générale de l'ONAC.

¹⁶ Fondation de la Résistance, « Concours national de la Résistance et de la Déportation », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n°23, 2000, p. 4.

F. Marcot, « Hommes et femmes : combien étaient-ils ? », art. cit., p. 342.

¹⁷ Valeur de 1936 moins les 16 900 prisonniers de guerre gardois.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 181.

F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 79.

Pays	Pop. en 1940	Résistants dans le pays		Résistants dans les BDR				Résistants dans le Gard				Résistants dans le Vaucluse				Résistants dans la région			
		Eff.	%	Pop. ¹	Résistants	%	Coef.	Pop. ²	Rés. ³	%	Coef.	Pop. ⁴	Rés.	%	Coef.	Pop.	Rés.	%	Coef.
Italie	43 840 000 ³	200 000 ⁴	0,5%	67 690	219	0,3%	0,6	9 898	44	0,4%	0,8	9 824	54	0,5%	1	87 412	317	0,4%	0,8
Lux.	299 000 ⁵	9 373 ⁶	3,1%		1			26	1	3,8%	1,2		0	0%	0		2		
Norvège	2 973 000 ⁷	45 000 ⁸	1,5%		3			2	0	0%			0	0%	0		3		
Pays-Bas	8 879 000 ⁹	45 000 ¹⁰	0,5%		2			21	0	0%			0	0%	0		2		
Pologne	34 849 000 ¹¹	400 000 ¹²	1,2%	1 064	42	3,9%	3,3	4 784	50	1%	0,8	197	9	4,6%	3,8	6 045	101	1,7%	1,4
Tchéco.	15 600 000 ¹³	48 000 ¹⁴	0,3%		1			1 222	3	0,2%	0,7	30	0	0%	0		18		
URSS :	192 595 000 ¹⁵	830 000	0,4%	1 655	22	1,3%	3,3					103	1	1%	2,5		25		
Biélorussie		360 000 ¹⁶																	
Russie		250 000 ¹⁷						316	3	0,9%									
Ukraine		220 000 ¹⁸						15											
Yougoslavie	15 675 000 ¹⁹	300 000 ²⁰	1,9%	435	5	1,1%	0,6	289	4	1,4%	0,7		0	0%	0		9		

¹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 602.

² P. Masson, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, tome I, *op. cit.*, p. 863.

³ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 514.

⁴ J. Keegan, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 94.

⁵ J.-L. Rallu, A. Blum (dir.), *Démographie européenne. Analyse par pays*, tome I, Montrouge, Editions John Libbey, Eurotext, 1991, p. 312.

⁶ G. Trausch, *Histoire du Luxembourg*, Paris, Hatier, 1992, p. 173.

⁷ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 380.

⁸ D. Arsenijevic, J.-L. Pimlott, E. Ebener (dir.), *La Guerre au jour le jour. Résistance et collaboration. Pour ou contre l'occupation nazie*, Genève, Editio-Service S.A., 1981, p. 30.

⁹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 425.

¹⁰ C. De Voogd, *Histoire des Pays-Bas*, Paris, Hatier, 1992.

¹¹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 647.

¹² D. Arsenijevic, J.-L. Pimlott, E. Ebener (dir.), *La Guerre au jour le jour. Résistance et collaboration. Pour ou contre l'occupation nazie*, *op. cit.*, p. 28.

¹³ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 656.

¹⁴ 18 000 Slovaques d'après A. Marès, *Histoire des Pays tchèques et slovaque*, Paris, Hatier, 1995, p. 311.

30 000 Tchèques d'après H. Michel, *Les Mouvements clandestins en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1961, p. 91.

¹⁵ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 695.

¹⁶ B. Michal (dir.), *Histoire secrète des maquis*, tome III, Genève, Editions de Crémille, 1971, p. 83.

¹⁷ J. Keegan, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁸ B. Michal (dir.), *Histoire secrète des maquis*, tome III, *op. cit.*, p. 83.

¹⁹ J.-P. Bardet, J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome III, *op. cit.*, p. 631.

²⁰ J. Keegan, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 128.

– dont les nazis – ; aussi, la lutte contre l’occupation nazie en France leur était naturelle »¹.

Les principaux acteurs de la Résistance des étrangers en France sont des Européens. Dans l’Europe occupée, la Résistance s’organisa dans tous les pays. Le taux d’engagement met en évidence que la Résistance a été dans tous les pays européens un phénomène très minoritaire. Il n’a pas dépassé 3,2% de la population et c’est l’Albanie qui détient, en valeur relative, la plus grande proportion de résistants. Dans les différents départements de notre étude, la participation dans la Résistance par nationalité ne représente au maximum que 3 à 4% de la population de chaque nationalité habitant dans le département, confirmant ce seuil européen. Dans le Vaucluse, les résistants belges correspondaient à 9,2% de la population belge résidant dans le département, ce qui est supérieur à la part des résistants en Belgique (1,7%). Ce pourcentage se réduirait si nous connaissions le nombre exact de Belges résidant dans le Vaucluse pendant la guerre, car le chiffre utilisé est celui de 1936, donc bien avant l’arrivée des Belges repliés dans le Vaucluse². Le même constat concerne les résistants allemands dans le Vaucluse, 12,2% des résidents allemands ont été résistants. Dans le Gard, l’état numérique de la population étrangère au 31 décembre 1941 affine les pourcentages et pour les Allemands, le taux d’engagement reste très élevé. 16,6% des Allemands habitant dans le Gard avaient rejoint les rangs de la Résistance bien que, comme nous l’avons déjà indiqué, certains de ces résistants allemands étaient encore présents dans les GTE de la Lozère ou de la Drôme et donc n’étaient pas comptabilisés dans la population du Gard. Quand ils sont arrivés dans le Gard, après leur désertion des GTE, ils étaient devenus des clandestins et par conséquent, ils n’ont jamais été recensés dans la population gardoise.

Les Espagnols ne figurent pas dans ce tableau puisque l’Espagne n’a pas été occupée pendant la guerre, le taux d’engagement des résistants espagnols par rapport à la population espagnole établie dans chaque département est de 1,3% dans le Gard, de 0,7% dans les Bouches-du-Rhône et de 0,8% dans le Vaucluse ce qui correspond au profil des autres nationalités.

¹ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 86.

² Certains Belges repliés sont demeurés pendant tout le conflit dans le Vaucluse.

Pour la France, une fourchette a été établie, entre 0,6% et 1,2% de la population, à partir du nombre de cartes de CVR attribuées et à partir d'une valeur forcément discutée mais couramment admise du nombre de résistants autour de 500 000 personnes à l'été 1944. Avec la valeur basse, nous obtenons une sous-représentation régionale de la Résistance des Français (coefficient de 0,7 dans les Bouches-du-Rhône et dans la région et de 0,6 dans le Gard), sauf dans le Vaucluse (coefficient de 1,2). Avec la valeur haute, une petite surreprésentation est observable (coefficient de 1,3 dans les Bouches-du-Rhône et dans la région et de 1,2 dans le Gard) et dans le Vaucluse, celle-ci est plus prononcée (coefficient de 2,3).

Les nationalités sous-représentées par rapport à la Résistance dans leur pays d'origine sont les Grecs sauf dans le Vaucluse, les Italiens et les Yougoslaves. Les surengagés sont les Belges (coefficient de 1,5 dans la région) et les Polonais (coefficient de 1,4 dans la région avec un pic à 3,3 dans les Bouches-du-Rhône et à 3,8 dans le Vaucluse) à l'exception du Gard (coefficient de 0,8). Ces mises en perspective relativisent ainsi le poids de certaines nationalités dont les effectifs importants sont en réalité parfois trompeurs.

Afin de poursuivre l'étude des nationalités, revenons aux naturalisations qui ont été rapidement mentionnées au début de cette sous-partie. Dans les Bouches-du-Rhône, 7,3% des résistants étaient nés étrangers avant de devenir français. 58,7% de ces naturalisations ont eu lieu avant 1940¹ et 41,3% ont été décrétés après 1945. Dans le Gard, la proportion était équivalente (7,4%) tout en révélant une inversion des naturalisations, plus nombreuses après la guerre (60,6%) qu'avant (39,4%). Dans le Vaucluse, les naturalisations sont plus faibles (4,4% des effectifs) et elles ont été réalisées plutôt avant le conflit (55,5%) qu'après (44,5%). Finalement, les naturalisations ont été décrétées majoritairement avant 1940 (54,5%), sauf dans le Gard qui était plus en retard. Qui a le plus profité de la loi de 1927 facilitant les demandes de naturalisation ? Bernard Laguerre² dresse un bilan des naturalisés en France entre août 1927 et décembre 1940³.

¹ Sauf quelques exceptions, moins d'une dizaine sur la région.

² B. Laguerre, « Les dénaturalisés de Vichy (1940-1944) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°20, octobre-décembre 1988, p. 10.

³ Voir tableau 23 à la page suivante.

Tableau 22 : Les naturalisations des résistants¹

Naturalisations	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Avant la guerre	396	58,7%	78	39,4%	81	55,5%	555	54,5%
Après la guerre	279	41,3%	120	60,6%	65	44,5%	464	45,5%
Total	675	100%	198	100%	146	100%	1 019	100%

Tableau 23 : Les naturalisés entre 1927 et 1940²

Nationalité	BDR			Gard			Vaucluse			Région			France	
	Eff.	%	Co.	Eff.	%	Co.	Eff.	%	Co.	Eff.	%	Co.	Eff. ³	%
Allemande	0	0%	0	4	5,6%	1,4	0	0%	0	4	0,8%	0,2	19 719	4,1%
Autrichienne	0	0%	0	1	1,4%	4,6	1	1,4%	4,6	2	0,4%	1,4	1 388	0,3%
Belge	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	31 042	6,4%
Espagnole	41	12,5%	1,1	23	31,9%	2,8	11	15,3%	1,3	75	15,9%	1,4	55 131	11,4%
Grecque	3	0,9%	1,8	1	1,4%	2,8	1	1,4%	2,8	5	1,1%	2,1	2 383	0,5%
Hongroise	1	0,3%	0,6	1	1,4%	2,8	0	0%	0	2	0,4%	0,8	2 516	0,5%
Italienne	222	67,5%	1,3	21	29,2%	0,5	48	66,7%	1,2	291	61,5%	1,1	259 640	53,5%
Polonaise	7	2,1%	0,2	9	12,5%	1,3	5	6,9%	0,7	21	4,4%	0,4	48 205	9,9%
Portugaise	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	4 209	0,9%
Roumaine	5	1,5%	1,9	1	1,4%	1,7	1	1,4%	1,7	7	1,5%	1,8	3 971	0,8%
Russe	9	2,7%	0,9	7	9,7%	3,1	0	0%	0	16	3,4%	1,1	14 918	3,1%
Suisse	5	1,5%	0,5	0	0%	0	0	0%	0	5	1,1%	0,4	13 645	2,8%
Tché.	1	0,3%	0,3	2	2,8%	2,8	0	0%	0	3	0,6%	0,6	4 985	1,0%
Turque	6	1,8%	1,0	1	1,4%	0,7	1	1,4%	0,7	8	1,7%	0,9	9 113	1,9%
Youg.	1	0,3%	0,8	0	0%	0	0	0%	0	1	0,2%	0,5	2 042	0,4%
Autres	28	8,5%	3,4	1	1,4%	0,6	4	5,6%	2,2	33	7%	2,8	12 293	2,5%
Total	329	100%	1	72	100%	1	72	100%	1	473	100%	1	485 200	100%

¹ A partir des décrets de naturalisation présents dans les dossiers administratifs, des dossiers de naturalisations et des ouvrages de M. Loisel.

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1900-1920*, Paris, Imprimerie nationale, 1948, 2 tomes.

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1921-1930*, Paris, Imprimerie nationale, 1949, 5 tomes.

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1931-1940*, Paris, Imprimerie nationale, 1950, 8 tomes.

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1941-1950*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, 5 tomes.

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1951-1960*, Paris, Imprimerie nationale, 1963, 5 tomes.

² Pour la région étudiée, les mêmes sources ont été utilisées.

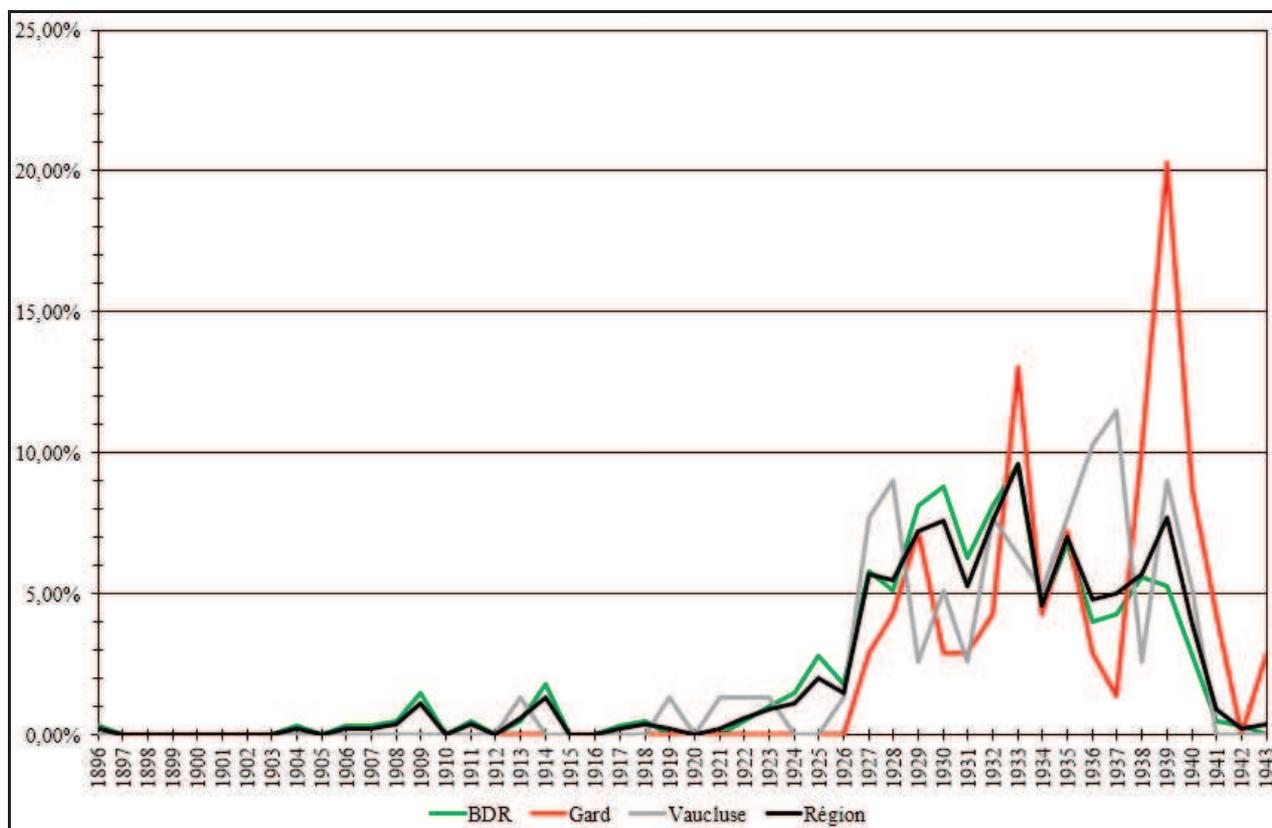
³ B. Laguerre, « Les dénaturalisés de Vichy (1940-1944) », art. cit., p. 10.

Dans les Bouches-du-Rhône, les Italiens (67,5% des naturalisés), les Espagnols (12,5%) et les Arméniens (5,5%)¹ sont les résistants étrangers ayant le plus acquis la nationalité française sur la période allant de 1927 à 1940. La part de ces naturalisations est supérieure à celle des Italiens, des Espagnols et des Arméniens sur l'ensemble de la France. Les résistants grecs et roumains ont été plus naturalisés que les Grecs et les Roumains en France sur cette période, comme le montre leur coefficient de 1,8 et de 1,9. Toutes les autres nationalités sont en sous-représentation dans leur francisation. Dans le Gard, les résistants étrangers naturalisés français entre 1927 et 1940 les plus nombreux sont les Espagnols (31,9% des résistants naturalisés), les Italiens (29,2%), les Polonais (12,5%), les Russes (9,7%) et les Allemands (5,6%), ce qui est supérieur à la part des naturalisations de ces nationalités dans la société française de l'époque puisque leur coefficient de pondération est supérieur à 1, sauf les Italiens (coefficient de 0,5) qui ont été moins naturalisés que leurs concitoyens en France. Dans le Vaucluse, les Italiens repassent en tête (66,7% des résistants naturalisés) devant les Espagnols (15,3%) et les Polonais (6,9%), ces derniers étant sous-représentés. Dans la région, les Italiens restent les premiers (61,5% des résistants naturalisés), précédant les Espagnols (15,9%) et les Polonais (4,4%). Globalement, ces naturalisations mettent en avant les principaux groupes nationaux résidant dans la région et ceux-ci sont généralement surreprésentés par rapport aux naturalisations en France sauf les Polonais (coefficient de 0,4 dans la région). Cette corrélation entre les naturalisations et les principaux courants migratoires a été relevée également par Linda Guerry : « *Les nationalités d'origine des naturalisés correspondent aux vagues d'immigration présentes dans les Bouches-du-Rhône, la plupart sont d'origine italienne : 76,5% pour les hommes et 83,4% pour les femmes. [...] Les nationalités d'origine sont plus variées chez les hommes, de nombreux jeunes célibataires appartenant aux vagues plus récentes d'immigration (espagnole et arménienne) sont en effet naturalisés* »².

¹ Ils sont comptabilisés dans la rubrique autres nationalités.

² L. Guerry, « Le genre de la naturalisation : l'exemple des Bouches-du-Rhône (1918-1939) », in P. Rygiel, *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIX-XXe siècles*, Paris, Publibook, 2011, p. 9.

Graphique 6 : Rythme des naturalisations des futurs résistants avant 1943



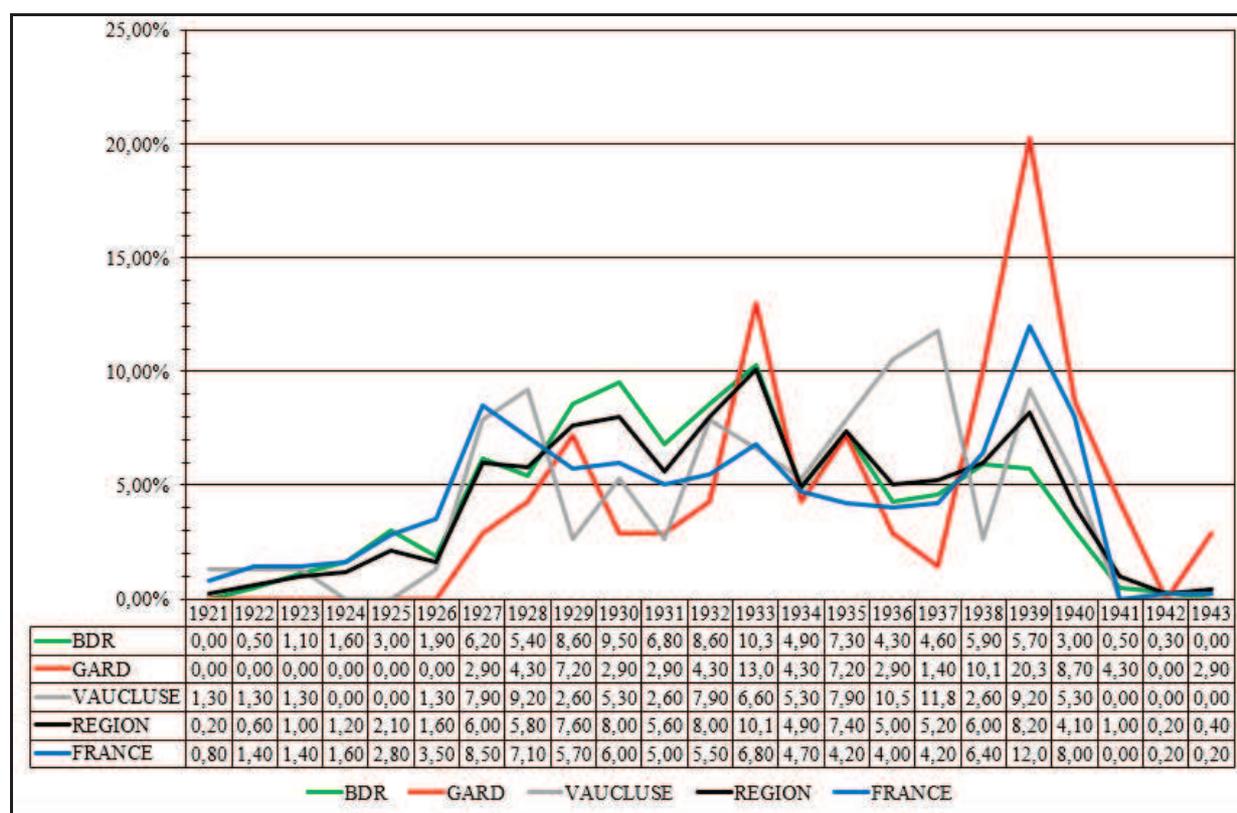
Dans le graphique 6, le rythme des naturalisations des futurs résistants souligne une certaine précocité des Bouches-du-Rhône avec une première francisation en 1896. La première naturalisation d'un futur résistant dans le Vaucluse fut accordée en 1913. Le Gard était très en retard, la première naturalisation a eu lieu seulement en 1927, soit trente-et-un ans après les Bouches-du-Rhône et quatorze ans après le Vaucluse¹. Cette remarque pourrait confirmer le retard des naturalisations des futurs résistants du Gard. Etait-ce vraiment un frein de la part de la Préfecture du Gard ?

D'après le graphique 7, 42% des futurs résistants étrangers du Gard, naturalisés entre 1921 et 1943, ont été francisés sous le Préfet Mounier, resté en fonction pendant neuf ans de 1925 à 1934, contre 60,9% de naturalisations pour les futurs résistants

¹ Les dates de naturalisation connues sont presque toutes des naturalisations par décret grâce aux listes alphabétiques établies par Maurice Loisel pour le compte du Ministère de la Santé publique et de la Population, Direction générale de la population et de l'entr'aide, Sous-direction des naturalisations. Les naturalisations par déclaration sont peu mentionnées dans les dossiers. Les autres naturalisations sont celles par mariage et elles étaient encore plus réduites.

étrangers des Bouches-du-Rhône et 47,4% pour le Vaucluse sur la même période. Trois autres préfets se sont succédé ensuite dans le Gard, entre 1934 et 1940. En six ans, il y a eu 50,6% des naturalisations¹ de futurs résistants étrangers du Gard tandis que sur le même laps de temps, les Bouches-du-Rhône en ont attribué 28,8% et le Vaucluse 34,1%.

Graphique 7 : Rythme de naturalisations des futurs résistants entre 1921 et 1943



Le graphique 7 permet de comparer le rythme des naturalisations des futurs résistants des départements de la région avec celui de l'ensemble du pays entre 1921 et 1943². Aucune des courbes ne se superpose, chaque département a eu son propre tempo. Le Gard est rarement au-dessus des autres départements ou de la France, sauf en 1933,

¹ Naturalisations entre 1921 et 1943.

² Les pourcentages ont été recalculés pour pouvoir comparer avec les données nationales disponibles.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1921-1930*, op. cit., p. 6.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1931-1940*, op. cit., p. 5.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1941-1950*, op. cit., p. 5.

en 1935 mais à égalité avec les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse et en 1939 où il supplante tout le monde, doublant les taux de ses voisins, en ayant une valeur 1,7 fois plus élevée que celle de la France. Ces courbes sont un témoignage des lois votées sur les questions de nationalité et du contexte politico-économique. La loi de 1927 provoqua une montée significative des francisations, moins marquée dans le Gard. La crise économique des années 1930 a entraîné un ralentissement des naturalisations sauf dans le Vaucluse qui a connu un apogée en 1936 et 1937. Le début du second conflit mondial, en 1939, poussa le gouvernement à reprendre le processus de naturalisation pour faire participer les étrangers à l'effort de guerre. Un pic sur toutes les courbes témoigne de cette volonté, à l'exception de celle des Bouches-du-Rhône. Cette accélération ne fut que de courte durée. La mise en place du régime de Vichy changea brutalement la donne, les naturalisations chutèrent et il procéda même à des dénaturalisations parmi les futurs résistants.

La loi du 22 juillet 1940 ordonna la révision de toutes les naturalisations acquises depuis la loi du 10 août 1927. Il ne faut pas confondre les dénaturalisations avec les déchéances de nationalité pour les Français ayant quitté le territoire entre le 10 mai et le 30 juin 1940¹ : « 446 individus sont déchus de la nationalité française entre 1940 et 1944 alors que plus de 15 000 personnes sont dénaturalisées »². Cette loi du 22 juillet 1940 entraîna la révision des dossiers de naturalisations. « La mesure vise donc bien entendu les naturalisés par décret, soit environ 648 000 personnes entre 1927 et 1940. Elle comprend également la révision des autres modes d'acquisition de la nationalité française. Sont ainsi dénaturalisables les mineurs nés en France et déclarés "français" par leurs parents depuis 1927, les femmes "réintégrées" dans la nationalité française après l'avoir perdue suite à leur mariage avec un étranger ainsi que leurs enfants, les personnes devenues françaises par option à la majorité ou encore par mariage. Le total des personnes susceptibles de voir leur naturalisation révisée par la loi du 22/7/1940 avoisine le million d'individus »³.

¹ Loi élargie à différentes reprises notamment le 8 mars 1941 aux Français qui se rendent à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement.

La déchéance de nationalité existait également avant l'instauration du régime de Vichy pour des motifs différents.

C. Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, op. cit., p. 45.

² *Ibid.*, p. 46.

³ *Ibid.*, p. 47.

L'administration reprit tous les dossiers et les reconsidéra pour retirer ou non la nationalité aux Français de fraîche date. Les dossiers du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône portent encore la trace de ce réexamen avec des rapports ou des questionnaires adressés au préfet. Aucun dossier de naturalisation consulté dans l'échantillon n'a fait l'objet d'une dénaturalisation¹ et une seule mention figure dans les dossiers de demande de la carte de CVR, celui de Primo Bellini dans le Gard, et au moins deux résistants du Vaucluse ont perdu leur nationalité, Bruno Razzoli et Marius Ruiu. Ils ont été dénaturalisés ou déchus de leur nationalité. Dénaturalisation et déchéance de nationalité étaient deux procédures différentes. Claire Zalc explique, néanmoins, qu'il y a parfois eu des confusions entre ces deux termes même au sein des administrations et que les déchéances ont en grande partie frappé des personnalités comme « *le général de Gaulle, René Cassin, Pierre Cot, Alexis Léger ou encore Pierre Mendès France. Visant au premier chef les compagnons de De Gaulle partis à Londres. [...] Les déchus se recrutant plutôt parmi les franges élitaires de la société française alors que les dénaturalisés, populations immigrées ayant acquis depuis treize ans, au plus, la nationalité française, sont issus de couches nettement plus populaires* »². Bruno Razzoli, naturalisé en 1930, remplissait ces dernières conditions et son engagement politique, dans les rangs communistes, ne plaidait pas en sa faveur sous le régime de Vichy. Finalement, son dossier de naturalisation a été trouvé dans la série des retraits de nationalité et la mention de sa perte de nationalité en bas de page reprend la confusion des termes puisque la mention « *déchu* » a été rayée par l'agent et remplacée par le terme « *retrait* »³.

Le cas de Marius Ruiu a été plus difficile à appréhender car il a été naturalisé en 1926 et il ne rentrait a priori pas dans le cadre de la loi de 1940 : « *Article 1^{er}. Il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité* »⁴. Alors a-t-il fait

¹ Dans les Bouches-du-Rhône, les dossiers de dénaturalisations ont été classés séparément. 181 W 439 à 445, AD BDR, Dossiers individuels des retraits de nationalité réintégrés français, 1944-1945.

181 W 446-450, AD BDR, Dossiers individuels des retraits de nationalité française. 1941-1945.

² C. Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, op. cit., p. 45-46.

³ Voir la couverture de son dossier de naturalisation à la page suivante.

⁴ Cité par Claire Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, op. cit., p. 49.

l'objet d'une dénaturalisation ou d'une déchéance de nationalité en raison de son engagement communiste ? La seconde proposition paraît la plus plausible.

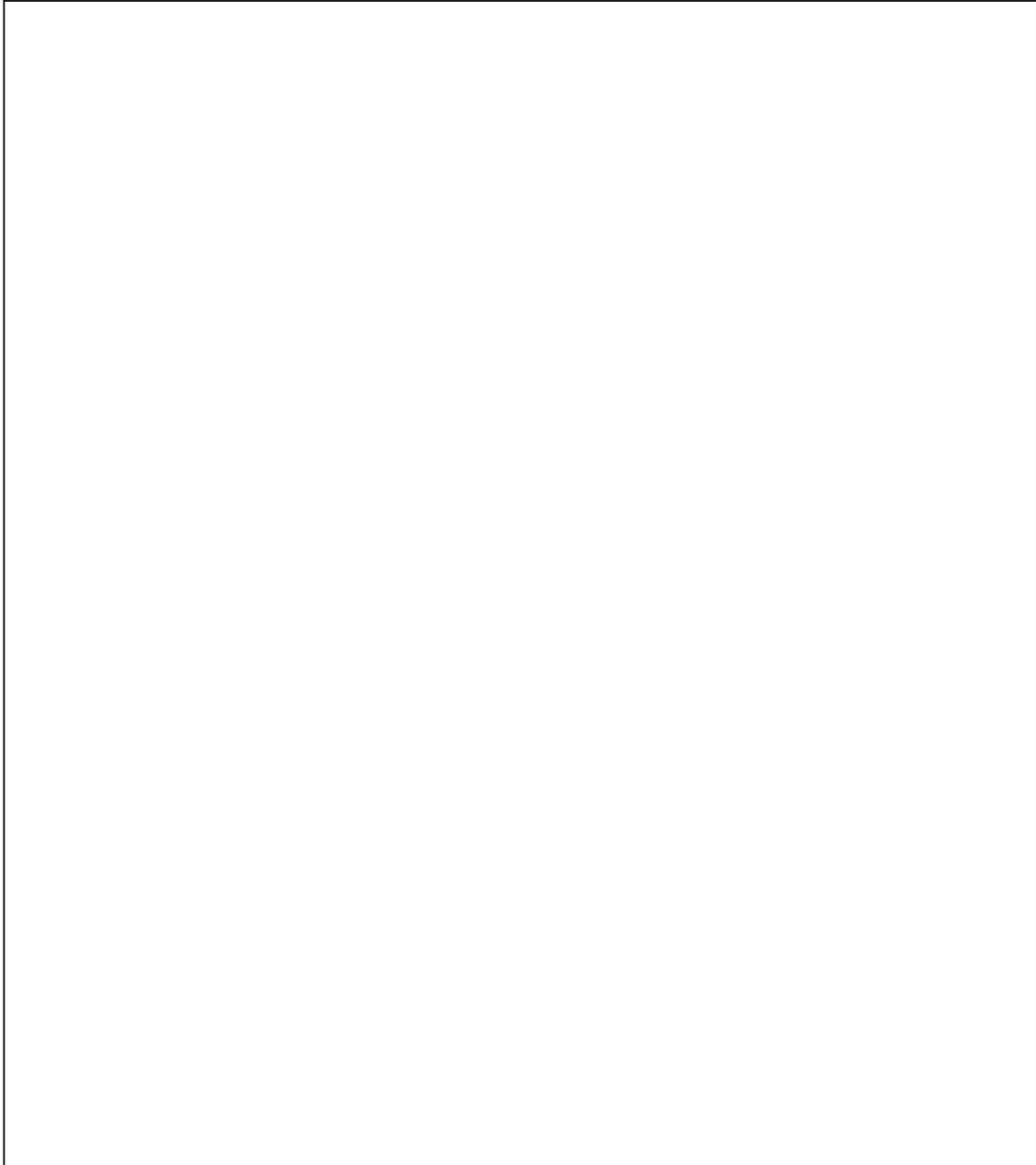
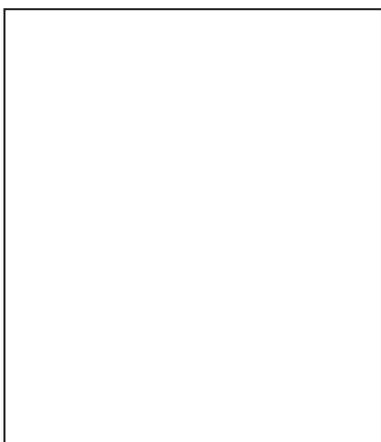


Figure 4 : Couverture du dossier de naturalisation et de retrait de la nationalité de Bruno Razzoli¹

Né le 9 janvier 1916 à Capanori en Toscane en Italie, Primo Bellini était titulaire du certificat d'études primaires. Cet ouvrier qualifié, employé par l'usine des

¹ 181 W 450, AD BDR, Dossier individuel de retrait de nationalité française de Bruno Razzoli.

produits chimiques de Salindres, a obtenu la nationalité française par décret le 27 mars 1940. Le 8 mai 1940, il s'engagea volontairement dans l'armée française au dépôt d'infanterie coloniale à Toulon. Démobilisé le 26 juillet 1940, il se réengagea dans l'armée le 9 juin 1942 en espérant éviter la dénaturalisation car la nationalité lui avait été retirée le 20 mars 1942. Il fut rapidement rayé des cadres le 1^{er} août 1942 à cause de la confirmation de sa dénaturalisation. Le 6 juin 1944, il quitta Salindres pour rejoindre les FTPF Gard-Lozère dans le maquis FTP-MOI au Collet-de-Dèze où il demeura jusqu'à la Libération comme agent de renseignements et agent de liaison. Il aida à la récupération de voitures, d'essence, d'armes et de matériel divers. Le 9 octobre 1944, sa nationalité française lui a été rendue. Il signa un engagement pour la durée de la guerre le 25 février 1945. Sur celui-ci est mentionné qu'il est marié et père de deux enfants. Le 31 août 1945, il put regagner son foyer et reprendre son travail d'ouvrier à Salindres. N'ayant pas 90 jours d'engagement avant le débarquement, le titre de CVR n'a pas pu lui être octroyé malgré le dépôt d'un dossier auprès de l'Office des Anciens Combattants du Gard¹.



Bruno Razzoli (Figure 5)² est né le 25 mars 1909 à Lamporecchio en Toscane en Italie. Arrivé à Marseille en 1910, il commença à travailler à partir de septembre 1918 sur les quais « *au hasard de l'embauche* »³. Le 26 novembre 1930, il a été naturalisé français par décret. Il s'était marié en 1935 à Salon-de-Provence et il avait une petite fille. Avant la guerre, il était le secrétaire général du syndicat CGT des produits chimiques dans

les Bouches-du-Rhône et membre du comité régional du parti communiste dans ledit département. Mobilisé, puis arrêté le 21 mai 1940 pour propagande communiste, il quitta le domicile conjugal en octobre 1940 afin d'éviter une autre arrestation, il travailla pendant trois mois à Arles. Il a été déchu de sa nationalité par le gouvernement

¹ 1 446 W 8, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Primo Bellini. GR 16 P 45 212, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Primo Bellini. Son dossier de naturalisation n'a pas été trouvé.

² Photographie issue de Claude Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 219.

³ Déclaration faite lors de sa demande de naturalisation en 1930.

181 W 450, AD BDR, Dossier individuel de retrait de nationalité française de Bruno Razzoli.

de Vichy par le décret du 1^{er} novembre 1940. Il continua à militer clandestinement au sein du parti communiste à Marseille dans le groupe Pastor avant d'être exclu du parti. Le 20 octobre 1943, il prit le maquis à Sault dans la Vaucluse. « Le lieutenant Benoît Raymond » a été capturé dans la nuit du 21 au 22 février 1944, alors qu'il tentait d'avertir ses compagnons de lutte que les troupes allemandes préparaient l'attaque du maquis Ventoux à Izon-la-Bruisse dans la Drôme. Après avoir été torturé, il a été ensuite fusillé par l'ennemi le 28 février 1944 à Izon-la-Bruisse. Il a d'abord été inhumé au cimetière d'Eygalayes dans la Drôme puis au cimetière de Saint-Henri à Marseille le 22 avril 1945, avant le transfert de sa dépouille au cimetière militaire de Salon-de-Provence, le 19 décembre 1967. Il est « mort pour la France » et il a obtenu la carte de CVR à titre posthume en 1955 dans les Bouches-du-Rhône. Une salle de la Bourse du Travail de Marseille porte son nom ainsi qu'une traverse de la cité phocéenne dans le quartier de Saint-Henri. Son nom figure sur le monument de la Nécropole nationale d'Eygalayes, sur le monument de la Résistance de Salon-de-Provence, sur le monument aux morts du cimetière de Saint-Henri à Marseille et sur le tableau commémoratif de la Fédération nationale des Industries chimiques FSM dans les locaux de la CGT à Montreuil¹.

¹ 2 159 W 376, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Bruno Razzoli.
181 W 450, AD BDR, Dossier individuel de retrait de nationalité française de Bruno Razzoli. Ce dossier comprend également son dossier de naturalisation.
21 P 140 939, DAVCC Caen, Dossier de décès de Bruno Razzoli.
DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Bruno Razzoli.
C. Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p.112, p. 137-138.
M.-P. Bernard, *Les communistes dans la Résistance : Marseille et sa région*, op. cit., p.102, p.106, annexes p. 68-69.
R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 566.
A. Olivesi, R. Serre, « Razzoli Geno », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 29 juin 2017.
http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article128297&id_mot=31.
Fiche Bruno Razzoli sur le site memorialgenweb :
<http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php?id=5025371>, consulté le 29 juin 2017.



Figure 6 : Monument aux morts du cimetière Saint-Henri à Marseille¹

Marius Ruiu est né le 2 août 1899 à Porto Torres, en Sardaigne. Cet Italien a obtenu la nationalité française par le décret du 14 janvier 1926. Il est venu s'installer en France à Marseille avec ses parents en 1913. Il fit son service militaire en Italie pendant la Première Guerre mondiale. Dès les années 1930, il milita pour le parti communiste. Il soutint en 1934 la candidature du communiste Jean Cristofol au poste de conseiller d'arrondissement du 5^{ème} canton de Marseille qui fut élu. Marius Ruiu travailla comme chaudronnier pour la Compagnie France Navigation et il fit deux voyages en Espagne républicaine pendant la guerre civile et un autre en URSS. Il devint ensuite chaudronnier à Marseille à la Société provençale de constructions navales où il avait créé une cellule communiste. Licencié pour faits de grève le 30 novembre 1938, il travailla aux établissements Groignard à Marseille d'octobre à décembre 1939. Au début de la guerre, il était encore célibataire et il fut mobilisé en avril 1940 dans un groupe d'ouvriers à la Poudrerie nationale de Sorgues. Dès le 25 avril 1940, le commissaire divisionnaire, chef des services de la police spéciale à Marseille, adresse un rapport assez négatif au préfet des Bouches-du-Rhône : *« Je ne puis que confirmer que Ruiu est connu de mon service comme propagandiste ex-communiste. [...] Ruiu milite de manière très adroite et sa subtilité le rend d'autant plus dangereux. A l'époque actuelle, la présence en France d'un tel individu est tout à fait indésirable et je pense*

¹ Photographies de l'auteur.

que sa déchéance devrait être proposée ». Ainsi, bien avant la défaite et la mise en place du régime de Vichy, la déchéance de nationalité est proposée en application de l'article 1 du décret du 9 septembre 1939¹. Le 30 juillet 1940, il a été démobilisé et il était sans emploi. En tant que communiste, il a été interné au camp de Chibron par arrêté préfectoral du 20 septembre 1940, puis au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe et enfin à celui du Vernet jusqu'en octobre 1943. Le 29 novembre 1941, il a été déchu de sa nationalité, son nom figure avec la mention « *DEC* » dans la liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret. Le 20 décembre 1943, il s'évada du Pas-de-Calais où il avait été envoyé pour travailler dans le cadre du STO, ce qui lui valut la médaille des évadés après la guerre. Le 3 janvier 1944, il s'engagea dans les FTPF de Pertuis jusqu'au 25 août 1944. Il participa, entre autres, au sauvetage de parachutistes américains entre Grambois et La Tour-d'Aigues. Après le conflit, il s'établit à nouveau à Marseille et il reprit sa profession de chaudronnier. Il a reçu la carte de CVR en 1954 dans les Bouches-du-Rhône².

Les deux premiers cas présentés sont bien deux exemples de dénaturalisation. Pour Marius Ruiu, il s'agirait certainement d'une déchéance de nationalité. En cherchant son dossier de retrait de nationalité réintégré³, un quatrième cas a été identifié. Santino Politi, né le 1^{er} novembre 1917 à Foligno en Ombrie, cet Italien avait été naturalisé français avec son père Antonio par le décret du 18 janvier 1933. Il subit un retrait de la nationalité le 1^{er} novembre 1940 et il fut réintégré le 3 novembre 1944⁴. Un dernier exemple a été retrouvé à partir des inventaires des archives nationales, celui de Lazare Rachline. Né le 25 décembre 1905 en Russie, immigré en France en 1906,

¹ « Article 1^{er}. – [...] Pourra être déchu dans les formes prévues par l'alinéa 1^{er} de l'article 10 de la loi du 10 août 1927 tout Français qui se sera comporté comme le ressortissant d'une puissance étrangère ». L'URSS ayant signé le pacte germano-soviétique le 23 août 1939 puis ayant envahi la Pologne en septembre, les communistes français devenaient suspects et la répression envers eux débuta.

² 6 M 822, AD BDR, Dossier de naturalisation de Marius Ruiu.

Son dossier de retrait de nationalité réintégré n'a pas été trouvé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

2 159 W 386, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marius Ruiu.

GR 16 P 527 925, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Marius Ruiu.

M. Loisel, *Liste alphabétique des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret 1941-1940*, op. cit., p. 806.

³ Terme utilisé pour parler des personnes dont la nationalité française avait été retirée par le régime de Vichy et qui ont recouvré leur nationalité française après la guerre, elles ont été réintégréées parmi les Français.

⁴ 181 W 444, AD BDR, Dossier individuel de retrait de nationalité réintégré français de Santino Politi.

naturalisé le 18 février 1938, il fut dénaturalisé le 26 mars 1942 avant d'être renaturalisé français le 15 novembre 1944¹.

L'étude de la nationalité souligne la part non négligeable d'apports extérieurs à la Résistance locale, des éléments résidant en France depuis plus ou moins longtemps, fruits de courants migratoires aux causes multiples. Cette étude repose en partie sur les dossiers de naturalisations qui sont également une source primordiale pour analyser ces flux migratoires.

c) Des flux migratoires importants dans l'entre-deux-guerres

*« Tout au long du XX^e siècle, les dossiers de naturalisation offrent un aperçu saisissant des trajectoires des immigrants venus en France. Pièce après pièce, ils dessinent les sentiers, parfois chaotiques, des parcours professionnels, géographiques, militaires, matrimoniaux, les toiles des réseaux de sociabilités et des liens de parenté des postulants à la nationalité française. Puzzles inachevés, ils reconstituent les fragments d'une existence assemblés par et pour l'administration française ».*²

Les dossiers de naturalisation et les actes de naissance favorisent une meilleure connaissance des flux migratoires puisque la nationalité du père peut y figurer ou son lieu de naissance. Tous les actes de naissance n'ont pas été retrouvés faute de temps ou de moyens matériels³. Un échantillonnage des dossiers de naturalisation s'est révélé nécessaire pour les mêmes raisons⁴.

¹ Lazare Rachline, cofondateur de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), fut membre du mouvement Libération-Sud dans les Bouches-du-Rhône avant son départ au Royaume-Uni. Après la guerre, il fut un des fondateurs du magazine *Point de Vue* et il participa au lancement de *L'Express*. P. Gillet, *Guerre de 1939-1945. Archives de Lazare Rachline. Répertoire numérique détaillé (72AJ/2925-72AJ/2929)*, p. 9. Archives non consultées, versées en février 2016.

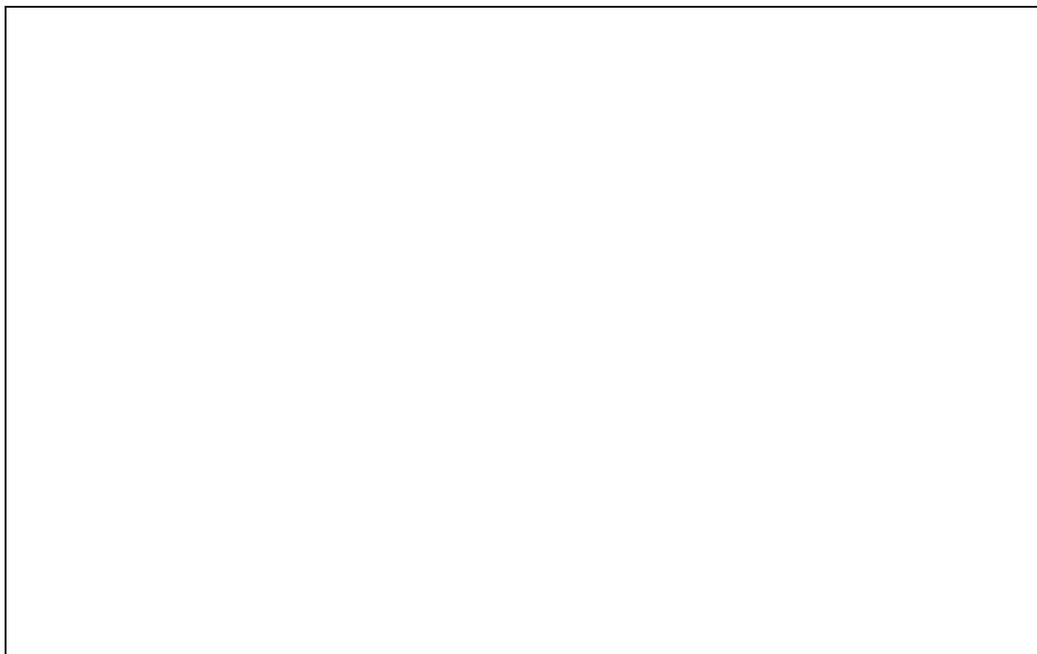
² C. Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, op. cit., p. 19.

³ La mise en ligne sur Internet des registres d'état-civil les plus anciens a été fort utile sauf ceux du département du Gard. Des registres ou leurs microfilms ont été consultés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse. Les principales communes ont été contactées par courrier. La plupart a répondu favorablement à notre requête, pour d'autres, cela a été plus difficile voire sans réponse.

Pour les pays étrangers, nous n'avons retrouvé que les actes figurant dans les dossiers administratifs. La Belgique a mis en ligne une partie de ses actes d'état-civil qui correspond aux résistants les plus âgés.

⁴ Des copies des dossiers de naturalisation ont été conservées dans les trois départements avant la Seconde Guerre mondiale. Après le conflit, ces archives posent plus de problèmes : les Bouches-du-Rhône les ont échantillonnées puisque les originaux sont conservés par les Archives nationales, le Gard

Graphique 8 : Nombre de cartons contenant les dossiers individuels de naturalisation, de réintégration, d'admission à domicile et d'admission aux droits de citoyenneté accordés dans les Bouches-du-Rhône par année (1901-1940)¹



Dans les Bouches-du-Rhône, au moins 681 résistants étaient nés en France de parents étrangers, soit 7,4% des effectifs. Dans le Gard, ils étaient au moins 75 dans le même cas, soit 2,8% et dans le Vaucluse, au moins 102 soit 3,1%. Les actes de naissance mentionnent les villes d'origine des parents. A partir de ces actes de naissance et des lieux de naissance des résistants nés à l'étranger, nous pouvons déterminer le pays d'origine des résistants issus de l'immigration et leur région de provenance. Les dossiers de naturalisation ont ensuite permis de connaître l'ancienneté du phénomène

ne les a pas encore cotées, seules quelques naturalisations de l'arrondissement d'Alès ont pu être consultées.

La consultation aux Archives nationales n'a pas pu être envisagée faute de temps et de moyens financiers mais aussi à cause de la fermeture du centre de Fontainebleau qui conserve les dossiers de naturalisations à partir de 1931, les années précédentes se trouvant sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

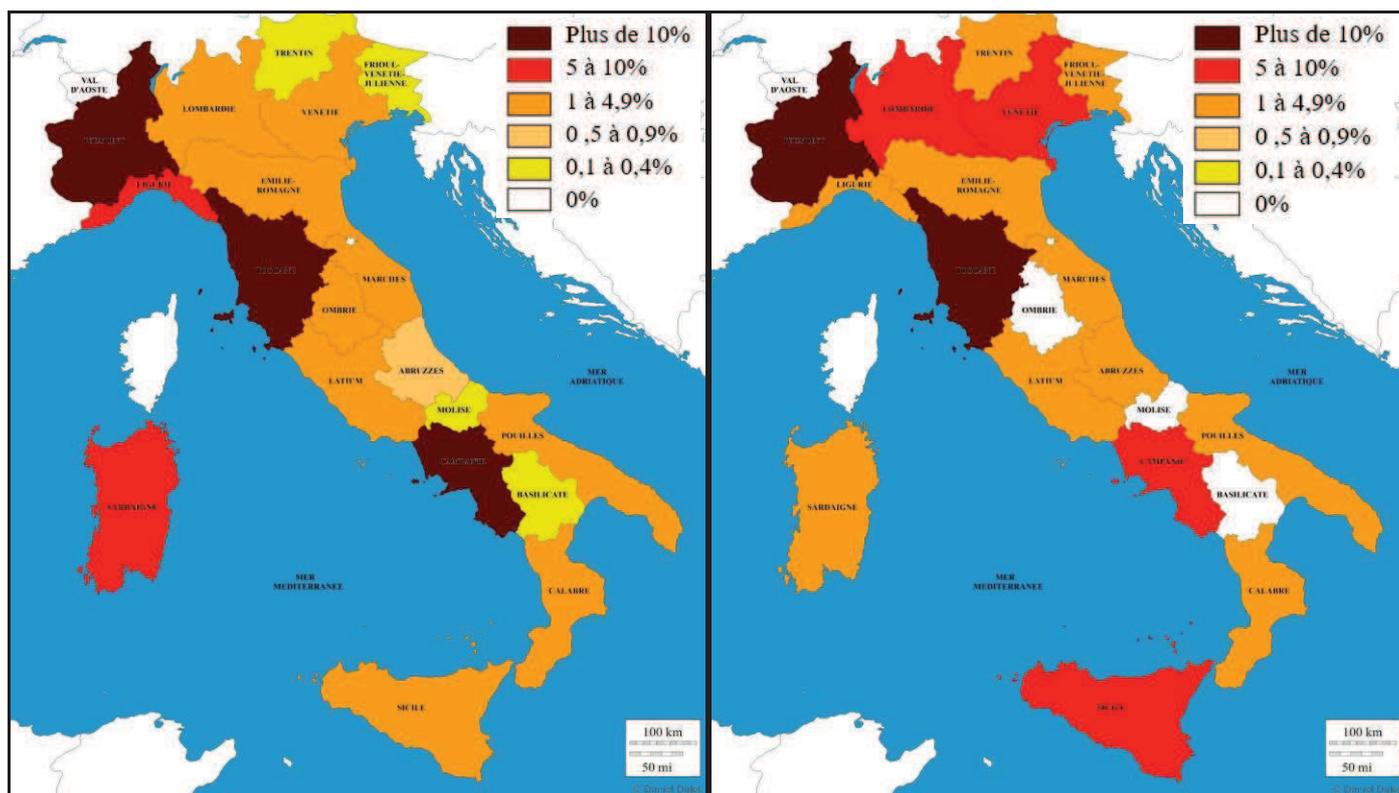
Pour les Bouches-du-Rhône, il y a 612 cartons pour les naturalisations obtenues entre 1901 et 1939, cotes 6 M 671 à 6 M 1 283.

Un exemple de formulaire de renseignement pour les demandes de naturalisation a été mis dans l'annexe n°14.

¹ L. Guerry, « Le genre de la naturalisation : l'exemple des Bouches-du-Rhône (1918-1939) », in P. Rygiel, *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIX-XXe siècles*, op. cit., p. 115.

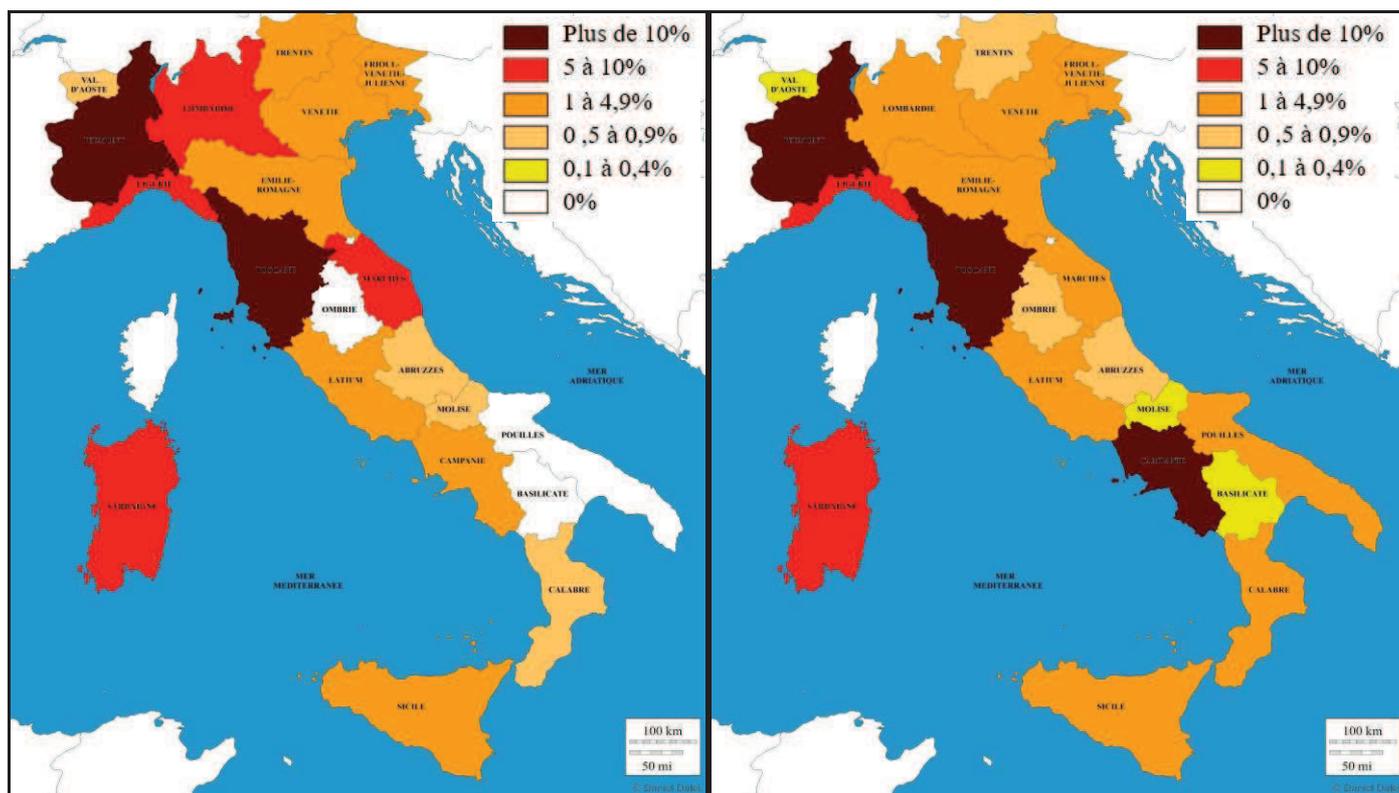
L. Guerry, *(S')exclure et (s')intégrer. Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille (1918-1940)*, thèse, dir. Françoise Thébaud, Université d'Avignon, 2008, p. 392.

Carte 19 : Région d'origine des résistants nés de parents italiens¹



Bouches-du-Rhône²

Gard



Vaucluse

Ensemble de la région

¹ Le tableau statistique correspondant est dans l'annexe n°15.

Ces résistants étaient nés soit en Italie, soit en France d'un parent italien. Ils pouvaient être français naturalisés ou encore italiens pendant leur engagement dans la Résistance.

² Fond de carte issu du site académique d'histoire-géographie d'Aix-Marseille.

http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/carte.php?num_car=1261&lang=fr consulté le 17 mai 2017.

migratoire, son motif, les personnes accompagnant le migrant, les lieux de résidence avant l'établissement dans la région et le niveau d'études des immigrés.

Les résistants immigrés italiens venaient essentiellement de trois régions italiennes : la Toscane (23,4% des effectifs d'origine italienne sur l'ensemble de la région), le Piémont (24%) et la Campanie (13%). Il y avait peu de différences entre nos trois départements. Le Piémont était la première région d'origine pour les résistants immigrés italiens du Vaucluse (42,4% des résistants immigrés italiens). Dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, c'était la Toscane (plus de 25% des résistants immigrés italiens du Gard et des Bouches-du-Rhône). Les régions du nord de l'Italie, pourtant les plus riches, étaient les plus grandes pourvoyeuses d'exilés ainsi que la Campanie ou la Sicile. Ces flux mettent en évidence la pauvreté de l'Italie, surtout des régions du Sud, et des migrations de proximité puisque les Piémontais et les Ligures n'avaient qu'à traverser la frontière toute proche pour s'établir en France, ce qui était moins le cas pour le Val-d'Aoste. Les Italiens quittèrent leurs foyers pour fuir la misère ou pour fuir le fascisme, les deux causes étant parfois associées après la mise en place du régime dictatorial de Mussolini à partir de 1926.

Pierre Milza confirme que les Transalpins originaires du nord de l'Italie étaient les plus nombreux à s'expatrier en France déjà à la Belle époque. *« Si l'on trace sur une carte de la péninsule une ligne allant de Rimini, sur l'Adriatique, à Grosseto en Toscane on constate que plus de 85% des migrants viennent des provinces situées au nord de cette limite. Les Piémontais à eux seuls représentent 28% du total, les Toscans 22%, les Lombards 12%, les habitants de l'Emilie-Romagne 10%, les Vénètes 8% »*¹. Après le premier conflit mondial, *« pour plus des trois quarts, les migrants sont toujours des Italiens du Nord et les cinq régions qui venaient jusqu'en 1914 en tête de l'émigration vers la France conservent cette prééminence avec, il est vrai, un classement un peu différent. En effet, la Vénétie arrive maintenant très nettement en première position avec 31% des départs (contre 8% en moyenne au début du siècle), devançant dans l'ordre le Piémont (18% des flux en 1924, soit un recul de dix points par rapport à la même période), la Lombardie (14% au lieu de 12%), la Toscane*

¹ P. Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, p. 62.

(8% au lieu de 22%) et l'Emilie (7,5% contre 10%). [...] La représentation globale des provinces du Centre et du Midi demeure faible, avec toutefois une nette progression des contingents originaires des Pouilles, de Campanie, du Latium, de Sicile et de Calabre »¹. Les résultats de notre étude reprennent dans les grandes lignes ces mouvements migratoires décryptés par Pierre Milza, même si pour les résistants d'origine italienne, la Toscane et le Piémont sont les deux premières régions émettrices de migrants et que la Vénétie est plus en retrait.

En valeur absolue, les Bouches-du-Rhône ont été le principal pôle d'accueil des futurs résistants immigrés italiens de la région et cela n'avait rien d'étonnant au vu du poids des Italiens à Marseille : « *Marseille. Ville italienne depuis toujours, la cité phocéenne a été jusqu'en 1914, [...] la capitale de l'immigration transalpine en France. A cette date, sur les quelque 500 000 habitants que compte la ville, on dénombre près de 100 000 individus de nationalité italienne, auxquels il convient évidemment d'ajouter les naturalisés et les descendants de migrants. [...] Durant l'entre-deux-guerres, si Marseille cesse d'être le principal foyer de l'immigration italienne (rôle désormais tenu par Paris et sa proche banlieue) et si le pourcentage des Transalpins tend à diminuer par rapport à la population totale (18% à la fin des années trente) et à l'ensemble des étrangers, l'effectif reste élevé en valeur absolue : 117 000 en 1934* »².

La seconde communauté très importante dans la région était la communauté espagnole notamment dans le Gard et les Bouches-du-Rhône. « *Marseille entretient des rapports très anciens non seulement avec l'Italie, mais aussi avec les autres péninsules méditerranéennes : des Baléares et de la côte catalane sont venus de tout temps des marins, des pêcheurs et des commerçants* »³.

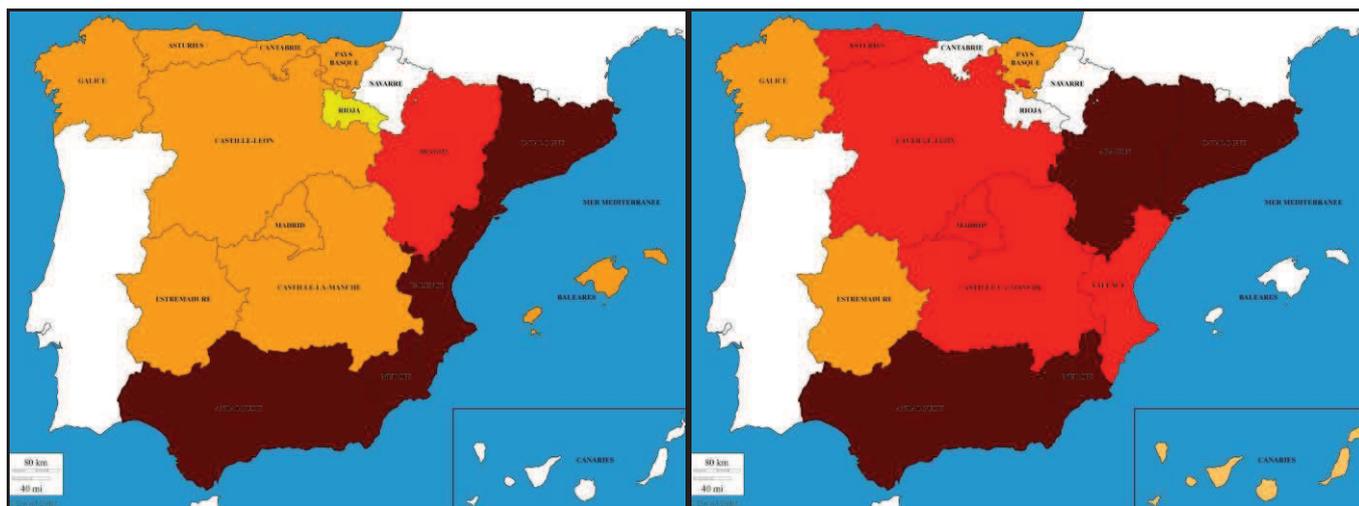
La façade Est de l'Espagne domine dans les régions de départ, quel que soit le département concerné. 19% des résistants d'origine espagnole de la région étaient originaires d'Andalousie, 17% de la région de Murcie, 16% de celle de Valence et

¹ P. Milza, *Voyage en Ritalie*, op. cit., p. 81-82.

² *Ibid.*, p. 446.

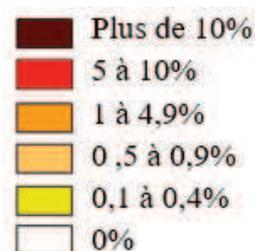
³ M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 36.

Carte 20 : Région d'origine des résistants nés de parents espagnols¹



Bouches-du-Rhône

Gard



Vaucluse



Ensemble de la région

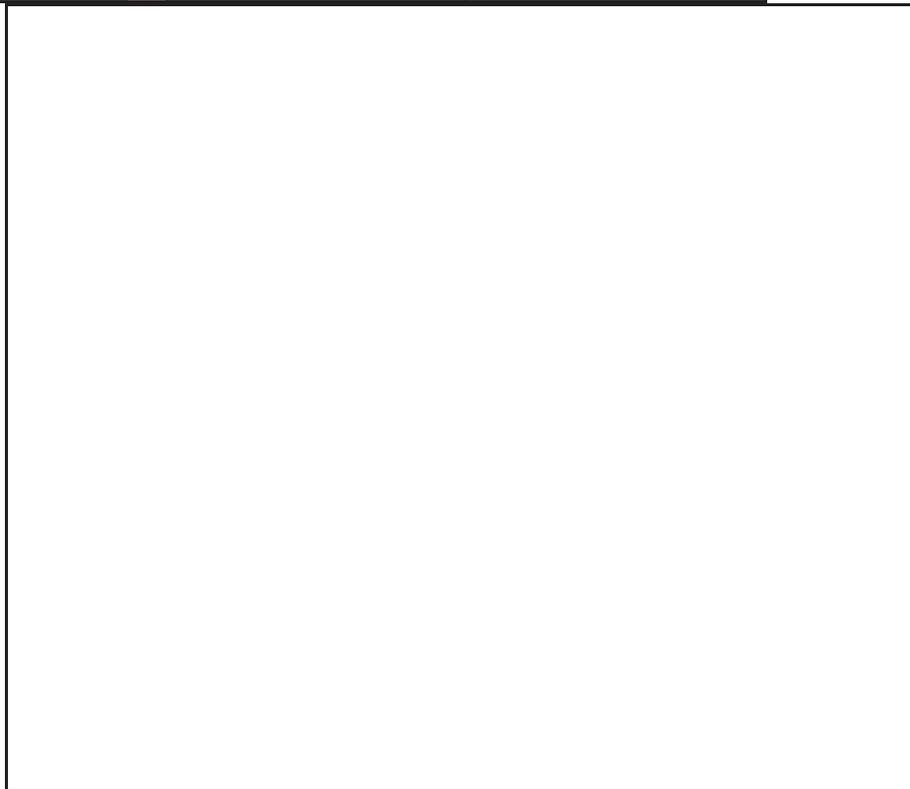
¹ Le tableau statistique correspondant est dans l'annexe n°15.

Ces résistants étaient nés soit en Espagne, soit en France d'un parent espagnol. Ils pouvaient être français naturalisés ou encore espagnols pendant leur engagement dans la Résistance.

Fond de carte issu du site académique d'histoire-géographie d'Aix-Marseille consulté le 17 mai 2017.

http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/carte.php?num_car=1203&lang=fr

Carte 21 : Comparaison des régions d'origine des résistants nés de parents espagnols des Bouches-du-Rhône avec l'origine des Espagnols immigrés à Marseille en 1931¹



¹ Fond de carte issu du site académique d'histoire-géographie d'Aix-Marseille consulté le 17 mai 2017. http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/carte.php?num_car=1203&lang=fr
A. Tomasi-Lesaigoux, *Les Espagnols dans les Bouches-du-Rhône 1870-1940*, thèse de 3^{ème} cycle, dir. Emile Temime, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1984, p. 169.

13,1% de la Catalogne, soit les deux tiers des flux. La Navarre est la seule région à n'avoir aucun émigré. Une fois encore, le profil des résistants d'origine espagnole suit le profil des migrants espagnols car « *sur un échantillon restreint d'une cinquantaine de familles installées à Marseille en 1926, on trouve encore une bonne moitié de Catalans, suivie d'une autre dominante formée des originaires du sud-est de la péninsule (Valence, Murcie, Carthagène, Séville, etc.), le reste n'ayant guère de signification. Ajoutons que beaucoup de Catalans sont arrivés avant 1914, alors que la quasi-totalité des " méridionaux " n'apparaissent pas avant 1916. Cette évolution est peut-être liée au ralentissement progressif de l'émigration andalouse et valencienne en direction de l'Algérie* »¹. Les recherches d'Annie Tomasi-Lesaigoux sur l'immigration espagnole à Marseille en 1931 corroborent ce bilan².

La proximité géographique n'était pas un facteur déterminant puisque la Catalogne n'arrive pas en première position. Ces immigrés venaient pour des raisons économiques, puis, avec la guerre civile espagnole, des réfugiés politiques franchirent la frontière en masse notamment en 1939 et le Gard était le département le plus concerné dans la région de notre étude.

Une autre minorité persécutée a fui les massacres, il s'agit des Arméniens. Marseille était leur porte d'entrée en France, ils y ont été entassés dans des camps provisoires. Beaucoup choisirent de se fixer durablement dans la cité phocéenne. Quelques-uns étaient arrivés avant la signature du Traité de Lausanne du 24 juillet 1923, mais les arrivées massives débutèrent à partir du mois de novembre 1922 jusqu'en 1926, puis elles diminuèrent par la suite³. En 1936, 7 034 Arméniens étaient présents dans les Bouches-du-Rhône. Le Gard et le Vaucluse en ont accueilli beaucoup moins. Cette nette différence se vérifie avec le plus fort engagement des Arméniens dans la Résistance des Bouches-du-Rhône puisqu'ils y étaient les plus nombreux.

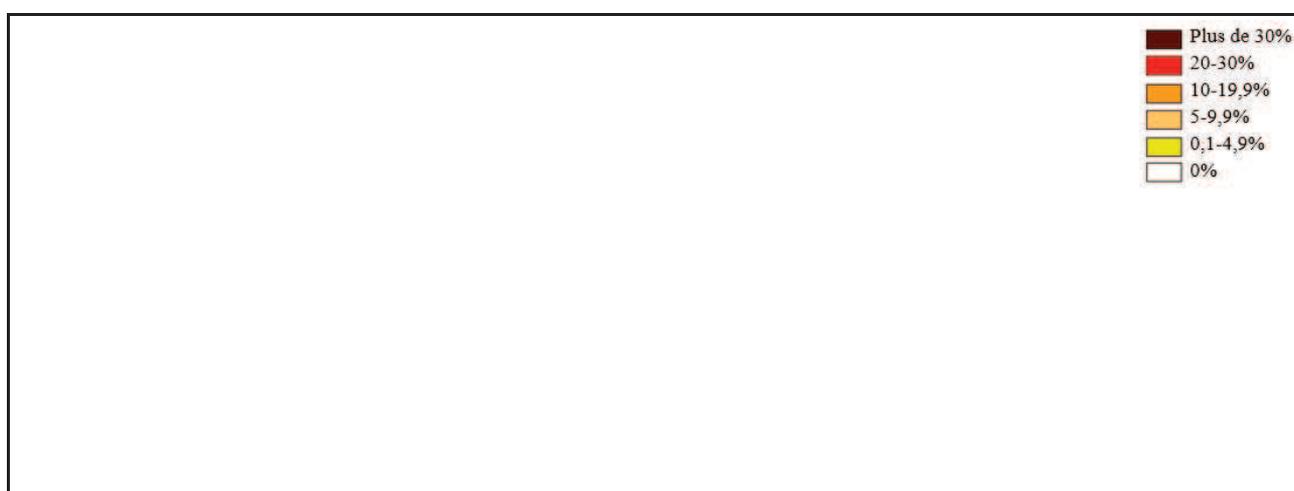
¹ M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 37.

² A. Tomasi-Lesaigoux, *Les Espagnols dans les Bouches-du-Rhône 1870-1940*, thèse de 3^{ème} cycle, dir. Emile Temime, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1984, p. 168-1973.

³ M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 46-49.



Carte 22 : Le peuplement arménien à la veille du génocide en 1915¹



Carte 23 : Région d'origine des résistants arméniens des Bouches-du-Rhône²



Carte 24 : Région d'origine des résistants arméniens de l'ensemble de la région

¹ <http://www.imprescriptible.fr/brochure/carte-peuplement-armenien>. Site consulté le 17 mai 2017.
Ce site indique que la carte est tirée de C. Mutafian, E. Van Lauwe, *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, Autrement, 2001, mais cette carte n'y figure pas.

² Le tableau statistique correspondant est dans l'annexe n°15.
Fond de carte fabriqué à partir du site Internet : <https://www.populationdata.net/cartes/turquie-regions/>
consulté le 17 mai 2017.

En examinant les régions d'origine des résistants arméniens, on se rend compte que l'Anatolie orientale, au cœur de la Grande Arménie historique, était le foyer de naissance de plus de 40% des résistants arméniens. L'Anatolie centrale, abritant une densité moindre d'Arméniens, était la seconde région avec plus de 10%. Le plus étonnant est la région de Marmara où les Arméniens formaient une forte minorité notamment autour de Constantinople, mais qui a fourni plus de 25% des réfugiés arméniens résistants. D'autres Arméniens vivaient également en Perse ou dans d'autres territoires de l'ancien empire ottoman comme la Syrie et le Liban.

Ovsanna Mardirossian est née le 10 mars 1910 à Adiaman dans l'Empire ottoman. Ses parents étaient des propriétaires terriens, cultivateurs de pavot. Son père, Dikran Tchakerian, fut assassiné par les Turcs devant ses yeux alors qu'elle n'était qu'une enfant. Sa mère abandonna son jeune frère aux Kurdes pour le sauver d'une mort certaine. Toutes les deux partirent sur les routes de l'exil à travers la Turquie, la Syrie et le Liban où elle vécut dans différents orphelinats où sa mère était cuisinière. Elle fut scolarisée dans ces orphelinats anglais et français. Elle maîtrisait l'arménien, le turc, l'arabe, le français et l'anglais. Sa mère se remaria avec Sarkis Mardirossian qui lui donna son nom. En 1922, à Smyrne, elle s'embarqua avec ses parents pour la Grèce et elle passa son adolescence à Athènes où elle devint brodeuse spécialisée dans les broderies antiques orientales. En 1929-1930, ses parents décidèrent de la marier à Sarkis Nazarian, un orphelin arménien réfugié en France. Ils s'installèrent tous à Marseille. Cinq enfants naquirent de cette union entre 1930 et 1942. Lorsque son mari s'engagea dans la Résistance dans les FTP-MOI de Marseille, elle fit de même avec son fils aîné, Jean, qui n'avait que douze ans¹. Ses services furent reconnus du 1^{er} août 1942 jusqu'à la Libération, tout en ayant deux fillettes en bas âge (nées le 1^{er} juillet 1941 et le 28 novembre 1942). Elle hébergea des résistants, elle transporta des tracts et des armes et elle fut agent de liaison. Le 24 août 1944, son mari est tué par une rafale de mitrailleuse allemande sous les yeux de son fils dans le quartier de Saint-Antoine. Veuve de guerre, elle se retrouva seule avec ses cinq enfants. Elle a été naturalisée française par le décret du 30 janvier 1948. La même année, elle épousa en secondes noces Richard Nicolian, soldat arméno-soviétique capturé par les Allemands, transféré

¹ Son fils a également obtenu la carte de CVR malgré son très jeune âge.

en France et évadé de l'Ost Legion de Hyères, qui avait été lui aussi résistant et avec qui elle eut deux autres enfants. Elle a obtenu la carte de CVR en 1979. En janvier 2000, elle a reçu la médaille de la Ville de Marseille. Elle est décédée quelques mois après, le 3 novembre 2000¹.

Parler de réfugiés ou de flux migratoires nécessite un approfondissement sur les années d'arrivée en France et les motifs de ces migrations, ce que les dossiers de naturalisation indiquent le plus souvent. Les arrivées en France des futurs résistants immigrés s'échelonnent entre 1893 et 1942. Les migrations, les plus anciennes remontant aux années 1890 et aux années 1900, sont infimes. La Première Guerre mondiale ralentit ces flux migratoires qui reprirent dès 1919. Sur le graphique 9, un premier pic est observable entre 1922 et 1925 correspondant à l'arrivée de réfugiés russes, arméniens et grecs. Les premiers fuyaient la Russie communiste et les autres quittaient l'empire ottoman après les massacres. Un second pic est visible autour de 1930, il semble lié à des migrations économiques, la France n'étant pas encore touchée par la crise économique partie des Etats-Unis en 1929. La France n'étant pas épargnée par la crise à son tour, l'immigration se réduit pour éviter une hausse encore plus importante du chômage. La loi du 10 août 1932 fixa des quotas d'étrangers employés dans les entreprises privées². L'année 1939 battit tous les records d'arrivée en France avec l'entrée sur le territoire des Espagnols républicains et des étrangers engagés dans les Brigades internationales, très nombreux à se réfugier dans le Gard (40,3% des arrivées de résistants immigrés dans ce département) alors que la région n'enregistra que 22% des arrivées de résistants immigrés cette année-là et les Bouches-du-Rhône

¹ 2 159 W 282, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Ovsanna Mardirossian, veuve Nazarian, épouse Nicolian.

2 159 W 323, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean et de Sarkis Nazarian.

2 159 W 326, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Richard Nicolian.

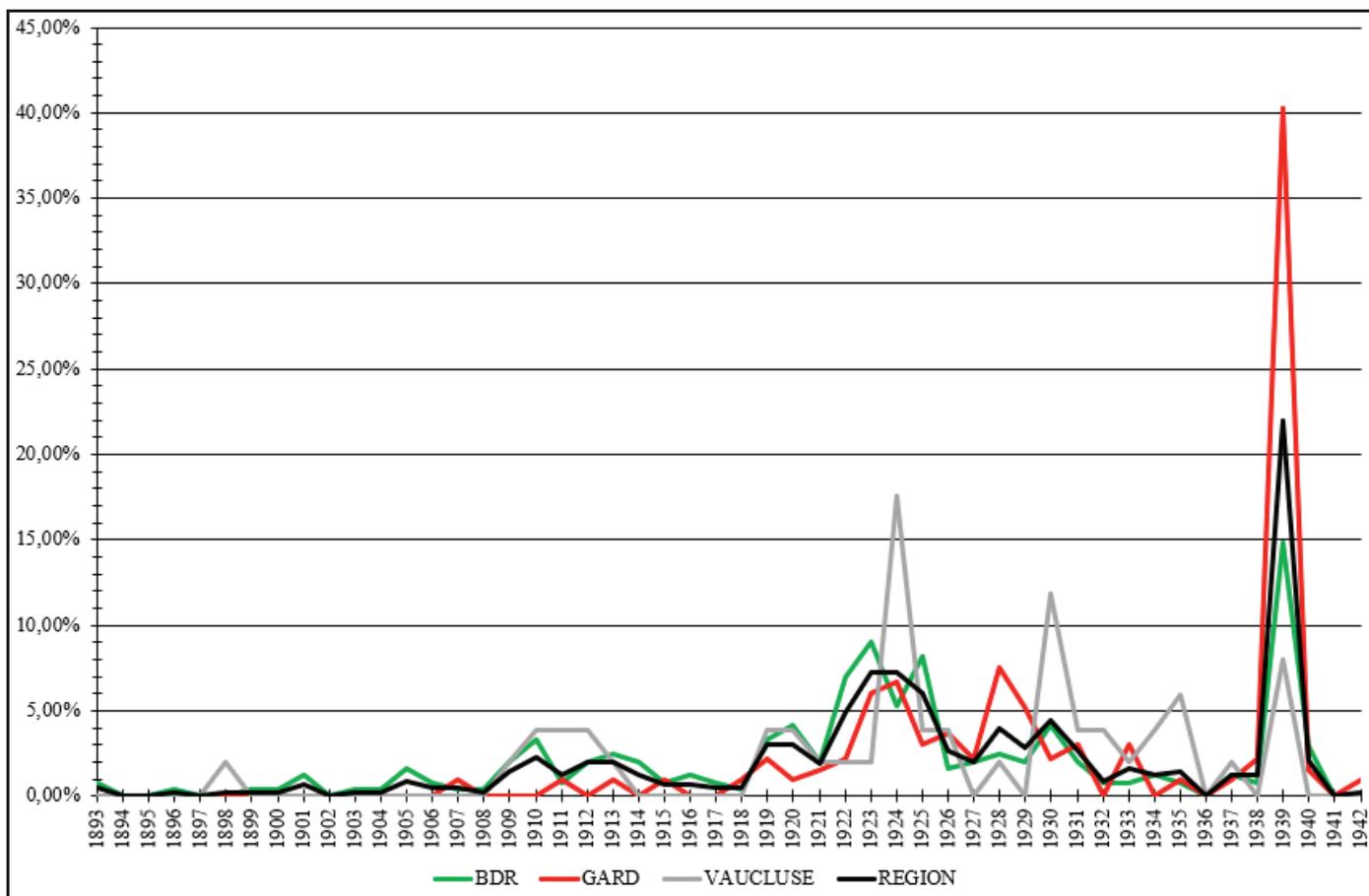
21 P 106 019, DAVCC Caen, Dossier de décès de Sarkis Nazarian

Biographie de trois pages envoyée par son fils Henri Nicolian le 22 mai 2012.

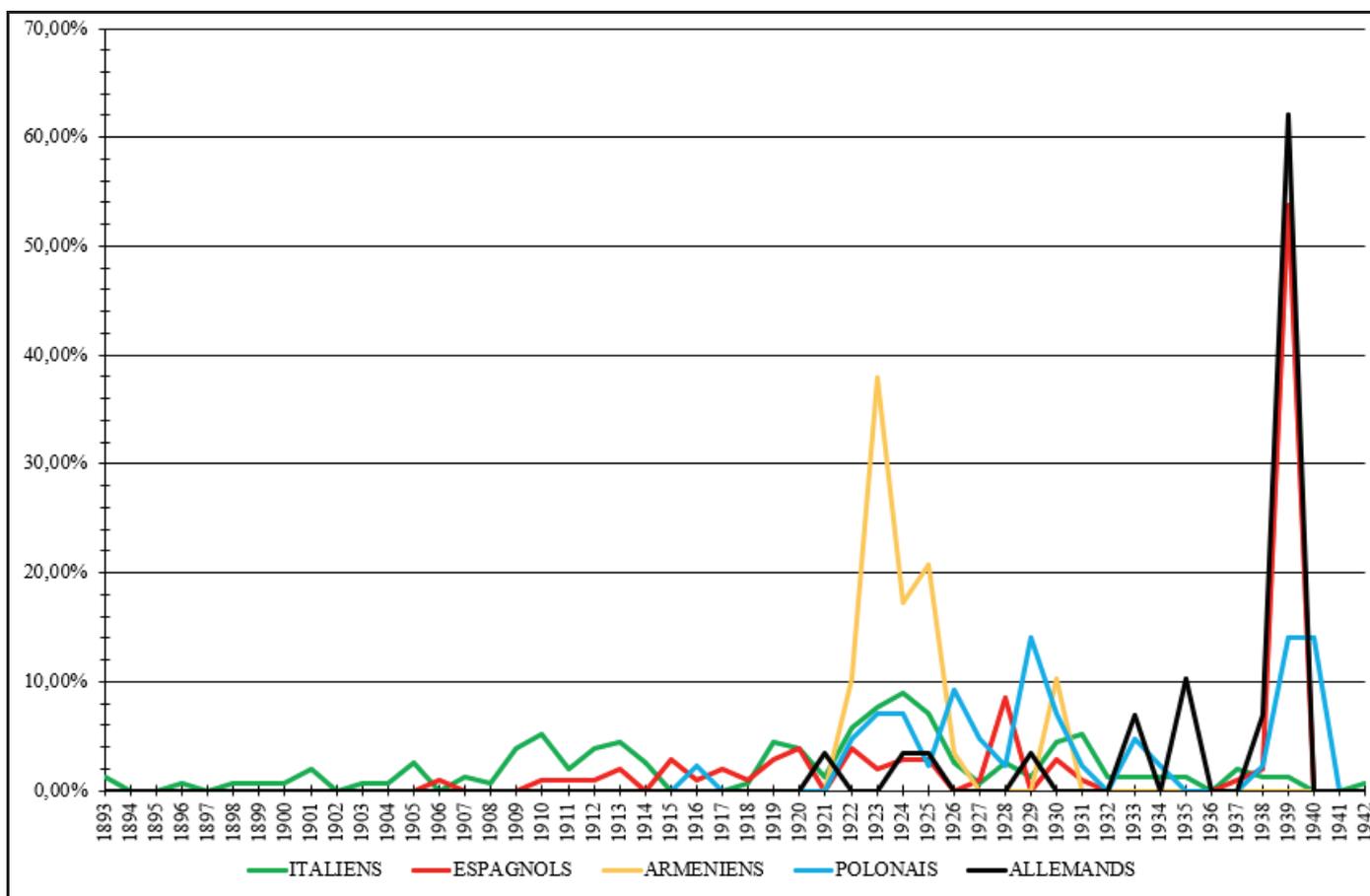
« Maison-Blanche : l'hommage à une dame au grand cœur », *La Provence, édition Marseille*, janvier 2000. Article envoyé par son fils.

² P. Weil, *La France et ses étrangers*, Gallimard, Paris, 2004 (réédition), p. 27.

Graphique 9 : Année d'arrivée en France des résistants immigrés



Graphique 10 : Année d'arrivée en France des résistants selon leur nationalité sur l'ensemble de la région



14,8%, confirmant que les réfugiés espagnols étaient moins attirés par ce département¹.

L'année médiane d'arrivée des résistants immigrés dans les Bouches-du-Rhône est 1924. En 1940, la moitié des résistants immigrés de ce département vivaient là depuis au moins seize ans. Le Vaucluse et la région étudiée était quasiment dans la même situation, 1925 étant l'année médiane.

Le Gard était en retard et des courants migratoires plus récents et massifs font de 1931 l'année médiane ce qui permet de comprendre pourquoi la part des naturalisations avant 1940 était faible parmi ces immigrés futurs résistants parce qu'ils ne remplissaient pas en grande partie l'obligation de trois années minimales de résidence sur le territoire français. Ainsi, la plupart de ces migrants tardifs avait certainement moins d'affinités ou de contacts avec la population locale que dans les autres départements de la région parce que leur installation était encore récente au moment de la guerre et qu'ils ont été placés sous surveillance dans des camps d'internement ou dans des Compagnies puis des Groupements de Travailleurs étrangers, le plus souvent hors du Gard, et qu'une politique et une propagande anticommuniste, xénophobe et antisémite, s'abattaient sur eux, les discréditant aux yeux du grand public. En 1940, 42% des immigrés résistants gardois ne vivaient en France que depuis quelques mois tout en étant bien conscients des dangers du fascisme. Ceci pourrait expliquer la formation d'unités nationales dans la Résistance gardoise, où le phénomène de l'entre-soi transparaît clairement, comme dans la 15^{ème} et la 21^{ème} brigade de guérilleros espagnols et le maquis d'antifascistes allemands formant le noyau dur de la Brigade Montaigne.

Le détail par nationalité des résistants immigrés sur l'ensemble de la région confirme cette analyse générale. Le flot des Italiens est assez régulier sur toute la période de migration allant de 1893 à 1942, oscillant entre 0 et 10% des résistants d'origine italienne. La signature de conventions internationales avec l'Italie en 1904 et

¹ Pour les résistants nés hors de France et de nationalité étrangère à leur naissance, 33,2% des années d'arrivée dans les Bouches-du-Rhône sont connues grâce aux différentes sources d'informations (dossiers de demande de la carte de CVR, dossier de naturalisation, bibliographie, etc.), 36,2% pour le Gard, 29,1% pour le Vaucluse et 33,5% pour la région.

Ces taux ne sont peut-être pas assez élevés pour connaître précisément les pourcentages d'entrées en France par année. Cependant, l'allure générale des courbes serait-elle différente ? Probablement pas, seules les valeurs en ordonnées seraient susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse.

en 1906 n'est pas visible immédiatement sur la courbe. La convention de 1919 accéléra immédiatement le rythme des migrations conjuguée à la montée des violences fascistes, puis à la dictature mussolinienne. Seule la Première Guerre mondiale a arrêté cette vague migratoire temporairement qui s'est par la suite diversifiée, associant raisons économiques et politiques.

La venue des Espagnols est plus tardive malgré quelques soubresauts avant 1914. La neutralité de l'Espagne pendant toute la durée du premier conflit mondial favorisa l'ouverture des frontières aux migrants espagnols pour pallier le manque de main-d'œuvre, alors que d'autres flux migratoires traditionnels étaient rompus. Les Belges ou les Italiens cessèrent, en effet, pendant la Première Guerre mondiale de migrer en France parce que les combats nécessitaient la mobilisation de tous les hommes en âge et en capacité de se battre en Italie et parce que l'occupation de la Belgique par l'Allemagne ferma les frontières belges. Pour remplacer les flux migratoires belge et italien qui se tarissaient pendant la guerre, les Espagnols furent plus nombreux à migrer en France que par le passé. Dans les années 1920, les Espagnols continuèrent à affluer en France pour des raisons économiques. Ces flux économiques furent remplacés ensuite par des flux politiques à la fin des années 1930, les réfugiés républicains ou les soldats de l'armée républicaine de 1939 représentaient 53,8% des migrants espagnols devenus résistants par la suite. *« Jamais, dans sa longue histoire des migrations, l'Espagne n'a connu une vague d'émigration aussi considérable par son ampleur et sa durée, que celle de la Guerre civile ; jamais, non plus, la France n'a accueilli sur son sol un exode aussi massif et soudain que celui des républicains espagnols en 1939 »*¹.

Les Arméniens, engagés plus tard dans la Résistance, commencèrent à arriver dès 1922. A partir du traité de Lausanne en 1923, les rescapés du génocide débarquèrent massivement à Marseille. 37,9% des arrivées des futurs résistants d'origine arménienne eurent lieu en 1923, 17,2% en 1924 et 20,7% en 1925. Ces Arméniens étaient le plus souvent des apatrides, un certificat Nansen leur avait été remis ou ils étaient munis de

¹ G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 19.

passesports ottomans, syriens ou libanais¹. A la fin des années 1920, ces flux se tarirent. Les Polonais furent de plus en plus nombreux à partir de ce moment, profitant de la signature d'accords entre la France et la Pologne en 1919 pour faire venir des travailleurs polonais détenteurs d'un contrat de travail préalablement signé grâce également à l'intervention de la Société générale de l'Immigration créée en 1924.

Pour toutes ces nationalités, les valeurs des années 1930 restent très faibles signalant un ralentissement des migrations à cause de la crise économique. Avec le développement du chômage, l'apport de la main-d'œuvre étrangère n'était plus un besoin aussi vital que dans les années 1920 où il fallait remplacer les soldats morts au combat ou invalides et répondre à une demande d'emplois liée à l'industrialisation du pays ou à l'exode rural, les campagnes françaises ayant recours à l'embauche d'ouvriers agricoles étrangers. Les seuls pics observables sur les courbes durant cette décennie ont des causes politiques, les républicains espagnols en 1939 et les soldats de l'armée polonaise qui a pu se reconstituer en France en 1939 et en 1940. Enfin, l'arrivée d'Allemands resta exceptionnelle avant 1933 (13,8% des arrivées des futurs résistants d'origine allemande) et ce phénomène s'accéléra progressivement d'abord en 1933, puis par le rattachement de la Sarre à l'Allemagne en 1935 qui provoqua quelques départs. Enfin, l'apogée de ce mouvement migratoire se situa en 1939 avec le reflux des brigadistes allemands sur le sol français.

Ces migrations de futurs résistants se sont étalées de 1893 à 1942. Un immigré italien, Jean Baptiste Leone, était installé en France depuis 1893 et le migrant entré sur le sol français le plus tardivement était un autre Italien, Ricardo Budai, déserteur de l'armée italienne, réfugié en France en 1942.

Jean Baptiste Leone, né le 26 mai 1893 à Pertengo dans le Piémont, était encore un bébé lorsqu'il quitta l'Italie en 1893 avec sa mère pour rejoindre son père installé à Lançon dans les Bouches-du-Rhône. Son père était cultivateur à Lançon depuis 1890 puis à Berre. Jean-Baptiste Leone avait une petite sœur née dans cette localité. Il fut mobilisé dans l'armée italienne pendant la Première Guerre mondiale et il regagna la

¹ Ceux qui avaient des passeports syriens, libanais ou perses n'ont pas été comptabilisés avec les Arméniens.

France, une fois le conflit terminé. Il a obtenu sa naturalisation par le décret du 15 juin 1931 après 38 ans de résidence dans notre pays. Pendant le second conflit mondial, il était marié et père de deux enfants et il était artisan mécanicien à Berre. Il intégra l'Armée secrète puis les Corps francs de la Libération de Martigues du 1^{er} janvier 1943 au 31 août 1944. Il participa à différents sabotages, à des collages d'affiches, à la distribution de tracts, il hébergea des réfractaires au STO pour les diriger ensuite vers le maquis dans l'Isère. Il gardait l'armement de son groupe chez lui et il prit part à la Libération de sa commune. Son fils Jean Dominique, soldat dans les Chasseurs alpins, est mort pour la France lors de la campagne en Allemagne le 16 avril 1945. Jean Baptiste Leone a obtenu la médaille de la reconnaissance française et le titre de CVR en 1953¹.



Ricardo Budai (Figure 7)², né le 5 octobre 1919 à Porpetto dans la région Frioul-Vénétie julienne, a été mobilisé en 1940 dans l'armée italienne dont il déserta en août 1942 alors qu'il était stationné au Lavandou dans le Var. Il se rendit à Hyères où il fut arrêté en août 1943 par les troupes d'occupation. Interné à la prison de Montpellier, il s'en évada et rejoignit, le 5 avril 1944 le maquis FTP-MOI du Collet-de-Dèze dans la Basse-Lozère. Il participa aux combats dans le Gard de Chamborigaud, de Portes, de Génolhac et à la Libération de Nîmes. Il s'engagea volontairement pour la durée de la guerre dans l'armée française le 15 novembre 1944 jusqu'au 25 septembre 1945. Il s'installa en décembre 1945 au Chambon comme mineur et il y épousa une Française. Il a été décoré de la Croix de guerre avec étoile de bronze. Il a été naturalisé français par le décret du 30 janvier 1948 et a été reconnu combattant au titre de la Résistance en 1975³.

¹ 6 M 996, AD BDR, Dossier de demande de naturalisation de Dominique Leone, le père de Jean Baptiste Leone.

² 159 W 262, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Baptiste Leone.
74 W 35, AD BDR, Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Dossier de Jean Baptiste Leone.

³ Photographie issue de la cote GR 16 P 96 125, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Ricardo Budai.

³ 20 W 81, AD Gard, Dossier de demande de naturalisation de Ricardo Budai.

L'étude chronologique des migrations est indissociable des motifs qui ont poussé tant de personnes sur les routes de l'exil. Dans les dossiers de naturalisation des résistants immigrés, la question « *pour quels motifs a-t-il quitté son pays d'origine et les pays étrangers où il a résidé ?* » a permis de repérer vingt-cinq raisons de migrations dont vingt-deux pour les Bouches-du-Rhône, un peu moins pour le Gard et seulement cinq pour le Vaucluse, soulignant la faible attraction du département pour les étrangers et l'absence de diversité dans l'origine des migrants. Certaines de ces motivations concernaient plusieurs nationalités comme la recherche d'un travail, rejoindre quelqu'un de la famille résidant déjà en France, la poursuite d'études¹, l'engagement dans la Légion étrangère ou le repli des Brigades internationales. D'autres étaient liées au contexte politique du pays d'origine, fuite pour éviter des persécutions religieuses ou ethniques, fuite d'un régime autoritaire, opposition politique, fuite face à l'invasion allemande.

Les choix économiques étaient largement majoritaires dans les Bouches-du-Rhône (56% des motifs invoqués par les résistants immigrés) et plus encore dans le Vaucluse (80,5%). Dans le Gard, les orientations politiques étaient dominantes, la recherche d'un travail ne représentant que 33,3% des motivations des futurs résistants. Celles-ci sont rangées par ordre alphabétique dans le tableau 24, elles peuvent être regroupées par thèmes en dehors des objectifs économiques. Les causes politiques, très variées, étaient prépondérantes : 36% dans les Bouches-du-Rhône et surtout 63,7% dans le Gard et 43,1% dans la région alors que le Vaucluse n'a concentré que 15% d'exilés politiques qui ont rejoint ultérieurement la Résistance. Cette rubrique peut être décomposée entre réfugiés civils et militaires réfugiés associant les soldats de l'armée républicaine espagnole et les soldats des armées alliées repliées en France lors de l'offensive allemande de 1939-1940. Les réfugiés civils des années 1920 et 1930 étaient nombreux dans le Gard (34,8% des motifs déclarés d'arrivée en France) et dans les Bouches-du-Rhône (27%), mais ils n'étaient qu'un phénomène plus minoritaire dans le Vaucluse (15%). Les militaires réfugiés étaient absents du Vaucluse, ils n'étaient que 9% dans les Bouches-du-Rhône ; le Gard avait un taux record de 28,1% et ce

1 448 W 3, AD. Gard, Dossier de demande de la carte du combattant au titre de la Résistance de Ricardo Budai.

GR 16 P 96 125, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Ricardo Budai.

¹ Pourcentage assez faible entre 0% et 1,7% des motifs déclarés.

Tableau 24 : Les motifs déclarés de la venue en France dans les dossiers de naturalisation des résistants immigrés

Motifs	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Antifasciste allemand	0	0%	1	0,7%	0	0%	1	0,2%
Antifasciste italien	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Armée tchécoslovaque en France	2	0,8%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Déserteur de l'armée italienne	0	0%	1	0,7%	0	0%	1	0,2%
Engagement dans la Légion étrangère	4	1,7%	2	1,5%	0	0%	6	1,4%
Etudes	4	1,7%	1	0,7%	0	0%	5	1,2%
Italiens après 1922 ¹	6	2,5%	0	0%	0	0%	6	1,4%
Prisonnier de guerre britannique évadé	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Raisons familiales/rejoindre quelqu'un	5	2,1%	1	0,7%	2	4,9%	8	1,9%
Recherche de travail	133	56%	45	33,3%	33	80,5%	211	50,8%
Réfugiés arméniens ²	29	12,1%	0	0%	3	7,3%	32	7,7%
Réfugiés de Belgique ³	3	1,3%	1	0,7%	0	0%	4	1,0%
Réfugiés espagnols ⁴	19	7,9%	42	31,1%	0	0%	61	14,7%
Réfugiés grecs	2	0,8%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Réfugiés juifs allemands	1	0,4%	1	1%	1	2,4%	3	0,7%
Réfugié juif autrichien	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Réfugiés polonais	1	0,4%	1	0,7%	0	0%	2	0,5%
Réfugiés russes	6	2,5%	0	0%	0	0%	6	1,4%
Réfugiés sarrois	0	0%	1	0,7%	2	4,9%	3	0,7%
Repli de l'armée belge	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Repli de l'armée polonaise	6	2,5%	1	0,7%	0	0%	7	1,7%
Repli des Brigades Internationales	8	3,3%	22	16,3%	0	0%	30	7,2%
Roumaine communiste	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Soldats de l'armée républicaine espagnole	4	1,7%	15	11,1%	0	0%	19	4,6%
Turc juif	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Total des résistants immigrés	239	100%	135	100%	41	100%	415	100%

¹ Ceux pour qui la distinction migration économique ou politique n'a pas pu être établie.

² Cette fois-ci tous passeports confondus.

³ Réfugiés de Belgique parce qu'ils n'avaient pas tous la nationalité belge.

⁴ Civils ou militaires si la mention de l'appartenance à l'armée n'était pas mentionnée.

pourcentage pourrait augmenter puisque certains réfugiés de la guerre d'Espagne ont été comptés dans les réfugiés civils à défaut de savoir si c'étaient des civils ou des militaires qui avaient passé la frontière. Dans la région, ces militaires de divers horizons représentaient 14,5% des arrivées de futurs résistants. Leur expérience a été un atout indéniable dans la lutte armée et se pose la question soulevée au début du chapitre de l'intentionnalité ou de la fonctionnalité. La Résistance en France a-t-elle été le prolongement de leurs idéaux et de leurs valeurs ou les a-t-elle recrutés pour bénéficier de leur formation ? La réponse ne peut être que nuancée tant les deux possibilités sont concevables.

Enfin, la guerre d'Espagne était la cause principale de migration des étrangers qui allaient rallier la Résistance gardoise (58,5% des motifs de départ des résistants immigrés¹), tandis que le génocide arménien ne représentait que 12,1% des motifs déclarés de la venue en France des futurs résistants immigrés des Bouches-du-Rhône contre 13% pour les réfugiés de la guerre d'Espagne dans ce même département. Dans le Vaucluse, la guerre d'Espagne n'a eu aucun impact sur le recrutement de la Résistance locale (0% des migrants devenus résistants par la suite) et le génocide arménien correspondait seulement à 7,3% des motifs d'arrivée en France.

Ces calculs ne sont que des estimations étant donné que tous les dossiers de naturalisations n'ont pas été compulsés² ou qu'ils ne peuvent pas l'être³. Les dossiers étaient déposés auprès des services de la Préfecture du département de résidence et les migrants ont été parfois mobiles avant ou après la guerre à l'intérieur de la France, les Archives nationales restent donc la meilleure source disposant de dossiers complets avec toutes les pièces justificatives. Certains résistants immigrés n'ont jamais demandé

¹ Réfugiés espagnols, soldats de l'armée républicaine et membres des Brigades internationales.

² Les dossiers étudiés sont des copies qui ne contiennent que quelques enquêtes et le formulaire de renseignements sans les pièces justificatives.

Pour les Bouches-du-Rhône, 173 dossiers ont été consultés sur 675 naturalisations soit 25,6%. Les dossiers de naturalisation après 1945 ont été échantillonnés par l'administration puisque les originaux se trouvent aux Archives nationales, environ une année sur deux a été conservée entre 1947 et 1975.

Pour le Gard, 63 dossiers sur 198 naturalisations soit 31,7%. Tout ce qui était consultable a été étudié, les autres dossiers ne sont pas encore cotés.

Pour le Vaucluse, 46 dossiers sur 146 naturalisations, soit 30,4%.

Le choix des demandes s'est porté en priorité sur les cotes contenant plusieurs dossiers de naturalisation, puis si nous avions le temps sur des cotes où le carton ne contenait qu'un seul dossier.

³ Voir les remarques ci-dessus.

Le centre des Archives nationales de Fontainebleau est fermé.

ou n'ont jamais obtenu la nationalité française et quelques-uns sont retournés dans leur pays d'origine ou sont partis dans un autre pays après la guerre.

A partir des données disponibles, entre 1/5 et 1/3 de ces migrants devenus résistants a transité par un autre département avant d'habiter dans les Bouches-du-Rhône (21,4%), dans le Vaucluse (30,4%) ou dans le Gard (31,7%), soit 25,2% pour la région¹. Cette mobilité était-elle en relation avec l'âge des migrants ?

Les futurs résistants immigrés sont venus très jeunes en France, ils avaient en moyenne 16 ans dans les Bouches-du-Rhône, 20 ans dans le Gard, 15 ans dans le Vaucluse et 16 ans dans la région. 64,2% des résistants immigrés des Bouches-du-Rhône étaient mineurs lors de leur entrée en France, 48% dans le Gard, 64,8% dans le Vaucluse et 59% dans la région. Les plus jeunes n'étaient âgés que de quelques semaines ou de quelques mois. Les plus vieux n'avaient pas plus de 50 ans à leur arrivée et après les enfants et les adolescents, les jeunes de 21 à 29 ans étaient les plus nombreux. A partir des trentenaires, les effectifs retombent rapidement pour quasiment disparaître avec la quarantaine. Ces remarques correspondent au profil classique du migrant.

Les migrants les plus jeunes devenus résistants n'étaient encore que des enfants ou des mineurs et ils étaient forcément accompagnés par quelqu'un. Cette apparente jeunesse est également biaisée par la source consultée. Seules des demandes de naturalisation acceptées ont été examinées. Les requérants avaient plus de chance d'obtenir une francisation s'ils étaient jeunes car leur dossier devait prouver qu'ils pouvaient apporter quelque chose à la nation française sinon la mention « *sans aucun intérêt* » pouvait être apposée sur l'avis motivé. Naturaliser des couples avec des enfants mineurs était intéressant dans l'optique du recrutement militaire car les garçons feraient ainsi leur service militaire dans l'armée française. Naturaliser des couples jeunes avec ou sans enfants avait aussi un but nataliste car la question du dépeuplement de la France était dans l'entre-deux-guerres une préoccupation majeure.

¹ L'internement des réfugiés venus d'Espagne n'a pas été pris en compte. L'internement sera étudié dans le chapitre 3.

Graphique 11 : Age des migrants devenus résistants à leur arrivée en France

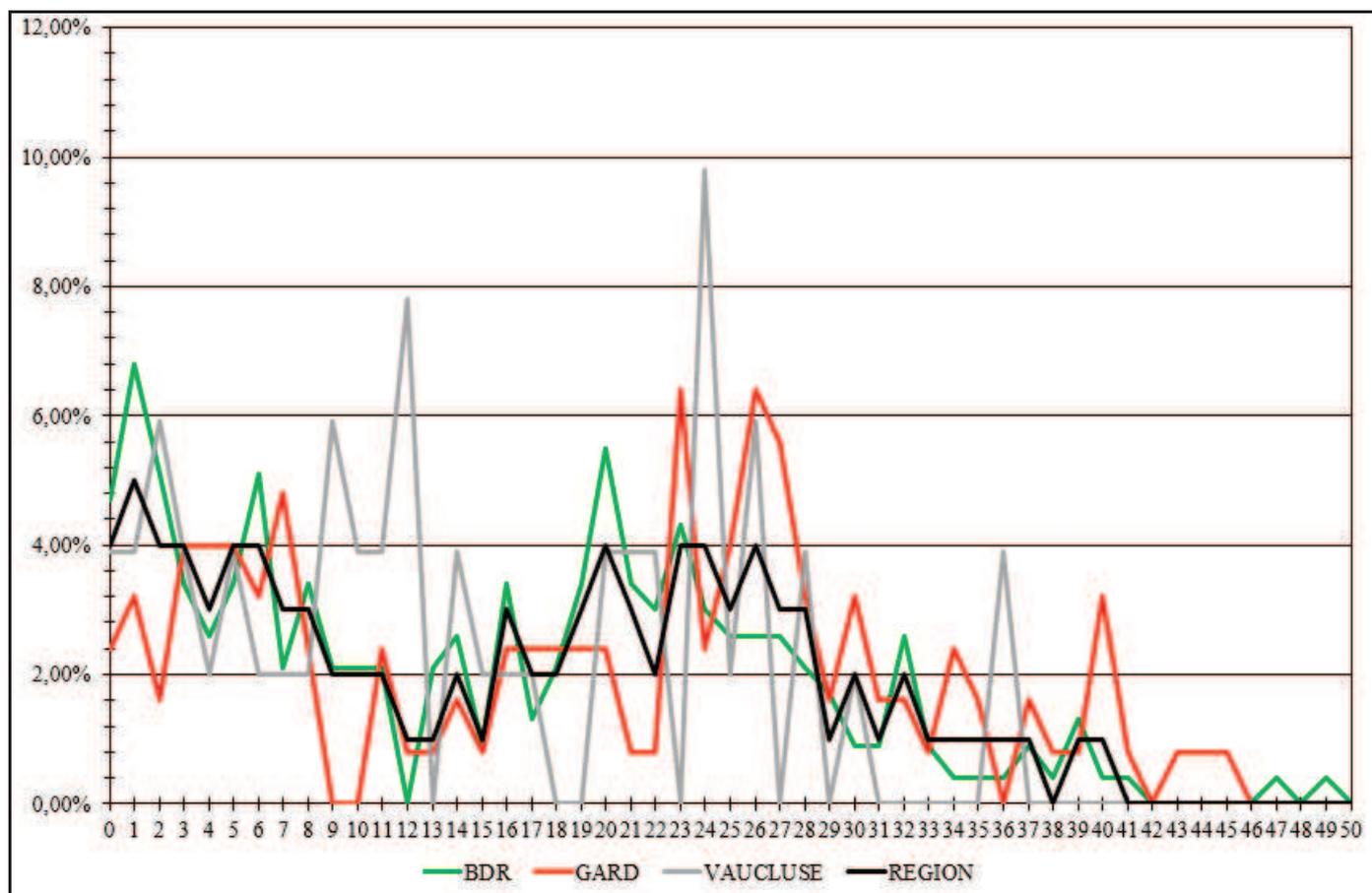


Tableau 25 : Personnes accompagnant les migrants¹ ou personnes que les migrants rejoignent

Personnes accompagnant les migrants ou personnes que rejoignent les migrants	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Avec ses parents	121	66,1%	41	53,9%	32	74,4%	194	64%
Avec sa mère	4	2,2%	1	1,3%	1	2,3%	6	2,0%
Avec son père	2	1,1%	0	0%	0	0%	2	0,7%
Avec sa femme/son mari et ses enfants	11	6%	9	11,8%	3	7,0%	23	7,6%
Avec sa/son concubin/e	2	1,1%	0	0%	0	0%	2	0,7%
Avec sa sœur	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,3%
Avec son frère	2	1,1%	0	0%	0	0%	2	0,7%
Seuls	38	20,8%	25	32,9%	6	14,0%	69	22,8%
Rejoint sa sœur/son frère	1	0,5%	0	0%	1	2,3%	2	0,7%
Rejoint ses grands-parents	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,3%
Total	183	100%	76	100%	43	100%	302	100%

¹ Migrants entrés dans la Résistance.

Etant donné l'importance des mineurs, la cellule familiale domine dans les statistiques de ces futurs résistants, 69,4% des migrants sont venus avec un parent dans les Bouches-du-Rhône, 76,7% dans le Vaucluse et 67% dans la région. Dans le Gard, seuls 55,3% sont concernés, 11,8% sont arrivés avec leur conjoint et 32,9% ont franchi la frontière seuls pour cause de célibat ou en laissant parfois derrière soi, femmes et enfants, notamment dans le cas des soldats républicains. La migration a été essentiellement un phénomène de groupe autour d'un noyau familial plus ou moins élargi avec des ascendants ou des descendants ou en ligne collatérale, les personnes seules étant moins nombreuses (20,8% des migrants entrés dans la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, 14% dans le Vaucluse et 22,8% dans la région), le Gard étant un cas particulier (environ un tiers).

Ces migrants ayant rejoint l'armée des ombres pendant la Seconde Guerre mondiale étaient avant tout des hommes jeunes, venus, soit pour des raisons économiques avant la crise des années 1930, soit en tant que réfugiés arméniens, grecs ou russes ou exilés face à la montée des régimes fascistes et à l'avancée des troupes allemandes en Europe. Ils se sont installés avec des membres de leur famille ce qui pouvait les aider à se sentir mieux dans leur pays d'accueil, à mieux s'intégrer et à former des solidarités entre communautés comme nous l'avons vu aussi avec l'exemple des Calenzanais même si c'était ici un exemple de migrations à l'intérieur du pays. A travers cette étude des flux migratoires, s'esquisse l'étude du milieu social.

3) Le milieu social

Le milieu social peut être déterminé par l'étude de la profession des parents, du nombre de frères et de sœurs, de la situation familiale avec la date de mariage et la date de naissance des enfants, du niveau d'études et de l'expérience militaire. Ces différentes rubriques vont être abordées dans cette sous-partie et dans le chapitre suivant afin de mieux percevoir le parcours, le vécu et parfois même la psychologie des résistants pour comprendre certaines causes de leur engagement dans la Résistance.

a) La profession des parents des résistants au moment de leur naissance

La profession des parents des résistants à leur naissance détermine leur origine sociale et elle permet de suivre dans le temps leur ascension sociale (ou leur déclassement social) en la comparant avec la profession des résistants pendant et après le conflit quand ils décidèrent de faire les démarches pour faire homologuer leurs services ou pour demander des titres de pension ou d'ancien combattant. Le métier exercé par les parents a été principalement connu par les actes de naissance qui ont été consultés aux archives départementales¹, sur les sites Internet des archives départementales ou municipales², des archives nationales de l'outre-mer ou des archives de l'Etat en Belgique³ ou en écrivant directement aux mairies concernées⁴. Malgré les défauts de ces actes présentés dans l'introduction, la profession du père ne comporte pas de lacune sauf si l'enfant est né de père inconnu. S'il a été reconnu par la suite, la mention est inscrite dans la marge, mais sans la profession du père. Pour les femmes,

¹ Aux archives départementales, c'est le registre du greffe qui est consultable mais les mentions marginales y sont moins mises à jour que dans le registre municipal.

D'autres sources ont été utilisées comme les dossiers de naturalisation qui contiennent rarement des actes de naissance mais le dossier s'il est rempli correctement indique la profession des parents. Ainsi, les immigrés ne sont pas exclus de cette analyse. Les dossiers de demande de la carte de CVR contiennent essentiellement des extraits de naissance avec le nom des parents et rarement des copies intégrales. A noter que les dossiers du DAVCC de Caen possèdent des copies intégrales en plus grand nombre surtout dans les dossiers de victimes.

² Seulement pour les actes les plus anciens, généralement ceux de plus de cent ans car les mentions marginales peuvent contenir des informations beaucoup plus récentes (reconnaissance par le père ou la mère, légitimation, adoption par la nation, mariage, divorce, remariage, décès, etc.) et même si les actes sont consultables en version papier, leur mise en ligne est interdite par la loi pour respecter le droit à la vie privée des personnes.

³ La Belgique a mis en ligne une partie de ses registres d'état-civil jusqu'en 1915.

⁴ Beaucoup ont répondu favorablement aux courriers envoyés. Certaines s'y sont refusées pour des raisons de protection des registres qui ne peuvent pas être photocopiés. D'autres nous ont invités à venir consulter leurs registres en mairie à défaut de pouvoir transmettre des photocopies. Quelques-unes, refusant la délivrance d'un acte intégral, ont accepté de donner les professions ou la mention d'un mariage sans faire figurer les noms des autres personnes. Dans une minorité de cas, nous attendons toujours une réponse, positive ou négative.

L'indexation des registres d'état-civil de Marseille à partir de l'année 1904 aux archives municipales de la ville a été d'un grand secours sinon nous aurions certainement renoncé à utiliser cette source puisque 3 308 personnes de l'étude y sont nées ! Pour les naissances avant 1904, heureusement moins nombreuses, certaines n'ont pas été recherchées faute de temps.

Effectivement, malgré la mise en ligne sur Internet, il est très long de consulter toutes les communes concernées. L'utilisation du site Internet de généalogie Filae a comblé certaines lacunes parce que ce site a indexé une partie des registres mis en ligne par les différents centres des archives départementales mais en s'arrêtant généralement pour les naissances au début des années 1890. Pour les mariages, l'indexation peut aller jusqu'au début des années 1900 voire 1910 selon les départements. Alors, nous y avons recherché les actes de mariage des parents des résistants quand la filiation était connue à défaut de pouvoir consulter les actes de naissance.

l'étude de leur emploi s'avère délicate parce que, dans un bon nombre d'actes, la profession ne figure pas. Le taux d'activité féminine étant plus faible à l'époque qu'aujourd'hui, certaines municipalités ne prenaient même pas la peine de mentionner leur profession, sous-entendant qu'elles ne travaillaient pas, reflet de la conception du rôle de la femme au foyer déjà présentée au début de cette partie. Etait-ce vraiment le cas pour toutes ? Certains registres qui étaient imprimés à l'avance avec simplement les informations à remplir ne mentionnent même pas la profession pour les femmes (et dans quelques-uns la mention sans profession est déjà imprimée !) alors que pour les hommes, la profession est indiquée. Ainsi, les résultats obtenus pour les femmes sont à prendre avec précaution.

Comme pour le lieu de naissance, l'emploi des parents des résistants est mis en parallèle avec le recensement de 1921. Le classement en catégorie socio-professionnelle est périlleux car derrière une profession peut se cacher plusieurs réalités. Un boulanger est-il un artisan ou un ouvrier au service d'un maître boulanger ? Une boulangère est-elle la patronne ou une employée qui tient la caisse ? Un électricien est-il un ingénieur, un commerçant, un ouvrier dans un commerce de radioélectricité ou dans une entreprise ? Un limonadier est-il le patron du bar ou est-il un employé ? Les exemples pourraient se multiplier. Il a fallu faire des choix, certes arbitraires, notamment à partir des communes de résidence. Un boulanger dans un petit village a peut-être plus de chance d'être artisan que dans une grande ville.

Pour les pères, la profession a pu être établie dans 5 563 cas dans les Bouches-du-Rhône soit 60,2% des résistants, 1 459 cas dans le Gard soit 54,2%, 1 992 cas dans le Vaucluse soit 59,7% et 9 014 cas dans la région soit 59%. Ainsi, un peu plus de la moitié des emplois a été retrouvé ce qui est, semble-t-il, un ratio intéressant pour être exploitable et il n'y a pas de gros écart entre les départements pouvant fausser la vision d'ensemble. Pour les femmes, nous avons à peu près le même nombre d'informations, même si leur activité est beaucoup plus réduite. Le taux d'activité des pères de résistants est très élevé (plus de 99%) dans les trois départements ce qui est très au-dessus des taux de la population départementale en 1921 qui englobent dans la population inactive les enfants et les personnes les plus âgées. Les actifs masculins des Bouches-du-Rhône

en 1921 représentaient 70,8% de la population masculine de ce département, ceux du Gard 70,5%, ceux du Vaucluse 71,6% et dans la région 70,9%¹.

La part des inactifs explose chez les mères de résistants. Celles des Bouches-du-Rhône étaient les plus actives (22,7%) devant celles du Vaucluse (16,2%) et celles du Gard (8%) pour une moyenne de 18,6% dans la région. Les industries des Bouches-du-Rhône ont concentré une grande partie de l'emploi féminin et le caractère plus urbain du département peut expliquer un taux d'activité plus conséquent que dans les départements voisins. La proportion des femmes actives est plus faible que sur l'ensemble de leur département en 1921² : 31,8% dans les Bouches-du-Rhône³, 31,7% dans le Gard⁴ et 39,5% dans le Vaucluse⁵. La comparaison est délicate car cette population active est calculée sur une population englobant des femmes de tous âges alors que la population de notre étude n'a pas la même amplitude d'âge. Le terme « *sans profession* » utilisé dans les registres d'état-civil est ambigu. Ne travaillaient-elles pas momentanément à cause de leur grossesse ? Étaient-elles des mères au foyer donc inactives ? Étaient-elles à la recherche d'un emploi ? Si tel était le cas, elles devraient être comptabilisées dans la population active. L'expression « *ménagère* » est beaucoup moins équivoque, elle désigne des mères au foyer mais elle n'est pas la plus usitée. Les secrétaires de l'état-civil faisaient-ils vraiment la distinction entre ces deux mots lors de la rédaction des actes ? Pour clore le débat, disons que l'activité des mères de résistants était à l'image d'une société où le travail féminin était loin d'être un phénomène majoritaire, même si dans les départements urbains comme les Bouches-du-Rhône, les femmes étaient plus largement embauchées notamment dans les usines.

¹ Calculs réalisés à partir de la population active masculine par rapport à la population présente masculine. Dans cette population présente sont comptés les enfants et les personnes les plus âgées.

² Attention la comparaison est faite avec le département de Résistance de leur enfant alors que ceux-ci ont des lieux de naissance très divers. Pour avoir une comparaison efficiente, il aurait fallu retenir seulement les professions des parents dont les enfants sont nés dans le même département.

³ Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tome II *Population présente. Résultats par département (45 départements : régions du nord, de l'est et du sud-est)*, Paris, Imprimerie nationale, 1925, p. 42-3.

⁴ Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tome II *Population présente. Résultats par département (45 départements : régions du nord, de l'est et du sud-est)*, *op. cit.*, p. 46-3.

⁵ *Ibid.*, p. 43-3.

Tableau 26 : Part de la population active et inactive des parents des résistants

Actifs et inactifs	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Eff.	%														
Actifs	5 544	99,7%	1 221	22,7%	1 452	99,5%	110	8%	1 979	99,3%	330	16,2%	8 975	99,6%	1 661	19%
Inactifs dont :	19	0,3%	4 168	77,3%	7	0,5%	1 270	92%	13	0,7%	1 650	83,8%	39	0,4%	7 088	81%
Etudiants	3		0		0		0		0		0		3		0	
Ménagères	0		1 241	19,%	0		112	8,1%	0		144	7,3%	0		1 267	14,5%
Sans profession ¹	5		3 143	58,3%	2		1 158	83,9%	9		1 506	76,4%	16		5 760	65,8%
Rentiers	6		1	0,02%	1		0		2		0		9		1	0,01%
Retraités	5		0		4		0		2		0		11		0	
Total	5 563	100%	5 389	100%	1 459	100%	1 380	100%	1 992	100%	1 970	100%	9 014	100%	8 749	100%

¹ Il n'a pas été possible de savoir si ces personnes recherchaient un travail auquel cas, elles devraient être comptabilisées dans la population active.

Tableau 27 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants à leur naissance

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Pop. active 1921 ¹	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921 ²	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921 ³	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921	Coeff.
Agriculteurs et ouvriers agricoles ⁴	783	14,1%	14,2%	1	343	23,6%	42,3%	0,6	831	42%	51,3%	0,8	1 957	21,8%	27,2%	0,8
Pêcheurs	38	0,7%	0,7%	1	4	0,3%	0,2%	1,3	0	0%	0,02%	0	42	0,5%	0,5%	1
Ouvriers	2 536	45,7%	51,4%	0,9	546	37,6%	36,8%	1	458	23,1%	26,2%	0,9	3 540	39,4%	43,8%	0,9
Artisans et commerçants	586	10,6%	3,5%	3	182	12,5%	2,1%	5,9	322	16,3%	3,2%	5,1	1 090	12,1%	3,1%	4,0
Employés de commerce et d'industrie	933	16,8%	13,2%	1,3	175	12,1%	6,8%	1,8	184	9,3%	6,2%	1,5	1 292	14,4%	10,5%	1,4
Fonction publique	332	6,0%	5,5%	1,1	101	7%	3,7%	1,9	99	5%	3,7%	1,3	532	5,9%	4,7%	1,3
Militaires	135	2,4%	5,5%	0,4	46	3,2%	3,1%	1	39	2%	3,1%	0,6	220	2,5%	4,5%	0,5
Professions libérales	97	1,7%	2,5%	0,7	26	1,8%	1,7%	1,1	13	0,7%	2%	0,3	136	1,5%	2,2%	0,7
Cadres supérieurs	104	1,9%	3,5%	0,5	29	2%	3,2%	0,6	33	1,7%	4,3%	0,4	166	1,8%	3,6%	0,5
Total	5 544	100%	100%	1	1 452	100%	100%	1	1 979	100%	100%	1	8 975	100%	100%	1

¹ Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tome II *Population présente. Résultats par département (45 départements : régions du nord, de l'est et du sud-est)*, op. cit., p. 42-5, 42-8.

² *Ibid.*, p. 46-5, 46-8.

³ *Ibid.*, p. 43-5, 43-8.

⁴ Il n'a pas été possible de distinguer dans les actes de naissance les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

Tableau 28 : Catégories socioprofessionnelles de la mère des résistants à leur naissance

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Pop. active 1921 ¹	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921 ²	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921 ³	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1921	Coeff.
Agriculteurs et ouvriers agricoles	90	7,4%	18%	0,4	11	10%	47,3%	0,2	107	33%	54,6%	0,6	208	12,6%	32,5%	0,4
Pêcheurs	1	0,1%	0,02%	3,4	0	0%	0,003%	0	1	0,3%	0%		2	0,1%	0,01%	8,6
Ouvriers	847	69,4%	44,2%	1,6	49	45%	29,3%	1,5	141	44,1%	25%	1,8	1 037	63%	36,7%	1,7
Artisans et commerçants	74	6,1%	4,3%	1,4	6	5,5%	2,8%	1,9	25	7,8%	3,5%	2,2	105	6,4%	3,8%	1,7
Employés de commerce et d'industrie	121	9,9%	22,1%	0,4	17	15,5%	11,8%	1,3	29	9,1%	8,8%	1	167	10%	16,9%	0,6
Fonction publique	62	5,1%	3,6%	1,4	25	23%	2,7%	8,5	15	4,7%	2,1%	2,2	102	6%	3,1%	2,0
Professions libérales	19	1,6%	5%	0,3	1	0,9%	3,5%	0,3	2	0,6%	3%	0,2	22	1,3%	4,2%	0,3
Cadres supérieurs	7	0,6%	2,8%	0,2	1	0,9%	2,6%	0,4	0	0%	3%	0	8	0,5%	2,8%	0,2
Total	1 221	100%	100%	1	110	100%	100%	1	320	100%	100%	1	1 651	100%	100%	1

¹ Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tome II *Population présente. Résultats par département (45 départements : régions du nord, de l'est et du sud-est)*, op. cit., p. 42-5, 42-8.

² *Ibid.*, p. 46-5, 46-8.

³ *Ibid.*, p. 43-5, 43-8.

Dans la population départementale active en 1921, l'urbanisation des Bouches-du-Rhône et le caractère plus rural du Gard et du Vaucluse apparaissent clairement surtout avec les professions des pères. Le premier département cité a une majorité d'ouvriers (51,4%). Les deux autres ont une majorité ou une grande proportion d'agriculteurs ou d'ouvriers agricoles (51,3% dans le Vaucluse et 42,3% dans le Gard). Les classes populaires dominent très nettement suivies par les classes moyennes puis les classes supérieures.

Pour les pères des résistants, le coefficient de pondération signale toutefois pour les Bouches-du-Rhône un certain équilibre dans la représentation des agriculteurs, des pêcheurs et des ouvriers tandis que les classes moyennes, moins nombreuses en valeur absolue, sont surreprésentées (coefficient de 3 pour les artisans et les commerçants, de 1,3 pour les employés et de 1,1 pour la fonction publique). Les couches supérieures, elles, sont sous-représentées (coefficient de 0,7 pour les professions libérales et de 0,5 pour les cadres).

Dans le Gard et le Vaucluse, les pères de résistants ouvriers moins nombreux ont une représentation qui correspond quasiment à celle du département (coefficient respectivement de 1 et 0,9). Les agriculteurs et les ouvriers agricoles (coefficient de 0,6 et de 0,8) sont très en-dessous et les classes moyennes sont mises en avant : les artisans et les commerçants ont un coefficient de 5,9 et 5,1, les employés sont à 1,8 et 1,5 et la fonction publique à 1,9 et 1,3. Les élites sont peu visibles (coefficient de 1,1 et de 0,3 pour les professions libérales, de 0,6 et de 0,4 pour les cadres supérieurs).

Sur l'ensemble de la région étudiée, les couches populaires étaient les plus importantes par leur nombre (plus de 60% des pères de résistants étaient ouvriers ou paysans). L'analyse de la profession des pères de résistants met en évidence une surreprésentation des classes moyennes (coefficients entre 1,3 et 4), une légère sous-représentation des classes populaires et une très nette sous-représentation des classes supérieures.

Les mères des résistants étaient majoritairement des agricultrices et des ouvrières. Dans les Bouches-du-Rhône et le Gard, les ouvrières supplantaient les agricultrices (69,4% et 45% des mères de résistants contre 7,4% et 10%), ce rapport de force était moins évident dans le Vaucluse (44,1% d'ouvrières et 33% de paysannes). Les classes populaires étaient les plus nombreuses et elles étaient aussi bien représentées que les classes moyennes malgré une sous-représentation du monde agricole (coefficient entre 0,2 et 0,6). Les plus hautes classes sociales étaient encore moins bien représentées que chez les hommes (coefficient variant de 0 à 0,3).

Tableau 29 : Comparaison des catégories socioprofessionnelles des pères de résistants

Professions	BDR	Gard	Vaucluse	Région	FFL ¹
	%	%	%	%	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles ²	14,1%	23,6%	42%	21,8%	10,9%
Pêcheurs	0,7%	0,3%	0%	0,5%	
Ouvriers	45,7%	37,6%	23,1%	39,4%	10,8%
Artisans et commerçants	10,6%	12,5%	16,3%	12,1%	15,3%
Employés de commerce et d'industrie	16,8%	12,1%	9,3%	14,4%	6,2%
Fonction publique	6,0%	7,0%	5%	5,9%	13,4%
Hautes fonctionnaires					4,3%
Militaires	2,4%	3,2%	2%	2,5%	14,3%
Professions libérales	1,7%	1,8%	0,7%	1,5%	7,6%
Cadres supérieurs	1,9%	2,0%	1,7%	1,8%	7,5%
Total	14,1%	100%	100%	100%	90,3%

Ainsi, en considérant la catégorie socioprofessionnelle de leur père et de leur mère, les résistants de la région étaient de condition modeste par leur nombre ou issus des classes moyennes au regard de la surreprésentation de cette catégorie. Les études sur la Résistance intérieure utilisées précédemment n'ont pas abordé cette question de l'origine sociale des parents, elles se sont contentées au mieux de la profession des

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 102.

² Il n'a pas été possible de distinguer dans les actes de naissance les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

résistants au moment de leur engagement. Cette réflexion sur la profession des parents des résistants est donc novatrice dans l'analyse sociologique de la Résistance intérieure. La seule comparaison possible est avec les pères des Français libres. Les données sont diamétralement opposées : les Français libres sont nés essentiellement d'un père appartenant aux classes moyennes voire supérieures, où la part des militaires était non négligeable (14,3% de pères militaires chez les FFL contre moins de 2,5% dans la population régionale étudiée). Chez les pères des FFL, les ouvriers et les actifs agricoles étaient peu nombreux (moins de 11% des pères de FFL contre 61,2% des pères des résistants de notre échantillon régional).

Les élites étaient peu présentes dans les origines sociales des résistants de la région mais pas absentes. Quel rôle ont joué les grandes lignées de la noblesse française ou les familles d'industriels dans la Résistance ?

b) Les résistants issus de la noblesse et de la haute bourgeoisie

Dans les Bouches-du-Rhône, 44 personnes sont affiliées à la noblesse¹ (0,5% des résistants), 11 dans le Gard (0,4%) et 13 dans le Vaucluse (0,4%) soit 68 personnes dans la région (0,4%) ce qui est inférieur à la présence aristocratique dans les FFL (1,9%)². Ce point n'a pas été abordé dans les études sur la Résistance intérieure consultées. Ces lignages ne se limitent pas à la noblesse provençale ou languedocienne, ils rayonnent sur toute la noblesse française provenant des quatre coins de la France comme la Corse, le Limousin, la Normandie ou la Champagne ou même d'Europe avec le comte polonais Cornelius de Komornicki, décédé en 1930, laissant une veuve Yvonne de Komornicka³ et trois filles⁴.

¹ L'affiliation à la noblesse a été établie grâce à la mention d'un titre de noblesse dans les dossiers administratifs ou dans la bibliographie ou grâce aux armoriaux de la noblesse et aux sites Internet de généalogie Geneanet et Filae.

<https://www.geneanet.org/>

<https://www.filae.com/v4/genealogie/HomePage.mvc/WelcomeI>

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 102.

³ Féminisation des noms de famille en Pologne.

⁴ Yvonne de Komornicka devint le chef départemental du mouvement Combat après le départ de l'abbé Krebs. Ses filles l'assistèrent notamment comme agents de liaison et l'une d'elle, Wanda, fut responsable départementale du service social de la Résistance du département du Vaucluse après l'arrestation de sa mère.

Certaines de ces familles sont très anciennes ou ont des ancêtres illustres. Guy de Colbert Turgis, membre de l'état-major de l'ORA dans les Bouches-du-Rhône, était le fils aîné du vicomte Albert de Colbert Turgis qui était lieutenant-colonel pendant la Première Guerre mondiale, commandeur de la Légion d'honneur, descendant direct de Jean-Baptiste Colbert.

La famille de Jacques Trolley de Prévaux, compagnon de la Libération, a été anoblie en Normandie en 1586¹. Henri de Gibon était le fils aîné du vicomte Paul de Gibon, propriétaire du château de Granville, il mena une carrière ecclésiastique².

Christian de Roquemaurel de l'Isle était baron. En compagnie de son frère Marcel, il combattit dans les rangs du maquis Bir Hakeim.

Tableau 30 : Répartition des nobles selon le type d'organisation de la Résistance

Organisations	BDR	Gard	Vaucluse	Région
FFC	42,2%	18,2%	37,5%	34,8%
FFI	46,7%	54,5%	43,8%	49,3%
RIF	11,1%	27,3%	18,8%	15,9%
Total	100%	100%	100%	100%

Ces membres de l'aristocratie appartenaient aussi bien à des réseaux qu'à des mouvements ou aux FFI. Dans le Gard, la part des membres des réseaux est assez faible parce que les réseaux y étaient moins implantés que dans les deux autres départements. Des nobles qui étaient militaires de carrière occupèrent parfois des fonctions de commandement dans la Résistance comme Paul Jonglez de Ligne.

ONAC Vaucluse, Dossiers de demande de la carte de CVR de Christiane de Komornicka, de Hélène de Komornicka, d'Yvonne de Komornicka et de Wanda Hudault née de Komornicka.

¹ A. Yung-de-Prévaux, *Un amour dans la tempête de l'histoire, Jacques et Lotka de Prévaux*, Paris, Editions du Félin, 1999, p. 23.

² Arbre généalogique de la famille sur le site de généalogie Geneanet, consulté le 16 août 2017.

<http://gw.geneanet.org/virgile81?lang=en&pz=mathieu+maurice+andre&nz=nival&ocz=1&p=paul+anne+marie&n=de+gibon>



Les Jonglez de Ligne sont une vieille famille originaire de Flandres et de l'Artois remontant au XV^e siècle. Le comte Paul Jonglez de Ligne (Figure 8)¹, né le 10 novembre 1900 à Paris dans le 16^{ème} arrondissement, grandit dans une famille catholique de cinq enfants. Son père était le comte Paul Jonglez de Ligne, militaire de carrière, capitaine de territoriale au 22^{ème} régiment d'artillerie lors de sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur en 1920². Paul Jonglez de Ligne (fils), saint-Cyrien, embrassa lui aussi une carrière militaire. Il épousa Jeanne Cazin d'Honincthun. Dans l'armée d'armistice, il fut adjoint au commandant du canton de Lussac-les-Châteaux, dans la Vienne, en juillet et août 1940, officier de renseignement au 27^{ème} régiment d'infanterie au Blanc dans l'Indre d'août à octobre 1940, chef du BMA (bureau des menées antinationales³) de la XV^{ème} région militaire à Marseille du 1^{er} novembre 1940 au 22 novembre 1942, puis chef SM (Sécurité militaire) à la XV^{ème} Région militaire au début de l'année 1943 et chef départemental des GAM (Groupement d'aguerrissement montagne) dans les Bouches-du-Rhône. Il entra dans la Résistance le 27 novembre 1942 en tant qu'agent P2 du réseau SSMF-TR (Service de Sécurité militaire en France-Travaux ruraux). Jacques Lécuyer rencontra le colonel Zeller en février 1943 à Marseille qui lui donna une liste d'officiers à contacter afin d'organiser la Résistance au sein de l'armée⁴. Le commandant Jonglez de Ligne à Marseille en faisait partie⁵. Il accepta de garder des contacts avec l'ORA tout en assurant dans son réseau les fonctions de chef du bureau SM clandestin de la zone R2 à Marseille. Paul Jonglez de Ligne passa ensuite dans la clandestinité sous le pseudonyme de Paul Kerjean, ingénieur de travaux publics, résidant à Marseille. Le 7 juin 1944, « Paul Kerjean » fut appréhendé à son domicile à 20 heures par le Sipo-SD et a été reconnu sous son vrai

¹ Photographie issue de la cote GR 16 P 311 141, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Paul Jonglez de Ligne.

² Base Léonore, Dossier de Paul Alexandre Pie Procope Jonglez, consulté le 17 août 2017.
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=NOM&VALUE_1=JONGLEZ&NUMBER=1&GRP=0&REQ=%28%28JONGLEZ%29%20%3aNOM%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=100&DOM=All

³ Contre-espionnage.

⁴ Jacques Lécuyer « Sapin » créa l'ORA dans la 15^{ème} région militaire et il devint le chef régional de l'ORA en R2.

⁵ Services FFI homologués aussi à partir du 27 novembre 1942.

nom au cours de son interrogatoire, au 425 rue Paradis, du 7 au 26 juin, dans le cadre de l'affaire Catilina. Emprisonné à Marseille à la prison des Baumettes à partir du 26 juin, puis à Fresnes le 18 juillet, il a été déporté le 15 août en direction de Buchenwald d'où il fut envoyé à Dora, le 1^{er} septembre. Il travailla comme manœuvre pour le déchargement et le transport de matériaux de construction dans le kommando de transport dans l'usine souterraine et, le 15 décembre, il fut muté au kommando de transport de plein air jusqu'à son transfert à Nordhausen avec d'autres malades, du 1^{er} au 4 avril 1945. A cette date, il parvint à s'évader profitant du bombardement. Repris par la Wehrmacht, il fut ramené à Dora le 7. Paul Jonglez de Ligne fut libéré par l'armée américaine le 11 avril, rapatrié par avion en France quelques jours plus tard, le 18 avril, et transporté par la Croix Rouge à l'hôpital Bichat à Paris, du 18 au 30 avril. Le comte Jonglez de Ligne reçut la Légion d'honneur, la médaille de la Résistance et la Croix de guerre avec étoile de vermeil. Il reprit son poste dans l'armée et il s'installa à Paris. Il était lieutenant-colonel d'infanterie quand il fit les démarches pour obtenir le titre de déporté résistant en 1950. Il est décédé le 26 décembre 1980¹.

Quelques femmes de l'aristocratie participèrent à la lutte clandestine. Elles représentaient 11,4% des nobles engagés dans la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, 9,1% dans le Gard et 30,8% dans le Vaucluse. Ce chiffre record² du Vaucluse est dû à l'action d'Yvonne de Komornicka et de ses trois filles. Parmi ces femmes, Sylviane de Brettes a eu un parcours particulier.

Sylviane de Brettes d'Eguilles appartenait à une vieille famille originaire du Limousin dont les quartiers de noblesse remontaient au début du XVI^e siècle³. Elle est née le 31 mai 1897 à Tours, fille de Marie Joseph Charles de Brettes, propriétaire à Tours et à Valençay, et de Marie Emmanuelle Gabrielle de Boyer d'Eguilles. Elle

¹ 21 P 577 195, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Paul Jonglez de Ligne.

GR 16 P 311 141, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Paul Jonglez de Ligne.

6 J 82, AD BDR, Archives privées de Madeleine Baudoin, Rapports du Sipo-SD, Affaire Catilina. Il porte le n°19 dans le rapport.

Sapin et quelques autres, *Méfiez-vous du toréador*, Toulon, AGPM, 1987, p. 22-24.

² A nuancer, néanmoins, par la faiblesse des échantillons à ce sujet.

³ P.-L. Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France ou recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume*, tome I, Paris, Imprimerie de Béthune, 1828, p.95 sur la version mise en ligne dans Google books, version consultée le 21 août 2017.

épousa à Tours, le 3 octobre 1928, Fernand Giraud, le frère du futur général Henri Giraud. Pendant la guerre, elle était sans profession et elle vivait à Aix-en-Provence avec son mari. Le couple était membre du mouvement Combat de 1941 jusqu'à son arrestation le 12 décembre 1942. Elle a été homologuée avec le grade de sergent. Elle a obtenu en 1953 le titre d'internée politique car elle avait été arrêtée « *comme otage en raison directe de l'évasion du général Giraud, son beau-frère* »¹, sans lien de cause à effet avec son action résistante. En vertu de la loi du 10 août 1942 réprimant l'évasion des internés administratifs et la complicité en matière d'évasion et par arrêté préfectoral du 3 décembre 1942, elle fut astreinte à résider à Aix-en-Provence, puis à partir du 12 décembre à Vals-les Bains, en Ardèche, avec d'autres membres de la famille Giraud : son époux Fernand, sa belle-sœur et femme du général évadé Céline, ses nièces, filles du général, Jeanne, Marie-Thérèse et Monique, la belle-mère du général Victorine Laperotte et le gendre du général André Marguet. Elle fut transférée à Saint-Romain-de-Lerps, toujours en Ardèche, le 1er juillet 1943, puis à Paris, au siège de la Gestapo avenue Foch, le 12 octobre 1943 et à Vittel le 22 décembre 1943. Elle a été internée à partir du 15 avril 1944, en résidence surveillée, à Friedrichroda en Thuringe jusqu'à sa libération le 5 avril 1945 et son rapatriement le 8 avril. Elle est décédée le 3 mars 1977 à Tours².

Des personnes issues des milieux d'affaires ont également été résistantes. Samuel Jallatte était un protestant, petit industriel de la chaussure comme l'était déjà son père, il s'installa à Nîmes en 1934. Son fils Pierre perpétua la tradition familiale, en fondant à Saint-Hippolyte-du-Fort dans le Gard, en 1947, le groupe Jallatte qu'il spécialisa dans le secteur des chaussures de sécurité³. Les trois frères Jallatte, Pierre, Jean et Charly-Sam ont été résistants. Pierre, né le 25 juin 1918 à Valence, appartenait à

¹ Attestation de Roger Nathan-Murat.

21 P 615 681, DAVCC Caen, Dossier d'internée politique de Sylviane Giraud.

² 21 P 615 681, DAVCC Caen, Dossier d'internée politique de Sylviane Giraud.

GR 16 P 270 279, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Grettes d'Eguilles Sylviane épouse Giraud.

A noter la mauvaise orthographe de son nom de jeune fille.

Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

<http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.297.#GIRAUD>, consulté le 21 août 2017.

³ Le groupe existe encore aujourd'hui même s'il a été revendu à d'autres investisseurs.

un réseau SOE à Grenoble puis ayant franchi la frontière espagnole, il arriva à Alger et il s'engagea dans les FFL¹. Ses frères cadets agirent, eux, dans le Gard.



Jean Jallatte (Figure 9)², de son nom de guerre « Toubib », est né le 11 mai 1923 à Valence. Après ses études au lycée de garçons de Nîmes³, il entra au début de la guerre à la faculté de médecine de Montpellier. Jean Jallatte diffusa des tracts et des journaux clandestins au service de Défense de la France et de Combat dans cette ville où il était étudiant jusqu'en deuxième année de médecine. Déserteur des Chantiers de la Jeunesse, il gagna le maquis dans la Drôme avant de revenir dans le Gard où

Marcel Bonnafoux, ami de sa famille, le recruta dans le maquis de Lasalle, maquis de l'Armée secrète. En février 1944, « Toubib » participa à la sécession d'un petit groupe qui créa le maquis du Serre appelé aussi camp n°4, maquis FTPF. En juin 1944, Jean Jallatte est nommé responsable sanitaire régional de la région R2. Il est arrêté à Alès au début du mois de juillet 1944, probablement le 7 juillet, selon Aimé Vielzeuf. Torturé par les agents de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg au fort Vauban de la cité, il est fusillé à Servas le 12 juillet 1944 et son corps a été retrouvé en septembre 1944 dans le charnier du Puits de Célas. Ses services furent homologués par les autorités militaires du 27 novembre 1943 au 1^{er} juillet 1944 avec le grade de lieutenant. Il a été promu, à titre posthume, chevalier de la Légion d'honneur et il a été décoré de la Croix de guerre avec palme⁴, voici le texte de sa citation :

¹ A. Balent, L. Pichon, F. Sugier, « Jallatte Pierre », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 3 octobre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article197895>

² Photographie issue d'Aimé Vielzeuf, *Epopée en Cévenne*, Nîmes, édition à compte d'auteur, 1976, planche I.

³ Aujourd'hui le lycée Alphonse Daudet.

⁴ Jean Jallatte n'a pas de dossier à la DAVCC de Caen. Il possède un dossier au SHD de Vincennes, non consulté. Sa notice biographique dans le dictionnaire des fusillés a été publiée à l'automne 2017.

J. Brès, L. Pichon, « Jallatte Jean André », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 3 octobre 2018.

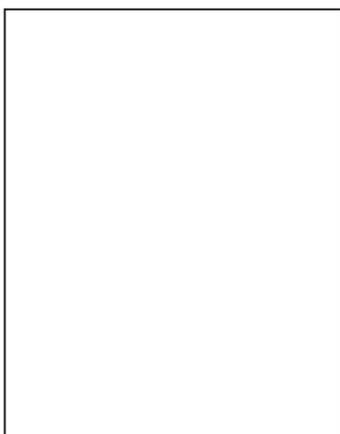
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article197868>

Notices biographiques de Pierre, Jean et Charles Jallatte in AERI, *La Résistance dans le Gard*, CD Rom, 2009.

C. Lassalle, *Réception à l'Académie de Nîmes de Charly-Sam Jallatte, vendredi 29 mai 1992*, 33 p. Mis en ligne sur le site Internet de l'Académie de Nîmes, consulté le 19 août 2017.

A. Vielzeuf, *Epopée en Cévenne, op. cit.*, 1976, p. 30-34.

« Entré dans la lutte clandestine dès 1941. Participe à la formation de la Résistance organisée. Officier FTPF d'une haute valeur militaire, d'un grand esprit d'initiative, animé d'un patriotisme ardent, se portait toujours en avant dans les missions les plus dangereuses. Le 1^{er} juillet 1944, fut nommé responsable régional sanitaire de la 2^{ème} région FTPF. Dénoncé, il fut arrêté par les Waffen SS¹ dans la région d'Alès le 6 juillet 1944. Transféré au siège de la milice à Alès, il fut assassiné le 11 juillet 1944, par les agents à la solde de l'ennemi, il mourut après avoir subi les pires tortures sans livrer le nom de ses camarades montrant un courage digne d'admiration. Ardent défenseur des Libertés républicaines, fut de ceux qui préférèrent mourir que vivre à genou. A droit à l'admiration de la France. Son corps a été retrouvé dans le Puits de Célas »².



Son frère cadet Charles (Figure 10)³, dit Charly-Sam, est né le 10 septembre 1925 à Valence dans la Drôme. Dans sa jeunesse, il appartenait aux scouts protestants, les Eclaireurs unionistes. Il passa son baccalauréat en 1943, au lycée de garçons de Nîmes, avant de s'inscrire un an à la faculté de droit de Montpellier. Il servait d'agent de renseignements pour le réseau SSMF-TR en fournissant des relevés de plans de dépôts de matériels et d'essence et des informations sur les mouvements de troupes⁴. A partir du mois d'août 1943, il était également en relation avec le maquis de l'Estréchure. Arrêté le 23 mai 1944 à Nîmes par la Gestapo, il parvint, le lendemain, à s'échapper lors d'un transfert en sautant de la voiture de la Gestapo. Il se réfugia dans la Creuse où il combattit dans la 642^{ème} compagnie du Bataillon Anne jusqu'à la Libération où il contracta un engagement pour la durée de la guerre. Le 4 octobre 1944, il revint à Nîmes où il apprit la mort de son frère Jean et il fut affecté à la Subdivision militaire du

A. Vielzeuf, *Terreur en Cévenne*, Nîmes, Camariguo, 1983, p. 88-89, 155.

¹ La 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg est souvent assimilée à une unité des Waffen SS, ce qui n'était pas le cas.

² GR 19 P 30, SHD Vincennes, Liste des citations des Croix de guerre du Gard.

³ Photographie prise en octobre 1944 tirée de Lavrut D., *Charly-Sam Jallatte, un parcours dans la Résistance*, dossier réalisé en 2009 mis en ligne <http://www.lycee-dhuoda-nimes.com/projets/AUSCHWITZ/pdf/c.s.jallatte.pdf>. Consulté le 19 août 2017.

⁴ Services non homologués par les autorités militaires.

département du Gard jusqu'au 10 décembre 1944 où il fut libéré de ses obligations militaires parce que « *frère d'un officier mort pour la France* ». En 1945, il reprit ses études mais à la faculté de médecine où il rencontra Denise Landauer qu'il épousa en 1949. Spécialisé en hormonologie, il ouvrit avec son épouse un laboratoire d'analyses médicales à Nîmes. Sa renommée internationale dans ce domaine, notamment la stérilité, lui permit de diriger un centre de recherches sur la génétique à Tours de 1969 à 1980 avant de retourner vivre à Nîmes. En 1992, il entra à l'Académie de Nîmes et il en devint le président en 2001. Il est décédé le 11 février 2012. Il a obtenu le titre de CVR en 1954. Il été décoré de la médaille des évadés et de la médaille de la France libérée et il était chevalier de la Légion d'honneur¹.

Ainsi, la Résistance a recruté des membres de toute origine sociale. Les résistants issus des classes populaires étaient très nombreux mais les classes supérieures ont fourni également un certain nombre d'éléments à la Résistance, disposant parfois de qualifications précieuses comme les officiers de carrière. L'exemple des frères Jallatte souligne que la Résistance a parfois été une histoire de famille, même si ses membres n'appartenaient pas forcément aux mêmes unités comme nous venons de le voir.

c) La composition des familles

La composition des familles complète l'analyse du milieu social. Les résistants étaient-ils des enfants uniques ? Étaient-ils issus de famille nombreuse² ou non ? Cette information est quasi inexistante dans les sources, seulement dans les questionnaires renvoyés par les résistants ou leur famille, les dossiers de naturalisation, les biographies. Nous aurions pu étudier les registres de naissance par commune pour reconstituer les fratries, mais nous n'étions pas à l'abri d'un déménagement ou d'une naissance d'un

¹ C.-S. Jallatte, « Les tribulations d'un abonné au 13 » dans Lanvers P., *Au service de la France*, Paris, Éditions LBM, 2007, article mis en ligne sur le site du lycée Dhuoda à Nîmes, http://www.lycee-dhuoda-nimes.com/projets/expo_AUSCHWITZ.php, consulté le 19 août 2017.

Notices biographiques de Pierre, Jean et Charles Jallatte in AERI, *La Résistance dans le Gard*, CD Rom, 2009.

C. Lassalle, *Réception à l'Académie de Nîmes de Charly-Sam Jallatte, vendredi 29 mai 1992*, 33 p. Mis en ligne sur le site Internet de l'Académie de Nîmes, consulté le 19 août 2017.

P. Trarieux, *Réception à l'Académie de Nîmes de Trarieux P., Remerciements de Monsieur Pascal Trarieux et éloge de son prédécesseur M. Charly Sam Jallatte*, p.17-21, 25 octobre 2013. Mis en ligne sur le site Internet de l'Académie de Nîmes, consulté le 19 août 2017.

² A l'époque, une famille nombreuse comprend au minimum quatre enfants.

frère ou d'une sœur dans une autre commune pour différentes raisons ou la naissance d'un résistant dans une autre commune que celle où habitaient ses parents à l'époque¹.

Tableau 31 : Structure familiale

Nombre de frères et sœurs	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0	27	8,5%	13	10,7%	8	6,3%	48	8,5%
1	66	20,8%	22	18%	22	17,5%	110	19,5%
2	63	19,9%	35	28,7%	29	23%	127	22,5%
3	46	14,5%	17	13,9%	22	17,5%	85	15%
4	41	13%	11	9,0%	17	13,5%	69	12,2%
5	33	10,4%	11	9,0%	12	9,5%	56	9,9%
6	26	8,2%	1	0,8%	9	7,1%	36	6,4%
7	6	1,9%	7	5,7%	3	2,4%	16	2,8%
8	3	0,9%	1	0,8%	2	1,6%	6	1%
9	4	1,3%	3	2,5%	0	0%	7	1,2%
10	0	0%	1	0,8%	2	1,6%	3	0,5%
11	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Total	317	100%	122	100%	126	100%	565	100%
Nombre moyen	3		2,8		3		2,9	
Familles nombreuses	50,8%		42,6%		53,2%		49,6%	

L'étude des structures familiales est, par conséquent, très fragile avec peu de données disponibles. Dans les Bouches-du-Rhône, le nombre de frères et de sœurs a été identifié pour seulement 317 résistants (soit 3,4% de l'échantillon), pour 122 résistants (soit 4,5%) dans le Gard, 126 résistants (soit 3,8%) dans le Vaucluse avec au total 565 personnes pour la région (soit 3,7%). Les valeurs du tableau 31 sont donc très incertaines.

¹ Outre le fait que ce travail aurait été harassant.

Les recensements de population pourraient être utiles mais il faudrait en consulter plusieurs pour reconstituer les fratries entières s'il y avait des gros écarts d'âge entre les aînés et les cadets pour être sûrs de n'oublier personne.

Les résistants ont grandi dans des familles allant de 1 à 12 enfants. En moyenne, ils avaient 2,9 frères et sœurs ce qui donne comme taille moyenne 3,9 enfants et une valeur médiane de 3 enfants par famille de résistants. Ces valeurs sont très proches de celle des Français libres dont les familles étaient en moyenne de 3,8 enfants et dont la famille médiane était composée de 3 enfants. Les résistants de la région sont nés dans des familles nombreuses pour 49,6% d'entre eux (de 42,6% dans le Gard à 53,2% dans le Vaucluse) et les Français libres avaient un taux légèrement plus faible (44%). « *Ces chiffres sont en total décalage avec les données nationales. [...] à la fin des années 1920 une famille française sur treize comporte six enfants ou plus ; or, parmi les générations nées entre 1918 et 1924, un Français libre sur cinq provient d'une telle famille. De même, la proportion de fils uniques est très faible chez les Français libres (12%) alors que, pour la période 1896-1916, 25% des enfants nés en France sont des enfants uniques* »¹.

La ressemblance est assez étonnante tout en demeurant sujet à caution étant donné le peu de renseignements disponibles pour constituer l'échantillon. Il n'a pas été possible de déterminer quelle était la place des résistants dans ces fratries, aîné ou cadet. Dans les FFL, les cadets étaient plus nombreux que les aînés, illustrant le concept de disponibilité, une disponibilité reposant en partie sur la situation matrimoniale au moment de leur engagement dans la Résistance. Celle-ci a été plus facile à découvrir grâce aux questionnaires, aux dossiers de naturalisation et surtout grâce aux dossiers de demande de la carte de CVR bien que la rubrique « *situation civile sous l'occupation jusqu'à la Libération* » soit une des moins bien renseignées. Les actes de naissance se sont avérés fort utiles malgré la faille des mentions marginales².

d) La situation matrimoniale pendant l'engagement dans la Résistance

Le postulat de départ était de rechercher la situation matrimoniale lors de l'entrée dans la Résistance. Il a légèrement été modifié pour passer à la situation matrimoniale pendant la Résistance puisque certains résistants se sont mariés pendant ce

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 70.

² Mentions parfois incomplètes. Les registres du greffe déposés aux archives départementales sont plus incomplets que les registres conservés par les communes.

laps de temps et il n'était pas toujours évident de connaître la date exacte du mariage pendant la guerre.

Cette situation matrimoniale a été établie pour 67,5% des résistants dans les Bouches-du-Rhône, 59,2% dans le Gard, 59,8% dans le Vaucluse et 64,4% dans la région ce qui laisse présager une meilleure représentativité que le calcul précédent relatif à la composition des familles.

Les résistants mariés étaient majoritaires dans les Bouches-du-Rhône qui en comptaient le plus (62,5% de l'effectif), dans le Vaucluse (53,8%) et dans l'ensemble de la région (58,2%). Seul le Gard présentait une majorité de résistants célibataires (52%), ce qui souligne une plus grande disponibilité de la part des résistants gardois dont l'âge moyen était de 28 ans et l'âge médian de 25 ans. La proportion de célibataires parmi les résistants gardois était plus grande parce que l'âge des engagés était plus bas dans ce département¹.

En comparant nos échantillons et la population totale de chaque département en 1936, c'est-à-dire en comptabilisant les enfants et les adolescents de moins de 15 ans alors que ces classes d'âge étaient peu présentes dans la Résistance, des nuances sont visibles. Les célibataires sont sous-représentés dans la Résistance des Bouches-du-Rhône et de la région (coefficient de 0,8 et de 0,9) alors qu'ils sont légèrement surreprésentés dans le Vaucluse (1,1) et dans le Gard (1,2). Même si les résistants mariés sont moins nombreux dans le Gard, cette catégorie est en équilibre par rapport aux chiffres de 1936 comme dans le Vaucluse tandis qu'ils sont en surnuméraire dans les Bouches-du-Rhône et dans la région (coefficient de 1,3 et de 1,2). Dans l'ensemble des départements, les veufs sont très nettement sous-représentés (moins de 0,1) soit en raison de leur âge avancé², soit parce que le veuvage n'a pas été identifié dans sa pleine mesure, soit parce que les veufs ou les veuves ont moins pris le risque d'entrer en

¹ Voir la partie 2, chapitre 1.

L'âge moyen est de 32 ans dans les Bouches-du-Rhône et de 30 ans dans le Vaucluse.

L'âge médian est de 32 ans dans les Bouches-du-Rhône et de 29 ans dans le Vaucluse.

² Le veuvage peut survenir à tous âges. Par exemple, à cause de la mortalité en couches plus élevée qu'aujourd'hui, un homme pouvait être veuf très jeune.

Résistance afin de ne pas laisser un orphelin s'ils étaient parents. Les divorcés étaient également en faible proportion sauf dans le Gard (coefficient de 1,7).

Tableau 32 : Situation familiale pendant la guerre¹

Situation familiale	BDR						Gard					
	Eff.	%	Pop. 1936	Coeff.	Pop. 1936 + de 15 ans ²	Coeff.	Eff.	%	Pop. 1936	Coeff.	Pop. 1936 + de 15 ans	Coeff.
Célibataires	2 286	36,6%	45,4%	0,8	24,8%	1,5	829	52%	42,1%	1,2	23,6%	2,2
Mariés ³	3 903	62,5%	46,8%	1,3	64,5%	1	747	46,9%	49,1%	1	64,8%	0,7
Concubinage	6	0,1%	0%	0,04	0%	0,03	0	0%	0%	0	0%	0
Veufs ⁴	17	0,3%	7%	0	9,7%	0	7	0,4%	8,4%	0,1	11,1%	0
Divorcés	34	0,5%	0,8%	0,7	1,1%	0,5	11	0,7%	0,4%	1,7	0,5%	1,4
Total	6 246	100%	100%	1	100%	1	1 594	100%	100%	1	100%	1

Situation familiale	Vaucluse						Région					
	Eff.	%	Pop. 1936	Coeff.	Pop. 1936 + de 15 ans	Coeff.	Eff.	%	Pop. 1936	Coeff.	Pop. 1936 + de 15 ans	Coeff.
Célibataires	898	45%	42%	1,1	25,2%	1,8	4 013	40,8%	44,3%	0,9	24,6%	1,7
Mariés	1 072	53,8%	47,9%	1,1	61,9%	0,9	5 722	58,2%	47,4%	1,2	64,2%	0,9
Concubinage	0	0%	0%	-	0%	-	6	0,1%	0%		0%	
Veufs	9	0,5%	9%	0,1	11,7%	0,04	33	0,3%	7,6%	0,04	10,3%	0,03
Divorcés	15	0,8%	1%	0,8	1,3%	0,6	60	0,6%	0,7%	0,9	1%	0,6
Total	1 994	100%	100%	1	100%	1	9 834	100%	100%	1	100%	1

Au regard du recensement de la population de 1936, on observe finalement que le célibat n'était pas un motif déterminant d'engagement pour les résistants, à l'exception du Gard. Nous sommes loin du profil des Français libres où les célibataires,

¹ Calcul arrêté à la date de la Libération de chaque département.

² Dans la population de 1936, nous n'avons ici retenu que les personnes de plus de 15 ans pour éviter de faire exploser le nombre de célibataires.

³ Cette catégorie englobe les veufs ou les divorcés remariés.

⁴ La part des veufs est peut-être plus élevée mais le veuvage n'est pas mentionné dans les mentions marginales des actes de naissance. Certains veufs sont par ignorance comptabilisés dans les mariés. Il en va de même pour les divorcés même si la mention d'un divorce figure en marge sauf oublié.

« sans charge familiale ni professionnelle », dominant¹. La vie conjugale n'était donc pas un frein à l'action clandestine dans notre région et même des résistants sont passés devant monsieur le maire alors qu'ils étaient déjà engagés dans l'armée des ombres (au moins 3,2% des résistants mariés des Bouches-du-Rhône et du Gard, 4% dans le Vaucluse et 3,7% sur l'ensemble de l'échantillon). Parmi ces derniers, quelques-uns présentent la particularité d'avoir fait le coup de feu le lendemain ou le surlendemain de leurs noces. Raymond Rinaudo s'est marié le 10 juin 1944 à Cadolive et, deux jours plus tard, il rejoignait le maquis de Valdonne. Michel Pépin se maria le 19 août 1944 à Marseille et, le lendemain, il combattait pour la libération de la cité phocéenne dans le quartier de Saint-André où il fut blessé².

Avoir des enfants pouvait être un obstacle que certains résistants ont dépassé. Au moins 11% des résistants mariés des Bouches-du-Rhône étaient parents, au moins 22,7% dans le Gard, au moins 15,3% pour le Vaucluse, soit au moins 13,2% pour la région.

En retirant les moins de 15 ans dans la population de chaque département en 1936 pour mieux coller au profil de l'échantillon des résistants, les cartes sont redistribuées. Les résistants célibataires deviennent partout excédentaires, dans les Bouches-du-Rhône (coefficient de 1,5), dans le Gard (coefficient de 2,2), dans le Vaucluse (coefficient de 1,8) et dans la région (coefficient de 1,7). Les résistants mariés sont à présent sous-représentés sauf dans les Bouches-du-Rhône où ils demeurent à l'équilibre. Pour les veufs et les divorcés, les valeurs changent sans inverser les tendances présentées précédemment. En ajustant la population de 1936 à l'âge de notre échantillon, le célibat est un facteur d'engagement et les résistants mariés sont sous-représentés sauf dans les Bouches-du-Rhône (coefficient de 1).

La question du célibat met en évidence ce que Laurent Douzou nomme la disponibilité « entendue au sens de celui qui se voue entièrement aux idées qu'il veut promouvoir, à l'action qu'il veut mener »³. Un célibataire avait moins de scrupules à

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 219.

² Sa blessure ayant été homologuée, il a pu recevoir le titre de CVR en 1956.

³ L. Douzou, « L'entrée en Résistance », art. cit. p. 15.

s'engager car il ne mettait pas en danger sa femme et ses enfants et dans le cas de la clandestinité totale, il ne les laissait pas derrière lui sans ressources puisque privés de son salaire. Un célibataire n'avait pas besoin de leur mentir ou de leur cacher ses actions, il ne devait rendre de comptes à personne sauf peut-être à ses parents s'il était mineur ou s'il demeurait encore dans le foyer parental. Un célibataire était plus libre psychologiquement ou émotionnellement et physiquement, il pouvait plus facilement agir ou se déplacer sans attirer l'attention ou les reproches de sa famille.

Cette disponibilité matrimoniale a été relevée de manière plus évidente chez les membres des Brigades internationales, mais avec des réserves. « *Dans la plupart des cas, la source unique dont on dispose pour connaître la situation matrimoniale d'un volontaire reste sa propre déclaration [...]. Des Brigadistes commettant de réels abandons de familles ne vont pas déclarer être mariés. [...] D'autres candidats n'osent pas signaler leur situation conjugale, croyant que l'on n'accepte à " Mathurin-Moreau " que les célibataires. Les résultats suivants ne doivent donc être pris qu'à titre indicatif : célibataires, 58,5% ; séparés, divorcés ou en instance de divorce, 10,2% ; veufs, 2,4% ; mariés, 26,2% ; vivant maritalement, 2,7% »¹.*

Pour approfondir la question de la disponibilité, la durée du mariage au moment de l'engagement paraît être intéressante. Les résistants jeunes mariés (moins de 10 ans de mariage) sont majoritaires dans le Vaucluse (50,1% des résistants mariés) mais cette tendance diminue dans le Gard (46,6%) et dans les Bouches-du-Rhône (42,4%), soit une valeur régionale de 44,1%. Ces jeunes couples avaient certainement des enfants en bas âge. Jusqu'aux noces de porcelaine², ces ménages peuvent encore avoir à charge des adolescents ou même de jeunes enfants pour les cadets de grandes fratries. Les « vieux mariés » (plus de 20 ans de mariage), eux, sont plus rares dans les rangs de la Résistance vauclusienne (13,9% des résistants mariés). Dans les Bouches-du-Rhône et surtout dans le Gard, cette proportion est non négligeable (18,9% et 20,2%) portant la valeur régionale à 18,1%.

¹ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 142.

² 20 ans de mariage.

Tableau 33 : Durée du mariage des résistants mariés

Durée du mariage	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0-4 ans	710	20,8%	152	27,7%	248	28,0%	1 110	22,8%
5-9 ans	740	21,6%	104	18,9%	195	22,0%	1 039	21,3%
10-14 ans	764	22,3%	91	16,6%	208	23,5%	1 063	21,8%
15-19 ans	560	16,4%	91	16,6%	111	12,5%	762	15,6%
20-24 ans	443	12,9%	76	13,8%	81	9,2%	600	12,3%
25-29 ans	102	3%	20	3,6%	19	2,1%	141	2,9%
30-34 ans	39	1,1%	9	1,6%	5	0,6%	53	1,1%
35-39 ans	54	1,6%	4	0,7%	11	1,2%	69	1,4%
40-44 ans	9	0,3%	2	0,4%	7	0,8%	18	0,4%
Total	3 421	100%	549	100%	885	100%	4 855	100%
Moyenne	12 ans		12 ans		11 ans		12 ans	

En rapportant ces données à l'ensemble des statuts matrimoniaux identifiés, les « vieux mariés » correspondent à 10,4% des résistants des Bouches-du-Rhône, à 7% de ceux du Vaucluse, à 6,2% de ceux du Gard, soit 9% pour la région. Un mariage durable peut signifier que les enfants sont élevés et qu'ils sont devenus indépendants financièrement en étant entrés dans la vie active ou en étant en train de terminer leurs études universitaires. Ainsi, la barrière psychologique ou émotionnelle évoquée ci-dessus était moins forte dans les consciences des résistants qui avaient donc moins de raisons ou de scrupules familiaux pour ne pas s'engager pleinement dans la Résistance. Enfin, celle-ci avait besoin de cadres souvent des hommes d'âges plus murs, plus nombreux dans les Bouches-du-Rhône, des hommes disponibles non pas par leur statut de célibataire mais par justement leur statut de « vieux mariés ». Le mariage par sa longévité devient alors un autre critère de disponibilité.

La disponibilité des résistants semble par conséquent être une variable possible, aux deux extrémités du mariage avec les célibataires et les « vieux mariés ». Cependant, elle n'est pas forcément déterminante ou prise en compte par les résistants dans leur

choix de s'engager dans la lutte contre le régime de Vichy ou l'occupant, tout comme l'était l'origine géographique (les causes de l'immigration, l'exode et les expulsions d'Alsace et de Moselle devenant des motivations). La nationalité peut montrer chez les Français leur patriotisme avec la volonté de défendre la patrie en danger ; chez les naturalisés, l'acte de Résistance pouvait signifier le désir ardent de rendre à leur patrie d'adoption ce qu'elle leur avait apporté. Chez les étrangers, le combat était le plus souvent la poursuite ou la résurgence des motifs de leur exil (guerres, extrémisme politique, antisémitisme, discrimination raciale, etc.). Le milieu social a souligné une part d'intentionnalité dans l'engagement. Pourtant, la Résistance recruta aussi en fonction des capacités ou de l'expérience qu'un individu pouvait lui apporter ce qui nous amène à aborder la question de la formation des résistants.

Chapitre 2

La formation des résistants

La formation des résistants est considérée sous deux angles différents. En premier lieu, une formation civile leur a été dispensée, ce sont les études suivies avant ou pendant la guerre pour les plus jeunes. Selon leur âge et leur nationalité, ils ont reçu une formation militaire qui leur a apporté différentes expériences (service militaire, mobilisation lors de la Première Guerre mondiale, armée de réserve, etc.) jusqu'à leur ralliement à la Résistance. Ainsi, leur haute qualification intellectuelle ou leur expérience militaire les prédisposait-elle à des fonctions de commandement ou à un engagement plus important que les autres catégories socioprofessionnelles ? La Résistance a-t-elle recruté seulement des intellectuels ou des militaires ou a-t-elle eu recours à des éléments représentatifs de toutes les forces vives de la nation ?

1) Le niveau d'études

Le niveau d'études est celui que les résistants avaient pendant le conflit parce qu'une partie d'entre eux était encore scolarisée et ils n'ont terminé leurs études qu'après la guerre ou ils les ont reprises après une interruption. Le niveau d'études

apparaît très peu, il est mentionné dans les dossiers de naturalisation, dans les dossiers d'internés administratifs de Vichy¹, dans les registres matricules et dans les questionnaires renvoyés par les résistants ou leur famille. A défaut de le déterminer avec précision, une distinction entre ceux qui avaient le baccalauréat ou non a été envisagée à partir des éléments connus et des professions exercées pendant la guerre, puis nous avons tenté d'aller plus loin avec les quelques données recensées.

a) Les résistants bacheliers au moment de leur engagement

Analyser le niveau d'études est assez ambitieux et aléatoire pour plusieurs raisons. Les registres matricules utilisés sont ceux des classes d'âge ayant pu participer à la Première Guerre mondiale². Ils renseignent sur le degré d'instruction pour les résistants les plus âgés de l'échantillon dont une minorité était née avant la mise en place de l'obligation scolaire en France, ce qui peut favoriser la médiocrité du niveau général d'études. Le niveau scolaire a progressé certainement entre des personnes qui étaient scolarisées dans les années 1870 et celles qui l'étaient encore dans les années 1940.

La seconde carence réside dans l'estimation du niveau scolaire à partir des professions du second conflit mondial. Les professions déclarées étaient parfois des professions de fortune ou clandestines comme les travaux forestiers ou agricoles. Ces emplois étaient choisis, par exemple, pour éviter le départ au STO en se faisant engager dans des usines ou à des postes protégeant contre la réquisition et non pas en fonction du degré réel d'instruction. Certaines personnes ont été révoquées de leur emploi à cause de leurs opinions politiques, de leur appartenance à la franc-maçonnerie ou elles ont été interdites d'exercice comme les Juifs. Ainsi, nous pourrions avoir de nouveau une sous-évaluation du niveau scolaire réel.

¹ Nous avons consulté les dossiers du Gard uniquement.

1 W 289 à 1 W 313, AD Gard, Dossiers d'internement administratif.

² A de rares exceptions. Certaines fiches matricules étaient parfois présentes dans les différents dossiers administratifs mais selon les modèles, le degré d'instruction ne faisait plus partie des rubriques à renseigner.

Un troisième écueil est l'appellation de certaines professions. Pour les résistants décédés encore scolarisés, la mention « étudiant » est apposée sur leur acte de décès. Cependant, celle-ci peut correspondre à différentes réalités. L'étudiant de 1940-1944 pouvait être un lycéen, un élève scolarisé dans une école pratique ou un élève inscrit à l'université. Ce terme engendre des confusions et il n'est pas le seul. Nous avons trouvé des ingénieurs qui n'avaient pas le baccalauréat et d'autres qui étaient diplômés de grandes écoles. Les inspecteurs de police ont posé le même souci et dans les Bouches-du-Rhône, ils étaient assez nombreux. Des commissaires de police avaient suivi une formation juridique à la faculté de droit mais ils n'avaient pas tous le même cursus scolaire.

Tableau 34 : Résistants bacheliers au moment de leur engagement et sex ratio des bacheliers

Niveau d'études	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Sans le baccalauréat	5 204	89,5%	1 229	88%	1 802	93%	8 235	90%
Avec le baccalauréat	610	10,5%	168	12%	136	7%	914	10%
Total	5 814	100%	1 397	100%	1 938	100%	9 149	100%
Sex ratio	H	F	H	F	H	F	H	F
Bacheliers	95,4%	4,6%	99,4%	0,6%	97,8%	2,2%	96,5%	3,5%

La part des bacheliers résistants se situe en-dessous de la barre des 12%, le Vaucluse obtenant le plus faible taux (7% de diplômés), les Bouches-du-Rhône (10,5%) et le Gard a le maximum (12%), pour une valeur régionale à 10%. Le système scolaire français était très élitiste et ségrégué : en 1939, on ne trouve que 7% de bacheliers dans une classe d'âge¹. Les résistants sont simplement le reflet de cette réalité. Nous sommes très loin du profil des FFL où 51% étaient détenteurs du baccalauréat². Ces résultats

¹ A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France de 1800 à 1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 416.

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 118-119.

confirment la faible représentation des élites dans la Résistance de la région par rapport à leurs origines sociales comme nous l'avons vu plus haut ou par rapport aux FFL.

Deux bémols sont à apporter. Le premier est la mise en perspective avec les 7% d'admis à l'examen par classe d'âge en 1939 en France, alors que le nombre de résistants bacheliers dans la région était supérieur à cette moyenne nationale. Le Vaucluse correspond à cette moyenne nationale. En outre, en prenant en compte le rapport hommes-femmes, les bachelières étaient très faiblement engagées dans la Résistance. Elles ne représentaient que 4,6% des résistants bacheliers dans les Bouches-du-Rhône, 0,6% dans le Gard, 2,2% dans le Vaucluse et 3,5% dans la région alors qu'il y avait 28,7% de femmes parmi les bacheliers en 1939¹. Ces taux peu avantageux confirment la faible part des femmes dans la Résistance qui a été signalée au début de cette étude.

La seconde nuance est que ces valeurs s'étalent sur une période de 70 ans puisque les résistants les plus vieux ont pu être scolarisés dans les années 1870 et les plus jeunes étaient encore sur les bancs des écoles, lycées, universités ou autres pendant le conflit. Cette longue période associe des individus « *nés à différentes époques et [...] superposer des strates successives de bacheliers ou d'étudiants [...] a pour effet d'accroître artificiellement leur proportion* »². En prenant seulement en compte les résistants nés entre 1918 et 1922 comme pour les FFL, les résultats restent assez proches des valeurs précédentes calculées sur une longue période. 11,5% des résistants bucco-rhodaniens nés entre 1918 et 1922 avaient le baccalauréat, 10% des résistants gardois, 5,7% des résistants vauclusiens et 9,9% des résistants de la région. Ces taux sont donc nettement au-dessus des moyennes nationales, mais moins que chez les FFL. Les Bouches-du-Rhône sont le seul département où cette valeur progresse légèrement (+ 1%) par rapport à sa moyenne sur le long terme et la baisse ailleurs n'est pas trop brutale (- 2% dans le Gard, - 1,3% dans le Vaucluse et - 0,1% dans la région).

¹ J.-C. Chesnais, « La population des bacheliers en France. Estimation et projection jusqu'en 1995 », *Population*, 1975, n°3, p. 533.

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, *op. cit.*, p. 119.

Pour ceux qui ont poursuivi des études post-bac, une typologie des études est envisageable. Les études scientifiques et militaires dominent avec un quart des poursuites d'études dans la région, suivies par le domaine médical et juridique. Dans les Bouches-du-Rhône, les scientifiques sont devant les militaires qui sont plus présents dans le Gard et le Vaucluse. Les études littéraires sont en dernière position dans tous les secteurs (moins de 12%).

Tableau 35 : Types d'études après le baccalauréat

Types d'études	BDR		Gard		Vaucluse		Région		FFL ¹
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Etudes juridiques	78	17,2%	23	19,2%	21	19,6%	122	17,9%	22,3%
Etudes littéraires	49	10,8%	14	11,7%	8	7,5%	71	10,4%	8,5%
Etudes médicales	98	21,6%	23	19,2%	24	22,4%	145	21,3%	8,9%
Etudes militaires	101	22,3%	36	30%	35	32,7%	172	25,3%	37,5%
Etudes scientifiques	127	28,0%	24	20%	19	17,8%	170	25%	22,8%
Total	453	100%	120	100%	107	100%	680	100%	100%

Ce classement rejoint celui des Français libres bien que chez ces derniers la proportion de militaires soit plus élevée (37,5%) et que les études médicales soient aussi peu importantes que les études littéraires. Au contraire, dans les trois départements de l'étude, les médecins, les dentistes ou les pharmaciens ont garni les rangs de la Résistance. Les formations militaire et médicale pouvaient être recherchées par les responsables de la Résistance afin d'encadrer les recrues ou de les soigner le cas échéant. Les scientifiques étaient très utiles dans le relevé d'informations militaires, de plans de bases ou de matériels de guerre, les renseignements pouvaient être accompagnés de croquis. Les fonctions juridiques permettaient de côtoyer les Allemands ou l'administration de Vichy au plus près et d'obtenir des renseignements précieux sur les arrestations par exemple. Les intellectuels dans un sens large pouvaient être des cadres idéaux de la Résistance et nous y reviendrons ultérieurement.

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 121.

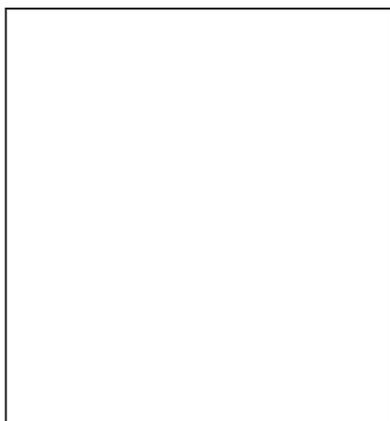
Quelques résistants étaient néanmoins issus de grandes écoles parmi les plus prestigieuses, l'ENS de la rue d'Ulm, Polytechnique, Centrale ou Saint-Cyr, et pas seulement dans les Bouches-du-Rhône. Une liste non exhaustive a été dressée avec les plus grandes écoles parisiennes représentées.

Tableau 36 : Liste non exhaustive de quelques élèves des grandes écoles engagés dans la Résistance locale

Grandes écoles	BDR	Gard	Vaucluse
ENS Ulm	Albert Chabanon		
Polytechnique	Robert Rossi Marie Stouvenot	Dominique Magnant	Jean Flandrin
Centrale	Paul Abry Jean-Pierre Balembois Jacques Renard		
Saint-Cyr	Henry Bergasse Henri Chanay Maurice Chevance Henry Denis Jean Frégier Henri Frenay Jacques Lécuyer Francis Ninck Gaston Schmitt Jean Vincent	Paul Béchard Paul Braquet Jean Lusinchi Georges Valezi Georges Vigan- Braquet	Jacques Lenoir
Sciences politiques Paris		Robert Poujol	Jean Benedetti

Ces élèves des grandes écoles formaient l'élite de la nation et ils ont servi de cadres à la Résistance, comme en témoigne Dominique Magnant sur sa participation à la Résistance gardoise en 1944. « *Nous ne connaissions pas Salindres ni Alès, ni personne*

*dans le Gard. Nous y sommes restés, un an, et n'y sommes jamais retournés. Notre action dans la Résistance y a été purement militaire et a duré moins d'un an. J'y ai apporté l'expérience de plusieurs années de formation militaire et de combat, dans un milieu qui manquait de cadres »*¹.



Dominique Magnant (Figure 11)², connu sous le pseudonyme de « commandant Bombyx » dans le Gard, est né le 22 juin 1914 à Loches en Indre-et-Loire, d'un père professeur agrégé et d'une mère sans profession. Il fit ses études au lycée de Bordeaux, puis à Cologne, en 1932, au moment où Hitler faisait campagne pour les législatives. Son séjour en Allemagne lui permit de découvrir les dangers du nazisme. Dans les années

1930, Dominique Magnant fit une rencontre déterminante en la personne de Marc Sangnier. Il rentra à l'Ecole Polytechnique en 1934, puis à l'Ecole de l'artillerie de Fontainebleau du 1^{er} octobre 1936 au 1^{er} mai 1937 et, enfin, à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich de 1937 à 1939 où il rencontra des étudiants allemands et autrichiens réfugiés, ce qui ne fit que le conforter dans son désir de lutter pour la liberté et la fraternité. Sa thèse de doctorat fut soutenue à l'Ecole normale supérieure. En 1939, il épousa Denise Voisin, ancienne élève de l'ENS, agrégée de Lettres, rencontrée lors de ses études à Polytechnique et ils eurent quatre enfants nés entre 1940 et 1944. Mobilisé en 1939-1940 au 310^{ème} RACP, blessé et fait prisonnier le 15 juin 1940, à Aix-en-Othe dans l'Aube, le lieutenant Magnant parvint à s'évader, le 2 juillet 1940, du camp de Romilly-sur-Seine. De retour à Grenoble, il fut affecté au 2^{ème} RACM. Démobilisé, il reprit son métier d'ingénieur et travailla aux établissements Kuhlmann à Saint-Clair-du-Rhône à partir du 15 août 1940. A l'origine de la création de l'organisation des Auberges de la jeunesse dans la zone sud, Dominique Magnant en occupa les fonctions de président du mois de mai 1941 jusqu'à son renvoi en août 1942 pour avoir refusé d'exclure les Juifs sur ordre du régime de Vichy. En septembre 1942, il redevint

¹ D. Magnant, *La bataille d'Alès*, mémoires dactylographiées, 1994, p. 3. Mis en ligne par la SABIX (Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique), consulté le 24 août 2017. <https://sabix.revues.org/654>

² Photographie appartenant aux archives privées d'Aimé Vielzeuf utilisée dans la notice biographique de Dominique Magnant rédigée par Monique Vézillier pour l'AERI, *La Résistance dans le Gard*, *op. cit.*

ingénieur chimiste à la compagnie Alais, Forges et Camargue à Saint-Auban, dans les Basses-Alpes, puis en septembre 1943 à l'usine Péchiney de Salindres dans le Gard. Ses services dans la Résistance furent homologués du 15 février 1944 jusqu'au 28 août 1944 comme chef d'état-major départemental CFL du Gard avec le grade de commandant¹. « Bombyx » était instructeur militaire du groupe local de Salindres, puis du maquis Bayeux constitué après le débarquement de Normandie et la Libération de la ville de Bayeux dont ce maquis portait le nom. Le commandant Magnant participa à des diffusions de tracts, à des sabotages et à des transports d'armes, tout en conservant une activité légale jusqu'au 5 août 1944, date de son passage au maquis. Lors de la Libération d'Alès, le commandant « Bombyx » prit la tête des troupes CFL avant de s'engager volontairement dans le bataillon des Cévennes rattaché à la brigade du Languedoc qui fut intégrée par la suite à la 1^{ère} Armée française. Le 5 octobre 1944, lui fut confié le commandement de 570 hommes et 35 officiers d'active et de réserve lors de la campagne d'Alsace et d'Allemagne. Il devint, le 1^{er} mars 1945, chef du service des industries chimiques à l'état-major de la 1^{ère} Armée française, puis directeur de l'économie et des finances du pays de Bade dans la zone d'occupation française. En 1949, Dominique Magnant assura les fonctions de conseiller technique au cabinet d'Alain Poher, commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes. Cet ingénieur poursuivit sa carrière d'ingénieur en occupant de très hautes fonctions comme directeur de recherches et développement aux houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en 1950, et de la société centrale de dynamite en 1956, devenu plus tard le groupe Roussel-Nobel, et comme délégué aux affaires techniques, scientifiques et universitaires de l'Union des industries chimiques de 1972 à 1978. De hautes responsabilités au sein de différentes écoles ou organismes lui furent dévolues : vice-président de l'Ecole nationale supérieure de chimie à Strasbourg en 1970 ou comme président du Mouvement fédéraliste européen en 1960 et président de la Ligue française pour les auberges de jeunesse de 1978 à 1985. Dominique Magnant est décédé le 14 décembre 2010 à Sceaux. Colonel honoraire, officier de la Légion d'honneur et chevalier des Palmes académiques, il fut décoré de la médaille de la Résistance, de la

¹ Nomination effective le 5 août 1944 par le commandant Michel Bruguier, chef départemental FFI.

médaille des évadés, de la croix du Combattant volontaire et de la Croix de guerre avec étoile de bronze¹.

D'autres résistants terminèrent leurs études après la guerre et intégrèrent de prestigieuses écoles comme René Lamothe à la nouvelle Ecole nationale d'Administration (ENA) ou Denis Girard à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud.

Les renseignements sur le niveau d'études sont très incomplets et parfois incertains à cause de la dualité des termes employés. Les résistants bacheliers étaient certainement en surreprésentation par rapport à la société française de l'époque et des diplômés du supérieur occupèrent des postes de commandement importants. Quel était le niveau d'études réels des résistants de la région ? Nous ne serions le dire avec certitude. Toutefois, une analyse plus détaillée est envisagée même si elle reste lacunaire.

b) Le degré d'instruction au prisme des registres matricules

Le site Internet Grand Mémorial est un portail ouvert par le Ministère de la Culture et ses différents partenaires pour pouvoir accéder aux registres matricules des classes d'âge de soldats ayant pu combattre lors de la Première Guerre mondiale, appelés ou engagés volontaires ayant devancé l'appel, registres mis en ligne par les archives des départements français. « *Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le président de la République a souhaité que tous les Français puissent retracer, grâce à leurs fiches matriculaires, le parcours des neuf millions de soldats qui ont combattu pour défendre notre territoire. Événement majeur de la commémoration, le Grand Mémorial est à la fois un hommage à tous ces combattants et un outil de recherche*

¹ GR 16 P 383 100, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de Dominique Magnant.

D. Magnant, *La bataille d'Alès*, mémoires dactylographiées, 1994, 31 p. Mis en ligne par la SABIX (Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique), consulté le 24 août 2017.
<https://sabix.revues.org/654>

D. Magnant, *Le Bataillon des Cévennes*, 63 p. Mis en ligne par la SABIX (Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique), consulté le 24 août 2017.
<https://sabix.revues.org/655>

Notice biographique de Dominique Magnant sur le site Internet Who's who in France, consulté le 24 août 2017.

https://www.whoswho.fr/decede/biographie-dominique-magnant_15132

culturel, scientifique et pédagogique »¹. Le site n'héberge pas les registres numérisés, il renvoie vers les sites des archives des départements concernés. Quelques registres sont indexés soit directement sur ce portail, soit sur le site des archives départementales correspondant. Cette indexation favorise la rapidité de la recherche². La carte ci-dessous fait l'état des lieux de l'avancée des numérisations et des indexations sur l'ensemble de la France. Les registres du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône sont indexés sur le portail. Ceux du Gard sont indexés mais il faut passer directement par le site des archives départementales du Gard³. La numérisation des registres du Gard s'arrête en 1916 et cette année est incomplète. Pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, la numérisation a été entreprise jusqu'en 1921⁴. Pour beaucoup de départements, il faut encore passer par les répertoires pour retrouver le numéro du registre et le numéro de la fiche pour ensuite avoir les informations sur le soldat recherché. Pour ces départements-là, les registres n'ont pas été consultés sauf exception.

Grâce aux registres matricules des états signalétiques et des services, nous avons essayé d'affiner le niveau d'études selon le degré d'instruction répertorié sur les fiches, un degré évalué par les autorités militaires de 0 à 5. Le zéro désignait une personne illettrée. Après la promulgation des lois de Jules Ferry sur la gratuité de l'enseignement primaire en 1881 et son obligation en 1882, seules des personnes scolarisées avant cette date pourraient être illettrées ou des personnes ayant eu une scolarité médiocre, absentéistes ou venant d'autres pays où la scolarisation obligatoire n'était pas encore mise en place. Le chiffre 1 voulait dire « *sait lire* » ; le 2, « *sait lire et écrire* » ; le 3, « *possède une instruction primaire* » ; le 4, a un « *brevet de l'enseignement primaire* » ; le 5, « *bachelier ou diplômé de l'enseignement supérieur* »⁵. Les dossiers de naturalisation approfondissent parfois ces nuances en précisant si la personne a un diplôme ou non, ils distinguent le fait de savoir lire le français et de l'écrire. Pour ne pas fausser cette typologie, nous nous limiterons aux registres matricules en sachant que

¹ Site Internet du Grand Mémorial, consulté le 20 août 2017.

<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

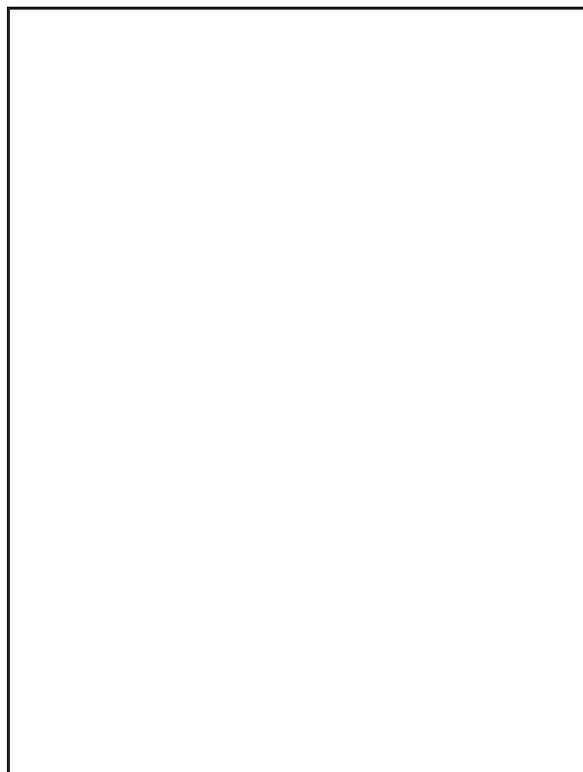
² Rapidité relative étant donné le nombre de personnes concernées mais l'indexation fait gagner un temps précieux.

³ Nous avons eu de la chance que ces registres soient numérisés car l'état-civil de ce département n'est toujours pas mis en ligne.

⁴ Mais non visible à partir de 1920 pour les Bouches-du-Rhône « *lot provisoirement inaccessible* ».

⁵ J. Malhache, « Exploiter un registre matricule de poilu » dans *La Revue française de généalogie*, n°215, décembre 2014-janvier 2015, p. 45.

tous les soldats français de 1914-1918 n'ont pas eu accès à l'égalité scolaire selon leur âge et selon leurs origines sociales puisque le lycée demeurait payant et cher à l'époque. Il est également dommageable que la rubrique degré d'instruction soit souvent non remplie¹.



Carte 25 : Numérisation et indexation des registres matriculaires des classes d'âge ayant pu participer à la Première Guerre mondiale²

A partir de ces données limitées aux classes d'âge nées avant 1901 ou cette année-là, la proportion de résistants bacheliers diminue, 6,3% dans les Bouches-du-Rhône au lieu de 10,5% sur toute la période, 8,5% dans le Gard au lieu de 12%,

¹ Dans les Bouches-du-Rhône, sur l'ensemble des registres, 19,3% des fiches ne portent pas cette mention et dans le Vaucluse 15,7%.

² Les départements en orange n'ont pas de registres numérisés.

« Les départements de l'Alsace et de la Lorraine allemands de 1870 à 1918 n'ont pas de registres matricules et ne sont donc pas concernés par la carte.

De même les départements de la petite et de la grande couronne parisienne - Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise - qui n'ont été créés qu'en 1964 n'ont pas de registres matricules. Il faut chercher les informations dans les départements de Paris, de la Seine-et-Marne et des Yvelines, qui conservent les registres des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise ». <https://francearchives.fr/fr/map/1f0a583a7ea9430d8708d1962579cedb>, consulté le 20 août 2017.

seulement 1,9% dans le Vaucluse au lieu de 7% et 5,1% dans la région au lieu de 10%. Malgré cette baisse générale, le Gard reste le département comptant le plus de bacheliers et le Vaucluse celui qui en avait le moins. Dire que la mise en place de l'école gratuite et obligatoire n'avait pas encore tous les effets escomptés serait exagéré puisque la proportion d'illettrés est infime et celle de ceux qui savaient à peine lire l'est tout autant. Le seul enseignement primaire a formé plus de 80% de ces générations de résistants¹ dans n'importe lequel des départements (84,7% dans les Bouches-du-Rhône, 81,7% dans le Gard, 92,7% dans le Vaucluse et 86,9% dans la région).

Tableau 37 : Niveau d'études des résistants français d'après les registres matricules

Diplômes ou niveau le plus élevé acquis	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0 = Illettrés	3	0,8%	0	0%	2	1%	5	0,8%
1 = Sait lire	2	0,5%	1	1,4%	1	0,5%	4	0,6%
2 = Sait lire et écrire	107	29,3%	16	22,5%	85	41,3%	208	32,4%
3 = Possède une instruction primaire	200	54,8%	41	57,7%	105	51%	346	53,9%
4 = Brevet de l'enseignement primaire	30	8,2%	7	9,9%	9	4,4%	46	7,2%
5 = Baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur	23	6,3%	6	8,5%	4	1,9%	33	5,1%
Total	365	100%	71	100%	206	100%	642	100%

En interrogeant le moteur de recherche du site Internet Grand Mémorial, une comparaison du niveau d'instruction est possible entre les résistants et tous les hommes immatriculés pour les mêmes classes d'âge. Le tableau 38 a été établi à partir des bureaux de recrutement des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Le Gard n'étant pas directement indexé sur le site, le même travail est irréalisable.

A partir des données intradépartementales, les résistants les moins instruits (catégories 0 et 1) étaient nettement sous-représentés. Ceux qui savaient juste lire et

¹ Sans compter ceux qui ont poursuivi leurs études après le primaire.

Tableau 38 : Niveau d'études des Français d'après les registres matricules

Diplômes ou niveau le plus élevé acquis	BDR				Vaucluse				France ¹			
	Résistants	Soldats	%	Coeff.	Résistants	Soldats	%	Coeff.	Soldats	%	Coeff. BDR	Coeff. Vaucluse
0 = Illettrés	0,80%	246	2,9%	0,3	1%	31	3,1%	0,3	37 063	6,2%	0,5	0,5
1 = Sait lire	0,50%	59	0,7%	0,7	0,50%	12	1,2%	0,4	10 460	1,8%	0,4	0,7
2 = Sait lire et écrire	29,30%	1 200	14,4%	2,0	41,30%	191	18,8%	2,2	133 426	22,5%	0,6	0,8
3 = Possède une instruction primaire	54,80%	6 348	75,9%	0,7	51%	676	66,6%	0,8	389 595	65,6%	1,2	1
4 = Brevet de l'enseignement primaire	8,20%	210	2,5%	3,3	4,40%	71	7%	0,6	13 123	2,2%	1,1	3,2
5 = Baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur	6,30%	297	3,6%	1,8	1,90%	34	3,3%	0,6	10 218	1,7%	2,1	1,9
Total	100%	8 360	100%	1	100%	1 015	100%	1	593 885	100%	1	1

¹ Comprenant uniquement ceux qui ont une indexation sur le site Grand Mémorial soit 34 départements.
<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

écrire étaient surreprésentés avec un coefficient à plus de 2. Ceux qui avaient reçu une instruction primaire avaient une faible représentation (coefficient de 0,7 et de 0,8). Ceux qui étaient les plus instruits étaient surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône (coefficient de 3,3 pour le brevet de l'enseignement primaire et de 1,8 pour le baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur) contrairement au Vaucluse (coefficients de 0,6 dans les deux cas). Nous constatons de nouveau sur une période plus restreinte, la prépondérance du baccalauréat chez les résistants bucco-rhodaniens alors que le Vaucluse était beaucoup plus en retard par rapport à son voisin. C'est certainement lié à la richesse et l'urbanisation de ce département, par rapport au Vaucluse et au Gard plus ruraux.

A l'échelle nationale, dès l'enseignement primaire, les deux départements sont surreprésentés ou en représentation proportionnelle. Plus le degré d'instruction augmente, plus les Bouches-du-Rhône se distinguent (coefficients de 1,1 et 2,1) et même le Vaucluse pour le baccalauréat (coefficient de 1,9) et surtout pour le brevet de l'enseignement supérieur (coefficient de 3,2).

Pour conclure, malgré les possibles failles des données du tableau 34, nous pouvons dire que les résistants de la région étaient dans leur ensemble bien instruits et qu'ils se situaient au-dessus des moyennes départementales et nationales, même le Vaucluse qui avait le degré d'instruction le plus faible. Evidemment, nous sommes loin des chiffres exorbitants des Français libres. Néanmoins, le degré d'instruction des résistants locaux restait plus élevé que celui de leurs contemporains. Parmi les résistants, une partie d'entre eux étaient encore scolarisés pendant la guerre.

c) Des résistants encore scolarisés

Les élèves, les lycéens ou les étudiants étaient des recrues de premier ordre pour la Résistance qui s'en servait, par exemple, pour diffuser des tracts dans les milieux universitaires ou comme agent de liaison parce qu'ils passaient plus inaperçus grâce à leur apparence juvénile ou innocente. En considérant les activités connues des résistants pendant la guerre, 4,2% étaient encore scolarisés dans les Bouches-du-Rhône,

Tableau 39 : Organisations de la Résistance ayant recruté des scolaires

Organisations	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
AS et CFL	68	24,3%	59	46,5%	36	52,9%	163	34,3%
FTPF	44	15,7%	26	20,5%	11	16,2%	81	17,1%
Groupes francs	12	4,3%	0	0%	1	1,5%	13	2,7%
Milices socialistes	13	4,6%	0	0%	0	0%	13	2,7%
ORA	37	13,2%	1	0,8%	4	5,9%	42	8,8%
Organisation juive de combat	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Défense de la France	1	0,4%	1	0,8%	0	0%	2	0,4%
Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France	1	0,4%	8	6,3%	1	1,5%	10	2,1%
Libérer et Fédérer	1	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%
MUR dont :	60	21,4%	18	14,2%	3	4,4%	81	17,1%
(Organisation universitaire)	2	0,7%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Combat	39	13,9%	10	7,9%	2	2,9%	51	10,7%
(dont Combat universitaire)	3	1,1%	0	0%	0	0%	3	0,6%
Liberté	0	0%	4	3,1%	0	0%	4	0,8%
Franc-Tireur	3	1,1%	0	0%	0	0%	3	0,6%
Vérité	2	0,7%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Forces unies de la jeunesse patriotique (FUJP)	1	0,4%	1	0,8%	1	1,5%	3	0,6%
POWN Monica	1	0,4%	1	0,8%	0	0%	2	0,4%
Témoignage chrétien	2	0,7%	0	0%	2	2,9%	4	0,8%
Réseaux dont :	38	13,6%	11	8,7%	9	13,2%	58	12,2%
Abbé Blanc	10	3,6%	0	0%	0	0%	10	2,1%
Action R2	0	0%	0	0%	1	1,5%	1	0,2%
Ajax	1	0,4%	0	0%	1	1,5%	2	0,4%
Alliance	5	1,8%	1	0,8%	1	1,5%	7	1,5%
Andromède	2	0,7%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Brick	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Brutus	2	0,7%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Buckmaster	1	0,4%	1	0%	0	0%	2	0,4%
Cotre	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
F2	2	0,7%	0	0%	0	0%	2	0,4%
Gallia	3	1,1%	0	0%	0	0%	3	0,6%
Goélette	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Hi-Hi	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Jacques OSS	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Jean-Marie Buckmaster	3	1,1%	0	0%	0	0%	3	0,6%
Kasanga	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Kléber	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Marco Polo	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Phratric	1	0,4%	0	0%	1	1,5%	2	0,4%
Prosper Buckmaster	0	0%	0	0%	1	1,5%	1	0,2%
Roger Buckmaster	1	0,4%	1	0,8%	0	0%	2	0,4%
SAP	0	0%	3	2,4%	3	4,4%	6	1,3%
SR Marine	1	0,04%	0	0%	0	0%	1	0,2%
SSMF-TR	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Tartane Massena	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Arc-en-Ciel	0	0%	0	0%	1	1,5%	1	0,2%
Navarre	0	0%	1	0,8%	0	0%	1	0,2%
Cimade	1	0,4%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Total	280	100%	127	100%	68	100%	475	100%

6,6% dans le Gard, 3,1% dans le Vaucluse et 4,4% dans la région. Le recrutement dans les écoles, dans les lycées ou dans les universités n'était pas un phénomène exceptionnel ou isolé. Il y avait une volonté délibérée de la part de ces jeunes gens d'aider au mieux la Résistance ou de la part des cadres de la Résistance de les enrôler.

Le tableau suivant montre la variété des organisations au sein desquelles ils militèrent¹. Les étudiants (dans le sens générique du terme) étaient aussi bien présents dans les FFI que dans les mouvements et les réseaux. Ils étaient majoritaires dans les FFI où l'Armée secrète et les Corps francs de la Libération dominent de partout devant les FTP puis l'ORA.

Les mouvements ont plus attiré les étudiants que les réseaux, le mouvement Combat étant celui qui en a recruté le plus grâce à la mise en place d'une sous-branche chargée de l'action parmi les milieux scolaires, d'abord Combat universitaire dès le printemps 1942², puis l'Organisation universitaire lorsqu'il y a eu la fusion au sein des MUR³. Les Forces unies de la jeunesse patriotique s'adressaient directement aux étudiants mais elles ont été peu implantées dans la région⁴. Le plus souvent ses membres étaient intégrés à d'autres unités comme dans les Bouches-du-Rhône où deux adhérents des FUJP ont été homologués dans les FTPF.

A Marseille, Albert Chabanon, ancien élève de l'ENS de la rue d'Ulm, était le chef régional des jeunes des MUR et de l'Organisation universitaire (OU) divisée en

¹ Lorsque les résistants appartenaient à plusieurs groupes de tendances différentes, ils ont été comptés plusieurs fois.

² Paul Bec, né le 1^{er} avril 1922, était alors le responsable pour la branche des étudiants. Il était élève au lycée Thiers à Marseille. Il partit en mars 1943 dans un maquis de Haute-Loire, il est mort pour la France le 5 juillet 1944 à Caloire dans la Loire. Il n'a pas été intégré dans l'échantillon.

J. Fabre, *Les soldats de l'ombre*, Marseille, chez l'auteur, 1998, p. 26.

³ Certains de ses membres ont été homologués au titre du mouvement Combat ou des MUR sans précision sur leur appartenance à l'Organisation universitaire.

⁴ « *Le 15 octobre 1943, à Paris, dix organisations de jeunes résistants se fédéraient dans les Forces unies de la jeunesse patriotique et tenaient leur premier comité national. Les FUJP réunissaient : les FUJ, le FPJ, l'OCM-Jeunes, les JCC, les Jeunes patriotes protestants, la Fédération des jeunesses communistes, les Jeunes-MUR, les FTPF, le Sport libre, les Paysans patriotes, auxquels s'adjoignit, au début de 1944, l'Union des étudiants patriotes, fondée par Verny* ».

Muracciole J.-F., *Les Enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 292.

deux branches, une à destination des enseignants dirigée par Henri Fluchère¹, et l'autre à destination des jeunes, et non plus des étudiants car rapidement l'organisation dépassa le strict cadre des établissements d'enseignement. Cette seconde branche était divisée en cinq bureaux : le bureau n°1 (recrutement et organisation), le bureau n°2 (renseignements, protection), le bureau n°3 (bureau militaire), le bureau n°4 (diffusion et propagande), bureau n°5 (études politiques). Selon Germaine Madon, responsable des jeunes filles de l'OU, « tous les établissements scolaires sont alors contactés : Lycée Thiers, Lycée Saint-Charles, Lycée Périer, Lycée Longchamp, Lycée Montgrand², Ecole libre Saint-Ignace, Ecole Saint-Joseph, Ecole Mélizan, Croix-Rouge, Ecole de Navigation, Ecole de Commerce, Faculté de Droit d'Aix, Faculté libre de Droit, Faculté des lettres, Faculté des Sciences »³. Jean Fabre, responsable du bureau de renseignements et responsable des établissements techniques et privés, ajoute l'école Victor Hugo et la faculté de médecine⁴. A l'exception des facultés de droit et de lettres d'Aix, Marseille était le nœud central du recrutement de l'OU. Dans chaque établissement, un responsable était nommé, assisté par des responsables par classe et par année. Ces jeunes, regroupés en sizaines, en six trentaines⁵ et en deux centaines, recherchaient des renseignements, ils recrutaient d'autres élèves, ils recevaient une instruction militaire clandestinement, ils fournissaient des faux papiers aux jeunes réfractaires et ils diffusaient plusieurs journaux dont le journal des jeunes, *Le Marseillais*, créé, entre autres, par Albert Chabanon, qui parut mensuellement à partir du 1^{er} janvier 1944, tiré à 12 000 exemplaires. Ils reproduisaient à leur échelle ce que faisait plus globalement le mouvement Combat.

¹ Services non homologués par les autorités militaires. Aucun dossier de demande de la carte de CVR aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Il n'a pas été intégré dans l'échantillon. R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 506.

² Le lycée Longchamp et le lycée Montgrand étaient des lycées de jeunes filles.

³ Liste certainement non exhaustive puisqu'il manque l'école Victor Hugo où des membres avaient été recrutés. Germaine Madon ne signale pas non plus la faculté de médecine.

72 J 104, A 23 1, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Germaine Madon rédigé vers 1948, transmis par Paul Giraud en septembre 1964, p. 1.

⁴ J. Fabre, *Les soldats de l'ombre*, op. cit., p. 45.

⁵ Ces trentaines portaient le nom de six régions françaises : « Alsace », « Lorraine », « Indochine », « Gascogne », « Provence » et « Corse ».

9 W 46, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération. Rapport sur les activités de l'Organisation universitaire, Début 1945, p. 3.

Fin mars 1944, les écoles et les facultés fermèrent leurs portes sur ordre des Allemands¹. La milice s'installa même dans le lycée Thiers à Marseille à la fin du mois de mai 1944. Quelques jeunes gagnèrent les maquis alpins. C'est pour cette raison que certains n'ont pas de services homologués dans le département, seule la dernière unité ayant été le plus souvent prise en compte, et dans ce cas-là hors du département. « Enfin, le 6 juin, les alliés débarquent en Normandie. Craignant alors que les boches prennent des contre-mesures visant à rafler les jeunes et les interner dans des camps, il fut décidé qu'une partie de nos effectifs quitterait la ville. Les trentaines Provence, Indochine et Lorraine furent désignées pour rejoindre un maquis dans la région d'Aix »². Certains ont été homologués à l'ORA des Bouches-du-Rhône, par exemple, où ils avaient trouvé refuge. A partir des différentes sources et ouvrages³, un organigramme

¹ 9 W 46, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération. Rapport sur les activités de l'Organisation universitaire, Début 1945, p. 4.

² 9 W 46, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération. Rapport sur les activités de l'Organisation universitaire, Début 1945, p. 4.

³ 72 J 104, A 23 1, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Germaine Madon rédigé vers 1948, transmis par Paul Giraud en septembre 1964, 21 p.

9 W 46, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération. Rapport sur les activités de l'Organisation universitaire, Début 1945, 14 p. Il manque la première page, p. 2-7.

58 W 20 AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Antoine, rapport du SIPO-SD de Marseille.

58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Procès-verbal d'interrogatoire du 9 juillet 1945 de Dunker « Delage » sur l'affaire Antoine.

2 159 W 1 à 470, AD BDR, Dossiers nominatifs d'attribution et de rejet de la carte de CVR.

1 J 619, AD BDR, *Combat universitaire, Bulletin de l'organisation universitaire du Mouvement de Libération nationale*, Marseille, Février 1945, n°1, p. 3-5.

DAVCC Caen, Dossier non coté d'Albert Chabanon.

21 P 448 238, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Guy Fabre.

21 P 476 877, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Jean Lestrade.

21 P 512 723, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de René Mariani.

27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes : procès-verbaux d'enquête, exhumations.

N. Balique, V. Biaggi, *Ernst Dunker et la Gestapo de Marseille*, Paris, Vendémiaire, 2016, p. 172-178.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine, op. cit.*, vol. 2, p. 557-563.

S. et J.-P. Chiny, *La Résistance et l'occupation à Marseille (1940-1944), op. cit.*, p. 217-218, 223-224, 295-297.

P. Echinard, S. Orsoni, M. Dragoni, *Le Lycée Thiers : 200 ans d'histoire*, Aix-en-Provence, Edisud, 2004, p. 119-130.

J. Fabre, *Les soldats de l'ombre, op. cit.*, p. 25-67.

J.-M. Guillon, « Fabre Guy », « Lestrade Jean-Louis, Adolphe », « Mariani René », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consultés le 27 août 2017.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article171360>

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article171361>

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article171362>

J.-M. Guillon, A. Olivesi, « Chabanon Albert, Eugène », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 27 août 2017.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article19197>, consulté le 27 août 2017.

de la branche des jeunes de l'Organisation universitaire a été esquissé¹ avec ses responsables², ses relais dans les établissements scolaires et les 37 membres retrouvés³. Sont notés entre parenthèses les établissements fréquentés par les protagonistes.

R. Mencherini, notices biographiques d'Albert Chabanon, Guy Fabre, Jean Lestrade, René Mariani, sur le site du *Musée de la Résistance en ligne 1940-1945, exposition sur le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée*. Consulté le 27 août 2017.

<http://museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422&ssstheme=1411>

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 506-508.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, op. cit., p. 58-61.

G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie Guillon, Université de Provence Aix-Marseille, 2013, p. 604-623.

¹ Avec seulement ceux qui étaient étudiants puisque c'est le thème de cette sous-partie.

² Les photographies sont issues de :

J. Fabre, *Les soldats de l'ombre*, op. cit., 72 p.

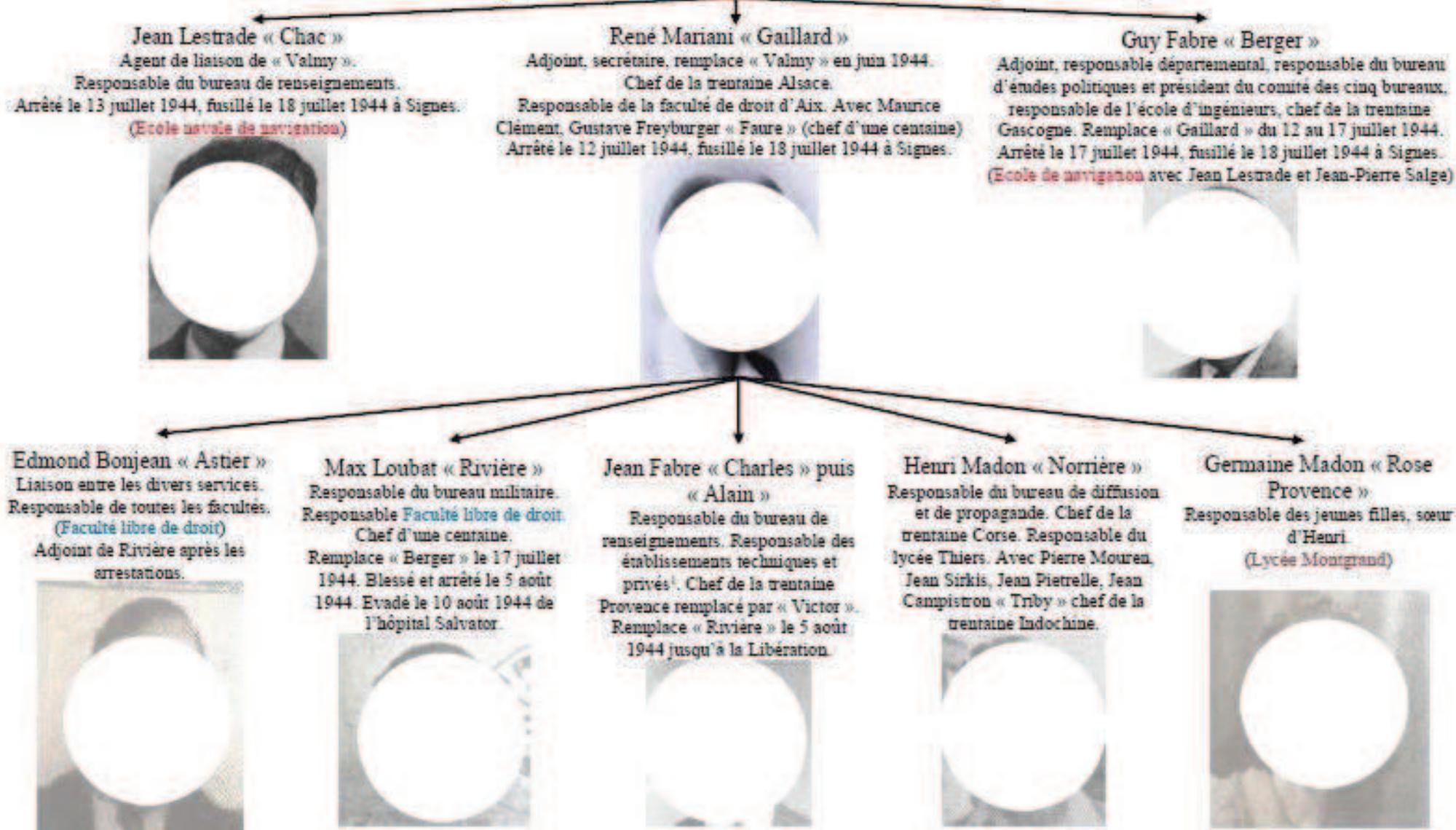
Musée de la Résistance en ligne 1940-1945, exposition sur le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée, consulté le 27 août 2017.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>

³ Très peu de membres ont été retrouvés dans les dossiers par rapport aux 213 étudiants mentionnés dans le rapport Antoine du SIPO-SD, chiffre donné selon le SD par René Mariani lors de son interrogatoire. Pourtant, ce chiffre correspondrait bien à la mise en place de deux centaines commandées par Gustave Freyburger « Faure » et Max Loubat « Rivière ».

Tableau 40 : Organigramme de l'Organisation universitaire à partir de janvier 1944

Albert Chabanon « Valmy », chef régional, arrêté le 17 juin 1944, fusillé le 18 juillet 1944 à Signes.



¹ Ecole de commerce, de navigation, d'électricité, Victor Hugo, St-Joseph, docteur Escat.

Responsables par établissement				
Gilbert Pierrel « Rigal » Responsable de la faculté de lettres à Aix.	Georges Périot « Max » ¹ Responsable de l'école St-Ignace	Roger Mariani « Tony » Responsable du lycée St-Charles. Chef de la trentaine Lorraine. Frère de René. Autre membre : André Berné	↓ Marcel Rogliano « Buonavita » Adjoint d'Henri Madou	↓ Annie Levilain « Annie » Adjoint de Germaine Madou (Ecole d'infirmière de la Croix-Rouge)
Roger Lazaridès « Victor » Responsable de l'école Victor Hugo. Autre membre : François Coppelani	Groupe Provence ² Trentaine dirigée par Roger Lazaridès « Victor » Adjoint Ange Mattet « Urbain »		Jean Ceccaldi « Sigurd » Responsable de la faculté des sciences	Eveline Fabre « Annick » ⁴ Sœur de Jean. Responsable du service de renseignements, responsable du lycée Montgrand puis Marie-Antoinette Raymond.
				
? Lycée Périer	Georges d'Ascoli « Bichat » Responsable de la faculté de médecine	Lucien Benelli « Joseph » Responsable de l'école St-Joseph	Autres membres : André Clérici, Elhane Eldin, Jean Nègre Marc Nicolai, Edmond Vial.	

¹ Services non homologués. Georges Périot, né à Marseille le 13 juillet 1924, est mort pour la France le 5 décembre 1944 à Kembs. Ceci pourrait expliquer la non homologation si la famille n'a pas fait les démarches. Il n'a pas été intégré dans l'échantillon.

² Sont cités seulement les membres étudiants. Trentaine rattachée à l'ORA.

³ Aujourd'hui lycée des Remparts.

⁴ Services non homologués. Elle n'a pas été intégrée dans l'échantillon.



Le Marseillais Albert Chabanon (Figure 12)¹ est né le 13 mai 1916 dans une famille d'instituteurs. Il a été scolarisé au lycée Saint-Charles, puis en classes préparatoires au lycée Thiers en 1934. L'année suivante, il intégra Louis-le-Grand en khâgne où il réussit le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure en 1938. Lors du Front populaire, il commença son engagement politique en rédigeant des articles pour *Marseille-socialiste*. Il créa dans sa ville natale le mouvement Jeunesse nouvelle. Licencié en lettres classiques en 1939, un voyage en Allemagne le

convainquit du péril nazi.

Mobilisé en 1939 parmi les élèves officiers de réserve, puis réformé en 1940 pour inaptitude physique alors qu'il était volontaire pour entrer dans l'aviation, il reprit ses études à l'ENS. Il obtint son diplôme d'études supérieures en 1941². Tout en dirigeant la Vraie France, une formation affiliée au réseau Jade Fitzroy, il préparait parallèlement l'agrégation de grammaire lorsqu'il fut accusé de « *propagande gaulliste* »³ ou « *d'activités communistes* » selon d'autres sources⁴. Arrêté le 9 décembre 1941 aux abords de la Sorbonne, Albert Chabanon a été premier normalien à subir ce sort.

Détenu à la prison de la Santé, transféré au fort Saint-Nicolas à Marseille du 3 février 1942 au 12 mars 1942⁵, jugé à Montpellier, condamné à un an de prison et emprisonné à

¹ Photographie de l'ANACR de Marseille mise en ligne dans la notice biographique d'Albert Chabanon rédigée par Robert Mencherini sur le site du *Musée de la Résistance en ligne 1940-1945, exposition sur le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée*, consulté le 27 août 2017.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>

² A. Chabanon, *La Poétique de Péguy*, Paris, Robert Laffont, 1947, 251 p.

³ S. Israël, *Les études et la guerre : les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, Paris, Rue d'Ulm, 2005, p. 149-150.

⁴ GR 13 J 769, SHD Vincennes, Registre d'écrou du Fort Saint-Nicolas du 20 novembre 1941 au 29 novembre 1942. Ecrou n°3 409.

⁵ Sur l'intervention de Jérôme Carcopino, directeur de l'ENS jusqu'à sa nomination en tant que secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse dans le gouvernement de Darlan.

S. Israël, *Les études et la guerre : les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 150.

GR 13 J 769, SHD Vincennes, Registre d'écrou du Fort Saint-Nicolas du 20 novembre 1941 au 29 novembre 1942. Ecrou n°3 409.

Le registre mentionne une mise en liberté provisoire le 12 mars 1942 A-t-il été remis en liberté puis arrêté de nouveau après sa condamnation à Montpellier ?

Villefranche de Rouergue, il fut relâché en février 1943, mais exclu de l'ENS. Trouvant refuge à l'Etape, une œuvre de réinsertion des Bouches-du-Rhône, il rencontra le révérend père Aune, aumônier des prisons de Marseille, qui l'orienta vers son frère André Aune, membre de Combat, puis des MUR. Par ce contact, Albert Chabanon intégra à son tour les MUR. « Valmy » travailla d'abord à partir de mars 1943 pour le NAP avant de devenir l'âme de la Résistance des jeunes à travers l'Organisation universitaire des MUR, nommé à ce poste par Henri Gennatas « Richemont ». En décembre 1943, il en reçut la direction régionale, il participa à la fondation du journal clandestin *Le Marseillais* dont il était le rédacteur en chef sous le nom de plume de « J.V. » ou « Jean Vengeur ».

A la suite d'une trahison, « Valmy » fut arrêté une seconde fois, près de la Préfecture, le 17 juin 1944 avec Ernest Quirot¹ par le SIPO-SD de Marseille. Plusieurs membres de l'OU ont aussi été arrêtés début juillet dans le cadre de l'affaire Antoine². Torturé au 425 rue Paradis, puis incarcéré aux Baumettes jusqu'au 18 juillet 1944 quand il est transporté dans un car jusqu'à un vallon isolé de la commune de Signes, limitrophe des Bouches-du-Rhône et du Var, il est fusillé avec vingt-huit autres personnes et son corps précipité dans une fosse commune. L'exhumation des victimes eut lieu le 16 septembre 1944 et son corps fut confondu avec Maurice Favier avant d'être inhumé au cimetière Saint-Pierre à Marseille.

A titre posthume, Albert Chabanon a reçu la médaille de la Résistance, il a été proposé pour la croix de la Libération, il a été promu chevalier de la Légion d'honneur et il a été reconnu mort pour la France³. Dès le 23 juillet 1945, la ville de Marseille attribua son nom à une rue de la ville, dans le 6^{ème} arrondissement, l'ancienne rue Puget où résidaient au n°10 Henri et Germaine Madon, membres de l'OU et dont l'appartement était devenu le quartier général de « Valmy » à partir du mois de mai 1944. L'école primaire sise dans cette rue devint également l'école Albert Chabanon où une plaque est apposée rappelant son martyr. D'autres lieux de mémoire honorent son souvenir comme la nécropole nationale de Signes

¹ Le seul rescapé du massacre de Signes.

² Le rapport du SIPO-SD rédigé le 11 août 1944 ne commence que le 11 juillet 1944. Albert Chabanon n'y est pas mentionné même s'il va subir le même sort que certains des protagonistes interpellés et cités dans ce rapport.

³ Son acte de naissance consulté aux archives municipales de Marseille ne porte aucune mention marginale, ni date de décès, ni de mention « mort pour la France ».

A la DAVCC de Caen, il n'y a pas de dossier de victime civile ou militaire à son nom. Il n'apparaît pas sur la base de données Mémoire des hommes.

Seul son dossier au SHD de Vincennes mentionne qu'il est « mort pour la France ».

dans le vallon désormais appelé le vallon des fusillés¹, le monument aux morts de Sénas, le Panthéon à Paris avec la plaque des écrivains morts pour la France².

¹ Monument inauguré le 18 juillet 1946 et devenu nécropole nationale en 1996.

² Pour l'ensemble de la biographie :

DAVCC Caen, Dossier non coté d'Albert Chabanon.

Albert Chabanon n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône.

GR 16 P 115 668, SHD de Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Albert Chabanon.

Le statut d'interné résistant a été refusé le 13 novembre 1964 et l'avis a été notifié à son frère qui avait fait les démarches. « *Demande irrecevable, le requérant, frère de l'intéressé, n'ayant pas qualité pour la présenter (article R.318 du Code des pensions). En tout état de cause, il n'apparaît pas de l'enquête effectuée à Marseille, qu'après son arrestation du 9 janvier 1941 pour motif politique, Monsieur Chabanon ait été relâché puis arrêté une seconde fois et interné pour activité qualifiée de résistance à l'ennemi. De plus, il n'est pas établi qu'il figurait parmi les victimes du Charnier de Signes puisque le corps qui, primitivement, avait été identifié sous son nom, a été, par la suite, reconnu comme étant celui de Favier Maurice* ».

GR 16 P 115 668, SHD de Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Albert Chabanon.

Ses services furent homologués par les autorités militaires en tant que FFI sans certificat d'appartenance comme le stipule la couverture de son dossier.

72 J 104, A 23 1, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Germaine Madon rédigé vers 1948, transmis par Paul Giraud en septembre 1964, 21 p.

9 W 46, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération. Rapport sur les activités de l'Organisation universitaire, Début 1945, p. 2-7.

27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes : procès-verbaux d'enquête, exhumations.

6 J 90, AD BDR, *Combat universitaire, Bulletin de l'organisation universitaire du Mouvement de Libération nationale*, Marseille, Juin-Juillet 1945, n°, p. 3-4.

N. Balique, V. Biaggi, *Ernst Dunker et la Gestapo de Marseille*, op. cit. p. 172-173.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, op. cit., tome I, p. 557-563.

A. Blès, *Dictionnaire des noms de rue de Marseille*, op. cit., p. 115.

S. et J.-P. Chiny, *La Résistance et l'occupation à Marseille (1940-1944)*, op. cit., p. 223-224, 295.

P. Echinard, S. Orsoni, M. Dragoni, *Le Lycée Thiers : 200 ans d'histoire*, op. cit., p. 119-130.

J. Fabre, *Les soldats de l'ombre*, op. cit., 72 p.

J.-M. Guillon, A. Olivesi, « Chabanon Albert, Eugène », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 27 août 2017.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article19197>

S. Israël, *Les études et la guerre : les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, op. cit., p. 149-150, 265.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 506-508.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, op. cit., p. 58-61.

G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, op. cit., p. 604-623.



Figure 13 : L'immeuble du 10 rue Albert Chabanon à Marseille, ancien quartier général de l'Organisation universitaire et la plaque apposée sur la façade de l'école située en face du n°16¹



¹ Photographies de l'auteur.

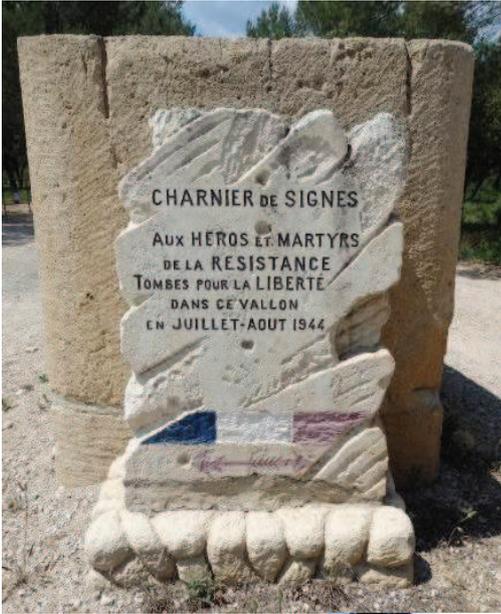


Figure 14 : Le vallon des fusillés et la nécropole de Signes¹

¹ La plaque en l'honneur d'Albert Chabanon est la quatrième dans la rangée de gauche. Photographies prises lors de la cérémonie du 9 juin 2016. Photographies de l'auteur.

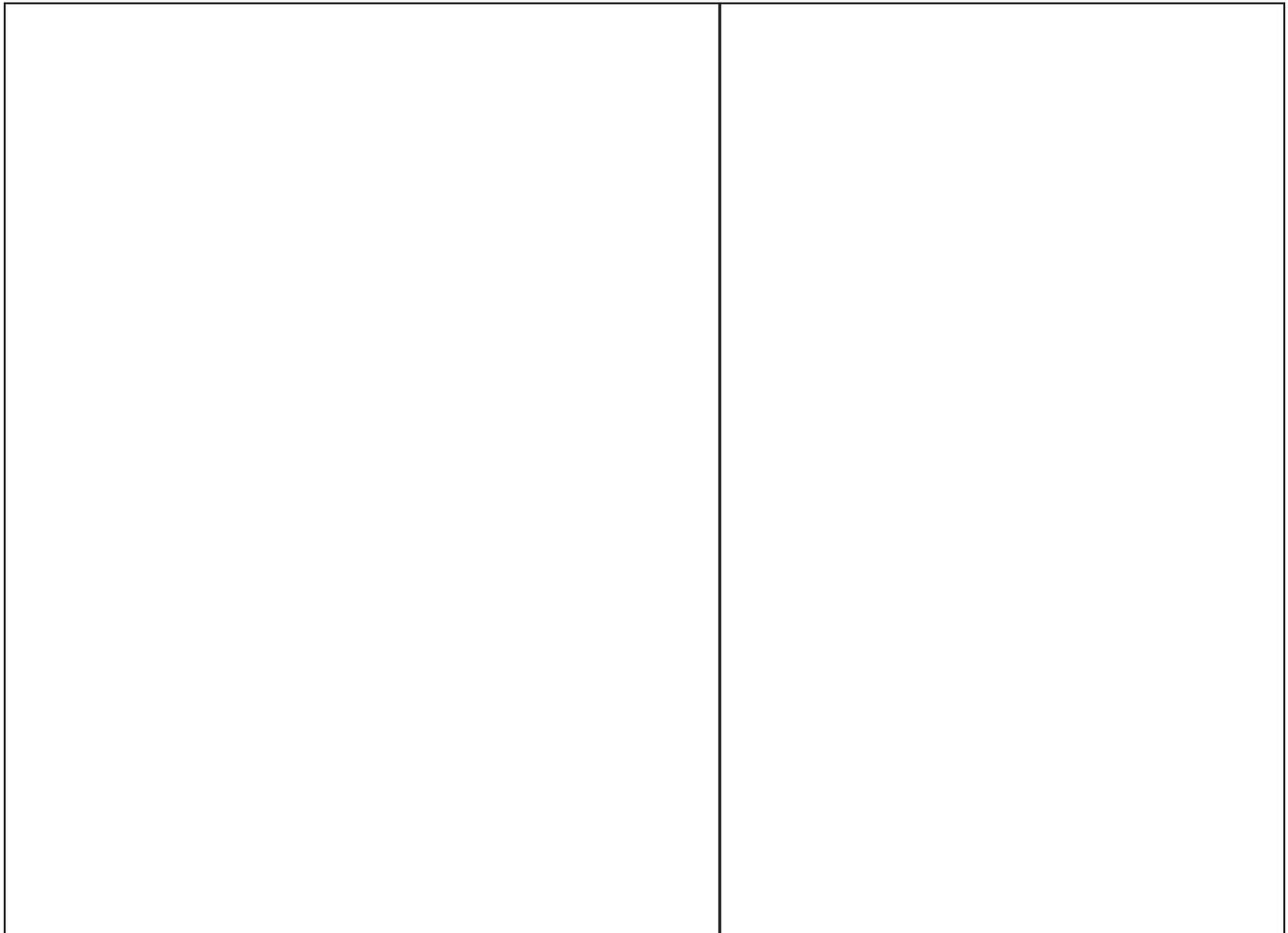


Figure 15 : Les écrivains morts pour la France au Panthéon à Paris¹

Les lieux de mémoire consacrés à Albert Chabanon et la nécropole nationale de Signes ne sont pas les seules marques mémorielles de la participation des étudiants dans la Résistance. Dans le quartier de la Préfecture, entre la rue Paradis et la rue Stanislas Torrents, un nom de rue a été donné à la trentaine Provence qui combattit lors de la prise de la Préfecture. Un de ses membres, Antoine Mattei², y accrocha le drapeau tricolore, signe de sa Libération.

¹ Photographies de l'auteur.

² Non étudiant. Il fut tué lors des combats du 23 août 1944.



Figure 16 : Plaques en l'honneur du groupe Provence¹

Parmi les réseaux, deux se distinguent par leur recrutement d'étudiants : le réseau Alliance (1,5% des étudiants de la région), présent dans les trois départements, et le réseau Abbé Blanc dont le rayon d'action était essentiellement circonscrit aux Bouches-du-Rhône, qui mobilisa 10 étudiants (3,6% des étudiants résistants des Bouches-du-Rhône). Certains membres de l'OU des MUR étaient en contact avec le réseau Abbé Blanc. Pierre Mouren appartenait aux deux groupes. Jean Pietrelle cambriola l'appartement de l'abbé Blanc, au 10 cours Julien à Marseille, après son arrestation pour sauver les documents qui y étaient restés cachés². Sur ces dix étudiants, neuf d'entre eux ont été homologués comme agents du réseau, le dixième l'a été au titre de l'AS et de l'ORA de Marseille. Pour un réseau qui comprenait au total 55 membres homologués mais 60 dans notre échantillon, les étudiants constituaient un noyau important (16,7% des effectifs). Pourquoi y avait-il une telle prédominance des jeunes dans ce réseau ?

¹ Photographies de l'auteur.

² 2 159 W 358, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Pietrelle.

Celle-ci s'explique par la personnalité de son créateur et de son chef. L'abbé Louis Blanc, né à Maillane le 21 janvier 1903, était professeur de lettres et il donnait des cours particuliers de latin-grec à quelques élèves du lycée Thiers. Il organisa dès le mois de mai 1941 un réseau rattaché à l'OSS qui prit le nom de son créateur et il recruta notamment parmi ses élèves. Les services de ce réseau ont été homologués à partir du 1^{er} janvier 1942. Dans l'historique du groupe, il précisait qu'il était en contact avec le mouvement Combat, et dans les réponses à un questionnaire, il confirmait : « *Liaison : j'étais en contact avec Combat. J'ai ralenti bien vite mes relations avec, pour raison de sécurité et par déception* ». A la question du nombre d'agents, il répondit : « *Quelques agents de mon groupe, découragés par la lenteur d'expédition de notre dossier [...] sont passés au mouvement Combat* »¹. Une fois de plus, nous constatons les problèmes posés par l'homologation des services dans l'immédiat après-guerre avec des inexactitudes ou des homologations dans une seule unité au lieu de plusieurs.

Les principales actions de ce réseau étaient le renseignement, les évasions, le sabotage de matériel, l'acquisition d'armes, l'interception de correspondances, la fabrication de fausses pièces d'identités, l'hébergement, la diffusion de tracts et de propagande anti-allemande. Malgré l'arrestation de l'abbé Blanc le 27 août 1943, le réseau s'est maintenu jusqu'à la Libération. Sur 55 membres homologués, 60 personnes font partie de notre échantillon (membres homologués plus des membres possédant des attestations). Ces chiffres soulignent la forte implantation locale de ce réseau et le recrutement de dix étudiants dont trois suivaient les cours au lycée Thiers. Trois de ces étudiants ont été arrêtés : Georges Jouffron, Jacques Pillé et Pierre Mouren² en même temps que l'abbé Blanc, le 27 août 1943, lors d'une réunion qui s'est révélée être un traquenard de la Gestapo.

Arrestations, exécutions, morts au combat, déportations, morts en déportation, les étudiants ont payé un lourd tribut à la répression qui s'abattit sur eux. Vingt-neuf étudiants des Bouches-du-Rhône ont été tués³ soit un taux de mortalité de 11,7%, douze dans Gard

¹ 2 159 W 58, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Louis Blanc.
72 AJ 37, AN, Réseau Abbé Blanc.

GR 17 P 65, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Abbé Blanc dont l'historique du réseau.
DAVVC Caen, Dossier de déporté résistant de Louis Blanc.

² Pierre Mouren est décédé en déportation.

³ Fusillés, morts au combat, morts en déportation.

(11,8%), deux dans le Vaucluse (3,2%) soit 43 dans la région (10,4%). Cette forte mortalité était due, dans une certaine mesure, à l'insouciance de la jeunesse, à sa fougue, au travail acharné du SIPO-SD et des autres forces de répression et au manque d'expérience militaire de ces jeunes¹.

2) L'expérience militaire

Nous n'avons pas encore abordé la question de l'âge des résistants. Cependant, une bonne partie d'entre eux était née dans les années 1920 et les plus jeunes n'avaient pas fait leur service militaire au moment de leur entrée en Résistance du fait de sa suppression comme le stipulait la convention d'armistice du 22 juin 1940. Il fut remplacé par un service civil obligatoire, les Chantiers de la Jeunesse uniquement en zone sud, institué par la loi du 30 juillet 1940, complétée par celle du 18 janvier 1941. Les résistants étaient-ils expérimentés ou inexpérimentés du point de vue militaire ? Combien avaient déjà été mobilisés lors de la Première Guerre mondiale ou lors de la campagne de 1939-1940 ? Quelle était la part des réformés et pourquoi ? Les résistants immigrés avaient-ils une expérience dans des armées étrangères ? Combien de résistants avaient intégré les Chantiers de la Jeunesse ? Une partie de ces résistants étaient totalement dépourvus de connaissances de la pratique militaire, ne serait-ce que dans l'apprentissage du maniement d'une arme à feu ? Les écarts d'âge entre les résistants montrent qu'ils appartenaient à des générations différentes et que, par conséquent, ils n'avaient pas le même vécu.

Les résultats du tableau 41 ne sont qu'indicatifs, ils ne sont que des minima pour chaque catégorie par rapport à l'ensemble des résistants masculins puisqu'ils étaient les seuls à pouvoir faire leur service militaire, à être mobilisés ou à pouvoir s'engager dans l'armée. Toutes les dates de naissance des résistants n'étant pas connues, il y avait au moins 22% des résistants des Bouches-du-Rhône qui étaient trop jeunes pour avoir été mobilisés lors de la campagne de 1939-1940, ils étaient au moins 38,3% dans le Gard, 31,7% dans le Vaucluse et 27% dans la région. Ainsi, lors de leur engagement dans la lutte clandestine, une très forte proportion de résistants était complètement inexpérimentée, sans avoir fait leurs classes. Dans

¹ Dans la troisième partie seront présentés des exemples de résistants morts en service en manipulant mal leur arme ou en voulant fabriquer des bombes. Un accident était vite arrivé, un coup de feu qui partait tout seul et qui blessait mortellement son utilisateur ou quelqu'un à proximité.

les zones rurales, les plus jeunes savaient au mieux utiliser un fusil s'ils avaient l'habitude d'aller à la chasse ou de braconner, mais ceux qui vivaient en ville beaucoup moins.

Tableau 41 : Expérience militaire avant l'engagement dans la Résistance

Expérience militaire	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Sans expérience (nés en 1921 ou après) ¹	1 882	22%	963	38,3%	999	31,7%	3 844	27%
Première Guerre mondiale	661	7,7%	103	4,1%	240	7,6%	1 004	7,1%
Légion étrangère avec cessation d'activités avant 1939	4	0,05%	2	0,1%	0	0%	6	0,04%
Guerre d'Espagne (soldats de l'armée républicaine et brigades internationales)	23	0,3%	52	2,1%	1	0,03%	76	0,5%
Seconde Guerre mondiale (mobilisés, engagés volontaires, militaires de carrière)	2 262	26,4%	404	16,1%	746	23,7%	3 450	24%
Gendarmes	46	0,5%	33	1,3%	29	0,9%	108	0,8%
Engagés volontaires en 1939-1940 mais pas appelés ²	4	0,05%	0	0%	0	0%	4	0,03%
Réformés	204	2,4%	9	0,4%	31	1%	244	1,7%
Pères de famille nombreuse non mobilisables	22	0,3%	0	0%	0	0%	22	0,2%
Dégagés de toute obligation militaire ³	166	1,9%	36	1,4%	47	1,5%	249	1,7%
Engagés dans l'armée d'armistice	25	0,3%	7	0,3%	16	0,5%	48	0,3%
Agents parachutés par les services alliés (IS, SOE, BCRA)	12	0,1%	2	0,1%	4	0,1%	18	0,1%
Total du nombre de résistants masculins	8 575	100%	2 516	100%	3 149	100%	14 240	100%

¹ La classe 1940 n'a pas été mobilisée complètement à cause de la défaite de juin 1940 et elle était encore en cours d'instruction. Les engagés volontaires qui ont devancé l'appel ont été décomptés.

² Des étrangers qui étaient volontaires pour combattre dans l'armée française.

³ En théorie, sont mobilisables, en septembre 1939, 29 classes d'âge c'est-à-dire toutes les classes remontant jusqu'à celle de 1909 donc des hommes nés en 1889 et après. Selon le nombre d'enfants ou les professions, certains hommes mobilisables ne l'ont pas été.

Les fusils de chasse ont été les premières armes à la disposition des résistants malgré la loi du 3 décembre 1942 interdisant « *la vente, la détention, le transport et le port des armes à feu de toute espèce y compris les armes de chasse* ». Ces armes devaient être ramenées à « *la gendarmerie du chef-lieu de canton ou aux commissariats de police pour les villes* » plus grandes¹. Tous les habitants ne les avaient pas rendues et ils préféraient les dissimuler ou les jeter dans les égouts ou dans des cours d'eau plutôt que d'obéir ce qui permit à certains résistants d'aller les récupérer. Manipuler un fusil de chasse passe encore, mais les pistolets mitrailleurs Sten, par exemple, réceptionnés lors des parachutages, demandaient certainement beaucoup plus de technique, ce qui provoquait parfois des accidents lors de leur utilisation ou de leur entretien².

Les soldats de 1939-1940 étaient ceux qui avaient l'expérience militaire la plus récente à l'exception des rares engagés volontaires dans l'armée d'armistice (moins de 0,5% des résistants masculins) et des quelques agents parachutés par les services alliés (0,1%). Les soldats de la campagne de France étaient les plus nombreux dans les Bouches-du-Rhône (au moins 26,4% des résistants). Le Gard, département avec le plus de jeunes résistants, avait une proportion moindre (16,1%), le Vaucluse se situant entre les deux (23,7%) pour une valeur régionale de 24%.

Une petite partie des résistants étaient des vétérans du premier conflit mondial : autour de 7% des effectifs masculins (7,7% dans les Bouches-du-Rhône, 7,6% dans le Vaucluse et 7,1% dans la région), sauf dans le Gard (4,1%). D'autres expériences militaires concernèrent de faibles pourcentages de résistants : des étrangers qui s'étaient engagés dans la Légion étrangère et qui l'avaient quittée avant 1939 (moins de 0,1%) et les soldats de la guerre d'Espagne ayant combattu dans l'armée républicaine ou dans les brigades internationales (moins de 2,1%)³.

En moyenne, moins de 4% des résistants n'étaient pas mobilisables en 1939 parce qu'ils avaient été réformés, parce qu'ils étaient pères de famille nombreuse ou dégagés de toute obligation militaire à cause leur âge (3,6% dans la région, le maximum

¹ AD Gard, JR 18 69, *L'Eclair*, édition du samedi 12 décembre 1942, p. 2.

² Nous aborderons ce problème dans les causes de mortalité dans la dernière partie.

³ Quelques occurrences sur la guerre du Rif au Maroc ou l'occupation de la Ruhr apparaissent dans les registres matricules.

étant pour les Bouches-du-Rhône (4,5%), le Gard et le Vaucluse étant presque à égalité autour de 2%). Les plus âgés étaient pour la plupart des anciens combattants de la Première Guerre mondiale.

a) Les résistants vétérans de la Première Guerre mondiale

Tableau 42 : Résistants ayant combattu lors de la Première Guerre mondiale

Armées	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Armée française	647	97,9%	99	96,1%	233	97,1%	979	97,5%
Armée allemande	0	0%	0 ¹	0%	2	0,8%	2	0,2%
Armée austro-hongroise	1 ²	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Armée belge	0	0%	1	1%	0	0%	1	0,1%
Armée italienne	13	2,0%	3	2,9%	4	1,7%	20	2%
Armée russe	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	0,1%
Total	661	100%	103	100%	240	100%	1 004	100%

Ces soldats avaient bataillé sur différents fronts et sous plusieurs uniformes (allemands, austro-hongrois, belges, italiens ou russes). Ces soldats étrangers représentaient entre 2 et 4% des mobilisés (2% dans les Bouches-du-Rhône, 4% dans le Gard, 2,9% dans le Vaucluse et 2,5% dans la région), les Italiens étaient les plus nombreux jusqu'à 2,9% dans le Gard, ce qui témoigne de la forte immigration italienne avant ou après la guerre puisque certains sont retournés sous les drapeaux dans leur pays alors qu'ils étaient déjà installés en France³.

Au sein de l'armée française, les jeunes soldats ayant devancé l'appel représentaient au moins 2,8% des conscrits des Bouches-du-Rhône, 1% dans le Gard, 1,6% dans le Vaucluse et 2,4% dans la région. En prenant en compte seulement les

¹ Dans le maquis d'antifascistes allemands des Cévennes, six résistants étaient en âge d'être mobilisables dans l'armée allemande mais il a été impossible de le déterminer.

² Soldat devenu tchécoslovaque lors de la disparition de l'empire d'Autriche-Hongrie.

³ Ces informations émanent des dossiers de demande de la carte de CVR ou des dossiers de naturalisation.

services actifs, la part des engagés volontaires augmente légèrement (respectivement 3,1% des mobilisables, 1%, 1,7% et 2,6%). Les réformés représentaient une petite partie des soldats mobilisables, entre 1% dans le Gard et 8,1% dans les Bouches-du-Rhône.

Tableau 43 : Résistants français mobilisables lors de la Première Guerre mondiale

Armée française	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Soldats mobilisés ou militaires de carrière	627	88,8%	98	98%	229	93,1%	954	90,7%
Engagés volontaires dans l'armée française ¹	20	2,8%	1	1%	4	1,6%	25	2,4%
Réformés ²	57	8,1%	1	1%	13	5,3%	71	6,7%
Affectés spéciaux	2	0,3%	0	0%	0%	0%	2	0,2%
Total	706	100%	100	100%	246	100%	1052	100%

Sont comptabilisés comme réformés les hommes maintenus dans cette catégorie pendant toute la guerre au gré des décisions de la commission spéciale de réforme ou du conseil de révision qui les convoquèrent plusieurs fois. Leur nombre est peut-être sous-évalué car, pour certains réformés définitifs, surtout dans le Gard, la fiche matriculaire n'existait pas et seuls les tableaux cantonaux de recrutement les recensaient et en précisaient les motifs³. Pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, ces réformés étaient beaucoup plus présents dans les registres matricules à cause de l'effort de récupération⁴ qui était clairement noté.

« L'effort de récupération débute très tôt. Dès le 9 septembre 1914 un décret prévoit un nouvel examen pour les exemptés et les réformés temporaires ou définitifs appartenant par leur âge à une classe encore soumise aux obligations militaires. Cet

¹ Quand cela a pu être relevé. Les autres sont répertoriés dans la première rubrique.

² Ceux qui n'ont jamais combattu pendant le conflit. Les soldats blessés puis réformés ont été placés dans les mobilisés.

³ Tableaux annuels non consultés.

⁴ Les soldats réformés repassaient devant la commission de réforme qui « récupérait » des soldats considérés comme inaptes au combat lors d'une précédente visite devant la commission de réforme.

examen aura lieu en même temps que celui du contingent de la classe 1915 dès le mois d'octobre. [...] Le décret du 20 septembre 1914 soumet à l'examen d'une commission spéciale de réforme tous les hommes classés service auxiliaire, présents sous les drapeaux comme non incorporés »¹.

Ces lois se multiplièrent les années suivantes² afin de récupérer le plus de soldats possibles à cause de l'hécatombe qui s'aggrava au fil des ans. Trente causes de réformes ont été relevées³ dont deux qui n'étaient pas d'ordre médical, les soutiens de famille qui étaient peu nombreux (8,9% des cas de réforme dans les Bouches-du-Rhône et 0% ailleurs) ou les pères de trois enfants (7,7% dans le Vaucluse et 0% ailleurs). N'ont échappé à la mobilisation que les soldats atteints de pathologies ou de handicaps vraiment les plus lourds, non traitables ou pouvant mettre en danger la vie des autres soldats⁴. Aucun risque n'était pris avec la tuberculose et au moindre soupçon, la personne était réformée jusqu'à l'examen suivant. Les affections pulmonaires étaient prises très au sérieux et représentent 22% des réformés des Bouches-du-Rhône.

Les handicaps empêchant le bon maniement des armes ou un déplacement rapide (les problèmes à la jambe comme l'atrophie de la jambe ou la déformation du membre inférieur, la déviation prononcée du radius, les problèmes aux mains comme l'impotence ou le manque de doigts, la vision très mauvaise ne pouvant être corrigée par le port de lunettes, la surdité totale ou quasiment totale) étaient ceux qui entraînaient les plus forts taux de réforme (22% dans les Bouches-du-Rhône, 100% dans le Gard mais avec un seul cas, 62 % dans le Vaucluse et 32% dans la région). Les problèmes cardiaques étaient pris très au sérieux sans être rédhibitoires puisque certains pouvaient être versés dans le service auxiliaire, 20% dans les Bouches-du-Rhône et 7,7% dans le Vaucluse.

¹ J. Maurin, « Les combattants face à l'épreuve de 1914 à 1918 » in G. Pedroncini (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome III de 1871 à 1940, Paris, PUF, 1997 (réédition), p. 261.

² Loi du 6 avril 1915, loi du 13 avril 1916, loi du 20 février 1917.

Ibid., p. 262.

³ Voir le tableau dans l'annexe n°16.

⁴ Pour les hommes encore en âge d'être mobilisés en 1939, ces handicaps étaient toujours des causes de réforme.

Les réformés représentaient moins de 1 % de l'ensemble des mobilisés français de la Grande Guerre¹. Pourtant, les taux dans la région étaient bien supérieurs : 8,4% de résistants réformés dans les Bouches-du-Rhône, 5,3% dans le Vaucluse et 6,9% dans la région.

Il reste le cas des affectés spéciaux, entre 4 à 8% des mobilisables en France² alors qu'il n'y en avait que 0,3% chez les résistants des Bouches-du-Rhône et aucun dans les autres départements.

Pour conclure, les résistants réformés de la Première Guerre mondiale étaient en surnombre. Cette information démontre que la Résistance, même à travers le prisme du statut de combattant, a été un phénomène dépassant le strict cadre militaire. Des personnes réformées entre 1914 et 1918 ont pu rendre des services indéniables et ont été des résistants/combattants comme les autres, au-delà de leur handicap ou de leur maladie³. Le patriotisme n'avait pas de limites même pour des personnes diminuées physiquement ou psychologiquement et la Résistance pouvait être une manière de s'illustrer dans un domaine qui leur était jusque-là interdit ou de s'affirmer socialement en ne demeurant plus à la marge. Les « *planqués de l'arrière* » étaient fustigés pendant le premier conflit mondial. Pour échapper à ces remarques désagréables, dire qu'on était réformé était une stigmatisation supplémentaire. Celui qui avait un handicap visible comme le manque de doigts évitait peut-être cette vindicte ou cette suspicion mais les autres, aux maladies cachées ou insoupçonnées de la part de ses concitoyens, devaient subir leurs railleries ou leurs peurs. De quel mal étrange pouvait-il bien être atteint pour ne pas partir au front ? Était-ce la tuberculose ? Était-il contagieux ? La réforme militaire était un révélateur d'un problème médical et malgré le secret médical, rester chez soi ou être envoyé en service auxiliaire pouvait engendrer une souffrance supplémentaire.

¹ Sauf dans le Gard parce que nous n'avons pas consulté les tableaux cantonaux de recrutement qui étaient annuels.

² *Ibid.*, p. 268.

³ Certains de ces réformés ne l'étaient que temporairement et pour certaines maladies, la réforme a pu être levée ultérieurement et quelques-uns ont été mobilisés en 1939.

La Résistance, elle, n'a pas fait la fine bouche, elle a accepté tous les volontaires quels qu'ils soient, elle n'a établi ni examen médical ni commission de réforme. Ces hommes pouvaient, eux aussi, à leur tour, servir leur pays avec leurs propres moyens, une action synonyme d'affirmation de soi et de reconnaissance sociale par leurs frères d'armes et par l'octroi du titre de combattant après la guerre. Qui pouvait se méfier, par exemple, d'une personne handicapée ? Nous avons rencontré le cas d'un Vauclusien, né en 1898 à Sault, qualifié de « *débile intellectuel* » par la commission de réforme en 1917¹ et qui souffrait également d'un arrêt du développement physique et d'une cyphose sous-lombaire². Sa fiche matricule indique qu'il savait lire et écrire. Son dossier de demande de la carte de CVR³, précise qu'il était célibataire et bûcheron pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a appartenu au maquis Ventoux dès le 1^{er} janvier 1943 jusqu'à la Libération. Il y a accompli des actions diverses : recrutement de résistants, récupération de parachutages, transport d'armes, dépôt d'armes chez lui, ravitaillement du maquis, guide pour les nouvelles recrues, barrages sur les routes lors de l'été 1944, dans le secteur de Montbrun-les-Bains et de Sault. Sans la lecture de sa fiche matricule, son parcours ressemblerait beaucoup à celui d'autres résistants vauclusiens et sa débilité n'était-elle pas due plus à un manque d'éducation si, à cause de son handicap, ses parents l'avaient négligé, qu'à un réel problème psychique ? Pour accomplir toutes ces missions, il devait être considéré comme quelqu'un de confiance ou a-t-on exagéré ses actions pour lui permettre d'obtenir le titre de combattant ? Qui l'avait recruté ? Il portait un nom de famille très répandu, partagé avec 22 autres résistants du Vaucluse. Était-il entré en Résistance grâce à un membre de sa famille et qui l'aurait guidé ?

¹ « Dans l'armée d'avant-guerre sont donc encore présents assez massivement des malades mentaux et des "débiles" – terme générique synonyme de faiblesse intellectuelle qui, selon les psychiatres de l'époque, recouvre des réalités aussi différentes que celles de l'arriération mentale, du comportement indiscipliné ou de la démence précoce. L'expertise mentale balbutiante pèse peu, de surcroît, face à la forte demande sociale d'intégration militaire. Les familles, qui ne savent le plus souvent que faire de leurs jeunes déficients, placent tous leurs espoirs dans cette armée nationale censée traditionnellement "dégourdir" ces enfants socialement inadaptés [...]. La mise en place d'une expertise mentale en bonne et due forme a donc largement avorté avant-guerre. Le commandement craignait-il que ses effectifs ne soient trop réduits par cette nouvelle démarche ? »

H. Guillemain, S. Tison, *Du front à l'asile 1914-1918*, Paris, Alma éditeur, 2013, p. 103.

² La cyphose est une courbure de la colonne vertébrale. Les bossus sont des personnes avec une forte cyphose. Quelle était la cyphose de ce résistant ? Était-il bossu ?

³ Obtenue en 1959 dans le Vaucluse. Il n'avait pas de CAFFI. Son titre a été attribué grâce à des attestations. Il n'a pas de dossier au SHD de Vincennes.

Le fait que les réformés soient surreprésentés dans les dossiers administratifs des résistants signalent qu'ils¹ ont eu un besoin de reconnaissance de leurs actes. Si la Résistance n'avait pas été motivée par une volonté d'affirmation de soi, le statut de combattant l'a, du moins, favorisé par la suite.

Dans cette analyse sur la Première Guerre mondiale, les Espagnols sont complètement absents puisque leur pays était resté neutre pendant le conflit. Pourtant, ils n'étaient pas dénués d'expérience militaire.

b) La guerre d'Espagne

La participation à la guerre d'Espagne peut paraître anecdotique (pas plus de 0,3% des résistants des Bouches-du-Rhône et 2,1% des résistants du Gard, 0,03% dans le Vaucluse). Ces combattants se divisaient en deux catégories : les brigadistes et les membres de l'armée républicaine espagnole. Le manque de sources sur ce sujet empêche d'établir un échantillon relativement large.

Tableau 44 : Répartition des résistants ayant combattu lors de la guerre d'Espagne par unité de combat

Unités de combat	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Armée républicaine espagnole ²	4	17,4%	19	36,5%	0	0%	23	30,7%
Brigades internationales ³	19	82,6%	33	63,5%	1	100%	52	69,3%
Total	23	100%	52	100%	1	100%	75	100%

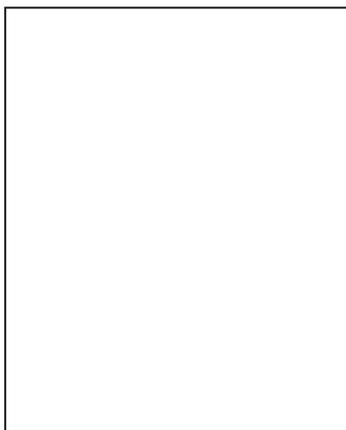
Le Gard devance les Bouches-du-Rhône par le nombre de résistants anciens combattants de la guerre d'Espagne. Nous retrouvons cette prépondérance déjà signalée avec une immigration espagnole plus prononcée à l'ouest du Rhône. Les brigadistes

¹ Ou leur famille.

² Informations issues des dossiers de demande de carte de CVR et des dossiers de naturalisation. Le terme générique de « *réfugié espagnol* » n'a pas pu permettre souvent de distinguer les civils et les militaires.

³ Informations essentiellement issues de la bibliographie.

étaient largement majoritaires (82,6% des anciens combattants d'Espagne dans les Bouches-du-Rhône et 63,5% dans le Gard). Parmi les anciens soldats républicains, plusieurs figures sont connues comme celles de Cristino Garcia ou de Gabriel Perez, résistants dans le Gard et fusillés après la guerre par le régime de Franco. Celle de Pascual Gimeno, au parcours similaire, l'est un peu moins.



Pascual Gimeno « Royo » (Figure 17)¹ est né le 11 août 1915 à Yátova dans la province de Valence en Espagne. Il était capitaine dans l'armée républicaine. Il s'exila en France lors de la *Retirada*. Cet officier fut interné en février 1939 au camp de Saint-Cyprien jusqu'en décembre 1939, puis il travailla à la poudrerie de Saint-Chamas, près de Salon-de-Provence, et il se maria, en 1941, avec la fille du concierge de la poudrerie, Virginie

Ardisson, avec qui il eut deux enfants pendant la guerre². Il était en contact avec les FTP-MOI de Marseille et notamment Dimitri Koturovic, ancien des brigades internationales.

Pascual Gimeno devint le chef des guérilleros espagnols des Bouches-du-Rhône et de la Drôme. Il dérobait des explosifs à la poudrerie, il assurait la réception et la répartition des armes et des explosifs entre les groupes et il forma des maquisards. A partir du 17 juin 1944, il commanda les guérilleros de l'Ariège, formant la 3^{ème} Brigade de la 26^{ème} Division. Il participa à la Libération du département et de la ville de Foix³. Il tenta la *Reconquista* de l'Espagne, il franchit la frontière le 17 octobre 1944⁴. Il fut arrêté à Artesa del Segre (Lérida) par la Garde civile avant d'être mis en liberté surveillée. A Valence, il intégra une organisation clandestine. Il a été assassiné dans des

¹ Photographie issue de la cote GR 16 P 256 335, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Pascual Gimeno.

² Nés en 1941 et 1944.

³ Ses services furent homologués du 5 octobre 1943 au 22 août 1944 au titre de la 16^{ème} division de guérilleros espagnols (Bouches-du-Rhône) avec le grade de capitaine.

⁴ Sa fille est née le 20 octobre 1944.

circonstances obscures, son corps ayant été retrouvé près de la gare de Valence, le 24 juillet 1945¹.

Les résistants membres des brigades internationales étaient plus nombreux. Malgré les faibles effectifs dont nous disposons, une tentative de comparaison avec les données de Rémi Skoutelsky peut être entreprise. Les brigadistes ayant été ensuite résistants dans les Bouches-du-Rhône sont moins nombreux, offrent un plus grand nombre de nationalités que leurs homologues du Gard : sept nationalités différentes pour le premier et quatre pour le second.

Cette variété nationale est loin d'égaliser celle de l'ensemble des brigades internationales. Néanmoins, certaines nationalités étaient surreprésentées à l'échelle locale : les Français (coefficient de pondération à 2,1), les Balkaniques (2,4), les Baltes (1,9) et les Italiens (1,1) dans les Bouches-du-Rhône, et surtout, les Allemands dans le Gard avec un très grand coefficient, à 10,6. A l'échelle régionale, la surreprésentation des Allemands se vérifie (coefficient à 6,6).

Parmi ces Allemands antifascistes, ayant fui leur patrie d'origine, Otto Kühne est un exemple singulier par son parcours avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale : député de la République de Weimar, commandant du maquis d'antifascistes allemands, responsable du Comité Allemagne libre à la Libération. Retraçons brièvement le parcours d'Otto Kühne et de ses hommes dont la plupart étaient issus des brigades internationales et qui combattirent dans la Résistance française au sein de la brigade Montaigne puis dans les FTP-MOI.

¹ Questionnaire renvoyé le 31 janvier 2012 par sa veuve Virginie Cluzel née Ardisson. 2 159 W 201, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Pascual Gimeno. Demande rejetée car le dossier était incomplet.

GR 16 P 256 335, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Pascual Gimeno.

Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France (FFI), 30 juin 2012, 2^{ème} trimestre, n°126, p. 10, 12.

A. Alvarez, I. Delicado, *Parmi les libérateurs de Foix et de l'Ariège : Royo le héros oublié*, Nîmes, chez l'auteur, 2010, 28 p. Cité dans le Dictionnaire des guérilleros et des résistants antifranquistes sur le site Internet : <http://losdelasierra.info/spip.php?article3921>. Consulté le 2 septembre 2017.

Tableau 45 : Nationalité des résistants membres des brigades internationales¹

Nationalités	BDR			Gard			Région			Brigades internationales ²	
	Eff.	%	Coeff.	Eff.	%	Coeff.	Eff.	%	Coeff.	Eff.	%
Française	11	57,9%	2,1	4	12,1%	0,4	16	30,2%	1,1	8 962	27,8%
Allemande	0	0%	0	24	73%	10,6	24	45,3%	6,6	2 217	6,9%
Autrichienne	0	0%	0	1	3%	1,1	1	1,9%	0,7	872	2,7%
Balkanique ³ :	3	16%	2,4	0	0%	0	3	5,7%	0,9	2 095	6,5%
Roumaine	2	10,5%		0	0%		2	3,8%			
Yougoslave	1	5,3%		0	0%		1	1,9%			
Balte :	1	6,7%	1,9	0	0%	0	1	1,9%	0,7	892	2,8%
Lettone	1	6,7%		0	0%		1	1,9%			
Belge	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	1 722	5,3%
Brésilienne	1	5,3%	?	0	0%	0	1	1,9%	?	?	
Britannique	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	1 843	5,7%
Canadienne	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	512	1,6%
Hongroise	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	528	1,6%
Italienne	2	10,5%	1,1	3	9,1%	1	5	9,4%	1	3 002	9,3%
Néerlandaise	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	628	1,9%
Nord-américaine	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	2 341	7,3%
Polonaise	1	5,3%	0,5	1	3%	0,3	2	3,8%	0,4	3 113 ⁴	9,7%
Portugaise	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	134	0,4%
Scandinave	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	799	2,5%
Suisse	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	408	1,3%
Tchécoslovaque	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	1 066	3,3%
Divers ⁵	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0	1 122	3,5%
Total	19	100%	1	33	100%	1	53	100%	1	32 256	100%

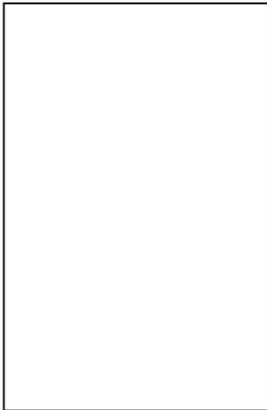
¹ Le Vaucluse n'ayant qu'un seul brigadiste, nous n'avons pas fait de colonne spécifique. Ce combattant est intégré dans le total régional.

² R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939, op. cit., p. 330.*

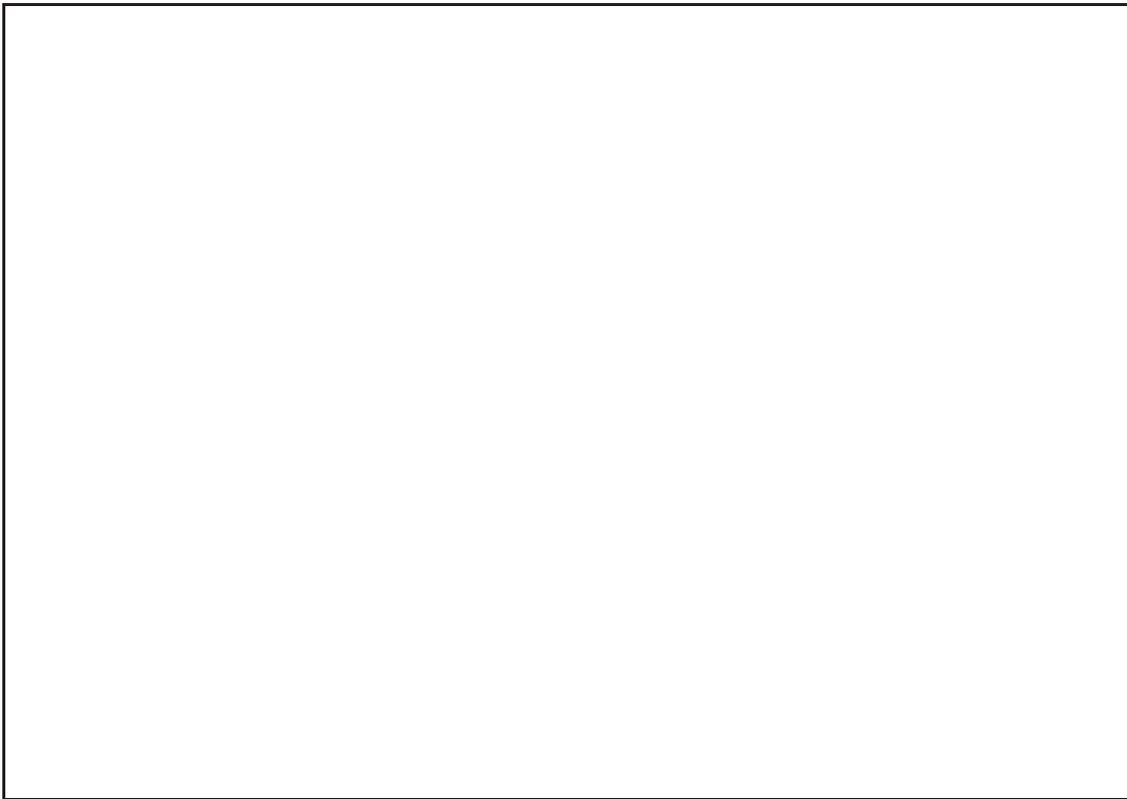
³ Bulgare, grecque, roumaine et yougoslave.

⁴ Ukrainiens et Biélorusses compris.

⁵ Dont Sud-Américains, Cubains, Mexicains, Chinois et passeports Nansen (apatrides).



Otto Kühne¹ (Figure 18), « colonel Robert », est né à Berlin le 12 mai 1893, fils d'ouvrier. Il adhéra à l'USPD et à la Ligue spartakiste². Il était cheminot, puis député communiste sous la République de Weimar. Après l'incendie du Reichstag, dans la nuit du 27 au 28 février 1933, il fut arrêté. Relâché par erreur le 13 mars 1933, l'ancien député devint clandestin avant de s'exiler en Scandinavie, puis à Moscou.



Carte 26 : Parcours d'Otto Kühne entre 1933 et 1939³

En 1937, Otto Kühne s'engagea dans la 11^{ème} brigade internationale en Espagne dont il devint le commissaire politique. Il arriva à Paris en août 1938. Considéré comme étranger bénéficiaire du droit d'asile, il fut reconnu apte aux prestations dans les

¹ Photographie d'Aimé Vielzeuf publiée dans la notice biographique d'Otto Kühne in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, CD Rom, 2006.

² A. Heiniger, *Exil, résistance, héritage. Les militants allemands antinazis pendant la guerre et en RDA (1939-1975)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2015, p. 294.

³ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, 1987, p. 20.

Compagnies de travailleurs étrangers (CTE) le 12 février 1940 et incorporé à la 306^{ème} le 7 mai 1940. Otto Kühne fut démobilisé le 20 juillet 1940. Il se retira à Montpellier avant d'être incorporé à nouveau dans les Groupements de travailleurs étrangers (GTE), au 321^{ème} à Chanac en Lozère, et il travailla aux aciéries et forges de Firminy à Saint-Chély-d'Apcher jusqu'à sa désertion¹.

« Pendant 2 ans et demi, après l'écroulement de la France en juin 1940, les Allemands antinazis, sans distinction d'appartenance politique, ont choisi de rester dans la stricte légalité vis-à-vis du gouvernement de Vichy. Même lorsque leur liaison avec les instances clandestines du PC a été maintenue, ils vécurent sous leur nom réel, avec des papiers en règle, leur donnant droit aux cartes de ravitaillement et surtout à l'emploi qui leur permit de subsister. Telle fut, entre 1940 et le début de l'année 1943, la situation de la quarantaine d'Allemands antinazis qui se retrouvèrent entre la fin 1943 et le 6 juin 1944, dans les maquis cévenols »².

La majorité des résistants allemands et autrichiens de la région étaient des évadés des GTE craignant pour leur sécurité. Ils étaient organisés en deux groupes en relation avec le parti communiste allemand clandestin (KPD) à Lyon. Le premier groupe correspondait aux prestataires travaillant dans les Cévennes et le second aux travailleurs en Haute-Lozère. Ceux qui étaient dans les Cévennes au début de l'année 1943 dépendaient du 805^{ème} GTE de Rochebelle ou étaient détachés à Pénens, en Lozère, par le 321^{ème} GTE de Chanac, lui aussi en Lozère. Fin février-début mars 1943, les trois hommes de Rochebelle reçurent l'ordre du KPD de disparaître. Ils se réfugièrent dans des fermes cévenoles. Début avril, des Feldgendarmes arrêterent deux Allemands du groupe de Pénens. Les dix autres restants à Pénens se cachèrent avant leur transfert à Séderon dans la Drôme, en juin, en accord avec le KPD³.

¹ GR 16 P 324 226, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Otto Kühne. Le SHD conserve un dossier dont les services n'ont pas été homologués. Ce dossier contient assez peu de renseignements sauf sur le parcours d'Otto Kühne avant la guerre.

Notice biographique d'Otto Kühne in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, op. cit.

² P. Joutard, J. Poujol, P. Cabanel, *Cévennes terre de refuge 1940-1944*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, Club cévenol, 1988, p. 86.

³ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 65-70, 85-90.

Pendant ce temps, le sauvetage des travailleurs allemands prit forme en Haute-Lozère grâce à l'AS. Joseph Huber, chef de l'AS de Saint-Chély-d'Apcher, avertit en mars les cinq Allemands employés à l'usine d'aciers spéciaux de cette ville que leur arrestation était prévue pour le lendemain. Louis Veylet, responsable de l'AS de Marvejols, les installa dans une maison de bûcherons à Bonnacombe, à 25 km de Marvejols et à 1 300 mètres d'altitude. Otto Kühne, Werner Feiler, Karl Klausling, Willy Muller et Willy Nett¹ formèrent un embryon de maquis avec quelques fusils de chasse et un revolver. Secourus par la Résistance française, ce groupe répondait également aux consignes de l'antenne du KPD de Marseille². En juin 1943, une partie des futurs maquisards allemands dans les Cévennes se trouvait dans la Drôme et l'autre partie en Haute-Lozère. Informé de l'arrivée de policiers à Marvejols qui devaient se rendre à Bonnacombe dans l'Aubrac, le maquis déménagea au Bois du Seigneur, dans la commune de Lachamp, au nord-ouest de Mende³.

En septembre 1943, était fondé à Paris le Comité Allemagne libre pour l'Ouest (CALPO). Ce mouvement avait une annexe à Lyon pour la zone sud qui donna comme mot d'ordre aux Allemands antifascistes de s'infiltrer dans les services allemands ou de rejoindre les maquis. Les Allemands du Bois du Seigneur et de Séderon dans la Drôme optèrent pour le maquis. L'heure du rassemblement avait sonné⁴. Le premier campement dans les Cévennes s'installa au Col des Laupies puis à Ferrus (numéros 1 et 2 sur la carte 27 sur les pérégrinations du maquis allemand dans les Cévennes).

¹ Tous anciens brigadistes.

² E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 74-76.
G. Bouladou, *Les Maquis du massif central méridional 1943-1944*, Montpellier, chez l'auteur, 2001, p. 293.

H. Cordesse, *Histoire de la Résistance en Lozère*, Montpellier, Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, p. 51-52.

³ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 95-97.

⁴ *Ibid.*, p. 108-109.

Carte 27 : Les pérégrinations du maquis allemand dans les Cévennes¹

1 Col des Laupies 2 Ferrus 3 La Fare 4 Malzac 5 Le Galabertès 6 Plan de Fontmort 7 Les Fons 8 La Baraque



¹ Les numéros rajoutés par nos soins signalent la chronologie de l'installation du campement des maquisards allemands. La Parade est la commune où le maquis Bir-Hakeim fut attaqué le 28 mai 1944. E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 113.

La jonction des deux groupes eut lieu en janvier 1944. Fin janvier, le maquis comptait trente hommes dont des Français¹. Le corps franc comprenait cinq ou six hommes dont Max Dankner et Albert Stierwald². Le groupe de Séderon arriva en Lozère le 5 février 1944 à La Fare (numéro 3 sur la carte)³. François Rouan dit « Montaigne » était le commandant du groupe ; Ernst Butzow⁴, son adjoint et Otto Kühne, l'officier politique. Les liaisons et les soins étaient assurés par Hedwig Rahmel-Robens et Lisa Ost⁵. La moyenne d'âge était comprise entre 35 et 45 ans et les membres du groupe bénéficiaient d'une expérience militaire acquise pendant la guerre civile espagnole au sein des brigades internationales contrairement aux maquis de l'AS constitués essentiellement de jeunes réfractaires au STO⁶.

Les 11 et 12 février, les Gardes mobiles de réserve (GMR), bien renseignés, attaquèrent le col des Laupies et La Fare. Mais le maquis Montaigne avait lui aussi ses informateurs, il put s'enfuir et trouva refuge à Malzac, sur le territoire de la commune de Saint-Germain-de-Calberte (numéro 4 sur la carte), pendant quinze jours, puis au Galabertès (numéro 5 sur la carte)⁷. De nouvelles recrues continuèrent d'arriver au début du mois d'avril, le groupe comprenait alors entre trente et quarante hommes⁸, voire soixante selon le témoignage de Hermann Mayer⁹. A ce moment, le maquis Montaigne était un maquis AS et ce n'est que plus tard qu'il se mit en relation avec la MOI.

¹ R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, Montpellier, édité par l'auteur, 1945, p. 50.

² Anciens brigadistes.

³ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 120.

⁴ Le Français François Rouan et l'Allemand Ernst Butzow étaient d'anciens brigadistes.

⁵ Déjà infirmières dans les brigades internationales. Elles furent arrêtées par la milice à Alès le 6 juin 1944, elles furent exécutées le 26 juin 1944 à Servas et leur corps a été précipité dans le puits de Célas.

⁶ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 128-131.

Les Allemands, anciens membres des Brigades internationales, présents dans ce maquis étaient donc Stéphan Backes, Norbert Beisacker, Fred Bucher, Ernst Butzow, Max Dankner, Karl Dull décédé le 2 février 1944, Werner Feiler, Paul Hartmann, Richard Hilgert, Martin Kalb, Karl Klausling, Otto Kühne, Hermann Leipold, Anton Lindner, Hans Mosch décédé le 30 mai 1944, Willi Muller, Lisa Ost, Hedwig Rahmel-Robens et son mari Christian Robens, Emmanuel Schwarz, Albert Stierwald et l'Autrichien Hans Krainer.

⁷ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 140.

⁸ *Ibid.*, p. 156-157.

⁹ Témoignage de Hermann Mayer dans *ibid.*, p. 144.

Passés sous le contrôle militaire de Jean Capel « Barot », fondateur du maquis Bir Hakeim, il semblerait que les Allemands du corps franc aient fait la jonction avec lui, en particulier Albert Stierwald, Karl Fulda, Max Dankner et Karl Klausning¹.

Le 7, le 8 et le 12 avril, les trois maquis AS (Bir Hakeim, la Picharlerie et Montaigne), soit environ 120 hommes, ripostèrent contre une attaque allemande à Saint-Etienne-Vallée-Française dans les Cévennes lozériennes. A la fin des combats, le maquis allemand gagna le Plan de Fontmort (numéro 6 sur la carte) et les membres de Bir Hakeim et de la Picharlerie au Castanier². Les Allemands étaient désormais dirigés par Otto Kühne, blessé lors des combats du 12, puisque Montaigne avait rejoint Bir Hakeim lors de la retraite avec quelques Allemands. Le Castanier et le Plan de Fontmort ont été une courte période de calme avant que la tempête ne soufflât à nouveau par l'attaque des GMR et de la Milice, le 20 avril, au Castanier, et le 29 avril au Plan de Fontmort³. Bir Hakeim s'installa au château des Fons (numéro 7 sur la carte).

Le 7 mai, Jean Capel « Barot » partit avec ses hommes à Rabieux, dans l'Hérault, afin de récupérer un parachutage dans la nuit du 9 au 10 mai. Il prit avec lui douze hommes de l'ancien maquis « Montaigne »⁴. Sept Allemands suivirent « Montaigne ». Le groupe d'Otto Kühne rallié aux MOI réclama le retour de ses hommes. « Barot » ne les laisserait partir que sans leurs armes. C'est pourquoi ils restèrent avec Bir Hakeim en attendant de trouver un accord. Encore une fois en alerte, tout le maquis Bir Hakeim, divisé en diverses équipes, dut partir dans la nuit du 25 au 26 mai et la plupart des hommes arrivèrent le samedi 27 mai à La Parade. Le lendemain, le maquis fut réveillé par l'armée allemande qui l'anéantit, trois résistants allemands furent tués : Fred Bucher, Anton Lindner et Karl Heinz, puis les prisonniers furent fusillés à Badaroux, commune voisine de Mende, le 29 mai dont Max Frank. Il n'y eut que quelques rescapés.

¹ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 166-167.

² *Ibid.*, p. 200.

³ *Ibid.*, p. 203.

R. Maruéjol, A. Vielzeuf, *Le Maquis «Bir Hakeim»*, Nîmes, Lacour, 1990 (réédition), p. 111-113.

⁴ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 210.

L'arrivée des hommes d'Otto Kühne à La Baraque (numéro 8 sur la carte), le 17 mai 1944, fut à l'origine de la formation des FTP-MOI de la région ou, du moins, de leur regroupement. Le 17 mai 1944, la majorité du groupe, moins une dizaine d'hommes retenus par le maquis Bir Hakeim pour une expédition, s'installa à La Baraque, dans la commune de Branoux, dans le Gard, en relation avec les MOI commandés par l'Autrichien Armand Kurt Frisch (« Germain »)¹. Des groupes MOI existaient déjà au Collet-de-Dèze, à la limite de la Lozère et du Gard, sous la direction du capitaine « Rémi » qui commandait le 3^{ème} Bataillon Collet-de-Dèze et au camp FTP de Figuerolle sous les ordres du commandant MOI Pavel Balicki².

Le 30 mai, la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg arrêta les agents de liaison, Paul Huber et Christian Robens³, et des guérilleros et ils tuèrent Hans Mosch et Casimiro Camblor. Le 31 mai, un rescapé de la Parade, Albert Stierwald, rejoignit le camp avant que celui-ci ne changeât de repère tout en restant dans le secteur⁴. Le maquis se déplaça vers Pénens (numéro 9 sur la carte) où il retrouva trois autres rescapés de La Parade, puis Max Dankner⁵. Le 20 juin, Otto Kühne, devenu « Robert », était nommé responsable militaire MOI de l'Etat-major FTPF de l'inter-région G⁶. Cet ancien député du Reichstag était donc devenu le n°1 de la MOI. A la date du 14 juillet 1944, il avait en théorie 137 hommes sous ses ordres et 435 Arméniens dans le Gard et la Basse-Lozère⁷. Le maquis MOI s'adapta à la nouvelle dénomination des FTP en prenant le nom de 104^{ème} Compagnie MOI. Elle comprenait plusieurs détachements, les Allemands constituant le 5^{ème} Bataillon dont la charge incombait à Ernst Butzow. La 104^{ème} Compagnie était une compagnie européenne avec des Espagnols, des Luxembourgeois, des Allemands, des Autrichiens, des Polonais, des Soviétiques, des

¹ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 220-221.

² 1 446 W 6, AD Gard, Dossiers de demande de la carte de CVR.

³ Christian Robens fut porté disparu à partir de ce jour.

⁴ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 258-259, 266.

⁵ *Ibid.*, p. 258-259, 269.

⁶ *Ibid.*, p. 301.

R. Bourderon, *La Libération du Languedoc Méditerranéen*, Paris, Hachette Littérature, 1974, p. 80.

A. Vielzeuf, P. Mazier, *Quand le Gard résistait (1940-1944) : dans le secret des bois*, tome II, Nîmes, Lacour, p. 124.

⁷ Organigramme des FTP de la R2 au 14 juillet 1944 réalisé par le Service historique de la Subdivision militaire de Nîmes dans *ibid.*, p. 180. Les Arméniens s'étaient évadés de l'Ost Legion stationnée à Mende dans laquelle ils avaient été enrôlés de force.

Tchécoslovaques et des Yougoslaves¹. Au 1^{er} août 1944, elle regroupait 1 800 hommes dirigés par le lieutenant-colonel « Robert ». ² Elle participa à la Libération de Nîmes, Norbert Beisacker, lui aussi ancien brigadiste, suspendit le drapeau français à la caserne Montcalm à la place du drapeau nazi à croix gammée et lors du défilé de la Libération du 4 septembre, il portait fièrement le drapeau tricolore devant sa compagnie³. A la Libération, la 104^{ème} compagnie était constituée de trente-neuf Allemands et de quatre Autrichiens⁴.

Otto Kühne fut décoré de la Croix de guerre avec étoile de bronze. Il œuvra un certain temps dans le Comité Allemagne libre pour l'Ouest à Marseille et à Lyon avant de retourner vivre à Berlin, en 1945, où il reprit son emploi dans les chemins de fer comme vice-président de l'administration des transports sur ordre du maréchal Joukov jusqu'en 1949 quand il devint, en décembre, maire de Brandenburg an der Havel, commune se situant dans la banlieue de Berlin. A la suite des événements du 17 juin 1953, il fut démis de ses fonctions de maire et au sein du parti communiste est-allemand (SED)⁵. Il décéda le 7 décembre 1955 à Brandenburg an der Havel⁶. Une stèle au hameau de Saint-Roman-de-Tousque, dans la commune de Moissac, dans les Cévennes lozériennes, rappelle la participation des antifascistes allemands à la Résistance française. Une liste des résistants allemands et français y est gravée⁷.

¹ Témoignage de Martin Kalb dans E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 300-301.

² GR 19 P 48 1, SHD Vincennes, Département de la Lozère, Unités FFI de l'ex-XVIème région militaire (R3-FFI).

³ E. et Y. Brès, « Des maquisards allemands dans les Cévennes », *Hommes et migrations*, 1991, volume 1148, n°1, p. 35.

⁴ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 334-335.

⁵ A. Heiniger, *Exil, résistance, héritage. Les militants allemands antinazis pendant la guerre et en RDA (1939-1975)*, *op. cit.*, p.294.

⁶ ONAC Lozère, *Le maquis-école de la Picharlerie (1943-1944)*, p.23-24. Mis en ligne sur Internet : www.onac-vg.fr/files/uploads/maquis-picharlerie.pdf. Consulté le 3 septembre 2017.

Notice biographique d'Otto Kühne in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, *op. cit.*

⁷ Dans la colonne de droite sur la photographie, parmi les Français, figurent les combattants étrangers autres que les Allemands : Tchécoslovaques, Luxembourgeois, Italiens, Espagnols et Russes.



Figure 19 : Stèle de Saint-Roman-de-Tousque en Lozère¹



L'étude de Rémi Skoutelsky repose essentiellement sur les brigadistes français, leur âge moyen était de 29 ans à leur arrivée en Espagne. Parmi les résistants français de notre échantillon, seuls seize brigadistes ont été identifiés². Ils étaient légèrement plus

¹ Photographies de l'auteur.

² L'échantillon de Skoutelsky est constitué de 3 910 personnes.

R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 141-143.

jeunes, leur moyenne d'âge était de 27 ans. Plus de 50% de l'ensemble des brigadistes avaient entre 26 et 35 ans et un peu moins chez les résistants de la région (43,8%). L'éventail des âges était assez large dans les deux cas, de 15 ans à 57 ans dans l'étude de Rémi Skoutelsky et de 15 ans à 53 ans pour les résistants de notre région.

Tableau 46 : Age des brigadistes

Age	Ensemble des brigadistes ¹	Résistants de la région d'étude ²
Moins de 21 ans	2,6%	18,8%
De 21 à 25 ans	24,8%	25%
De 26 à 30 ans	32,6%	37,5%
De 31 à 35 ans	21,9%	6,3%
De 36 à 40 ans	13,7%	6,3%
Plus de 40 ans	4,4%	6,3%

Les brigadistes célibataires étaient majoritaires (58,5% et 75%³) devant les mariés (26,2% et 25%), les séparés, divorcés ou en instance de divorce (10,2% et 0%) et ceux vivant maritalement (2,7% et 0%). Pour les catégories socioprofessionnelles, nous ne pouvons rien affirmer car nous ne disposons que des professions pendant la Seconde Guerre mondiale et même si la mobilité sociale était moins importante à l'époque, nous ne pouvons comparer que ce qui est comparable. Pour l'origine des volontaires, le caractère régional de notre étude fausse la comparaison.

Des femmes ont été comptabilisées dans les combattants : une Italienne, Teresa Noce ; deux Allemandes, Lisa Ost et Hedwig Rahmel-Robens, mais pas de Française. Teresa Noce éditait le journal des volontaires italiens dans les Brigades internationales et les deux Allemandes étaient infirmières. Elles ont vécu une expérience de guerre tout en ne participant pas directement aux combats. Ces trois femmes et deux agents

¹ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939, op. cit.*, p. 142.

² Age en 1936 car nous ne connaissons pas leur date d'arrivée en Espagne.

³ Pour chaque donnée, le premier chiffre est celui de Rémi Skoutelsky et le second, celui des résistants brigadistes français de la région.

féminins, venant de Grande-Bretagne et parachutés en France (Marguerite Petitjean et Eliane Plewman)¹, sont les seules à avoir eu une expérience militaire avant leur engagement dans la Résistance.

L'expérience militaire ayant mobilisé le plus d'individus est sans conteste la campagne de 1939-1940 en France ou à l'étranger.

c) Les mobilisés et les engagés volontaires lors de la campagne de 1939-1940

Au moins 26,4% des résistants masculins des Bouches-du-Rhône étaient sous les drapeaux en 1939-1940, 16,1% dans le Gard, 23,7% dans le Vaucluse et 24% dans la région. Dans les Bouches-du-Rhône, ils étaient plus nombreux que les résistants inexpérimentés alors que la tendance s'inverse dans le Gard, le Vaucluse et dans la région. Ces soldats mobilisés ou militaires de carrière ont eu des parcours très différents : soldats ayant combattu lors des deux guerres mondiales, soldats des armées alliées repliées ou reconstituées en France (armée polonaise et tchécoslovaque), déserteurs de l'armée allemande ou italienne, soldats prisonniers de guerre évadés ou rapatriés sanitaires,

Entre 5,9% et 8% des soldats de 1939-1940 avaient déjà combattu lors du premier conflit mondial, ce qui constitue une part non négligeable, et quelques-uns sous l'uniforme italien, puis sous l'uniforme français. Néanmoins, cette proportion est bien inférieure à la valeur nationale : 40% des mobilisés de 1939 l'avaient déjà été entre 1914 et 1918². Les soldats des armées alliées ou les déserteurs des armées ennemies (déserteurs allemands, déserteurs arméniens enrôlés de force dans l'Ost Legion, déserteurs de l'armée italienne) formaient un très petit contingent (0,2% des résistants dans le Vaucluse, 1% dans les Bouches-du-Rhône et 2,7% dans le Gard). Les soldats de l'armée polonaise étaient les plus nombreux, soit des soldats repliés avec leur armée en France, soit des prisonniers qui s'étaient évadés et s'étaient réfugiés en France, soit des

¹ Voir *infra* la biographie d'Eliane Plewman.

² F. Grenard, *La drôle de guerre, l'entrée en guerre des Français, septembre 1939-mai 1940*, Paris, Belin, 2015, p. 90.

Tableau 47 : Parcours militaires des soldats de 1939-1940

Parcours militaires	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Deux Guerres mondiales sous l'uniforme français	176	7,8%	23	5,7%	58	7,8%	257	7,5%
Deux Guerres mondiales sous deux uniformes différents (italien puis français)	4	0,2%	1	0,2%	2	0,2%	7	0,2%
Déserteurs de l'armée allemande	1	0,04%	4	0,5%	0	0	5	0,1%
Soldats de l'armée belge	2	0,09%	0	0%	0	0	2	0,06%
Soldats de l'armée britannique	3	0,1%	0	0%	0	0	3	0,09%
Déserteurs de l'armée italienne	2	0,09%	1	0,2%	0	0	3	0,09%
Soldats de l'armée soviétique	0	0%	2	0,5%	0	0	2	0,06%
Soldats de l'armée tchécoslovaque	5	0,2%	1	0,2%	0	0	6	0,2%
Soldats de l'armée polonaise	10	0,4%	5	1,2%	2	0,2%	17	0,5%
Total des soldats d'armées étrangères	23	1%	13	3,2%	2	0,2%	38	1,1%
Prisonniers de guerre	215 ¹	9,5%	43 ²	10,6%	85	11,4%	343	10,1%
Evacués de la poche de Dunkerque	1	0,04%	0	0%	2	0,2%	2	0,06%
Total des soldats	2 262	100%	404	100%	746	100%	3 412	100%

¹ Dont un prisonnier de guerre de l'armée britannique et trois prisonniers de guerre de l'armée polonaise.

² Dont deux prisonniers de guerre de l'armée soviétique.

Polonais vivant en France et qui s'étaient engagés dans l'armée polonaise repliée en France ou engagés dans l'armée française et versés dans l'armée polonaise repliée en France. Ces soldats polonais ou tchécoslovaques ont joué ensuite un rôle important, notamment dans les réseaux de renseignements comme le réseau franco-polonais F2 ou le réseau Rossi fondé par le Tchécoslovaque Antoine Rybak¹. Avant de rejoindre la France et de reprendre le combat dans leur armée ou dans la Résistance française, ces anciens militaires étrangers ont transité par plusieurs pays et leur parcours n'était pas anodin, prenons l'exemple du Polonais Stephan Horodyski.

Stephan Horodyski est né le 25 décembre 1901 à Lackie Szlacheckie, en Pologne. Sous-officier de carrière depuis 1920, il fut capturé et interné militaire en Hongrie à Esztergom du 19 septembre 1939 au 18 décembre 1939. Il s'évada et avec l'aide du Consulat de Pologne de Zagreb et put gagner la France, le 31 décembre 1939, où il s'engagea volontairement dans l'armée polonaise en France. Jusqu'au 15 avril 1940, il était au camp de Coëtquidan-Guer, dans le Morbihan, puis il fut envoyé sur le front de l'Est en Alsace-Lorraine, au sein de la 1^{ère} Division polonaise. Le 22 juin 1940, de nouveau prisonnier à Saint-Dié, dans les Vosges, le sous-officier Horodyski fut envoyé au stalag V D, à Strasbourg, d'où il s'évada le 22 juin 1941. Démobilisé le 12 juillet 1941 à Auch, le Gouvernement de Vichy l'incorpora dans le GTE d'Idron, dans les Basses-Pyrénées, puis dans le groupe 861 des travailleurs étrangers à Bourbon l'Archambault, dans l'Allier jusqu'au 9 février 1943 date de son évasion, pour ne pas être livré à l'Organisation Todt. Stephan Horodyski s'engagea dans la Résistance le 15 mars 1943 dans l'AS d'Eguilles, près d'Aix-en-Provence, puis le 1^{er} janvier 1944, il passa à l'ORA de Marseille. Son expérience militaire lui permit d'assurer l'instruction des recrues et le transport des armes parachutées pour le maquis de la Trévaresse à Eguilles et du Ligourès à Peyrolles. Blessé le 26 août 1944 lors de la Libération de Marseille, sur le boulevard de la Corderie, il resta en traitement à l'hôpital jusqu'au 31 décembre 1944, puis en convalescence jusqu'au 2 février 1945. Il fut homologué sous-lieutenant et deux Croix de guerre lui ont été décernées, une avec étoile d'argent pour ses actions dans la Résistance et l'autre avec étoile de bronze pour son rôle dans l'armée en 1940. Stephan Horodyski se maria le 27 décembre 1944 à Eguilles avec une

¹ Parfois orthographe Ryback.

française, Marcelle d'Antonio qui avait combattu à ses côtés dans la même organisation de Résistance à Eguilles où elle était la directrice de l'école communale et dont il eut deux enfants. Il déposa sa demande de naturalisation française en 1953, mais il rencontra plusieurs obstacles : il était alors sans travail (puis employé de bureau), pensionné à 45%, et il ne parlait pas couramment le français. Il obtint finalement la citoyenneté française en 1955 et la carte de CVR en 1954¹.

Le réseau Rossi tenait son nom du pseudonyme de son chef, Antoine Rybak alias « Pierre-Antoine Rossi ». Ce réseau a été homologué à partir du 25 décembre 1940 et il comprenait 105 membres. Antoine Rybak était tchécoslovaque, né le 21 avril 1899, à Ostrava. Détenteur du brevet élémentaire, il parlait plusieurs langues, le tchèque, le français, l'italien, le polonais, le hongrois et l'allemand. Réfractaire en Bohême de 1914 à 1918, Antoine Rybak devint agent du 2^{ème} bureau tchécoslovaque de 1918 à 1924, chargé de mission en Allemagne en 1918-1919. Prisonnier du 27 mars 1919 au 1^{er} juin 1919, condamné à mort le 28 mars 1919, il fut libéré par échange de prisonniers. Il reprit ses activités au 2^{ème} bureau et fut envoyé en mission en Hongrie, en 1921-1922. En 1924, il s'installa en France, à Ajaccio, où il était directeur des exploitations forestières San Vatti et C° et dépositaire de la Société générale des pétroles. Cet engagé volontaire dans l'armée tchécoslovaque en France le 28 septembre 1939 fut réaffecté au 2^{ème} bureau. Lors de la défaite, ayant réussi à rejoindre Londres en embarquant à Sète, le 7 juillet 1940, Antoine Rybak sollicita une mission spéciale en France. Désigné comme chef de renseignements et d'action à Londres le 8 août, parti de Londres le 18 décembre, après avoir traversé le Portugal et l'Espagne, cet officier tchécoslovaque en exil arriva en France, le 25 décembre, pour créer un réseau de renseignements. Le 15 janvier 1941, la première liaison radio avec Londres était établie. En avril, le réseau Rybak était en contact avec les réseaux du groupe Alexandre, le réseau d'évasion Pat O'Leary et la Résistance polonaise en France. Dès juin 1942, trois filières d'évasion par les Pyrénées étaient mises en place. Le réseau était en contact avec le mouvement Libération dans le Sud-Ouest depuis mars 1941, l'Armée secrète en mars 1942, le réseau Ajax en mars 1943, les responsables du MUR en mars 1943. Antoine Rybak

¹ 2 159 W 227, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Stephan Horodyski.
181 W 172, AD BDR, Dossier de naturalisation de Stephan Horodyski.
GR 16 P 296 005, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Stephan Horodyski.

établit à Toulouse le centre de détention de matériel clandestin d'impression du 1^{er} septembre 1942 au 30 septembre 1944 et des tracts et des journaux y furent distribués régulièrement du 1^{er} septembre 1942 au 20 août 1944. De fausses pièces d'identité étaient fabriquées à Toulouse, Pau, Limoges et Tarbes. Des émissions par des postes clandestins eurent lieu du 15 janvier 1941 au 20 août 1944 à Marseille, à Lyon et à Pau. Il hébergea des résistants, des militaires français et alliés et des parachutistes pour leur faire passer ensuite la frontière franco-espagnole. A la Libération, il s'engagea volontairement pour la durée de la guerre jusqu'à sa démobilisation, le 1^{er} octobre 1945. Ses services furent homologués comme agent P2 du 27 novembre 1940 au 30 septembre 1944 avec le grade de commandant. D'après sa citation à la Croix de guerre, il a permis l'évasion de 1 500 patriotes. 24 membres du réseau ont été arrêtés et déportés, 12 membres sont morts dans le combat clandestin. Antoine Rybak a été décoré de la Croix de guerre avec palme, de la Croix de guerre tchécoslovaque et de l'Ordre du mérite militaire tchécoslovaque et il était chevalier de la Légion d'honneur au moment de l'obtention de la carte de CVR en 1952. Socialiste et pro-occidental, ce Tchécoslovaque resta vivre en France, obtenant la naturalisation française en 1951. Il était domicilié à Paris après la guerre où il était directeur commercial¹.

Stephan Horodyski était un prisonnier de guerre évadé et Antoine Rybak était un soldat évacué au Royaume-Uni mais qui était revenu ensuite sur le sol français. Les futurs résistants de notre échantillon furent très peu nombreux dans ce cas. Lors de l'évacuation de Dunkerque, au moins deux futurs résistants du Vaucluse, Jean Benedetti et Raymond Beveraggi et un des Bouches-du-Rhône, Gilbert Savon, purent s'embarquer et évitèrent l'arrestation et l'emprisonnement.

¹ 2 159 W 401, AD BDR dossier de demande de la carte de CVR d'Antoine Rybak.

GR 16 P 295 676, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Antoine Rybak.

GR 17 P 208, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Rossi.

72 AJ 80, AN Pierrefitte-sur-Seine, Historique du réseau Rossi.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 58.

Tableau 48 : Nombre de résistants prisonniers de guerre de l'armée française par rapport à différentes populations

Nombre de résistants prisonniers par rapport à ces populations	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Pris. ¹	%	Pris.	%	Pris.	%	Pris.	%
Résistants mobilisés en 1939-1940	211	9,4%	41	10,5%	85	11,4%	337	10%
Ensemble des résistants du département	211	2,3%	41	1,5%	85	2,5%	337	2,2%
Ensemble des prisonniers du département	211	1,4%-2,1% ²	41	2,4% ³	85	1,8% ⁴	337	1%-1,2%
Ensemble des prisonniers du département par rapport à la population de 1936	10 000-15 000	1,1-1,7% ⁵	16 900	4,3%	4 837	2%	28 779-33 779	1,9%-2,2%

Les prisonniers de guerre (évadés ou rapatriés sanitaires) résistants étaient nombreux, environ 10% des résistants mobilisés lors de la campagne de 1939-1940

¹ Prisonniers, évadés ou rapatriés sanitaires devenus résistants.

² Robert Mencherini estime que le nombre de prisonniers de guerre dans les Bouches-du-Rhône est compris entre 10 000 et 15 000 personnes.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome II *Vichy en Provence*, op. cit., p. 86.

³ Fabrice Sugier et Monique Vézilier estiment qu'il y avait 16 900 soldats gardois prisonniers.

F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 79.

⁴ Aimé Autrand a dénombré 1 879 prisonniers de guerre dans le Vaucluse. Cette valeur paraît bien mince par rapport aux départements voisins.

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 150.

Un recensement des prisonniers de guerre a été consulté aux archives départementales de Vaucluse mais il n'est pas daté. Il donne un total de 4 837 prisonniers pour l'ensemble du département, en décomptant les disparus et les décédés. C'est cette valeur qui a été conservée.

241 W 1, AD Vaucluse, Recensement des prisonniers de guerre, département de Vaucluse.

⁵ Sur une population départementale ramenée à 900 000 habitants pour enlever le gonflement de la population de la ville de Marseille lors du recensement de 1936.

(9,4% dans les Bouches-du-Rhône, 10,5% dans le Gard, 11,4% dans le Vaucluse et 10% dans la région¹).

Si l'on considère l'ensemble des résistants de nos départements (deuxième ligne du tableau), la part des résistants prisonniers de guerre se réduit : 2,3% des effectifs de la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, 1,5% de ceux du Gard, 2,5% de ceux du Vaucluse et 2,2% de ceux de la région.

La part des anciens prisonniers de guerre dans la Résistance est plus élevée que celle des prisonniers dans la population départementale, sauf dans le Gard. Les anciens prisonniers de guerre devenus résistants représentaient moins de 2,4% de l'ensemble des prisonniers par département, mais leur participation dans la Résistance était plus élevée, à l'exception du Gard, une fois encore.

Nous pouvons en déduire une surreprésentation des anciens prisonniers de guerre au sein de la Résistance de notre région, le Gard, mis à part.

Pour une armée de 4 734 250 hommes² et en juin 1940, on compte 1 800 000 prisonniers³, soit 38% des soldats. Ce taux est énorme mais il faut y retrancher un certain nombre de soldats : « 200 000 s'enfuient ou sont relâchés dans la confusion des pourparlers. On estime à 500 000 les rapatriés pour raisons de santé, d'âge, de contreparties diverses ou les évadés dont le chiffre est difficile à établir et qui reprisent à Rawa-Ruska. Restent à gérer plus de 1 000 000 de prisonniers de guerre (PG) »⁴. Seuls 23,2% des soldats français restèrent prisonniers de guerre et 14,8% purent regagner leur foyer comme les évadés ou les rapatriés sanitaires. Les résistants de notre région, prisonniers de guerre ayant recouvré leur liberté, étaient sous-représentés (au moins 10% des résistants mobilisés dans la région de l'étude).

¹ Valeurs minimales.

² H. Dutailly, « L'effondrement » in G. Pedroncini (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome III de 1871 à 1940, *op. cit.*, p. 382.

³ A. Martel, « Pétain et l'Etat français : l'appel au soldat, 1940-1944 » in A. Martel (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome IV de 1940 à nos jours, Paris, PUF, 1997 (réédition), p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 17.

Les dates de capture des prisonniers ne sont pas connues, mais nous connaissons, en partie, la date et les causes de leur retour. La cause principale est l'évasion d'un camp de prisonniers, à plus de 70%. Ces évasions sont le fruit parfois d'un manque d'organisation ou de surveillance dans les premiers jours ou les premières semaines. *« Les prisonniers de mai-juin 1940 connurent, en France même, des cantonnements improvisés et des marches pénibles, qui succédaient à des semaines de fatigue et de désarroi. Rassemblés au bord des routes, fouillés, [...] ils étaient condamnés à l'attente, au piétinement sur place, d'abord sous le soleil, puis sous la pluie. Les étapes étaient longues. Il fallait marcher une partie de la nuit. [...] Ceux qui étaient dirigés vers les cantonnements provisoires s'entassaient dans les cours, les couloirs, les greniers des casernes et des citadelles réquisitionnées par l'occupant. [...] Demeurés en France, dans des conditions certes pénibles mais sous une surveillance qui était moins rigoureuse que celle qu'ils connaîtraient en Allemagne, ils auraient pu, ils auraient dû, s'évader en masse »*¹.

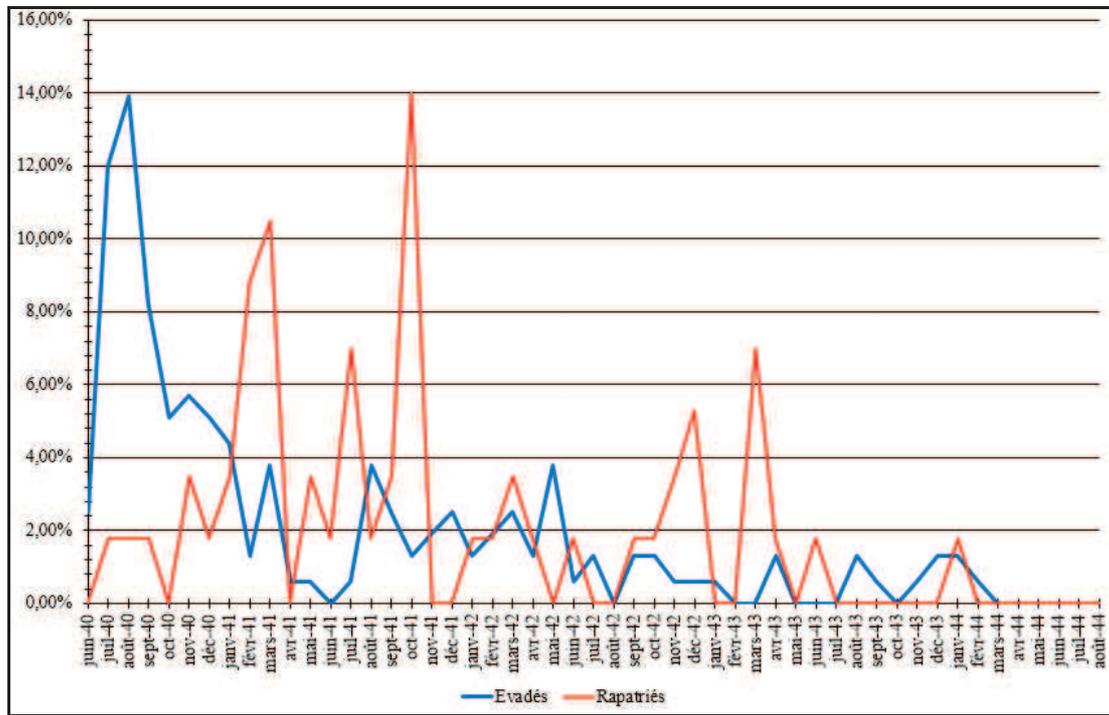
Tableau 49 : Les causes connues du retour des résistants prisonniers de guerre

Causes connues	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Evasions	122	70,5%	24	70,6%	50	75,8%	196	71,8%
Rapatriés dont	50	28,9%	10	29,4%	16	24,2%	76	27,8%
Rapatriés sanitaires	14	8,1%	4	11,8%	2	3%	20	7,3%
Relève	0	0%	0	0%	1	1,5%	1	0,4%
Rapatriés (gendarmes, douaniers)	0	0%	2	5,9%	1	1,5%	3	1,1%
Alsaciens-Lorrains	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Total²	173	100%	34	100%	66	100%	273	100%

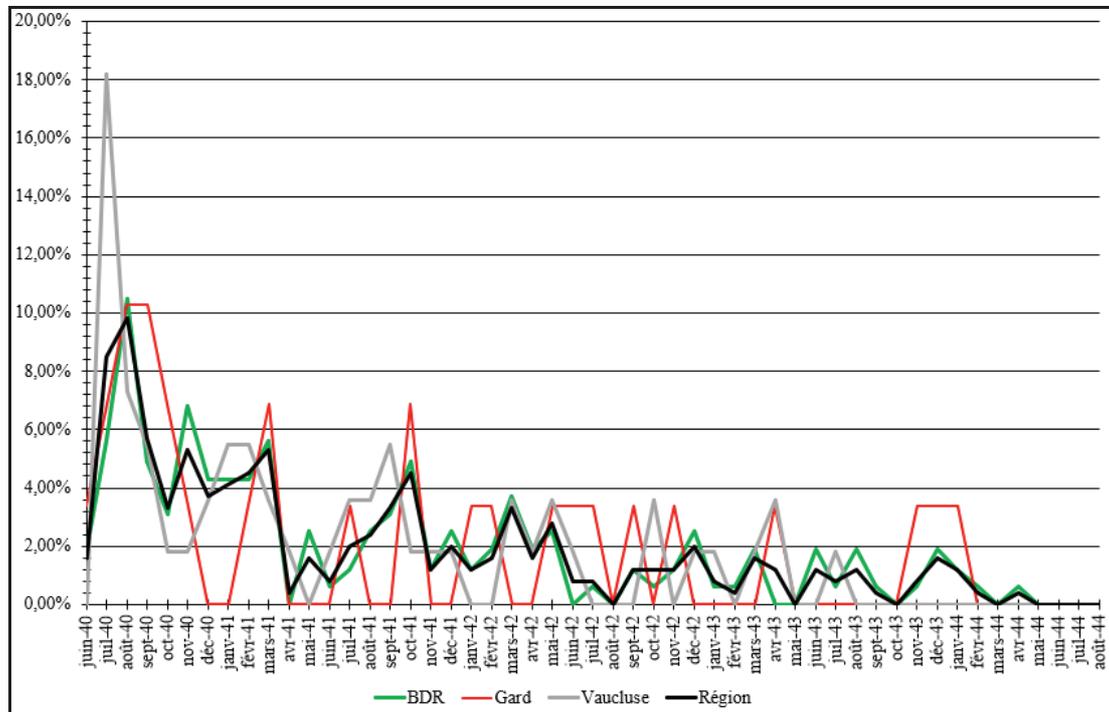
¹ F. Broche, *L'armée française sous l'occupation*, tome I *la dispersion*, Paris, Presses de la Cité, 2002, p. 51-52.

² Les causes de leur retour sont connues à 82% dans les Bouches-du-Rhône, à 82,9% dans le Gard, à 77,6% dans le Vaucluse et à 81% dans la région.

Graphique 12 : Date d'évasion ou de démobilisation des résistants prisonniers de guerre



Graphique 13 : Date de retour des résistants prisonniers de guerre¹



¹ Date d'évasion ou date de démobilisation pour les rapatriés. Ces derniers, en effet, étaient considérés comme étant encore sous les drapeaux et c'est à leur retour effectif en France qu'ils étaient officiellement démobilisés.

La moitié des évasions des résistants prisonniers (52,5%) se déroulèrent en 1940, puis elles diminuèrent : 23,3% en 1941, 16,5% en 1942, 5,7% en 1943 et 1,9% en 1944. Cette diminution drastique des évasions provenait soit du renforcement de la surveillance des gardiens mettant en échec les tentatives d'évasion, soit de la peur d'être envoyé au camp disciplinaire de Rawa Ruska, soit de la résignation, etc. Les rapatriés devenus résistants dans notre région ont été peu rares en 1940 (10,7%), très nombreux en 1941 (54,5%), puis leur nombre diminue sensiblement, 23,1% en 1942, 10,6% en 1943 et 1,8% en 1944. Cette chronologie des libérations diffère complètement de la chronologie nationale, « 43% regagnent la France en 1941, 19% en 1942 et 32% en 1943 »¹, il ne resterait que 6% pour les deux années restantes, 1940 et 1944. Au plan national, l'année 1941 marqua l'apogée des retours, mais l'année 1943 connut encore un taux très élevé avec la mise en place de la Relève. Ce phénomène de la Relève apparaît peu dans la région comme déterminant l'engagement dans la Résistance d'anciens prisonniers de guerre. Parmi les rapatriés, les causes de libération ne sont pas assez suffisamment explicitées dans les dossiers. Les rapatriés sanitaires, les rapatriés au titre de la Relève ou les rapatriés libérés pour reprendre leur ancien travail (gendarmes, douaniers)² sont mélangés. Au moins un prisonnier a été libéré en tant qu'Alsacien-Lorrain car citoyen du Reich après l'armistice. Son entrée en Résistance s'explique par son refus de porter l'uniforme allemand après avoir défendu les couleurs de la France.

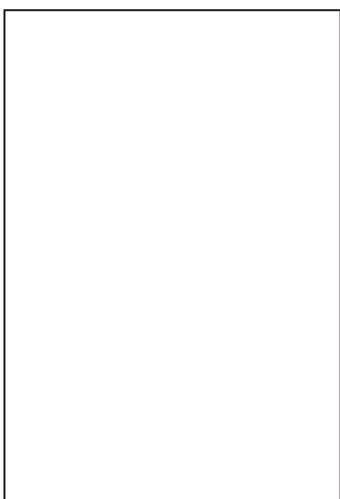
Evasions ou rapatriements de résistants prisonniers ont eu lieu pendant toute la durée de la guerre même si à partir de mars 1944, on ne compte plus de prisonniers en Allemagne ayant rejoint la Résistance dans la région. Les résistants prisonniers de guerre du Vaucluse ont été les plus prompts à désertir avec un pic en juillet 1940, mais les prisonniers des trois départements affichent quasiment les mêmes taux pour l'année 1940 (37,1% des retours pour les Bouches-du-Rhône, 41,2% pour le Gard et 38,2% pour le Vaucluse soit 37,9% pour la région). L'année 1941 resta prolifique en termes de retours (respectivement 32,7%, 20,6%, 36,3% et 32,1% des retours). Les années suivantes furent de moins en moins libératrices : en 1942 (17,3%, 23,8%, 16,2% et

¹ J. Quellien, « Les prisonniers de guerre » in J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 101.

² D'autres catégories n'apparaissent pas explicitement comme les pères de famille nombreuse ou soutiens de famille, les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, les prisonniers dieppois ou les prisonniers libérés pour services rendus.

17,7% des retours), en 1943 (10,6%, 10,2%, 9% et 10% des retours) et les chiffres les plus bas sont ceux de 1944 (2,4%, 3,4%, 0% et 2% des retours).

Les effets de la Relève ne se font pas ressentir dans les trois départements. Maurice Signoret a été capturé le 22 juin 1940. Il était prisonnier au stalag IA. Il a été mis en congé de captivité le 10 avril 1943, rapatrié au titre de la relève à Apt où il reprit son activité d'ouvrier confiseur avant de rejoindre le 1^{er} novembre 1943 l'AS d'Apt, puis la SAP R2 comme agent P1 le 21 mars 1944 et agent P2 le 1^{er} juillet 1944¹.



Un exemple assez exceptionnel est l'évasion du camp disciplinaire de Rawa Ruska. René Poitevin (Figure 20)² était né le 21 mars 1911 à Morthemer dans la Vienne de parents cultivateurs. Il était militaire de carrière, marié et père de trois enfants, lorsqu'il a été fait prisonnier par l'armée allemande le 23 juin 1940 à Saint-Dié. Interné à Rawa Ruska, il s'en évada le 17 août 1942 après quatre tentatives. De retour en France, il organisa une filière d'évasion de prisonniers de guerre et il milita dans le mouvement Franc-Tireur dont il devint le chef régional pour la région R3, puis en août 1943, chef régional des Groupes francs et du service des faux papiers des MUR, sous le pseudonyme de « Fouillet ». Appréhendé le 10 janvier 1944 à Montpellier par la Gestapo et la milice, torturé, il a été interné à Montpellier, à Compiègne le 27 janvier, à la prison du Cherche-midi, à Paris, puis à Fresnes. Il est condamné à mort le 3 février 1944. Le lendemain, il devait être ramené à Montpellier pour l'application de la sentence.

« Le 4 février à 23 heures on le fait embarquer en gare d'Austerlitz en direction de Montpellier. Poitevin se trouve en compagnie des six camarades co-détenus. Dans un couloir de wagon de première classe, Poitevin les menottes aux mains, les chaînes aux chevilles, est attaché avec d'autres chaînes à la barre d'appui d'une fenêtre tandis

¹ 238 W 26, AD Vaucluse, Fiches des prisonniers en congé de captivité. Fiche de Maurice Signoret. ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Maurice Signoret.

² Photographie issue de la cote GR 16 P 483 958, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de René Poitevin.

que les autres camarades sont attachés par une chaîne qui passe à travers les menottes qu'ils ont aux mains.

Les six Allemands de garde sont assis dans le compartiment en train de déguster les victuailles et fumer les cigarettes appartenant aux détenus.

Les Allemands bavardent jusqu'à 5 heures 15 puis, ils ferment la portière et se mettent à sommeiller.

Poitevin réussit à coincer la portière du compartiment occupé par les Allemands à l'aide d'une cantine laissée par ces derniers puis, avec trois allumettes trouvées dans le couloir, il réussit à défaire une paire de menottes qui emprisonnaient un camarade, en même temps la chaîne qui les reliait était aussi défaite.

Ensuite, après de multiples difficultés, il réussit à crocheter les menottes qui le fixaient à la barre d'appui. Il fait ouvrir la portière qui donnait à contre-voie, il fait coucher un par un ses six camarades de voyage sur la dernière marche du wagon, en les faisant rouler sur le ballast, afin de tromper les Allemands il ouvre la portière opposée, descend sur la marche et referme cette dernière. Puis il enroule les chaînes autour de ses jambes afin d'éviter d'être accroché et il se laisse tomber dans le vide à l'entrée du tunnel de Bourg-lès-Valence.

Le contact avec le sol était d'une telle violence que les menottes se cassent mais Poitevin est complètement assommé.

Au bout de quelques instants, revenu à soi et ayant les mains libres, il quitte les souliers et attache la chaîne à un boulon de traverse de chemin de fer et en tirant, il réussit à se dégager un pied. A l'aide de son mouchoir il attache la chaîne qui lui pend à l'autre pied et le plus vite possible se dirige vers Bourg-lès-Valence. Il est 5 h 30 du matin, le temps est affreux, il neige et il vente »¹.

¹ GR 16 P 483 958, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de René Poitevin.

Il fut ensuite secouru par un braconnier. Une fois rétabli, il continua son combat dans les maquis ardéchois jusqu'à la Libération où il poursuivit sa carrière de militaire comme inspecteur régional des Bataillons de Sécurité, ensuite commandant des CRS de la région de Montpellier, puis à Lyon et, pour finir, à Dijon. Retraité, il s'engagea dans la vie politique locale en étant élu maire, en 1965, de Villeneuve-lès-Maguelone jusqu'à sa mort le 31 janvier 1972. Ses services dans la Résistance furent récompensés par les plus grandes distinctions : grade de lieutenant-colonel dans la Résistance, commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, quatre citations à la Croix de guerre 1939-1945, médaille de la Résistance avec rosette, médaille des évadés, médaille des blessés, croix du combattant 1939-1945, croix du CVR, médaille de la Résistance polonaise¹.

Tableau 50 : Age des résistants prisonniers de guerre

Age	BDR		Gard		Vaucluse		Région		France ²	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
19 ans	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,3%	3	0,2%
20-24 ans	34	15,8%	12	29,3%	14	16,1%	60	17,5%	313	17,4%
25-29 ans	78	36,3%	16	39%	34	39,1%	128	37,3%	718	40%
30-34 ans	58	27%	7	17,1%	22	25,3%	87	25,4%	528	29,4%
35-39 ans	31	14,4%	4	9,8%	13	14,9%	48	14%	202	11,3%
40 ans	6	2,8%	0	0%	1	1,1%	7	2%	17	0,9%
+ de 40 ans	7	3,3%	2	4,9%	3	3,4%	12	3,5%	13	0,7%
Total	215	100%	41	100%	87	100%	343	100%	1 794	100%

L'âge moyen de ces résistants prisonniers de guerre était de 30 ans pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse et de 28 ans dans le Gard, soit une moyenne de 30 ans dans la région. Celle-ci est équivalente à la moyenne d'âge présentée par Yves

¹ GR 16 P 483 958, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de René Poitevin. Biographie de René Poitevin sur le site de l'Ordre de la Libération, consulté le 29 juin 2018. <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/777/rene-poitevin>

² Enquête réalisée par Yves Durand, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1981, p. 27.

Durand¹, mais avec des écarts moins importants, le plus jeune ayant 19 ans et le plus âgé ayant 48 ans, car il n’y avait pas de généraux de plus de soixante ans parmi les résistants de la région à la différence de l’ensemble des prisonniers de guerre de l’armée française.

Globalement, l’âge des prisonniers de guerre devenus résistants correspond aux données de l’enquête d’Yves Durand même si la proportion des 25-35 ans est moins forte dans notre région que dans son étude : 63,3% dans les Bouches-du-Rhône, 56,1% dans le Gard, 64,4% dans le Vaucluse, 62,7% dans la région contre 69% pour l’ensemble de la France. Le Gard avait un pourcentage élevé de prisonniers ayant entre 20 et 24 ans alors que les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse avaient des taux plus importants que la valeur nationale pour les plus de 35 ans.

Tableau 51 : Situation matrimoniale des résistants prisonniers de guerre

Situation matrimoniale	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	37	24,7%	10	33,3%	18	32,7%	65	27,7%
Mariés	113	75,3%	19	63,3%	37	67,3%	169	71,9%
Veufs	0	0%	1	3,3%	0	0%	1	0,4%
Total	150	100%	30	100%	55	100%	235	100%

La proportion d’hommes mariés parmi les résistants prisonniers de guerre est bien supérieure aux valeurs nationales, de 63,3% dans le Gard au maximum de 75,3% dans les Bouches-du-Rhône au lieu de 50% pour l’ensemble des prisonniers français². L’étude de leur milieu social est plus complexe car nous ne connaissons les professions de ces hommes qu’au moment de leur retour de captivité et nous ne pouvons pas les comparer à la répartition socio-professionnelle établie par Yves Durand. En résumé, nous retrouvons, cependant, les mêmes conclusions, à savoir que ces prisonniers de guerre étaient des hommes « *en pleine force de l’âge, déjà avancés dans leur vie sociale*

¹ Y. Durand, « Les prisonniers » in J.-P. Azéma, F. Bédarida (dir.), *La France des années noires : de la défaite à Vichy*, tome I, Paris, Seuil, 1993, p. 252.

² *Ibid.*, p. 252.

et professionnelle. Ils sont aussi pour plus de la moitié en 1940, des hommes mariés [...] Il faut donc bannir l'image, qui pourrait venir à l'esprit, de soldats de 20 ans, encore peu engagés dans la vie. Ceux-là, certes ont existé »¹.

Puisque plus des deux tiers des anciens prisonniers de guerre devenus résistants étaient des évadés, les causes classiques de leur évasion (être libre ou retrouver leur famille) étaient déterminantes, mais pas suffisantes pour expliquer ensuite leur engagement dans la Résistance. Une troisième raison paraîtrait être capitale : « *La volonté de reprendre le combat sur quelque champ de bataille aux côtés des armées alliées ou dans la Résistance est aussi un puissant stimulant. D'aucuns veulent ainsi rester fidèles à leur vocation de soldats, d'autres à leur combat antifasciste »². Ces évadés avaient-ils déjà l'envie de continuer le combat au moment de leur évasion ? Cet espoir les a-t-il aidés ou guidés dans leur entreprise périlleuse ? Probablement, mais cela reste difficile à évaluer. Combien se sont évadés et n'ont pas réussi à trouver le bon contact pour entrer dans la Résistance ou ne sont pas allés au bout de leur démarche, une fois revenus en France au sein de leur famille ? Et combien se sont évadés pour ne jamais s'engager ensuite dans la Résistance ?*

Certains de ces prisonniers militèrent au sein du Mouvement national des Prisonniers de Guerre et Déportés (MNPGD), homologué à compter du 22 mars 1944 jusqu'à la Libération et né de la fusion de trois mouvements : le Rassemblement national des prisonniers de guerre (RNPG), le Comité national des Prisonniers de Guerre (CNPG) et le Mouvement de Résistance des Prisonniers de Guerre et Déportés (MRPGD ou réseau Charette)³. Le MRPGD a été fondé dans la zone Sud-Est par Léon Joubert pour les régions R2 (Sud-Est Provence) et R3 (Gard-Hérault) à partir de juin 1943⁴. La direction régionale du RNPG puis du MNPGD en R2 avait été confiée à Pierre Merli, prisonnier évadé, secrétaire départemental au reclassement des prisonniers

¹ Y. Durand, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945, op. cit.*, p. 27-28.

² *Ibid.*, p. 163.

³ GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD.

⁴ GR 16 P 312 195, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Léon Joubert. Attestation du 15 novembre 1945 de Philippe Dechartre, co-président du Mouvement national des Prisonniers de Guerre et Déportés.

de guerre à l'Office départemental du travail et de la main-d'œuvre à Nice. Il était assisté, dans les Alpes-Maritimes et dans la région, par Georges Renevey.

Ce mouvement n'a été reconnu comme unité combattante de la RIF que le 5 mars 1986 par la levée de la forclusion fixée par le décret du 19 juillet 1948. Le RNPG, quant à lui, l'a été pour la période du 1^{er} juin 1943 au 21 mars 1944. Cette reconnaissance tardive a fait couler beaucoup d'encre car le fondateur du RNPG, devenu MNPGD, et le président de ce mouvement était François Mitterrand, alors président de la République au moment de son homologation tardive comme unité combattante. Le MNPGD faisait partie des « *mouvements homologués sur le territoire national sans être assimilés aux UC¹ faute d'historique* »² en 1948. Pour parvenir à cette reconnaissance, un historique a été dressé.

« En mai 1942, quelques prisonniers de guerre, dont certains évadés d'Allemagne, décidaient de coordonner leurs efforts, de relier entre elles par l'intermédiaire d'un noyau central, les différentes filières d'évasion et de passer de cette action utile mais défensive, puisqu'elle n'avait pour but principal que de récupérer les Français prisonniers dans les camps, à une action offensive au sein de la Résistance. [...] A leur création, les objectifs de ces premiers mouvements étaient de retrouver les évadés, établir les chaînes d'évasion par l'Alsace-Lorraine, organiser les filières de dépistage et les regrouper en unités de combat. [...] A son apogée, le MNPGD aurait compté dans ses rangs environ 20 000 hommes dont l'activité avait été répartie en bataillons FFI pour les opérations militaires, organismes de renseignement, d'action et d'évasion »³.

Seules quelques-unes de ces unités furent homologuées FFI dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise ou des Alpes-Maritimes. Les autres membres ne purent obtenir ce précieux sésame que par le biais d'autres groupes de

¹ Unités combattantes.

² GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 1.

³ GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 2-3.

Résistance avec lesquels le MNPGD était en contact localement ou nationalement. Cette requalification tardive en unité combattante et l'homologation par d'autres organisations ont eu pour effet de gommer la présence de ce mouvement dans les dossiers d'homologation des services ou dans les dossiers de demande de la carte de CVR, de réduire la portée de son action et d'oublier un certain nombre de personnes qui n'ont pas demandé une homologation par une autre unité. Bien que le chiffre de 20 000 adhérents soit invérifiable et certainement exagéré comme toutes les estimations données par les unités elles-mêmes, les données recueillies ici et là en croisant les sources permettent d'établir un nombre de membres très modeste dans notre région d'étude alors que l'action régionale du MNPGD y était parmi les plus actives. Le constat d'une déperdition entre les estimations des effectifs et les membres connus est analysé par le mouvement lui-même.

« Le total des effectifs que le MNPGD aurait vu passer dans ses rangs est estimé, par l'historique de ce mouvement, numériquement à environ 20 000 et nominativement à 385. La recherche d'identification a nécessité l'exploitation de 898 dossiers à l'issue de laquelle 162 membres ont pu être identifiés (dont 43 correspondants et 119 membres). Les effectifs des services relevant du mouvement sont évalués à environ 500 agents rétribués. Les membres mobilisés par le mouvement au cours de la Libération sont estimés pour les périodes ci-après à :

- Mai 1944 : 4 000 pour la Zone Nord
 12 000 pour la Zone Sud
- Août 1944 : 20 000 pour la Zone Sud
 2 500 à Paris

Toutefois, ces chiffres qui ne représentent qu'un ordre de grandeur, sont difficilement contrôlables, car la plupart des membres de ce mouvement furent intégrés dans les Forces françaises de l'Intérieur.

Cependant, parmi les membres identifiés :

- a) 50¹ ont été arrêtés dont :
- 28 ont été déportés,
 - 12 ont été internés,
 - 16 se sont évadés,
 - 18 sont morts (11 au combat, 7 en déportation)
- b) 101 ont été homologués à des titres divers :
- 18 au titre de la RIF (dont 9 DIR) – (MNPGD)
 - 54 au titre des FFI (dont 6 DIR)
 - 21 au titre des FFC (dont 5 DIR)
 - 8 au titre des DIR
- et 18 n'ont pas été homologués »².

Le dossier du MNPGD a été examiné à plusieurs reprises, par les autorités compétentes, en 1947, en 1951, en 1980 et encore en 1984. Malgré une légitimation tardive en 1986, plusieurs membres reçurent la carte de CVR au titre du MNPGD avant cette date car « lors de la séance du 7 mars 1951, [...] le Président de la Commission [...] prononce la déclaration suivante : " la Commission a décidé que la qualité d'Unité combattante ne serait pas retenue pour le MNPGD, mais par contre, elle émet le vœu que la Commission d'attribution de la Carte du Combattant volontaire de la Résistance (CVR) examine avec bienveillance la situation individuelle des membres du MNPGD ".

Effectivement la Commission de la CVR accordera à d'anciens membres du MNPGD, 18 certificats d'appartenance à la RIF »³.

Dans le Vaucluse, aucun membre n'a été identifié. Dans le Gard, le responsable départemental était Jean Sudre, alias « Gilles », prisonnier de guerre évadé, membre du RNPG, secrétaire départemental au reclassement des prisonniers de guerre à la maison

¹ Est-ce une erreur car 28 déportés plus 12 internés plus 16 évadés donnent 56 arrestations ?

² GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 11-12.

³ GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 13.

du prisonnier de Nîmes¹. Il a acquis la carte de CVR en 1955 en tant qu'agent P2 du réseau Tartane Masséna, à l'image de Jean Lasserre, CVR en 1953 pour son action dans le Gard, puis dans l'Aveyron à compter du 1^{er} juin 1944. Le dénommé Gabinski « Patrice » n'a pas pu être identifié formellement, deux Gabinski ayant des services homologués au SHD de Vincennes.

La plus forte concentration des membres du MNPGD se trouvait dans les Bouches-du-Rhône avec douze militants, dont au moins cinq étaient d'anciens prisonniers de guerre. Sur ces douze membres, cinq furent estampillés MNPGD², trois appartenaient au réseau Charette, deux à l'ORA de Marseille, un à l'AS de Marseille et le dernier était membre des FFC sans qu'il soit possible d'identifier son réseau. Certains étaient issus du RNPG comme Paul Charpin ou François Liberotti. Trois furent fusillés, dont deux le 31 mai 1944, à Villeurbanne, sur le terrain militaire de la Doua : Paul Tourrette et Raymond Sordet, responsable de la région Aix-Marseille pour le réseau Charette, réseau de renseignements du MNPGD³. Le troisième fusillé était Francis Ninck, exécuté à Signes le 12 août 1944. Deux autres ont été déportés, Raoul Tourrette, le frère de Paul, et Aimé Aimé-Blanc, décédé le 2 juillet 1944 à Dachau.

Sur les 162 membres répertoriés nationalement par le mouvement⁴, la région en comptait au minimum 11 (6,8% des effectifs nationaux du MNPGD) dont 9 dans les Bouches-du-Rhône (5,6% des effectifs plus trois membres non répertoriés dans cette liste) et 2 dans le Gard (1,2% des effectifs plus un autre membre non inscrit dans la liste).

¹ GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. J. Benet, *Historique de la création et des activités du Rassemblement national des prisonniers de guerre (RNPG)*, tapuscrit, p. 60.

² Ils ont tous obtenu la carte de CVR entre 1954 et 1962 donc avant la reconnaissance du MNPGD comme unité combattante.

GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Identification des membres du mouvement MNPGD.

³ J.-S. Chorin, « Sordet Raymond, Alexandre », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 14 octobre 2017.
<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article160234>

⁴ Dont « 101 ont été homologués à des titres divers ».

GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Identification des membres du mouvement MNPGD.

GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 12.

Tableau 52 : Répartition des membres du MNPGD par type d'organisation de la Résistance

Type d'organisation	BDR		Gard		Région		France ¹	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
RIF	3	25%	0	0%	3	20%	18	17,8%
FFI	4	33,3%	1	33,3%	5	33,3%	54	53,5%
FFC	5	41,7%	2	66,6%	7	46,7%	21	20,8%
DIR uniquement	0	0%	0	0%	0	0%	8	7,9%
Total	12	100%	2	100%	15²	100%	101	100%

En comparant les membres du MNPGD homologués par différentes unités, on observe un décalage entre le profil de notre région d'étude et celui de la France entière. Les membres du MNPGD homologués par des réseaux étaient les plus nombreux (41,7% dans les Bouches-du-Rhône et 66,6% dans le Gard pour seulement 20,8% en France) devant les FFI (33,3% dans les Bouches-du-Rhône et le Gard et surtout 53,5% dans le pays) et la RIF (25% dans les Bouches-du-Rhône, 0% dans le Gard et 17,8% en France).

Tableau 53 : Répression au sein du MNPGD

Répression	BDR		Gard		Région		France	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Déportés	2	40%	0	0%	2	40%	28	50%
Internés	3	60%	0	0%	3	60%	12	21,4%
Evadés	0	0%	0	0%	0	0%	16	28,6%
Total des arrestations	5	100%	0	0%	5	100%	56	100%

Les victimes MNPGD de la répression dans notre région étaient toutes originaires des Bouches-du-Rhône. Les internés étaient plus nombreux dans la région

¹ GR 18 P 33, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement MNPGD. Rapport de présentation devant la Commission spéciale prévue à l'article A.119 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre concernant le MNPGD en 1985, p. 12.

² Sur ces 15 membres, seuls 6 figurent dans la liste des 101 membres homologués par différentes unités à l'échelon national.

que les déportés alors que la tendance s'inverse au plan national et il n'y a pas eu d'évadé autant qu'on puisse le savoir. Les résistants des Bouches-du-Rhône arrêtés représenteraient 8,9% de l'ensemble des arrestations du MNPGD, ce qui est supérieur à leur poids dans le mouvement. Les déportés et les internés des Bouches-du-Rhône étaient aussi surreprésentés au regard de l'ensemble des déportés et internés du mouvement (ils correspondaient respectivement à 7,1% et à 25% des effectifs nationaux des déportés et des internés du MNPGD). Les fusillés doivent-ils être comptabilisés parmi les morts au combat dans la mesure où cette catégorie n'est pas mentionnée dans les archives du MNPGD ? Si oui, les fusillés des Bouches-du-Rhône formeraient 27,3% des morts au combat de l'organisation et les déportés morts 14,3%, ce qui est énorme pour un seul département sur l'ensemble du pays.

L'exemple de Paul Charpin illustre le travail de sape du mouvement au sein de la maison du prisonnier. Un très grand nombre des cadres de ce mouvement occupaient parallèlement des fonctions dans cette administration de Vichy, ce qui est un bel exemple de la porosité entre le régime et de Vichy et la Résistance. Paul Charpin est né à Marseille le 1^{er} juin 1920 d'un père fabricant de chaussures et d'une mère rentière. Prisonnier de guerre évadé, célibataire, il était secrétaire de direction à la maison du prisonnier à partir du mois de novembre 1943 à Marseille où il résidait. Ses services au sein du RNPG, puis du MNPGD, furent homologués à compter du 1^{er} octobre 1943. Sa fonction lui permit de délivrer des fausses fiches de démobilisation et de fausses attestations de captivité à des prisonniers de guerre évadés et à des réfractaires n'ayant pas de carte d'identité. Affecté au centre de départ des STO à Marseille, il travaillait avec René Hingant, un faux médecin, membre du réseau Abbé Blanc. Paul Charpin faisait des injections de glucose, certainement pour fausser les résultats des analyses médicales, il fabriquait des faux papiers et truquait les dossiers médicaux pour déclarer les jeunes requis malades. Jean et Pierre Thielen, employés au service du commissariat d'actions sociales et membres de l'ORA, étaient en relation avec lui. De nombreux dossiers disparurent grâce à lui et de nombreuses affectations à Marseille, dans des entreprises dont le personnel n'était pas touché par le STO, permirent de régulariser la situation des réfractaires et des prisonniers de guerre évadés. Paul Charpin récupérait des plans des mines du port de la Joliette. Arrêté par la Gestapo le 28 mai 1944, il fut

relâché faute de preuves car le bombardement de la veille avait détruit le centre du STO. Après la guerre, il demeura fonctionnaire à Marseille et il se maria en 1950. La carte de CVR lui a été accordée en 1957. Il mourut à La Ciotat le 12 août 1986¹.

En définitive, malgré ses maigres effectifs, le MNPGD était bien implanté dans la région et surtout dans les Bouches-du-Rhône, même si la direction régionale se trouvait à Nice. Les affectés spéciaux, maintenus dans leur poste en temps de paix, non mobilisés et réservistes, présentent une situation très différente de celle des prisonniers.

d) Les affectés spéciaux

Depuis la loi Dalbiez de 1915, les professions exercées par les affectés spéciaux étaient liées aux transports ferroviaires, aux PTT, aux charbonnages, aux poudreries, à la police, etc., autant de secteurs essentiels au bon fonctionnement du pays et de son économie de guerre. Les personnes comptabilisées ici exclusivement des affectés spéciaux alors que d'autres ont pu être mobilisées puis envoyées en affectation spéciale² et d'autres encore ont pu être d'abord des affectés spéciaux avant d'être envoyés au front à cause de leurs opinions politiques. En effet, des renseignements étaient demandés par le Préfet du département aux différentes entreprises à propos des militants communistes, susceptibles d'être radiés des listes de l'affectation spéciale³.

Les résistants en affectation spéciale représentent 10,1% des résistants mobilisés des Bouches-du-Rhône en 1939-1940, 4,3% dans le Gard, 3,9% dans le Vaucluse, soit 8,1% pour la région, ils étaient sous-représentés dans la mesure où en France, il n'y eut que 700 000 affectations spéciales⁴, soit 14,8% des mobilisés.

¹ 2 159 W 105, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Charpin. Services non homologués au SHD de Vincennes.

² Au moins trois cas dans les Bouches-du-Rhône, au moins trois dans le Vaucluse.

³ Au moins un exemple dans les Bouches-du-Rhône.

⁴ M 2437, AD BDR, Affectés spéciaux (réservistes dispensés de la mobilisation générale afin d'assurer la continuité du service public, pour les chemins de fer ou les postes par exemple. Il est question dans ces documents de réservistes communistes qui, pour cette raison, sont radiés de la liste et donc mobilisés), radiation de la liste et mobilisation : correspondance des ministères de l'Intérieur et de l'Armement, des Chemins de fer, de la poudrerie de Saint-Chamas, rapports de police (janvier- juin 1940).

⁴ ONAC du Maine-et-Loire, *L'armée et les soldats de France entre septembre 1939 et juin 1940*, plaquette, p. 6. Mise en ligne : www.onac-vg.fr/files/uploads/soldats_de_france12.pdf. Consulté le 8 septembre 2017.

Tableau 54 : Part des résistants en affectation spéciale

Situation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Résistants sous les drapeaux en 1939-1940	2 239	100%	391	100%	744	100%	3 374	100%
Affectés spéciaux	226	10,1%	17	4,3%	29	3,9%	272	8,1%

Chaque département avait ses spécificités. Les Bouches-du-Rhône offraient la plus grande variété d'emplois requalifiés en affectation spéciale tout en les concentrant essentiellement dans trois secteurs clés : la police (31,7%), la SNCF (22,6%) et la poudrerie (18,3%), la plupart travaillant à celle de Saint-Chamas et quelques-uns à celle de Sorgues. Il est étonnant, dans une perspective d'une guerre longue, ce qui était alors la stratégie franco-britannique, de ne trouver que de faibles effectifs d'affectés spéciaux devenus résistants dans des secteurs-clés comme le port de Marseille, les usines d'aviation et les raffineries de Berre. Dans le Gard, malgré l'existence d'importantes mines, les charbonnages ne dominaient pas parmi les affectés spéciaux devenus par la suite résistants. Le premier secteur employant le plus de ces affectés spéciaux était encore la SNCF (46,2%), puis les compagnies d'électricité (23,1%). Dans le Vaucluse, la SNCF dominait ce classement (65,4% des affectés spéciaux) devant la poudrerie de Sorgues (15,4%) et la police (11,5%).

Les impératifs de sécurité à travers le maintien de l'ordre ou la participation à l'effort de guerre (production de munitions pour le front et acheminement du ravitaillement ou des soldats) étaient prioritaires. Ces affectés spéciaux n'avaient d'autre expérience militaire que celle de leur service militaire comme expérience militaire sauf s'ils avaient participé à la Première Guerre mondiale ou à une autre campagne comme l'occupation de la Ruhr. Quoiqu'il en soit, les résistants qui disposaient de la plus solide expérience militaire étaient les militaires de carrière, engagés avant la défaite ou après celle-ci.

Tableau 55 : Entreprises ou administrations faisant travailler des résistants en affectation spéciale

Affectations	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Aciéries du Nord à Marseille	2	1,1%	0	0%	0	0%	2	0,9%
Air France	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Arsenal de Toulon, employés dans des casernes	5	2,7%	0	0%	0	0%	5	2,2%
Ateliers Terrin à Marseille	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Chantiers navals	5	2,7%	0	0%	0	0%	5	2,2%
Charbonnages	3	1,6%	1	7,7%	0	0%	4	1,8%
Défense passive	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Electricité	3	1,6%	3	23,1%	0	0%	6	2,7%
Gendarmerie	0	0%	0	0%	1	3,8%	1	0,4%
Hôpital	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Ingénieur à la chambre de commerce	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Messageries maritimes	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Minoterie	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Pétrochimie	3	1,6%	0	0%	0	0%	3	1,3%
Police	59	32,1%	1	7,7%	3	11,5%	63	28,3%
Pompier	5	2,7%	0	0%	0	0%	5	2,2%
Poudrerie	34	18,5%	1	7,7%	4	15,4%	39	17,5%
Préfecture	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
PTT	4	2,2%	1	7,7%	0	0%	5	2,2%
Salins	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Secrétaire de mairie	0	0%	0	0%	1	3,8%	1	0,4%
SNCASE ¹	10	5,4%	0	0%	0	0%	10	4,5%
SNCF	42	22,8%	6	46,2%	17	65,4%	65	29,1%
Total	184	100%	13	100%	26	100%	223	100%

e) Les militaires de carrière

Les militaires de carrière étaient des éléments de choix pour la Résistance. La question du nombre de militaires résistants sera abordée dans la deuxième partie de ce

¹ Société nationale des construction aéronautiques du Sud-Est.

travail dans le cadre de l'étude générale des professions. Leur présence relance le débat entre intentionnalisme et fonctionnalisme, sans pouvoir trancher. En tant que militaire, leurs sentiments patriotiques étaient, semble-t-il, plus affirmés. Cependant, la discipline militaire et ce patriotisme pouvaient aussi pousser à la plus grande obéissance envers le maréchal Pétain, héros de Verdun et sorte de chef tutélaire de l'armée française. Par leur profession, ils ont connu les combats et l'humiliation de la défaite, le sentiment de revanche plus ou moins exacerbé pouvait être prégnant. La mise en place de l'armée d'armistice a provoqué des pertes d'effectifs avec une réduction très sensible du nombre d'engagés, les congés d'armistice et les reclassements dans des administrations. Dans ses souvenirs, Henri Dudouet, capitaine du Bataillon des marins-pompiers de Marseille, explique cette dualité des positions et cette diversité des origines des résistants militaires.

« Au Bataillon, les esprits étaient partagés car il se composait d'un ramassis de toutes les armes : aviateurs, fantassins, conducteurs de chars, marins, marins-pompiers, etc. que l'Armistice avait rassemblés là... Cependant la majorité tant officiers que matelots, considérait Pétain comme chef suprême, sans chercher à analyser sa politique, mais gardait au plus profond du cœur la conviction qu'on camouflait pour tromper le boche »¹.

La Résistance a fait appel à ces soldats pour leur expérience qu'ils soient officiers ou soldats de troupes, pour encadrer ou commander les groupes de résistants, pour obtenir des renseignements, du matériel, des armes ou des munitions. Ils étaient les mieux placés pour procurer tout cela, non sans danger. *« Les militaires, tout spécifiquement dévoués à la défense de la nation, possèdent des aptitudes à la lutte armée et au commandement qui les situent à un autre niveau de responsabilité sociale que les manœuvres »*². L'exemple du comte Paul Jonglez de Ligne a déjà été présenté, il était membre du réseau SSMF-TR et en contact avec l'ORA. Le réseau CDM (Camouflage du matériel) se constitua également à l'intérieur de l'armée d'armistice et le Bataillon des marins pompiers de Marseille fut un acteur de la Résistance, cité à l'ordre de la Marine nationale : *« Unité qui, dès sa création en 1939, est confrontée au*

¹ H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, op. cit., p. 12-13.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 31.

deuxième conflit mondial tout au long duquel elle mène de front ses missions de protection civile et une importante activité de résistance. Lors de la Libération de Marseille, le Bataillon circonscrit de nombreux sinistres, sauve et soigne des centaines de victimes. Prenant part à l'action militaire, il compte de nombreuses pertes dans ses rangs »¹.

Plusieurs organisations de la Résistance recrutèrent des marins pompiers : l'AS-ORA de Marseille², les FTPF, les CFL, les Milices socialistes, les réseaux Brutus, Firmin Buckmaster, Brick, NAP et SR Marine. Ainsi, le capitaine de frégate Victor Winninger était agent P1 de ce réseau SR Marine et chef du NAP marins pompiers de Marseille³. Le groupe le plus nombreux de marins pompiers était commandé par le capitaine Henri Dudouet.

Le Bataillon des marins-pompiers de Marseille est né après la catastrophe du 28 octobre 1938. Ce jour-là, un incendie ravagea le magasin des Nouvelles Galeries, sur la Canebière, causant la mort de 73 personnes et détruisant complètement le bâtiment. L'enquête révéla la profonde incurie des pompiers de Marseille. Les mauvaises langues allèrent jusqu'à affirmer que les pompiers de Lyon, appelés en renfort, arrivèrent avant leurs collègues marseillais sur les lieux du drame. Pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise, un décret-loi du 29 juillet 1939 créa le Bataillon des marins-pompiers de Marseille, unité de la Marine nationale comprenant à l'origine 17 officiers et 555 hommes⁴. A l'image de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (qui relève de l'Armée de Terre), il s'agissait d'un corps militarisé. *« A l'intérieur du Bataillon, des noyaux de Résistance se forment dès 1941. Ils s'investissent surtout dans le repérage topographique des blockhaus, des batteries, des fortifications construites par l'ennemi et dans les zones portuaires sur les mouvements de troupes, de bateau. Cette action fut*

¹ Archives du Bataillon des marins pompiers de Marseille.

² Le qualificatif AS ORA signifie que ces résistants étaient d'abord membres de l'AS, puis ils sont passés à l'ORA à partir du 1^{er} décembre 1943. Après cette date, les nouvelles recrues figurent seulement au titre de l'ORA.

³ Son dossier d'homologation des services au SHD Vincennes est très succinct.

GR 16 P 603 504, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Victor Winninger.

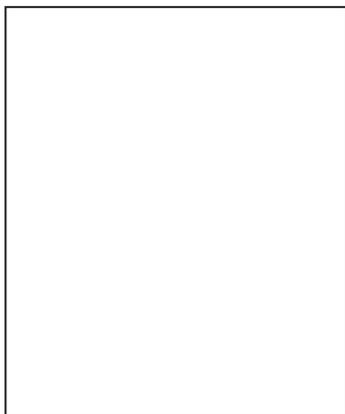
⁴ Voir l'historique du Bataillon des marins pompiers de Marseille sur leur site Internet, consulté le 10 septembre 2017.

<http://www.marinspompiersdemarseille.com/le-bmpm/historique>

6 R 31, AD BDR, Bataillon des marins-pompiers de Marseille.

grandement facilitée par leur uniforme et les nécessités du service qui leur permettaient de se rapprocher des ouvrages et d'en faire des relevés pour transmission aux Alliés »¹.

Dans les dossiers de demande de la carte de CVR, la profession maintes fois répétée de marins-pompiers pendant le conflit a commencé à nous alerter sur le rôle de ce corps dans la Résistance. Les souvenirs d'Henri Dudouet, publiés dès 1947², le dossier d'homologation de ses services au SHD de Vincennes³ et les dossiers de demande de la carte de CVR sont les rares sources témoignant du rôle des marins pompiers de Marseille.



Henri Dudouet (Figure 21)⁴ était originaire de Nonant dans le Calvados où il naquit le 22 mars 1914. Infirmier major, il intégra le bataillon le 1^{er} juin 1942, d'abord à la caserne de Plombières, puis à celle de la Bigue, le 3 juin 1943. Il devint le chef de la Résistance dans le bataillon surnommé « Bataillon Dudouet ». Ses missions touchaient au recrutement, à l'encadrement, à l'armement, mais il attaqua et exécuta aussi des ennemis isolés avant de faire disparaître leur corps. Blessé par deux fois, le 29 novembre 1942 puis le 20 février 1944, recherché par la Gestapo, il partit, en avril 1944, se cacher en Normandie où il continua le combat. Ses services comme ceux de ses compagnons d'armes du « Bataillon Dudouet » furent homologués au titre de l'ORA de Marseille et les siens du 1^{er} janvier 1942 au 15 mai 1944. Il fut décoré de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

Dans l'échantillon, nous avons recensé 116 marins-pompiers dont 100 dans le « Bataillon Dudouet » et 9 civils ou militaires, non marins-pompiers, dans sa mouvance. Sur ces 100 marins-pompiers de l'ORA de Marseille, 69 affectations en caserne ont été déterminées avec précision. A partir des différentes sources, l'organigramme de ce bataillon a été établi de sa tête jusqu'à son organisation à l'intérieur des casernes. « *Les*

¹ S. et J.-P. Chiny S., *La Résistance et l'occupation à Marseille (1940-1944)*, op. cit., p. 230.

² H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, op. cit., 73 p.

³ GR 16 P 197 257, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Dudouet.

⁴ Photographie d'Henri Dudouet issue de H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, op. cit.

hommes sont répartis par caserne et par groupes et chaque caserne a un responsable, il en est de même des groupes. Les chefs prennent directement des ordres et le tout était relié à la caserne de la Bigue. [...] Les chefs de casernes par des directives précises sont chargés du service des renseignements et par secteur et par quartier (usines, fortifications, troupes, dépistage, Gestapo, Milice, etc.) »¹. Ne sont inscrits que les principaux responsables et les membres par caserne qui ont obtenu la carte de CVR ou une homologation des services. On peut donc imaginer que l'emprise réelle de la Résistance au sein du corps était encore plus importante.

Les chiffres mentionnés sont issus des listes nominatives dressées par Henri Dudouet dans son dossier d'homologation. Dans la mesure où il était en poste à la caserne de la Bigue, cette dernière regroupait logiquement le plus de marins-pompiers résistants qui côtoyaient tous les jours leur chef et un des recruteurs du bataillon. Dans sa liste de résistants, il mentionne les noms de 104 membres à la caserne de la Bigue et il indique dans ses souvenirs que 125 marins-pompiers travaillaient dans cette caserne², ce qui ferait un taux d'engagement record de 83,2%.

Nous constatons de grands écarts entre ces listes et les résistants finalement homologués : un grand nombre de marins-pompiers n'ont pas été homologués et des membres du bataillon homologués ne sont pas cités dans ces listes. En ce qui concerne les casernes pour lesquelles Henri Dudouet donne une liste nominative, nous devrions obtenir 172 marins-pompiers engagés dans la Résistance, or, nous en trouvons seulement 49, soit à peine 28,5%, et 45 marins-pompiers CVR ou homologués sont inconnus des listes de Dudouet. Toutefois, il manque les recensements des casernes de Strasbourg³ et de Saint-Pierre. En ajoutant les éléments cités dans les listes d'Henri Dudouet et les marins pompiers ayant reçu la carte de CVR, nous devrions obtenir au moins 217 marins-pompiers résistants dans l'ORA de Marseille

¹ Constitution du bataillon jusqu'au mois d'avril 1944.

GR 16 P 197 257, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Dudouet.

² H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, op. cit., p. 18.

³ Pour la caserne de Strasbourg, les listes des archives du Bataillon des marins pompiers ont permis de croiser les affectations avec les noms des résistants.

Tableau 56 : Organigramme du « Bataillon Dudouet » jusqu'en avril 1944

Henri Dudouet « Dédé H28 »

Chef de bataillon jusqu'en avril 1944, Capitaine Dudouet

Caserne du Quai de la Grande Bigue

Responsable de la section exécution, adjoint de la section : Jacques Grimaldi¹

Adjoint : Emile Chianese, chef pontier à la caserne de la Bigue, service de renseignements du port

A partir d'avril 1944

Capitaine Armand Humbert de l'intendance militaire

Adjoints : lieutenant François Vittini et capitaine Maurice Gillette

(gestionnaire du centre d'accueil colonial)

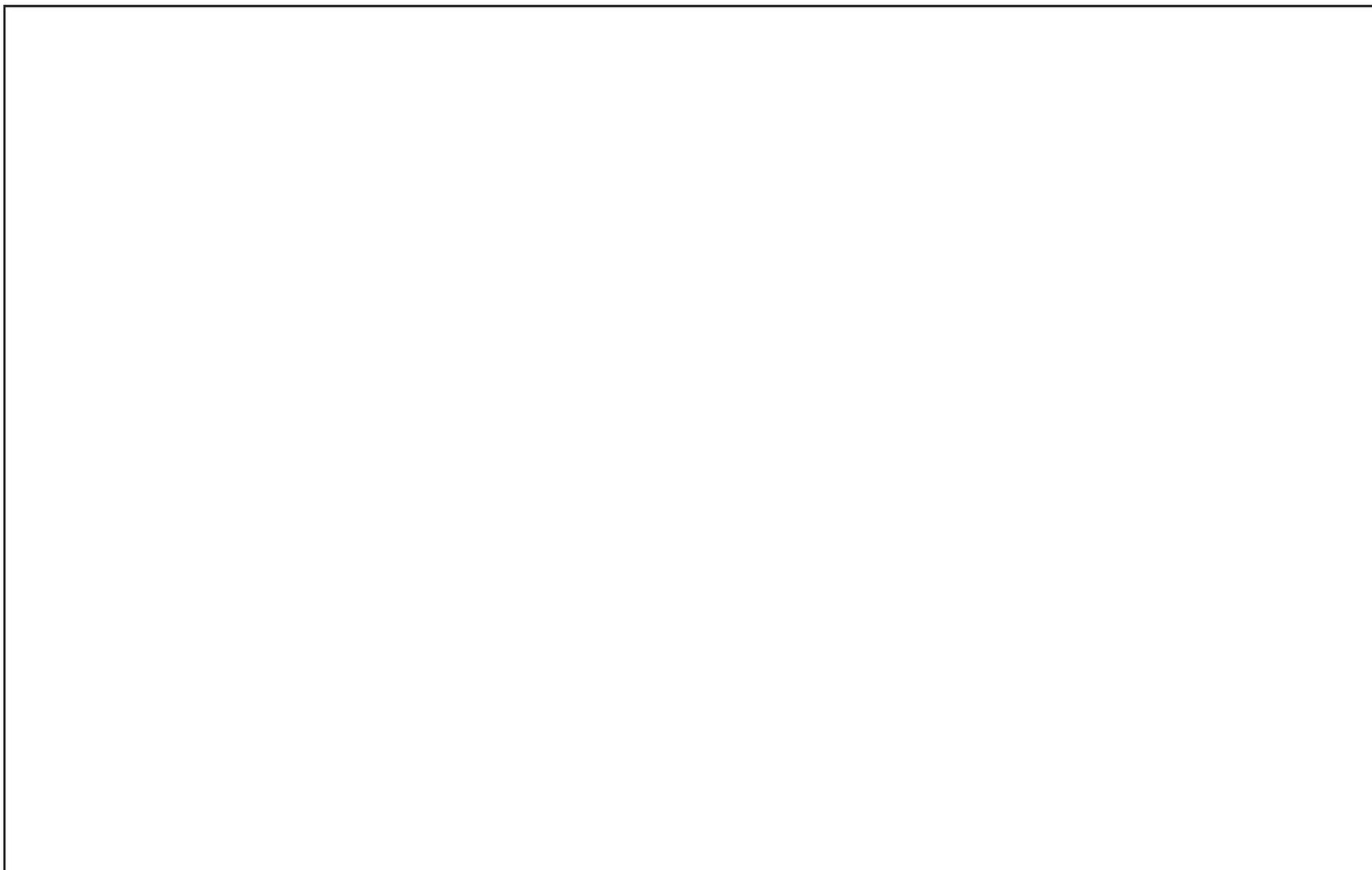
<p>Caserne de la Bigue 104 marins-pompiers résistants Responsable : capitaine Lorient² César Aillaud, Roger Allamel, Claude Berruyer, Georges Bréchoire, Raymond Cizac, Jacques Claquin, Dominique Cozzolino, Louis Frigoult, Joseph Le Bon, Gaston Le Ny, Lucien Maffey, Jean Marchetti, Eugène Martinenq, Joachim Mathieu, Yves Oussin, Augustin Pons, Paul Prignon, Fernand Seree, Yves Tanguy Groupe d'Emile Chianese : Georges Berné, Marcel Casaroli, Thomas Chianese, Maurice Filosa, Jean-Marie Gilard, Antoine Lubrano di Scandalea, Alphonse Oggiano, Marc Passoni, Raoul Roques, Dominique Sarailler</p>	<p>Caserne des Chartreux 7 marins-pompiers résistants Responsable René Barrère² Charles Bastard, Roger Desaintjean, Alexandre Ernouf, Charles Marzullo, Ferdinand Moschetti, Ferdinand Negro, Louis Pain</p>	<p>Caserne de la Viste 14 marins-pompiers résistants Responsable : Antoine Sanguinetti Elie Di Russo, Robert Dumontier, Félix Gaulier, Robert Leherpeux, Alfred Quillon, Jean Sanquer, Marcel Sarrazin, Pierre Seguinaud</p>	<p>Caserne de Louvain 26 marins-pompiers résistants Responsable : capitaine Huguet² Benito Martinez, Georges Thines, Honoré Tribes</p>
	<p>Caserne de Plombières 21 marins-pompiers résistants Responsable : Pascal Massoni Gilbert Antoine, Pierre Corrège, Fernand Gayetti, Jean Jullien, Maurice Laugier, René Mathieu, Jean Prunaretty</p>	<p>Caserne de Saint-Pierre Responsable : capitaine Stephan² Eugène Coste, Eugène Ségura</p>	<p>Caserne de Strasbourg Responsable : François Andréani Pierre Amic, Jules Ferry, Joseph Guegueniat, Ernest Lagana, Marius Mandrile, Gilbert Pineda, Lucien Renard</p>
<p>Groupe Touchard à l'intendance militaire Responsable : lieutenant Touchard²</p>	<p>2 casernes non utilisées : la Joliette et les Muriers car présence d'éléments douteux³ Assistance publique Responsable Foglietta²</p>	<p>Groupe civil de Saint-Barnabé Responsable Charles Patin² Jean Charrier</p>	<p>Agents de liaison : Agent de liaison du bataillon : Paulette Cheilan Adjointe : Claudia Dudouet, l'épouse d'Henri Dudouet 5 agents avec les divers groupes : Odette Combe</p>

¹ Civil, gérant du bar de la Gerbe d'Or, fusillé par la Gestapo.

² Services non homologués.

³ H. Dudouet, *Je te dis que c'est vrai*, op. cit., p. 23.

Casernes non localisées sur le plan de la page suivante où figure une caserne non citée par Henri Dudouet, celle de la Madrague. La caserne de Saint-Louis n'apparaît pas non plus dans les souvenirs de Dudouet ni sur le plan.



Carte 28 : Localisation des casernes de marins-pompiers à Marseille¹

¹ A. Pély, *De l'organisation des secours aux asphyxiés au bataillon des marins-pompiers de Marseille*, Marseille, Imprimerie Ant. Ged, 1943, page non numérotée entre la page 30 et 31.

dont 100 aux services homologués ce qui fait un taux de reconnaissance de 46,1%. Un seul marin-pompier a été homologué à une date postérieure au 1^{er} juillet 1944 et n'est donc pas retenu dans l'échantillon. Ce n'est par conséquent pas cette raison qui fausse les calculs.

Lors de la création du bataillon en 1939, celui-ci devait être constitué de 572 hommes. En 1943-1944, les effectifs étaient supérieurs du fait de la réaffectation de militaires de différentes armes notamment après le sabordage de la flotte de Toulon et on comptait 2 100 marins-pompiers au printemps 1944¹. Nous ne pouvons qu'estimer le taux d'engagement dans la Résistance, 10,3% des marins-pompiers selon les documents de Dudouet, 4,8% avec les seuls services homologués à l'ORA et 5,5%, toutes organisations de Résistance confondues. Finalement, ce n'est pas la valeur en elle-même qui importe ici mais le bilan qui s'en dégage. Au-delà de la querelle ou de la fiabilité des chiffres obtenus, la participation du bataillon des marins-pompiers de Marseille est indéniable et elle paraît être un phénomène massif. Quelle autre entreprise ou profession pouvait avoir un taux d'engagement aussi élevé, entre 5 et 10% ? Plus globalement, quel groupe social pouvait rivaliser avec de tels chiffres ?

L'exemple des marins-pompiers de Marseille offre une nouvelle illustration de l'épineuse question de la représentativité de la carte de CVR ; 94 marins-pompiers du bataillon ont reçu le titre de CVR sur les 100 homologués à l'ORA de Marseille², soit 94%. Pourquoi une telle différence ? La première raison serait que la carte de CVR ne formerait qu'un échantillon représentatif d'une population résistante beaucoup plus nombreuse dans les rangs des marins-pompiers (seuls 43,3% des marins-pompiers, recensés comme résistants à partir de nos différents sources, ont obtenu la carte de CVR). La deuxième possibilité serait une surestimation des effectifs de la part d'Henri Dudouet. Le but n'est pas de dire qui a tort ou à raison, la réalité étant certainement un entre-deux beaucoup plus complexe. Tous les marins-pompiers n'ont pas fait de

¹ Archives du Bataillon des marins pompiers, Rapport du capitaine de vaisseau Orlandini.

« *Au printemps 1944 : [...]*

Le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille (600 hommes) était renforcé par une unité de 600 hommes affectée spécialement aux ports, et par deux unités de 450 hommes stationnées en dehors de la ville. Au total 2 100 hommes ».

² Toutes les professions des résistants pendant la guerre n'étant pas identifiée, nous pourrions avoir plus de marins-pompiers résistants non cités dans les listes d'Henri Dudouet.

démarches administratives parce qu'ils étaient morts en service¹ ou pour des raisons déjà évoquées en introduction. D'autres ont pu engager ces démarches sans remplir les critères d'attribution du CAFFI si l'action résistante était jugée insuffisamment circonstanciée, si leur dossier était incomplet ou si leur nom a été porté abusivement sur des listes par connivence ou par ignorance. Ces listes figurent seulement dans le dossier d'Henri Dudouet, sans savoir comment il les a dressées. Quelles étaient les informations dont il disposait ? Connaissait-il vraiment le nom de tous ses hommes ? Qui l'a aidé à remplir ces listes ? Pourquoi certaines casernes sont-elles absentes ou quasiment absentes ?

Ces listes s'étalent sur sept pages et elles constituent la pièce n°7 du dossier d'Henri Dudouet². A la première page, nous trouvons la mention de la caserne de Louvain avec le titre : « *Liste des volontaires ayant combattu au cours des journées du 21 au 28 août 1944* ». Sur les autres pages, d'autres casernes ou différents groupes sont répertoriés sans aucune date mentionnée. Dans la mesure où ces listes forment un seul ensemble, on peut se demander si la première page du document a été rédigée au même moment que les suivantes. Si oui, les nombreux résistants n'apparaissant pas dans les homologations seraient essentiellement des résistants de la dernière heure avec un ralliement massif d'éléments armés lors des combats de la Libération de Marseille. La liste de la caserne de la Bigue est la pièce 11 du dossier d'homologation des services d'Henri Dudouet, rédigée sur 4 pages. De quand date-t-elle ? Beaucoup de questions se posent sur la constitution de ces listes. Comment Henri Dudouet a-t-il pu connaître les noms de combattants en août 1944 alors qu'il n'était plus à Marseille à ce moment-là et qu'il n'est revenu dans la cité phocéenne qu'après la Libération ? S'est-il appuyé sur les noms de ceux qui étaient déjà engagés avant son départ en avril 1944 ? Certainement puisqu'il cite le nom de résistants morts avant la Libération, notamment lors du bombardement du 27 mai 1944, comme René Guermeur et Marius Chabert³. Cet exemple nous montre les impasses ou les limites de nos sources et leur nécessaire mise

¹ C'est le cas de trois d'entre eux qu'Henri Dudouet mentionne à plusieurs reprises : René Guermeur et Marius Chabert de la caserne de Louvain sont décédés lors du bombardement de Marseille le 27 mai 1944 dans l'exercice de leurs fonctions. Lucien Seymat, issu de la même caserne, est décédé le 31 janvier 1948 en accomplissant son devoir ce qui pourrait expliquer la non constitution d'un dossier d'homologation de services alors qu'il avait une citation pour la Croix de guerre pour faits de Résistance.

² GR 16 P 197 257, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Dudouet.

³ En précisant qu'ils étaient décédés.

à distance sur plusieurs points dont celui des résistants décédés pendant la guerre ou dans l'immédiat après-guerre qui ont parfois été oubliés des dossiers administratifs.



Figure 22 : Plaques de la caserne de Strasbourg à Marseille¹

Parmi les marins pompiers, neuf sont morts au combat dans les rangs de la Résistance ou pendant la guerre. Seuls six ont eu des services homologués dans la

¹ Photographies de l'auteur.

Résistance : Gilbert Brun, membre de l'ORA de Marseille, a été tué lors des combats de la Libération de Marseille, le 24 août 1944 ; Guy Durand, membres de l'AS de Marseille, puis d'un maquis FTPF des Basses-Alpes, est mort au combat le 11 août 1944 ; Jacques Manera, membre de l'ORA de Marseille, puis passé au maquis du Pilon du roi, a été tué par la Gestapo le 12 juillet 1944 à Simiane ; Ferdinand Negro a été tué à Allauch le 19 août 1944 ; Augustin Pons, FTPF de Marseille, a été tué lors de la Libération de Marseille, le 23 août 1944, et Roger Ponzini, membre de l'AS de Marseille, passé dans un maquis des Hautes-Alpes, a été tué le 17 juillet 1944 à Laye.

Quant aux trois autres résistants marins-pompiers décédés, deux ont été reconnus morts pour la France, René Guermeur, lors des bombardements, et Arthur Salzman, lors de la Libération de Marseille, le 21 août 1944, en tant que militaire et non pas en tant que FFI¹. Une rue de Marseille porte son nom dans le 12^{ème} arrondissement et un boulevard, dans le même arrondissement, celui de Ferdinand Negro, membre des Milices socialistes d'Allauch, mort en mission le 19 août 1944 dans cette commune. Des plaques dans la cour de la caserne de l'état-major du Bataillon des marins pompiers au boulevard de Strasbourg, rappellent le nom des morts, « *morts pour la France* » ou « *victimes du devoir* » (bombardement, combats, au feu, etc.)

L'analyse de ces plaques met en évidence la dangerosité de cette profession. D'autres marins pompiers résistants sont « *morts victimes du devoir* » : Maurice Laugier le 17 septembre 1944, lors de l'explosion d'un train, Félix Gaulier, le 11 février 1953² et Raymond Cizac, le 28 juillet 1959, auxquels il faudrait rajouter Lucien Seymat, décédé le 31 janvier 1948.

Les marins-pompiers ont accueilli pendant la guerre d'anciens soldats venus de toutes les armes, donc des hommes expérimentés qui ont camouflé du matériel, collecté des renseignements ou participé aux combats de la Libération, amenant avec eux le matériel mis à l'abri des troupes d'occupation et faisant profiter de leurs connaissances militaires les autres résistants moins expérimentés. Ceux qui n'avaient pas ou peu

¹ Site Mémoire des hommes du Ministère de la Défense, consulté le 28 septembre 2017. Il n'a pas de services homologués dans les FFI.

² La caserne de sapeurs-pompiers de Port-de-Bouc porte son nom.

d'expérience militaire étaient les réformés ou les jeunes passés uniquement par les Chantiers de la Jeunesse.

f) Les résistants réformés lors de la campagne de 1939-1940

La réforme pouvait être temporaire ou définitive selon la décision de la commission de réforme, dès la convocation pour le service militaire ou ultérieurement à la suite de blessures ou de maladies contractées en service ou dans la vie civile. Les réformés étaient plus nombreux dans les Bouches-du-Rhône (2,4% des résistants masculins) que dans le Vaucluse (1%) et dans le Gard (0,4%), pour une valeur moyenne régionale de 1,7%. Ce ne sont que des estimations minimales à partir des dossiers de demande de la carte de CVR car les registres matricules postérieurs à 1921 ne sont pas consultables, étant soumis à un délai de communicabilité de 120 ans à compter de la date de naissance sauf exception ou dérogation¹. C'est pourquoi les causes de la réforme demeurent incertaines dans de grandes proportions (33,8% des résistants réformés dans les Bouches-du-Rhône, 33,3% dans le Gard, 22,6% dans le Vaucluse, soit 32,4% pour la région).

Parmi ces résistants réformés, une minorité d'entre eux avaient déjà été réformés lors de la Première Guerre mondiale : 8,3% des résistants réformés dans les Bouches-du-Rhône, 44,4% dans le Gard et 29% dans le Vaucluse, soit 12,3% dans la région. Les autres réformés de la Grande Guerre ne sont pas comptabilisés parce qu'ils n'étaient plus malades ou parce qu'ils n'étaient plus mobilisables à cause de leur âge. Comme pour les réformés de 1914-1918, différentes causes de réforme ont été déterminées, 25 au lieu de 30 pour la Première Guerre mondiale. Une nouvelle cause de réforme était liée aux blessures du premier conflit mondial (les blessés, trépanés, mutilés, invalides, gazés, etc. de ce conflit). Cette cause était le premier motif de réforme en 1939-1940, 73,3% des résistants réformés dans les Bouches-du-Rhône, 83,3% dans le Gard avec un effectif très réduit donc moins significatif, 37,5% dans le Vaucluse pour un total de 68,5% dans la région.

¹ Et surtout, ils ne sont pas mis en ligne comme ceux des soldats des classes ayant pu participer à la Première Guerre mondiale.

Tableau 57 : Causes ayant entraîné la réforme temporaire ou définitive des résistants en 1939-1940

Causes connues	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Combattants de la 1 ^{ère} Guerre mondiale (trépanés, invalides, mutilés, gazés, blessés, etc.)	99	73,3%	5	83,3%	9	37,5%	113	68,5%
Amputé d'une jambe/d'un pied	2	1,5%	0	0%	0	0%	2	1,2%
Arthrite	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Atrophie de la jambe	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Aveugles	18	13,3%	1	16,7%	1	4,2%	20	12,1%
Débilité intellectuelle	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Déformation du membre inférieur	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Ectopie testiculaire	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Epilepsie	1	0,7%	0	0%	1	4,2%	2	1,2%
Faiblesse	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Fracture de la première phalange de l'index droit	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Impotence fonctionnelle de la main	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Manque un doigt	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Myopie forte	1	0,7%	0	0%	1	4,2%	2	1,2%
Myosite des fléchisseurs de la cuisse	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Pas de doigt à la main	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Perte de vision d'un œil	2	1,5%	0	0%	0	0%	2	1,2%
Pleurésie	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Problèmes à la jambe	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Problèmes au pied	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Problèmes cardiaques	1	0,7%	0	0%	2	8,3%	3	1,8%
Rétractation des doigts de la main	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Scoliose	0	0%	0	0%	1	4,2%	1	0,6%
Surdit�	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,6%
Tuberculose/bronchite sp�cifique	3	2,2%	0	0%	1	4,2%	4	2,4%
Total	135	100%	6	100%	24	100%	165	100%

Les problèmes physiques touchant les membres inférieurs et supérieurs, limitant le déplacement ou le maniement des armes, restent des causes principales de réforme, plus encore si on y ajoute les handicaps liés à des blessures de la « Der des der ». La tuberculose décline fortement, globalement 2,4% contre 11,9% entre 1914 et 1918. La seconde cause de réforme ou d'exemption est, en réalité, inédite par rapport au premier conflit, ce sont les aveugles : 13,3% des résistants réformés dans les Bouches-du-Rhône, 16,7% dans le Gard et 4,2% dans le Vaucluse, 12,1% dans la région.

Pour des raisons de santé, pour leur propre sécurité et pour celle des autres, les aveugles étaient exemptés du service militaire ou de la mobilisation en 1939. Ces aveugles avaient eu une perte de vision antérieure à leur activité dans la Résistance, non-voyants de naissance ou par accident, et il ne s'agit nullement de ceux qui auraient été blessés pendant la Seconde Guerre mondiale et auraient subi une perte consécutive de la vision.

Charles Davin, lui-même aveugle et résistant, fonda en 1946 l'Union des Aveugles de la Résistance (UAR)¹. La mention « *aveugles qui se sont enrôlés dans la Résistance* » est un titre reconnu officiellement par le Parlement qui vota le 8 juillet 1948 une loi sur le « *statut des aveugles de la Résistance* »². Dans l'association, 119 membres ont rempli ces critères dont 6 femmes³. Ce statut est non cumulable avec le statut d'aveugle de guerre de 1914-1918, car le cumul des pensions était impossible. Même s'ils ont été résistants, une trentaine d'aveugles de la Première Guerre mondiale ont été reconnus résistants sans l'appellation « *aveugle enrôlé dans la Résistance* »⁴. Tous les adhérents de l'association sont titulaires de la carte du combattant volontaire de la Résistance. Charles Davin a été le président de cette association jusqu'à sa mort en

¹ Association Loi 1901. Création le 22 décembre 1945 et publication au *Journal Officiel* du 6 avril 1946. Charles Davin a écrit un livre en 1953 où il raconte quelques épisodes de la Résistance des aveugles, les prénoms ont été changés et aucun nom de famille n'est cité.

² Loi n°48-1088 du 8 juillet 1948 portant extension de l'allocation de grand mutilé de guerre aux aveugles qui se sont enrôlés dans la Résistance. Voir le texte de loi dans l'annexe n°17.

Ce texte de loi a été présenté par le député Albert Aubry, ayant perdu un œil pendant la Première Guerre mondiale, résistant déporté dont la belle-mère, également résistante, était aveugle.

UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, brochure, 2007, p. 9.

³ *Ibid.*, p. 14.

J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », *Histoire et Archives, Revue de la Société des Amis des Archives de France*, n°18, juillet-décembre 2005, p. 135.

⁴ *Ibid.*, p. 135-136.

UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 34.

1958, date à laquelle lui succède André Nicolle et, depuis 1993, le Marseillais Roger-François Clapier¹. Un autre Marseillais, Vincent Pède, a été le porte-drapeau de l'association des Aveugles de la Résistance².

Les aveugles de la Résistance ont tenté de se faire reconnaître comme un mouvement de la Résistance intérieure française, mais cela leur a été refusé car si des aveugles ont été résistants, ce n'était pas au sein d'une seule organisation spécifique, mais à l'intérieur de différents mouvements, réseaux ou unités FFI. Pendant la guerre, ces aveugles n'avaient pas tous des liens entre eux, ils n'étaient pas membres d'une organisation ne regroupant que des aveugles³.

L'adhésion des aveugles à la Résistance est importante dans notre région, puisque 26 aveugles ont obtenu la carte de CVR ou une homologation de leurs services dans les FFI ou les FFC⁴ sur les 119 aveugles reconnus au plan national⁵ et sur les 35 000 aveugles vivant en France à l'époque⁶. La participation des aveugles dans la Résistance a, certes, été un phénomène ultra-minoritaire en France et très peu étudié. Cependant, ce champ de recherche met en évidence une spécificité locale importante, puisque 21,8% des aveugles enrôlés dans la Résistance en France ont agi dans notre

¹ F. Malassis, « L'Union des Aveugles de la Résistance », *Lettre de la Fondation de la Résistance*, n°30, septembre 2002, p. 8-9.

UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 34.

² UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 35.

³ GR 18 P 49, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des Aveugles de la Résistance à la Résistance intérieure française.

⁴ GR 18 P 49, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des Aveugles de la Résistance à la Résistance intérieure française, lettre du secrétaire d'Etat aux forces armées à Charles Davin le 28 mars 1949 avec en annexe la liste nominative des aveugles de la Résistance et leur domicile après la guerre. Cette liste avait été envoyée par Charles Davin, le président des Aveugles de la Résistance le 18 mars 1949. Elle a été croisée avec les demandes de cartes de CVR et les dossiers d'homologation des unités FFI et des réseaux.

⁵ Combien d'aveugles ont été résistants ? Difficile à dire, les chiffres varient : 123 pour Frantz Malassis, 132 sur la plaque au siège de l'Institut national des Jeunes Aveugles, au 56 boulevard des Invalides à Paris, 119 dans la brochure de l'UAR qui reprend après l'avant-propos et l'introduction un article de Jacqueline Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », *art. cit.*, p. 135-144. Elle précise que certains résistants ont eu le statut d'aveugle de la Résistance sans être membre de l'association. Elle indique également que les archives de l'association n'ont jamais été utilisées par des chercheurs jusqu'en 2005 et que le délai de communicabilité est de 120 ans.

32 dossiers ont été rejetés par la commission de contrôle réunie au ministère des Anciens Combattants, Union des Aveugles de la Résistance, *op. cit.*, p. 16.

Nous retiendrons ici le nombre de 119 puisque c'est celui utilisé par Jacqueline Martin-Bagnaudez pour faire son étude.

J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », *art. cit.*, p. 136.

⁶ R. Durville, « Les Aveugles de la Résistance », *Libé-Soir*, 22 janvier 1947, p. 2. Voir l'article dans l'annexe n°17.

région d'étude. Les Bouches-du-Rhône sont le département le plus représenté de notre région, regroupant 24 aveugles des 26 aveugles. Ainsi, les Bouches-du-Rhône ont abrité 20,2% des aveugles de la Résistance en France, ce qui constitue une proportion conséquente pour un seul département. La Résistance des aveugles fut un phénomène ultra-minoritaire en France et dans la région. Pourtant, comment expliquer que la Résistance des Bouches-du-Rhône ait compté autant d'aveugles dans ses rangs ? Cette particularité se prolonge par l'étude du domicile de ces aveugles : 22 habitaient à Marseille, un à Marignane et le dernier à Trets. Ainsi, la seule ville de Marseille réunissait 18,5% des aveugles de la Résistance française !

Un nombre considérable de ces aveugles marseillais étaient en relation directe avec l'Institut départemental des Aveugles, situé au 32 promenade de la Corniche¹. 12 des 22 aveugles marseillais travaillaient pour cet Institut², soit 46,2% des aveugles résistants de la région et 10,1% des aveugles résistants français. Il faut tenir compte, à l'époque, de la faible prise en charge des aveugles dans les structures pour la scolarisation des handicapés ou pour leur formation et leur intégration professionnelle. C'est pourquoi la ville de Marseille attirait une partie importante des aveugles du Sud-Est en concentrant divers centres qui n'existaient pas ailleurs, sauf à Nice et à Toulon, comme l'Institut départemental des Aveugles pour des jeunes ou des adultes, l'Institut d'Education sensoriel de l'Arc-en-Ciel, créé par l'abbé Louis-Toussaint Dassy en 1858 pour les enfants et les adolescents³, l'association Valentin Haüy ouverte en 1922⁴ ou encore l'Institut régional des Sourds-muets et Jeunes Aveugles né en 1923⁵.

L'Institut départemental des aveugles a été fondé en 1880 par la Société marseillaise des Ateliers d'Aveugles et reconnu établissement d'utilité publique par le

¹ Devenu le 100 avenue de la Corse dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille. Le bâtiment a été entièrement restauré et les nouveaux locaux ont ouvert en 2016.

² Pour cinq d'entre eux, il reste une incertitude.

³ Site Internet de l'Arc-en-Ciel, consulté le 5 mai 2016.

<http://www.irsam.fr/nos-structures/pour-enfants-et-adolescents/deficients-visuels/arc-en-ciel-marseille.html>

⁴ Site Internet du Comité Valentin Haüy des Bouches-du-Rhône, consulté le 5 mai 2016.

<http://marseille.avh.asso.fr/node/70>

⁵ Site Internet de l'IRSAM (Institut régional des Sourds et Aveugles de Marseille), consulté le 5 mai 2016.

http://www.irsam.fr/component/content/article/8-nous-connaître/9-nous-connaître.html?Itemid=110#notre_histoire

décret du 14 février 1890. En 1882, les premiers ateliers ont été créés¹. Cette société a ensuite cédé son actif au département en 1906². Avec la diminution des souscriptions et des subventions de la municipalité, l'association avait décidé sa dissolution, en prévoyant le maintien de « *l'œuvre entreprise par la création des ateliers d'aveugles* » sous l'égide du département des Bouches-du-Rhône³. Un contrat a été passé devant maître Michel Bard, notaire à Marseille, le 13 octobre 1906, entre Georges Mastier, préfet du département des Bouches-du-Rhône, représentant l'Etat, et Laurent Jules Ernest Marguery, l'avocat de la Société marseillaise des Ateliers d'Aveugles. Ce contrat prit acte de la dissolution de l'association et de l'attribution au département des Bouches-du-Rhône « *des biens de l'association comprenant [entre autres] un grand immeuble destiné à servir d'ateliers aux aveugles, situé à Marseille, quartier des Catalans, en façade sur la rue Charras et sur le Chemin de la Corniche, occupant une superficie de dix-huit cents mètres carrés environ* »⁴. Il devint alors l'Institut départemental d'Aveugles, financé par le département au titre de l'aide sociale.

Un rapport du représentant de la CGT au Comité départemental de Libération des Bouches-du-Rhône du 7 février 1945 présentait ainsi la nature de l'établissement et son fonctionnement : « *Il a pour but la rééducation et le reclassement des aveugles par le travail*⁵. *L'Institut ne nourrit ni ne loge les aveugles, donc ce n'est ni une école, ni un asile. Il se compose d'un groupe d'ateliers auquel sont annexées des maisons d'habitation pour aveugles, sises aux 17 et 19 de la rue Charras. Il existe 8 ateliers : paillage et cannage de chaises, sparterie, broserie, vannerie, menuiserie, chaiserie,*

¹ Site Internet de l'IDDA (Institut départemental de Développement de l'Autonomie), consulté le 5 mai 2016.

<http://www.idda13.fr/>

² 4 N 170, AD BDR, Annexe à la minute d'un acte de constatation d'attribution des biens de la Société marseillaise des Ateliers d'Aveugles au département des Bouches-du-Rhône, reçu par maître Michel Bard, notaire à Marseille.

2 M 55, AD BDR, Traitements et salaires du personnel.

³ 4 N 170, AD BDR, Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 1905 à Marseille.

⁴ 4 N 170, AD BDR, acte de constatation d'attribution des biens de la Société marseillaise des Ateliers d'Aveugles au département des Bouches-du-Rhône, reçu par maître Michel Bard, notaire à Marseille, le 13 octobre 1906.

Les ateliers se trouvent encore au même endroit.

⁵ L'Institut poursuit encore cet objectif avec l'ESAT des Catalans (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail).

millage. La plupart des contremaîtres sont aveugles. L'effectif ouvrier peut atteindre 70 aveugles ; il est actuellement de 57 dont 41 hommes et 16 femmes »¹.

La Commission d'avis et de surveillance, composée d'élus et de représentants de l'industrie et du commerce, fut supprimée par le régime de Vichy et le directeur a été le seul administrateur de l'Institut pendant la guerre qui n'a enregistré aucune nouvelle admission. Par conséquent, l'effectif de 57 ouvriers correspondrait à celui de la guerre, des ouvriers qui étaient « *des aveugles valides des deux sexes, âgés de plus de 16 ans et de moins de 50 ans* »², « *originaire du département des Bouches-du-Rhône ou [...] domicilié depuis au moins 5 ans révolus au jour de la demande d'admission* »³. Une lettre du 18 septembre 1944 du responsable du Comité de Vigilance de l'Institut lors de la Libération de Marseille, Aimé Caron, au préfet des Bouches-du-Rhône indiquait la présence de 54 ouvriers et de 6 moniteurs⁴. S'il y avait, en effet, une cinquantaine d'ouvriers, cela voudrait dire que le taux d'engagement dans la Résistance au sein de l'Institut se situe entre 20 et 24% des pensionnaires, ce qui est un chiffre très élevé, plus encore que celui des marins-pompiers étudié précédemment.

A partir des dossiers de demande de carte de CVR et des registres des ouvriers aveugles de l'Institut⁵, nous avons pu identifier 12 ouvriers aveugles résistants : Albert Barbini, les frères Aimé et Edouard Battaglini, Marius Bicheron, Etienne Calistri, Aimé Caron, Jules Chaillan, Antoine Mazzini, Barthélémy Puccio, Marius Silvestri, Gabriel Terraz, Charles Toulouze⁶. En plus de ces ouvriers, deux membres du personnel encadrant participaient également à la Résistance : Marguerite Germond, employée à

¹ 150 W 56, AD BDR, Rapport du 7 février 1945 du représentant de la CGT au CDL des Bouches-du-Rhône sur l'Institut départemental d'Aveugles.

² 150 W 56, AD BDR, Rapport du 7 février 1945 du représentant de la CGT au CDL des Bouches-du-Rhône sur l'Institut départemental d'Aveugles.

³ Délibération de 1926 de la Commission de surveillance. L'origine ou la résidence s'ajoutait aux seuls critères d'admission qui concernaient l'âge et un bon état de santé.

X 2 bis 6658, AD BDR, Note du 5 décembre 1938 de Madame Mayrargue au Préfet des Bouches-du-Rhône.

⁴ 150 W 56, AD BDR, Lettre du 18 septembre 1944 d'Aimé Caron au Préfet des Bouches-du-Rhône.

La différence viendrait peut-être des trois blessés de l'Institut au moment de la Libération mentionnés dans le rapport adressé au CDL. Ces trois blessés ne seraient peut-être pas comptabilisés dans les effectifs de la lettre du 18 septembre 1944.

⁵ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957 et registre de l'ESAT des Catalans de 1916 à 1984 conservés à l'IDDA de Marseille.

⁶ Appelé aussi René, son deuxième prénom, dans certains documents.

l'Institut en tant que contremaître à la sparterie, certainement non aveugle¹, et Restitude Manicacci, commise, non aveugle². Trois autres aveugles résistants sont entrés à l'Institut après la guerre, il s'agit d'Antoine Bernardini en 1948, de Paul Peira en 1950 et d'Honoré Reynaud en 1948³. Enfin, deux aveugles travaillaient pour l'Institut pendant la guerre, mais ils ont eu des activités de Résistance hors de notre région : Eugène Deschaussées a été membre des FTPF dans les Basses-Alpes du 1^{er} janvier 1944 au 1^{er} juin 1944⁴ et Charles Gabeto était un FTPF dans le 3^{ème} bataillon secteur B dans le Lot du 6 mai 1944 au 26 août 1944⁵.

Gabriel Terraz est entré à l'Institut en 1923, Jules Chaillan en 1926, Etienne Calistri en 1928, Albert Barbini en 1931, Marius Silvestri en 1930, Charles Toulouze et Marius Bicheron en 1933⁶. Ainsi, au moment de leur engagement dans la Résistance, cela faisait donc au moins dix ans que ces sept ouvriers se connaissaient ou qu'ils faisaient partie de l'Institut.

Marius Bicheron était cultivateur, originaire de Montfavet dans le Vaucluse, où il est né le 3 juin 1895. Lors de la Première Guerre mondiale, il a été incorporé au 92^{ème}

¹ Les contremaîtres pouvaient être des non-voyants ou des voyants.

M 1 658, AD BDR, Lettre du recteur d'Académie au Préfet des Bouches-du-Rhône du 4 novembre 1950. Elle confirmerait que Marguerite Germond n'était pas aveugle. Cette lettre donne un avis pour le reclassement de cinq contremaîtres et pour deux seulement, la mention aveugle a été rajoutée au crayon gris à côté.

150 W 56, Etat du personnel d'exécution de l'Institut départemental d'Aveugles au 15 décembre 1944.

2 159 W 198, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marguerite Germond. Aucune mention d'un handicap ni dans son dossier au SHD.

GR 16 P 252 952, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Marguerite Germond.

La plaque avec le nom de tous les aveugles enrôlés dans la Résistance apposée à Paris ne mentionne pas Marguerite Germond et elle n'apparaît pas dans les listes d'aveugles conservées dans le dossier du SHD de Vincennes.

GR 18 P 49, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des Aveugles de la Résistance à la Résistance intérieure française.

Au contraire, le registre de l'IDDA place Marguerite Germond dans le registre des ouvriers aveugles, p.257. S'est-elle fait reconnaître résistante sans vouloir le titre d'aveugle enrôlée dans la Résistance ?

² M 1 658, AD BDR, Lettre du directeur-économiste de l'Institut au Préfet des Bouches-du-Rhône du 14 juin 1944.

2 159 W 279, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Restitude Manicacci.

³ Ils ont été candidats en octobre 1938 pour être admis à l'Institut.

X 2 bis 6658, AD BDR, Etat nominatif des postulants à un emploi d'ouvrier aveugle dans des ateliers de l'Institut départemental, 4 octobre 1938.

⁴ GR 19 P 4, SHD Vincennes, Dossier consacré aux maquis et FFI des Basses-Alpes.

⁵ GR 16 P 237 455, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Charles Gabeto.

⁶ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 207, 212, 221, 227, 225, 239, 240.

régiment d'infanterie le 17 décembre 1914, puis affecté à la 27^{ème} compagnie, le lendemain. Il était aux armées le 8 avril 1915. A 20 ans, dans la Somme, à Beuraignes, une grenade le blessa, le 15 septembre 1915, lui arracha les trois premiers doigts de la main gauche et provoqua l'énucléation de l'œil droit et la perte de la vision de l'œil gauche. Renvoyé dans ses foyers le 27 octobre 1916 et réformé le 1^{er} juin 1917 par décision de la commission de réforme de Montpellier, Marius Bicheron a reçu la médaille militaire le 17 septembre 1916 avec la citation suivante : « *très bon soldat, a été grièvement blessé le 15 septembre 1915 à son poste de guetteur dans la tranchée. Cécité complète* »¹. Il a également obtenu la Croix de guerre 1914-1918². Les écoles-ateliers des soldats aveugles et aveugles de guerre de l'association Valentin Haüy de la région de Montpellier lui assurèrent une rééducation professionnelle, en apprenant un nouveau métier en adéquation avec sa perte de vision³. Marius Bicheron a certainement suivi une formation de brossier puisque c'est la fonction qu'il occupait plus tard à l'Institut départemental des Aveugles de Marseille. L'apprentissage des brossiers était assuré généralement en un an⁴. Marié à Marseille en 1927, il est entré à l'Institut le 21 août 1933⁵. Pendant la Seconde Guerre mondiale, cet ouvrier brossier habitait à Marseille et travaillait encore à l'Institut. Le 1^{er} mars 1943, il rejoignit les rangs des Milices socialistes de Marseille jusqu'à la Libération comme agent de liaison et diffuseur de tracts dans le quartier de sa résidence, à Mazargues, sous les ordres de Manicacci, sans préciser s'il s'agissait de Restitude, employée à l'Institut, ou de son mari Horace, un des responsables des Milices socialistes dans la région de Marseille. Marius Bicheron fut décoré de la Croix de guerre 1939-1945 et de la médaille de la Résistance, promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur par le décret du 1^{er} juillet 1958. Après la guerre, il continua d'exercer sa profession de brossier dans cet établissement. Il a obtenu la carte de CVR en 1952⁶, se remaria en 1955 à Marseille. Il est décédé le 28 juillet 1960 à Marseille à l'âge de 65 ans⁷.

¹ H. Truc, *Soldats aveugles, aveugles de guerre*, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1917, p. 92.

1 R 1328, AD Vaucluse, Registre matricule de Marius Bicheron, n°1459.

² Site Internet des Aveugles de guerre, consulté le 5 mai 2016.

http://www.aveuglesdeguerre.org/aveugles-et-resistants-_r_45_a_25.html.

³ H. Truc, *Soldats aveugles, aveugles de guerre*, *op. cit.*, p. 92.

⁴ *Ibid.*, p. 56.

⁵ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 240.

⁶ 2 159 W 56, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marius Bicheron.

⁷ Mentions marginales sur son acte de naissance.

Aimé Battaglini et Aimé Caron ont été admis à l'Institut par arrêté du 2 septembre 1938¹ et ils y sont rentrés le 12 septembre 1938². Edouard Battaglini a été admis par arrêté du 29 septembre 1938³ et il y est rentré le 1^{er} juin 1939⁴ le même jour que Barthélémy Puccio et Antoine Mazzini admis à l'Institut en qualité d'ouvriers libres le 12 mai 1939⁵. Une arrivée dans un nouvel emploi, le même jour, peut nouer des solidarités, qui plus est quand on est en manque de repères ou quand il s'agit du même métier, le millage pour Edouard Battaglini et Barthélémy Puccio. Les frères Battaglini, Barthélémy Puccio et Antoine Mazzini avaient rejoint les Milices socialistes de Marseille, les Battaglini pouvaient faire le lien entre deux branches des ateliers, le millage et la sparterie.

Honoré Reynaud et Paul Peira ont été candidats en octobre 1938⁶, le premier n'est rentré à l'Institut que le 1^{er} juillet 1948⁷ et le second que le 1^{er} janvier 1950, à la suite de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1949⁸. Antoine Bernardini n'est arrivé qu'en 1948⁹. Avant leur engagement définitif, ont-ils fait des stages comme il en existe aujourd'hui pour préparer leur formation ? Les deux premiers avaient postulé avant-guerre. Paul Peira s'est déclaré professeur de musique pendant la guerre et Barthélémy Puccio aveugle civil tandis qu'Antoine Bernardini affirmait qu'il était ouvrier à l'Institut¹⁰ pour une arrivée effective qu'en 1948. Nous pouvons supposer que des liens existaient entre eux et l'Institut. Restons sur les 12 aveugles résistants identifiés avec certitude dans cet organisme.

1 R 1328, AD Vaucluse, Registre matricule de Marius Bicheron, n°1459.

¹ X 2 bis 6658, AD BDR, Note du 5 décembre 1938 de Madame Mayrargue au Préfet des Bouches-du-Rhône.

² Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 252, 77.

³ X 2 bis 6658, AD BDR, Arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 29 septembre 1938.

⁴ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 252.

⁵ M 1 658, AD BDR, Arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 12 mai 1939.

Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p.254, 256.

⁶ X 2 bis 6658, AD BDR, Etat nominatif des postulants à un emploi d'ouvrier aveugle dans des ateliers de l'Institut départemental, 4 octobre 1938.

⁷ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 262.

⁸ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 270.

⁹ Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement au 1^{er} novembre 1957. IDDA de Marseille, p. 263.

¹⁰ 2 159 W 50, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Antoine Bernardini.

Au sein de l'Institut, quatre organisations FFI de Marseille ont été identifiées. L'ORA et l'AS étaient les moins représentées avec Gabriel Terraz pour l'ORA qui était aussi en lien avec les FTPF et Jules Chaillan pour l'AS. Les FTPF avaient quatre aveugles résistants dans leurs rangs : Albert Barbini¹, Aimé Caron, Etienne Calistri et Marius Silvestri. Les Milices socialistes accueillaient dans ses rangs six aveugles, Aimé et Edouard Battaglini, Marius Bicheron, Antoine Mazzini, Barthélémy Puccio et Charles Toulouse.

Restitute Manicacci commise non aveugle, appartenait aux Milices socialistes de Marseille et comme agent P1 au réseau Brutus dont son mari, Horace Manicacci, était un responsable dans le Sud-Est. Marguerite Germond travaillait pour le réseau Cotre comme agent P2 du 1^{er} mai 1944 au 30 septembre 1944, sous le pseudonyme de « Germinal ».

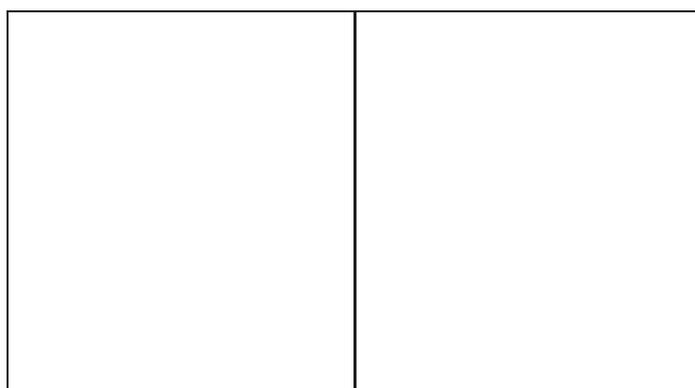


Figure 23 : Restitute Manicacci² et Marguerite Germond³

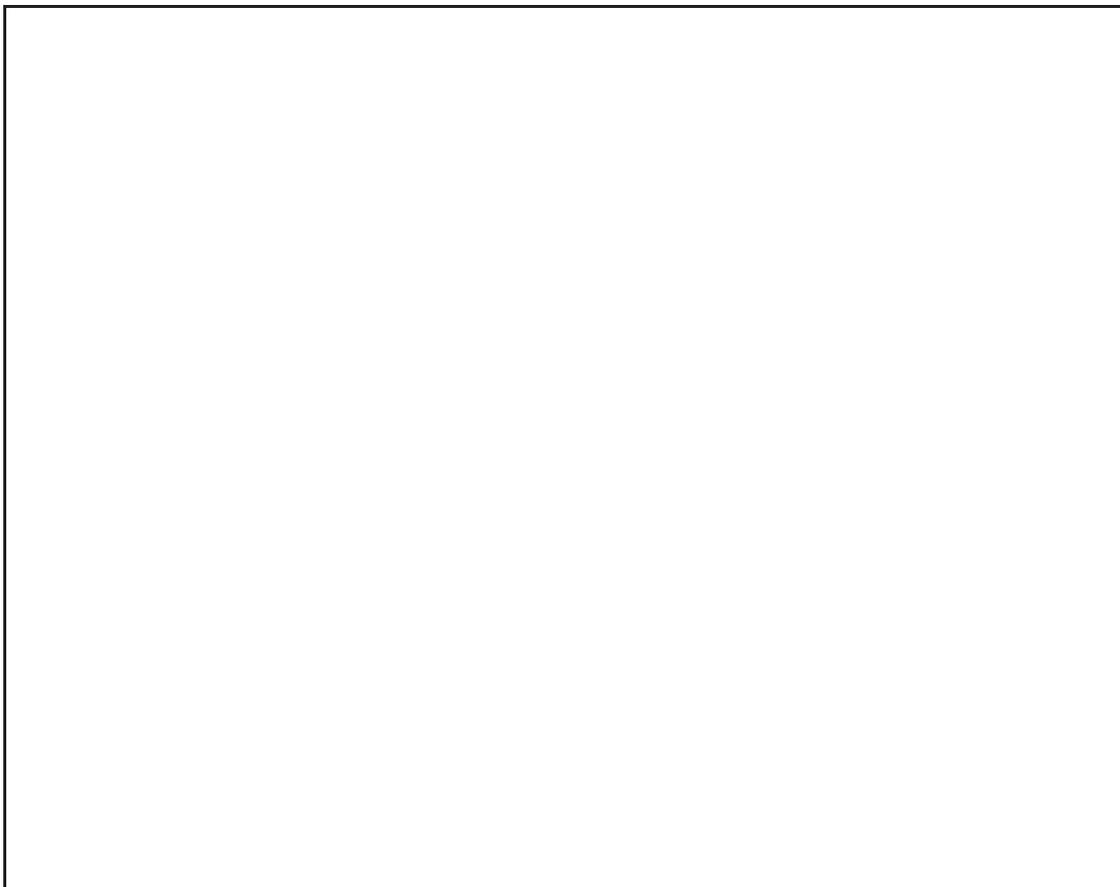
Ainsi, l'Institut était un microcosme de la Résistance locale avec à la fois des membres des FFI et des réseaux. Il est impossible de savoir si les ouvriers aveugles de l'Institut se sont engagés de leur propre initiative ou s'ils ont été recrutés en raison de leur handicap qui leur permettait d'être au-dessus de tout soupçon. Nous comprenons

¹ Son frère François est mort lors de la Libération de Marseille le 21 août 1944. 21 P 13 709, DAVCC Caen, Dossier de décès de François Barbini.

² Photographie issue de GR 16 P 550 423, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Restitute Sinibaldi épouse Manicacci.

³ Photographie issue de GR 16 P 252 952, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Marguerite Germond.

pourquoi tant d'organisations étaient implantées dans l'Institut, chacune souhaitant disposer d'au moins un agent insoupçonnable.



Carte 29 : Zone de diffusion des tracts et de la presse clandestine par les aveugles des Milices socialistes de Marseille¹

-  Zone de distribution de Marius Bicheron
-  Zone de distribution d'Antoine Mazzini
-  Zone de distribution de Barthélémy Puccio
-  Zone de distribution de Charles Toulouse
- VIII** Arrondissements²
- Institut départemental des Aveugles

¹ Fond de carte créé à partir de C. Oppetit, *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, *op. cit.*, carte 10.

² Les arrondissements de Marseille n'ont été créés qu'en 1946.

Les membres aveugles des Milices socialistes diffusaient des tracts et des journaux clandestins comme *Libération*, *Le Populaire*, *Combat*, *Franc-Tireur*, *L'Espoir* dans différents quartiers de la cité phocéenne : Marius Bicheron à Mazargues, Antoine Mazzini dans le quartier de la rue Saint-Sébastien, du Prado et de la place Castellane, Barthélémy Puccio à Arenc, Saint-Mauront, Belle de Mai et au bar de Paris et Charles Toulouse aux Catalans et au Pharo. Ainsi, chacun quadrillait un secteur bien défini de la ville sans empiéter sur les prérogatives des autres¹. Etaient-ils au courant de l'engagement des autres aveugles de l'Institut ? Il est impossible de le dire faute d'autre source d'information.



Au sein des FTPF, des liens entre résistants aveugles sont établis avec plus de certitudes. Chaque FTPF avait un responsable différent. Cependant, le nom d'Aimé Caron « Norac » (Figure 24)² apparaît dans plusieurs dossiers de demande de la carte de CVR. Il fournissait les tracts à ses collègues ou il partait en mission avec eux. Il a été homologué au titre des FTPF de Marseille du 1^{er} janvier 1943 au 31 août 1944 et il établissait des liaisons entre les FTPF de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Pont-Saint-Esprit. Dans son témoignage pour le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1948, il précisa qu'à partir du début de l'année 1943, il diffusait les journaux clandestins *Libération*, *L'Espoir*, *Le Populaire* qui lui étaient confiés par Horace Manicacci³.

¹ Attestations de Paul Trompette, responsable des milices socialistes dans les dossiers de demande de la carte de CVR. Pour les frères Battaglini, aucun quartier n'est cité dans leur dossier.

² 159 W 56, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marius Bicheron.

² 159 W 298, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Antoine Mazzini.

² 159 W 370, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Barthélémy Puccio.

² 159 W 444, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Charles Toulouse.

² Photographie extraite de GR 16 P 107 564, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Aimé Caron.

³ 72 AJ 104, A IV 8, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage d'Aimé Caron, délégué régional des Aveugles et la Résistance recueilli par Paul Giraud le 11 décembre 1948.

Il rajoute dans son témoignage qu'il devint aussi en novembre 1943 agent de liaison du ROP et du NAP.

Mal-voyant, il se déplaçait sans guide, ni canne blanche¹. Lors d'une mission, le 23 avril 1943, il eut un accident et il perdit complètement la vue. Il explique cette mésaventure dans son dossier de demande de la carte de CVR et sa blessure a été homologuée comme blessure de guerre.

« J'ai été blessé le 23 avril 1943 à Marseille face à l'ennemi boulevard Charles Livon, à la hauteur du n°71, au cours d'une mission de transport de tracts sur Pont-Saint-Esprit, en mission commandée par mon chef de groupe, en heurtant un poteau de signalisation placé par les troupes d'occupation. J'ai été transporté par les patriotes Silvestri Marius et Marcel Robert² à l'hôtel du Pharo alors transformé en clinique allemande. Les premiers soins me furent donnés par le commandant major allemand puis transporté à l'hôpital de la Conception où ma cécité fut constatée. Perte complète et définitive de la vision aux deux yeux »³.

Dans son groupe, se trouvaient également Paul Peira⁴, Honoré Reynaud⁵ et Marius Silvestri qui était avec lui lors de son accident et qui a dû cacher les documents qu'ils avaient sur eux.

« Au cours d'un transport de tracts le 23 avril 1943, où j'assistais Caron qui fut blessé aux yeux, projeté sur un poteau face à l'ennemi, ce qui lui entraîna la cécité instantanément et l'ayant transporté dans un bar puis ensuite transporté dans une infirmerie allemande, je fus chargé par celui-ci de camoufler notre acte en lieu sûr. Malgré la difficulté, j'y suis parvenu évitant de ce fait notre arrestation certaine. Lui apportant mon aide sitôt qu'il fut hospitalisé et lui rapporta les tracts où il fut volontaire pour terminer sa mission. Je restais sous ses ordres jusqu'en mai 1944 où je fus évacué à Sault-Ventoux »⁶.

¹ C. Davin, *Bataille des ombres*, Paris, Editions Devry, 1953, p. 28.

² Non identifié dans les dossiers de demande de la carte de CVR.

³ 2 159 W 92, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Aimé Caron.

⁴ Nous ne savons pas si Paul Peira était employé à l'Institut départemental des Aveugles. Il avait postulé en même temps que Honoré Reynaud en octobre 1938. Néanmoins, il affirme dans son dossier que les tracts lui étaient remis « *par les camarades aveugles Reynaud et Caron* ».

2 159 W 345, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Peira.

⁵ Entrés à l'Institut après la guerre.

⁶ 2 159 W 421, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marius Silvestri.

Dans une attestation d’Aimé Caron pour Marius Silvestri, il confirmait l’aide qu’il a pu recevoir de son camarade lors de ce drame.

« Il a été sous mes ordres de décembre 1942 à mai 1944 pour propagande et transport de tracts. J’ai été assisté par lui, lors de la blessure qui entraîna ma cécité totale, au cours d’une mission de transport de tracts sur Pont-Saint-Esprit. Par l’esprit de décision dont il a fait preuve en camouflant ces tracts, il a évité mon arrestation, alors que j’étais transporté pour les premiers soins dans un hôpital allemand. Malgré sa cécité pratique, il fut un agent dévoué »¹.

Ces FTPF quadrillaient quatre des ateliers de l’Institut avec un membre dans chacun, Silvestri à la chaiserie, Barbini à la menuiserie, Caron à la sparterie et Calistri à la brosserie. Ainsi, la diffusion des tracts, si elle se faisait également au sein de l’Institut, permettait de faire de la propagande dans plusieurs branches. Jules Chaillan pour l’AS a assuré cette propagande dans les milieux aveugles².

En novembre 1943, Aimé Caron, déjà membre des FTPF, a été contacté pour les MUR par Marcelle Kervella, Henri Gennatas et Jules Moulet. Il devint agent de liaison et de renseignements et il a été nommé à la tête d’une équipe de propagande composée de 12 diffuseurs et de 4 dactylos. Ses actions et sa blessure lui valurent de recevoir la Croix de guerre avec étoile de bronze, la médaille de la Résistance et le grade de sergent FFI³. Son rôle pourrait expliquer sa nomination à la tête du Comité de vigilance de l’Institut à la Libération de Marseille⁴.

Essayons de comparer notre échantillon d’aveugles aux données de l’étude de Jacqueline Martin-Bagnaudez qui a consulté les fiches de renseignements des dossiers pour la demande du titre d’Aveugle de la Résistance conservés par l’UAR. Aucune aveugle n’ayant résisté dans notre région, les femmes aveugles y sont, logiquement, sous-représentées.

¹ 2 159 W 421, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marius Silvestri.

² 2 159 W 102, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jules Chaillan.

³ 2 159 W 92, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d’Aimé Caron.

GR 16 P 107 564, SHD Vincennes, Dossier d’homologation des services d’Aimé Caron.

⁴ 150 W 56, AD BDR, Lettre du 18 septembre 1944 d’Aimé Caron au Préfet des Bouches-du-Rhône.

Tableau 58 : Le rapport hommes-femmes parmi les aveugles de la Résistance

Sexe	Région		France ¹	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Hommes	26	100%	113	95%
Femmes	0	0%	6	5%
Total	26	100%	119	100%

Tableau 59 : L'origine des résistants aveugles

Lieu de naissance	Région		France ²	
	Effectifs	%	Effectifs	%
France	25	96,2%	114	95,8%
Dont : Alpes-Maritimes	1	3,8%		
Aube	1	3,8%		
Bouches-du-Rhône	12	46,2%		
Corse du Sud	1	3,8%		
Haute Corse	4	15,4%		
Gard	2	7,7%		
Hérault	1	3,8%		
Savoie	1	3,8%		
Vaucluse	2	7,7%		
Algérie	0	0%		
Pays étrangers	1	3,8%	3	2,5%
Côte-d'Ivoire	1	3,8%	1	0,84%
Allemagne	0	0%	1	0,84%
Pologne	0	0%	1	0,84%
Total	26	100%	119	100%

Concernant l'origine des aveugles, peu de détails sont donnés dans l'article de Jacqueline Martin-Bagnaudez. Dans notre région, les aveugles résistants venaient à 60% de l'un des trois départements de cette étude, dont 46,2% des Bouches-du-Rhône. Tous les aveugles résistants de notre région et au plan national étaient de nationalité française³.

¹ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 138-139.

² *Ibid.*, p. 141.

³ A l'échelle nationale, deux ont été naturalisés. *Ibid.*, p. 141.

Au moment de la demande du titre d'aveugle de la Résistance, les mariés, divorcés ou veufs étaient très nettement majoritaires dans notre région et en France. Les célibataires étaient en plus grand nombre dans la région qu'en France (23,1% des aveugles résistants contre 10%, soit plus du double). En tant qu'ecclésiastique, le père Joseph-Marie Perrin ne pouvait être que célibataire. Le nombre élevé d'aveugles-résistants dont on ignore la situation matrimoniale (dans notre étude et dans celle de Jacqueline Martin-Bagnaudez) relativise la portée des résultats.

Tableau 60 : La situation matrimoniale des aveugles résistants au moment de la demande

Situation matrimoniale	Région		France ¹	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Célibataires	6	23,1%	?	10%
Mariés, divorcés ou veufs	17	65,4%	?	75%
?	3	11,5%	?	15%
Total	26	100%	119	100%

Tableau 61 : L'âge des aveugles résistants au 18 juin 1940²

Age	Région		France ³	
	Effectifs	%	Effectifs	%
12-19 ans	2	7,7%	16	13,8%
20-29 ans	9	34,6%	22	19%
30-39 ans	11	42,3%	38	32,8%
40-49 ans	1	3,8%	24	20,7%
50-59 ans	3	11,5%	14	12,1%
60-62 ans	0	0%	2	1,7%
Total	26	100%	116	100%

¹ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 139.

² Date de référence choisie par Jacqueline Martin-Bagnaudez. Pour pouvoir avoir un élément comparatif, la même date est utilisée pour les résistants de la région.

³ *Ibid.*, p. 139-140.

En ce qui concerne les âges, Jacqueline Martin-Bagnaudez a choisi l'âge au 18 juin 1940 « afin de pouvoir établir des données homogènes, et sachant que selon les propres déclarations des membres de l'association, certains sont entrés en Résistance dès le début, d'autres plus tardivement »¹. Nous avons procédé de la même façon. Les plus jeunes et les sexagénaires sont légèrement moins nombreux dans la région qu'en France. Les 20-39 ans sont dominants dans la région et la proportion des 40-49 ans est très inférieure à la moyenne nationale. L'âge moyen est de 33 ans dans la région. Ces résistants étaient donc des jeunes et des adultes en pleine force de l'âge.

Aucun aveugle résistant ne s'était engagé dès l'été 1940 dans la région. Leur engagement était plus tardif et très majoritairement (76,9% des effectifs) postérieur à l'occupation de la zone libre. Ces engagements plus tardifs étaient moins prépondérants à l'échelle nationale. Toutes les dates d'engagement sont connues dans la région alors qu'il en manque 27 dans l'étude de Jacqueline Martin-Bagnaudez comme par exemple les deux cas les plus en retard de notre région qui ne sont pas répertoriés nationalement.

Tableau 62 : La date d'entrée des aveugles dans la Résistance

Entrée dans la Résistance	Région		France ²	
	Eff.	%	Eff.	%
Eté 1940	0	0%	25	27,2%
Automne 1940-11/11/1942 et printemps-automne 1943	1	3,8%	26 ³	28,3%
	5	19,2%		
11/11/1942-début 1943	15	57,7%	33	35,9%
Fin 1943-début 1944	3	11,5%	8	8,7%
Après le 6 mars 1944	2	7,7%	0	0%
Total	26	100%	92	100%

De quelle aide les aveugles ont-ils pu être pour une Résistance qu'on imagine trop souvent sous les seuls archétypes du maquisard et du saboteur ? En réalité la

¹ UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, op. cit., p. 18.

² J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 141.

³ Ce chiffre est donné pour ces deux périodes sans pouvoir les distinguer.

Résistance pouvait aussi passer par les armes de l'esprit ou par la solidarité. Dès lors, le handicap visuel n'était pas un frein à l'effervescence intellectuelle qui incitait à trouver des stratagèmes toujours plus ingénieux pour se protéger contre d'éventuelles fouilles : dissimuler des tracts enroulés dans sa canne ou les mettre dans sa sacoche et, en cas de problème, se revendiquer victime d'une duperie.

Un second préjugé serait de considérer les aveugles uniquement comme des handicapés. C'est peut-être cette présomption qui leur a permis d'être des agents insoupçonnables et insoupçonnés. Les Allemands étaient-ils si sûrs de leur supériorité pour déprécier des aveugles et ne pas s'en méfier ? L'histoire de « Jacques »¹ rapportée par Charles Davin confirme cette condescendance.

« Jacques connaît si bien son Marseille qu'il va et vient avec sa seule canne blanche comme précieux auxiliaire. Et c'est parce qu'il circule ainsi avec aisance, confiance et courage que ses compagnons du groupe FTP, auquel il appartient au sein même des FFI l'ont chargé une fois de plus de transporter un paquet contenant du plastic. Une fois de plus donc, il se met en route et monte dans l'autobus [...]. Les voyageurs doivent descendre pour la vérification par l'occupant de leurs paquets et colis. [...] Jacques, qui n'avait pas encore bougé, fait mine de se lever quand un des Allemands fait pression sur son bras pour qu'il se rasseie :

- *Sie ! Bleiben Sie Hier. Es geht. Ne bougez pas, vous. Ce n'est pas la peine que vous descendiez. [...] Que portez-vous là ?*
- *De la viande qu'on vient de me donner.*
- *Also, gut, répondit alors l'Allemand qui, après ce " ça va, bon ", fit demi-tour pour aller assister sur la chaussée ses compagnons chargés du contrôle des paquets et des colis des voyageurs.*

*Jacques avait eu chaud ! Mais son paquet, tout bonnement enveloppé de gros papier et placé bien en évidence sur ses genoux, n'avait pas prêté à suspicion ».*²

¹ « Jacques » n'a pas pu être identifié parmi l'échantillon d'aveugles : autour de 50 ans et FTP à Marseille.

² C. Davin, *Bataille des ombres*, op. cit., p. 103-104.

Ou étaient-ce tout simplement les mentalités de l'époque qui ne voyaient dans les aveugles que des personnes assistées, infirmes, ne pouvant se débrouiller toutes seules, par manque d'encadrement et d'apprentissage spécifiques ? Combien de résistants se sont fait passer pour de faux aveugles ?

« Dans la grande nuit qui venait d'envelopper la Patrie, ceux qui vivent dans la nuit permanente ne se sentirent pas exclus des souffrances de la communauté nationale, ni dispensés de l'effort qui devait conduire à la résurrection »¹. C'est ainsi que Georges Bidault décrivait les motivations des aveugles et il poursuit son propos en présentant les actions menées par ces résistants, « missions de renseignements, réseaux de transmission, accueil des prisonniers alliés ou évadés, distribution de tracts et de journaux, propagande quotidienne : aucune des tâches qui devait effrayer bien des hommes aux forces physiques intactes ne leur parut inutile ou inaccessible ».

« La cécité, dans la vie courante, impose des règles de comportement, crée des difficultés de vie pratique, auxquelles vont s'ajouter les dangers d'un combat clandestin, contre un ennemi que l'on ne voit pas et qui est partout à l'affût. [...] Ce type d'action s'est effectué parfois en coordination avec des collègues voyants, mais il va de soi que le handicapé visuel avait d'un côté la chance d'apparaître bien mieux qu'eux au-dessus de tout soupçon, mais courait par ailleurs un risque supplémentaire lié à sa déficience visuelle »². En effet, comment s'enfuir rapidement face à l'ennemi ? Comment repérer l'ennemi ?³ Comment tenter d'esquiver en cas de tirs adverses ou comment se défendre contre des coups ?

« S'engager dans l'action clandestine ne nécessite pas une compétence particulière, ni la cécité un obstacle »⁴. Les actions qui reviennent le plus souvent dans les 26 dossiers sont la distribution de tracts et de journaux⁵, les liaisons et la

¹ Avant-propos de Georges Bidault in Charles Davin, *Bataille des ombres*, op. cit., p. 9-10.

² J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 142.

³ Le bruit des bottes ou les soldats allemands parlant entre eux étaient des indices. Mais qu'en est-il s'ils étaient en planque ou s'ils étaient immobiles et silencieux ? Comment reconnaître des miliciens ?

⁴ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 142.

⁵ 19 occurrences.

transmission de plis ou de documents¹, l'hébergement de résistants, de réfractaires ou de Juifs², le transport d'armes ou d'explosifs³, le dépôt de matériel, les renseignements, la fourniture de faux papiers, l'organisation de soirée d'écoute de la radio anglaise, le recrutement des résistants⁴, la tenue de réunions clandestines dans leur logement⁵ et l'orientation de volontaires vers le maquis⁶, l'animation du service sanitaire lors de la Libération de Marseille, l'impression de tracts, la construction d'appareils récepteurs de radio⁷, la mise à disposition de sa boîte aux lettres ou de sa machine à écrire pour la Résistance⁸. Ces actes de Résistance sont très divers et si la propagande et les liaisons dominant nettement, d'autres actions non moins périlleuses ont été accomplies qui soulignent l'utilité des aveugles dans la Résistance. Ils ont su transcender leur faiblesse en une force impensable pour beaucoup.

Les attestations présentes dans le dossier d'Etienne Calistri dressent l'éventail de ses actions. Julien Petit *« déclare avoir connu par l'entremise d'un ami sous l'occupation allemande le 5 janvier 1943 Calistri Etienne, aveugle. Etant recherché par le STO, je lui ai demandé s'il ne pouvait pas me garder les armes que j'avais chez moi. Bien m'en a pris car quelque temps après les Allemands sont venus habiter dans la même villa que moi, un détachement occupant l'école tout près et un officier de liaison avait réquisitionné une chambre. Le 15 mai 1943, Monsieur Calistri est venu chez moi et a emporté les deux fusils calibre 12 ainsi que les munitions. Je suis allé les lui reprendre dans le courant du mois d'août 1944 chez lui 34 rue Decases. Je certifie avoir appartenu dès le début de la Résistance au groupe FTP-MP de Georges Salvan qui pourra le certifier »*⁹.

¹ 15 occurrences. Ces liaisons pouvaient être réalisées sur de longues distances comme nous l'avons vu avec Aimé Caron qui faisait la liaison entre Marseille, Aix-en-Provence et Pont-Saint-Esprit.

² 159 W 92, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Aimé Caron.

³ 13 occurrences.

⁴ 5 occurrences. Vincent Pède a transporté des armes jusqu'à Toulouse et Manosque.

⁵ 159 W 345, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Vincent Pède.

⁶ 3 occurrences chacun.

⁷ 2 occurrences.

⁸ Edouard Battaglini a hébergé pendant 20 jours un déserteur des Chantiers de la Jeunesse et il s'est occupé de le diriger sur le maquis de Saint-André-les-Alpes dirigé par Martin Bret.

⁹ 159 W 50, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edouard Battaglini.

⁷ Laurent Dezeuze était radioélectricien à Marseille puis à Marignane.

² 159 W 148, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Laurent Dezeuze.

⁸ Une occurrence chacun.

⁹ Attestation du 23 mai 1949 validée par Georges Salvan, ex-responsable FTPF-MP du Cabot-Redon.

² 159 W 86, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Etienne Calistri.

Louis Picca confirme et « certifie sur l'honneur que Monsieur Calistri Etienne a accompli des actes de Résistance dès 1942. Il m'a hébergé gratuitement du 17 au 19 février 1943 alors que j'étais recherché pour être déporté au STO en Allemagne. Il habitait à l'époque au 30 de la rue Chateaubriand. Le 9 mars de la même année, j'ai demandé à M. Calistri de cacher des armes chez lui (un fusil 16 mm, un revolver 7 mm et des munitions pour ces armes). Il venait lui-même à mon domicile, 9 rue de la Ciotat au Rouet, que j'habitais avec ma mère à cette époque et les emportait à son domicile, 30 rue Chateaubriand à Endoume. En 1944, ayant contracté un engagement à la compagnie FTPF du Rouet, responsable le lieutenant Vincent Pellegrini, je suis allé le 7 février reprendre mes armes, le revolver avec ses munitions et laissais le fusil à la garde de M. Calistri. Auparavant, le 6 janvier 1944, j'avais demandé à M. Calistri de s'engager dans notre formation, ce qu'il a fait. Il lui a été donné pour tâche d'établir certaines liaisons et de transporter du matériel clandestin de propagande. Le 4 avril 1944, j'ai été arrêté pour être déporté au STO. M'étant évadé de Dijon le 7 avril, le 9 je suis allé demander à M. Calistri de m'héberger à nouveau. Ce qu'il fit bénévolement encore une fois du 9 au 14 avril, à son nouveau domicile, 34 rue Decases. Malgré son infirmité, M. Calistri est aveugle, il a accompli avec courage et abnégation toutes les missions qui lui ont été confiées. Le 13 août 1944, sur ma demande, M. Calistri a rapporté mon fusil et cartouches au Rouet »¹.

Autre exemple, Charles Jeannonlin-Curial, ex-chef du 4^{ème} bataillon du 3^{ème} régiment de l'AS de Marseille, « certifie sur l'honneur avoir eu sous [ses] ordres en qualité d'agent de liaison, a transporté des journaux, des tracts, le nommé Calistri Etienne de 1942 à 1943 (octobre) date de [son] arrestation »².

¹ Attestation de Louis Picca du 2 décembre 1959.

² 159 W 86, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Etienne Calistri.

² Attestation de Charles Jeannonlin-Curial du 12 octobre 1951.

2 159 W 86, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Etienne Calistri.



« En fait, il semble que pas grand-chose n'était impossible. Certains Aveugles de la Résistance ont été pourvus de responsabilités importantes aux niveaux locaux et même régionaux »¹. Effectivement, Laurent Dezeuze², radioélectricien à Marignane, a été responsable FTPF du secteur de Marignane, des Pennes-Mirabeau et de Châteauneuf-les-Martigues à partir du 28 mars 1942³. Par sa profession, il a pu fournir gratuitement des postes émetteurs complets, des pièces détachées et du matériel

radio à la Résistance. Il fut nommé président du Comité local de Libération de Marignane, puis président du Comité de l'Arrondissement d'Aix. En mai 1945, il a été élu maire de Marignane sous l'étiquette du Parti communiste, il a assuré ces responsabilités jusqu'aux élections municipales d'octobre 1947⁴.

Dans notre région, aucune arrestation d'aveugles n'est à déplorer à l'exception de celle du père Perrin, quand il se trouvait à Montpellier, alors qu'au plan national, deux autres ont été condamnés à mort et fusillés en 1944, quatre ont été internés et six ont été déportés⁵. Ils ont été des résistants parmi d'autres et avec les mêmes aspirations et les mêmes motivations, « peut-être par le goût du risque et le fait de prouver aux autres et de se prouver que malgré leur handicap, ils peuvent servir »⁶.

Jacqueline Martin-Bagnaudez n'a pas analysé les professions de ces aveugles résistants pendant la guerre. Peut-être n'étaient-elles pas mentionnées dans les dossiers de l'UAR ? Elle a seulement présenté les professions déclarées au moment de la demande du titre d'aveugle de la Résistance, en émettant quelques réserves : « La déficience visuelle était loin d'être prise en charge comme elle peut l'être de nos jours

¹ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 143.

² Photographie issue de GR 16 P 183 448, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Laurent Dezeuze.

³ 2 159 W 48, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Laurent Dezeuze.

⁴ 41 W 320, AD BDR, Elections municipales du 29 avril et du 13 mai 1945.

Le Provençal, édition des Bouches-du-Rhône, Mardi 30 mai 1978, p. 7.

⁵ C. Davin, *Bataille des ombres*, op. cit., p. 14.

⁶ Discours de Roger-François Clapier lors de l'inauguration de la plaque du 58 avenue Bosquet à Paris, UAR, *Les Aveugles dans la Résistance*, op. cit., p.34.

Tableau 63 : La profession des aveugles résistants après la guerre

Professions	Professions des aveugles résistants de la région		Profession des aveugles de la Résistance en France ¹	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Chaisier	1	4,2%	3	4,1%
Commerçant	5	20,8%	15 ²	20,3%
Brossier	5	20,8%	5	6,8%
Masseur-kinésithérapeute	0	0%	8	10,8%
Milleur	1	4,2%	0	0%
Moniteur de sparterie	2	8,3%	0	0%
Musicien	5	20,8%	11 ³	14,9%
Profession intellectuelle	1	4,2%	8 ⁴	10,8%
Radioélectricien ou téléphoniste	1	4,2%	5	6,8%
Religieux	2 ⁵	8,3%	2	2,7%
Représentant de commerce	1	4,2%	0	0%
Sans	0	0%	17	23%
Total	24⁶	100%	74	100%

et conduisait par ailleurs ceux qui en étaient affligés à exercer des professions qui n'existent plus actuellement sous une forme artisanale, telles celles de brossier ou de chaisier »⁷. Dans le cadre de l'Institut départemental des Aveugles de Marseille, ces brossiers ou ces chaisiers avaient le statut d'ouvrier et non pas d'artisan. Les ouvriers de l'Institut représentent 41,7% des professions des aveugles résistants de la région. Les ouvriers sont surreprésentés dans la région alors qu'ils ne représentent que 10,8% des

¹ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 140-141.

² Ces commerçants peuvent être vendeurs de billets de la Loterie nationale, entrepreneur d'une société de transport, apiculteur, restaurateur.

³ Très variable : accordeur de pianos, organistes, professeur compositeur ou accordéoniste animant des bals populaires.

⁴ Ecrivain, conférencier, enseignant, etc.

⁵ Frédéric Jalaguier, pasteur de l'Eglise baptiste et Michel Perrin, père dominicain Joseph-Marie.

⁶ Pour deux aveugles, la profession n'est pas identifiée.

⁷ J. Martin-Bagnaudez, « Aveugles et résistants », art. cit., p. 140.

aveugles résistants de l'ensemble national. Beaucoup d'activités de l'Institut n'apparaissent pas dans l'étude nationale. Cette différence doit provenir de la grande quantité de personnes qui n'ont pas indiqué leur profession au plan national, seulement 74 professions déclarées sur 119 dossiers¹, ce qui rend les comparaisons difficiles. Les musiciens forment un contingent important (20,8% des effectifs régionaux, bien au-dessus des 14,9% des effectifs français). Il en va de même pour les religieux : la région présente le seul pasteur et le seul moine de l'échantillon. Les professions supérieures et les classes moyennes sont sous-représentées ce qui souligne l'origine sociale plus populaire des aveugles de la région.

Si nous comparons les professions exercées pendant et après la guerre, malgré quelques changements, le statut social reste quasiment le même, le contraire aurait été surprenant, il n'y a pas eu d'ascension sociale fulgurante ou de déclassement social. Ainsi, ces aveugles ont repris le cours normal de leur vie, à l'exception de Laurent Dezeuze qui a été maire de Marignane.

Jacqueline Martin-Bagnaudez n'a pas analysé d'autres critères. Néanmoins, la réflexion peut se poursuivre sur certains points. Les actions des aveugles de la Résistance restent méconnues du grand public². Pourtant, l'attribution du titre de CVR met en évidence leur engagement et quelques honneurs leur ont été décernés³. Sur les 26 aveugles résistants de notre échantillon, au moins 12⁴ ont été distingués par une médaille : Albert Barbini, Edouard Battaglini, Laurent Dezeuze et Paul Peira ont reçu la médaille commémorative au titre de la Résistance, Marius Bicheron la médaille de la Résistance, Jules Chaillan la médaille de la reconnaissance française, Paul Peira et Edouard Mossé la médaille de la France libérée, Marius Bicheron, Aimé Caron, Roger-

¹ Profession inconnue dans 37,8% des cas ce qui est énorme. Pour la région, cette inconnue n'est que de 7,7%.

² Le livre de Charles Davin a été publié en 1953. La brochure de l'UAR est, certes, plus récente mais elle remonte à 2007, quelle a été sa diffusion ? Les articles cités sont assez récents mais ils sont parus dans des revues spécialisées : *La Lettre de la fondation de la Résistance* et *Histoire et Archives*. Le cas de Jacques Lusseyran est peut-être plus connu, résistant aveugle, déporté à Buchenwald et universitaire après la guerre mais hors de notre champ d'étude.

³ En plus de la Croix du combattant volontaire de la Résistance qui accompagne le titre de CVR.

⁴ AD BDR, Dossiers de demande de la carte de CVR.
Avis de décès parus dans *Le Provençal* ou *La Provence*.

François Clapier, Antoine Mazzini, le père Joseph-Marie Perrin et Charles Toulouze la Croix de guerre avec étoile de bronze¹.

Les dossiers d'Arthur Bacci, d'Aimé et d'Edouard Battaglini, d'Hippolyte Chiappero, d'Antoine Mazzini, de Barthélémy Puccio, d'Honoré Reynaud et de Charles Toulouze ont été déposés pour l'obtention de la médaille de la France libérée en 1952 sans que nous puissions savoir quel a été le résultat de ces demandes².

A partir de ces dossiers de récompenses et des registres matricules, nous pouvons connaître leur expérience militaire avant leur entrée dans la Résistance. Trois résistants aveugles ont participé à la Première Guerre mondiale. Arthur Bacci a fait son service militaire de 1908 à 1910, il a été envoyé en Tunisie du 29 avril 1908 au 14 juillet 1909. En août 1914, il a été mobilisé avant d'être réformé par la commission de Marseille, le 31 août 1914, pour trouble de la vue³. Marius Bicheron était devenu aveugle à la suite d'une blessure contractée lors de la Première Guerre mondiale⁴. Etienne Vigne a été mobilisé en août 1914 et maintenu le 28 décembre 1914 en service auxiliaire par la commission de réforme d'Avignon. Cependant, il a été rappelé à l'activité le 28 mars 1915 au 8^{ème} régiment d'infanterie coloniale et il est arrivé au corps le 4 avril 1915 où il est resté jusqu'au 23 mai 1919, placé dans les services auxiliaires, sa myopie ayant été jugée « *suffisamment corrigée* » pour rester à l'arrière, mais pas pour monter au front. Il a été réformé par la commission de Marseille le 26 janvier 1932⁵. Etienne Calistri et Hippolyte Chiappero ont été exemptés, puis réformés définitivement, tandis qu'Etienne Calistri est qualifié de « *non récupérable* » le 28 mars 1939⁶. Léon Richaud, né en 1901 à Puyloubier, n'est pas recensé dans les registres matricules des Bouches-du-Rhône de 1921⁷.

¹ Pour Marius Bicheron, nous ne savons pas quelle est l'étoile reçue.

² 74 W 37 et 74 W 38, AD BDR, Dossiers de demande de la médaille de la France libérée.

³ AD BDR, Registre matricule d'Arthur Bacci, n°3 550.

⁴ Voir ci-dessus.

⁵ AD BDR, Registre matricule d'Etienne Vigne.

⁶ AD Corse, Registre matricule d'Etienne Calistri, n°270.

AD BDR, Registre matricule d'Hippolyte Chiappero, n°1 863.

⁷ Les réformés définitifs n'étaient pas inscrits dans les registres matricules.

D'autres aveugles ont accompli leur service militaire à l'image d'Honoré Reynaud qui a servi du 20 avril 1930 au 20 avril 1931 au 15^{ème} régiment d'infanterie motorisée à Albi comme 1^{ère} classe¹. Paul Peira et Charles Toulouze étaient aveugles de naissance², le père Joseph-Marie Perrin l'est devenu à 10 ans³, Barthélémy Puccio à 18 ans⁴, Edouard Mossé à 20 ans⁵ et Albert Barbini à la suite d'un accident.

Aucun d'entre eux n'a été mobilisé lors de la campagne de 1939-1940, leur acuité visuelle étant déjà trop faible ou nulle. Différents statuts correspondaient à leur situation militaire.

Ils n'étaient pas mobilisables soit par cécité totale, soit en raison d'une acuité visuelle inférieure à 1/20. Pour seulement, la moitié d'entre eux, l'acuité visuelle a pu être déterminée avec certitude.

Tableau 64 : L'acuité visuelle des aveugles résistants de la région pendant la guerre

Acuité visuelle	Effectifs	%
Cécité complète	11 ⁶	73,3%
Moins de 1/20	4	26,7%
Total	15	100%

Le handicap n'a pas été un obstacle à leur engagement et cela explique peut-être pourquoi ils ont été décorés en grand nombre pour leurs actions. Aimé Caron et Laurent Dezeuze ont même eu des grades FFI homologués, Aimé Caron ayant été nommé sergent et Laurent Dezeuze sous-lieutenant⁷. Ces grades témoignent de leur rôle d'organisateur dans l'Institut pour le premier et dans le secteur de Marignane pour le

¹ 74 W 37, AD BDR, Dossier de demande de la médaille de la France libérée d'Honoré Reynaud, 8 février 1952.

² 74 W 37, AD BDR, Dossiers de demande de la médaille de la France libérée en 1952.

³ C. Leca, *Le Père Joseph-Marie Perrin, un maître de sagesse*, Paris, Editions Artège, 2015, p. 19.

⁴ 74 W 37, AD BDR, Dossiers de demande de la médaille de la France libérée, 9 février 1952.

⁵ « Edouard Mossé n'est plus », *Le Provençal*, édition de Marseille, 11 janvier 1987, p. 4.

⁶ Aimé Caron est comptabilisé dans cette catégorie après la perte définitive de la vue le 23 avril 1943.

⁷ 2 159 W 471 et 2 159 W 472, AD BDR, Résistants FFI du département des Bouches-du-Rhône homologués en 1952 : registres. Listes des FFI de la IX^{ème} région militaire.

second. Enfin, le père Joseph-Marie Perrin¹ a été honoré du titre de Juste parmi les Nations, en 1999, par le Mémorial de Yad Vashem pour avoir secouru des Juifs pendant la guerre.



Figure 25 : Le père Joseph-Marie Perrin dans sa jeunesse² et le Mur des Justes à Marseille dans le Parc du 26^{ème} centenaire, dans la troisième colonne de noms se trouve celui du révérend père Joseph-Marie Perrin³



Une rue de Marseille porte le nom d'un aveugle résistant, Edouard Mossé. Il était né le 7 décembre 1904. Son père était voyageur de commerce et sa mère sans

¹ Son vrai prénom Michel.

² C. Leca, *Le Père Joseph-Marie Perrin, un maître de sagesse*, op. cit., page non numérotée.

³ Photographies de l'auteur.

profession. En perdant la vue à 20 ans, son rêve d'une carrière de ténor s'est évanoui et il devint représentant de commerce. Il se maria à Marseille en 1926 et il eut une fille. Dès l'entre-deux-guerres, il se soucia du sort des aveugles, il s'investit dans l'Union provençale des Aveugles civils à partir de 1933. Pendant le conflit, il adhéra aux Milices socialistes de Marseille (du 1^{er} janvier 1943 au 31 août 1944) où il servit d'agent de liaison et de fournisseur de cartes d'identité. Il « *en profitait pour se faire accompagner par une tierce personne qui était souvent une recrue qui prenait sur ses indications la route de nos maquis. Ce subterfuge était aussi employé pour se rendre chez nos agents fournisseurs de fausses cartes d'identité* »¹. Après la guerre, il a été président du Comité régional de la protection sociale des aveugles, vice-président de l'Union provençale des Aveugles civils, puis président en 1957, vice-président national de la Fédération des Aveugles de France en 1948, vice-président national de l'Amitié des Aveugles de France en 1957, administrateur du Comité national pour la protection du comité de Libération des Aveugles, chargé de mission auprès des Préfectures du Var et des Basses-Alpes². Il s'installa à Allauch en 1950. Il a été à l'origine de la création du Foyer méditerranéen des Aveugles en 1970, appelé aussi maison de retraite des Cannes blanches, et c'est la rue où se trouve le foyer qui porte son nom depuis 1989. Pour toute son œuvre dans la Résistance ou au service des aveugles, il a reçu la médaille de la France libérée en 1952, la médaille d'argent de la Ville de Marseille et il était officier de l'Ordre national du Mérite, officier de l'Ordre de la Santé publique en 1962, commandeur du dévouement civique et grand prix humanitaire de France. Il est décédé à Marseille, le 9 janvier 1987, et il repose au cimetière israélite de la Timone-Saint-Pierre de Marseille³.

¹ Attestation de Paul Trompette, responsable des milices socialistes, pour Edouard Mossé.

² 159 W 315, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edouard Mossé.

² 74 W 108, AD BDR, Médaille de l'Ordre de la Santé publique. Lettre du maire d'Allauch au Préfet des Bouches-du-Rhône le 9 octobre 1961.

³ 2 159 W 315, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edouard Mossé.

74 W 108, AD BDR, Médaille de l'Ordre de la Santé publique.

2132 W 27, AD BDR, Dossier sur les Cannes blanches.

« Edouard Mossé n'est plus », *Le Provençal*, édition de Marseille, 11 janvier 1987, p. 4.

A. Blès, *Dictionnaire des noms de rue de Marseille*, op. cit., p. 316.

A la mémoire de ces aveugles, trois plaques commémoratives ont été apposées à Paris. La première a été inaugurée le 19 mai 2005, au 58 avenue Bosquet dans le 7^{ème} arrondissement, au siège de l'association des Aveugles de la Résistance¹.



Figure 26 : Plaque du 58 avenue Bosquet à Paris²

La deuxième a été dévoilée le 25 novembre 2014 à l'Institut national des Jeunes Aveugles (INJA), au 56 boulevard des Invalides, dans le 7^{ème} arrondissement. Le site Internet de l'Académie de Paris retrace la cérémonie³. D'après ce site, 132 personnes ont eu leurs états de service reconnus en tant qu'aveugles de la Résistance en 2014 et c'est effectivement le nombre de noms gravés sur la plaque.

Une troisième cérémonie s'est déroulée le 15 avril 2014 au siège de la Fédération des Aveugles de France, 6 rue Gager-Gabillot dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a rendu hommage à ces résistants :

« Du maquis des Glières en Haute-Savoie jusqu'au Finistère, à Lyon, à Paris... partout sur le territoire national, les résistants aveugles et amblyopes ont caché des armes, joué le rôle de passeurs, utilisé leurs connaissances de téléphonistes pour faire

¹ « Les aveugles de la Résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n°42, septembre 2005, p. 3.

² Photographie de l'auteur.

³ Site Internet de l'Académie de Paris, consulté le 7 mai 2016.

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1069207/en-l-honneur-des-aveugles-resistants.

fonctionner les postes récepteurs et transmetteurs, se sont spécialisés dans la réalisation de faux papiers ou encore ont inventé des stratagèmes pour assurer la distribution de tracts. [...] N'oublions jamais ces résistants qui, passant au-delà leur handicap, ont combattu pour notre liberté »¹.

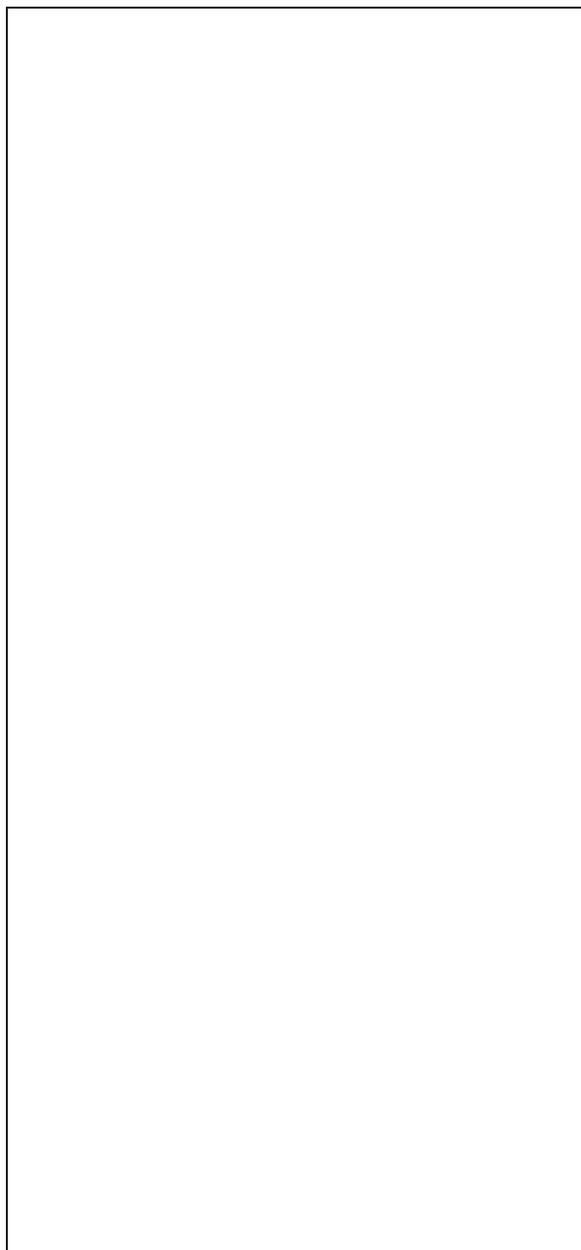


Figure 27 : Plaque de l'Institut national des jeunes aveugles²

¹ Site Internet du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, consulté le 7 mai 2016.
<http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-de-segolene-neuville-lors-du-devoilement-de-la-plaque-commemorative-en>

² Photographie de l'auteur.

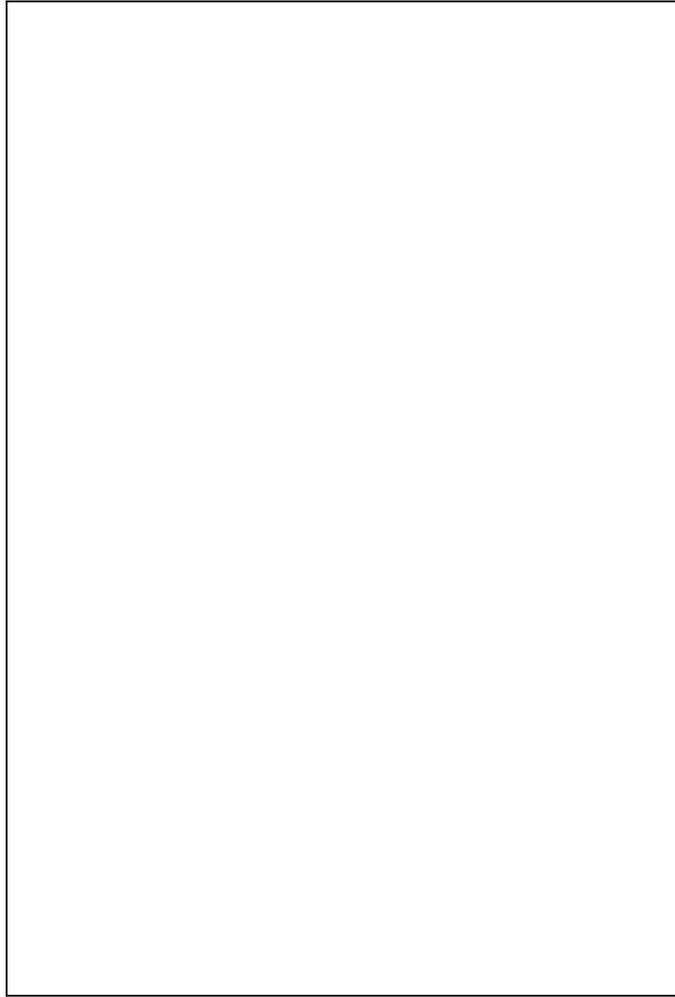


Figure 28 : Photographie de la plaque de la Fédération des Aveugles de France¹

Ces aveugles, réformés militaires, s'engagèrent dans la Résistance par patriotisme, certainement, mais pas seulement. Ils y recherchèrent une reconnaissance sociale de la part de leurs compagnons et ils y trouvèrent une estime de soi et une gratitude par l'octroi de ce titre d'Aveugle de la Résistance et de CVR. Quel que soit le motif de réforme, nous avons constaté que ces réformés des deux campagnes de 1914-1918 et 1939-1940 étaient surreprésentés dans la région. La Résistance a été, pour eux, un révélateur de leurs capacités, une manière de s'affirmer et de s'intégrer dans un groupe social, d'abord celui des résistants, puis dans celui des anciens combattants auquel, malgré leur handicap ou leur maladie, ils pouvaient appartenir légitimement pour les actes accomplis dont ils n'avaient pas à rougir par rapport à leurs homologues. En effet, mis à part les combats armés, ces réformés, et particulièrement les aveugles, ne

¹ Photographie de l'auteur.

semblaient ne rien s'interdire et ils outrepassèrent leurs difficultés pour s'émanciper, voire se sublimer.

Cette quête de reconnaissance ou cette volonté désespérée de participer à la lutte était présente également chez les plus jeunes qui, à cause de leur âge, n'étaient pas mobilisables en 1939-1940. Chez eux, la défaite a pu être vécue comme une humiliation, encore accentuée par la frustration de n'avoir pas pu défendre son pays. La création des Chantiers de la Jeunesse à la suite de la suppression du service militaire devenait un tremplin ou une transition pour quelques jeunes gens, avides de revanche.

g) Les Chantiers de la Jeunesse

La Résistance « y voyait d'une part, une source de recrutement pour ses propres engagés et, d'autres part, une masse de réserve pouvant être rapidement transformée en troupe active après quelques journées d'instruction militaire. En effet, les Chantiers se sont toujours considérés comme une réserve de l'armée tant que celle-ci a existé (juillet 1940-novembre 1942). Par la suite, les Chantiers servirent tout naturellement de support à l'armée clandestine, en particulier, l'ORA (décembre 1942-juin 1944). Enfin, en tout temps, les Chantiers ont constitué contre l'occupant une administration publique noyautée (NAP) aussi bien en Afrique du Nord, qu'en Allemagne et en France »¹. Cette vision résistancialiste, présentée par André Souyris-Rolland, résistant ayant obtenu la carte de CVR, ancien cadre des chantiers, se vérifie-t-elle dans notre région d'étude ?²

Le dernier contingent de la classe 1939 et le premier contingent de la classe 1940 n'ont pas eu le temps de combattre du fait de la signature de l'Armistice du 22 juin 1940 même s'ils furent convoqués dans les dépôts du 8 au 9 juin 1940. Il y avait 90 000 hommes appelés qu'il fallait démobiliser sans avoir reçu d'instruction militaire.

¹ A. Souyris-Rolland (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Actes du colloque d'histoire des 12 et 13 février 1992, Paris, Arcueil, Société des amis des musées des Chantiers de la Jeunesse, Public-Réalisations, 1992, p. 99.

² Olivier Faron présente les ambivalences des points de vue à propos des Chantiers de la Jeunesse dans l'introduction de son ouvrage.

O. Faron, *Les Chantiers de la Jeunesse, Avoir 20 ans sous Pétain*, Paris, Bernard Grasset, 2011, p. 13-16.

Pour gérer cette situation, les Chantiers de la Jeunesse furent institués par la loi du 30 juillet 1940, puis celle du 18 janvier 1941.

« Art. 1. Les jeunes gens incorporés les 8 et 9 juin 1940 sont relevés, à compter de la publication du présent décret, de leurs obligations militaires d'activité.

Art. 2. A partir de la même date, ils sont versés pour une durée de six mois dans des groupements de jeunesse constitués sous l'autorité du ministre de la jeunesse et de la famille »¹.

De la création des chantiers jusqu'à leur dissolution en juin 1944², 405 000 jeunes hommes de nationalité française y effectuèrent un stage en métropole lors de leur vingtième année³. Les premiers incorporés étaient nés entre le 1^{er} avril 1920 et le 31 décembre 1921⁴ et les derniers entre le 1^{er} janvier 1924 et le 31 décembre 1924⁵.

Tableau 65 : Les classes d'âge des résistants masculins concernés par l'incorporation dans les Chantiers de la Jeunesse

Classes	BDR		Gard		Vaucluse		Région		France ⁶	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
4/1940-12/1940	218	19%	104	14,3%	110	15,5%	432	17%	83 625	20,6%
1941	305	26,6%	157	22%	194	27,4%	656	25,4%	308 148	76,1%
1942	177	15,4%	176	24%	150	21,2%	503	19,5%		
1943	226	19,7%	132	18,2%	137	19,4%	495	19,2%		
1944	222	19,3%	158	21,7%	117	16,5%	497	19,2%		
Total	1 148	100%	727	100%	708	100%	2 583	100%		

¹ Loi du 30 juillet 1940, *Journal officiel* du 1^{er} août 1940, p. 4 606.

² Certains groupements continuèrent d'exister malgré leur dissolution.

³ Ne sont pas comptabilisés les chantiers implantés en Afrique du Nord.

A. Souyris-Rolland (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, op. cit., p. 193.

⁴ Arrêté de convocation dans les Chantiers de la Jeunesse.

⁵ A. Souyris-Rolland (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, op. cit., p. 246.

⁶ En ajoutant les 10 000 membres de Jeunesse et Montagne et les 2 500 jeunes des Chantiers de la Marine, on obtient en arrondissant les 405 000 personnes. *Ibid.*, p. 193.

Les effectifs théoriques des jeunes gens concernés par les Chantiers de la Jeunesse, devenus ensuite résistants, sont présentés dans le tableau ci-dessus. Il ne s'agit que des effectifs théoriques par manque d'information sur leur incorporation réelle, réformés et renvoyés dans leurs foyers, non présentation lors de la convocation, exclusion des juifs, exemption pour les mineurs, les policiers et les gendarmes, les sursitaires pour cause d'études ou pour les agriculteurs chefs d'exploitation ou les ouvriers spécialisés¹. La classe d'âge la plus abondante était celle de 1941 (de 22% des incorporables dans le Gard² jusqu'à 27,4% dans le Vaucluse, en passant par 26,6% dans les Bouches-du-Rhône soit 25,4% dans la région).

Seuls 256 résistants ont été enrégimentés de manière certaine dans ces groupements dans les Bouches-du-Rhône (22,3% des incorporables), 174 dans le Gard (23,9%), 199 dans le Vaucluse (28,1%) et 629 dans la région (24,4%)³. Sur l'ensemble de l'échantillon, tous sexes confondus, les jeunes incorporables représentaient 12,4% des résistants des Bouches-du-Rhône, 27% dans le Gard, 21,2% dans le Vaucluse et 16,4% dans la région. Une comparaison est possible avec les chiffres donnés par Olivier Faron, mais ceux-ci concernent la fin de l'occupation et les jeunes quittant les chantiers pour rejoindre directement la Résistance, alors que les nôtres portent sur l'ensemble de la période vichyste. Ces jeunes résistants de la région, en quittant les Chantiers de la jeunesse, n'ont pas rejoint directement la Résistance, la plupart d'entre eux eurent une activité professionnelle avant de s'engager dans la lutte clandestine.

« Une note du service de gestion et de liquidation des chantiers de novembre 1944 évalue à 1 510 jeunes des chantiers ceux passés aux FFI et à 2 710 les engagés dans l'armée. Beaucoup ou pas beaucoup ? Si l'on rapporte ce chiffre aux plus de 20 000 jeunes présents à l'été 1944 dans les chantiers, c'est un pourcentage d'environ 20% : un pourcentage loin d'être négligeable même si de nombreux passages ne

¹ « Les infirmes ou malades graves (atteints de tuberculose, de cardiopathie...) sont déclarés inaptes. Le taux varie entre 5% et 6% des effectifs d'incorporation dont le nombre moyen est de 40 000 jeunes ». C. Pécout, « Les Chantiers de la Jeunesse (1940-1944) : une expérience de service civil obligatoire », *Agora débats/jeunesses*, 2008/1, n°47, p. 28.

² Mais le maximum était la classe 1942 avec 24%.

³ Ils ont pu être incorporés dans des groupements en dehors des trois départements selon leur origine géographique ou l'implantation des groupements. Les Bouches-du-Rhône possédaient également les chantiers de marine.

s'opèrent qu'à l'extrême fin du dispositif des chantiers et donc relativement tardivement, pas avant le milieu de l'année 1944 »¹.

Le taux d'engagement mis en évidence par Olivier Faron pour des jeunes résistants de la dernière heure passés par les Chantiers de la jeunesse correspond à celui des jeunes résistants de notre région ayant été convoqués à une session de ces chantiers.

« Les Chantiers de la Jeunesse constituent une organisation paramilitaire composée d'appelés dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1. Un système de recrutement

Hérité de celui de l'Armée française et qui consiste en l'appel – tous les 4 mois (le service étant de 8 mois) – d'une fraction de la classe en âge d'effectuer le service national obligatoire.

NOTA : Ce système concerne les départements de la Zone libre [...].

Ce système remplace le Service de recrutement militaire supprimé par les conventions de l'Armistice, de telle sorte que les conseils de révision n'existant plus les appelés aux Chantiers subissent, dès leur arrivée à leur groupement, une visite médicale approfondie effectuée par des médecins, pharmaciens et dentistes du Service de santé militaire affectés aux Chantiers. [...]

3. Un temps de service en deux périodes [...]

- Une période d'instruction (4 premiers mois)*

Les quatre premiers mois servent à donner aux jeunes appelés la formation de base qui comporte – outre les formalités d'incorporation :

- L'école du soldat sans armes,*
- L'entraînement à la marche,*
- L'initiation aux travaux du groupe d'affectation,*
- Le contrôle scolaire [...]*

¹ O. Faron, *Les Chantiers de la Jeunesse, Avoir 20 ans sous Pétain*, op. cit., p. 276.

- *Une période de formation (4 derniers mois)*

Les anciens sont associés à l'instruction des jeunes appelés [...]. C'est ainsi que tant dans les exercices physiques (ordre serré, entraînement, hébertisme) que sur les chantiers de travail (forestage, travaux de route, etc.), dans lesquels la notion d'effort en équipe joue à plein, les anciens mettent leur point d'honneur à ce que « leurs jeunes » ne les déconsidèrent pas devant les autres équipes »¹.

Même si ces jeunes gens de vingt ans ne reçurent pas d'instruction armée, l'Ordonnance du 1^{er} octobre 1945 valida le service accompli dans les Chantiers de la Jeunesse comme temps de service militaire actif : *« Le temps de stage obligatoirement accompli dans l'organisation dite Chantiers de la Jeunesse française est compté pour une égale durée de service militaire. Il sera imputé sur le temps légal de service à accomplir par les jeunes gens appelés sous drapeaux et entrera en compte pour l'accès aux divers échelons de solde »*². Les engagements dans la Résistance des anciens des Chantiers étaient individuels, certains les désertèrent pour éviter leur départ pour le STO. Cependant, il exista à l'approche de la Libération des ralliements collectifs.

André Souyris-Rolland dresse un bilan de la participation des unités des Chantiers de la Jeunesse à la Résistance armée en 1944. Dans le Gard, deux maquis recrutèrent parmi ses membres. Le premier maquis est celui du Corps franc des Ardennes avec le lieutenant Cadé du groupement 153 et les anciens du groupement 23³. Antoine Cadé, chef de groupe aux Chantiers, déserta en août 1944, et ses services furent homologués à compter du 1^{er} août 1944 jusqu'au 26 août 1944 dans le maquis ORA Corps franc des Ardennes. Il s'engagea ensuite dans la Première Armée française. Sa citation à l'ordre du régiment avec attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze en témoigne : *« Jeune officier alsacien plein d'allant. Après avoir créé un groupe de Résistance dans les Chantiers de la Jeunesse, a rejoint le maquis ORA de Rochefort*

¹ O. Faron, *Les Chantiers de la Jeunesse, Avoir 20 ans sous Pétain*, op. cit., p. 25-27.

² Ordonnance n°45-2213 du 1^{er} octobre 1945 relative au stage accompli dans l'organisation dite « Chantiers de la Jeunesse française », *Journal officiel de la République française* du 2 octobre 1945, p. 6 160.

³ A. Souyris-Rolland (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, op. cit., p. 142-143.

avec ses hommes, en août 1944 »¹. Le second maquis est celui de l'Aigoual-Cévennes avec le chef Boudoute du groupement 45 et les anciens de l'Hérault. René Boudoute gagna ce maquis le 12 août 1944. Dans le Vaucluse, le groupement 33 passa au maquis de L'Isle-sur-la-Sorgue². Ces exemples d'engagements tardifs n'ont pas été intégrés dans l'échantillon de l'étude. Néanmoins, ils soulignent l'émergence de groupes de résistants au sein même des Chantiers et encadrés par leurs chefs. Le noyautage de cette administration explique en partie pourquoi les Chantiers de la Jeunesse furent reconnus comme un vivier pour la Résistance par l'Ordonnance du Gouvernement provisoire de la République du 13 décembre 1944. « *Les cadres des Chantiers ont pris dans leur ensemble une part active à la Résistance, soit dans le maquis, soit dans l'exercice de leurs fonctions* »³.

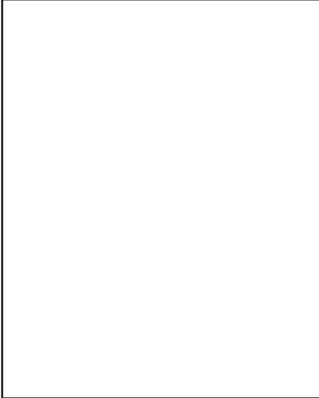
Plusieurs de ces cadres ont été retrouvés dans nos dossiers comme Pierre Bonami dans le Vaucluse, commissaire assistant aux Chantiers de la Jeunesse, puis gardien de la paix, membre des FTPF à Cabrières-d'Aigues. Dans les Bouches-du-Rhône, Pierre Poumarède a été chef dans les Chantiers de la Jeunesse avant de devenir officier dans la garde des communications et membre du réseau Résistance-Fer. Jean-Louis Salaün a été commissaire assistant chef de groupe de juillet 1941 au 1^{er} février 1944. A cette date, il déserta et il entraîna avec lui le groupe des Chantiers qu'il commandait pour rejoindre les CFL d'Arles⁴. Jean Salkin était chef de groupement dans les Chantiers, puis membre de l'ORA des Bouches-du-Rhône.

¹ A. Cadé, *Les volontaires de 1944, Journal de marche d'un sous-lieutenant du Commando Vigan-Braquet (août 1944-mai 1945)*, Guebwiller, chez l'auteur, p. 187.

² A. Souyris-Rolland (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins, op. cit.*, p. 142-143.

³ Ordonnance du 13 décembre 1944 fixant les conditions d'application de l'ordonnance du 5 juillet 1944 portant dissolution de l'organisation des Chantiers de la Jeunesse française, *Journal officiel de la République française du 14 décembre 1944*, p. 1 879.

⁴ En croisant les données dans la base, membres des CFL d'Arles et date d'engagement au 1^{er} février 1944, on trouve quatre résistants qui ne pouvaient pas être issus des Chantiers de la Jeunesse car ils étaient trop âgés. Ces jeunes qui ont déserté en même temps que leur chef ont-ils rejoint la même unité que lui ? Ont-ils été homologués ?



L'exemple le plus notable d'un cadre des Chantiers de la Jeunesse est le pasteur Henri Gennatas¹ connu dans la Résistance sous le pseudonyme de « Marc-André Richemont », né le 5 novembre 1913 à Alger d'un père médecin. Il soutint un doctorat en théologie réformée. Il se maria en 1936 et il devint pasteur en 1939. En fonction dans le Lot-et-Garonne à Tonneins, il a été mobilisé en 1939 comme lieutenant de cavalerie, chargé d'organiser et de

commander la défense terrestre et aérienne des ateliers de chargement de la poudrerie nationale de Moulins Bessé à La Charité-sur-Loire. Il rejoignit ensuite la direction de la cavalerie à Montauban. Démobilisé, il fut aumônier dans les Chantiers de la Jeunesse à Casteljaloux, dans le Lot-et-Garonne, puis dans les Alpes-Maritimes, à Agay en 1942 et au Muy en 1943 et pour finir à Manosque en 1943 avant d'opter pour la clandestinité pour raison de sécurité à partir du 15 mai 1943, ne revoyant plus sa femme et ses deux fils jusqu'à la Libération². Au sein des Chantiers, il avertissait les jeunes appelés au STO et il les aidait à désertier. Il aurait, ainsi, empêché le départ de 2 000 jeunes pour le STO³. Une attestation de Max Juvénal, chef régional des MUR de R2, confirme ce chiffre.

« Au moment des accords Sauckel-Laval, il organisa avec Martin-Bret, responsable Combat des Basses-Alpes, le sabotage systématique des départs du STO pour l'Allemagne. Grâce à son action et à celle de ses jeunes équipiers, les objectifs ci-dessous furent réalisés :

1- La plupart des jeunes gens des chantiers prévenus à temps et clandestinement de leur désignation pour l'Allemagne, parvinrent à désertier le Groupement des Chantiers de la Jeunesse, et sous la conduite du pasteur Gennatas formèrent les premiers éléments des Maquis de Luberon et des Basses-Alpes.

¹ Photographie issue de :

GR 16 P 250 596, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Gennatas.

² Sa famille était installée à Lavilledieu dans le Tarn-et-Garonne chez son beau-père, consul des Pays-Bas.

³ J.-P. Chiny, *Journal de l'ANACR des Bouches-du-Rhône*, n°62, 1^{er} semestre 2011.

2- *La plupart des futures recrues, originaires de la Drôme furent avisées du guet-apens qui les attendait en acceptant de répondre à l'appel d'incorporation des Chantiers ; prévenus systématiquement par les soins de l'aumônier, ils purent rejoindre le maquis des Alpes.*

Grâce à cette action double, le Groupement des CJF de Manosque finit par être dissous. Près de 2 000 hommes furent ainsi soustraits par l'équipe AS du Pr Gennatas à la sinistre déportation.

Continuant son activité, rayé des cadres CJF, se dépensant au service de ses jeunes maquisards, vivant une vie totalement clandestine, acceptant de vivre loin de sa famille demeurée sous la surveillance de la police vichyste à Montauban, le Pasteur Gennatas fit partie du Maquis de Segoyer (Basses-Alpes). Toujours sous les ordres de Martin-Bret, il participa à la direction de l'Ecole des Cadres Maquis de Digne.

Arrêté par la police d'occupation italienne à Manosque¹, il s'échappa grâce à la complicité de ses camarades de Combat et de Libération.

Condamné par contumace par le Tribunal de Digne², il continua toujours clandestinement son inlassable activité au service de la France combattante »³.

Ses services furent homologués à compter du 1^{er} janvier 1943 dans le cadre du NAP en tant qu'agent P2 et comme membre du mouvement Combat. Son action s'étendait sur plusieurs départements, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Basses-Alpes. Après son départ des Basses-Alpes, il fut envoyé à Marseille par Max Juvénal pour réorganiser la Résistance locale après l'affaire Flora qui avait entraîné de nombreuses arrestations. Il était responsable ROP (Recrutement Organisation Propagande) des MUR de Marseille-Aubagne et il mit en place, avec Albert Chabanon,

¹ En mai 1943.

² Condamné le 4 novembre 1943 à un an de prison pour « détention et distribution d'imprimés d'inspiration étrangère ».

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 504.

³ GR 16 P 250 596, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Gennatas. Attestation de Max Juvénal, chef régional des MUR de R2, du 31 mars 1954.

l'Organisation universitaire, puis, en novembre 1943, il devint chef départemental du NAP. Il participa à la fondation, à la rédaction et à la diffusion du journal clandestin des MUR, *Le Marseillais*. Recherché par la Gestapo et le domicile de ses parents ayant été perquisitionné à Montauban, il fut caché à la clinique Ambroise Paré à Marseille, une jambe plâtrée et sous une fausse identité. En mai 1944, il a été envoyé en mission à Alger pour rendre compte de la situation de la Résistance marseillaise. Le voyage était périlleux, il transita par Lourdes puis des gendarmes, liés au BCRA, l'emmenèrent à Navarrenx où des passeurs le guidèrent. Arrêté en Espagne à Isaba, il fut interné plusieurs semaines à la prison de Pampelune¹. Lors de son transfert au camp de Miranda, il s'évada à Madrid et il parvint à rejoindre un membre du BCRA dans la capitale espagnole. Avec l'aide de l'ambassade canadienne, muni d'une nouvelle identité, il atteignit enfin Alger en passant par Gibraltar. Après une rencontre avec le général de Gaulle, il fut nommé directeur du service de liaison entre l'Assemblée consultative et le cabinet d'Action en France puis membre du cabinet d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie. C'est à Alger qu'il prépara l'après-Libération et l'organisation du CDL des Bouches-du-Rhône et du Commissariat de la République de la région R2. Il débarqua à Cavalaire le 16 août 1944, comme membre de l'état-major du général de Lattre, il participa à la Libération de Marseille. Il devint le directeur de cabinet du Commissaire de la République de la région de Marseille, Raymond Aubrac. En octobre 1944, il commanda le 5^{ème} escadron du 8^{ème} régiment de dragons dans la 1^{ère} armée française et il prit part aux campagnes des Vosges, d'Alsace, de la Forêt-Noire et d'Autriche. Il quitta l'armée et il fut nommé administrateur adjoint chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Berne, puis à Nankin jusqu'en 1948. Il reprit sa charge de pasteur à Castres de 1948 à 1956, à Chambéry de 1956 à 1963, au Maroc de 1963 à 1970, à Tarbes de 1970 à 1975 avant d'être mis en retraite anticipée à Marseille au service de la Croix-Rouge française. Ses services dans la Résistance furent homologués avec le grade de capitaine et il fut décoré de la médaille de la Résistance avec rosette, de la Croix de guerre avec étoile de vermeil et de la médaille de vermeil de la Croix-Rouge française. Il est décédé en 2010 à l'âge de

¹ Le titre d'interné résistant lui a été refusé parce que l'internement avait duré moins de 90 jours.

97 ans. Une rue porte son nom à Manosque¹. Il publia plusieurs ouvrages sous différents pseudonymes et le dernier est un roman édité à titre posthume².

Les Chantiers de la Jeunesse ont pu constituer un terreau patriotique pour la Résistance, surtout en Afrique du Nord. « *Les chantiers ont pour mission de propager auprès des jeunes les valeurs pétainistes. Il s'agit avant tout de former de bons citoyens et de bons patriotes, propagandistes de la Révolution nationale qui, une fois sortis des Chantiers, divulgueront autour d'eux le discours maréchaliste. Cela passe alors par l'instauration de conditions de vie et d'activités chargées d'accélérer ce processus d'intériorisation idéologique* »³. Beaucoup de jeunes gens ayant fait leur stage dans les Chantiers sont devenus par la suite résistants, mais ils ne l'étaient pas encore au moment du stage ou ils l'étaient déjà avant leur incorporation. Leur convocation au STO a certainement été plus déterminante dans leur choix que leur passage dans ces Chantiers qui leur inculquèrent, néanmoins, une culture militaire. Enfin, les cadres des chantiers, résistants dans la région, étaient finalement peu nombreux et seul Henri Gennatas l'était à l'intérieur de cette organisation qu'il noyauta habilement dans les Basses-Alpes⁴, les autres cadres furent résistants après leur travail dans les chantiers.

D'autres mouvements de jeunesse se développèrent sous le régime de Vichy. Seule l'Ecole de cadres d'Uriage est apparue dans un dossier, celui d'Aimé Bonifas dans le Gard.

¹ Il n'a pas de dossier de CVR dans les Bouches-du-Rhône. Etant donné sa mobilité après la guerre, nous ne savons pas où il a pu faire sa demande et s'il a vraiment déposé un dossier dans un des offices départementaux.

GR 16 P 250 596, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Gennatas.

M.-A. Richemont, *L'épopée du silence*, Bienne, Editions Perret-Gentil, 1945, 199 p.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, op. cit., tome II, p. 449-453.

J.-P. Chiny, *Journal de l'ANACR des Bouches-du-Rhône*, n°62, 1^{er} semestre 2011.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 504-505.

² G. Guérin, *Pendant l'esclavage*, Edition clandestine, juillet 1944, 95 p.

M.-A. Richemont, *L'épopée du silence*, Bienne, Editions Perret-Gentil, 1945, 199 p.

M.-A. Richemont, *Horizons*, Genève, Editions Perret-Gentil, 1963, 159 p. Recueil de poésies.

H. Gennatas-Richemont, *Epopée pastorale*, Maisons-Laffitte, Ampelos, 2016.

³ C. Pécout, « Les Chantiers de la Jeunesse (1940-1944) : une expérience de service civil obligatoire », *Agora débats/jeunesses*, art. cit. p. 29.

⁴ Mais il n'était pas dans notre zone géographique à ce moment-là. C'est en quittant sa fonction d'aumônier des Chantiers de la Jeunesse qu'il arriva à Marseille dans la clandestinité.

La formation scolaire et la formation militaire indiquent que les résistants venaient d'horizons divers et qu'ils connurent des trajectoires très différentes avant la guerre. Les plus jeunes n'étaient pas en âge d'être mobilisés lors de la campagne de 1939-1940. Pourtant, ces jeunes, parfois encore scolarisés, fournirent des éléments nombreux à la Résistance qui recruta abondamment dans ce milieu et qui créa des organisations qui leur étaient destinées, notamment Combat universitaire ou l'Organisation universitaire des MUR qui rallièrent le plus grand nombre d'étudiants résistants dans les Bouches-du-Rhône. Ces jeunes fréquentèrent les stages des Chantiers de la Jeunesse et cette organisation vichyste a pu être un facteur de l'entrée en Résistance de jeunes qui rejetèrent l'idéologie de la Révolution nationale ou refusèrent de rester dans ces Chantiers, antichambres du STO à partir de 1943. Les résistants plus âgés avaient une expérience militaire plus solide, dépassant parfois le seul accomplissement du service militaire. Des vétérans de la Première Guerre mondiale se gagnèrent la cause de la Résistance et même les réformés de 1914-1918 ou ceux de 1939-1940 refusèrent la défaite. La Résistance permit à ces réformés de transcender leur handicap ou leur maladie pour apporter une aide précieuse, comme nous l'avons vu avec les aveugles de la Résistance. Ainsi, la Résistance a participé à l'épanouissement et à l'accomplissement de ces personnes. Les militaires de carrière furent des recrues importantes pour l'encadrement des recrues jeunes ou inexpérimentées. Le bataillon des marins-pompiers de Marseille fut un bel exemple de cette mobilisation des militaires contre le régime de Vichy et contre l'occupation. Le taux d'engagement à l'intérieur de cette unité fut extraordinaire, soulignant, comme pour l'exemple des aveugles résistants au sein de l'Institut départemental des Aveugles, que les solidarités professionnelles jouèrent un grand rôle dans le recrutement de la Résistance.

Chapitre 3

Les motivations des résistants

Les origines géographiques, le milieu social et la formation des résistants ont commencé à donner quelques indices sur leurs motivations, les principales étant le patriotisme ou l'antifascisme. Leurs opinions politiques et leur religion, puis les mesures discriminatoires et d'exclusion du régime de Vichy, l'occupation totale de la France ou la mise en place du STO ont été autant de motivations supplémentaires. Quelle a été la part de ces motivations dans leur passage à l'action clandestine ? Celles-ci ne sont pas directement visibles, elles sont sous-entendues dans les sources et elles permettent de décrypter partiellement la psychologie des résistants. Aucune source ne peut vraiment nous renseigner et même les témoignages et les mémoires ne sont guère plus sûrs car avec le temps qui passe, l'affect et le vécu diffèrent. Le ressenti d'une situation ou d'un événement évoluent lui aussi, déformant la mémoire. Quelques questionnaires ont été complétés directement par des résistants encore en vie. Parmi les rubriques à remplir, la question des motivations était posée. Le tableau réalisé n'a pas l'intention de mesurer l'importance de telle ou telle motivation, mais de voir quelles étaient les raisons de l'engagement, ou du moins ce qui est avancé soixante-dix ans

Tableau 66 : Les motivations des résistants présentées dans les questionnaires renvoyés¹

Motivations	Nombre d'occurrences
Aide aux républicains espagnols	1
Contacté par quelqu'un	1
Convictions politiques dont :	3
Membre des jeunesses communistes puis du PCF	1
Convictions religieuses dont	2
protestant	1
Défense de certaines valeurs dont :	19
Antinazisme	2
Antivichysme	2
Justice	1
Liberté	2
Paix	1
Patriotisme	8
Refus de la guerre	1
Républicanisme	2
Armistice/occupation dont :	6
Contre l'armistice	2
Contre l'occupation allemande	2
Germanophobie	1
Lutte contre l'ennemi	1
Raisons liées au STO dont :	12
Contre le STO dont	6
Envoyés au STO en Allemagne puis déserteurs du STO	2
Réfractaires au STO	4
Première Guerre mondiale dont :	3
Fils d'un poilu	1
Père et oncle morts pour la France guerre de 1914-1918	1
Père mutilé lors de la guerre de 1914-1918	1
Goût du risque et voir du pays	1
Raisons familiales dont :	5
Cousin résistant massacré par la Gestapo	1
Père résistant	1
Père mort au combat lors de la guerre d'Espagne	1
Suivre son mari	2
Répondre à l'appel du 18 juin	2
Rejoindre les FFL	1
Total	50

¹ 45 résistants ont répondu au questionnaire. Certaines personnes ont donné plusieurs motivations.

après les faits, comme raison(s) de l'engagement¹. « *Rappelons que les raisons d'agir formèrent un savant mélange propre à chaque individu, et varièrent en fonction du moment de la décision, du lieu où celle-ci fut prise, de ses conséquences immédiates en termes d'action et de danger. Certains s'engagèrent pour des raisons d'ordre intellectuel, politique, culturel, social, religieux, moral, ou sous l'influence de voix venues d'ailleurs et passionnément écoutées. D'autres fondèrent leur résolution sur des ressorts davantage intimes liés à leur personnalité même* »².

Nous verrons effectivement que la part de l'intime n'est pas à négliger et qu'elle a pu mener nos recherches sur des terrains inexplorés jusque-là et assez inattendus. Des motivations plus classiques, dans le sens où elles ont déjà été analysées, apparaissent plus clairement. Marcel Vigreux, dans son étude sur les maquis de Bourgogne, les a classées en trois catégories. Celles-ci sont visibles dans les réponses données *a posteriori* par les résistants interrogés. « *Un type d'engagement, important, est celui de la " sécurité ", pour échapper au STO [...]. Le second type d'engagement est lié au patriotisme, à la volonté de jeter l'ennemi hors du territoire français [...]. Le troisième type d'engagement est la motivation d'ordre idéologique et politique : elle permet de connaître les orientations des classes sociales de ce temps. Résister les armes à la main, c'est s'opposer à certains régimes politiques, à des idéologies, et combattre pour d'autres : la lutte armée intérieure est marquée par ces prises de position* »³.

Cette classification intéressante n'est pas aussi simple et les quelques renseignements proposés par les résistants sortent facilement de ce cadre. « *Le plus grand danger pour l'historien, cédant à une sorte de vertige rationaliste, serait de croire que l'engagement puisse se réduire à une série de motivations clairement identifiables et hiérarchisées dont le sujet aurait eu pleinement conscience. [...] La spontanéité, le hasard, le poids des émotions, l'influence d'une éducation, autant de données pratiquement insaisissables pour l'historien, comptent sûrement plus que la froide pesée de la situation* »⁴.

¹ Sur 45 résistants ayant renvoyé le questionnaire, 34 ont expliqué les buts de leurs actions.

² G. Piketty, *Français en Résistance. Carnets de guerre, correspondances, journaux personnels*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. XIV.

³ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 305.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 208.

Dans le tableau 66, le patriotisme et la défense de certaines valeurs sont les occurrences les plus courantes, sans oublier les raisons qui relèvent de l'ordre de l'intime renvoyant parfois à l'histoire familiale, ou la Première Guerre mondiale qui a marqué durablement les mémoires et les existences. Ces réponses sont à analyser avec précaution car « *les sources sur lesquelles ces résultats sont établis sont contestables. On connaît les limites de l'enquête rétrospective et les phénomènes d'occultation, d'autojustification ou de crispation mémorielle qu'elle recèle* »¹. Cependant, il est difficile d'ignorer le patriotisme comme un des facteurs de l'engagement.

1) Le patriotisme

Le patriotisme paraît être une motivation logique, en mesurer la part est extrêmement difficile. La participation à la Résistance intérieure ne donnait pas lieu à la signature d'un contrat écrit comme pour tout enrôlement dans une armée régulière. Les certificats d'appartenance aux FFC mentionnent qu'untel « *a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942* »² mais ce contrat n'était pas nominatif.

« L'acte d'engagement aux FFC est un écrit, lisible par tous mais dont le sens échappe aux non-initiés. Il est demandé au volontaire de prendre une simple feuille de papier sur laquelle, de sa main, il lui faut écrire un texte de quelques lignes, de préférence anodin, choisi par lui. Cela fait, il est alors invité à partager la feuille en deux, en zigzag, sinon en traversant le texte en son milieu, puis à donner la partie haute au chef tout en conservant la partie basse. On l'aura compris : la raison d'être d'un tel procédé est d'identifier en toute discrétion le volontaire, tout en préconstituant la

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 204.

² « Art. 1^{er} – Tous les Français qui participent, d'une façon active, sur le territoire non encore libéré, à la lutte contre l'ennemi, et qui ne sont pas incorporés dans le corps des agents spéciaux, peuvent, dès maintenant, s'ils sont soumis, en vertu des lois en vigueur au 16 juin 1940, aux obligations militaires, souscrire un engagement provisionnel dans les forces françaises combattantes et, en tout autre cas, une déclaration spéciale.

Art. 2 – Les volontaires participant, soit de façon permanente, soit de façon occasionnelle, à la lutte contre l'ennemi sur le territoire non encore libéré, ont droit, en cas d'arrestation, pour eux et leur famille, à un dédommagement matériel périodique ou forfaitaire. »

Décret du 25 juillet 1942 de Charles de Gaulle, chef de la France combattante, président du Comité national, mis en ligne sur le site Internet Chemins de mémoire, consulté le 8 mars 2018.

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-decret-366-du-25-juillet-1942>

preuve de son engagement par le rapprochement de ces deux parties. Dans les années futures, celui qui sera en mesure d'exhiber la partie basse d'un modeste papier au représentant d'une administration détentrice de la partie haute et de rendre ainsi intelligible le texte tronqué pourra valablement requérir le bénéfice des avantages prévus aux articles 2 et 3 dudit décret 366. Un acte de ce genre est appelé un chirographe »¹.

Il était évident, pour des raisons de sécurité, que des contrats traditionnels, écrits et signés, ne pouvaient être remplis en France métropolitaine. Aucune source de l'époque ne donne donc de renseignements sur les motifs de l'action résistante. Il n'existe pas, pour la Résistance intérieure, l'équivalent des comptes-rendus d'interrogatoire des volontaires effectués par les services du BCRA de Londres ou des procès-verbaux des interrogatoires des jeunes évadés de France par l'Espagne arrivant en Afrique du Nord conservés dans les archives de la Sécurité militaire d'Alger². *« L'engagement dans la France libre fut d'abord l'expression d'un patriotisme viscéral, du rejet spontané de la défaite et de l'armistice. [...] On peut considérer que les interrogatoires par le BCRA ou le MI5 à Patriotic School ou ceux de la Sécurité militaire à Alger se déroulent dans un cadre et à un moment qui poussent presque automatiquement le jeune volontaire à mettre en avant ce qu'il pense que l'on souhaite lui voir affirmer, à savoir sa flamme patriotique »³.*

Une telle source est inexistante pour la Résistance intérieure. Néanmoins, certaines situations ont déjà été identifiées et elles ont souligné ce caractère patriotique : les réfugiés et les expulsés de Moselle et d'Alsace, les réformés, les anciens combattants de la Grande Guerre haïssant l'Allemagne, les antifascistes européens luttant en France en espérant ensuite le rétablissement d'une démocratie dans leur pays d'origine, etc. Le milieu social détermine également en partie les sentiments patriotiques.

¹ M. Blondin, « Le décret 366 du 25 juillet 1942 » sur le site Internet Chemins de mémoire, consulté le 8 mars 2018.

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-decret-366-du-25-juillet-1942>

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 203.

³ *Ibid.*, p. 204.

L'école et l'armée étaient des vecteurs de la diffusion de cet amour de la patrie. Les fils de militaires représentaient 2,5% des résistants de la région et ils étaient le plus souvent sous-représentés par rapport à l'ensemble de la population active des trois départements en 1921 sauf dans le Gard¹. Avoir un père militaire devait certainement se ressentir sur l'éducation des enfants et même sur leur mode de vie pour ceux qui vivaient en caserne. Dès leur enfance, ils avaient vu et appris comment servir la France et cela les a influencés dans une certaine mesure dans le choix de défendre plus tard leur pays.

Des exemples de patriotisme figurent dans les dossiers consultés : participation à des manifestations du 11 novembre ou du 14 juillet. Faut-il voir dans ces actes des motivations de leur engagement ou simplement une forme d'action parmi d'autres ?



Le Beaucairois Robert Moureau (Figure 29)², né le 27 mars 1899, était le fils d'un agent de police et d'une sous-directrice à l'hospice de la Charité. Après ses études primaires, il était devenu électricien à la SNCF, profession qu'il exerçait à Nîmes pendant la guerre. Ce père de trois enfants, membre du Front national depuis le 1^{er} janvier 1942, fut arrêté le 11 novembre 1942 vers 12 h 15 à Nîmes alors qu'il déposait une gerbe de fleurs au monument aux morts, square Mourier. Porteur d'un pistolet automatique avec un chargeur de neuf balles et un autre chargeur dans sa poche, Robert Moureau fut condamné par le tribunal correctionnel de Nîmes, le 14 novembre 1942, à un an d'emprisonnement et 4 000 francs d'amende pour port d'armes de guerre prohibé et menées antinationales. Dans son procès-verbal d'interrogatoire du 11 novembre 1942, il déclara : *« Je reconnais les faits qui me sont reprochés. En effet aujourd'hui, je me suis présenté devant le monument aux morts square Mourier portant une gerbe de fleurs dans les bras désirant la déposer dans la crypte, ceci en mon nom personnel. [...] Arrivés devant le monument aux morts, un monsieur que je ne connaissais pas mais que je suppose être de la police,*

¹ Voir chapitre 1.

² Photographie issue de 21 P 602 388, DAVVC Caen, Dossier de déporté interné de Robert Moureau.

s'est avancé vers nous¹ et nous a donné l'ordre de circuler. A ce moment-là nous sommes partis tout de suite, mais après avoir parcouru une quinzaine de mètres environ, je suis revenu sur mes pas où pour mieux préciser, j'ai fait un crochet et finalement, j'ai lancé la gerbe de fleurs que je tenais dans mes bras, par-dessus la haie de la crypte du monument aux morts. Je suis parti aussitôt en courant, et j'ai été rejoint par un gardien de la paix alors que j'avais parcouru une centaine de mètres environ. Il est bien exact que celui-ci a découvert dans la poche extérieure droite de mon pardessus, un pistolet automatique 7 mm 65 de marque espagnole, et en outre deux chargeurs contenant chacun d'eux 9 balles. [...] Je n'ai jamais été renseigné sur le point de savoir qu'il fallait souscrire une déclaration et même de déposer les pistolets. [...] Avant de quitter mon domicile, je me suis muni de mon pistolet et de mes deux chargeurs parce que j'avais eu le triste exemple de Marseille où les SOL ont tiré sur la foule. J'avais en conséquence l'intention de me défendre au cas où les SOL m'auraient tiré dessus »². Interné à la Maison d'Arrêt de Nîmes le 11 novembre 1942, puis à la maison centrale le lendemain³, il fut ensuite transféré au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, le 23 novembre 1943, par arrêté du préfet du Gard. Le 30 juillet 1944, le convoi parti de Toulouse le déporté à Buchenwald, avant d'être transféré au kommando de Magdebourg jusqu'à sa libération, le 5 mars 1945, et son rapatriement, le 4 mai 1945. Il reprit par la suite son poste à la SNCF et il s'installa dans sa ville natale. Il se remaria deux fois et il est décédé le 21 novembre 1985. Il a obtenu la carte de CVR en 1960 et le statut de déporté résistant en 1974⁴.

Le patriotisme a pu se transformer en nationalisme parfois exacerbé dans certaines situations comme les orphelins de la Première Guerre mondiale⁵. Ils ont grandi soit avec le souvenir écrasant du glorieux soldat mort pour la France, soit dans un climat de pacifisme avec la volonté de ne plus jamais revivre un tel carnage. Le culte du héros mort à la guerre a certainement été prédominant et ces jeunes orphelins ont été marqués

¹ Il était dans un groupe de 6 ou 7 personnes.

² 1 W 306, AD Gard, Internements administratifs : dossier de Robert Moureau établi par les autorités du régime de Vichy.

³ 1286 W 79, AD Gard, Registre d'écrous de la Maison d'Arrêt de Nîmes, écrou n°857 de Robert Moureau.

⁴ 1 446 W 61, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Moureau.

21 P 602 388, DAVVC Caen, Dossier de déporté résistant de Robert Moureau.

⁵ Le fait d'être orphelin a favorisé chez certains le patriotisme mais également le développement d'un très fort pacifisme chez d'autres.

dès leur enfance par l'absence du père et par son sacrifice. L'Etat ou les municipalités ont quelquefois pris à leur charge le voyage-pèlerinage jusqu'à la tombe ou l'ossuaire des poilus décédés au combat si le corps n'avait pas été rapatrié. Ces enfants ont vu s'ériger dans presque chaque commune de France les monuments aux morts avec le nom de leur père gravé dessus ou celui d'un proche parent. Ils ont participé aux célébrations du 11 novembre et à des souscriptions pour la construction des mémoriaux locaux ou des monuments commémoratifs sur les champs de bataille. Comment se construire ou se reconstruire avec l'image d'un père absent, mais érigé en héros dans certaines familles ou par la nation ?

Une partie de ces orphelins de guerre ont été reconnus en tant que pupilles de la nation jusqu'à leur majorité¹. Ce statut a été créé par la loi du 27 juillet 1917. *« La France adopte les orphelins dont le père, ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi ou dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre. Sont assimilés aux orphelins, les enfants nés avant la fin des hostilités ou dans les 300 jours qui suivront leur cessation, dont le père, la mère ou le soutien de famille se trouvent, à raison de blessures reçues, ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de guerre, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de chef de famille »*².

« Dans les dossiers passant devant le tribunal, quatre motifs entraînent l'adoption :

- Un père réformé de guerre (ce qui regroupe les blessés de guerre (avec le pourcentage d'invalidité indiqué), les réformés temporaires, ceux atteints d'aliénation mentale en service commandé, réformés pour maladie imputable au service, réformés de guerre)

¹ Même si en théorie *« aucune distinction n'est faite dans les lois de 1917 et 1922 entre orphelins mineurs et majeurs. [...] Un avis du Conseil d'Etat de février 1927 précise que si, après l'accomplissement de la majorité, la qualité de pupille de la nation portée en marge de l'acte de naissance ne subsiste plus que comme titre d'honneur, celle d'orphelin de guerre donne toujours vocation à bénéficier des intentions libérales exprimées dans les legs »*.

O. Faron, *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, Editions la Découverte, 2001, p. 236-238.

² *Pupilles de la nation, application de la loi du 27 juillet 1917*, p. 2.

Mis en ligne sur le site Gallica de la BNF, consulté le 29 septembre 2017 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6150891d/f4.image>

- *Les morts pour la France (morts, disparus ou disparus en mer)*
- *Les décédés des suites de blessures de guerre (réformés puis décédés, morts des suites d'une maladie contractée au front)*
- *Les mutilés (père amputé des jambes, de l'avant-bras ou de trois doigts de la main) »¹.*

La « *der des der* » fut le principal conflit pourvoyeur de pupilles dans notre échantillon, les autres conflits étant très marginaux. Ces pupilles devenus résistants ont été identifiés à partir de leur acte de naissance où l'adoption par la nation est inscrite dans les mentions marginales. 284 résistants étaient des pupilles de la nation dans les Bouches-du-Rhône (5,7% des résistants du département), 55 dans le Gard (4,6%), 86 dans le Vaucluse (4,8%) et 425 dans la région (5,2%)².

Les notions de pupilles de la nation et d'orphelins de guerre ne recourent pas exactement les mêmes réalités puisque certains pupilles avaient encore leurs parents en vie et seuls les mineurs pouvaient bénéficier de cette reconnaissance, d'où l'incapacité de comparer les données relatives aux pupilles avec l'étude sur les orphelins de toutes origines au sein des FFL. « *Chez les Français libres les plus jeunes (moins de 25 ans à l'engagement), autrement dit chez ceux qui ont statistiquement le plus de chance d'avoir conservé leurs parents au moment de l'engagement, la proportion d'orphelins s'élève encore à 22,7% »³.*

En France, la guerre a rendu 1 100 000 enfants orphelins⁴ et 860 913 ont été reconnus pupilles de la nation⁵. Ce dernier chiffre est difficilement évaluable « *car le groupe des pupilles évolue. Alors qu'un certain nombre d'orphelins sont progressivement enregistrés, d'autres disparaissent ou sont radiés parce qu'ils ont*

¹ M.-O. Mergnac, *Orphelins et pupilles de la nation. Mises sous tutelle, conseils de famille, litiges, spoliations...*, Paris, Archives et Culture, 2016 (2^{ème} édition), p. 28.

² Ces estimations ont été calculées à partir des actes de naissance retrouvés (5 006 actes de naissance pour les Bouches-du-Rhône, 1 321 pour le Gard et 1 806 pour le Vaucluse).

Pour les résistants les plus jeunes, certains ont été adoptés par la nation après 1944 si le père ou la mère était décédé pendant la Seconde Guerre mondiale : ils sont huit dans les Bouches-du-Rhône et trois dans le Vaucluse. Ils n'ont pas été comptabilisés avec les autres pupilles.

³ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, *op. cit.*, p. 71.

⁴ O. Faron, *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, *op. cit.*, p. 310.

⁵ Chiffre de R. Bindé-Caron cité par Olivier Faron. *Ibid.*, p. 312.

atteint l'âge de la majorité »¹. Selon les estimations cartographiées par Olivier Faron, les pupilles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse représentaient entre 1,31% et 1,67% de la population totale du département en 1921 et ceux du Gard entre 1,67% et 2,04%². Nos évaluations dépassent largement ces pourcentages.

Carte 30 : Proportion de pupilles de la nation par rapport à la population totale en 1921³



¹ O. Faron, *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, op. cit., p. 312.

² *Ibid.*, p. 313.

³ *Ibid.*, p. 313.

Tableau 67 : Proportion des futurs résistants pupilles de la nation par rapport à la population en 1921

Départements	Pupilles devenus résistants ¹		Pupilles de la nation dans la population du département ²	Coeff.	Père mort pour la France ³	
	Eff.	%			Eff.	% ⁴
Bouches-du-Rhône	181 ⁵	4,6%	1,31-1,67%	2,8-3,3	78	2%
Gard	30 ⁶	3,5%	1,67-2,04%	1,7-2,1	13	1,5%
Vaucluse	50 ⁷	3,9%	1,31-1,67%	2,3-3	23	1,8%
Total	261⁸	4,3%			114	1,9%

Pour la cohérence du raisonnement, appliquons les mêmes critères qu'Olivier Faron : la proportion de résistants pupilles de la nation par rapport à la population totale en 1921⁹. Les pupilles en 1921 correspondaient à 4,6% des futurs résistants dans les Bouches-du-Rhône, à 3,5% dans le Gard et à 3,9% dans le Vaucluse.

Au-delà du patriotisme, ces pupilles avaient peut-être un besoin de reconnaissance pour se détacher de l'image idéalisée du héros de la Première Guerre. Entrer en Résistance était le prolongement de cet héroïsme ou une manière de rompre avec lui, en se montrant à la hauteur de ce modèle parfois trop pesant ou trop présent. Les risques de la lutte clandestine n'étaient pas des obstacles, mais plutôt des facteurs permettant de se dépasser et de dépasser le père ou du moins son culte ou de l'honorer à sa juste valeur. Rien n'aurait pu entraver leur détermination parce qu'ils devaient se

¹ Pupilles reconnus avant 1921 ou durant l'année 1921.

² O. Faron, *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, op. cit., p. 312.

³ A partir du site Internet Mémoire des hommes.

⁴ Par rapport à l'ensemble des résistants dont l'acte de naissance a été retrouvé.

⁵ Sur 3 901 résistants.

⁶ Sur 861 résistants.

⁷ Sur 1 282 résistants.

⁸ Sur 6 044 résistants.

⁹ Résistants nés en 1921 ou avant et vivant en France en 1921.

montrer dignes de l'héritage familial. Dans ces cas-là, les risques n'étaient que des épreuves pour arriver à se hisser au même niveau que leur géniteur.

Parmi ces pupilles, nous constatons que, pour environ la moitié d'entre eux¹, leur père était mort au front, des suites de ses blessures ou porté disparu et les autres étaient les enfants d'un soldat invalide ou mutilé. Dans tous les cas, la guerre les avait profondément meurtris pouvant justifier un très fort patriotisme, un pacifisme viscéral² ou une volonté de reconnaissance sociale ou d'affirmation de soi par rapport au modèle du père héroïque. Ce besoin de reconnaissance peut être appréhendé avec un dernier exemple, celui des enfants naturels, qui souligne que la famille a pu influencer l'engagement volontairement ou non³ ou, devrions-nous plutôt dire, le poids de la famille et ses secrets.

2) La famille et ses secrets

Les recherches dans les actes de naissance des résistants ne concernaient au départ que le nom des parents, pour établir des liens de parenté entre les résistants et leur profession, pour déterminer le milieu social d'origine. Dans un second temps, nous avons inscrit les dates de leur mariage et le nom de leur conjoint, la date de décès, les adoptions par la nation pour les pupilles et le pays d'origine des parents venant de l'étranger. Au début, nous n'avions pas distingué les enfants naturels des autres enfants à partir du moment où l'identité du père était citée dans les mentions marginales⁴.

Un enfant naturel est un enfant dont la filiation n'est pas établie à sa naissance parce qu'il est né hors mariage. Pour que cette filiation soit établie, l'enfant naturel doit être reconnu par sa mère et par son père. Cette procédure peut avoir lieu dès sa naissance par un parent ou les deux, plus tard ou jamais. La reconnaissance apparaît

¹ 43,1% dans les Bouches-du-Rhône, 43,3% dans le Gard, 46% dans le Vaucluse et 43,7% dans la région.

² Celui-ci a pu les faire basculer dans la collaboration ou dans la non intervention.

³ Les engagements familiaux seront abordés dans la partie 2, chapitre 1.

⁴ Reconnaissance dès la naissance pour des parents non mariés, reconnaissance plus tardive, légitimation par le mariage des parents.

dans les mentions marginales¹. Même si l'enfant naturel est reconnu par son père, il reste un enfant illégitime, sauf si ses parents se marient, c'est la légitimation par le mariage. Le droit français opposait les enfants nés hors mariage (enfants naturels ou illégitimes) et les enfants nés de parents mariés (enfants légitimes). Ces deux statuts étaient régis par le *Code civil*².

Quand l'enfant naturel n'a jamais été reconnu, nous avons simplement noté « *né de père inconnu* » ou, plus rarement, « *né de parents inconnus* » si aucune filiation ne pouvait être certifiée. Les résistants restés toute leur vie nés de père ou de parents inconnus nous paraissaient déjà nombreux : 1,7% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 1,2% dans le Gard, 1,7%, dans le Vaucluse et 1,7% dans la région³. Ces pourcentages ont attisé notre curiosité. Le taux de naissances illégitimes en France oscillait entre 8 et 9% des enfants nés vivants⁴.

Nos premiers résultats ne correspondaient qu'aux résistants n'ayant jamais été reconnus par leur père ou par les deux parents. Pour retrouver toutes les naissances illégitimes (enfants naturels non reconnus et enfants naturels reconnus), il fallait reprendre des milliers d'actes de naissance, un par un. Une autre possibilité était de calculer le taux de reconnaissance des enfants naturels.

La ville de Marseille a été choisie comme lieu d'expérimentation puisqu'elle était la commune où le plus de résistants sont nés. La pression sociale accentuait-elle

¹ Le nom d'une femme célibataire qui accouche est mentionné ou non dans le corps de l'acte mais cela ne suffisait pas à l'époque pour que l'enfant soit reconnu par sa génitrice. Dans la marge, on pouvait lire « reconnu par sa mère le... ».

² L'ordonnance du 5 juillet 2005, entrée en vigueur en juillet 2006, a supprimé cette distinction dans le *Code civil*.

³ Par rapport aux résistants dont le nom des parents était connu soit 7 468 résistants dans les Bouches-du-Rhône, 1 970 dans le Gard, 2 608 dans le Vaucluse et 12 046 dans la région.

⁴ 8,7% en 1911 et 1912, chiffres augmentant pendant la guerre avec l'absence des hommes, avant un retour aux mêmes chiffres qu'avant-guerre : en 1921, 9% et en 1922, 8,6%, etc.

M. Halbwachs, A. Sauvy, *Le point de vue du nombre*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1936, p. 301.

Pour les années antérieures, la proportion des naissances illégitimes se situait autour de 9% entre 1890 et 1914 et entre 7 et 8% pour les années 1870-1880 même si peu de résistants sont nés à ce moment-là.

N. Maksud, A. Nizard, « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIXe et XXe siècles », *Population*, 32^{ème} année, n°6, 1977, p. 1162.

d'avantage les réparations post-natales en ville qu'à la campagne ? Cela est difficile à établir mais la démonstration nous paraissait intéressante à mener jusqu'au bout.

2 294 actes de naissance de résistants nés à Marseille ont été revus à partir de l'année 1904 incluse¹. Sur ces 2 294 actes, les enfants naturels devenus résistants s'élevaient à 245. Parmi ces 245 enfants naturels, 204 furent reconnus par leur père et 41 ne le furent jamais, ce qui veut dire que le taux de reconnaissance des enfants naturels était de 83,3%. Il ne restait plus qu'à appliquer ce taux de reconnaissance à nos trois départements, à partir de notre premier relevé des enfants naturels jamais reconnus, pour retrouver l'ensemble des enfants naturels au moment de leur naissance.

A leur naissance, 10,4% des résistants dans les Bouches-du-Rhône étaient des enfants naturels, 7,3% dans le Gard, 10,3% dans le Vaucluse et 9,9% dans la région. Ces estimations sont supérieures à la moyenne nationale de naissances illégitimes (entre 8 et 9%)², sauf pour le Gard. Affinons notre analyse à partir des données départementales. Les résistants nés illégitimement dans le Gard représentaient 7,3% de notre échantillon et les naissances illégitimes dans ce département entre 1911 et 1927 étaient inférieures à 4,5%³. Ainsi, les enfants naturels étaient surreprésentés dans la Résistance gardoise. Il en était probablement de même dans les départements voisins. Dans les Bouches-du-Rhône, les naissances illégitimes s'élevaient à plus de 7% des naissances dans l'ensemble de la population entre 1911 et 1927⁴ et à 10,4% des naissances de résistants. Une conclusion certaine n'est pas possible étant donné l'imprécision de ce taux de plus de 7%. Dans le Vaucluse, les naissances illégitimes totales étaient comprises entre 5,5% et 7% des naissances en 1911, puis ce taux

¹ Pourquoi commencer à partir de 1904 et seulement à Marseille ? A cause ou grâce à l'indexation des actes numérisés d'état-civil aux archives municipales de Marseille et au nombre élevé de naissances dans cette commune.

Certains actes antérieurs étaient en notre possession mais la série était incomplète pour la période allant de 1897 à 1903. Le site de généalogie Filae a aussi indexé les actes de naissance mais pour Marseille, les plus récents sont de 1896 lors de notre consultation en mars 2018. Il aurait alors fallu reprendre tous les registres mis en ligne sur le site des archives départementales page par page et par secteur. Comme nous l'avons dit, le taux de naissances illégitimes en France a été quasiment stable sur toute la période, seulement inférieur de 1% dans les années 1870-1880 mais cela concernait très peu de personnes.

² M. Halbwachs, A. Sauvy, *Le point de vue du nombre*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1936, p. 301.

³ J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française, op. cit.*, p. 127.

⁴ *Ibid.*, p. 127.

augmenta et dépassa les 7% entre 1921 et 1927¹. Les naissances illégitimes de résistants vauclusiens s'élevaient, elles, à 10,3%. La surreprésentation des naissances illégitimes est un fait avéré dans la Résistance gardoise et probable dans la Résistance dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Les résistants des Bouches-du-Rhône nés à Marseille en 1904 ou après étaient à 10,7% issus d'unions illégitimes.

« Parmi les survivants à l'âge de la légitimation, un enfant naturel sur trois est légitimé vers 1860, quatre sur dix vers 1880, près de cinq sur dix dès 1890. Autour de 1900, la proportion d'enfants légitimés n'augmente qu'assez peu : 48% d'enfants légitimés en 1910. Il semble que cette proportion ne progresse guère jusqu'aux années 1950 »². Dans Bouches-du-Rhône, le taux des résistants enfants naturels nés à Marseille légitimés par le mariage de leurs parents est de 62,9%, l'écart avec les données nationales est de + 14,9% en faveur des résistants.

La dernière comparaison possible est le taux d'enfants illégitimes qui furent reconnus à la naissance par le père seul ou conjointement avec la mère³. Il varie en France entre 17 et 20% de 1900 à 1930⁴ et il s'élève à 28,2% à Marseille pour les résistants des Bouches-du-Rhône. Soit notre méthode a des limites certaines, soit nous sommes en présence d'une spécificité locale avec des valeurs hautes quels que soient les calculs envisagés. La seule certitude serait de reprendre tous les actes de naissance un par un et pas uniquement ceux de Marseille.

Dans une société conservatrice, où les naissances illégitimes étaient une catégorie juridique reconnue par le *Code Civil*, où les relations sexuelles hors mariage étaient très mal considérées, encore plus pour les femmes, être une mère célibataire était un lourd fardeau à porter. Comment ces enfants naturels vivaient-ils cette situation ? Les mariages rapides après la naissance cachaient cette réalité aux enfants trop jeunes pour

¹ J. Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, op. cit., p. 127.

² N. Maksud, A. Nizard, « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIXe et XXe siècles », art. cit., p. 1 182.

³ Même si ces enfants sont reconnus, ils restent des enfants illégitimes ou naturels tant que leurs parents ne se marient pas. Seul le mariage légitime un enfant. Les mères célibataires devaient reconnaître leur enfant.

⁴ N. Maksud, A. Nizard, « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIXe et XXe siècles », art. cit., p. 1 173.

s'en souvenir et qui souvent ne découvraient la supercherie qu'en se mariant à leur tour, en demandant un acte de naissance. Mais tous les enfants naturels n'ont pas été légitimés par le mariage, certains ont été seulement reconnus par leur père. Parmi ces enfants illégitimes, 16,7% sont restés toute leur vie, nés de père inconnu ou très rarement de parents inconnus. Cela ne voulait pas dire que ces enfants ne connaissaient pas leur père, il s'agissait parfois d'unions libres, de relations adultérines et les pères pouvaient s'occuper de leurs enfants naturels ouvertement, en cachette ou à distance. Cependant, la plupart du temps, ces femmes étaient sans travail, devant assumer seule la charge d'un enfant sans aucune aide et devant subir cette honte que leur renvoyait leur entourage ou la société. Ces enfants naturels pouvaient être victimes de quolibets plus ou moins blessants à l'école ou dans le voisinage et ils devaient lutter contre des secrets de famille, quelquefois pesants (inceste, adultère) surtout s'ils n'étaient au courant qu'à mi-mot des circonstances de leur naissance si la mère s'était mariée et que le mari avait reconnu l'enfant en bas-âge qui n'était pas toujours le sien. Moqueries, secrets, silence formaient un cocktail explosif entre culpabilité, ressentiment et frustration¹. Les résistants nés enfants naturels étaient quelquefois comme les pupilles de la nation des êtres meurtris par la vie dès leur enfance, en quête d'identité ou de reconnaissance sociale, voire d'honneur et la Résistance a été un biais pour y parvenir, pour s'affirmer socialement ou pour être traité d'égal à égal² comme nous l'avons déjà vu avec les résistants réformés et les aveugles de la Résistance. Ceux qui sont restés leur vie entière nés d'un père ou d'un parent inconnu étaient très peu nombreux (entre 1 et 2% des effectifs de la Résistance) et plus encore les enfants issus de l'Assistance publique car nés de deux parents inconnus (0,04% de la population étudiée dans les Bouches-du-Rhône, 0,05% dans le Gard et 0,08% dans le Vaucluse). Pour autant, les naissances illégitimes ne sont pas un phénomène à négliger.

Il convient, enfin, de mentionner les résistants nés de père connu et de mère inconnue (0,1% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 0% dans le Gard et 0,04%

¹ Voir l'exemple étonnant de Karl Heinz Fulda ci-dessous.

² Cette volonté d'affirmation sociale voire parfois de rancœur ou de vengeance aurait pu pousser certaines personnes à basculer dans la collaboration pour prendre leur revanche sur la vie qui ne leur a pas fait de cadeau. L'argument paraît plausible aussi bien du côté de la Résistance que de celui de la collaboration mais quelle était la perception des enfants illégitimes dans un régime où la devise « *Travail, Famille, Patrie* » prônait une vision traditionnelle et ultraconservatrice de la famille autour d'un couple marié avec des enfants légitimes.

dans le Vaucluse). Le plus souvent, il s'agissait de femmes mariées qui ne pouvaient pas reconnaître leur enfant car le père légal aurait été le mari trompé ou de pères non mariés avec la génitrice qui ne voulaient pas abandonner leur enfant (un peu comme les naissances sous X aujourd'hui où le père reconnaît l'enfant mais pas la mère).

Sur le plan de l'affect et de la psychologie, nous pouvons aller plus loin en étudiant l'âge des enfants légitimés par le mariage. En 1900, en France, 24% des enfants légitimés l'étaient dans leur première année, 47% entre un an et quatre ans, 29% à cinq ans ou plus. « *L'âge à la légitimation semble avoir peu varié depuis la fin du XIX^e siècle [jusqu'en 1967] : près des trois quarts des enfants légitimés ont moins de 5 ans, un dixième plus de 10 ans. L'âge moyen est de 4 ans* »¹. A Marseille, les futurs résistants légitimés par mariage et âgés de plus de 5 ans étaient surreprésentés et ils correspondaient à un tiers des résistants légitimés ce qui veut dire qu'ils connaissaient le secret de leurs origines².

Tableau 68 : Age à la légitimation des résistants des Bouches-du-Rhône nés à Marseille

Age	Résistants nés à Marseille		France en 1900 ³	Coeff.
	Eff.	%		
Moins d'un an	33	22,1%	24%	0,9
1-4 ans	64	43%	47%	0,9
5 ans ou plus	52	34,9%	29%	1,2
Tous âge	149	100%	100%	1

A propos de secret de famille, celui de Karl Heinz Fulda a bouleversé sa vie. Il était né le 6 mai 1922 à Mannheim en Allemagne. Certainement orphelin à l'âge de six mois, adopté par la famille Klausmann, il n'apprit sa filiation qu'à l'âge adulte.

¹ N. Maksud, A. Nizard, « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIX^e et XX^e siècles », art. cit., p. 1 179.

² Il y a même six résistants qui ont été légitimés par mariage après 1945.

³ N. Maksud, A. Nizard, « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIX^e et XX^e siècles », art. cit., p. 1 179.

Chrétien, membre des jeunesse hitlériennes et militant actif comme « fonctionnaire » de cette organisation, il voulait se marier en 1942 et son acte de naissance lui révéla qu'il était juif et qu'il avait été adopté. Toute sa vie s'écroula. Poursuivi par la Gestapo de Mannheim en mars 1942 qui lui intenta un procès pour délit contre la loi « *pour la protection du sang et l'honneur allemand* », ses biens confisqués, il prit la fuite le 14 avril 1942 plutôt que d'être arrêté et déporté. Pendant longtemps sa véritable histoire resta inconnue, même son patronyme avait été tronqué, il était dénommé par ses compagnons d'armes et par les historiens Karl Heinz dit « Charles », son second prénom étant utilisé comme nom de famille. Les chercheurs ayant traité de la Résistance des Allemands dans les Cévennes comme Dora Schaul puis Eveline et Yvan Brès¹ l'avaient qualifié de social-démocrate avant qu'ils ne corrigent leur erreur en 1997². Que fit-il entre avril 1942 et janvier 1944 ? Comment arriva-t-il dans les Cévennes ? Qui le mit en contact avec les antifascistes allemands ? Il intégra le maquis d'antifascistes allemands d'Otto Kühne en janvier 1944³. Membre de la brigade Montaigne, il fut détaché auprès du maquis Bir Hakeim avec lequel il participa au combat de La Parade contre les troupes allemandes le 28 mai 1944 où son corps fut retrouvé. Pendant longtemps, il demeura Karl Heinz⁴ dans les archives départementales de la Lozère⁵, sur le monument aux morts de La Parade inauguré le 20 juin 1948, sur sa tombe de La Parade transférée à la nécropole nationale des maquis de Chasseneuil-sur-Bonnieure en Charente en 1957, sur la stèle de Moissac-Vallée-Française⁶ et dans son dossier de décès à la DAVCC de Caen⁷.

¹ D. Schaul, *Resistance : Erinnerungen deutscher Antifaschisten*, Berlin, Dietz Verl, 1975, p. 196.

E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 334.

² E. et Y. Brès, *La Lozère Nouvelle*, 13 juin 1997.

Depuis Karl Heinz a repris son nom de Karl Heinz Fulda :

Notice biographique de Karl Heinz Fulda in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, op. cit.

A. Balent, « Fulda Karl Heinz », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 7 mars 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article187256>

³ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 119.

⁴ Parfois orthographié Heintz.

⁵ 1 J 524, AD Lozère, Dossier sur le combat de La Parade et les exécutions de Badaroux.

7 W 449, AD Lozère, Comité de la Libération. Tués du maquis. Correspondances. Listes. 1944-1945.

⁶ Voir la photographie de la stèle *supra*.

⁷ Aucune mention « *mort pour la France* » n'est inscrite. Le dossier ne contient que deux pages.

21 P 50 206, DAVCC Caen, Dossier de décès de Karl Heinz.

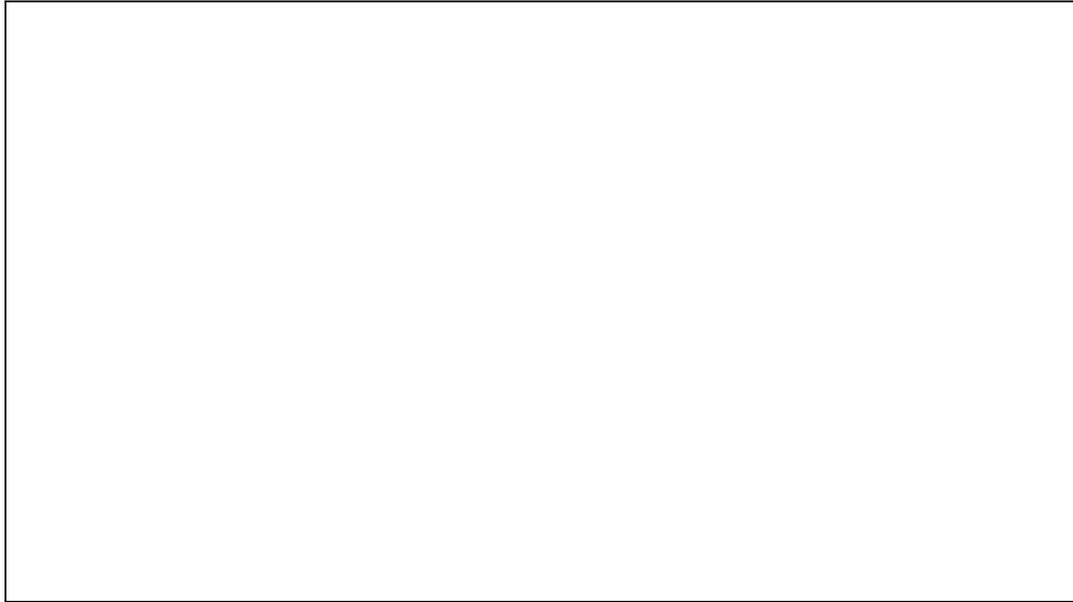


Figure 30 : Photographie de Karl Heinz Fulda avant son inhumation¹

Ce parcours de vie confirme que la part la plus intime forge les motivations des résistants, mais extrêmement ardue à déceler. Les secrets de famille ont pu déterminer certaines trajectoires, quitte à bousculer des opinions politiques pourtant bien tranchées.

3) Des opinions politiques et des croyances religieuses difficiles à percer

Les opinions politiques et les croyances religieuses sont des domaines très épineux, un terrain miné terriblement dangereux à arpenter sans quelques précautions à commencer par une certaine dose d'humilité. Jean-Louis Panicacci avait déjà posé quelques jalons relatifs à ces problèmes à propos de l'étude sociologique des Alpes-Maritimes. « *Cette étude ne prétend pas être définitive, dans la mesure où bon nombre d'éléments font défaut sur les plans professionnel, politique et religieux et où d'autres manquent de précision (date présumée d'entrée dans la Résistance, religion catholique déclarée mais sans précision de la pratique, de l'agnosticisme ou de la libre pensée)* »².

a) Les opinions politiques

¹ 1 J 524, AD Lozère, Dossier sur le combat de La Parade et les exécutions de Badaroux.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 477.

Les opinions politiques sont connues grâce aux engagements d'avant-guerre soit par l'appartenance à un parti, soit par la candidature à des élections avec telle ou telle étiquette politique¹. Quelques études ont été menées localement permettant de mieux connaître le rôle des partis politiques dans la Résistance ou pendant le conflit mais elles ont le défaut d'insister essentiellement sur une Résistance de gauche, plutôt socialiste et surtout communiste². Le croisement des mots clés sur le site Internet du Maitron a permis de répertorier les biographies de résistants de nos trois départements appartenant au mouvement ouvrier ou recensés dans le dictionnaire des fusillés, exécutés, abattus³. Par conséquent, toutes ces données récupérées font basculer majoritairement la Résistance à gauche alors que tous les courants politiques étaient présents plus ou moins fortement et même l'extrême droite. A titre d'information et sans aucune valeur démonstrative⁴, avec le biais qui vient d'être présenté, les opinions politiques pendant la guerre de 303 résistants des Bouches-du-Rhône ont pu être relevées : l'extrême-droite (2%), la droite (1,7%), la droite démocrate-chrétienne (0,3%), la gauche républicaine et radicale (1,3%), la gauche socialiste (19,8%) et la gauche communiste et l'extrême gauche (74,9%). Dans le Gard, les opinions politiques de 203 résistants ont été identifiées : l'extrême-droite (1,4%), la droite (0%), la droite démocrate-chrétienne (0,5%), la gauche républicaine et radicale (2%), la gauche socialiste (14,3%), la gauche communiste et l'extrême-gauche (81,8%). Dans le Vaucluse, les opinions politiques de 73 résistants ont été trouvées : la gauche républicaine et radicale (7%), la gauche socialiste (18,3%) et la gauche communiste et l'extrême gauche (74,6%).

¹ L'adhésion à des syndicats n'a pas été étudiée parce que les informations étaient trop rares à ce sujet.

² M.-P. Bernard, *Les communistes dans la Résistance. Marseille et sa région*, op. cit.

Fédération de Vaucluse du PCF, *PCF : 70 ans d'histoire en Vaucluse 1920-1990*, Avignon, Fédération de Vaucluse du PCF, 1991, 52 p.

J.-M. Guillon, « Les socialistes en résistance. Un comportement politique » in L. Douzou, R. Frank, D. Peschanski, D. Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, op. cit., p. 381-396.

L. Lorenzi, P. Pasado et 150 témoins, *1938-1945 les communistes face à la tourmente dans les Bouches-du-Rhône*, op. cit., 157 p.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit.

³ Si on tape « résistant » et « Bouches-du-Rhône » dans le moteur de recherche, 515 articles sont trouvés. Pour « résistant » et « Gard », 365 articles et pour « résistants » et « Vaucluse », 218 articles. Site consulté le 9 mars 2018 mais des biographies sont ajoutées régulièrement.

⁴ A partir de toutes les archives compulsées et de la bibliographie, notamment le *Maitron*.

Sans remettre en cause la prépondérance de la gauche dans la Résistance de la région, intéressons-nous à un pan plus méconnu, celui de la droite et plus particulièrement de l'extrême droite en Résistance dans notre région.

L'extrême droite dans la Résistance est souvent laissée de côté. Le double documentaire réalisé en 2017 par Florent Leone et Christophe Weber *Quand l'extrême droite résistait, 1939-1945*¹ et *Quand la gauche collaborait, 1939-1945*² a mis en lumière des aspects méconnus de cette période, reprenant les travaux précurseurs de Simon Epstein. « *L'Histoire est souvent plus complexe que ce qu'en retient la mémoire collective. Après l'humiliation de la défaite en 1940, la Résistance française n'a pas été menée que par des hommes et des femmes dont le cœur portait à gauche. Refusant de se soumettre à l'Allemagne, des militants monarchistes, des membres de l'Action française, des cadres de divers partis d'extrême droite ont choisi de résister. D'où le paradoxe de retrouver plus tard, côte à côte dans certains maquis, des communistes et des vichystes, voire des juifs et des antisémites notoires* »³. Tel fut le cas de Karl Heinz Fulda, ancien membre des jeunesses hitlériennes, qui rallia au maquis des Allemands antifascistes de gauche ou d'extrême gauche dont la plupart avait déjà combattu dans les Brigades internationales en Espagne.

Ce paradoxe nous ramène directement au titre de l'ouvrage de Simon Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*⁴. Ainsi, les prises de position d'avant-guerre, au gré des circonstances et des aléas de la défaite, de l'occupation, de la politique de collaboration, de la vie privée etc., ont pu faire pencher la balance du côté inattendu, d'où le titre du livre *Un paradoxe français*.

¹ Diffusé le 3 décembre 2017 sur France 5.

² Diffusé le 10 décembre 2017 sur France 5.

³ Présentation du documentaire par A. Constant, « Quand l'extrême-droite résistait », *Le Monde*, 3 décembre 2017, consulté sur le site Internet du journal le 9 mars 2018.

http://www.lemonde.fr/television-radio/article/2017/12/03/tv-quand-l-extreme-droite-resistait_5224002_1655027.html

⁴ S. Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*, Paris, Albin Michel, 2008, 622 p.

« Si tant d'antiracistes se sont portés vers la collaboration, se pourrait-il, réciproquement, que nombre d'antijuifs aient conflué vers la résistance ? Si les chefs de la collaboration, pour beaucoup, sont d'anciens philosémites, se pourrait-il, par l'effet d'une même logique, que ceux de la Résistance fussent pour certains, voire pour beaucoup, d'anciens antisémites ? [...] Marie-Madeleine Fourcade fut l'adjointe de Loustaunau-Lacau, antisémite actif à la fin des années 1930 ; Emmanuel d'Astier de La Vigerie s'était ému, en 1935, au souvenir de Drumont ; Henri Frenay fut l'auteur en 1940, d'un manifeste incluant une clause discriminatoire pour les Juifs. [...] Détecter les antisémites, parmi ces " combattants de l'ombre ", est plutôt ardu. L'historiographie de la Résistance, c'est bien normal, ne s'attarde pas sur cet aspect des choses. Les Mémoires individuels, ceux qui s'écrivent et se publient dans l'immédiat après-guerre, ou dans les années 1970 et 1980, font souvent l'impasse sur la question. Beaucoup pratiquent même un redressement rétrospectif d'itinéraire, gommant toutes traces d'un passé pré-résistanciel peu valorisant... »¹

Le réseau Alliance, en effet, était bien implanté dans les Bouches-du-Rhône, Marie-Madeleine Fourcade a séjourné à Marseille et la centrale du réseau y a été installée du mois de novembre 1941 au mois de novembre 1942². A la fin des années 1930, elle avait été la collaboratrice de Georges Loustaunau-Lacau à la Spirale et à *L'Ordre national*³. Elle l'assistait encore quand il fonda le réseau Alliance et elle en prit la direction après l'arrestation de son chef. Cette figure nationale de la Résistance, une des rares femmes à avoir dirigé un réseau et un réseau d'une aussi grande ampleur (2 405 agents homologués⁴), tenta d'effacer toute trace d'antisémitisme dans ses mémoires et elle milita, après la guerre, en faveur du retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958, au sein de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) et pour la cause israélienne⁵.

¹ S. Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*, op. cit., p. 19-20.

² GR 17 P 72 carton n°1, SHD Vincennes, Historique du réseau Alliance.

³ La Spirale était un mouvement antimarxiste, antiallemand et antisémite.

L'Ordre national était un journal d'un antisémitisme virulent.

⁴ GR 17 P 72 dossier 1, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Alliance.

⁵ S. Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*, op. cit., p. 399-401.

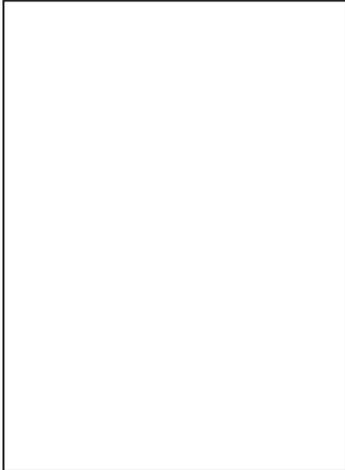
« Marie-Madeleine Fourcade, héroïne de la Résistance et amie du peuple juif, ne peut assumer l'intégralité de son avant-guerre. [...] Elle omet de signaler que L'Ordre nouveau publiait – à fréquence élevée et en bonne place ! – des articles virulents contre les Juifs. Fourcade ne les a pas rédigés, ces articles, mais elle les a bel et bien propagés. Secrétaire générale du groupe de presse qui les publie et les diffuse, adjointe de Loustaunau-Lacau, lui-même violemment antisémite à l'époque, elle a joué sa part – certes accessoire, certes modeste, mais incontestable – dans les grands charivaris antijuifs de la fin des années 1930. [...] Contrairement à tant d'autres de ses contemporains, venus de la LICA et passés à l'antisémitisme, Marie-Madeleine Fourcade est venue de l'antisémitisme et a abouti à la LICA »¹.

Il convient de ne pas généraliser en affirmant que tous les membres du réseau Alliance avaient des opinions de droite ou d'extrême droite, mais c'est parmi les agents de ce réseau que nous avons identifié avec certitude la plupart des militants d'extrême-droite de notre échantillon. Georges Talon était à la fin des années 1930 membre du Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot² tandis que Louis Burgard et Gabriel Rivière appartenaient au Parti social français (PSF) du colonel de La Rocque³. Même pendant la guerre, quelques membres d'Alliance ont participé à des groupes pétainistes. Robert Philippe fréquentait la Légion française des Combattants et, lors d'une réunion, il y recruta Gabriel Rivière. Le sous-réseau Druides recruta notamment parmi les Compagnons de France, mouvement créé en juillet 1940 avant sa dissolution pour menées antinationales le 21 janvier 1944. Le chef du sous-réseau Druides dans le Gard, Jean Huon de Navrancourt était responsable des Compagnons de France dans ce département et Georges Rives, lui aussi chef compagnon, était le sous-chef du secteur de Marseille en mars 1943.

¹ S. Epstein, *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*, op. cit., p. 401-402.

² J.-L. Ponnavoy, « Talon Georges Eugène », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 30 mars 2018.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article181733>

³ A. Gerhards, *Tribunal de guerre du IIIe Reich. Des centaines de Français fusillés ou déportés : résistants et héros inconnus, 1939-1945*, Paris, Le Cherche Midi, Ministère de la Défense, 2014, p. 211.



Gabriel Rivière (Figure 31)¹ est né le 30 novembre 1901 à Marseille d'un père pâtissier et d'une mère femme au foyer. Catholique, il se maria à Marseille en 1928. Il travailla avec son père, puis dans une compagnie de navigation. En 1934, il adhéra aux Croix-de-Feu, puis au Parti social français. Après sa démobilisation, il retourna à Marseille où il retrouva sa femme et son fils. Membre de la Légion française des combattants, il y rencontra Robert Philippe, opérateur radio du réseau Alliance, qui le mit en

contact avec Marie-Madeleine Méric². Celle-ci raconta leur rencontre à la gare Saint-Charles de Marseille à l'automne 1940 dans ses mémoires. « *Gabriel Rivière est secrétaire de l'Amicale des Marins de France. Trapu, de poil et d'yeux clairs, on le sent solide, optimiste, il sourit tout le temps.* » Le lendemain, « *Rivière a besoin d'une couverture ; il pense qu'en achetant un négoce de légumes en gros, l'entrepôt, les allées et venues du commerce, les rentrées d'argent formeront une façade splendide à notre activité. Quelque chose dans le quartier de la Plaine est à vendre, quarante mille francs. Il prendra un associé qui fera le boulot, et Madeleine, sa femme, assurera la permanence au magasin. En attendant son appartement, rue de l'Abbé-de-l'Épée, est à notre disposition. Il connaît aussi bien les milieux " nervis " que policiers et anciens combattants. Il dispose d'une clinique, excellent refuge éventuel. Il a aussi un opérateur, Pierre Bocher, officier-radio des Messageries maritimes, et son futur adjoint Alfred Jassaud trépigne d'impatience. [...] Je n'ai plus qu'à conclure : Rivière prendra l'organisation du secteur de Marseille* »³. Comme convenu, il créa un commerce de légumes en gros. Dès le 1^{er} février 1942⁴, il fut nommé chef du secteur Méditerranée sous le pseudonyme de « KIF 121 » puis de « Loup ». Il organisa, le 5 novembre 1942, l'exfiltration du général Giraud après son évasion. Il l'aida à embarquer à bord d'un sous-marin britannique afin de quitter la France. Il échappa à l'arrestation lors de la

¹ Photographie issue de l'Association amicale Alliance, *Mémorial de l'Alliance : dédié aux 429 membres d'un service de renseignements militaires, morts pour la France sous l'occupation allemande 1940-1945*, Paris, Association amicale Alliance, 1948, p. 11.

² Marie-Madeleine Méric devint Marie-Madeleine Fourcade après son divorce en 1947 et son remariage la même année avec Hubert Fourcade.

³ M.-M. Fourcade, *L'Arche de Noé*, tome I, Fayard, Paris, 1968, p. 55-56.

⁴ Date officielle d'homologation des services par les autorités militaires mais le chef du réseau retrace dans ses mémoires un engagement bien antérieur.

préparation de cette opération et il mit sur pied le plan d'évasion le 11 novembre 1942 de ses supérieurs, Marie-Madeleine Méric et Léon Faye qui n'avaient pas eu la même chance. Par précaution, il fut muté et il devint chef du secteur de Lyon (Rhône, Ain, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Lozère). En juillet 1943, il gagna Paris comme adjoint à la centrale parisienne avant d'être nommé à la tête d'une nouvelle branche couvrant un vaste secteur Ardennes, Marne, Meuse et Meurthe-et-Moselle. Dénoncé par un agent double, il fut arrêté le 19 septembre 1943 au PC du chef de secteur de Paris par la Gestapo. Incarcéré à la prison de Fresnes, transféré à Compiègne, puis à la prison de Kehl-am-Rhein, le 1^{er} février 1944, et à celle de Fribourg-en-Brisgau. Il fut jugé le 1^{er} et 2 juin 1944 par le 3^{ème} sénat ou chambre du tribunal de guerre de Fribourg-en-Brisgau qui le condamna à mort pour espionnage, sentence confirmée le 17 juin à Torgau. Hitler refusa la grâce des condamnés le 17 juillet. L'exécution eut lieu le 21 août 1944 à Heilbronn en compagnie de 23 autres agents du réseau. Inhumé au cimetière de Sonthein-Neckar, son corps fut rapatrié par le réseau Alliance en juin 1947 à la nécropole nationale de Strasbourg. Il fut reconnu mort pour la France en 1946, déporté résistant en 1962 et mort en déportation en 1997. Il reçut la médaille de la Résistance à titre posthume et le grade de capitaine¹.

Sur l'ensemble des résistants de la région, notamment parmi les officiers supérieurs ou parmi les quelques nobles, il y avait certainement d'autres sympathisants ou membres de partis ou d'organisations de droite ou d'extrême droite, mais ils sont peu nombreux, du moins autant que les rares informations en notre possession permettant de le savoir. Un seul royaliste légitimiste a été identifié, il s'agit de Bernard Latzarus².

Bernard Latzarus est né le 15 juin 1885 à Châtillon-sur-Saône en Côte-d'Or dans une famille originaire d'Alsace. Sa famille déménagea ensuite à Nîmes où il figure sur les registres matricules de 1905. Elève au lycée de Nîmes, il fut primé au Concours Général en 1901 et en 1903. Licencié en lettres en 1905 à la faculté de Montpellier, il

¹ 21 P 531 398, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Gabriel Rivière.

A. Gerhards, *Tribunal de guerre du IIIe Reich. Des centaines de Français fusillés ou déportés : résistants et héros inconnus, 1939-1945, op. cit.*, p. 421-424.

J.-L. Ponnavoy, « Rivière Gabriel François Marius », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mars 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article186858>

² F.-M. Fleutot, *Des royalistes dans la Résistance*, Paris, Flammarion, 2000, p. 460.

réussit l'agrégation de lettres en 1908 à la Sorbonne. Il enseigna à Tulle, à Châteauroux et, en 1913, il fut nommé professeur de première au lycée de Nîmes, cela jusqu'en 1937. Réformé en 1909, il fut classé dans le service armé par décision du Conseil de révision du Gard du 23 décembre 1914. Il resta sous les drapeaux jusqu'au 31 mars 1919. Il soutint sa thèse en 1920 sur *Les Idées religieuses de Plutarque*. Il fut chargé de cours de littérature latine à la faculté de Montpellier de 1921 à 1925, puis à la faculté de Grenoble en 1937. Depuis 1926, il siégeait à l'Académie de Nîmes. Il ne fut pas mobilisé en 1939 car il était dégagé de toute obligation militaire depuis 1934. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il était toujours célibataire et en poste à l'Université d'Aix-en-Provence à la chaire de langue et de littératures grecques tout en étant domicilié à Nîmes. Avec le MLN, il participa à la Résistance et il devint membre du Comité départemental de Libération du Gard en août 1944. Il siégea avec 11 communistes ou apparentés, 9 socialistes ou sympathisants et 5 autres indépendants. Il décéda à Nîmes le 19 décembre 1951. Une rue de la ville de Nîmes porte son nom, dans le quartier du Chemin Bas d'Avignon¹.



Figure 32 : Plaque de la Rue Bernard Latzarus à Nîmes²

¹ Ses services n'ont pas été homologués par les autorités militaires, aucune demande n'a été déposée. Il n'a pas de carte de CVR dans le Gard.

AD Gard, Registres matricules classe 1905, bureau de recrutement de Nîmes, n°2 097. Consulté le 31 mars 2018 sur le site Internet des archives départementales du Gard.

http://gard.viewer.anaphore.org/series/FRAD030_1R0938?s=FRAD030_1R0938_2097_0001.jpg&e=FRAD030_1R0938_2097_0004.jpg

R. Clément, *Les Nouvelles rues de Nîmes*, Nîmes, Lacour, 1988, p. 199.

P. Mazier, *Quand le Gard se libérait... Un ancien du CDL raconte*, Nîmes, Lacour, 1992, p. 53-54, 59-60.

H.-C. Puech, « Allocution de M. Henri-Charles Puech, président », *Revue des Etudes grecques*, tome 65, fascicule 306-308, juillet-décembre 1952, p. 28-30.

F. Sugier, « Latzarus Bernard (1885-1951) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

² Photographie de l'auteur.

Un autre ancien Croix-de-Feu résistant était Paul Dauzier, né le 20 mars 1905 à Lyon. Sa très courte biographie dans le Maitron indique qu'il était tramnot et qu'après avoir appartenu aux Croix-de-Feu, il était devenu communiste, avant avril 1937, date à laquelle il participa à la fondation de la compagnie France-Navigation créée par le PCF pour aider les volontaires en Espagne. Pendant la guerre, il était artisan plombier à Venasque dans le Vaucluse. Il fut résistant dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse. Il a été homologué agent P2 du réseau Marco Polo du 1^{er} novembre 1943 jusqu'à la Libération. Il avait d'abord appartenu au réseau Radio Patrie à Marseille, puis au réseau Roger Buckmaster avant de rallier le réseau Marco Polo où il était le chef de l'unité combattante de renseignements d'Avignon. Il reçut le grade de lieutenant, la médaille commémorative de la guerre 1939-1945 et la Croix de guerre avec étoile d'argent. Il obtint la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône en 1955 où il était ingénieur, domicilié à Marseille¹.

Ces quelques exemples signalent qu'aucune situation n'était figée et qu'au cours de la vie, les opinions politiques sont mouvantes. Ils confirment aussi la grande plasticité politique de ces années, plasticité vérifiée par maints exemples venus d'en haut (un Doriot ou un Déat). Si ces opinions peuvent expliquer certains ralliements à la Résistance, aucune corrélation définitive ne peut être établie.

Une erreur symétrique serait d'affirmer que tous les membres d'un réseau, d'un mouvement ou d'un groupe armé, partageaient les mêmes idées. Pour entrer en Résistance, il fallait avoir le bon contact, ce qui n'était pas toujours aisé pour intégrer des organisations clandestines. Ce contact pouvait être un ami, un parent, un collègue de travail, des connaissances ou parfois de parfaits inconnus qui recherchaient des personnes de confiance ou ayant des capacités (connaissances linguistiques par exemple) ou des professions utiles pour la Résistance. La question devient alors : qui cherche qui ? Si un individu veut gagner les rangs de la lutte clandestine en trouvant le bon filon, c'est le principe de l'intentionnalité qui prime car cet individu réalise une démarche personnelle et volontaire. Si c'est une personne qui est contactée par une autre

¹ 2 159 W 135, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Dauzier. « Dauzier Paul, Marie », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mars 2018. <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article108336>

pour rejoindre la cause de la Résistance, le principe de fonctionnalité reprend le dessus et même des personnes qui n'avaient jamais envisagé de faire de la Résistance se laissèrent séduire ou convaincre par des gens qu'elles connaissaient ou avec qui elles avaient des affinités. Quelquefois, ces deux concepts étaient complémentaires lorsque la démarche était menée des deux côtés et qu'elle aboutissait à la convergence d'une volonté de recruter et d'une volonté de s'engager dans le combat.

Ce raisonnement s'applique bien sûr aux organisations à l'orientation politique affirmée c'est-à-dire davantage les mouvements que les réseaux. Les sociabilités d'avant-guerre opérèrent au moment de l'engagement ou de la recherche de nouveaux membres par « *la réactivation de structures préexistantes, des syndicats aux sections socialistes en passant bien sûr par l'appareil du parti communiste, sans omettre les cercles de réflexion spirituelle dont certains éléments jouèrent un rôle essentiel d'entremetteurs et d'aiguilleurs vis-à-vis de ceux qui cherchaient une ouverture* »¹.

Tous les membres du Front national ou des FTPF n'étaient pas des communistes bien qu'ils y fussent nettement majoritaires et il y avait des communistes présents dans d'autres organisations de la Résistance. Un autre groupe armé avait une étiquette politique clairement identifiée. Les Milices socialistes des Bouches-du-Rhône ne regroupaient pas, loin s'en faut, uniquement des résistants socialistes. Elles s'implantèrent d'abord à Marseille à partir du 1^{er} janvier 1943, puis elles formèrent des maquis au Plan-d'Aups le 1^{er} mars 1944, à Trets et à Saint-Zacharie le 12 juin 1944 et à Allauch le 1^{er} juillet 1944². Les FTPF et les Milices socialistes représentaient plus de la moitié des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône (respectivement 40,2% et 12,7%³) mais de là à affirmer que communistes et socialistes étaient majoritaires au sein des FFI du département, il n'y a qu'un pas que nous nous garderons bien de franchir largement. Ce que nous pouvons avancer sans aucune contestation possible est l'ancrage

¹ L. Douzou, « L'entrée en Résistance », art. cit., p. 16.

² GR 19 P 13, SHD Vincennes, Homologation des Milices socialistes des Bouches-du-Rhône.

³ Sur les 6 561 CAFFI accordés dans les Bouches-du-Rhône, sans restriction de date, les FTPF ont obtenu 2 640 CAFFI et les Milices socialistes 832.

Les Milices socialistes n'existaient ni dans le Gard, ni dans le Vaucluse.

Les FTPF représentaient 18,8% des CAFFI dans le Gard (220 sur 1 171 au total) et 21,7% dans le Vaucluse (494 sur 2 279 au total).

politique à gauche des électeurs de notre région d'étude avant la Seconde Guerre mondiale.

Lors des élections législatives de 1936, la gauche (en cumulant ses trois familles communiste, socialiste et radicale) a obtenu la majorité des suffrages exprimés au premier tour (entre 70 et 79% des voix dans les Bouches-du-Rhône et plus de 80% dans le Gard et le Vaucluse)¹. Au second tour, dans le Gard, la SFIO arriva en tête (32% des suffrages) devant le Parti communiste (27%) et le Parti radical (17%)². Le « *Midi Rouge* » n'est pas une vaine expression. Dans le Vaucluse, la SFIO gagna deux sièges et les radicaux-socialistes les deux autres³. Dans les Bouches-du-Rhône, sur onze sièges, les socialistes en remportèrent cinq, les communistes trois, la droite deux (un républicain indépendant et d'action sociale et un membre de la Fédération républicaine de France) et le dernier pour Fernand Bouisson, ancien socialiste, inscrit dans aucun groupe⁴. Cet ancrage à gauche était déjà visible lors des élections municipales de 1935 dans les trois départements et lors des autres élections.

« On dénombre, parmi les vingt-sept communes des Bouches-du-Rhône de deux mille cinq cents habitants ou plus, douze municipalités SFIO⁵ : Arles, Aubagne, Gardanne, Istres, Marignane, Marseille, Noves, Saint-Chamas, Saint-Rémy, Septèmes-Vallons, Tarascon, Trets. Les radicaux socialistes se maintiennent à la tête des communes de Châteaurenard, Martigues, Port-Saint-Louis [...], Port-de-Bouc, Salon, Saint-Martin de Crau, ce qui, avec Aix-en-Provence, leur attribue la direction de sept conseils municipaux. Deux communes sont aux mains des "républicains socialistes". Celle de La Ciotat, dont le maire est désormais le président de la Chambre des députés, Fernand Bouisson, qui a patronné une liste d'union. Bien qu'ayant démissionné de la

¹ J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 28.

² F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 22.

Sur les sept députés : il y avait trois députés SFIO, deux pour le PCF, un pour l'Union socialiste et républicaine et un radical.

Chez les sénateurs, il y avait deux radicaux et un socialiste.

A. Cosson, « Le Gard » in G. Le Béguec, D. Peschanski (dir.), *Les élites dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Editions, 2000, p. 288.

³ A. Autrand, *Un siècle de politique en Vaucluse. Les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, Avignon, Imprimerie de Rullière, 1958, p. 237-238.

Sur les quatre députés, deux appartiennent à la SFIO et deux au parti radical.

⁴ R. Mencherini, *Les Bouches-du-Rhône dans la guerre*, op. cit., p. 18.

⁵ Elections de 1935.

SFIO, il a toutefois bénéficié de l'appui des dirigeants socialistes du département. Celle d'Allauch avec le docteur Louis Brunet, républicain socialiste puis SFIO en 1937, déjà élu maire en 1929 et réélu en 1937, après la création de la commune nouvelle de Plan-de-Cuques.

Dans la catégorie floue des républicains de gauche, les services préfectoraux rangent trois municipalités, celle de Cassis, avec l'ingénieur et industriel Augustin Isnard, classé aussi parfois comme républicain socialiste, ainsi que celles de Roquevaire et d'Auriol. Une commune est dirigée par un Socialiste de France : à Berre-l'Etang, Marius Padovani a été élu [...] avec l'appui de Jules Guibeau, maire de Vitrolles, également Socialiste de France. Une autre est contrôlée par un socialiste indépendant : Les Pennes-Mirabeau où Edouard Bouffier, réélu maire en 1935, vient de quitter la SFIO où il sera réintégré en 1939. Enfin, le Parti communiste conserve la municipalité de la cité cheminote de Miramas, avec Isidore Blanc.

En élargissant l'échantillon aux adjoints au maire et en prenant en compte les trente-quatre communes qui, au cours de la période 1935-1954, atteignent, au moins, une fois une population de plus de deux mille cinq cents habitants, on constate, après les élections de 1935, que la SFIO se taille la part du lion dans ces conseils en totalisant plus de 40% des élus. Les radicaux socialistes ne rassemblent qu'un peu plus du quart de ces sièges et les républicains socialistes autour de 15%. Le reste se partage entre les républicains de gauche (près de 6%), le Parti communiste, les socialistes indépendants, les Socialistes de France et l'URD »¹.

« Les élections municipales de 1935 marquent dans le Gard comme au niveau national, une nette poussée à gauche. Les radicaux arrivent certes en tête pour l'ensemble des communes (130 sur 353, soit 36,8%), mais les deux partis marxistes font jeu égal (102 pour les socialistes, soit 28,9%, et 28 pour les communistes, soit 7,9%) ; la droite doit se contenter de 86 communes (24,3%). Mais le succès de la gauche est proportionnel à la taille de la ville : les deux partis marxistes ont 13 des 27 communes urbaines, et les trois plus grandes (Nîmes et La Grand-Combe à la SFIO, Alès au PCF),

¹ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome II *Vichy en Provence*, op. cit., p. 77-78.

la moitié des communes de l'arrondissement d'Alès, et le bassin houiller est un bastion communiste (25 des 28 communes). Les radicaux dominent dans la région nîmoise, et la droite dans la Cévenne viganaise. [...] Au lendemain de l'entrée en guerre, 26 des 28 municipalités communistes sont suspendues. [...] Le conseil général est dominé par les radicaux (18 élus sur 40) qui exercent la présidence [...]. Les socialistes et communistes font là aussi jeu égal (respectivement 11 et 6 conseillers), la droite a 5 élus »¹.

Dans le Vaucluse, les municipalités étaient « réparties de la façon suivante : 5 communistes, 19 socialistes SFIO, 13 républicains socialistes, 87 radicales-socialistes, 5 radicales indépendantes, 10 républicaines de gauche, 10 étaient inscrites à l'Union démocratique et 2 étaient conservatrices ». L'Assemblée départementale avait 22 conseillers généraux dont 11 radicaux-socialistes, 7 socialistes SFIO, un communiste, un conservateur, un républicain socialiste et un républicain. « En 1940, les électeurs vauclusiens étaient également représentés par trois Conseils d'arrondissements : celui de l'arrondissement d'Apt, composé de 11 conseillers dont quatre étaient socialistes SFIO, un socialiste indépendant et six radicaux-socialistes ; celui de l'arrondissement d'Avignon, composé de 13 conseillers, tous radicaux-socialistes ; et celui de l'arrondissement de Carpentras, composé de 12 conseillers, dont un communiste, un socialiste SFIO et de 10 radicaux-socialistes »².

Si les idées politiques des résistants étaient en adéquation avec le profil politique de la région avant la guerre, alors nous pourrions affirmer que les résistants étaient majoritairement de gauche mais cela est impossible à déterminer au stade de nos recherches.

Malgré la difficulté qu'il y a à connaître l'opinion politique de chaque résistant, devons-nous pour autant renoncer à l'étudier en tant que facteur d'engagement ? Certes pas, mais il faut reconnaître que, sans nouvelle source³, le bilan chiffré de cette donnée

¹ A. Cosson, « Le Gard », art. cit., p. 287-288.

² A. Autrand, *Un siècle de politique en Vaucluse. Les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, op. cit., p. 19-20.

³ Une possibilité serait de rechercher dans les archives de certains partis politiques des listes d'adhérents ou de cotisations versées mais cela écarterait les simples sympathisants.

est actuellement irréalisable. De surcroît, tous les résistants étaient-ils vraiment politisés avant la guerre ?

« *Les femmes, les étrangers, les mineurs et les officiers de carrière, toutes catégories privées du droit de vote au moment de leur engagement, réunissent les deux tiers (66,7%) des Français libres (hors coloniaux). Si l'on ajoute à ces derniers les tirailleurs, on peut établir que plus de 80% des combattants FFL (toutes catégories confondues) n'étaient pas des citoyens actifs en 1939, proportion qui laisse songeur et qui ébranle sérieusement la vision de la Résistance comme l'expression d'une citoyenneté armée* »¹. En croisant ces critères dans notre base de données, les résistants du Gard sont très proches des FFL avec au moins 62,4% des résistants qui n'étaient pas des citoyens actifs en 1939², mais cette valeur est beaucoup plus basse ailleurs, au moins 40,9% dans les Bouches-du-Rhône, 48,3% dans le Vaucluse et 46,3% dans la région. Cette information est un simple indice sur l'expérimentation de la citoyenneté sans présumer la réelle politisation, notamment par le milieu professionnel ou scolaire ou par l'influence de leurs parents et surtout de leur père, puisqu'ils étaient les seuls alors à avoir le droit de vote.

Sur le plan politique, un noyau de personnes reste analysable : les élus de la III^e République et les internés pour cause politique.

b) Les anciens élus et les internés pour cause politique

Dès les débuts du régime de Vichy, certains élus ont été visés par des mesures d'exclusion (destitution de leurs mandats électoraux) et par des mesures de surveillance ou d'internement administratif. Les premiers touchés sont des maires révoqués pour des manquements aux devoirs de leurs charges et « *des maires de grandes villes notoirement hostiles au nouveau régime* »³, remplacés par des délégations spéciales. « *Le 12 décembre 1940, est promulgué au Journal officiel la loi du 16 novembre "portant réorganisation des corps municipaux". Dans les communes de plus de*

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 176.

² Peut-être plus car toutes les professions, les dates de naissance ou les nationalités n'ont pas été établies.

³ P. Nivet, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, L'Harmattan, 2013/2, n°20, p. 73.

2 000 habitants, le Conseil municipal, le maire et les adjoints n'étaient plus élus mais nommés. Le maire, qui n'est plus obligatoirement choisi parmi les conseillers municipaux, et les adjoints sont nommés par le ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans les communes de 2 001 à 10 000 habitants (articles 4 et 6). Les membres du Conseil municipal sont nommés par le ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans les communes de plus de 50 000 habitants, sur une liste de présentation établie par le préfet, après avis du maire nommé, liste comportant un nombre de candidats double du nombre de sièges à pourvoir ; dans les communes de 2 001 à 50 000 habitants, par le préfet, sur une liste de présentation établie dans les mêmes conditions par le maire nommé (article 12). [...] Presque simultanément, une loi du 14 novembre 1940 permet de déclarer démissionnaire d'office pour des raisons " d'ordre public ou d'intérêt général " tout conseiller municipal, comme tout conseiller général ou d'arrondissements, la démission d'office étant prononcée par le préfet dans les communes de moins de 10 000 habitants, par le ministre dans les autres cas. Une loi du 16 novembre 1940 ajoute à cette procédure celle de la révocation des élus municipaux, prononcée par le même motif par le ministre après mise en demeure adressée par le préfet »¹.

Dans notre région les résistants élus de la IIIe République et déchus de leur(s) mandat(s) ont été Georges Bruguier, sénateur socialiste du Gard et conseiller général, Germain Soustelle, maire socialiste de La Grand-Combe², Raoul Trintignant premier adjoint socialiste à la mairie de Pont-Saint-Esprit³, Paul Chiron, maire socialiste de Pernes et conseiller général, Paul Faraud, maire de Plan-d'Orgon⁴, Jean Geoffroy, maire socialiste de Saint-Saturnin-d'Apt et conseiller général du canton d'Apt, Aimé Pêtre, maire socialiste de Sorgues et conseiller général renvoyé en 1941, Joseph Imbert, maire socialiste d'Arles et conseiller général, démissionné à son retour de captivité⁵, Marius

¹ P. Nivet, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », art. cit., p. 74-75.

² Il retrouva son poste à la Libération.

³ A la Libération, il devint le président du Comité local de Libération de la ville.

Il était le père de l'acteur Jean-Louis Trintignant et le frère du pilote de course Maurice Trintignant.

⁴ La commune de Plan-d'Orgon se situe dans les Bouches-du-Rhône mais Paul Faraud a été résistant dans le Vaucluse limitrophe puisque seule la Durance sépare les deux départements et les deux communes de Plan-d'Orgon et de Cavaillon. Paul Faraud a été président du Comité départemental de Libération du Vaucluse.

⁵ Il est mort en déportation à Mauthausen le 8 janvier 1945.

21 p 466 941, DAVCC Caen, Dossier de mort en déportation de Joseph Marius Imbert.

Jacquemus, maire du Puy-Sainte-Réparate révoqué en 1941, Victor Savine, maire socialiste de Gardanne. Leur point commun était d'être des élus de gauche, essentiellement socialistes puisque les élus communistes avaient déjà été évincés des différents conseils avant l'instauration de l'Etat français par les lois Daladier de l'automne 1939. Le parti communiste ayant été dissous par la loi du 26 septembre 1939, les élus communistes ont été déchus de leur(s) mandat(s) par la loi du 20 janvier 1940 comme Paul Lapierre, destitué de son mandat de conseiller d'arrondissement, Marcel Bécarud déchu de son poste de conseiller municipal communiste au Pontet et de sa Croix de guerre 1914-1918¹ et Albert Féraud, conseiller municipal du Thor.

La biographie d'un résistant élu local et national, Georges Bruguier (Figure 33)², nous paraît très intéressante à présenter à plusieurs égards.



« Ce gouvernement avait promulgué le 14 novembre 1940, grâce à l'abandon des garanties constitutionnelles, la loi dite de la démission d'office lui permettant de révoquer, selon son bon plaisir, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les conseillers municipaux. Je suis le premier parlementaire à qui elle a été appliquée. Le Journal officiel a publié le 28 janvier 1941 l'arrêté ci-dessous du ministre de l'intérieur Peyrouton : " Considérant que M. Bruguier, conseiller général du canton de Sauve (Gard) a adopté une attitude hostile à

l'œuvre de redressement national, arrête : Article 1^{er}, M. Bruguier est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions de conseiller général du canton de Sauve ". »³

Victorin Félix Bruguier appelé communément Georges était sénateur du Gard et il fut un des 80 parlementaires à refuser de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain,

¹ Il est décédé le 23 février 1945 à Buchenwald.

21 P 422 615, DAVCC Caen, Dossier de mort en déportation de Marcel Gaston Bécarud.

² Photographie issue de sa biographie sur le site Internet du Sénat. Consulté le 10 mars 2018.

https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/bruguier_georges0829r3.html

³ Note jointe à la demande de certificat d'appartenance FFI de Georges Bruguier, p. 1-2.

GR 16 P 93 847, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Georges Bruguier.

le 10 juillet 1940, à Vichy. Il était né le 16 mars 1884 à Nîmes, fils de Victorien Bruguier, tailleur d'habits, un des quatre premiers conseillers municipaux socialistes de Nîmes, et d'une mère au foyer. Il était membre de la loge de l'Echo du Grand Orient de France à Nîmes¹. Diplômé de la faculté de droit de Montpellier, il était journaliste. Placé en services auxiliaires par décision du conseil de révision, il fut classé dans le service armé sur sa demande le 27 août 1914 et il fut volontaire pour servir en campagne dans le 19^{ème} régiment d'artillerie. Blessé le 6 avril 1916 lors de la bataille de Verdun par un éclat d'obus à la main droite, il fut décoré de la médaille militaire en 1919, de la Croix de guerre avec trois citations et de la croix du combattant volontaire en 1937. Il se maria en 1920 à Carcassonne.

Après plusieurs échecs aux élections législatives de 1919 sur une liste d'entente républicaine puis à celles de 1924 sur la liste du cartel des gauches, il fut élu sénateur lors de l'élection partielle en 1924 et réélu en 1929 et en 1938. Il siégea d'abord dans le groupe de la gauche démocratique puis au sein du groupe socialiste. Il cumula alors les fonctions politiques en étant élu, en 1925, conseiller municipal de Nîmes et conseiller général pour le canton de Sauve (réélu en 1931, 1937 et 1945).

Son refus de voter les pleins pouvoirs à Pétain entraîna la révocation de son mandat de conseiller général le 27 janvier 1941. Dès le mois de mai 1941, il adhéra au comité d'action socialiste en zone sud et il assura des liaisons dans le Gard, à Marseille, à Toulouse et à Lyon. En octobre 1941, il participa à la fondation du mouvement Combat dans l'Aude. Son frère, Eugène, et ses fils, René et Michel, ce dernier plus connu sous le pseudonyme de « commandant Audibert » (chef départemental des FFI du Gard à partir de mai 1944), avaient également rejoint la lutte clandestine. Il prit part aux manifestations du 1^{er} mai et du 14 juillet 1942 à Carcassonne et il fut arrêté sur ordre du préfet de l'Aude, avant de pouvoir se rendre à celle du 20 septembre pour commémorer la victoire de Valmy.

¹ 1 W 122, AD Gard, Listes des dignitaires francs-maçons publiées au *Journal officiel*.

A partir du 22 septembre 1942, il fut interné au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux en Haute-Vienne pendant 80 jours avant d'être assigné à résidence à Lavaur, dans le Tarn, le 8 décembre 1942, puis à Saramon, dans le Gers, de décembre 1943 à la Libération. Malgré ces résidences forcées, il resta en contact avec la Résistance et ses services furent homologués au titre de l'Armée secrète et des groupes francs de Combat dans l'Aude du 1^{er} janvier 1943 au 21 août 1944.

La République restaurée, il fut membre du comité départemental de libération du Gard et du comité régional de Montpellier, secrétaire départemental du Gard de la SFIO et représentant des assemblées parlementaires antérieures à l'Assemblée consultative provisoire au sein de laquelle il obtint la vice-présidence du groupe de la Résistance parlementaire. Le 7 janvier 1945, il devint maire de Nîmes par délégation du Gouvernement provisoire de la République française jusqu'au 13 mai 1945. Il présida le conseil général du Gard de 1945 à 1951. Il fut élu député à l'Assemblée nationale constituante de 1945 sur la liste SFIO et UDSR et à celle de 1946 sur la liste SFIO. La médaille de la Résistance lui a été décernée en 1946 et il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur puisqu'il était déjà chevalier à titre militaire depuis 1931. A la fin de son mandat de conseiller général, en 1951, il se retira à Carcassonne et il y devint conseiller municipal en 1959. Il y décéda le 20 août 1962. Une rue de Nîmes porte son nom depuis 1963 ainsi qu'un groupe scolaire dans une rue voisine, dans le quartier du Chemin Bas d'Avignon¹, et une plaque a été apposée sur la façade du cimetière de Carcassonne où il repose.

¹ 1 W 296, AD Gard, Dossier d'internement administratif de Georges Bruguier.
GR 16 P 93 847, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Georges Bruguier.
AD Gard, Registres matricules classe 1904, bureau de recrutement de Nîmes, n°2 120. Consulté le 2 avril 2018 sur le site Internet des archives départementales du Gard.
http://gard.viewer.anaphore.org/series/FRAD030_1R0926?s=FRAD030_1R0926_2120_0001.jpg&e=FRAD030_1R0926_2120_0005.jpg
J. Jolly, *Dictionnaire des Parlementaires français*, biographie mise en ligne sur le site Internet du Sénat consulté le 10 mars 2018.
https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/bruguier_georges0829r3.html
Dictionnaire des parlementaires français, biographie consultée sur le site du Sénat le 10 mars 2018.
https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/bruguier_georges0829r3.html
L. Pichon, « Bruguier Georges (1884-1962) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.
J. Raymond, « Georges Bruguier », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 23 mars 2018.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article18056>
A. Serre, *Les rues de Nîmes du Moyen Age à nos jours*, Montpellier, Espace Sud, 1989, p. 76.



Figure 34 : Rue et groupe scolaire Georges Bruguiier à Nîmes¹



Figure 35 : Groupe scolaire Georges Bruguiier à Nîmes²

¹ Photographies de l'auteur.

² Photographies de l'auteur.



Figure 36 : Plaque apposée sur le mur du cimetière de Carcassonne¹

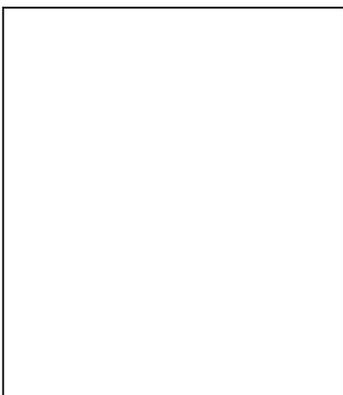
L'internement administratif ou la résidence surveillée en raison de ses convictions politiques a été dans quelques cas un moteur pour lutter contre le régime de Vichy, mais aussi un frein si l'internement a perduré, suivi quelquefois par la déportation comme pour les époux Giraud, dont l'astreinte à résidence mit fin à leurs activités dans la Résistance avant d'être envoyés en Allemagne. D'autres personnes originaires de la région et internées, par exemple, pour leur appartenance au parti communiste ont réussi à s'évader de leur centre d'internement ou de leur résidence surveillée mais elles ne sont pas retournées chez elles pour éviter d'être reprises. Tel était le cas de Charles Plantier, maire communiste de Canaules-et-Argentières depuis 1920², interné à Saint-Sulpice-la-Pointe, de 1941 à 1943, puis en résidence surveillée à

¹ Photographie issue du site losciutadins consulté le 8 mai 2018.
<http://losciutadins.blogspot.fr/2015/12/georges-bruguier.html>

² Jusqu'à sa mort en 1965 sauf la période de la Seconde Guerre mondiale où il a été déchu de son mandat de maire et de conseiller général.

Saint-Firmin dans les Hautes-Alpes. Lorsqu'il s'évada, il rejoignit la Résistance dans les Hautes-Alpes¹ et fut membre du Comité départemental de Libération du Gard et président du Comité local de Libération de Canaules-et-Argentières².

Quelques mois ou quelques années avant leur entrée dans la Résistance, l'internement ne concerna pas seulement d'anciens élus ou des membres de partis politiques dissous, mais aussi des réfugiés espagnols, des brigadistes internationaux, des antinazis allemands ou autrichiens³, des juifs, etc. Dans les Bouches-du-Rhône, au moins 96 futurs résistants (1% des effectifs) avaient été touchés par des mesures d'internement ou de surveillance avant d'être relâchés ou de s'évader⁴ ; dans le Gard, ils étaient au moins 84 (3,1%) et dans le Vaucluse au moins 21 (0,6%)⁵.



Un cas exceptionnel est celui du juif autrichien Ernst Frankel (Figure 36)⁶ interné plusieurs mois dans des camps de concentration en Allemagne avant la guerre. Il savait exactement comment fonctionnait le système concentrationnaire nazi et, étant juif, il se savait directement menacé. Il était né le 20 janvier 1914 à Vienne d'un père bourellier et d'une mère au foyer. Sa famille était originaire de Russie qu'elle avait quittée au début du XX^e siècle pour

fuir les pogroms. Il avait milité au sein des Jeunesses socialistes et il était célibataire et boulanger à Cologne quand, lors d'une rafle en 1938, il fut arrêté et interné au camp de

¹ Il a été homologué FFI du 27 décembre 1943 au 7 septembre 1944.

² L. Pichon, « Plantier Charles dit " Vigne " » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*
J.-M. Gaillard, « Plantier Charles », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mai 2018.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article126615>

³ Déjà internés avant ou au début de la guerre pour pouvoir gérer le flux de réfugiés espagnols ou en tant que ressortissants d'une puissance étrangère ennemie. Le régime de Vichy poursuivit cette politique d'internement ou de surveillance et elle l'élargit à d'autres catégories de population.

⁴ La cause de la liberté retrouvée n'est souvent pas mentionnée.

⁵ La proportion était plus élevée dans le Gard car nous avons consulté les dossiers d'internements administratifs de ce département.

1 W 293 à 313, AD Gard, Internements administratifs : dossiers administratifs, par ordre alphabétique.

Nous aurions pu consulter également ces mêmes dossiers aux archives départementales des Bouches-du-Rhône qui centralisaient tous les dossiers de la région de Marseille mais il y avait 60 cartons classés par ordre alphabétique.

5 W 160 à 220, Internements administratifs, 1940-1944.

⁶ Photographie issue de la cote 164 W 4, AD BDR, Fiche d'identité de travailleurs étrangers d'Ernest Frankel.

Dachau puis dans celui de Buchenwald. Libéré quelques mois plus tard, en mai 1939, grâce à l'intervention de sa sœur qui travaillait à l'ambassade d'Autriche à Stockholm et de son frère, restaurateur en Argentine, qui devait lui procurer un travail, il obtint un passeport Nansen. Il put ainsi quitter l'Allemagne pour Milan. Au moment de la déclaration de guerre, il fut interné à Padoue avant d'être rapatrié en Allemagne. Lors de son transfert, il sauta du train. De Venise, il se rendit à Vintimille où il fut baptisé le 23 janvier 1940. En essayant de passer en France, il fut de nouveau arrêté à Menton par les gendarmes français. Renvoyé en Italie, il repassa la frontière clandestinement. Arrivé à Nice, il s'engagea dans la Légion étrangère pour la durée de la guerre, mais, quinze jours plus tard, en tant que ressortissant d'une puissance ennemie, il fut interné au camp des Milles, puis à celui de Langlade. Il fut ensuite incorporé dans le 304^{ème} GTE puis au 803^{ème} de Beaucaire qu'il déserta le 21 août 1942. L'invasion de la zone libre lui fit gagner les Cévennes où il se cacha à Cognac, puis à Lasalle chez la famille Rouyre qui le plaça dans une ferme lozéroise, à Saint-Julien-d'Arpaon, dans le hameau du Mijavols, où il devint le berger du village. Il rejoignit le maquis d'antifascistes allemands dirigé par Otto Kühne le 20 février 1944 jusqu'à la Libération. Il se maria en 1945 à Cassagnas en Lozère. Il s'installa à Collias et y exerça la profession de boulanger. Il fut naturalisé français en 1948. Il est décédé le 16 avril 1986¹.

Pour combien de résistants espagnols, la surveillance et la répression exercées sur eux par les forces de police sur ordre du préfet décidèrent-elles de leur action au sein de la Résistance ?

Comme le signalait la circulaire n°900-Pol. Jud. 6.T.², les réfugiés espagnols étaient particulièrement surveillés et tenus en suspects potentiels par les autorités. Cette circulaire concluait qu'il fallait les surveiller étroitement :

¹ 164 W 4, AD BDR, Fiche d'identité de travailleurs étrangers d'Ernst Frankel.

Notice biographique in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, op. cit.

E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 27, 34, 45, 53, 73, 108, 130, 150, 157, 205, 212, 269, 278, 282.

P. Joutard, P. Cabanel, J. Poujol, *Cévennes terre de refuge 1940-1944*, op. cit., p. 36-46.

Il existe un dossier au SHD de Vincennes non consulté mais ses services ne furent pas homologués.

GR 16 P 233 721, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Ernest Frankel.

² 1 W 267, AD Gard, Circulaire n°900-Pol. Jud. 6.T. du 1^{er} septembre 1942 du directeur général adjoint de la police Henri Cado pour le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Vichy au gouverneur général de l'Algérie, au préfet de Police, aux préfets et aux intendants de police.

« Afin de parer à toute éventualité, il importe, avant tout d'établir un bilan aussi exact que possible et qui devra être tenu à jour avec le plus grand soin, des effectifs dont pourraient disposer le cas échéant, les promoteurs d'un mouvement révolutionnaire.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir, régulièrement [...], la liste des individus suspects, d'origine espagnole, qui pourrait résider, à titres divers, dans votre département.

J'attacherais du prix à recevoir, dans un minimum de temps, le résultat de ces opérations de dépistage dont l'importance ne saurait vous échapper et qui ont pour but de permettre au service central d'avoir une vue très exacte des principaux foyers révolutionnaires, en vue de prendre toutes dispositions utiles pour en contrarier l'activité »¹.

Des listes départementales furent établies. Des résistants espagnols du Gard, certes très peu nombreux, figurent sur ces listes. Parmi eux, certains avaient déjà pris position contre Vichy et d'autres sont entrés dans la Résistance parce qu'ils étaient suspectés par Vichy alors qu'ils n'étaient pas encore des résistants. L'anticipation et le sursaut face à la persécution ont été deux vecteurs de l'engagement des Espagnols dans la Résistance.

La circulaire fut appliquée immédiatement. Elle était datée du 1^{er} septembre 1942 et la réponse de l'inspecteur sous-chef de la Sûreté à Alès du 18 septembre 1942. Celui-ci envoya au Préfet du Gard une liste d'Espagnols résidant à Alès et sa région comportant 224 noms². Sur ces 224 Espagnols, 7 noms appartiennent à notre échantillon. A Nîmes, le commissaire principal chef du Service des RG dressa une liste

¹ 1 W 267, AD Gard, Circulaire n°900-Pol. Jud. 6.T. du 1^{er} septembre 1942 du directeur général adjoint de la police Henri Cado pour le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Vichy au gouverneur général de l'Algérie, au préfet de Police, aux préfets et aux intendants de police.

² 1 W 267, AD Gard, Inspecteur sous-chef de la sûreté à Alès au préfet du Gard à Nîmes le 18 septembre 1942, liste des individus d'origine espagnole résidant à Alès depuis 1938 et qui ont tous déjà subi l'épreuve de la guerre civile dans leur pays. Des éléments instruits capables de fournir le noyau d'une armée d'insurrection et d'autant plus dangereuse pour l'ordre public en cas de troubles ou d'événements graves.

de 18 noms le 2 octobre 1942¹. Il ajouta une liste pour les communes des alentours comportant le nom de 12 personnes. Les brigades de gendarmerie firent le même travail : 9 Espagnols suspects furent désignés par la brigade de Bessèges, 33 par la brigade de La Vernarède, 1 par la brigade du Martinet et 26 par la brigade de Molières-sur-Cèze². Un des Espagnols de Bessèges est entré dans la Résistance, un autre de la Vernarède et un de Molières-sur-Cèze.

Au total, en septembre-octobre 1942, c'étaient 323 Espagnols qui ont été dénoncés comme dangereux ou suspects dont 10 ont fait partie de la Résistance. Ces derniers représentaient 3,1% des Espagnols suspectés par les services de police ou de gendarmerie et 7% des résistants espagnols. Ces faibles pourcentages illustrent d'une part le manque de fiabilité des listes officielles et d'autre part que le fait que ces listes ont pu encourager, même faiblement, des Espagnols suspectés à s'engager dans la Résistance afin d'éviter les représailles comme l'internement administratif ou du moins les pousser à devenir des clandestins.

En août et septembre 1943, le même travail a été mené dans le secteur d'Alès. Le 28 août 1943, le Commissaire central d'Alès se plaignait du danger que représentaient les « ex-miliciens » espagnols qui avaient participé à la guerre civile espagnole. Selon lui, ils profitaient de leur travail dans les mines afin de se procurer de la dynamite pour faire des sabotages³. Son rapport était accompagné d'une liste intitulée *liste des individus ex-miliciens résidant encore à Alès capable de fournir le moyen d'une armée d'insurrection, et d'autant plus pour l'ordre public en cas de trouble ou d'événements graves*. 111 Espagnols y figuraient et seulement 5 ont été résistants dont un était déjà mentionné dans la liste du 18 septembre 1942. Entre-temps, 6 résistants espagnols ont disparu de la liste ce qui peut être un signe de leur engagement dans la Résistance ou de leur plongée dans la clandestinité entre ces deux dates, un simple déménagement ou un internement avant une évasion.

¹ 1 W 267, AD Gard, Liste du 2 octobre 1942 des individus suspects par le commissaire principal chef du service des RG à Nîmes au commissaire divisionnaire chef du service régional des RG à Marseille.

² 1 W 267, AD Gard, Liste des individus suspects d'origine espagnole en résidence dans la section de Bessèges, La Vernarède, Le Martinet, Molières-sur-Cèze au préfet du Gard en septembre-octobre 1942.

³ 1 W 244, AD Gard, Rapport n°7792 du 28 août 1943 du commissaire central d'Alès au préfet du Gard à Nîmes.

L'hypothèse du déménagement ne semble pas être la bonne puisque, dans sa lettre du 31 août 1943¹, le commissaire des RG à Alès adressa au préfet du Gard une liste de 429 Espagnols du secteur d'Alès (Bessèges, La Grand-Combe, Molières-sur-Cèze, etc.)². Cette liste correspondait à un territoire plus vaste que la précédente mais il n'y avait pas de trace des Espagnols manquants. Ils n'étaient pas non plus internés car on ne trouve pas leur trace dans les dossiers d'internés administratifs³. 429 Espagnols travaillant dans les mines étaient présumés avoir des « *opinions extrémistes* » et être « *dangereux pour l'ordre et la tranquillité publique* ». Le commissaire des RG conclut que l'internement lui paraissait être opportun. 16 d'entre eux, dont les 7 déjà suspectés le 18 décembre 1942, étaient déjà dans la Résistance ou allaient la rejoindre pour échapper à cette répression. Ils constituaient 3,7% des Espagnols soi-disant dangereux et 11,3% de la Résistance espagnole du Gard ce qui démontre que les services des RG étaient mieux renseignés en août 1943 que les services de police en septembre 1942 et que le bassin minier d'Alès a été un foyer de la Résistance.

En sentant l'étau se resserrer et la menace de l'internement se rapprocher, quelques Espagnols, il est vrai peu nombreux, avaient choisi la voie de la clandestinité, puis de la Résistance alors que d'autres s'étaient déjà investis dans la lutte. Parmi ces Espagnols soupçonnés à juste titre, trois d'entre eux formaient l'état-major de la Résistance espagnole du Gard, Cristino Garcia, Ginès Miñano et Gabriel Perez. Quelques-uns sont entrés dans la Résistance à cause de la répression engendrée par la liste du 31 août 1943, deux se sont engagés dans la Résistance en septembre 1943 c'est-à-dire immédiatement après la mise en place des mesures prises contre les Espagnols suspects et deux autres en décembre. C'était bien la répression qui contraignit ces quelques Espagnols à réagir, mais cette répression est loin d'être le motif principal de l'engagement important des Espagnols dans la Résistance gardoise, elle ne concerna que quelques individus.

¹ Archives privées de Monsieur Ange Alvarez, Lettre n°2073 du 31 août 1943 du commissaire des RG, chef de service au préfet du Gard à Nîmes.

² Archives privées de Monsieur Ange Alvarez, Liste nominative des ouvriers espagnols employés dans les mines, et ex-miliciens en résidence dans le secteur d'Alès.
1 W 244, AD Gard, Rapport n°7792 du 28 août 1943 du commissaire central d'Alès au préfet du Gard à Nîmes.

³ 1 W 292 à 1 W 313, Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.

Cette répression concernait aussi les autres nationalités, mais les renseignements étaient peu nombreux à l'exception d'un rapport du préfet du Gard, Angelo Chiappe, du 4 octobre 1943. Il réclamait plus de moyens de répression afin de surveiller les étrangers de la région d'Alès dont il se méfiait :

« La ville d'Alès, centre d'un important bassin minier, compte à ce titre un nombre imposant de ressortissants étrangers de diverses nationalités, pour la plupart réfugiés politiques de leur pays d'origine, qui nécessiteraient une surveillance constante et qui constituent une menace permanente de troubles graves.

Il y aurait urgence, à mon avis, que les divers corps de police de mon département soient considérablement renforcés, surtout celui d'Alès. »¹

Ces mesures d'internement et de surveillance et la suppression des partis politiques et des syndicats obligèrent une réorganisation clandestine de ces organisations à partir de quelques volontaires.

c) Les membres de partis reconstitués clandestinement

Faute de pouvoir développer toutes les réorganisations clandestines des partis politiques, quelques exemples ont été retenus. Le parti communiste français, par sa dissolution le 26 septembre 1939, est le premier à faire fi de son interdiction. Dans la région, les militants communistes étaient nombreux, encore plus si on y ajoutait les immigrés allemands, autrichiens, polonais, italiens, espagnols, etc. chassés par la mise en place de régimes dictatoriaux dans leur pays.

Dans le Gard, les Espagnols formaient la première nationalité étrangère, mêlant migrations économiques et politiques après la Guerre civile. La Résistance de ces Espagnols soulignait les antagonismes présents dans leur pays d'origine. Elle était divisée en deux courants : les libertaires et les communistes. Les libertaires étaient des

¹ 1 W 203, AD Gard, Rapport n°1476/Cab du 4 octobre 1943 du préfet du Gard à Nîmes au chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur à Vichy.

anarchistes appartenant à la Fédération anarchiste ibérique (FAI) ou à la Confédération nationale du Travail (CNT) fondée au congrès des Beaux-Arts du 30 octobre et du 1^{er} novembre 1910¹.

Par une note du 20 janvier 1942, les autorités de Vichy mettaient en garde les préfets contre la renaissance du mouvement libertaire espagnol en France. La propagande des libertaires « *a pour résultat de faire rester sur notre sol une masse d'individus ayant fait leurs preuves pendant la guerre civile espagnole et qui, [...], constitue un danger permanent pour l'ordre public de notre pays.*

C'est dans ces milieux libertaires espagnols que peuvent être recrutés par le Parti communiste français ou par les services de renseignements de puissances étrangères, les agents qui ont pour mission de commettre sur notre territoire des actes de sabotages ou des attentats.

La diffusion de circulaires et la propagande par lettres sont des causes d'agitation dans les milieux espagnols réfugiés en France.

Dans certaines villes, les représentants du Mouvement se sont constitués en comité, véritables cellules anarchistes, dont le rôle est de contrôler les adhérents de la région, de diffuser les circulaires et même comme au Maroc de faciliter l'évasion des internés des camps de séjour surveillé ou des compagnies de travailleurs étrangers dans lesquelles le Mouvement a également des représentants.

Le Comité National du Mouvement libertaire en France, entretient également des liaisons avec les adhérents restés en Espagne et avec ceux réfugiés en Amérique ou en Angleterre. Ces liaisons sont effectuées par des agents. »²

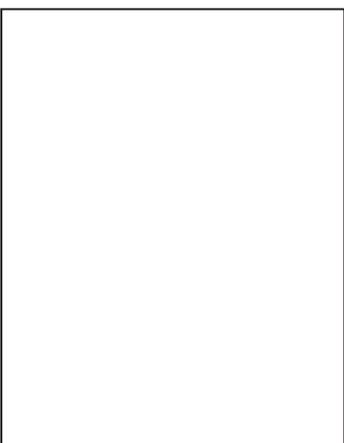
Cette crainte n'était pas vaine dans le Gard. Dans son rapport du 27 février 1942, le préfet du Gard dressa une liste de 14 membres de la FAI parmi lesquels figurait José

¹ J. Peirats, *Les Anarchistes espagnols. Révolution de 1936 et lutte de toujours*, Toulouse, Editions Repères-Silena, 1989, p. 325.

² 1 W 170, AD Gard, Note du 20 janvier 1942 de l'Etat français à Vichy aux préfets.

Alabart, membre du 803^{ème} GTE, détaché à Bagnols-sur-Cèze¹. Il avait été appréhendé dans la nuit du 9 au 10 février 1944 après l'agression à main armée contre le Crédit agricole de Bagnols-sur-Cèze, le jour-même, à 15 h 30². Il a été condamné par la Section spéciale de Nîmes, le 14 avril 1944, « *pour vols, détention d'armes et menées terroristes* » à un an de prison³. Le 28 juillet 1944, il fut déporté au camp de Neuengamme où il décéda quelques jours plus tard, le 2 août⁴.

Cependant, étant donné le faible nombre de ses membres, la FAI ne joua qu'un rôle mineur dans l'animation de la Résistance locale. Dans ces conditions la figure de Miguel Arcas, dit « commandant Victor », relève davantage de l'exception.



Miguel Arcas (Figure 37)⁵ était né le 4 octobre 1912 à Benacazón, dans la province de Séville, au sein d'une bonne famille andalouse. Il était un des militants les plus radicaux de la FIJL (Federación Ibérica de Juventudes Libertarias) à Séville. Il participa, à ce titre, à différents congrès et opérations. Pendant la guerre civile, il était officier supérieur de la cavalerie de l'armée républicaine, dans la 79^{ème} brigade mixte, puis il assura le commandement de la 70^{ème} division de manœuvre. Il arriva en France en 1939 en se repliant à Alger, puis à Toulouse où, grâce à la CNT, il rentra en contact avec le Special Operations Executive (SOE) pour lequel il recueillit des renseignements avant et après l'armistice. Il réalisa des missions en Espagne comme la destruction de cargos ravitaillant en carburant les sous-marins allemands, près de Cadix. A Marseille, il dirigea une filière d'évasion pour les Juifs. Il s'évada après son arrestation. Recherché par la Gestapo, il se replia dans le Gard. Il rallia le maquis Bir Hakeim qu'il délaissa au

¹ 1 W 170, AD Gard, Rapport du 27 février 1942 du préfet du Gard au conseiller d'Etat, secrétaire général pour la police, Inspection générale des services de police judiciaire à Vichy.

² 1 W 255, AD Gard, Rapport du 10 février 1944 du préfet du Gard à Nîmes au chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, secrétaire général au maintien de l'ordre à Vichy.

³ 1 W 272, AD Gard, Rapport du 2 mai 1944 du préfet du Gard au commandant de gendarmerie à Nîmes.

³ U 7 476, AD Gard, Section spéciale de Nîmes, procès n°27.

⁴ Dates reconnues pour les périodes de déportation mais son acte de décès stipule qu'il a été déporté le 18 juillet 1944 et qu'il est décédé le 23 juillet 1944.

21 P 417 152, DAVCC Caen, Dossier de déporté politique de José Alabart.

21 P 244 347, DAVCC Caen, Dossier de victime civile de Joseph Alabart.

⁵ Photographie issue de sa notice biographique in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

profit du maquis de Lasalle en décembre 1943 où il dirigea le corps franc du maquis. Il renoua un temps avec le maquis de Bir Hakeim et la brigade Montaigne de François Rouan qu'il avait connu à Barcelone pendant la guerre civile. Il était à la tête du corps franc de cette brigade. En mars 1944, il fut approché par les responsables du maquis-école de la Picharlerie, Marceau Lapierre et Georges Lafont, pour instruire les jeunes recrues, ce qui permit l'association temporaire du maquis Bir Hakeim à celui de la Picharlerie. Il prit part à l'engagement contre les troupes allemandes à Saint-Etienne-Vallée-Française le 7 avril 1944. Il gagna les rangs de la 32^{ème} compagnie CFL, le 1^{er} juillet 1944. Il fut le chef de tous les maquis de la Vallée Borgne, sous le commandement d'« Audibert »¹, et il participa à la bataille de la Madeleine². Après la guerre, il se maria avec la fille du maire de Saint-Etienne-Vallée-Française, Georges Lafont, qui avait été un des fondateurs du maquis de la Picharlerie. Il s'y installa et il a obtenu la carte de CVR en 1979, il était alors meunier à la retraite. Il est décédé le 27 novembre 1996 à Montpellier et il a été inhumé à Saint-Etienne-Vallée-Française en Lozère.³

De son côté, le parti communiste espagnol (PCE) s'était très vite réorganisé à l'image de son homologue français. A Paris, il se reforma à l'automne 1940⁴. Des cellules se formèrent aussi dans les camps d'internement et dans les GTE⁵. Dans la région, selon Ange Alvarez, le PCE s'était reconstitué à Alès autour de Pablo Sanchez⁶,

¹ C'est ce qui ressort de son dossier de demande de la carte de CVR. L'équipe de l'AERI de la Lozère, elle, le présente comme « *un des responsables des guérilleros espagnols du Midi dont il commandera la 21^{ème} Brigade dans le Gard. [...] Le 25 août 1944, trente-deux guérilleros sous les ordres de Miguel Arcas et de Gabriel Perez participent avec quelques FTP et membres des Milices patriotiques, à l'ultime combat de la Madeleine, commune de Tornac dans le Gard* ».

Notice biographique in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, op. cit.

² Cette bataille sera présentée lors des enjeux de mémoire dans la dernière partie.

³ Arcas Moreda, Miguel « Victor », *Dictionnaire des militants anarchistes*. Biographie consultée en ligne le 8 avril 2017.

<http://www.militants-anarchistes.info/spip.php?article1548>

1 446 W 3, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Miguel Arcas.

Notice biographique in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

Notice biographique in AERI, *La Résistance dans la Lozère*, op. cit.

⁴ G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 155.

⁵ L. Stein, *Par-delà l'Exil et la mort : les Républicains espagnols en France*, Paris, Mazarine, 1981, p. 141.

M.-C. Rafaneau-Boj, *Odyssée pour la liberté*, Paris, Denoël, Médiations, 1993, p. 180-187.

H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, Nîmes, Lacour, 1995, p. 56.

⁶ Aucun dossier n'a été retrouvé, il n'a pas été homologué par les autorités militaires.

chef dans un atelier de bobinage, situé au n°6 de la rue Jean-Julien Treyllis. Cristino Garcia, futur commandant de la 3^{ème} Division de Guérilleros espagnols, faisait partie de ce groupe ainsi que Gabriel Perez, responsable du PCE à La Grand-Combe.

*« A la rue Jean-Julien Treyllis, il y avait un atelier de bobinage. A ce moment-là, ils refaisaient le bobinage des moteurs électriques : au lieu de changer le moteur, ils changeaient le bobinage, ils remettaient le moteur électrique en place et ils continuaient à travailler. Le patron, monsieur Bonnefoy, était un homme de droite et il était même pétainiste mais son chef d'atelier c'était Pablo Sanchez. C'était un bobineur en Espagne déjà. C'était un communiste et il a formé le premier groupe espagnol de Résistance. Ces gens-là voulaient bien travailler, faire un effort pour la Résistance mais ils n'avaient rien, absolument rien. Moi, j'étais dans l'Organisation Spéciale, nous n'avions pas grand-chose mais eux, ils n'avaient absolument rien. Nous avions une machine à écrire et ce que nous appelions une « bécane » c'est-à-dire une ronéo. Comme j'étais le plus jeune, je passais plus inaperçu que les autres, je prenais une poussette de gosse et quand nous avons fini de taper des tracts, je la prenais et je l'amenais à la rue Jean-Julien Treyllis chez Pablo Sanchez et ils tapaient leurs tracts là-dessus. Je la couvrais avec un bassin de charbon, n'importe quoi et je l'amenais là-bas. Là, ils ont formé le premier groupe. Dans le premier groupe, il y avait Cristino Garcia et tous les responsables de La Grand-Combe. Ils ont commencé à taper des tracts, à expliquer aux Espagnols pourquoi la Guerre d'Espagne n'était pas finie, qu'il fallait lutter contre Hitler, etc. Ils tapaient des tracts en espagnol et les distribuer dans toutes les Cévennes ».*¹

Le 29 août 1998, une plaque fut inaugurée par Lucie Aubrac en hommage aux 25 Espagnols morts pour la France. Elle fut scellée sur la façade de l'ancien atelier de bobinage, lieu de constitution et de rencontre de la Résistance communiste espagnole en 1940².

¹ Interview de Monsieur Ange Alvarez, 75 ans en 2001, le 19 octobre 2001 à Saint-Christol-lès-Alès.

² I. Jouve, « Hommage à la résistance espagnole. Un même combat. », *Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France*, n°72, 1998, p. 8.
S.D., « Hommage aux Espagnols tombés pour la France », *Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France*, n°72, 1998, p. 4.



Figure 38 : Plaque d'Alès en hommage aux Espagnols morts au combat ou fusillés par les Allemands¹

Le PCF, en se réorganisant, avait constitué en octobre 1941 une branche armée, l'OS, remplacée par les FTP en février 1942. Le PCE, sur ce modèle, forma un groupe armé au printemps 1942 avec des vétérans du XIV^{ème} Corps de Guérilleros de l'armée républicaine espagnole. Cette nouvelle unité porta le même nom que l'ancien corps de guérilleros. Son premier responsable a été Jesus Rios².

La direction du PCE dans le Gard, la Lozère et l'Ardèche était confiée à Juan Fernandez. Cristino Garcia avait en charge le XIV^{ème} Corps de Guérilleros espagnols pour le même secteur. Manuel Zurita était l'agent de liaison de l'état-major et Ernesto Vicente était un agent de renseignements³.

¹ Photographie de l'auteur prise en 1998.

² D. Peschanski, « La Résistance immigrée » in J.-M. Guillon, P. Laborie (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, op. cit., p. 224.

G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 163.

Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, *Memorias del olvido : la contribución de los republicanos españoles a la Resistencia y a la Liberación de Francia*, Paris, Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, 1996, p. 78.

³ H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, op. cit., p. 99.

Le premier travail de ce comité clandestin a été la rédaction et la diffusion du journal *La Voz de España* et de *Mundo Obrero*, l'organe du PCE. Le PCE évolua ensuite comme le PCF et il fut à l'origine de la création de l'UNE afin de rallier des Espagnols non communistes ce qui n'est pas sans rappeler la formation du Front national. Sa mise en place a été plus longue et elle ne vit le jour que le 7 novembre 1942, à Toulouse, quelques jours seulement avant l'invasion de la zone sud par l'armée allemande¹. L'UNE a été fondée à l'initiative du PCE, mais des anarchistes, des socialistes, des syndicalistes, des républicains et même des monarchistes² y participèrent car « *la dispersion de leurs organisations et le silence de leurs dirigeants [les] poussaient à rejoindre la seule structure de lutte organisée contre le nazisme. Mais, le PCE demeura la seule force politique organisée de ce regroupement* »³. Ainsi, un réel effort d'unification politique a été tenté par les différentes tendances non communistes mais pas par les partis en tant que tels qui étaient divisés sur cette question⁴. Les anarchistes sont demeurés une force de combat indépendante et ont mis sur pied leur propre organisation, l'Alliance démocratique espagnole. La division espagnole anarchistes-communistes se maintint car les anarchistes ne voulaient pas se soumettre à l'autorité communiste. Néanmoins, ils conclurent un accord séparé avec le Conseil national de la Résistance (CNR) et collaborèrent avec les FFI⁵.

Dans le Gard, l'Alliance démocratique espagnole a été formée le 4 mars 1945 à Nîmes et elle comprenait environ 110 membres qui n'ont peut-être pas tous été des résistants. Par conséquent, les anarchistes avaient rejoint la Résistance française ou

¹ Amicale des Anciens Guérilleros, *Guérilleros en terre de France : les Républicains espagnols dans la Résistance française*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2000, p. 83.

D. Peschanski, « La Résistance immigrée », art. cit., p. 209, 224.

² L. Stein, *Par-delà l'Exil et la mort : les Républicains espagnols en France*, op. cit., p. 206.

R. Trempé, « Le Rôle des étrangers MOI et guérilleros espagnols » in Actes du colloque du 7 et 8 juin 1985, Toulouse, *La Libération dans le Midi de la France*, Toulouse, Eché Editeur et services de publications Université Toulouse-Le Mirail, 1986, p. 69.

Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, op. cit., p. 78.

³ G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 163.

⁴ R. Trempé, « Le rôle des étrangers MOI et guérilleros espagnols » in Actes du colloque du 7 et 8 juin 1985, *La Libération dans le Midi de la France*, op. cit., p. 69.

Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, op. cit., p. 78.

⁵ L. Stein, *Par-delà l'Exil et la mort : les Républicains espagnols en France*, op. cit., p. 206-207.

l'UNE et les guérilleros puisque leur organisation nationale n'existait pas dans le Gard et dans les Cévennes¹.

Malgré ce vif conflit avec les anarchistes qui avait été ravivé par la guerre civile espagnole et l'analyse des responsabilités de la défaite², l'UNE se voulait l'union de « *tous les patriotes espagnols, des catholiques jusqu'aux communistes* »³ et elle devint la principale organisation de la Résistance espagnole en France dans la zone sud. En zone nord, les résistants espagnols appartenaient à des groupements français, notamment les FTP-MOI, sans avoir une direction et un mouvement autonomes⁴.

L'état-major régional (Gard, Lozère, Ardèche) était installé à La Grand-Combe et dirigé par Juan Fernandez⁵ qui était par ailleurs déjà le responsable régional du PCE. Le Comité central du PCE était à Alès sous la direction d'Indalecio Cortes (« Rafael Meja »)⁶ qui était arrivé de Marseille en 1942 et qui contrôlait 7 groupes de 5 hommes⁷. Dans le Gard et les Cévennes, des comités de l'UNE s'implantèrent à Nîmes, Alès, La Grand-Combe, Le Collet-de-Dèze, etc. L'UNE diffusa des journaux *Mundo Obrero*, organe du PCE, et *Reconquista de España* qui devint son propre organe⁸. *Mundo Obrero* était tiré dans une imprimerie clandestine à Marseille dans le quartier du Vieux Port⁹. *Reconquista de España* était imprimée, chaque mois, depuis juillet 1941, par le PCE et, à partir de 1942¹⁰ ou 1943¹¹, son impression était réalisée sur une minerve, dans une cabane de bûcherons, dans les montagnes vauclusiennes, puis à Cavaillon. Ces

¹ 1 W 683, AD Gard, Associations de résistants.

² G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 154-155.

J. Peirats, *Les Anarchistes espagnols. Révolution de 1936 et lutte de toujours*, op. cit., p. 174-179.

³ Cité par H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)* op. cit., p. 58.

⁴ Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, op. cit., p. 77.

⁵ Ses services furent homologués du 1^{er} septembre 1943 au 26 août 1944.

1 446 W 35, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Juan Fernandez.

⁶ Services non homologués par les autorités militaires, aucun dossier retrouvé.

⁷ H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, op. cit., p. 60, note n°79 p. 73.

⁸ *Ibid.*, p. 58-60.

⁹ M.A. Sanz, *Luchando en tierras de Francia*, Madrid, Ediciones de la Torre, 1981, p. 108.

Amicale des Anciens Guérilleros, *Guérilleros en terre de France : les Républicains espagnols dans la Résistance française*, op. cit., p. 83.

¹⁰ G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 158.

¹¹ M.A. Sanz, *Luchando en tierras de Francia*, op. cit., p. 108.

journaux étaient ensuite acheminés vers les différents centres de l'UNE par des agents de liaison. Etant imprimés en un seul endroit, ils étaient donc des journaux d'ampleur nationale du moins à l'échelle de la zone sud. Cependant, un supplément existait dans le Gard et dans l'Ardèche où les comités départementaux disposaient chacun d'un *Suplemento de Reconquista* (*Supplément de Reconquête*) sous la forme d'une feuille manuscrite bimensuelle¹.

Le renseignement et les filières d'évasion de travailleurs espagnols dans les GTE complétèrent le champ d'action de l'UNE, ainsi que les sabotages, les coups de main, les attentats effectués par la section locale du XIV^{ème} Corps de Guérilleros espagnols² qui était passé sous le contrôle de l'UNE. Comme pour les FTP-MOI dans le Gard et les Cévennes, les unités armées de l'UNE furent organisées essentiellement en maquis. Les maquis de guérilleros espagnols n'étaient pas une originalité locale, mais la forme de lutte choisie par l'UNE. L'UNE comptait, en effet, sur l'expérience militaire acquise en Espagne pour résister à l'occupant et à Vichy, mais aussi afin de préparer des troupes pour la reconquête de l'Espagne. De plus, le maquis protégeait les Espagnols de la répression³. C'est pourquoi, un seul Espagnol appartenant à l'UNE a obtenu la carte de CVR car les autres ont été classés parmi les guérilleros.

Dans le Gard, l'UNE a été la seule organisation espagnole de la Résistance. A l'échelle nationale, l'Alliance démocratique espagnole a pu être un contrepoids face à l'UNE, mais seule cette dernière a marqué de son empreinte la Résistance française avec 10 000 membres fin août 1944⁴. La Libération a été le moment des règlements de comptes au sein de l'UNE entre ses différentes composantes rivales (communistes, anarchistes, socialistes, républicains, etc.) car les minorités engagées individuellement

¹ H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, *op. cit.*, p. 60.

² Le XIV^{ème} Corps de Guérilleros espagnols était constitué de plusieurs divisions et brigades. Dans la 3^{ème} division, se trouvaient la 21^{ème} brigade du Gard (reconnue unité combattante du 15 mars 1944 au 26 août 1944) et la 15^{ème} brigade de la Lozère (reconnue unité combattante). Dans la 16^{ème} division, il y avait la 4^{ème} brigade des Bouches-du-Rhône dirigée par Pascual Gimeno. Le Vaucluse n'avait pas de brigade et aucun guérillero n'a été retrouvé dans les cartes de CVR de ce département.

³ D. Peschanski, « La Résistance immigrée », *art. cit.*, p. 224.

Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, *op. cit.*, p. 78.

G. Dreyfus-Armand, « Les républicains espagnols pendant la Seconde Guerre mondiale » in Roger Bourderon (dir.), *La Guerre d'Espagne. L'histoire, les lendemains, la mémoire*, Paris, Tallandier, 2007, p. 159.

⁴ Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, *op. cit.*, p. 79.

rejetaient désormais l'autorité du PCE, ce qui entraîna la dissolution de l'UNE en juin 1945¹. Dans le Gard, elle existait encore en mars 1945 au moment où l'Alliance démocratique espagnole fut fondée. Toutes les deux étaient de force équivalente, la première revendiquait 102 membres et la seconde 110². Parmi ceux-ci, certains n'étaient peut-être que des sympathisants qui ont rejoint ces associations à la Libération sans avoir été résistants. L'inverse est vrai aussi et certains anciens résistants espagnols ont pu ne pas adhérer à ces deux associations.

Les partis politiques, interdits ou en exil, ont connu de grandes difficultés pour se réorganiser dans la clandestinité. Les anciens militants ont pu rejoindre des structures ne partageant pas les mêmes convictions politiques, faute de contact ou d'organisation correspondant à leurs opinions. Dans tous les cas, les convictions politiques ont été des facteurs d'engagement, qu'en est-il des croyances religieuses ?

d) Les croyances religieuses, facteur d'engagement ?

La religion des résistants est assez peu connue, elle ne transparaît pas dans les dossiers de demande de la carte de CVR ou très rarement (un résistant mentionnant qu'il est ecclésiastique, par exemple). Pourtant, elle était mentionnée dans des sources aux origines très diverses, contemporaines de la guerre³ ou postérieures : les registres d'écrous⁴, les rapports de la Gestapo, les recensements des Juifs dans les Bouches-du-

¹ R. Trempé, « Le Rôle des étrangers : MOI et guérilleros espagnols » in Actes du colloque du 7 et 8 juin 1985, *La Libération dans le Midi de la France*, op. cit., p. 71.

² I W 683, AD Gard, Associations de résistants.

³ Provenant de l'administration française ou allemande qui était très bien renseignée pour la religion afin de traquer les Juifs.

Très ponctuellement, les actes de naissance de Moselle et d'Alsace mentionnent la religion des nouveau-nés avant 1918.

⁴ La religion est une des rubriques dans les registres d'écrous pré-imprimés mais nous n'avons pas pu tous les consulter. Les écrous du Vaucluse ne sont pas encore cotés sauf ceux de Carpentras mais les résistants ont été principalement internés à la prison Sainte-Anne à Avignon. Dans les Bouches-du-Rhône, ceux des Baumettes ne sont pas consultables car ils « *étaient conservés dans un local ayant subi une inondation à la Maison d'Arrêt des Baumettes : tous les registres ont été envoyés à la décontamination dès leur entrée aux archives. De nombreux registres ont été irrémédiablement endommagés par l'eau et sont en conséquence incommunicables* » (AD BDR, Inventaire de la série 1871 W). Enfin, les écrous sont classés en trois catégories : les registres d'écrou-arrêt pour les prévenus, les registres d'écrou traitant des corrections pour les condamnés et ceux des passagers (personnes en cours de transfèrement, d'extradition, d'expulsion, etc.).

Treize registres ont été consultés dans les Bouches-du-Rhône dont dix registres d'écrou-correction concernant la prison des Présentines pour les femmes, les prisons Chave et Saint-Pierre à Marseille et

Rhône et le Vaucluse ou le fichier juif du Gard, des dossiers de déportés morts avec le certificat de décès allemand (*Sterbeurkunde*)¹, les mémoires, les biographies dans le Maitron et les avis de décès parus dans les journaux² qui indiquent s'il y a une cérémonie à l'église, au temple, à la synagogue ou s'il s'agit d'obsèques civiles³.

Même si l'appartenance religieuse a été mieux cernée que les opinions politiques, notre information reste très lacunaire et la religion n'a été établie que pour 5,3% des résistants des Bouches-du-Rhône (soit 490 personnes), 12,4% des résistants du Gard (soit 334 personnes), 3,8% des résistants du Vaucluse (soit 128 personnes) et 6,2% dans la région (soit 952 personnes). Le détail par confessions est faussé par l'examen des recensements des Juifs⁴ ou du fichier juif⁵ qui a permis de retrouver avec une assez grande exactitude une bonne partie des résistants juifs⁶. Les registres d'écrou ou l'étude des patronymes et des prénoms ont laissé apparaître quelques musulmans.

celle d'Aix-en-Provence. Il aurait fallu aussi examiner les 17 registres d'écrou-arrêt et les 7 registres des passagers de la prison Chave, les 7 registres des passagers de la prison Saint-Pierre, 2 autres registres d'écrou-arrêt et un registre des passagers de la prison des Présentines et deux registres pour les femmes de la prison des Baumettes.

Dans le Gard, dix registres (arrêt et correction) ont été étudiés pour Nîmes et Alès sauf les registres des passagers.

Au SHD de Vincennes, trois registres d'écrou-condamnés ont été compulsés pour la prison militaire du fort Saint-Nicolas de Marseille.

Au total, nous avons travaillé sur 28 registres d'écrou même s'ils en restent quelques dizaines à voir.

¹ Ce certificat n'est pas présent dans tous les dossiers de déportés décédés.

² Pour les décès les plus récents, après 2012, nous avons pu consulter les avis de décès en ligne dans les quotidiens locaux ou nationaux mais cela présuppose que la date de décès soit connue.

Une analyse plus approfondie de la religion serait possible, en reprenant les journaux papiers ou microfilmés des années précédentes pour retrouver les avis de décès manquants à condition de connaître la date exacte de décès et que les résistants soient restés vivre dans l'un des trois départements de notre étude car sinon le travail serait encore plus fastidieux.

³ A propos des résistants, nous pouvons postuler que leur religion a faiblement changé au cours de leur vie, les conversions étant plutôt rares chez ces générations-là. La plus grande variation entre la Seconde Guerre mondiale et leur décès pourrait être le glissement vers l'athéisme. Dans tous les cas, la mention de la confession ne nous renseigne pas sur le degré de la pratique religieuse.

⁴ Ces recensements sont ceux réalisés lors de l'été 1941 au moment où les Juifs doivent remplir une déclaration individuelle d'appartenance à la religion juive. Des listes par commune ont été établies dans les Bouches-du-Rhône mais il manque celle Marseille. Il y avait également des listes de Juifs étrangers par nationalité au 31 décembre 1942.

76 W 169, AD BDR, Recensements de Juifs (états nominatifs par commune), été 1941.

76 W 169, AD BDR, Etat des Juifs étrangers au 31 décembre 1942.

7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs de nationalité étrangère résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs français résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

⁵ 1 W 139, AD Gard, Fichier juif.

1 W 135, AD Gard, Etat des Juifs commerçants étrangers. Recensement des 26 et 27 juin 1941.

1 W 135, AD Gard, Etat des Juifs étrangers non commerçants. Recensement des 26 et 27 juin 1941.

⁶ A l'exception des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, judaïsme et islam semblent être les religions les mieux identifiées, moins de 3% des résistants, toutes les autres religions et l'athéisme représentant les 97% restants selon les départements. Nous avons d'abord calculé la part de ces deux religions par rapport à l'ensemble des résistants, puis dans un second temps, nous avons mesuré l'importance relative parmi les résistants dont l'appartenance religieuse est connue.

Malgré un manque de précision dans ce tableau et des résultats artificiels et périlleux, quelques grandes lignes se dessinent¹. Le christianisme paraît être la religion principale sans qu'il soit possible de distinguer avec certitude la part des chrétiens de celle des athées² et mesurer ainsi la déchristianisation qui devait être plus importante dans les milieux urbains, comme à Marseille, où Fernand Charpin a mis en évidence, pour les catholiques, un allongement des délais du baptême et un certain abandon de ce sacrement entre 1881 et 1941³. La prédominance de la religion chrétienne n'a rien de surprenant bien qu'il faille rester prudent sur le pourcentage réel de chrétiens et sur la répartition entre catholiques, protestants⁴, orthodoxes, maronites ou Arméniens de l'Eglise apostolique.

Les résistants juifs sont en surreprésentés dans les trois départements par rapport à leur proportion dans la population française de l'époque et les chiffres présentés sont les plus fiables de cette étude religieuse. Néanmoins, ils étaient moins nombreux que dans les FFL⁵. L'autre religion surreprésentée est le protestantisme surtout dans le Gard puisque les Cévennes (et la vallée du Rhône) appartenaient aux quatre ensembles régionaux où la concentration de protestants était la plus importante à l'époque avec les Charentes et le Bas-Poitou, l'Alsace et Paris. Cependant, même dans les deux autres

¹ Les valeurs régionales n'ont pas été calculées car elles étaient faussées par le poids des renseignements du Gard par rapport à ses deux voisins.

² Souvent connue par les avis de décès. Etaient-ce des personnes non baptisées ou qui ont arrêté de pratiquer leur religion au cours de leur vie ?

³ La part des enfants de moins de treize ans baptisés à Marseille décline (de 94,7% en 1881 à 88,8% en 1941). Parallèlement, la part des autres religions a augmenté (de 3,1% à 8,4%) et celle des enfants élevés hors des grandes confessions s'est légèrement accentuée (de 2,2% à 2,8%).

F. Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958)*, Paris, Editions du Centurion, 1964, p. 79, p. 93.

⁴ Tous les courants du protestantisme ont été regroupés sous le terme générique « protestant » sans distinguer les calvinistes, les luthériens, etc.

⁵ Nous reviendrons sur les résistants juifs dans le point suivant.

Tableau 69 : Essai de classification des croyances religieuses des résistants

Religions	BDR			Gard			Vaucluse			FFL ¹	Fr. ²
	Eff.	%	Pop. ³	Eff.	%	Pop.	Eff.	%	Pop.	%	%
Islam ⁴	14	0,2%	0,8% ⁵	0	0%		4	0,1%		0%	
Judaïsme	243	2,6%	2,2% ⁶	42	1,6%	0,4% ⁷	79	2,4%	0,6% ⁸	4,4%	0,7% ⁹
Autres dont	233	97,3% ¹⁰	97%	292	98,4%		45	97,5%		95,6%	
Catholicisme,	200	83,5%	88,8%	128	43,1%		41	88,8%		74,9%	>90% ¹⁵
Eglise	2	0,8%	2,6%	0	0%		0	0%			
apostolique											
arménienne	23	9,6%	2,1%	140	47,1% ¹²	<30% ¹³	3	6,5%		5%	1,8% ¹⁶
Protestantisme,	1	0,4%	0,6%	2	0,7%		0	0%		0,7% ¹⁴	
Orthodoxie,	7	2,9%	2,8%	22 ¹¹	7,4%		1	2,2%		15%	
Athéisme											
Total		100%	100%		100%			100%		100%	100%

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 162.

² Valeurs de 1939.

³ Valeurs pour Marseille par rapport aux baptêmes d'enfants au-dessous d'un an dans les religions chrétiennes (jusqu'à 13 ans pour les catholiques) et aux naissances dans les communautés non chrétiennes de l'année 1941. Fernand Charpin présente une étude sur la ville de Marseille qui est plus cosmopolite que le reste du département. L'année 1921 aurait pu être intéressante pour coller au plus près de la naissance des résistants mais elle ne prend pas en compte les Arméniens arrivés postérieurement, ni toutes les autres populations exilées ultérieurement.

F. Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958)*, op. cit., p. 79, 84, 93.

⁴ Sources citées ci-dessus et étude patronymique et des lieux de naissance.

⁵ Cette valeur prend en compte les naissances dans la communauté musulmane mais par exemple, « la plupart des Algériens laissaient leur femme au pays natal et qu'il y avait donc fort peu de naissances de père et mère musulmans ».

F. Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958)*, op. cit., p. 86.

⁶ Selon Renée Dray-Bensouan, la population juive représenterait 1,5% de la population marseillaise. En juillet 1941, il y avait 15 000 Juifs à Marseille et 18 000 dans les Bouches-du-Rhône (soit environ 1,5%). Ce taux est peut-être surévalué car la population juive de 1941 a été comparée avec la population départementale de 1936 qui ne prend pas en compte les réfugiés et les repliés).

R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

⁷ 0,33% de la population nîmoise avant la guerre. Ce taux est calculé à partir de la population gardoise en 1941 et du recensement des Juifs du mois de juillet 1941. Il y avait 1 699 Juifs dans le Gard.

L. Simon, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1944*, Nîmes, Lacour, 1985, p. 18.

⁸ 447 Juifs de nationalité étrangère dont 158 réfugiés résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941 et 1 010 Juifs français dont 416 réfugiés soit 1 457 Juifs dont 574 réfugiés. Le taux de 0,6% est peut-être surévalué par rapport à la population vauclusienne de 1936 ou sous-évalué si le nombre de déclarations individuelles des Juifs en juin-juillet 1941 ne correspondait pas à la totalité de la population juive et qu'il était par conséquent sous-estimé.

⁹ W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

¹⁰ R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

¹¹ Ce résultat a été obtenu en enlevant les musulmans et les juifs dont le pourcentage était assez certain et à partir de là, nous avons utilisé une règle de trois avec les données trouvées pour les autres religions.

Exemple pour les catholiques : $200 \times 97,3 \div 233 = 83,5\%$.

¹² Département où nous avons consulté le plus d'avis de décès avec des obsèques civiles.

¹³ Avec des informations très lacunaires, ce pourcentage est nettement supérieur à celui des protestants compagnons de la Libération (2,4%).

P. Cabanel, *Histoire des protestants en France XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 1 097.

¹⁴ P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, Paris, Fayard, 2016, p. 310-311.

¹⁵ Ce chiffre englobe aussi les maronites.

¹⁶ « Les baptisés de l'Eglise romaine représentent, entre 1920 et 1945, au moins 90% des Français ».

E. Fouilloux, « Résistance ou soumission : les facteurs du choix catholique » in F. Marcot, D. Musiedlak (dir.), *Les Résistances, miroirs des régimes d'oppression : Allemagne, France, Italie*, Actes du colloque international de Besançon organisé du 24 au 26 septembre 2003, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 173.

¹⁷ Valeur de 1950. G. Cholvy, Y.-M. Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine 1930-1988*, tome III, Toulouse, Privat, p. 209.

départements, les protestants étaient très nettement surreprésentés au regard de leur importance dans la population.

Les autres confessions paraissent faiblement présentes parmi les combattants de la Résistance, notamment l'Église apostolique arménienne (0,8% des résistants dans les Bouches-du-Rhône). La question de la fiabilité de nos chiffres ressurgit. En réalité, nous avons repéré 130 résistants d'origine arménienne dans l'échantillon des Bouches-du-Rhône. Les Arméniens appartenaient essentiellement à l'Église apostolique bien que certains se réclamassent de l'évangélisme arménien ou du catholicisme arménien. Dans le meilleur des cas, même avec 130 membres, l'Église apostolique arménienne aurait correspondu à moins de 1,4% des résistants du département, ce qui était inférieur aux chiffres donnés par Fernand Charpin pour l'année 1941 (2,6% d'Arméniens à Marseille qui connaissait une plus forte proportion d'Arméniens que le reste du département).

Les protestants dans la Résistance gardoise étaient proportionnellement plus nombreux que dans la population française de 1939 et que dans les rangs des FFL, 47,1% des résistants gardois étaient protestants. Par rapport aux données du tableau, les protestants étaient plus nombreux que les catholiques. Cette proportion est peut-être inexacte mais elle souligne la forte présence de la communauté protestante dans ce département et notamment à Nîmes et dans les Cévennes.

« En 1939, les protestants de Nîmes représentent un quart de la population de la ville et se rattachent à de nombreuses Eglises protestantes : réformée, réformée évangélique indépendante, libre, méthodiste, baptiste, ainsi qu'à des communautés pentecôtistes, darbystes ou à l'Armée du Salut. [...] En dehors de quelques royalistes de l'association " Sully " et de quelques membres de la HSP (Haute Société protestante), l'ensemble de ces protestants vote à gauche ou au centre-gauche »¹. Les protestants représentaient un quart des Nîmois et autour de 30% de la population gardoise². Pierre Bolle qualifie même Nîmes de « capitale du protestantisme pendant le régime de Vichy avec la présence du pasteur Marc Boegner, président du Conseil national de l'Église

¹ Préface de Pierre Bolle in Aimé Bonifas, *Les protestants nîmois durant les années noires 1940-1944*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, 1993, p. 8.

² P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, Paris, Fayard, 2016, p. 310-311.

réformée de France et du Conseil de la Fédération protestante de France ; avec la présence de la Société des Missions Évangéliques de Paris et du Conseil Protestant de la Jeunesse ; présence aussi de la CIMADE, présidée par Violette Mouchon, animée par Madeleine Barrot »¹.

Tableau 70 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants protestants du Gard à leur naissance

Catégories socioprofessionnelles	Ensemble des résistants	%	Pop. active du Gard 1921 ²	Résistants protestants
Agriculteurs et ouvriers agricoles ³	343	23,6%	42,3%	34,2%
Pêcheurs	4	0,3%	0,2%	0%
Ouvriers	546	37,6%	36,8%	10%
Artisans et commerçants	182	12,5%	2,1%	11,7%
Employés de commerce et d'industrie	175	12,1%	6,8%	19,2%
Fonction publique	101	7%	3,7%	10,8%
Militaires	46	3,2%	3,1%	1,7%
Professions libérales	26	1,8%	1,7%	8,3%
Cadres supérieurs	29	2%	3,2%	4,2%
Total	1 440	100%	100%	100%

Ces résistants protestants dans le Gard ont un profil social différent de celui des FFL. Si 70% des FFL juifs ou protestants étaient issus de milieux privilégiés avec seulement 4% de fils d'agriculteurs ou d'ouvriers⁴, cet élitisme social était nettement moins marqué dans le Gard malgré une sous-représentation des classes populaires par rapport à la population active du département en 1921 ou à l'ensemble des résistants du département.

¹ Préface de Pierre Bolle in Aimé Bonifas, *Les protestants nîmois durant les années noires 1940-1944*, op. cit., p. 7.

² *Ibid.*, p. 46-5, 46-8.

³ Il n'a pas été possible de distinguer dans les actes de naissance les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 166-167.

Différents maquis de l'AS (maquis d'Aire-de-Côte puis de Lasalle, maquis d'Ardailleurs ou de la Soureilhade¹) donnèrent naissance au maquis Aigoual-Cévennes le 12 juillet 1944. « *Un maquis implanté au cœur des Cévennes ne pouvait être que largement protestant. La cause de ce phénomène doit être recherchée, non pas dans la qualité de Pasteur de notre chef², mais dans l'origine géographique des maquisards qui [...] vivaient en Cévennes ou y avaient des origines familiales. De la même manière, un maquis vendéen aurait été catholique. Quatre-vingt-quinze pour cent des stagiaires de l'École de Cadres furent protestants. Sur les 178 maquisards du 12 juillet³, la proportion de "parpaillots" à la Soureilhade étaient encore des trois quarts. Dans l'ensemble d'Aigoual-Cévennes, on peut estimer à trente pour cent la proportion de maquisards d'origine réformée. Quelques-uns tinrent, au mois d'août, à arborer sur leur uniforme la croix huguenote, en signe d'une tradition séculaire de résistance, mais ce furent là des initiatives individuelles. [...] Nous n'avons jamais chanté des psaumes au maquis, mais nous avons par contre chanté la chanson d'un des nôtres où maquisard rimait avec camisard. C'est vrai que c'était une rime riche !... et à tous points de vue* »⁴. Sur 125 maquisards du maquis Aigoual-Cévennes dont la religion est connue, nous trouvons 44 catholiques (35,2% des effectifs de ce maquis), 4 juifs (3,2%) et 77 protestants (61,6%)⁵. Ces pourcentages ne sont pas assez représentatifs des 452 résistants de ce maquis recensés dans notre échantillon. Cependant, ils révèlent la très nette présence des protestants dans ce maquis.

Étaient-ils simplement des protestants dans la Résistance ou étaient-ils résistants parce qu'ils étaient protestants⁶ ? On connaît la fameuse distinction de Patrick Cabanel sur cette question. « *Ces zones protestantes ont-elles été une terre d'élection de la Résistance "classique", celle des réseaux, des réfractaires au STO, des maquis et des*

¹ Nom du lieu où était installée l'école de cadres du maquis. Ce surnom a été choisi pour l'ensemble du maquis après l'attaque des SS du 29 février 1944.

² Laurent Olivès, pasteur d'Ardailleurs.

³ 12 juillet 1944 lors de la fusion avec le maquis de Lasalle.

⁴ R. Poujol, *Le Maquis d'Ardailhès et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, Sumène, Imprimerie des Cévennes, 1984, p. 23.

⁵ Nous avons pu obtenir ces renseignements par les sources présentées ci-dessus et par l'intermédiaire de Paulette Guiraud, ancienne secrétaire de l'Amicale Aigoual-Cévennes qui a conservé les avis de décès des maquisards.

⁶ J.-P. Azéma, « Les Protestants sous l'occupation » in André Encrevé, Jacques Poujol, *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1994, p. 316.

accrochages armés ? Et, si oui, à quel degré le protestantisme est-il entré dans le choix de leurs habitants ? [...] Y a-t-il eu une Résistance protestante en tant que telle ou, plus banalement, des protestants dans la Résistance ? Jean-Pierre Azéma adopte cette seconde position, en insistant sur le poids du pacifisme dans l'opinion protestante, et en rappelant la requête à ses proches du professeur Jacques Monod, sur le point de gagner le maquis : " Le recours délibéré à la violence a besoin d'être pardonné. " René Rémond, lui aussi, avance que si les protestants ont été plus prompts à prendre leurs distances face au régime de Vichy, " ils semblent avoir été plus hésitants à s'engager dans la vraie résistance ". La thèse d'une incompatibilité de principe entre le protestantisme et la Résistance doit cependant être discutée : la contredisent aussi la tradition huguenote méridionale de rébellion que la carte et l'histoire des maquis dans la France des années 1940. [...] Dans les Cévennes, un parallèle qui n'est pas totalement fallacieux est devenu constitutif de l'identité collective : celui qui fait rimer camisard et maquisard, 1703 et 1943. La Complainte du maquis cévenol, composée par Jacques Poujol, déclare : " Les fiers enfants des Cévennes / Réfractaires et maquisards / Montrent qu'ils ont dans les veines / Le sang des camisards. – Sur les drapeaux de la France / Pour garder leur liberté / Comme à la Tour de Constance / Ils ont écrit : " Résister ". " »¹

Le protestantisme a pu être une motivation essentielle comme un simple élément de l'identité du résistant. Elle a été un moteur de l'engagement individuel, mais pas d'un engagement collectif dans le sens où il n'y a pas eu d'organisation de Résistance avec l'étiquette protestante dans notre région². Le pasteur Laurent Olivès, lorsqu'il créa le maquis d'Ardailers, le laissa ouvert à tous et sa décision « ne fut nullement encouragée par les plus hauts responsables des Eglises réformées de France. Ces derniers semblent au contraire avoir jugé avec sévérité l'attitude des deux pasteurs cévenols³, qui furent alors considérés comme des francs-tireurs »⁴. Même si les protestants y étaient majoritaires, le maquis recruta des éléments de diverses confessions

¹ P. Cabanel, *Histoire des protestants en France XVI^e-XXI^e siècle*, op. cit., p. 1 101-1 102.

² M. Fabreguet, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais (1943-1944) » in Albert Encrevé, Jacques Poujol, *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 390.

³ Le second pasteur est Georges Gillier de Mandagout.

⁴ D'après le témoignage de Jacques Poujol in Michel Fabreguet, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais (1943-1944) », art. cit., p. 395.

et origines dont des Juifs cachés dans les Cévennes, des réfractaires au STO et on ne peut pas qualifier ce maquis de maquis protestant, pas plus que celui des Corsaires à Mandagout du pasteur Georges Gillier¹, ou d'Aire-de-Côte puis de Lasalle des protestants René Rascalon et Jean Castan.

« Par notre position dans les Cévennes et notre situation au sein des Unions chrétiennes de Jeunes gens de France, par la majorité protestante même de cette région du Midi, beaucoup de nos jeunes " réfugiés " furent des protestants. Nos divers groupes ressemblèrent parfois à de véritables petits camps unionistes mais jamais malgré ce caractère très particulier, notre " porte " ne fut fermée à un jeune. C'est ainsi que parmi nous se trouvèrent des jeunes de toutes tendances religieuses ou sans religion, de toutes les tendances politiques, de tous les milieux et des diverses " classes " de la société. Il y eut entre tous un vrai lien de solidarité et jamais, je l'affirme, je n'eus à régler entre eux la moindre querelle. Grâce à la souffrance supportée en commun, ils furent au-dessus de toutes ces vaines disputes de clochers et de partis, disputes qui détruisent mais ne construisent jamais. Je revois ces jeunes unionistes chrétiens et ces jeunes communistes, je revois ces jeunes ouvriers et ces jeunes paysans, ces jeunes étudiants et ces jeunes employés, discutant fraternellement autour d'un bon feu le soir à la veillée. [...] Dans nos Cévennes, sur ce sol des Camisards, protestants et non protestants s'unirent pour un même combat, le combat pour la liberté »².

Le nom de ces maquis n'a aucune connotation protestante et *« l'identité protestante ne fut pas vraiment affirmée et revendiquée comme telle. La filiation maquisards/camisards, tout en soulignant quelques ressemblances d'ordre sociologique ou historique, ne recouvrait en définitive guère plus qu'une référence sentimentale et culturelle, et ce serait commettre un contresens complet que de comparer l'absolutisme monarchique au totalitarisme du régime national-socialiste »³*. L'exemple des Cévennes montre que cette Résistance a revêtu non seulement une forme spirituelle et

¹ « Le maquis n'était pas et n'a jamais été un maquis protestant. Il accueillait tous ceux qui avaient besoin de se soustraire aux recherches de la police allemande ou française ». Georges Gillier cité par Suire T., *Les protestants dans le Gard face au régime de Vichy*, Nîmes, Lacour, 1999, p. 196.

² 4°/4256, SHD Vincennes, manuscrit de Laurent Olivès, *Les Camisards de la Résistance*, p. 10-11.

³ M. Fabreguet, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais (1943-1944) », art. cit., p. 405.

morale avec l'aide aux populations recherchées, mais aussi une forme armée avec la forte présence de protestants dans les rangs des maquis. « *En dépit de la parenté spirituelle qui unissait les fondateurs des maquis cévenols, il n'y eut en définitive, jusqu'à la Libération, ni recherche commune d'une structure combattante, ni véritable unité de lutte contre l'occupant* »¹. Ainsi, devrions-nous plutôt parler de protestants dans la Résistance que d'une Résistance protestante.

Cependant, l'hypothèse d'une motivation religieuse est à prendre en considération, et cela pour plusieurs raisons. La première est le rôle des pasteurs qui furent hostiles individuellement au régime de Vichy, par exemple à travers leurs prêches. Les prises de position et la voix du pasteur Marc Boegner parmi d'autres² jouèrent un rôle primordial. « *Le 26 mars 1941, le pasteur Boegner écrit une lettre à l'amiral Darlan, vice-président du Conseil, et une autre au Grand rabbin de France. Ce message qui n'était pas destiné à la publication, est divulgué par une indiscrétion. [...] Des résistants protestants le diffusent alors spontanément à des dizaines de milliers d'exemplaires et le retentissement est considérable* »³. Voici des extraits de cette lettre écrite à Nîmes le 26 mars 1941.

« *Monsieur Le Grand rabbin,*

Le Conseil national de l'Eglise réformée de France vient de se réunir pour la première fois depuis la mise en application de la loi du 3 octobre 1940. Il m'a chargé de vous exprimer la douleur que nous ressentons tous à voir une législation raciste

¹ M. Fabreguet, « Réfractaires, maquisards et communautés protestantes des Cévennes et du Vivarais (1943-1944) », art. cit., p. 401.

² Marc Boegner n'a pas de services homologués par les autorités militaires.

« *Il s'installe avec son épouse à Nîmes le 27 septembre 1940 ; ils y restent jusqu'au début de mars 1943. Le pasteur exerce désormais un ministère itinérant qui fait aussi de lui le plénipotentiaire du protestantisme français auprès des nouvelles autorités* ».

P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, op. cit., p. 126-127.

Dans le Gard, quatre pasteurs font partie de notre échantillon : Georges Gillier, Frédéric Jalaguier (déjà mentionné avec les aveugles résistants), Laurent Olivès et Pierre-Charles Toureille (Juste parmi les nations). Deux autres résistants sont devenus pasteurs après le conflit : Aimé Bonifas et André Parlier. Dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, il y avait le pasteur Henri Gennatas « Richemont », déjà présenté, voir *supra*.

Dans les Bouches-du-Rhône, trois autres pasteurs figurent dans la base de données : Marcel Heuzé mort en déportation à Ravensbrück, Charles Roux mort en déportation à Buchenwald et Georges Serr.

³ G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998, p. 136.

introduite dans notre pays et à constater les épreuves et les injustices sans nombre dont elle frappe les Israélites français. [...]

Notre Eglise, qui a connu jadis toutes les souffrances de la persécution, ressent une ardente sympathie pour vos communautés dont en certains endroits la liberté du culte est déjà compromise et dont les fidèles viennent d'être si brusquement jetés dans le malheur. Elle a déjà entrepris et ne cessera pas de poursuivre des démarches en vue d'une refonte indispensable de la loi.

Entre vos communautés et les Eglises de la Réforme existe un lien que les hommes ne peuvent briser : la Bible des Patriarches, des prophètes et des Psalmistes, l'Ancien Testament dont Jésus de Nazareth a nourri son âme et sa pensée, et où ses disciples de tous les siècles entendent la Parole de Dieu »¹.

Et dans ses *Carnets*, le pasteur note :

« Dimanche 6 septembre [1942]. Très belle journée au musée du Désert. Temps un peu orageux, mais sans pluie. Parti à 8 h 30 avec Claude Girardet dans une auto venue me chercher. Sur la route nous avons dépassé de nombreux cars et des cohortes de cyclistes. Sous les châtaigniers plus de quatre mille personnes étaient groupées. Excellent haut-parleur, plus grand recueillement qu'en 1937, en particulier pendant la Sainte Cène servie à quatre tables. J'ai prêché le matin et j'ai parlé très nettement de notre devoir de bons Samaritains à l'égard des Juifs qui souffrent tout près de nous. Je crois qu'on a été soulagé de m'entendre aborder ce douloureux sujet »².

¹ Lettre retranscrite dans G. Cholvy, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, op. cit., Paris, Hachette, 1998, p. 136.

² M. Boegner, *Carnets du pasteur Boegner 1940-1945*, Paris, Fayard, 1992, p. 198.



Figure 39 : Plaque apposée au Musée du Désert rappelant l'intervention du pasteur Boegner le 6 septembre 1942¹

La seconde raison est la réunion de Pomeyrol, à Saint-Etienne-du-Grès près de Tarascon, les 16 et 17 septembre 1941, où huit thèses furent rédigées avant d'être largement diffusées. « *Les 4 premières traitent des rapports de l'Église et de l'État, la 5^e des limites de l'obéissance à l'État, la 6^e précise le respect des libertés essentielles, la 7^e dénonce l'antisémitisme, la 8^e condamne la collaboration. La thèse 7 est sans ambiguïté : " ... elle élève une protestation solennelle contre tout statut rejetant les juifs hors des communautés humaines ". Dans la thèse 8 : " dénonçant les équivoques, l'Église affirme qu'on ne saurait présenter l'inévitable soumission au vainqueur comme un acte de libre adhésion... elle considère comme une nécessité spirituelle la résistance à toute influence totalitaire et idolâtre ". Un thème domine donc ces thèses : le rapport de l'Église et de l'État, ainsi que la légitimité d'une parole publique de l'Église dans la situation de l'époque »².*

Cet éveil des consciences protestantes par l'intermédiaire des pasteurs et des thèses de Pomeyrol est indéniable. Toutefois, peu de pasteurs possèdent des cartes de

¹ Photographie de Gisèle Alcaniz.

² Musée virtuel du Protestantisme, consulté le 13 avril 2018.
<https://www.museeprotestant.org/notice/les-theses-de-pomeyrol/>

CVR ou des services homologués par les autorités militaires. Seuls deux pasteurs du Gard ont obtenu une carte de CVR auprès de l'ONAC du Gard. Les services du pasteur aveugle Frédéric Jalaguier ont été homologués pour le compte du réseau Goélette¹ et le pasteur Laurent Olivès, fondateur du maquis d'Ardailers, n'a jamais demandé l'homologation de ses services, il n'existe aucun dossier à son nom au SHD de Vincennes, alors qu'il siégea à la commission d'attribution des cartes de CVR du Gard. En rédigeant une attestation en faveur d'un de ses maquisards, le pasteur Olivès mentionna qu'il était titulaire de la carte de CVR². Où avait-il déposé son dossier de demande ?

L'humilité de ces personnes, qui avaient conscience de n'avoir agi qu'en tant que chrétiens avant tout, les freina à entreprendre des démarches administratives. Il suffit d'observer les noms des pasteurs cités dans des ouvrages traitant de la Résistance³, ils n'ont pas tous été homologués soit par humilité, soit parce que leurs actions ne rentraient pas dans le cadre de la Résistance-organisation et de la Résistance armée⁴. La Résistance des protestants fut en partie une Résistance spirituelle, une Résistance civile et sans armes⁵. Certains de ces pasteurs n'ont tout simplement pas entrepris de démarches au moment voulu pour faire reconnaître leurs états de service alors qu'ils avaient œuvré dans des filières d'évasion, qu'ils avaient aidé à cacher des Juifs⁶ ou même pris le maquis. Deux pasteurs, Laurent Olivès et Georges Gillier ont dirigé un maquis dans les Cévennes.

¹ Sans l'octroi de la carte de CVR dans le Gard à moins d'un déménagement en dehors du département.

² Il précise qu'il a la carte de CVR n°147 401 et la carte du combattant.

1448 W 7, AD Gard, Attestation en faveur de Marcel Jeanjean pour son dossier de demande de la carte du combattant A137.

³ Cette remarque est valable également pour les prêtres, les moines ou les religieuses catholiques.

⁴ Patrick Cabanel dénonce un « *mythe historiographique récent, selon lequel les protestants auraient majoritairement investi la Résistance civile et délaissé la violence des armes, de par leur fidélité même au commandement divin (" Tu ne tueras point ") et leur ancrage dans un pacifisme radical d'essence chrétienne* ».

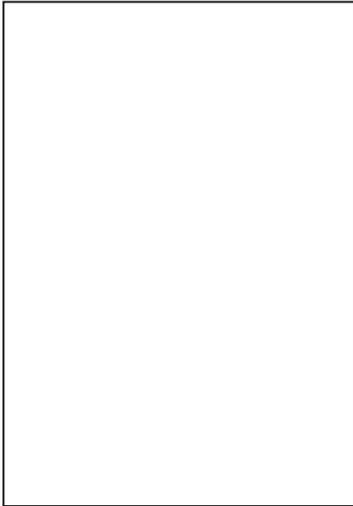
P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, op. cit., p. 317.

Voir aussi *supra* ce qu'il dit à propos de Jean-Pierre Azéma et René Rémond.

⁵ Par exemple, le rôle de la CIMADE, autour entre autres de Madeleine Barot et du pasteur Marc Boegner, et du Comité de Nîmes regroupant 29 associations d'entraide (associations catholiques, protestantes et juives).

⁶ Selon Philippe Joutard, 1 200 Juifs ont été cachés dans les Cévennes.

P. Joutard, P. Cabanel, J. Poujol, *Cévennes terre de refuge 1940-1944*, op. cit.



Laurent Olivès (Figure 40)¹ passa son enfance avec ses quatre frères et sœurs en Algérie où il est né le 12 avril 1913 à Blida. Son père était pasteur missionnaire baptiste et sa mère, d'origine anglaise, infirmière. *« Il vécut dès l'enfance au milieu de voisins arabes où l'on ne connaissait aucun conflit d'ethnie ou de religion. [...] Devenu adolescent, il découvrit le comportement blâmable des colons exploitant avec mépris un " sous prolétariat indigène " docile. De cette époque, il acquiert une passion pour la recherche de la Justice, de l'égalité sociale et de la Liberté. Cette flamme le guidera toujours dans ses actions futures »*². Il arriva en métropole en 1933 pour poursuivre ses études à Montpellier à la faculté de théologie protestante pendant quatre ans alors que sa famille habitait toujours en Algérie. Il se maria, le 14 septembre 1937, à Alger avec Suzanne Pierre dont il eut cinq enfants, le premier est né avant le conflit, deux étant nés pendant celui-ci en 1941 et en 1943 et les deux derniers après. Du mois d'octobre 1937 au mois d'août 1938, il était aumônier militaire et pasteur de la paroisse de Fès au Maroc. Le 15 octobre 1938, il fut nommé à Ardaillers-Taleyraç-Espérou, dans la commune de Valleraugue, au cœur des Cévennes gardoises. Il fut appelé en 1939-1940 comme aumônier militaire et infirmier sur le front des Alpes. Il reprit sa charge de pasteur à Ardaillers. *« Je n'ai jamais adhéré à aucun organisme de Vichy et fus toujours connu depuis juin 1940 pour ma prédication violente et nette contre le nazisme et Vichy dans tout le Gard et les Eglises et mouvements de jeunesse protestants »*³. Dès 1941, il commença à accueillir et à cacher des Juifs, puis des Allemands antinazis à qui il procura de faux papiers et qu'il aida à passer en Suisse. Il créa et dirigea le maquis d'Ardaillers en mars 1943, rattaché à l'AS. Ses hommes le surnommèrent « patron ». Au début de l'année 1944, il mit en place une école de cadres pour le maquis, à la Soureilhade, qui fut attaquée par les SS le 29 février 1944. Il se réfugia alors avec sa famille dans la Drôme. A la fin du mois d'avril, de retour dans les

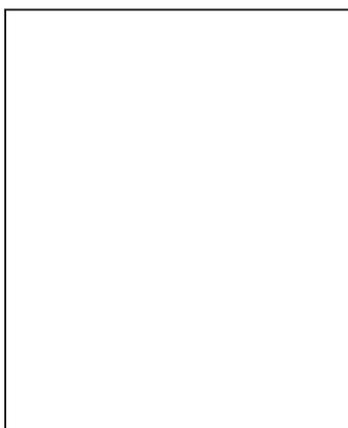
¹ Photographie du pasteur Olivès en 1943.

R. Poujol, *Le Maquis d'Ardaillès et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 18.

² J. Maurin, « Hommage au pasteur Olivès », *Bulletin de liaison des anciens du maquis Aigoual-Cévennes*, mars 2000, n° 23, p. 5.

³ 15MW 537, AD Gard, Dossier de demande de la médaille de la Résistance de Laurent Olivès, fait le 12 février 1945 à Chambéry.

Cévennes, il regroupa ses hommes dispersés. Son maquis fusionna avec celui de Lasalle, le 12 juillet 1944, pour former le maquis Aigoual-Cévennes et il en devint un des principaux dirigeants jusqu'à la Libération. Entre 1945 et 1946, il s'installa successivement à Lyon, à Chambéry (chargé de mission pour la jeunesse à la sous-préfecture de Savoie) et à Fontainebleau. Secrétaire général adjoint du comité national de l'UCJG (Union chrétienne de jeunes gens ou YMCA), il s'occupa du retour des prisonniers. De 1946 à 1952, il fut pasteur à Bizerte, en Tunisie, puis à Charleville, dans les Ardennes, et à Beaucaire jusqu'à sa retraite en 1973 et son retour dans les Cévennes, près du Vigan. Il refusa les grades qui auraient pu lui être attribués et la Légion d'honneur, mais il accepta la médaille de la Résistance et la médaille des Justes, le 6 mai 1996¹, la cérémonie ayant eu lieu le 8 juin 1997 au temple protestant de Taleyrac. En 1994, il fonda l'association la Soureilhade pour les anciens maquisards. Il décéda le 16 novembre 1999 à Alès².



Georges Gillier (Figure 41)³ était né le 28 novembre 1910 à Mouchamps en Vendée. Ouvrier menuisier à Anduze, il fit ensuite des études de théologie à Paris. Il a été pasteur à Mandagout du mois d'octobre 1937 au mois de mars 1943 où il vivait avec sa femme et ses trois enfants (le quatrième étant né ultérieurement). Dans sa paroisse, il porta assistance aux Israélites et il procura de faux papiers

¹ A titre posthume pour son épouse Suzanne.

² Ou à Anduze selon les sources.

4°/4256, SHD Vincennes, manuscrit de Laurent Olivès, *Les Camisards de la Résistance*,

L. Olivès, *Souvenirs d'un pasteur résistant*, Editions Ampelos, 2010, 134 p.

Questionnaire renvoyé par sa fille Jacqueline le 5 décembre 2011.

15MW 537, AD Gard, Dossier de demande de la médaille de la Résistance de Laurent Olivès.

P. Cabanel, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 204.

J. Maurin, « Hommage au pasteur Olivès », *Bulletin de liaison des anciens du maquis Aigoual-Cévennes*, mars 2000, n° 23, p. 5-7.

R. Pujol, *Le Maquis d'Ardailès et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, *op. cit.*, 138 p.

F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 156-157.

Notice biographique réalisée par Monique Vézilier in AERI, *La Résistance dans le Gard*, *op. cit.*

Notice biographique sur le site Internet du Comité français pour Yad Vashem, consultée le 14 avril 2018.

https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-6238C/?departement=&city=&last_name=oliv%C3%A8s®ion=&nomination_year=&righteous_file_number=

³ Photographie issue de la cote GR 16 P 255 904, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Georges Gillier.

et de faux certificats de baptême à au moins vingt-cinq personnes. Il orienta des réfractaires vers les maquis de Lasalle ou d'Ardailers avant la création de son propre maquis. Ses services furent homologués à compter du 1^{er} janvier 1943 jusqu'à la Libération¹. « Gervais » fonda et dirigea, à partir du 29 juillet 1943, le maquis de Mandagout, puis d'Arphy, appelé aussi maquis des Corsaires. Son maquis tient son nom du colonel Guillaud, dit « le Corsaire », chef régional de l'ORA à Montpellier à qui Georges Gillier avait donné son adhésion. Son maquis rayonna d'abord dans la région du Vigan avant de s'installer à Nant, dans l'Aveyron, le 1^{er} août 1944. Au 6 juin 1944, le maquis comptait 80 hommes et 150 à la Libération². « *Officier remarquable de courage, de sang-froid et d'une haute valeur morale. A participé vaillamment aux combats de Nant (Aveyron) les 14 et 15 août 1944 contre une forte colonne ennemie. Envoyé en reconnaissance à Nant le 14 août 1944, tombé en plein combat et pris sous le feu de l'ennemi n'a pas hésité à dépanner son véhicule ce qui lui a permis de remplir sa mission en donnant rapidement à son chef des renseignements d'une importance capitale sur l'évolution du combat* »³. Il devint le président du Comité local de Libération de Mandagout, puis il s'engagea dans la 1^{ère} Armée française. Il reçut la médaille de la Résistance, la médaille commémorative de la Résistance polonaise en France et la Croix de guerre avec étoile d'argent. De 1945 à 1949, il était pasteur à La Crèche, en Vendée. Il a obtenu la carte de CVR dans la Meuse⁴ où il était pasteur à Verdun depuis 1949 avant d'être muté à Digne en 1961. Il est décédé en 1998. Une rue porte son nom à Manosque⁵.

Comme Laurent Olivès, quelques-uns de ces pasteurs ont reçu le titre de Juste parmi les nations, comme Marc Boegner, Elie Brée à Caveirac, Paul Brunel à Nîmes, Raymond-Eugène Ducasse à Aix-en-Provence, Robert Joseph à Clarensac, Jean-Séverin

¹ Les services de son épouse (du 1^{er} juillet 1943 au 26 août 1944) reçurent un avis favorable de la part de la commission d'attribution de la carte de CVR du Gard en 1978 mais son dossier a été constitué auprès de l'ONAC des Alpes-de-Haute-Provence.

² La religion des maquisards n'a pas pu être établie, seulement deux réponses trouvées.

³ Citation à l'ordre de la division de Georges Gillier avec attribution de la Croix de guerre avec étoile d'argent le 19 mai 1945.

GR 16 P 255 904, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Georges Gillier.

⁴ Dossier non consulté.

⁵ GR 16 P 255 904, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Georges Gillier.

P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, op. cit., p. 329-330.

A. Vielzeuf, *Ardente Cévenne*, Nîmes, Aimé Vielzeuf, 1973, p. 15-162.

Lemaire à Marseille¹, Henri Manen à Aix-en-Provence, André Morel de la CIMADE, Edmond Peloux et Roland Pollex à Saint-Jean-du-Gard, Gaston Vincent à Marseille, Edgar Wasserfallen à Lasalle². « *Sur un échantillon de 2 692 Justes français proclamés entre 1963 et fin 2011, la part des clergés catholiques, protestants et orthodoxes réunis s'élevait à 9,4%, celle du seul clergé catholique (prêtres, religieux et religieuses) à près de 7%, quand la France comptait quelque 130 000 de ces "permanents" du catholicisme, contre quelques centaines du côté protestant* »³.

Les croyances religieuses ont poussé les Cévenols protestants à sauver des Juifs et l'attribution du titre de Justes parmi les nations le confirme même si, une fois encore, peu de ces Justes ont eu des titres homologués dans la Résistance. « *Les Cévennes ne comptent pas moins de 43 Justes, 18 en Lozère et 26 dans le Gard, dont 11 pour le bourg de Lasalle et ses 1 200 habitants de l'époque, et 8 pour les communes voisines de Saumane et Soudorgues : une telle concentration n'est guère dépassée qu'au Chambon et sur son plateau – Romans-sur-Isère, dans la Drôme, ne compte pas moins de 19 Justes, mais la ville était forte de près de 20 000 habitants en 1936* »⁴.

L'aide apportée aux Juifs est une forme de solidarité envers les persécutés comme autrefois les protestants victimes des guerres de religion et de la répression après la révocation de l'Edit de Nantes, l'assimilation étant facile entre ces deux confessions condamnées à la clandestinité, à deux périodes différentes. Les rancœurs du passé remontèrent à la surface et les anciens antagonismes se réveillèrent dans un contexte local très tendu avec les prises de position de l'évêque de Nîmes, Jean Girbeau et du prêtre de Sumène. « *Le 5 octobre 1941, [...] Mgr Girbeau divise l'humanité en*

¹ Il fut déporté à Dachau.

² I. Gutman, *Dictionnaire des Justes de France*, Jérusalem, Paris, Yad Vashem, Fayard, 2003, 596 p.

Site Internet de Yad Vashem, consulté le 15 avril 2018.

<https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/>

D'autres pasteurs ayant aidé des Juifs ou des personnes recherchées sont cités par L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, Paris, Les Editions du Cerf, 2005, p. 663-669.

Il s'agit dans le Gard de Maurice Puech de Cognac, de Georges Crespy à Lasalle, d'Elie Lauriol, de Charles Cadier et dans les Bouches-du-Rhône de Paul Meyer et de Jacques Monod.

A noter que dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, les représentants du clergé catholique sont plus nombreux à être mentionnés dans l'aide aux Juifs ou aux personnes traquées que dans le Gard où les pasteurs protestants dominent.

³ P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, op. cit., p. 316.

⁴ P. Cabanel, *Histoire des Justes en France*, op. cit., p. 193-194.

trois catégories : les incroyants, les hérétiques et les catholiques et affirme que si la France souhaite retrouver sa juste place parmi les autres nations, elle doit " redevenir ce qu'elle a cessé d'être – une France croyante, une France catholique ". En mai 1941, le bulletin paroissial de Sumène relaie le sermon pascal du curé dans lequel le protestantisme est qualifié de " poison pestilentiel " et de tissu de " mensonges inventés il y a cinq cents ans par l'hérétique de Genève ". [...] La lettre pastorale publiée le 22 janvier 1941¹ fait du Maréchal " l'homme de la providence " [...], il appelle tous les Français " à collaborer avec la providence en nous serrant autour du chef... en l'aidant de notre confiance et en suivant ses paternels conseils ". »² Dans un tel contexte, des protestants se sentirent menacés et s'opposèrent au régime en place. Aimé Bonifas, résistant, déporté, devenu pasteur après la guerre, a approfondi la question des motivations des protestants, « résultat d'un ensemble de facteurs où se mêlent foi, tradition, éducation.

Tout d'abord, une raison sociologique. Les protestants constituant en France une minorité, relativement groupée en certains terroirs à l'époque, ont une cohésion, une sociabilité plus vives en moyenne que l'ensemble de la population. Les nouvelles circulent mieux. Ils sont aussi traditionnellement plus ouverts sur l'extérieur, en particulier depuis les temps du Refuge huguenot, et ils ont été plus tôt que beaucoup d'autres au courant de la malfaisance du national-socialisme. C'est le cas de Nîmes.

Ensuite, une raison historique. La mémoire des persécutions durement subies a créé une tradition d'insoumission aux autorités abusives. Si l'obéissance aux autorités s'impose comme voulue par Dieu, en cas de conflit de conscience " il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes " (Actes 5,29).

Le mot gravé par Marie Durand, emprisonnée pour sa foi au XVIII^e siècle pendant trente-huit ans [...] dans la Tour de Constance à Aigues-mortes, " Résister ", n'a-t-il pas revêtu pendant les années noires toute sa charge symbolique et

¹ Lettre de l'évêque publiée dans *Le Républicain du Gard* le 22 janvier 1941.

² F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 140-141.

Ces exemples ont été développés plus longuement par R. Zaretsky, *Nîmes at war : Religion, Politics and Public Opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 1995, p. 88-124.

émotionnelle ? De même, le rapprochement sémantique, maquisards-camisards, évoquant les combats pour la liberté sur les mêmes lieux géographiques, même si la coïncidence n'en est que partielle, n'est-il pas significatif ? [...]

Enfin, des raisons religieuses et traditionnelles. Entrer en résistance à l'ordre établi, c'est-à-dire en rébellion, suppose un choix essentiellement personnel. De par leurs structures démocratiques, " presbytéro-synodales ", les communautés protestantes n'ont pas de hiérarchie ; leurs membres sont habitués à prendre leurs responsabilités sans attendre qu'on leur dicte la marche à suivre. Tandis qu'un bon catholique doit obéir aux autorités religieuses, sous peine de rompre avec son éducation, son milieu, et devenir un marginal. Or, en février 1944, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France qualifiait encore les actions de résistants de " terroristes ". Il était certainement beaucoup plus difficile pour un catholique de poser des actes de Résistance. Les Eglises de la Réforme calviniste étaient mieux préparées à relever le défi de la désobéissance civile.

Ceci dit, on ne peut pas à proprement parler d'une Résistance protestante, sinon d'une Résistance caritative non-violente organisée, celle de la Cimade par exemple. Il y a eu des protestants résistants »¹.

Nous pouvons affirmer qu'effectivement il y a eu des protestants résistants plutôt qu'une Résistance des protestants fondée sur des croyances et des valeurs chrétiennes malgré un territoire et une histoire très favorables dans les Cévennes.

Le titre de l'ouvrage de Malou Blum, membre du mouvement Témoignage chrétien à Marseille, résume à lui seul l'enjeu de ce chapitre : *Le Choix de la Résistance*. Dès le premier chapitre, elle pose la question du lien entre son engagement et sa foi : « alors résistante parce que chrétienne ? »².

¹ A. Bonifas, *Les protestants nîmois durant les années noires 1940-1944*, op. cit., p. 88-89.

² Marie-Louise David dite « Malou », catholique, était une jeune étudiante en histoire pendant la guerre. Elle épousa en mars 1945 Jean-Pierre Blum, le neveu de Léon Blum.

M. Blum, *Le Choix de la Résistance*, Paris, Les Editions du Cerf, 1998, p. 21.

« Ce titre est un raccourci qui peut paraître un peu provocateur et même à certains un peu agressif.

Fallait-il être chrétien pour être résistant ? Fallait-il être résistant pour être un chrétien conséquent ? Personne, je suppose, ne peut penser que c'est là ce que je veux dire ici. Témoin comme je me propose de l'être, je ne veux parler qu'à titre personnel.

Aurais-je été résistante si je n'avais pas considéré que la question posée par les circonstances aux Français était une question morale, et aussi une question de fidélité à une certaine idée de la France, qui, quoi qu'on en dise, trouve dans l'héritage judéo-chrétien les valeurs dont elle essaie tout au long de son histoire d'être le champion ?

*Aurais-je été résistante si je n'avais pas été avertie que la haine du Christ était le moteur le plus puissant de l'idéologie nazie ? Le philosophe du nazisme le dit clairement dans *Le Mythe du XX^e siècle* : " la mystique nazie ne supporte à côté d'elle aucun centre de gravité qui ait valeur égale quel qu'il soit : ni l'amour chrétien, ni l'humanitarisme franc-maçon."*

Aurais-je été résistante si je n'avais pas su, dès qu'apparurent les premières lois racistes, que tous les hommes, et chaque homme en particulier, ne doivent être traités, jugés, voire condamnés, que pour ce qu'ils ont fait et non pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire ces prochains dont l'Évangile nous dit que c'est à nous de leur donner ce nom en adoptant, envers eux, l'attitude du Bon Samaritain si l'occasion se présente ? [...]

Encore fallait-il connaître le contenu des théories hitlériennes ?¹ [...]

Encore fallait-il savoir lire dans les journaux des informations de quelques lignes au milieu de pages entières qui, photos à l'appui, visaient à renforcer le culte de la personnalité. [...]²

¹ Quel était le degré d'information des résistants avant la guerre ? L'éducation, le niveau d'études et la classe sociale étaient des facteurs favorisant une meilleure connaissance du nazisme. L'apprentissage de l'allemand, des séjours en Allemagne, la rencontre avec des exilés allemands ou autrichiens en ont été d'autres.

² Comment lire ou entendre à travers la censure et la propagande du régime de Vichy ?

*Entrer dans la Résistance n'était pas évident, du moins au début ».*¹

En règle générale, résister supposait des contraintes ou des difficultés d'ordre matériel, familial et même spirituel car en tant que catholiques, cela n'était pas évident comme le dit Malou Blum dans la mesure où l'épiscopat français, dès 1940, s'adressa à ses ouailles en leur recommandant loyalisme et obéissance au régime du maréchal Pétain. Cette « *obligation d'obéissance [est] justifiée dans le Nouveau Testament par la réponse du Christ sur la nécessité de rendre à César ce qui lui revient, et encore plus par l'affirmation de saint Paul selon laquelle tout pouvoir vient de Dieu*². Une telle obligation a souvent fait du fidèle, au cours de l'histoire, un sujet puis un citoyen exemplaire, pourvu que le pouvoir respecte sa liberté de foi et de culte ainsi que les commandements du Dieu de l'Ancien Testament, repris par l'Eglise. Une autre tradition, illustrée dès les premiers siècles par le refus de sacrifier au culte de l'empereur, permet de s'opposer à la tyrannie, c'est-à-dire au pouvoir qui enfreint ces libertés et ces lois fondamentales. Alors est justifié un refus d'obéissance reposant, en dernière analyse, sur le dictamen de la conscience. La difficulté majeure, comme dans le cas de la " guerre juste ", est bien sûr de déterminer la frontière entre le tolérable et l'insupportable. [...]

*A la différence du protestantisme latin ou du communisme d'opposition, pour lesquels la Résistance est le réflexe normal d'une existence souvent menacée, le catholicisme intransigeant, ne dispose pas de ce que l'on pourrait appeler une culture de Résistance. Faute de celle-ci, le catholique désireux d'entrer en Résistance doit doublement désobéir : non seulement au pouvoir oppresseur, mais aussi à son Eglise, où le dictamen de la conscience est facilement assimilé à une menace pour l'autorité. Ajoutons chez lui une répulsion (récente) face à la violence, qui ne le prédispose guère à la lutte armée »*³.

¹ M. Blum, *Le Choix de la Résistance*, op. cit., p. 21-22.

² « *Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste se rebelle contre l'ordre établi par Dieu* » (Lettre aux Romains, 13,1-2).

³ E. Fouilloux, « Résistance ou soumission : les facteurs du choix catholique », art. cit., p. 178.

« Comment résister à un pouvoir plus favorable que la défunte République, avec lequel les points de convergence sont nettement plus nombreux que les points de divergence ? Alors que le risque est plus réduit que sous emprise allemande directe, les potentialités de Résistance sont en quelque sorte anesthésiées par la tonalité traditionaliste de la Révolution nationale qui satisfait initialement une majorité d'évêques, de prêtres et de laïcs. Difficile dans ces conditions, pour un catholique, de puiser dans la situation de son Eglise des motifs de Résistance, qu'il doit donc chercher ailleurs »¹.

« Sans doute, existait-il des nuances au sein de l'épiscopat, mais tous les prélats étaient d'accord pour soutenir le nouveau chef de l'Etat. Les raisons de l'attachement au Maréchal de la quasi-totalité de l'épiscopat français, à commencer par les trois cardinaux [...] étaient diverses. Il y avait d'abord l'attachement sentimental au " vainqueur de Verdun ", d'hommes, de prêtres qui, fréquemment (51 sur 96 évêques), étaient d'anciens combattants ou d'anciens aumôniers militaires. Il y avait la traditionnelle soumission au pouvoir établi, soumission d'autant plus aisée que l'Etat français, sans être véritablement clérical, manifestait à l'endroit de l'Eglise catholique de bonnes dispositions et prit même des mesures-retour des congrégations, aide à l'enseignement privé, introduction de l'enseignement religieux dans le public, etc. – qui rompaient avec la traditionnelle défiance de la République laïque. Autres motifs d'adhésion, voire de ralliement : le fait que, dans sa politique sociale (Charte du travail), le régime de Vichy s'inspirait de Rerum novarum ; le rejet, commun à ce régime et à l'Eglise, du laïcisme, de la franc-maçonnerie, du communisme ; la connivence naturelle entre programme maréchaliste " Travail-Famille-Patrie " – qui effaçait le slogan révolutionnaire " Liberté-Egalité-Fraternité " – et la doctrine traditionnelle de l'Eglise »².

La politique du régime détermina ensuite des prises de position différentes ou une certaine défiance. « Nous trouvons chez les catholiques français une grande diversité d'attitudes selon la différence des orientations d'un diocèse à l'autre, selon la géographie et les traditions locales, l'évolution sociale et culturelle, les influences

¹ E. Fouilloux, « Résistance ou soumission : les facteurs du choix catholique », art. cit., p. 176.

² L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, op. cit., p. 100-101.

politiques et les courants de pensée. L'attitude du clergé à l'égard des pouvoirs publics devint depuis fin 1942 de plus en plus réservée »¹. Dans la province d'Avignon, au sens catholique du terme, l'évêque de Nîmes, Jean Girbeau, resta fidèle aux directives de Vichy tout en intervenant pour défendre les Juifs et l'archevêque d'Avignon, Gabriel Llobet, favorable à Vichy, couvrit les prêtres qui aidèrent les Israélites. Dans la province d'Aix-en-Provence, l'archevêque d'Aix-en-Provence, Florent du Bois de la Villerabel approuva totalement la politique de Vichy² alors que l'évêque de Marseille, Jean Delay, tout en étant loyal au régime, apporta secours et assistance aux Juifs³.

Comme pour les protestants, les catholiques se sont engagés individuellement dans la Résistance, leur foi étant ou non une de leurs motivations et « *l'objection de conscience et la non-violence n'ont pas pénétré ce milieu comme elles ont fait dans le protestantisme, et la nécessité d'user des armes pour se débarrasser de la domination nazie apparaît nettement après quatre années de guerre et d'occupation* »⁴. La réelle difficulté est la soumission à l'ordre établi ou plutôt ici l'insoumission.

Les clercs catholiques ont eu la même discrétion ou les mêmes difficultés pour faire reconnaître leurs actions lorsqu'il s'agissait de l'assistance aux Juifs et aux personnes traquées⁵. La désobéissance civile, étudiée par Jacques Sémelin⁶, était faiblement reconnue dans les dossiers administratifs. Dans notre région, deux exemples illustrent la Résistance des catholiques : l'action de protection par des couvents ou des congrégations religieuses et celle du mouvement Témoignage chrétien dans le Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

¹ L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, op. cit., p. 102.

² « *Nous devons tous nous serrer, sans hésitation, autour de l'illustre Maréchal... Reconnaître, en principe et en acte, le seul gouvernement légal de la France, c'est faire acte de bon Français. Ce serait un véritable crime dans les circonstances actuelles d'agir autrement ou même de réserver son adhésion* ».

Cité par J. Duquesne, *Les catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1966, réédition 1986, p. 48.

Il démissionna à la Libération. Tous les autres évêques de la région conservèrent leur ministère.

³ Etude de l'attitude des évêques et des archevêques français vis-à-vis des Juifs.

L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, op. cit., p. 345.

⁴ B. Comte, *L'honneur et la conscience. Catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Editions ouvrières, 1998, p. 176.

⁵ Treize prêtres ou moines sont dans l'échantillon des Bouches-du-Rhône, cinq dans le Gard et cinq dans le Vaucluse dont l'abbé Krebs déjà présenté. Aucune religieuse n'en fait partie.

⁶ J. Sémelin, *Sans Armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe. 1939-1943*, Paris, Editions Payot, 1989, 270 p.

Limore Yagil a dressé une liste de clercs et d'organismes religieux qui sont intervenus pour aider les Juifs¹. Dans le Gard, elle ne cite que l'abbé Fernand Leclercq². Dans le Vaucluse, elle mentionne les abbés Jean Roche, Marcel Roy et Jean Delorme, membres du mouvement Témoignage chrétien et tous les trois reconnus CVR. Parmi les institutions vauclusiennes ayant abrité des fugitifs, apparaissent le couvent du Sacré-Cœur à Avignon, le couvent des Clarisses de la Verdière à Montfavet, le pensionnat de l'Immaculée-Conception de Carpentras et le pensionnat de La Tour-d'Aigues mais aucune de ces institutions n'est nommée dans les dossiers de demande de la carte de CVR consultés.

La plus grande liste dressée était celle des Bouches-du-Rhône, tant pour le personnel ecclésiastique que pour les établissements concernés par le sauvetage (les Filles de Marie auxiliaires des Salésiens de Don Bosco, les Filles de la Charité Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de la Présentation de Tours, les Sœurs franciscaines, les Sœurs de Notre-Dame-de-Sion, les Sœurs de la Capelette, les Sœurs de Notre-Dame-du-Cénacle, les petites Sœurs des pauvres, les Sœurs de Notre-Dame-de-Grâce, les Pères franciscains, la Mission mineure des Frères capucins, les Pères dominicains, les Pères Salésiens de Don Bosco, les Frères Maristes, l'Eglise Notre-Dame-de-la-Compassion)³. Comme pour les pasteurs, quelques moines ont secouru les personnes en danger sans avoir demandé ou obtenu des titres de combattants ou des services homologués sauf le père Joseph-Marie Perrin, dont le cas a déjà été abordé à propos des aveugles résistants et Norbert Calmels, de l'abbaye de Saint-Michel-de-Frigolet, à Tarascon, qui hébergea une centaine de réfugiés traqués du STO, des Juifs et des communistes. Norbert Calmels a établi également une soixantaine de fausses cartes d'identité et il surveillait le dépôt d'explosifs installé dans un mas voisin. Il fut homologué pour le compte du réseau Lucien Mesnard en tant qu'agent P1 à compter du

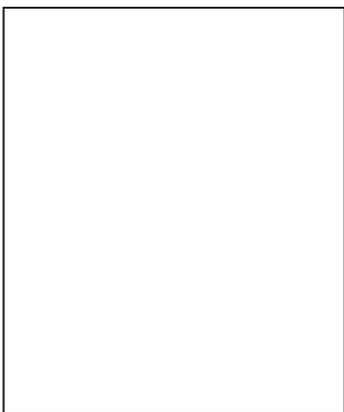
¹ L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, op. cit., p. 663-669.

L. Yagil, *La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944) : exemple du sauvetage des Juifs*, tome III *Implication des milieux catholiques et protestants, l'aide des résistants*, Paris, Editions du Cerf, 2011, p. 332.

² Titulaire de la carte de CVR en 1957 pour son rôle dans le mouvement Combat et dans l'AS, médaillé de la Résistance.

³ Voir aussi de L. Traversay, « Initiatives catholiques de secours et de sauvetage à Marseille. Quelques témoignages » in Jacques Grandjonc, Theresia Grundtner (dir.), *Zone d'ombres : exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le Sud-Est de la France*, Aix-en-Provence, Alinéa et Erca, 1990, p. 421-431.

1^{er} septembre 1943¹. Toutes les religieuses présentées par Limore Yagil n'ont pas de cartes de CVR². Néanmoins, nous avons quand même ajouté un autre moine dans l'échantillon même si ses demandes tardives ont été rejetées.



Pierre de Parseval (Figure 42)³, père Réginald, est né le 3 février 1900 à Issoudun, dans l'Indre, d'un père militaire, lieutenant au 46^{ème} régiment d'infanterie, et d'une mère au foyer. Il a été mobilisé lors de la Grande Guerre. La cérémonie de prise d'habit eut lieu le 24 décembre 1919 à Toulouse. Son ordination sacerdotale se déroula le 11 avril 1925 à Saint-Maximin, couvent d'études des dominicains de la province sud. Il fut élu prieur du couvent des Pères

dominicains au 35 de la rue Edmond Rostand, à Marseille, à partir du 6 février 1936 jusqu'en 1946 (réélu deux fois). Avant la guerre, il organisa des conférences pour dénoncer le péril nazi et l'antisémitisme avec le philosophe allemand Dietrich von Hildebrandt. Dès l'été 1940, Edmond Michelet arriva avec les premiers fugitifs au couvent, des Allemands et des Autrichiens antinazis dont Dietrich von Hildebrandt. Le père de Parseval fabriqua et donna des faux papiers à ces personnes traquées avec l'aide d'Agnès Bidault⁴, il entreposa et diffusa de la littérature clandestine notamment *La Voix du Vatican*, avec l'aide du père Perrin et du père Boulogne ou *Les Cahiers du Témoignage chrétien*⁵. Il dissimula des armes légères et il créa dans son couvent un poste d'accueil pour une filière d'évasion. Avec le concours de quelques-uns de ses frères dominicains toutes sortes de personnes en détresse⁶ et cette assistance

¹ 2 159 W 86, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Norbert Calmels.

² « *Les religieuses – à l'exception d'un film comique très populaire, La Grande Vadrouille – ont été les oubliées de la Résistance. Et pourtant, que de secours sont venus des couvents toujours discrets* ». M. Cointet, *L'Eglise sous Vichy 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998, p. 303.

³ Photographie de Pierre de Parseval dans son dossier de demande d'interné résistant en 1981.

⁴ 21 P 655 670, DAVCC Caen, Dossier rejeté d'interné résistant de Pierre de Parseval.

⁵ Assistante sociale à la préfecture, membre du mouvement Combat et sœur de Georges Bidault.

⁶ Le père Perrin recruta la jeune Marie-Louise (dite Malou) David, épouse Blum après la guerre, pour diffuser ces cahiers dans toute la région.

⁶ Dans le couvent résidaient une quinzaine de pères plus ceux réfugiés de la zone occupée. Tous les pères n'ont pas participé aux activités présentées mais quelques-uns jouèrent un rôle déterminant : le père Joseph-Marie Perrin (avant son départ pour Montpellier le 25 mars 1942), le père Charles Boulogne en relation avec le consul de Tchécoslovaquie pour avoir des certificats de nationalité de ce pays et le vice-consul du Brésil Del Castro pour obtenir des visas brésiliens, le père Thomas de Romefort, le père Roques qui habillait parfois les fugitifs en moines, le père Marcolini, spécialiste en faux papiers et en armes pour le maquis et le père Danilo.

ne put se faire sans l'aide conjointe des autres couvents dominicains de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin. Le père de Parseval était en relation avec Joseph Bass qui dirigeait une filière de sauvetage (le service André) et Jean Gemähling du mouvement Combat. Lors des premières déportations à partir du camp des Milles, au cours de l'été 1942, il fallut secourir les évadés du camp qui déambulaient dans les rues de Marseille. Quand le STO fut créé, le père de Parseval expliqua aux jeunes qu'ils pouvaient désobéir à une telle loi. Dénoncé, il fut arrêté le 14 août 1943, à 6 h 30 du matin, dans son couvent, par la Gestapo¹ et interné au siège de celle-ci, rue Paradis, jusqu'au 2 septembre, puis à la prison Saint-Pierre jusqu'à sa libération le 10 novembre 1943 grâce à l'intervention de l'Evêché auprès des autorités allemandes². Il alla se reposer quelques semaines en Ardèche avant de reprendre ses fonctions au couvent de Marseille sous haute surveillance. « *Notre activité doit se qualifier de " résistance spirituelle " plutôt que de " résistance tout court " ! J'ai connu des " réseaux ", des " chefs de réseaux ", des maquisards et leurs terrains de refuge ; mais jamais personnellement je n'ai fait partie d'un réseau ni d'un maquis ; ni aucun des religieux de ma communauté. Que nous ayons été suspectés de manœuvres subversives ou de complicité avec la Résistance, c'est sûr. Mais il demeure que, pour nous, en priorité, ce qui importait c'était l'homme, sa liberté, sa vie* »³. N'ayant pas de CARIF et son dossier étant incomplet, ses services ne furent pas reconnus malgré des attestations permettant de faire remonter son engagement au 1^{er} juillet 1942 jusqu'au 31 août 1944 en lien avec le mouvement Combat. Il fut pourtant médaillé de la Résistance en 1947. Il décéda à Marseille le 10 novembre 1983⁴.

« Juillet 1940

Premiers contacts avec la clandestinité. Edmond Michelet arrive au couvent de Marseille avec des personnes recherchées par les autorités. [...] Il y eut en moyenne, 4 à 5 juifs par jour, qui ont été aidés au couvent de Marseille ».

C. Leca, *Le Père Joseph-Marie Perrin, un maître de sagesse*, op. cit., p. 221-222.

¹ Trahi par le même individu, le père Perrin avait été arrêté la veille à Montpellier, il fut relâché deux semaines plus tard.

² Il n'a pas bénéficié du titre d'interné résistant, rejeté en 1981 « *par la commission nationale des déportés et internés résistants qui a constaté que le lien de cause à effet entre un acte qualifié de résistance à l'ennemi au sens de l'article R.287 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et l'internement subi par l'intéressé – dont la durée est, au demeurant, inférieure à quatre-vingt-dix jours, n'est pas établi par les éléments du dossier* ».

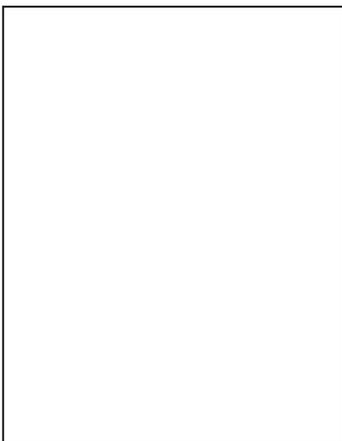
88 jours d'internement au lieu de 90.

21 P 655 670, DAVCC Caen, Dossier rejeté d'interné résistant de Pierre de Parseval.

³ Témoignage cité par A. Laffay, « Une attitude chrétienne face à l'antisémitisme : les Dominicains à Marseille durant la Deuxième Guerre mondiale », *Mémoire dominicaine*, n°21, 2007, p. 181-182.

⁴ 2 159 W 144, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Pierre de Parseval.

Même si plusieurs moines prirent des risques au sein du couvent dominicain de Marseille, leurs interventions demeurèrent individuelles et non collectives. L'ensemble de la communauté ne participa pas à cet élan de désobéissance. « *L'engagement dans l'action d'aide et de sauvetage n'a jamais été communautaire mais bien individuel : ce sont seulement des personnes, souvent en poste de responsabilité cependant, qui se sont mobilisées pour sauver ceux qui étaient en danger. Il est donc impossible de parler de réseaux ou de filières de ces congrégations, encore moins de la communauté catholique marseillaise, même si se sont naturellement constitués de fragiles réseaux ou filières dans la pratique quotidienne du sauvetage* »¹. Un tel constat s'impose également pour une autre institution catholique dont le fonctionnement a été décrypté, celui du collège jésuite Saint-Joseph d'Avignon où travaillait Robert Maddalena.



Robert Maddalena (Figure 43)² est né le 18 octobre 1906 à Paris. Professeur d'histoire au collège Saint-Joseph, il était le responsable régional pour Avignon du Témoignage chrétien. Ses services furent reconnus à partir du 1^{er} novembre 1941 et il était également agent P2 du réseau Ajax à compter du 1^{er} juillet 1943, chef du réseau pour le secteur Vaucluse-Gard, homologué sous-lieutenant. Il a été arrêté par la Gestapo le 8 mars 1944 à son domicile de Villeneuve-lès-Avignon, interné à la prison des Baumettes et à Compiègne avant d'être déporté à Neuengamme le 15 juillet 1944.

Le dossier est incomplet malgré des attestations de Clément Vernetto, Hugues-Paul Tatilon et de Louis Fiorillo, membres de Combat. Il a été rejeté en 1982. Le décès en 1983 du père Réginald n'a certainement pas permis de compléter les démarches.

21 P 655 670, DAVCC Caen, Dossier rejeté d'interné résistant de Pierre de Parseval.

« Parseval Réginald de », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs* [En ligne], Notices biographiques, consulté le 29 avril 2018.

<http://journals.openedition.org/dominicains/1469>

A. Laffay, « Une attitude chrétienne face à l'antisémitisme : les Dominicains à Marseille durant la Deuxième Guerre mondiale », art. cit., p. 165-183.

J. Perrin, *Comme un veilleur attend l'aurore*, Paris, Les Editions du Cerf, 1998, p. 95-119.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 97, 466.

L. Yagil, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, op. cit., p. 298-299.

¹ L. De Traversay, « Initiatives catholiques de secours et de sauvetage à Marseille. Quelques témoignages », art. cit., p. 432.

² Photographie issue de la cote 21 P 567 638, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Robert Maddalena.

Libéré le 2 mai 1945, il est rapatrié en France le 25 mai 1945. Il reçut la médaille de la Résistance et la Croix de guerre avec palme. « *En Avignon, un compagnon de Saint-François, fidèle lecteur de Temps présent, [...] marié et père de famille¹ [...], cet homme de trente-cinq ans qu'anime une foi exigeante et un patriotisme sans concession va se lancer, dès 1940 dans la lutte contre le défaitisme et l'hitlérisme. C'est du collègue Saint-Joseph qu'est partie [...] la retranscription des émissions de Radio-Vatican². Maddalena diffuse La Voix du Vatican, Vérité, et plus tard Combat. Sous son impulsion et avec la complicité du P[ère]. Jean Roche³, préfet des études, le collège Saint-Joseph va devenir un des centres de résistance les plus actifs du Vaucluse (en quatre ans, pour aider les victimes de persécution, Alsaciens, Juifs⁴, réfugiés étrangers, réfractaires au STO, on délivrera au collège des centaines de cartes d'identité et autres documents falsifiés, tout en donnant asile à plus d'un " banni "). Lorsque Maddalena prend la tête de la propagande du Témoignage chrétien pour le Vaucluse, il utilise les larges estrades des salles de classes pour dissimuler les paquets de tracts. Il se fait aider par des collègues laïcs et des pères jésuites »⁵. En novembre 1941, la diffusion des Cahiers du Témoignage chrétien s'élevait à 250 exemplaires et elle atteignit les 3 000 exemplaires en 1944 et 5 000 pour le Courrier français du Témoignage chrétien. Robert Maddalena était également agent du réseau Ajax. Le père Jean Roche aida ce réseau en mettant à sa disposition son bureau et ses locaux qui servirent de boîtes aux lettres. D'autres professeurs ou pères jésuites les épaulèrent comme le professeur Pierre*

¹ Il avait trois enfants, le quatrième est né en 1944.

² La première retranscription est celle de l'émission du 3 juillet 1940 et la dernière celle du 15 octobre 1942. Les textes sont retranscrits au collège Saint-Joseph, dactylographiés puis ronéotypés. Ils circulent dans Avignon et leur diffusion s'étend à Salon-de-Provence et Marseille où finalement, ils sont ensuite imprimés. Voici un extrait de la première retranscription :

« *Gardez, chers auditeurs, ... la volonté de continuer. C'est la consigne. Continuez, même dans l'inquiétude la plus profonde, dans le plus profond désappointement... Ne croyez pas que le destin de votre pays est arrêté... rien n'est perdu, tout est sauvé, si vous voulez être fidèles et continuer... confiance, courage, force* ».

R. Bédarida, « La voix du Vatican (1940-1942). Bataille des ondes et résistance spirituelle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome 64, n°173, p. 217, 219.

³ Un des quatre prêtres à avoir la carte de CVR dans le Vaucluse avec Jean Delorme, Marcel Roy et Henri Miral du mouvement Franc-Tireur plus le cas de l'abbé Krebs déjà présenté.

Les autres résistants de Témoignage chrétien ayant la carte de CVR dans le Vaucluse sont Henri Barral, Paul Couston, Henri Phillip, Marc de Fontaines de Logères (homologué par le maquis Ventoux). Toutes les autres personnes mentionnées n'ont ni des services homologués par le SHD de Vincennes, ni une carte de CVR dans le Vaucluse.

⁴ En relation avec le couvent de l'Immaculée Conception à Avignon, le couvent du Sacré Cœur à Avignon et la maternité de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon.

72 AJ 73, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Robert Maddalena.

⁵ R. Bédarida, *Témoignage chrétien : les armes de l'esprit 1941-1944*, op. cit., p. 104-105.

Denizot¹ comme secrétaire et le père Michel Tavernier. En dehors du collège, les autres membres du mouvement étaient Paul Couston, les agents de liaison Maurice Lorton² et Jean Couston, les diffuseurs Henri Phillip, Marc de Fontaines de Logères, Georges Bout, Henri Barral, Albert Vanrier qui assura le transport depuis Lyon, Henri Mouret, Maurice Damant, le séminariste Marcel Roy, l'abbé Jean Delorme de la Tour d'Aigues, François Demoulin, Yvonne Dumas, Simone Mathevet de Villeneuve-lès-Avignon dont la librairie servait dépôt, Antoinette Michallet³.

Une partie du collège Saint-Joseph œuvra en faveur de la Résistance, sans l'aval de sa hiérarchie. Contrairement au couvent marseillais, le collège avignonnais et les personnes qui gravitaient autour de lui ont acquis une meilleure reconnaissance de leurs actions parce qu'ils participèrent à une organisation reconnue officiellement par les autorités militaires à partir du 1^{er} novembre 1941, le mouvement Témoignage chrétien, un organisme à l'identité catholique affirmée. *« Privés du soutien de leurs chefs religieux, les résistants catholiques [...] ne pouvaient donc se réclamer que de ces " théologiens sans mandat ", [...] qui fondèrent à Lyon en 1941 le seul organe clandestin se réclamant explicitement du christianisme [...] : les Cahiers du Témoignage chrétien. [...] Les résistants catholiques, catholiques résistants ou catholiques de la Résistance ont donc pris leur décision de révolte seuls, ou à l'intérieur de groupes affinitaires réduits, dans un contexte doublement défavorable : non seulement ils encouraient les foudres de la répression, comme les autres Résistants, mais aussi la réprobation de leur Eglise, ligotée par les avantages consentis [...]. Voilà pourquoi ils n'ont été que des exceptions (remarquables et remarquées) à une règle*

¹ Il y a trois Pierre Denizot dont les services ont été homologués par le SHD de Vincennes.

² Non homologué mais intégré à l'échantillon grâce au dossier du mouvement et ses archives privées versées au SHD de Vincennes.

GR 18 P 40, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Témoignage chrétien.

GR 1 K 676, SHD Vincennes, Archives privées de Maurice Lorton.

72 AJ 73, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Maurice Lorton.

³ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Maddalena.

21 P 567 638, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Robert Maddalena.

72 AJ 73, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Robert Maddalena.

GR 18 P 40, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Témoignage chrétien.

51 J 6, AD BDR, Archives privées de l'abbé Cognac. Dossier sur les membres de Témoignage chrétien du Vaucluse

fondée, selon les cas, sur la complaisance, le compromis, l'accommodation ou le plus souvent la prudence »¹.

Ce mouvement rayonna à partir de son responsable régional pour Avignon Robert Maddalena, puis Maurice Lorton. Aucun membre de Témoignage chrétien n'a été retrouvé dans les dossiers de CVR du Gard et aucun nom n'apparaît dans le dossier d'homologation du mouvement pour ce département². Témoignage chrétien était bien implanté à Marseille sous la direction de Malou Blum, jusqu'en septembre 1943, quand elle quitta Marseille pour des raisons familiales. L'abbé Paul Ardoin prit sa relève à la tête du mouvement jusqu'à son arrestation le 29 novembre 1943. Il fut remplacé par l'abbé Ambroise Cognac, arrêté à son tour le 7 mars 1944, en compagnie de Charles Bataillard, l'abbé Georges Hermellin, René Michelotti, Philippe Dor, le séminariste Georges Blaize et Henri Esquier³. Le lendemain, Robert Maddalena était appréhendé à son tour.

Les croyances religieuses ont été dans une certaine mesure une des motivations des résistants mais elles dépendirent de multiples facteurs (identités religieuses, contexte historique et géographique, soutien ou non de la hiérarchie ecclésiastique, poids de la famille, résistance spirituelle, etc.). A l'exception notable du mouvement Témoignage chrétien, il n'y a pas eu à proprement parler de Résistance chrétienne. Pouvons-nous en dire autant pour les Juifs qui furent une des cibles du nouveau régime mis en place par le maréchal Pétain ?

4) Des catégories exclues ou pourchassées par le régime de Vichy

Dès sa création, l'Etat français s'attaqua à certaines catégories de population notamment les Juifs, les francs-maçons et les communistes. Cette mise au ban de la société a été dans certains cas le déclencheur d'un sentiment de révolte contre ce régime tyrannique qui stigmatisait ces personnes et les privait de droits fondamentaux comme l'égalité (interdiction de pratiquer certaines professions), la liberté (mesures

¹ E. Fouilloux, « Résistance ou soumission : les facteurs du choix catholique », art. cit., p. 191-192.

² GR 18 P 40, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Témoignage chrétien.

³ Ils ont tous été homologués sauf Henri Esquier.

d'internement) et la privation d'une existence légale avec le passage dans la clandestinité. La formation des Groupements de Travailleurs étrangers et l'instauration du Service du Travail obligatoire renforcèrent cette indignation qui se mua parfois en contestation active par l'entrée en Résistance.

a) Les Juifs

Les années 1930 furent une période d'exil pour des Juifs venus d'Allemagne, d'Autriche, mais aussi d'Europe centrale ou de l'Est, fuyant les persécutions raciales. La France fut une terre d'accueil avant que le piège ne se refermât sur ceux qui se croyaient en sécurité dans la patrie fondatrice des droits de l'homme. L'avancée de l'armée allemande, puis l'occupation du nord de la France incitèrent des Juifs français et étrangers à se replier dans la zone encore libre où ils espéraient être en sûreté. C'était sans compter la politique antisémite et discriminatoire du gouvernement de Vichy. Les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse ont été des départements où l'arrivée de ces réfugiés fut massive comme nous l'avons vu précédemment à propos des populations étrangères, les repliés de l'exode ou les Alsaciens et les Mosellans. Parmi ceux-ci, se trouvaient des Juifs qui étaient dans l'impossibilité de retourner chez eux à cause de la ligne de démarcation, de l'interdiction de rentrer dans les régions annexées et parce qu'ils se sentaient protégés par la non occupation du sud de la France. La ville de Marseille attira de nombreux Juifs car le port de la cité phocéenne était le seul grand port de la zone libre encore ouvert à la circulation internationale et parce que la présence de divers consulats facilitait les démarches administratives pour obtenir les précieux visas permettant de s'expatrier. Mais ces démarches étaient très complexes. Les Allemands et les Autrichiens, antifascistes ou juifs, étaient menacés par l'article 19 de la convention d'armistice qui précisait qu'ils pouvaient être arrêtés par la police de Vichy et être livrés sur demande aux autorités d'occupation même en zone supposée libre.

Combien de Juifs vivaient-ils dans la région ? Les recensements pendant la guerre et les travaux locaux de Lucien Simon, de Christian Oppetit et de Renée Dray-

Bensousan donnent quelques chiffres¹ esquissant un portrait sociologique qui peut être comparé à celui des résistants juifs de la région. Lucien Simon² a travaillé sur les Juifs de Nîmes et du Gard. Avant la guerre, il y avait à Nîmes environ 300 Juifs soit 0,33% de la population de la ville. 56% étaient nés en France, 30,3% dans les Balkans, 6% dans le reste de l'Europe et 7,7% ailleurs. « *Il s'agit d'une petite communauté sans rabbin depuis le décès de M. Salomon Kahn en janvier 1931. [...] Très schématiquement, les Nîmois d'origine ont accédé à un rang enviable dans la bourgeoisie (professions libérales, commerciales et industrielles), tandis que ceux qui ne sont implantés que depuis le début du siècle, hormis quelques réussites rapides, sont de petits commerçants, souvent marchands ambulants* »³.

A la suite du chaos de mai-juin 1940, la population juive à Nîmes s'éleva à 1 200 personnes et, lors du recensement de juillet 1941, le département comptait 1 699 Juifs dont 1 022 à Nîmes⁴. Ainsi, la communauté juive représentait environ 0,4% des habitants du Gard, légèrement plus que la proportion d'avant-guerre à Nîmes.

En 1939, le Vaucluse était un territoire qui disposait d'une vieille tradition juive dans le Comtat Venaissin et à Avignon. Une partie de ces Juifs étaient les descendants des « Juifs du pape », des familles quelquefois implantées depuis l'Antiquité, mais qui ont pu y demeurer au Moyen Age, à une période où les pays d'Europe occidentale

¹ « *Le 2 juin 1941 est ordonné le recensement des Juifs. Faut-il, est-il vraiment opportun de se plier à cette formalité ? A posteriori la réponse est facile : il n'aurait pas fallu. Cependant certains peuvent s'estimer trop connus en ville pour penser à y échapper ; d'autres ont un nom, un aspect, un accent trop significatifs, ou soi-disant tels ; d'autres se laissent impressionner par les peines de prison et surtout l'arbitraire et redoutable " internement administratif " dont ils se rendraient justiciables ; beaucoup aussi ne conçoivent pas devoir cacher leurs origines. De sorte qu'il y a tout lieu de penser que presque tous les Juifs du Gard ont été recensés* ».

L. Simon, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1944*, op. cit., p. 16.

Nous verrons que pour les Bouches-du-Rhône, le constat est différent.

Certains de ces fichiers ou de ces dossiers ont disparu car « *la circulaire du ministère de l'Intérieur du 6 décembre 1946 ordonne de détruire tous les dossiers et les archives portant la mention " juif " ou se rapportant à la législation de l'Occupation* ».

R. Dray-Bensousan, *Les Juifs à Marseille (1940-1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 363.

² Lucien Simon, né en 1915, est un docteur et un historien spécialiste de l'histoire des Juifs à Nîmes, lui-même de confession juive, membre de l'Académie de Nîmes.

³ L. Simon, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1944*, op. cit., p. 13-14.

⁴ *Ibid.*, p. 18.

Ces chiffres de l'été 1941 paraissent fiables puisqu'un an après, la population juive gardoise est estimée à 1 636 personnes.

76 W 169, AD BDR, Etat numérique par département de la région de Marseille en août 1942.

expulsaient ces populations hors de leurs frontières. Les Juifs furent protégés par les papes, souverains du Comtat Venaissin depuis le XIII^e siècle et de la ville d'Avignon depuis 1348¹. Ils purent y pratiquer librement leur religion. Lors du rattachement d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France en 1791, ces Juifs devinrent des citoyens français à part entière car la Révolution française abolit toute forme de discrimination à leur encontre. Complètement intégrés dans la société française, ils se considéraient avant tout comme français en 1940 et la cohabitation entre ces vieilles familles juives françaises et les juifs étrangers récemment immigrés était parfois difficile comme en témoigne Lucien Simon pour le Gard et Nîmes où les Juifs comtadins étaient nombreux. *« Dès avant 1939, des Juifs allemands fuyant Hitler passent dans notre ville et demandent à être secourus. Quelque douloureuse que soit la confiance, il faut bien dire qu'en général ils sont considérés par les Juifs nîmois plus comme des Allemands ennemis que comme des coreligionnaires malheureux : un petit pécule leur est offert, avec un billet de chemin de fer pour une ville voisine... La signification de leur exil reste vraiment incomprise : leurs réflexions de bons patriotes allemands, et encore plus la malédiction de l'un d'eux dont je peux témoigner (" ce qui arrive chez nous vous arrivera bientôt aussi ! "), heurtent trop violemment les bons Français à part entière que nous estimons être ; il reste alors bien peu de place pour les sentiments de solidarité juive. Et pourtant, de notre petite communauté, près d'un membre sur cinq sera bientôt déporté... »*²

La population juive du Vaucluse se renforça également par l'apport de réfugiés de tous horizons. Les services de la Préfecture dénombrèrent 1 010 Juifs français (dont 416 réfugiés) et 447 Juifs étrangers (dont 158 réfugiés), soit 1 457 Juifs résidant dans le Vaucluse au 1^{er} juillet 1941 dont 574 réfugiés. Dans la mesure où la population juive, dans le Vaucluse comportait 883 personnes (67,3% de Français et 32,7% d'étrangers), cela signifie qu'elle augmenta de 65% entre 1940 et 1941³, beaucoup moins que celle de Nîmes qui connut une progression de 240% entre 1939 et 1941, passant de 300 à 1 022

¹ Le pape Clément V installa la papauté à Avignon en 1309 mais la ville ne devint propriété papale qu'en 1348 lorsque la reine Jeanne, comtesse de Provence, vendit la ville au Saint-Siège.

² L. Simon, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1944*, *op. cit.*, p. 14.

³ Certaines nationalités restent indéterminées. Si on les compte un par un, il y a 456 Juifs étrangers et non 447 comme indiqué sur la couverture du registre. Calculs réalisés à partir de la cote 7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

Tableau 71 : Résistants juifs et population juive lors du recensement de 1941 ou de 1942

Nationalités	BDR					Gard					Vaucluse				
	Résistants		Pop. ¹		Coef.	Résistants		Pop.		Coef.	Résistants		Pop.		Coef.
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff. ²	%		Eff.	%	Eff. ³	%	
Française	181	74,5%	9 998	56,4%	1,3	25	59,5%	961	56,6%	1,1	62	78,5%	1 010	69,8%	1,1
Allemande ⁴	0	0%	1 732	9,8%	0	7	16,7%	84	4,9%	3,4	4	5,1%	50	3,5%	1,5
Autrichienne	3	1,2%	827	4,7%	0,3	1	2,4%	102	6%	0,4	0	0%	26	1,8%	0
Belge	1	0,4%	288 ⁵	1,6%	0,3	0	0%	22	1,3%	0	1	1,3%	3	0,2%	6,1
Bulgare	2	0,8%	1 456	8,2%	0,7	0	0%	Ind. ⁶	Ind.	Ind.	0	0%	5	0,3%	0
Grecque	5	2,1%				0	0%	11	0,6%	0	3	3,8%	30	2,1%	1,8
Turque	7	2,9%				0	0%	84	4,9%	0	1	1,3%	64	4,4%	0,3
Espagnole et portugaise	0	0%	138	0,8%	0	0%	0%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	0	0%	-
Hongroise	4	1,7%	120	0,7%	2,5	3	7,1%	12	0,7%	10,1	0	0%	4	0,3%	0

¹ Pour les Juifs français, nous avons retenu celui du recensement au 23 février 1942. Pour les étrangers, nous avons pris le tableau réalisé dans l'ouvrage de Christian Oppetit pour la même date mais à partir d'une liste conservée aux Archives nationales (AJ 38-3813). Il y a très peu de différences entre le nombre d'étrangers des archives départementales, 7 804 étrangers et apatrides, et celui des Archives nationales qui en mentionne 7 734. C'est pourquoi nous nous sommes permis de croiser les deux sources de la même date pour y inclure le nombre de Juifs français résidant dans les Bouches-du-Rhône.

Sur les 7 734 Juifs étrangers présents dans le département, 1 738 étaient internés soit 22,5%.

76 W 169, AD BDR, Recensement des Juifs, situation au 23 février 1942.

C. Oppetit, *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, op. cit., p. 54, 93 et tableau 11.

² AD Gard, chiffres de juillet de 1941 cités par L. Simon, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1944*, op. cit., p. 18.

³ 7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

⁴ Avec les Sarrois.

⁵ Avec les Luxembourgeois.

⁶ Indéterminé.

Nationalités	BDR					Gard					Vaucluse				
	Résistants		Pop. ¹		Coef.	Résistants		Pop.		Coef.	Résistants		Pop.		Coef.
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff. ²	%		Eff.	%	Eff. ³	%	
Italienne	1	0,4%	131	0,7%	0,6	0	0%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	5	0,3%	0
Lettone	2	0,8%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	6	0,4%	0
Lituanienne	1	0,4%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	Ind.	Ind.	Ind.	0	0%	1	0,1%	0
Polonaise	18	7,5%	1 316	7,4%	1	4	9,5%	249	14,7%	0,6	3	3,8%	137	9,5%	0,4
Roumaine	6	2,5%	235	1,3%	1,9	1	2,4%	29	1,7%	1,4	4	5,1%	16	1,1%	4,6
Russe	7	2,9%	253	1,4%	2,1	0	0%	27	1,6%	0	1	1,3%	17	1,2%	1,1
Tchécoslovaque	2	0,8%	256	1,4%	0,6	0	0%	33	1,9%	0	0	0%	8	0,6%	0
Apatrides	1	0,4%	632	3,6%	0,1	0	0%	59	3,5%	0	0	0%	37	2,6%	0
Autres	2	0,8	348	2%	0,4	1	2,4%	26	1,5%	1,6	0	0%	28	1,9%	0
Total	239	100%	17 730	100%	1	42	100%	1 699	100%	1	79	100%	1 447	100%	1

Juifs. Cette explosion démographique resta limitée en valeur absolue, 1 447 Juifs sur l'ensemble du Vaucluse et 1 699 dans le Gard, rien de comparable avec les 17 802 Juifs résidant dans les Bouches-du-Rhône en février 1942¹. A Marseille, l'augmentation de la population juive fut de 50% (10 000 habitants juifs en 1939 et 15 000 deux ans après, plus les 3 000 Juifs vivant hors de Marseille dans le département)².

Les Juifs étaient relativement moins nombreux dans le Gard et le Vaucluse qu'en France (respectivement 0,4% et 0,6% de la population départementale pour une moyenne française de 0,7%), tandis que les Juifs des Bouches-du-Rhône formaient une forte communauté (2,2% de la population départementale, soit 3,1 fois plus que la valeur nationale). Enfin, la part des résistants juifs se situe bien au-dessus des valeurs départementales et nationales. Les résistants juifs des Bouches-du-Rhône étaient numériquement plus importants avec une légère surreprésentation, le coefficient de pondération étant de 1,2, tandis que la part des Juifs dans la Résistance dans le Gard et le Vaucluse était 4 fois plus élevée que leur part dans la population, ce qui corrobore en partie les travaux sur les FFL où « *la propension à l'engagement [...] est donc trois fois plus importante chez les Juifs, mais aussi chez les protestants, que chez les autres Français* »³.

Une analyse comparative par nationalité, par lieu de naissance, par sexe et par profession peut être envisagée. Le tableau des pages précédentes indique la nationalité des résistants juifs. Les Juifs français étaient majoritaires dans les rangs de la Résistance, surtout dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône (78,5% et 74,5% des résistants juifs) et un peu moins dans le Gard (59,5%), en surreprésentation dans les trois cas. La diversité des nationalités reflète les courants migratoires européens exposés dans le premier chapitre, à l'exception des Juifs espagnols qui sont absents et des Juifs italiens, très rares. Dans les Bouches-du-Rhône, les Juifs étrangers les plus nombreux étaient les Polonais (7,5% des résistants juifs), les Turcs (2,9%), les Russes (2,9%), les Roumains (2,5%) et les Grecs (2,1%). Dans le Gard, les Juifs allemands (16,7% des résistants juifs), polonais (9,5%) et hongrois (7,1%) formaient un noyau non négligeable

¹ 76 W 169, AD BDR, Recensement des Juifs, situation au 23 février 1942.

² R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

³ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 168.

et, dans le Vaucluse, c'étaient les résistants juifs allemands et roumains (5,1%) qui dominaient. Les effectifs des nationalités étrangères étant assez réduits, le coefficient de pondération est difficilement représentatif.

Les lieux de naissance des résistants juifs résidant à Marseille mettent en évidence de profonds changements dans les origines géographiques de la communauté juive de la ville entre 1926 et la guerre et un grand décalage entre cette communauté et les résistants juifs. Les Juifs nés en dehors de la France métropolitaine ont nettement progressé dans la communauté marseillaise entre 1926 (56,6% de la population juive marseillaise) et 1939 (au moins 67%) même si l'ex-empire ottoman a chuté au profit de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Parmi les résistants, les Juifs nés en métropole étaient mieux représentés, suivis des Européens. Si au début du XX^e siècle, Marseille était peuplée essentiellement de vieilles familles comtadines et de Sépharades (Levantins, Judéo-Espagnols ou Nord-Africains), ce qui est compréhensible eu égard à l'ouverture méditerranéenne du port phocéén, les changements politiques des années 1930 en Europe ont favorisé une montée de la part des Ashkénazes dans cette communauté plurielle. Ces derniers finissant par supplanter les Sépharades dans la Résistance des Juifs résidant à Marseille. Etait-ce dû à une meilleure connaissance des politiques antisémites et des persécutions raciales dans leur pays d'origine ? Les vieilles familles comtadines se pensaient-elles protégées par l'ancienneté de leur arbre généalogique dans la ville et par leur sentiment d'être des Français à part entière ou des « Français de souche » ? « *Les juifs, français ou étrangers, habitués depuis le Moyen Age à assurer leur survie par la négociation, ne mesurèrent pas toujours les menaces qui pesaient sur leur sort, d'autant qu'ils imaginaient difficilement que la France des droits de l'homme pût devenir la servile auxiliaire de l'Allemagne nazie. Plutôt que de plonger dans la lutte clandestine, ils s'efforcèrent parfois, par tactique comme par culture, de se soumettre à la loi* »¹.

¹ O. Wieviorka, « A la recherche de l'engagement (1940-1944) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°60, octobre-décembre 1998. Les engagements du 20^e siècle, p.67.

Tableau 72 : Lieu de naissance des résistants juifs résidant à Marseille

Lieu de naissance	Résistants		Population juive marseillaise en 1926 ¹	Mariages juifs à Marseille en 1939 ²
	Eff.	%		
France métropolitaine dont Marseille	65 34	47,1% 24,6%	43,4%	30%
Hors de la France métropolitaine dont	73	52,9%	56,6%	
Levant	2	1,4%		29%
Afrique du Nord	18	13%		23%
Europe (Allemagne, Roumanie, Pologne)	17	12,3%		15%
Autres	36 ³	26,1%		
Autres	0	0%	0%	3% ⁴
Total	138	100%	100%	100%

Tableau 73 : Lieu de naissance des résistants juifs résidant à Marseille, nés en dehors de la France métropolitaine

Lieu de naissance	Résistants		Population juive marseillaise en 1926 ⁵
	Eff.	%	
Ex-empire ottoman	12	16,4%	63,5%
Afrique du Nord	18	24,7%	18,9%
Europe de l'Est et du Nord	34	46,6%	4,9%
Russie	7	9,6%	9,2%
Autres	2	2,7%	3,5%
Total	73	100%	100%

¹ R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

² Lieu de naissance des conjoints lors des mariages juifs à Marseille en 1939, *Ibid.*, p. 62.

³ Tous nés dans des pays européens.

⁴ En France ou à l'étranger.

⁵ R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

Un constat similaire s'impose en examinant le lieu de naissance des résistants juifs du Vaucluse. Les Juifs nés en France étant majoritaires, nous pourrions penser que l'assise comtadine d'une vieille population juive jouait de tout son poids dans la Résistance à laquelle s'étaient greffés des Juifs nés à l'étranger et dont certains avaient été naturalisés français avant la guerre. Il n'en est rien. Seuls 5,3% des résistants juifs étaient nés dans le Vaucluse et même en y ajoutant la Provence et la vallée du Rhône, les Juifs originaires de la région représentaient moins de 20% (exactement 18,4%) des résistants juifs. Les résistants juifs nés en Moselle et en Alsace (12,2%), à Paris (14,5%) et, plus globalement, ceux natifs des départements au nord de la ligne de démarcation étaient beaucoup plus nombreux (38,1%), et nous pouvons supposer que la plupart d'entre eux étaient arrivés récemment dans le Vaucluse, au moment de l'exode. Tous les résistants juifs ne figuraient pas dans le recensement au 1^{er} juillet 1941¹ soit parce qu'ils ne s'étaient pas fait enregistrer, soit parce qu'ils n'étaient pas encore arrivés dans le Vaucluse. En revanche, plusieurs d'entre eux apparaissent sur les listes nominatives des Juifs résidant dans le Vaucluse au 13 mai 1944². D'autres encore ont gagné directement le maquis sans avoir habité dans le département. 79 résistants juifs furent actifs dans le Vaucluse et seuls 23 furent recensés dans le département au 1^{er} juillet 1941, à peine moins d'un tiers des résistants juifs. Parmi ces 23 résistants juifs recensés en juillet 1941, 39,1% étaient présentés comme des réfugiés, ce qui tend à confirmer les résultats établis à partir du lieu de naissance. Avec le lieu de résidence pendant la guerre, nous avons pu déterminer que 14,5% des résistants juifs³ demeuraient hors du département avant leur entrée en Résistance, ce qui veut dire que plus de la moitié des résistants juifs du Vaucluse n'étaient pas des populations endogènes même si certains étaient des

¹ Recensement réalisé à partir de déclarations individuelles d'appartenance à la religion juive. Tous les Juifs n'ont pas forcément rédigé une lettre sur papier libre.

Dans les Bouches-du-Rhône, Renée Dray-Bensouan le montre avec l'exemple des Juifs résidant à Marseille. « *Ils sont seulement 3 252 individus sur les 14 211 résidents à se déclarer librement, soit un peu moins d'un quart de la population* ».

R. Dray-Bensouan, *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 110.

Pourtant en comparant l'état nominatif au 1^{er} juillet 1941 comprenant 1 447 Juifs et l'état numérique en août 1942 comprenant 1 425 Juifs, nous constatons qu'il y a très peu d'écart donc finalement, le recensement au 1^{er} juillet 1941 peut être considéré comme fiable pour le Vaucluse.

7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

76 W 169, AD BDR, Etat numérique par département de la région de Marseille en août 1942.

² 7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

7 W 15, AD Vaucluse, Liste nominative des Juifs du Vaucluse au 13 mai 1941.

³ Cela concerne 8 résistants juifs sur les 55 dont l'adresse était connue. Ces 8 personnes n'étaient pas répertoriées dans le recensement au 1^{er} juillet 1941 donc nous n'avons pas de doublon entre les réfugiés et ces personnes extérieures au département.

descendants de Juifs comtadins qui avaient quitté le Comtat Venaissin ou Avignon au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle.

Tableau 74 : Lieu de naissance des résistants juifs du Vaucluse

Lieu de naissance	Résistants	
	Eff.	%
France métropolitaine dont	43	56,6%
Bas-Rhin	5	6,6%
Bouches-du-Rhône	6	7,9%
Doubs	1	1,3%
Drôme	1	1,3%
Gard	2	2,6%
Haut Rhin	1	1,3%
Jura	1	1,3%
Meurthe et Moselle	1	1,3%
Meuse	2	2,6%
Moselle	4	5,3%
Nord	1	1,3%
Rhône	1	1,3%
Paris	11	14,5%
Seine-et-Oise	1	1,3%
Vaucluse	4	5,3%
Vosges	1	1,3%
Afrique du Nord	3	3,9%
Allemagne	4	5,3%
Grèce	5	6,6%
Lettonie	1	1,3%
Pologne	10	13,2%
Roumanie	5	6,6%
Russie	4	5,3%
Turquie	1	1,3%
Total	76	100%

La répartition par sexe des résistants juifs est loin d'être à l'image de la population juive de chaque département, et elle est différente bien sûr de celle de l'ensemble des résistants vue. La proportion des résistantes juives est supérieure à celle des résistantes dans les Bouches-du-Rhône (+ 4,2%) et dans le Vaucluse (+ 2%) tandis qu'elle est inférieure dans le Gard (- 4,1%). Néanmoins, le très net déséquilibre en faveur des hommes se maintient ou plutôt se confirme.

Tableau 75 : Répartition par sexe des résistants juifs

Sexe	BDR			Gard				Vaucluse			
	Eff.	%	Pop. juive ¹	Eff.	%	Pop. juive ²	%	Eff.	%	Pop. juive ³	%
Hommes	215	88,5%	56,9%	41	97,6%	970	62,5%	73	92,4%	726	54,8
Femmes	28	11,5%	43,1%	1	2,4%	583	37,5%	6	7,6%	598	45,2%
Total	243	100%	100%	42	100%	1 553	100%	79	100%	1 324	100%

70% des FFL juifs ou protestants venaient de milieux favorisés et 4% étaient fils d'agriculteurs ou d'ouvriers⁴. Dans notre région d'étude, moins d'un tiers des résistants juifs étaient issus des classes populaires et 50 à 60% appartenaient aux classes moyennes ou à la petite bourgeoisie et un peu moins de 10% aux milieux aisés. Malgré des origines plus huppées que l'ensemble des résistants, les résistants juifs de la région sont loin du profil des FFL parce que celui-ci est aberrant.

¹ Par rapport à la population juive adulte.

76 W 169, AD BDR, Etat numérique par département de la région de Marseille en août 1942.

² A partir des chiffres de 1941 et par rapport à la population juive adulte.

Dans l'état numérique du mois d'août 1942, les taux sont de 61,6% pour les hommes et 38,4% pour les femmes, donc presque équivalents.

³ A partir des chiffres de 1941 et par rapport à la population juive adulte.

Dans l'état numérique du mois d'août 1942, les taux sont de 55,1% pour les hommes et 44,9% pour les femmes, donc presque équivalents.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 166-167.

Tableau 76 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants juifs à leur naissance

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Ensemble des résistants		Résistants Juifs		Ensemble des résistants		Résistants Juifs		Ensemble des résistants		Résistants Juifs		Ensemble des résistants		Résistants Juifs	
	Eff.	%	Eff.	%												
Agriculteurs et ouvriers agricoles	783	14,1%	3	2,8%	343	23,6%	0	0%	831	42%	1	3,7%	1 957	21,8%	4	2,7%
Pêcheurs	38	0,7%	0	0%	4	0,3%	0	0%	0	0%	0	0%	42	0,5%	0	0%
Ouvriers	2 536	45,7%	30	27,5%	546	37,6%	4	30,8%	458	23,1%	4	14,8%	3 540	39,4%	38	25,5%
Artisans et commerçants	586	10,6%	24	22%	182	12,5%	4	30,8%	322	16,3%	9	33,3%	1 090	12,1%	37	24,8%
Employés de commerce et d'industrie	933	16,8%	41	37,6%	175	12,1%	4	30,8%	184	9,3%	6	22,2%	1 292	14,4%	51	34,2%
Fonction publique	332	6,0%	2	1,8%	101	7,0%	1	7,7%	99	5%	1	3,7%	532	5,9%	4	2,7%
Militaires	135	2,4%	1	0,9%	46	3,2%	0	0%	39	2%	0	0%	220	2,5%	1	0,7%
Professions libérales	97	1,7%	4	3,7%	26	1,8%	0	0%	13	0,7%	2	7,4%	136	1,5%	6	4%
Cadres supérieurs	104	1,9%	4	3,7%	29	2,0%	0	0%	33	1,7%	4	14,8%	166	1,8%	8	5,4%
Total	5 544	100%	107	100%	1 452	100%	13	100%	1 979	100%	27	100%	8 975	100%	149	100%

Tableau 77 : Catégories socioprofessionnelles des résistants juifs

Catégories socioprofessionnelles	BDR		Gard		Vaucluse				Coef.
	Résistants juifs		Résistants juifs		Résistants juifs		Juifs actifs du Vaucluse ¹		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Agriculteurs et ouvriers agricoles	1	0,7%	5	20%	2	4,7%	58	9,4%	0,5
Ouvriers	28	20%	7	28%	6	14%	86	13,9%	1
Artisans et commerçants	18	12,9%	5	20%	15	34,9%	250	40,5%	0,9
Employés	33	23,6%	3	12%	6	14%	110	17,8%	0,8
Fonction publique	18	12,9%	2	8%	1	2,3%	14	2,3%	1
Militaires	3	2,1%	0	0%	2	4,7%	2	0,3%	14,3
Professions libérales	14 ²	10%	2	8%	9 ³	20,9%	35	5,7%	3,7
Cadres supérieurs	25	17,9%	1	4%	2	4,7%	62	10%	0,5
Total	140	100%	25	100%	43	100%	617	100%	1

Nous pouvons comparer les professions des résistants juifs vauclusiens et les professions déclarées des Juifs de ce département lors du recensement du 1^{er} juillet 1941. Quelques précautions sont à prendre concernant les professions déclarées : certains indiquent leur profession d'avant la guerre qui leur était à présent interdite ; d'autres notent celle qui est exercée au moment de la déclaration, les derniers n'en précisent aucune. Etait-ce par inadvertance, volontairement ou parce qu'ils n'avaient plus d'activités rémunérées ? Seuls les actifs sont comptabilisés, les quelques retraités ont été laissés de côté. Les classes populaires étaient moins présentes parmi les résistants Juifs que dans la population juive. Les classes moyennes étaient presque à l'équilibre et plus on monte dans l'échelle sociale, plus les militaires ou les professions libérales étaient surreprésentées.

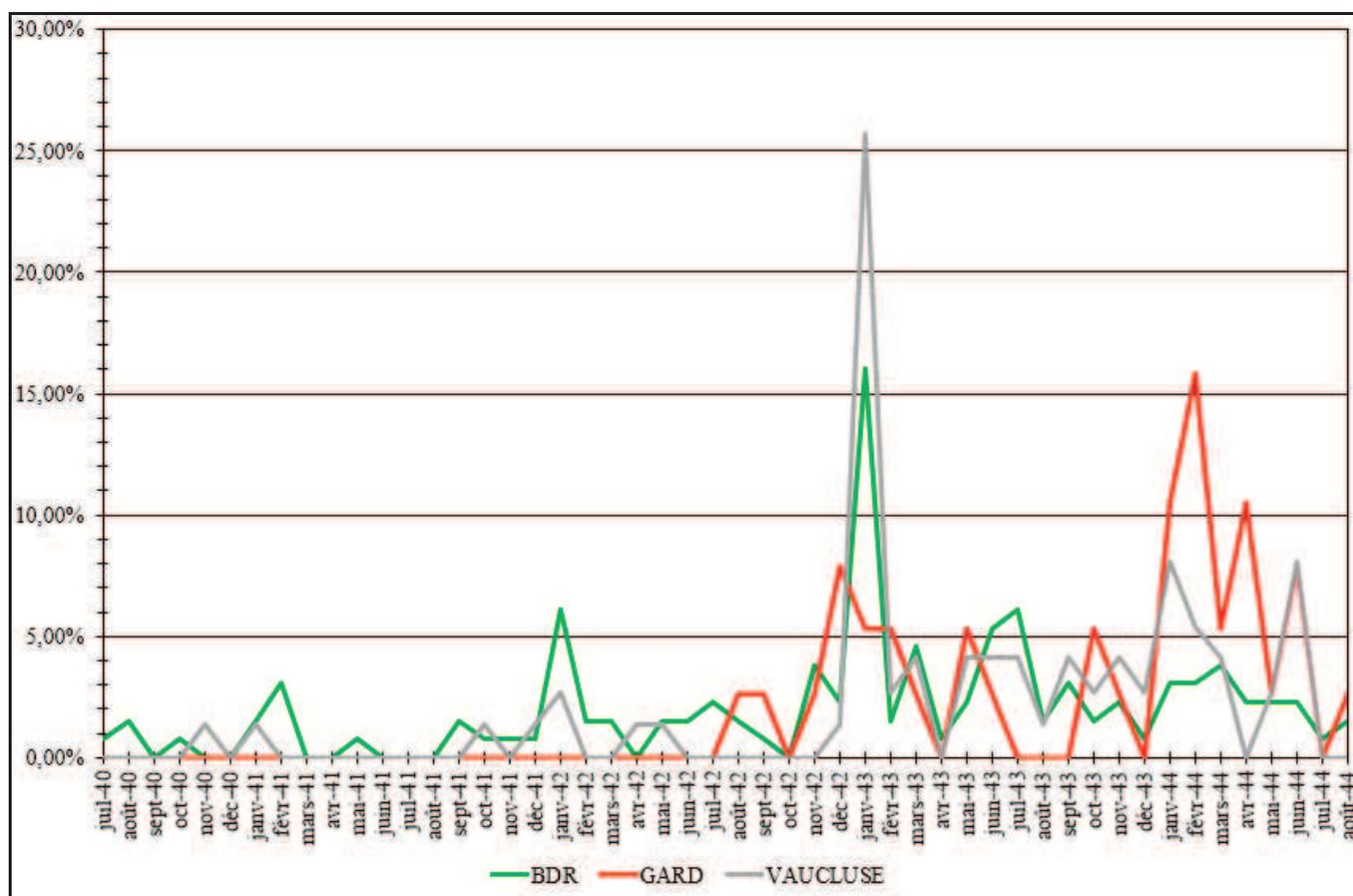
¹ 7 W 15, AD Vaucluse, Etat nominatif des Juifs résidant en Vaucluse au 1^{er} juillet 1941.

² Le milieu médical était prédominant : huit docteurs en médecine, un chirurgien-dentiste, un pharmacien, auxquels il faut rajouter un notaire et trois avocats.

³ Là encore le domaine médical est à l'honneur avec cinq docteurs en médecine, un chirurgien gynécologue, un chirurgien-dentiste.

Pour le Gard et les Bouches-du-Rhône, aucune comparaison n'est possible avec la population juive de l'époque. Cependant, les classes moyennes et supérieures dominent très nettement chez les résistants juifs dans Bouches-du-Rhône. Dans le Gard, les classes populaires et les classes moyennes et supérieures sont quasiment à égalité au sein de la population juive résistante. Les résistants juifs issus des classes supérieures étaient moins nombreux que les résistants juifs des départements voisins.

Graphique 14 : Date d'engagement des résistants juifs



Revenons à la question des motivations. Ces résistants se sont-ils engagés pour dénoncer l'antisémitisme et lutter contre la barbarie nazie ? Par réflexe patriotique ? Leur confession religieuse a-t-elle orienté le choix de l'organisation à laquelle ils adhèrent ? Il y a bien eu une Résistance juive dans les Bouches-du-Rhône, nous y reviendrons. La judaïté comme facteur d'engagement peut être envisagée en consultant les dates d'engagement des résistants juifs.

Les engagements les plus précoces ont eu lieu dès le mois de juillet 1940 dans les Bouches-du-Rhône (un tiers des engagés juifs avant l'occupation de la zone libre en novembre 1942), puis dès novembre 1940 dans le Vaucluse (11% d'engagements avant novembre 1942). Dans le Gard, l'engagement des Juifs dans la Résistance fut plus tardif, les premiers ralliements ont eu lieu au mois d'août 1942 et seulement 5,2% avant novembre 1942. Les lois antijuives de Vichy ont donc eu peu d'effet, que ce soit le premier statut des Juifs du 3 octobre 1940, la loi d'internement des Juifs étrangers du 4 octobre 1940 ou la loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des Juifs. Les divers recensements de juin-juillet 1941 et de février 1942 ne provoquèrent guère de réactions. Les rafles du Vél' d'Hiv et de la zone libre de l'été 1942 commencèrent à réveiller légèrement les Juifs du Gard qui entrèrent pour la première fois en Résistance. L'occupation de la zone libre accentua les engagements surtout dans le Gard, l'arrivée de l'armée allemande présageant d'une possible aggravation des persécutions. L'apogée de l'engagement pour le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône se situa en janvier 1943 au moment des rafles marseillaises et de la destruction du quartier du Vieux-Port. Paradoxalement, ce pic était plus fort dans le Vaucluse (25,7% des engagements des Juifs) que dans le département victime (16%) et ces rafles eurent plus de répercussions chez les résistants juifs que la mise en place du STO. « *La persécution dont ils étaient victimes put inciter certains juifs à participer au combat pour venger leurs proches ou lutter contre leurs bourreaux* »¹.

Les autres rafles eurent moins d'impact. L'hiver 1944 marqua un sommet pour le Gard. Le débarquement du 6 juin 1944 provoqua à nouveau une augmentation dans le Gard et le Vaucluse (8% des ralliements) alors qu'il n'eut qu'un faible écho dans le troisième département. Finalement, la judaïté n'a guère pesé au regard des dates d'engagement, à l'exception des événements de janvier 1943 provoquant un sentiment de révolte ou de peur, pas seulement chez les Juifs d'ailleurs. La perte de la nationalité française, la perte de son emploi², l'aryanisation des biens juifs, la clandestinité pour

¹ O. Wiewiorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 426.

² On peut observer la part importante des professions libérales parmi les résistants juifs, des métiers qu'ils ne peuvent plus exercer. Pour les commerçants dont les boutiques étaient fermées, cela est moins flagrant avec une légère sous-représentation par rapport à leur part dans la population juive du Vaucluse. Les professions libérales par leur haut niveau d'études étaient-elles plus prédisposées à prendre conscience du danger et à se rebeller ? Ou au contraire, leurs qualifications professionnelles les rendaient-elles plus

éviter l'internement et la déportation sont autant de motifs qui, eux, ne se mesurent pas dans le temps, mais qui obéissent à une chronologie individuelle inhérente à chaque personne, à son histoire, à son parcours et à ses choix.

L'engagement des Juifs dans la Résistance imbrique un ensemble de motivations pouvant dépasser l'appartenance religieuse et les mesures discriminatoires. Seuls les membres d'organisations juives ont probablement eu un engagement confessionnel certain, et encore, cet engagement était parfois plus politique que confessionnel ou les deux à la fois dans les groupes juifs des FTP-MOI à dominante communiste.

A Marseille, les FTP-MOI naquirent, au cours de l'été 1942. A la tête du premier détachement, on trouvait l'Italien Alighiero Bonciani, « Nano » comme commissaire politique¹, le Yougoslave Dimitri Koturovic, comme responsable technique, et le Roumain Basil Serban comme commandant militaire². La direction de l'état-major régional à Marseille a évolué au cours de la guerre. Ilio Barontini, Apolonio de Carvalho et Boris Serban ont été mutés à l'état-major de la zone sud³. La direction a pioché dans les membres des différents partis communistes étrangers reconstitués à Marseille (Manuel Azacarate, Giorgio Amendola, Teresa Noce). Cette direction avait plusieurs niveaux : la direction départementale, la direction interrégionale R2 et la

attractives pour la Résistance à la recherche de médecins pour soigner ses blessés ou ses clandestins (8 médecins juifs résistants dans les Bouches-du-Rhône et 7 dans le Vaucluse).

Un avocat rayé du barreau de Paris, Maxime Fischer se replia à Carpentras et il prit la tête de la Résistance du département en tant qu'adjoint au chef départemental FFI. Il organisa la Résistance dans l'arrondissement de Carpentras dès le 1^{er} janvier 1941 (services homologués à cette date, capitaine). Recherché, il quitta la ville pour Sault. Avec le colonel Beyne, il organisa le maquis Ventoux. A la Libération, il devint sous-préfet délégué à l'épuration à Avignon et liquidateur du maquis Ventoux. Il a été décoré de la médaille de la Résistance et de la Croix de guerre avec palme.

ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Maxime Fischer.

¹ Il retourna en Italie en juin 1944, il prit la direction des partisans milanais et fut tué par les Allemands lors de son arrestation.

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, Paris, Editions Tirésias, 2000, p. 105.

² Basil Serban devint chef d'état-major des FTP-MOI de la zone sud en novembre 1943.

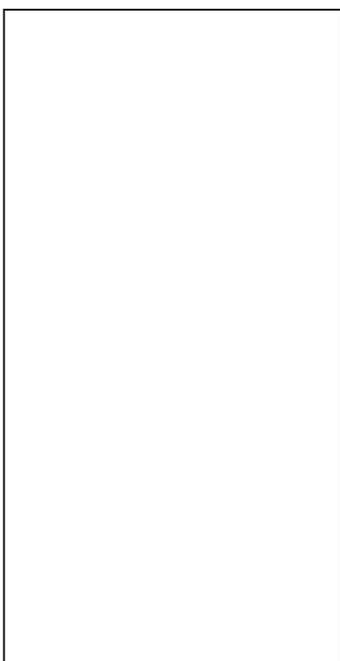
Témoignage de Basil Serban in G. Vasilichi, *Les Roumains dans la Résistance française au cours de la Seconde Guerre Mondiale*, Bucarest, Editions Meridiane, 1971, p. 157.

³ J.-M. Guillon, « Les étrangers dans la Résistance provençale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI, octobre-décembre 1989, p. 664.

Ils avaient comme point commun d'être des anciens membres des Brigades internationales. Ils sont tous retournés dans leur pays après la guerre. Aucun n'a la carte de CVR du moins dans les Bouches-du-Rhône. Ils n'étaient pas juifs.

direction de la zone sud et les hommes ont permuté entre les départements et entre les différentes échelles.

A l'intérieur des FTP-MOI, une section juive avait été mise en place. Au printemps 1943, elle a été réorganisée et des groupes de combat juif de l'UJRE (Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide) furent constitués¹. L'UJRE regroupait des Juifs étrangers et des Juifs français issus de différentes organisations de solidarité et de secours aux Juifs. Nathan Taich était le responsable du premier groupe de combat juif à Marseille². La première action de son groupe a été l'attaque contre Toussaint Manfredi, dirigeant du PPF, le 21 septembre 1943³.



Beïla Hais (Figure 44)⁴ était née le 15 septembre 1918 à Edineti en Roumanie. Elle faisait partie des jeunesses communistes en Roumanie, ce qui entraîna son arrestation en septembre 1936 et sa détention pendant sept mois. Elle quitta alors son pays, munie de faux papiers, pour la France en 1937⁵. Elle s'installa d'abord à Paris, puis à Marseille en 1940. Elle vint en aide à des réfugiés internés et elle participa au groupe Solidarité formé en juin 1941, à Marseille, par Adam Rayski. Ses services furent homologués à partir de janvier 1941 d'abord au sein de la MOI, avant la création des FTP-MOI. Elle était agent de liaison et elle se rendait souvent à Brignoles pour récupérer des explosifs dérobés à la mine. Elle faisait la liaison entre Marseille, Toulon et Nice. Elle transportait les armes et les munitions pour les donner aux hommes responsables des opérations comme lors de l'attaque contre l'hôtel Splendide, près de la garde Saint-Charles à Marseille, du 3 janvier 1943. Une fois l'action terminée, elle récupérait les armes et elle repartait. Elle a reçu la Croix de guerre avec étoile d'argent et la carte de

¹ C. Oppetit, *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, op. cit., p. 43.

² K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, op. cit., p. 76.

³ *Ibid.*, p. 55.

⁴ Appelée Hélène. Photographie issue de L. Lorenzi, P. Posado et 150 témoins, *1938-1945 les communistes face à la tourmente dans les Bouches-du-Rhône*, op. cit., p. 48.

⁵ *Ibid.*, p.46.

CVR en 1953 et elle était chevalier de la Légion d'honneur. Elle épousa, après la guerre, Nathan Taich, un compagnon d'armes et elle obtint la nationalité française. Elle joua un rôle important dans l'attribution des cartes de CVR en fournissant des attestations aux personnes qui en avaient besoin pour faire reconnaître leurs services parce que, parmi les membres de la direction des FTP-MOI, elle était une des rares à habiter encore à Marseille après la guerre. Elle est décédée en 2000¹.

La Résistance spirituelle est quasiment absente dans les dossiers consultés comme pour les protestants et les catholiques, laissant ainsi de côté le travail d'assistance aux persécutés, comme le service André de Joseph Bass en relation avec les protestants et les catholiques comme nous l'avons décrit. Seuls Joseph Bass et sa collaboratrice Denise Caraco ont été homologués à notre connaissance.

Si la religion a été un des facteurs de leur combat, elle a rarement été le seul et le contexte local, le vécu personnel, la famille, les réseaux professionnels ou d'autres facteurs encore ont influencé plus ou moins fortement certains parcours. Le fait d'être victime d'une politique discriminatoire a incité des Juifs à résister, mais, sans cette persécution, il y aurait certainement eu des Juifs dans la Résistance puisqu'elle a puisé ses racines dans toutes les composantes de la société. Il ne faut ainsi pas réduire leur engagement à leur judaïté. Les autres populations brimées par le régime de Vichy comme les francs-maçons ont-elles eu la même réaction de rébellion ?

¹ 2 159 W 223, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Beïla Hais.

Bulletin de l'ANACR, n°45, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2000.

R. Dray-Bensousan, « Taich Hélène, née Hais Bella » in R. Dray-Bensousan, H. Echinard, C. Marand-Fouquet, E. Richard (dir.), *Dictionnaire des Marseillaises*, Marseille, Editions Gausen, 2012, p. 336.

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, op. cit., p. 74-78.

K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, op. cit., p. 45.

Musées de Marseille, *Marseille se souvient du temps des rafles*, Marseille : Musée du Vieux Marseille, 1995, p. 51-56.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 190-191.

b) Les francs-maçons

« Dans le cadre de la "régénération de la nation", décidée par le gouvernement de Vichy dès juillet 1940, l'institution de la Franc-maçonnerie est regardée comme l'expression d'un complot permanent, "force occulte" pouvant à chaque instant contrecarrer les décisions des pouvoirs publics. En conséquence, n'hésite-t-on pas à la condamner officiellement et entreprendre une action systématique en vue de sa liquidation pure et simple »¹. A peine un mois après sa mise en place, le nouveau régime promulgua la loi du 13 août 1940 interdisant les associations secrètes. Même si la franc-maçonnerie n'était pas nommément citée, elle était clairement visée par cette loi.

« Art. 1^{er}. Sont dissous de plein droit, à dater de la promulgation de la présente loi :

1° Toute association, tout groupement de fait, dont l'activité s'exerce, même partiellement, de façon clandestine ou secrète ;

2° Toute association, tout groupement de fait, dont les affiliés s'imposent d'une manière quelconque l'obligation de cacher à l'autorité publique, même partiellement, les manifestations de leur activité ;

3° Toute association, tout groupement de fait qui refuse ou néglige de faire connaître à l'autorité publique, après en avoir été requis, ses statuts et règlements, son organisation intérieure, sa hiérarchie, la liste de ses membres avec l'indication des charges qu'ils occupent, l'objet de ses réunions, ou qui fournit intentionnellement sur ces sujets des renseignements faux ou incomplets. »²

C. Oppetit, *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, op. cit., p. 41-43.

¹ D. Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, Paris, J.-C. Lattès, 1981, p. 49.

² *Journal officiel* du 14 août 1940, p.4691-4692, « Loi portant interdiction des associations secrètes » citée par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, Paris, Editions Romillat, 1992, p. 68-71.

Les autres articles prévoyaient la mise sous séquestre des biens mobiliers et immobiliers et l'exclusion de la fonction publique de tout ancien membre « *s'il ne déclare sur l'honneur, soit ne jamais avoir appartenu à l'une des organisations définies à l'article 1^{er}, soit avoir rompu toute attache avec elle* ». Adrien Pagni, membre du Grand Orient de France et employé aux PTT à Marseille, fut révoqué en novembre 1940¹.

Par cette loi du 13 août 1940, la franc-maçonnerie était mise au ban de la société. Avec la loi du 11 août 1941, la stigmatisation devenait nominative et publique. Cette loi prévoyait, en effet, la publication au *Journal officiel* des noms des dignitaires francs-maçons afin de s'assurer de leur éviction de la fonction publique². La perte de la liberté d'expression et de la liberté de réunion, l'exclusion et la répression ont été des moteurs de l'entrée dans la Résistance même si leur engagement reposait également sur des causes plus profondes.

« A vrai dire, si par impossible la Maçonnerie n'avait pas été soumise aux vexations [...], les Maçons ne s'en seraient pas moins trouvés entraînés vers ce vaste mouvement de révolte contre un régime qui contredisait tous les enseignements répandus dans nos temples depuis plus de deux siècles. Il y avait un antagonisme foncier et aveuglant entre l'ordre nouveau et les valeurs sur lesquelles repose tout l'édifice maçonnique ; les Maçons n'auraient pu donner leur adhésion au gouvernement de l'Etat français et derrière celui-ci au nouvel " ordre européen ", sans trahir odieusement leur idéal... »³

« Bien que légalement dissous, l'Ordre n'en continuait pas moins d'exister, ne fût-ce que par la volonté des Maçons. La dissolution d'un groupe social constitué ne

¹ 2 159 W 336, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Adrien Pagni.

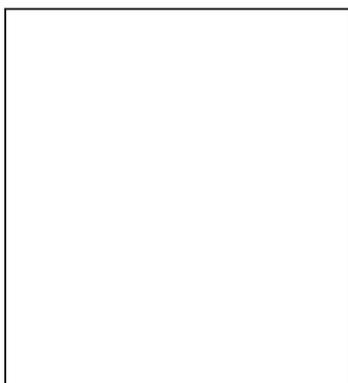
² *Journal officiel* du 12 août 1941, p.3365, « Loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes » citée par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 135-136.

Selon André Combes, 300 fonctionnaires furent expulsés de la fonction publique dans les Bouches-du-Rhône.

A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, Paris, Editions du Rocher, 2001, p. 90.

³ Citation de Michel Dumesnil de Gramont, Grand-Maître de la Grande Loge de France, lors du convent de 1945 cité par Pierre Chevallier, *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, tome III *La Maçonnerie : Eglise de la République (1877-1944)*, Paris, Fayard, 1975, p. 372.

peut résulter que de la volonté de ses membres. La suppression légale a, certes, des effets apparents, le plus souvent matériels ; elle ne peut rien sur les convictions et les dispositions intimes des intéressés. [...] On se doute que le coup de massue de la défaite, puis de la proscription frappa, de stupeur et de paralysie l'immense majorité des frères. Mais aucun état psychologique n'est durable par lui-même »¹.



Henri Malacrida (Figure 45)², membre la loge de l'Etoile de la Crau à Miramas³ à partir de 1933, comme secrétaire puis orateur, était né le 11 novembre 1903, à Toulon, d'un père géomètre dans les chemins de fer. Orphelin, boursier, il obtint une licence d'histoire et de géographie à Aix-en-Provence, puis un diplôme d'études supérieures de lettres en 1933. Parallèlement, il commença à enseigner et il fut titularisé en 1929. Il était instituteur à Entressen (près d'Istres) de 1929 à 1931, à Marseille de 1931 à 1936 et ensuite à Aix-en-Provence. Militant socialiste à partir de 1925, il était secrétaire de la fédération SFIO des Hautes-Alpes. Il se maria, en 1924, puis une seconde fois en 1936 à Marseille. Il fut mobilisé comme lieutenant de réserve à Nice et démobilisé le 30 juillet 1940. Voulant répondre à l'appel du général de Gaulle, il tenta de rejoindre le Royaume-Uni en s'embarquant sur un bateau à Nice qui devait rapatrier des Anglais de la région et des volontaires polonais. N'y parvenant pas, il retourna à Aix-en-Provence où, depuis 1938 il était devenu professeur délégué à l'école primaire supérieure d'Aix-en-Provence, il « fut déclaré démissionnaire d'office le 18 octobre 1941 comme franc-maçon et admis à faire valoir ses droits à la retraite »⁴. Son éviction lui permit de se consacrer entièrement à la cause de la Résistance sous le pseudonyme de « Fontaine ». Il fut successivement chef départemental du mouvement Combat dans les Bouches-du-Rhône en 1941-1942⁵,

¹ P. Chevallier, *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, tome III *La Maçonnerie : Eglise de la République (1877-1944)*, op. cit., p. 373.

² Photographie issue de J.-C. Pouzet, *La Résistance mosaïque*, op. cit., planche de photographies non numérotée.

³ 76 W 156, AD BDR, Listes des francs-maçons du département.

⁴ G. Morin, A. Olivesi, « Malacrida Henri, Jean-Baptiste », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 16 février 2018.

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article119641&id_mot=3

⁵ Services officiellement homologués par les autorités militaires à compter du 1^{er} janvier 1942 jusqu'au 31 août 1944.

adjoint au chef régional de l'Armée secrète dans le Sud-Est du mois de janvier au mois de juin 1943 ; adjoint au chef d'état-major national de l'AS puis des CFL, Pierre Dejussieu-Pontcarral, du mois de juin 1943 au mois de mai 1944 ; tout en étant inspecteur national de l'AS en zone sud, chargé du recrutement sur la même période, malgré une brève incarcération aux Baumettes à Marseille du 21 novembre¹ jusqu'à son évasion le 21 décembre 1943 ; et enfin chef départemental des FFI des Bouches-du-Rhône à partir de juillet 1944². André Combes en a brossé un portrait flatteur et a souligné le lien entre son engagement maçonnique et la Résistance : « *Henri Malacrida [...] est le plus célèbre des résistants maçons du Sud-Est. [...] Contacté par Henri Aubry, il devient un infatigable recruteur, en milieu maçonnique, pour Combat et pour la SFIO, en particulier parmi les dockers et les cheminots de Marseille et, par l'intermédiaire de Custaud, au sein du personnel de l'arsenal de Toulon. Il aurait organisé la première réunion structurée de la Résistance à Marseille, dans le cadre de Combat, en février 1942, avec neuf personnes dont cinq maçons de la loge d'Aix. [...] Délégué à la propagande de la SFIO à la Libération, Conseiller de l'Ordre en 1945, il sera élu Grand Maître adjoint du Grand Orient en 1951.* »³ Réintégré à son poste d'instituteur délégué le 9 novembre 1944, il fut promu à de plus hautes fonctions au sein du Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés de décembre 1944 jusqu'en avril 1946 où il fut nommé inspecteur général adjoint auprès du ministre des prisonniers. Il occupa ensuite différents postes de chargé de mission dans des cabinets ministériels. Il poursuivit son engagement politique au sein de la mouvance socialiste. Il se présenta en vain aux Assemblées nationales constituantes de 1945 et de 1946 et aux législatives de 1946. Il redevint secrétaire de la fédération SFIO des Hautes-Alpes et il fut membre de la direction nationale de ce parti de 1946 à 1963. En 1955, il s'occupa de la Maison internationale des jeunes pour la paix et la culture dont il était le secrétaire général. Il retourna ensuite à l'enseignement des lettres au lycée technique Rouvière à Toulon. Il continua à alterner différentes missions et son métier d'enseignant jusqu'à sa retraite en

¹ Arrêté à son domicile à Aix-en-Provence. Interrogé à la kommandantur d'Aix-en-Provence puis au siège de la Gestapo à Marseille.

² Les dates de services données sont celles figurant dans son dossier de demande de la carte de CVR. Celles apparaissant dans différentes biographies peuvent varier quelquefois. Henri Malacrida avait commencé à constituer son dossier de demande de la carte de CVR à Marseille avant de terminer les démarches à Paris. Les deux dossiers ont été consultés.

2 159 W 276, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Henri Malacrida.

2530 W 236, AD Paris, Dossier n° 28 599, Dossier de demande de la carte de CVR d'Henri Malacrida.

³ A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, op. cit., p. 282-283.

1964. Il fut élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur et il reçut la médaille de la Résistance avec rosette en 1946, la Croix de guerre avec palme, la croix de la vaillance polonaise, la médaille du mérite franco-britannique et la croix du combattant volontaire de la Résistance en 1952. Il est décédé le 29 mars 1965 à Aix-en-Provence d'une crise cardiaque¹.

Comme Henri Malacrida, certains francs-maçons avaient des responsabilités importantes dans la Résistance régionale : Roger Nathan-Murat pour le mouvement Combat², Jean-François Leca pour Franc-Tireur³, Lazare Rachline pour Libération-Sud⁴ ou Achille Peretti à la tête du réseau Ajax⁵. Ces quelques exemples ne doivent pas cacher une appartenance difficilement quantifiable et assez réduite et pas spécifiquement maçonnique. Robert Mencherini en arrivait à la même conclusion : « *Les liens entre la Résistance et la franc-maçonnerie sont, en règle générale, bien peu*

¹ 2 159 W 276, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Henri Malacrida.

2530 W 236, AD Paris, Dossier n° 28 599, Dossier de demande de la carte de CVR d'Henri Malacrida.

72 AJ 104, A IV 7, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage d'Henri Malacrida recueilli par Marie Granet le 13 janvier 1949, 4 pages puis 4 autres pages.

G. Morin, A. Olivési, « Malacrida Henri, Jean-Baptiste », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 16 février 2018.

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article119641&id_mot=3

A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, op. cit., p. 172, 282-283.

M. Granet, H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, op. cit., p. 65, 208.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 131, 142, 143, 159, 161, 192, 194, 197, 262, 497, 512, 536.

J.-C. Pouzet, *La Résistance mosaïque*, op. cit., p. 103-104.

² Membre de la Grande Loge de France, loge Justice égalité.

Co-fondateur du mouvement Liberté, co-fondateur du mouvement Combat, chef d'état-major pour la région R1 du mouvement Combat, chef national des groupes francs de Combat.

2530 W 290, Dossier n°35781, AD Paris, Dossier de demande de la carte de CVR de Roger Nathan-Murat.

³ Membre de la Grande Loge de France, loge Justice égalité et responsable du mouvement Franc-Tireur à Marseille. Pour sa biographie voir *supra*.

⁴ Membre du Grand Orient de France à la loge Paris. Il a été co-fondateur de Libération-Sud puis à la tête du réseau Alexandre-Vic rattaché au SOE.

2530 W 293, AD Paris, Dossier n°36 176, Dossier de demande de la carte de CVR de Lazare Rachline.

GR 16 P 496 873, SHD Paris, Dossier d'homologation des services de Lazare Rachline.

⁵ Il a été, entre autres, le créateur et le chef du réseau Ajax ce qui lui a permis d'être fait compagnon de la Libération. Entamant une carrière politique après la guerre, il a été président de l'Assemblée nationale du 25 juin 1969 au 1^{er} avril 1976.

2530 W 57, AD Paris, dossier n°18 532, Dossier de demande de la carte de CVR d'Achille Peretti.

GR 16 P 295 609, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Achille Peretti.

A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, op. cit., p.179.

Biographie mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale, consultée le 22 février 2018.

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5780

*explorés par les historiens. Faut-il expliquer cette lacune par les effets de la discrétion traditionnelle des loges, l'écho de la répression et de l'hostilité de Vichy à l'égard des francs-maçons ou la sous-évaluation du rôle joué par ces derniers à ce moment-là ? Certainement toutes ces causes se combinent et la dernière joue sans doute beaucoup ».*¹

Les francs-maçons ne représentaient qu'une très infime partie des résistants de notre région : 0,7% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 0,6% dans le Gard, 0,03% dans le Vaucluse soit 0,5% dans la région² alors que les 50 000 francs-maçons en France en 1940³ équivalaient à 0,1% de la population française⁴. Ces valeurs qui ne sont que des minima tendraient à souligner une surreprésentation des francs-maçons dans la Résistance dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard qui étaient au moins 7 et 6 fois plus importants que les francs-maçons dans la société française de l'époque. Le manque de sources pour les francs-maçons du Vaucluse ne permet pas d'établir un quelconque bilan.

Ce poids des francs-maçons dans la Résistance est à relativiser pour deux raisons. La première est l'impossibilité de comptabiliser le nombre exact de francs-maçons dans les départements de cette étude et la seconde est que finalement les résistants francs-maçons auraient plutôt un rôle plus faible dans la région en comparaison avec les statistiques nationales.

« 10 à 15% des effectifs maçonniques de 1939-1940 qui s'élevaient à 45 000 personnes, toutes obédiences confondues, auraient participé à la Résistance maçonnique ; en revanche, la présence de francs-maçons dans les groupes de la résistance nationale – non communiste – serait de l'ordre de 1 à 2%. Autant de francs-maçons, si ce n'est plus, auraient soutenu le régime de Vichy. Ce qui tend à prouver que 60% du recrutement maçonnique auraient finalement adopté une attitude de neutralité

¹ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 158.

² Ces pourcentages sont infinitésimaux. 65 francs-maçons résistants dans les Bouches-du-Rhône, 17 dans le Gard et 1 dans le Vaucluse soit 83 au total.

³ D. Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, op. cit., p. 112.

⁴ En prenant la population française de 1936 estimée à 41 183 193 habitants.

d'où la part du soutien ou de la réprobation passive est difficile à délimiter et à quantifier »¹.

Les francs-maçons recensés sont issus essentiellement des listes dressées au moment de l'interdiction de la franc-maçonnerie par le régime de Vichy et d'une bibliographie assez réduite². Les archives départementales des Bouches-du-Rhône et du Gard ont conservé ces listes. Celles des Bouches-du-Rhône sont les plus complètes, elles sont de deux types, communales ou départementales³. Elles sont à utiliser avec quelques réserves car certaines donnent le nom de tous les anciens membres⁴ ou, parfois, seulement des membres dirigeants⁵. La liste départementale dressée porte le titre de *Liste des officiers et dignitaires, membres des suprêmes conseils, grand collègue ou conseil fédéral des sociétés secrètes dissoutes des Bouches-du-Rhône*. Cette liste assez succincte est complétée par la *Liste par obédience, des dignitaires et officiers des loges de la franc-maçonnerie*. Ce sont ces listes qui ont ensuite été publiées dans le *Journal Officiel* à partir du mois d'août 1941⁶ et dans les journaux locaux, l'article étant intitulé « Officiers et dignitaires de la franc-maçonnerie ». Ainsi, tous les noms des francs-maçons des Bouches-du-Rhône n'ont pas pu être retrouvés. Le même constat s'applique au département du Gard pour lequel les listes conservées dans les archives de la Préfecture ne concernent que les dignitaires⁷. Aucun renseignement de ce type n'a pu

¹ J.-M. Mercier, T. Zarcone, *Les Francs-maçons du pays de Daudet : Beaucaire et Tarascon destins croisés du XVIII^e au XX^e siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 2004, p. 130.

² A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, *op. cit.*, 421 p.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 158-161.

³ 76 W 156, AD BDR, Listes des francs-maçons.

⁴ La loge de la Persévérance écossaise d'Arles comptait 41 membres dont 3 ont été résistants soit un taux d'engagement de 7,3% de la part des francs-maçons arlésiens.

76 W 156, AD BDR, Lettre du 7 juillet 1941 du sous-préfet d'Arles au préfet des Bouches-du-Rhône.

⁵ Dans sa lettre du 16 août 1941, le maire de Berre-l'Étang a fourni à la Préfecture des Bouches-du-Rhône seulement les noms des dirigeants de la loge du Phare de l'Étang. Sur ces 10 dirigeants, 4 s'engagèrent dans la Résistance soit un taux d'engagement de 40%.

La différence entre le taux d'engagement des francs-maçons d'Arles et de Berre-l'Étang est très importante ce qui pourrait indiquer une plus grande participation des francs-maçons Berrois ou montrer que les dignitaires maçonniques ont été plus actifs dans la Résistance que les autres membres des loges ou simplement signaler que l'action des dignitaires est mieux connue que celle des simples francs-maçons et qu'elle éclipse parfois ceux-ci.

⁶ Et même encore deux ans plus tard.

⁷ 1 W 122, AD Gard, Listes des dignitaires de la Franc-maçonnerie.

Un dignitaire est un franc-maçon dont le grade est supérieur au troisième ou qui a obtenu l'honorariat dans ce troisième grade ou ceux qui ont exercé des fonctions électives ou des mandats (loi du 10 novembre 1941, article 6).

être récupéré aux archives départementales de Vaucluse¹, alors que des loges étaient présentes à Avignon, à Cavaillon ou à Carpentras. Un seul franc-maçon a pu être identifié car il provenait d'une loge gardoise, l'Aurore sociale, implantée à Beaucaire. A moins de lire les 18 000 noms de dignitaires parus au *Journal officiel*², il n'est pas possible d'identifier les francs-maçons vauclusiens.

A l'inverse, certains francs-maçons résistants mentionnés dans différents livres ne font pas partie de notre échantillon, ce qui met en évidence le caractère incomplet de notre échantillon ou la volonté pour quelques francs-maçons, habitués au secret, de taire leur investissement dans la Résistance en ne demandant pas une reconnaissance administrative³. A partir des archives de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du livre d'André Combes, la liste des obédiences et des loges de ce département a été dressée. Dans sa lettre du 16 novembre 1940, le commissaire divisionnaire Gaubert, chef des services de la police spéciale des Bouches-du-Rhône, donnait au directeur des services de police de Marseille des renseignements sur la liquidation des biens ayant appartenu aux sociétés secrètes. Il présentait les deux obédiences principales et les différentes loges dans l'arrondissement de Marseille. Il nommait huit loges pour le Grand Orient de France⁴ et huit également pour la Grande Loge de France. Il concluait sa lettre avec les loges maçonniques situées dans les arrondissements d'Arles et d'Aix-en-Provence et connues de ses services : trois pour le Grand Orient à Aix-en-Provence, à Salon-de-

¹ Les cotes consultées ne donnent que le texte de la loi du 13 août 1940 et son application dans le département ou un inventaire des objets saisis à la loge maçonnique de Carpentras.

1409 W 6, AD Vaucluse, Circulaires contre les francs-maçons dans l'administration.

1409 W 8, AD Vaucluse, Correspondance relative aux papiers de la franc-maçonnerie, inventaire des archives de la loge maçonnique de Carpentras (1940-1941).

² D. Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, op. cit., p. 137.

Ou 14 600 selon R. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973, p. 170.

³ André Combe précise que lors de sa reconstitution à la Libération, l'Etoile de la Crau comptait huit membres, tous résistants, alors que seulement deux figurent dans notre échantillon à moins que ce soit leur appartenance à la franc-maçonnerie qui soit ignorée et non pas leur appartenance à la Résistance ou les deux.

A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, op. cit., p. 167.

⁴ Vérité réforme, Le Phare de la Renaissance, Réunion des amis choisis, Parfaite Union, Parfaite Sincérité, Les Amis du Travail, Union des Rites, Le Conseil philosophique avec le chapitre Parfaite sincérité et réunion des amis choisis réunis et le chapitre Réunion des amis choisis.

76 W 156, AD BDR, Lettre du 16 novembre 1940 du commissaire divisionnaire Gaubert au directeur des services de police de Marseille.

Tableau 78 : Obédience et loges des francs-maçons résistants des Bouches-du-Rhône

Obédience	Loges	Localisation	Effectifs	%
Grand Orient de France	Les Amis du Travail	Marseille	1	1,9%
	Les Arts et l'Amitié	Aix	6	11,3%
	Le Conseil philosophique chapitre la Parfaite Sincérité et Réunion des Amis choisis	Marseille	3	5,7%
	L'Etoile de la Crau	Miramas	2	3,8%
	La Lumière du Sud	La Ciotat	1	1,9%
	La Parfaite Union	Marseille	7	13,2%
	Le Phare de l'Etang	Berre-l'Etang	4	7,5%
	Le Phare de la Renaissance	Marseille	4	7,5%
	L'Union des rites	Marseille	1	1,9%
	Vérité réforme	Marseille	1	1,9%
	Aurore sociale	Beucaire-Tarascon	1	1,9%
	Triple Union et Amitié	Hors du département ¹	1	1,9%
	Paris		1	1,9%
	?	?	2	3,8%
Total			35	66%
Grande Loge de France	L'Amitié latine	Marseille	4	7,5%
	La Fraternité phocéenne	Marseille	1	1,9%
	Hypathie	Marseille	1	1,9%
	Justice égalité	Marseille	6	11,3%
	La Persévérance écossaise	Arles	3	5,7%
	Stella Maris	Marseille	2	3,8%
	La Jérusalem écossaise	Hors du département	1	1,9%
Total			18	34%
Total			53¹	100%

¹ Résistants ayant déménagé pendant la guerre.

Provence, à Miramas, et deux pour la Grande Loge à Arles et à Berre-l'Étang². Cette dernière appartenait en réalité au Grand Orient comme l'indiquent André Combes³ et la brochure de cette obédience⁴.

L'examen des obédiences et des loges met en évidence un poids plus important du Grand Orient de France par rapport à la Grande Loge de France avec respectivement 66% et 34% des résistants francs-maçons des Bouches-du-Rhône. Les résistants francs-maçons du Grand Orient et de la Grande Loge de France étaient légèrement surreprésentés dans la Résistance car la part de ces deux obédiences était supérieure à leur part dans la franc-maçonnerie française en 1939 (coefficient de 1,1 pour les deux)⁵. Toutes obédiences confondues, Marseille était la ville la plus représentée regroupant 58,5% des résistants ayant fréquenté une loge phocéenne devant Aix-en-Provence (11,3%), Berre-l'Étang (7,5%), Arles (5,7%), Miramas (3,8%) et La Ciotat (1,9%).

Dans le Gard, la proportion de résistants francs-maçons était presque équivalente à celle des Bouches-du-Rhône. Toutes les loges implantées dans le département appartenaient au Grand Orient de France, les quelques membres de la Grande Loge de France venaient d'autres départements⁶. Dans la Résistance gardoise, 81,8% des francs-

¹ Pour onze francs-maçons, l'obédience n'a pas pu être déterminée.

² Trois avaient été dissoutes avant la guerre Henri Leblois, Hypathie et Chapitre et cinq autres existaient : Justice et Égalité, l'Amitié latine, Stella Maris, les Vieux Amis, l'Union écossaise internationale. 76 W 156, AD BDR, Lettre du 16 novembre 1940 du commissaire divisionnaire Gaubert au directeur des services de police de Marseille.

³ A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l'Occupation*, op. cit., p. 281.

⁴ Grand Orient de France, *Cinq cents francs-maçons du Grand Orient de France 1939-1945*, 2006, 22 p. Brochure de la commémoration devant le mur du souvenir du Grand Orient de France le 26 avril 2006 à midi, cérémonie d'hommage aux francs-maçons déportés, fusillés, résistants. Brochure consultée le 18 février 2018.

http://www.godf.org/uploads/actualite/present_500_avril2006.pdf

⁵ Dominique Rossignol indique qu'en 1939, le Grand Orient de France avait 28 888 membres actifs, la Grande Loge de France 16 000, le Droit humain 3 000, la Grande Loge nationale indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises (devenues en 1948 la Grande Loge nationale française) 1 500 et qu'il existait d'autres obédiences comme le rite de Memphis-Misraïm, le rite martiniste et des mouvements paramaçonniques à l'influence très réduite soit un total d'environ 50 000 francs-maçons dont 5 000 hauts gradés.

D. Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, op. cit., p. 53-55, 112.

Le Grand Orient était l'obédience principale (57,8%) devant la Grande Loge de France (32%), le Droit Humain (6%) et la Grande Loge nationale indépendante et régulière pour la France et les colonies françaises (3%).

⁶ D'après les listes de dignitaires de francs-maçons publiées au *Journal officiel*.

1 W 122, AD Gard, Listes des dignitaires francs-maçons publiées au *Journal officiel*.

Tableau 79 : Obédience et loges des francs-maçons résistants dans le Gard

Obédience	Loges	Localisation	Eff. R ¹	%	Eff. D ²	%	
Grand Orient de France	L'Aurore	Uzès	0	0%	11	5,6%	
	L'Aurore sociale	Beaucaire	0	0%	12 ³	6,1%	
	L'Echo du Grand Orient de France	Nîmes	8	72,7%	98	49,7%	
	L'Etoile des Cévennes	Alès	0	0%	3	1,5%	
	Frédéric Desmons	St-Géniès-de- Malgoirès	1	9,1%	14	7,1%	
	La Marche en avant	Sommières	0	0%	10	5,1%	
	Progrès Humanité	Saint-Ambroix	0	0%	9	4,6%	
	Réveil des Cévennes	Alès	0	0%	26	13,2%	
	Hors du département			0	0%	7	3,6%
	Total			9	81,8%	190	96,4%
Grande Loge de France	Fidélité	Hors du département	1	9,1%	1	0,5%	
	République		1	9,1%	1	0,5%	
	Autres		0	0%	5	2,5%	
	Total		2	18,2%	7	3,6%	
Total			11⁴	100%	197	100%	

¹ Effectifs des résistants francs-maçons.

² Effectifs des dignitaires francs-maçons du Gard à partir des listes de dignitaires publiées au *Journal officiel*.

¹ W 122, AD Gard, Listes des dignitaires francs-maçons publiées au *Journal officiel*.

³ Les listes des archives donnent le nom de 12 dignitaires et l'ouvrage sur la franc-maçonnerie de Beaucaire et Tarascon précise qu'il y avait 39 membres en 1939.

J.-M. Mercier, T. Zarccone, *Les Francs-maçons du pays de Daudet : Beaucaire et Tarascon destinés du XVIII^e au XX^e siècle*, op. cit., p. 131.

⁴ Pour six francs-maçons, l'obédience n'a pas pu être déterminée.

maçons appartenait au Grand Orient de France et seulement 18,2% à la Grande Loge de France¹. La loge de l’Echo du Grand Orient de France à Nîmes était la plus influente, 72,7% des francs-maçons résistants y étaient affiliés².

Même s’il n’y a pas eu à proprement parler, dans la région, de Résistance franc-maçonne, mais des francs-maçons engagés individuellement dans la Résistance, une loge fut reconstituée clandestinement à Nîmes, qui prit le nom de Liberté. Un de ses fondateurs était Louis Salle, éditeur et libraire, résistant au mouvement Combat, membre du Comité d’Action maçonnique³, délégué officiel du Comité provisoire de la nouvelle franc-maçonnerie française et vénérable maître de l’Echo du Grand Orient de Nîmes⁴.

Cette réorganisation clandestine de la franc-maçonnerie opéra aussi dans les camps de concentration où des résistants francs-maçons furent déportés. Par exemple, à Allach, un kommando de Dachau, dix francs-maçons formèrent la loge des Frères captifs d’Allach, présidée par Albert Roess, agent du réseau Goélette dans le Gard, arrêté le 9 octobre 1943 et déporté le 30 juin 1944 à Dachau⁵. Un compte-rendu de la réunion du 6 mai 1945 après la libération du camp est exposé au musée de la franc-maçonnerie à Paris.

¹ A l’échelle nationale, les résistants du Gard du Grand Orient de France étaient surreprésentés (coefficient de 1,4) et la Grande Loge de France était sous-représentée (coefficient de 0,6).

² Elle avait 116 membres en 1939 d’après Sugier F., Vézilier M., *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 105.

Son taux d’engagement dans la Résistance était par conséquent d’au moins 6,9%. Dans les listes de dignitaires, 98 membres sont cités ce qui permet de connaître 84,5% des francs-maçons de cette loge. Même si la grande majorité des membres de l’Echo du Grand Orient sont connus, une minorité n’est pas identifiée ce qui confirme l’idée selon laquelle la proportion de francs-maçons résistants pourrait être plus élevée et que les valeurs proposées ne sont que des minima à condition que ces francs-maçons inconnus aient rejoint la Résistance.

³ Il est chargé de « *maintenir l’esprit de l’ordre, à raviver et à coordonner la vie souterraine des loges ou "triangles" et à préparer le réveil et la réunification de la Franc-Maçonnerie française. Au printemps 1944, il revendique des relations avec 211 groupes maçonniques d’inégales importances couvrant une soixantaine de départements* ».

J.-M. Mercier, T. Zarcone, *Les Francs-maçons du pays de Daudet : Beaucaire et Tarascon destinés croisés du XVIII^e au XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 130.

⁴ *Ibid.*, p. 132.

⁵ A. Combes, *La Franc-maçonnerie sous l’Occupation*, *op. cit.*, p. 328.

Figure 46 : Compte-rendu de la réunion du 6 mai 1945 tenue au camp d'Allach¹

Comme toutes les composantes de la Résistance, la franc-maçonnerie a subi le poids de la répression. A l'entrée de la Grande Loge de France à Marseille, une plaque a été apposée en souvenir des francs-maçons décédés pendant la Seconde Guerre mondiale et de ceux qui ont été emprisonnés ou déportés. Tous les noms cités appartiennent à notre échantillon sauf Henri Paourel, Léon Cohen, Joseph Odetto et Jean Laurin², pour qui le lien avec la Résistance n'a pas été établi avec certitude. Peut-être ont-ils été actifs en dehors de la région ? Dans le temple du Grand Orient de France à Marseille, les six colonnes portent des cartouches avec les noms des francs-maçons marseillais décédés lors des deux guerres mondiales³.

¹ Photographie de l'auteur prise au musée de la franc-maçonnerie à Paris, rue Cadet qui est également le siège du Grand Orient de France.

² Il n'existe aucun Henri Paourel et Joseph Odetto dans les dossiers de services homologués du SHD de Vincennes. Il y a plusieurs Léon Cohen et pour Jean Laurin est-ce Laurin Jean Marc né le 1er avril 1901 à Briançon, homologué FFI, RIF et DIR ?

³ « Les Francs-maçons, l'Etat français et la Résistance en région marseillaise », p.4, site Internet de l'ANACR de Marseille, consulté le 12 mai 2018.

<http://www.resistancemarseillaise-r2.fr/articles.php?lng=fr&pg=975>



Figure 47 : Plaque commémorative apposée à l'entrée du siège de la Grande Loge de France à Marseille¹



Figure 48 : Mur du souvenir au siège du Grand Orient de France à Paris²

¹ Photographie de l'auteur.

² Ce mur du souvenir dans la version actuelle a été inauguré le 9 mai 2015 en présence de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, de Delphine Bürkli, maire du 9^{ème} arrondissement de Paris et de Daniel Keller, grand maître du Grand Orient de France.

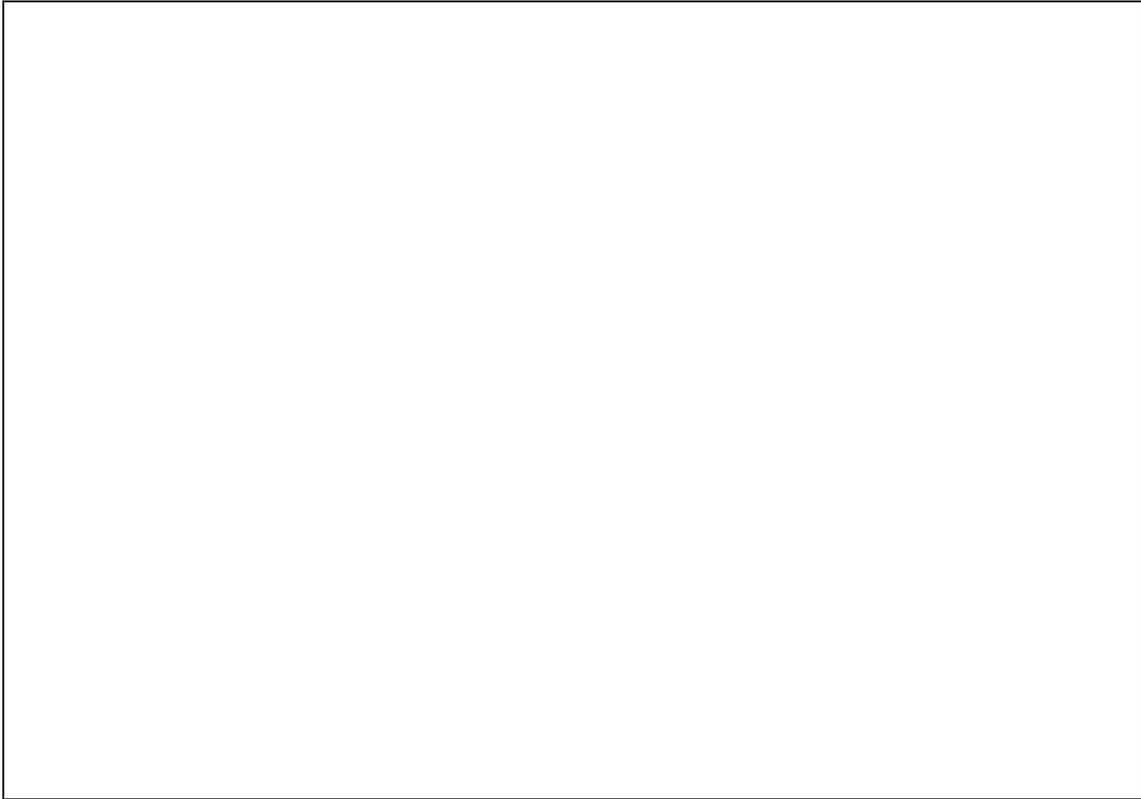
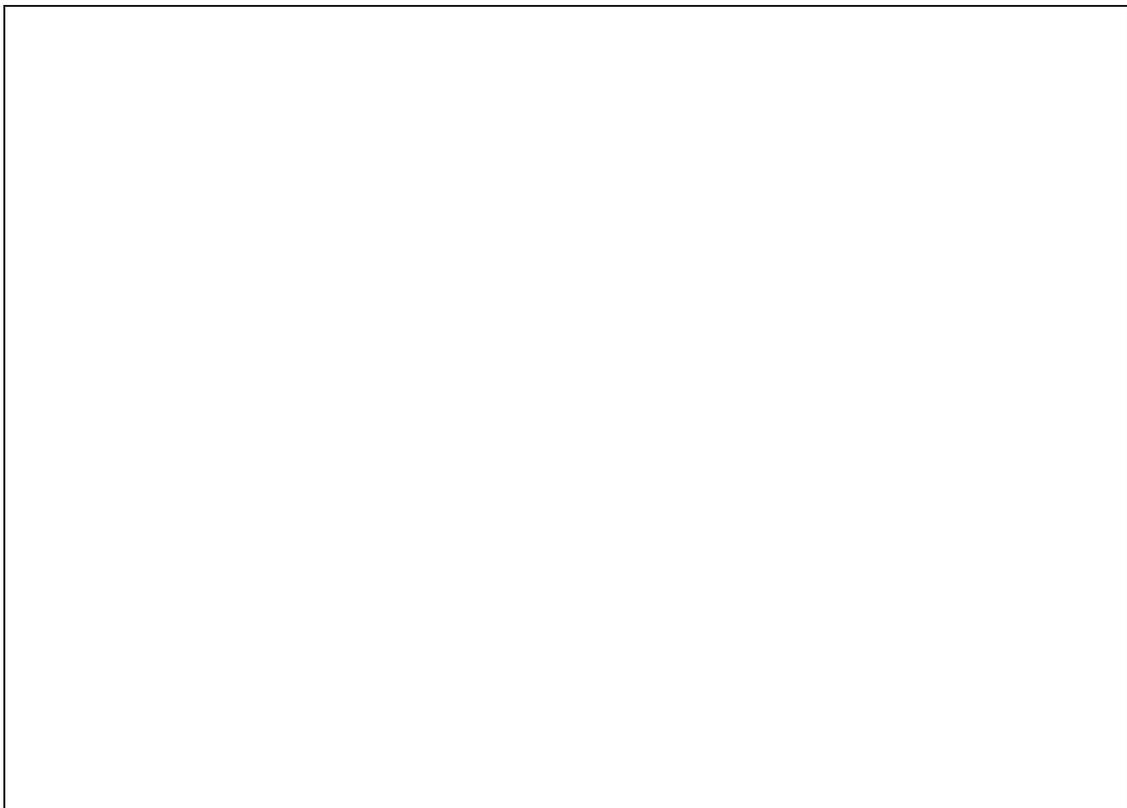


Figure 49 : Détails du Mur du souvenir avec les francs-maçons décédés par commune et par loge



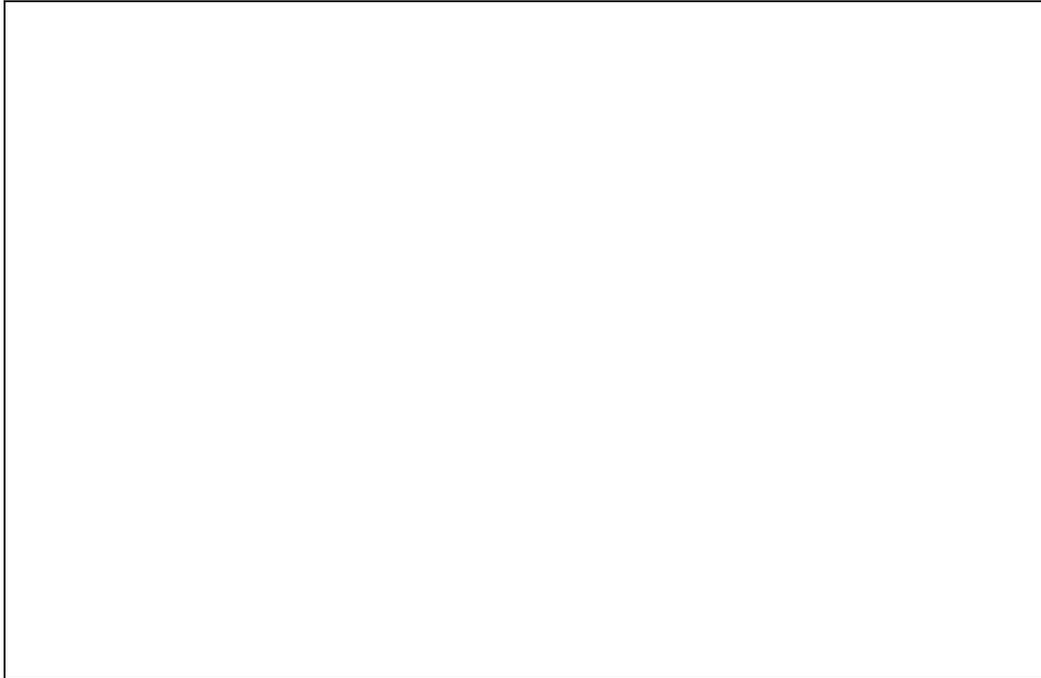


Figure 50 : Détail du Mur du souvenir avec les francs-maçons décédés par commune et par loge

Le mur du souvenir au siège du Grand Orient de France, à Paris, donne le nom des francs-maçons de cette obédience déportés, fusillés, morts en prison, tués au combat, tués au cours de bombardements par commune et par loge¹.

Sous le régime de Vichy, les Juifs ont été persécutés, les communistes ont été pourchassés et la franc-maçonnerie a été mise hors-la-loi. En dehors de la Résistance, un point commun de ces trois catégories de la population était la perte possible de leur emploi à cause de ce gouvernement, notamment des fonctionnaires qui ont été révoqués.

c) Les personnels révoqués par le régime de Vichy

Les professions des résistants pendant le conflit ne sont pas toujours mentionnées dans les dossiers et il est parfois difficile de savoir si cette profession est

¹ En 2006, ce mur n'incluait ni les francs-maçons morts dans les camps de prisonniers, ni les FFL tombés au champ d'honneur.

Grand Orient de France, *Cinq cents francs-maçons du Grand Orient de France 1939-1945*, op. cit.

celle qui était réellement exercée ou une couverture dans la clandestinité ou pour se prémunir contre le STO. Pour le personnel de la fonction publique, la révocation n'est pas forcément mentionnée dans les dossiers après la guerre. Les résistants voulaient-ils effacer un souvenir douloureux ou cacher le motif de leur renvoi pour éviter d'être stigmatisés à nouveau, leur réintégration à la Libération effaçant le déshonneur ou le traumatisme subi ? Au contraire, ceux qui mettaient en avant un tel détail, le faisaient-ils par fierté de s'être révoltés contre un Etat tyrannique qui les privait de leurs moyens de subsistance ? Ces fonctionnaires, habitués à servir l'Etat, à œuvrer pour le bon fonctionnement du pays, étaient forcés à se soulever contre le nouveau pouvoir en place. Perdre son emploi à cause de ses convictions politiques, de son affiliation à la franc-maçonnerie ou parce qu'on était juif qui pouvait motiver l'entrée en Résistance, mais encore fallait-il en avoir les moyens car ces personnels révoqués devaient bien trouver une solution pour subvenir aux besoins de leur foyer.

Dans les Bouches-du-Rhône, au moins 50 résistants ont été révoqués par les services de Vichy (0,8% des effectifs). Dans le Gard, ils étaient au moins 9 à être concernés (0,6%) et 7 dans le Vaucluse (0,5%)¹. La révocation n'est pas à négliger dans la recherche des motivations des résistants bien qu'elle ne concerne qu'un très petit nombre d'individus. Henri Malacrida, franc-maçon, est un exemple de ces personnels révoqués².

Dans le domaine du travail, d'un côté, il y avait ceux qui perdaient leur emploi avec la mise en place de mesures d'exclusion et de l'autre, il y avait ceux qui étaient enrôlés d'office dans les Groupements de Travailleurs étrangers car l'Etat français devait gérer une main-d'œuvre étrangère inactive ou « *en surnombre dans l'économie française* » comme l'affirmaient les textes officiels de l'époque.

¹ Calculs réalisés à partir des professions connues : 5 914 dans les Bouches-du-Rhône, 1 549 dans le Gard et 1 999 dans le Vaucluse.

² Voir *supra*.

d) Les étrangers incorporés dans les Groupements de Travailleurs étrangers (GTE)

Les Groupements de Travailleurs étrangers succédèrent aux Compagnies de Travailleurs étrangers (CTE), créées à l'approche de la guerre par le décret du 12 avril 1939. Les hommes de 20 à 48 ans étaient contraints d'offrir des prestations d'une durée égale à celle du service militaire imposé aux Français. La circulaire du ministre de l'Intérieur du 5 mai 1939 résuma le but des CTE : « *Transformer cette masse inorganisée et massive que constituent ces réfugiés en éléments utiles à la collectivité nationale* »¹. Les CTE permettaient aux prestataires de sortir des camps d'internement même si le travail accompli était mal rémunéré, non sous la forme de salaire mais d'une prime de rendement qui pouvait être versée². Il fallut attendre la loi du 18 novembre 1942 pour que ce travail fût finalement rémunéré³.

Le gouvernement de Vichy remplaça les CTE par les GTE par la loi du 27 septembre 1940 relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale⁴. Elle concernait les étrangers de sexe masculin de 18 à 55 ans non couverts par leur consulat. Les GTE dépendaient du ministre de la Production industrielle et du Travail. Selon ses instructions étaient incorporables :

¹ Circulaire citée par G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, op. cit., p. 105.

² « Article 4. Les étrangers affectés à ces groupements ne percevront aucun salaire ; ils pourront recevoir éventuellement une prime de rendement. Leurs familles bénéficieront d'allocations, dans les conditions qui seront fixées par décret ».

Loi du 27 septembre 1940 sur la création des GTE citée par Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, Milton Keynes, Lulu Press, 2014, p. 499.

³ « Article 2. L'article 4 de la loi du 27 septembre 1940 est abrogé et remplacé par des dispositions suivantes :

Les étrangers affectés à ces groupements reçoivent des primes de rendement ou des salaires dans les conditions fixées par le secrétaire d'Etat au Travail. Ils bénéficient des dispositions relatives aux assurances sociales, aux allocations familiales, aux accidents du travail et aux congés payés, selon les règles applicables aux étrangers soumis au régime de travail de droit commun ».

Loi du 18 novembre 1942 sur les salaires citée par Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 503. Officiellement les GTE sont dissous par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

⁴ Sans emploi, sans ressources personnelles ou sans allocation de chômage.

Journal officiel du 1^{er} octobre 1940, p. 5198 cité par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 83-84.

« a) les ex-miliciens espagnols servant ou ayant servi dans les unités de travailleurs espagnols, sous la réserve qu'ils ne soient pas jugés dangereux pour l'ordre public,

b) les prestataires incorporés en application du décret du 12 avril 1939,

c) les étrangers qui ont servi dans les armées françaises, polonaises et tchèques et qui n'ont pu être renvoyés dans leurs foyers après démobilisation,

d) les étrangers en surnombre dans l'économie nationale désignés par les Préfets en application de la loi du 27 septembre 1940. »¹

« Sont affectés à ces groupements les étrangers ayant cherché refuge en France, c'est-à-dire : ou bien originaires d'un Etat avec le gouvernement duquel ils ont rompu en droit et en fait toutes relations. Il en est ainsi pour de nombreux Russes, Arméniens, Allemands, Espagnols et Italiens. Toutefois, en ce qui concerne les Italiens se trouvant dans cette situation, il n'y a pas lieu, dans les circonstances actuelles, de les incorporer dans ces " groupements ". Ou bien (qui) sont les ressortissants de pays qui subissent le protectorat de droit et de fait d'une autre puissance et qui ne veulent pas reconnaître cet état de choses, ou ont été proscrits par la puissance protectrice. Se trouvent dans ce cas, la plupart des Polonais et des Tchécoslovaques, certains Belges, Hollandais, Luxembourgeois, Danois, Norvégiens, Lettons, Estoniens, Lituaniens et Albanais »².

Par conséquent, les GTE étaient un moyen de surveiller les étrangers considérés comme suspects ou dangereux du point de vue politique, et de mobiliser la main-d'œuvre étrangère tout en évitant une concurrence pour les ouvriers français sur le marché du travail. « Le régime de Vichy rompt avec la tradition française du droit d'asile et introduit un travail obligatoire pour les étrangers réfugiés en France s'ils se retrouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine »³. En 1941, les GTE

¹ Circulaire n°117 du ministère de l'Intérieur aux préfets du 31 décembre 1940.

² W 1271, AD Lozère cité par Y. Pépin, *Etrangers et Juifs en Lozère de 1938 à 1944*, octobre 1999, mémoire de DEA d'histoire, dir. Carol Iancu, Université Paul Valéry Montpellier III, p. 96.

³ Circulaire n°117 du ministère de l'Intérieur aux préfets du 31 décembre 1940.

P. Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 136.

³ P. Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 140.

regroupaient 39 000 étrangers en zone non occupée¹ dans près de 200 groupes². Tous les groupes des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse appartenaient au groupement 4 dont le siège était à Marseille, au sein duquel se trouvaient 28 groupes comprenant 4 813 personnes en juin 1942, soit 11,7% des effectifs des GTE de la zone sud³. Très peu d'études détaillées existent sur le sujet à l'exception de la thèse de Peter Gaida et il nous semblait opportun de nous pencher sur ce sujet étant donné la présence non négligeable de résistants étrangers dans la région et qui ont été affectés à un GTE.

Dans le Gard, les principaux groupes étaient le 17^{ème} à Aulas, le 803^{ème} à Beaucaire, le 805^{ème} à Alès et à La Grand-Combe, le 304^{ème} à Langlade, le 806^{ème} à Goudargues ; dans le Vaucluse le 104^{ème} au Pontet qui s'étendait aussi dans le Var à Chibron et à Brignoles, le 148^{ème} au Pontet et à L'Isle-sur-la Sorgue et le 210^{ème} à Beaumont-de-Pertuis et à Peyrolles-en-Provence ; dans les Bouches-du-Rhône, le département qui en comptait le plus, le 6^{ème} à Meyreuil, le 20^{ème} à Gémenos et Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var, le 129^{ème} à Saint-Chamas et à Miramas, le 133^{ème} à Tarascon, à Draguignan dans le Var, à Saint-Privat et à Saint-Maurice-d'Ibie en Ardèche, le 167^{ème} à La Ciotat, le 209^{ème} à Marseille, le 210^{ème} déjà cité, le 701^{ème} à Miramas, le 827^{ème} à Arles, le 829^{ème} à Aubagne qui était un groupe disciplinaire.

Les travailleurs étrangers étaient soit encadrés dans les camps et travaillaient la journée sur des chantiers forestiers, des industries, dans l'agriculture ou à la mine soit détachés du camp c'est-à-dire « incorporés pour ordre ». Ils travaillaient alors à la mine, chez un agriculteur, chez un artisan ou pour l'Organisation Todt et ils vivaient en résidence libre ou chez leur employeur.

¹ D. Peschanski, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p. 138.

² P. Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 140.

³ P. Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 154.

Le fichier du 4^{ème} groupement pour la région de Marseille est conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Il englobait le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Basses-Alpes et l'Ardèche.

164 W 1 à 12, AD BDR, Fichier du 4^{ème} Groupement de Travailleurs étrangers de la région de Marseille.

Tableau 80 : Groupes où travaillaient les résistants étrangers

Groupes ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône :	35	79,6%	5	7%	3	27,3%	43	33,5%
Arles	3	6,8%	0	0%	1	9,1%	4	3,1%
La Ciotat	3	6,8%	0	0%	0	0%	3	2,3%
Marseille	2	4,5%	0	0%	1	9,1%	3	2,3%
Meyreuil	8	18,2%	1	1,4%	0	0%	9	7%
Miramas	5	11,4%	1	1,4%	0	0%	6	4,7%
Peyrolles	1	2,3%	0	0%	0	0%	1	0,8%
Saint-Chamas Miramas	12	27,3%	3	4,1%	1	9,1%	16	12,5%
Saint-Rémy	1	2,3%	0	0%	0	0%	1	0,8%
Gard :	0	0%	49	67,10%	0	0%	49	38%
Alès La Grand-Combe	0	0%	23	31,5%	0	0%	23	18%
Aulas	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,8%
Beucaire	0	0%	21	28,8%	0	0%	21	16,4%
Langlade	0	0%	2	2,7%	0	0%	2	1,6%
Uzès ²	0	0%	2	2,7%	0	0%	2	1,6%
Vaucluse :	1	2,3%	1	1,4%	5	45,5%	7	5,4%
Chibron Brignoles Le Pontet	1	2,3%	1	1,4%	1	9,1%	3	2,3%
Le Pontet L'Isle-sur-la-Sorgue	0	0%	0	0%	4	36,4%	4	3,1%
Autres départements :	8	18%	18	24,6%	3	27%	29	22,8%
Chanac	0	0%	12	16,4%	0	0%	12	9,4%
Larzac	1	2,3%	0	0%	1	9,1%	2	1,6%
Les Mées	1	2,3%	0	0%	1	9,1%	2	1,6%
Autres groupes	6	13,6%	6	8,2%	1	9,1%	13	10,2%
Total	44	100%	73	100%	11	100%	128	100%

¹ Les groupes ont été identifiés par leur numéro ou par leur localité. Cette localisation correspond aux communes d'installation des groupes mais les travailleurs pouvaient être détachés ailleurs.

² Annexe du groupe de Goudargues.

Tableau 81 : Nationalités dans les principaux GTE du Gard et des résistants étrangers provenant des GTE

Nationalités	Aulas ¹		Beaucaire ²		Alès-La Grand-Combe ³		Total GTE		Résistants dans un GTE du Gard		Résistants du Gard dans tous les GTE		Résistants des BDR dans les GTE		Résistants du Vaucluse dans les GTE	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Allemande	0	0%	10	3%	3	1,7%	13	2%	11	22,9%	29	34,9%	0	0%	1	7,1%
Arménienne	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,2%	0	0%	0	0%	12	23,1%	1	7,1%
Autrichienne	0	0%	0	0%	1	0,6%	1	0,2%	3	6,3%	3	3,6%	1	1,9%	0	0%
Belge	0	0%	4	1,2%	0	0%	4	0,6%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Espagnole	110	81,5%	278	84,2%	128	74%	516	80,9%	32	66,7%	48	57,8%	27	51,9%	9	64,3%
Grecque	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	7,1%
Hollandaise	0	0%	1	0,3%	0	0%	1	0,2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Hongroise	0	0%	1	0,3%	1	0,6%	2	0,3%	0	0%	0	0%	2	3,8%	0	0%
Luxembourgeoise	0	0%	2	0,6%	0	0%	2	0,3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Polonaise	3	2,2%	27	8,2%	34	19,7%	64	10%	0	0%	1	1,2%	5	9,6%	2	14,3%
Portugaise	1	0,7%	0	0%	0	0%	1	0,2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Roumaine	0	0%	1	0,3%	1	0,6%	2	0,3%	0	0%	0	0%	1	1,9%	0	0%
Russe	0	0%	3	0,9%	1	0,6%	4	0,6%	0	0%	0	0%	1	1,9%	0	0%
Tchécoslovaque	0	0%	1	0,3%	1	0,6%	2	0,3%	1	2,1%	1	1,2%	0	0%	0	0%
Turque	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	1,9%		0%
Ukrainienne	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Yougoslave	20	14,8%	1	0,3%	0	0%	21	3,3%	1	2,1%	1	1,2%	2	3,8%	0	0%
Apatride	0	0%	1	0,3%	3	1,7%	4	0,6%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	135	100%	330	100%	173	100%	638	100%	48	100%	83	100%	52	100%	14	100%

¹ 1 W 272, AD Gard, Rapport du 22 juin 1943 du chef de groupe du 17^{ème} GTE d'Aulas au préfet du Gard à Nîmes.

² 1 W 272, AD Gard, Rapport du 8 juin 1943 du chef du 803^{ème} GTE de Beaucaire au préfet du Gard à Nîmes.

³ 1 W 272, AD Gard, Rapport du 20 juin 1943 du chef du 805^{ème} GTE d'Alès au préfet du Gard à Nîmes.

Au regard des groupes identifiés¹, nous remarquons que les résistants étrangers incorporés dans les GTE avaient rejoint des organisations de Résistance essentiellement dans le département où se trouvait leur GTE (79,6% des cas dans les Bouches-du-Rhône, 67,1% dans le Gard) sauf dans le Vaucluse où seuls 45,5% provenaient d'un GTE vauclusien. En le désertant et plus rarement en étant libéré de ce groupe, ils étaient ensuite devenus clandestins. Leurs principales activités étaient l'extraction minière (Alès, La Grand-Combe, Meyreuil), l'agriculture (Beaucaire) ou l'industrie (poudrerie de Saint-Chamas), des secteurs où ils ont été en contact avec les groupes de la Résistance qui les aidèrent soit à désertier, soit à avoir le bon contact pour rejoindre la Résistance une fois la liberté retrouvée.

Un camp hors de notre région d'étude, en Lozère, le 321^{ème} groupe situé à Chanac, non loin de Mende, a été le point de rencontre d'un petit groupe de résistants allemands et autrichiens antinazis qui y avaient été placés. La plupart des membres de ce groupe étaient détachés dans les mines du Collet-de-Dèze ou dans des chantiers forestiers à Génolhac, au nord du Gard. D'autres travailleurs restaient au camp ou étaient détachés ailleurs, mais ont rejoint ensuite les rangs de la Résistance dans les Cévennes.

Les étrangers dans la Résistance étaient assez nombreux dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard, un peu moins dans le Vaucluse. La consultation du fichier du 4^{ème} groupement de Marseille a permis de compléter les données des dossiers de CVR et d'identifier une grande partie des résistants ayant séjourné dans des GTE² même si certains ont pu être présents dans un autre groupement de la zone sud. Dans les Bouches-du-Rhône, 52 résistants ont appartenu à une CTE ou à un GTE (0,6% des effectifs), 83 dans le Gard (3,1%), 14 dans le Vaucluse (0,4%) et au total 150 dans la région (1%). En considérant uniquement les résistants étrangers, 8,3% des résistants étrangers dans les Bouches-du-Rhône ont été incorporés dans une CTE ou dans un

¹ Voir le tableau 80.

² 164 W 1 à 12, AD BDR, Fichier du 4^{ème} Groupement de Travailleurs étrangers de la région de Marseille. Les numéros des groupes ont été identifiés à partir des sources, de la bibliographie et de la circulaire n°18/80 du 7 février 1980 sur la validation des périodes d'incorporation dans les groupes de travailleurs étrangers visés par la loi du 27 septembre 1940, consultée sur le site de l'Assurance retraite le 13 mai 2018.

http://www.legislation.cnav.fr/Pages/texte.aspx?Nom=CR_CN_1880_07021980

GTE, 25,3% dans le Gard, 11,4% dans le Vaucluse et 14% dans la région. L'incorporation dans les GTE n'était donc pas un phénomène marginal pour les résistants étrangers, surtout dans le Gard, où un résistant étranger sur quatre y avait séjourné et ce fut au cours de cette expérience que certaines solidarités se nouèrent comme pour les Allemands et les Autrichiens qui désertèrent pour former un maquis d'antifascistes. Ces ressortissants du Reich se rencontrèrent dans ces GTE à moins que quelques-uns ne se connussent depuis les Brigades internationales, les camps d'internement ou même déjà dans leur pays d'origine.

Quelques étrangers dépendants des GTE ont changé plusieurs fois de groupe. Afin de pouvoir montrer l'importance de ces groupes, seul le dernier avant leur libération ou leur évasion a été retenu. Les effectifs des GTE furent variables. Le transfert de groupe, le retour dans le pays d'origine des travailleurs ou l'immigration dans un autre pays, la déportation des travailleurs juifs étaient les principales raisons de cette variation avec les évasions assez faciles lors des permissions régulières.

Dans le tableau 81, nous avons comparé la nationalité des résistants étrangers du Gard incorporés dans les GTE du département et celle des étrangers incorporés dans les trois principaux GTE du département. Il existe de faibles écarts entre ces deux populations, sauf pour trois nationalités, les Allemands, les Espagnols et les Polonais. Ces derniers étaient quasiment absents dans les rangs des résistants incorporés dans un GTE. Les Allemands et les Espagnols constituaient la quasi-totalité des résistants du Gard travaillant dans les GTE (92,7%) mais les Allemands étaient surreprésentés (22,9% des résistants dans les GTE et seulement 2% des effectifs des GTE en général, soit 11,5 fois plus) et le phénomène inverse est observé pour les Espagnols (66,7% des résistants dans les GTE mais 80,9% des effectifs totaux des GTE du Gard soit un coefficient de 0,8). L'apport d'autres Allemands issus notamment du groupe de Chanac, en Lozère, donne une plus grande importance à cette nationalité (34,9% des résistants étrangers ayant travaillé dans un GTE du Gard ou ailleurs).

Dans les Bouches-du-Rhône, les nationalités des résistants dans les GTE étaient plus diversifiées, les Espagnols restant majoritaires (51,9% des résistants passés par un

GTE) devant les Arméniens (23,1%) et les Polonais (9,6%). Dans le Vaucluse, les Espagnols étaient en première position (64,3%) devant les Polonais (14,3%). La sous-représentation des résistants espagnols dans les GTE se confirme en examinant les pourcentages pour l'ensemble des GTE (82,1% d'Espagnols, 72% de Polonais, 6,4% d'ex-prestataires et juifs, 2,1% de Tchécoslovaques, 1,8% d'ex-volontaires dans l'armée, 0,5% de Belges)¹.

À la suite des événements de la guerre et de la politique du gouvernement de Vichy, les GTE devinrent des lieux de contestation comme en témoignent les GTE du Gard et celui de Chanac en Lozère. Dès 1941, la volonté de certains réfugiés espagnols travaillant dans les GTE d'immigrer au Mexique pouvait être perçue comme un signe de contestation. Par exemple, au 29 octobre 1941, parmi les 538 travailleurs espagnols dans le Gard, 165 voulaient aller au Mexique², alors que le gouvernement de Vichy préférait les retenir : « *En ce qui concerne les Espagnols appartenant aux Groupements de travailleurs, ils constituent une main-d'œuvre utile à l'Economie nationale ; il n'y a donc pas lieu, pour le moment, de les inciter à quitter la France.* »³

Ils étaient donc en quelque sorte pris en otage par l'Etat français qui les exploitait. Pour d'autres, la contestation était plus vive et les GTE étaient un lieu où pouvaient circuler les opinions. Différents rapports faisaient état de la montée de ces opinions antivichystes ou antiallemandes. Des tracts ont été trouvés dans le 17^{ème} GTE à Aulas le 26 août 1941. Un Espagnol détenait un numéro de *l'Humanité* et un « *tract à tendance communiste* » alors que « *d'autres tracts auraient été brûlés par [lui]* »⁴. Sur le plan national, des mesures étaient également prises comme la circulaire n°900-Pol. Jud. 6.T. du 1^{er} septembre 1942 :

¹ Chiffres de l'été 1942 cités par Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 168.

² 1 W 606, AD Gard, Rapport n°1675 du 29 octobre 1941 du préfet du Gard à Nîmes au ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, direction générale de la police nationale, direction de la police du territoire et des étrangers, 9^{ème} bureau, à Vichy.

³ 1 W 606 AD Gard, Circulaire n°264 Pol. 7 du 24 mai 1941 de l'amiral de la Flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur par le secrétaire général pour la police, Henri Charin, à Vichy, aux préfets de la zone libre.

⁴ 1 W 267, AD Gard, Gendarmerie du Vigan, Procès-verbal du 6 septembre 1941 constatant l'arrestation d'un Espagnol pour détention et offre d'un journal et d'un tract communiste.

« De renseignements qui me parviennent de sources très diverses et qui ont trouvé confirmation dans de récentes opérations d'ordre judiciaire, je suis avisé que les groupements de travailleurs étrangers, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre espagnole qui est utilisée, continuent à jouer un rôle de centres mobilisateurs au profit des forces de la révolution. Les dirigeants responsables de l'action communiste, ont en effet pris l'habitude de recruter parmi les anciens gouvernementaux espagnols réfugiés sur notre territoire et qui ont tous déjà subi l'épreuve de la guerre civile dans leur pays, des éléments instruits, capables de fournir le noyau d'une armée d'insurrection, et d'autant plus dangereux pour l'ordre public, qu'ils ont moins de liens avec la communauté nationale française. »¹

Les GTE comme les camps d'internement avaient été propices au regroupement d'hommes qui avaient déjà milité par le passé². Déjà, avant l'occupation allemande de la zone sud, certains travailleurs étrangers s'opposaient aux autorités. Avec l'occupation et le déroulement de la guerre qui tournait en faveur des Alliés, cette opposition s'intensifia, comme le faisaient remarquer divers rapports sur le moral des GTE. En mai 1943, la sympathie pro-gaulliste était signalée au 17^{ème} GTE d'Aulas par le commandant du groupe :

« III. Répercussion sur l'état d'esprit des principaux événements actuels : [...] des travailleurs étrangers se réjouissent de voir les Anglo-Saxons à Tunis. D'ailleurs, ils ne font que suivre l'avis des Français gaullistes. [...]

IV. Attitude envers la France : toujours la même. Le front populaire français qui, de 1936 à 1939 a misé sur le mauvais cheval, nous a fait détester des Espagnols franquistes aussi bien que des Espagnols rouges. Les premiers nous accusent d'avoir armé les rouges, les seconds de ne pas les avoir assez armés. »³

¹ 1 W 267, AD Gard, Circulaire n°900-Pol. Jud. 6.T. du 1^{er} septembre 1942 du directeur général adjoint de la police Henri Cado pour le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur à Vichy au gouverneur général de l'Algérie, au préfet de Police, aux préfets et aux intendants de police.

² F. Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, op. cit., p. 271.

³ 1 W 273, AD Gard, Rapport du 31 mai 1943 du commandant du 17^{ème} groupe à Aulas au préfet du Gard à Nîmes.

Un rapport du mois de juillet 1943 pour le même groupe confirmait cette sympathie pro-gaulliste :

« En ce qui concerne la propagande gaulliste, il faut noter qu'un bon nombre de ressortissants étrangers ont des préférences pour cette idéologie. Toutefois ils ne manifestent pas ouvertement et publiquement leurs idées, ce qui rend difficile une action à leur rencontre. »¹

En Lozère, la situation était semblable. Le commissaire de police des Renseignements généraux Rispoli le déclarait au préfet de la Lozère le 18 janvier 1944 :

« Durant le trimestre écoulé, un esprit d'indiscipline s'est manifesté chez un certain nombre de ces étrangers employés dans les chantiers forestiers. »²

Propagande, sympathie pro-gaulliste, indiscipline étaient les signes les plus courants de protestation. Les évasions étaient des signes encore plus évidents. Les réquisitions pour l'Organisation Todt et l'occupation de la zone sud accélérèrent les désertions.

« Les GTE ne renforceront les effectifs des maquis qu'à partir du moment où l'Organisation Todt et les services de main-d'œuvre allemands piocheront avec le consentement de Vichy, dans cette réserve naturelle de travailleurs. »³

Avant l'occupation, des travailleurs étrangers s'étaient déjà évadés. Les arrestations de Juifs étrangers pendant l'été 1942 avaient contraint certains travailleurs étrangers d'origine juive à se cacher. Ainsi, dans son rapport trimestriel du 14 novembre 1942, le préfet de la Lozère indiqua qu'il y avait eu 11 évasions au cours du troisième trimestre⁴.

¹ 1 W 273, AD Gard, Rapport du 21 juillet 1943 du préfet du Gard à Nîmes au préfet des Bouches-du-Rhône à Marseille sur l'activité du 17^{ème} Groupe de Travailleurs étrangers stationné à Aulas.

² 2 W 1270, AD Lozère, Rapport n°145 RI/YC du 18 janvier 1944 de Rispoli, commissaire de police des RG à Mende, au préfet de la Lozère à Mende sur le GTE de Chanac.

³ F. Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, op. cit., p. 271.

⁴ 2 W 1270, AD Lozère, Rapport trimestriel du 14 novembre 1942 du préfet de la Lozère à Mende au chef du gouvernement de Vichy.

Après le 11 novembre 1942, les désertions augmentèrent, notamment chez les travailleurs allemands. En effet, l'article 19 de la convention d'armistice, qui était déjà appliqué en zone libre, était renforcé par l'occupation, ce qui bafouait encore plus le droit d'asile. Il prévoyait que le gouvernement français livrerait au Reich tous les ressortissants allemands qu'il réclamerait. Dans le Gard, un recensement a été effectué en décembre 1942 et il concernait tous les ressortissants des pays occupés par l'Axe en 1942 : « *les Belges, les Hollandais, les Danois, les Norvégiens, les Lettons, les Estoniens, les Litوانيens, les Yougoslaves, les Grecs, les Luxembourgeois, les apatrides d'origine russe et les ressortissants soviétiques* »¹. La présence d'étrangers dans une organisation officielle de Vichy les contraignait à être obligatoirement recensés au risque d'être ensuite arrêtés et seules les évasions et la clandestinité pouvaient les y soustraire. Les faux certificats d'aryen ou les faux certificats de baptême protestant n'étaient plus une protection sûre. Dès lors, les évasions se multiplièrent.

Dans son rapport de juillet 1943, le commissaire de police des RG Rispoli faisait état de 35 évasions au cours du 2^{ème} trimestre au GTE de Chanac dont 14 Espagnols, 13 Allemands, 4 Juifs, 2 Roumains, 1 Sarrois et 1 Hongrois². Pour le Gard, dans son rapport du 1^{er} juillet 1943, le chef du groupe du 805^{ème} GTE de Rochebelle a compté 7 évasions dont 5 Sarrois. 3 d'entre eux ont été repris mais 2 ont réussi à s'évader ultérieurement puisqu'ils ont rejoint les rangs de la Résistance, Stephan Backes et Norbert Beisacker. Parmi les autres évadés se trouvait « *un surveillant ex-légionnaire : Todorow Johan de nationalité yougoslave [qui] a abandonné son travail le 10 juin 1943* »³ pour rejoindre la Résistance. Pour le trimestre suivant, au GTE de Chanac, 20 travailleurs étrangers se sont enfuis dont 15 Espagnols et 2 Allemands⁴. Les autorités se rendaient compte, que parmi ces évadés, quelques-uns s'engageaient dans la Résistance dans les Cévennes comme le soulignait le rapport du 18 janvier 1944 de Rispoli :

¹ 1 W 362, AD Gard, Préfecture du Gard, 29 décembre 1942, Liste des ressortissants des pays occupés par l'Axe en 1942 établie conformément aux instructions contenues dans le télégramme n°1871 en date du 1^{er} décembre 1942 du préfet régional de Marseille.

² 2 W 1270, AD Lozère, Rapport n°1688 RI/YC du 15 juillet 1943 du commissaire de police des RG Rispoli à Mende au préfet de la Lozère à Mende.

³ 1 W 273, AD Gard, Rapport mensuel du 1^{er} juillet 1943 du chef de groupe d'Alès au préfet du Gard à Nîmes.

⁴ 2 W 1270, AD Lozère, Rapport n°2494 RI/YC du 8 octobre 1943 du commissaire de police des RG Rispoli à Mende au préfet de la Lozère à Mende.

« On en relève 16 [évasions] pour le trimestre, auxquels il conviendra certainement d'ajouter les 67 réfractaires à la réquisition du 27 et du 29 décembre 1943.

Parmi eux, se trouve un grand nombre de sujets espagnols, et il est à craindre que trop d'entre eux ne se joignent à des groupements de Résistance.

A cet égard, on peut être certain que la région des Cévennes en attirera plus d'un de même que la partie du département limitrophe de l'Ardèche et du Gard (région de Langogne-La Bastide-Villefort). »¹

La guerre continuant, la situation ne s'améliora pas et le premier trimestre 1944 fut l'un des trimestres où les évasions proliférèrent avec 33 désertions (24 Espagnols, 8 Allemands et 1 Luxembourgeois) au profit de la Résistance locale :

« Les ressortissants allemands qui restent encore affectés au 321^{ème} Groupe redoutent toujours une intervention des autorités occupantes et vivent dans une réelle inquiétude.

Depuis les dernières arrestations effectuées par les autorités allemandes parmi les ressortissants du Reich de ce groupe, ceux-ci ne se sentent plus en sécurité et beaucoup ne voient leur salut que dans la désertion [...].

[A propos des évasions] les Espagnols sont en majorité et il est à craindre qu'un bon nombre d'entre eux ne se soient joints à des groupes de Résistance. »²

Effectivement, les rapports ne se trompaient guère en disant que les évadés rejoignaient la Résistance dans les Cévennes. A partir de ces divers rapports, du fichier

¹ 2 W 1270, AD Lozère, Rapport n°145 RI/YC du 18 janvier 1944 de Rispoli, commissaire de police des RG à Mende, au préfet de la Lozère à Mende.

² 2 W 1270, AD Lozère, Rapport n°992 FT/MS du mois d'avril 1944 du commissaire de police des RG Floret à Mende au préfet de la Lozère à Mende.

du 4^{ème} groupement et des informations contenues dans le livre d'Eveline et Yvan Brès¹, on peut affirmer qu'au moins 29 des 48 résistants allemands de notre échantillon gardois avaient été incorporés dans les GTE et 3 résistants autrichiens sur 5. Les GTE du Gard et de la Lozère ont donc été un foyer actif de Résistance puisqu'environ 60% des résistants allemands et autrichiens ont gagné la cause de la Résistance dans les Cévennes en désertant les GTE pour échapper à l'occupant. Ils refusaient la politique nationale-socialiste, l'occupation et la collaboration d'Etat qui les livrait au III^e Reich au titre de la répression. Les GTE servirent de réservoir de main-d'œuvre pour l'Organisation Todt, puis pour le STO.

Tableau 82 : Emploi des GTE du groupement 4

Secteurs d'emploi	Résistants BDR		Résistants Gard		Résistants Vaucluse		Groupement 4 ²	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agriculture	1	2,3%	19	26,8%	4	36,4%	977	19,5%
Industrie	27	61,4%	50	70,4%	7	63,6%	932	18,6%
Administration	0	0%	2	2,8%	0	0%	2	0,04%
Services généraux	4	9,1%	0	0%	0	0%	309	6,2%
Organisation Todt	11	25%	0	0%	0	0%	2 790	55,7%
Total	44	100%	71	100%	11	100%	5 010	100%

Les résistants du Gard et du Vaucluse travaillaient presque tous dans l'industrie et dans l'agriculture. Ceux des Bouches-du-Rhône étaient principalement des ouvriers d'industrie ou des chantiers de l'Organisation Todt pour la construction du mur de la Méditerranée. Si l'agriculture et l'industrie étaient en position dominante dans les secteurs d'emploi des résistants des GTE par rapport à l'ensemble du groupement 4, l'Organisation Todt, elle, était deux fois moins importante dans les Bouches-du-Rhône et absente dans le Gard où le littoral est très réduit et dans le Vaucluse qui n'a aucun accès à la mer. Cette faible part de l'Organisation Todt parmi les résistants étrangers

¹ E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit., p. 33-55.

² Chiffres de novembre 1943, Gaida P., *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 455.

passés par les GTE s'explique certainement par la difficulté qu'il y avait à désertier. Les évasions dans les GTE étaient fréquentes notamment lors des permissions, mais lorsqu'une personne était détachée dans l'Organisation Todt, elle était étroitement surveillée et encadrée par des militaires allemands et la possibilité de prendre la fuite devait s'en trouver autrement plus ardue que dans les GTE. Certains travailleurs étaient également prélevés de force pour aller travailler en zone nord pour le compte de l'Organisation Todt ou en Allemagne à partir de mars 1944.

Le STO concernait les Français, mais les étrangers y ont été astreints également. Ils pouvaient être requis en vertu de la loi du 4 septembre 1942. L'ordonnance du 16 octobre 1943 prévoyait le recensement de tous les Italiens de 16 à 50 ans et des Italiennes de 18 à 40 ans afin de les incorporer au STO¹. Les Espagnols « rouges » furent réquisitionnés à partir du 21 février 1944².

« En mars 1944, une circulaire du ministère des Affaires étrangères informe les préfets que les étrangers non couverts par leur consul sont mutables en Allemagne. Les seuls étrangers exemptés d'une mise au travail restent les protégés syriens et libanais »³.

Ainsi, les étrangers des GTE, comme les jeunes Français, étaient des cibles potentielles pour être envoyés au STO, ce qui leur donna une autre raison de lutter contre cette mesure imposée par les autorités de Vichy.

e) Les réfractaires au STO et les permissionnaires défaillants

La loi du 16 février 1943 instaura le Service du Travail obligatoire (STO), nouvelle étape dans la collaboration de l'Etat français avec l'occupant. Cette réquisition de la main-d'œuvre au service de l'Allemagne marqua une rupture profonde entre le

¹ R. Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 167.

² R. Spina, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017, p. 166.

³ F 22 2024, AN, note du secrétariat général à la main-d'œuvre du 7 mars 1944 citée par Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, op. cit., p. 470.

régime de Vichy, organisateur de ce travail forcé, et la population française dont une frange importante était directement concernée puisque, selon les estimations, entre 650 000 et 700 000 personnes sont parties travailler en Allemagne, sans compter les innombrables réfractaires¹. « *Le rejet du STO constitue un phénomène massif, interclassiste et universel, qui va progressivement ressouder un pays divisé* »². Les réfractaires étaient nombreux, mais ils n'étaient pas tous résistants. Certains choisirent la clandestinité pour échapper à la mobilisation, vivant par conséquent sans carte d'alimentation, et d'autres optèrent pour la clandestinité et la lutte armée notamment en rejoignant les maquis.

« Art. 1^{er}. Pour tout Français ou ressortissant français du sexe masculin, âgé de plus de vingt ans et résidant en France, les obligations résultant des dispositions des titres Ier et III de la loi du 4 septembre 1942³ relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre comportent notamment l'exécution d'un service du travail obligatoire.

Art. 2. Le service du travail obligatoire sera effectué par année d'âge ou fraction d'année d'âge.

La durée du service du travail obligatoire est fixée à deux ans. Toutefois, cette durée pourra être réduite par décret pris en conseil des ministres.

Art. 3. Le service obligatoire pourra être accompli dans l'emploi occupé à la date de l'appel lorsque cet emploi est conforme aux besoins du pays.

¹ 650 000 selon Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération*, Paris, Seuil, 1979, p. 177.

701 758 selon Raphaël Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 178.

² R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 112.

³ « *Parmi les Français et les ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante, et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation* ».

Journal officiel du 13 septembre 1942, p.3122 cité par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 193.

Les jeunes gens astreints au service obligatoire du travail bénéficieront des mêmes conditions de travail et de salaire que les travailleurs libres occupant les mêmes emplois »¹.

Le décret du 16 février 1943 précisa les modalités d'application de la loi du même jour :

« Art. 1^{er}. Tous les Français et ressortissants français du sexe masculin résidant en France et appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

- *Homme né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1920 ;*
- *Homme né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1921 ;*
- *Homme né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1922,*

sont astreints à un service du travail d'une durée de deux ans qu'ils pourront être tenus d'exécuter à partir de la date de publication du présent décret.

Toutefois, cette durée sera réduite d'un temps égal au temps déjà passé dans les Chantiers de la Jeunesse ou aux armées »².

Quelques professions mettaient à l'abri les personnes qui les exerçaient dans des entreprises ou des secteurs prioritaires pour l'Allemagne. Ainsi, les mineurs ou les agents de police étaient considérés comme essentiels à la production de charbon à destination de l'Allemagne ou au maintien de l'ordre public. Des exemptions étaient accordées aux requis qui exerçaient ces professions. Des réfractaires au STO afin de régulariser leur situation se firent embaucher dans les mines. Ils échappèrent de la sorte à la réquisition. Au 21 mai 1943, 1 863 jeunes des classes visées par la loi s'étaient fait engager dans les houillères du Centre-Midi dans le Gard³.

¹ *Journal officiel* du 17 février 1943, p.461 cité par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 221.

² Décret du 16 février 1943 cité par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 222.

³ F. Sugier, M. Vézilier, *Le Gard dans la guerre (1939-1945)*, op. cit., p. 244.

Face à ces contournements légaux de la loi, le régime durcit l'application de celle-ci en limitant et en luttant contre les exemptions ou les sursis comme celui accordé aux étudiants, disposant d'un sursis pour terminer leur année universitaire, qui fut ramené du 1^{er} septembre au 1^{er} juillet 1943¹.

« Le 15 mai, le Conseil des ministres décide de supprimer toutes les exemptions d'une classe d'âge, et d'envoyer intégralement en Allemagne les jeunes nés en 1922. 100 000 sont encore présents en France à cette date, dont 80 000 aptes au départ. En ajoutant les 150 000 non exemptés des classes 1920 et 1921, 230 000 hommes partiraient : nul besoin dès lors de choquer la population en puisant dans les classes plus âgées, déjà saignées par la loi du 4 septembre 1942, ni de promulguer une nouvelle loi. Par sécurité, le Conseil étend la loi du 16 février aux natifs du quatrième trimestre 1919, seuls de leur classe à n'avoir pas accompli leur service militaire. Mathématiquement, le succès de l'action est garanti. Politiquement, c'est devoir sacrifier les jeunes des Chantiers de la Jeunesse, raccourcir les sursis étudiants, et heurter la paysannerie : 80 000 agriculteurs nés en 1922 devront quitter la France. [...] Le 19 mai, au siège du Commissariat général aux chantiers à Châtel-Guyon, une réunion autour du commissaire, le général de La Porte du Theil, fixe les modalités de l'envoi direct au STO des 24 000 jeunes libérables en juin. Vichy va sacrifier au STO l'un des fleurons de sa Révolution nationale : 16 300 victimes partent à partir du 28 mai »².

Le STO frappait les hommes de 18 à 50 ans. Par le décret du 16 février 1943, les jeunes nés en 1920, en 1921 et en 1922 étaient appelés en priorité à un service de deux ans. Ces jeunes hommes avaient alors entre 21 et 23 ans ou allaient les avoir au cours de l'année. Le 31 mai 1943, c'était le tour de ceux qui étaient nés en 1919³. Lors de la dernière « action Sauckel », au début de l'année 1944⁴, le recrutement fut élargi. La loi

¹ Circulaire du 18 mai 1943, D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 224.

² R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 128-129.

³ G. Bouladou, *Les Maquis du massif central méridional 1943-1944*, op. cit., p. 85.

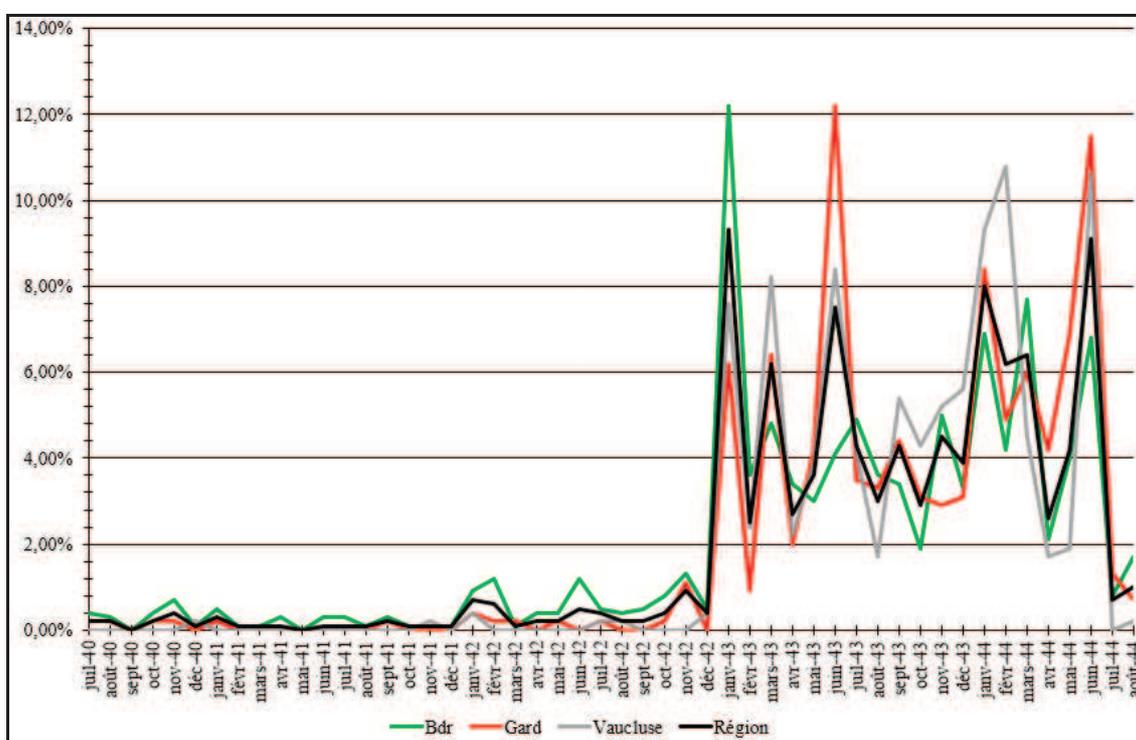
⁴ La première « action Sauckel » aboutit à la mise en place de la Relève en juin 1942, la deuxième en janvier 1943 provoqua la création du STO, la troisième eut lieu en avril 1943 et la dernière en 1944.

R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 178.

du 1^{er} février 1944 étendit le STO aux 16-60 ans et aux femmes de 16 à 45 ans sans enfant¹.

Afin de mesurer l'impact du STO dans l'entrée en Résistance, nous avons réalisé un graphique qui lie la date d'engagement des premières classes touchées, nées entre 1920 et 1922², que nous avons comparée avec la chronologie des différentes réquisitions, en supposant que la loi créant le STO ne commence à avoir des effets réels qu'à partir du mois de mars 1943.

Graphique 15 : Date d'engagement des résistants français nés entre 1920 et 1922



Sans pouvoir déterminer toutes les motivations de ces classes d'âge, le graphique se scinde très nettement en deux parties, une avant 1943 et l'autre à partir de 1943. Avant le mois de mars 1943, seuls 28,2% de ces jeunes ont rejoint la Résistance dans les

¹ G. Bouladou, *Les Maquis du massif central méridional 1943-1944*, op. cit., p. 86.
R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 162.

² Seulement les hommes français. Il faut aussi tenir compte des exemptions pour les Juifs. Les autres exemptions (soutiens de famille, gendarmerie et garde, police d'Etat, sapeurs-pompiers, mineurs de fond, etc.) ont été laissées de côté à cause des multiples restrictions et conditions rajoutées par le régime de Vichy et parce que toutes les professions n'étaient pas connues pendant la guerre.

Bouches-du-Rhône et ils étaient encore moins nombreux dans le Gard et le Vaucluse (10,8% et 11,6%), soit 19,1% pour la région. Un des sommets de leur engagement dans toute la région est le mois de janvier 1943 qui précède d'un mois l'instauration du STO, au moment des grandes rafles marseillaises et du délitement de la Wehrmacht à Stalingrad. Le contexte régional de répression, entre autres, interagit avec l'état d'esprit général de la population. Un deuxième pic, plus faible que le précédent, apparaît ensuite en mars 1943 et il est fort possible que les premières réquisitions du STO en soit la cause déterminante.

Le troisième pic, en juin 1943, dépasse celui de mars. Les besoins croissants des Allemands en main-d'œuvre ont provoqué la troisième « action Sauckel » qui débuta en juin (décision prise dès le mois d'avril). Celle-ci entraîna une intensification des réquisitions et des modifications des conditions d'application de la loi du 16 février, les exemptions étaient réduites dès le mois de mai 1943 pour des départs en juin, ce qui se traduirait par une croissance des réquisitions en juin.

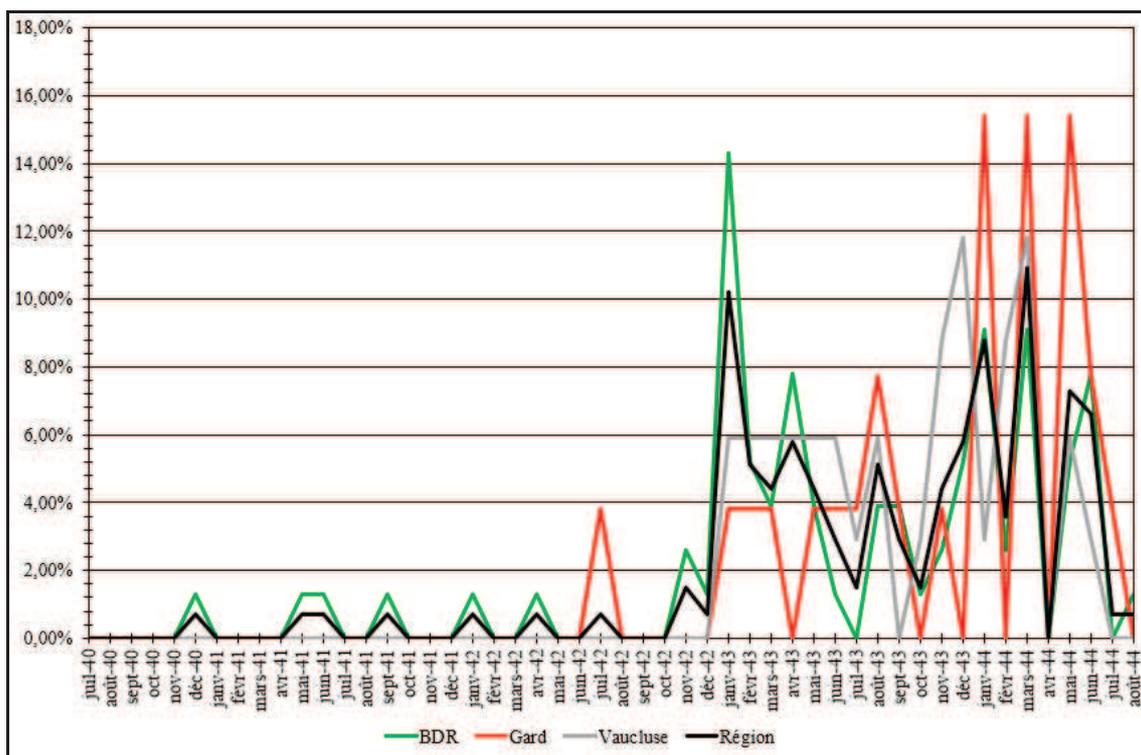
Enfin, le début de l'année 1944, correspondant à une nouvelle campagne de recrutement pour le STO, et le Débarquement du 6 juin 1944 correspondent aux derniers pics observables. Le STO semble donc avoir eu un fort impact sur ces jeunes qui couraient le risque d'être requis, mais le contexte local et l'évolution de la guerre, qui pouvait faire espérer une victoire de plus en plus certaine des Alliés, ne doivent pas être négligés pour autant. Notons que la date de réfractariat n'était pas forcément synchrone de celle du début de l'action résistante. Il fallait parfois un certain temps entre le début du réfractariat et un engagement dépassant la simple clandestinité. « *Le choix du réfractariat d'emblée doit être fait rapidement, le délai de convocation étant d'une semaine environ. Tout quitter, trouver un hébergement clandestin, se procurer de faux papiers et des cartes d'alimentation, changer de vie, devenir un hors-la-loi en si peu de temps n'était pas facile ni même possible pour bon nombre de requis* »¹. Si le réfractaire n'avait pas anticipé sa réquisition, le délai pour se retourner était court pour passer dans

¹ M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche globale et statistique » in B. Garnier, J. Quellien, F. Passera (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich. Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, organisé par le Centre de recherche d'histoire quantitative*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, p. 497.

l'illégalité ou dans la Résistance. En une semaine, pouvait-on réellement rencontrer le contact nécessaire pour gagner la cause de la Résistance ?

En considérant à présent les résistants nés lors du dernier trimestre de l'année 1919, le constat global est identique avec deux périodes, avant et après 1943, et un pic en janvier 1943 dans les Bouches-du-Rhône. Cependant, la réquisition de cette classe à partir de mai 1943 ne suscita pas un fort accroissement des engagements avant le mois d'août soit parce qu'il n'y a aucune corrélation, soit parce qu'il n'y avait pas de synchronisation entre le début du réfractariat et l'entrée dans la Résistance comme nous venons de le dire.

Graphique 16 : Date d'engagement des résistants français nés lors du dernier trimestre 1919



Ce décalage chronologique s'expliquerait par les mesures coercitives prises à l'encontre des réfractaires qui ont été renforcées au fil des mois. Dans la loi du 16 février, l'article 5 prévoit que « toute personne qui enfreint la présente loi ou les

mesures prises pour son application est passible d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 200 à 1 000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement qui pourront être portées au double en cas de récidive »¹. A la suite de l'augmentation des défaillances, la loi du 11 juin 1943 les sanctionnait plus gravement : internement administratif ou amende de 10 000 à 100 000 francs pour les réfractaires ou les personnes venant à leur secours². Ce durcissement de la répression était le signe d'une impuissance du gouvernement de Vichy et d'un sérieux manque de respect de la part de ceux qui ignoraient leurs convocations pour le STO. Une loi respectée n'aurait pas eu besoin d'être répétée plusieurs fois ni d'être consolidée par un arsenal de mesures de plus en plus punitives contre les fraudeurs.

« L'été 1943 marque la ligne de partage des eaux. Les départs s'effondrent soudainement, en juillet et surtout en août. D'octobre 1942 à juillet 1943, ils s'établissaient à plus de 2 000 par jour ; d'août 1943 à juillet 1944, ils passent de 250 à 280 par jour. [...] Il est des moments dans l'histoire d'une société où le comportement collectif change avec une netteté qui dépasse les choix d'une somme d'individus, et où certains phénomènes sociaux prennent l'allure d'une lame de fond irrésistible. Travaillée et aidée par la Résistance, dégoûtée d'un Vichy discrédité, ayant achevé de mettre au point mille stratagèmes pour éviter le départ, bref ayant comme décidé inconsciemment après une lente maturation que le départ n'était plus possible, la société semble avoir pris conscience à la fois de la possibilité et de la force du refus de masse. Il était facile d'isoler et de cibler 5 ou 10% de défaillants. Mais si 90 ou 95% des convoqués refusent de se présenter au départ³, ni Vichy ni les Allemands ne peuvent plus rien, sauf à déclarer la guerre à la société entière. Il leur faudrait pour cela des effectifs colossaux dont ils ne disposent pas, et risquer des troubles graves qu'ils souhaitent s'épargner. Désobéir au STO relève dès lors moins d'un choix

¹ *Journal officiel* du 17 février 1943, p.461 cité par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français », op. cit., p. 222.*

² Loi du 11 juin 1943 sanctionnant les obligations relatives au service du travail obligatoire. *Journal officiel* du 12 juin 1943, p.1 601 citée par D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français », op. cit., p. 226.*

³ Pour le Gard, Armand Cosson avance également le chiffre de 90% en juin 1943 et au total sur 10 200 réquisitions, seuls 2 250 habitants du Gard sont partis au STO. Ainsi, 7 950 auraient été réfractaires. Ce chiffre montre que tous les réfractaires n'ont pas rejoint la Résistance car même si notre échantillon est incomplet, avec 2 961 personnes de tous âges, nous sommes loin des 7 950 réfractaires ! A. Cosson, *Nîmes et le Gard dans la guerre 1939-1945, op. cit., p. 94.*

individuel et de stratégies personnelles : l'individu qui refuse se sent porté et protégé par le choix de la masse. Le temps de la peur a passé. Ou en tout cas, la peur n'est plus efficace.

Les polices ne font plus de zèle, et leurs contrôles ne servent plus à rien : la société refuse de dénoncer des réfractaires que leur masse croissante rend de surcroît impossible à rechercher. Les autorités, même allemandes, sont lasses de n'attraper que du vent »¹.

On constate une baisse de l'engagement à l'été et à l'automne 1943 pour les natifs de 1920 à 1922, les réfractaires se contentant de demeurer cachés en attendant des jours meilleurs. La suspension des départs pour l'Allemagne, acceptée le 16 octobre 1943 jusqu'au 1^{er} janvier 1944², favoriserait également des taux d'engagement dans la Résistance faibles à l'automne. Pour les natifs de 1919, les courbes dans les trois départements sont très différentes avec de nombreux à-coups.

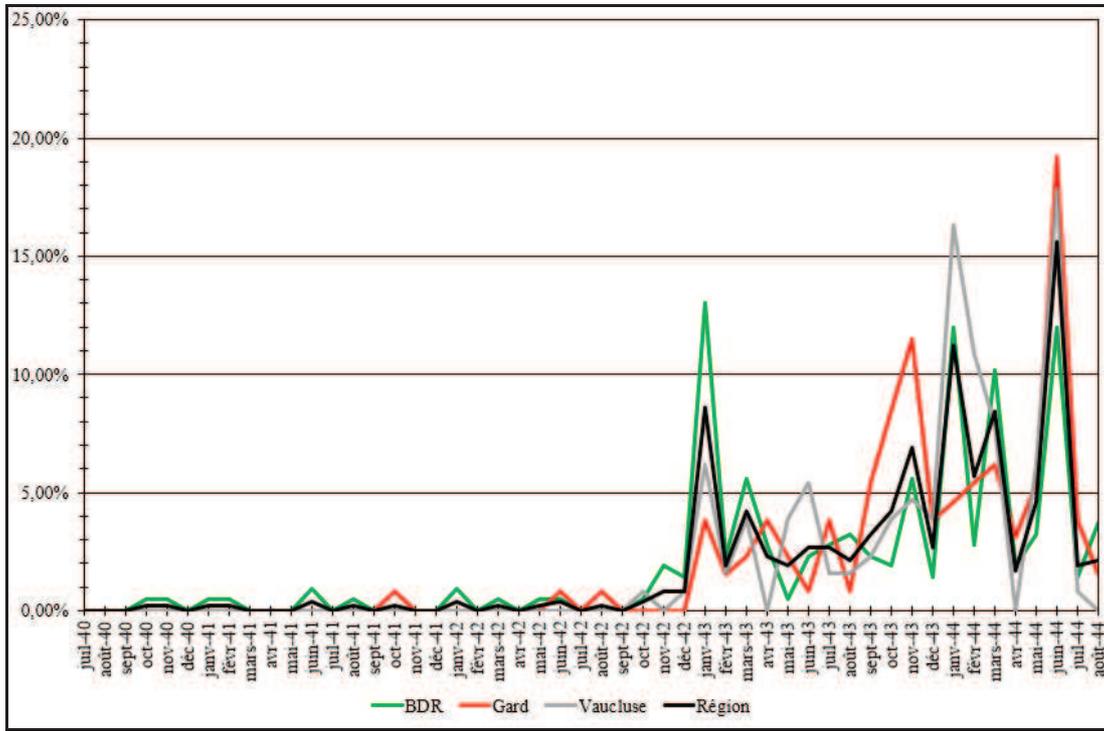
Pour mieux prendre en considération le rôle du STO dans les motivations, poursuivons la démonstration avec les autres classes concernées. Le recensement de la classe 1943 commença en octobre 1943 et celui de la classe 1944 en janvier 1944. Comme pour les classes précédentes, 1943 a été une année de transition avec le pic de janvier. Le STO a eu peu d'incidence au départ puisque ces classes n'étaient pas concernées puis la courbe du graphique 17 s'élève à nouveau au moment du recensement de la classe 1943 à l'automne ainsi qu'en janvier 1944 lors de la relance des réquisitions exigées par la quatrième « action Sauckel » et du recensement de la classe 1944. L'événement le plus déterminant a été le Débarquement allié.

¹ R. Spina, *Histoire du STO*, *op. cit.*, p. 144-145.

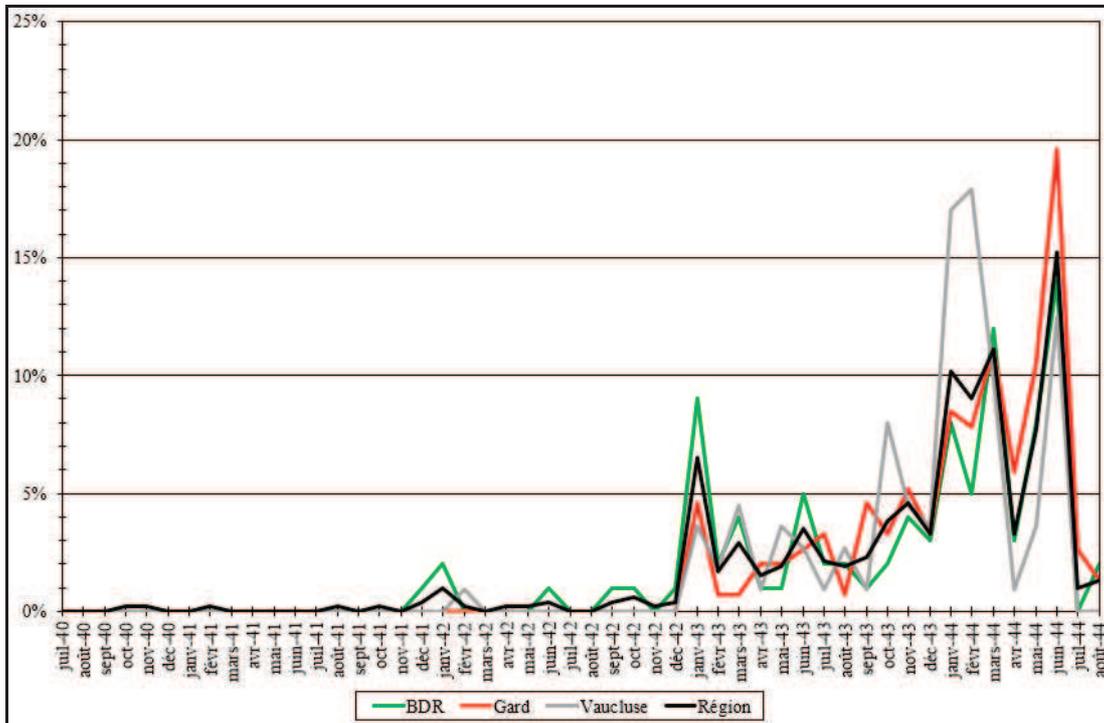
Un bémol doit être apporté à propos des autorités allemandes. Elle n'attrapait pas que du vent et le 1^{er} juillet 1943, elles attaquèrent le maquis d'Aire-de-Côte dans les Cévennes regroupant 39 réfractaires au STO. La répression fut sanglante contre les 67 maquisards : 7 morts, 3 disparus, 1 Allemand et 1 Autrichien fusillés ensuite à Paris et une quarantaine de prisonniers déportés dont 15 morts en déportation et deux autres peu après leur libération.

² R. Spina, *Histoire du STO*, *op. cit.*, p. 154.

Graphique 17 : Date d'engagement des résistants français nés en 1923



Graphique 18 : Date d'engagement des résistants français nés en 1924



Nous pouvons conclure que le STO a bien été une motivation des résistants sans oublier que le déroulement de la guerre favorable aux Alliés favorisa une Résistance plus massive ainsi que le mécontentement grandissant à l'encontre du gouvernement de Vichy et de ses mesures de plus en plus impopulaires. L'espoir suscité par le Débarquement provoqua un afflux des jeunes dans la Résistance.

Tableau 83 : Nombre de jeunes des classes 1939/4 à 1944 dans la Résistance¹

Classes ²	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1939/4	77	0,8%	26	1%	34	1%	137	0,9%
1940	300	3,3%	140	5,3%	145	4,5%	585	3,9%
1941	300	3,3%	155	5,9%	188	5,8%	643	4,3%
1942	173	1,9%	174	6,6%	142	4,4%	489	3,2%
1943	224	2,4%	132	5%	135	4,1%	491	3,3%
1944	216	2,3%	156	5,9%	114	3,5%	486	3,2%
Total	1 290	14%	783	29,8%	758	23,3%	2 831	18,8%

Combien de réfractaires ont-ils rejoint la Résistance ? Cette question est quasiment sans réponse parce qu'il faudrait parvenir à identifier les réfractaires et ensuite connaître le nombre de résistants. Yannick Rodrigues avance le chiffre de 27% de réfractaires devenus résistants pour le Vaucluse³. Les classes d'âge visées par le STO représentaient presque un tiers des effectifs de la Résistance gardoise, à peu près un quart dans le Vaucluse, seulement un septième dans les Bouches-du-Rhône et environ un cinquième dans la région. Les chiffres du Gard et du Vaucluse ne sont pas très éloignés des 25% des résistants français en 1944, nés entre 1920 et 1924, présentés par Raphaël Spina pour l'année 1944⁴.

¹ Par rapport à l'ensemble des résistants des trois départements dont la date de naissance est connue.

² Ne sont concernés par le STO que des hommes de nationalité française et non juifs. Les femmes, les Juifs et les étrangers n'ont pas été comptabilisés dans ces six classes.

³ A partir d'un échantillon de 100 dossiers de réfractaires, « 27% des réfractaires disposent d'une attestation d'appartenance à un mouvement de Résistance ».

Y. Rodrigues, *Le STO en Vaucluse, une jeunesse déchirée*, Mazan, Etudes comtadines, 2006, p. 98.

⁴ R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 304.

Néanmoins, toutes ces personnes n'étaient pas réquisitionnables selon leur profession ou diverses exemptions. Par précaution ou par anticipation de modification de la loi comme ce fut maintes fois le cas, certains se sentirent menacés directement par cette épée de Damoclès qui pesait au-dessus de leur tête et ils choisirent la lutte clandestine en supposant que leur tour viendrait tôt ou tard.

Dès lors, le STO a eu une incidence sur l'engagement, mais il n'était pas l'unique raison puisque seuls 18,8% des résistants de la région auraient pu être ciblés directement¹, quasiment les mêmes valeurs que pour le mouvement Défense de la France dont 18,73% des membres appartenaient aux classes d'âge réquisitionnables et 9,87% étaient réellement des assujettis ayant rallié le mouvement entre février et juin 1943². « *Les militants rallient rarement la Résistance pour fuir le STO ou parce qu'ils tablent sur la victoire alliée. Ils choisissent en hommes libres de se battre contre une occupation jugée intolérable, et l'engagement répond à un choix positif* »³. Selon Raphaël Spina, « *être simultanément réfractaire et résistant est loin de signifier automatiquement que l'on est résistant parce que réfractaire* »⁴. Jacqueline Sainclivier aboutit, elle aussi, aux mêmes conclusions. « *Toutes les études soulignent la croissance parfois spectaculaire de la résistance organisée en 1943-1944. Doit-on pour autant l'attribuer au STO ? On vient de voir que vraisemblablement les réfractaires ne l'alimentèrent que partiellement. [...] La conjoncture internationale et nationale y fut pour beaucoup. En 1943, la défaite de la Wehrmacht à Stalingrad, le débarquement allié en Sicile, la libération de la Corse firent que la libération devenait plus réelle* »⁵.

Dans les dossiers consultés, quelques résistants se présentaient en tant que réfractaires au STO sans que cela fût vraiment avéré en raison d'un emploi les protégeant. Le titre de réfractaire a été créé par la loi du 22 août 1950 pour valider le réfractariat. « *Ce titre est attribué, aux personnes qui ont refusé de répondre à un ordre*

¹ Une mise en garde s'impose : toutes les personnes touchées par le STO n'ont pas été que des jeunes gens.

² O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op. cit., p. 175-176.

³ *Ibid.*, p. 175.

⁴ R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 304-305.

⁵ J. Sainclivier, « La Résistance et le STO » in B. Garnier, J. Quellien, F. Passera (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich. Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, organisé par le Centre de recherche d'histoire quantitative*, op. cit., p. 533.

de réquisition, se sont évadées de leur lieu d'affectation, ont refusé de rejoindre leur affectation à l'issue d'une première permission, se sont soustraites préventivement à la réquisition. Ces personnes doivent avoir vécu en marge des lois et règlements de l'époque »¹. Comme pour le titre de CVR, tous les réfractaires n'ont pas fait de démarches pour obtenir ce titre ou les ont accomplies dans leur département de résidence après la guerre. Une procédure très stricte était appliquée selon les principes de la loi du 22 août 1950 avec une durée minimale de réfractariat². « Il convient d'établir la matérialité de la réquisition, convocation, avis d'affectation ou de mutation, carte de travail du STO, certificat du maire de la commune de résidence ou du dernier employeur avant la réquisition) et du réfractariat (abandon volontaire de l'entreprise ou du domicile, marginalité au regard des lois et règlements de Vichy) ; de prouver l'existence de recherches ou de poursuites de la part de l'administration française ou allemande dans le cas de réfractariat préventif ou postérieur au 5 mars 1944 ; [...] de ne pas avoir eu sous l'Occupation " un comportement contraire à l'esprit de la Résistance française " »³.

Une telle procédure explique pourquoi de nombreux dossiers ont été rejetés par les services de l'ONAC, le plus souvent pour le motif suivant : « *L'intéressé n'ayant pas été réfractaire durant trois mois, au moins, avant le 6 juin 1944, en raison de son engagement dans un secteur protégé, ne remplit pas les conditions de durée de réfractariat fixée par l'article L.298 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la guerre* »⁴. Tous les dossiers de réfractaires du Gard et du Vaucluse (soit 121 cotes au total)⁵ ont été dépouillés, mais pas ceux des Bouches-du-Rhône par manque de temps (96 cotes)⁶.

¹ Site Internet de l'ONAC, consulté le 21 mai 2018 :

<http://www.onac-vg.fr/fr/missions/autres-titres-et-statuts/>

² Voir la loi dans l'annexe n°18.

³ M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire : essai d'approche globale et statistique », art. cit., p. 495-496.

⁴ Décision relevée dans les dossiers de réfractaires.

⁵ 1235 W 371 à 402, AD Gard, Dossiers d'attribution et de rejet du titre de réfractaire au STO.

1207 W 1 à 90, AD Vaucluse, Dossiers de personnes contraintes au travail en pays ennemi et dossiers de réfractaires.

⁶ Les premières cotes ont été compulsées mais peu de correspondances avec les résistants du département ont été trouvées ce qui a incité à laisser de côté cette source, faute de temps. Le fichier aurait pu être une solution de repli mais il y avait quand même 10 cotes à consulter.

2 159 W 724 à 802, Dossiers de demande du titre de réfractaire au STO (1960-1982).

2 159 W 506 à 515 : Fichier des réfractaires au STO (1954-1982).

Parmi les réfractaires, quatre catégories existaient « *en fonction des circonstances les ayant amenés à se soustraire à une mesure de contrainte au travail en Allemagne ou en France : les réfractaires s'étant soustraits préventivement à une mesure de réquisition ; les réfractaires ayant refusé de répondre à un ordre de réquisition résultant des lois du 4 septembre 1942, du 16 février 1943 et du 1^{er} février 1944 ; les réfractaires s'étant évadés du lieu d'affectation ; les réfractaires ayant refusé de rejoindre le lieu d'affectation à l'issue d'une première permission* »¹.

Michel Boivin a travaillé sur un échantillon de 4 353 personnes ayant le statut de réfractaires provenant de 22 départements. Afin d'avoir un échantillon cohérent par rapport au sien, nous avons retenu uniquement les personnes ayant une carte de CVR ou une carte de combattant au titre de la Résistance (A 137) dans le Gard et le Vaucluse et un dossier de réfractaire dans le même département. Dans le Gard, 11,2% des résistants reconnus par un titre se disaient réfractaires dans leur dossier ou postulèrent au titre de réfractaires mais seulement 2,4% ont obtenu ce titre et parmi eux, 17,9% avaient été envoyés au STO et pour différentes raisons, ils n'ont pas achevé leur mission². Dans le Vaucluse, 12,6% des résistants reconnus par un titre prétendaient être réfractaires, 3,8% ont obtenu ce titre et parmi eux, 14,9% étaient partis au STO et ils ont pu s'en échapper³.

Le refus de la réquisition a concerné 82,1% des personnes reconnues résistantes et réfractaires du Gard et 85,1% du Vaucluse, les permissionnaires défaillants (14,3% et 11,9%) et les évadés (3,6% et 3%). La catégorie des refusants du Gard et du Vaucluse est supérieure aux estimations de Yannick Rodrigues (67% de refusants)⁴ et de Michel Boivin (59% de refusants) et les autres groupes sont par conséquent inférieurs à ses

¹ M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire », art. cit., p. 495.

² Sur un échantillon de 1 165 personnes, 130 résistants prétendent être des réfractaires, 28 ont le titre de réfractaire dont 5 sont partis en Allemagne et ont ensuite déserté. D'autres personnes de notre échantillon global (2 691 individus) ont le titre de réfractaire sans avoir la carte de CVR ou la carte A 137.

³ Sur un échantillon de 1 772 personnes, 223 résistants prétendent être des réfractaires, 67 ont le titre de réfractaire dont 12 sont partis en Allemagne et ont ensuite déserté. D'autres personnes de notre échantillon global (3 337 individus) ont le titre de réfractaire sans avoir la carte de CVR ou la carte A 137.

⁴ A partir d'un échantillon de 100 dossiers de réfractaires.

Y. Rodrigues, *Le STO en Vaucluse, une jeunesse déchirée*, op. cit., p. 92.

données (33% de permissionnaires défaillants et 8% d'évasions pour Michel Boivin)¹. « Les évasions, rares parce que difficiles à réaliser en raison des surveillances à déjouer, des distances à parcourir, des obstacles à surmonter, relèvent très souvent de l'odyssée »². Les quelques évasions rencontrées ont eu lieu le plus souvent en gare lors des transferts.

Tableau 84 : Causes de désertion du STO des résistants

Désertions	Résistants du Gard		Résistants du Vaucluse		Travailleurs du Vaucluse ³	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Evasions ⁴	2	12,5%	9	34,6%	9	16,1%
Permissionnaires défaillants	13	81,3%	15	57,7%	35	62,5%
Rapatriés sanitaires	1	6,3%	2	7,7%	12	21,4%
Total	16⁵	100%	26	100%	56	100%

Pour une meilleure représentativité, élargissons momentanément l'échantillon pour les désertions à tous les résistants de notre base de données partis au STO ayant ou non le statut de combattant de la Résistance ou de réfractaires. Alors, la principale cause de désertion était les permissionnaires (maladie fictive, un proche décédé ou malade, mariage, naissance, etc.) qui au terme de leur période de repos ne repartaient pas. Dans le Vaucluse, les évasions étaient surreprésentées tandis que les permissionnaires défaillants et surtout les rapatriés sanitaires étaient sous-représentés dans les causes de désertion. Le phénomène des permissionnaires défaillants n'était pas marginal en

¹ M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire », art. cit., p. 497.

En prenant les personnes reconnues réfractaires sans forcément avoir eu un titre combattant de la Résistance (33 individus contre 28 précédemment dans le Gard et 75 contre 67 dans le Vaucluse), les proportions varient assez peu, les refusants représentent 84,8% des réfractaires dans le Gard et 82,7% dans le Vaucluse, les permissionnaires défaillants 12,1% et 13,3% et les évadés 3% et 4%.

² M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire », art. cit., p. 498.

³ Y. Rodrigues, *Le STO en Vaucluse, une jeunesse déchirée*, op. cit., p. 75.

⁴ Le terme est flou, était-ce une réelle évasion lors des transferts, depuis le Reich ou était-ce un permissionnaire non reparti ?

⁵ Pour quatre autres résistants, la cause de la désertion n'est pas connue.

France, 40% des permissionnaires sont devenus réfractaires entre le 1^{er} mai et le 31 août 1943¹.

Grâce à ces dossiers de réfractaires, le délai entre le début du réfractariat et l'engagement dans la Résistance est calculable. Il était en moyenne de 58 jours pour les résistants réfractaires du Gard et de 50 jours dans le Vaucluse. Il faut souligner que quelques-uns ont été résistants avant d'être réfractaires c'est-à-dire qu'ils avaient anticipé leur réquisition ou qu'ils avaient d'autres motivations. « *D'autres facteurs que le STO jouent dans la surreprésentation des jeunes : leur disponibilité, leur désir de liberté, leur sens de l'absolu, le peu d'attractivité du régime de Vichy ou des Chantiers de la Jeunesse* »².

Une approche sociologique comparative peut être menée entre les réfractaires de l'échantillon national de Michel Boivin et les quelques résistants réfractaires du Gard et du Vaucluse.

Les trois catégories socio-professionnelles qui ont fourni le plus de réfractaires sont identiques (ouvriers, employés et cultivateurs) mais pas dans le même ordre d'importance. Les ouvriers sont presque majoritaires parmi les réfractaires en France (48,8% des effectifs) et même s'ils sont en tête chez les résistants réfractaires du Vaucluse (38,8%), les cultivateurs ne sont pas très loin derrière (31,3%). Dans le Gard, les cultivateurs sont les plus nombreux (42,9% des résistants réfractaires), devant les ouvriers (28,6%) et les employés (10,7%). Les autres catégories socio-professionnelles ont des pourcentages assez faibles localement et nationalement, à l'exception des militaires et des policiers parmi les résistants réfractaires (10,7% dans le Gard et 10,4% dans le Vaucluse).

¹ R. Spina, *Histoire du STO*, op. cit., p. 145.

² *Ibid.*, p. 306.

Tableau 85 : Catégories socio-professionnelles comparées des résistants réfractaires et des réfractaires en France

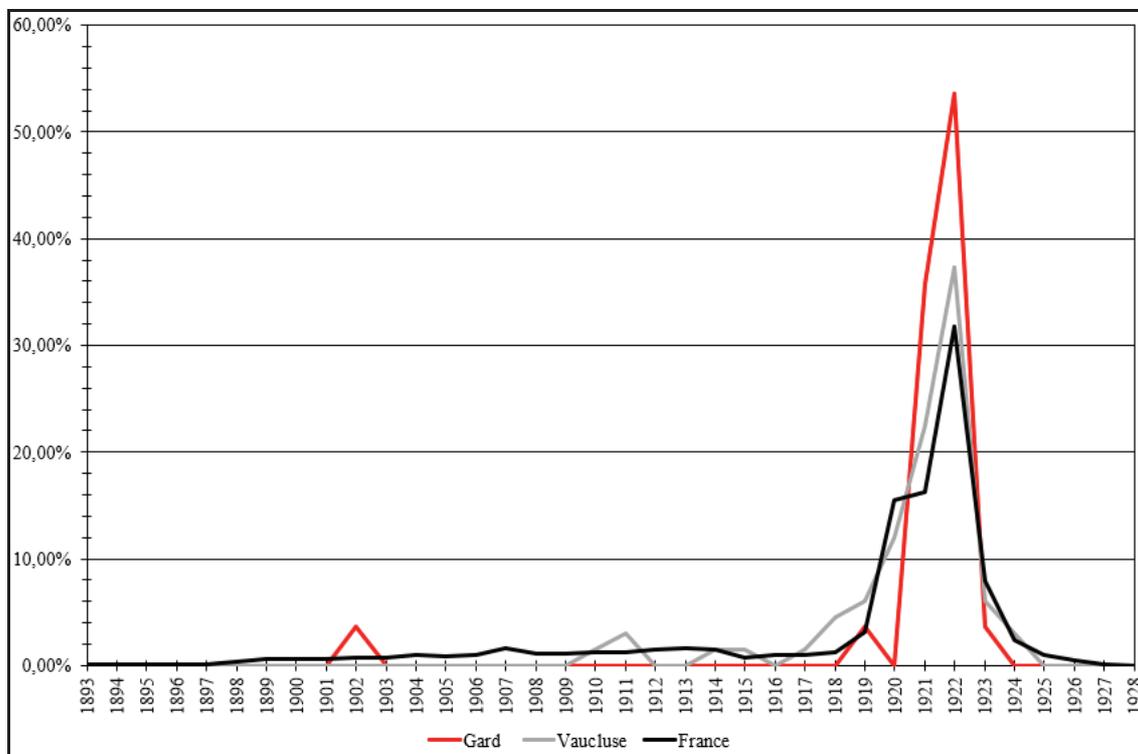
Catégories socio-professionnelles	Résistants du Gard		Résistants du Vaucluse		Réfractaires en France ¹	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ouvriers	8	28,6%	26	38,8%	2 091	48,8%
Cultivateurs	12	42,9%	21	31,3%	873	20,4%
Employés	3	10,7%	7	10,4%	833	19,5%
Cadres	0	0%	0	0%	135	3,2%
Etudiants	0	0%	2	3%	102	2,4%
Chantiers de la Jeunesse	1	3,6%	2	3%	85	2%
Militaires et police	3	10,7%	6	9%	41	1%
Marins pêcheurs	0	0%	0	0%	33	0,8%
Sans profession	0	0%	0	0%	30	0,7%
Commerçants	0	0%	3	4,5%	27	0,6%
Artisans	1	3,6%	0	0%	26	0,6%
Professions libérales	0	0%	0	0%	7	0,2%
Total	28	100%	67	100%	4 283	100%

Les années de naissance des réfractaires en France² ont une plus grande amplitude dans le temps que celles des résistants réfractaires du Gard et du Vaucluse. Les classes 1940-1943 sont le plus concernées (92,9% des résistants réfractaires du Gard, 77,6% dans le Vaucluse et 71,4% des réfractaires français). Les résistants réfractaires du Gard étaient les plus jeunes.

¹ M. Boivin, « Les réfractaires au travail obligatoire », art. cit., p. 506.

² *Ibid.*, p. 507.

Graphique 19 : Années de naissance comparées des résistants réfractaires et des réfractaires en France



Si nous avons le cas de personnes parties au STO puis devenues résistantes, nous avons aussi le cas de quelques résistants du Vaucluse qui ont été arrêtés lors d'un coup de filet de la Gestapo et qui ont été envoyés au camp de travail de Linz pour le compte du STO ou en déportation. Robert Garcin¹ « a été arrêté dans son bureau, situé à son domicile de Fontaine-de-Vaucluse, le matin du 16 septembre 1943, par la Gestapo. Le même jour, à la même heure, 115 autres résistants, maires ou conseillers municipaux de l'arrondissement d'Avignon étaient également arrêtés par les services répressifs allemands. Toutes ces personnes appréhendées ont été conduites sur le plateau de la "garrigue", situé entre Morières-lès-Avignon et Châteauneuf-de-Gadagne, où cette concentration avait été organisée »². 30 résistants vauclusiens de notre échantillon ont

¹ Robert Garcin était le père de Jean Garcin, « colonel Bayard », chef régional du Vaucluse des groupes francs. Il est décédé à Buchenwald le 28 mars 1944.

² Rapport du commissaire principal, chef du service départemental des renseignements généraux de Vaucluse à Avignon au préfet de Vaucluse le 13 novembre 1962, p. 2. 21 P 453 674, DAVVC Caen, Dossier de déporté politique de Robert Garcin.

été arrêtés ce jour-là : 17 ont été transférés à Linz, 6 à Buchenwald et 1 à Auschwitz¹. En ajoutant les arrestations se situant entre le 13 septembre et le 6 octobre 1943, 28 résistants devaient être convoyés le 9 octobre à destination de Linz, un seul parvint à s'évader du train en gare de Dijon et ils furent tous considérés comme des requis au STO. Le sort de ces résistants a fait couler beaucoup d'encre après la guerre dans les dossiers d'attribution du titre de déporté ou d'interné résistant parce qu'il n'y avait pas de lien de cause à effet entre leur arrestation et leur action résistante, le camp de Linz était un camp de travail et non pas un camp de concentration, le délai d'internement en France était inférieur à 90 jours, donc tous les dossiers ont été rejetés et ils pouvaient seulement prétendre au titre de personne contrainte au travail. Pour revenir à notre sujet, cet exemple prouve que tous les travailleurs du STO n'étaient pas de jeunes hommes, la moyenne d'âge de ces 28 résistants était de 41 ans, le plus jeune avait 20 ans, tous les autres avaient plus de 30 ans et le plus vieux 53 ans.

Un dernier exemple de résistant envoyé au STO est celui de René Roux, né le 10 juin 1921, originaire du Vaucluse, membre du mouvement Combat à Carpentras à partir du 27 juillet 1942 puis muté à Marseille en décembre 1942. Réfractaire au STO, il a été capturé dans la cité phocéenne le 12 mars 1943 par la Gestapo qui l'envoya travailler en Allemagne malgré une tentative d'évasion en gare d'Avignon. Arrivé à Hof-in-Bayern et interné au Lager Alzemberg, il poursuivit ses actes de Résistance en sabotant les voies ferrées de son lieu de travail et en aidant des prisonniers de guerre œuvrant avec lui à s'évader. Son stratagème découvert en juillet, mis en prison, il fut jugé par le tribunal du peuple de Berlin pour propagande communiste et organisation de sabotage. Il fut condamné à la détention à vie dans un camp de concentration. Le 3 octobre, il arriva à Dachau où il resta jusqu'à sa libération. Il a obtenu la carte de CVR en 1956, le titre de personne contrainte au travail (PCT) et de déporté résistant en 1958².

L'entrée en Résistance a été un processus où intentionnalité et fonctionnalité sont indissociables. *« Les chemins qui conduisent à l'engagement résistant sont multiples, tantôt directs, tantôt tortueux. A l'intérieur des individus comme au sein d'un*

¹ Sur ces sept déportés, un seul est revenu vivant.

² ONAC Vaucluse, Dossier de CVR de René Roux.
1207 W 78, AD Vaucluse, Dossier de PCT de René Roux.
DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de René Roux.

groupe ou d'une nébuleuse, divers ingrédients se mélangent. Motivations croisées et systèmes de référence multiples cohabitent en chacun. Ainsi, se dessinent, selon des dosages subtils des combinaisons singulières qui ne sont jamais figées mais ne cessent, au contraire, d'évoluer au fil du temps »¹.

¹ J. Blanc, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme 1940-1941*, op. cit., p. 250.

Les origines des résistants, leur parcours avant la guerre à travers leurs études, leur expérience militaire et professionnelle, leurs engagements politiques et leurs convictions religieuses ont déterminé certaines trajectoires propres à chaque personne puisque l'histoire familiale et la psychologie des individus jouèrent un rôle indéniable dans leurs intentions de résister tout autant que leurs contacts ou l'évolution de la guerre. Cependant, ces données personnelles, relevant de l'ordre de l'intime, sont difficilement quantifiables et ont souligné les failles d'une étude sociologique se limitant aux seuls dossiers de demande de la carte de CVR ou de reconnaissance de services (homologation, dossiers de pension). L'utilisation de sources en amont de la Résistance (actes de naissance, registres matricules) ou en aval (dossiers de naturalisation¹, quelques témoignages) ne sont ni à ignorer, ni à négliger afin d'élargir les informations à disposition sur le vécu de chaque résistant. Le monde de la Résistance a reproduit toutes les composantes de la sphère sociale de l'époque, même s'il était parfois un miroir déformant de la réalité avec des groupes sociaux en surreprésentation ou en sous-représentation. Des groupes marginaux, par leur poids dans la société, se sont révélés être en surnombre dans la Résistance comme les pupilles de la nation, les réformés ou les enfants naturels. Au-delà des engagements idéologiques et d'une certaine disponibilité, la Résistance s'est appuyée aussi sur des êtres meurtris par la vie qui finalement n'avaient rien à perdre et tout à prouver ou à se prouver. A défaut de suivre complètement les propos d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie dans *Le Chagrin et la pitié*, nous avons mis en évidence un aspect de sa réflexion, celui des personnes inadaptées à la société.

« J'étais déjà un mouton noir... La question de ma classe ! J'avais épousé une Américaine qui était divorcée, qui était d'ailleurs une Roosevelt. J'avais fait beaucoup de choses, j'avais fumé l'opium, j'avais écrit déjà des articles extraordinaires partout et j'étais considéré comme un mouton noir, et parmi les moutons noirs qui ne réussissent pas. Ils sont a contrario de la société quand ils réussissent. Malgré ma faiblesse pour les communistes, le jour où j'ai été ministre, ma famille m'a reconnu. C'est l'essentiel. [...] Je vais dire quelque chose de très méchant pour mes amis et pour moi-même, mais je crois qu'on ne pouvait être résistant que quand on était inadapté. [...]

¹ Parfois en aval selon la date de naturalisation.

Vous n'imaginez pas un vrai résistant qui soit ministre plénipotentiaire, ou colonel, ou chef d'entreprise¹. Ils ont réussi leur vie. Ils la réussiront avec l'Allemand, avec l'Anglais, avec le Russe. Mais nous [...] qui étions des ratés – et j'étais un raté –, eh bien, nous avons les sentiments donquichottes que peuvent avoir les ratés »².

Germaine Tillion s'opposa fermement à cette classification très réductrice :

« Certes, il est amusant de mettre en valeur quelques boutades, et d'Astier de la Vigerie a bien le droit de dire que " les résistants étaient des inadaptés " ; ce fut probablement vrai en ce qui le concernait, mais c'est parfaitement inexact de n'importe quel groupe " engagé ". Un chef de maquis peut expliquer son entrée dans la lutte parce qu'il n'avait pas de beefsteak dans son assiette et qu'il y en avait dans celle des Allemands – autre boutade qui se justifie dans un contexte. Seulement il n'y a pas de contexte dans le film et nous n'en saurons pas plus sur les motivations des " inadaptés " »³.

Sans généraliser cette théorie et en émettant certaines réserves, quelques résistants appartenaient, en effet, à des groupes sociaux mal intégrés dans la société d'avant-guerre (les enfants naturels), à des groupes déracinés (les réfugiés étrangers, les repliés de l'exode, les expulsés de Moselle et d'Alsace), à des groupes stigmatisés par le régime de Vichy (les Juifs, les communistes, les francs-maçons) ou ils souffraient de handicaps ou de complexes (les réformés et les pupilles de la nation). Ils pouvaient être considérés comme des êtres « *inadaptés* » dans le sens où ils étaient marginalisés, en rupture ou en décalage par rapport à la société de l'époque.

Le terme de « *raté* », lui, nous semble cependant exagéré et très péjoratif. Les résistants n'étaient pas tous des « *inadaptés* » mais dans certains cas, cette hypothèse s'est révélée fiable et véridique. En revanche, nous verrons également dans la deuxième

¹ Pourtant des officiers (même deux généraux), des hauts fonctionnaires et des chefs d'entreprise ont été résistants, ne serait-ce que dans notre région d'étude.

² Documentaire et ouvrage de M. Ophuls, *Le Chagrin et la Pitié*, Paris, Editions Alain Moreau, 1980, p. 142-144.

³ G. Tillion, *A la recherche du vrai et du juste. A propos rompus avec le siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 132-133.

partie, à partir des catégories socio-professionnelles des résistants, que certains d'entre eux étaient parfaitement intégrés au tissu social et qu'ils occupaient de hautes fonctions administratives, militaires ou dans leurs sphères professionnelles.

Enfin, il faut se méfier de tous ces chiffres et les considérer avec recul et humilité. Plus de temps et plus de moyens permettraient d'approfondir cette démarche qui reste lacunaire et donc critiquable. Néanmoins, nous avons conscience des changements importants qui sont en cours avec l'ouverture progressive des archives de la Seconde Guerre mondiale sans dérogation et la possibilité de les photographier. Quand nous avons présenté notre maîtrise en 2002, à cause des interdictions liées aux dérogations, seules quelques photocopies avaient été obtenues pour les archives du cabinet du préfet des années 1940 à 1942 qui venaient à peine d'être déclassifiées. Cette thèse débutée en 2011 s'est appuyée sur des archives préfectorales librement communicables et quelques archives mises en ligne, comme les actes d'état-civil avec parfois une indexation très précieuse. A part les dossiers de l'ONAC des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse, tous les autres dossiers administratifs ont pu être photographiés lors de nos séjours à Caen ou à Paris, grâce à la libre communication ou à des dérogations favorisant la reproduction des documents. Sans toutes ces avancées, un tel travail n'aurait pas été possible et les futures générations d'historiens auront certainement plus de facilité à construire des échantillons plus solides ou plus complets. Malgré ces réserves maintes fois répétées, après avoir étudié tout ce qui a précédé ou favorisé l'entrée en Résistance, observons maintenant la Résistance elle-même.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'Université Paul Valéry Montpellier 3

Préparée au sein de l'école doctorale 58
Langues, Littératures, Cultures, Civilisations
Et de l'unité de recherche Centre de Recherches Interdisciplinaires
en Sciences Humaines et Sociales de Montpellier (CRISES)

Spécialité : **Histoire Spécialité Histoire Militaire**

Présentée par **Marilyne Andréo**

**Sociologie de la Résistance méridionale (Gard,
Vaucluse, Bouches-du-Rhône)**

TOME II

Soutenue le mercredi 19 décembre 2018 devant le jury composé de

Mme Alya AGLAN, Professeure en Histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	rapporteuse
Mme Julie LE GAC, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine, Université de Paris-Nanterre	examinatrice
M. Robert MENCHERINI, Professeur en Histoire contemporaine, Université de Provence	président
M. Jean-François MURACCIOLE, Professeur en Histoire contemporaine, Université Paul Valéry Montpellier 3	directeur de thèse
M. Denis PESCHANSKI, Directeur de recherche, CNRS	rapporteur
Mme Jacqueline SAINCLIVIER, Professeure émérite en Histoire contemporaine, Université Rennes 2	examinatrice
M. Gilles VERGNON, Maître de conférences-HDR en Histoire contemporaine, Sciences Po Lyon	examinateur

DEUXIEME PARTIE
L'ENGAGEMENT ET LES ACTIONS
DANS LA RESISTANCE

L'étude des motivations des résistants a mis en évidence des choix idéologiques ou intimes très forts et des voies d'entrée en Résistance complexes, plurielles ou sinueuses. Des trajectoires ou des situations paraissant, de prime abord, antinomiques, allant de l'extrême-droite à l'extrême-gauche de l'échiquier politique, se sont finalement rejointes sur certains points comme la volonté de libérer la France ou vaincre le nazisme. Cependant, elles divergeaient sur les méthodes pour y parvenir (les moyens de la lutte, les types d'organisation, la question épineuse de la sujétion à l'autorité de la France libre, de l'IS, du SOE, de l'OSS, etc.) et sur la préparation de l'après-guerre. Cette diversité des facteurs de l'engagement est le reflet d'une Résistance aux visages multiples qui s'est constituée à différentes dates, à différentes échelles (locales, départementales, régionales, nationales et parfois internationales avec l'affiliation à l'IS, le SOE, l'OSS), comprenant des résistants de tous âges et de nombreuses organisations.

Chapitre 1

L'engagement dans la Résistance

Devenir résistant provoquait une rupture dans la vie des individus, surtout pour ceux qui basculaient dans la clandestinité complète ou pour ceux qui avaient charge de famille puisque celle-ci risquait d'être éclatée ou victime de représailles. Cette entrée en

Résistance correspondait à un instant précis que les dossiers ont tenté de figer avec des dates permettant à l'historien de calculer l'âge des protagonistes. Cet engagement relevait du principe d'intentionnalité ou de fonctionnalité selon si cet engagement était familial, selon la profession exercée et selon de multiples obstacles à surmonter.

« On ne s'étendra pas non plus sur les contraintes d'une existence hors norme, sur les conditions nécessaires pour rendre ce choix possible, et surtout sur la transgression imposée par la plongée dans la clandestinité, au-delà des risques personnels : solitude, rupture avec le métier, la famille et les amis, proches exposés à des représailles, déplacements incessants, lieux de vie et planques toujours provisoires, fausses identités, cohérence à trouver dans le mensonge permanent sur sa propre vie, hantise de la trahison, peur de la torture et angoisse d'y céder... Sur le territoire, en raison de sa nature, et ne serait-ce que pour des questions élémentaires de sécurité, la Résistance organisée a été et ne pouvait être qu'un phénomène minoritaire. Même en écartant les problèmes de logistique et d'armement, pourtant déterminants, les conditions de lutte et le double instrument de répression – occupants et Vichy – étaient incompatibles avec l'accueil éventuel et la prise en charge d'effectifs massifs »¹.

1) La date d'engagement et l'âge à l'engagement

Ces deux critères observés à partir des dossiers administratifs ont été utilisés pour déterminer une chronologie de la Résistance et percevoir sur la durée de la guerre quelques moments clés. La date d'engagement retenue était celle qui figurait sur les certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'Intérieur (CAFFI), à la Résistance intérieure française (CARIF) ou aux Forces françaises combattantes (CAFFC) et, pour ceux qui ne bénéficiaient pas de ce document, justifiant de différentes attestations, c'était celle qui était mentionnée dans l'extrait de délibération de la commission départementale, accompagnée d'un résumé des services de Résistance, ou dans l'attestation du secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre qui attestant *« que le temps de présence dans la Résistance, pris en considération a été fixé comme suit :*

¹ P. Laborie, *Le Chagrin et le venin*, op. cit., p. 198.

Période du ... au ... »¹

Concernant les rares résistants introduit dans l'échantillon sans homologation des services, la date d'engagement est souvent absente ou alors nous avons retenu avec prudence et parcimonie les dates provenant d'autres sources².

Quelques précautions méritent d'être précisées. Les dates utilisées sont celles qui sont mentionnées dans les dossiers administratifs. Cependant, elles sont très critiquables pour diverses raisons. Un résistant n'a été homologué que dans le cadre d'unités reconnues combattantes³ qui possédaient elles-mêmes une date officielle de début d'activité, ce qui priva quelques résistants d'une durée d'homologation plus longue lorsqu'ils militèrent avant cette date ou dans d'autres structures. Des organisations nées de la fusion de groupuscules préexistants ont une date de création officielle qui ignore parfois l'existence de ces premiers groupes. Dans les dossiers d'homologation des réseaux, nous avons constaté que les résistants ayant appartenu successivement ou simultanément à plusieurs réseaux n'ont été homologués la plupart du temps qu'une seule fois. La règle était que l'homologation soit prise en charge par la dernière organisation d'appartenance. Le réseau ayant homologué l'agent n'a pris en compte que ce qui était de son ressort. Même si Germaine Tillion, liquidatrice du réseau du musée de l'Homme-Hauet-Vildé, n'a pas œuvré dans notre région, ses réflexions sur cette fonction sont valables au plan national.

« A mon retour de déportation, en juillet 1945, Lecompte Boinet chargea nos camarades de Manipule de liquider mon dossier. J'insistai simplement pour qu'on liquide en même temps les dossiers de mon groupe ce qui fut accepté sans difficulté. Par respect pour la mémoire du pauvre Colonel Hauet dont je venais d'apprendre la mort, je donnai son nom à ce secteur de Manipule, puis le nom de Vildé [...].

¹ D'après les pièces jointes aux dossiers de demande de la carte de CVR et de la carte du Combattant conservés dans les dossiers de l'ONAC.

² Comme par exemple pour les antifascistes allemands et autrichiens des Cévennes, nous avons consulté l'ouvrage d'Eveline et Ivan Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, *op. cit.*

³ A l'exception des quelques résistants considérés comme « isolés ».

C'est vers cette époque que la plupart d'entre vous ont reçu des formulaires à remplir au nom de Manipule. Pour certains qui étaient des vrais " Manipule " ça allait tout seul, pour les autres ils continuaient à ne pas comprendre, mais depuis 5 ans, ils en avaient l'habitude [...].

Au bout de quelques mois, après avoir travaillé sans arrêt pour établir tous les dossiers, nous apprenons que ça ne " colle " plus et on nous déclare à la France Combattante que nous ne pouvons pas être liquidés par Manipule étant donné que ce réseau était reconnu depuis 43 et que beaucoup d'entre nous étaient déjà arrêtés en 41. " Vous n'êtes pas réguliers ", " vous avez commencé trop tôt ", " La Résistance ça n'existait pas en 40 " ..., etc. Telles furent quelques-unes des objections qui nous furent faites [...]. Pour finir, nous fûmes reconnus et homologués comme réseau indépendant sous le nom de Hauet-Vildé »¹.

Un autre problème se pose car nous avons parfois rencontré la même date d'entrée dans la Résistance pour un grand nombre de résistants de la même organisation. Par conséquent, cette adhésion relevait-elle d'un choix individuel ou collectif ?². Un ralliement collectif était impossible ou plutôt impensable, les contacts se faisant progressivement pour ne pas attirer l'attention et par mesure de sécurité, sauf après le Débarquement à la suite de l'appel à la montée au maquis et lors des combats de la Libération.

¹ Archives privées de Germaine Tillion, BNF, Lettre circulaire de Germaine Tillion de 1946 adressée aux membres du réseau citée par Julien Blanc, « Une source irremplaçable mais biaisée : les dossiers d'homologation des résistants » in Julien Blanc, Cécile Vast (dir.), *Chercheurs en Résistance. Pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 139.

² Le listing des FTPF de Roquevaire mentionne 88 FFI homologués dont 74 à partir du 15 mars 1944, le premier l'ayant été le 1^{er} janvier 1943. Que s'est-il passé dans ce village des Bouches-du-Rhône ce jour-là pour avoir un tel afflux de membres (84,1% de ses effectifs) ?

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Liste des certificats d'appartenance délivrés, FTPF secteur de Roquevaire. Le 10 mars 1944, l'AS/CFL de Marseille a obtenu l'adhésion de 108 nouveaux membres. Quand les professions de ces personnes ont été retrouvées, nous avons pu remarquer que c'étaient des employés des tramways marseillais à 90,5%. Ces 86 traminots ne s'étaient pas levés le matin du 10 mars 1944 en se disant « tiens, si j'entrais en Résistance » et ils ne s'étaient certainement pas concertés en assemblée générale pour décider cela. Leurs actions pouvaient être antérieures et la mise en place de cette section au sein des tramways a été entérinée ce jour-là ou ils ont intégré progressivement cette unité par le bouche à oreille les jours suivants et par simplification administrative, ont-ils tous été homologués à la même date ? GR 19 P 13, SHD Vincennes, Liste des certificats d'appartenance délivrés, AS/CFL secteur de Marseille. L'élément qui a attiré notre regard sur ces dossiers est que les dates des CAFFI sont hors des délais de la commission d'attribution de la CVR, ils n'ont pas les 90 jours d'engagement avant le 6 juin 1944 et sauf cas particuliers, tous ces dossiers ont été rejetés pour quelques jours manquants, 86 jours de services pour l'AS/CFL et 81 jours de services pour les FTPF de Roquevaire.



Figure 1 : Homologation des services des agents P1 du réseau Abbé Blanc

La date de commencement des services dans les FFI et les FFC est assez souvent le 1^{er} du mois concerné, ce qui est bien trop artificiel¹.

Ces datations révèlent des lacunes sur la composition des dossiers mêmes, réalisés après la guerre avec une plus ou moins grande rigueur². Afin d'homologuer les services au sein des mouvements et des réseaux reconnus par la France combattante, un liquidateur national par organisation a été nommé. Il examinait la durée des services de chaque résistant de son organisation et il transmettait ensuite les dossiers à la commission nationale d'homologation pour agrément. Des erreurs devaient nécessairement se produire. La Résistance étant une activité clandestine, il aurait été périlleux de tenir pendant la guerre un registre avec les noms de tous les membres et leur date d'adhésion. De plus, des responsables ne connaissaient leurs agents qu'à travers leur pseudonyme et non leur identité réelle, ce qui entraîna des oublis ou l'impossibilité de contacter les personnes quand la paix fut revenue. Pour un petit groupe local, il était plus facile de se rappeler qui était militant, mais pour des mouvements et des réseaux nationaux, avec des milliers de résistants, comment se rappeler de tout le monde ? Le liquidateur, souvent un responsable important pendant la période de la Résistance, ne pouvait avoir de contact direct avec tous ses membres ne serait-ce qu'en raison des nécessaires contraintes du cloisonnement³. Le liquidateur a donc certainement demandé conseil à des personnes aux responsabilités régionales ou locales pour établir les listes et les dossiers des personnes à homologuer et c'est ainsi que des erreurs, des oublis, des actes de complaisance se sont glissés dans ce gigantesque chantier administratif qui dépendait de la conscience de chacun des intervenants dans un temps légal imparti⁴.

Les liquidateurs n'étaient pas des historiens, ils étaient des témoins et ils assurèrent ce service de recherches et de reconstitution bénévolement. Comme le note

¹ Voir l'exemple du réseau Abbé Blanc à la page précédente.

GR 17 P 65, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Abbé Blanc.

² J. Blanc, « Une source irremplaçable mais biaisée : les dossiers d'homologation des résistants », art. cit., p. 135-150.

³ S'il a été arrêté ou déporté, il n'a pas connu directement les nouveaux engagés après son arrestation comme Roger Nathan Murat, liquidateur national des Groupes francs de Combat, arrêté pour la seconde fois le 29 septembre 1942 et déporté le 16 janvier 1944.

⁴ La première forclusion avait été fixée au 7 décembre 1949 mais le délai fut repoussé à plusieurs reprises.

Julien Blanc, tous n'avaient pas les compétences de Germaine Tillion, ethnologue et liquidatrice du réseau du musée de l'Homme-Hautet-Vildé.

« Toute la difficulté était de faire coïncider ces trois dimensions, testimoniale, historique et administrative. [...] Mais la patte personnelle de la liquidatrice [Germaine Tillion] est clairement perceptible dans le rendu final. Par le sérieux et la rigueur déployés, son travail s'apparente en effet à un modèle du genre. Il faut dire que l'ethnologue, en raison de sa formation intellectuelle et de sa pratique professionnelle, était particulièrement bien outillée pour mener à bien cette mission. Scientifique de haut vol, Germaine Tillion est une intellectuelle rompue à l'analyse et au décryptage des organisations. La mise en fiche a toujours été une des caractéristiques centrales de sa méthode de travail et ce quel que soit l'objet d'étude abordé »¹.

« Dès la Libération s'est imposée la nécessité d'une mise en ordre du chaos que représentaient les débris de nos organisations. Œuvre ardue, à cause de la disparition des principaux témoins ; œuvre indispensable, parce qu'il fallait assurer de quoi vivre aux familles des victimes et éliminer des " margoulins ". Après plusieurs années de travail, ces buts ont été atteints et le nombre des injustices est aujourd'hui minime.

Pour un très grand nombre de réseaux, cependant, la " mise en dossiers " n'a pas correspondu exactement au tracé historique de l'organisation. Il faut bien avouer que ce dernier était difficile à suivre. A l'exception de quelques groupes monolithiques créés et dirigés, du premier au dernier jour, par un chef unique ayant survécu, on se trouvait en présence d'organismes dont les éléments pouvaient légitimement se réclamer de plusieurs appartenances successives ou même simultanées et dont ceux qui détenaient les articulations étaient morts.

La liquidation administrative était obligée de simplifier, d'attribuer tel " noyau " à telle organisation, de " reconnaître " celle-ci à partir de telle date (d'ignorer par

¹ J. Blanc, « Une source irremplaçable mais biaisée : les dossiers d'homologation des résistants », art. cit., p. 143.

conséquent les services antérieurs) : elle a ainsi renforcé des liens qu'elle a authentifiés ; elle a nécessairement affaibli ceux qu'elle a négligés »¹.

Afin d'écartier des certificats de complaisance délivrés généreusement à la Libération et durant les mois suivants, seuls les certificats nationaux étaient recevables lors de l'examen des dossiers de demande de la carte de CVR par les commissions départementales. Seuls les certificats départementaux ou régionaux invalidaient la procédure de demande de titre qui était automatiquement rejetée.

Quelquefois ces certificats étaient fournis faute d'autres preuves ou à la place du certificat national (par inadvertance ou parce qu'il avait été égaré, etc.). En comparant les certificats départementaux ou régionaux et les certificats nationaux, il est troublant d'observer effectivement des différences de date. Le plus souvent les dates d'engagement les plus anciennes d'un point de vue chronologique étaient celles des certificats départementaux et régionaux et ceux-ci portaient rarement des dates plus tardives que les certificats nationaux.

Le même constat a été établi à partir des listes des ayants droit à la prime de démobilisation des FFI du Gard² où généralement la date d'entrée au maquis était plus précoce que celle des CAFFI nationaux. Cela nous incita à laisser cette source de côté où pourtant nous retrouvions des noms de résistants cités nulle part ailleurs. Pour corriger toutes ces erreurs et pour disposer des 90 jours de Résistance nécessaires, des dossiers comportent des certificats nationaux accompagnés d'attestation pour pouvoir faire reconnaître par la commission nationale une antériorité des services. Malgré toutes ces critiques, essayons de dresser quelques conclusions sur la date d'engagement.

¹ G. Tillion, « Première Résistance en zone occupée. Du côté du réseau " musée de l'Homme-Hauet-Vildé " », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°30, avril 1958 ; rééd. *Esprit*, février 2000, p. 121-122.

² Comment avaient été constituées ces listes ? Nous l'ignorons et les décalages de plusieurs semaines ou de plusieurs mois nous poussèrent à observer une grande prudence.
GR 19 P 30, SHD Vincennes, Dossiers consacrés aux maquis FFI du bureau Résistance, dossier du Gard.

a) La date d'engagement

La date d'engagement est dans la plupart des cas une date complète (jour, mois année), nous ne disposons parfois que de l'année d'adhésion à la Résistance. Ainsi, deux calculs ont été réalisés, le premier par année d'engagement et le second mois par mois.

Tableau 1 : Date d'engagement par année

Dates	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Ille-et-Vilaine ¹	Manche ²	Alpes-Maritimes ³	Région stéphanoise ⁴
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%	%	%
1940	134	1,5%	21	0,8%	12	0,4%	167	1,1%	10,3%	8,2%	1,8%	0,8%
1941	406	4,5%	74	2,9%	38	1,2%	518	3,5%	15,8%	15,8%	4,1%	6,6%
1942	979	10,8%	176	6,9%	106	3,3%	1 261	8,5%	14,6%	20,8%	17,6%	15%
1943	4 188	46%	1 157	45,3%	1 793	55,1%	7 138	47,9%	46,4%	24,5%	55,9%	50,8%
1944	3 392	37,3%	1 126	44,1%	1 307	40,1%	5 825	39,1%	12,9%	30,7%	20,6%	26,8%
Total	9 099	100%	2 554	100%	3 256	100%	14 909⁵	100%	100%	100%	100%	100%

Les engagements précoces ont été rares dans la région : moins de 1,5% des résistants en 1940 et entre 1,2% et 4,5% en 1941. Lors de l'année 1942, le recrutement augmenta lentement, entre 3,3% et 10,8% des effectifs. Sur ces trois premières années, les résistants des Bouches-du-Rhône ont été plus précoces que leurs voisins (16,7% des engagements, 10,6% dans le Gard et seulement 4,8% dans le Vaucluse). L'année 1943 marqua une rupture très nette et elle a battu tous les records (entre 46% et 55,1% des adhésions) tandis que les ralliements diminuèrent en 1944, entre 37,3% et 40,1%⁶.

¹ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 212.

² M. Boivin, *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, op. cit., p. 216.

³ A partir des années connues. J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 487.

⁴ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 492.

⁵ Sur un échantillon total de 15 276 personnes, 97,6% des dates d'engagement sont connues.

⁶ Puisque le délai limite d'engagement pris en compte dans la composition de l'échantillon a été fixé au 1^{er} juillet 1944 sauf pour les blessés et les morts au combat.

Ces quelques données n'ont rien d'original par rapport à la Résistance intérieure française : une première période en 1940-1941 où les volontaires étaient peu nombreux, puis des effectifs croissants dès 1942¹, un afflux massif en 1943 suivi d'une baisse en 1944 puisque les dossiers de demande de la carte de CVR ne prennent pas en compte les engagements à moins de 90 jours du 6 juin 1944. Pour cette dernière période, nos taux sont plus élevés puisque nous avons allongé le délai en intégrant les dossiers jusqu'au 1^{er} juillet 1944 et Michel Boivin a fait de même jusqu'au 6 juin 1944. Les historiens qui respectèrent les normes réglementaires des dossiers administratifs proposent par conséquent des taux plus faibles.

Les Bouches-du-Rhône sont le département de notre région le plus en avance quant au nombre d'adhésions (5,7% de la population étudiée engagée dès la fin de l'année 1941) devant le Gard (3% des effectifs) et le Vaucluse (1,4%). En ce sens, il se rapproche du Puy-de-Dôme (6% des résistants engagés), tout en s'en différenciant par la suite². Les départements de la zone libre³ ont des taux faibles sur cet intervalle tandis que dans les départements se situant en zone occupée, les résistants se mobilisèrent plus rapidement face à un danger ou une menace bien plus prégnante (24% des engagements en 1940-1941 dans la Manche et 26,1% en Ille-et-Vilaine).

Les pionniers de la Résistance furent peu nombreux dans « *une longue nuit en 1940-1942 suivie, à partir de fin 1942-début 1943, d'une soudaine explosion des effectifs* »⁴. Ces pionniers, très minoritaires, étaient plus présents dans les Bouches-du-Rhône car sa préfecture a été le lieu de naissance de nombreux réseaux et du Mouvement de Libération nationale, dès 1940, autour d'Henri Frenay, alors en poste au bureau de garnison de Marseille⁵. « *Evoquer l'évolution de cette résistance pionnière, depuis l'éclosion de l'été 1940 jusqu'aux mutations de l'automne 1941, c'est aussi*

¹ L'occupation de la zone libre n'étant pas un facteur d'engagement pour l'Ille-et-Vilaine et la Manche qui étaient déjà occupées.

² Entre janvier et octobre 1942, les effectifs ont cru de 135% dans les Bouches-du-Rhône, 120% dans le Gard, 136% dans le Vaucluse et 133% dans la région ce qui est inférieur à l'augmentation de 194% du Puy-de-Dôme.

E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 124.

³ Ceux de la région d'étude, le Puy-de-Dôme et les Alpes-Maritimes.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 139.

⁵ Devenu Combat lors de la fusion du MLN et de Liberté, homologué à compter du 1^{er} novembre 1941. GR 18 P 14, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Combat.

GR 16 P 234 689, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Frenay.

s'interroger sur son contexte. Quelles sont les circonstances qui, au-delà du rôle essentiel des individus, font de la cité phocéenne, à ce moment-là, l'un des berceaux, peut-être le plus important, de la Résistance en zone sud ? »¹ Robert Mencherini va plus loin en affirmant que Marseille a été la première capitale de la Résistance. « Une histoire de la Résistance trop souvent vue à partir des territoires occupés [...] a conduit à sous-estimer la précocité, la spécificité et l'importance de la Résistance à Marseille. Ainsi, la réévaluation du rôle de la résistance d'aide et de sauvetage et la prise en compte du port phocéen en 1940-1942 nous semblent faire de Marseille, bien avant Lyon, la première " capitale " de la Résistance »².

Des vichysto-résistants devaient se trouver parmi ces premiers volontaires. « Vénéralant le vainqueur de Verdun, beaucoup de Français, on le sait, adhéraient à certaines de ses options politiques et le créditaient de sentiments résistants. Une frange de l'armée et une partie de l'appareil d'Etat vichyste partageaient cette vision, soutenant la Révolution nationale, mais condamnant énergiquement la collaboration, parfois interprétée comme une ruse permettant de préparer la Revanche. A la différence des résistants vichystes, qui, tout en défendant tout ou partie de l'œuvre intérieure du Maréchal, construisaient leur action hors de l'Etat français, voire contre lui, les vichysto-résistants entendaient exploiter les ressources qu'il offrait »³. L'état de nos travaux ne permet pas de les distinguer assurément. Les membres du Bureau des menées antinationales (BMA)⁴ ou des militaires appartenant secrètement au Camouflage du matériel (CDM)⁵ travaillaient pour le régime de Vichy, ils obéissaient à ses ordres mais était-ce par conviction, par devoir d'obéissance ou pour mieux profiter de leur position ?

¹ R. Mencherini, « Naissance de la Résistance à Marseille » in J.-M. Guillon, P. Laborie (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, op. cit., p. 137

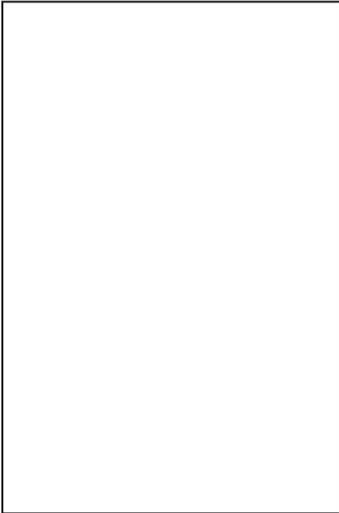
² Propos de Robert Mencherini cités par Christophe Deroubaix, « Marseille, première " capitale " de la Résistance », *L'Humanité*, vendredi 3 juin 2011, article mis en ligne sur le site du journal, consulté le 3 juin 2018.

https://www.humanite.fr/02_06_2011-marseille-premi%C3%A8re-%C2%AB-capitale-%C2%BB-de-la-r%C3%A9sistance-473482

³ O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit., p. 93-94.

⁴ Voir *supra* la biographie de Paul Jonglez de Ligne.

⁵ 56 agents dans les Bouches-du-Rhône.



Camille Rayon (Figure 2)¹ fut un de ces pionniers de la Résistance par son engagement dès le 1^{er} août 1940 au service du réseau S poste K, englobé ultérieurement par le réseau F2. Il était né le 3 juin 1913 à Antibes, quatrième d'une famille catholique de sept enfants dont le père était facteur des postes et la mère, ménagère. Premier du canton d'Antibes au CEP en 1926, il poursuivit des études secondaires au lycée d'Antibes de 1926 à 1930 jusqu'en seconde. Il parlait couramment l'anglais et suffisamment l'espagnol et l'italien pour pouvoir s'exprimer dans ces langues. Avant son service militaire en 1935, il était commis des PTT à Antibes et à Cannes. Il accomplit ses obligations militaires au 158^{ème} RAP et il obtint le brevet de radio. De 1935 à 1939, il devint secrétaire à la rédaction du journal *Le Petit Niçois*, propriété de son oncle, et, les deux mois d'été, il était commissionnaire en tissus pour la maison américaine Ben Mann de New York. Mobilisé le 24 août 1939 au 158^{ème} RAP comme radio sur la frontière italienne, puis démobilisé le 20 juillet 1940, il voulut s'embarquer en vain pour le Royaume-Uni². Déjà contacté par un capitaine polonais, il loua pour un an le « Grill bar Chatam » en août à Juan-les-Pins, qui servait de lieu de rendez-vous aux officiers polonais en instance de départ pour l'Angleterre. Il se maria le 30 janvier 1941 avec une Britannique à Antibes. Sa situation familiale ne l'empêcha pas de poursuivre son action, membre du réseau F2 comme agent P1 depuis le 1^{er} août 1940 jusqu'au 31 décembre 1942. Il était en contact avec des agents britanniques et des employés du consulat américain afin de favoriser le départ de personnalités ou de combattants alliés ou français. En septembre 1941, il cessa son activité de gérant de bar et il resta sans emploi jusqu'à son départ de la France. Sa maison servait de boîte aux lettres au réseau et de dépôt au journal *Combat*. En juin 1942, il se rendit à la frontière espagnole avec sa femme enceinte de cinq mois, munie d'un passeport afin de gagner le Royaume-Uni. Il réussit à la faire passer, elle s'arrêta dans la capitale portugaise et elle y accoucha le 17 août. Le 15 octobre 1942, avec l'accord de son chef, il franchit à son tour la frontière espagnole, sans papiers, et il parvint à mettre sur pied une filière entre

¹ F. Jean, *J'y étais. Récits inédits sur la Résistance au pays d'Apt*, Avignon, Association des médaillés de la Résistance de Vaucluse, 1987, p. 57.

² Son père était décédé en mars 1940 et un de ses frères était prisonnier en Allemagne.

Tarbes, Arreau et Barbastro, aidé par un contrebandier. Cinq jours plus tard, arrivé au consulat britannique de Barcelone, il signa son premier engagement sans condition dans les FFL. Lors de son voyage en direction de Lisbonne, il fut arrêté plusieurs fois mais il réussit à s'évader¹. Enfin arrivé à Lisbonne, il signa un second engagement le 1^{er} novembre dans l'armée du général de Gaulle. Le 1^{er} décembre, il prit un vol pour le Royaume-Uni et il s'engagea, le 15 décembre, au titre des FAFL sous le pseudonyme de « Pierre Rauvin », avant d'être mis à la disposition du BCRA. Du mois de janvier au mois de septembre 1943, il reçut une instruction et un entraînement aux parachutages, aux sabotages, aux renseignements, au codage, etc. dans les écoles spéciales britanniques. Il fut breveté instructeur parachutateur, chef opération atterrissage pour opérations Lysander et bombardiers, pour l'utilisation du radar Eureka, pour faire homologuer des terrains d'atterrissage, etc. Dans la nuit du 14 au 15 septembre 1943, il retourna en France par l'opération d'atterrissage « Hudson » avec les premiers délégués militaires. Il devait être chef des opérations aériennes pour la région lyonnaise, mais il décida avec l'accord de ses supérieurs de passer en région R2. Désormais agent P2 du réseau Action R2, « Archiduc » devint le chef régional jusqu'à la Libération de la section atterrissage parachutage (SAP) regroupant sept départements (le Vaucluse, les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes et une partie du Gard). Il fut homologué avec le grade de commandant. Il arpenta toute la région pour recruter du personnel et organiser la SAP (recherche de terrains, d'équipes et de radios). Il participa aux premiers parachutages en novembre 1943. Il mit en place l'équipe du terrain Armateur près de Lagarde-d'Apt dans le Vaucluse en octobre 1943. Ce terrain réceptionna des hommes et une grande quantité de matériel de mai à août 1944 et un grand maquis SAP fut réuni sur le plateau. Tous ces parachutages furent ensuite acheminés vers les maquis du Vaucluse, des Basses-Alpes et du sud de la Drôme. En mars 1944, il reçut et favorisa l'installation du délégué militaire régional Louis Burdet, « Circonférence », et de sa secrétaire, Marguerite Petitjean « Binette ». Rappelé par le haut-commandement interallié et après plusieurs tentatives, le 20 mai 1944, il fut exfiltré par une opération marine dans la presqu'île de Saint-Tropez. A Alger, puis à Londres, en juin, il fit homologuer des terrains de parachutages et l'Air Ministry lui confirma la réalisation de futures opérations aériennes dans sa région. Il

¹ Il échappa à deux autres arrestations par la Gestapo en janvier et février 1944.

retourna à Alger afin de les coordonner avec les services spéciaux français et alliés. Parachuté en France début juillet¹, il installa son PC au maquis SAP de Lagarde-d'Apt, près du terrain Armateur, et il prit part à presque tous les parachutages du secteur et à la réception de 28 opérations d'atterrissages². *« La sécurité fut si bien organisée que malgré des arrivées et des départs comparables en tous points à l'activité intense d'un aérodrome en territoire libre et malgré la présence et les attaques de l'ennemi tout autour³, ce camp livra 150 tonnes d'armes aux groupements de résistance, permit à tous les passagers sans exception, tout en leur permettant des liaisons radio journalières, soit de rejoindre les pays libres, soit de remplir leurs missions, classées des plus importantes, en France⁴. En réalisant ce "tour de force" rarement enregistré par ailleurs il a créé parmi les Résistants un nom légendaire : l'aéroport de Lagarde à 5 km de l'ennemi »⁵*. Au total, son action permit 403 opérations aériennes ou parachutages et 34 atterrissages. A la tête de ses hommes, il combattit pour la Libération de la ville d'Apt. A la Libération, il remit en état les terrains d'aviation de son secteur sous les ordres du général Léchères, commandant la 4^{ème} Région aérienne. En mars 1945, il rejoignit la Direction générale des Etudes et Recherches (DGER) à Paris qui l'affecta comme chef de centre dans une école des services spéciaux pour la formation d'agents pour des opérations aériennes en coopération avec la RAF. En octobre, il fut muté par la DGER à l'école de cadres de Montfrin. Cette mutation étant annulée, il fut démobilisé et il entra dans la réserve de l'armée de l'air. *« Officier d'élite, magnifique entraîneur d'hommes. Revenu en France en septembre 1943 après un an d'absence, par*

¹ La date exacte diffère selon les sources.

² Ces terrains d'atterrissage du secteur de Lagarde-d'Apt furent intégrés plus tard dans la zone stratégique militaire du plateau d'Albion.

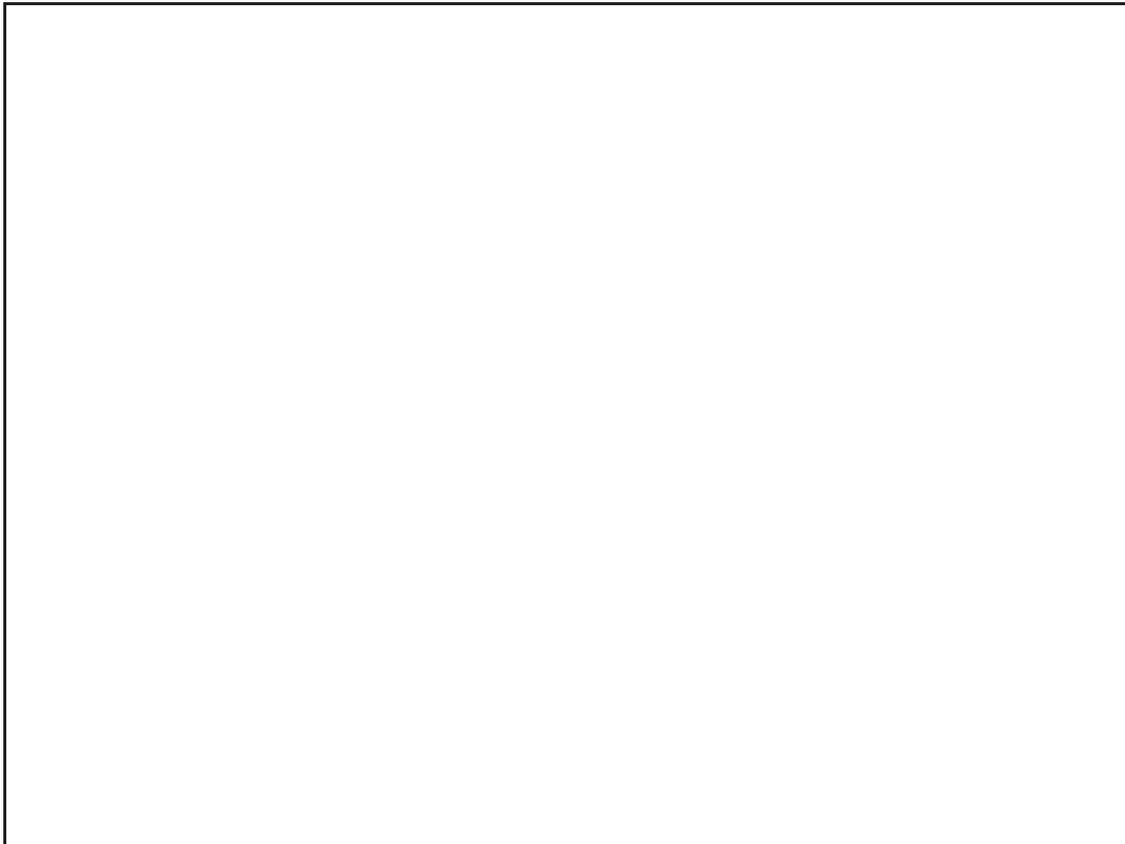
³ Voir *infra* l'arrestation de Paulette Nouveau.

⁴ *« De nombreuses personnalités civiles et militaires de la Résistance, parmi lesquelles on releva les noms du général d'armée Zeller, le colonel britannique Goldsmitt, les commandants de Mangoux et Paul Label, des officiers canadiens, Desforges et René Naegelen, frère de l'ancien ministre [...] Il fallut attendre, ensuite, le mois d'août pour constater, dans les environs de Lagarde-d'Apt, l'arrivée, par la voie des airs, des trois principaux officiers supérieurs alliés qui devaient diriger, en Vaucluse, les très futures opérations militaires, savoir : le colonel britannique Widmer, alias "Cloître", délégué militaire de la région R.2 (parachuté le 2 août 1944) ; le colonel britannique Graham, chef de l'équipe "Jedburgh" (parachuté le 7 août) ; et le lieutenant-colonel Constant, alias "Saint-Sauveur" (parachuté le 11 août). Enfin, dans la nuit du 13 au 14 août, un avion, venant d'Italie, déposa [...] M. Luizet, qui devait être nommé préfet de Police à la Libération, et M. Closeau [lire Closon], futur commissaire de la République à Lille ».*

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 105-106.

⁵ Exposé du parcours de Camille Rayon qui a été proposé pour des citations, le 10 septembre 1944. GR 16 P 295 649, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Rayon Camille.

opérations aériennes, crée et organise la section atterrissage et parachutage de la Région 2. Sur ordre de ses chefs constitue une unité autonome, groupant plus de 2 000 hommes dont 1 785 incorporés à la France combattante¹, dès novembre 1943. Cette unité remplit toutes les missions qui lui furent demandées avec succès, réalisant les plus beaux faits d'armes connus en pays occupé par l'ennemi toujours plus nombreux et puissamment armé. Fut un des meilleurs chefs incontestés dans la zone sud »².



Carte 1 : Carte des parachutages en Vaucluse³

La Croix de guerre avec étoile de vermeil n'est qu'une des multiples distinctions qu'il reçut au titre de la Résistance : la Légion d'honneur, la médaille de la Résistance

¹ 945 agents furent homologués au titre de la SAP-Archiduc et 1 038 pour l'ensemble du réseau Action R2.

² Citation à l'ordre du corps d'armée comportant l'attribution de la Croix de guerre 1939 avec étoile de vermeil le 3 octobre 1945.

³ Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages, op. cit.*, document 101.

avec rosette, la Croix de guerre avec palme, la médaille militaire, la *bronze star medal* américaine, la Croix de guerre polonaise et la Croix de guerre belge et il fut élevé au grade de membre de l'Ordre de l'Empire britannique. Il avait été également proposé pour la croix de la Libération. Retourné vivre dans les Alpes-Maritimes, il a certainement déposé sa demande de carte de CVR auprès de l'ONAC de ce département. En 1952, il fut élu adjoint au maire d'Antibes. Dans les années 1960, alors qu'il dirigeait le restaurant « La maison des pêcheurs » au cap d'Antibes, il eut l'idée de créer des abris pour les bateaux et il commença à réaliser des ports de plaisance comme le port Gallice, puis le port Vauban, le port de Saint-Laurent-du-Var, de Golfe-Juan, etc. Architecte reconnu, il fut à l'origine de la plupart des ports de plaisance des Alpes-Maritimes et il exporta son savoir-faire jusqu'en Tunisie, en réalisant celui d'Hammamet. Il conçut au total trente-six ports de plaisance. Son nom a été donné à un quai du port d'Antibes et aux ports de plaisance de Vallauris et de Golfe-Juan, construit en 1989. Il est décédé le 13 septembre 2014, à l'âge de 101 ans, dans sa ville natale¹.

Les dates d'engagement par année signalent une évolution quasi similaire des trois départements. Afin d'en expliquer les raisons, il faut se pencher sur les engagements mois par mois. Au premier coup d'œil, l'allure générale des quatre courbes est étonnante car elles sont très ressemblantes. Avec de légères nuances, nous pouvons observer la superposition des courbes et des évolutions semblables dans le temps. Les résistants du Vaucluse ont été moins rapides pour entrer en Résistance et

¹ GR 16 P 295 649, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Rayon Camille. Un des plus gros dossiers consultés, contenant une centaine de pages.

GR 17 P 60, Dossier d'homologation du réseau Action R2.

46 Mi 17, AN Pierrefitte-sur-Seine, Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) : dossiers personnels de Camille Rayon.

« Alias " Archiduc ", terroriste à la retraite », interview réalisée par J.-C. Honnorat pour l'émission *Arguments*, France 3 Côte-d'Azur, juin 1994, 30 minutes. Visionnée sur vimeo le 17 juin 2018.

<https://vimeo.com/67803592>

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 103-116.

F. Jean, *J'y étais. Récits inédits sur la Résistance au pays d'Apt*, op. cit.

O. Le Creurer, « Camille Rayon bâtisseur de port est décédé à l'âge de 101 ans », France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Site de la chaîne consulté le 17 juin 2018.

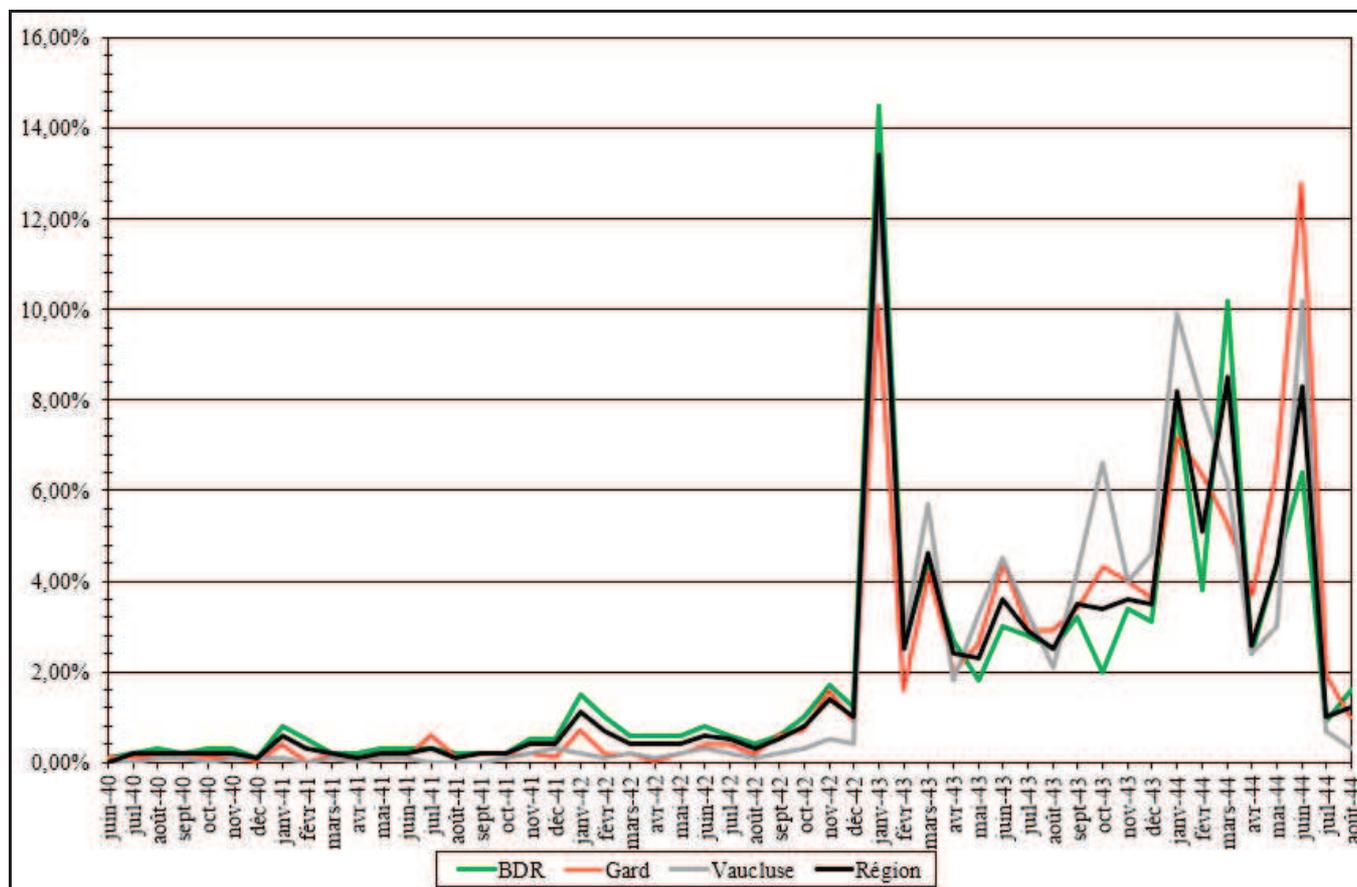
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/cannes/camille-rayon-batisseur-de-port-est-decede-l-age-de-101-ans-553258.html>

Site Internet du port Camille Rayon, consulté le 17 juin 2018.

<http://www.portcamillerayon.net/histoire/>

malgré un petit pic à l'automne 1943, absent ailleurs, la courbe vauclusienne suit globalement l'allure des trois autres courbes.

Graphique 1 : Date d'engagement des résistants¹



L'évolution du conflit explique les variations des dates d'engagement. Les engagements dès 1940 étaient rares. L'attaque allemande contre l'URSS en juin 1941 ne provoqua pas de vives réactions. L'entrée en guerre des Etats-Unis en décembre 1941 fit progresser timidement les ralliements le mois suivant. Un nouveau belligérant du côté du Royaume-Uni et de l'URSS a relancé, pour un très petit nombre de résistants, les espoirs de victoire contre le nazisme. Il faut attendre l'occupation allemande pour retrouver des taux aussi élevés, moins de 2% des engagements totaux, ce qui n'est pas non plus exceptionnel. Les engagements avant l'invasion de la zone libre par l'armée

¹ Pour les dates complètes d'engagement connues.

allemande étaient faibles : 13,2% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 6,8% dans le Gard, 3,3% dans le Vaucluse et 10% dans la région.

Un vrai sommet est visible en janvier 1943, c'est l'apogée de l'engagement dans les Bouches-du-Rhône, dans le Vaucluse et dans la région. Des événements locaux pourraient en être la raison. Des attentats sont commis à Marseille : le 3 janvier 1943 les FTP-MOI ont lancé des engins explosifs contre une maison de tolérance fréquentée par les soldats du Reich et contre l'hôtel Splendide occupé par les services allemands. Ces attaques ont pu servir de modèles, et d'émulation pour d'autres résistants. Cependant, ce sont plutôt les actes de répression à peine postérieurs à ces attentats qui ont déclenché une prise de conscience au sein de la population. Pour l'occupant, ces attentats « *aux conséquences importantes* », « *blessant entre autres de nombreux soldats allemands* »¹ n'ont été qu'un prétexte pour aller plus loin dans la répression. L'état d'urgence a été décrété comme l'annonçait ce message.

Une escalade de la répression eut lieu de janvier à février 1943, un « *séisme en huit étapes* », selon Robert Mencherini², fait de rafles, d'expulsions, d'évacuations, de déportations et de destruction du quartier du Vieux-Port. Le 22 janvier 1943, 12 000 policiers français ont été déployés dans la cité, envoyés en renfort d'autres villes. Dans la nuit et le 23 janvier, les premières rafles commencèrent et des barrages ont été installés dans le centre-ville. Le 24 janvier, les premiers juifs arrêtés ont été déportés. Dès le 23 janvier, l'évacuation des habitants du quartier du Vieux-Port fut enclenchée en direction de Fréjus. Le 1^{er} février, le dynamitage du Vieux-Port débuta. Toutes ces opérations choquèrent profondément la population : « *L'évacuation des quartiers nord du Vieux-Port de Marseille a suscité une vive émotion dans toute la région* » selon le commissaire divisionnaire³. « *On dirait que l'on s'acharne à déconsidérer le principe même de la Révolution nationale [...]. En entassant ainsi folie sur folie, on exacerbe le mécontentement et l'on ménage l'échafaud pour tous les nationaux. Chaque jour le*

¹ Téléx du maréchal von Rundstedt, commandant en chef à l'Ouest au commandant de l'état-major de liaison von Neubronn à Vichy cité in A. Meyer (dir.), *Le regard de l'occupant : Marseille vue par des correspondants de guerre 1942-1944*, Brême, Temmen, 1999, p. 167.

² R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 288.

³ 76 W 132, AD BDR, bulletin hebdomadaire du 2 février 1943 du commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements généraux au directeur des renseignements généraux à Vichy.

communisme enregistre de nouveaux progrès. S'étonnera-t-on si un acte semblable le fortifie davantage ? »¹.

En janvier et février 1943, 1 554 résistants des Bouches-du-Rhône ont gagné les rangs de la Résistance, soit 17,2% des effectifs totaux dont 14,5% pour le seul mois de janvier. Y avait-il une corrélation ? Certainement, aucun pourcentage aussi élevé n'avait été atteint jusque-là. Les motifs de cette augmentation soudaine de combattants sont multiples : contestation de la politique répressive allemande, de la collaboration des autorités et de la police françaises, des mesures contre les juifs étrangers, de la destruction d'une partie de la ville, la prise de conscience de la réalité de la situation, etc. Ceci confirme les sommets déjà observés dans les graphiques de l'engagement des résistants juifs et des jeunes des classes 1940 à 1942. Un tel taux d'engagement n'a plus jamais été atteint. Il est évident que la situation locale a fortement joué sur les motivations personnelles des résistants des Bouches-du-Rhône et des départements voisins, ce qui confirmerait les propos du commissaire divisionnaire estimant que toute la région avait été émue par ces événements². Un second événement, cette fois-ci international, a pu avoir également de fortes répercussions : la bataille de Stalingrad avec la résistance féroce de l'Armée rouge depuis l'été 1942 et finalement, la capitulation allemande le 2 février 1943. Entre la situation locale ou régionale et le contexte international, associant contestation de la répression et de la collaboration et espoir d'une défaite ennemie, qu'est-ce qui prima dans la volonté de résister ? Les deux réunis ont abouti sans doute à un cocktail explosif suscitant une prise de conscience maximale.

¹ Lettre anonyme d'un « national de toujours » au préfet régional Marcel Lemoine du 9 février 1943 citée par R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 294.

² 12,6% des ralliements du Vaucluse eurent lieu en janvier 1943 et 10,1% dans le Gard (l'apogée se situant en juin 1944 avec un taux de 12,8%).

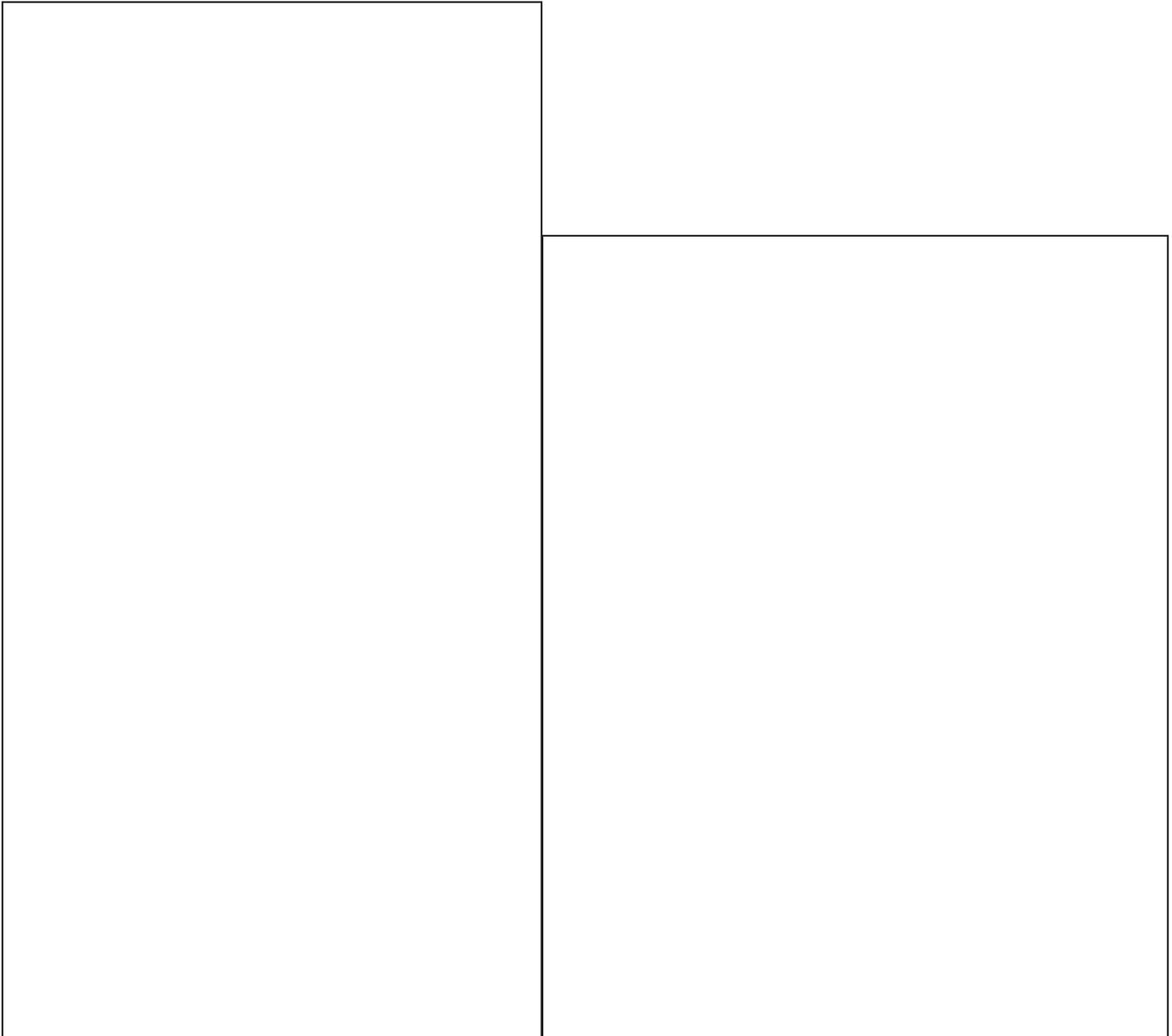


Figure 3 : Journal *L'Eclair* du dimanche 24 janvier et du mardi 26 janvier 1943

L'évacuation du Vieux-Port fit la une du journal *L'Eclair* à Nîmes dès le 24 janvier et ce pendant plusieurs jours¹. Le sous-titre de l'édition du 24 janvier, « *plus de six mille individus ont été arrêtés* », n'était pas vraiment rassurant et l'article du 26 témoignait de la vague de répression sans pitié : « *toutes les personnes qui n'observeront pas ces ordres ou qui se livreront au pillage seront immédiatement arrêtées en application de l'état de siège déclaré par les autorités françaises, la peine de mort sera prononcée. Le service d'ordre a reçu comme consigne impérative de faire*

¹ *L'Eclair*, Edition du Gard, une du journal du dimanche 24 janvier 1943 et du mardi 26 janvier 1943. JR 18 70, AD Gard, *L'Eclair* de janvier à juin 1943.

usage de ses armes à l'égard de toute personne qui ne répondrait pas à ses sommations ». Les Actualités diffusèrent quelques semaines plus tard des images de l'évacuation¹ puis de la destruction de « *cet îlot inextricable de ruelles, de cul-de-sac, de ruelles, repère de toute une pègre internationale, îlot insalubre aussi, la mortalité atteignait un chiffre effrayant, ne pourra plus, à l'avenir, servir de cadre qu'à l'imagination fertile des romanciers* »².

Pour vérifier l'impact de ces événements, comparons la date d'engagement de notre échantillon avec l'ensemble des FFI homologués dans les trois départements, sans limite chronologique³. Une fois encore, le mois de janvier 1943 atteint des valeurs très hautes : 16,1% des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône, 10,6% dans le Gard et 13,8% dans le Vaucluse, alors que respectivement, les adhésions de juin 1944 ont été de l'ordre de 8,9%, de 15,3% et de 19,2% et celles du mois d'août 1944 de 14,1%, de 15,3% et de 5%. Même si, dans le Gard et le Vaucluse, les engagements ont été plus nombreux au moment du Débarquement et de la Libération, le mois de janvier 1943 a été un moment fédérateur dans toute la région et dans les Bouches-du-Rhône, il a été le point culminant des ralliements.

Comme pour les jeunes des classes 1940 à 1942, les mois de mars et de juin 1943 ont connu une augmentation des engagements (il se situent entre 4,2 et 5,7% des effectifs en mars et entre 3 et 4,5% en juin selon les départements) au moment où le STO imposait l'envoi de travailleurs en Allemagne. Cette accentuation de l'entrée en Résistance est néanmoins plus faible que parmi les classes directement visées par la deuxième et la troisième « action Sauckel » : entre 4,8 et 8,2% de ces jeunes devinrent résistants en mars et entre 4,1 et 12,2% en juin.

Octobre 1943 souligne une petite particularité avec un nouveau pic d'engagement dans le Vaucluse. Ce phénomène était moins marqué dans le Gard et la

¹ Actualités filmées diffusées le 18 février 1943, 36 secondes. Site de l'INA consulté le 2 juin 2018. <http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00206/evacuation-du-quartier-du-vieux-port-a-marseille.html>

² Actualités filmées diffusées le 3 mars 1943. Vidéo de 1 m 01s. Site de l'INA consulté le 2 juin 2018. <http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00207/la-demolition-du-quartier-du-vieux-port.html>

³ C'est-à-dire jusqu'à la Libération.

courbe des Bouches-du-Rhône, elle, se creuse. Ce pic vaclusien à 6,6% est plus élevé que celui des résistants des classes 1939/4 à 1943 s'engageant au même moment (graphiques 16 et 17), donc le STO n'était pas ici un facteur explicatif déterminant et aucun événement local particulier ne se déroula. Serait-ce la Libération de la Corse qui insuffla un vent de révolte dans le Vaucluse où pourtant les Corses d'origine étaient moins nombreux que dans les Bouches-du-Rhône ?

Lors du premier trimestre de l'année 1944 et de la nouvelle campagne de recrutement pour le STO, les taux enregistrèrent une nouvelle progression (entre 7 et 10% selon les départements). Le STO a indéniablement garni les rangs de la Résistance. Toutefois, qu'est-ce qui importa le plus dans l'envie de rejoindre le combat clandestin ? Était-ce le refus du STO, l'espoir d'une victoire alliée qui se précisait ou des motifs plus personnels ? Le Débarquement de Normandie entraîna une montée au maquis et ce fut l'apogée de l'engagement gardois (12,8%), un pic important dans le Vaucluse (10,2%) et un sommet moins accentué dans les Bouches-du-Rhône (6,4%) où les maquis étaient moins bien implantés. Les ralliements ultérieurs étaient peu nombreux et ne concernaient que des personnes qui ont été blessées ou tuées.

Pour clore ce sujet, examinons l'engagement par période. Avant février 1943, la Résistance des Bouches-du-Rhône formait déjà un groupe assez solide (30,8% de l'ensemble des résistants du département) alors que le Gard, le Vaucluse et la région avaient des effectifs moindres (respectivement 19,2%, 16,8% et 25,8%). Entre la mise en place du STO et le Débarquement de Normandie, les effectifs grimpèrent rapidement (60,2% de nouvelles adhésions dans les Bouches-du-Rhône, 64,9% dans le Gard, 72,3% dans le Vaucluse et 63,6% dans la région). La dernière phase, jusqu'à la Libération, recruta peu de monde (8,9%, 15,7%, 11,2% et 10,5% pour les trois départements et la région), mais cette baisse s'explique, comme on l'a vu, par des facteurs administratifs. La date de début de l'activité résistante et les dates de naissance des protagonistes sont spécifiées dans les dossiers ce qui favorise le calcul de l'âge des résistants.

b) L'âge lors de l'engagement

L'âge des résistants est celui au moment de leur engagement et non leur âge en 1940 ou à la Libération. Choisir l'année 1940 comme base avait peu de pertinence pour les résistants les plus jeunes et pour une très grande majorité des résistants qui ne songeaient pas le moins du monde à lutter pour diverses raisons à ce moment-là¹. Opter pour la Libération n'était pas non plus approprié, puisque certains résistants étaient déjà décédés ou avaient été déportés dans les camps de concentration. La date d'engagement paraissait la plus fiable malgré les réserves déjà émises sur ces dates². Les âges extrêmes sont assez surprenants : de 11 à 72 ans dans les Bouches-du-Rhône, de 9 à 77 ans dans le Gard et de 8 à 71 ans dans le Vaucluse. Des individus très jeunes ont participé à la Résistance et, à 8 ou 9 ans, nous pouvons même parler d'enfants. Les adolescents de moins de 18 ans formaient un petit groupe non négligeable (respectivement 7,5%, 6,5% et 9% des résistants) qui, juridiquement, n'aurait pas dû pouvoir prétendre à la carte de CVR ou à une quelconque pension. « *Un décret abaissa l'âge de prise en compte de l'engagement dans la Résistance pour la constitution des dossiers de pension à 16 ans (l'âge de prise en compte était de 18 ans depuis 1945)* »³.

¹ L'âge au 18 juin 1940 n'avait été choisi que temporairement pour l'examen des aveugles de la Résistance dans l'optique d'une comparaison avec les données de Jacqueline Martin-Bagnaudez.

² « *L'âge auquel le Résistant a commencé son action. Cette différence ne joue peut-être aucun rôle lorsqu'il s'agit d'adultes, mais pour les plus jeunes, cela ne nous a pas semblé indifférent. Si nous prenons ceux qui sont nés entre 1925 et 1929, il nous a paru intéressant de savoir si au moment où ils accomplissent leurs actes de Résistance, c'était en 1940 ou 1944, c'est-à-dire à 15 ans ou 19 ans pour les premiers, et à 11 ou 15 ans pour les seconds* ».

J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 82.

³ Ce décret est le n°82-1080 du 17 décembre 1982.

S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit., p. 153.

Paradoxalement, 677 résistants des Bouches-du-Rhône avaient moins de 18 ans lors de leur engagement. 332 ont obtenu la carte de CVR dont 263 avant 1982 soit 41,7% de ces jeunes de moins de 18 ans. Les autres disposaient d'un CAFFI ou d'un CAFFC ou d'un dossier de pension en tant qu'interné ou déporté. Dans le Gard, ils étaient 162 dans ce cas : 70 ont obtenu la carte de CVR dont 56 avant 1982 (34,6% de ces jeunes de moins de 18 ans). Dans le Vaucluse, ils étaient 286 dans ce cas : 137 ont obtenu la carte de CVR dont 106 avant 1982 (37,1% de ces jeunes de moins de 18 ans).

L'âge minimal était-il vraiment de 18 ans ? En consultant l'ordonnance n°45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité et l'ordonnance n°45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité, aucun âge minimal n'était mentionné. Alors d'où vient cette restriction d'âge en 1945 mentionnée par Serge Barcellini ?

Tableau 2: Age à l'engagement des résistants par classe d'âge

Classes d'âge	Bouches-du-Rhône				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Pop. 1936 ¹	Coeff	Eff.	%	Pop. 1936 ²	Coeff.	Eff.	%	Pop. 1936 ³	Coeff.	Eff.	%	Pop. 1936	Coeff.
0-9 ans	0	0%	17,5%	0	0	0%	15,8%	0	2	0,1%	14,4%	0,004	2	0,02%	16,7%	0,001
10-14 ans	37	0,4%	8,5%	0,05	7	0,3%	8,2%	0,03	25	0,8%	7,8%	0,1	70	0,5%	8,4%	0,1
15-19 ans	1 147	12,7%	5,6%	2,3	445	17,8%	5,6%	3,2	490	15,4%	5,4%	2,8	2 081	14,1%	5,6%	2,5
20-29 ans	2 481	27,4%	13,9%	2	1 049	41,9%	14%	3	1 129	35,5%	15,7%	2,3	4 659	31,6%	14,1%	2,2
30-39 ans	2 980	32,9%	22%	1,5	560	22,4%	15,3%	1,5	905	28,4%	15,8%	1,8	4 444	30,1%	19,8%	1,5
40-49 ans	1 956	21,6%	13,1%	1,6	340	13,6%	13%	1	496	15,6%	12,5%	1,2	2 792	18,9%	13%	1,5
50-59 ans	415	4,6%	9%	0,5	95	3,8%	11,9%	0,3	116	3,6%	11,6%	0,3	626	4,2%	10%	0,4
60-69 ans	50	0,6%	6,4%	0,1	7	0,3%	9,7%	0,03	20	0,6%	9,7%	0,1	77	0,5%	7,5%	0,1
70 ans et plus	1	0%	4%	0,003	2	0,1%	6,6%	0,01	1	0,03%	7,2%	0,004	4	0,03%	5%	0,01
Total	9 067	100%	100%	1	2 505	100%	100%	1	3 184	100%	100%	1	14 756	100%	100%	1

¹ Population départementale en 1936.

Ministère des Finances, Service national des statistiques, Direction de la statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, *op. cit.*, tome II, p. 165.

² *Ibid.*, p. 181.

³ *Ibid.*, p. 69.

Comment expliquer la présence d'enfants ou d'adolescents dans les rangs de la Résistance ? Leur jeune âge leur assurait de passer plus inaperçu que des adultes et dans leur cartable d'écolier, des tracts étaient parfois glissés. Au contraire, l'insouciance de leur jeunesse pouvait les mettre en danger par inadvertance et, s'ils ont été choisis pour entrer dans la Résistance, c'était souvent parce qu'un membre de leur famille (leur père, leur mère, leur frère ou leur sœur) militait déjà et se servait d'eux comme courrier ou agent de liaison. Un quart des résistants de moins de 18 ans avait un proche parent dans la Résistance¹, (19,8% dans les Bouches-du-Rhône, 20,2% dans le Gard et 22,6% dans le Vaucluse).

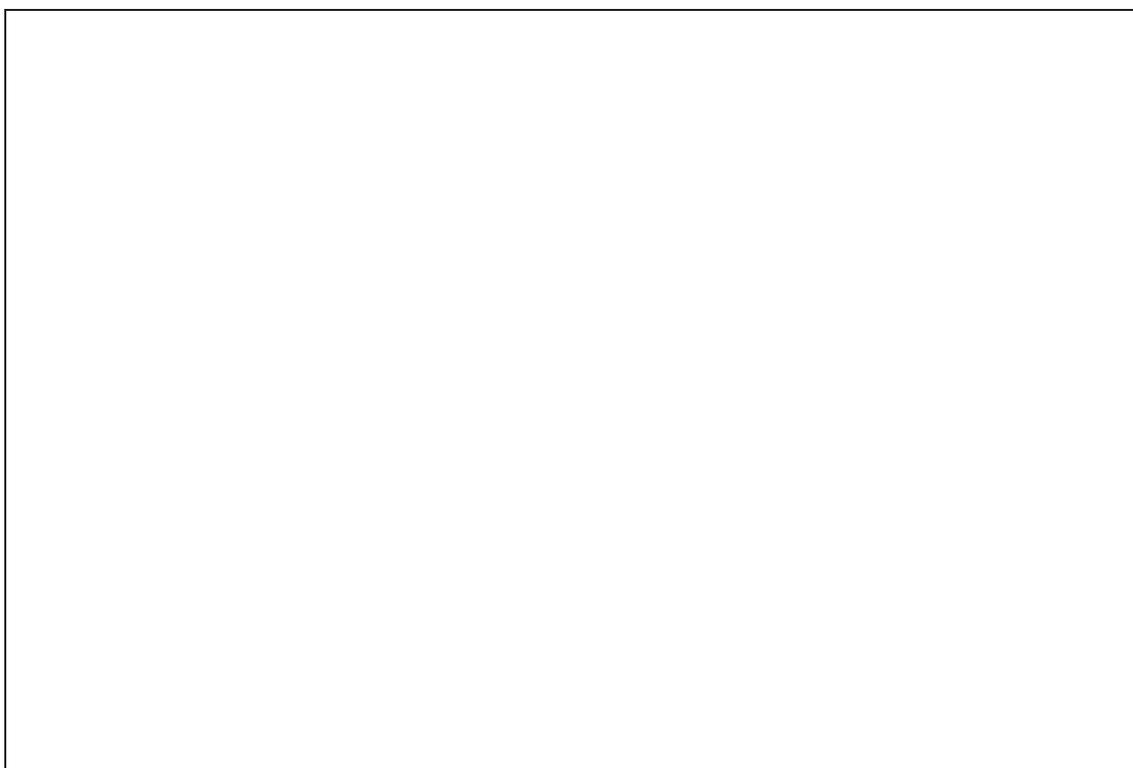


Figure 4 : Paulette, André et Paul Nouveau²

Le résistant le plus jeune était André Nouveau, né le 12 avril 1935 à Gordes, dans le Vaucluse. Ses parents, Paul Nouveau et Paulette née Floret, hôteliers-restaurateurs à Gordes, étaient tous les deux résistants. Paul Nouveau occupait des responsabilités dans le secteur de Gordes. Il fut homologué lieutenant pour l'AS/CFL du

¹ Pour ceux dont la filiation était connue.

² J.-P. Jouval, *Mémorial des victimes des communes du canton d'Apt. Seconde Guerre mondiale, Indochine, Algérie*, Apt, Le Souvenir français, 2017, p. 201.

maquis Ventoux, secteur de Sault depuis le 1^{er} janvier 1943 et il était agent de la SAP à Gordes à compter du 23 avril 1944 et agent P2 du réseau Azur à partir du 1^{er} juillet 1944. Sa femme et son fils l'assistaient dans sa tâche. Les services de sa femme débutèrent le 1^{er} décembre 1943 au sein de l'AS/CFL maquis Ventoux, secteur de Sault et de la SAP, comme agent P2, et le petit André, alors âgé de 8 ans, fut reconnu membre de l'AS de Gordes à partir du 1^{er} septembre 1943¹. Il servait d'agent de liaison et il participa à des parachutages et à des transports d'armes. Ses parents étant recherchés, son père prit le maquis et sa mère se cacha avec lui dans des fermes des environs de Gordes. Elle fut arrêtée ainsi que trois réfractaires au STO ayant rejoint le maquis par la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg, le 1^{er} juillet 1944, à la ferme de Berre, dans la commune de Villars, alors qu'elle avait sur elle du courrier destiné aux unités combattantes de la Résistance. Elle fut fusillée le jour même sur la place du village voisin de Saint-Saturnin-d'Apt ainsi que d'autres maquisards capturés. Lui ont été attribués à titre posthume la Croix de guerre avec étoile de bronze, le grade de sous-lieutenant et la mention « *morte pour la France* ».

« Paulette laisse un fils, André, âgé de neuf ans, véritable héros, lui aussi. Peu de jours plus tard, les Allemands le retrouvent dans une famille qui l'avait recueilli et lui demandent s'il est bien le fils du lieutenant du maquis, il répond bravement qu'il ne le connaît pas et que lui-même est un réfugié de Marseille, il donne d'ailleurs une fausse identité quand les Allemands lui demandent son nom. Cependant, il connaît tous les maquisards du Groupe et il sait où est caché le dépôt d'armes, mais il ne révélera rien, malgré que [sic] les Allemands le frappent à coups de ceinturon et braquent sur sa poitrine les canons des fusils et des mitraillettes. Il ne répond toujours pas, enfin les Allemands l'abandonnent inanimé. Il sait que sa mère a été enlevée, par la suite quand il revoit son père, ce dernier lui apprend qu'elle a été fusillée par les Allemands. Serrant avec effusion la main de son père, André jure de venger sa mère. Il est enfin recueilli et gardé par des amis sûrs (Nine Corbon) jusqu'à la Libération »².

¹ Il est titulaire d'un CAFFI modèle national.

² Rapport de Paul Nouveau sur la Résistance dans la région de Gordes, rédigé en septembre 1944. M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, op. cit., tome II, p. 399.

L'oncle d'André, Roger Floret, lui aussi maquisard, est mort au combat le 18 août 1944 à Sahune dans la Drôme. Le 14 septembre 1944, André alors, âgé de neuf ans, fit partie, avec son père, du peloton d'exécution qui fusilla la femme qui avait dénoncé le maquis. André fut reconnu pupille de la nation en 1948. Dans de telles circonstances tragiques, on peut comprendre pourquoi il obtint en 1955 le titre de CVR malgré son jeune âge au moment des faits. Il était cuisinier au moment de la carte de CVR et il se maria en 1960¹.

Il n'était pas le seul dans cette situation. Jean Nazarian avait 12 ans lorsqu'il rejoignit la Résistance, en 1942, suivant l'exemple de ses parents, réfugiés arméniens, Sarkis Nazarian et Ovsanna née Mardirossian², enrôlés dans les FTPF de Marseille. Ses tâches consistaient au collage de papillons, à la diffusion de tracts autour des chantiers des Allemands. Il coupait également des fils téléphoniques et il transportait des explosifs. Lors des combats de la Libération de Marseille, il combattait avec son père près du viaduc Saint-Antoine, dans les quartiers nord de la ville, et il vit son père mourir devant lui le 24 août 1944. Il fut adopté par la nation en 1946 et le titre de CVR lui fut accordé en 1979³.

Quelques très jeunes combattants payèrent de leur vie leur bravoure lors des combats de la Libération ou même en déportation. 48 résistants des Bouches-du-Rhône de moins de 18 ans sont décédés ainsi (7,1% des résistants du département de moins de

¹ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de d'André Nouveau, de Paul Nouveau et de Paulette Nouveau.

21 P 605 964, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Nouveau née Floret Paulette.

21 P 382 748, DAVCC Caen, Dossier de décès de Nouveau née Floret Paulette.

C. Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 159.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, op. cit., tome II, p. 398-399.

L. Coste, *La Résistance au pays d'Apt de la Durance au Ventoux, historique*, op. cit., p.107-108.

J.-M. Guillon, « Nouveau Paulette [née Floret] », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 7 juin 2018.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article169156>

J.-P. Jouval, *Mémorial des victimes des communes du canton d'Apt. Seconde Guerre mondiale, Indochine, Algérie*, op. cit., p. 200-201.

G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, op. cit., p. 323-324.

² Biographie déjà présentée voir *supra*.

³ Grâce au système de la double attestation.

2 159 W 323, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean et Sarkis Nazarian.

18 ans), 19 dans le Gard (11,7%) et 15 dans le Vaucluse (5,2%). Comment leur refuser alors une reconnaissance officielle pour leur sacrifice ? Ces quelques exemples présentés ne donnent pas une explication pour l'ensemble de ces jeunes résistants homologués ou ayant obtenu différents titres, mais elles permettent de comprendre que la rigueur administrative pouvait être assouplie dans des cas bien précis.

La majorité légale étant fixée à l'époque à 21 ans, entre un quart et un cinquième des résistants étaient mineurs au moment de leur entrée en Résistance (26% dans le Gard, 21,1% dans le Vaucluse et 19% dans la région), la part des plus jeunes étant légèrement moindre dans les Bouches-du-Rhône (16%). Ces taux élevés sont corroborés par l'examen des classes d'âge dans la Résistance et dans la population de chaque département en 1936. Si les moins de 14 ans étaient sous-engagés, ce qui paraît compréhensible malgré les quelques exceptions soulignées, les 15-19 ans étaient 2,3 fois plus nombreux dans la Résistance que dans la société de l'époque dans les Bouches-du-Rhône, 2,8 fois plus dans le Vaucluse et 3,2 fois plus dans le Gard. Cette classe d'âge était celle qui était la plus surengagée, même davantage que les 20-29 ans par rapport à la population de 1936.

Deux remarques battent en brèche un poncif sur la Résistance affirmant que celle-ci a été le fait d'hommes jeunes. La première serait de préciser qu'elle a été aussi menée par des hommes très jeunes. Les moins de 30 ans équivalaient à plus de la moitié des effectifs dans le Gard (59,9%) et dans le Vaucluse (51,7%) et un peu moins dans le troisième département (40,4%).

« Les qualités que l'on attribue d'ordinaire à cette tranche d'âge – la fougue, le désintéressement, le don de soi – pesèrent naturellement. De même, les jeunes mesuraient peut-être moins les dangers qu'ils encouraient que leurs aînés, d'autant que leur condition physique était mieux adaptée aux exigences du combat clandestin. La résistance permettait enfin de s'affirmer par rapport à la génération précédente. Les fils pensaient parfois qu'ils prenaient le relais de leurs pères, que ces derniers aient été les glorieux héros de la Grande Guerre ou les malheureux artisans de l'étrange défaite »¹.

¹ O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit., p. 427.

Observons, en outre, que les hommes plus âgés, de 30 à 39 ans, formaient la première classe d'âge des résistants dans les Bouches-du-Rhône (32,9%) et qu'en les additionnant aux 40-49 ans (21,6%), les hommes mûrs (de 30 à 49 ans) étaient majoritaires (54,4%) contre seulement 40,4% pour les moins de 30 ans. Cette extrême jeunesse de la Résistance et la participation d'hommes aguerris démontrent à nouveau qu'affirmer que le STO¹ fut le déclencheur principal de l'entrée en Résistance relève largement du poncif.

Ces premières constatations permettent de comprendre pourquoi l'âge moyen des résistants était plus élevé dans les Bouches-du-Rhône (32 ans) et plus faible dans le Gard (28 ans). Le Vaucluse se situait entre les deux (30 ans) et la moyenne régionale était de 31 ans. L'âge médian était équivalent à l'âge moyen dans les Bouches-du-Rhône et il était très proche dans le Vaucluse (29 ans), tandis que, dans le Gard, il était de 25 ans, ce qui renforce l'impression d'une plus grande jeunesse dans ce département. Ces constatations se retrouvent sur le graphique de l'âge à l'engagement des résistants par année.

Toutes les catégories d'âge entre 15 et 49 ans avaient un poids plus important dans la Résistance que dans la population départementale. A partir de 50 ans, ces classes d'âge étaient moins présentes dans les rangs de la Résistance que dans la population. Au regard de l'espérance de vie en France en 1940 (environ 55 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes), être résistant dans ces tranches d'âge et au-delà était exceptionnel et, pour les plus âgés, cela relevait quasiment de l'exception.

¹ Même s'il n'y a pas que des jeunes qui sont partis au STO.

Graphique 2 : Age à l'engagement des résistants par année

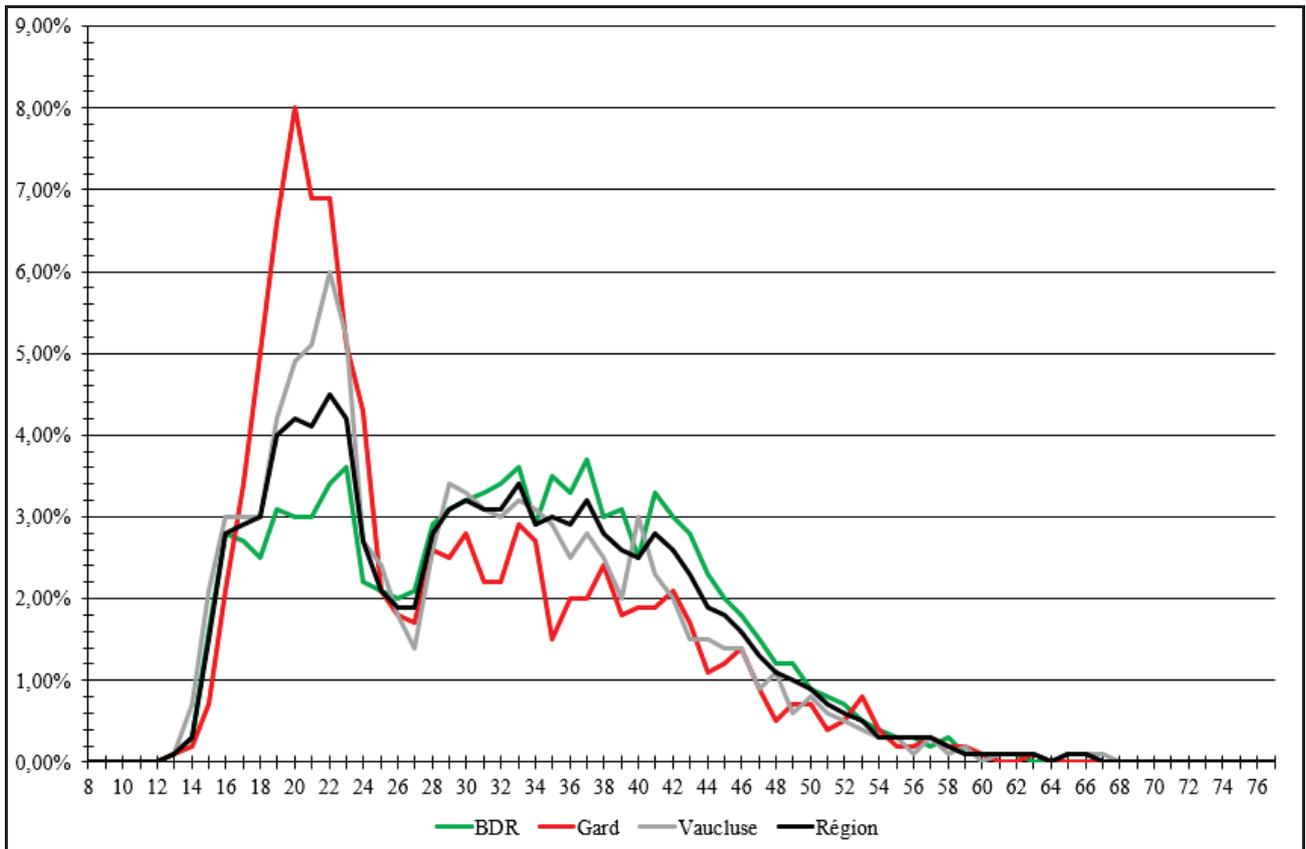
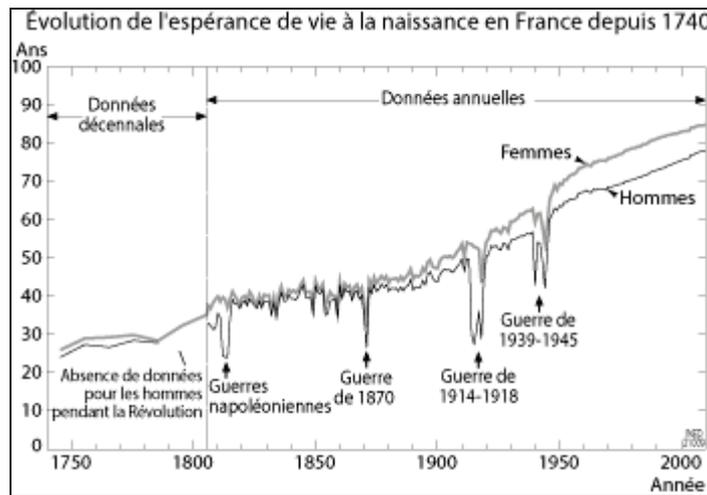


Tableau 3 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance en France depuis 1740¹



¹ Site Internet de l'Institut national d'études démographiques (INED), consulté le 7 juin 2018.
<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/>

Paul Braquet avait 77 ans lorsqu'il rejoignit, le 5 août 1943, l'ORA Corps franc des Ardennes commandé par son neveu et fils adoptif, le commandant Georges Vigan-Braquet, responsable départemental de l'ORA du Gard¹. Il était né le 23 janvier 1866 à Connaux dans le Gard. Il effectua une carrière militaire comme son père qui était capitaine adjudant major au 4^{ème} régiment d'infanterie de marine lors de sa naissance. Il entra à l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr le 27 octobre 1885 dans la même promotion que Maxime Weygand. Il gravit rapidement les échelons et il fut promu chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1906 et officier le 7 novembre 1916. Il était alors colonel d'infanterie, breveté hors cadres et attaché militaire de France à Athènes depuis le 22 septembre 1913. En 1917, il devint général de brigade. Revenu en métropole, il prit part à la bataille de la Somme, puis à des opérations dans l'Aisne et à l'offensive de Champagne en 1918. Avec son unité, il occupa la Ruhr du 1^{er} avril 1923 au 26 octobre 1924. Il obtint le titre de commandeur de la Légion d'honneur le 28 décembre 1924, il était à ce moment-là général de brigade commandant l'infanterie de la 38^{ème} division. En 1925, il accéda au grade de général de division. Au cours de sa carrière, il fut multimédaillé : officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie en 1905, commandeur du Nicham Iftikhar en 1910, ordre de 2^{ème} classe de Sainte-Anne de Russie en 1912, cité à l'ordre de l'armée le 17 juillet 1917, cité à l'ordre du 11^{ème} corps d'armée le 24 décembre 1918, Croix de guerre, Croix de guerre hellénique, médaille interalliée de la Grande Guerre, médaille commémorative de la Grande Guerre, médaille commémorative d'Orient avec l'inscription Dardanelles, médaille commémorative serbe 1914-1918. Malgré son âge avancé, son passé et son expérience militaire devaient être un apport très appréciable pour la Résistance et son grade de général de division en fait le résistant le plus haut gradé connu de notre échantillon, grade obtenu avant les promotions liées à l'action dans la Résistance². Son passé de résistant ne nous a été révélé que par la liste des CAFFI du Gard et comme son lien de parenté avec Georges Vigan-Braquet n'avait pas encore été établi, nous n'avons pas vérifié s'il avait déposé

¹ Paul Braquet avait épousé à Toulon le 14 avril 1905 Anne Thérèse Victorine Gain, la tante maternelle de Georges Vigan. Celui-ci, devenu orphelin de père en 1904 et de mère en 1911, fut recueilli par le couple qui l'adopta par jugement du tribunal d'Uzès du 8 septembre 1932 et il prit le nom de Vigan-Braquet. Georges Vigan-Braquet épousa une nièce de son père adoptif, Suzanne Braquet le 29 avril 1925 à Avignon.

² Gaston Schmitt était général de brigade lorsqu'il rejoignit la Résistance. Il fut promu général de division ultérieurement.

Maurice Chevance-Bertin était lieutenant en 1940 et il n'est promu au grade de général de brigade qu'en août 1944. Il organisa le commandement provisoire des FFI pour les régions Sud-Ouest et Centre.

une demande de carte de CVR auprès de l'ONAC de la Seine comme son fils, sa belle-fille et sa petite-fille. Aimé Vielzeuf retraça l'histoire de l'ORA du Gard dans *Ardente Cévenne*, livre dans lequel témoignèrent la femme et la fille de Georges Vigan-Braquet sans mentionner Paul Braquet. Quelles actions a-t-il pu accomplir ? Il faudrait consulter son dossier de résistant au SHD de Vincennes pour espérer trouver les informations manquantes. Il est décédé le 11 janvier 1962 à Paris, peu de jours avant son 96^{ème} anniversaire¹.

L'âge des résistants est une donnée souvent analysée par l'historiographie. Les engagés sont majoritairement des jeunes de moins de 30 ans dans la Loire (51,1% des effectifs)², dans le Var (56,6%)³, dans le Vaucluse (55%), chez les brigadistes français (60%)⁴, dans le Gard (62,8%), chez les passeurs (62,9%)⁵ et les FFL (77,6%)⁶. Bien que les FFL paraissent les plus jeunes, le détail par classe d'âge nuance cette hypothèse, il y a autant de FFL de moins de 20 ans que parmi les résistants gardois et les FFL de 21 à 30 ans sont très nettement majoritaires (51,2%) contre 36,7% dans le Gard. La jeunesse et surtout l'extrême jeunesse des résistants gardois semblent donc se vérifier au regard des données des autres entités.

Ailleurs, les moins de 30 ans sont minoritaires dans la mesure où les trentenaires sont la catégorie d'âge la plus présente comme dans la Manche (29,7% des résistants)⁷, les Alpes-Maritimes (30,6%)⁸, les Bouches-du-Rhône (32,1%), la Somme (47,4%)⁹, la

¹ Dossier de la Légion d'honneur de Paul Marie Joseph Braquet sur la base Leonore, consulté le 7 juin 2018.

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr

« Libération d'Uzès : rencontre avec le commandant Vigan-Braquet », *Midi Libre*, 28 août 2012, consulté sur le site du journal le 7 juin 2018.

<http://www.midilibre.fr/2012/08/28/liberation-d-uzes-rencontre-avec-le-commandant-vigan-braquet,553797.php>

² M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 346, tome III, p. 173.

⁴ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 142.

⁵ E. Alary, *La Ligne de démarcation*, op. cit., p. 106.

⁶ J.-F. Muracciolo, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 67.

⁷ M. Boivin, *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, op. cit., p. 213.

⁸ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 63.

⁹ D. Duverlie, *Les Picards face à l'occupation allemande : le département de la Somme du 20 mai 1940 au 3 septembre 1944*, thèse de 3^{ème} cycle, Amiens, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

Seine-Inférieure (56,6%)¹, ou même les quadragénaires dans le Calvados (29,4%)² et les 30-49 ans en Ille-et-Vilaine (46,8%)³. Ainsi, le Vaucluse et le Gard signalent la jeunesse de la Résistance et les Bouches-du-Rhône mettent en évidence la participation importante des trentenaires et des quadragénaires (51,2% des combattants),

¹ C. Blanquet, *Sociologie de la Résistance en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise Rouen, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

² M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 172.

³ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 90.

Tableau 4 : Structure par âge dans les autres départements ou autres groupes sociaux¹

Classes d'âge	BDR		Gard		Vaucluse		A-M ²		Puy-de-Dôme ³	Var ⁴	Loire ⁵	FFL ⁶	BI ⁷	Passeurs ⁸
De 10 à 15 ans	2%	43,7%	1%	62,8%	3%	55%	0,6%	39,4%	47,8%	20,4%	15,4%	26,4%	2,6%	20,6%
De 16 à 20 ans	14,1%		25,1%		18,1%		12,8%							
De 21 à 30 ans	27,6%		36,7%		33,9%		26%							
De 31 à 40 ans	32,1%		21,5%		28,1%		30,6%		29,9%	38,3%	30,3%	16%	35,6%	22,1%
De 41 à 50 ans	19,1%		12,4%		12,6%		20,4%		22,3%		15,3%	4,9%	4,4%	8,2%
Plus de 50 ans	5,1%		3,4%		4,3%		9,7%				4,9%	3,3%	1,5%	0%
Age médian	32 ans		25 ans		29 ans		-		-	27-28 ans	-	-	-	
Total	100%		100%		100%		100%		100%	100%	100%	100%	100%	100%

¹ Pierre Giolitto avance l'âge des miliciens et des membres de la LVF en reprenant des études départementales qui ne correspondent pas à la région de cette analyse et aucune valeur nationale n'est proposée.

P. Giolitto, *Histoire de la Milice*, op. cit., p. 158.

P. Giolitto, *Volontaires français sous l'uniforme allemand*, Paris Perrin, 1999, p. 84.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 63.

³ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 131.

⁴ A partir des dossiers de l'ANACR du Var.

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 346, tome III, p. 173.

⁵ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

⁶ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 67.

⁷ Brigades internationales.

R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 142.

⁸ E. Alary, *La Ligne de démarcation*, op. cit., p. 106.

Classes d'âge ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Ille-et-Vilaine ²		Calvados ³	Manche ⁴	Seine-Inférieure ⁵	Somme ⁶
De 10 à 14 ans	2%	43,7%	1%	62,8%	3%	55%	0,5%	45,4%	5,2%	9,8%	35,5%	28,4%
De 15 à 19 ans	14,1%		25,1%		18,1%		14,6%					
De 20 à 29 ans	27,6%		36,7%		33,9%		30,3%					
De 30 à 39 ans	32,1%		21,5%		28,1%		25,8%		26,9%	29,7%	56,6%	47,4%
De 40 à 49 ans	19,1%		12,4%		12,6%		21%		29,4%	22,2%	7,9%	24,2%
Plus de 50 ans	5,1%		3,4%		4,3%		7,8%		12,9%	9,7%		
Age médian	32 ans		25 ans		29 ans		-		-	-	-	-
Total	100%		100%		100%		100%		100%	100%	100%	100%

¹ Les classes d'âge sont ici légèrement différentes de celles de la page précédente afin de pouvoir être comparée avec les données des autres chercheurs. Nous pouvons remarquer que les pourcentages par classe d'âge dans la région étudiée sont les mêmes.

² J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 90.

³ Age à l'engagement, personnes ayant la carte de CVR.

M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 172.

⁴ Age à l'engagement.

M. Boivin, *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, op. cit., p. 213.

⁵ C. Blanquet, *Sociologie de la Résistance en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise Rouen, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

⁶ D. Duverlie, *Les Picards face à l'occupation allemande : le département de la Somme du 20 mai 1940 au 3 septembre 1944*, thèse de 3^{ème} cycle, Amiens, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

Tableau 5 : Age à l'engagement des résistants selon la période

Classes d'âge	< 2/1943								2/1943-6/6/1944								> 6/6/1944							
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0-9 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,1%	2	0%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0%
10-14 ans	9	0,3%	1	0,2%	4	0,7%	14	0,4%	27	0,5%	6	0,4%	20	0,8%	53	0,5%	1	0,3%	0	0%	1	0,7%	2	0,3%
15-19 ans	230	8,2%	50	9,7%	36	6,4%	316	8,1%	844	14,3%	339	19,9%	430	17,4%	1 613	16%	73	21,3%	52	20,8%	24	17,1%	149	20,3%
20-29 ans	732	26,1%	140	27,1%	143	25,4%	1 015	26,1%	1 662	28,1%	779	45,7%	941	38%	3 382	33,5%	85	24,8%	123	49,2%	45	32,1%	253	34,5%
30-39 ans	1 001	35,7%	152	29,4%	206	36,7%	1 359	35%	1 870	31,6%	354	20,8%	660	26,6%	2 884	28,6%	106	30,9%	49	19,6%	38	27,1%	193	26,3%
40-49 ans	687	24,5%	127	24,6%	135	24%	949	24,4%	1 204	20,4%	178	10,4%	330	13,3%	1 712	17%	62	18,1%	21	8,4%	29	20,7%	112	15,3%
50-59 ans	136	4,8%	44	8,5%	33	5,9%	213	5,5%	263	4,5%	43	2,5%	79	3,2%	385	3,8%	16	4,7%	5	2%	3	2,1%	24	3,3%
60-69 ans	12	0,4%	2	0,4%	5	0,9%	19	0,5%	38	0,6%	5	0,3%	15	0,6%	58	0,6%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
70 ans et plus	0	0%	1	0,2%	0	0%	1	0%	1	0%	1	0,1%	1	0%	3	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	2 807	100%	517	100%	562	100%	3 886	100%	5 909	100%	1 705	100%	2 478	100%	10 092	100%	343	100%	250	100%	140	100%	733	100%
Age moyen	34 ans		34 ans		34 ans		34 ans		32 ans		27 ans		29 ans		30 ans		31 ans		26 ans		30 ans		29 ans	

mais ce phénomène est loin d'être une exception puisqu'il se reproduit dans la Manche (51,9%)¹, le Puy-de-Dôme (52,2%)², le Calvados (56,3%)³, la Seine-Inférieure (plus de 56,6%)⁴ et la Somme (47,4% pour les 30-39 ans)⁵. Comment justifier cette jeunesse moins présente dans le Puy-de-Dôme et dans les départements sis sur les littoraux atlantique, de la Manche et de la Méditerranée ?

Les pionniers de la Résistance engagés avant le mois de février 1943 se caractérisent par une certaine maturité puisque la moyenne d'âge est de 34 ans dans les trois départements de la région étudiée. Les résistants de plus de trente ans forment les 2/3 des contingents soulignant que la Résistance s'organise d'abord autour d'hommes d'expérience (militaire, professionnelle ou politique), servant de cadres aux plus jeunes recrues. Entre la mise en place du STO et le Débarquement, un rajeunissement de la Résistance s'opère, la moyenne d'âge des nouveaux engagés diminuant dans tous les départements (32 ans dans les Bouches-du-Rhône, 29 ans dans le Vaucluse et surtout 27 ans dans le Gard, soit 7 ans de moins). Les organisations étant, à présent, structurées et encadrées, de jeunes individus inexpérimentés en terme militaire ou professionnel, ou menacés par le STO deviennent les principales recrues. Après le 6 juin 1944, le rajeunissement se poursuit dans les Bouches-du-Rhône (moyenne d'âge de 31 ans) et dans le Gard (26 ans en moyenne c'est-à-dire l'âge moyen le plus bas sur toutes les périodes et dans tous les départements) tandis que la moyenne d'âge progresse dans le Vaucluse (30 ans).

Quelle que soit la période, les trentenaires demeurent la classe d'âge la plus nombreuse dans les effectifs de la Résistance des Bouches-du-Rhône (35,7% avant février 1943, puis 31,6% et 30,9% après le Débarquement). Cette importance des trentenaires confirme la plus grande maturité de la Résistance dans ce département.

¹ M. Boivin, *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, op. cit., p. 213.

² E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 131.

³ M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 172.

⁴ C. Blanquet, *Sociologie de la Résistance en Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise Rouen, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

⁵ D. Duverlie, *Les Picards face à l'occupation allemande : le département de la Somme du 20 mai 1940 au 3 septembre 1944*, thèse de 3^{ème} cycle, Amiens, 1979, chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

Dès février 1943, les vingtenaires deviennent la classe d'âge la plus présente parmi les derniers arrivants dans l'armée des ombres (45,7% dans le Gard et 38% dans le Vaucluse) et ils le restent dans la dernière phase avant la Libération (49,2% et 32,1% des nouveaux engagés).

Cette périodisation de la Résistance selon les classes d'âge, finalement, confirme la jeunesse de la Résistance du Gard et du Vaucluse et la participation d'hommes plus mûrs dans les Bouches-du-Rhône. Les dates d'engagement permettent de connaître l'âge des résistants ainsi que la durée de leur engagement.

c) La durée de l'engagement

La durée de l'engagement a été calculée en utilisant les dates de début et de fin des services dans la Résistance figurant sur les certificats d'appartenance ou dans les attestations. Cette durée de l'engagement correspond à la durée de la Résistance active car pour les résistants ayant été internés, puis libérés ou évadés, le temps passé en prison a été décompté. Pour les résistants internés jusqu'à la Libération, fusillés ou déportés, la date de fin des services est celle de l'arrestation et pour les résistants morts au combat, c'est celle du décès. Si les résistants ont déménagé pendant la guerre ou ont eu des activités à cheval sur plusieurs organisations ou départements, les certificats englobent généralement la totalité des services en spécifiant sur des lignes différentes les noms des différentes unités auxquelles ont appartenu successivement les résistants et les dates correspondantes¹.

La durée moyenne de l'engagement est la plus élevée dans les Bouches-du-Rhône (387 jours) et, au-delà d'un an d'engagement, ce département est celui qui a les taux les plus forts puisque les ralliements dans la première phase de la Résistance y ont été les plus nombreux. Le Vaucluse (323 jours en moyenne de Résistance) et le Gard (298 jours) sont nettement distancés par rapport à leur voisin (64 et 89 jours en moins, soit 2 et 3 mois) et la durée moyenne dans la région est de 358 jours. La moitié des

¹ Les CAFFI localisent géographiquement les unités (exemple : FTPF secteur de Marseille, FTPF secteur d'Arles, etc.). Les CARIF et les CAFFC ne donnent généralement aucune information de la sorte. Par exemple, un membre du mouvement Combat à Marseille poursuivant ensuite son action à Paris n'aura qu'une seule ligne sur son CARIF sans spécifier le changement de secteur d'opération.

résistants ont moins d'un an de services actifs (53,8% des combattants dans les Bouches-du-Rhône, 58,3% dans la région, 63% dans le Vaucluse et le maximum, 68,3% dans le Gard), la durée médiane allant de 329 jours dans les Bouches-du-Rhône à 236 jours dans le Gard.

Tableau 6 : Durée de l'engagement dans la Résistance

Nombre de jours	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1 jour ¹	18	0,2%	7	0,3%	2	0,1%	27	0,2%
2-10 jours	88	1%	11	0,4%	36	1,1%	135	0,9%
11-79 jours	328	3,6%	301	12,2%	171	5,3%	800	5,4%
80-89 jours	157	1,7%	153	6,2%	154	4,8%	464	3,2%
90-365 jours	4 262	47,3%	1 217	49,2%	1 668	51,7%	7 147	48,6%
1-2ans	3 447	38,2%	701	28,3%	1 142	35,4%	5 290	35,9%
2-3 ans	506	5,6%	57	2,3%	42	1,3%	605	4,1%
3-4 ans	182	2%	26	1,1%	9	0,3%	217	1,5%
Plus de 4 ans ²	29	0,3%	2	0,1%	2	0,1%	33	0,2%
Total	9 017	100%	2 475	100%	3 226	100%	14 718	100%
Durée moyenne	387 jours		298 jours		323 jours		358 jours	
Durée médiane	329 jours		236 jours		280 jours		299 jours	

La durée la plus courte de la participation au combat clandestin est d'un jour, elle correspond à des personnes qui ont été blessées³ ou tuées le jour de leur ralliement, le plus souvent lors de la Libération. Plus rarement, ces services très brefs, de moins de 90 jours, sont liés à des arrestations presque immédiatement après l'enrôlement. Ce phénomène reste anecdotique et exceptionnel parce que le statut de CVR, d'interné résistant ou de déporté résistant nécessite une durée minimale de services de 90 jours et, pour les individus interpellés, évidemment un lien de cause à effet entre l'activité

¹ Arrestation ou mort le jour de leur engagement.

² La durée la plus grande des services dans la Résistance est de 1 529 jours.

³ La blessure homologuée (contractée en service) est inscrite sur le CAFFI, elle ouvre droit à une pension et à la possibilité de demander le titre de CVR, quelle que soit la date ou la durée de l'engagement.

résistante et l'arrestation (certains résistants ont été arrêtés comme otages, parce qu'ils étaient juifs, etc.)¹.

L'élargissement de notre échantillon aux personnes munies d'un certificat national jusqu'au 1^{er} juillet 1944 n'a pas modifié la population étudiée. Seuls 6,5% des résistants des Bouches-du-Rhône ont moins de 90 jours de services, 9,7% dans la région, 11,3% dans le Vaucluse mais 19,1% dans le Gard.

Deux résistants ont une durée maximale de services de 1 529 jours, soit du 1^{er} juillet 1940 au 30 septembre 1944. En effet, les agents des réseaux de la région ont une activité qui a été homologuée jusqu'au 30 septembre 1944 alors que dans les mouvements ou dans les FFI, les services s'arrêtent à la date officielle de Libération du département² ou du secteur du département. Les militaires Pierre Matriollet et Jean Tiramani étaient deux membres influents du réseau SR Marine dès sa création. Pierre Matriollet « Perrier » dirigeait le sous-réseau Perrier implanté à la fin de l'année 1940 dans le Sud-Est, à Marseille, à Port-Vendres et sur la côte méditerranéenne³. Jean Tiramani « Jeannot » était à la tête du sous-réseau Jeannot dès le mois de juillet 1940, implanté dans le Sud-Est⁴. Ce natif de Bastia a été homologué commandant et il a été décoré de la Légion d'honneur et de la médaille de la Résistance avec rosette. Il a obtenu la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône en 1984⁵.

D'aussi longues durées de service signifient que ces premiers résistants ont été les organisateurs initiaux de la Résistance, qu'ils l'ont ensuite encadrée ou dirigée plus ou moins naturellement du fait de leur engagement précoce.

¹ Il est arrivé que des personnes ayant moins de 90 jours de présence dans leur groupe aient été interpellées à la suite de leur action résistante mais que le statut d'interné ou de déporté résistante leur soit refusé à cause de ce délai trop court. Seule la mort pouvait permettre de passer outre cette règle restrictive. Ainsi, un résistant depuis un jour, qui a été arrêté et fusillé, avait droit au statut d'interné résistante.

² La date officielle de Libération des Bouches-du-Rhône a été fixée au 31 août 1944, celle du Gard et du Vaucluse au 26 août.

³ Pierre Matriollet n'a pas de carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône. Ses services ont été homologués au sein du réseau. Son dossier personnel n'a pas été consulté au SHD de Vincennes. GR 17 P 223, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau SR Marine.

⁴ GR 17 P 223, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau SR Marine.

S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique.*, Paris, Economica, 2013, p. 723-724.

⁵ 2 159 W 440, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Tiramani.

« La précocité de la mise en état de résistance est fondamentale pour comprendre l'ascendant exercé par ces personnalités fortes sur leurs camarades de combat. La hiérarchie qui se dessine au sein du petit monde clos de la clandestinité doit beaucoup au privilège d'antériorité. Avoir surmonté les premiers obstacles, les plus redoutables parce qu'ils annihilent la volonté et condamnent au découragement générateur de repli sur soi, cela force le respect et détermine un ascendant »¹.

Cette précocité les mettait également en péril parce que ces pionniers ont été plus longtemps exposés aux risques et aux forces de la répression. La moitié de ceux qui ont œuvré dès 1940 et 1941 n'ont pas pu prendre part aux combats de la Libération du fait de leur internement, de leur déportation ou de leur mort². Cette répression a réduit la durée de l'engagement de tous les persécutés de la Résistance.

« Les pionniers avaient payé à la répression un tribut si lourd que, le plus souvent, tout s'était effacé de l'action qu'ils avaient entreprise. Tout, jusqu'à leur souvenir. Cet oubli n'était nullement intentionnel. Il s'expliquait, bien sûr, par le fait que nombre d'entre eux avaient disparu corps et âme sans pouvoir porter témoignage. Leurs actes, si importants et si modestes à la fois, avaient posé les jalons de l'action à venir, mais la temporalité, aussi courte que dense, de la vie clandestine eut tôt fait d'engommer le souvenir d'autant que leurs successeurs n'avaient pas le loisir de ressasser le passé. Joua aussi dans cet effacement mémoriel le fait que les rares pionniers qui, par un incroyable concours de circonstances, atteignirent indemnes la Libération, refoulèrent les attermoissements et les échecs des débuts »³.

Se pose dès lors la question de la reconnaissance de tous ces pionniers. Ils étaient, certes, peu nombreux mais les dossiers administratifs rendent-ils vraiment compte de leur réel engagement ou ont-ils tendance à les minorer et à les sous-représenter ? La répression s'étant abattue implacablement sur eux, leurs ayants-droits

¹ L. Douzou, « L'entrée en Résistance », art. cit. p. 13.

² Dans les Bouches-du-Rhône, 249 résistants sur 533 engagés entre 1940 et 1941 (46,7%).

Dans le Gard, 50 résistants sur 87 (57,5%).

Dans le Vaucluse, 23 résistants sur 47 (48,9%).

³ L. Douzou, « Les pionniers de la Résistance » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 969.

ont-ils fait les démarches nécessaires pour faire reconnaître leurs actions ? Enfin, les problèmes de fiabilité des dates de début d'engagement fragilisent du même coup le calcul de l'âge à l'engagement et celui de la durée des services. Le jour où les services prirent fin, étant plus facile à déterminer à l'exception des disparus. Cet engagement s'est parfois inscrit dans un cadre familial, amical, professionnel, militant ou autres car ces réseaux sociaux, tissant leur toile, créaient des affinités, des convergences de points de vue ou des inimitiés durables. De proche en proche, chacun savait en qui il pouvait avoir confiance ou non.

2) Des réseaux sociaux réactivés : comment trouver le bon contact ?

Faire acte de Résistance était un acte individuel et un choix personnel. Pourtant, cette décision répondait également à des logiques collectives d'individus vivant en société. Les réseaux de sociabilité ont orienté les prises de position, ils les ont influencées, renforcées ou suscitées chez des personnes qui n'avaient pas les moyens techniques, matériels, culturels ou intellectuels de résister.

« Tout en pensant que la Résistance était une coalition d'individualités et de groupes très divers – une position aisée à défendre –, on reconnaissait aussi qu'elle s'était particulièrement bien développée dans les groupes de personnes liées par quelque communauté de but ou de caractère. De mêmes affinités politiques, une mentalité collective de réfugiés ou de persécutés, l'attachement à une même tradition régionale, les solidarités professionnelles, les liens familiaux, la proximité des lieux de travail sont parmi les facteurs de motivations collectives qui furent d'une importance capitale dans la croissance des différents groupes et la façon dont ils se propagèrent à l'extérieur. [...] En 1942, on reconnut à l'intérieur de la Résistance que les groupements existants s'expliquaient en partie des affinités tenant à des communautés de situation géographique, de passé, d'opinions ou d'expérience vécue, ce qui suggéra l'idée d'explorer pour le recrutement d'autres types d'affinités. Les brutales désillusions et la juxtaposition au sein de la Résistance de personnalités peu compatibles rendaient impossible toute prévision fiable d'un comportement de groupe, mais à l'intérieur de chaque groupe existait une certaine prévisibilité qui permettait au

recrutement et à l'établissement d'action d'être bien autre chose que de simples paris sur l'avenir »¹.

Quelques-unes de ces affinités ont été déjà présentées à travers l'exemple des Mosellans et des Alsaciens dans le Vaucluse, des Allemands et des Autrichiens antinazis et des républicains espagnols dans le Gard, des Corses et des marins-pompiers à Marseille, des lycéens et des étudiants des Bouches-du-Rhône, mais il faut tenter d'aller au-delà en décortiquant l'enchevêtrement des contacts qui ont permis à ces réseaux de tisser patiemment leur toile. En lisant l'ouvrage de Fabienne Federini, nous avons eu l'idée d'adapter sa toile de la première Résistance élaborée sur les relations individuelles des pionniers².

« A partir d'un pionnier, il s'agit de saisir une partie de ses relations ou de ses connaissances personnelles en vue de le relier à un autre pionnier. Notre idée est la suivante : les premiers résistants ont construit leur premier noyau de résistance à partir d'une sociabilité existant avant la guerre. En appliquant méthodiquement cette démarche, nous avons pu construire ce que nous avons appelé une " toile " en référence et en hommage à ce que Germaine Tillion a écrit dans un article précurseur, rédigé en 1958, sur la première Résistance en zone occupée : " Pour que ces rattachements de groupe à groupe et de groupes à réseaux aient été possibles, il a fallu qu'un grand nombre de relations personnelles ait existé entre les têtes chercheuses de nos noyaux de résistance. Ces relations personnelles ont tissé à travers la France une véritable toile d'araignée et elles sont l'un des phénomènes les plus caractéristiques et les plus importants d'une période insurrectionnelle. Sauf lorsqu'elles ont été à l'origine du rattachement d'un groupe à un réseau, elles ont toutes les chances de rester à jamais inconnues. Cependant, sans elles, il n'y aurait eu ni Résistance, ni groupes, ni réseaux. " »³

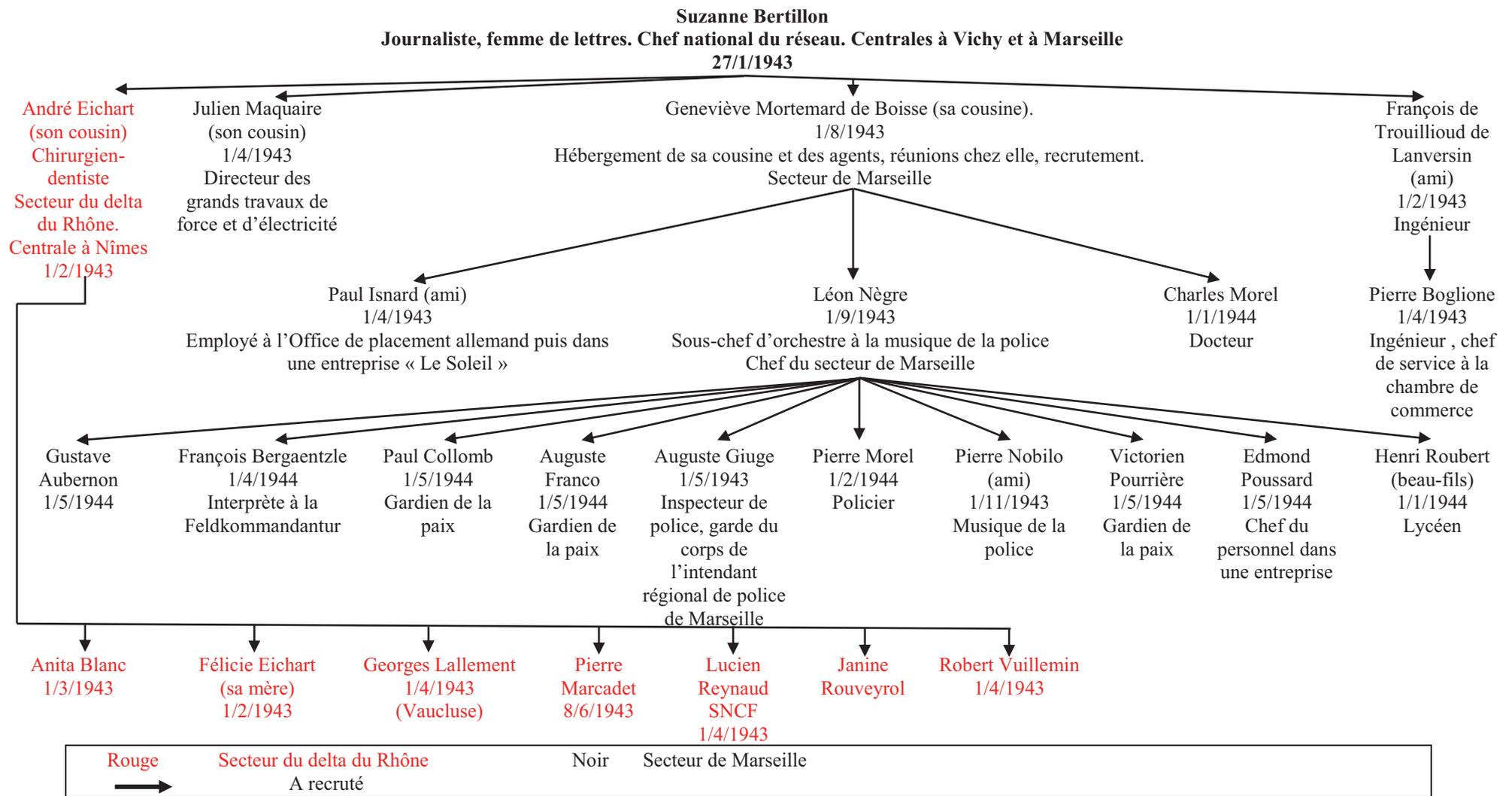
¹ H. R. Kedward, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy. Idées et motivations 1940-1942*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, p. 239-240.

² F. Federini, *Ecrire ou combattre : des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006, p. 263.

³ *Ibid.*, p. 261-262.

G. Tillion, « Première Résistance en zone occupée. Du côté du réseau "musée de l'Homme-Hauet-Vildé" », art. cit., p. 114.

Tableau 7 : Toile du recrutement des résistants du réseau Hi-Hi¹



¹ Entre parenthèses est noté le lien entre le recruteur et la personne recrutée. Les dates sont celles de début des activités.
GR 17 P 142, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Hi-Hi. 82 agents homologués nationalement. Réseau subordonné à l'OSS, reconnu unité combattante du 27 janvier 1943 au 30 septembre 1944.
72 AJ 58, AN Pierrefitte-sur-Seine, Historique de la chaîne 1942 pour le secteur de Marseille par Léon Nègre.
72 AJ 58, AN Pierrefitte-sur-Seine, Témoignage de Suzanne Bertillon.

La méthode de Fabienne Federini a été adaptée différemment en partant d'un fondateur de réseau ou de mouvement et en examinant comment s'était opéré le recrutement de ses membres. Deux exemples ont été choisis, ceux du réseau Hi-Hi et du mouvement Combat. Le réseau Hi-Hi a été fondé le 27 janvier 1943 par Suzanne Bertillon, journaliste et femme de lettres, qui avait publié en 1941 une biographie de son oncle, *Vie d'Alphonse Bertillon, inventeur de l'anthropométrie*. Elle recruta dans notre région d'étude des membres de sa famille qui eux-mêmes enrôlèrent des connaissances. Le chef du secteur de Marseille était Léon Nègre :

« Aux environs du mois de septembre 1943, je fus invité par la Comtesse Mortemard de Boisse à assister au thé, sous le prétexte de faire de la musique¹. Au cours du thé, je fus présenté à Mademoiselle Suzanne Bertillon, la conversation roula rapidement sur la situation en France et sur la lutte qu'il nous faudrait livrer pour nous libérer. Me sentant chez des amis, je parlais librement à cœur ouvert. Quelques instants après, la Comtesse de Boisse me demandait de passer dans son cabinet de travail. Mademoiselle Suzanne Bertillon nous rejoignait et m'offrit aussitôt les moyens de lutter pour mon pays. J'appris ainsi que Suzanne Bertillon était Christine n°25 et qu'elle recevait déjà des renseignements d'ordre militaire sur l'infrastructure de Marseille par sa cousine Madame de Boisse et par un ami, M. Paul Isnard qui passa par la suite sous mes ordres et devint Paulus Rascasse n°3/521 »².

Au cours de la structuration du réseau Hi-Hi dans la région, la première étape du recrutement opéra dans la sphère familiale de Suzanne Bertillon qui s'adressa à ses cousins et à un ami pour assurer l'organisation ou le recrutement dans deux secteurs, celui de Marseille et celui du delta du Rhône. A leur tour, ses proches utilisèrent leurs relations familiales, amicales ou professionnelles afin d'élargir le réseau grâce à des individus occupant des postes importants ou intéressants en matière de renseignements. Ce recrutement par sauts de mouton permit de diversifier les compétences de l'organisation et de la faire rayonner dans différentes sphères (police, SNCF, administration, cadres, etc.).

¹ Léon Nègre était sous-chef d'orchestre à la musique de la police.

² 72 AJ 58, AN Pierrefitte-sur-Seine, Historique de la chaîne 1942 pour le secteur de Marseille par Léon Nègre, p. 1.

Ce tableau n'établit que les liens de recrutement dans notre région et il ne s'étend pas à aux autres territoires où le réseau était implanté. Aussi étrange que cela puisse paraître, Auguste Giuge, recruté par Léon Nègre, a des services antérieurs à celui de son recruteur, remontant au 1^{er} mai 1943, alors que Léon Nègre n'a commencé son travail de sape qu'à partir du 1^{er} septembre de la même année. En réalité, Auguste Giuge était un transfuge du réseau venant des Alpes-Maritimes, il n'entra en contact avec Léon Nègre qu'en décembre 1943.

Cependant, cette incohérence apparente dans les dates était fréquente et elle a été constatée à partir du même travail réalisé sur un échantillon plus grand de résistants ayant appartenu à la mouvance du Mouvement de Libération nationale d'Henri Frenay, devenu, par la fusion avec d'autres groupes, le mouvement Combat, puis les Mouvements unis de Résistance (MUR) et, enfin, le Mouvement de Libération nationale (MLN). Lors de la construction de l'organigramme, les dates d'entrée en Résistance étaient notées, mais finalement abandonnées par manque de place et par manque de cohérence. Des agents recrutés avaient, en effet, des services qui commençaient plus tôt que leur recruteur et pas seulement pour une question de déménagement ou de double appartenance à une organisation de la Résistance.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'analyse des dossiers de ce mouvement sous ses différents noms ou acronymes¹ avait mis en évidence la présence d'attestations où apparaissait la formule « *a été contacté par* ». Cette mention du contact a été notée soigneusement pour essayer de reconstituer sous la forme d'une toile d'araignée le recrutement du mouvement. Tous les membres ne sont pas répertoriés dans cet organigramme faute d'information.

La notion de réseau de sociabilité prend alors tout son sens puisque nous pouvons apercevoir les lignes et les nœuds principaux qui ont permis le recrutement et la structuration du mouvement. Les points nodaux sont le plus souvent des personnes ayant occupé de hautes fonctions de commandement. Les flèches en noir montrent dans quel sens se sont réalisés les contacts, grâce essentiellement aux attestations figurant

¹ Les membres de Liberté, Franc-Tireur et Libération-Sud avant la fusion ne figurent pas dans l'organigramme.

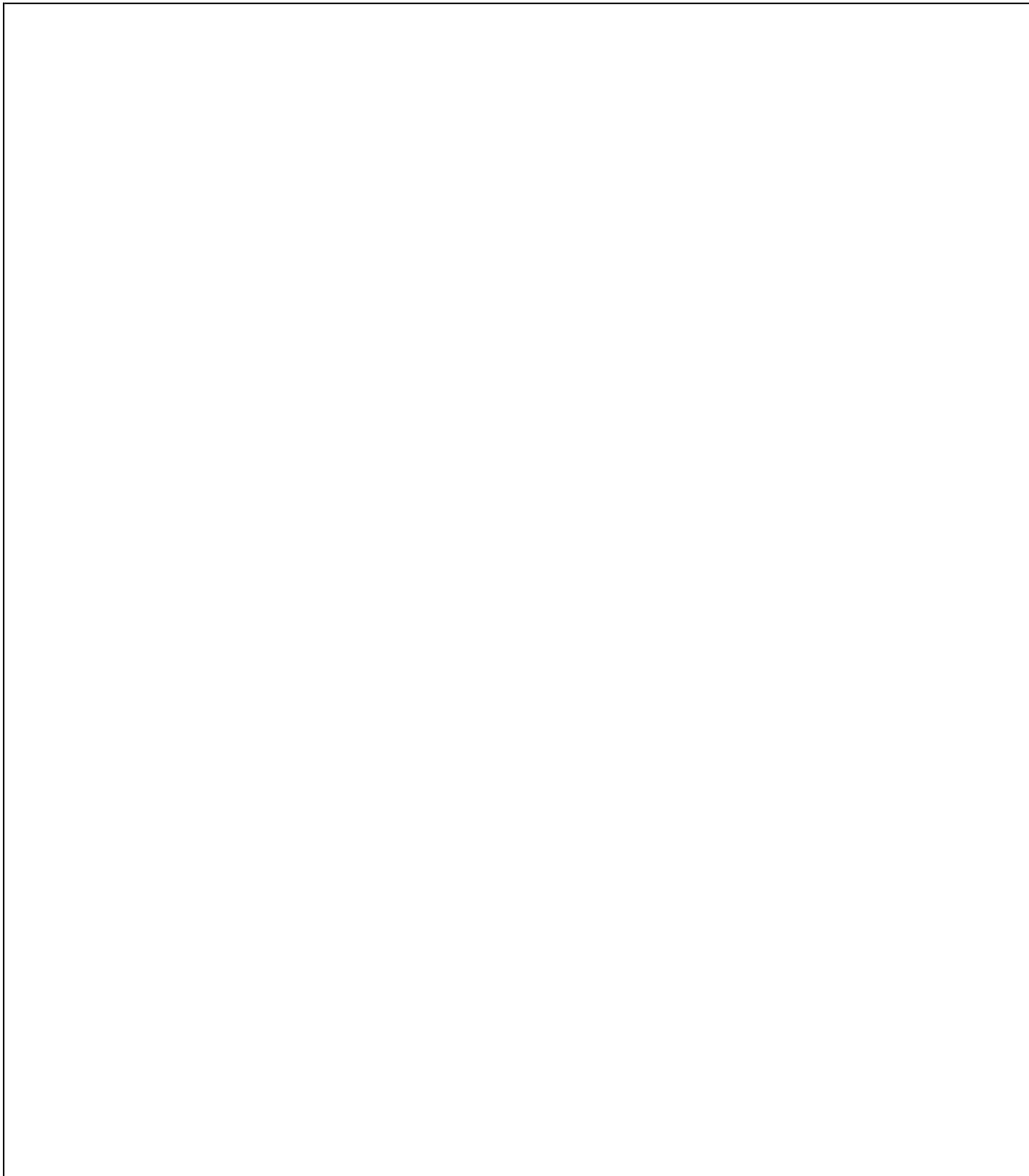


Figure 5 : Attestation du MLN en faveur de Charles Hémery¹

¹ 21 P 570 036, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Charles Hémery.

Tableau 8 : Toile du recrutement des résistants du mouvement MLN/Combat/MUR/MLN

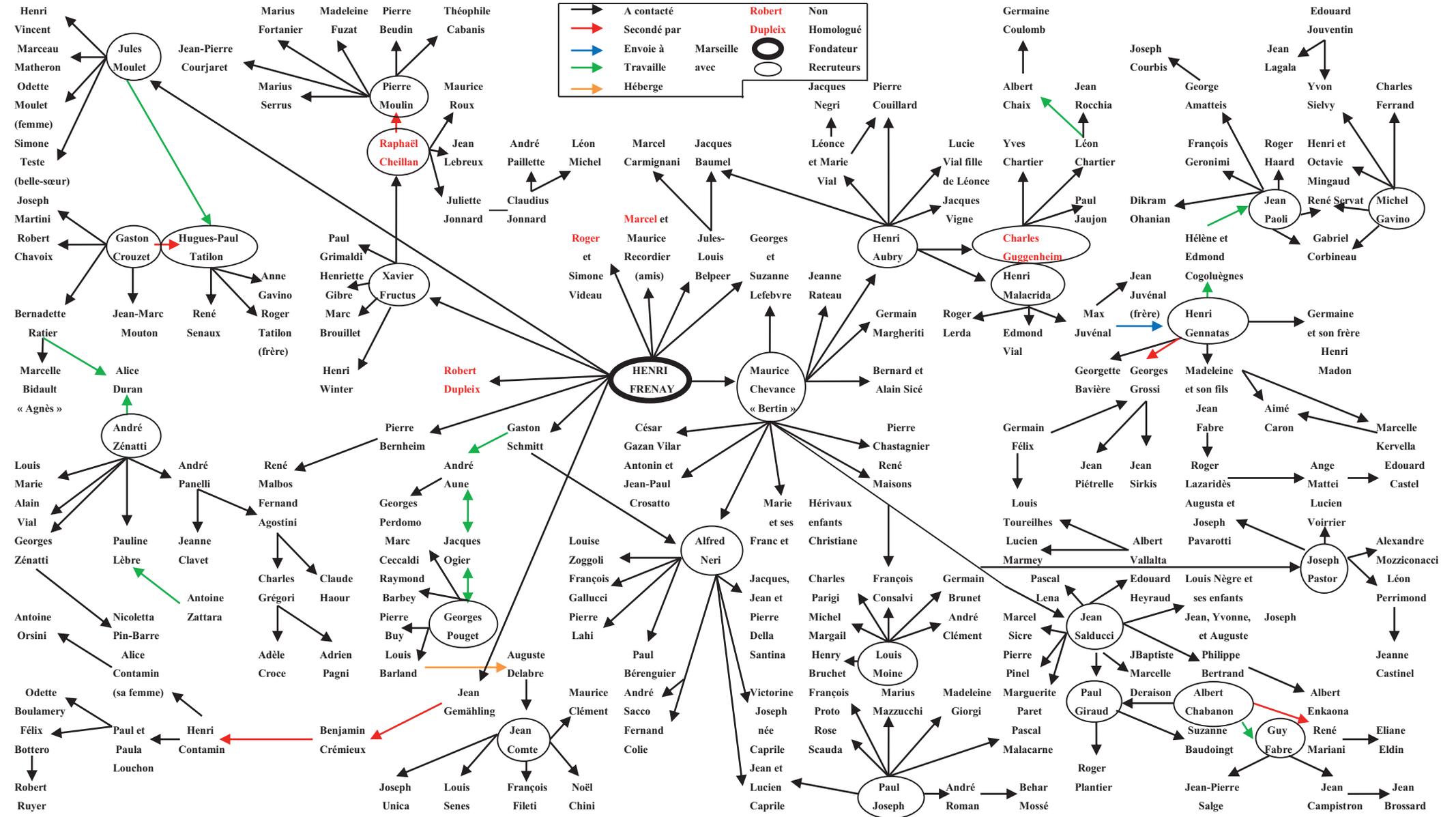
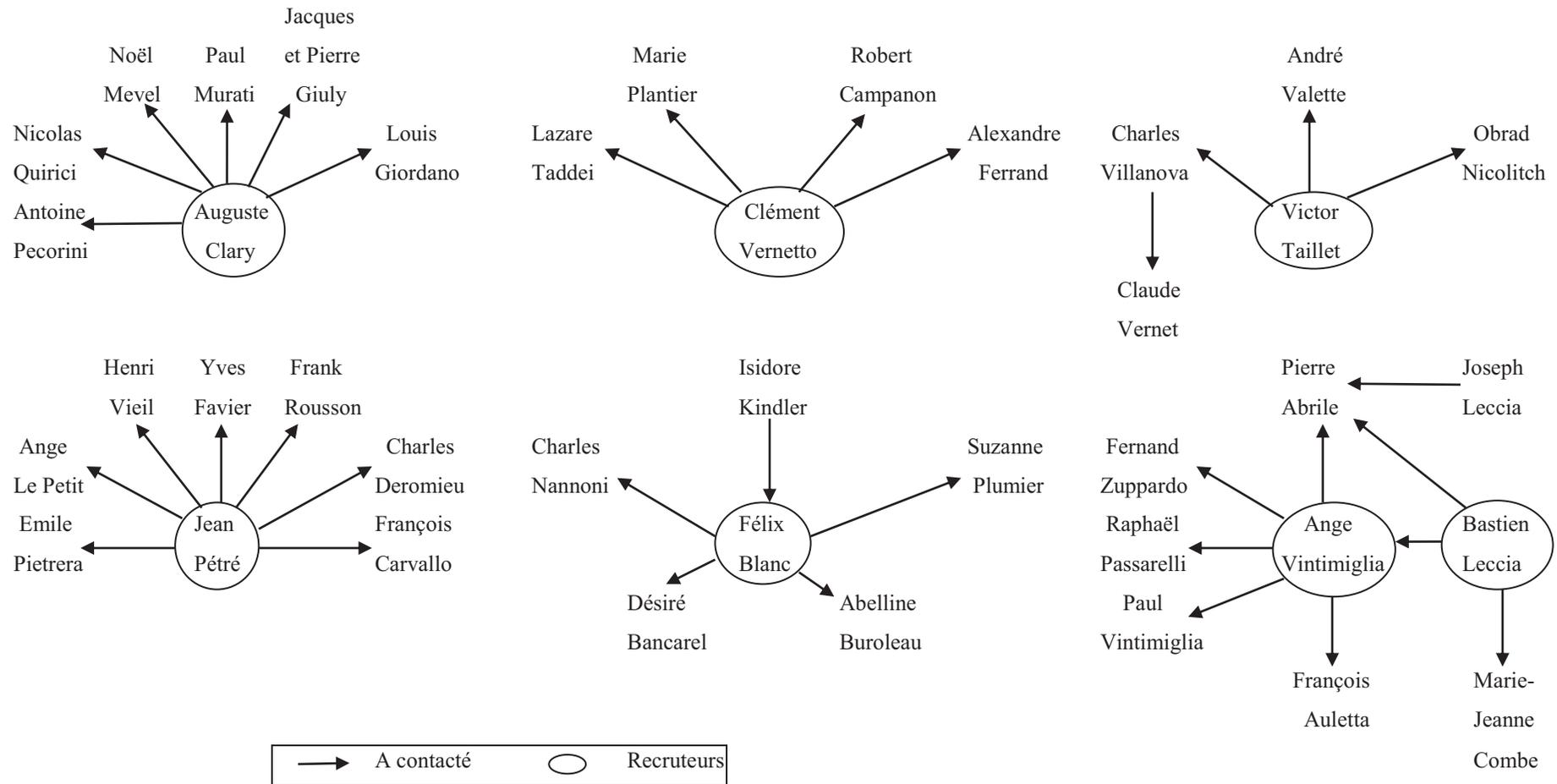


Tableau 9 : Toile du recrutement de quelques groupes épars de résistants du mouvement MLN/Combat/MUR/MLN



dans les dossiers de CVR ou dans les dossiers de pension¹ et plus ponctuellement, grâce aux sources² et à la bibliographie³.

Pour limiter le nombre de groupes non reliés, nous avons élargi nos critères à d'autres formes de contacts (des agents qui assistent ou secondent un autre membre ou qui travaillent avec d'autres). Malgré cela, quelques groupes n'ont pas pu être reliés. Les liens bilatéraux recruteurs-recrutés sans autre connexion ont aussi été écartés.

Quelques exemples non exhaustifs ont été approfondis à partir des professions des résistants, des dates d'engagement ou des services concernés (ROP, NAP, service social, OU, AS, Groupes francs, etc.). Le postulat était de visualiser ce que pouvait donner cette formule « *a été contacté par* » sous la forme d'un organigramme. Le fondateur du mouvement, Henri Frenay, est le point de départ, le nœud central. De proche en proche, l'effet boule de neige se produisit, une boule grossissant au fur et à mesure des adhésions, mais devenant une avalanche dévastatrice à la moindre faille, fuite ou dénonciation comme le retournement du secrétaire de Maurice Chevance, Jean Multon, alias « Lunel », par la Gestapo, lors de l'affaire Flora. Pour être plus complet, ce tableau devrait également tenir compte des liens entre les personnes qui étaient en relation entre elles. Quelques liens familiaux ont néanmoins été précisés. Le rendu final serait ainsi plus complet, mais peut-être illisible du fait de la surcharge d'informations

¹ Un exemple d'attestation du MLN est présenté à la page suivante. Le formulaire prérempli comporte une rubrique « *a été contacté par* » et elle indique la formation d'origine (Combat, Franc-Tireur ou Libération-Sud) avant la fusion au sein du MLN.

² GR 16 P 234 689, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Frenay.

GR 16 P 127 658, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Maurice Chevance-Bertin.

GR 18 P 14, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Combat.

72 AJ 46 à 48, AN Pierrefitte-sur-Seine, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Dossiers du mouvement Combat.

72 AJ 104, AN Pierrefitte-sur-Seine, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Dossier du département des Bouches-du-Rhône.

J. Baumel, *Résister. Histoire secrète des années d'occupation*, Paris, Albin Michel, 1999.

M. Chevance-Bertin, *Vingt mille heures d'angoisse 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1990.

H. Cogoluègues, *Fragiles aiglons*, Marseille, Jasyber, 1985.

H. Frenay, *La nuit finira. Mémoires de Résistance 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973.

³ M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en région 2 : intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Provence, Aix-Marseille, 1977.

M. Granet, H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, *op. cit.*

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, *op. cit.*

S. Chiny-Moulet, « Jules Moulet (1899-1944). Le destin d'un Marseillais engagé », *Comité du Vieux Marseille*, cahier 102, 2010.

mises à disposition. Quelques personnes non homologuées et non intégrées dans notre échantillon ont néanmoins été citées en rouge parce qu'elles ont pu être des rouages essentiels dans le recrutement du mouvement.

Dès le mois d'août 1940, le capitaine Henri Frenay a été la clef de voûte du recrutement formant un premier noyau autour de ses amis (le médecin Marcel Recordier et sa famille dont son frère Maurice¹) et en puisant dans le vivier de l'armée (le général Gaston Schmitt²) ou parmi les soldats démobilisés récemment (le lieutenant Maurice Chevance). Il fut aidé dans sa tâche par ce dernier, qu'il recruta en août 1940, et à qui il laissa la direction du secteur lorsqu'il fut muté à Vichy en décembre 1940, son adjoint étant Henri Aubry. Ce premier noyau de notables marseillais (les frères Recordier, Jules-Louis Belpeer, Jean Gemälhing, Jacques Baumel) a été rapidement rejoint par des socialistes et des francs-maçons grâce à l'arrivée de l'Aixoïse Henri Malacrida.

Les principaux recruteurs³ sont la plupart du temps des personnes engagées très précocement⁴ et qui ont occupé des responsabilités au sein de l'organisation, mais aussi souvent victimes d'une répression féroce de la part de la Gestapo de Marseille. L'entrepreneur de travaux publics Jules Moulet « Bernard » (homologué à partir du 1^{er} janvier 1941) était chef de secteur du ROP à Marseille, puis chef départemental du NAP. Il a été fusillé à Signes le 18 juillet 1944⁵. Le docteur Gaston Crouzet (homologué à partir du 25 mai 1941) était chef de secteur du ROP, puis chef adjoint de ce service au mouvement Combat, enfin aux MUR à Marseille. Il a été arrêté lors de l'affaire Flora et déporté à Buchenwald⁶. L'employé municipal Hugues-Paul Tatilon (homologué à partir du 1^{er} janvier 1941) était l'adjoint du docteur Crouzet et le cofondateur du NAP, il a été

¹ Marcel Recordier n'a pas été homologué, il n'a pas de carte de CVR. Son frère, Maurice, a obtenu la carte de CVR car il a été homologué par le réseau SSMF-TR.

² Homologué FFL à la suite de son engagement le 7 juin 1943 à Londres.

GR 16 P 540 279, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Gaston Schmitt.

Gaston Schmitt est le père du futur chef d'état-major des Armées de 1987 à 1991, Maurice Schmitt.

³ Ils vont être présentés succinctement en lisant le tableau dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, en commençant par Jules Moulet, en haut à gauche.

⁴ Les dates mentionnées sont celles qui ont été homologuées par les autorités militaires.

⁵ 21 P 518 822, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Jules Moulet.

Il n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône alors que sa femme Odette y a obtenu sa carte de CVR en 1955.

⁶ 21 P 625 937, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Gaston Crouzet.

Il n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône même s'il siégea à la commission d'attribution des FFCI des Bouches-du-Rhône.

arrêté en même temps que son chef et déporté, entre autres, à Buchenwald¹. Le docteur Xavier Fructus « Arthur » (homologué à partir de novembre 1940) était le chef départemental du ROP de Combat d'avril 1941 jusqu'à son arrestation le 26 février 1943 et sa déportation à Eisenberg². L'ingénieur électricien André Zénatti « capitaine Aubert » (homologué à partir du 1^{er} juillet 1942) était le chef du service de renseignements de l'Armée secrète, il a probablement été abattu par la Gestapo le 13 avril 1944. L'étudiant Jean Comte « Lévis » (homologué à partir du 1^{er} janvier 1942³) a été le chef départemental des Groupes francs jusqu'à la Libération⁴. Le chauffeur Paul Joseph (homologué à partir du 1^{er} avril 1943) était le chef de bataillon du 3^{ème} régiment de l'AS, agent du réseau Wi-Wi, il a été appréhendé le 21 mars 1944 et déporté à Neuengamme⁵. L'instituteur Jean Salducci (homologué à partir du 1^{er} novembre 1941) dirigea Combat universitaire jusqu'à son interpellation le 28 avril 1943 ; il a été déporté à Buchenwald et il est décédé à Dachau⁶. L'instituteur Paul Giraud (homologué à partir du 1^{er} octobre 1942) était le délégué régional de l'OU des MUR pour l'enseignement primaire⁷ sous les ordres du normalien Albert Chabanon « Valmy » (homologué à partir du 1^{er} mars 1943) qui était le chef régional de l'OU. Albert Chabanon a été fusillé à Signes le 18 juillet 1944⁸. Henri Aubry a été « *cofondateur du mouvement Combat à Marseille après Petites Ailes et Vérité avec Henri Frenay, [...] chef de région du mouvement Combat à Marseille jusqu'en avril 1942, inspecteur créateur sous les directives d'Henri Frenay de l'armée secrète et inspecteur général de la dite armée secrète jusqu'en mars 1943, chef d'état-major de l'armée secrète avec le général*

¹ DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant d'Hugues Tatilon.

² 159 W 435, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Hugues Tatilon.

² 21 P 609 786, DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Xavier Fructus.

² 159 W 185, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Xavier Fructus.

³ Il avait été arrêté lors d'une tentative de passage en Espagne le 28 février 1941 et il resta interné en Espagne puis en France jusqu'au 10 décembre 1941. Dès sa sortie de prison, il chercha à prendre contact avec le mouvement Combat.

⁴ 2 159 W 119, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Comte.

⁵ 21 P 577 315, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Paul Joseph.

² 159 W 238, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Joseph.

⁶ 21 P 535 012, DAVCC Caen, Dossier de mort en déportation de Jean Salducci.

Il n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône.

⁷ 2 159 W 205, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Giraud.

Paul Giraud a été le correspondant du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans les Bouches-du-Rhône.

⁸ Voir *supra* la biographie d'Albert Chabanon.

Delestraint »¹, il a été interné du 21 juin au 12 décembre 1943. Henri Malacrida (homologué à partir du 1^{er} janvier 1942) a été le chef départemental du mouvement Combat en 1941-1942, adjoint au chef régional de l'AS dans le sud-est de janvier à juin 1943, adjoint au chef d'état-major national de l'AS, puis des CFL de juin 1943 à mai 1944 et chef départemental FFI des Bouches-du-Rhône en juillet 1944. Il a été interné du 21 novembre au 21 décembre 1943². Le pasteur Henri Gennatas (homologué à partir du 1^{er} janvier 1943) était responsable ROP des MUR, créateur de l'OU et chef départemental NAP en novembre 1943 avant de partir pour Alger en mai 1944³.

Ceux qui recrutèrent le plus d'éléments d'après l'organigramme sont Maurice Chevance et Alfred Néri. Maurice Chevance, alias « Bertin », devenu après la guerre Maurice Chevance-Bertin, a noué des contacts avec des personnes d'horizons variés afin de diversifier l'apport des nouveaux membres du mouvement. C'est la mission que lui confia Henri Frenay à son départ de Marseille en décembre 1940 : « *A Chevance, je " confie " la " région ". Je lui laisse quelques adresses, le schéma de l'organisation encore plus théorique que réelle, la mission prioritaire de recruter, recruter encore, de former sizaines et trentaines* »⁴.

Maurice Chevance explique dans ses souvenirs avoir pu compter sur le soutien indéfectible de sa future épouse, Janine, qui lui recommanda ou présenta certaines personnes⁵. Celle-ci n'a pas été homologuée par les autorités militaires. A-t-elle déposé une demande de la carte de CVR auprès de l'ONAC de Paris comme son mari ?⁶ Il profita de sa situation professionnelle pour sonder les milieux militaires et pour détourner ses employés de leurs tâches premières. Démobilisé, il créa, en août 1940, l'agence militaire et coloniale Chevance.

¹ GR 16 P 21 420, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Aubry. Lettre du 18 septembre 1970 d'Henri Aubry au Ministre d'Etat Michel Debré, chargé de la défense nationale.

² Voir *supra* la biographie d'Henri Malacrida.

³ Voir *supra* la biographie d'Henri Gennatas.

⁴ H. Frenay, *La nuit finira. Mémoires de Résistance 1940-1945*, op. cit., p. 39.

⁵ M. Chevance-Bertin, *Vingt mille heures d'angoisse 1940-1945*, op. cit.

⁶ Maurice Chevance, nommé général en août 1944, compagnon de la Libération, n'a demandé et obtenu sa carte de CVR qu'en 1991 auprès de l'ONAC de Paris. Pour quelles raisons n'avait-il pas entrepris les démarches antérieurement ? Par humilité ? Nous l'ignorons.

2 530 W 417, AD Paris, Dossier n°51 669 de demande de la carte de CVR de Maurice Chevance-Bertin.

« L'occupation de Bordeaux par les Allemands faisait maintenant de Marseille le grand port de l'Afrique. Les militaires de l'armée coloniale, les colons, les missionnaires, les fonctionnaires d'outre-mer, tout ce monde allait désormais transiter par cette unique porte de l'hexagone. Un centre d'accueil et d'information s'imposait. Il existait dans tous les ports à destination de l'Afrique un Dépôt des isolés coloniaux, à l'usage des militaires, et, à côté, des transitaires privés, comme Marsac, à Bordeaux, dont j'avais utilisé les services en 1935 et 1938, à mon départ et à mon retour. Leur fonction était de renseigner les partants, de les aider à se loger sur place, de transporter leurs bagages de la gare au bateau, de les assister dans leurs démarches. J'allais créer à Marseille une agence sur ce modèle. Mais, au-delà des services pratiques qu'elle rendrait, elle aurait un seul et véritable objectif : me permettre d'entrer en contact avec des hommes dont je ferais des correspondants, en vue de la constitution d'un réseau d'information et de propagande coloniale. Ainsi pourrions-nous jeter les bases, de l'autre côté de la Méditerranée, d'un grand mouvement d'opinion et d'action contre les Allemands.

Voilà dans quel état d'esprit – avec bien sûr l'impatience et la joie de retrouver Janine – j'arrivai à Marseille en ces premiers jours d'août 1940.

Un homme allait tout changer : Henri Frenay »¹.

Quatre employés de son agence, François Consalvi, les frères Antonin et Jean-Paul Crosatto et la secrétaire Jeanne Rateau l'assistent efficacement et obtinrent la carte de CVR.

Revenons au second recruteur, Alfred Neri. Il a été contacté en octobre 1941, par le général Schmitt et par Maurice Chevance, et homologué à partir du 1^{er} janvier 1943 par l'AS. Il était précisément chargé du recrutement et de la diffusion de la presse clandestine avant de passer dans le 3^{ème} régiment de l'AS comme adjoint au chef de régiment.

¹ M. Chevance-Bertin, *Vingt mille heures d'angoisse 1940-1945*, op. cit., p. 23-24.

Les autres recruteurs importants étaient le brigadier Pierre Moulin (homologué à partir du 10 septembre 1943), agent du réseau Ajax et de Combat, l'entrepreneur de travaux publics Raphaël Cheillan « Guichard » (non homologué), le conducteur de tramways Georges Pouget (homologué à partir du 11 mars 1941, agent également du réseau Alliance), le lieutenant Louis Moine (homologué à partir du 1^{er} mars 1943 pour l'AS puis l'ORA de Marseille), le négociant en vins mousseux Joseph Pastor (homologué à partir du 1^{er} octobre 1941), membre du Groupe franc communiste, le charcutier Jean Paoli¹ et l'employé de la Société des eaux Michel Gavino « Godillot » (homologué à partir du 1^{er} novembre 1942). Tous ces recruteurs appartenaient à des sphères socio-professionnelles très différentes de celles des pionniers du mouvement, favorisant ainsi un élargissement à d'autres couches sociales, le noyautage de secteurs décisifs pour le renseignement et certainement un meilleur quadrillage géographique de la ville de Marseille et du département.

D'autres groupes de cette mouvance ont été identifiés sans pouvoir être reliés avec les autres. Les plus importants en nombre figurent dans le tableau 9. Ils concernent notamment d'autres piliers du mouvement comme le commissaire principal de la police judiciaire Auguste Clary « Bertrand » (homologué à partir du 1^{er} janvier 1941, déporté à Buchenwald), Clément Vernetto « Buisson » ou « Legrand », nommé en 1946 liquidateur du mouvement Combat pour les Bouches-du-Rhône, un ancien artiste de music-hall reconverti propriétaire du bar Noailles sur la Canebière, Victor Taillet (déporté à Buchenwald et décédé peu de temps après sa libération des camps), le contrôleur principal des postes et capitaine de réserve Jean Pétré « Roland Chardon » (homologué à partir du 1^{er} décembre 1940, chef régional de l'AS, déporté à Buchenwald), le président directeur des sauveteurs ambulanciers des Bouches-du-Rhône Félix Blanc (homologué à partir du 31 janvier 1941, organisateur des services de secours).

Ces quelques exemples complémentaires confirment une présence du mouvement dans des secteurs clés (police, PTT ou milieu médical) et l'existence d'un lieu de rendez-vous dans le café de Victor Taillet.

¹ Deux Jean Paoli figurent dans notre échantillon, un dont la profession n'est pas connue et l'autre était ouvrier.

Les présentations du réseau Hi-Hi et de la mouvance Combat/MUR/MLN ont montré des points communs dans le recrutement, soulignant la force de la sociabilité d'avant-guerre, même si les tailles de ces organisations étaient très différentes, d'un côté un petit réseau (82 agents homologués nationalement), et, de l'autre, un grand mouvement (quelques centaines de membres, rien que dans les Bouches-du-Rhône). Dans ces deux exemples, les liens familiaux se sont révélés être des atouts indéniables pour le recrutement.

3) Des familles de résistants

Des liens de parenté nombreux entre les résistants ont été établis grâce aux actes de naissance (les ascendants, les descendants et les couples). Pour les parents des lignes collatérales, la démarche est plus difficile à conduire à l'exception des frères et sœurs. Retrouver des oncles/tantes et des neveux/nièces ou des cousins est extrêmement compliqué à moins de connaître la biographie des individus ou d'établir l'arbre généalogique de chaque résistant. Entre 15 et 18% des résistants avaient au moins un parent engagé dans le combat clandestin (15,7% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 17,8% dans le Gard, 16,2% dans le Vaucluse et 16,2% dans la région)¹.

Ces relations familiales sont importantes et elles ont probablement joué un rôle indéniable dans le processus d'entrée en Résistance, en suivant un membre de la parentèle déjà engagé. Par conséquent, la Résistance, qui est souvent vue comme une rupture familiale et une réaction individuelle, n'a pas forcément été vécue comme telle par ses protagonistes. Elle était également une continuité de la cellule familiale autour de ses membres qui ont poursuivi ensemble un engagement au nom de valeurs partagées conjointement au sein de la famille. Le résistant n'était donc pas toujours un être isolé et solitaire, encore moins un « *déraciné* » ou un « *marginal* » comme Emmanuel d'Astier de la Vigerie a pu l'affirmer². La participation d'un ou de plusieurs proches parents devait être réconfortante. Le résistant pouvait se confier à quelqu'un, tout en observant des consignes de sécurité. Il pouvait partager ce secret, soulagé de ne pas avoir à mentir

¹ Calculs réalisés à partir des résistants dont l'identité des parents est connue ou des résistants pour lesquels un lien de parenté a été découvert par ailleurs.
Soit 1 179 liens de parenté sur 7 494 résistants dans les Bouches-du-Rhône, 351 sur 1 968 dans le Gard, 424 sur 2 607 dans le Vaucluse et 1 954 sur 12 069 dans la région.

²

aux personnes qui comptaient le plus pour lui. Elle devait être aussi douloureuse à cause de la peur de perdre un être cher dans ce combat à l'issue incertaine.

En revanche, quelle était la part de ces couples ou de ces personnes issues de la même lignée qui ont résisté chacun de leur côté, sans rien dire aux autres ? Nous avons retrouvé des couples qui appartenaient à deux organisations différentes, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne travaillaient pas ensemble dans la lutte clandestine. Les personnes qui adhèrent à plusieurs organisations de la Résistance ne furent, en général, homologuées que par une seule. Ainsi, un couple, offrant ses services à deux structures différentes, a pu obtenir des homologations distinctes, le mari reconnu par une unité et sa femme par l'autre. L'affiliation à une même mouvance n'est pas pour autant un gage de lutte commune. Ivan Beltrami était l'agent de liaison du général Schmitt à l'état-major de l'AS et son père, Georges, appartenait au mouvement Combat. Son frère Francis était le chef de ville à Marseille du réseau Gallia. Chacun ignorait tout des activités clandestines des deux autres et Ivan Beltrami n'a appris la vérité sur son frère que lorsqu'il fut arrêté et que son père l'avertit¹.

Quand l'acte de résister était une confiance partagée, qui influença qui ? Etaient-ce des femmes qui ont assisté leur mari ? Etaient-ce les parents qui ont utilisé leurs enfants adolescents pour profiter de leur jeunesse ? Etaient-ce des adultes qui ont exploité les talents de leurs parents ou leurs biens (propriété, terrains, commerce) ? Etaient-ce des aînés qui ont guidé leurs cadets ? Toutes ces possibilités sont envisageables. Les résultats proposés sont à lire avec les réserves d'usage en raison de l'incertitude déjà évoquée des dates d'engagement et parce que nous ne savons pas si les résistants étaient au courant du rôle des autres membres de leur famille.

Dans les couples de résistants, c'est souvent le mari qui a entraîné son épouse (entre 42,7% et 51,6% des couples de résistants). Toutefois, la part des engagements concomitants est très importante (entre 24,3% et 38,7% des couples), même si les femmes ont pu être les pionnières notamment dans le Gard (29,7%).

¹ Témoignage d'Ivan Beltrami lors de notre rencontre le 6 décembre 2012.

Tableau 10 : Antériorité des services au sein des couples de résistants

Engagement après	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Le mari	106	42,7%	34	45,9%	32	51,6%	172	44,8%
La femme	46	18,5%	22	29,7%	6	9,7%	74	19,3%
Même date d'engagement	96	38,7%	18	24,3%	24	38,7%	138	35,9%
Total	248	100%	74	100%	62	100%	384	100%

Tableau 11 : Antériorité des services au sein de la famille nucléaire

Engagement après	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Les parents	9	3,1%	3	2,8%	3	2,1%	15	2,8%
Le père	108	36,7%	38	34,9%	45	32,1%	191	35,2%
La mère	5	1,7%	7	6,4%	7	5,0%	19	3,5%
Les enfants et frère/sœur	88	29,9%	38	34,9%	55	39,3%	181	33,6%
Même date d'engagement	84	28,6%	23	21,1%	30	21,4%	137	25,2%
Total	294	100%	109	100%	140	100%	543	100%

A l'intérieur des familles nucléaires de résistants, les parents ont été généralement les initiateurs de l'engagement (41,5% des familles résistantes dans les Bouches-du-Rhône, 44,1% dans le Gard, 39,2% dans le Vaucluse et 41,5% dans la région). Dans un tiers environ des familles, les enfants ont été les premiers dans l'action. Enfin, l'engagement collectif simultané n'est pas négligeable (entre 21,1% et 28,6% des familles de résistants).

Dans presque la majorité des fratries résistantes, les cadets ont suivi leurs aînés ou se sont engagés en même temps (environ un tiers) et, plus rarement, ce sont les cadets qui ont servi de modèle à leurs aînés (entre 14% et 23,1% selon les départements).

Tableau 12 : Antériorité des services au sein des fratries résistantes

Engagement après	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
La sœur/le frère aîné	291	46,3%	82	51,6%	129	51,6%	502	48,4%
La sœur/le frère cadet	145	23,1%	26	16,4%	35	14%	206	19,8%
Même date d'engagement	193	30,7%	51	32,1%	86	34,4%	330	31,8%
Total	629	100%	159	100%	250	100%	1 038	100%

Au sein d'une même famille, les opinions divergeaient parfois et des clans se formaient alors comme en témoigne Maurice Chevance.

« Mon état-major personnel comprenait deux jeunes agents de liaison, les jumeaux Bernard et Alain Sicé. C'est Janine qui les avait recrutés, à deux pas de chez elle. Leur père, médecin-général des troupes coloniales, avait rejoint de Gaulle, dès l'Armistice. Il était devenu le premier haut-commissaire de la France libre à Brazzaville. Les quatre fils et leur mère, demeurés en France, vivaient sous le même toit. Mais si les jumeaux étaient d'ardents gaullistes, les deux autres étaient des maréchalistes farouches. On imagine l'ambiance familiale, à l'heure des repas, et le calvaire de la générale en présence de quatre fils divisés, se voulant aussi patriotes les uns que les autres, et tous également passionnés ! »¹

Par souci de clarté, les liens de parenté présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux liens les plus proches. Pour les personnes ayant plusieurs membres de leur famille affiliés à la Résistance, la cellule conjugale prime ainsi que les lignes directes sur les lignes collatérales².

¹ M. Chevance-Bertin, *Vingt mille heures d'angoisse 1940-1945*, op. cit., p. 109-110.

² L'ordre de primauté est celui du tableau.

Tableau 13 : Liens de parenté des résistants

Liens de parenté	BDR			Gard			Vaucluse			Région		
	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% sur les liens de parenté	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% sur les liens de parenté	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% sur les liens de parenté	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% sur les liens de parenté
Conjoints	248	3,3%	21%	68	3,5%	19,4%	57	2,2%	13,4%	373	3,1%	19,1%
Conjoints qui ont un enfant résistant	26	0,3%	2,2%	21	1,1%	6%	9	0,3%	2,1%	56	0,5%	2,9%
Pères qui ont un enfant résistant ¹	117	1,6%	9,9%	30	1,5%	8,5%	52	2%	12,3%	199	1,6%	10,2%
Mères qui ont un enfant résistant ²	10	0,1%	0,8%	10	0,5%	2,8%	4	0,2%	0,9%	24	0,2%	1,2%
Filles de résistant(s)	19	0,3%	1,6%	9	0,5%	2,6%	7	0,3%	1,7%	35	0,3%	1,8%
Fils de résistant(s)	153	2%	13%	52	2,6%	14,8%	71	2,7%	16,7%	276	2,3%	14,1%
Frères et sœurs ³	579	7,7%	49,1%	153	7,8%	43,6%	221	8,5%	52,1%	953	7,9%	48,8%
Autres	27	0,4%	2,3%	8	0,4%	2,3%	3	0,1%	0,7%	38	0,3%	1,9%
Total	1 179	15,7%	100%	351	17,8%	100%	424	16,3%	100%	1 954	16,2%	100%
Mariés après la guerre	34			7			7			48		

¹ L'épouse n'était pas résistante, sinon il faut se reporter à la rubrique « conjoints qui ont un enfant résistant ».

² L'époux n'était pas résistante, sinon il faut se reporter à la rubrique « conjoints qui ont un enfant résistant ».

³ En comptabilisant les fratries présentes dans les autres catégories, nous obtenons 659 résistants frères et sœurs dans les Bouches-du-Rhône (8,9% des résistants du département et 55,9% des liens de parenté des résistants), 178 dans le Gard (9% et 50,7%), 261 dans le Vaucluse (10% et 62%) et 1 098 dans la région (9,1% et 56,3%).

Les liens de parenté dominants sont les fratries devant les couples et les relations parents-enfants. Entre 9 et 10% des résistants ont combattu aux côtés de leur(s) frère(s) ou sœur(s) et ces fratries représentent la moitié des relations familiales. Les couples de résistants formaient entre 2,5% et 4,6% des effectifs selon les départements. L'union de deux générations dans un même combat concerna 4,3% des résistants dans les Bouches-du-Rhône, 6,2% dans le Gard, 5,5% dans le Vaucluse et 4,9% dans la région.

Ces quelques valeurs se rapprochent de celles de Jean-Marie Guillon à partir des dossiers de l'ANACR du Var : 20% des résistants varois avaient un autre membre de leur famille dans la Résistance (entre 15 et 18% des effectifs dans notre région) et, dans la moitié des cas, ceux-ci étaient frères ou sœurs (voire cousins, 9,9% des résistants), les parents et leurs enfants (5,6%) et les couples (3,9%)¹.

Si nos résultats se rapprochent de ceux du département voisin du Var, ceux des FFL sont très différents. Parmi les FFL, les engagements familiaux étaient beaucoup plus répandus et seuls 37% des FFL n'avaient aucun parent résistant contre plus de 80% dans notre région. Presque tous les pourcentages des FFL sont divisés par deux dans notre région : 26% des FFL avaient une sœur ou frère résistant (entre 9 et 10% des résistants de notre région), environ 8% des FFL avaient une mère ou un père résistant (4,9% dans notre région). Les couples de résistants étaient plus nombreux dans la région (3,6%) que chez les FFL qui avaient un conjoint résistant (3%)². Il est difficile d'aller plus loin dans la comparaison faute d'études semblables. En tout cas, la famille semble être un lien privilégié de l'engagement dans la Résistance.

Il est difficile de parler réellement d'engagements collectifs puisque les binômes familiaux étaient les plus répandus, concernant environ 11% de l'ensemble des résistants. Les trinômes ne représentaient qu'environ 3% des résistants. A partir de trois autres membres, les pourcentages se réduisent très nettement pour devenir insignifiants (1,3% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 1,4% dans le Vaucluse, 1,6% dans la région mais quand même 3,2% dans le Gard).

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 343.

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 211.

Tableau 14 : Les autres membres de la famille des résistants

Liens de parenté	BDR		Gard		Vaucluse		Région		FFL ¹
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Aucun autre membre résistant	6 315	84,3%	1 617	82,2%	2 186	83,8%	10 118	83,8%	37%
Un autre membre	888	11,8%	228	11,6%	294	11,3%	1 410	11,7%	43,7%
Deux autres membres	195	2,6%	60	3%	91	3,5%	346	2,9%	2,6%
Trois autres membres	69	0,9%	40	2%	32	1,2%	141	1,2%	0,9%
Quatre autres membres	21	0,3%	10	0,5%	5	0,2%	36	0,3%	1,4%
Plus de quatre autres membres	6	0,1%	13	0,7%	0	0%	19	0,2%	0,3%
Total	7 494	100%	1 968	100%	2 608	100%	12 070	100%	100%

L'engagement familial s'étendait rarement au-delà des limites départementales² : 2,1% des personnes résistant en famille dans Bouches-du-Rhône ayant un autre membre résistant hors du département, 2,3% dans le Gard, 1,2% dans le Vaucluse et 1,9% dans la région. Le plus souvent, ces engagements extérieurs concernaient les départements limitrophes sauf quelques exceptions comme Marcelle Bidault « Agnès », sœur de Georges Bidault, militant à Lyon et ensuite à Paris, ou Francesco Zingoni et ses deux fils, Enio et Adoné. Enio Zingoni a combattu dans l'Allier et Adoné a appartenu à l'état-major des Alpes-Maritimes des FTP-MOI du 3 septembre au 4 novembre 1943 avant d'être envoyé à Saint-Etienne où il fut arrêté au cours d'une mission le 12 janvier 1944, puis fusillé le 15 février suivant³. Une rue de Saint-Rémy-de-Provence lui a été attribuée, son nom figure sur le monument aux morts de la ville, sur une plaque commémorative de l'avenue de la Résistance à Saint-Rémy-de-Provence et du boulevard Jules Janin à Saint-Etienne.

¹ J.-F. Muracciolo, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 211.

² Phénomène identifié plus par manque d'information.

³ DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant d'Adoné Zingoni. 21 P 409 506, DAVCC Caen, Dossier de décès d'Adoné Zingoni.



Figure 6 : Rue Adoné Zingoni et plaque commémorative de l'avenue de la Résistance¹



Figure 7 : Monument aux morts de Saint-Rémy-de-Provence²

A notre connaissance, seuls neuf résistants de la région avaient un membre de leur famille dans les FFL ou ayant rejoint la France libre : les époux Giraud, frère et

¹ Photographies de l'auteur.

² Photographie de l'auteur.

belle-sœur du général Henri Giraud¹, Maurice Muselier, fils de l'amiral Emile Muselier, compagnon de la Libération, Louis Nouveau, père de Jean-Pierre Nouveau, compagnon de la Libération, les frères Alain et Bernard Sicé, fils d'Adolphe Sicé, haut-commissaire de l'Afrique française libre et lui aussi compagnon de la Libération.

Ces familles résistantes ont été plus durement éprouvées par la perte d'un être cher que l'ensemble de la population étudiée. Le deuil a touché 9,8% des familles de résistants dans les Bouches-du-Rhône, 10,5% dans le Vaucluse, 10,7% dans la région et le triste record de 14,6% dans le Gard. Ces pourcentages sont nettement plus élevés que le taux de mortalité de l'ensemble des résistants de ces départements (8,7% des résistants dans les Bouches-du-Rhône ont été tués, 13% dans le Gard, 8,7% dans le Vaucluse et 9,5% dans la région). Chez les FFL, ce taux est de l'ordre de 9%, sensiblement inférieur aux moyennes de notre région. « *Ce sont là des chiffres proches de la Grande Guerre (15% des familles françaises y ont perdu au moins un membre) et qui sont bien supérieurs à ceux de la moyenne nationale des années 1940-1945. Certaines familles ont payé un prix très lourd* »². Quelques exemples d'engagements familiaux confirment ce point de vue.

a) Des couples

Les couples de résistants étaient quasiment tous des couples mariés, le concubinage étant à l'époque très mal considéré. Voici pourtant un de ces couples vivant en union libre : Antoinette Antonacci et Antoine Mercuri.

Antoinette Antonacci était née le 8 février 1918 à Montelibretti, dans le Latium, en Italie. Elle était la concubine d'Antoine Mercuri, né le 1^{er} novembre 1907 à Servigliano, dans les Marches. Ils vivaient ensemble depuis 1936. Ils sont arrivés en France en 1938 pour des raisons économiques et leurs deux enfants sont nés à Marseille, en 1939 et 1941. Antoine était ouvrier cordonnier et Antoinette, femme de ménage. Ils appartenaient aux FTP-MOI de Marseille, Antoine depuis le 1^{er} février 1943 et Antoinette, un mois plus tard. Elle faisait partie du service technique comme courrier et

¹ Voir *supra* la biographie de Sylviane de Brettes, épouse Giraud.

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres : l'autre Résistance*, op. cit., p. 217.

agent de liaison, transportant des armes et du matériel parachuté. « Richard » opérait des sabotages à divers points de la ville : le 9 février 1944 à l'usine Forges et Chantiers de la Méditerranée, le 18 février contre une usine travaillant pour l'Organisation Todt, le 22 mars 1944 contre la centrale électrique de Saint-Antoine, le 31 mars contre l'usine de la Société coloniale des Chaux et Ciments à l'Estaque, le 4 juillet sur la voie ferrée à Saint-Barthélemy, le 26 juillet contre le garage Citroën du boulevard Cantini. Il combattit place Castellane lors de la Libération de la ville. Il s'engagea ensuite dans le Bataillon La Marseillaise, du mois de novembre 1944 au mois de juin 1945, et il reçut la Croix de guerre. Ils ont eu tous les deux la carte de CVR, lui en 1953 et elle en 1955. Ils n'ont été naturalisés français qu'en 1957, après une première demande ajournée en 1945, car leur concubinage était peu apprécié. Ce n'est qu'une fois mariés en 1955 que leur demande a été acceptée en 1957¹.

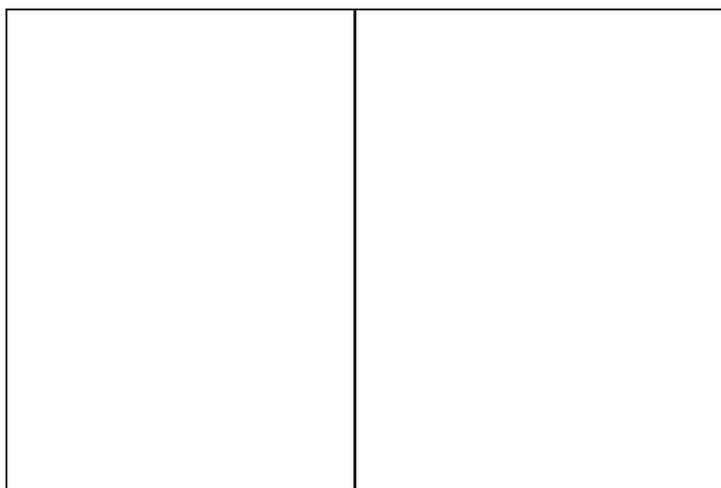


Figure 8 : Antoinette Antonacci et Antoine Mercuri²

Certains couples de résistants ont été séparés pendant l'occupation par l'arrestation, l'internement, la déportation ou la mort d'un des deux conjoints. Les causes de mortalité n'étaient pas toujours en rapport avec l'activité résistante.

Chana Laska était née en 1906 à Rawa en Pologne. Elle s'était mariée le 7 octobre 1939, à Paris, avec Fajwiz Rotberg qui était né le 18 août 1910 à Lodz, en

¹ 181 W 232, AD BDR, dossier de demande de naturalisation d'Antoine Mercuri.

² 159 W 15, AD BDR, dossier de demande de carte de CVR d'Antoinette Antonacci.

² 159 W 301, AD BDR, dossier de demande de carte de CVR d'Antoine Mercuri.

² 181 W 232, AD BDR, dossier de demande de naturalisation d'Antoine Mercuri.

Pologne, où il était tailleur. Il a été interné au camp des Milles avant d'en être libéré¹. Ce couple de juifs polonais a adhéré dès leur création aux FTP-MOI de Marseille. Les services de Chana Rotberg lors de sa demande de carte de CVR ont été pris en compte à partir du 1^{er} septembre 1942² et ceux de son mari débutèrent en juin 1942³. « Fernand » participa à une action avec le Roumain Basil Serban et le Letton Lev Tchernine. Ils firent sauter les bureaux de l'Office de Placement allemand quelques jours seulement après leur ouverture, le 26 août 1942⁴. La maison du couple, 4 rue de la Palud, à Marseille, servait de dépôt d'armes⁵. Le 3 janvier 1943, « Fernand » faisait partie de l'équipe qui lança une grenade contre l'hôtel Splendide à Marseille où avait lieu un banquet de la commission mixte germano-italienne⁶. Il fut arrêté le 22 janvier suivant, à Marseille, par la Gestapo, lors des rafles du Vieux-Port. Il fut interné à Marseille, Compiègne, puis Drancy d'où il fut déporté à Sobibor le 23 mars 1943. Il y est mort le 30 mars 1943. Chana Rotberg continua la lutte jusqu'à la Libération. Elle s'est remariée après la guerre et elle a obtenu la carte de CVR en 1971. « Fernand » a été reconnu déporté politique, mort pour la France et mort en déportation⁷.

Des couples sont restés unis jusque dans la mort comme celui de Jacques Trolley de Prévaux et de son épouse Lotka (Charlotte), née Leitner. Ce militaire de carrière, né le 2 avril 1888 à Paris, promu capitaine de vaisseau en 1937, avait épousé, à Paris, le 12 mars 1940, une mannequin juive polonaise née à New York, de dix-neuf ans sa cadette. Le gouvernement de Vichy le nomma président du Tribunal maritime de Toulon en juillet 1941, fonction qu'il occupa jusqu'en décembre. En novembre 1941, il

¹ A. Fontaine, *Le Camp d'étrangers des Milles 1939-1943 (Aix-en-Provence)*, Aix-en-Provence : Edisud, 1989, p. 180.

² 2 159 W 252, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Chana Laska.

³ 21 P 533 048, DAVCC Caen, Dossier de déporté politique de Fajwiz Rotberg. Attestation d'Hélène Taich.

⁴ Témoignage de Basil Serban in G. Vasilichi, *Les Roumains dans la Résistance française au cours de la Seconde Guerre Mondiale, op. cit.*, p. 157.

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944, op. cit.*, p. 56.

⁵ D. Diamant, *Les Juifs dans la Résistance française 1940-1944*, Paris, Le Pavillon, Roger Maria Editeur, 1971, p. 254.

⁶ Témoignage de Basil Serban in G. Vasilichi, *Les Roumains dans la Résistance française au cours de la Seconde Guerre Mondiale, op. cit.*, p. 152.

⁷ 44 J 29 à 39, AD BDR, fichier des déportés établi par Paul Giraud.

2 159 W 252, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Chana Laska.

21 P 270 266, DAVCC Caen, Dossier de décès de Fajwiz Rotberg.

21 P 533 048, DAVCC Caen, Dossier de déporté politique de Fajwiz Rotberg.

rejoignit le réseau franco-polonais F2. « Vox » dirigea par la suite le sous-réseau Anne dans les secteurs de Marseille, de Toulon et de Nice. Sa femme l'assista comme secrétaire et agent de liaison. Le 29 mars 1944, Jacques Trolley de Prévaux fut arrêté à Marseille et son épouse à Nice. Torturés et internés séparément aux Baumettes à Marseille et ensuite à la prison de Montluc à Lyon, ils en furent extraits, le 19 août 1944, pour être exécutés par le SIPO-SD à Bron. Leur corps furent retrouvés dans un charnier du camp d'aviation de Bron. Ils laissèrent une petite fille, née en juin 1943.

« J'avais vingt-trois ans lorsque j'appris brutalement et par hasard qui j'étais. Mes parents n'étaient donc pas le couple âgé qui m'avait élevée. [...] J'étais étudiante. Cette année-là, je rédigeais un mémoire sur le " dualisme cathare " et passais mes journées à la Bibliothèque nationale à déchiffrer des montagnes d'in-folio poussiéreux. [...] J'étais en train de noter mon nom en gros caractère sur une de ces fiches vertes qu'on remettait alors pour obtenir les ouvrages désirés, lorsque je remarquai que mon voisin de droite, un homme âgé, regardait ce que j'écrivais.

" Pardonnez mon indiscretion, mais n'êtes-vous pas la fille de l'amiral Trolley de Prévaux ? "

Sa voix enrouée n'arrivait pas à chuchoter et faisait des bruits rauques. Le lecteur en face de moi avait levé la tête et j'étais horriblement gênée. Autant répondre à cet homme correct et couper court à d'autres interrogations. Sa question pourtant absurde : mon père, disparu voici dix ans, était certes militaire, mais général ; peut-être mon interlocuteur avait-il confondu des grades équivalents. Par ailleurs, j'étais catégorique, il n'y avait pas d'amiral dans ma famille. J'en parlerai pourtant à ma mère, peut-être saurait-elle...

Il m'interrompit, insistant comme s'il était de plus en plus sûr d'avoir raison :

" Ce nom et ce prénom, cela ne peut être que vous. Et vous ressemblez tellement à cette pauvre Lotka... Vous êtes bien née à Nice en juin 1943 ? Vous voyez ! Mais,

bien sûr, vos parents adoptifs vous ont caché la vérité, je m'en souviens maintenant. Nous n'avons pas eu le droit de vous voir. A cause de la tragédie. Ma pauvre petite... "

Il était bouleversé et n'arrivait plus à parler à voix basse. Des " chut " courroucés commençaient à se faire entendre. J'avais pâli. J'ai dû balbutier une question stupide, demander ce qui était arrivé, car il a, en trois phrases, démoli mon univers paisible :

" Ma pauvre enfant ! Vos parents sont des héros. Ils faisaient de la Résistance, ils ont été tués par les Allemands. Vous n'étiez qu'un bébé... Votre mère était juive, polonaise je crois, elle était très belle, beaucoup plus jeune que votre père, qui était amiral. Voilà. "

Voilà. Je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite. Quand je suis sortie de l'espèce d'hébétude où ces mots m'avaient plongée, il était parti. La salle de lecture avait retrouvé son calme. Il me faudrait du temps pour retrouver le mien »¹.

En avril 1945, Jacques Trolley de Prévaux fut promu au grade de contre-amiral à titre posthume. Ils furent tous les deux reconnus morts pour la France et internés résistants. Jacques Trolley de Prévaux est l'un des 1 038 compagnons de la Libération. « Unis dans l'action de résistance, unis dans l'épreuve des prisons, ils se trouvèrent encore unis dans leur sacrifice. Nous ne les séparerons donc pas sous le signe de la Croix de Lorraine et la devise de notre Ordre »². Leur nom fut donné à une rue de Paris, à une avenue de Toulon, à une place du Rayol dans le Var et à un amphithéâtre de la base aéronavale de Rochefort³.

¹ A. Yung-de-Prévaux, *Un amour dans la tempête de l'histoire, Jacques et Lotka de Prévaux, op. cit.*, p. 13-14.

² Général Ingold, Chancelier de l'Ordre de la Libération, *Mémorial des Compagnons 1940-1945*, site Internet de l'Ordre de la Libération, consulté le 12 juillet 2018. <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/965/jacques-trolley-de-prevaux>
Seules six femmes sont compagnons de la Libération. Charlotte Trolley de Prévaux n'est pas officiellement compagnon.

³ 21 P 164 188, DAVCC Caen, Dossier de décès de Charlotte Trolley de Prévaux.
DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Charlotte Trolley de Prévaux née Leitner.
21 P 164 189, DAVCC Caen, Dossier de décès de Jaques Trolley de Prévaux.
DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Jacques Trolley de Prévaux.

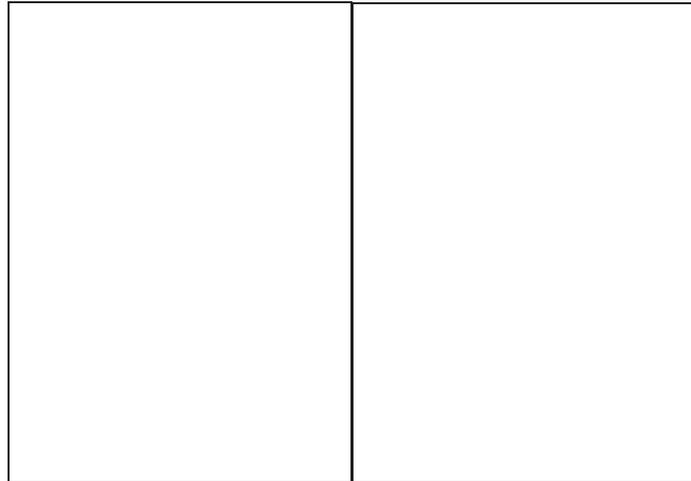


Figure 9 : Jacques et Lotka Trolley de Prévaux¹

Un autre couple a été emporté à quelques jours d'intervalle, Christian Robens et Hedwig Rahmel-Robens. Ces deux antifascistes allemands s'étaient rencontrés pendant la guerre d'Espagne, dans les Brigades internationales, et ils se marièrent en Espagne en 1939. Ils rallièrent le maquis de la brigade Montaigne en janvier 1944. Le 30 mai 1944, Christian Robens tomba dans un piège en suivant un de ses camarades, accompagné par des faux maquisards, en réalité des agents de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg. Il n'a plus jamais reparu. Son épouse fut arrêtée le 6 juin 1944 à Alès, torturée au fort Vauban, puis fusillée par la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg à Servas le 26 juin 1944. Son corps fut précipité dans le Puits de Célas².

Biographie de Jacques Trolley de Prévaux sur le site Internet de l'Ordre de la Libération consulté le 12 juillet 2018.

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/965/jacques-trolley-de-prevaux>

J.-P. Besse, J.-M. Guillon, « Trolley de Prévaux Jacques, Marie, Charles. Dit Vox », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 12 juillet 2018.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article146141>

J.-M. Guillon, « Trolley de Prévaux Charlotte née Leitner Kalo », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 12 juillet 2018.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article177741>

A. Yung-de-Prévaux, *Un amour dans la tempête de l'histoire, Jacques et Lotka de Prévaux, op. cit.*

¹ Photographie de Jacques Trolley de Prévaux issue du site Internet de l'Ordre de la Libération, consulté le 12 juillet 2018.

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/965/jacques-trolley-de-prevaux>

Photographie de Lotka de Prévaux.

A. Yung-de-Prévaux, *Un amour dans la tempête de l'histoire, Jacques et Lotka de Prévaux, op. cit.*

² A. Balent, « Rahmel Hedwig, épouse Robens (Rahmel-Robens Hedwig) alias " Hede " », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 12 juillet 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article197247>

Il existait également des couples qui n'eurent pas eu le temps de se former officiellement. Le concept de disponibilité a été évoqué à propos des jeunes résistants célibataires qui étaient donc plus libres d'agir puisqu'ils n'étaient pas chargés de famille. Cette théorie souffre parfois des exceptions, l'état-civil ne prenant pas en compte les fiançailles. Seuls les témoignages permettent de retrouver ces couples en devenir.



Charles Bataillard (Figure 10)¹ diffusait les *Cahiers du Témoignage chrétien* à Marseille. En 1943, il avait 23 ans. L'abbé Ambroise Cognac, lui aussi membre de ce mouvement, a raconté son histoire dans le journal *La Résistance spirituelle*.

« L'abbé Paul Ardoin est arrêté le 29 novembre 1943. Il faut dès que possible, trouver un autre responsable du T.C. pour la région Marseille. Charles Bataillard est contacté pour prendre cette responsabilité. Nous sommes le

10 décembre.

Charles est fiancé depuis le 29 août précédent, et le mariage est prévu pour le 13 mai prochain (1944). Charles fait part à sa fiancée² de la proposition du T.C. Il ajoute : " Tu sais que, si tu acceptes cet engagement pour moi, peut-être ne nous marierons-nous jamais... J'attends ta réponse pour donner la mienne ". " Cette responsabilité est dans la ligne de ton épanouissement, humain, chrétien. Et du mien aussi sans doute. Prends-là, oui. Dieu voit et guide nos intentions, faisons-lui confiance, dans la joie ".

A. Balent, « Robens Christian », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 12 juillet 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article197190>

E. et Y. Brès, *Un maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, op. cit.

¹ Photographie issue de la cote 51 J 3, AD BDR, Archives privées de l'abbé Cognac.

² Jeanne Guilledoux distribuait également les Cahiers du Témoignage chrétien. Elle n'a pas été homologuée, elle n'a pas été intégrée dans notre échantillon, mais l'exemple de ce futur couple nous a paru intéressant à développer.

Alors Charles décide de se donner à fond aux Cahiers. Même si cela doit le " conduire aux mains des Allemands et si pour cela, le foyer auquel nous rêvons doit être anéanti avant même d'exister ". [...]

Le 8 mars, il est arrêté, le même jour que tous ceux de l'équipe active de Marseille. (Quelques jours après, ayant pu confronter les détails de nos arrestations respectives, nous avons la certitude que Ferrarèse¹ nous a vendus).

L'interrogatoire de la Gestapo fut certainement très dur et douloureux pour Charles. J'ai pu le voir quelques temps après, il avait encore les extrémités des doigts de la main brûlées, tuméfiées. Mais la joie ne l'avait pas quitté.

Le 13 mai, jour prévu pour le mariage, J. sa fiancée, était à Notre-Dame de la Garde et y lisait la messe de mariage. Aux Baumettes, nos Anges Gardiens nous aidant, j'ai pu aller dans la cellule de Charles et lire avec lui, cette même messe de mariage »².

Charles Bataillard est décédé le 7 décembre 1944 au kommando de Bremen-Farge du camp de Neuengamme³.

« Jeanne après la guerre est venue habiter en face de l'église des Réformés. En haut de la Canebière. Dans la maison de l'abbé Cognac. Il vivait au rez-de-chaussée. Elle avait son appartement au premier. C'est là qu'elle habitera toute sa vie. C'est là qu'elle a comme prolongé sa vie avec Charles. Prolongé le lien. A vivre à proximité de celui qui est son ami. A proximité de celui qui est parti [en déportation] avec Charles. A proximité d'un disparu qui est revenu. Un disparu qui n'a jamais disparu dans sa mémoire.

¹ Louis Ferrarèse était un agent de la Gestapo qui avait infiltré le mouvement. Il a été condamné à la peine de mort par le Tribunal militaire permanent de Marseille le 6 novembre 1947 pour avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Il fut exécuté le 8 juin 1949 à Marseille.

M. Baudoin, *Témoins de la Résistance en R2, intérêt du témoignage en histoire contemporaine, op. cit.*, p. 214.

² Ambroise Cognac, « Charles Bataillard Neuengamme matricule 36.241 », *La Résistance spirituelle*, Semaine du 28 juin au 5 juillet 1974.

51 J 3, AD BDR, Archives privées de l'abbé Cognac.

³ 21 P 15 294, DAVCC Caen, Dossier de décès de Bataillard Adrien Charles Henri.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Bataillard Adrien.

L'appartement de Jeanne était rempli de Charles. Des photos de Charles. Charles qui l'a toujours habité. Jeanne qui ne s'est jamais remariée. Jeanne qui n'a jamais abandonné Charles, la résistance, la mémoire. Jeanne qui ne s'est jamais abandonnée. Jeanne qui toute sa vie a continué de vivre avec Charles, son souvenir, son rêve. Jeanne est décédée il y a quelques années »¹.

Eliette Rigon et Jean Chauvet se sont fiancés en 1939, ils avaient alors 16 et 18 ans. Ces deux militants communistes s'engagèrent très tôt dans le Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France, en diffusant des tracts et de journaux clandestins. Jean détenait à son domicile l'imprimerie de son groupe. Il fut surpris en flagrant délit de distribution de tracts, le 10 mars 1941, par deux policiers français. Ayant réussi à fuir, il fut arrêté de nouveau, le 15 juillet 1941, au Pont-de-Montvert. Emprisonné à Mende, puis au fort Saint-Nicolas à Marseille, le Tribunal militaire spécial de la 15^{ème} région de Marseille le condamna, le 4 octobre 1941, à cinq ans de prison pour activité communiste. Il fut transféré à Nîmes le 24 décembre 1941, puis à la centrale d'Eysses le 16 octobre 1943 où il participa à une tentative d'évasion collective le 19 février 1944. Considéré comme l'un des meneurs, il fut condamné à mort et exécuté le 23 février, à l'âge de 22 ans². La rue de Nîmes où il habitait porte son nom. Eliette Rigon fut appréhendée le 28 avril 1942 à Nîmes par la police française, incarcérée à la Maison d'Arrêt de Nîmes et ensuite aux Présentines à Marseille, et condamnée à son tour par le Tribunal militaire de Marseille, le 27 mai 1942, à trois ans de travaux forcés. Elle a été internée aux Baumettes à Marseille, à la centrale de Rennes où elle apprit le décès de son fiancé, au fort de Romainville, et le 1^{er} juin 1944, elle fut déportée à Ravensbrück et affectée dans une usine d'armement à Leipzig. Elle s'évada des colonnes de la mort en avril 1945 et elle rentra en France en mai. Elle se maria en 1949 avec René Berti dont elle eut trois enfants. Elle est décédée en octobre 1999³.

¹ C. Guibourg, M.-A. Vayssettes-Vergès, *Hier ne finira jamais. Résister hier et aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 72.

² 21 P 435 686, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Jean Chauvet.

1 446 W 22, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Chauvet.

F. Sugier, « Chauvet Jean (1921-1944) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

M.-L. Goergen, D. Tantin, « Chauvet Jean Louis [Gard] », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 13 juillet 2018.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article2190>

³ DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant d'Eliette Berti née Rigon.

Eliette Rigon n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans le Gard.

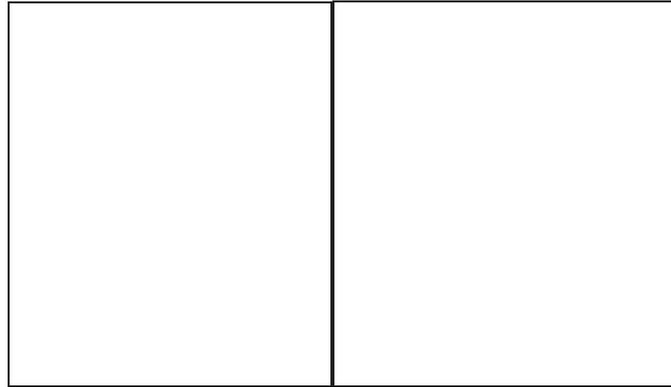


Figure 11 : Eliette Rigon¹ et Jean Chauvet²

Bien que les couples fussent nombreux dans la Résistance, les fratries étaient encore plus importantes.

b) Des fratries

La première singularité de ces fratries est l'engagement de jumeaux. Dans le cas de vrais jumeaux, se sont-ils servis de leur ressemblance pour mieux tromper l'ennemi ? Marcel et Paul Adaoust passèrent en même temps au maquis FTPF de Jouques le 1^{er} avril 1943. A partir du 15 août 1941 et du 15 décembre 1941 et jusqu'au 9 décembre 1942, Jacques et Vincent Lalande étaient des agents du réseau CDM R2 avec leur père et leur frère Jean, puis, à compter du 1^{er} mars 1943, tous les quatre rejoignirent l'AS CFL du secteur d'Arles ou de Châteaurenard. Le 1^{er} juin 1942, Alain et Bernard Sicé furent recrutés par le mouvement Combat. Albert et Daniel Benvenuti entrèrent aux FTPF de Marseille le 15 mai 1944. Dans le Gard, Albert et Jean-Baptiste Roubaud appartenaient aux FTPF du camp n°5 à Orgnac. Georges et Henri Antilogus et leur frère aîné Robert, expulsés de Lorraine, appartenaient au groupe Grangeon du maquis Ventoux dans le secteur de Vaison-la-Romaine³.

D'après leur photographie dans leur dossier de déporté, Armand et Lucien Renouard semblent être de vrais jumeaux. Ils étaient nés le 15 août 1925 à Ribaute-les-

¹ Photographie d'Eliette Rigon en 1956.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant d'Eliette Berti née Rigon.

² Photographie issue des archives privées d'Aimé Vielzeuf, insérée dans l'article de Fabrice Sugier, « Chauvet Jean (1921-1944) » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

³ Georges à partir du 10 juin 1944, Henri du 1^{er} novembre 1943 et Robert du 1^{er} janvier 1944.

Tavernes dans le Gard. Pendant la guerre, ils étaient tous les deux ajusteurs et domiciliés à Saint-Christol-lès-Alès, dans le Gard. Le 1^{er} août 1943, ils commencèrent à travailler pour le mouvement Combat jusqu'à leur arrestation, le 5 juillet 1944. Ce jour-là, des agents de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg arrêtèrent le chef local, Joseph Portal¹, et ils opérèrent des rafles dans le village. Internés au fort Vauban d'Alès et torturés jusqu'au 22 juillet, ils furent ensuite envoyés au camp de travail de Lenzing jusqu'à leur libération par les Américains, le 4 mai 1945².

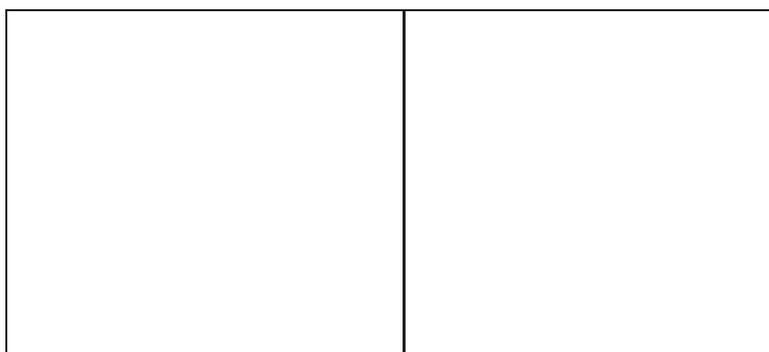


Figure 12 : Armand et Lucien Renouard

De grandes fratries ont combattu dans les rangs de la Résistance, les plus importantes étaient composées de quatre membres comme celle des frères Carluéc (Elie, Léonce, Maurice et Raoul), celle des frères Garibaldi (François, Jean-Baptiste, Paul et Séraphin) ou celle des frères Massié (Clément, Ferdinand, Maurice et Yvon) dans les Bouches-du-Rhône. Dans le Gard, mentionnons les frères Camplan (Emile, Emilien, Octave et René), les frères Roubaud (Albert, Henri, Jean-Baptiste et Jean), les trois frères Roucaute (Franck, Léon, Raoul) et leur sœur Lydia. Et, dans le Vaucluse, les frères Ayme (Henri, Julien, Léon et Paul) et les frères Beveraggi (Louis, Marcel, Raymond et René).

¹ Fusillé par des agents de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg et précipité dans le puits de Célas à Servas.

² DAVCC Caen, Dossiers non cotés de demande rejetée du titre de déporté résistant d'Armand et Lucien Renouard.

Ce n'est pas leur statut de résistant qui était remis en cause mais le camp de Lenzing n'était pas considéré comme un camp de concentration. Ils n'ont pas fait de demande de la carte de CVR dans le Gard. Ils ont été intégrés dans l'échantillon parce que leur dossier produisait des attestations de Marcel Cassagne, membre du directoire départemental du MLN et par le liquidateur national du mouvement Combat Roger Nathan-Murat.

A Marseille, quatre fratries font partie de la mémoire collective à travers les noms de rue qui leur ont été attribuées : la rue des trois frères Barthélémy, la rue des trois frères Carasso, la rue des frères Godchot¹ et l'allée des deux frères Freschi, en réalité Antoine et Marcel Fiaschi, morts au combat lors de la Libération de la cité phocéenne, le 21 août 1944². Cependant, peu de Marseillais connaissent l'histoire de ces drames familiaux de frères résistants, morts pour la France et qui résidaient, eux ou leurs parents, dans la rue qui porte aujourd'hui leur nom. A Saint-Rémy-de-Provence, les frères Louis et Marcel Roudier, fusillés le 10 juin 1944 à Sénas, ont donné le nom à une voie de la commune.



Figure 13 : Rue Louis et Marcel Roudier à Saint-Rémy-de-Provence³

Lucien Barthélémy, alias « Berthon » était le fils aîné d'une famille de trois enfants. Dès le mois de février 1941, il adhéra au réseau Brutus et ses frères, Georges et Louis, l'assistèrent⁴. Lucien, chef régional en 1943 du réseau, était également membre de l'état-major de l'AS et Georges était membre du NAP et de l'AS. Le 11 juillet 1944, la Gestapo se rendit au domicile de leurs parents, rue des Minimes⁵.

¹ Raymond Godchot, FTPF à Marseille, a été arrêté par la Gestapo à Marseille le 25 avril 1944 et il a disparu. Son frère Edouard a été arrêté le 11 mars 1944 et il a été porté disparu mais nous ne savons pas s'il était FTPF dans la région de l'étude.

21 P 256 116, DAVCC Caen, Dossier de décès de Raymond Godchot.

21 P 616 388, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Raymond Godchot.

A. Blès, *Dictionnaire des rues de Marseille, op. cit.*, p. 215.

² 21 P 184 229, DAVCC Caen, Dossier de décès d'Antoine Fiaschi.

21 P 184 230, DAVCC Caen, Dossier de décès de Marcel Fiaschi.

³ Photographie de l'auteur.

⁴ Les dates d'homologation officielles sont plus tardives 1^{er} décembre 1941 pour Lucien et le 1^{er} octobre 1942 pour ses frères.

Dans leurs dossiers, d'autres documents mentionnent une activité dès le mois de février 1941 et ce que nous a confirmé la fille de Georges Barthélémy en nous renvoyant le questionnaire sur son père le 8 décembre 2011.

⁵ Aucun des trois frères n'a de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône mais ils ont été tous les trois homologués. Seuls des dossiers à la DAVCC à Caen ont été retrouvés.

« Le 11 juillet à 18 h 30 environ un jeune garçon se présenta à notre domicile demandant Monsieur Lucien Barthélémy notre fils aîné qui n'habitait pas chez nous, mais qui venait tous les soirs embrasser sa maman¹, chose que la Gestapo ne pouvait pas ignorer [...] Ce garçon tendit une enveloppe à mon épouse lui disant : " pour remettre à Lucien ". A ce moment, trois agents de la Gestapo restés dans le vestibule se précipitèrent à l'intérieur prirent l'enveloppe des mains de mon épouse et lui dirent " Ne bouge pas ou l'on te crève ". Le premier instant de surprise passé mon épouse leur dit : " Que désirez-vous ? – Nous voulons arrêter Lucien votre fils. – Mon fils vient habituellement le soir mais il n'est pas là ". Entendant marcher quelqu'un dans le couloir mon épouse leur dit : " C'est mon fils jeune qui vient ". Comme ils s'étaient enfermés à l'intérieur en verrouillant la porte, mon fils [Louis, âgé de 32 ans] tenant dans une main sa serviette contenant les papiers et l'argent des encaissements de la journée, de l'autre la clef qu'il introduisit dans la serrure sans pouvoir ouvrir, ils ouvrirent précipitamment la porte et deux agents revolver braqués dirent à mon fils stupéfait " Haut les mains " sans dire police.

Mon épouse se trouvait en face la porte tenue en respect par le troisième agent. Mon fils crut voir sa maman en danger, il eut un geste de révolte et frappant sur ses genoux au lieu de mettre les mains en l'air dit : " Ah les salauds ! " et d'un bond se précipita sur la porte d'entrée du vestibule en criant : " Aux voleurs ! " Une salve de coups de revolver lui fut tirée, les agents se précipitèrent après lui qui blessé était tombé à deux mètres dans la rue sur le trottoir, là l'assassin Tortora lui tira à bout portant plusieurs coups de revolver dit-on 5 dans la tête, 6 dans le corps »².

« Mon fils cadet Barthélémy Georges [âgé de 37 ans] qui se trouvait dans un établissement tout près de la rue des Minimes entendit dire qu'il se passait quelque chose dans la rue, vint voir et crut comprendre que cela était en face notre immeuble, voyant une personne couchée sur le trottoir il crut reconnaître son frère, ne pouvant l'approcher par ce côté il contourna la rue et du côté opposé put arriver jusqu'à lui, se penchant pour voir s'il vivait encore il lui fut demandé ce qu'il faisait là, il dit : c'est

¹ Son père à l'époque avait 76 ans et sa mère 66 ans.

² 21 P 421 689, DAVCC Caen, Dossier de Louis Barthélémy. Rapport de son père Louis Barthélémy.

mon frère. – C'est votre frère ? Suivez-moi. Il fut mis dans une auto et transporté avec Delage, le chef de la Gestapo dans une auto et transporté au 425 rue Paradis »¹.

Le lendemain, le troisième frère, Lucien, âgé de 40 ans, fut arrêté à son tour.

« Arrêté le 12 juillet 1944 à 10 heures 30 rue de la Palud, Maison Boyer boîte à lettres de plusieurs organisations, ce dernier arrêté le 10 juillet 1944 ainsi que son épouse, la Gestapo avait établi une souricière avec l'aide de l'employé de ce dernier².

Mon fils ignorant son arrestation dut vouloir le prévenir du danger qu'il devait courir ; au passage dans cette rue il s'arrêta vit l'employé qui était dans le magasin, lui demanda quelque chose et au moment de se retirer le rappela ; c'est à ce moment-là que les cinq agents français de la Gestapo sortirent des cachettes et l'arrêtèrent non sans l'avoir mis dans l'impossibilité de faire un geste. Tortora qui la veille avait assassiné mon fils jeune à notre domicile lui donna un coup direct du côté du foie qui lui coupa la respiration, il fut de suite les mains derrière le dos tenues par des menottes prises au-dessus des reins, mis dans l'impossibilité de faire un mouvement, il resta ainsi jusqu'au soir 18 heures sans jamais pouvoir faire un mouvement.

Me trouvant sur le pas de la porte du magasin et voyant que l'on maltraitait mon fils, je rentrais, l'on me dit haut les mains, et à mon tour je fus arrêté, mais sans être emmenotté. [...]

A 16 heures, l'on nous fit sortir de nos cellules, l'on nous emmenotta de deux en deux, seul mon fils resta seul les mains toujours derrière le dos, on nous mit dans un car et à 17 heures nous arrivions avec les autres détenus aux Baumettes, mon fils cadet Barthélémy Georges arrêté le soir au moment de l'assassinat de son frère faisait partie du convoi, ce qui nous valut de pouvoir nous trouver tous les trois ensemble dans la même cellule jusqu'au 18 juillet »³.

¹ 21 P 421 669, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Georges Barthélémy. Rapport du 5 janvier 1945 de son père Louis Barthélémy.

² Il s'agit de Charles Boyer qui sous la contrainte de la Gestapo lui avait donné rendez-vous. Lucien se rendit au rendez-vous avec son père.

³ 21 P 421 690, DAVCC Caen, Dossier de Lucien Barthélémy. Rapport de son père Louis Barthélémy.

« Tous les trois réunis dans la cellule des Baumettes nous ne pouvions jamais croire que l'on irait jusqu'à fusiller mes deux derniers fils, il me semblait que la mort de mon jeune fils serait pour eux une vengeance suffisante, mais hélas le 18 juillet ils furent extraits de la cellule pour aller à la mort »¹.

Georges et Lucien Barthélémy furent fusillés à Signes le 19 juillet 1944.

« Quant à moi je suis resté jusqu'au 31 juillet aux Baumettes, le 29 au soir l'on m'a extrait de ma cellule, l'on m'a mis seul dans une cellule me faisant suivre le régime des condamnés à mort éloigné de tout contact avec le personnel, ne sortant de cellule que lorsque tout le monde était enfermé, seul le gardien qui me suivait me tenant tout le temps sous la menace de la mitrailleuse, j'avais l'impression que mon heure était arrivée ou je serais passé par les armes.

Quand le 31 juillet au matin l'on m'a extrait de la cellule et j'ai été conduit dans un bureau où Delage accompagné d'une autre personne est venu pour m'interroger en me disant peut-être vous serez libéré. Mon interrogatoire ne pouvait se borner qu'à mon arrestation, ignorant tout de l'activité de mes enfants, je me suis borné à leur dire que je ne savais absolument rien.

Ils m'ont conduit 425 rue Paradis m'ont obligé à leur serrer la main, en me disant : vous ne nous en voulez pas ? et cela après m'avoir dit le matin aux Baumettes : vos deux fils sont tranquilles, vous allez souffrir en sortant d'ici »².

¹ 21 P 421 669, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Georges Barthélémy. Rapport du 5 janvier 1945 de son père Louis Barthélémy.

² 21 P 421 669, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Georges Barthélémy. Rapport du 5 janvier 1945 de son père Louis Barthélémy.



Figure 14 : Rue des trois frères Barthélémy et façade de l'immeuble où ils habitaient

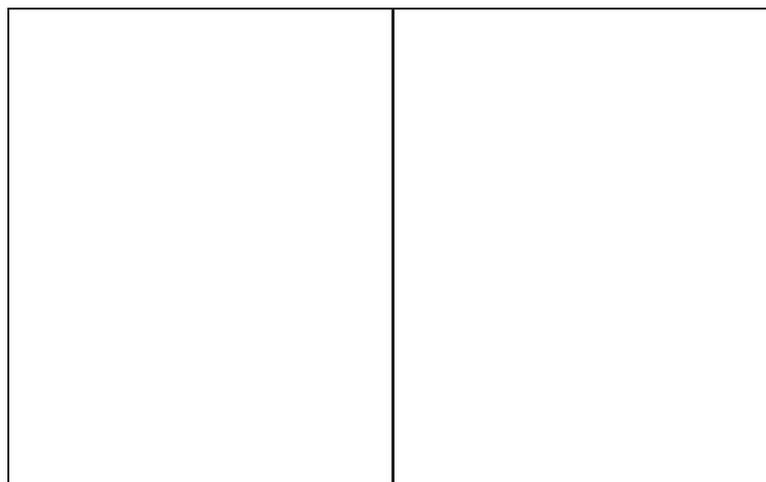


Figure 15 : Georges et Lucien Barthélémy¹

¹ Photographies de l'ANACR de Marseille mises en ligne sur le site Internet du MUREL consulté le 14 juillet 2018.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>

Une autre famille marseillaise a également perdu trois de ses fils de manière tragique. La famille Carasso avait trois enfants qui garnirent les rangs de la Résistance dans les FTPF de Marseille et un quatrième qui a été exécuté au Mont-Valérien.

L'aîné des trois frères tués était Jean, né le 23 septembre 1912, à Smyrne, dans l'Empire ottoman, employé de bureau domicilié à Paris. Il était secrétaire de la CGT dans la région parisienne avant la guerre. Pour appartenance au parti communiste, du 1^{er} octobre 1940 au mois de février 1941, il fut interné au camp de Chibron d'où il s'évada. Arrêté en mai 1942, il a été emprisonné au Cherche-Midi, à Paris puis au fort de Romainville. Il fut fusillé avec 49 autres otages le 2 octobre 1943, au Mont-Valérien, en représailles de l'assassinat du SS Julius Ritter par les FTP-MOI¹.

René Carasso était né à Smyrne le 13 janvier 1922 et il avait été naturalisé français le 11 février 1932. Il rejoignit les FTPF de Marseille le 1^{er} février 1943 et il fut appréhendé le 12 mars 1943. Il fut déporté politique à Auschwitz où il décéda le 31 décembre 1944².

Roger Carasso, né le 5 juillet 1927 à Marseille, FTPF depuis le 1^{er} février 1944 succomba lors des combats de la Libération, place Castellane, le 25 août 1944. Il est « *mort pour la France* »³.

Le seul qui a survécu à cette hécatombe est Raymond, né le 2 juillet 1920 à Smyrne⁴.

¹ 21 P 433 228, DAVCC Caen, Dossier d'interné politique de Joseph, Jean Carasso.

Il a été reconnu interné politique du 22 mai 1942 au 2 octobre 1943. Il n'a pas de services dans la Résistance homologués.

A. Blès, *Dictionnaire des rues de Marseille*, op. cit., p. 102.

² 21 P 276 769, DAVCC Caen, Dossier de décès et de déporté politique de René Carasso.

³ Il a obtenu la carte de CVR en 1956.

2 159 W 90, Dossier de demande la carte de CVR de Roger Carasso.

21 P 38 161, DAVCC Caen, Dossier de décès de Roger Carasso.

⁴ Il a obtenu la carte de CVR en 1956.

2 159 W 90, Dossier de demande la carte de CVR de Raymond Carasso.



Figure 16 : Rue des trois frères Carasso et la plaque de la place Castellane¹

Un dernier exemple de deux frères au parcours atypique est fourni par Emmanuel et d'Arcade Soyfer. Emmanuel était né le 17 avril 1905 à Nicolaïev et Arcade le 15 mai 1910. Ils faisaient partie d'une famille aisée qui a fui la Russie pendant la guerre civile, leur père était pharmacien et leur grand-père était conseiller de commerce, vice-consul de Perse, directeur d'une compagnie de transports et d'assurances maritimes. Ils quittèrent leur domicile le 7 ou 8 décembre 1919. Leur famille attrapa le typhus à Novorossiysk. Ils furent dépouillés de tous leurs biens (or, argent, bijoux) par leur nourrice. Leur mère mourut du typhus le 20 janvier 1920. Avec leur père, ils obtinrent des visas de la Mission militaire française locale et, en mars 1920, ils furent conduits dans un camp français, près de Constantinople. Au bout d'un an, leur père loua une chambre à Constantinople en vendant la garde-robe de sa femme.

¹ Photographie de l'auteur.

Arcade et Emmanuel continuèrent ensuite leurs études dans un collège français, à Varna, en Bulgarie, où Emmanuel obtint le diplôme de pharmacien. En 1930, Emmanuel vint en France où il trouva un travail comme directeur d'une usine de produits chimiques. Il épousa une Française dont il eut un fils. Son frère Arcade arriva en France en 1936¹. Tous deux, de nationalité russe, s'engagèrent volontairement dans l'armée française au début de la Seconde Guerre mondiale.

Emmanuel Soyfer était caporal pharmacien au 23^{ème} régiment de marche des engagés volontaires étrangers. Il reçut la Croix de guerre en juin 1940. Installé à Troyes avant la guerre, il dirigeait une fabrique de lessives. Du 22 juin 1941 au 15 octobre 1941, arrêté par la Feldgendarmarie, il a été interné à la prison de Troyes puis au camp de Compiègne comme otage. Il s'était promis que s'il s'en sortait, il entrerait dans la Résistance. A partir du 15 octobre 1941 jusqu'à la Libération, il était pharmacien à Marseille. Il adhéra au mouvement Combat le 1^{er} janvier 1943. Sur ordre du mouvement, il essaya de passer clandestinement la frontière franco-espagnole en octobre 1942, mais il fut refoulé. Il continua son action dans la Résistance et il entra au réseau Gallia en juillet 1943. En août 1944, il gagna le maquis de Champoléon, près de Gap, où il prit part aux combats de la Libération de la ville, le 20 août 1944, avec son frère. Il a été naturalisé français le 16 février 1946. Il a obtenu la carte de CVR en 1953².

Son frère, Arcade Soyfer, fait prisonnier le 22 juin 1940, fut rapatrié le 9 juillet 1941 comme sanitaire et malade. Il a été démobilisé le 23 septembre 1941, passa illégalement en zone libre et s'installa à Marseille. Etudiant en pharmacie dans cette du début de l'année 1942 jusqu'en mars-avril 1944, Arcade travaillait en parallèle comme préparateur en pharmacie. Il a appartenu à partir du 4 avril 1943 au mouvement Combat, puis il a été détaché à l'Armée secrète dans le service sanitaire. En août 1944, il partit dans les Hautes-Alpes et il participa, avec son frère, à la Libération de Gap le 20 août, avant de revenir à Marseille. Il a été nommé pharmacien lieutenant chef à la pharmacie

¹ E. Soyfer, *40 ans après*, Monaco, Regain, Editions Sylfa, 1969, 299 p.

J. E. Hassell, « Russian refugees in France and in the United States between the world wars », *Transactions of the American Philosophical Society*, volume 81, part 7, 1991, p. 6-7.

² 2 159 W 426, AD BDR dossier de demande de la carte de CVR d'Emmanuel Soyfer.

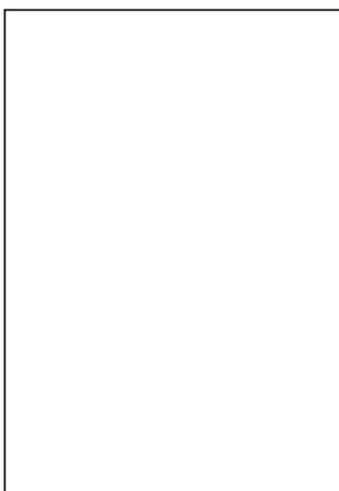
DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné politique d'Emmanuel Soyfer.

d'un hôpital et il a été démobilisé le 21 septembre 1945. Il a été naturalisé français en 1945¹. La carte de CVR lui a été attribuée en 1952².

Ces fratries menant une lutte commune le faisaient parfois en compagnie de leurs parents.

c) Parents et enfants, même combat

Au sein des cellules familiales, l'élément déclencheur de l'engagement a été le plus souvent le père, secondairement les enfants ou un ralliement simultané. Les mères ont plus rarement influencé leur famille. Yvonne de Komornicka est un exemple atypique. Cette femme de caractère, veuve, réfugiée de Lorraine, chef du mouvement Combat dans le Vaucluse, a entraîné ses trois filles dans son sillage.



Yvonne Roeschlin (Figure 17)³ était née le 13 juillet 1898 à Saulxures-sur-Moselotte dans les Vosges, elle était l'aînée de dix enfants. Son père était mécanicien et sa mère couturière. Elle épousa, le 25 juillet 1923, un comte polonais, Cornelius de Komornicki, ingénieur industriel, qui décéda le 9 février 1930 à Alger. De cette union naquirent trois filles, Christiane le 17 mars 1924 à Baden, en Autriche, Wanda le 23 juillet 1925 à Birmandreis, en Algérie, et Hélène le 8 novembre 1926, à Alger. Devenue

veuve, Yvonne retourna dans sa Lorraine natale et elle résidait à Nancy au moment de la déclaration de la guerre. Elle était la directrice du foyer du soldat à la caserne Thiry. Elle y organisa en juin 1940 un réseau d'évasion pour les soldats prisonniers. Elle quitta la Moselle le 9 septembre 1941, sous la menace d'être arrêtée pour ses activités anti-allemandes, et elle s'installa avec ses filles à Avignon où elle travailla comme agent d'enquêtes administratives à la mairie de la ville. Elle venait en aide aux réfugiés

¹ Son dossier de naturalisation était vide.

E. Soyfer, *40 ans après*, *op. cit.*

² 2 159 W 426, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR d'Arcade Soyfer.

³ Photographie issue de la cote 1 J 345, AD Vaucluse, Photocopies de documents possédés par Madame de Komornicka.

lorrains et elle rencontra à cette occasion l'abbé Krebs, aumônier des réfugiés lorrains. Elle rallia le mouvement Combat, quelques semaines après son arrivée à Avignon, le 1^{er} novembre 1941. Après le départ précipité de l'abbé Krebs, et à sa demande, elle prit la tête de l'organisation dans le Vaucluse en août 1942 et elle devint « le capitaine Kléber ». Elle dirigea ensuite les MUR au moment de la fusion de Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud. Elle créa également le groupe-franc Kléber qu'elle confia à Jean Garcin « Bayard ». Comme agent P2, elle participa à la mise en place de la SAP R2 à partir du 15 septembre 1943¹.

« Barthélémy Rique m'appela, ce devait être fin 1942 ou début 1943. Au rendez-vous fixé chez lui, à Orange où il vivait encore en famille, il m'apprit la constitution des MUR et la désignation de son chef départemental, Kleber. Il ne m'en dit pas davantage et je ne me perdis pas en conjonctures. On verrait bien. Ce pseudonyme évocateur d'un authentique homme de guerre sonnait bien à mes oreilles. L'action se précisait [...]. Au jour donné, Casimir² dont je ne sais encore aujourd'hui s'il me ménageait malicieusement la surprise, m'emmena devant une villa modeste située boulevard Sixte-Isnard, au 4, de la rue des Chalets, à Avignon. Une jeune fille, dix-sept ans, gracieuse et bien faite, nous ouvrit la porte. Elle reconnut Casimir et nous annonça qu'elle allait chercher maman. Celle-ci ne se fit pas attendre. C'était une jolie femme, la quarantaine souveraine, le regard direct sous une chevelure d'ébène. Elle nous serra la main et m'examina, me toisa serait plus exact, d'un œil où se mêlaient autorité naturelle et sympathie. J'étais déjà sous un charme qui devait durer près de cinquante ans. Cette femme en imposait, c'était indubitable. Mais en bon méridional je ne pouvais imaginer qu'une chose. Elle ne pouvait être que l'épouse de ce Kleber dont j'étais venu faire la connaissance et prendre les ordres... C'est alors que Casimir mit un comble à mon ébahissement :

- Voilà, Jean. Je te présente Kleber. [...]

¹ Elle a la particularité assez exceptionnelle d'avoir été homologuée par la RIF (mouvement Combat du 1^{er} novembre 1941 au 23 juin 1945), les FFI (secteur d'Avignon du 1^{er} janvier 1943 au 14 septembre 1943) et les FFC (SAP R2 agent P2 du 15 septembre 1943 au 23 juin 1945).

² Pseudonyme de Barthélémy Rique.

Il y fut question de ce qui m'intéressait au premier chef, la création au sein des MUR de Groupes francs chargés de l'action immédiate, des sabotages comme de la protection des autres activités de l'organisation. Je n'osais m'aventurer à une déclaration de candidature immédiate. [...] Quel soulagement fut le mien lorsqu'en terminant sur ce sujet (j'appris ensuite que je n'avais été convoqué que pour cela) elle m'adouba et me rebaptisa sur un ton définitif :

- *Tu seras le chef des Groupes Francs, et ton nom sera Bayard !*

Notre visite s'acheva sur une main offerte à une telle hauteur qu'il n'était pas question de la serrer. Le baisemain n'était pas mon fort. Je fis donc de mon mieux »¹.

Yvonne de Komornicka fut interpellée le 23 octobre 1943 par la Gestapo dans son bureau du service social à Avignon. Après avoir été emprisonnée à la caserne du 7^{ème} génie dans la cité des papes, à la prison Saint-Pierre et aux Baumettes à Marseille, au fort de Romainville, elle fut transférée, le 15 février 1944, dans les prisons successives de Hanovre, de Düsseldorf, de Hambourg, enfin au camp de Ravensbrück, le 17 mars 1944, où elle dut subir des expériences médicales. Elle fut libérée le 23 avril 1945 et rapatriée le 23 juin. Elle réintégra les services sociaux de la municipalité d'Avignon. Elle ne fit pas de carrière politique après la guerre, même si elle se présenta en vain aux élections municipales d'octobre 1947 sur la liste du Rassemblement du peuple français. Elle fut homologuée avec le grade de capitaine, reçut la Légion d'honneur, la Croix de guerre avec palme, la médaille de la Résistance avec rosette et le diplôme national de passeur. Elle siégea à la commission d'homologation FFCI de Vaucluse. Elle a obtenu la carte de CVR en 1952. Elle est décédée le 31 octobre 1994, à l'âge de 96 ans. Depuis 1999, une rue d'Avignon lui rend hommage².

¹ J. Garcin, *Nous étions des terroristes*, Avignon, Barthélémy, 1996, p. 39-41.

² ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR d'Yvonne de Komornicka.

21 P 581 326, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'Yvonne de Komornicka.

GR 16 P 517 097, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Yvonne Roeschlin épouse de Komornicka.

J. Garcin, *Nous étions des terroristes*, op. cit., p. 39-41.

R. Mencherini, « Komornicka, Yvonne de, Kléber (1898-1994) » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 450-451.



Figure 18 : Yvonne de Komornicka décorée de la légion d'honneur le 8 mai 1949¹



Figure 19 : Rue Yvonne de Komornicka à Avignon²

Ses filles, encore mineures, l'assistèrent à Nancy et ensuite à Avignon. Christiane, l'aînée, a été homologuée pour le mouvement Combat à partir du 1^{er} janvier

¹ 1 J 345, AD Vaucluse, Photocopies de documents possédés par Madame de Komornicka.

² Photographie issue du site Internet de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 14 juillet 2018.
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10541757/fr/temoignage-dyvonne-de-komornicka-sur-la-resistance-en-vaucluse

1943. Les trois sœurs étaient des agents P1 de la SAP R2 à compter du 15 septembre 1943, date à laquelle leur mère mettait en place cette structure. Christiane fut homologuée agent P2 à compter du 1^{er} juin 1944. Elle faisait fonction de secrétaire et d'agent de liaison. Après l'arrestation de sa mère, elle se plaça sous les ordres de son successeur, Paul Faraud, elle devint la secrétaire de Lucien Gauffre, chef départemental de l'AS, et, en juin 1944, de Max Juvénal, chef régional des MUR. Christiane et Wanda ont reçu la Croix de guerre avec étoile de bronze, la médaille de la Résistance et le diplôme de passeur. Wanda succéda à sa mère à la tête du service social des MUR du Vaucluse et assura de nombreuses liaisons entre la SAP et les maquis. La cadette, Hélène, a appartenu aux Groupes-francs, homologuée à partir du 20 novembre 1943. Elle aussi était agent de liaison. La médaille d'argent de la reconnaissance française lui a été décernée. Elles furent toutes les trois homologuées sous-lieutenant et elles ont été reconnues CVR en 1953¹.



Figure 20 : Yvonne de Komornicka et ses trois filles (Christiane, Wanda et Hélène)²

¹ ONAC Vaucluse, Dossiers de demande de la carte de CVR de Christiane de Komornicka, Hélène de Komornicka et de Wanda Hudault née de Komornicka.

GR 16 P 166 564, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Christiane de Komornicka.

GR 16 P 166 565, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Hélène de Komornicka.

GR 16 P 166 566, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Wanda de Komornicka mais erreur de cotation car cette cote correspond au dossier de Florent de Konningk.

99 W 5 797, AD Vaucluse, Dossiers concernant les demandes et les attributions de médaille.

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 211, 248-249.

² Photographie non datée.

Quelques rares familles ont basculé entièrement dans la Résistance. Ainsi, la famille Floiras : les parents et les trois enfants étaient des agents du réseau Roger Buckmaster¹, le père, Auguste, étant également membre du mouvement Combat. Il était parti en Angleterre en août 1942, où il avait reçu une formation d'opérateur radio, et il avait été par la suite renvoyé en France². Cette famille est connue pour avoir donné involontairement son nom au rapport Flora du 19 juillet 1943 de la section IV du SIPO-SD de Marseille, à l'origine d'une véritable hécatombe dans les rangs de la Résistance du Sud-Est et au-delà car cette affaire permit de remonter notamment jusqu'à Jean Moulin.

« L'affaire " Flora " a débuté le 14 avril 1943 par un renseignement découvert par hasard le 10 mars 1943 dans une boîte aux lettres dans l'affaire "Acropolis" et qui parlait de 7 000 recrues dont 4 000 étaient sûres et portant l'adresse : Floiras, 9, rue Vitalis à Marseille.

L'interrogatoire des personnes arrêtées, l'utilisation de 5 contre-agents et de deux boîtes aux lettres de l'organisation ont permis de poursuivre les arrêtés les uns après les autres, cependant le travail a été rendu difficile par le fait que la plupart des membres de l'organisation n'étaient connus que par leurs alias et que ce n'est que rarement que l'on savait leurs adresses. Des 122 inculpés, 105 ont été convaincus d'être des membres actifs, des auxiliaires, ou d'être au courant de l'organisation »³.

La mère, Thérèse, et sa fille Paulette, âgée de 16 ans, furent les deux premières personnes arrêtées, le 17 mars 1943 et le 14 avril suivant. Elles portent les numéros 1 et 2 dans le rapport⁴. Interrogées par la Gestapo⁵, internées à la prison Saint-Pierre, à

Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages, op. cit.*, document 34.

¹ Les parents furent homologués à partir du 1^{er} janvier 1942 et les enfants à partir du 1^{er} juin de la même année.

² Chevalier de la légion d'honneur, Croix de guerre avec palme, médaille de la Résistance, membre de l'Ordre de l'Empire britannique.

2 159 W 177, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Auguste Floiras.

³ 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora, p. 1.

⁴ 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora, p. 2.

⁵ Au sein du SIPO-SD, ce fut la section IV qui mena l'enquête. La section IV correspondait à la Gestapo. *« La section est en charge des enquêtes réalisées dans le cadre de la répression de la Résistance. C'est elle qui opère les arrestations et les interrogatoires. C'est aussi la section qui détermine le sort et devenir*

Fresnes et à Compiègne, elles furent déportées en février 1944 à Ravensbrück et ensuite à Hanovre jusqu'à leur libération, le 10 avril 1945, et leur rapatriement en France, le 7 mai 1945¹.

Auguste, le père qui était en déplacement au moment de l'arrestation de sa femme, put prendre la fuite dans le Vercors, puis dans les Basses-Alpes. Son fils Lucien ne fut pas non plus retrouvé par la Gestapo. Ils portent les numéros 2 et 3 des personnes à rechercher dans la seconde partie du rapport Flora². Celui-ci ne mentionne pas leur troisième enfant, René, âgé de 22 ans, qui appartenait au même réseau que le reste de sa famille. Il figure sur la feuille 4 des agents P2 homologués par le réseau Roger Buckmaster. Au moment de la liquidation du réseau, il était toujours domicilié chez ses parents, à Marseille. Au sein du réseau, il exerçait la fonction de transport de poste de radio. Arrêté le 1^{er} avril 1943, déporté et rapatrié le 1^{er} juin 1945³, il a été homologué au titre des FFC, mais pas au titre des DIR⁴. Son nom n'apparaît pas dans la base de données des déportés de la Fondation pour la mémoire de la déportation. Il faudrait consulter son dossier de résistant au SHD de Vincennes pour en savoir plus.

Ces familles dont les membres ont adhéré en grand nombre dépassaient parfois la famille nucléaire.

des personnes appréhendées. Une singularité s'attache à l'organisation de la section IV du KDS de Marseille. La section IV fonctionne de façon autonome par rapport à l'ensemble de la structure du Sipo-SD ».

G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, op. cit., p. 55.

¹ 2 159 W 177, AD BDR, Dossiers de demande de la carte de CVR de Thérèse Floiras et de Thérèse Floiras.

ONAC BDR, Dossier de demande de la carte du combattant au titre de la Résistance de Paulette Floiras.

21 P 606 724, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Thérèse Floiras.

21 P 645 983, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Paulette Firmin-Guion née Floiras.

² 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora, p. 14.

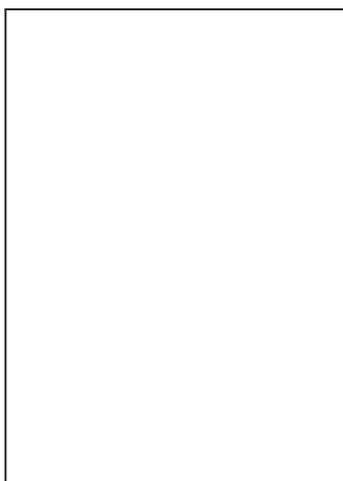
³ Il n'a pas fait de demande de la carte de CVR.

17 P 44, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Roger Buckmaster. Feuille 4 des agents P2.

⁴ Inventaire de la sous-série GR 16 P, Dossiers individuels du bureau Résistance.

d) Des cellules familiales élargies

Une seule famille de résistants s'est étendue sur trois générations : Paul Braquet¹ et son fils (adoptif et neveu) Georges Vigan-Braquet², sa belle-fille Suzanne et sa petite-fille Jacqueline. La famille de Roger Nathan, elle, englobait le père, Robert, le fils, Roger, et la belle-fille, Lucienne.



Roger Nathan alias « Murat » (Figure 21)³, cofondateur du mouvement Liberté, puis du mouvement Combat, chef régional des Groupes-francs et, par la suite, chef national de ces Groupes-francs, agent du réseau Brutus⁴, lutta aux côtés de son père Robert, de son épouse Lucienne, née Parienty, de son beau-frère Maxime Parienty et de sa belle-sœur Mireille Parienty. Ils furent tous les cinq arrêtés parce qu'ils étaient juifs, seule Lucienne Nathan, appréhendée le 29 septembre 1942 à Lyon, ne fut pas déportée. Elle fut remise en liberté provisoire par le juge d'instruction à la fin du mois de novembre 1942 et elle passa en Suisse où elle reprit ses activités auprès de la délégation de la Résistance à Genève, sous les ordres de Jean-Marie Soutou⁵. Roger Nathan fut déporté à Buchenwald, puis à Ohrdruf jusqu'au 3 avril 1945. Son père, son frère, sa belle-sœur et ses beaux-parents Victor et Mathilde Parienty (non résistants) ont

¹ Voir *supra* sa biographie.

² Voir *infra* sa biographie.

³ Photographie issue de la cote 21 P 604 146, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Roger Nathan.

⁴ 2 530 W 290, AD Paris, Dossier n°35 781, Dossier de demande de la carte de CVR de Roger Nathan.

2 159 W 322, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Roger Nathan. (Dossier constitué en double).

21 P 604 146, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Roger Nathan.

⁵ Jean-Marie Soutou s'était réfugié à Genève en 1943 où il faisait partie de la Délégation des Mouvements Unis de Résistance (émanation de Combat) en Suisse et à partir du mois d'août 1944, il appartenait à la Délégation officieuse de la France libre à Berne, comme représentant du ministère de l'Information. Il était le père de l'historien Georges-Henri Soutou.

2 530 W 402, AD Paris, Dossier n°50 169, Dossier de demande de la carte de CVR de Lucienne Nathan.

G.-H. Soutou, « Jean-Marie Soutou (1912-2003) : un diplomate atypique face à la construction européenne » in A. Liebich, B. Germond (dir.), *Construire l'Europe. Mélanges en hommage à Pierre du Bois*, Genève, Graduate Institute Publications, 2008, p. 113-124.

certainement été exterminés à leur arrivée à Auschwitz le 7 septembre 1943, au terme d'une déportation pour motif racial¹.

La Résistance a été menée par des hommes jeunes ou assez jeunes dont la majorité a rallié cette cause à partir de 1943. Les engagements les plus précoces eurent lieu dans les Bouches-du-Rhône. Le mois de janvier 1943 marqua un tournant dans l'entrée en Résistance dans les trois départements, la conjoncture locale, régionale et internationale favorisant une prise de conscience accrue chez les résistants. L'évolution de la guerre, la politique de collaboration, la répression et la création du STO furent autant de facteurs d'engagement. Les résistants des Bouches-du-Rhône étaient en moyenne plus matures que les résistants du Vaucluse et surtout du Gard. Cette réaction individuelle a été encouragée par des réseaux de sociabilité préexistants professionnels, militants, amicaux, etc. Parmi ces réseaux, la famille a été un vecteur indéniable de ralliements parfois collectifs dans les organisations de la Résistance. L'entrée dans la Résistance ne signifia pas forcément une rupture familiale, elle en fut également le prolongement ou la continuité. Ainsi, la Résistance fut le fruit d'hommes bien insérés dans la société et rarement le fait d'individus isolés et marginalisés. Cette insertion sociale des résistants est un des rares points sociologiques communs entre la Résistance intérieure et les FFL. Elle est une caractéristique majeure de la Résistance dans ses différentes expressions.

¹ 2 159 W 322, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Nathan.

21 P 106 930, DAVCC Caen, Dossier de décès de Robert Nathan.

21 P 519 910, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Robert Nathan.

21 P 267 320, DAVCC Caen, Dossier de décès de Maxime Parienty.

21 P 482 070, DAVCC Caen, Dossier de déporté de Maxime Parienty.

21 P 267 318, DAVCC Caen, Dossier de décès de Marie Mireille Parienty.

21 P 522 898, DAVCC Caen, Dossier de déporté de Marie Mireille Parienty.

21 P 267 321, DAVCC Caen, Dossier de déporté de Victor Parienty.

21 P 655 419, DAVCC Caen, Dossier de déporté de Victor Parienty.

Chapitre 2

Les organisations de la Résistance

Trois types d'organisations existaient pour la Résistance métropolitaine : les réseaux, les mouvements et leur branche armée. Quelques résistants ont appartenu à plusieurs organisations simultanément ou successivement.

1) Les différents types d'organisation de la Résistance

L'administration a classé les réseaux, les mouvements et leur formation armée respectivement en Forces françaises combattantes (FFC), en Résistance intérieure française (RIF) et en Forces françaises de l'intérieur (FFI). Pour la Résistance extérieure, une autre catégorie a été créée : les Forces françaises libres (FFL). Il y avait également les résistants isolés qui, sans appartenir à aucune organisation, ont aidé la Résistance (hébergement, ravitaillement, faux papiers, renseignements, etc.), ponctuellement ou plus régulièrement. Ils sont peu nombreux dans les dossiers acceptés parce que leurs pièces justificatives étaient jugées assez souvent insuffisantes ou ne prouvant pas une durée d'appartenance assez longue à la Résistance. Une dernière catégorie était les déportés et internés de la Résistance (DIR) qui ont été arrêtés en

raison de leur participation à la Résistance. Quelquefois, les résistants ont appartenu à plusieurs formes de Résistance, mais le plus souvent une seule affiliation (FFC, RIF, FFI, FFL) leur a été attribuée parce que celle-ci a été privilégiée lors du traitement du dossier ou parce que l'autre affiliation n'était pas assez justifiée.

Les dossiers de CVR ont été la première source compulsée pour établir cette répartition entre les différents types d'organisation. Cette catégorie était inscrite sur la couverture du dossier. Un obstacle s'est dressé en manipulant cette source, celui des DIR. Le fait d'avoir été reconnu comme déporté ou interné de la Résistance donnait obligatoirement droit à l'obtention de la carte de CVR sur simple demande et sans avoir de nouveau à justifier ses faits d'armes. Le requérant (le résistant lui-même ou ses ayants-droits) devait simplement fournir une photocopie de la carte de DIR, donner quelques renseignements d'usage (l'état-civil par exemple) et la procédure était validée. Cette simplification administrative, sûrement très appréciée par des personnes qui avaient déjà dû remplir deux dossiers, un pour l'homologation et un autre pour l'obtention d'une pension, est en réalité un casse-tête pour l'historien dans la mesure où ces dossiers de CVR de déportés internés de la Résistance sont quasiment vides. La fiche de renseignements est remplie succinctement ou même absente. Où habitait le résistant pendant la guerre ? Qui était-il réellement ? Un résistant en France métropolitaine ? Un prisonnier de guerre qui a résisté dans son lieu de détention ou qui a été interné au camp disciplinaire de Rawa Ruska ? Une personne ayant tenté de passer en Espagne pour rejoindre les FFL, internée en Espagne ou déportée ensuite ? C'est une des raisons pour lesquelles nous avons voulu remonter aux sources, en amont, qui ont permis à ces résistants d'obtenir ce titre de DIR : les dossiers d'homologation et les dossiers de pension.

En consultant les dossiers de pension, les organisations ont été identifiées grâce aux attestations ou aux certificats exigés lors de la constitution du dossier. Dans le tableau, les DIR ont été redistribués quand leur organisation d'origine était connue. Une dernière catégorie comprenait les Forces françaises libres (FFL), c'est-à-dire la Résistance extérieure. Elle apparaît dans certains dossiers de résistants qui ont débuté leur action en métropole avant de rejoindre le général de Gaulle à Londres. Il y a eu

également des FFL envoyés en mission en métropole par les services alliés qui les avaient parachutés.

Le tableau 15 met en évidence ces multiples appartenances quand elles ont été homologuées. La simple évocation dans un dossier de plusieurs groupes de Résistance n'a pas été conservée s'il n'y avait pas les attestations ou les certificats correspondants. La première partie du tableau donne tous les détails des appartenances uniques ou multiples. Pour une plus grande clarté du propos, le tableau 16 indique le cumul des données pour les principaux types d'organisation (FFC, FFI, FFL, isolé et RIF). Du fait de ces appartenances multiples, le total des effectifs n'est plus de 9 230 personnes dans les Bouches-du-Rhône mais s'élève à 10 140 puisque quelques-unes ont appartenu à un, deux ou trois types d'organisations et parfois à l'intérieur de celles-ci à plusieurs réseaux, mouvements ou formations armées¹.

La première observation qui s'impose est l'appartenance à plusieurs types d'organisation pour 6,5 à 8,4% des effectifs. Ces appartenances multiples sont encore plus nombreuses si on comptabilise les appartenances multiples à l'intérieur de chaque catégorie (de 8,1 à 10,5% des effectifs). De tels taux ne sont pas si élevés que cela au regard des résultats de l'Ille-et-Vilaine où 25,7% des résistants appartenaient à deux ou trois groupes de Résistance différents². Cependant, ils interrogent sur le cloisonnement de la Résistance, de la simultanéité ou de la succession de ces appartenances.

De très nettes différences sont observables selon les départements. Même si les FFI ont compté le plus d'éléments dans leurs rangs, les écarts sont presque de 11% entre les Bouches-du-Rhône, où 67,7% des résistants étaient des FFI, et le Vaucluse (78,4%), le Gard se situant entre les deux (73,7%). Dans le chapitre suivant sur la géographie de la Résistance, nous verrons si ces FFI étaient plutôt des groupes urbains ou des maquis.

¹ Des hésitations se sont posées sur la méthode à retenir pour le calcul des pourcentages. Fallait-il prendre le nombre total de résistants ou le nombre total des appartenances ? La seconde option a été choisie en se référant aux travaux de Jacqueline Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 113.

² *Ibid.*, p. 113.

Tableau 15 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les résistants

Types d'organisation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
FFC	1 794	19,4%	191	7,2%	405	12,2%	2 390	15,7%
FFI	6 269	67,9%	1 938	72,7%	2 593	78,4%	10 800	71%
RIF	571	6,2%	311	11,7%	88	2,7%	970	6,4%
FFC et FFI	201	2,2%	33	1,2%	131	4%	365	2,4%
FFC et RIF	96	1%	17	0,6%	24	0,7%	137	0,9%
FFC, FFI et RIF	17	0,2%	4	0,2%	2	0,1%	23	0,2%
FFI et RIF	214	2,3%	142	5,3%	54	1,6%	410	2,7%
Isolé	22	0,2%	22	0,8%	5	0,2%	49	0,3%
Isolé et FFC	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0%
Isolé et FFI	2	0,02%	1	0,04%	0	0%	3	0%
Isolé et RIF	2	0,02%	1	0,04%	0	0%	3	0%
Isolé, FFI et RIF	1	0,01%	0	0%	2	0,1%	3	0%
Isolé et FFL	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0%
FFC et FFL	23	0,2%	1	0,04%	3	0,1%	27	0,2%
FFI et FFL	5	0,1%	3	0,1%	1	0,03%	9	0,1%
FFC, RIF et FFL	2	0,02%	1	0,04%	0	0%	3	0%
RIF et FFL	7	0,1%	0	0%	1	0,03%	8	0,1%
Total	9 230	100%	2 665	100%	3 309	100%	15 204	100%
Plusieurs types d'organisation	596	6,5%	225	8,4%	223	6,7%	1 044	6,9%

**Tableau 16 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les résistants
en prenant en compte les appartenances multiples**

Types d'organisation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
FFC	2 296	22,6%	264	8,9%	595	16,5%	3 155	18,9%
FFI	6 861	67,7%	2 196	73,7%	2 822	78,4%	11 879	71,1%
RIF	914	9%	490	16,4%	171	4,8%	1 575	9,4%
FFL	38	0,4%	5	0,2%	5	0,1%	48	0,3%
Isolé	31	0,3%	24	0,8%	7	0,2%	62	0,4%
Total	10 140	100%	2 979	100%	3 600	100%	16 719	100%
Plusieurs organisations	910	9%	314	10,5%	291	8,1%	1 515	9,1%

Les réseaux ont joué un grand rôle dans les Bouches-du-Rhône (22,6% des résistants), leur importance fut plus faible dans le Vaucluse (16,5% des effectifs) et elle fut assez réduite dans le Gard (seulement 8,9% de la population étudiée). Cette faible présence des réseaux dans ce département est compensée par une forte implantation des mouvements (16,4% des résistants), valeur maximale par rapport aux deux autres départements (9% dans les Bouches-du-Rhône et 4,8% dans le Vaucluse).

Les résistants isolés et les FFL sont finalement très peu nombreux, moins de 1% des effectifs. Pour les premiers, la raison principale réside dans la difficulté à faire reconnaître leurs activités puisqu'ils ne dépendaient d'aucune organisation. Cette donnée confirme la prépondérance de la Résistance organisée dans les sources utilisées.

Cette répartition est-elle représentative ? Jusqu'à un certain point, et cela pour plusieurs raisons. Des listes numériques et nominatives de CAFFI attribués dans les départements de notre région ont été étudiées à partir des dossiers du SHD de Vincennes¹. Tous les FFI engagés avant le 1^{er} juillet 1944 inclus ont été intégrés dans l'échantillon. Cependant, dans le Vaucluse, quelques FFI peuvent avoir été oubliés car la liste de l'AS/CFL du secteur d'Apt était manquante (la liste numérique indique 202 résistants, mais seulement 106 ont demandé la carte de CVR). Il manque potentiellement 96 membres de ce groupe ou peut-être moins si certains d'entre eux avaient rejoint la Résistance après le 1^{er} juillet 1944 ou si d'autres étaient membres de l'AS/CFL d'Apt et de la SAP-Archiduc comme cela a été constaté plusieurs fois². Dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, aucune liste de FFI n'a disparu.

Les dossiers d'homologation des mouvements³ ne comportent pas les listes des CARIF attribués. Pis encore, des membres des mouvements ont été homologués FFI notamment dans les Bouches-du-Rhône.

¹ GR 19 P 13, SHD Vincennes, Liste des CAFFI délivrés dans les Bouches-du-Rhône.
GR 19 P 30, SHD Vincennes, Liste des CAFFI délivrés dans le Gard.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI délivrés dans le Vaucluse.

² Alors, ces FFI de l'AS/CFL d'Apt seraient manquants dans la catégorie des FFI mais pas dans la base de données.

³ GR 18 P, SHD Vincennes, Dossiers d'homologation des mouvements de la RIF.

« Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône de l'Ex-XVème Région Militaire.

Les listes numériques et nominatives des FFI du département des Bouches-du-Rhône ont été établies dans les conditions suivantes :

1°- Sont désignés, sous l'appellation AS/CFL, les membres des FFI qui ont appartenu aux mouvements Combat, AS, MUR et CFL, quelle que soit la date à laquelle ont pris fin leurs services dans la Résistance. La date du passage des intéressés dans les CFL est le 1^{er} juin 1944 »¹.

La même méthode a-t-elle été appliquée dans les deux autres départements ? Aucune explication n'est donnée dans les dossiers du Gard et du Vaucluse. Dans ce dernier département, il semblerait que ce fût le cas parce que des CAFFI portent la mention « *Combat* » suivie d'une unité « *maquis Ventoux* », « *maquis Ventoux secteur de Gordes* », « *maquis Ventoux secteur de Sault* », etc. Finalement, les membres du mouvement Combat ou des MUR sont comptabilisés, mais pas au titre de la RIF. Néanmoins, le doute subsiste pour les autres mouvements qui sont peut-être sous-représentés puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans ces listes de FFI, sauf Libérer et Fédérer, et qu'il n'existe pas de liste par mouvement². Dans le Gard, la distinction RIF et FFI semble avoir été faite entre Combat et les MUR d'un côté et les FFI de l'autre. Cette distinction ayant été mieux respectée dans ce département, la part de la RIF est alors à son maximum (16,4% des effectifs du département) par rapport aux deux départements voisins (9% dans les Bouches-du-Rhône et 4,8% dans le Vaucluse).

Quid des réseaux ? Les dossiers d'homologation des réseaux consultés comportaient tous des listes d'agents. Deux difficultés principales sont à déplorer. La première est la multiplicité des réseaux notamment dans les Bouches-du-Rhône. Seuls les dossiers des réseaux les mieux implantés ont été examinés, soit 52 réseaux. La

¹ GR 19 P 13, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône de l'Ex-XVème Région Militaire, du 22 avril 1970, signé par le général Virot.

² Les seules listes existantes sont celles tenues par les liquidateurs des mouvements. Il faudrait se renseigner pour savoir si ces fonds privés ont été versés à des services d'archives.

seconde difficulté est de distinguer les agents de notre région d'étude au sein des réseaux au champ d'action national. Pour les micro-réseaux au rayonnement essentiellement départemental comme le réseau Abbé Blanc, le problème ne se posait quasiment pas. Quelques grands réseaux présentent leurs membres par secteur, ce qui est très utile, mais parfois aléatoire. Ainsi, la mention du secteur « *Méditerranée* » demeure-t-elle assez vague. Ces listes ont été dressées, le plus souvent, à la fin des années 1940, et les adresses y figurant sont celles de la résidence après la guerre. Il a donc fallu jongler entre les différentes sources et les adresses qui ont pu changer entre la période de la Résistance et la demande d'homologation. Par exemple, un résistant domicilié dans les Bouches-du-Rhône après la guerre n'a pas forcément été un acteur de la Résistance dans ce département¹.

La meilleure fiabilité concerne donc les FFI, les réseaux sont un cran en-dessous et les mouvements sont ceux qui sont le plus sujet à caution.

Tableau 17 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les personnes reconnues combattants de la Résistance

Types d'organisation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
FFC	1 222	20,4%	118	7,5%	304	13,8%	1 644	16,9%
FFI	3 891	65,1%	1 061	67,4%	1 741	79,3%	6 693	68,6%
RIF	815	13,6%	368	23,4%	144	6,6%	1 327	13,6%
Isolé	31	0,5%	24	1,5%	7	0,3%	62	0,6%
FFL	22	0,4%	3	0,2%	0	0%	25	0,3%
Total	5 981	100%	1 574	100%	2 196	100%	9 751	100%

¹ Nous l'avons constaté à partir du réseau Alliance, au moins une dizaine d'agents homologués ne figure pas dans l'échantillon alors que les mémoires de Marie-Madelaine Fourcade situent leur champ d'action dans les Bouches-du-Rhône sur une certaine période.

Si l'on compare l'ensemble de l'échantillon et les personnes reconnues combattantes de la Résistance¹, les FFC et les FFI sont davantage représentés (entre 1 et 6% de plus que dans les dossiers de CVR et de carte A 137) par rapport aux membres de la RIF (seulement 1,8% de moins dans le Vaucluse, -4,2% dans la région, - 4,6% dans les Bouches-du-Rhône et – 7% dans le Gard).

2) **Les réseaux, les mouvements et les forces armées de la Résistance :**

Quelques résistants ont été comptabilisés deux fois car ils appartenaient à différents réseaux, mouvements et forces armées. Ces organisations devaient faire partie des organisations reconnues unités combattantes au risque de voir les durées des services dans la Résistance non validées².

a) **Les réseaux**

Une très grande diversité de réseaux opéra dans la région étudiée, plus d'une centaine, chiffre considérable au regard des 268 réseaux homologués en France³. Les Bouches-du-Rhône sont le département disposant de la plus forte concentration de réseaux et d'agents (22,9% des résistants). L'importance des réseaux est mesurée par département, puis dans l'ensemble de la région et enfin à l'échelle nationale.

Etant donné le nombre élevé de réseaux, une analyse de chacun d'entre eux est impossible. Seuls quelques cas significatifs sont à relever et ils vont être présentés par ordre alphabétique à partir du tableau 18.

¹ Personnes ayant obtenu la carte de CVR ou la carte de combattant au titre de la Résistance (carte A 137) dans le département ou dans un autre.

² Voir la liste des unités combattantes reconnues dans l'annexe n°3.

³ S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit., p. 7.*

Tableau 18 : Réseaux auxquels ont appartenu les résistants

Réseaux ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Agents homologués en France	Part des agents régionaux dans le réseau à l'échelle nationale
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Abbé Blanc*	60	0,6%	0	0%	0	0%	60	0,4%	55	109,1%
Action	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	-	-
Action A	1	0,01%	1	0,03%	0	0%	2	0,01%	1 010	0,2%
Action P	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	324	0,6%
Action R1	1	0,01%	1	0,03%	0	0%	2	0,01%	967	0,2%
Action R2*	8	0,08%	0	0%	2	0,6%	10	0,06%		
SAP-Archiduc*	28	0,3%	21	0,7%	258	7,2%	307	1,8%	945	32,5%
Corte*	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	64	3,1%
Curé*	4	0,04%	0	0%	2	0,06%	6	0,04%	10	60%
DMR*	4	0,04%	0	0%	0	0%	4	0,02%	19	21,1%
Action R3*	1	0,01%	8	0,3%	2	0,06%	11	0,07%	748	1,5%
Action R4	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	320	0,3%
Ajax*	175	1,7%	10	0,3%	18	0,5%	203	1,2%	1 095	18,5%
Akak*	31	0,3%	1	0,03%	5	0,1%	37	0,2%	228	16,2%
Alexandre*	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	514	0,4%
Billet*	6	0,06%	0	0%	0	0%	6	0,04%	13	46,2%
Loyola*	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	45	4,4%
Pierre-Jacques*	5	0,05%	0	0%	0	0%	5	0,03%	70	7,1%
Vic*	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	162	1,2%
Alibi*	32	0,3%	2	0,07%	6	0,2%	40	0,2%	351	11,4%
Ali-Tir*	14	0,1%	0	0%	0	0%	14	0,08%	40	35%
Alliance ^{2*}	107	1,1%	4	0,1%	16	0,5%	127	0,8%	2 405	5,3%
Alsace	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
Andalousie*	24	0,2%	0	0%	0	0%	24	0,1%	682	3,5%
Andromède*	68	0,7%	2	0,07%	27	0,8%	97	0,6%	452	21,5%
Arc-en-Ciel	0	0%	0	0%	1	0,03%	1	0,01%	357	0,3%
Base Espagne	2	0,02%	1	0,03%	0	0%	3	0,02%		
Démocratie	8	0,08%	0	0%	0	0%	8	0,05%	146	5,5%
Guynemer	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	111	0,9%

¹ Les dossiers d'homologation des réseaux marqués d'une étoile ont été consultés.

GR 17 P, SHD Vincennes, Dossiers d'homologation des réseaux.

Les archives du BCRA n'ont pas été consultées :

GR 28 P 11 1 à 126, SHD Vincennes, Dossiers individuels des agents de réseaux du BCRA constitués à Londres pendant la Seconde Guerre mondiale. L'inventaire a été réalisé en 2016 au moment où nous avons arrêté nos recherches.

Les réseaux en rouge sont des organisations dont le rayon d'exercice se situait théoriquement en dehors de notre région d'étude mais par lesquelles des résistants de notre échantillon sont passés.

² GR 1 K 843, SHD Vincennes, Archives privées du réseau Alliance. 6 cartons ont été consultés sur 25.

Réseaux ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Agents homologués en France	Part des agents régionaux dans le réseau à l'échelle nationale		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%				
Béryl	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	177	0,6%		
Bertaux	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	31	3,2%		
Brandy	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	72	1,4%		
Brown*	11	0,1%	0	0%	1	0,03%	12	0,07%	44	27,3%		
Brutus*	54	0,5%	1	0,03%	0	0%	55	0,3%	1 124	4,9%		
Buckmaster	7	0,07%	2	0,07%	1	0,03%	10	0,06%	719	1,3%		
Alphonse*	8	0,08%	0	0%	1	0,03%	9	0,05%				
Bernard*	17	0,2%	0	0%	1	0,03%	18	0,1%			31	58,1%
César	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%			379	0,3%
Firmin*	57	0,6%	0	0%	0	0%	57	0,3%			86	66,3%
Hector	3	0,03%	3	0,1%	0	0%	6	0,04%			47	12,8%
Hilaire	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%			1 045	0,1%
Jean-Marie ^{1*}	159	1,6%	1	0,03%	2	0,06%	162	1%			3 601	4,5%
Lucas	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%			21	4,8%
Lucien et Mesnard*	34	0,3%	2	0,07%	0	0%	36	0,2%			160	22,5%
Nicolas	0	0%	0	0%	1	0,03%	1	0,01%			86	1,2%
Olive	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%			35	2,9%
Prosper	0	0%	0	0%	1	0,03%	1	0,01%			258	0,4%
Roger*	41	0,4%	5	0,2%	27	0,8%	73	0,4%			659	11,1%
CDM*	59	0,6%	4	0,1%	2	0,06%	65	0,4%			1 661	3,9%
Centurie	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%			1 681	0,06%
Charrette	4	0,04%	1	0,03%	0	0%	5	0,03%	94	5,3%		
Claude Rives	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	13	7,7%		
CND Castille	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	1 374	0,02%		
Cohors Asturies	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	870	0,2%		
DGER	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	365	0,8%		
Eleuthère	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	660	0,3%		
EMPTT*	77	0,8%	0	0%	3	0,08%	80	0,5%	1 095	7,3%		
F2 ²	68	0,7%	11	0,4%	4	0,1%	83	0,5%	2 511	3,3%		
Famille Martin*	13	0,1%	0	0%	1	0,03%	14	0,08%	218	6,4%		
Fyr OSS*	81	0,9%	0	0%	1	0,03%	82	0,5%	123	66,7%		
Yves Ben	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	38	7,9%		
Gallia*	91	1%	12	0,4%	37	1%	140	0,8%	1 782	7,9%		
Coty	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	635	2,8%		
Kasanga	17	0,2%	0	0%	1	0,03%	18	0,1%				

¹ GR 2 009 PA 40 1 à 6, SHD Vincennes, Archives privées du réseau Jean-Marie Buckmaster.

² Toutes les cotes demandées étaient librement communicables sauf celle-ci.

GR 17 P 129 1 à 3, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau F2.

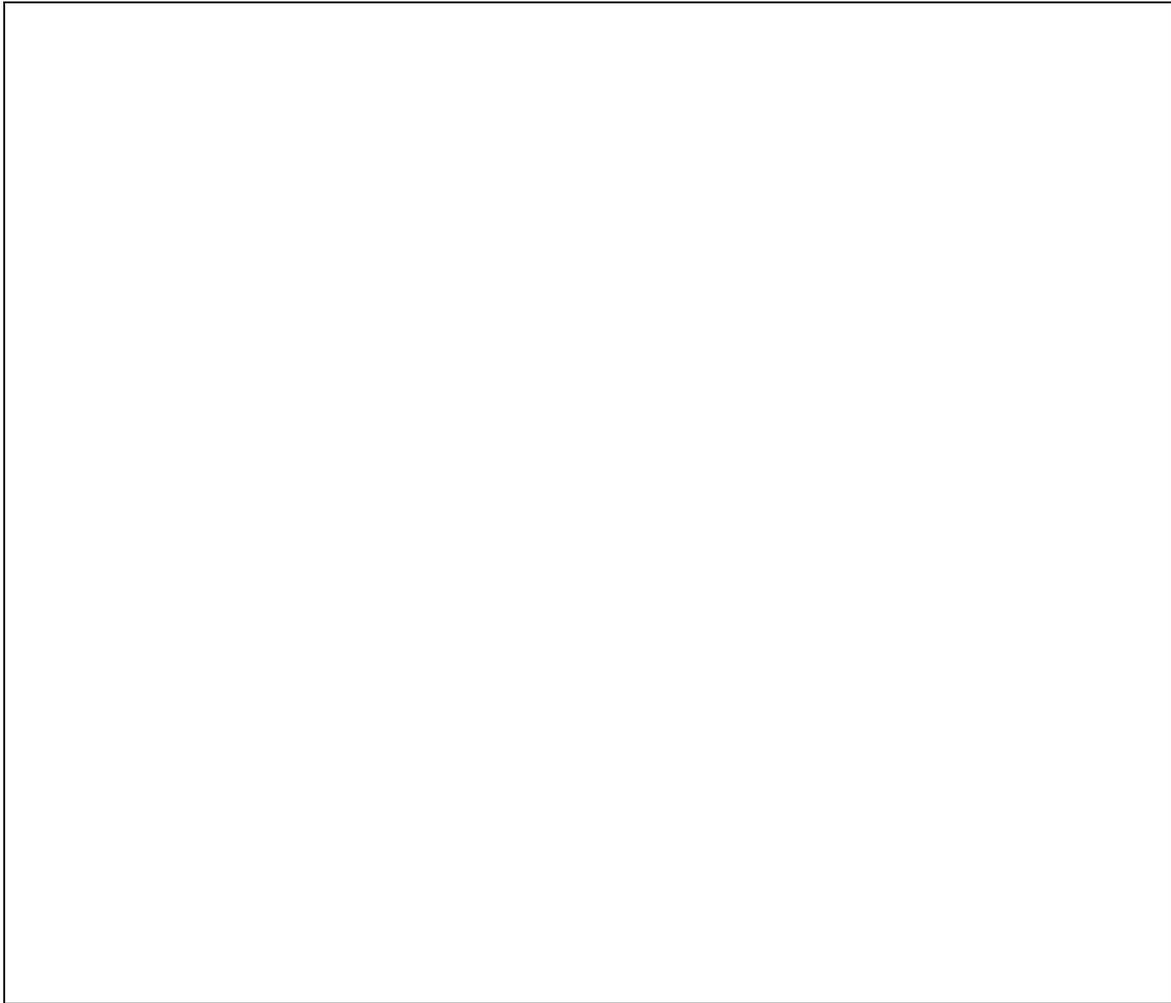
Réseaux ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Agents homologués en France	Part des agents régionaux dans le réseau à l'échelle nationale
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Reims	2	0,02%	0	0%	3	0,08%	5	0,03%		
Georges France	4	0,04%	0	0%	1	0,03%	5	0,03%	224	2,2%
Gilbert*	36	0,4%	3	0,1%	1	0,03%	40	0,2%	237	16,9%
Hi-Hi*	22	0,2%	7	0,2%	1	0,03%	30	0,2%	82	36,6%
Ho-Ho	1	0,01%	2	0,07%	0	0%	3	0,02%	201	1,5%
Jacques OSS	7	0,1%	2	0,07%	10	0,3%	19	0,1%	305	6,2%
Jade Amicol*	7	0,1%	0	0%	0	0%	7	0,04%	1 067	0,7%
Jade Fitzroy ^{1*}	42	0,5%	0	0%	1	0,03%	43	0,3%	671	6,4%
Jockey	4	0,04%	0	0%	0	0%	4	0,02%		
Julitte	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	24	4,2%
Marco Polo*	93	1%	0	0%	19	0,5%	112	0,7%	929	12,1%
Maurice	0	0%	1	0,03%	0	0%	1	0,01%	71	1,4%
Mission Salles*	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	7	42,9%
Mithridate*	41	0,4%	1	0,03%	5	0,1%	47	0,3%	1 641	2,9%
Mounier	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	76	1,3%
Musée de l'Homme	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	606	0,5%
Nana*	14	0,2%	0	0%	2	0,06%	16	0,1%	92	17,4%
NAP*	42	0,4%	6	0,2%	6	0,2%	54	0,3%	1 245	4,3%
Navarre	0	0%	1	0,03%	0	0%	1	0,01%	783	0,1%
Nouquette	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	34	2,9%
Orphée	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	16	6,3%
Pat O'Leary*	18	0,2%	7	0,2%	1	0,03%	26	0,2%	484	5,4%
Phalanx*	32	0,3%	0	0%	2	0,06%	34	0,2%	244	13,9%
Phratrie*	15	0,1%	0	0%	2	0,06%	17	0,1%	126	13,5%
Brick*	49	0,5%	7	0,2%	1	0,03%	57	0,3%	123	46,3%
Cotre ^{2*}	104	1%	17	0,6%	26	0,7%	147	0,9%	405	36,3%
Goélette*	3	0,03%	35	1,2%	2	0,06%	40	0,2%	903	4,4%
Hunter*	4	0,04%	1	0,03%	6	0,2%	11	0,07%	562	2%
Tartane-Masséna*	52	0,5%	5	0,2%	10	0,3%	67	0,4%	234	28,6%
Vedette*	2	0,02%	8	0,3%	1	0,03%	11	0,07%	110	10%
Radio Patrie	0 ³	0%	4	0,1%	0	0%	4	0,02%	-	-
Résistance-Fer*	23	0,2%	28	0,9%	56	1,6%	107	0,6%	4 760	2,2%
Ritz-Crocus*	6	0,1%	13	0,4%	6	0,2%	25	0,2%	155	16,1%
Robert Guy	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	39	2,6%

¹ GR 2 009 PA 20, SHD Vincennes, Archives privées du réseau Jade Fitzroy.

² 112 J 1 et 2, AD BDR, Archives privées de Robert Senouillet, fondateur du réseau Cotre.

³ Les agents ont été rattachés à Jean-Marie Buckmaster puisque Radio Patrie a fusionné avec lui. Radio Patrie n'a pas été homologué.

Réseaux ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Agents homologués en France	Part des agents régionaux dans le réseau à l'échelle nationale
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Roy	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	312	0,6%
Rybak Rossi*	34	0,3%	1	0,03%	0	0%	35	0,2%	105	33,3%
Sabot	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	35	5,7%
Samson*	31	0,3%	0	0%	0	0%	31	0,2%	942	3,3%
SR Air F. Villon*	11	0,1%	3	0,1%	8	0,2%	22	0,1%	140	15,7%
SR Kléber*	21	0,2%	1	0,03%	1	0,03%	23	0,2%	1 927	1,2%
Bruno	1	0,01%	1	0,03%	0	0%	2	0,01%	302	0,7%
Gallien	4	0,04%	4	0,1%	0	0%	8	0,05%	80	10%
Mercure*	9	0,1%	1	0,03%	0	0%	10	0,06%	68	14,7%
Uranus	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	434	0,2%
Vénus	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%	373	0,8%
SR Marine*	22	0,2%	0	0%	0	0%	22	0,1%	220	20,9%
Allain	7	0,07%	0	0%	1	0,03%	8	0,05%		
Bruno	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%		
Edouard	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
Jeannot	10	0,1%	0	0%	0	0%	10	0,06%		
Perrier	3	0,03%	0	0%	0	0%	3	0,02%		
SSMF-TR*	46	0,5%	5	0,2%	2	0,06%	53	0,3%	977	5,4%
Super NAP	1	0,01%	2	0,07%	0	0%	3	0,02%	128	2,3%
Thermopyles	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	909	0,1%
Wi-Wi*	30	0,3%	1	0,03%	0	0%	31	0,2%	44	70,5%
Wisigoths Lorraine	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
Inconnus	2	0,02%	4	0,1%	0	0%	6	0,04%	-	-
Total FFC	2 296	22,6%	264	8,9%	595	16,5%	3 155	18,9%	-	-
Non FFC	7 844	77,4%	2 715	91,1%	3 005	83,2%	13 564	81,1%	-	-
Total	10 140	100%	2 979	100%	3 600	100%	16 719	100%	-	-



Carte 2 : Implantation du réseau Abbé Blanc¹

Le premier réseau analysé dans les Bouches-du-Rhône est celui de l'Abbé Blanc, déjà évoqué précédemment lors de l'examen des résistants encore scolarisés. Cet organisme enrôla 0,6% des résistants des Bouches-du-Rhône. 55 agents ont un CAFFC. Cependant, dans le département des Bouches-du-Rhône, 60 résistants ont été identifiés grâce à leur CAFFC ou à des attestations leur permettant de pouvoir prétendre au titre de CVR comme les autres. Si on comptabilise tous les membres homologués et tous les membres qui ont validé leurs services ultérieurement par des attestations, on obtient plus de 100% d'adhérents dans toutes les organisations². Comme ce petit réseau était né dans les Bouches-du-Rhône, il bénéficia d'une forte implantation locale et il ne dépassa

¹ S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit.*, p. 22.

² Toutes les organisations de la Résistance auraient nationalement plus de 100% d'adhérents en comptabilisant tous les membres homologués et tous les membres ayant validé leurs services ultérieurement par des attestations.

guère les frontières du département¹. Les services de ce réseau ont été reconnus à partir du 1^{er} janvier 1942, il était rattaché à l'OSS². Ses principales actions étaient le renseignement, les évasions, le sabotage de matériel, l'acquisition d'armes, l'interception de correspondances, la fabrication de fausses pièces d'identités, l'hébergement, la diffusion de tracts et de propagande antiallemande. Malgré l'arrestation de l'abbé Blanc et de nombreux membres le 27 août 1943 par la Gestapo, le réseau s'est maintenu jusqu'à la Libération.

Le réseau Action R2 a été localisé uniquement dans la région R2. Il comprenait le DMR (Délégué militaire régional), la Section Atterrissage et Parachutages (SAP), Cure et Corte. La SAP-Archiduc comptait de petits effectifs sauf dans le Vaucluse (7,3% des résistants du département, réseau le plus important de ce département) dans la mesure où son chef Camille Rayon « Archiduc », y avait installé son camp de base, près de Lagarde-d'Apt³. Un tiers du personnel de la SAP-Archiduc était implanté dans notre région d'étude, le reste étant disséminé dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, le Var, les Alpes-Maritimes ou une partie du Gard. La SAP-Archiduc est le réseau ayant le plus grand effectif dans toute notre région (307 agents soit 1,8% des résistants) devant les réseaux Ajax (203 membres), Jean-Marie (162), Cotre (147), Gallia (140), Alliance (127), Marco Polo (112) et la Résistance-Fer (107).

Le réseau Ajax rassembla 1,2% des résistants de la région et 1,7% dans les Bouches-du-Rhône, ce qui correspond à 18,5% des agents de ce gros réseau. Il recruta beaucoup dans la police, formant le groupe Motard à Marseille autour de son chef Marcel Reynoard « Motard », assisté du gardien de la paix Michel Gachet.

Dans le réseau Alexandre, le sous-réseau Billet attire notre attention : bien qu'il exerçât une influence plus que réduite (0,06% des résistants des Bouches-du-Rhône), il représentait un peu moins de la moitié des effectifs nationaux de ce sous-réseau. Il était dirigé à Marseille par le capitaine norvégien William Holst. Les branches locales d'Ali-Tir, Andromède, Bernard, Firmin, Lucien Mesnard, Fyr OSS, Hi-Hi, Mission Salles,

¹ Voir *supra* la carte 2.

² GR 17 P 65, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Abbé Blanc.

³ Voir *supra* la biographie de Camille Rayon.

Brick, le SR Marine et ses cinq sous-réseaux, Tartane-Masséna et Wi-Wi étaient dans la même situation représentant moins de 1% des résistants des Bouches-du-Rhône, mais plus de 20% des agents de ces organisations à l'échelle nationale

Les réseaux aux forts effectifs étaient le plus souvent des réseaux à l'influence nationale. Le PC principal ou secondaire était basé à Marseille (Cotre, Alliance) ou dans d'autres localités de la région (Jean-Marie à La Ciotat¹, Gallia à Avignon, la SAP-Archiduc à Lagarde-d'Apt). Par exemple, le réseau Cotre, dirigé par Robert Senouillet « Mistral », s'étendait sur tout le littoral méditerranéen, puis jusqu'à Périgueux et Saint-Etienne². Homologué à partir du 1^{er} octobre 1942, il comprenait 405 membres³. Robert Senouillet a été le liquidateur du réseau à la Libération. Ses archives privées ont été versées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône⁴. Des fiches d'adhérents de l'Amicale d'après-guerre sont conservées avec des renseignements complétant les dossiers de CVR. Pour les Bouches-du-Rhône, 59 fiches de l'Amicale sont présentes, mais 74 personnes ont obtenu la carte de CVR pour des services rendus dans ce réseau. Cela indique que tous les membres du réseau n'ont pas souscrit à l'amicale du réseau après la guerre. Ces 59 membres de l'Amicale ont tous reçu la carte de CVR, il en va de même des personnes qui ont appartenu à ce réseau mais aussi à d'autres formations pendant la guerre : 10 résistants appartenaient à d'autres groupes de Résistance⁵. Robert Senouillet, membre des commissions d'attribution de la carte de CVR dès ses origines⁶, a pu au mieux examiner les demandes concernant son réseau, il a pu pousser ainsi ses anciens compagnons à déposer leur demande ou les a aidés à faire les démarches nécessaires.

¹ Un dossier contenant des attestations et les photographies des agents du réseau a été consulté à Vincennes.

GR 2 009 PA 40 6, SHD Vincennes, Archives privées du réseau Jean-Marie Buckmaster. Dossier sur la liquidation du réseau à La Ciotat.

² R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, *op. cit.*, p.485.

³ GR 17 P 110, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Cotre.

S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique.*, *op. cit.*, p. 249.

⁴ 112 J 1 et 2, AD BDR, archives privées de Robert Senouillet.

⁵ Dans le cas d'une multiple appartenance à des réseaux, les services n'ont été homologués que pour un seul et le plus souvent celui auquel l'agent appartenait au moment de la Libération.

⁶ 2 192 W 67, AD BDR, procès-verbaux des commissions d'attribution de la carte de CVR

D'autres réseaux avaient été créés à Marseille. En décembre 1940, l'Écossais Ian Garrow établit une filière d'évasion des militaires anglais puis des aviateurs anglais. Lors de l'arrestation de Ian Garrow à Marseille en juillet 1941, le Belge Albert Guérisse le remplaça à la tête de l'organisation qui prit le nom de son pseudonyme « Pat O'Leary »¹. Le réseau Rossi tenait également son nom du pseudonyme pris par son chef Antoine Rybak, « Pierre-Antoine Rossi »². Ce réseau a été homologué à partir du 25 décembre 1940, il comptait 105 membres³.

Dans le Gard, les réseaux étaient moins nombreux et leur poids était inférieur à 10% des résistants gardois. Les plus importants étaient Goélette (1,2% des résistants du département) et Résistance-Fer (0,9%). Néanmoins, un autre réseau se démarque, Ritz-Crocus, dont un des PC se situait dans le Gard, à La Grand-Combe. Il fut mis en place après le parachutage de Christophe Orabona, le 8 janvier 1944. Ayant recruté dans les trois départements de notre région, il comptait plus d'éléments dans le Gard que dans les départements voisins, rassemblait 0,4% des résistants gardois. Au total dans la région, les agents de Ritz-Crocus équivalaient à 16,1% de tous les agents du réseau⁴.

Les agents des réseaux étaient classés en trois catégories selon leur degré d'engagement : 0 pour les agents occasionnels, P1 pour les agents apportant une aide régulière au réseau tout en gardant leur activité professionnelle et P2 pour les agents consacrant tout leur temps et leur énergie au réseau (cette catégorie englobe donc les agents ayant été arrêtés, internés ou déportés). Les agents occasionnels étaient les moins nombreux dans la région (14% des agents), ce qui est plus faible que leur part sur le territoire national (23,6% des agents des réseaux). Les agents P1 constituaient la catégorie la plus importante dans les Bouches-du-Rhône (presque la moitié, 48,5% des

¹ GR 17 P 187, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Pat O'Leary.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p.41-43, 204-207.

C. Bougeard, « Pat O'Leary » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 155.

² Voir *supra* la biographie d'Antoine Rybak.

³ GR 17 P 208, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Rybak-Rossi.

S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique.*, op. cit., p. 683.

⁴ GR 17 P 204, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Ritz-Crocus.

S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique.*, op. cit., p. 669.

agents, bien au-delà de la valeur nationale de 42,7%). Les agents P2 étaient les plus nombreux dans le Gard et le Vaucluse (47,1% et 62,6% des agents de ces deux départements), ce qui constitue une différence notable par rapport à l'ensemble des agents P2 homologués en France (33,7%).

Tableau 19 : Catégorie des agents des réseaux

Agents	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Agents homologués en France ¹	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0	272	13,2%	31	14,8%	88	16,7%	391	14%	20 864	23,6%
P1	997	48,5%	80	38,1%	109	20,7%	1 186	42,5%	37 658	42,7%
P2	787	38,3%	99	47,1%	330	62,6%	1 216	43,5%	29 732	33,7%
Total	2 056	100%	210	100%	527	100%	2 793	100%	88 254	100%

Tableau 20 : Subordination des réseaux²

Subordination ³	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
BCRA	549	28,4%	55	31,6%	331	64,4%	935	35,7%
France libre	346	17,9%	43	24,7%	86	16,7%	475	18,1%
Gouvernement provisoire	3	0,2%	0	0%	0	0%	3	0,1%
IS	129	6,7%	4	2,3%	17	3,3%	150	5,7%
SOE	330	17,1%	13	7,5%	34	6,6%	377	14,4%
War Office	25	1,3%	7	4%	2	0,4%	34	1,3%
IS et BCRA	82	4,2%	8	4,6%	6	1,2%	96	3,7%
IS et France libre	39	2%	3	1,7%	1	0,2%	43	1,6%
OSS	252	13%	24	13,8%	24	4,7%	300	11,5%
Etat-major américain	1	0,1%	2	1,1%	0	0%	3	0,1%
Etat-major allié en Méditerranée	45	2,3%	1	0,6%	0	0%	46	1,8%
Etat-major allié et IS	7	0,4%	0	0%	0	0%	7	0,3%
Etat-major britannique	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,04%
Etat-major britannique et IS	42	2,2%	0	0%	1	0,2%	43	1,6%
Etat-major de l'air à Alger et état-major interallié P5	11	0,6%	3	1,7%	8	1,6%	22	0,8%
2 ^{ème} bureau polonais et IS	68	3,5%	11	6,3%	4	0,8%	83	3,2%
Gouvernement belge	2	0,1%	0	0%	0	0%	2	0,1%
Total	1 932	100%	174	100%	514	100%	2 620	100%

¹ En additionnant tous les agents des réseaux cités in S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit.*

² Affiliations mentionnées dans *Ibid.* Elles n'ont pas pu être toutes établies.

³ Classification établie à partir du dictionnaire des réseaux. *Ibid.*

Les réseaux étaient placés sous les ordres de différents services alliés : services français, britanniques et américains sans oublier les services polonais et belges. Le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) a recruté le plus d'éléments (39,4% des agents de la région) devant la France libre (19,7%)¹, l'Intelligence Service (IS 16,1%), le Special Operations Executive (SOE 14,4%), l'Office of Strategic Services (OSS 11,5%), etc.

Après les réseaux, étudions les mouvements de la Résistance intérieure française, moins présents que les FFC dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse mais plus importants dans le Gard.

b) Les mouvements de la RIF

Les mouvements sont nettement moins nombreux que les réseaux. Peu de résistants appartenaient à deux mouvements différents, moins d'une dizaine par département. Lors de la fusion donnant naissance aux MUR puis au MLN, les résistants n'ont été comptabilisés qu'une fois, soit dans leur unité d'origine quand elle était connue, soit dans le mouvement né après la fusion.

Le mouvement Liberté fusionna en novembre 1941 avec le Mouvement de Libération nationale qui publiait les journaux *Petites Ailes* et *Vérité*, en donnant naissance au mouvement Combat. Lui-même s'associa avec Franc-Tireur et Libération-Sud, le 26 janvier 1943, formant les Mouvements unis de Résistance qui

¹ Classification établie à partir du dictionnaire des réseaux. Dans la présentation des réseaux, on peut trouver la mention France libre ou BCRA. Il semblerait que ces termes soient synonymes mais nous avons gardé la terminologie employée dans le dictionnaire. S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit.*

Tableau 21 : Mouvements auxquels les résistants ont appartenu

Mouvements	BDR		Gard		Vaucluse		Région		France ¹	% de la région
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Liberté	7	0,07%	12	0,4%	2	0,06%	21	0,1%		
Mouvement de Libération nationale (Petites Ailes, Vérité)	8	0,08%	0	0%	2	0,06%	10	0,06%		
Combat	425	4,2%	136	4,4%	62	1,7%	623	3,7%		
Franc-Tireur	45	0,4%	17	0,6%	15	0,4%	77	0,5%		
Libération-Sud	32	0,3%	9	0,3%	31	0,9%	72	0,4%		
Défense de la France ²	2	0,02%	3	0,1%	0	0%	5	0,03%	2 500	0,2%
MUR puis MLN	158	1,6%	77	2,6%	11	0,3%	246	1,5%		
Sous-total	677	6,7%	254	8,5%	123	3,4%	1 054	6,3%		
France au combat	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%	1 500	0,1%
France d'Abord	0	0%	25	0,8%	0	0%	25	0,1%	600	4,2%
Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France	201	2%	188	6,3%	33	0,9%	422	2,5%	30 000	1,4%
Témoignage chrétien	10	0,1%	0	0%	11	0,3%	21	0,1%		
Libérer et fédérer	10	0,1%	0	0%	0	0%	10	0,06%		
Centre d'aide tchécoslovaque	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
Cimade	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
Comité médical de la Résistance	1	0,01%	1	0,03%	0	0%	2	0,01%		
MNPGD	5	0,05%	0	0%	0	0%	5	0,03%		
Organisation juive de Combat ³	1	0,01%	1	0,03%	0	0%	2	0,01%		
POWN-Monica	1	0,01%	15	0,5%	0	0%	16	0,1%	8 150	0,2%
Travail allemand	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%		
UNE	0	0%	1	0,03%	0	0%	1	0,01%		
Vengeance	0	0%	1	0,03%	0	0%	1	0,01%	500	0,2%
Isolés	1	0,01%	0	0%	2	0,06%	3	0,02%		
Total RIF	914	9%	490	16,4%	171	4,8%	1 575	9,4%		
Non RIF	9 226	91%	2 489	83,6%	3 429	95,3%	15 144	90,6%		
Total	10 140	100%	2 979	100%	3 600	100%	16 719	100%		

¹ A. Guérin, *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2000, p 1 646-1 648.

² Dans les Bouches-du-Rhône, les deux membres du mouvement sont des personnes ayant résisté dans le département qui sont ensuite parties à Paris (Jacqueline Borgel et Lucie Montet). Dans le Gard, une petite équipe s'était constituée autour de Robert Daniel, André Cecchi et Lucien Roustan. Gilbert Servigne et René Beaumer cités par Olivier Wieviorka n'ont pas été homologués.

O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 58.

³ Organisation rattachée au MLN par la Commission nationale d'homologation de la RIF le 10 novembre 1948. GR 18 P 32, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du MLN.

se transformèrent en Mouvement de Libération nationale en décembre de la même année auquel Défense de la France se rallia. Cette mouvance était la principale dans tous les départements de région étudiée (6,7% des résistants dans les Bouches-du-Rhône, 8,5% dans le Gard, 3,4% dans le Vaucluse et 6,3% dans la région).

A l'exception du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France (respectivement 2%, 6,4%, 0,9% et 2,5% des résistants dans notre région), tous les autres mouvements ont une influence très réduite (moins de 1% des effectifs).

Deux mouvements attirent l'attention par leur présence : France d'Abord et du POWN-Monica dans le Gard (0,8% et 0,5% de la population étudiée).

Le mouvement France d'Abord est né en 1940 et il a été homologué à partir du 15 mars 1941. Ce petit mouvement, 600 membres à l'échelle nationale, avait une implantation locale assez forte puisque les membres gardois représentaient 4,2% de ses effectifs. La direction centrale se trouvait à Lyon. Le mouvement était surtout implanté dans le Rhône, l'Ardèche, la Drôme, la Seine et le Gard. Il était en contact avec Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud. Cette proximité est avérée dans le Gard car l'architecte Georges Chouleur, chef de ce mouvement dans le département, puis chef national des Groupes francs de France d'Abord, était également responsable départemental des Groupes francs des MUR jusqu'à son départ de Nîmes et son arrestation, le 20 mai 1944, à Lyon, par la Gestapo¹.

L'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (Polska Organizacja walki o niepodleglosc, POWN) n'a recruté dans le Gard que des Polonais ou des Polonais naturalisés français avant la guerre. Cette petite structure locale (0,5% des résistants du Gard) regroupait dans le Gard, par exemple, plus de membres que le mouvement Libération-Sud (0,3%). Son influence venait de son poids dans les milieux

¹ GR 18 P 18, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement France d'Abord.
GR 16 P 129 916, Dossier d'homologation de Georges Chouleur.
DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Georges Chouleur.
1 446 W 22, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Georges Chouleur.
F. Sugier, « Le mouvement France d'Abord (FA) » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

étrangers, nombreux dans le département, et il était le deuxième mouvement dans le Gard à avoir incorporé autant d'étrangers après le Front national et devant les MUR.

L'histoire du POWN sur le plan national a connu deux périodes qui se retrouvent dans la région. Le premier temps fut celui de sa mise en place, des contacts limités furent noués avec les mouvements français. Le seul objectif du POWN était l'indépendance de la Pologne comme le nom de ce mouvement l'indiquait. Dans un second temps, il intégra les FFI¹.

C'est le gouvernement polonais à Londres qui décida d'engager dans la lutte clandestine le maximum de Polonais présents sur le continent européen. A cet effet, il créa à Londres une organisation spéciale appelée le Bureau d'Action continentale. Son représentant en France était Alexandre Kawalkowski, dit « Albin » ou « Justyn », ancien consul à Lille, et c'est lui qui fonda sur ordre du gouvernement polonais en exil le POWN dans la région lyonnaise durant l'été 1941. Il étendit son recrutement à la zone occupée et à la zone interdite au cours de l'été 1942². Son existence officielle a été reconnue à partir du 15 septembre 1941³. Le POWN dont le quartier général était à Lyon, puis à Paris en 1943, avait pour missions d'organiser la Résistance partout où se trouvaient des Polonais, de préparer des opérations de sabotage, de faire de la propagande anti-allemande, d'organiser des services de renseignements, de préparer la mobilisation des Polonais et de collaborer avec la Résistance française⁴. Le POWN a été le nom attribué à la Libération. Pendant la guerre, il était connu sous le nom de code Angelica jusqu'à l'été 1942, puis de Monica⁵. Ce mouvement de la RIF avait ses

¹ D. Peschanski, « La Singularité et l'intégration » in K. Bartosek, R. Gallissot, D. Peschanski (dir.), *De l'exil à la Résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France : 1933-1945*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1989, p. 157.

J. Ponty, « La Résistance polonaise en France : le POWN. Contribution à l'histoire de la Résistance non-communiste » in K. Bartosek, R. Gallissot, D. Peschanski (dir.), *De l'exil à la Résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France : 1933-1945*, op. cit., p. 177-178.

² T. Wyrwa, « La Résistance polonaise en France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale et des conflits contemporains*, n°142, 1986, p. 39-40.

T. Wyrwa, *La Résistance polonaise et la politique en Europe*, Paris, Editions France-Empire, 1983, p. 439-440.

³ GR 18 P 37, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement POWN-Monica.

⁴ Fondation de la Résistance, *Concours national de la Résistance et de la Déportation. Année scolaire 1997-1998*, Paris, Fondation de la Résistance, 1997, p. 18.

⁵ T. Wyrwa, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 40.

T. Wyrwa, *La Résistance polonaise et la politique en Europe*, op. cit., p. 441.

propres réseaux : le réseau Monica pour les renseignements et le réseau Monica W comme groupe armé. Le premier à se développer dans le Gard a été le réseau de renseignements.

« Vers la fin du mois d'octobre 1941, on a tenu à Alès, 11 rue Souchon, alors bureau régional de l'Union des Polonais en France, la première réunion clandestine, organisée par Monsieur Skorupski Casimir, plus tard pseudonyme capitaine André. On a pris la décision d'organiser des réseaux locaux POWN, qui a commencé son stade d'organisation sur l'échelon national.

A cette réunion, j'ai été nommé chef-adjoint du district, arrondissement. Pendant ce temps, je travaillais toujours à la mine, mais je sortais avec le chef régional jusqu'à Lyon, Saint-Etienne, Lourdes et autres endroits en mission, où je me suis contacté avec le chef du Groupe Sud du Réseau « Monica POWN » Monsieur Samborski Bohdan [...].

Pendant la clandestinité 1941-1944, j'ai organisé et dirigé le réseau local, transporté et détenu des armes pour le mouvement ; transporté des journaux et des tracts, ainsi que j'ai assuré la distribution. Ai fourni mon logement pour les réunions clandestines et hébergé des agents du mouvement et militaires de passage, se rendant en Angleterre par l'Espagne »¹.

Lors de l'attribution de sa carte de CVR, les états de service de Marian Jalousinski « Waclaw » commençaient le 11 novembre 1941, ce qui peut être considéré comme la date de fondation du POWN dans le Gard. Les activités déclarées par les autres membres étaient identiques. Une précision peut être apportée. Casimir Skorupski était le chef régional, « Waclaw » était le chef de la section de Molières-sur-Cèze et Ludovic Janas « Adam » celui d'Alès à partir de décembre 1942. Les membres du POWN dans le Gard étaient essentiellement des mineurs de Rochebelle ou de Molières-sur-Cèze. Les journaux qu'ils distribuaient étaient *Walka (Combat)*, créé à l'automne 1941 et qui était l'organe officiel du POWN, ou *Komunikat (Communiqué)* qui était

¹ 1 446 W 46, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Marian Jalousinski.

seulement distribué dans la zone Sud, *Sztandar (Etendard)* dans le Nord de la France et *Wyzwolenie (Libération)* à Paris¹.

Le POWN disposait également d'une branche armée, Monica W, qui n'est apparue dans le Gard qu'en mai 1944. Sur le plan national, le lieutenant-colonel Antoine Zdrojewski (« Daniel ») a été le chef militaire du POWN. Il a été parachuté en France dans la nuit du 22 au 23 juillet 1943 aux environs de Beaulieu-sur-Dordogne, en Corrèze². Il représentait en France le ministre de la Défense nationale polonaise dont il recevait les ordres par l'intermédiaire de la section des Affaires spéciales. Alexandre Kawalkowski resta le commandant en chef du mouvement, mais Antoine Zdrojewski empiétait sur ses prérogatives d'où certaines tensions³. « *Il lui fut également spécifié que les membres du réseau Monica W devenaient des militaires, qu'ils ne devaient plus appartenir à aucune autre organisation et qu'ils devaient prêter serment* »⁴.

C'est ce que firent les membres du POWN du Gard en mai 1944 quand ils rejoignirent une compagnie CFL et formèrent le bataillon POWN-Monica du camp Bayeux⁵. Le second temps de la structuration du POWN avait sonné. En effet, le colonel Daniel se rapprocha de la Résistance française et sans en référer à Londres. Il signa le 28 mai 1944 un accord de coopération militaire avec le général Jacques Chaban-Delmas, délégué militaire national⁶.

« 1) *Les détachements militaires polonais s'intègrent dans les FFI en conservant leur commandement propre.*

¹ T. Wyrwa, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 42.

T. Wyrwa, *La Résistance polonaise et la politique en Europe*, op. cit., p. 443.

² *Ibid.*, p. 442.

T. Wyrwa, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 41.

T. Jago, *Historique du réseau de résistance Monica W*, Etréchy, Fédération des Combattants alliés en Europe, 1991, p. 14.

³ J. Ponty, « La Résistance polonaise en France : le POWN. Contribution à l'histoire de la Résistance non-communiste », art. cit., p. 175.

⁴ K. Bartosek, R. Gallissot, D. Peschanski (dir.), *De l'exil à la Résistance. Réfugiés et immigrants d'Europe centrale en France : 1933-1945*, op. cit., p. 13.

⁵ 1 446 W 46, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Marian Jalouski.

⁶ T. Jago, *Historique du réseau de résistance Monica W*, op. cit., p. 8, p. 21.

T. Wyrwa, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 45.

T. Wyrwa, *La Résistance polonaise et la politique en Europe*, op. cit., p. 444-445.

2) *Ces détachements entrent dans le dispositif général des FFI et, à ce titre, sont soumis au commandement tactique français.*

3) *Lorsque les formations FFI comprenant des unités élémentaires ou des isolés polonais auront cessé le combat victorieux pour la libération, ces unités élémentaires et ces soldats isolés seront remis à la disposition du Chef militaire des Forces Polonaises en France, le Colonel Daniel »¹.*

Du point de vue socioprofessionnel, le POWN avait été bâti sur le noyau des premiers adhérents qui étaient des officiers, des sous-officiers ou des aspirants qui n'avaient pu être évacués vers l'Angleterre après le mois de juin 1940, puis il avait été renforcé par l'adhésion des ouvriers². Les membres gardois n'avaient pas cette ambivalence. Aucun militaire n'en faisait partie et les mineurs formaient la très grande majorité des effectifs, ce qui reflétait la sociologie de la population polonaise vivant dans la région³. La répartition socioprofessionnelle des adhérents du POWN dans le Gard est la suivante : 21,4% pour les employés, 71,4% pour les ouvriers (tous mineurs) et 7,1% pour les étudiants⁴. La diversité socioprofessionnelle y est assez réduite. Elle est nettement différente de l'étude sociologique nationale : 41,9% de mineurs, 13,9% d'officiers, 12,6% d'ouvrier, 10,7% d'ouvriers spécialisés, 6% d'artisans et commerçants, 2,6% de techniciens et d'employés, 2,7% d'enseignants, 2,3% d'agriculteurs, 2,1% de cadres et d'ingénieurs, 1,85% d'instituteurs, 1,33% de prêtres, 1,3% de retraités ou de personnes sans profession, 1,23% de fonctionnaires et 1% d'étudiants⁵. Cette plus grande diversité socioprofessionnelle cache, cependant, une similitude à propos de la part des ouvriers (71,4% des effectifs dans le Gard et 65,2% à l'échelle nationale).

¹ Note du 28 mai 1944 du délégué militaire national Jacques Chaban-Delmas à Paris citée par T. Jago, *Historique du réseau de résistance Monica W*, op. cit., p. 21-22.

² J. Ponty J. « La Résistance polonaise en France : le POWN. Contribution à l'histoire de la Résistance non-communiste », art. cit., p. 176-177.

³ 1 446 W 46, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Marian Jalousinski.

⁴ Sur 14 professions identifiées parmi les 15 membres du POWN.

⁵ Etude réalisée par Jean Medrala sur un échantillon de 972 personnes à partir du fonds 1 K 870 du SHD de Vincennes. Il précise également que 9% des membres étaient des femmes. Dans le Gard, aucune femme ne participa à l'action du POWN.

AERI, *La Résistance polonaise en France*, Paris, AERI, 2013, DVD-Rom.

A l'exception du Gard, la RIF était assez peu présente dans la région dans la mesure où elle était souvent englobée dans les FFI.

c) Les Forces françaises de l'Intérieur

Les unités FFI sont ici exposées dans leur globalité sans donner le détail des secteurs qui sera étudié dans le chapitre 3. Sur les CAFFI, ces secteurs étaient en général mentionnés précisément sauf parfois avec des termes vagues « *AS Bouches-du-Rhône* », « *AS Vaucluse* », « *Etat-major départemental de l'AS* », etc. Les FFI sont les seuls groupes qui peuvent être localisés avec précision. Ainsi, lorsqu'une formation d'un autre département était citée, pour les résistants ayant muté, elle n'a pas été retenue dans ce tableau. C'est le cas, par exemple, de l'« *AS de l'Hérault* » ou des « *Groupes francs Alpes-Maritimes* ». Comme dans les autres tableaux, les doubles appartenances ont été comptabilisées deux fois.

Quelques précisions sur la rédaction des CAFFI des trois départements ont été retrouvées au SHD de Vincennes.

« Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône de l'Ex-XVème Région Militaire.

Les listes numériques et nominatives des FFI du département des Bouches-du-Rhône ont été établies dans les conditions suivantes :

1°- Sont désignés, sous l'appellation AS/CFL, les membres des FFI qui ont appartenu aux mouvements Combat, AS, MUR et CFL, quelle que soit la date à laquelle ont pris fin leurs services dans la Résistance. La date du passage des intéressés dans les CFL est le 1^{er} juin 1944.

2°- De même, figurent sous l'appellation AS/ORA, les membres des FFI ayant toujours appartenu à l'ORA, et ceux de l'AS passés à l'ORA à la date du 1^{er} décembre 1943.

3°- Comme pour les départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, dans de très nombreux cas, les certificats d'appartenance ne portent que l'indication du mouvement, sans précision de secteur ou de formation ; les intéressés ont dû être classés compte tenu des renseignements qui figurent à leur dossier, soit dans leurs propres déclarations, soit dans les attestations que leur ont délivrées leurs chefs.

4°- Qu'il s'agisse de l'AS/CFL, de l'ORA, des FTPF ou des Milices socialistes, les certificats d'appartenance sont insuffisamment précis pour qu'il ait été possible d'établir une liste des groupes, formations ou secteurs de Marseille ; il en résulte que tous les membres de chaque mouvement ont été bloqués sur la même liste »¹.

Les explications pour le département du Gard sont différentes.

« Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département du Gard de l'Ex-XVème Région Militaire.

Les listes numériques et nominatives des FFCI² du département du Gard ont été établies dans les conditions suivantes :

1°/ - *Les membres des FFCI ayant appartenu, à l'origine, aux maquis Aire de Côte, Lasalle et la Soureilhade³, ont été classés sous les appellations " Aire de Côte/Aigoual-Cévennes ", " Lasalle/Aigoual-Cévennes " et " La Soureilhade/Aigoual-Cévennes ". L'appellation " Aigoual-Cévennes " a été réservée aux membres des FFCI qui n'ont appartenu qu'à ce seul maquis.*

2°/ - *Huit compagnies de CFL, ne figurant pas au BO, de la 31^{ème} à la 38^{ème}, sont apparues. Il semble regrettable qu'on ait préféré porter sur les certificats d'appartenance les compagnies de CFL, telles qu'elles ont existé à la Libération et qui*

¹ GR 19 P 13, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône de l'Ex-XVème Région Militaire, du 22 avril 1970, signé par le général Virot.

² Forces françaises combattantes de l'intérieur.

³ Appelé aussi maquis d'Ardaillers.

ne sont pas homologuées comme unités combattantes, plutôt que les maquis ou les camps dont elles sont issues et qui, eux, sont homologués.

3°/ - Sont classés avec les listes du Gard, l'Etat-Major " Inter G " Gard/Lozère et le maquis " Gard-Lozère " des FTPF »¹.

Les maquis FTPF Gard-Lozère avaient, en effet, leurs camps dans les Cévennes lozériennes, mais la plupart de leurs actions eurent lieu dans le Gard. Pour les besoins de cette étude, d'autres formations FTPF de Lozère ont été intégrées en consultant les CAFFI de la Lozère et tous les dossiers de demande de la carte de CVR conservés aux Archives départementales de la Lozère à Mende. En voici la raison :

« Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département de la Lozère de l'Ex-XVème Région Militaire.

Les listes numériques et nominatives des FFCI du département de la Lozère ont été établies dans les conditions suivantes : [...]

2°) Ont été classés sous l'appellation FTPF de la Lozère les maquis stationnés en Lozère à la frontière du Gard (St-Martin-de-Boubaux - Saint-Hilaire de Lavit - Collet-de-Dèze, etc.) bien que leur action à la Libération se soit située dans le Gard.

Les seules formations désignées sous le titre Gard-Lozère sont l'Etat-Major inter G et le maquis " Gard-Lozère " des FTPF »².

Dans le dossier du Vaucluse, quelques éclaircissements ont également été notifiés.

¹ GR 19 P 30, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département du Gard de l'Ex-XVème Région Militaire, du 22 avril 1970, signé par le colonel Gondek, chef d'Etat-Major.

² GR 19 P 48, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département de la Lozère de l'Ex-XVème Région Militaire, du 22 avril 1970, signé par le colonel Gondek, chef d'Etat-major.

« Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département du Vaucluse de l'Ex-XVème Région Militaire.

Les listes numériques et nominatives des FFI du département du Vaucluse ont été établies dans les conditions suivantes :

1°/ - A quelques exceptions près les membres des Forces françaises de l'Intérieur du Vaucluse ont été classés dans les formations qui figurent sur la liste parue au BO des Unités de la Résistance. Les seules difficultés rencontrées dans l'établissement des listes sont dues au fait que les certificats d'appartenance n'ont pas été établis avec suffisamment de précision.

2°/ - Bien que le maquis du Ventoux ait été homologué en bloc, les listes ont été établies par secteur. Seule, la compagnie d'instruction n'y figure pas, l'affectation à cette unité des membres du maquis, n'ayant, en principe, jamais été définitive.

3°/ - Tous les membres de l'ORA, dont le certificat d'appartenance portait comme formation, soit sous-secteur de Gordes, soit sous-secteur de Gordes-Goult, figurent sur une seule liste intitulée " sous-secteur de Goult ", formation récemment homologuée »¹.

Ces listes rédigées en 1970 seraient plus précises sur les secteurs d'activité que les CAFFI accordés au début des années 1950 avant la forclusion fixée au 1^{er} mars 1951² et la dissolution du bureau FFCI (Forces françaises combattantes de l'intérieur). Pour quelle raison les autorités militaires ont-elles voulu établir en 1970, un état des lieux des CAFFI attribués ? Etait-ce lié à la levée partielle, en 1968, et pour deux ans, des forclusions pour les résistants ayant des services homologués ?

¹ GR 19 P 84, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département du Vaucluse de l'Ex-XVème Région Militaire, du 22 avril 1970, signé par le colonel Gondek, chef d'Etat-major.

² S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 153.

Tableau 22 : Forces armées auxquelles les résistants ont appartenu

FFI	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
AS/CFL ¹	1 852	18,5%	1 094	36,7%	1 742	48,4%	4 688	28%
AS/ORA ²	1 396	13,8%	154 ³	5,2%	221	6,1%	1 771	10,6%
Groupes Francs de Combat	89	0,9%	0	0%	150	4,2%	239	1,4%
FTPF (y compris OS, FTP-MOI, guérilleros espagnols, milices patriotiques)	2 615	25,8%	908	30,5%	659	18,3%	4 182	25%
Milices socialistes	792	7,8%	0	0%	0	0%	792	4,7%
Formations inconnues ou hors du département	117	1,2%	40	1,3%	50	1,4%	207	1,2%
Total FFI	6 861	67,7%	2 196	73,7%	2 822	78,4%	11 879	71,1%
Non FFI	3 279	32,3%	783	26,3%	778	21,6%	4 840	28,9%
Total	10 140	100%	2 979	100%	3 600	100%	16 719	100%

De très nets écarts sont observables entre les branches armées des départements. Les FTPF arrivent en tête dans les Bouches-du-Rhône (25,8% des résistants du département), première force de la Résistance toutes obédiences confondues (FFC, RIF et FFI). Le poids de la cité ouvrière marseillaise, votant majoritairement à gauche, est mis en évidence mais sans être écrasant vis-à-vis des autres formations FFI. Si on ajoute l'AS/CFL et l'AS/ORA, l'AS devient même la première force armée du département⁴. La particularité de ce département réside dans la constitution des Milices socialistes qui n'existaient pas dans les deux autres départements (7,8% des FFI des Bouches-du-Rhône).

¹ Voir *supra* les explications.

² Voir *supra* les explications.

³ Dans le Gard, l'ORA et l'AS étaient bien distinctes, ici lire seulement ORA même si quelques membres ont fait partie des deux groupes.

⁴ Il faudrait enlever les éléments qui n'ont appartenu qu'à l'ORA sans être passés par l'AS avant.

Dans le Gard, on pourrait penser qu'entre les mineurs, les cheminots et les antifascistes étrangers, très engagés à gauche et dans la Résistance, la première force armée serait également les FTPF. Il n'en est rien, seulement 30,5% des effectifs du département derrière l'AS et les CFL (36,7%). Cette faiblesse n'est que relative car ce taux est le plus important pour les FTPF dans les trois départements.

Dans le Vaucluse, cette mainmise de l'AS/CFL est encore plus éclatante, environ la moitié des résistants du département (48,4%), en raison notamment de la place fondamentale du maquis Ventoux. Les FTPF y obtiennent leur plus faible représentation (18,3% des effectifs).

Le rôle de l'AS/ORA ne doit pas être sous-estimé (5,2% des résistants dans le Gard, 6,1% dans le Vaucluse, 10,6% dans la région et 13,8% dans les Bouches-du-Rhône). Dans ces deux départements à l'est du Rhône, l'AS/ORA a recruté plus de membres que l'ensemble des mouvements (pour rappel, 9% et 4,8% des résistants étaient membres de la RIF dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse). A titre de comparaison, dans le Puy-de-Dôme, l'ORA comprenaient 4,8% des effectifs totaux¹.

Globalement, les FFI ont été les piliers de la Résistance et en associant les mouvements et leurs branches armées correspondantes, la mouvance MUR/MLN est la plus dynamique devant le Front national (41,8% et 29,2% des effectifs dans la région en prenant en compte les doubles appartenances). Ces valeurs régionales se rapprochent de celles de la région stéphanoise où les membres des MUR/MLN représentaient à 42,9% de tous les volontaires et le Front national et les FTPF 35,7%².

¹ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 128.

² Les autres organisations étaient le Coq enchaîné (2,1%), le NAP (5,6%) et les réseaux (13,7%).
M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 492.

Tableau 23 : Les deux principales mouvances de la Résistance dans la région étudiée

FFI	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
MUR/MLN et AS ¹	2 831	30,6%	1 228	45,6%	2 123	63,6%	6 182	40,5%
FN et FTPF	2 663	28,8%	955	35,5%	649	19,4%	4 267	27,9%
MUR/MLN et FN ²	90	1%	88	3,3%	23	0,7%	201	1,3%
Total de ces trois rubriques	5 584	60,4%	2 271	84,4%	2795	83,8%	10 650	69,7%
Total des résistants³	9 248	100%	2 691	100%	3 337	100%	15 276	100%

La ventilation par département est assez disparate. Dans le Vaucluse, les MUR/MLN représentent plus de la moitié des résistants et le Front national n'a attiré qu'un cinquième des résistants. Ces résultats sont proches de ceux du Puy-de-Dôme (les MUR 66,5% des résistants de ce département et le Front national et les FTPF 17,5%)⁴. Dans le Gard, les MUR/MLN restent très importants, 48,9% des engagés devançant le Front national de 10,1%. Dans les Bouches-du-Rhône, les écarts entre le Front national/FTPF et les MUR/MLN sont assez réduits : 1,8% de différence en faveur des MUR/MLN qui totalisent un peu moins d'un tiers des recrues. Dans aucun des départements de la région étudiée, le FN et les FTPF ne sont en première position contrairement à l'Ille-et-Vilaine où ils atteignent « 50,5% de l'ensemble de la Résistance départementale. Les trois types de réseaux rassemblent plus du quart de la population résistante avec 27% de celle-ci, tandis que les autres mouvements (AS, Libé-Nord, DF et OCM) en constituent le cinquième (20,55%) »⁵.

En additionnant les valeurs des MUR et du Front national, elles recouvrent plus de la moitié des résistants, 60,4% dans les Bouches-du-Rhône, 69,7% dans la région et surtout 84,4% dans le Gard et 83,8% dans le Vaucluse, laissant peu de place, peu de

¹ Un résistant membre des MUR et de l'AS n'a été comptabilisé qu'une seule fois ici. La même méthode a été appliquée au Front national et aux FTPF.

Les éléments de l'AS/ORA ayant appartenu seulement à l'ORA n'ont pas été comptés.

² Non comptés dans les rubriques ci-dessus. En général successivement et non pas simultanément.

³ Nombre total de résistants dans notre échantillon, sans compter les multiples appartenances.

⁴ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 127.

⁵ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 113-114.

marge de manœuvre et peu d'expression aux autres organismes (mouvements, réseaux ou formations armées). Dans ces deux départements, nous pouvons même considérer que les MUR/MLN et le Front national étaient en situation de quasi-monopole. En définitive, la diversité des autres structures se révèle être trompeuse puisqu'elles ne se partageaient que quelques miettes entre ces deux ogres qui concentraient la plupart des résistants.

Afin de mieux mesurer leur rôle dans la Résistance, la sociologie des principales organisations va être esquissée.

3) La sociologie des organisations de la Résistance

La question de l'intentionnalité et de la fonctionnalité a déjà été évoquée plusieurs reprises, soulignant l'interaction entre ces deux principes. L'étude des professions des résistants illustre ces deux concepts : des recrues choisies pour leurs compétences ou des recrues qui avaient l'intention de résister au-delà de leurs potentialités socio-professionnelles. Les organisations de la Résistance ciblaient-elles des personnes en particulier ? Existait-il des stratégies de recrutement selon les professions exercées c'est-à-dire selon les besoins de la Résistance ? Cette sociologie correspond-elle à celle de la société de l'époque et de l'engagement social ?

a) Des professions en Résistance : entre intentionnalité et fonctionnalité

Les professions mentionnées ci-après sont celles qui figurent dans les divers dossiers. Concernant les résistants identifiés à partir des listes de CAFFI ou des listes des réseaux, aucune profession n'est connue. Ces professions sont celles exercées pendant la guerre, mais certains résistants ont dû changer de métier comme les militaires en congé d'armistice¹, les fonctionnaires révoqués, les Juifs interdits d'exercer certaines professions, les jeunes cherchant un emploi protégé pour échapper au STO ou travaillant à la campagne pour se faire oublier. Il est, par conséquent, difficile de distinguer la catégorie socio-professionnelle d'origine réelle et les métiers de repli ou de

¹ Les militaires en congé d'armistice sont comptabilisés dans les militaires sauf si leur nouvelle profession était la seule indiquée.

fortune. Par défaut, sauf pour les militaires en congé d'armistice, les professions déclarées ont été conservées, même si elles ne tiennent pas compte de l'entrée complète dans la clandestinité. Ces emplois ont été comparés avec la population active de chaque département révélée par le recensement de 1936 malgré les réserves déjà émises sur le gonflement des chiffres de la population marseillaise à ce moment-là. Le but ici est d'identifier la catégorie socio-professionnelle des résistants et les compétences qui pouvaient en découler.

Tableau 24 : Part de la population active et inactive des résistants

Actifs et inactifs	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Actifs	5 533	93,1%	1 400	90,3%	1 901	95,5%	8 834	93,2%
Inactifs dont :	48	6,9%	151	9,7%	89	4,5%	648	6,8%
Scolaires, étudiants	249	4,2%	102	6,6%	62	3,1%	413	4,4%
Sans profession ¹	152	2,6%	41	2,6%	24	1,2%	217	2,3%
Retraités	7	0,1%	8	0,5%	3	0,2%	18	0,2%
Total	5 941	100%	1 551	100%	1 990	100%	9 482	100%

La répartition entre population active et inactive est globale, elle ne fait pas de distinction entre les sexes. Beaucoup de professions de résistants demeurent inconnues (35,8% dans les Bouches-du-Rhône, 42,4% dans le Gard, 40,4% dans le Vaucluse et 37,9% dans la région). Les personnes sans profession sont difficiles à répartir entre la population active (à la recherche d'un emploi) et la population inactive. Nous avons fait le choix de les placer toutes parmi les inactifs. Les causes de non-travail, quand elles sont connues, sont, dans l'ordre décroissant, les femmes au foyer², des résistants passés dans la clandestinité totale sans connaissance de leur métier antérieur, des prisonniers de guerre, des internés administratifs ou des individus en résidence surveillée, des invalides

¹ Il n'a pas été possible de savoir si ces personnes recherchaient un travail, auquel cas elles devraient être comptabilisées dans la population active.

² Les femmes représentaient 42% des résistants sans emploi dans les Bouches-du-Rhône, 58,5% dans le Gard, 51,2% dans le Vaucluse et 50,2% dans la région.

de guerre, des jeunes envoyés aux Chantiers de la jeunesse¹, un rentier. Il s'agit donc bien d'inactifs dans la mesure où ces personnes n'étaient pas à la recherche d'un emploi.

Dans tous les départements, les actifs représentent plus de 90% de la population étudiée. Parmi les inactifs, les étudiants ou les scolaires en général sont les plus nombreux. Ces scolaires équivalent à moins de 7% des résistants du Gard et encore moins dans les deux autres départements. Les lycéens et les étudiants correspondent presque à un quart des engagés dans les FFL², 6% des résistants en Ille-et-Vilaine³, entre 2 et 4,5% de leurs homologues dans la Manche et le Calvados⁴, 3,3% dans l'Aveyron⁵ et dans la Milice vauclusienne⁶, 3% dans le Var⁷, 2,7% dans la LVF⁸, 2,4% dans la région stéphanoise⁹ et 0,5% dans les Brigades internationales¹⁰. Les jeunes résistants encore scolarisés sont légèrement plus nombreux dans la région de cette étude qu'en Ille-et-Vilaine mais beaucoup moins nombreux que dans les FFL.

La part des retraités est extrêmement réduite dans la mesure où la proportion des plus de 60 ans est elle-même très faible (0,6% des résistants dans les Bouches-du-Rhône, 0,4% dans le Gard, 0,63% dans le Vaucluse et 0,53% dans la région) et que le système des retraites était loin d'être généralisé à l'époque. Les retraités sont aussi très peu nombreux dans la Milice du Vaucluse (1,6% des effectifs)¹¹.

L'examen détaillé des professions des résistants suscite les mêmes remarques que celles déjà émises à propos des professions de leurs parents¹². Ces professions ont

¹ Quand une profession était spécifiée dans le dossier avant ou après leur entrée dans les Chantiers de la jeunesse, c'est celle-ci qui a été conservée.

² J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 127.

³ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 93.

⁴ M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 172.

⁵ C. Font, « Les paysans et la Résistance, modèle aveyronnais ? » in J. Sainclivier, C. Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, op. cit., p. 185.

⁶ C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945*, Mazan, Etudes Comtadines, 2008, p. 147.

⁷ V. Masson, *La Résistance dans le Var*, op. cit., p. 169.

⁸ P. Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Seuil, 2^{ème} édition, 1997, p. 245-246.

⁹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 497.

¹⁰ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 143.

¹¹ C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945*, op. cit., p. 147.

¹² Voir *supra* les problèmes liés aux professions.

été mises en parallèle avec le recensement de 1936¹ qui répertorie les actifs en 8 catégories : 1) pêche, forêts et agriculture, 2) industries extractives, 3) industries de transformation, 4) manutention et transport, 5) commerce et banque, 6) professions libérales, 7) soins personnels, domestiques, 8) services publics. Les industriels étaient classés avec les ouvriers et les employés dans la rubrique « industrie » et les commerçants étaient comptés avec leurs employés. Ce calcul sur les professions reste assez périlleux à mener.

Qui plus est, la population active de 1936, à bien des égards, n'était pas la même que la population active française pendant la guerre (prisonniers de guerre en Allemagne, afflux de réfugiés de l'intérieur et de l'extérieur, travail féminin pour remplacer le mari absent, militaires en congé d'armistice, reconversion vers des métiers protégés pour échapper au STO, etc.).

Un autre danger est la comparaison avec les autres études déjà menées par d'autres historiens. François Marcot a tenté de dresser un tableau comparatif, repris et complété ci-dessous, tout en soulignant les questionnements soulevés par une telle tentative. Comme nous n'avons retenu que la seule population active, il a fallu refaire les calculs pour comparer les résultats des autres historiens avec les nôtres. Ce calcul est un peu périlleux car il ignore les jeunes. Il n'a d'intérêt que dans le cadre d'une comparaison avec la population active de 1936.

¹ Pour les Bouches-du-Rhône :

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 166-168.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 170-171.

Pour le Gard :

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 182-184.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 170-171.

Pour le Vaucluse :

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 70-72.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 172-173.

Tableau 25 : Professions des résistants pendant la guerre

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Pop. active 1936	Coeff.												
Agriculteurs et ouvriers agricoles ¹	407	7,4%	11,8%	0,6	200	14,3%	40,3%	0,4	590	31%	46,7%	0,7	1 197	13,5%	23,6%	0,6
Pêcheurs	19	0,3%	0,4%	0,8	2	0,1%	0,1%	1	3	0,2%	0%	47,6	24	0,3%	0,3%	0,9
Ouvriers	2 003	36,2%	49%	0,7	587	41,9%	35,3%	1,2	509	26,8%	27%	1	3 099	35,1%	42,5%	0,8
Artisans et commerçants	478	8,6%	4%	2,1	119	8,5%	3,3%	2,6	272	14,3%	4,1%	3,5	869	9,8%	3,9%	2,5
Employés de commerce et d'industrie	524	9,5%	19,7%	0,5	86	6,1%	9,2%	0,7	116	6,1%	8,4%	0,7	726	8,2%	15,6%	0,5
Fonction publique dont	1 378	24,9%	5,2%	4,8	221	15,8%	4%	3,9	209	11%	3,8%	2,9	1 808	20,5%	4,7%	4,3
Police	423	7,6%	-	-	45	3,2%	-	-	31	1,6%	-	-	499	5,6%	-	-
Hauts fonctionnaires	59	1,1%	-	-	13	0,9%	-	-	15	0,8%	-	-	87	1%	-	-
Enseignement	101	1,8%	-	-	40	2,9%	-	-	35	1,8%	-	-	176	2%	-	-
Militaires dont	385	7%	2,1%	3,3	119	8,5%	1,7%	4,9	145	7,6%	3,3%	2,3	649	7,3%	2,2%	3,3
Gendarmes	56	1%	-	-	36	2,6%	-	-	43	2,3%	-	-	135	1,5%	-	-
Professions libérales dont	119	2,2%	3,5%	0,6	39	2,8%	2,5%	1,1	31	1,6%	2,5%	0,6	189	2,1%	3,1%	0,7
Religieux	18	0,3%	0,5%	0,7	10	0,7%	0,6%	1,3	6	0,3%	0,6%	0,6	34	0,4%	0,5%	0,7
Cadres supérieurs	220	4%	3,8%	1,1	27	1,9%	2,9%	0,7	26	1,4%	3,6%	0,4	273	3,1%	3,5%	0,9
Total	5 533	100%	100%	1	1 400	100%	100%	1	1 901	100%	100%	1	8 834	100%	100%	1

¹ Il n'a pas été possible de distinguer les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

Tableau 26 : Professions des résistants pendant la guerre en comparaison avec d'autres départements ou groupes sociaux

Catégories socioprofessionnelles	BDR	Gard	Vaucl.	Région	Aveyron ¹	Ille-et-V. ²	Calva. ³	Pas-de-C. ⁴	Alpes-M. ⁵	Nièvre ⁶	Collabo ⁷	Var ⁸	Puy-de-D. ⁹	Seine-Inf. ¹⁰	Somme ¹¹
Agriculteurs et ouvriers agricoles	7,4%	14,3%	31%	13,5%	8,2%	8,2%	-	9,3%	9,5%	14,9%	16,2%	15,7%	8,5%	3,4%	9,8%
Pêcheurs	0,3%	0,1%	0,2%	0,3%	-	1,3%	1,6%	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	36,2%	41,9%	26,8%	35,1%	21,9%	18,3%	19,5%	39%	11,9%	24,8%	10,5%	23,8%	12,1%	10,8%	15,3%
Personnels de service	-	-	-	-	-	-	-	0,2%	-	0,2%	1,7%	-	-	-	-
Artisans et commerçants	8,6%	8,5%	14,3%	9,8%	6,3%	16,1%	11,6%	14,2%	17,8%	19,4%	22,5%	15,7%	11,5%	8,3%	13,4%
Patrons de l'industrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5%	3,5%	-	-	-	-
Patrons de l'industrie et du commerce	-	-	-	-	8,9%	-	-	-	3,6%	-	-	-	-	-	-
Patrons de l'industrie, de l'artisanat et du commerce	-	-	-	-	-	-	21%	-	-	-	-	-	-	-	-
Employés de commerce et d'industrie	9,5%	6,1%	6,1%	8,2%	14%	30,6%	21%	8,7%	28%	9,6%	-	20,2%	-	-	-
Fonction publique	24,9%	15,8%	11%	20,5%	20,2%	-	-	-	-	17,4%	-	7,6%	-	-	-
Militaires ¹²	7%	8,5%	7,6%	7,3%	11,1%	10,5%	-	4,4%	-	3,3%	-	2,2%	7,7%	-	-

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après C. Font, « Les paysans et la Résistance, modèle aveyronnais ? » in J. Sainclivier, C. Bougeard (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, op. cit., p. 185.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit.

³ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit.

⁴ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après R. Lesage, « La participation des classes moyennes à la Résistance : l'exemple du département du Pas-de-Calais » in Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Actes du colloque international de Bruxelles, 23-25 novembre 1993, *La Résistance et les Européens du Nord*, Paris, IHTP, 1994.

⁵ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après J.-L. Panicacci, « Les milieux résistants azuréens » in *La Résistance et les Français. Histoire et mémoires. Le Midi de la France*, Pré-actes du colloque de décembre 1993, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993.

⁶ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33. D'après J.-C. Martinet, *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre 1940-1944*, La Charité-sur-Loire, Editions Delanyance, 1978.

⁷ Adhérents des mouvements de collaboration. Enquêtes des correspondants du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, portant sur 38 départements français, publié in P. Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, op. cit., p. 545-546. Repris par F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 33.

⁸ Chiffres ramenés sur la population active d'après V. Masson, *La Résistance dans le Var*, op. cit., p. 169.

⁹ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 131.

¹⁰ C. Blanquet, *Sociologie de la Résistance en Seine-Inférieure*, op. cit., chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

¹¹ D. Duverlie, *Les Picards face à l'occupation allemande : le département de la Somme du 20 mai 1940 au 3 septembre 1944*, op. cit., chiffres cités par J. Sainclivier, « La sociologie des Résistants », art. cit., p. 56.

¹² Pour les départements hors de la région d'étude et analysés par François Marcot, les policiers sont comptabilisés avec les militaires.

Catégories socioprofessionnelles	BDR	Gard	Vaucl.	Région	Aveyron ¹	Ille-et-V. ²	Calva. ³	Pas-de-C. ⁴	Alpes-M. ⁵	Nièvre ⁶	Collabo ⁷	Var ⁸	Puy-de-D. ⁹	Seine-Inf. ¹⁰	Somme ¹¹
Professions libérales dont	2,2%	2,8%	1,6%	2,1%	4,7%	3%	6,2%	-	-	2,4%	7,8%	2,4%	-	-	-
Religieux	0,3%	0,7%	0,3%	0,4%		0,8%	1,1%	-	0,6%	-	-	0,2%	-	-	-
Cadres et employé (y compris les fonctionnaires)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35,2%	-	-	-	-
Armée, police, clergé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5%	-	-	-	-
Cadres du privé, professions libérales	-	-	-	-	-	-	-	-	11,9%	-	-	-	-	-	-
Cadres du public	-	-	-	-	-	4%		-	16,7%		-		-	-	-
Cadres moyens	-	-	-	-	-	4%	19,1%	19,2%	-	2,8%	-	4,5%	-	-	-
Cadres supérieurs	4%	1,9%	1,4%	3,1%	4,7%	4%		5%	-		-		-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7%	-	7,9%	43,8%	77,5%	61,5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Catégories socioprofessionnelles	BDR	Gard	Vaucl.	Région	FFL ¹	BI ²	Passeurs ³	Milice du Vaucluse ⁴	Loire ⁵
Agriculteurs et ouvriers agricoles	7,4%	14,3%	31%	13,5%	2,8%	3,2%	22,8%	20,3%	2,3%
Pêcheurs	0,3%	0,1%	0,2%	0,3%	-	-	-	-	-
Ouvriers	36,2%	41,9%	26,8%	35,1%	13,3%	83,5%	44,1%	12,9% ⁶	48,9%
Artisans et commerçants	8,6%	8,5%	14,3%	9,8%	5,7%	2,5%	19%	16,1%	15,7%
Employés de commerce et d'industrie	9,5%	6,1%	6,1%	8,2%	-	7%	-	21,2%	-
Employés, fonctionnaires	-	-	-	-	14,4%	-	-	-	17,7%
Fonction publique	24,9%	15,8%	11%	20,5%	-	-	-	-	-
Professions intermédiaires ⁷								12,4%	
Militaires	7%	8,5%	7,6%	7,3%	-	-	1,6%	-	4,1%
Militaires et policiers	-	-	-	-	45,1%	-	-	-	-
Professions libérales dont	2,2%	2,8%	1,6%	2,1%	-	0,5%	-	-	4,1%
Religieux	0,3%	0,7%	0,3%	0,4%	-	-	0,8%	-	0,6%
Cadres et employé	-	-	-	-	-	-	3,1%	-	-
Cadres supérieurs et professions libérales	-	-	-	-	18,6%	-	-	-	-
Cadres supérieurs	4%	1,9%	1,4%	3,1%	-	1,9%	-	14,3%	7,2%
Divers	-	-	-	-	-	1,4%	8,7%	2,8%	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

¹ Chiffres ramenés sur la population active uniquement d'après J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 127.

² Chiffres ramenés sur la population active uniquement d'après R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 143.

³ Chiffres ramenés sur la population active uniquement d'après E. Alary, *La Ligne de démarcation*, op. cit., p. 109.

⁴ Chiffres ramenés sur la population active uniquement d'après C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945*, op. cit., p. 147.

⁵ Chiffres ramenés sur la population active uniquement d'après M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 497.

⁶ Dont les ouvriers agricoles.

⁷ Notamment professions intermédiaires de la santé, clergé, religieux ; professions intermédiaires administratives de la fonction publique ; professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise ; contremaîtres. C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945*, op. cit., p. 147.

« Pour assurer une certaine cohérence à l'ensemble et faciliter une lecture comparée avec les tableaux de la population active du département fournie par certains auteurs (reprenant tantôt les chiffres du recensement de 1936, tantôt ceux de 1946), nous avons recalculé les pourcentages en éliminant les professions indéterminées et les retraités, les sans profession et les étudiants qui, évidemment, dans les recensements, ne sont pas comptés dans la population active. Il en résulte des différences parfois non négligeables avec les tableaux originels.

Il n'échappera donc à personne qu'une grande imprécision règne dans cette sociologie de la Résistance, d'autant que les professions retenues par les auteurs relèvent elles-mêmes d'une interprétation de la source à leur disposition, les renseignements portés dans les dossiers étant plus ou moins précis »¹.

Les catégories socioprofessionnelles des résistants² les plus nombreuses sont divergentes d'un département à l'autre de la région d'étude et les écarts sont parfois très grands. Les ouvriers sont les premiers pourvoyeurs de résistants dans l'ensemble de la région (35,1% des effectifs), dans les Bouches-du-Rhône (36,2%) et dans le Gard (41,9%) alors qu'ils sont devancés dans le Vaucluse, par le monde agricole (26,8% d'ouvriers et 31% d'agriculteurs). Les fonctionnaires arrivent en seconde position partout, sauf dans le Vaucluse (4^{ème} position, 11% des actifs résistants), mais 15,8% dans le Gard, 20,5% dans la région et 24,9% dans les Bouches-du-Rhône. La troisième place est disputée entre les agriculteurs (14,3% des résistants dans le Gard), les employés de commerce et d'industrie (9,5% dans les Bouches-du-Rhône) et les artisans et les commerçants (14,3% dans le Vaucluse).

Des ouvriers et des paysans ralliés massivement à la Résistance constituent un phénomène classique, observable dans beaucoup de départements analysés par d'autres historiens. Pourtant, ces deux catégories sont sous-représentées par rapport à la population active de 1936³ (pour les ouvriers, coefficient de 0,7 dans les Bouches-du-Rhône et pour les agriculteurs, coefficient de 0,6 dans les Bouches-du-Rhône, de

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 34.

² Dans ce développement, le terme « résistants » renvoie aux résistants qui sont des actifs. Les inactifs, et en particulier les jeunes sont laissés de côté.

³ Voir *supra* les remarques déjà émises.

0,4 dans le Gard, de 0,7 dans le Vaucluse et de 0,6 dans la région). Dans le Vaucluse, les ouvriers ont un poids équivalent dans la Résistance et dans la population active. Chez le voisin gardois, ils sont légèrement en surreprésentation (coefficient de 1,2). Les paysans, premier bassin d'emploi des résistants vauclusiens (31% des effectifs), sont moins nombreux dans la Résistance que dans la population active du département (coefficient de 0,7). Ainsi, les paysans et les ouvriers qui représentaient plus de 60% des actifs de ces départements (60,8% dans les Bouches-du-Rhône, 75,6% dans le Gard, 73,7% dans le Vaucluse et 66,1% dans la région) représentent moins de 60% des résistants actifs (43,6% dans les Bouches-du-Rhône, 56,2% dans le Gard, 57,8% dans le Vaucluse¹ et 48,7% dans la région).

Les classes populaires restent majoritaires dans le Gard et le Vaucluse. Néanmoins, elles sont en minorité dans les Bouches-du-Rhône et la région, et ce sont les classes moyennes qui dominent. Ces classes moyennes, à la place plus réduite dans la population active, ont des coefficients qui explosent parfois dans les trois départements. Les artisans et les commerçants sont deux à trois fois plus nombreux dans la Résistance que dans la population active. Ils recrutèrent parmi leur clientèle et leur boutique servait de couverture pour le recrutement de gens d'horizons divers, pour des dépôts de matériels, etc. Chez les fonctionnaires, la différence est de l'ordre de trois à quatre en faveur des résistants et chez les militaires, elle est de l'ordre de deux à cinq fois plus. Ces classes moyennes correspondent aux besoins de « *la Résistance* [qui] *recrute ceux qui se déplacent facilement et qui exercent des professions de contact : voyageurs de commerce, commerçants, artisans, postiers, cheminots...* »²

Quelques professions sont en légère surreprésentation : les cadres supérieurs dans les Bouches-du-Rhône (coefficient de 1,1) et les professions libérales dans le Gard (coefficient de 1,1 dans l'ensemble et de 1,3 pour les représentants des cultes).

« La sur-représentation dans la Résistance des couches moyennes et supérieures peut s'expliquer par des facteurs structurels de la société française : ce sont elles qui,

¹ Chez les miliciens, la part des ouvriers et paysans est encore plus faible (33,2% des miliciens, soit 40,5% de moins que dans la population active du département en 1936).

C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945, op. cit.*, p. 147.

² F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 25.

en tout temps, dans toutes les organisations, de quelque nature qu'elles soient, fournissent le plus grand nombre de militants et plus encore de dirigeants »¹.

« François Marcot a souligné avec raison la double illusion qu'il y a à comparer la sociologie des résistants à celle de la population française de 1939. En premier lieu, dans la mesure où les sociologies de la Résistance sont toujours fondées sur les militants actifs (" la Résistance organisation ") et non fondées sur la " Résistance mouvement " qui demeure pratiquement impossible à saisir, ces comparaisons accentuent artificiellement la surreprésentation des catégories supérieures et minorent d'autant le poids relatif des femmes et des paysans en particulier. En outre, ce type de comparaison au risque de considérer " les groupes sociaux pour de pures essences ", devrait tenir compte d'un coefficient qualitatif de pondération, celui de la propension à l'engagement des groupes sociaux avant la guerre. La véritable comparaison, précise Marcot, malheureusement impossible à réaliser, devrait mettre au regard de la sociologie résistante la sociologie des Français réellement engagés dans des partis² ou des associations avant la guerre »³.

Les ouvriers sont surreprésentés dans les Brigades internationales, laissant peu de marge d'expression aux autres groupes sociaux. La sociologie de la Résistance intérieure, malgré des nuances et des spécificités locales, comme les pêcheurs en Ille-et-Vilaine et dans le Calvados, présente plus de similitudes que de divergences. Elle confirme une présence nombreuse ou assez nombreuse des paysans et des ouvriers même si leur part était plus réduite dans les Alpes-Maritimes, le Puy-de-Dôme ou la Seine-Inférieure. Les paysans et les ouvriers étaient légèrement ou fortement sous-représentés, à quelques exceptions près, notamment dans les départements faiblement industrialisés avant-guerre où les résistants ouvriers étaient surengagés (Calvados, Manche ou Ille-et-Vilaine). Les classes moyennes ou supérieures étaient partout surreprésentées par rapport à leur poids sociologique réel⁴. Les passeurs de la ligne de

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 27.

² Obstacle contre lequel nous avons buté dans la première partie à propos des partis politiques et encore plus à propos des syndicats.

³ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 97.

⁴ Cette surreprésentation des classes moyennes et supérieures est bien plus flagrante parmi les FFL, les adhérents des mouvements de collaboration et les miliciens vauclusiens.

démarcation sont ceux qui recrutèrent le plus dans les couches populaires en France métropolitaine.

Tous les milieux socio-professionnels étaient présents dans la Résistance, chaque résistant pouvant s'appuyer sur son expérience professionnelle. « *Dans la Résistance, les militaires purent ainsi juger puérile la diffusion d'une presse clandestine et privilégier renseignement, sabotages ou préparation du jour J. A l'inverse, étudiants ou chrétiens, pensant qu'il était vain de vouloir inverser un rapport de force guerrier défavorable, manifestèrent une sereine confiance dans la puissance du Verbe qui découlait de leur formation intellectuelle* »¹. Chaque organisation de Résistance puisa dans les ressources ou les qualités de ses membres.

Les enseignants², défenseurs de la laïcité et de la culture républicaine, utilisèrent au mieux leurs compétences, particulièrement au service de la rédaction de tracts et de journaux et de leur diffusion, assistés par quelques-uns de leurs élèves parmi les plus sûrs ou partageant leurs opinions. Le milieu scolaire au sens large, comprenant les enseignants et les élèves, a été un soutien de la Résistance de la région (5,9% des effectifs³ dans les Bouches-du-Rhône, 9,2% dans le Gard, 4,9% dans le Vaucluse et 6,2% dans la région).

Les militaires, par leur apprentissage du maniement des armes et du commandement, savaient se battre et diriger des hommes. Ils furent des recrues de choix, ce qui explique leur surreprésentation dans les rangs de la Résistance. Mais encore fallait-il pour des hommes habitués à la plus stricte obéissance savoir désobéir. L'exemple des marins-pompiers de Marseille, développé précédemment, en témoigne. Parmi les militaires, les gendarmes occupèrent une place non négligeable (1% des résistants des Bouches-du-Rhône, 2,6% dans le Gard, 2,3% dans le Vaucluse et 1,5% dans la région). En plus de leur expérience professionnelle, ils pouvaient avertir des personnes menacées d'arrestations (des Juifs, des requis au STO, des résistants) ou fournir des renseignements sur le stationnement des troupes ennemis ou leur

¹ O. Wieviorka, « A la recherche de l'engagement (1940-1944) », art. cit., p. 66.

² Instituteurs et professeurs. Entre 1,8 et 2,9% des résistants dans la région.

³ Ici englobant les actifs (enseignants) et les inactifs (les scolaires).

mouvement, sur les collaborateurs. Ils amenèrent leurs armes avec eux lorsqu'ils désertèrent leur brigade de gendarmerie à l'approche de la Libération.

Quatre gendarmes de la brigade de Lauris dans le Vaucluse, Robert Buatois, Louis Chauvet, Henri Célérier et Henri Escoffier, décidèrent, le 8 juin 1944, de rejoindre le maquis de Coutouras, à Vaugines, dans le Vaucluse. Leurs services furent homologués à partir de cette date même s'ils « *mènent depuis longtemps des actions de résistance. Ils protègent par leur silence les réfractaires au STO, fournissent leur aide aux maquisards en leur portant du courrier ou en leur donnant des informations sur les mouvements et les positions des forces allemandes, aident les prisonniers évadés en les plaçant dans des fermes, établissent des documents administratifs de complaisance et, lors des opérations de recherche des zones de parachutages, ils ne livrent pas le fruit de leurs observations* »¹.

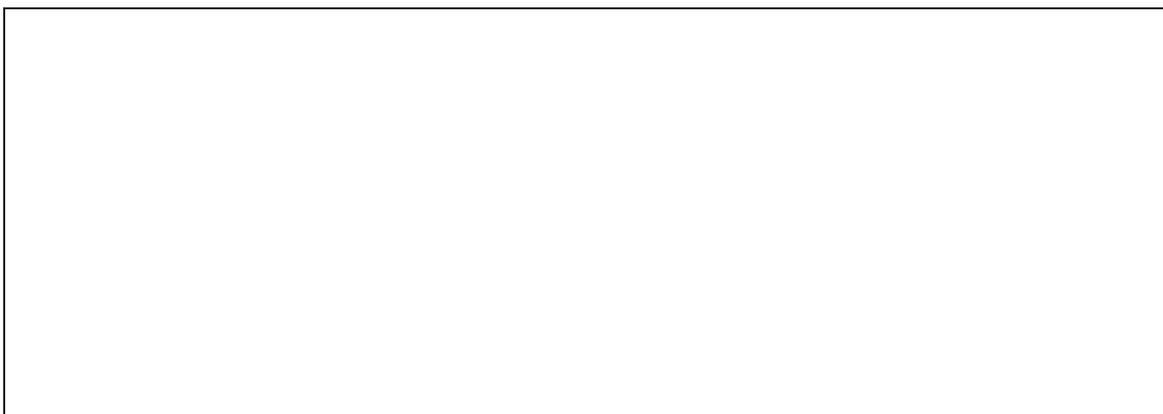


Figure 22 : Robert Buatois, Louis Chauvet, Henri Célérier et Henri Escoffier²

Des légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg les arrêtaient dans la nuit du 13 au 14 juin 1944 à Cucuron. Interrogés à Pertuis, les quatre gendarmes furent fusillés le 14 juin dans un bois de Mérindol vers midi trente. Ils obtinrent la mention « *mort pour la France* », le titre d'interné politique pour Henri Célérier et d'interné résistant pour les trois autres. A titre posthume, la médaille militaire et la

¹ *Vaucluse 44, l'année de la liberté retrouvée. Aspects de la Résistance et de la Libération, op. cit., p. 24.*

² *Ibid., p. 24.*

Croix de guerre leur furent décernées. La caserne de Cadenet porte aujourd'hui le nom de Caserne des fusillés du 14 juin¹.

D'autres gendarmes furent également nombreux à rallier le maquis de Lasalle, puis de l'Aigoual-Cévennes. Dans ce même département, des gendarmes ont eu une réaction de vrais patriotes en refusant d'exécuter les résistants Jacques Baby, Serge Loiseau et Jean Odelin, condamnés à la peine de mort le 3 juillet 1944 par la cour martiale de Nîmes² présidée par le chef départemental de la Milice. Ces trois résistants furent transférés aux Baumettes à Marseille et fusillés quelques jours plus tard à proximité de la prison, dans le vallon de Lun. Les gendarmes rebelles du peloton d'exécution furent arrêtés le 4 juillet à Nîmes par la Milice³. Parmi eux, Roger Blanc, Clotaire Brigot et René Damade furent incarcérés à la Maison d'Arrêt de Nîmes et ensuite à la prison Saint-Pierre à Marseille jusqu'à leur libération le 17 août 1944. Considéré comme un cas isolé de Résistance, le dossier de Roger Blanc avait reçu un avis favorable de la commission départementale, mais sa demande fut rejetée par la commission nationale d'attribution de la carte de CVR. Seul René Damade a obtenu la carte de CVR⁴.

¹ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Buatois.

21 P 248 639, DAVCC Caen, Dossier de décès de Robert Buatois.

21 P 249 369, DAVCC Caen, Dossier de décès de Henri Célérier.

DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné politique d'Henri Célérier.

1 446 W 22, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Louis Chauvet.

21 P 249 809, DAVCC Caen, Dossier de décès de Louis Chauvet.

DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Louis Chauvet.

21 P 253 534, DAVCC Caen, Dossier de décès d'Henri Escoffier.

21 P 642 065, DAVCC Caen, Dossier non coté d'Henri Escoffier.

« Buatois Robert, Fernand », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 23 juillet 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article169120>

Les biographies des trois autres gendarmes sont les mêmes à l'exception des renseignements sur leur état-civil.

² 1 286 W 82, AD Gard, Registre d'écrou de la Maison d'Arrêt de Nîmes du 17 mai 1944 au 15 octobre 1945. Écrou n°2 773 de Jacques Baby, écrou n°2 822 de Serge Loiseau, écrou n°2 823 de Jean Odelin.

³ DAVCC Caen, Dossier non coté et rejeté d'interné résistant de Clotaire Brigot.

Ils étaient 22 ou 30 selon les sources.

⁴ 1 446 W 11, AD Gard, Dossier rejeté de demande de la carte de CVR de Roger Blanc.

1 446 W 15, AD Gard, Dossier rejeté de demande de la carte de CVR de Clotaire Brigot.

DAVCC Caen, Dossier non coté et rejeté d'interné résistant de Clotaire Brigot.

1 446 W 27, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de René Damade.

21 P 626 234, DAVCC Caen, Dossier rejeté d'interné résistant de René Damade.

Ces trois gendarmes ont été intégrés dans l'échantillon puisque l'un d'eux avait obtenu la carte de CVR et les deux autres non pour des faits similaires.

**Tableau 27 : Entreprises ou administrations dans les Bouches-du-Rhône abritant
un noyau de résistants assez important**

Entreprises ou administrations ¹	Villes	Résistants ²	% de la pop. active des résistants
Chantiers navals	Arles	5	0,1%
Garage Mattéi*	Marseille	5	0,1%
Manufacture des tabacs	Marseille	5	0,1%
Hôpital militaire Michel Lévy	Marseille	6	0,1%
Manufacture d'allumettes	Aix-en-Provence	6	0,1%
Raffinerie de sucre Saint-Louis	Marseille	6	0,1%
Hôpital psychiatrique	Aix-en-Provence	7	0,1%
Transports Eclair	Marseille	7	0,1%
Forges et Chantiers de la Méditerranée (FGM)*	Marseille	7	0,1%
Hôpital de la Conception	Marseille	7	0,1%
Société d'électrochimie de la Barasse	Marseille	7	0,1%
Société des Produits chimiques et des Raffineries de Berre (PCRB)	Berre	7	0,1%
Electricité de Marseille*	Marseille	8	0,1%
Mairie	Aix-en-Provence	10	0,2%
Chantiers et Ateliers de Provence	Marseille et Port- de-Bouc	11	0,2%
Société provençale de Construction navale (SPCN)	Marseille	11	0,2%
Radiodiffusion	-	11	0,2%
Compagnie Air France	Marignane	12	0,2%
Ateliers Terrin	Marseille	14	0,3%
Douanes	Marseille	24	0,4%
Régie du gaz	Marseille	26	0,5%
Chantiers navals	La Ciotat	28 ³	0,5%
Poudrerie nationale	Miramas-Saint- Chamas	28	0,5%
Centre d'hygiène mentale*	Marseille	40	0,7%
Aciéries du Nord (ADN)*	Marseille	44	0,8%
Société nationale des constructions aéronautiques du Sud-Est (SNCASE)	Marignane	52	0,9%
Préfecture des Bouches-du-Rhône	Marseille	56	1%
Mines	Toutes communes	115	2,1%
Marins pompiers*	Marseille	116	2,1%
Mairie	Marseille	152	2,7%
PTT*	Toutes communes	177	3,2%
SNCF*	Toutes communes	223	4%
Compagnie générale française des tramways (CGTF)	Marseille	249	4,5%
Total des entreprises et des administrations	-	1 482	25,8%

¹ Les Milices patriotiques furent créées au sein d'entreprises marseillaises en 1944. Ces milices sont marquées d'une étoile dans le tableau.

M.-P. Bernard, *Les communistes dans la Résistance. Marseille et sa région, op. cit.*, p. 275.

² Valeurs minimales.

³ Dont 16 agents du réseau Jean-Marie Buckmaster.

D'autres militaires profitèrent de leur position pour camoufler du matériel ou travailler en faveur des réseaux de renseignements. Quelques-uns de ces réseaux ont été créés au sein de l'armée d'armistice : le CDM (Camouflage du matériel), le SR Air F. Villon, le SR Kléber, le SR Marine ou le SSMF-TR (Service de sécurité militaire en France-Travaux ruraux). Des militaires furent les instigateurs de l'ORA mais celle-ci diversifia son recrutement en direction d'autres milieux.

Plus que les professions, ce sont des pans entiers d'entreprises ou de lieux de travail qui eurent une implication considérable dans la Résistance avec, parfois, l'assentiment ou la participation de la direction. Toutefois, on trouve aussi des exemples inverses de directions collaborant ouvertement avec l'ennemi. Les dossiers de demande de titres, souvent critiqués pour être incomplets ou pas assez représentatifs, peuvent aussi révéler des lieux de travail investis par la Résistance, des organismes jusque-là inconnus ou pas assez mis en avant par les études précédentes. Les résistants se servaient de leur lieu de travail pour diffuser leur propagande, pour récupérer du matériel (explosifs dans les mines ou à la poudrerie de Saint-Chamas, matériel médical dans les hôpitaux) ou des renseignements (SNCF, PTT, mairies, Compagnie des tramways) ou encore pour saboter la production à destination de l'Allemagne (chantiers navals, manufacture des tabacs, Aciéries du Nord, raffinerie de sucre Saint-Louis, SNCASE, etc.). Au sein d'une même structure, plusieurs groupes distincts de résistants pouvaient exister, le cloisonnement étant plus ou moins étanche entre eux.

Dans le tableau 27, les principales structures sont présentées. Les valeurs des premières peuvent paraître dérisoires sur l'ensemble de la population active résistante, mais ce ne sont que des minima. Ces 33 lieux de travail ont embauché au moins un quart des résistants des Bouches-du-Rhône, ce qui est une valeur énorme. Au-delà des chiffres, il est important de noter que la Résistance a essayé de pénétrer des secteurs-clés de l'économie, de l'industrie à l'administration en passant par les transports, l'approvisionnement en matières premières, le milieu médical, etc. Elle a réussi à s'infiltrer dans tous les rouages principaux de la société à des échelles, certes, différentes mais rayonnant de partout.

Les Aciéries du Nord, dans le quartier de la Capelette à Marseille, constituent le parfait exemple. Cette usine spécialisée dans la réparation des locomotives a été un noyau très actif de Résistance parmi ses 1 500 salariés et pas seulement au moment des grandes grèves marseillaises du mois de mai 1944¹. Au moins 44 résistants des Bouches-du-Rhône travaillèrent pour cette firme (au minimum 0,8% de la population active des résistants et 2,9% des travailleurs de ce groupe industriel²). Ils appartenaient à une pléthore de groupes : 4 salariés étaient membres de l'AS/CFL, 3 de l'AS/ORA, 1 du mouvement Combat, 1 du Front national, 32 des FTPF, 1 du réseau Marco Polo, 1 du réseau Phratrie, 1 du réseau Gilbert, de la SAP R2 et de l'ORA de Marseille.

Des organisations de la Résistance ont pénétré l'intérieur de certaines entreprises ou administrations : les marins pompiers de Marseille avec le bataillon Dudouet, le groupe Motard du réseau Ajax qui a infiltré la police marseillaise, l'AS/CFL très présentes chez les traminois ou le Front national et les FTPF dans différentes usines. Le secteur industriel n'était donc pas le seul visé par les recruteurs. Intéressons-nous au Centre d'hygiène mentale (CHM) situé à l'emplacement actuel de l'hôpital de la Timone à Marseille et dont le bâtiment administratif est encore visible à l'entrée de cet hôpital, du côté du boulevard Jean Moulin, l'adresse de l'époque étant Extrémité du boulevard Baille. Au moins 40 de ses salariés ou anciens salariés³ se retrouvent dans notre échantillon. Au regard du personnel de 1941, ces employés ayant rallié la Résistance correspondaient à 8% des effectifs⁴.

Le Centre d'hygiène mentale avait succédé à l'asile des insensés de Marseille. La construction du bâtiment avait été terminée en 1842 dans le quartier Saint-Pierre et les premiers malades y furent admis en 1844, il en comptait 2 250 en 1936. « *Pendant la*

¹ R. Mencherini, *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière Marseille, 1944-1948*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 17-18.

² Valeur minimale parce que tous les ouvriers ne citaient pas le nom de la société qui les employait.

³ Quatre ont été révoqués par le gouvernement de Vichy.

⁴ Les quatre agents révoqués ont été retranchés.

En 1941, le personnel comptait 450 membres (185 femmes et 166 hommes dans les services médicaux, 72 dans les services généraux, 13 dans le personnel administratif et 14 dans la direction).

D'autres résistants étaient peut-être employés par le CHM mais leur nom et leur prénom n'étaient pas un gage de sûreté pour faire un recoupement avec la base de données sauf quand la date de naissance était mentionnée dans le registre des salariés.

13 HD 183, AD BDR, Registre des traitements du Centre d'hygiène mentale en 1941.

13 HD 184, AD BDR, Registre des traitements du Centre d'hygiène mentale en 1942.

Seconde Guerre mondiale, les malades mentaux sont évacués sur d'autres centres psychiatriques moins exposés et l'asile d'aliénés, appelé à compter de 1935 Centre d'hygiène mentale (CHM), reçoit des blessés. En 1943, sur les terrains de la Timone, sont regroupés un hôpital général et le Centre d'hygiène mentale, qui est rattaché à l'Assistance publique à compter du 15 novembre 1942. L'hôpital prend alors le nom d'hôpital de la Timone »¹. Le secteur de la médecine générale débuta son activité en 1943².



Figure 23 : Ancien bâtiment administratif du Centre d'hygiène mentale aujourd'hui³

¹ 13 HD 1-595, AD BDR, Asile d'Aliénés de Marseille puis Centre d'hygiène mentale 1752-1945. Répertoire numérique par Catherine Hamo.

² 53 HD, AD BDR, Fonds de l'hôpital de la Timone. Répertoire numérique établi par Catherine Hamo. Les archives versées ne concernent que les patients. « *Jusqu'en 1944, les registres portent le nom de " Centre d'hygiène mentale ", puis hôpital hospice Timone. Mais dans les faits de nombreuses indications suivantes nous indiquent que l'on parle toujours du " Centre d'hygiène mentale ". D'ailleurs dans les registres d'entrée de l'hôpital de la Timone, si un malade est dirigé en psychiatrie, il y a l'indication " va au CHM " » dans les registres de 1950 à 1969.*

³ Photographie de l'auteur.

Le point de départ de cette réflexion a été la lecture des dossiers de demande de la carte de CVR de Roger Garassino et de son épouse Rose-Marie, née Cavallini qui mettent en lumière la structure de cette Résistance dans le milieu hospitalier¹.

Roger Garassino était infirmier dans le Centre d'Hygiène mentale de la Timone et sa femme était aide-soignante à l'Assistance publique à Marseille. En mars 1942, il a intégré sur son lieu de travail le mouvement du Front national. Il faisait équipe avec Ange Colonna et Martin Lorenzi². Ses principales fonctions étaient de recruter de nouveaux patriotes pour renforcer l'organisation, de collecter des médicaments, du matériel médical et chirurgical pour le maquis et de collecter des fonds pour organiser la solidarité envers les employés du centre qui avaient été révoqués, arrêtés, emprisonnés ou internés par le gouvernement de Vichy pour « *menées subversives et antinationales* » comme Honoré Brun³, Laurent Turin, Céline Lanfranchi, Georges Moliner⁴. Avec sa femme, il se rendait toutes les trois semaines à Tarascon pour voir sa belle-sœur « Fifi » Turin (Joséphine Turin née Cavallini) qui travaillait au Café de la Gare⁵. Ses visites permettaient de lui livrer sa collecte de médicaments destinée au maquis de l'Ariège où Laurent Turin, son beau-frère était officier FTPF⁶.

D'après Henri Rey⁷, les résistants du Centre d'hygiène mentale appartenant au Front national étaient Ange Colonna, Martin Lorenzi, Joseph Traveset, Adolphe

¹ 2 159 W 189, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Roger Garassino et de Rose-Marie Garassino née Cavallini. Les attestations délivrées par Alfred Bizot et Henri Rey, responsable militaire des organisations de la Résistance du quartier Baille, titulaire de la médaille de la Résistance, de la Croix de guerre avec étoile d'argent, de la médaille commémorative, éclairent grandement le fonctionnement de la Résistance dans le Centre d'hygiène mentale.

² Aucune référence trouvée dans les dossiers et les listes consultées.

³ Interné à Mauzac du 13 décembre 1941 au 13 février 1942, il figure dans la base de données.

⁴ Membre du Front national, il a rejoint le maquis dans la Drôme le 7 juin 1944.

⁵ 2 159 W 309, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Georges Moliner.

⁶ Fifi Turin avait été arrêtée le 28 novembre 1940 par la police française pour « *menées antinationales et subversives* » et elle avait été placée en résidence surveillée à Tarascon.

Elle n'a pas de dossier de demande de la carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône.

⁷ Laurent Turin avait été révoqué du CHM et il fut arrêté le même jour que sa femme pour les mêmes raisons. Il fut transféré au camp de Chibron d'où il s'évada le 22 décembre 1940. Il fut rejoint au maquis de l'Ariège par son beau-frère Jean Cavallini au début du mois d'août 1944. Laurent Turin a été tué en août 1944.

⁸ 2 159 W 189, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Roger Garassino et de Rose-Marie Garassino née Cavallini. Attestation d'Henri Rey, responsable militaire des organisations de la Résistance du quartier Baille.

Marconi, Paul Baral, Louis Le Mol, Alfred Garnero, Jean Ferry, Emile Marconi¹. Roger Garassino était en contact avec un autre groupe de résistants dans l'hôpital. Par mesure de sécurité, ces deux groupes restèrent cloisonnés. Dans ce second groupe, se trouvaient notamment Antonin Féraud et le secrétaire administratif Jean Pellé, seul membre de la direction engagé, à notre connaissance, dans la Résistance.

Roger Garassino diffusait des tracts anti-allemands dans le service. Lorsqu'il fallut désigner trois employés du CHM détachés pour aller travailler au service de récupération des armes à la caserne du Parc à fourrage à Marseille, à la fin du mois de septembre 1942, Jean Pellé supervisa cette désignation et il confia cette tâche à son adjoint dans la Résistance, le surveillant Jean-Baptiste Mariotti. Trois membres du Front national de l'hôpital ont été désignés pour en faire partie : Ange Colonna, Paul Baral et Alfred Garnero. Ange Colonna, après quelques jours d'observation, commença à sortir des armes à peu près tous les soirs. Roger Garrassino, sous prétexte de pointer les employés du CHM, rendait visite à Ange Colonna deux à trois fois par semaine et il repartait avec des revolvers qu'il avait pu récupérer et qu'il dissimulait de son mieux. Dès la mi-octobre 1942, les voyages en train à Tarascon de Roger et Rose-Marie Garassino servirent à transporter les armes et les munitions pour « Fifi » Turin qui était en relation avec la résistance cheminote. « Fifi », dès l'arrivée des époux Garassino en gare de Tarascon, se chargeait de l'acheminement des armes et des munitions vers le maquis de l'Ariège où se trouvait Laurent Turin. Ces transports eurent lieu jusqu'en mai 1943 quand « Fifi » Turin, se sentant en danger, décida de quitter sa résidence surveillée². Au total, environ 150 pistolets automatiques 7.65 mm, 450 chargeurs et 8 à 10 000 cartouches ont été transportés par Roger Garassino et son épouse.

Ces tâches étaient déjà très périlleuses avant l'occupation allemande qui amplifia la menace pesant sur les membres de l'organisation. Ainsi, le 13 mars 1943, à la suite d'une dénonciation, la Gestapo arrêta sept membres du CHM sur leur lieu de travail dont Jean Pellé, Antonin Féraud, Georges Broussaud, Jean-Baptiste Mariotti,

¹ Joseph Traveset, Louis Le Mol, Alfred Garnero, Jean Ferry et Emile Marconi n'ont pas été répertoriés.

² Elle partit pour Lyon et elle poursuivit son combat clandestin. Elle fut arrêtée par la Gestapo à Bourg-en-Bresse le 30 juillet 1943, internée à la prison de Fresnes où elle fut mise au secret. Elle fut fusillée le 5 août 1944 au Mont Valérien. La rue où elle habitait à Marseille porte son nom.

Charles Buoni, Pierre Carol, Auguste Bœuf¹. Ils furent tous déportés et les trois derniers moururent en captivité à Mauthausen. Jean Pellé fut envoyé à Flossenbürg, puis à Eisenberg et les autres à Mauthausen.

Tableau 28 : Organisations de la Résistance auxquelles appartenaient les salariés du CHM

Organisations	Membres
AS/CFL Marseille ou réseau Gilbert	<p style="text-align: center;">Jean Pellé² arrêté le 13 mars 1943</p> <p>Louis Coste « Long » responsable après l'arrestation de Jean Pellé Antoinette Coste (son épouse), Bruno Biagioni , Georges Broussaud, Charles Buoni (mort en déportation), Albert Clara, Antonin Féraud, Jean Giorgi (contacté par Louis Coste), Jacques Lucian (contacté par Louis Coste), Jean-Baptiste Mariotti, Jean Puletti (contacté par Albert Clara), (Pierre Carol et Auguste Bœuf morts en déportation). Tous ces éléments sont entrés dans la Résistance au plus tard le 1^{er} mars 1943, ce qui montre la précocité de leur action.</p>
Front national et Milices patriotiques	<p>Raoul Séassau a formé le groupe des Milices patriotiques du CHM³ Paul Baral, Honoré Brun (révoqué), Pierre Chiaroni, Roger Garassino, Jean Gardetto, Marcel Gautier, Jules Girard, Max Guieu, Adolphe Marconi, Louis Martinucci, Georges Moliner (révoqué), Augustin Navas, Pauline Pini, Madeleine Reboul (agent de liaison du chef régional FTPF Henri Simon qu'elle épousa après la guerre), Louis Righetti, Roger Ruffino, Hercule Santoni, Marius Thomas (contacté par Jean Pellé), Charles Tomei, Jean Vassetto (révoqué), Alexandre Velluti (révoqué), Jean-Baptiste Velluti</p>
Eléments divers	<p>Henri Tellier (réseau Alliance agent 0), Jean Larrea (AS/ORA Marseille puis Milices socialistes), Thérèse Renucci (ORA Marseille), Dominique Santucci (AS/ORA Marseille), Louis Lusinchi (Franc-Tireur)</p>

¹ Pierre Carol et Auguste Bœuf ne figurent pas dans la base de données car ils n'ont pas de dossier de demande de la carte de CVR. Ils n'ont pas été homologués par les autorités militaires sauf peut-être Auguste Bœuf si c'est bien celui qui est né le 23 février 1902 à Marseille et qui a le statut de DIR (dossier non consulté).

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant Georges Brousseau.

21 P 431 806, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Charles Buoni.

21 P 627 499, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'Antonin Féraud.

21 P 591 628, DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Jean-Baptiste Mariotti.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Jean Pellé.

GR 16 P 463 742, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Jean Pellé.

² Jean Pellé appartenait à l'AS/CFL et il était le responsable à Marseille du réseau Gilbert.

Sont écrits en rouge les personnes arrêtés le 13 mars 1943 et déportées.

³ Alfred Bizot lui confia la responsabilité de créer les Milices patriotiques de l'hôpital en mars 1944. Il était sous les ordres de Georges Salvan (chef cuisinier à l'hôpital Sainte-Marguerite) qui était l'adjoint de Fernand Boudon (non trouvé), chef de la section des hospitaliers. A l'hôpital Salvator, le responsable était Léon Parquic, lui aussi chef cuisinier.

2 159 W 415, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Raoul Séassau.

GR 16 P 542 449, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Raoul Séassau.

Comme le cloisonnement avait été assez bien respecté, lorsque le groupe de Jean Pellé tomba en partie, le second put poursuivre ses activités en redoublant de vigilance. L'action des groupes du CHM permit, entre autres, l'hospitalisation de résistants recherchés ou l'internement de Juifs pour les protéger, la récupération d'armes stockées ensuite dans le centre, la collecte de renseignements, la diffusion de tracts. La milice patriotique du CHM, formée et dirigée par Raoul Séassau, participa aux combats de la Libération dans le secteur de la Préfecture, du boulevard Baille et de la place Castellane.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône a été noyautée par au moins 56 personnes et par plusieurs organisations. Toutes les divisions ont participé à la Résistance selon leurs spécificités : fourniture de tampons préfectoraux, renseignements divers, destruction de dossiers, destruction de courriers, établissement de fausses cartes d'identité, autorisation de circuler de nuit, destruction de fiches de Juifs, destruction de fiches de jeunes recensés pour le STO, etc. Evidemment, l'ensemble des fichiers ne pouvait pas être détruit, tous les courriers ne pouvaient pas être interceptés, etc. Il fallait beaucoup d'intelligence et de ruse pour saboter ou noyauter l'administration, sans se faire remarquer, tout en continuant à fournir un travail parfois difficile, notamment au service des étrangers. Ce service dirigé à son sommet par Antoine Zattara est celui qui a concentré le plus grand nombre de résistants à notre connaissance. Globalement, la mouvance Combat/MUR/MLN, avec le NAP et l'AS, était la mieux implantée à la Préfecture (29 résistants sur 56). Toutefois, réseaux, mouvements et formations armées ont profité des qualifications professionnelles des employés de la Préfecture et de leur accès à des documents ou du matériel indispensable pour le bon fonctionnement de la Résistance. Même isolément, ces salariés pouvaient intervenir pour secourir les personnes en difficulté comme Suzanne Vier qui effaça la mention « *juif* » sur des cartes d'identité et qui aida deux Juives polonaises à fuir en Espagne¹.

¹ Elle a reçu la carte de CVR en 1960. Combien a-t-elle sauvé de Juifs ? Son dossier indique qu'elle était en relation avec un réseau, sans le citer et sans avoir souscrit un engagement réel auprès de lui.
2 159 W 460, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Suzanne Vier.

Tableau 29 : Organigramme du personnel résistant de la Préfecture des Bouches-du-Rhône¹

Cabinet du préfet Huissiers : Joseph Meyer (Milices socialistes)			Cabinet de l'intendant de police Jean Fabre (AS/ORA)			Autres services : Architecte de la Préfecture : Georges Pappert (Combat, Jean-Marie Buckmaster, déporté) Chef du personnel : Robert Lods (Jean-Marie Buckmaster) Service du courrier : Roger Truilhe (MUR/MLN) Conducteur de travaux : Louis Chatton (AS/CFL, Goélette)		
1^{ère} division : Administration générale et police Chef de division : Antoine Zattara (NAP, mort en déportation)						2^{ème} division : Affaires financières		
1^{er} bureau Elections politiques, conseils municipaux, municipalités	2^{ème} bureau Police d'Etat, passeports Simon Leca (AS/ORA), Francis Miroglio (MUR/MLN)	3^{ème} bureau Naturalisations Chef de bureau : Louis Arnaud (Firmin Buckmaster)	4^{ème} bureau Carte d'identité des étrangers Chef de bureau : Victor Roux (Combat) Commis principal : Louis Marion (Brick, Cotre) Autres employés : Louise Bulot (FTPF), Jacques Beaumont (Phratricie), Pierre Léonetti (Abbé Blanc et ORA), Marie Petit (Abbé Blanc), Louis Toureilhès (Combat), Suzanne Vier (isolée)	Services inconnus mais sous les ordres d'Antoine Zattara : Pierre Bonelli (Combat, mort en déportation), Gaston Dreyfus (Combat, déporté).	1^{er} bureau Finances de l'Etat, contrôle des dépenses engagées, administration communale	2^{ème} bureau Budgets et comptes du département Chef de bureau : Charles Chouquet (Cotre) Employée : Charlotte Gibaud (Cotre)	3^{ème} bureau Communes, budgets et comptes	
3^{ème} division : Jeunesse, famille et santé			4^{ème} division : Affaires économiques			5^{ème} division : Travail et communications		
1^{er} bureau Jeunesse, éducation physique, sports, instruction publique, beaux-arts, monuments historiques Rédacteur principal : Jean Pradier (Combat)	2^{ème} bureau Aliénés, établissements publics d'assistance, bureaux de bienfaisance, caisses de crédit municipal, assistance à la famille, etc. Expéditionnaire : Micheline Hostache (Combat et Jean-Marie Buckmaster)	3^{ème} bureau Assistance médicale gratuite, assistance aux tuberculeux, sanatoriums, police médicale, etc. Commis adjoint : Jean Faur (Brick et Cotre)	1^{er} bureau Ravitaillement, cartes d'alimentation, rationnement, agriculture	2^{ème} bureau Commerce et industrie Auxiliaire : Roger-François Clapier (Abbé Blanc et AS)	3^{ème} bureau Production industrielle Commis principal : Marie Lesbois (Combat)	1^{er} bureau Transports publics, ponts-et-chaussées, pêche, chemins de fer, marine, chambre de commerce, docks, mines et carrière, etc. Chef de bureau : René Bouchon (Combat, Alliance, NAP, mort en déportation)	2^{ème} bureau Sociétés de secours mutuels, associations professionnelles de fonctionnaires, enseignement technique, etc. Chef de bureau : Pierre Nobili (Combat, déporté) Rédacteur principal : Fernand Monteil (ORA)	3^{ème} bureau Travail, allocations familiales, congés payés, etc.
Frédéric Roux (Combat)			Renée Costabel (Combat)			← ↔ En contact → A recruté		

¹ Nous avons reproduit ici l'organigramme du personnel de la Préfecture des Bouches-du-Rhône en 1942 en ne mentionnant que les membres de la Résistance et le nom de leur organisation. Certains membres avaient été révoqués avant 1942 et d'autres n'avaient pas encore été embauchés par les services préfectoraux. Société anonyme de l'Indicateur marseillais, 1942 *Indicateur marseillais. Guide de l'Administration et du Commerce*, Marseille, Société anonyme de l'Indicateur marseillais, 1942, p. 11-14. L'utilisation des archives de la Préfecture aurait certainement permis de compléter cet organigramme.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône était une préfecture départementale et régionale. Plusieurs préfets se succédèrent à ces deux postes¹. Jacques-Félix Bussière, né le 10 octobre 1895 à Paris dans le 10^{ème} arrondissement, était le fils d'un représentant en textile et d'une mère femme au foyer. Sa participation à la Première Guerre mondiale dans l'infanterie fut récompensée par l'attribution de la Légion d'honneur à titre militaire avec le grade d'officier et de la Croix de guerre (trois citations). Il se maria en 1924. Après une licence en droit, sa carrière de haut fonctionnaire débuta. En 1936, il devint préfet de Mayenne. Volontaire lors de la déclaration de la guerre, il fut décoré de nouveau de la Croix de guerre. Pour éviter d'être capturée par l'ennemi, son unité, le 45^{ème} Corps d'Armée, se réfugia en Suisse où il fut interné. Libéré, il reprit ses fonctions à la préfecture de Mayenne en décembre 1940 avant d'être nommé en Haute-Marne, dans le Loir-et-Cher, en 1942, à la préfecture régionale d'Orléans et enfin à Marseille. *« Sans doute, il préférerait n'avoir rien de commun avec un régime qu'il abhorre ; mais il pense qu'il est de son devoir d'obéir aux mots d'ordre de la Résistance et d'accepter un poste de Vichy pour servir la France. Il n'ignore rien, d'ailleurs, des dangers de sa mission ; il sait que ses fonctions ne lui permettront jamais de se dérober à une incessante surveillance. Mais Jacques-Félix Bussière accepte d'engager cette lutte sans espoir. Il a choisi son destin. [...]*

Dans les départements, puis les régions qu'il est successivement appelé à diriger [...], il mène de front, sans souci des risques, une activité administrative brillante et une action clandestine inlassable.

Aide aux prisonniers de guerre français évadés, surveillance des groupements pro-allemands qu'il réduit partout à l'impuissance, après discussions avec l'ennemi pour arracher la grâce des patriotes emprisonnés, appui accordé aux réseaux, obstruction à la Relève, aucune forme de la Résistance ne lui est étrangère.

¹ Le préfet de région était assisté par « " un préfet délégué", chargé de s'occuper, sous son autorité, des affaires propres du département de résidence ».

P. Barral, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », art. cit., p. 925.

Pierre Barral s'appuie sur la loi du 19 avril 1941 (JO, 22 avril, p. 1 722) et le décret du 18 juillet 1941 (JO, 26 juillet, p. 3 131).

Son département est cité au tableau d'honneur de la Radio anglaise, sa Préfecture sert d'asile à des résistants pourchassés¹. Il est surveillé, menacé. Aussi, lorsqu'en [février] 1944, nommé Préfet régional de Marseille, il accepte ce poste avec l'accord du Gouvernement d'Alger, il sait qu'il court un risque mortel. Mais il faut préparer le débarquement allié sur les côtes de Provence et Jacques-Félix Bussière ne se reconnaît pas le droit d'hésiter. Il redouble fébrilement son activité, annihile les polices auxiliaires de la Gestapo², sauve la Camargue de l'inondation projetée par l'ennemi dont il sabote les plans, multiplie ses contacts avec la France libre »³.

Le 14 mai 1944, la Gestapo l'arrêta. Transféré à Compiègne, il fut déporté le 15 juillet 1944 au camp de Neuengamme⁴. Le 3 mai 1945, les prisonniers, évacués par les SS sur plusieurs bateaux dans la baie de Lübeck, furent la cible des bombardements de l'aviation alliée. Jacques-Félix Bussière mourut noyé à bord du *Cap Arcona* coulé dans la baie de Lübeck. Il reçut la médaille de la Résistance en 1946 à titre posthume, le titre de déporté résistant et les mentions « *mort pour la France* » et « *mort en déportation* ». ⁵

L'analyse de la Préfecture pourrait être appliquée à d'autres administrations comme les mairies ou les PTT grâce aux indicateurs ou annuaires des grandes villes (Marseille, Aix-en-Provence ou Salon) qui indiquent le nom du personnel de chacune d'entre elles ou du moins, de leurs cadres. A Marseille, une étude par commissariat pour la police serait très intéressante, le NAP et le réseau Ajax ayant court-circuité à grande échelle cette administration.

¹ A Orléans, il cacha par exemple son ami Pierre Dejussieu « Pontcarral » avec lequel il avait combattu dans le 45^{ème} Corps d'armée en 1940. Devenu général en 1943, chef d'état-major national des FFI en janvier 1944, Pierre Dejussieu-Pontcarral a été élevé au titre de compagnon de la Libération.

² Il s'agit de la police auxiliaire du PPF dans le cadre de la recherche des réfractaires. Il obtint des autorités allemandes qu'elles renoncent à ce concours bénévole.

³ Texte paru dans *Le Mémorial des fonctionnaires du corps préfectoral morts au cours de la guerre 1939-1945*. Texte consulté dans :

21 P 432 078, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Jacques-Félix Bussière.

⁴ Il n'a pas été le seul préfet résistant. Son homologue du Vaucluse, Jean-Baptiste Benedetti, a été appréhendé le même jour à Avignon et il a été déporté le 30 juin 1944 à Flossenbürg puis Eisenberg.

⁵ 21 P 432 078, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Jacques-Félix Bussière.

R. Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 127.

La rédaction de certains rapports permet de percevoir entre les lignes les sentiments patriotiques de ces policiers. Le commissaire Henri Garapon, à Alès, était chargé d'une enquête à propos de tracts communistes dans laquelle dix personnes étaient mêlées. Son rapport du 5 mai 1942 est assez élogieux à propos de cette jeune militante communiste. *« La dernière protagoniste mais non des moindres est Josette Laurensen. Il convient de rappeler que cette jeune fille de 19 ans seulement fut arrêtée en novembre 1941 pour avoir porté un volumineux paquet de tracts chez le transporteur Dumas qui devait les conduire à Nîmes. Il fut trouvé sur elle une fausse carte d'identité. Interrogée minutieusement Laurensen ne voulut jamais avouer qui lui avait remis ces tracts, à qui elle les destinait, ni où avait été établie la fausse carte. Conduite au Martinet elle désigne un secrétaire de la Mairie qui lui aurait procuré cette pièce. L'examen des tampons de cette commune, la bonne foi du secrétaire, tout montre clairement que Laurensen mentait effrontément et l'enquête prouva en outre, que fiancée elle-même avec Roucaute¹, communiste en captivité, elle fréquentait assidument des milieux propagandistes et était elle-même une convaincue particulièrement obstinée et réticente. Déférée devant la Section spéciale du Tribunal Militaire de la XV^{ème} Division, elle fut acquittée et remise en liberté surveillée en mars 1942. Cette jeune fille reprit apparemment son travail habituel et il lui fut recommandé par les signataires du présent rapport de se tenir en dehors de toute activité clandestine. Il faut croire qu'elle ne suivit pas ces conseils puisque la déposition de X établit clairement qu'elle lui annonçait la venue des délégués du parti communiste, qu'elle connaissait les mots de passe et les signes distinctifs nécessaires pour rencontrer les responsables du PC en des rendez-vous qu'elle désignait. L'interrogatoire de Josette Laurensen n'a apporté aucun aveu, une confrontation avec X n'a pas plus fait confesser à cette jeune fille son activité, ni même le fait d'avoir rencontré X le dimanche 26 avril chez les amis Burdeau. Josette Laurensen est demeurée impassible devant les accusations de X comme devant les précisions et les exhortations de sa mère. [...] Josette Laurensen apparaît sous le même jour que dans l'affaire précédente. Toujours en contact avec les dirigeants ayant leur confiance, active, sérieuse, d'un courage étonnant chez une femme et d'un sang-froid qui serait admirable s'il était employé dans d'autres desseins, c'est une femme très*

¹ René Roucaute est devenu son époux après la guerre. Prisonnier de guerre rapatrié sanitaire, il entra dans la clandestinité à Lyon.

dangereuse qui n'est pas plutôt libérée qu'elle continue son œuvre souterraine »¹. Cette fois-ci, Josette Laurenson ne fut pas relâchée. Quelques jours plus tard, elle était transférée de la prison d'Alès aux Présentines à Marseille, puis aux Baumettes en novembre 1942, à la centrale de Rennes en février 1944 et au fort de Romainville le 6 juin 1944 d'où elle partit le 19 juin à destination de Sarrebrück, puis Ravensbrück et un de ses kommandos, dans une usine d'armement à Leipzig jusqu'à son évasion pendant les marches de la mort.

Le 27 septembre 1942, après la rédaction de ce rapport du 5 mai 1942, le commissaire stagiaire Henri Garapon fut révoqué. Membre de Combat, arrêté le 21 mai 1943, il était suspecté de recruter des communistes ou des « *terroristes* » et de faciliter la disparition des jeunes réfractaires au STO. Il fut libéré deux semaines plus tard pour être placé en résidence surveillée à Largentière le 5 juin. Il s'évada et poursuivit son action résistante dans la région Est du réseau Gallia comme agent P2 à partir du 1^{er} novembre 1943².

La Compagnie générale française des tramways (CGFT), à Marseille, est l'entreprise qui comptait le plus de résistants dans ses rangs devant la SNCF, sur l'ensemble du département. Au moins 249 traminots apportèrent leur soutien à la Résistance parmi lesquels 67,9% ont appartenu à l'AS/CFL³. Des groupes étaient formés dans chaque dépôt. Le responsable du groupe des Chartreux était Albert Chaix, « Jeannot Roulant », lui-même traminot, qui était placé sous l'autorité de Léon Chartier, « Braux »⁴, professeur de mathématiques au Collège technique, et d'Antoine Nanni, « commandant Xavier », commerçant. Albert Chaix créa l'école de sabotages des Chartreux et il instruisit les traminots aux managements des armes automatiques. Il « *organise le sabotage du matériel roulant transportant les ouvriers travaillant au mur*

¹ 1 W 304, AD Gard, Dossier d'interné administratif de Josette Laurenson.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Josette Roucaute née Laurenson.

² 1 W 301, AD Gard, Dossier d'interné administratif d'Henri Garapon.

GR 16 P 242 147, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Garapon.

³ Le dossier d'Albert Chaix indique que 283 traminots avaient incorporé le 1^{er} bataillon du 2^{ème} régiment de l'AS Combat.

GR 16 P 116 900, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Albert Chaix. Mémoire de proposition pour la rosette de la médaille de la Résistance.

⁴ N°51 du rapport Flora de la Gestapo de Marseille dans la liste des personnes identifiées mais non arrêtées.

de la plage ainsi que le matériel roulant transportant les matériaux de construction de l'Organisation Todt. Lors des grèves insurrectionnelles du 25 au 27 mai 1944, [il] dirige avec plusieurs groupes le cimentage des aiguillages des sorties du dépôt »¹. Retarder l'arrivée des travailleurs dans les usines qui travaillent pour l'Allemagne ralentit la production. Tous ces retards, parfois de quelques minutes seulement, accumulés sur des jours, des semaines ou des mois, espéraient gripper de manière plus ou moins importante la machine de guerre allemande.



Figure 24 : Albert Chaix, Léon Chartier et Antoine Nanni²

Ces quelques exemples montrent que la Résistance a recruté en fonction de ses besoins sans qu'on puisse savoir si ce sont ces personnes qui ont proposé leurs services à la lutte clandestine ou si elles ont été démarchées en premier.

Louis Aberlé, né le 27 octobre 1901 à Rotterdam, aux Pays-Bas, était cadre commercial d'entreprise, installé depuis 1930 à Marseille. Au début de la guerre, il était chef de service à la maison de transit Boutière Laffont. Sa haute fonction dans le commerce, sa connaissance de l'allemand et son réseau de relations expliquent les raisons pour lesquelles il a été contacté et recruté par la Résistance, en 1942, jusqu'à la Libération, tout en gardant une activité légale. La Résistance est venue vers lui car il

¹ GR 16 P 116 900, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Albert Chaix.

² Photographies issues de :

GR 16 P 116 900, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Albert Chaix.

GR 16 P 122 318, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Léon Chartier.

GR 16 P 439 761, SHD Vincennes, Dossier d'homologation d'Antoine Nanni.

présentait des atouts non négligeables et précieux dans le domaine du renseignement, voire du sabotage. Son organisation lui dicta ensuite ses choix puisque, par l'appui de l'un de ses amis dans la police et membre du même mouvement, Olivier Giuly, il devint chef de service de quai et des expéditions de la maison Schenker et Compagnie à Marseille qui travaillait alors uniquement pour les Allemands. Dans l'exercice de ses fonctions et maîtrisant la langue allemande, il rencontra des responsables de l'armée allemande et il transmit, aux responsables de la Résistance dans la police, les renseignements par l'intermédiaire d'Olivier Giuly qui avait été son contact pour entrer dans la Résistance au mouvement Combat et au réseau Jade Fitzroy¹. Ses activités consistaient à fournir des renseignements sur le pillage allemand en France et à saboter des expéditions à destination de l'Allemagne, surtout en retardant au maximum l'acheminement du matériel. Une attestation très circonstanciée d'Olivier Giuly, commissaire principal honoraire de la Sûreté nationale du port de Marseille précise les activités de Louis Aberlé :

« C'est ainsi qu'il ne procédait qu'avec une extrême lenteur à demander des wagons ou des chalands aux autorités allemandes, ne procéda pas à l'expédition de certains matériaux indispensables à l'industrie de guerre allemande, etc.

Ainsi, des moteurs de sous-marins, des alternateurs furent retenus de longs mois sur le Môle A du port de Marseille, de même qu'une turbine au Môle B.

600 tonnes de pièces détachées en grès pour la construction d'une usine allemande furent retenues pendant plusieurs mois chez Kuhlmann à la gare de Miramas et ce matériel ne fut jamais acheminé.

1 200 tonnes de pyrites restèrent à Port de Bouc, malgré que Monsieur Aberlé reçût des instructions formelles de les expédier au moins par chalands, si par fer impossible :

M. Aberlé signala aussi qu'une turbine de 90 tonnes devait quitter le port de Gênes par mer pour Marseille, d'où elle devait être réacheminée vers l'Allemagne. Ces

¹ Louis Aberlé n'a pas été homologué par les autorités militaires. Il a obtenu sa carte de CVR grâce à des attestations, ce qui explique pourquoi celles-ci sont si circonstanciées afin d'appuyer sa demande. Olivier Giuly a été homologué pour son appartenance au mouvement Combat. Même s'il mentionne être membre également du réseau Jade Fitzroy, il n'y a pas été homologué.

renseignements furent fournis à l'inspecteur Santarelli¹ et à Monsieur Giudicelli [François], qui les communiqua aussitôt à la Résistance. La turbine n'est pas parvenue à Marseille. [...]

Courant juin 1944 l'expédition d'un wagon groupage direct sur l'Allemagne, contenant des valises, caisses et divers avec des effets personnels et objets précieux appartenant à des membres de l'Armée allemande, de la Gestapo, de l'Office de Placement allemand, etc. Ce wagon avait une valeur de plusieurs millions de valeur déclarée. Il indiqua [...] le numéro du wagon et le train dans lequel le wagon fut incorporé. J'en informai immédiatement Monsieur Giudicelli ; quelques jours après, le train entier sautait en Avignon et rien ne fut retrouvé. Monsieur Aberlé devait passer en conseil de guerre allemand, mais sur intervention de son directeur, qui l'accompagna à la Gestapo et lequel fit passer la responsabilité sur la maison Schenker même, Monsieur Aberlé évita d'être fusillé pour sabotage. [...]

En 1944, la maison Schenker ayant été chargée de prendre en gérance le service roulage de l'organisation TODT/NSKK pour le Sud Est, Monsieur Aberlé fut pressenti par son patron pour assurer ce service. Monsieur Aberlé n'accepta ce poste qu'après en avoir avisé moi-même et Monsieur Giudicelli et après leur consentement. Il fut décidé qu'il fournirait toutes les indications utiles sur cette entreprise. Nanti de ces instructions, Monsieur Aberlé partit immédiatement en inspection pendant 3 ou 4 jours et visita les principaux centres Avignon, Brignoles, Toulon, Hyères, Antibes, St-Raphaël, Draguignan, Lorgues, Juan-les-Pins, Cannes. Dès son retour il me fournit un rapport très détaillé sur la situation générale de l'entreprise à savoir :

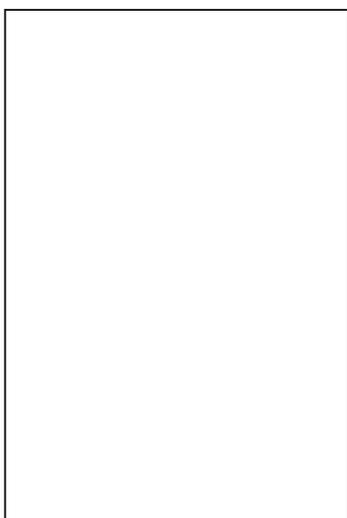
- 1) Nombre de camions en services (527),
- 2) Villes où ils se trouvaient,
- 3) Colonnes auxquelles ils appartenaient,
- 4) Adresse des garages,
- 5) Nombre des véhicules en état de marche dans chaque garage et nombre de ceux qui se trouvaient en réparation,
- 6) Ateliers de réparation, personnel, chauffeurs, mécaniciens etc., [...]

Monsieur Aberlé se déplaçait, en effet, continuellement, parlait couramment l'allemand et avait la confiance de l'Etat-major de l'Organisation Todt de son secteur.

¹ Etaient-ce Antoine Santarelli ou François Santarelli, tous deux inspecteurs de police, mais membres de l'ORA ou un autre Santarelli ?

Il put ainsi me signaler certains travaux d'ordre militaire, l'emplacement de batteries, de champs de mines, de barbelés, certains camouflages sur les routes, contactant des officiers put signaler l'état d'esprit de ceux-ci, leurs espoirs et leurs craintes, le mouvement des troupes et l'importance de celles-ci »¹.

Louis Aberlé a su profiter de son travail et de ses connaissances linguistiques pour assurer ses missions de résistants. Julia Pirotte, elle aussi, a su tirer parti de sa profession de photographe pour circuler plus librement dans la ville de Marseille occupée.



Julia Pirotte Diament, épouse Pirotte (Figure 25)², née le 20 août 1908 à Koneskowola près de Lublin, en Pologne, grandit dans une famille juive polonaise assez pauvre, son père était mineur. Avec son frère et sa sœur, elle était membre des jeunesses communistes. A 18 ans, elle a été emprisonnée pendant quatre ans. Elle quitta la Pologne en 1934 pour éviter d'être une fois de plus arrêtée. Elle étudia en Belgique et elle continua à militer notamment aux côtés des mineurs polonais de la région de Charleroi et elle participa aux mouvements de 1936, répercussions du Front populaire français. Elle épousa en 1935 le belge Jean Pirotte, militant syndicaliste de Bruxelles et devint citoyenne belge. Au chômage, elle fréquenta pendant deux ans l'école photographique de Bruxelles. Lors de l'invasion de la Belgique, son mari disparut, elle se réfugia en France où se trouvait sa sœur³. A Marseille, une usine d'aviation l'employa pendant deux mois, puis elle devint photographe de plage, avant d'être embauchée, en 1942, par l'hebdomadaire *Dimanche illustré*. Son engagement dans les FTP-MOI débuta le 1^{er} janvier 1943. Son laissez-passer de la rédaction lui servait pour ses tâches d'agent de liaison et ses photos

¹ 2 159 W 1, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Louis Aberlé. Carte délivrée en 1964.

² Autoportrait de Julia Pirotte à Marseille en 1942.

Musée de la Photographie de Charleroi, *Julia Pirotte, une photographe dans la Résistance*, Charleroi, Musée de la Photographie, 1994, p. 6.

³ Mindla Diament, membre des FTP-MOI, arrêtée lors d'un passage de la ligne de démarcation à Chalon-sur-Saône en juillet 1942 par la Gestapo, fusillée à la prison de Breslau le 24 août 1944.

permirent de fabriquer des faux papiers pour les résistants clandestins. Son métier de photographe l'accompagna jusque dans les combats de la Libération qu'elle fixa sur la pellicule comme l'attaque de la Préfecture et le défilé de la Libération. A l'automne 1945, elle gagna la Bulgarie avant de retourner en Pologne, en mars 1946, où elle a été reporter photographe pendant deux ans, avant de réaliser son rêve de devenir journaliste jusqu'en 1968. Elle couvrit le Congrès mondial des intellectuels pour la Paix de 1948 à Wrocław. Elle s'est remariée après la guerre avec un économiste polonais, Jefim Sokolski, qui décéda en 1974. Elle a obtenu la carte de CVR en 1979 alors qu'elle vivait à Varsovie. Ses photos ont été exposées à New York en 1983 et le Musée de la Photographie de Charleroi lui consacra une rétrospective en 1994, quelques années avant son décès survenu en 2000¹.

Au hasard de la lecture des dossiers de CVR, quelques professions inattendues ont surgi inopinément. La chanteuse Marie Dalmazzo épouse Jalabert, connue sous le pseudonyme de « La Palma », était membre du mouvement Combat comme son mari. Arrêtée par la Gestapo à Marseille le 17 mai 1943, emprisonnée à Saint-Pierre et aux Baumettes, elle chantait pour soutenir le moral de ses codétenues. Elle fut relâchée un an plus tard, en mai 1944².

Adolphe Deschamps était boxeur professionnel et agent du réseau Firmin Buckmaster et de l'ORA dans les Bouches-du-Rhône. Blessé lors de l'attaque allemande contre le maquis du Plan-d'Aups, il fut amputé d'un bras³. François Blanchard était, lui aussi, boxeur professionnel et il adhéra à l'AS d'Avignon. Sa salle de boxe servait de lieu de réunion et de cours pour le maniement des armes

¹ 2 159 W 361, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Julia Pirotte.

M. Amar, « Julia Pirotte, photographe de Résistance », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, octobre-décembre 1995, p. 152-154.

K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, op. cit., p. 46.

Musée de la Photographie de Charleroi, *Julia Pirotte, une photographe dans la Résistance*, op. cit., 104 p.

J. Pirotte, « Marseille occupée et libérée », *Le Photographe*, n°1360, mai 1979, p. 78-83.

F. Thébaud, « Julia Pirotte, une photographe dans la Résistance, Musée de la photographie, Charleroi, 1994 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°5 (en ligne), 1997.

² 2 159 W 133, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Marie Dalmazzo.

21 P 575 563, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Marie Jalabert Dalmazzo.

GR 16 P 155 307, Dossier d'homologation des services de Marie Dalmazzo épouse Jalabert.

³ 2 159 W 145, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Adolphe Deschamps.

automatiques. Il participa à des sabotages et aux combats de la Libération d'Avignon¹. Le coureur cycliste Louis Ramos est mort pour la France, lors des combats de la Libération de Marseille, le 23 août 1944².

Le parcours le plus connu est celui de l'acteur Robert Lynen, *Poil de Carotte* dans le film de Julien Duvivier, en 1932, ou Rémy dans *Sans famille* du réalisateur Marc Allégret en 1934. Robert Lynen était agent du réseau Alliance. Marie-Madeleine Fourcade a raconté dans ses mémoires un entretien qu'elle avait eu avec lui.

« *Je l'avais surnommé "l'Aiglon". " Ce sera le plus beau rôle de ma vie, m'avait-il dit. Vous comprenez, madame, contrairement aux autres, j'ai pour moi la chance d'être connu, je peux passer partout. Poil de Carotte, agent secret ! Cela fera pouffer de rire. Envoyez-moi convoyer les postes. Justement j'ai un contrat de théâtre dont je ne sais que faire, vous allez voir à quoi sert un comédien. Donnez-moi tout le matériel que vous voudrez. Je l'entortillerai dans mes vêtements de scène dont j'ai de pleines malles. Ils n'ouvrent jamais. " Perroquet lui confia quatre émetteurs qui passèrent la ligne sans histoire »³. La Gestapo l'appréhenda le 7 février 1943 à Cassis. Interné à la prison Saint-Pierre à Marseille, à Fresnes et à Compiègne avant d'être transféré dans des prisons allemandes, il fut fusillé à Karlsruhe, le 1^{er} avril 1944, à l'âge de 23 ans⁴. Plusieurs lieux de mémoire rappellent son souvenir.*

¹ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de François Blanchard. GR 16 P 53 218, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de François Blanchard. Il avait perdu un combat contre Marcel Cerdan à Marseille le 22 juin 1941 d'après le site officiel de Marcel Cerdan, consulté le 24 juillet 2018. <http://www.marcelcerdan.com/3.aspx?sr=20>

² 2 159 W 374, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Louis Ramos. GR 16 P 499 120, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Louis Ramos. Il ne contient qu'une page. 21 P 139 591, DAVCC Caen, Dossier de décès de Louis Ramos.

³ M.-M. Fourcade, *L'Arche de Noé, op. cit.*, tome I, p. 276

⁴ 2 530 W 304, AD Paris, Dossier de demande de la carte de CVR de Robert Lynen. GR 16 P 381 165, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Robert Lynen. 21 P 263 950, DAVCC Caen, Dossier de décès de Robert Lynen.

F. Charles, *Vie et mort de Poil de Carotte. Robert Lynen acteur et résistant 1920-1944*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2002.

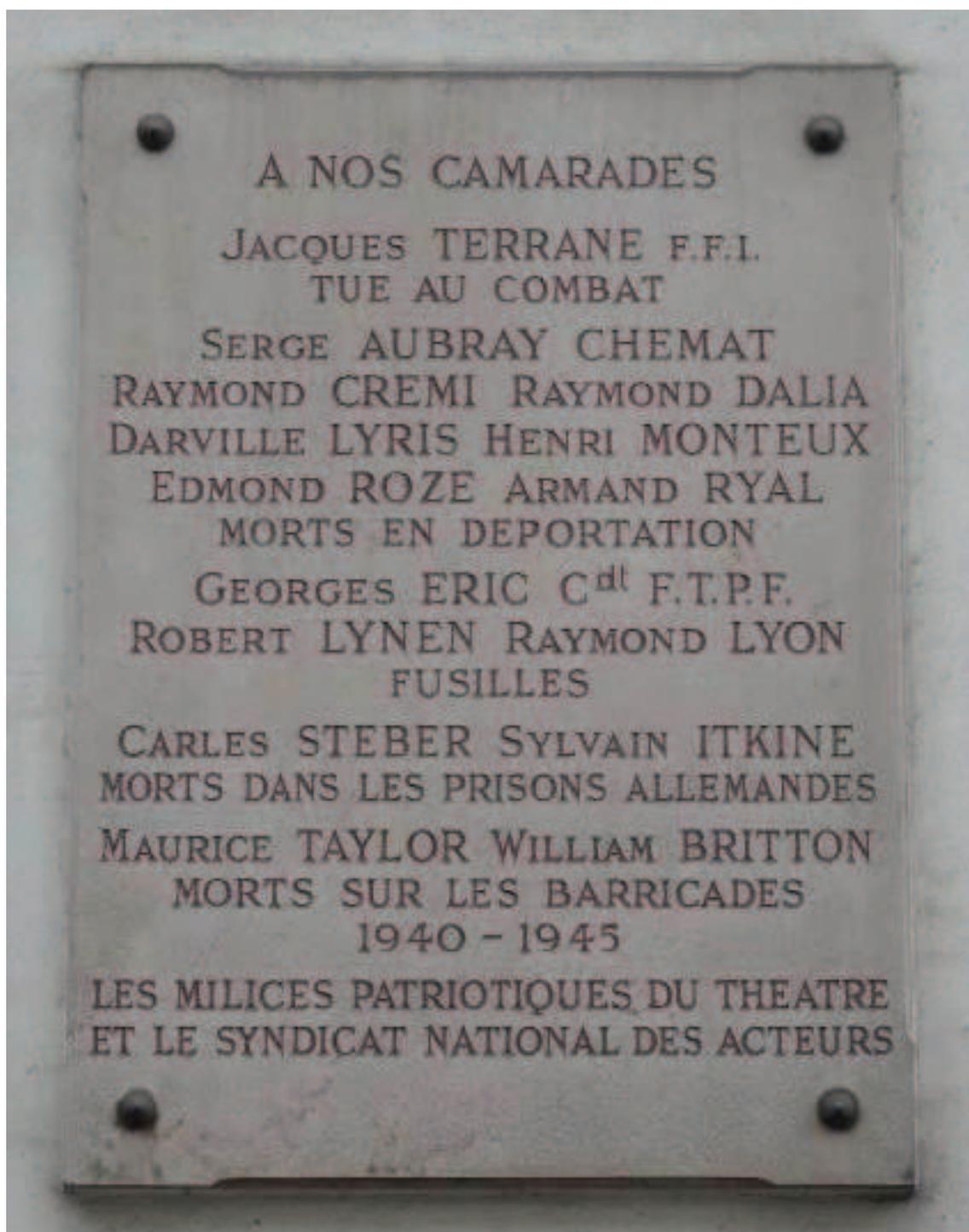


Figure 26 : Plaque apposée en face du théâtre des Bouffes parisiens à Paris

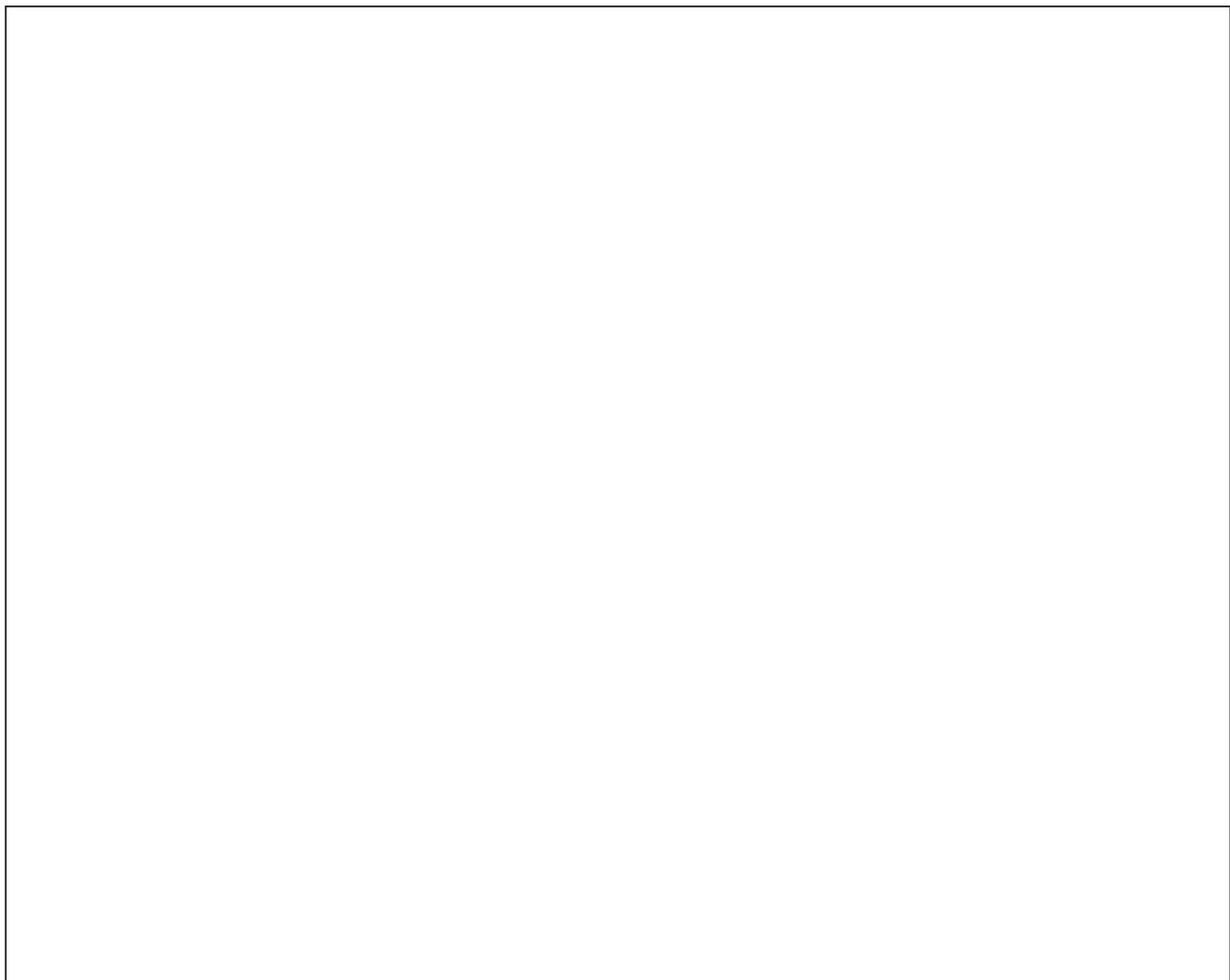


Figure 27 : Monument pour les acteurs morts pour la France à la Comédie française à Paris

Dans le Gard, les principaux pôles d'emplois représentaient un quart de la population active des résistants comme dans les Bouches-du-Rhône, tandis que dans le Vaucluse, ces secteurs n'équivalaient qu'à 8,5% de la population active des résistants. Beaucoup moins d'entreprises ou d'administrations étaient concernées par une forte concentration de résistants. Trois secteurs se dégagent plus particulièrement dans ces deux départements, les PTT, la SNCF et les mines.

Tableau 30 : Entreprises ou administrations dans le Gard abritant un noyau de résistants assez important

Entreprises ou administrations	Villes	Résistants¹	% de la pop. active des résistants
Usine de produits chimiques	Salindres	5	0,4%
Société des Tubes	Bessèges	6 ²	0,4%
Forges de Tamaris	Alès	7	0,5%
Préfecture du Gard	Nîmes	8	0,6%
PTT	Toutes communes	34	2,4%
SNCF	Toutes communes	72	5,1%
Mines	Toutes communes	240	17,1%
Total	-	372	26,5%

Tableau 31 : Entreprises ou administrations dans le Vaucluse abritant un noyau de résistants assez important

Entreprises ou administrations	Villes	Résistants³	% de la pop. active des résistants
Mairie	Avignon	7	0,4%
PTT	Toutes communes	39	2,1%
SNCF	Tout le département	115	6%
Total	-	161	8,5%

Les mineurs ont constitué un maillon fort de la chaîne résistante du fait des mouvements de grèves, mais aussi pour l'armement des organisations de la Résistance. Les mineurs les plus actifs étaient ceux du Gard (au moins 240 résistants) devant ceux

¹ Valeurs minimales.

² Six ouvriers travaillèrent dans cette entreprise pendant la guerre et cinq autres la quittèrent au moment du STO pour aller travailler aux mines de Bessèges.

³ Valeurs minimales.

des Bouches-du-Rhône (au moins 115). Certains mineurs résistants ont été des ravitailleurs et d'autres, à la fois des ravitailleurs et des saboteurs. Les premiers volaient de la dynamite, des mèches et des détonateurs et les faisaient passer aux groupes de Résistance comme Ange Alvarez et son frère Amador, mineurs à Alès. Dans leur cas, ces explosifs ont été utilisés par l'équipe FTPF de Nîmes qui était en relation avec les FTPF d'Alès qui les livraient aux guérilleros espagnols¹.

Les seconds dérobaient les explosifs le jour, pour accomplir leurs actions la nuit en faisant sauter des transformateurs, des lignes à haute tension, des voies ferrées, etc. Des mineurs espagnols ont participé à ces actions comme Saturnino Gurumeta.

« La consigne diffusée par l'Union nationale espagnole vis-à-vis de l'occupant était : " Travaillez moins et pire, sabotez plus et mieux ". Dans la région, la plupart d'entre nous étions employés comme ouvriers ou manœuvres à l'usine ou à la mine.

Si nous avions voulu, dès les premiers jours de la défaite, nous aurions tout détruit, notamment les puits de charbon. Mais il fallait non pas détruire mais saboter seulement, pour empêcher la production pendant une semaine ou quinze jours. Sinon, que serait-il advenu des milliers de mineurs qui travaillaient entre Molières, Bessèges, La Grand-Combe, Rochessadoule et dans tout le reste du bassin ? Le gouvernement de Vichy aurait alors sans doute expédié en Allemagne les mineurs sans travail, en commençant par les étrangers.

Pourtant, il fallait agir pour ralentir une production essentiellement destinée à l'Allemagne nazie. D'où, les sabotages limités et parfaitement ciblés. Par exemple, nous faisions sauter un transformateur alimentant en électricité les installations de lavage. Ce n'est que vers la fin que les opérations ont pris de l'envergure.

N'oublions pas non plus que, dès le début, notre travail à la mine nous a permis de nous approvisionner en explosifs en vue de sabotages à l'extérieur. En effet, nous

¹ Interview de Monsieur Ange Alvarez, 75 ans, le 19 octobre 2001 à Saint-Christol-lès-Alès. Manuscrit des mémoires de Monsieur Ricardo Samitier, p. 29.
A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1969, p. 61-62.

avons toute la dynamite et autant d'amorces que nous voulions. Or, il était aisé, lorsque nous devons faire une explosion comportant vingt ou trente trous avec un kilo de dynamite pour chaque trou, de n'en mettre que six cents grammes... Le surplus, nous le mettions dans nos musettes et nous le sortions en fin de journées »¹.

D'autres corps de métiers auraient mérité d'être traités, mais des exemples moins connus ont été privilégiés plutôt que la Résistance des cheminots, des PTT, des instituteurs ou des policiers, secteurs bien étudiés par l'historiographie. Sur ces deux derniers points, il y aurait la possibilité de mener une recherche approfondie car des dossiers personnels des agents de la police (brigadiers, inspecteurs, commissaires, etc.) et des instituteurs ont été versés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Un recoupement par commissariat ou par école serait alors certainement réalisable². La Résistance des médecins et des professionnels de la justice offre d'autres pistes à exploiter.

Avant d'en terminer avec les professions des résistants, intéressons-nous à deux catégories, un peu spéciales, la pègre dans la Résistance et les agents doubles. La ville de Marseille jouit encore aujourd'hui d'une réputation sulfureuse concernant les trafics

¹ Témoignage de Saturnino Gurumeta dans H. Mauran, *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, op. cit., p. 194-195.

² Une cote correspond à un dossier individuel.

11 W 1 à 55, AD BDR, Dossiers du personnel de police après fin de fonctions : conservation en échantillon des dossiers commençant par B et T, ainsi que des dossiers des agents décédés, radiés, révoqués ou démissionnaires entre 1940-1950.

12 W 1 à 27, AD BDR, Dossiers du personnel de police après fin de fonctions : conservation en échantillon des dossiers commençant par B et T, ainsi que des dossiers des agents décédés, radiés, révoqués ou démissionnaires entre 1940-1946. Agents ayant cessé leurs fonctions entre 1932 et 1951.

13 W 1 à 169, AD BDR, Dossiers du personnel de police après fin de fonctions : conservation en échantillon des dossiers commençant par B et T, ainsi que des dossiers des agents décédés, radiés, révoqués ou démissionnaires entre 1940-1946. Agents ayant cessé leurs fonctions entre 1940 et 1953.

14 W 1 à 99, AD BDR, Dossiers du personnel de police après fin de fonctions entre 1940 et 1956. La date indiquée comme date de fin est celle de l'année de naissance la plus récente. Tri non terminé.

Les dossiers des instituteurs ne seront communicables qu'en 2023 ou plus (50 ans après la clôture du dossier).

127 W 148 à 302, AD BDR, Dossiers individuels du personnel de l'Education nationale né avant 1914 : instituteurs, institutrices, professeurs du second degré. Date d'année de fin 1973.

128 W 1 à 330, AD BDR, Dossiers individuels du personnel de l'Education nationale né avant 1914 : instituteurs, institutrices, professeurs du second degré. Date d'année de fin 1974.

129 W 1 à 92, AD BDR, Dossiers individuels du personnel de l'Education nationale née entre 1886 et 1945 : instituteurs et institutrices. Date d'année de fin 1976.

130 W 1 à 69, AD BDR, Dossiers individuels du personnel de l'Education nationale née entre 1886 et 1945 : instituteurs et institutrices. Date d'année de fin 1976.

en tous genres et les règlements de compte. Cette mauvaise réputation est un lourd fardeau à porter pour la cité phocéenne depuis des décennies. Dans les années 1930, les patrons du milieu marseillais étaient Paul Carbone et François Spirito. Ils laissèrent les frères Guérini, deux Corses originaires de Calenzana¹, se faire progressivement une place dans ce paysage interlope. Cohabitaient, ainsi, à la fin des années 1930, un véritable empire d'un côté, et un petit domaine de l'autre qui ne demandait qu'à prospérer. Si Paul Carbone et François Spirito collaborèrent avec les Allemands, notamment par opportunisme², les frères Guérini, Antoine et Barthélémy, dit « Mémé », refusèrent de se compromettre, ils étaient *Mafieux mais patriotes*³.

« Chaque famille du milieu continue d'être fidèle à son protecteur. [Simon] Sabiani incarne la collaboration au cours de la période, même une collaboration assez ultra, et donc Carbone et Spirito le suivent. Les Guérini, ayant servi d'agents électoraux au parti socialiste avant la guerre, en réalité vont se retrouver concernés par cette Résistance socialiste, d'autant que l'une des idées de Gaston Defferre, c'est de ne pas laisser la Résistance armée aux communistes. C'est pour ça qu'il va chercher à fonder des milices socialistes, des milices armées. Evidemment, il va se servir des Guérini pour mener une action armée contre les Allemands »⁴.

A y regarder de plus près, faire appel à des spécialistes de l'illégalité et des trafics s'avérait être très intéressant pour des organisations de la Résistance elles-mêmes clandestines, dans l'illégalité la plus complète vis-à-vis du régime de Vichy et de la Wehrmacht et qui manquaient d'expérience dans la matière. Lire dans le dossier de CVR d'un membre du milieu qu'il a fourni à des personnes traquées des faux papiers et de fausses cartes d'identité ne paraît finalement pas si surprenant que cela, voire logique puisque cela faisait partie de ses compétences professionnelles.

¹ Voir *supra* l'étude sur le village de Calenzana à propos de l'origine des résistants.

² François Spirito prit la fuite à l'étranger lorsqu'il sentit que la situation tournait mal. Paul Carbone a été tué dans un accident de train saboté par les résistants le 16 décembre 1943.

³ F. Reinhardt, *Mafieux mais patriotes : 1935-1945. Les origines de la French Connection*, Hikari Films, 2014, 67 minutes.

⁴ Intervention de Fabrice Grenard in F. Reinhardt, *Mafieux mais patriotes : 1935-1945. Les origines de la French Connection*, *op. cit.*

« Antoine continuera à gérer les bars en évitant d'irriter Carbone and Co. De son côté, Mémé s'enrôlera dans la Résistance. Si Antoine fait parfois semblant de pactiser, la mine triste, avec l'occupant, c'est pour mieux couvrir Mémé et le renseigner. D'ailleurs, plusieurs membres de l'armée allemande termineront leur existence enterrés dans une de ses caves de bar. [...]

Grâce aux relations dont il dispose à la préfecture de police et même chez certains acolytes de Carbone, Antoine essaye de savoir quels sont ceux qui vont être prochainement arrêtés. Les listes sont souvent longues. Juifs, gaullistes, francs-maçons sont la cible quotidienne de la Gestapo et des collabos. Mémé, fort de ces renseignements, met en place des dispositions pour prévenir les personnes visées et leur conseiller de fuir. Il en cachera dans toutes les affaires de la famille, dans les caves, les cabarets, même dans les appartements privés des filles, assumant tous les risques. Mémé était loin d'imaginer avant-guerre que les Corses qu'il plaçait à la mairie et dans les administrations pour ses affaires peu recommandables finiraient par servir le bien et non la filouterie. De toute façon, les Guerini faisaient peur et il n'était question pour personne de refuser les services demandés »¹.

Barthélémy Guérini était proche des milieux socialistes. Les dossiers administratifs compulsés contiennent des attestations indiquant qu'il travailla pour le réseau Brutus de Gaston Defferre, pour les Milices socialistes et pour l'ORA de Marseille. C'est cette dernière organisation qui ressort dans son dossier de demande de la carte de CVR comme dans celui de son frère Antoine. A la Libération, Barthélémy Guérini a été décoré de la Croix de guerre avec étoile d'argent².

Repérer ces « mafieux patriotes » dans les dossiers de CVR est difficile, ceux-ci se déclarant le plus souvent « commerçants ». Au-delà de l'exemple célèbre des frères

¹ M.-F. Guerini, *La Saga Guerini*, Paris, Flammarion, 2003, p. 44-45.

² Son frère Pierre n'a pas de carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône mais il possédait un CAFFI pour les Milices socialistes du secteur de Marseille du 1^{er} avril 1944 au 31 août 1944.

GR 16 P 275 182, SHD Vincennes, Dossier rejeté d'homologation FFI de Barthélémy Guérini.

2 159 W 217, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Barthélémy Guérini. Il a obtenu la carte de CVR en 1960.

2 159 W 217, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Antoine Guérini. Il a obtenu la carte de CVR en 1960.

Guérini, comment remonter la filière corse ? Quelques pistes ont été explorées et quatre autres mafieux ont été identifiés dans les dossiers. L'un d'entre eux a appartenu à la French Connection à la fin des années 1960, mais faisait-il déjà partie du Milieu pendant la guerre ?¹

Pour le second personnage, la question se pose différemment. Monsieur X², commerçant de son état, possède un CAFFI pour son action dans l'ORA secteur de Marseille du 31 mars 1944 au 31 août 1944³. Interpellé le 30 avril 1941 en Corse par la gendarmerie, il fut ensuite interné à Fort Barraux, près de Chambéry, puis à Sisteron jusqu'à sa libération le 12 mars 1944. Prétextant qu'il était déjà dans la Résistance en Corse avant son arrestation, il demanda à être reconnu interné résistant. Cependant, ce titre d'interné résistant lui est refusé car « *l'activité de M. X a toujours été dirigée vers le proxénétisme* »⁴. Ces services de Résistance ultérieurs n'étaient pas remis en cause mais son interpellation en 1941 semblait être liée à d'autres affaires illégales.

Un autre personnage était membre de l'ORA du secteur d'Aix-en-Provence homologué à partir du 1^{er} mars 1944, détenteur de la carte de CVR en 1959⁵. Le dernier exemple de membre du Milieu était Noël Renucci, frère de Joseph Renucci, agent P1 du réseau Jade Fitzroy, fut homologué à compter du 1^{er} mars 1943 et récipiendaire de la carte de CVR en 1954⁶.

Ainsi, cinq ou six membres du Milieu marseillais ont été identifiés. Nous sommes loin de la « *légende du maquis noir* » regroupant une centaine de personnes⁷. Sans percevoir la portée réelle de l'action du milieu, nous pouvons supposer que ses hommes étaient expérimentés dans le maniement des armes, dans la confection de faux papiers, dans l'hébergement de personnes recherchées ou dans les trafics forts utiles

¹ 2 159 W 455, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR. Dossier accepté.

² Cette personne ayant été suspectée de proxénétisme, nous garderons son identité confidentielle.

³ Monsieur X a obtenu la carte de CVR en 1957.

2 159 W 363, Dossier de demande de la carte de CVR de monsieur X.

⁴ DAVCC Caen, Dossier non coté de rejet d'interné résistant de monsieur X.

⁵ 2 159 W 310, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR.

⁶ 2 159 W 379, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Noël Renucci.

⁷ F. Reinhardt, *Mafieux mais patriotes : 1935-1945. Les origines de la French Connection*, op. cit.

M.-F. Guérini, *La Saga Guérini*, Paris, Flammarion, 2003, p. 47.

pour le ravitaillement en armes et en vivres et qu'ils étaient certainement plus nombreux que la poignée retrouvée, ce que laisse sous-entendre Jean Garcin dans ses souvenirs.

« A Marseille, une grande partie du milieu de l'époque plongea dans cette misérable collaboration. Mais, à côté des Spirito, des Laffont ou autres Carbone, il en fut d'autres qui, au contraire, se placèrent à nos côtés et furent, malgré leur appartenance au monde du délit ou du crime, des patriotes exceptionnels. En donner les noms, même après un demi-siècle, ne m'est pas permis. Ce serait dénoncer du même coup leurs tares et leurs passés chargés. Certains sont encore là. D'autres ont aujourd'hui des enfants ou des petits-enfants médecins, avocats ou fonctionnaires »¹.

L'ouvrage de Jacques Follorou et Vincent Nouzille sur les parrains corses a permis d'identifier sept autres personnes du Milieu marseillais dans la Résistance dont deux n'ont rejoint la pègre qu'après la guerre². Pour les cinq autres résistants, le lien avec le Milieu pendant la guerre n'est pas établi avec certitude. Étaient-ils résistants parce qu'ils étaient des hommes de main des « *mafieux patriotes* » ou sont-ils devenus mafieux après avoir été au contact des « *mafieux patriotes* » dans la Résistance, ce qui noua des liens durables ? Ou ont-ils été séduits par la transgression que représenta la Résistance ?

L'examen des agents doubles est autrement plus problématique. Pour ceux qui s'étaient engagés dans les SOL, la Milice ou la Gestapo sur ordre de leur chef dans la Résistance, la question est vite réglée, cette action était même clairement mentionnée dans leurs dossiers leur attribuant le titre de résistant.

Paul Champomier était né le 12 octobre 1905 à Espinasse dans le Puy-de-Dôme. Il était directeur commercial dans une entreprise de pneumatiques et il avait adhéré au mouvement Combat. En accord avec son chef direct, il avait infiltré les SOL, ce qui a été confirmé par une attestation de Maurice Chevance. Il a été arrêté le 26 février 1943 à Marseille par la Gestapo, détenu dans cette ville à la prison Saint-Pierre et ensuite à

¹ J. Garcin, *Nous étions des terroristes*, op. cit., p. 76.

² J. Follorou, V. Nouzille, *Les Parrains corses*, Paris, Fayard, 2004, 573 p.

Compiègne, puis transféré, le 11 septembre 1943, à la forteresse d'Eisenberg jusqu'à sa libération le 7 mai 1945¹.



Robert Francisque (Figure 28)² était né le 4 décembre 1906 à Saïgon en Indochine où son père était agent de police. Ancien sous-officier de carrière, il était l'intendant du château de Malérargues, à Thoiras dans le Gard, et le chef militaire du maquis de Lasalle. Parallèlement, il s'engagea dans la Milice et il devint l'adjoint du chef départemental. Cet agent double récupérait de la sorte des renseignements précieux sur les résistants recherchés, en assumant pleinement les risques

encourus. Croyant secourir un agent américain parachuté, il tomba dans un piège d'agents de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg qui l'abattirent le 10 mai 1944 à Malérargues. Il fut reconnu « *mort pour la France* »³.

Jean Lacipieras, infiltré dans la Gestapo, a raconté son aventure dans *Au carrefour de la trahison*. « *Je suis entré dans la Gestapo, sur l'ordre de mes chefs de l'Armée secrète. J'ai porté, comme un cilice, l'uniforme à la tête de mort. J'ai ainsi consenti le suprême sacrifice, plus grand que celui de la vie. Je l'ai fait le front haut, prenant ma part de la honte de la défaite. J'ai connu le fond de la bassesse humaine. J'ai vécu avec la pègre des délateurs, traîtres et tortionnaires. Pire que cela, je les ai commandés ; ils ont été " mes hommes " »⁴.*

¹ DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Paul Champomier.

² 159 W 104, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Paul Champomier.

³ Photographie de Robert Francisque issue des archives privées d'Aimé Vielzeuf reproduite dans la notice biographique de Robert Francisque.

M. Vézilier, « Francisque Robert dit " Le Noir " » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

⁴ DAVCC Caen, Dossier de décès de Robert Francisque.

Il n'y a pas dans le Gard de dossier de demande de la carte de CVR à son nom.

M. Vézilier, « Francisque Robert dit " Le Noir " » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 151-193.

⁴ J. Lacipieras, *Au carrefour de la trahison*, Paris, édité par l'auteur, 1950, p. 9-10.

Une autre version a été publiée plus récemment *Comment j'ai infiltré la Gestapo. Mémoires d'un agent double*, Villers-sur-Mer, Pierre de Taillac, 2017.

Il était né le 28 février 1914 à Tulle en Corrèze. Prisonnier de guerre évadé, « le capitaine Ludovic » était, à partir du mois de juin 1942, un agent de renseignements de l'Armée secrète dans la région R3 à Toulouse, à Tarbes et enfin à Nîmes. Ses supérieurs lui demandèrent de rejoindre d'abord la LVF, puis la Gestapo. Le responsable de la LVF dans le département de la Haute-Garonne était son ancien capitaine de la campagne 1939-1940, qui lui proposa le poste d'adjoint départemental. Fernand Chilon « commandant Bernon » dans l'AS de la région R3, lui conseilla d'accepter la proposition. Jean Lacipieras y officia du 1^{er} janvier au 28 février 1943 avant de rejoindre le service des gardes des communications à Tarbes. Sa mission de renseignements se poursuivit jusqu'à son départ pour Nîmes où il se plaça sous les ordres de Bernard Bonnafous, « le commandant Richard ». Le 23 avril 1944, il se fit engager par la Gestapo de Nîmes qui l'envoya en stage à Paris, à la caserne Mortier. Profitant de cette formation, il se procura la liste et les adresses des Français ayant fait un stage dans cette caserne, rétribués par la Gestapo, qu'il transmit ensuite à son chef. Sa formation terminée, la Gestapo l'affecta à Nîmes comme chef de groupe adjoint au chef de la police spéciale allemande. La citation accompagnant l'attribution de la Croix de guerre avec palme en 1948 fait état de cette allégeance.

« Lacipieras Jean – commandant – des Forces françaises de l'Intérieur –

Officier FFI de haute valeur et d'un courage remarquable, est entré par ordre dans les services de renseignements ennemis. Grâce à ses qualités de décisions a exécuté quatre agents allemands, et a décapité la direction de la Gestapo à Nîmes. Arrêté¹ et torturé s'est évadé du convoi² qui l'amenait en Allemagne. Grièvement blessé au cours de cette dernière opération a repris sa place au combat dès sa guérison »³.

¹ Le 17 juin 1944, tentant de passer en Espagne, il a été interpellé par la police de Vichy à Revel dans la Haute-Garonne et livré à la Gestapo de Toulouse. Emprisonné à la prison militaire de Toulouse, à Nîmes, aux Baumettes à Marseille et de nouveau à Nîmes. Il fut condamné à mort par un tribunal militaire allemand à Nîmes, le 6 août 1944, condamnation différée à cause du Débarquement en Provence.

² Le convoi a été bombardé par l'aviation alliée à Aramon dans le Gard, grièvement blessé en prenant la fuite, il reçut les derniers sacrements à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon avant d'être opéré.

³ GR 16 P 326 961, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Jean Lacipieras.

« J'estime que Lacipieras nous a toujours tenu au courant de son activité et ne peut être nullement suspecté du fait de ses rapports avec l'ennemi ou des traîtres français »¹.

Une fois rétabli, l'état-major FFI à Nîmes le nomma capitaine, attaché à la cour martiale de justice de cette ville. Chargé d'identifier ses anciens collègues de la Gestapo, il témoigna lors des procès des gestapistes de Nîmes. Il fut ensuite commissaire spécial à la Préfecture du Gard du 15 juin 1945 jusqu'à sa démission le 1^{er} octobre 1945. Ses services FFI n'ont pas été homologués, mais le titre d'interné résistant lui a été accordé pour la période du 17 juin au 17 août 1944. Il participa à la campagne d'Indochine du 1^{er} février 1952 au 20 novembre 1954 et à la guerre d'Algérie du 30 octobre 1955 au 15 avril 1958. Il fut par la suite vice-consul de France à Bamako au Mali. Il est décédé le 26 septembre 2001 à Lagardelle-sur-Lèze en Haute-Garonne².

Ces trois exemples ne laissent planer aucun doute sur leur qualité de résistant. Les deux suivants sont très problématiques et ils vont être présentés dans l'ordre chronologique de nos recherches afin de comprendre le cheminement et la résolution de cette affaire. Les noms de ces personnes sont mentionnés ici, mais ils seront effacés dans les versions publiées. Tout a commencé avec le dossier de demande de la carte de CVR de R..... B.....³. Cet inspecteur de police de Marseille était membre des MUR. Dans ses faits d'armes, il déclarait qu'il avait fait évader Jean Gemähling de la prison Chave en février 1943, qu'il avait fourni des renseignements et de faux-papiers pour des officiers alliés parachutés et aidé des réfractaires. Cependant, sa demande de carte de CVR avait été rejetée en 1961. Jean Gemähling étant une figure connue de la Résistance, comment se faisait-il que quelqu'un qui l'avait aidé à s'enfuir ne fut pas reconnu CVR ? La tentation était grande de l'incorporer dans notre échantillon. A cause ou grâce à lui, l'élargissement de l'échantillon ne fut ouvert qu'avec une extrême

¹ GR 16 P 326 961, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Jean Lacipieras. Attestation datant du 18 mai 1947 du lieutenant-colonel Chauillac, ancien chef régional de l'Armée secrète pour la région R3-Montpellier, ancien chef d'état-major de la 16^{ème} région militaire à Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, officier de la Résistance.

² Il a obtenu la carte de CVR en 1959 dans les Alpes-Maritimes. Dossier non consulté.

GR 16 P 326 961, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Jean Lacipieras.

J. Lacipieras, *Au carrefour de la trahison*, Paris, édité par l'auteur, 1950, p. 9-10.

P. Miannay, *Dictionnaire des agents doubles dans la Résistance*, Paris, Le Cherche Midi, 2005, p. 169.

³ 2 159 W 48, AD BDR, Dossier rejeté de la demande de la carte de CVR de R..... B.....

parcimonie à des personnes n'ayant aucun justificatif, mais dont l'authenticité des actions était de notoriété publique ou paraissait indubitable (Francis Leenhardt, l'abbé Krebs, les antifascistes allemands¹, etc.). Toutes les personnes dont le dossier a été rejeté n'ont pas été intégrées dans la base de données sauf si le refus était consécutif à une durée d'engagement inférieure à 90 jours, mais justifiée par des certificats nationaux.

Parallèlement à la compulsions des dossiers de carte de CVR des Bouches-du-Rhône, nous menions de front les recherches à la DAVCC de Caen. En établissant les listes de dossiers d'internés et de déportés à rechercher à Caen, nous avons passé au crible le rapport Flora de la Gestapo de Marseille. Aux numéros 86 et 87 de la première partie du rapport² c'est-à-dire la partie relative aux personnes ayant été appréhendées dans le cadre de l'affaire Flora, deux contre-agents étaient signalés.

« 86°- B..... R....., Gabriel, Léon, français, marié, catholique, né le 19/9/1904 à Malzeville – M. & M. – inspecteur de la Sûreté à Marseille – domicilié 6 rue Edmond Dantès à Marseille. S'est présenté volontairement au service le 13 mai 1943 – alias Henry, auxiliaire de " Combat " et " NAP ". A présent employé comme agent au service sous le n°137.

87°- L..... H....., français, marié, catholique, né le 1/11/1913 à Avignon – Inspecteur de police et sous-chef de la Police judiciaire à Marseille domicilié 6 rue Edmond Dantès à Marseille – s'est présenté volontairement au service le 13 mai 1943 – alias Raymond, auxiliaire de Combat et NAP. A présent employé comme agent au service sous le n° Me 136 »³.

R..... B..... et H..... L....., dont nous parlerons plus loin, étaient deux des cinq contre-agents de la Gestapo cités dans le rapport Flora, des résistants qui avaient été retournés et qui apparemment étaient passés au service de la Gestapo. En lisant ces

¹ Pour lesquels, il était quasiment vain de trouver un dossier quelconque et pis encore un dossier homologué à cause de leur décès au combat ou de leur retour en Allemagne après la guerre. Les rares antifascistes Allemands restés vivre en France n'ont, la plupart du temps, rien demandé comme reconnaissance officielle.

² 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora.

³ 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora.

quelques lignes, tout s'éclaircissait ou plutôt s'assombrissait. R..... B..... n'avait pas de services homologués dans les cartons du SHD de Vincennes, mais à ce même centre d'archives sont conservés des documents sur la Gestapo marseillaise¹. La DGER a établi en janvier 1946 un document intitulé *Notice de C.E. Les agents des services spéciaux allemands en France pendant l'occupation. Volume II. Fascicule 14. Les agents du SD Marseille*. Les deux policiers figurent dans cette liste d'agents.



Figure 29 : Extraits de la *Notice de C.E. Les agents des services spéciaux allemands en France pendant l'occupation. Volume II. Fascicule 14. Les agents du SD Marseille*²

Guillaume Vieira cite trois fois R..... B..... et H..... L..... dans sa thèse de doctorat, en reprenant les informations du rapport Flora¹, confirmant les informations

¹ GR 28 P 7 95, SHD Vincennes, DGER, Section spéciale Allemagne 1934-1953. KdS Marseille. 1944-1951.

² GR 28 P 7 95, SHD Vincennes, KdS Marseille. 1944-1951. *Notice de C.E. Les agents des services spéciaux allemands en France pendant l'occupation. Volume II. Fascicule 14. Les agents du SD Marseille*, p. 37, 93.

déjà rassemblées. Sans dérogation demandée pour consulter les archives concernant l'épuration, il était impossible d'aller plus loin. Nous savions que les archives judiciaires de la période de la guerre avaient été déclassifiées par l'arrêté du 24 décembre 2015, mais nous pensions que l'épuration n'était pas concernée. Les archivistes des Bouches-du-Rhône nous apprirent la possibilité d'avoir accès librement à cette source. Le dossier du procès du chef de la Gestapo marseillaise, Ernst Dunker, a été étudié. Dans celui-ci figurait le procès-verbal d'un interrogatoire où il était questionné sur R..... B..... et H..... L.....², ce qui nous fit comprendre que la justice enquêtait sur eux dans l'affaire comme le stipulait l'en-tête de cette pièce « *Hardy René, B..... R....., Multon Jean, inculpés d'intelligence avec l'ennemi* ».

Une procédure judiciaire était donc ouverte contre R..... B..... et certainement H..... L..... Deux dossiers sont répertoriés à leur nom aux archives départementales de Marseille. Nous avons enfin la réponse à toutes nos questions. Une procédure sur R..... B..... a été instruite pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* ». Son dossier est classé dans les dossiers de non-lieux de la cour de justice de Marseille. Plus de 400 pages présentent les divers rapports, interrogatoires, confrontations, etc.³ L'abandon des poursuites n'a sûrement pas apaisé les tensions liées à cette affaire d'où le rejet de sa demande de carte de CVR quelques années plus tard.

En réalité, l'affaire B..... met également en cause son confrère policier, H..... L..... En effet, un lien a été établi entre d'un côté, B..... et L....., et de l'autre, le rapport Flora de la Gestapo. H..... L..... avait été muté quelques jours après les arrestations massives marseillaises à Gap, puis à Alès. Il était un résistant gardois fusillé au puits de Célas par des membres de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg d'Alès. Il fallait dissiper tous les doutes ou toutes les questions non pas pour le dossier rejeté de R..... B....., mais pour celui d'interné résistant d'H..... L.....

¹ G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 433,435, 447, 471.

² 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Procès-verbal de l'interrogatoire d'Ernst Dunker par l'inspecteur principal Hervé Cosquer le 12 mai 1945.

³ 56 W 14, AD BDR, Dossiers de non-lieux de la cour de justice de Marseille. Personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de commerce avec l'ennemi en temps de guerre. 1944-1946. Dossier de R..... B.....

La première vérification fut de consulter l'ouvrage de référence sur l'histoire des exécutions du puits de Célas, *Terreur en Cévenne* d'Aimé Vielzeuf. Le nom d'H..... L..... était bien inscrit sur la liste des victimes située dans l'annexe 2 et son histoire dans le Gard était relatée dans le livre¹. Rien n'était dit sur son passé marseillais. Comme les autres résistants fusillés dans la commune de Servas, son nom avait été intégré à notre échantillon même si ses ayants-droits n'avaient pas fait de demande de la carte de CVR dans le Gard². Son dossier faisait partie des photographies classées par nom de famille, non encore exploitées, prises à la DAVCC de Caen. Son dossier de décès porte la mention « *mort pour la France* » et un autre dossier a été instruit favorablement pour lui attribuer le titre d'interné résistant en 1956³. Rien ne fait allusion à ses démêlés avec la Gestapo à Marseille. Seul son parcours de résistant dans le Gard est évoqué. Il avait été arrêté le 5 juillet 1944 par les Waffen SS (en réalité la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg) stationnés à Alès et fusillé quelques jours plus tard. La Croix de guerre avec étoile d'argent lui avait été accordée le 26 juillet 1947. Des résistants gardois reconnus attestaient de ses actions dans le département. La mention d'un CAFFI « *MUR-CFL Gard* » était inscrite sur la feuille d'examen du dossier d'interné-résistant. Son dossier est assez classique sans aucune polémique. Par acquis de conscience, le listing des CAFFI de la région militaire a été vérifié et il avait effectivement un CAFFI dans l'unité AS/CFL d'Alès pour la période du 1^{er} janvier 1943⁴ au 5 juillet 1944 et il avait été homologué avec le grade de sous-lieutenant⁵. Sa biographie dans le CD-Rom de l'AERI est assez complète et retrace son itinéraire de son commissariat de Toulon à celui de Marseille, de Gap et d'Alès sans aucune allusion suspecte⁶.

¹ A. Vielzeuf, *Terreur en Cévenne*, *op. cit.*, p. 82, 143, 155.

² H..... L..... était marié et père de quatre enfants.

³ 21 P 362 480, DAVCC Caen, Dossier de décès d'H..... L.....
21 P 585 812, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant d'H..... L.....

⁴ A cette date-là, il n'était pas encore à Alès.

⁵ Ce listing a été établi à partir de deux sources :

2 159 W 471 à 473, AD BDR, Résistants FFI du département des Bouches-du-Rhône homologués en 1952 : registres. Le titre du document est trompeur, ces registres portent sur l'ensemble de la région militaire.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Dossier du Gard. Listes des CAFFI attribuées dans le département du Gard.

⁶ A. Bruguierolle, L. Pichon, J. Brès, F. Sugier, « Trois patriotes victimes du Puits de Célas : Eugène Bertrand, H..... L....., Louis Zilai » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, *op. cit.*

Son dossier d'homologation FFI a été demandé lors d'une visite ultérieure au SHD de Vincennes. Son CAFFI y figure bien, « *NAP MUR CFL Gard du 1/1/1943 au 5/7/1944* ». La mention Gard pour le début de l'année 1943 est erronée puisqu'à ce moment-là, il était encore en poste à Toulon ou à peine arrivé à Marseille, mais il n'est pas le premier résistant ayant déménagé pendant la guerre pour qui la localisation géographique manque de précision.

La dernière pièce manquante était son dossier judiciaire. Comme dans le cas de R..... B....., une procédure avait été ouverte contre lui pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* ». Son dossier a bénéficié d'un non-lieu. Peu de pièces y figurent, une dizaine de pages à côté des 400 pages de celui de l'autre policier. Sa fiche d'immatriculation à la section VI NI du SD de Marseille a été jointe au dossier comme c'était le cas dans celui de R..... B.....¹.

Les dossiers de non-lieux dataient de la période 1944-1946, l'homologation FFI d'H..... L..... a été entérinée le 23 février 1951, donc après l'abandon des charges retenues contre lui². Le CAFFI a été délivré le 5 mars 1951 et le titre d'interné résistant en 1956. L'attribution du CAFFI a été validée par la commission régionale dans laquelle figurait un représentant de l'AS, lui-même arrêté et déporté à la suite de l'affaire Flora. Chronologiquement, on peut observer l'emboîtement des faits et penser que la reconnaissance de la qualité de résistant l'a lavé de tout soupçon. A l'automne 2017, sa biographie a été mise en ligne sur le site du dictionnaire des fusillés, aucune allusion à l'affaire Flora n'y est mentionnée³.

Seul l'ouvrage récent de Luc Rudolph⁴ sur les policiers dans la Résistance nous éclaire un peu plus et conclut cette affaire. « *B..... voit les représentants des services allemands à plusieurs reprises, leur remet quelques dossiers très expurgés, puis*

¹ 56 W 68, AD BDR, Dossiers de non-lieux de la cour de justice de Marseille. Personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de commerce avec l'ennemi en temps de guerre. 1944-1946. Dossier d'H..... L.....

² Le non-lieu a-t-il été prononcé parce qu'il était décédé ? Dans la même affaire, R..... B....., toujours vivant après la guerre, a bénéficié lui aussi d'un non-lieu.

³ J. Brès, L. Pichon, « L..... H..... », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 26 juillet 2018.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article195985>

⁴ Luc Rudolph a occupé de très hautes fonctions dans la police.

comprend la gravité de ses actes, même couverts par un officier supérieur de la Résistance¹, et se fait muter à Orange, où il œuvre à nouveau pour la Résistance. [...] B..... est mis à la retraite d'office en 1947² après avoir été acquitté : sa trahison provisoire n'a généré la chute d'aucun agent. De tous les témoignages, il résulte qu'il fut un vrai résistant, hors son bref faux-pas ; il n'est cependant pas connu du Bureau Résistance, où son ami H..... L..... a un dossier. Il en résulte que, comme B....., son collègue s'est vite ressaisi et a repris sa place dans les rangs de la Résistance sans guère avoir provoqué de dégâts au sein des MUR ou du NAP, auxquels il appartient. [...] Comme B....., il décide de quitter Marseille après leur valse-hésitation résistante : L..... obtient le poste de sous-chef de la Sûreté à Gap, puis à Alès, où il emménage avec sa femme et ses quatre jeunes enfants. Il rejoint les rangs de la Résistance locale comme agents de renseignements et transporteur d'armes. Détecté par les services allemands, il est arrêté le 5 juillet 1944 par les SS, alors qu'avec quatre amis il est en train de créer un maquis au mont Bouquet, il est enfermé au fort Vauban. Il n'en sera extrait le 7 que pour être victime d'un des massacres perpétrés par ces troupes »³. Finalement, en suivant l'ordre des procédures judiciaires et administratives concernant H..... L....., l'homologation de ses services dans la Résistance et l'attribution du titre d'interné résistant confirment que sa qualité de résistant a été reconnue, malgré ce double-jeu ambigu parce qu'il n'est vu que d'un seul côté, le côté allemand.

Ce long examen des catégories socioprofessionnelles a souligné la grande diversité du recrutement de la Résistance. Les classes populaires étaient numériquement les plus nombreuses. Toutefois, cette analyse a mis en valeur sur les classes moyennes sont mieux représentées que les classes populaires eu égard à leur poids dans la population active de 1936. « *Le caractère interclassiste de la Résistance est attesté par*

¹ « *Le colonel Boisseaux, désireux d'infiltrer un agent auprès des Allemands* », note de Luc Rudolph.

L. Rudolph, *Policiers contre policiers. Une Résistance oubliée : la police 1940-45*, volume II, Paris, Spe Militaria, 2015, p. 371-372.

² Un dossier est conservé aux archives départementales mais il n'a pas été consulté.

13 W 19, AD BDR, Dossiers du personnel de police après fin de fonctions : conservation en échantillon des dossiers commençant par B et T, ainsi que des dossiers des agents décédés, radiés, révoqués ou démissionnaires entre 1940-1946. Agents ayant cessé leurs fonctions entre 1940 et 1953. Dossier de R..... B.....

³ L. Rudolph, *Policiers contre policiers. Une Résistance oubliée : la police 1940-45*, volume II, *op. cit.*, p. 371-372.

la représentation variée des catégories sociales dont aucune n'est véritablement absente. Mais, si toutes y ont participé, elles l'ont fait dans des organisations, sous des formes et à des niveaux de responsabilité différents »¹ et également selon des temporalités différentes.

Dans les trois départements, les classes populaires sont moins présentes dans la population active des premiers résistants (engagés entre juin 1940 et février 1943) que dans l'ensemble de la population active des résistants. De juin 1940 à février 1943, période de naissance de la Résistance, les paysans sont deux fois moins nombreux dans la Résistance que sur toute la durée du conflit (4,3% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 7,2% dans le Gard, 18,5% dans le Vaucluse et 6,7% dans la région). La classe ouvrière est moins engagée au début de la guerre que par la suite. En revanche, les classes moyennes et supérieures sont largement surreprésentées aux temps premiers de la Résistance au vu de leur participation globale à la Résistance et de leur poids dans la population active de 1936. A ses débuts, la Résistance a recruté des personnes d'expérience capables d'exprimer leur potentiel dans le renseignement, l'évasion ou dans la rédaction et la diffusion de la propagande.

*« Deux formes d'action prédominent dans les débuts de la Résistance, la propagande et le renseignement. Les groupes qui les pratiquent sont ceux qui se développent le plus et se dotent d'organisations structurées, les réseaux et les mouvements. Pour le renseignement, on cherche les informations militaires, politiques et économiques sur le dispositif, les moyens et la stratégie de l'occupant ou de Vichy là où elles sont : dans les villes. On les trouve par ceux qui y ont accès : les militaires, les cadres de l'industrie et des services publics (administration, SNCF, PTT) et l'on ne s'étonnera pas de voir ces groupes sociaux sur-représentés dans la sociologie des réseaux »*².

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 29.

² *Ibid.*, p. 25.

Tableau 32 : Professions des résistants pendant la guerre

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	% total	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	% total	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	% total	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	% total
Agriculteurs et ouvriers agricoles ¹	4,3%	9,3%	8%	7,4%	7,2%	18,1%	10,8%	14,3%	18,5%	34,8%	22,5%	31%	6,7%	17,1%	10,7%	13,5%
Pêcheurs	0,2%	0,5%	0%	0,3%	0%	0,2%	0%	0,1%	0,3%	0,1%	2,5%	0,2%	0,1%	0,3%	0,3%	0,3%
Ouvriers	28,9%	39,1%	63,4%	36,2%	33,6%	42,7%	59%	41,9%	19,5%	28,7%	32,5%	26,8%	28,2%	37%	58,1%	35,1%
Artisans et commerçants	9,6%	8,2%	4,6%	8,6%	13,8%	6,7%	1,2%	8,5%	21,5%	12,1%	20%	14,3%	11,9%	9%	5,7%	9,8%
Employés de commerce et d'industrie	13%	7,4%	6,9%	9,5%	9,5%	5,1%	1,2%	6,1%	9,0%	5,5%	2,5%	6,1%	12%	6,6%	4,7%	8,2%
Fonction publique dont	27,8%	24,3%	9,1%	24,9%	20,4%	15,5%	3,6%	15,8%	13,1%	10,8%	5%	11%	24,8%	19,5%	7%	20,5%
Police	6,9%	8,5%	4%	7,6%	2,9%	3,3%	3,6%	3,2%	1,3%	1,8%	0%	1,6%	5,6%	6%	3,4%	5,6%
Hauts fonctionnaires	1,9%	0,6%	0%	1,1%	1,1%	0,9%	0%	0,9%	1%	0,6%	0%	0,8%	1,8%	0,6%	0%	1%
Enseignement	2,9%	1,3%	0%	1,8%	4,6%	2,7%	0%	2,9%	2,6%	1,8%	0%	1,8%	3,1%	1,7%	0%	2%
Militaires dont	7,1%	6,9%	5,1%	7%	7,5%	8,4%	19,3%	8,5%	10,8%	6,5%	12,5%	7,6%	7,7%	7%	10,1%	7,3%
Gendarmes	0,8%	1,2%	0,6%	1%	1,7%	2,3%	8,4%	2,6%	4,9%	1,3%	7,5%	2,3%	1,5%	1,4%	3,7%	1,5%
Professions libérales dont	3,6%	1,2%	1,7%	2,2%	4,6%	1,9%	0%	2,8%	5,1%	0,6%	0%	1,6%	4%	1,2%	1%	2,1%
Religieux	0,7	0,1%	0%	0,3%	1,4%	0,5%	0%	0,7%	1,3%	0,1%	0%	0,3%	0,9%	0,1%	0%	0,4%
Cadres supérieurs	5,4%	3,1%	1,1%	4%	3,4%	1,6%	1,2%	1,9%	2,3%	1%	2,5%	1,4%	4,7%	2,3%	1,3%	3,1%
Total	100%	100%	100%	100%												

¹ Il n'a pas été possible de distinguer les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

De la création du STO au Débarquement de Normandie, au moment où les formations armées urbaines ou les maquis se développèrent le plus, les ouvriers et les paysans entrèrent massivement en Résistance. La Résistance, qui jusque-là ne s'adressait pas ou peu aux paysans dans ses tracts¹, qui ne percevait pas l'apport que cette catégorie socioprofessionnelle pouvait lui apporter, réalisa, tout à coup, toute son importance puisque « *le développement des maquis [...] ruralisa l'armée des ombres* »². La paysannerie fournit alors un nombre élevé de recrues derrière les ouvriers dans Gard et dans les Bouches-du-Rhône (respectivement 18,1% et 9,3% des recrues étaient des agriculteurs entre le mois de février 1943 et le 6 juin 1944). Elle fut le premier pourvoyeur d'éléments nouveaux devant toutes les autres catégories socioprofessionnelles dans le Vaucluse (34,8% des engagés sur cette période). Elle alimenta, guida et hébergea les maquisards sur ses terres. Elle devint les yeux et les oreilles de la Résistance dans le milieu rural.

Les paysans rejoignant le maquis pouvaient choisir leur destination, mais la plupart du temps, s'ils trouvaient refuge dans le maquis voisin ou s'ils apportaient leur soutien à l'unité installée clandestinement dans les bois ou dans les montagnes de la commune ou à proximité, alors, on peut dire que c'est la Résistance qui est venue à eux³. Le paysan qui ravitaillait des combattants réfugiés dans les montagnes ne parcourait pas en général cinquante ou cent kilomètres pour apporter des victuailles au maquis qui lui convenait. Il ne l'aurait, d'ailleurs, peut-être pas fait ou cela n'aurait pas été prudent. Il ne se disait sûrement pas qu'il préférerait alimenter un maquis FTPF plutôt qu'un maquis de l'ORA ou de l'AS et même leur dénomination ou leur distinction ne lui était peut-être pas familière. Quand le maquis était dirigé par des personnes originaires de son village ou vivant dans les alentours, comme le pasteur Olivès ou le pasteur Gillier, l'aide était naturelle par respect pour ces personnalités, par amitié ou par sympathie, certainement plus que par conviction politique ou religieuse. La solidarité villageoise joua un rôle indéniable. On aidait, par exemple, les jeunes gars du pays qui

¹ F. Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », art. cit., p. 26.

² O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit., p. 416.

³ R. Lesage, « L'engagement des paysans dans la Résistance : l'exemple du Pas-de-Calais » in R. Vandenbussche (dir.), *L'engagement dans la Résistance (France du Nord-Belgique)*, Villeneuve-d'Ascq, IRHIS (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest », n°33), 2003 [en ligne], mis en ligne le 15 octobre 2012, consulté le 16 août 2017.

étaient cachés ou qui avaient pris le maquis pour ne pas partir au STO. Il existait un sentiment d'identification avec ces jeunes qui étaient ou auraient pu être un fils, un frère, un cousin, un proche, etc. Cette opposition au régime n'était pas anonyme, désincarnée, désintéressée, elle avait un objectif précis, une identité, le nom et le visage d'un ami ou d'une connaissance qu'il fallait soutenir. Et même dans le cas de l'assistance apportée aux Juifs ayant trouvé refuge dans les Cévennes, cette identification était toujours présente parce qu'il y avait une certaine corrélation entre la traque menée par le gouvernement de Vichy contre les Juifs et les souvenirs douloureux des guerres de religion qui résonnaient encore dans le cœur et l'âme de ces Cévenols. Il était beaucoup plus facile d'apporter son soutien sur des distances courtes, le plus souvent à pied, en arpentant quelques sentiers déserts, en promenant son troupeau ou quelques bêtes pour servir d'alibi, et non pas par des routes communales à la vue de tous, des dénonciateurs et des forces de répression. L'opération passait ainsi inaperçue et elle pouvait être reproduite régulièrement sans alerter les curieux. Elle nécessitait de bien connaître les environs, telle était la faculté des paysans locaux qui avaient la science du terrain même s'ils avaient rarement la science des livres. L'avantage du terrain ne s'apprenait pas dans les livres, les cartes ne répertoriaient pas tous les chemins et l'expérience du vécu et des traditions ancestrales était inestimable pour la lutte clandestine dans ce contexte de guérilla. Proximité et solidarité furent les bases du recrutement ou de l'entrée en Résistance spontanée des paysans.

Entre l'instauration du STO et le Débarquement de Normandie, les ouvriers et les paysans ont fourni près de la moitié des nouvelles recrues des Bouches-du-Rhône et de la région, et plus de 60% dans le Gard et dans le Vaucluse, même si cela reste inférieur à leur place dans la population active départementale de 1936.

Après le 6 juin 1944, on connaît rarement la profession des derniers résistants engagés¹. Toutefois, les ouvriers demeurent les plus nombreux dans les ralliements tardifs (63,4% dans les Bouches-du-Rhône, 59% dans le Gard, 58,1% dans la région et 32,5% dans le Vaucluse). A noter que des militaires dans le Gard, le Vaucluse et la

¹ Seulement 175 dans les Bouches-du-Rhône, 83 dans le Gard, 40 dans le Vaucluse et 298 dans la région.

région désertèrent leur caserne et gagnèrent le maquis avec leurs armes (maquis Aigoual-Cévennes ou ORA Corps francs des Ardennes, entre autres).

La chronologie de la guerre a fortement influencé le recrutement socioprofessionnel de la Résistance. *« Au total, tous les milieux participèrent au combat, ce qui construit la résistance comme un phénomène interclassiste échappant à tout déterminisme social. Dans le même temps, cette participation demeura inégale. Elle reflétait la diversité des attentes, des traditions, des savoir-faire, voire des intérêts qui animaient les classes sociales tout en traduisant le positionnement idéologique politique auquel l'Etat français et l'occupant allemand les assignaient. [...] Interclassiste dans sa masse, l'armée des ombres fut donc socialement polarisée dans ses organisations »*¹. Tel est l'enjeu de l'exposé suivant.

b) La sociologie selon le type d'organisation

Les réseaux, les mouvements ou les formations armées n'usaient pas des mêmes moyens de combat. Ils avaient des stratégies propres, des modes d'action divergents et des moyens financiers, humains ou matériels différents selon leur taille, leur réseau de sociabilité, les aides qu'ils recevaient de l'extérieur de la France métropolitaine, etc. Cinq critères ont été retenus pour comparer les FFC, les FFI et la RIF : le rapport hommes-femmes, l'âge des résistants, leur date d'engagement, leur statut matrimonial et leur profession. Les doubles appartenances sont comptabilisées dans chaque catégorie. Les résistants isolés, trop peu nombreux, ont été laissés de côté.

Les femmes

Les réseaux et les mouvements ont accordé une plus large place aux femmes que celle qu'elles occupent de manière générale dans la Résistance de la région (12% de femmes dans les FFC, 15,2% dans la RIF contre 8,2% pour l'ensemble des résistants de la région). Dans les Alpes-Maritimes, la part des femmes dans les FFC est très proche

¹ O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 416.

de ces résultats (13,7% de femmes)¹. Les mouvements ont recruté des femmes pour des missions de rédaction ou de diffusion de la presse clandestine, d'hébergement ou de lieu de réunion. Les réseaux avaient besoin en particulier d'agents de liaison ou de secrétaires. Les femmes qui avaient un emploi occupaient parfois des postes dans des administrations de la fonction publique ou de secrétaires ou d'ouvrières dans des entreprises travaillant pour l'Allemagne. Elles devenaient de la sorte de potentiels agents de renseignements même si le relevé de plans exigeait plus de savoir-faire. De telles actions nécessitaient moins de technicité que les formations armées dans lesquelles le maniement des armes était quasi exclusivement réservé aux hommes, à une époque où les femmes n'étaient pas admises comme soldats dans l'armée. Au sein de la Grande Muette, les seules femmes présentes occupaient des postes administratifs ou des fonctions dans le domaine sanitaire et social (assistante sociale, infirmière). Les FFI reproduisirent cette distinction et les rares femmes FFI accomplirent plus des activités de logistique que de combat. Cette répartition sexuée des tâches est nettement visible puisque la proportion des femmes FFI correspondait à moins de 5% des effectifs alors que la proportion est multipliée facilement par deux, si ce n'est plus, dans les mouvements et les réseaux.

Tableau 33 : Rapport hommes-femmes selon le type d'organisation

Départements	Types d'organisation ²	Hommes		Femmes		Total	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
BDR	FFC	1 888	88,3%	250	11,7%	2 138	100%
	FFI	6 375	95,1%	328	4,9%	6 703	100%
	RIF	776	85,2%	135	14,8%	911	100%
	Ensemble de l'échantillon³	8 574	92,7%	674	7,3%	9 248	100%
Gard	FFC	209	84,6%	38	15,4%	247	100%
	FFI	2 053	96,8%	67	3,2%	2 120	100%
	RIF	392	82,4%	84	17,6%	476	100%
	Ensemble de l'échantillon	2 516	93,5%	175	6,5%	2 691	100%
Vaucluse	FFC	502	88,5%	65	11,5%	567	100%
	FFI	2 664	95,7%	119	4,3%	2 783	100%
	RIF	153	90%	17	10%	170	100%
	Ensemble de l'échantillon	3 149	94,4%	188	5,6%	3 337	100%
Région	FFC	2 599	88%	353	12%	2 952	100%
	FFI	11 092	95,6%	514	4,4%	11 606	100%
	RIF	1 321	84,8%	236	15,2%	1 557	100%
	Ensemble de l'échantillon	14 239	93,2%	1 037	6,8%	15 276	100%

¹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 59.

² Un résistant ayant appartenu à plusieurs réseaux n'est compté qu'une seule fois. En revanche, s'il a adhéré à un réseau et à un mouvement, il est comptabilisé une fois dans les FFC et une fois dans la RIF.

³ Rappel du calcul réalisé dans la première partie, calcul sur l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 34 : Age des résistants selon le type d'organisation

Classes d'âge	BDR						Gard						Vaucluse						Région					
	FFC		FFI		RIF		FFC		FFI		RIF		FFC		FFI		RIF		FFC		FFI		RIF	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0-9 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,2	1	0,04	0	0	1	0,04	1	0,01	0	0
10-14 ans	7	0,3	30	0,5	1	0,1	0	0	6	0,3	1	0,2	2	0,4	24	0,9	0	0	9	0,3	60	0,5	2	0,1
15-19 ans	109	5,3	981	14,8	96	10,8	19	8,5	400	19,8	54	12,4	37	7,1	464	17	9	5,6	165	5,9	1 845	16,2	159	10,7
20-29 ans	550	26,6	1 834	27,6	249	28,1	57	25,6	938	46,5	117	26,8	30	5,8	1 009	36,9	41	25,6	637	22,7	3 781	33,2	407	27,4
30-39 ans	745	36,1	2 130	32,1	281	31,7	78	35	406	20,1	118	27	313	60,2	751	27,4	59	36,9	1 136	40,5	3 287	28,8	458	30,9
40-49 ans	498	24,1	1 370	20,6	218	24,6	48	21,5	219	10,8	109	24,9	110	21,2	382	14	37	23,1	656	23,4	1 971	17,3	364	24,5
50-59 ans	136	6,6	263	4,0	37	4,2	17	7,6	48	2,4	36	8,2	20	3,8	91	3,3	12	7,5	173	6,2	402	3,5	85	5,7
60-69 ans	18	0,9	31	0,5	4	0,5	4	1,8	1	0	1	0,2	6	1,2	15	0,5	2	1,3	28	1	47	0,4	7	0,5
70 ans et plus	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,2	1	0,2	0	0	0	0	2	0,1	1	0,01	1	0,1
Total	2 064	100	6 639	100	886	100%	223	100	2 019	100	437	100	520	100	2 737	100	160	100	2 807	100	11 395	100	1 483	100
Age moyen	35 ans		32 ans		33 ans		34 ans		27 ans		33 ans		33 ans		29 ans		35 ans		34 ans		30 ans		33 ans	
Age moyen total	32 ans						28 ans						30 ans						31 ans					

L'âge

Les FFI étaient les résistants les plus jeunes, ils avaient en moyenne 27 ans au moment de leur engagement dans le Gard, 29 ans dans le Vaucluse, 30 ans dans la région et 32 ans dans les Bouches-du-Rhône. Les deux tiers des FFI du Gard avaient moins de 30 ans lors de leur entrée dans la Résistance. Dans les deux départements limitrophes, cette proportion baisse, un peu plus de la moitié des FFI vauclusiens n'avaient pas atteint les 30 ans (54,73%) et seulement 43% pour les FFI des Bouches-du-Rhône. La jeunesse des résistants du Gard, mise en lumière dans le chapitre 1 de cette partie, est le fait des FFI, beaucoup moins âgés et plus nombreux que les membres des réseaux et des mouvements. La maturité des combattants des Bouches-du-Rhône se confirme : plus de la moitié des FFI étaient des trentenaires ou plus. Ces trentenaires étaient la classe d'âge la plus importante au sein des FFI de ce département (32,1% des effectifs). Dans le Gard et le Vaucluse, les vingtenaires étaient en première position (46,5% et 36,9% des engagés dans les FFI). « *Lors des défilés de la Libération, les Français sont surpris par la jeunesse de ces FFI, qu'ils surnomment affectueusement – et parfois ironiquement – les " fifis " »*¹.

Les mouvements et les réseaux ont recruté des personnes plus aguerries puisque la moyenne d'âge de leurs membres est supérieure à la moyenne d'âge totale des résistants de ces départements. Ils ont engrangé l'expérience de femmes ou d'hommes d'âge mûr qui avaient en général un à deux ans de plus que les FFI dans les Bouches-du-Rhône, quatre à six ans de plus dans le Vaucluse et cinq à six ans de plus dans le Gard. Ces écarts sont très importants. Les trentenaires constituent la classe d'âge la plus prépondérante, de 27 à 60,2% des adhérents des réseaux et des mouvements selon les départements. Cette maturité des FFC a été constatée également dans les dossiers de CVR des Alpes-Maritimes (36% des agents des FFC étaient des trentenaires)², dans ceux de la Loire (39,1% des FFC étaient des trentenaires avec une moyenne d'âge de 35

¹ F. Marcot, « Forces françaises de l'intérieur » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 186.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit. p. 479.

ans)¹ et en Ille-et-Vilaine où entre la moitié et les deux tiers des membres des réseaux de renseignement et d'évasion ont plus de trente ans².

La moyenne d'âge la plus élevée est celle des FFC dans les Bouches-du-Rhône et celle de la RIF dans le Vaucluse : 35 ans. Dans ce département, une telle moyenne d'âge est semblable à celle des miliciens vauclusiens, hommes ou femmes. Dans la milice du Vaucluse, les trentenaires forment également la première classe d'âge en nombre (32,01%)³.

Date d'engagement

La date d'engagement met en évidence la précocité de l'entrée en Résistance dans les mouvements et dans les réseaux. Avant l'invasion allemande, les FFC des Bouches-du-Rhône avaient déjà recruté presque un quart de leurs agents (27,2%) et la RIF environ la moitié (51,5%). Une telle précocité fut moins flagrante dans le Gard (15,9% des agents des FFC et 26,2% des membres de la RIF engagés avant novembre 1942), dans le Vaucluse (6,1% des agents des FFC mais 33,4% des membres de la RIF) et dans la région (22,1% des agents des FFC mais 42,2% des membres de la RIF). Les adhésions aux FFI furent nettement moins précoces, seulement 4,5% des FFI du Bouches-du-Rhône, 2,1% des FFI du Gard, 1,2% des FFI du Vaucluse et 3,3% des FFI de la région prirent les armes avant l'arrivée des Allemands dans la zone libre. Les ralliements aux FFI furent donc beaucoup plus tardifs et ils explosèrent à partir de janvier 1943⁴, apogée du recrutement FFI, sauf dans le Gard où le maximum fut atteint en juin 1944. Une fois que les FFI se rallièrent en grand nombre, les enrôlements au sein de la RIF reculèrent et restèrent globalement inférieurs à ceux de leurs branches armées alors que les adhésions aux FFC se maintinrent tout en fluctuant.

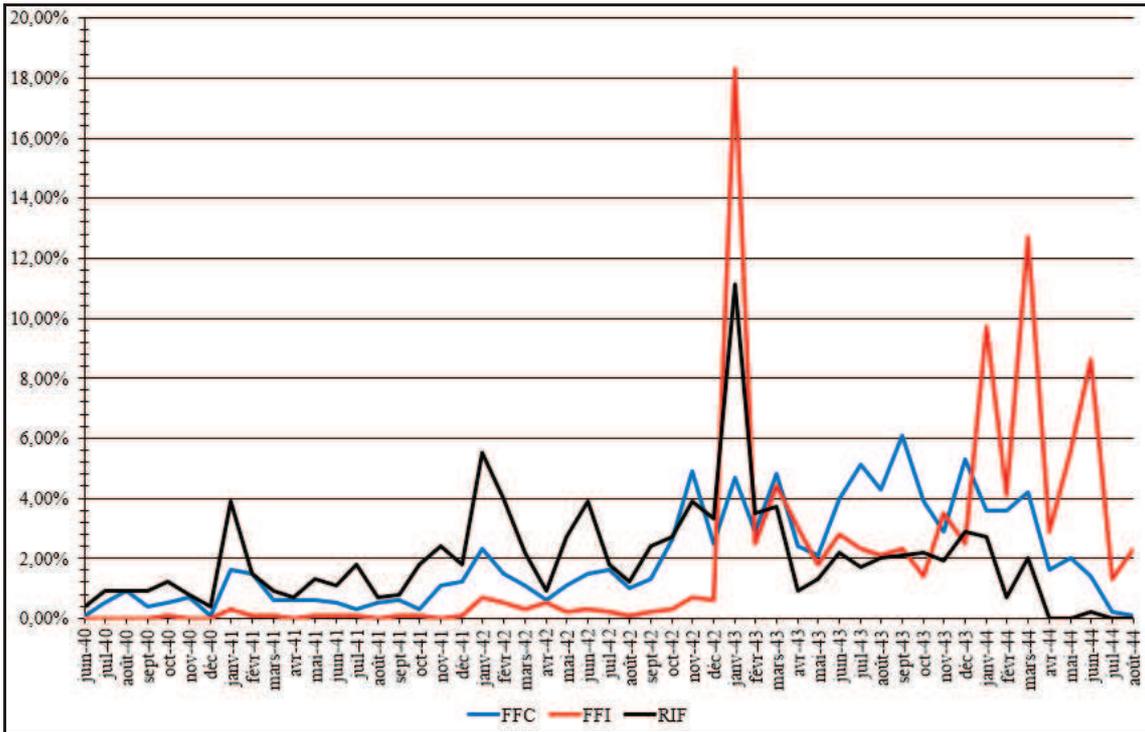
¹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

² D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 48.

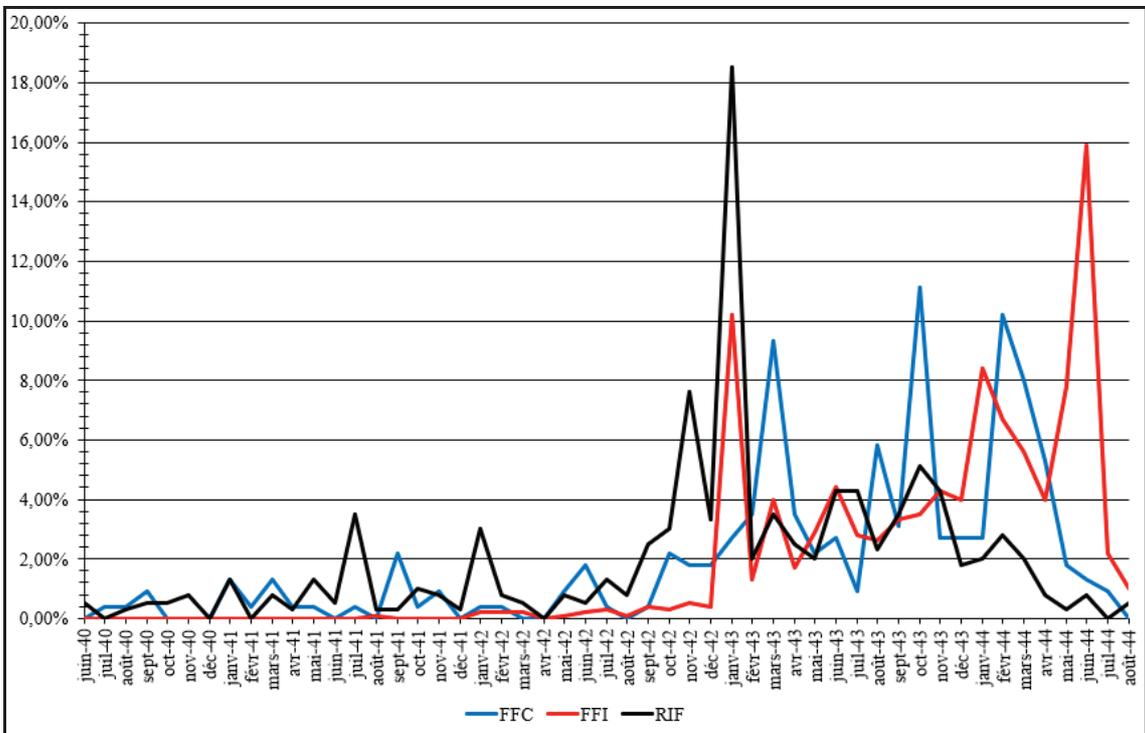
³ C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945*, op. cit., p. 140-141.

Elle a effectué ce calcul à partir d'un échantillon de 278 miliciens sur un total de 311, en considérant leur âge en 1943.

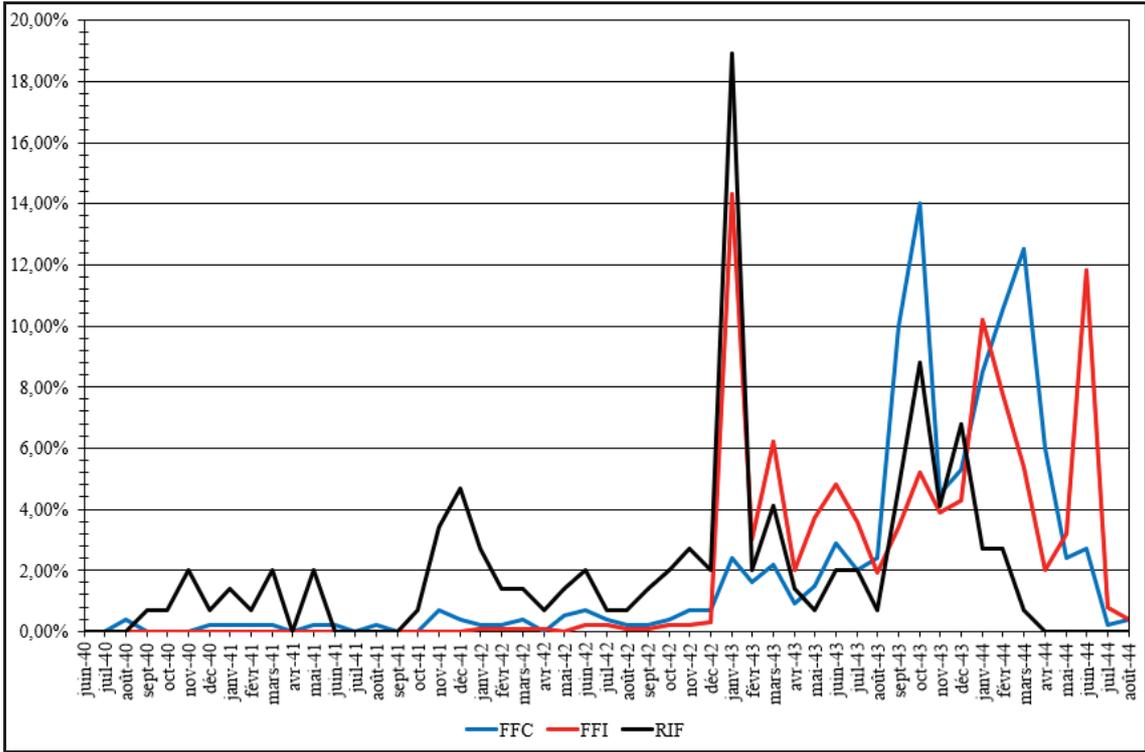
⁴ Le terme d'explosion n'est pas galvaudé, il y eut 30,5 fois plus de recrues entre le mois de décembre 1942 et le mois de janvier 1943 dans les FFI des Bouches-du-Rhône, 25,5 fois plus dans le Gard, 47,7 fois plus dans le Vaucluse et 31,8 fois plus dans la région.



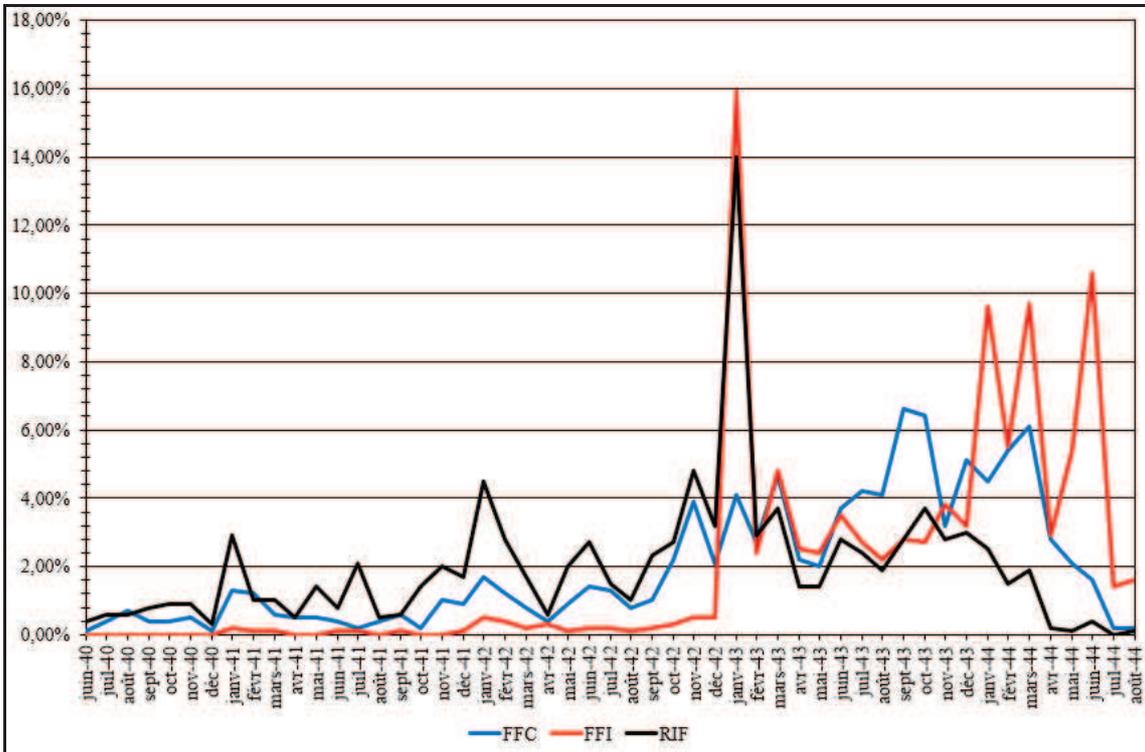
Graphique 3 : Date d'engagement par type d'organisation dans les Bouches-du-Rhône



Graphique 4 : Date d'engagement par type d'organisation dans le Gard



Graphique 5 : Date d'engagement par type d'organisation dans le Vaucluse



Graphique 6 : Date d'engagement par type d'organisation dans la région

De tels résultats ne sont pas étonnants au regard de la chronologie des naissances des organisations. Des mouvements et des réseaux se formèrent dès l'été 1940 dans la région, leur nombre et leurs effectifs crurent progressivement¹. Les formations armées attenantes aux mouvements ne se constituèrent qu'une fois les structures de leur direction consolidées, expliquant le décalage ou le retard des FFI dans leur engagement. Une fois mis en place, les groupes armés supplantèrent leur mouvement de rattachement dans le recrutement et ils concentrèrent la majeure partie des adhésions de janvier 1943 jusqu'à la Libération.

Rétrospectivement, il serait même anachronique de parler de FFI avant leur création le 29 décembre 1943 alors que des formations armées existaient déjà indépendamment. « *Peu connu avant le 6 juin [1944], le sigle FFI s'impose très vite chez les combattants au point que les unités elles-mêmes se dénomment désormais " AS-FFI " ou " FTPF-FFI ", affichant ainsi leur appartenance commune* »².

Statut matrimonial

Tableau 35 : Situation matrimoniale par type d'organisation

Situation familiale	BDR						Gard					
	FFC		FFI		RIF		FFC		FFI		RIF	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	431	31,3%	1 737	38,1%	259	34,5%	47	35,9%	699	58,1%	137	34,9%
Mariés	929	67,4%	2 786	61,1%	477	63,6%	80	61,1%	496	41,2%	248	63,1%
Concubinage	0	0%	5	0,1%	1	0,1%	0	0%	0	0%	0	0%
Veufs	6	0,4%	10	0,2%	4	0,5%	2	1,5%	2	0,2%	4	1%
Divorcés	13	0,9%	19	0,4%	9	1,2%	2	1,5%	6	0,5%	4	1%
Total	1 379	100%	4 557	100%	750	100%	131	100%	1 203	100%	393	100%
Situation familiale	Vaucluse						Région					
	FFC		FFI		RIF		FFC		FFI		RIF	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	94	35,3%	819	46,8%	32	26,0%	572	32,2%	3 255	43,3%	428	33,8%
Mariés	164	61,7%	914	52,2%	84	68,3%	1 173	66%	4 196	55,9%	809	63,9%
Concubinage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	0,1%	1	0,1%
Veufs	5	1,9%	5	0,3%	2	1,6%	13	0,7%	17	0,2%	10	0,8%
Divorcés	3	1,1%	12	0,7%	5	4,1%	18	1%	37	0,5%	18	1,4%
Total	266	100%	1 750	100%	123	100%	1 776	100%	7 510	100%	1 266	100%

¹ Voir en annexes, les dates d'homologation des différentes unités de la Résistance.

² F. Marcot, « Forces françaises de l'intérieur », art. cit., p. 186.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, les résistants mariés étaient les plus nombreux (62,6% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 53,8% dans le Vaucluse et 58,3% dans la région), à l'exception du Gard où 52% de résistants étaient célibataires. Au sein des mouvements et des réseaux, la proportion des personnes mariées augmente avec le temps, phénomène logique puisque l'âge de ces résistants était plus élevé, même dans le Gard (plus de 61,1% de résistants mariés parmi les engagés dans la RIF et dans les FFC). Du côté des FFI, nous observons le phénomène contraire, les FFI étant plus jeunes, la part des célibataires progresse, tout en restant inférieure aux individus mariés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, mais devenant majoritaire dans le Gard (58,1% de célibataires dans les FFI gardois). Une fois de plus, le Gard se singularise par la jeunesse de ses FFI célibataires, mettant en évidence leur plus grande disponibilité, celle-ci étant également observable chez les FFI du Vaucluse où l'écart entre les FFI célibataires et les FFI mariés n'est que de 5,4% en faveur des seconds.

Activités professionnelles

L'analyse par catégorie socioprofessionnelle signale, à nouveau, de nettes différences entre les divers types d'organisation. Les réseaux et des mouvements s'adressèrent, dans leur recrutement, plus spécifiquement aux classes moyennes et supérieures. Ces catégories socioprofessionnelles, qui sont déjà en surreprésentation, toutes organisations confondues, par rapport à la population active de 1936, le sont encore plus dans les FFC et la RIF. Les lieux de naissance ou de développement de ces structures étaient essentiellement des villes (le MLN de Frenay, les réseaux Abbé Blanc, Pat O'Leary, Rybak Rossi sont créés à Marseille, le sous-réseau Jacques de Jean-Marie Buckmaster à La Ciotat, etc.), même si ces organismes rayonnèrent sur des territoires beaucoup plus vastes. *« Dans les mouvements de zone nord comme de zone sud, la première génération d'opposants apparaît dès l'été 1940. Numériquement, cette strate originelle n'est encore qu'une poignée qui recrute sur la base du bouche à oreille dans le milieu familial, amical ou professionnel. Elle cherche avant tout le moyen de mettre sur pied une propagande. Matrice de nombreux mouvements, celle-ci se développe en*

Tableau 36 : Catégories socioprofessionnelles des résistants selon le type d'organisations

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	FFC	FFI	RIF	Total												
Agriculteurs et ouvriers agricoles	1%	9%	2,3%	7,4%	5%	15,9%	7,2%	14,3%	14,7%	32,6%	11,4%	31%	3,5%	15,7%	4,8%	13,5%
Pêcheurs	0,2%	0,4%	0,1%	0,3%	0%	0,2%	0,0%	0,1%	0%	0,2%	0%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%	0,3%
Ouvriers	13,3%	39,7%	20,3%	36,2%	24,3%	42,0%	32,6%	41,9%	27,3%	24,9%	19,6%	26,8%	16,3%	36,6%	23,9%	35,1%
Artisans et commerçants	7,5%	7,8%	7,5%	8,6%	5%	6,4%	11,5%	8,5%	11,9%	14,2%	14,6%	14,3%	8,0%	9,1%	9,5%	9,8%
Employés de commerce et d'industrie	11,2%	7,2%	11,9%	9,5%	10%	4,6%	7,2%	6,1%	7,5%	5,4%	7,6%	6,1%	10,6%	6,4%	10%	8,2%
Fonction publique dont	30,1%	18,3%	32,9%	24,9%	26,4%	10,5%	21,1%	15,8%	15,7%	9,2%	19%	11%	27,5%	14,9%	27,8%	20,5%
Police	14,4%	4,4%	7,7%	7,6%	7,1%	2,5%	3,1%	3,2%	4,1%	1,2%	1,3%	1,6%	12,2%	3,3%	5,6%	5,6%
Hauts fonctionnaires	1,9%	0,5%	2,2%	1,1%	0,7%	0,4%	2,2%	0,9%	1,6%	0,6%	3,2%	0,8%	1,8%	0,5%	2,3%	1%
Enseignement	1,6%	1,3%	4,3%	1,8%	2,9%	1,8%	5,3%	2,9%	3,1%	0%	5,7%	1,8%	1,9%	1%	4,8%	2%
Militaires dont	6,8%	6,7%	1,8%	7%	10%	9,4%	2,2%	8,5%	8,2%	7,4%	2,5%	7,6%	7,2%	7,3%	2%	7,3%
Gendarmes	0,7%	1,1%	0%	1%	0,7%	2,7%	0,5%	2,6%	0%	2,4%	0,6%	2,3%	0,6%	1,7%	0,2%	1,5%
Professions libérales dont	3,4%	1,4%	3,1%	2,2%	2,9%	1,9%	4,3%	2,8%	2,5%	0,9%	8,2%	1,6%	3,2%	1,4%	4,1%	2,1%
Religieux	0,5%	0,1%	0,8%	0,3%	1,4%	0,5%	0,5%	0,7%	0,6%	0%	3,2%	0,3%	0,6%	0,2%	1%	0,4%
Cadres supérieurs	7,5%	2,2%	4,9%	4%	3,6%	1,2%	2,4%	1,9%	2,8%	1%	3,2%	1,4%	6,5%	1,7%	4%	3,1%
Total des actifs	100%															
Population active	95,3%	94%	89,8%	93,1%	89,2%	91,3%	89,7%	90,3%	94,9%	95,8%	94,6%	95,5%	94,8%	94%	90,3%	93,2%
Inactifs dont	4,7%	6%	10,2%	6,9%	10,8%	8,7%	10,3%	9,7%	5,1%	4,2%	5,4%	4,5%	5,2%	6%	9,7%	6,8%
Scolaires, étudiants	2,4%	3,6%	7,4%	4,2%	7,6%	6,6%	5,4%	6,6%	2,7%	3%	3,6%	3,1%	2,9%	3,9%	6,4%	4,4%

ville, car c'est là qu'elle peut le mieux démarrer, qu'elle trouve les moyens et les compétences nécessaires à son épanouissement »¹.

Mouvements et réseaux opérèrent un recrutement relevant plutôt de la fonctionnalité. Pour exister et se développer, ils recherchaient, certes, des volontaires, mais surtout des personnes ayant une certaine expérience professionnelle à faire valoir dans la lutte clandestine, des personnes qui puissent ensuite encadrer de nouvelles recrues moins expérimentées.

« La génération originelle [des réseaux] coïncide avec un faisceau de bonnes volontés que choisit et encadre un responsable en fonction des services qu'elles peuvent rendre (héberger, nourrir, informer, etc.). Cet éventail, limité au départ à un milieu restreint, est appelé presque aussitôt à s'élargir et à diversifier tant sur le plan géographique que sociologique. [...] Les réseaux qui se développent à l'instigation de l'IS ou du BCRA répondent à des critères précis. Devenus des organismes militaires hiérarchisés, ils imposent à leurs agents de souscrire un engagement militaire. La spécialisation à laquelle ces réseaux sont amenés induit l'arrivée de groupes sociaux aptes à mener telle ou telle action »².

Ainsi, les réseaux s'orientèrent vers des militaires comme dans le Gard ou dans le Vaucluse (10% et 8,2% des agents des réseaux), réflexe assez logique étant donné leur essence : *« Organisations militaires créées en vue d'objectifs spécialisés, soit pour faciliter l'évasion de prisonniers de guerre ou de soldats alliés, soit pour effectuer un travail militaire précis, essentiellement le renseignement ou le sabotage »³*. Dans nos trois départements les réseaux et les mouvements s'appuyèrent sur les fonctionnaires, capables de récolter des renseignements dans les administrations qui les employaient, de rédiger les tracts ou les journaux clandestins, de fabriquer toutes sortes de vrais/faux papiers, etc. Cette orientation vers les fonctionnaires est visible plus particulièrement dans les Bouches-du-Rhône où environ un tiers des membres des réseaux et des

¹ D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », art. cit., p. 45.

² *Ibid.*, p. 46.

³ D. Veillon, J. Sainclivier, « Réseaux » in F. Marcot, B. Leroux, C. Levisse-Touzé (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance : Résistance intérieure et France libre*, op. cit., p. 109.

mouvements étaient des employés de la fonction publique (30,1% des agents des réseaux et 32,9% des adhérents des mouvements). Les classes populaires n'étaient pas absentes de ces deux types d'organisation. Néanmoins, elles y étaient moins nombreuses que dans l'ensemble de la population étudiée et, par conséquent, elles étaient encore plus sous-représentées.

Dans l'Ille-et-Vilaine et les Alpes-Maritimes, le constat est assez similaire. Jacqueline Sainclivier indique que les commerçants et les artisans, les employés du secteur public sont les plus nombreux dans les réseaux et qu'ils y sont surreprésentés ainsi que les cadres supérieurs, les professions libérales, les professeurs, les cadres du secteur public et les officiers, tandis que les ouvriers, les agriculteurs, les instituteurs et les officiers y sont sous-représentés. « *Cette comparaison nous montre que les réseaux de renseignements ont eu tendance à attirer les cadres quels qu'ils soient ou les futurs cadres (étudiants, lycéens), par contre ils sont un élément répulsif pour les ouvriers et les agriculteurs* »¹.

« *Les commerçants ont été surtout attirés par les mouvements initiaux : Combat, Libération, Franc-Tireur. Les réseaux ont recruté parmi les cadres moyens et surtout les cadres supérieurs. Pendant que les employés de Préfecture, de Mairie ou des PTT fournissaient l'essentiel des effectifs de Combat, Libération, Franc-Tireur, ceux de la SNCF allaient vers les FTP. Pendant que les gardes de police allaient vers Combat, Libération, Franc-Tireur, les Inspecteurs, Secrétaires et Commissaires de police se répartissaient dans les Mouvements cités ci-dessus et les réseaux* »².

Le rapport de force s'inverse au sein des FFI où les catégories moyennes et supérieures de la société reculent et se retrouvent en-dessous de leur poids relatif dans la Résistance, toutes organisations confondues. Les ouvriers et les paysans deviennent des piliers fondamentaux de l'action armée (plus de la moitié des effectifs des FFI) et sont les seules catégories à avoir un rôle plus grand dans les FFI qu'au sein de la Résistance considérée dans son ensemble, sans oublier les militaires dans le Gard. Finalement, la

¹ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 128-129.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 69.

Résistance est le reflet de la société : des cadres dans les activités de renseignement et d'ordre politique, des ouvriers et des paysans dans les groupes de combat.

« A partir de 1943, l'atmosphère s'alourdit. Réseaux, mouvements et maquis accueillent et élargissent encore le champ social du recrutement. Surtout ils " abandonnent " certaines catégories sociales voire certaines classes d'âge pour d'autres : les agriculteurs, les jeunes et aussi les gendarmes, la police. A l'intérieur de la Résistance, il existe bien une différence générationnelle plus que sociale. On ne peut parler d'absences sociales alors que toutes les classes d'âge, toutes les catégories sociales sont représentées. Mais, en réalité, elles sont inégalement impliquées dans la durée, à l'instar des agriculteurs qui ne sont sollicités comme tels par la Résistance qu'à partir de 1943 »¹.

Tant que la Résistance s'est cantonnée à des actes de propagande, de renseignement, d'évasion ou à d'autres actions non armées, le recrutement des mouvements et des réseaux était moins exclusif, mais plus élitiste que celui des formations paramilitaires clandestines. Ses protagonistes étaient des personnes d'âge mur et mariées, possédant le plus souvent une position sociale ou professionnelle intéressante pour les besoins de la Résistance et les femmes y étaient plus largement admises ou utiles. Aux temps premiers de la création et de la mise en place des organisations de la Résistance, succéda une seconde période où s'opéra un changement de stratégie axé sur le développement de la lutte armée, parallèlement aux actions déjà en cours. Alors, ces branches armées de la Résistance sont devenues plus sélectives (sauf sur le plan socioprofessionnel), se repliant sur une répartition sexuée des tâches et sur une stratégie de rajeunissement des membres afin de répondre à une exigence de dynamisme, de force, voire de spontanéité, de disponibilité ou d'inconscience, toutes qualités caractérisant des éléments jeunes, le plus souvent célibataires, désireux d'en découdre. Ces mêmes jeunes qui, le plus souvent, n'avaient pas l'âge d'être mobilisés en 1939-1940 ou qui n'avaient pas eu le temps de défendre leur patrie en raison de la défaite rapide de la France.

¹ D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », art. cit., p. 54.

Cependant, les dirigeants des FFI ont-ils sciemment choisi de recruter de jeunes combattants, en pleine force de l'âge, libres généralement de tout engagement familial ou ont-ils subi l'arrivée de plus en plus massive (et non pas générale) de jeunes de divers horizons (des réfractaires au STO, des personnes ne se reconnaissant pas dans le régime sclérosé de Vichy ou répondant à l'espoir suscité par les événements de la guerre dont l'impact du Débarquement de Normandie, etc.) ? De nouveau, les concepts de fonctionnalité et d'intentionnalité s'entrecroisent étroitement.

« Organisée en contre-société, la Résistance s'assure sans cesse de nouveaux concours qui lui permettent de développer son action. La création de ces organisations, simultanée ou décalée dans le temps, est le résultat des besoins de la Résistance, ce que François Marcot exprime en termes d'intentionnalité et de fonctionnalité. Ce mouvement d'aller et retour entre les besoins de la Résistance et les catégories de population qu'elle sollicite et sur lesquelles elle s'appuie marque la composition de la population résistante, mais les différences, qui existent entre organisations, ne s'expliquent pas seulement par la nature de leurs activités ; elles résultent aussi de la chronologie »¹.

Afin d'affiner cette réflexion, quelques exemples d'organisations vont être analysés et comparés à d'autres études réalisées à ce sujet.

c) La sociologie des organisations les plus implantées

Un certain nombre de monographies départementales ont déjà été citées au fil des pages. Cependant, l'historiographie des mouvements et des réseaux à l'échelle nationale n'avait pas été abordée jusqu'à présent. Face à la grande diversité des organisations de la Résistance, toutes les sociologies ne peuvent être présentées, une telle présentation serait longue, fastidieuse, voire redondante et ennuyeuse. Seuls les plus grands organismes ont retenu notre attention ou ceux pour lesquels une étude nationale avait été réalisée auparavant. Les cinq critères sociologiques retenus précédemment ont été conservés (le rapport hommes-femmes, l'âge lors de

¹ D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », art. cit., p. 54.

l'engagement, la date d'engagement, le statut matrimonial et les catégories socioprofessionnelles).

La sociologie des réseaux a été peu abordée. Toutefois, Alya Aglan a étudié le réseau Jade-Fitzroy¹, Sylvaine Baehrel le réseau Alibi², Jean Medrala les réseaux de renseignements franco-polonais³, Marie Ducoudray le réseau Manipule⁴, Françoise Leclère le réseau Zéro France⁵ et Marie Granet le réseau Cohors-Asturies⁶. Ces quelques exemples non exhaustifs sont loin de couvrir les 268 réseaux homologués⁷.

Huit réseaux ont été retenus pour cette analyse, les réseaux Jade-Fitzroy, Alibi et F2 pour mener une étude comparative entre l'échelon national et l'échelon régional ainsi que les trois réseaux davantage implantés dans la région de notre étude (la SAP-Archiduc, Ajax et Jean-Marie), le réseau Ritz-Crocus dont une des centrales était dans le Gard et le réseau Abbé Blanc qui concentra quasiment tous ses effectifs dans la région étudiée⁸. Afin de ne pas perdre le lecteur et pour éviter un manque de fiabilité lié à de petits effectifs selon les départements, les agents des trois départements ont été fusionnés exceptionnellement dans un seul ensemble et les doublons ont été supprimés quand un agent a opéré dans deux départements de notre région.

¹ A. Aglan, *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944*, op. cit.

² S. Baehrel, *Alibi 1940-1944 : histoire d'un réseau de renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Jean-Michel Place, 2000.

³ J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁴ Réseau non implanté dans notre région d'étude.

M. Ducoudray, *Ceux de Manipule. Un réseau de renseignements dans la Résistance*, Paris, Tirésias, 2001. Cité par Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit. L'ouvrage de Marie Ducoudray n'a pas été consulté.

⁵ Réseau non implanté dans notre région d'étude.

F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », art. cit., p. 75-86.

⁶ M. Granet, *Histoire d'un réseau de résistance, 1942-1944. Cohors-Asturies*, op. cit. Ouvrage non consulté.

⁷ Une thèse est en préparation sur les réseaux de Résistance de la France combattante (1940-1944) par Guillaume Pollack sous la direction d'Alya Aglan. L'auteur rencontré lors de nos recherches au SHD de Vincennes devrait y présenter une étude sociologique de quelques réseaux.

⁸ En comptabilisant les agents homologués et les agents qui ont bénéficié d'attestations lors de leur demande approuvée de la carte de CVR, 60 résistants ont été identifiés alors qu'officiellement, ils n'étaient que 55 à être homologués. Dans les dossiers des demandes de la carte de CVR des Bouches-du-Rhône, seuls deux dossiers d'agents de ce réseau avaient eu une action en dehors de ce département. Analyser sociologiquement le réseau Abbé Blanc revient à avoir une synthèse quasiment complète de cette structure.

Tableau 37 : Rapport hommes-femmes au sein des réseaux

Sexe	Abbé Blanc		Ajax		Alibi			F2				Jade Fitzroy			Total FFC de la région
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	France ¹	Eff.	%	Azur-F2 Var ²	France ³	Eff.	%	France ⁴	%
Femmes	9	15%	4	2%	3	7,5%	17%	7	8,5%	8,9%	21,3%	3	7%	14%	12%
Hommes	51	85%	196	98%	37	92,5%	83%	75	91,5%	91,1%	78,7%	40	93%	86%	88%
Total	60	100%	200	100%	40	100%	100%	82	100%	100%	100%	43	100%	100%	100%

Sexe	Jean-Marie		Ritz-Crocus		SAP-Archiduc		Zéro France	Total FFC de la région
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	France ⁵	%
Femmes	16	9,9%	5	20%	35	11,5%	13%	12%
Hommes	145	90,1%	20	80%	269	88,5%	87%	88%
Total	161	100%	25	100%	304	100%	100%	100%

¹ S. Baehrel, *Alibi 1940-1944 : histoire d'un réseau de renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 25.

² Azur-F2.

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 341.

³ J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, op. cit., p. 353.

⁴ A. Aglan, *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944*, op. cit., p. 43, 47.

⁵ F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », art. cit., p. 84.

Le choix de ces réseaux permet de couvrir, par leur date de création, toute la période de la guerre. F2 est le plus ancien de cette analyse, homologué à partir du 1^{er} juillet 1940¹, Jade Fitzroy l'a été à partir du 1^{er} janvier 1941², Jean-Marie à partir du 1^{er} juin 1941³, Action R2 comprenant la SAP-Archiduc à partir du 1^{er} janvier 1942⁴, Abbé Blanc à partir de la même date⁵, Alibi à partir du 2 mai 1942⁶, Ajax à partir du 13 juin 1943⁷ et Ritz-Crocus à partir du 8 janvier 1944⁸.

Le rapport hommes-femmes montre des différences importantes entre les réseaux, de 2 à 20% de femmes engagées. Le réseau Ajax est celui qui accueillait le moins d'agents féminins. Fondé par Achille Peretti, ce réseau cherchait à « *recueillir des renseignements d'ordre militaire, politique et économique, [à] saboter la répression et [à] préparer la police de la Libération* »⁹. Son fondateur, d'origine corse et ancien commissaire de police, recruta la plupart de ses agents dans la police (79,1% des agents du réseau dans la région ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi) et parmi les Corses (10,8% des agents de la région étaient nés en Corse, sans compter ceux qui étaient nés sur le continent de parents corses). Le ciblage de son recrutement explique la faible présence des femmes. Le réseau de renseignements Ritz-Crocus comptait le plus de femmes dans ses rangs, sans qu'il soit possible d'expliquer cette particularité.

Ces écarts se mesurent également à l'intérieur de ces structures. Le réseau F2 dans la région et dans le Var¹⁰ possédait entre 8 et 9% de recrues féminines tandis

¹ S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit.*, p. 301.

² *Ibid.*, p. 411.

³ *Ibid.*, p. 417.

⁴ *Ibid.*, p. 71.

⁵ GR 17 P 65, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Abbé Blanc.

⁶ GR 17 P 71, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Alibi.

S. Longuet, N. Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique., op. cit.*, p. 119.

⁷ GR 17 P 68, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Ajax.

⁸ GR 17 P 204, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Ritz-Crocus.

⁹ GR 17 P 68, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Ajax. Historique du réseau Candide, Micromégas et Zadig, rattachés à Ajax.

¹⁰ Jean-Marie Guillon a mené une étude conjointe sur les membres du réseau Azur et du réseau F2.

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op.cit*, tome I, p. 341.

Tableau 38 : Age lors de l'engagement des agents des réseaux

Classes d'âge	Abbé Blanc		Ajax		Alibi		F2				Jade Fitzroy		Jean-Marie		Ritz-Crocus		SAP		Mani-pule ¹	Zéro France ²	Total FFC de la Région			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Azur-F2 Var ³	P1 France ⁴	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	France %	France %	Eff.	%		
0-9	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3%	6%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	< 25 ans 40%	3,9%	1	0,04%		
10-14	2	3,4%	0	0%	0	0%	0	0%			0	0%	0	0%	0	0%	0	0%			1	0,4%	9	0,3%
15-19	16	27,1%	1	0,5%	1	2,6%	3	3,9%			0	0%	12	7,8%	0	0%	33	14,1%			165	5,9%		
20-29	13	22%	57	29,4%	8	21,1%	16	20,8%	20,8%	~21%	13	31,7%	47	30,5%	5	23,8%	86	36,8%		18,8%	637	22,7%		
30-39	11	18,6%	89	45,9%	11	28,9%	23	29,9%	73,1%	~30%	9	22%	60	39%	9	42,9%	67	28,6%	≥ 25 ans 60%	30,5%	1 136	40,5%		
40-49	9	15,3%	38	19,6%	13	34,2%	28	36,4%		~27%	12	29,3%	28	18,2%	6	28,6%	37	15,8%		31,5%	656	23,4%		
50-59	6	10,2%	9	4,6%	4	10,5%	6	7,8%	6,7%	~12%	4	9,8%	6	3,9%	1	4,8%	6	2,6%		11,7%	173	6,2%		
60-69	2	3,4%	0	0%	1	2,6%	1	1,3%		4%	3	7,3%	1	0,6%	0	0%	3	1,3%		3,1%	28	1%		
70 ans et plus	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%			0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0	0%	0,5%	2	0,1%
Total	59	100%	194	100%	38	100%	77	100%	100%	100%	41	100%	154	100%	21	100%	234	100%	100%	100%	2 807	100%		
Age moyen	31 ans		34 ans		38 ans		37 ans		?	37 ans (35 ans pour les P2)	38 ans		33 ans		35 ans		30 ans		32 ans	?	34 ans			

¹ Chiffres de Marie Ducoudray cités par O. Wiewiorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 427.

² F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », art. cit., p. 85.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op. cit.*, tome III, p. 173.

⁴ J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3, op. cit.*, p. 358.

qu'elles représentaient 21,3% des effectifs nationaux du réseau¹. Pour le réseau Jade-Fitzroy, le constat est le même : moins d'éléments féminins dans la région qu'à l'échelle nationale (7% d'agents féminins dans la région contre le double, 14%, en France)². Les méridionaux ont-ils moins ouvert leur recrutement aux femmes que les autres régions où ces mêmes réseaux étaient implantés ?

L'âge lors de l'engagement donne des résultats plus homogènes et qui confirment les résultats déjà obtenus sur l'ensemble des FFC de la région. Dans tous les exemples étudiés, la moyenne d'âge des agents des réseaux dépasse les trente ans et certaines moyennes sont proches des quarante ans comme les réseaux F2, Alibi et Jade Fitzroy. Ces trois structures ont une moyenne d'âge de 37-38 ans et les quarantennaires sont la classe d'âge la plus nombreuse (34,2% des effectifs pour Alibi et 36,4% pour F2) ou presque (31,7% de vingtenaires et 29,3% de trentenaires dans le réseau Jade Fitzroy). Dans les autres organisations, les trentenaires dominent (45,9% chez les membres d'Ajax, 39% chez ceux de Jean-Marie, 42,9% chez ceux de Ritz-Crocus). Ces deux derniers réseaux se signalent par une moyenne d'âge plus basse (31 ans et 30 ans) et par la classe d'âge des 15-19 ans ou des 20-29 ans qui arrive en première position : environ un quart des effectifs du réseau Abbé Blanc ont entre 15 et 19 ans et un peu plus d'un tiers des engagés dans la SAP-Archiduc ont une vingtaine d'années. Ce rajeunissement des éléments est compréhensible puisque l'abbé Louis Blanc a recruté ses agents notamment parmi des lycéens marseillais, à qui il donnait des cours particuliers. La SAP-Archiduc, elle, appartenait au réseau Action R2 et il semblerait que dans les réseaux d'action, les individus fussent plus jeunes pour favoriser de meilleures interventions, profitant de la pleine force de l'âge de ses jeunes recrues. Pour récupérer les armes parachutées la nuit et les transporter vers les différents maquis ou cachettes, il valait peut-être mieux être jeune et vigoureux, surtout dans les zones escarpées ou reculées du Vaucluse où étaient installés certains terrains de parachutages. En revanche, les réseaux plus spécialisés dans le renseignement ou dans l'évasion profitaient de l'expérience professionnelle de leurs adhérents et ils ne recherchaient pas forcément le dynamisme de la jeunesse.

¹ J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, op. cit., p. 353.

² A. Aglan, *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944*, op. cit., p. 43, 47.

Ces quelques éléments de réflexion sont corroborés par les autres études réalisées. Le réseau F2 à l'échelle nationale ou dans le département varois faisait également confiance à des personnes d'âge mûr : 73,1% des agents d'Azur-F2 ont entre 30 et 49 ans au moment de leur engagement dans le Var¹ et la moyenne d'âge nationale du réseau F2 est de 37 ans pour les agents P1 et de 35 ans pour les agents P2². Au sein du réseau Manipule, 60% des adhérents ont 25 ans ou plus³ et à réseau Zéro France, les trentenaires sont légèrement devancés par les quarantenaires (respectivement 30,5% et 31,5% des effectifs du réseau)⁴.

« Dans un réseau, il y a peu de très jeunes gens. F. Leclère et M. Granet soulignent que les tâches difficiles qui sont celles d'un réseau conviennent à des gens d'expérience. Toutes les deux insistent sur la permanence des tranches d'âge 30-50 ans. A Zéro-France, la catégorie des 20-30 ans est moins représentée que celle des agents de 30 à 60 ans (333 entre 40 et 50 ans et 323 entre 30 et 40 ans). Dans le réseau Cohors, les personnes de plus de 50 ans sont relativement nombreuses »⁵.

L'analyse des dates d'engagement est peu probante puisque seules les dates de notre région sont connues⁶. Dans le graphique 7, les organisations sont classées par ordre de création de la gauche vers la droite. Tous les réseaux ont maintenu leur recrutement de leur naissance jusqu'à l'été 1944, même si les plus précoces ont eu tendance à moins enrôler à la fin de l'occupation. Le réseau Abbé Blanc réussit à survivre à l'arrestation de son fondateur le 27 août 1943. Cependant, son arrestation provoqua un effondrement du recrutement, seulement 3,6% des recrues s'engagèrent après le mois d'août 1943.

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 173.

² J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, op. cit., p. 358.

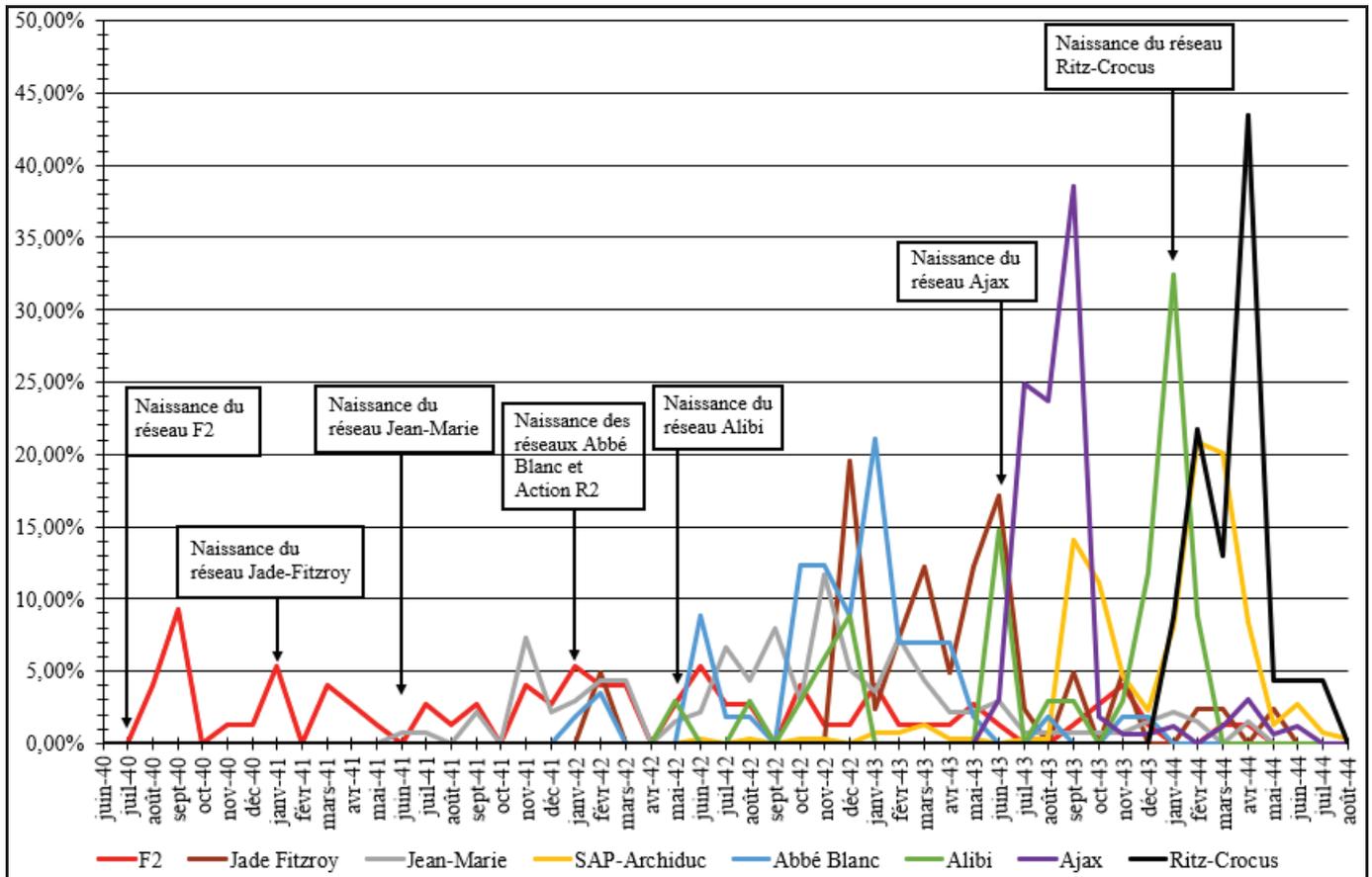
³ Chiffres de Marie Ducoudray cités par O. Wiewiorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit., p. 427.

⁴ F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », art. cit., p. 85.

⁵ D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », art. cit., p. 48.

⁶ Pour les agents ayant une double appartenance, seule la date de début des services au sein du réseau concerné a été conservée ici.

Graphique 7 : Date d'engagement des agents des réseaux



La naissance d'un réseau à l'échelle nationale ne présume en rien de son implantation immédiate dans la région. Ainsi le réseau Jade-Fitzroy est né en janvier 1941, mais les premiers agents retrouvés dans la région ne s'engagèrent qu'en février 1942. Le réseau Action R2, auquel était rattachée la SAP-Archiduc, a été mis en place à partir du mois de janvier 1942. Toutefois, la SAP en elle-même ne commence à se structurer qu'à compter du 15 septembre 1943, sous la direction d'Yvonne de Komornicka dans le Vaucluse, et de Camille Rayon, responsable régional des opérations aériennes. Quelques agents appartenant déjà à Action R2 sont ensuite passés à sa branche nouvellement créée, la SAP, lorsque celle-ci se mit en place, ce qui est visible avec le pic de septembre 1943.

Les réseaux Ajax et Ritz-Crocus, qui sont apparus les plus tardivement, se caractérisent par des taux élevés de ralliement dans les quatre mois suivant leur

Tableau 39 : Situation matrimoniale des agents des réseaux

Situation matrimoniale	Abbé Blanc		Ajax		Alibi		F2		Jade-Fitzroy			Jean-Marie		Ritz-Crocus		SAP-Archiduc		Manipule ¹	Total FFC de la région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	France ²	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%
Célibataires	22	48,9%	16	14%	6	31,6%	13	20,6%	9	25,7%		35	30,4%	5	55,6%	46	37,1%		572	32,2%
Mariés	23	51,1%	98	86%	13	68,4%	48	76,2%	26	74,3%	71,3%	79	68,7%	4	44,4%	73	58,9%	54%	1 173	66%
Concubinage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0	0%	0	0%	0	0%		0	0%
Veufs	0	0%	0	0%	0	0%	2	3,2%	0	0%		0	0%	0	0%	4	3,2%		13	0,7%
Divorcés	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		1	0,9%	0	0%	1	0,8%		18	1%
Total	45	100%	114	100%	19	100%	63	100%	35	100%	-	115	100%	9	100%	124	100%	-	1 776	100%

¹ Chiffres de Marie Ducoudray cités par O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945, op. cit.*, p. 428.

² A. Aglan, *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944, op. cit.*, p. 46.

Tableau 40 : Catégories socioprofessionnelles des agents des réseaux

Catégories socioprofessionnelles	Abbé Blanc		Ajax		Alibi			F2			Jade-Fitzroy		Jean-Marie		Ritz-Crocus		SAP-Archiduc		Total FFC région	Total Région
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	France ¹	Eff.	%	Fr. ²	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
Agriculteurs et ouvriers agricoles	0	0%	0	0%	0	0%	2,3%	2	3,2%	0%	0	0%	3	2,6%	0	0%	40	33,6%	3,5%	13,5%
Pêcheurs	0	0%	0	0%	0	0%	-	0	0%	0%	0	0%	1	0,9%	0	0%	0	0%	0,2%	0,3%
Ouvriers	2	8%	5	3,2%	2	11,1%	0,6%	8	12,9%	0,7%	10	40%	31	26,7%	0	0%	31	26,1%	16,3%	35,1%
Artisans et commerçants	2	8%	5	3,2%	2	11,1%	14,1%	6	9,7%	0%	3	12%	16	13,8%	2	20%	21	17,6%	8,0%	9,8%
Employés de commerce et d'industrie	6	24%	5	3,2%	0	0%	14,2%	13	21%	0%	6	24%	11	9,5%	1	10%	11	9,2%	10,6%	8,2%
Fonction publique dont	12	48%	133	84,2%	9	50%	35,1%	19	30,6%		0	0%	24	20,7%	7	70%	12	10,1%	27,5%	20,5%
Police	3	12%	125	125%	6	33,3%	8,9%	2	3,2%	4,85% ³	0	0%	9	7,8%	3	30%	4	3,4%	12,2%	5,6%
Hauts fonctionnaires	0	0%	1	0,6%	1	5,6%	-	1	1,6%		0	0%	2	1,7%	0	0%	1	0,8%	1,8%	1%
Enseignement	0	0%	2	1,3%	1	5,6%	-	3	4,8%		0	0%	0	0%	0	0%	2	1,7%	1,9%	2%
Militaires dont	0	0%	8	5,1%	2	11,1%		6	9,7%	88,3%	3	12%	14	12,1%	0	0%	1	0,8%	7,2%	7,3%
Gendarmes	0	0%	0	0%	0	0%	12,4%	0	0%	5%	0	0%	7	6%	0	0%	0	0%	0,6%	1,5%
Professions libérales dont	3	12%	2	1,3%	0	0%		3	4,8%	5,26% ⁴	2	8%	5	4,3%	0	0%	2	1,7%	3,2%	2,1%
Religieux	1	4%	1	0	0	0%	21,8%	0	0%	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0,6%	0,4%
Cadres supérieurs	0	0%	0	0%	3	16,7%	-	5	8,1%	-	1	4%	11	9,5%	0	0%	1	0,8%	6,5%	3,1%
Total des actifs	25	100%	158	100%	18	100%	100%	62	100%	100%	25	100%	116	100%	10	100%	119	100%	100%	100%
Population active	25	64,1%	158	98,1%	18	100%	87,7%	62	93,9%	-	25	96,2%	116	95,9%	10	100%	119	92,2%	94,8%	93,2%
Inactifs dont	14	35,9%	3	1,9%	0	0%	12,3%	4	6,1%		1	3,8%	5	4,1%	0	0%	10	7,8%	5,2%	6,8%
Scolaires, étudiants	10	25,6%	2	1,2%	0	0%	5%	2	3%	-	0	0%	3	2,5%	0	0%	6	4,7%	2,9%	4,4%

¹ Calculs réalisés à partir de S. Baehrel, *Alibi 1940-1944 : histoire d'un réseau de renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 25.

² J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, op. cit., p. 354.

³ Les étudiants sont englobés (les enseignants et les étudiants représentent 1,2%).

⁴ Cadres, médecins, avocats.

naissance. Ajax recrute 90,1% de ses agents entre juin et septembre 1943 et Ritz-Crocus 86,9% de ses agents entre janvier et avril 1944.

Les agents mariés sont majoritaires. La proportion d'un tiers de célibataires et de deux tiers de membres mariés se retrouve dans la plupart des réseaux à l'exception du réseau Ajax où le taux de célibataires est très faible (14% des agents) et dans le réseau Abbé Blanc où l'inverse se produit (48,9% de membres sont célibataires), en raison d'une moyenne d'âge plus basse (31 ans) et d'un recrutement dirigé en partie vers des lycéens.

L'examen des catégories socioprofessionnelles confirme les premières observations établies sur l'ensemble des FFC. Les classes moyennes ou supérieures sont surreprésentées et les couches populaires sont sous-représentées, malgré quelques nuances. Une fois encore, le profil des réseaux met en évidence des écarts parfois conséquents entre eux. La part de la population inactive est très forte dans le réseau Abbé Blanc (35,9% des agents dont un quart d'étudiants). Dans les autres réseaux, les inactifs ne dépassent pas les 15%, ils se situent généralement en dessous des 10%.

Néanmoins, pour quelques réseaux, la faiblesse des effectifs (moins de 25 professions ont pu être établies) fournit des résultats peu fiables. Tel est le cas des réseaux Abbé Blanc, Alibi¹, Ritz-Crocus et Jade-Fitzroy (seulement 25 professions connues avec une forte proportion d'ouvriers, 40% des agents).

Le réseau Ajax, spécialisé dans le renseignement au sein de la police, assure un recrutement quasi-exclusif de policiers (79,1% de ses agents dont au moins 7,6% sont des commissaires et 16,5% des inspecteurs), laissant peu de place aux autres professions. Le réseau F2 favorise dans la région les couches supérieures de la société, comme à l'échelle nationale, mais très différemment puisque ce réseau, créé à l'origine par des militaires polonais, concentre 88,3% de militaires dans ses effectifs nationaux²

¹ Les professions connues du réseau Alibi donnent des résultats très éloignés des valeurs nationales de Sylvaine Baehrel. Faire des calculs à partir de petits effectifs fausse les calculs car une seule personne peut faire gagner ou perdre rapidement plusieurs points dans les pourcentages.

² Jean Medrala est conscient de la fragilité de son échantillon qui ne représente que 23% des agents du réseau F2.

et seulement 9,7% dans la région étudiée. Le réseau Jean-Marie a attiré les classes moyennes et de nombreux cadres supérieurs, sans pour autant délaisser le monde ouvrier (26,7% de ses effectifs, ce qui est-dessous du poids des ouvriers dans la Résistance de la région, mais au-dessus des 16,3% d'ouvriers engagés dans l'ensemble des réseaux).

La SAP-Archiduc, un réseau d'action et non de renseignement, présente un profil intéressant et totalement à l'opposé des autres réseaux de renseignement ou d'évasion. Elle a puisé ses forces vives dans les milieux populaires qui sont majoritaires dans cette unité (33,6% de paysans et 26,1% d'ouvriers¹). L'essentiel des agents de la SAP-Archiduc de cet échantillon provient du Vaucluse (84% des agents de la région analysée), un département plus rural que les Bouches-du-Rhône. Qui étaient les mieux placés pour repérer des terrains reculés, pour prêter des terres agricoles lors des parachutages ou des atterrissages ? Pour fournir une grange ou une ferme servant d'entrepôt pour le matériel reçu par les airs ? Pour arpenter la campagne en transportant les armes et les munitions parachutées, pour encadrer ou guider des jeunes non natifs du pays, pour ravitailler les résistants, que les paysans des villages alentours ?

Cet exemple conduit à nuancer la sociologie des réseaux. Même si, dans leur ensemble, les réseaux se sont tournés plutôt vers les classes moyennes et supérieures sans négliger les autres strates socioprofessionnelles², il existait des particularismes selon la stratégie du réseau (action, renseignement ou évasion), les moyens utilisés (par exemple les terrains d'atterrissages ou de parachutages) et la géographie du réseau (implantation et rayon d'action).

J. Medrala, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-Equipe 300, Suisse 3*, op. cit., p. 353.

¹ Les agriculteurs sont plus présents dans la SAP-Archiduc que dans l'ensemble de la Résistance régionale (33,6% dans la SAP-Archiduc et 13,5% des effectifs régionaux). Les ouvriers ralliés à la SAP (26,1% des agents) dépassent largement leurs homologues au sein des FFC (16,3% des éléments), tout en étant moins nombreux que dans les rangs de la Résistance régionale (35,1% des résistants).

² Dans le réseau Zéro France, « ce sont les travailleurs ouvriers et paysans, la petite et moyenne bourgeoisie qui constituent exclusivement le réseau, la majorité des membres appartenant à la petite bourgeoisie ».

F. Leclère, « La composition d'un réseau : Zéro-France », art. cit., p. 85-86.

Le réseau Alibi délaisse les couches populaires (2,3% des résistants issus de la population active sont des agriculteurs et 0,6% sont des ouvriers).

Calculs réalisés à partir de S. Baehrel, *Alibi 1940-1944 : histoire d'un réseau de renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 25.

Tableau 41 : Rapport hommes-femmes dans les mouvements

Sexe	Combat ¹								Franc-Tireur								Libération-Sud								Libé.-Nord ²		
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		Fr. ³	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Fr. ⁴	Fr.
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%
F	69	15,6	30	10	7	10,6	106	16,2	7	15,6	3	17,6	2	13,3	12	15,6	10	2	6,3	1	11,1	3	9,7	6	8,3	12	10
H	372	84,4	118	90	59	89,4	549	83,8	38	84,4	14	82,4	13	86,7	65	84,4	90	30	93,7	8	88,9	28	90,3	66	91,7	88	90
Total	441	100	148	100	66	100	655	100	45	100	17	100	15	100	77	100	100	32	100	9	100	31	100	72	100	100	100

Sexe	Témoignage chrétien		Défense de la France ⁵		MUR/MLN ⁶								Front national								Total RIF région		Total résistants région			
	Région		Fr. ⁷	Fr.	BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ⁸	BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ⁹	Eff.	%	Eff.	%
	Eff.	%	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%
F	1	5	24	16,9	104	15,4	46	18,3	12	9,8	162	14,6	6,5	26	13	33	17,6	4	12,1	63	15	7,5	236	15,2	1 037	6,8
H	19	95	76	83,1	570	84,6	205	81,7	110	90,2	885	85,4	93,5	174	87	155	82,4	29	87,9	358	85	92,5	1 321	84,8	14 239	93,2
Tot.	20	100	100	100	674	100	251	100	122	100	1 106	100	100	200	100	188	100	33	100	421	100	100	1 557	100	15 276	100

¹ Sont compris les membres des mouvements Liberté et MLN (Petites Ailes, Vérité) qui fusionnèrent pour donner naissance au mouvement Combat.

² Etude à partir des listes de personnes arrêtées. A. Aglan, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, op. cit., p. 234

³ D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 256.

⁴ Chiffres cités par Claire Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cit., p. 74 d'après la thèse de Laurent Douzou, *Le mouvement de Résistance Libération-Sud (1940-1944)*, Université de Paris I, p. 513-514.

⁵ O. Wiewiorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 164.

⁶ Les MUR et le MLN englobent tous les membres admis après la fusion des mouvements (Combat, Franc-Tireur, Libération-Sud et Défense de la France) et ceux qui étaient issus de ces différents mouvements.

⁷ R. Bédarida, *Témoignage chrétien : les armes de l'esprit 1941-1944*, op. cit., p. 277.

⁸ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 480.

⁹ *Ibid.*, p. 480.

Les mouvements dont l'un des buts premiers était la sensibilisation de la population par la propagande et l'action de type politique présentent-ils des profils sociologiques divergents ?

Les principaux mouvements implantés dans la région étaient le Front national, Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud. Ces trois derniers fusionnèrent et donnèrent naissance aux MUR le 26 janvier 1943, puis au MLN en décembre 1943 (avec l'adjonction, entre autres, de Défense de la France)¹. D'autres mouvements aux effectifs très réduits (France d'Abord, Libérer et Fédérer, POWN-Monica, etc.) étaient présents, mais leur étude ne sera pas abordée ici, en raison de la faiblesse de leurs effectifs (moins de 25 membres dans la région), à l'exception de Témoignage chrétien dont l'analyse régionale sera menée en comparaison avec les travaux de Renée Bédarida. Combat (regroupant Liberté, Petites Ailes et Vérité), Franc-Tireur et Libération-Sud, leur fusion MUR/MLN et le Front national vont être analysés indépendamment par département et comparés aux études nationales entreprises antérieurement.

La part des femmes était faible au sein de la Résistance de notre région (6,8% des effectifs). Pourtant, les mouvements leur donnèrent une place relativement importante (15,2% de résistantes dans la région), surtout dans le Gard où tous les mouvements étudiés comportent plus de femmes dans leurs rangs que leurs homologues des départements limitrophes. Le poids des femmes dans la RIF gardoise varie entre 11,1 et 20,3% des membres selon les mouvements. Au contraire, le Vaucluse est le département qui compta le moins d'éléments féminins au sein des mouvements (entre 9,7 et 13,3% des effectifs), ce qui reste supérieur à la valeur régionale tous types d'organisations confondus (6,8% de résistantes). Les seuls taux en-dessous de cette valeur régionale concernent seulement Libération-Sud dans les Bouches-du-Rhône et Témoignage chrétien dans la région (6,3 et 5% de leurs adhérents étaient des femmes). Ces deux organismes font figure d'exception, sinon tous les autres mouvements ont des pourcentages départementaux ou régionaux supérieurs aux valeurs des mouvements étudiés nationalement ou dans d'autres départements. Ainsi, par exemple, Franc-Tireur

¹ Homologué à partir du 1^{er} janvier 1944.
GR 18 P 32, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du MLN.

Tableau 42 : Age lors de l'engagement des membres des mouvements

En effectifs¹

Classes d'âge	Combat				Franc-Tireur				Libération-Sud				MUR/MLN				Front national				Témoi. chrét.	Total RIF région	
	BDR	G	V	Rég.	BDR	G	V	Rég.	BDR	G	V	Rég.	BDR	G	V	Rég.	BDR	G	V	Rég.	Rég.	Eff.	%
10-14 ans	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	1	0	1	0	2	0,1%
15-19 ans	48	9	2	59	1	0	2	3	0	0	0	0	75	20	5	100	17	31	3	51	3	159	10,7%
20-29 ans	101	31	14	146	7	3	4	14	6	0	8	14	162	54	27	243	71	56	10	137	5	407	27,4%
30-39 ans	134	41	27	202	20	3	5	28	14	2	8	24	215	69	46	330	60	39	9	108	2	458	30,9%
40-49 ans	125	38	17	180	10	8	3	21	9	4	7	20	176	67	29	272	35	31	5	71	8	364	24,5%
50-59 ans	22	20	5	47	3	3	1	7	2	0	3	5	28	26	8	62	7	6	2	15	2	85	5,7%
60-69 ans	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1	1	4	1	2	7	0	0	0	0	0	7	0,5%
70 ans et plus	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0,1%
Total	435	140	65	640	41	17	15	73	31	6	27	64	661	239	117	1 017	190	164	29	383	20	1 483	100%
Age moyen	34	36	36	35	36	41	33	37	37	40	37	37	34	35	36	34	32	30	33	31	35	33	

¹ Le tableau avec les pourcentages est à la page suivante.

En pourcentages

Classes d'âge	Combat				Franc-Tireur						Libération-Sud				MUR/MLN					Total RIF région	
	B ¹	G	V	R	B	G	V	R	Région de Marseille ²	Fr. ³	B	G	V	R	B	G	V	R	A.-M. ⁴	%	
10-14	0,2	0	0	0,2	0	0	0	0	0	1,3	0	0	0	0	0,2	0,4	0	0,2	0	0,1	
15-19	11	6,4	3,1	9,2	2,4	0	13,3	4,1	0		0	0	0	0	11,3	8,4	4,3	9,8	15,6	10,7	
20-29	23,2	22,1	21,5	22,8	17,1	17,6	26,7	19,2	35,2	36,3	19,4	0	29,6	21,9	24,5	22,6	23,1	23,9	28,1	27,4	
30-39	30,8	29,3	41,5	31,6	48,8	17,6	33,3	38,4	31,5	33,8	45,2	33,3	29,6	37,5	32,5	28,9	39,3	32,4	29,2	30,9	
40-49	28,7	27,1	26,2	28,1	24,4	47,1	20	28,8	27,8	21	29	66,7	25,9	31,3	26,6	28	24,8	26,7	25	24,5	
50-59	5,1	14,3	7,7	7,3	7,3	17,6	6,7	9,6	5,6	7,5	6,5	0	11,1	7,8	4,2	10,9	6,8	6,1	2,1	5,7	
60-69	0,9	0	0	0,6	0	0	0	0	0	0,3	0	0	3,7	1,6	0,6	0,4	1,7	0,7		0,5	
70 ans et plus	0	0,7	0	0,2	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0,4	0	0,1		0,1	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

¹ B = Bouches-du-Rhône, G = Gard, V = Vaucluse, R = région de l'étude.

² Age en 1940. La région de Marseille comprend les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.

D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 245, p. 254-255.

³ Age en 1940 sur 462 personnes.

D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 254-255.

⁴ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 479.

Classes d'âge	Front national					Libé.-Nord ¹	Défense de la France ²	Témoignage chrétien ³		Total RIF région
	B	G	V	R	Alpes-M. ⁴	Fr.	Fr.	Rég.	Fr.	%
10-14 ans	0	0,6	0	0,3	0	18,6	30	0	4,5	0,1
15-19 ans	8,9	18,9	10,3	13,3	12,8			15	13,9	10,7
20-29 ans	37,4	34,1	34,5	35,8	34	17,3	32,1	25	35,8	27,4
30-39 ans	31,6	23,8	31	28,2	36,2	26,3	19,4	10	23,8	30,9
40-49 ans	18,4	18,9	17,2	18,5	16	37,9	17,6	40	17,1	24,5
50-59 ans	3,7	3,7	6,9	3,9	1,1			10	4,5	5,7
60-69 ans	0	0	0	0			1	0	0,4	0,5
70 ans et plus	0	0	0	0				0		0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

¹ Age en 1940 pour les membres de Libération-Nord victimes de la répression.

A. Aglan, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, op. cit., p. 235, 335.

² Age en 1943. Il y a un léger décalage dans les classes d'âges, il faut lire ici de 13 à 20 ans, de 21 à 30 ans, de 31 à 40 ans, de 41 à 60 ans et plus de 60 ans.

O. Wiewiorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 164.

³ Age en 1940 sur 233 membres. Pour les classes d'âge, il faut lire ici, moins de 15 ans, de 15 à 20 ans, de 21 à 30 ans, de 31 à 40 ans, de 41 à 50 ans, de 51 à 60 ans, plus de 60 ans.

R. Bédarida, *Témoignage chrétien : les armes de l'esprit 1941-1944*, op. cit., p. 276.

⁴ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 479.

occupa entre 13,3 et 17,6% de femmes dans la population analysée et nationalement, il n'en recruta que 10%¹.

Pour rappel, l'âge moyen des résistants de notre échantillon est de 31 ans. Les moyennes d'âge des militants des mouvements sont égales ou supérieures à 31 ans. Les membres les plus âgés étaient ceux de Franc-Tireur dans le Gard (41 ans en moyenne). A l'échelle régionale, Franc-Tireur et Libération-Sud recrutèrent les personnes les plus âgées (moyenne d'âge de 37 ans) et le Front national embrigada les plus jeunes (moyenne de 31 ans). La moyenne d'âge élevée de Libération-Sud est aussi une caractéristique à l'échelle nationale pour les chefs régionaux (âge moyen de 38,7 ans) et pour les chefs départementaux (âge moyen de 37,9 ans) tandis que les membres du Centre² étaient plus jeunes (en moyenne 33 ans)³.

Les trentenaires forment la classe d'âge la plus importante dans tous les mouvements de la région sauf en ce qui concerne Franc-Tireur dans le Gard qui voit les quarantenaires l'emporter et le Front national pour lequel les vingtenaires sont les plus nombreux dans les trois départements.

Le mouvement Franc-Tireur se singularise, dans la région, par une plus grande maturité de son recrutement par rapport à ses caractéristiques nationales et régionales établies par Dominique Veillon. Plus de 75% de ses adhérents ont plus de 30 ans dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et la région contre 60% dans le Vaucluse qui se rapproche ainsi des données nationales (62,6% des adhérents du mouvement avaient plus de 30 ans) et de la région de Marseille (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var et Alpes-Maritimes où 64,9% des adhérents avaient plus de 30 ans)⁴.

¹ L'échantillon de Dominique Veillon est composé aux 3/4 par des cadres du mouvement. D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 244, 256.

² La direction centrale du mouvement.

³ L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, op. cit., p. 256, 258.

⁴ D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 245, p. 254-255.

La dernière particularité est l'apport plus conséquent des jeunes dans les mouvements Témoignage chrétien, dans la région et dans la France entière, et Défense de la France. La première raison est un fort recrutement parmi les étudiants (14% des effectifs de Témoignage chrétien et un quart des membres de Défense de la France¹) et la seconde raison, pour Témoignage chrétien, est l'enrôlement de jeunes fréquentant les mouvements de jeunesse catholique afin de diffuser les cahiers de l'organisation.

Comme l'avaient montré les résultats prenant en compte l'ensemble de la RIF, les mouvements des trois départements de cette étude se sont appuyés sur des individus d'expérience. Le constat d'Alya Aglan, à propos de Libération-Nord, peut s'appliquer aux militants des mouvements de notre région qui étaient « *solidement ancrées dans l'existence, mariées, en charge de famille, pourvues d'un métier et exerçant, dans la société, une fonction déterminée, loin des incertitudes de la jeunesse* »².

Comme pour les réseaux, les célibataires représentent au maximum le tiers des effectifs et les personnes mariées au minimum les deux tiers. Franc-Tireur réunit la plus faible proportion de résistants célibataires, mais c'est aussi le mouvement dont la moyenne d'âge est la plus élevée donc celui dont les résistants ont la probabilité la plus grande d'être mariés. Ces profils sont différents de celui de Défense de la France et surtout de Témoignage Chrétien où les célibataires sont majoritaires. Pour ce dernier, la raison principale réside dans le recrutement d'étudiants ou de jeunes des associations chrétiennes qui ont de fortes chances d'être encore célibataires et la participation importante d'ecclésiastiques catholiques pour qui le célibat est obligatoire.

Concernant l'analyse des dates d'engagement, seules les deux plus grandes organisations ont été retenues : le Front national et la mouvance MUR/MLN en regroupant les différentes strates successives. Les deux premiers graphiques (graphiques 8 et 9) soulignent leur implantation et leur évolution chronologique par département et le troisième (graphique 10) met en parallèle l'ensemble MUR/MLN et le Front national dans la région étudiée.

¹ O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949, op.cit.*, p. 189.

² A. Aglan, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord, op. cit.*, p. 235.

Tableau 43 : Situation matrimoniale des membres des mouvements

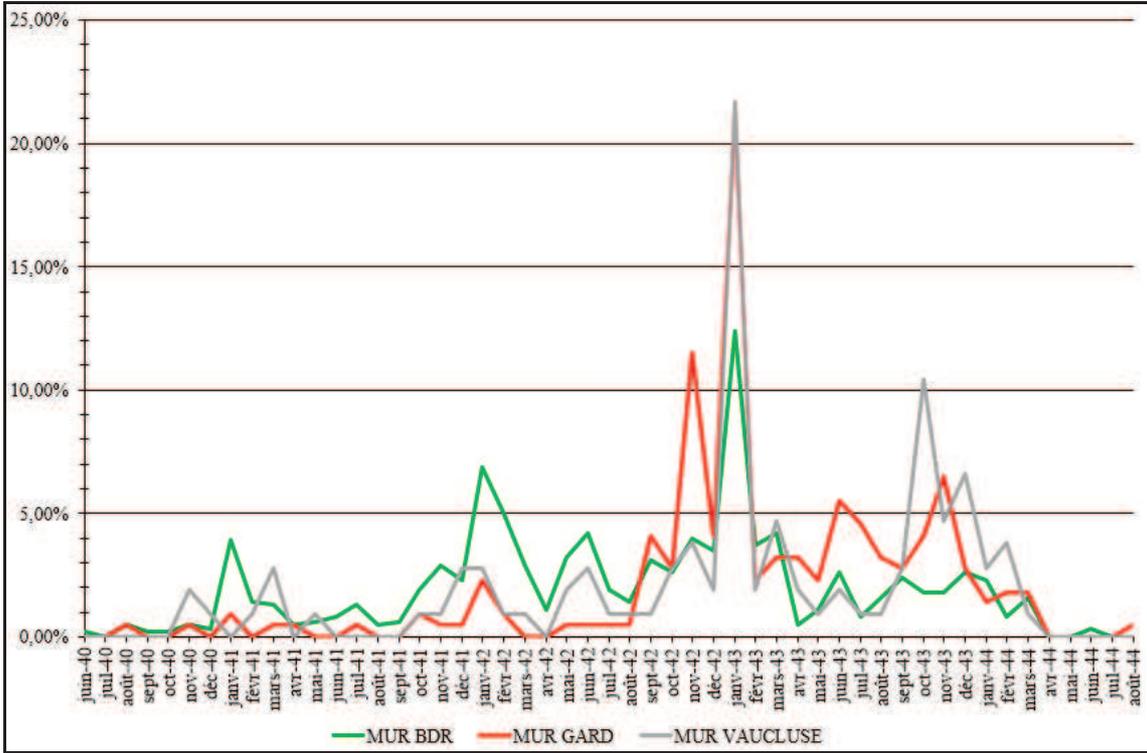
Situation matrimoniale	Combat								Franc-Tireur								Libération-Sud					
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	121	32,7%	36	29,8%	9	20,5%	166	31%	8	20,5%	2	11,8%	3	27,3%	13	19,4%	4	17,4%	0	0%	5	22,7%
Mariés	241	65,1%	82	67,8%	32	72,7%	355	66,4%	30	76,9%	14	82,4%	7	63,6%	51	76,1%	18	78,3%	7	100%	17	77,3%
Concubinages	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Veufs	1	0,3%	3	2,5%	2	4,5%	6	1,1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	4,3%	0	0%	0	0%
Divorcés	7	1,9%	1	0,8%	1	2,3%	9	1,7%	1	2,6%	1	5,9%	1	9,1%	3	4,5%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	370	100%	121	100%	44	100%	535	100%	39	100%	17	100%	11	100%	67	100%	23	100%	7	100%	22	100%

Situation matrimoniale	MUR/MLN								Front national								Défense de la France ¹	Témoignage-chrétien	Total RIF région		
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		France	Région			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	181	32,6%	61	29,3%	20	23,3%	262	30,8%	57	34,3%	74	44,8%	7	28%	138	38,8%	60,1%	13	76,5%	0	0
Mariés	364	65,5%	142	68,3%	62	72,1%	568	66,8%	106	63,9%	88	53,3%	15	60%	209	58,7%	39,9%	4	23,5%	2	0,1
Concubinages	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	-	0	0%	159	10,7
Veufs	2	0,4%	3	1,4%	2	2,3%	7	0,8%	2	1,2%	1	0,6%	0	0%	3	0,8%	-	0	0%	407	27,4
Divorcés	8	1,4%	2	1%	2	2,3%	12	1,4%	1	0,6%	2	1,2%	3	12%	6	1,7%	-	0	0%	458	30,9
Total	556	100%	208	100%	86	100%	850	100%	166	100%	165	100%	25	100%	356	100%	100%	17	100%	1 483	100%

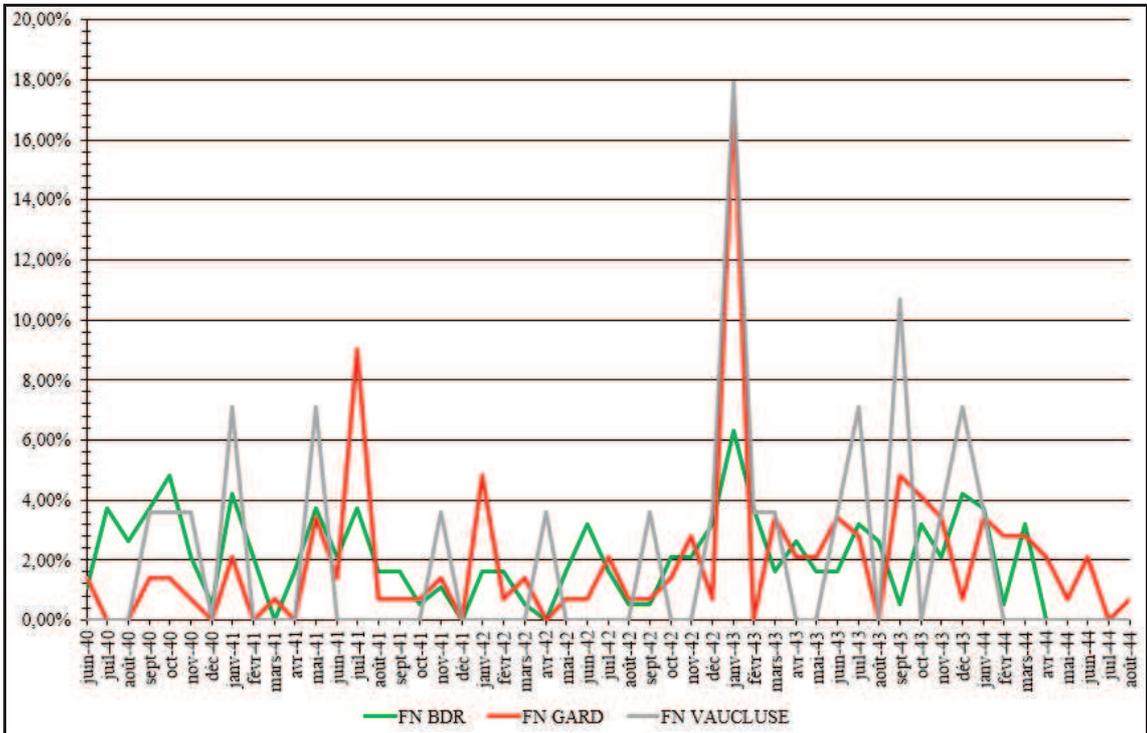
¹ Sur 523 personnes réprimées. Chiffres recalculés en enlevant « le sort de 72 personnes demeurant inconnu ». Même en conservant les 72 personnes au sort inconnu, les célibataires sont majoritaires : 51,81% de célibataires et 34,41% de résistants mariés.

O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949, op.cit.*, p. 178-179.

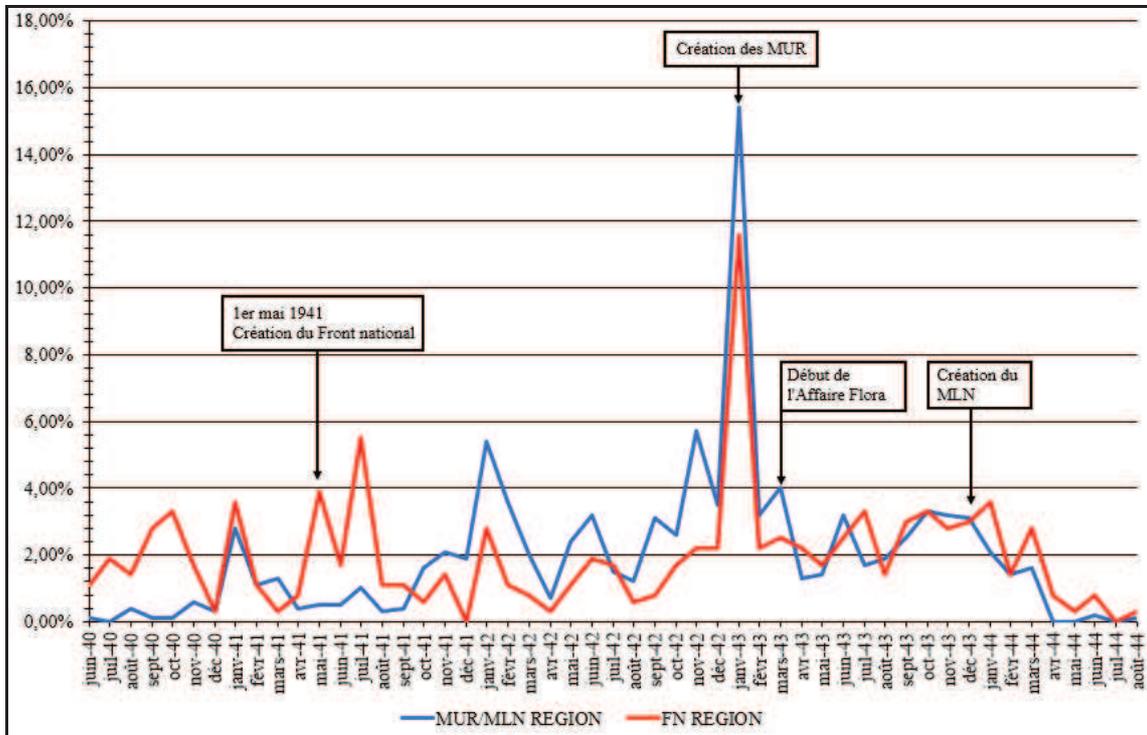
Graphique 8 : Date d'engagement dans la mouvance MUR/MLN



Graphique 9 : Date d'engagement dans le Front national



Graphique 10 : Date d'engagement des membres des MUR/MLN et du Front national dans la région



Le premier MLN d'Henri Frenay a été créé lors de l'été 1940. Sa fusion avec Liberté¹ donna naissance au mouvement Combat, homologué par les autorités militaires à partir du 1^{er} novembre 1941². Franc-Tireur et Libération-Sud ont été également très précoces, homologués respectivement à partir du 1^{er} novembre 1940³ et du 1^{er} décembre 1940⁴. Leurs débuts furent timides et l'automne 1940 marqua une première progression significative des effectifs dans le Vaucluse au moment où les réfugiés lorrains arrivèrent à Avignon et organisèrent les prémices de ce qui allait devenir le mouvement Combat⁵.

Jusqu'à l'hiver 1941, le recrutement resta assez limité, reposant, comme nous l'avons vu pour Combat, sur des réseaux de sociabilité du cadre familial, amical ou professionnel. Globalement, jusqu'à l'invasion de la zone libre par l'armée allemande,

¹ Le premier numéro de *Liberté* est sorti le 25 novembre 1940.

² GR 18 P 14, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Combat.

³ GR 18 P 16, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Franc-Tireur.

⁴ GR 18 P 30, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du mouvement Libération-Sud.

⁵ Voir *supra* la biographie de l'abbé Ernest Krebs.

la structuration des futurs MUR a été plus rapide dans les Bouches-du-Rhône puis, à compter de l'automne 1942, le Gard et le Vaucluse intensifièrent leur recrutement, devançant les Bouches-du-Rhône jusqu'à la fin de l'occupation. Cette précocité des futurs MUR des Bouches-du-Rhône est assez remarquable puisque la moitié de leurs effectifs avaient déjà rejoint la Résistance avant novembre 1942 (52,2% des membres) alors que, dans le Gard et le Vaucluse, le recrutement restait embryonnaire (17,4% et 26,8% des adhésions).

Cette même précocité du recrutement dans les Bouches-du-Rhône se retrouve au Front national. La moitié des éléments des Bouches-du-Rhône se sont ralliés à ce mouvement avant l'arrivée de la Wehrmacht (53,9% des effectifs), tandis que, dans le Gard et dans le Vaucluse, le Front national était plus en retard par rapport à son homologue des Bouches-du-Rhône (38,2% et 35,8% de ses effectifs).

Les dates d'engagement au sein du Front national soulèvent un problème à propos de la date de reconnaissance officielle du mouvement à partir du 1^{er} mai 1941. Lors de l'homologation du mouvement, deux dates ont été proposées, celle du 1^{er} mai 1941 par la commission nationale d'homologation de la RIF, et celle du « *21 juin 1941, date d'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et l'URSS si l'on estime que l'activité antérieure du Mouvement a eu un caractère plus politique que résistant* »¹. Finalement, la première date a été retenue seulement le 18 mai 1956².

Qu'il y ait eu des communistes résistants avant la création officielle du Front national au mois de mai 1941 ne fait aucun doute. Le problème est de trouver des CARIF avec des dates de début de services antérieures au 1^{er} mai 1941 et portant la mention Front national comme unité d'appartenance.

¹ GR 18 P 21, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du Front national. Lettre du 9 mai 1955 du général directeur du personnel militaire de l'Armée de Terre au chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées « Terre ».

² Décision n°11.747/SEFAT/CAB-MIN du 18 mai 1956. Référence citée dans la cote : GR 18 P 21, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du Front national. Lettre du 12 juillet 1956 du secrétaire d'Etat aux forces armées « Terre » au directeur de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 3^{ème} sous-direction, 12^{ème} bureau, CVR.

« La Commission nationale de la Résistance intérieure française considère comme d'authentiques résistants ceux qui ont entamé la lutte contre l'envahisseur à partir du 25 juin 1940 et ont répondu à l'appel de fortes individualités qui sont en fait les créateurs et les animateurs de tous les Mouvements de résistance. Les résistants dont les services ont été homologués avant cette date constituent des cas d'exception, d'ailleurs très rares.

Les personnes ainsi reconnues au titre de la RIF reçoivent un certificat d'appartenance qui détermine la durée de leurs services, soit à titre d'isolés, soit au titre du Mouvement où s'est exercée l'activité principale et par lequel elles désirent être homologuées. La signature du Liquidateur fait figurer le dossier sur l'état P2 du Mouvement, apporte la garantie de la qualité de Résistant de l'intéressé pour toute la durée de ses services, même si cette activité est antérieure à la date officielle de création du Mouvement »¹.

Ainsi, il était tout à fait possible d'être reconnu membre du Front national avant que celui-ci soit officiellement créé. Cela permettait de prendre en compte les services antérieurs des résistants ayant commencé leur action clandestine, isolément ou dans des petites structures préexistantes, non homologuées. Le cas du Front national n'est pas isolé. Le MLN de 1940 ou Liberté n'ont pas été des mouvements homologués officiellement, pourtant, les membres du MLN et de Liberté avant de devenir membres de Combat, étaient bien des résistants antérieurement au 1^{er} novembre 1941. Certains de ces résistants ont déploré une reconnaissance plus tardive du début de leurs activités, au moment de la reconnaissance de Combat, alors qu'ils s'étaient engagés dans l'armée des ombres bien plus tôt.

Reprenons l'analyse de la chronologie des adhésions au Front national. Un petit pic d'engagements est observable en mai 1941 lorsque le mouvement est créé. Le mois suivant, les ralliements chutent et, l'attaque allemande contre l'URSS du 22 juin 1941 provoqua en juillet une recrudescence des adhésions surtout dans le Gard (9% des

¹ GR 18 P 21, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du Front national. Lettre du 19 juillet 1950 du colonel Colliou, président de la Commission nationale d'homologation RIF au général, directeur du personnel militaire de l'Armée de Terre, 6^{ème} bureau.

adhésions totales), la réaction étant plus mesurée dans les Bouches-du-Rhône (3,7% des recrues) et nulle dans le Vaucluse.

L'apogée du recrutement des MUR et du Front national se situe en janvier 1943, dans les trois départements. Les MUR, créés en janvier 1943, attirèrent 12,4% de leurs recrues dans les Bouches-du-Rhône ce mois-là, 21,2% dans le Gard et 21,7% dans le Vaucluse. Le Front national, lui aussi, atteint son apogée à ce moment (6,3% de ralliements supplémentaires dans les Bouches-du-Rhône, 17,2% dans le Gard et 17,9% dans le Vaucluse). Les événements locaux déjà évoqués à plusieurs reprises, la fusion des trois mouvements Combat, Libération-Sud et Franc-Tireur et la bataille de Stalingrad qui laissait espérer une victoire soviétique ont été des éléments fédérateurs au sein de ces mouvements au mois de janvier 1943.

Le graphique mettant en parallèle la mouvance MUR/MLN et le Front national dans la région souligne ces moments-clés. Les résistants d'obédience communiste ont été plus rapides à se mobiliser, leur passé de militants, pour certains, les y aida grandement et ils étaient habitués, depuis septembre 1939, à une action souterraine, à la suite de l'interdiction du parti communiste. Ces taux d'engagement peuvent être illusoires parce que les effectifs régionaux étaient très différents entre les deux grands mouvements. Avant l'occupation allemande, les futurs MUR avaient déjà intégré 41,2% de leurs membres et le Front national, 46,4%. Cependant, en valeur absolue, les précurseurs des MUR étaient 2,3 fois plus nombreux que les adhérents du Front national (390 membres d'un côté et 167 de l'autre).

Après la vague d'adhésions du mois de janvier 1943, le recrutement mensuel tomba à moins de 4% par mois jusqu'à la Libération, illustrant une précocité de la structuration des mouvements, concurrencés ensuite par l'entrée en Résistance des nouvelles recrues au sein des FFI. Pour les MUR, cette baisse peut être liée à l'affaire Flora qui débuta en mars 1943 avec la première personne appréhendée et des arrestations qui s'intensifièrent les mois suivants dans les trois départements de notre étude, plus particulièrement dans les Bouches-du-Rhône, jusqu'à la clôture du rapport

Tableau 44 : Rythme de l'engagement dans les principaux mouvements

Mouvements	MUR/MLN								Front national								Libération-Nord ¹		Défense de la France ²		
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		France		France		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff. ³	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Périodes	Eff.	%
1940	16	2,4%	4	1,8%	3	2,2%	23	2,2%	35	18,4%	7	4,2%	3	10,3%	45	11,7%	41	5,1%	Avant 9/1940	0	0%
1941	128	19,2%	11	4,9%	22	16,3%	161	15,7%	42	22,1%	33	20,0%	6	20,7%	81	21,1%	94	11,6%	9/1940- 12/1941	569	2,7%
1942	264	39,7%	63	28,0%	38	28,1%	365	35,6%	36	18,9%	28	17,0%	3	10,3%	67	17,4%	208	25,6%	12/1941- 12/1942	247	9,8%
1943	223	33,5%	135	60,0%	64	47,4%	422	41,2%	63	33,2%	75	45,5%	16	55,2%	154	40,1%	422	52%	12/1942- 12/1943	1 927	76,3%
1 ^{er} trimestre 1944	34	5,1%	12	5,3%	8	5,9%	54	5,3%	14	7,4%	22	13,3%	1	3,4%	37	9,6%	46	5,7%	12/1943- 4/1944	189	7,5%
≥ 4/1944																			≥ 4/1944	93	3,7%
Total	665	100%	225	100%	135	100%	1 025	100%	190	100%	165	100%	29	100%	384	100%	811	100	Total	2 525	100%

¹ Dates d'entrée officielles des résistants arrêtés. « Les tendances qui se dégagent de l'examen de ces chiffres, concernant les seules victimes de la répression, peuvent, sans conteste, être étendues à l'ensemble du Mouvement. Comme pour les autres mouvements, la majorité des résistants de Libération-Nord sont recrutés dans le courant de l'année 1943 ».

A. Aglan, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, op. cit., p. 238, 336.

² O. Wiewiorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 177.

³ Par rapport aux graphiques précédents, ont pu être comptabilisés ici les membres dont seule l'année d'entrée en Résistance était connue.

final, le 19 juillet 1943¹. Au plus fort des interpellations par la Gestapo, en avril et mai 1943, les recrutements chutèrent (seulement 1,3 et 1,4% de nouveaux membres sur ce laps de temps contre rétrospectivement 4% en mars, 3,2% en février et 15,4% en janvier).

La précocité de l'engagement dans les mouvements semble être une spécificité régionale puisque le rythme de l'engagement à Défense de la France ou à Libération-Nord est beaucoup moins intense au début de la guerre. Jusqu'à la fin de l'année 1942, les MUR/MLN et le Front national avaient déjà acquis la moitié de leurs effectifs dans la région (53,6% et 50,3%)². Au contraire, Défense de la France et Libération-Nord étaient plus en retard dans leur structuration, ils avaient seulement engrangé 12,5% et 42,3% de leurs adhérents avant le 1^{er} janvier 1943.

« La croissance heurtée des effectifs souligne dès lors l'inégalité des rythmes de décision propres à chaque individu. Mais le pic de 1943 traduit aussi la meilleure capacité à intégrer le mouvement. [...] »

Si un bon quart des effectifs rallie la Résistance avant le 1^{er} janvier 1943, seuls 12,51% des adhérents militent à cette date à DF. En revanche, l'organisation intègre en 1943 76,32% de ses adhérents. [...] En ce sens, le recrutement de DF progresse parce que les ramifications du mouvement lui permettent d'intégrer des individus isolés, regroupés dans des structures locales ou en rupture d'organisation »³.

¹ 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport final de l'enquête sur l'affaire Flora concernant les mouvements de résistance gaulliste ou mouvements unis de résistance en France du 19 juillet 1943 par la Gestapo de Marseille.

² Pour les personnes ayant une double appartenance à des unités de la Résistance, la date d'entrée en Résistance prise en compte ici est celle de l'entrée dans les MUR/MLN ou le Front national même s'ils ont pu avoir des services antérieurs ailleurs.

Sur l'ensemble de la RIF, avant le 1^{er} janvier 1943, les Bouches-du-Rhône avaient déjà attiré 58,7% des effectifs des mouvements, le Gard 37,1%, le Vaucluse 37,8% et la région 50,3%.

Toutes organisations confondues (RIF, FFC, et FFI), seuls 16,3% des résistants des Bouches-du-Rhône avaient rallié la Résistance avant le 1^{er} janvier 1943, 9,1% dans le Gard, 4,2% dans le Vaucluse et 12,4% dans la région.

³ Olivier Wieviorka fait la distinction ici entre les ralliements à Défense de la France et la date d'entrée en Résistance de membres qui sont passés par une autre organisation avant de rejoindre Défense de la France.

O. Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 177.

Le décalage saisissant dans l'entrée en Résistance de ces mouvements ne réside en rien dans leur date de création. Ils se sont tous mis en place entre l'été et la fin de l'année 1940, à l'exception du Front national, en mai de l'année suivante, ce qui ne l'empêcha pas de rattraper son retard ou d'incorporer des éléments qui s'étaient déjà mobilisés avant même la création du mouvement.

En changeant d'échelle, nous nous rendons compte que cette particularité régionale n'est en réalité qu'une singularité du département des Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse se rapprochant plus des résultats de Libération-Nord, avec moins de la moitié des engagements avant 1943. Ce sont les Bouches-du-Rhône qui font monter les valeurs régionales parce qu'ils avaient enrôlé 59,5% des effectifs du Front national et 61,4% de ceux des mouvements précurseurs des MUR avant 1943.

Cette spécificité des Bouches-du-Rhône est-elle liée au rôle fondamental de la ville de Marseille qui a été le point de départ du MLN d'Henri Frenay ? Cette cité ouvrière et le reste du département ont été des bastions du parti communiste avant la guerre, ce qui a pu offrir une base solide pour le Front national. Il semblerait que la non occupation du département ait été un atout pour l'organisation de ces mouvements malgré la répression du régime de Vichy. Ces quelques éléments de réflexion suffisent-ils à expliquer une telle rapidité d'exécution dans la mise en route de ces deux mouvances de Résistance dans le département ? Les résultats de l'étude de Monique Luirard sur le département de la Loire indiquent également une précocité pour les mouvements Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud alors qu'elle estime que, toutes organisations confondues, « *la Résistance est dans la région stéphanoise un fait relativement tardif* ». Ces trois organisations comptabilisées ensemble avaient déjà rallié 61,9% de leurs membres avant la fusion au sein des MUR¹.

¹ En 1940, les trois mouvements avaient déjà obtenu 4,3% de leurs adhésions totales ; en 1941, ils eurent 30,4% d'adhésions supplémentaires ; en 1942, 27,2% ; en 1943, 34,8% et en 1944, 3,3%. Toutes organisations confondues, les rythmes d'engagement sont plus lents 0,8% de recrues en 1940, 6,6% en 1941, 15% en 1942 (soit 22,4%), 50,8% en 1943 et 26,8% en 1944. Le calcul pour le Front national n'est pas possible car les FTP sont pris en compte avec les membres du Front national. D'après les chiffres de Monique Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 492.

Tableau 45 : Les catégories socioprofessionnelles des membres des mouvements

Catégories socioprofessionnelles	Combat										Franc-Tireur										Libération-Sud							
	BDR		Gard		Vaucl.		Région		R2 ¹	Fr. ²	BDR		Gard		Vaucl.		Région ³		R2 ⁴	Fr. ⁵	BDR		Gard ⁶		Vaucl.		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	6	1,7	11	9,9	6	10,9	23	4,5	0	0,9	0	0	1	5,9	1	8,3	2	3,2	0	1,8	7	20	1	16,7	1	3,8	9	13,4
Ouvriers	58	16,9	17	15,3	10	18,2	85	16,7	-	-	0	0	3	17,6	1	8,3	4	6,3	2	7,3	4	11,4	1	16,7	7	26,9	12	17,9
Ouvriers et artisans	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Artisans et commerçants	35	10,2	19	17,1	9	16,4	63	12,4	-	-	0	0	5	29,4	2	16,7	7	11,1	-	-	4	11,4	2	33,3	8	30,8	14	20,9
Industriels et commerçant	-	-	-	-	-	-	-	-	17,1	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36,7	24,1	-	-	-	-	-	-	-
SNCF	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cadres moyens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	--	-	-	-	-	-	-	-	-	28,6	22,8							
Employés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	22,5							
Employés de commerce et d'industrie	55	16	11	9,9	5	9,1	71	13,9	0	0	6	17,6	2	11,8	4	33,3	12	19	-	-	1	2,9	0	0	1	3,8	2	3
Fonction publique dont	139	40,5	36	32,4	15	27,3	190	37,3	36,6	29,2	24	70,6	5	29,4	2	16,7	31	49,2			9	25,7	0	0	6	23,1	15	22,4
Police	37	10,8	4	3,6	1	1,8	42	8,3	-	-	1	2,9	2	11,8	1	8,3	4	6,3			1	2,9	0	0	0	0	1	1,5
Hauts fonctionnaires	13	3,8	7	6,3	3	5,5	23	4,5	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	1	2,9	0	0	0	0	1	1,5
Enseignement	22	6,4	12	10,8	3	5,5	37	7,3	-	-	0	0	1	5,9	0	0	1	1,6			1	2,9	0	0	1	3,8	2	3
Police et gendarmes	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Militaires dont	8	2,3	3	2,7	1	1,8	12	2,4	-	11,6	2	5,9	1	5,9	1	8,3	4	6,3			1	2,9	0	0	1	3,8	2	3
Gendarmes	0	0	1	0,9	1	1,8	2	0,4	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Professions libérales dont	15	4,4	10	9	6	10,9	31	6,1	31,7	27,5	0	0	0	0	1	8,3	1	1,6	26,5	19,2	3	8,6	0	0	0	0	3	4,5
Religieux	3	0,9	2	1,8	1	1,8	6	1,2	2,4	1,6	0	0	0	0	1	8,3	1	1,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres supérieurs	27	7,9	4	3,6	3	5,5	34	6,7	0	-	2	5,9	0	0	0	0	2	3,2	0	0	6	17,1	2	33,3	2	7,7	10	14,9
Divers ⁷	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	343	100	111	100	55	100	509	100	100	100	34	100	17	100	12	100	63	100	100	100	35	100	6	100	26	100	67	100
Population active	343	86,8	111	84,7	55	93,2	509	87	100	86,8	34	91,9	17	100	12	100	63	95,5	90,7	85,5	35	94,6	6	85,7	26	100	67	95,7
Inactifs dont	52	13,2	20	15,3	4	6,8	76	13	0	13,2	3	8,1	0	0	0	0	3	4,5	9,3	14,5	2	5,4	1	14,3	0	0	3	4,3
Scolaires, étudiants	39	9,9	10	7,6	2	3,4	51	8,7	0	13,2	3	8,1	0	0	0	0	3	4,5	9,3	14,5	0	0	0	0	0	0	0	0

¹ Sur 41 responsables du mouvement. D'après les chiffres de Marie Granet et Henri Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, op. cit., p. 229.

² Sur 516 responsables du mouvement. *Ibid.*, p. 229.

³ Les effectifs étant assez réduits dans le Gard et le Vaucluse, seules les données régionales et des Bouches-du-Rhône semblent être pertinentes.

⁴ Sur 54 membres. D'après les chiffres de D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 248.

⁵ Sur 462 membres. *Ibid.*, p. 248.

⁶ Les effectifs du Gard sont trop restreints pour avoir une quelconque représentativité.

⁷ « Autres catégories y compris police, armée, sans profession ».

Catégories socioprofessionnelles	MUR/MLN									Front national									Défense de la Fr.		Témoi. chrét.			Région		
	BDR		Gard		Vaucl.		Région		Alpes-M. ¹	BDR		Gard		Vaucl.		Région		Ille-et-Vilaine ²	France ³		Région		Fr. ⁴		Total RIF	Total ⁵
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	15	2,9	23	11,6	11	10,8	49	6	5,9	4	2,5	7	5	7	30,4	18	5,6	5,9	80	7,1	0	0	2	0,9	4,8	13,5
Pêcheurs	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	1	0,6	0	0	0	0	1	0,3	0,3	0	0	0	0	0	0	0,1	0,3
Ouvriers	80	15,4	29	14,6	21	20,6	130	15,9	8,1	85	53,5	92	66,2	6	26,1	183	57,0	23,9	128	11,4	2	11,8	21	9,5	23,9	35,1
Artisans et commerçants	52	10	28	14,1	17	16,7	97	11,9	16,2	9	5,7	10	7,2	1	4,3	20	6,2	14,4	176	15,7	1	5,9	17	7,7	9,5	9,8
Employés de commerce et d'industrie	74	14,3	22	11,1	14	13,7	110	13,4	24,9	18	11,3	10	7,2	0	0	28	8,7	9,8	178	15,9	4	23,5	34	15,5	10	8,2
Fonction publique dont Police	225	43,4	64	32,2	24	23,5	313	38,3	33,5	39	24,5	18	12,9	5	21,7	62	19,3	35	369	32,9	3	17,6	44	20	27,8	20,5
Hauts fonctionnaires	56	10,8	11	5,6	2	2	69	8,4		6	3,8	2	1,4	0	0	8	2,5		0	1	5,9		0	5,6	5,6	
Enseignement	17	3,3	9	4,5	3	2,9	29	3,5		1	0,6	0	0	1	4,3	2	0,6		0	1	5,9		0	2,3	1	
	25	4,8	18	9,1	4	3,9	47	5,7		11	6,9	5	3,6	4	17,4	20	6,2		0	1	5,9	37	16,8	4,8	2	
Militaires dont Gendarmes	13	2,5	9	4,5	3	2,9	25	3,1	0	1	0,6	0	0	1	4,3	2	0,6	5,6	0	0	0	0	0	0	2	7,3
	0	0	2	1	1	1	3	0,4		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0,2	1,5
Professions libérales dont Religieux	19	0	15	0	7	0	41	5		1	0,6	0	0	3	13	4	1,2	1,6	131	11,7	7	41,2	95	43,2	4,1	2,1
	3	0	2	0	2	0	7	0,9	11,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	26	2,3	7	41,2	83	37,7	1	0,4
Cadres supérieurs	40	7,7	8	4	5	4,9	53	6,5		1	0,6	2	1,4	0	0	3	0,9	3,6	37	3,3	0	0	7	3,2	4	3,1
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	2	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	518	100	198	100	102	100	818	100	100	159	100	139	100	23	100	321	100	100	1 121	100	17	100	220	100	100	100
Population active	518	86,8	198	87,2	102	94,4	818	87,8	92,5	159	95,8	139	88	23	95,8	321	92,2	89,5	1 121	72,5	17	85	220	85,9	90,3	93,2
Inactifs dont Scolaires, étudiants	79	13,2	29	12,8	6	5,6	114	12,2	7,5	7	4,2	19	12	1	4,2	27	7,8	10,5	425	27,5	3	15	36	14,1	9,7	6,8
	60	10,1	18	7,9	3	2,3	81	8,7	7,5	1	0,6	8	5,1	1	4,2	10	2,9	4,7	394	25,5	3	15	36	14,1	6,4	4,4

¹ D'après les chiffres de Jean-Louis Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 484.

² D'après les chiffres de Jacqueline Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 116.

³ D'après les chiffres d'Olivier Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 189.

⁴ Sur 256 militants. R. Bédarida, *Témoignage chrétien : les armes de l'esprit 1941-1944*, op. cit., p. 278.

⁵ Total de l'ensemble des résistants de la région.

« Pour la sociologie des mouvements, des réseaux, comme celle des maquis, l'interprétation que l'on peut en donner est bien celle de la fonctionnalité. Certains groupes sociaux sont d'emblée plus à l'aise que d'autres dans une forme d'action résistante. Ainsi, l'un des premiers modes d'activité d'un mouvement, la propagande clandestine, requiert des compétences spécifiques qui entraînent le recrutement de professeurs, de journalistes, d'intellectuels mais aussi d'ouvriers typographes, imprimeurs, les uns et les autres préparés à cette fonction. [...] Toutes les études insistent par exemple sur la place centrale des commerçants et artisans. [...] La forte présence de telle ou telle catégorie sociale est fonction des activités de tel ou tel groupe de résistance, même si évidemment cela n'exclut pas la présence d'autres catégories »¹.

Les mouvements implantés dans la région n'échappèrent guère à cette logique. Les enseignants furent des recrues par excellence, représentant 2% des résistants de l'ensemble de la région ou 4,8% des résistants des mouvements de la région². Franc-Tireur et Libération-Sud recrutèrent moins d'enseignants selon les départements contrairement à Combat, atteignant 10,8% d'instituteurs ou de professeurs engagés dans le Gard. Le record d'enseignants résistants est détenu par le Front national dans le Vaucluse (17,4% de ses membres étaient des enseignants).

Les cadres supérieurs, les professions libérales, les fonctionnaires, les artisans et les commerçants sont surreprésentés dans le mouvement Combat et dans les MUR³ tandis que pour Franc-Tireur et Libération-Sud, ce sont surtout les fonctionnaires ou les artisans et les commerçants, selon les départements, qui peuvent atteindre des sommets dans le recrutement (70,6% des membres de Franc-Tireur sont des fonctionnaires dans les Bouches-du-Rhône et 49,2% dans la région étudiée ; Libération-Sud compte 21% d'artisans et de commerçants dans ses effectifs régionaux). Ces organisations sont le reflet des valeurs nationales ou de la région R2 mises en avant par Marie Granet et

¹ D. Veillon, J. Sainclivier, « Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? », art. cit., p. 50-52.

² Pour rappel, tous ces calculs ont été réalisés uniquement sur la population active des résistants puisque le postulat de départ était de comparer les professions des résistants à celles du recensement de 1936. Les retraités, les étudiants et les personnes sans travail n'ont pas été oubliés, ils sont comptés parmi les inactifs.

³ Dans les MUR de la région de cette étude et dans les MUR des Alpes-Maritimes. D'après les chiffres de Jean-Louis Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 484.

Henri Michel. Ceux-ci ont établi pour le mouvement Combat la même prééminence de la fonction publique, toutefois, comme leur analyse ne repose que sur des responsables de cette structure, la part des professions libérales y est exponentielle par rapport à notre recherche.

La forte présence des classes moyennes, mis en exergue par Dominique Veillon, est visible aussi chez les militants de Franc-Tireur. En effet, plus de la moitié des effectifs du mouvement se recrutent chez les patrons, les cadres moyens et les employés (59,25% des adhérents à l'échelle nationale, mais 69,4% en recalculant sur la seule population active à l'échelle nationale et en R2). Ces mêmes catégories forment 79,3% des adhérents dans nos trois départements.

« Les patrons, ce sont presque toujours des commerçants ou de petits industriels, qui ont été classés ici. Les cadres moyens désignent essentiellement des cadres administratifs appartenant soit à la mairie, soit à la préfecture (secrétaire de mairie, rédacteurs administratifs, chef de bureau...) ou des instituteurs, nombreux à Franc-Tireur. La dernière catégorie, celle des employés, se partage presque également entre les employés de bureau et de commerce d'une part, les cheminots et les postiers de l'autre »¹.

Du côté de Libération-Sud, Laurent Douzou montre que l'apport des catégories supérieures de la société décroît selon le degré de responsabilités, de l'échelon central vers l'échelon départemental. Il note qu'au niveau central *« le noyau dirigeant est composé de membres de professions libérales et de cadres supérieurs »* (15 membres du noyau central sur 22, soit 68,2%)². Celui des cadres régionaux du mouvement penche également vers les couches supérieures de la société *« 8 professions libérales/cadres supérieurs, trois patrons/industriels, trois employés, un ouvrier et un militaire »*³. *« La répartition socioprofessionnelle des chefs départementaux laisse en revanche*

¹ D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944, op. cit.*, p. 249.

² L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud, op. cit.*, p. 150.

³ Ce qui donne 50% pour les professions libérales, 18,8% pour les patrons/industriels et les employés et 6,3% pour les ouvriers et les militaires. *Ibid.*, p. 256.

apparaître des différences notables avec celle des responsables régionaux : dix cadres moyens, neuf patrons/industriels, cinq professions libérales/cadres supérieurs, quatre ouvriers, trois employés et un sans profession. Ce ne sont plus, on le voit, les professions libérales et cadres supérieurs qui dominent mais bien au contraire les cadres moyens et les petits patrons »¹. En y englobant, les petites mains de l'organisation, il semblerait que l'ensemble du personnel de Libération-Sud, dans notre région, confirme cette observation puisque la part des cadres et des professions libérales se maintient à un niveau élevé, celle des classes moyennes se délite un peu, faisant progresser celle des classes populaires. Les effectifs régionaux sont constitués de 19,5% de professions libérales/cadres supérieurs, 22% de fonctionnaires, 3% de militaires, 21% d'artisans et commerçants, 3% d'employés, 18% d'ouvriers et 13% d'agriculteurs.

Cette montée des classes populaires se retrouve dans les rangs du Front national où le poids des paysans est supérieur à celui qu'ils ont en moyenne dans la RIF de la région (5,6% des effectifs du Front national et 4,8% de ceux de la RIF en général). Néanmoins, les paysans demeurent en faiblement représentés, très en dessous de leurs poids global au sein de la Résistance de la région (13,5%). Le Front national recruta la majorité de ses adhérents parmi les ouvriers (57% des effectifs régionaux, valeurs oscillant entre 26,1% dans le Vaucluse et 66,2% dans le Gard, et 53,5% dans les Bouches-du-Rhône). De tels taux ne sont pas surprenants si on envisage l'orientation politique de cette organisation, dépendant du Parti communiste français, dont la défense du prolétariat est un des chevaux de bataille. Dans cette même logique de fonctionnement, il paraît tout aussi compréhensible que les classes supérieures y soient très peu nombreuses, sans être absentes, car elles ont pu contribuer à l'encadrement des militants. La surprise réside en réalité dans les écarts conséquents entre les membres du Front national de notre région d'étude et ceux de l'Ille-et-Vilaine. En recalculant les effectifs en termes de population active, les paysans jouaient à peu près le même rôle dans ces deux lieux (respectivement 5,6% et 5,9% des partisans). En revanche, il y a un gouffre qui sépare les ouvriers méridionaux de leurs homologues bretons (57% des militants du Front national dans notre région étaient ouvriers contre à peine 23,9% en

¹ En termes de population active des résistants, la répartition est la suivante : 32,3% de cadres moyens, 29% de patrons/industriels, 16,1% de professions libérales/cadres supérieurs, 12,9 % d'ouvriers et 9,7% d'employés. D'après *Ibid.*, p. 258.

Ille-et-Vilaine)¹. Cette différence réside dans la plus faible industrialisation de l'Ille-et-Vilaine et par conséquent, la plus faible part de sa classe ouvrière qui constituait 13,15% de la population active en 1946². A l'inverse, les ouvriers constituaient 42,5% de la population active de notre région (recensement de 1936). Les ouvriers étaient 1,3 trois fois plus nombreux dans les rangs du Front national que dans la population active de notre région et 1,8 fois plus en Ille-et-Vilaine. Finalement, malgré un pourcentage plus faible, les ouvriers d'Ille-et-Vilaine étaient mieux représentés dans le Front national que ceux de notre région.

Même si ces données ont été calculées en considérant uniquement la population active, les étudiants ne doivent pas être oubliés. Leur participation à la Résistance a été prise en compte au sein de la population inactive. Les lycéens ou les étudiants jouèrent un grand rôle dans le mouvement Combat, puis dans les MUR, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail. Ils équivalaient à près de 10% de leurs effectifs dans les Bouches-du-Rhône contre 13,2% parmi les responsables nationaux du mouvement³. Au sein de Franc-Tireur, ils furent moins nombreux, voire absents, ce qui n'était pas le cas sur l'ensemble de la région R2 et en France.

Les deux mouvements ayant incorporé le plus d'étudiants sont Témoignage chrétien (15% dans notre région et 14,1% en France⁴) et Défense de la France (25,5% de ses effectifs)⁵. Pour ce dernier, « *étudiants et fonctionnaires dominant ainsi le recrutement puisqu'ils constituent presque la majorité des effectifs. Ce primat, peu surprenant, reflète l'origine d'un mouvement porté sur les fonts baptismaux par le milieu étudiantin. Le type d'action proposé paraît en outre singulièrement adapté à des cercles sensibles au prestige de l'écrit* »⁶.

Tous les mouvements présentent de fortes similitudes du point de vue socio-professionnel (attirait pour les classes moyennes et supérieures et délaissement des

¹ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 116.

² *Ibid.*, p. 96.

³ M. Granet et H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, op. cit., p. 229.

⁴ Les ecclésiastiques ayant recruté parmi les jeunes des mouvements de jeunesse chrétiens.

⁵ O. Wiewiorka, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, op.cit., p. 189.

⁶ *Ibid.*, p. 189.

agriculteurs et des ouvriers), même si quelques exceptions ont été entrevues car chaque organisation a mis en place des stratégies de recrutement liées à ses activités, son origine ou même son idéologie.

Ainsi, si l'on voulait dégager le profil-type des membres de la RIF, il ressemblerait à un trentenaire, marié, issu des classe moyennes voire supérieures parfois engagé précocement (pour moitié dans les Bouches-du-Rhône). Le portrait-robot du membre des organes militaires est très dissemblable en raison de leurs actions, de leurs buts ou de leurs origines.

Ces formations armées vont être présentées à l'échelon départemental et régional, sans s'attarder sur les différents secteurs d'action qui seront analysés dans le chapitre suivant. Quatre critères d'analyse ont été conservés pour l'AS/CFL, l'AS/ORA, les Groupes francs de Combat, les FTPF¹ et les milices socialistes : le rapport hommes-femmes, l'âge à l'engagement, la situation matrimoniale et les catégories socioprofessionnelles.

Le rapport hommes-femmes souligne, sans réelle surprise, la faible présence des femmes dans les rangs des FFI (4,4% des effectifs dans la région). Par ordre croissant, les unités ayant incorporé le plus de femmes sont les Milices socialistes (3% des FFI de la région), l'AS/CFL (3,6%), l'AS/ORA (4,7%), les FTPF (5%) et les GF de Combat (9,2%, ce qui est supérieur aux 6,8% de femmes engagées dans la Résistance sur l'ensemble de l'échantillon de la région). Malgré des nuances avec d'autres départements, la caractéristique commune de toutes ces données est la faible intervention des femmes dans la Résistance armée. L'ORA recruta des femmes pour des tâches de logistique. Dans notre région, ces femmes, membres de l'ORA sont plus nombreuses (4,7% des combattants) que dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes (2,5% et 0% des combattants)².

¹ Y compris les FTP-MOI, les guérilleros espagnols et les milices patriotiques.

² J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 341.

J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 480.

Tableau 46 : Le rapport hommes-femmes dans les formations de FFI

Sexe	AS/CFL									AS/ORA									GF de Combat						
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ¹	BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ²	Var ³	BDR		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
F	78	4,2	31	2,8	62	5,3	171	3,6	6,5	69	4,9	6	3,9	8	3,6	83	4,7	0	2,5	8	9,9	14	9,3	22	9,2
H	1 774	95,8	1 063	97,2	1 680	94,7	4 514	96,4	93,5	1 327	95,1	148	96,1	213	96,4	1 687	95,3	100	97,5	81	90,1	136	90,7	217	90,8
Total	1 852	100	1 094	100	1 742	100	4 688	100	100	1 396	100	154	100	221	100	1 771	100	100	100	89	100	150	100	239	100

Sexe	FTPF										Milices socialistes		Total FFI région	Total des résistants de la région
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Alpes-M.	Var ⁴	BDR			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%	Eff.	%	%	%
F	150	5,7	29	3,2	31	4,7	210	5	7,4	3,6	24	3%	4,4	6,8
H	2 465	94,3	879	96,8	628	95,3	3 970	95	92,6	96,4	768	97%	95,6	93,2
Total	2 615	100	908	100	659	100	4 182	100	100	100	792	100	100	100

¹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 59.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 480.

³ Age en 1944. J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 341.

⁴ Age en 1944. J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 173.

Tableau 47 : Les classes d'âges dans les formations de FFI

Classes d'âge	AS/CFL											AS/ORA														
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Loire ¹		A.-M. ²		BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ³		France ⁴			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
0-9 ans	0	0	0	0	1	0,1	1	0,02	35	20,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
10-14	7	0,4	2	0,2	17	1	26	0,6			6	0,6	8	0,6	0	0	3	1,4	11	0,6	0	0	0	0	0	0
15-19	245	13,3	205	19,4	272	15,9	722	15,6			142	13,9	222	15,9	29	20	52	23,5	303	17,2	16	13,6	13	3,8		
20-29	494	26,8	491	46,4	652	38,1	1637	35,5	38	22	245	24	421	30,2	61	42,1	64	29	546	31	48	40,7	124	36,2		
30-39	603	32,7	207	19,6	460	26,9	1270	27,5	76	43,9	294	28,8	431	30,9	38	26,2	60	27,1	529	30	31	26,3	106	30,9		
40-49	411	22,3	123	11,6	240	14	774	16,8	22	12,7	231	22,6	269	19,3	14	9,7	36	16,3	319	18,1	15	12,7	68	19,8		
50-59	78	4,2	30	2,8	60	3,5	168	3,6	1	0,6	103	10,1	38	2,7	3	2,1	5	2,3	46	2,6	8	6,8	28	8,2		
60-69	6	0,3	0	0	10	0,6	16	0,3	1	0,6			6	0,4	0	0	1	0,5	7	0,4			4	1,2		
70 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	1	0,7	0	0	1	0,1			0	0		
Total	1 844	100	1 058	100	1 712	100	4 614	100	173	100	1 021	100	1 395	100	145	100	221	100	1 761	100	118	100	343	100		
Age moyen	32 ans		27 ans		29 ans		30 ans		26 ans		-		31 ans		28 ans		29 ans		30 ans		-		-			

¹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau n°21.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 66.

³ *Ibid.*, p. 66.

⁴ Age au moment de l'arrestation sur un échantillon de dossiers du DAVCC à Caen. Ces dossiers sont ceux de membres de l'ORA ayant été déportés (morts en déportation ou rapatriés en 1945). Les fusillés, les massacrés et les morts au combat n'ont pas été pris en compte.

A. Bertin, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation, durant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de recherches de Master 1, dir. Jean Quellien, Université de Caen, 2008, p. 60.

Classes d'âge	GF de Combat						FTPF									Milices socialistes		Total FFI de la région		
	BDR		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		Var ¹	Alpes-M. ²			BDR	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	%
0-9 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	20,40%	0	0%	0	0%	0,01%
10-14 ans	1	1,1%	1	0,7%	2	0,8%	11	0,4%	4	0,5%	4	0,6%	19	0,5%		9	1,2%	2	0,3%	0,5%
15-19 ans	14	15,7%	33	22,1%	47	19,7%	410	15,8%	185	21,5%	110	16,8%	705	17,2%		132	17,8%	102	12,9%	16,2%
20-29 ans	31	34,8%	43	28,9%	74	31,1%	697	26,9%	402	46,6%	241	36,9%	1 340	32,7%	36,20%	211	28,5%	208	26,4%	33,2%
30-39 ans	19	21,3%	48	32,2%	67	28,2%	850	32,9%	174	20,2%	183	28%	1 207	29,4%	38,30%	227	30,7%	244	30,9%	28,8%
40-49 ans	16	18%	18	12,1%	34	14,3%	509	19,7%	83	9,6%	90	13,8%	682	16,6%		122	16,5%	184	23,3%	17,3%
50-59 ans	5	5,6%	4	2,7%	9	3,8%	101	3,9%	13	1,5%	22	3,4%	136	3,3%	4,90%	39	5,3%	42	5,3%	3,5%
60-69 ans	3	3,4%	2	1,3%	5	2,1%	9	0,3%	1	0,1%	3	0,5%	13	0,3%				7	0,9%	0,4%
70 ans et plus	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%				0	0%	0
Total	89	100%	149	100%	238	100%	2 587	100%	862	100%	653	100%	4 102	100%	100	740	100%	789	100%	100%
Age moyen	31 ans		29 ans		30 ans		31 ans		27 ans		29 ans		30 ans		-	-		33 ans		30 ans

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 173.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 66.

L'analyse de l'âge à l'engagement met en évidence, une fois de plus, la jeunesse des résistants du Gard et la plus grande maturité de ceux des Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, se situant entre les deux. Au regard de l'âge moyen, les FFI les plus jeunes sont ceux de l'AS/CFL et des FTPF du Gard (27 ans) et les plus âgés sont ceux des Milices socialistes des Bouches-du-Rhône (33 ans). Les FFI regroupent donc de jeunes hommes, dynamiques, en pleine force de l'âge, les vingtenaires dominant dans la plupart des formations et si ce n'est pas le cas, ce sont les trentenaires qui forment les plus gros contingents (32,7% des militants de l'AS/CFL des Bouches-du-Rhône, 43,9% dans la Loire¹, 28,8% dans les Alpes-Maritimes², 30,9% des adhérents de l'AS/ORA des Bouches-du-Rhône, 32,2% des membres des GF de Combat dans le Vaucluse, 32,9% des FTPF des Bouches-du-Rhône, 30,7% dans les Alpes-Maritimes³ et 30,9% des militants des milices socialistes).

Lorsque les vingtenaires sont les plus nombreux, les 15-19 ans constituent la deuxième classe d'âge la plus importante. Quand les trentenaires arrivent en première position, il y a généralement plus de FFI quadragénaires que de FFI âgés entre 15 et 19 ans. Les différences d'âge ne dépendent finalement pas du type d'unité, mais plutôt du département concerné : plus de jeunes FFI dans le Gard et le Vaucluse et une maturité certaine dans les Bouches-du-Rhône. L'AS/ORA ne se distingue pas des autres formations dans notre région d'étude, ni par le rapport hommes-femmes, ni par un recrutement de militaires gradés plus âgés. L'Organisation de la Résistance de l'Armée se constitua ainsi autour d'un noyau de militaires sans exclure les civils.

La situation matrimoniale révèle la spécificité du Gard où les FFI, plus jeunes, sont majoritairement célibataires (plus de 57% de célibataires dans les différentes formations de FFI du Gard) tandis que dans les autres départements, les FFI mariés dépassent en nombre les FFI célibataires, sauf dans l'AS/ORA du Vaucluse où les célibataires sont supérieurs aux FFI mariés (54,5% contre 44,6% des effectifs). La jeunesse et une plus grande disponibilité caractérisent les FFI du Gard.

¹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau n°21.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 66.

³ *Ibid.*, p. 66.

Tableau 48 : La situation matrimoniale des FFI

Situation matrimoniale	AS/CFL								AS/ORA									
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		France ¹	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	471	34,7%	357	57,7%	482	45,2%	1310	43%	355	41,2%	51	57,3%	66	54,5%	472	44%	102	29,4%
Mariés	875	64,5%	255	41,2%	579	54,3%	1709	56,2%	498	57,8%	38	42,7%	54	44,6%	590	55%	194	56,1%
Concubinage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,1%	0	0%
Veufs	4	0,3%	1	0,2%	2	0,2%	7	0,2%	4	0,5%	0	0%	1	0,8%	5	0,5%	0	0%
Divorcés	7	0,5%	6	1%	4	0,4%	17	0,6%	4	0,5%	0	0%	0	0%	4	0,4%	0	0%
Total	1 357	100%	619	100%	1 067	100%	3 043	100%	862	100%	89	100%	121	100%	1072	100%	296	100%

Situation matrimoniale	GF de Combat						FTPF						Milices socialistes		Total des FFI de la région		
	BDR		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région			BDR	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%
Célibataires	33	40,7%	46	45,5%	79	43,4%	682	39,6%	314	58,8%	212	48,4%	1208	44,8%	200	36,4%	43,3%
Mariés	47	58%	54	53,5%	101	55,5%	1030	59,8%	218	40,8%	217	49,5%	1465	54,4%	347	63,1%	55,9%
Concubinage	0	0%	0	0%	0	0%	4	0,2%	0	0%	0	0%	4	0,1%	0	0%	0,1%
Veufs	1	1,2%	0	0%	1	0,5%	1	0,1%	1	0,2%	2	0,5%	4	0,1%	1	0,2%	0,2%
Divorcés	0	0%	1	1%	1	0,5%	6	0,3%	1	0,2%	7	1,6%	14	0,5%	2	0,4%	0,5%
Total	81	100%	101	100%	182	100%	1723	100%	534	100%	438	100%	2695	100%	550	100%	100%

¹ A. Bertin, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation, durant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 62.

Tableau 49 : Les catégories socioprofessionnelles des FFI

Catégories socioprofes.	AS/CFL												AS/ORA												
	BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ¹		Ille-et-V. ²		BDR		Gard		Vaucluse		Région		Puy-de-D. ³	A.-M. ⁴		France ⁵	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	%	Eff	%	Eff	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	184	14,1	103	19,3	368	35,5	655	22,8	60	9,1	4	4,4	64	9,6	12	14,6	38	34,2	114	13,3	?	12	10	22	7,2
Pêcheurs	2	0,2	1	0,2	0	0	3	0,1	0	0	0	0	2	0,3	0	0	0	0	2	0,2	?	0	0		
Ouvriers	514	39,5	186	34,8	232	22,4	932	32,4	87	13,2	13	14,3	154	23,1	20	24,4	21	18,9	195	22,7	?	10	8,3	26	8,5
Artisans et commerçants	130	10	50	9,4	160	15,4	340	11,8	159	24,2	12	13,2	49	7,4	2	2,4	9	8,1	60	7	9	12	10	39	12,7
Employés	107	8,2	33	6,2	64	6,2	204	7,1	167	25,4	12	13,2	38	5,7	4	4,9	6	5,4	48	5,6	13,9	16	13,3	39	12,7
Fonction pub. dont	242	18,6	68	12,7	105	10,1	415	14,4	122	18,6	14	15,4	198	29,7	14	17,1	10	9	222	25,8	9,7	17	14,2		
Police	41	3,1	17	3,2	13	1,3	71	2,5	108	16,4	0	0	73	11	4	4,9	0	0	77	9	-	11	9,2	-	-
Hauts fonct.	12	0,9	2	0,4	7	0,7	21	0,7	-	-	4	4,4	5	0,8	1	1,2	1	0,9	7	0,8					
Milit. dont	67	5,1	68	12,7	85	8,2	220	7,7	56	8,5	29	31,9	125	18,8	24	29,3	24	21,6	173	20,1	37,5 ⁶	45	37,5	147	47,9
Gendarmes	9	0,7	26	4,9	26	2,5	61	2,1					23	3	5	6,1	7	6,3	35	4,1					
Prof. libé. dont	29	2,2	14	2,6	11	1,1	54	1,9			3	3,3	10	1,5	6	7,3	3	2,7	19	2,2	?			11	3,6
Religieux	2	0,2	4	0,7	0	0	6	0,2	2	0,3	1	1,1	1	0,2	2	2,4	0	0	3	0,3					
Cadres sup.	27	2,1	11	2,1	13	1,3	51	1,8	4	0,6	4	4,4	26	3,9	0	0	0	0	26	3	?	8	6,7	23	7,5
Total des actifs	1 302	100	534	100	1 038	100	2 874	100	657	100	91	100	666	100	82	100	111	100	859	100	70,1	120	100	307	100
Pop. active	1 302	93,7	534	88,6	1 038	95,4	2 874	93,3	657	82,6	91	97,8	666	93,1	82	94,3	111	94,9	859	93,4	?	120	93,8	307	92,7
Inactifs dont	87	6,3	69	11,4	50	4,6	206	6,7	138	17,4	2	2,2	49	6,9	5	5,7	6	5,1	60	6,5	?	8	6,3	24	7,3
étudiants	68	4,9	59	9,8	36	3,3	163	5,3	79	9,9	1	1,1	37	5,2	1	1	4	3,4	42	4,6		4	3,1		

¹ D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 70.

² D'après les chiffres de J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 121.

³ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », art. cit., p. 132.

⁴ D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 70.

⁵ A. Bertin, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation, durant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 58.

⁶ Militaires et policiers.

Catégories socioprofessionnelles	GF de Combat						FTPF										Milices socialistes		Total FFI de la région	Tous les résistants de la région			
	BDR		Vaucluse		Région		BDR		Gard		Vaucluse		Région		A.-M. ¹		Ille-et-V. ²				BDR		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	0	0	30	34,5	30	20,3	123	7,8	67	14,7	118	31	308	12,8	102	16	30	12,4	9	2,4	15,7	13,5	
Pêcheurs	0	0	0	0	0	0	10	0,6	1	0,2	3	0,8	14	0,6	0	0	5	2,1	2	0,5	0,3	0,3	
Ouvriers	22	36,1	14	16,1	36	24,3	888	56,6	291	63,8	151	39,6	1330	55,3	146	22,9	68	28,2	153	40,7	36,6	35,1	
Artisans et commerçants	17	27,9	20	23	37	25	117	7,5	23	5	49	12,9	189	7,9	133	20,9	39	16,2	34	9	9,1	9,8	
Employés	9	14,8	5	5,7	14	9,5	110	7	14	3,1	18	4,7	142	5,9	149	23,4	34	14,1	44	11,7	6,4	8,2	
Fonction pub. dont	5	8,2	12	13,8	17	11,5	254	16,2	37	8,1	24	6,3	315	13,1	76	11,9	41	17	107	28,5	14,9	20,5	
Police	2	3,3	2	2,3	4	2,7	50	3,2	7	1,5	2	0,5	59	2,5	36	5,7	-	-	27	7,2	3,3	5,6	
Hauts fonctionnaires	1	1,6	2	2,3	3	2	5	0,3	2	0,4	0	0	7	0,3	-	-	1	0,4	2	0,5	0,5	1	
Militaires dont	1	1,6	4	4,6	5	3,4	34	2,2	19	4,2	15	3,9	68	2,8	18	2,8	12	5	11	2,9	7,3	7,3	
Gendarmes	0	0	1	1,1	1	0,7	8	0,5	2	0,4	6	1,6	16	0,7	-	-	-	-	5	1,3	1,7	1,5	
Professions libé. dont	2	3,3	1	1,1	3	2	12	0,8	1	0,2	1	0,3	14	0,6	1	0,2	5	2,1	5	1,3	1,4	2,1	
Religieux	1	1,6	0	0	1	0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,2	2	0,8	0	0	0,2	0,4	
Cadres supérieurs	5	8,2	1	1,1	6	4,1	21	1,3	3	0,7	2	0,5	26	1,1	12	1,9	7	2,9	11	2,9	1,7	3,1	
Total des actifs	61	100	87	100	148	100	1569	100	456	100	381	100	2406	100	637	100	241	100	376	100	100	100	
Population active	61	83,6	87	97,8	148	91,4	1569	93,4	456	91,8	381	96,2	2406	93,5	637	89,8	241	87	376	93,5	94	93,2	
Inactifs dont	12	16,4	2	2,2	14	8,6	110	6,6	41	8,2	15	3,8	166	6,5	72	10,2	36	13	26	6,5	6	6,8	
Scolaires, étudiants	12	16,4	1	1,1	13	8	44	2,6	26	5,2	11	2,8	81	3,1	30	4,2	19	6,9	13	3,2	3,9	4,4	

¹ D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 70.

² D'après les chiffres de J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 116.

L'étude des dates d'engagement paraît ici moins probante. Les FFI ont rejoint la Résistance essentiellement en 1943 et 1944¹. Il y a de fortes chances pour que le rythme d'engagement mensuel soit assez proche d'une formation à l'autre et plus encore pour le rythme annuel.

Du point de vue socioprofessionnel, de grandes disparités apparaissent entre les groupements armés et entre les départements, soulignant des spécificités déjà observées précédemment.

L'AS/ORA enrôla le plus de militaires, entre un quart et un tiers de ses effectifs selon les départements, le maximum étant atteint par l'AS/ORA du Gard (29,3% de militaires engagés²), on est loin des 37,5% de militaires de l'ORA des Alpes-Maritimes³ et du Puy-de-Dôme⁴ et des 47,9% de militaires dans l'ORA au plan national⁵, mais bien au-dessus des chiffres du Var (9,2% de militaires dans l'ORA du Nord-Ouest du Var⁶). Les militaires sont présents dans toutes les formations, le plus souvent en-deçà de la valeur régionale (7,3% de militaires dans les rangs des FFI de la région étudiée), sauf dans l'AS/CFL du Gard et du Vaucluse (12,7% et 8,2% des FFI étaient des militaires). Les classes moyennes et supérieures constituent la moitié du recrutement de l'AS/ORA et les classes populaires y sont sous-représentées à l'exception des paysans ayant fourni un fort contingent dans le Vaucluse (34,2% des recrues).

Les GF de Combat accordèrent une place plus importante aux classes populaires (34,5% de paysans dans les groupes du Vaucluse et 36,1% d'ouvriers dans les groupes des Bouches-du-Rhône), même si les classes moyennes restent surreprésentées. Les étudiants combattirent en grand nombre dans les formations des Bouches-du-Rhône (16,4% des effectifs globaux).

¹ Voir *supra* les graphiques concernant la date d'engagement par type d'organisation et par département.

² Les calculs par catégorie socioprofessionnelle sont réalisés en distinguant la population active et la population inactive.

³ D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, tome II, p. 70.

⁴ E. Mathieu, « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme », *art. cit.*, p. 132.

⁵ A. Bertin, *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation, durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 58.

⁶ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, *op. cit.*, tome III, p. 174.

Les données de Jean-Marie Guillon n'ont pas été reportées dans les tableaux parce qu'il n'a pas classé les professions de la même manière.

Les paysans et les ouvriers se rallièrent massivement à l'AS/CFL, formant plus de la moitié de ses éléments avec une supériorité des ouvriers dans les Bouches-du-Rhône et le Gard (39,5% et 34,8% des FFI) et des paysans dans le Vaucluse (35,5% des FFI). Les fonctionnaires et les classes supérieures y sont en surreprésentation dans les Bouches-du-Rhône et les artisans et les commerçants dans le Vaucluse. Ce recrutement est très différent de celui de l'AS/CFL des Alpes-Maritimes et de l'Ille-et-Vilaine où les classes populaires ne forment qu'un quart environ des combattants, laissant une large place aux classes moyennes¹. L'Ille-et-Vilaine est un département moins industrialisé et la plus faible part des ouvriers dans l'AS/CFL peut se comprendre aisément. Pourtant, cela ne profite pas aux paysans qui sont sous-représentés. Les Alpes-Maritimes présentent un profil socio-économique proche de celui des départements de notre région.

Les FTPF battent des records : au moins les deux tiers ou plus de ses membres étaient des ouvriers et des paysans (64,4% dans les Bouches-du-Rhône, 78,5% dans le Gard, 70,6% dans le Vaucluse et 68,1% dans la région). Bien que tous les militants ne fussent pas nécessairement communistes, l'organisation des FTPF, émanation communiste, a développé une stratégie de recrutement orientée vers le prolétariat, en adéquation avec la ligne politique du parti communiste. La part des ouvriers dans les FTPF est nettement supérieure à leur poids dans la population active en 1936. Dans les Bouches-du-Rhône, on comptait 56,6% d'ouvriers dans les FTPF alors qu'ils ne représentaient que 49% de la population active du département. Dans le Gard, la proportion est de 63,8% d'ouvriers dans les FTPF et de 35,3% dans la population active et dans le Vaucluse, de 39,6% d'ouvriers dans les FTPF et de 27% dans la population active. Comme pour l'AS/CFL, cette assise populaire est moins nette dans les Alpes-Maritimes et l'Ille-et-Vilaine (38,9% et 40,6% des effectifs)², néanmoins, elle se rapproche des résultats des FTPF du Var (16,8% de cultivateurs, 5,4% de travail de la forêt et 43,5% d'ouvriers)³.

¹ D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 70.

D'après les chiffres de J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 121.

² D'après les chiffres de J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 70.

D'après les chiffres de J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 116.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 174.

Le profil général des FFI de notre région est par conséquent assez variable selon les unités considérées et les départements, le point commun est la très faible participation des femmes, mis à part dans les GF de Combat. Les FFI du Gard sont les plus jeunes, majoritairement célibataires et issus des classes populaires, sauf pour l'ORA où les classes moyennes et supérieures dominent. Les FFI du Vaucluse sont légèrement plus âgés, les vingtenaires demeurant la classe d'âge la plus importante, les célibataires y sont très nombreux et les paysans fournissent environ un tiers des combattants quelle que soit l'unité envisagée. Dans les Bouches-du-Rhône, les FFI étaient des hommes plus âgés, des trentenaires, mariés, provenant des classes populaires et parfois des classes moyennes et supérieures qui sont en surreprésentation dans les formations armées de ce département. Le profil-type du combattant de base vient d'être esquissé, quel est celui des cadres de la Résistance ?

d) La sociologie des cadres de la Résistance

Cet échantillon a été établi par nos soins à partir des sources et de la bibliographie disponible. Il est composé des chefs nationaux de réseaux s'ils étaient présents dans notre région, des chefs de secteur, des chefs de sous-secteur et de leurs adjoints. La même démarche a été appliquée pour les mouvements (chefs régionaux, chefs départementaux, chefs de ville, chefs de secteur¹, adjoints, responsables des différents services, etc.). Pour les FFI, les listes des CAFFI des états-majors régionaux et départementaux ont été très précieuses, complétées par les listes des membres les plus représentatifs de la Résistance et par les listes des membres de la commission d'homologation des FFCI². L'examen des dossiers administratifs a permis d'y ajouter les chefs des maquis ou les chefs des formations armées urbaines. Cet échantillon est certainement incomplet, faute d'informations précises sur les responsabilités de chaque résistant ou parce que certains dirigeants n'ont pas pu être identifiés en tant que tels bien qu'incorporés dans notre échantillon global³. Des personnes qui ont occupé des postes

¹ Un secteur peut regrouper plusieurs communes ou, dans une ville comme Marseille, correspondre à une partie de la commune ou à un quartier.

² GR 19 P 13, SHD Vincennes, Dossier du département des Bouches-du-Rhône.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Dossier du département du Gard.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Dossier du département du Vaucluse.

³ Quelques rares chefs sont connus uniquement par leur nom de famille, sans prénom, ou par leur pseudonyme.

décisionnaires dans d'autres départements, sans en exercer dans la nôtre, n'ont pas été incluses dans cette base de données.

Au total, cet échantillon comprend 426 cadres de la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, 159 dans le Gard et 170 dans le Vaucluse (soit respectivement 4,6%, 5,9% et 5,1% des résistants de chaque département pour un total de 755 dirigeants). Ces postes-clés furent dévolus essentiellement à la gent masculine, très peu de femmes occupèrent de hautes fonctions (4,2% des dirigeants dans les Bouches-du-Rhône étaient des femmes, 4,4% dans le Gard et 3,5% dans le Vaucluse). Elles étaient encore plus rares dans les postes de direction à l'échelle nationale d'après l'étude de Jacqueline Sainclivier sur les dirigeants de la Résistance intérieure et extérieure (corpus de 106 personnes dont 3 femmes, soit 2,8% des effectifs)¹. Dans le Var, une seule femme eut des fonctions de décision sur un échantillon de 148 personnes².

La moyenne d'âge de ces chefs, au moment de leur engagement, est logiquement plus élevée que celle de l'ensemble des résistants. Les dirigeants des Bouches-du-Rhône et du Gard avaient en moyenne 35 ans à l'engagement et ceux du Vaucluse, un an de moins. Les trentenaires sont la classe d'âge dominante. Les résistants âgés de 20 à 49 ans correspondent à plus de 85% des cadres (89,9% dans les Bouches-du-Rhône, 86,5% dans le Gard et 90,2% dans le Vaucluse). Les élites de la Résistance de notre région exclurent ainsi les individus les plus jeunes et les plus âgés. L'étude de Jacqueline Sainclivier met également en évidence cette suprématie des hommes de 20 à 50 ans dans la direction de la Résistance intérieure, et d'hommes plus âgés, de 30 à 60 ans, aux commandes de la Résistance extérieure.

¹ Jacqueline Sainclivier a composé son échantillon de 106 personnes à partir des « *membres des divers comités : le Comité de défense de l'Empire, le Comité national et le Comité français de Libération nationale (CFLN)* » pour la Résistance extérieure et des membres du Conseil national de la Résistance (CNR) et du Comité général d'études (CGE) pour la Résistance intérieure.

J. Sainclivier, « Essai de prosopographie comparée des dirigeants de la Résistance intérieure et extérieure française » in L. Douzou, R. Frank, D. Peschanski, D. Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, op. cit., p. 322-323.

² J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 348.

Tableau 50 : Age lors de l'engagement des dirigeants de la Résistance

Classes d'âge	BDR		Gard		Vaucluse		Résistance intérieure ¹	Résistance extérieure ²
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%	%
10-14	1	0,2%	0	0%	0	0%	0%	0%
15-19	14	3,4%	8	5,2%	8	4,9%	0%	0%
20-29	100	24,1%	44	28,4%	43	26,4%	21%	11,4%
30-39	159	38,3%	50	32,3%	61	37,4%	40,3%	36,4%
40-49	114	27,5%	40	25,8%	43	26,4%	24,2%	25%
50-59	27	6,5%	12	7,7%	8	4,9%	11,3%	25%
60-69	0	0%	0	0%	0	0%	3,2%	2,3%
70 ans et plus	0	0%	1	0,6%	0	0%	0%	0%
Total	415	100%	155	100%	163	100%	100%	100%
Age moyen	35 ans		35 ans		34 ans			

« Ce n'est sûrement pas une surprise, mais c'est une confirmation que même aux postes de responsabilité la Résistance intérieure est relativement jeune. Il est vrai que les conditions de vie des clandestins (ce que sont la plupart des cadres de la Résistance) sont plus difficiles à supporter ou envisager pour des adultes plus âgés. Il est probable que l'activité déployée explique aussi cette situation. En effet, à Londres, les actions, les responsabilités exercées sont très proches de celles de tout gouvernement en temps de guerre, même si la France libre n'était justement pas un gouvernement »³.

Malgré quelques nuances, cette maturité de l'encadrement de la Résistance a été soulignée par l'historiographie. Dans le Var, Jean-Marie Guillon le constate surtout pour les cadres des MUR dont l'âge médian est de 41 ans contrairement à celui des

¹ Age en 1940 des dirigeants de la Résistance intérieure française, d'après les chiffres de J. Sainclivier, « Essai de prosopographie comparée des dirigeants de la Résistance intérieure et extérieure française », art. cit., p. 323.

² Age en 1940 des dirigeants de la Résistance extérieure française, d'après *Ibid.*, p. 323.

³ J. Sainclivier, « Essai de prosopographie comparée des dirigeants de la Résistance intérieure et extérieure française », art. cit., p. 324.

FTPF et des réseaux qui est plus faible (33 ans et 36 ans). Seuls les FTPF du Var se démarquent par une solide base de jeunes dirigeants de moins de 30 ans (39% des effectifs de direction)¹. Dans les Alpes-Maritimes, c'est l'ORA qui a 65% de ses cadres qui ont moins de 30 ans mais toutes les autres structures ont, généralement, des dirigeants plus âgés puisque la part des moins de 30 ans parmi les responsables y est beaucoup plus réduite (seulement 23% pour le Front national, 18% pour les réseaux et 17 % pour les MUR)². Les cadres du mouvement Franc-Tireur ont essentiellement entre 40 et 60 ans³. Bien que la moyenne d'âge des cadres nationaux de Libération-Sud soit inférieure à celle des cadres régionaux et départementaux (dans l'ordre 33 ans, 38,7 ans et 37,9 ans), la maturité est un fondement du commandement du mouvement⁴. Les chefs des maquis de Bourgogne ont presque tous plus de 30 ans à 81,3% (13 chefs sur 16)⁵.

Tableau 51 : La situation matrimoniale des dirigeants de la Résistance

Situation matrimoniale	BDR		Gard		Vaucluse	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	93	28,5%	32	28,1%	25	21,9%
Mariés	229	70,2%	80	70,2%	88	77,2%
Veufs	1	0,3%	0	0%	1	0,9%
Divorcés	3	0,9%	2	1,8%	0	0%
Total	326	100%	114	100%	114	100%

Ces dirigeants étaient très souvent des hommes mariés (plus de 70% des cadres) et les célibataires y étaient moins nombreux que dans l'ensemble de la population étudiée. Leur maturité leur avait permis de construire un foyer⁶ et ils étaient bien installés dans la vie active. Leur engagement coïncida souvent avec celui de leur famille. En effet, 26,8% des chefs de la Résistance des Bouches-du-Rhône avaient un

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 349.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 480.

³ D. Veillon, *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, op. cit., p. 254.

⁴ L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, op. cit., p. 256, 258.

⁵ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 306.

⁶ Le nombre d'enfants par résistant n'est pas connu pour tout le monde, les valeurs suivantes sont donc des minima : 22,7% des cadres dans les Bouches-du-Rhône avaient des enfants, 22,8% dans le Gard et 13,2% dans le Vaucluse.

autre membre rallié à la même cause, 32,8% dans le Gard et 22,6% dans le Vaucluse¹, alors que dans l'échantillon global, seuls 15 à 18% des résistants combattaient aux côtés d'un proche selon les départements.

Tableau 52 : Les catégories socioprofessionnelles des dirigeants de la Résistance

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse			
	Eff	%	Pop. active 1936	Coef.	Eff	%	Pop. active 1936	Coef.	Eff	%	Pop. active 1936	Coef.
Agriculteurs et ouvriers agricoles	5	1,7%	11,8%	0,1	4	3,9%	40,3%	0,1	18	15,8%	46,7%	0,3
Pêcheurs	1	0,3%	0,4%	0,8	0	0%	0,1%	0	0	0%	0%	-
Ouvriers	38	12,6%	49%	0,3	27	26,2%	35,3%	0,7	14	12,3%	27%	0,5
Artisans et commerçants	27	9%	4%	2,2	11	10,7%	3,3%	3,2	25	21,9%	4,1%	5,3
Employés	40	13,3%	19,7%	0,7	9	8,7%	9,2%	0,9	8	7%	8,4%	0,8
Fonction publique	86	28,6%	5,2%	5,5	23	22,3%	4%	5,6	19	16,7%	3,8%	4,4
dont												
Police	14	4,7%	-	-	2	1,9%	-	-	0	0%	-	-
Enseignement	24	8%	-	-	7	6,8%	-	-	5	4,4%	-	-
Hauts fonctionnaires	14	4,7%	-	-	4	3,9%	-	-	3	2,6%	-	-
Militaires dont	42	14%	2,1%	6,6	12	11,7%	1,7%	6,9	17	14,9%	3,3%	4,5
Gendarmes	0	0%	-		1	1%	-	-	0	0%	-	-
Professions libérales	21	7%	3,5%	2	12	11,7%	2,5%	4,7	10	8,8%	2,5%	3,5
dont												
Religieux	4	1,3%	0,5%	2,7	2	1,9%	0,6%	3,2	2	1,8%	0,6%	2,9
Cadres supérieurs	41	13,6%	3,8%	3,6	5	4,9%	2,9%	1,7	3	2,6%	3,6%	0,7
Total des actifs	301	100%	100%	1	103	100%	100%	1	114	100%	100%	1
Population active	301	91,2%	-	-	103	91,2%	-	-	114	94,2%	-	-
Inactifs dont	29	8,8%	-	-	10	8,8%	-	-	7	5,8%	-	-
étudiants	21	6,4%	-	-	6	5,3%	-	-	6	5%	-	-

Chaque département possède un profil social couvrant un panel assez large de professions, aucune catégorie socioprofessionnelle n'est absente parmi les dirigeants.

¹ 92 dirigeants dans les Bouches-du-Rhône sur 343 personnes dont la filiation est établie, 39 dirigeants dans le Gard sur 119 filiations, 31 dirigeants dans le Vaucluse sur 137 filiations.

Cependant, le prisme déformant du commandement de la Résistance valorise fortement les classes moyennes et supérieures. Les notables occupent les premières positions dans les Bouches-du-Rhône. La part des cadres supérieurs parmi les dirigeants y est plus élevée que celle des ouvriers (13,6% pour les cadres et 12,6% pour les ouvriers) et elle est 3,6 fois plus importante dans la Résistance que dans la population active du département en 1936.

Dans le Gard, les dirigeants issus de la classe ouvrière sont plus nombreux bien qu'ils soient sous-représentés par rapport à la structure sociale du département (coefficient de pondération de 0,7). Les classes moyennes fournissent les effectifs les plus nombreux comme dans le Vaucluse, où la ruralité transparait légèrement avec un taux de dirigeants agriculteurs assez élevé (15,8% des chefs de la Résistance) mais un coefficient de 0,3. Dans les trois départements, les catégories socioprofessionnelles les plus surreprésentées sont les fonctionnaires et les militaires dont le poids dans les hautes sphères de la Résistance est 4 à 7 fois supérieur à celui qu'ils occupaient dans la population active en 1936.

Cette forte présence des classes supérieures est visible dans le mouvement Combat où les professions libérales, les universitaires, les officiers de carrière équivalaient à presque la moitié des cadres¹. Dans les Alpes-Maritimes, les cadres étaient des notables à 63% dans les réseaux, à 54% dans les MUR, à 44% à l'ORA et à 30% au Front National. Les catégories sociales les plus élevées étaient moins présentes dans les rangs de l'ORA et du Front national en raison d'une plus forte implication des classes moyennes pour l'ORA (56% des dirigeants) et des classes populaires pour le Front national (34% des chefs)². Le département du Var a un profil identique, « *le caractère populaire de la Résistance s'atténue dans sa hiérarchie, comme il est de coutume dans les diverses associations ou partis* »³. Plus on monte dans la hiérarchie du

¹ M. Granet, H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, op. cit., p. 229.

² J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 484.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 349.

mouvement Libération-Sud, plus les couches supérieures de la société occupaient de hautes fonctions au sein du mouvement¹.

A l'échelle nationale, les employés et les ouvriers sont très rares à des postes de direction (moins de 3% des cadres de la Résistance intérieure et extérieure)². Cet élitisme social se retrouve dans le niveau d'études des responsables, 96,5% des dirigeants de la France libre avaient le baccalauréat et 91,8% des chefs de la Résistance intérieure³. Dans les Bouches-du-Rhône, 44,4% des cadres étaient détenteurs du baccalauréat, 34,3% dans le Gard et 26,7% dans le Vaucluse⁴, des taux inférieurs aux valeurs nationales extraordinairement élevée mais bien au-dessus des 7% de bacheliers dans une classe d'âge en 1939⁵.

Laurent Douzou résume parfaitement le profil social d'une grande partie des dirigeants de la Résistance. « *Des hommes dans la pleine force de l'âge, issus des couches supérieures de la société, des intellectuels, ou tout au moins des gens qui avaient reçu une formation universitaire. Autrement dit, ceux qui dirigèrent la Résistance auraient de toutes façons été – et pour certains étaient déjà – membres des élites dirigeantes du pays, guerre ou pas* »⁶.

Il faudrait ajouter à cette présentation la précocité de leur engagement surtout dans les Bouches-du-Rhône où la moitié des dirigeants avaient déjà rejoint l'armée des ombres entre 1940 et 1942, témoignant une fois encore du rôle considérable de ce département et de sa préfecture dans la mise en place des mouvements et des réseaux. Dans le Gard et dans le Vaucluse, 21,2% et 16,9% des chefs de la Résistance étaient également entrés dans la lutte clandestine avant 1943. Sur cette même période, les engagements des résistants, en général, étaient beaucoup plus faibles (16,8% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 10,6% dans le Gard et 4,9% dans le Vaucluse).

¹ L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, op. cit., p. 257-258.

² J. Sainclivier, « Essai de prosopographie comparée des dirigeants de la Résistance intérieure et extérieure française », art. cit., p. 325-326.

³ *Ibid.*, p. 327.

⁴ 144 dirigeants dans les Bouches-du-Rhône possédaient le diplôme du baccalauréat sur 324 personnes dont le niveau d'étude est connu, 37 sur 108 dans le Gard et 32 sur 120 dans le Vaucluse.

⁵ A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France de 1800 à 1967*, op. cit., p. 416.

⁶ L. Douzou, « L'entrée en Résistance », art. cit. p. 19.

Cette prise de conscience rapide prédisposait ces personnes à encadrer les organisations de la Résistance, la primauté de leurs actions les plaçait dans une position de supériorité par rapport à leurs frères d'armes, leur maturité et leur position sociale pouvaient être des gages d'expérience et de réussite dans leur entreprise périlleuse, inspirant la confiance nécessaire, et elles renforçaient leur suprématie et leur aura sur leurs compagnons. « *La date d'entrée dans le mouvement garantit aux premiers venus une place éminente. Le courage personnel et la confiance que les chefs inspirent déterminent également leur pouvoir. L'adhésion reposant sur la base du volontariat, les dirigeants doivent, pour imposer leurs vues, respecter les désirs de leur base* »¹.

Tableau 53 : Rythme de l'engagement des dirigeants de la Résistance

Année d'engagement ²	BDR		Gard		Vaucluse	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1940	30	7,2%	4	2,6%	4	2,4%
1941	80	19,2%	10	6,4%	13	7,8%
1942	103	24,8%	19	12,2%	11	6,6%
1943	174	41,8%	92	59%	120	72,3%
1944	29	7%	31	19,9%	18	10,8%
Total	416	100%	156	100%	166	100%

La précocité de leurs actes et la primauté de leurs fonctions les exposaient à une répression d'autant plus féroce de la part des forces ennemies qui cherchaient à démanteler les organisations de la Résistance, en décapitant leurs têtes pensantes. Les taux d'arrestation et de déportation mettent en évidence cet acharnement des forces de répression : 40,4% de cadres arrêtés et 20% de cadres déportés dans les Bouches-du-Rhône, 29,6% de cadres arrêtés et 7,5% de déportés dans le Gard, 23,5% de cadres

¹ O. Wieviorka, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision » in A. Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, op. cit., p. 62.

² L'année de l'engagement a été préférée à la date exacte car celle-ci n'était pas connue pour quelques dirigeants contrairement à leur année d'engagement. Cette date d'engagement n'est pas nécessairement celle de leur prise de fonction à des postes de décision et de commandement. Toutefois, lorsqu'un chef était arrêté ou tué, la durée des services était un atout pour lui succéder.

arrêtés et 10% de déportés dans le Vaucluse¹. Le taux de mortalité des dirigeants est très élevé : 17,4% dans les Bouches-du-Rhône, 10,1% dans le Gard et 4,7% dans le Vaucluse². Dans le Var, ces taux sont plus faibles, et seuls 4,6% de cadres des MUR et de la SAP ont été arrêtés et internés, 2,5% des dirigeants des réseaux et 12,1% des responsables du PCF et de sa nébuleuse. La proportion des chefs décédés est assez proche de celles du Gard ou du Vaucluse : 6% de cadres des MUR et de la SAP ont trouvé la mort, 10,2% des dirigeants des réseaux et 6,5% des responsables du PCF et de sa nébuleuse³.

Cette plus forte répression exercée à l'encontre des cadres des Bouches-du-Rhône peut s'expliquer, tout d'abord, par la présence du siège régional du Sipo dont dépendait la Gestapo, siégeant au 425 rue Paradis à Marseille. Le Sipo-SD marseillaise fut très active dans toute la région et elle procéda à de nombreuses interpellations. A la lecture des différents rapports qu'elle a rédigés (rapports Flora, Catilina, Antoine), on observe un plus grand nombre de victimes dans les Bouches-du-Rhône que dans les départements voisins. De plus, ce département était le centre régional de la Résistance, la plupart des responsables régionaux y vivaient ou y transitaient régulièrement, renforçant le nombre de cadres présents dans ce secteur.

Les causes de décès des chefs de la Résistance sont assez variées, les deux principales étant la mort en déportation et les fusillades. Les six cadres fusillés en Allemagne sont des agents du réseau Alliance, arrêtés en France, puis jugés et condamnés outre-Rhin pour espionnage comme Gabriel Rivière⁴.

¹ 172 internés et 85 déportés dans les Bouches-du-Rhône, 47 internés et 12 déportés dans le Gard, 40 internés et 17 déportés dans le Vaucluse.

² 74 dirigeants dans les Bouches-du-Rhône, 16 dans le Gard et 8 dans le Vaucluse.

³ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p. 177.

⁴ Voir *supra* sa biographie.

Tableau 54 : Les causes de décès des dirigeants de la Résistance

Cause de décès	BDR		Gard		Vaucluse	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Accident	2	2,7%	0	0%	0	0%
Disparu	0	0%	1	6,3%	1	12,5%
Explosion	1	1,4%	0	0%	0	0%
Fusillé	31	41,9%	5	31,3%	2	25%
Fusillé en Allemagne	6	8,1%	0	0%	0	0%
Mort des suites de ses blessures	2	2,7%	1	6,3%	0	0%
Mort au combat	5	6,8%	4	25%	1	12,5%
Mort en déportation	25	33,8%	3	18,8%	3	37,5%
Mort en mission	1	1,4%	0	0%	1	12,5%
Mort au STO	0	0%	1	6,3%	0	0%
Pendu	0	0%	1	6,3%	0	0%
Suicide	1	1,4%	0	0%	0	0%
Total	74	100%	16	100%	8	100%

Quatre exemples de décès exceptionnels sont à noter, ceux de Jean Jankowski, d'Etienne Saintenac, de Pierre Bourgeois et de Jacques Baby.

Jean Jankowski était un chef de secteur de la Résistance polonaise dans le Gard, né le 1^{er} janvier 1902 à Stankowo en Pologne, employé avant la guerre au Consulat polonais à Paris. Après l'invasion allemande, il s'était replié dans le sud de la France où il était le directeur du centre d'hébergement de réfugiés polonais de Salies-du-Salat en Haute-Garonne, puis de celui de Vernet-les-Bains dans les Pyrénées-Orientales et enfin de celui de Lasalle dans le Gard à partir du mois d'octobre 1943. Ses fonctions lui permettaient d'accueillir des soldats polonais et de les aider à franchir la frontière espagnole. Son CAFFI ne mentionne pas le nom exact de son organisation de Résistance, seule la mention « *Résistance polonaise Gard du 1^{er} janvier 1943 au 2 mars 1944* » est notée. Selon une attestation de Daniel Zdrojewski, commandant en chef des forces polonaises de la Résistance en France, son engagement remonterait au mois d'octobre 1940. D'après l'AERI, Jean Jankowski travaillait pour le mouvement POWN-

Monica. Il était également en relation avec le maquis de Lasalle. Avec trois autres Polonais du centre d'hébergement, ce père de famille fut arrêté le 28 février 1944 à Lasalle par la 9^{ème} division Panzer SS « Hohenstaufen » en représailles aux actions de la Résistance. Transféré à Nîmes, il y fut pendu le 2 mars 1944 ainsi que quatorze autres personnes. Il a été reconnu mort pour la France¹. Le déroulement de cette vague de répression mérite d'être relaté.

Le 20 février, la 9^{ème} division Panzer SS « Hohenstaufen » s'installa dans le Midi et son Etat-major dont le général Wilhelm Bittrich à Nîmes. Le 28 et le 29 février, elle entreprit une vaste opération de nettoyage dans les Cévennes de l'Ouest (secteur délimité par Florac, La Grand-Combe, Alès, Saint-Hippolyte-du-Fort, Le Vigan). Vers 3 h du matin, une partie des troupes était déjà à Saint-Hippolyte-du-Fort² avec « *une cinquantaine de voitures et autos-mitrailleuses et autant de side-cars* »³. Au petit matin, les Allemands bien renseignés envoyèrent une équipe au hameau de Driolle, commune de Saint-Roman-de-Codières, où se cachaient quelques réfractaires non armés. Pillant et incendiant les maisons de ce hameau, ils repartirent en direction de Saint-Hippolyte-du-Fort avec huit prisonniers dont deux femmes. Recherchant plus d'informations sur la localisation des maquis, ils interrogèrent les prisonniers. Afin de les intimider, un des jeunes réfractaires arrêté à Driolle fut pendu à 11 h au viaduc à la sortie de Saint-Hippolyte-du-Fort. Au même moment, René Kieffer reçut la visite des Allemands parce qu'ils savaient qu'il était un des recruteurs de réfractaires du hameau de Driolle⁴. D'autres otages furent arrêtés mais relâchés dans la soirée⁵ sauf René Kieffer et cinq personnes de Driolle. Une autre équipe avait pris un des jeunes de Driolle pour la guider dans la montagne jusqu'à la ferme des Fosses désertée depuis deux jours par les

¹ 21 P 54 926, DAVCC Caen, Dossier de décès de Jean Jankowski.

¹ K 870, carton n°5, SHD Vincennes, Fonds du général Zdrojewski, Dossier d'homologation de grade FFI de Jean Jankowski.

« Jean Jankowski » in AERI, *La Résistance polonaise en France*, op. cit.

MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes*, MLN, 1954.

² *Ibid.*, p. 12.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 109-111.

³ 1 W 684, AD Gard, Rapport du 28 février 1944 du capitaine, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie au préfet du Gard à Nîmes.

⁴ MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes*, op.cit., p. 13-16.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 114-119.

⁵ 1 W 684, AD Gard, Rapport du 28 février 1944 du capitaine, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie au préfet du Gard à Nîmes.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 122-123.

maquisards de Lasalle. De rage, les SS abattirent Fernand Soulier. La journée du 28 à Saint-Hippolyte avait donc coûté la vie à deux hommes et avait permis l'arrestation de cinq autres qui allaient être pendus à Nîmes le 2 mars¹.

Le même jour, un autre groupement de la division SS se présenta à Lasalle à 6 h 30 dans une dizaine de voitures et des side-cars. Vers 8 h 30, seize personnes furent arrêtées et interrogées. La plupart furent libérées à 15 h 30 à l'exception de six d'entre elles, quatre Polonais du centre d'accueil polonais de Lasalle et deux femmes qui furent emmenées par les Allemands vers 16 h. Comme à Saint-Hippolyte-du-Fort, les otages furent interrogés pour obtenir des renseignements sur la localisation des maquis².

Le lendemain, le 29 février, les mouvements des Allemands dans le secteur de Saint-Hippolyte-du-Fort et de Lasalle continuèrent. A 9 h, ils étaient à Valleraugue où ils fouillèrent quinze maisons³. A 10 h du matin, les sentinelles du maquis d'Ardailers aperçurent un side-car allemand. L'alerte fut donnée à la vingtaine de maquisards. Une colonne motorisée (47 véhicules soit 350 SS) arriva en bas du village, les maquisards prirent la fuite. De leurs véhicules en marche, les Allemands leur tirèrent dessus. La crête de la montagne passée, tous les maquisards étaient hors de danger mais pas la population qui n'avait pas eu le temps de fuir. Les Allemands fouillèrent les maisons et les pillèrent. La population fut malmenée, des maisons brûlées en raison du silence des villageois alors que les tirs de fusils-mitrailleurs et de mitrailleuses arrosaient les hauteurs d'Ardailers. La Soureilhade, bâtisse ayant abrité les maquisards, fut incendiée, un habitant fut tué parce qu'il voulait éteindre l'incendie de sa maison. Six otages ont été une nouvelle fois pris parmi la population civile et après le départ des troupes allemandes vers 15 h, ils rejoignirent, à la caserne Vallongue à Nîmes, les otages de la veille⁴.

¹ MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes, op.cit.*, p. 17-18.

R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes, op. cit.*, p. 57.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits, op. cit.*, p. 124-125.

² 1 W 684, AD Gard, Rapport du 28 février 1944 du capitaine, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie au préfet du Gard à Nîmes.

MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes, op.cit.*, p. 18-19.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits, op. cit.*, p. 127-132.

³ 1 W 684, AD Gard, Note du 1er mars 1944 du préfet du Gard à Nîmes.

⁴ 1 W 684, AD Gard, Rapport du 29 février 1944 du lieutenant, commandant la section de gendarmerie du Vigan au préfet du Gard à Nîmes.

Le 29 encore, une voiture occupée par quatre maquisards et une camionnette du maquis Bir Hakeim revenant d'une opération se heurtèrent à un barrage allemand à Saint-Hippolyte-du-Fort peu après 8 h. Les maquisards ouvrirent le feu et forcèrent le barrage. Pris en chasse, le chauffeur et un autre maquisard de la voiture furent abattus. Le camion fut arrêté à la sortie de la ville. Cette course-poursuite transformée en fusillade causa la mort de trois maquisards, d'un Allemand et d'un habitant. Deux autres maquisards ont été retrouvés à 15 heures 30, tous les deux blessés. Hospitalisés à Saint-Hippolyte-du-Fort puis transférés à Nîmes, ils finirent par être livrés aux Allemands¹.

Le bilan des journées du 28 et du 29 février était de sept morts et de dix-neuf otages. Quinze otages furent emprisonnés à la caserne Vallongue à Nîmes à l'exception des deux femmes et des deux blessés.

Le 1^{er} mars, ils furent interrogés au siège de la Gestapo. Le 2 mars à 15 h, les quinze otages de la caserne de Vallongue furent conduits à l'École de la Croix-de-Fer. Mis en rang dans la cour de l'école, les mains liées derrière le dos, croyant être fusillés, deux otages furent libérés. Les treize autres otages masculins et les deux blessés n'eurent pas cette chance et ils furent pendus à trois endroits de la ville à partir de 17 h 30 : six au pont de la voie ferrée de la route d'Uzès, trois à la première arcade du viaduc de la route de Beaucaire et les six derniers à des arbres de l'avenue Jean Jaurès. Tous portaient une pancarte sur la poitrine avec l'inscription : « *Ainsi seront traités les terroristes français* »². Les corps des victimes furent exposés à la vue de la population profondément marquée jusqu'à 23 h et les cordes dans les arbres restèrent jusqu'à la libération de la ville le 24 août. Les victimes furent ensuite enterrées dans un champ près de Jonquières-Saint-Vincent jusqu'au 14 septembre, date à laquelle la mairie de Nîmes les fit transporter au carré militaire du cimetière Saint-Baudile. René Kieffer qui

MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes*, op.cit., p. 22-24.

R. Pujol, *Le Maquis d'Ardailès et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 31-40.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 145-152.

¹ 1 W 684, AD Gard, Rapport du 29 février 1944 du lieutenant, commandant la section de gendarmerie du Vigan au préfet du Gard à Nîmes.

R. Maruéjol, A. Vielzeuf, *Le Maquis « Bir Hakeim »*, op.cit., p. 67-69.

² 1 W 684, AD Gard, « Rapport n°1919/A du 3 mars 1944 du commissaire central de Nîmes au préfet du Gard à Nîmes ».

MLN Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes*, op.cit., p. 30-37.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 172-179.

n'avait pas pu être identifié à l'époque a été inhumé à Saumane face à la tombe de Marcel Bonnafoux, « *Au pendu inconnu qui symbolise les peuples luttant en silence pour leur liberté* »¹.



Figure 30 : Stèle des pendus de Nîmes et carré militaire²

Aujourd'hui, trois plaques rappellent ces funestes pendants aux trois endroits de la ville et une cérémonie a lieu chaque année le 2 mars au carré militaire qui depuis le 1^{er} novembre 1998 a été déplacé au cimetière du pont de justice. Parmi les quinze victimes, on dénombreait huit résistants dont Jean Jankowski.



Un autre dirigeant gardois connu une fin de vie tragique, Etienne Saintenac (Figure 31)³, né le 15 février 1916 à Marseille, fils d'un pasteur, aumônier volontaire mort pour la France en août 1917. Après des études littéraires en classes préparatoires au lycée Thiers de Marseille puis au lycée du Parc à Lyon, il poursuivait ses études à Strasbourg au moment de la déclaration de la guerre en 1939. Mobilisé, il se replia avec la faculté de Strasbourg à Clermont-Ferrand où il

¹ A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 182-187.

² Photographies de l'auteur.

³ Photographie issue des Archives privées d'Aimé Vielzeuf reproduite dans F. Sugier, « Saintenac Etienne (1916-1945) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

commença à militer dans les rangs du mouvement Combat. « Soupçonné de "gaullisme", il est arrêté par la police de Vichy en mai 1942 et emprisonné cinquante jours. C'est menotté et encadré par deux gendarmes qu'il passe l'oral de l'agrégation, à laquelle il est reçu. En octobre 1942, il bénéficie d'un non-lieu et quitte alors Clermont pour Nîmes, où il est nommé en novembre au lycée Daudet. Malgré la surveillance dont il fait l'objet, il reprend ses activités de résistance »¹. Il réussit à nouer le contact avec le mouvement Combat à Nîmes. Sans être nommément cité, sa description très précise figure sous le numéro 56 du rapport Flora de la Gestapo de Marseille en juillet 1943 : « Jeune professeur – au lycée de Nîmes – 28 ans – visage étroit, cheveux épais – chef départemental des MUR pour le Gard – professeur de philosophie cas à élucider »². Etienne Saintenac était alors le chef départemental de l'AS et il devint le chef départemental des MUR en février 1944, peu de temps avant son interpellation le 28 mars 1944 à Nîmes par la Gestapo. Emprisonné aux Baumettes dans sa ville natale, il est déporté au camp de Neuengamme par le convoi parti de Compiègne le 4 juin 1944. Comme le préfet Jacques-Félix Bussière³, Etienne Saintenac est décédé le 3 mai 1945 dans la baie de Lübeck, il était à bord du navire *Cap Arcona* coulé par l'aviation alliée. Son corps fut retrouvé sur la plage de Haffkrug près de Neustadt, ayant certainement eu la force de regagner la côte à la nage, il fut abattu d'une balle dans la tête, il repose dans le cimetière de Timmendorfer Strand. Ses services dans la Résistance furent homologués du 1^{er} janvier 1943 au 28 mars 1944. A titre posthume, il reçut le titre de chevalier de la Légion d'honneur, la médaille de la Résistance, la Croix de guerre avec palme accompagné d'une citation à l'ordre de la Nation, le grade de capitaine, la mention « mort pour la France » et « mort en déportation », le titre de CVR et de déporté résistant. Un boulevard de la ville de Nîmes porte son nom et il figure en tête de liste sur la plaque des professeurs et des élèves du lycée Alphonse Daudet décédés pendant la Seconde Guerre mondiale⁴.

¹ F. Sugier, « Saintenac Etienne (1916-1945) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

² 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora, p. 20.

³ Voir *supra* la biographie de Jacques-Félix Bussière.

⁴ 21 P 537 961, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'Etienne Saintenac.

2 159 W 403, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Etienne Saintenac.

BR 2 517, AD Gard, E. Saintenac, *50 ans après. Poèmes 1939-1944*.

F. Sugier, « Saintenac Etienne (1916-1945) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

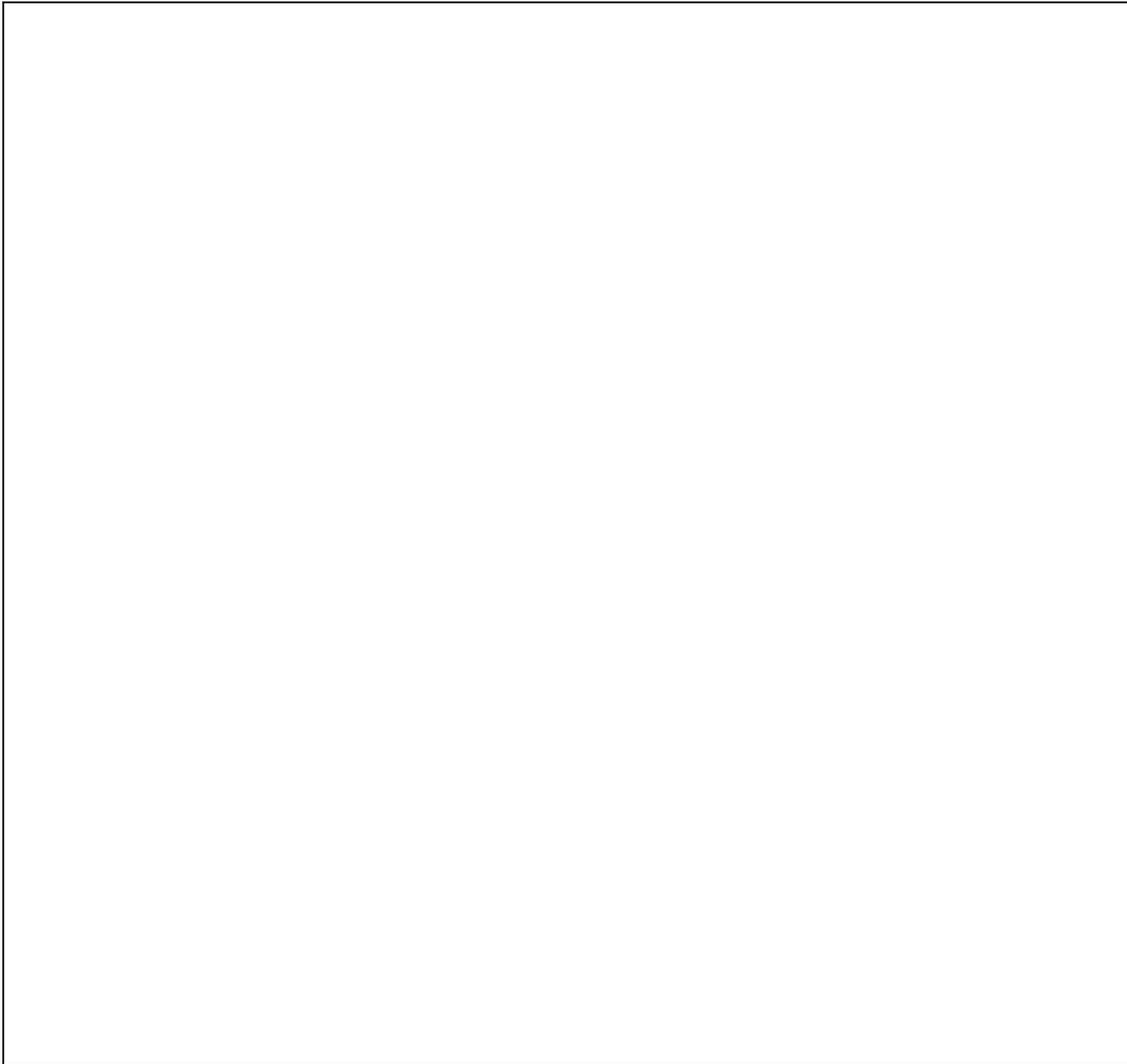
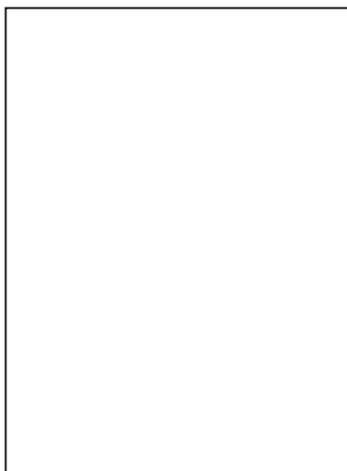


Figure 32 : Plaque du lycée Alphonse Daudet à Nîmes¹

Autre mort terrible, celle de Pierre Bourgeois alias « Labourbe ». Ce Lyonnais d'origine, né le 13 avril 1898, était passé par l'Ecole coloniale du Havre. Marié depuis 1921 et père de trois enfants, il était entrepreneur à Lyon. Cet ancien combattant de la Première Guerre mondiale, engagé dans la Résistance le 1^{er} mars 1943, agent P2 du réseau Gallia, était le responsable régional à Marseille de la Résistance Fer depuis le mois d'avril 1944. Arrêté par la Gestapo en juillet 1944, il fut amené à son siège, au 425 rue Paradis. Sa citation à l'ordre de l'armée accompagnant l'attribution de la Croix de guerre avec palme relate les circonstances tragiques de sa mort. Il fut reconnu « *mort pour la France* ».

¹ Photographie de l'auteur.

« Engagé volontaire de la guerre de 1914-1918. Après avoir travaillé depuis 1940 dans divers groupes de résistance, avait été désigné comme responsable régional Fer à Marseille, en avril 1944. Arrêté entre le 20 et le 24 juillet 1944, s'est tué le 24 juillet 1944 en se jetant par la fenêtre du 6^{ème} étage de l'immeuble de la Gestapo, plutôt que de parler sous la torture ». ¹



Le dernier exemple de ce martyrologe est celui de Jacques Baby (Figure 33)², chef d'un petit maquis gardois, exécuté à Marseille. Né le 17 juillet 1921 à Prague en Tchécoslovaquie, il était le fils du professeur d'histoire et géographie Jean Baby, alors en poste dans la capitale tchèque, et le demi-frère d'Yvonne Baby, plus tard journaliste au *Monde* et écrivain. Jacques Baby suivit des études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris puis de Nîmes où sa famille s'était repliée. Militant du parti communiste comme son père, il rejoignit pourtant le maquis AS de Lasalle le 30 juin 1943 qu'il quitta le 5 février 1944³. L'apolitisme et les conceptions militaires du maquis de Lasalle ne convenait pas à ce communiste convaincu, avide d'action⁴. Avec une dizaine de ses camarades, il partit du maquis de Lasalle pour former, non loin de là, le maquis FTPF du Serre qu'il dirigea.

Le 22 avril 1944, il fut arrêté en essayant de forcer un barrage de gendarmerie à Lasalle avec Octave Camplan. Les gendarmes ouvrirent le feu. Leur moto se renversa. Les deux hommes étaient blessés, Jacques Baby s'était fracturé la jambe droite⁵. Arrêtés, ils furent hospitalisés à l'hôpital de Nîmes où Octave Camplan décéda lors des bombardements du 27 mai 1944. Jacques Baby fut jugé le 3 juillet 1944 avec deux autres maquisards de son groupe, Serge Loiseau et Jean Odelin par la Cour martiale composée de miliciens qui les condamna à mort. Les gendarmes constituant le peloton

¹ 21 P 30 874, DAVCC Caen, Dossier de décès de Pierre Bourgeois.

² Photographie issue des archives privées d'Aimé Vielzeuf reproduite dans l'article de Fabrice Sugier, « Baby Jacques » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

³ A. Vielzeuf, *Epopée en Cévenne*, op. cit., p. 25, 34.

⁴ R. Bourderon, *La Libération du Languedoc Méditerranéen*, op. cit., p. 62, 73.

⁵ A. Vielzeuf, *Epopée en Cévenne*, op. cit., p. 60-61.

d'exécution refusèrent de les fusiller¹. Le 4 juillet, ces trois jeunes résistants furent amenés à Marseille pour y être exécutés². De la prison des Baumettes, ils furent conduits dans un vallon à proximité, à l'écart, où ils ont été fusillés. Il a été reconnu « *mort pour la France* » et une rue de Nîmes porte son nom ainsi que celui de ses deux camarades d'infortune³.

Une première stèle a été érigée par l'ORA groupe FFI Baumettes et le Comité d'Intérêt de quartier en 1947, sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire dans le vallon de Lun. En 1959, le propriétaire a décidé d'en faire une décharge de gravats et la stèle qui devait être démontée s'est finalement retrouvée au milieu des détritiques. Le terrain est devenu propriété du département dans le cadre de la législation sur la protection du littoral de la région PACA en 1965⁴. C'est pourquoi, Georges Bourrel, président de la Commission du Monument aux fusillés des Baumettes présenta une demande pour reconstruire le monument au même endroit, sur les lieux de la fusillade, le 26 avril 1970 qu'il réitéra le 27 août 1971. Le terrain fut nettoyé. Son projet a été accepté par un arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 25 octobre 1971⁵. La nouvelle stèle a été aménagée en 1971. Une autre stèle a été placée dans le quartier des Baumettes sur le chemin de Morgiou, près de la prison, pour permettre une meilleure accessibilité et une meilleure visibilité⁶.

¹ Voir *supra* l'histoire de ces gendarmes.

² A. Vielzeuf, *Epopée en Cévenne*, *op. cit.*, p. 77.

³ 21 P 11 487, DAVCC Caen, Dossier de décès de Jacques Baby.

Y. Baby, *La vie retrouvée*, Paris, L'Olivier, 1992.

R. Mencherini, « Baby Jacques, Jean, Philippe, Elie », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 24 août 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article169472>

⁴ 1 122 W 7, AD BDR, Rapport de la commission départementale du 29 mai 1970.

⁵ 1 122 W 7, AD BDR, Lettre du 2 juillet 1971 du Commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements généraux de Marseille au Préfet de la région P.A.C.A., Préfet des Bouches-du-Rhône. Arrêté du 25 octobre 1971 du Préfet des Bouches-du-Rhône pour l'érection sur un terrain départemental d'une stèle à la mémoire de trois jeunes résistants fusillés le 4 juillet 1944.

⁶ Témoignage d'un habitant du quartier qui participe aux cérémonies et qui nous a indiqué la localisation de la stèle sur le lieu de l'exécution.



Figure 34 : Stèle en l'honneur de Jacques Baby

A gauche la stèle dans le quartier des Baumettes, à droite la stèle sur l'emplacement de son lieu d'exécution près de la calanque de Sormiou¹



Figure 35 : Stèle en l'honneur de Jacques Baby et de ses camarades²

Ainsi, les cadres de la Résistance se différencièrent des résistants de base jusque leur taux de mortalité. Plus âgés que leurs subordonnés, plus diplômés qu'eux, bien

¹ Photographies de l'auteur.

² Photographie de l'auteur.

intégrés dans les plus hautes sphères de la société, s'appuyant assez souvent sur une famille soutenant leur entreprise, ces dirigeants utilisèrent leur expérience, leurs compétences et leurs réseaux sociaux pour développer leur organisation, lui permettant de survivre malgré les multiples arrestations.

La Résistance s'incarna dans des structures et dans des personnes aux profils très variés. Elle s'insinua dans toutes les strates de la société, sachant tirer profit au mieux des avantages (professionnels, relationnels, économiques, etc.) que chaque recrue pouvait lui apporter. Elle transcenda certains clivages sociaux, politiques ou religieux, unissant sous la même bannière des individus aux origines différentes même si chaque organisme conserva des particularités inhérentes à ses fonts baptismaux.

Les FFI regroupèrent la plus grande partie des résistants de la région mais les réseaux et les mouvements se multiplièrent dans les Bouches-du-Rhône. Ce département offrait une très large gamme d'organisations à travers les multiples réseaux, mouvements et formations armées. La Résistance s'y structura rapidement autour de cadres à l'engagement précoce, d'âge mûr et disposant d'une situation sociale élevée ou assez élevée leur permettant d'avoir accès à différents types de renseignements indispensables pour la Résistance. Les réseaux et les mouvements, certes plus élitistes, ouvrirent leurs portes à des femmes plus nombreuses que dans les groupements armés qui, eux, élargirent leur recrutement en direction des classes populaires, des jeunes, le plus souvent célibataires. Reste à savoir où vivaient les résistants et où étaient implantés les groupes de FFI ?

Chapitre 3

La géographie de la Résistance

La géographie de la Résistance est délicate à appréhender pleinement car le rayon d'action des résistants se limitait rarement à un territoire défini. Les représentants de commerce, les commerçants ou les chauffeurs étaient, par exemple, recrutés pour leur facilité de déplacement. Leurs voyages fréquents passaient plus inaperçus dans le cadre de leurs fonctions.

« Ce ravitaillement [du maquis Ventoux] était acheminé par le canal du cinéma ambulancier dirigé par un certain Suau¹ qui habitait Sault. Toute la semaine, il se promenait pour donner des spectacles dans les différents villages de la région et même dans la Drôme puisqu'il allait jusqu'à Buis-les-Baronnies. Nous avons pris contact avec lui et il était d'accord pour transporter en même temps que les bobines des films les cageots de ravitaillement qu'il laissait dans des endroits précis que nous lui avions indiqués et où les gars des maquis descendaient les chercher. Ils remettaient les emballages vides que Suau nous rapportait. Ça marchait drôlement bien »².

¹ Il s'agit de Georges Suau, détenteur de la carte de CVR.

² Témoignage de Maxime Fischer in Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages*, op. cit., document 91.

Les agents de liaison résidaient, certes, dans une commune précise, mais leurs missions pouvaient s'étendre sur un secteur plus vaste comme le département, la région, voire la France entière pour des missions spécifiques ou selon les responsabilités de leur chef direct. Les agents de renseignements glanaient des informations précieuses dans leur commune de résidence ou sur leur lieu de travail. Toutefois, ils parcouraient parfois tout le littoral ou une partie de celui-ci pour faire des relevés des fortifications ennemies ou pour dresser des plans de défense de l'ennemi. Les chefs départementaux et, *a fortiori*, les chefs régionaux des organisations de la Résistance avaient une action dépassant le strict cadre communal et dans le cas des seconds, leur activité était pluridépartementale. Les maquis, eux aussi, ont été mobiles, changeant de refuge régulièrement pour éviter d'être découverts et attaqués par les troupes allemandes ou les forces de répression du régime de Vichy.

Afin de remédier à ces difficultés, deux études géographiques sont néanmoins possibles : l'analyse du lieu de résidence du résistant pendant la guerre et l'examen des secteurs d'intervention des FFI qui étaient portés sur les CAFFI ou sur les listes de FFI. Les CARIF ou les CAFFC, eux, ne mentionnent pas de secteurs précis d'exercice. Les listes d'homologation des agents des réseaux énoncent parfois les secteurs d'activité qui sont le plus souvent des régions entières ou à cheval sur plusieurs départements.

1) **La résidence des résistants pendant la guerre**

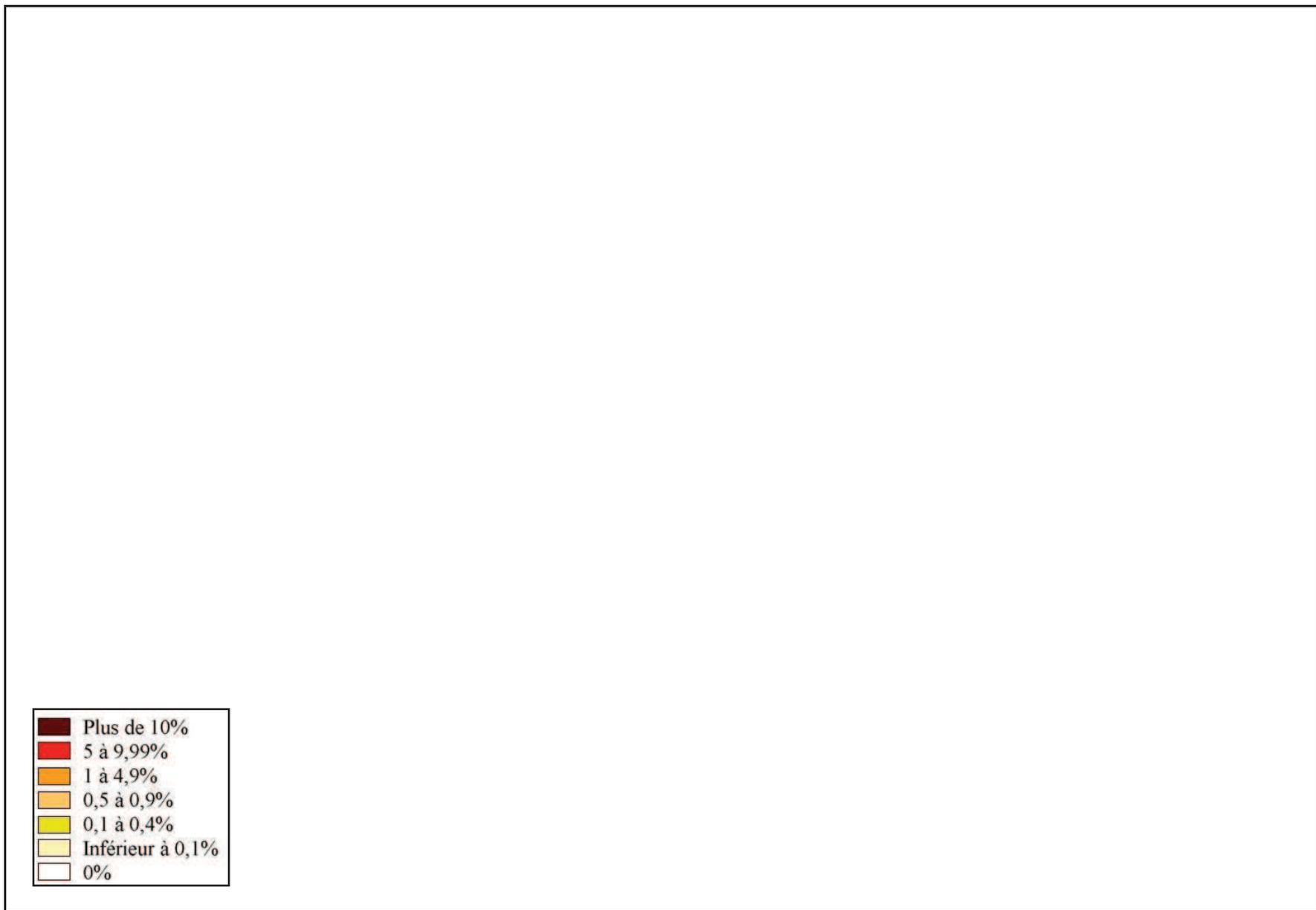
Les résistants n'ont pas toujours été sédentaires pendant le conflit. Les résistants passés dans la clandestinité totale avaient des points de chute, des planques qui leur servaient d'abri. Mais jamais rien de définitif : leur mobilité était un gage de survie. La résidence, prise en considération ici, est la commune où habitait le résistant avant son entrée dans la clandestinité complète, quand il avait encore une profession et une existence légales, sans fausse identité. Ainsi, pour les maquisards, la résidence est le lieu où ils demeuraient avant leur passage au maquis et non pas la commune où était implanté le maquis.

Cette résidence est rarement mentionnée dans les dossiers administratifs¹. Elle sort quelquefois du cadre départemental parce que certains résistants avaient fui leur domicile pour diverses raisons (résistants ou Juifs recherchés, réfractaires au STO, etc.) et ils avaient poursuivi leur combat ou ils étaient entrés dans l'armée des ombres dans un de nos trois départements. Les lieux de résidence des réfugiés de l'intérieur ou de l'extérieur de 1939-1940 ne figurent pas ici. Seul le dernier lieu de résidence avant la clandestinité totale est pris en compte. Tous les résistants accomplissaient des actes illégaux, sans être pour autant des clandestins. La plupart des combattants de l'ombre ont conservé leur emploi et leur logement pendant toute la durée de la guerre. La part des clandestins est difficilement chiffrable. Tous les agents P2 des réseaux peuvent-ils être considérés comme tels puisqu'ils se mettaient complètement au service du réseau, abandonnant leur activité salariée ? Certainement pas : être au service complet du réseau ne suggérerait pas un abandon de sa vie légale. De plus, dans la catégorie P2, étaient répertoriées également les personnes internées ou déportées et celles-ci n'étaient pas nécessairement clandestines au moment de leur arrestation.

La macrocéphalie de Marseille en tant que commune de résidence est frappante : les deux tiers des résistants des Bouches-du-Rhône. Et pourtant, la cité phocéenne était sous-représentée dans la Résistance en comparaison avec le recensement du département en 1936 qui rappelons-le avait gonflé les chiffres de la population marseillaise (coefficient de pondération de 0,9). Sans cette exagération des chiffres, Marseille serait certainement aussi bien représentée dans la Résistance que dans la population départementale. Les deux sous-préfectures d'Aix-en-Provence et d'Arles suivaient loin derrière (6,2% et 2,8% de résistants y avaient élu domicile), ces taux soulignant une surreprésentation par rapport à leur population de 1936 (coefficient de 1,8 et de 1,2). Trente-cinq villes concentraient plus de 2 000 habitants lors de ce recensement et pendant la guerre, elles abritaient 90,8% de la population résistante², presque autant que leur poids dans la population départementale (coefficient de pondération de 0,96).

¹ La résidence a pu être établie pour 5 496 personnes dans les Bouches-du-Rhône (59,4%), 1 439 dans le Gard (53,5%), 1 886 dans le Vaucluse (56,5%) et 8 821 dans la région (57,7%). Les tableaux sont l'annexe n°19.

² 89% si on considère également les résistants domiciliés hors du département et 90,8% si on prend uniquement en compte les communes du département afin de les comparer avec le recensement de 1936.



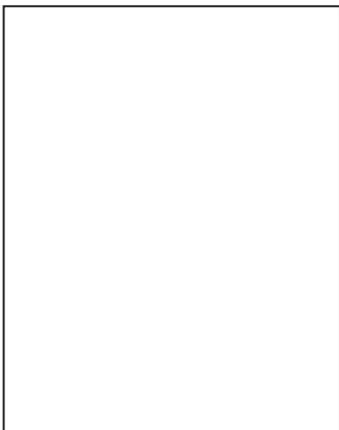
Carte 3 : Commune de résidence des résistants des Bouches-du-Rhône

Quelques villages se signalèrent par une population résistante très importante, des communes où étaient implantés des maquis ou à proximité de zones de maquis, Charleval (coefficient de 15,3), Le Puy-Sainte-Réparate (coefficient de 11,3), Saint-Paul-lès-Durance (coefficient de 10,8), La Roque-d'Anthéron (coefficient de 9,8), Jouques (coefficient de 9), Lambesc (coefficient de 6,8), Rognes (coefficient de 6,8), Vauvenargues (coefficient de 6,4), Aurons (coefficient de 6,1), Saint-Estève-Janson (coefficient de 6), Trets (coefficient de 4,5), Saint-Marc-Jaumegarde (coefficient de 4,2), etc. Quelques cités ouvrières se démarquent également, toutefois plus faiblement, Marignane (coefficient de 3,5) ou Saint-Chamas (coefficient de 3,2) et quelques cités minières comme Meyreuil (coefficient de 2,4), Gréasque (coefficient de 1,8) ou Gardanne (coefficient de 1,5).

Peu de résistants habitaient dans certaines petites localités : Martigues et Salon-de-Provence (coefficient de 0,9), Aubagne et Port-Saint-Louis-du-Rhône (coefficient de 0,5), Tarascon et Châteaurenard (coefficient de 0,3) et Istres (coefficient de 0,2), sans qu'il soit pour autant facile d'expliquer ces « zones blanches ».

98% des résistants des Bouches-du-Rhône étaient domiciliés dans le département, de plus ou moins longue date. Les autres provenaient de départements limitrophes (Vaucluse, Var, Gard), du pourtour méditerranéen (Alpes-Maritimes, Corse, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales) ou des Alpes (Basses-Alpes, Hautes-Alpes), parfois aussi de toute la France (Ain, Allier, Ardèche, Ariège, Dordogne, Doubs, Drôme, Gironde, Haute-Garonne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône). Le département de la Seine talonnait le Vaucluse (17 résistants domiciliés dans la Seine et 19 dans le Vaucluse, soit 0,3% des communes de résidence connues). Dans de très rares cas, quelques-uns habitaient hors de la métropole car ils avaient été parachutés par les services alliés ou de la France Libre comme Louis Burdet « Circonférence », le délégué militaire régional et son agent de liaison Marguerite Petitjean. Trois agents du SOE, appartenant au réseau Bernard Buckmaster appelé aussi Monk, ont été envoyés en France par la voie des airs en 1943. Leur chef, Charles Skepper, arriva en France le 16 juin. Arthur Steele le suivit le 19 juin et ce fut le tour d'Eliane Plewman dans la nuit

du 13 au 14 août. Cet état-major britannique fut décimé complètement, tous les trois furent arrêtés à Marseille et emprisonnés, aucun ne survécut¹.



Eliane Plewman (Figure 36)², née Browne-Bartroli, était une Britannique, née à Marseille le 6 décembre 1917 d'un père britannique, fabricant de chaussures et d'une mère espagnole. Elle grandit dans sa ville natale où elle fréquenta l'école Notre-Dame-de-Sion. Sa mère, choisissant la séparation de corps, emmena ses trois enfants en Angleterre et non pas en Espagne à cause de la guerre civile. Polyglotte, parlant aussi bien l'anglais, le français

que l'espagnol, elle fut embauchée comme traductrice dans une société d'exportation de vêtements et de tissus à Leicester. Sa mère ayant regagné l'Espagne, une fois la guerre civile terminée, elle la rejoignit et réussit à se faire recruter par l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid et ensuite par celle de Lisbonne. Comme son frère fut mobilisé à la fin de l'année 1941 dans la Royal Air Force, elle le suivit en Angleterre. Le 28 juillet 1942, elle épousa un officier de l'armée britannique rencontré à l'époque où elle vivait à Leicester, Tom Plewman. Elle travaillait, alors, au Ministère de l'information. Le 10 février 1943, sa formation au SOE commença.

« Elle était vive, brillante, avec un visage radieux, des cheveux bruns, des yeux noirs et le teint clair ; sa présence éclairait la pièce partout où elle allait. Il est difficile d'imaginer quelqu'un qui semblait moins adapté aux missions de guerre. Sa dévotion pour la France, son intelligence et son comportement froid et réfléchi en faisait un choix évident pour le SOE. Il est possible aussi que son frère, alors déjà dans le service, l'ait recommandée »³.

¹ La date de décès de Charles Skepper a été fixée au 4 avril 1944, sans que l'on sache vraiment quand, où et dans quelles conditions il était décédé, à la suite des mauvais traitements en France, fusillés à Buchenwald avec d'autres agents du SOE, à Hambourg ? Artur Steele, lui, a été exécuté le 10 septembre 1944 à Buchenwald.

² Photographie extraite de la biographie d'Eliane Plewman sur le site anglais de Wikipédia. Consulté le 10 août 2018.

https://en.wikipedia.org/wiki/Eliane_Plewman

³ B. E. Escott, *Les Héroïnes du SOE. Les femmes des services secrets britanniques dans la Résistance*, Versailles, Omblage Editions, 2018, p. 157-158.

Son frère Albert, parachuté lui aussi en France, prit la tête du réseau Ditcher en Saône-et-Loire.

Parachutée dans la nuit du 13 au 14 août 1943 dans le Jura, elle n'atterrit pas au bon point de chute et elle se blessa à la cheville. Ayant réussi à reprendre le contact avec son équipe un mois après, elle rejoignit Marseille sous une fausse identité, Eliane Prunier, alors qu'elle risquait d'être reconnue par des connaissances. « Gaby » assurait les liaisons du réseau entre Marseille, Roquebrune et Saint-Raphaël. Le 24 mars 1944, la Gestapo arrêta Charles Skepper, dans son appartement de la rue Mérentié, et le lendemain Arthur Steele et Eliane Plewman qui se rendaient chez lui. Torturée, emprisonnée aux Baumettes, elle fut transférée à Fresnes et le 14 mai à la prison de Karlsruhe avec d'autres agents du SOE. Le 12 septembre, elle fut envoyée à Dachau où elle fut exécutée d'une balle dans la nuque le lendemain matin de son arrivée ainsi que trois autres agents du SOE, Yolande Beekman, Madeleine Damerment et Noor Inayat Khan. Eliane Plewman avait 26 ans.

Une plaque sur le mur du crématoire de Dachau rappelle la mémoire de ces quatre femmes. Elle reçut à titre posthume la Croix de guerre. L'écrivain marseillais Jean Contrucci retraça la vie d'Eliane Plewman dans un ouvrage et une plaque est apposée depuis 1998 sur la façade de l'immeuble qui servit de PC au réseau, au 8 de la rue Mérentié. Les agents du SOE morts pour la France sont honorés au mémorial de Valençay dans l'Indre et le nom d'Eliane Plewman et de ses deux frères d'armes sont gravés sur le Brookwood Memorial dans le Surrey¹.

¹ GR 16 P 309 038, SHD Vincennes, Dossier non homologué d'Eliane Browne-Bartroli, épouse Plewman.

GR 16 P 300 572, SHD Vincennes, Dossier non homologué de Charles Skepper.

GR 16 P 300 573, SHD Vincennes, Dossier non homologué d'Arthur Steele.

B. E. Escott, *Les Héroïnes du SOE. Les femmes des services secrets britanniques dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 157-161.

J. Contrucci, J. Virbel, 8, rue Mérentié. *A la mémoire d'Eliane Sophie Plewman Marseille 9 décembre 1917-Dachau 3 septembre 1944*, 58 p. En ligne. Consulté le 10 août 2018.
jeancontrucci.free.fr/html/merentie.pdf

E. H. Cookridge, *Mettez l'Europe à feu. Organisation et action du SOE en Europe occidentale 1940-1945*, Paris, Fayard, 1968, p. 319-324.

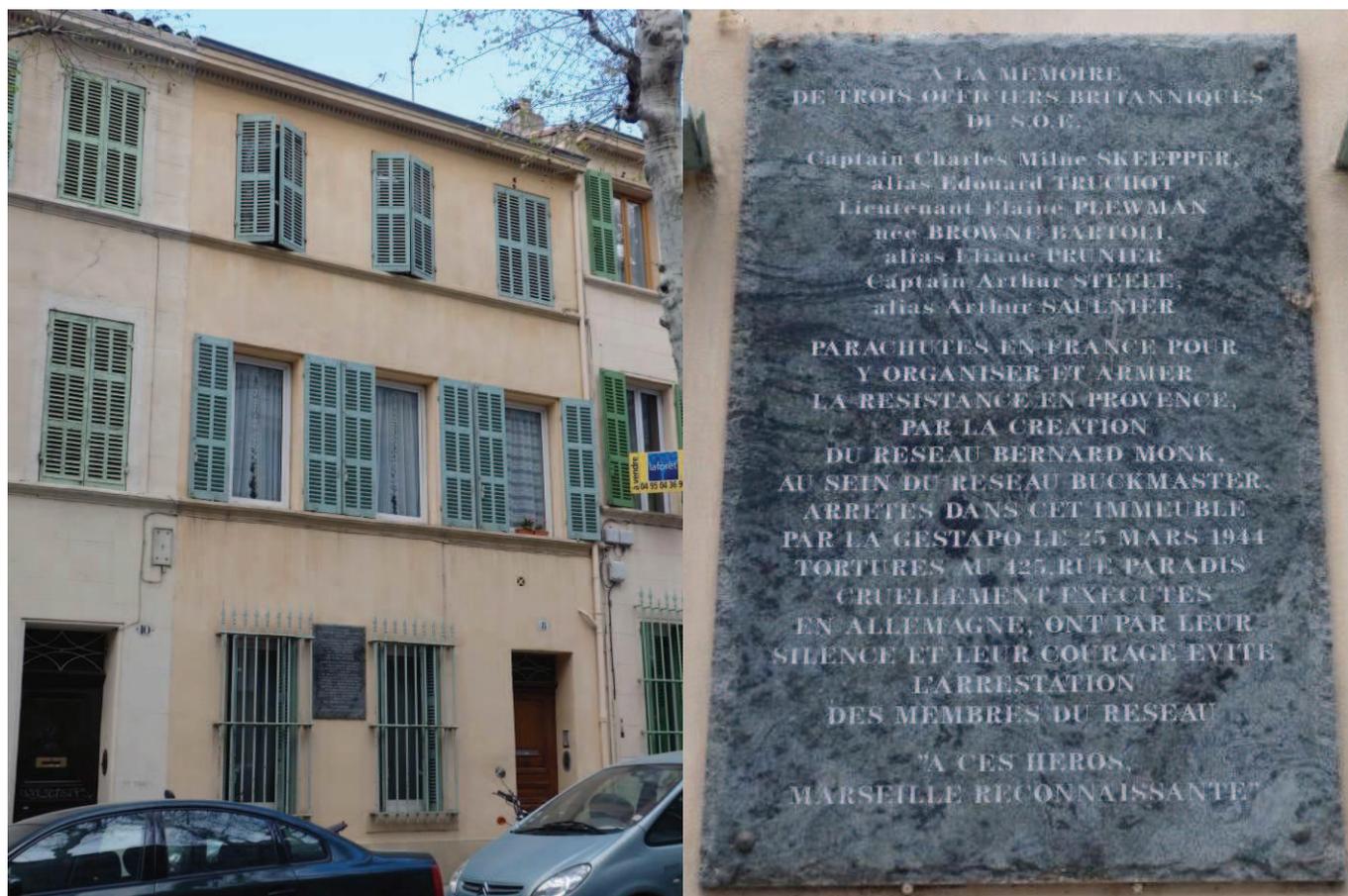
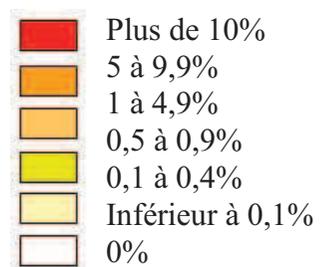


Figure 37 :Le PC du réseau au 8 rue Mérentié et plaque apposée sur la façade¹

Quatre des cinq premières communes les plus peuplées du Gard (à l'exception de Beaucaire) étaient également les communes de résidence privilégiées par les résistants du Gard et leur population résistante y était en surreprésentation par rapport à la population du dernier recensement de 1936 (Nîmes 22,7% des domiciles de résistants du Gard et un coefficient de pondération de 1,1, Alès 13,4% et un coefficient de 1,5, La Grand-Combe 5,5% et un coefficient de 2,1, Bessèges 2,3% et un coefficient de 2). Ces taux sont beaucoup moins élevés que ceux des Bouches-du-Rhône puisqu'aucune localité n'y avait le même poids écrasant que Marseille et à cause du nombre beaucoup plus important de localités (353 communes contre seulement 117 dans les Bouches-du-Rhône et 151 dans le Vaucluse).

¹ Photographies de l'auteur.

- 1 La Grand-Combe
- 2 Bessèges
- 3 Lasalle
- 4 Bagnols-sur-Cèze
- 5 Le Martinet
- 6 St Hippolyte-du-Fort
- 7 Sommières
- 8 Saint-Ambroix
- 9 Salindres
- 10 Saint-Jean-de-Valériscle
- 11 Molières-sur-Cèze
- 12 Saint-Martin-de-Valgagues
- 13 Valleraugue
- 14 Chamborigaud
- 15 Saint-Jean-du-Gard
- 16 Aigues-Mortes
- 17 Saint-Geniès-de-Malgoirès
- 18 Sumène
- 19 Cendras
- 20 Lédignan
- 21 Saint-André-de-Valborgne
- 22 Le Vigan



Carte 4 : Commune de résidence des résistants du Gard

Cependant, comme chez son voisin rhodanien, le Gard a hébergé des résistants principalement dans les villes (27 chefs-lieux de plus de 2 000 habitants comprenant 73,2% des habitations des résistants avec un coefficient de 1,2¹), dans les communes de maquis ou très proches d'eux (Lasalle coefficient de 7,1, Saint-Félix-de-Pallières coefficient de 5,6, Saumane coefficient de 4,9, Monoblet coefficient de 3,8, Arre coefficient de 3, Valleraugue coefficient de 2,8, Soudorgues et Saint-André-de-Valborgne coefficient de 2,5, Saint-Hippolyte-du-Fort coefficient de 1,9, etc.), et dans les cités minières (Saint-Jean-de-Valériscle coefficient de 4,1, Chamborigaud coefficient de 2,6, Le Martinet coefficient de 2,6, Saint-Martin-de-Valgalgues et Cendras coefficient de 1,7, Génolhac coefficient de 1,6, Portes coefficient de 1,4, etc.).

Quelques communes notables comme Beaucaire, quatrième ville la plus peuplée du département, et la sous-préfecture du Vigan hébergèrent peu de résistants (respectivement 1,2% et 0,3% des résidences de résistants et un coefficient de 0,5 et de 0,4).

Les résistants gardois étaient ceux qui résidaient le moins dans leur département de combat (84,6% des effectifs). Les Cévennes servirent de refuge pour des maquisards venant d'autres contrées, soulignant la grande diversité de leurs origines : Hérault et Lozère (47 résistants), Bouches-du-Rhône (45 résistants), Vaucluse (15 résistants), Seine (10 résistants), Ardèche (9 résistants), Rhône et Var (5 résistants), Haute-Garonne (4 résistants), Loire (3 résistants), Alpes-Maritimes, Drôme, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et Yonne (2 résistants), Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Savoie, Loiret, Lot, Manche, Nord, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise et Vienne (1 résistent).

3,1% des résistants gardois habitaient dans les Bouches-du-Rhône mais passèrent au maquis dans les montagnes cévenoles ou vinrent se faire « oublier » dans le département voisin. Les Bouches-du-Rhône abritaient quelques maquis, mais aucun n'acquit la taille du maquis Aigoual-Cévennes ou du maquis Ventoux. C'est pourquoi les Bucco-Rhodaniens et plus précisément les Marseillais prirent le maquis dans

¹ Pourcentage établi à partir de la population résistante résidant uniquement dans le Gard pour le comparer à la population départementale de 1936.

l'arrière-pays, au-delà des limites administratives de leur département de résidence. Les habitants de Marseille fournirent 1,7% des effectifs de la Résistance gardoise et 3,7% de ceux du Vaucluse et le constat serait identique si nous avions étudié les Basses-Alpes. Ce phénomène a déjà été observé par Jean-Marie Guillon dans le Var où des personnes originaires des Bouches-du-Rhône ont rejoint le maquis.

« Les résistants les plus actifs, les plus engagés, souvent les plus précoces, sont aussi les plus mobiles (nécessité d'échapper à la répression, mutations, montée au maquis). On quitte la Basse-Provence pour se réfugier dans la montagne : les itinéraires des maquis et des réfractaires fourniront l'illustration la plus claire de ce mouvement, inverse du courant séculaire. [...] La mobilité ne doit pas cacher le fait majeur, c'est-à-dire la stabilité de la masse. Sur les 2 040 dossiers [de l'ANACR] utilisables sur ce point, 1 498 concernent des résistants qui sont restés dans leur village ou leur ville toute la durée de la guerre [82,1%]. Ce résultat doit être rapproché d'un fait structurel qui passe probablement trop inaperçu comme toutes les permanences : 56% des résistants habitent, soit là où ils sont nés (43%), soit dans une localité voisine (13%). Cet enracinement dans le lieu (que nous savons accentué par la nature plutôt rurale de l'échantillon) est un facteur explicatif important des attitudes, qu'il s'agisse du poids de "l'attentisme", de la difficulté à sortir du cadre communal et à rompre avec les habitudes que pouvait impliquer l'engagement résistant ou la peur permanente du départ forcé (le STO) »¹.

Ce trajet inverse du courant séculaire de migrations depuis l'arrière-pays, comme le signale Jean-Marie Guillon, privilégie le plus souvent, le retour aux sources, le village où le résistant est né mais qu'il avait quitté, ou celui de ses parents, ce qui lui permettait d'avoir gardé des contacts au pays ou de connaître les lieux pour pouvoir se cacher avant de trouver le bon filon pour rejoindre le maquis, par exemple. Dans le Gard, 30,4% des résistants habitaient encore pendant la guerre dans leur commune de naissance et 10,3% dans une commune voisine (soit 40,7% au total), les 59,3% restants venaient du département ou d'ailleurs. Les résistants gardois ont donc été plus mobiles que leurs homologues du Var. Une plus grande stabilité prime dans les Bouches-du-

¹ J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 345.

Rhône et le Vaucluse, 39,6% et 34,5% de résistants vivant encore là où ils avaient vu le jour, 4,8% et 11,8% dans une commune alentour. Cette proximité géographique entre le lieu de naissance des résistants et leur habitation pendant la guerre a été mise en évidence pour 44,4% des engagés des Bouches-du-Rhône et pour 46,3% de ceux du Vaucluse. Néanmoins, plus de la moitié des résistants de la région étudiée résidaient dans une localité plus éloignée de leur lieu de naissance, voire même hors des limites administratives de leur département ou pays d'origine.

Ces migrations de résistants entre les départements sont fréquentes pour les territoires limitrophes. A l'ouest, les Cévennes s'étendent sur l'Hérault, la partie gardoise de ce massif montagneux attira des maquisards héraultais (3,3% des résistants gardois étaient domiciliés dans ce département pendant le conflit dont 1,9% à Montpellier). Au Nord, les Cévennes débordent sur le sud de la Lozère (3,3% des résistants y habitaient).

D'autres résistants du Gard, riverains du Rhône, franchirent celui-ci pour s'engager sur l'autre rive du côté d'Arles ou d'Avignon ou plus loin à l'intérieur des terres. Ce phénomène est tout aussi vrai dans le sens inverse et entre les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, où la Durance était une frontière naturelle facilement franchissable.

Enfin, quelques éléments arrivèrent par les airs, missionnés par les services alliés comme Christophe Orabona envoyé par l'OSS en janvier 1944 pour établir un réseau de renseignements au sud de Lyon et en particulier sur la côte méditerranéenne. Il créa le réseau Ritz-Crocus dont une des centrales était installée à La Grand-Combe¹.

Dans le Vaucluse, Avignon est la préfecture qui a le moins hébergé de résistants : 16,5% y avaient élu domicile contre 22,7% pour la préfecture gardoise et 66,9% pour celle des Bouches-du-Rhône. Les sous-préfectures vauclusiennes se talonnent ensuite (Apt ayant 5,5% de résistants y résidant et Carpentras 5,2%), devant Cavaillon (3,8%), Orange (3,7%), Vaison-la-Romaine (3,6%) et le village de Sault

¹ GR 16 P 295 593, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Christophe Orabona.

(3,8%). Ce département comptait le moins de communes urbaines, à peine 20. Les lieux d'habitation des résistants montrent qu'ils étaient des urbains à 57,2%. Le Vaucluse est le seul des trois départements étudiés à révéler une population résistante urbaine sous-représentée (coefficient de 0,9) alors que la population du département était à majorité urbaine en 1936 (65,8% d'urbains) comme dans les départements voisins (58,9% d'urbains dans le Gard en 1936 et 94,3% dans les Bouches-du-Rhône). Quand on parcourt l'historiographie, on s'aperçoit que le Vaucluse est le département ayant la plus faible part de résistants urbains (57,2% des effectifs)¹. Dans la Manche, pourtant majoritairement rural (72,6% de la population), les centres urbains de plus de 2 000 habitants regroupent 59,3% des résistants. Dans le département voisin du Calvados, 65% des résistants vivaient en ville alors que seulement 39,2% des Calvadosiens étaient des urbains². Pour le département de la Loire, Monique Luirard précise que « 55,61% des résistants habitent à Saint-Etienne et sa banlieue, 79,15% d'entre eux vivent dans le bassin industriel », ce qui souligne le caractère majoritairement urbain de la Résistance ligérienne³. Les victimes de la répression dans les Alpes-Maritimes étaient des citadins à 85% pour une population urbaine à 84% en 1936⁴.

Cette ruralité plus accentuée dans le Vaucluse (coefficient de 1,3 pour l'ensemble des villages par rapport à leur population en 1936) s'accompagne d'un faible poids des communes les plus peuplées du département dans la résidence des résistants (par ordre décroissant de la population, Avignon coefficient de 0,7, Carpentras coefficient de 1, Orange et Cavillon coefficient de 0,8, L'Isle-sur-la-Sorgue coefficient de 0,5). Seule la sixième ville la plus habitée, Apt, possède un coefficient de pondération supérieur à 1 (coefficient de 2,5). Le caractère plus rural du département entrevu à partir des professions des résistants (31% de paysans dans la population active des résistants) se retrouve ici à travers leur résidence.

Les municipalités les plus surreprésentées en termes de domicile des résistants sont essentiellement des communes rurales de la montagne du Luberon, des Monts de Vaucluse et du massif du Ventoux, ayant abrité des campements de maquisards. Dans le

¹ Pour rappel, 90,8% des résistants des Bouches-du-Rhône sont des urbains et 73,2% dans le Gard.

² M. Boivin, J. Quellien, « La Résistance en Basse-Normandie : définition et sociologie », art. cit., p. 165.

³ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., p. 494.

⁴ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 485.

Luberon, le petit village de Vitrolles de 65 habitants comptait 4 résistants domiciliés (coefficient de 9). D'autres communes ont des coefficients très élevés (Saint-Trinit au pied du Mont Ventoux coefficient de 8,8, Sault 7,2, Mirabeau 6,6, Grambois 5,9, Jocas 5,7, Mormoiron 5,4, Saint-Christol 5,1, Flassan et Peypin-d'Aigues 4,8, Saint-Marcellin-lès-Vaison 4,7, Gordes 4,5, Buoux 4, Le Beucet 3,5, La Bastidonne 3,4, Cabrières-d'Aigues, Séguret, Savoillan et Bédoin 3,3, etc.).

Une particularité saisissante a été relevée à propos de ce village du Luberon de 419 habitants en 1936. Six résistants étaient nés à Grambois, seulement en 1927, ils avaient entre 15 et 17 ans lors de leur entrée dans l'AS/ORA du village ou des communes alentours. Leur jeunesse est déjà assez extraordinaire. La surprise a été de constater dans les registres de l'état-civil de la commune, le nombre de naissances pour l'année 1927 : 10 au total, ce qui revient à dire que 60% de cette classe d'âge s'est engagée dans la Résistance. Les quatre autres personnes nées cette année-là étaient deux filles et deux garçons, non homologués par les autorités militaires. Sur les années précédentes, aucun taux aussi élevé d'engagement n'a été identifié.

Cette originalité nous a donné l'idée d'une piste à creuser ultérieurement, vérifier dans ces villages de montagne et de maquis, la part des résistants par classe d'âge, plus précisément, ceux nés dans les années 1920. La solidarité des bancs de l'école communale a pu jouer un grand rôle au moment du recrutement.

Comment expliquer une telle jeunesse et une telle intensité du recrutement sur une classe d'âge ? Était-ce l'instituteur du village qui était à l'origine d'un tel ralliement ? Point d'instituteur parmi les quelques professions retrouvées des résistants gramboisiens.

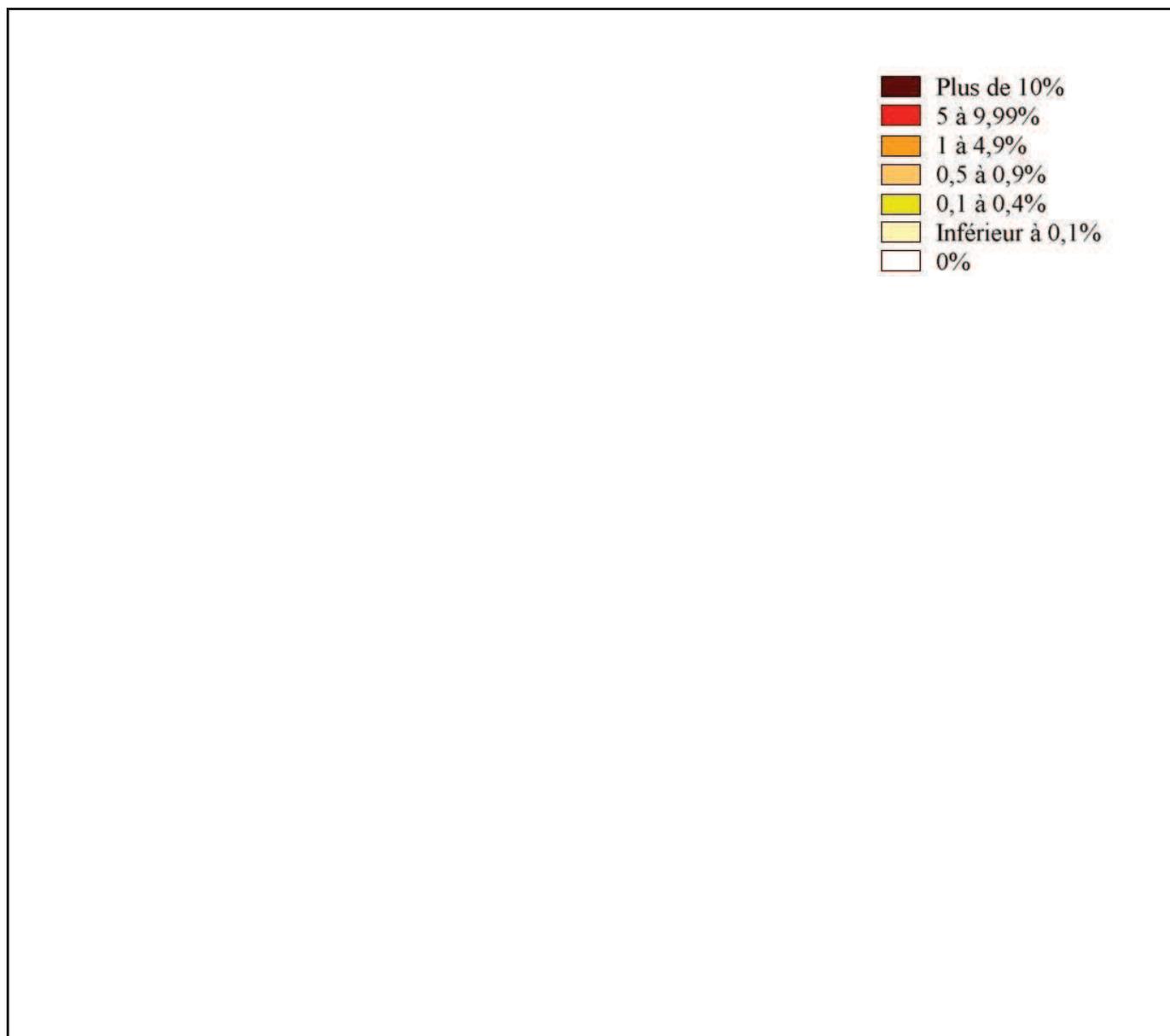
Un autre résistant était encore plus jeune, Georges Pourchier, né en 1928, un an après son frère Félix. Trois autres Pourchier originaires de la commune étaient également très actifs dans la lutte clandestine, leur père Paul, leur oncle Louis et leur cousin Gaston, ces deux derniers étant membres de l'AS/CFL de Pertuis (lieu de résidence non établi). Le lien véritable est le père, Paul Pourchier, qui a été le président

du Comité local de Libération de Grambois, puis maire de la commune de 1947 à 1971. Il est le deuxième résistant ayant rallié le plus tôt l'AS/ORA de Grambois, le 1^{er} janvier 1943 en même temps que son fils Georges. Son fils Roger suivit le mouvement le 1^{er} juin 1943, ensuite un autre Gramboisien né en 1927, le 15 juin, encore un autre le 1^{er} juillet et le dernier le 1^{er} novembre. Les deux autres jeunes, nés en 1927, étaient membres de l'AS/ORA de Pertuis et de l'AS/ORA de Cadenet, au domicile non connu. Faute d'éléments précis et au vu des responsabilités exercées à la Libération par Paul Pourchier, nous pouvons supposer qu'il a recruté ses fils et parmi les amis de son fils Félix, des garçons qu'il avait l'habitude de côtoyer dans ce petit village ou même dans sa maison.

L'ancrage local et rural est assez net et très peu de résistants résidaient hors du Vaucluse pendant la guerre (10,8% des effectifs). Ces résistants habitant à l'extérieur du département ont des origines beaucoup moins variées que ceux du Gard mais rappelons-le, ces chiffres ne prennent pas en considération les personnes repliées en 1939 et 1940, seulement celles qui se sont réfugiées dans le Vaucluse entre 1941 et 1944 pour diverses raisons (fuite des persécutions, meilleur ravitaillement, éloignement des zones de bombardement, réfractaires au STO, mutations de résistants, etc.). Ces personnes venaient essentiellement des départements voisins (les Bouches-du-Rhône où 6% des résistants habitaient avant de rejoindre la Résistance dans le Vaucluse, le Gard 1,1%, la Drôme 0,8%, les Basses-Alpes 0,4% et le Var 0,3%) et plus rarement d'ailleurs (la Seine 0,5%, l'Isère, et le Rhône 0,3% l'Hérault, le Maine-et-Loire, 0,1%, l'Ardèche, l'Aude, la Haute-Savoie, la Haute-Garonne, la Moselle et la Savoie 0,05%).

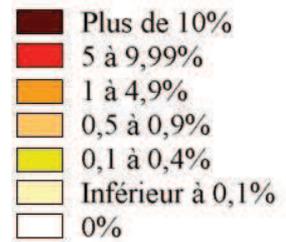
La répartition géographique de la résidence des résistants vauclusiens est à l'opposé de celle des miliciens du département qui se caractérise par une solide implantation urbaine (76,4% des miliciens) et à l'ouest du Vaucluse, notamment à Avignon (46,5% des miliciens), dans les grandes villes Carpentras (6%) et Orange (4,6%), L'Isle-sur-la Sorgue (3,5%), Bollène et Cavaillon (3,2%), Pertuis et Sarrians (1,8%) et les villages d'Oppède (3,5%), de Camaret-sur-Aigues (2,5%), Séguret et

Gordes (1,8%), etc.¹. Les miliciens étaient quasiment absents des communes où des maquis étaient installés.



Carte 5 : Commune de résidence des résistants du Vaucluse

¹ C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945, op. cit.*, p. 143-144.



Carte 6 : Commune de résidence des miliciens du Vaucluse¹

La résidence des résistants signale un fort caractère urbain dans le Gard et surtout dans les Bouches-du-Rhône (73,2% et 90,8% des domiciles des résistants en milieu urbain). Dans le Vaucluse, cette urbanité, bien que majoritaire (57,2% des domiciles des résistants), est toute relative puisqu'elle est sous-représentée et que la ruralité y est en surreprésentation. Cette résidence n'est qu'un indice sur l'activité des résistants qui, rappelons-le, pouvait dépasser largement le cadre communal ou même s'en désolidariser en allant, par exemple, effectuer des sabotages sur des terres

¹ C. Fageot, *La milice en Vaucluse 1939-1945, op. cit.*, p. 143-145.

inconnues où ils ne pouvaient pas être reconnus. La question de la géographie de la Résistance, loin d'être résolue et satisfaisante, peut être abordée sous un angle différent pour les FFI, celui des secteurs d'activité des groupes urbains et des maquis figurant sur les CAFFI¹.

2) Les secteurs d'activité des FFI

Les CAFFI donnent le nom de l'organisation et le secteur correspondant, par exemple « *FTPF secteur de Marseille* », « *FTPF secteur de Martigues* », etc. Presque toutes les unités ont un secteur d'activité mentionné. Quelques exceptions concernent les Groupes francs des Bouches-du-Rhône regroupés tous ensemble² ou les états-majors départementaux ou régionaux puisque leur rayon d'intervention ne pouvait être circonscrit en un lieu précis. Dans le Gard, certaines unités sont désignées par leur numéro ou par leur nom plutôt que par leur localisation géographique, comme les compagnies CFL de la 31^{ème} à la 38^{ème} ou les compagnies FTPF de la 7 201^{ème} à la 7 215^{ème} ou parfois regroupées sous le terme générique de FTPF Gard-Lozère. Les cartes par département qui suivent vont tenter de localiser ces différentes unités par commune ou par zone géographique (Aigoual-Cévennes, Luberon, Ventoux) sans distinguer les appartenances à l'AS/CFL, à l'AS/ORA, aux Groupes francs, aux FTPF ou aux milices socialistes, le but étant de montrer l'importance des zones géographiques et non pas des organisations.

¹ Les CAFFI ont été retrouvés dans les dossiers administratifs individuels (dossiers d'homologation, demande de la carte de CVR, de la carte A 137 et les dossiers de pension).

Pour ceux qui possédaient un CAFFI mais dont les dossiers n'ont pas été retrouvés (demande dans un autre département ou pas de demande du tout), nous avons utilisé les listes des CAFFI des trois départements consultées au SHD de Vincennes. Ces listes sont presque complètes, il manque uniquement celle de l'AS/CFL du secteur d'Apt.

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans le Gard.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans la Lozère (pour les formations FTPF Gard-Lozère).

GR 19 P 34, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans l'Hérault (pour les éléments du maquis Bir Hakeim, en ne retenant que ceux dont une partie de leur période d'activité correspondait à leur présence dans le Gard et les Cévennes).

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

² Alors que les Groupes francs du Vaucluse ont des secteurs précis qui leur ont été attribués par les autorités militaires.

Les taux calculés pour les secteurs d'activité dans les Bouches-du-Rhône (tableau 55) ont écarté les membres des états-majors et des GF et quelques résistants ayant obtenu leur carte de CVR grâce à des attestations car celles-ci ne précisent pas le secteur d'activité. Certains secteurs peuvent être considérés au sens large et varier entre ce qui est mentionné sur le CAFFI d'un résistant et ce qui est inscrit sur les listes de CAFFI rédigées en 1970¹. Ainsi, le secteur d'Arles correspondait à la ville d'Arles. Mais selon les formulations, il pouvait aussi englober les communes alentour comme Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Tarascon, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence ou même s'étendre jusqu'à Châteaurenard. Les CAFFI étaient en général plus précis que les listes de 1970. La remarque relative au secteur d'Arles est valable pour d'autres zones où la commune la plus importante a absorbé les petites localités voisines. Ainsi, l'absence de résistants dans certains villages ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas mais qu'ils ont pu être comptabilisés dans un secteur plus vaste. Etant donné ce manque de cohérence, les secteurs d'activité des FFI ne peuvent pas vraiment être comparés avec la population de 1936 ou alors avec une extrême précaution. Lorsque les combattants ont changé de secteurs, ils ont été comptabilisés plusieurs fois.

La carte de l'implantation des FFI dans les Bouches-du-Rhône présente quelques similitudes avec celle de la résidence des résistants tout en accentuant les écarts. Les communes où habitaient très peu de résistants ont tendance à présenter des taux de FFI qui se réduisent, par l'attraction de secteurs plus dynamiques, proches ou plus lointains. Les secteurs où les FFI étaient les plus nombreux restent les villes qui possédaient des formations armées urbaines comme Marseille (62% des FFI), Aix-en-Provence (8,3%), Arles (4,7%), Martigues (1,6%), Roquevaire (1,4%), Miramas et Salon-de-Provence (1,3%), Aubagne et Saint-Chamas (0,9%), etc. Allauch est un cas particulier puisque

¹ GR 19 P 13, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône.

Tableau 55 : Les secteurs d'activité des FFI des Bouches-du-Rhône

Secteurs	Eff.	%	Pop. 1936 en % ¹	Coeff.
Aix-en-Provence	536	8,3%	3,5%	2,4
Allauch	120	1,9%	0,7%	2,7
Arles	304	4,7%	2,4%	2
Aubagne	60	0,9%	1,1%	0,8
Belcodène	2	0,03%	0,01%	3,1
Berre-l'Étang	25	0,4%	0,5%	0,8
Bouc-Bel-Air	2	0,03%	0,07%	0,4
Cadolive	5	0,08%	0,09%	0,9
Cassis	2	0,03%	0,2%	0,2
Charleval	1	0,02%	0,08%	0,2
Châteauneuf-les-Martigues	1	0,02%	0,2%	0,1
Châteaurenard	4	0,06%	0,7%	0,1
Eguilles	12	0,2%	0,06%	3,1
Eygalières	1	0,02%	0,09%	0,2
Fuveau	1	0,02%	0,2%	0,1
Gardanne	84	1,3%	0,6%	2,2
Gémenos	1	0,02%	0,1%	0,2
Gréasque	8	0,1%	0,1%	1,2
Istres	3	0,05%	0,6%	0,1
Jouques	79	1,2%	0,08%	15,3
La Bouilladisse	7	0,1%	0,1%	1,1
La Ciotat	28	0,4%	1,1%	0,4
La Penne-sur-Huveaune	3	0,05%	0,1%	0,5
La Roque-d'Anthéron	1	0,02%	0,09%	0,2
Lambesc	51	0,8%	0,2%	3,9
Le Puy-Sainte-Réparate	37	0,6%	0,09%	6,4
Les Baux-de-Provence	1	0,02%	0,02%	0,8
Les Pennes-Mirabeau	3	0,05%	0,4%	0,1
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	1	0,02%	0,1%	0,2
Marignane	17	0,3%	0,3%	0,9
Marseille	4 005	62%	74,6%	0,8
Martigues	104	1,6%	0,9%	1,8
Meyrargues	7	0,1%	0,07%	1,5
Meyreuil	4	0,06%	0,09%	0,7
Miramas	83	1,3%	0,5%	2,6
Nord Bouches-du-Rhône	1	0,02%	-	

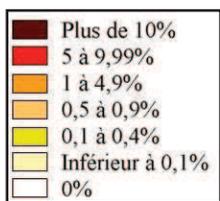
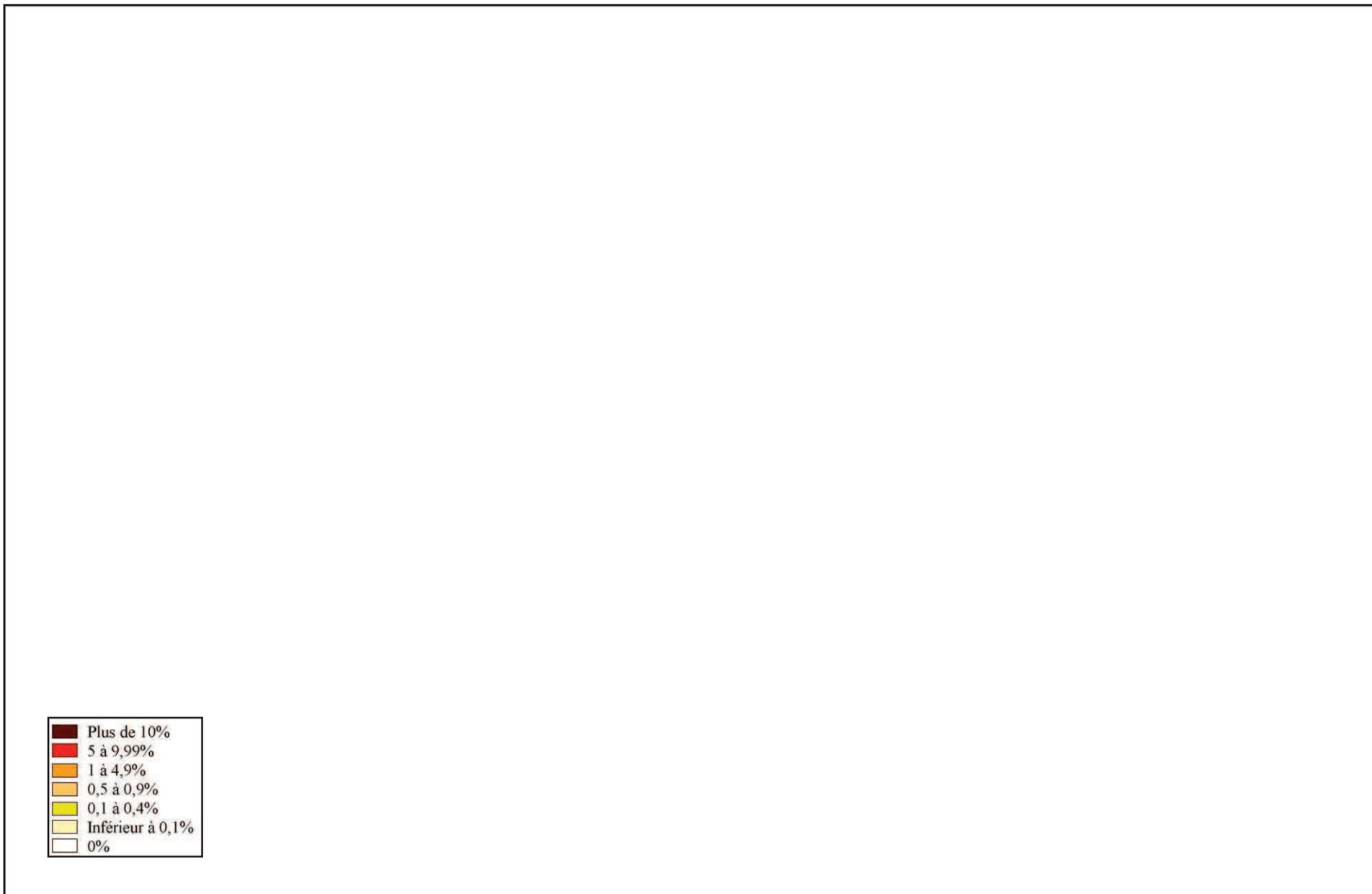
¹ Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936, op.cit.*, p. 22, 181-184.

Secteurs	Eff.	%	Pop. 1936 en % ¹	Coeff.
Noves	7	0,1%	0,2%	0,5
Peynier	1	0,02%	0,04%	0,4
Peypin	2	0,03%	0,09%	0,3
Peyrolles-en-Provence	6	0,09%	0,07%	1,3
Plan-d'Aups (maquis du) ¹	34	0,5%	-	
Port-de-Bouc	17	0,3%	0,5%	0,5
Port-Saint-Louis-du-Rhône	6	0,09%	0,4%	0,2
Puylobier	1	0,02%	0,05%	0,3
Rognes	14	0,2%	0,08%	2,7
Roquefort-la-Bédoule	2	0,03%	0,1%	0,3
Roquevaire	88	1,4%	0,2%	6,8
Saint-Antonin-sur-Bayon (maquis de) ²	3	0,05%	0,004%	11,6
Saint-Cannat	5	0,08%	0,09%	0,9
Saint-Chamas	58	0,9%	0,3%	3
Saint-Martin-de-Crau	2	0,03%	0,2%	0,2
Saint-Paul-lès-Durance	11	0,2%	0,02%	8,5
Saint-Rémy-de-Provence	11	0,2%	0,5%	0,3
Saint-Savournin	16	0,2%	0,09%	2,8
Saint-Victoret	1	0,02%	0,09%	0,2
Sainte-Anne (maquis de)	246	3,8%	-	
Salon-de-Provence	85	1,3%	1,1%	1,2
Sausset-les-Pins	7	0,1%	0,04%	2,7
Sénas	8	0,1%	0,2%	0,6
Septèmes-les-Vallons	19	0,3%	0,3%	1
Tarascon	11	0,2%	0,6%	0,3
Trets	85	1,3%	0,2%	6,6
Valfère (maquis de)	41	0,6%	-	
Vauvenargues	46	0,7%	0,01%	71,2
Velaux	3	0,05%	0,06%	0,8
Ventabren	16	0,2%	0,06%	4,1
Vitrolles	1	0,02%	0,07%	0,2
Total FFI	6 457	100%	95,70%	1

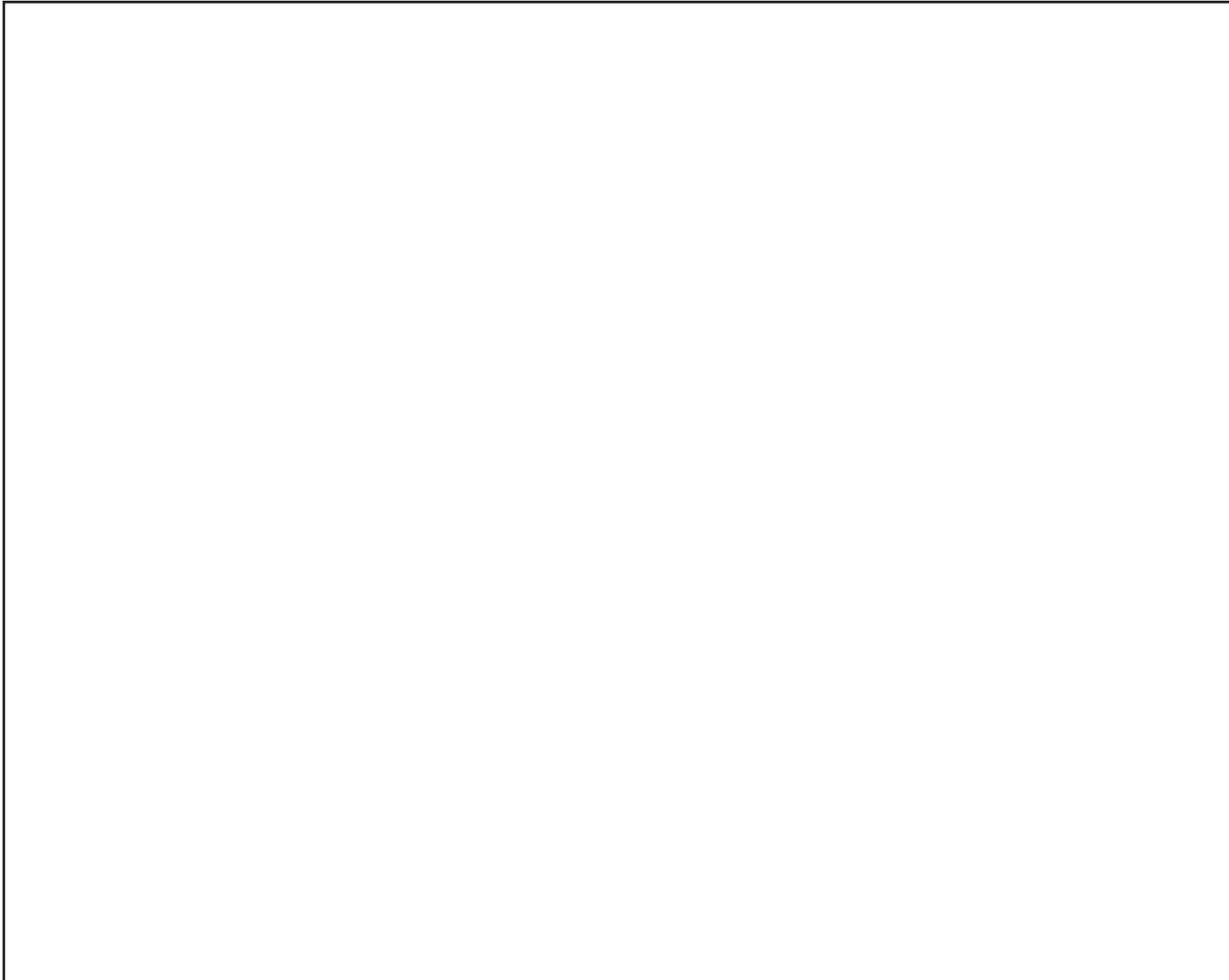
¹ Le maquis du Plan-d'Aups était installé dans le massif de la Sainte-Baume dans le Var et il s'est implanté ensuite à Trets. Ses effectifs sont comptabilisés dans les FFI des Bouches-du-Rhône par les autorités militaires.

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône.

² Pas de secteur homologué à Saint-Antonin-sur-Bayon, les maquisards ont été recensés dans un autre secteur.



Carte 7 : Implantation des FFI des Bouches-du-Rhône



Carte 8 : Carte du relief de la région étudiée¹

¹ Carte de 2018, pendant la guerre, il n'y avait ni autoroutes, ni parcs naturels. Carte modifiée, issue du site Internet Edugéo. Site consulté le 14 août 2018. <https://edugeo.ign.fr/>

cette commune abritait sur son territoire des groupes urbains de l'AS/CFL et des FTPF et un maquis des milices socialistes (au total 1,9% des FFI).

En calculant le coefficient de pondération entre les effectifs des FFI par commune et la place de la population de ces communes dans le recensement départemental de 1936, les plus forts coefficients correspondent aux localités où des maquis s'étaient installés. Le poids des FFI de Vauvenargues au sein de l'ensemble des FFI du département est 71,2 fois plus important que celui de la population du village lors du dénombrement de 1936 ; pour Jouques, 15,3 fois plus, pour Saint-Antonin-sur-Bayon 11,6, Lambesc 3,9, Trets 6,6, Le Puy-Sainte-Réparate 6,4, etc. Les groupes urbains les plus forts sont ceux de Roquevaire (coefficient de 6,8), de Saint-Chamas (coefficient de 3), de Sausset-les-Pins (coefficient de 2,7), de Miramas (coefficient de 2,6), d'Aix-en-Provence (coefficient de 2,4), de Gardanne (coefficient de 2,2), d'Arles (coefficient de 2), etc. Les FFI étaient les plus nombreux à Marseille (4 005 FFI), devançant largement les 536 FFI d'Aix-en-Provence et les 304 d'Arles. Cependant, les FFI de la cité phocéenne sont sous-représentées par rapport au poids écrasant de la ville dans la population du département (coefficient de 0,8). Sa voisine Aubagne est dans la même situation (coefficient de 0,8) et La Ciotat, encore plus loin (coefficient de 0,4).

Quelques zones de maquis se distinguent par leurs effectifs et par leur surreprésentation : le maquis de Sainte-Anne (3,8% des FFI) et les villages voisins de Lambesc (0,8%), de Charleval (0,02%), de La Roque-d'Anthéron (0,02%)¹, le maquis de Trets (1,3%), les maquis de Jouques (1,2%), de Valfère sur la commune de Rognes (0,2%), du Puy-Sainte-Réparate (0,6%), de Vauvenargues (0,7%), du Plan-d'Aups (0,5%), de Septèmes-les-Vallons (0,3%), d'Eguilles (0,2%), de Meyrargues (0,1%), etc. Certains de ces maquis sont peut-être sous-estimés parce qu'ils ont été englobés dans des secteurs plus vastes comme le maquis de Vauvenargues et du Puy-Sainte-Réparate dans le secteur d'Aix-en-Provence. On peut retenir deux autres facteurs de sous-estimation : la non homologation par les autorités militaires, le plus souvent faute d'un historique retraçant leur parcours et leurs actions ; et la durée de vie éphémère de

¹ Tous les combattants FFI de ces communes ne sont pas forcément montés au maquis. Ceux, pour qui la mention « *maquis Sainte-Anne* » était présente sur le CAFFI ou dans leur dossier de demande de la carte de CVR, ont été directement pris en compte dans les effectifs du maquis de Sainte-Anne, ce qui explique les faibles pourcentages de certaines communes.

certaines maquis qui a induit leur intégration, dans le meilleur des cas, dans d'autres unités. Ces pourcentages soulignent la faible implantation des maquis dans les Bouches-du-Rhône en termes d'effectifs (autour de 10% des FFI). Afin de minimiser le risque de confusion entre les FFI des groupes urbains et ceux des maquis, comme à Allauch ou à Lambesc, le mieux est de s'appuyer sur les données des listes des CAFFI attribués qui englobent les résistants de la dernière heure.

Tableau 56 : Les effectifs des maquis d'après l'ensemble des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône¹

Maquis	Effectifs	%
AS/CFL Aix-maquis de Vauvenargues	45	0,7%
AS/CFL secteur de Lambesc-maquis Sainte-Anne	181	2,8%
AS/CFL secteur de Rognes-maquis de Valfère	52	0,8%
AS/ORA secteur d'Aix-maquis du Puy-Sainte-Réparate	30	0,5%
AS/ORA maquis de Jouques	13	0,2%
AS/ORA secteur de Lambesc-maquis Sainte-Anne	8	0,1%
AS/ORA maquis du Plan-d'Aups	11	0,2%
FTPFP secteur de Lambesc-maquis Sainte-Anne	19	0,3%
FTPFP maquis de Jouques	42	0,6%
FTPFP maquis du Plan-d'Aups	1	0,02%
FTPFP maquis de Trets	28	0,4%
Milices socialistes maquis d'Allauch	95	1,4%
Milices socialistes maquis du Plan-d'Aups	33	0,5%
Milices socialistes maquis de Trets	23	0,4%
Total des maquis	581	8,9%
FFI non maquisards	5 980	91,1%
Total	6 561	100%

Dans les Bouches-du-Rhône, sans restriction de date d'engagement, 6 561 FFI ont été homologués par le bureau Résistance. Le tableau 56 présente uniquement les

¹ GR 19 P 13, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône.

effectifs des maquis qui sont très faibles, 581 maquisards pour l'ensemble du département, soit 8,6% des FFI.

Cette faible présence des maquis dans le département est liée à sa topographie peu accidentée. « *Les massifs montagneux des Bouches-du-Rhône n'offrent qu'une sécurité médiocre et peu de ressources pour un séjour clandestin prolongé. Ainsi, à juste titre, les Alpilles apparaissent trop " vulnérables " aux résistants locaux, ceux de Saint-Rémy par exemple* »¹. « *L'aridité et l'inhospitalité de ces territoires où il est quasiment impossible de subsister avec des ressources locales. Par ailleurs, les sites des collines ne sont jamais très éloignés des troupes allemandes cantonnées alentour. De ce point de vue, ils n'ont que peu de points communs avec le Mont Mouchet ou le Vercors. Cette proximité n'est pas compensée par le dénivelé. Enfin, on a affaire à des espaces réduits, séparés les uns des autres par la plaine où des routes permettent des déplacements rapides* »².

Ces maquis se créèrent ou se renforcèrent après le Débarquement de Normandie grâce à la montée de combattants qui espéraient une Libération proche. Quelques maquis eurent une durée de vie très courte car à peine constitués, ils furent attaqués par les troupes ennemies. Le maquis du Plan-d'Aups subit une attaque allemande le 9 juin, celui de Jouques le lendemain, celui de Sainte-Anne le 12³ et celui de Saint-Antonin-sur-Bayon le 16. Face à une telle répression, les maquis survivants décidèrent de se disperser comme celui de Vauvenargues, celui du Ligourès à Peyrolles-en-Provence et celui de la Trévaresse à Eguilles⁴.

La topographie du territoire, les stratégies des responsables de la Résistance et la répression sont les raisons pour lesquelles les maquis n'ont pas réussi à devenir de

¹ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 563.

² *Ibid.*, p. 595.

³ Le maquis de Sainte-Anne fut l'un des premiers mis en place dans les Bouches-du-Rhône au printemps 1943 et ses effectifs explosèrent après le 6 juin 1944.

Il fut homologué par les autorités militaires à partir du 1^{er} mai 1943 jusqu'au 13 juin 1944.

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Reconnaissance des unités FFI et détermination des périodes de combat.

⁴ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 604.

grandes unités dans les Bouches-du-Rhône comme a pu l'être le rassemblement de différents groupes au sein du maquis Aigoual-Cévennes.

Le profil des FFI du Gard est, en effet, aux antipodes des FFI bucco-rhodaniens. Si dans le département voisin, les maquis n'avaient attiré qu'environ 10% des FFI, le Gard, lui, comptait moins de 15% de ses FFI engagés dans des groupes urbains car 86,3% d'entre eux étaient des maquisards, pour la plupart installés dans les Cévennes.

La cartographie des FFI du Gard est plus difficile à établir dans la mesure où les maquis dominant et qu'ils ont été très mobiles, arrivant parfois de l'extérieur du département ou le quittant comme le maquis Bir Hakeim. Certaines unités ne sont connues que par leur numéro, sans précision de leur situation géographique. *« Huit compagnies de CFL, ne figurant pas au BO, de la 31^{ème} à la 38^{ème}, sont apparues. Il semble regrettable qu'on ait préféré porter sur les certificats d'appartenance les compagnies de CFL, telles qu'elles ont existé à la Libération et qui ne sont pas homologuées comme unités combattantes, plutôt que les maquis ou les camps dont elles sont issues et qui, eux, sont homologués »*¹.

Les compagnies CFL ne figurent donc pas sur la carte des FFI du Gard et, pour les unités mobiles, le choix a été de ne pas les indiquer (le maquis Bir Hakeim et la brigade Montaigne) ou de les placer là où elles sont nées même si elles ont pérégriné par la suite (ainsi le Corps franc des Ardennes, dans le camp du Grand Belly, sur la commune de Rochefort-du-Gard, transféré le 20 août 1944 au camp de la Vallonnière à quelques kilomètres de Cavillargues, ou le maquis des Corsaires à Mandagout, ensuite à Arphy, avant son départ vers l'Aveyron). Le maquis Aigoual-Cévennes était situé dans le massif de l'Aigoual mais il était divisé en plusieurs camps.

¹ Comme l'indique cet extrait, ces 8 compagnies sont issues de maquis.
GR 19 P 30, SHD Vincennes, Recensement des certificats d'appartenance aux Forces françaises de l'intérieur du département du Gard de l'Ex-XVème Région militaire, du 22 avril 1970, signé par le colonel Gondek, chef d'Etat-major.

Tableau 57 : Les secteurs d'activité des FFI du Gard

Secteurs	FFI		Pop en 1936 ¹	Coeff.
	Eff.	%	%	
31 ^{ème} Cie CFL	18	0,9%	-	-
32 ^{ème} Cie CFL	45	2,3%	-	-
33 ^{ème} Cie CFL camp Bayeux ²	34	1,8%	-	-
34 ^{ème} Cie CFL camp Beaumont ³	17	0,9%	-	-
35 ^{ème} Cie CFL	2	0,1%	-	-
36 ^{ème} Cie CFL	4	0,2%	-	-
37 ^{ème} Cie CFL	4	0,2%	-	-
38 ^{ème} Cie CFL	1	0,05%	-	-
Aigoual-Cévennes (maquis) ⁴	205	10,7%	-	-
Aire-de-Côte (maquis d') ⁵	82	4,3%	-	-
Ardaillers (ou maquis de la Soureilhade)	66	3,4%	0,4%	8,6
Lasalle (maquis de)	101	5,3%	0,3%	17,5
Alès	59	3,1%	10,5%	0,3
Bagnols-sur-Cèze	7	0,4%	1,2%	0,3
Beaucaire	4	0,2%	2,5%	0,1
Bessèges	5	0,3%	1,4%	0,2
Bir Hakeim (maquis) ⁶	164	8,5%	-	
Boucoiran	1	0,05%	0,2%	0,3
Chamborigaud	3	0,2%	0,3%	0,5
Corps franc des Ardennes	85	4,4%	-	
Corsaires (maquis des) ⁷	41	2,1%	-	
Estréchure (maquis de l')	27	1,4%	-	
Gard-Lozère (maquis FTPF)	603	31,4%	-	
Génolhac	3	0,2%	0,3%	0,5

¹ Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936, op. cit.*, p. 31, 360-369.

² Compagnie issue du groupe de Salindres, elle changea plusieurs fois de campement.

³ Compagnie issue du groupe de Bessèges, elle changea plusieurs fois de campement.

⁴ Le maquis Aigoual-Cévennes est né de la fusion du maquis d'Ardaillers (ou de la Soureilhade) et du maquis de Lasalle le 12 juillet 1944. Lorsque le maquis d'origine est connu, leurs membres ont été comptés dans leur unité d'origine.

⁵ Le maquis d'Aire-de-Côte a disparu après l'attaque des Allemands le 1^{er} juillet 1943. Les rescapés rejoignirent généralement le maquis de Lasalle.

⁶ Dans sa période gardoise et cévenole, entre décembre 1943 et mai 1944, d'abord dans la région de Pont-Saint-Esprit, suivi d'une incursion en Ardèche à partir du 26 janvier 1944 au mas de Serret, sur le territoire de Labastide-de-Virac, commune limitrophe du Gard. Après l'attaque allemande du 26 février, le maquis Bir-Hakeim se replia alors dans les Cévennes lozériennes, dans la Vallée française, près de Saint-Jean-du-Gard. Le maquis déplaça son campement plusieurs fois après avoir subi différentes incursions des troupes ennemies jusqu'à l'attaque finale du 28 mai 1944 à La Parade. Les rescapés quittèrent définitivement les Cévennes et se replièrent dans l'Hérault.

R. Maruéjol, A. Vielzeuf, *Le maquis « Bir-Hakeim », op. cit.*

Voir la carte *infra* des campements des maquis dans les Cévennes lozériennes.

Bib Per C 34 1, AD Gard, M. Pierrel, H. Cordesse, *La Résistance dans le département de la Lozère en 1943-1944*, Comité d'histoire de la 2^{ème} Guerre mondiale, 1974.

R. Galataud, « Quatre maquis venus des départements voisins » in AERI, *La Résistance en Ardèche*, CD Rom, 2004.

⁷ Avant son départ à Nant dans l'Aveyron.

Secteurs	FFI		Pop en 1936 ¹	Coeff.
	Eff.	%	%	
Le Martinet	2	0,1%	0,6%	0,2
Les Salles du Gardon	1	0,05%	0,5%	0,1
Molières-sur-Cèze	1	0,05%	0,7%	0,1
Montaigne (Brigade) ¹	32	1,7%	-	
Nîmes	93	4,8%	23,7%	0,2
Orgnac (maquis d') ²	82	4,3%	-	
Pont-Saint-Esprit	26	1,4%	1,1%	1,2
Saint-Dionisy	1	0,05%	0,05%	1
Saint-Gilles	7	0,4%	1,3%	0,3
Saint-Hippolyte-du-Fort	15	0,8%	0,8%	1
Saint-Jean-du-Gard (maquis de)	36	1,9%	0,6%	3,1
Salindres	6	0,3%	0,6%	0,5
Sauve (maquis de)	8	0,4%	0,4%	1
Seynes	2	0,1%	0,03%	3,5
Sommières	9	0,5%	0,8%	0,6
Uzès	7	0,4%	1%	0,4
Vallabrègues	10	0,5%	0,3%	1,7
Total FFI	1 919	100%	77,71%	1,3

¹ Les éléments qui ont rejoint le maquis Bir Hakeim ont été comptés avec celui-ci. Les membres de la brigade AS Montaigne, non incorporés dans le maquis Bir Hakeim, ont rejoint ensuite les FTP-MOI.

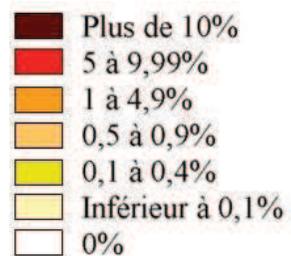
² Plus précisément maquis d'Orgnac, de Barjac, de Saint-Ambroix, de Bagnols-sur-Cèze et de Valgorge. Ce maquis FTPF, dénommé aussi camp n°5 commandé par le capitaine Louis Ferri, dépendait du commandement FTPF du Gard et non de celui de l'Ardèche. Au mois de mai 1944, le maquis d'Orgnac passa sous l'autorité de l'AS de l'Ardèche, compagnie 6/11 du secteur D de l'AS, tout en conservant des contacts avec les FTPF du Gard. En août 1944, ces éléments du secteur D de l'AS repassèrent dans les FTPF. Selon les dates d'engagement, dans les dossiers de demande de la carte de CVR, les deux dénominations existent, soit FTPF maquis d'Orgnac, soit secteur D de l'AS en Ardèche. Le secteur D étant plus vaste que la région d'Orgnac, c'est la référence au camp n°5 ou à Louis Ferri qui a permis de sélectionner ces maquisards, venus le plus souvent du Gard. Pour les habitants de Saint-Ambroix ou de Barjac, la montée au maquis se faisait en direction des Cévennes ardéchoises.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Unités FFI de l'ex-XVIème région militaire (R3-FFI), département du Gard.

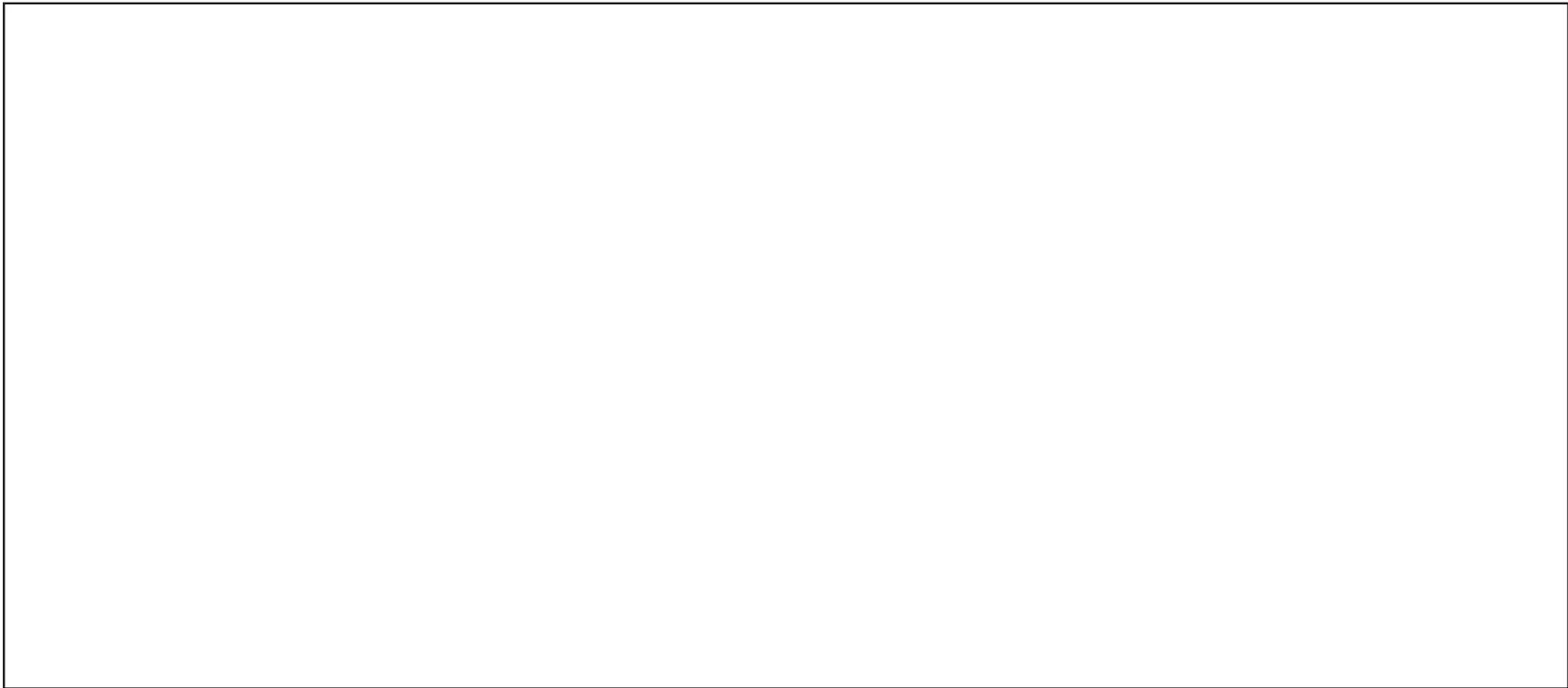
GR 19 P 30, SHD Vincennes, Ordre de bataille des unités FFI du département du Gard.

R. Galataud, « Quatre maquis venus des départements voisins » in AERI, *La Résistance en Ardèche*, op. cit.

- 1 Maquis de Lasalle
- 2 Corps franc des Ardennes (Rochefort-du-Gard)
- 3 Maquis d'Aire-de-Côte (Bassurels)
- 4 Maquis d'Ardaillers (Valleraugue)
- 5 Maquis des Corsaires (Mandagout)
- 6 Maquis de Saint-Jean-du-Gard
- 7 Maquis de L'Estréchure
- 8 Saint-Hippolyte-du-Fort
- 9 Vallabrègues
- 10 Sommières
- 11 Maquis du Coutach (Sauve)
- 12 Bagnols-sur-Cèze
- 13 Salindres
- 14 Bessèges
- 15 Chamborigaud
- 16 Génolhac
- 17 Le Martinet
- 18 Seynes
- 19 Boucoiran
- 20 Les Salles-du-Gardon
- 21 Molières-sur-Cèze
- 22 Saint-Dionisy
- 23 Barjac
- 24 Saint-Ambroix



Carte 9 : Implantation des FFI du Gard



Carte 10 : Détails de la carte de la Résistance dans le département de la Lozère en 1943-1944¹

¹ Comme le montre cette carte, les maquis implantés dans les Cévennes lozériennes sont des maquis FTPF mais aussi de l'AS (maquis Bir Hakeim, Brigade Montaigne). Les déplacements du maquis Bir Hakeim après son départ de l'Ardèche peuvent être suivis.

Bib Per C 34 1, AD Gard, M. Pierrel, H. Cordesse, *La Résistance dans le département de la Lozère en 1943-1944*, Comité d'Histoire de la 2^{ème} Guerre mondiale, 1974.

La carte de l'implantation des FFI du Gard est très différente de celle de la résidence des résistants gardois. Beaucoup moins de communes sont concernées par la présence des FFI et les Cévennes étaient le noyau central des formations armées. Les FTPF Gard-Lozère¹ correspondaient presque à un tiers des FFI, répartis dans plusieurs camps qui donnèrent naissance à plusieurs compagnies FTPF (de la 7 201^{ème} à la 7 212^{ème} compagnie)². Le maquis de l'Aigoual-Cévennes constituait le deuxième pôle (moins de 23,7% des effectifs des FFI³). Le maquis Bir Hakeim était le troisième (8,5% des FFI).

Pourquoi des maquis de l'AS et des FTPF choisirent-ils les Cévennes lozériennes ? Quels liens unissaient ce terroir lozérien et le Gard dans les années 1940 ? *« Du haut de l'un des nombreux belvédères qui marquent la bordure sud du [mont] Lozère [...], le promeneur embrasse d'un seul regard un vaste panorama cévenol dont les Gardons, les routes... et les habitants " coulent " vers le Bassin d'Alès. [...] Les rapports qui unissent la géographie, l'histoire et la vie d'une contrée sont particulièrement évidents dans les Cévennes lozériennes du Bassin minier. [...] Depuis un siècle, le développement d'une économie industrielle dans la région d'Alès a*

¹ Auxquels nous avons intégré les FTP-MOI du Collet-de-Dèze et les guérilleros espagnols.

² Les maquis FTPF Gard-Lozère ne formaient pas un ensemble unifié pendant la guerre comme pouvait l'être le maquis Aigoual-Cévennes. Cette appellation a été utilisée lors de l'homologation des unités. Les FTPF Gard-Lozère comprenaient « *le camp de Saint-Martin-de-Boubaux, le camp de Crespin, le camp de Leyris, le camp de Liron-Les Plantiers, le camp des Bouzèdes, le camp du Collet-de-Dèze, le maquis FTPF-MOI du Collet-de-Dèze et la 21^{ème} brigade des guérilleros* ». Il y avait également le camp de Bagnols-sur-Cèze, le camp de Saint-Ambroix, le camp de Barjac et le camp d'Orgnac qui formaient le maquis d'Orgnac, Barjac, Saint-Ambroix, Bagnols-sur-Cèze et Valgorge, ce maquis a été dissocié sur la carte. L'appellation FTPF Gard-Lozère est donc un terme générique, une construction postérieure et non pas une réalité sous l'occupation.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Reconnaissance des unités FFI du Gard et détermination des périodes de combat.

Les FTPF étaient les plus nombreux en termes d'effectifs dans les Cévennes mais en tant que maquis unifié, c'est l'Aigoual-Cévennes qui était le maquis le plus important dans le Gard.

³ 454 maquisards en comptant les éléments des trois premiers maquis d'Aire-de-Côte, de Lasalle et d'Ardailers auxquels il faudrait retrancher les victimes de la répression, notamment lors de l'attaque du maquis d'Aire-de-Côte.

Le maquis d'Aire-de-Côte se forma en mai 1943, il fut homologué par les autorités militaires à partir du 1^{er} juillet 1943, jour de l'attaque allemande. Après cette attaque, il s'est reconstitué à Lasalle, fusionnant avec un noyau déjà existant, il prit le nom de maquis de Lasalle. Celui-ci a été homologué à partir du 1^{er} juillet 1943. Le maquis d'Ardailers ou de la Soureilhade du pasteur Laurent Olivès se constitua en mars 1943, il fut reconnu à compter du 1^{er} février 1944. Les maquis Jean Vidal et Jean le Serbe sont reconnus à partir du 1^{er} juillet 1943 et ils fusionnèrent avec le maquis de Lasalle en mai 1944. Ainsi, le 12 juillet 1944, les deux maquis de la Soureilhade et de Lasalle fusionnèrent à leur tour, donnant naissance au maquis Aigoual-Cévennes.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Homologation des unités FFI du Gard.

profondément marqué ces versants cévenols. Les livres de géographie de nos grands-parents signalaient encore " Alais près d'Anduze " ... la mine et les multiples activités, créées pour elle ou venant d'elle, ont inversé la relation. [...] Le départ de la population jeune vers la mine, l'usine, l'administration a été ininterrompue depuis deux générations ; mais aux vacances et souvent même pour les congés très courts, la plupart de ceux qui sont allés travailler ailleurs reviennent vers ceux qu'ils ont laissés : les vieux et les camarades d'enfance restés accrochés à leurs bancels et à leurs châtaigniers »¹. Le mouvement descendant des montagnes vers le bassin minier était remplacé par le mouvement ascendant d'une partie des maquisards, de retour au pays.

Il est impossible d'engager la comparaison entre les camps des maquis dispersés sur le territoire de plusieurs communes ou s'étant déplacés et la population de 1936. En revanche, pour les maquis fixés sur une seule commune, la comparaison devient possible. Le maquis de Lasalle était 17,5 fois plus important que le poids démographique de cette cité dans le département en 1936, celui d'Ardailers, hameau de la commune de Valleraugue, était de 8,6 fois supérieur, celui de Saint-Jean-du-Gard de 3,1 fois. Les groupes non constitués en maquis sont le plus souvent sous-représentés à l'exception du village de Vallabrègues (coefficient de 1,7) ou de la ville de Pont-Saint-Esprit (coefficient de 1,2). Tous les groupes urbains des quatre villes les plus peuplées du département sont sous-représentés (Alès coefficient de 0,3, Nîmes coefficient de 0,2, Beaucaire coefficient de 0,1 et La Grand-Combe coefficient de 0).

Les Cévennes, terre de refuge et d'insoumission, confirment leur réputation. La terre des camisards est devenue pendant la guerre celle des maquisards. La présence d'un relief accidenté et de forêts a été un atout indéniable. Les ressources locales de ce massif montagneux ont permis de nourrir des hommes en grand nombre grâce d'abord aux châtaigniers² et à l'aide des paysans locaux.

¹ H. Cordesse, *Histoire de la Résistance en Lozère*, op. cit., p. 89-90.

Henri Cordesse était le chef départemental de la Résistance en Lozère et il est devenu le préfet de la Libération de ce département en 1944.

² Les châtaignes peuvent être conservées toute l'année jusqu'à la récolte suivante, consommées de différentes manières et elles sont très nourrissantes. Leur transformation en farine permet de fabriquer du pain, aliment de base dans le régime alimentaire de l'époque.

« Dans le pays, la quasi-totalité des habitants sont favorables à la Résistance ; ce qui ne signifie pas qu'ils soient tous des militants de cette cause et prêts à s'engager personnellement, mais ils savent ne rien voir ni entendre de ce qui pourrait nuire aux réfractaires ; ils savent aussi, à l'occasion, rendre service, exprimer leur sympathie par une aide alimentaire, en dépit de l'extrême modicité de leurs ressources »¹.

Dans le Vaucluse, les maquis purent s'abriter dans le massif du Ventoux et dans la montagne du Luberon, à l'est du département. La carte de l'implantation des FFI du Vaucluse ne rend pas bien compte de l'importance du maquis Ventoux et des maquis du Luberon parce que leurs camps étaient disséminés sur plusieurs communes. Les deux communes qui comptaient le plus de FFI sur leurs territoires étaient Sault, au pied du Ventoux (10,7% des FFI et un coefficient de pondération de 21,4) et Pertuis, en plein cœur du Luberon (10% des FFI et un coefficient de 4,8). L'importance de la ville de Sault n'est pas surprenante eu égard à sa situation géographique et à la résidence de Philippe Beyne, un des fondateurs du maquis Ventoux avec Maxime Fischer, avocat juif rayé du barreau de Paris, réfugié à Carpentras. Il « a 46 ans, [il] est le percepteur du secteur². Ancien militaire de carrière, combattant très décoré de 14-18 [14 citations], il a accédé au grade de lieutenant. Arrivé à Sault en 1933, il connaît tout le monde. Sa fonction comme son passé lui confèrent une autorité certaine. Son pseudonyme, d'Artagnan, tranche avec sa corpulence, mais dit bien son goût de l'action. [...] Ils [Philippe Beyne et Maxime Fischer] vont faire de Sault, la " capitale " des maquis du secteur. Le maquis Ventoux dont ils assurent le commandement jusqu'à la Libération, appartient donc à la première vague maquisarde, qui enfle à la fin du printemps 1943 »³. Le PC du maquis Ventoux était installé à Sault.

¹ H. Cordesse, *Histoire de la Résistance en Lozère*, op. cit., p. 95.

² Révoqué en février 1941.

Philippe Beyne était le chef des maquis du Vaucluse et le chef départemental FFI à partir du mois de juin 1944.

³ G. Barruol, N. Dautier, B. Mondon, *Le mont Ventoux : encyclopédie d'une montagne provençale*, Forcalquier, Alpes de lumière, 2007, p. 223.

Le maquis Ventoux a été homologué du 1^{er} mai 1943 jusqu'au 26 août 1944. Les premiers maquisards étaient déjà présents lors de l'hiver 1942-1943.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Homologation des unités FFI du Vaucluse.

Tableau 58 : Les secteurs d'activité des FFI du Vaucluse

Secteurs	FFI		Pop en 1936 ¹	Coeff.
	Eff.	%	%	
Apt ²	175	6,8%	2,5%	2,7
Avignon	112	4,4%	24,2%	0,2
Beaumes-(de-Venise)	9	0,4%	0,5%	0,7
Beaumont-(de-Pertuis)	3	0,1%	0,2%	0,6
Bédoin	71	2,8%	0,7%	4
Bollène	32	1,2%	2%	0,6
Bonnieux	62	2,4%	0,6%	4
Buis-les-Baronnies ³	20	0,8%	-	-
Cabrières-d'Aigues	26	1%	0,12%	8,4
Cabrières-d'Avignon	3	0,1%	0,2%	0,6
Cadenet	40	1,6%	1,1%	1,4
Caromb	13	0,5%	0,6%	0,8
Carpentras	84	3,3%	5,6%	0,6
Cavaillon	142	5,5%	5,1%	1,1
Châteauneuf-de-Gadagne	3	0,1%	0,4%	0,3
Cucuron	3	0,1%	0,4%	0,3
Entraigues-sur-la-Sorgue	2	0,08%	0,9%	0,1
Flassan	9	0,4%	0,1%	3,5
Gordes	0	0%	-	-
Gordes-Goult	119	4,6%	0,9%	5,2
Goult	0	0%	-	-
Grambois	25	1%	0,2%	4,9
Izon-la-Bruisse ⁴	3	0,1%	-	-
La Bastide-des-Jourdans	12	0,5%	0,2%	2,3
La Tour-d'Aigues	30	1,2%	0,8%	1,5
Lagnes (maquis de)	7	0,3%	0,4%	0,7
Lauris	2	0,08%	0,5%	0,2
Le Barroux	1	0,04%	0,1%	0,4
Le Thor	21	0,8%	1,2%	0,7
L'Isle-sur-la-Sorgue	48	1,9%	2,6%	0,7
Lourmarin	3	0,1%	0,2%	0,6
Luberon (maquis du)	89	3,5%	-	-
Malaucène	12	0,5%	0,7%	0,7
Mazan	3	0,1%	0,7%	0,2

¹ Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936*, op. cit., p. 941-945.

² La liste des FFI du secteur d'Apt est manquante (202 personnes), seuls les résistants ayant déposé une demande de la carte de CVR ont pu être identifiés.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

³ Buis-les-Baronnies est une commune de la Drôme, limitrophe du Vaucluse. Ce secteur du maquis Ventoux est comptabilisé dans les FFI du Vaucluse par les autorités militaires.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

⁴ Izon-la-Bruisse est une commune de la Drôme. Ce secteur du maquis Ventoux est comptabilisé dans les FFI du Vaucluse par les autorités militaires.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

Secteurs	FFI		Pop en 1936 ¹	Coeff.
	Eff.	%	%	
Ménerbes	9	0,4%	0,3%	1,2
Mérindol	2	0,08%	0,3%	0,3
Méthamis	1	0,04%	0,1%	0,4
Mirabeau	15	0,6%	0,1%	5,8
Mollans-sur-Ouvèze ¹	11	0,4%	-	-
Mondragon	1	0,04%	0,7%	0,1
Morières-lès-Avignon	4	0,2%	0,5%	0,3
Mormoiron	23	0,9%	0,4%	2,2
Oppède	1	0,04%	0,3%	0,1
Orange	97	3,8%	5,3%	0,7
Pernes-les-Fontaines	72	2,8%	1,5%	1,9
Pertuis	257	10,0%	2,1%	4,8
Peypin-d'Aigues	2	0,08%	0,09%	0,9
Piolenc	1	0,04%	0,6%	0,1
Robion	3	0,1%	0,6%	0,2
Roussillon	1	0,04%	0,3%	0,1
Rustrel	5	0,2%	0,1%	1,9
Sablet	6	0,2%	0,4%	0,6
Saint-Christol	7	0,3%	0,1%	2,7
Saint-Martin-de-Castillon	4	0,2%	0,2%	0,8
Saint-Martin-de-la-Brasque	1	0,04%	0,2%	0,2
Saint-Saturnin-d'Apt	3	0,1%	0,4%	0,3
Saint-Saturnin-lès-Avignon	1	0,04%	0,5%	0,1
Sarrians	1	0,04%	1,1%	0,04
Sault	275	10,7%	0,5%	21,4
Séderon ²	24	0,9%	-	-
Séguret	1	0,04%	0,3%	0,1
Sorgues	14	0,5%	2,2%	0,2
Vaison-la-Romaine	217	8,5%	1,3%	6,5
Valréas	46	1,8%	1,9%	0,9
Vaucluse ³	2	0,08%	0,3%	0,3
Velleron	2	0,08%	0,4%	0,2
Venasque	2	0,08%	0,2%	0,4
Ventoux (maquis) ⁴	257	10%	-	-
Villelaure	3	0,1%	0,4%	0,3
Villes-sur-Auzon	10	0,4%	0,3%	1,3
Total FFI	2 565	100%	77,71%	1,3

¹ Mollans-sur-Ouvèze est une commune de la Drôme, limitrophe du Vaucluse. Ce secteur du maquis Ventoux est comptabilisé dans les FFI du Vaucluse par les autorités militaires.

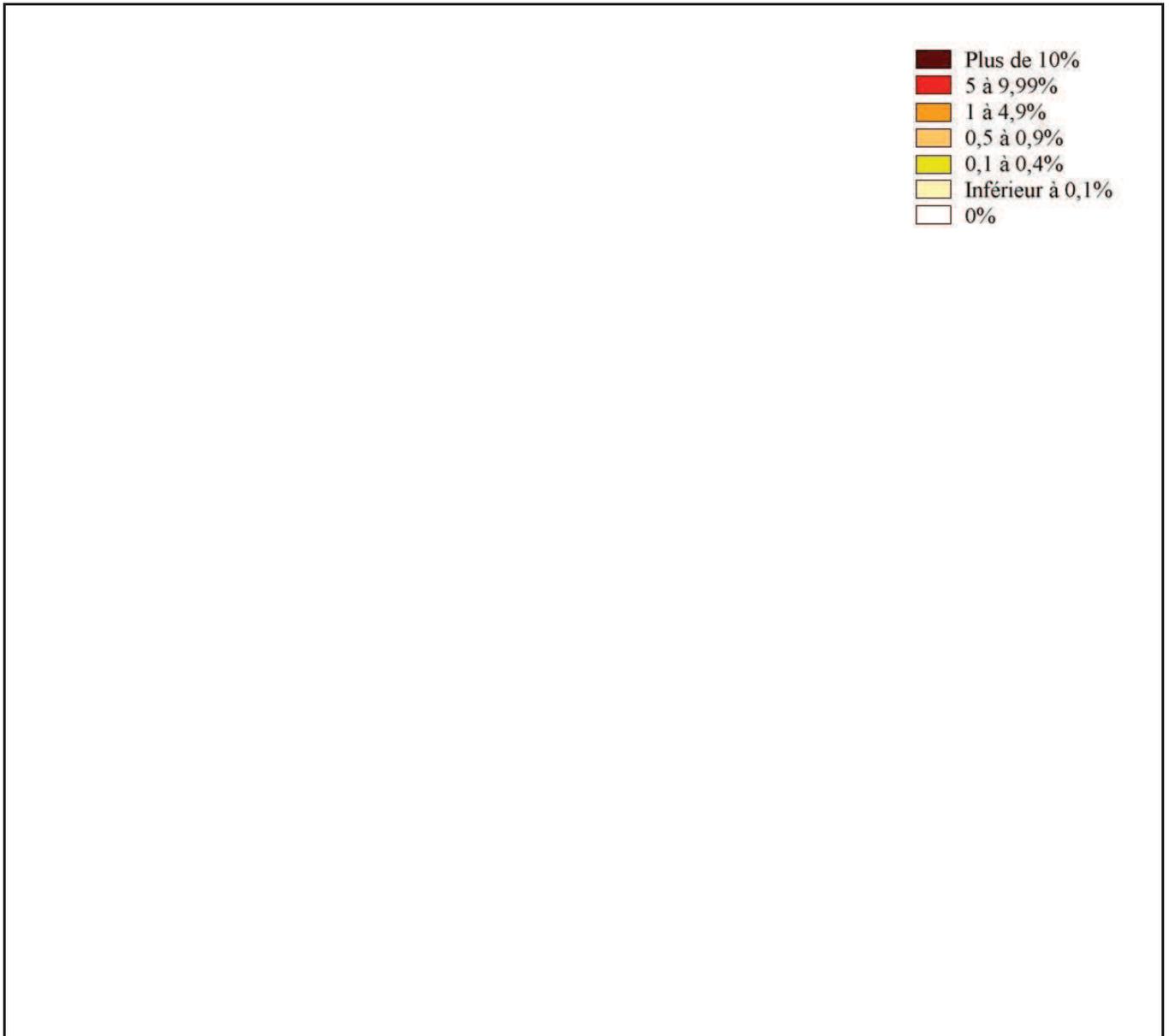
GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

² Séderon est une commune de la Drôme. Ce secteur du maquis Ventoux est comptabilisé dans les FFI du Vaucluse par les autorités militaires.

GR 19 P 84, SHD Vincennes, Liste des CAFFI attribués dans le Vaucluse.

³ Aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse.

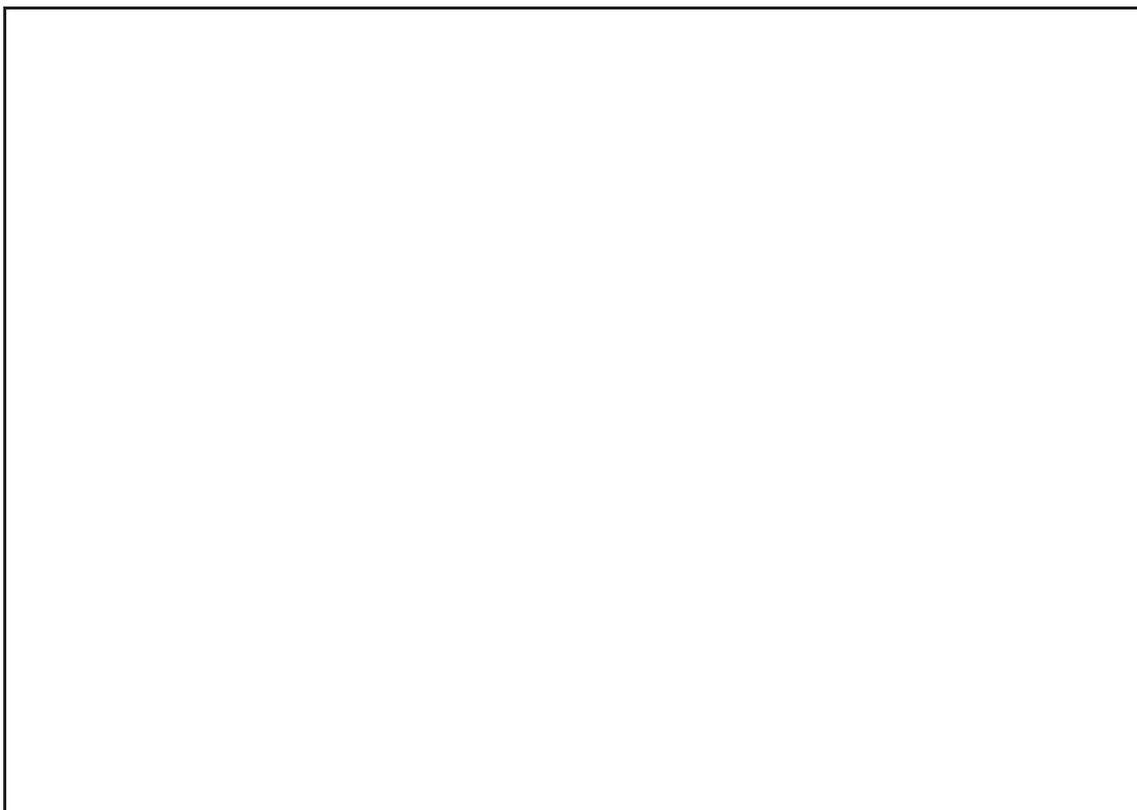
⁴ Secteurs non déterminés ou groupe Brossard-Aviation.



Carte 11 : Implantation des FFI dans le Vaucluse

Les plus forts coefficients de pondération alternent entre des villes moyennes et des villages hébergeant un ou plusieurs campements (AS, FTPF ou ORA), tous situés dans la partie orientale du département. Le village de Cabrières-d’Aigues possède le deuxième coefficient le plus élevé derrière Sault (coefficients de 8,4 pour Cabrières-d’Aigues et de 20,4 pour Sault). Vaison-la-Romaine avait une place importante, les FFI y étaient en proportion 6,5 fois plus nombreux que la part des Vaisonnais dans la population départementale en 1936. Toutes ces communes surreprésentées ont le point commun d’être situées dans la sphère d’influence des deux grandes régions de maquis,

le Ventoux et le Luberon. Les villes les plus peuplées mais aussi les plus éloignées des zones de montagne sont sous-représentées. La préfecture de Vaucluse a un coefficient très faible de 0,2 et celui de la sous-préfecture de Carpentras est de 0,6. Seule la sous-préfecture d'Apt tire son épingle du jeu (coefficient de 2,7)¹ grâce à sa position géographique au sein de la zone montagneuse.

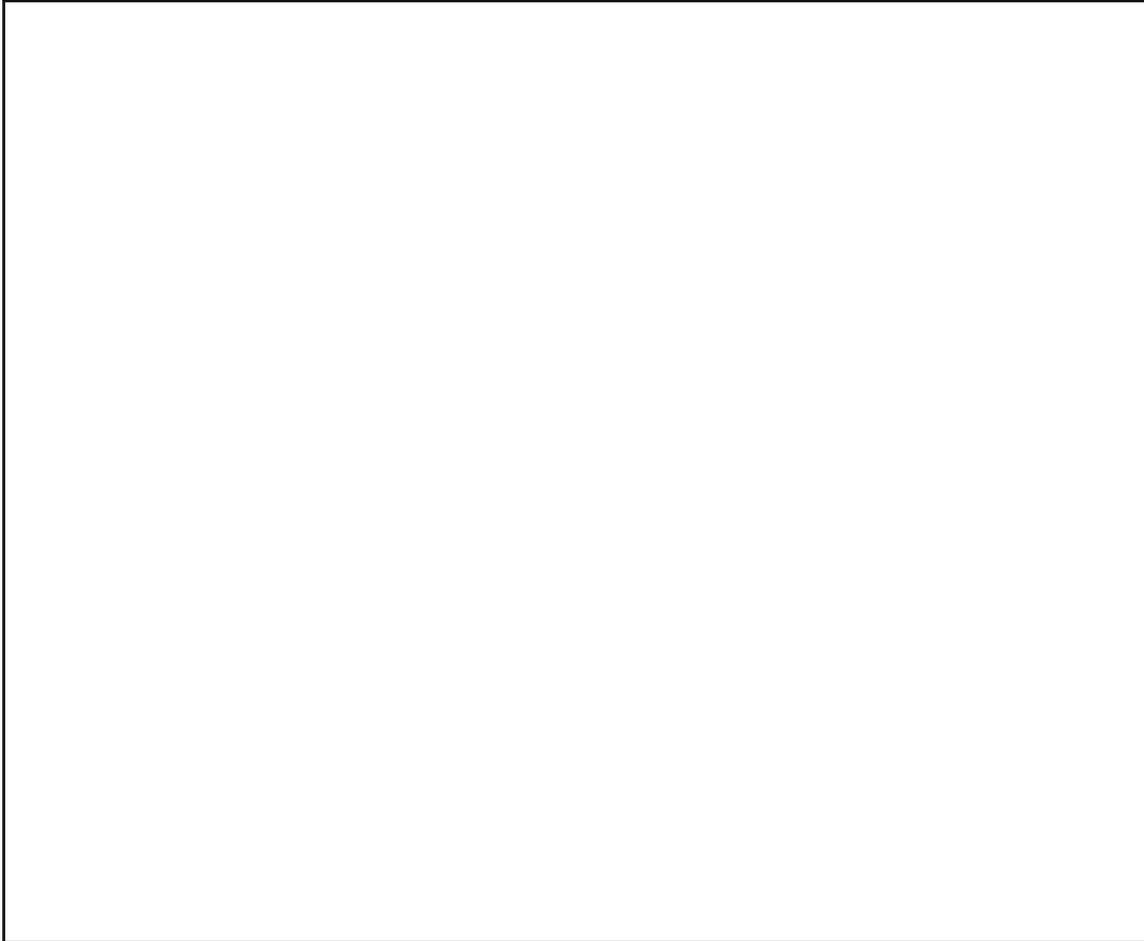


Carte 12 : Le mont Ventoux²

Le maquis Ventoux et sa vingtaine de secteurs regroupaient 1 091 résistants, soit 42,5% des FFI du Vaucluse et le maquis du Luberon (AS/CFL, AS/ORA et FTPF) en totalisait 199, soit 7,8% des FFI. Le maquis du Luberon, sous l'autorité de trois organisations différentes, ne formait pas un maquis au commandement unifié contrairement au maquis Ventoux qui était un pilier dans la structuration des FFI du Vaucluse et dont l'un des chefs et des fondateurs du maquis, Philippe Beyne, était le chef départemental FFI en juin 1944. L'analyse des secteurs du maquis Ventoux pose la

¹ Ce coefficient pourrait être encore plus élevé si la liste des FFI de cette commune n'était pas manquante.

² G. Barruol, N. Dautier, B. Mondon, *Le mont Ventoux : encyclopédie d'une montagne provençale*, op. cit., p. 4.



Carte 13 : Carte des maquis de Vaucluse¹

question du rôle de ses membres au sein de cet organisme. Les secteurs du maquis Ventoux sont Avignon, Bédoin, le groupe Brossard-Aviation, Buis-les-Baronnies, Caromb, Carpentras, Izon-la-Bruisse, Malaucène, Mazan, Mollans, Morières, Mormoiron, Orange, Pernes, Sablet, Saint-Christol, Sault, Séderon, Vaison, Venasque et divers autres secteurs secondaires. Les militants de ces secteurs étaient-ils tous des maquisards ? Non, il existait encore des FFI légaux, surtout ceux des secteurs d'Avignon et d'Orange, qui renseignaient le maquis, le ravitaillaient, etc.² La lecture

¹ *Vaucluse 44, l'année de la liberté retrouvée. Aspects de la Résistance et de la Libération, op. cit., p. 73.*

² Cette remarque est généralisable à tous les maquis de France.

Quand on parle de ravitaillement, on pense le plus souvent à la nourriture mais les chaussures étaient également des objets recherchés et une préoccupation pour le chef du maquis Ventoux Philippe Beyne. « Ces types ont vécu parce que nous avons eu des gens de l'AS très dévoués dans tous les petits patelins du département, que j'appelle Carpentras, Caromb, Le Barroux, Pernes, Malaucène... etc. Ils ont collecté pour nous du ravitaillement que des camarades de ces mêmes coins montaient en camion. Il y avait des vivres, des vêtements, des couvertures, des chaussures. C'est de chaussures que l'on manquait le plus. Elles étaient rares à ce moment-là. A Carpentras ils avaient organisé une collecte de souliers et

commune des cartes de l'implantation des FFI, du mont Ventoux et des maquis de Vaucluse permet de mieux distinguer ces secteurs dans leur cadre géographique.

Sur l'ensemble des FFI de la région étudiée dont le secteur d'activité a pu être déterminé (10 941 FFI au total), le maquis de Sainte-Anne, le plus important dans les Bouches-du-Rhône, n'équivalait qu'à 2,2% des effectifs régionaux (246 maquisards dans notre échantillon) alors que le maquis Aigoual-Cévennes en représentait 4,1% (454 éléments) et le maquis Ventoux 10% (1 091 personnes)¹. Ces résultats soulignent, de nouveau, le rôle plus faible joué par les maquis dans les Bouches-du-Rhône alors que la place des deux autres entités était plus grande à l'échelle régionale. Le nombre total de maquisards du Vaucluse n'est pas estimable parce qu'à l'intérieur des secteurs, il est difficile de distinguer les FFI légaux urbains et les maquisards. Les deux zones de maquis vauclusiens dans le Ventoux et le Luberon ont recruté 1 290 personnes (11,8% des FFI de la région), ce qui est moins que les 1 657 maquisards gardois (15,1%). Ainsi, le Vaucluse possédait le plus grand maquis de la région et le Gard le plus grand nombre de maquisards.

puis ils avaient trouvé un cordonnier qui réparait, remettait ces chaussures en état. On les descendait et ensuite elles étaient remontées à Sault ».

Cette anecdote sur les chaussures n'est pas à prendre à la légère. Dans les dossiers de demande de la carte de CVR, nous avons retrouvé un maquisard du secteur de Sault dont la blessure a été homologuée par les autorités militaires après la guerre, il avait eu les pieds gelés le 20 novembre 1943 et le 22 février 1944.

Témoignage de Philippe Beyne *in* Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages*, *op. cit.*, document 90.

ONAC Vaucluse, Dossier de demande la carte de CVR de J. L.

¹ Ces effectifs sont ceux des personnes engagées au plus tard le 1^{er} juillet 1944 qui ont été homologuées par les autorités militaires ou qui ont obtenu une carte de CVR grâce à la présence d'attestations. A cette date-là, le maquis de Sainte-Anne n'existait plus, il a été dissous après l'attaque allemande du 12 juin 1944. Les rescapés s'étaient dirigés vers d'autres maquis ou après la montée au maquis, ils sont redescendus chez eux.

Ces effectifs ne sont pas ceux des maquis au 1^{er} juillet 1944 puisque des maquisards ont pu être, antérieurement à cette date, arrêtés ou tués lors d'accrochages avec l'ennemi ou lors d'attaques des forces de répression.

A la Libération, le maquis Aigoual-Cévennes comptaient 800 hommes.

GR 19 P 30, SHD Vincennes, Unités FFI de l'ex-XVI^{ème} région militaire (R3-FFI), département du Gard.

A la mi-août 1944, le maquis Ventoux regroupait 1 955 personnes.

Ordre de bataille du maquis Ventoux, certifié exact par le chef du maquis Ventoux Philippe Beyne, *in* C. Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 245.

Une étude sociologique de ces trois principaux maquis est intéressante¹. Ces maquis ont le point commun d'être des formations de l'AS et d'avoir subi les foudres de la répression allemande, entre autres le 1^{er} juillet 1943 pour le maquis Aire-de-Côte, le 22 février 1944 à Izon-la-Bruisse pour le maquis Ventoux et le 12 juin 1944 pour le maquis de Sainte-Anne².

Les maquis étaient des espaces réservés presque exclusivement aux hommes. Peu de femmes arpentèrent les chemins de montagne ou côtoyèrent les maquisards au quotidien, aucune femme ne figurait dans les effectifs du maquis de Sainte-Anne, elles formaient 3,7% des contingents de l'Aigoual-Cévennes³ et 2,7% de ceux du maquis Ventoux. Elles étaient agents de liaison, infirmières, cuisinières, elles hébergeaient les maquisards dans leur ferme, elles y entreposaient des armes, elles ravitaillaient les campements.

Les maquisards étaient assez jeunes dans les trois structures, l'âge moyen s'établissait à 29 ans pour le maquis de Sainte-Anne (de 15 à 57 ans), soit trois ans de moins que l'âge moyen des FFI des Bouches-du-Rhône, à 26 ans pour l'Aigoual-Cévennes (de 15 à 59 ans), soit un an de moins que les FFI gardois en moyenne, et à 29 ans pour le maquis Ventoux (de 11 à 68 ans), ce qui correspondait à la moyenne d'âge des FFI vauclusiens. Ces moyennes sont plus élevées que celle du maquis des Glières (24 ans)⁴, des maquis bourguignons (entre 23 et 25 ans pour les personnes engagées avant le Débarquement de Normandie et entre 22 et 23 ans pour les recrues du mois de juin et du début du mois de juillet 1944)⁵. Dans le maquis du Vercors, les recrues-type du mois de mars 1943 au mois de mai 1944, ont entre 19 et 23 ans, les

¹ Un article de François Marcot nous indique la marche à suivre pour une étude statistique des maquisards.

F. Marcot, « Pour une enquête sur les maquis : quelques problèmes », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et des conflits contemporains*, octobre 1983, n°132, p. 93

² Voir les lieux de mémoire du maquis de Sainte-Anne dans l'annexe n°20.

³ Afin de simplifier la formulation, le terme « maquis Aigoual-Cévennes » correspond aux éléments passés par l'un des trois maquis initiaux (Aire-de-Côte, Lasalle et Ardaillers ou de la Soureilhade), même si certains ont été arrêtés ou tués avant la fusion du 12 juillet 1944, ou les personnes qui ont rejoint le maquis après la fusion.

⁴ C. Barbier, *Le maquis de Glières. Mythe et réalité*, Paris, Perrin, Ministère de la Défense, 2014, p. 179.

⁵ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 307, 309.

derniers maquisards arrivés à partir de juin 1944 étaient plus âgés, même s'il convient de noter la part plus grande des très jeunes sur cette période-là¹.

Ces générations de maquisards sont généralement au nombre de deux ou de trois : la première génération avant le Débarquement, puis celle de la mobilisation générale et de la montée au maquis au mois de juin 1944, enfin celle de la Libération à partir du mois de juillet². En raison de la méthode utilisée, engagement avant le 1^{er} juillet 1944 inclus ou engagement postérieur pour des personnes blessées, fusillées ou mortes au combat, nous n'analyserons que deux générations car la troisième est trop faible pour former un ensemble cohérent et ces quelques éléments ont été intégrés dans la seconde génération. Seul le maquis de Sainte-Anne n'est pas analysable par génération car la date du passage au maquis n'est pas connue dans suffisamment de cas, la date d'engagement dans la Résistance n'étant pas la date d'entrée au maquis puisque la plupart des maquisards, qui ont essuyé les coups de feu des Allemands le 12 juin 1944, venaient juste d'arriver au campement après avoir appartenu aux FFI légaux des villages environnants. Même la liste des CAFFI attribués pour l'AS/CFL secteur de Lambesc-maquis de Sainte-Anne ne permet pas de prendre la mesure de cette montée au maquis. Des FFI légaux et des nouveaux venus répondirent au message du 5 juin au soir « *Méfiez-vous du toréador* », nom de code du déclenchement du « plan rouge », c'est-à-dire de la guérilla généralisée, message relayé par les responsables régionaux puis locaux.

« A l'ouest du pays d'Aix, la Chaîne des Côtes domine la vallée de la Durance, les villages de La Roque-d'Anthéron et Charleval au nord, celui de Lambesc au sud. D'accès difficile, elle peut servir de refuge pour des hommes employés des travaux forestiers, depuis 1942-1943, en délicatesse avec le régime, républicains espagnols en rupture de camp, puis réfractaires au STO. Au printemps 1944, vingt à trente personnes

¹ G. Vergnon, *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, Paris, Editions de l'Atelier, Editions ouvrières, 2002, p. 65-66, 91.

² Marcel Vigreux analyse les maquis bourguignons en trois générations selon cette périodisation. Gilles Vergnon étudie le maquis du Vercors à partir de trois générations différentes, la première avant mars 1943, la deuxième entre mars 1943 et mai 1944 et la dernière à compter du mois de juin 1944. Jacques Canaud distingue cinq étapes : le noyau mobilisateur, le maquis refuge, le maquis de combat, le maquis libérateur et le maquis alibi avec des « *combattants de la vingt-cinquième heure* ». J. Canaud, « Les maquis du Morvan : évolution d'ensemble et aspects sociologiques », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, juillet 1981, n°123, p. 59-65.

y vivent. Le 6 juin, la montée se fait depuis La Roque-d'Anthéron, Lambesc ou Charleval. [...] Le dénombrement des effectifs est également difficile à faire : des témoins évoquent deux cents personnes, mais beaucoup se sont simplement réfugiés dans le massif dans la crainte de rafles »¹.

Nous pouvons tout au plus estimer que les effectifs ont presque été décuplés en quelques jours (de 20 à 30 personnes au printemps comme l'indique Robert Mencherini à 246 selon notre propre décompte). Parmi ces maquisards, 227 étaient déjà engagés dans l'AS/CFL de Lambesc, Charleval ou La Roque-d'Anthéron avant le 6 juin 1944, dans les FTPF du secteur de Lambesc, de Salon-de-Provence ou de Miramas ou dans l'AS/ORA de Lambesc². L'AS/CFL représentait 87,8% des effectifs du maquis de Sainte-Anne, les FTPF 9,7% et l'AS/ORA 2,5%.

La première génération a en moyenne 26 ans dans le maquis Aigoual-Cévennes et 29 ans au maquis Ventoux. La seconde génération est légèrement plus âgée, 27 ans dans l'Aigoual-Cévennes et 30 ans au maquis Ventoux.

La situation familiale signale de grandes disparités entre les maquis de notre région. Les maquisards mariés sont majoritaires au maquis de Sainte-Anne et au maquis Ventoux (53,8% et 52,2% des effectifs). Au Ventoux, les membres ont exactement le même profil que les FFI vauclusiens (52,2% des FFI étaient mariés). La proportion des individus mariés est plus faible au maquis de Saint-Anne que dans les FFI des Bouches-du-Rhône (61,1%). Au contraire, les deux tiers des éléments du maquis Aigoual-Cévennes sont de jeunes hommes célibataires, taux supérieur aux célibataires FFI du Gard (58,1%). Ces maquis se démarquent de leurs homologues de Bourgogne et du Vercors où les maquisards, plus jeunes, étaient majoritairement célibataires et même presque tous en Bourgogne avant le 6 juin 1944 (90%)³. Les célibataires sont effectivement plus nombreux parmi les maquisards de la première génération de

¹ R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 597.

² 19 FTPF du secteur de Lambesc ont été homologués par les autorités militaires, une fois encore, il est difficile de savoir qui est vraiment monté au maquis.

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Listes des CAFFI attribués dans les Bouches-du-Rhône.

³ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 305.

G. Vergnon, *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, op. cit., p. 66.

l'Aigoual-Cévennes que parmi la seconde génération (71% et 54,8% de célibataires). Dans le Ventoux, c'est l'inverse, les célibataires, minoritaires avant juin 1944 (46,7% des engagés), deviennent majoritaires par la suite (54,9%).

Tableau 59 : Situation familiale des maquisards

Situation familiale	Maquis de Sainte-Anne		Maquis Aigoual-Cévennes		Maquis Ventoux	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	78	45,6%	182	69,2%	298	47,5%
Mariés	92	53,8%	81	30,8%	327	52,2%
Veufs	1	0,6%	0	0%	1	0,2%
Divorcés	0	0%	0	0%	1	0,2%
Total	171	100%	263	100%	627	100%

Les maquisards sont issus le plus souvent des classes populaires (72,5% des membres du maquis de Sainte-Anne, 55,9% dans le Ventoux et 48,5% dans l'Aigoual-Cévennes). Les paysans sont les plus nombreux dans les trois organisations. Ils sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône mais sous-représentés dans le Gard et le Vaucluse. Les catégories socioprofessionnelles mettent en évidence, une fois de plus, une très grande variété des origines sociales des résistants même si les classes supérieures de la société sont absentes au maquis de Sainte-Anne. La ventilation sociale est plus homogène dans le maquis gardois et le maquis vauclusien et elle souligne une fonctionnalité certaine dans le recrutement de catégories socioprofessionnelles surreprésentées. Ce recrutement recherche l'assistance des paysans locaux (aide structurelle, logement, ravitaillement, etc.), l'aide des artisans et des commerçants en matière d'approvisionnement et de déplacements professionnels (transport de vivres, de personnes, de matériel, etc.), le secours des fonctionnaires municipaux pour fournir des tickets de rationnement, pour délivrer certains papiers, pour alerter et pour renseigner les combattants, et l'encadrement indispensable des militaires professionnels. La jeunesse de l'Aigoual-Cévennes se remarque par le nombre important d'étudiants dans

ses rangs. Le profil social du maquis Aigoual-Cévennes et du maquis Ventoux se rapproche de celui du maquis des Glières.

« L'élément militaire, minoritaire, est surreprésenté au regard de sa part dans la population (un militaire pour neuf civils), mais les professions liées à l'agriculture sont sous-représentées. La diversité des métiers fut utilisée, à l'instar de l'armée française, au mieux des compétences. Ainsi tous les corps de métier du bâtiment étaient présents, du terrassier au zingueur en passant par le maçon, le menuisier et le plombier. Ces professionnels furent employés pour réparer les chalets et améliorer leur confort. De la même manière, les bouchers – plus que les boulangers – furent mis à contribution »¹.

Onze bouchers et dix boulangers ont alimenté le maquis Ventoux (3,3% des effectifs), quatre boulangers ont nourri en partie l'Aigoual-Cévennes (1,6%) et deux bouchers et un boulanger ont approvisionné le maquis de Sainte-Anne (1,6%).

De grands écarts sont visibles entre les deux générations. La première était constituée principalement des couches populaires, paysannes et ouvrières. Dans la seconde génération, la diversité sociale se réduit et les paysans reculent dans le maquis Aigoual-Cévennes car les ouvriers et les militaires deviennent les deux piliers du recrutement, totalisant les deux tiers des nouvelles recrues. Dans le maquis Ventoux, l'assise populaire reste stable, en favorisant les paysans au détriment des ouvriers et la part des militaires explose passant de 7,9% à 24% des effectifs. Ces deux maquis se distinguent de ceux de Bourgogne où la première génération regroupait 40% d'ouvriers industriels et agricoles, 30% de commerçants et d'artisans et 10% de fonctionnaires². Les commerçants étaient, en effet, beaucoup moins présents dans les organisations de notre région qu'en Bourgogne.

¹ C. Barbier, *Le maquis de Glières. Mythe et réalité*, op. cit., p. 180.

² M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 307.

Tableau 60 : Les catégories socioprofessionnelles des maquisards

Catégories socioprofessionnelles ¹	Maquis de Sainte-Anne		Maquis Aigoual-Cévennes						Maquis Ventoux					
	Eff.	%	Ensemble des maquisards		Avant le 6 juin 1944		A partir du 6 juin 1944		Ensemble des maquisards		Avant le 6 juin 1944		A partir du 6 juin 1944	
			Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agriculteurs et ouvriers agricole	102	54%	62	25,5%	60	27,8%	2	7,7%	230	36,1%	217	35,9%	10	40%
Ouvriers	35	18,5%	56	23%	47	21,8%	8	30,8%	126	19,8%	121	20%	4	16%
Artisans et commerçants	23	12,2%	21	8,6%	21	9,7%	0	0%	93	14,6%	91	15,1%	2	8%
Employés de commerce et d'industrie	5	2,6%	12	4,9%	12	5,6%	0	0%	30	4,7%	29	4,8%	1	4%
Fonction publique	16	8,5%	25	10,3%	23	10,6%	2	7,7%	62	9,7%	60	9,9%	1	4%
Militaires	2	1,1%	31	12,8%	23	10,6%	8	30,8%	54	8,5%	48	7,9%	6	24%
Professions libérales	0	0%	2	0,8%	2	0,9%	0	0%	7	1,1%	6	1%	0	0%
Cadres supérieurs	0	0%	4	1,6%	4	1,9%	0	0%	9	1,4%	7	1,2%	0	0%
Retraités	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,3%	2	0,3%	0	0%
Scolaires, étudiants	6	3,2%	24	9,9%	20	9,3%	4	15,4%	16	2,5%	15	2,5%	1	4%
Sans profession	0	0%	6	2,5%	4	1,9%	2	7,7%	8	1,3%	8	1,3%	0	0%
Total	189	100%	243	100%	216	100%	26	100%	637	100%	604	100%	25	100%

¹ La distinction entre population active et non active n'a pas été réalisée ici pour pouvoir comparer plus facilement ces maquis avec les autres études.

Les maquis de Bourgogne de la deuxième génération (lors de la mobilisation générale entre le 6 juin 1944 et le début du mois de juillet) offrent une diversité sociale élargie par rapport à la première génération et certaines similitudes sont observables surtout avec le maquis de Sainte-Anne. « Globalement et par rapport à la première sociologie, celle du mois de juin 1944 s'établit comme suit : près de 70% des maquisards viennent du monde du travail manuel soit un petit recul ; 30% font partie des couches sociales intermédiaires entre bourgeoisie et classes populaires, mais, dans ce groupe, la diversité est considérable, allant du cadre moyen au petit entrepreneur de la ville de province, dans l'aisance seulement »¹. Cette progression sociale est moins marquée dans l'Aigoual et dans le Ventoux et au contraire, la diversité sociale a tendance à diminuer.

Tableau 61 : La provenance géographique des maquisards

Provenance géographique	Maquis de Sainte-Anne		Maquis Aigoual-Cévennes		Maquis Ventoux ²	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Villages voisins	158	88,8%	82	36,8%	484	76,1%
Région proche ³	7	3,9%	9	4%	8	1,3%
Département	11	6,2%	84	37,7%	76	11,9%
Zone sud	2	1,1%	37	16,6%	50	7,9%
Zone nord	0	0%	9	4%	18	2,8%
Pays étrangers	0	0%	2	0,9%	0	0%
Total	178	100%	223	100%	636	100%

La provenance géographique des maquisards est à considérer à partir de leur résidence « *par cercle concentrique : village voisin et environs immédiats ; " région proche " ; département ; autres départements de la même zone ; de l'autre zone ;*

¹ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 309.

² Ce maquis ayant une vingtaine de secteurs différents, la résidence est comparée au secteur du maquis.

³ Par exemple les communes de Charleval ou de La Roque-d'Anthéron séparées seulement du Luberon par la Durance sont comptées dans la région bien qu'on change de département.

étrangers »¹. Cette résidence est loin d'être toujours connue (dans 49,1% des cas pour l'Aigoual-Cévennes, 58,3% pour le maquis Ventoux et 78,4% pour le maquis de Sainte-Anne).

Le recrutement local domine très nettement dans le maquis de Sainte-Anne et dans le maquis Ventoux (88,8% et 76,1% des membres). Les villages de Lambesc, Charleval et La Roque-d'Anthéron ont alimenté abondamment le maquis de la chaîne des Côtes. Le maquis Ventoux, en rayonnant sur divers secteurs et en couvrant une large superficie, a pu s'infiltrer dans beaucoup de communes jouxtant le mont Ventoux ou possédant une équipe locale du maquis. Dans le Gard, le recrutement est plus diffus bien qu'il conserve une solide assise départementale (78,5% des effectifs). Il s'ouvre plus en direction de l'extérieur vers le reste de la zone sud, vers la zone nord et même vers l'étranger (16,6% des maquisards étaient originaires d'un autre département, 4% de la zone nord et 0,9% de l'étranger). Ce recrutement local n'est pas une spécificité de la région, Marcel Vigreux le remarque aussi pour la Bourgogne²,

Gilles Vergnon, pour sa part, a pris en compte le lieu de naissance pour déterminer l'origine géographique des maquisards du Vercors (63% étant nés dans la région Rhône-Alpes pour les éléments du noyau initial, 56,5% pour ceux qui sont arrivés avant le Débarquement et 70,8% après celui-ci)³. Si nous retenons cette méthodologie, 77,5% des combattants du maquis de Sainte-Anne sont nés dans la région PACA, seulement 61,1% en PACA pour le maquis Ventoux et 67,5% en Languedoc-Roussillon pour le maquis Aigoual-Cévennes.

Aux Glières, « *un maquisard sur trois est originaire ou natif de la région proche de Glières (Savoie, Haute-Savoie, Genève), les autres provenant d'autres départements ou pays, mais une petite proportion était déjà présente en Haute-Savoie avant le début de la guerre* »⁴. Il semblerait donc que plus les maquis avaient d'éléments, plus leur recrutement s'ouvrait vers des cercles concentriques de plus en plus éloignés.

¹ F. Marcot, « Pour une enquête sur les maquis : quelques problèmes », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et des conflits contemporains*, op. cit., p. 93.

² M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 308.

³ G. Vergnon, *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, op. cit., p. 65-66, 91-92.

⁴ C. Barbier, *Le maquis de Glières. Mythe et réalité*, op. cit., p. 179.

Résidence ou lieux de naissance ont du mal à rendre compte exactement de l'origine géographique des maquisards. Le lieu du domicile est celui pendant la guerre et la naissance est trop éloignée dans le temps pour être un élément déterminant. La part des étrangers, elle, est plus sûre à examiner. 8,4% d'étrangers ont garni les rangs du maquis de Sainte-Anne (un Bulgare, dix Espagnols et huit Italiens), 4,2% ceux de l'Aigoual-Cévennes (trois Allemands, un Autrichien, un Belge, un Espagnol, sept Italiens, quatre Polonais, un Suisse et un Yougoslave) et 3,7% ceux du maquis Ventoux (trois Allemands, un réfugié arménien, trois Belges, quatorze Espagnols, un Grec, treize Italiens, cinq Polonais et un Roumain). Que le maquis Ventoux possède peu d'étrangers dans ses rangs, cela peut paraître presque normal au vu de la faible part des étrangers dans la Résistance du Vaucluse et dans la population du département en 1936 (3,7% de maquisards étrangers et autant de résistants étrangers dans le département). En revanche, le département du Gard était celui qui avait la plus grande communauté étrangère dans sa population et dans la Résistance (12,2% de résistants étrangers) et, ici, le maquis Aigoual-Cévennes, malgré une grande diversité des nationalités représentées, comportait finalement bien peu d'étrangers dans ses rangs (4,2% de ses effectifs). Le maquis de Sainte-Anne, lui, comptabilisait plus d'étrangers parmi ses combattants que l'ensemble de la Résistance du département (6,8% des résistants étaient des étrangers dans les Bouches-du-Rhône et 8,4% dans le maquis de la région de Lambesc).

Même si le rôle des maquisards étrangers ne doit pas être négligé, leur part est de loin inférieure à celle des étrangers dans le maquis des Glières, qui en comptait un sur six, à moins que les chiffres soient erronés : « 80,8% des maquisards sont nés en France métropolitaine. Plusieurs Italiens, Suisses, Espagnols et peut-être Allemands étaient déjà naturalisés. La proportion des maquisards de nationalité étrangère était de l'ordre d'un sur six. Les Espagnols forment le plus gros contingent (55 sur les 91 personnes nées hors de France), suivis par les Italiens (16 sur 91), puis les Allemands (et Sarrois), au nombre de 6 »¹. La liste se poursuit dans les notes à la fin du livre « Pologne (3), Suisse (3), Belgique (1), Canada (1), Hollande (1), Roumanie (1), Autriche (1), URSS (1), sans doute (2) »², ce qui donne bien un total de 91 personnes. Mais alors, sont-elles nées à l'étranger ou sont-elles de nationalité étrangère ? Dans le

¹ C. Barbier, *Le maquis de Glières. Mythe et réalité*, op. cit., p. 179-180.

² *Ibid.*, p. 400.

Vercors, la part des résistants nés à l'étranger est également élevée, 9,17% des maquisards avant le Débarquement et 10,6% après celui-ci¹.

La date d'entrée au maquis n'est pas toujours identifiable pour les personnes qui appartenaient déjà à la Résistance dans des mouvements ou au sein de groupes légaux. Le plus raisonnable est d'examiner la date d'engagement avant et à partir du 6 juin 1944. 93,4% des effectifs du maquis de Sainte-Anne s'étaient déjà engagés avant le Débarquement, seuls 6,6% d'entre eux ont rejoint la Résistance à partir de ce moment-là alors qu'il semblerait que la montée au maquis ne fût massive qu'après cet événement. Dans le maquis Aigoual-Cévennes, 83,9% des combattants s'étaient déjà ralliés à la cause de la Résistance avant l'arrivée des Alliés sur le sol normand et 16,1% après ; dans le maquis Ventoux, 87,6% avant et 12,4% après. Ces chiffres sont factices puisque les adhésions postérieures au 1^{er} juillet 1944 n'ont pas été prises en compte dans notre échantillon, sauf exceptions.

La corrélation entre STO, réfractariat et arrivée au maquis n'est pas non plus évidente à établir. Nous pouvons tout au plus comparer les dates de naissance des maquisards par rapport aux classes directement visées par le STO, c'est-à-dire les classes 1939/4 à 1944, soit 29,1% des effectifs du maquis de Sainte-Anne, 30,2 de ceux du maquis Ventoux et 53% de ceux de l'Aigoual-Cévennes. La seule certitude concerne les personnes qui ont été reconnues comme réfractaires par l'ONAC (4,4% des effectifs de l'Aigoual-Cévennes et 2,6% de ceux du maquis Ventoux). Le STO a été incontestablement un moteur d'entrée en Résistance, mais il est difficile de dire dans quelle proportion en raison des écarts énormes entre ceux, très peu nombreux, qui ont obtenu le titre de réfractaire et ceux qui se sentaient potentiellement des cibles à juste titre ou non (5,3% des maquisards de l'Aigoual-Cévennes se sont vu signifier un rejet du titre de réfractaire ou leur dossier a été transmis à un autre ONAC sans que nous connaissions la décision finale et 0,8% des maquisards du Ventoux ont été dans la même position).

¹ G. Vergnon, *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, op. cit., p. 92.

Tableau 62 : Les cadres du maquis

Fonctions	Maquis de Sainte-Anne ¹	Maquis Aigoual-Cévennes ²	Maquis Ventoux ³
Chefs du maquis	André Isaïa Louis Charmet	Jean Castan « Jean de l'Aigoual » et René Rascalon « Alais » (chefs du maquis d'Aire-de-Côte, de Lasalle et Aigoual-Cévennes) Laurent Olivès « le Patron » (chef du maquis d'Ardailers, membre du directoire Aigoual-Cévennes, chef du bureau politique et économique Aigoual-Cévennes) Marcel Bonnafoux « Marceau » (chef du maquis de Lasalle et Aigoual-Cévennes) Jean Todorow « Jean le Serbe » (chef du maquis Jean le Serbe, de Lasalle)	Etat-major : Lieutenant-Colonel Philippe Beyne « d'Artagnan » Capitaine adjoint Maxime Fischer « Max » Capitaine adjoint Roger Louis Capitaine chargé des renseignements Yves Brunel
Adjoints au chef du maquis	Maurice Magnat	Guy Arnault « Dufour » (maquis de Lasalle)	
Chef paramilitaire	Raymond Artufel	Robert Francisque « le Noir » (maquis de Lasalle) Gaston Boissier « Ouvrier » (maquis de Lasalle) Maurice Matignon « Colas » (maquis Aigoual-Cévennes)	Commandant Brossard (commandant du groupe aviation) ⁴
Chef du ravitaillement		Julia Rascalon (maquis de Lasalle)	

L'étude des cadres du maquis ne peut être envisagée que collectivement, en réunissant les responsables des trois maquis (l'état-major et leurs adjoints). Le tableau présente les personnes prises en compte dans cette analyse et qui faisaient partie également de l'échantillon des cadres de la Résistance, étudié dans le point précédent. La répartition est de quatre dirigeants pour le maquis de Sainte-Anne, cinq pour le

¹ Dossiers de demande de la carte de CVR des membres du maquis de Sainte-Anne.

² GR 19 P 30, SHD Vincennes, Unités FFI de l'ex-XVIème région militaire (R3-FFI), département du Gard.

R. Pujol, *Le Maquis d'Ardailers et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 66-67.

R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 73.

³ Ordre de bataille du maquis Ventoux, certifié exact par le chef du maquis Ventoux Philippe Beyne, in C. Arnoux, *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 243-245.

⁴ Très peu de renseignements ont été retrouvés sur ce militaire de carrière. Ne connaissant pas son prénom, nous ne savons pas s'il a été homologué ou non par les autorités militaires.

maquis Ventoux et dix pour le maquis Aigoual-Cévennes (fusion de trois maquis, ce qui explique le nombre plus important de responsables).

Une seule femme appartenait à l'état-major des maquis, Julia Rascalon, chef du ravitaillement du maquis de Lasalle et épouse de René Rascalon, un des fondateurs du maquis d'Aire-de-Côte, de Lasalle et Aigoual-Cévennes.

L'âge de ces responsables au moment de leur engagement était compris entre 19 et 47 ans, avec une moyenne s'élevant à 33 ans, soit un à deux ans de moins que les cadres de la Résistance des trois départements de notre région d'étude. Un seul avait moins de 20 ans, trois avaient une vingtaine d'années (16,7% des chefs de maquis), neuf étaient des trentenaires (50%) et cinq des quadragénaires (27,8%). Quatorze avaient plus de 30 ans (77,8% des cadres), soit presque autant que pour les chefs des maquis de Bourgogne (13 sur 16, soit 81,3%)¹.

Les dirigeants mariés étaient les plus nombreux (15 sur 17 dont la situation matrimoniale était connue, soit 88,2%) et il y avait seulement 11,8% de célibataires. Neuf d'entre eux luttèrent aux côtés d'un membre de leur famille c'est-à-dire la moitié des cadres (52,9% exactement). Nous avons déjà évoqué les époux Rascalon, Julia Peyric s'étant remariée avec René Rascalon. Son fils aîné Gilbert Thérond, né en 1922, rejoignit le premier maquis d'Aire-de-Côte le 15 mars 1943 et son frère cadet, Marceau, le suivit au maquis de Lasalle le 7 juillet 1943, maquis dirigés par leur beau-père. L'épouse de Gilbert, Anne-Marie, était aussi membre du maquis depuis le mois de juin 1943². André Isaia, Louis Charmet, Guy Arnault, Marcel Bonnafoux et Philippe Beyne furent épaulés par leur épouse.

Leur engagement fut assez précoce : 15,8% militaient déjà avant l'occupation allemande, 31,6% avant la création du STO et 73,7% à la fin de l'année 1943. Leur profession³ souligne la grande diversité de leurs origines sociales : un agriculteur, trois

¹ M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit. p. 306.

² 1 446 W 80, AD Gard, Dossiers de demande de la carte de CVR d'Anne-Marie, Gilbert et Marceau Thérond.

³ Quand elle est connue.

artisans, un commerçant, un employé¹, un fonctionnaire révoqué², quatre militaires, trois ouvriers, un avocat radié du barreau³ et un pasteur⁴. Un quart était issu des classes populaires, un autre quart du monde de l'artisanat et du commerce, un tiers d'entre eux étaient des militaires ou des anciens militaires et le reste appartenait à la fonction publique et aux professions libérales. Ce profil social se distingue de celui des chefs de maquis bourguignons où aucun militaire n'occupe de hautes fonctions de commandement, ce qui est assez paradoxal⁵.

Le taux de mortalité fut très élevé parmi ces cadres. Quatre d'entre eux n'ont pas vu la Libération (21,1% des dirigeants), presque autant qu'en Bourgogne où quatre chefs de maquis sur seize sont décédés (25% des responsables)⁶. Etre résistant comportait des risques, diriger la Résistance exposait encore plus à une répression sanglante, d'autant plus quand on combattait les armes à la main. Robert Francisque a été abattu par la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg le 10 mai 1944 à Thoiras⁷. Maurice Magnat, capturé lors de l'attaque du maquis de Sainte-Anne, a été fusillé par les Allemands le 12 juin 1944 à La Roque-d'Anthéron⁸. Louis Charmet est mort en mission le 16 août 1944 à La Roque-d'Anthéron, tué par les Allemands⁹. Marcel Bonnafoux, le « commandant Marceau », est mort lors des combats du Vigan, le 10 août 1944¹⁰. Ces quatre chefs de maquis ont tous été reconnus « *morts pour la France* ».

Tous ces cadres de maquis avaient des origines sociales assez différentes et ils commandèrent une population encore plus hétérogène. Les maquis constituèrent une force de frappe majeure dans le Gard et le Vaucluse, à partir des massifs montagneux

¹ Jean Todorow, de nationalité yougoslave, avait été militaire dans la Marine de son pays d'origine, puis il s'était engagé en France dans la Légion étrangère en 1937 pour cinq ans. A la fin de son contrat, il fut employé comme secrétaire au 805^{ème} GTE.

F. Sugier, « Jean Todorow » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

² Philippe Beyne, percepteur à Sault.

³ Maxime Fischer, rayé du barreau de Paris parce qu'il était juif.

⁴ Le pasteur Laurent Olivès.

⁵ Sur seize chefs de maquis en Bourgogne, il y avait six artisans, deux mineurs, un dirigeant de coopérative ouvrière, deux exploitants agricoles, deux étudiants, deux instituteurs et un garde forestier. M. Vigreux, « Sociologie des maquis de Bourgogne », art. cit., p. 306.

⁶ *Ibid.*, p. 306.

⁷ Voir *supra* sa biographie.

⁸ 21 P 344 595, DAVCC Caen, Dossier de décès de Robert Francisque.

⁹ 21 P 84 873, DAVCC Caen, Dossier de décès de Maurice Magnat.

¹⁰ 21 P 42 439, DAVCC Caen, Dossier de décès de Louis Charmet.

¹¹ 21 P 26 397, DAVCC Caen, Dossier de décès de Marcel Bonnafoux.

qui servirent de zones de refuge pour toutes sortes de personnes recherchées, résistants traqués, juifs en fuite, réfractaires au STO, déserteurs des GTE, etc. Cette lutte permanente pour éviter d'être découvert et d'être arrêté, poussa certains résistants à changer de théâtre d'opération afin de préserver leur sécurité et leur vie.

3) Des résistants à l'action pluri-départementale

Tableau 63 : Théâtre des opérations des résistants

Parcours des résistants	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Arrivée d'un autre département	66	0,7%	56	2,1%	54	1,6%	176	1,2%
Arrivée d'un autre département puis départ	11	0,1%	9	0,3%	5	0,1%	25	0,2%
Arrivée, départ puis retour	1	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%
Parachuté ou envoyé par les services alliés	15	0,2%	5	0,2%	4	0,1%	24	0,2%
Départ dans un autre département	266	2,9%	53	2%	56	1,7%	375	2,5%
Départ puis retour	11	0,1%	2	0,07%	1	0,03%	14	0,09%
Rejoint la France libre	33	0,4%	4	0,1%	1	0,03%	38	0,2%
Actions dans plusieurs départements ¹	164	1,8%	31	1,2%	29	0,9%	224	1,5%
FFI bataillon de la centrale d'Eysses	23	0,2%	6	0,2%	3	0,09%	32	0,2%
Ensemble des déplacements	590	6,4%	166	6,2%	153	4,6%	909	6%
Ensemble des résistants	9 248	100%	2 691	100%	3 337	100%	15 276	100%

Les résistants pouvaient avoir un champ d'action qui couvrait plusieurs départements comme les agents de renseignements, les agents de liaison, les chefs régionaux, les maquisards dont les campements étaient implantés à proximité des limites administratives des départements², etc. D'autres eurent une action pluri-

¹ Données concernant essentiellement les cadres de la Résistance. Ces données sont extrêmement difficiles à quantifier pour le reste des résistants qui composent la quasi-totalité de l'échantillon. Ces valeurs ne sont qu'indicatives étant donné la fragilité de la méthode utilisée et le manque d'informations pour certains résistants.

² Les FTPF Gard-Lozère, les FTPF du maquis d'Orgnac en Ardèche et les combattants des secteurs drômois du maquis Ventoux n'ont pas été comptabilisés dans les actions pluridépartementales puisqu'ils dépendaient du Gard ou du Vaucluse même si leur campement était hors des limites administratives de leur département de rattachement.

départementale non pas alternativement mais successivement, en tentant de se faire oublier ailleurs et de reprendre le combat sur un terrain où ils étaient inconnus des forces de répression, du moins l'espéraient-ils.

Certains résistants ont changé plusieurs fois de département. Pour les arrivées, nous n'avons gardé que le dernier lieu fréquenté et pour les départs, nous n'avons conservé que la première destination. Par exemple, un résistant des Bouches-du-Rhône parti dans le Vaucluse, avant de rejoindre la France libre est considéré comme un « départ dans un autre département » dans la colonne des Bouches-du-Rhône et comme ayant « rejoint la France libre » dans la colonne du Vaucluse. Comme tous les parcours individuels n'ont pas pu être établis, les données du tableau 63 ne sont que des valeurs minimales et très fragiles.

Les résistants étaient assez peu mobiles entre les départements, ces déplacements étaient ponctuels mais fréquents, ou de longue durée (plusieurs semaines ou plusieurs mois, voire années). Les déplacements envisagés ici sont des changements individuels, les transferts collectifs de maquis dans un département voisin, comme le maquis des Corsaires dans l'Aveyron ou le maquis Bir-Hakeim dans l'Hérault, ont été laissés de côté.

En considérant uniquement les départs et les arrivées, 4,4% et 4,8% des résistants des Bouches-du-Rhône et du Gard ont changé de théâtre d'opération définitivement (les retours étant quasiment nuls), ce qui est assez peu. Les résistants du Vaucluse ont été légèrement plus sédentaires, seulement 3,6% des effectifs ont migré.

En calculant le solde migratoire des résistants, pour cause de mutations ou de fuite, le Gard et le Vaucluse ont été à la fois des zones de départ et des zones de repli ou de refuge pour des résistants ayant déjà commencé leur lutte clandestine dans un autre département (2,6% et 1,9% des membres de la Résistance de ces départements sont arrivés d'ailleurs et 2,5% et 1,8% en sont partis, soit un solde migratoire très faible de + 0,1% dans le Gard et dans le Vaucluse). Les Bouches-du-Rhône ont été un pôle de départs, (3,5% de résistants se sont sauvés contre 1% d'arrivées), soit un solde

migratoire de - 2,5%. Ce solde migratoire négatif dans les Bouches-du-Rhône confirme que la répression y étant plus accentuée pour les cadres de la Résistance, elle provoqua peut-être plus de départs que dans les départements limitrophes où elle fut un peu moins sévère. La topographie des départements dotés de zones montagneuses et forestières, déjà évoquée lors de la présentation des maquis, a été également un atout favorisant l'attraction de résistants venus de l'extérieur comme dans le Vaucluse et le Gard. L'effet répulsif des Bouches-du-Rhône ne doit pas être considéré simplement comme un phénomène négatif, certains cadres de la Résistance ont, certes, fui le département pour se protéger et parfois sur ordres de leurs chefs directs, mais d'autres sont également partis car ils étaient promus à de plus hautes fonctions dans un autre département ou à l'échelon national.

Les résistants ayant migré ont dû surmonter différents obstacles lors de leurs déplacements, le franchissement de la ligne de démarcation lorsque la France n'était pas encore occupée complètement, et le franchissement de la frontière espagnole pour ceux qui espéraient, ensuite, gagner le Royaume-Uni ou l'Afrique du Nord, pour rejoindre la France libre ou les services alliés. Ces départs vers l'extérieur du territoire national ont été globalement compensés par les parachutages ou l'envoi d'agents par les Alliés.

Une dernière catégorie, un peu extraordinaire, est celle des prisonniers de la centrale d'Eysses. Cette prison de Villeneuve-sur-Lot enfermait quelques résistants de notre région d'étude. Elle ne devrait pas figurer dans ce tableau, les résistants n'étant pas allés en prison de leur plein gré. Seuls les détenus ayant participé au collectif de la Résistance au sein de la prison sont comptabilisés, un CAFFI leur a été attribué pour leur action au sein du bataillon FFI de la centrale, notamment les événements du 19 février 1944. Ce jour-là, les détenus tentèrent une évasion collective. Les forces de répression de Vichy parvinrent à reprendre le contrôle et, en représailles, condamnèrent et exécutèrent, le 23 février, douze résistants dont trois avaient opéré dans notre région avant d'être emprisonnés à Eysses : Henri Auzias, Jean Chauvet¹ et Jean Vigne. C'est l'unique cas, à notre connaissance et pour des résistants étant originaires de notre région

¹ Voir *supra* la biographie de Jean Chauvet.

d'étude, de personnes possédant un CAFFI délivré pour des faits de Résistance s'étant déroulés en prison.

Tableau 64 : Provenance des résistants ayant muté ou en fuite

Provenance des résistants	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	0	0%	17	23,3%	27	42,2%	44	19,1%
Gard	5	5,4%	0	0%	6	9,4%	11	4,8%
Vaucluse	10	10,8%	7	9,6%	0	0%	17	7,4%
Ain	0	0%	0	0%	1	1,6%	1	0,4%
Allier	1	1,1%	2	2,7%	0	0%	3	1,3%
Alpes-Maritimes	6	6,5%	3	4,1%	3	4,7%	12	5,2%
Ardèche	2	2,2%	7	9,6%	0	0%	9	3,9%
Aude	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Auvergne	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Aveyron	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Basses-Alpes	10	10,8%	4	5,5%	2	3,1%	16	7%
Cantal	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Cher	1	1,1%	1	1,4%	0	0%	2	0,9%
Corrèze	0	0%	1	1,4%	1	1,6%	2	0,9%
Corse	2	2,2%	1	1,4%	0	0%	3	1,3%
Creuse	0	0%	0	0%	1	1,6%	1	0,4%
Dordogne	0	0%	0	0%	1	1,6%	1	0,4%
Drôme	5	5,4%	0	0%	2	3,1%	7	3%
Gers	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Gironde	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Haute-Loire	1	1,1%	1	1,4%	0	0%	2	0,9%
Haute-Saône	0	0%	1	1,4%	1	1,6%	2	0,9%
Haute-Savoie	5	5,4%	0	0%	3	4,7%	8	3,5%
Haute-Vienne	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Hautes-Alpes	3	3,2%	0	0%	4	6,3%	7	3%
Hautes-Pyrénées	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Hérault	3	3,2%	9	12,3%	2	3,1%	14	6,1%
Isère	2	2,2%	0	0%	3	4,7%	5	2,2%
Languedoc	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Loire	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Lot-et-Garonne	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Oise	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Pyrénées-Orientales	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Rhône	2	2,2%	2	2,7%	1	1,6%	5	2,2%
Savoie	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Seine	1	1,1%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Tarn	1	1,1%	1	1,4%	0	0%	2	0,9%
Var	10	10,8%	5	6,8%	2	3,1%	17	7,4%
Agents parachutés	15	16,1%	5	6,8%	4	6,3%	24	10,4%
Total	93	100%	73	100%	64	100%	230	100%

La provenance principale des résistants arrivés dans les Bouches-du-Rhône se situait hors de la métropole : 16,1% des personnes ayant migré vers ce département étaient des agents missionnés par les services alliés. Le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône représentaient plus des deux tiers des régions d'origine des résistants ayant changé de secteur en direction des Bouches-du-Rhône, les départements limitrophes des Basses-Alpes, du Var et du Vaucluse fournissant un tiers d'éléments extérieurs. En laissant de côté les agents venus de l'extérieur de la métropole, ces migrations suivirent la logique de la proximité géographique, les résistants qui ont eu besoin de changer d'air l'ont fait vers des destinations qu'ils connaissaient certainement, qu'on leur avait recommandées ou qu'on leur avait dictées quand ils avaient eu le temps de prendre des conseils ou de recevoir des ordres avant de déguerpir.

Dans le Gard, la part des agents de l'extérieur est plus réduite (6,8% des transferts de résistants). Pour le reste, plus des deux tiers des mutations provenaient de la zone géographique s'étendant du littoral méditerranéen jusqu'à la vallée du Rhône. La moitié de ces déplacements provenaient des départements limitrophes (les Bouches-du-Rhône 23,3% des changements, l'Hérault 12,3%, le Vaucluse et l'Ardèche 9,6%).

Dans le Vaucluse, le constat est quasiment le même avec une accentuation de la mobilité de proximité, (plus de 85% des déplacements). Par exemple, 42,2% des résistants fugitifs venaient des Bouches-du-Rhône, parmi eux les deux tiers étaient domiciliés à Marseille. Dans la conscience de ces gens de la ville, ayant des attaches familiales ou non dans le Vaucluse, ce département devait faire figure d'arrière-pays très reculé, de bastion imprenable avec ses villages perchés et son Ventoux trônant fièrement.

Les résistants en partance des Bouches-du-Rhône choisirent des départements où les massifs montagneux et les forêts pouvaient servir d'abris comme dans les Basses-Alpes, le Vaucluse, le Var, le Gard, l'Ardèche, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Drome, l'Isère, le Vercors, etc. Gagner la France libre était une autre destination prisée, sans compter les tentatives avortées par les arrestations à la frontière ou sur le territoire espagnol. Les transferts vers d'autres grandes villes, parfois sous forme de

promotions, ne sont pas à négliger, Paris, Lyon ou Toulouse attirèrent des résistants en délicatesse avec les autorités de leur département.

Tableau 65 : Destination des résistants ayant quitté notre région d'étude

Destination	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	0	0%	6	7,7%	12	19%	15	3,4%
Gard	17	5,4%	0	0%	5	7,9%	23	5,2%
Vaucluse	26	8,3%	6	10,8%	0	0%	34	7,7%
Aisne	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Allier	3	1%	0	0%	1	1,6%	4	0,9%
Alpes-Maritimes	13	4,2%	2	3,1%	1	1,6%	16	3,6%
Ardèche	15	4,8%	6	9,2%	7	11,1%	28	6,3%
Ariège	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Aude	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Auvergne	1	0,3%	1	1,5%	0	0%	2	0,5%
Aveyron	5	1,6%	6	9,2%	0	0%	11	2,5%
Basses-Alpes	45	14,4%	6	9,2%	6	9,5%	57	12,9%
Basses-Pyrénées	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Calvados	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Cantal	4	1,3%	0	0%	0	0%	4	0,9%
Corps franc Pommiers	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Corrèze	4	1,3%	0	0%	0	0%	4	0,9%
Corse	3	1%	0	0%	0	0%	3	0,7%
Côte-d'Or	1	0,3%	1	1,5%	0	0%	2	0,5%
Creuse	0	0%	1	1,5%	2	3,2%	3	0,7%
Dauphiné	0	0%	1	1,5%	0	0%	1	0,2%
Dordogne	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Drôme	7	2,2%	3	4,6%	15	23,8%	25	5,7%
Eure-et-Loir	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Gers	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Gironde	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Haute-Garonne	7	2,2%	0	0%	0	0%	7	1,6%
Haute-Loire	7	2,2%	5	7,7%	1	1,6%	13	2,9%
Haute-Savoie	2	0,6%	0	0%	1	1,6%	3	0,7%
Haute-Vienne	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Hautes-Alpes	15	4,8%	0	0%	0	0%	15	3,4%
Hérault	2	0,6%	3	4,6%	3	4,8%	8	1,8%

Destination	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ile-de-France	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Isère	6	1,9%	1	1,5%	2	3,2%	9	2%
Jura	1	0,3%	0	0%	1	1,6%	2	0,5%
Loire	2	0,6%	0	0%	1	1,6%	3	0,7%
Lot	0	0%	0	0%	1	1,6%	1	0,2%
Lozère ¹	0	0%	3	4,6%	0	0%	3	0,7%
Normandie	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Puy-de-Dôme	2	0,6%	1	1,5%	0	0%	3	0,7%
Pyrénées-Orientales	1	0,3%	1	1,5%	0	0%	2	0,5%
R4	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
R6	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Rhône	12	3,8%	5	7,7%	0	0%	17	3,9%
Saône-et-Loire	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Savoie	1	0,3%	1	1,5%	0	0%	2	0,5%
Seine	14	4,5%	1	1,5%	0	0%	15	3,4%
Seine-et-Oise	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Sud-Ouest	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Tarn	5	1,6%	1	1,5%	0	0%	6	1,4%
Tarn-et-Garonne	2	0,6%	0	0%	1	1,6%	3	0,7%
Var	27	8,6%	0	0%	1	1,6%	28	6,3%
Vendée	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Vercors	4	1,3%	0	0%	0	0%	4	0,9%
Vienne	1	0,3%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Vosges	0	0%	0	0%	1	1,6%	1	0,2%
France libre	33	10,5%	4	6,2%	1	1,6%	38	8,6%
Royaume-Uni	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,5%
Total	314	100%	65	100%	62	100%	441	100%

Les exilés gardois firent à peu près les mêmes choix, en préférant dans les deux tiers des cas la proximité géographique ou les mouvements migratoires séculaires inversés (le Vaucluse, l'Ardèche, l'Aveyron, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Loire, la Drôme, l'Hérault, la Lozère). Lyon resta une ville attractive pour quelques personnes nommées à des postes d'encadrement.

¹ Il s'agit ici de la Haute Lozère et non pas des Cévennes lozériennes.

Les résistants du Vaucluse optèrent davantage pour la proximité immédiate en se repliant deux fois sur trois vers la Drôme, les Bouches-du-Rhône, l'Ardèche, les Basses-Alpes et le Gard, confirmant une certaine stabilité géographique. Le résistant vauclusien traqué resta sur des terres connues et, même au vu de la topographie du département, il avait la possibilité de se mettre à l'abri sans quitter son département, ce qui explique peut-être sa moins grande mobilité par rapport à ses homologues du Gard et des Bouches-du-Rhône. Pour se mettre à l'abri, il ne fallait pas nécessairement changer de département, un lieu reculé à la campagne, dans la montagne ou dans la forêt pouvait suffire, ce qui explique l'importance stratégique de la région du Ventoux, du Luberon ou des Cévennes.

Plusieurs exemples de mobilité interdépartementales ont été présentés à travers les biographies, l'abbé Ernest Krebs quittant le Vaucluse pour les Hautes-Alpes, Henri Dudouet laissant les marins-pompiers de Marseille pour se replier en Normandie, Gabriel Rivière du réseau Alliance promu à Lyon, Camille Rayon pionnier de la Résistance dans les Alpes-Maritimes, ralliant la France libre avant d'être parachuté pour prendre la direction de la SAP de la région R2, etc. Ces quelques itinéraires ont concerné des personnes occupant des fonctions importantes à la tête de leur organisation. Ils ne doivent pas masquer les déplacements des simples soldats de l'ombre.

Laurent Kiska était un jeune résistant polonais. Né à Sloszowa en Pologne le 10 août 1921, encore célibataire, il était un militant communiste et travaillait comme mineur au Martinet dans le Gard où il commença ses activités clandestines. « *Dès le 6 décembre 1940, des tracts et des numéros de L'Humanité clandestine sont diffusés dans la commune, des inscriptions à la craie sont tracées sur les bâtiments publics : ils évoquent les difficultés de ravitaillement et s'en prennent aux compagnies minières et au gouvernement mais n'appellent pas directement à la lutte contre l'occupant* »¹. La brigade de gendarmerie locale l'arrêta et il fut écroué à Alès le 12 décembre². Le tribunal correctionnel de cette ville le condamna à six mois de prison pour menées

¹ F. Sugier, « Le Martinet, une commune minière dans la Résistance » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

² 1 W 74, AD Gard, Rapport du 24 décembre 1940 de l'inspecteur principal de police spéciale d'Alès au commissaire spécial, chef de service.

communistes le 21 février 1941. Des tracts furent diffusés à La Grand-Combe, le 1^{er} mars suivant, pour dénoncer cette condamnation.

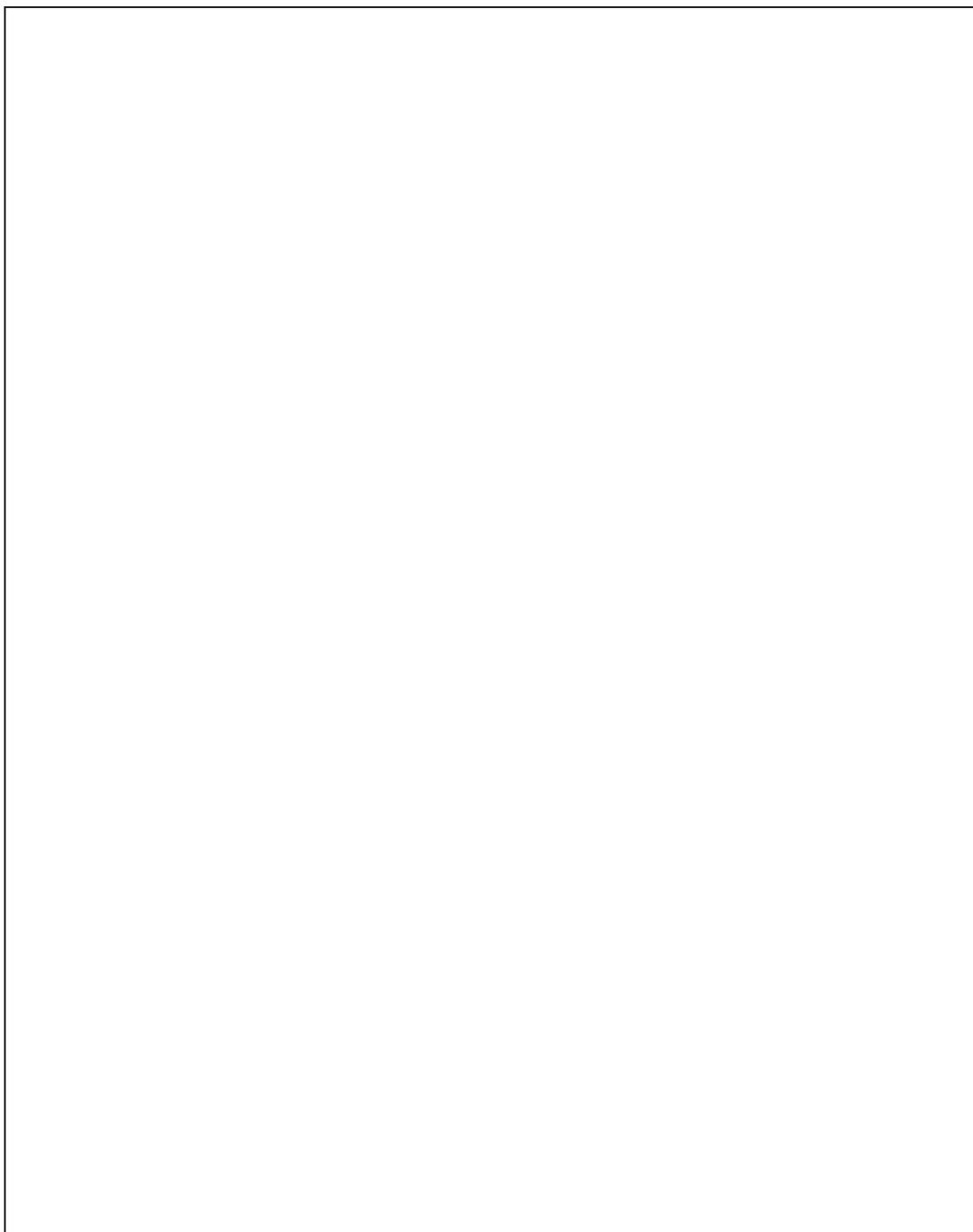


Figure 38 : Tract de soutien en faveur de Laurent Kiska distribué à La Grand-Combe le 1^{er} mars 1941¹

¹ 1 W 74, AD Gard, Tract accompagnant le rapport du 1^{er} mars 1941 du sous-préfet d'Alès au préfet du Gard.

Le 26 mars 1941, la Cour d'appel de Nîmes confirma la condamnation pour distribution de tracts communistes, la sentence était assortie d'une peine d'un an de prison. Le 9 avril 1941, Laurent Kiska fut transféré de la Maison d'Arrêt de Nîmes à la prison de Privas¹. Certainement libéré une fois sa peine purgée, nous le retrouvons à Marseille en septembre 1943 dans les rangs des FTP-MOI, sous le pseudonyme de « Jacques ». Ses actions témoignent de sa détermination et de son implication dans cette formation : il abattit le 4 janvier 1944 Jean Phialy, secrétaire du journal *Gringoire*, rédacteur à *L'Emancipation nationale* et le 18 janvier 1944, il tua le président de la Section spéciale de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, Henri Verdun. Arrêté dans la nuit du 22 au 23 janvier², il aurait été condamné à mort.



Figure 39 : Portrait de Laurent Kiska³

Interné à la prison Chave, il en fut délivré par l'attaque des groupes francs aidés par le groupe Méker dans la nuit du 22 au 23 mars 1944. Douze détenus dont Laurent Kiska purent s'évader. Quelques jours plus tard, le 27 mars, une partie de ces évadés quittèrent les Bouches-du-Rhône pour se cacher et continuer le combat dans la 2^{ème} compagnie FTPF des Basses-Alpes. Le 23 mai, Laurent Kiska et cinq de ses compagnons d'armes sont attaqués par les Allemands près de Digne et il décéda à l'hôpital sous le nom de Lucien Garnier. Etait-il mort de ses blessures ou s'est-il suicidé ? Selon *La Tribune de l'immigration*, il aurait préféré se suicider plutôt que de

¹ 1 286 W 77, AD Gard, Registre d'écrou de la Maison d'Arrêt de Nîmes, écrou n°782.

² 99 W 234, AD BDR, Note urgente du 23 janvier 1944 du commissaire divisionnaire, chef régional de la police de sûreté.

³ 1 269 W 5, AD BDR, Liste des prisonniers évadés de la prison Chave et portraits des évadés.

tomber dans les mains des Allemands¹. La ville d'Alès a honoré sa mémoire sur une plaque collective en hommage à tous les Polonais morts pour la Libération de la France. Au Martinet, son nom figure sur le monument aux morts. Il n'a aucun dossier administratif à son nom, aucune démarche n'a été accomplie pour demander l'homologation de ses services auprès des autorités militaires, aucun dossier de demande de la carte de CVR n'a été retrouvé aux archives départementales du Gard et des Bouches-du-Rhône et aucun dossier de décès à son nom n'a été enregistré à la DAVCC de Caen. Son exemple montre les failles de ces dossiers administratifs qui ne pouvaient pas recenser l'ensemble des résistants.



Figure 40 : Plaque d'Alès en l'honneur des Polonais morts pour la Libération de la France²

¹ 1 269 W 5, AD BDR, Liste des prisonniers évadés de la prison Chave et portraits des évadés.
149 W 139, AD BDR, « Les immigrés de la région du Sud-Est tombés pendant la bataille de France », *La Tribune de l'immigration*, n°2, 24 septembre 1944, p. 3.
M. Baudoin, *Histoire des groupes francs (MUR) des Bouches-du-Rhône de septembre 1943 à la Libération*, op. cit., p. 92-96.
J. Garcin, *De l'armistice à la libération dans les Alpes-de-Haute-Provence. 17 juin 1940-20 août 1944*, Jean Garcin, 1983, p. 99, 260, 281-282.
G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, op. cit., p. 194, 237.
J.-M. Guillon, « Kriska Marcel, Laurent ou Lorenz, Jacques, Lucien Garnier », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 27 août 2018.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article175888>
R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 556-557, 571-572.

² Plaque apposée sur la façade de la Bourse du Travail. Photographie de l'auteur.

Pour la plupart des résistants changer de théâtre d'opération pouvait être salvateur en échappant aux foudres de la répression. D'autres résistants devinrent des fugitifs, traqués jusqu'à leur mort comme Laurent Kiska. Cette géographie de la Résistance a, ainsi, mis en évidence des caractéristiques fondamentales de la Résistance dans la région étudiée, à partir du domicile des résistants, de l'implantation des FFI et de la mobilité des résistants. Les résistants des trois départements étaient majoritairement des urbains, malgré une sous-représentation du milieu urbain dans la Résistance vaclusienne. Concernant l'implantation des formations FFI, le département des Bouches-du-Rhône se distingue fortement de ses voisins par la prééminence des unités urbaines et le faible poids des maquis dans la lutte armée. La ville de Marseille concentra presque les deux tiers des FFI du département, soulignant l'importance de la cité phocéenne dans la Résistance. Le Gard et le Vaucluse se différencièrent des Bouches-du-Rhône par la prééminence des maquis qui concentrèrent la majorité des forces combattantes et même 86,3% des effectifs des FFI dans le Gard. Ces maquis des Cévennes, du mont Ventoux et du Luberon attirèrent également des populations habitant les départements voisins ou plus lointains. Ils servirent de refuge à des populations de tous horizons menées par des chefs d'expérience, des hommes dont la profession pouvait être utile pour encadrer au mieux des éléments en moyenne plus jeunes. Leur notoriété ou leur prestige, comme celui du pasteur Laurent Olivès ou du percepteur Philippe Beyne, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, favorisèrent le recrutement de populations locales ayant confiance en eux, des populations associées à des individus venant de localités plus éloignées du département ou en dehors de celui-ci. Les logiques de fuite ou de mise en sécurité des résistants recherchés étaient le plus souvent des choix relevant de la proximité géographique, même si l'option de rejoindre la France libre fut significative pour les résistants des Bouches-du-Rhône.

Après avoir étudié les différentes organisations dans leur ensemble et à travers leurs dirigeants, il semble opportun de présenter deux groupes particuliers de résistants, les femmes et les étrangers.

Chapitre 4

La sociologie des femmes et des étrangers dans la Résistance

Les femmes et les étrangers constituent des minorités dans les effectifs de la Résistance. Cependant, leur présence fut indispensable pour mener à bien certaines missions. Le « deuxième sexe » sut se rendre indispensable en de nombreuses occasions. L'origine ou le parcours de certains résistants étrangers avant la guerre en faisait des recrues avisées, conscientes du danger nazi et possédant parfois une expérience militaire acquise dans les rangs de l'armée républicaine espagnole ou au sein des Brigades internationales. D'autres étrangers installés depuis plus ou moins longtemps en France refusèrent de voir leur patrie d'adoption sombrer dans la défaite.

1) La sociologie des résistantes

Les femmes ne représentaient que 7,3% des effectifs de la Résistance dans les Bouches-du-Rhône, 6,5% dans le Gard, 5,6% dans le Vaucluse et 6,8% dans la région. Les réseaux et les mouvements leur conférèrent une place plus importante (12% et 15,2% des résistants de la région), tandis que les FFI les confinèrent à un rôle beaucoup plus restreint, seulement 4,4% de femmes parmi les combattants FFI de la région.

Leurs fonctions furent assez sexuées, la Résistance reproduisant la plupart du temps des tâches¹ proches de celles qu'exécutaient les femmes dans leur foyer ou au travail : agent de liaison, mission de ravitaillement, secrétaire, infirmière, service social, hébergement, cuisinière au maquis, etc.

Très peu de femmes commandèrent des hommes. Les exemples d'Yvonne de Komornicka pour le mouvement Combat dans le Vaucluse, de Marie-Madeleine Fourcade reprenant la direction du réseau Alliance et de Suzanne Bertillon à la tête du réseau Hi-Hi ont été évoqués et ils sont extrêmement rares. Il faut y ajouter Yvonne Experton reprenant les rênes du réseau Olive Buckmaster après l'arrestation de Francis Basin. Nommée par le major anglais Nicolas Bodington, elle assura cette charge jusqu'à sa propre interpellation le 23 avril 1943 à Marseille par la Gestapo dans le cadre de l'affaire Flora. Yvonne Experton est nommément citée dans le rapport de la Gestapo sous le numéro 28. Internée à la prison Saint-Pierre à Marseille, à Fresnes puis à Compiègne, elle fut déportée à Ravensbrück le 31 janvier 1944 jusqu'à sa libération le 23 avril 1945².

Comment ces femmes ont-elles réussi à se faire accepter et respecter par les hommes qu'elles commandaient et se faire reconnaître par leurs supérieurs ? Sans nul doute, ces femmes devaient avoir du caractère pour s'imposer dans un milieu essentiellement masculin et qui l'était encore plus dans les sphères dirigeantes. La rencontre entre Jean Garcin et Yvonne de Komornicka, racontée par l'intéressé lui-même, témoigne de ce sexisme ambiant à l'époque³. Il savait qu'il se rendait chez « Kléber » sans se douter que ce fameux chef était en réalité une femme et qu'elle allait lui confier le commandement des Groupes francs du Vaucluse sous le nom de « Bayard ». Une fois la mission acceptée, « Bayard » devait rendre compte à ses collaborateurs de sa rencontre avec ce mystérieux « Kléber ».

¹ Tâches mentionnées dans les dossiers administratifs.

² Elle a obtenu la carte de CVR dans le département de la Seine. Dossier non consulté. 21 P 642 753, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant d'Yvonne Experton.

H. Noguères, *Histoire de la Résistance en France : l'armée de l'ombre, juillet 1941-octobre 1942*, tome II, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 561-562.

58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora.

³ Voir *supra* le récit de cet entretien.

« J'avais rendez-vous le soir même avec Jules Ten et Alphonse Begou. Ils savaient que l'union avait été décidée et que nous allions avoir à travailler dans la nouvelle organisation¹. Nous buvions un pastis de fabrication artisanale [...].

- Alors ? questionna Begou. Le patron, qui c'est ?

Je pris mon temps pour répondre. Sous nos latitudes, il y a des précisions qui sont difficiles à fournir.

- Il s'appelle Kleber, avançais-je prudemment.

- Kleber, c'est bon, approuva Ten. Comment il est ?

Lâchement, je préférais répondre en provençal.

- Es oune fume... [c'est une femme]

Ils se regardèrent. Sans doute pensaient-ils que j'étais devenu fou.

- Oui, c'est une femme ! répétais-je d'un ton qui défiait toute remarque désobligeante.

- Et bien quoi ? C'est une femme... Et alors ? fit Begou d'une voix forcée. C'est très bien...

Ten ne dit rien. Il se contenta de boire un verre jusqu'à la dernière goutte et s'en tint là. Pour ma part, j'eus la faiblesse de leur cacher que j'avais baisé la main de Kleber »².

La réaction des subordonnés d'Yvonne de Komornicka laisse entrevoir ce sexisme et Marie-Madeleine Fourcade témoigna de cette misogynie à laquelle elle a été confrontée directement. Lors d'un voyage à Marseille, alors assistante de Georges Loustaunau-Lacau, elle devait faire la connaissance de Gabriel Rivière et d'Emile Audoli.

« " Peuchère ! C'est une femme ", tonne une voix, alors que je pénètre encore tout assoupie au buffet de la gare Saint-Charles où m'attend Schaerrer pour me présenter ses deux lieutenants marseillais. Nous prenons un café ersatz et échangeons quelques propos anodins en nous observant sous cape. [...]

¹ Au moment de la constitution des MUR.

² J. Garcin, *Nous étions des terroristes*, op. cit., p. 41-42.

" Je vous demande pardon, madame, dit le midship [Schaerrer] en m'accompagnant rue Thiers où je loge. Je n'avais pas cru devoir les prévenir.

- Encore ! Une femme, ça n'aurait pas fait sérieux ? A demain, dix heures." »¹

Devenu l'héritière de la direction du réseau après l'interpellation de son chef le 18 juillet 1941, l'attitude de Marie-Madeleine Fourcade envers l'Intelligence Service offre un témoignage éloquent supplémentaire. L'IS aurait-il accepté que le réseau fût dirigé par une femme ?

« " N 1 arrêté ce matin – stop – réseau intouché – stop – tout continue – stop – vous demande raison prudence remettre parachutage prochaine lune – stop – patrouille Turenne part pour Paris ce soir – stop – confiance inébranlable – stop – amitié – stop – POZ 55 – fin. "

" POZ 55, c'est mon chef d'état-major ", *avait dit Navarre au commandant Kenneth Cohen. Les Anglais pouvaient croire que j'étais un homme. Jouant le tout pour le tout, je rédigerai mes télégrammes en masculin.*

La réponse arriva quelques heures plus tard, pleine de regrets et de condoléances suivis d'une petite phrase sèche : " Qui assume commandement ? " à laquelle je rétorquai :

" Moi comme prévu – stop entouré fidèles lieutenants – stop – espérons issue favorable procès Clermont nous rendra bientôt N 1 – stop POZ 55 – fin. " »²

Quelques mois plus tard, elle rencontra à Madrid un responsable de l'IS.

« "Lorsque nous avons su que POZ 55, enfin que vous n'étiez pas l'officier moustachu que nous imaginions, eh bien, j'ai reçu l'ordre de venir à Madrid. Vous nous avez bien eus, ajouta-t-il en baissant le nez sur ses mains jointes.

- Vous êtes déçus ", *dis-je, subitement embarrassée de mon personnage.*

¹ M.-M. Fourcade, *L'Arche de Noé, op. cit.*, tome I, p. 55-56.

² *Ibid.*, p. 133.

Je commençais à me sentir terriblement petite, tellement vulnérable et inutile dans ce conflit qui prenait des proportions gigantesques. Je tentai de me justifier.

" Major, vous savez, si je vous ai caché que j'étais une femme, c'est à cause de ceux qui travaillent et risquent leur vie à toutes les minutes. Je ne voulais pas qu'ils soient tout d'un coup abandonnés et privés de leurs moyens, au cas où vous ne m'auriez pas prise au sérieux. Il fallait que je fasse mes preuves avant de dire qui j'étais. "

Il leva sur moi son beau regard bleu, balaya mes propos d'un revers de main.

" Nous apprécions le courage, répondit-il résolument. *(Et puis avec une légère pointe d'inquiétude :)* Vous êtes toujours volontaire, n'est-ce pas ? "

Je repris de l'aplomb. On avait besoin de volontaires, quel que fût leur sexe »¹.

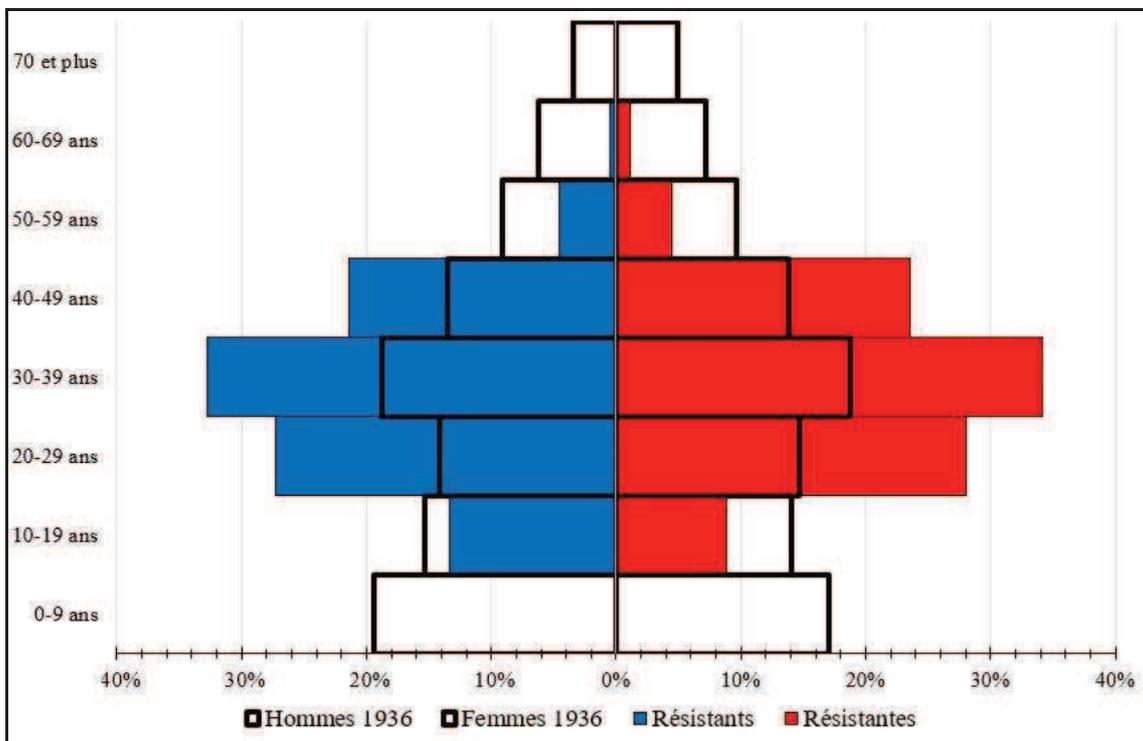
Ces quelques exceptions de femmes cadres de la Résistance ne doivent pas cacher les missions beaucoup plus basiques mais non moins utiles et indispensables des résistantes. Quel était le profil de ces femmes, prêtes à risquer leur vie tout autant que les hommes luttant à leurs côtés ?

Pour la comparaison des classes d'âge entre les femmes et les hommes, la présentation sous forme de pyramide des âges paraissait plus parlante. Il faut faire attention à ne pas tomber dans un piège en lisant ces pyramides, les valeurs indiquées ne sont que des proportions calculées par sexe et non pas rapportées sur l'ensemble des populations concernées (les deux sexes confondus). Par exemple, dans les Bouches-du-Rhône, 27,3% des résistants et 28% de résistantes ont entre 20 et 29 ans, ce qui ne veut pas dire qu'en valeur absolue, il y ait autant d'hommes que de femmes. Bien au contraire, il y avait 2 293 hommes pour 183 femmes. Ces pyramides ont été construites à partir de l'âge à l'engagement. Les résistants sont représentés en bleu, les résistantes en rouge et la population départementale lors du recensement de 1936 par des rectangles transparents aux contours noirs épais, le sexe masculin à gauche et le sexe féminin à droite.

D'un seul coup d'œil, des différences flagrantes sont visibles. Toutes les pyramides des âges montrent l'absence ou la quasi-absence des deux classes d'âge

¹ M.-M. Fourcade, *L'Arche de Noé, op. cit.*, tome I, p. 171.

Graphique 11 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 des Bouches-du-Rhône



Graphique 12 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 du Gard

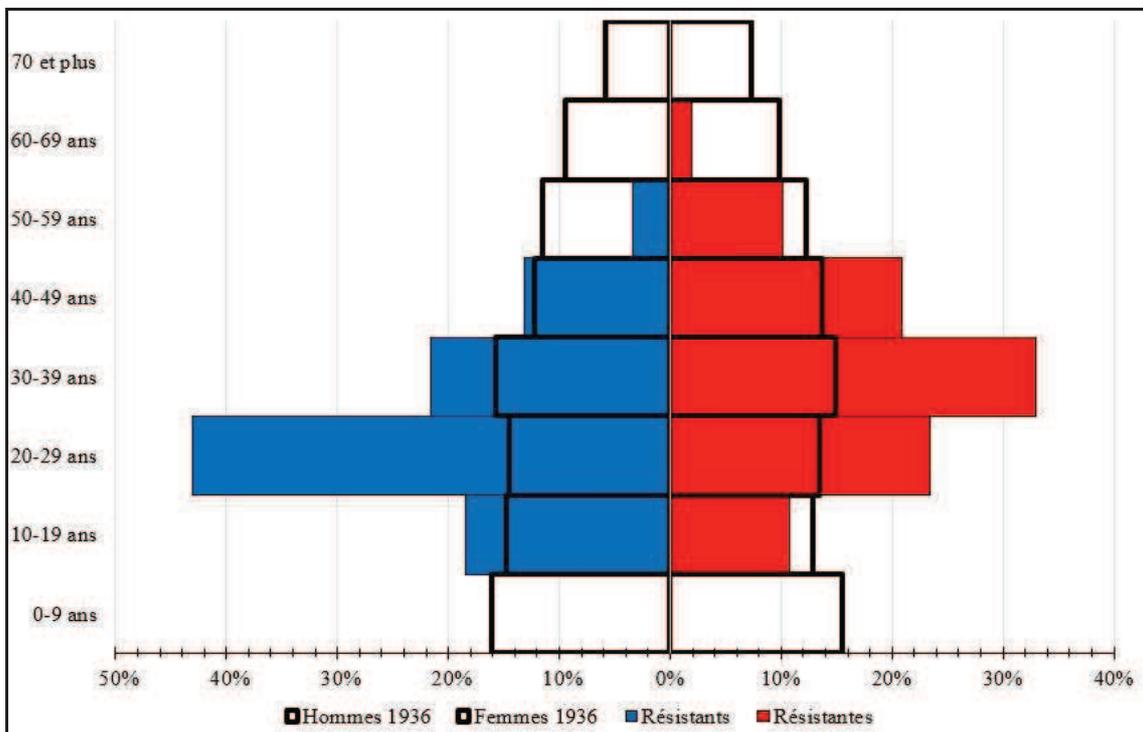


Tableau 66 : Classes d'âge des résistants selon leur sexe

Classes d'âge	Bouches-du-Rhône				Gard				Vaucluse				Région				Loire ¹
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Femmes
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
0-9 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,01%	0	0%	3,5%
10-19 ans	1 125	13,4%	58	8,9%	435	18,5%	17	10,8%	491	16,3%	24	13,8%	2 051	15%	99	10%	
20-29 ans	2 293	27,3%	183	28%	1 012	43,1%	37	23,4%	1 074	35,7%	54	31%	4 379	31,8%	274	27,8%	24,6%
30-39 ans	2 754	32,8%	223	34,1%	508	21,6%	52	32,9%	854	28,4%	50	28,7%	4 116	29,9%	325	33%	45,6%
40-49 ans	1 799	21,4%	154	23,5%	307	13,1%	33	20,9%	460	15,3%	35	20,1%	2 566	18,7%	222	22,5%	22,8%
50-59 ans	386	4,6%	29	4,4%	79	3,4%	16	10,1%	105	3,5%	11	6,3%	570	4,1%	56	5,7%	3,5%
60-69 ans	43	0,5%	7	1,1%	4	0,2%	3	1,9%	20	0,7%	0	0%	67	0,5%	10	1%	0%
70 et plus	1	0%	0	0%	2	0,1%	0	0%	1	0,03%	0	0%	4	0,03%	0	0%	0%
Total	8 401	100%	654	100%	2 347	100%	158	100%	3 007	100%	174	100%	13 755	100%	986	100%	100%

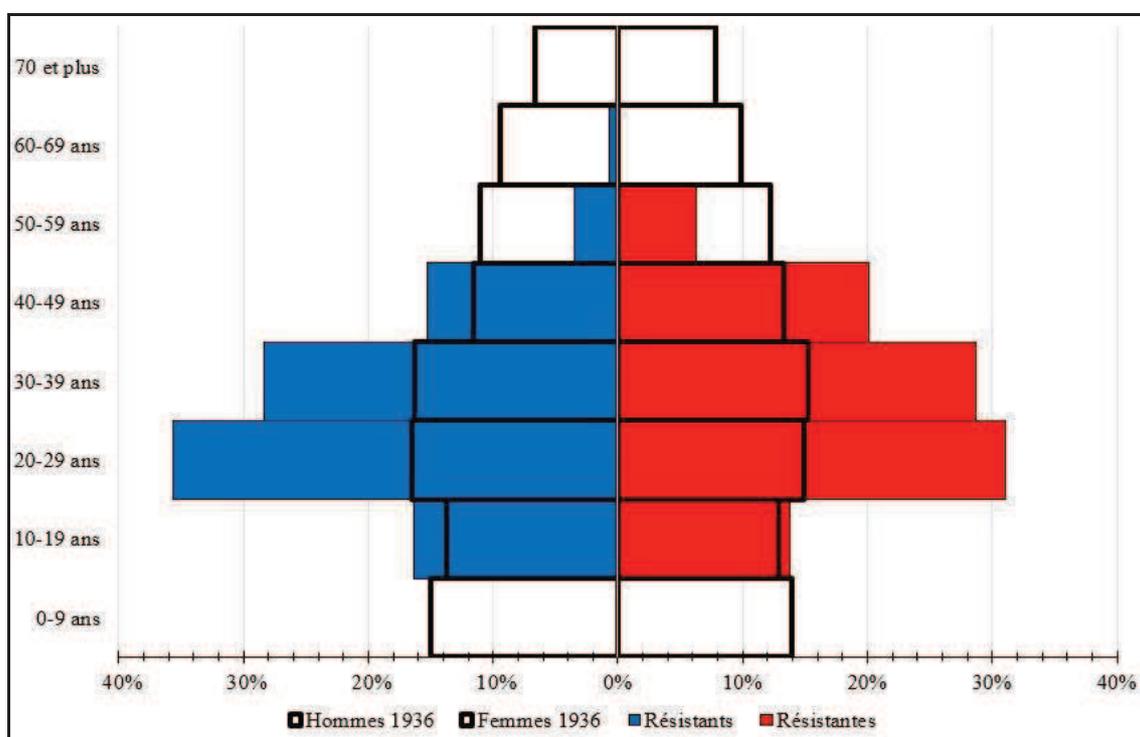
¹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

extrême, les enfants de 0 à 9 ans et les personnes âgées de plus de 70 ans. Malgré des exceptions singulières déjà analysées, la Résistance ne recruta ni des enfants, ni des personnes d'un certain âge. Il faut noter un décalage de quatre à huit ans dans la lecture des classes d'âge entre la population départementale en 1936 et la population résistante s'étant engagée entre 1940 et 1944. Par exemple, les classes creuses de la Première Guerre mondiale correspondaient à des jeunes gens âgés de 18 à 21 ans en 1936. Ces mêmes classes creuses avaient une vingtaine d'années entre 1940 et 1944 au moment de leur entrée en Résistance. L'hécatombe de la « der des der » sur les jeunes soldats touche les 40-60 ans dans la population de 1936 et les 45-69 ans pour les résistants, cette hécatombe étant plus ou moins compensée par l'immigration dans la région dans l'entre-deux-guerres.

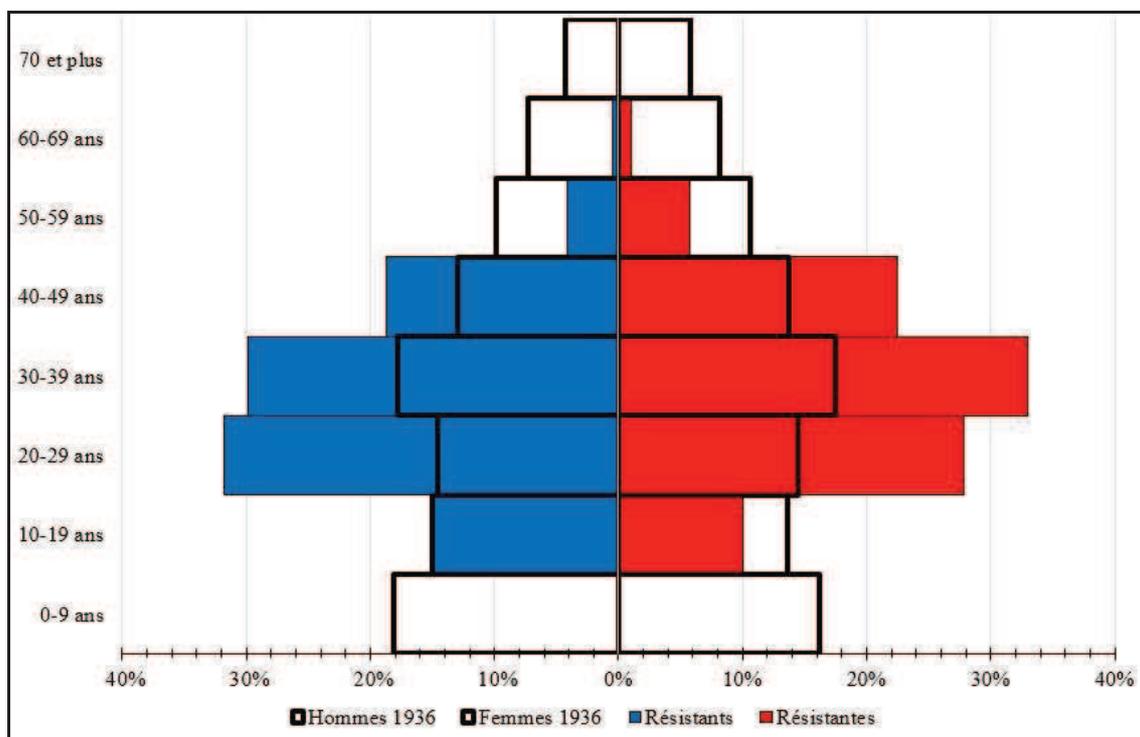
Dans les Bouches-du-Rhône, les classes d'âge surreprésentées sont les 20 à 49 ans pour les deux sexes. La réaction des résistants légalement mineurs, malgré leur sous-représentation, est remarquable, ils se sont engagés contre l'avis de leurs parents, leur ont menti ou les ont assistés dans leur combat clandestin. Les garçons ont plus facilement transgressé l'autorité paternelle que les jeunes filles. Recruter dans la Résistance des personnes en pleine force de l'âge est logique, la surreprésentation des vingtenaires y est d'autant plus notable qu'une partie d'entre eux correspondaient aux classes creuses de la Première Guerre mondiale et à la plupart des prisonniers de guerre de 1940 ; cette surreprésentation se vérifie dans les trois départements. La participation des hommes et des femmes entre 20 et 69 ans est en proportion presque identique.

La population résistante du Gard ne présente pas une répartition aussi équilibrée. Les mêmes tranches d'âge de 20 à 49 ans sont en surnombre dans la Résistance. L'extrême jeunesse des militants de ce département apparaît encore une fois à travers la prépondérance des jeunes hommes de 10 à 19 ans dans la Résistance. La transgression des plus jeunes est renforcée, le goût de l'interdit, de l'aventure ou l'assistance d'un membre de la famille ont été des moteurs d'adhésion. Pour les moins de 30 ans, la balance penche en faveur des hommes et à partir de cet âge-là, la proportion des femmes est plus élevée avec de très gros écarts par rapport aux hommes (+ 11,3% pour les

**Graphique 13 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 du
Vaucluse**



**Graphique 14 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 de la
région étudiée**



résistantes trentenaires, + 7,8% pour les quadragénaires et + 6,7% pour les quinquagénaires).

La pyramide des âges du Vaucluse retrouve un certain équilibre. La surreprésentation s'élargit sur un intervalle allant de 10 à 49 ans, autant chez les hommes que chez les femmes. Les résistants dominent jusqu'à l'âge de 30 ans puis ils sont presque aussi nombreux que les femmes pour les trentenaires et à partir de 40 ans, les résistantes les devancent.

La dernière pyramide, celle de la région étudiée, est un condensé de toutes ces remarques : surreprésentation des résistants de 20 à 49 ans et dès la classe d'âge des 10-19 ans pour les hommes, une proportion de résistants plus grande avant 30 ans qui bascule ensuite en faveur des femmes.

L'âge moyen des résistantes est de 34 ans dans les trois départements. Chez leurs homologues masculins, la moyenne d'âge est de 28 ans dans le Gard, de 30 ans dans le Vaucluse et de 33 ans dans les Bouches-du-Rhône. En moyenne, les femmes étaient plus âgées que les hommes dans la Résistance de toute la région, caractéristique constatée aussi grâce aux pyramides des âges soulignant la part plus forte des femmes âgées de plus de 30 ans. Ces femmes plus matures que les hommes ne sont pas un phénomène isolé ; chez les FFL, la moyenne de l'âge à l'engagement des femmes est de 31 ans et celle des hommes est de 25 ans¹.

Les vingtenaires et les trentenaires sont les deux classes d'âge principales (62,1% des résistantes dans les Bouches-du-Rhône, 56,3% dans le Gard, 59,7% dans le Vaucluse et 60,8% dans la région). Ces valeurs autour de 60% pour les résistantes âgées de 20 à 39 ans ne sont pas des exceptions, elles ont été mesurées également en Corse, dans l'Hérault², en Ille-Vilaine³ et elles sont mêmes supérieures dans la Loire où 70,2%

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 48.

² H. Chaubin, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne. Deux exemples régionaux, Corse et Languedoc », art. cit.

³ En recalculant les chiffres de Jacqueline Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 90.

des résistantes avaient entre 20 et 40 ans¹. La différence notable est la part très élevée des moins de 20 ans dans l'étude d'Hélène Chaubin (22% des résistantes corses et héraultaises²) alors que le maximum pour cette catégorie d'âge dans notre région est de 13,8% pour les résistantes vauclusiennes. En Ille-et-Vilaine, les jeunes filles âgées de moins de 20 ans représentaient moins de 10% des résistantes³, valeurs très proches des nôtres tandis que dans la Loire, la proportion des adolescentes était infime (3,5% des résistantes)⁴.

Chez les femmes, une participation plus importante des trentenaires que des vingtenaires est observable dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'ensemble de la région mais pas dans le Vaucluse. Elle a été constatée également dans les Alpes-Maritimes⁵ et en Ille-et-Vilaine⁶. Si dans notre région, dans le Var⁷ et en Ille-et-Vilaine⁸, les femmes à partir de l'âge de 30 ans sont en proportion plus nombreuses que les hommes du même âge, ce phénomène apparaît seulement après 50 ans dans les Alpes-Maritimes⁹.

Les femmes matures auraient-elles subi moins de pressions sociales ou moins de contraintes pour rejoindre la Résistance ? Elles n'avaient pas besoin de l'autorisation de leur père ou de leur mari¹⁰, leurs enfants étaient élevés ou au contraire ont-elles bénéficié de la confiance et du soutien de leur famille pour partager le même combat ?

¹ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

² H. Chaubin, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne. Deux exemples régionaux, Corse et Languedoc », art. cit., p. 2.

³ En recalculant les chiffres de Jacqueline Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 90.

⁴ M. Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, op. cit., tableau 21.

⁵ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 64-65.

⁶ En recalculant les chiffres de Jacqueline Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 90.

⁷ Dans les dossiers de l'ANACR, 88,3% des résistantes ont plus de 25 ans et cette proportion est de 55,6% chez les résistants.

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op.cit, tome I, p. 342.

⁸ *Ibid.*, p. 90.

⁹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 64-65.

¹⁰ Le veuvage n'est peut-être pas assez pris en compte dans la situation matrimoniale des résistants et des résistantes. Cette situation a été établie à partir des déclarations des résistants dans les dossiers administratifs et principalement à partir des mentions marginales des actes de naissance qui donnent les dates de mariage, de divorce ou de remariage mais elles n'indiquent pas le statut de veuf ou de veuve. En effet, au-delà de 40 ans, le différentiel hommes-femmes en faveur des femmes est peut-être lié à la mortalité des hommes sur le front pendant le premier conflit mondial. Néanmoins, ces hommes de 40 à 49 ans, majoritairement anciens combattants de la guerre 1914-1918, sont surreprésentés dans la Résistance.

Pour rappel, les engagements familiaux correspondaient à 15,7% des effectifs dans les Bouches-du-Rhône, 17,8% dans le Gard, 16,2% dans le Vaucluse et dans la région. Les éléments masculins ont été plus individualistes ou solitaires dans leur action que les femmes puisque les enrôlements familiaux dans la Résistance ont concerné 13,7% des hommes et 37% des femmes dans les Bouches-du-Rhône¹, 15,4% des hommes et 47,2% des femmes dans le Gard², 14,5% des hommes et 43,3% des femmes dans le Vaucluse³, 14,2% des hommes et 39,8% des femmes dans la région étudiée⁴. La Résistance vue comme une émancipation de la femme est un phénomène à relativiser ou à insérer dans un processus familial ou dans une évolution ayant débuté bien avant les années 1940.

La figure de Marie-Madeleine Fourcade, née à Marseille le 8 novembre 1909 dans une famille de bonne bourgeoisie, reste exceptionnelle. Sa vie avant la guerre était déjà digne d'un roman en partie grâce à son père Paul Bridou et à son premier mari Edouard Méric.

« Paul Bridou, qui exerce d'importantes fonctions aux Messageries maritimes⁵, élève sa fille dans le culte de la France et de deux héros de Verdun, le commandant Raynal et le colonel Driant. Pour le reste, c'est l'éducation traditionnelle d'une jeune fille de bonne famille [...]. Par rapport à ses amies, Marie-Madeleine bénéficie d'une peu courante ouverture sur l'univers contemporain. A quatre ans, elle a déjà effectué un tour du monde, vécu en Chine au moment où se déchirent les " seigneurs de la guerre ", failli être écrasée par un tramway à Shanghai. [...] A dix-sept ans, mariée, elle suit à cheval le goum de Méric⁶ dans le bled rifain, où aucune Européenne ne s'est aventurée auparavant, et y assiste aux derniers combats.

Il ne faut pas oublier non plus les prisonniers de guerre dont les épouses étaient momentanément libres de leur choix mais qui devaient assumer seules la charge de leur foyer.

¹ Sur un échantillon de 6 940 hommes et 549 femmes.

² Sur un échantillon de 1 824 hommes et 142 femmes.

³ Sur un échantillon de 2 464 hommes et de 141 femmes.

⁴ Sur un échantillon de 11 228 hommes et de 832 femmes.

⁵ Représentant des messageries maritimes dans la concession française de Shanghai.

F. Romon, *Les écoutes radio dans la Résistance française : 1940-1945*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2017, p. 431.

⁶ Edouard Méric était alors capitaine, officier des Affaires indigènes. *Ibid.*, p. 431.

Edouard Méric est l'un des 1 038 compagnons de la Libération.

Est-ce le fait d'avoir perdu son père dès l'âge de douze ans ? Marie-Madeleine s'avérera, une fois sortie de l'enfance, une jeune femme étonnamment moderne. Il faut se replacer dans l'état d'esprit de l'époque et du milieu social dont elle émanait pour réaliser à quel point a pu faire scandale dans les années trente " cette jeune femme qui fume ", adore conduire des voitures rapides, sait piloter un avion [...] et travaille. Elle a à peine plus de vingt-cinq ans. Non seulement, elle gagne sa vie, ce qui est mal vu dans son milieu, mais encore comme journaliste, ce qui est rare à l'époque pour une femme et encore plus mal noté.

Il ne faut pas voir pourtant dans le futur député européen une révoltée contre son milieu social. C'est une mère de famille attentionnée, qui élève son fils [...] et sa fille dans le sens des traditions. Ses amis, ses intimes de l'avant-guerre sont des officiers, des industriels, des diplomates »¹.

L'exemple de cette bourgeoise non conventionnelle montre les difficultés éprouvées par les femmes pour se libérer de l'emprise de leur famille et de leur milieu social. Les résistantes les plus jeunes sont celles qui se sont le plus extraites du cocon ou du carcan familial, 31,7% d'engagements familiaux pour les résistantes âgées de moins de 30 ans dans les Bouches-du-Rhône² (39,7% pour celles de plus de 30 ans³), 37,5% dans le Gard⁴ (52,3% pour celles de plus de 30 ans⁵), 40,9% dans le Vaucluse⁶ (44% pour celles de plus de 30 ans⁷) et 34,5% dans la région⁸ (42,5% pour celles de plus de 30 ans⁹).

Finalement, pour ces femmes plus mûres, la Résistance a été le prolongement de leur vie familiale à travers un engagement collectif. Dans les Bouches-du-Rhône,

¹ A. Griotteray, *1940 : qui étaient les premiers résistants ?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1999, p. 106-108.

² Sur un échantillon de 202 femmes.

³ Sur un échantillon de 340 femmes.

⁴ Sur un échantillon de 48 femmes.

⁵ Sur un échantillon de 86 femmes.

⁶ Sur un échantillon de 66 femmes.

⁷ Sur un échantillon de 75 femmes.

⁸ Sur un échantillon de 316 femmes.

⁹ Sur un échantillon de 501 femmes.

31,2% des résistantes âgées de plus de 30 ans ont épaulé leur mari¹, 2,4% leur enfant, 5,3% leur frère ou leur sœur, 0,6% leur cousin, 0,3% leur neveu, les autres ayant agi sans l'intervention d'un autre membre de leur famille dans la Résistance. Dans le Gard, 36% des résistantes âgées de plus de 30 ans ont aidé leur mari, 11,6% leur enfant, 2,3% leur père et 2,3% leur frère ou leur sœur. Dans le Vaucluse, 33,3% des résistantes âgées de plus de 30 ans ont assisté leur mari, 5,3% leur enfant, 1,3% leur père et 4% leur frère ou leur sœur. Un tel constat a été également dressé par Catherine Lacour-Astol qui a analysé sociologiquement la population féminine réprimée pour des faits de Résistance dans le département du Nord².

« Pour ce qui concerne les femmes mariées, la longue tutelle qui a été la leur, que prolongent des mentalités conservatrices en matière de rôles sociaux de sexe, implique que leurs choix ne puissent aisément s'émanciper du droit de regard masculin. Aussi l'engagement délictuel des femmes mariées est-il fréquemment un engagement au sein du couple. Sans préjuger du caractère autonome ou contraint de cet engagement commun, il importe de souligner cette différence majeure liée aux rôles sociaux de sexe : au sein du couple, l'engagement féminin a souvent accompagné celui du conjoint »³.

Leur situation matrimoniale, quel que soit leur âge, met en avant le statut de la femme mariée. Les résistantes mariées sont plus nombreuses que dans l'ensemble de l'échantillon (les deux sexes confondus), ou légèrement moins dans les Bouches-du-Rhône. 61,1% des résistantes sont mariées dans les Bouches-du-Rhône (62,5% pour l'ensemble de l'échantillon du département, les deux sexes confondus), 63,5% dans le Gard (46,9% pour l'ensemble des résistants), 59,6% dans le Vaucluse (53,8% pour l'ensemble des résistants) et 61,3% dans la région (58,2% pour l'ensemble des résistants). Chez les FFL, les femmes mariées sont plus nombreuses que les hommes (29% pour les femmes et 21% pour les hommes) mais le célibat reste le statut matrimonial dominant⁴, à l'inverse du phénomène observé dans notre région.

¹ Les couples pouvaient être accompagnés de leurs enfants.

² C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 115.

³ *Ibid.*, p. 117.

⁴ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 48.

Les résistantes mariées des trois départements sont surreprésentées au regard de la population de chaque département en 1936 alors que les veuves sont nettement sous-représentées, ce qui renforce notre sentiment d'une sous-évaluation du veuvage à cause du manque d'information sur les actes de naissance.

Les résultats concernant les célibataires semblent beaucoup plus fiables. Bien que, dans la Résistance, les célibataires fussent moins nombreuses que les femmes mariées, la part des résistantes célibataires est supérieure à celle des célibataires dans la population des trois départements en 1936.

Tableau 67 : La situation matrimoniale des résistantes

Situation matrimoniale	BDR			Gard			Vaucluse			Région		Nord ¹
	Eff.	%	Pop. 1936 ²	Eff.	%	Pop. 1936 ³	Eff.	%	Pop. 1936 ⁴	Eff.	%	%
Célibataire	181	36,9%	30,4%	38	30,2%	26,9%	38	34,9%	29%	257	35,4%	29%
Mariée	300	61,1%	55,7%	80	63,5%	59,2%	65	59,6%	54,5%	445	61,3%	57%
Divorcée	5	1%	1,2%	3	2,4%	0,4%	3	2,8%	1,3%	11	1,5%	4%
Veuve	4	0,8%	12,8%	5	4%	13,5%	3	2,8%	15,1%	12	1,7%	9%
En concubinage	1	0,2%	-	0	0%	-	0	0%	-	1	0,1%	0%
Indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
Total	491	100%	100%	126	100%	100%	109	100%	100%	726	100%	100%

¹ Etude de la population féminine réprimée pour faits de Résistance.

C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 115.

² En enlevant les classes d'âge de 0 à 9 ans qui sont absentes chez les résistantes des trois départements et les personnes qui n'ont pas déclaré leur âge.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., p. 165.

³ Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 181.

⁴ Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., p. 69.

Tableau 68 : La date d'engagement des résistants

Année	BDR				Gard				Vaucluse				Région				Hérault ¹	
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1940	13	2%	119	1,4%	2	1,2%	19	0,8%	1	0,5%	11	0,4%	16	1,6%	149	1,1%	8	7%
1941	71	10,7%	337	4%	18	11%	56	2,3%	6	3,3%	32	1,0%	95	9,4%	425	3,1%	16	14%
1942	128	19,3%	851	10,1%	32	19,6%	144	6%	12	6,6%	94	3,1%	172	17%	1 089	7,8%	33	28,9%
1943	320	48,2%	3868	45,9%	87	53,4%	1 073	44,8%	124	68,1%	1 669	54,3%	531	52,6%	6 610	47,5%	45	39,5%
1944	132	19,9%	3261	38,7%	24	14,7%	1 103	46,1%	39	21,4%	1 268	41,2%	195	19,3%	5 632	40,5%	12	10,5%
Total	664	100%	8436	100%	163	100%	2 395	100%	182	100%	3 074	100%	1 009	100%	13 905	100%	114	100%

¹ H. Chaubin, « Femmes dans la Résistance méditerranéenne. Deux exemples régionaux, Corse et Languedoc », art. cit., p. 3.

Dans le département du Nord, les taux mesurant la situation matrimoniale des résistantes réprimées sont très proches de ceux de notre région, à l'exception de celui des veuves plus élevé, accentuant de nouveau l'hypothèse selon laquelle le taux de veuvage serait sous-estimé au profit des femmes mariées.

Leur âge et leur statut matrimonial est loin du modèle décrit par Rita Thalmann. « *Ce sont essentiellement des jeunes femmes non mariées, souvent même des lycéennes de 16 à 18 ans, qui constituèrent le fer de lance de la Résistance féminine* »¹. Nos conclusions vont plutôt dans le sens de celles de Jean-Marie Guillon : « *Au risque de choquer (et sans méconnaître le rôle remarquable de certaines d'entre elles), nous constaterons que, si la Résistance organisée est bien le domaine des jeunes hommes, elle n'est guère celui des jeunes filles* »².

La date d'engagement signale des différences de comportement très nettes. Les résistantes des Bouches-du-Rhône et du Gard se sont investies corps et âmes très tôt, près d'un tiers avant 1943, moins que dans l'Hérault où la moitié des femmes avaient déjà rallié une organisation de la Résistance à ce moment-là, mais beaucoup plus rapidement que dans le Vaucluse où seules 10,4% des résistantes avaient pris conscience des menaces qui pesaient sur la France à la fin de l'année 1942. Dans tous les cas, l'année 1943 marqua un tournant et un apogée de l'engagement comme cela a été constaté précédemment, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, à l'exception des résistants masculins gardois plus nombreux à rallier l'armée des ombres en 1944 qu'en 1943.

La chronologie de l'engagement féminin n'a rien à envier à celui des hommes, bien au contraire. Les femmes ont été, en proportion, deux à trois fois plus précoces dans leur combat. Seuls 15,5% des hommes étaient entrés dans la Résistance avant 1943 dans les Bouches-du-Rhône, soit deux fois moins que les femmes. Dans le Gard, les hommes étaient proportionnellement 3,5 fois moins nombreux que les femmes avant 1943 (9,1% des résistants avaient rallié la Résistance à cette date). Les résistantes

¹ R. Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1/1995, mis en ligne le 1^{er} janvier 2005, p. 2.
URL : <http://clio.revues.org/513>

² J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique, op.cit.*, tome I, p. 342.

vaclusiennes, les plus tardives dans l'engagement parmi les résistantes des trois départements étudiés, étaient quand même 2,3 fois plus en avance que les résistants (4,5% d'adhésions masculines et 10,4% d'adhésions féminines à cette date). Dans la région, il y avait proportionnellement 2,3 fois plus de femmes que d'hommes dans la Résistance avant 1943 (28% pour les unes et 12% pour les autres). Dans les temps pionniers de la Résistance, les mouvements et les réseaux étaient les organisations qui avaient le plus recruté et qui étaient le plus largement ouverts aux femmes. A partir de 1943, la Résistance, s'est encore plus masculinisée avec la montée en puissance des FFI, à travers les formations urbaines et les maquis. L'attraction par les FFI des principales recrues à partir de 1943 et le changement de stratégie avec une recrudescence de la lutte armée entraînèrent un affaiblissement du poids des femmes dans la Résistance.

Tableau 69 : Population active et inactive chez les résistantes

Population	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Active	294	75,8%	67	69,8%	69	72,6%	430	74,3%
Inactive (femmes au foyer, lycéennes, étudiantes ¹ et retraitées)	94	24,2%	29	30,2%	26	27,4%	149	25,7%
Totale	388	100%	96	100%	95	100%	579	100%

L'examen de la profession des résistants réduit ce clivage hommes-femmes. Les professions des résistantes permettent de comprendre l'intérêt que pouvaient leur porter les organisations de combat. Le taux d'activité féminine était relativement bas dans la société de l'époque. D'après le recensement de 1936, les femmes actives représentaient 26,9% de la population féminine de plus de 15 ans dans les Bouches-du-Rhône², 32,9%

¹ 7,5% des résistantes étaient encore scolarisées dans les Bouches-du-Rhône, 3,1% dans le Gard, 5,3% dans le Vaucluse et 6,4% dans la région.

Ces taux sont supérieurs aux 2% des étudiantes et des scolaires dans le Nord.

C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 110.

² En 1936, l'obligation scolaire avait été portée à 14 ans.

dans le Gard¹ et 42% dans le Vaucluse². Ces taux d'activité féminine sont en-dessous des estimations de la population en âge de travailler des 15-64 ans en France en 1936 (46,7% de femmes actives)³.

Dans la Résistance, les femmes actives étaient présentes en plus grand nombre, soit parce que ces femmes, habituées à travailler, étaient plus libres psychologiquement pour passer outre les barrières des interdictions dictées par le gouvernement de Vichy et par l'occupant après le 11 novembre 1942, soit parce que dans leurs dossiers administratifs de demande de titres de la Résistance, les femmes actives ont plus souvent indiqué le fait qu'elles travaillaient que les femmes au foyer qui ne pensaient pas à mentionner ce qui était pour elles une évidence, rester à la maison pour s'occuper de leur foyer. Que les résistantes fussent plus actives que les femmes de l'époque, cela paraît probable mais de là, à découvrir le double de femmes actives dans la Résistance que de femmes dans la population active de 1936 soulève le doute⁴. A titre de comparaison, dans le département du Nord et en Ille-et-Vilaine, 52% et 58,8% des résistantes étaient actives contre 26,9% de femmes actives dans la population du Nord en 1936⁵ et 57,9% de femmes actives dans la population d'Ille-et-Vilaine en 1946⁶.

L'étude des catégories socioprofessionnelles des résistantes actives souligne la participation importante des femmes issues des classes moyennes plus présentes dans la Résistance que dans la population active de 1936⁷. Les classes populaires et supérieures sont au contraire sous-représentées.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., p. 165-166.

¹ Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 181-182.

² Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., p. 69-70.

³ Chiffre de Christine Bard cité par O. Wieviorka, *Histoire de la Résistance : 1940-1945*, op. cit., p. 430.

⁴ Ce doute est soulevé par le nombre élevé de professions indéterminées (25,8% des résistantes dans les Bouches-du-Rhône, 45,8% dans le Gard et 48,9% dans le Vaucluse).

⁵ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 110.

⁶ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 95.

⁷ Population active de 1936, hommes et femmes confondus.

Tableau 70 : Profession des résistantes pendant la guerre

Catégories socioprofessionnelles	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Pop. active 1936 ¹	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1936 ²	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1936 ³	Coeff.	Eff.	%	Pop. active 1936	Coeff.
Agriculteurs et ouvriers agricoles	8	2,7%	11,8%	0,2	2	3%	40,3%	0,1	16	23,2%	46,7%	0,5	26	6%	23,6%	0,3
Pêcheurs	0	0%	0,4%	0	0	0%	0,1%	0	0	0%	0%	6	0	0%	0,3%	0
Ouvriers	31	10,5%	49%	0,2	7	10,4%	35,3%	0,3	7	10,1%	27%	0,4	45	10,5%	42,5%	0,2
Artisans et commerçants	33	11,2%	4%	2,8	10	14,9%	3,3%	4,5	13	18,8%	4,1%	4,6	56	13%	3,9%	3,3
Employés de commerce et d'industrie	96	32,7%	19,7%	1,7	18	26,9%	9,2%	2,9	14	20,3%	8,4%	2,4	128	29,8%	15,6%	1,9
Fonction publique	109	37,1%	5,2%	7,1	27	40,3%	4%	10,1	18	26,1%	3,8%	6,9	154	35,8%	4,7%	7,6
Militaires	1 ⁴	0,3%	2,1%	0,2	0	0%	1,7%	0	0	0%	3,3%	0	1	0,2%	2,2%	0,1
Professions libérales	8	2,7%	3,5%	0,8	3	4,5%	2,5%	1,8	0	0%	2,5%	0	11	2,6%	3,1%	0,8
Cadres supérieurs	8	2,7%	3,8%	0,7	0	0%	2,9%	0	1	1,4%	3,6%	0,4	9	2,1%	3,5%	0,6
Total	294	100%	100%	1	67	100%	100%	1	69	100%	100%	1	430	100%	100%	1

¹ Ensemble de la population active, hommes et femmes confondus.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 166-168.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, *op. cit.*, p. 170-171.

² Ensemble de la population active, hommes et femmes confondus.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 182-184.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, *op. cit.*, p. 170-171.

³ Ensemble de la population active, hommes et femmes confondus.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, *op. cit.*, p. 70-72.

Ministère des Finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, *op. cit.*, p. 170-171.

⁴ Engagée dans les forces terrestres en Grande-Bretagne puis parachutée en France.

Les résistantes fonctionnaires sont les plus nombreuses, 32,7% des résistantes actives dans les Bouches-du-Rhône, 40,3% dans le Gard, 26,1% dans le Vaucluse et 35,8% dans la région. Elles fournissaient des renseignements ou des papiers grâce à leur travail dans des administrations (mairie, préfecture, PTT, etc.), les enseignantes diffusaient les tracts et les journaux clandestins, les infirmières cachaient des résistants malades ou des fugitifs dans les hôpitaux où elles travaillaient et parfois, elles ont rejoint le maquis pour prodiguer leurs soins sur place aux maquisards malades ou blessés.

Cette répartition socioprofessionnelle, malgré des nuances dans les taux, correspond à celle des résistantes du Nord¹, du Calvados² et de l'Ille-et-Vilaine³. *« Faible représentation des actifs agricoles [...], poids remarquable du monde des commerçants et des employés. La marque locale s'imprime dans le poids prépondérant joué par le monde ouvrier dans la population réprimée, écrasant chez les hommes, remarquables aussi chez les femmes »*⁴.

D'un point de vue socioprofessionnel, les résistantes diffèrent de la population active de l'époque mais se rapprochent de la population active de l'ensemble des résistants (sous-représentation du monde ouvrier et paysan, prépondérance des classes moyennes voire des classes supérieures selon les départements). Finalement, les deux grandes différences socioprofessionnelles entre les résistants et les résistantes résident dans un taux d'activité moindre chez les résistantes et dans l'absence de femmes militaires puisque les portes de l'armée leur étaient fermées à ce moment-là, ces différences reproduisant les inégalités entre les hommes et les femmes dans la société des années 1940.

Les hommes et les femmes ont parfois partagé en commun le fait d'être résistant et d'être parents, mais seules les femmes ont pu être enceintes et résistantes. Quelques

¹ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 110.

² Chiffres de Jean Quellien cités par C. Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », art. cit., p. 83.

³ J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 94-95.

⁴ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France*, op. cit., p. 111.

exemples de ces femmes enceintes ont été retrouvées dans leur dossiers d'internées résistantes, parmi elles Raymonde Roux et Lucette Vigne, épouse Choisy.

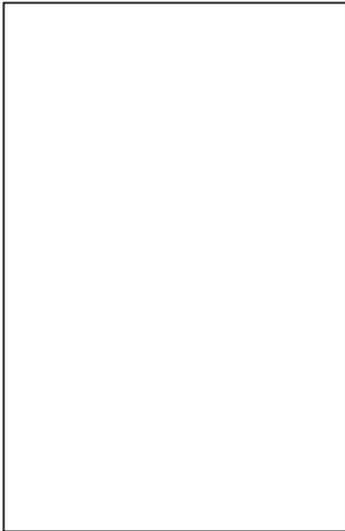
La Marseillaise Raymonde Roux, fille d'immigrés italiens, née le 22 mai 1915, avait épousé Jacques Roux en 1936. Ensemble, ils avaient rejoint le réseau Brown rattaché à l'OSS, le 1^{er} février 1943, lui, comme agent P2 et opérateur radio et elle, comme agent P1. L'appartement de Raymonde Roux servait de lieu de rendez-vous et d'hébergement pour des personnes de passage comme le chef de leur réseau, Frédéric Brown, et des radios clandestins. Le 11 mai 1943, une émission radio de son mari, dans leur domicile, fut détectée par les services allemands. « *Jacques Roux était en train d'émettre quand les Allemands firent irruption dans le petit appartement qu'il occupait. Il jeta son poste par la fenêtre, se précipita sur son arme à feu, tira en direction des soldats avant de sauter par la fenêtre. Les Allemands n'eurent pas le temps de comprendre ce qui s'était passé : il avait déjà disparu. Roux laissait derrière lui deux émetteurs-récepteurs, des messages codés et décodés ainsi que l'ouvrage qui servait de base à ses codes (le Contrat social de Jean-Jacques Rousseau)* »¹. Son épouse, Raymonde, fut arrêtée par la Gestapo, elle était alors enceinte de trois mois. Elle fut incarcérée à la prison Saint-Pierre à Marseille jusqu'au 27 juillet 1943 puis à l'hôpital de la Conception dans la salle des consignés. Elle y accoucha et son bébé, pris en otage par la Gestapo, fut sauvé par une infirmière allemande et remis à la Croix-Rouge². Elle resta enfermée dans la salle des consignés jusqu'à sa libération le 16 août 1944. Ce destin hors norme fut récompensé de la reconnaissance du grade de chargé de mission de 3^{ème} classe (sous-lieutenant), du statut d'interné résistant et de la carte de CVR en 1952. Elle est décédée à Marseille le 2 novembre 2009³.

¹ F. Calvi, *OSS la guerre secrète en France : les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo 1942-1945*, Paris, Hachette, 1990, p. 156.

² Que devint l'enfant à la Libération ? Il fut certainement rendu à ses parents mais les dossiers ne le disent pas. La seule infirmation est que Raymonde Roux et son mari avaient quatre enfants après la guerre.

³ DAVCC Caen, Dossier non coté de Raymonde Roux.

2 159 W 399, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Raymond Roux.



Le dernier parcours hors du commun est celui de Lucette Choisy, née Vigne (Figure 41)¹, et de huit autres femmes membres du mouvement Combat à Nîmes. Lucette, née le 4 janvier 1920 à Alès, était la fille de Zulma et d'Emile Vigne, employé de chemin de fer. Militante dans les Jeunesses socialistes dès l'âge de 15 ans, Lucette Vigne suivit l'engagement politique de ses parents, son père étant membre du parti socialiste. Elle entra à l'école normale de Nîmes en 1936 jusqu'en juillet 1939. Elle épousa le 15 février 1940 dans la préfecture gardoise Pierre Choisy, rencontré dans les Jeunesses socialistes. Ce couple de jeunes mariés fut rapidement séparé par la guerre, Pierre Choisy, mobilisé dans le 42^{ème} régiment d'infanterie coloniale, dut repartir sur le front après sa permission. Il fut capturé par les Allemands. Après une tentative vaine d'évasion, il fut placé dans un camp disciplinaire de prisonniers dans les Ardennes, sans pouvoir écrire à sa famille. Son épouse réussit à obtenir de ses nouvelles par l'intermédiaire d'un prisonnier évadé et elle prit une décision importante. *« J'ai décidé de faire évader mon mari. J'ai attendu les vacances de Pâques [mars 1941] car j'étais une enseignante sérieuse. Je suis partie, cela n'a pas été facile parce qu'il a fallu passer de la zone libre en zone occupée, de la zone occupée en zone interdite. Tout cela clandestinement, c'était assez compliqué². Je faisais semblant de ramasser des pissenlits pour m'approcher du camp. [...] Il y avait un gars qui était là. Je lui dis : " Est-ce que Pierre Choisy est là ? " Il m'a répondu " Oui ". Je lui ai dit : " Je suis sa femme ". Il est parti en courant et mon mari est venu et me dit " Qu'est-ce que tu fais là ? " Je lui ai dit : " Je vais t'aider à t'évader ". [...] Mon mari savait que j'étais là mais il fallait arriver à le faire évader. Il avait des corvées, il sortait pour faire des corvées, il fallait déterrer les soldats allemands pour prendre leurs bottes et leurs vêtements pour que cela soit réutilisé »³. Pierre Choisy devait profiter des corvées extérieures pour s'évader. Elle lui indiqua une adresse où, une fois évadé, il pourrait récupérer des vêtements civils et de l'argent qu'elle avait laissés et ils*

¹ Photographie issue des archives privées de Lucette Vigne reproduite dans F. Sugier, « Une famille gagnée à la Résistance : Vigne Lucette, Vigne Zulma, Choisy Andrée » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

² Un ami lui avait fait de faux papiers avec une adresse en zone occupée.

³ Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.

s'étaient donné rendez-vous à un autre endroit. Les jours passant, sans argent, elle crut que son mari était mort parce qu'il avait juré qu'il préférerait se faire tuer plutôt que d'être repris par les Allemands. Non sans difficulté, elle rentra à Nîmes. En réalité, à la suite de plusieurs évasions, les corvées extérieures avaient été supprimées. Pierre Choisy avait dû attendre pour mettre leur plan à exécution et il finit par arriver à Nîmes. Le couple vivait au Grau-du-Roi où Lucette était institutrice et Pierre, secrétaire général de mairie, avant d'être révoqué par le régime de Vichy pour son appartenance à la franc-maçonnerie.

Depuis son retour de captivité, Pierre Choisy avait renoué le contact avec ses amis socialistes et il participa à la mise en place du mouvement Combat puis de l'Armée secrète dans le Gard. Il recruta sa femme Lucette comme agent de liaison et secrétaire, sa mère Andrée Choisy, veuve, sa belle-mère Zulma Vigne, veuve également, et des amis Marcelle Saltet et sa sœur Augustine Donadille, les époux Encontre, Marcel et Jeanne, les époux Toutin, Auguste et Blanche, et leur fille Marthe, et Mathilde Philippe¹. Après le départ du chef départemental de Combat, Albert Thomas, de Nîmes en mai 1943 et l'intérim assuré par le docteur Jean Bastide, Pierre Choisy reprit la direction du mouvement. Il cumula les fonctions de chef départemental de Combat et de l'Armée secrète. Averti d'une arrestation imminente le 22 octobre 1943 par les services du NAP, il prit la fuite. Malheureusement, grâce à une dénonciation², la Gestapo réussit un coup de filet assez impressionnant, le 25 octobre 1943, lorsqu'elle arrêta treize membres du mouvement, les neuf femmes citées ci-dessus et le mari de l'une d'elle, Auguste Toutin, Louis François, chef de l'AS dans l'arrondissement d'Alès, qui s'était abrité chez Marcelle Saltet et sa sœur Augustine Donadille, un radio évadé en sautant d'une voiture de la Gestapo, André Guyot « Jacques »³, réfugié chez

¹ Et certainement sa mère, Jeanne Gaidan.

² Le dénonciateur au service de la Gestapo fut abattu par Jean Lacipieras, agent double, engagé sur ordre de la Résistance dans la Gestapo. Voir *supra* la biographie de Jean Lacipieras.

³ Non identifié avec certitude, plusieurs André Guyot ont été homologués par les autorités militaires. C'était peut-être André Guyot né le 6 février 1922 à Algrange en Moselle, déporté revenu vivant, homologué par les FFC.

La seule certitude est qu'il était en vie après la guerre et qu'il était domicilié à Nancy, d'où l'hypothèse de cet André Guyot.

21 P 525 244, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Mathilde Philippe.

Le lien entre le mouvement Combat et ce radio est certainement la double appartenance des époux Choisy au mouvement Combat et au réseau Brick.

Mathilde Philippe¹. Marcel Encontre, le mari de Jeanne, ne fut arrêté que le 5 avril 1944 sur son lieu de travail, à la Préfecture du Gard. Déporté, il mourut au camp de Neuengamme².

Lucette, enceinte de six mois et demi, en congé de maternité, et Pierre s'étaient installés dans leur maison de Nîmes. « *Le 25 octobre 1943, quand je suis arrivée, justement, je venais de faire des provisions pour les résistants. J'avais mes pâtes sous le bras, j'avais un tas de faux tickets d'alimentation, enfin des tickets qui n'étaient pas faux mais qui étaient illégaux, sur moi. Quand je suis arrivée chez moi, c'est la Gestapo qui m'a ouvert la porte. Cela n'a pas été une arrestation facile. La Gestapo m'a ouvert la porte, ils étaient seuls. Ils avaient arrêté maman, je ne le savais pas. Elle était passée chez moi incidemment pour aller au cimetière, c'était avant la Toussaint. Elle avait la clé, elle était rentrée chez moi. Quand ils sont arrivés chez moi, ils ont trouvé maman et ils l'ont embarquée. Je l'ai su après, le soir, lorsque je l'ai retrouvée. Ils m'ont arrêtée. Je n'avais qu'une idée, c'était de prévenir que j'étais arrêtée. J'ai fait semblant de me trouver mal, il [un agent de la Gestapo] m'a mise sur un canapé qui était là, il m'a enlevé les souliers, il m'a attaché les mains et les pieds. Je m'évanouissais, soi-disant. Il voyait que j'étais très largement enceinte, il avait un peu peur. Je lui ai dit que j'avais de l'alcool de menthe dans la cuisine. Pendant qu'il était dans la cuisine pour chercher l'alcool de menthe parce qu'il avait peur que j'accouche, je pense, j'ai réussi avec mes*

¹ Le chiffre de treize personnes arrêtées vient d'une attestation de Marcelle Saltet délivrée en faveur de Mathilde Philippe. La liste énoncée ne comprend que douze noms.

21 P 525 244, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Mathilde Philippe.

L'AERI indique que Jeannine Gaidan, la mère de Mathilde Philippe, était membre du mouvement Combat comme sa fille, et qu'elle est morte en déportation.

AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

Aucun dossier administratif au nom de Jeanne ou Jeannine Gaidan n'a été retrouvé et elle ne figure pas dans les listes des convois de déportation sur le site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation consulté le 30 août 2018.

http://www.bddm.org/liv/index_liv.php

Il y a certainement eu une confusion avec sa fille. Ce n'est sûrement pas elle qui était la treizième personne, du moins, elle n'est pas morte en déportation puisqu'elle a signé le 20 juin 1946 une demande formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état-civil d'un « non-rentre » dans le dossier de sa fille, Mathilde Philippe.

21 P 525 244, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Mathilde Philippe.

Il reste la possibilité que ce soit Gabrielle Raymond, membre de Combat, arrêtée le 27 octobre 1943 (et non pas le 25, erreur de date ou simplement une affaire qui s'est étalée sur trois jours ?), internée à la prison Saint-Pierre puis aux Baumettes à Marseille comme les autres femmes de cette affaire. Si elle est bien la treizième personne, elle a la particularité d'être la seule à ne pas avoir été déportée ainsi que Lucette Choisy qui s'était évadée.

1 446 W 69, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Gabrielle Reynaud née Raymond.

² 21 P 447 438, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Marcel Encontre.

mains à détacher mes pieds. J'habitais au rez-de-chaussée et je suis partie en courant. Il a entendu le bruit et il est parti derrière moi. Je suis partie en courant car [...] je savais que le gardien du musée de peintures faisait partie de la Résistance. Je n'avais qu'une idée, c'était de prévenir que j'étais arrêtée. J'avais peur qu'il y ait une razzia totale. Je suis partie en courant. Il pleuvait, j'étais pieds nus, j'avais les mains attachées, j'étais enceinte. Je courais comme je pouvais, le gars qui me courait derrière avec son revolver à la main, les gens dans la rue qui levaient les bras. Je suis partie en courant jusqu'au musée de peinture¹ mais je n'ai pas pu y arriver. Dans un tournant, j'ai vu une porte ouverte et un couloir. Je suis allée dans le couloir. On ne raisonne pas, on est une bête traquée. Je suis arrivée dans une cour, il y avait une femme qui lavait du linge qui m'a regardée effarée, les bras attachés. J'ai vu une porte-fenêtre ouverte, je lui ai fait signe de se taire, je suis rentrée par la porte-fenêtre et j'ai refermé les volets sur moi. Je n'ai plus bougé. Le gars de la Gestapo me cherchait partout. Entre temps, les autres étaient arrivés, ils étaient plusieurs. Ils pensaient que je pouvais être là. Cette bonne femme, vraiment idiote, a dit : " Elle est là, sortez coquine ! " Ils m'ont dit de me rendre. Moi me rendre, jamais ! Je n'ai pas voulu me rendre. J'avais réussi à défaire mes poignets. J'avais dans ma poche un tampon, il y avait un lavabo qui n'avait pas de bouchon. J'ai mis mon tampon qui n'avait pas de manche comme bouchon, ils n'ont jamais trouvé, je crois, ce tampon. Je ne bougeais pas, je ne voulais pas me rendre. Ils ont fini par tirer à travers la porte, quand même, et ils ont fini par ouvrir. Ils m'ont trouvée là. Ils m'ont laissée là, un moment. C'était chez les parents d'une amie d'enfance. J'étais pieds nus, j'étais dans un état lamentable. Ils m'ont laissée là, en attendant qu'une voiture de la Gestapo vienne me chercher. Quand ces gens m'ont vue, qu'ils ont vu qui ils avaient dénoncée, je pense qu'ils n'ont pas été trop fiers. Toujours est-il, qu'ils m'ont apporté une paire de chaussures, parce que j'étais toujours pieds nus, [...] qu'ils m'ont donnée et que j'ai gardée jusqu'à mon évasion. Ils sont venus à plusieurs, j'étais encadrée par deux gars de la Gestapo. [...] Je suis arrivée au siège de la Gestapo, au boulevard Gambetta. Alors là, ahurissement, j'ai trouvé maman et ma belle-mère. Je ne pensais pas qu'elles avaient été arrêtées. Ils étaient allés chez ma belle-mère d'abord et ensuite chez moi. Tout ça pour trouver mon mari, ils nous avaient prises en otage. [...] Mon mari, averti qu'il était en danger, était

¹ Appelé aujourd'hui Musée du Vieux Nîmes.

parti quelques jours avant. Il est allé en vélo à Alès, chez des résistants pour demander asile, mais jamais il n'a pensé qu'on aurait pu m'arrêter, sinon je serais partie avec lui »¹. Pierre Choisy gagna Lyon où il devint l'adjoint du colonel Robert Aron « Brunetière » de l'état-major du 2^{ème} bureau de l'Armée secrète, puis il fut l'adjoint au chef du réseau Brick dans la région parisienne.

*« Je n'ai pas été torturée, heureusement. Ils ne pensaient jamais que je faisais de la Résistance. J'étais sa femme, ils m'ont prise comme otage pour que mon mari se rende. Ils pensaient que mon mari se rendrait avec sa femme, sa mère, sa belle-mère arrêtées »*².

Le même jour les arrestations s'enchaînèrent. Andrée Choisy fut interpellée à son domicile à midi, puis Zulma Vigne chez sa fille Lucette et Lucette elle-même lorsqu'elle rentra avec ses provisions. Blanche Toutin et sa fille Marthe furent appréhendées à leur domicile à 19 heures alors qu'elles étaient en train de confectionner des brassards pour le maquis. Jeanne Encontre et Mathilde Philippe ont été découvertes à leur domicile, occupées à faire la même chose et André Guyot, caché chez Mathilde Philippe, fut du coup repris par la Gestapo³. Au total treize personnes furent appréhendées dont neuf femmes (peut-être dix)⁴. Ces femmes étaient des pionnières de la Résistance, deux avaient rejoint la Résistance dès 1941, cinq en 1942 et les deux dernières en 1943. Elles étaient des femmes d'âge mûr, entre 24 ans et 58 ans au moment de leur engagement. La moyenne d'âge de ce petit groupe était de 44 ans. Les deux plus jeunes étaient célibataires, une était divorcée, trois étaient mariées et engagées dans le même combat que leur époux et les trois dernières étaient veuves. Elles avaient toutes un lien de parenté avec un autre membre de la Résistance, à l'exception de Mathilde Philippe dont l'action de sa mère, Jeanne Gaidan, n'a pas pu être établie avec certitude. Elles étaient apparentées à Pierre Choisy ou des amies de la famille et elles habitaient toutes à Nîmes. Parmi elles, se trouvaient une secrétaire, une employée de la

¹ Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.

² Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.

³ DAVCC Caen, Dossiers non cotés de déporté résistant de Marthe Boissière, Andrée Choisy, Augustine Donadille, Jeanne Encontre, Marcelle Saltet, Blanche Toutin, Auguste Toutin, Zulma Vigne. 21 P 525 244, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Mathilde Philippe.

⁴ Voir *supra* la note sur le nombre de personnes arrêtées.

fonction publique, deux institutrices, deux retraitées (dont une institutrice), une femme au foyer et deux dont la profession n'a pas pu être établie. Elles sont le parfait reflet des caractéristiques présentées plus haut sur les résistantes : des femmes libres de leurs choix (célibataires, veuves, divorcées) ou des femmes mariées mais engagées avec leur famille précocement, des femmes matures et issues de la classe moyenne.

Qu'allaient devenir ces femmes arrêtées le 25 octobre 1943 ? Elles furent gardées quelques jours à la caserne Bruyère à Nîmes avant d'être transférées à Marseille à la prison Saint-Pierre au début du mois de novembre, puis aux Baumettes à la mi-novembre environ. Convoyées au fort de Romainville, aux portes de Paris, elles furent ensuite séparées et déportées par différents convois. Le premier, parti de Paris le 16 mars 1944, via Aix-la-Chapelle, emmena 51 femmes à Ravensbrück dont Andrée Choisy (58 ans au moment de sa déportation), Jeanne Encontre (46 ans), Mathilde Philippe (39 ans), Marcelle Saltet (47 ans), Blanche Toutin (59 ans) et sa fille Marthe (25 ans). Zulma Vigne (59 ans) les rejoignit par le convoi du 30 mars et Augustine Donadille (59 ans) le 18 avril. A l'exception de cette dernière, elles quittèrent le camp de Ravensbrück pour celui de Mauthausen jusqu'à leur libération le 22 avril 1945. Seule Mathilde Philippe avait été envoyée de Mauthausen à Bergen Belsen où elle décéda le 20 avril 1945. Elle est l'unique victime parmi les neuf femmes arrêtées le 25 octobre 1943. Il faudrait ajouter Louis François, décédé à Melk le 21 juillet 1944, lui aussi arrêté ce jour funeste d'octobre pour le mouvement Combat dans le Gard. On pourrait presque parler de miracle à propos de ces femmes de plus de 40 ans (à l'exception de Marthe Toutin, âgée de 25 ans, et de Mathilde Philippe, âgée de 39 ans) qui ont passé un an dans les camps de concentration nazis et qui ont réussi à y survivre. Les travaux auxquels elles ont été affectées ont beaucoup joué sur leur sort. Ainsi, Zulma Vigne était tricoteuse au bloc 32, mais aussi le fait que ces amies se soient trouvées réunies dans la souffrance a certainement dû les aider à survivre.

Pourquoi Lucette Choisy ne fut-elle pas déportée comme les autres ? Enceinte de six mois et demi lors de son arrestation, elle suivit ses camarades d'infortune jusqu'à la prison des Baumettes. A la fin du mois de novembre, désormais enceinte de sept mois et demi, elle fut emmenée à l'hôpital de la Conception dans la salle des consignés. Elle

passa Noël là-bas, pendant qu'un plan était en cours de préparation pour la faire évader. Quelques éléments des Groupes francs dont le chef régional en personne, Jean Garcin « Bayard »¹, vinrent la délivrer le 28 décembre 1943 vers 14 heures².

« Je faisais des promenades dans la cour de l'hôpital, j'étais avec un agent de police qui me surveillait. On voit arriver deux jeunes gens qui soi-disant demandaient le pavillon de la vénéréologie. Ils s'adressent à l'agent et derrière lui, on me faisait signe de la tête, alors j'ai compris que c'était mon équipe. Mon " Jeannot " ³ était un type formidable mais il faisait très jeune. Je me suis dit qu'ils étaient fous, que jamais ces gamins ne me feraient évader. J'ai très bien compris qu'ils me faisaient signe de la tête, des clins d'œil. J'étais au courant parce que l'aumônier Bonifay était résistant. Il venait me voir dans ma chambre, soi-disant pour me confesser, il me glissait des petits papiers cachés dans sa soutane qui m'expliquaient l'évasion. Maintenant, c'était à moi de me débrouiller pour sortir. Je savais qu'on allait me faire évader, je savais le jour. Que faire pour sortir, pour être dehors ? J'avais raconté une histoire, je devais recevoir un paquet à la conciergerie. Il y avait la grande cour où était mon bâtiment, il fallait traverser la cour d'entrée avec beaucoup de monde et aller dans une autre cour où était la conciergerie. J'étais avec un policier. J'ai récupéré ce paquet bidon, c'était un prétexte. Quand je suis revenu, les trois se sont approchés du policier, ils devaient en principe le frapper et le ligoter. [...] Moi je suis partie avec mon " Jeannot " rapidement qui me tenait par le bras. Il avait peur parce que je marchais lentement mais j'étais près d'accoucher premièrement. Deuxièmement, j'avais les jambes qui étaient quand même un peu flageolantes. J'avais l'impression que j'étais prête à courir et qu'il me retenait. Chacun a une vision différente. " Jeannot " a l'impression qu'il me faisait activer parce que je marchais lentement⁴ et moi dans mon souvenir, il me retenait parce que j'étais prête à partir plus vite. Les deux autres devaient soi-disant ligoter le policier pour qu'il n'ait pas d'histoire, qu'il ne risque rien. [...] Ils n'étaient

¹ Chef départemental des Groupes francs du Vaucluse, il était devenu à la fin de l'année 1943, chef régional des Groupes francs de R2.

² La date et l'heure viennent de la cote 76 W 134, AD BDR, Bulletin hebdomadaire de renseignements du 4 janvier 1944 de la Direction générale de la Police nationale, Renseignements généraux.

³ Ce terme affectueux montre l'amitié très forte qui lia Lucette Vigne et son sauveur jusqu'à leur mort mais avant son évasion, elle ne le connaissait pas, ils ne s'étaient jamais rencontrés. La photographie quelques pages plus loin témoigne de cette amitié qui a perduré au fil des années.

⁴ Jean Garcin fait le récit de l'évasion de Lucette Choisy dans ses mémoires. J. Garcin, *Nous étions des terroristes*, op. cit., p. 108-111.

pas habitués à ces choses-là, ils se sont laissé entortiller par l'agent. Ils n'ont pas eu le courage de faire semblant de lui taper un peu sur le crâne, ni rien. Ce salopard d'agent marchait avec eux, puis il s'est mis à siffler et il a appelé d'autres agents qui étaient vers l'entrée et les deux garçons ont été arrêtés. De penser que ces deux jeunes gens avaient été arrêtés à cause de moi, ils ont sûrement été torturés pour les faire parler. Ils sont partis en déportation, je ne savais pas s'ils allaient revenir ou pas. " Ils sont peut-être morts à cause de toi ". En plus de tout, ma mère, ma belle-mère, de tout ce qui se passait, cela a été des mois très durs pour moi. Par miracle, ils sont revenus tous les deux¹, mais je ne savais pas ce qu'ils pouvaient devenir. Moi j'étais avec mon " Jeannot " qui pensait que je marchais lentement et moi je pensais que je voulais courir. Il y avait une voiture qui attendait devant l'hôpital, qu'ils avaient volée avec un gars au volant². Tout de suite, on m'a montée dans la voiture. Comme j'étais prête à accoucher, c'étaient quand même deux jeunes gens, " Jeannot " me disait : " Surtout retenez-vous ! Surtout retenez-vous ! " parce qu'il avait peur que j'accouche. En principe, mon mari était venu pour me faire évader [...] Ils ont attendu pendant plusieurs jours et ils n'ont pas réussi à voler une voiture. Mon mari était pris par la Résistance, il était obligé de repartir à Lyon. Il n'était pas présent le jour de mon évasion »³.

Libérée, le périple de Lucette Choisy ne s'arrêtait pas là. Elle fut d'abord cachée à Marseille avant de gagner Lyon. Munie de faux papiers, décolorée en blonde, elle partit en train pour Lyon avec son mari qui était venu la chercher à Marseille, quinze jours après son évasion. Elle crut reconnaître un agent de la Gestapo qu'elle avait vu lorsqu'elle était en prison. La peur lui provoqua des contractions. Accoucher dans le train n'aurait pas été très discret pour une fugitive. Lucette et Pierre Choisy descendirent en gare d'Avignon et ils se rendirent chez un ami d'enfance de Pierre Choisy, Louis

¹ Il s'agit de Lucien Schlienger, réfugié alsacien et de Pierre Chambel, tous deux déportés à Buchenwald. Lucette Choisy connaissait Lucien Schlienger parce qu'elle l'avait hébergé chez elle pendant un mois et demi environ au Grau-du-Roi car il était recherché. Sachant qu'une opération était en préparation pour la faire libérer, il s'était porté volontaire.

Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.
DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Lucien Schlienger.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Pierre Chambel.

² Il s'agit de Jean Picout, membre des Groupes francs du Vaucluse.

2 159 W 357, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Picout.

³ Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.

Malarte, dentiste et résistant lui aussi. Pierre Choisy lui confia sa femme et il prit le train suivant pour regagner Lyon où ses hautes responsabilités dans la Résistance le réclamaient. Dans la nuit, Louis Malarte trouva une clinique pour l'accouchement. Jean Garcin vint la chercher pour la conduire à la clinique. Sous une fausse identité, Odette Audemard, née à Sommières, accoucha à Avignon le 17 janvier 1944. La naissance de son fils, Pierre-Luc Audemard, fut enregistrée à l'état-civil comme né de père inconnu et d'Odette Audemard. Elle le prénomma ainsi en hommage aux deux jeunes résistants, Pierre et Lucien, qui l'avaient aidée à s'échapper de l'hôpital de la Conception et qui avaient été arrêtés. Avec la complicité du maire de Bragassargues dans le Gard, un acte de naissance avec sa vraie identité a été enregistré alors qu'elle n'y avait pas accouché, mais assurant une vraie identité pour son enfant après la guerre. Toujours en fuite, elle se réfugia dans différentes localités du Vaucluse, à Velleron, à Saint-Didier pendant plusieurs mois chez Marceau Lazare (homologué FFI), à Monteux, à Ruoms dans l'Ardèche avant de retourner à Monteux jusqu'à la Libération. Elle retrouva son mari en septembre 1944, même si elle avait pu le revoir entre-temps. Ils s'installèrent à Marseille où Pierre Choisy travailla à la Préfecture avant de partir à Douala au Cameroun où sa femme le rejoignit par la suite. Ils divorcèrent le 12 mars 1953 à Douala et Lucette Vigne resta vivre au Cameroun. Elle se maria le 2 juillet 1956 à Marseille, mit au monde un deuxième enfant et divorça à nouveau en juillet 1958. Pierre Choisy décéda en 1972. Lucette Vigne prit sa retraite d'institutrice en 1975. Elle se retira à Sausset-les-Pins puis à Nîmes. Elle participa activement à la transmission de la mémoire de la Résistance en allant témoigner dans les établissements scolaires. Elle est décédée en juillet 2014 à Nîmes, elle repose avec sa mère au cimetière du Pont de Justice à Nîmes. Elle avait reçu la médaille de la Résistance, pour ses services dans la Résistance homologués à partir du 1^{er} juin 1943, la carte de CVR et le titre d'interné résistant¹.

¹ DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Lucette Vigne.

1 446 W 22, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Lucette Choisy née Vigne.

Entretien avec Lucette Vigne réalisé à Nîmes le 31 octobre 2012, elle avait alors 92 ans.

F. Sugier, « Une famille gagnée à la Résistance : Vigne Lucette, Vigne Zulma, Choisy Andrée » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

F. Sugier, « Choisy Pierre (1911-1972) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.



Figure 42 : Lucette Vigne et Jean Garcin¹

Pour terminer l'évocation de ces parcours exceptionnels de résistantes, revenons sur le cas de Marie-Madeleine Fourcade. Seule femme à avoir dirigé un réseau d'une telle envergure, elle fut également la première femme dont les funérailles furent célébrées à l'église Saint-Louis des Invalides le 26 juillet 1989, après son décès survenu quelques jours plus tôt, le 20 juillet à Paris².

Parmi ces résistantes, il convient de ne pas oublier les femmes étrangères qui luttèrent vaillamment pour la Libération de la France. Ces résistantes étrangères étaient moins nombreuses que les résistantes dans l'échantillon total. Dans chaque département, la part des résistantes étrangères recule environ de 2% par rapport à la part des femmes dans la Résistance (4,8% de résistantes étrangères dans les effectifs régionaux contre 6,8% de femmes engagées dans la Résistance de la région). Entreprendre une démarche pour faire reconnaître ses actes de Résistance n'allait pas forcément de soi pour les femmes et encore moins pour des étrangères qui ont peut-être regagné leur pays après la guerre et qui n'ont donc rien demandé pour valider leur passé de résistantes. D'autres, résidant en France après la guerre, ont sûrement eu plus de

¹ Photographie issue des archives privées de Lucette Vigne, datant certainement de la fin des années 1990. Jean Garcin est décédé en 2006.

² « Une grande figure : Marie-Madeleine Fourcade », *Le Figaro*, 22 juillet 1989, p. 5.

difficultés pour remplir les différents dossiers permettant d’obtenir finalement un titre de combattant de la Résistance, cette remarque étant d’ailleurs valable pour tous les résistants étrangers. Certaines subtilités administratives étaient plus faciles à comprendre pour des personnes issues de milieux sociaux plus favorisés ou maniant plus aisément la langue française.

Tableau 71 : Part des étrangers dans la Résistance

Sexe	Bouches-du-Rhône				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Etran- gers	%	Fff.	%	Etr.	%	Eff.	%	Etr.	%	Eff.	%	Etr.	%
F	674	7,3	33	5,3	175	6,5	15	4,6	188	5,6	4	3,3	1 037	6,8	52	4,8
H	8 574	92,7	591	94,7	2 516	93,5	313	95,4	3 149	94,4	119	96,7	14 239	93,2	1 023	95,2
Total	9 248	100	624	100	2 691	100	328	100	3 337	100	123	100	15 276	100	1 075	100

Cette étude a permis de dresser le profil des résistantes, des femmes plus mûres que leurs homologues masculins. Au-delà de 30 ans, elles étaient en proportion plus nombreuses que les hommes. Elles étaient le plus souvent mariées et engagées dans le même combat qu’un autre membre de leur famille. Les résistantes célibataires étaient, néanmoins, surreprésentées. Leur engagement fut plus précoce que celui des hommes, les réseaux et les mouvements étant moins sexistes que les FFI où les femmes eurent plus de mal à trouver leur place, en raison d’une répartition plus sexuée des tâches, les femmes prenant rarement les armes. Ces femmes étaient le plus souvent issue des classes moyennes et leur profil socioprofessionnel se rapproche beaucoup de celui des résistants. Elles subirent tout autant que les hommes la répression. Enfin, les résistantes étrangères eurent une place encore plus réduite que dans la Résistance, ce qui nous amène à étudier la sociologie d’un autre groupe dans la Résistance, les étrangers.

2) La sociologie des résistants étrangers

Les étrangers représentaient 3,7% des effectifs de la Résistance dans le Vaucluse, à 6,7% dans les Bouches-du-Rhône, à 7% dans la région et à 12,2% dans le Gard. Ils étaient surreprésentés dans la Résistance gardoise par rapport aux étrangers

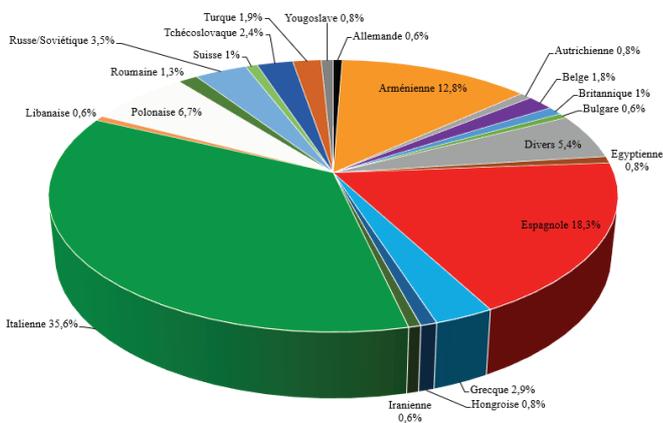
résidant dans le département et ils étaient sous-représentés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Dans la première partie, la part de chaque nationalité a été analysée soulignant une surreprésentation des Polonais, des Belges, des Russes et des réfugiés arméniens dans la Résistance des Bouches-du-Rhône et des Allemands, des Espagnols et des Polonais dans le Gard. Dans toute la région, les Italiens, nombreux quantitativement, étaient moins présents dans la Résistance que dans la population de 1936. Le Vaucluse a été une terre d'accueil moindre pour les exilés politiques ou économiques que ses voisins.

A partir des graphiques de la page suivante, prenant en compte les seules nationalités étrangères, on constate la grande diversité des origines des résistants et quelques particularités déjà évoquées dans la première partie. Les Italiens formaient la nationalité étrangère la plus importante dans la Résistance des Bouches-du-Rhône (35,6% des résistants étrangers), dans le Vaucluse (43,9%) et dans l'ensemble de la région (29,8%), tandis que dans le Gard, les Espagnols étaient la communauté étrangère la plus présente dans les rangs de la Résistance (44,6% des résistants étrangers). Les nationalités les plus impliquées dans la Résistance des Bouches-du-Rhône étaient les Italiens (35,6% des résistants étrangers), les Espagnols (18,3%), les réfugiés arméniens (12,8%) et les Polonais (6,7%). Ces nationalités étaient le reflet des principaux courants migratoires de l'époque en direction de ce département.

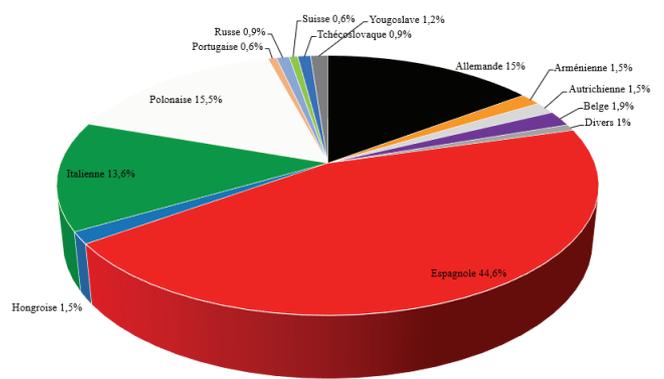
Dans le Gard, les Espagnols correspondaient presque à la moitié des effectifs de la Résistance étrangère (44,6%) grâce à une forte immigration durant l'entre-deux-guerres qui s'est accentuée lors de l'arrivée des réfugiés de la guerre civile et des soldats républicains repliés en France. Un phénomène assez remarquable est la participation des Polonais et des Allemands (15,5% et 15% des résistants étrangers du Gard) plus importante que celle des Italiens (13,6%), ce qui confirme la sous-représentation italienne dans la Résistance gardoise et soulignant que les Cévennes ont été une terre de refuge pour les Allemands antinazis.

Graphique 15 : Nationalité des résistants étrangers

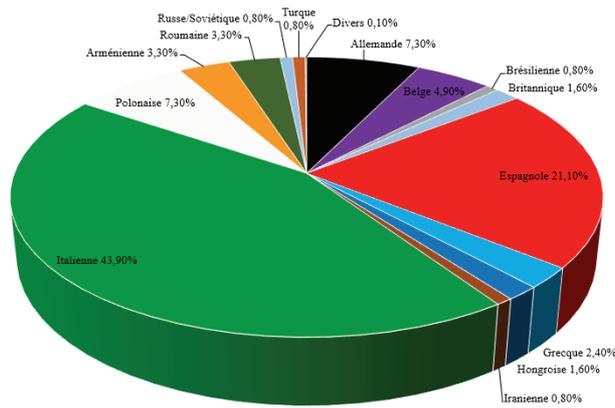
Bouches-du-Rhône



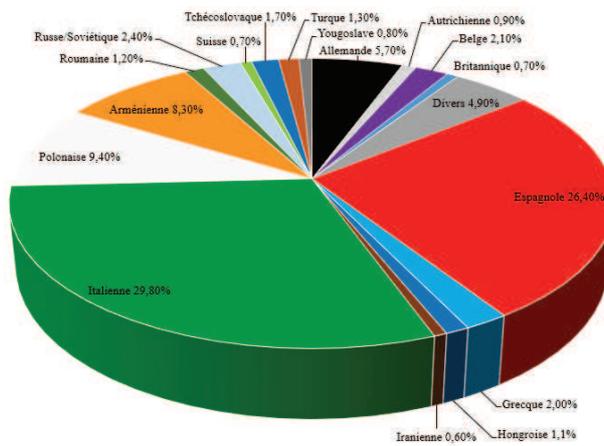
Gard



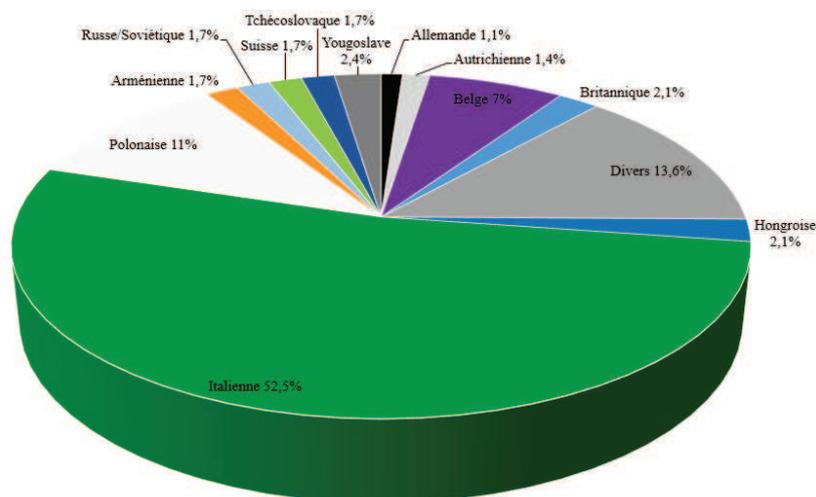
Vaucluse



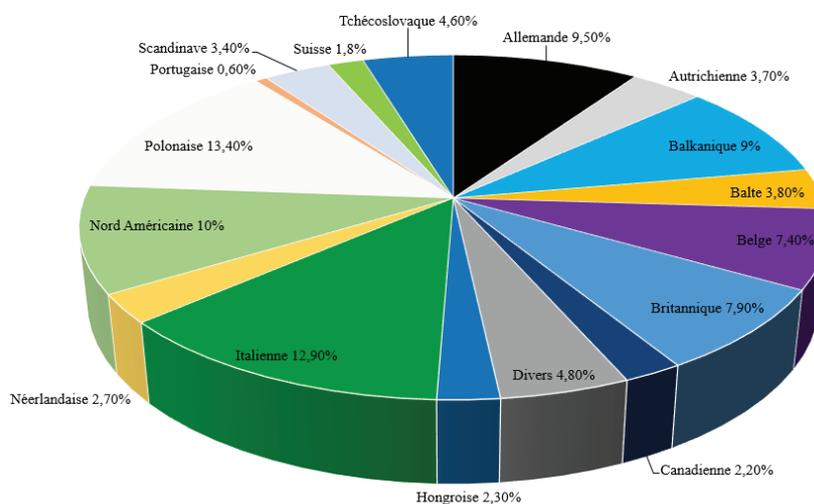
Région



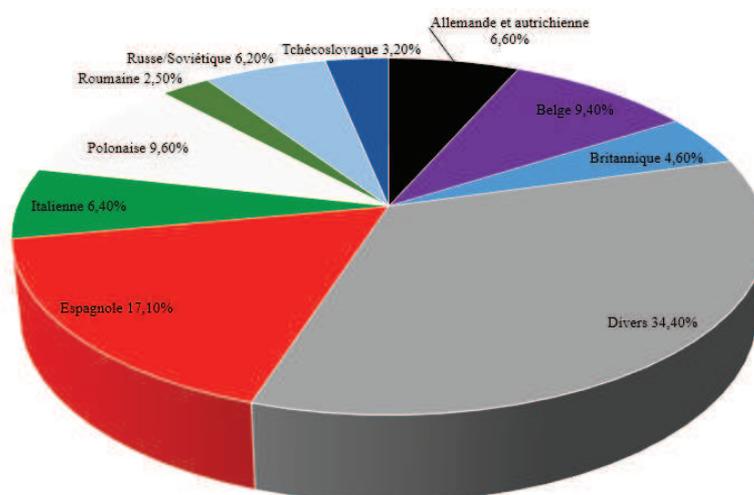
Graphique 16 : Nationalité des résistants étrangers dans les Alpes-Maritimes¹



Graphique 17 : Nationalité des brigadistes étrangers²



Graphique 18 : Nationalité des FFL étrangers³



¹ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 481-482.

² R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 330.

³ J.-F. Muracciolo, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 50.

Dans le Vaucluse, la communauté italienne (43,9% des résistants étrangers) devançait les Espagnols (21,1%), les Polonais et les Allemands (7,3% chacun).

Quelques comparaisons sont possibles avec les nationalités des résistants des Alpes-Maritimes, des membres des Brigades internationales et des FFL. Dans les Alpes-Maritimes, plus de la moitié des résistants étrangers étaient italiens (52,5% des résistants étrangers)¹, la frontière commune avec l'Italie étant une des causes principales de cette forte présence italienne dans la population globale de ce département et dans la Résistance. Les Polonais (11% des résistants étrangers) et les Belges (7%) venaient ensuite. L'importance des Polonais est liée à l'installation de la centrale du réseau franco-polonais F2 dans les Alpes-Maritimes. Jean-Louis Panicacci n'indique pas la part des résistants espagnols englobés dans la rubrique « *divers* »².

La répartition des nationalités dans les Brigades internationales³ est plus équilibrée, les écarts sont relativement minimes entre les Polonais (13,4% des effectifs), les Italiens (12,9%), les Nord-Américains (10%), les Allemands (9,5%), les Balkaniques (9%), les Britanniques (7,9%) ou les Belges (7,4%). Une spécificité des Brigades internationales est l'enrôlement conséquent d'éléments non européens (Nord-Américains 10% et Canadiens 2,2% des effectifs), phénomène non identifié dans la Résistance intérieure française de notre région et des Alpes-Maritimes⁴.

Chez les FFL, les étrangers ayant fourni les plus gros contingents étaient les Espagnols (17,1% des FFL étrangers), les Polonais (9,6%), les Belges (9,4%), les Allemands et les Autrichiens (6,6%), les Italiens (6,4%), etc.⁵ Malgré des variations dans le classement et des écarts parfois énormes, ce sont toujours les mêmes nationalités ou presque qui étaient les plus engagées dans la Résistance intérieure, dans les Brigades internationales et dans les FFL (Italiens, Espagnols, Allemands, Polonais). Les Belges étaient moins nombreux dans la Résistance de notre région et la participation des

¹ Les Italiens étaient, cependant, sous-représentés car ils formaient 52,5% des résistants étrangers et 74% de la population étrangère en 1936 dans ce département.

J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 481-482.

² *Ibid.*, p. 481-482.

³ En enlevant les Français.

⁴ J.-L. Panicacci, « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », art. cit., p. 481-482.

⁵ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 50.

Arméniens dans la Résistance des Bouches-du-Rhône n'a pas été relevée ailleurs avec une telle intensité.

Les résistants étrangers étaient en moyenne plus âgés que l'ensemble des résistants : 34 ans pour les étrangers contre 32 ans pour l'échantillon total dans les Bouches-du-Rhône, 31 ans contre 28 ans dans le Gard, 31 ans contre 30 ans dans le Vaucluse, 33 ans contre 31 ans dans la région. Les catégories d'âge extrêmement jeunes ou les plus âgées sont absentes chez les résistants étrangers, aucun n'a moins de 15 ans et les plus de 60 ans sont absents sauf dans les Bouches-du-Rhône. La maturité de ces résistants réside dans la forte présence des personnes âgées de 30 à 49 ans. Les trentenaires sont la classe d'âge la plus importante dans la Résistance étrangère des Bouches-du-Rhône et de la région. Dans le Gard et le Vaucluse, les vingtenaires dominent mais le cumul des trentenaires et des quadragénaires les dépasse, expliquant une moyenne d'âge supérieure à 30 ans.

Tableau 72 : Age des résistants étrangers

Classes d'âge	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0-9 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
10-14 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
15-19 ans	29	4,8%	24	8,4%	12	9,8%	65	6,4%
20-29 ans	163	26,9%	124	43,5%	46	37,7%	333	32,9%
30-39 ans	237	39,1%	87	30,5%	35	28,7%	359	35,4%
40-49 ans	147	24,3%	41	14,4%	26	21,3%	214	21,1%
50-59 ans	27	4,5%	9	3,2%	3	2,5%	39	3,8%
60-69 ans	3	0,5%	0	0%	0	0%	3	0,3%
70 ans et plus	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	606	100%	285	100%	122	100%	1013	100%

Le contraste est saisissant entre des hommes plus matures et pourtant, majoritairement célibataires dans les trois départements, signalant leur plus grande

disponibilité pour la lutte clandestine. Les résistants étrangers qui étaient mariés étaient également potentiellement libres de leur choix parce qu'ils avaient immigré en France sans leur femme et leurs enfants comme par exemple les soldats de l'armée républicaine espagnole ou de l'armée polonaise qui, en se repliant, avaient laissé leur famille derrière eux. Certains étrangers incorporés dans les GTE étaient aussi coupés de leur famille s'ils étaient logés sur place, d'autres membres des GTE étaient des travailleurs détachés et résidant librement hors du groupement.

Tableau 73 : La situation familiale des résistants étrangers

Situation familiale	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataires	133	53,8%	83	57,2%	34	53,1%	250	54,8%
Mariés	105	42,5%	60	41,4%	28	43,8%	193	42,3%
Concubinage	5	2%	0	0%	0	0%	5	1,1%
Veufs	2	0,8%	1	0,7%	2	3,1%	5	1,1%
Divorcés	2	0,8%	1	0,7%	0	0%	3	0,7%
Total	247	100%	145	100%	64	100%	456	100%

Toutefois, il ne faut pas croire que ces combattants étrangers étaient mal intégrés ou qu'ils étaient tous isolés de leur famille. 15,5% des résistants étrangers se sont engagés avec un membre de leur famille dans les Bouches-du-Rhône¹, 14,6% dans le Gard², 18,4% dans le Vaucluse³ et 15,6% dans la région⁴. Ces valeurs correspondent globalement à celle de l'ensemble des échantillons départementaux.

Les résistants étrangers actifs ou inactifs étaient aussi nombreux que dans l'ensemble de la population étudiée. Les étudiants étaient peu présents dans la Résistance étrangère.

¹ Sur un échantillon de 375 résistants.

² Sur un échantillon de 158 résistants.

³ Sur un échantillon de 76 résistants.

⁴ Sur un échantillon de 609 résistants.

Tableau 74 : Résistants étrangers actifs et inactifs

Actifs et inactifs	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Actifs	343	95,3%	259	93,5%	83	96,5%	685	94,7%
Inactifs dont :	17	4,7%	18	6,5%	3	3,5%	38	5,3%
Scolaires, étudiants	5	1,4%	6	2,2%	2	2,3%	13	1,8%
Sans profession	12	3,3%	12	4,3%	1	1,2%	25	3,5%
Total	360	100%	277	100%	86	100%	723	100%

Tableau 75 : Catégories socioprofessionnelles des résistants étrangers

Catégories socioprofessionnelles	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	40	11,7%	29	11,2%	36	43,4%	105	15,3%
Pêcheurs	3	0,9%	0	0%	0	0%	3	0,4%
Ouvriers dont	186	54,2%	133	51,4%	29	34,9%	348	50,8%
mineurs	23	6,7%	78	30,1%	4	4,8%	105	15,3%
Artisans et commerçants	45	13,1%	81	31,3%	14	16,9%	140	20,4%
Employés de commerce et d'industrie	35	10,2%	9	3,5%	2	2,4%	46	6,7%
Fonction publique	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,3%
Militaires	6	1,7%	2	0,8%	0	0%	8	1,2%
Professions libérales	4	1,2%	2	0,8%	2	2,4%	8	1,2%
Cadres supérieurs	22	6,4%	3	1,2%	1	1,2%	26	3,8%
Total	343	100%	259	100%	83	100%	685	100%

D'un point de vue socioprofessionnel, les classes populaires étaient nettement majoritaires, environ les deux tiers des résistants étrangers dans les Bouches-du-Rhône et le Gard, et même plus dans le Vaucluse (78,3% des résistants étrangers). Les ouvriers correspondaient, à eux seuls, à la moitié des recrues étrangères des Bouches-du-Rhône et du Gard (respectivement 54,2% et 51,4% des résistants étrangers). La classe ouvrière était plus importante parmi les résistants étrangers que dans la population active de 1936 (coefficient de 1,1 dans les Bouches-du-Rhône, de 1,5 dans le Gard, de 1,3 dans le

Vaucluse et de 1,2 dans la région). Le secteur minier employa presque un tiers des résistants étrangers gardois, proportion considérable. Dans le Vaucluse, le principal pôle d'emploi des résistants étrangers était l'agriculture (43,4% des effectifs étrangers). Malgré tout, les paysans restent sous-représentés sauf dans les Bouches-du-Rhône où leur part dans la Résistance des étrangers est proportionnelle à celle qu'ils occupaient dans la population active de 1936.

Ces résistants étrangers issus le plus souvent de milieux modestes ne doivent pas cacher une grande hétérogénéité des origines sociales, même si les classes moyennes et supérieures sont généralement sous-représentées, à quelques exceptions près. Les employés sont peu présents dans les trois départements tandis que les artisans et les commerçants, sous-représentés dans les Bouches-du-Rhône, sont surreprésentés dans le Gard et le Vaucluse. Les cadres supérieurs étrangers s'impliquèrent peu dans la Résistance, sauf dans les Bouches-du-Rhône.

Tableau 76 : Engagement des résistants étrangers par année¹

Année	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1940	10	1,6%	1	0,3%	0	0%	11	1,1%
1941	32	5,3%	3	1%	0	0%	35	3,4%
1942	33	5,4%	19	6,3%	4	3,3%	56	5,4%
1943	272	44,8%	123	40,9%	65	53,3%	460	44,7%
1944	260	42,8%	155	51,5%	53	43,4%	468	45,4%
Total	607	100%	301	100%	122	100%	1030	100%

L'engagement des résistants étrangers par année suit les mêmes inflexions que celles de l'échantillon total : un engagement précoce très réduit et une explosion des ralliements en 1943 et en 1944. Cependant, le ralliement des étrangers se distingue de celui de l'ensemble de la population étudiée par le type d'organisation qu'ils choisirent.

¹ L'analyse par année a été préférée à une étude mensuelle parce que seule l'année d'engagement était connue pour certains résistants.

Les mouvements et les réseaux, déjà minoritaires en effectifs par rapport aux FFI, recrutèrent encore moins d'étrangers que les FFI. Les différentes unités FFI regroupèrent plus de 80% des combattants étrangers (81,4% dans les Bouches-du-Rhône, 84,5% dans la région, 87,5% dans le Gard et 91,4% dans le Vaucluse).

Tableau 77 : Organisations auxquelles ont appartenu les résistants étrangers

Types d'organisation	BDR			Gard			Vaucluse			Région		
	Eff.	%	% échantillon total	Eff.	%	% total	Eff.	%	% total	Eff.	%	% total
FFC	84	13,2	22,6	6	1,8	8,9	6	4,7	16,5	96	8,7	18,9
FFI	518	81,4	67,7	294	87,5	73,7	117	91,4	78,4	929	84,5	71,1
RIF	30	4,7	9	34	10,1	16,4	5	3,9	4,8	69	6,3	9,4
France libre	1	0,2	0,4	1	0,3	0,2	0	0	0,1	2	0,2	0,3
Isolé	3	0,5	0,3	1	0,3	0,8	0	0	0,2	4	0,4	0,4
Total	636	100	100	336	100	100	128	100	100	1100	100	100

L'étude des agents étrangers des réseaux n'est pertinente que pour les Bouches-du-Rhône car dans les autres départements, les effectifs sont trop faibles pour être probants. 3,8% des agents des réseaux implantés dans les Bouches-du-Rhône étaient des étrangers. Ce taux est très en-dessous de la proportion de 6,8% d'étrangers engagés dans la Résistance du département. Les étrangers étaient donc sous-représentés dans les réseaux. Les réseaux¹ qui firent le plus confiance à des agents étrangers étaient les réseaux Abbé Blanc (6,7% de ses membres), Jade-Fitzroy (7,1%), Phalanx (12,5%), SR Marine (13,6%), F2 (14,7%) et Rybak Rossi (23,5%). Ces deux derniers réseaux ont été mis en place par des étrangers, ce qui peut expliquer la part plus grande des étrangers en leur sein. Le réseau F2 a été créé par des Polonais et le réseau Rybak Rossi par le Tchèque Antoine Rybak², chacun recrutant respectivement dans les milieux polonais et tchécoslovaques. De grands réseaux comportèrent très peu d'éléments

¹ De plus de vingt membres.

² Voir *supra* sa biographie.

Tableau 78 : Réseaux des Bouches-du-Rhône qui recrutèrent des étrangers

Réseaux	Etrangers		Echantillon total		Part des étrangers
	Eff.	%	Eff.	%	%
Abbé Blanc	4	4,6%	60	2,6%	6,7%
Action	0	0%	1	0,04%	0%
SAP-Archiduc	1	1,1%	28	1,2%	3,6%
Ajax	1	1,1%	175	7,6%	0,6%
Alexandre	1	1,1%	2	0,09%	50%
Billet	3	3,4%	6	0,3%	50%
Pierre-Jacques	1	1,1%	5	0,2%	20%
Alibi	1	1,1%	32	1,4%	3,1%
Ali-Tir	1	1,1%	14	0,6%	7,1%
Alliance	2	2,3%	107	4,7%	1,9%
Andalousie	1	1,1%	24	1%	4,2%
Base Espagne Démocratie	1	1,1%	8	0,3%	12,5%
Brown	1	1,1%	11	0,5%	9,1%
Bernard Buckmaster	3	3,4%	17	0,7%	17,6%
Firmin	3	3,4%	57	2,5%	5,3%
Hector	2	2,3%	3	0,1%	66,7%
Jean-Marie	4	4,6%	159	6,9%	2,5%
Roger	2	2,3%	41	1,8%	4,9%
CDM	1	1,1%	59	2,6%	1,7%
F2	10	11,5%	68	3%	14,7%
Famille Martin	2	2,3%	13	0,6%	15,4%
Fyr OSS	4	4,6%	81	3,5%	4,9%
Gallia	3	3,4%	91	4%	3,3%
Jade Fitzroy	3	3,4%	42	1,8%	7,1%
Jockey	1	1,1%	4	0,2%	25%
Marco Polo	1	1,1%	93	4,1%	1,1%
Pat O'Leary	4	4,6%	18	0,8%	22,2%
Phalanx	4	4,6%	32	1,4%	12,5%
Brick Phratric	1	1,1%	49	2,1%	2%
Cotre	1	1,1%	104	4,5%	1%
Tartane-Masséna	3	3,4%	52	2,3%	5,8%
Rybak Rossi	8	9,2%	34	1,5%	23,5%
Sabot	1	1,1%	2	0,09%	50%
Samson	1	1,1%	31	1,4%	3,2%
SR Marine	3	3,4%	22	1%	13,6%
Edouard	1	1,1%	1	0,04%	100%
SSMF-TR	1	1,1%	46	2%	2,2%
Wi-Wi	1	1,1%	30	1,3%	3,3%
Wisigoths Lorraine	1	1,1%	1	0,04%	100%
Divers	0	0%	656	28,6%	0%
Inconnus	0	0%	2	0,09%	0%
Total FFC	87	100%	2 296	100%	3,8%

étrangers dans les Bouches-du-Rhône (Ajax¹, Alliance, Cotre, Jean-Marie Buckmaster) ou même aucun comme Brutus. A l'inverse, des réseaux aux effectifs plus réduits enrôlèrent beaucoup d'étrangers : les réseaux Billet (50% d'agents étrangers) dirigé par le Norvégien William Holst, Famille Martin (15,4% d'agents étrangers) et Pat O'Leary (22,2%). Ce dernier fut fondé par le Britannique Ian Garrow qui laissa ensuite le commandement au Belge Albert Guérisse « Pat O'Leary ».

Tableau 79 : Mouvements auxquels les résistants étrangers ont appartenu

Mouvements	BDR					Gard				
	Etrangers		Echantillon total		Part des étrangers	Etrangers		Echantillon total		Part des étrangers
	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Combat	10	33,3%	425	46,5%	2,4%	4	12,1%	136	27,8%	2,9%
MUR puis MLN	5	16,7%	158	17,3%	3,2%	1	3%	77	15,7%	1,3%
Total MUR/MLN²	15	50%	677	74,1%	2,2%	5	15,2%	254	51,8%	2%
Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France	11	36,7%	201	22%	5,5%	15	45,5%	188	38,4%	8%
Centre d'aide tchécoslovaque	1	3,3%	1	0,1%	100%	0	0%	0	0%	-
Organisation juive de Combat	1	3,3%	1	0,1%	100%	0	0%	1	0,2%	0%
POWN-Monica	1	3,3%	1	0,1%	100%	12	36,4%	15	3,1%	80%
Travail allemand	1	3,3%	1	0,1%	100%	0	0%	0	0%	-
UNE	0	0%	0	0%	-	1	3%	1	0,2%	100%
Divers	0	0%	32	3,5%	0%	0	0%	31	6,3%	0%
Total RIF	30	100%	914	100%	3,3%	33	100%	490	100%	6,7%

Les étrangers étaient également sous-représentés dans les mouvements. Ils représentaient 3,3% des effectifs de la RIF dans les Bouches-du-Rhône et 6,7% dans le Gard, presque deux fois moins que les 6,8% et les 12,2% d'étrangers engagés dans la Résistance respectivement dans ces départements. La moitié des étrangers membres de

¹ Ce réseau recruta essentiellement des policiers, corps professionnel non ouvert aux étrangers.

² Comprenant Liberté, Mouvement de Libération nationale, Franc-Tireur, Libération-Sud, Défense de la France.

la RIF rallièrent la mouvance MUR/MLN dans les Bouches-du-Rhône et le Front national dans le Gard. La part des étrangers la plus importante dans les effectifs des mouvements correspondait au Front national (5,5% de ses membres étaient des étrangers dans les Bouches-du-Rhône et 8% dans le Gard) et à des organisations s'adressant directement aux étrangers comme le POWN, le Travail allemand ou l'UNE. Ces deux derniers mouvements ont des effectifs très faibles car leurs membres ont pu être comptabilisés dans d'autres organisations comme le Front national.

Au sein des FFI, les étrangers rejoignirent majoritairement les rangs des FTPF (60,2% des résistants étrangers des Bouches-du-Rhône appartenaient aux FTPF, 63,2% dans le Gard et 58,1% dans la région). Dans le Vaucluse, l'AS/CFL attira le plus d'étrangers (50,4% des résistants étrangers).

Ces combattants étrangers équivalaient à 7,7% des effectifs FFI des Bouches-du-Rhône, à 13,8% dans le Gard, à 4,1% dans le Vaucluse et à 8% dans la région, des valeurs supérieures à la part des résistants étrangers dans chaque département. Les Groupes francs de Combat dans les Bouches-du-Rhône étaient l'unité ayant le moins attiré les étrangers (2,2% de ses membres étaient des étrangers) ; dans le Gard, c'était l'AS/ORA (2,6%) et dans le Vaucluse, c'était l'AS/CFL (3,6%). A l'opposé, les unités qui recrutèrent le plus d'éléments étrangers étaient les FTPF. En effet, 12,1% des FTPF des Bouches-du-Rhône n'étaient pas français, 6,4% dans le Vaucluse, 13,2% dans la région et surtout 21,1% dans le Gard.

La surreprésentation des étrangers dans la Résistance du Gard repose essentiellement sur la place occupée par ces étrangers au sein des FFI et principalement du côté des FTPF qui regroupent les FTP-MOI et les guérilleros espagnols. La distinction entre les FTPF et les FTP-MOI n'est pas toujours signalée dans les CAFFI ou dans les dossiers. A partir des informations (incomplètes) à notre disposition, on peut considérer que les FTP étrangers du Gard étaient répartis de la manière suivante : 38% dans les FTPF, 13,5% dans les FTP-MOI et 48,4% dans les guérilleros espagnols.

Tableau 80 : Forces armées auxquelles les résistants étrangers ont appartenu

FFI	BDR					Gard					Vaucluse					Région				
	Etrangers		Echantillon total		Part des étr.	Etr		Echantillon total		Part des étr.	Etr.		Echantillon total		Part des étr.	Etr		Echantillon total		Part des étr.
	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	%	Eff.	%	Eff.	%	%
AS/CFL	88	16,8%	1 852	27%	4,8%	103	33,9%	1 094	49,8%	9,4%	59	50,4%	1 742	61,7%	3,4%	250	26,4%	4 688	39,5%	5,3%
AS/ORA	79	15%	1 396	20,3%	5,7%	4	1,3%	154	7%	2,6%	8	6,8%	221	7,8%	3,6%	91	9,6%	1 771	14,9%	5,1%
Groupes Francs de Combat	2	0,4%	89	1,3%	2,2%	0	0%	0	0%		6	5,1%	150	5,3%	4%	8	0,8%	239	2%	3,3%
FTP (y compris OS, FTP-MOI, guérilleros espagnols, milices patriotiques)	316	60,2%	2 615	38,1%	12,1%	192 ¹	63,2%	908	41,3%	21,1%	42	35,9%	659	23,4%	6,4%	550	58,1%	4 182	35,2%	13,2%
Milices socialistes	35	6,7%	792	11,5%	4,4%	0	0%	0	0%		0	0%	0	0%		35	3,7%	792	6,7%	4,4%
Formations inconnues ou hors du département	5	1%	117	1,7%	4,3%	5	1,6%	40	1,8%	12,5%	2	1,7%	50	1,8%	4%	12	1,3%	207	1,7%	5,8%
Total FFI	525	100%	6 861	100%	7,7%	304	100%	2 196	100%	13,8%	117	100%	2 822	100%	4,1%	946	100%	11 879	100%	8%

¹ Sans compter les antifascistes étrangers de la Brigade Montaigne passés dans les FTP-MOI qui ont d'abord été rattachés à l'AS et pour certains ensuite au maquis AS Bir-Hakeim.

Dans les Bouches-du-Rhône, la répartition des FTP étrangers était la suivante : 68,4% dans les FTPF, 31,6% dans les FTP-MOI qui englobaient les guérilleros. Ces derniers sont très peu nombreux dans les Bouches-du-Rhône parce que leurs effectifs étaient certainement plus faibles que dans le Gard et parce qu'ils sont comptabilisés la plupart du temps dans les FTP-MOI. Aucune mention à des guérilleros ou à des FTP-MOI n'a été retrouvée dans le Vaucluse.

Tableau 81 : Nationalité des FTP-MOI étrangers des Bouches-du-Rhône et des guérilleros espagnols¹

Nationalités	FTP-MOI BDR		Guérilleros espagnols Gard ²	
	Eff.	%	Eff.	%
Réfugié d'origine arménienne	42	42%	0	0%
Argentine	0	0%	1	1,1%
Autrichienne	1	1%	0	0%
Brésilienne	1	1%	0	0%
Espagnole	8	8%	92	98,9%
Grecque	1	1%	0	0%
Italienne	16	16%	0	0%
Lettone	1	1%	0	0%
Libanaise ³	2	2%	0	0%
Lituanienne	1	1%	0	0%
Perse/iranienne ⁴	3	3%	0	0%
Polonaise	13	13%	0	0%
Roumaine	6	6%	0	0%
Syrienne ⁵	2	2%	0	0%
Tchécoslovaque	1	1%	0	0%
Turque	1	1%	0	0%
Yougoslave	1	1%	0	0%
Total	100	100%	93	100%

¹ Des résistants français ont aussi appartenu aux FTP-MOI.

² Comprenant la 21^{ème} Brigade des Guérilleros espagnols du Gard et la 15^{ème} Brigade de Basse-Lozère ayant combattu pour la Libération du Gard comme les FTPF Gard-Lozère.

³ Arménien possédant un passeport libanais.

⁴ Arménien possédant un passeport perse ou iranien.

⁵ Arménien possédant un passeport syrien.

Il est légitime de dresser le portrait-robot des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône et des guérilleros espagnols du Gard dans la mesure où il s'agissait des unités qui comprenaient le plus d'étrangers dans leurs rangs.

Dans les FTP-MOI des Bouches-du-Rhône, les réfugiés d'origine arménienne étaient presque majoritaires, en comptant les Arméniens munis de passeports Nansen et de passeports de différentes nationalités (iranienne, libanaise ou syrienne). Les autres nationalités importantes étaient issues de l'est et du centre de l'Europe. Les Espagnols et les Italiens étaient moins présents dans les FTP-MOI que dans la population étrangère du département en 1936. Parmi ces étrangers, se trouvaient de nombreux réfugiés juifs (17% des effectifs des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône). Cette valeur est très élevée puisque les Juifs ne composaient que 2,2% de la population du département en 1941¹. Les résistants juifs des FTP-MOI étaient ainsi 7,7 fois plus nombreux que les Juifs dans la population des Bouches-du-Rhône. Chez les guérilleros espagnols du Gard, les Espagnols composaient logiquement la quasi-totalité des effectifs.

Tableau 82 : Rapport hommes-femmes dans les FTP-MOI et dans les guérilleros espagnols

Sexe	FTP-MOI des Bouches-du-Rhône		Guérilleros espagnols du Gard	
	Eff.	%	Eff.	%
Hommes	87	87%	87	93,5%
Femmes	13	13%	6	6,5%
Total	100	100%	93	100%

Les femmes n'étaient pas absentes de ces unités combattantes étrangères et même, la part des femmes dans les FTP-MOI est supérieure à celle qu'elles occupaient dans les FFI et dans la Résistance du département en général. Les guérilleros espagnols du Gard, quant à eux, reproduisirent la répartition sexuée des tâches à l'image des autres groupes de FFI, entraînant une faible présence des femmes dans leurs rangs.

¹ Valeur pour Marseille d'après les naissances dans les communautés non chrétiennes.

F. Charpin, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958)*, op. cit., p. 84.

L'âge des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône et des guérilleros espagnols du Gard signale une fois de plus la maturité légèrement plus grande de la Résistance des étrangers, l'âge moyen étant de 33 ans pour les FTP-MOI (32 ans pour l'ensemble des FFI des Bouches-du-Rhône) et de 28 ans pour les guérilleros espagnols (27 ans pour l'ensemble des FFI du Gard). Plus de la moitié des FTP-MOI étaient des trentenaires et la moitié des guérilleros espagnols avaient moins de 30 ans.

Tableau 83 : Age lors de leur engagement des FTP-MOI étrangers et des guérilleros espagnols

Classes d'âge	FTP-MOI des Bouches-du-Rhône		Guérilleros espagnols du Gard	
	Eff.	%	Eff.	%
15-19 ans	3	3,2%	7	8,8%
20-29 ans	25	26,6%	38	47,5%
30-39 ans	49	52,1%	33	41,3%
40-49 ans	16	17%	2	2,5%
50-59 ans	1	1,1%	0	0%
Total	94	100%	80	100%
Age moyen	33 ans		28 ans	

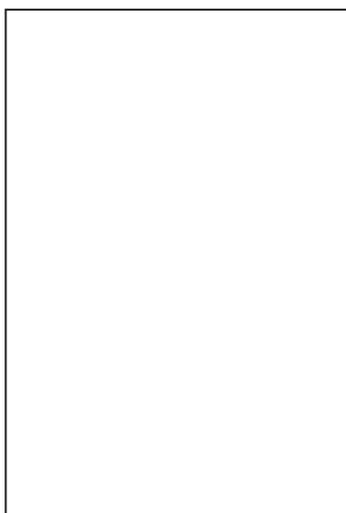
Presque tous ces combattants étaient des actifs : 95,1% dans les FTP-MOI et 96,5% chez les guérilleros espagnols.

L'origine sociale des FTP-MOI et des guérilleros est assez différente bien que leur point commun soit leur enracinement dans les milieux populaires. Néanmoins, les catégories socioprofessionnelles des FTP-MOI soulignent une plus grande hétérogénéité sociale que chez les guérilleros espagnols qui étaient presque exclusivement issus de la classe ouvrière agricole ou industrielle (98,2% de leurs membres). Un tiers de ces guérilleros espagnols étaient des mineurs. Chez les FTP-MOI, les paysans et les employés étaient peu nombreux en comparaison avec la population active départementale de 1936. Malgré une surreprésentation des ouvriers, les artisans et les

commerçants et les cadres supérieurs étaient également bien représentés dans les FTP-MOI.

Tableau 84 : Profession des FTP-MOI étrangers et des guérilleros espagnols

Catégories socioprofessionnelles	FTP-MOI des Bouches-du-Rhône		Guérilleros espagnols du Gard	
	Eff.	%	Eff	%
Agriculteurs et ouvriers agricoles	3	3,7%	14	25,5%
Ouvriers dont mineurs	50	61%	40	72,7%
	5	6,1%	29	36,3%
Artisans et commerçants	13	15,9%	0	0%
Employés de commerce et d'industrie	11	13,4%	1	1,8%
Fonction publique	0	0%	0	0%
Militaires	1	1,2%	0	0%
Professions libérales	0	0%	0	0%
Cadres supérieurs	4	5%	0	0%
Total	82	100%	55	100%



Un des responsables des FTP-MOI à Marseille était le Brésilien Apolonio de Carvalho (Figure 43)¹, né le 9 février 1912 à Corumba. Il fit partie de l'état-major FTP-MOI de la région de Marseille avant d'être muté à l'état-major FTP-MOI inter-régional en R4 à Toulouse en janvier 1944. Son expérience militaire et son passé de militant communiste furent certainement des atouts déterminants pour l'encadrement des FTP-MOI. Ce fils de militaire, lui-même officier dans l'armée brésilienne, rejoignit l'Alliance de Libération nationale en 1935 et cette année-là, il participa à l'insurrection des cadets de l'école militaire de Rio de Janeiro. Pour cet acte

¹ Photographie issue du site Internet Wikipédia, consulté le 8 septembre 2018. https://fr.wikipedia.org/wiki/Apolonio_de_Carvalho

de rébellion, il fut emprisonné et renvoyé de l'armée. Libéré, il adhéra au parti communiste brésilien. Quittant sa terre natale en 1937 pour l'Espagne, le capitaine de Carvalho combattit dans les Brigades internationales lors de la guerre civile. Replié en France, il fut interné au camp d'Argelès-sur-Mer puis à Gurs d'où il s'évada en août 1940. Connaissant une famille brésilienne installée à Marseille, il y trouva refuge. Il donna des cours de portugais à des familles juives désireuses d'émigrer au Portugal ou au Brésil. Face à l'accumulation des candidatures au départ à partir du port de Marseille, il fut employé par le consulat du Brésil installé dans cette ville. Lors de l'entrée en guerre du Brésil le 24 août 1942, il quitta son emploi et il rejoignit la Résistance. Ses services furent homologués à partir du 1^{er} janvier 1943, il prit la direction des FTP-MOI de la région de Marseille¹. « Edmond » participa à la Libération de Carmaux, d'Albi et de Toulouse. Promu lieutenant-colonel FFI, il reçut la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palmes. Apolonio de Carvalho épousa le 2 janvier 1945 son agent de liaison, une Française membre des FTP-MOI, Renée Laugery, qu'il avait rencontrée à Marseille pendant la guerre et qui l'avait suivi à Toulouse lors de sa mutation. Avec sa femme, il s'installa au Brésil en 1945 où il poursuivit son action politique au sein du Parti communiste brésilien qu'il quitta après un séjour en URSS dans les années 1950. Apolonio de Carvalho forma en 1968 le parti communiste révolutionnaire brésilien pour protester contre le régime en place. Arrêté, torturé, il fut exilé en Algérie en 1970, il se réfugia en 1973 au Chili, puis en France. Amnistié, il rentra dans son pays en 1979. Apolonio de Carvalho aida à la formation du parti des travailleurs en 1980 et il en devint le vice-président². Un documentaire a été réalisé au Brésil sur sa vie, *Vale a Pena Sonhar – A vida de Apolonio de Carvalho*. Apolonio de Carvalho est décédé le 23 septembre 2005. Un hommage posthume lui a été rendu au musée Jean Moulin à Paris le 20 octobre 2005.³

¹ Apolonio de Carvalho ne fut pas homologué FFI au début des années 1950. Il ne disposait donc pas d'un CAFFI et à cause de la forclusion, plus aucun CAFFI ne pouvait être dressé. Exceptionnellement, un CAFFI lui fut délivré le 23 février 1977, il habitait alors à Paris. C'est le seul cas à notre connaissance d'un CAFFI délivré hors des délais réglementaires. Cette procédure rarissime a été possible parce que son grade d'assimilation de lieutenant-colonel avait été homologué en 1946 sans qu'un CAFFI lui soit ensuite décerné puisqu'il avait quitté la France sans laisser d'adresse. Son dossier avait alors été classé sans suite.

² Le premier président de ce parti fut Luiz Inácio Lula da Silva, élu président de la République brésilienne en 2002 et en fonction pendant huit ans.

³ GR 16 P 163 038, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Apolonio de Carvalho. Témoignage d'Apolonio de Carvalho consulté le 8 septembre 2018.

www.campgurs.com/media/1166/carvalho-apolonio-brigadiste-brésilien.pdf

Un autre cadre des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône était Basil Serban. En 1937, Basil Serban était étudiant en pharmacie en Roumanie lorsqu'il s'engagea dans les Brigades internationales. Lors de la Retirada, à son entrée en France, il fut interné au camp de Gurs d'où il s'évada en juin 1940 avant de trouver refuge à Marseille. Basil Serban vécut alors dans la clandestinité sans papiers ni argent, gagnant sa vie semi-légalement comme manœuvre. « Jeannot » a été chef de groupe puis premier responsable militaire des FTP-MOI de Marseille. Le 8 mai 1943, il fut blessé de deux balles qui provoquèrent des perforations intestinales. Le docteur Xavier Serafino le soigna. En novembre 1943, Basil Serban devint l'adjoint du chef d'état-major des FTP-MOI de la zone sud. En février 1944, son activité l'amena dans le secteur de Saint-Etienne. Arrêté le 12 juin 1944, il fut déporté à Dachau jusqu'en mai 1945. Il rentra alors en Roumanie.¹

Un autre Roumain Mihail Florescu et l'Allemand Alfred Woznik, alias « Max Brings » occupèrent aussi de hautes fonctions dans les FTP-MOI. Le premier a été chef politique interrégional² et le second responsable militaire dans la région R2 à partir

D. Assouline, M. Lallaoui, *Un siècle d'immigration en France, deuxième période 1919-1945 : de l'usine au maquis*, Paris, Syros, 1996, p. 126.

H. Wainwright, « Apolonio de Carvalho, Radical politician ever optimistic about reform in Brazil », *The Guardian*, 30 septembre 2005, Site Internet du journal consulté le 8 septembre 2018.

<https://www.theguardian.com/news/2005/sep/30/guardianobituaries.brazil>

A. Gasnier, « Apolonio de Carvalho, figure emblématique de la gauche brésilienne », *Le Monde*, 26 septembre 2005. Consulté le 8 septembre 2018.

https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2005/09/26/apolonio-de-carvalho-figure-emblematisque-de-la-gauche-bresilienne_692874_3382.html

J.-M. Guillon, « Les étrangers dans la Résistance provençale », art. cit., p. 664.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 533.

¹ Témoignage de Basil Serban dans G. Vasilichi, *Les Roumains dans la Résistance française au cours de la Seconde Guerre Mondiale*, op. cit., p. 151-167.

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, op. cit., p. 36-39.

J.-M. Guillon, « Les étrangers dans la Résistance provençale », art. cit., p. 664.

K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, op. cit., p. 76.

X. Serafino, *Souvenirs d'avant, pendant, après la Libération*, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1945, p. 10.

M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 157.

² J.-M. Guillon, « Les étrangers dans la Résistance provençale », art. cit., p. 668.

d'avril 1944 et avant de diriger, en août 1944, la compagnie Marat lors des combats de la Libération¹.

Les Arméniens étaient les plus nombreux dans les rangs des FTP-MOI de notre région. En août 1941, la première cellule de la Résistance arménienne avait été créée dans le quartier Saint-Antoine de Marseille et elle se transforma en Front national arménien en 1943. Celui-ci devait rassembler tous les Arméniens sans distinction d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques. Il prit contact avec les FTP. Au début de l'année 1944, il comprenait une quarantaine d'hommes. Les Arméniens combattirent lors de la Libération de Marseille dans les quartiers de Saint-Antoine, de Saint-Loup, de la Préfecture et à la place Castellane². Le responsable des FTP-MOI arméniens de Marseille et des Bouches-du-Rhône était Archavir Avakian, alias « Jean-Claude », né le 15 avril 1913 à Guémerek en Turquie. Mobilisé en 1939 dans l'infanterie sur le front de Lorraine, fait prisonnier par les Allemands, il s'évada le 8 janvier 1942. Archavir Avakian était cordonnier à Marseille lorsqu'il rejoignit les FTP-MOI de la ville le 1^{er} février 1943 avant de devenir membre de l'état-major des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône³.

Les FTP-MOI comprenaient les guérilleros espagnols qui étaient le corps armé de l'UNE. Les premiers groupes en zone libre ont été créés par le PCE dès la fin de l'année 1941 à partir de quelques éléments du XIV^{ème} Corps de guérilleros de l'ancienne armée républicaine espagnole. Un second XIV^{ème} Corps de guérilleros fut reconstitué par le PCE au printemps 1942 avant même la création de l'UNE⁴. L'UNE mise en place, le XIV^{ème} Corps lui a été rattaché en tant qu'unité répondant à cette direction politique. S'étant d'abord réclamé autonome vis-à-vis de la Résistance française, le XIV^{ème} Corps se rapprocha de celle-ci à l'automne 1943 en acceptant

¹ G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, *op. cit.*, p. 139.

² S. Boghossian, *La Communauté arménienne de Marseille : quatre siècles de son histoire*, Paris, L'Harmattan, p. 160.

L. Lorenzi, P. Pasado et 150 témoins, *1938-1945 les communistes face à la tourmente dans les Bouches-du-Rhône*, *op. cit.*, p. 82.

³ 2 159 W 26, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR d'Archavir Avakian.

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, *op. cit.*, p. 213-218.

⁴ G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, *op. cit.*, p. 162-163.

l'unité d'action avec les FTP-MOI tout en conservant son indépendance et ses propres dirigeants¹. Le champ d'action du XIV^{ème} Corps s'étendait sur 31 départements comprenant 7 divisions subdivisées en brigades. Les Bouches-du-Rhône appartenaient à la 16^{ème} division dont le chef était Miguel Hoyo qui commandait les Basses-Alpes et le Var. Les Bouches-du-Rhône et la Drôme formaient la 4^{ème} brigade dirigée par Pascual Gimeno « Royo »².

Peu d'informations existent sur cette brigade. Quelques traces ont été retrouvées dans les dossiers de demande de la carte de CVR. Victor Carrascal précise que la direction était installée à Meyreuil, petit village entre Aix-en-Provence et Gardanne, et qu'un groupe de guérilleros espagnols a participé aux combats de la Libération de Marseille³. En réalité, un amalgame eut lieu entre les guérilleros et les FTP-MOI. Seulement quatre guérilleros ont été identifiés dans les Bouches-du-Rhône, les autres s'étaient fondus dans les FTP lors de l'homologation des services. L'organisation des guérilleros espagnols du Gard a déjà été présentée dans le point sur les anarchistes et les communistes espagnols.

Que des étrangers aient dirigé des organisations regroupant des étrangers paraît logique mais il ne faut pas oublier que des étrangers commandèrent des unités qui ne se réclamaient d'aucune appartenance nationale. Jean Todorow commanda le maquis AS du Col du Mercou, appelé aussi maquis « Jean le Serbe » et il fut un des cadres du maquis Aigoual-Cévennes. Un antifasciste italien, ancien des Brigades internationales, Louis Ferri « capitaine Jacques Lemercier » commanda le maquis d'Orgnac.



Jean Todorow (Figure 44)⁴ fut plus connu sous le nom de « Jean le Serbe ». Né le 8 août 1916 à Dubrovnik dans l'empire austro-hongrois, il fit carrière dans la Marine yougoslave. Incarcéré pour un délit mineur dans les prisons de l'Italie mussolinienne, il émigra en France où il

¹ Amicale des Anciens guérilleros, *Guérilleros en terre de France : les Républicains espagnols dans la Résistance française*, op. cit., p. 96.

² Voir *supra* la biographie de Pascual Gimeno.

³ Son CAFFI portait la mention FTP-MOI de Provence.

2 159 W 90, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR de Victor Carrascal.

⁴ Photographie extraite des Archives privées d'Aimé Vielzeuf reproduite in F. Sugier, « Jean Todorow » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

s'engagea pour cinq ans dans la Légion étrangère en 1937. Lors de la campagne de France, la Wehrmacht le captura le 27 juin 1940. Evadé, il rejoignit la Légion étrangère en Afrique du Nord. Son contrat terminé en février 1942, Jean Todorow revint en métropole et s'installa à Alès dans le Gard. Il devint secrétaire du 805^{ème} GTE de Rochebelle. A partir de janvier 1943, il profita de ses fonctions pour recruter des membres du GTE pour le mouvement Combat. Au mois de mai, les dirigeants de Combat le prévinrent que les Allemands allaient réquisitionner des hommes du Groupement pour l'Organisation Todt et lui demandèrent de faire disparaître le fichier et les archives du GTE. Soupçonné d'être l'auteur de ce méfait, il entra dans la clandestinité¹. « Jean le Serbe » rejoignit le maquis d'Aire-de-Côte dont il devint un des dirigeants jusqu'à son démantèlement le 1^{er} juillet 1943 à la suite de l'attaque allemande. Rescapé de cette opération, Jean Todorow fit partie du maquis de Lasalle. Ce sous-officier de carrière fut un instructeur de l'école des cadres du maquis, puis il fut chargé d'organiser les maquis de la Cèze avant l'arrivée du maquis Bir Hakeim. Ne s'entendant pas avec Jean Capel « Barot », le commandant du maquis Bir Hakeim, « Jean le Serbe » retourna à Lasalle. Il dirigea le maquis AS du Col du Mercou qui fut attaqué le 12 mai 1944 par la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg². Arrêté, il fut interné à la prison des Baumettes à Marseille, il s'en évada lors du bombardement du 27 mai et il regagna le maquis de Lasalle puis le regroupement de l'Aigoual-Cévennes jusqu'à la Libération. Ses faits d'armes lui permirent de recevoir la Croix de guerre et le titre de CVR et d'être naturalisé français en 1946. Il s'établit à Bessèges dans le Gard³.

L'action des résistants étrangers par nationalité est rappelée par différents lieux de mémoire. Dans les Bouches-du-Rhône, deux stèles ont été dressées à Marseille, une pour les Italiens et une autre pour les Arméniens. La stèle en l'honneur des résistants italiens morts pour la France a été érigée à la demande de la section de Marseille de l'Association nationale italienne des Mutilés et Invalides de guerre. La demande a été

¹ Ses services furent homologués à partir du 1^{er} mai 1943 jusqu'à la Libération.

² Son maquis fusionna avec le maquis de Lasalle.

³ I 446 W 80, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Todorow.

R. Maruéjol, A. Vielzeuf, *Le Maquis « Bir Hakeim », op. cit.*, p. 42, 60-61.

R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI, Aigoual-Cévennes, op. cit.*, p. 33-34, 48.

F. Sugier, « Jean Todorow » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

A. Vielzeuf, *Quand le Gard résistait (1940-1944) : le temps des pionniers*, tome I, Nîmes, Lacour, 1996, p. 51.

déposée auprès de la Préfecture en 1956 et le projet a été approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 30 juin 1958¹. Aucun nom de résistant n'a été gravé. Le texte est écrit en italien et en français. La stèle se trouve dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille dans le quartier de la Belle-de-Mai où les immigrants italiens étaient nombreux à l'époque.



Figure 45 : Stèle en hommage aux Italiens résistants, place Caffo à Marseille²

La seconde stèle est érigée en l'honneur des résistants arméniens et se trouve dans le jardin de l'église arménienne de l'avenue du Prado à Marseille. Les noms de vingt combattants FTP y sont inscrits. Presque tous les résistants mentionnés ont été

¹ 1 122 W 7, AD BDR, Décret du 30 juin 1958 sur l'érection du monument commémoratif à Marseille : Monument à la mémoire des Italiens tombés dans la Résistance.

² Photographie de l'auteur.

actifs dans les Bouches-du-Rhône, dix-huit étaient Arméniens, sans compter un Grec et un Yougoslave.

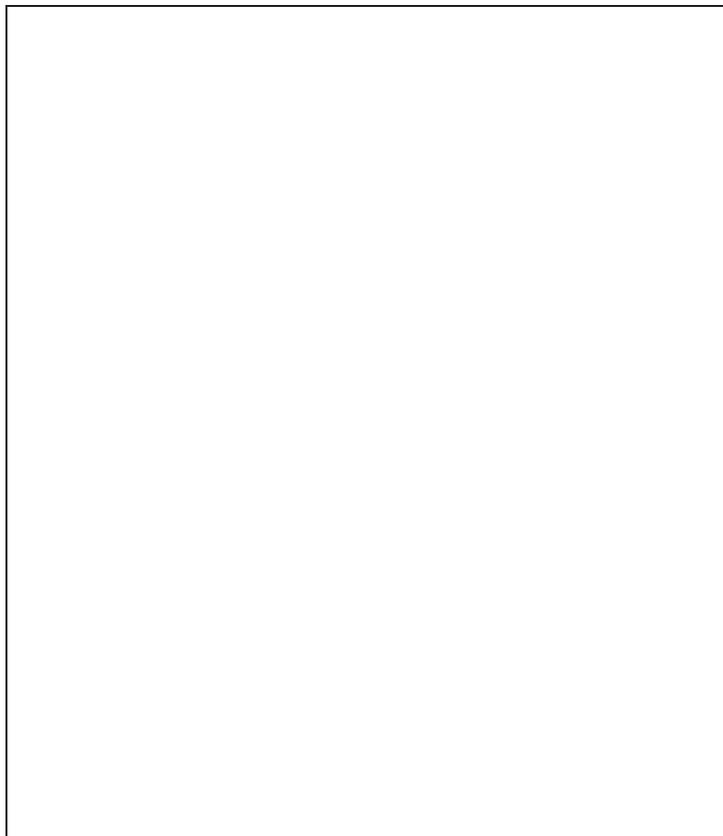


Figure 46 : Stèle des Arméniens¹

Le monument des Gardes Mobiles de 1870 de Marseille sur la place Léon Blum, en haut de la Canebière rend hommage aux combattants de la guerre de 1870-1871. Au pied de ce monument, des plaques ont apposées pour rappeler également le souvenir des combattants de la Seconde Guerre mondiale parmi lesquels les résistants arméniens et grecs qui ont combattu pour la Libération de Marseille.

¹ Photographie de l'auteur.

Fernand Karabadjakian, Markar Mesrobian et Sarkis Tarpinian sont décédés le 25 novembre 1944 lors de l'explosion du château de La Simone à Pertuis dans le Vaucluse. Cette explosion causa la mort de 31 FFI.



Figure 47 : Monument des Mobiles de Marseille¹



¹ Photographies de l'auteur.

Dans le Gard, une plaque rappelle le sacrifice des Polonais morts pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a été apposée sur la façade de la Bourse du Travail à Alès¹. Pour les Espagnols, une plaque a été posée à Alès en 1998 à l'endroit où s'était constituée la Résistance communiste espagnole². Un monument a été érigé à l'Affenadou, sur la commune de Portes, par l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en juin 2004, en l'honneur des guérilleros espagnols de la 3^{ème} Division morts au combat dans le Gard, dans l'Ardèche et en Lozère.



Figure 48 : Monument de l’Affenadou en l’honneur des guérilleros espagnols morts au combat³

¹ Voir *supra* la photographie de la plaque dans la biographie de Laurent Kiska.

² Voir *supra* la photographie de la plaque dans la partie sur les opinions politiques.

³ Photographies de l’auteur.



Figure 49 : Monument de l’Affenadou en l’honneur des guérilleros espagnols morts au combat¹

Depuis 1996, une plaque commémorative rappelle le souvenir des résistants espagnols sur la place Montcalm à Nîmes

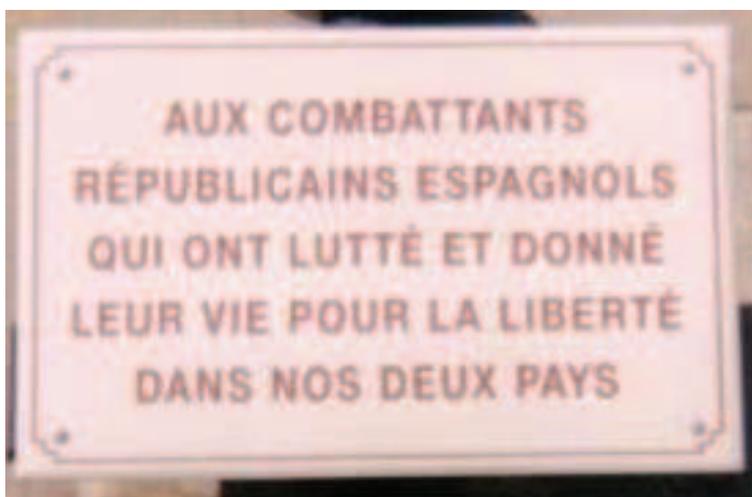


Figure 50 : Plaque de la place Montcalm à Nîmes

Enfin, une stèle à Saint-Roman-de-Tousque en Lozère commémore le combat côte à côte des résistants français et allemands². D’autres lieux de mémoire individuels

¹ Photographie de l’auteur.

² Voir *supra* la photographie de la plaque dans la présentation du maquis d’antifascistes allemands.

existent et le nom des résistants étrangers morts pour la Libération de la France a été gravé sur différents monuments aux morts.

La part des étrangers était plus réduite dans la Résistance que leur part dans la population des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse en 1936. Au contraire, ils étaient surreprésentés dans la Résistance gardoise notamment les Espagnols, les Polonais et les Allemands. Ces résistants étrangers combattirent essentiellement au sein des FFI. Ils étaient généralement plus âgés que l'ensemble des résistants de l'échantillon. Ils étaient le plus souvent des célibataires, ce qui favorisa sans doute leur engagement grâce à leur plus grande disponibilité. Les deux tiers d'entre eux, et même plus dans le Vaucluse, étaient issus des classes populaires qui étaient nettement en surnombre, surtout les milieux ouvriers. Le rythme de l'engagement des combattants étrangers ne différa guère de celui de l'ensemble de la population étudiée. Les deux principaux pôles de la Résistance étrangère furent les FTP-MOI et les guérilleros¹, absents dans le Vaucluse, ou plus globalement les FTPF qui regroupaient ces différentes structures. Le profil des résistants des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône et des guérilleros espagnols du Gard corrobore les analyses générales sur les résistants étrangers que l'on trouve dans l'historiographie, tout en mettant en valeur la part importante des résistants juifs étrangers au sein des FTP-MOI (17% des effectifs de cette organisation).

¹ Sans oublier le POWN dans le Gard mais son influence était beaucoup plus réduite.

Cette partie a permis de dresser le portrait-robot des résistants au moment de leur engagement. La date de leur entrée dans la Résistance a confirmé que les pionniers furent peu nombreux et que le rythme d'adhésion à l'armée des ombres s'accéléra à partir de janvier 1943. L'âge moyen des résistants lors de leur entrée dans la lutte clandestine varia selon les départements. Les résistants des Bouches-du-Rhône étaient les plus matures (32 ans en moyenne), ils étaient socialement bien établis (mariés, emploi plus stable, classes moyennes surreprésentées). Le Gard se singularise par une plus grande jeunesse de ses effectifs (28 ans pour l'âge moyen et 25 ans pour l'âge médian) et par une surreprésentation des recrues issues des classes populaires.

Les mouvements et les réseaux, surtout dans les Bouches-du-Rhône, furent les plus précoces à se structurer, favorisant une durée moyenne de l'engagement plus élevée dans ce département (387 jours en moyenne) que dans les départements voisins où la durée moyenne était de moins d'un an (323 jours dans le Vaucluse et 298 jours dans le Gard). Les FFC et la RIF ont accueilli plus de femmes dans leurs rangs que les formations armées et leurs membres étaient plus âgés que les FFI.

Les réseaux de sociabilité ont joué un rôle indéniable dans le recrutement des nouveaux éléments. Les liens familiaux ou amicaux et les relations professionnelles ou militantes ont été décisifs. Grâce à ces affinités, les organisations de la Résistance ont tissé leur toile, permettant d'accroître leurs effectifs, de diversifier leur recrutement et de l'étendre sur une zone géographique d'activité plus ou moins étendue. Les engagements familiaux représentèrent une part non négligeable de la population résistante, nuanciant le processus de rupture sociale de l'entrée en Résistance mis en avant dans la première partie.

Les FFI recrutèrent la majorité des combattants, la RIF et les FFC ayant un poids plus réduit mais non moins utile. La Résistance dans les Bouches-du-Rhône possédait les effectifs les plus importants et les plus diversifiés quant au nombre d'organisations présentes. Dans le Gard, les réseaux étaient peu implantés alors que les mouvements rayonnèrent en proportion davantage que dans les départements limitrophes étudiés. Le

Vaucluse connut une situation inverse à celle du Gard, peu de membres dans la RIF et des FFC plus attrayantes, notamment la SAP-Archiduc.

L'étude des catégories socioprofessionnelles a permis de mettre en évidence des caractéristiques communes à d'autres analyses sur la Résistance intérieure : sous-représentation des classes populaires en général dans les Bouches-du-Rhône et seulement des paysans dans le Gard et le Vaucluse, surreprésentation des classes moyennes dans les trois départements et légère surreprésentation des classes supérieures dans le Gard. Quelques grandes entreprises ou administrations ont été noyautées habilement par la Résistance, soulignant la fonctionnalité du recrutement dans ces secteurs-clé de l'économie ou dans ces services sources de renseignements de la plus haute importance.

Cette fonctionnalité a été mise en évidence selon les spécificités des organisations (type d'organisation, origines de cette structure ou personnalité de son fondateur, orientation politique ou religieuse, etc.). Les catégories socioprofessionnelles surreprésentées dans la RIF et les FFC étaient les classes moyennes et supérieures tandis que les FFI avaient des origines sociales populaires beaucoup plus affirmées. Les FFI étaient beaucoup plus jeunes et plus souvent célibataires que les résistants ayant adhéré à un mouvement ou à un réseau. Le rajeunissement du recrutement des FFI et leurs origines plus populaires contrastent avec la plus grande maturité des cadres de la Résistance et leur niveau social plus élevé.

L'analyse de la géographie de la Résistance a montré que les résistants étaient majoritairement des urbains au regard de leur commune de résidence, même si les résistants habitant dans des communes rurales étaient surreprésentés dans le Vaucluse. L'implantation des mouvements et des réseaux reste incertaine à cause des rayons d'action qu'on ne peut circonscrire facilement à une seule commune et même parfois à un seul département. Pour les FFI, les secteurs d'activité ont été identifiés grâce aux CAFFI malgré quelques imprécisions. Pour ces formations armées, deux profils ont été mis en lumière. Les Bouches-du-Rhône ont développé des unités essentiellement urbaines. Marseille a été un point névralgique en termes d'effectifs (presque les deux

tiers des FFI du département). Cependant la part des résistants de la cité phocéenne était moins élevée que la part des Marseillais dans la population départementale au vu du recensement de 1936. Les maquis des Bouches-du-Rhône ont été des entités très peu nombreuses ou faibles par leur recrutement, ce qui était dû, en partie, aux conditions topographiques du département. Certains maquis eurent également une durée de vie très courte, de quelques jours ou de quelques semaines, en juin 1944, lors de la montée au maquis après le Débarquement de Normandie vite réprimée par les nombreuses attaques allemandes. En revanche, le Gard et le Vaucluse possédèrent de nombreux maquisards dans trois zones précises : les Cévennes, le mont Ventoux et le Luberon.

La présentation de quelques groupes sociaux particuliers comme les femmes et les étrangers a déterminé d'autres caractéristiques. Les femmes ont été plus rapides que les hommes pour rallier la cause de la Résistance. Au-delà de 30 ans, les femmes étaient en proportion plus nombreuses que les hommes et elles étaient plus âgées qu'eux (34 ans moyenne dans les trois départements). Pour elles, la Résistance a été plus souvent que chez les hommes, le prolongement de leur cellule familiale par le combat aux côtés d'un ou de plusieurs membres de leur famille. Le profil socioprofessionnel des résistantes actives se rapproche de celui de leurs homologues masculins.

La part des femmes étrangères dans la lutte clandestine était encore plus réduite que celle des résistantes dans l'échantillon total, à l'exception des FTP-MOI. Les étrangers sous-représentés dans la Résistance des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse étaient, au contraire, en surreprésentation dans le Gard. Quelques nationalités se distinguèrent particulièrement comme les Espagnols, les Arméniens, les Allemands ou les Polonais. Les Italiens fournirent de nombreux combattants malgré une part inférieure à la place qu'ils occupaient dans la société d'avant-guerre. Les FFI attirèrent la plus grande partie des résistants étrangers qui étaient en général plus âgés que l'ensemble des résistants, plus disponibles par leur statut de célibataire. Leurs origines sociales ont souligné une surreprésentation de la classe ouvrière, phénomène peu souvent observé dans l'ensemble de la population étudiée, sauf dans le Gard.

A travers la durée de l'engagement, les engagements familiaux, les types d'organisation, les professions des résistants, les cadres de la Résistance, les résistantes et les résistants étrangers, la répression a été plusieurs fois abordées sans être un objet d'étude à part entière. Tel est le but de la dernière partie qui présentera également le devenir des résistants après la guerre.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'Université Paul Valéry Montpellier 3

Préparée au sein de l'école doctorale 58
Langues, Littératures, Cultures, Civilisations
Et de l'unité de recherche Centre de Recherches Interdisciplinaires
en Sciences Humaines et Sociales de Montpellier (CRISES)

Spécialité : **Histoire Spécialité Histoire Militaire**

Présentée par **Marilyne Andréo**

**Sociologie de la Résistance méridionale (Gard,
Vaucluse, Bouches-du-Rhône)**

TOME III

Soutenue le mercredi 19 décembre 2018 devant le jury composé de

Mme Alya AGLAN, Professeure en Histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	rapporteuse
Mme Julie LE GAC, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine, Université de Paris-Nanterre	examinatrice
M. Robert MENCHERINI, Professeur en Histoire contemporaine, Université de Provence	président
M. Jean-François MURACCIOLE, Professeur en Histoire contemporaine, Université Paul Valéry Montpellier 3	directeur de thèse
M. Denis PESCHANSKI, Directeur de recherche, CNRS	rapporteur
Mme Jacqueline SAINCLIVIER, Professeure émérite en Histoire contemporaine, Université Rennes 2	examinatrice
M. Gilles VERGNON, Maître de conférences-HDR en Histoire contemporaine, Sciences Po Lyon	examinateur

TROISIEME PARTIE
LE DEVENIR DES RESISTANTS A L'APPROCHE DE LA LIBERATION ET
APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Les effectifs enrôlés dans l'armée des ombres, les moyens utilisés, les stratégies déployées, les aides venues de l'extérieur de la métropole, les courants politiques ou religieux varièrent d'une organisation de la Résistance à l'autre. Cependant, deux buts étaient communs à tous les résistants, aux origines et aux opinions diverses, la Libération de la France et la suppression du régime de Vichy. Les résistants savaient qu'ils prenaient des risques en se révoltant contre l'ordre établi par le maréchal Pétain et par l'occupant allemand. Pourtant, certains étaient prêts à sacrifier leur vie pour « *vivre libre au mourir* », devise du maquis des Glières, pouvant être généralisée à l'ensemble des résistants. Ainsi, la Libération ne fut pas vécue de la même manière par tous les résistants. Certains ne la virent jamais car ils avaient payé de leur sang leur rêve de liberté. D'autres ne furent libérés que quelques mois plus tard, lors de l'ouverture des portes des camps de concentration nazis, entre janvier et mai 1945, grâce à l'avancée des troupes alliées en territoire allemand ou sous domination allemande. Cette Libération, grande liesse populaire pour la plupart des Français, sans compter les règlements de compte quasi immédiats de l'épuration extra-judiciaire dite « *sauvage* »¹, était à la fois une délivrance et une grande souffrance pour les familles endeuillées par la perte d'un être cher ou sans nouvelle des disparus ou des déportés. La répression

¹ L'ouvrage récent de François Rouquet et Fabrice Virgili tend justement à démontrer que cette épuration ne fut pas aussi « *sauvage* » par son intensité et par sa durée, et que cette expression est le résultat d'une construction.

F. Rouquet, F. Virgili, *Les Françaises, les Français et l'Épuration*, Paris, Gallimard, 2018, 820 p.

implacable du gouvernement de Vichy et du régime nazi ne pouvait être balayée d'un revers de la main. Les résistants et la France en général devaient se reconstruire, les réprimés, ayant survécu à la torture, à l'internement ou à la déportation, devaient panser leurs plaies physiques et psychologiques. Le militantisme des résistants ne s'arrêta pas brusquement à la Libération, quelques-uns poursuivirent leur engagement comme engagés volontaires pour la durée de la guerre (EVDG) au sein de l'armée française ou comme membres des comités locaux ou départementaux de la Libération. D'autres continuèrent ou commencèrent des carrières politiques. Le retour à la vie normale était nécessaire pour aller de l'avant, la vie reprenant son cours, une vie marquée à jamais par l'expérience de la Résistance et récompensée après la guerre par l'attribution de décorations, par l'homologation des grades et des services, par la reconnaissance du statut de combattant, par l'octroi de pensions ou par l'obtention de la nationalité française pour les résistants étrangers.

Chapitre 1

La répression

La répression exercée par le gouvernement de Vichy et les forces allemandes revêtait différentes formes : les résistants morts au combat contre leurs ennemis, les arrestations et l'internement suivi de quelques remises en liberté faute de preuves, de quelques évasions, de condamnations ou non par des tribunaux provoquant l'exécution, l'internement ou la déportation.

1) Les arrestations

Les arrestations mettent en évidence le caractère policier et répressif de l'Etat français et la part importante prise par les forces de l'ordre allemandes dans cette traque aux résistants qu'ils nommaient les « *terroristes* ». Les interpellations vont être présentées sous différents angles : la chronologie et le rythme des arrestations de résistants, les lieux de leur capture dans leur département d'exercice ou en dehors de celui-ci, les organisations les plus décimées et les multiples forces de l'ordre qui ont procédé à ces interpellations.

a) Les dates d'arrestation

Les sources utilisées pour analyser les arrestations sont les dossiers de demande de la carte de CVR, les dossiers de demande de pension et les dossiers de décès de la DAVCC à Caen, les dossiers d'homologation des services conservés au SHD de Vincennes, les registres d'écrous¹, les rapports du Sipo-SD de Marseille (affaire Flora, Antoine et Catilina)², les archives judiciaires et les listes de personnes arrêtées dans le Gard³. Dans les archives privées de Paul Giraud, correspondant du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans les Bouches-du-Rhône, se trouvent plusieurs fichiers de personnes arrêtées dans le département ou en dehors de celui-ci et des fusillés arrêtés dans le département⁴. Les fiches sur la déportation de son homologue du Vaucluse, Aimé Autrand, furent tout aussi précieuses⁵. Ces fichiers et les travaux de l'AERI pour le Gard⁶ ont permis d'établir des listes de personnes arrêtées, internées ou déportées dont les dossiers ont été ensuite recherchés à la DAVCC de Caen. Cet échantillon des personnes arrêtées semble être assez complet, sauf pour des résistants en mission qui auraient été arrêtés dans un autre département. Toutes les interpellations retenues ont eu lieu pendant la période d'activité des résistants mais pour des motifs divers.

¹ Les registres d'écrou des prisons ont été consultés dans les archives départementales.

13 J 767 à 769, SHD Vincennes, Registres d'écrou du fort Saint-Nicolas à Marseille du 13 janvier 1941 au 29 novembre 1942.

27 P 45, DAVCC Caen, Registre d'écrou de la Gestapo de Marseille.

² 58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora et rapport Antoine.

6 J 82, AD BDR, Archives privées de Madeleine Baudoin, Rapports de la Gestapo, Affaire Catilina.

³ 27 P 259, DAVCC Caen, Liste des personnes arrêtées dans le Gard.

27 P 5, DAVCC Caen, Liste des internés et des déportés politiques du département du Gard.

⁴ 44 J 14-20, AD BDR, Archives privées de Paul Giraud. Fichier des personnes arrêtées (hors du territoire des Bouches-du-Rhône).

44 J 21-25, AD BDR, Archives privées de Paul Giraud. Fichier des internés.

44 J 26, AD BDR, Archives privées de Paul Giraud. Fichiers des internés, A-Z (personnes arrêtées sur le territoire des Bouches-du-Rhône).

44 J 27, AD BDR, Archives privées de Paul Giraud. Fichier des fusillés, A-Z (personnes arrêtées sur le territoire des Bouches-du-Rhône).

44 J 29-39, AD BDR, Archives privées de Paul Giraud. Fiches des déportés (personnes arrêtées sur le territoire des Bouches-du-Rhône).

⁵ 2 J 1, AD Vaucluse, Archives privées d'Aimé Autrand, Statistique de la déportation en Vaucluse (1943-1944). Fiches individuelles des déportés arrêtés en Vaucluse.

Dans le cadre du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, des cartes départementales des internés, déportés, fusillés, victimes civiles ont été réalisées par Paul Giraud pour les Bouches-du-Rhône, par Roger Bourderon pour le Gard et par Aimé Autrand pour le Vaucluse

⁶ AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

1 231 résistants des Bouches-du-Rhône ont été arrêtés, soit 13,3% de notre échantillon, 523 dans le Gard (19,4% des résistants), 434 dans le Vaucluse (13%) et 2 188 dans la région (14,3%)¹. Ces taux d'arrestation sont très élevés même s'ils sont très nettement inférieurs à ceux observés pour les cadres de la Résistance (40,4% de cadres arrêtés dans les Bouches-du-Rhône, 29,6% dans le Gard, 23,5% dans le Vaucluse). Ils sont également supérieurs aux données de l'historiographie qui s'intéresse à l'internement des résistants et non pas à leur arrestation. Par exemple Joseph Girard a dénombré 10,4% de résistants internés dans les Alpes-Maritimes, valeur inférieure aux nôtres mais les deux phénomènes ne sont pas comparables puisque toutes les arrestations n'aboutissaient pas à un internement, des personnes étant relâchées faute de preuve ou des évasions ayant lieu dans les premières heures ou les premiers jours après l'arrestation, par exemple lors de transferts.

Les motifs des arrestations étaient liés, la plupart du temps, à l'activité résistante, interpellations en flagrant délit (attaques des forces de répression contre des maquis, arrestation lors d'un coup de main, d'un sabotage, d'un parachutage, d'une manifestation patriotique, d'une distribution de tracts, d'une réunion ou du passage de la frontière franco-espagnole²) ou de personnes dont l'identité est contrôlée lors d'une mission, personnes dénoncées ou tombées dans un traquenard. Plus rarement, d'autres motifs sont apparus dans les dossiers de demande de titre comme la propagande communiste³, l'internement administratif, le vol (de dynamite, de tickets de rationnement, de nourriture, etc.)⁴, le port d'armes prohibé, les rafles de Juifs, les rafles d'otages, le réfractariat au STO, etc. Tous les résistants n'ont pas obtenu les mêmes titres d'interné ou de déporté. La durée de 90 jours d'engagement avant l'arrestation

¹ Nous avons comptabilisé tous les résistants appréhendés par les différentes forces de l'ordre, quel que soit le motif, même si certains ne furent interrogés que pendant quelques heures ou quelques jours : les personnes arrêtées puis relâchées faute de preuves, les personnes évadées dans les jours suivants leur interpellation ou les personnes fusillées le jour même ou quelques jours après. En prenant en compte toutes ces personnes, le risque est de faire gonfler les chiffres de la répression. C'est pourquoi nous parlons de taux d'arrestation et non pas de taux d'internement.

² N'ont été conservées ici que les arrestations de personnes déjà engagées dans la Résistance intérieure de notre région d'étude et qui étaient désireuses de rejoindre la France libre.

³ Avant l'homologation du Front national à partir de mai 1941 et même après, parfois. L'action politique n'était pas toujours reconnue comme un acte de Résistance.

⁴ Ces vols étaient commis pour la Résistance mais dans quelques cas, leurs auteurs ont été jugés comme des prisonniers ordinaires.

s'imposait pour les résistants internés, non fusillés¹, et la durée de l'internement devait être aussi d'un minimum de 90 jours². Pour être reconnu interné ou déporté résistant, il fallait également prouver le lien de causalité entre l'arrestation et l'action résistante. Sinon, c'était le titre d'interné ou de déporté politique qui était accordé regroupant toutes les autres catégories de population, à l'exception des internés ou des déportés de droit commun. Les ayants-droits d'un résistant juif pris dans une rafle à Marseille en janvier 1943 et exterminé ensuite en Pologne ne peuvent obtenir un titre de déporté résistant pour leur parent décédé en déportation, non pas que l'activité résistante de la personne soit remise en cause, mais parce qu'elle n'avait pas été arrêtée lors d'une action au service de la Résistance. C'est le cas par exemple de Fajwiz (Fernand) Rotberg, membre des FTP-MOI de Marseille, arrêté lors d'une rafle le 22 janvier 1943 dans la cité phocéenne, déporté à Lublin le 23 mars 1943 et gazé à son arrivée au camp, le 30 mars. Seul le titre de déporté politique lui a été attribué³.

Tableau 86 : Rythme des arrestations de résistants⁴

Année	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1940	7	0,6%	0	0%	0	0%	7	0,3%
1941	94	7,4%	19	3,7%	10	2,3%	123	5,5%
1942	106	8,3%	57	11%	19	4,4%	182	8,2%
1943	560	44%	215	41,4%	134	30,8%	909	40,8%
1944	505	39,7%	228	43,9%	272	62,5%	1 005	45,1%
Total	1 272	100%	519	100%	435	100%	2 226	100%

¹ Les résistants arrêtés puis fusillés n'avaient pas besoin d'avoir eu une activité résistante de 90 jours si la cause de l'exécution était en relation avec leur action clandestine.

² Il y eut parfois des exceptions : Lucette Vigne, épouse Choisy, enceinte, arrêtée le 25 octobre 1943 et évadée le 28 décembre 1943 passa moins de 90 jours en prison et pourtant, le titre d'interné résistant lui fut accordé.

³ 21 P 270 266, DAVCC Caen, Dossier de décès de Rotberg Fajwiz Fernand.

21 P 533 048, DAVCC Caen, Dossier de déporté politique de Rotberg Fajwiz Fernand.

⁴ Toutes les dates d'arrestation ne sont pas connues. Les résistants arrêtés plusieurs fois, après avoir été libérés ou évadés, sont comptés plusieurs fois. Tous les motifs d'arrestation sont pris en compte.

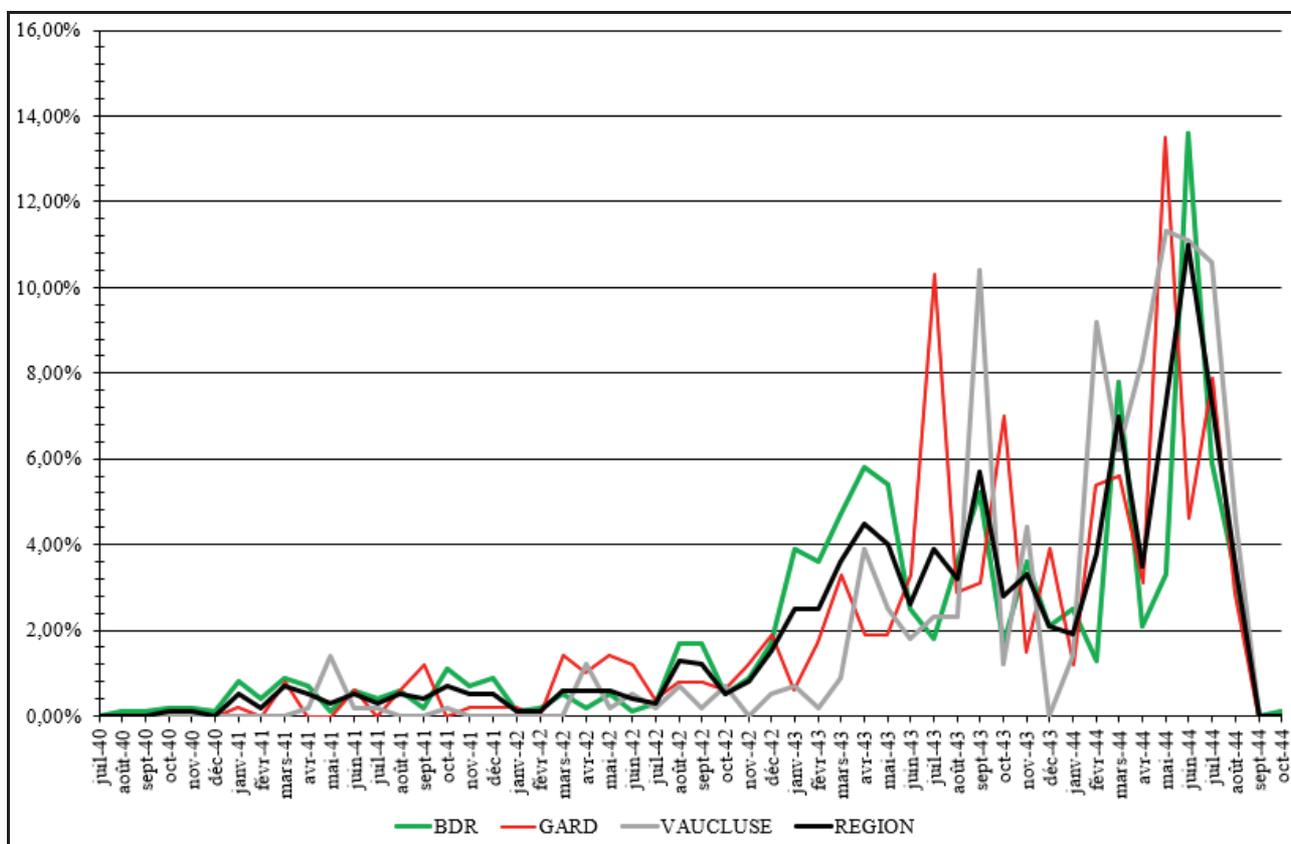
Dans les Bouches-du-Rhône, trente-huit résistants ont été interpellés deux fois et deux l'ont été trois fois.

Dans le Gard, neuf personnes ont été appréhendées deux fois et deux autres, trois fois.

Dans le Vaucluse, cinq résistants ont été arrêtés deux fois.

Au regard du rythme des arrestations de résistants par année, la différence est très nette avant et après l'occupation allemande. Seulement 5,9% des arrestations de résistants dans le Vaucluse intervinrent avant le 11 novembre 1942, 11,5% dans la région, 11,6% dans le Gard et 13,9% dans les Bouches-du-Rhône. La répression fut timide mais présente dès 1940 et elle s'intensifia les deux années suivantes (moins de 11% d'arrestations de résistants par année). Elle fut plus précoce dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône et plus lente dans le Vaucluse (16,3% et 14,6% d'arrestations entre 1940 et 1942 dans les Bouches-du-Rhône et le Gard contre 6,7% dans le Vaucluse). Cet écart peut s'expliquer par une mise en place de la Résistance plus rapidement dans les Bouches-du-Rhône et par une activité communiste plus vive ou plus réprimée dans le Gard et dans les Bouches-du-Rhône que dans le département voisin. L'année 1943 fut la plus dure pour la Résistance des Bouches-du-Rhône (44% des interpellations). Pour le Gard, le Vaucluse et la région, ce fut l'année 1944 qui fut la plus dangereuse (respectivement 43,9%, 62,5% et 45,1% des arrestations).

Graphique 20 : Date d'arrestation des résistants



Le graphique des arrestations mensuelles montre cette montée de la répression après l'occupation de la zone sud. Le mois de janvier 1943 marque une première progression significative des interpellations dans les Bouches-du-Rhône, au moment de l'évacuation du Vieux-Port et des rafles dans le centre-ville. Le printemps 1943 met en évidence une recrudescence de cette répression, le phénomène est plus accentué dans les Bouches-du-Rhône. Cette période correspond à l'affaire Flora entre le mois de mars et le mois de juillet qui décima la Résistance dans les Bouches-du-Rhône et dans les départements voisins¹. Le Gard subit une hausse significative des arrestations en juillet 1943, lors de l'attaque du maquis d'Aire-de-Côte par l'armée allemande le 1^{er} juillet. Deux mois plus tard, le Vaucluse fut à son tour concerné par une élévation des interpellations à cause du coup de filet de la Gestapo qui rafla trente résistants du Vaucluse le 16 septembre 1943, en plus de ceux arrêtés quelques jours plus tôt ou les jours suivants². Le mois suivant, le Gard traversa une nouvelle crise qui concerna une partie des Nîmoises du mouvement Combat, dans l'entourage de Pierre Choisy³.

Après une légère accalmie, le mois de février 1944 provoqua de nouveaux drames. Dans le Gard, les représailles dans le secteur d'Ardaillers, de Lasalle et de Saint-Hippolyte-du-Fort aboutirent aux pendaisons de Nîmes, le 2 mars. On dénombra huit résistants parmi les quinze victimes qui avaient été arrêtées comme otages quelques jours plus tôt⁴. Le maquis Ventoux fut attaqué par les troupes allemandes (Wehrmacht, SS, compagnie Brandebourg et Feldgendarmérie) à Izon-la-Bruisse dans la Drôme, le 22 février 1944. Entre les maquisards morts au combat et les prisonniers fusillés le jour-même, cette unité perdit trente-cinq hommes.

La période de mai à juillet 1944 fut la plus répressive dans les trois départements analysés. Elle correspond aux arrestations opérées par la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg et par la Milice dans le secteur d'Alès dans le Gard, vingt-huit résistants capturés furent exécutés, entre juin et juillet, dans la commune de Servas à 9 km d'Alès, et leur corps précipité dans le puits de Célas. Le maquis Bir-Hakeim fut attaqué par les

¹ Le rapport Flora est daté du 19 juillet 1943.

58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora.

² Voir *supra* le cas de ces résistants envoyés pour la plupart au STO à Linz en Autriche.

³ Voir *supra* le cas de ces huit résistantes déportées et de l'évasion de Lucette Vigne, épouse Choisy.

⁴ Voir *supra* l'affaire des pendaisons de Nîmes.

troupes allemandes, le 28 mai, à La Parade dans les Cévennes lozériennes et les prisonniers furent fusillés le lendemain à Badaroux, commune voisine de Mende. En juin et en juillet 1944, les affaires Catilina et Antoine permirent au Sipo-SD de Marseille d'opérer de vastes opérations contre les maquis des Bouches-du-Rhône, contre la Résistance martégale et contre les cadres de la Résistance départementale et régionale, grâce à la trahison d'« Erick », responsable militaire de la mission interalliée, exécuté après emploi par ses maîtres.

A partir du 8 juin 1944, la Résistance contrôlait Valréas (enclave vauclusienne au sein de la Drôme) et avait dressé des barrages sur les routes menant à la commune. Le 12 juin, 1 200 soldats de l'armée allemande et de la 9^{ème} Panzer Division Waffen SS attaquèrent Valréas pour rétablir l'ordre et leur domination. Cinquante-trois personnes furent fusillées dans la commune, civils et résistants vauclusiens ou drômois. Le sort administratif de ces fusillés souleva beaucoup d'interrogations dans les dossiers de demande de pension car il fallait distinguer les victimes civiles et les résistants, et ensuite déterminer s'il y avait eu un laps de temps entre l'arrestation et l'exécution. Si quelqu'un est abattu immédiatement, il ne peut pas être considéré comme interné. En revanche, il suffit que quelques minutes s'écoulent entre l'arrestation et la fusillade pour que le titre d'interné résistant soit accordé, ou le titre d'interné politique pour les civils. Quelques minutes faisaient dans ce cas-là toute la différence entre le statut d'interné ou la seule mention de « *mort pour la France* ».

Le rapport du 12 décembre 1956 du commissaire principal, chef du service départemental des RG de Vaucluse à Avignon au préfet du Vaucluse permet de mieux comprendre cette règle d'attribution du titre d'interné. « *Bien qu'aucun élément certain ne permette de l'affirmer, il paraît certain que l'expédition des troupes allemandes du 12 juin 1944 avait été décidée par l'occupant dans le but de livrer bataille aux formations du maquis qui, au lendemain du débarquement allié en Normandie, avaient occupé la ville de Valréas. En effet, le 12 juin 1944, vers 12 heures, la présence des Allemands a été signalée dans les environs. Aussitôt l'alerte donnée, la majorité des éléments du maquis qui avaient pu être informés, quittait Valréas en direction des montagnes voisines. Les autres se cachèrent dans la ville et la campagne avoisinante.*

Vers 13 heures, les troupes allemandes fortes d'un millier d'hommes, appuyées par des chars, chenillettes et automitrailleuses, encerclaient l'agglomération. Les Allemands n'ayant rencontré aucune opposition armée, se répartirent dans la ville, arrêtant au hasard tous les hommes qu'ils rencontraient et abattant ceux qui essayaient de fuir. En l'absence de témoins affirmatifs, il n'a jamais été possible de savoir avec certitude dans quel ordre furent opérées les arrestations, et par conséquent le temps exact de détention qui s'écoula entre les arrestations et le moment des exécutions devant le mur de l'immeuble Clarisse. La gendarmerie qui avait suivi le maquis n'avait pas établi de procès-verbaux des faits, seuls des rapports assez vagues en ce qui concerne le déroulement exact de cette opération furent établis plusieurs jours après. Un des plus complets est celui rédigé par M. Edmond Larry, alors professeur au collège moderne de Valréas. Cependant, il a été établi de façon quasi-certaine qu'à l'exception de M. Raud Raymond, appartenant à la 8^o Cie AS Sud-Drôme, arrêté et trouvé porteur d'un pistolet, aucune des personnes fusillées n'a été prise les armes à la main. Ont été arrêtés et fusillés après une détention non déterminée mais n'excédant pas 2 heures... »¹. Le commissaire énonce ensuite le nom de quinze fusillés pouvant être reconnus internés résistants. Dans les dossiers du DAVCC de Caen, vingt-deux internés résistants morts à Valréas ont été comptabilisés pour le Vaucluse, ni les civils, ni les membres de l'AS Sud-Drôme n'ont été pris en compte dans notre échantillon.

Les arrestations diminuèrent en août 1944 dans toute la région étudiée et un seul résistant a été appréhendé en octobre 1944 dans la commune de Bitche en Moselle qui n'était pas encore libérée. Il fut déporté à Schirmeck puis à Dachau et à Auschwitz.

Les dates d'arrestation des résistants quel que soit le motif ont mis en évidence une répression qui s'est accrue lors de l'arrivée des Allemands dans la zone sud. Quelques affaires menées par le Sipo-SD de Marseille et les attaques contre des maquis ou des groupes de Résistance causèrent des arrestations de plus en plus nombreuses à l'approche de la Libération. Les exemples présentés ont déjà permis d'entrevoir certains lieux d'arrestation.

¹ 92 W 4 818, AD Vaucluse, Rapport du 12 décembre 1956 du commissaire principal, chef du service départemental des RG de Vaucluse à Avignon au préfet de Vaucluse.

b) Les lieux d'arrestation

Les lieux d'arrestation des résistants témoignent de leur mobilité : ils pouvaient être envoyés en mission en dehors de la commune ou du département où ils résistaient, ou ils avaient pu trouver refuge dans un autre département, en espérant échapper à la répression, les campements des maquis pouvaient changer régulièrement pour passer plus inaperçus. Une autre catégorie de résistant correspond à ceux qui, après avoir commencé leur action clandestine dans la région étudiée, voulaient rejoindre la France libre en passant par l'Espagne et qui ont été interpellés lors de leur tentative.

Tableau 87 : Les lieux d'arrestation des résistants¹

Lieux	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dans le département ²	892	86,8%	331	83,8%	302	88,3%	1525	86,4%
Frontière espagnole	34	3,3%	17	4,3%	7	2%	58	3,3%
Frontière suisse	0	0%	0	0%	1	0,3%	1	0,1%
En Espagne	2	0,2%	0	0%	1	0,3%	3	0,2%
Dans un autre département de la région étudiée	19	1,8%	16	4,1%	15	4,4%	50	2,8%
En France hors du département	79	7,7%	31	7,8%	16	4,7%	126	7,1%
En Italie	2	0,2%	0	0%	0	0%	2	0,1%
Total	1 028	100%	395	100%	342	100%	1 765³	100%

Les résistants ont été appréhendés à plus de 80% dans leur département principal de Résistance, cette valeur très haute est assez logique. Les arrestations sur le sol français, hors du département, représentent environ 10% des cas. Enfin, les velléités de

¹ Les arrestations multiples sont comptabilisées deux fois lorsque le lieu d'arrestation est connu.

² Les résistants arrêtés dans les Cévennes lozériennes ont été comptés dans le Gard.

Les résistants du maquis Ventoux arrêtés dans leur campement de la Drôme ont été comptés dans le Vaucluse.

³ 1 764 lieux d'arrestations connus sur un total de 2 225 arrestations, soit 79,3%.

passage de la frontière espagnole ne sont pas à négliger, entre 2 et 4,3% des arrestations se déroulèrent dans des communes proches de la frontière.

Deux résistants furent interpellés en Italie pour espionnage. Hector Vacca, de nationalité italienne, membre du réseau SR Marine avait été envoyé en mission de renseignements en Italie. Arrêté à Gênes le 15 mars 1942, emprisonné à Rome, il fut condamné par le tribunal spécial de la capitale italienne le 19 décembre 1942 pour espionnage. La sentence fut appliquée le 20 décembre 1942. Son frère, Joseph, fut condamné le même jour à 30 ans de prison, déporté à Mauthausen, il y décéda le 30 avril 1945¹.

Les communes les moins sûres des Bouches-du-Rhône étaient Marseille (58,1% des arrestations), Aix-en-Provence (5,8%), Arles (2,5%), Miramas (1,6%), Martigues (1,2%) et La Ciotat (1,1%). Deux particularités sont à relever : 1,4% des arrestations eurent lieu à Paris² et 6% lors de l'attaque du maquis de Sainte-Anne (ces prisonniers furent fusillés le jour même ou le lendemain en divers endroits).

Dans le Gard, les arrestations les plus nombreuses eurent lieu à Nîmes (25,6% des interpellations), à Alès (14,5%), à Lasalle et à Pont-Saint-Esprit (2% chacune). Les attaques contre les maquis firent également beaucoup de prisonniers à Aire-de-Côte (10,7% des arrestations) et à La Parade (4,6%). Ces prisonniers furent traités différemment, ceux d'Aire-de-Côte furent tous déportés, à l'exception de deux maquisards antifascistes allemands qui furent fusillés à Paris, Kurt Druckner et Henri Schumacher et les prisonniers du maquis Bir-Hakeim furent fusillés le lendemain. En 1943, les prisonniers des maquis de notre région d'étude étaient déportés. L'année suivante, ils étaient fusillés comme ceux du maquis Ventoux à Izon-la-Bruisse et à Eygalayes le 22 février, ceux du maquis Bir-Hakeim fusillés à Badaroux le 29 mai et dans les Bouches-du-Rhône, ceux du maquis de Jouques le 10 juin, ceux du maquis de

¹ 2 159 W 450, AD BDR, Dossiers de demande de la carte de CVR de Joseph et Hector Vacca.
21 P 274 468, DAVCC Caen, Dossier de décès d'Hector Vacca.

21 P 274 469, DAVCC Caen, Dossier de décès de Joseph Vacca.
DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Joseph Vacca.
DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant d'Hector Vacca.

² Résistants envoyés en mission à Paris, ayant été mutés ou promus.

Sainte-Anne le 12 et le 13 juin à Charleval, la Roque-d'Anthéron, Lambesc ou Mallemort et ceux du maquis de Saint-Antonin le 16 juin. Finalement, la déportation des prisonniers du maquis d'Aire-de-Côte fut une exception.

Le 30 juin 1943, le maquis d'Aire de Côte était en alerte. Averti que des GMR étaient venus en renfort à la gendarmerie du Pompidou pour traquer les maquisards, il savait qu'il était en danger. Le 1^{er} juillet, au petit matin, à 6 h 30, la menace se précisa. A 16 h, la Wehrmacht était à Saumane et se dirigeait vers Aire-de-Côte. Le maquis fut attaqué vers 21 h alors qu'il se préparait à partir. Un ancien maquisard belge « Paulus » avait dénoncé le maquis et il guida les Allemands.

A Saumane, le maire Fernand Borgne et Henri Bourrely furent arrêtés puis les ennemis se rendirent à Aire-de-Côte. Soixante-sept maquisards étaient présents au camp, retardés dans leur fuite par l'orage qui était maintenant terminé. Attaqués par surprise, ils ne pouvaient riposter puisqu'ils n'avaient que quelques vieux fusils et quatre ou cinq revolvers. Les balles fusèrent, des blessés tombèrent, des maquisards essayèrent de s'enfuir en vain, car arrêtés dans leur élan par les balles, d'autres y parvinrent. Dans la panique générale, des soldats allemands tirant sur tout ce qui bougeait se blessèrent mutuellement. L'attaque dura vingt à vingt-cinq minutes puis les Allemands rassemblèrent les prisonniers et les blessés¹. Le rapport de l'adjudant Vaquier, commandant la section de gendarmerie du Vigan résuma la violence de cette attaque :

« Aux alentours des baraques, des traces de lutte sont manifestes. On remarque des traces de balles sur les côtés de la première baraque et dans sa toiture. Une grosse marmite servant à faire la cuisine est renversée ; un grand chaudron en cuivre gît à terre, dans le ruisseau, des boules entières de pain trempent dans l'eau, des légumes frais, des tomates, des lentilles y ont été jetés. Des valises, des effets, des bidons, des ustensiles de cuisine se consomment dans un feu allumé entre le pont et la baraque ; des flaques de sang se voient un peu partout aux alentours ; des cuillers, des fourchettes, des quarts écrasés à coups de pied, des blaireaux, des objets de toilette détruits

¹ R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 37-42.
A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 42-57.

jonchent le sol. Sous une mince couche de terre apparaissent trois cadavres d'hommes paraissant âgés de 25 ans environ [...]. On remarque des blessures paraissant être faites avec des armes à feu, l'un à l'aîne droite, l'autre à la poitrine, dans la région du cœur, le troisième à plusieurs endroits du corps »¹.



Figure 51 : Mémorial du maquis d'Aire-de-Côte à Saumane²

Le bilan fut très lourd pour le maquis. Seuls vingt-et-un maquisards purent s'échapper dont Jean Castan qui dirigeait le camp, sept sont morts (trois à Aire-de-Côte, deux blessés achevés à Saint-Jean-du-Gard et deux maquisards décédés des suites de leur blessure aux Fumades) et trois furent portés disparus³. Les autres ont été fait

¹ Rapport du 2 juillet 1943 de l'adjudant Vaquier, commandant provisoirement la section de gendarmerie du Vigan au préfet du Gard dans A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., note n°18 p. 56-57.

² Photographie de l'auteur.

Le maquis d'Aire-de-Côte se situait sur la commune de Bassurels en Lozère, commune limitrophe du Gard, à quelques kilomètres de Saumane.

³ R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 39.

prisonniers et parmi eux, quinze étaient blessés¹. La Préfecture du Gard dénombra quarante-trois prisonniers dont « *quarante Français en majorité réfractaires au STO, originaires de la région* », « *deux Allemands sans domicile fixe* » et « *un Belge de Bruxelles* »². Ces quarante-trois prisonniers font partie de notre échantillon en plus du maire de Saumane, Fernand Borgne, et d'Henri Bourrely.

Les deux maquisards allemands, Kurt Druckner, blessé lors de l'attaque, et Henri Schumacher, furent fusillés à Paris. Les autres prisonniers, sauf deux qui s'étaient échappés, ont été déportés en Allemagne où quinze d'entre eux périrent³. Le taux de mortalité des prisonniers est donc de 53,3% (vingt-quatre morts sur quarante-cinq).

Dans le Vaucluse, la répression frappa sévèrement les communes d'Avignon (27,5% des arrestations), de Valréas (7,9%), de Cavailon (5,3%) et de Vaison-la-Romaine (3,5%). L'attaque allemande contre le maquis Ventoux à Izon-la-Bruisse provoqua 3,8% des interpellations.

Les villes étaient les lieux les plus dangereux car elles concentraient les différentes forces de répression allemandes ou du gouvernement de Vichy. Marseille abritait l'antenne régionale du Sipo-SD dont dépendait la Gestapo. Ces unités firent des ravages inégalés dans notre région d'étude et elles étendirent leur action au-delà des limites départementales des Bouches-du-Rhône. La Gestapo était également installée à Nîmes et à Avignon. Un détachement de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg stationna à partir de mai 1944 à Alès pour surveiller les Cévennes toutes proches, pour réprimer les maquis et pour contrôler la route en direction de Mende. L'hôtel « *le Splendid* » de Cavailon hébergea d'autres légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg dont un détachement occupa la citadelle de Pont-Saint-Esprit dans le Gard. Les zones de maquis furent également des cibles car l'occupant allemand tenta de limiter leur influence. Ces quelques unités allemandes ne sont pas les seules à être intervenues pour réprimer la population résistante.

¹ A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 57.

² BR 2365, AD Gard, Etat statistique par la Préfecture du Gard des arrestations pendant l'occupation allemande de juillet 1943 à mai 1944.

³ R. Rascalon, *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, op. cit., p. 42-43.

A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 57, 69.

c) Les forces de l'ordre ayant procédé aux arrestations

L'arsenal répressif était assez varié, il comprenait des unités françaises, allemandes et même italiennes puisqu'une partie du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ont été sous occupation italienne pendant quelques mois, entre le 11 novembre 1942 et le 8 septembre 1943. Les forces allemandes sont responsables d'une très grande majorité des arrestations (74,6% des arrestations dans les Bouches-du-Rhône, 67,7% dans le Gard, 82,1% dans le Vaucluse et 74,9% dans la région). Ces chiffres confirment que la répression s'intensifia à partir de l'occupation allemande.

Tableau 88 : Forces de l'ordre ayant procédé aux arrestations de résistants

Forces de l'ordre	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Allemands (sans précision)	16	1,4%	11	2,7%	11	2,4%	38	1,9%
Sipo-SD et Gestapo	630	56,5%	145	35,4%	227	50,1%	1 002	50,7%
Feldgendarmérie	28	2,5%	5	1,2%	11	2,4%	44	2,2%
Wehrmacht	82	7,4%	66	16,1%	46	10,2%	194	9,8%
SS	70	6,3%	0	0%	56	12,4%	126	6,4%
8 ^{ème} compagnie de la division Brandebourg	5	0,4%	49	12%	20	4,4%	74	3,7%
Kommandantur	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Douaniers allemands	0	0%	2	0,5%	1	0,2%	3	0,2%
OVRA	5	0,4%	0	0%	2	0,4%	7	0,4%
Armée italienne	4	0,4%	1	0,2%	6	1,3%	11	0,6%
Police française	199	17,8%	72	17,6%	23	5,1%	294	14,9%
Gendarmerie	27	2,4%	25	6,1%	9	2%	61	3,1%
Milice	38	3,4%	28	6,8%	37	8,2%	103	5,2%
Brigade spéciale	5	0,4%	4	1%	0	0%	9	0,5%
Brigade Ringo ¹	2	0,2%	0	0%	0	0%	2	0,1%
GMR	3	0,3%	2	0,5%	4	0,9%	9	0,5%
Total	1 115	100%	410	100%	453	100%	1 978	100%

Les pires ennemis des résistants étaient les membres du Sipo-SD et de la Gestapo qui en dépendait. La moitié des interpellations des résistants des Bouches-du-

¹ Service de recherche des réfractaires.

Rhône, du Vaucluse et de la région furent opérées par elles (respectivement 56,5%, 50,1% et 50,7% des arrestations). Dans le Gard, le Sipo-SD et la Gestapo procédèrent à moins d'arrestations (35,4%), elles étaient, néanmoins, les unités répressives les plus efficaces. La Wehrmacht et les SS arrêtaient de nombreux résistants le plus souvent lors d'attaques contre les maquis (taux d'arrestation variant de 6,3% à 16,1% selon les unités et les départements).

Les forces de répression italiennes eurent peu d'influence sur l'ensemble des interpellations et même aucune dans le Gard, non occupé par les Italiens. La police française, elle, joua un grand rôle en interpellant dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard plus de résistants que la Wehrmacht ou les SS (17,8% des arrestations par la police dans les Bouches-du-Rhône et 17,6% dans le Gard). La Milice fut plus dure envers les résistants que la gendarmerie française. La collaboration policière française contribua grandement à la répression (24,6% des arrestations dans les Bouches-du-Rhône, 32% dans le Gard, 16,1% dans le Vaucluse et 24,2% dans la région).

Tableau 89 : Les arrestations par type d'organisation de la Résistance

Organisations réprimées	BDR			Gard			Vaucluse			Région		
	Arrest.	%	Part des résistants	Arr.	%	Rés.	Arr.	%	Rés.	Arr.	%	Rés.
FFC	460	32,1	22,6	66	11,6	8,9	72	15,3	16,5	598	24,2	18,9
FFI	590	41,2	67,7	288	50,7	73,7	330	69,9	78,4	1 208	48,9	71,1
RIF	350	24,5	9	196	34,5	16,4	63	13,3	4,8	609	24,6	9,4
France libre	16	1,1	0,4	2	0,4	0,2	2	0,4	0,1	20	0,8	0,3
Isolé	15	1	0,3	16	2,8	0,8	5	1,1	0,2	36	1,5	0,4
Total	1 431	100	100	568	100	100	472	100	100	2 471	100	100

La répression ne s'abattit pas avec la même violence sur les différents types d'organisation de la Résistance. Les arrestations montrent que la répression fut en proportion plus dure envers les réseaux et les mouvements qu'envers les FFI. Par exemple, la part des membres des mouvements interpellés est entre deux et trois fois supérieure à leur place dans la Résistance.

La RIF et les FFC, plus sévèrement réprimés, comptaient plus de femmes dans leurs rangs que l'échantillon total. Ces deux facteurs expliquent que la part des résistantes appréhendées par les forces de l'ordre soit plus élevée que leur poids dans la Résistance de notre région d'étude.

Dans les Bouches-du-Rhône, 10,9% des résistants arrêtés étaient des femmes alors qu'il n'y avait que 7,3% de résistantes dans le département (coefficient de 1,5). Dans le Gard, ce rapport est de 10,3% de femmes parmi les résistants interpellés pour 6,5% de résistantes (coefficient de 1,6), dans le Vaucluse 6,9% pour 5,6% (coefficient de 1,2) et dans la région 10% pour 6,8% (coefficient de 1,5). Les résistantes ont donc payé un tribut plus lourd que les hommes puisqu'elles sont surreprésentées parmi les victimes de la répression. Cependant, il faudra vérifier si leur sort était plus ou moins enviable. Les femmes auraient-elles eu des peines plus réduites que les hommes ? Ont-elles été plus facilement remises en liberté ou sont-elles aussi surreprésentées parmi les personnes exécutées et déportées ? Ces taux d'arrestations féminines autour de 10%, sauf dans le Vaucluse, sont assez proches de ceux du département du Nord (11% de femmes au sein de la population résistante réprimée)¹ et des Alpes-Maritimes (10,5% de femmes arrêtées et internées par la suite)².

Pour les résistants étrangers, le bilan est contrasté entre les Bouches-du-Rhône d'un côté, et le Gard et le Vaucluse, de l'autre. Dans les Bouches-du-Rhône, les arrestations des résistants étrangers sont légèrement surreprésentées (coefficient de 1,1) puisque ces résistants étrangers correspondaient à 7,8% des résistants placés en détention pour une part d'étrangers dans les effectifs de la Résistance de ce département de 6,8%. Dans le Gard et le Vaucluse, le phénomène inverse est observé, les résistants étrangers incarcérés étaient moins nombreux que dans les échantillons départementaux (coefficient de 0,8 dans le Gard et de 0,9 dans le Vaucluse). Ils équivalaient à 9,9% des arrestations de résistants dans le Gard et à 3,5% dans le Vaucluse. Ces prisonniers connurent des sorts différents : internement, remise en liberté, évasion, procès, condamnation, exécution ou déportation.

¹ C. Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance, La Résistance féminine dans le Nord de la France, op. cit.*, p. 93.

² J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes, op. cit.*, tome II, p. 83.

2) Les procès et l'internement des résistants

Toutes les personnes arrêtées par les diverses forces de l'ordre n'ont pas fait l'objet d'un jugement. Certaines avaient été relâchées faute de preuves, d'autres s'étaient évadées et beaucoup furent internées pendant plusieurs mois, sans jamais avoir été jugées. Grâce aux archives judiciaires, aux registres d'écrou et aux dossiers de pension, des valeurs minimales de condamnation ont pu être établies¹. Dans les Bouches-du-Rhône, 168 résistants arrêtés ont comparu devant une cour de justice sur 1 272, soit un taux de 13,2%. Dans le Gard, 82 furent jugés sur les 519 résistants arrêtés (15,8%), dans le Vaucluse 34 sur 435 (7,8%) et dans la région 242 sur 2 226 (10,9%). Ces taux de jugement sont faibles, ce qui ne veut pas dire que la plupart des personnes interpellées se soient évadées ou aient été relâchées faute de preuves. La raison principale est la négation de l'Etat de droit et de la justice par le régime de Vichy et par les occupants qui incarcérèrent et même déportèrent des résistants sans jugement et, par conséquent, sans condamnation. D'autres furent fusillés sans la prononciation d'une sentence.

a) Les tribunaux ayant jugé les résistants

Les tribunaux ayant jugé les résistants varient selon le lieu de leur interpellation, selon les forces de l'ordre ayant opéré relevant de juridictions différentes (justice française, allemande ou italienne) et selon les compétences et les juridictions des tribunaux (tribunal correctionnel, tribunal militaire², section spéciale) et selon les dates d'arrestation (les tribunaux militaires furent supprimés après l'occupation allemande en zone sud et d'autres cours de justice ont été créées pendant la guerre). Les termes employés dans les dossiers de pension sont parfois assez flous entre ces différents tribunaux.

¹ Tous les registres d'écrou ou toutes les archives judiciaires de la région n'ont pas été consultés. De plus, ces condamnations ont pu être prononcées par des tribunaux se situant en dehors de notre zone géographique. Les dossiers d'internés ou de déportés peuvent compléter ces lacunes même si dans le cas de personnes décédées, les ayants droit n'avaient peut-être pas toutes les informations à leur disposition.

² La loi du 14 août 1941 créa des sections spéciales auprès des tribunaux militaires pour lutter contre les activités communistes et anarchistes.

SHD Vincennes, Répertoire de la sous-série 13 J, Prisons militaires XIX^e-XX^e siècles.

En plus de la justice pénale traditionnelle, de nouvelles juridictions françaises d'exception furent établies. La loi antidatée du 14 août 1941 créa des sections spéciales auprès des tribunaux militaires ou des cours d'appel dans la zone occupée. La disparition des tribunaux militaires après l'occupation allemande de la zone libre entraîna le rattachement de toutes les sections spéciales aux cours d'appel.

« Art. 1^{er}. Il est institué auprès de chaque tribunal militaire ou de chaque tribunal maritime une ou plusieurs sections spéciales auxquelles sont déférés les auteurs de toutes infractions pénales, quelles qu'elles soient, commises dans une intention d'activité communiste ou anarchiste.

Dans les parties du territoire où ne siègeraient pas de tribunaux militaires ou maritimes, la compétence des sections spéciales prévues à l'alinéa ci-dessus sera dévolue à une section de la cour d'appel qui statue sans énonciation des motifs en se prononçant seulement sur la culpabilité et la peine »¹.

La juridiction de la section spéciale de Nîmes s'étendait sur quatre départements : le Gard, la Lozère, l'Ardèche et le Vaucluse². La section spéciale d'Aix-en-Provence rayonnait sur les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes³.

L'occupation allemande et italienne a élargi l'arsenal judiciaire avec la présence de tribunaux militaires allemands et italiens. A partir du 20 janvier 1944, les cours martiales françaises furent mises en place et rattachées au Secrétariat général au Maintien de l'ordre dirigé par Joseph Darnand.

¹ Loi du 14 août 1941 réprimant l'activité communiste ou anarchiste. *JO* du 23 août 1941, p. 3 550, citée in D. Rémy, *Les Lois de Vichy. Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, op. cit., p. 141.

² Le registre de la section spéciale de Nîmes a été consulté entièrement. La première affaire jugée remonte au 7 décembre 1942 et la dernière, la 79^{ème} au 23 août 1944.

³ U 7 476, AD Gard, Section spéciale, Tribunal spécial 1943-1944.

³ Les registres de la section spéciale d'Aix-en-Provence ont été consultés. 8 W 1 à 5, AD BDR, Tribunal spécial, section spéciale.

Tableau 90 : Tribunaux ayant jugé des résistants

Tribunaux	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Section spéciale d'Aix-en-Provence	71	44,9%	1	1,5%	0	0%	72	28,3%
Tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Tribunal d'Alès	0	0%	1	1,5%	0	0%	1	0,4%
Tribunal correctionnel d'Avignon	0	0%	0	0%	4	13,3%	4	1,6%
Tribunal militaire de Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes)	0	0%	0	0%	2	6,7%	2	0,8%
Tribunal correctionnel de Carpentras	0	0%	0	0%	1	3,3%	1	0,4%
Tribunal de Chambéry	0	0%	1	1,5%	0	0%	1	0,4%
Tribunal militaire de Gap	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Section spéciale de Lyon	3	1,9%	1	1,5%	0	0%	4	1,6%
Tribunal correctionnel de Lyon	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Tribunal militaire de Lyon	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Tribunal correctionnel de Marseille	1	0,6%	0	0%	8	26,7%	9	3,5%
Tribunal militaire de Marseille	39	24,7%	19	28,8%	0	0%	58	22,8%
Tribunal correctionnel de Nice	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Section spéciale de Nîmes	1	0,6%	36	54,5%	7	23,3%	44	17,3%
Tribunal correctionnel de Nîmes	0	0%	1	1,5%	0	0%	1	0,4%
Tribunal d'Orange	0	0%	0	0%	1	3,3%	1	0,4%
Tribunal militaire de Toulon	16	10,1%	0	0%	0	0%	16	6,3%
Cour martiale	0	0%	3	4,5%	1	3,3%	4	1,6%
Tribunaux militaires allemands en France	6	3,8%	2	3%	5	16,7%	13	5,1%
Tribunal pour la défense de l'Etat à Rome	2	1,3%	0	0%	0	0%	2	0,8%
Tribunal de guerre de la 4 ^{ème} armée italienne	0	0%	1	1,5%	1	3,3%	2	0,8%
Tribunal populaire de Berlin	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Tribunal de guerre allemand 3 ^{ème} Sénat	13	8%	0	0%	0	0%	13	5,1%
Total	158	100%	66	100%	30	100%	254	100%

Toutes ces cours de justice ont été actives dans notre région et ont jugé des résistants pour différents motifs. Elles vont être présentées par catégorie puis par lieu. La justice française rendit le plus de sentences (80% des verdicts dans le Vaucluse, 86,1% dans les Bouches-du-Rhône et 95,5% dans le Gard). Les tribunaux les plus actifs furent les sections spéciales (47,5% des résistants des Bouches-du-Rhône jugés, 57,6% des résistants du Gard et 23,3% des résistants du Vaucluse).

Les tribunaux militaires, par leur nombre de verdicts émis contre les résistants, se placent en deuxième position : 36,1% des sentences prononcées concernant des résistants des Bouches-du-Rhône, 28,8% dans le Gard et 6,7% dans le Vaucluse.

Les juridictions étrangères jugèrent moins de 20% des résistants. Dans quelques cas assez rares, les résistants des Bouches-du-Rhône furent jugés et condamnés hors du territoire métropolitain. Deux résistants furent condamnés à Rome par le tribunal pour la défense de l'Etat, les frères Hector et Joseph Vacca. Le tribunal populaire de Berlin jugea une résistante allemande et communiste. Membre du travail allemand, Irène Wosikowski avait été arrêtée à Marseille le 26 juillet 1943 par le Sipo-SD. Après avoir été interrogée dans ses locaux, elle fut transférée à la prison de Fresnes puis à celle de Hambourg le 30 octobre 1943 et ensuite à celle de Berlin. Le tribunal populaire de la capitale allemande la condamna à mort le 13 septembre 1944 et elle fut guillotinée le 27 octobre dans cette ville¹.

La chambre du tribunal de guerre allemand du 3^{ème} Sénat condamna à mort pour espionnage treize membres du réseau Alliance, actifs dans les Bouches-du-Rhône pendant toute la durée de leurs services ou pendant une partie seulement : Jean Burel, Louis Burgard, Léon Faye, Alfred Jassaud, André Kieffer, René Lèbre, Robert Lynen, Gabriel Rivière², Emile Rocher, Gilbert Savon, Camille Schneider, Georges Talon et Georges Zeppini³.

¹ G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, *op. cit.*, p. 126-130.

M. Bitton, « Wosikowski Irène », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 15 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article180204>

² Voir *supra* les biographies de l'acteur Robert Lynen et de Gabriel Rivière.

³ DAVCC Caen, Dossiers de décès et de déporté des membres du réseau Alliance.

Les jugements prononcés à la suite d'un simulacre de procès n'ont pas été comptabilisés dans cette étude sur les jugements, comme par exemple celui de Signes du 18 juillet 1944. Le seul survivant de cette exécution, Ernest Quirot, agent du réseau NAP, arrêté le 17 juin 1944, expliqua le déroulement de cette mascarade. Parti de la prison des Baumettes à Marseille, le car rempli de prisonniers s'arrêta vers 15 h dans une clairière très retirée, sur le territoire de la commune de Signes dans le Var, commune limitrophe avec les Bouches-du-Rhône.

« On nous a fait descendre du car et nous nous sommes trouvés dans une clairière où se trouvait déjà une sorte de conseil de guerre. Autour d'une table-guéridon sur laquelle il y avait un revolver. Autour de cette table étaient assis deux officiers en uniforme, devant un officier en civil, qui faisait l'effet de remplir les fonctions de Ministère public, et un interprète dont j'ignore le nom mais que l'on nommait " Gueule en Or ". Il avait en effet toutes les dents aurifiées en jaune.

L'interprète a alors procédé à un nouvel appel et à la suite de celui-ci l'on nous a enchaînés deux par deux. Puis alors on nous a posé la question suivante : " Avez-vous quelque chose à dire ? "

J'ai aussitôt levé la main et l'interprète a pris mon nom en premier ainsi qu'une vingtaine d'autres personnes.

Je me suis approché de la table et l'on m'a demandé ce que j'avais à dire. J'ai répondu que je n'étais au courant de rien des motifs d'accusation, que j'étais innocent. L'officier allemand a alors consulté son dossier et n'y ayant pas trouvé d'aveux de ma part, j'ai affirmé à nouveau que je n'avais jamais fait partie d'un mouvement de résistance et que l'on commettait une erreur en m'accusant. [...] Cette séance d'interrogatoire a, à mon avis, duré jusqu'à 18 heures 15. L'on m'a détaché de mon camarade Valmy¹ que l'on a remenotté tout seul, puis l'on m'a également passé les menottes et l'on m'a dirigé vers la table où se trouvaient les officiers. Celui-ci s'est alors levé et en langue allemande a prononcé la sentence, celle-ci nous a été traduite en français par l'interprète et elle dit en substance : " Vous êtes tous condamnés à mort ",

A. Gerhards, *Tribunal de guerre du IIIe Reich. Des centaines de Français fusillés ou déportés : résistants et héros inconnus, 1939-1945*, op. cit.

¹ Il s'agit d'Albert Chabanon, voir *supra* sa biographie.

tandis que pour moi, il me faisait connaître que la sentence était remise pour supplément d'enquête.

Je tiens à préciser un point : après la lecture du verdict qui avait jeté un trouble bien compréhensible parmi les victimes, celles-ci s'écrièrent en disant que les officiers allemands qui les avaient interrogés antérieurement leur avaient donné leur parole d'honneur qu'il ne serait fait aucune atteinte à leur vie, mais qu'ils seraient simplement déportés.

C'est alors que par la voie de l'interprète, l'officier allemand a fait traduire les paroles suivantes : " Il ne s'agit pas de parole d'honneur. Vous êtes des terroristes, vous serez fusillés ".

Après la scène que je viens de vous décrire, deux soldats m'ont pris pour me reconduire vers le car, tandis que les 29 autres camarades se trouvaient encerclés par les militaires qui entouraient la clairière. [...] Je n'ai plus rien vu, ni entendu de bruit ou de fusillade »¹.

Les autres procès des différentes juridictions avaient lieu, au moins, dans de vrais tribunaux. Un seul ou plusieurs chefs d'accusation pouvaient être retenus contre les prévenus. Les différentes sources dont les registres des sections spéciales de Nîmes et d'Aix-en-Provence permettent de connaître l'éventail des motifs des arrestations et des condamnations même si certaines ne relèvent pas de la Résistance. Trente-sept motifs ont été recensés. L'activité communiste est le chef d'inculpation principal dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard (56,1% et 58,1% des cas). Comme les sections spéciales ont été instituées, au départ, pour réprimer les activités communistes et anarchistes² et comme elles ont prononcé presque la moitié des verdicts dans ces deux départements, il n'est pas étonnant de retrouver l'activité communiste en tête des chefs d'inculpation dans des départements où le parti communiste était bien implanté avant la

¹ 27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes. Procès-verbal de l'interrogatoire du 4 octobre 1944 d'Ernest Quirot par Alfred Delahaye, inspecteur principal de police mobile à la 9^{ème} Brigade régionale de Police mobile en résidence à Marseille.

² « La loi du 5 juin 1943 qui prend en compte l'infraction " terroriste " élargit son champ d'action à tous les comportements favorisant la Résistance, visant non seulement l'auteur direct mais celui qui s'en rend complice. Les sections spéciales peuvent juger des faits antérieurs à leur création et les tribunaux correctionnels sont toujours dessaisis en leur faveur ».
C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 24.

Tableau 91 : Les chefs d'inculpation retenus contre les résistants

Chefs d'inculpation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Activité antinationale, vols et détention d'armes et d'explosifs	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Activité communiste	74	56,1%	36	58,1%	2	14,3%	112	53,8%
Activité communiste et destruction de voies ferrées à l'aide d'explosifs	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Activité terroriste	1	0,8%	4	6,5%	0	0%	5	2,4%
Aide à un déserteur, aide à l'ennemi et aide à une activité d'espionnage	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat	24	18,2%	2	3,2%	1	7,1%	27	13%
Coups, blessures volontaires dans l'intention de donner la mort, activité communiste	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Crime contre la sécurité de la circulation des trains, menées subversives antinationales	0	0%	1	1,6%	1	7,1%	2	1%
Crime	0	0%	1	1,6%	1	7,1%	2	1%
Dépôt d'armes et propagande	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Désertion	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Détention d'armes, de munitions, activité communiste, menées antinationales	0	0%	1	1,6%	1	7,1%	2	1%
Détention d'armes et de munitions de guerre	3	2,3%	1	1,6%	1	7,1%	5	2,4%
Détention d'armes, vol à main armée, recel de vol	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Détention et distribution de tracts d'inspiration étrangère	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Détention et usages de cartes d'identité falsifiées	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Détention et usages de cartes d'identité falsifiées, menées terroristes	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Détention et usage de fausse carte d'identité; détention d'armes et de munitions, explosifs, activités communistes, menées antinationales	0	0%	0	0%	1	7,1%	1	0,5%
Distribution de tracts	2	1,5%	1	1,6%	0	0%	3	1,4%

Chefs d'inculpation	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Distribution de journaux clandestins, propagande gaulliste, atteinte à la sûreté de l'Etat	1	0,8%	0	0%	1	7,1%	2	1%
Espionnage en faveur d'une puissance ennemie	14	10,6%	1	1,6%	0	0%	15	7,2%
Etablissement de fausses cartes d'identité	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Faux dans les passeports	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Haute trahison	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Infraction à arrêté d'expulsion	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Manifestation patriotique interdite	0	0%	0	0%	2	14,3%	2	1%
Menées antinationales	1	0,8%	1	1,6%	1	7,1%	3	1,4%
Port d'armes de guerre prohibé et menées antinationales	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Propagande anti-vichyste et anti-allemande	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Recel, trafic de cartes d'alimentation, non déclaration à la race juive	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Rédaction, impression, distribution de tracts et journaux clandestins	1	0,8%	0	0%	0	0%	1	0,5%
Sabotage	2	1,5%	0	0%	1	7,1%	3	1,4%
Tentative de vols, port d'arme, activités terroristes	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Tentative d'homicide volontaire, détention d'armes, menées terroristes	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Trafic de cartes d'alimentation, recel de vol	0	0%	1	1,6%	0	0%	1	0,5%
Vols, détention d'armes, menées terroristes	0	0%	2	3,2%	0	0%	2	1%
Vols, détention et usage de fausse carte d'identité, contrefaçon et usage de sceau contrefait, détention d'armes et munitions, explosifs, activités communistes	0	0%	0	0%	1	7,1%	1	0,5%
Total	132	100%	62	100%	14	100%	208	100%

guerre. De tels taux ne sont pas surprenants au regard de la population carcérale de la centrale d'Eysses où les condamnés pour « *activité communiste* » représentaient 57% des détenus politiques entre 1940 et 1944¹.

Derrière le communisme, l'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et l'espionnage en faveur d'une puissance ennemie reviennent fréquemment dans les affaires jugées (18,2% et 10,6% des cas dans les Bouches-du-Rhône). Pour le Vaucluse, peu de chefs d'inculpation sont connus et les condamnations furent moindres aussi dans ce département. L'activité communiste et les manifestations patriotiques y sont à égalité, elles sont les deux motifs principaux de comparution devant un tribunal (14,3% des cas).

Pour les verdicts, seule la première sentence indiquée a été conservée comme les peines de prison, les condamnations à mort ou à des travaux forcés. Les amendes, les dégradations civiques ou les interdictions de séjour qui étaient citées ensuite n'ont pas été comptabilisées. Les résistantes ayant comparu devant un tribunal sont plus nombreuses que dans les rangs de la Résistance (9,5% des résistants des Bouches-du-Rhône ayant été jugés étaient des femmes, 12,2% dans le Gard et 5,8% dans le Vaucluse).

Les peines légères (moins d'un an de prison ou peine de prison avec sursis) ou les relaxes varièrent selon les départements. Les sentences furent plus sévères dans les Bouches-du-Rhône où seulement 12% des résistants comparaissant devant un tribunal furent acquittés ou condamnés à une peine légère. Dans le Gard et le Vaucluse, ces peines légères et les acquittements furent plus nombreux (respectivement 25% et 22% des sentences).

Les résistants du Vaucluse écopèrent presque dans un quart des cas d'un emprisonnement d'une durée inférieure à un an de prison, mais ils furent aussi, en proportion, ceux qui furent le plus condamnés à la peine de mort, presque un tiers des verdicts. La peine capitale était élevée également dans les départements voisins (18,4%

¹ C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, op. cit. p. 99.

Tableau 92 : Verdict prononcé contre l'ensemble des résistants et contre les résistantes

Verdict	BDR				Gard				Vaucluse				Région			
	Eff.	%	Fem.	%	Eff.	%	Fem.	%	Eff.	%	Fem.	%	Eff.	%	Fem.	%
Peine de mort	26	18,4%	1	6,7%	12	14,8%	0	0%	10	31,3%	1	50%	48	18,9%	2	7,4%
Prison avec sursis	0	0%	0	0%	2	2,5%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,8%	0	0%
Peine de prison < 10 jours	1	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Peine de prison < 1 an	9	6,4%	3	20%	3	3,7%	0	0%	7	21,9%	1	50%	19	7,5%	4	14,8%
Peine d'un an de prison	7	5%	0	0%	11	13,6%	2	20%	0	0%	0	0%	18	7,1%	2	7,4%
Peine entre 1 an et 2 ans de prison	13	9,2%	0	0%	1	1,2%	0	0%	1	3,1%	0	0%	15	5,9%	0	0%
Peine de 2 ans de prison	16	11,3%	1	6,7%	5	6,2%	0	0%	2	6,3%	0	0%	23	9,1%	1	3,7%
Peine de 30 mois	0	0%	1	6,7%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	3,7%
Peine de 3 ans de prison	9	6,4%	0	0%	8	9,9%	3	30%	1	3,1%	0	0%	18	7,1%	3	11,1%
Peine de 4 ans de prison	5	3,5%	0	0%	1	1,2%	1	10%	2	6,3%	0	0%	8	3,1%	1	3,7%
Peine de 5 ans de prison	20	14,2%	1	6,7%	8	9,9%	2	20%	3	9,4%	0	0%	31	12,2%	3	11,1%
Peine de 6 ans de prison	0	0%	0	0%	1	1,2%	0	0%	1	3,1%	0	0%	2	0,8%	0	0%
Peine de 8 ans de prison	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3,1%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Peine de 10 ans de prison	1	0,7%	0	0%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,8%	0	0%
Peine de 30 ans de prison	1	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Peine de prison à perpétuité	1	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Travaux forcés 5 ans	5	3,5%	0	0%	8	9,9%	0	0%	0	0%	0	0%	13	5,1%	0	0%
Travaux forcés 6 ans	1	0,7%	0	0%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,8%	0	0%
Travaux forcés 7 ans	0	0%	0	0%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Travaux forcés 8 ans	3	2,1%	0	0%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	4	1,6%	0	0%
Travaux forcés 9 ans	0	0%	0	0%	1	1,2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Travaux forcés 10 ans	6	4,3%	1	6,7%	5	6,2%	0	0%	2	6,3%	0	0%	13	5,1%	1	3,7%
Travaux forcés 12 ans	1	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0	0%
Travaux forcés 15 ans	3	2,1%	1	6,7%	2	2,5%	0	0%	1	3,1%	0	0%	6	2,4%	1	3,7%
Travaux forcés 20 ans	10	7,1%	1	6,7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	10	3,9%	1	3,7%
Travaux forcés à perpétuité	3	2,1%	1	6,7%	4	4,9%	0	0%	1	3,1%	0	0%	8	3,1%	1	3,7%
Relaxé	21	14,9%	4	26,7%	4	4,9%	2	20%	0	0%	0	0%	25	9,8%	6	22,2%
Total	141	100%	15	100%	81	100%	10	100%	32	100%	2	100%	254	100%	27	100%

des sentences rendues dans les Bouches-du-Rhône et 14,8% dans le Gard). Les peines supérieures à cinq ans de prison ou de travaux forcés sont aussi les plus nombreuses dans ces deux départements (39% et 40,7% des verdicts).

La condamnation à des peines de prison représentaient la moitié des décisions prises quelle que soit la durée (59% dans les Bouches-du-Rhône, 51,9% dans le Gard, 56% dans le Vaucluse). La condamnation aux travaux forcés était plus fréquente que la peine de mort dans les Bouches-du-Rhône et le Gard (dans l'ordre 37,6% et 33,3% pour les travaux forcés), alors que dans le Vaucluse, cette tendance s'inverse, plus de peine de mort que de peines de travaux forcés prononcées (31,3% contre 12,5% des sentences).

Seules les valeurs régionales permettent de se faire une idée précise des verdicts prononcés contre les résistants. Les acquittements et les peines légères sont plus importants pour les résistants que dans l'ensemble de la population résistante passée en jugement, mais tout l'échantillon possible des sentences a été utilisé de la relaxe à la peine de mort qui a été appliquée.

Globalement, les sentences étaient très sévères. Ces différents verdicts et leur durée cachaient une réalité bien plus terrible. Finalement, quelle que soit la condamnation, à l'exception de la peine de mort, ces condamnations n'étaient pas respectées. Quel était le sort réel des résistants ayant comparu devant un tribunal ?

b) Le sort des résistants jugés

Considérer uniquement le sort des résistants jugés permet de mieux comprendre l'engrenage fatal de cette parodie de justice mise en place par le régime de Vichy et l'occupant. Cette négation de la justice se vérifie à travers quelques exemples précis. Les résistants qui avaient purgé leur peine devaient être remis en liberté. Quelques-uns étaient placés en résidence surveillée au terme de leur période de détention. D'autres censés être remis en liberté étaient directement internés dans le camp de Saint-Sulpice-

la-Pointe. Ce camp était une antichambre de la déportation, même des résistants pourtant acquittés y furent envoyés et déportés par la suite en Allemagne.

Tableau 93 : Sort des résistants jugés

Sort	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Déporté	73	44,8%	36	49,3%	10	29,4%	119	44,1%
Evadé	19	11,7%	12	16,4%	8	23,5%	39	14,4%
Evadé puis repris, libéré à la Libération	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Evadé, repris, évadé	0	0%	2	2,7%	0	0%	2	0,7%
Exécution	20	12,3%	10	13,7%	6	17,6%	36	13,3%
Libéré à la fin de la peine	32	19,6%	4	5,5%	4	11,8%	40	14,8%
Libéré, arrêté une seconde fois	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Libéré, arrêté une seconde fois, déporté	2	1,2%	0	0%	0	0%	2	0,7%
Libéré puis résidence surveillée	2	1,2%	1	1,4%	1	2,9%	4	1,5%
Libéré puis envoyé au camp de Saint-Sulpice, évadé	1	0,6%	0	0%	3	8,8%	4	1,5%
Libéré puis envoyé au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, déporté	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%
Libéré à la Libération	5	3,1%	4	5,5%	2	5,9%	11	4,1%
Liberté provisoire, en fuite	2	1,2%	0	0%	0	0%	2	0,7%
Mort en prison	1	0,6%	1	1,4%	0	0%	2	0,7%
Peine de mort non appliquée car Libération	0	0%	1	1,4%	0	0%	1	0,4%
Relaxé envoyé au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, déporté	5	3,1%	0	0%	0	0%	5	1,9%
Total	163	100%	73	100%	34	100%	270	100%

« Dans un Etat de droit, il existe des règles de base fixées à l'avance, interdisant notamment la prolongation d'une peine prononcée par un tribunal, l'incarcération sans décision de justice (mandat d'arrêt ou acte de jugement), le déplacement du détenu hors de son pays contre son gré. [...] La décision d'utiliser les prisons pour y " héberger "

de simples suspects est révélatrice de la priorité donnée à la sécurité par les tenants de l'ordre politique. Pendant la guerre, l'arbitraire se développe avec la présence d'internés administratifs dans les prisons, mais en centrale, l'incarcération reste très largement le fruit de la pénalité. Les entorses à la législation sont par contre généralisées en matière de levées d'écrou, ce qui fait de cette période une période d'exception pénale. [...] L'Etat français pratique, dès le début, l'internement administratif des politiques à l'issue de leur peine et s'appuie pour cela sur le décret-loi du 18 novembre 1939 permettant celui des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité politique. L'internement post-pénal concerne donc essentiellement les condamnés pour " activité communiste, terroriste ou subversive " »¹.

Les conditions de détention étaient très difficiles, manque de nourriture et d'hygiène, surpeuplement. Quatre résistants de notre échantillon sont morts pendant leur emprisonnement, l'Alésien Michel Poos, le 12 janvier 1942 à Saint-Etienne², le Tchèque Eugène Meny, agent du réseau Rossi, le 13 mars 1943 et l'Arlésien Fernand Fournier, le 25 janvier 1944 à Toulon³. Joseph Prin-Clary avait 69 ans lorsqu'il rejoignit le réseau Abbé Blanc le 1^{er} mars 1943. Il fut arrêté en même temps que son chef le 27 août 1943 par la Gestapo à Marseille. Torturé par celle-ci, il est mort des suites de ses blessures à l'hôpital de Compiègne le 12 novembre 1943⁴.

Les évasions furent nombreuses, permettant ainsi d'échapper à un triste sort, évasion lors d'un transfert, évasion lors des bombardements, évasion collective par l'attaque de la prison, évasion dans les quartiers réservés des hôpitaux, évasion du train en direction de l'Allemagne, etc.

¹ C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, op. cit., p. 26-28.

² Membre du Front national dans le Gard, arrêté le 28 août 1941, Michel Poos fut condamné pour activité communiste à la peine de 20 ans de travaux forcés par le tribunal militaire de Marseille. Il est décédé à l'hôpital de Saint-Etienne le 12 janvier 1942.

21 P 527 088, DAVCC Caen, Dossier d'interné politique de Michel Poos.

³ Incarcéré à la Maison d'Arrêt de Toulon, il est décédé au centre hospitalier de Toulon le 25 janvier 1944. Il était en prison depuis le 6 juin 1941.

21 P 187 297, DAVCC Caen, Dossier de décès de Fernand Fournier.

⁴ 21 P 136 537, DAVCC Caen, Dossier de décès de Joseph Prin-Clary.

21 P 527 960, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Joseph Prin-Clary.

Le taux d'évasion oscille entre 11,7% des résistants jugés dans les Bouches-du-Rhône et 24% dans le Vaucluse, en passant par 20% dans le Gard. Ces taux d'évasion record sont dus à des complicités au sein de la prison qui exposaient directement les gardiens complices. Les évasions collectives étaient plus risquées pour les assaillants mais plus efficaces en nombre de prisonniers libérés.

Plusieurs évasions collectives de résistants de la région étudiée eurent lieu lors de l'attaque contre la Maison centrale de Nîmes le 4 février 1944, lors de l'attaque de la prison Chave à Marseille dans la nuit du 22 au 23 mars 1944, libérant ainsi douze détenus¹, lors de l'attaque de la prison d'Aix-en-Provence dans la nuit du 23 au 24 avril 1944, favorisant la fuite de 28 ou 29 détenus², une autre eut lieu à Aix-en-Provence au mois d'août 1944 pour libérer trois résistants³. Des résistants du Gard incarcérés à la prison du Puy-en-Velay purent s'en évader le 25 avril 1943 et dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 1943. Les quartiers réservés pour les prisonniers dans les hôpitaux étaient également des cibles comme nous l'avons vu avec l'exemple de l'évasion de Lucette Vigne épouse Choisy, le 28 décembre 1943, à l'hôpital de la Conception à Marseille. Un autre détenu de l'hôpital de la Conception, Claude Lemaine, s'échappa le 7 avril 1944 et plusieurs détenus de l'hôpital Salvator le 10 août 1944, dont Ernest Quirot, le rescapé de Signes du 18 juillet⁴.

L'une de ces évasions a retenu notre attention : celles des prisonniers de la Maison centrale de Nîmes, le 4 février 1944. Les FTPF du camp n°2 des Bouzèdes, dans les Cévennes lozériennes, et les guérilleros espagnols coordonnèrent leurs efforts afin de libérer des prisonniers politiques de cette citadelle construite à partir des plans

¹ Dont Laurent Kiska. Voir *supra* sa biographie.

² Jean-Maurice Claverie parle de 28 prisonniers évadés.

J.-M. Claverie, *La Résistance notre combat, histoire des Francs-Tireurs et Partisans Français du pays d'Aix*, Beaurecueil, Au seuil de la vie, 1991, p. 165.

Le rapport de la gendarmerie d'Aix-en-Provence du 24 avril 1944 en dénombra 29. Référence citée par R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 558.

³ J.-M. Claverie, *La Résistance notre combat, histoire des Francs-Tireurs et Partisans Français du pays d'Aix*, *op. cit.*, p. 274-275.

⁴ Jean Toscan participa à ces opérations.

2 159 W 443, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Toscan.

ONAC BDR, Dossier de demande de la carte de combattant A 137 de Jean Toscan.

M. Baudoin, *Histoire des groupes francs (MUR) des Bouches-du-Rhône de septembre 1943 à la Libération*, *op. cit.*, p. 96-107.

de Vauban et qui devint une prison en 1793. Aujourd'hui, elle existe encore et elle accueille les étudiants de l'Université de Nîmes. A l'époque, cette prison pouvait contenir 651 détenus. Le jour de l'évasion, elle en comptait 850 dont des internés politiques. Avec l'aide de surveillants complaisants, Antonin Combarmond « Mistral » et le service B (service de renseignements) du Front national préparèrent l'opération. Un des surveillants reçut des armes qu'il introduisit dans la prison et qu'il cacha dans l'atelier du fer. L'évasion prévue avant la fin du mois d'octobre 1943 ne put avoir lieu en raison du transfert de 163 détenus politiques à la Centrale d'Eysses¹.

Cependant, vingt détenus politiques demeuraient encore à la Maison centrale de Nîmes. En janvier 1944, Rémy Sauer (« Marty »), commandant des FTPF légaux, et le service B projetèrent un nouveau plan. C'étaient les FTPF des Bouzèdes et les guérilleros espagnols qui avaient été désignés pour cette attaque prévue à 21 h 15. Après l'assaut, un camion devait les attendre à la sortie de Nîmes pour se rendre à Saint-Geniès-de-Malgoirès afin que les évadés pussent se changer avant de rejoindre l'Estréchure où des FTPF les auraient conduits au campement des Bouzèdes. Un contretemps intervint avec l'interdiction, à partir du 2 février, de la circulation de nuit de véhicules dans le Gard.

Vingt-quatre maquisards répartis en trois équipes attaquèrent la Maison centrale : le groupe offensif composé de treize hommes, l'équipe de protection et l'équipe de sécurité. Le groupe offensif était dirigé par « Marty » et Cristino Garcia, le chef des guérilleros. « Marty » sonna à la porte surveillée par le gardien qui les avait aidés à monter l'opération. Croyant ouvrir à un gendarme comme cela devait être le cas, il ouvrit la porte à un homme masqué car les FTPF n'avaient pas eu le temps de trouver cette tenue de gendarme. Le gardien perdit donc son alibi et éveilla le soupçon des policiers. Les treize hommes entrèrent dans le poste de garde et prirent en otage les gardiens. Cristino Garcia se blessa à la jambe droite avec son revolver, l'équipe de sécurité l'évacua et le groupe de protection le pansa. Le directeur alerté par le bruit, des sonneries ont retenti rapidement interrompues par le sabotage du central téléphonique de la prison. Guidés par deux gardiens, le reste du groupe de choc déverrouilla les

¹ A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 109-114.

cellules, les gardiens qui les avaient guidés furent jetés dans la fosse à sciure pendant que le directeur rejoignait les autres gardiens au poste de garde, sous la menace d'une arme.

Une voisine avertit la police qui envoya quatre gardiens de la paix interpellés par le groupe de protection qui les prit en otage lors de son repli. Les cellules étant ouvertes, les prisonniers de droit commun pensèrent s'échapper, mais les maquisards les empêchèrent, même si trois parvinrent à se mêler aux détenus politiques que les maquisards étaient venus chercher. L'opération terminée, ils pouvaient repartir à 21 h 45. Dans leur fuite, des évadés jetèrent leurs sabots pour ne pas se faire remarquer et marchèrent pieds nus ou en chaussettes¹.

L'alerte donnée après le départ des assaillants, les Feldgendarmes et le service de sûreté allemand arrivèrent sur place trop tard. L'attaque plus longue que prévu, Roger Torreilles « Marcel » quitta le point de rendez-vous où il devait leur annoncer qu'il n'y aurait pas de camion pour venir les chercher et qu'il les guiderait à pied jusqu'à Saint-Geniès-de-Malgoirès à une douzaine de kilomètres à vol d'oiseau. Le commandant « Marcel » partit à leur rencontre. Ne prenant pas la même rue que les maquisards et les anciens détenus, il les rata. Au point de rendez-vous, Rémy Sauer « Marty » décida de rentrer aux Bouzèdes à pied, à travers la garrigue. « Marcel » se rendit chez Antonin Combarmond « Mistral », à Saint-Geniès-de-Malgoirès, qui se mit à leur recherche avec son camion bravant l'interdiction, mais en vain. Au bout de six nuits de marche, le groupe atteignit son but, malgré le froid et l'absence de chaussures pour les évadés.

Dans la nuit du 5 au 6 février, Nardo Della Valle, résistant italien, fut envoyé à Nîmes avec le vélo de l'un des gardes pour ramener des sandales et du ravitaillement mais il fut arrêté en route. Le 6 février, les quatre gardiens de la paix furent libérés sans leurs armes. Dans la soirée du 6, c'est Casimir Jedrzejewski, résistant polonais, qui fut

¹ A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 119-130.

1 W 255, AD Gard, Rapport n°287/CAB du 5 février 1944 du préfet du Gard à Nîmes au chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, secrétariat général au maintien de l'ordre à Vichy.

arrêté près de Saint-Chaptes avec trois des évadés Pierre Dupuis, Michel Fernandez et Joseph Maurin¹.

En réalité, vingt-trois détenus s'évadèrent lors de l'attaque². Trois étaient des prisonniers de droit commun. Les autres étaient des résistants qualifiés de prisonniers de droit commun parce qu'ils avaient été arrêtés en possession d'armes ou lors d'opérations au nom de la Résistance d'où le statut de droit commun³. Sur les vingt détenus politiques, huit étaient français, trois espagnols dont Gabriel Ascensio qui allait être fusillé à Badaroux le 29 mai 1944, un polonais et six italiens dont Giuseppe Bassoto, futur chef de l'équipe spéciale FTP, et Giuliano Pajetta, futur sénateur de Rome. Une partie rejoignit les FTP-MOI⁴.

Sur les vingt-sept assaillants, quatorze étaient des guérilleros espagnols plus un Italien et un Polonais des FTPF⁵. Le comité italien de Libération nationale (CILN) joua également un rôle. Après la blessure de Cristino Garcia, ce fut Achille Galligani, secrétaire du CILN, qui le soigna chez lui puis le transporta dans une planque. Il contacta Georges Chouleur qui lui envoya le docteur Paul Cabouat. Celui-ci prit en charge le blessé à la Maison de Santé protestante pendant trois semaines, puis Cristino Garcia se cacha chez divers résistants⁶.

Cet épisode inspira le Cévenol Jean-Pierre Chabrol, lui-même résistant, dans son roman *Un homme de trop* paru en 1958, qui fut adapté au cinéma en 1967 par Constantin Costa-Gavras sous le même titre, réunissant une pléiade d'acteurs, Jean-

¹ 1 W 255, AD Gard, Rapport n°296/CAB du 7 février 1944 du préfet du Gard à Nîmes au chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, secrétariat général au maintien de l'ordre à Vichy.
1 W 255, AD Gard, Rapport n°1140/A du 7 février 1944 du commissaire central de Nîmes au préfet du Gard à Nîmes.

A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 130-139.

² 1 W 255, AD Gard, Liste nominative des détenus évadés de la maison centrale de Nîmes dans la nuit du 4 au 5 février 1944.

³ 1 W 255, AD Gard, Liste nominative des détenus évadés de la maison centrale de Nîmes dans la nuit du 4 au 5 février 1944.

A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 115.

⁴ 1 W 255, A.D. Gard, « Liste nominative des détenus évadés de la maison centrale de Nîmes dans la nuit du 4 au 5 février 1944 ».

⁵ M. A. Sanz, *Luchando en tierras de Francia*, op. cit., p. 169.

⁶ 1 W 683, AD Gard, Associations de Résistance.

A. Vielzeuf, *On les appelait « les bandits »*, op. cit., p. 143-146.

Claude Brialy, Bruno Cremer, Jacques Perrin, Claude Brasseur, François Périer, Gérard Blain, Charles Vanel et Michel Piccoli qui joue le rôle de cet homme de trop que les résistants ont fait évader et qui n'était pas dans la liste prévue au départ. Qui est cet homme de trop ?

Malgré des évasions nombreuses, tous les prisonniers n'eurent pas cette chance. Les résistants condamnés à des peines de prison ou de travaux forcés transitèrent par plusieurs prisons avant d'être le plus souvent déportés. Presque la moitié des résistants jugés des Bouches-du-Rhône et du Gard furent déportés (44,8% et 49,3% précisément) alors que dans le Vaucluse, seuls 29,4% des résistants, ayant comparu devant un tribunal, subirent ce sort.

Les prisons qui ont accueilli principalement les résistants de notre étude sont pour les Bouches-du-Rhône la prison d'Aix-en-Provence, les prisons Chave, Saint-Pierre et des Baumettes à Marseille, pour les hommes, et la prison des Présentines et des Baumettes à Marseille, pour les femmes. La prison des Baumettes avait été construite avant la guerre pour remplacer les prisons Chave, Saint-Pierre et des Présentines qui restèrent en activité pendant la guerre. Le tribunal militaire de la cité phocéenne était installé dans le fort Saint-Nicolas et la prison, qui y était sise également, fut en fonction jusqu'en novembre 1942. Avant d'arriver dans ces prisons, les résistants capturés étaient parfois passés par les locaux de la Gestapo et du Sipo-SD à la rue Paradis à Marseille.

Dans le Gard, Nîmes possédait deux prisons la Maison d'Arrêt et la maison centrale au fort Vauban. La sous-préfecture d'Alès avait également une prison au fort Vauban. La 8^{ème} compagnie du 3^{ème} régiment Brandebourg occupa la citadelle de Pont-Saint-Esprit et une autre équipe vint s'installer dans le fort Vauban d'Alès. Dans le Vaucluse, les prisonniers étaient internés à la prison Sainte-Anne. Après le passage par les prisons gardoises ou vauclusiennes, les résistants arrêtés dans ces départements étaient souvent transférés à Marseille.

En dehors de notre région, les résistants incarcérés fréquentèrent un panel assez large des prisons qui existaient à l'époque comme les prisons militaires de Toulon, de Montpellier, de Mauzac dans la Haute-Garonne. Les prisons lyonnaises ou à proximité de Lyon (Saint-Paul, Saint-Joseph, Montluc, fort de Vancia), la prison de Saint-Etienne ou du Puy-en-Velay, le fort Hatry à Belfort, la centrale d'Eysses à Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne¹ ou la prison Saint-Roch à Toulon accueillirent beaucoup de résistants de notre échantillon.

Les résistantes de notre région étaient envoyées à la prison des Baumettes. Celle-ci « reçoit en 1943 les condamnées par les sections spéciales du sud de la France à plus d'un an de prison (son rayonnement va de Nice à la région toulousaine) ; elles seront transférées à Rennes en janvier 1944 »². La centrale de Rennes accueillait les détenues condamnées à des peines de plus de six mois de prison.

Les résistants déportés furent souvent envoyés dans les prisons de la région parisienne (fort de Romainville, le camp de Compiègne, le camp de Drancy pour les Juifs, etc.). Aucune condamnation ne prévoyait la déportation. Quelles étaient donc les peines qui conduisaient les résistants à être déportés en Allemagne ?

Dans le tableau suivant, nous avons essayé de comparer les verdicts prononcés et le sort des résistants jugés. Aucun résistant condamné à des peines de prison ou de travaux forcés n'a été exécuté. 72% des résistants des Bouches-du-Rhône condamnés à mort ont été exécutés, 53,8% dans le Gard et 60% dans le Vaucluse. Les condamnés à mort qui ont survécu le doivent à leur évasion, à la Libération qui empêcha l'application de la sentence ou à leur déportation.

¹ « En juin 1940, Eysses passe sans transition d'un établissement destiné aux mineurs à une centrale de force. Mais le 30 septembre 1943, la prison ne compte encore, parmi ses 1 075 détenus, que 10% de prisonniers politiques. On décide alors d'en faire le principal lieu de regroupement des prisonniers considérés comme les plus dangereux ». Les autorités pensaient que les centrales étaient plus sûres et mieux défendues que les Maisons d'Arrêt. « Les flux carcéraux intenses qui scandent la période d'occupation s'intensifient à partir d'octobre 1943 et Eysses devient le principal pôle de la France pénitentiaire. On décide d'y concentrer tous les " prisonniers spéciaux " pour " menées communistes, terroristes, anarchistes ou subversives " de la zone sud condamnés par les sections spéciales de cette zone et par le tribunal d'Etat de Lyon. Au total, entre 1940 et 1944, 4 341 condamnés y sont écroués (3 470 correctionnels et 871 criminels), parmi lesquels 1 836 prisonniers politiques, soit 42% ».

C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, op. cit., p. 63-64.

² *Ibid.*, p. 65.

Tableau 94 : Comparaison entre les verdicts prononcés et le sort des résistants

Verdict	Sort	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Peine de mort	Déporté	3	2,6	1	1,4	0	0	4	1,8
	Exécuté	18	15,8	7	9,7	6	18,8	31	14,2
	Evadé	3	2,6	2	2,8	3	9,4	8	3,7
	Libéré à la Libération	0	0	2	2,8	1	3,1	3	1,4
	STO	1	0,9	1	1,4	0	0	2	0,9
Peine de prison avec sursis	Libéré à la Libération	0	0	1	1,4	0	0	1	0,5
	Libéré à la fin de la peine	0	0	1	1,4	1	3,1	2	0,9
Peine de prison < 10 jours	Libéré à la fin de la peine	1	0,9	0	0	0	0	1	0,5
Peine de prison de moins d'un an	Libéré à la fin de la peine	6	5,3	1	1,4	2	6,3	9	4,1
	Libéré puis arrêté de nouveau	1	0,9	1	1,4	0	0	2	0,9
	Libéré, mis en résidence surveillée	1	0,9	0	0	0	0	1	0,5
	Libéré, envoyé à St-Sulpice	0	0	0	0	2	6,3	2	0,9
	Déporté	0	0	0	0	1	3,1	1	0,5
	Evadé	0	0	0	0	1	3,1	1	0,5
Peine d'un an de prison	Libéré puis résidence surveillée	1	0,9	1	1,4	0	0	2	0,9
	Libéré puis déporté lors d'une seconde arrestation	1	0,9	0	0	0	0	1	0,5
	Déporté	2	1,8	6	8,3	0	0	8	3,7
Peine entre 1 an et 2 ans de prison	Libéré en fin de peine	3	2,6	0	0	0	0	3	1,4
	En fin de peine envoyé au camp de Saint-Sulpice	0	0	0	0	1	3,1	1	0,5
	En fin de peine envoyé au camp de Saint-Sulpice puis déporté	1	0,9	0	0	0	0	1	0,5
	Déporté	0	0	1	1,4	0	0	1	0,5
Peine de 2 ans de prison à la prison à perpétuité	Déporté	29	25,4	17	23,6	7	21,9	53	24,3
	Evadé	3	2,6	3	4,2	1	3,1	7	3,2
	Fusillé à Eysses	1	0,9	2	2,8	0	0	3	1,4
	Libéré à la fin de la peine	2	1,8	1	1,4	1	3,1	4	1,8
	Libéré puis seconde arrestation déporté	2	1,8	0	0	0	0	2	0,9
	Libéré à la Libération	3	2,6	1	1,4	1	3,1	5	2,3
	Liberté provisoire, en fuite	1	0,9	0	0	0	0	1	0,5
Travaux forcés de 5 ans à perpétuité	Déporté	24	21,1	8	11,1	1	3,1	33	15,1
	Evadé	4	3,5	6	8,3	3	9,4	13	6
	Evadé, repris, évadé	0	0	2	2,8	0	0	2	0,9
	Evadé puis repris, libéré à la Libération	0	0	1	1,4	0	0	1	0,5
	Mort en prison	1	0,9	1	1,4	0	0	2	0,9
	Prison en Allemagne	0	0	1	1,4	0	0	1	0,5
Relaxé	Libéré	1	0,9	1	1,4	0	0	2	0,9
	Interné à Saint-Sulpice, déporté	1	0,9	3	4,2	0	0	4	1,8
Total		114	100	72	100	32	100	218	100

Quelques surprises apparaissent pour les condamnés à des peines de prison ou de travaux forcés et même pour des personnes acquittées, soulignant une fois de plus la négation de la justice. Quelle que soit la durée de la peine de prison ou de travaux forcés prononcée, après une période de détention plus ou moins longue, la déportation était le sort principal réservé aux détenus, sauf pour ceux qui ont été jugés à l'approche de la Libération qui empêcha leur convoyage outre-Rhin. Les cas les plus aberrants sont ceux de résistants relaxés qui ont, pourtant, été internés administrativement au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe et certains ont même été déportés par la suite. Finalement, à part pour les condamnations à mort, les autres sentences ne servaient presque à rien puisqu'une condamnation de quelques mois de prison jusqu'à la perpétuité, une condamnation de cinq ans de travaux forcés jusqu'à la perpétuité ou une relaxe suivie d'un internement administratif pouvait aboutir au même résultat : la déportation.

« La fin de l'année 1943 est marquée par une intensification de la politique répressive et une étroite coordination entre services français et allemands. La livraison des résistants n'est que le terme logique de cette politique. En même temps, les pressions allemandes sont renouvelées face à la multiplication des évasions. La mutinerie armée engagée le 19 février 1944 par les 1 200 détenus politiques d'Eysses afin de tenter une évasion collective ne peut que renforcer la certitude de la part des Allemands que le régime de Vichy est incapable de garder ses terroristes. [...] Déjà, la politique de concentration des politiques dans quelques établissements pénitentiaires, opérée dès octobre 1943, facilitait cette livraison. [...] La décision officielle de livraison systématique aux nazis de prisonniers politiques sous autorité française date du 31 mars 1944 »¹. Les premières prisons concernées sont celles d'Eysses, de Blois et de Châlons-sur-Marne et la centrale de Rennes pour les femmes. « D'après les pièces du procès Baillet [directeur de l'administration pénitentiaire], c'est l'ensemble des prisonniers politiques – prévenus et condamnés – qui est livré aux nazis entre février et juillet 1944. S'ajoutent quelques condamnées de droit commun. [...] C'est une logique militaire qui conduit à éliminer tous les combattants potentiels et explique la livraison des simples prévenus. Celle-ci est accélérée après le débarquement, dans un contexte qui nécessite d'urgence de la main-d'œuvre pour soutenir l'ultime effort de guerre du

¹ C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, op. cit., p. 67-68.

Reich. *L'Etat français demande à ses fonctionnaires de se rendre complices de remises illégales de détenus, violant ainsi les principes élémentaires du droit pénal. Les femmes ne bénéficient d'aucune indulgence dans cette politique de livraison massive, ni de la part des autorités allemandes qui les réclament, ni de celles du régime de Vichy qui les livre sans sourciller. Elles représentent entre 12,3% et 15,2% des condamnés politiques livrés, selon les chiffres contradictoires du procès Baillet, contre 10% pour l'ensemble des 86 048 déportés de France suite à des mesures de répression selon la qualification prise en compte par la Fondation pour la mémoire de la déportation* »¹.

Tableau 95 : Déportations et exécutions de résistants avant ou après un jugement

Déportation et exécution	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Déportation après un jugement ²	73	0,8%	36	1,3%	10	0,3%	119	0,8%
Déportation sans jugement ³	519	5,6%	169	6,3%	122	3,7%	810	5,3%
Total des déportés	592	6,4%	205	7,6%	132	4%	929	6,1%
Exécution après un jugement	20	0,2%	10	0,4%	6	0,2%	36	0,2%
Exécution sans jugement	185	2%	88	3,3%	104	3,1%	377	2,5%
Total des exécutés	205	2,2%	98	3,6%	110	3,3%	413	2,7%
Total des résistants	9 248	100%	2 691	100%	3 337	100%	15 276	100%

Pour prendre la mesure de cette négation de la justice, comparons la part des déportations et des exécutions avant ou après un jugement. Les déportations et les exécutions sans jugement sont les plus nombreuses. Ces taux sont biaisés parce que certains jugements ont échappé à nos recherches (condamnations par une juridiction

¹ C. Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, op. cit., p. 69-70.

² Quel que soit le verdict rendu. Sont comptés les résistants relaxés, envoyés à Saint-Sulpice-la-Pointe et déportés ensuite.

³ Quel que soit le motif, sont comptés les résistants juifs par exemple.

allemande ou en dehors de notre région, dossier de pension non consulté à la DAVCC de Caen ou pas de dossier de pension constitué) et parce que nous avons pris en compte les résistants juifs déportés pour motif racial, sans jugement préalable. Toutefois, les écarts sont tellement grands que les déportations et les exécutions sans jugement seraient certainement plus importantes que les déportations et les exécutions prononcées après un jugement. En tenant compte du manque de fiabilité de ces chiffres, les déportations sans jugement sont 7 fois plus élevées que celles après un procès dans les Bouches-du-Rhône, 4,8 fois plus dans le Gard et 12,3 fois plus dans le Vaucluse. Pour les exécutions sans jugement, elles sont 10 fois supérieures aux exécutions prononcées par une cour de justice dans les Bouches-du-Rhône, 8,3 fois dans le Gard et 15,5 fois dans le Vaucluse.

Tableau 96 : Temps passé dans une cellule par les résistants non déportés

Temps passé dans une cellule	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Moins de dix jours	27	13,6%	6	8,3%	3	4,4%	36	10,7%
Entre onze jours et un mois	35	17,7%	17	23,6%	29	42,6%	83	24,6%
Entre un mois et six mois	73	36,9%	27	37,5%	28	41,2%	127	37,6%
Entre six mois et un an	41	20,7%	13	18,1%	3	4,4%	60	17,8%
Entre un an et deux ans	19	9,6%	9	12,5%	2	2,9%	28	8,3%
Entre deux ans et trois ans	2	1%	0	0%	3	4,4%	3	0,9%
Plus de trois ans	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,3%
Durée moyenne	156 jours		136 jours		111 jours		143 jours	
Total	198	100%	72	100%	68	100%	338	100%

Quel que soit le devenir des résistants non déportés, nous pouvons calculer la durée moyenne du temps passé dans une cellule, même si ces résistants ont été relâchés faute de preuves ou se sont évadés rapidement. Le temps passé dans une cellule des

forces de l'ordre, dans celle d'une prison ou dans l'enceinte d'un camp d'internement est de 156 jours en moyenne dans les Bouches-du-Rhône, de 136 jours dans le Gard, de 111 jours dans le Vaucluse et de 143 jours dans la région étudiée. Des personnes arrêtées et fusillées le jour-même, comme à Izon-la-Bruisse et à Eygalayes dans la Drôme le 22 février 1944 ou à Valréas dans le Vaucluse le 12 juin 1944, ne sont pas comptabilisées car elles n'ont pas été amenées dans une cellule.

Entre un tiers et la moitié des résistants arrêtés sont restés dans une cellule moins d'un mois. Cette courte durée de la rétention n'est pas forcément synonyme d'un bon présage (relâché faute de preuves, évasion) quand on pense aux résistants gardois arrêtés entre mai et juin 1944 et fusillés à Servas en juin et en juillet 1944, ou aux résistants des Bouches-du-Rhône arrêtés entre le mois de juin et le mois de juillet 1944 et fusillés à Signes le 18 juillet et le 12 août 1944. Le temps passé dans une cellule est plus long pour les résistants des Bouches-du-Rhône et 11,1% des résistants arrêtés et non déportés des Bouches-du-Rhône et 12,5% dans le Gard ont passé plus d'un an en prison.

Les arrestations, les jugements, l'internement, les exécutions et les déportations ont montré les failles de la justice sous le régime de Vichy, une justice qui ne respectait pas les règles élémentaires du droit et qui réprimait aussi bien les hommes que les femmes et qui s'accrut à partir de l'occupation allemande. Les résistantes étaient surreprésentées parmi les victimes de la répression par rapport à leur poids dans la Résistance. Toutes ces questions liées à la répression nous amènent à présent à aborder les décès des résistants.

3) Les décès des résistants

Les décès des résistants peuvent être imputables à leurs actions dans la Résistance pendant la guerre ou dans les semaines, les mois ou les années qui suivirent pour ceux qui, blessés lors des combats ou revenus malades de déportation, sont décédés. L'examen détaillé de ces causes de décès met en évidence quelques situations complexes ou inattendues. La mortalité des résistants va être analysée à partir de trois

données : la date, le lieu et la cause du décès. 805 résistants des Bouches-du-Rhône sont morts pendant la guerre ou quelque temps après, 349 résistants du Gard, 291 résistants du Vaucluse, soit un total de 1 445 dans la population totale étudiée. Le taux de mortalité est donc de 8,7% dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse, de 13% dans le Gard et de 9,5% dans la région de notre étude. Les résistants du Gard ont payé le tribut le plus lourd. Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de mortalité total est moins élevé que celui des cadres de la Résistance (17,4% de cadres décédés) et il est plus élevé dans le Gard et le Vaucluse que celui des dirigeants de la Résistance (respectivement 10,1% et 4,7% de cadres décédés).

Le taux de mortalité des résistantes est extrêmement faible : 1,6% dans le Vaucluse (3 résistantes décédées sur 674 résistantes, dont deux fusillées et une mort accidentelle lors de l'explosion du château de La Simone à Pertuis), 1,8% dans les Bouches-du-Rhône (12 femmes décédées sur 175 résistantes, dont deux guillotonnées en Allemagne, deux fusillées, une morte au combat et sept décédées en déportation) et 3,4% dans le Gard (6 femmes décédées sur 188 résistantes, dont deux fusillées en France, deux décédées en déportation, une décédée des suites d'une maladie contractée en détention et une cause inconnue). Le Gard conserve un taux de mortalité des résistantes supérieur aux autres départements comme sur l'ensemble de l'échantillon. Nous pouvons aussi calculer la part des femmes parmi l'ensemble des victimes de la Résistance. Les femmes représentaient 1,5% des victimes de la Résistance dans les Bouches-du-Rhône et dans la région, 1,7% dans le Gard, 1% dans le Vaucluse. Les résistantes sont donc sous-représentées dans le martyrologe de notre région.

a) Les dates de décès

Les dates de décès s'étalent entre le 12 janvier 1942 et le 15 février 1992 car les déportés morts des suites de leur déportation sont considérés comme « *morts pour la France* » et « *morts en déportation* ». Toutes les dates de décès ne sont pas connues avec certitude notamment pour les déportés. Quelques dates sont des estimations à partir du dernier moment où le déporté a été aperçu dans le camp par des prisonniers qui le

connaissaient¹, la mention « *décédé postérieurement à telle date* » est alors utilisée dans les dossiers de demande de pension. Enfin, pour les résistants disparus en France ou en déportation, il n'y a pas de date ou c'est une date fixée par les autorités militaires.

Le premier résistant décédé est le résistant gardois Michel Poos qui est mort en captivité à l'hôpital de Saint-Etienne le 12 janvier 1942. Pour les résistants des Bouches-du-Rhône, le premier décès eut lieu le 30 novembre 1942 à Paris : exécution de Joseph Ornstein, juif polonais naturalisé français, agent du réseau Alliance et estafette de l'état-major à Marseille, arrêté le 6 mars 1942². Dans le Vaucluse, le premier décès est celui de Georges Mannberger, résistant juif, membre du mouvement Combat, arrêté lors d'un déplacement à Marseille, déporté et arrivé à Auschwitz le 25 mars 1943 et dont la dernière preuve de vie remonte à ce jour-là, il a été reconnu déporté résistant et mort en déportation³.

L'année la plus sanglante pour les résistants est 1944 (plus de 80% des décès de résistants), ce qui paraît logique à cause d'une répression de plus en plus sévère de la part des forces de l'ordre (surtout après le Débarquement de Normandie) et à cause de l'intensité des combats de la Libération. La deuxième année la plus meurtrière est 1945, autour de 10% des décès de résistants. La Libération du territoire était loin d'apaiser les souffrances de tous les résistants, blessés lors des combats ou encore détenus dans les camps de concentration puisque 21,2% des victimes résistantes des Bouches-du-Rhône et dans la région sont mortes après le 31 août 1944, 16,9% dans le Gard et surtout 26,5% dans le Vaucluse, notamment à cause de l'explosion au château de La Simone à Pertuis. Les quelques résistants reconnus « *morts pour le France* » et « *morts en déportation* » postérieurement à 1945 sont très peu nombreux (0,5% des décès des Bouches-du-Rhône, 2,3% dans le Gard, 1,4% dans le Vaucluse et 1,1% dans la région).

¹ Les dossiers de demande de pension témoignent des enquêtes minutieuses qui étaient menées parfois pendant plusieurs années, afin de déterminer la date et les circonstances du décès les plus précises possibles dans l'intérêt des familles et de l'administration. Des attestations de déportés français et mêmes étrangers étaient jointes aux dossiers.

² GR 17 P 72, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Alliance.

³ 21 P 512 055, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Georges Mannberger.

Tableau 97 : Année de décès des résistants

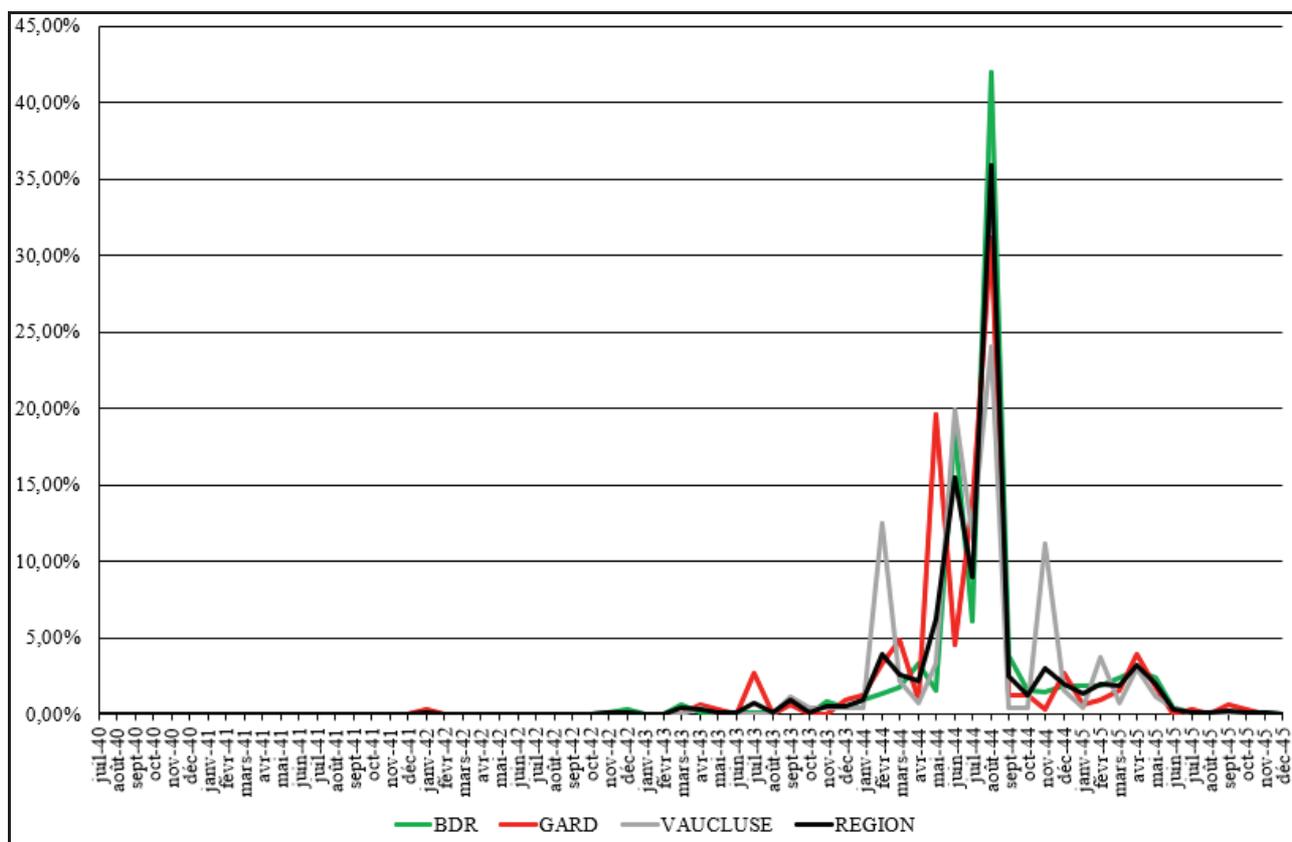
Année	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1942	3	0,4%	1	0,3%	0	0%	4	0,3%
1943	26	3,2%	17	4,9%	8	2,7%	51	3,5%
1944	665	82,6%	282	80,8%	252	86,6%	1199	83%
1945	99	12,3%	33	9,5%	26	8,9%	158	10,9%
1946-1949	3	0,4%	3	0,9%	1	0,3%	7	0,5%
Après 1950	1	0,1%	5	1,4%	3	1%	9	0,6%
Date inconnue	8	1%	8	2,3%	1	0,3%	17	1,2%
Avant la Libération du département	626	77,8%	282	80,8%	213	73,2%	1 121	77,6%
Après la Libération du département	171	21,2%	59	16,9%	77	26,5%	307	21,2%
Total	805	100%	349	100%	291	100%	1 445	100%

Une analyse mensuelle paraît plus appropriée, ne comprenant que les décès entre juin 1940 et décembre 1945. La mortalité des résistants est faible jusqu'en 1944, à l'exception du mois de juillet 1943 dans le Gard, correspondant à l'attaque du maquis d'Aire-de-Côte par la Wehrmacht, le 1^{er} juillet.

A partir de février 1944, les courbes mettent en évidence une montée de la répression meurtrière (pour le Vaucluse, attaque contre le maquis Ventoux à Izon-la-Bruisse et pour le Gard, attaque contre le maquis d'Ardaillers). Le mois suivant, on observe une progression des décès de résistants dans le Gard (pendaisons de Nîmes). A compter du mois de mai et plus particulièrement après le Débarquement de Normandie, les courbes s'affolent jusqu'à la Libération (pour le Gard, en mai, attaque allemande contre le maquis Bir-Hakeim et exécution des prisonniers le lendemain, soit 19,6% des décès, en juin et en juillet, les exécutions de Servas ; pour le Vaucluse, attaque allemande contre Vaison-la-Romaine et Valréas en juin, les fusillés de Cadenet en juillet ; pour les Bouches-du-Rhône, les attaques allemandes contre les maquis au Plan-

d'Aups, à Jouques, à Lambesc-Charleval-La Roque-d'Anthéron, à Saint-Antonin-sur-Bayon, les premiers fusillés de Signes en juillet) et par-dessus tout, en août 1944, les combats de la Libération et les représailles contre les prisonniers exécutés dans les prisons comme Jacques Trolley de Prévaux et sa femme. Ce mois d'août 1944 fut le plus meurtrier (42% des décès des résistants dans les Bouches-du-Rhône, 31,1% dans le Gard, 24% dans le Vaucluse et 35,9% dans la région).

Graphique 21 : Date de décès des résistants par mois



Après la Libération, les décès diminuent mais ne cessent pas. Le pic de novembre 1944 correspond à l'explosion du château de La Simone à Pertuis, le 25 novembre, qui reste encore aujourd'hui une énigme. Un détachement d'anciens résistants du Luberon, de la région d'Apt et quelques éléments de Marseille, appartenant à la 9^{ème} compagnie du Bataillon de sécurité, dont deux femmes¹, étaient présents dans

¹ Rosalie Sanchez et Clémentine Viretto.

D'après certains témoignages, Rosalie Sanchez était aussi habile avec un fusil qu'avec une aiguille. Elle est décédée lors de l'explosion. Clémentine Viretto était la mère de la chanteuse Michèle Torr, née en 1947 à Pertuis.

le château, en attendant de rejoindre les unités régulières sur le front des Alpes. L'explosion mystérieuse causa la mort de 31 personnes dont 25 recensées dans notre échantillon¹, plus 27 blessés. Plusieurs hypothèses sont émises « 1) Accident ; 2) explication entre FFI et FTPF ; 3) attentat-provocation provoqué par les communistes ; 4) attentat milicien par dépôt d'explosifs durant une attaque de diversion ; mais en ce cas, il faut nécessairement des complicités à l'intérieur du château »².

« Le samedi 25 novembre 1944, vers dix heures du matin, le bruit d'une énorme explosion venant du château de La Simone résonne des kilomètres à la ronde. En quelques minutes tout le bâtiment est soufflé. La sirène de Pertuis, puis celle de La Tour d'Aigues, alertent la population, les pompiers des villages voisins viennent en renfort, fouiller les ruines et retirer les corps ensevelis sous les décombres. [...] Les obsèques solennelles de vingt-neuf victimes³ ont lieu le 29 novembre à Pertuis, en présence de milliers de personnes et de nombreuses personnalités locales et nationales. Alphonse Cousin, Maire de Pertuis, Maurice Cousin, Président du Comité local de la libération, François de Menthon, Ministre de la Justice, François Billoux, Ministre de la Santé, le général Chadebec de Lavalade, Commandant de la 15^{ème} Région et le général Azan, Commandant de la subdivision d'Apt, y assistent. Devant les troupes figées au garde à vous, le lieutenant Maurice, de la compagnie de Pertuis, procède à l'appel des morts avant qu'une partie des cercueils ne soient hissés dans des camions pour être transportés vers d'autres lieux d'inhumation, notamment à Marseille où sont dirigés les cinq morts d'origine arménienne »⁴.

Cet événement fit beaucoup parler de lui localement, régionalement et nationalement puisque Raymond Aubrac, commissaire de la République à Marseille et Jean Cristofol, président du Comité régional de Libération vinrent à Pertuis pour apaiser les tensions. L'importance de cet épisode est soulignée également par la présence de

M. Bitton, J. Priol, *Mémoires 1939-1945 du pays d'Aigues (Vaucluse), 1. Ici même en 1944. Événements locaux et personnes commémorées sur les lieux mêmes où elles ont péri*, manuscrit, p. 126-127.

¹ Les six autres étaient des FFI engagés dans la Résistance après le 1^{er} juillet 1944.

² H. Aliquot, *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945, op. cit.*, p. 167.

³ Vingt-neuf morts et deux disparus. Une des vingt-neuf victimes est décédée à Marseille des suites de ses blessures. Parmi ces victimes, on dénombrait une femme, Rosalie Sanchez.

⁴ M. Bitton, *Des noms pour mémoire : les victimes de la Seconde Guerre mondiale à Pertuis (Vaucluse)*, Marseille, chez l'auteur, 2007, p. 15.

deux ministres aux obsèques et même le général de Gaulle mentionne cette affaire dans ses mémoires. Pourquoi une telle effervescence ? Le nombre de victimes et les causes encore inexplicables sont des éléments de réponse.

Le jour de l'explosion, la population déchaînée s'en prit à un ancien médecin du STO qu'elle roua tellement de coups qu'il décéda le lendemain de ses blessures. D'autres personnes furent prises en otage, entre 17 et 32 selon les sources, également malmenées et rouées de coups. Un tribunal du peuple, réuni à la mairie de Pertuis, prononça des condamnations à mort contre des habitants suspectés de collaboration. La foule en effervescence voulait se venger à tout prix, il lui fallait des coupables ou des boucs-émissaires. Raymond Aubrac arriva à la calmer en promettant un drôle de marché, sortant du cadre de la légalité républicaine. Le chef de la Milice du Vaucluse était emprisonné à Avignon, l'instruction de son dossier laissait penser à une condamnation certaine. Raymond Aubrac promit la condamnation à mort de ce haut responsable de la Milice, avant même que le verdict ne soit rendu. Le prisonnier fut amené le lendemain à Pertuis où une cour de justice se réunit le jour même, les otages étaient échangés et transférés à Avignon pour complément d'enquête. Le chef de la Milice fut condamné à mort et exécuté le 28 novembre à Pertuis¹.

La thèse de l'attentat milicien fut défendue par le Commandant des Forces de sécurité républicaine dans son rapport du 11 décembre 1944 sur la base des témoignages des rescapés. « *Il indique que la veille au soir, le 24 novembre 1944, le château avait été attaqué par une rafale de mitraillette tirée par un homme que les sentinelles tentèrent en vain d'arrêter. De plus, il ne pouvait s'agir d'un accident, mais bien d'un attentat, l'explosion ayant eu lieu au premier étage, et pas au second où étaient entreposées des munitions :* " De l'enquête minutieuse à laquelle nous nous sommes

¹ 149 W 183, AD BDR, Affaire de Pertuis.

A la DAVCC de Caen, les dossiers de décès des FFI tués au château de La Simone.

M. Bitton, *Des noms pour mémoire : les victimes de la Seconde Guerre mondiale à Pertuis (Vaucluse)*, op. cit., p. 19-22.

M. Bitton, J. Priol, *La guerre 1939-1945 et ses inscriptions à Villelaure*, chez les auteurs, 2009, p. 103-117.

M. Bitton, J. Priol, *Mémoires 1939-1945 du pays d'Aigues (Vaucluse), 1. Ici même en 1944. Événements locaux et personnes commémorées sur les lieux mêmes où elles ont péri*, op. cit. p. 103-147.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, op. cit., p. 263-265.

livrés, il ressort formellement que l'explosion n'a pu se produire au deuxième étage... L'engin ou le plastic et le détonateur ont été nécessairement placés dans le placard qui se trouve au fond du réfectoire [au 1^{er} étage]. Qui a pu poser l'engin ? "

Le Général de Gaulle qui, rappelons-le, était en Russie le jour de l'explosion de La Simone, l'évoque dans ses mémoires, la considérant comme un "épilogue" au désarmement des résistants qu'il tenait à instaurer. Plusieurs semaines avant le drame, il avait en effet demandé la dislocation des milices [républicaines], en arguant, que la justice fonctionnant à nouveau, il ne subsistait aucun prétexte au maintien des forces armées qui ne soient pas régulières »¹.

Différents témoins ou survivants confirmèrent ces échanges de coups de feu la veille, accréditant la thèse d'un possible attentat. Voici des extraits du rapport du commissaire de police de Pertuis en date du 25 novembre 1944 :

« Hier soir 24 novembre, vers 20 h 30, j'ai été informé que des coups de feu avaient été échangés à La Simone entre des individus inconnus et les sentinelles.

Je me suis rendu immédiatement sur les lieux où j'ai eu confirmation de cet incident par le Capitaine Henri, Commandant la 9^{ème} Compagnie des FFI. Ce dernier m'a indiqué que 5 ou 6 individus avaient tiré sur les sentinelles qui avaient riposté. Il en concluait qu'il s'agissait d'une algarade sans grande importance.

Une manifestation politique ayant lieu à la même heure à Pertuis, je suis revenu sur mes pas afin d'assurer le service d'ordre à cette manifestation. Des barrages de route avaient été placés par mes soins aux divers carrefours de Pertuis. Les localités avoisinantes avaient été alertées par mes soins.

La manifestation s'est terminée sans aucun incident. Tout paraissait normal [...]

Ce matin vers 10 h 30 une forte explosion a été ressentie jusque dans la ville. Ayant appris qu'il se passait quelque chose d'anormal à La Simone, je m'y suis rendu aussitôt en compagnie de l'inspecteur Malbos du Commissariat.

Arrivé sur les lieux je constatai que le Château de La Simone était totalement effondré à l'exception d'une aile qui menaçait de s'écrouler. [...]

¹ M. Bitton, *Des noms pour mémoire : les victimes de la Seconde Guerre mondiale à Pertuis (Vaucluse)*, op. cit., p. 23.

Des renseignements recueillis tant auprès des rescapés que des blessés, il résulte qu'une seule et unique explosion a eu lieu. [...]

Il est à noter que les FFI de La Simone possédaient une quantité que l'on peut évaluer à 300 kg minimum d'explosif (plastic), très dangereux et très puissant. Il paraîtrait même des renseignements recueillis par l'inspecteur Malbos, qu'au moment de l'explosion plusieurs militaires FFI se trouvaient dans l'armurerie où se trouvait ce plastic. Cette armurerie était située au rez-de-chaussée. Aucun blessé ni mort n'ont été retrouvés dans cette salle. Par contre des corps ont été projetés à une cinquantaine de mètres de là. [...]

Ces faits ont causé dans Pertuis et les environs une véritable émotion. A l'heure actuelle une effervescence inaccoutumée règne dans Pertuis où certains éléments de la Résistance ont fait appréhender les gens connus pour leurs sentiments plus ou moins collaborationnistes et les ont rassemblés sur la place après leur avoir lié les mains. [...]

Les membres de la Résistance ont manifesté l'intention de procéder à une attaque de la prison Sainte-Anne à Avignon où se trouvent les détenus justiciables de la Cour de Justice »¹.

Les autres décès après la Libération étaient imputables aux mauvaises conditions de détention dans les camps de concentration et aux résistants engagés volontaires pour la durée de la guerre, morts lors des campagnes d'Alsace ou d'Allemagne. Henri Bonansea, membre de l'ORA dans le secteur d'Aix-en-Provence à partir du 1^{er} septembre 1941, EVDG en septembre 1944, mourut au combat le 24 octobre suivant dans les Vosges dans les bois de Ventron².

Quelques décès de FFI eurent lieu également accidentellement dans la région après la Libération, avant leur désarmement complet : accidents de voitures, accidents lors de manipulations d'armes, mines qui explosèrent, etc. Par exemple, le 12 octobre 1944, Gabriel Netufort, en service à la caserne Montcalm à Nîmes, manipula une caisse allemande portant l'inscription « savon » qui contenait en réalité une bombe. Transporté à l'hôpital, il y décéda. Un autre accident tragique eut lieu le 3 septembre 1944 à Orange

¹ 21 P 103 183, DAVCC Caen, Dossier de décès de Jean-Pierre Norbert, Rapport du commissaire de police de Pertuis du 25 novembre 1944, 3 pages.

² 21 P 26 107, DAVCC Caen, Dossier de décès de Bonansea Henri.

causant la mort de dix personnes dont cinq résistants de notre échantillon à la suite de la collision entre un camion FFI et un camion américain. *« Nous nous dirigions donc vers Avignon, à une allure normale, pas très vite, sans que je puisse évaluer approximativement et numériquement cette vitesse, quand, peu avant d'arriver à la hauteur de la maison Mosse, alors que nous tenions notre droite, j'ai entendu un fort craquement, mais étant assise sur un sac, et tournant le dos au sens de la marche de notre camionnette, je n'ai pu voir ce qu'il s'était passé, et je ne l'ai su qu'après. Une pelle américaine, débordant du gabarit du véhicule formant châssis, et qui la supportait venait de faucher les personnes qui étaient assises sur le côté gauche de la ridelle de notre camionnette »*¹.

Ces quelques exemples montrent la diversité des causes de décès sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin, après avoir présenté les lieux de décès des résistants.

b) Les lieux de décès

Les lieux de décès peuvent correspondre à des zones de combat, à des lieux d'exécution et à des camps de concentration ou d'extermination. Pour les personnes disparues au cours d'une mission, aucun lieu de décès n'est connu. Dans les deux tiers des cas environ, les résistants sont décédés dans le département où ils étaient résistants. Les autres victimes moururent sur le sol allemand ou dans des territoires sous domination allemande hors de France dans un quart ou un cinquième des cas. Entre 5 et 15% des résistants décédèrent en France métropolitaine hors de la région étudiée. Sans avoir examiné les causes de décès, on peut en déterminer quelques-unes : morts au combat ou exécution dans les départements de Résistance, morts au combat dans un autre département français pour des résistants ayant muté ou exécution en relation avec le lieu d'internement. Les décès en dehors des frontières françaises sont liés surtout à la mortalité dans les camps de concentration ou d'extermination.

¹ 21 P 171 239, DAVCC Caen, Dossier de décès d'Ange Vera. Procès-verbal d'interrogatoire de Simone Point du 28 janvier 1954.

Tableau 98 : Les lieux de décès des résistants¹

Lieu de décès	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
BDR	485	61,7%	6	1,8%	7	2,5%	498	35,3%
Gard et Cévennes	1	0,1%	226	66,7%	5	1,8%	232	16,5%
Vaucluse ²	13	1,7%	1	0,3%	209	73,3%	223	15,8%
France métropolitaine hors de la région	87	11,1%	45	13,3%	15	5,3%	147	10,4%
Allemagne ³	157	20,0%	50	14,7%	37	13,0%	244	17,3%
Autriche	22	2,8%	6	1,8%	8	2,8%	36	2,6%
Italie	2	0,3%	0	0,0%	1	0,4%	3	0,2%
Pologne	14	1,8%	3	0,9%	2	0,7%	19	1,3%
Tchécoslovaquie	5	0,6%	2	0,6%	1	0,4%	8	0,6%
Total	786	100%	339	100%	285	100%	1 410	100%

A l'intérieur des départements de notre étude, quelques secteurs furent plus meurtriers que d'autres : les régions de maquis, les localités où ont été exécutés des groupes de résistants et les zones de combat lors de la Libération. Dans les Bouches-du-Rhône, sans vraiment de surprise, Marseille concentra presque un tiers des décès de résistants. Le secteur de La Roque-d'Anthéron, Lambesc, Charleval et Mallemort, où furent tués au combat les membres du maquis de Sainte-Anne et où furent fusillés les maquisards prisonniers et des résistants martégaux le 12 et 13 juin 1944, arrive en deuxième position (11,1% des décès de résistants⁴) devant Aix-en-Provence (1,8%), Salon-de-Provence (1,8%), Aubagne (1,4%) et Arles (1,1%). Les maquis attaqués apparaissent dans cette liste plus distinctement que dans les CAFFI, comme celui de Jouques (1,8%) et de Saint-Antonin-sur-Bayon (1,5%), associant les maquisards tombés

¹ Les lieux de décès ont été retrouvés dans les actes de décès figurant dans les dossiers de décès ou de demande de pension consultés à la DAVCC à Caen.

² Y compris les membres du maquis Ventoux attaqué à Izon-la-Bruisse et fusillés à Izon et Eygalayes dans la Drôme.

³ L'Alsace étant redevenue allemande après l'armistice du mois de juin 1944, les victimes du camp du Struthof sont comptées en Allemagne (trois résistants des Bouches-du-Rhône).

⁴ Quelques victimes de Lambesc sont aussi décédées en juillet et en août 1944.

les armes à la main et les prisonniers fusillés sur place. Six résistants furent fusillés le 10 juin 1944 à Lamanon et à Sénas.

Tableau 99 : Lieu de décès des résistants des Bouches-du-Rhône par commune

Communes	Eff.	%	Communes	Eff.	%
Marseille	250	31,8%	Lambesc	5	0,6%
Aix-en-Provence	14	1,8%	Le Puy-Sainte-Réparate	1	0,1%
Arles	9	1,1%	Les Pennes-Mirabeau	4	0,5%
Allauch	4	0,5%	Mallemort	3	0,4%
Alleins	1	0,1%	Marignane	2	0,3%
Aubagne	11	1,4%	Martigues	4	0,5%
Berre-l'Etang	6	0,8%	Peypin	6	0,8%
Cassis	2	0,3%	Plan-de-Cuques	1	0,1%
Charleval	32	4,1%	Port-de-Bouc	1	0,1%
Châteauneuf-les-Martigues	2	0,3%	Roquevaire	2	0,3%
Cuges-les-Pins	1	0,1%	Saint-Antonin-sur-Bayon	12	1,5%
Eyguières	1	0,1%	Saint-Cannat	1	0,1%
Gardanne	1	0,1%	Saint-Rémy-de-Provence	1	0,1%
Grans	1	0,1%	Salon-de-Provence	14	1,8%
Jouques	14	1,8%	Sausset-les-Pins	3	0,4%
La Bouilladisse	1	0,1%	Sénas	3	0,4%
La Ciotat	5	0,6%	Simiane-Collongue	2	0,3%
La Fare-les-Oliviers	1	0,1%	Vauvenargues	7	0,9%
La Penne-sur-Huveaune	5	0,6%	Total du département	485	61,7%
La Roque-d'Anthéron	47	6%	Hors du département	301	38,3%
Lamanon	3	0,4%	Total	786	100%

En dehors des Bouches-du-Rhône et à l'exception des camps nazis, d'autres lieux de martyrs sont à signaler comme le Plan-d'Aups, dans le massif de la Sainte-Baume, dans le Var où l'attaque contre le maquis des Milices socialistes représente 1,5% des décès de notre échantillon. Trois Ciotadens du réseau Jean-Marie Buckmaster

avaient rejoint le maquis de Lambruisse dans les Basses-Alpes où ils sont morts au combat le 6 avril 1944 (0,4% des décès de résistants). Plusieurs résistants des Bouches-du-Rhône furent fusillés sur le territoire de communes proches du département : dans le Vaucluse, cinq à Cadenet le 14 juillet 1944 (0,6% des décès), quatre à Robion le 20 juillet (0,5% des décès) et dix-neuf à Signes dans le Var en deux fois (le 18 juillet¹ et le 12 août 1944, 2,4% des décès²).

Les exécutions de Signes firent 38 victimes au total mais la moitié d'entre elles n'était pas en activité dans notre secteur comme les membres du Comité départemental de Libération des Basses-Alpes ou les membres de la mission interalliée. Ce massacre de Signes a beaucoup de caractéristiques communes avec celui de Servas dans le Gard (28 résistants assassinés). Toutes les victimes sont des résistants et non des civils pris en otage, sauf dans le Gard où les membres de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg précipitèrent dans le puits de Célas trois de leurs sbires, fusillés après emploi. Ces lieux d'exécution ont été choisis dans des endroits isolés, une clairière à l'écart de la commune de Signes et près d'un puits de mine de lignite désaffecté depuis une dizaine d'années sur le territoire de la commune de Servas, à 500 mètres de la route venant de Salindres³. Les fusillades se déroulèrent sur une période d'un mois, en deux épisodes à Signes, le 18 juillet et le 12 août 1944, et en cinq épisodes à Servas, entre le 9 juin et le 12 juillet 1944⁴.

Deux différences opposent, cependant, ces deux lieux de fusillades. Les personnes exécutées à Signes étaient généralement des cadres de la Résistance (treize sur les dix-neuf résistants des Bouches-du-Rhône, sans compter les membres du CDL

¹ Certains rapports donnent aussi la date du 19 juillet.

² Il faut rajouter Léon Dulcy, résistant du Vaucluse parti dans les Basses-Alpes, fusillé à Signes le 18 juillet.

³ F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Copie du procès-verbal d'enquête en date du 14 septembre 1944 du commissaire central d'Alès, p. 23.

⁴ Pour les exécutions de Signes :

27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes. Procès-verbaux d'enquête. Exhumations.

Site Internet du Musée de la Résistance en ligne, La Résistance en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée. Consulté le 17 septembre 2018.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>

Pour le Puits de Célas : F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès.

A. Vielzeuf, *Terreur en Cévenne*, op. cit.

des Basses-Alpes et les membres de la mission interalliée), mais seulement deux sur vingt-huit dans le Gard qui étaient membres de l'état-major inter-régional G FTPF. La seconde différence et non des moindres est la présence de deux femmes parmi les victimes gardoises. Il était extrêmement rare que des femmes soient fusillées, même Olga Bancic, condamnée lors du procès dit de l'Affiche rouge ne fut pas fusillée mais guillotinée le 10 mai 1944 dans la cour de la prison de Stuttgart¹. Ces deux résistantes fusillées au puits de Célas étaient des Allemandes antifascistes, infirmières dans les Brigades internationales en Espagne, Hedwig Rahmel-Robens et Lisa Ost. Contrairement à Irène Wosikowski, résistante allemande arrêtée à Marseille le 26 juillet 1943, jugée et condamnée à mort en Allemagne et guillotinée à Berlin le 27 octobre 1944, et à la résistante polonaise, Mindla Diamant², guillotinée également sur le sol allemand, à Breslau le 3 juillet 1944, Hedwig Rahmel-Robens et Lisa Ost furent exécutées en France et fusillées.

Les martyrs des Bouches-du-Rhône avaient subi des tortures lors de leurs interrogatoires par la Gestapo de Marseille. Les martyrs du Gard furent torturés par les légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg. Leurs bourreaux étaient prêts à tout pour les faire parler. Un rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet de la ville permet de prendre la mesure des exactions commises dans la salle de tortures à la Maison d'Arrêt d'Alès, sise dans le fort Vauban. Ce rapport comporte différentes pièces dont le témoignage d'un surveillant-chef de la Maison d'Arrêt³.

« Parmi les personnes incarcérées par les Allemands se trouvaient deux femmes, une Allemande et une Alsacienne⁴. Le mari de la première avait déjà été fusillé⁵, elles étaient toutes les deux condamnées à mort et conservaient, malgré ce, l'une et l'autre, un admirable moral. Je faisais lorsque cela m'était possible passer des cigarettes à ces

¹ J.-P. Besse, D. Grason, « Olga Bancic », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 18 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article15575>

² La sœur de la résistante et photographe Julia Pirotte.

³ F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès.

⁴ En réalité allemande également.

⁵ Christian Robens dont nous avons déjà parlé était tombé dans un piège tendu par des légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg et il ne fut jamais retrouvé.

deux femmes. Un jour, elles me montrèrent leurs doigts mutilés, qui avaient été tordus et disloqués par leurs tortionnaires au moyen de tenailles et de pinces. [...] C'est le 26 [juin] au matin que s'est effectué le départ, soi-disant pour Nîmes, de Gervais, Bayle et des deux femmes dont j'ai fait mention précédemment. L'identification des cadavres de ces dernières au puits de Célas ne laisse aucun doute sur la fin tragique des deux hommes qui faisaient partie du même convoi »¹.

Un détenu, Auguste Aubaret, transféré de la prison de Grasse à celle d'Alès pour être jugé par le tribunal correctionnel de la ville, raconta le calvaire de ces deux Allemandes.

« J'ignore le nom des deux femmes allemandes emprisonnées pour trahison, j'ai communiqué facilement avec elles, elles savaient par avance quel serait leur sort, elles savaient que la mort les attendait et malgré tout, jusqu'à la fin, jusqu'à leur départ, elles gardèrent le sourire, elles furent sublimes. A l'une d'elles, un jour, je demandai la raison de son arrestation, elle me répondit en souriant : " Moi Allemande, moi de la Résistance ". Puis je lui tendis la gamelle de soupe qui lui était destinée et je m'aperçus alors qu'elle avait des difficultés pour saisir cette gamelle. Je lui en fis la remarque. Elle me montra aussitôt sa main gauche. Je vis alors que l'ongle du doigt majeur avait été arraché, le doigt était sanguinolent et elle me dit avec un accent allemand assez prononcé : " Voyez ce qu'ils m'ont fait hier, c'est la dernière fois que vous me servez la soupe, Monsieur, car demain, je serai enterrée ". Je me retirai sans dire un mot, les larmes aux yeux.

Les deux prisonnières ont été beaucoup torturées, l'une d'elles surtout, le col de son corsage était maculé de sang ayant coulé de sa tête, les cheveux blonds roux agglutinés par le sang coagulé cachait une plaie à la nuque. Les yeux tuméfiés, les lèvres enflées, il apparaît que les Waffen SS² et les miliciens s'acharnèrent particulièrement sur ces deux femmes.

¹ F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Témoignage du surveillant-chef intérimaire Meozzi, p. 1.

² En réalité les membres de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg n'étaient pas des Waffen SS comme ce fut souvent mentionné par les historiens.

« La 8^{ème} compagnie de la Division Brandebourg joue un rôle majeur dans la répression de la Résistance dans le Sud-Est de la France, des Cévennes aux Alpes-Maritimes. Ce rôle est resté méconnu, car elle était assimilée aux Waffen SS ou à la Milice par les résistants comme par la population. [...] La Division

J'ai donné en temps et lieu leur signalement à M. le Docteur Champetier chargé de l'autopsie des corps retrouvés au Puits de Célas. Ce signalement reconnu exact a contribué à une identification de ces deux martyrs dont les noms sont à l'heure actuelle connus »¹.

Ces deux charniers furent découverts presque à la même date. Le 12 septembre, le sous-préfet d'Alès était mis au courant de l'existence probable d'un charnier au puits de Célas, il ouvrit une enquête et l'exhumation des corps du puits de Célas se déroula entre le jeudi 14 et le samedi 16. Le 12 septembre, un sondage avait été réalisé à Signes pour vérifier la véracité des propos rapportés par un témoin. Le creusement des fosses de Signes commença le 15 septembre et l'exhumation des corps s'acheva le lendemain. Ces charniers ont pu être retrouvés grâce à des témoins directs des fusillades. Le 9 juin, vers 5 h 30 du matin, à 200 mètres du puits de Célas, les habitants d'une ferme entendirent passer la camionnette puis les coups de feu. Le lendemain, à la même heure, les deux fils du fermier observèrent depuis la lucarne de leur grenier une des cinq fusillades. L'employé de la SNCF, qui gardait le passage à niveau non loin de là, entendit lui aussi les coups de feu. A chaque exécution, le maire de la commune fut averti². Pour le charnier de Signes, c'est un bûcheron, Maurice Percivale qui fut témoin de la première fusillade qui se confia à un ami, Jules Cal. Ce dernier divulgua l'information à un enquêteur des FFI au début du mois de septembre³.

Brandebourg, qui doit son nom à la ville où elle est née, est une unité de l'armée allemande, dépendant de l'Abwehr II, la section des services secrets chargée des actions spéciales. Il s'agit en quelque sorte du service Action de l'Abwehr, fondu dans la Wehrmacht pour ne pas être repéré ».

J.-M. Guillon, G. Vieira, « La 8^{ème} compagnie de la Division Brandebourg, une pièce essentielle et méconnue de la lutte contre la Résistance », *Provence historique*, 2013, tome 63, fascicule 252, p. 195-196.

Voir aussi la présentation de cette compagnie dans la thèse de Guillaume Vieira.

G. Vieira, *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, *op. cit.*, p. 252-326.

Par exemple, Aimé Vielzeuf décrit les actions de la compagnie dans le Gard et les Cévennes mais voici comment il la présente : « *Quelques jours après leur installation à l'"Hôtel du Luxembourg", les Waffen de la Compagnie de Brandebourg vont utiliser comme prison une partie de la Maison d'Arrêt d'Alès installée dans l'ancienne citadelle* ».

A. Vielzeuf, *Terreur en Cévenne*, *op. cit.*, p. 101.

¹ F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Déclaration d'Auguste Aubaret le 18 décembre 1944, p. 17-18.

² F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès.

A. Vielzeuf, *Terreur en Cévenne*, *op. cit.*, p. 122-128.

³ 27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes. Procès-verbal de l'interrogatoire de Jules Cal le 21 septembre 1944.

Voici les premières constatations du rapport du 14 septembre 1944 pour le charnier du puits de Célas.

« On accède au puits par la façade nord de l'enceinte dont la grille tombée à terre a été arrachée et se trouve à proximité. A l'intérieur sur la droite nous découvrons de nombreuses douilles de revolver, calibre 6,75 et de mitraillettes calibre 9 mm. Le puits ne comporte aucun rebord mais une partie de l'orifice est recouverte par des plaques de fer. Cet orifice a environ 3 mètres de diamètre. Les bords du puits, côté nord, sont piétinés.

A l'extérieur du puits sur un bassin en ciment de 90 centimètres environ de profondeur nous remarquons des éclaboussures de sang faisant par endroits des traînées.

A l'intérieur du puits qui mesure 127 mètres de profondeur nous remarquons sur les parois nord des traînées de sang très nombreuses qui ont jusqu'à 2 mètres 50 de longueur »¹.

Dans les deux cas, les corps furent remontés à la surface par des prisonniers, des Allemands à Signes et des miliciens à Servas. Le travail d'identification fut rendu difficile par la décomposition des corps et la présence de chaux vive à Signes et par la mutilation des corps lors de leur chute dans le puits et par leur stagnation dans l'eau pendant plusieurs semaines. Les autopsies révélèrent également certaines atrocités. Les fusillés du puits de Célas furent le plus souvent tués d'une balle dans la nuque, un des corps ne portait pas de trace de balle, deux autres avaient le crâne éclaté². Le rapport médico-légal des tueries de Signes précise pour l'ensemble des victimes que vingt-cinq personnes sont « *mortes par éclatement total de la partie arrière du crâne* », cinq par « *éclatement du crâne, mais avec des orifices d'entrée au niveau de la face* », une par « *lésion de la colonne vertébrale* », trois par « *fractures du crâne consécutives à des coups donnés à l'aide d'un instrument contondant* », une par une « *balle dans la*

¹ F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Copie du procès-verbal d'enquête du 14 septembre 1944 du commissaire central d'Alès, p. 23-27.

² F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Copie du procès-verbal d'enquête du 14 septembre 1944 du commissaire central d'Alès, p. 23.

nuque », deux blessées par balles mais mortes « *asphyxiées par enfouissement dans la terre avant la mort* » et une par strangulation¹.

Pour chaque victime, une présentation était faite dans le rapport sur les exécutions du puits de Célas. Voici les descriptions faites des deux Allemandes :

« 16°) Le corps d'une femme âgée de 25 ans environ, mesurant 1 m 60 vêtue d'un manteau ou d'une veste en drap, d'une culotte de jersey, d'un soutien-gorge et d'une gaine avec jarretelles. La 20° molaire supérieure porte une couronne. Tuée d'une balle dans la nuque.

17°) Le corps d'une femme âgée de ... 5 ans (chiffre illisible) environ, d'une taille de 1 m 60. Bridge à partir de la 1^{ère} prémolaire inférieure gauche et bridge partant de la canine jusqu'à la 1^{ère} molaire supérieure gauche. Ces deux bridges sont en métal blanc. Tuée d'une balle dans la nuque sur le côté droit »².

Toutes les victimes furent identifiées à Servas mais il reste encore trois personnes inconnues retrouvées à Signes qui pourraient être Maurice Béchade et Michel Lancesseur³. Après l'identification des victimes (détails physiques, examen dentaire, vêtements, objets personnels), les obsèques nationales des fusillés de Signes se déroulèrent au cimetière Saint-Pierre à Marseille le 21 septembre 1944 (30 victimes sur 38 étaient alors identifiées), en présence des autorités civiles et militaires dont le commissaire de la République, Raymond Aubrac. D'autres cérémonies eurent lieu dans les communes où ces résistants étaient actifs. Les obsèques des victimes du puits de Célas furent organisées à Alès, ville distante de 9 km de la commune de Servas, le 18 septembre. Le cortège partit de la place de la mairie jusqu'au cimetière.

¹ 27 P 244, DAVCC Caen, Charnier de Signes. Procès-verbaux d'enquête. Exhumations.

Site Internet du Musée de la Résistance en ligne, La Résistance en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée. Rapport du médecin légiste sur les corps exhumés des deux fosses du vallon de Signes. Consulté le 17 septembre 2018.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>

² F/9/5 572, AN Pierrefitte-sur-Seine, Rapport du 13 avril 1945 du commissaire des RG à Alès au sous-préfet d'Alès. Copie du procès-verbal d'enquête du 14 septembre 1944 du commissaire central d'Alès, p. 25.

³ Site Internet du Musée de la Résistance en ligne, La Résistance en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Le vallon des fusillés à Signes : la Résistance régionale massacrée. Rapport du médecin légiste sur les corps exhumés des deux fosses du vallon de Signes. Consulté le 17 septembre 2018.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=203&stheme=422>



Figure 52 : Tombe des victimes du Puits de Célas au cimetière d'Alès¹ dont celle de Lisa Ost et d'Hedwig Rahmel-Robens



¹ Photographies de l'auteur prises en 2015.

Le puits de Célas à Servas et le vallon des fusillés de Signes sont devenus des lieux de mémoire. Le site de Signes est une nécropole nationale depuis 1996. Un premier mémorial a été inauguré au Puits de Célas en 1972 et il fut rénové en 1997. Chaque année, des commémorations sont organisées, le 18 juillet à Signes et le premier dimanche du mois d'octobre au puits de Célas.



Figure 53 : Mémorial du Puits de Célas¹

Dans le Gard, la commune de Servas est la deuxième commune où il y a eu le plus de décès de résistants à égalité avec la préfecture nîmoise (8,3% des décès chacune). Les décès les plus nombreux sont ceux des combattants du maquis Bir-Hakeim à La Parade le 28 mai 1944 (9,4% des décès)². La sous-préfecture d'Alès est le

¹ Photographies de l'auteur. Photographies prises en 1997.

Des photographies du Vallon des fusillés ont déjà été introduites dans la biographie d'Albert Chabanon.

² Commune se situant dans les Cévennes lozériennes à moins de 20 km du Gard.

quatrième lieu le plus meurtrier (5,6% des décès). Les combats de la Libération firent de nombreuses victimes lors d'accrochages entre les FFI et des troupes allemandes en retraite notamment à Allègre le 24 août (combat du pont sur l'Auzon 3,2% des décès), à Euzet le 25 août (4,7%), à Boucoiran (1,8%) et à Moussac (0,9%) le 25 août également, à Quissac le 27 août (1,2%). L'attaque du maquis d'Aire-de-Côte situé sur la commune de Bassurels à la limite entre la Lozère et le Gard causa la mort de sept résistants (2,1% des décès, y compris les disparus), deux blessés décédèrent aux Fumades, les deux maquisards Allemands furent exécutés à Paris et de nombreux déportés décédèrent dans les camps en Allemagne. Les victimes de Pont-Saint-Esprit sont des résistants fusillés par un autre groupe de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg installé dans la citadelle, située sur les bords du Rhône. Des résistants du Vaucluse détenus dans cette citadelle y furent également exécutés. Les corps de ces victimes étaient ensuite jetés dans le Rhône.

Les lieux de décès des résistants du Vaucluse mettent en évidence des situations déjà évoquées. Pertuis et Valréas sont les communes où le plus de résistants sont décédés, principalement lors de l'explosion du château de La Simone pour Pertuis et à cause des représailles du 12 juin 1944 à Valréas (10,5% des décès pour chaque commune). Les exécutions d'Izon-la-Bruisse sont en troisième position (7,4%) auxquelles il faudrait rajouter celles d'Eygalayes (3,2%), ce qui placerait cette attaque contre le maquis Ventoux en tête du martyrologe (10,6%). 4,2% des résistants du Vaucluse sont morts à Vaison-la-Romaine et 3,5% à Avignon. D'autres lieux où le sang des résistants coula correspondent à des communes où des résistants ont été fusillés (Mérindol le 14 juin 1944, Saint-Saturnin-d'Apt le 1^{er} juillet, Monieux le 5 juillet, Villelaure le 9 juillet, Cadenet le 14 juillet, Robion à différentes dates)¹ et à des communes où les combats de la Libération furent violents comme à Apt ou à Oppède. L'examen des lieux de décès permet de déterminer les principales causes de décès grâce à la connaissance des dates des événements et de leurs circonstances.

Les prisonniers fusillés le lendemain à Badaroux, commune voisine de Mende, correspondent à 6,5% des décès. L'ensemble des victimes de ces deux jours équivaut à 15,9% des décès.

¹ Exécutions réalisées par les légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg installés à l'hôtel *Splendid* à Cavaillon.

Tableau 100 : Lieu de décès des résistants du Gard et des Cévennes par commune

Communes	Effectifs	%	Communes	Effectifs	%
Aire-de-Côte (commune de Bassurels en Lozère)	7	2,1%	Portes	6	1,8%
Alès	19	5,6%	Quissac	4	1,2%
Allègre (combat de Pont-d'Auzon)	11	3,2%	Rohegude	1	0,3%
Bagnols-sur-Cèze	2	0,6%	Saint-Ambroix	5	1,5%
Boucoiran	6	1,8%	Saint-André-de-Majencoules	1	0,3%
Branoux	1	0,3%	Saint-Christol-lès-Alès	3	0,9%
Brignon	3	0,9%	Saint-Dionisy	1	0,3%
Carsan	1	0,3%	Saint-Florent-sur-Auzonnet	1	0,3%
Cassagnas (Lozère)	2	0,6%	Saint-Hilaire-de-Brethmas	1	0,3%
Cendras	1	0,3%	Saint-Hippolyte-du-Fort	3	0,9%
Cognac	1	0,3%	Saint-Jean-de-Maruéjols	2	0,6%
Euzet	16	4,7%	Saint-Julien-de-Valgagues	1	0,3%
Foussignargues	1	0,3%	Saint-Michel-de-Dèze (Lozère)	1	0,3%
Génolhac	1	0,3%	Sainte-Croix-Vallée-Française (Lozère)	1	0,3%
La Calmette	2	0,6%	Saumane	1	0,3%
La Fare (Lozère)	1	0,3%	Sauve	1	0,3%
La Grand-Combe	1	0,3%	Servas (Puits de Célas)	28	8,3%
La Parade (Lozère)	32	9,4%	Sommières	2	0,6%
Lasalle	4	1,2%	Souvignargues	1	0,3%
Le Vigan	1	0,3%	Sumène	1	0,3%
Lédignan	2	0,6%	Tornac	1	0,3%
Les Fumades	2	0,6%	Uzès	2	0,6%
Lussan	1	0,3%	Thoiras	1	0,3%
Mialet	1	0,3%	Valgorge (Ardèche)	1	0,3%
Monoblet	2	0,6%	Valleraugue	2	0,6%
Moussac	3	0,9%	Total du département	226	66,7%
Nîmes	28	8,3%	Hors du département	113	33,3%
Pont-Saint-Esprit	2	0,6%	Total	239	100%

Tableau 101 : Lieu de décès des résistants du Vaucluse par commune

Communes	Effectifs	%	Communes	Effectifs	%
Apt	9	3,2%	Monieux	7	2,5%
Avignon	10	3,5%	Oppède	8	2,8%
Beaumont-de-Pertuis	1	0,4%	Orange	6	2,1%
Bédarrides	1	0,4%	Pernes-les-Fontaines	2	0,7%
Bollène	2	0,7%	Pertuis	30	10,5%
Cabrières-d'Avignon	1	0,4%	Peypin-d'Aigues	3	1,1%
Cadenet	6	2,1%	Robion	4	1,4%
Carpentras	1	0,4%	Saint-Pantaléon	1	0,4%
Castellet	1	0,4%	Saint-Saturnin-d'Apt	7	2,5%
Cavaillon	4	1,4%	Sarrians	2	0,7%
Eygalayes	9	3,2%	Sault	5	1,8%
Gordes	2	0,7%	Séguret	3	1,1%
L'Isle-sur-la-Sorgue	3	1,1%	Vaison-la-Romaine	12	4,2%
Izon-la-Bruisse	21	7,4%	Valréas	30	10,5%
Lauris	2	0,7%	Venasque	1	0,4%
Le Beaucet	4	1,4%	Villelaure	3	1,1%
Malaucène	1	0,4%	Violès	1	0,4%
Maubec	1	0,4%	Total du département	209	73,3%
Mérindol	4	1,4%	Hors du département	76	26,7%
Mirabeau	1	0,4%	Total	285	100%

c) La cause de la mort

« Pour les résistants, la mort, mêlée à l'espérance, est une attente qui commande le rapport au temps, rappelle le sens de l'engagement et renvoie en permanence à la conscience du choix. Moins redoutée pour ce qu'elle est que pour les conditions dans lesquelles elle risque de survenir (on sait ce que fut, pour tous, la hantise de la torture et de la mutilation des corps), elle instruit des représentations du futur qui conditionne la lecture du présent.

Même si tout y est vécu avec une forte intensité émotionnelle, ces traits sont communs à tous les engagements au péril de la vie, et il n'y a pas là de véritable spécificité. Elle se manifeste, en revanche, dans la façon dont la mort atteint les résistants. Celle qui les frappe n'est la même que celle qui fauche les soldats de la guerre conventionnelle. Les morts de la guerre ordinaire ne ressemblent pas aux morts de cette guerre autre qui fut menée par la Résistance, avec ou sans armes. Autre guerre, autre mort, autres morts. Ici la mort n'est pas donnée au hasard des circonstances, en aveugle, banalisée par la mitraille et le feu qui tuent sans distinction, ou dans le massacre anonyme du meurtre de masse. Dès l'automne 1944, Albert Camus relevait que les résistants n'avaient pas été confrontés à la " terrible justice de la guerre tout court ". Il ajoutait : " Les balles du front frappent n'importe qui, le meilleur et le pire. Mais, pendant ces quatre ans, ce sont les meilleurs qui se sont désignés et qui sont tombés, ce sont les meilleurs qui ont gagné le droit de parler et perdu le pouvoir de le faire "¹. Au même moment, Jean-Paul Sartre écrivait que l'auto-désignation des résistants à la mort était une affirmation de la responsabilité totale de l'homme, dans sa solitude totale. Elle exprimait une uniformité de sort pour le peuple de la nuit, une égalité sans pareille, sans équivalence comparable : " Il n'est pas d'armée au monde où l'on trouve pareille égalité de risques pour le soldat et le généralissime. Et c'est pourquoi la résistance fut une démocratie véritable : pour le soldat comme pour le chef, même danger, même responsabilité, même absolue liberté dans la discipline "² »³.

Les trois principales causes de décès sont les résistants morts au combat (première cause de mortalité dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard, respectivement 38,1% et 36,4% des décès), les résistants fusillés (première cause de mortalité dans le Vaucluse, 40% des décès) et les morts en déportation (entre 16,8% et 22,6% des décès). Ces trois causes réunies représentaient la très grande majorité des résistants décédés (86,5% dans les Bouches-du-Rhône, 77,8% dans le Gard, 76,4% dans le Vaucluse et 82,8% dans la région).

¹ A. Camus, *Combat*, 28 octobre 1944.

² « Les Lettres françaises », 1944 in *Situations*, III, *Lendemain de guerre*, Paris, NRF, Gallimard, 1949.

³ P. Laborie, « Résistance, résistants et rapport à la mort » in B. Garnier, J.-L. Leleu, J. Quellien, A. Simonin, *Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, 2006, p. 28.

Tableau 102 : Les causes de décès des résistants

Causes	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Abattu ¹	11	1,4%	9	2,6%	2	0,7%	22	1,6%
Accident	14	1,8%	7	2%	36	12,9%	57	4%
Attentat après la guerre	0	0%	1	0,3%	0	0%	1	0,1%
Bombardement	2	0,3%	2	0,6%	1	0,4%	5	0,4%
Crise cardiaque	0	0%	1	0,3%	0	0%	1	0,1%
Disparu	8	1%	8	2,3%	4	1,4%	20	1,4%
En service commandé/en mission	18	2,3%	2	0,6%	9	3,2%	29	2,1%
EVDG	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Fusillé ²	201	25,5%	80	23,3%	112	40%	393	27,9%
Guillotiné	2	0,3%	2	0,6%	1	0,4%	5	0,4%
Pendu	0	0%	8	2,3%	0	0%	8	0,6%
Maladie contractée en service	4	0,5%	6	1,7%	5	1,8%	15	1,1%
Mort au combat	300	38,1%	125	36,4%	55	19,6%	480	34%
Mort des suites de ses blessures	34	4,3%	19	5,5%	5	1,8%	58	4,1%
Mort lors de son internement	3	0,4%	1	0,3%	0	0%	4	0,3%
Mort sous la torture	0	0%	1	0,3%	1	0,4%	2	0,1%
Mort au STO	0	0%	1	0,3%	0	0%	1	0,1%
Mort lors de son transfert en Allemagne	3	0,4%	0	0%	0	0%	3	0,2%
Mort en déportation ³	178	22,6%	61	17,8%	47	16,8%	286	20,3%
Mort en déportation dans la baie de Lübeck	2	0,3%	1	0,3%	0	0%	3	0,2%
Mort des suites de sa déportation	6	0,8%	8	2,3%	2	0,7%	16	1,1%
Suicide	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Total	788	100%	343	100%	280	100%	1411	100%

¹ Terme employé dans les dossiers de décès ou de pension de la DAVCC de Caen. Quelle était vraiment la différence avec le terme « fusillé » ? Était-ce une question de délai entre l'arrestation et l'exécution ou une question de sommation avant exécution ? Nous avons aussi rajouté ici les personnes « assassinées », « massacrées » et les personnes blessées au combat et qui ont été achevées. Il faut souligner le rôle important de la Milice dans ces assassinats.

² Y compris les fusillés en Italie ou en Allemagne, en prison ou dans des camps.

³ Gazé ou mort d'épuisement, de faim, de froid, de maladie.

D'autres causes moins meurtrières sont à relever comme les accidents (saut sur une mine, mauvaise manipulation des armes, accident de la route, etc.). La mauvaise manipulation des armes souligne le manque d'expérience d'une partie de ces jeunes combattants dont un coup de feu partait par inadvertance ou en nettoyant leur arme alors qu'une balle était engagée dans la culasse. Ces accidents sont restés exceptionnels (moins de 2% des décès), mais ils ont existé tuant ou blessant le résistant lui-même ou un de ses partenaires à ses côtés. Les causes accidentelles sont plus nombreuses dans le Vaucluse (12,9% des décès) car nous y avons comptabilisé les victimes de l'explosion du château de La Simone qui reste encore inexplicquée aujourd'hui et la présence d'un grand stock d'explosifs accentua la catastrophe. Stocker des explosifs était très dangereux, que dire de la fabrication de bombes.

Dimitri Koturovic est né le 3 mai 1911 à Ub en Yougoslavie où il travaillait comme mécanicien dans une usine d'aviation. En 1927, il adhéra aux Jeunesses communistes. Lieutenant-colonel dans les Brigades internationales, à son arrivée en France, il fut interné à Gurs d'où il s'évada. Il travailla ensuite à Paris avant d'être de nouveau arrêté et envoyé au camp du Vernet, puis il fut affecté dans un GTE qu'il quitta en 1942 et il gagna Marseille. Cet ouvrier métallurgiste devint le responsable technique interrégional des FTP-MOI des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. « Cot » organisa les premiers FTP-MOI de Marseille, une de ses missions était la confection d'explosifs. Dimitri Koturovic se tua en avril 1944¹ en préparant une bombe dans son atelier de la traverse du moulin de la Vilette à Marseille. Une plaque apposée à l'emplacement de son ancien atelier clandestin à Marseille rappelle son sacrifice. Une pouponnière de Belgrade porte son nom ainsi qu'un groupe folklorique serbe.²

¹ Le 8 avril 1944 selon le SHD de Vincennes et le 15 avril 1944 selon son acte de décès consulté à la mairie de Marseille.

² GR 16 P 148 992, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Dimitri Coutourovich. Ses services ne furent pas homologués.

149 W 139, AD BDR, « Les immigrés de la région du Sud-Est tombés pendant la bataille de France », *La Tribune de l'immigration*, n°2, 24 septembre 1944, p.4.

150 W 184, AD BDR, liste des tués.

D. Coquille, « Dimitri Koturovic, héros serbe des FTP-MOI tombé dans l'oubli », *La Marseillaise*, 18 septembre 2016. Mis en ligne sur le site Internet du journal. Consulté le 19 septembre 2018.

<http://m.lamarseillaise.fr/marseille/societe/52235-dimitri-koturovic-heros-serbe-des-ftp-moi-tombe-dans-l-oubli>

G. Georges-Picot, *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, op. cit., p. 104.



Figure 54 : Plaque en hommage au Yougoslave Dimitri Koturovic à Marseille et photographie de Dimitri Koturovic¹

En temps de guerre, les résistants restaient des êtres vivants comme les autres pouvant être malades ou victimes des bombardements. Plusieurs types d'exécution ont été pratiquées : les personnes abattues (sans précision sur les circonstances), les fusillés mais aussi les pendus de Nîmes² et les guillotins. Dans l'échantillon des Bouches-du-Rhône, les deux résistantes furent guillotonnées, Irène Wosikowski et Mindla Diamant, exécutées en Allemagne. Dans le Gard, les deux résistants guillotins sont Jean Robert (aussi actif dans le Vaucluse) et Vincent Faïta.

Vincent Faïta est né le 6 mai 1918 à La Spezia en Italie. Sa famille vivait dans le quartier Malpassé à Marseille où il était ajusteur-outilleur aux Aciéries du Nord avant la guerre. Ce militant communiste a été licencié des ADN après la grève du 30 novembre 1938. A la suite de l'interdiction du PCF, il participa à sa réorganisation clandestine et à celle des Jeunesses communistes dans le quartier Saint-Just. Arrêté à Marseille le 28 janvier 1942, condamné à un an de prison pour activités communistes, Vincent Faïta

K. Labernède, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, op. cit., p. 53.

M.-F. Attard-Maraninchi, E. Temime, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, op. cit., p. 156.

¹ Photographie issue de la brochure *Les immigrés morts pour la France dans la région du Sud-Est* parue après la Libération, reproduite dans P. Joutard, F. Marcot (dir.), *Les étrangers dans la Résistance en France*, Besançon, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, 1992, p. 143.

² Voir *supra* la présentation sur les pendaisons de Nîmes.

fut interné au camp de Mauzac en Dordogne, puis il s'évada lors de son transfert de la prison de Périgueux vers un camp d'internement en janvier 1943. Il rejoignit son frère, Edo, et un autre Marseillais, Jean Robert¹, dans les FTPF dans le Gard et dans l'Hérault du 31 janvier 1943 jusqu'à l'arrestation de Jean Robert et de Vincent Faïta. Ces deux Marseillais, étaient entre autres, les auteurs de l'attentat contre la Maison Carro (maison de tolérance) le 20 février 1943. A la suite de cet attentat, cinquante otages furent arrêtés. Jean Robert et Vincent Faïta participèrent alors à la fabrication et à la distribution de tracts contre cette prise d'otages. Le 2 mars 1943, Vincent Faïta et Louise Maurin, revenant d'Avignon avec une valise remplie de propagande, ont été avertis par la sœur de Louise, Ninou Schwartz que des policiers en civil étaient à l'entrée de la gare. Celle-ci récupéra la valise compromettante et s'en alla. A leur sortie de la gare, Vincent Faïta et Louise Maurin n'échappèrent pas au contrôle d'identité par les deux policiers qui leur demandèrent de les suivre jusqu'au commissariat. En chemin, Vincent Faïta sortit son revolver, dans la confusion, il blessa un des policiers, il put s'enfuir et se réfugia dans une maison proche du commissariat. Un collaborateur le dénonça et il rejoignit Louise Maurin au commissariat. Apprenant la nouvelle de ces arrestations, Jean Robert décida de les libérer pendant leur transfert du commissariat à la Maison d'Arrêt. Le 3 mars, posté avec d'autres membres de l'équipe devant la Maison d'Arrêt, Jean Robert fut reconnu par un gardien de la paix et toute l'équipe fut appréhendée sans pouvoir esquisser la moindre résistance. Au total, six membres des FTPF furent capturés et torturés². La police se félicita de cette opération et comprit qu'elle tenait les coupables de l'attentat de la Maison Carro³. La justice, à partir de ce moment-là, allait être implacable comme si elle voulait faire de Jean Robert et de Vincent Faïta des exemples afin de dissuader les autres groupes de la Résistance d'agir. Le 29 mars débuta le procès de Jean Robert et de Vincent Faïta devant la Section

¹ Jean Robert est né le 4 juillet 1917 à Marseille où il était bobineur électricien. Membre des Jeunesses communistes à partir de 1934 et du PC depuis 1936, arrêté pour activité communiste dans la cité phocéenne, Jean Robert fut interné au fort Saint-Nicolas du 15 janvier 1942 jusqu'à son évasion quelques jours plus tard le 27 janvier. Ses services dans la Résistance furent homologués du 1^{er} janvier 1943 au 8 mars 1943 avec le grade de sous-lieutenant.

² P. Doize, *Pour que se lève l'aube de la liberté : le sacrifice suprême de deux jeunes communistes Jean Robert et Jean Faïta*, Edité par l'auteur, 1973, p. 45-47.

A. Vielzeuf, *Au Temps des longues nuits*, op. cit., p. 68-76.

A. Vielzeuf, *Quand le Gard résistait (1940-1944) : le temps des pionniers*, tome I, op. cit. p. 91-93.

³ 1 W 202, A.D. Gard, « Bulletin hebdomadaire de renseignements, semaine du 6 au 13 mars 1943 du commissaire principal, chef du service des RG à Nîmes au commissaire divisionnaire, chef du service régional des RG à Marseille ».

spéciale de la Cour d'Appel de Nîmes. Devant une audience à huis clos, tous deux furent condamnés à mort, Vincent pour « *coups et blessures volontaires dans l'intention de donner la mort, activité communiste* » et Jean pour activité communiste et port d'arme. Les autres membres masculins de leur équipe étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité et Louise Maurin à 20 ans de travaux forcés¹. La nouvelle de leur arrestation et de leur condamnation à mort suscita une vive émotion à Marseille. Des tracts circulèrent, un de ces tracts demandait aux Marseillais d'envoyer des lettres de protestation à Pétain, à Laval et au préfet régional et de signer des pétitions pour empêcher l'application de la sentence². Jean Robert et Vincent Faïta furent guillotins le 22 avril 1943 à Nîmes et enterrés au cimetière du pont de justice de la ville, puis au cimetière Saint-Jérôme à Marseille après la Libération. Le nom de Vincent Faïta a été donné à plusieurs groupes FTP dont un groupe de FTP-MOI à Saint-Gilles³, un maquis FTPF dans l'Aude près de Salvezines (maquis Jean Robert et Vincent Faïta) et le maquis FTP des Maures camp Faïta, future 1^{ère} Compagnie FTPF de Provence. Dans le Vaucluse, un maquis se baptisa maquis FTPF Jean Robert et un détachement FTPF des Maures s'appelait détachement Robert. Les villes de Nîmes et de Marseille leur ont rendu hommage en attribuant un nom de rue à Vincent Faïta dans le quartier Saint-Just à Marseille et une plaque a été apposée dans le quartier voisin de Malpassé⁴. A Nîmes,

¹ 1 W 202, AD Gard, Rapport du 25 mars 1943 de l'inspecteur de la SAP au commissaire de police à Nîmes.

³ U 7 476, AD Gard, Tribunal de la Section spéciale de Nîmes, affaire n°9.

P. Doize, *Pour que se lève l'aube de la liberté : le sacrifice suprême de deux jeunes communistes Jean Robert et Jean Faïta*, op. cit., p. 51-54.

² Tract trouvé 43 rue Brochier, près de l'hôpital de la Conception le 5 avril 1943 cité in A. Gilly, *Histoire de l'occupation de la Provence : de l'envahissement de la Zone Libre à la reddition italienne (Novembre 1942-août 1943)*, tome I, Aubagne, Editions CCEE, 1997, p.155.

³ Dossiers de demande de la carte de CVR du Gard.

⁴ 2 159 W 167, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Vincent Faïta.

2 159 W 387, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Jean Robert.

21 P 448 375, DAVCC Caen, Dossier d'interné résistant de Vinitio Faïta.

21 P 144 673, DAVCC Caen, Dossier de décès de Jean Robert.

DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Jean Robert.

A. Balent, « Robert Jean, Auguste », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 19 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article129179>

P. Doize, *Pour que se lève l'aube de la liberté : le sacrifice suprême de deux jeunes communistes Jean Robert et Jean Faïta*, op. cit., 83 p.

J.-M. Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, op. cit., tome III, p.33.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, op. cit., p. 553-554.

A. Olivesi, « Faïta Vincent », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 19 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article50192>

Vincent Faïta donna son nom à une rue, Jean Robert à une place et une plaque a été apposée à l'emplacement de l'ancienne Maison d'Arrêt qui est l'actuel Palais de Justice et chaque année le 22 avril, une commémoration y est organisée.

Le cas des résistants disparus est plus problématique. Certains ont disparu en déportation et même si la date de décès n'est pas connue avec certitude et si leur corps n'a pas été retrouvé, leur mort ne fait pas de doute. A Signes, des corps ont été retrouvés mais n'ont jamais pu être identifiés. Pour les disparus en France lors de combats ou après leur arrestation par les forces ennemies, il est arrivé que les corps soient retrouvés plusieurs années après. Les services d'Henri Denoyelle, membre de l'AS/CFL de Martigues, ont été homologués du 1^{er} novembre 1942 au 3 mai 1944. Il fut porté disparu à cette date et un jugement de décès prononcé le 4 novembre 1948 le déclara « *décédé probablement au mois de mai mil neuf cent quarante-quatre en un lieu inconnu* ». Son corps et ses papiers d'identité furent finalement retrouvés le 6 mai 1950 dans une carrière de sable de Martigues, il avait été tué par deux balles de revolver tirées dans la tête. Les circonstances de son décès ne furent jamais éclaircies, ses chefs directs ayant eux aussi péri quelques semaines plus tard¹. Henri Tauleigne était chauffeur pour son père qui était négociant, il vivait à Saint-Jean-de-Maruéjols dans le Gard et il participa à la Résistance au sein du Front national et des FTPF du maquis d'Orgnac, sous les ordres de Louis Ferri, pour lesquels il effectuait des transports de ravitaillement, d'armes et de résistants. Il fut arrêté avec son camion lors d'une mission le 26 juillet 1944 à Alès par la Milice. Des témoins racontèrent à son père comment il fut tué. « *Dans la nuit du 28 juillet 1944, vers une heure, alors qu'il tentait de s'évader de l'hôtel de la Milice à Alès (Gard), il a été blessé par une patrouille de Waffen SS², il fut blessé à la jambe par une balle, ensuite remis sur place à la Milice qui l'exécuta séance tenante* »³ Son corps ne fut retrouvé que le 5 décembre 1953. « *Mon frère fut enterré dans une sablière du Gardon à Alès et ne fut retrouvé que neuf ans après, lors d'une crue du Gardon, la sablière ayant été déplacée par la crue et son squelette mis à découvert* »⁴.

A. Vielzeuf, *Quand le Gard résistait (1940-1944) : le temps des pionniers*, tome I, *op. cit.*, p. 88.

¹ 21 P 117 308, DAVCC Caen, Dossier de décès de Denoyelle Henri.

² Certainement des légionnaires de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg.

³ DAVCC Caen, Dossier non coté d'interné résistant de Tauleigne Henri. Interrogatoire de Marius Tauleigne, père d'Henri Tauleigne, du 18 novembre 1945.

⁴ Témoignage écrit de Rolland Tauleigne, frère d'Henri Tauleigne, lui aussi résistant, le 22 juin 2012.



Plaque à Marseille en l'honneur de Jean Robert et Vincent Faïta



Plaques apposées sur la façade du Palais de Justice à Nîmes¹



Rue Vincent Faïta à Marseille et place Jean Robert à Nîmes

¹ Photographies de l'auteur.

4) Les résistants déportés

591 résistants des Bouches-du-Rhône furent déportés (6,4% des effectifs), 203 dans le Gard (7,5%), 130 dans le Vaucluse (4%), soit un total de 924 résistants déportés dans notre région (6%) pour des motifs le plus souvent en relation avec leur action résistante et parfois pour des « *motifs raciaux* ». Les résistants juifs déportés équivalaient à 9,3% des résistants déportés dans les Bouches-du-Rhône, 1% dans le Gard, 7,7% dans le Vaucluse et 7,3% dans la région, ces taux sont supérieurs à leur part dans la Résistance de chaque département (sauf dans le Gard) et à leur poids dans la population de ces départements. A partir de l'exemple des résistants juifs, se pose la question de la distinction entre déporté résistant et déporté politique. Certains résistants juifs ont été arrêtés puis déportés dans le cadre de la politique antisémite du gouvernement de Vichy sans que les forces répressives sachent qu'ils étaient résistants. Les autres ont été arrêtés puis déportés pour leur engagement dans la Résistance. Sur 51 résistants juifs déportés de notre région d'étude, 32 ont obtenu le statut de déporté résistant et 19 celui de déporté politique, soit 62,7% pour les DR et 37,3% pour les DP. Ces résultats prouvent que le statut de DR ou de DP dépendait du motif de l'arrestation.

Tableau 103 : Statut des déportés résistants¹

Statut	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DR	418	87,8%	134	86,5%	80	88,9%	632	87,7%
DP	58	12,2%	21	13,5%	10	11,1%	89	12,3%
Total	476	100%	155	100%	90	100%	721	100%

Les résistants déportés ont obtenu à plus de 85% le titre de DR. Les autres étaient des Juifs, des otages, des communistes dont l'engagement politique n'a pas été

¹ Tous les résistants déportés n'ont pas demandé le statut de déporté et quelques dossiers n'ont pas été consultés par manque d'informations lors de nos séjours à Caen. Le taux de mortalité chez les déportés étant très élevé, les ayants-droits n'ont pas toujours accompli les démarches nécessaires, encore fallait-il qu'ils aient des ayants-droits encore en vie.

reconnu comme acte de Résistance ou parce qu'il était antérieur au mois de mai 1941, date de reconnaissance officielle du Front national.

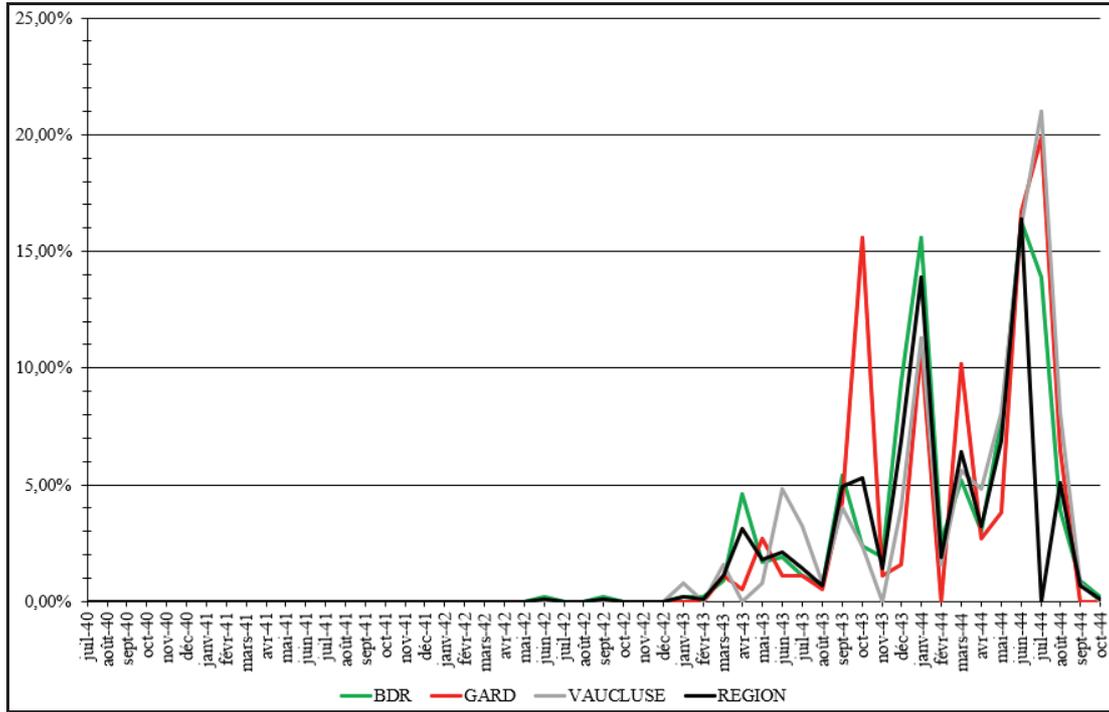
Malgré des origines géographiques diverses et leur appartenance à des organisations de la Résistance différentes, des résistants de nos trois départements se retrouvèrent dans les mêmes prisons et dans les mêmes camps.

a) La date de la déportation

Les dossiers de demande de la carte de CVR et surtout les dossiers de déportés et les listes des convois de déportation partis de France¹ permettent de connaître les dates de la déportation des résistants et de savoir ce qu'ils sont devenus. Les seules déportations avant l'occupation de la zone sud sont celles de deux résistants juifs des Bouches-du-Rhône. Elles s'intensifièrent à partir du printemps 1943, au moment où commença l'affaire Flora. Toutefois, il faut faire attention de ne pas confondre arrestation et déportation car un laps de temps plus ou moins long s'écoulait entre ces deux événements. Par exemple, le pic de déportation du mois d'octobre 1943 dans le Gard correspond aux départs en Allemagne des maquisards d'Aire-de-Côte, capturés quelques semaines plus tôt, le 1^{er} juillet. Le mois de janvier 1944 franchit un nouveau seuil de départs nombreux. L'apogée des déportations eut lieu après le Débarquement de Normandie, les déportations plus importantes étaient des mesures de représailles soulignant la collaboration de l'Etat français qui accepta de livrer ses prisonniers. Ces déportations massives mettent également en évidence les besoins croissants en main-d'œuvre du Reich et la volonté d'éliminer ou d'éloigner des combattants potentiels. Entre un tiers et presque la moitié des résistants furent déportés à partir du mois de juin 1944 (35,2% des résistants déportés dans les Bouches-du-Rhône, 43% dans le Gard, 46% dans le Vaucluse et 38,5% dans la région).

¹ Le site Internet de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation permet d'effectuer des recherches nominatives sur les déportés ou à partir des listes de départ.
http://www.bddm.org/liv/index_liv.php

Graphique 22 : Date de la déportation des résistants



Graphique 23 : Départ de France occupée juillet 1940-décembre 1944¹



¹ J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 204.

« Au total, il apparaît bien que, si la déportation n'est jamais entièrement déconnectée de la volonté de " punir ", de réprimer au sens propre du terme, elle s'explique aussi – et sans doute de plus en plus – par la volonté de trouver à bon compte de la main-d'œuvre pour l'économie du Reich. En d'autres termes, les motifs de déportation nous semblent loin de se résumer – et cela de moins en moins – à la seule volonté de réprimer les activités anti-allemandes. De plus en plus, ils découlent en fait du besoin d'alimenter les camps de concentration, à des fins de travail, dans le cadre de la guerre totale »¹.

La destination principale était l'Allemagne, une poignée de résistants fut envoyée en Italie. Le terme « *déporté* » comprend également les personnes transférées dans des prisons et pas forcément dans des camps de concentration ou d'extermination et quelle que soit leur destination, le titre de déporté résistant leur a été attribué si leur arrestation était en lien avec leur action de résistant.

« Le statut des déportés de 1948 marque les représentations qui pèsent sur la déportation et ses victimes. Le résistant, qui s'impose comme la figure du déporté et va longtemps dominer les représentations, tout comme le " politique ", ont droit au titre de déporté dans trois cas :

- *s'ils ont été transférés par l'ennemi hors du territoire national puis incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration ;*
- *s'ils ont été incarcérés ou internés par l'ennemi dans les camps ou prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;*
- *s'ils ont été incarcérés ou internés par l'ennemi dans tous autres territoires exclusivement administrés par l'ennemi notamment l'Indochine »².*

La comparaison de la date de départ des résistants de notre région et celle des départs depuis la France occupée permet de voir une certaine symétrie entre les données

¹ J. Quellien, « Motifs d'arrestation et de déportation » in B. Garnier, J.-L. Leleu, J. Quellien (dir.), *La répression en France 1940-1945, Acte du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007, p. 171-172.

² T. Bruttman, « Qu'est-ce qu'un déporté ? » in T. Bruttman, L. Joly, A. Wiewiorka, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoires et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2009, p. 26.

régionales et nationales. Les déportations les plus précoces sont absentes dans notre échantillon, mais à partir de l'été 1943, les courbes départementales, régionales et nationales suivent les mêmes évolutions. Les déportations des résistants de notre étude sont en adéquation avec le rythme national des départs en dehors des frontières françaises. Les plus tardives dans notre échantillon sont celles de septembre à partir de Belfort et en octobre pour un résistant arrêté en Moselle.

Tableau 104 : Durée de l'internement avant la déportation

Durée	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Moins d'un mois	34	6,4%	14	7,1%	5	4,3%	53	6,3%
Entre 1 mois et 6 mois	257	48,4%	109	55,1%	90	76,9%	456	53,9%
Entre 6 mois et 1 an	135	25,4%	45	22,7%	10	8,5%	190	22,5%
Entre 1 an et 2 ans	58	10,9%	18	9,1%	9	7,7%	85	10%
Entre 2 ans et 3 ans	28	5,3%	11	5,6%	0	0%	39	4,6%
Plus de 3 ans	19	3,6%	1	0,5%	3	2,6%	23	2,7%
Moyenne	259 jours		216 jours		155 jours		234 jours	
Total	531	100%	198	100%	117	100%	846	100%

La durée de l'internement avant la déportation était majoritairement comprise entre un mois et six mois. La durée moyenne de l'internement était de 155 jours dans le Vaucluse, de 216 jours dans le Gard et de 259 jours dans les Bouches-du-Rhône qui a donc la durée moyenne d'internement la plus longue comme c'était déjà le cas pour le temps passé en cellule des résistants non déportés. Les durées d'internement les plus courtes correspondent en partie à des résistants juifs ou à des résistants arrêtés à partir du printemps 1944. Ce raccourcissement des délais entre l'arrestation et la déportation est certainement lié à la décision officielle de livraison systématique aux nazis des prisonniers politiques sous autorité française, décision prise le 31 mars 1944.

Quelques convois unirent les destinées des résistants de notre région d'étude. Celui du 20 décembre 1943 parti de Paris regroupait vingt-six hommes dont vingt-et-un

résistants des Bouches-du-Rhône. Le convoi du 17 janvier 1944 emportait onze résistants des Bouches-du-Rhône, quatre du Gard et sept du Vaucluse, soit vingt-deux personnes de notre échantillon. Le convoi du 22 mars 1944 partit de Compiègne à destination de Mauthausen avec à son bord dix-neuf résistants des Bouches-du-Rhône, onze du Gard et six du Vaucluse (soit trente-six personnes de notre région sur 1 218 déportés dans ce train). Un autre convoi quitta Compiègne le 4 juin 1944, sur 2 062 déportés, trente-et-un étaient des résistants des Bouches-du-Rhône, quatre du Gard dont Etienne Saintenac et Georges Salan et dix du Vaucluse. Ce convoi de déportés envoyé à Neuengamme (certains furent transférés vers d'autres camps par la suite) eut un taux de mortalité très élevé (38,1% des prisonniers) à cause des conditions de vie et de travail dans le camp et à cause des navires coulés par les Alliés dans la baie de Lübeck. Le 30 juillet 1944, un convoi quitta Toulouse, 1 088 hommes dont trente-sept résistants des Bouches-du-Rhône, treize du Gard et cinq du Vaucluse.

Pour les convois féminins, le constat est le même, le convoi du 30, 31 janvier ou 1^{er} février 1944 (date différente selon les dossiers) emporta 959 femmes outre-Rhin dont dix-neuf résistantes des Bouches-du-Rhône mais aussi Geneviève de Gaulle, la nièce du général de Gaulle. Un autre convoi à la fin du mois de mai 1944 transférait à Ravensbrück quatre résistantes des Bouches-du-Rhône et cinq du Gard. La particularité de ce convoi, outre le fait de comprendre Raymonde Nédelec, résistante dans les Bouches-du-Rhône, future épouse de Charles Tillon après la guerre, et Elisabeth Ricol, l'épouse d'Arthur London, est le taux très élevé de survie de 96,6%¹ car presque toutes ces femmes furent conduites à Leipzig pour travailler dans une usine d'armement, elles logeaient à proximité dans des bâtiments en dur et non pas dans des baraques en bois, ouvertes aux quatre vents².

« Les personnes ayant été détenues longtemps en France avant d'être déportées se sont organisées, ont établi des liens et de nombreux déportés affirment que, après avoir passé plusieurs mois au secret, parfois enchaînés, avec la menace d'être fusillés tous les jours, le départ en Allemagne est vécu comme un " soulagement ". De même,

¹ Site Internet de la Fondation de la Mémoire pour la Déportation. Consulté le 19 septembre 2018.
<http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.216.#LAURENSON>

² Témoignages de Josette Laurensen, épouse Roucaute après la guerre, et d'Andrée Julien.

une fois arrivés au camp, ils peuvent être " récupérés " par des personnes qu'ils ont connues durant leur internement en France, parties avant eux et qui se sont fait une place au sein du camp »¹.

Tableau 105 : Premier lieu de détention des déportés²

Camp	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Grand Reich	575	98,8%	186	100%	117	98,3%	878	99%
Aix-la-Chapelle	0	0%	3	1,6%	0	0%	3	0,3%
Auschwitz	34	5,8%	1	0,5%	4	3,4%	39	4,4%
Bergen-Belsen	0	0%	2	1,1%	2	1,7%	4	0,5%
Bochum	0	0%	1	0,5%	0	0%	1	0,1%
Brandebourg (prison)	0	0%	1	0,5%	0	0%	1	0,1%
Brême	1	0,2%	0	0%	1	0,8%	2	0,2%
Breslau	0	0%	1	0,5%	1	0,8%	2	0,2%
Buchenwald	187	32,1%	76	40,9%	45	37,8%	308	34,7%
Chemnitz	0	0%	1	0,5%	0	0%	1	0,1%
Cologne	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Dachau	77	13,2%	31	16,7%	12	10,1%	120	13,5%
Dora	6	1%	3	1,6%	0	0%	9	1%
Eisenberg	6	1%	1	0,5%	2	1,7%	9	1%
Essen	0	0%	1	0,5%	0	0%	1	0,1%
Flossenbürg	3	0,5%	2	1,1%	1	0,8%	6	0,7%
Francfort	0	0%	1	0,5%	0	0%	1	0,1%
Fribourg (prison)	7	1,2%	0	0%	0	0%	7	0,8%
Friedbourg	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Friedrichroda	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Gross Rosen	4	0,7%	0	0%	0	0%	4	0,5%
Hambourg	2	0,3%	1	0,5%	4	3,4%	7	0,8%
Hanovre	2	0,3%	1	0,5%	1	0,8%	4	0,5%
Karlsruhe (prison)	0	0%	2	1,1%	0	0%	2	0,2%
Kaunas	0	0%	0	0%	1	0,8%	1	0,1%
Kehl (prison)	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Lamberg	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Lauban (forteresse de)	0	0%	0	0%	4	3,4%	4	0,5%
Lublin	3	0,5%	0	0%	0	0%	3	0,3%
Ludwigsburg	2	0,3%	0	0%	0	0%	2	0,2%
Mauthausen	49	8,4%	19	10,2%	11	9,2%	79	8,9%

¹ V. Brière, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression » in B. Garnier, J.-L. Leleu, J. Quellien (dir.), *La répression en France 1940-1945, Acte du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005, op. cit.*, p. 190.

² Camps de concentration, prisons, camps de rassemblement, camp de rééducation, etc. Les commandos ont été comptés avec le camp auquel ils étaient rattachés.

Camp	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Natzweiler-Struthof	6	1%	1	0,5%	4	3,4%	11	1,2%
Neue Bremm	14	2,4%	1	0,5%	2	1,7%	17	1,9%
Neuengamme	59	10,1%	12	6,5%	18	15,1%	89	10%
Nuremberg	2	0,3%	1	0,5%	0	0%	3	0,3%
Offenburg (prison)	8	1,4%	0	0%	0	0%	8	0,9%
Pforzheim (prison)	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Ravensbrück	43	7,4%	11	5,9%	2	1,7%	56	6,3%
Sachsenhausen	17	2,9%	8	4,3%	2	1,7%	27	3%
Strasbourg (prison)	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Sarrebrück	32	5,5%	4	2,2%	0	0%	36	4,1%
Schirmeck	2	0,3%	0	0%	0	0%	2	0,2%
Stuttgart	2	0,3%	0	0%	0	0%	2	0,2%
Italie	7	1,2%	0	0%	2	1,7%	9	1%
Cuneo	1	0,2%	0	0%	2	1,7%	3	0,3%
Fossano	2	0,3%	0	0%	0	0%	2	0,2%
Naples	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Pise	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
San Remo	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Turin	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Total	582	100,0%	186	100%	119	100%	887	100%

L'étude des lieux de déportation ne peut être que partielle en raison des transferts entre les camps, du travail dans des kommandos détachés des camps et des évacuations qui eurent lieu au moment de l'avancée des troupes alliées en Allemagne. Une des possibilités est de prendre en compte le premier lieu de détention. Au regard des dossiers de déportés des résistants de notre région, tous les camps étaient représentés. Le Grand Reich était la destination principale (98,8% des résistants déportés dans les Bouches-du-Rhône et 98,3% dans le Vaucluse) et même la seule pour les résistants déportés du Gard. Le camp de Buchenwald regroupa un tiers des résistants déportés de notre région. Les autres destinations furent Dachau, Neuengamme, Mauthausen et Ravensbrück avant des transferts vers des kommandos ou d'autres camps. La durée moyenne de la déportation pour les résistants revenus vivants de l'enfer des camps est supérieure à un an, elle varie de 366 jours dans le Gard à 413 jours dans les Bouches-du-Rhône.

Tableau 106 : Durée de la déportation des résistants revenus vivants¹

Durée	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Entre 1 mois et 6 mois ²	2	0,9%	1	2%	2	4,4%	5	1,5%
Entre 6 mois et 1 an	95	41,5%	30	55%	23	51,1%	148	45%
Entre 1 an et 2 ans	127	55,5%	24	44%	17	37,8%	168	51,1%
Entre 2 ans et 3 ans	5	2,2%	0	0%	3	6,7%	8	2,4%
Moyenne	413 jours		366 jours		391 jours		402 jours	
Total	229	100%	55	100%	45	100%	329	100%

Il ne faut pas croire que l'espérance de vie dans les camps était supérieure à un an. Beaucoup de déportés mouraient avant à cause de leur exécution dès leur arrivée dans les camps d'extermination (quelques résistants juifs gazés à leur descente du train), des conditions de vie et de travail très difficiles, du manque d'hygiène, du froid, de la faim, de la promiscuité, des coups, des épidémies, etc. Pour les résistants déportés morts dans les camps ou en prison, le temps moyen passé en déportation était de sept mois dans le Vaucluse, de huit mois dans le Gard et dans la région et de neuf mois dans les Bouches-du-Rhône. Ces écarts dépendaient énormément de la résistance physique des personnes, de leur psychologie³, de la pénibilité des travaux qui leur étaient imposés, du type de camp, des conditions de détention (baraquements en bois ou en dur, épidémies, etc.), du temps passé dans le camp et de l'évacuation des camps par des marches forcées.

¹ A partir des dates de déportation et des dates de libération inscrites dans les dossiers administratifs. Pour une partie des résistants déportés, la date de libération n'est pas connue, dans ces cas-là, la date de rapatriement en France n'a pas été retenue parce que ce rapatriement a pu avoir lieu plusieurs jours, semaines ou mois après la libération des camps pour les détenus très malades.

² Un déporté en Italie évadé, un déporté envoyé en Allemagne en octobre 1944, des déportés en Italie libérés en septembre 1943.

³ « Dès son retour de déportation, dans son ouvrage *Les Trois Bagnes co-écrit avec sa femme et son fils*, il [Charles Richet] avançait l'idée que les personnes qui avaient pris un engagement dans la Résistance et qui s'étaient battues pour un idéal avaient davantage survécu car elles avaient continué à se battre une fois en Allemagne alors que les raflés et les otages, qui ne savaient pas pourquoi ils se trouvaient là, ont très vite renoncé. De plus, la période d'internement a, dans la plus grande partie des cas, était beaucoup plus longue pour les membres de la résistance organisée que pour les raflés et les otages qui sont détenus la plupart du temps moins d'un mois, voire seulement quelques jours, avant d'être envoyés au camp ». Cet internement plus long en France a permis de tisser des liens entre les détenus.

V. Brière, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression », art. cit., p. 190.

Tableau 107 : Temps passé en déportation pour les résistants déportés décédés

Durée	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Moins d'un mois	19	11,2%	2	4%	3	7,9%	24	9,3%
Entre 1 mois et 6 mois	38	22,4%	23	46%	13	34,2%	74	28,7%
Entre 6 mois et 1 an	66	38,8%	25	50%	16	42,1%	107	41,5%
Entre 1 an et 2 ans	42	24,7%	0	0%	6	15,8%	48	18,6%
Entre 2 ans et 3 ans	5	2,9%	0	0%	0	0%	5	1,9%
Moyenne	273 jours		240 jours		217 jours		259 jours	
Total	170	100%	50	100%	38	100%	258	100%

Quelques exemples assez rares de déportés sont les personnes qui réussirent à s'évader du train. Même si elles ne franchirent pas la frontière française, le fait d'avoir été présent dans le convoi leur permit d'obtenir dans certains cas le titre de déporté résistant. Les évadés du « *train fantôme* » furent considérés comme déportés en 1986. Ce convoi partit de Toulouse le 3 juillet 1944 et il n'arriva à Dachau que le 28 août 1944. Il regroupait des internés du camp du Vernet et des détenus de la prison Saint-Michel de Toulouse. Il démarra son périple en direction de Bordeaux puis d'Angoulême en direction de Paris. De multiples incidents, des voies ferrées coupées et des attaques aériennes, détournèrent le parcours du train et ralentirent sa progression pendant presque deux mois. Le train retourna à Bordeaux, il n'en repartit que le 9 août emportant d'autres prisonniers provenant du fort du Hâ. Il changea d'itinéraire en passant par Toulouse, Nîmes, la vallée du Rhône. Il était composé de 724 personnes (660 hommes et 64 femmes) et fait exceptionnel, 160 prisonniers réussirent à s'évader (22,1% des détenus du convoi) en différents lieux¹. « *On dénombre au moins 150 évasions au cours des 19 jours de périple [à partir du départ de Bordeaux le 9 août] ponctués de nombreux arrêts et de marches forcées. Certains ont réussi à sauter du train en marche après avoir enlevé des planches des wagons, d'autres profitèrent des longs arrêts en gare, 3 jours à Bordeaux, 5 jours à Remoulins, et des marches à pieds comme celle de*

¹ Site Internet de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Consulté le 21 septembre 2018. <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.261>.

17 kilomètres de Roquemaure à Sorgues à travers le vignoble de Châteauneuf-du-Pape »¹.

Au moins six résistants de notre échantillon en faisaient partie : Ange Alvarez, Christian de Roquemaurel, Santi Pellegrino, Georges Boeykens, Marius Filardi et Aimé Camaille. Les trois premiers purent s'échapper. Les autres parvinrent à Dachau, André Camaille fut libéré le 5 mai 1945 mais resta hospitalisé jusqu'au 20 septembre 1945. Marius Filardi rentra en France en mai 1945. Georges Boeykens mourut à Dachau le 13 février 1945.

Les évasions lors des transferts en Allemagne restèrent rares. L'évasion la plus exceptionnelle est celle Jean Giovanangeli. Ce militaire de carrière employé à la défense passive à Marseille était un agent du réseau Wi Wi et de l'AS/ORA. Arrêté le 30 août 1943 par la Gestapo marseillaise, interné à la prison Saint-Pierre. Il fut déporté à partir du camp de Compiègne le 21 décembre de la même année. Envoyé dans le camp de représailles de la Gestapo à Neue Bremm, il réussit à s'en évader le 31 janvier 1944 et il regagna Marseille où il participa aux combats de la Libération².

Ces rares évasions ne doivent pas cacher le grand nombre de résistants qui furent déportés et qui décédèrent dans les camps ou dans les geôles nazis.

b) Qui étaient les résistants déportés ?

Au regard du rapport hommes-femmes dans la Résistance de notre région, les femmes arrêtées et déportées étaient surreprésentées. Les résistantes correspondaient à 10,8% des résistants déportés dans les Bouches-du-Rhône, à 9,9% dans le Gard, à 6,2% dans le Vaucluse et à 10% dans la région, les coefficients de pondération étant de 1,5 dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard et dans la région et de 1,1 dans le Vaucluse. Les valeurs du Gard et des Bouches-du-Rhône sont les mêmes que les valeurs

¹ V. Brière, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression », art. cit., p. 180.

² GR 17 P 236, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Wi Wi.
21 P 615 357, DAVCC Caen, Dossier de déporté résistant de Jean Giovanangeli.

nationales, les femmes représentant 10% des déportés de France arrêtés par mesure de répression¹.

Tableau 108 : Age des résistants au moment de leur déportation

Classes d'âge	BDR		Gard		Vaucluse		Région		France ²
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
15-19 ans	34	6,3%	22	12%	8	6,6%	64	7,6%	2,9%
20-29 ans	144	26,6%	71	38,6%	32	26,2%	247	29,2%	37,9%
30-39 ans	172	31,8%	26	14,1%	44	36,1%	242	28,6%	27,3%
40-49 ans	128	23,7%	32	17,4%	24	19,7%	184	21,7%	20,5%
50-59 ans	47	8,7%	26	14,1%	11	9%	84	9,9%	8,8%
60-69 ans	16	3%	6	3,3%	2	1,6%	24	2,8%	2,6%
70-79 ans	0	0%	1	0,5%	1	0,8%	2	0,2%	
Moyenne	36 ans		33 ans		35 ans		35 ans		-
Total	541	100%	184	100%	122	100%	847	100%	100%

L'âge moyen des résistants déportés est de 36 ans dans les Bouches-du-Rhône, de 33 ans dans le Gard, de 35 ans dans le Vaucluse et dans la région. Cet âge est bien plus élevé que l'âge des résistants lors de leur engagement dans l'armée des ombres. Ce sont des adultes avec une certaine expérience de la vie qui ont été généralement déportés même si les résistants vingtenaires sont la classe d'âge la plus nombreuse dans le Gard. Les résistants de moins de 20 ans correspondent à une part non négligeable des déportés (6,3% des résistants déportés dans les Bouches-du-Rhône, 6,6% dans le Vaucluse, 7,6% dans la région et 12% dans le Gard). Globalement les résultats de notre région suivent le profil national même si les très jeunes déportés sont moins nombreux nationalement que dans notre région. Inversement, la part des déportés âgés d'une vingtaine d'années est plus importante en France que dans notre région³.

¹ Les déportés par mesure de répression n'englobent pas que des résistants.

M. Boivin, « Sociologie de la déportation de répression » in B. Garnier, J.-L. Leleu, J. Quellien (dir.), *La répression en France 1940-1945, Acte du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005, op. cit.*, p. 173.

² Sur 86 265 déportés, *Ibid.*, p. 174.

³ *Ibid.*, p. 174.

Les résistants étrangers déportés sont sous-représentés dans le Gard, 6,4% des résistants déportés alors que les étrangers ont fourni 12,2% des effectifs de la Résistance gardoise. Ils sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse (8% et 6,9% de résistants étrangers déportés pour une part d'étrangers de 6,8% et de 3,7% dans la Résistance de ces départements). Nous sommes loin de l'estimation nationale de 15% d'étrangers déportés par mesure de répression¹.

Les FFI étaient les unités les plus présentes parmi les résistants déportés (63,6% des résistants déportés dans le Vaucluse et 45,8% dans le Gard). Dans les Bouches-du-Rhône, les agents des réseaux furent le plus victimes de la déportation (35,7% des résistants déportés). Les réseaux et les mouvements garnirent en proportion plus les convois de déportation que les rangs de la Résistance, à l'exception des réseaux du Vaucluse, ces résultats sont logiques au vu également de la prééminence des FFC et de la RIF chez les personnes arrêtées. Les membres des FFI étaient nettement sous-représentés.

Tableau 109 : Les résistants déportés par type d'organisation

Type d'organisation	BDR			Gard			Vaucluse			Région		
	Dép.	%	Part des résistants	Dép.	%	% Rés.	Dép.	%	% Rés.	Dép.	%	% Rés.
FFC	246	35,7	22,6	29	12,9	8,9	20	14	16,5	295	27,9	18,9
FFI	228	33,1	67,7	103	45,8	73,7	91	63,6	78,4	422	39,9	71,1
RIF	204	29,6	9	84	37,3	16,4	28	19,6	4,8	316	29,9	9,4
France libre	0	0	0,4	0	0	0,2	2	1,4	0,1	2	0,2	0,3
Isolé	11	1,6	0,3	9	4	0,8	2	1,4	0,2	22	2,1	0,4
Total	689	100	100	225	100	100	143	100	100	1 057	100	100

Jean Quellien a mené une étude sur les motifs d'arrestation et de déportation sur un échantillon de 8 800 personnes. Pour les déportés appartenant à la Résistance organisée en France, les réseaux représentaient 35% des déportés, les mouvements

¹ Age en 1945. M. Boivin, « Sociologie de la déportation de répression », art. cit., p. 176.

communistes non 28% et la Résistance communiste 37%¹. Notre tableau ne permet qu'une seule comparaison avec ses données, celle des réseaux. Seuls les Bouches-du-Rhône ont un taux d'agents des FFC proche des résultats nationaux.

Le taux de mortalité des résistants déportés est très élevé : 34,2% dans les Bouches-du-Rhône, 33,5% dans le Gard, 37,7% dans le Vaucluse et 34,5% dans la région. Les déportés de France par mesure de répression enregistrent un taux de mortalité un peu plus élevé (40% de déportés décédés, 47% de déportés rentrés et 5,6% de déportés libérés par les autorités allemandes et 7,4% de déportés dont le sort est inconnu²). Pour les membres de la Résistance organisée qui furent déportés, le taux de mortalité est de moins de 40%³.

Le taux de mortalité des résistantes déportées est beaucoup plus faible que le taux de mortalité global des résistants déportés, 14,1% dans les Bouches-du-Rhône, 10% dans le Gard et 0% dans le Vaucluse. « *Les femmes meurent moins que les hommes puisqu'elles ne sont que 21,7% à décéder contre 42% pour les hommes. Elles sont également plus nombreuses à être libérées par les autorités allemandes (8,1% contre 5,4%). Les parcours de prisons ont été, en effet, proportionnellement plus importants chez les femmes que chez les hommes. [...] D'autres bénéficièrent d'une libération anticipée par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suédoise dans les dernières semaines du conflit, ce qui leur évita les évacuations* »⁴.

Si on calcule le rapport hommes-femmes des résistants morts en déportation, les femmes retrouvent des valeurs proches de leur engagement dans la Résistance et même en-deçà : les résistantes n'équivalaient qu'à 4,5% des résistants morts en déportation dans les Bouches-du-Rhône, à 2,9% dans le Gard, à 0% dans le Vaucluse, soit 3,4% pour toute la région.

La répression fut extrêmement sévère et plus encore pour les cadres de la Résistance. Les arrestations et les déportations de résistants ont montré que les femmes

¹ J. Quellien, « Motifs d'arrestation et de déportation », art. cit., planche VIII.

² V. Brière, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression », art. cit., p. 180.

³ *Ibid.* p. 180.

⁴ *Ibid.*, p. 180.

ne bénéficièrent pas d'un traitement de faveur et qu'elles étaient mêmes surreprésentées. Les mouvements et les réseaux furent, en proportion, plus décimés que les FFI. Cette répression souligne la collaboration des forces de l'ordre française avec les troupes d'occupation, une collaboration reniant les principes de l'Etat de droit. Le sort des personnes internées, jugées ou non, était généralement la déportation ou l'internement, les remises en liberté et les évasions étant plus rares. Quels que soient les verdicts, les déportations s'accéléchèrent à partir du printemps 1944 et surtout après le Débarquement de Normandie. Elles sont la troisième cause de mortalité chez les résistants de notre région, le taux de mortalité des résistants dans l'univers concentrationnaire se situait autour de 34% (rapport nombre de déportés non rentrés/nombre de résistants déportés). Les fusillades firent également de nombreuses victimes (première cause de mortalité des résistants vauclusiens), notamment par l'intervention de la 8^{ème} compagnie de la division Brandebourg qui fit des ravages dans le Gard (charnier du puits de Célas, fusillés de la citadelle de Pont-Saint-Esprit) et dans le Vaucluse par les légionnaires de cette compagnie installés à Cavailon. La première cause de mortalité dans le Gard et les Bouches-du-Rhône était les combats lors d'attaques ennemies menées contre les maquis et lors des combats très meurtriers de la Libération. Malgré les souffrance endurées, certains résistants continuèrent le combat militairement ou prolongèrent leur engagement politiquement.

Chapitre 2

L'engagement militaire et l'action politique

La Libération ne signifiait pas la fin de la guerre. Quelques résistants voulurent prolonger leur combat pour vaincre définitivement le nazisme en s'engageant volontairement dans l'armée française. D'autres préférèrent participer à la reconstruction politique du pays par l'intermédiaire des Comités de Libération et par la continuation ou le commencement de carrières politiques.

1) Les engagés volontaires pour la durée de la guerre (EVDG)

L'armée B débarqua sur les côtes provençales le 16 août 1944. Sous les ordres du général de Lattre de Tassigny, cette unité, devenue le 3 septembre la 1^{ère} armée française, regroupait des éléments divers comme la 1^{ère} Division blindée (DB), la 1^{ère} division française libre (DFL) et des FFI engagés individuellement ou collectivement. Cette intégration des FFI ne se réalisa pas sans heurts et sans difficultés.

« Jamais nous ne ferons une absorption pure et simple des FFI. Il ne faut rien changer aux organisations qui les composent. Il est indispensable de conserver leur

nom, leur mystique et la fierté de leurs groupements. Leur esprit de corps comporte une telle fraternité qu'il est nécessaire de la conserver. Etant donné les circonstances actuelles de notre armée en guerre, il ne faut pas en changer sa structure. Individuellement ou en corps constitués, les groupes FFI conservant leur particularisme viennent volontairement s'intégrer à notre armée jusqu'à la libération totale du territoire. L'armée régulière que j'amène apporte avec elle un immense besoin de comprendre, de sentir cette loi de fraternité qui est celle de ce mouvement révolutionnaire de la jeunesse française que représentent, dans sa pureté, les FFI. Ces corps méritent demain une large part dans la reconstruction de l'armée. Tous ne pourront pas être intégrés... »¹

Les unités de volontaires du Languedoc-Roussillon qui rejoignirent la 1^{ère} armée française et qui comprenaient des Gardois étaient la Brigade légère du Languedoc du colonel Thomas-David, le 20^{ème} BCA (ORA Corps franc des Ardennes) et le II/4^{ème} d'artillerie (Bataillon des Cévennes) qui était rattaché à la Brigade légère du Languedoc².

La Brigade légère du Languedoc (devenu le 80^{ème} régiment d'infanterie le 8 janvier 1945) a été créée le 3 septembre 1944 à Montpellier à partir d'engagés volontaires pour la durée de la guerre et de militaires d'active ou de réserve. Sur huit bataillons d'infanterie, le Gard en fournit deux, le 1^{er} Bataillon et le 2^{ème} Bataillon du Gard commandé par Dominique Magnant « commandant Bombyx » à partir d'éléments des compagnies CFL du Gard et du maquis de l'Aigoual-Cévennes³. Le 3^{ème} Bataillon de l'Aveyron comprenait des membres du maquis des Corsaires du pasteur Georges Gillier⁴.

¹ Interview du général de Lattre de Tassigny au journal de Lyon *Le Patriote* le 9 septembre 1944 dans A. Souyris-Rolland (dir.), *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération*, Actes du Colloque de Montpellier du 14 mars 1996, Arcueil, Public-Réalisations, 1997, p. 108.

² A. Souyris-Rolland (dir.), *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération*, op. cit., p. 120.

³ Voir *supra* la biographie de Dominique Magnant. *Ibid.*, p. 122.

⁴ *Ibid.*, p. 133.

« Après la dissolution en novembre 1942, à Digne, du 20^{ème} BCA dont il était le chef de corps, le commandant Vigan-Braquet, expulsé des Basses-Alpes, est venu s'installer dans sa propriété de Saint-Laurent-des-Arbres [dans le Gard]. Il reçoit alors la mission du chef régional Sapin (capitaine Lecuyer), d'organiser le mouvement ORA dans le Gard »¹. Le maquis Corps franc des Ardennes s'installa à Rochefort-du-Gard et forma le camp du Grand Belly avant son déménagement le 20 août 1944 dans une commune voisine. Les archives de l'Amicale des Anciens des commandos Vigan-Braquet et 20^{ème} BCA ont été versées au Centre de documentation du Musée de l'Armée à Paris². Le 1^{er} septembre 1944, le Corps franc des Ardennes s'engagea collectivement dans l'armée B³, il fut la première unité FFI à rejoindre cette armée. A son départ de Bagnols-sur-Cèze pour Lyon, il était constitué de 280 hommes placé sous l'autorité de son ancien chef, le commandant Georges Vigan-Braquet. Lors des différents combats (campagne des Vosges, percée sur Belfort, campagne d'Alsace, d'Allemagne-Autriche), il perdit 71 de ses hommes et environ 150 furent blessés⁴.

Dans les dossiers de demande de la carte de CVR, les requérants signalent leur engagement mais le plus souvent sans indiquer l'unité à laquelle ils appartenaient. Certains étaient des engagés volontaires, d'autres des militaires qui réintégraient l'armée. Des résistants polonais incorporèrent le 2^{ème} corps polonais en Italie et des guérilleros espagnols rejoignirent des bataillons de sécurité dépendant de l'armée française. En associant ces statuts divers, au moins 253 résistants du Gard poursuivirent le combat après la Libération (9,4% des effectifs).

D'autres combattants espagnols voulaient renverser Franco après avoir libéré la France. Cristino Garcia, né le 3 juin 1913 à Gozón en Espagne dans les Asturies, était arrivé en France au moment de la *Retirada*. Cet officier de l'armée républicaine, subit le

¹ A. Souyris-Rolland (dir.), *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération*, op. cit., p. 147.

² Une demande de consultation avait été adressée au Centre de documentation du Musée de l'Armée en juillet 2015 mais celui-ci était fermé pour travaux jusqu'à l'automne 2016, moment où nous avons déjà clôturé notre phase de recherches.

³ L'engagement fut collectif mais les maquisards étaient libres de retourner à la vie civile s'ils le désiraient.

⁴ Cette intégration a été rendue possible grâce à la note ministérielle du 28 août 1944, ce qui n'a pas été le cas pour les FFI de Provence quelques jours plus tôt.

A. Souyris-Rolland (dir.), *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération*, op. cit., p. 151, 181.

même sort que beaucoup de réfugiés espagnols, l'internement au camp d'Argelès-sur-Mer, avant d'être incorporé dans le 805^{ème} GTE comme mineur dans le bassin cévenol. Travailleur détaché du GTE, il habitait à La Grand-Combe. Ce militant communiste participa à la constitution de la Résistance espagnole dans le Gard et à l'organisation du PCE clandestin. Cristino Garcia était le chef de la 3^{ème} Division des guérilleros espagnols Gard-Lozère-Ardèche. Il participa entre autres à l'attaque de la Maison centrale de Nîmes le 4 février 1944 où il se blessa. Cette blessure est primordiale car il est difficile de savoir qui commandait les guérilleros espagnols lors de l'attaque de la colonne allemande en retraite le 25 août 1944 à Tornac, au lieu-dit La Madeleine. Les historiens et les témoins se contredisent. Il paraît acquis que Cristino Garcia était au courant de cette opération qu'il supervisa de son lieu de repos. Ce serait sa condamnation à mort par Franco qui aurait conduit les dirigeants de la Résistance à le glorifier en lui attribuant le commandement de cette opération pour essayer de le sauver.

Après la Libération de la France, il se maria avec une Française, puis il fut envoyé en Espagne afin d'y réorganiser clandestinement le PCE. Arrêté le 15 octobre 1945 à Madrid, les franquistes le condamnèrent à mort. Le gouvernement français sollicita personnellement sa grâce le 9 février 1946, mais elle fut refusée par Franco. Cristino Garcia fut finalement fusillé le 21 février 1946 à Barcelone. Son exécution fit grand bruit. *« L'affaire Cristino Garcia devint le catalyseur d'enjeux diplomatiques. Dès le 15 décembre 1945, Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères et ancien membre du CNR, proposa aux États-Unis et à la Grande-Bretagne une concertation pour rompre définitivement avec Franco et reconnaître, comme seul légitime et légal le gouvernement républicain présidé par Giral. Le 10 février, l'assemblée générale de l'ONU se prononça sur une résolution tendant à refuser à l'Espagne toute possibilité d'admission dans les instances internationales. Soutenue par Bidault, elle fut adoptée par 42 voix contre 2 abstentions. Le 23 février, en France, le président de l'assemblée constituante, Vincent Auriol, soumit aux députés une motion invitant le gouvernement à rompre avec Franco. La motion fut votée à large majorité. Le 26 février 1946, le conseil des ministres présidé par Félix Gouin décida de fermer la frontière à partir du 1er mars. La mesure ne devait être suspendue qu'au mois de février 1948. Ses effets sont cependant limités dans la mesure où les États-Unis et la*

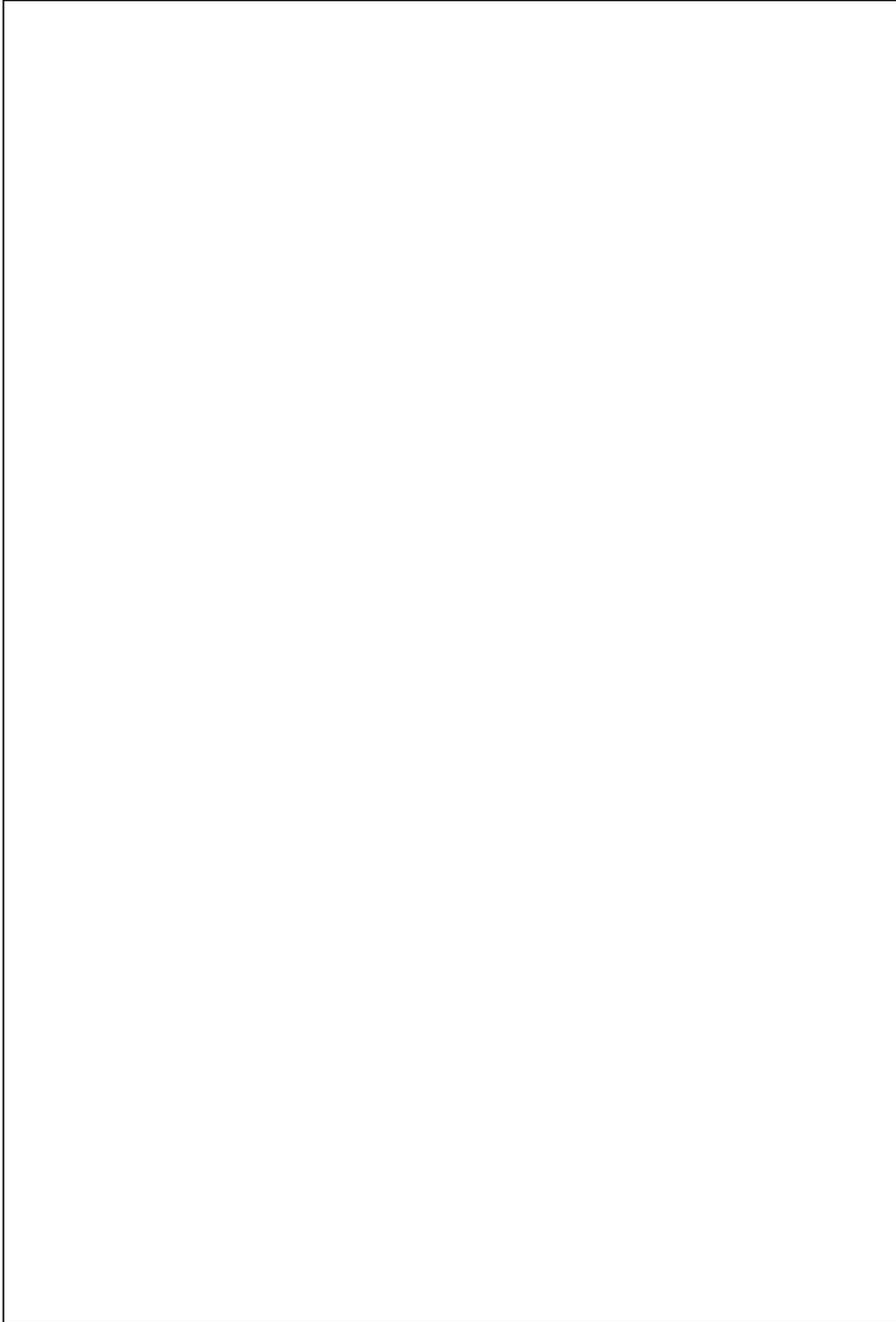


Figure 55 : Tract de soutien à Cristino Garcia diffusé au Vigan¹

¹ 999 W 131, AD Hérault, Lettre du 6 février 1946 du Préfet du Gard au Commissaire de la République pour le Languedoc-Roussillon à Montpellier. Tract joint au courrier.



Figure 56 : Rue Cristino Garcia à Nîmes et à Paris¹



Figure 57 : Monument de Tornac en souvenir de la bataille de la Madeleine²



Figure 58 : Plaque apposée sur le monument de l'Affenadou en l'honneur des guérilleros espagnols³

¹ Photographies de l'auteur.

² Photographie de l'auteur.

³ Photographie de l'auteur.

Grande-Bretagne n'ont pas opté pour la rupture. La France elle-même continuerait à commercer avec l'Espagne, sous couvert de dérogations accordées par le quai d'Orsay. Les effets de l'affaire Cristino Garcia furent totalement annulés lorsque, en 1950, l'ONU lève l'interdiction d'avoir des relations diplomatiques avec l'Espagne »¹. Plusieurs lieux de mémoire rappellent son combat antifasciste, plusieurs noms de rue à Nîmes, à Saint-Denis et à Paris, une plaque apposée sur le monument de la bataille de la Madeleine et une sur le monument de l'Affenadou dans la commune de Portes².

D'autres guérilleros espagnols furent arrêtés lors de l'opération du Val d'Aran ou lors de missions d'infiltration en Espagne. Gabriel Perez qui commandait la 21^{ème} brigade des guérilleros espagnols dans le Gard fut arrêté le 3 mars 1946 et fusillé le 30 avril 1948³.

Dans les Bouches-du-Rhône, les FFI combattirent dans le Bataillon FFI de Courson commandé par le chef de bataillon de Courson de Villeneuve, dans le Régiment La Marseillaise devenu la demi-brigade La Marseillaise le 1^{er} novembre 1944, dans le Bataillon de Provence rattaché ensuite au I/13^{ème} régiment de tirailleurs sénégalais devenu le I/23^{ème} régiment d'infanterie coloniale le 1^{er} novembre 1944, dans la demi-brigade Rhône-Durance.⁴ Au moins 400 résistants des Bouches-du-Rhône

¹ H. Mauran, « Garcia Grandas Cristino », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 26 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article50437>

² Cristino Garcia n'a pas de services homologués par les autorités militaires. Il a été incorporé dans l'échantillon.

164 W 5, AD BDR, Fichier du 4^{ème} groupement des GTE. GAR-GUZ.

Biographie sur le site Internet Los de la Sierra, Dictionnaire des guérilleros et résistants antifranquistes, consulté le 26 septembre 2018.

<http://losdelasierra.info/spip.php?article2900>

H. Mauran, « Garcia Grandas Cristino », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 26 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article50437>

³ Gabriel Perez n'a pas de services homologués par les autorités militaires. Il a été incorporé dans l'échantillon.

Biographie sur le site Internet Los de la Sierra, Dictionnaire des guérilleros et résistants antifranquistes, consulté le 26 septembre 2018.

<http://losdelasierra.info/spip.php?article6251>

Voir *supra* la biographie de Pascual Gimeno.

⁴ Ministère de la Défense, Etat-major de l'Armée de Terre, Service historique, *Guerre 1939-1945, Les Grandes Unités françaises, Historiques succincts. La participation des Forces françaises de l'Intérieur aux opérations des fronts de l'Atlantique et des Alpes et à la réorganisation de l'Armée (1944-1945)*, tome VI, Paris, Imprimerie nationale, p. 638-639, 742-743, 778-779, 792-793.

rejoignirent ces formations ou furent réintégrés dans l'armée, soit 4,3% des effectifs¹. Des résistants du Vaucluse participèrent à la formation de la demi-brigade du Vaucluse. Philippe Beyne, créateur du maquis Ventoux et chef départemental des FFI, la commanda du 20 octobre 1944 jusqu'au 31 janvier 1945, avant d'être nommé adjoint au général commandant la subdivision du Vaucluse du 1^{er} février 1945 au 30 avril 1945. Il fut homologué lieutenant-colonel². Un minimum de 164 résistants vauclusiens continua le combat (4,9% des effectifs).

Il faut noter la présence de quelques femmes engagées comme Auxiliaires féminines de l'Armée de Terre (AFAT), elles étaient infirmières, secrétaires ou assistantes sociales dans l'armée, nous en avons recensé dix-sept dans les Bouches-du-Rhône, trois dans le Gard et quatre dans le Vaucluse. L'une d'entre elle devint très célèbre après la guerre, Edmonde Charles-Roux, journaliste et écrivain, prix Goncourt en 1966 pour son roman *Oublier Palerme*, elle épousa en 1973 le maire de Marseille, Gaston Defferre³. La carrière politique de celui-ci fut promue par son passé de résistant. Certains prirent les armes pour vaincre définitivement le nazisme, d'autres optèrent pour la voie politique afin de reconstruire le pays.

2) La représentativité des organisations de la Résistance dans les Comités locaux de Libération (CLL), dans les Comités départementaux de Libération (CDL) et le Comité régional de Libération (CRL)

Les comités départementaux de Libération existaient déjà dans la clandestinité pour préparer la réorganisation des pouvoirs publics à la Libération⁴. A la fin du mois

¹ Ces effectifs comprennent l'ensemble de l'échantillon, y compris les résistants décédés et les résistants qui étaient encore détenus dans les camps de concentration.

² GR 16 P 57 604, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Philippe Beyne.

Philippe Beyne a obtenu la carte de CVR dans le Vaucluse mais son dossier n'a pas été retrouvé.

³ Edmonde Charles-Roux était agent P2 du réseau Robert Guy du 1^{er} janvier 1944 au 30 septembre 1944. Elle s'engagea comme AFAT et fut affectée au cabinet du général de Lattre de Tassigny, chef du service social de la 5^{ème} division blindée en 1945 jusqu'en 1946.

2 530 W 241, AD Paris, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edmonde Charles-Roux.

⁴ Les premières réunions du CDL clandestin se déroulèrent à Nîmes dès le mois de juin dans la villa de Marie Soboul.

C. Emerique, « Le Comité départemental de Libération (CDL) du Gard » in AERI, *La Résistance dans le Gard, op. cit.*

Tableau 110 : Membres des CDL et du CRL¹

Organisations/partis	Gard ²	BDR ³	Vaucluse ⁴	CRL R2 ⁵
MLN	Jean Paradis en remplacement d'Antoine Benedittini le 1 ^{er} janvier 1945 puis Georges Salan à son retour de déportation en mai 1945 ⁶ Gaston Massié René Vaisse (trésorier) Georges Bruguier (démissionnaire) Marie Soboul Lucien Monteils* Bernard Latzarus	Max Juvénal (président) Francis Leenhardt (président par intérim pendant la convalescence de Max Juvénal ⁷) Henri Contamin	Paul Faraud (président) Marius Gras Gustave Collion	Max Juvénal (vice-président)
PS	Louis Salles	Joseph Féraud	René Conil Lucien Grangeon	Horace Manicacci
PCF	Charles Savert* Charles Plantier*	Léon David	René Arthaud* Pierre Allègre*	Jean Cristofol (président)*
FN	Antoine Benedittini démissionna le 1 ^{er} janvier 1945 car il s'engagea dans la Marine Léo Rousson (secrétaire) Alphonse Gulminelli « Charlin »*	Lucien Goux*	Jean-Pierre Ravel Georges Pons	Pierre Brandon*

¹ Les noms des membres suivis d'une étoile ne font pas partie de notre échantillon, faute de renseignements ou en dehors de notre cadre géographique.

² Le Gard était rattaché au CRL de R3.

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 1944 in P. Mazier, *Quand le Gard se libérait... Un ancien du CDL raconte*, op. cit.

¹ W 660, AD Gard, Listes non datées des membres du CDL.

³ Dans la première quinzaine de septembre.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, op. cit., p. 93.

⁴ A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 175.

²² W 1, AD Vaucluse, Liste des membres du CDL non datée.

⁵ Mis en place début octobre 1944.

R. Mencherini, *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, op. cit., p. 94-95.

⁶ Georges Salan était le frère du général Raoul Salan, un des putschistes du 21 avril 1961.

Georges Salan était le chef de ville de l'AS à Nîmes de septembre 1942 à septembre 1943 puis le chef départemental de l'AS et des MUR du mois de septembre 1943 jusqu'à son arrestation le 10 février 1944 à Alès par la Milice. Il fut déporté au camp de Neuengamme par le convoi parti de Compiègne le 4 juin 1944. Libéré le 1^{er} mai 1945, il rentra en France le 21 mai.

⁷ Max Juvénal avait été blessé le 19 août 1944 à Venelles dans les Bouches-du-Rhône lors d'un engagement avec un détachement allemand.

Organisations/partis	Gard²	BDR³	Vaucluse⁴	CRL R2⁵
FN	Joseph Arène (FN puis MLN) Pasteur René Clément* Marcel Jaulmes* Robert Bompard Pierre Mazier Abbé Louis Duplan*			
CGT	Georges Laval* Fernand Corbier Isidore Michel* Léon Pardonnet	Paul Papazian*	Lucien Trilles Armand Vaugué*	Lucien Molino (secrétaire)
FUJP	-	Laurent Salini*	Jacques Delaunay*	Cros*
Union républicaine démocratique (URD)	-	Maurice Heirieis*	-	--
Comité de coordination des organisations chrétiennes (CCAC)	-	-	-	Raisi*
Comité d'Action et de Défense paysanne (CDAP)	Marius Guillaumont*	-	-	-
MNPGD	Louis Plantier*	-	-	-
Démocrates chrétiens	-	-	Henri Phillip Henri Durieu*	-
Comité des Femmes françaises (CFF)	-	-	Yvette Chautard*	-
FFI	-	-	Gaston Cat	-
Organisations paysannes	-	-	Germain Nègre	-
FTP	-	-	Joseph Biancheri	-
Parti radical-socialiste	-	-	Maurice Cousin (à partir du 21 octobre 1944)	-
Ravitaillement général	-	-	Georges Laudon (à partir du 21 octobre 1944)	-

d'août 1944, ils sortirent de l'ombre et se mirent officiellement en place (ordonnance du gouvernement provisoire d'Alger du 21 août 1944). Composés d'une petite équipe, celle-ci s'élargit progressivement. Par exemple, lors de la première séance du CDL de Vaucluse, le 29 août, seulement cinq membres siégeaient et deux jours plus tard, ils étaient dix-huit¹.

Ces CDL devaient être les plus représentatifs possibles des différents cantons du département et selon un arrêté de Raymond Aubrac, Commissaire de la République à Marseille, ils devaient incorporer les diverses associations de la Résistance et les groupements politiques, ce qui explique l'essor du nombre de membres entre la fin du mois d'août 1944 et le mois de septembre, et même ultérieurement. Des membres des CDL ne font pas partie de nos échantillons départementaux pour plusieurs raisons. Certains résistants n'ont réclamé aucune reconnaissance auprès des autorités militaires ou auprès de l'ONAC. Certains membres venaient de l'extérieur du département.

Charles Plantier était originaire du Gard, maire communiste de Canaules-et-Argentières depuis 1920, conseiller général, destitué, interné politique à Saint-Sulpice-la-Pointe de 1941 à 1943, puis en résidence surveillée à Saint-Firmin dans les Hautes-Alpes. Il s'engagea dans la Résistance de ce département. A la Libération, Charles Plantier retourna chez lui, il siégea dans le CDL du Gard et il fut nommé président du Comité local de Libération de Canaules-et-Argentières².

Jean Cristofol, député communiste des Bouches-du-Rhône élu en 1936, présida le CRL du Sud-Est. En 1940, le député déchu fut condamné à cinq ans de prison pour infraction au décret portant dissolution du PCF. Interné dans différentes prisons françaises, il fut finalement transféré à Maison-Carrée en Algérie et libéré le 5 février 1943, trois mois après le débarquement en Afrique du Nord. Jean Cristofol fut nommé responsable de la région de Marseille pour le PCF, tout en demeurant en Algérie et il ne

¹ A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, *op. cit.*, p. 173-175.

² L. Pichon, « Plantier Charles dit " Vigne " » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, *op. cit.*
J.-M. Gaillard, « Plantier Charles », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 10 mai 2018.
<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article126615>

revint en métropole que lors du Débarquement de Provence en tant que reporter de guerre¹.

Au vu du nombre de membres et des fonctions exercées au sein du CDL ou du CRL, nous pouvons observer l'importance du MLN et du Front national ou du PCF dans cette institution. Presque tous les présidents du CDL ou du CRL ont eu de grandes responsabilités dans l'encadrement de la Résistance départementales ou régionales. Le Front national par l'intermédiaire d'Antoine Benedittini² présida le CDL du Gard jusqu'au 1^{er} janvier 1945. Le PCF à travers Jean Cristofol dirigea le CRL de la région du Sud-Est. Le MLN gouverna les destinées des Bouches-du-Rhône (Max Juvénal³ et Francis Leenhardt⁴), du Vaucluse (Paul Faraud¹) et du Gard lorsque Jean Paradis² reprit la présidence vacante et qu'il céda sa place à Georges Salan à son retour de déportation.

¹ A. Olivesi, « Jean Cristofol », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 27 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21118>

² Le docteur Antoine Benedittini était agent P1 du réseau Gallia à partir du 1^{er} novembre 1943. Il était également membre du Front national (non homologué), il avait été recruté par Léo Rousson (fondateur du Front national dans le Gard) dont il était le médecin de famille. Membre du Front national (dominé par les communistes) malgré des opinions politiques modérées, le docteur Benedittini a su faire consensus entre les deux forces dominantes dans le Gard à la Libération, le MLN et le Front national.

GR 16 P 46 822, SHD Vincennes, Demande d'homologation des services d'Antoine Benedittini.

³ Max Juvénal, avocat à Aix-en-Provence, a d'abord été le chef local de l'Armée secrète dans le secteur d'Aix-en-Provence puis il devint le chef départemental du mouvement Combat, le chef départemental et le chef régional des MUR.

« Dans la résistance, dès 1940, est successivement chef départemental des AS (BDR), sous-chef régional, puis chef régional, devient à la veille de la Libération chef du directoire régional de R2. Faisant face à une tâche écrasante par suite de l'arrestation de ses camarades et principaux collaborateurs n'a pas hésité, dès l'annonce du débarquement en Provence, à reprendre sa place parmi les combattants. Dès le 15 août prend le commandement d'un groupe de 30 hommes et engage la lutte. Le 19 août, alors qu'il cherchait à prendre contact avec les Alliés, tombe dans une embuscade près de Venelles, grièvement blessé parvint cependant à échapper aux recherches de l'ennemi et à rejoindre son unité. Ce dernier acte de courage et de ferveur patriotique illustre magnifiquement l'attitude de ce grand résistant, qui, bien que traqué par la police de l'Armée allemande, sa tête mise à prix, n'a cessé la lutte un seul instant pendant de longs mois, donnant sans cesse l'exemple à la tête de ses hommes ».

Cette citation lui attribue la Croix de guerre avec palme.

GR 16 P 315 373, SHD Vincennes, Demande d'homologation des services de Maximin Juvénal.

Mentionné dans le rapport Flora du Sipo-SD, il est un des rares dirigeants des MUR des Bouches-du-Rhône à avoir échappé à toutes les tentatives d'arrestation. Au numéro 31 des personnes reconnues membres des MUR mais non arrêtées, on peut lire : « *JUVENAL Max, marié, catholique, né le 22/11/1906 à Aix, avocat, domicilié 52 bd Notre-Dame à Aix, alias Ovide chef départemental des MUR des BDR. En fuite depuis le 11 mai 1943 lors d'une tentative d'arrestation et est encore l'objet de recherches* ». Dans le cadre de cette même affaire, sa femme fut arrêtée le 11 mai 1943 et relâchée le 28 juin 1943.

58 W 20, AD BDR, Cour de justice de Marseille. Affaire Ernst Dunker. Rapport Flora, p. 13, 18.

⁴ Francis Leenhardt n'a fait aucune demande de reconnaissance de ses services auprès des autorités militaires et n'a pas demandé de carte de CVR dans les Bouches-du-Rhône. A-t-il obtenu ce titre ailleurs ? « Lionel » avait rejoint le mouvement Libération-Sud puis les MUR. « *En 1943, il est appelé*

Le rôle des femmes fut très réduit, elles qui venaient juste d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité par l'ordonnance du 21 avril 1944 qui instituait également les CDL et les CLL. Une seule femme siégea dans le CDL de Vaucluse, Yvette Chautard, et une seule dans celui du Gard, Marie Soboul³. C'est dans le domicile de cette dernière, à Nîmes, que se tinrent les premières réunions du CDL clandestin à partir du mois de juin 1944. Marie Soboul, née le 13 avril 1884 à Montréal en Ardèche, diplômée de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, fut professeur à l'École normale d'institutrice de Nîmes avant d'en devenir la directrice. Elle avait recueilli son neveu Albert⁴ et sa nièce Gisèle, pupilles de la nation puis orphelins de mère. Lors de la suppression des Ecoles normales en 1940, Marie Soboul fut mise à la retraite anticipée. « Valérie » rejoignit le MLN en février 1944. A la Libération, elle représenta son organisation au sein du CDL du Gard. Elle se maria en 1945 et elle fut conseillère municipale de Nîmes sous les deux premiers mandats du socialiste Edgar Tailhades de 1947 à 1959, elle décéda en 1961. Elle n'a jamais demandé aucun titre de reconnaissance pour son passé de résistante. La mémoire locale se souvient d'elle par l'intermédiaire d'une école primaire qui porte son nom. Elle est la seule résistante avec Ninou Schwartz à avoir été honorée par la municipalité de Nîmes⁵.

auprès d'Alexandre Parodi pour créer des comités de libération clandestins, d'abord en zone sud, puis pour l'ensemble du pays. Très au fait des questions économiques, il est également correspondant régional du Comité des experts de la France combattante ».

Biographie de Francis Leenhardt sur le site Internet de l'Assemblée nationale consulté le 29 septembre 2018.

[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/7681](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/7681)

¹ Paul Faraud succéda à Yvonne de Komornicka après son arrestation, à la tête du mouvement Combat et des MUR de Vaucluse.

² Le docteur Jean Paradis fut l'adjoint du docteur Salan, chef départemental des MUR, puis il fut nommé chef départemental du NAP de Combat et ensuite chef départemental des MUR après l'arrestation de Georges Salan puis d'Etienne Saintenac. Il échappa à une arrestation par la Gestapo le 28 mars 1944. Il se réfugia dans les Basses-Alpes puis en Ardèche où il prit part à la libération de Vals-les-Bains et de Privat. Il présida le CDL du Gard du mois de janvier au mois de mai 1945. Après un accident de voiture, il est remplacé par Georges Salan, revenu de déportation, son confrère à l'hôpital de Nîmes, son ancien chef dans les MUR.

GR 16 P 457 302, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de Jean Paradis. Dossier non homologué, dossier très succinct.

F. Sugier, « Paradis Jean » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

³ D'autres femmes siégèrent dans différentes commissions.

⁴ Albert Soboul était un historien spécialiste de la Révolution française.

⁵ F. Sugier, « Marie Soboul (1884-1961) » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

P. Mazier, *Quand le Gard se libérait... Un ancien du CDL raconte*, op. cit.



Figure 59 : Ecole Marie Soboul à Nîmes¹



¹ Photographies de l'auteur.

L'étude des Comités locaux de Libération seraient également très intéressantes. Aux Archives départementales du Gard, quatre cotes regroupent tous les CLL ou toutes les délégations spéciales de communes du département (plus de 350 communes), en donnant parfois la composition des conseils municipaux avant 1939¹. Ainsi, il serait possible de voir les permanences ou les ruptures dans la vie politique locale à la suite de la guerre, de l'occupation, de la collaboration ou de la Résistance. Un exemple a été choisi, celui d'Alès, sous-préfecture du Gard.

Tableau 111 : Composition du Comité local de Libération d'Alès le 20 août 1944²

Organisations	Membres du CLL	Elus aux élections municipales de 1935
		Le maire communiste Fernand Valat a été démis de ses fonctions le 31/12/1935. Son remplaçant Albert Leyris est décédé en mars 1936. Louis Chapon lui succéda.
PCF	Gaston Ribot (président) Paul Peyronnenche (vice-président)* Léopold Balez* Albert Roucaute*	Adjoint au maire Conseiller municipal Conseiller municipal
MLN	Marcel Cassagne (vice-président) Aimé Breschet André Martinenque* Pierre Fontayne*	
FN	Rolland Peras (vice-président)* Edouard Auge* Claude Bataille* Charles Brun	
CGT	Jean Ribot (vice-président) Jean Grandon* Roger Guin* Paul Meynier*	Conseiller municipal
Femmes de France	Françoise Molinier*	
FUJP	Alfred Michel*	

¹ 103 W 3 à 6, AD Gard, Délégations spéciales par arrondissement.

² 103 W 3, AD Gard, Délégation spéciale d'Alès.

Les noms des membres du CLL suivis d'une étoile ne figurent pas dans notre échantillon. Pierre Fontayne et Rolland Peras sont cités plusieurs fois dans les dossiers de demande de la carte de CVR mais nous n'avons pas retrouvé de dossier à leur nom.

La Délégation spéciale d'Alès s'appuya sur quelques personnalités d'avant-guerre mais le renouvellement de la classe politique locale fut assez important.

D'autres résistants participèrent à des commissions du CDL ou travaillèrent pour le compte du Commissariat régional de la République comme Jacques Vernant¹, chef de cabinet, Henri Gennatas², directeur du cabinet, René Toche, directeur adjoint du cabinet de Raymond Aubrac ou Louis Burdet⁴ au service des relations avec l'extérieur. Ces personnes avaient combattu ensemble pendant la guerre et la gestion de l'après-guerre reproduisit les affinités ou les relations nées pendant la Résistance.

Ces Comités locaux, départementaux ou régionaux n'avaient qu'une vocation d'intérim entre la destitution des instances vichystes et les élections municipales et cantonales en 1945.

3) Les carrières politiques et les hauts fonctionnaires

Ce renouvellement des élites locales se confirma lors des premières élections en 1945 et les anciens résistants nouvellement entrés en politique purent assoir leur légitimité sur leur passé de résistant. Cependant, toutes les candidatures ne furent pas couronnées de succès et celles-ci sont encore plus difficiles à recenser⁵.

¹ Agrégé de philosophie, fondateur et directeur pendant trente ans du Centre d'études de politique étrangère. Il était le frère de l'historien Jean-Pierre Vernant, lui aussi résistant, spécialiste de la Grèce antique. Pendant la guerre, il a été militant de Libération-Sud dans les Bouches-du-Rhône. Il n'a fait aucune démarche auprès des autorités militaires.

L. Douzou, *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, op. cit., p. 453.

² Voir *supra* la biographie d'Henri Gennatas. Celui-ci était chef départemental du NAP des Bouches-du-Rhône, avant son départ pour Alger.

³ René Toche était l'adjoint d'Henri Gennatas, chef départemental du NAP des Bouches-du-Rhône.

⁴ Louis Burdet, plus connu sous son pseudonyme « Circonférence », était le délégué militaire régional de la région R2, parachuté en France en février 1944.

⁵ Par exemple, Yvonne de Komornicka se présenta en vain aux élections municipales d'Avignon en 1947 sur la liste du Rassemblement du Peuple français. Léon Chartier fut candidat aux élections législatives en 1946 sur la liste du Rassemblement des Gauches républicaines.

« L'entrée dans la " carrière " de ces élites de substitution fut prodigieusement accélérée ; d'autre part, elles fondèrent leur action sur de nouvelles valeurs. Ce dernier trait s'expliquait par la faillite des élites les plus qualifiées d'avant-guerre »¹.

a) Les conseils municipaux

Les carrières politiques des résistants à l'échelon municipal furent les plus nombreuses. Leurs antécédents dans la Résistance, leur aura auprès de leurs camarades de combat ou les responsabilités déjà exercées dans la lutte clandestine les prédisposaient à occuper des fonctions dans les CLL à la Libération et à briguer le mandat de maire dès 1945 ou plus tard. Quelques longues carrières se profilèrent.

Le socialiste, Gaston Defferre présida la délégation municipale de Marseille à la Libération jusqu'à sa démission en novembre 1945. En 1953, il redevint maire de la cité phocéenne et il le restera jusqu'à sa mort le 7 mai 1986 (33 ans à ce poste). Marceau Seignou, membre de l'AS et de la SAP-Archiduc, fut le maire de Bonnieux dans le Vaucluse pendant 38 ans, de 1945 à 1983. Louis Philibert, homologué au titre de l'AS/ORA d'Aix-en-Provence, fut maire du Puy-Sainte-Réparate dans les Bouches-du-Rhône de 1953 jusqu'à sa mort en 2000, soit une durée de 47 ans. Le record est détenu par Francis Cavalier-Bénézet, maquisard de l'Aigoual-Cévennes, maire de Valleraugue dans le Gard, pendant 48 ans, de 1953 à 2001.

Les plus grandes communes de notre région furent administrées longtemps par des résistants (Gaston Defferre à Marseille, Léon Vergnole² puis Edgar Tailhades³ à Nîmes de 1945 à 1965, Henry Mouret⁴ à Aix-en-Provence de 1945 à 1967, Paul

¹ L. Douzou, « L'entrée en Résistance », art. cit. p. 19.

² Léon Vergnole était membre des FTPF dans le Gard puis dans les Basses-Alpes.

³ Edgar Tailhades participa à la création du Comité d'action socialiste (CAS) dans le Gard. Il milita au sein des MUR. En novembre 1943, il prit la direction départementale du SR des MUR. 1 446 W 79, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edgar Tailhades.

⁴ Henry Mouret était le chef départemental adjoint de l'AS sous le pseudonyme de « capitaine Nemo ». Il était aussi un agent P1 du réseau Jean-Marie Buckmaster puis agent P2 à la suite de son arrestation le 20 novembre 1943 à Aix-en-Provence par la Gestapo. Interné aux Baumettes, à Compiègne puis à Péronne, il fut libéré le 31 août 1944.

Bécharde à Alès de 1947 à 1965 malgré un intermède), à l'exception d'Avignon gérée seulement sur une courte période par un résistant, Georges Pons², maire de 1945 à 1947.

Jean Garcin, « colonel Bayard », ancien chef des Groupes francs de Vaucluse puis de R2, appartenait à une lignée d'hommes politiques et après la guerre, il reprit le flambeau. Son grand-père, Siffrein Garcin, avait été maire de Châteauneuf-de-Gadagne ainsi que son oncle, Voltaire Garcin. Son père, Robert Garcin, fut maire de Fontaine-de-Vaucluse de 1909 à 1939, résistant, déporté, il mourut à Buchenwald le 28 mars 1944. Lors des premières élections municipales d'après-guerre, Jean Garcin récupéra le fauteuil de maire occupé précédemment par son père. Le musée d'Histoire Jean Garcin à Fontaine-de-Vaucluse, ouvert en 1990, est le seul musée consacré à la Seconde Guerre mondiale et à la Résistance (avec celui de Pernes-les-Fontaines) dans notre région.



Entrée du Musée d'Histoire Jean Garcin 39-45 à Fontaine-de-Vaucluse³

¹ Paul Bécharde était membre des MUR. Il hébergeait des responsables de la Résistance lors de leurs déplacements à Alès comme Francis Missa « Léveillé », chef régional de Libération-Sud en R3. Il s'engagea dans la 1^{ère} armée française à la Libération.

² Le docteur Pons était responsable du Front national.

³ Photographies de l'auteur.

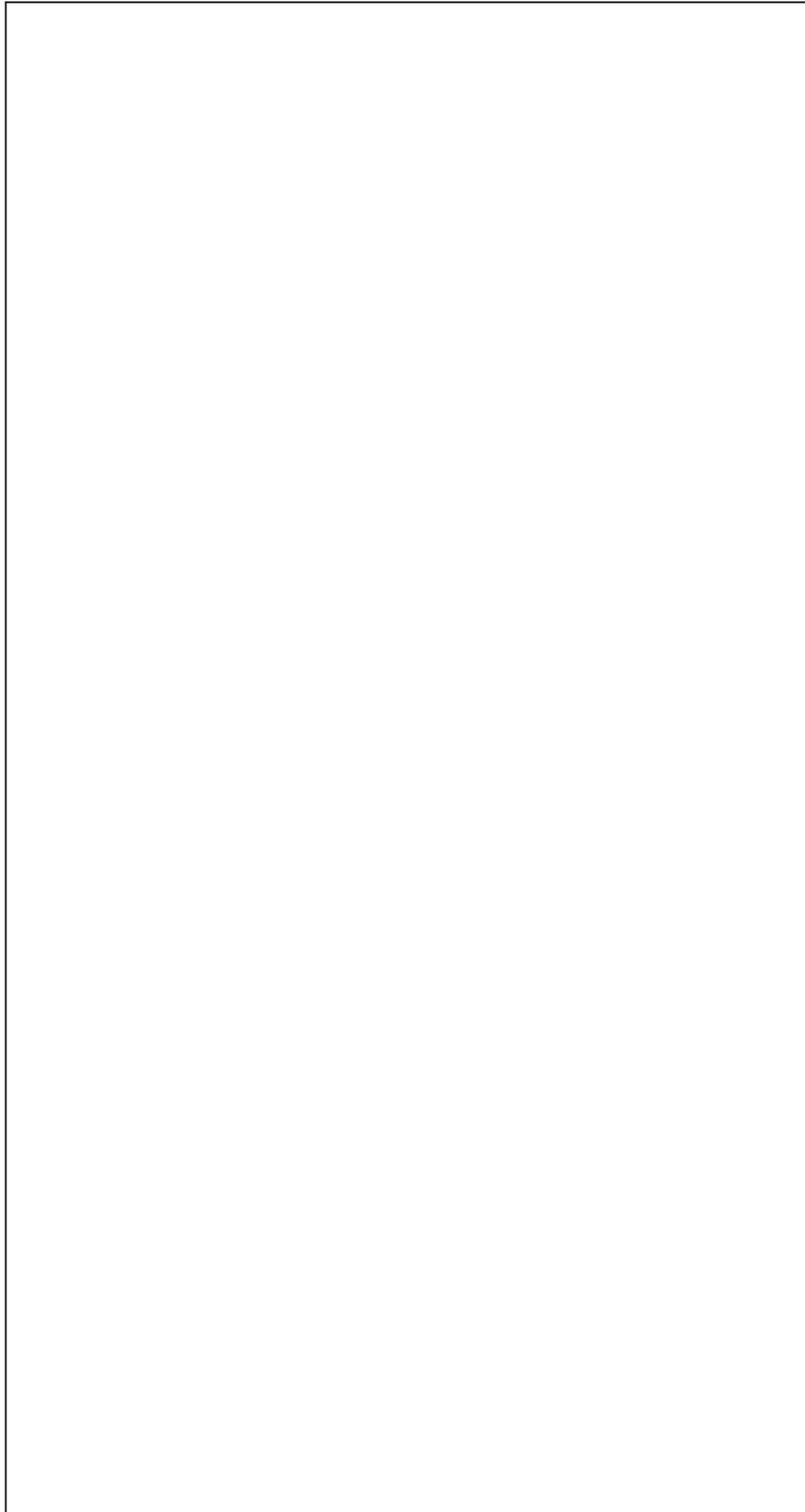


Figure 60 : Plaque en hommage à Jean Garcin dans le hall du musée¹

¹ Photographies de Jean Garcin.

Tableau 112 : Résistants ayant occupé les fonctions de maire¹

BDR	Gard	Vaucluse
Marseille Gaston Defferre 1953-1986 socialiste	Nîmes Léon Vergnole 1945-1947 communiste Edgar Tailhades 1947-1965 socialiste	Avignon Georges Pons 1945-1947 communiste
Aix-en-Provence Henry Mouret 1945-1967 communiste	Alès Paul Béchard 1947-1948, 1953-1965 socialiste	Apt Charles Geoffroy Jean Fernand 1958- ?
Arles Cyprien Pilliol 1945-1947 communiste	Barjac Louis Etienne 1 ^{er} adjoint en 1925, maire 1945-1947 communiste	Blauvac Robert Jean 1959-1995 ²
Châteauneuf-les-Martigues Armand Audibert 1939-1940, 1945-1970 socialiste	Boucoiran Jean Schwartz communiste	Bonnieux Marceau Seignon 1945-1953, 1959-1983 communiste
Gardanne Victor Savine 1929-1941, 1945-1971 socialiste	Collorgues Clément Ravaud 1945-1971	Cavaillon Fleury Mitifiot 1945-1977 socialiste
La Bouilladisse Isidore Gautier 1945-1971 communiste	Cognac Robert Bompard socialiste	Fontaine de Vaucluse Jean Garcin 1945- ? socialiste
La Ciotat Jean Graille 1949-1977 socialiste	La Grand-Combe Germain Soustelle 1935-1941, 1947-1965 socialiste	Grambois Paul Pourchier 1947-1971

¹ Les présidents de CLL ne sont pas mentionnés. Même si un résistant a été président du CLL, nous faisons démarrer son mandat aux élections de 1945. Ce tableau est non exhaustif.

Les dossiers de demande de la carte de CVR peuvent indiquer les fonctions politiques.

AD Gard, document non coté, *Liste des conseillers généraux du Gard depuis 1870*, mise à jour le 2/10/1988.

Les sites Internet des mairies ont été consultés. Les biographies du Maitron ont été très précieuses mais elles ne donnent des renseignements que sur des hommes de politique de gauche.

Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

Le site Internet Annuaire mairie donne parfois la liste des maires par commune.

<https://www.annuaire-mairie.fr/>

A. Autrand, *Un siècle de politique en Vaucluse : les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, op. cit.

² Robert Jean était le fils de Marcel Jean, maire de Villes-sur-Auzon.

Site Internet du *Dauphiné*, consulté le 28 septembre 2018.

<https://www.ledauphine.com/vaucluse/2018/05/24/les-obseques-de-robert-jean-ancien-maire-auront-lieu-aujourd'hui>

BDR	Gard	Vaucluse
Le Puy-Sainte-Réparate Louis Philibert 1953-2000 socialiste	La Vernarède Fernand Corbier 1945-1976 communiste	La Bastidonne Francis Jausserand 1947-1965
Marignane Laurent Dezeuze 1945-1947	Le Grau-du-Roi Jean Bastide 1965-1983 socialiste	Lagnes Jean Lèbre conseiller 1965-1971, maire 1971-1989 communiste
Port-de-Bouc René Rieubon 1944-1990 communiste	Les Salles-du-Gardon Jean Delpuech 1947-1975 communiste	Le Thor Alphonse Begou conseiller, adjoint puis maire 1959-1977
Roquevaire Léon David 1971-1989 communiste	Pont-Saint-Esprit Raoul Trintignant adjoint au maire avant la guerre, déchu, maire 1945-1947 socialiste	Ménerbes René Conil 1947-1977 radical
Saint-Cannat Marcel Parraud 1929-1940, 1945- ? socialiste	Saint-André-de-Valborgne Jules Ozil 1945-1964 socialiste	Pernes-les-Fontaines Gabriel Moutte 1945-1947 1953-1971
Saint-Rémy-de-Provence Charles Mauron 1945-1949 socialiste	Saint-Gilles Louis Girard 1983-1989 RPR	Saint-Saturnin-d'Apt Jean Geoffroy 1933-1941, 1945-1983 socialiste
-	Saint-Jean-du-Gard Marceau Lapierre 1945-1959 communiste	Sorgues Fernand Marin 1965-1989 communiste
-	Saumane Fernand Borgne 1933-1943, 1945-1947 socialiste	Travaillan Clovis Andrieu ?-1978 (décès)
-	Sumène Maurice Castanier 1983-1995 DVD	Vaison-la-Romaine Lucien Grangeon 1945-1947 communiste
-	Valleraugue Francis Cavalier-Bénézet 1953-2001 socialiste	Villes-sur-Auzon Marcel Jean ?-1977
-	Villeneuve-lès-Avignon Marcel Fabrigoule (résistant dans le Vaucluse)	-

Tableau 113 : Résistants adjoints au maire ou conseillers municipaux¹

BDR	Gard	Vaucluse
<p>Marseille Amédée Bardini conseiller socialiste 1959-1978 Bernard Benezra devenu Bernard Bermond après la guerre, adjoint pendant 24 ans Jean Calvelli directeur du cabinet du maire de Marseille 1953-1980 socialiste Paul Chêne conseiller 1989-1995 Léon David adjoint au maire 1946-1947 communiste Célestin Dujardin chef de cabinet du maire 1946-1947 Jean-François Guérini conseiller municipal à Marseille 1947-1971, adjoint au maire en 1953, 6^{ème} adjoint en 1965, socialiste Edouard Heyraud conseiller 1959-1981 socialiste Francis Leenhardt conseiller 1965-1973 socialiste Geneviève Poinso-Chapuis conseillère MRP 1945-1959 Hugues-Paul Tatilon conseiller 1947 RPF, adjoint au maire Henri Vincent 2^{ème} adjoint au maire 1947- ?</p>	<p>Nîmes Marius Cournier adjoint 1945-1947 socialiste Louis Salle adjoint 1947-1959 socialiste puis conseiller à Saint- Bonnet Marie Soboul-Usciati conseillère municipale 1947-1959 socialiste Maurice Fayet adjoint sous Emile Jourdan communiste</p>	<p>Avignon Aimé Autrand adjoint radical-socialiste Georges Laudon adjoint Paul Couston adjoint 1945- ? MRP</p>
<p>Arles Jean Barailler conseiller communiste 1953-1959, conseiller général d'Arles 1945-1951 Louis Curnier premier adjoint 1945-1947 communiste</p>	<p>Alès Arthur Vigne conseiller 1935-1939/40, 1953-1955 communiste</p>	<p>Apt Georges Appy premier adjoint</p>
<p>La Ciotat Emile Sellon premier adjoint 1945-1947 communiste</p>	<p>Saint-Martin-de-Valgalgues Jean Gregogna communiste</p>	<p>Orange Pierre Fanti (résistant dans les Bouches-du-Rhône)</p>
<p>Port-de-Bouc Albert Domenech conseiller communiste</p>	<p>Fontaine (Isère) Edmond Vigne adjoint, années 1960 communiste</p>	<p>Sorgues Aimé Pètre conseiller élu en 1945, 1947, 1965</p>
<p>Saint-Savournin Marie Ange Luciani conseiller 1977-1995 communiste</p>	<p>Le Blanc-Mesnil (Seine- Saint-Denis) Josette Laurenson, épouse Roucaute adjointe 1977-1983 communiste</p>	<p>Antibes (Alpes-Maritimes) Camille Rayon adjoint 1952- ?</p>
<p>Dugny (Seine-Saint-Denis) Gaston Dutour conseiller municipal 1965-1971, maire adjoint 1973-1977 communiste</p>	<p>Roanne (Loire) Albert Masson conseiller 1945-1953 communiste</p>	<p>-</p>

¹ Les sources sont les mêmes que pour les résistants devenus maires.

Les tableaux des pages précédentes, loin d'être exhaustif, tente de présenter quelques exemples de carrières municipales de résistants, des novices dans la sphère politique ou des individus déjà aguerris avant le second conflit mondial comme Victor Savine à Gardanne (38 ans au total à ce poste), Armand Audibert à Châteauneuf-les-Martigues, Marcel Parraud à Saint-Cannat dans les Bouches-du-Rhône ou Jean Geoffroy à Saint-Saturnin-d'Apt dans le Vaucluse (46 ans au total de 1933 à 1983, avec une interruption de 1941 à 1945). Ces élites locales cumulèrent parfois les mandats ou exercèrent des mandats électoraux différents au fil des élections.

Des résistants de notre échantillon occupèrent aussi le fauteuil de maire en dehors de la région étudiée. Parmi les résistants des Bouches-du-Rhône, nous pouvons citer les communistes Gaston Viens maire d'Orly dans le Val-de-Marne de 1965 à 2009 ou Raoul Gastaud, maire d'Ascros dans les Alpes-Maritimes de 1977 à 1989. Joseph Domerego avait été actif dans la Résistance des PTT des Bouches-du-Rhône avant de partir à Paris en septembre 1943. A la Libération, il devint maire du 2^{ème} arrondissement de la capitale. Le socialiste Claude Delorme fut dans les Basses-Alpes adjoint au maire d'Oraison de 1945 à 1947, puis maire de Forcalquier de 1965 à 1983, entre-temps, il avait été l'avocat de la partie civile lors du procès Dominici. Edouard Corniglion-Molinier (RPF puis UNR) administra la commune de Roquebillière dans les Alpes-Maritimes en 1959 jusqu'à sa mort en 1963. Max Juvénal fut conseiller municipal de la commune de Saint-Mandrier dans le Var à partir de 1965, ensuite maire de cette commune de 1970 à 1983. Achille Peretti resta maire de Neuilly-sur-Seine de 1947 jusqu'à sa mort le 14 avril 1983. Jacques Baumel dirigea la commune de Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine de 1971 à 2004. Parmi les résistants du Gard, René Poitevin fut maire de Villeneuve-lès-Maguelone dans l'Hérault de 1965 jusqu'à son décès en 1972.

Quelques résistants optèrent pour des postes d'adjoints ou de conseillers municipaux. Ils sont plus difficiles à retrouver, il faudrait consulter les listes des conseils municipaux pour chaque mandature et pour toutes les communes. Quelques exemples sont à noter, cependant, comme le montre le tableau de la page précédente.

Ces fonctions municipales étaient souvent cumulées avec des mandats de conseillers généraux.

b) Les conseils généraux et les conseils régionaux

Les sièges des conseils généraux des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse furent pendant plusieurs décennies remplis par d'anciens résistants. La présidence de ces conseils fut même monopolisée par eux. Les résistants socialistes ont détenu la présidence du Conseil général des Bouches-du-Rhône de 1953 à 1955 avec Max Juvénal, puis de 1961 à 1989 par l'intermédiaire de Jean Graille, Victor Savine et Louis Philibert. Des résistants socialistes dirigèrent également le Conseil général du Gard, d'abord sous la présidence de Georges Bruguier de 1945 à 1951, ensuite sous celle de Paul Béchard de 1961 à 1973. Le même phénomène se reproduisit dans le Vaucluse, mais à travers un seul homme, Jean Garcin, président pendant 22 ans de cette instance départementale, entre 1970 et 1992, et conseiller général pendant 47 ans.

La participation aux assemblées régionales est moins connue même si Jean Garcin fut vice-président du Conseil régional de PACA ou Fernand Marin, le maire de Sorgues dans le Vaucluse, également conseiller régional de 1978 à 1981¹. L'ancien maire socialiste de Nîmes de 1947 à 1965, Edgar Tailhades présida le Conseil régional du Languedoc-Roussillon de 1974 à 1983². Gaston Defferre qui cumula plusieurs fonctions fut président du Conseil régional de PACA de 1974 à 1981³. Les carrières locales furent les plus importantes et parfois sur de longues durées. Les résistants renouvelèrent la classe dirigeante et peu d'entre eux étaient déjà en exercice avant 1940. Quelques résistants connurent aussi des destinées nationales dans les assemblées nationales et européennes et dans les ministères.

¹ J. Girault, R. Grosso, « Marin Fernand, Elie », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 28 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article140278>

² R. Huard, P. Vazeilles, S. Velay, « Tailhades Edgar, Armand, Louis », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 28 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article141336>

³ A.-L. Ollivier, « Defferre Gaston, Paul, Charles », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 28 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21789>

Tableau 114 : Les résistants membres des Conseils généraux

BDR	Gard¹	Vaucluse²
Max Juvénal conseiller général du canton d'Aix-en-Provence 1945-1958, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône 1953-1955 socialiste	Georges Bruguier conseiller général du canton de Sauve 1925-1941, 1945-1951, président du Conseil général du Gard 1945-1951 socialiste	Jean Garcin conseiller général du canton de L'Isle-sur-la-Sorgue 1945-1998, président du Conseil général de Vaucluse 1970-1992 socialiste
Jean Graille conseiller général du canton de La Ciotat 1952-1973, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône 1959-1961 socialiste	Paul Bécharde conseiller général du canton d'Alès est 1945-1951, du canton de Pont-Saint-Esprit 1958-1967, président du Conseil général du Gard 1961-1973 socialiste	Léon Ayme conseiller général du canton de Pernes-les-Fontaines 1962-1976 socialiste
Victor Savine conseiller général du canton de Gardanne 1945-1976 président du Conseil général des Bouches-du-Rhône 1964-1967 socialiste	Jean Bastide conseiller du canton d'Aigues-Mortes 1945-1961, 1967-1973 socialiste	René Conil conseiller général de Bonnieux 1949-1973 radical
Louis Philibert conseiller général du canton de Peyrolles 1955-1998, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône 1967-1989 socialiste	Robert Bompard conseiller général du canton de Lasalle 1945-1975 socialiste	Jean Geoffroy conseiller général d'Apt 1937-1941, 1945-1949 socialiste
Armand Audibert conseiller général du canton de Martigues 1951-1970 socialiste	Fernand Borgne conseiller général du canton de Saint-André-de-Valborgne 1945-1949 socialiste	Lucien Grangeon conseiller général de Vaison-la-Romaine 1945-1951
Edouard Heyraud conseiller général du 6 ^{ème} canton puis du 10 ^{ème} canton de Marseille 1967-1985 vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône 1973- ?, 1982-1985, socialiste	Maurice Castanier conseiller général du canton de Sumène 1973-1986 DVD	Fernand Marin conseiller général du canton de Bédarrides 1973-1985 communiste
Roger Donadio conseiller général du 5 ^{ème} canton de Marseille 1964-1976 communiste	Francis Cavalier-Bénézet conseiller général du canton de Valleraugue 1959-2008 vice-président du Conseil général du Gard 1988- ?	Aimé Pètre conseiller général du canton de Bédarrides 1937-1941, 1949-1973 socialiste
Isidore Gautier conseiller général du canton de Roquevaire 1957-1976	Fernand Corbier conseiller général du canton de Génolhac 1937-1940, 1945-1970 communiste	Marceau Seignon conseiller général du canton de Bonnieux 1945-1949 communiste

¹ AD Gard, document non coté, *Liste des conseillers généraux du Gard depuis 1870*, mise à jour le 2/10/1988. *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*,

² Dossiers de demande de la carte de CVR.

Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

A. Autrand, *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, op. cit., p. 180.

A. Autrand, *Un siècle de politique en Vaucluse : les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, op. cit.

BDR	Gard¹	Vaucluse²
Marcel Gontier conseiller général d'Arles ouest 1945-1949 communiste	Jean Delpuech conseiller général du canton de La Grand-Combe 1964-1975 communiste	Denis Bizot conseiller général du 9 ^{ème} canton de Marseille 1945-1949 communiste
Jean-François Guérini conseiller général du 3 ^{ème} canton de Marseille 1951-1982 socialiste	Léopold Dumas conseiller général du canton de Saint-Mamert 1979-1992, vice-président du Conseil général du Gard, socialiste	Paul Faraud vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône
Charles Mauron conseiller général du canton de Saint-Rémy-de-Provence 1945-1949 socialiste	Louis Etienne conseiller général du canton de Barjac 1945-1949 communiste	-
Raymonde Nédelec conseillère générale du 6 ^{ème} canton de Marseille 1945-1948 communiste	Louis Girard conseiller général du canton de Saint-Gilles 1970-2001 DVD puis RPR	-
Marcel Parraud conseiller général du canton de Lambesc 1945-1956 socialiste	Maurice Fayet conseiller général du 1 ^{er} canton de Nîmes 1973-1982 communiste	-
Josette Reibaut épouse Emmanuelli conseillère générale du 5 ^{ème} canton de Marseille en 1945-1952 communiste	Marceau Lapierre conseiller général du canton de Saint-Jean-du-Gard 1945-1967 vice-président du Conseil général du Gard 1961-1967 communiste	-
Anne-Marie Trinquier conseillère générale du canton d'Aix-en-Provence II 1945-1949 MRP	Jules Ozil conseiller général de Saint-André- de-Valborgne 1949-1964 socialiste	-
Jean Sénatore conseiller général du 2 ^{ème} canton de Marseille 1945-1949 communiste	Germain Soustelle conseiller général du canton de La Grand-Combe 1928-1940, 1951-1964	-
Jacques Baumel président du Conseil général des Hauts de Seine 1970-1973, 1976- 1982	Raoul Trintignant conseiller général du canton de Pont-Saint-Esprit 1945-1949 socialiste	-
Claude Delorme conseiller général du canton de Forcalquier 1965-1983 président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence 1959- 1982	Arthur Vigne conseiller général du canton d'Alès nord est 1945-1949 communiste	-
Achille Peretti conseiller général dans le canton d'Ajaccio, vice-président du Conseil général 1945-1951, conseiller général du canton de Neuilly-sur-Seine sud 1970-1976	-	-
Gaston Viens président du Conseil général du Val-de-Marne 1967-1970 communiste	-	-

c) Les assemblées nationales et européennes

Le passage par l'armée des ombres fonctionna indéniablement comme un accélérateur de carrière et de rares femmes sont parvenues à se faire une place dans ce milieu d'hommes. Paradoxalement, les femmes eurent une place plus importante lors des premières législatures que par la suite (trente-trois femmes élues députées en 1945 dont trois dans les Bouches-du-Rhône¹).

Rapidement, les portes des assemblées se refermèrent. Dans les Bouches-du-Rhône, Germaine Poinso-Chapuis, inscrite au barreau de Marseille à l'âge de 20 ans, avocate des « terroristes » et sauveuse de nombreux Juifs, siégea aux deux Assemblées constituantes puis à l'Assemblée nationale jusqu'en 1955 sous l'étiquette du Mouvement populaire républicain (MRP). Elle participa également à la vie politique locale comme conseillère municipale de la ville de Marseille de 1945 à 1959. Elle fut la première femme à occuper la charge de ministre à part entière dans le gouvernement de Robert Schuman, en 1947-1948, comme ministre de la Santé publique et de la Population. Elle fut tout aussi pionnière en devenant vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1949-1950².

« Sa longue vie peut être racontée en trois séquences. Jusqu'aux années 40, elle est surtout militante. " As du barreau " de Marseille, elle se dévoue à la cause des " enfants de justice " ; mais elle combat aussi dans les rangs féministes, et elle se fait l'apôtre de la démocratie chrétienne. Des années 40 à la fin des années 50, elle s'engage totalement dans la vie politique : héroïne de la Résistance, députée MRP jusqu'en janvier 1956, ministre de la Santé et de la Population, elle a développé ses qualités de femme d'Etat. Au-delà, elle s'est consacrée en priorité à la création d'institutions pour les handicapés. Ce découpage, si évident soit-il, ne doit pas masquer

¹ Ces trois femmes députées sont Germaine Poinso-Chapuis, MRP, Raymonde Nédelec, PCF et Irène Laure, SFIO. Cette dernière ne figure pas dans notre échantillon, aucun dossier n'a été retrouvé à son nom malgré des mentions d'actes de Résistance dans différents ouvrages.

² 2 159 W 363, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Germaine Poinso-Chapuis. Y. Knibiehler, « Poinso-Chapuis Germaine » in R. Dray-Bensouan, H. Echinard, C. Marand-Fouquet, E. Richard (dir.), *Dictionnaire des Marseillaises*, op. cit., p. 275-276. Biographie de Germaine Poinso-Chapuis sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Consulté le 28 septembre 2018.

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5995

Tableau 115 : Résistants élus dans les assemblées nationales et européennes¹

Législatures	BDR	Gard	Vaucluse	Elus dans un autre département
Assemblée constituante 1945-1946	Max Juvénal socialiste 1945-1946 Gaston Defferre socialiste Francis Leenhardt UDSR-SFIO Raymonde Nédelec communiste Germaine Poinso-Chapuis MRP	Paul Béchard socialiste, Georges Bruguier socialiste	Jean Geoffroy socialiste	Jacques Baumel (résistant dans les Bouches-du-Rhône) député de la Moselle 1945-1946 Résistance démocratique et socialiste Maurice Chevance-Bertin (résistant dans les Bouches-du-Rhône) député de Guinée Résistance démocratique et socialiste
Assemblée constituante 1946	Max Juvénal socialiste Henry Bergasse PRL Gaston Defferre socialiste Francis Leenhardt socialiste Raymonde Nédelec communiste Germaine Poinso-Chapuis MRP	Georges Bruguier socialiste	Paul Couston MRP	Jacques Baumel député de la Creuse 1946 Résistance démocratique et socialiste
Assemblée nationale	Henry Bergasse 1946-1962 PRL puis RPF en 1951, CNI en 1956 Gaston Defferre 1946-1958, de 1962 jusqu'à sa mort le 7 mai 1986, président du groupe socialiste 1962-1981 Pierre Doize en remplacement de Jean	Paul Béchard 1946-démissionnaire le 12 décembre 1948 ² , de 1951 jusqu'à sa démission le 7 août 1955 socialiste René La Combe 1958-1981 vice-président de l'Assemblée nationale	Paul Couston 1946-1955 MRP Fernand Marin 1956-1958, 1967-1968, 1978-1981 communiste	Jacques Baumel député des Hauts-de-Seine 1967-2002 Union démocratique pour la V ^o République, UDR, RPR Claude Delorme (résistant dans les BDR), député des Basses-Alpes 1962-1978

¹ Les députés sont écrits en gras et les conseillers de la République/sénateurs en caractères normaux.

J. Bécarud, J. Simon (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, tome II, Paris, La Documentation française, 1988, p. 163.

J. Bécarud, J. Simon (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, tome II, Paris, La Documentation française, 1992, p. 102, 119, 184.

Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

Biographies des députés et des sénateurs sur le site Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Base de données des députés français depuis 1789 : <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>

<http://www.senat.fr/senateurs-4eme-republique/index.html>

<http://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/>

Site Internet du Parlement européen.

http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/828/MARIE-MADELEINE_FOURCADE_home.html

² Paul Béchar fut Gouverneur général et Haut-Commissaire de la République en Afrique occidentale française de 1948 à 1951.

Législatures	BDR	Gard	Vaucluse	Elus dans un autre département
	Christofol, élu le 16 février 1958-1958, 1962-1968 communiste Max Juvénal 1956-1958 socialiste Francis Leenhardt 1946-1962 puis député du Vaucluse 1973-1978 président du groupe socialiste 1958-1962 Charles-Emile Loo 1967-1968, 1973-1978 socialiste Raymonde Nédelec 1946-1951 communiste Germaine Poinso-Chapuis 1946-1955 vice-présidente de l'Assemblée nationale 1949-1950, MRP René Rieubon 1962-1986 communiste	1965-1967 UNR puis 1967 Union démocratique pour la V ^o République 1967, RPR 1978		socialiste Albert Masson (résistant dans le Gard) député de la Loire 1946-1951 communiste Achille Peretti (résistant dans les BDR) 1958-1978 UNR, Union démocratique pour la V ^o République, UDR vice-président de l'Assemblée nationale 1964-1969 président de l'Assemblée nationale 1969-1973 Jean-Louis Vigier (résistant dans le Gard) député la Seine 1951-1958
Conseil de la République puis Sénat	Léon David 1946-1978 communiste Gaston Defferre 1959-1962 socialiste Anne-Marie Trinquier MRP	Léon Vergnole 1946-1948 communiste Edgar Tailhades 1948 jusqu'à sa mort le 23 juin 1986 socialiste	Lucien Grangeon 1946-1948 communiste Jean Geoffroy 1948-1986 socialiste	Jacques Baumel 1959-1967 UNR Jean-Louis Vigier 1959-1980 sénateur de la Seine puis de Paris
Parlement européen	Marie-Madeleine Fourcade 1980-1981 Défense des intérêts de la France en Europe Hugues-Paul Tatilon 27 mai 1983 jusqu'à sa mort le 24 juillet 1983 Défense des intérêts de la France en Europe	-	-	-
En Italie	Giuliano Pajetta député communiste 1948-1963 sénateur 1963-1972 Teresa Noce député communiste 1948-1958	-	-	-

la parfaite continuité de cette vie ; ce ne sont ni les circonstances, ni les événements qui la structurent, ce sont les convictions. Germaine Poinso-Chapuis n'a jamais souhaité faire une carrière politique : c'est par surprise qu'elle est devenue députée puis ministre. Et si elle a donné à ces fonctions le meilleur d'elle-même, c'est parce qu'elle y voyait un moyen de servir des intérêts sociaux importants : la promotion des femmes et des enfants, la lutte contre les fléaux sociaux et la misère, l'insertion des valeurs chrétiennes dans la politique »¹.

Cette participation aux plus hautes sphères de la vie politique nationale prédisposait les anciens résistants à occuper des fonctions encore plus importantes, en obtenant des portefeuilles ministériels.

d) Les ministres

Les postes ministériels furent accordés à très peu d'hommes politiques de la région étudiée. Sept résistants furent membres d'un gouvernement. Les résistants du Vaucluse ne furent jamais représentés dans les conseils des ministres successifs. Le premier nommé fut Henri Frenay comme ministre des Prisonniers, des Déportés et des Réfugiés. Germaine Poinso-Chapuis devint la première femme à bénéficier d'un ministère. Paul Béchar, maire d'Alès, fut trois fois secrétaire d'Etat.

Le record dans notre échantillon est détenu par Gaston Defferre sur une période de quarante années, entre 1946 et 1986. Cumulant différents mandats (maire, député ou sénateur, président du Conseil régional), Gaston Defferre tutoya les plus hautes sphères politiques, seule les fonctions de premier ministre et de président de la République lui échappèrent malgré une candidature lors de la présidentielle de 1969, après la démission du général de Gaulle. Il n'y récolta que 5% des voix au premier tour. Cet Héraultais, né à Marsillargues le 14 septembre 1910, était un avocat du barreau de Marseille et un militant socialiste actif lorsque la guerre éclata. Participant à la réorganisation du parti socialiste clandestin autour de Félix Gouin, la direction du Comité d'Action socialiste

¹ Association Les Femmes et la Ville, Y. Knibiehler (dir.), *Germaine Poinso-Chapuis. Femme d'Etat (1901-1981)*, Marseille, Edisud, 1998, p. 6-7.

Tableau 116 : Des résistants devenus ministres

Gouvernement	BDR	Gard
Gouvernement de De Gaulle septembre 1944-novembre 1945	Henri Frenay ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés il démissionne le 21 octobre 1945	-
Gouvernement Félix Gouin janvier-juin 1946	Gaston Defferre ¹ secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de l'Information	-
Gouvernement Léon Blum décembre 1946-janvier 1947	Gaston Defferre secrétaire d'Etat à la France d'Outre-mer	Paul Béchard sous-secrétaire d'Etat à l'armement
Gouvernement Paul Ramadier janvier 1947-octobre 1947	-	Paul Béchard secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil mai 1947-octobre 1947
Gouvernement Robert Schuman novembre 1947- juillet 1948	Germaine Poinso-Chapuis ministre de la Santé publique et de la Population	Paul Béchard secrétaire d'Etat aux Forces armées novembre 1947-janvier 1948
Gouvernement René Pleven juillet 1950-février 1951	Gaston Defferre ministre de la Marine marchande	-
Gouvernement Henri Queuille mars 1951-août 1951	Gaston Defferre ministre de la Marine marchande	-
Gouvernement René Mayer janvier 1953-mai 1953	Henry Bergasse Ministre des Anciens Combattants et des Victimes de guerre	-
Gouvernement Joseph Laniel juin 1953-juin 1954	Edouard Corniglion-Molinier ministre d'Etat chargé du Plan	-
Gouvernement Edgar Faure février 1955-janvier 1956	Edouard Corniglion-Molinier ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme	-
Gouvernement Guy Mollet février 1956-juin 1957	Gaston Defferre ministre la France d'Outre-mer	-
Gouvernement Maurice Bourgès-Maunoury juin 1957-novembre 1957	Edouard Corniglion-Molinier Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	-
Gouvernement Pierre Pflimlin mai 1958	Edouard Corniglion-Molinier Ministre d'Etat chargé du Sahara	-
Gouvernement Jacques Chaban-Delmas 1969-1972	Jacques Baumel secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre	-
Gouvernements Pierre Mauroy 1981-1983	Gaston Defferre ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	-
Gouvernement Pierre Mauroy 1983-1984	Gaston Defferre ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	-
Gouvernement Laurent Fabius 1984-mars 1986	Gaston Defferre ministre d'Etat chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire	-

¹ A.-L. Ollivier, « Defferre Gaston, Paul, Charles », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 28 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21789>

(CAS) lui fut dévolue. Il prit une part active dans la constitution des Milices socialistes¹. Il œuvra également dans le réseau Froment devenu le réseau Brutus² dont il prit la direction après l'arrestation de son chef, André Boyer « Brutus », le 8 décembre 1943 à Paris. Les services de Gaston Defferre furent entérinés du 1^{er} octobre 1942 jusqu'au 30 septembre 1944 et son statut de chef de réseau lui valut une homologation avec le grade de lieutenant-colonel et l'attribution de la médaille de la Résistance avec rosette. Il fonda le *Provençal* aux côtés de Francis Leenhardt dont la direction fut confiée à Horace Manicacci. Après la Libération, sa carrière politique commença par la présidence de la délégation municipale de Marseille. Son destin politique resta lié à la cité phocéenne qu'il géra jusqu'à sa mort, à l'exception des mandats de Jean Christofol et de Michel Carlini entre 1946 et 1953, il ne cessa de briguer des mandats électoraux et d'être nommés à différents ministères de la IV^{ème} République puis lors du premier mandat de François Mitterrand. Deux lois portent son nom, la loi-cadre Defferre en 1956, favorisant le processus d'émancipation des colonies, et les lois de décentralisation de 1982-1983 relatives aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions et à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat. Gaston Defferre décéda le 7 mai 1986. Il avait épousé en troisièmes noces une résistante, Edmonde Charles-Roux³.

Les résistants étrangers, nombreux dans la région étudiée, eurent également des responsabilités importantes en retournant dans leur pays comme Mihail Florescu, membre des FTP-MOI à Marseille. De retour en Roumanie, il fut élu député à l'Assemblée nationale. Cet ingénieur fut nommé ministre de l'industrie chimique puis

¹ GR 13 P 101, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des unités FFI des Bouches-du-Rhône. Dossier d'homologation des Milices socialistes.

² Le réseau Brutus rayonna sur toute la France. 1 124 agents furent homologués. GR 17 P 94, SHD Vincennes, Dossier d'homologation du réseau Brutus.

³ GR 16 P 164 635, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Gaston Defferre.

2 159 W 138, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Gaston Defferre.

B. Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990, p. 782-784.

Biographie de Gaston Defferre sur le site Internet de l'Assemblée nationale, consulté le 28 septembre 2018.

[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/2216](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2216)

A.-L. Ollivier, « Defferre Gaston, Paul, Charles », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, consulté le 28 septembre 2018.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21789>

ministre de l'industrie du pétrole et de la chimie de 1952 à 1965. Il redevint ministre de l'industrie chimique de 1970 à 1980¹.

Ces quelques exemples de carrières locales ou de destins nationaux soulignent l'importance de la Résistance dans la création de nouvelles élites politiques. *« Le passé résistant de ces nouveaux hussards, apôtres de la croissance, contribue dès lors à les légitimer auprès du pays, tout en les dotant, intérieurement, d'une tranquille assurance. La légitimité acquise dans la Résistance perdue ainsi par-delà la Libération, pour des motifs qu'il reste difficile d'établir. Le caractère mythique d'une aventure, par surcroît nimbée de mystère comme l'exaltation, par les appareils gaullistes et communistes, de la geste clandestine ont sans doute puissamment contribué à assumer le transfert de la légitimité résistante de la Libération à l'après-guerre. Il est de même possible que la population, usée par les difficultés matérielles, ait adhéré à une mythologie contribuant, en lui offrant une part de rêve, à faire oublier sa passivité passée et les pénuries lancinantes qui s'éternisent jusqu'à l'orée des années 1950 »².*

Les carrières politiques ne furent pas les seules qui s'offrirent aux résistants. Des carrières administratives leur tendirent également les bras.

e) Les préfets

Parallèlement à la mise en place des CDL, les préfectures furent réorganisées, notamment en destituant, voire en jugeant les préfets qui avaient collaboré. Par exemple, le préfet du Gard de 1940 à la mi-mars 1944, Angelo Chiappe³, fut jugé, condamné à mort le 23 décembre 1944 et exécuté le 23 janvier 1945. Son successeur, Alfred Papinot fut suspendu de ses fonctions par le commissaire de la République, Jacques Bounin le 28 août 1944 et il fut mis à la retraite en 1946. A la Libération du Gard, le nouveau préfet se nommait Don Sauveur Paganelli, inspecteur d'Académie depuis 1928, puis inspecteur général des Ecoles primaires élémentaires en novembre 1940. Don Sauveur Paganelli fut contacté par le Front national en mai 1943 pour entrer

¹ Biographie de Mihail Florescu sur le site Internet Wikipédia roumain, consulté le 29 septembre 2018. https://ro.wikipedia.org/wiki/Mihail_Florescu

² O. Wieviorka, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision », art. cit., p. 65-66.

³ Angelo Chiappe était le frère de Jean Chiappe, préfet de police de Paris.

dans la Résistance. Dès le printemps 1944, il fut pressenti pour reprendre les rênes du département à la Libération avec l'aval du Front national, du MLN et plus tard du commissaire de la République. Le 24 août, il prit ses nouvelles fonctions qu'il exerça jusqu'en janvier 1946 où il fut réintégré dans l'Education nationale comme inspecteur général de l'enseignement du seconde degré¹.

Dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, la situation était différente. La valse des préfets avait été plus importante et ces deux départements avaient perdu leur préfet résistant au printemps 1944, arrêtés par mesure de répression. Jacques-Félix Bussière, préfet des Bouches-du-Rhône et de la région de Marseille fut arrêté le 14 mai 1944, puis déporté à Neuengamme². Jean Benedetti, préfet de Vaucluse à compter du mois de décembre 1943, fut arrêté le même jour et déporté à Flossenbürg et Eisenberg. Rapatrié en mai 1945, il reprit sa carrière de préfet dans l'Oise en 1946³.

Max Moulins, sous-préfet d'Aix-en-Provence depuis avril 1944, agent P1 du NAP, conserva son poste à la Libération avant de poursuivre sa carrière à la sous-préfecture de Cherbourg et par la suite comme préfet dans divers lieux⁴. Henri Morand, instituteur au collège technique d'Arles engagé dans les FTPF de la ville, fut promu sous-préfet des Bouches-du-Rhône dans cette localité le 6 septembre 1944 jusqu'en octobre 1946 où il retrouva son métier d'instituteur⁵. Pierre Massenet, neveu du compositeur Jules Massenet, ingénieur dans l'aéronautique, agent du réseau Bernard Buckmaster, ami de Gaston Defferre, devint préfet délégué à l'administration de la ville

¹ 1 446 W 62, AD Gard, Dossier de demande de la carte de CVR de Don Sauveur Paganelli. C. Emerique, « Paganelli Sauveur (Don) (1888-1979) " Antoine-Marc " in AERI, *La Résistance dans le Gard*, *op. cit.*

Biographie de Don Sauveur Paganelli sur le site Internet France archives (mise en ligne du Dictionnaire des préfets), site consulté le 29 septembre 2018.

<https://francearchives.fr/fr/facomponent/dcbc8ca88180ddccc97e26fb070397f689118b19>

² Voir *supra* la biographie de Jacques-Félix Bussière.

³ DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Jean Benedetti.

R. Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, *op. cit.*, p. 80.

A. Benedetti, *Un préfet dans la Résistance*, Paris, CNRS Editions, 2013.

⁴ GR 16 P 434 303, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Max Moulins.

R. Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, *op. cit.*, p. 408.

⁵ GR 16 P 428 845, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services d'Henri Morand.

2 159 W 313, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Henri Morand.

de Marseille en novembre 1944 aux côtés du commissaire de la République, Raymond Aubrac¹.

L'avocat Maxime Fischer, cofondateur du maquis Ventoux avec Philippe Beyne, membre de la SAP-Archiduc et adjoint au chef départemental des FFI, fut d'abord secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, puis sous-préfet délégué à l'épuration avant de retourner vivre à Paris². Joseph Cucumel, instituteur à Cavaillon, chef départemental du NAP dans le Vaucluse, chef départemental adjoint des MUR, devint chef de cabinet du préfet à la Libération. Il retrouva ensuite son métier d'instituteur³. Jacques Lenoir, attaché de cabinet à la Préfecture de Marseille, membre de l'AS du secteur de Gordes-Goult, réalisa une carrière prestigieuse et il gravit les échelons en devenant sous-préfet d'Apt le 16 septembre 1944. Il occupa plusieurs postes de préfet ou de sous-préfet en Algérie dans les années 1950, à Toulon, en Vendée et dans le Haut-Rhin dans les années 1960. Il accéda à direction centrale des renseignements généraux de 1968 à 1971, à la fonction de préfet de police de Paris de 1971 à 1973 et de directeur général de la police nationale de 1973 à 1974⁴.

Ces hautes fonctions administratives pouvaient aussi s'exercer dans le cadre de la diplomatie française ou étrangère.

f) Les consuls et les ambassadeurs

Plusieurs résistants étaient des diplomates français à l'étranger ou des diplomates étrangers en France, notamment à Marseille qui abrite de nombreux consulats. Le tableau suivant résume les fonctions consulaires identifiées.

¹ GR 16 P 401 565, SHD Vincennes, Dossier d'homologation des services de Pierre Massenet. R. Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, op. cit., p. 385.

² ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Maxime Fischer. GR 16 P 224 801, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de Maxime Fischer.

³ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Joseph Cucumel.

⁴ ONAC Vaucluse, Dossier de demande de la carte de CVR de Jacques Lenoir. Notice biographique de Jacques Lenoir sur le site Internet de la Société française d'histoire de la police, consulté le 29 septembre 2018.

<http://www.sfhp.fr/index.php?post/2009/05/12/Notice-biographique-Jacques-Lenoir>

Tableau 117 : Résistants devenus consuls ou ambassadeurs après la guerre

Fonctions	Résistants des Bouches-du-Rhône	Résistants du Gard
Vice-consul	<p align="center">Pierre Giuly attaché de consulat au consulat de France à Berlin¹, vice-consul de France à Francfort²</p>	<p align="center">Jean Lacipieras³ vice-consul de France à Bamako au Mali</p>
Consul/ Ambassadeur	<p align="center">William Carr consul de Danemark à Marseille, à Monaco</p> <p align="center">Georges Fieschi attaché de consulat à New York 1946-1965, deuxième conseiller à Dakar de 1965 à 1970, consul général de France à Turin 1970-1976, consul général de France à Chicago 1976-1981 directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), consul général de France à Milan⁴</p> <p align="center">Henri Gennatas⁵ consul suppléant au consulat général de France à Berne puis à Nankin</p> <p align="center">Alf Jokumsen consul d'Islande à Marseille</p> <p align="center">Henri Mallet consul honoraire de Lituanie à Marseille</p> <p align="center">Alain Sicé vice-consul de France en Finlande⁶, consul général de France à Barcelone en poste en 1966⁷ consulat général de France à Moncton au Canada 1986-1987⁸</p>	<p align="center">Jean-Pierre Cabouat⁹ ambassadeur de France à Tripoli 1975-1979¹⁰ responsable des relations internationales de la Croix- Rouge française de 1990 à 2005¹¹</p>

¹ Arrêté du 26 mars 1949, *Journal officiel de la République française*, 27 avril 1949, p. 4 182.

https://books.google.fr/books?id=YiAkaQAAMAAJ&pg=PA4182&lpg=PA4182&dq=pierre+giuly+consul&source=bl&ots=rzMWpD1T-X&sig=qOB0L5mSWv6elKa9V75BQ3QOhfA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwinn5mB_uDdAhVQTBoKHYhIAhYQ6AEwChOECACQAQ#v=onepage&q=pierre%20giuly%20consul&f=false

² Au moment de la demande de sa carte de CVR.
2 159 W 206, AD BD, Dossier de demande de la carte de CVR de Pierre Giuly.

³ Voir *supra* la biographie de Jean Lacipieras.

⁴ Site Internet de l'OFPRA, consulté le 29 septembre 2018.
<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/galeries-d-images/les-directeurs-de-l-ofpra/georges-fieschi>

⁵ Voir *supra* la biographie d'Henri Gennatas.

⁶ Au moment de la demande de sa carte de CVR.
2 159 W 420, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR d'Alain Sicé.

⁷ M. Trouvé, *L'Espagne et l'Europe : de la dictature de France à l'Union européenne*, Bruxelles, Berne, Berlin, PIE-Peter Lang, 2008, p. 112

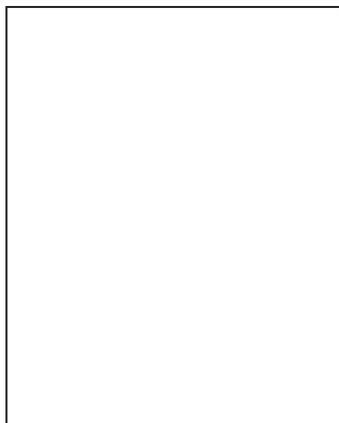
⁸ Site Internet du Consulat général de France à Moncton, consulté le 29 septembre 2018.
<https://moncton.consulfrance.org/Liste-des-Consuls-et-Consuls,6>

⁹ Jean-Pierre Cabouat est le fils de Paul Cabouat, lui aussi résistant, nommé président du CLL de Nîmes. Jean-Pierre Cabouat milita dans les mouvements Liberté et Combat avant de rejoindre la France libre. En février 1944, il fut parachuté en France comme délégué militaire adjoint de la région A.
F. Sugier, « Cabouat Jean-Pierre » in AERI, *La Résistance dans le Gard*, op. cit.

¹⁰ Site Internet du journal *Le Monde*, consulté le 29 septembre 2018.
https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/10/16/m-j-p-cabouat-directeur-du-personnel_2710329_1819218.html

¹¹ Site Internet de l'URD, consulté le 29 septembre 2018.
<https://www.urd.org/Jean-Pierre-Cabouat>

Deux parcours nous semblent particulièrement intéressants, ceux de William Carr et d'Alf Jokumsen.



Le parcours de William Carr¹ semble tombé dans l'oubli. L'historiographie s'intéresse de plus en plus aux consuls ou au personnel consulaire en fonction à Marseille qui ont secouru des Juifs mais personne ne parle de ce consul danois. William Carr est né à Marseille le 26 juillet 1895 dans une famille d'origine anglaise. Bachelier de l'université de Cambridge. Il fut mobilisé lors de la Première Guerre mondiale au 6^{ème} Chasseur d'Afrique. A la mort de son père en 1920, il lui succéda comme courtier maritime, interprète assermenté en anglais, en allemand, en danois, en norvégien, en suédois et en hollandais. De nationalité française, William Carr fut consul de Danemark à Marseille à partir de 1923 et consul général en 1929 avec compétence sur seize départements. Pendant la guerre, il renseignait les Alliés sur les mouvements de navires et de chargements à destination de l'Allemagne. Par ses informations, le consul a permis l'arrestation d'un espion allemand parti en Angleterre. *« Lors du transfert en novembre 1942 des navires danois (saisis après l'occupation du Danemark le 9 avril 1940) qui du pavillon français devaient faire retour au pavillon danois et être affrétés à des armateurs allemands agissant pour le compte du Gouvernement du Reich allemand, a par son opposition, en sa qualité de Consul général de Danemark à Marseille chargé de la conduite de ces négociations, et de Président de la Commission chargé de la reprise de ces onze navires, fait trainer les pourparlers pendant plusieurs mois, mettant ainsi, par son action le Gouvernement allemand dans l'obligation de procéder à la saisie des bâtiments. Après cette saisie a immédiatement enlevé du bord et renvoyé au Danemark les Etats-majors danois, retardant ainsi encore considérablement le départ de ces navires, qui finalement quittèrent le port de Marseille sous pavillon allemand, avec les capitaines, officiers et équipages allemands envoyés spécialement d'Allemagne, plus de trois mois après, et furent en majeure partie coulés »*². William Carr fut envoyé en résidence forcée au Puy-

¹ Photographie issue de la cote :

GR 16 P 108 090, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de William Carr.

² GR 16 P 108 090, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de William Carr.

en-Velay en juillet et en août 1943. Ses services dans l'AS des Bouches-du-Rhône ont été reconnus du 1^{er} janvier 1943 jusqu'à son arrestation le 4 mai 1944 à Marseille par la Gestapo. Interrogé dans ses locaux à la rue Paradis, du 4 au 11 mai, il séjourna ensuite à la prison des Baumettes jusqu'au 17 juin et son départ pour le fort Hatry de Belfort, d'où il fut déporté le 28 août en direction de Neuengamme, puis transféré au kommando de Wilhelmshaven quelques jours plus tard. Il survécut aux marches de la mort entre le 5 et le 18 avril 1945 pour arriver à Sandbostel. Libéré le 29 avril par l'armée britannique, malade, ne pesant que 38 kg, il fut hospitalisé à Rothenburg. William Carr ne rentra en France qu'au mois de juin, rapatrié par avion sanitaire en direction de l'hôpital Bichat à Paris, d'où il sortit en juillet. Ses activités dans la Résistance furent honorées par l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze, par la Croix de la Libération danoise en 1946, par la médaille d'argent de la reconnaissance française en 1947, par la cravate de commandeur du Faucon islandais en 1947, par la cravate de commandeur de Saint-Olaf de Norvège en 1949 et par la cravate de commandeur de Saint-Charles de Monaco en 1950. Il occupa la fonction de consul général honoraire de Danemark à Marseille jusqu'en 1969. William Carr est décédé à Marseille le 9 mai 1971. Une résidence de Marseille porte son nom au 263 boulevard Michelet à Marseille¹.



Figure 61 : La résidence William Carr à Marseille²

¹ 2 159 W 92, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de William Carr.

GR 16 P 108 090, SHD Vincennes, Dossier d'homologation de William Carr.

DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de William Carr.

1 M 333, AD BDR, Dossier de la Légion d'honneur de William Carr. Chevalier de la Légion d'honneur en 1935.

1 M 499, AD BDR, Documents sur le Consulat de Danemark.

74W 4, AD BDR, Dossier de demande de la médaille de la reconnaissance française de William Carr.

ML 1182/01, Archives de la CCIMP, Corps consulaire de Marseille, liste des Consulats fonctionnant à Marseille.

² Photographie de l'auteur.



Figure 62 : La résidence William Carr à Marseille¹

Alf Jokumsen, né le 4 janvier 1896 à Kristiansand en Norvège, dirigeait la maison Lydrikson et Cie à Marseille, spécialisée dans les fournitures pour navires. Alf Jokumsen entra au réseau Billet en tant qu'agent P2, le 1^{er} juin 1941, sous le pseudonyme de « Juliette »². Son frère Gunnar³ appartenait au même réseau dirigé par le capitaine William Holst. Alf Jokumsen, de nationalité norvégienne, devint consul d'Islande le 9 février 1948⁴ et peu après, il acquit avec son frère l'entreprise qu'il représentait et celle-ci prit le nom de Jokumsen-Larsen⁵. Il décéda le 4 juillet 1953⁶, année où il obtint la carte de CVR, il était marié et père de deux enfants. Il fut remplacé en avril 1954⁷ par son frère comme consul honoraire d'Islande jusqu'à son départ à la retraite en février 1972⁸.

Ainsi, l'engagement dans la Résistance a pu être après la guerre un facteur de promotion sociale ou d'accélérateur de carrière dans le domaine militaire, politique ou

¹ Photographie de l'auteur.

² 2 159 W 237, AD BDR, dossier de demande de la carte de CVR d'Alf Jokumsen.

³ Aucune dossier n'a été retrouvé au nom de Gunnar Jokumsen, non intégré dans notre échantillon.

⁴ ML 1182/03, Archives de la CCIMP, Lettre du 9 décembre 1948 du Consul d'Islande au Président de la Chambre de Commerce de Marseille.

⁵ 148 W 141, AD BDR, Lettre du 11 décembre 1953 du commissaire de police, chef de la 4^{ème} section au commissaire divisionnaire, chef du service départemental des renseignements généraux à Marseille.

⁶ 148 W 141, AD BDR, Lettre du 11 décembre 1953 du commissaire de police, chef de la 4^{ème} section au commissaire divisionnaire, chef du service départemental des renseignements généraux à Marseille.

⁷ ML 1182/03, Archives de la CCIMP, Lettre du 16 avril 1954 du Préfet des Bouches-du-Rhône au Président de la Chambre de Commerce de Marseille.

⁸ ML 1182/03, Archives de la CCIMP, Lettre du 15 février 1972 du Consul d'Islande au Président de la Chambre de Commerce de Marseille.

diplomatique. Ces quelques exemples de curriculum vitae bien remplis sont à nuancer puisqu'ils ne concernèrent qu'une minorité de personnes composant notre échantillon. Cependant, nous allons vérifier si le retour à la vie normale après la guerre a profité à d'autres personnes professionnellement ou pour l'obtention de la naturalisation française pour les résistants étrangers.

Chapitre 3

Le retour à la vie normale

Après des années de guerre et des mois de combats et de souffrances ; les résistants comme le reste de la population ont essayé de reprendre une vie normale. Quels changements l'expérience de la Résistance a-t-elle entraîné ? Que sont devenus les résistants après la guerre ? Ont-ils bénéficié d'une promotion sociale grâce à leur passé de résistant ? La Résistance a-t-elle été un facteur d'intégration pour les étrangers ? Ce retour à la vie normale s'opéra par étape : l'annulation des condamnations, le soin des blessures, la reprise d'une vie familiale, l'obtention de décorations, de pensions et de titres de résistant, le retour à une situation professionnelle plus stable dans une période de reconstruction suivie d'une ère de forte croissance économique et une meilleure intégration des anciens résistants étrangers.

1) Annuler les condamnations et panser les blessures

Il est rare de penser au problème de l'annulation des condamnations, mais il se posa réellement pour les résistants. Les sentences prononcées sous le régime de Vichy furent réexaminées afin d'effacer toutes traces dans les casiers judiciaires des résistants.

Ces condamnations d'un régime révolu dont ils avaient été les victimes ne devaient pas, en plus, les pénaliser dans leurs projets professionnels après la guerre. Les résistants ayant survécu bénéficièrent de l'annulation de leur condamnation après un arrêt rendu par la Chambre de Révision de la Cour d'Appel. C'est en consultant les registres des jugements des Sections spéciales que nous avons rencontré ces annulations glissées entre les pages du volume.

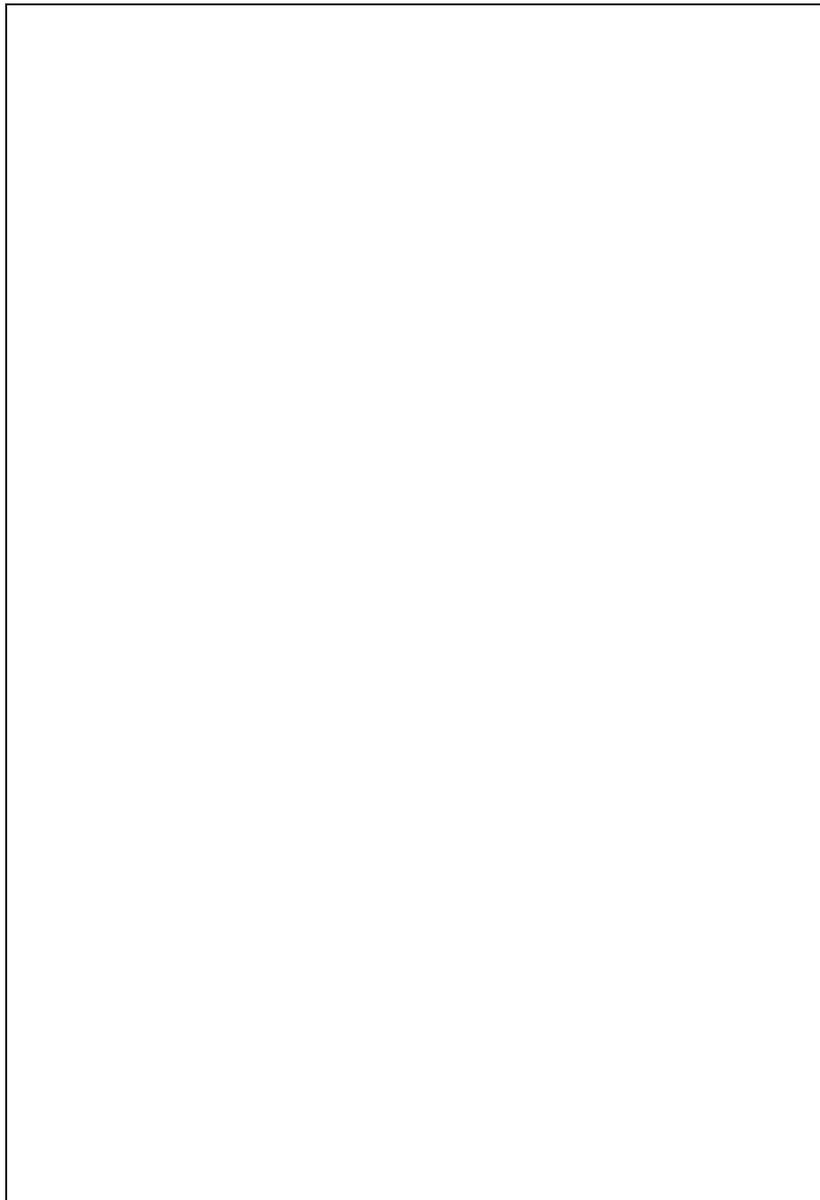


Figure 63 : Annulation de la condamnation de Vincent Faïta¹

¹ 3 U 7 476, AD Gard, Section spéciale, Tribunal spécial 1943-1944. Annulation de la condamnation de Vincent Faïta.

Par exemple, Jean Robert et Vincent Faïta ont été réhabilités, leur casier judiciaire vidé. La peine de mort ayant été appliquée, cette annulation de la sentence n'est ici que purement formelle même si elle pouvait être réconfortante pour les familles. Même le général de Gaulle fut concerné puisque sa condamnation à mort, prononcée le 2 août 1940, fut annulée par l'arrêt du 11 janvier 1945 de la Chambre de Révision de la Cour d'Appel de Riom¹. Toutes ces révisions ont été rendues possibles par l'ordonnance du Comité française de Libération nationale du 6 juillet 1943.

« Article 1er. – Sont déclarés légitimes tous actes accomplis postérieurement au 10 juin 1940 dans le but de servir la cause de la libération de la France quand bien même ils auraient constitué des infractions au regard de la législation appliquée à l'époque.

Art. 2. – En conséquence, sont suspendues toutes poursuites exercées et seront soumises à révision toutes condamnations prononcées par des juridictions répressives, civiles ou militaires, intervenues pour des faits postérieurs au 10 juin 1940 dans les affaires se rapportant soit à la reprise de la guerre par la France, soit à des faits de prise de service ou de tentative de prise de service dans les Armées françaises ou alliées, soit à des services rendus à la résistance française ou aux puissances alliées, quelle que soit la nature de l'infraction commise.

Les personnes qui se trouveraient présentement privées de leur liberté pour des faits qui, manifestement, relèvent de l'alinéa 1° seront instantanément élargies sur l'ordre du Procureur de la République.

Art. 3. – Les dossiers seront examinés par des chambres spéciales constituées comme dit à l'article 4 qui devront vérifier que les faits incriminés se rapportent exclusivement aux charges définies ci-dessus et, en cas d'affirmative, prononcer l'arrêt des poursuites ou la révision.

Art. 4. – Dans chaque ressort de cour d'appel, la chambre de révision est constituée par :

- le Premier Président de la Cour d'Appel,*
- et les deux Conseillers à la Cour les plus anciens.*

¹ Site Internet de la Fondation de la France libre, consulté le 30 septembre 2018.
<http://www.france-libre.net/annulation-condamnation-mort-de-gaulle/>

Les fonctions de ministère public seront remplies par le Procureur général, celles de greffier par le greffier de la cour d'Appel »¹.

Le retour à la vie normale a été d'autant plus difficile que le résistant a parfois été coupé de sa famille pendant une durée plus ou moins longue durant laquelle il a été clandestin, combattant au maquis, torturé lors de son arrestation, emprisonné ou déporté. Sans subir l'internement ou la déportation, l'expérience des combats a pu être traumatisante. Les blessures étaient autant physiques que psychologiques. Le fait de tuer quelqu'un ou la confrontation avec la mort (les combats dans les maquis, les combats de la libération, la mort omniprésente dans les camps de concentration, etc.) ne sont pas des actes anodins.

Pour les déportés, ce retour à la liberté ne signifiait pas la fin de leurs problèmes de santé. Lors de leur rapatriement en France, une fiche médicale leur était délivrée contenant les informations principales sur leur état de santé. Ces fiches ne peuvent pas être exploitées nominativement puisque le délai de communicabilité des informations médicales est de 120 ans après la naissance. Néanmoins, des calculs peuvent être entrepris afin de mesurer les conséquences de la déportation sur les organismes humains. Plusieurs précautions sont à prendre en considération. Tous les déportés ne subirent pas les mêmes conditions de vie et de détention, selon les camps, selon les kommandos, selon la pénibilité des tâches à effectuer quotidiennement, selon la durée de la déportation, selon la durée de l'internement précédent la déportation qui pouvait déjà avoir affaibli les organismes, selon les séquelles des tortures infligées, selon la participation aux marches de la mort, selon le temps écoulé entre la libération des camps et le rapatriement en France où certains prisonniers avaient déjà pu se revigorer quelque peu², etc. De plus, tous les déportés n'avaient pas la même constitution physique ou la même résistance physique et psychologique. A cause des problèmes de ravitaillement,

¹ Site Internet de la Fondation de la France libre, consulté le 30 septembre 2018.

<http://www.france-libre.net/ordonnance-6-juillet-1943/>

² Par exemple, des prisonnières du camp de Ravensbrück ont pu être libérées par la Croix-Rouge suédoise en avril 1945 et elles ont été rapatriées via la Suède.

Certains déportés n'étaient pas transportables au moment de leur libération et ils ont été soignés sur place dans des hôpitaux de campagne mis en place par les Alliés, donc ils étaient, à leur retour en France, dans un état de santé meilleur que lorsqu'ils ont été libérés.

de leur plongée dans la clandestinité ou de leur entrée au maquis, certains avaient déjà pu perdre du poids pendant la guerre.

Tous les dossiers de déportés ne contiennent pas la fiche médicale avec au verso l'examen médical donnant le détail sur l'état de santé. Certaines sont illisibles, écrites au crayon gris ou incomplètes. Cette fiche était établie lors du passage dans un centre de rapatriement en France afin de redonner une identité à ces prisonniers qui en étaient privés depuis qu'ils étaient devenus de simples numéros de matricule pour l'administration des camps nazis. Lors de notre première visite à Caen, ces fiches n'ont pas été photographiées parce que nous savions que le délai de communicabilité ne nous permettrait pas de les exploiter. C'était une erreur puisque les archivistes ont confirmé que leur utilisation pouvait être possible collectivement et non pas nominativement.

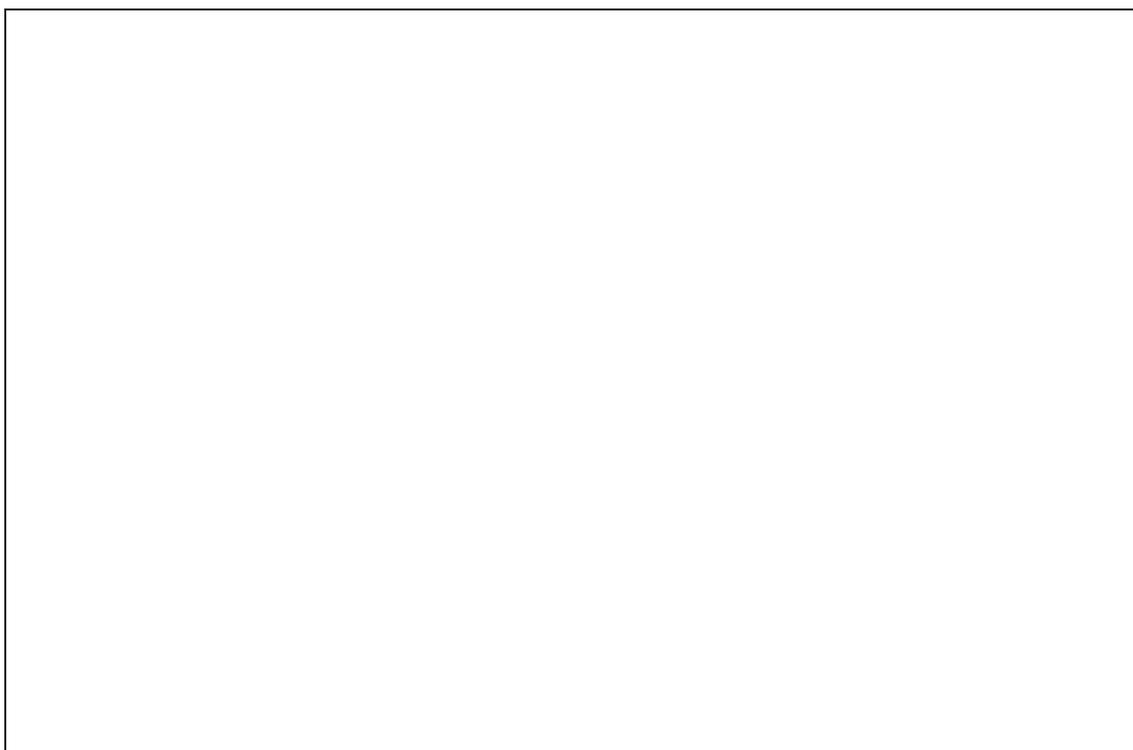


Figure 64 : Exemple du verso d'une fiche médicale d'un résistant déporté¹

¹ DAVCC Caen. Pour la préservation des informations médicales, nous ne pouvons pas indiquer le nom de la personne à qui correspond cette fiche médicale. Cette fiche médicale était la même pour les déportés, les prisonniers de guerre et les travailleurs du STO.

Le verso de cette fiche présente un résumé de l'examen médical : taille, poids, maladies infectieuses, maladies parasitaires, gale, poux, peau et phanères, appareil génital, bucco-pharynx, état général (bon, moyen ou mauvais), amaigrissement global, observations et résultat radiophoto. Les fiches sont plus ou moins bien remplies. Dans la colonne de droite, sont indiquées les maladies contagieuses (φ pour la tuberculose, Σ pour la syphilis, γ pour le cancer), la destination des déportés après leur passage par le centre de rapatriement, le mode de rapatriement et l'état du rapatrié (N pour normal, S pour suspect, F pour fiévreux et I pour invalide)¹.

Deux rubriques nous paraissent exploitables, l'état général et l'amaigrissement global des rapatriés car ce sont celles qui sont le mieux renseignées et pour lesquelles nous avons des données comparatives.

Une journée d'étude a été organisée à l'Université de Caen par la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD) sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation le 9 mars 2017. Nous avons reçu une invitation pour assister à ces interventions mais en travaillant, nous n'avons pas pu répondre favorablement à cette invitation. A notre connaissance, il n'y a pas eu de publication sur cette journée d'étude mais des vidéos de cinq interventions ont été mises en ligne sur le site Internet de la FMD². Les différents thèmes présentés ont été « *les archives du retour* », « *le rapatriement de la théorie à la réalité* », « *les pathologies recensées sur les fiches de retour* », « *le rapatriement : le cas particulier des femmes* », « *le retour vu par les acteurs et les témoins* », « *les séquelles psychiques pérennes de la déportation* », « *épigénétique et transmission du traumatisme à la descendance* », « *les descendants parlent* ».

¹ D. Hiéblot du Pôle des Archives des victimes des conflits contemporains (SHD), « Les archives du retour », intervention lors de journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation. Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018. <https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

² Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018. <https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

A partir des dossiers consultés à la DAVCC à Caen et des interventions de cette journée d'étude, nous pouvons mener une analyse comparative sur l'état sanitaire des résistants déportés de notre région et celui des déportés rapatriés en France.

Tous les déportés ne sont pas rentrés à la même date en France, pour des raisons de logistique (réseau ferroviaire très endommagé, refus des Alliés de rapatrier les déportés par avion car ceux-ci étaient utilisés en priorité par les armées, puis finalement, rapatriement par avion) ou pour des raisons de santé (personnes trop malades pour pouvoir être transportées). Certains déportés ont été rapatriés les jours suivants leur libération (ou leur évvasion des marches de la mort), d'autres dans le mois et quelques-uns plus tardivement parce qu'ils étaient soignés sur place. Le dernier déporté de notre échantillon rapatrié le plus tardivement est arrivé en France en septembre 1945.

« Les premiers rentrent en mars 1945 et les derniers en décembre 1946 mais la très grosse majorité sont de retour entre le mois d'avril et le mois de juillet 1945. Les retours se font en même temps que l'avancée alliée. 12% sont rapatriés en avril, 62% en mai, 7% en juin et 4,8% en juillet. D'autres rentrent plus tard, voire beaucoup plus tard pour différentes raisons, la plus courante est qu'ils sont dans l'incapacité d'être transportés, leur état de santé ne le permet pas. D'autres encore restent pour aider à l'organisation sur place du rapatriement, mais pour la majorité, le rapatriement a lieu assez rapidement. 43,4% rentrent dans le même mois que leur libération et 42% le mois suivant »¹.

Les résistants déportés de notre région d'étude ont bénéficié d'un rapatriement plus précoce que l'ensemble des déportés français. En juin 1945, plus de 98% des rapatriements de notre population avaient été réalisés et seulement 81% pour les rapatriements des déportés français.

¹ V. Brière de la FMD, « Le rapatriement de la théorie à la réalité », intervention lors de journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation. Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018. <https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

Tableau 118 : Date de rapatriement en France des déportés

Rapatriement	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Données nationales ¹
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Avril	72	20%	26	22%	11	16,4%	109	20%	12%
Mai	231	64,2%	75	63,6%	42	62,7%	348	63,9%	62%
Juin	51	14,2%	15	12,7%	13	19,4%	79	14,5%	7%
Juillet	4	1,1%	1	0,8%	0	0%	5	0,9%	4,8%
Plus tard	2	0,6%	1	0,8%	1	1,5%	4	0,7%	14,2%
Total	360	100%	118	100%	67	100%	545	100%	100%

Tableau 119 : Délai entre la libération et le rapatriement des déportés

Retour	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Données nationales ²
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Moins d'un mois	173	78,3%	30	69,8%	17	54,8%	220	74,6%	43,4%
Entre un mois et deux mois	41	18,6%	12	27,9%	13	41,9%	66	22,4%	42%
Plus de deux mois	7	3,2%	1	2,3%	1	3,2%	9	3,1%	14,6%
Total	221	100%	43	100%	31	100%	295	100%	100%

Les délais entre leur libération et leur rapatriement étaient assez courts : 24 jours en moyenne pour l'échantillon des Bouches-du-Rhône, 25 jours pour celui du Gard et

¹ V. Brière de la FMD, « Le rapatriement de la théorie à la réalité », intervention lors de journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation.

Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018.

<https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

² *Ibid.*

29 jours pour celui du Vaucluse, soit une moyenne de 25 jours pour l'ensemble de la région. Cette rapidité des rapatriements compte tenu des circonstances (guerre non terminée en avril 1945, désorganisation et endommagement des réseaux ferroviaires, etc.) a nettement bénéficié aux résistants déportés que nous avons analysés. Plus de la moitié d'entre eux étaient rentrés en France en moins d'un mois et ceux qui sont restés le plus longtemps en Allemagne pour y être soignés étaient beaucoup moins nombreux que dans la population nationale des déportés. Ce rapatriement plus ou moins rapide est lié en partie à l'état de santé des déportés.

Tableau 120 : L'état de santé des déportés

Etat de santé	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Données nationales ¹
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
Bon	71	33%	20	29,4%	4	11,4%	95	29,9%	25%
Moyen	123	57,2%	34	50%	26	74,3%	183	57,5%	61%
Mauvais	21	9,8%	14	20,6%	5	14,3%	40	12,6%	14%
Total	215	100%	68	100%	35	100%	318	100%	100%

Ces quelques remarques préliminaires sont nécessaires pour comprendre l'importance d'un état de santé qualifié de « *bon* » dans ce tableau alors qu'on pourrait supposer que les déportés qui ont passé au minimum six mois en déportation étaient physiquement très diminués. A quelques nuances près, les données des résistants déportés de notre échantillon régional correspondent aux données nationales. Les résistants déportés des Bouches-du-Rhône sont ceux qui sont rentrés avec la plus forte proportion de personnes en relative bonne santé (33% des effectifs des Bouches-du-Rhône contre 25% en France). Ceux du Vaucluse se distinguent par la part plus importante qu'ailleurs d'un état de santé moyen (74,3% des effectifs contre 61% en

¹ V. Brière de la FMD, « Le rapatriement de la théorie à la réalité », intervention lors de journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation. Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018. <https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

France) et ceux du Gard sont ceux qui revinrent le plus dans un mauvais état de santé (20,6% des effectifs contre 12,6% en France).

Ces mêmes réflexions sur les délais entre la libération et le rapatriement sont nécessaires pour comprendre le tableau sur l'amaigrissement global des déportés. Une fois libérés, ils ont été alimentés et secourus par les armées alliées avant leur retour et plus la durée de leur prise en charge par les services alliés a été longue, plus leur amaigrissement s'est atténué et nous avons même le cas d'une résistante qui avait grossi, c'est-à-dire qu'elle avait dépassé le poids qu'elle faisait avant sa déportation.

Tableau 121 : Amaigrissement global des déportés

Nombre de kilos perdus	BDR		Gard		Vaucluse		Région		Données nationales ¹
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	%
A grossi	1	0,6%	0	0%	0	0%	1	0,4%	0%
0-4 kg	13	8,2%	4	7,7%	4	13,3%	21	8,7%	26,4%
5-9 kg	42	26,4%	19	36,5%	5	16,7%	66	27,4%	
10-14 kg	50	31,4%	11	21,2%	9	30%	70	29%	47%
15-19 kg	18	11,3%	8	15,4%	3	10%	29	12%	
20-24 kg	22	13,8%	1	1,9%	3	10%	26	10,8%	20,7%
25-29 kg	7	4,4%	4	7,7%	3	10%	14	5,8%	
Plus de 30 kg	6	3,8%	5	9,6%	3	10%	14	5,8%	5,9%
Total	159	100%	52	100%	30	100%	241	100%	100%

Les faibles amaigrissements (de moins de 10 kg) sont plus élevés dans notre région qu'en France (34,6% pour les résistants déportés des Bouches-du-Rhône, 44,2% dans le Gard, 30% dans le Vaucluse et 26,4% en France). Pour les pertes de

¹ V. Brière de la FMD, « Le rapatriement de la théorie à la réalité », intervention lors de journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation.

Site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, consulté le 30 septembre 2018.

<https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

poids plus fortes (entre 10 et 30 kg), notre région se situe en-dessous des valeurs nationales. En revanche, pour des amaigrissements extrêmes de plus de 30 kg (le maximum est de 40 kg dans notre échantillon), les résistants déportés du Gard et du Vaucluse sont nettement au-dessus (respectivement 9,6% et 10% des effectifs pour une valeur nationale à 5,9%).

Les résistants déportés n'étaient pas les seuls à avoir été blessés dans leur chair. Lors d'attaques contre les maquis, lors d'accidents ou lors des combats de la Libération, des résistants furent blessés et leur blessure constatée par un médecin comme étant liée à une action de Résistance leur permit d'obtenir des pensions d'invalidité. Les blessures les plus fréquentes étaient la perte d'un membre (bras ou jambe), de doigts ou d'un œil, plus rarement des blessures dues aux tortures, des problèmes de surdit , des problèmes de pieds gelés (un seul cas) et des résistants fusillés seulement blessés, évanouis ou faisant le mort, qui ne furent pas achevés (deux cas). La mention des blessures homologuées apparaît dans les CAFFI. Ces blessures reconnues permettent d'obtenir la carte de CVR même si la durée d'engagement est inférieure à 90 jours. D'autres résistants citent des blessures dans les dossiers de demande mais si elles n'ont pas été constatées par les autorités militaires, elles ne sont pas recevables. En considérant toutes les blessures relevées dans les dossiers et qui n'ont pas entraîné un décès, au moins 250 résistants dans les Bouches-du-Rhône ont été blessés (2,7% des effectifs), 67 dans le Gard (2,5%) et 8 dans le Vaucluse (2%).

Les blessures homologuées étaient prises en charge complètement (soins médicaux, médicaments, opérations, appareillages, séjours en maison de convalescence, etc.). Il en était de même pour les déportés résistants dont les frais médicaux étaient remboursés intégralement. En lisant les mémoires de Nicolas Terrana, nous avons compris les enjeux de la bataille des déportés car le statut de déporté politique était moins valorisé que celui de déporté résistant quant aux pensions versées.

Nicolas Terrana a publié ses mémoires en 1997¹. Il est né le 6 avril 1920 à Ravanusa en Sicile. Arrivé en France en 1922 avec ses parents, il vécut à Cavaillon dans le Vaucluse, puis à Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône et en 1932 à Marseille. Après l'obtention de son certificat d'études, Nicolas Terrana débuta comme apprenti cordonnier, il travailla ensuite pour une entreprise italienne du bâtiment chargée de construire le consulat d'Italie à Marseille en 1933 et 1934, il devint ouvrier boulanger à Vitrolles en 1937 tout en continuant à alterner son métier de boulanger avec celui d'ouvrier dans le bâtiment à Marignane. Dès le début de la guerre, ce militant communiste, engagé depuis 1934 dans les Jeunesses du PCF, ne renia pas ses idées et il participa à la propagande du parti à Marignane. C'est sur ce motif qu'il fut arrêté le 24 janvier 1941 avec quelques-uns de ses camarades de Marignane par la police française à l'aéroport de Marignane où il était embauché par la société du bâtiment de l'aéroport. Incarcéré successivement à la prison de la base aérienne, puis à l'Evêché à Marseille, à la prison d'Aix-en-Provence, au fort Saint-Nicolas, Nicolas Terrana fut jugé par la section spéciale du Tribunal militaire de la 15^{ème} division militaire à partir du 1^{er} octobre 1941. Ce tribunal le reconnut coupable « *d'avoir fin 1940, début 1941, en tout cas depuis un temps non prescrit, à Marignane, exercé une activité interdite ayant directement ou indirectement pour objet de propager les mots d'ordre émanant ou relevant de la troisième internationale communiste ou d'organismes contrôlés en fait par cette troisième internationale, notamment en collant des papillons et des affiches communistes sur les murs de la ville de Marignane et en confectionnant ces papillons et affiches. Aux mêmes dates et lieu, fait circuler, distribué ou détenu en vue de la distribution des écrits, périodiques ou non et du matériel de diffusion tendant à propager les mots d'ordre de la troisième internationale ou des organismes qui s'y rattachent* »². Le Tribunal militaire le condamna à 20 ans de travaux forcés, à la dégradation civique et à 20 ans d'interdiction de séjour. Il fut transféré le 10 octobre à la prison de Saint-Etienne et deux ans plus tard, à la centrale d'Eysses où il fit partie du bataillon FFI de la centrale qui se révolta le 19 février 1944³. Le 30 mai 1944, plusieurs

¹ N. Terrana, *Marignanais d'adoption, Français de cœur ! 1939-1945 souvenirs des années terribles la Résistance et la déportation*, Paris, Editions des Ecrivains Associés, 1997, 252 p.

² DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Nicolas Terrana. Jugement du Tribunal militaire de la 15^{ème} division militaire du 8 octobre 1941.

³ Nicolas Terrana possède un CAFFI du groupe FFI de la centrale d'Eysses du 9 décembre 1943 au 31 mai 1944 et un CARIF du Front national du 1^{er} septembre 1940 au 6 mai 1945.

détenus de la centrale furent envoyés au camp de Compiègne pour être déportés le 18 juin à Dachau. Travaillant successivement au kommando d'Allach, à Auschwitz, à Mauthausen et à son kommando d'Ebensee, Nicolas Terrana fut libéré le 6 mai 1945 par les Américains. En très mauvaise santé, ayant contracté la tuberculose, il fut hospitalisé en Suisse et il ne rentra à Marseille que le 11 septembre 1945. Sa vie à son retour fut transformée par sa détention et par sa déportation, sa fiancée le quitta. Il resta convalescent au sanatorium de Briançon de 1946 à 1948. Il ne pouvait plus travailler et il ne touchait pas de pension d'invalidité. Il entreprit des démarches pour faire reconnaître ses services dans la Résistance, une pension d'invalidité commença à lui être versée. Il se maria et il eut un premier enfant.

« Le ministre des Anciens combattants m'informe que le titre de déporté résistant m'est refusé [en 1955]. Il m'accorde celui de déporté politique. Pour moi, c'était la fin de la pension d'invalidité. Etant de nationalité italienne, les gouvernements français et italiens n'avaient pas signé d'accord de réciprocité. Je perdais la pension et j'étais obligé de rembourser l'argent qui m'avait été octroyé. Par contre, si j'étais reconnu déporté résistant, je conservais tous mes droits. C'était scandaleux, car mes actions dans la résistance à l'occupant et au gouvernement de Vichy, étaient des actes qualifiés de résistance. Le fait que j'étais communiste ne changeait rien à l'affaire. J'aurais tout aussi bien pu être socialiste, radical ou d'un parti de droite. Mes actes étaient des faits de résistance. Mes camarades de l'Union départementale des déportés, me conseillaient d'attaquer la décision ministérielle injuste, au Tribunal administratif de la Préfecture de Marseille, selon les termes de la loi. Le procès a eu lieu et le tribunal n'a pas suivi le ministre des Anciens combattants. Il m'a accordé le titre de déporté résistant [en 1958]. Le président du tribunal et le représentant du gouvernement auprès du tribunal, m'ont félicité publiquement pour mes actes de résistance pendant la guerre. Le ministre aurait pu faire appel devant le Conseil d'Etat, mais il ne l'a pas fait. C'était bien ainsi. J'ai demandé à plusieurs reprises la nationalité française, elle ne m'a jamais été refusée, mais durant trente-cinq ans, l'administration a fait traîner une décision qu'il était difficile de me refuser officiellement. Le titre officiel de résistant a heureusement changé ma vie et celle de

mon épouse. Rembourser neuf mille cinq cents francs par mois, à l'époque, c'était peu, mais beaucoup pour nous »¹.

Finalement, Nicolas Terrana a obtenu le titre de déporté résistant et la carte de CVR en 1958, il conserva sa pension d'invalidité et il poursuivit ses démarches administratives pour se faire naturaliser français, ce qu'il obtint enfin en 1980. Il occupa le poste de secrétaire de la section des déportés, internés et familles de Marignane. Il fut élevé au rang de chevalier de la Légion d'honneur pour son activité dans la Résistance².

Les blessures psychologiques, elles, sont plus difficilement identifiables. Nous pouvons en avoir un témoignage à travers les résistants juifs qui décidèrent de changer de nom. De peur d'un retour d'une politique antisémite, des Juifs demandèrent à changer de patronyme (par exemple, cinq résistants des Bouches-du-Rhône dénommés Lévy prirent un autre nom après la guerre). Ce procédé extrêmement rare pour rectifier l'état-civil est possible grâce à une décision de justice. *« Dans le cas des Juifs, il est le contrecoup des persécutions de la guerre, où le nom était devenu comme une étoile jaune. En 1947, le Conseil d'Etat avait reconnu " la consonnance israélite " comme " motif légitime ". Après-guerre, 5% des Juifs français ont fait la démarche, soit environ 10 000 personnes. En 1950, ils représentaient 64% des changements demandés cette année-là »³.*

D'autres résistants modifièrent leur nom de famille pour mieux le franciser ou tout simplement pour garder leur nom de guerre qui était accolé à leur patronyme d'origine comme le général Maurice Chevance devenu Maurice Chevance-Bertin, ou en ne gardant que leur nom de guerre comme Bernard Benezra « Bermond » devenu Bernard Bermond, Bernard Boiteux « Burdett » appelé après la guerre Robert Burdett ou Roger Warin « Wybot » transformé en Roger Wybot. Ils sont ainsi vingt résistants des Bouches-du-Rhône, trois du Gard et un du Vaucluse dont le patronyme fut modifié

¹ N. Terrana, *Marignanais d'adoption, Français de cœur ! 1939-1945 souvenirs des années terribles la Résistance et la déportation*, op. cit., p. 223-224.

² 2159 W 436, AD BDR, Dossier de demande de la carte de CVR de Nicolas Terrana. DAVCC Caen, Dossier non coté de déporté résistant de Nicolas Terrana.

³ Entretien de Nicole Lapierre, sociologue, auteur de *Changer de nom*, publié le 22 juillet 2010 sur le site Internet du *Point*, consulté le 30 septembre 2018.

http://www.lepoint.fr/societe/ils-changent-de-nom-pour-changer-de-peau-22-07-2010-1220011_23.php

(au-delà des mariages ou des divorces des résistantes ou des simples corrections orthographiques sur les registres d'état-civil). Ce phénomène est, certes, ultra-minoritaire mais important quand on veut rechercher des dossiers ou des informations sur ces personnes, il n'a concerné que 0,2% des résistants des Bouches-du-Rhône, 0,1% des résistants du Gard et 0,03% des résistants du Vaucluse.

Les retrouvailles des résistants avec leur famille ou la fondation d'un foyer furent également une manière de tourner la page.

2) La reprise d'une vie familiale

La part des résistants célibataires était importante au moment de leur participation à la lutte clandestine. La jeunesse d'une partie des éléments de la Résistance était la cause principale. Ces jeunes résistants se marièrent massivement après la guerre, ce qui explique que la part des célibataires chute considérablement, environ 6% des résistants dans l'ensemble de la région étudiée. Elle pourrait même être plus basse car la mention de ce célibat provient des dossiers administratifs¹. Comme ils ont commencé à être constitués dès la fin des années 1940, certains résistants se déclarant célibataires ont pu se marier par la suite. C'est pourquoi nous avons corrigé la situation matrimoniale à partir des mentions marginales des actes de naissance quand nous les avons retrouvés.

Nous observons que la part des veufs augmente légèrement, mention précisée dans les dossiers administratifs. Ce veuvage légèrement plus important est logique puisque notre échantillon vieillit et que la probabilité d'être veuf ou veuve augmente avec l'âge. La part des divorcés suit la même évolution. Cependant, le veuvage et le divorce peuvent être des situations transitoires avant un remariage. Finalement, l'aspect le plus important qui ressort de l'examen de ce tableau est le pourcentage des résistants mariés (avec ou sans enfants, ce qui est plus difficile à déterminer) autour de 90% des effectifs dans les trois départements.

¹ L'absence de l'inscription d'un mariage dans les mentions marginales d'un acte de naissance n'est pas synonyme de célibat à cause du manque de mise à jour de ces mentions.

Tableau 122 : Situation familiale des résistants après la guerre¹

Situation matrimoniale	BDR			Gard			Vaucluse			Région		
	Eff.	%	Pendant la guerre	Eff.	%	G	Eff.	%	G	Eff.	%	G
Célibataires	454	6,6%	36,6%	107	6,1%	52%	131	5,6%	45%	692	6,3%	40,8%
Mariés	6 112	89,2%	62,5%	1 536	88%	46,9%	2 113	90,8%	53,8%	9 761	89,3%	58,2%
Concubinage	4	0,1%	0,1%	0	0%	0%	0	0%	0%	4	0%	0,1%
Veufs	137	2%	0,3%	47	2,7%	0,4	40	1,7%	0,5%	224	2%	0,3%
Divorcés	148	2,2%	0,5%	56	3,2%	0,7	42	1,8%	0,8%	246	2,3%	0,6%
Total	6 855	100%	100%	1 746	100%	100%	2 326	100%	100%	10 927	100%	100%

Ainsi, beaucoup de résistants se marièrent après le conflit et des couples sont nés à l'épreuve de la guerre. 42 résistants des Bouches-du-Rhône, 6 du Gard, 8 du Vaucluse et 56 de la région épousèrent un autre résistant du même département (soit respectivement 0,6% des résistants dont la situation matrimoniale après la guerre est connue dans les Bouches-du-Rhône, 0,3% dans le Gard, 0,3% dans le Vaucluse et 0,5% dans la région). Par exemple, nous avons déjà présenté le mariage d'Apolonio de Carvalho et de son agent de liaison Renée Laugery. Si la Résistance a désuni des familles par l'absence ou par la mort d'un proche, elle a également créé quelques couples, confirmant qu'elle n'a pas été qu'une rupture de la cellule familiale mais aussi sa continuité ou son prolongement.

Un des changements majeurs après la Libération est le déplacement des populations qui regagnent leur région ou leur pays d'origine après les avoir fuis pour différentes raisons. Des résistants eurent des promotions professionnelles, pas seulement dans le domaine politique, qui ont favorisé des migrations intradépartementales ou interdépartementales.

¹ A partir des dossiers administratifs et des mentions marginales dans les actes de naissance. Les résistants décédés pendant la guerre ne sont évidemment pas comptés.

3) La résidence entre ancrage local et mobilité départementale, nationale ou internationale

L'analyse du lieu de résidence après la guerre pose plusieurs problèmes. Cette résidence est très dépendante des sources utilisées, les dossiers de demande de la carte de CVR ou de la carte A 137, les dossiers de pension de la DAVCC à Caen ou les dossiers d'homologation des services conservés au SHD de Vincennes. La source principale demeure ici les dossiers de l'ONAC. Rappelons une des clauses de la constitution de ces dossiers : la demande doit être formulée auprès de l'office du département dans lequel réside le résistant¹. Même si les procès-verbaux des commissions d'attribution² ou des sources annexes ont été compulsés, cette clause biaise certainement fortement cette étude puisque nous n'avons pas parcouru tous les fonds d'archives des offices départementaux de l'ONAC.

Le second écueil est lié à la date de la demande. Les premières fiches de renseignements sont remplies dès la fin des années 1940 même si les procédures ne sont pas encore finalisées. La majorité des attributions de la carte de CVR ont lieu avant 1960 mais les démarches, aussi infimes soient-elles, sont encore réalisables aujourd'hui, ce qui veut dire que cette résidence a pu fortement varier sur une période pouvant s'étaler sur 70 ans. La résidence d'un jeune résistant, parfois encore étudiant ou entrant à peine dans la vie active à la fin des années 1940, n'est pas comparable à celle d'un résistant qui dépose sa demande au moment de sa retraite pour bénéficier des avantages que lui procure la reconnaissance du titre de combattant³. Entre leur entrée dans la vie active et leur départ à la retraite, ces populations d'anciens résistants ont pu être très mobiles et les dossiers administratifs ne donnent pas une radioscopie de cette résidence à un instant donné. Les résistants retraités peuvent choisir une résidence en fonction de leurs origines géographiques, ils retournent vivre dans leur département d'origine, ils

¹ Des résistants vivant à l'étranger ont parfois utilisé l'adresse de leur résidence secondaire.

² Les procès-verbaux de l'ONAC de Vaucluse n'ont pas été conservés.

³ En octobre 2018, la retraite du combattant est de 784,80 euros par an. La carte du combattant permet de bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour la déclaration d'impôt pour les personnes de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition.

Site Internet du Service public et des impôts, consultés le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1293>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-suis-ancien-combattant-ou-veuve-dancien-combattant-cela-modifie-t-il-mon>

peuvent suivre leurs enfants pour s'occuper de leurs petits-enfants, ils peuvent profiter de leur retraite pour aller s'installer au soleil ou dans un cadre de vie qu'ils apprécient, etc. Pour les résistants encore actifs au moment de leur demande de la carte de CVR (ils sont les plus nombreux), la résidence a pu fluctuer au gré des promotions ou des mutations, confirmant que la radioscopie de la résidence a un instant précis n'est pas possible. Le paradoxe est visible à travers la dénomination des lieux de résidence notamment les colonies dans lesquelles ont travaillé des résistants après la guerre et qui sont, depuis, devenues indépendantes. Malgré tout, nous allons tenter de présenter la résidence des résistants à travers quelques grandes lignes directrices, tout en nous défiant des pourcentages qui ne sont pas assez représentatifs.

Etant donné les défauts de la source principale, il n'est pas étonnant de constater une forte sédentarité entre le département de Résistance et la résidence après la guerre. Même avec une source moins biaisée, il paraît acquis que les anciens résistants résidant dans le même département que leurs actions passées serait un phénomène majoritaire. Les résistants du Gard furent les plus mobiles après la guerre, un quart résidant en dehors du département. Le deuxième résultat assez certain est l'importance de l'ancrage régional. Les maquis des Cévennes, du Ventoux et des monts du Luberon ont attiré des populations voisines et celles-ci ont ensuite regagné leurs pénates. La deuxième possibilité est la poursuite de l'exode rural des Gardois et des Vauclusiens, plus ruraux que les Bucco-Rhodaniens avant 1945, vers des grandes villes des départements proches. Ainsi, nous pouvons observer la polarité de Marseille qui attira 65,8% des résistants des Bouches-du-Rhône, 3,4% des résistants gardois et 5,4% des résistants vauclusiens, ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif pour souligner la cohérence de ce raisonnement.

Enfin, le dernier phénomène observable est la centralisation parisienne où un certain nombre de résistants retournèrent vivre ou partirent y séjourner à la suite d'une mutation ou d'une promotion professionnelle. D'autres lieux de résidence très minoritaires apparaissent : les soldats en mission à l'étranger (zone d'occupation allemande, guerre d'Indochine puis guerre d'Algérie), les départs à l'étranger ou dans les colonies.

Tableau 123 : La résidence des résistants après la guerre

Résidence	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dans le département de Résistance	6 332	94,9%	1 317	76,3%	1 959	84,1%	9 608	89,6%
Dans l'un des deux autres départements de cette étude	56	0,8%	142	8,2%	282	12,1%	480	4,5%
Pourtour méditerranéen, Languedoc-Roussillon, PACA et vallée du Rhône	86	1,3%	143	8,3%	27	1,2%	256	2,4%
Région parisienne	33	0,5%	40	2,3%	22	0,9%	95	0,9%
Alsace et Lorraine	9	0,1%	8	0,5%	4	0,2%	21	0,2%
Dans un autre département français	46	0,7%	36	2,1%	14	0,6%	96	0,9%
Dans les anciennes colonies ¹	69	1%	23	1,3%	10	0,4%	102	1%
Retour dans le pays d'origine	11	0,2%	9	0,5%	2	0,1%	22	0,2%
A l'étranger en dehors des colonies	17	0,3%	6	0,3%	4	0,2%	27	0,3%
La poste aux armées	11	0,2%	3	0,2%	4	0,2%	18	0,2%
Total	6 670	100%	1 727	100%	2 328	100%	10 725	100%

Les phénomènes de retour sont difficilement identifiables, retour dans le pays d'origine ou retour en Alsace et en Lorraine pour les réfugiés et les expulsés de ces régions. La raison principale de cette méconnaissance est une fois encore le caractère de la source utilisée, demande dans le département de résidence. Les résistants installés à l'étranger ont pu être aidés dans leurs démarches par d'anciens camarades restés en France, mais ils sont finalement bien peu à avoir entrepris de telles démarches par ignorance des procédures, à cause de la pénibilité de ces démarches, par manque de temps ou par manque de motivation. Pourtant, cela était tout à fait possible auprès de l'ONAC de la Seine puis de Paris. Nous avons consulté les six cotes correspondant aux

¹ Même si l'Algérie était découpée en départements, ce territoire est compté dans les colonies puisqu'il a obtenu son indépendance en 1962.

« dossiers individuels de demandes, de provenances géographiques diverses (Europe, Afrique), d'attribution du titre de combattants volontaires de la Résistance soumises pour avis et décision à la commission nationale »¹. Le résultat fut décevant, moins de cinq dossiers furent retrouvés, soulignant que les résistants étrangers retournés chez eux sont certainement sous-représentés dans les échantillons. Pour les phénomènes de retour en Alsace et en Lorraine, nous aurions dû contacter les ONAC de ces départements et demander, à partir des noms de résistants nés dans ces départements, si des dossiers avaient été constitués auprès de leurs services.

Ces résultats, au demeurant fragiles, mettent en évidence, néanmoins, certaines caractéristiques : une forte sédentarité, un bassin de vie s'étendant sur l'ensemble des régions Languedoc-Roussillon et PACA, sur le pourtour méditerranéen et dans la vallée du Rhône, une mobilité polarisée en direction de Marseille et de Paris et quelques mobilités internationales. Un dernier point reste à éclaircir, celui de la Résistance comme facteur d'intégration.

4) La Résistance, facteur d'intégration ?

Les carrières politiques des anciens résistants ont montré le poids de leur passé résistant dans leur accès aux élites politiques locales, départementales, régionales et mêmes nationales. Elles sont la preuve d'une intégration grâce à leur parcours de résistant. Sans revendiquer l'appartenance à une élite politique, les résistants formèrent un groupe social à part entière d'anciens combattants honoré par des médailles, par l'homologation de leurs services dans la Résistance, par l'obtention de grades militaires et du statut de combattant volontaire de la Résistance ouvrant droit à la possession de la carte du combattant. Cette figure d'ancien combattant, voire de héros, leur ouvrit des portes, les résistants menèrent des carrières professionnelles peut-être différentes de celles qu'ils avaient auparavant et pour les étrangers, leur participation à la Résistance leur permit d'accélérer les procédures de demande de naturalisation française.

¹ Il n'existe pas de fichier alphabétique pour ces demandes donc nous avons consulté les six cotes en entier.

2 530 W 475 à 481, AD Paris, Dossiers individuels de demandes, de provenances géographiques diverses (Europe, Afrique), d'attribution du titre de combattants volontaires de la Résistance soumises pour avis et décision à la commission nationale.

a) Les décorations et l'obtention du titre de CVR

L'étude seule des décorations peut être trompeuse. Des dossiers de demande de la Légion d'honneur, de la médaille de la Résistance, de la médaille de la Reconnaissance française ou de la médaille de la France libérée ont été consultés dans les trois départements. Le premier piège est qu'il est rare de connaître la réponse, attribution ou non de la médaille demandée par la personne elle-même ou par un tiers¹. Le deuxième piège est que l'attribution de ces décorations repose parfois sur des actions spectaculaires qui ont eu lieu au moment de la Libération et qui ne s'inscrivent pas dans la durée comme le stipulent les dossiers de demande de la carte de CVR avec le délai de 90 jours d'engagement dans une unité reconnue combattante avant le 6 juin 1944. Ces dossiers n'ont été utilisés qu'en complément des informations déjà en notre possession. Une source exceptionnelle a été retrouvée au SHD de Vincennes, mais elle est difficilement exploitable : 574 citations pour la Croix de guerre concernant des résistants du Gard². Ces propositions de citation ont-elles toutes abouti à l'obtention de la Croix de guerre pour des faits de Résistance dans le Gard ?

La plus haute distinction en France est la Légion d'honneur. Certains résistants l'ont reçue pour des faits de guerre liés au premier conflit mondial. Dans ces cas-là, les dossiers sont consultables sur la base de données Léonore, mise en ligne par le ministère

¹ 74 W 1 à 15, AD BDR, Légions d'honneur : dossiers individuels.

74 W 16 à 30, AD BDR, Médaille militaire : dossiers individuels.

74 W 35-36, AD BDR, Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la Reconnaissance française (1944-1949).

74 W 37 à 39, AD BDR, Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la France libérée (1949-1962).

74 W 40, AD BDR, Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médailles diverses : Médailles des Passeurs (1948-1950), Médailles de la Défense Passive (1945-1951), Médailles Commémorative de la Guerre (1939-1945), pour les agents de la Défense Passive (1950), Médailles des Prisonniers Civils de 14-18 (1948-1949).

149 W 72, AD BDR, Instructions concernant la médaille de la Résistance et la Croix de la Libération.

150 W 85, AD BDR, Affaires générales et protocole. Distinctions honorifiques, demandes d'attribution de la Médaille de la Résistance et de la Légion d'honneur.

15 MW 537, AD Gard, Dossiers de demande de la médaille de la Résistance.

15 MW 538, AD Gard, Dossiers de demande de la médaille de la Reconnaissance française.

15 MW 590, AD Gard, Dossiers de demande de la médaille de la France libérée.

99 W 5 792, AD Vaucluse, Dossiers de demande de la médaille de la Reconnaissance française.

99 W 5 797, AD Vaucluse, Décorations diverses : croix de guerre aux villes et villages : Avignon, Apt, Sault, Cadenet, Gordes, médaille des évadés, médaille commémorative de la guerre 1939-1945, médaille des passeurs, médaille de la Résistance, correspondances diverses.

² GR 19 P 30, SHD Vincennes, Dossier concernant la Résistance dans le département du Gard. Citations pour la Croix de guerre.

de la Culture et par les Archives nationales. Ces dossiers de médaillés concernent des personnes décédées avant 1977 et qui comportent des documents de plus de 50 ans¹. La Légion d'honneur étant une distinction attribuable sans limite dans le temps, elle est difficilement utilisable. L'obtention de la carte de CVR attribue automatiquement la croix du combattant volontaire de la Résistance et la croix du combattant.

D'autres médailles ont été accordées à des résistants comme la médaille des évadés, la médaille des blessés, la médaille militaire, l'ordre national du mérite (créé en 1963), la Croix de guerre², la médaille de la Reconnaissance française, la médaille de la France libérée, des médailles étrangères, etc. Certaines de ces décorations peuvent être obtenues uniquement dans le cadre de la Résistance mais d'autres comme la Croix de guerre ou la médaille militaire, par exemple, peuvent avoir été décernées pour la campagne de 1939-1940 ou pour des actes de Résistance. La mention de ces médailles au titre de la Résistance n'est pas toujours claire dans les dossiers de pension ou de demande de la carte de CVR. Comme ces derniers ont commencé à être constitués à la fin des années 1940, les mentions de décorations ne sont pas toujours à jour puisque quelques personnes marquent « *en attente de la réponse* ». Finalement, nous n'avons retenu que deux distinctions : l'ordre de la Libération et la médaille de la Résistance qui ont eu une durée de vie limitée. L'ordre de la Libération n'est plus décerné à partir du 23 janvier 1946 et la médaille de la Résistance à partir du 1^{er} avril 1947, « *sauf pour les*

¹ Site Internet de la base Léonore.

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.htm>

² Quelques communes de notre région d'étude ont reçu la Croix de guerre : Avignon, Apt, Sault, Cadenet et Gordes dans le Vaucluse, Arles et Marseille dans les Bouches-du-Rhône.

Voici par exemple la citation de Cadenet du 11 novembre 1948 :

« Dès les premières heures de l'occupation de la zone sud, Cadenet a vu naître et grandir sur son territoire un vaste mouvement de résistance. Une armée secrète animée du plus bel esprit d'abnégation s'est dressée contre l'envahisseur et ses inhumaines méthodes de répression. Malgré les otages exécutés sur son sol, des hommes et des femmes ont continué la lutte, obscure, sournoise, vengeant leurs pères, maris et enfants torturés et fusillés. Leur courage et leur persévérance dans le courage ont porté les plus beaux fruits. Cadenet s'inscrit glorieusement dans la lutte pour la libération de la patrie. Cette citation comporta l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze ».

99 W 5 797, AD Vaucluse, Décorations diverses : croix de guerre aux villes et villages : Avignon, Apt, Sault, Cadenet, Gordes, médaille des évadés, médaille commémorative de la guerre 1939-1945, médaille des passeurs, médaille de la Résistance, correspondances diverses.

GR 13 P 101, SHD Vincennes, Dossiers d'homologation FFI. Département des Bouches-du-Rhône.

GR 19 P 13, SHD Vincennes, Dossier consacré aux maquis et FFI du bureau Résistance. Bouches-du-Rhône.

déportés internés, morts pour la France, auxquels la médaille peut encore être décernée à titre posthume »¹.

La médaille de la Résistance a récompensé 65 295 personnes dont 25 468 à titre posthume². Au moins 683 résistants de notre échantillon l'ont obtenue dans les Bouches-du-Rhône, 142 dans le Gard et 145 dans le Vaucluse, soit respectivement 7,4%, 5,3% et 4,3% des effectifs.

L'ordre de la Libération n'a été attribué qu'à 1 038 compagnons dont 16 ont été actifs, complètement ou en partie, dans les Bouches-du-Rhône et 2 dans le Gard.

Tableau 124 : Liste des compagnons de l'ordre de la Libération

Bouches-du-Rhône	Gard
Jacques Baumel	René La Combe
Louis Blésy	René Poitevin
André Boyer	
Maurice Chevance-Bertin	
Edouard Corniglion-Molinier	
Henri Frenay	
Jean Gemähling	
Charles Gonard	
Jean Moulin	
Achille Peretti	
Maurice Plantier	
Jacques Renard	
Robert Rossi	
Henri Simon	
Jacques Trolley de Prévaux	
Roger Warin	

La reconnaissance de l'action combattante eut lieu entre la fin des années 1940 (pour les homologations de service par les autorités militaires, la forclusion fut fixée en 1951) et la fin des années 1950 (pour l'attribution de la majorité des cartes de CVR).

¹ Voir les lois concernant ces médailles dans l'annexe n°2.

Site Internet du Musée de l'ordre de la Libération, consulté le 1^{er} octobre 2018.

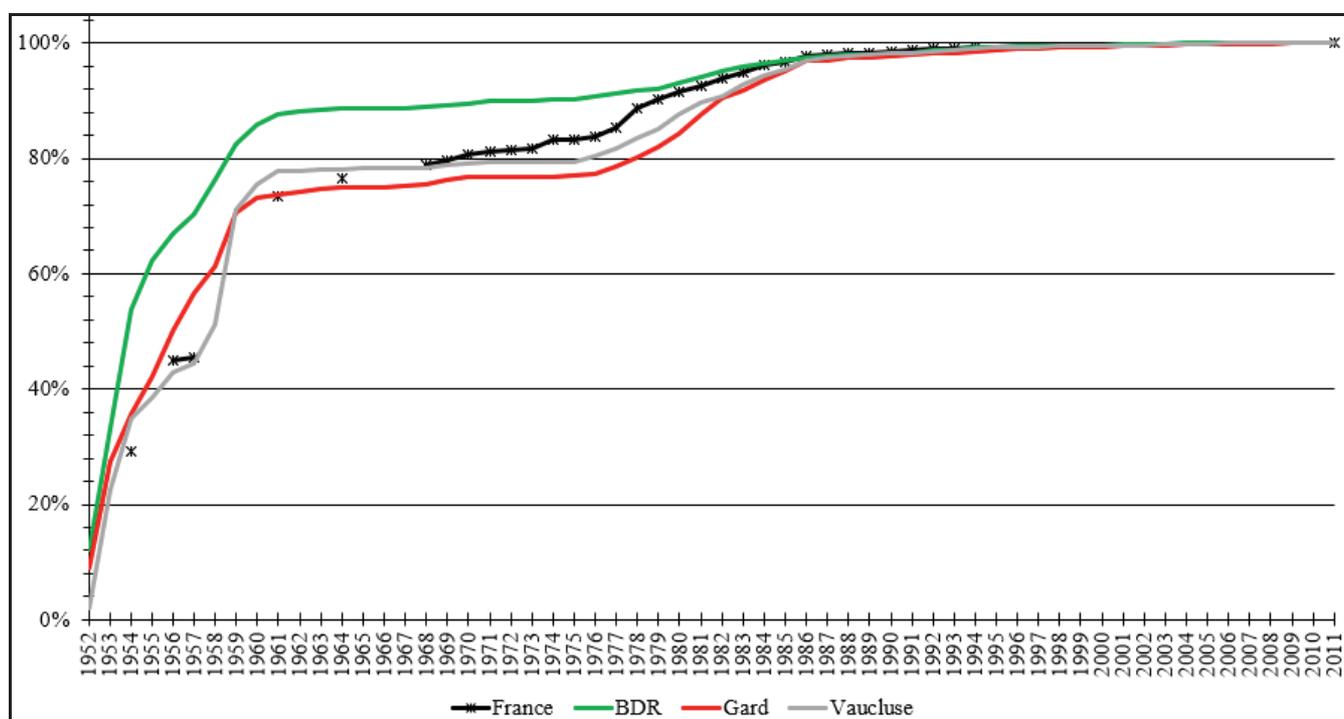
<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/ordre-de-la-liberation/un-ordre-national>

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/medailles-de-la-resistance/les-titulaires-de-la-medaille>

² Site Internet du Musée de l'ordre de la Libération, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/medailles-de-la-resistance/les-titulaires-de-la-medaille>

Graphique 24 : Obtention des cartes de CVR cumulées par année¹



L'attribution de la carte de CVR fut beaucoup moins restrictive que ces deux médailles, malgré des conditions d'accès très strictes². Les premières cartes de CVR furent délivrées en 1952 et la forclusion, plusieurs fois reportée, entra en vigueur au 1^{er} janvier 1959. A partir de cette date, aucun nouveau dossier ne pouvait être déposé, les attributions qui eurent lieu les années suivantes concernèrent l'instruction de dossiers déposés avant la forclusion. En 1968, une levée partielle de la forclusion a été accordée pour deux ans. D'autres levées partielles furent autorisées jusqu'à la suppression complète des forclusions par la loi du 10 mai 1989³. « Avec la loi du 10 mai 1989, le long combat commencé quarante-cinq années plus tôt semblait achever. L'exceptionnel, la reconnaissance de la carte de CVR aux moyens d'attestation de témoins au détriment de l'homologation par le ministère de la Défense, est devenu la norme »⁴.

¹ S. Barcellini, « La Résistance française à travers le prisme de la carte CVR », art. cit., p. 167.

Mail du 4 mars 2011 de Thomas Pouty, chargé de mission au Département Mémoire à la Direction générale de l'ONAC.

² Voir les lois et les décrets d'application dans l'annexe n°2.

³ S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », art. cit.

⁴ *Ibid.*, p. 157.

En considérant les années d'obtention de la carte de CVR, nous pouvons observer qu'à l'échelle nationale ou départementale, les différentes modifications de la loi de 1949 n'ont guère fait augmenter le nombre de cartes de CVR. Avant la première levée de la forclusion en 1968, un peu moins de 80% des cartes avaient été accordées en France et plus précisément 88,8% des cartes de CVR pour les résistants de notre échantillon des Bouches-du-Rhône¹, 76,3% pour ceux du Gard et 78,4% pour ceux du Vaucluse. La levée complète de la forclusion à partir de 1989 ne bouleversa guère le nombre de cartes attribués (moins de 2% des cartes dans chacun de nos départements et en France).

Les médailles sont des distinctions honorifiques et la carte du combattant procure quelques avantages² mais le réel impact de la Résistance dans la vie de ses protagonistes après la guerre a été dans l'exercice de certaines professions. Beaucoup reprirent le cours normal de leur vie. Toutefois, quelques destins furent changés ou détournés de leur tracé initial.

b) Les professions : entre statu quo et mobilité sociale

Après une période de reconstruction, la croissance économique reprit et les Trente Glorieuses assurèrent une amélioration des conditions de vie de la population française, le développement de la société de consommation, le plein emploi et des promotions sociales à bon nombre d'habitants. Il est difficile de distinguer la cause profonde ou réelle de cette mobilité sociale, la Résistance ou la croissance économique.

« La mobilité sociale peut résulter de deux causes distinctes : d'une part, de l'évolution globale des structures de la population active provoquée par le développement lui-même ; on comprendra aisément que si bon nombre d'exploitations agricoles ou de commerce ou d'activités artisanales sont éliminées, les fils d'agriculteurs, des commerçants et des artisans qui en sont victimes subiront un effet de rejet : ils devront chercher du travail ailleurs ; mais ils pourront bénéficier aussi d'un

¹ Tous offices départementaux confondus.

² L'étude des grades fictifs homologués par les autorités militaires aurait été intéressante mais faute de temps, nous y avons renoncé.

Tableau 125 : Catégorie socioprofessionnelle des résistants à trois moments différents de leur vie

Catégories socioprofessionnelles	BDR					Gard					Vaucluse					Région					Fr. ¹
	Père	Guerre ²	Après-guerre		Evolu-tion ³	Père	Guerre	Après-guerre		Evolu-tion	Père	Guerre	Après-guerre		Evolu-tion	Père	Guerre	Après-guerre		Evolu-tion	
	%	%	Eff.	%		%	%	Eff.	%		%	%	Eff.	%		%	%	Eff.	%		%
Agriculteurs et ouvriers agricoles ⁴	14,1%	7,4%	235	4,2%	↓	23,6%	14,3%	107	8%	↓	42%	31%	483	25,1%	↓	21,8%	13,5%	825	9,3%	↓	20,1%
Pêcheurs	0,7%	0,3%	14	0,2%	↓	0,3%	0,1%	2	0,1%	↓	0%	0,2%	2	0,1%	=	0,5%	0,3%	18	0,2%	↓	-
Ouvriers	45,7%	36,2%	1 805	32,2%	↓	37,6%	41,9%	460	34,2%	↓	23,1%	26,8%	477	24,8%	↑	39,4%	35,1%	2 742	30,9%	↓	36,7%
Artisans et commerçants	10,6%	8,6%	596	10,6%	=	12,5%	8,5%	170	12,6%	=	16,3%	14,3%	336	17,5%	↑	12,1%	9,8%	1 102	12,4%	↑	10,6%
Employés de commerce et d'industrie	16,8%	9,5%	698	12,4%	↓	12,1%	6,1%	95	7,1%	↓	9,3%	6,1%	121	6,3%	↓	14,4%	8,2%	914	10,3%	↓	25,7%
Fonction publique	6,0%	24,9%	1 397	24,9%	↑	7%	15,8%	271	20,2%	↑	5%	11%	303	15,7%	↑	5,9%	20,5%	1 971	22,2%	↑	
Militaires	2,4%	7%	301	5,4%	↑	3,2%	8,5%	122	9,1%	↑	2%	7,6%	120	6,2%	↑	2,5%	7,3%	543	6,1%	↑	1,8%
Professions libérales	1,7%	2,2%	198	3,5%	↑	1,8%	2,8%	54	4%	↑	0,7%	1,6%	38	2%	↑	1,5%	2,1%	290	3,3%	↑	5%
Cadres supérieurs	1,9%	4%	368	6,6%	↑	2%	1,9%	63	4,7%	↑	1,7%	1,4%	44	2,3%	↑	1,8%	3,1%	475	5,3%	↑	
Total	100%	100%	5 612	100%	-	100%	100%	1 344	100%	-	100%	100%	1 924	100%	-	100%	100%	8 880	100%	-	

¹ Chiffres de la population active française en 1962 de Maurice Parodi cités par J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 307.

L'année 1962 paraît assez bien appropriée puisque 88,1% des résistants des Bouches-du-Rhône avaient déjà obtenu leur carte de CVR, 74,2% pour le Gard et 77,9% pour le Vaucluse.

² Profession des résistants pendant la guerre.

³ Evolution sur le long terme.

⁴ Il n'a pas été possible de distinguer dans les actes de naissance les propriétaires et les ouvriers agricoles sauf dans quelques cas.

effet d'attraction ou d'un appel de professions en fort développement (employés ou cadres moyens par exemple). Il y a donc une mobilité structurelle liée à l'évolution globale des structures. D'autre part, la mobilité sociale peut résulter de la circulation des personnes, abstraction faite de l'effet de mobilité structurelle. [...] Observons enfin qu'en rapprochant la CSP d'une personne active de celle de son père, on n'épuise pas l'étude du phénomène de mobilité sociale entre générations. D'autres caractéristiques du milieu d'origine peuvent jouer fortement telles que le niveau culturel du père ou de la mère, la taille de la famille, etc. Pour les filles, le mariage peut être un facteur important de mobilité, etc. »¹

Nous allons tenter de montrer cette mobilité sociale des résistants en comparant la classe socioprofessionnelle à laquelle ils appartenaient à trois moments clés de leur existence : à leur naissance (par la profession exercée par leur père), pendant la guerre (au moment de leur engagement dans la Résistance ou avant de passer dans la clandestinité) et lors de la demande de l'homologation de leurs services dans la Résistance ou lors de la demande de la carte de CVR.

Des évolutions sont visibles entre la naissance des résistants (les plus vieux sont nés à la fin du XIX^e siècle) et le moment où ils demandent une reconnaissance pour leurs faits d'armes (essentiellement à la fin des années 1940 et dans les années 1950). Rappelons que les professions pendant la guerre pouvaient être des professions de repli (interdiction d'exercer, militaires en congé d'armistice, emplois pour fuir la réquisition au STO, enfants aidant leurs parents à la ferme, etc.). Seule la population active a été prise en compte. Quelques résistants se déclaraient encore étudiants pour les plus jeunes quand ils remplirent leur fiche de renseignements. Les retraités ont été laissés de côté sauf si la mention de leur profession avant leur départ à la retraite était indiquée. Les personnes sans travail n'étaient pas à la recherche d'un emploi (invalides ou mères au foyer).

Sur le long terme, plusieurs changements sont nettement observables. Tout d'abord, la part du secteur agricole chute fortement, les agriculteurs sont environ fois

¹ M. Parodi, *L'économie et la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1981, p. 239-240.

moins nombreux dans les Bouches-du-Rhône et le Gard entre la naissance et la demande de reconnaissance des résistants. Dans le Vaucluse, le recul est réel même s'il est beaucoup moins accentué, le nombre de paysans a été divisé par 1,7. Les industries attirent la main-d'œuvre dans les villes, les progrès agricoles réduisent les besoins en main-d'œuvre et après la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation et la modernisation de l'agriculture vont accentuer cette nécessité moindre d'une population active agricole abondante, favorisant un exode rural important. Au regard de la population active française en 1962, les agriculteurs sont sous-représentés dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard et surreprésentés dans le Vaucluse.

La classe ouvrière reste la catégorie socioprofessionnelle principale, un tiers des professions des résistants après le conflit, même si une baisse sensible est à noter et que les anciens résistants ouvriers sont moins nombreux que dans la population active française en 1962. Les résistants sont moins des ouvriers que leur père ou qu'en période de guerre. L'exemple du Gard est à tout à fait remarquable puisque la population ouvrière avait augmenté, certainement avec l'emploi dans le secteur minier pour se protéger du STO, et la paix revenue, les anciens résistants retournèrent à leur profession d'avant 1940 ou cherchèrent des métiers mieux rémunérés, moins fatigants, etc. Le Vaucluse demeure un cas atypique, progression de l'emploi ouvrier pendant la guerre suivie d'une baisse qui reste supérieure à la valeur de départ, à la naissance des résistants. Un Vaucluse qui à travers ses résistants montre qu'il est encore dans la société des années 1950 marqué par une ruralité assez présente et une industrialisation moins avancée.

La part des artisans et des commerçants est stable ou en hausse et cette catégorie reste surreprésentée dans la population active comme pendant la guerre. Les employés de commerce et d'industrie reculent en faveur d'une croissance soutenue de la fonction publique. Ainsi, les administrations publiques, parfois purgées à la Libération, recrutèrent leurs nouveaux agents parmi les résistants ou leur offrirent des emplois réservés (veuves de guerre, invalides). Même si le taux de la fonction publique est peut-être biaisé par la comptabilisation des hauts fonctionnaires dans cette catégorie, plutôt de les ranger avec les cadres supérieurs, les employés du privé et du public sont

surreprésentés par rapport à la population active de l'époque et ils rivalisent presque, par leur nombre, avec les ouvriers comme premier pôle d'emplois. Les militaires sont, eux aussi, en surnombre dans la population active résistante. Cependant, ce phénomène ne semble pas nécessairement lié à l'incorporation des FFI dans l'armée française puisque le taux de militaires diminue dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse entre la guerre et la période de reconnaissance, à moins qu'entre-temps, ces militaires aient pris leur retraite. Les professions libérales et les cadres supérieurs sont en progression et leurs taux sont supérieurs aux valeurs nationales de 1962.

Pour résumer, le profil socioprofessionnel des résistants d'après-guerre met en évidence les mêmes marqueurs sociaux que pendant la guerre : forte présence des classes moyennes et supérieures et plus faible représentation des classes populaires. Ces phénomènes se sont même accentués pour certaines de ces catégories sociales surtout dans la fonction publique et dans les classes supérieures. Ces résultats semblent donc indiquer une mobilité sociale ascendante en faveur des résistants, beaucoup moins marquée que chez les FFL (7,3% de FFL sont des ouvriers ou des paysans après la guerre, 28,7% appartiennent aux classes moyennes, 32,7% aux classes supérieures et 28,1% sont des militaires)¹. Finalement, la Résistance intérieure dans nos trois départements se rapproche plus de la société des années 1960 que les FFL, chez qui le décalage sociologique est plus important. Dans les deux cas, la Résistance intérieure et les FFL ont permis une ascension sociale d'une partie de ses membres. Même sans ascension sociale, les résistants furent mieux intégrés dans la société française. La notoriété du résistant a été un atout pour demander la naturalisation française pour les étrangers qui avaient combattu dans les rangs de l'armée des ombres.

c) Les naturalisations des résistants étrangers

Après la Libération, Jean-Marie Guillon distingue quatre attitudes des résistants étrangers ou vis-à-vis d'eux : la dispersion (pertes et retour dans leur pays d'origine²), l'intégration (accès à la citoyenneté française), l'ignorance de leur rôle par la plupart des

¹ J.-F. Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, op. cit., p. 305.

² Il faudrait rajouter l'émigration vers d'autres pays notamment l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud ou Israël.

responsables des organisations pour différentes raisons et la xénophobie qui déferla à la Libération¹. Philippe Dewitte pose ainsi la question de l'intégration des résistants étrangers : « *La Résistance n'aurait-elle pas été un facteur déterminant ou à tout le moins accélérateur, de l'intégration en France des communautés étrangères ? Les immigrés et les réfugiés, tout d'abord victimes dans les années 30 de la crise et de la montée de la xénophobie, ont pu enfin se reconnaître après la Libération dans cette " seconde patrie ", aux côtés de laquelle ils avaient souffert et combattu* »².

Cette intégration était réclamée par le Centre d'Action et de Défense des Immigrés (CADI) dans sa brochure intitulée *Projet du statut juridique des immigrés présenté au Gouvernement français et au Conseil national de la Résistance (CNR) : Les Immigrés de la Résistance déposent leur cahier de justes revendications*³. Le CADI s'appuie sur la loi du 26 août 1792 accordant la nationalité française aux étrangers sous les drapeaux :

« *Considérant que les hommes qui, par leurs écrits et par leur courage, ont servi la cause de la liberté et préparé l'affranchissement des peuples, ne peuvent être regardés comme étrangers par une nation que ses lumières et son courage ont rendue libre* ».

Le CADI réclamait la nationalité française pour les résistants étrangers et l'égalité des droits. Le Comité de Marseille regroupait quinze organisations immigrées : le Comité tchécoslovaque de Libération nationale, le Comité de Libération hellénique, le Comité yougoslave de Libération nationale, le Comité de l'Indépendance hongroise, le Front national autrichien, le Front national arménien, la Commission des Immigrés juifs de l'U.J.R.E., l'Union nationale espagnole, l'Union des Amis de la Patrie soviétique, le Comité italien de Libération nationale, le Comité polonais de Libération nationale, la Fédération économique espagnole, l'Union des Immigrés allemands

¹ J.-M. Guillon, « Les étrangers dans la résistance provençale », art. cit., p. 669-670.

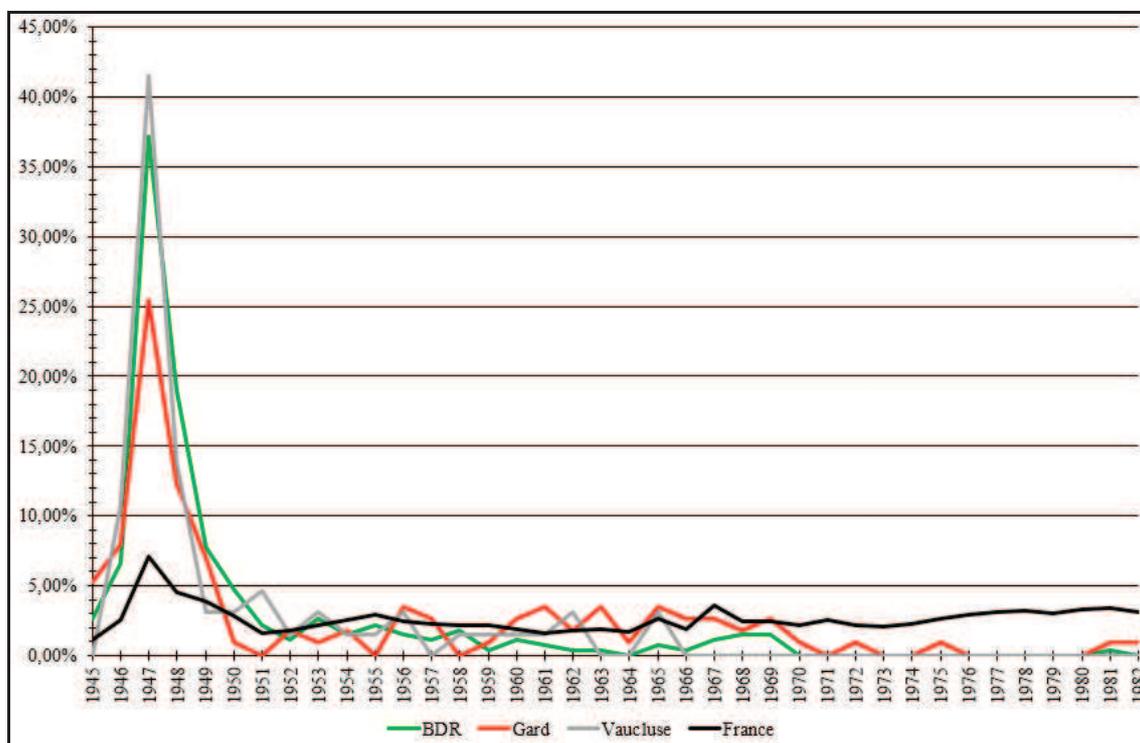
² P. Dewitte, « 1933-1945 : Le combat des immigrés pour la liberté », *Hommes et migrations*, n°1276, novembre-décembre 2008, p. 47.

³ 9 W 45, AD BDR, Archives du Comité départemental de Libération.

antinazis, le Comité roumain de Libération nationale et le Comité bulgare de Libération nationale¹. Il publiait un journal hebdomadaire, *La Tribune de l'Immigration*.

L'année de naturalisation des résistants étrangers est révélatrice de cette volonté ou non de les intégrer dans la communauté française en remerciements pour leur action contre le régime de Vichy et contre l'occupant. Ces dates de naturalisation sont connues grâce au décret de naturalisation figurant dans les dossiers administratifs ou par les listes de naturalisation présentes aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône².

Tableau 126 : Année de naturalisation des résistants étrangers³



¹ 9 W 45, AD BDR, Lettre du 21 février 1945 du CADI au président du CDL.

Les membres de ces associations ne font pas partie des résistants recensés ou ayant reçu plus tard la carte de CVR sauf Zdenek Gaigher, membre du Comité national tchécoslovaque ; Louis Grendel qui a demandé la carte de CVR dans un autre département, secrétaire de l'Association des Polonais en France et Eugène Benedek, membre du Comité polonais de Libération nationale.

² M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1941-1950, op. cit.*

M. Loisel (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1951-1960, op. cit.*

³ P. Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005, p. 588-589.

Plus de la moitié des naturalisations des résistants étrangers ont été décrétées entre 1945 et 1949 (73,1% des naturalisations des résistants étrangers dans les Bouches-du-Rhône, 57,9% dans le Gard et 69,2% dans le Vaucluse). Le retard du Gard est encore à relever au regard de ses deux voisins. Ces taux exceptionnels sont beaucoup plus élevés que celui des naturalisations en France sur la même période (19,1%¹), ce qui laisse supposer qu'il y aurait bien eu un lien de cause à effet entre l'action résistante et l'attribution d'une récompense par l'octroi de la nationalité française. La comparaison de notre échantillon avec les naturalisations françaises n'est pas tout à fait équivalente puisque ces francisations à l'échelle nationale englobent toutes les populations étrangères et pas seulement des résistants. Néanmoins, même à l'échelle nationale, un pic des naturalisations est visible dans l'après-guerre et surtout en 1947 comme dans notre région d'étude. Était-ce une façon de rattraper les retards dans l'instruction des dossiers² ou une manière de récompenser nationalement les résistants étrangers ? Les deux solutions sont certainement recevables et Patrick Weil parle d'une « *priorité accordée aux résistants* »³.

¹ P. Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005, p. 588-589.

² Il faut préciser que certaines démarches avaient été entreprises avant la guerre mais que le régime de Vichy ne naturalisa que très peu d'étrangers par rapport au nombre plus élevé de naturalisations avant la guerre et beaucoup de dossiers avaient été laissés en suspens. Voir la première partie.

³ P. Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005, p. 236.

CONCLUSION

L'étude parallèle des trois départements de la basse vallée du Rhône a signalé beaucoup de similitudes entre ces trois départements partageant des réalités politiques, sociales, culturelles et économiques. Comme l'historiographie l'a déjà démontré, les femmes étaient peu nombreuses dans les rangs de la Résistance, loin de la place qu'elles occupaient dans la société. Cependant, leur rôle ne doit pas être sous-estimé. Elles furent plus précoces que les hommes pour rallier la cause de la Résistance. Elles furent mieux intégrées dans les mouvements et les réseaux que dans les FFI, et leur engagement fut assez souvent le prolongement de la cellule familiale aux côtés de leur mari, de leur père ou de leurs enfants.

L'étude des lieux de naissance a montré que les résistants provenaient essentiellement des départements où ils rejoignirent plus tard la lutte clandestine. Une part non négligeable était originaire du pourtour méditerranéen et de la vallée du Rhône, soulignant les nombreuses interactions entre nos trois départements. D'autres résistants étaient arrivés dans notre région dans l'entre-deux-guerres ou au début de la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient le reflet des nombreux flux migratoires politiques et économiques. Les étrangers étaient surreprésentés dans la Résistance gardoise notamment par la présence de nombreux réfugiés de la guerre d'Espagne (entre autres des soldats de l'armée républicaine espagnole et des brigadistes allemands). Malgré leur

importance numérique, les Italiens étaient en proportion moins nombreux dans la Résistance que dans la population de nos trois départements. Les autres déracinés étaient des personnes ayant fui les persécutions comme les réfugiés d'origine arménienne, nombreux dans la Résistance des Bouches-du-Rhône, les Juifs d'Allemagne et de l'est de l'Europe ou les Allemands et les Autrichiens antinazis. Les repliés de l'exode et surtout les expulsés de Moselle et d'Alsace jouèrent un rôle important dans la structuration du mouvement Combat dans le Vaucluse.

Le concept de disponibilité des résistants célibataires a été identifié même si nous pouvons parler d'une disponibilité aux deux extrémités du mariage c'est-à-dire de jeunes résistants célibataires donc libres de tout engagement, et des résistants d'âge mûr, qu'on peut qualifier de « vieux mariés », dont la charge de famille était moins pesante que chez des jeunes couples ayant des enfants en bas âge.

L'étude de la formation scolaire a permis de mettre en lumière la place des étudiants dans la Résistance, à travers l'exemple de l'Organisation universitaire des MUR qui sut infiltrer les principaux lycées, écoles ou universités de Marseille et d'Aix-en-Provence. Ces jeunes, inexpérimentés d'un point de vue militaire, pouvaient s'appuyer sur des cadres ou des compagnons d'armes à l'expérience militaire plus importante. Des vétérans de la Grande Guerre n'hésitèrent pas à entrer en Résistance et même des réformés. L'exemple des aveugles de l'Institut départemental de Marseille est un témoignage édifiant de cette volonté de résister, associant les principes d'intentionnalité et de fonctionnalité puisque de multiples organisations recrutèrent des aveugles parce qu'ils étaient des agents insoupçonnables. La participation des aveugles à la Résistance est un des nombreux exemples d'engagement collectif au sein du milieu professionnel (Préfecture des Bouches-du-Rhône, mines du bassin cévenol, traminots marseillais, cheminots, policiers du groupe Motard dans la cité phocéenne, etc.). Un autre milieu professionnel où la Résistance fut très active est le bataillon des marins-pompiers de Marseille. Le taux d'engagement à l'intérieur de cette unité fut extraordinaire.

Les motivations politiques ont été également déterminantes dans l'entrée en Résistance, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite. L'expérience militante, politique ou syndicale, a permis de réactiver d'anciennes solidarités. Les croyances religieuses poussèrent notamment les protestants, très nombreux dans le Gard, à s'engager. Les protestants étaient très nombreux dans les rangs du maquis Aigoual-Cévennes. Cet engagement des protestants est une spécificité locale qui s'explique par l'histoire du département.

La répression du régime de Vichy contre les Juifs, les communistes et les francs-maçons poussa une partie d'entre eux à adhérer à la Résistance. Les Juifs étaient surreprésentés dans la Résistance de notre région et leur part importante au sein des FTP-MOI à Marseille en est la preuve. Le STO fut une autre cause d'engagement mais elle ne fut pas aussi déterminante que ce qu'on pourrait croire.

La psychologie des résistants et leur parcours avant la guerre sont des facteurs déterminants de leur engagement. Les pupilles de la Nation ou les enfants naturels, à la recherche d'une reconnaissance sociale, comme les réformés, étaient surreprésentés dans notre population résistante. La Résistance devenait pour eux une manière de s'intégrer socialement et de dépasser les barrières des mentalités.

Même les résistants qui pouvaient être considérés comme des déracinés ou des personnes mal intégrées dans la société surent réactiver des réseaux sociaux préexistants. Les aveugles militèrent au sein de l'Institut départemental. Des communautés étrangères déjà soudées s'unirent dans le combat comme les résistants arméniens ou plus généralement les étrangers dans les FTP-MOI de Marseille, les guérilleros espagnols dans le Gard, les antifascistes allemands dans les maquis des Cévennes, déserteurs des camps d'internement ou des GTE et qui y avaient noué des solidarités. Les expulsés de Moselle et de Lorraine, à peine arrivés en gare d'Avignon, jetèrent les bases du mouvement Combat dans le Vaucluse. L'analyse des résistants corses originaires de Calenzana a montré que les relations familiales et même claniques étaient des facteurs d'engagement. La Résistance met ainsi en évidence le concept de l'entre-soi.

Le recrutement s'appuya principalement sur des réseaux sociaux. Les relations familiales, amicales, professionnelles, militantes, communautaires ou claniques furent des fondements du recrutement de la Résistance. Les contacts s'établirent par l'intermédiaire de connaissances et de proche en proche, une toile se tissait comme celles réalisées pour le réseau Hi-Hi ou pour le mouvement Combat. Ainsi, intentionnalité et fonctionnalité sont étroitement mêlées. Les organisations recrutèrent selon leurs besoins et selon les bonnes volontés qui se présentaient à elles.

Les mouvements et les réseaux furent les premières organisations créées dans notre région. Les résistants des Bouches-du-Rhône furent plus précoces à rallier la cause de l'armée des ombres que dans le Gard et le Vaucluse. Ces mouvements et ces réseaux attirèrent des femmes plus nombreuses que dans l'ensemble de la Résistance de notre région. Ils s'appuyèrent sur des personnes d'âge mûr. Les formations FFI, les plus nombreuses en termes d'effectifs, recrutèrent plus de jeunes éléments et avaient une moyenne d'âge plus basse que les mouvements et les réseaux. Selon les spécificités de chaque organisation, le recrutement pouvait cibler certaines catégories de population.

Toutes les catégories socio-professionnelles participèrent à la Résistance. La comparaison des populations actives résistantes et départementales en 1936 a mis en évidence une surreprésentation des classes moyennes et des classes supérieures. Les classes populaires, très nombreuses en termes d'effectifs, étaient sous-représentées. Cette sous-représentation était moins nette au sein des FFI et à partir de 1943. L'évolution de la guerre et les changements de stratégie et de territoires (implantation des maquis) modifièrent le recrutement qui s'orienta plus en direction des ouvriers et des paysans comme combattants et comme soutien à ces formations installées en milieu rural.

Les données analysées, quand elles ont pu être comparées avec l'historiographie, ont souligné de grandes ressemblances avec la Résistance intérieure. Les différences identifiées ont été expliquées par le contexte local, mais il s'agit le plus souvent de nuances plutôt que d'écarts significatifs. En ce qui concerne la Résistance extérieure, les différences étaient plus prononcées. Nos trois départements forment un ensemble assez

cohérent. Finalement, nos résultats qui pouvaient être différents selon les départements de notre région s'expliquaient par des causes profondes liées à l'économie, la politique, la topographie, le milieu naturel, etc.

La Résistance dans notre région d'étude ne se distingue pas particulièrement des autres monographies départementales. Quelques spécificités ont été mises en lumière, mais elles ne constituent pas une réelle singularité. Nous pouvons donner trois exemples. Tout d'abord, l'importance des aveugles résistants qui représentent un quart des aveugles de la Résistance en France. La participation aussi importante des aveugles est bien une spécificité locale et non pas régionale dans la mesure où elle est circonscrite à la ville de Marseille. Toutefois, le faible effectif de ces résistants aveugles ne peut pas être présenté comme une singularité. L'analyse de l'engagement au sein du bataillon des marins-pompiers est un autre cas particulier. Seules les villes de Marseille et de Paris possédaient des pompiers ayant un statut de militaires, mais nous pourrions retrouver un fort taux d'engagement de militaires en étudiant d'autres unités.

La réelle particularité est l'opposition entre d'un côté, le Gard et le Vaucluse, et de l'autre, les Bouches-du-Rhône, à propos de l'implantation des maquis. Les maquis du Gard et du Vaucluse concentrèrent de grands effectifs notamment dans les Cévennes, le Ventoux et le Luberon. Au contraire, les Bouches-du-Rhône se distinguèrent par une faible implantation des maquis en raison de conditions topographiques et d'un manque de ressources naturelles peu propices à la concentration d'hommes. Cette importance moindre des maquis fut compensée par la présence de formations armées urbaines nombreuses dans le département. L'étude des maquis a permis de voir les fortes relations entre les départements puisque les maquis du Gard et du Vaucluse servirent de refuge, notamment à des habitants des Bouches-du-Rhône, mettant en évidence un mouvement inverse des flux migratoires traditionnels de l'arrière-pays en direction des Bouches-du-Rhône et de Marseille. Ces flux inversés témoignent des liens maintenus et réactivés avec les terres d'origine des résistants ou de leur famille.

L'étude de la répression indique qu'elle fut très forte. Le fait d'avoir compulsé un grand nombre de dossiers de déportés, de fusillés ou d'internés a peut-être surestimé

la part de cette répression. Une fois encore, des ressemblances ont été établies à l'intérieur de notre région. Les exemples des fusillades de Signes et du puits de Célas ont montré de grandes similitudes. Les cadres de la Résistance furent plus réprimés que les résistants dans leur ensemble. Les forces de répression voulaient décimer les organisations en décapitant leurs têtes pensantes. Une autre raison de cette répression plus forte est que ces cadres étaient entrés dans la lutte clandestine parfois dès les temps pionniers de la Résistance, ce qui les exposait encore plus. Le retour des déportés, analyse peu présente dans l'historiographie, est conforme aux phénomènes observés au plan national.

Quelques résistants continuèrent mais surtout commencèrent des carrières politiques, les conduisant parfois dans les plus hautes sphères du pouvoir. D'autres réalisèrent de belles carrières préfectorales ou dans la diplomatie. Plus généralement, la Résistance a favorisé une mobilité sociale ascendante grâce à l'aura du statut de résistant. Cependant, cette ascension sociale doit être nuancée en prenant en compte le contexte de croissance économique des Trente Glorieuses. Enfin, la Résistance a été un facteur d'intégration comme l'ont montré les naturalisations nombreuses et rapides des résistants étrangers après la guerre.

Cette étude par de multiples exemples a mis en avant les profondes racines sociales de la Résistance et les liens qui pouvaient unir les résistants des trois départements de notre région. Ces solidarités sociales préexistantes furent réactivées. Les résistants étaient loin d'être tous des individus isolés. La Résistance n'a pas été une rupture sociale pour tous ses membres. Les engagements familiaux concernèrent une part non négligeable de la population étudiée. Cette étude sociale a montré les mécanismes ou les processus de l'entrée en Résistance associant les principes d'intentionnalité et de fonctionnalité. Elle a tenté de présenter des données non encore étudiées sur les pupilles de la Nation ou les enfants naturels devenus résistants. Elle a élargi le nombre de données analysées comme la profession des parents, le niveau d'études, la formation militaire, les liens de parenté qui étaient des données sociologiques peu ou pas présentées par l'historiographie sur la Résistance intérieure mais analysée dans l'étude sur les FFL.

Nous avons conscience des limites de cette étude liées aux sources utilisées et à l'orientation sociale qui a été choisie. Présenter la chronologie de la Résistance à travers ses faits d'armes et ses combats n'était pas le but de notre projet. Nous avons essayé de déterminer les causes politiques de l'engagement mais cette analyse est l'une des moins abouties de cette présentation. L'aspect mémoriel de la Résistance a également été laissé de côté, à l'exception des lieux de mémoire. Une autre limite concerne les relations de la Résistance avec les autorités de Vichy : la question du double-jeu, les vichysto-résistants, etc.

Plusieurs pistes de recherches sont envisageables. L'utilisation des listes des CAFFI attribués dans l'ensemble de la région militaire pourrait être le point de départ d'une analyse encore plus étendue, transcendant, elle aussi, les clivages du découpage des régions de la Résistance (R1, R2, R3, etc.). Cette région militaire après la guerre regroupait nos trois départements mais aussi le Var, les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Corse, la Lozère et l'Hérault. Le travail fastidieux soulignerait encore plus les ressemblances ou les différences de cette unité régionale, à cheval sur les régions R2 et R3 de la Résistance.

Lors de la consultation des dossiers de demande de la carte de CVR, nous avons eu une autre idée. Pourquoi ne pas entreprendre une étude sociologique des résistants de la dernière heure ? A part leur engagement tardif, qu'est-ce qui différencieraient ces résistants des autres ? Cette étude serait possible puisque nous possédons quelques données comme les dates de naissance, les dates d'engagement à partir des listes de FFI et des listes des agents des réseaux. Ces résistants de la dernière heure ont tenté de demander des titres de résistant et il existe des dossiers permettant de retracer leur parcours.

Nous pourrions envisager également la réalisation d'une monographie sur une organisation de la Résistance pour approfondir les résultats présentés. Dans les dossiers des Bouches-du-Rhône, les dossiers des membres du mouvement Combat et des MUR sont ceux qui détaillent le mieux les contacts et les actions dans la Résistance.

Il serait intéressant également d'identifier des mécanismes à l'échelle nationale et pas seulement à l'échelle régionale. Pour ce faire, il faudrait sélectionner plusieurs départements et les analyser conjointement dans une même étude afin de voir, par exemple, si des spécificités opéraient selon si ces départements étaient situés en zone libre ou en zone occupée.

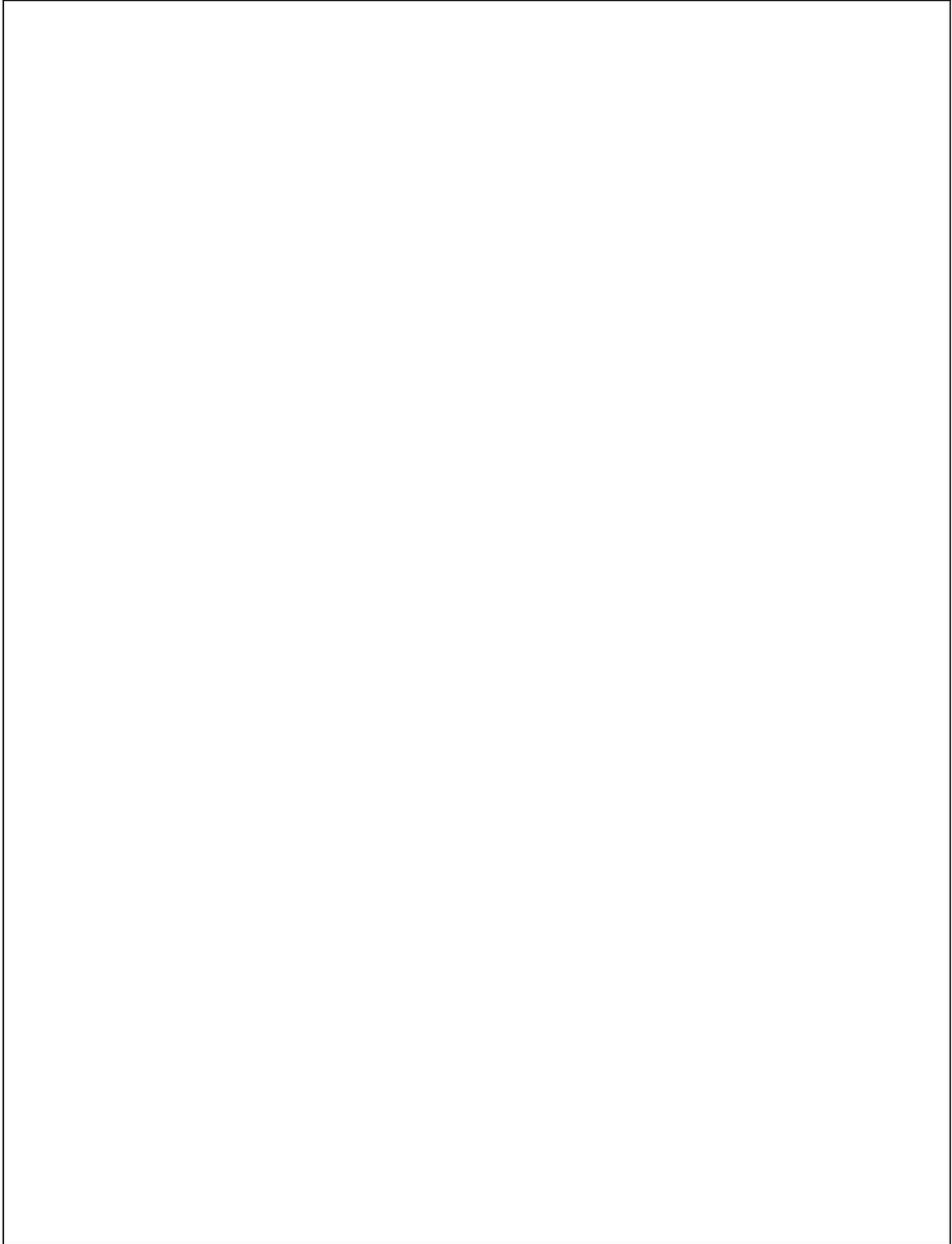
ANNEXES

Annexe n°1 : Pièces d'un dossier de demande de la carte de Combattant volontaire de la Résistance

- Couverture d'un dossier de demande de la carte de CVR¹,
- Les modalités officielles d'attribution²,
- La fiche de renseignements du dossier de demande de la carte de CVR,
- Le formulaire pour les attestations,
- La carte de CVR,
- La notification d'homologation des grades,
- Le certificat d'appartenance aux FFI (CAFFI),
- Le certificat d'appartenance aux FFC (CAFFC),
- Le certificat d'appartenance à la RIF (CARIF).
- Modèle de fiche de CVR.

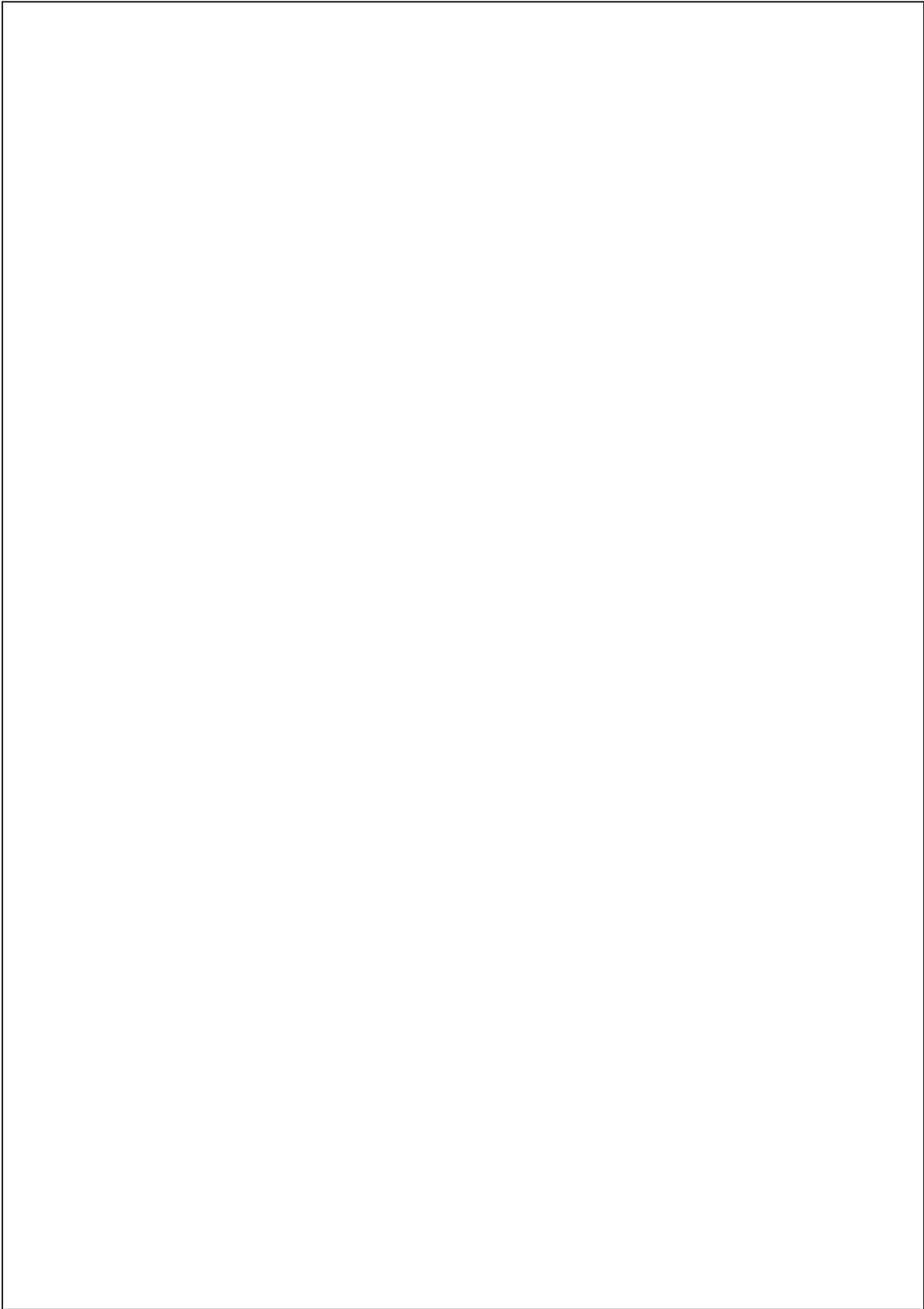
¹ Aux archives départementales de Paris, le classement des dossiers du département de la Seine puis de Paris est par ordre numérique, par année d'obtention. Ainsi, certains dossiers ne sont plus soumis à dérogation ce qui a permis de les photographier.

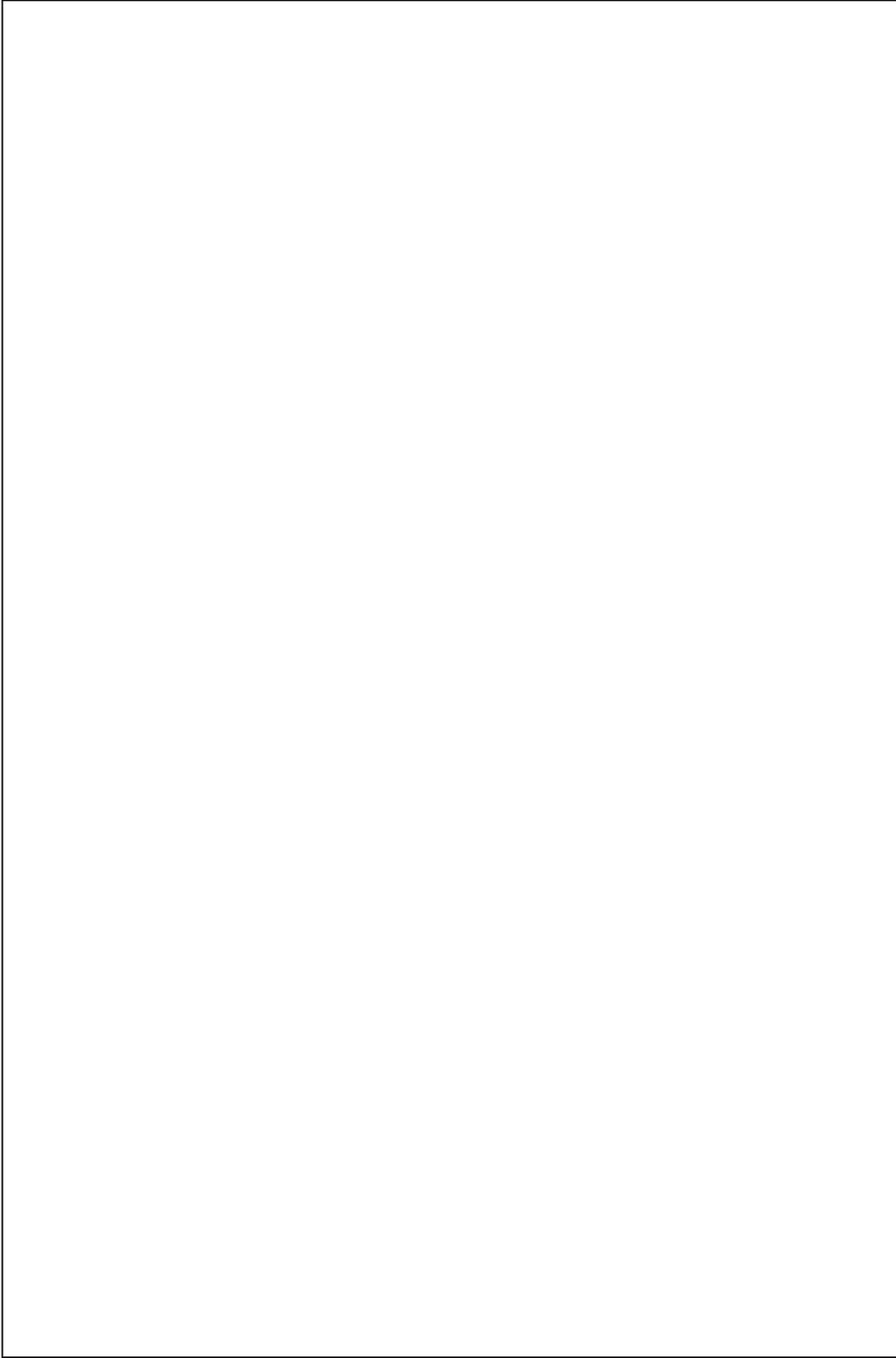
² Ce document et les suivants ont été remis par l'ONAC du Gard lors de la préparation de notre maîtrise en 2002. Les locaux de l'ONAC ont depuis déménagé.

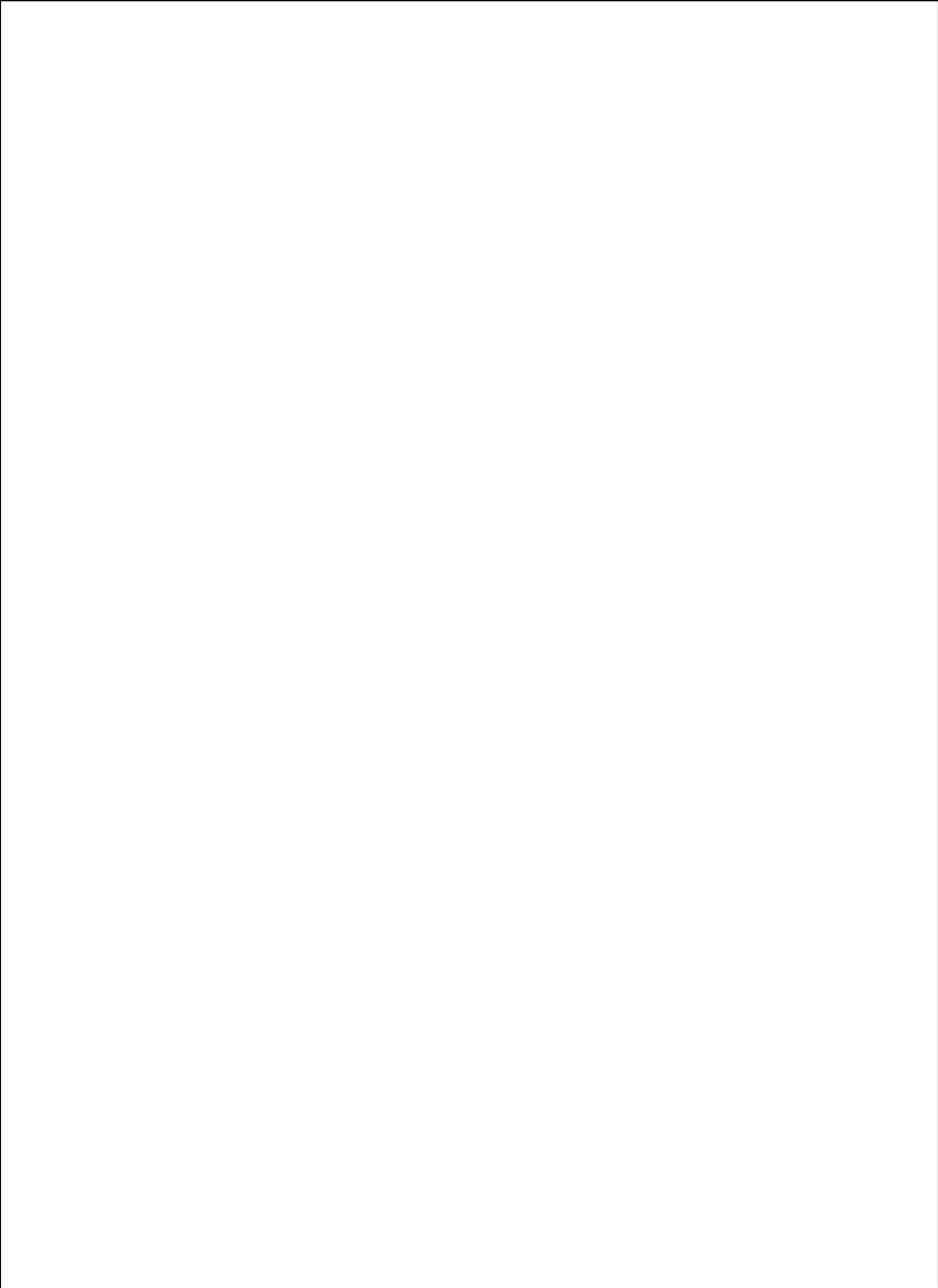


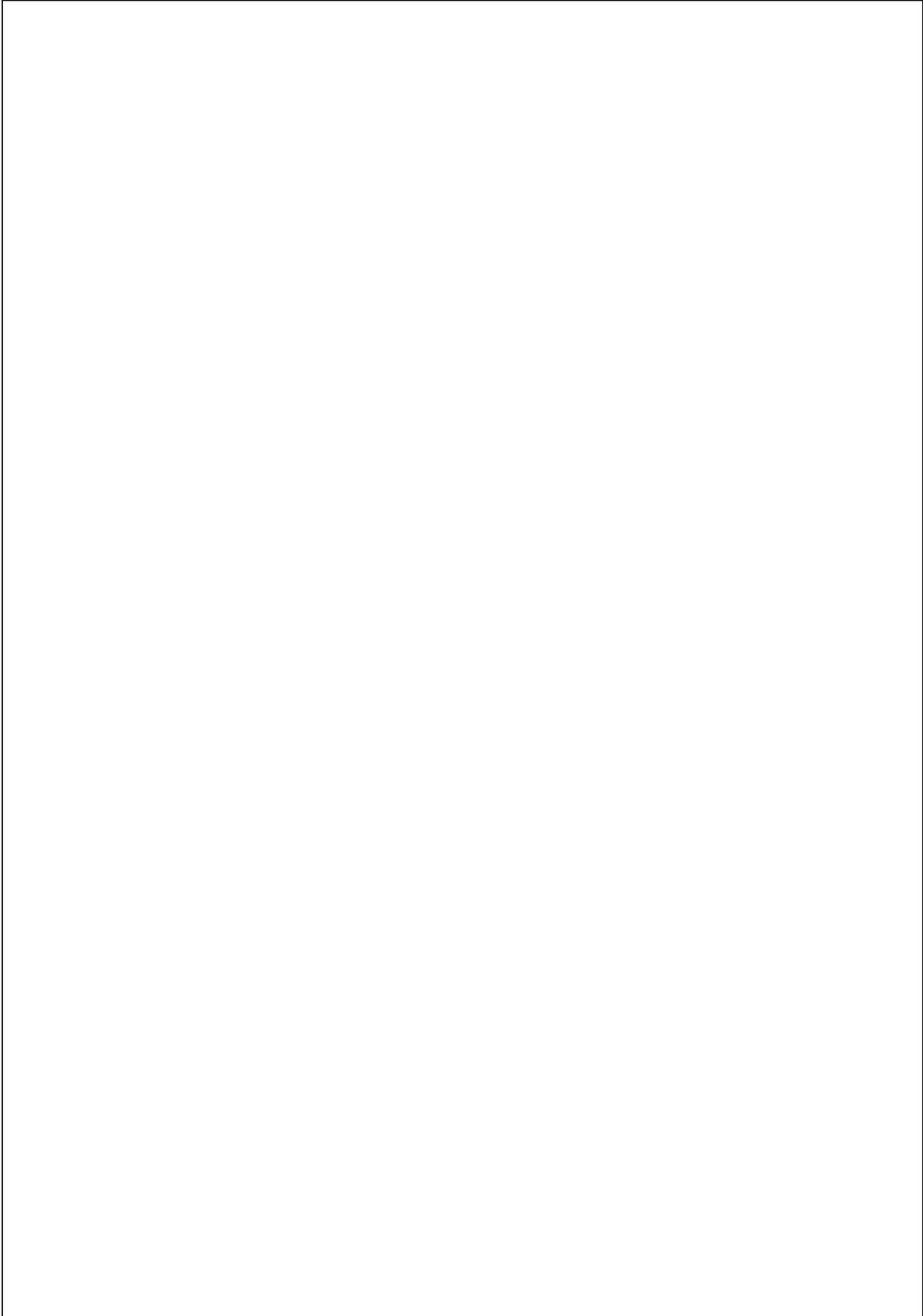
**Figure 65 :Couverture du dossier de demande de la carte de CVR d'Edmonde
Charles-Roux¹**

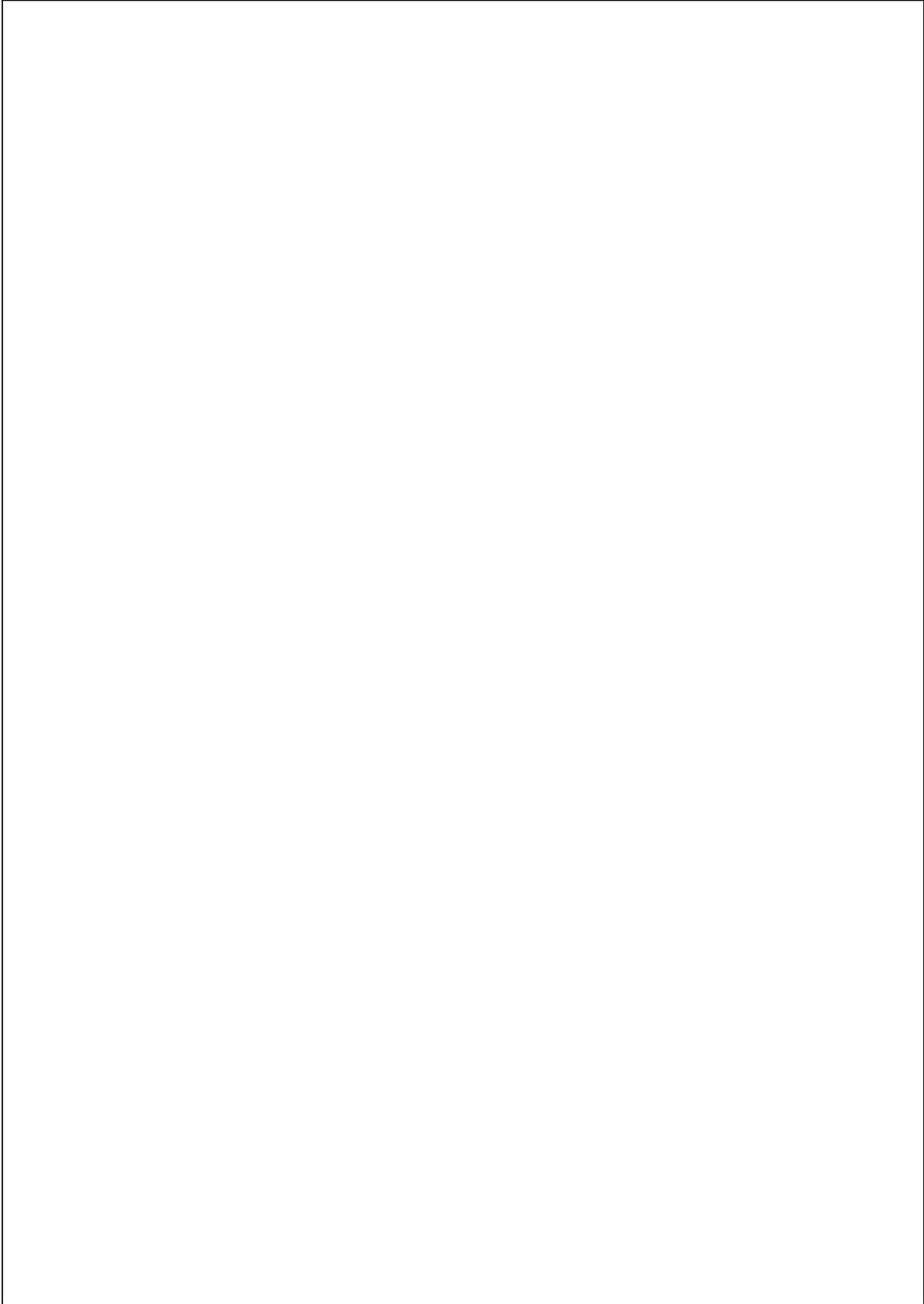
¹ 2530 W 241, AD Paris, Dossier de demande de la carte de CVR d'Edmonde Charles-Roux.

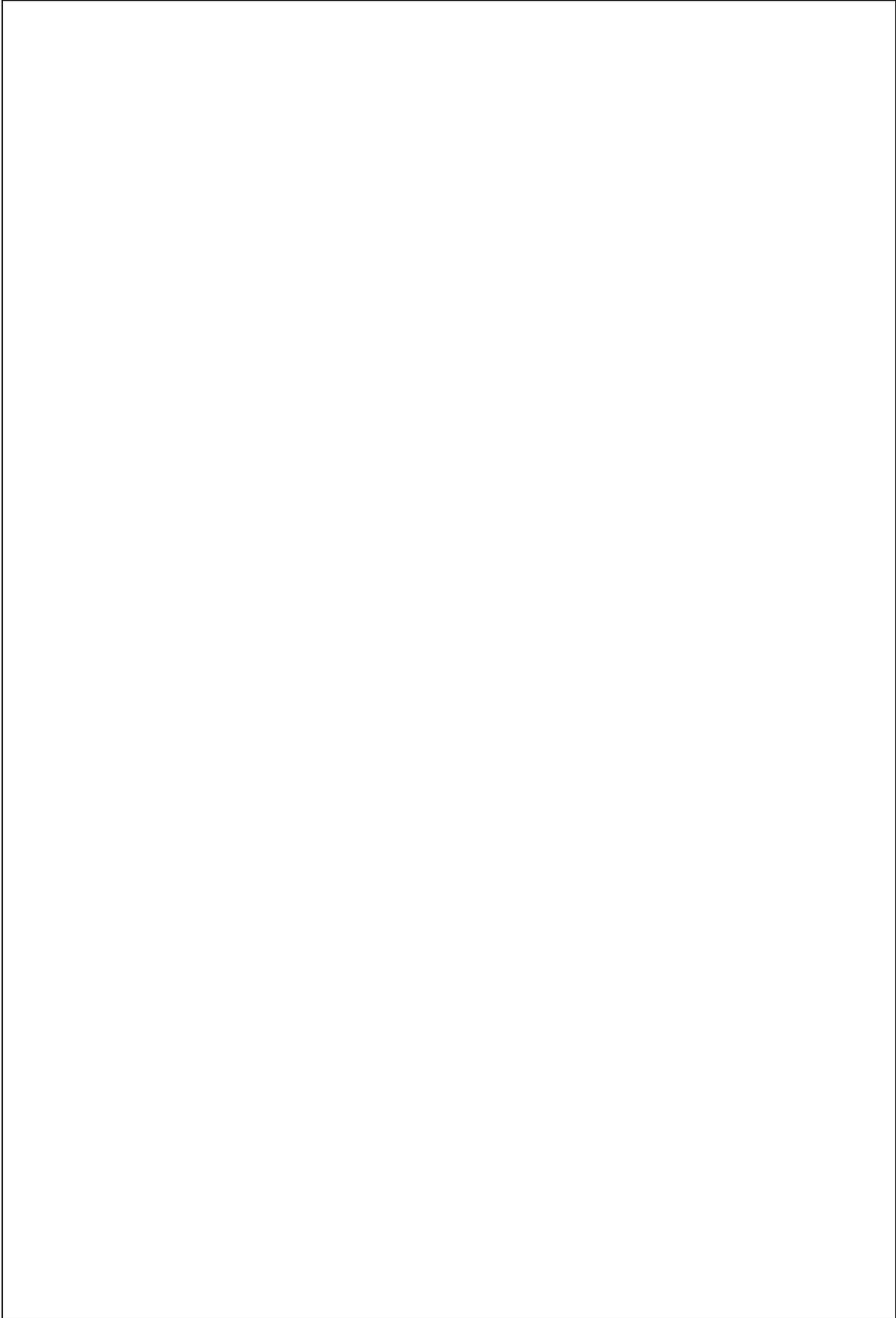


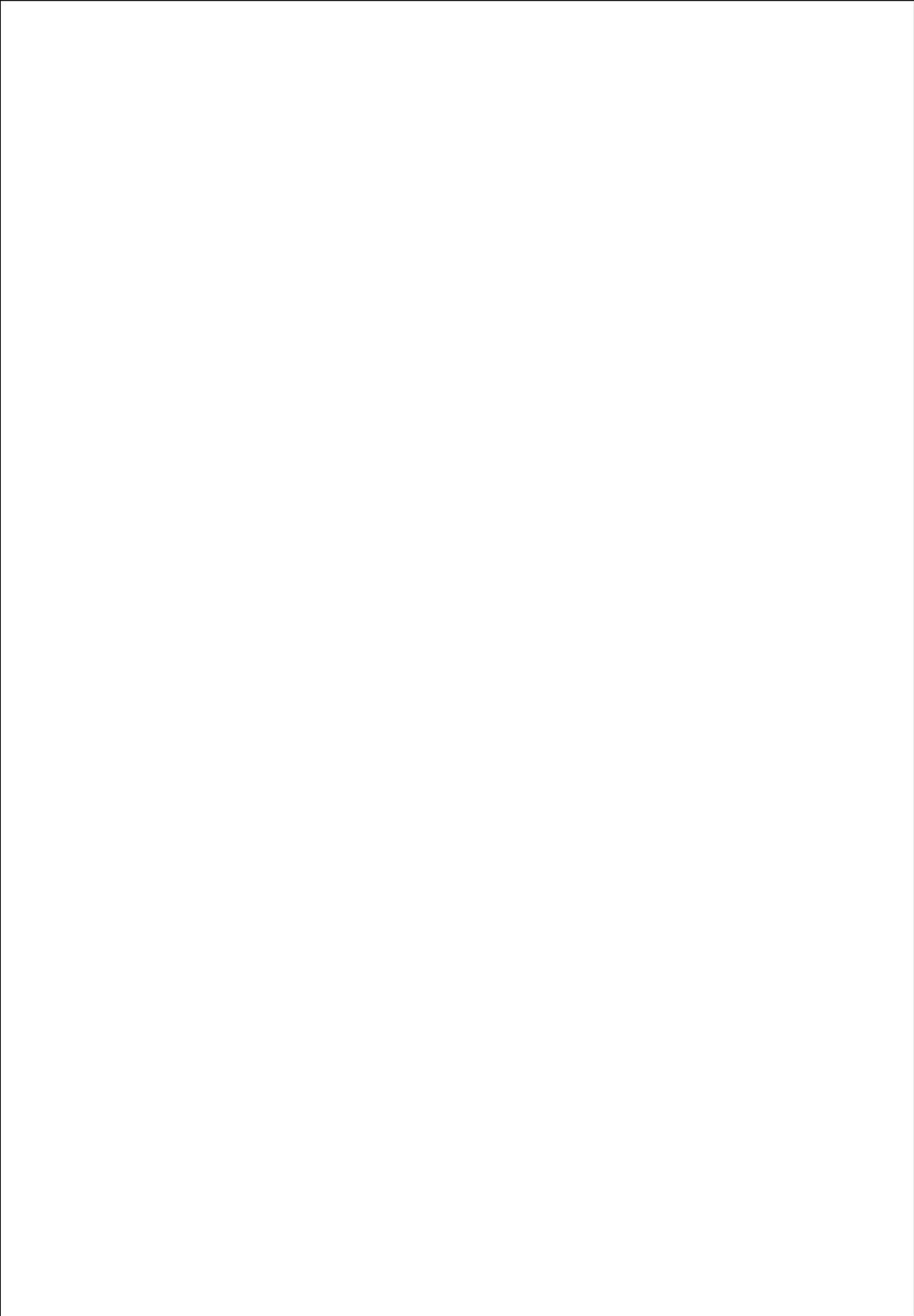












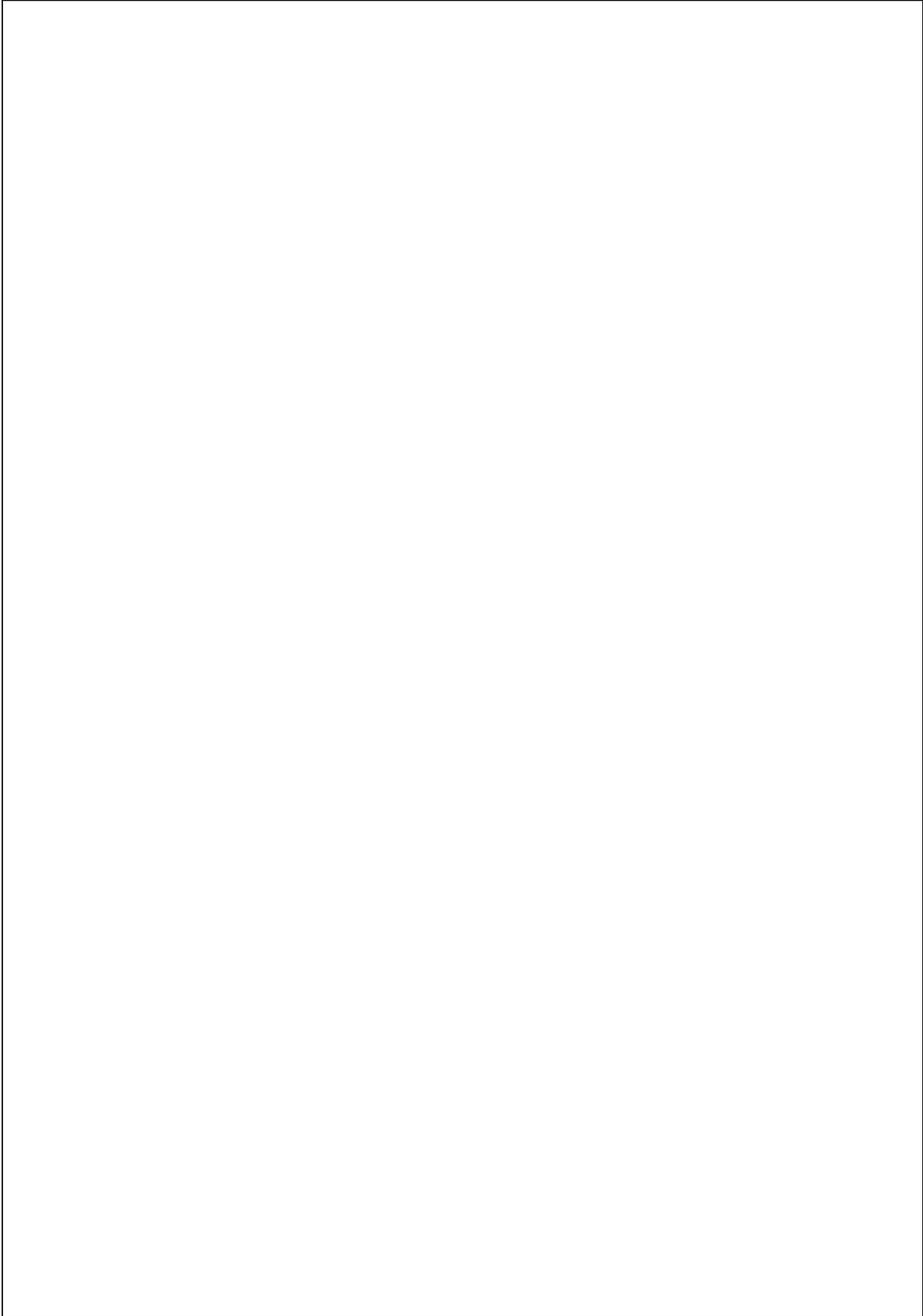
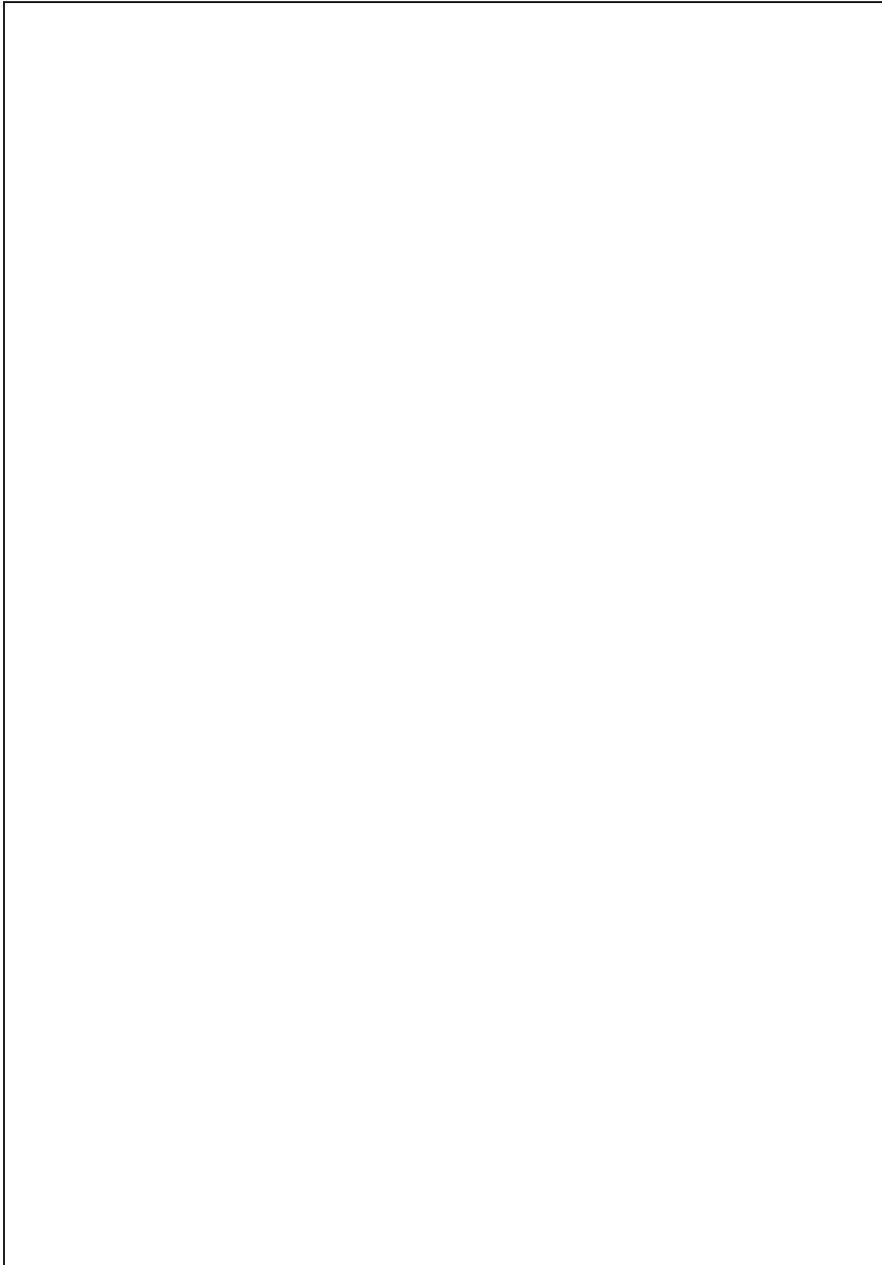


Figure 66 : La carte de CVR





Modèle de notification d'homologation des grades et de CAFFI¹

¹ 72 AJ 2287, AN Pierrefitte-sur-Seine., C. Channeboux, *Statuts et droits des combattants volontaires de la Résistance, des membres et FFL, FFC, FFI, RIF, des déportés et internés résistants et politiques et de leurs familles*, op. cit., p. 71.



Modèles de CAFFC et de CARIF¹

¹ 72 AJ 2287, AN Pierrefitte-sur-Seine., C. Channeboux, *Statuts et droits des combattants volontaires de la Résistance, des membres et FFL, FFC, FFI, RIF, des déportés et internés résistants et politiques et de leurs familles, op. cit.*, p. 70.

Modèle de fiche de CVR¹

¹ 2 530 W 506, AD Paris, Fichier des demandes de la carte de CVR.
Le numéro de carte correspond au numéro du dossier. Les dossiers sont classés par ordre croissant.

Annexe n°2 : Chronologie des principales procédures pour la reconnaissance des faits de Résistance¹

16 novembre 1940	Ordonnance créant de l'Ordre de la Libération.*
9 février 1943	Ordonnance instituant une médaille de la Résistance.*
3 mars 1945	Ordonnance portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité.*
14 septembre 1945	Décret portant reprise de l'attribution de la médaille de la Reconnaissance française.
23 janvier 1946	Décret de forclusion pour l'attribution de la Croix de la Libération.
15 mai 1946	Première loi portant statut et droits des combattants volontaires de la Résistance (CVR).
31 mars 1947	Forclusion prononcée pour l'attribution de la médaille de la Résistance.
8 juillet 1948	Loi portant statut d'aveugles enrôlés dans la Résistance. Annexe n°17.
25 mars 1949	Loi portant statut du combattant volontaire de la Résistance.*
27 janvier 1951	Décret fixant la forclusion pour la délivrance des CAFFI, des grades d'assimilation des FFI et de la RIF.*
Juin 1952	Les commissions départementales des CVR débutent leurs travaux.
31 décembre 1957	Loi fixant la forclusion pour les demandes de la carte de CVR au 1 ^{er} janvier 1959.*
6 août 1975	Décret portant suppression des forclusions.*
17 décembre 1982	Décret relatif à la suppression des forclusions.*
16 mars 1983	Arrêté fixant les conditions de demande de délivrance de la carte d'anciens combattants.*

¹ Les Lois, décrets ou ordonnances suivis d'une étoile sont ceux dont le texte est joint dans les pages suivantes.

1 ^{er} mars 1984	Décret relatif à la situation de certaines formations de la Résistance.
15 mai 1985	Loi instituant la mention honorifique « <i>mort en déportation</i> ».
10 mai 1989	Loi relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance.*
4 janvier 1993	Loi relation aux conditions d'attribution de la carte du combattant.*

**Ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940, créant l'Ordre de la
Libération¹**

JO du 10 février 1941

Au nom du Peuple et de l'Empire Français,

Nous, Général de Gaulle,

Chef des Français Libres,

Vu notre Ordonnance n° 1, du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire.

Vu notre Ordonnance n° 5, du 12 novembre 1940, précisant les conditions dans lesquelles seront prises les décisions du Chef des Français Libres ;

Ordonnons :

Art. 1. Il est créé un Ordre dit "Ordre de la Libération" dont les membres porteront le titre de « Compagnons de la Libération ».

Cet Ordre est destiné à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la Libération de la France et de son Empire.

Art. 2. L'insigne unique de cet Ordre est la Croix de la Libération.

Art. 3. L'admission dans l'Ordre de la Libération est prononcée par le Chef des Français Libres.

Art. 4. Les modalités d'application de la présente Ordonnance seront réglées par décret.

Art. 5. La présente Ordonnance sera promulguée au Journal Officiel de la France Libre et, provisoirement, au Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française.

Fait à Brazzaville, le 16 novembre 1940.

C. DE GAULLE

¹ Site Internet de l'Ordre de la Libération. 1 059 Croix accordées dont 1 038 personnes reconnues Compagnons de la Libération, 18 unités militaires et 5 communes. Consulté le 23 septembre 2018. <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/ordre-de-la-liberation/textes-officiels/ordonnance-n-7-du-16-novembre-1940-creant-l-ordre-de-la-liberation>

Ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la résistance française¹

JO de la France combattante du 18 mars 1943 - N° 3 - Page 10

Le Général de Gaulle,

Chef de la France combattante,

Président du Comité National,

Vu l'ordonnance n° 16, du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre ;

Le Comité national en ayant délibéré le 9 février 1943,

Ordonne :

Art. 1^{er}. Il est créé une médaille de la résistance française destinée à reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940.

Art. 2. La médaille de la résistance française est décernée par le Chef de la France combattante aux personnes et aux collectivités françaises qui ont :

1. pris une part effective et exemplaire à la résistance contre l'envahisseur et ses complices sur le territoire national ;
2. pris une part effective et importante au ralliement de territoires français à la France combattante ou rendu des services signalés dans l'effort de guerre de ces territoires ;
3. joué un rôle éminent dans l'action des organisations de la France combattante à l'étranger ou dans la propagande destinée à grouper et à soutenir les forces de résistance ;
4. rallié des troupes, des navires ou des avions dans des conditions exceptionnelles de difficulté ou de danger ;
5. rejoint les Forces Françaises Libres dans des conditions particulièrement dangereuses et méritoires.

Art. 3. Les conditions d'attribution de la médaille de la résistance française seront fixées par décret.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Art. 4. Le Commissaire national aux affaires étrangères, le Commissaire national aux colonies, le Commissaire national à la justice et à l'instruction publique, le Commissaire national à l'intérieur et au travail, le Commissaire national aux finances, à l'économie et à la marine marchande, le Commissaire national à la guerre, le Commissaire national à la marine, le Commissaire national à l'air et le Commissaire national à l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la France combattante.

Fait à Londres, le 9 février 1943.

C. De Gaulle.

Par le Chef de la France combattante,

Président du Comité national :

Le Commissaire national aux colonies, R. Pleven.

Le Commissaire national aux affaires étrangères, R. Massigli.

Le Commissaire national à la justice et à l'instruction publique, R. Cassin.

Le Commissaire national à l'intérieur et au travail, A. Philip.

Le Commissaire national aux finances, à l'économie et à la marine marchande, A. Diethelm.

Le Commissaire national p.i. à la guerre, Commissaire national à l'air, M. Valin.

Le Commissaire national à la marine, Ph. Auboyneau.

Le Commissaire national à l'information, J. Soustelle.

DÉCRET n° 774 du 9 février 1943 portant application de l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française¹

JO de la France combattante du 18 mars 1943 - N° 3 - Page 14

Le Général de Gaulle,

Chef de la France combattante,

Président du Comité National,

Vu l'ordonnance n° 16, du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre ;

Vu l'ordonnance n° 42, du 9 février 1943, instituant une médaille de la résistance française,

Décète :

Art. 1^{er}. La médaille de la résistance française, instituée par l'ordonnance n° 42, du 9 février 1943, est une médaille en bronze, du module de 37 millimètres, portant à l'avant un bouclier frappé de la Croix de Lorraine avec en exergue : 18 juin 1940, et au revers : Patria Non Immemor.

Art. 2. La médaille de la Résistance française est portée sur le côté gauche de la poitrine après la Légion d'honneur, la Croix de la Libération, la Médaille militaire, la Croix de guerre 1914-1918, la Croix de guerre 1939, la Croix de guerre des TOE, la médaille des évadés. Elle est suspendue à un ruban noir traversé verticalement par deux bandes rouges latérales de 3 mm de large et quatre bandes de 1 mm, dont deux médianes espacées de 2 mm et deux intermédiaires distantes des médianes de 6 mm.

Art. 3. La médaille de la résistance française est décernée par le Chef de la France combattante sur proposition d'un commissaire national. Sauf en cas d'urgence, une commission de quatre membres, nommés par le Chef de la France combattante, est appelée à donner son avis sur chaque proposition.

Art. 4. La commission examine les titres des candidats dont les dossiers lui sont transmis par les commissaires nationaux intéressés et formule son avis.

Art. 5. En cas de décès de l'ayant droit, la médaille de la résistance française est remise aux enfants ou aux parents du défunt s'ils en font la demande.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Art. 6. Le Commissaire national aux affaires étrangères, le Commissaire national aux colonies, le Commissaire national à la justice et à l'instruction publique, le Commissaire national à l'intérieur et au travail, le Commissaire national aux finances, à l'économie et à la marine marchande, le Commissaire national à la guerre, le Commissaire national à la marine, le Commissaire national à l'air et le Commissaire national à l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la France combattante.

Fait à Londres, le 9 février 1943.

C. De Gaulle.

Par le Chef de la France combattante,

Président du Comité national :

Le Commissaire national aux affaires étrangères, R. Massigli.

Le Commissaire national aux colonies, R. Pleven.

Le Commissaire national à la justice et à l'instruction publique, R. Cassin.

Le Commissaire national à l'intérieur et au travail, A. Philip.

*Le Commissaire national aux finances, à l'économie et à la marine marchande,
A. Diethelm.*

Le Commissaire national p.i. à la guerre, Commissaire national à l'air, M. Valin.

Le Commissaire national à la marine, Ph. Auboyneau.

Le Commissaire national à l'information, J. Soustelle.

**ORDONNANCE du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la
résistance française¹**

JO du 22 janvier 1944 - Page 70

Le Comité français de la Libération nationale,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 du Comité national français instituant une médaille de la résistance française et le décret n° 774 du 9 février 1943 du Comité national français,

Ordonne :

Art. 1^{er}. La médaille de la résistance française, créée par l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 du Comité national français, est destinée à récompenser les personnes ou collectivités françaises qui ont :

1° Pris une part spécialement active depuis le 18 juin 1940 à la Résistance contre les puissances de l'Axe et leurs complices sur le sol national ou en territoire relevant de la souveraineté française ;

2° Pris une part effective importante au ralliement de territoires français ou rendu des services signalés dans l'effort de guerre de ces territoires ;

3° Joué un rôle éminent à l'étranger dans la propagande et dans l'action des organisations destinées à grouper et à soutenir les efforts de la Résistance ;

4° Rallié des troupes, des navires ou des avions dans des conditions exceptionnelles de difficultés ou de dangers ;

5° Rejoint les forces françaises en guerre dans des conditions particulièrement dangereuses et méritantes.

Art. 2. La médaille de la Résistance française est une médaille en bronze du modèle de 37 millimètres, portant à l'avant un bouclier frappé de la Croix de Lorraine avec, en exergue « 18 juin 1940 » et au revers « Patria non immemor ». Le ruban est de couleur noire et rouge. La médaille de la Résistance française est portée sur le côté gauche de la poitrine, après la Légion d'honneur, la Croix de la Libération, la Médaille militaire et la Croix de guerre.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Art. 3. La médaille de la Résistance est décernée par décret rendu sur proposition de l'un des commissaires, et après avis, sauf cas d'urgence, d'une commission dont les membres sont nommés par décret et qui est appelée à donner son avis sur chaque proposition.

Art. 4. La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République française et exécutée comme loi.

Alger, le 7 janvier 1944.

De Gaulle.

Par le Comité français de la Libération nationale :

Le commissaire d'Etat aux affaires musulmanes, Catroux.

Le commissaire à la justice, François de Menthon.

Le commissaire aux affaires étrangères, Massigli.

Le commissaire à l'intérieur, Emmanuel d'Astier.

Le commissaire aux finances, Pierre Mendès-France.

Le commissaire au ravitaillement et à la production, André Diethelm.

Le commissaire à l'éducation nationale, René Capitant.

Le commissaire aux communications et à la marine marchande, René Mayer.

Le commissaire aux affaires sociales, A. Tixier.

Le commissaire à la guerre et à l'air, André Le Trocquer.

Le commissaire à la marine, Louis Jacquinot.

Le commissaire aux colonies, R. Pléven.

Le commissaire à l'information, H. Bonnet.

Le commissaire aux prisonniers, déportés et réfugiés, Henri Frenay.

ORDONNANCE du 7 janvier 1944
relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre¹

JO du 17 février 1944 - Page 145

Le Comité français de la Libération nationale,
Sur le rapport du Comité de la défense nationale,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ;
Le comité juridique entendu ;
Le comité de défense nationale entendu,
Ordonne :

Légion d'honneur.

Art. 1^{er}. Les nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur ne peuvent, jusqu'à nouvel ordre, être prononcées en faveur des personnes de nationalité française, des ressortissants français, ainsi que des étrangers servant dans l'armée française, que pour faits de guerre et à titre exceptionnel. Elles sont prononcées par décret.

Un contingent limité de Croix de la Légion d'honneur peut être attribué par décret, avant chaque période d'opérations actives, au général commandant en chef, sur la demande de celui-ci, et après avis du comité de défense nationale. Les nominations et promotions, ainsi prononcées par le général commandant en chef doivent être soumises à ratification par décret dans un délai maximum de trois mois.

L'attribution de la Légion d'honneur à des étrangers ne servant pas dans l'armée française est prononcée sur propositions des commissaires intéressés par décret, sur le rapport du commissaire aux affaires étrangères.

La Croix de la Légion d'honneur pourra également être attribuée aux sujets et protégés français. L'attribution sera prononcée par décret du Comité français de la Libération nationale sur proposition du commissaire dont relève l'autorité administrative qui a présenté la candidature.

L'ensemble des décrets prononçant des promotions ou nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur fera l'objet, à la fin des hostilités, d'une ratification par loi spéciale.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Un ou plusieurs grades dans la Légion d'honneur pourront être accordés avec effet rétroactif aux militaires des forces françaises libres ayant obtenu la Croix de la Libération ou une ou plusieurs citations à l'ordre des forces françaises libres, ainsi qu'aux civils et militaires ayant accompli des actions d'éclat à main armée contre l'ennemi sur le sol de France depuis le 25 juin 1940.

Médaille militaire.

Art. 2. Toutes les dispositions édictées à l'article 1^{er} sont valables pour l'attribution de la Médaille militaire.

Toutefois :

a) Cette décoration sera conférée non seulement pour faits de guerre, mais également au titre de l'ancienneté des services ;

b) Conformément aux dispositions du décret organique du 29 février 1852 (art. 5 et 6), la Médaille militaire ne peut être conférée ni à des étrangers, ni à des civils (à l'exception d'employés ou agents militaires).

Croix de guerre.

Art. 3. a) Le général commandant en chef et les commissaires chargés des départements militaires ont qualité pour attribuer la Croix de guerre ou pour en déléguer l'attribution. Toutefois, ils doivent rendre compte dans les trois mois au comité de la défense nationale des citations à l'ordre de l'armée qu'ils ont attribuées :

b) Des citations à l'ordre de la Nation comportant attribution d'une palme en vermeil peuvent être attribuées dans des cas particulièrement méritoires, par décision du Comité de la Libération, sur proposition soit du général commandant en chef, soit des commissaires chargés des départements militaires ;

c) La Croix de guerre 1939 à ruban rouge et vert est la seule valable pour la présente guerre. Le port de tous les autres insignes accordés comme Croix de guerre depuis le 3 septembre 1939 est suspendu.

Ont seuls droits au port de la Croix de guerre 1939 avec attributs correspondant aux citations dont ils ont fait l'objet, les militaires :

1° Dont les citations obtenues au cours des campagnes de France et de Norvège ont été homologuées ;

2° Ayant obtenu des citations dans les forces françaises libres ;

3° Ayant obtenu des citations au cours de la campagne de Tunisie, contre les troupes de l'axe ;

4° Ayant obtenu des citations dans les unités relevant du Comité français de la Libération nationale depuis sa création.

Les citations attribuées dans d'autres circonstances feront l'objet d'une révision dans les conditions prévues à l'article 4 suivant.

Révisions concernant la Légion d'honneur, la Médaille militaire et la Croix de guerre.

Art. 4. Les nominations ou promotions prononcées depuis le 16 juin 1940 par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français au titre de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire seront soumises à révision dès que les circonstances le permettront. Il en sera de même pour toutes les citations attribuées pendant la même période et par quelque autorité que ce soit, dans des circonstances autres que celles énumérées à l'article 3, paragraphe *c*, et notamment les citations qui ont porté attribution de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire.

Une commission sera créée en temps opportun pour procéder à ces révisions.

Médaille coloniale.

Art. 5. a) La médaille coloniale est attribuée par décret ;

b) Les militaires ayant participé aux campagnes d'Ethiopie, d'Erythrée, de Libye, de Tripolitaine et de Tunisie recevront cette médaille avec les agrafes « Ethiopie », « Erythrée », « Kouffra », « Libye », « Bir-Hakeim », « Fezzan », « Tripolitaine », « Tunisie 1942-1943 », sous réserve d'en faire la demande suivant les prescriptions actuellement en vigueur.

Toutes les autres agrafes créées depuis le début des hostilités à l'occasion d'autres campagnes, sont supprimées ;

c) Sous la réserve exprimée au paragraphe *a*, valable à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il n'est pas apporté de modifications aux règles en vigueur relatives à l'attribution de la Médaille militaire au titre de l'ancienneté des services effectués à la colonie.

Médaille des Evadés.

Art. 6. La médaille des Evadés est attribuée, conformément aux dispositions d'ensemble de la loi du 20 août 1926.

Toutefois, les amendements suivants sont apportés à cette loi :

a) La médaille des Evadés ne peut être accordée que si l'intéressé est en mesure de prouver :

D'une part son évasion effective,

Soit d'un camp ou établissement gardé militairement par l'ennemi,

Soit d'un territoire ennemi, soit d'un territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi, avec franchissement clandestin et périlleux d'un front de guerre terrestre ou maritime, ou d'une ligne douanière, étant entendu que les « lignes de démarcation » tracées en France ne doivent pas être considérées à ce sujet comme des lignes douanières,

D'autre part, sa participation, par la suite, à la lutte contre les puissances de l'axe.

Soit que l'intéressé se soit mis immédiatement après son évasion à la disposition des autorités militaires françaises en lutte contre les puissances de l'axe, et qu'il ait été incorporé dans les armées françaises de la Libération,

soit que celui-ci ait milité en territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi sur le plan de la résistance ;

b) Suivant les conditions dans lesquelles s'est produite l'évasion, l'attribution de la médaille des Evadés sera accompagnée soit d'une citation comportant l'attribution de la Croix de guerre, soit d'une lettre de félicitations ;

c) Les personnes évadées de France qui se sont immédiatement mises à la disposition des autorités militaires françaises en lutte contre les puissances de l'axe, mais ont été reconnues physiquement inaptes, ainsi que les personnes non mobilisables qui se sont immédiatement mises à la disposition des autorités militaires ou civiles, pourront recevoir également la médaille des évadés, si leur évasion répond aux conditions fixées au paragraphe *a* ;

d) Les personnes ayant quitté la France depuis le 25 juin 1940 qui ne rempliraient pas les conditions précitées concernant l'attribution de la médaille des Evadés, mais dont l'attitude aurait été spécialement méritoire du point de vue national, pourront recevoir, s'il y a lieu, la médaille de la Résistance ;

e) La médaille des Evadés est attribuée par décret après avis d'une commission, dont la composition sera fixée par décret.

Cette commission procédera, dès sa création, à la révision des titres à la médaille des Evadés, des personnes à qui elle a été décernée depuis le 3 septembre 1939 dans des conditions contraires aux présentes dispositions.

Hors le cas d'évasion d'un établissement gardé militairement par l'ennemi, la commission émettra un avis explicite sur les périls effectivement courus par l'intéressé jusqu'au moment où il s'est mis à la disposition des autorités ou organismes français en lutte contre les puissances de l'axe.

Croix du combattant 1940.

Art. 7. Le port de la Croix du combattant 1940 est provisoirement interdit. De nouvelles dispositions seront prises quant à cette décoration à la fin des hostilités.

Croix de la Libération. — Médaille de la Résistance.

Art. 8. a) La Croix de la Libération, ainsi que la médaille de la Résistance, créées respectivement par les ordonnances n° 7 et n° 42 du 9 février 1943, de la France combattante continueront à être attribuées dans les conditions fixées par les ordonnances du 7 janvier 1944 ;

b) L'attribution de la Croix de la Libération ou de la médaille de la Résistance à un militaire pour acte de résistance en territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi entraîne le bénéfice pour l'intéressé de la campagne double.

Mention en est faite, avec indication de la période pendant laquelle cet avantage est accordé, par le décret qui accorde l'une ou l'autre de ces distinctions.

Art. 9. La présente ordonnance abroge toutes dispositions contraires et notamment l'ordonnance du 21 avril 1943 du général commandant en chef civil et militaire. Les mesures d'application seront fixées par des arrêtés ou instructions du commissaire à la guerre et à l'air, et du commissaire à la marine.

Art. 10. La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République française et exécutée comme loi.

Alger, le 7 janvier 1944.

De Gaulle.

Par le Comité français de la Libération nationale :

Le commissaire à la justice, François de Menthon.

Le commissaire aux affaires étrangères, Massigli.

Le commissaire à l'intérieur, Emmanuel d'Astier.

Le commissaire aux affaires sociales, A. Tixier.

Le commissaire à l'information, H. Bonnet.

Le commissaire aux communications et à la marine marchande, René Mayer.

Le commissaire aux prisonniers, déportés et réfugiés, Frenay.

Le commissaire d'Etat aux affaires musulmanes, Catroux.

Le commissaire à la guerre et à l'air, André Le Troquer.

Le commissaire à la marine, Louis Jacquinot.

Le commissaire aux colonies, R. Pléven.

Le commissaire aux finances, Pierre Mendès-France.

Le commissaire à l'éducation nationale, René Capitant.

Le commissaire au ravitaillement et à la production, André Diethelm.

ORDONNANCE n° 45-2655 du 2 novembre 1945
portant modification de l'ordonnance du 7 janvier 1944
relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française¹

JO du 4 novembre 1945 - Page 7 223

Le Gouvernement provisoire de la République française,

Sur le rapport du ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du décret du 3 juin 1943 instituant le Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;

Vu l'ordonnance n° 42, du 9 février 1943, du comité national français instituant une médaille de la Résistance française, ensemble le décret n° 774 du 9 février 1943 ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'urgence constatée par le président du Gouvernement ;

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Le Conseil d'Etat (commission permanente) entendu,

Ordonne :

Art. 1^{er}. — L'article 2 de l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française est remplacé par des dispositions suivantes :

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est une médaille en bronze du modèle de 37 mm portant à l'avant un bouclier frappé de la Croix de Lorraine avec, en exergue, « 18 juin 1940 », et au revers : *Patria non immemor*. Le ruban est de couleur noire et rouge. Lorsque la médaille de la Résistance est décernée avec attribution de la rosette, celle-ci, de couleur noire et rouge, est apposée sur le ruban.

« La médaille de la Résistance française est portée sur le côté gauche de la poitrine, après la Légion d'honneur, la Croix de la Libération, la Médaille militaire et la Croix de guerre. »

Art. 2. — Il est ajouté à l'ordonnance du 7 janvier 1944 susvisée un article 2 bis ainsi conçu :

Art. 2 bis. — La médaille de la Résistance française peut, à titre exceptionnel, être décernée aux étrangers qui se sont distingués dans l'accomplissement des actes visés à l'article premier ci-dessus.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République française et exécutée comme loi.

Fait à Paris, le 2 novembre 1945.

De Gaulle.

Par le président du Gouvernement provisoire de la République française :

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre-Henri Teitgen.

DÉCRET n° 47-206 du 16 janvier 1947
relatif à l'attribution de la médaille de la Résistance française¹

JO du 21 janvier 1947 - Page 844

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 14 janvier 1947 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Il ne sera plus procédé à l'attribution de la médaille de la Résistance française à compter du 1^{er} avril 1947.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1947.

Léon Blum.

Par le président du Gouvernement provisoire de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Paul Ramadier.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

DÉCRET n° 47-2316 du 10 décembre 1947
relatif à la remise de la médaille de la Résistance française¹

JO du 11 décembre 1947 - Page 12 079

Le Président de la République,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décète :

Art. 1^{er}. — La médaille de la Résistance française est remise par son fondateur, par le chancelier de l'ordre de la Libération, par le président de la commission de la médaille de la Résistance française et par les membres de la commission.

Elle peut également être remise par un titulaire commis à cet effet par la commission ; toutefois, la médaille de la Résistance avec rosette ne peut être remise que par un titulaire de cette distinction.

Art. 2. — Lors de la remise officielle de la médaille de la Résistance française, la personne chargée d'accueillir le récipiendaire lui adresse les paroles suivantes :

« Au nom du Gouvernement de la République, je vous confère la médaille de la Résistance française ».

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1947.

Vincent Auriol.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, Schuman.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, André Marie.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

DÉCRET n° 47-2451 du 30 décembre 1947
relatif à l'attribution de la médaille de la Résistance française¹

JO du 20 mars 1948 - Page 2 796

Le Président de la République,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu le décret du 16 janvier 1947 relatif à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 14 mai 1947,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les délais d'attribution de la médaille de la Résistance française sont prolongés jusqu'au 31 décembre 1947 pour les faits de résistance accomplis en Indochine.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1947.

Vincent Auriol.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, Schuman.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, André Marie.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

DÉCRET n° 48-1672 du 27 octobre 1948
relatif au retrait de la médaille de la Résistance française¹

JO du 30 octobre 1948 - Page 10 531

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française ;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 30 septembre 1948,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le retrait de la médaille de la Résistance française peut être prononcé par décret après avis de la commission prévue à l'article 3 de l'ordonnance du 7 janvier 1944 pour tout acte contraire à l'honneur ou à la probité, que l'acte incriminé ait été commis après l'attribution de la médaille de la Résistance ou qu'il ait été commis antérieurement mais découvert ou porté à la connaissance de la commission après cette attribution.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1948.

Vincent Auriol.

Par le Président de la République :

Par le président du conseil des ministres, Henri Queuille.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, André Marie.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

DÉCRET n° 50-1182 du 23 septembre 1950
relatif à l'attribution des décorations posthumes aux morts de la Résistance¹

JO du 27 septembre 1950 - Page 10 056

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852 ;

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales ;

Vu les décrets des 1^{er} octobre 1918, 30 août 1919, 3 août 1920 et 24 février 1922 relatifs à l'attribution des décorations posthumes ;

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, et notamment son article 9 ;

Le conseil de l'ordre entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Il est attribué aux déportés et internés de la Résistance, fusillés ou morts en déportation ou au cours de leur internement, ou décédés des suites de blessures ou de maladies contractées ou aggravées par le fait de leur déportation ou de leur internement et leur ayant ouvert droit à pension, les décorations ci-après :

La Croix de chevalier de la Légion d'honneur à T. P.

S'ils étaient en possession :

Soit d'un grade d'officier (active ou réserve) ;

Soit d'un grade d'assimilation d'officier homologué ;

Soit de la Médaille militaire.

La Médaille militaire à T. P. dans les autres cas.

La Croix de guerre à T. P.

La médaille de la Résistance à T. P.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Art. 2. — Ces décorations leur seront accordées à l'initiative du ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]), après notification par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre de l'attribution à titre posthume du titre de déporté ou interné de la Résistance.

Art. 3. — Il pourra être accordé aux autres membres de la Résistance tués au combat, exécutés par l'ennemi, morts en mission de guerre ou des suites de leurs blessures :

La Croix de chevalier de la Légion d'honneur à T. P.

S'ils étaient en possession :

Soit d'un grade d'officier (active ou réserve) ;

Soit d'un grade d'assimilation d'officier homologué ;

Soit de la Médaille militaire.

La Médaille militaire à T. P. dans les autres cas.

La Croix de guerre à T. P.

Art. 4. — Ces décorations leur seront attribuées à l'initiative du ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]), sur proposition établie sur une fiche du modèle annexé, transmise par l'intermédiaire et avec l'avis :

a) Du général commandant la région militaire, en ce qui concerne les anciens membres des FFI ;

b) Du chef ou du liquidateur du réseau homologué, en ce qui concerne les anciens membres des FFC ;

c) Du chef ou du liquidateur du mouvement homologué, en ce qui concerne les anciens membres de la RIF ;

d) Eventuellement, des secrétaires d'Etat aux forces armées (air et marine), en ce qui concerne les anciens résistants (aviateurs et marins) non proposés par les autorités ci-dessus.

A ces fiches seront jointes :

Un extrait de l'acte de décès portant la mention « Mort pour la France » ;

Une copie certifiée conforme :

Soit de la notification d'homologation de grade ou de qualité FFI à T. P., délivrée par la commission d'homologation compétente ;

Soit du certificat d'appartenance FFI, délivré par le général commandant la région militaire aux membres des FFI non homologués dans un grade d'officier ;

Soit de l'attestation ou du certificat d'appartenance, délivré par la commission nationale d'homologation FFC ou RIF aux membres des FFC ou de la RIF.

Art. 5. — Les décorations énumérées aux articles 1^{er} et 3 du présent décret sont accordées dans les mêmes conditions aux disparus de la Résistance dont le décès a été administrativement constaté ou judiciairement déclaré. L'extrait de l'acte de décès sera alors remplacé par la copie de la pièce administrative constatant ou déclarant le décès.

Art. 6. — La circulaire ministérielle n° 56638 PM/5A du 8 juillet 1948 est abrogée.

Art. 7. — Le ministre de la défense nationale, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat aux forces Armées (guerre) et le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 septembre 1950.

Vincent Auriol.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, R. Pleven.

Le ministre de la défense nationale, Jules Moch.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, garde des sceaux, ministre de la justice par intérim, Charles Brune.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, Louis Jacquinot.

Le secrétaire d'Etat aux forces Armées (guerre), Max Lejeune.

DÉCRET n° 52-1393 du 27 décembre 1952
modifiant l'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950
relatif à l'attribution de décorations posthumes aux morts de la Résistance¹

JO du 30 décembre 1952 - Page 12 112

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de la défense nationale, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 est complété comme suit :

« En ce qui concerne les membres de la Résistance tués au combat, exécutés par l'ennemi, morts en mission de guerre ou des suites de leurs blessures dont les familles se sont vu refuser les certificats ou les attestations mentionnés ci-dessus, du fait que les demandes formulées en faveur des ayants droit sont parvenues à l'autorité compétente après les dates de forclusion prévues à cet effet, les pièces susvisées pourront être remplacées éventuellement par une copie certifiée conforme de la carte du combattant volontaire de la Résistance accompagnée, le cas échéant, d'une copie de la notification d'homologation de grade d'assimilation au titre de combattant volontaire de la Résistance ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat à la guerre et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

Vincent Auriol.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, Antoine Pinay.

Le ministre de la défense nationale, R. Pleven.

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.
http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Léon Martinaud-Déplat.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, Emmanuel Temple.

Le secrétaire d'Etat à la guerre, Pierre de Chevigné.

DÉCRET n° 62-733 du 28 juin 1962

**complétant les dispositions du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950
relatif à l'attribution des décorations, à titre posthume, aux morts de la Résistance¹**

J.O. du 3 juillet 1962 - Page 6 441

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des armées et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852 ;

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales ;

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant la médaille de la Résistance ;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, modifiée par l'ordonnance n° 45-2655 du 2 novembre 1945, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance ;

Vu la loi n° 48-1250 du 6 août 1948 fixant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance ;

Vu le décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950, modifié par le décret n° 52-1393 du 27 décembre 1952, relatif à l'attribution des décorations, à titre posthume, aux morts de la Résistance ;

Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'article 3 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 est modifié et complété comme suit :

Le premier alinéa est remplacé par le suivant :

« Il pourra être accordé aux autres membres de la Résistance et aux personnels des forces françaises libres tués au combat, exécutés par l'ennemi, morts en mission de guerre ou des suites de leurs blessures ».

¹ Site Internet, consulté le 23 septembre 2018.

http://www.france-phaleristique.com/medaille_resistance_francaise.htm

Après « La Croix de guerre à titre posthume », ajouter : « La médaille de la Résistance à titre posthume ».

Art. 2. — L'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 est modifié comme suit :

Après « Un extrait de l'acte de décès portant la mention : Mort pour la France », supprimer le reste de cet article et le remplacer par le suivant :

« Une copie certifiée conforme ou photocopie de la carte du combattant volontaire de la résistance et :

« Soit de la notification d'homologation de grade ou de la qualité F. F. I., à titre posthume, délivrée par la commission d'homologation compétente, et du certificat d'appartenance F. F. I. délivré par le général commandant la région militaire aux membres des F. F. I., non homologués dans un grade d'officier ;

« Soit de l'attestation ou du certificat d'appartenance délivré par la commission nationale d'homologation F. F. C. ou R. I. F. aux membres des F. F. C., ou de la R. I. F. ;

« Soit de l'attestation F. F. L. ».

Art. 3. — Le décret n° 52-1393 du 27 septembre 1952 modifiant l'article 4 du décret n° 50-1182 du 23 septembre 1950 est abrogé.

Art. 4. — Le Premier ministre, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des armées, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 juin 1962.

C. de Gaulle.

Par le Président de la République :

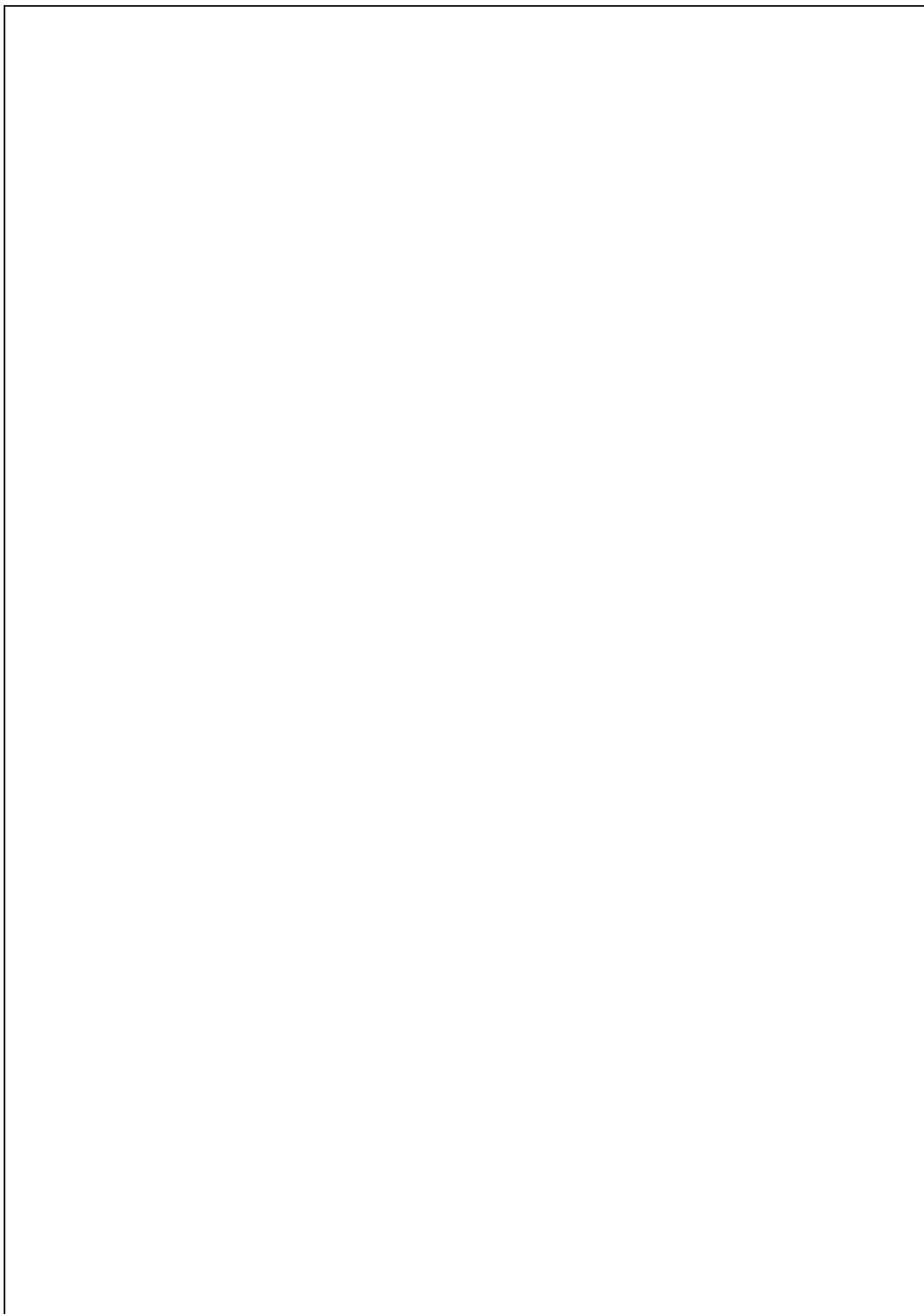
Le Premier ministre, Georges Pompidou.

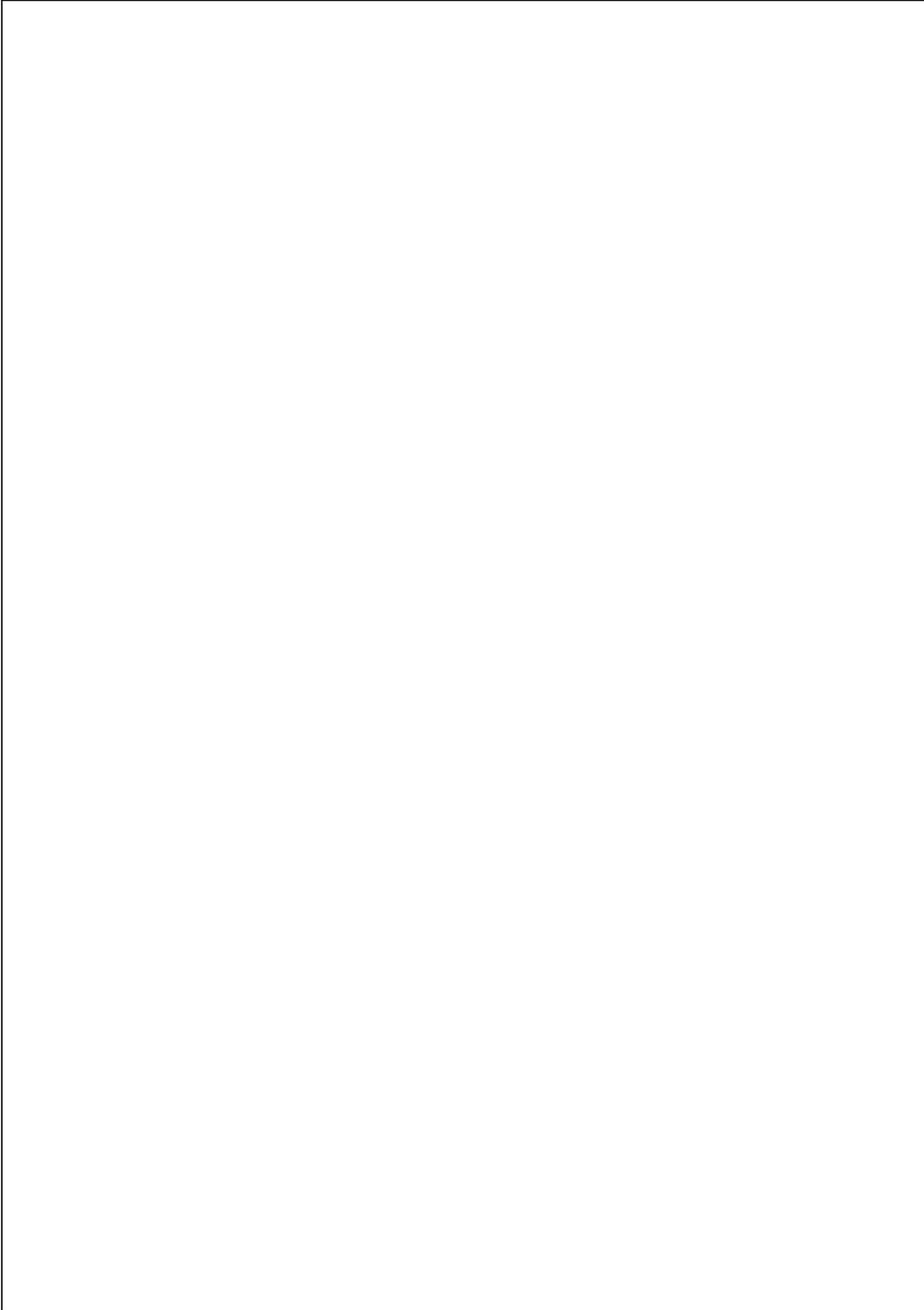
Le ministre des armées, Pierre Messmer.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Jean Foyer.

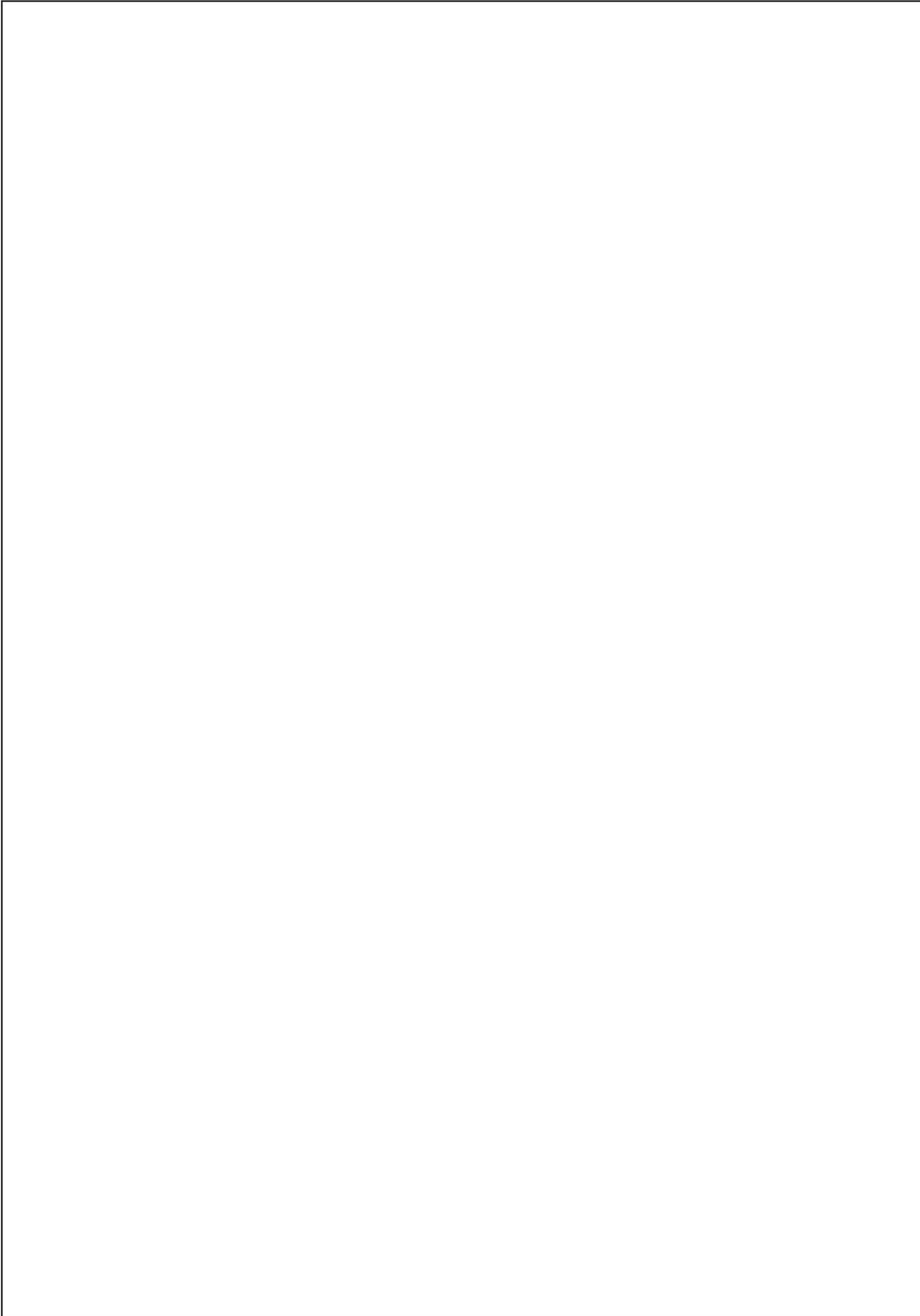
Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, Raymond Triboulet.

**Ordonnance du 3 mars 1945 portant application aux membres de la
Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité**





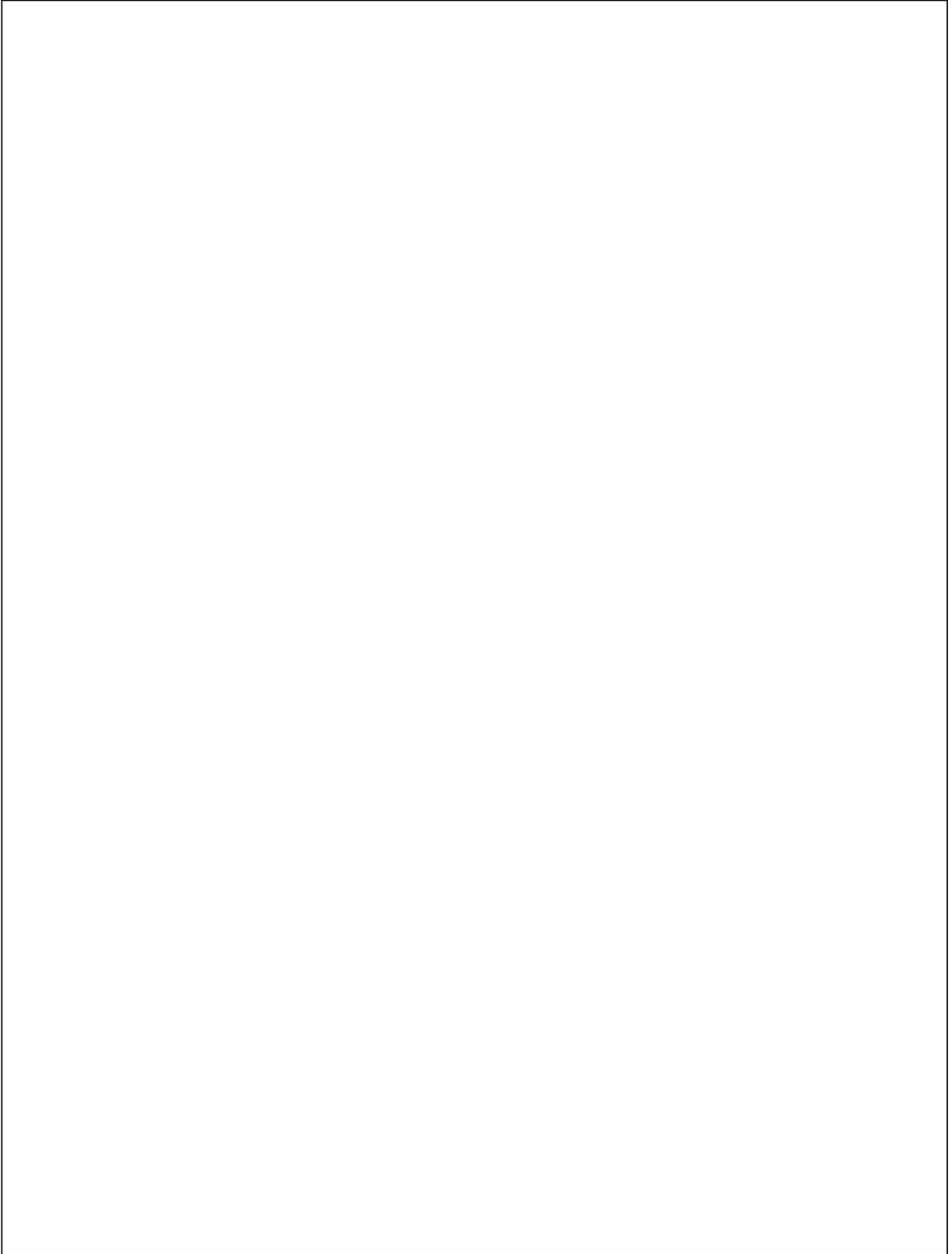




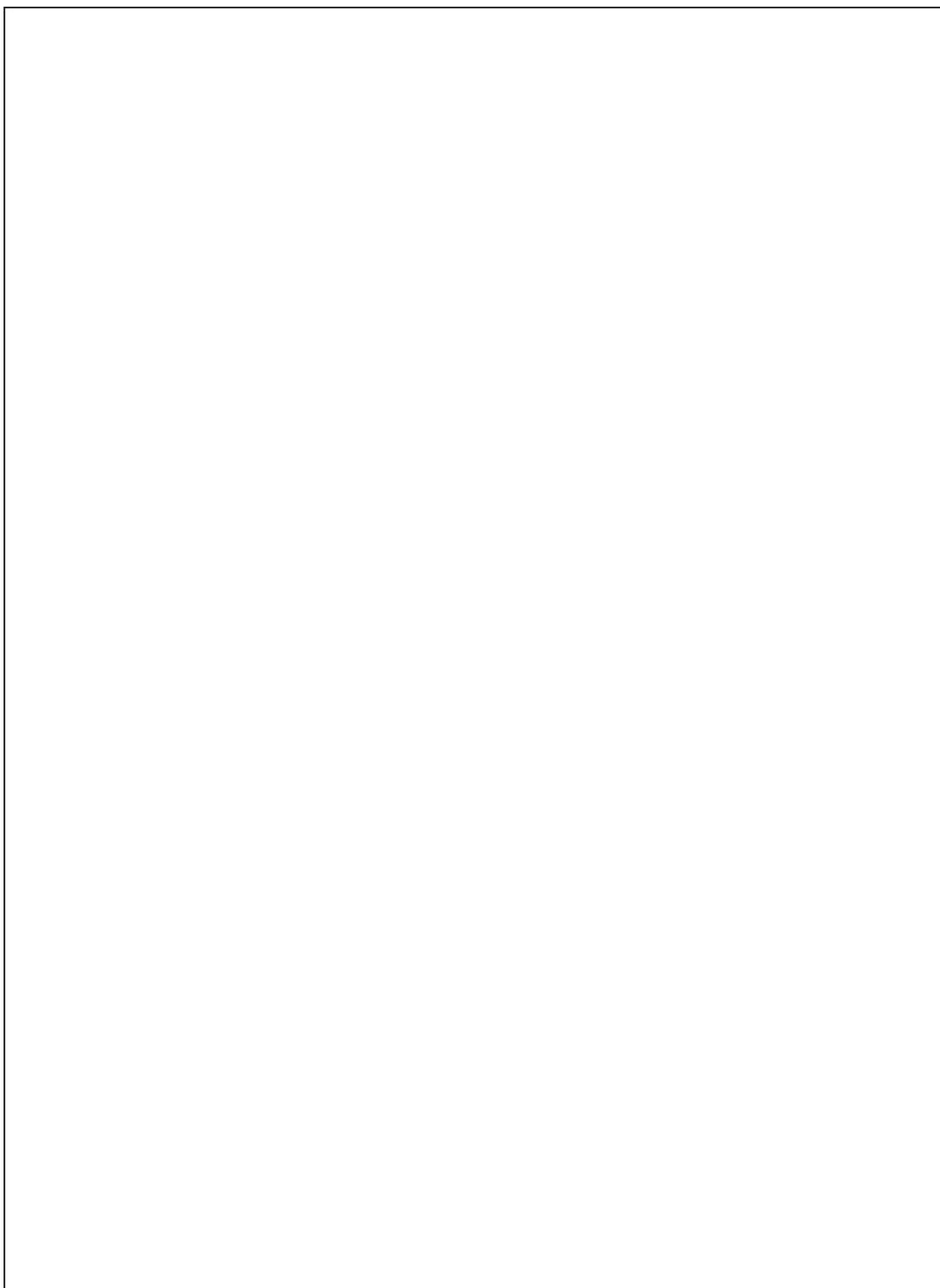
Loi n°49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance¹



¹ Site Internet Légifrance, fac-similé JO du 26 mars 1949, p. 3 154-3 155. Consulté le 23 septembre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880734&categorieLien=id>



**Décret n°49-427 du 25 mars 1949 portant application de la loi du
25 mars 1949¹**



¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000676207&categorieLien=id>

**Décret n°20-358 portant règlement d'administration publique pour
l'application de la loi n°49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et
aux droits des combattants volontaires de la Résistance¹**

Du 21 mars 1950

Modifié par :

Erratum du 8 avril 1950 (BO/A, p. 1237).

Erratum du 21 mars 2014 (Signalé au BOC 25/2014).

Référence de publication : BO/G, p. 3071 ; BO/A, p. 897.

Se reporter également au décret 51-560 du 05 mai 1951.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, et du secrétaire d'État aux finances,

Vu la loi 49-418 du 25 mars 1949 (BO/A, p. 913) notamment l'article 15, aux termes duquel « un règlement d'administration publique pris sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'État aux finances et du ministre de la défense nationale, fixera dans un délai de trois mois les modalités d'application de la présente loi » ;

Vu la loi 48-1251 du 06 août 1948 (BO/G, p. 2546 ; BO/A, p. 1876) établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, ensemble le décret 49-427 du 25 mars 1949 (BO/A, p. 913) portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi ;

Vu l'ordonnance 45-321 du 03 mars 1945 (BOEM/G 315, p. 30) portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité ;

Vu l'ordonnance 45-322 du 03 mars 1945 (BO/G, p. 217) portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité ;

¹ Bulletin officiel des armées, consulté le 23 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/popup.php?no_cache=2&mode=1&txt_id=194377&format=pdf&

Vu le décret no 47-2084 du 20 octobre 1947 portant codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité et les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue ;

Vu le décret no 47-828 du 10 mai 1947 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre ;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

DE LA QUALITÉ DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Art. 1^{er}

A. La qualité de combattant volontaire de la Résistance est reconnue dans les conditions fixées au présent décret :

1. Aux titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant prévue au décret 49-427 du 25 mars 1949 susvisé ;

2. Aux personnes qui ont été exécutées, tuées ou blessées dans des conditions de nature à ouvrir droit à pension militaire de décès ou d'invalidité, sous réserve que la cause déterminante de ces faits soit un acte qualifié de résistance défini à l'article 2 du décret n° 49-427 précité.

Dans le cas où le combattant volontaire de la Résistance est décédé, sa qualité est reconnue à la diligence de son conjoint, de ses ascendants ou descendants et seulement à défaut de ces derniers, à la diligence de ses autres ayants cause dans l'ordre successoral ;

3. Aux personnes qui, pouvant justifier dans le cadre des dispositions édictées par le décret 366 du 25 juillet 1942 (BOEM/6315, p. 88) (*FFC*) ou le décret 47-1956 du 09 septembre 1947 (N.i. BO ; JO du 9 octobre, p. 10068) (*RIF*) de leur appartenance à l'un des réseaux, unités ou mouvements reconnus par l'autorité militaire, au titre des *FFC*, des *FFI* ou de la *RIF* se

sont mises, avant le 6 juin 1944, à la disposition d'une formation de la Résistance à laquelle a été attribuée la qualité d'unité combattante et ont effectivement combattu pendant trois mois.

Sont réputées unités combattantes les unités reconnues officiellement comme telles dans les conditions prévues à l'article 13 de l'arrêté du 23 décembre 1949 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant ;

4. A toute personne qui ayant appartenu pendant trois mois au moins, avant le 6 juin 1944, aux *FFC*, aux *FFI* ou à la *RIF* dans une zone occupée par l'ennemi, aura en outre obtenu l'homologation régulière de ses services par l'autorité militaire dans les conditions fixées aux trois décrets précités au 3° ci-dessus.

B. La qualité de combattant volontaire de la Résistance peut être reconnue à titre exceptionnel et sur avis favorable de la commission nationale prévue à l'article 4 du présent décret, à toute personne n'entrant pas dans l'une des catégories prévues aux 1°, 2°, 3° et 4° ci-dessus qui justifie, dans les conditions fixées à l'article 9 (5°) ci-après, avoir accompli habituellement après le 16 juin 1940 et pendant trois mois au moins avant le 6 juin 1944, des actes caractérisés de résistance définis à l'article 2 du décret 49-427 du 25 mars 1949 précité.

Art. 2 Les personnes justifiant de quatre-vingt-dix jours de services consécutifs ou non, décomptés jour par jour, sont considérées comme remplissant la condition de durée de trois mois exigée à l'article 2 de la loi 49-418 du 25 mars 1949. Pour le calcul des quatre-vingt-dix jours le jour d'admission dans la formation ou l'unité combattante et celui du départ comptent dans le temps de présence.

Art. 3 Ne bénéficient pas des dispositions du présent décret les personnes visées à l'article 12 de la loi 49-418 du 25 mars 1949.

Les ayants cause des combattants volontaires de la Résistance tombant sous le coup des dispositions dudit article ne peuvent bénéficier des avantages susceptibles de leur être transmis par leurs auteurs.

Lorsque, dans le délai de six mois à compter de la publication du présent décret, les représentants au sein du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, des associations nationales auxquelles sont susceptibles de ressortir les combattants volontaires de la Résistance auront communiqué au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre des renseignements tels qu'ils permettent de mettre en jeu les dispositions de l'article 12 de la loi précitée, cette communication en portera effet suspensif quant à la reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance jusqu'à ce que le cas des personnes intéressées ait pu être examiné par la commission nationale prévue à l'article 4 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 précitée.

TITRE II

DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Art. 4 Le titre de combattant volontaire de la Résistance est attribuée sur demande ou même d'office par décision du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, président du comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, qui pourra éventuellement déléguer ce pouvoir aux préfets, présidents des offices départementaux.

L'avis des commissions départementales de la commission algérienne ou de la commission nationale dont la composition est déterminée ci-après sera préalablement recueilli. Il sera délivré au bénéficiaire ou, à défaut, à son ayant-cause une carte spéciale dont les caractéristiques seront fixées par arrêté pris après avis de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le temps de présence pris en considération pour l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance est mentionné sur ladite carte à titre indicatif.

Art. 5 La commission nationale prévue à l'article 4 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 comprend¹ :

¹ Lorsque la commission nationale doit examiner le cas d'un membre des FFL ou de la Résistance ayant résisté dans les camps de prisonniers ou ayant servi dans les territoires d'outre-mer ou un territoire

- le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant, président ;
- le directeur des pensions et des services médicaux ou son représentant ;
- le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches ou son représentant ;
- un représentant du ministre de la défense nationale ;
- un représentant du ministre des finances ;
- deux combattants volontaires de la Résistance représentant les *FFC* ;
- deux combattants volontaires de la Résistance représentant les *FFI* ;
- deux combattants volontaires de la Résistance représentant la *RIF*.

Les représentants des combattants volontaires de la Résistance sont désignés par arrêté conjoint du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du ministre de la défense nationale, sur proposition des commissions nationales d'homologation des *FFC*, des *FFI* et de la *RIF*¹.

En cas de partage des voix celle du président de la commission est prépondérante.

Le secrétaire de la commission et les rapporteurs sont désignés par le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre parmi les fonctionnaires dudit office.

Art. 6 La commission départementale prévue à l'article 4 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 ; comprend :

- le préfet, président de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant, président ;
- le secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant ;
- le délégué principal du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant ;
- le trésorier-payeur général ou son représentant ;
- le général commandant la région ou son représentant ;

étranger occupé par l'ennemi, celle-ci est complétée dans les conditions prévues par l'article 2 du décret 51-560 du 05 mai 1951 (BO/A, p. 1551).

¹ Les commissions dissoutes le 1er octobre 1970 par décision n° 041861 du 12 octobre 1970 sont regroupées au sein de la CNCR créée par décret 70-768 du 27 août 1970 (n.i. BO ; JO du 1er septembre, p. 8139).

- deux combattants volontaires de la Résistance représentant les *FFC* ;
- deux combattants volontaires de la Résistance représentant les *FFI* ;
- deux combattants volontaires de la Résistance représentant la *RIF*.

Les représentants des *FFC*, des *FFI* et de la *RIF* sont désignés par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre sur proposition de l'autorité militaire et après avis du préfet.

En cas de partage des voix celle du président de la commission est prépondérante.

Les fonctions de secrétaire et de rapporteur de la commission sont assurées par des agents de l'office départemental.

Art. 7 La commission nationale et les commissions départementales se réunissent sur convocation de leur président. Celui-ci fixe l'ordre du jour des séances.

Art. 8 Toute personne qui veut obtenir l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance doit adresser sa demande dans le délai d'un an¹ à compter de la publication du présent décret :

1. Si elle réside en France, au préfet, président de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre, dans la circonscription duquel se trouve cette résidence ;
2. Si elle réside dans un département ou sur un territoire d'outre-mer ou un autre pays de l'union française, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre ;
3. Si elle réside à l'étranger, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, par l'intermédiaire du consulat dont elle relève.

En cas de décès ou de disparition la demande peut être présentée dans le même délai par le conjoint, les ascendants ou les descendants et, seulement à défaut de ces derniers, par les autres ayants cause dans l'ordre successoral ; elle doit toujours être adressée à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

¹ Les délais de présentation des demandes ont successivement été prorogés jusqu'aux : - 24 mars 1952 (loi n°51-697 du 24 mai 1951, BO/G, p. 1263) ; - 24 mars 1953 (loi n°52-410 du 14 avril 1952, BO/G, p. 1457 ; BO/A, p. 852) ; - 25 mars 1954 (loi n° 53-309 du 10 avril 1953, BO/G, p. 1425) ; - 30 décembre 1970 (loi n°68-1172 du 27 décembre 1968 levant temporairement la forclusion pour certaines catégories de résistants, n.i. BO ; JO du 29, p. 12339) ; - sans condition de délai par application des dispositions du décret 75-725 du 06 août 1975 article 3 (BOC, p. 4143).

Art. 9 Les demandes doivent être accompagnées des pièces établissant le titre auquel elles sont formulées, à savoir notamment :

1. Pour les déportés ou internés résistants : une copie certifiée conforme de la carte délivrée en application des dispositions du décret 49-427 du 25 mars 1949 ;

2. Pour les membres de la Résistance et les personnes qui, pour actes qualifiés de résistance, ont été exécutés, tués ou blessés dans les conditions ouvrant droit à pension militaire de décès ou d'invalidité, selon le cas : une copie certifiée conforme du titre provisoire ou définitif de la pension attribuée, soit au demandeur, soit à ses ayants cause.

En l'absence de demande de pension, tous documents propres à établir l'existence de ce droit ;

3. Pour les résistants n'ayant pas trois mois d'appartenance antérieurement au 6 juin 1944, à l'un des réseaux, unités ou mouvements reconnus au titre des *FFC*, des *FFI* ou de la *RIF* : une copie certifiée conforme de l'attestation d'appartenance délivrée par l'autorité militaire compétente et toutes pièces délivrées par cette autorité attestant la participation effective au combat pendant au moins trois mois ;

4. Pour les résistants ayant appartenu pendant trois mois au moins antérieurement au 6 juin 1944 dans une zone occupée par l'ennemi, à l'un des réseaux, unités ou mouvements de résistance reconnus unités combattantes : une copie certifiée conforme de l'attestation d'appartenance délivrée par l'autorité militaire certifiant la matérialité et la durée des services accomplis dans la zone ;

5. Pour les personnes visées au B de l'article premier du présent décret : tous documents officiels ou de service tels que rapports ou citations pour les faits et la durée qu'ils mentionnent ou au moins deux témoignages circonstanciés attestant sur l'honneur la matérialité ainsi que la durée de l'activité dans la Résistance et établis par des personnes notoirement connues pour leur activité dans la Résistance et appartenant aux *FFC*, aux *FFI* ou à la *RIF*. Dans le cas de témoignages, l'honorabilité des témoins doit être certifiée s'ils résident sur le territoire de l'union française, par le commissaire de police ou

le maire, ou le représentant local de la France, s'ils résident à l'étranger par l'autorité consulaire la plus proche¹.

Dans les cas douteux et à défaut d'autres moyens une enquête peut être demandée par l'intermédiaire des préfets aux services placés sous leurs ordres.

A l'étranger les renseignements nécessaires sont fournis éventuellement après enquête par les autorités consulaires françaises.

Dans tous les cas prévus au présent article les pièces pourront être produites après la demande lorsque l'intéressé aura justifié au moment de sa présentation qu'il s'est déjà mis en instance pour les obtenir.

Art. 10 Les demandes sont obligatoirement soumises à la commission départementale compétente qui émet un avis :

- sur le droit à la qualité de combattant volontaire de la Résistance ;
- compte tenu des dispositions de l'article 6 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 susvisée sur le grade d'assimilation à attribuer aux combattants volontaires de la Résistance pour l'application, soit à eux-mêmes, soit à leurs ayants cause de l'ordonnance 45-322 du 03 mars 1945 (BO/G, p. 217).

Art. 11 Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, saisi dans les conditions prévues aux articles précédents d'une proposition d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance, peut avant décision soumettre la demande à la commission nationale des combattants volontaires de la Résistance.

Outre les cas visés aux articles 1er, B et 3 du présent décret cet avis est obligatoirement recueilli par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre :

- si l'avis de la commission départementale est défavorable ou si le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre estime ne pas devoir suivre l'avis favorable de la commission départementale ;
- dans tous les cas où l'intéressé étant bénéficiaire de l'ordonnance 45-322 du 03 mars 1945 un grade d'assimilation peut être attribué dans les conditions prévues à l'article 6 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 susvisée.

¹ Dispositions tombées en désuétude.

Art. 12 Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre soumet au ministre de la défense nationale les propositions de la commission nationale afférentes à l'attribution dudit grade d'assimilation.

La carte prévue à l'article 4 du présent décret est dans ce cas délivrée après décision du ministre de la défense nationale et, éventuellement, avec mention du grade attribué par celui-ci.

TITRE III

DES DROITS DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RÉSISTANCE.

Art. 13 Les combattants volontaires de la Résistance ont droit, même à titre posthume, à une médaille commémorative avec ruban. Le modèle en sera défini par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre après avis d'un jury de concours.

Ce jury comprendra les membres de la commission nationale, un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice et un représentant du ministre de l'éducation nationale. Lorsqu'elle est délivrée aux intéressés eux-mêmes la carte de combattant volontaire de la Résistance vaut autorisation du port de la médaille.

Art. 14 Les titulaires d'une carte de combattant volontaire de la Résistance portant mention d'un grade d'assimilation attribué dans les conditions prévues à l'article 12 du présent décret ou, en cas de décès, les ayants droit à pension, peuvent obtenir une pension fondée sur ce grade.

Les demandes en révision présentées à ce titre doivent être formulées dans le délai prescrit en matière de pension. Les dispositions de l'article 108 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre leur sont applicables. Le point de départ du délai imparti, tant pour solliciter la révision de la pension que pour obtenir le paiement intégral des arrérages est la date de délivrance au bénéficiaire de la carte spéciale visée à l'article 4 du présent décret.

TITRE IV
DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 15 Pour l'examen des demandes présentées par des combattants volontaires de la Résistance le comité départemental de prêts prévu aux articles 2 à 6 de l'ordonnance n° 45-2255 du 5 octobre 1945 est composé comme suit :

- le trésorier-payeur général ou son représentant président ;
- le directeur de la succursale de la Banque de France ou son représentant ;
- le directeur départemental des contributions directes ou son représentant ;
- le secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant ;
- soit le président de la chambre de commerce siégeant au chef-lieu du département ou, à défaut, de chambre de commerce au chef-lieu, le président d'une chambre de commerce désignée par le préfet ;
- soit, lorsque le demandeur est un artisan, le président de la chambre des métiers.

En cas d'empêchement, le président de la chambre compétente peut se faire représenter par un membre de ladite chambre ;

- le président de la commission interprofessionnelle départementale patronale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat instituée par arrêté ministériel du 30 novembre 1944, ou son représentant ;
- un combattant volontaire de la Résistance désigné par la commission départementale prévue à l'article 4 du présent décret, de préférence parmi les membres de la commission qualifiée du conseil d'administration de l'office départemental et, s'il s'agit d'une entreprise sinistrée, le délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ou son représentant.

A titre consultatif, le président de la Banque populaire dont la circonscription comprend la localité où s'exerce l'activité du demandeur, ou son représentant.

Dans le département de la Seine, le comité départemental est présidé par le receveur central des finances de la Seine ou son représentant. Les représentants de la Banque de France et de l'administration des contribution directes et du crédit populaire sont

désignés respectivement par le gouverneur de la Banque de France, le directeur général des impôts et la chambre syndicale des banques populaires.

Art. 16 Le comité départemental de prêts prévu à l'article 3 de l'ordonnance du 17 octobre 1944 et à l'article 14 de l'ordonnance no 45-2468 du 20 octobre 1945 est composé comme suit :

- le directeur départemental des services agricoles ou son représentant, président ;
- le président ;
- le trésorier-payeur général ou son représentant, vice-président de chacune des caisses régionales de crédit agricole mutuel du département ou son représentant ;
- le secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant ;
- l'ingénieur en chef ou l'ingénieur du génie rural de la circonscription ou son représentant ;
- le directeur départemental des contributions directes ou son représentant ;
- un représentant de la fédération départementale des syndicats exploitants agricoles désigné par le préfet ;
- le président de la commission agricole départementale des prisonniers et déportés instituée par l'arrêté ministériel du 20 novembre 1944 ;
- un combattant volontaire de la Résistance désigné par la commission départementale prévue à l'article 4 du présent décret, de préférence parmi les membres de la commission qualifiée du conseil d'administration de l'office départemental ;
- si la demande de prêt est déposée par un artisan rural, le président de la chambre des métiers ou son représentant ;
- si la demande de prêt est présentée par un agriculteur sinistré, le délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ou son représentant ;

- s'il s'agit d'un prêt d'installation et d'aménagement du foyer des ouvriers agricoles et des compagnons d'artisanat rural, le directeur départemental de la population ou son représentant.

Art. 17 Pour l'application aux bénéficiaires du présent décret des dispositions de l'ordonnance no 45-2695 du 2 novembre 1945, il sera adjoint aux membres de la commission de reclassement prévue à l'article 1er de ladite ordonnance un combattant volontaire de la Résistance désigné par la commission nationale prévue à l'article 4 du présent décret, de préférence parmi les membres de la commission compétente du comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 18 Avant d'être soumis pour décision au comité d'attribution des prêts ou à la Banque populaire, les dossiers de demandes de prêts constitués en application de la loi 49-418 du 25 mars 1949 seront examinés, pour avis, par un comité restreint composé du secrétaire général de l'office départemental, d'un combattant volontaire de la Résistance, de la commission qualifiée prévue aux articles précédents et, selon le cas, soit du président de la commission interprofessionnelle départementale patronale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, soit du président de la commission agricole départementale des prisonniers de guerre et déportés.

Art. 19 Chaque année, dans la première quinzaine du mois de décembre et chaque fois qu'il est nécessaire, la commission départementale fait parvenir au préfet la liste prévue à l'article 11 de la loi 49-418 du 25 mars 1949. Le préfet la transmet aussitôt au président du tribunal des pensions.

A l'effet de pouvoir procéder au tirage au sort sur une liste de vingt membres, notamment lorsqu'il y a plusieurs sections dans le département ou qu'un membre délégué n'a pas été agréé par le tribunal, la commission départementale fournit un nombre supplémentaire de noms égal au double de celui des sections, augmenté de dix unités. Un tirage au sort spécial détermine l'ordre dans lequel les jurés supplémentaires sont appelés à figurer sur la liste définitive.

Si la liste de vingt noms ne peut être fournie les deux combattants volontaires de la Résistance susceptibles de siéger au tribunal des pensions sont désignés par ce dernier.

Art. 20 Si l'un des combattants volontaires de la Résistance titulaire ou suppléant cesse ses fonctions au cours de son mandat, il est immédiatement remplacé par un suppléant qui, selon le cas, est tiré au sort sur la liste prévue ci-dessus ou désigné par le tribunal. Les pouvoirs des membres du tribunal des pensions ainsi nommés en cours d'année cessent à la même date que ceux des autres membres du tribunal.

Art. 21 A titre transitoire les désignations et transmissions ci-dessus indiquées seront effectuées dans les six mois qui suivront la publication du présent décret et les membres titulaires et suppléants ainsi nommés resteront en fonction jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Les dispositions de l'article 48 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1919, pour l'application de la loi du 31 mars 1919, sont applicables aux membres sus désignés du tribunal départemental des pensions.

Art. 22 Un arrêté interministériel fixera les conditions dans lesquelles seront indemnisés de leurs frais de déplacements les membres non fonctionnaires des commissions instituées à l'article 4 du présent décret.

Art. 23 En tant qu'il n'y a pas été pourvu par les dispositions du présent décret et conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 susvisée, un règlement d'administration publique¹ déterminera ultérieurement les conditions d'application du statut des combattants volontaires de la Résistance aux membres des *FFL* et aux membres de la Résistance ayant servi dans les départements et territoires d'outre-mer et les autres pays de l'union française, ou ayant résisté dans les camps de prisonniers ou en territoires étrangers occupés par l'ennemi.

Art. 24 L'attribution du contingent de décorations prévu à l'article 14 de la loi 49-418 du 25 mars 1949 (BO/G p. 1308) fera l'objet d'un décret pris sur le rapport du ministre de la

¹ Cf. Décret 51-560 du 05 mai 1951 (BO/A, p. 1551).

défense nationale, après avis du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 25 Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'État aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1950.

Georges BIDAULT.

Par le Président du conseil des ministres :

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Louis JACQUINOT.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

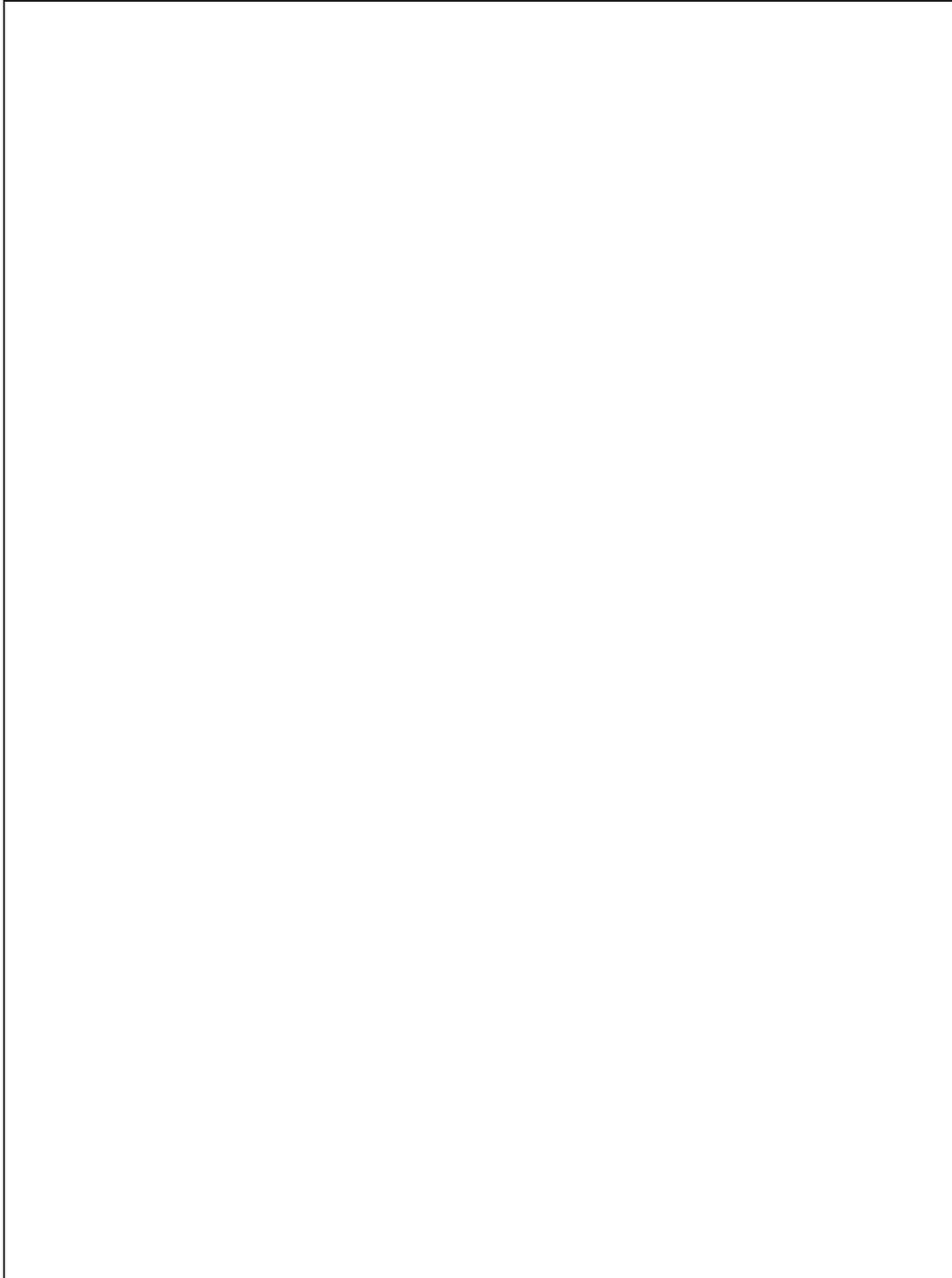
Le ministre des finances et des affaires économiques,

Maurice PETSCHÉ.

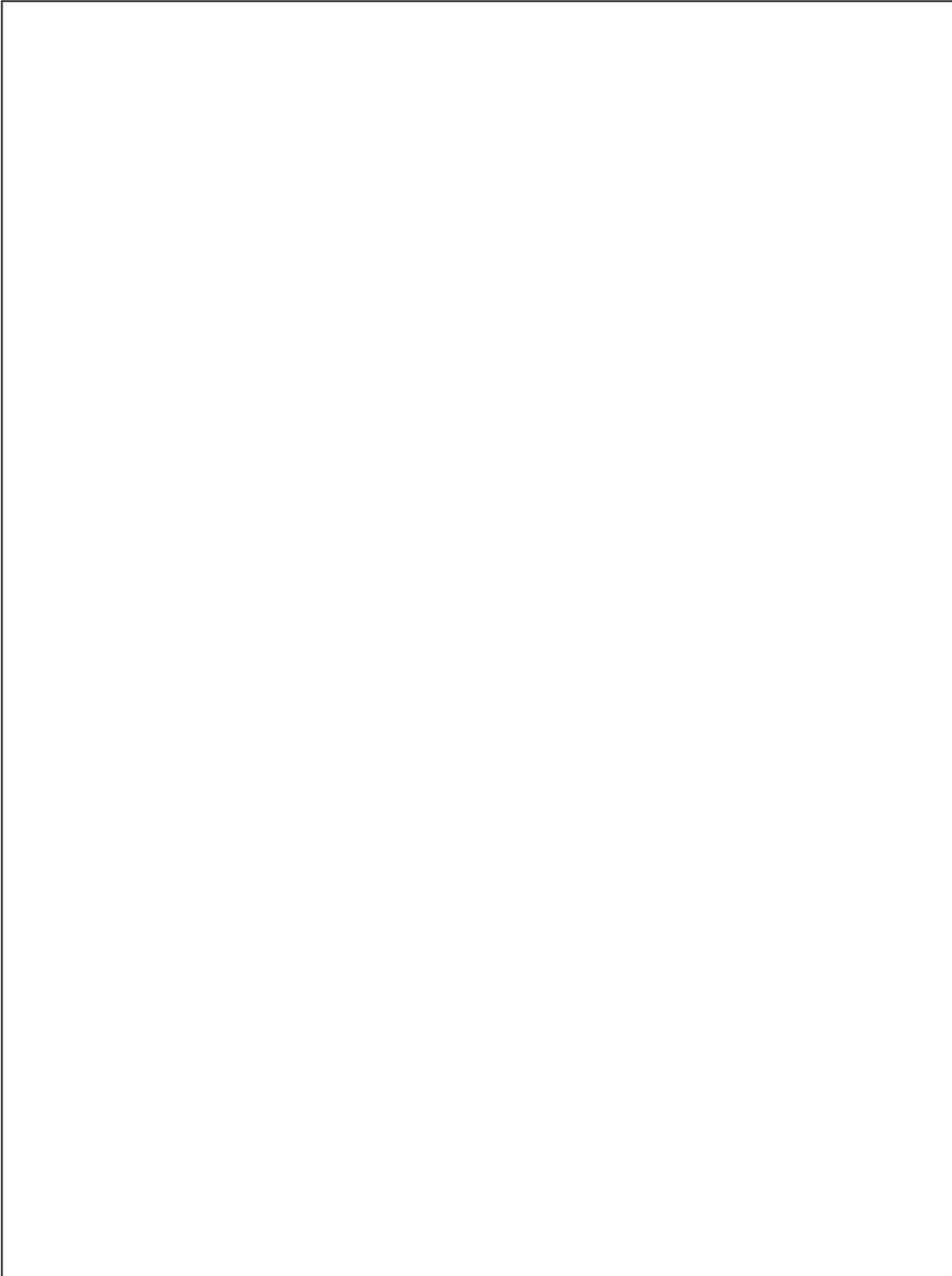
Le secrétaire d'État aux finances,

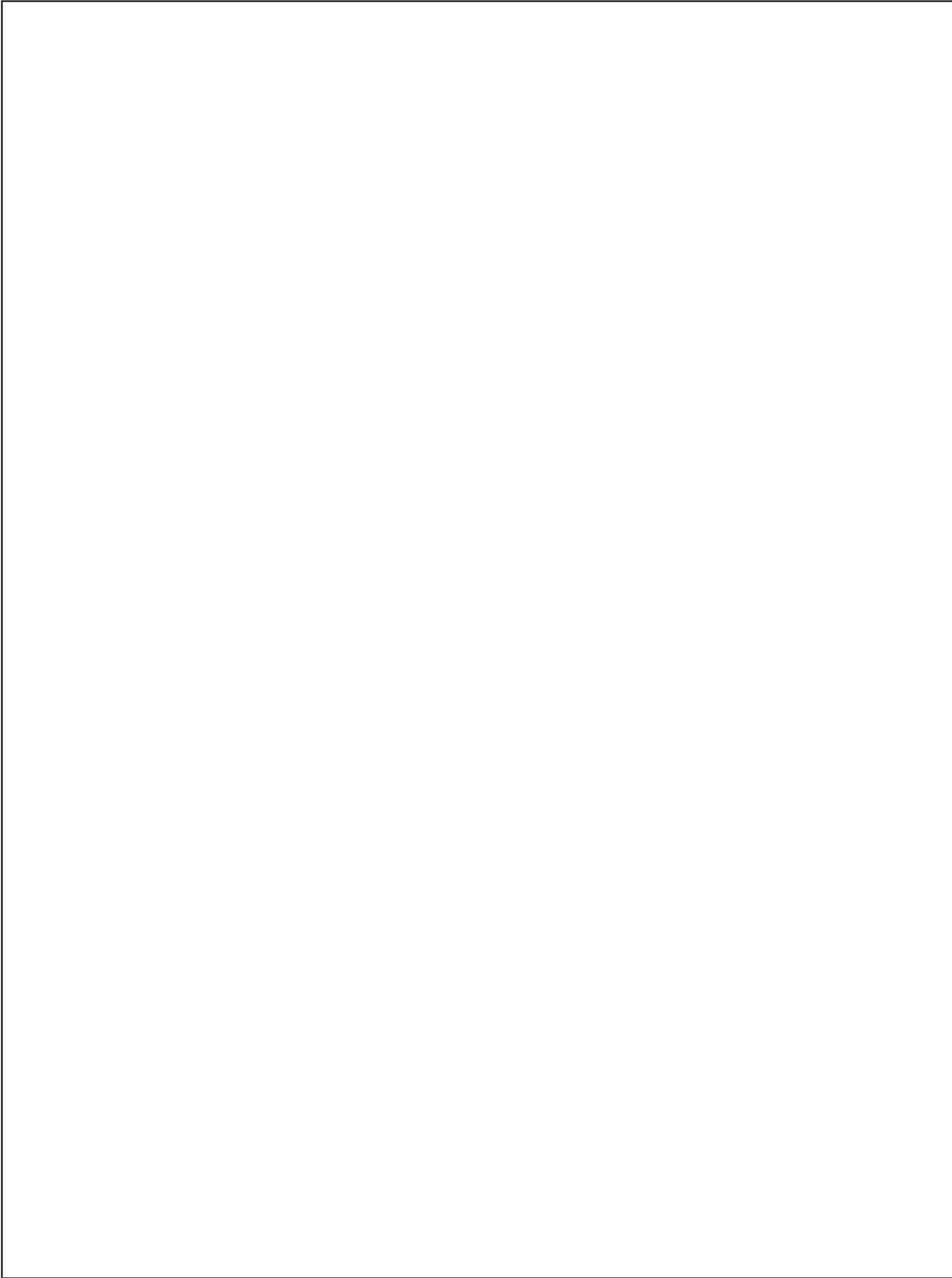
Edgar FAURE.

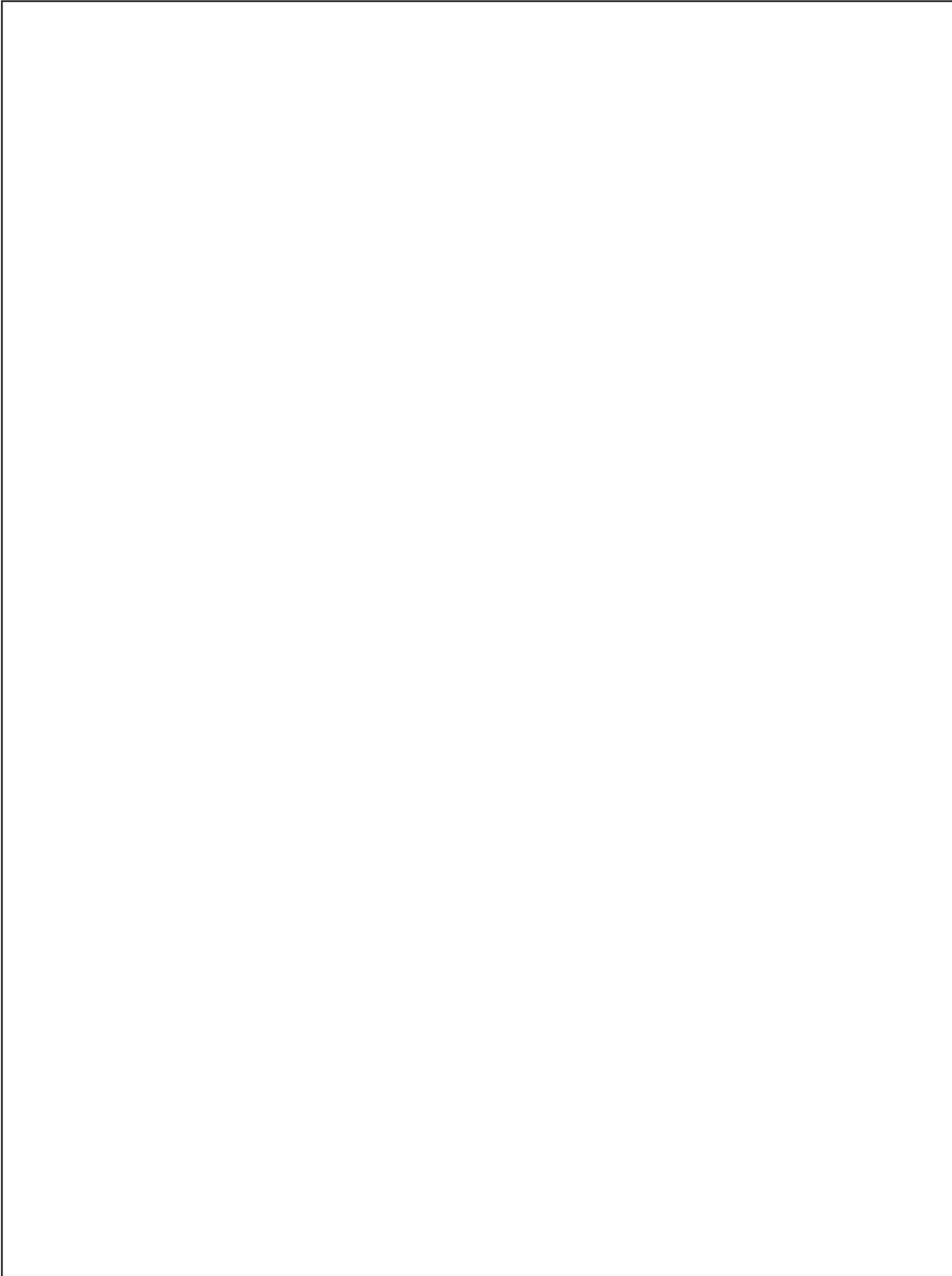
Décret n°50-358 du 21 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance¹



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000496255&fastPos=1&fastReqId=876059188&oldAction=rechExpTexteJorf>

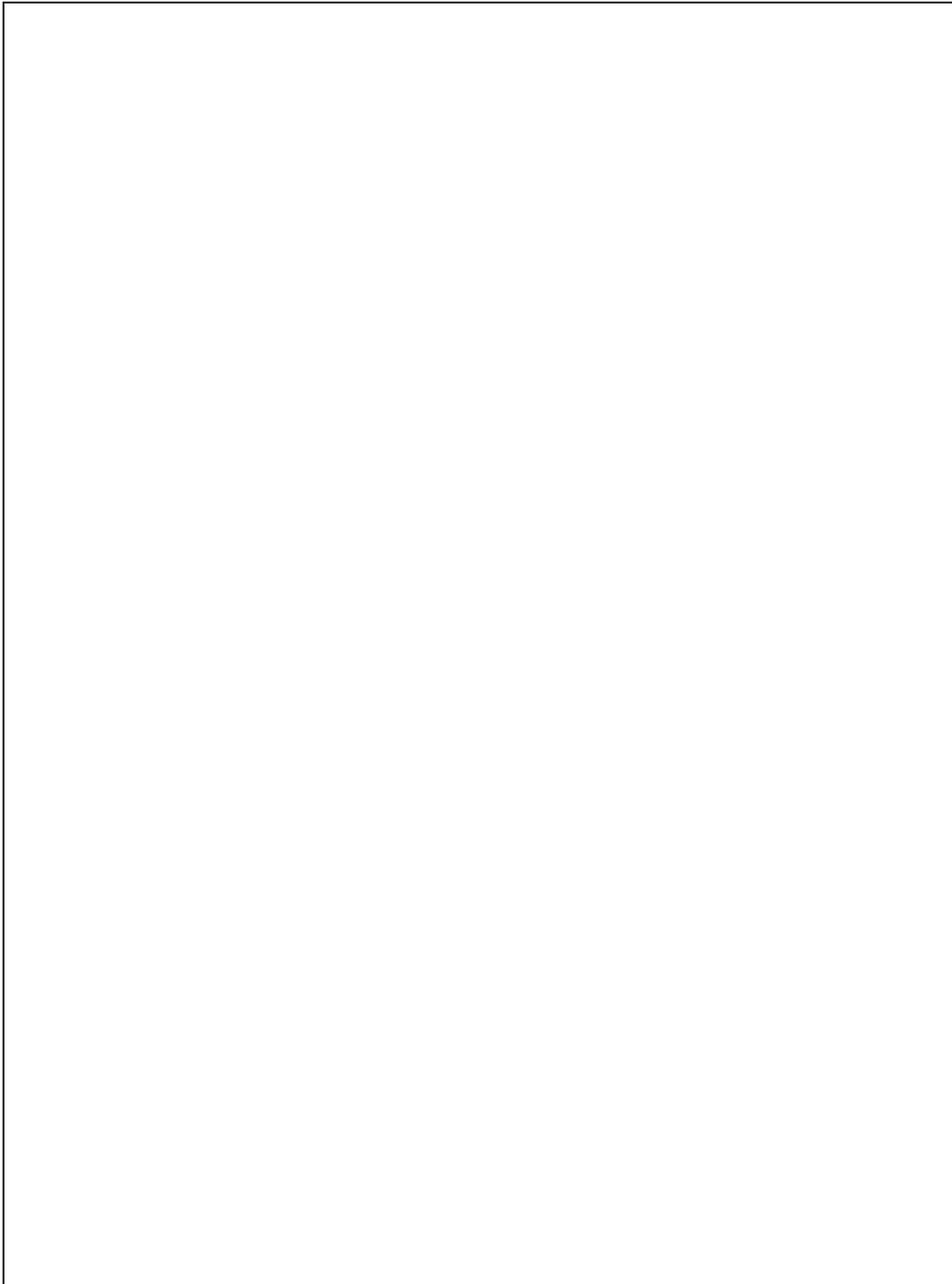






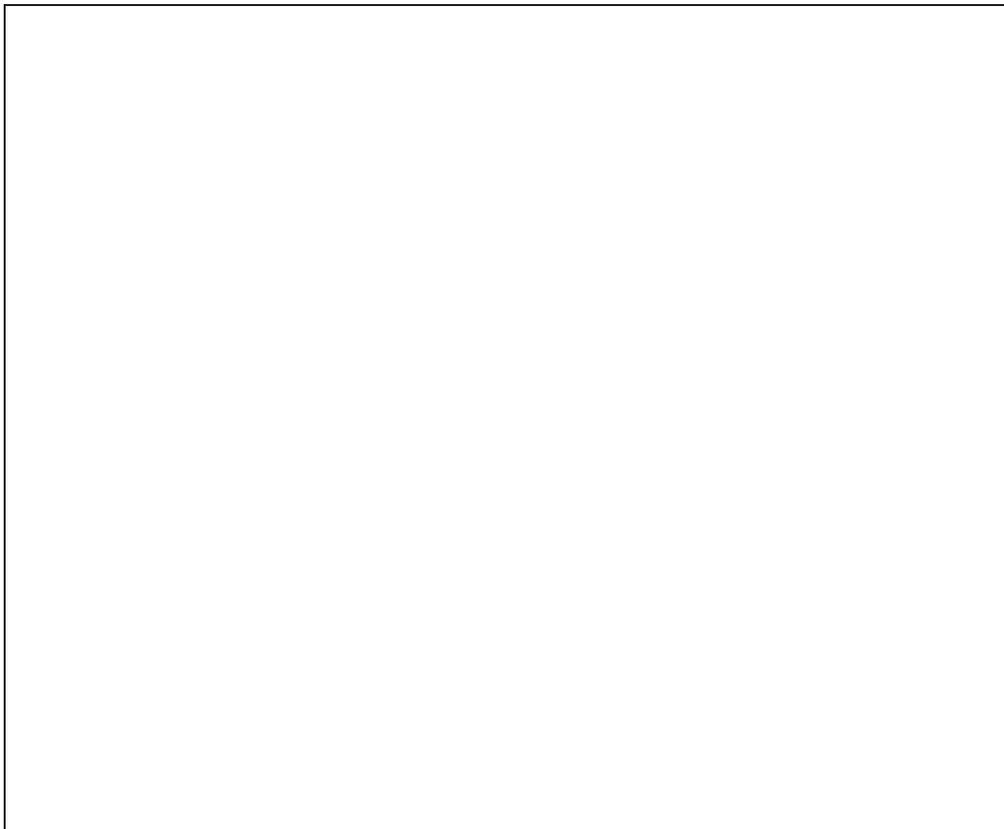


Décret n°51-95 du 27 janvier 1951 modifiant les décrets n°50-806 et 50-807 du 29 juin 1950 portant forclusion définitive en matière de délivrance de certificats d'appartenance aux membres des Forces françaises de l'intérieure, et en matière d'attribution de grade d'assimilation aux membres des Forces françaises de l'intérieur et de la Résistance intérieure française¹



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000670156&pageCourante=00992

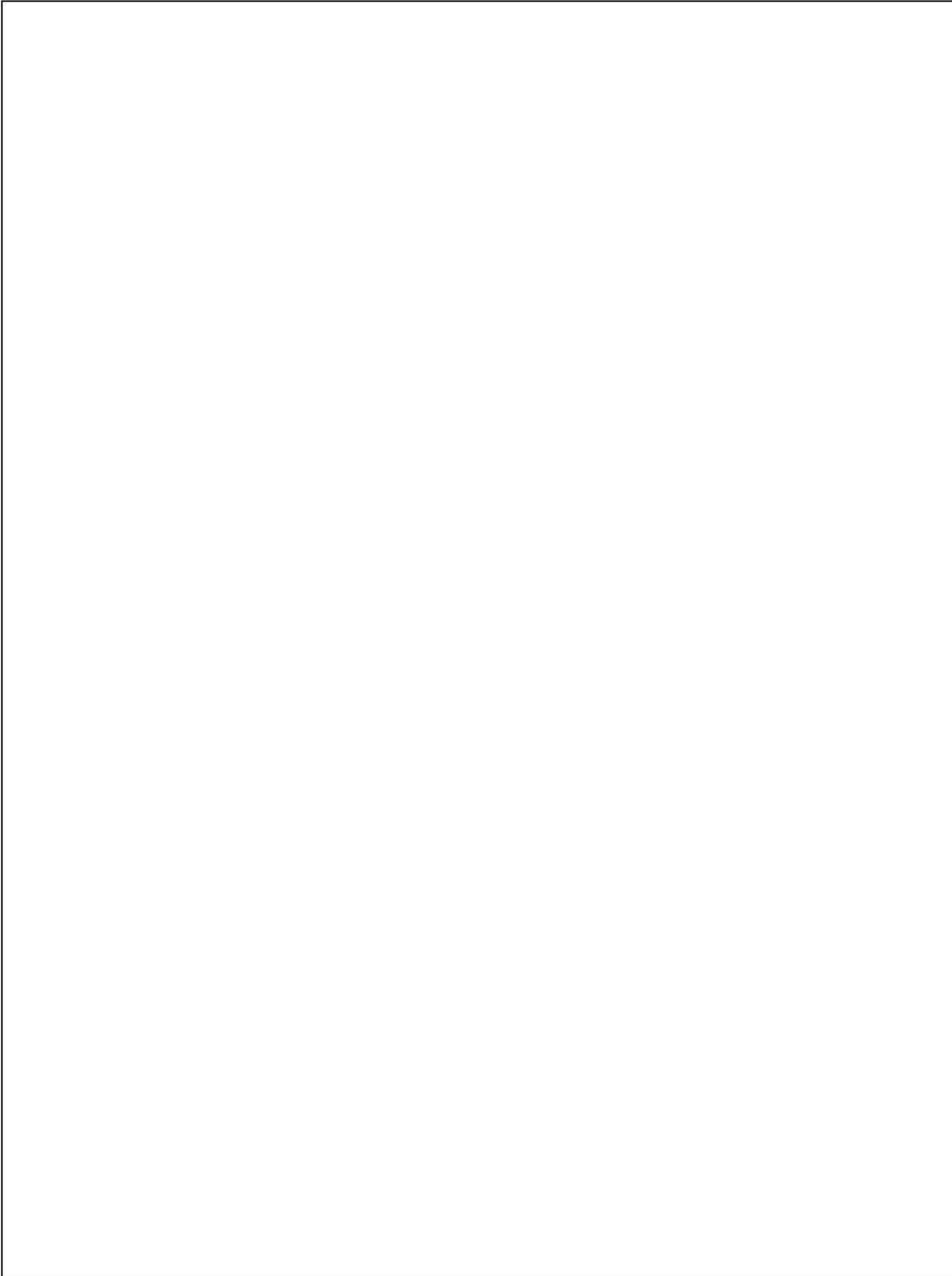
Décret n°51-560 du 5 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi 49-418 du 25 mars 1949¹

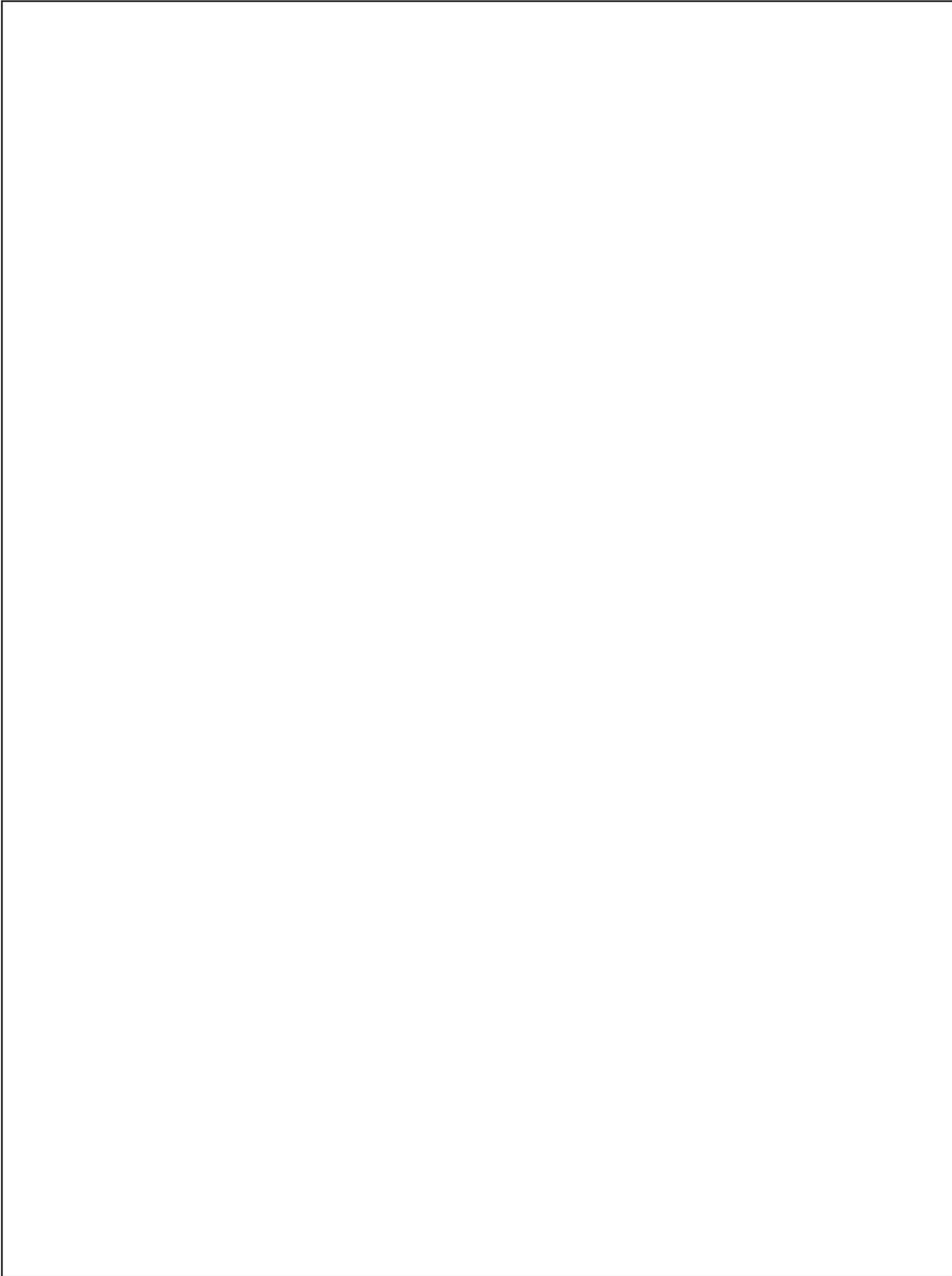


¹ *JORF* du 18 mai 1951, p. 5 139-5141.

Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000688428&fastPos=1&fastReqId=1787546355&oldAction=rechExpTexteJorf>





**Loi n°57-1423 du 31 décembre 1957 Article unique : prorogation
jusqu'au 1^{er} janvier 1959 du délai prévu par l'article 9 de la loi 55 356
du 3 avril 1955¹**

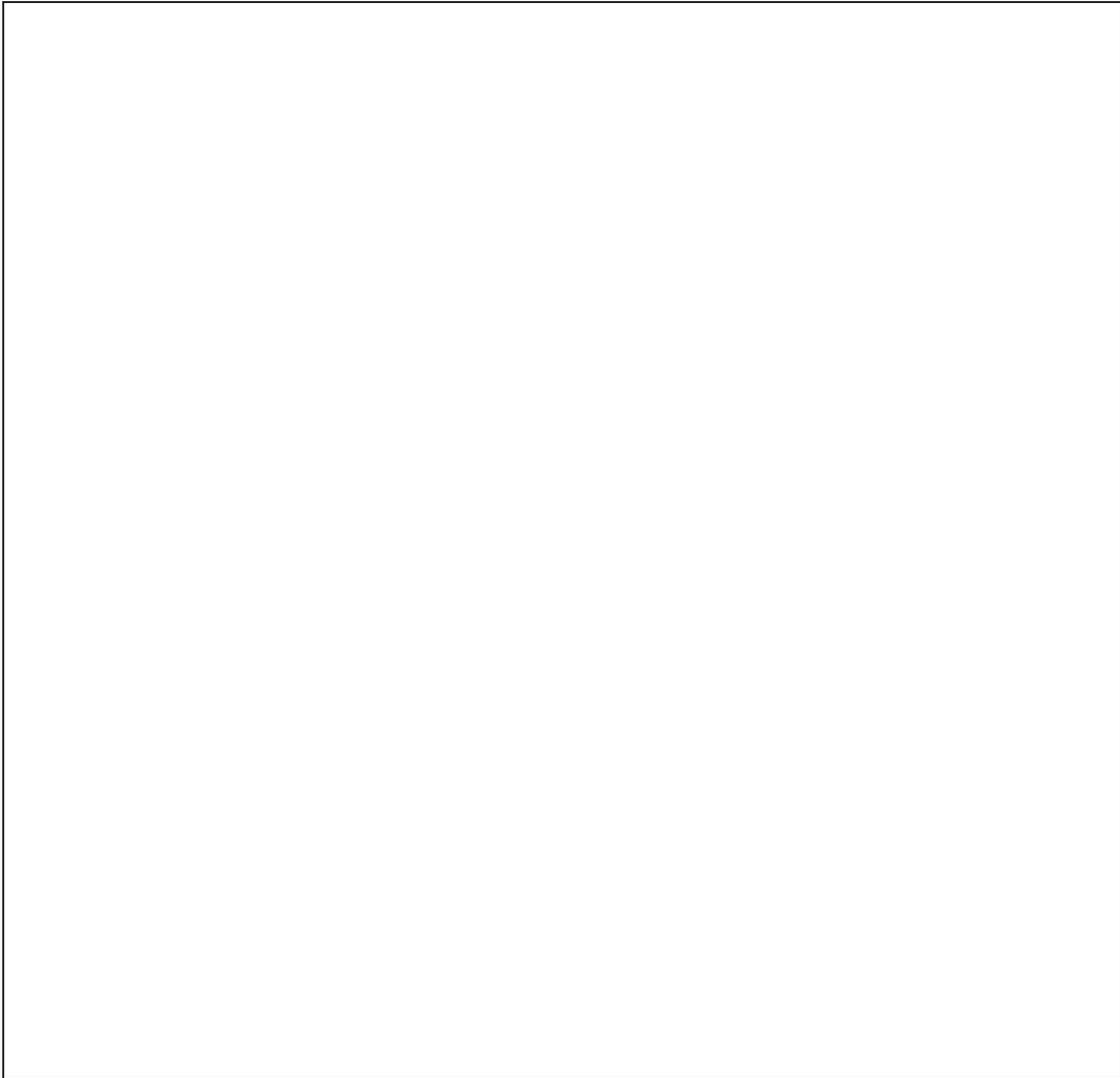


¹ *JORF* du 5 janvier 1958, p. 196.

Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000501072&fastPos=4&fastReqId=837785293&oldAction=rechExpTexteJorf>

Arrêté du 11 mars 1959¹

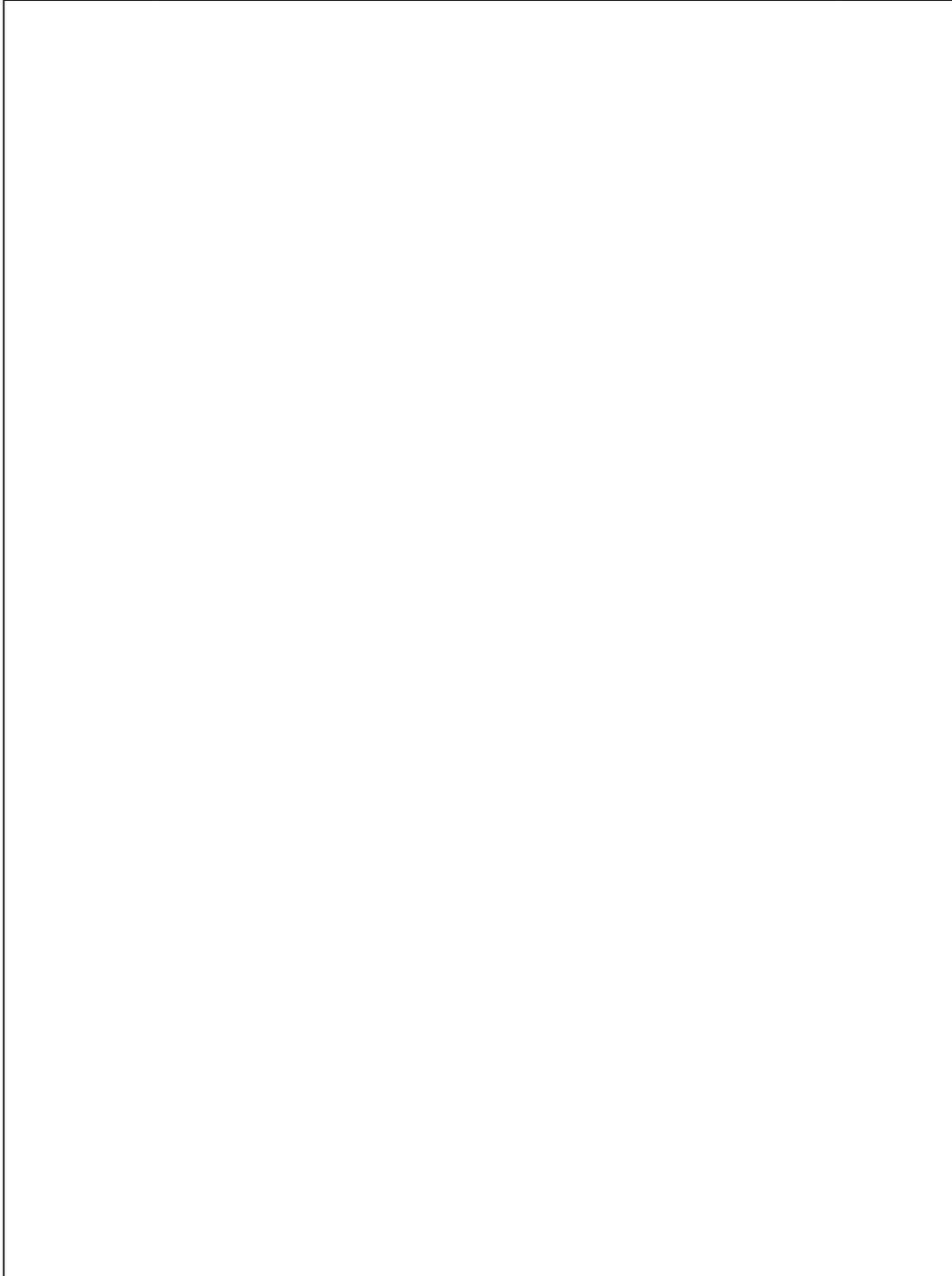


¹ *JORF* du 13 mars 1959, p. 3 076.

Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000839279&fastPos=9&fastReqId=787546043&navigator=navigatortexte&modifier=ARRETE&oldAction=rechExpTexteJorf>

Décret n°75-725 du 6 août 1975 portant suppression des forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titre prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre¹



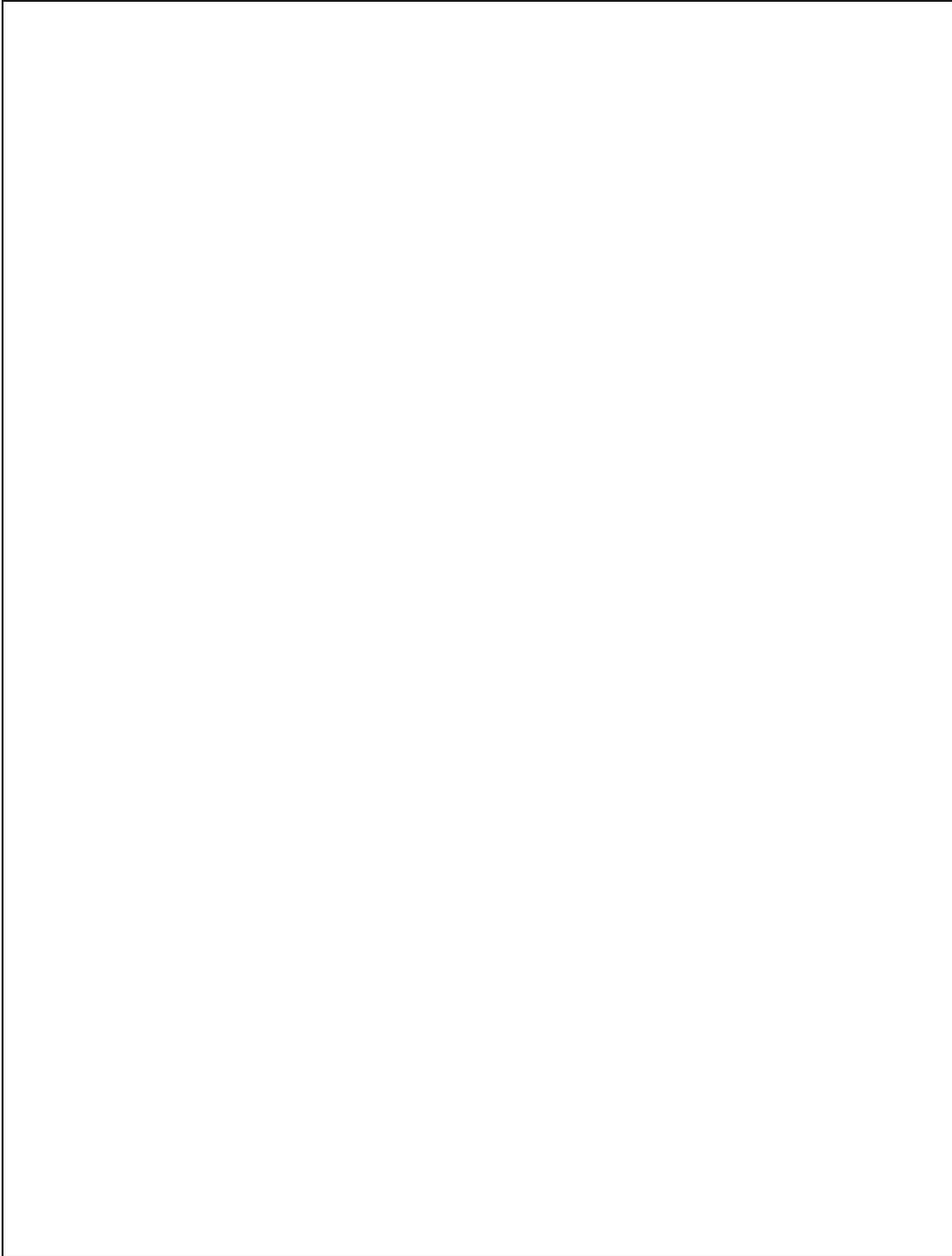
¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000875985&fastPos=4&fastReqId=1786488830&oldAction=rechExpTexteJorf>

**Arrêté du 28 juillet 1977¹ Application de l'article 4 du décret n°75-725
du 6 août 1975 (formes de production des témoignages en vue de
l'obtention des titres énumérés à l'article 1^{er} dudit décret)**



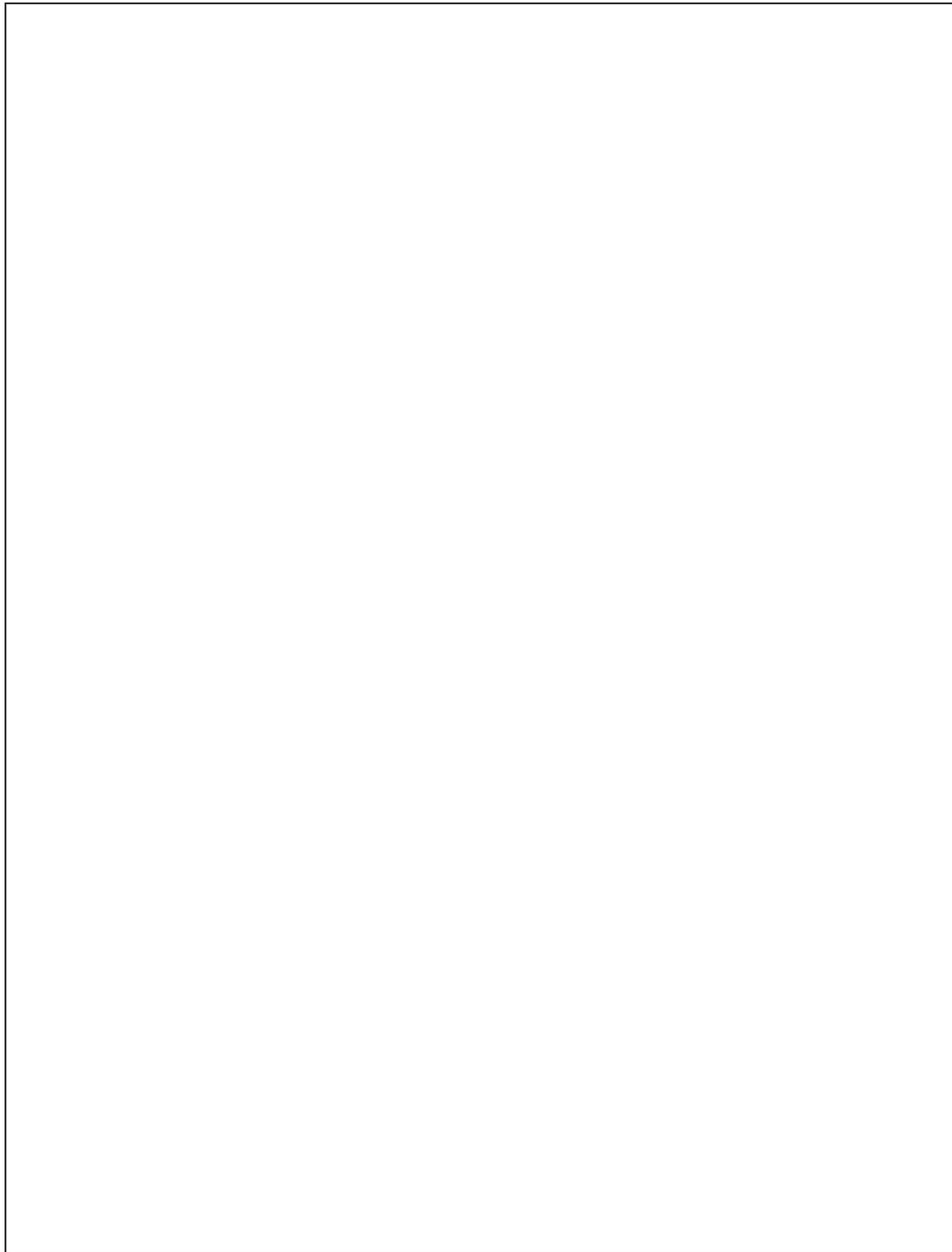
¹ *JORF* du 9 septembre 1977, numéro complémentaire, p. 5 782.
Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000665594&fastPos=8&fastReqId=631155253&navigator=navigatortexte&modifier=ARRETE&oldAction=rechExpTexteJorf>

**Arrêté du 2 juillet 1979 Application de l'article 4 du décret 75-725 du
6 août 1975 et des articles A 123-1 et A 137 du code des pensions
militaires d'invalidité et des victimes de guerre¹**



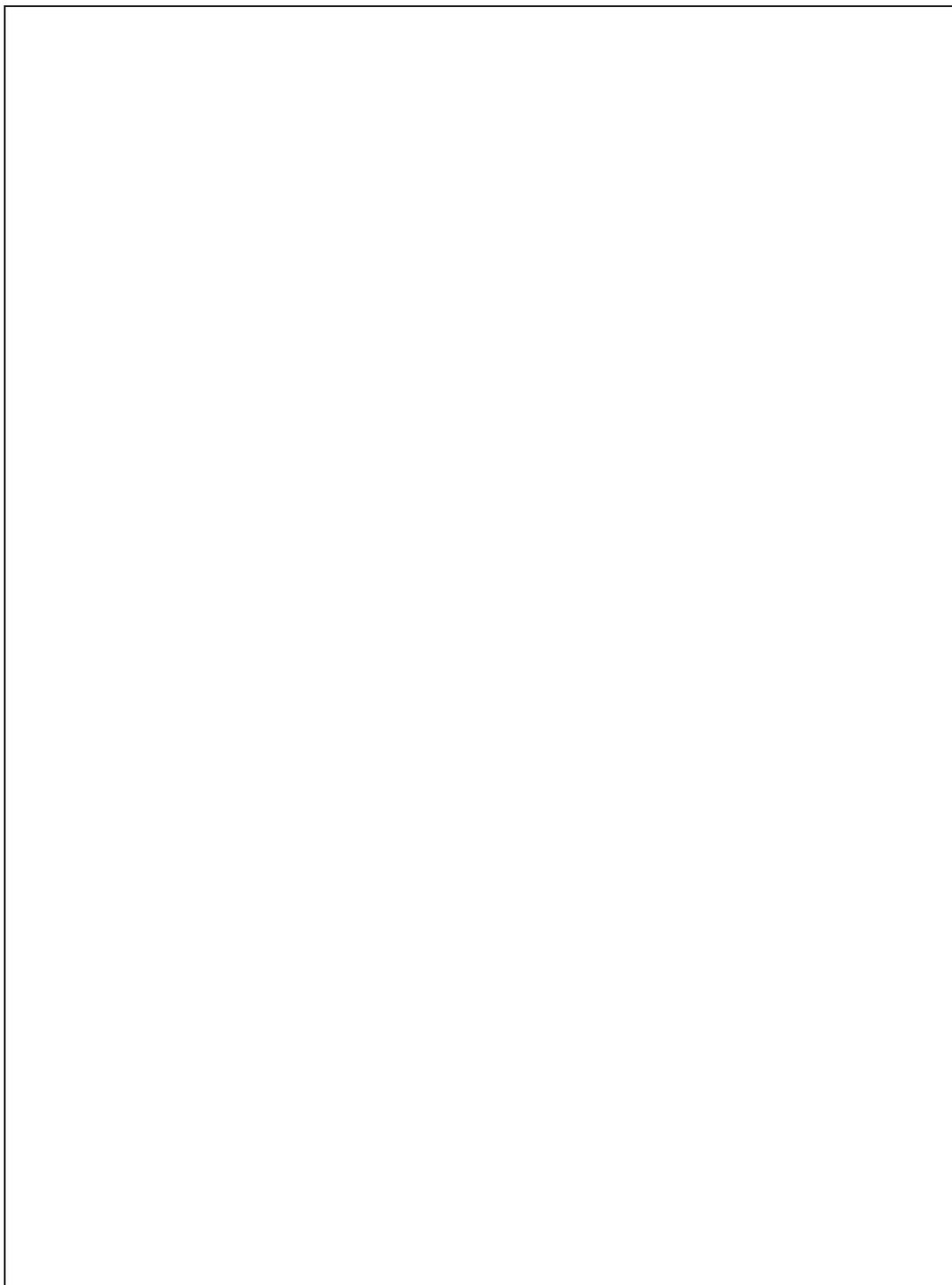
¹ *JORF* du 26 juillet 1979, numéro complémentaire p. 6 429.
Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000671264&fastPos=17&fastReqId=357869976&navigator=navigatornaturetexte&modifier=ARRETE&oldAction=rechExpTexteJorf>

**Décret n°82-1080 du 17 décembre 1982 relatif à la suppression des
forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres
prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes
de guerre¹**



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000703517&categorieLien=id>

**Arrêté du 16 mars 1983 Conditions de demande de délivrance de la
carte d'anciens combattants¹**



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000859786&fastPos=6&fastReqId=1231517794&navigator=navigatormaturetexte&modifier=ARRETE&oldAction=rechExpTexteJorf>

Décret n°84-150 du 1^{er} mars 1984 relatif à la situation de certaines formations de la Résistance¹



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000519703&fastPos=6&fastReqId=902365715&navigator=navigatortexte&modifier=DECRET&oldAction=rechExpTexteJorf>

Loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation¹

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont le teneur suit :

Article 1 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Abrogé par Ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015 - art. 6 (V)

La mention "Mort en déportation" est portée sur l'acte de décès de toute personne de nationalité française, ou résidant en France ou sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, qui, ayant fait l'objet d'un transfert dans une prison ou un camp visé par l'article L. 272 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, y est décédée.

La même mention est portée sur l'acte de décès si la personne a succombé à l'occasion du transfert.

Article 2 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Abrogé par Ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015 - art. 6 (V)

La décision de faire apposer la mention "Mort en déportation" est prise après enquête par le ministre chargé des anciens combattants.

Article 3 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Abrogé par Ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015 - art. 6 (V)

Lorsqu'il est établi qu'une personne a fait partie d'un convoi de déportation sans qu'aucune nouvelle ait été reçue d'elle postérieurement à la date du départ de ce convoi, son décès est présumé survenu le cinquième jour suivant cette date, au lieu de destination du convoi.

Article 4 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 53
- Abrogé par Ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015 - art. 6 (V)

Les actes de décès des personnes mentionnées à l'article 1er sont établis par les fonctionnaires visés à l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2561 du 30 octobre 1945

¹ Site Légifrance, consulté le 23 septembre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693442>

modifiant les dispositions du code civil relatives à la présomption de décès et autorisant l'établissement de certains actes de décès.

Ces actes de décès sont rectifiés dans les conditions prévues aux articles 5 et 6 sur décision du ministre chargé des anciens combattants lorsqu'ils indiquent un lieu ou une date de décès autres que ceux qui découlent des dispositions de l'article 3. Cette rectification n'entraîne pas l'annulation de l'acte transcrit ni l'établissement d'un nouvel acte. Elle n'affecte pas les effets des actes dressés ou des jugements prononcés avant la date de son inscription sur l'acte de décès.

Article 5 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Abrogé par Ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015 - art. 6 (V)

Le ministre chargé des anciens combattants intervient soit d'office, soit à la demande d'un ayant cause du défunt.

Sauf opposition d'ayant cause dans le délai d'un an suivant la publication de la décision du ministre, la mention "Mort en déportation" est apposée et, le cas échéant, l'acte de décès est rectifié.

Article 6 (abrogé au 1 janvier 2017)

- Abrogé par Décret n°2016-1903 du 28 décembre 2016 - art. 6 (V)

Les contestations auxquelles peut donner lieu l'application de la présente loi, et notamment son article 5, et les recours dirigés contre les décisions par lesquelles le ministre refuse d'intervenir sont portés devant le tribunal de grande instance.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 mai 1985.

FRANCOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

LAURENT FABIUS

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT BADINTER

Le ministre de la défense,

CHARLES HERNU

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre,

JEAN LAURAIN

travaux préparatoires : loi n° 85-528

Sénat :

Projet de loi n° 209 (1984-1985) ;

Rapport de M. Rabineau, au nom de la commission des affaires sociales, n° 231 (1984-1985) ;

Discussion et adoption le 16 avril 1985.

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2613 ;

Rapport de M. Ducoloné, au nom de la commission des lois (n° 2665) ;

Discussion et adoption le 7 mai 1985.

**Loi n°89-295 du 10 mai 1989 relative aux conditions de reconnaissance
de la qualité de combattant volontaire de la Résistance¹**



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000684076&fastPos=1&fastReqId=962445368&navigator=navigatortexte&modifier=LOI&oldAction=rechExpTexteJorf>

**Décret n°89-771 du 19 octobre 1989 portant application de la loi 88-295
du 10 mai 1989 et modifiant le code des pensions militaires d'invalidité
et des victimes de guerre¹**



¹ Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000509912&fastPos=7&fastReqId=1693659876&navigator=navigatornaturetexte&modifier=DECRET&oldAction=rechExpTexteJorf>

LOI n° 93-7 du 4 janvier 1993 relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant¹

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. - Le chapitre Ier, du titre Ier du livre III du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est ainsi modifié :

I. - A l'article L. 253 bis, premier alinéa, avant le membre de phrase : « qui ont pris part à des actions de feu ou de combat au cours de ces opérations », est ajouté le membre de phrase suivant : « Les personnes civiles possédant la nationalité française à la date de la présentation de leur demande ».

Au deuxième alinéa du même article, les mots : « aux personnes ayant participé à six actions de combat au moins » sont remplacés par les mots : « aux personnes ayant pris part à cinq actions de feu ou de combat ».

II. - L'article L. 253 ter devient l'article L. 253 quater.

III. - Après l'article L. 253 bis, est inséré un article L. 253 ter ainsi rédigé :

« Art. L. 253 ter. - Ont également vocation à l'attribution de la carte du combattant, dans les conditions prévues à l'article L. 253 bis, les militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles possédant la nationalité française à la date de présentation de leur demande qui, en vertu des décisions des autorités françaises, ont participé au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales soit à des conflits armés, soit à des opérations ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France.

« Un arrêté conjoint des ministres concernés fixe notamment les bonifications et les périodes à prendre en considération pour chacun de ces conflits, opérations ou missions.

« Les conditions d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

IV. - A l'article L. 253 quater, les mots : « à l'article L. 253 bis » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 253 bis et L. 253 ter ».

V. - Il est inséré un article L. 253 quinquies ainsi rédigé :

¹ *JORF* n°3 du 4 janvier 1993, p. 250.

Site Internet Légifrance.gouv.fr, consulté le 1^{er} octobre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000542608&fastPos=3&fastReqId=98835367&oldAction=rechExpTexteJorf>

« Art. L. 253 quinquies. - Il est créé pour les militaires des forces armées françaises et pour les personnes civiles de nationalité française définies en application de l'article L. 253, un titre de reconnaissance de la Nation.

« Les conditions donnant droit à ce titre de reconnaissance seront fixées par décret sur proposition conjointe du ministre en charge de la défense et du ministre en charge des anciens combattants. »

Art. 2. - A la fin du chapitre Ier du titre II du livre III du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, il est rétabli un article L. 269 ainsi rédigé :

« Art. L. 269. - Les combattants volontaires de la Résistance bénéficient d'une bonification de dix jours pour engagement volontaire. »

Art. 3. - L'article L. 321-9 du code de la mutualité est complété par un 7° ainsi rédigé :

« 7° Des militaires des forces armées françaises ainsi que des personnes civiles titulaires de la carte du combattant du fait de leur participation, en vertu des décisions des autorités françaises, au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales, soit à des conflits armés, soit à des opérations ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France, ainsi que des veuves, veufs, orphelins ou ascendants des civils ou militaires décédés du fait de leur participation à ces opérations. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 janvier 1993.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre de la défense,

PIERRE JOXE

Le ministre du budget,

MARTIN MALVY

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration,

RENÉ TEULADE

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre,

LOUIS MEXANDEAU

Annexe n°3 : Les unités combattantes reconnues officiellement¹

Département des Bouches-du-Rhône

Unités	Mouvement de rattachement	Périodes de combat
Etat-major FFI régional de R 2	FTPF, ORA, AS	Du 1 ^{er} mars au 31 août 1944
Sous-secteur d'Arles ou 1 ^{er} bataillon	FTPF	Du 1 ^{er} juin 1943 au 31 août 1944
Secteur de Marseille	Milices socialistes	Du 6 juin au 31 août 1944
Maquis d'Allauch	Milices socialistes	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 1944
Maquis de Trets ou de Saint-Jean-de-Trets	Milices socialistes	Du 12 juin au 31 août 1944
Maquis du Plan-d'Aups	Milices socialistes	Du 1 ^{er} mars au 31 août 1944
Maquis de Saint-Zacharie	Milices socialistes	Du 12 juin au 31 août 1944

Les unités énumérées ci-dessous n'ont pu être homologuées faute d'historique :

1^{er} régiment AS et 1^{er} régiment AS bis, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} régiments (AS).

1^{ère} formation G.F. (Nathan), 2^{ème} formation G.F. (Delabre-Max), 3^{ème} formation G.F. (Allaire-Cardone) (AS).

Secteurs de Marseille, Aix-en-Provence, Salon, Arles, Peyrolles, La Ciotat, Martigues, Sainte-Anne (AS, CFL).

Maquis de Vauvenargues, Mas-Thibert, Valfert-Rognes (AS, CFL).

Sous-secteurs de Lançons, Salon, Ventabren, Coudoux, La Fare, Aubagne, Cuges, Berre (AS, CFL).

¹ Ministère de la Défense, « Unités combattantes », *Bulletin officiel des armées, édition méthodique, Services connus, Etat-major de l'Armée de terre.*

Site Internet du Bulletin officiel des Armées, consulté le 24 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=13828&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

Secteur de Marseille (FTPF, MOI et Milices patriotiques fusionnées), 1^{er} régiment FTPF.

Secteurs d'Aix-en-Provence, Aubagne, Cassis-La Ciotat, Gémenos-Cuges, Roquevaire, Gréasque-Valdonne, Saint-Savournin.

Sous-secteurs de Salon, Lambesc, Pont-Royal, Alleins-Vernègues, Serras, Orgon, Noves, Châteaurenard, Rognonas, Boulbon, Tarascon, Graveson, Saint-Rémy, Saint-Etienne-du-Grès, Segonnaux, Salin-de-Giraud (FTPF).

Sous-secteurs de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Saint-Chamas, Miramas, Berre, Martigues, Maussane, Mouriès, Le Paradou, Eyguières, Lamanon, Raphèle, Saint-Martin-de-Crau, Pont-de-Crau, Saint-Andiol, 1^{er} régiment FTP « Liberté » (FTPF, MOI et Milices patriotiques fusionnées).

Etat-major, secteur de Marseille, groupe franc, maquis du Pilon-du-Roi et Roussarde (ORA).

Secteur de Marseille : groupes d'Aix-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, Septèmes, Eguilles, Peyrolles, Saint-Paul-les-Durance, Jouques, Meyrargues, Gardanne, Bouc-Bel-Air, Fuveau, Miramas, Marchetti (ORA).

Département du Gard¹

Unités	Mouvement de rattachement	Périodes de Combat
Etat-major départemental	AS	Du 1/1/1944 au 26/8/1944
Maquis Aire-de-Côte, puis maquis de Lasalle ²	AS	Du 1/7/1944 au 11/7/1944
Maquis de la Soureilhade ³	AS	Du 1/2/1944 au 11/7/1944
Maquis Jean-Vidal ⁴ et Jean-le-Serbe ³	AS	Du 1/7/1943 au 30/4/1944
Camps Bayeux et Beaumont	AS, CFL	Du 1/5/1944 au 26/8/1944
Saint-Jean-du-Gard, maquis de l'Estréchure (Camp Mistral) 31 ^{ème} et 32 ^{ème} Compagnies CFL	AS, CFL	Du 1/7/1943 au 26/8/1944
Maquis de Mandagout (Corsaires)	ORA	Du 1/2/1944 au 26/8/1944
Corps francs des Ardennes	ORA	Du 1/2/1944 au 26/8/1944
Maquis Aigoual Cévennes	AS	Du 12/7/1944 au 26/8/1944
21 ^{ème} Brigade de guérilleros espagnols	FTPFI MOI	Du 15/3/1944 au 26/8/1944
Groupe franc CFL Duguesclin (38 ^{ème} Compagnie CFL) ⁵	FFI	Du 1/5/1944 au 26/8/1944

¹ Site Internet du Bulletin officiel des Armées, consulté le 24 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=13828&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

² S'est reformé à Lasalle après le 1/7/1943.

³ Les maquis de Lasalle et de la Soureilhade forment le maquis Aigoual Cévennes le 12/7/1944.

⁴ Les maquis Jean-le-Serbe et Jean-Vidal rejoignent le maquis de Lasalle le 1/5/1944.

⁵ Reconnue unité combattante par arrêté du 23 janvier 1986 par « déclaration spéciale » dans le cadre du décret 84-150 du 1^{er} mars 1984 et de son arrêté d'application du 15 mars 1984.

Site Internet du Bulletin officiel des Armées, consulté le 24 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=23916&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

Département du Gard et de la Lozère

Les unités énumérées ci-dessous n'ont pu être homologuées faute d'historique :

Groupes villes : Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Alès (AS).

Etat-major régional (FTPF) ; grandes villes : Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Remoulins (FTPF).

Maquis de Leyris, Liron-les-Plantiers, des Bouzèdes, du Collet-de-Dèze, Bagnols-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Barjac, d'Orgnac (FTPF).

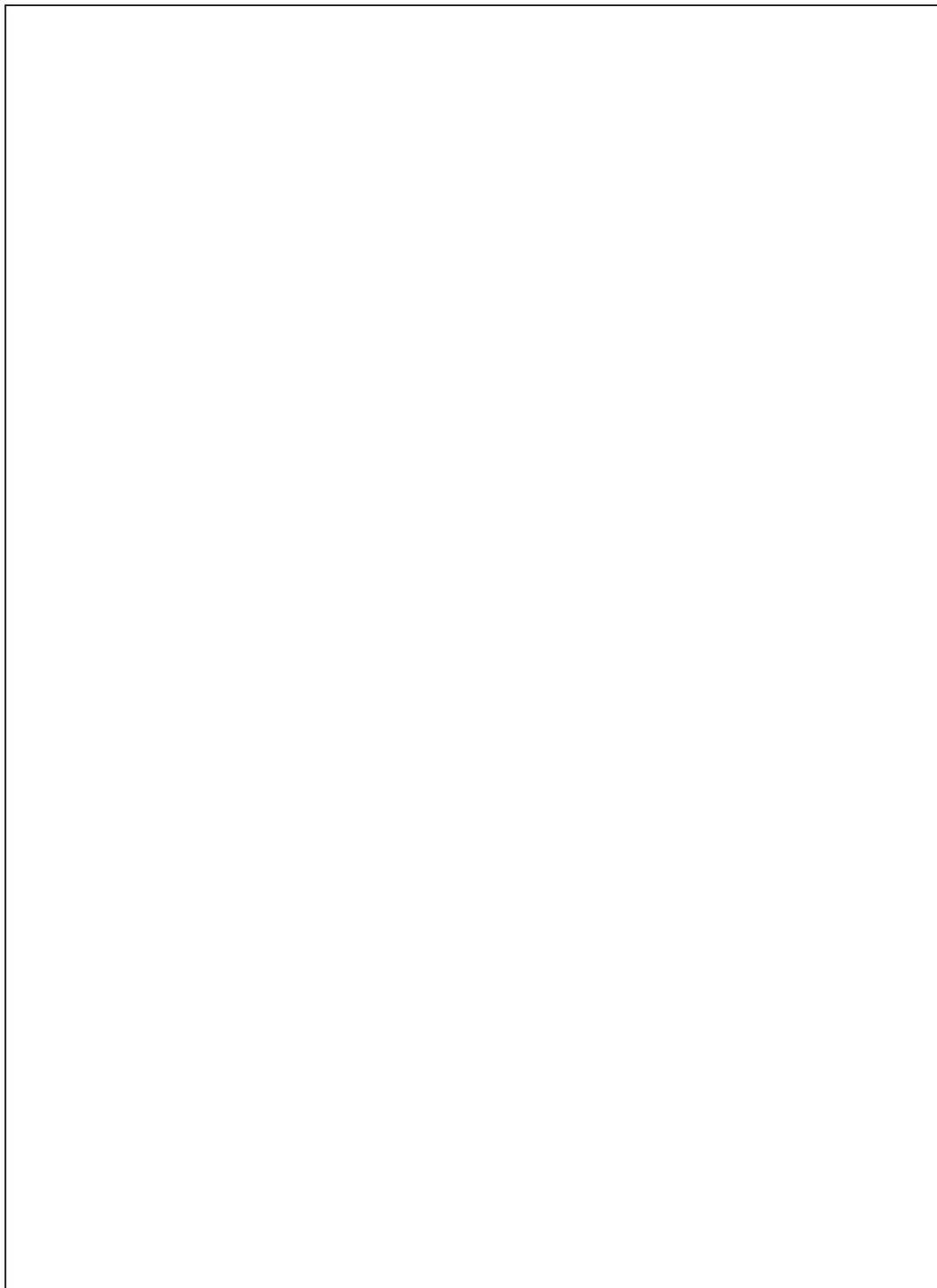
Maquis du Collet-de-Dèze (FTPF, MOI).

Département de la Lozère¹

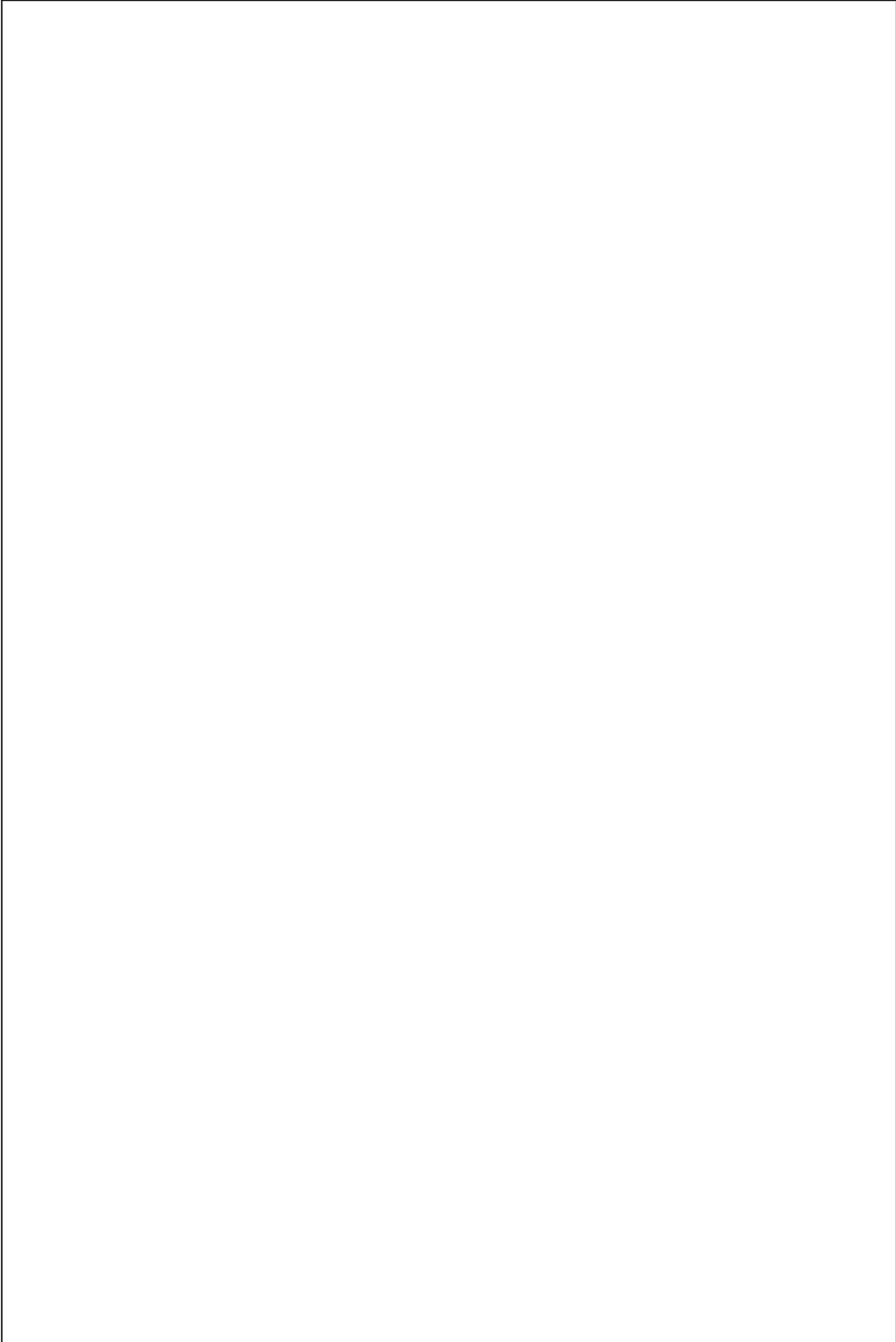
Unités	Mouvement de rattachement	Périodes de combat
Maquis de Haute-Lozère : Groupe de l'Aubrac Groupe de la Margeride	FFI	Du 30/4/1944 au 20/8/1944
Camp de Saint-Martin-de-Boubaux	FTPF	Du 21/7/1943 au 10/5/1944
Camp de Crespin	FTPF	Du 18/10/1943 au 10/5/1944
7202 ^{ème} Compagnie	FTPF	Du 10/5/1944 au 26/8/1944
7203 ^{ème} Compagnie	FTPF	Du 25/5/1944 au 26/8/1944
7204 ^{ème} Compagnie	FTPF	Du 6/6/1944 au 26/8/1944
7205, 7206, 7207, 7208, 7209 ^{èmes} Compagnies	FTPF	Du 7/7/1944 au 26/8/1944
7210, 7211, 7212 ^{èmes} Compagnies	FTPF	Du 18/8/1944 au 26/8/1944

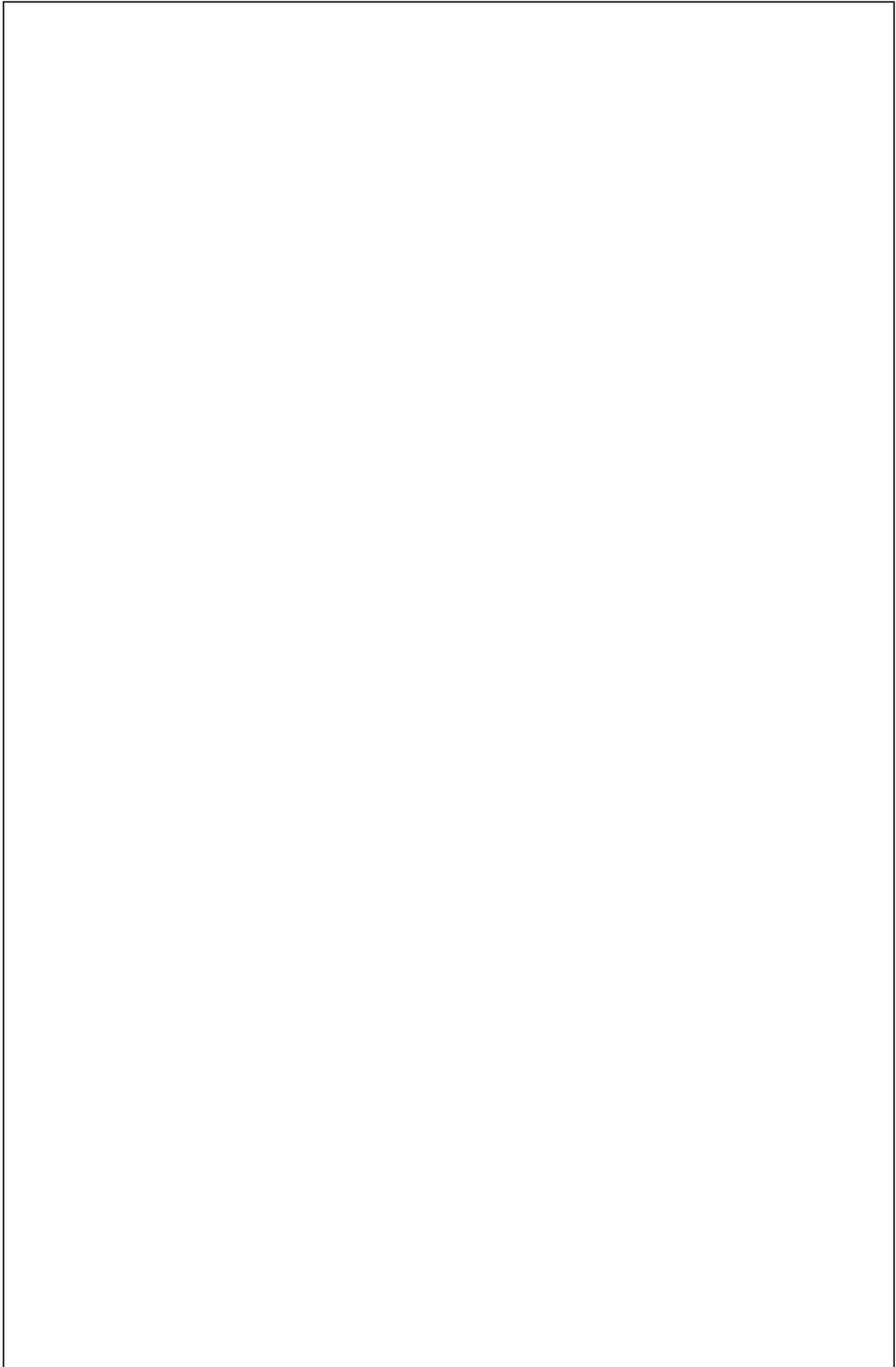
¹ Site Internet du Bulletin officiel des Armées, consulté le 24 septembre 2018.
https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=13828&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

Département du Vaucluse¹



¹ GR 19 P 84, SHD Vincennes, Reconnaissance des unités FFI et détermination des périodes de combat. Vaucluse.





Liste des mouvements de la Résistance intérieure française (RIF) assimilés aux unités combattantes¹

Nom du mouvement.	Date de création.	Date de fin d'activité.
Action 40	31 août 1940.	30 juin 1942.
Armée des volontaires	11 novembre 1942.	Libération.
Ceux de la Libération	1 ^{er} décembre 1940.	Libération.
Ceux de la Résistance	1 ^{er} janvier 1941.	Libération.
Combat	1 ^{er} novembre 1941.	Libération.
Coq enchaîné	1 ^{er} août 1941.	25 septembre 1942.
Défense de la France	1 ^{er} décembre 1940.	Libération.
Franc-Tireur	1 ^{er} novembre 1940.	Libération.
France au combat	20 mai 1941.	Libération.
France d'abord	15 mars 1941.	Libération.
Front National	1 ^{er} mai 1941.	Libération.
Libération-Nord	1 ^{er} novembre 1940.	Libération.
Libération-Sud	1 ^{er} décembre 1940.	Libération.
Marc Breton (filiale de Combat)	1 ^{er} novembre 1940.	Puis intégré à Combat.
<i>MLN</i>	1 ^{er} janvier 1944.	25 août 1944.
<i>MUR</i>	1 ^{er} janvier 1943.	30 décembre 1943.
Organisation civile et militaire.	1 ^{er} décembre 1940.	Libération.
Résistance	1 ^{er} août 1942.	Libération.

¹ Liste arrêtée au 1^{er} mai 1958 de tous les mouvements français, certains n'étaient pas actifs dans la région étudiée.

Bulletin officiel des Armées, site Internet consulté le 24 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=13758&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

Nom du mouvement.	Date de création.	Date de fin d'activité.
Valmy	1 ^{er} octobre 1940.	Libération.
Vengeance	1 ^{er} mars 1941.	1 ^{er} mai 1944.
Voix du Nord	1 ^{er} février 1941.	Libération.
<i>RIF — ORA</i>	1 ^{er} décembre 1942.	Libération.

Liste des mouvements de la *RIF* non homologués¹

D'Albian.	Groupe de la rue de Lille.
Les Ardents.	Heure « H ».
Bataillons de la mort.	Honneur de la police.
Bouvron Nantes.	L'Insurgé.
Chaîne Duvernois.	<i>MLN ex-MUR</i> .
Combat d'outre-mer.	<i>MNPGD</i> . ²
Delestraint.	Patriam Recuperare.
Délivrance.	<i>POWN</i> Monica.
France toujours.	Réseau d'évasion Michel.
Franco-Belge.	Réseau « René-Grenier-Godard ».
<i>FUJ</i> .	Résistance Est.
Front national polonais.	Témoignage chrétien. ³
Général-Cochet.	Volontaire de la Liberté.

¹ Liste de 1958. Certains de ses mouvements furent homologués ultérieurement.

² Liste arrêtée au 1^{er} mai 1958. Il fut homologué plus tard. Voir *infra* le corps de la thèse.

Reconnue unité combattante par arrêté du 23 janvier 1986 par « déclaration spéciale » dans le cadre du décret 84-150 du 1^{er} mars 1984 et de son arrêté d'application du 15 mars 1984.

Site Internet du Bulletin officiel des Armées, consulté le 24 septembre 2018.

https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=23916&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

³ Ce mouvement fut homologué après 1958, à partir du 1^{er} novembre 1941 jusqu'à la Libération.

Liste des réseaux des Forces françaises combattantes (FFC) reconnues unités combattantes¹

- Abbé Blanc du 1/1/1942 au 30/9/1944,
- Action R2 du 1/1/1942 au 30/9/1944,
- Ajax du 2/1/1943 au 30/9/1944,
- Akak du 1/9/1943 au 30/9/1944,
- Alexandre du 1/4/1942 au 31/8/1943,
- Alibi du 2/5/1942 au 30/9/1944,
- Ali Tir du 1/4/1941 au 31/3/1943,
- Alliance du 1/12/1941 au 8/5/1945,
- Alphonse du 1/12/1943 au 30/9/1944
- Andalousie du 15/12/1942 au 30/9/1944,
- Andromède du 1/7/1943 au 30/9/1944,
- Base Espagne Démocratie du 1/3/1941 au 30/9/1944,
- Bernard du 1/8/1943 au 1/4/1944,
- Billet du 1/6/1941 au 30/9/1944,
- Brick du 1/3/1943 au 30/9/1944,
- Brown du 1/7/1943 au 30/9/1944,
- Brutus du 2/9/1940 au 30/9/1944,
- CDM du 1/7/1940 au 30/9/1944,
- Centurie du 1/4/1942 au 30/9/1944,
- Claude Rives du 1/7/1943 au 2/11/1943,
- C.N.D. Castille du 1/11/1940 au 30/9/1944,
- Cohors Asturies du 1/9/1941 au 30/9/1944,
- Cotre du 1/10/1942 au 30/9/1944,
- Délégation générale du 1/1/1942-30/9/1944,
- F2 du 1/7/1940 au 30/9/1944,
- Famille Martin du 1/5/1941 au 30/9/1944,
- Firmin du 1/2/1944 au 30/9/1944,

¹ Liste arrêtée au 1^{er} mai 1958.

Bulletin officiel des Armées, site Internet consulté le 24 septembre 2018.

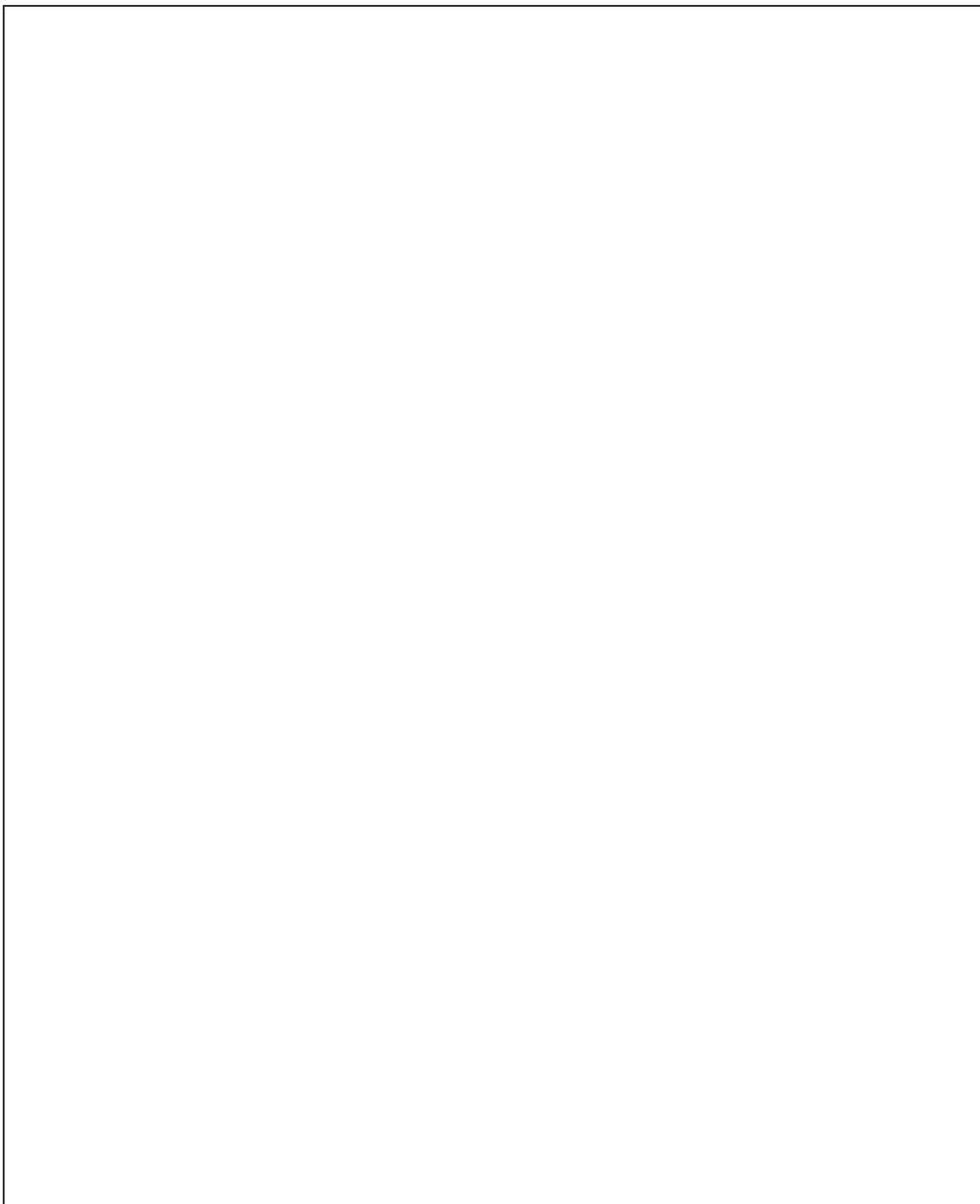
https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=13763&app_mode=2&url=parent.window.close%28%29%3B&

- FYR OSS du 28/12/1943 au 30/9/1944
- Gallia du 15/2/1943 au 30/9/1944,
- Georges France du 1/9/1940 au 1/1/1943,
- Gilbert du 23/1/1943 au 7/2/1944
- Goélette du 1/12/1942 au 30/9/1944,
- Hector du 1/9/1943 au 25/7/1942,
- Hi-Hi du 27/1/1943 au 30/9/1944,
- Ho Ho du 1/1/1943 au 8/5/1945,
- Hunter du 1/3/1943 au 30/9/1944,
- Jacques 17/8/1943 au 30/9/1944,
- Jade Amicol du 1/10/1940 au 30/9/1944,
- Jade Fitzroy du 1/1/1941 au 30/9/1944,
- Jean-Marie du 1/6/1941 au 30/9/1944,
- Julitte du 3/10/1942 au 10/3/1943,
- Kasanga du 1/6/1944 au 30/9/1944
- Lucien et Mesnard du 1/2/1943 au 30/9/1944,
- Lucas du 10/5/1941 au 25/4/1942,
- Marco Polo du 1/11/1912 au 30/9/1944,
- Mithridate du 1/8/1940 au 23/2/1945,
- NAP du 1/10/1942 au 30/9/1944
- Nana du 15/6/1943 au 30/9/1944,
- Nicolas du 1/6/1942 au 20/10/1943,
- Pat O'Leary du 1/1/1941 au 30/9/1944,
- Pierre Jacques du 1/9/1941 au 30/9/1944,
- Phalanx du 1/3/1942 au 30/9/1944,
- Phratrie du 1/4/1942 au 30/9/1944,
- Résistance-Fer du 1/10/1943 au 30/9/1944,
- Roger du 1/3/1943-30/9/1944,
- Rossi du 25/12/1940 au 30/9/1944,
- Roy du 9/1/1944 au 30/9/1944,
- SR Air F. Villon du 1/12/1942 au 30/9/1944,
- SR Kléber du 20/8/1940 au 30/9/1944,

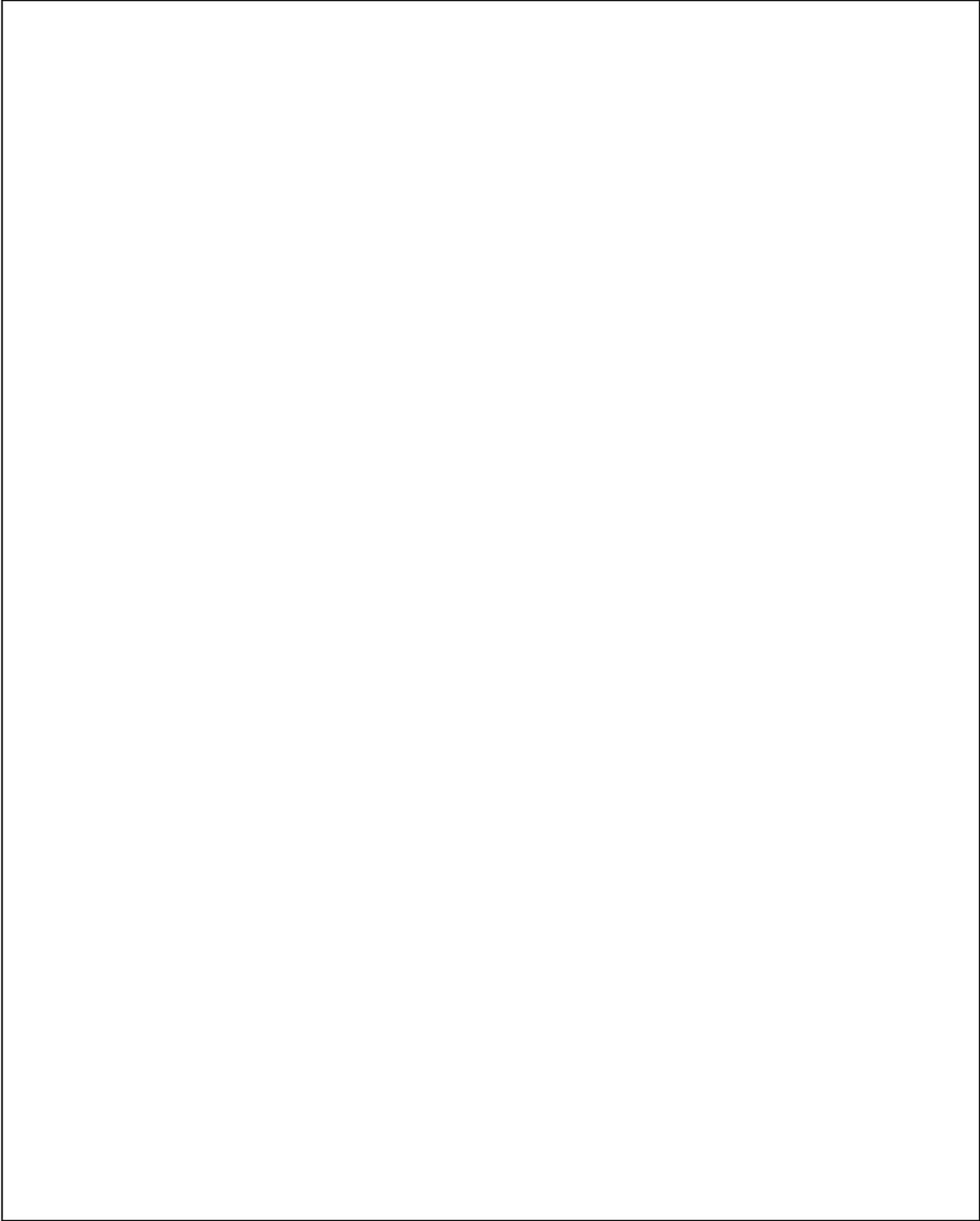
- SR Marine du 8/11/1942 au 30/9/1944,
- SSMF-TR du 1/9/1940 au 30/9/1944,
- Sabot du 4/10/1941 au 28/1/1943,
- Samson du 1/4/1943 au 30/9/1944,
- Tartane Masséna du 15/7/1942 au 30/9/1944,
- Vedette du 1/7/1943 au 30/9/1944,
- Wi Wi du 7/6/1943 au 30/9/1944,
- Ya Ya du 1/6/1943 au 30/9/1944.

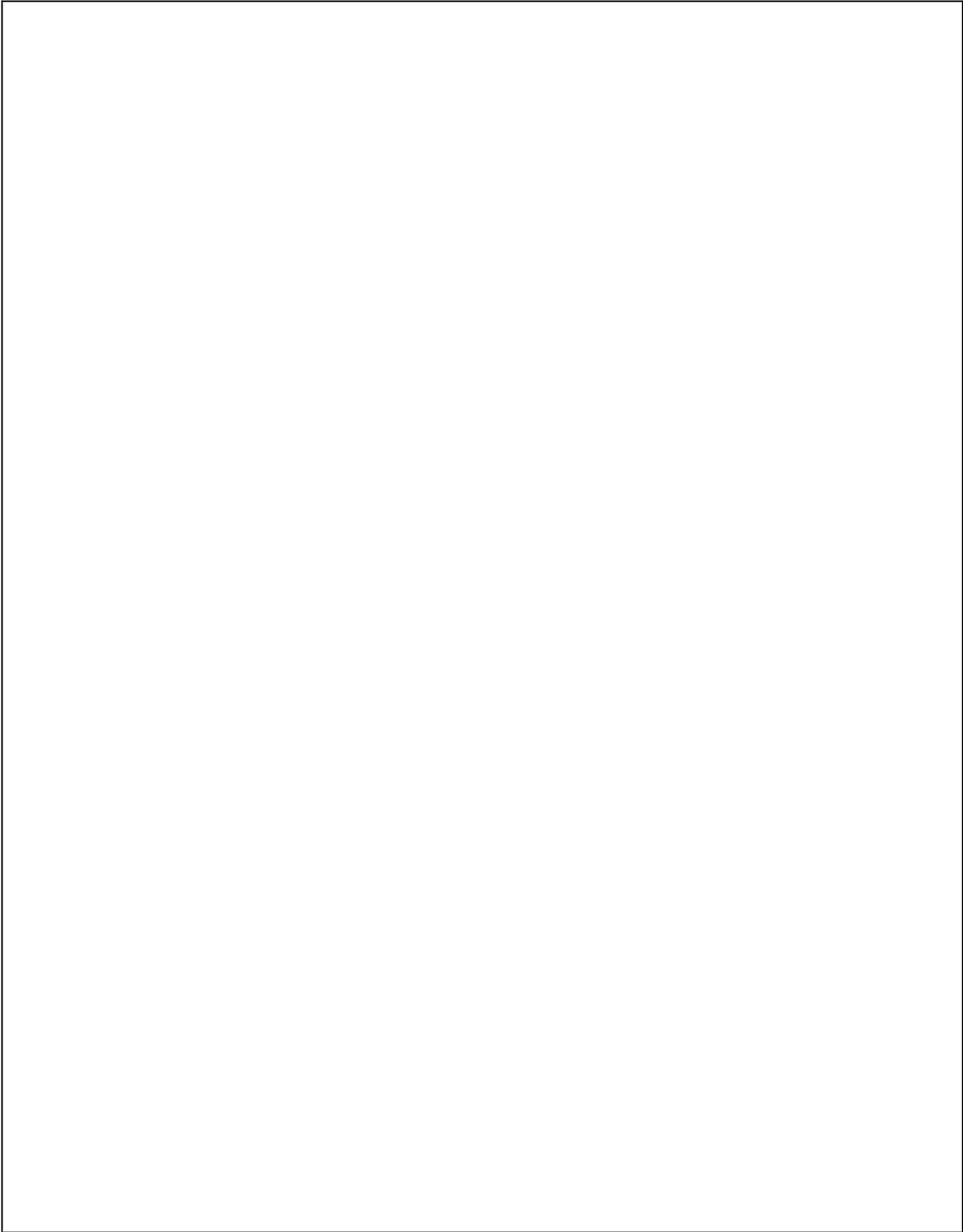
**Annexe n°4 : Modèles de dossiers d'homologation du Bureau
Résistance**

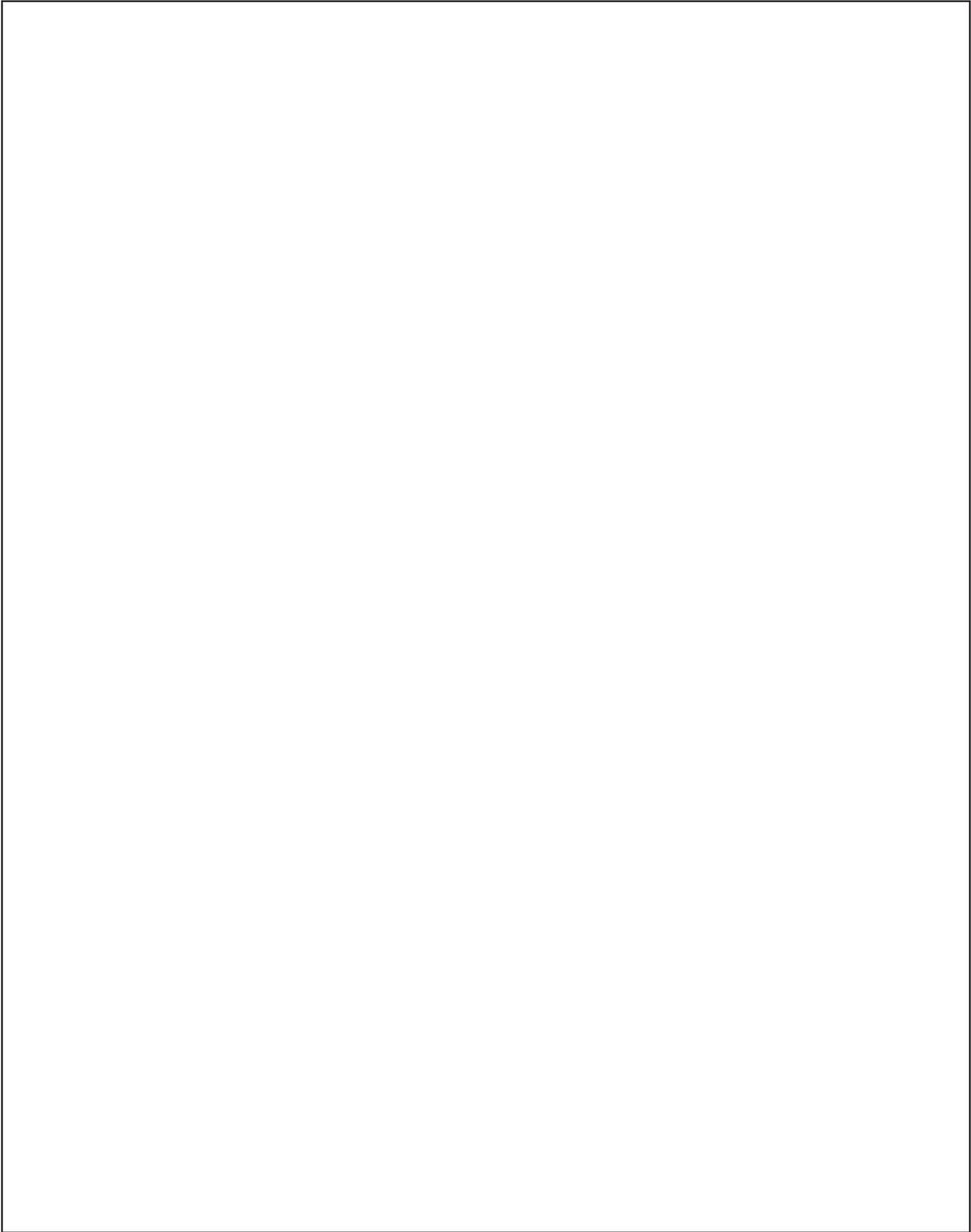
Dossier d'homologation d'une formation FFI : exemple du maquis Ventoux¹

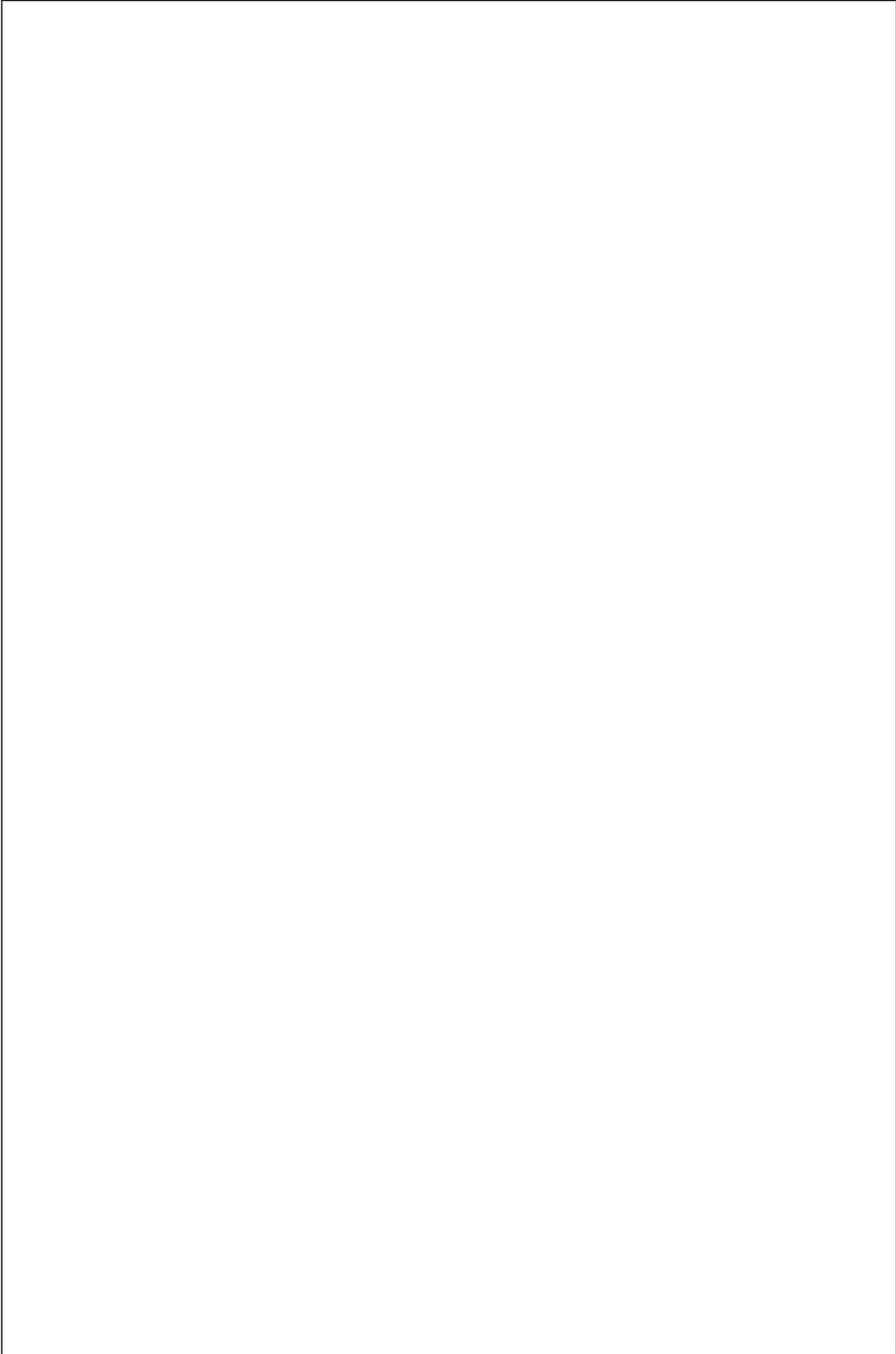


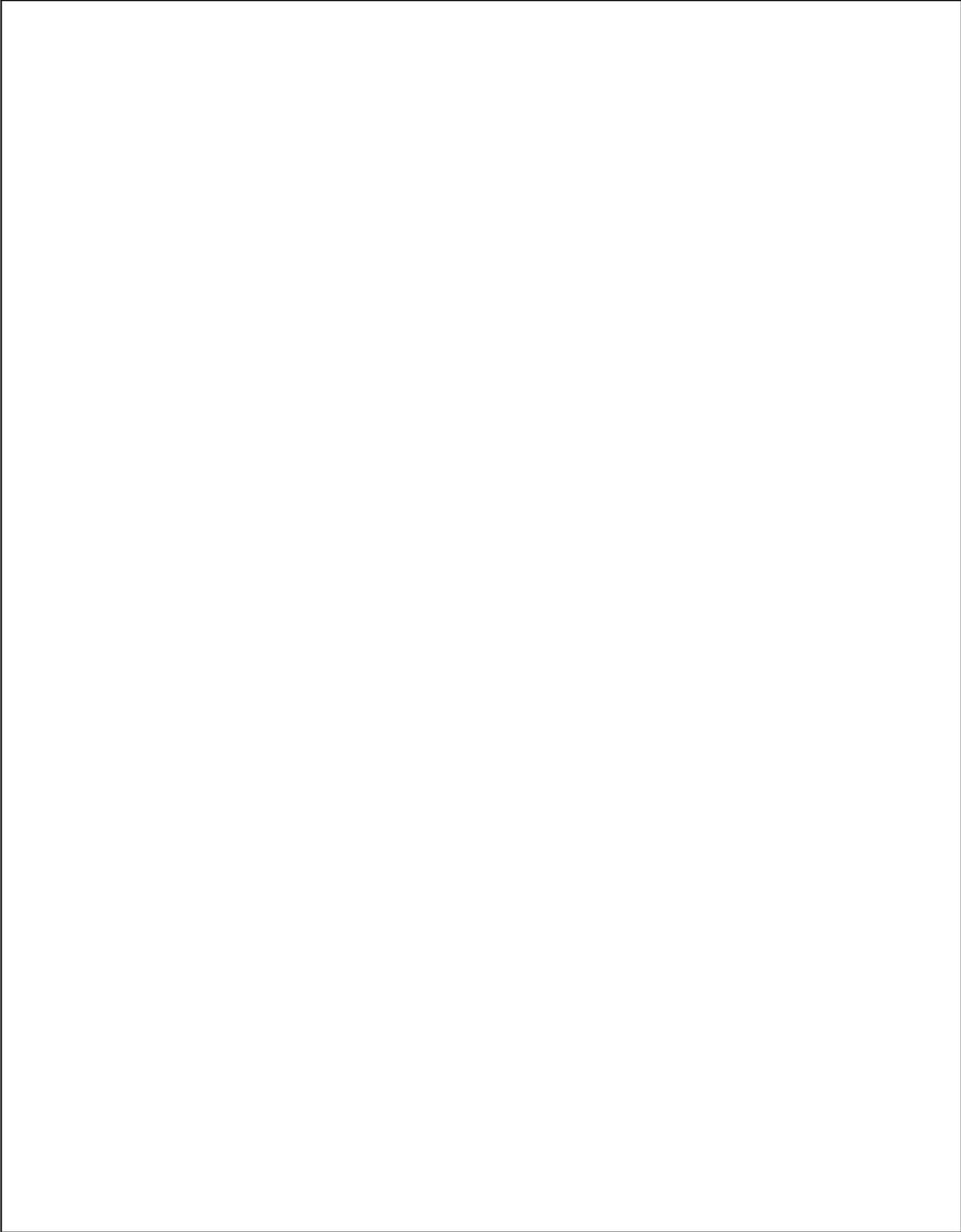
¹ GR 13 P 140, SHD Vincennes, Homologation des unités FFI du Vaucluse.





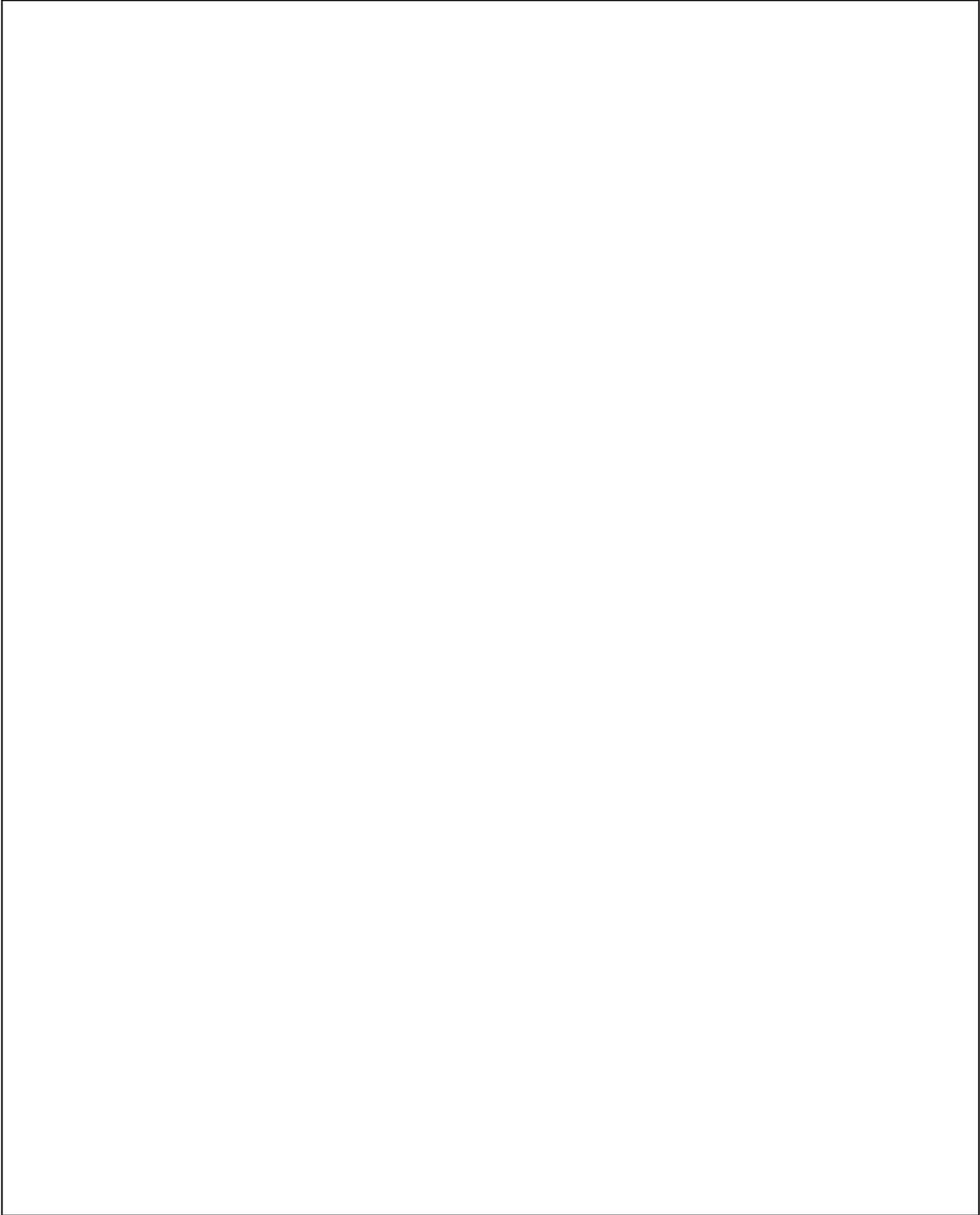


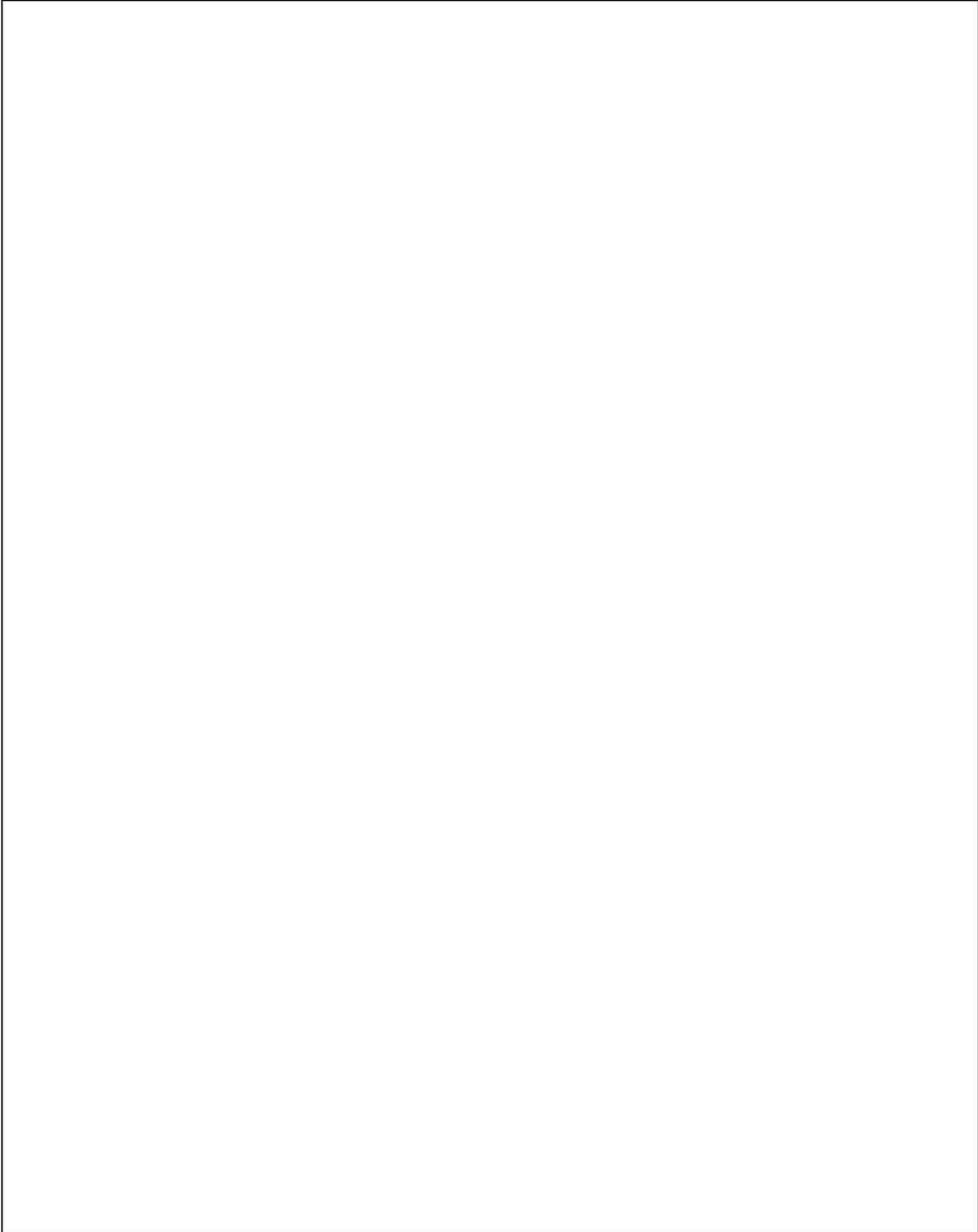


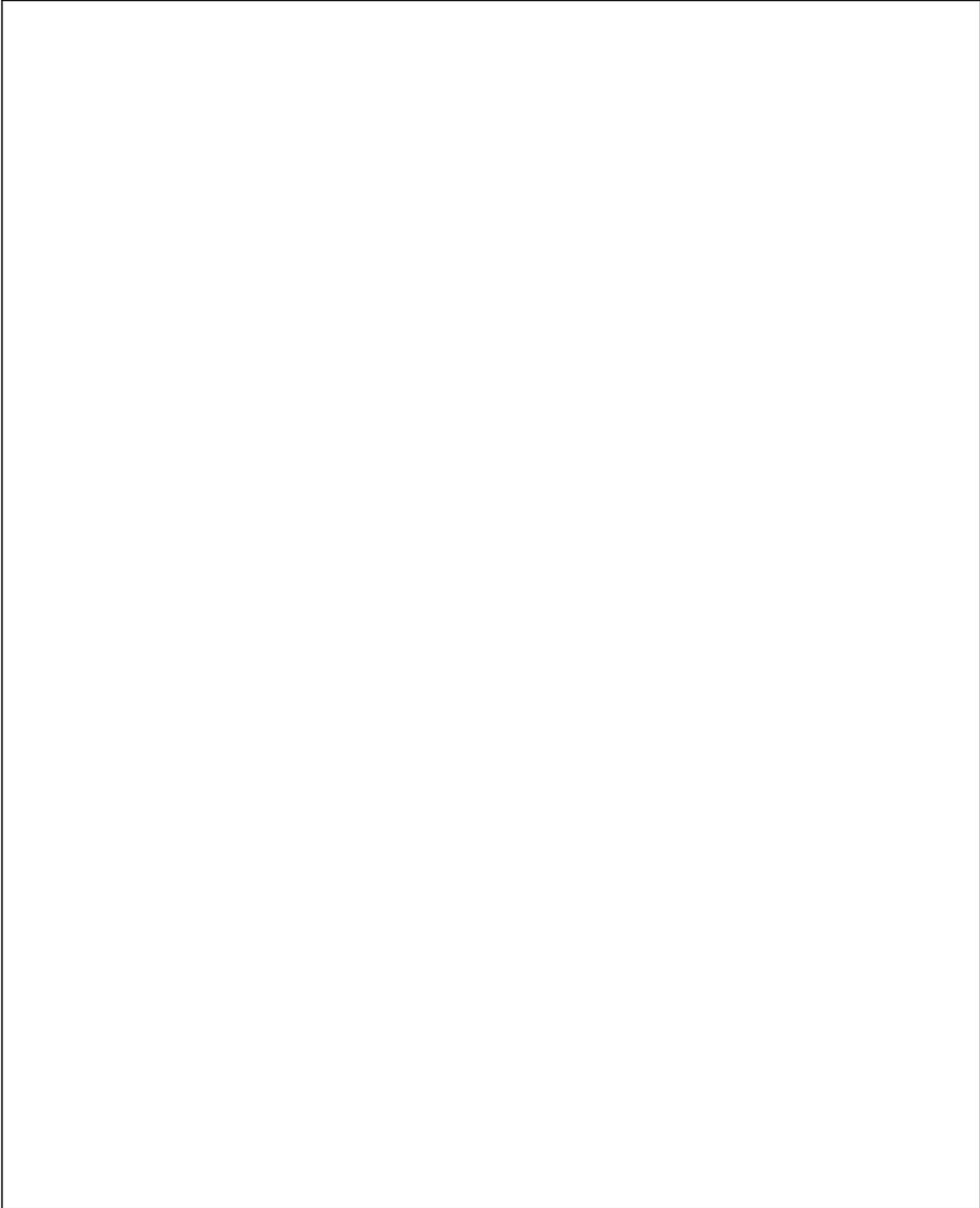


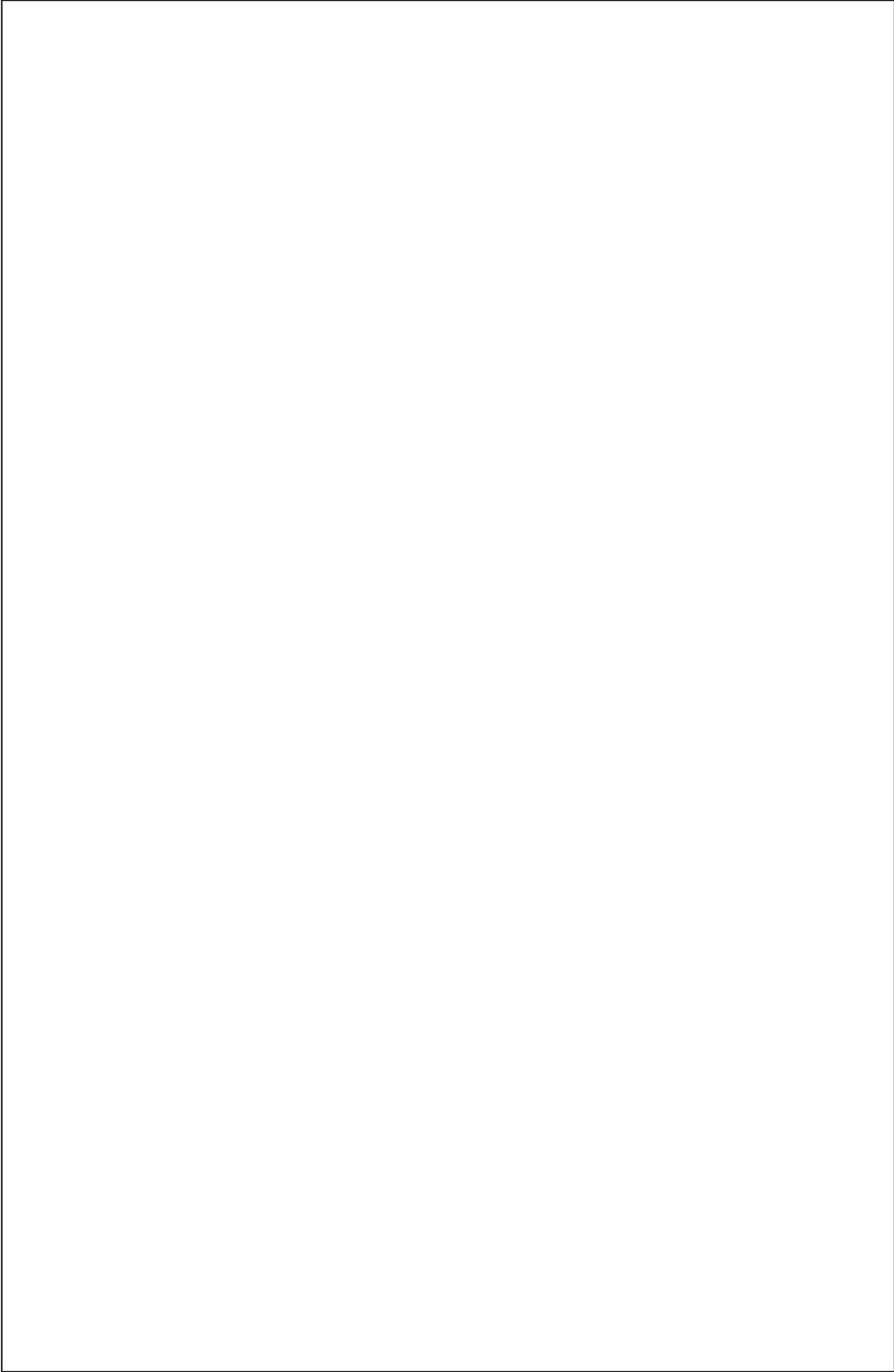


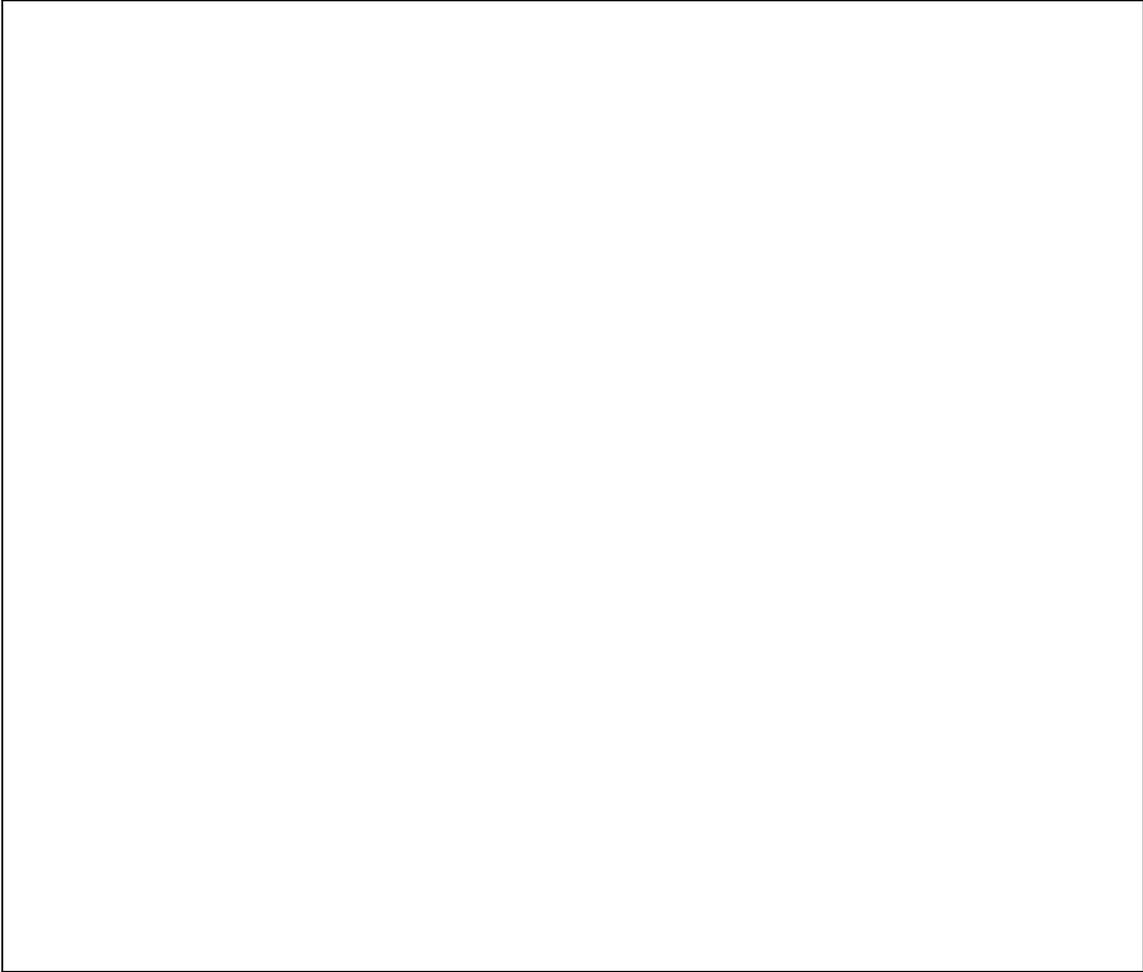




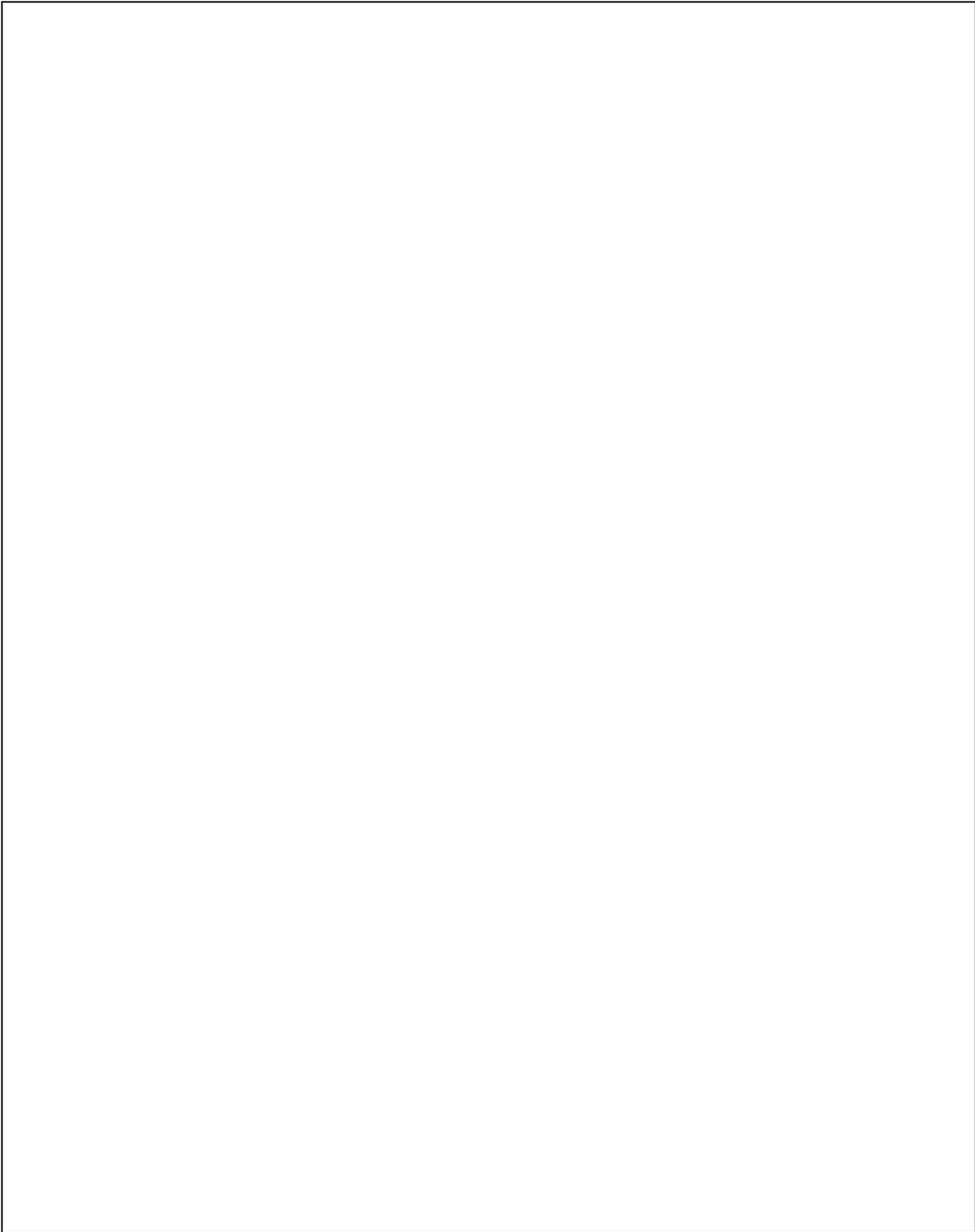


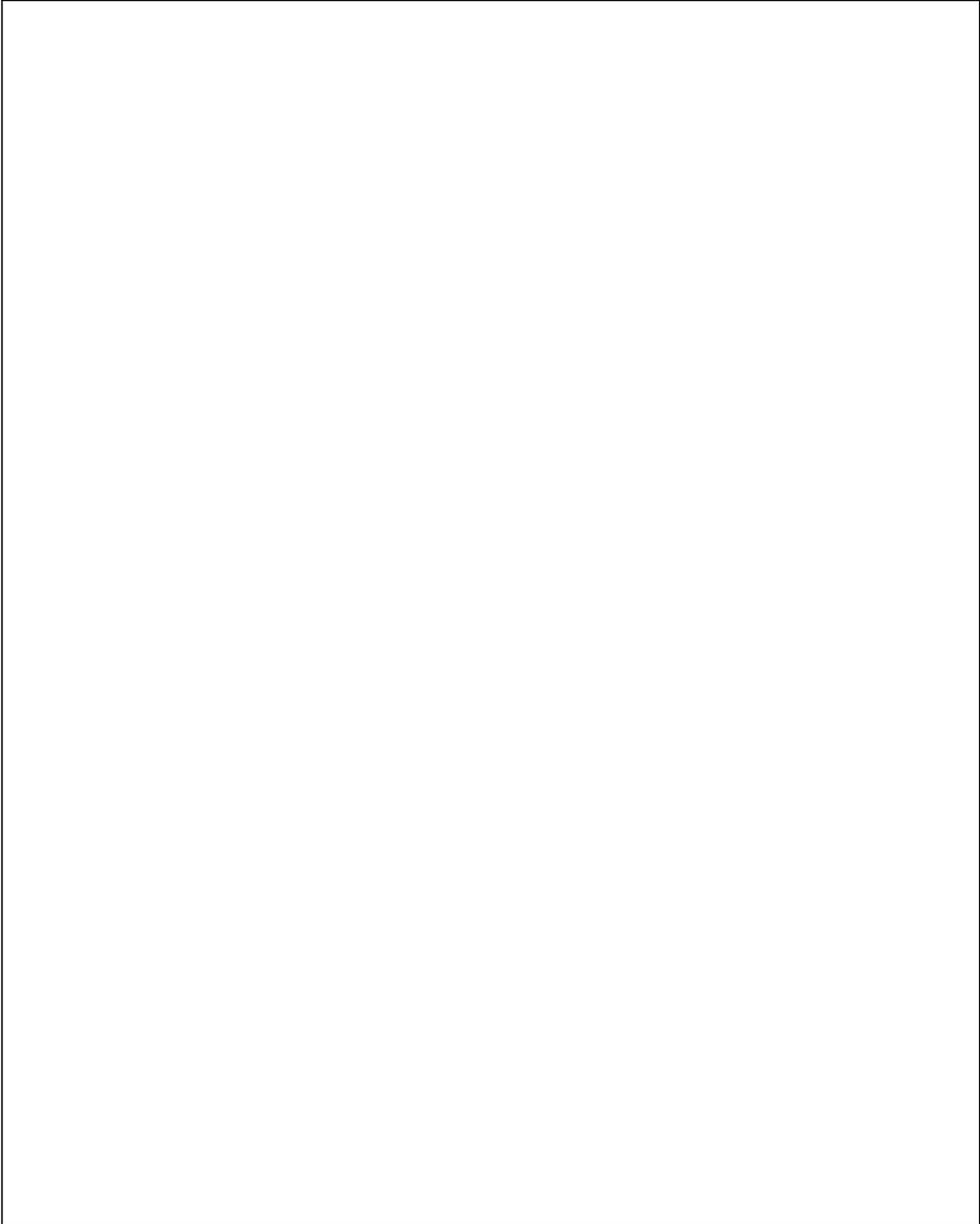




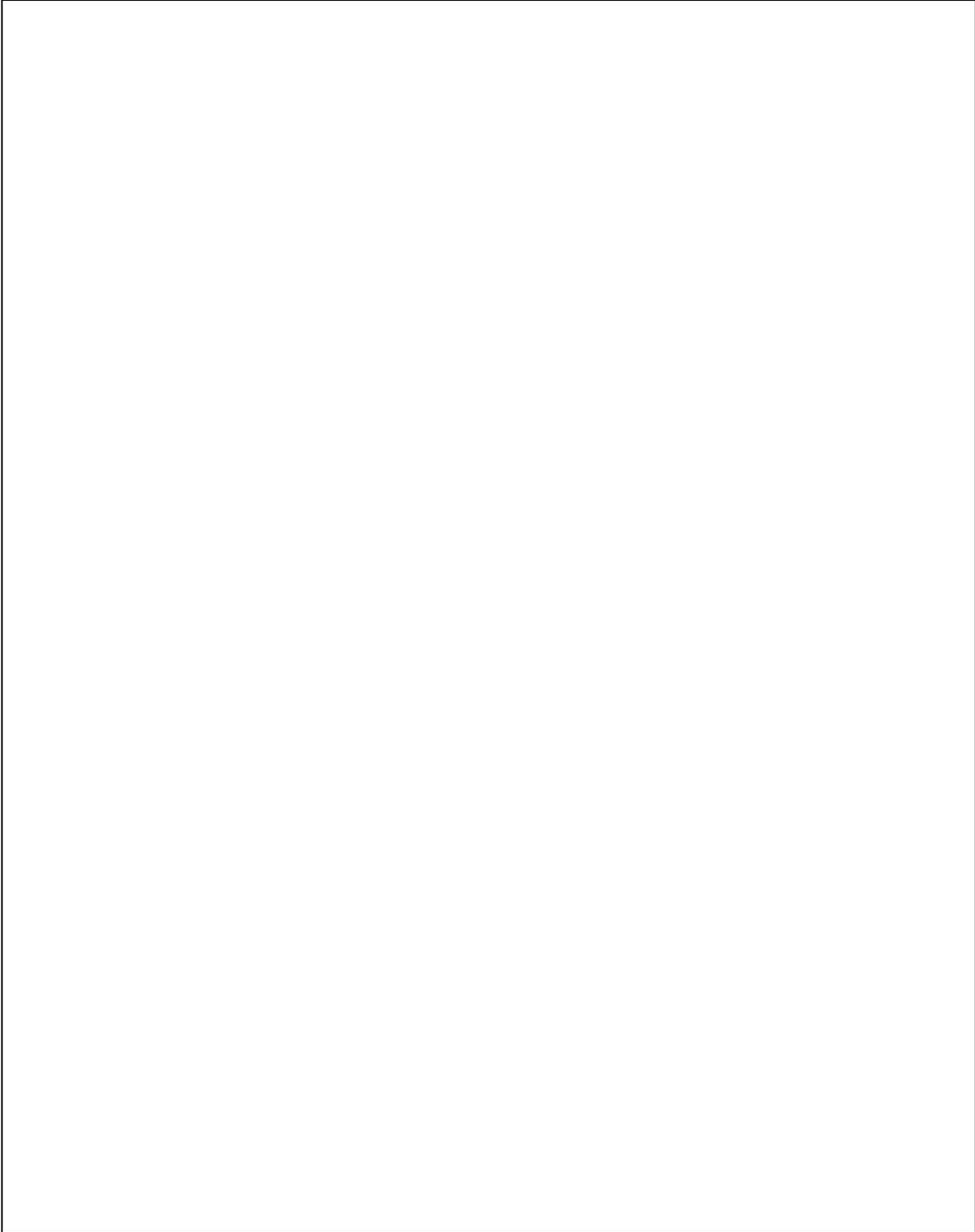




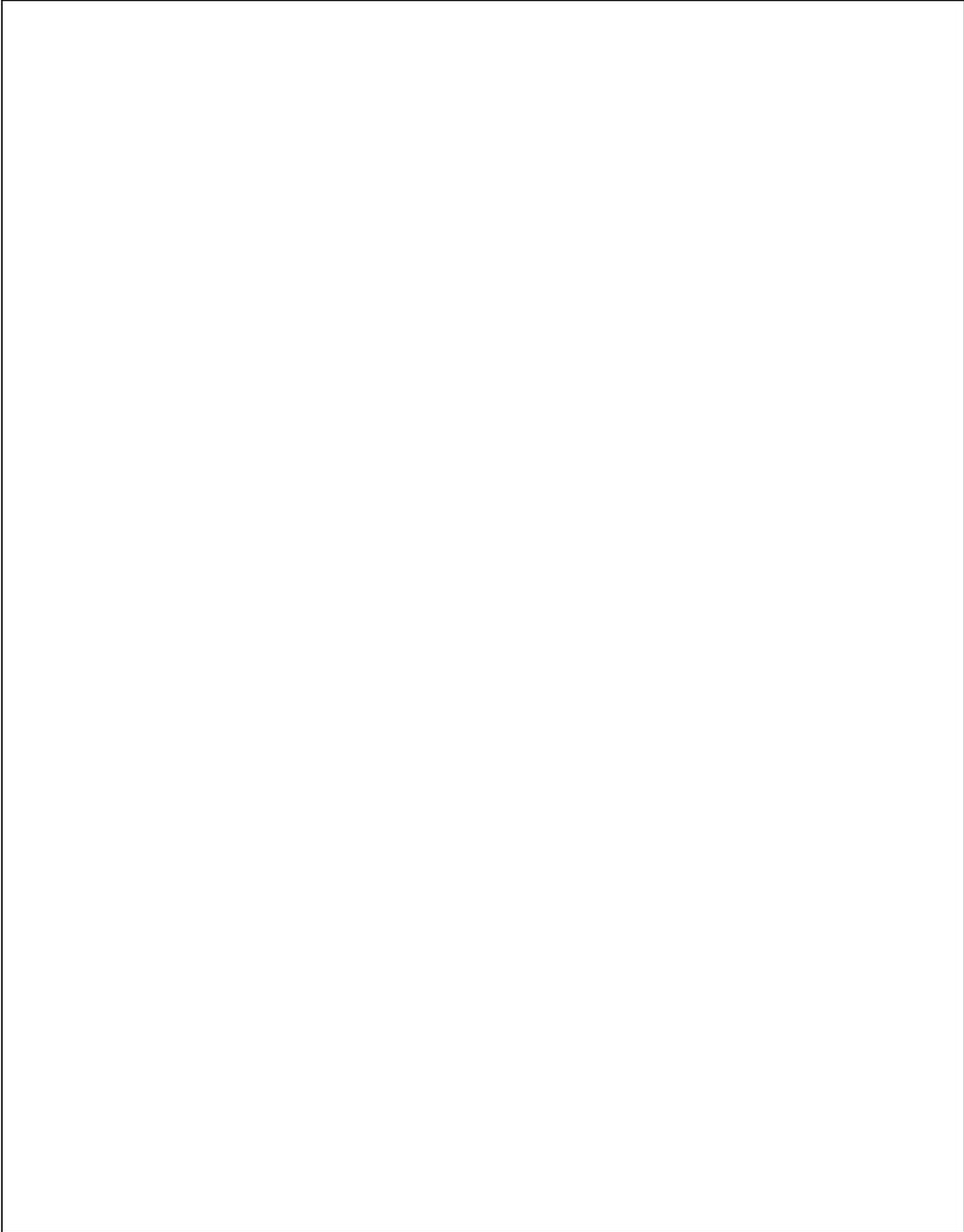


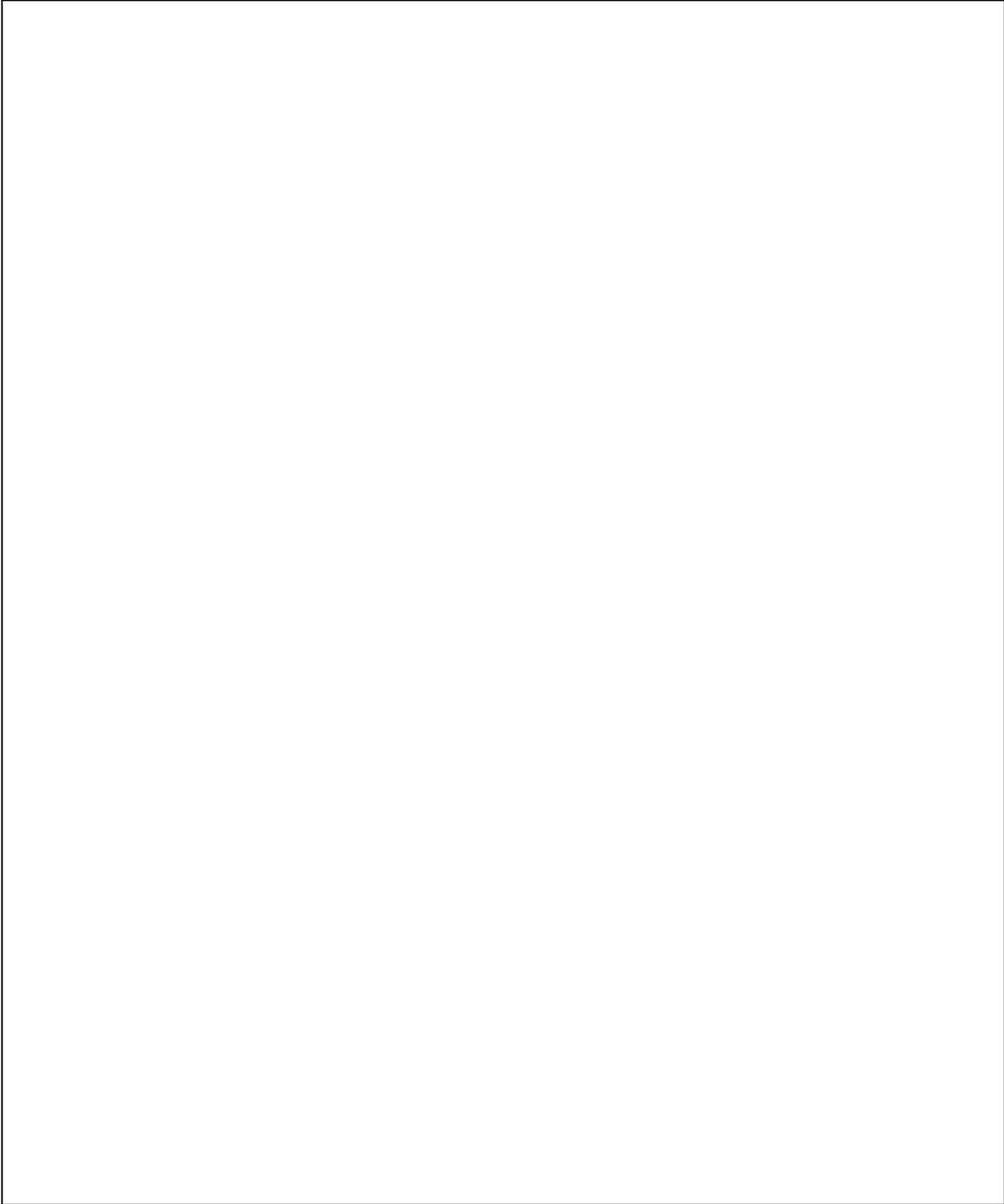


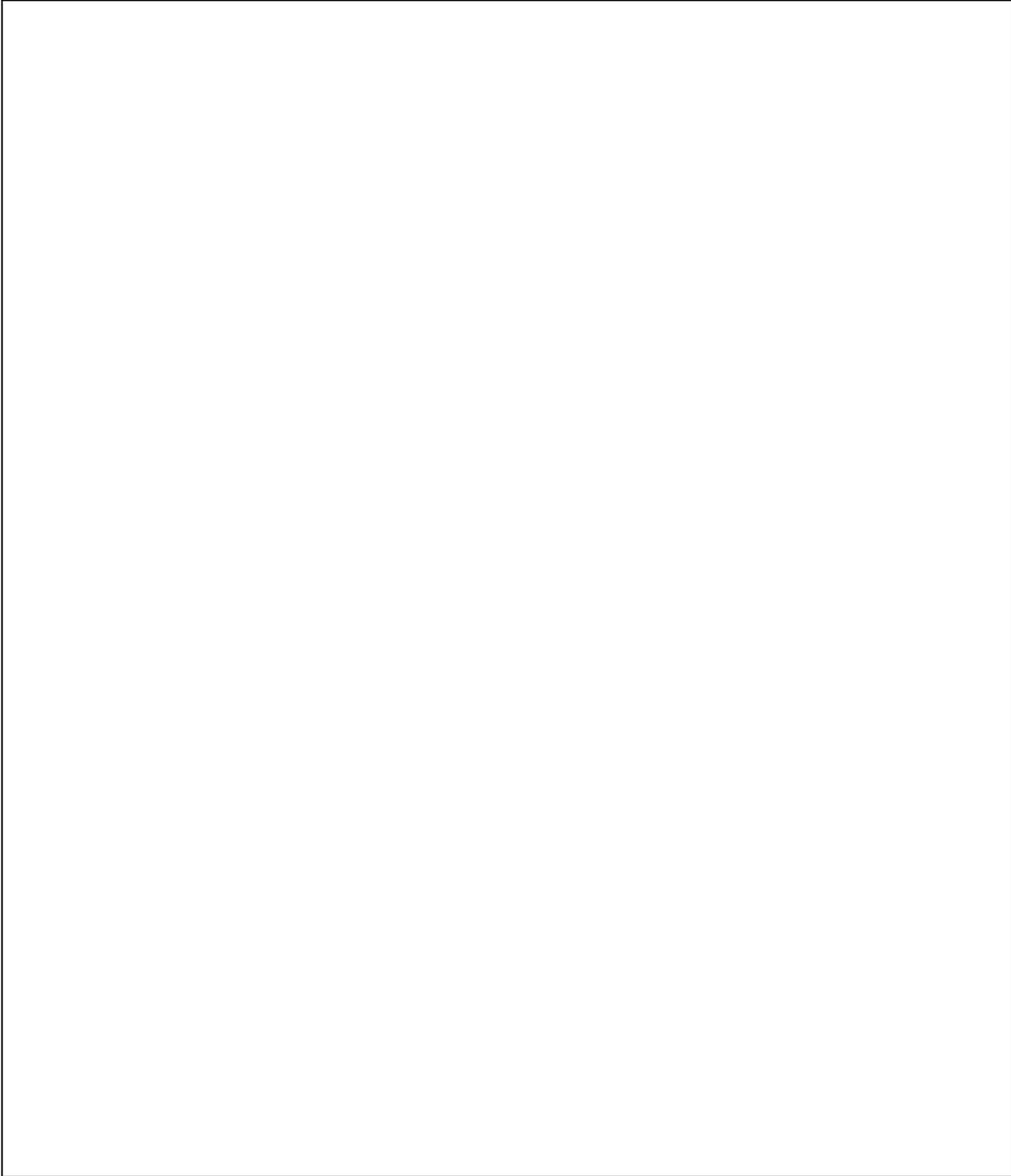
Dossier d'homologation de service et de grade¹



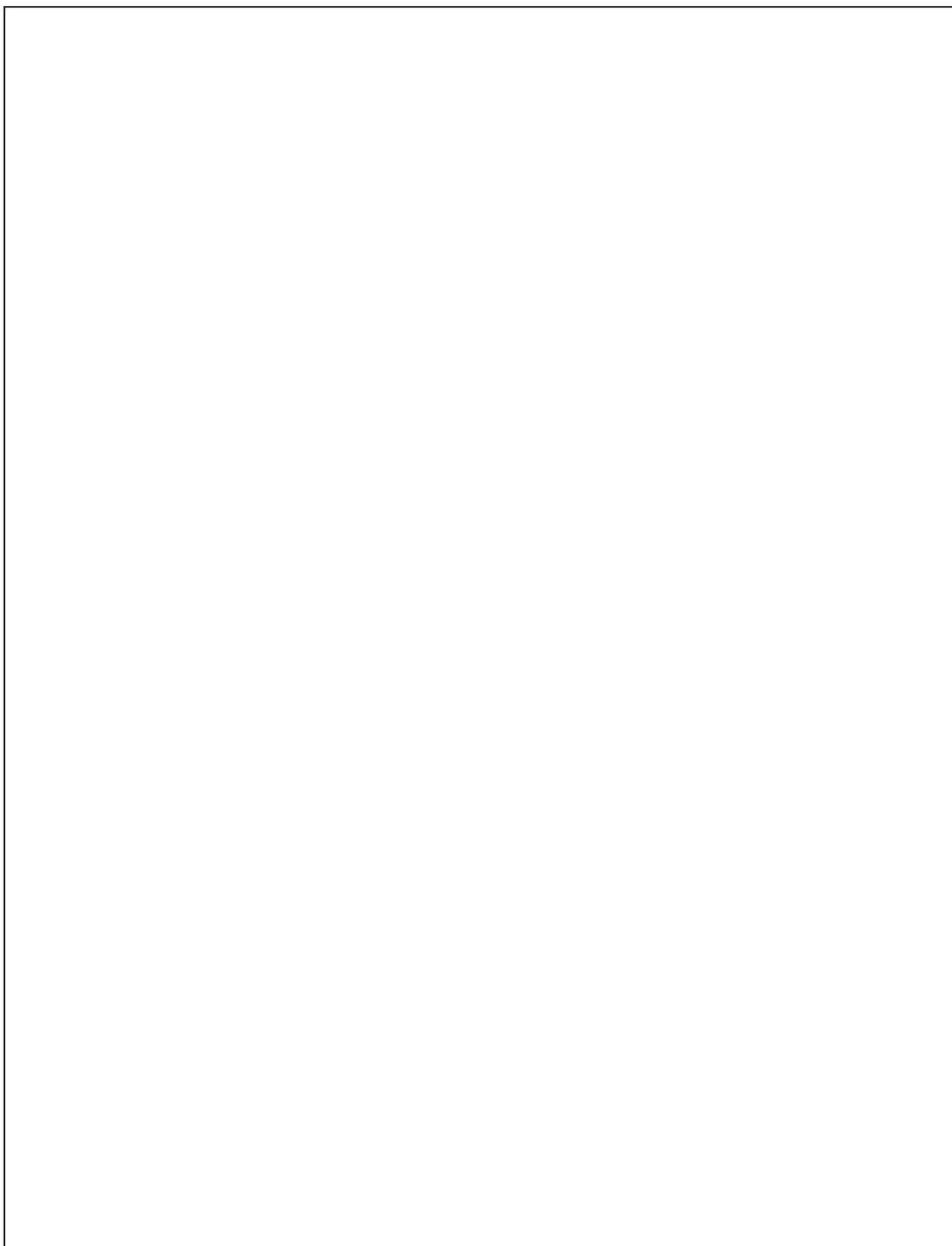
¹ GR 16 P 163 038, SHD Vincennes, Dossier d'homologation d'Apolonio de Carvalho.







Annexe n°5 : Registre des FFI de la IX^{ème} région militaire¹



¹ 2 159 W 471, AD BDR Registres des F.F.I. des Bouches-du-Rhône, en réalité registre des F.F.I. de la IX^{ème} région militaire.

Annexe n°6 : Questionnaire envoyé aux résistants ou à leur famille

Nom, Prénom du résistant

I Origines :

Date de naissance

Lieu de naissance

Département

Pays

Nationalité

Si d'origine étrangère : Année de naturalisation

Année d'arrivée en France

Profession des parents du résistant : père

mère

Nombre de frères et sœurs

II Vie après la Seconde Guerre mondiale :

Situation familiale après la guerre

Nombre d'enfants

Diplôme ou niveau d'études avant la guerre

Reprise d'études après la guerre ? Si oui, quelle formation ?

Profession après la guerre

Lieu de résidence après la guerre

III Vie pendant la Seconde Guerre mondiale :

Expérience militaire avant la Résistance (1^{ère} guerre mondiale, service militaire, etc.)

Expérience militaire après la Résistance (engagement volontaire dans l'armée de Libération, guerre d'Indochine, etc.)

Profession pendant la guerre

Domicile pendant la guerre

Situation familiale pendant la guerre

Nombre d'enfants

Participation aux chantiers de la jeunesse ?

Date d'engagement dans la Résistance

Fin de l'engagement dans la Résistance

Organisation(s) de Résistance

Chefs directs dans la Résistance

Lieu de Résistance

Motivations de l'engagement dans la Résistance

Réfractaire au STO ?

Résumé des actions dans la Résistance

Blessures ?

Grade

Médailles au titre de la Résistance

IV En cas d'internement ou de déportation :

Date d'arrestation

Lieu de l'arrestation

Forces de l'ordre ayant procédé à l'arrestation

Date d'internement

Lieux d'internement

Date de déportation

Camps de concentration

Date de libération

Date de rapatriement

V Si décès pendant la guerre :

Date de décès

Lieu du décès

Cause du décès

VI Carte d'ancien combattant :

Carte de Combattant volontaire de la Résistance ?

Si oui, en quelle année ?

Dans quel département, le dossier a-t-il été déposé ?

Adhésion à des organisations d'anciens résistants, si oui lesquelles :

VII Autres membres de la famille dans la Résistance :

Nom, prénom, lien de parenté, nom de l'organisation et date d'engagement.

Puis-je utiliser ces informations en citant le nom du résistant dans mon devoir ou seulement avec des initiales ou avec un pseudonyme ? Préférez-vous que le nom n'apparaisse pas. Précisez ce que vous préférez.

**Annexe n°7 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants de
chaque département**

Département des Bouches-du-Rhône

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			
		< 2/1943	2/1943-6/6/1944	> 6/6/1944	< 2/1943	2/1943-6/6/1944	> 6/6/1944	Total
France	7 895	31,6%	64,3%	4,1%	90%	87,2%	82,5%	87,7%
Métropole	7 735	31,6%	64,4%	4%	88%	85,6%	79,7%	86%
Départements algériens	160	33,8%	59,4%	6,9%	2%	1,6%	2,8%	1,8%
Empire colonial	99	32,3%	64,6%	3%	1,2%	1,1%	0,8%	1,1%
Côte-d'Ivoire	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Djibouti	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Gabon	2	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,02%
Guadeloupe	2	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,02%
Guyane	4	0%	100%	0%	0%	0,07%	0%	0,04%
Indochine	9	33,3%	55,6%	11,1%	0,1%	0,09%	0,3%	0,1%
Liban	4	25%	75%	0%	0,04%	0,05%	0%	0,04%
Madagascar	9	55,6%	33,3%	11,1%	0,2%	0,05%	0,3%	0,1%
Maroc	10	30%	70%	0%	0,1%	0,1%	0%	0,1%
Martinique	4	25%	75%	0%	0,04%	0,05%	0%	0,04%
Nouvelle-Calédonie	6	33,3%	66,7%	0%	0,07%	0,07%	0%	0,07%
Réunion	5	40%	60%	0%	0,07%	0,05%	0%	0,04%
Sénégal	2	50%	50%	0%	0,04%	0,02%	0%	0,02%
Syrie	4	75%	25%	0%	0,1%	0,02%	0%	0,04%
Togo	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Tunisie	35	28,6%	68,6%	2,9%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%
Pays étrangers	993	24,8%	68,7%	6,5%	8,9%	11,7%	16,7%	11,2%
Europe	941	24,8%	68,7%	6,6%	8,4%	11,1%	15,9%	10,6%
Allemagne	12	58,3%	41,7%	0,0%	0,3%	0,09%	0%	0,1%
Autriche	4	50%	50%	0%	0,07%	0,03%	0%	0,05%
Belgique	18	22,2%	72,2%	5,6%	0,1%	0,2%	0,3%	0,2%
Bulgarie	6	33,3%	33,3%	33,3%	0,07%	0,03%	0,5%	0,07%
Chypre	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,3%	0,01%
Danemark	2	100%	0%	0%	0,07%	0%	0%	0,02%
Espagne	153	19%	76,5%	4,6%	1,1%	2%	1,8%	1,7%
Grèce	26	11,5%	80,8%	7,7%	0,1%	0,4%	0,5%	0,3%
Hongrie	7	28,6%	71,4%	0%	0,07%	0,09%	0%	0,08%
Italie	426	22,3%	68,8%	8,9%	3,4%	5%	9,8%	4,7%
Lettonie	2	50%	50%	0%	0,04%	0,02%	0%	0,03%
Lituanie	2	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,03%
Luxembourg	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Monaco	8	37,5%	62,5%	0%	0,1%	0,09%	0%	0,09%
Norvège	3	100%	0%	0%	0,1%	0%	0%	0,03%
Pays-Bas	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Pologne	47	46,8%	51,1%	2,1%	0,8%	0,4%	0,3%	0,6%

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			
		< 2/1943	2/1943-6/6/1944	> 6/6/1944	< 2/1943	2/1943-6/6/1944	> 6/6/1944	Total
Portugal	1	0,0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Roumanie	12	33,3%	66,7%	0%	0,1%	0,1%	0%	0,1%
Royaume-Uni	7	57,1%	42,9%	0%	0,1%	0,05%	0%	0,09%
Suisse	20	20,0%	80%	0%	0,1%	0,3%	0%	0,2%
Tchécoslovaquie	15	46,7%	53,3%	0%	0,3%	0,1%	0%	0,2%
Turquie	129	18,6%	75,2%	6,2%	0,9%	1,7%	2,1%	1,4%
URSS	32	31,3%	62,5%	6,3%	0,4%	0,3%	0,5%	0,4%
Yougoslavie	6	50%	50%	0%	0,1%	0,05%	0%	0,08%
Reste du monde	52	25%	69,2%	5,8%	0,5%	0,62%	0,8%	0,6%
Argentine	5	20%	60%	20%	0,04%	0,05%	0,3%	0,05%
Brésil	2	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,04%
Canada	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Chili	2	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,02%
Chine	3	66,7%	33,3%	0%	0,07%	0,02%	0%	0,03%
Cuba	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Egypte	18	27,8%	72,2%	0%	0,2%	0,2%	0%	0,2%
Etats-Unis	7	14,3%	71,4%	14,3%	0,04%	0,09%	0,3%	0,08%
Haïti	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Perse/Iran	4	25%	75%	0%	0,04%	0,05%	0%	0,04%
Libye	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Malaisie	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Mexique	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Palestine	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Porto Rico	1	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Singapour	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,3%	0,01%
Uruguay	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Venezuela	1	100%	0%	0%	0,04%	0%	0%	0,01%
Total	8 987	30,9%	64,8%	4,3%	100%	100%	100%	100%

Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Gard

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			
		<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	Total
France	2 101	20,9%	67,4%	11,7%	90%	82,7%	86%	84,3%
France métropolitaine	2 085	20,9%	67,4%	11,7%	89,2%	82,1%	85,6%	83,6%
Départements algériens	16	25%	68,8%	6,3%	0,8%	0,6%	0,4%	0,7%
Empire colonial	22	9,1%	81,8%	9,1%	0,4%	1,1%	0,7%	0,8%
Gabon	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,4%	0,04%
Indochine	5	0%	100%	0%	0%	0,3%	0%	0,2%
Madagascar	3	0%	100%	0%	0%	0,2%	0%	0,1%
Maroc	4	0%	100%	0%	0%	0,2%	0%	0,2%
Martinique	3	33,3%	66,7%	0%	0,2%	0,1%	0%	0,1%
Nouvelle-Calédonie	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,4%	0,04%
Tunisie	5	20%	80%	0%	0,2%	0,2%	0%	0,2%
Pays étrangers	363	12,9%	76,6%	10,5%	9,6%	16,2%	13,3%	14,9%
Europe	355	12,7%	76,9%	10,4%	9,2%	15,9%	13%	14,6%
Allemagne	51	2%	94,1%	3,9%	0,2%	2,8%	0,7%	2%
Andorre	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,4%	0,04%
Autriche	5	0%	100%	0%	0%	0,3%	0%	0,2%
Belgique	7	14,3%	85,7%	0%	0,2%	0,4%	0%	0,3%
Espagne	149	15,4%	78,5%	6%	4,7%	6,8%	3,2%	6,2%
Grèce	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,04%
Hongrie	5	40%	60%	0%	0,4%	0,2%	0%	0,2%
Italie	61	1,6%	80,3%	18%	0,2%	2,9%	3,9%	2,4%
Luxembourg	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,04%
Pologne	48	20,8%	58,3%	20,8%	2%	1,6%	3,5%	1,9%
Portugal	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,04%
Roumanie	3	66,7%	33,3%	0%	0,4%	0,1%	0%	0,1%
Suisse	2	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,1%
Tchécoslovaquie	6	0%	50%	50%	0%	0,2%	1,1%	0,2%
Turquie	4	0%	100%	0%	0%	0,2%	0%	0,2%
URSS	7	28,6%	71,4%	0%	0,4%	0,3%	0%	0,3%
Yougoslavie	3	0%	66,7%	33,3%	0%	0,1%	0,4%	0,2%
Reste du monde	8	25%	62,5%	12,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%
Argentine	2	0%	50%	50%	0%	0,1%	0,4%	0,1%
Egypte	1	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,04%
Etats-Unis	3	66,7%	33,3%	0%	0,4%	0,1%	0%	0,1%
Ile Maurice	1	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,04%
Perse/Iran	1	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,04%
Total	2 486	19,7%	68,9%	11,5%	100%	100%	100%	100%

Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Vaucluse

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			
		<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	Total
France	2 949	17,7%	73,8%	8,6%	93,2%	93,1%	92%	93%
France métropolitaine	2 910	17,5%	73,8%	8,7%	91,1%	92%	91,6%	91,9%
Départements algériens	38	28,9%	68,4%	2,6%	2%	1,1%	0,4%	1,2%
Empire colonial	10	30%	60%	10%	0,5%	0,3%	0,4%	0,3%
Indochine	2	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,06%
Madagascar	2	50%	0%	50%	0,2%	0%	0,4%	0,06%
Maroc	2	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,06%
Nouvelle-Calédonie	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Tunisie	3	66,7%	33,3%	0%	0,4%	0%	0%	0,09%
Pays étrangers	211	16,6%	73,5%	10%	6,3%	6,6%	7,6%	6,7%
Europe	204	16,2%	73,5%	10,3%	5,9%	6,4%	7,6%	6,4%
Allemagne	10	30%	60%	10%	0,5%	0,3%	0,4%	0,3%
Autriche	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Belgique	7	14,3%	71,4%	14,3%	0,2%	0,2%	0,4%	0,2%
Espagne	34	14,7%	82,4%	2,9%	0,9%	1,2%	0,4%	1%
Grèce	7	28,6%	71,4%	0%	0,4%	0,2%	0%	0,2%
Hongrie	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Italie	99	11,1%	76,8%	12,1%	2%	3,3%	4,4%	3,1%
Lettonie	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,03%
Monaco	3	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,09%
Pologne	16	18,8%	68,8%	12,5%	0,5%	0,5%	0,7%	0,5%
Roumanie	5	40%	60%	0%	0,4%	0,1%	0%	0,2%
Royaume-Uni	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,03%
Suisse	3	0%	66,7%	33,3%	0%	0,1%	0,4%	0,09%
Turquie	10	20%	60%	20%	0,4%	0,3%	0,7%	0,3%
URSS	5	40%	60%	0%	0,4%	0,1%	0%	0,2%
Yougoslavie	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,4%	0,03%
Reste du monde	7	28,6%	71,4%	0%	0,4%	0,2%	0%	0,3%
Australie	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,03%
Brésil	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,06%
Egypte	1	100%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0,03%
Etats-Unis	2	0%	100%	0%	0%	0,1%	0%	0,06%
Perse/Iran	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Mexique	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Uruguay	1	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Total	3 170	17,6%	73,7%	8,7%	100%	100%	100%	100%

Engagement par pays de naissance et par période des résistants de la région

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			Total %
		<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	
France	12 945	26,7%	67%	6,3%	90,5%	87,8%	86,3%	88,3%
France métropolitaine	12 730	26,6%	67,1%	6,3%	88,6%	86,5%	84,9%	86,8%
Départements algériens	214	32,2%	61,7%	6,1%	1,8%	1,3%	1,4%	1,5%
Empire colonial	131	28,2%	67,2%	4,6%	1%	0,9%	0,6%	0,9%
Côte-d'Ivoire	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Djibouti	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Gabon	3	0%	66,7%	33,3%	0%	0,02%	0,1%	0,02%
Guadeloupe	2	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Guyane	4	0%	100%	0%	0%	0,04%	0%	0,03%
Indochine	16	18,8%	75%	6,3%	0,08%	0,1%	0,1%	0,1%
Liban	4	25%	75%	0%	0,03%	0,03%	0%	0,03%
Madagascar	14	42,9%	42,9%	14,3%	0,2%	0,06%	0,2%	0,09%
Maroc	16	18,8%	81,3%	0%	0,08%	0,1%	0%	0,1%
Martinique	7	28,6%	71,4%	0%	0,05%	0,05%	0%	0,05%
Nouvelle-Calédonie	8	25%	62,5%	12,5%	0,05%	0,05%	0,1%	0,05%
Réunion	5	40%	60%	0%	0,05%	0,03%	0%	0,03%
Sénégal	2	50%	50%	0%	0,03%	0,01%	0%	0,01%
Syrie	4	75%	25%	0%	0,08%	0,01%	0%	0,03%
Togo	1	100%	0%	0%	0,03%	0%	0%	0,007%
Tunisie	43	30,2%	67,4%	2,3%	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%
Pays étrangers	1 567	20,9%	71,2%	7,9%	8,6%	11,3%	13,1%	10,9%
Europe	1 500	20,7%	71,3%	8,0%	8,1%	10,8%	12,6%	10,4%
Allemagne	73	15,1%	80,8%	4,1%	0,3%	0,6%	0,3%	0,5%
Andorre	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,1%	0,007%
Autriche	10	20%	80%	0%	0,05%	0,08%	0%	0,08%
Belgique	32	18,8%	75%	6,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Bulgarie	6	33,3%	33,3%	33,3%	0,05%	0,02%	0,2%	0,04%
Chypre	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,1%	0,007%
Danemark	2	100%	0%	0%	0,05%	0%	0%	0,01%
Espagne	336	17%	78%	5,1%	1,5%	2,7%	1,8%	2,3%
Grèce	34	17,6%	76,5%	5,9%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
Hongrie	13	30,8%	69,2%	0%	0,1%	0,09%	0%	0,09%
Italie	586	18,3%	71,3%	10,4%	2,8%	4,2%	6,4%	4%
Lettonie	3	66,7%	33,3%	0%	0,05%	0,01%	0%	0,03%
Lituanie	2	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,02%

Lieux	Eff.	Part de chaque période sur l'ensemble de la guerre par pays			Part des pays pour chaque période			Total
		<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	<2/1943	2/1943-6/6/1944	>6/6/1944	%
Luxembourg	2	100%	0%	0%	0,05%	0%	0%	0,01%
Monaco	11	27,3%	72,7%	0%	0,08%	0,08%	0%	0,07%
Norvège	3	100%	0%	0%	0,08%	0%	0%	0,02%
Pays-Bas	1	100%	0%	0%	0,03%	0%	0%	0,007%
Pologne	111	31,5%	56,8%	11,7%	0,9%	0,6%	1,4%	0,8%
Portugal	2	50%	50%	0%	0,03%	0,01%	0%	0,01%
Roumanie	20	40%	60%	0%	0,2%	0,1%	0%	0,1%
Royaume-Uni	8	62,5%	37,5%	0%	0,1%	0,03%	0%	0,06%
Suisse	25	16%	80%	4%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%
Tchécoslovaquie	21	33,3%	52,4%	14,3%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%
Turquie	143	18,2%	74,8%	7%	0,7%	1,1%	1,1%	1%
URSS	44	31,8%	63,6%	4,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%
Yougoslavie	10	30%	50%	20%	0,08%	0,05%	0,2%	0,08%
Reste du monde	67	25,4%	68,7%	6%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%
Argentine	7	14,3%	57,1%	28,6%	0,03%	0,04%	0,2%	0,05%
Australie	1	100%	0%	0%	0,03%	0%	0%	0,007%
Brésil	3	0%	100%	0%	0%	0,03%	0%	0,04%
Canada	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,01%
Chili	2	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Chine	3	66,7%	33,3%	0%	0,05%	0,01%	0%	0,01%
Cuba	1	100%	0%	0%	0,03%	0%	0%	0,007%
Egypte	20	30%	70%	0%	0,2%	0,1%	0%	0,1%
Etats-Unis	12	25%	66,7%	8,3%	0,08%	0,08%	0,1%	0,08%
Haïti	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Ile Maurice	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Perse/Iran	6	16,7%	83,3%	0%	0,03%	0,05%	0%	0,004%
Libye	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Malaisie	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Mexique	2	0%	100%	0%	0%	0,02%	0%	0,01%
Palestine	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Porto Rico	1	0%	100%	0%	0%	0,01%	0%	0,007%
Singapour	1	0%	0%	100%	0%	0%	0,1%	0,007%
Uruguay	2	50%	50%	0%	0,03%	0,01%	0%	0,01%
Venezuela	1	100%	0%	0%	0,03%	0%	0%	0,007%
Total	14 643	26,1%	67,4%	6,5%	100%	100%	100%	100%

Annexe n°8 : Département de naissance des résistants

Départements	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	4 582	50,1%	99	3,8%	293	9%	4 974	33,1%
Gard	174	1,9%	1 191	45,2%	119	3,7%	1 484	9,9%
Vaucluse	123	1,3%	40	1,5%	1 635	50,4%	1 798	12%
Ain	11	0,1%	6	0,2%	8	0,2%	25	0,2%
Aisne	17	0,2%	6	0,2%	9	0,3%	32	0,2%
Allier	11	0,1%	5	0,2%	8	0,2%	24	0,2%
Alpes-Maritimes	137	1,5%	20	0,8%	27	0,8%	184	1,2%
Ardèche	49	0,5%	36	1,4%	56	1,7%	141	0,9%
Ardennes	9	0,1%	6	0,2%	6	0,2%	21	0,1%
Ariège	30	0,3%	6	0,2%	5	0,2%	41	0,3%
Aube	8	0,09%	1	0,04%	1	0,03%	10	0,07%
Aude	46	0,5%	24	0,9%	9	0,3%	79	0,5%
Aveyron	19	0,2%	12	0,5%	3	0,09%	34	0,2%
Bas-Rhin	21	0,2%	8	0,3%	22	0,7%	51	0,3%
Basses-Alpes	95	1%	3	0,1%	80	2,5%	178	1,2%
Basses-Pyrénées	14	0,2%	12	0,5%	7	0,2%	33	0,2%
Calvados	14	0,2%	1	0,04%	1	0,03%	16	0,1%
Cantal	3	0,03%	1	0,04%	0	0%	4	0,03%
Charente	15	0,2%	2	0,08%	3	0,09%	20	0,1%
Charente-Inférieure	14	0,2%	3	0,1%	6	0,2%	23	0,2%
Cher	12	0,1%	2	0,08%	2	0,06%	16	0,1%
Corrèze	10	0,1%	2	0,08%	3	0,09%	15	0,1%
Corse	647	7,1%	19	0,7%	41	1,3%	707	4,7%
Côte-d'Or	19	0,2%	7	0,3%	3	0,09%	29	0,2%
Côtes-du-Nord	17	0,2%	1	0,04%	3	0,09%	21	0,1%
Creuse	1	0,01%	1	0,04%	1	0,03%	3	0,02%
Deux Sèvres	3	0,03%	1	0,04%	1	0,03%	5	0,03%
Dordogne	15	0,2%	3	0,1%	3	0,09%	21	0,1%
Doubs	15	0,2%	0	0%	8	0,2%	23	0,2%
Drôme	41	0,4%	15	0,6%	119	3,7%	175	1,2%
Eure	7	0,08%	2	0,08%	2	0,06%	11	0,07%
Eure-et-Loir	2	0,02%	2	0,08%	1	0,03%	5	0,03%
Finistère	33	0,4%	4	0,2%	4	0,1%	41	0,3%

Départements	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Gers	11	0,1%	1	0,04%	0	0%	12	0,08%
Gironde	29	0,3%	6	0,2%	7	0,2%	42	0,3%
Haute-Garonne	26	0,3%	7	0,3%	3	0,09%	36	0,2%
Haute-Loire	19	0,2%	5	0,2%	7	0,2%	31	0,2%
Haute-Marne	12	0,1%	5	0,2%	3	0,09%	20	0,1%
Haute-Saône	8	0,09%	0	0%	4	0,1%	12	0,08%
Haute-Savoie	19	0,2%	3	0,1%	5	0,2%	27	0,2%
Haute-Vienne	7	0,08%	2	0,08%	4	0,1%	13	0,09%
Hautes-Alpes	67	0,7%	6	0,2%	16	0,5%	89	0,6%
Hautes-Pyrénées	7	0,08%	4	0,2%	1	0,03%	12	0,08%
Haut-Rhin	24	0,3%	10	0,4%	5	0,2%	39	0,3%
Hérault	97	1,1%	165	6,3%	31	1%	293	2%
Ille-et-Vilaine	9	0,1%	1	0,04%	3	0,09%	13	0,09%
Indre	5	0,05%	4	0,2%	1	0,03%	10	0,07%
Indre-et-Loire	10	0,1%	2	0,08%	2	0,06%	14	0,09%
Isère	42	0,5%	7	0,3%	18	0,6%	67	0,4%
Jura	15	0,2%	4	0,2%	11	0,3%	30	0,2%
Landes	8	0,09%	0	0%	4	0,1%	12	0,08%
Loir-et-Cher	3	0,03%	2	0,08%	0	0%	5	0,03%
Loire	21	0,2%	20	0,8%	15	0,5%	56	0,4%
Loire-Inférieure	11	0,1%	4	0,2%	2	0,06%	17	0,1%
Loiret	11	0,1%	1	0,04%	0	0%	12	0,08%
Lot	5	0,05%	1	0,04%	0	0%	6	0,04%
Lot-et-Garonne	16	0,2%	4	0,2%	1	0,03%	21	0,1%
Lozère	15	0,2%	125	4,7%	5	0,2%	145	1%
Maine-et-Loire	12	0,1%	3	0,1%	5	0,2%	20	0,1%
Manche	17	0,2%	4	0,2%	1	0,03%	22	0,2%
Marne	20	0,2%	6	0,2%	9	0,3%	35	0,2%
Mayenne	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,01%
Meurthe-et-Moselle	32	0,4%	14	0,5%	18	0,6%	64	0,4%
Meuse	16	0,2%	5	0,2%	8	0,2%	29	0,2%
Morbihan	17	0,2%	1	0,04%	2	0,06%	20	0,1%
Moselle	28	0,3%	14	0,5%	41	1,3%	83	0,6%
Nièvre	7	0,08%	0	0%	1	0,03%	8	0,05%
Nord	58	0,6%	16	0,6%	21	0,6%	95	0,6%

Départements	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Oise	20	0,2%	2	0,08%	4	0,1%	26	0,2%
Orne	4	0,04%	0	0%	3	0,09%	7	0,05%
Pas-de-Calais	26	0,3%	13	0,5%	8	0,2%	47	0,3%
Puy-de-Dôme	15	0,2%	5	0,2%	3	0,09%	23	0,2%
Pyrénées-Orientales	60	0,7%	13	0,5%	13	0,4%	86	0,6%
Rhône	73	0,8%	23	1%	24	0,7%	120	0,8%
Saône-et-Loire	19	0,2%	11	0,4%	11	0,3%	41	0,3%
Sarthe	9	0,1%	5	0,2%	1	0,03%	15	0,1%
Savoie	26	0,3%	3	0,1%	8	0,2%	37	0,2%
Seine	303	3,3%	56	2,1%	79	2,4%	438	2,9%
Seine-et-Marne	9	0,1%	4	0,2%	3	0,09%	16	0,1%
Seine-et-Oise	32	0,4%	8	0,3%	6	0,2%	46	0,3%
Seine-Inférieure	32	0,4%	7	0,3%	4	0,1%	43	0,3%
Somme	16	0,2%	8	0,3%	2	0,06%	26	0,2%
Tarn	18	0,2%	6	0,2%	5	0,2%	29	0,2%
Tarn-et-Garonne	7	0,08%	0	0%	3	0,09%	10	0,07%
Territoire de Belfort	11	0,1%	0	0%	2	0,06%	13	0,09%
Var	208	2,3%	21	1%	37	1,1%	266	1,8%
Vendée	3	0,03%	2	0,08%	3	0,09%	8	0,05%
Vienne	5	0,05%	4	0,2%	1	0,03%	10	0,07%
Vosges	25	0,3%	11	0,4%	16	0,5%	52	0,3%
Yonne	6	0,07%	3	0,1%	3	0,09%	12	0,08%
?	6	0,07%	0	0%	1	0,03%	7	0,05%
Départements algériens	162	1,8%	17	0,6%	38	1,2%	217	1,4%
Empire colonial	100	1,1%	22	0,8%	10	0,3%	132	0,9%
Pays étrangers	1 027	11,2%	397	15,1%	214	6,6%	1 638	10,9%
Total	9 142	100%	2 634	100%	3 245	100%	15 021	100%

Annexe n°9 : Département de naissance des résistants selon la période

Département de naissance des résistants des Bouches-du-Rhône selon la période

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	1 273	45,7%	3 061	52,8%	205	53%	4 582	50,1%
Gard	61	2,2%	105	1,8%	6	1,6%	174	1,9%
Vaucluse	49	1,8%	72	1,2%	2	0,5%	123	1,3%
Ain	4	0,1%	5	0,09%	0	0%	11	0,1%
Aisne	5	0,2%	10	0,2%	1	0,3%	17	0,2%
Allier	5	0,2%	6	0,1%	0	0%	11	0,1%
Alpes-Maritimes	55	2%	71	1,2%	5	1,3%	137	1,5%
Ardèche	22	0,8%	26	0,5%	0	0%	49	0,5%
Ardennes	2	0,07%	7	0,1%	0	0%	9	0,1%
Ariège	7	0,3%	23	0,4%	0	0%	30	0,3%
Aube	3	0,1%	4	0,07%	0	0%	8	0,09%
Aude	15	0,5%	30	0,5%	1	0,3%	46	0,5%
Aveyron	4	0,1%	15	0,3%	0	0%	19	0,2%
Bas-Rhin	9	0,3%	9	0,2%	1	0,3%	21	0,2%
Basses-Alpes	24	0,9%	62	1,1%	7	1,8%	95	1%
Basses-Pyrénées	7	0,3%	4	0,07%	3	0,8%	14	0,2%
Calvados	4	0,1%	8	0,1%	2	0,5%	14	0,2%
Cantal	2	0,07%	1	0,02%	0	0%	3	0,03%
Charente	8	0,3%	7	0,1%	0	0%	15	0,2%
Charente-Inférieure	2	0,07%	11	0,2%	1	0,3%	14	0,2%
Cher	2	0,07%	10	0,2%	0	0%	12	0,1%
Corrèze	3	0,1%	7	0,1%	0	0%	10	0,1%
Corse	219	7,9%	404	7%	19	4,9%	647	7,1%
Côte-d'Or	10	0,4%	8	0,1%	0	0%	19	0,2%
Côtes-du-Nord	6	0,2%	10	0,2%	1	0,3%	17	0,2%
Creuse	0	0%	1	0,02%	0	0%	1	0,01%
Deux Sèvres	1	0,04%	1	0,02%	0	0%	3	0,03%
Dordogne	5	0,2%	8	0,1%	1	0,3%	15	0,2%
Doubs	7	0,3%	6	0,1%	2	0,5%	15	0,2%
Drôme	12	0,4%	24	0,4%	4	1%	41	0,4%
Eure	3	0,1%	4	0,07%	0	0%	7	0,08%
Eure-et-Loir	1	0,04%	1	0,02%	0	0%	2	0,02%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Finistère	6	0,2%	24	0,4%	0	0%	33	0,4%
Gers	4	0,1%	6	0,1%	1	0,3%	11	0,1%
Gironde	12	0,4%	17	0,3%	0	0%	29	0,3%
Haute-Garonne	9	0,3%	16	0,3%	1	0,3%	26	0,3%
Haute-Loire	6	0,2%	12	0,2%	0	0%	19	0,2%
Haute-Marne	5	0,3%	6	0,1%	0	0%	12	0,1%
Haute-Saône	3	0,1%	5	0,09%	0	0%	8	0,09%
Haute-Savoie	10	0,4%	9	0,2%	0	0%	19	0,2%
Haute-Vienne	3	0,1%	3	0,05%	0	0%	7	0,08%
Hautes-Alpes	15	0,5%	49	0,8%	2	0,5%	67	0,7%
Hautes-Pyrénées	0	0%	7	0,1%	0	0%	7	0,08%
Haut-Rhin	7	0,3%	14	0,2%	2	0,5%	24	0,3%
Hérault	43	1,5%	52	0,9%	2	0,5%	97	1,1%
Ille-et-Vilaine	1	0,04%	8	0,1%	0	0%	9	0,1%
Indre	2	0,07%	3	0,05%	0	0%	5	0,05%
Indre-et-Loire	5	0,2%	4	0,07%	1	0,3%	10	0,1%
Isère	21	0,8%	19	0,3%	1	0,3%	42	0,5%
Jura	5	0,2%	9	0,2%	0	0%	15	0,2%
Landes	6	0,2%	2	0,03%	0	0%	8	0,09%
Loir-et-Cher	1	0,04%	2	0,03%	0	0%	3	0,03%
Loire	11	0,4%	10	0,2%	0	0%	21	0,2%
Loire-Inférieure	4	0,1%	6	0,1%	0	0%	11	0,1%
Loiret	6	0,2%	4	0,07%	1	0,3%	11	0,1%
Lot	1	0,04%	4	0,07%	0	0%	5	0,05%
Lot-et-Garonne	10	0,4%	5	0,09%	1	0,3%	16	0,2%
Lozère	5	0,2%	9	0,2%	1	0,3%	15	0,2%
Maine-et-Loire	6	0,2%	5	0,09%	0	0%	12	0,1%
Manche	10	0,4%	8	0,1%	0	0%	17	0,2%
Marne	7	0,3%	12	0,2%	0	0%	20	0,2%
Mayenne	0	0%	1	0,02%	0	0%	2	0,02%
Meurthe-et-Moselle	9	0,3%	22	0,4%	0	0%	32	0,4%
Meuse	3	0,1%	12	0,2%	1	0,3%	16	0,2%
Morbihan	6	0,2%	10	0,2%	0	0%	17	0,2%
Moselle	8	0,3%	18	0,3%	2	0,5%	28	0,3%
Nièvre	5	0,2%	2	0,03%	0	0%	7	0,08%
Nord	22	0,8%	29	0,5%	3	0,8%	58	0,6%
Oise	9	0,3%	9	0,2%	1	0,3%	20	0,2%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Orne	1	0,04%	3	0,05%	0	0%	4	0,04%
Pas-de-Calais	8	0,3%	17	0,3%	1	0,3%	26	0,3%
Puy-de-Dôme	6	0,2%	8	0,1%	0	0%	15	0,2%
Pyrénées-Orientales	21	0,8%	35	0,6%	2	0,5%	60	0,7%
Rhône	22	0,8%	47	0,8%	2	0,5%	73	0,8%
Saône-et-Loire	7	0,3%	11	0,2%	0	0%	19	0,2%
Sarthe	3	0,1%	4	0,07%	1	0,3%	9	0,1%
Savoie	8	0,3%	15	0,3%	2	0,5%	26	0,3%
Seine	133	4,8%	145	2,5%	10	2,6%	303	3,3%
Seine-et-Marne	3	0,1%	5	0,09%	0	0%	9	0,1%
Seine-et-Oise	11	0,4%	18	0,3%	1	0,3%	32	0,4%
Seine-Inférieure	11	0,4%	16	0,3%	4	1%	32	0,4%
Somme	5	0,2%	9	0,2%	1	0,3%	16	0,2%
Tarn	5	0,2%	13	0,2%	0	0%	18	0,2%
Tarn-et-Garonne	1	0,04%	6	0,1%	0	0%	7	0,08%
Territoire de Belfort	5	0,3%	6	0,1%	0	0%	11	0,1%
Var	66	2,4%	132	2,3%	5	1,3%	208	2,3%
Vendée	0	0%	3	0,05%	0	0%	3	0,03%
Vienne	1	0,04%	4	0,07%	0	0%	5	0,05%
Vosges	9	0,3%	14	0,2%	2	0,5%	25	0,3%
Yonne	3	0,1%	1	0,02%	1	0,3%	6	0,07%
Autres	343	12,3%	834	14,4%	74	19,1%	1 295	14,2%
Total	2 788	100%	5 800	100%	387	100%	9 142	100%

Département de naissance des résistants du Gard selon la période

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	21	4,2%	60	3,5%	11	3,9%	99	3,8%
Gard	231	46,3%	766	45%	125	44%	1 191	45,2%
Vaucluse	7	1,4%	25	1,5%	6	2,1%	40	1,5%
Ain	3	0,6%	0	0%	2	0,7%	6	0,2%
Aisne	0	0%	5	0,3%	0	0%	6	0,2%
Allier	1	0,2%	4	0,2%	0	0%	5	0,2%
Alpes-Maritimes	6	1,2%	12	0,7%	2	0,7%	20	0,8%
Ardèche	4	0,8%	21	1,2%	11	3,9%	36	1,4%
Ardennes	0	0%	5	0,3%	0	0%	6	0,2%
Ariège	3	0,6%	2	0,1%	1	0,4%	6	0,2%
Aube	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Aude	7	1,4%	14	0,8%	3	1,1%	24	0,9%
Aveyron	1	0,2%	7	0,4%	2	0,7%	12	0,5%
Bas-Rhin	0	0%	5	0,3%	2	0,7%	8	0,3%
Basses-Alpes	0	0%	2	0,1%	1	0,4%	3	0,1%
Basses-Pyrénées	5	1%	4	0,2%	0	0%	12	0,5%
Calvados	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Cantal	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Charente	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,08%
Charente-Inférieure	1	0,2%	1	0,06%	1	0,4%	3	0,1%
Cher	1	0,2%	1	0,06%	0	0%	2	0,08%
Corrèze	1	0,2%	1	0,06%	0	0%	2	0,08%
Corse	2	0,4%	14	0,8%	2	0,7%	19	0,7%
Côte-d'Or	1	0,2%	4	0,2%	1	0,4%	7	0,3%
Côtes-du-Nord	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	0,04%
Creuse	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Deux Sèvres	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,04%
Dordogne	1	0,2%	0	0%	2	0,7%	3	0,1%
Doubs	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Drôme	4	0,8%	8	0,5%	2	0,7%	15	0,6%
Eure	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,08%
Eure-et-Loir	1	0,2%	0	0%	1	0,4%	2	0,08%
Finistère	0	0%	3	0,2%	1	0,4%	4	0,2%
Gers	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Gironde	0	0%	5	0,3%	1	0,4%	6	0,2%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Haute-Garonne	5	1%	2	0,1%	0	0%	7	0,3%
Haute-Loire	0	0%	3	0,2%	2	0,7%	5	0,2%
Haute-Marne	0	0%	2	0,1%	3	1,1%	5	0,2%
Haute-Saône	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Haute-Savoie	1	0,2%	1	0,06%	0	0%	3	0,1%
Haute-Vienne	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,08%
Hautes-Alpes	2	0,4%	4	0,2%	0	0%	6	0,2%
Hautes-Pyrénées	0	0%	4	0,2%	0	0%	4	0,2%
Haut-Rhin	1	0,2%	8	0,5%	0	0%	10	0,4%
Hérault	38	7,6%	106	6,2%	16	5,6%	165	6,3%
Ille-et-Vilaine	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	0,04%
Indre	1	0,2%	3	0,2%	0	0%	4	0,2%
Indre-et-Loire	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,08%
Isère	1	0,2%	6	0,4%	0	0%	7	0,3%
Jura	2	0,4%	1	0,06%	1	0,4%	4	0,2%
Landes	0	0%	1	0,06%	0	0%	0	0%
Loir-et-Cher	0	0%	0	0%	1	0,4%	2	0,08%
Loire	4	0,8%	13	0,8%	2	0,7%	20	0,8%
Loire-Inférieure	0	0%	4	0,2%	0	0%	4	0,2%
Loiret	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Lot	0	0%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Lot-et-Garonne	0	0%	2	0,1%	1	0,4%	4	0,2%
Lozère	21	4,2%	95	5,6%	5	1,8%	125	4,7%
Maine-et-Loire	1	0,2%	1	0,06%	0	0%	3	0,1%
Manche	1	0,2%	1	0,06%	1	0,4%	4	0,2%
Marne	0	0%	4	0,2%	1	0,4%	6	0,2%
Mayenne	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%
Meurthe-et-Moselle	2	0,4%	9	0,5%	0	0%	14	0,5%
Meuse	0	0%	1	0,06%	2	0,7%	5	0,2%
Morbihan	1	0,2%	1	0,06%	0	0%	1	0,04%
Moselle	0	0%	11	0,7%	2	0,7%	14	0,5%
Nièvre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Nord	4	0,8%	7	0,4%	4	1,4%	16	0,6%
Oise	0	0%	2	0,1%	0	0%	2	0,08%
Orne	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Pas-de-Calais	1	0,2%	8	0,5%	4	1,4%	13	0,5%
Puy-de-Dôme	1	0,2%	4	0,2%	0	0%	5	0,2%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Pyrénées-Orientales	3	0,6%	10	0,6%	0	0%	13	0,5%
Rhône	5	1%	12	0,7%	4	1,4%	23	1%
Saône-et-Loire	3	0,6%	8	0,5%	0	0%	11	0,4%
Sarthe	1	0,2%	2	0,1%	2	0,7%	5	0,2%
Savoie	0	0%	3	0,2%	1	0,4%	3	0,1%
Seine	11	2,2%	39	2,3%	4	1,4%	56	2,1%
Seine-et-Marne	2	0,4%	2	0,1%	0	0%	4	0,2%
Seine-et-Oise	2	0,4%	3	0,2%	2	0,7%	8	0,3%
Seine-Inférieure	1	0,2%	6	0,4%	0	0%	7	0,3%
Somme	2	0,4%	4	0,2%	2	0,7%	8	0,3%
Tarn	2	0,4%	4	0,2%	0	0%	6	0,2%
Tarn-et-Garonne	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Territoire de Belfort	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Var	6	1,2%	11	0,7%	2	0,7%	21	1%
Vendée	2	0,4%	0	0%	0	0%	2	0,08%
Vienne	1	0,2%	2	0,1%	0	0%	4	0,2%
Vosges	1	0,2%	8	0,5%	2	0,7%	11	0,4%
Yonne	0	0%	2	0,1%	1	0,4%	3	0,1%
Autres	64	12,8%	300	17,6%	40	14,1%	436	16,6%
Total	499	100%	1 704	100%	284	100%	2 634	100%

Département de naissance des résistants du Vaucluse selon la période

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	63	11,2%	209	9%	19	6,9%	293	9%
Gard	28	5%	81	3%	5	1,8%	119	3,7%
Vaucluse	241	43%	1 237	53%	132	48,0%	1 635	50,4%
Ain	0	0%	7	0,3%	1	0,4%	8	0,2%
Aisne	2	0,4%	6	0,3%	1	0,4%	9	0,3%
Allier	2	0,4%	6	0,3%	0	0,0%	8	0,2%
Alpes-Maritimes	7	1,2%	15	0,6%	3	1,1%	27	0,8%
Ardèche	8	1,4%	42	1,8%	3	1,1%	56	1,7%
Ardennes	1	0,2%	3	0,1%	2	0,7%	6	0,2%
Ariège	1	0,2%	2	0,09%	0	0,0%	5	0,2%
Aube	0	0%	1	0,04%	0	0,0%	1	0,03%
Aude	3	0,5%	5	0,2%	1	0,4%	9	0,3%
Aveyron	1	0,2%	2	0,09%	0	0,0%	3	0,09%
Bas-Rhin	2	0,4%	18	0,8%	1	0,4%	22	0,7%
Basses-Alpes	16	2,9%	53	2,3%	8	2,9%	79	2,4%
Basses-Pyrénées	1	0,2%	3	0,1%	2	0,7%	7	0,2%
Calvados	0	0%	1	0,04%	0	0,0%	1	0,03%
Cantal	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0%
Charente	0	0%	3	0,1%	0	0,0%	3	0,09%
Charente-Inférieure	1	0,2%	4	0,2%	1	0,4%	6	0,2%
Cher	0	0%	2	0,09%	0	0,0%	2	0,06%
Corrèze	0	0%	0	0%	1	0,4%	3	0,09%
Corse	10	1,8%	29	1,2%	2	0,7%	41	1,3%
Côte-d'Or	2	0,4%	1	0,04%	0	0,0%	3	0,09%
Côtes-du-Nord	1	0,2%	2	0,09%	0	0,0%	3	0,09%
Creuse	0	0%	1	0,04%	0	0,0%	1	0,03%
Deux Sèvres	1	0,2%	0	0%	0	0,0%	1	0,03%
Dordogne	2	0,4%	1	0,04%	0	0,0%	3	0,09%
Doubs	3	0,5%	4	0,2%	0	0,0%	8	0,2%
Drôme	14	2,5%	89	4%	13	4,7%	119	3,7%
Eure	1	0,2%	1	0,04%	0	0,0%	2	0,06%
Eure-et-Loir	1	0,2%	0	0%	0	0,0%	1	0,03%
Finistère	1	0,2%	1	0,04%	1	0,4%	4	0,1%
Gers	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0%
Gironde	1	0,2%	4	0,2%	1	0,4%	7	0,2%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Haute-Garonne	1	0,2%	2	0,09%	0	0%	3	0,09%
Haute-Loire	1	0,2%	5	0,2%	0	0%	7	0,2%
Haute-Marne	0	0%	3	0,1%	0	0%	3	0,09%
Haute-Saône	1	0,2%	2	0,09%	1	0,4%	4	0,1%
Haute-Savoie	2	0,4%	2	0,09%	1	0,4%	5	0,2%
Haute-Vienne	0	0%	3	0,1%	0	0%	4	0,1%
Hautes-Alpes	2	0,4%	14	0,6%	1	0,4%	17	0,5%
Hautes-Pyrénées	0	0%	1	0,04%	0	0%	1	0,03%
Haut-Rhin	1	0,2%	4	0,2%	0	0%	5	0,2%
Hérault	12	2,1%	15	1%	3	1,1%	31	1%
Ille-et-Vilaine	1	0,2%	1	0,04%	0	0%	3	0,09%
Indre	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	0,03%
Indre-et-Loire	1	0,2%	1	0,04%	0	0%	2	0,06%
Isère	3	0,5%	8	0,3%	4	1,5%	18	0,6%
Jura	0	0%	9	0,4%	2	0,7%	11	0,3%
Landes	1	0,2%	2	0,09%	0	0%	4	0,1%
Loir-et-Cher	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Loire	5	0,9%	9	0,4%	1	0,4%	15	0,5%
Loire-Inférieure	1	0,2%	1	0,04%	0	0%	2	0,06%
Loiret	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Lot	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Lot-et-Garonne	0	0%	0	0%	1	0,4%	1	0,03%
Lozère	1	0,2%	3	0,1%	1	0,4%	5	0,2%
Maine-et-Loire	1	0,2%	4	0,2%	0	0%	5	0,2%
Manche	0	0%	1	0,04%	0	0%	1	0,03%
Marne	0	0%	7	0,3%	1	0,4%	9	0,3%
Mayenne	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Meurthe-et-Moselle	4	0,7%	14	0,6%	0	0%	18	0,6%
Meuse	0	0%	7	0,3%	1	0,4%	8	0,2%
Morbihan	0	0%	2	0,09%	0	0%	2	0,06%
Moselle	9	1,6%	22	0,9%	6	2,2%	41	1,3%
Nièvre	0	0%	1	0,04%	0	0%	1	0,03%
Nord	5	0,9%	16	0,7%	2	0,7%	21	0,6%
Oise	0	0%	1	0,04%	1	0,4%	4	0,1%
Orne	0	0%	1	0,04%	1	0,4%	3	0,09%
Pas-de-Calais	2	0,4%	4	0,2%	2	0,7%	8	0,2%
Puy-de-Dôme	0	0%	1	0,04%	1	0,4%	3	0,09%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Pyrénées-Orientales	3	0,5%	7	0,3%	3	1,1%	13	0,4%
Rhône	6	1,1%	12	0,5%	5	1,8%	24	0,7%
Saône-et-Loire	1	0,2%	9	0,4%	0	0%	11	0,3%
Sarthe	1	0,2%	0	0%	0	0%	1	0,03%
Savoie	2	0,4%	3	0,1%	3	1,1%	8	0,2%
Seine	17	3,0%	52	2,2%	7	2,5%	79	2,4%
Seine-et-Marne	0	0%	2	0,09%	1	0,4%	3	0,09%
Seine-et-Oise	3	0,5%	2	0,09%	1	0,4%	6	0,2%
Seine-Inférieure	0	0%	4	0,2%	0	0%	4	0,1%
Somme	2	0,4%	0	0%	0	0%	2	0,06%
Tarn	3	0,5%	2	0,09%	0	0%	5	0,2%
Tarn-et-Garonne	0	0%	3	0,1%	0	0%	3	0,09%
Territoire de Belfort	0	0%	2	0,09%	0	0%	2	0,06%
Var	2	0,4%	32	1,4%	2	0,7%	37	1,1%
Vendée	1	0,2%	1	0,04%	1	0,4%	3	0,09%
Vienne	0	0%	1	0,04%	0	0%	1	0,03%
Vosges	2	0,4%	14	0,6%	0	0%	16	0,5%
Yonne	0	0%	2	0,09%	1	0,4%	3	0,09%
Autres	50	8,9%	188	8,1%	23	8,4%	263	8,1%
Total	561	100%	2 335	100%	275	100%	3 245	100%

Département de naissance des résistants de la région selon la période

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bouches-du-Rhône	1 357	35,3%	3 330	33,8%	235	24,8%	4 974	33,1%
Gard	320	8,3%	952	9,7%	136	14,4%	1 484	9,9%
Vaucluse	297	7,7%	1 334	13,6%	140	14,8%	1 798	12%
Ain	7	0,3%	12	0,1%	3	0,3%	25	0,2%
Aisne	7	0,2%	21	0,2%	2	0,2%	32	0,2%
Allier	8	0,2%	16	0,2%	0	0%	24	0,2%
Alpes-Maritimes	68	1,8%	98	1%	10	1,1%	184	1,2%
Ardèche	34	0,9%	89	0,9%	14	1,5%	141	0,9%
Ardennes	3	0,08%	15	0,2%	2	0,2%	21	0,1%
Ariège	11	0,3%	27	0,3%	1	0,1%	41	0,3%
Aube	3	0,08%	6	0,06%	0	0%	10	0,07%
Aude	25	0,7%	49	0,5%	5	0,5%	79	0,5%
Aveyron	6	0,2%	24	0,2%	2	0,2%	34	0,2%
Bas-Rhin	11	0,3%	32	0,3%	4	0,4%	51	0,3%
Basses-Alpes	40	1%	117	1,2%	16	1,7%	177	1,2%
Basses-Pyrénées	13	0,3%	11	0,1%	5	0,5%	33	0,2%
Calvados	4	0,1%	10	0,1%	2	0,2%	16	0,1%
Cantal	2	0,05%	2	0,02%	0	0%	4	0,03%
Charente	8	0,2%	12	0,1%	0	0%	20	0,1%
Charente-Inférieure	4	0,1%	16	0,2%	3	0,3%	23	0,2%
Cher	3	0,08%	13	0,1%	0	0%	16	0,1%
Corrèze	4	0,1%	8	0,08%	1	0,1%	15	0,1%
Corse	231	6%	447	4,5%	23	2,4%	707	4,7%
Côte-d'Or	13	0,3%	13	0,1%	1	0,1%	29	0,2%
Côtes-du-Nord	7	0,2%	12	0,1%	2	0,2%	21	0,1%
Creuse	0	0%	3	0,03%	0	0%	3	0,02%
Deux Sèvres	2	0,05%	1	0,01%	0	0%	5	0,03%
Dordogne	8	0,2%	9	0,09%	3	0,3%	21	0,1%
Doubs	10	0,3%	10	0,1%	2	0,2%	23	0,2%
Drôme	30	0,8%	121	1,2%	19	2%	175	1,2%
Eure	4	0,1%	7	0,07%	0	0%	11	0,07%
Eure-et-Loir	3	0,08%	1	0,01%	1	0,1%	5	0,03%
Finistère	7	0,2%	28	0,3%	2	0,2%	41	0,3%
Gers	4	0,1%	7	0,07%	1	0,1%	12	0,08%
Gironde	13	0,3%	26	0,3%	2	0,2%	42	0,3%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Haute-Garonne	15	0,4%	20	0,2%	1	0,1%	36	0,2%
Haute-Loire	7	0,2%	20	0,2%	2	0,2%	31	0,2%
Haute-Marne	5	0,1%	11	0,1%	3	0,3%	20	0,1%
Haute-Saône	4	0,1%	7	0,07%	1	0,1%	12	0,08%
Haute-Savoie	13	0,3%	12	0,1%	1	0,1%	27	0,2%
Haute-Vienne	3	0,08%	8	0,08%	0	0%	13	0,09%
Hautes-Alpes	19	0,5%	67	0,7%	3	0,3%	90	0,6%
Hautes-Pyrénées	0	0%	12	0,1%	0	0%	12	0,08%
Haut-Rhin	9	0,2%	26	0,3%	2	0,2%	39	0,3%
Hérault	93	2,4%	173	1,8%	21	2,2%	293	2%
Ille-et-Vilaine	2	0,05%	9	0,09%	1	0,1%	13	0,09%
Indre	3	0,08%	6	0,06%	1	0,1%	10	0,07%
Indre-et-Loire	6	0,2%	7	0,07%	1	0,1%	14	0,09%
Isère	25	0,7%	33	0,3%	5	0,5%	67	0,4%
Jura	7	0,2%	19	0,2%	3	0,3%	30	0,2%
Landes	7	0,2%	5	0,05%	0	0%	12	0,08%
Loir-et-Cher	1	0,03%	2	0,02%	1	0,1%	5	0,03%
Loire	20	0,5%	32	0,3%	3	0,3%	56	0,4%
Loire-Inférieure	5	0,1%	11	0,1%	0	0%	17	0,1%
Loiret	6	0,2%	5	0,05%	1	0,1%	12	0,08%
Lot	1	0,03%	5	0,05%	0	0%	6	0,04%
Lot-et-Garonne	10	0,3%	7	0,07%	3	0,3%	21	0,1%
Lozère	27	0,7%	107	1,1%	7	0,7%	145	1%
Maine-et-Loire	8	0,2%	10	0,1%	0	0%	20	0,1%
Manche	11	0,3%	10	0,1%	1	0,1%	22	0,1%
Marne	7	0,2%	23	0,2%	2	0,2%	35	0,2%
Mayenne	5	0,1%	1	0,01%	0	0%	2	0,01%
Meurthe-et-Moselle	15	0,4%	45	0,5%	0	0%	64	0,4%
Meuse	3	0,08%	20	0,2%	4	0,4%	29	0,2%
Morbihan	7	0,2%	13	0,1%	0	0%	20	0,1%
Moselle	17	0,4%	51	0,5%	10	1,1%	83	0,6%
Nièvre	5	0,1%	3	0,03%	0	0%	8	0,05%
Nord	31	0,8%	52	0,5%	9	1%	95	0,6%
Oise	9	0,2%	12	0,1%	2	0,2%	26	0,2%
Orne	1	0,03%	4	0,04%	1	0,1%	7	0,05%
Pas-de-Calais	11	0,3%	29	0,3%	7	0,7%	47	0,3%
Puy-de-Dôme	7	0,2%	13	0,1%	1	0,1%	23	0,2%

Départements	<2/1943		2/1943-6/6/1944		>6/6/1944		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Pyrénées-Orientales	27	0,7%	52	0,5%	5	0,5%	86	0,6%
Rhône	33	0,9%	71	0,7%	11	1,2%	120	0,8%
Saône-et-Loire	11	0,3%	28	0,3%	0	0%	41	0,3%
Sarthe	5	0,1%	6	0,06%	3	0,3%	15	0,1%
Savoie	10	0,3%	21	0,2%	6	0,6%	37	0,2%
Seine	161	4,2%	236	2,4%	21	2,2%	438	2,9%
Seine-et-Marne	5	0,1%	9	0,09%	1	0,1%	16	0,1%
Seine-et-Oise	16	0,4%	23	0,2%	4	0,4%	46	0,3%
Seine-Inférieure	12	0,3%	26	0,3%	4	0,4%	43	0,3%
Somme	9	0,2%	13	0,1%	3	0,3%	26	0,2%
Tarn	10	0,3%	19	0,2%	0	0%	29	0,2%
Tarn-et-Garonne	1	0,03%	9	0,09%	0	0%	10	0,07%
Territoire de Belfort	5	0,1%	8	0,08%	0	0%	13	0,09%
Var	74	1,9%	175	1,8%	9	1%	266	1,8%
Vendée	3	0,08%	4	0,04%	1	0,1%	8	0,05%
Vienne	2	0,05%	7	0,07%	0	0%	10	0,07%
Vosges	12	0,3%	36	0,4%	4	0,4%	52	0,3%
Yonne	3	0,08%	5	0,05%	3	0,3%	12	0,08%
Autres	457	11,9%	1 322	13,4%	137	14,5%	1 994	13,3%
Total	3 848	100%	9 839	100%	946	100%	15 021	100%

Annexe n°10 : Lieu de naissances des résistants par commune

Lieu de naissances des résistants des Bouches-du-Rhône par commune

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans les BDR	Population en 1921 ¹	%	Coeff.
Marseille	3 075	33,6%	67,1%	586 341	69,70%	1
Aix-en-Provence	214	2,3%	4,6%	29 983	3,56%	1,3
Arles	130	1,4%	2,8%	31 014	3,69%	0,8
Allauch	25	0,3%	0,5%	4 462	0,53%	1
Alleins	4	0,05%	0,1%	728	0,09%	1,3
Aubagne	34	0,4%	0,7%	10 271	1,22%	6,1
Aureille	2	0,02%	0,04%	336	0,04%	1,1
Auriol	7	0,08%	0,2%	2 731	0,32%	0,5
Aurons	1	0,01%	0,02%	85	0,01%	2,2
Barbentane	1	0,01%	0,02%	2 404	0,29%	0,1
Belcodène	3	0,03%	0,07%	183	0,02%	3
Beaurecueil	1	0,01%	0,02%	110	0,01%	1,7
Berre-l'Etang	10	0,1%	0,2%	2 376	0,28%	0,8
Bouc-Bel-Air	1	0,01%	0,02%	794	0,09%	0,2
Boulbon	1	0,01%	0,02%	901	0,11%	0,2
Cabannes	3	0,03%	0,07%	1 791	0,21%	0,3
Cabriès	1	0,01%	0,02%	810	0,1%	0,2
Cadolive	6	0,07%	0,1%	1 122	0,13%	1
Carry-le-Rouet	1	0,01%	0,02%	565	0,07%	0,3
Cassis	11	0,1%	0,2%	2 193	0,26%	0,9
Ceyreste	4	0,04%	0,09%	522	0,06%	1,4
Charleval	36	0,4%	0,8%	904	0,11%	7,3
Châteauneuf-le-Rouge	1	0,01%	0,02%	113	0,01%	1,6
Châteauneuf-les-Martigues	7	0,08%	0,2%	1 371	0,16%	0,9
Châteaurenard	22	0,2%	0,5%	8 016	0,95%	0,5
Cornillon-Confoux	2	0,02%	0,04%	273	0,03%	1,3
Cuges-les-Pins	1	0,02%	0,04%	741	0,09%	0,5
Eguilles	9	0,1%	0,2%	708	0,08%	2,3
Ensuès-la-Redonne	2	0,02%	0,04%	0 ²	0%	-
Eygalières	7	0,08%	0,2%	1 060	0,13%	1,2
Eyguières	9	0,1%	0,2%	1 946	0,23%	0,9

¹ Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1921*, Paris, Imprimerie nationale, 1921, p. 154-156.

² Commune créée en 1933.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans les BDR	Population en 1921 ¹	%	Coeff.
Eyragues	3	0,03%	0,07%	1 575	0,19%	0,4
Fontvieille	7	0,08%	0,2%	2 027	0,24%	0,6
Fos-sur-Mer	3	0,03%	0,07%	1 223	0,15%	0,5
Fuveau	8	0,09%	0,2%	2 065	0,25%	0,7
Gardanne	38	0,4%	0,8%	5 301	0,63%	1,3
Gémenos	7	0,08%	0,2%	1 520	0,18%	0,8
Gignac-la-Nerthe	2	0,02%	0,04%	1 314	0,16%	0,3
Grans	9	0,1%	0,2%	1 589	0,19%	1
Graveson	4	0,04%	0,09%	1 665	0,2%	0,4
Gréasque	1	0,01%	0,02%	1 172	0,14%	0,2
Istres	13	0,1%	0,3%	5 462	0,65%	0,4
Jouques	32	0,4%	0,7%	1 081	0,13%	5,4
La Barben	1	0,01%	0,02%	212	0,03%	0,9
La Bouilladisse	7	0,08%	0,2%	1 243	0,15%	1
La Ciotat	73	0,8%	1,6%	10 690	1,27%	1,3
La Destrousse	4	0,04%	0,09%	703	0,08%	1
La Fare-les-Oliviers	5	0,05%	0,1%	887	0,11%	1
La Penne-sur-Huveaune	3	0,03%	0,07%	983	0,12%	0,6
La Roque-d'Anthéron	58	0,6%	1,3%	1 308	0,16%	8,1
Lamanon	1	0,01%	0,02%	505	0,06%	0,4
Lambesc	37	0,4%	0,8%	2 022	0,24%	3,4
Lançon-de-Provence	1	0,01%	0,02%	960	0,11%	0,2
Le Paradou	2	0,02%	0,04%	576	0,07%	0,6
Le Puy-Sainte-Réparate	34	0,4%	0,7%	1 179	0,14%	5,3
Le Rove	1	0,01%	0,02%	678	0,08%	0,3
Le Tholonet	0	0%	0%	400	0,05%	-
Les Baux	0	0%	0%	216	0,03%	-
Les Pennes-Mirabeau	9	0,1%	0,2%	2 578	0,31%	0,6
Maillane	3	0,03%	0,07%	1 325	0,16%	0,4
Mallemort	12	0,1%	0,3%	1 979	0,24%	1,1
Marignane	10	0,1%	0,2%	2 517	0,3%	0,7
Martigues	47	0,5%	1%	6 304	0,75%	1,4
Mas-Blanc	0	0%	0%	136	0,02%	-
Maussane	4	0,04%	0,09%	1 286	0,15%	0,6
Meyrargues	12	0,1%	0,3%	772	0,09%	2,9
Meyreuil	4	0,04%	0,09%	628	0,07%	1,2
Mézoargues	0	0%	0%	190	0,02%	-
Mimet	4	0,03%	0,07%	618	0,07%	0,9
Miramas	32	0,4%	0,7%	5 065	0,6%	1,2

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans les BDR	Population en 1921 ¹	%	Coeff.
Mollégès	0	0%	0%	736	0,09%	-
Mouriès	1	0,01%	0,02%	1 453	0,17%	0,1
Noves	8	0,09%	0,2%	2 475	0,29%	0,6
Orgon	0	0%	0%	2 439	0,29%	-
Pélissanne	3	0,03%	0,07%	1 305	0,16%	0,4
Peynier	6	0,07%	0,1%	552	0,07%	2
Peypin	7	0,08%	0,2%	1 320	0,16%	1
Peyrolles-en-Provence	6	0,07%	0,1%	804	0,1%	1,4
Plan d'Orgon	0	0%	0%	0 ¹	0%	-
Port-de-Bouc	15	0,2%	0,3%	4 141	0,49%	0,7
Port-Saint-Louis-du-Rhône	11	0,1%	0,2%	3 682	0,44%	0,5
Puyloubier	7	0,08%	0,2%	475	0,06%	2,7
Rognac	7	0,08%	0,2%	958	0,11%	1,3
Rognes	39	0,4%	0,9%	918	0,11%	7,8
Rognonas	2	0,02%	0,04%	1 645	0,2%	0,2
Roquefort-la-Bédoule	6	0,07%	0,1%	1 814	0,22%	0,6
Roquevaire	47	0,5%	1%	2 600	0,31%	3,3
Rousset	10	0,1%	0,2%	862	0,1%	2,1
Saint-Andiol	2	0,02%	0,04%	1 253	0,15%	0,3
Saint-Antonin-sur-Bayon	1	0,01%	0,02%	67	0,01%	2,7
Saint-Cannat	27	0,3%	0,6%	1 058	0,13%	4,7
Saint-Chamas	36	0,4%	0,8%	2 677	0,32%	2,5
Saint-Estève-Janson	1	0,01%	0,02%	84	0,01%	2,2
Saint-Etienne-du-Grès	3	0,03%	0,07%	0 ²	0%	-
Saint-Marc-Jaumegarde	0	0%	0%	90	0,01%	-
Saint-Martin-de-Crau	0	0%	0%	0 ³	0%	-
Saint-Mitre	0	0%	0%	412	0,05%	-
Saint-Paul-lès-Durance	7	0,08%	0,2%	231	0,03%	5,6
Saint-Rémy	38	0,4%	0,8%	5 938	0,71%	1,2
Saint-Savournin	1	0,01%	0,02%	1 092	0,13%	0,2
Saint-Victoret	1	0,01%	0,02%	590	0,07%	0,3
Saintes-Maries-de-la-Mer	1	0,01%	0,02%	1 352	0,16%	0,1

¹ Commune créée en 1924.

² Commune créée en 1935.

³ Commune créée en 1925.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans les BDR	Population en 1921 ¹	%	Coeff.
Salon-de-Provence	58	0,6%	1,2%	13 155	1,56%	0,8
Sausset-les-Pins	0	0%	0,00%	0 ¹	0%	-
Sénas	5	0,05%	0,1%	1 855	0,22%	0,5
Septèmes-les-Vallons	10	0,1%	0,2%	1 827	0,22%	1
Simiane-Collongue	4	0,05%	0,1%	717	0,09%	1,3
Tarascon	26	0,3%	0,6%	8 299	0,99%	0,6
Trets	41	0,4%	0,9%	2 712	0,32%	2,8
Vauvenargues	1	0,01%	0,02%	204	0,02%	0,9
Velaux	2	0,02%	0,04%	684	0,08%	0,5
Venelles	8	0,09%	0,2%	467	0,06%	3,1
Ventabren	10	0,1%	0,2%	951	0,11%	1,9
Vernègues	1	0,01%	0,02%	253	0,03%	0,7
Verquières	0	0%	0%	247	0,03%	-
Vitrolles	1	0,01%	0,02%	794	0,09%	0,2
Total du département	4 581	50,1%	100%	841 996	100%	1
Hors du département	4 553	50,4%	-	-	-	
Total	9 134	100%	100%	841 996	100%	1

¹ Commune créée en 1924.

Lieu de naissance des résistants du Gard par commune¹

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Aigaliers	1	0,04%	0,08%	346	0,09%	1
Aigremont	2	0,08%	0,2%	304	0,08%	2,2
Aigues-Mortes	7	0,3%	0,6%	4 348	1,1%	0,5
Aigues-Vives	3	0,1%	0,3%	1 460	0,4%	0,7
Aiguèze	0	0%	0%	235	0,06%	0
Aimargues	1	0,04%	0,08%	2 663	0,7%	0,1
Alès	126	4,8%	10,6%	36 455	9,2%	1,1
Allègre	3	0,1%	0,3%	788	0,2%	1,3
Alzon	2	0,08%	0,2%	517	0,1%	1,3
Anduze	12	0,5%	1%	2 589	0,7%	1,5
Aramon	1	0,04%	0,08%	1 840	0,5%	0,2
Argilliers	0	0%	0%	80	0,02%	0
Arpaillargues-et-Aureillac	2	0,08%	0,2%	270	0,07%	2,5
Arphy	1	0,04%	0,08%	320	0,08%	1
Arre	3	0,1%	0,3%	429	0,1%	2,3
Arrigas	0	0%	0%	424	0,1%	0
Aspères	0	0%	0%	262	0,07%	0
Aubais	1	0,04%	0,08%	1 116	0,3%	0,3
Aubord	0	0%	0%	197	0,05%	0
Aubussargues	0	0%	0%	183	0,05%	0
Aujac	1	0,04%	0,08%	524	0,1%	0,6
Aujargues	2	0,08%	0,2%	305	0,08%	2,2
Aulas	5	0,2%	0,4%	544	0,1%	3,1
Aumessas	1	0,04%	0,08%	504	0,1%	0,7
Avèze	4	0,2%	0,3%	950	0,2%	1,4
Bagard	0	0%	0%	604	0,2%	0
Bagnols-sur-Cèze	14	0,5%	1,2%	3 918	1%	1,2
Barjac	14	0,5%	1,2%	1 331	0,3%	3,5
Baron	0	0%	0%	203	0,05%	0
Beaucaire	10	0,4%	0,8%	7 916	2%	0,4
Beauvoisin	0	0%	0%	1 716	0,4%	0
Bellegarde	2	0,08%	0,2%	2 536	0,6%	0,3
Belvézet	0	0%	0%	264	0,07%	0
Bernis	0	0%	0%	698	0,2%	0
Bessèges	22	0,8%	1,8%	6 368	1,6%	1,1

¹ Le Gard comptait 353 communes en 1936. Montagnac s'est séparée de Moulézan en 1947, Saint-Paul-les-Fonts a été créée en 1949 par démembrement de Connaux et Rodilhan a été créée en 1962 par démembrement de Bouillargues. Les noms des communes sont orthographiés comme en 1939 ou avec leur appellation de l'époque.

² Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1921*, op. cit., p. 310-317.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Bez-et-Esparon	1	0,04%	0,08%	596	0,2%	0,6
Bezouce	0	0%	0%	516	0,1%	0
Blandas	0	0%	0%	268	0,07%	0
Blauzac	1	0,04%	0,08%	543	0,1%	0,6
Boisset-et-Gaujac	2	0,08%	0,2%	469	0,1%	1,4
Boissières	4	0,2%	0,3%	173	0,04%	7,7
Bonnevaux	0	0%	0%	165	0,04%	0
Bordezac	0	0%	0%	566	0,1%	0
Boucoiran-et-Nozières	3	0,1%	0,3%	665	0,2%	1,5
Bouillargues	1	0,04%	0,08%	1 403	0,4%	0,2
Bouquet	1	0,04%	0,08%	186	0,05%	1,8
Bourdic	1	0,04%	0,08%	168	0,04%	2
Bragassargues	0	0%	0%	88	0,02%	0
Branoux	8	0,3%	0,7%	1 482	0,4%	1,8
Bréau-et-Salagosse	1	0,04%	0,08%	507	0,1%	0,7
Brignon	2	0,08%	0,2%	541	0,1%	1,2
Brouzet-lès-Alès	0	0%	0%	404	0,1%	0
Brouzet	0	0%	0%	107	0,03%	0
Cabrières	0	0%	0%	250	0,06%	0
Caissargues	1	0,04%	0,08%	512	0,1%	0,6
Calvisson	7	0,3%	0,6%	1 880	0,5%	1,2
Cambos ¹	0	0%	0%	39	0,01%	0
Campestre-et-Luc	0	0%	0%	392	0,1%	0
Canaules-et-Argentières	6	0,2%	0,5%	469	0,1%	4,3
Cannes-et-Clairan	1	0,04%	0,08%	259	0,07%	1,3
Cardet	1	0,04%	0,08%	521	0,1%	0,6
Carnas	1	0,04%	0,08%	311	0,08%	1,1
Carsan	1	0,04%	0,08%	278	0,07%	1,2
Cassagnoles	1	0,04%	0,08%	236	0,06%	1,4
Castelnau-Valence	0	0%	0%	226	0,06%	0
Castillon-du-Gard	0	0%	0%	430	0,1%	0
Causse-Bégon	0	0%	0%	42	0,01%	0
Caveirac	1	0,04%	0,08%	665	0,2%	0,5
Cavillargues	1	0,04%	0,08%	687	0,2%	0,5
Cendras	8	0,3%	0,7%	954	0,2%	2,8
Cézas ²	1	0,04%	0,08%	63	0,02%	5,3
Chambon	5	0,2%	0,4%	676	0,2%	2,5
Chamborigaud	8	0,3%	0,7%	1 443	0,4%	1,8
Chusclan	0	0%	0%	444	0,1%	0
Clarensac	1	0,04%	0,08%	670	0,2%	0,5

¹ Cambo a fusionné avec La Cadière en 1969.

² Cézas devient un hameau de Sumène en 1959.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Codognan	0	0%	0%	679	0,2%	0
Codolet	0	0%	0%	462	0,1%	0
Collias	2	0,08%	0,2%	453	0,1%	1,5
Collorgues	1	0,04%	0,08%	265	0,07%	1,3
Cognac	1	0,04%	0,08%	302	0,08%	1,1
Combas	0	0%	0%	404	0,1%	0
Comps	1	0,04%	0,08%	606	0,2%	0,5
Concoules	0	0%	0%	381	0,1%	0
Congénies	3	0,1%	0,3%	578	0,1%	1,7
Connaux	1	0,04%	0,08%	857	0,2%	0,4
Conqueyrac	0	0%	0%	197	0,05%	0
Corbès	0	0%	0%	92	0,02%	0
Corconne	1	0,04%	0,08%	494	0,1%	0,7
Cornillon	2	0,08%	0,2%	538	0,1%	1,2
Courry	2	0,08%	0,2%	437	0,1%	1,5
Crespian	0	0%	0%	170	0,04%	0
Cros	2	0,08%	0,2%	501	0,1%	1,3
Cruviers-et-Lascours	0	0%	0%	252	0,06%	0
Deaux	0	0%	0%	103	0,03%	0
Dions	1	0,04%	0,08%	452	0,1%	0,7
Domazan	1	0,04%	0,08%	368	0,09%	0,9
Domessargues	0	0%	0%	167	0,04%	0
Dourbies	0	0%	0%	689	0,2%	0
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	2	0,08%	0,2%	611	0,2%	1,1
Estézargues	0	0%	0%	152	0,04%	0
Euzet	0	0%	0%	190	0,05%	0
Flaux	0	0%	0%	187	0,05%	0
Foissac	0	0%	0%	176	0,04%	0
Fons	2	0,08%	0,2%	524	0,1%	1,3
Fons-sur-Lussan	0	0%	0%	183	0,05%	0
Fontanès	0	0%	0%	548	0,1%	0
Fontarèches	0	0%	0%	177	0,04%	0
Fournès	2	0,08%	0,2%	407	0,1%	1,6
Fourques	0	0%	0%	1 257	0,3%	0
Foussignargues ¹	1	0,04%	0,08%	0	0%	-
Fressac	0	0%	0%	95	0,02%	0
Gagnières	9	0,3%	0,8%	2 935	0,7%	1
Gailhan	0	0%	0%	150	0,04%	0
Gajan	0	0%	0%	292	0,07%	0

¹ La commune est créée en 1926 par démembrement de la commune de Gagnières puis elle devient un hameau de Bessèges en 1972.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Garons	0	0%	0%	797	0,2%	0
Garrigues-et-Sainte-Eulalie	0	0%	0%	217	0,05%	0
Gaujac	0	0%	0%	309	0,08%	0
Générac	2	0,08%	0,2%	1 886	0,5%	0,4
Généragues	2	0,08%	0,2%	442	0,1%	1,5
Génolhac	9	0,3%	0,8%	1 081	0,3%	2,8
Goudargues	1	0,0%	0,08%	708	0,2%	0,5
Grand-Gallargues	5	0,2%	0,4%	1 514	0,4%	1,1
Issirac	0	0%	0%	323	0,08%	0
Jonquières-et-Saint-Vincent	1	0,04%	0,08%	1 357	0,3%	0,2
Junas	1	0,04%	0,08%	440	0,1%	0,8
L'Estréchure	0	0%	0%	453	0,1%	0
La Bastide-d'Engras	0	0%	0%	262	0,07%	0
La Bruguière	0	0%	0%	217	0,05%	0
La Cadière ¹	0	0%	0%	222	0,06%	0
La Calmette	0	0%	0%	577	0,1%	0
La Capelle-et-Masmolène	1	0,04%	0,08%	471	0,1%	0,7
La Grand-Combe	54	2%	4,5%	11 232	2,8%	1,6
La Roque	0	0%	0%	152	0,04%	0
La Rouvière	0	0%	0%	275	0,07%	0
La Vernarède	14	0,5%	1,2%	1 739	0,4%	2,7
Lamelouze	2	0,08%	0,2%	224	0,06%	3
Langlade	1	0,04%	0,08%	315	0,08%	1,1
Lanuéjols	1	0,04%	0,08%	821	0,2%	0,4
Lasalle	24	0,9%	2%	1 548	0,4%	5,2
Laudun	1	0,04%	0,08%	1 563	0,4%	0,2
Laval	7	0,3%	0,6%	1 660	0,4%	1,4
Laval-Saint-Roman	0	0%	0%	214	0,05%	0
Le Cailar	0	0,04%	0,08%	1 411	0,4%	0,2
Le Garn	0	0%	0%	214	0,05%	0
Le Grau-du-Roi	2	0,08%	0,2%	1 304	0,3%	0,5
Le Martinet ²	12	0,5%	1%	0	0%	-
Le Pin	0	0%	0%	197	0,05%	0
Le Vigan	9	0,3%	0,8%	4 221	1,1%	0,7
Lecques	3	0,1%	0,3%	206	0,05%	4,8
Lédenon	0	0%	0%	437	0,1%	0
Lédignan	4	0,2%	0,3%	731	0,2%	1,8
Les Angles	0	0%	0%	286	0,07%	0
Les Mages	10	0,4%	0,8%	1 076	0,3%	3,1
Les Plans	0	0%	0%	140	0,04%	0

¹ La Cadière a fusionné en 1969 avec Cambo.

² Commune créée en 1921 par démembrement de la commune de Saint-Florent.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Les Plantiers	4	0,2%	0,3%	610	0,2%	2,2
Les Salles-du-Gardon	11	0,4%	0,9%	1 665	0,4%	2,2
Lézan	0	0%	0%	679	0,2%	0
Liouc	1	0,04%	0,08%	86	0,02%	3,9
Lirac	0	0%	0%	266	0,07%	0
Logrian-et-Comiac-de-Florian	0	0%	0%	283	0,07%	0
Lussan	2	0,08%	0,2%	582	0,1%	1,1
Malons-et-Elze	2	0,08%	0,2%	535	0,1%	1,2
Mandagout	2	0,08%	0,2%	620	0,2%	1,1
Manduel	0	0%	0%	1 502	0,4%	0
Marguerittes	1	0,04%	0,08%	1 514	0,4%	0,2
Mars	1	0,04%	0,08%	134	0,03%	2,5
Martignargues	1	0,04%	0,08%	128	0,03%	2,6
Maruéjols-lès-Gardon	0	0%	0%	177	0,04%	0
Massanes	0	0%	0%	134	0,03%	0
Massillargues-Atruech	0	0%	0%	345	0,09%	0
Maussargues	0	0%	0%	100	0,03%	0
Méjannes-le-Clap	2	0,08%	0,2%	80	0,02%	8,3
Méjannes-lès-Alès	1	0,04%	0,08%	338	0,09%	1
Meynes	0	0%	0%	767	0,2%	0
Meyrannes	4	0,2%	0,3%	1 682	0,4%	0,8
Mialet	0	0%	0%	665	0,2%	0
Milhaud	4	0,2%	0,3%	1 210	0,3%	1,1
Molières-Cavaillac	1	0,04%	0,08%	513	0,1%	0,6
Molières-sur-Cèze	8	0,3%	0,7%	2 574	0,6%	1
Monoblet	4	0,2%	0,3%	614	0,2%	2,2
Mons	2	0,08%	0,2%	702	0,2%	0,9
Montaren-et-Saint-Médiers	2	0,08%	0,2%	533	0,1%	1,2
Montclus	0	0%	0%	281	0,07%	0
Montdardier	0	0%	0%	558	0,1%	0
Monteils	0	0%	0%	138	0,03%	0
Montfaucon	0	0%	0%	502	0,1%	0
Montfrin	5	0,2%	0,4%	1 708	0,4%	1
Montignargues	2	0,08%	0,2%	104	0,03%	6,4
Montmirat	0	0%	0%	186	0,05%	0
Montpezat	1	0,04%	0,08%	535	0,1%	0,6
Moulézan-et-Montagnac ¹	0	0%	0%	507	0,1%	0
Moussac	3	0,1%	0,3%	715	0,2%	1,4
Mus	1	0,04%	0,08%	344	0,09%	1
Nages-et-Solorgues	1	0,04%	0,08%	370	0,09%	0,9
Navacelles	1	0,04%	0,08%	405	0,1%	0,8

¹ Commune démembrée en 1947.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Ners	2	0,08%	0,2%	360	0,09%	1,8
Nîmes	201	7,6%	16,9%	82 774	20,9%	0,8
Notre-Dame-de-la-Rouvière	2	0,08%	0,2%	778	0,2%	0,9
Orsan	1	0,04%	0,08%	488	0,1%	0,7
Orthoux-Sérignac-et-Quilhan	1	0,04%	0,08%	336	0,08%	1
Parignargues	0	0%	0%	241	0,06%	0
Peyremale	0	0%	0%	508	0,1%	0
Peyroles	0	0%	0%	97	0,02%	0
Pommiers	0	0%	0%	154	0,04%	0
Pompignan	2	0,08%	0,2%	907	0,2%	0,7
Ponteils-et-Brésis	2	0,08%	0,2%	616	0,2%	1,1
Pont-Saint-Esprit	19	0,7%	1,6%	5 801	1,5%	1,1
Portes	8	0,3%	0,7%	924	0,2%	2,9
Potelières	0	0%	0%	172	0,04%	0
Pougnadoresse	0	0%	0%	215	0,05%	0
Poulx	0	0%	0%	153	0,04%	0
Pouzilhac	0	0%	0%	376	0,09%	0
Puechredon	0	0%	0%	59	0,01%	0
Pujaut	2	0,08%	0,2%	991	0,3%	0,7
Quissac	5	0,2%	0,4%	1 734	0,4%	1
Redessan	1	0,04%	0,08%	1 124	0,3%	0,3
Remoulins	0	0%	0%	1 247	0,3%	0
Revens	1	0,04%	0,08%	106	0,03%	3,1
Ribaute-les-Tavernes	3	0,1%	0,3%	855	0,2%	1,2
Rivières	1	0,04%	0,08%	352	0,09%	0,9
Robiac	9	0,3%	0,8%	3 066	0,8%	1
Rochefort-du-Gard	1	0,04%	0,08%	687	0,2%	0,5
Rochegeude	4	0,2%	0,3%	282	0,07%	4,7
Rogues	0	0%	0%	240	0,06%	0
Roquedur	0	0%	0%	231	0,06%	0
Roquemaure	4	0,2%	0,3%	1 963	0,5%	0,7
Rousson	12	0,5%	1%	1 419	0,4%	2,8
Sabran	0	0%	0%	921	0,2%	0
Saint-Alexandre	0	0%	0%	474	0,1%	0
Saint-Ambroix	17	0,6%	1,4%	3 549	0,9%	1,6
Saint-André-d'Olérargues	0	0%	0%	221	0,06%	0
Saint-André-de-Majencoules	2	0,1%	0,3%	1 177	0,3%	0,8
Saint-André-de-Roquepertuis	1	0,04%	0,08%	405	0,1%	0,8
Saint-André-de-Valborgne	8	0,30%	0,7%	1 503	0,4%	1,8
Saint-Bauzély	2	0,08%	0,2%	214	0,05%	3,1
Saint-Bénézet	1	0,04%	0,08%	161	0,04%	2,1
Saint-Bonnet-(de-Salendrinque)	1	0,04%	0,08%	124	0,03%	2,7

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Saint-Bonnet-(du-Gard)	0	0%	0%	282	0,07%	0
Saint-Brès	0	0%	0%	628	0,2%	0
Saint-Bresson	0	0%	0%	183	0,05%	0
Saint-Cézaire-de-Gauzignan	1	0,04%	0,08%	242	0,06%	1,4
Saint-Chartes	0	0%	0%	756	0,2%	0
Saint-Christol-de-Rodières	0	0%	0%	180	0,05%	0
Saint-Christol-lès-Alès	3	0,1%	0,3%	1 375	0,3%	0,7
Saint-Clément	0	0%	0%	157	0,04%	0
Saint-Côme-et-Maruéjols	1	0,04%	0,08%	378	0,1%	0,9
Saint-Denis	0	0%	0%	215	0,05%	0
Saint-Dézéry	0	0%	0%	189	0,05%	0
Saint-Dionisy	2	0,08%	0,2%	244	0,06%	2,7
Sainte-Anastasie	1	0,04%	0,08%	685	0,2%	0,5
Sainte-Cécile-d'Andorge	6	0,2%	0,5%	1 009	0,3%	2
Sainte-Croix-de-Caderle	4	0,2%	0,3%	180	0,05%	7,4
Saint-Etienne-de-Lolm	2	0,08%	0,2%	155	0,04%	4,3
Saint-Etienne-des-Sorts	1	0,04%	0,08%	350	0,09%	1
Saint-Félix-de-Pallières	7	0,3%	0,6%	361	0,09%	6,4
Saint-Florent	26	1%	2,2%	3 866	1%	2,2
Saint-Geniès-de-Comolas	0	0%	0%	589	0,1%	0
Saint-Geniès-de-Malgoirès	8	0,3%	0,7%	1 004	0,3%	2,7
Saint-Gervais	0	0%	0%	573	0,1%	0
Saint-Gervasy	0	0%	0%	342	0,09%	0
Saint-Gilles	6	0,2%	0,5%	5 924	1,5%	0,3
Saint-Hilaire-de-Brethmas	1	0,04%	0,08%	1 036	0,3%	0,3
Saint-Hilaire-de-Caton	0	0%	0%	140	0,04%	0
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	0	0%	0%	370	0,09%	0
Saint-Hippolyte-de-Montaigu	0	0%	0%	83	0,02%	0
Saint-Hippolyte-du-Fort	21	0,8%	1,8%	3 551	0,9%	2
Saint-Jean-de-Ceyrargues	0	0%	0%	161	0,04%	0
Saint-Jean-de-Crieulon	1	0,04%	0,08%	125	0,03%	2,7
Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan	5	0,2%	0,4%	1 007	0,3%	1,7
Saint-Jean-de-Serres	0	0%	0%	322	0,08%	0
Saint-Jean-de-Valériscle	8	0,3%	0,7%	1 586	0,4%	1,7
Saint-Jean-du-Gard	12	0,5%	1%	2 804	0,7%	1,4
Saint-Jean-du-Pin	0	0%	0%	559	0,1%	0
Saint-Julien-de-Cassagnas	2	0,08%	0,2%	402	0,1%	1,7
Saint-Julien-de-la-Nef	0	0%	0%	187	0,05%	0
Saint-Julien-de-Peyrolas	1	0,04%	0,08%	660	0,2%	0,5
Saint-Julien-de-Valgagues	6	0,2%	0,5%	929	0,2%	2,1
Saint-Just-et-Vacquières	0	0%	0%	282	0,07%	0
Saint-Laurent-d'Aigouze	7	0,3%	0,6%	2 195	0,6%	1,1

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Saint-Laurent-de-Carnols	0	0%	0%	275	0,07%	0
Saint-Laurent-des-Arbres	1	0,04%	0,08%	541	0,1%	0,6
Saint-Laurent-la-Vernède	0	0%	0%	344	0,09%	0
Saint-Laurent-le-Minier	0	0%	0%	870	0,2%	0
Saint-Mamert-du-Gard	1	0,04%	0,08%	414	0,1%	0,8
Saint-Marcel-de-Careiret	1	0,04%	0,08%	373	0,09%	0,9
Saint-Martial	0	0%	0%	521	0,1%	0
Saint-Martin-de-Valgugues	12	0,5%	1%	2 520	0,6%	1,6
Saint-Maurice-de-Cazevieille	0	0%	0%	415	0,1%	0
Saint-Maximin	0	0%	0%	223	0,06%	0
Saint-Michel-d'Euzet	0	0%	0%	416	0,1%	0
Saint-Nazaire	0	0%	0%	256	0,06%	0
Saint-Nazaire-des-Gardies	1	0,04%	0,08%	102	0,03%	3,3
Saint-Paul-la-Coste	4	0,2%	0,3%	488	0,1%	2,7
Saint-Paulet-de-Caisson	4	0,2%	0,3%	888	0,2%	1,5
Saint-Pons-la-Calm	1	0,04%	0,08%	341	0,09%	1
Saint-Privat-de-Champclos	0	0%	0%	273	0,1%	0
Saint-Privat-des-Vieux	2	0,08%	0,2%	1 244	0,3%	0,5
Saint-Quentin-la-Poterie	2	0,08%	0,2%	1 523	0,4%	0,4
Saint-Roman-de-Codières	3	0,1%	0,3%	451	0,1%	2,2
Saint-Sauveur-des-Pourcils	0	0%	0%	364	0,09%	0
Saint-Sébastien	2	0,08%	0,2%	333	0,08%	2
Saint-Siffret	0	0%	0%	197	0,05%	0
Saint-Théodorit	0	0%	0%	204	0,05%	0
Saint-Victor-de-Malcap	2	0,08%	0,2%	525	0,1%	1,3
Saint-Victor-des-Oules	1	0,04%	0,08%	228	0,06%	1,5
Saint-Victor-la-Coste	0	0%	0%	732	0,2%	0
Salazac	0	0%	0%	221	0,06%	0
Salindres	9	0,3%	0,8%	2 631	0,66%	1,1
Salinelles	1	0,04%	0,08%	300	0,08%	1,1
Sanilhac-et-Sagriès	0	0%	0%	401	0,1%	0
Sardan	0	0%	0%	173	0,04%	0
Saumane	6	0,2%	0,5%	342	0,09%	5,8
Sauve	7	0,3%	0,6%	1 696	0,4%	1,4
Sauveterre	0	0%	0%	690	0,2%	0
Sauzet	2	0,08%	0,2%	304	0,08%	2,2
Savignargues	0	0%	0%	126	0,03%	0
Saze	2	0,08%	0,2%	338	0,09%	2
Sénéchas	0	0%	0%	329	0,08%	0
Sernhac	0	0%	0%	763	0,2%	0
Servas	0	0%	0%	219	0,06%	0
Serviers-et-Labaume	0	0%	0%	274	0,07%	0

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Gard	Pop. en 1921	%	Coeff.
Seynes	0	0%	0%	146	0,04%	0
Sommières	9	0,3%	0,8%	3 128	0,8%	1
Soudorgues	10	0,4%	0,8%	491	0,1%	6,8
Soustelle	1	0,04%	0,08%	219	0,06%	1,5
Souviagnargues	1	0,04%	0,08%	470	0,1%	0,7
Sumène	14	0,5%	1,2%	2 217	0,6%	2,1
Tavel	0	0%	0%	701	0,2%	0
Tharoux	0	0%	0%	96	0,02%	0
Théziers	2	0,08%	0,2%	550	0,1%	1,2
Thoiras	1	0,04%	0,08%	304	0,08%	1,1
Tornac	2	0,08%	0,2%	674	0,2%	1
Tresques	0	0%	0%	752	0,2%	0
Trèves	0	0%	0%	395	0,1%	0
Uchaud	4	0,2%	0,3%	898	0,2%	1,5
Uzès	11	0,4%	0,9%	4 098	1%	0,9
Vabres	1	0,04%	0,08%	76	0,02%	4,4
Vallabrègues	10	0,4%	0,8%	1 522	0,4%	2,2
Vallabrix	0	0%	0%	238	0,06%	0
Vallérargues	0	0%	0%	200	0,05%	0
Valleraugue	17	0,6%	1,4%	1 940	0,5%	2,9
Valliguières	1	0,04%	0,08%	223	0,06%	1,5
Vauvert	9	0,3%	0,8%	4 055	1%	0,7
Vénéjan	1	0,04%	0,08%	440	0,1%	0,8
Verfeuil	1	0,04%	0,08%	411	0,1%	0,8
Vergèze	4	0,2%	0,3%	1 545	0,4%	0,9
Vers	0	0%	0%	547	0,1%	0
Vestric-et-Candiac	0	0%	0%	243	0,06%	0
Vézénobres	1	0,04%	0,08%	750	0,2%	0,4
Vic-le-Fesq	0	0%	0%	247	0,06%	0
Villeneuve-lès-Avignon	1	0,04%	0,08%	2 561	0,6%	0,1
Villevieille	3	0,1%	0,3%	283	0,07%	3,5
Vissec	0	0%	0%	145	0,04%	0
Hors du département	1 443	54,8%	-	-	-	-
Total	2 634	100%	100%	396 169	100%	1,0

Lieu de naissance des résistants du Vaucluse par commune¹

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Vaucluse	Pop. en 1921 ²	%	Coeff
Althen-des-Paluds	5	0,2%	0,3%	883	0,4%	0,8
Ansouis	2	0,06%	0,1%	533	0,2%	0,5
Apt	89	2,7%	5,4%	5 662	2,6%	2,1
Aubignan	5	0,2%	0,3%	1 510	0,7%	0,4
Aurel	5	0,2%	0,3%	323	0,1%	2,1
Auribeau	0	0%	0%	52	0,02%	0
Avignon	135	4,2%	8,3%	48 177	21,9%	0,4
Beaumes-(de-Venise)	13	0,4%	0,8%	1 237	0,6%	1,4
Beaumettes	1	0,03%	0,06%	118	0,05%	1,1
Beaumont-(de-Pertuis)	9	0,3%	0,6%	562	0,3%	2,2
Beaumont-(du-Ventoux)	3	0,09%	0,2%	250	0,1%	1,6
Bédarrides	8	0,2%	0,5%	1 816	0,8%	0,6
Bédoin	37	1,1%	2,3%	1 505	0,7%	3,3
Blauvac	1	0,03%	0,06%	239	0,1%	0,6
Bollène	22	0,7%	1,3%	5 265	2,4%	0,6
Bonnieux	20	0,6%	1,2%	1 435	0,7%	1,9
Brantes	4	0,1%	0,2%	200	0,09%	2,7
Buisson	0	0%	0%	264	0,1%	0
Buoux	7	0,2%	0,4%	87	0,04%	10,8
Cabrières-d'Aigues	5	0,2%	0,3%	326	0,1%	2,1
Cabrières-d'Avignon	6	0,2%	0,4%	415	0,2%	1,9
Cadenet	19	0,6%	1,2%	2 027	0,9%	1,3
Caderousse	2	0,06%	0,1%	1 908	0,9%	0,1
Cairanne	1	0,03%	0,06%	695	0,3%	0,2
Camaret-sur-Aigues	6	0,2%	0,4%	1 523	0,7%	0,5
Caromb	25	0,8%	1,5%	1 728	0,8%	1,9
Carpentras	76	2,3%	4,6%	11 191	5,1%	0,9
Caseneuve	6	0,2%	0,4%	272	0,1%	3
Castellet	3	0,09%	0,2%	112	0,05%	3,6
Caumont	6	0,2%	0,4%	1 234	0,6%	0,7
Cavaillon	51	1,6%	3,1%	8 991	4,1%	0,8
Châteauneuf-de-Gadagne	4	0,1%	0,2%	851	0,4%	0,6
Châteauneuf-du-Pape	4	0,1%	0,2%	1 108	0,5%	0,5
Cheval-Blanc	8	0,2%	0,5%	1 541	0,7%	0,7
Courthézon	9	0,3%	0,6%	2 817	1,3%	0,4
Crestet	3	0,09%	0,2%	318	0,1%	1,3
Crillon-le-Brave	4	0,1%	0,2%	238	0,1%	2,3

¹ Les communes sont dénommées comme en 1939. Il y en avait 151.

² Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1921*, op. cit., p. 812-816.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Vaucluse	Pop. en 1921 ²	%	Coeff
Cucuron	8	0,2%	0,5%	964	0,4%	1,1
Entraigues-sur-Sorgues	15	0,5%	0,9%	2 069	0,9%	1
Entrechaux	2	0,06%	0,1%	752	0,3%	0,4
Faucon	3	0,09%	0,2%	278	0,1%	1,4
Flassan	5	0,2%	0,3%	267	0,1%	2,5
Gargas	9	0,3%	0,6%	674	0,3%	1,8
Gignac	0	0%	0%	82	0,04%	-
Gigondas	8	0,2%	0,5%	637	0,3%	1,7
Gordes	27	0,8%	1,7%	1 057	0,5%	3,4
Goult	20	0,6%	1,2%	901	0,4%	3
Grambois	26	0,8%	1,6%	455	0,2%	7,7
Grillon	3	0,09%	0,2%	912	0,4%	0,4
Jonquerettes	0	0%	0%	180	0,08%	0
Jonquières	10	0,3%	0,6%	2 034	0,9%	0,7
Joucas	9	0,3%	0,6%	181	0,08%	6,7
La Bastide-des-Jourdans	9	0,3%	0,6%	410	0,2%	2,9
La Bastidonne	3	0,09%	0,2%	143	0,07%	2,8
La Motte-d'Aigues	7	0,2%	0,4%	417	0,2%	2,3
La Roque-Alric	0	0%	0%	40	0,02%	0
La Roque-sur-Pernes	2	0,06%	0,1%	150	0,07%	1,8
La Tour-d'Aigues	34	1%	2%	1 824	0,8%	2,5
Lacoste	6	0,2%	0,4%	349	0,2%	2,3
Lafare	3	0,09%	0,2%	97	0,04%	4,2
Lagarde	4	0,1%	0,2%	61	0,03%	8,8
Lagarde-Paréol	1	0,03%	0,06%	151	0,07%	0,9
Lagnes	14	0,4%	0,9%	832	0,4%	2,3
Lamotte-du-Rhône	0	0%	0%	381	0,2%	0
Lapalud	0	0%	0%	1 371	0,6%	0
Lauris	4	0,1%	0,2%	1 161	0,5%	0,5
Le Barroux	8	0,2%	0,5%	436	0,2%	2,5
Le Beaucet	2	0,06%	0,1%	109	0,05%	2,5
Le Pontet	4	0,1%	0,2%	0	0%	-
Le Thor	20	0,6%	1,2%	2 563	1,2%	1
Lioux	5	0,2%	0,3%	273	0,1%	2,5
L'Isle-sur-la-Sorgue	38	1,2%	2,3%	5 739	2,6%	0,9
Loriol-du-Comtat	1	0,03%	0,06%	671	0,3%	0,2
Lourmarin	5	0,2%	0,3%	705	0,3%	1
Malucène	11	0,3%	0,7%	1 703	0,8%	0,9
Malemort-du-Comtat	6	0,2%	0,4%	670	0,3%	1,2
Maubec	2	0,06%	0,1%	382	0,2%	0,7

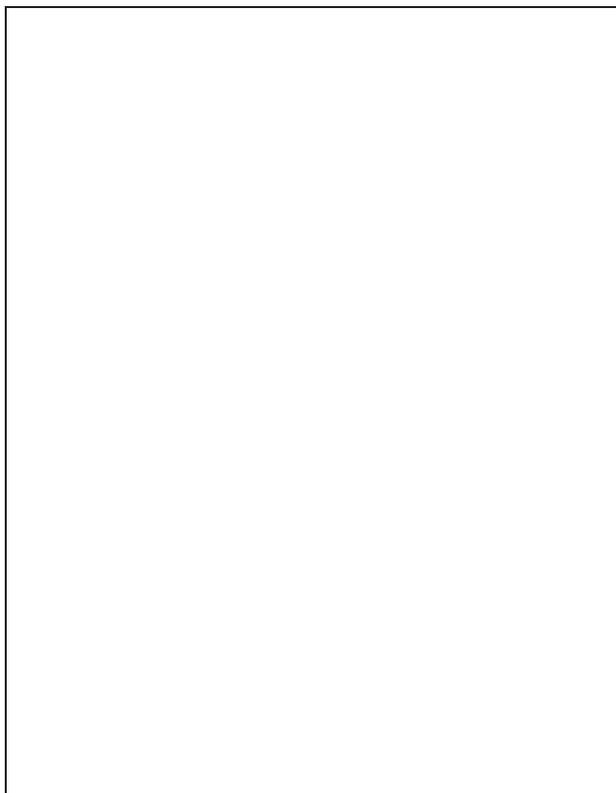
Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Vaucluse	Pop. en 1921 ²	%	Coeff
Mazan	14	0,4%	0,9%	1 799	0,8%	1
Ménerbes	21	0,6%	1,3%	902	0,4%	3,1
Mérindol	8	0,2%	0,5%	693	0,3%	1,6
Méthamis	3	0,09%	0,2%	481	0,2%	0,8
Mirabeau	5	0,2%	0,3%	315	0,1%	2,1
Modène	0	0%	0%	146	0,07%	0
Mondragon	4	0,1%	0,2%	1 905	0,9%	0,3
Monieux	7	0,2%	0,4%	391	0,2%	2,4
Monteux	7	0,2%	0,4%	3 882	1,8%	0,2
Morières-lès-Avignon	1	0,03%	0,06%	1 006	0,5%	0,1
Mormoiron	23	0,7%	1,4%	961	0,4%	3,2
Mornas	1	0,03%	0,06%	942	0,4%	0,1
Murs	7	0,2%	0,4%	303	0,1%	3,1
Oppède	7	0,2%	0,4%	895	0,4%	1,1
Orange	37	1,1%	2,3%	10 766	4,9%	0,5
Pernes-les-Fontaines	47	1,4%	2,9%	3 654	1,7%	1,7
Pertuis	59	1,8%	3,6%	4 772	2,2%	1,7
Peypin-d'Aigues	10	0,3%	0,6%	186	0,08%	7,2
Piolenc	8	0,2%	0,5%	1 452	0,7%	0,7
Puget	2	0,06%	0,1%	117	0,05%	2,3
Puyméras	8	0,2%	0,5%	506	0,2%	2,1
Puyvert	1	0,03%	0,06%	181	0,08%	0,7
Rasteau	7	0,2%	0,4%	523	0,2%	1,8
Richerenches	0	0%	0%	471	0,2%	0
Roaix	4	0,1%	0,2%	334	0,2%	1,6
Robion	14	0,4%	0,9%	1 441	0,7%	1,3
Roussillon	20	0,6%	1,2%	936	0,4%	2,9
Rustrel	16	0,5%	1%	401	0,2%	5,4
Sabliet	14	0,4%	0,9%	897	0,4%	2,1
Saignon	3	0,09%	0,2%	518	0,2%	0,8
Saint-Christol	11	0,3%	0,7%	402	0,2%	3,7
Saint-Didier	3	0,09%	0,2%	565	0,3%	0,7
Sainte-Cécile-les-Vignes	2	0,06%	0,1%	1 431	0,7%	0,2
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	2	0,06%	0,1%	123	0,06%	2,2
Saint-Léger-d'Orange ¹	1	0,03%	0,06%	83	0,04%	1,6
Saint-Marcellin-lès-Vaison	1	0,03%	0,06%	109	0,05%	1,2
Saint-Martin-de-Castillon	8	0,2%	0,5%	679	0,3%	1,6
Saint-Martin-de-la-Brasque	6	0,2%	0,4%	413	0,2%	2
Saint-Pantaléon	1	0,03%	0,06%	82	0,04%	1,6

¹ Aujourd'hui Saint-Léger-du-Ventoux.

Communes	Eff.	% sur l'ensemble des résistants	% ramené sur les résistants nés uniquement dans le Vaucluse	Pop. en 1921 ²	%	Coeff
Saint-Pierre-de-Vassols	2	0,06%	0,1%	291	0,1%	0,9
Saint-Romain-en-Viennois	5	0,2%	0,3%	409	0,2%	1,6
Saint-Roman-de-Malegarde	0	0%	0%	260	0,1%	0
Saint-Saturnin-d'Apt	10	0,3%	0,6%	1 196	0,5%	1,1
Saint-Saturnin-lès-Avignon	6	0,2%	0,4%	1 273	0,6%	0,6
Saint-Trinit	10	0,3%	0,6%	169	0,08%	7,9
Sannes	1	0,03%	0,06%	92	0,04%	1,5
Sarrians	7	0,2%	0,4%	2 358	1,1%	0,4
Sault	52	1,6%	3,2%	1 424	0,6%	4,9
Saumane-de-Vaucluse	4	0,1%	0,2%	345	0,2%	1,6
Savoillan	3	0,09%	0,2%	127	0,06%	3,2
Séguret	11	0,3%	0,7%	791	0,4%	1,9
Sérignan	3	0,09%	0,2%	884	0,4%	0,5
Sivergues	3	0,09%	0,2%	42	0,02%	9,6
Sorgues	20	0,6%	1,2%	4 617	2,1%	0,6
Suzette	0	0%	0%	123	0,06%	0
Taillades	4	0,1%	0,2%	357	0,2%	1,5
Travaillan	2	0,06%	0,1%	403	0,2%	0,7
Uchaux	1	0,03%	0,06%	454	0,2%	0,3
Vacqueyras	5	0,2%	0,3%	681	0,3%	1
Vaison-la-Romaine	44	1,4%	2,7%	3 042	1,4%	1,9
Valréas	31	1%	2%	4 808	2,2%	0,9
Vaucluse ¹	4	0,1%	0,2%	943	0,4%	0,6
Vaugines	2	0,06%	0,1%	275	0,1%	1
Vedène	9	0,3%	0,6%	1 763	0,8%	0,7
Velleron	12	0,4%	0,7%	1 011	0,5%	1,6
Venasque	1	0,03%	0,06%	442	0,2%	0,3
Viens	5	0,2%	0,3%	552	0,3%	1,2
Villars	4	0,1%	0,2%	494	0,2%	1,1
Villedieu	4	0,1%	0,2%	592	0,3%	0,9
Villelaure	9	0,3%	0,6%	978	0,4%	1,2
Villes-sur-Auzon	24	0,7%	1,5%	900	0,4%	3,6
Violès	1	0,03%	0,06%	897	0,4%	0,1
Visan	4	0,1%	0,2%	1 385	0,6%	0,4
Vitrolles	1	0,03%	0,06%	67	0,03%	2
Hors du département	1 610	49,6%	-	-	-	-
Total	3 245	100%	100%	219 602	100%	1

¹ Aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse.

Annexe n°11 : Loi du 10 août 1927 sur la nationalité¹



¹ « Loi sur la nationalité », *Journal Officiel de la République française*, 14 août 1927, p. 8697-8698.
Loi consultée sur le site de la BNF le 24 juin 2018.

La légitimation d'un enfant mineur lui donne, s'il ne l'a déjà, la nationalité française de son père;

5° Tout enfant naturel, né en France, lorsque celui de ses père et mère, dont il devrait suivre la nationalité, aux termes du paragraphe 4, premier alinéa, est lui-même né en France;

6° Tout enfant naturel, né en France, lorsque celui de ses parents dont il ne doit pas suivre la nationalité, aux termes de la disposition précitée, est Français;

7° Tout individu, né en France, de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue.

Art. 2. — Sont Français, sauf la faculté de répudier cette qualité dans l'année qui suivra leur majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française :

1° Tout enfant légitime né en France d'une mère étrangère qui y est elle-même née;

2° Tout enfant naturel né en France de parents étrangers, lorsque celui dont il ne devrait pas suivre la nationalité, aux termes de l'article 1^{er}, est lui-même né en France.

Pour être admis à répudier la qualité de Français, l'intéressé devra prouver, par une attestation en due forme de son gouvernement, annexée à sa déclaration, qu'il a conservé la nationalité de ses parents; le cas échéant, il devra produire, en outre, un certificat constatant qu'il a satisfait à la loi militaire dans son pays, sauf les exceptions prévues aux traités.

La faculté de répudiation cesse :

a) Si, au cours de la minorité de l'enfant, le père ou la mère survivant de l'enfant légitime, le parent survivant de l'enfant naturel ou le parent dont ce dernier suit la nationalité, ont été naturalisés ou réintégrés;

b) Si une déclaration a été souscrite, suivant les formes prévues à l'article 5, en vue de renoncer à cette faculté, soit par le mineur âgé de plus de seize ans, habilité dans les conditions déterminées à l'article 3, alinéa 2, soit en son nom avant cet âge;

c) Si le mineur a participé volontairement aux opérations du recrutement, en conformité des dispositions des lois militaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux enfants nés en France des agents diplomatiques et des consuls de carrière de nationalité étrangère, qui, s'ils y sont domiciliés, auront la faculté, à partir de l'âge de seize ans, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, de réclamer la qualité de Français aux conditions fixées par l'article 3.

Art. 3. — Peut, jusqu'à l'âge de vingt et un ans accomplis, devenir Français, tout individu né en France d'un étranger et domicilié en France, qui déclarera réclamer la qualité de Français.

S'il est âgé de plus de seize ans, le déclarant doit être autorisé par le parent, investi de la puissance paternelle ou, le cas échéant, par son tuteur, après avis conforme du conseil de famille. S'il est âgé de moins de seize ans, la déclaration peut être souscrite en son nom par son représentant légal, déterminé comme ci-dessus.

L'enregistrement de la déclaration, sous-

crité conformément à l'article 5 ci-après, peut être refusé pour cause d'indignité. En ce cas, il est statué par décret, rendu sur avis conforme du conseil d'Etat. Le déclarant dûment appelé à la faculté de produire des pièces et mémoires. La décision doit intervenir six mois au plus après la déclaration, ou, si la régularité de celle-ci a été contestée, six mois au plus après le jour où le jugement, qui en a admis la régularité, est devenu définitif.

La participation volontaire aux opérations du recrutement, dans les conditions déterminées par les lois militaires pour les fils d'étrangers nés en France et, sous réserve de l'habilitation prévue à l'alinéa 2, tient lieu de la déclaration visée à l'alinéa 1^{er}. L'inscription sur les listes de recensement peut être refusée par le préfet, pour cause d'indignité, sur avis conforme émis par le conseil d'Etat.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à l'individu contre lequel a été pris un arrêté d'expulsion, dont les effets n'ont pas été suspendus.

Art. 4. — Devient Français, à l'âge de vingt et un ans, s'il est domicilié en France, tout individu né en France d'un étranger, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, il n'ait décliné la qualité de Français en se conformant aux prescriptions de l'article 2.

Cette disposition n'est pas applicable :

a) Aux enfants nés en France des agents diplomatiques et des consuls de carrière de nationalité étrangère qui auront la faculté de réclamer la qualité de Français aux conditions fixées à l'article 3;

b) A l'individu contre lequel a été pris un arrêté d'expulsion dont les effets n'ont pas été suspendus.

Art. 5. — Toute déclaration souscrite, soit en vue d'acquiescer, soit en vue de répudier la qualité de Français, est reçue par le juge de paix du canton dans lequel se réside. En cas de résidence à l'étranger, elle est souscrite devant les agents diplomatiques et consulaires.

A défaut d'être enregistrée au ministère de la Justice, la déclaration sera considérée comme non avenue.

Elle doit, après enregistrement, être insérée au *Bulletin des lois*. Néanmoins, l'omission de cette formalité ne peut préjudicier aux droits du déclarant.

L'enregistrement est refusé si le déclarant n'est pas dans les conditions requises par la loi. Ce refus et ses motifs sont, dans le délai de trois mois à partir de la déclaration, notifiés au déclarant, qui a droit de se pourvoir devant les tribunaux civils, conformément aux articles 855 et suivants du code de procédure civile.

A défaut de cette notification, et lorsque le délai ci-dessus sera expiré, le ministre de la Justice doit, à moins qu'il ne conteste la déclaration, pour cause d'indignité, remettre au déclarant, sur sa demande, une copie de sa déclaration, avec mention d'enregistrement.

La déclaration, dûment enregistrée, prend effet à partir du jour où elle a été souscrite.

Art. 6. — Acquièrent la qualité de Français les étrangers naturalisés.

La naturalisation est accordée par décret rendu après enquête sur l'étranger.

Peuvent être naturalisés, sous réserve d'autorisation expresse du mineur par son représentant légal, dans les termes de l'article 3, alinéa 2 :

1° Les étrangers, âgés de dix-huit ans révolus, qui peuvent justifier d'une résidence non interrompue pendant trois années en France.

Est assimilée à la résidence en France, le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le Gouvernement français, ou le séjour dans un pays en union douanière avec la France;

2° Les étrangers, âgés de 18 ans révolus, après une année de résidence ininterrompue en France ou dans les conditions d'assimilation ci-dessus déterminées, s'ils ont rendu des services importants à la France, s'ils y ont apporté des talents distingués, s'ils y ont introduit soit une industrie, soit des inventions utiles, s'ils y ont créé soit des établissements industriels ou autres, soit des exploitations agricoles; s'ils ont servi dans les armées françaises ou alliées, s'ils ont acquis des diplômes délivrés par les facultés françaises, s'ils ont épousé une personne de nationalité française ou si, nés en France, ils y ont établi leur domicile à une date postérieure à leur majorité;

3° Tout individu né à l'étranger, soit d'un Français dont, en conformité des dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 4, alinéa 1^{er}, il ne suit pas la nationalité, soit d'une Française, ou né en France ou à l'étranger de parents dont l'un a perdu la qualité de Français, et ce à tout âge et sans condition de stage, pourvu qu'il soit domicilié en France. Il est de même des descendants des familles prosrites lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Dans les cas prévus au présent paragraphe, si la demande de naturalisation concerne un mineur, elle est faite par son représentant légal tel qu'il est déterminé dans l'article 3, alinéa 2, s'il est âgé de moins de 16 ans, ou, avec son autorisation, par l'intéressé lui-même s'il est âgé de plus de 16 ans.

L'étranger naturalisé jouit de tous les droits civils et politiques attachés à la qualité de citoyen français. Néanmoins, il ne peut être investi de fonctions ou mandats électifs que dix ans après le décret de naturalisation, à moins qu'il n'ait accompli les obligations militaires du service actif dans l'armée française ou que, pour des motifs exceptionnels, ce délai n'ait été abrégé par décret rendu sur rapport motivé du garde des sceaux.

Art. 7. — Peut obtenir la naturalisation sans condition de stage : la femme majeure ou mineure, mariée à un étranger qui acquiert postérieurement au mariage la nationalité française, et les enfants majeurs de cet étranger.

Deviennent Français les enfants mineurs légitimes ou légitimés non mariés, d'un père ou d'une mère survivant qui se fait naturaliser Français ou acquiert la nationalité française par application des articles 3 et 4.

Deviennent Français les enfants mineurs non mariés, quand le parent qui se fait naturaliser Français ou acquiert la

Annexe n°12 : Nationalité des résistants

Nationalités	Bouches-du-Rhône					Gard					Vaucluse					Région				
	Résistants		Pop. 1936 ¹		Coef.	Résistants		Pop. 1936 ²		Co.	Résistants		Pop. 1936 ³		Co.	Résistants		Pop. 1936		Co.
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%	
Allemande	4	0,04%				48	1,8%	141	0,04%	50	9	0,3%	74	0,03%		61	0,4%	215	0,01%	
Américaine	3	0,03%				0	0%				0	0%				3	0,02%	-		
Apatride	3	0,03%				0	0%				0	0%				3	0,02%	-		
Argentine	1	0,01%				1	0,04%				0	0%				2	0,01%	-		
Réfugiés d'origine arménienne ⁴	80	0,9%	7 034	0,6%	1,5	5	0,2%	56	0,01%	13,1	4	0,1%				89	0,6%	7 090	0,4%	
Autrichienne	5	0,05%				5	0,2%				0	0%				10	0,07%	-		
Belge	11	0,1%	653	0,05%	2,2	6	0,2%	152	0,04%	5,8	6	0,2%	65	0,03%	6,8	23	0,2%	870	0,05%	3,2
Brésilienne	1	0,01%				0	0%				1	0,03%				2	0,01%	-		
Britannique	6	0,06%	775	0,06%	1	0	0%				2	0,06%				8	0,05%	775	0,04%	
Bulgare	4	0,04%				0	0%				0	0%	40	0,02%	-	4	0,03%	40	0,002%	
Chypriote	1	0,01%				0	0%				0	0%				1	0,01%			

¹ D'après la population présente totale.

Les cases vides ne veulent pas dire que ces nationalités ne sont pas présentes dans le département mais que le chiffre n'est pas donné car les effectifs étant plus faibles, elles ont été comptabilisées par l'administration dans la rubrique autres nationalités.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, Cinquième partie, *Etrangers et naturalisés*, op. cit., 1943, p. 7.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux finances, Service national des Statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II *Population présente résultats par département*, op. cit., 1943, p. 165.

² *Ibid.*, p. 181.

³ *Ibid.*, p. 69.

⁴ Ici ne sont comptabilisés que les Arméniens munis d'un passeport ottoman ou du certificat Nansen. Ceux qui possédaient d'autres passeports grec, libanais, syrien ou perse sont comptés dans ces nationalités-là.

Nationalités	Bouches-du-Rhône					Gard					Vaucluse					Région				
	Résistants		Pop. 1936 ¹		Coef.	Résistants		Pop. 1936 ²		Co.	Résistants		Pop. 1936 ³		Co.	Résistants		Pop. 1936		Co.
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%			
Cubaine	1	0,01%				0	0%				0	0%				1	0,01%			
Danoise	2	0,02%				0	0%				0	0%				2	0,01%			
Egyptienne	5	0,05%				0	0%				0	0%				5	0,03%			
Espagnole	114	1,2%	16 522	1,4%	0,9	144	5,4%	8 181	2,1%	2,6	26	0,8%	3 233	1,3%	0,6	284	1,9%	27 936	1,5%	1,2
Française ¹	8 612	93,2%	1 093 969	89,8%	1	2 359	87,8%	369 644	93,7%	0,9	3 213	96,3%	228 653	93,1%	1	14 184	93%	1 692 266	91,1%	1
Grecque	18	0,2%	3 596	0,3%	0,7	1	0,04%	81	0,02%	1,8	3	0,09%	102	0,04%	2,2	22	0,1%	3 779	0,2%	0,7
Hongroise	5	0,05%				5	0,2%	78	0,02%	9,4	2	0,06%				12	0,08%	78	0,004%	
Indochinoise	3	0,03%				1	0,04%				0	0%				4	0,03%			
Perse/Iranienne	4	0,04%				1	0,04%				1	0,03%				6	0,04%			
Irlandaise	1	0,01%				0	0%				0	0%				1	0,01%			
Italienne	222	2,4%	67 690	5,6%	0,4	44	1,6%	9 220	2,3%	0,7	54	1,6%	9 824	4%	0,4	320	2,1%	86 734	4,7%	0,4
Lettonne	2	0,02%				0	0%				0	0%				2	0,01%			
Libanaise	4	0,04%				0	0%				0	0%				4	0,03%			
Lituanienne	1	0,01%				0	0%				0	0%				1	0,01%			
Luxembourgeoise	1	0,01%				1	0,04%				0	0%				2	0,01%			
Néerlandaise	2	0,02%				0	0%				0	0%				2	0,01%			
Norvégienne	3	0,03%				0	0%				0	0%				3	0,02%			
Polonaise	42	0,5%	1 064	0,09%	5,2	50	1,9%	3 226	0,8%	2,3	9	0,3%	197	0,08%	3,4	101	0,7%	4 487	0,2%	2,6
Portugaise	1	0,01%	537	0,04%	0,2	2	0,07%	132	0,03%	2,2	0	0%	65	0,03%	-	3	0,02%	734	0,04%	0,5
Roumaine	8	0,09%				1	0,04%				4	0,1%				13	0,09%			
Russe/Soviétique	22	0,2%	1 655	0,1%	1,8	3	0,1%	295	0,07%	1,5	1	0,03%	103	0,04%	0,7	26	0,2%	2 053	0,1%	1,5
Sud-africaine	1	0,01%				0	0%				0	0%				1	0,01%			

¹ Y compris les Algériens musulmans (dix résistants dans les Bouches-du-Rhône, zéro dans le Gard et trois dans le Vaucluse).

Nationalités	Bouches-du-Rhône					Gard					Vaucluse					Région				
	Résistants		Pop. 1936 ¹		Coef.	Résistants		Pop. 1936 ²		Co.	Résistants		Pop. 1936 ³		Co.	Résistants		Pop. 1936		Co.
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%			
Suisse	5	0,05%	1 825	0,1%	0,4	2	0,07%	276	0,07%	1,1	0	0%	239	0,1%		7	0,05%	2 340	0,1%	0,4
Syrienne	3	0,03%	1 377 ¹	0,1%	0,3	0	0%				0	0%				3	0,02%	1 377	0,07%	
Tchécoslovaque	15	0,2%				3	0,1%	1 149	0,3%	0,4	0	0%	30	0,01%		18	0,1%	1 179	0,06%	1,9
Turque	12	0,1%	9 239	0,8%	0,2	1	0,04%	116	0,03%	1,3	1	0,03%	294	0,1%	0,3	14	0,09%	9 649	0,5%	0,2
Yougoslave	5	0,05%	435	0,04%	1,5	4	0,1%	230	0,06%	2,6	0	0%				9	0,06%	665	0,04%	
Africains sujets français	3	0,03%	4 996	0,4%	0,1	0	0%	567	0,1%	-	1	0,03%	1 514	0,6%	0,05	4	0,03%	7 077	0,4%	0,08
Asie occidentale			550	0,05%													0%	550	0,03%	-
Asiatique													407	0,2%			0%	407	0,02%	-
Américain ²													63	0,03%			0%	63	0,003%	-
Autres nationalités			3 172	0,3%				306	0,08%				147	0,06%			0%	3 625	0,2%	-
Non déclarées			3 658	0,3%				445	0,1%				245	0,1%			0%	4 348	0,2%	-
Total	9 236	100%	1 218 747	100%	1	2 687	100%	394 295	100%	1	3 336	100%	245 295	100%	1	15 259	100%	1 858 337	100%	1

¹ Avec les Libanais.

² Ici au sens du continent américain.

**Annexe n°13 : Nationalités des résistants dans les différentes études
sociologiques**

Nationalité	BDR	Gard	Vaucluse	Région	Alpes- Maritimes ¹	Ille-et- Vilaine ²	Brigades internationales ³
Allemande	0,04%	1,8%	0,3%	0,4%	0,02%		6,9%
Américaine	0,03%	0%	0%	0,02%			
Apatride	0,03%	0%	0%	0,01%			
Argentine	0,01%	0,04%	0%	0,01%			
Réfugiés d'origine arménienne	0,9%	0,2%	0,1%	0,6%	0,02%		
Autrichienne	0,05%	0,2%	0%	0,07%	0,1%		2,7%
Belge	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,54%		5,3%
Brésilienne	0,01%	0%	0,03%	0,01%			
Britannique	0,06%	0%	0,06%	0,05%	0,16%		5,7%
Bulgare	0,04%	0%	0%	0,03%	0,08%		
Chypriote	0,01%	0%	0%	0,01%			
Cubaine	0,01%	0%	0%	0,01%	0,02%		
Danoise	0,02%	0%	0%	0,01%			
Egyptienne	0,05%	0%	0%	0,03%			
Espagnole	1,2%	5,3%	0,8%	1,9%	0,02%	0,52%	
Française	93,2%	87,8%	96,3%	93%	92,3%	98,64%	27,8%
Grecque	0,2%	0,04%	0,09%	0,1%	0,08%		
Hongroise	0,05%	0,2%	0,06%	0,08%	0,16%		1,6%
Indochinoise	0,03%	0,04%	0%	0,03%			
Perse/Iranienne	0,04%	0,04%	0,03%	0,04%			
Irlandaise	0,01%	0%	0%	0,01%			
Italienne	2,4%	1,6%	1,6%	2,1%	4,08%	0,07%	9,3%
Lettone	0,02%	0%	0%	0,01%			
Libanaise	0,04%	0%	0%	0,03%			
Lituanienne	0,02%	0%	0%	0,01%			
Luxembourgeoise	0,01%	0,04%	0%	0,01%			

¹ J. Girard, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, op. cit., tome II, p. 60.

² J. Sainclivier, *La Résistance en Ille-&-Vilaine 1940-1944*, op. cit., p. 86.

³ R. Skoutelsky, *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, op. cit., p. 330.

Nationalité	BDR	Gard	Vaucluse	Région	Alpes-Maritimes ¹	Ille-et-Vilaine ²	Brigades internationales ³
Marocaine	0,01%	0%	0%	0,01%		0,07%	
Monégasque	0%	0%	0%	0%	0,21%		
Néerlandaise	0,02%	0%	0%	0,01%			1,9%
Norvégienne	0,03%	0%	0%	0,02%			
Polonaise	0,5%	1,9%	0,3%	0,7%	0,89%		9,7% ¹
Portugaise	0,01%	0,07%	0%	0,02%			0,4%
Roumaine	0,09%	0,04%	0,1%	0,09%	0,16%		
Russe/Soviétique	0,2%	0,07%	0,03%	0,2%	0,13%		
Sud-africaine	0,01%	0%	0%	0,01%			
Suisse	0,05%	0,07%	0%	0,05%	0,13%		1,3%
Syrienne	0,03%	0%	0%	0,02%			
Tchécoslovaque	0,2%	0,1%	0%	0,1%			3,3%
Tunisienne	0,01%	0%	0%	0,01%			
Turque	0,1%	0,04%	0,03%	0,09%	0,02%		
Yougoslave	0,05%	0,1%	0%	0,06%	0,19%		
Nord-Américaine							7,3%
Balkanique ²	(0,38%) ³	(0%)	(0%)	(0,28%)	(0,51%)		6,5%
Balte	(0,03%)	(0%)	(0%)	(0,02%)			2,8%
Scandinave	(0,05%)	(0%)	(0%)	(0,03%)			2,5%
Canadienne							1,6%
Divers ⁴							3,5%
Européens du Nord et du Nord-Ouest						0,37%	
Européens de l'Est						0,3%	
Indéterminée	0%	0%	0%	0%	0,71%		
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

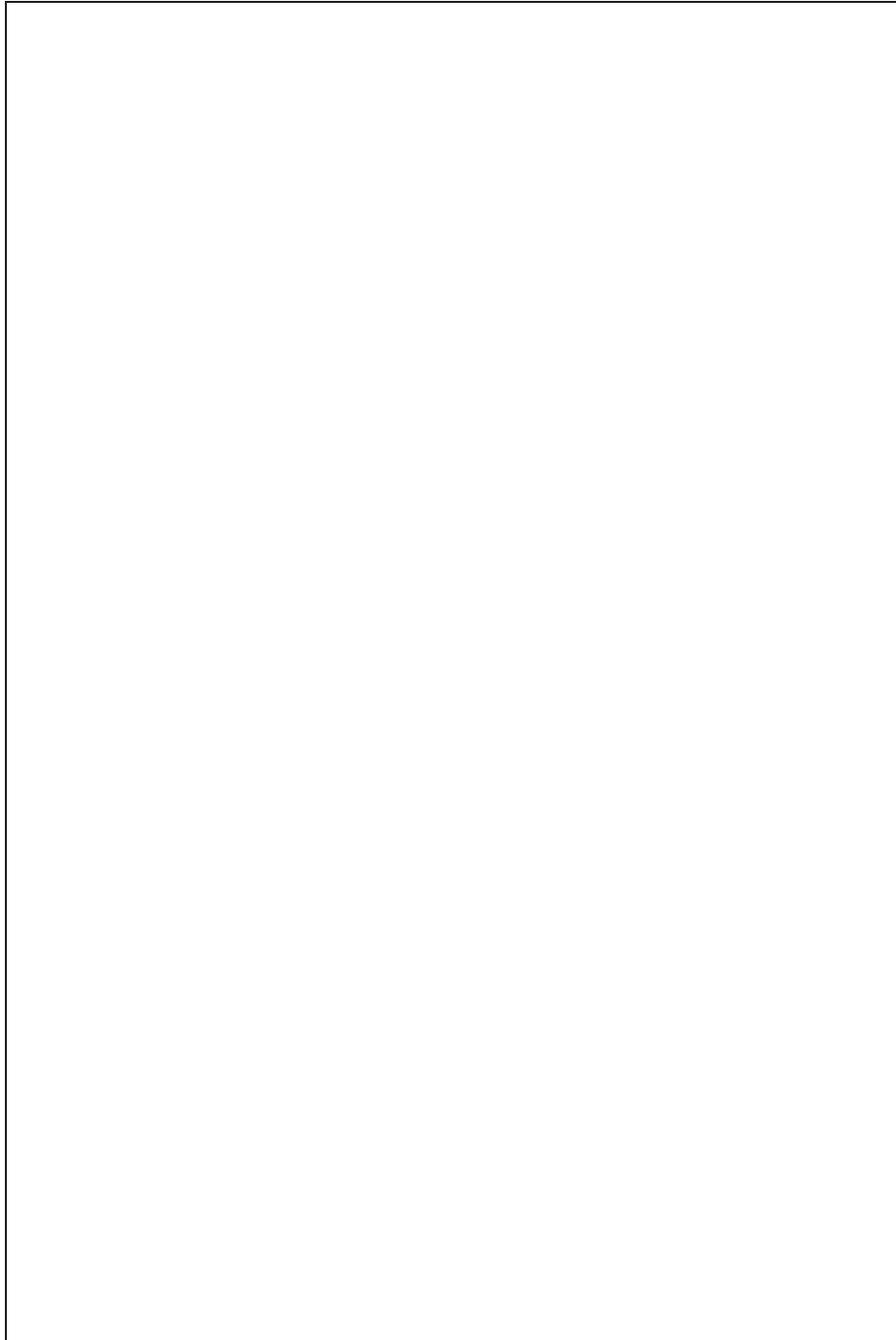
¹ Avec les Ukrainiens et les Biélorusses.

² Bulgares, Yougoslaves, Roumains, Grecs.

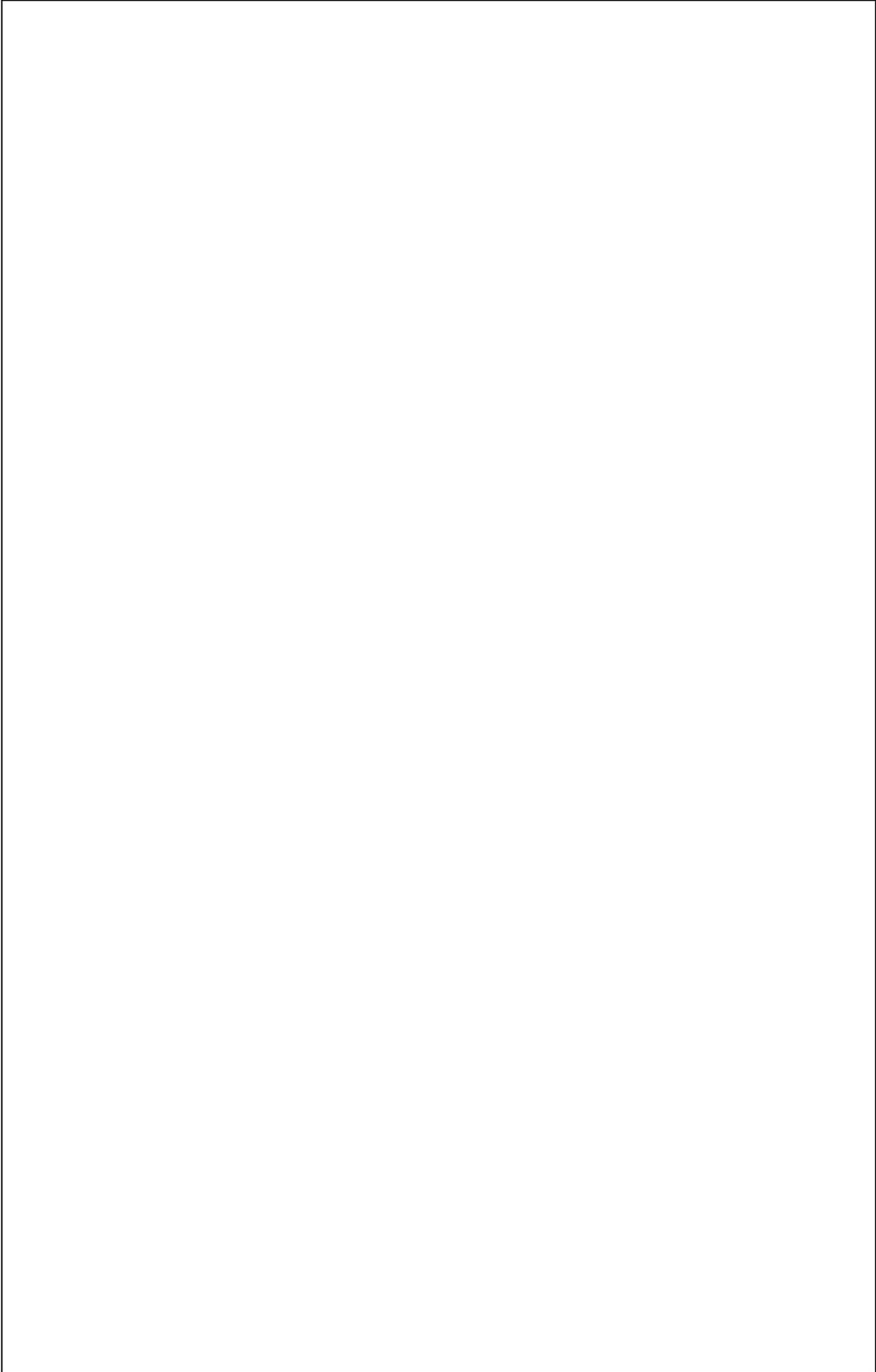
³ Les pourcentages sont notés entre parenthèses car ces nationalités ont déjà été calculées individuellement.

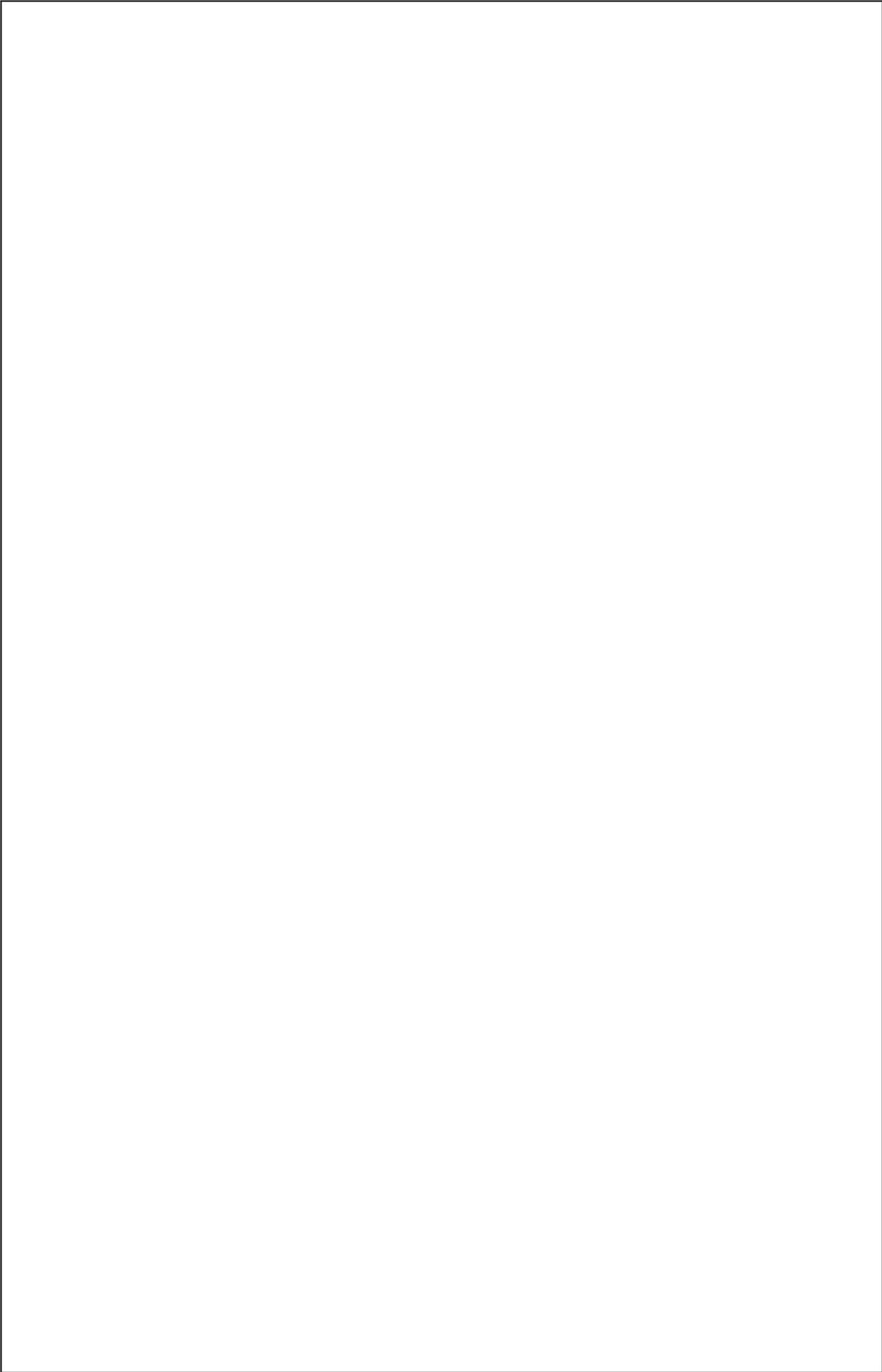
⁴ Dont Sud-Américains, Cubains, Mexicains, Chinois et certificats Nansen (apatrides).

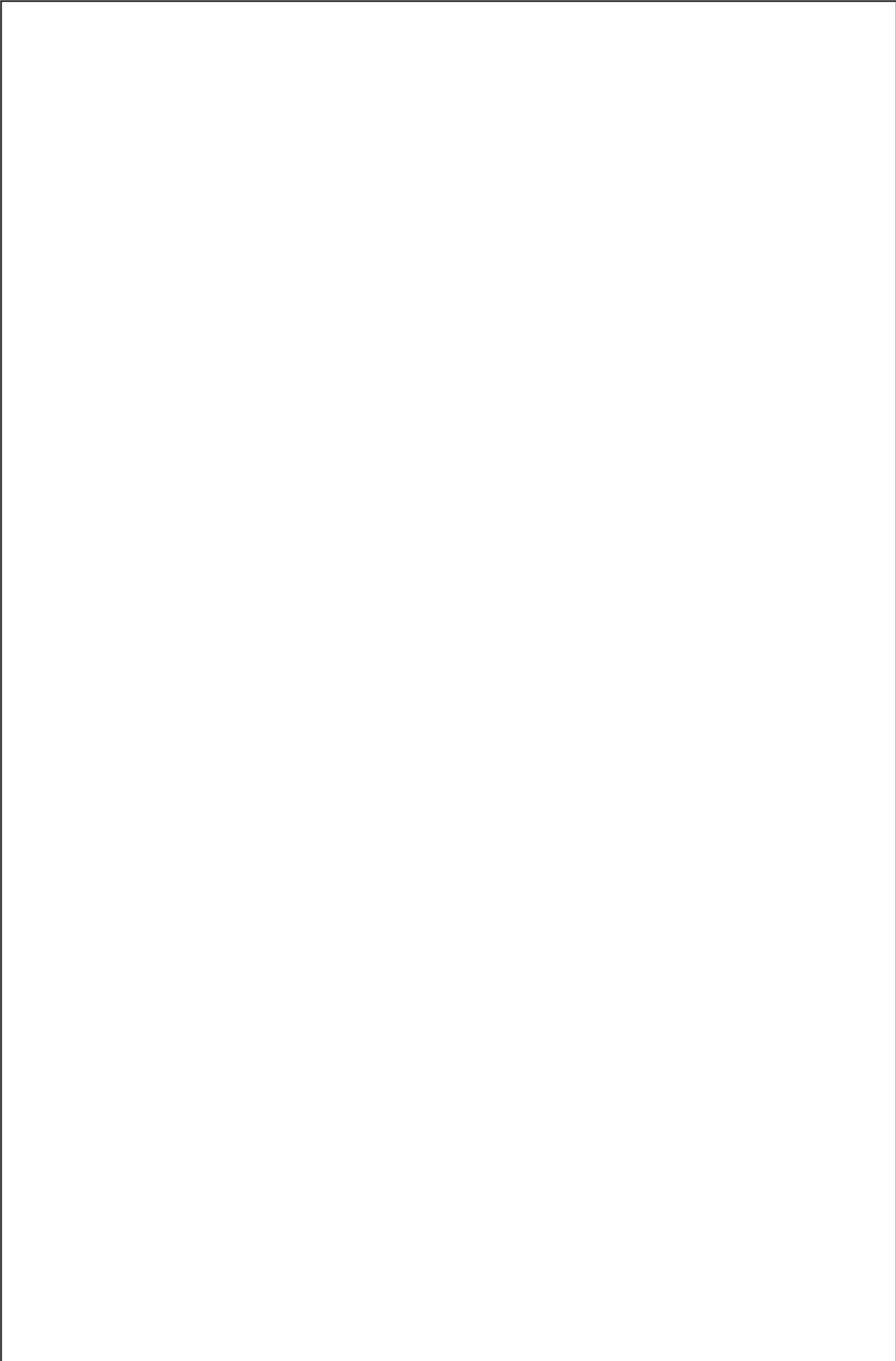
**Annexe n°14 : Exemple d'un dossier de naturalisation avant la
Seconde Guerre mondiale¹**



¹ Formulaire utilisé avant la loi de 1927. A partir de 1927, l'en-tête a été modifié mais le contenu est resté le même. Après 1944, le formulaire a été rallongé, il contenait alors 8 pages au lieu de 4 mais globalement les questions posées étaient les mêmes. Il est très rare que toutes les rubriques soient remplies entièrement.



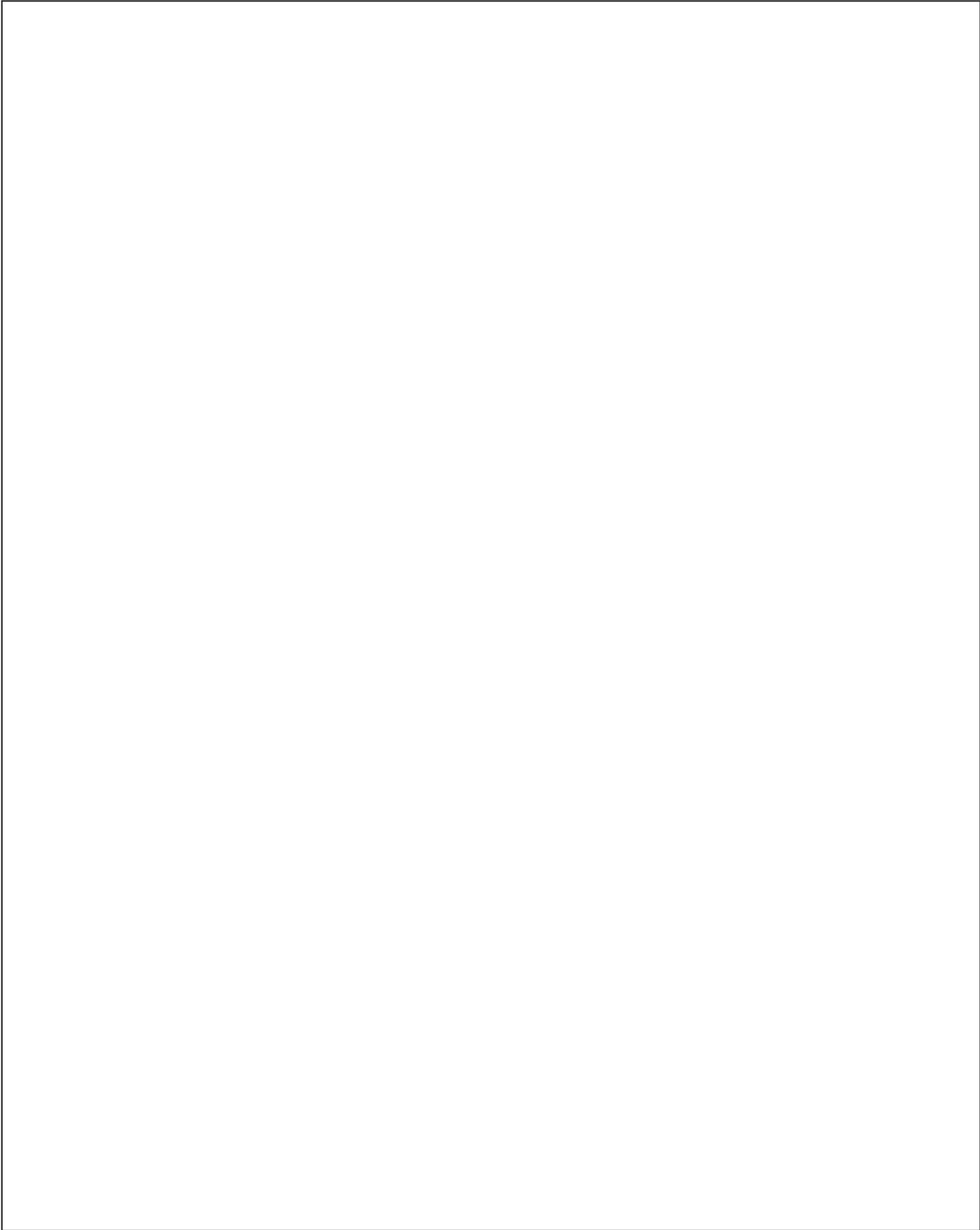


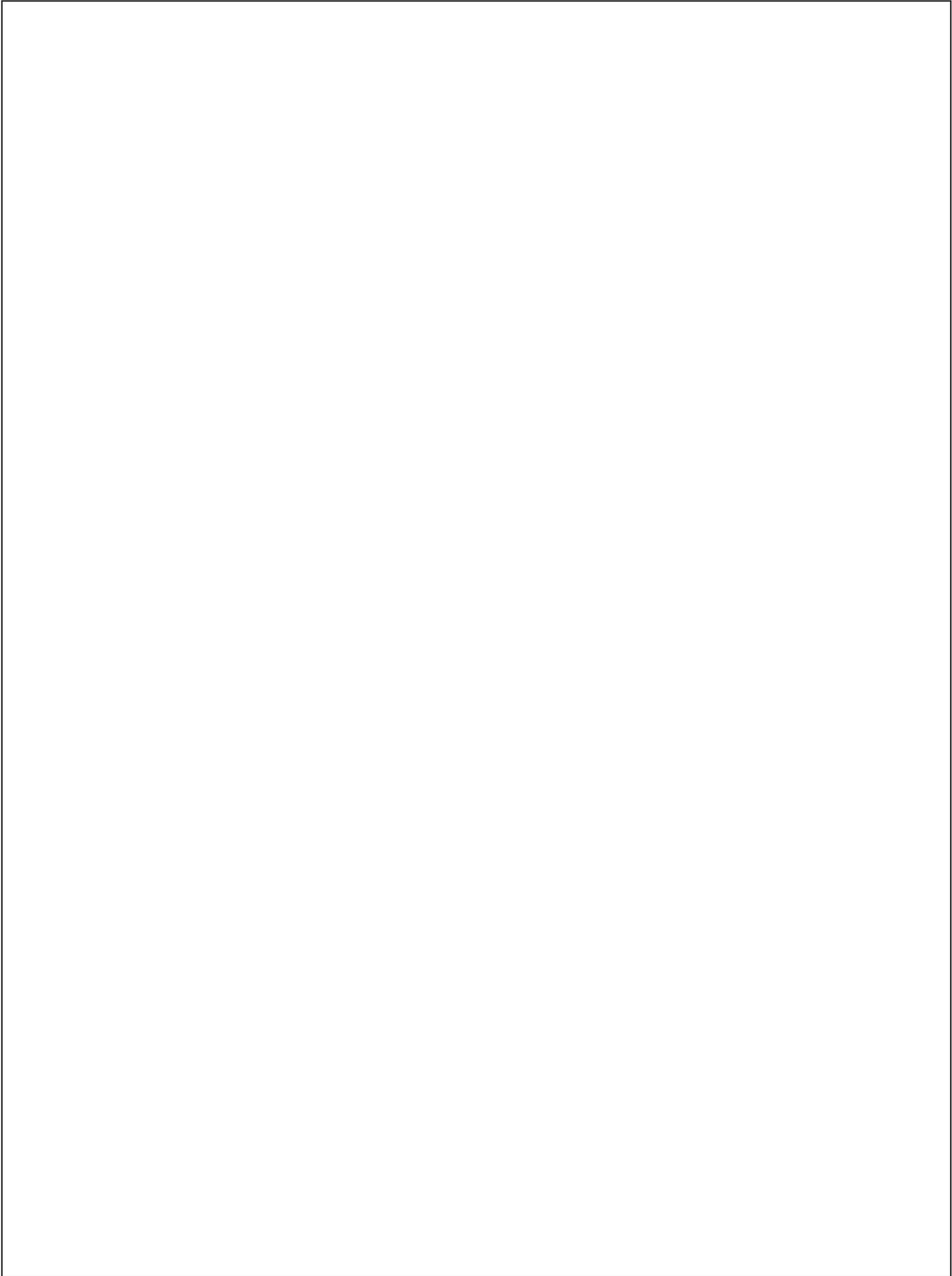


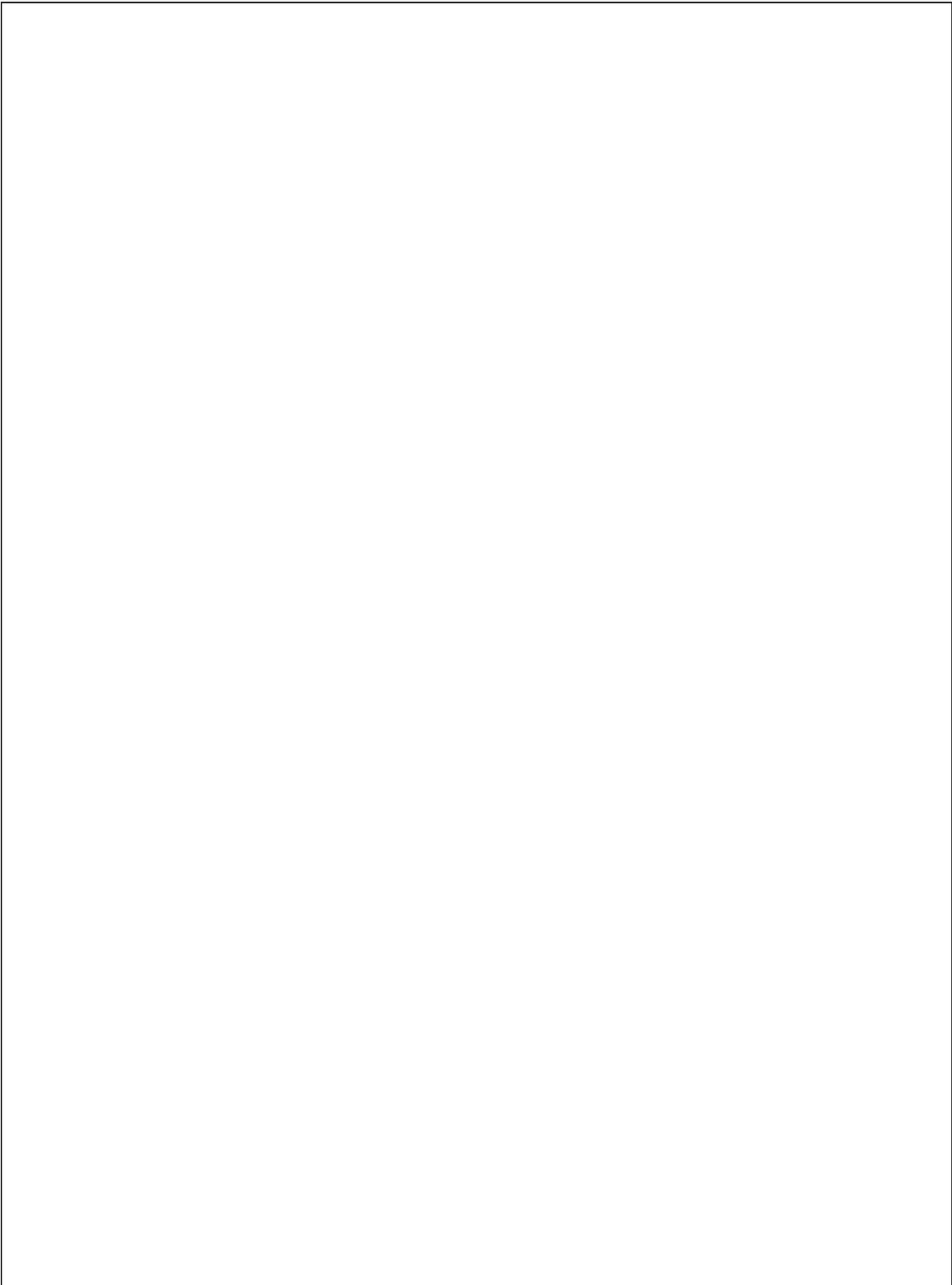
Notice de renseignements après la guerre¹

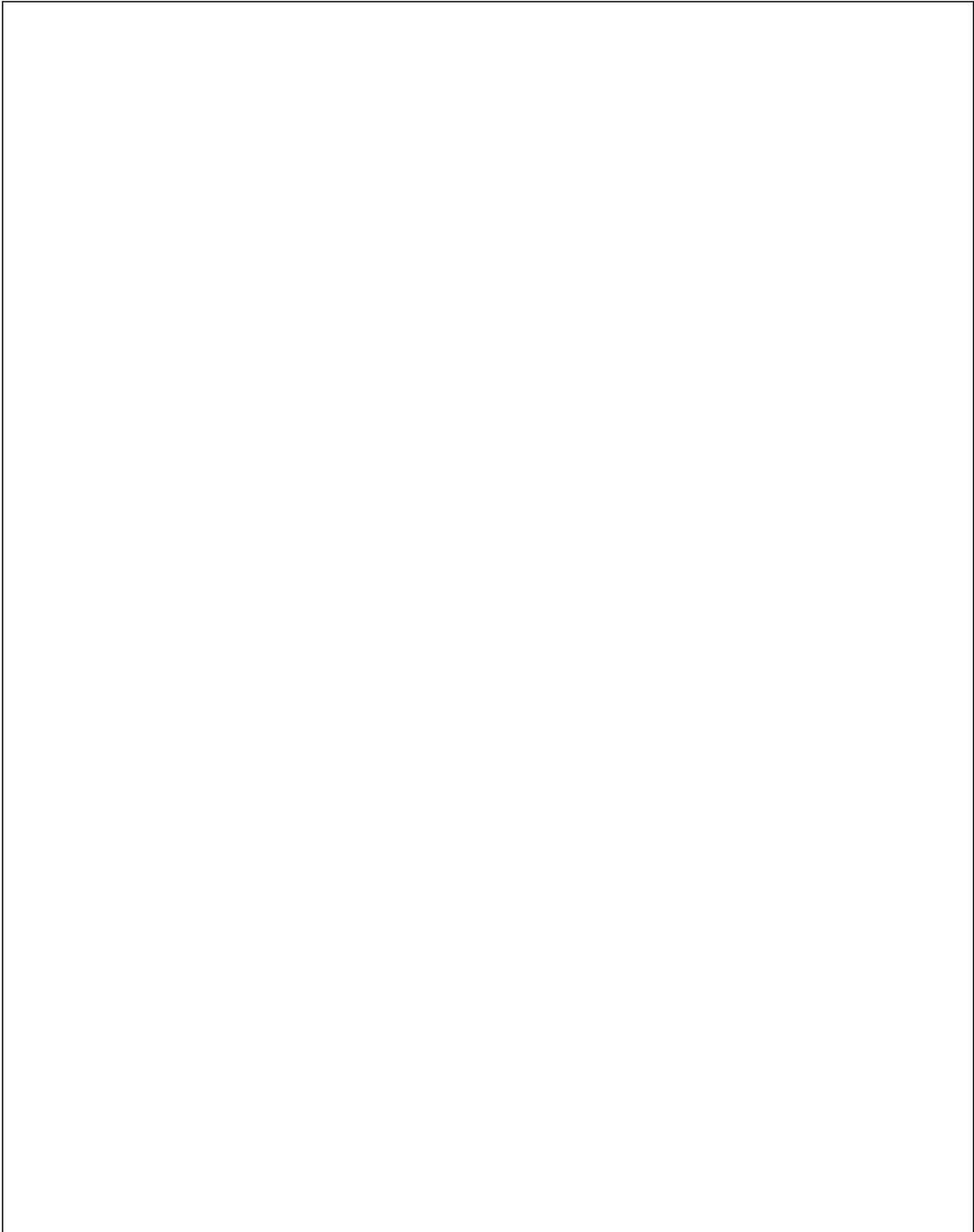


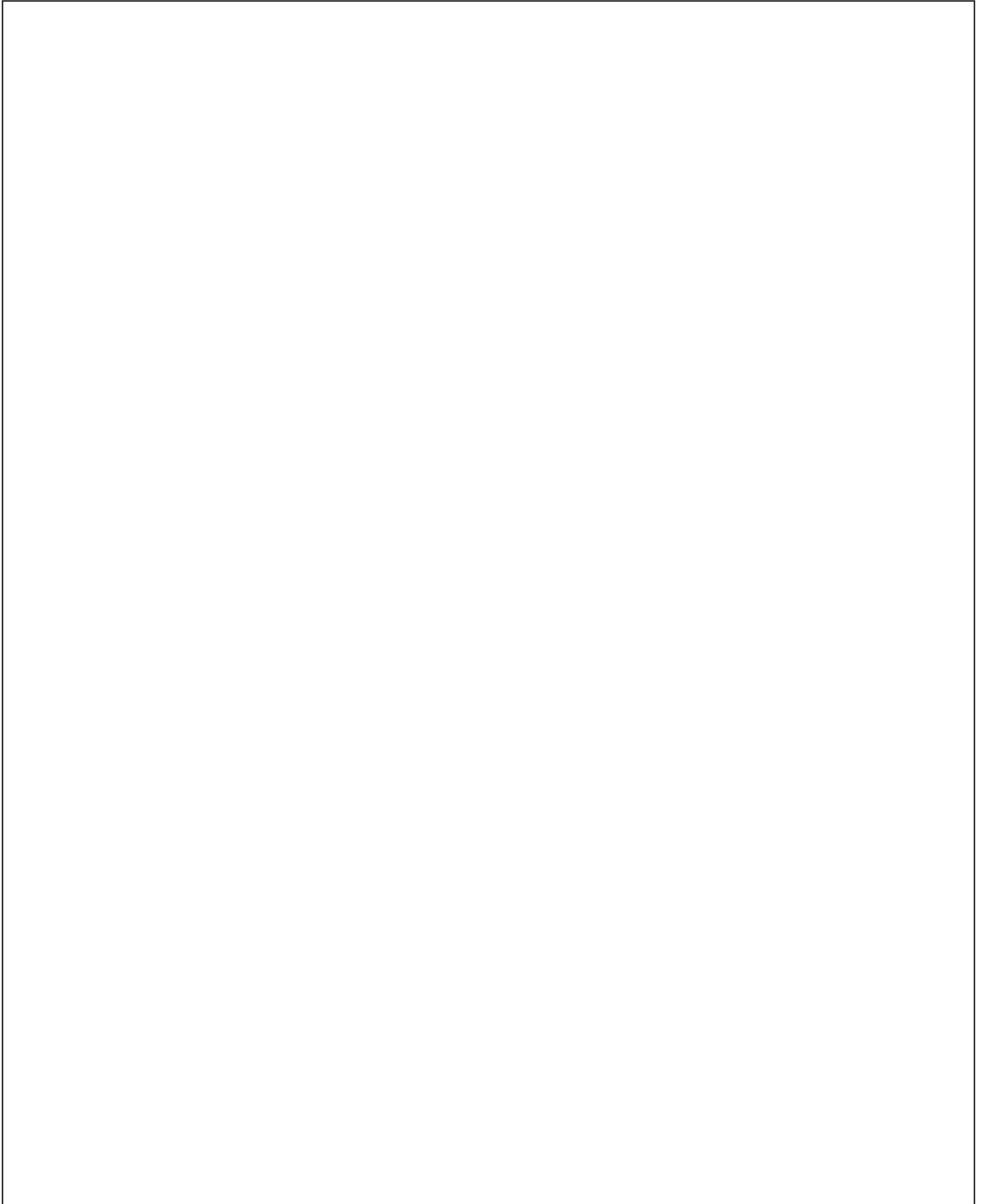
¹ Un exemple de formulaire très complet.
181 W 25, AD BDR, Dossier de demande de naturalisation de Koren Adjemian.

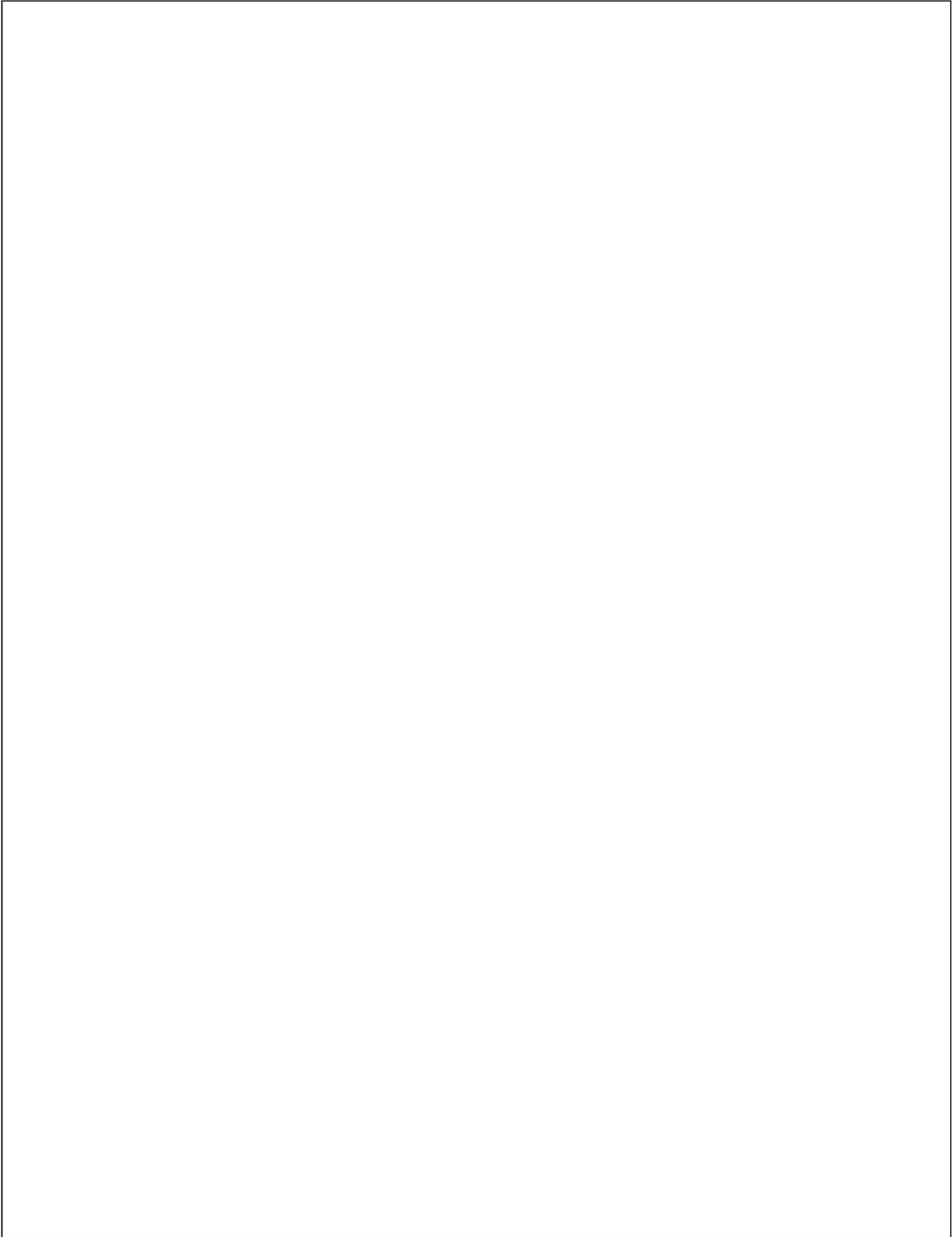


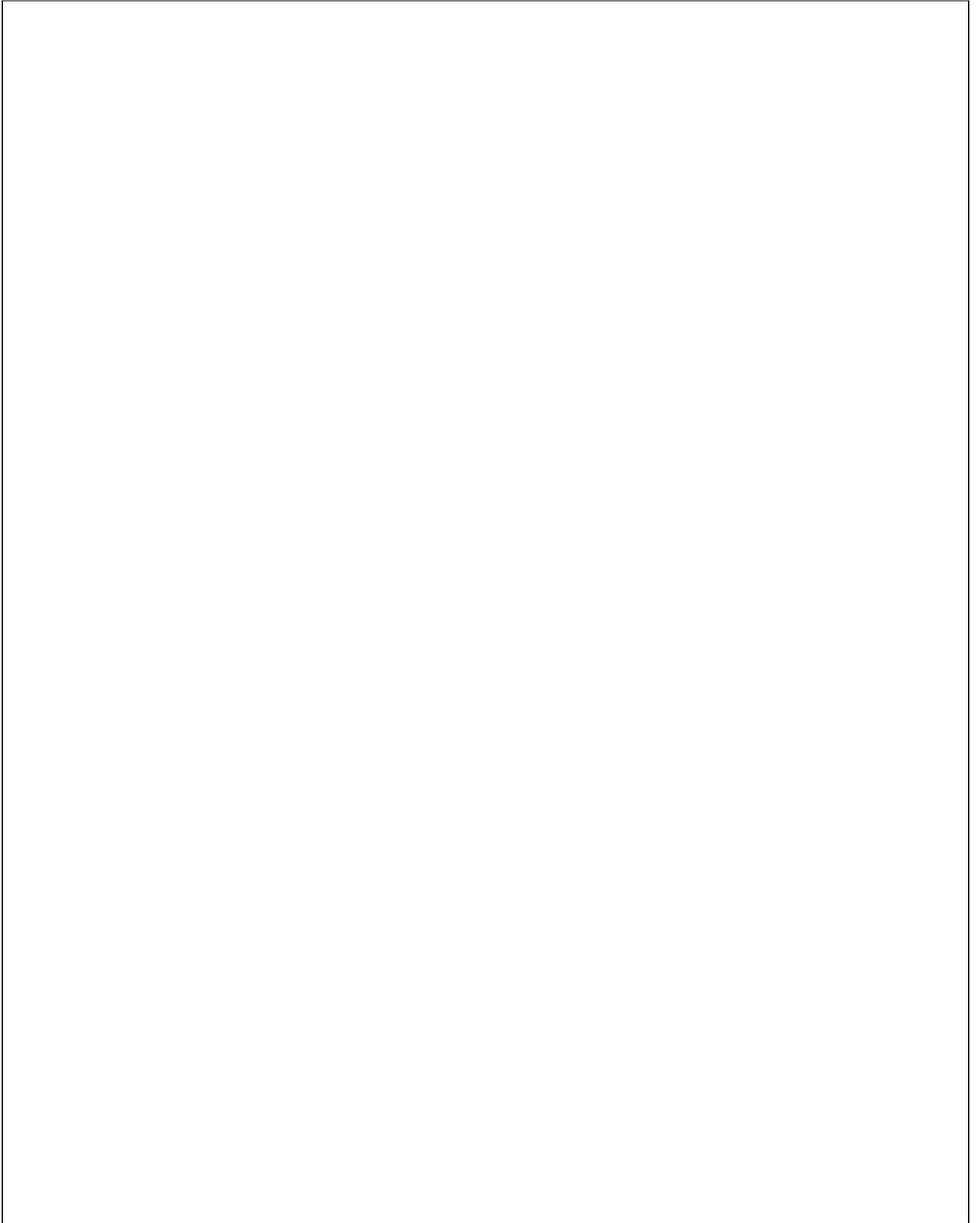












Annexe n°15 : Région d'origine des résistants nés de parents étrangers

Les résistants nés de parents italiens¹

Régions	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Abruzzes	6	0,7%	1	1,2%	1	0,6%	8	0,7%
Basilicate	3	0,3%	0	0,0%	0	0%	3	0,3%
Calabre	11	1,2%	2	2,4%	1	0,6%	14	1,2%
Campanie	139	15,6%	6	7,1%	2	1,3%	147	13%
Emilie-Romagne	33	3,7%	3	3,5%	7	4,4%	43	3,8%
Frioul-Vénétie-Julienne	2	0,2%	4	4,7%	6	3,8%	12	1,1%
Latium	37	4,1%	3	3,5%	4	2,5%	44	3,9%
Ligurie	48	5,4%	4	4,7%	11	7%	63	5,5%
Lombardie	27	3%	5	5,9%	8	5,1%	40	3,5%
Marches	13	1,5%	2	2,4%	9	5,7%	24	2,1%
Molise	2	0,2%	0	0,0%	1	0,6%	3	0,3%
Ombrie	10	1,1%	0	0,0%	0	0%	10	0,9%
Piémont	197	22,1%	9	10,6%	67	42,4%	273	24%
Pouilles	23	2,6%	1	1,2%	0	0%	24	2,1%
Sardaigne	63	7,1%	3	3,5%	11	7%	77	6,8%
Sicile	33	3,7%	8	9,4%	4	2,5%	45	4%
Toscane	224	25,1%	24	28,2%	18	11,4%	266	23,4%
Trentin	3	0,3%	2	2,4%	2	1,3%	7	0,6%
Val d'Aoste	0	0%	0	0,0%	1	0,6%	1	0,1%
Vénétie	16	1,8%	8	9,4%	5	3,2%	29	2,6%
Autrefois en Italie :								
Fiume	1	0,1%	0	0%	0	0%	1	0,1%
Tripolitaine	2	0,2%	0	0%	0	0%	2	0,2%
Total	893	100%	85	100%	158	100%	1 136	100%

¹ Ces résistants étaient nés soit en Italie, soit en France d'un parent italien. Ils pouvaient être français naturalisés ou encore italiens pendant leur engagement dans la Résistance.

Région d'origine des résistants nés de parents espagnols¹

Régions	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	Total
Andalousie	34	17,7%	33	21,4%	10	20,4%	77	19%
Aragon	11	5,4%	16	10,4%	1	2%	28	6,9%
Asturies	2	1%	15	9,7%	0	0%	17	4,2%
Baléares	5	2,5%	0	0%	1	2%	6	1,5%
Canaries	0	0%	1	0,6%	0	0%	1	0,2%
Cantabrie	3	1,5%	0	0%	0	0%	3	0,7%
Castille-La Manche	7	3,4%	8	5,2%	3	6,1%	18	4,4%
Castille-Leon	7	3,4%	9	5,8%	4	8,2%	20	4,9%
Catalogne	31	15,3%	17	11%	5	10,2%	53	13,1%
Estrémadure	3	1,5%	4	2,6%	0	0%	7	1,7%
Galice	3	1,5%	4	2,6%	0	0%	7	1,7%
Madrid	10	4,9%	11	7,1%	1	2%	22	5,4%
Murcie	40	19,7%	19	12,3%	10	20,4%	69	17%
Navarre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Pays Basque	4	2%	4	2,6%	2	4,1%	10	2,5%
Rioja	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,2%
Valence	40	19,7%	13	8,4%	12	24,5%	65	16%
Total	203	100%	154	100%	49	100%	406	100%

¹ Ces résistants étaient nés soit en Espagne, soit en France d'un parent espagnol. Ils pouvaient être français naturalisés ou encore espagnols pendant leur engagement dans la Résistance.

Région d'origine des résistants arméniens nés en Turquie

Régions	Bouches-du-Rhône		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Anatolie centrale	13	11,9%	0	0%	0	0%	13	10,5%
Anatolie du Sud-Est	6	5,5%	0	0%	0	0%	6	4,8%
Anatolie orientale	46	42,2%	2	40%	3	30%	51	41,1%
Région de la mer noire	5	4,6%	1	20%	0	0%	6	4,8%
Région de Marmara	28	25,7%	0	0%	6	60%	34	27,4%
Région égéenne	4	3,7%	2	40%	0	0%	6	4,8%
Région méditerranéenne	7	6,4%	0	0%	1	10%	8	6,5%
Total	109	100%	5	100%	10	100%		100%

Annexe n°16 : Causes ayant entraîné la réforme temporaire ou définitive des résistants lors de la Première Guerre mondiale

Causes connues	BDR		Gard		Vaucluse		Région	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Atrophie de la jambe	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Débilité intellectuelle	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Bronchite chronique	3	6,7%	1	100%	0	0%	4	6,8%
Déformation de la cage thoracique	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Déformation du membre inférieur	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Déviat ion prononcée du radius	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Ectopie testiculaire	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Epilepsie	1	2,2%	0	0%	1	7,7%	2	3,4%
Faiblesse	2	4,4%	0	0%	1	7,7%	3	5,1%
Faiblesse constitutionnelle	2	4,4%	0	0%	0	0%	2	3,4%
Faiblesse générale	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Faiblesse irrémédiable	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Faiblesse musculaire	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Fracture de la première phalange de l'index droit	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Impotence fonctionnelle de la main	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Invalidité à moins de 10%	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Myopie forte	1	2,2%	0	0%	1	7,7%	2	3,4%
Myosite des fléchisseurs de la cuisse	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Pas de doigt à la main	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Père de trois enfants	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Perte de vision d'un œil	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Problèmes à l'estomac	2	4,4%	0	0%	0	0%	2	3,4%
Problèmes à la jambe	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Problèmes au pied	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Problèmes cardiaques	9	20%	0	0%	1	7,7%	10	16,9%
Problèmes d'œil	1	2,2%	0	0%	2	15,4%	3	5,1%
Scoliose	0	0%	0	0%	1	7,7%	1	1,7%
Soutien de famille	4	8,9%	0	0%	0	0%	4	6,8%
Surdité	1	2,2%	0	0%	0	0%	1	1,7%
Tuberculose/bronchite spécifique	7	15,6%	0	0%	0	0%	7	11,9%
Total	45	100%	1	100%	13	100%	59	100%

**Annexe n°17 : Loi n°48-1088 du 8 juillet 1948 portant extension de
l'allocation de grand mutilé de guerre aux aveugles qui se sont enrôlés
dans la Résistance¹**

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

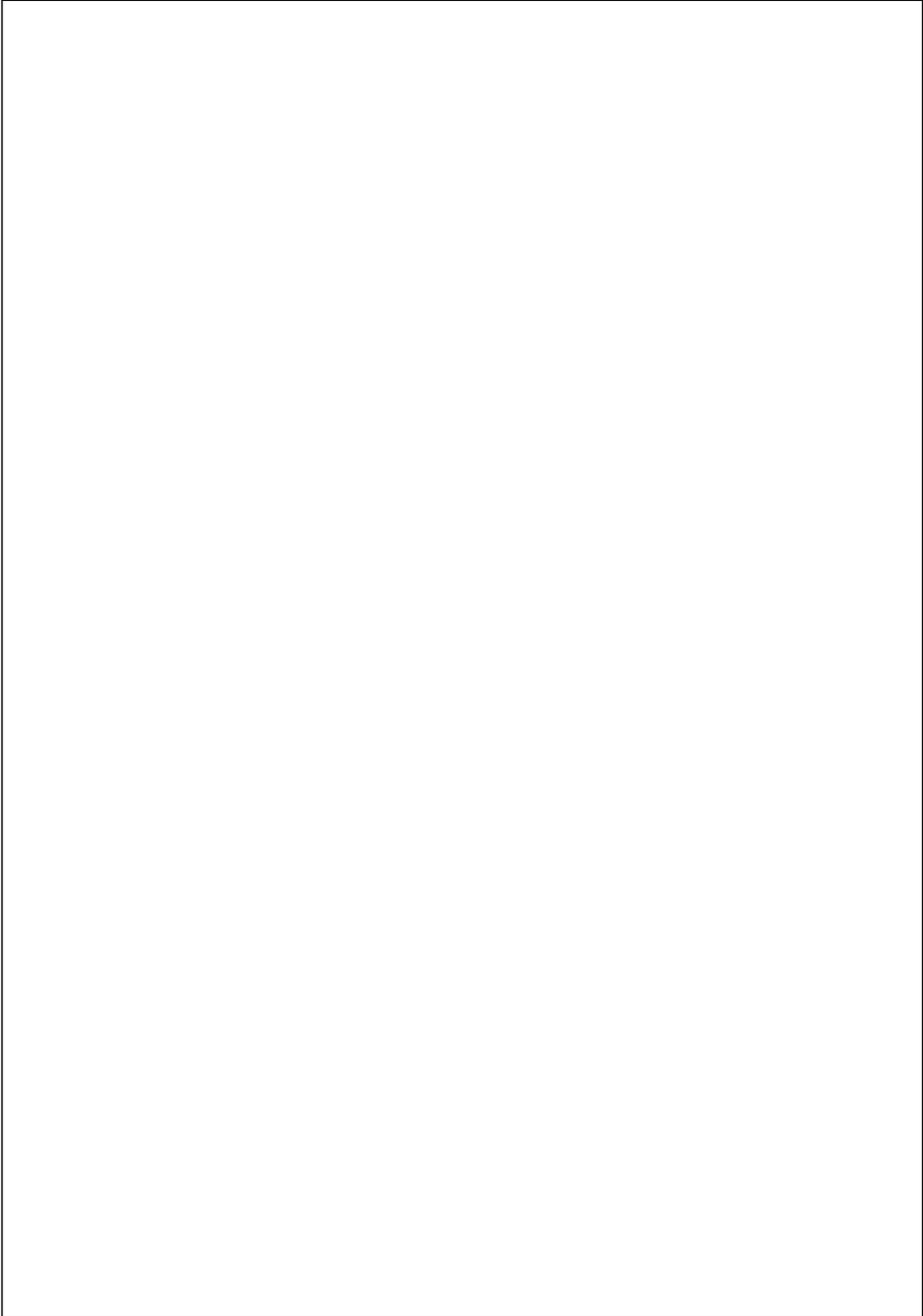
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. Toute personne dont la vision centrale est nulle ou inférieure à un vingtième de la normale et qui pourra se prévaloir de la qualité de membre de la Résistance telle qu'est définie à l'article 2 de l'ordonnance n°45-322 du 3 mars 1945, portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité, pourra, après avis d'une commissions spéciale dont la composition et les modalités de fonctionnement seront fixées par arrêté du ministre des anciens combattants, être considérée comme aveugle de la Résistance.

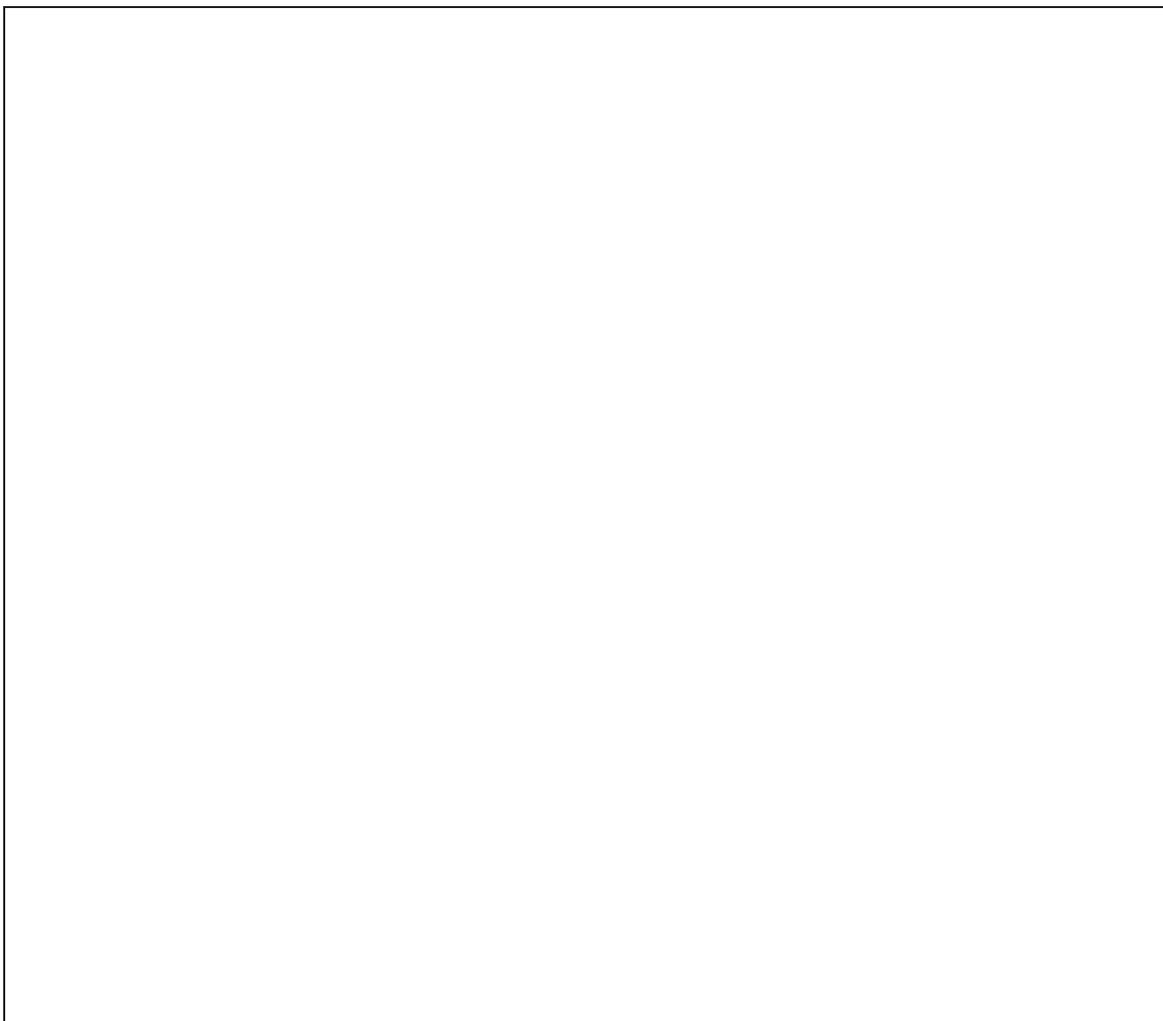
Art. 2 Les aveugles de la Résistance ont droit à une allocation spéciale d'un même montant et payée suivant les mêmes règles que celles des grands mutilés de guerre aveugles, prévue aux articles 36 à 40 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et sur laquelle s'imputera le montant des prestations dont les intéressés pourraient bénéficier, soit au titre des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919.

¹ *Journal officiel de la République française*, 9 juillet 1948, p.6 643.

Article de *Libé-Soir*, 22 janvier 1947, p. 2.



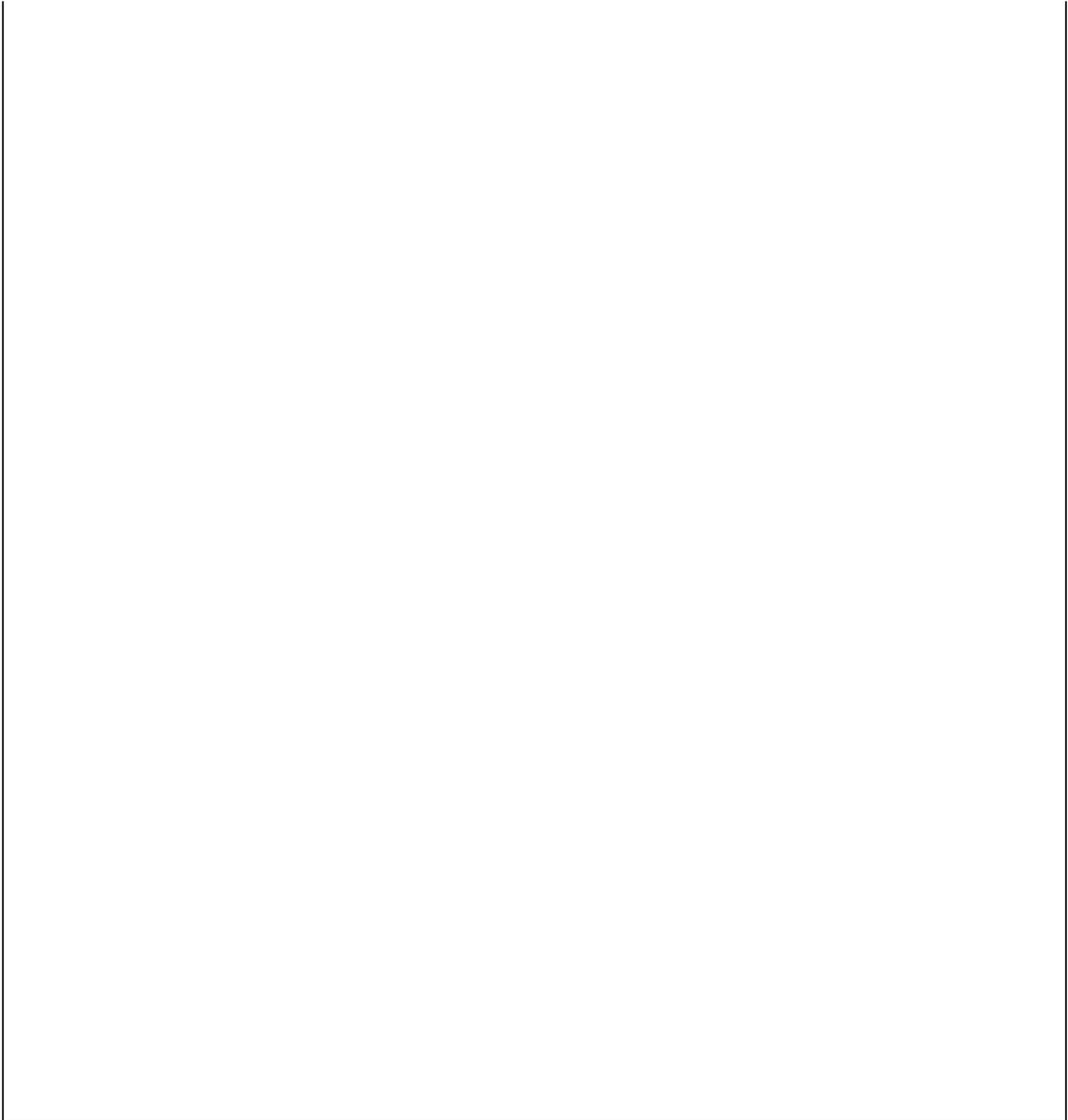
Annexe n°18 : Loi du 22 août1959 établissant le statut de réfractaire¹



¹ « Loi n°59-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire », *Journal officiel de la République française*, 24 août 1950, p. 9 046.

Loi consultée le 21 mai 2018 sur le site Internet :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B1067D9707DB3ED1311BF4FCE95CF659.tp dila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000000693142&dateTexte=19500824&categorieLien=cid



Article L.298¹

« Le bénéfice du présent statut est subordonné :

1° A une durée de réfractariat de trois mois avant le 6 juin 1944, pour les personnes visées aux 1°, 2°, 3°, 4° de l'article L. 296 ci-dessus ;

2° A une durée de réfractariat de trois mois avant la libération ou la conquête de leur commune de refuge, pour les personnes visées aux a et b du 5° de l'article L. 296 ci-dessus.

Cette durée minimum de réfractariat n'est pas exigée des personnes qui, réfractaires selon le cas avant le 6 mars 1944 ou au moins trois mois avant la libération de leur commune de refuge, se sont engagées dans les forces militaires françaises ou alliées ou ont été arrêtées par le gouvernement de Vichy ou les autorités allemandes.

Les périodes pendant lesquelles les personnes définies à l'article L. 296 ont pu trouver une protection de fait, soit en s'engageant dans certains secteurs d'activité professionnelle, soit par suite d'accident ou de maladie survenus au cours de leur réfractariat, ne sont pas prises en compte. Cette disposition ne s'applique pas aux Alsaciens et aux Mosellans, visés au 5° dudit article, qui se sont réfugiés hors des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

En ce qui concerne les personnes victimes d'accident ou atteintes de maladies au cours de leur réfractariat et par dérogation aux dispositions des 1° et 2° du premier alinéa ci-dessus, la période à prendre en considération peut être inférieure à trois mois, à condition toutefois que les intéressés se soient trouvés dans la position de réfractaire, selon le cas, avant le 6 mars 1944 ou au moins trois mois avant la libération de leur commune de refuge et que la durée totale des périodes de réfractariat et d'indisponibilité pour raison de santé soit d'au moins trois mois.

¹ Consulté le 21 mai 2018 :

<http://www.codes-et-lois.fr/code-des-pensions-militaires-d-invalidite-et-des-victimes-de-la-guerre/article-1298>

En outre, les personnes visées au 1er du premier alinéa ci-dessus, requises postérieurement au 5 mars 1944 et trois mois au moins avant la libération de leur commune de refuge, pourront bénéficier des dispositions du statut, à la condition qu'elles fournissent la preuve qu'elles ont fait l'objet de recherches ou de poursuites de la part de l'administration française ou allemande. »

Annexe n°19 : Lieu de résidence des résistants par commune

Bouches-du-Rhône¹

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans les BDR	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Marseille	3 678	66,9%	68,3%	914 232	74,6%	0,9	3 075	33,6%
Aix-en-Provence	340	6,2%	6,3%	42 615	3,5%	1,8	214	2,3%
Arles	156	2,8%	2,9%	29 165	2,4%	1,2	130	1,4%
Allauch	27	0,5%	0,5%	8 351	0,7%	0,7	25	0,3%
Alleins	3	0,05%	0,06%	718	0,06%	1	4	0,05%
Aubagne	32	0,6%	0,6%	13 949	1,1%	0,5	34	0,4%
Aureille	1	0,02%	0,02%	314	0,03%	0,7	2	0,02%
Auriol	3	0,05%	0,06%	2 807	0,2%	0,2	7	0,08%
Aurons	2	0,04%	0,04%	75	0,01%	6,1	1	0,01%
Barbentane	0	0%	0%	2 432	0,2%	0	1	0,01%
Belcodène	2	0,04%	0,04%	127	0,01%	3,6	3	0,03%
Beaurecueil	0	0%	0%	114	0,01%	0	1	0,01%
Berre-l'Etang	38	0,7%	0,7%	5 998	0,5%	1,4	10	0,1%
Bouc-Bel-Air	1	0,02%	0,02%	867	0,07%	0,3	1	0,01%
Boulbon	0	0%	0%	912	0,07%	0	1	0,01%
Cabannes	0	0%	0%	2 104	0,2%	0	3	0,03%
Cabriès	3	0,05%	0,06%	846	0,07%	0,8	1	0,01%
Cadolive	3	0,05%	0,06%	1 133	0,09%	0,6	6	0,07%
Carry-le-Rouet	0	0%	0%	410	0,03%	0	1	0,01%
Cassis	7	0,1%	0,1%	2 528	0,2%	0,6	11	0,1%
Ceyreste	0	0%	0%	686	0,06%	0	4	0,04%
Charleval	67	1,2%	1,2%	996	0,08%	15,3	36	0,4%
Châteauneuf-le-Rouge	0	0%	0%	114	0,01%	0	1	0,01%
Châteauneuf-les-Martigues	3	0,05%	0,06%	2 325	0,2%	0,3	7	0,08%
Châteaurenard	13	0,2%	0,2%	8 695	0,7%	0,3	22	0,2%
Cornillon-Confoux	0	0%	0%	338	0,03%	0	2	0,02%
Cuges-les-Pins	3	0,05%	0,06%	721	0,06%	0,9	1	0,02%
Eguilles	3	0,05%	0,06%	728	0,06%	0,9	9	0,1%
Ensuès-la-Redonne	1	0,02%	0,02%	503	0,04%	0,5	2	0,02%
Eygalières	2	0,04%	0,04%	1 159	0,09%	0,4	7	0,08%
Eyguières	3	0,05%	0,06%	2 005	0,2%	0,3	9	0,1%
Eyragues	1	0,02%	0,02%	1 878	0,2%	0,1	3	0,03%
Fontvieille	0	0%	0%	2 079	0,2%	0	7	0,08%

¹ Les Bouches-du-Rhône comptaient 117 communes pendant la guerre. Coudoux était encore rattachée à Ventabren et Carnoux-en-Provence n'existait pas encore.

² Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936*, op.cit., p. 22, 181-184.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans les BDR	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Fos-sur-Mer	1	0,02%	0,02%	1 543	0,13%	0,1	3	0,03%
Fuveau	2	0,04%	0,04%	2 072	0,2%	0,2	8	0,09%
Gardanne	48	0,9%	0,9%	7 334	0,6%	1,5	38	0,4%
Gémenos	1	0,02%	0,02%	1 547	0,1%	0,1	7	0,08%
Gignac-la-Nerthe	1	0,02%	0,02%	1 364	0,1%	0,2	2	0,02%
Grans	3	0,05%	0,06%	1 620	0,1%	0,4	9	0,1%
Graveson	2	0,04%	0,04%	1 888	0,2%	0,2	4	0,04%
Gréasque	13	0,2%	0,2%	1 671	0,1%	1,8	1	0,01%
Istres	8	0,1%	0,1%	7 286	0,6%	0,2	13	0,1%
Jouques	37	0,7%	0,7%	934	0,08%	9	32	0,4%
La Barben	2	0,04%	0,04%	196	0,02%	2,3	1	0,01%
La Bouilladisse	7	0,1%	0,1%	1 400	0,1%	1,1	7	0,08%
La Ciotat	103	1,9%	1,9%	13 428	1,1%	1,7	73	0,8%
La Destrousse	1	0,02%	0,02%	700	0,06%	0,3	4	0,04%
La Fare-les-Oliviers	1	0,02%	0,02%	1 160	0,09%	0,2	5	0,05%
La Penne-sur-Huveaune	6	0,1%	0,1%	1 824	0,1%	0,7	3	0,03%
La Roque-d'Anthéron	50	0,9%	0,9%	1 159	0,09%	9,8	58	0,6%
Lamanon	0	0%	0%	487	0,04%	0	1	0,01%
Lambesc	59	1,1%	1,1%	1 961	0,2%	6,8	37	0,4%
Lançon-de-Provence	3	0,05%	0,06%	921	0,08%	0,7	1	0,01%
Le Paradou	0	0%	0%	520	0,04%	0	2	0,02%
Le Puy-Sainte-Réparate	54	1%	1%	1 091	0,09%	11,3	34	0,4%
Le Rove	0	0%	0%	485	0,04%	0	1	0,01%
Le Tholonet	0	0%	0%	421	0,03%	0	0	0%
Les Baux	1	0,02%	0,02%	198	0,02%	1,1	0	0%
Les Pennes-Mirabeau	5	0,09%	0,09%	4 866	0,4%	0,2	9	0,1%
Maillane	1	0,02%	0,02%	1 308	0,1%	0,2	3	0,03%
Mallemort	8	0,1%	0,1%	2 141	0,2%	0,9	12	0,1%
Marignane	54	1%	1%	3 545	0,3%	3,5	10	0,1%
Martigues	41	0,7%	0,8%	10 489	0,9%	0,9	47	0,5%
Mas-Blanc	0	0%	0%	136	0,01%	0	0	0%
Maussane	2	0,04%	0,04%	1 111	0,09%	0,4	4	0,04%
Meyrargues	11	0,2%	0,2%	810	0,07%	3,1	12	0,1%
Meyreuil	11	0,2%	0,2%	1 054	0,09%	2,4	4	0,04%
Mézoargues	2	0,04%	0,04%	198	0,02%	2,3	0	0%
Mimet	1	0,02%	0,02%	610	0,05%	0,4	4	0,03%
Miramas	38	0,7%	0,7%	6 594	0,5%	1,3	32	0,4%
Mollégès	0	0%	0%	845	0,07%	0	0	0%
Mouriès	3	0,05%	0,06%	1 300	0,1%	0,5	1	0,01%
Noves	6	0,1%	0,1%	2 929	0,2%	0,5	8	0,09%
Orgon	4	0,07%	0,07%	1 461	0,1%	0,6	0	0%
Péligonne	4	0,07%	0,07%	1 311	0,1%	0,7	3	0,03%
Peypin	1	0,02%	0,02%	506	0,04%	0,4	6	0,07%
Peypin	5	0,09%	0,1%	1 064	0,09%	1,1	7	0,08%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans les BDR	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Peyrolles-en-Provence	6	0,1%	0,1%	906	0,07%	1,5	6	0,07%
Plan d'Orgon	0	0%	0%	1 453	0,1%	0	0	0%
Plan-de-Cuques ¹	3	0,05%	0,06%	0	0%	0		
Port-de-Bouc	22	0,4%	0,4%	6 163	0,5%	0,8	15	0,2%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	9	0,2%	0,2%	4 448	0,4%	0,5	11	0,1%
Puylobrier	7	0,1%	0,1%	567	0,05%	2,8	7	0,08%
Rognac	4	0,07%	0,07%	1 614	0,1%	0,6	7	0,08%
Rognes	29	0,5%	0,5%	970	0,08%	6,8	39	0,4%
Rogonas	0	0%	0%	1 841	0,2%	0	2	0,02%
Roquefort-la-Bédoule	0	0%	0%	1 515	0,1%	0	6	0,07%
Roquevaire	29	0,5%	0,5%	2 608	0,2%	2,5	47	0,5%
Rousset	1	0,02%	0,02%	701	0,06%	0,3	10	0,1%
Saint-Andiol	0	0%	0%	1 508	0,1%	0	2	0,02%
Saint-Antonin-sur-Bayon	0	0%	0%	52	0,004%	0	1	0,01%
Saint-Cannat	11	0,2%	0,2%	1 074	0,09%	2,3	27	0,3%
Saint-Chamas	44	0,8%	0,8%	3 131	0,3%	3,2	36	0,4%
Saint-Estève-Janson	3	0,05%	0,06%	114	0,01%	6	1	0,01%
Saint-Etienne-du-Grès	0	0%	0%	1 181	0,1%	0	3	0,03%
Saint-Marc-Jaumegarde	2	0,04%	0,04%	108	0,01%	4,2	0	0%
Saint-Martin-de-Crau	4	0,07%	0,07%	2 361	0,2%	0,4	0	0%
Saint-Mitre	0	0%	0%	430	0,04%	0	0	0%
Saint-Paul-lès-Durance	13	0,2%	0,2%	274	0,02%	10,8	7	0,08%
Saint-Rémy	33	0,6%	0,6%	6 723	0,5%	1,1	38	0,4%
Saint-Savournin	7	0,1%	0,1%	1 110	0,09%	1,4	1	0,01%
Saint-Victoret	4	0,07%	0,07%	1 050	0,09%	0,9	1	0,01%
Saintes-Maries-de-la-Mer	2	0,04%	0,04%	1 564	0,1%	0,3	1	0,01%
Salon-de-Provence	53	1%	1%	13 482	1,1%	0,9	58	0,6%
Sausset-les-Pins	5	0,09%	0,09%	477	0,04%	2,4	0	0%
Sénas	12	0,2%	0,2%	2 262	0,2%	1,2	5	0,05%
Septèmes-les-Vallons	6	0,1%	0,1%	3 072	0,3%	0,4	10	0,1%
Simiane-Collongue	1	0,02%	0,02%	694	0,06%	0,3	4	0,05%
Tarascon	12	0,2%	0,2%	7 875	0,6%	0,3	26	0,3%
Trets	52	1%	1%	2 624	0,2%	4,5	41	0,4%
Vauvenargues	4	0,07%	0,07%	142	0,01%	6,4	1	0,01%
Velaux	1	0,02%	0,02%	737	0,06%	0,3	2	0,02%
Venelles	0	0%	0%	447	0,04%	0	8	0,09%
Ventabren	12	0,2%	0,2%	787	0,06%	3,5	10	0,1%
Vernègues	0	0%	0%	234	0,02%	0	1	0,01%

¹ La commune de Plan-de-Cuques a été créée en 1937, après le recensement de 1936. Elle était rattachée auparavant à Allauch.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans les BDR	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Verquières	0	0%	0%	272	0,02%	0	0	0%
Vitrolles	1	0,02%	0,02%	819	0,07%	0,3	1	0,01%
Total du département	5 384	98%	100%	1 224 802	100%	1	4 581	50,1%
Hors du département	112	2%	-	-	-	-	4 553	50,4%
Total	5 496	100%	-	-	-	-	9 134	100%

Lieu de résidence des résistants du Gard par commune¹

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Gard	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Aigaliers	0	0%	0%	301	0,08%	0	1	0,04%
Aigremont	1	0,07%	0,08%	319	0,08%	1	2	0,08%
Aigues-Mortes	8	0,6%	0,7%	3 839	1%	0,7	7	0,3%
Aigues-Vives	0	0%	0%	1 423	0,4%	0	3	0,1%
Aiguèze	0	0%	0%	189	0,05%	0	0	0%
Aimargues	1	0,07%	0,08%	2 536	0,6%	0,1	1	0,04%
Alès	193	13,4%	15,8%	41 385	10,5%	1,5	126	4,8%
Allègre	2	0,1%	0,2%	634	0,2%	1	3	0,1%
Alzon	1	0,07%	0,08%	457	0,1%	0,7	2	0,08%
Anduze	3	0,2%	0,2%	2 479	0,6%	0,4	12	0,5%
Aramon	0	0%	0%	1 406	0,4%	0	1	0,04%
Argilliers	0	0%	0%	80	0,02%	0	0	0%
Arpaillargues-et-Aureillac	0	0%	0%	215	0,05%	0	2	0,08%
Arphy	1	0,07%	0,08%	226	0,06%	1,4	1	0,04%
Arre	4	0,3%	0,3%	439	0,1%	3	3	0,1%
Arrigas	0	0%	0%	319	0,08%	0	0	0%
Aspères	1	0,07%	0,08%	252	0,06%	1,3	0	0%
Aubais	0	0%	0%	953	0,2%	0	1	0,04%
Aubord	0	0%	0%	179	0,05%	0	0	0%
Aubussargues	0	0%	0%	196	0,05%	0	0	0%
Aujac	0	0%	0%	369	0,09%	0	1	0,04%
Aujargues	0	0%	0%	317	0,08%	0	2	0,08%
Aulas	2	0,1%	0,2%	486	0,1%	1,3	5	0,2%
Aumessas	0	0%	0%	383	0,10%	0	1	0,04%
Avèze	1	0,07%	0,08%	922	0,2%	0,4	4	0,2%
Bagard	0	0%	0%	650	0,2%	0	0	0%
Bagnols-sur-Cèze	20	1,4%	1,6%	4 669	1,2%	1,4	14	0,5%
Barjac	7	0,5%	0,6%	1 189	0,3%	1,9	14	0,5%
Baron	0	0%	0%	198	0,05%	0	0	0%
Beaucaire	17	1,2%	1,4%	10 059	2,5%	0,5	10	0,4%
Beauvoisin	0	0%	0%	1 620	0,4%	0	0	0%
Bellegarde	2	0,1%	0,2%	2 452	0,6%	0,3	2	0,08%
Belvézet	0	0%	0%	195	0,05%	0	0	0%
Bernis	1	0,07%	0,08%	680	0,2%	0,5	0	0%
Bessèges	33	2,3%	2,7%	5 425	1,4%	2	22	0,8%
Bez-et-Esparon	0	0%	0%	514	0,1%	0	1	0,04%

¹ Le Gard comptait 353 communes en 1936. Montagnac s'est séparée de Moulézan en 1947, Saint-Paul-les-Fonts a été créée en 1949 par le démembrement de Connaux. Rodilhan a été créée en 1962 par le démembrement de Bouillargues. Les noms des communes sont orthographiés comme en 1939 ou avec leur appellation de l'époque.

² Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936, op. cit.*, p. 31, 360-369.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Bezouce	0	0%	0%	558	0,1%	0	0	0%
Blandas	0	0%	0%	227	0,06%	0	0	0%
Blauzac	0	0%	0%	483	0,1%	0	1	0,04%
Boisset-et-Gaujac	1	0,07%	0,08%	400	0,1%	0,8	2	0,08%
Boissières	0	0%	0%	169	0,04%	0	4	0,2%
Bonnevaux	0	0%	0%	92	0,02%	0	0	0%
Bordezac	0	0%	0%	407	0,1%	0	0	0%
Boucoiran-et-Nozières	2	0,1%	0,2%	647	0,2%	1	3	0,1%
Bouillargues	4	0,3%	0,3%	1 547	0,4%	0,8	1	0,04%
Bouquet	0	0%	0%	130	0,03%	0	1	0,04%
Bourdic	0	0%	0%	188	0,05%	0	1	0,04%
Bragassargues	0	0%	0%	76	0,02%	0	0	0%
Branoux	3	0,2%	0,2%	1 535	0,4%	0,6	8	0,3%
Bréau-et-Salagosse	1	0,07%	0,08%	339	0,09%	1	1	0,04%
Brignon	0	0%	0%	568	0,1%	0	2	0,08%
Brouzet-lès-Alès	0	0%	0%	348	0,09%	0	0	0%
Brouzet	1	0,07%	0,08%	104	0,03%	3,1	0	0%
Cabrières	0	0%	0%	228	0,06%	0	0	0%
Caissargues	0	0%	0%	505	0,1%	0	1	0,04%
Calvisson	2	0,1%	0,2%	1 662	0,4%	0,4	7	0,3%
Cambos ¹	0	0%	0%	29	0,01%	0	0	0%
Campestre-et-Luc	0	0%	0%	220	0,06%	0	0	0%
Canales-et-Argentières	2	0,1%	0,2%	423	0,1%	1,5	6	0,2%
Cannes-et-Clairan	0	0%	0%	237	0,06%	0	1	0,04%
Cardet	1	0,07%	0,08%	563	0,1%	0,6	1	0,04%
Carnas	0	0%	0%	237	0,06%	0	1	0,04%
Carsan	0	0%	0%	203	0,05%	0	1	0,04%
Cassagnoles	0	0%	0%	183	0,05%	0	1	0,04%
Castelnau-Valence	0	0%	0%	247	0,06%	0	0	0%
Castillon-du-Gard	0	0%	0%	350	0,09%	0	0	0%
Causse-Bégon	0	0%	0%	48	0,01%	0	0	0%
Caveirac	2	0,1%	0,2%	736	0,2%	0,9	1	0,04%
Cavillargues	0	0%	0%	524	0,1%	0	1	0,04%
Cendras	7	0,5%	0,6%	1 353	0,3%	1,7	8	0,3%
Cézas ²	1	0,07%	0,08%	55	0,01%	5,9	1	0,04%
Chambon	0	0%	0%	564	0,1%	0	5	0,2%
Chamborigaud	10	0,7%	0,8%	1 245	0,3%	2,6	8	0,3%
Chusclan	0	0%	0%	510	0,1%	0	0	0%
Clarensac	0	0%	0%	612	0,2%	0	1	0,04%
Codognan	0	0%	0%	671	0,2%	0	0	0%
Codolet	0	0%	0%	327	0,08%	0	0	0%

¹ Cambo a fusionné avec La Cadière en 1969.

² Cézas devient un hameau de Sumène en 1959.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Collias	1	0,07%	0,08%	407	0,1%	0,8	2	0,08%
Collorgues	1	0,07%	0,08%	234	0,06%	1,4	1	0,04%
Cognac	0	0%	0%	240	0,06%	0	1	0,04%
Combas	2	0,1%	0,2%	425	0,1%	1,5	0	0%
Comps	0	0%	0%	542	0,1%	0	1	0,04%
Concoules	0	0%	0%	326	0,08%	0	0	0%
Congéniès	4	0,3%	0,3%	544	0,1%	2,4	3	0,1%
Connaux	1	0,07%	0,08%	758	0,2%	0,4	1	0,04%
Conqueyrac	0	0%	0%	120	0,03%	0	0	0%
Corbès	0	0%	0%	84	0,02%	0	0	0%
Corconne	0	0%	0%	369	0,09%	0	1	0,04%
Cornillon	0	0%	0%	551	0,1%	0	2	0,08%
Courry	0	0%	0%	281	0,07%	0	2	0,08%
Crespian	0	0%	0%	141	0,04%	0	0	0%
Cros	0	0%	0%	451	0,1%	0	2	0,08%
Cruviers-et-Lascours	0	0%	0%	253	0,06%	0	0	0%
Deaux	0	0%	0%	110	0,03%	0	0	0%
Dions	2	0,1%	0,2%	422	0,1%	1,5	1	0,04%
Domazan	0	0%	0%	450	0,1%	0	1	0,04%
Domessargues	1	0,07%	0,08%	150	0,04%	2,2	0	0%
Dourbies	0	0%	0%	515	0,1%	0	0	0%
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	1	0,07%	0,08%	538	0,1%	0,6	2	0,08%
Estézargues	0	0%	0%	149	0,04%	0	0	0%
Euzet	0	0%	0%	203	0,05%	0	0	0%
Flaux	1	0,07%	0,08%	137	0,03%	2,4	0	0%
Foissac	0	0%	0%	152	0,04%	0	0	0%
Fons	1	0,07%	0,08%	426	0,1%	0,8	2	0,08%
Fons-sur-Lussan	1	0,07%	0,08%	167	0,04%	1,9	0	0%
Fontanès	0	0%	0%	536	0,1%	0	0	0%
Fontarèches	0	0%	0%	130	0,03%	0	0	0%
Fournès	1	0,07%	0,08%	391	0,1%	0,8	2	0,08%
Fourques	1	0,07%	0,08%	1 432	0,4%	0,2	0	0%
Foussignargues ¹	2	0,1%	0,2%	823	0,2%	0,8	1	0,04%
Fressac	0	0%	0%	71	0,02%	0	0	0%
Gagnières	1	0,07%	0,08%	1 196	0,3%	0,3	9	0,3%
Gailhan	0	0%	0%	133	0,03%	0	0	0%
Gajan	1	0,07%	0,08%	275	0,07%	1,2	0	0%
Garons	1	0,07%	0,08%	689	0,2%	0,5	0	0%
Garrigues-et-Sainte-Eulalie	0	0%	0%	203	0,05%	0	0	0%
Gaujac	0	0%	0%	256	0,06%	0	0	0%
Générac	0	0%	0%	1 855	0,5%	0	2	0,08%

¹ La commune est créée en 1926 par le démembrement de la commune de Gagnières puis elle devint un hameau de Bessèges en 1972.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Généralgues	2	0,1%	0,2%	414	0,1%	1,6	2	0,08%
Génolhac	5	0,3%	0,4%	1 008	0,3%	1,6	9	0,3%
Goudargues	0	0%	0%	733	0,2%	0	1	0,0%
Grand-Gallargues	2	0,1%	0,2%	1 274	0,3%	0,5	5	0,2%
Issirac	0	0%	0%	235	0,06%	0	0	0%
Jonquières-et-Saint-Vincent	0	0%	0%	1 384	0,4%	0	1	0,04%
Junas	0	0%	0%	427	0,1%	0	1	0,04%
L'Estréchure	0	0%	0%	357	0,09%	0	0	0%
La Bastide-d'Engras	0	0%	0%	238	0,06%	0	0	0%
La Bruguière	0	0%	0%	212	0,05%	0	0	0%
La Cadière ¹	0	0%	0%	196	0,05%	0	0	0%
La Calmette	0	0%	0%	603	0,2%	0	0	0%
La Capelle-et-Masmolène	0	0%	0%	393	0,1%	0	1	0,04%
La Grand-Combe	79	5,5%	6,5%	12 343	3,1%	2,1	54	2%
La Roque	0	0%	0%	118	0,03%	0	0	0%
La Rouvière	1	0,07%	0,08%	228	0,06%	1,4	0	0%
La Vernarède	4	0,3%	0,3%	1 173	0,3%	1,1	14	0,5%
Lamelouze	0	0%	0%	189	0,05%	0	2	0,08%
Langlade	1	0,07%	0,08%	269	0,07%	1,2	1	0,04%
Lanuéjols	1	0,07%	0,08%	745	0,2%	0,4	1	0,04%
Lasalle	28	1,9%	2,3%	1 282	0,3%	7,1	24	0,9%
Laudun	2	0,1%	0,2%	1 417	0,4%	0,5	1	0,04%
Laval	3	0,2%	0,2%	1 934	0,5%	0,5	7	0,3%
Laval-Saint-Roman	0	0%	0%	188	0,05%	0	0	0%
Le Cailar	0	0%	0%	1 321	0,3%	0	0	0,04%
Le Garn	0	0%	0%	190	0,05%	0	0	0%
Le Grau-du-Roi	3	0,2%	0,2%	1 733	0,4%	0,6	2	0,08%
Le Martinet ²	20	1,4%	1,6%	2 505	0,6%	2,6	12	0,5%
Le Pin	0	0%	0%	164	0,04%	0	0	0%
Le Vigan	4	0,3%	0,3%	3 704	0,9%	0,4	9	0,3%
Lecques	0	0%	0%	206	0,05%	0	3	0,1%
Lédenon	0	0%	0%	406	0,1%	0	0	0%
Lédignan	7	0,5%	0,6%	755	0,2%	3	4	0,2%
Les Angles	0	0%	0%	669	0,2%	0	0	0%
Les Mages	6	0,4%	0,5%	1 028	0,3%	1,9	10	0,4%
Les Plans	0	0%	0%	127	0,03%	0	0	0%
Les Plantiers	0	0%	0%	429	0,1%	0	4	0,2%
Les Salles-du-Gardon	5	0,3%	0,4%	1 825	0,5%	0,9	11	0,4%
Lézan	0	0%	0%	652	0,2%	0	0	0%
Liouc	0	0%	0%	74	0,02%	0	1	0,04%

¹ La Cadière a fusionné en 1969 avec Cambo.

² Commune créée en 1921 par le démembrement de la commune de Saint-Florent.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Lirac	0	0%	0%	263	0,07%	0	0	0%
Logrian-et-Comiac-de-Florian	0	0%	0%	226	0,06%	0	0	0%
Lussan	3	0,2%	0,2%	502	0,1%	1,9	2	0,08%
Malons-et-Elze	0	0%	0%	361	0,09%	0	2	0,08%
Mandagout	2	0,1%	0,2%	484	0,1%	1,3	2	0,08%
Manduel	1	0,07%	0,08%	1 459	0,4%	0,2	0	0%
Marguerittes	1	0,07%	0,08%	1 447	0,4%	0,2	1	0,04%
Mars	0	0%	0%	101	0,03%	0	1	0,04%
Martignargues	0	0%	0%	125	0,03%	0	1	0,04%
Maruéjols-lès-Gardon	0	0%	0%	141	0,04%	0	0	0%
Massanes	0	0%	0%	128	0,03%	0	0	0%
Massillargues-Atruech	0	0%	0%	317	0,08%	0	0	0%
Mauressargues	0	0%	0%	91	0,02%	0	0	0%
Méjannes-le-Clap	2	0,1%	0,2%	41	0,01%	15,8	2	0,08%
Méjannes-lès-Alès	0	0%	0%	289	0,07%	0	1	0,04%
Meynes	1	0,07%	0,08%	796	0,2%	0,4	0	0%
Meyrannes	5	0,3%	0,4%	1 514	0,4%	1,1	4	0,2%
Mialet	1	0,07%	0,08%	524	0,1%	0,6	0	0%
Milhaud	0	0%	0%	1 136	0,3%	0	4	0,2%
Molières-Cavaillac	0	0%	0%	504	0,1%	0	1	0,04%
Molières-sur-Cèze	14	1%	1,1%	2 959	0,7%	1,5	8	0,3%
Monoblet	6	0,4%	0,5%	513	0,1%	3,8	4	0,2%
Mons	0	0%	0%	517	0,1%	0	2	0,08%
Montaren-et-Saint-Médiars	0	0%	0%	469	0,1%	0	2	0,08%
Montclus	0	0%	0%	217	0,05%	0	0	0%
Montdardier	0	0%	0%	340	0,09%	0	0	0%
Monteils	0	0%	0%	105	0,03%	0	0	0%
Montfaucon	0	0%	0%	526	0,1%	0	0	0%
Montfrin	0	0%	0%	1 673	0,4%	0	5	0,2%
Montignargues	0	0%	0%	85	0,02%	0	2	0,08%
Montmirat	0	0%	0%	176	0,04%	0	0	0%
Montpezat	1	0,07%	0,08%	435	0,1%	0,7	1	0,04%
Moulézan-et-Montagnac ¹	0	0%	0%	411	0,1%	0	0	0%
Moussac	3	0,2%	0,2%	748	0,2%	1,3	3	0,1%
Mus	0	0%	0%	317	0,08%	0	1	0,04%
Nages-et-Solorgues	0	0%	0%	305	0,08%	0	1	0,04%

¹ Commune démembrée en 1947.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Navacelles	1	0,07%	0,08%	314	0,08%	1	1	0,04%
Ners	1	0,07%	0,08%	374	0,09%	0,9	2	0,08%
Nîmes	327	22,7%	26,8%	93 758	23,7%	1,1	201	7,6%
Notre-Dame-de-la-Rouvière	2	0,1%	0,2%	698	0,2%	0,9	2	0,08%
Orsan	5	0,3%	0,4%	447	0,1%	3,6	1	0,04%
Orthoux-Sérignac-et-Quilhan	1	0,07%	0,08%	293	0,07%	1,1	1	0,04%
Parignargues	0	0%	0%	212	0,05%	0	0	0%
Peyremale	0	0%	0%	419	0,1%	0	0	0%
Peyroles	0	0%	0%	42	0,01%	0	0	0%
Pommiers	0	0%	0%	128	0,03%	0	0	0%
Pompignan	0	0%	0%	874	0,2%	0	2	0,08%
Ponteils-et-Brésis	0	0%	0%	664	0,2%	0	2	0,08%
Pont-Saint-Esprit	33	2,3%	2,7%	4 411	1,1%	2,4	19	0,7%
Portes	4	0,3%	0,3%	930	0,2%	1,4	8	0,3%
Potelières	0	0%	0%	150	0,04%	0	0	0%
Pougnadoresse	0	0%	0%	153	0,04%	0	0	0%
Poulx	0	0%	0%	103	0,03%	0	0	0%
Pouzilhac	0	0%	0%	310	0,08%	0	0	0%
Puechredon	0	0%	0%	38	0,01%	0	0	0%
Pujaut	0	0%	0%	1 037	0,3%	0	2	0,08%
Quissac	2	0,1%	0,2%	1 737	0,4%	0,4	5	0,2%
Redessan	0	0%	0%	1 117	0,3%	0	1	0,04%
Remoulins	3	0,2%	0,2%	1 301	0,3%	0,7	0	0%
Revens	0	0%	0%	73	0,02%	0	1	0,04%
Ribaute-les-Tavernes	0	0%	0%	818	0,2%	0	3	0,1%
Rivières	0	0%	0%	267	0,07%	0	1	0,04%
Robiac	4	0,3%	0,3%	2 230	0,6%	0,6	9	0,3%
Rochefort-du-Gard	3	0,2%	0,2%	709	0,2%	1,4	1	0,04%
Rochegude	1	0,07%	0,08%	279	0,07%	1,2	4	0,2%
Rogues	0	0%	0%	182	0,05%	0	0	0%
Roquedur	0	0%	0%	146	0,04%	0	0	0%
Roquemaure	6	0,4%	0,5%	2 118	0,5%	0,9	4	0,2%
Rousson	5	0,3%	0,4%	1 214	0,3%	1,3	12	0,5%
Sabran	0	0%	0%	833	0,2%	0	0	0%
Saint-Alexandre	0	0%	0%	446	0,1%	0	0	0%
Saint-Ambroix	17	1,2%	1,4%	3 317	0,8%	1,7	17	0,6%
Saint-André-d'Olérargues	0	0%	0%	153	0,04%	0	0	0%
Saint-André-de-Majencoules	2	0,1%	0,2%	930	0,2%	0,7	2	0,1%
Saint-André-de-Roquepertuis	1	0,07%	0,08%	374	0,09%	0,9	1	0,04%
Saint-André-de-	7	0,5%	0,6%	925	0,2%	2,5	8	0,30%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Valborgne								
Saint-Bauzély	1	0,07%	0,08%	184	0,05%	1,8	2	0,08%
Saint-Bénézet	0	0%	0%	100	0,03%	0	1	0,04%
Saint-Bonnet-(de-Salendrinque)	0	0%	0%	96	0,02%	0	1	0,04%
Saint-Bonnet-(du-Gard)	1	0,07%	0,08%	280	0,07%	1,2	0	0%
Saint-Brès	0	0%	0%	551	0,1%	0	0	0%
Saint-Bresson	0	0%	0%	150	0,04%	0	0	0%
Saint-Cézaire-de-Gauzignan	0	0%	0%	237	0,06%	0	1	0,04%
Saint-Chaptes	1	0,07%	0,08%	768	0,2%	0,4	0	0%
Saint-Christol-de-Rodières	0	0%	0%	147	0,04%	-0	0	0%
Saint-Christol-lès-Alès	4	0,3%	0,3%	1 508	0,4%	0,9	3	0,1%
Saint-Clément	0	0%	0%	173	0,04%	0	0	0%
Saint-Côme-et-Maruéjols	0	0%	0%	318	0,08%	0	1	0,04%
Saint-Denis	0	0%	0%	214	0,05%	0	0	0%
Saint-Dézéry	0	0%	0%	172	0,04%	0	0	0%
Saint-Dionisy	0	0%	0%	204	0,05%	0	2	0,08%
Sainte-Anastasie	0	0%	0%	600	0,2%	0	1	0,04%
Sainte-Cécile-d'Andorge	0	0%	0%	853	0,2%	0	6	0,2%
Sainte-Croix-de-Caderle	1	0,07%	0,08%	113	0,03%	2,9	4	0,2%
Saint-Etienne-de-Lolm	0	0%	0%	106	0,03%	0	2	0,08%
Saint-Etienne-des-Sorts	0	0%	0%	331	0,08%	0	1	0,04%
Saint-Félix-de-Pallières	4	0,3%	0,3%	233	0,06%	5,6	7	0,3%
Saint-Florent	1	0,07%	0,08%	1 533	0,4%	0,2	26	1%
Saint-Geniès-de-Comolas	0	0%	0%	591	0,1%	0	0	0%
Saint-Geniès-de-Malgoirès	8	0,6%	0,7%	1 005	0,3%	2,6	8	0,3%
Saint-Gervais	0	0%	0%	540	0,1%	0	0	0%
Saint-Gervasy	1	0,07%	0,08%	324	0,08%	1	0	0%
Saint-Gilles	6	0,4%	0,5%	5 325	1,3%	0,4	6	0,2%
Saint-Hilaire-de-Brethmas	1	0,07%	0,08%	1 271	0,3%	0,3	1	0,04%
Saint-Hilaire-de-Caton	0	0%	0%	123	0,03%	0	0	0%
Saint-Hilaire-d'Ozilhan	0	0%	0%	327	0,08%	0	0	0%
Saint-Hippolyte-	0	0%	0%	83	0,02%	0	0	0%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
de-Montaigu								
Saint-Hippolyte-du-Fort	18	1,3%	1,5%	3 007	0,8%	1,9	21	0,8%
Saint-Jean-de-Ceyrargues	0	0%	0%	154	0,04%	0	0	0%
Saint-Jean-de-Crieulon	0	0%	0%	123	0,03%	0	1	0,04%
Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan	6	0,4%	0,5%	919	0,2%	2,1	5	0,2%
Saint-Jean-de-Serres	0	0%	0%	302	0,08%	0	0	0%
Saint-Jean-de-Valériscle	15	1%	1,2%	1 187	0,3%	4,1	8	0,3%
Saint-Jean-du-Gard	10	0,7%	0,8%	2 445	0,6%	1,3	12	0,5%
Saint-Jean-du-Pin	0	0%	0%	605	0,2%	0	0	0%
Saint-Julien-de-Cassagnas	0	0%	0%	326	0,08%	0	2	0,08%
Saint-Julien-de-la-Nef	0	0%	0%	154	0,04%	0	0	0%
Saint-Julien-de-Peyrolas	1	0,07%	0,08%	919	0,2%	0,4	1	0,04%
Saint-Julien-de-Valgalgues	1	0,07%	0,08%	950	0,2%	0,3	6	0,2%
Saint-Just-et-Vacquières	0	0%	0%	229	0,06%	0	0	0%
Saint-Laurent-d'Aigouze	4	0,3%	0,3%	1 940	0,5%	0,7	7	0,3%
Saint-Laurent-de-Carnols	0	0%	0%	239	0,06%	0	0	0%
Saint-Laurent-des-Arbres	0	0%	0%	513	0,1%	0	1	0,04%
Saint-Laurent-la-Vernède	0	0%	0%	276	0,07%	0	0	0%
Saint-Laurent-le-Minier	0	0%	0%	406	0,1%	0	0	0%
Saint-Mamert-du-Gard	1	0,07%	0,08%	437	0,1%	0,7	1	0,04%
Saint-Marcel-de-Careiret	0	0%	0%	344	0,09%	0	1	0,04%
Saint-Martial	1	0,07%	0,08%	366	0,09%	0,9	0	0%
Saint-Martin-de-Valgalgues	14	1%	1,1%	2 624	0,7%	1,7	12	0,5%
Saint-Maurice-de-Cazevieille	0	0%	0%	394	0,10%	0	0	0%
Saint-Maximin	0	0%	0%	204	0,05%	0	0	0%
Saint-Michel-d'Euzet	2	0,1%	0,2%	364	0,09%	1,8	0	0%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Saint-Nazaire	0	0%	0%	285	0,07%	0	0	0%
Saint-Nazaire-des-Gardies	0	0%	0%	108	0,03%	0	1	0,04%
Saint-Paul-la-Coste	2	0,1%	0,2%	344	0,09%	1,9	4	0,2%
Saint-Paulet-de-Caisson	3	0,2%	0,2%	752	0,2%	1,3	4	0,2%
Saint-Pons-la-Calm	1	0,07%	0,08%	320	0,08%	1	1	0,04%
Saint-Privat-de-Champclos	0	0%	0%	268	0,07%	0	0	0%
Saint-Privat-des-Vieux	3	0,2%	0,2%	1 268	0,3%	0,8	2	0,08%
Saint-Quentin-la-Poterie	0	0%	0%	1 247	0,3%	0	2	0,08%
Saint-Roman-de-Codières	1	0,07%	0,08%	314	0,08%	1	3	0,1%
Saint-Sauveur-des-Pourcils	0	0%	0%	434	0,1%	0	0	0%
Saint-Sébastien	0	0%	0%	257	0,07%	0	2	0,08%
Saint-Siffret	0	0%	0%	186	0,05%	0	0	0%
Saint-Théodorit	0	0%	0%	222	0,06%	0	0	0%
Saint-Victor-de-Malcap	0	0%	0%	451	0,1%	0	2	0,08%
Saint-Victor-des-Oules	0	0%	0%	102	0,03%	0	1	0,04%
Saint-Victor-la-Coste	1	0,07%	0,08%	742	0,2%	0,4	0	0%
Salazac	0	0%	0%	184	0,05%	0	0	0%
Salindres	17	1,2%	1,4%	2 403	0,6%	2,3	9	0,3%
Salinelles	0	0%	0%	284	0,07%	0	1	0,04%
Sanilhac-et-Sagriès	1	0,07%	0,08%	415	0,1%	0,8	0	0%
Sardan	0	0%	0%	161	0,04%	0	0	0%
Saumane	4	0,3%	0,3%	264	0,07%	4,9	6	0,2%
Sauve	1	0,07%	0,08%	1 412	0,4%	0,2	7	0,3%
Sauveterre	1	0,07%	0,08%	725	0,2%	0,4	0	0%
Sauzet	2	0,1%	0,2%	294	0,07%	2,2	2	0,08%
Savignargues	0	0%	0%	117	0,03%	0	0	0%
Saze	1	0,07%	0,08%	359	0,09%	0,9	2	0,08%
Sénéchas	0	0%	0%	224	0,06%	0	0	0%
Sernhac	0	0%	0%	888	0,2%	0	0	0%
Servas	0	0%	0%	180	0,05%	0	0	0%
Serviers-et-Labaume	0	0%	0%	217	0,05%	0	0	0%
Seynes	0	0%	0%	135	0,03%	0	0	0%
Sommières	18	1,3%	1,5%	3 074	0,8%	1,9	9	0,3%
Soudorgues	3	0,2%	0,2%	394	0,1%	2,5	10	0,4%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant	Pop. 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
Soustelle	0	0%	0%	161	0,04%	0	1	0,04%
Souviagnargues	1	0,07%	0,08%	412	0,1%	0,8	1	0,04%
Sumène	8	0,6%	0,7%	2 005	0,5%	1,3	14	0,5%
Tavel	0	0%	0%	650	0,2%	0	0	0%
Tharoux	1	0,07%	0,08%	65	0,02%	5	0	0%
Théziers	0	0%	0%	607	0,2%	0	2	0,08%
Thoiras	2	0,1%	0,2%	240	0,06%	2,7	1	0,04%
Tornac	3	0,2%	0,2%	602	0,2%	1,6	2	0,08%
Tresques	1	0,07%	0,08%	716	0,2%	0,5	0	0%
Trèves	1	0,07%	0,08%	287	0,07%	1,1	0	0%
Uchaud	0	0%	0%	811	0,2%	0	4	0,2%
Uzès	13	0,9%	1,1%	4 033	1%	1	11	0,4%
Vabres	0	0%	0%	76	0,02%	0	1	0,04%
Vallabrègues	5	0,3%	0,4%	1 337	0,3%	1,2	10	0,4%
Vallabrix	0	0%	0%	250	0,06%	0	0	0%
Vallérargues	0	0%	0%	173	0,04%	0	0	0%
Valleraugue	14	1%	1,1%	1 615	0,4%	2,8	17	0,6%
Valliguières	0	0%	0%	199	0,05%	0	1	0,04%
Vauvert	4	0,3%	0,3%	3 851	1%	0,3	9	0,3%
Vénéjan	3	0,2%	0,2%	420	0,1%	2,3	1	0,04%
Verfeuil	0	0%	0%	334	0,08%	0	1	0,04%
Vergèze	0	0%	0%	1 402	0,4%	0	4	0,2%
Vers	1	0,07%	0,08%	558	0,1%	0,6	0	0%
Vestric-et-Candiac	0	0%	0%	194	0,05%	0	0	0%
Vézénobres	1	0,07%	0,08%	690	0,2%	0,5	1	0,04%
Vic-le-Fesq	0	0%	0%	273	0,07%	0	0	0%
Villeneuve-lès-Avignon	3	0,2%	0,2%	3 740	0,9%	0,3	1	0,04%
Villevieille	0	0%	0%	322	0,08%	0	3	0,1%
Vissec	0	0%	0%	102	0,03%	0	0	0%
Total du département	1218	84,6%	100%	395 299	100%	1	1 191	45,2%
Hors du département	221	15,4%	-	-	-	-	1 443	54,8%
Total	1439	100%	-	-	-	-	2 634	100%

Lieu de résidence des résistants du Vaucluse par commune¹

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Vaucluse	Pop en 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Althen-des-Paluds	5	0,3%	0,3%	927	0,4%	0,8	5	0,2%
Ansouis	0	0%	0%	516	0,2%	0	2	0,06%
Apt	103	5,5%	6,1%	6201	2,5%	2,4	89	2,7%
Aubignan	2	0,1%	0,1%	1514	0,6%	0,2	5	0,2%
Aurel	3	0,2%	0,2%	213	0,09%	2,1	5	0,2%
Auribeau	0	0%	0%	42	0,02%	0	0	0%
Avignon	277	14,7%	16,5%	59472	24,2%	0,7	135	4,2%
Beaumes-(de-Venise)	11	0,6%	0,7%	1266	0,5%	1,3	13	0,4%
Beaumettes	1	0,05%	0,06%	111	0,05%	1,3	1	0,03%
Beaumont-(de-Pertuis)	6	0,3%	0,4%	537	0,2%	1,6	9	0,3%
Beaumont-(du-Ventoux)	1	0,05%	0,06%	213	0,09%	0,7	3	0,09%
Bédarrides	0	0%	0%	1881	0,8%	0	8	0,2%
Bédoin	36	1,9%	2,1%	1617	0,7%	3,3	37	1,1%
Blauvac	1	0,05%	0,06%	245	0,1%	0,6	1	0,03%
Bollène	26	1,4%	1,5%	5039	2%	0,8	22	0,7%
Bonnieux	11	0,6%	0,7%	1437	0,6%	1,1	20	0,6%
Brantes	2	0,1%	0,1%	143	0,06%	2	4	0,1%
Buisson	1	0,05%	0,06%	214	0,09%	0,7	0	0%
Buoux	2	0,1%	0,1%	73	0,03%	4	7	0,2%
Cabrières-d'Aigues	7	0,4%	0,4%	307	0,12%	3,3	5	0,2%
Cabrières-d'Avignon	3	0,2%	0,2%	572	0,2%	0,8	6	0,2%
Cadenet	17	0,9%	1,0%	2629	1,1%	0,9	19	0,6%
Caderousse	3	0,2%	0,2%	1670	0,7%	0,3	2	0,06%
Cairanne	1	0,05%	0,06%	771	0,3%	0,2	1	0,03%
Camaret-sur-Aigues	3	0,2%	0,2%	1516	0,6%	0,3	6	0,2%
Caromb	24	1,3%	1,4%	1561	0,6%	2,2	25	0,8%
Carpentras	98	5,2%	5,8%	13732	5,6%	1	76	2,3%
Caseneuve	1	0,05%	0,06%	273	0,1%	0,5	6	0,2%
Castellet	1	0,05%	0,06%	75	0,03%	2	3	0,09%
Caumont	2	0,1%	0,1%	1396	0,6%	0,2	6	0,2%
Cavaillon	72	3,8%	4,3%	12522	5,1%	0,8	51	1,6%
Châteauneuf-	6	0,3%	0,4%	998	0,4%	0,9	4	0,1%

¹ Les communes sont dénommées comme en 1939. Il y en avait 151.

² Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936*, op. cit., p. 941-945.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Vaucluse	Pop en 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
de-Gadagne								
Châteauneuf-du-Pape	2	0,1%	0,1%	1452	0,6%	0,2	4	0,1%
Cheval-Blanc	2	0,1%	0,1%	1748	0,7%	0,2	8	0,2%
Courthézon	2	0,1%	0,1%	3126	1,3%	0,1	9	0,3%
Crestet	4	0,2%	0,2%	310	0,1%	1,9	3	0,09%
Crillon-le-Brave	0	0%	0%	169	0,07%	0	4	0,1%
Cucuron	7	0,4%	0,4%	949	0,4%	1,1	8	0,2%
Entraigues-sur-Sorgues	13	0,7%	0,8%	2303	0,9%	0,8	15	0,5%
Entrechaux	0	0%	0%	640	0,3%	0	2	0,06%
Faucon	4	0,2%	0,2%	231	0,09%	2,5	3	0,09%
Flassan	9	0,5%	0,5%	275	0,1%	4,8	5	0,2%
Gargas	0	0%	0%	629	0,3%	0	9	0,3%
Gignac	0	0%	0%	60	0,02%	0	0	0%
Gigondas	2	0,1%	0,1%	613	0,2%	0,5	8	0,2%
Gordes	36	1,9%	2,1%	1165	0,5%	4,5	27	0,8%
Goult	21	1,1%	1,2%	1050	0,4%	2,9	20	0,6%
Grambois	17	0,9%	1,0%	419	0,2%	5,9	26	0,8%
Grillon	6	0,3%	0,4%	814	0,3%	1,1	3	0,09%
Jonquerettes	0	0%	0%	201	0,08%	0	0	0%
Jonquières	4	0,2%	0,2%	2139	0,9%	0,3	10	0,3%
Joucas	7	0,4%	0,4%	180	0,07%	5,7	9	0,3%
La Bastide-des-Jourdans	10	0,5%	0,6%	463	0,2%	3,2	9	0,3%
La Bastidonne	3	0,2%	0,2%	131	0,05%	3,4	3	0,09%
La Motte-d'Aigues	0	0%	0%	413	0,2%	0	7	0,2%
La Roque-Alric	0	0%	0%	47	0,02%	0	0	0%
La Roque-sur-Pernes	0	0%	0%	95	0,04%	0	2	0,06%
La Tour-d'Aigues	32	1,7%	1,9%	1862	0,8%	2,5	34	1%
Lacoste	2	0,1%	0,1%	280	0,1%	1	6	0,2%
Lafare	0	0%	0%	88	0,04%	0	3	0,09%
Lagarde	0	0%	0%	53	0,02%	0	4	0,1%
Lagarde-Paréol	1	0,05%	0,06%	116	0,05%	1,3	1	0,03%
Lagnes	10	0,5%	0,6%	957	0,4%	1,5	14	0,4%
Lamotte-du-Rhône	0	0%	0%	375	0,2%	0	0	0%
Lapalud	1	0,05%	0,06%	1215	0,5%	0,1	0	0%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Vaucluse	Pop en 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Lauris	9	0,5%	0,5%	1262	0,5%	1	4	0,1%
Le Barroux	3	0,2%	0,2%	365	0,1%	1,2	8	0,2%
Le Beaucet	2	0,1%	0,1%	83	0,03%	3,5	2	0,06%
Le Pontet	4	0,2%	0,2%	2946	1,2%	0,2	4	0,1%
Le Thor	11	0,6%	0,7%	2858	1,2%	0,6	20	0,6%
Lioux	4	0,2%	0,2%	319	0,1%	1,8	5	0,2%
L'Isle-sur-la-Sorgue	24	1,3%	1,4%	6505	2,6%	0,5	38	1,2%
Loriol-du-Comtat	2	0,1%	0,1%	769	0,3%	0,4	1	0,03%
Lourmarin	5	0,3%	0,3%	603	0,2%	1,2	5	0,2%
Malaucène	16	0,8%	1,0%	1711	0,7%	1,4	11	0,3%
Malemort-du-Comtat	0	0%	0%	591	0,2%	0	6	0,2%
Maubec	3	0,2%	0,2%	469	0,2%	0,9	2	0,06%
Mazan	11	0,6%	0,7%	1730	0,7%	0,9	14	0,4%
Ménerbes	16	0,8%	1,0%	845	0,3%	2,8	21	0,6%
Mérindol	2	0,1%	0,1%	671	0,3%	0,4	8	0,2%
Méthamis	0	0%	0%	294	0,1%	0	3	0,09%
Mirabeau	14	0,7%	0,8%	311	0,1%	6,6	5	0,2%
Modène	0	0%	0%	116	0,05%	0	0	0%
Mondragon	4	0,2%	0,2%	1713	0,7%	0,3	4	0,1%
Monieux	2	0,1%	0,1%	259	0,1%	1,1	7	0,2%
Monteux	3	0,2%	0,2%	4416	1,8%	0,1	7	0,2%
Morières-lès-Avignon	4	0,2%	0,2%	1197	0,5%	0,5	1	0,03%
Mormoiron	36	1,9%	2,1%	967	0,4%	5,4	23	0,7%
Mornas	1	0,1%	0,1%	861	0,3%	0,2	1	0,03%
Murs	3	0,2%	0,2%	250	0,1%	1,8	7	0,2%
Oppède	4	0,2%	0,2%	857	0,3%	0,7	7	0,2%
Orange	70	3,7%	4,2%	12946	5,3%	0,8	37	1,1%
Pernes-les-Fontaines	55	2,9%	3,3%	3795	1,5%	2,1	47	1,4%
Pertuis	63	3,3%	3,7%	5229	2,1%	1,8	59	1,8%
Peypin-d'Aigues	7	0,4%	0,4%	214	0,09%	4,8	10	0,3%
Piolenc	7	0,4%	0,4%	1480	0,6%	0,7	8	0,2%
Puget	0	0%	0%	124	0,05%	0	2	0,06%
Puyméras	5	0,3%	0,3%	442	0,2%	1,7	8	0,2%
Puyvert	1	0,1%	0,1%	180	0,07%	0,8	1	0,03%
Rasteau	4	0,2%	0,2%	604	0,2%	1	7	0,2%
Richerenches	0	0%	0%	419	0,2%	0	0	0%
Roaix	2	0,1%	0,1%	294	0,1%	1	4	0,1%
Robion	12	0,6%	0,7%	1564	0,6%	1,1	14	0,4%
Roussillon	13	0,7%	0,8%	841	0,3%	2,3	20	0,6%

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Vaucluse	Pop en 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Rustrel	7	0,4%	0,4%	365	0,1%	2,8	16	0,5%
Sablat	7	0,4%	0,4%	883	0,4%	1,2	14	0,4%
Saignon	1	0,1%	0,1%	521	0,2%	0,3	3	0,09%
Saint-Christol	12	0,6%	0,7%	347	0,1%	5,1	11	0,3%
Saint-Didier	5	0,3%	0,3%	809	0,3%	0,9	3	0,09%
Sainte-Cécile-les-Vignes	3	0,2%	0,2%	1515	0,6%	0,3	2	0,06%
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	0	0%	0%	124	0,05%	0	2	0,06%
Saint-Léger-d'Orange ¹	0	0%	0%	63	0,03%	0	1	0,03%
Saint-Marcellin-lès-Vaison	3	0,2%	0,2%	93	0,04%	4,7	1	0,03%
Saint-Martin-de-Castillon	6	0,3%	0,4%	496	0,2%	1,8	8	0,2%
Saint-Martin-de-la-Brasque	4	0,2%	0,2%	409	0,2%	1,4	6	0,2%
Saint-Pantaléon	0	0%	0%	67	0,03%	0	1	0,03%
Saint-Pierre-de-Vassols	2	0,1%	0,1%	270	0,1%	1,1	2	0,06%
Saint-Romain-en-Viennois	3	0,2%	0,2%	313	0,1%	1,4	5	0,2%
Saint-Roman-de-Malegarde	0	0%	0%	220	0,09%	0	0	0%
Saint-Saturnin-d'Apt	11	0,6%	0,7%	1097	0,4%	1,5	10	0,3%
Saint-Saturnin-lès-Avignon	6	0,3%	0,4%	1323	0,5%	0,7	6	0,2%
Saint-Trinit	7	0,4%	0,4%	116	0,05%	8,8	10	0,3%
Sannes	0	0%	0%	111	0,05%	0	1	0,03%
Sarrians	6	0,3%	0,4%	2717	1,1%	0,3	7	0,2%
Sault	64	3,4%	3,8%	1306	0,5%	7,2	52	1,6%
Saumane-de-Vaucluse	2	0,1%	0,1%	411	0,2%	0,7	4	0,1%
Savoillan	2	0,1%	0,1%	89	0,04%	3,3	3	0,09%
Séguret	15	0,8%	0,9%	664	0,3%	3,3	11	0,3%
Sérignan	0	0%	0%	989	0,4%	0	3	0,09%
Sivergues	0	0%	0%	35	0,0%	0	3	0,09%

¹ Aujourd'hui Saint-Léger-du-Ventoux.

Communes	Résidence		% ramené sur les résistants habitant uniquement dans le Vaucluse	Pop en 1936 ²		Coeff.	Rappel : lieu de naissance des résistants	
	Eff.	%		Eff.	%		Eff.	%
Sorgues	12	0,6%	0,7%	5508	2,2%	0,3	20	0,6%
Suzette	0	0%	0%	101	0,04%	0	0	0%
Taillades	1	0,05%	0,06%	420	0,2%	0,3	4	0,1%
Travaillan	1	0,05%	0,06%	382	0,2%	0,4	2	0,06%
Uchaux	1	0,05%	0,06%	372	0,2%	0,4	1	0,03%
Vacqueyras	0	0%	0%	750	0,3%	0	5	0,2%
Vaison-la-Romaine	67	3,6%	4,0%	3155	1,3%	3,1	44	1,4%
Valréas	35	1,9%	2,1%	4765	1,9%	1,1	31	1%
Vaucluse ¹	5	0,3%	0,3%	826	0,3%	0,9	4	0,1%
Vaugines	0	0%	0%	216	0,09%	0	2	0,06%
Vedène	4	0,2%	0,2%	1857	0,8%	0,3	9	0,3%
Velleron	9	0,5%	0,5%	1021	0,4%	1,3	12	0,4%
Venasque	3	0,2%	0,2%	410	0,2%	1,1	1	0,03%
Viens	1	0,05%	0,06%	471	0,2%	0,3	5	0,2%
Villars	3	0,2%	0,2%	405	0,2%	1,1	4	0,1%
Villedieu	0	0%	0%	504	0,2%	0	4	0,1%
Villelaure	2	0,1%	0,1%	1035	0,4%	0,3	9	0,3%
Villes-sur-Auzon	17	0,9%	1,0%	817	0,3%	3	24	0,7%
Violès	2	0,1%	0,1%	941	0,4%	0,3	1	0,03%
Visan	6	0,3%	0,4%	1383	0,6%	0,6	4	0,1%
Vitrolles	4	0,2%	0,2%	65	0,03%	9	1	0,03%
Total du département	1 682	89,2%	100%	246 108	100%	1	1 635	50,4%
Hors du département	204	10,8%	-	-	-	-	1 610	49,6%
Total	1 886	100%	100%	-	-	-	3 245	100%

¹ Aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse.

Annexe n°20 : Les lieux de mémoire du maquis de Sainte-Anne



Vue avant du monument du maquis Sainte-Anne¹

¹ Toutes les photographies sur le maquis Sainte-Anne sont de l'auteur.



Détails de la façade avant du monument



Vue arrière du monument avec le nom des résistants tués

Quelques-uns des maquisards s'étaient réfugiés près de la Chapelle Sainte-Anne ou à l'intérieur et ils ont été exécutés sur place le 12 juin 1944.



Chapelle Sainte-Anne



Stèle à côté de la chapelle Sainte-Anne où ont été exécutés des maquisards le 12 juin 1944



Chapelle Sainte-Anne avec la plaque à droite où a été exécuté l'Espagnol Jean Soler





A la sortie de la commune de La Roque-d'Anthéron en direction de Charleval, lieu d'exécution le 12 juin 1944





Stèle du Fenouillet (commune de La Roque-d'Anthéron) où ont été exécutés les derniers maquisards et des résistants d'autres communes le 13 juin 1944

SOURCES

1) Sources manuscrites

a) Instruments de travail

Blanc B., Rouso H., Tourtier-Bonazzi (de) C., *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994, 1218 p.

Heiser S., Mollet V., *Vos ancêtres à travers les archives militaires*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2012, 136 p.

Longuet S. Genet-Rouffiac N. (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante, Dictionnaire historique*, Vincennes, Paris, Service historique de la Défense, Economica, 2013, 1078 p.

b) Archives nationales

Archives nationales

Site de Pierrefitte-sur-Seine

59 rue Guynemer

93 380 Pierrefitte-sur-Seine

Tél. : 01.75.47.20.02

Sous-série 72 AJ : papiers du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et fonds privés.

Résistance intérieure (Mouvements, réseaux, partis politiques) :

72 AJ 35 : Réseau Action, Agence d'Information et de Documentation, réseau Agir, SR Air, réseau Ajax et sous-réseaux Candide, Zadig et Micromégas, réseau Alliance, groupe Alouette, groupe d'Amiens, réseau Andalousie, groupes « les Archers ».

- 72 AJ 36 : Mouvement « les Ardents », réseau Azur, Armée secrète, Armée des Volontaires, réseau d'Artagnan.
- 72 AJ 37 : Bataillons de la Mort, réseau Béarn, réseau Abbé Blanc, réseau Bordeaux-Loupiac, réseau Bourgogne, réseau Brandy, réseau Brutus.
- 72 AJ 38 : Opérations aériennes du BCRA : SOAM.
- 72 AJ 39 : Réseaux Buckmaster.
- 72 1J 40 : Réseaux Buckmaster.
- 72 AJ 41 : Réseau Carte et dossier Roger Bardet.
- 72 AJ 44 : Réseau Cohors-Asturies.
- 72 AJ 45 : COMAC (Comité d'Action militaire du Conseil national de la Résistance), COMIDAC (COMAC), ligne Comète, Comité d'Action contre la déportation (CAD), Comité général d'Etudes (CGE), Comité médical de la Résistance, Comité national des Ecrivains (CNE).
- 72 AJ 46 : Mouvement Combat, dossiers A I à A IV.
- 72 AJ 47 : Mouvement Combat, dossiers B I à BV.
- 72 AJ 48 : Mouvement Combat, dossiers C I à C III et D I-II.
- 72 AJ 49 : Réseau Confrérie Notre Dame (CND), Conseil national de la Résistance (CNR), le Coq enchaîné, la Corse résistante, réseau Cotre (sous-réseau de Phratricie), réseau Coty, réseau Curie.
- 72 AJ 51 : Réseau Delbo-Phénix, réseau Dupleix, Ecole des Cadres du Maquis, Volontaires de la Liberté, Ecole d'Uriage, réseau Electre-Bouleau, réseau Eleuthère, groupe d'Estienne d'Orves (réseau Nemrod), réseau Etoile, évasions par l'Espagne, réseau Famille Martin, réseau Félix, FRANCAM, Mouvement France d'abord, La France continue, groupe France toujours.
- 72 AJ 52 : Réseau F2.
- 72 AJ 53 : Forces françaises de l'Intérieur (FFI).
- 72 AJ 55 : Mouvement Franc-Tireur.
- 72 AJ 56 : Francs-tireurs et partisans français (FTP).
 72 AJ 57 : Franc-maçonnerie, Front national, Front national Police, Front national universitaire, FUJP (Forces unies de la Jeunesse patriotique), GAD

- (Groupe d'auto-défense des Brigades spéciales, préfecture de Police), réseau Gallia.
- 72 AJ 58 : Groupe Gambetta, réseau Gilbert, centrale Gulliver-Parsifal, réseau Hauet-Vildé, groupe Heurteaux (réseau Hector), réseau Hi-Hi, Honneur et Patrie, Honneur de la Police, réseau Hunter, Institut Pasteur, Mouvement l'Insurgé, isolés (résistants ayant joué un certain rôle sans être rattachés à un mouvement ou à un réseau), réseau Jade-Fitzroy, réseau Jean-Baptiste.
- 72 AJ 59 : Jeunes Chrétiens Combattants (JCC), Jeune République, réseau Johnny, S.R. Kleber et sous-réseau Marco, Libération-Nord, Libérer et Fédérer, Liberté-Notre Révolution, Libre Patrie, groupe Lord Denys, mouvement Lorraine.
- 72 AJ 60 : Libération Sud.
- 72 AJ 63 : Maintenir, réseau Mane Thecel Pharès, réseau manipule, le maquis, réseaux Marathon, réseau Marc Breton, réseau Marceau, réseau Marco Polo, S.R. Marine, réseaux Mécano, Marie-Odile, Martial-Armand, réseau Mithridate, réseau Morhange, réseau Mounier, réseau Mousquetaire, Mouvement gaulliste républicain, Mouvement ouvrier français.
- 72 AJ 64 : Mouvement de Libération nationale (MLN), Mouvement national des Prisonniers de guerre et déportés (MNPGD), Mouvement national révolutionnaire, Mouvement républicain de Libération devenu Mouvement républicain populaire (MRP).
- 72 AJ 65 : Mouvements unis de Résistance (MUR).
- 72 AJ 71 : Passage des Pyrénées (évasions de France), réseau Pat, Patriam recuperare, réseau Phalanx, réseau Phratric, réseau Plutus, Police et Patrie, réseau Praxitèle, Service de protection des Juifs (devenu Mouvement nationale contre le Racisme à et protection des étrangers (abbé Glasberg).
- 72 AJ 73 : Résistance des avocats, résistance chrétienne, la CIMADE (Comité Intermouvements auprès des évacués devenu Service œcuménique des Eglises), Témoignage chrétien, résistance étrangère en France.

- 72 AJ 74 : Résistance-Fer (SNCF). Dossiers A I à A V.
- 72 AJ 75 : Résistance-Fer : dossier B relevés des accidents, incidents et bombardements survenus dans les gares de toutes les régions SNCF du 1^{er} janvier au 11 octobre 1944, rapport intitulé « L'action dirigée de la Résistance avant et après le débarquement » 22 mai 1945, document préparatoire au « Plan vert ».
- 72 AJ 76 : Résistance PTT, dossiers A I à A VI.
- 72 AJ 77 : Résistance PTT dossiers B I à B III, documents transmis par M. Violette, documents transmis par Edouard Debeaumarché.
- 72 AJ 78 : Résistance universitaire : dossiers A I et A II, Fédération de Combat des Etudiants de Paris, Notre Droit, Mouvement République, Laïcité, Fraternité, Résistance du corps enseignant, Résistance des intellectuels.
- 72 AJ 79 : Résistance universitaire : dossiers B I à B III : enquête pour déterminer le rôle de l'Université dans la Résistance (circulaire ministérielle du 2 février 1945).
- 72 AJ 80 : Groupe Ricou (Groupe de l'Ecole des Surintendants), réseau Ronsard, réseau Rossi, groupe de la rue de Lille, réseau Sabot (résistance belge en France), réseau Saint-Jacques, Service de Santé de la Résistance (SSR) devenu Comité médical de la Résistance (CMR), réseau Shelburn, réseau Sosies, réseau Stuart, réseau Tartare, Union des cadres industriels de la France combattante (UCIFC), Union des Femmes françaises (UFF), Vagabond-Bien-Aimé (groupe de résistance de la région du Havre).
- 72 AJ 81 : Groupe Valmy, réseau Vaneau, réseau Var, réseau Vélites-Thermopyles, mouvement Vengeance, groupe Veny, réseau Vermillon, réseau Vic, mouvement la Voix du Nord, mouvement Volontaires de la Liberté, réseau Yannick, réseau Zéro-France.
- 72 AJ 83-84 : Office of Strategic Services.

Résistance intérieure. Dossiers par départements : Occupation, Résistance, Libération. Il s'agit de témoignages, rapports, récit, documentation diverse (coupures de presse, imprimés) provenant des correspondants départementaux ou de personnes

privées, on y trouve également des copies de pièces conservées aux Archives départementales.

- 72 AJ 95 : Basses-Alpes (Alpes de Haute-Provence). Dossiers AI et AII.
- 72 AJ 96 : Hautes-Alpes, dossiers AI et AIII.
- 72 AJ 97 : Alpes-Maritimes, dossiers AI à AIV et carte de la souffrance.
- 72 AJ 98 : Ardèche, dossiers AI à AIV.
- 72 AJ 99 : Ardèche, chronologie des événements, 1940-1944 et divers 1944-1968.
- 72 AJ 103 : Aveyron, AI témoignages et documents, AII compte-rendu du procès de la Gestapo de Rodez, 6-11 juin 1951.
- 72 AJ 104 : Bouches-du-Rhône, dossiers AI à AV. A noter A III rapports de la Gestapo de Marseille : rapport Flora du 19 juillet 1943, photocopie du texte allemand et traductions françaises dont l'une met en cause René Hardy, rapport sur l'action de la Gestapo connue sous le nom de cas Catilina, 6 juillet 1944.
- 72 AJ 120 : Drôme, dossiers AI à AV. A noter AIII documents SNCF, AIV martyrologe établi par M. Vincent Beaume.
- 72 AJ 121 : Drôme, dossiers A VI (répression à la Libération), AVII, BI à BIV.
- 72 AJ 124 : Gard, dossiers AI-AII.
- 72 AJ 132 : Hérault, dossiers AI à AIII. A noter : AIII *Journal d'un militaire d'occasion* par Gilbert de Chambrun.
- 72 AJ 159 : Lozère, dossiers AI et AII.
- 72 AJ 199 : Var, dossiers AI et AIV.
- 72 AJ 201 : Vaucluse, dossiers AI et AII.

L'internement :

- 72 AJ 280 : Camps et prisons en France, classement par départements : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Aube, Aude, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze.

72 AJ 281 : Camps et prisons en France, classement par départements : Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine.

72 AJ 289 : Camps et prisons en France, classement par départements : Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort.

Fonds privés :

Documents provenant d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie :

72 AJ 408 : Rapport général sur la situation relative des partis et des mouvements de Résistance, sur le rôle actuel de la Résistance et l'incidence des élections par Emmanuel d'Astier. Note du CFLN, 14 octobre 1943 : préparation du travail du Comité français de la Libération nationale.

Papiers du général Cochet :

72 AJ 446 : Les FFI en zone sud. Organisation du commandement des FFI, tactique et emploi des FFI, cartes diverses. Les opérations FFI en zone sud, juin-septembre 1944. Messages, juin-août 1944. La colonne Schneider. Les FFI dans l'Ardèche, dossier remis au général Cochet par le commandant Calloud, chef des FFI de l'Ardèche. Rapports sur la situation à Toulouse après la Libération.

Papiers Galimand :

72 AJ 516-517 : Eléments d'un ouvrage sur la Résistance et les FFI entrepris par Galimand et non publié, certaines parties étant la traduction française de l'ouvrage rédigé pour les Américains.

Papiers Gemähling :

- 72 AJ 518 : Documents émanant des services de renseignements des MUR : répression vichysoise, rapports de renseignements, sabotages et Résistance-Fer, etc. 1943-1944.
- 72 AJ 519 : Documents émanant des services de renseignements des MUR : répression vichysoise, rapports de renseignements, sabotages et Résistance-Fer, etc. 1943-1944. Renseignements sur la vie politique et l'administration de Vichy classés par régions, essentiellement copies de rapports de gendarmerie et des Renseignements généraux ; divers : déclaration des cardinaux et archevêque, copies de tracts.
- 72 AJ 2181-2185 : Fichiers et dossiers individuels des agents de Kasanga (1944-1981).
- 72 AJ 2186 : Amicale du réseau Kasanga (1946-1963).

Fonds Paule Letty-Mouroux : Liquidation du réseau franco-polonais F2.

- 72 AJ 543 : Liste des agents du réseau. Liste des déportés-internés, fusillés du réseau. Photocopies de renseignements couvrant toute la France transmis par la centrale de renseignements de F2 « Toto » le 9 juin 1944. Réseau Famille-Interallié prédécesseur de F2. Sous-réseau SIII Appenzeller.
- 72 AJ 544 : Correspondance et documents divers rassemblés en vue de l'historique du réseau par Léon Sliwinsky. Historique du réseau par Edwin en 1946 et Sliwinsky en 1974.
- 72 AJ 2212 : Réseau franco-polonais F2.

Papiers Georges Tournon :

- 72 AJ 2053 : Généralités sur le réseau Jade-Fitzroy, liquidation et mémoire, dossiers individuels des membres du réseau (A-G).
- 72 AJ 2054 : Dossiers individuels des membres du réseau (H-T), dossiers thématiques (renseignements, SNCF).

Archives relatives à l'histoire des PTT pendant la Seconde Guerre mondiale :

72 AJ 2253 : Départements, attaques à main armée contre des bureaux de poste : rapports, procès-verbaux de gendarmerie, procès-verbaux de renseignements, témoignages, copies d'ordres de réquisition, copies de reçus délivrés par la Résistance, bilans comptables, plans des locaux et correspondance, classés par département. Gard février et juillet-août 1944.

Archives de l'association Résistance-Fer :

72 AJ 2286-2288 : Activités propres de Résistance-Fer : liquidation du réseau, reconnaissance des titres de Résistance, décorations, action sociale, défense de la mémoire de la Résistance et de la Déportation (1945-1999).

Archives du réseau Goélette :

72 AJ 2314 : Listes et fiches individuelles d'agents (août-septembre 1944), cahier d'enregistrement du courrier au départ et à l'arrivée (septembre 1944), cahiers de comptabilité (juillet 1944 et s.d.), consignes, notes de service, correspondance, notes et questionnaires destinés aux agents (mars 1943-septembre 1944 et s.d.), notices descriptives et listes de symboles permettant l'identification des troupes allemandes et italiennes (février-septembre 1943 et s.d.), brouillons manuscrits et minutes de messages, rapports, renseignements militaires, économiques, politiques et stratégiques, renseignements sur les transports (août 1943-août 1944), plans, croquis et légendes (s.d.), négatifs photographiques représentant des bâtiments industriels (?) [décembre 1943], fiches de transport de la Wehrmacht et documents SNCF (décembre 1943-février 1944), fausse carte d'identité vierge, ordre de mission et laissez-passer, carte de ravitaillement et tickets d'alimentation, Ausweis délivré à un sujet italien (janvier 1942-juin 1944 et s.d.), messages adressés par les FFI de la

section de Bonne (août 1944 et s.d.), « sottisier » du réseau (s.d.), bulletins « La France intérieure » (décembre 1943 et mai 1944), tracts (décembre 1943 et s.d.), brochure intitulée *Le crime de l'Armistice* (juillet 1943).

Archives du BCRA :

- 46 Mi 2 : Dossier Goélette, dossier Phratricie, dossier Phalanx, dossier n°B/O1 301, réseau Marco Polo, dossier Brick Dundee, dossier centre d'antennes, dossier CA Bouleau Electre, dossier mission Oujda, dossier mission Carolles, dossier mission Bébé, dossier mission Tindouf, dossier mission SRO Front Est.
- 46 Mi 7 : Réseau Athénée, réseau Andalousie, réseau Asturies, Mission Chateaufieux, réseau Imperium ou Gallia, mission Bel, mission génératrice, mission Anis, mission Corollaire.
- 46 Mi 8 : S.R. Dupleix, liquidation de la base Espagne, réseau Manipule, mission Mansion.
- 46 Mi 17 : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) : dossiers personnels d'agents : Olive Roger, Rayon Camille, Chiappe Joseph, Hebert René, Le Marant de Kerdaniel Yves, Poyatos Joseph, Burdet Laurent, Simon Jean-Baptiste, Obadia René, Petit Jean Marguerite, Chevalier Auguste, Fransini Louis, dossier R (1) : Olchanski, Hirlemann, Palle, Panel, Cantaluppi, dossier R(2) : Sassi, Franceschi, Fiarde, Serafini, Sciarli, Robert, Paravisini, Giovanelli, Ferucci, Cavet, Tupet, Tavian, Mattei, dossier Génarl, dossier R(3) : pays.
- 171 Mi 33 : Réseau Ajax. Opérateurs radios : Esquimeau, Maori, Marocain, Nubien, Lombard, Champenois et Afghan, Suisse, Arabe et Indien. Archiduc chef opérateurs. Circonférence. Réseau Andromède-Nestlée-Athénée. Antoine-Perpendiculaire. Opérateurs : Chaldéen, Californien, Carré, Nonce, Ecosseis, Caucasien, Nivernais, Kabyle, Droite, Trigonométrie.

Sous-série F1 C III, Esprit public et élections :

F 1 C III 1143 : Rapport des préfets : préfet des Bouches-du-Rhône 1940-1944.

Sous-série F7, police générale :

F 7 15275 : Cabinet du secrétariat général à la police (1941-1944). Parti communiste, Bouches-du-Rhône.

Affaires militaires :

F 9 5572 : Documentation sur la répression allemande en France (arrestations, exécutions, déportations, tortures dans les prisons, otages, destructions d'immeubles, listes de victimes) classée par départements. Ain à Gard.

F 9 5575 : Documentation sur la répression allemande en France (arrestations, exécutions, déportations, tortures dans les prisons, otages, destructions d'immeubles, listes de victimes) classée par départements. Seine à Yonne.

Ministère des PTT :

F 90 22244 : Dossiers individuels d'agents résistants. Finistère de Barbeoc'h à Tromeur. Gard de Bouchard à Plan.

F 90 22268 : Dossiers individuels d'agents résistants. Tarn-et-Garonne d'Abrial à Tremoulet. Vaucluse de Bagate à Villemus. Vienne de Leclerc à Voinier.

c) Archives nationales d'outre-mer (ANOM)

29 Chemin du Moulin de Testas

13 090 Aix-en-Provence

Tél. : 04.42.93.38.50

Site Internet : Etat-civil.

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

d) Service historique de la Défense (SHD)

Service historique de la Défense

Château de Vincennes

Avenue de Paris

94300 Vincennes.

Prisons militaires : sous-série GR 13 J

GR 13 J 767 : Fort Saint-Nicolas, détenus 13 janvier 1941-3 septembre 1941.

GR 13 J 768 : Fort Saint-Nicolas, détenus 4 septembre 1941-20 novembre 1941.

GR 13 J 769 : Fort Saint-Nicolas, détenus 20 novembre 1941-29 novembre 1942.

1940-1946 : Petites unités :

GR 12 P 24 : 135^{ème} régiment d'infanterie, 137^{ème} régiment d'infanterie, 138^{ème} régiment d'infanterie, 141^{ème} régiment d'infanterie alpine, 144^{ème} régiment d'infanterie, 146^{ème} régiment d'infanterie, 146^{ème} régiment d'instruction d'infanterie.

GR 12 P 30 : 17^{ème} bataillon de chasseurs à pied, 18^{ème} bataillon de chasseurs à pied de l'armée d'armistice, 19^{ème} bataillon de chasseurs portés, 20^{ème} bataillon de chasseurs alpins de l'armée d'armistice, 20^{ème} bataillon de chasseurs portés.

Bureau Résistance : GR 13 P à GR 19 P.

Section Etudes générales Résistance : sous-série 13 P.

GR 13 P 2 : (Dossier 1) Général Koenig ; *Historique succinct du commandement de l'état-major FFI* (1er décembre 1944) ; (d.2) organisation du

commandement des FFI ; ordre de bataille, encadrement et effectifs (1944-1945); (d.3) instruction de directives envoyées aux Régions (1944) ; (d.4) statut des personnels FFI (1944-1945).

Documentation :

- liste des unités des FFI : extrait d'un document de la poste aux armées ;
- proposition du Mouvement Organisation Spéciale (OS)/Front national Francs-Tireurs et Partisans Français pour le monument commémoratif à édifier au *Mont-Valérien* ;
- dates de Libération du territoire et localités ;
- souvenirs du général Bertin-Chevance ;
- *L'Armée secrète en France* ; atlas des schémas ;
- J. Defrasne, *L'occupation allemande dans le sud-est de la France et les opérations du Vercors* (40 p.).

1943-1945

GR 13 P 15 : Historique succinct de l'ORA rédigé par le général Revers ; organisation et composition de l'état-major et des unités ; position et rôle de l'ORA dans les FFI notamment Organisation Civile et Militaire en France : rapports (1940-1944) ; listes nominatives des membres du personnel de l'ORA.

GR 13 P 16 : Rapports et témoignages d'officiers de l'ORA concernant leurs états de services dans la Résistance (lettres A à G).

GR 13 P 17 : Rapports et témoignages d'officiers de l'ORA concernant leurs états de service dans la Résistance (lettres H à Z).

Régions clandestines :

GR 13 P 54 : Département des Bouches-du-Rhône : « Aubagne souffrante et libérée, 1942-1945 » rédigé par l'association Rhin et Danube; effectif des unités, structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations (juin-août 1944), état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi (1943-1945); département du Var : activités des FFI : rapports, journal de marche (1944); liste des Résistants morts au combat; effectif

des unités, structure et organisation du commandement FFI, état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi (1943-1945); département de Vaucluse : listes nominatives des Résistants et de ceux qui ont été arrêtés; structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations des formations combattantes de la résistance (février août 1944); état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi.

GR 13 P 56 : État-major de la région R3 : historique succinct de l'organisation des maquis; situation de la région et état général des maquis : rapports (1944); structure et organisation du commandement FFI, état des pertes dans la région; département de l'Aude : effectif des unités, structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations des formations combattantes de la Résistance (1943-1944), état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi (1943- 1945); département de l'Aveyron : historique et activités des maquis : rapports (1943-1944); effectif des unités, structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations des formations combattantes de la Résistance (1943-1944), état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi (1943-1945); département de l'Hérault : historiques des groupes de Résistance et souvenirs liés à la Résistance ; effectif des unités, listes nominatives des chefs FFI, résumé chronologique des opérations des formations combattantes de la Résistance (1943-1944), état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi.

GR 13 P 57 : Dossier 1 Département du Gard : historique des maquis ; coupures de presse concernant la Résistance et la Libération ; effectifs des unités, structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations des formations combattantes de la Résistance (1943-1944), état des pertes FFI et pertes infligées à l'ennemi (1943-1945) ; dossier 2 département de la Lozère : historique du maquis du Gard et de la Lozère ; effectifs des unités, structure et organisation du commandement FFI, résumé chronologique des opérations des formations de la Résistance (avril-août 1944), état des pertes FFI et

pertes infligées à l'ennemi (1943-1945) ; dossier 3 département des Pyrénées-Orientales, historiques et opérations de la Résistance : rapports, journaux de marche (1944) ; effectif des unités, structure et organisation du commandement FFI

GR 13 P 73 : Milices patriotiques de Beuvry, bataillon Bicassis, régiment de Bigorre, bataillon de Bigorre, compagnie Bill's, maquis puis 1^{er} régiment Bir-Hakeim, centurie Bir-Hakeim, bataillon Blais, bataillon Blanchard (voir FFI de Savoie), bataillon de Blayais (voir bataillon Léon du Blayais), bataillon Bleone, bataillon Bonnot, bataillon Bonomi, groupe Bouault (voir groupe Sirocco), régiment de Bourgogne, bataillon Bouton, compagnie Bresse, compagnie de choc Bretagne, compagnie Bretteval, bataillon Brie-sans-Peur, groupement de Bruay-en-Artois (voir groupements d'Arras), bataillon Bulle. Historiques, notes d'organisation, rapports et comptes rendus d'opérations (1944-1945), journaux des marches et opérations du bataillon de Bigorre (13 avril-16 avril 1945), de la centurie Bir-Hakeim (juin-juillet 1944) et de la compagnie de choc Bretagne (juillet 1944-mai 1945).

GR 13 P 74 : FFI du Calvados, bataillon Camille, FFI du Cantal, bataillon de Carmaux (voir bataillon Antoine), bataillon René Caro (voir FFI du Finistère), bataillon Carol, brigade Carrel, compagnie Carrier, bataillon de Castelnau-sur-Avignon, groupe Castereal, bataillon de Castres, maquis de Cazères-sur-Garonne, demi-brigade de Ceroni, FFI des Cévennes, groupement FFI de Chambarrand, FTP de Chambéry, brigade Chambrun, compagnie autonome de Chamonix, FFI de Champier, compagnie Chapellu, FFI de Charente et Charente-Maritime, bataillon Charlemagne, bataillon Charly-Médoc, Unités du Charolais, bataillon Chartreuse, régiment Chaumette, bataillon de Chaumont, régiment FFI de Châteauroux, bataillon Chazelles, groupement FTPF de Chelles, FFI du Cher, bataillon Chevallier, corps-franc Chodzko, bataillon Chouan. Historiques, notes d'organisation, comptes-rendus d'opérations (1944-1945) ; journaux de marche du bataillon Carol (août-septembre 1944) et de sa 2^{ème} compagnie (juillet-octobre 1944).

- GR 13 P 77 : Colonne Fabien, compagnie de Facture-Biganos, bataillon Farjeon, bataillon Fauveau (voir FFI de l'Ardèche), bataillon Fayardot, compagnie espagnole de Figeac, FFI du Finistère, bataillon Foch, bataillon Foges, bataillon Fontesse, groupe France d'abord, bataillon de Franche-Comté, régiment de Franche-Comté, groupe François, groupe François Ier, compagnie de marche de Frévent, compagnie de Frontenex, régiment Frugier. Historiques, notes d'organisation, comptes-rendus d'opérations (1944-1945) ; journal de marche du bataillon Foch (13 avril-17 avril 1945).
- GR 13 P 78 : FFI du Gard, FFI de Haute-Garonne, brigade légère de la Garonne, bataillon Gaston (voir 2^{ème} régiment du Gers), bataillon FFI de Gayardon, groupement Grenouillac, bataillon Gentgen, bataillon Geoffroy (voir brigade légère de Garonne), bataillon Georges, groupement Georges (voir groupe mobile d'Alsace), 1^{er} régiment du Gers ou régiment Termignon, 2^{ème} régiment du Gers ou régiment Soulès, bataillon FFI de Gex, FFI de la Gironde, bataillon Giry, bataillon Gomet, bataillon Goumy, 3^{ème} compagnie Grenay, 1^{er} bataillon de Grésivaudan (voir FFI de l'Isère), compagnie de Gresy-sur-Isère, bataillon Grotte, régiment Jean Guitton, bataillon Guyenne. Historiques, notes d'organisation, ordres d'opérations (1944-1945).
- GR 13 P 79 : Groupe de Résistance des Halles (voir bataillon Bara), groupement d'Hauteville (voir groupements d'Arras), FFI de l'Hérault, groupe de commandos Hermine, groupement Hersin-Coupigny (voir groupements d'Arras), Colonne Hervé (voir régiment de marche Corrèze-Limousin), compagnie d'Hesdin, bataillon Heurtier, bataillon Hoche, 1^{ère} compagnie Houdain (voir groupements d'Arras), groupement Hucqueliers (voir groupements d'Arras), groupement Hugues, bataillon FFI Hurstel, FFI de l'Ille-et-Vilaine, FFI de l'Indre, FFI de l'Indre-et-Loire, FFI de l'Isère, groupement d'Itry-en-Artois (voir groupements d'Arras). Historiques, notes d'organisation, comptes-rendus d'opérations (1944-1946) ; journal de marche du bataillon Hérault-Lozère (décembre 1944-mars 1945).

- GR 13 P 81 : FFI de la Loire, FFI de la Loire-Inférieure, FFI du Loiret, groupement ou régiment du Loumont, groupe tactique de Lorraine (voir colonne Fabien), maquis de Lorris, FFI du Lot, FFI du Lot-et-Garonne, compagnie Louis, FFI de Lozère, groupe de Lugos, bataillon du Lyonnais. Historiques, notes d'organisation, ordres et comptes-rendus d'opérations (1943-1945) ; journal de marche du 2^{ème} R.I. du Lot (octobre 1944-janvier1945).
- GR 13 P 82 : FFI de Maine-et-Loire, bataillon Yves du Manoir, bataillon Marc, bataillon Marcellin, escadron Marcus, bataillon Marianne, groupement Maroeuil (voir groupements d'Arras), brigade Charles Martel, groupement la Marseillaise, demi-brigade la Marseillaise, régiment la Marseillaise, groupe Marsoin, bataillon Martin de Gardonne, escadron Martineau, bataillon Masson (voir aussi brigade légère de la Garonne), groupe ou bataillon Matabiau, régiment des Maures, bataillon Maury, FFI de la Mayenne, bataillon Médéric, corps franc de Megère, bataillon Metz (voir brigade Alsace-Lorraine), bataillon Meunier, bataillon Michel (voir demi-brigade Erolin), bataillon Mickey (voir aussi brigade légère de la Garonne), bataillon Emile Millet, bataillon Minervois, bataillon Moillard, groupement de Mollens, groupe Monaturel, escadron Monséjou, corps franc de la Montagne-Noire, colonne Montaguier (voir brigade légère de la Baronne), groupe Montbéliard, bataillon du Mont-Blanc, 5^{ème} bataillon Mont-Blanc, brigade Montel, bataillon Montréal, groupement Mont-Saint-Eloi (voir groupements d'Arras). Historiques, notes d'organisation, ordres et comptes-rendus d'opérations (1943-1945) ; journal de marche du bataillon Marc (septembre 1944-mars 1945).
- GR 13 P 86 : Corps franc Pommiès, bataillon Ponard, compagnie Pons, demi-brigade Pont, bataillon Pont-Croix, bataillon de Pontivy (voir FFI du Morbihan), bataillon Poulain, bataillon de Prigent, régiment Priou, 438^{ème} compagnie de Privas, bataillon Prosper (voir 2^{ème} régiment du Gers), commando ou bataillon de Provence, bataillon Puchot (voir FFI de Corrèze), bataillon Puguairé (voir bataillon de l'Albigeois), compagnie de passage des FFI

du Puy, FFI des Hautes-Pyrénées, FFI des Pyrénées-Orientales. Historiques, notes d'organisation, comptes-rendus d'opérations (1944-1945) ; journal de marche du corps franc Poggiès (novembre 1942-décembre 1944).

GR 13 P 95 : Compagnie Urbain, corps-franc Valin de la Vaissière, commando Valmy (voir brigade Alsace-Lorraine et bataillon Strasbourg), FFI du Var, bataillon du Génie Vauban, FFI du Vaucluse, groupe de Velu (voir groupements d'Arras), FFI de Vendée, régiment de Ventoux-Luberon, groupement Veny, bataillon du Vercors, commando Verdun (voir brigade Alsace-Lorraine et bataillon Strasbourg), bataillon ou détachement Vernet-Vidal, 3^{ème} demi-brigade Verneuil, groupement de Verquin (voir groupements d'Arras), bataillon Victoire, FFI de la Vienne, FFI de la Haute-Vienne, groupe de commando Vigan-Braquet, demi-brigade Vignaudon, groupement de Villemomble, bataillon Vincent, bataillon Vissac, bataillon d'étrangers de Vizille, bataillon Voisin, FFI des Vosges, groupe FFI de la Wantzenau, demi-brigade de Wursteisen, groupe Yacco, FFI de l'Yonne, régiment Z, groupement Zaigue, groupement de police Zitt. Historiques, notes d'organisation, ordres, rapports et comptes-rendus d'opérations (1944-1945) ; journaux de marche du bataillon Vaucluse (août-novembre 1944), des FFI de Vendée (août-novembre 1944), du 2^{ème} bataillon de Haute-Vienne (juillet 1944-avril 1945) et du régiment Z (juillet-novembre 1944).

GR 13 P 97 : Résistance étrangère : Comité « Allemagne libre » pour l'Ouest, guérilleros espagnols, partisans italiens, unités polonaises, unités tchécoslovaques. Historiques, rapports sur la situation générale, notes d'organisation, états d'opérations, synthèses sur les guerres de partisans (1940-1945).

Dossiers d'homologation des unités FFI classés par départements :

GR 13 P 101 : Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, brigade de Bretagne.

GR 13 P 109 : Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde.

GR 13 P 140 : Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée.

GR 13 P 143 : Historiques et documentation concernant les mouvements de la résistance intérieure française assimilés aux unités combattantes : Action 40, Armée volontaire, Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, Combat, Coq enchaîné, Défense de la France, Franc-Tireur, France au combat, France d'abord, Front national, Libération nationale, Libération Nord, Libération Sud, Marc Breton, Organisation civile et militaire, R2sistance, Valmy, Vengeance, Voix du Nord.

GR 13 P 144 : Historiques et documentation concernant les mouvements de la résistance intérieure française non homologués : Albain, les Ardents, le Bataillon de la mort, Bouvron-Nantes, Chaîne-Duvernois, Général Cochet, Délivrance, France Toujours, Forces unies de la jeunesse, Groupe René Grenier-Godard, Heure H (du Havre), Honneur de la police, l'Insurgé, Lorraine, Réseau d'évasion Michel, Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés, Patriam recuperare, Résistance paysanne, Groupe Rue de Lille, Témoignage chrétien, Confédération française des travailleurs chrétiens, Volontaires de la liberté.

GR 13 P 145 : Historiques des réseaux des forces françaises combattantes reconnues unités combattantes. De Abélard à Azur.

GR 13 P 146 : Historiques des réseaux des forces françaises combattantes reconnues unités combattantes. De Base Espagne à FYR.

GR 13 P 147 : Historiques des réseaux des forces françaises combattantes reconnues unités combattantes. De Gallia à Musée de l'Homme.

GR 13 P 148 : Historiques des réseaux des forces françaises combattantes reconnues unités combattantes. De Nana à Zéro France.

Rapports des régions et départements :

GR 13 P 154 : Comptes-rendus de la région P3 : Aube, Nièvre, Yonne. Comptes-rendus de la région R 1 : Isère, Loire. Comptes-rendus de l'état-major de la région R 2 : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var (1943-1962).

GR 13 P 155 : Rapports de la région R 2 : Corse. Rapports de la région R 2 : Aude, Aveyron, Hérault, Gard, Lozère. Rapports de l'état-major de la région R4 : Ariège, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn (1943-1972).

Dossiers individuels du bureau Résistance : sous-série GR 16 P.

187 dossiers d'homologation des services consultés.

Dossiers consacrés aux réseaux FFC du bureau Résistance : sous-série GR 17 P.

GR 17 p 7 : Alphonse.

GR 17 P 14 : Bernard.

GR17 P 19 : Firmin.

GR 17 P 27 : Jean-Marie.

GR 17 P 31 : Lucien et Mesnard.

GR 17 P 32 : Marie Buckmaster.

GR 17 P 44 : Roger.

GR 17 P 60 : Action R2.

GR 17 P 61 : Action R3.

GR 17 P 65: Abbé Blanc.

GR 17 P 68 : Ajax.

GR 17 P 69 : Akak.

GR 17 P 70 : Alexandre, Billet, Edouard, Loyola, Pierre-Jacques.

GR 17 P 72 : Alliance.

GR 17 P 74 : Andromède.

GR 17 P 75 : Ali-Tir.

GR 17 P 77 : Andalousie.
GR 17 P 80 : D'Astar.
GR 17 P 91 : Brick.
GR 17 P 92 : Brown.
GR 17 P 94 : Brutus, Vény.
GR 17 P 99 : CDM Camouflage du matériel.
GR 17 P 110 : Cotre.
GR 17 P 123 : Famille Martin.
GR 17 P 126 : EMPTT.
GR 17 P 128 : FYR OSS.
GR 17 P 130 : Gallia.
GR 17 P 133 : Gilbert.
GR 17 P 136 : Goélette.
GR 17 P 142 : Hi-Hi.
GR 17 P 145 : Hunter.
GR 17 P 120 : Jade Amicol.
GR 17 P 151 : Jade Fitzroy.
GR 17 P 164 : Marco Polo.
GR 17 P 170 : Mithridate.
GR 17 P 174 : NAP.
GR 17 P 175 : Nana.
GR 17 P 187 : Pat O'Leary.
GR 17 P 191 : Phalanx.
GR 17 P 192 : Phratric.
GR 17 P 202 : Résistance-Fer.
GR 17 P 204 : Ritz-Crocus.
GR 17 P 208 : Rybak-Rossi.
GR 17 P 211 : Salles.
GR 17 P 212 : Samson.
GR 17 P 215 : SR Air F. Villon.
GR 17 P 220 : SR Kléber.
GR 17 P 221 : SSMF-TR service de sécurité militaire en France-Travaux ruraux.

GR 17 P 223 : SR Marine.
GR 17 P 227 : Tartane Masséna.
GR 17 P 233 : Vedette.
GR 17 P 236 : Wi Wi.

Dossiers consacrés aux mouvements RIF du bureau Résistance : sous-série GR 18 P.

GR 18 P 14 : Combat.
GR 18 P 16 : Franc-Tireur.
GR 18 P 18 : France d'abord.
GR 18 P 21 : Front national.
GR 18 P 30 : Libération-Sud.
GR 18 P 32 : Mouvement de Libération nationale.
GR 18 P 33 : Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés.
GR 18 P 36 : Organisation civile et militaire.
GR 18 P 37 : Organisation de Résistance de l'armée
GR 18 P 40 : Témoignage chrétien.
GR 18 P 49 : Aveugle de la Résistance.
GR 18 P 50 : Bir Hakeim.
GR 18 P 117 Libérer et Fédérer.

Dossiers consacrés aux maquis et FFI du bureau Résistance : sous-série GR 19 P.

GR 19 P 4 : Basses-Alpes.
GR 19 P 5 : Hautes Alpes.
GR 19 P 6 : Alpes maritimes.
GR 19 P 7 : Ardèche.
GR 19 P 13 : Bouches-du-Rhône.
GR 19 P 20 : Corse.
GR 19 P 26 : Drôme.
GR 19 P 30 : Gard.

GR 19 P 34 : Hérault.
GR 19 P 48 : Lozère.
GR 19 P 83 : Var.
GR19 P 84 : Vaucluse.

Fonds privés :

GR 1 K 326 : Fonds général Henri Zeller.
GR 1 K 369 : Fonds de l'Amicale des anciens de l'ORA.
GR 1 K 418 : Fonds général Mollard.
GR 1 K 673 : Papiers Fribourg.
GR 1 K 676 : Fonds Lorton (dit Leroy).
GR 1 K 843 : Fonds réseau « Alliance ».
GR 1 K 870 : Fonds général Zdrojewski.
GR 1 KT 409 : Fonds général Lécuyer.
GR 1 KT 596 : Fonds général Jacques de Champeaux.
GR 1 KT 838 : Fonds colonel Robert Rossi dit Levallois.
GR 2009 PA 40 : Fonds réseau « Buckmaster » et 1^{er} régiment des volontaires de l'Yonne.
GR 2010 PA 52 : Fonds « mouvement de Libération nationale » (MLN).

BCRA : Section du contre-espionnage 1940-1944.

GR 28 P 2 140 : Arrestations, condamnations et exécutions faites par les autorités allemandes en France : notes, bulletins de documentation, listes des condamnés, lettres d'adieu de condamnés à mort. 1942-1944.
GR 28 P 2 141 : Arrestations, condamnations et exécutions faites par les autorités françaises : notes, bulletins de documentation, coupures de presse. 1942-1944.

Dossiers géographiques (classement par département) : rapports d'ensemble sur la collaboration, notes et fiches sur des individus soupçonnés de collaboration, listes des

dénonciateurs et des membres des mouvements collaborationnistes (Gestapo, Milice, PPF, etc.), comptes-rendus d'arrestations et d'exécutions de résistants.

GR 28 P 2 160 : Bouches-du-Rhône, dossiers 1 à 4.

GR 28 P 2 161 : Bouches-du-Rhône, dossiers 5 à 8.

GR 28 P 2 178 : Gard.

GR 28 P 2 234 : Vaucluse.

Sous-série GR 28 P 5 : collection de messages envoyés et reçus par le BCRA 1942-1944.

GR 28 P 5 55 : Aiguillon, Antioche, Archiduc. 1943-1944.

GR 28 P 5 56 : Binette, Californien, Cambodgien, Caravelle, Chaldéen, Ciphère, Circonférence, Curé, Fiat, Hache, Odul. 1943-1944.

GR 28 P 5 57 : Perpendiculaire, Persan, Pioche, Propeller, Triangle. 1943-1944.

Sous-série GR 28 P 7 : DGER section spéciale Allemagne 1934-1953

GR 28 P 7 95 : KdS Marseille 1944-1951.

GR 28 P 7 257 : Allemands antinazis : notes, étude, listes, comptes-rendus d'interrogatoire, fiche d'identification individuelle, notes de renseignement, notices techniques de contre-espionnage. 1944-1948.

Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC) :

Service historique de la Défense

Division des archives des victimes des conflits contemporains

Rue Neuve du Bourg l'Abbé

14 307 Caen Cedex

Fichier national des déportés, internés, fusillés et travailleurs.

Dossiers de procédure administrative de demande d'attribution des titres de déporté résistant ou interné résistant ou politique. Dossiers en cours de cotation.

Sous-série 21 P : Dossiers de régularisation d'Etat civil de personnes décédées.

2 614 résistants étudiés¹.

Sous-série 27 P :

- 27 P 5 : Liste des internés et déportés politiques du département du Gard.
- 27 P 45 : Registre de confiscations du SD de Marseille à partir du 14 juin 1943.
- 27 P 244 : Charnier de Signes : procès-verbaux d'enquête, exhumations. Listes de décédés, arrestations.
- 27 P 259 : Liste des personnes déportées politiques en Allemagne dans le département du Gard.

e) Archives départementales

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Centre de Marseille

18-20 rue Mirès

13 003 Marseille

Tél. : 04.91.08.61.08

Fonds privés :

- 1 J 619 : Documents provenant d' Irène Laure (1898-1985), députée des Bouches-du-Rhône (1945) : Lettre de Marie-Louise Eymard sur son internement à Montluc avec Suzanne Buisson (Septembre 1946) . Lettres d' Irène Laure

¹ Une même personne peut avoir plusieurs dossiers.

au général de Gaulle sur les difficultés du ravitaillement (Mai 1945) et à Guy Mollet au sujet d'une association (Juin 1949) ; Texte d'un discours pour élections législatives du 2 Juin 1946 ; Compte-rendu de la Journée Internationale des Femmes Socialistes du 16 Mars 1947 et commentaire par Suzanne Collette-Kahn du discours de Léon Blum prononcé à cette occasion ; Texte non-signé : La femme sioniste dans les villages collectifs de Palestine (s.d.) ; Au gui l'an neuf, vœux du Secrétariat des Femmes socialistes pour l'année 1948 ; Compte-rendu de la séance du 12 Août 1947 du Congrès des Femmes Socialistes ; Périodiques : Combat Universitaire-Bulletin de l'Organisation Universitaire du Mouvement de Libération Nationale ,n° 1, Février 1945 ; Bulletin Mensuel Féminin de la Fédération Socialiste de la Seine, Octobre 1945 ; Le Mistral-Bulletin non périodique de la XIe Section du Parti Socialiste, Mai 1946 ; La Revue de la Femme Socialiste-édité par le Groupe des Femmes Socialistes élues Municipales et Cantonales, Décembre 1946-Juin 1947 ; Bulletin National les des Femmes Socialistes, n° 1, Mars 1947 ; L'Aide-Bulletin mensuel du Mouvement de l'Enfance Ouvrière, n° spécial, Août-Septembre 1947 ; sur la mort de Léon Blum : Le Populaire (31 Mars-2 Avril), Le Populaire-Dimanche (9 Avril), France-Illustration (8 Avril), 1950 ; Les Etapes de la victoire, s.d.

- 1 J 654 : Documents de la Résistance française à l'envahisseur allemand (9^{ème} section du réseau Ajax, région de Marseille) datant de 1943 et 1944, avec notamment des plans. Numéros 9 et 11 du résistant (1958-1959).
- 1 J 1092 : Archives de l'Armée secrète de la région Sud-Est : mouvement de résistance dirigé par le lieutenant-colonel Jean Pétré (1896-1959) : photocopie intégrale du dossier.
- 1 J 1117 : Dossier constitué par madame Thérèse Simon épouse de François Simon, arrêté à Marseille en février 1943 (ancien combattant de 1914-1918, chef de service à la compagnie des Docks, arrêté en février 1943, déporté et décédé à Mauthausen en 1944) pour obtenir la reconnaissance de son statut de « mort pour la France ».

- 1 J 1132 : Seconde Guerre mondiale à Marseille : Légion française des combattants (1941-1943), FFI (août 1944), Libération de Marseille, photographies, revues.
- 1 J 1156 : Dossier militaire de Georges Lefèbvre, résistant (réseau abbé Blanc).

Archives personnelles de Madeleine Baudoin, résistante dans les groupes francs des Mouvements Unis de la Résistance, docteur en histoire :

- 6 J 9 : Programme du colloque (28-31 octobre 1974) et notes diverses de M^{elle} Baudoin. Programme des cérémonies officielles (6 juin-24 novembre 1974) pour la commémoration de la Libération. Ouvrage *La participation des Polonais à la Libération de la France et de la Belgique - avril-septembre 1944 - (1974)*. Textes issus du Colloque International du Comité d'Histoire de la 2^e guerre mondiale.
- 6 J 10 : Textes issus du Colloque International du Comité d'Histoire de la 2^{ème} guerre mondiale : « La Libération de la France : quelques aspects du problème militaire pendant la Libération du territoire » par le Colonel Pierre Le Goyet, « L'amalgame FFI 1^{ère} armée et 2^e DB » par le Lieutenant-Colonel Roger Michalon.
- 6 J 79 : Documents relatifs à la Seconde guerre mondiale. Archives des Groupes Francs.
- 6 J 81 : Documents relatifs à la Seconde guerre mondiale. Archives des Groupes Francs, documents établis ou recueillis par Jean Comte, alias Levis, ex-chef départemental : fiches individuelles d'états de service des membres des Groupes Francs, demandes de plaques commémoratives ou d'aides aux familles des membres décédés, correspondance (1944-1946) ; cartes de travail (service obligatoire du travail), cartes d'identité, cartes d'alimentation, fiche de démobilisation (1941-1943).
- 6 J 82 : Documents relatifs à la Seconde guerre mondiale. Document Kaltenbrunner, cahier relié où sont collées des photocopies de documents traduits en français, émanant de la SIPO et du SD : extraits du rapport Kaltenbrunner sur l'armée secrète en France (29 juin 1943) et des

rapports Flora, Catilina, Antoine et affaire Pelletier : enquêtes et opérations de répression sur les mouvements de Résistance à Marseille et en région sud (1943-1944).

- 6 J 83 : Dossier Guy Arnault : demande d'obtention de la carte du combattant au titre de la Résistance. Dossier André Arru, alias Jean-René Saulière, anarchiste. Dossier Gaston Bérard, résistant communiste. Dossier Félix Gouin, député, président du gouvernement provisoire de janvier à juin 1946. Dossier André Isaïa, résistant. Dossier Max Juvénal (1905-1985), alias Maxence, chef régional des Mouvements unis de la Résistance (MUR), président du Mouvement de Libération nationale (MLN). Dossier Eugène Panisse, militant communiste.
- 6 J 84 : Dossier Joseph Pastor, arrêté en 1940 pour reconstitution clandestine du parti communiste français. Dossier Antoine Serra, peintre et résistant. Dossier Lucien Vivaldi, mort au champ d'honneur le 27 janvier 1944 : dernière lettre à ses parents (24 janvier 1944) ; attribution de la médaille de la Résistance française à titre posthume : justificatifs, citations, certificats, photographies (1946-1983) ; apposition d'une plaque commémorative à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) (1981-1982). Dossier Serge Vivaldi, ancien membre des Groupes Francs.
- 6 J 88, 6 J 91 : Papiers relatifs à la Seconde guerre mondiale. Archives des Corps Francs (plans d'action, dossiers et états de service d'anciens membres, photographies, croquis montrant des lieux où des attentats ont été perpétrés à Marseille, dessins satiriques, croquis d'engins explosifs, tracts, liste de miliciens) ; instructions, documents et tampons encres permettant la fabrication de faux papiers ; correspondance, témoignages, inaugurations de plaques commémoratives, journaux et revues, périodiques clandestins ; jugements rendus contre des soldats ennemis ; rapports de police. Ces documents extrêmement variés, parfois émouvants, permettent de saisir la complexité et les difficultés de la lutte clandestine ; ils montrent l'importance de la solidarité entre les membres du groupe, leur courage et leur attachement au souvenir des disparus.

6 J 95, 98 : Travaux universitaires de Madeleine Baudoin.

Archives personnelles de Paul Giraud, correspondant du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale :

44 J 1 à 6 : Fichier chronologique de la Résistance dans les Bouches-du-Rhône.

44 J 7 à 13 : Fichier patronyme-pseudonyme.

44 J 21 à 25 : Fichier des internés.

44 J 27 : Fichier des fusillés (A-Z) (personnes arrêtées sur le territoire des Bouches-du-Rhône).

44 J 28 : Fichier des tués au combat dans les Bouches-du-Rhône (A-Z).

44 J 29 à 39 : Fichier des déportés (personnes arrêtées sur le territoire des Bouches-du-Rhône).

44 J 43 : Témoignages, rapports et notes de Cayol à Rapport Antoine

44 J 44 : Témoignages, rapports et notes de Chronologie des GF et MUR et enquête sur la commune de Jouques.

44 J 45 : Témoignages, notes de services, rapports, documentation de Paul Trompette, lettre de Valmy.

44 J 46 : Notes diverses ayant servi aux enquêtes du correspondant.

Archives privées de l'abbé Cognac (Témoignage chrétien). 1937-1978.

51 J 1 : Résistance et déportation.

51 J 3 : *La Voix du Vatican*. Article de Renée Bédarida dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France* (1978).

51 J 5 : Collaborateurs du journal (7 dossiers).

51 J 6 : Diffusion du journal par département (6 dossiers).

Archives personnelles de Robert Senouillet (1907-1999), résistant, chef du réseau Cotre :

112 J 1 : Robert Senouillet (1907-1999), résistant, chef du réseau Cotre.

112 J 2 : Amicale du réseau Cotre : bulletins d'adhésion (avec photographies) classés par communes, Amicale du réseau Cotre : fichier des adhérents (classement alphabétique).

Archives de l'ORA de Jean Guillon :

198 J 6 à 14 : Attestations de services dans la Résistance (l'ORA était saisie de ces demandes de délivrance d'attestations, nécessaires à l'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou de la carte de combattant) : demandes avec pièces justificatives.

Hospice des insensés :

13 HD 183 : Registre des traitements du personnel au Centre d'hygiène mentale fournissant la liste des employés avec dates de naissance et dates d'entrée.

13 HD 184 : Registre des traitements du personnel au Centre d'hygiène mentale fournissant la liste des employés avec dates de naissance et dates d'entrée.

13 HD 185 : Etats du personnel en 1941 et effectifs du 1er avril 1943 au 1er avril 1945.

Personnel administratif de la Préfecture :

2 M 55 : Personnel des établissements spécialisés départementaux : Maison de retraite Tour Blanche, institut départemental d'aveugles, maison de vieillards de Tarascon, asile départemental pour la vieillesse de Montolivet, crèche départementale, sanatorium départemental du Petit Arbois, orphelinat laïque départemental, Canal du Verdon : réglementation, arrêtés, rapports, statuts, nominations, enquêtes, correspondance.

M 1 658 : Personnel départemental, sanatorium du Petit Arbois, institut d'aveugles, institut de bactériologie, services agricoles, services vétérinaires, service sanitaire maritime : statuts, dossiers du personnel, affaires générales, arrêtés, correspondance... 1939-1953.

Archives de la police :

4 M 2353 : Etrangers signalés dont déserteurs, recherches et renseignements : correspondance du ministère de l'Intérieur, de préfectures, de consulats de France, de consulats étrangers à Marseille, de particuliers, rapports de police, minutes, notes, télégrammes, fiches de signalement, états nominatifs, photographies, passeports : Albanais (janvier 1935) ; Allemands, terme comprenant les ressortissants des différents états et royaumes avant l'unification et intégrant les Alsaciens-Lorrains après 1871 (1838-1940). A signaler : dossier de demande de naturalisation d'Oberlé, Alsacien-Lorrain (septembre- décembre 1914).

4 M 2362 : Etrangers signalés dont déserteurs, recherches et renseignements : correspondance du ministère de l'Intérieur, de préfectures, de consulats de France, de consulats étrangers à Marseille, de particuliers, rapports de police, minutes, notes, télégrammes, fiches de signalement, états nominatifs, photographies, passeports : Norvégiens (1940) ; Palestiniens (1923-1938) ; Persans (1921) ; Polonais (1833-1940) : voir aussi dossiers Réfugiés, Polonais, traitant plus particulièrement des secours accordés ; Portugais (1835-1940) ; Roumains (1849-1940).

Conseil général :

4 N 169 : Centre d'Hygiène mentale (Boulevard Baille) Installation du gaz et de l'électricité Construction d'un bassin et aménagements contre l'incendie. 1935-1939.

- 4 N 170 : Institut départemental des Aveugles Cession faite au profit du département des ateliers d'aveugles (1891) – Constatation d'attribution des biens.
- 4 N 171 : Institut départemental des Aveugles Grosses réparations - Création de nouveaux ateliers. 1930-1941.

Archives judiciaires :

- 8 W 1 : Tribunal spécial (10/02/1943-22/12/1943). Section spéciale (13/01/1943-22/12/1943).
- 8 W 2 : Tribunal spécial (01/01/1944-09/08/1944).
- 8 W 3 : Tribunal spécial (13/10/1943-03/08/1944). Registres d'audiences.
- 8 W 4 : Tribunal spécial (13/01/1943-30/09/1943), Section spéciale : plunitifs d'audience.
- 8 W 5 : Section spéciale (12/01/1944-06/07/1944).
- 56 W 14 : Dossiers de non-lieux de la cour de justice de Marseille. Personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de commerce avec l'ennemi en temps de guerre. 1944-1946.
- 56 W 68 : Dossiers de non-lieux de la cour de justice de Marseille. Personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de commerce avec l'ennemi en temps de guerre. 1944-1946.
- 58 W 20 : Informations relatives à diverses affaires : Affaire Dunker (membre de la Gestapo à Marseille ; à son actif trois affaires importantes : "Flora", "Antoine" et "Catilina"). 1944-1946.
- 1348 W 9 : Registres d'audiences des prévenus passant devant le Tribunal spécial. 1943-1944.
- 1847 W 1 : Registre d'écrou de la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence. 1944-1950.
- 1847 W 10 : Registre d'écrou de la maison de correction d'Aix-en-Provence. 1942-1948.
- 1871 W 26 : Registre d'écrou de la maison de correction Chave. 6 septembre 1940-12 juin 1945.

- 1871 W 55 : Registre d'écrou de la maison d'arrêt Saint-Pierre. 3 avril 1942-9 mai 1943.
- 1871 W 56 : Registre d'écrou de la maison d'arrêt Saint-Pierre. 9 mai 1943-18 juin 1943.
- 1871 W 61 : Registre d'écrou de la maison de correction Saint-Pierre. 24 juin-23 décembre 1941.
- 1871 W 62 : Registre d'écrou de la maison de correction Saint-Pierre. 23 décembre 1941-18 août 1942.
- 1871 W 63 : Registre d'écrou de la maison de correction Saint-Pierre. 18 août 1942-20 avril 1943.
- 1871 W 64 : Registre d'écrou de la maison de correction Saint-Pierre. 20 avril 1943-15 février 1944.
- 1871 W 100 : Registre d'écrou des détenus condamnés par les tribunaux allemands (maison d'arrêt de Saint-Pierre) : n°1-3. 28 avril-7 juillet 1943.
- 1871 W 101 : Registre d'écrou des détenus condamnés par les tribunaux allemands (maison d'arrêt de Saint-Pierre) : n°1-35. 21 juillet-21 août 1944.
- 1871 W 108 : Maison d'arrêt pour femmes les Présentines. 24 septembre 1942-12 septembre 1944.
- 2 Y 1149 : Maison d'arrêt pour femmes les Présentines. Registre d'écrou de la maison de correction : n°1-903. 20 avril 1931-3 février 1943.

Archives du Comité départemental de Libération :

- 9 W 8 : Personnel et membres du CDL : composition de toutes les commissions, propositions et nominations
- 9 W 43 : Prisonniers, déportés et victimes de guerre. Fusillés, tués, disparus : correspondance, listes, attestations pour pensions. Listes des FTPF et des combattants de l'ORA (Organisation de Résistance de l'Armée) morts pour la Libération de Marseille.
- 9 W45 : Prisonniers, déportés et victimes de guerre. Etrangers : listes de réfugiés, correspondance avec des Comités étrangers de Libération (d'Arménie, de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie). Rapports sur des associations

étrangères : Allemagne Libre, Confederación Nacional Española del Trabajo. Rapport sur les activités politiques des Groupes de Travailleurs Etrangers (07/1941). Rapport sur les travailleurs indochinois, correspondance avec la MOI (service de la Main-d'œuvre indigène) et le CADI (Centre d'Action et de Défense des Immigrés).

9 W 46 : Correspondance avec le Comité National et le Comité Régional de la Résistance. Préparation des « Etats Généraux » : instructions et correspondance du CNL (07/1945). Listes des délégués des Comités Locaux de Libération qui doivent participer aux réunions de l'Assemblée départementale.

9 W 49-55 : Communes. Création des comités, membres, instructions. (Classement par ordre alphabétique des communes).

Cabinet du préfet :

1 M 499 : Consuls.

6 M 671-1283 : Dossiers de naturalisations

6 M 516 : Etat de la population au 31 décembre 1936.

3 R 29 : Instituts départemental et municipal d'aveugles de guerre : conflits entre les deux institutions, rapports et intervention préfectorale.

6 R 31 : Bataillon des marins-pompiers de Marseille. 1939.

6 R 32 : Tableau des effectifs de l'état-major et du bataillon. Etat nominatif des sapeurs incorporés dans les marins-pompiers. 1964.

41 W 30 : Listes électorales par commune.

Distinctions honorifiques :1932-1975

74 W 4 : Légion d'honneur : dossiers individuels. CAB-COL.

74 W 5 : Légion d'honneur : dossiers individuels. COM-D.

74 W 6 : Légion d'honneur : dossiers individuels. E-F.

- 74 W 7 : Légion d'honneur : dossiers individuels. G
- 74 W 8 : Légion d'honneur : dossiers individuels. H-K.
- 74 W 14 : Légion d'honneur : dossiers individuels. U-Z.
- 74 W 16 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1946-1950.
- 74 W 17 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1951.
- 74 W 18 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1952.
- 74 W 19 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1953-1954.
- 74 W 20 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1955.
- 74 W 21 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1956-1957.
- 74 W 22 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1957-1958.
- 74 W 23 : Médaille militaire : dossiers individuels. 1958-1959.
- 74 W 34 : Légionnaires décédés : dossiers individuels. 1968-1974.
- 74 W 35 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la Reconnaissance française (1944-1949).
- 74 W 36 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la Reconnaissance française (1944-1949).
- 74 W 37 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la France libérée (1949-1962).
- 74 W 38 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la France libérée (1949-1962).
- 74 W 39 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médaille de la France libérée (1949-1962).
- 74 W 40 : Décorations pour faits de Résistance : dossiers individuels. Médailles diverses : Médailles des Passeurs (1948-1950), Médailles de la Défense Passive (1945-1951), Médailles Commémorative de la Guerre (1939-1945), pour les agents de la Défense Passive (1950), Médailles des Prisonniers Civils de 14-18 (1948-1949).
- 74 W 107 : Médaille d'honneur des administrations : dossiers individuels. Ordre de la Santé publique. 1945-1951.
- 74 W 108 : Médaille d'honneur des administrations : dossiers individuels. Ordre de la Santé publique. 1959-1961.

149 W 72 : Instructions concernant la médaille de la Résistance et la Croix de la Libération.

150 W 85 : Affaires générales et protocole. Distinctions honorifiques, demandes d'attribution de la Médaille de la Résistance et de la Légion d'honneur.

Affaires générales, assemblées territoriales, justice, ponts et chaussées, équipement - Préfecture/Cabinet - 1931-1946 :

76 W 52 : Fonctionnaires. Enseignement, travail, main d'œuvre, GTE, chômage, collectivités locales, PTT, SNCF.

76 W 56 : Affaires consulaires et diplomatiques : relation avec les consulats (classement par ordre alphabétique des pays) ; rapports avec les consulats.

76 W 99 : Evénements liés à l'état de guerre : réfugiés, évacuations. Réfugiés Alsaciens-Lorrains dont documents sur l'Alsace-Lorraine (1940-1944). Réfugiés étrangers ; surveillance (1940-1942). Arrivée des réfugiés (1940-1944). Rapatriements : demandes (1940). Instructions ministérielles (1942).

76 W 105 : Internements administratifs et assignations à résidence. Camps de séjours surveillés : fonctionnement, administration, classification, notes diverses adressées aux préfets, aux commandants des camps (1940-1944). Propositions d'individus à interner (1944) ; extraits de journaux destinés aux hébergés du camp des Milles (1942). Individus assignés à résidence, dont dossiers d'anciens députés (1940-1943).

76 W 110 : Evénements liés à l'état de guerre : internements administratifs et assignations à résidence. Evasions des camps, recherches d'individus, messages de recherches.

76 W 111 : Evénements liés à l'état de guerre : internements administratifs et assignations à résidence. Papiers concernant des individus internés, avis arrêtés (1940-1944). Etrangers maintenus dans les camps (Italiens, Anglais). Personnes embarquées à bord du Sinaia [dont Varian Fry 3/12/1940] (1940). Etats nominatifs des internés : internés en Afrique du

Nord (fascicule) ; listes diverses par camps, par motif d'internement, par profession, [lacunes] (1940-1942). Paquebot Providence : individus embarqués (1941). Espagnols républicains, étrangers, droits communs, propagandistes, Juifs, communistes : libérés et orientés sur d'autres centres.

- 76 W 116 : Evénements liés à l'état de guerre. Résistance : propagande, action armée de la Résistance et ralliements à la France Libre. Journée du 14 juillet 1942 : affaire de la rue Pavillon, rapports du préfet adressés, à Vichy après la journée, informations, témoignages, extraits d'écoutes téléphoniques et de lettres, surveillance suite aux événements, compte-rendu des obsèques des victimes. Réactions des mouvements de Résistance. Réactions des groupements proches du gouvernement, clichés de la manifestation. Incidents à Saint-Rémy (rapport du sous-préfet). Papillons gaullistes, copie de tract de Combat.
- 76 W 117 : Evénements liés à l'état de guerre. Résistance : propagande, action armée de la Résistance et ralliements à la France Libre. Sabotages, informations (1940-1944). Infiltration de réseaux de Résistance, rapports de fonctionnement (1943). Répression de la Résistance par les troupes d'occupation et les autorités françaises (1942-1944). Rapports concernant les réseaux et les individus ralliant la France libre (1940-1942).
- 76 W 118 : Evénements liés à l'état de guerre : rapports avec les forces d'occupation. Rapports avec les troupes allemandes : franchissement par les troupes allemandes de la ligne de démarcation (1942) ; auditions radiophoniques pour la journée du 11 novembre 1942. Service de liaison chargé des relations avec les troupes d'occupation, communication du général Oberg et de René Bousquet (1941), réglementation sur les armes à feu (1942). Actions répressives, incidents : opérations de police, arrestations (1942), arrestation du général Laure (1943), arrestation du sous-préfet d'Arles, assassinat du chef milicien de Fontvieille (1943). Affaires économiques : ravitaillement (1942), réquisitions (1944). Affaires diverses (1940), clichés de l'armée allemande (1944).

- 76 W 129 : Événements liés à l'état de guerre : événements de la Libération (mai-août 1944). [A compter de mai 1944, la conjonction de plusieurs événements s'inscrit dans une période dite d'insurrection nationale ; les papiers du cabinet réunis ici s'efforcent de mettre à jour une vue d'ensemble jusqu'à la Libération]. Mai-juin dont : répression des maquis. Bombardement du 25 Juin 1944. Informations de Radio Londres (feuillet).
- 76 W 130 : Événements liés à l'état de guerre : événements de la Libération (mai-août 1944). Juillet-août dont : rencontres entre Pierre-Paul Sagave (interprète) et les autorités allemandes ; discours du général de Gaulle du 25 juillet 1944 ; réunion du 18 août 1944 entre les autorités allemandes et françaises au sujet de la destruction du Vieux-Port de Marseille ; appel à la manifestation lundi 21 août 1944, avec la question posée de l'insurrection générale.
- 76 W 132 : Police, surveillance de l'opinion publique, vie politique : rapports des commissariats. Rapport hebdomadaire (instruction du 28 Juillet 1940) de l'inspecteur général de la surveillance du territoire (août 1940). Bulletins hebdomadaires de renseignements (circulaire du 22 août 1942) du service régional des renseignements généraux (septembre 1942-août 1943).
- 76 W156 : Sociétés secrètes. Création du service des sociétés secrètes (1941-1943) : fascicule législation sur les associations secrètes (1942). Loi sur les sociétés secrètes (1940-1943) : lettres d'auto-dissolution de sociétés mises sous séquestres (1940), liquidations de biens (1941), rapports des liquidateurs, inventaires de quelques sociétés, déclarations de fonctionnaires de non-appartenance à une société secrète, imprimés. Mesures de proscription répressives prises envers les fonctionnaires ayant appartenu à des sociétés secrètes : membres de sociétés secrètes (1941-1943). Dignitaires francs-maçons domiciliés dans les Bouches-du-Rhône. Lettres de dénonciation de dirigeants des Assurances sociales pour appartenance à la franc-maçonnerie (1940). 1940-1943.
- 76 W 159 : Communistes. Répression : perquisitions domiciliaires (1940), perquisitions dans les locaux et permanences des groupements à caractère

communiste et au domicile du secrétaire de la direction clandestine du parti communiste algérien (1940).

- 76 W 169 : Police, surveillance de l'opinion publique, vie politique : juifs. Etats numérique des juifs des BDR par commune et par nationalité, de la population scolaire juive.
- 76 W 177 : Maréchal Pétain. Culte du Maréchal Pétain : vente de statuettes, santons, photographies, autorisations, difficultés de distribution, saisie (1940-1942). Messages, vœux, souhaits, adresses et hommages des autorités locales, associations, syndicats et autres groupements (1940-1944). Photographie du général Weygand (mai 1949). Réception des maires par le Maréchal Pétain à Vichy (1943-1944), dont facture d'une aquarelle de Léo Lelée. Visites : Marseille (3 et 4 décembre 1940), Aix (23 juillet 1941), Arles (26 septembre 1942). Passage de Monsieur et Madame Pétain (mai 1942). Photographie de la réunion de la délégation de l'institut régional des sourds muets et aveugles de Marseille (avril 1943).
- 76 W 188 : Police, surveillance de l'opinion publique : surveillance des étrangers. Dispositions à l'égard des étrangers (1940-1944) : circulation des étrangers. Enquête sur l'American Friend's Joint Comittee, la HICEM et autres associations d'aide aux étrangers (novembre 1940). Opérations de répressions. Internements, arrestations, remises de ressortissants étrangers aux autorités allemandes (1940). Mesures de regroupements (1941). Tableaux de statistiques, rapports de synthèse sur les opérations de police, listes diverses d'étrangers (1940-1943). Aides aux réfugiés étrangers, Yougoslaves, Polonais (1943) : demandes d'autorisations, d'homologations de centres d'accueil (1940). Affaire Bouline : passage d'étrangers en pays libre (1942). Opuscule sur les Arméniens en France (1942).

Sous-préfecture d'Arles :

97 W 19 : Rapports de gendarmerie 1942-1944.

Sous-préfecture d'Aix-en-Provence :

99 W 1 : Rapports mensuels du sous-préfet au préfet. 1940-1949.

99 W 16 : Les partis politiques sous l'Occupation. 1941-1944.

99 W 32 : Elections politiques : conseils municipaux sous l'Occupation et à la Libération. 1941-1945.

99 W 33 : Elections politiques : conseils municipaux sous l'Occupation et à la Libération. 1941-1945.

99 W 43 : Délégations municipales et comités de libération. 1944.

99 W 77 : Police, séjour des étrangers : réfugiés français et étrangers.

99 W 170 : Police administrative générale : sociétés secrètes (francs-maçons). 1940-1945.

99 W 228 : Comité de Libération, pertes en hommes et en matériel.

99 W 234 : Terrorisme. Propagande antinationale. Volontaires pour l'Allemagne.

Direction de la Réglementation, police générale :

142 W 30 à 43 : Aix-en-Provence, camp des Milles, internés : fichier d'A à Z.

Affaires traitées par le Cabinet : correspondance, personnel, fêtes et cérémonie

148 W 77 : Affaires traitées par le Cabinet. Enquêtes sur les radioamateurs, sur des personnes de la Résistance et le MRV. 1949-1952.

148 W 141 : Consulats étrangers : Iran (1948-1956), Islande (1953-1956) ; Israël : correspondance concernant l'émigration des juifs tunisiens vers Israël, statistiques sur le transit au camp du Grand Arenas (lettres du Maréchal A. Juin). Campagne antisémite en France, rapports de commissaires de

police ; renseignements sur des associations patriotiques françaises (1948-1956).

148 W 417 : Affaires militaires. Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance : enquêtes sur les activités des postulants aux cartes de résistants, déportés ou internés politiques, constitution de la commission.

Affaires traitées par le Commissariat régional de la République d'août 1944 à mars 1946 :

149 W 139 : Rapports concernant les immigrés et ressortissants de pays ennemis. Incidents avec des Italiens résidant en France. Etat d'esprit des prisonniers allemands, italiens, russes. Enquêtes sur les comités étrangers de Libération et sur Allemagne Libre (1944). Surveillance des associations d'étrangers, (autrichiennes, espagnoles, italiennes). Instructions concernant le Centre d'Action et de Défense des Immigrés ou CADI.

149 W 177 : Affaires militaires. Correspondance avec les autorités militaires, instructions de l'Etat-major de la XV^e Région militaire. Carte du Sud-est délimitant les zones militaires. 1944-1946.

149 W 183 : Affaires militaires. Gendarmerie : rapports divers et correspondance avec les Forces Armées de la Résistance et l'Etat-major des FFI. Dossier sur l'attentat contre le siège des FFI à Pertuis (propriété La Simone) le 25/11/1944. 1944-1945.

149 W 184 : Affaires militaires. Direction Régionale des Prisonniers et Déportés : assistance aux réfugiés. Centre d'hébergement des rapatriés : assistance, fournitures diverses. Recherche de déportés ou décédés en Allemagne.

Affaires traitées par le cabinet : correspondance

150 W 56 : Affaires traitées par le Cabinet. Hospices de Marseille ; services des douanes ; crédit municipal ; Institut des aveugles ; conseil de préfecture,

Contributions (1945-1947) ; groupements professionnels ; comités de quartier ; ordre et syndicat des architectes ; chambre des métiers ; chambres syndicales régionales (1944 - 1946) ; associations, attribution de subventions (1944-1947).

150 W 172 : Autorités militaires françaises. Correspondance avec le général commandant la XVème Région militaire, rappel de classe, sursis, réquisitions, dossier concernant le DMOS (Délégué militaire pour l'Opération Sud), « kommandos » de prisonniers de guerre de l'Axe. Groupements et forces armées de la Résistance : FFI, FTPF, GCR (gardes civiles républicaines) ; CRS, listes nominatives des officiers ; groupements armés non autorisés. 1944-1947.

150 W 173 : Autorités militaires françaises. Correspondance avec le général commandant la XVème Région militaire, rappel de classe, sursis, réquisitions, dossier concernant le DMOS (Délégué militaire pour l'Opération Sud), « kommandos » de prisonniers de guerre de l'Axe. Groupements et forces armées de la Résistance : FFI, FTPF, GCR (gardes civiles républicaines) ; CRS, listes nominatives des officiers ; groupements armés non autorisés. 1944-1947.

150 W 179 : Anciens combattants et victimes de guerre : office départemental et associations d'anciens combattants (1945-1947), crédits pour fourniture de vêtements et nourriture aux réfugiés et prisonniers de guerre (1945-1946). Prisonniers de guerre déportés et réfugiés ; organisation de la « Semaine de l'absent » ; rapatriement, constitution d'un comité départemental de secours, renseignements (1944-1945). Prisonniers de guerre déportés et réfugiés français et étrangers (1944-1947) : rapatriement ; « Campagne nationale du Retour » ; assistance aux prisonniers. Crimes de guerre (1945-1947) : déportés et morts en Allemagne, fusillés par la Milice ou la Gestapo, fils de fusillés, secours ; recherches des corps d'aviateurs français (dont Saint-Exupéry) et étrangers. 1944-1947.

150 W 184 : Anciens combattants et victimes de guerre : office départemental et associations d'anciens combattants (1945-1947), crédits pour fourniture

de vêtements et nourriture aux réfugiés et prisonniers de guerre (1945-1946). Prisonniers de guerre déportés et réfugiés ; organisation de la « Semaine de l'absent » ; rapatriement, constitution d'un comité départemental de secours, renseignements (1944-1945). Prisonniers de guerre déportés et réfugiés français et étrangers (1944-1947) : rapatriement ; « Campagne nationale du Retour » ; assistance aux prisonniers. Crimes de guerre (1945-1947) : déportés et morts en Allemagne, fusillés par la Milice ou la Gestapo, fils de fusillés, secours ; recherches des corps d'aviateurs français (dont Saint-Exupéry) et étrangers.

Groupements des travailleurs étrangers :

164 W 1 à 12 : Fichier du 4ème groupement de travailleurs étrangers (GTE).

Police administrative :

Choix de quelques dossiers parmi :

181 W 9, 12, 23 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1941-1945.

181 W 25 à 122 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1947.

181 W 123 à 157 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1950.

181 W 158 à 187 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1955.

181 W 188 à 212 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1956.

181 W 213 à 243 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1957.

181 W 244 à 264 : Dossiers individuels des naturalisations accordées. Classement alphabétique. 1960.

Suivi des collectivités et des organismes locaux :

1122 W 7 : Travaux communaux à Marseille. Attribution de patronymes à des Collèges d'enseignement secondaire (CES) ; plaques commémoratives, monuments aux morts.

Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : versement de ses archives aux archives départementales le 15 décembre 2009

48 W 52 : Procès-verbaux de la commission de la carte du combattant. 1950-1965.

48 W 53 : Procès-verbaux de la commission de la carte du combattant. 1950-1965.

2 159 W 1 à 470 : Dossiers nominatifs d'attribution et de rejet de la carte du combattant volontaire de la Résistance (CVR). 1942-1987.

2 159 W 471 à 473 : Résistants FFI du département des Bouches-du-Rhône homologués en 1952 : registres.

2 159 W 724-820 : Dossiers de demande du titre de réfractaire au STO (1960-1982).

2 192 W 65 : Commission d'attribution des cartes du combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A 137). 1951-1957.

2 192 W 67 : Commission d'attribution des cartes du combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A 137). Procès-verbaux 1952-1979.

2 192 W 68 : Commission d'attribution des cartes du combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A 137). Procès-verbaux 1968-1979.

2 192 W 69 : Commission d'attribution des cartes du combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A 137). Procès-verbaux 1975-1999.

2 192 W 70 : Relevé de décisions ministérielles d'attribution et de rejet de la carte du combattant volontaire de la Résistance (CVR) et de combattant au titre de la Résistance (A 137). 1953-1985.

2 192 W 89 à 94 : Rapports annuels d'activités de l'Office et statistiques. 1950-1998.

Services sanitaires et sociaux :

2132 W 27 : Les Cannes Blanches : déclaration de l'établissement, règlement intérieur, procès-verbal de réunion de la commission auxiliaire de sécurité, dossier du directeur, plans, correspondance (1973-1974).

Préfecture, action économique et sociale. Aveugles et sourds-muets.

7 X 11 : Institut régional des sourds-muets et jeunes aveugles de Marseille : dossiers de demandes de bourses. 1918-1936.

7 X 12 : Institut régional des sourds-muets et jeunes aveugles de Marseille : dossiers de demandes de bourses. 1924-1936.

X 2 bis 6658 : Institut départemental des aveugles : délibérations de la commission de surveillance (1920-1939) ; travaux et fournitures (1919-1933) ; ouvriers aveugles libres (1908-1941).

Archives départementales du Gard

365 rue du Forez

30 000 Nîmes

Tél : 04.66.67.23.95.

Cabinet du Préfet :

Rapport des sous-préfets :

1 W 18 : Rapports généraux sur les partis politiques de l'arrondissement de Nîmes. Enquêtes sur les actes de sabotages et de terrorisme. 1939-1944.

1 W 32 : Téléphone. Instructions et circulaires sur les commissions de contrôle. Demandes d'enquêtes auprès des contrôles téléphoniques sur la propagande gaulliste à Nîmes ainsi que les personnes recevant le bulletin de la légation britannique à Berne. Rapport. 1940-1943.

- 1 W 40 : Résumés de messages téléphoniques sur la situation des différentes localités du département. Accidents, attentats, meurtres. Affaires diverses à l'intention du préfet (mars à juillet 1944).
- 1 W 67 : Procès-verbaux de police et de gendarmerie. Saisie de tracts. 1940.
- 1 W 68 : Procès-verbaux de police et de gendarmerie. Saisie de tracts. 1941-1944.
- 1 W 69 : Procès-verbaux de police et de gendarmerie. Distributions de tracts. 1941-1943.
- 1 W 70 : Procès-verbaux de police concernant la diffusion de tracts et de journaux clandestins. 1940.
- 1 W 71 : Procès-verbaux de police concernant la diffusion de tracts et de journaux clandestins. 1941.
- 1 W 72 : Procès-verbaux de police concernant la diffusion de tracts et de journaux clandestins. 1942-1944.
- 1 W 73 : Procès-verbaux de police concernant la diffusion de tracts et de journaux clandestins (tracts communistes à Beaucaire). 1941.
- 1 W 74 : Tracts communistes, procès-verbaux de police, diffusion clandestine.
- 1 W 75 : Procès-verbaux de police concernant la diffusion de tracts et de journaux clandestins.
- 1 W 94 : Enquêtes. 1941-1943.
- 1 W 95 : Enquêtes. 1943.
- 1 W 96 : Enquêtes. 1944-1945.
- 1 W 97 : Demande d'enquêtes, correspondance, procès-verbaux de police. 1943.
- 1 W 98 : Demandes d'enquêtes, dossiers. 1943-1944.

Délégations spéciales :

- 1 W 108 : Affaires concernant les communes du département. 1940-1944.

Franc-maçonnerie :

- 1 W 122 : Instructions et circulaires sur la répression contre les sociétés secrètes. Enquêtes, rapports de police. Démissions d'office. Liste du personnel de

la police, de l'enseignement appartenant aux loges maçonniques. 1940-1945.

Juifs :

- 1 W 135 : Centres d'accueil. Visas de Juifs étrangers et français. Commerce juif : loi du 2 novembre 1941, état des commerçants de Nîmes. Incorporation des Juifs dans les Groupes de Travailleurs Etrangers. Etat numérique des Juifs étrangers dans le Gard.
- 1 W 139 : Fichier des Juifs français et allemands, américains, argentins, autrichiens, égyptiens, belges, polonais, britanniques, cubains, estoniens, espagnols, hollandais, grecs, hongrois, italiens, lettons, palestiniens, russes, roumains, sarrois, suisses, slovaques, turcs, tchécoslovaques, luxembourgeois (2350 fiches).
- 1 W 140 : Liste des Juifs étrangers en résidence dans le département. Etat par commune de la population juive. Répertoire général. 1941.
- 1 W 143 : Liste des Juifs étrangers résidant à Beaucaire, Nîmes, Alès. Etat des Juifs attachés à Beaucaire au 805^{ème} Groupe de Travailleurs Etrangers.

Menées antinationales :

- 1 W 165 : Menées antinationales, menace de grève des cheminots (Alès 1942). Maintien de l'ordre (Alès, Nîmes, Sommières). 1938-1944.
- 1 W 166 : Rapports. 1939-1941.
- 1 W 167 : Rapports. 1942-1943.
- 1 W 170 : Enquêtes sur les mouvements libertaires dans le département. Incidents et comptes-rendus des actions terroristes. Incidents concernant des Juifs. Propagande antinationale. 1942.
- 1 W 173 : Extrémistes, mobilisés, anarchistes, étrangers indésirables rassemblés dans le camp du Vernet. Enquêtes sur les dirigeants communistes en 1942. Propagande communiste.

- 1 W 174 : Enquêtes, procès-verbaux, rapports, concernant des personnes ayant des opinions antinationales. Propagande communiste, enquêtes sur des lettres anonymes. Enquêtes sur les anarchistes du département. 1939-1943.
- 1 W 175 : Enquêtes, rapports. 1940-1943.
- 1 W 176 : Enquêtes, correspondance, internement. 1942.
- 1 W 177 : Propagande communiste et menées antinationales. Propagande anarchiste dans les milieux espagnols. 1942-1944.
- 1 W 178 : Enquêtes, rapports, procès-verbal de police. Rapport particulier sur les agissements gaullistes à Lasalle. Affaire concernant le journal *Combat*. 1942. Propagande gaulliste à Anduze et Remoulins. Affaire Nègre (août 1942). Ordres et mandats de perquisition. 1940-1944.

Police nationale :

- 1 W 181 : Arrêtés de titularisations des personnels en uniforme et en civil. Dossiers de nominations des inspecteurs de la Sûreté. Rapport sur l'organisation de la police administrative. 1941-1944.
- 1 W 198 : Rapports. Janvier à décembre 1940.
- 1 W 199 : Rapports. Janvier à juin 1941.
- 1 W 200 : Rapports. Janvier à juin 1942.
- 1 W 201 : Rapports. Juillet à décembre 1942.
- 1 W 202 : Rapports. Janvier à juin 1943.
- 1 W 203 : Rapports. Juillet à décembre 1943.
- 1 W 205 : Rapports du commissaire central de Nîmes. 1941.
- 1 W 206 : Rapports du commissaire central de Nîmes. 1944.
- 1 W 207 : Rapports journaliers du commissaire central de Nîmes. Septembre à décembre 1943.
- 1 W 208 : Rapports journaliers du commissaire central de Nîmes. Janvier à août 1944.
- 1 W 209 : Rapports journaliers du commissaire central de Nîmes. 1944-1949.
- 1 W 210 : Rapports journaliers des commissariats de police d'Alès, Beaucaire, Bessèges, La Grand-Combe. Janvier à juin 1942.

- 1 W 211 : Rapports journaliers des commissariats de police d'Alès, Beaucaire, Bessèges, La Grand-Combe. Juillet à décembre 1942.
- 1 W 213 : Rapports journaliers des commissariats de police de Beaucaire, Bessèges, La Grand-Combe. 1944-1946.
- 1 W 218 : Procès-verbaux de perquisitions. 1940-1942.
- 1 W 219 : Etats statistiques et tableau récapitulatif. 1943-1944.

Renseignements généraux :

- 1 W 228 : Rapports journaliers (arrondissement d'Alès). 1944.

Terrorisme :

- 1 W 243 : Télégrammes et avis de recherche, consignes générales. 1941-1943.
- 1 W 244 : Liste des individus pouvant faire l'objet d'une arrestation préventive en vue du maintien de l'ordre, en cas d'événements graves. Italiens, Espagnols, Français. 1942-1944.
- 1 W 245 : Etat hebdomadaire des armes et du matériel de sabotage mis en sécurité par les forces de police. Avril à août 1944.
- 1 W 246 : Procès-verbaux et rapports de police. Avril 1944.
- 1 W 247 : Procès-verbaux et rapports de police. Juin 1944.
- 1 W 248 : Procès-verbaux et rapports de police. Juillet 1944.
- 1 W 249 : Attentats terroristes sur les voies ferrées : instructions. 1940-1943.
- 1 W 250 : Attentats terroristes sur les voies ferrées : rapports de police et de gendarmerie. 1943.
- 1 W 251 : Listes des attentats commis dans le département depuis l'arrivée des Allemands. Menées antinationales, attentats terroristes, arrestations. Attentats des 25 décembre 1942 et 20 février 1943 à Nîmes. Attentat du 21 juin 1943 à Alès. 1942-1943.
- 1 W 252 : Incendies criminels : rapports de police et de gendarmerie. 1943.
- 1 W 253 : Instructions et réglementation sur les attentats terroristes et la répartition des responsabilités. 1944.

1 W 254 : Activités terroristes : documentation générale, dossiers d'enquêtes, correspondance et instructions. 1944.

1 W 255 : Correspondance au chef du gouvernement concernant les incidents, attentats, arrestations de terroristes. Janvier à mars 1944.

Associations :

1 W 266 : Enquêtes sur les associations étrangères : polonaises, ukrainiennes, espagnoles. Installation éventuelle de l'association Secours Quaker. 1939-1943.

Administration générale : camps d'internement.

1 W 267 : Propositions d'internements, listes, instructions. 1940-1943.

1 W 270 : Instructions. Camps de travail des Garrigues, de Saint-Hippolyte-du-Fort, Valleraugue, Aulas, Langlade, Remoulins. Enquêtes, recherches, procès-verbaux de gendarmerie. 1940.

1 W 272 : Liste par nationalités des travailleurs étrangers. Etat numérique des travailleurs étrangers du 805^{ème} Groupe de Travailleurs Etrangers d'Alès. Renseignements sur les camps de jeunesse du département. Compte-rendu de la mission Todt en 1942 au camp de Beaucaire. Liste des Italiens internés au camp de Remoulins. 1940-1942.

1 W 273 : Recherches d'Allemands et Italiens évadés des camps (Garrigues et Saint-Hippolyte-du-Fort). Rapport sur les étrangers incorporés dans les Groupes de Travailleurs Etrangers. Contrôle social. Surveillance des étrangers (centre protestant de Saint-Jean-du-Gard). Notes sur les étrangers (Aulas, Lasalle, Beaucaire et La Grand-Combe). 1940-1944.

1 W 275 : Instructions particulières concernant les militaires, policiers internés au camp d'Auch. Contrôle du centre de Lasalle (Polonais). Groupement d'assistance aux Polonais de France (GAPF). Recherches et enquêtes sur les Polonais secourus par le GAPF dans le Gard. 1942-1943.

Internements administratifs :

- 1 W 292 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
A. 1939-1946.
- 1 W 293 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
BAB à BAU. 1939-1946.
- 1 W 294 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
BEA à BOR. 1939-1946.
- 1 W 295 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
BOU à BUR. 1939-1946.
- 1 W 296 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
CAB à CHR. 1939-1946.
- 1 W 297 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
CIA à CUB. 1939-1946.
- 1 W 298 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
D. 1939-1946.
- 1 W 299 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
E-F. 1939-1946.
- 1 W 300 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
GAB à GIO. 1939-1946.
- 1 W 301 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
GIR à GUY. 1939-1946.
- 1 W 302 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
H, I, J, K. 1939-1946.
- 1 W 303 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
L. 1939-1946.
- 1 W 304 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
MAI à MHA. 1939-1946.
- 1 W 305 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
MIC à MUR. 1939-1946.
- 1 W 306 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique.
N, O. PAG à PAY. 1939-1946.

- 1 W 307 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. PEC à PUE. 1939-1946.
- 1 W 308 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. RAF à RIV. 1939-1946.
- 1 W 309 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. ROB à RUS. 1939-1946.
- 1 W 310 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. ROB à RUS. 1939-1946.
- 1 W 311 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. S. 1939-1946.
- 1 W 312 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. T. 1939-1946.
- 1 W 313 : Internements administratifs : dossiers nominatifs, par ordre alphabétique. U, V, W. 1939-1946.

Police des étrangers :

- 1 W 343 : Instructions concernant les étrangers résidant dans le département. Liste des étrangers ayant fait l'objet d'arrêté d'expulsion (1943). Engagés volontaires. Recherche de main-d'œuvre nord-africaine, instructions. Convention franco-belge concernant l'expulsion des étrangers. 1939-1945.
- 1 W 346 : Etrangers en situation d'expulsion assignés à résidence ou internés dans des camps de travail. Dossier nominatif pour les Polonais, Roumains, Turcs, Canadiens, Russes, Italiens, Espagnols. 1941-1944.
- 1 W 352 : Avis de recherche d'étrangers dans le département. 1939-1940.
- 1 W 353 : Avis de recherche d'étrangers dans le département. Novembre 1940-juin 1941.
- 1 W 354 : Avis de recherche d'étrangers dans le département. Premier semestre 1942.
- 1 W 355 : Avis de recherche d'étrangers dans le département. Deuxième semestre 1942.

- 1 W 362 : Instructions sur le rapatriement des ressortissants allemands et autres originaires des pays occupés par le Reich. Recensement. 1940-1946.
- 1 W 363 : Ressortissants britanniques : recensement. Britanniques autorisés à résider dans le Gard. 1941-1944.
- 1 W 364 : Britanniques et Américains : contrôle ; listes pour l'arrondissement d'Alès, regroupement dans les camps de travail. Etat des étrangers en résidence dans les communes d'Alès, Anduze, Les Angles, Bessèges, Foussignargues, Marguerittes, Nîmes, Saint-Ambroix. 1942-1944.
- 1 W 365 : Liste des Autrichiens, Belges, Allemands, Roumains, Hongrois, Bulgares, Japonais, Turcs, Tchèques résidant dans le Gard. Etat des apatrides, instructions. Liste des réfugiés arméniens, russes et autres apatrides internés, astreints à résidence ou incorporés dans les groupes de travailleurs étrangers. 1941-1944.
- 1 W 366 : Etat des Tchèques et Néerlandais en résidence dans le département en fonction des préoccupations de la dépêche du 28 octobre 1944. Classement par arrondissement. 1944.
- 1 W 368 : Etat numérique par nationalité des étrangers résidant dans l'arrondissement d'Alès au 31 décembre 1940.
- 1 W 369 : Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1941.
- 1 W 370 : Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1942.
- 1 W 371 : Arrondissement d'Alès : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1943-1944.
- 1 W 372 : Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état, par profession de la population étrangère. 1941.
- 1 W 373 : Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état, par profession de la population étrangère. 1942.
- 1 W 374 : Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état, par profession de la population étrangère. 1943.
- 1 W 375 : Arrondissement de Nîmes : état numérique des étrangers ; état, par profession de la population étrangère. 1944-1945.

- 1 W 376 : Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1940.
- 1 W 377 : Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1941-1942.
- 1 W 378 : Arrondissement du Vigan : état numérique des étrangers ; état, par profession, de la population étrangère. 1943-1945.
- 1 W 379 : Demandes d'enquêtes et avis de recherches d'étrangers. 1940-1941.

Réfugiés :

- 1 W 598 : Enquêtes sur les réfugiés résidant dans le département. 1940.
- 1 W 599 : Statistiques concernant les réfugiés dans le département (arrondissement de Nîmes). 1940.
- 1 W 601 : Rapports, dossiers sur les réfugiés. 1941. Etrangers
- 1 W 602 : Statistiques concernant les réfugiés (arrondissement d'Alès et du Vigan). 1940.
- 1 W 606 : Réfugiés espagnols : instructions concernant leur rapatriement. 1941.
- 1 W 608 : Réfugiés espagnols : listes nominatives de travailleurs espagnols (classement par arrondissement). Espagnols internés au camp de Vernet. Réfugiés espagnols secourus par la délégation du Mexique : listes et instructions. 1942-1944.
- 1 W 609 : Réfugiés belges, recrues civiles. 1940.
- 1 W 610 : Réfugiés belges : effectifs des recrues par canton. Procès-verbaux de visites des cantonnements. Etat de la population belge. Chantiers de construction de l'Ardoise. Recrues civiles belges. Ravitaillement. Recrues cantonnées à Sauve. Réfugiés de Fournès. 1940-1941.
- 1 W 613 : Réfugiés français : statistiques, instructions concernant l'hébergement. 1940-1942.

Comité de Libération :

- 1 W 659 : Correspondance du docteur Benedetti, Président du CDL. 1944.

- 1 W 660 : Procès-verbaux de réunions du CDL. Mesures de polices prises à la suite du débarquement. 1944.
- 1 W 664 : Fils des tués : rapports d'activité, souscription, Rose de la Libération, Comité d'accueil des déportés, Souvenir français, Mouvement de Libération nationale, Association nationale des victimes du nazisme, Comité des œuvres sociales des organisations de la Résistance. Comité de Renaissance française. 1945-1948.
- 1 W 669 : Crimes de guerre commis dans l'arrondissement d'Alès par les Allemands, les Waffen SS et les miliciens.
- 1 W 682 : Organisations de fonctionnaires résistants. Correspondance, circulaires. Etat des fonctionnaires ayant appartenu à la Résistance. 1944.
- 1 W 683 : Associations de Résistance. Amicales. Groupement des réfractaires. Volontaires de la 1^{ère} Armée. Union Espagnols du Gard. Comité d'Union et de Défense de la Résistance. Comité Italien de la Libération. Union des aveugles de la Résistance. Mouvement Garry Davi. 1944-1950.
- 1 W 684 : Rapports de gendarmerie sur les événements de Saint-Hippolyte-du-Fort, du Vigan entre les troupes d'occupation et les Résistants. Rapports d'exécutions des terroristes par les Allemands à Nîmes et dans le Gard. Dossiers sur les Polonais pendus le 2 mars 1944.
- 1 W 685 : Dossier sur le Maquis Aigoual-Cévennes. Correspondance. Procès-verbaux. 1944-1946.
- 1 W 690 : Circulaires aux maires réclamant l'état des Français morts victimes de l'ennemi. 1944.
- 1 W 701 : Frais d'obsèques des Martyrs de la Résistance. Correspondance. 1946.

Dossiers de naturalisation :

Plusieurs cotes consultées parmi :

6 M 421-459 : Dossiers de naturalisation. 1922-1940.

20 W 70-99 : Dossiers de naturalisation. Arrondissement d'Alès. 1945-1960.

Médailles :

- 15 MW 537 : Dossiers de demande de la médaille de la Résistance.
- 15 MW 538 : Dossiers de demande de la médaille de la Reconnaissance française.
- 15 MW 590 : Dossiers de demande de la médaille de la France libérée.

Délégations spéciales. Arrêtés de nomination. 1944-1945.

- 103 W 3 : Arrondissement d'Alès.
- 103 W 4 : Arrondissement de Nîmes de A à M.
- 103 W 5 : Arrondissement de Nîmes. De Montfrin à Villevieille.
- 103 W 6 : Arrondissement du Vigan.

- CA 820 : Construction du Monument aux Martyrs de la Résistance.
- CA 911 : Inauguration du Monument aux Martyrs de la Résistance.
- CA 1522 : Enquêtes sur les déportés, internés, résistants.
- CA 1524 : Libération. 1944-1945.

- BR 2360 : Témoignage de About Henri, résistant déporté à Mauthausen.
- BR 2362 : Témoignage de Maître Bedos, résistant déporté.
- BR 2365 : Etat statistique par la Préfecture du Gard des arrestations effectuées pendant l'occupation allemande de juillet 1943 à mai 1944.

Archives judiciaires :

- 3 U 7 476 : Section spéciale, Tribunal spécial 1943-1944.
- 1286 W 4 : Registre d'écrou de la Maison d'Arrêt d'Alès. 22/1/1943-28/1/1955.
- 1286 W 5 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt d'Alès. 23/6/1941-11/5/1942.
- 1286 W 6 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt d'Alès. 11/5/1942-8/9/1943.
- 1286 W 7 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt d'Alès. 8/9/1943-31/7/1946.
- 1286 W 77 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 2/1940-4/1941.
- 1286 W 78 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 4/1941-2/1942.

- 1286 W 79 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 2/1942-12/1942.
1286 W 80 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 12/1942-7/1943.
1286 W 81 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 27/7/1943-16/5/1944.
1286 W 82 : Registre d'écrou de la Maison d'arrêt de Nîmes. 17/5/1944-15/10/1945.

Archives de l'ONAC du Gard :

- 1235 W 371-402 : Dossiers d'attribution et de rejet du titre de réfractaire au STO.
1235 W 461-463 : Attestations de réfractaires au STO.
1316 W 1-29 : Commissions d'attribution de carte du combattant au titre de la Résistance, de CVR et de réfractaire au STO. Pupilles de la Nation.
1340 W 1-3 : Rapports d'activités.
1340 W 99 : Rapports d'activités.
1446 W 1-89 : Dossiers nominatifs d'attribution ou de rejet de la carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR).
1448 W 1-13 : Dossiers nominatifs d'attribution ou de rejet de la carte de combattant au titre de la Résistance.

Presse :

- JR 18 69 : *L'Eclair*. Juillet-décembre 1942.
JR 18 70 : *L'Eclair*. Janvier-juin 1943.
JR 488 125 : *Le Républicain du Gard*. Juillet 1943-Janvier 1944.
JR 488 126 : *Le Républicain du Gard*. Janvier-août 1944.

Archives départementales de Vaucluse

Palais des Papes

84 000 Avignon

Tél : 04.90.86.16.18

1 J 345 : Documents, photocopies de documents, récits et témoignages sur la Résistance, réunis par Mmes M. Alazard, Begou, Biancheri, Biberon, Bonhomme, Brès, Daumas, Duran, Estevenin, Fischer, Garcin, Gay, Gazel, Hébert, Hudault, Issautier, Jean, de Komornicka, Malarte, Moutte, Nevière, Redelsperger, Ten, Tourrette. le Club des cheminots d'Avignon, le Comité d'histoire de la 2^{ème} Guerre mondiale.

1 J 372 : Erection du monument aux morts du maquis du Ventoux à Sault par le Comité des 2 anniversaires : comptabilité (1954-1956). 12 pièces et 2 photos.

Fonds Aimé Autrand, correspondant du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans le Vaucluse :

2 J 1 : Fichier des déportés.

2 J 3 : Statistiques sur la déportation.

Fonds Jean Garcin :

54 J 5 : Résistance : papiers militaires et titres de résistance (1940-1975) ; commission départementale de liquidation des affaires FFI (1947) ; commission départementale des anciens combattants de Vaucluse (1967) ; attestations de résistance et informations concernant d'anciens résistants (1975-1984) ; éléments de discours (1976-1980). 1940-1984.

54 J 6 : Distinctions honorifiques : proposition pour la Légion d'Honneur, félicitations reçues lors de la promotion au grade de commandeur (1944-1983) ; médaille militaire (1975) ; médaille d'honneur départementale et communale (1975) ; médaille d'or de la jeunesse et des sports (1979) ; autres distinctions (1955-1968). 1944-1983.

COSOR Comité des œuvres sociales des Organisations de la Résistance :

79 J 3 : FFI. 1942-1945.

79 J 15 : Déportés et fusillés. 1944-1946.

79 J 22 : Dossiers « roses » individuels des FFI tués, numérotés de 1 à 159, classement numérique. 1945-1946.

Cabinet du Préfet :

6 M 307-323 : Naturalisations. 1909-1940. (quelques cotes)

11 M 33-42 : Naturalisations : dossiers individuels 1927-1943. (quelques cotes)

3 W 109 : Personnel administratif. 1940-1966. Fonctionnaires et agents départementaux relevés de leurs fonctions en application des lois des 17 juillet et 30 août 1940.

3 W 110 : Dossiers individuels préfets. 1940-1946.

3 W 265 : Etrangers : instructions (1940-1942) ; état numérique des étrangers résidant en Vaucluse de 1938 à 1949 ; liste nominative des étrangers suspects (1940) ; listes nominatives des étrangers de la Drôme internés à la prison Sainte-Anne, des étrangers du camp de Saint-Cyprien -P.-O.), des Italiens libérés des camps de concentration et paraissant dangereux pour le maintien de l'ordre (1940) ; listes nominatives des réfugiés étrangers de Belgique (1940) ; états nominatifs des étrangers en surnombre dans l'économie nationale (1940) ; état nominatifs des étrangers d'origine allemande (1940) ; liste nominative des Italiens libérés ayant leur domicile en zone occupée (1940) ; listes nominatives d'étrangers à expulser (1941) ; bulletins signalétiques des étrangers déserteurs du groupement n°4 de Marseille (1942) ; demandes d'entrées en France (1947-1948).

3 W 266 : Recensement des étrangers : listes nominatives communales. 1941.

4 W 2342 : Incidents de Vaison-la-Romaine les 8 et 9 juin 1944. Incidents à Malaucène le 10 juin 1944. Incidents de Cadenet le 14 juin 1944. Incidents à Valréas le 12 juin 1944.

4 W 4714-5220 : Naturalisations. 1940-1961. (Seulement quelques cotes)

4 W 5234 : Enquête sur des personnes ayant fait partie des FFI pendant la dernière guerre ou travaillant pour le génie militaire (1952-1953) : affaires militaires, correspondance (1953-1956). 1952-1956.

- 6 W 33 : Opérations de police, interrogatoires, perquisitions opérées par les troupes d'occupation 1943-1944.
- 6 W 37 : Arrestations de juin-juillet 1944.
- 7 W 15 : Recensement des Juifs : états nominatifs (1941-1944) : apposition de la mention « juif » sur les titres d'identité (janvier-mars 1943) ; recensement d'août 1943 (août-octobre 1943) ; affaires particulières : contrôle des déclarations, enquêtes (1941-1943). 1941-1944.

Service du Travail obligatoire (STO) :

- 10 W 5 : Défaillants et réfractaires : instructions. 1943-1944.

Service départemental des réfugiés :

- 20 W 1 : Circulaires et instructions sur l'assistance aux réfugiés, accueil, hébergement, secours en nature, financement, ravitaillement, soins médicaux centres scolaires, reclassement professionnel (procès-verbaux de la Commissions de reclassement au travail, 1941), rapatriement, statistiques. 1939-1947.
- 20 W 7 : Secours aux réfugiés :instructions, correspondance, organisations d'ouvrirs dans les communs (1939-1945) ; Centre d'accueil des opérés et des enfants : salaire du personnel, correspondance (1940) ; Groupement d'entraide des réfugiés d'Alsace et de Lorraine (GERAL) : statuts correspondance (1941-1943) ; Maison du prisonnier à Avignon : correspondances, rapports, plans (1944-1946) ; fonds national de solidarité : instructions, comptes (1945) ; Centre d'entraide des internés, déportés politiques : subventions (1945-1946).
- 20 W 8 : Registre des réfugiés : composition de la famille, montant et évolution de leurs revenus et des indemnités compensatrices. 1942-1943.
- 20 W 29-32 : Fiches individuelles des réfugiés.

Comité départemental de Libération :

22 W 1 : Comité départemental de Libération (CDL) : constitution et fonctionnement, nomination des membres et du personnel administratif. 1944-1946.

Cabinet du Préfet :

47 W 10 : FFI.

92 W 4818 : Enquêtes sur déportés ; internés politiques de moralité ; résistance, victimes de Valréas.

99 W 5792 : Dossiers de demande de la médaille de la Reconnaissance française.

99 W 5797 : Décorations diverses : croix de guerre aux villes et villages : Avignon, Apt, Sault, Cadenet, Gordes, médaille des évadés, médaille commémorative de la guerre 1939-1945, médaille des passeurs, médaille de la Résistance, correspondances diverses.

149 W 8907 : Office départemental des Anciens combattants. Internés résistants et politiques, attribution, titre, correspondance, assemblée générale (1951-1970).

238 W 25 : Prisonniers de guerre en congé de captivité. 1940-1944

238 W 26 : Fichier des prisonniers en congé de captivité. 1943-1944.

238 W 42 : Office départemental des Anciens combattants. Demandes de cartes 1952.

241 W 1 : Recensement des prisonniers de guerre.

Direction départementale de l'ONAC :

1207 W 1-90 : Dossiers de personnes contraintes au travail en pays ennemi et dossiers de réfractaires.

1502 W 1-5 : Dossiers de demandes de reconnaissance en la qualité de personnes contraintes au travail en pays ennemi et dossiers de réfractaires.

Anciens combattants 1914-1918

Quelques cotes parmi :

R 516-761 : 2 séries classées par ordre alphabétique.

1399 W 38 : Inauguration du mémorial de la déportation à Caumont-sur-Durance.
Remises de la Légion d'honneur au titre de la Résistance.

1409 W 6 : Franc-maçonnerie.

1409 W 8 : Franc-maçonnerie.

Archives judiciaires :

1601 W 1 : Registre d'écrou de la Maison de correction de Carpentras.

1601 W 2 : Registre d'écrou de la Maison de correction de Carpentras.

Archives départementales de l'Hérault

Pierres Vives

907 avenue du professeur Blayac

BP 7 371

34 080 Montpellier

Tél : 04.67.67.37.00

Fonds Gérard Bouladou :

91 J 4 et 11 : Correspondant dans l'Hérault du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, Gérard Bouladou (1923-1988) est l'auteur posthume de *L'Hérault dans la Résistance* (Nîmes, Lacour, 1992). En 1997, son épouse donna les archives de son mari aux Archives départementales, les rendant ainsi librement consultables. Le fonds du correspondant départemental du Comité d'Histoire de la Seconde guerre mondiale pour l'Hérault s'organise en trois parties : travaux et recherches pour le Comité d'Histoire de la Seconde guerre mondiale, travaux universitaires et documents généraux.

Cabinet du Préfet :

- 18 W 100 : Centre régional du groupe Combat, identification de membres, surveillance et répression des activités de propagande (dont bris de glace, explosions, diffusion de tracts). 1942. Notes de renseignements, tracts (originaux et reproductions dactylographiées), papillons, procès-verbaux de police, rapports de gendarmerie, rapport du préfet régional au ministère, correspondance. Contient :
- une liste des membres du groupe
 - une correspondance signée René Bousquet (dossier Pidoux)
 - des renseignements sur Jacques Renouvin.

Fonds du Commissariat de la République :

- 999 W 69 : Médaille de la Résistance. 1945-1946. Personnel de la Maison d'éducation surveillée d'Aniane et de la prison centrale de Nîmes : propositions de candidatures (janvier 1945-janvier 1946). Résistants : notices de renseignements sur Antoine Orsetti (adjoint au maire de Montpellier), George Flandre (major de l'Armée du Salut), Pierre Colin (commandant de la base aérienne de Montpellier) (janvier 1945).
- 999 W 127 : Comité des Œuvres sociales de la Résistance (COSOR). 1944-1946. Liste de tués et fusillés, de déportés et internés en Allemagne (Lozère), correspondance, états de répartition des fonds alloués par le COSOR (20 septembre 1944-30 juin 1945).
- 999 W 131 : Mouvements de Résistance. 1944-1945. Mouvement unifié de la Renaissance (MUR) et Front national : circulaire, rapport de la 1ère conférence internationale des cadres du MUR (1-2 décembre 1945). Affaires d'Espagne et Résistance espagnole, surveillance : rapports des Renseignements généraux de l'Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales, correspondance avec le Ministère des Affaires Etrangères et les préfets de départements (décembre 1944-novembre 1945), demandes d'interventions des Comités locaux de Libération en faveur de Cristino

Garcia et des résistants espagnols emprisonnés en Espagne, pétition de la commune de Bessèges (Gard) contre l'assassinat de Cristino Garcia (octobre 1944-mars 1946). Groupement national des Réfractaires : correspondance (décembre 1944- octobre 1945).

999 W 132 : Mouvements politiques et de résistance : rapports sur l'activité politique. 1946.

999 W 140 : Affaires politiques très diverses. 1944-1945. Affaire du maquis de La Parade (Lozère) : rapport du commissariat spécial sur la condamnation des coupables (oct.-nov. 1944).

999 W 146 : Crimes de guerre. 1944-1946. Enquête sur l'activité des conseillers nationaux désignés par Vichy : circulaire ministérielle (5 novembre 1944), rapports du commissariat spécial, notices individuelles de renseignements, attestations des Comités départementaux de Libération (novembre 1944-mai 1945). Nomination du chef de service de la Délégation régionale du service de recherche des Crimes de guerre de la région de Montpellier : circulaire ministérielle, propositions de candidatures, correspondance (janvier-mai 1945). Crimes de guerre : notes d'information des Renseignements généraux sur le déroulement du procès du préfet Angelo Chiappe à Nîmes (22-23 décembre 1944).

Fonds du service départemental de l'ONAC :

Quelques dossiers consultés parmi ces cotes :

13 W 8-37 : Dossiers de demande de carte du CVR rejetés. 1958-1961.

1911 W 7-8 : Fichier des CVR. 1952-1999.

1911 W 9-53 : Dossiers de résistants ayant obtenu la carte de CVR. Classement numérique.

2103 W 16-17 : Dossiers de résistants ayant obtenu la carte de CVR. Classement numérique.

1911 W 54-70 : Dossiers de résistants ayant demandé la carte CVR ou la carte de combattant au titre de la Résistance.

2103 W 1-15, 18-20 : Dossiers de résistants ayant demandé la carte CVR ou la carte de combattant au titre de la Résistance.

Archives départementales de la Lozère

12 avenue du Père Coudrin

48 000 Mende

04.66.65.22.88

Fonds Henri Cordesse :

- 1 J 517 : Documents concernant la milice patriotique de Marvejols. 1944.
- 1 J 524 : Documents sur La Parade et Badaroux.
- 1 J 587 : Documents ayant appartenu à Emile Peytavin, concernant la Libération et les Etats généraux de la Résistance. 1944-1945.
- 1 J 650-1 : Circulaires, notes de service, ordres de mission, laissez-passer, correspondances, etc. 1944.
- 1 J 650-3 : Comité de la Libération de la Lozère. Correspondance diverse. 1944.
- 1 J 650-5 : Comité de la Libération. PV de séances. Compositions. 1944. Correspondance. 1944.
- 1 J 650-19 : Divers : correspondance diverse. 1944.
- 1 J 872 : Témoignage de Monsieur Cordesse et photocopies de documents concernant le drame de La Parade-Badaroux et la condamnation à mort du Préfet Dutruch et du commandant Bruguière. 1944.

Fonds Montgros :

- 28 J 12 : Rapports sur les vexations commises par les Allemands. 1943-1945. Etats généraux de la Renaissance française. 1945. Comité de la Libération. 1944-1945. Comité Régional de la Libération. 1944. Vœux émis par l'Assemblée nationale des Comités de la Libération. 1944. Comité d'érection d'un monument aux morts de La Parade et Badaroux. 1946-1947. Convocations, invitations, affaires diverses. 1944-1945.

- 28 J 14 : Souvenirs de la Résistance et de la Libération en Lozère (3 cahiers).
Correspondance.
- 28 J 15 : Note au sujet de la Commémoration annuelle du combat de La Parade et
détails concernant la Résistance en Lozère, cahier, correspondance.

Cabinet du préfet :

Réfugiés :

- R 5382 : Service des réfugiés. Statistiques. 1940.
- 7 W 52 : Service des réfugiés. Réfugiés belges et luxembourgeois. 1940.
- 7 W 385 : Recensement des sujets tchèques et slovaques. 1940.
- 7 W 637 : Service des réfugiés. Recensement général des réfugiés. Arrondissements
de Mende et de Florac. 1941.

Etrangers :

- 2 W 750 : Etrangers. Enquêtes. 1941-1942.
- 2 W 924 : Etrangers. Statistiques par nationalités. 1940-1952.
- 2 W 1270 : Camps de travailleurs étrangers de Chanac. Incorporations. 1940-1944.
- 2 W 1271 : Camps de travailleurs étrangers de Chanac. 1940-1944.
- 2 W 2783 : Dossiers étrangers polonais. 1940-1943. Recensement des Polonais et des
Tchécoslovaques. Septembre 1940.
- 2 W 2801 : Liste des ressortissants étrangers résidant en Lozère. 1943-1944.
- 2 W 2823 : Etrangers. 1942-1944. Britanniques et Américains. Regroupement.
Février 1944. Demandes de laissez-passer étrangers. 1942-1943. Passage
clandestin de la ligne. 1942. Recensement des étrangers. Août 1944.
Main-d'œuvre : commissariat allemand. Divers. 1942.
- 2 W 3255 : Individus dangereux à surveiller (carnet B). 1941-1944.

Attentats FFI :

- 7 W 80 : Attentats. Sabotages. Banditisme. Groupements de réfractaires. Janvier à avril 1944.
- 7 W 81 : Attentats. Sabotages. Banditisme. Groupements de réfractaires. Mai à juin 1944.
- 7 W 83 : Exhumations de maquisards.
- 7 W 84 : Opérations de police contre les maquis. 1943. Renforcements de police. 1943-1944.
- 7 W 148 : Documents sur La Parade.
- 7 W 149 : Déportations en Allemagne. Fusillés. 1943-1944.
- 7 W 164 : Documents sur le maquis d'Aire-de-Côte.
- 7 W 174 : Les fusillés dans le département.
- 7 W 330 : Répression de mouvements de dissidence dans la région limitrophe (Haute-Lozère, Lozère). 1943-1944.
- 7 W 331 : Attentats. 1944-1945.
- 7 W 332 : Menées antinationales. 1943-1944.
- 7 W 341 : Menées extrémistes antinationales. Attentats. 1942.

Comité de la Libération :

- 7 W 449 : Comité de la Libération. Tués du maquis. Correspondances. Listes. 1944-1945.
- 7 W 452 : Comité de la Libération. Rapports sur La Parade. 1944.
- 7 W 453 : La Parade. Courrier. 1944-1945.
- 7 W 454 : La Parade-Badaroux. Veillée funèbre. 1945. Pose de la première pierre. 1945-1946.

Rapports franco-allemands, sinistrés, dommages, fusillés :

- 7 W 343 : Dommages de guerre causés par les Troupes d'Occupation de 1942 à 1944.

Maintien de l'ordre :

7 W 427 : Rapports mensuels. Mai à août 1944.

Comité de la Libération :

7 W 449 : Comité de la Libération. Tués du maquis. Correspondances. Listes. 1944-1945.

7 W 450 : Comité de la Libération. Actes de décès de FFI. 1944-1945.

7 W 452 : Comité de la Libération. Rapports sur La Parade. 1944.

7 W 456 : Homologation des grades FFI. 1945.

7 W 457 : Comité de la Libération. Affaires militaires. Diverses attestations de services rendus au maquis. Citations. Sauf-conduits. 1944-1945.

Service départemental de l'ONAC :

1639 W 2 : Commission départementale de la carte de CVR : procès-verbaux (1951-1955).

1754 W 28-49 : Attribution de la carte de réfractaire : dossiers acceptés et refusés (1953-2009).

1754 W 54-72 : Carte de CVR. Dossiers d'attribution de carte (1952-2003).

1754 W 77 : Commission départementale du CVR : procès-verbaux (1989-1999).

Archives de Paris :

18 boulevard Sérurier

75 019 Paris

01.53.72.41.23

Service départemental de l'ONAC de la Seine puis de Paris :

Quelques cotes consultées parmi :

- 2 530 W 1-421 : Dossiers individuels de demandes d'attribution du titre de combattants volontaires de la Résistance métropolitaine formulées par des résidents du département de Paris et de l'ancien département de la Seine (1950-2002).
- 2 530 W 475-481 : Dossiers individuels de demandes de provenances géographiques diverses (Europe, Afrique), d'attribution du titre de combattants volontaires de la Résistance soumises pour avis et décision à la commission nationale (1953-1961).
- 2 530 W 482-535 : Fichier alphabétique des demandeurs de la carte de CVR résidant dans le département de Paris et dans l'ancien département de la Seine (1950-2002).

Archives départementales du Var

Adresse physique :

Pôle Culturel Chabran

660 boulevard J.-F. Kennedy

83 300 Draguignan

Tél : 04.83.95.83.83

Service départemental de l'ONAC :

Quelques cotes consultées parmi les suivantes :

1970 W 1-149 : Dossiers nominatifs de demande de carte de CVR.

Archives municipales :

Plusieurs mairies contactées pour obtenir les actes de naissance des résistants.

Archives municipales de Marseille

10 rue Clovis Hugues

13 003 Marseille

04.91.55.33.75

f) Chambre de Commerce de d'Industrie de Marseille Provence

La Canebière

Palais de la Bourse

BP 1856

13221 Marseille

Tél : 04.91.39.33.21

ML 1182/01 : Agents diplomatiques étrangers à Marseille. Albanie à Equateur 1832-1990.

ML 1182/03 : Agents diplomatiques étrangers à Marseille. Estonie à Monténégro 1848-1983.

g) Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Service départemental de l'ONAC des Bouches-du-Rhône :

12-16 avenue Jules Cantini

13 006 Marseille

Tél. : 04.91.37.19.54

Consultation des fiches mentionnant l'attribution ou non du titre de CVR

Consultation des procès-verbaux d'attribution de la carte de CVR 2000-2005.

Consultation de dossiers de la demande de la carte du combattant avec une mention de Résistance.

Service départemental de l'ONAC du Gard

Mas de l'Agriculture Bâtiment 2

1120 route de Saint-Gilles

30 000 Nîmes

Tél. : 04.66.67.27.81.

Archives versées aux Archives départementales du Gard.

Service départemental de l'ONAC du Vaucluse :

Préfecture du Vaucluse

Caserne Chabran Bât B 2^{ème} étage

2 avenue de la Folie

84 905 Avignon Cedex 9

Tél : 04.88.17.87.23

Consultation des fiches mentionnant l'attribution ou non du titre de CVR.

Consultation des dossiers de demande de la carte de CVR et de la carte du combattant au titre de la Résistance.

h) Bataillon des marins pompiers

Caserne des marins-pompiers

9 boulevard de Strasbourg

13 003 Marseille

Articles de presse.

Rapports de la période de la guerre.

Photographies de la Libération.

**i) Association des Amis de la Fondation de la Fondation pour la
Mémoire de la Déportation des Bouches-du-Rhône**

AFMD

8 rue Sainte

13 001 Marseille

Fichier des déportés.

Archives de l'UNADIF.

j) Institut départemental de Développement de l'Autonomie

ESAT des Catalans

Etablissement public médico-social

100 avenue de la Corse

13 007 Marseille

Tél : 04.95.09.35.60

Registre des ouvriers aveugles de l'origine de l'établissement en 1882 au 1^{er} novembre 1957.

Registre des ouvriers de l'ESAT des Catalans de 1916 à 1984.

k) Archives privées

Archives privées d'Ange Alvarez, guérillero espagnol.

Archives privées de Jean-Paul Chiny, président du comité local de l'ANACR Marseille.

Archives privées de Ricardo Samitier, guérillero espagnol.

Archives privées de Jacqueline Vigne, présidente du CADIR du Gard.

Archives privées de Lucette Vigne, internée résistante.

2) Sources éditées

a) Mémoires

Ackermann A., *Mes Amelhens terre d'espérance*, Nice, Editions du Ricochet, 2002, 211 p.

Alvarez A., Molostoff S., *Mémoires de Résistances : Cévennes, Montpellier, Val d'Aran, Alès*, Montpellier, Editions Espace Sud, 1994, 182 p.

Baby Y., *La vie retrouvée*, Paris, L'Olivier, 1992.

Bastide J., *Profession de foi d'un enfant du siècle*, Pont-Saint-Esprit, La Mirandole, Pascale Dondey Editeur, 1995, 281 p.

Baumel J., *Résister : histoire secrète des années d'occupation*, Paris, Albin Michel, 1999, 458 p.

Beltrami I., *Mémoire d'un juste*, Association française des Justes de France, 141 p.

Boegner M., *Carnets du pasteur Boegner 1940-1945*, Paris, Fayard, 1992, 365 p.

Blum M., *Le Choix de la Résistance*, Paris, Les Editions du Cerf, 1998, 147 p.

Bonifas A., *Détenu 20801 dans les bagnes nazis*, Paris, Graphein, 1999, 200 p.

Bourcart R., *L'embuscade de Saint-Saturnin d'Apt : contribution à l'histoire du Maquis Ventoux*, brochure, non paginé.

Boyer J., *Aux portes de l'ombre*, Valbonne, Editions l'Etoile du Sud, 2003, 360 p.

Cadé A., *Les volontaires de 1944 : journal de marche d'un Sous-lieutenant du Commando Vigan-Braquet (août 1944-mai 1945)*, Guebwiller, Antoine Cadé, 1987, 193 p.

Català N., *Ces Femmes espagnoles de la Résistance à la déportation : témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*, Paris, Editions Tirésias, 1994, 356 p.

Chevance-Bertin M., *Vingt mille heures d'angoisse 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1990, 254 p.

Chevalier R., *Dix jours qui ont changé la vie : la serrure est forcée*, Cavaillon, Imprimerie Mistral, 1994, 83 p.

Claverie J.-M., *La Résistance notre combat, histoire des Francs-Tireurs et Partisans Français du pays d'Aix*, Beaurecueil, Au seuil de la vie, 1991, 422 p.

Cogoluègues H., *Fragiles aiglons*, Marseille, Jasyber, 1985.

Doize P., *Pour que se lève l'aube de la liberté : le sacrifice suprême de deux jeunes communistes Jean Robert et Jean Faïta*, Edité par l'auteur, 1973, 83 p.

Dreyfus P. M., *Les enfants de Moïse*, Avignon, Editions A. Barthélémy, 2001, 157 p.

Dudouet H., *Je te dis que c'est vrai*, Marseille, éditions de l'auteur, 1947, 75 p.

Espic F., *Mémoires d'un résistant déporté de Pont-Saint-Esprit 1940 à Neuengamme 1945*, L'Isle-sur-la-Sorgue, 2003, 64 p.

Fabre J., *Les soldats de l'ombre*, Marseille, chez l'auteur, 1998.

Fischer M., *Résistance et déportation : allocutions prononcées de 1982 à 2000*, brochure du Conseil général de Vaucluse, 50 p.

Fourcade M.-M., *L'Arche de Noé*, tome I, Fayard, Paris, 1968, 414 p.

Fourcade M.-M., *L'Arche de Noé*, tome II, Fayard, Paris, 1968, 446 p.

Frenay H., *La nuit finira. Mémoires de Résistance 1940-1945*, Paris, Robert Laffont, 1973.

Fry V., « *Livrer sur demande ...* » : *quand les artistes, les dissidents et les Juifs fuyaient les nazis (Marseille, 1940-1941)*, Marseille, Agone, 2008, 356 p.

Fry V., *La Liste noire*, Paris, Plon, 1999, 282 p.

Garcin J., *Nous étions des terroristes*, Avignon, A. Barthélémy, 1996, 215 p.

Gazagnaire L., *Message d'un héros de notre temps*, Marseille, 1974, 160 p.

Gennatas-Richemont H., *Epopée pastorale*, Maisons-Laffitte, Ampelos, 2016.

Grangeon L., *Histoire du maquis Vasio*, Vaison, Imprimerie Vasio, brochure, 141 p.

Henneguiet P. *Le soufflet de forge*, Paris, Editions de la Pensée moderne, 1960, 233 p.

Jean F., *J'y étais, récits inédits sur la Résistance au pays d'Apt*, Association des médaillés de la Résistance de Vaucluse, 1987, 178 p.

Klotz B., *Un résistant, au temps des traques et des rafles*, tapuscrit, 5 p.

Lacipieras J., *Au carrefour de la trahison*, Paris, édité par l'auteur, 1950.

Léonard F., *Groupe Onze : Souvenirs d'un maquisard de l'Aigoual*, Nîmes, Lacour, 1993, 178 p.

Léonard F., *Poèmes des heures ardentes*. BR 571. AD Gard.

Magnant D. , *La bataille d'Alès*, mémoires dactylographiées, 1994, p. 3. Mis en ligne par la SABIX (Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique), consulté le 24 août 2017.

<https://sabix.revues.org/654>

Magnant, *Le Bataillon des Cévennes*, 63 p. Mis en ligne par la SABIX (Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique), consulté le 24 août 2017. <https://sabix.revues.org/655>

Mazier P., *Quand le Gard se libérait... Un ancien du C.D.L. raconte*, Nîmes, Lacour, 162 p.

Mertichian G., *Par un long chemin d'ombre, Retour aux sources*, Avignon, Images du passé, 2002, 262 p.

Montarello S., *Et pourquoi pas moi*, Grignan, Imprimerie de Grignan, 1994.

Nemoz A., *Avoir 20 ans en 1940. Témoignage chrétien d'un jeune résistant*, Paris, Editions du Témoignage chrétien, 1991, 122 p.

Olivès L., *Les camisards de la Résistance*, manuscrit, 30 p.

Olivès L., *Souvenirs d'un pasteur résistant*, Ampelos, 2010, 133 p.

Pascal L., *Maquis Ventoux*, Avignon, Imprimerie Aubanel, 1990, 32 p.

Paul L., *De la Résistance à la Libération. Les Groupements MLN Nord et Est d'Alès et les Maquis CFL du Gard, Bayeux (33^{ème} Cie FFI), Beaumont (34^{ème} Cie FFI)*, Lyon, Elie Bellier Editeur, 1983, 188 p.

Pérera L., *Le Maquisard : un Lorrain au Maquis des Cévennes juin 1943-janvier 1945*, Fensch Vallée Editions, 1991, 305 p.

Perrin J. ? *Comme un veilleur attend l'aurore*, Paris, Cerf, 1998, 182 p.

Philibert L., *Souvenirs, souvenirs...*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1994, 148 p.

Rascalon R., *Résistance et Maquis FFI. Aigoual-Cévennes*, Montpellier, édité par l'auteur, 1945, 164 p.

Reiter F.R., *Notre Combat : interviews de Résistants autrichiens en France*, Pantin, Le Temps des Cerises, 1998, 198 p.

Richemont M.-A., *L'épopée du silence*, Bienne, Editions Perret-Gentil, 1945, 199 p.

Saintenac E., *50 ans après. Poèmes 1939-1944*. BR 2 517, AD Gard.

Salan G., *Prisons de France et bagnes allemands*, Nîmes, Imprimerie de l'Ouvrière, 1946, 240 p.

Salan G., *33 ans de Centrale 1938-1970 : Nîmes, Lyon-St-Paul, Clairvaux, les Baumettes*, Paris, Presses contemporaines, 1971, 164 p.

Samitier Verdú R., *La Vie d'un réfugié espagnol en Cévennes de la guerre d'Espagne au maquis cévenol*, Nîmes, Lacour, 2005, 199 p.

Sapin et quelques autres, *Méfiez-vous du toréador*, Toulon, AGPM, 1987, 430 p.

Serafino X., *Souvenirs d'avant, pendant, après la Libération*, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1945, 34 p.

Soyfer E., *40 ans après*, Monaco, Regain, Editions Sylfa, 1969, 299 p.

Terrana N., *Marignanais d'adoption, Français de cœur ! 1939-1945 souvenirs des années terribles la Résistance et la déportation*, Paris, Editions des Ecrivains Associés, 1997, 252 p.

Tillion G., *A la recherche du vrai et du juste. A propos rompus avec le siècle*, Paris, Seuil, 2001, 415 p.

Vasilichi G., *Les Roumains dans la Résistance française au cours de la Seconde Guerre Mondiale*, Bucarest, Editions Meridiane, 1971, 259 p.

Verdier M., *Souvenirs d'un maquisard cévenol*, Nîmes, Lacour, 1996, 100 p.

Wybot R., *Et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975, 543 p.

b) Mémoires non publiées

Mémoires d'Emilio Berrocal.

Mémoires d'Emile Monton.

Mémoires de Ricardo Samitier. Publiées par la suite.

c) Recueil de photographies

Musée de la Photographie de Charleroi, *Julia Pirotte, une photographe dans la Résistance*, Charleroi, Musée de la Photographie, 1994, 104 p.

d) Vidéos

« Alias " Archiduc ", terroriste à la retraite », interview réalisée par J.-C. Honnorat pour l'émission *Arguments*, France 3 Côte-d'Azur, juin 1994, 30 minutes. Visionnée sur vimeo le 17 juin 2018. <https://vimeo.com/67803592>

Comité d'Union de la Résistance alésienne, *Contre l'oubli : Un itinéraire de la Résistance cévenole*, Alès, Atelier Cinéma Vidéo, 1998, 34 mn.

Georges-Picot G., *La Libération de Marseille*, Marseille, Les Films du soleil, 1994, 52 mn.

Hofmann A., *Kein Ruhm, keine Tränen*, Westdeutschen Rundfunks, Arte, 60 mn.

Le Creurer O., « Camille Rayon bâtisseur de port est décédé à l'âge de 101 ans », France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Site de la chaîne consulté le 17 juin 2018.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/cannes/camille-rayon-batisseur-de-port-est-decede-l-age-de-101-ans-553258.html>

Quitté M., «*Guerilleros*» *résistance en exil*, Brissac, Production Vidéolien, Comité d'Hommage aux Combattants de la République Espagnole, 1998, 45 mn.

Reinhardt F., *Mafieux mais patriotes : 1935-1945. Les origines de la French Connection*, Hikari Films, 2014, 67 minutes.

e) Documents édités par l'Imprimerie nationale

Loisel M. (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1900-1920*, Paris, Imprimerie nationale, 1948, 2 tomes.

Loisel M. (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1921-1930*, Paris, Imprimerie nationale, 1949, 5 tomes.

Loisel M. (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1931-1940*, Paris, Imprimerie nationale, 1950, 8 tomes.

Loisel M. (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1941-1950*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, 5 tomes.

Loisel M. (dir.), *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1951-1960*, Paris, Imprimerie nationale, 1963, 5 tomes.

Ministère de la Défense, Etat-major de l'Armée de Terre, Service historique, *Guerre 1939-1945, Les Grandes Unités françaises, Historiques succincts. La participation des*

Forces françaises de l'Intérieur aux opérations des fronts de l'Atlantique et des Alpes et à la réorganisation de l'Armée (1944-1945), tome VI, Paris, Imprimerie nationale.

Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population. 1921*, Paris, Imprimerie nationale, 1922, 935 p.

Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population. 1931*, Melun, Imprimerie administrative, 1932, 1068 p.

Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population. 1936*, Melun, Imprimerie administrative, 1937, 1072 p.

Ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tome II *Population présente. Résultats par département (45 départements : régions du nord, de l'est et du sud-est)*, Paris, Imprimerie nationale, 1925.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome I, troisième partie, Paris, Imprimerie nationale, 1943.

Secrétariat d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, Service national des statistiques, Direction de la Statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, tome II, Paris, Imprimerie nationale, 1941, 184 p.

Ministère de l'Intérieur, Direction de l'administration départementale et communale, Ministère des Finances et des Affaires économiques, Institut national de la statistique et des études économiques, direction de la statistique générale, *Dénombrement de la population. 1946*, Paris, Imprimerie nationale, Presses Universitaires de France, 1947, 925 p.

Ministère de la Santé publique et de la Population, direction générale de la population et de l'entraide, sous-direction des naturalisations, *Liste des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1961-1970*, Paris, Imprimerie nationale, 1974, 5 tomes.

Ministère de la Santé publique et de la Population, direction générale de la population et de l'entraide, sous-direction des naturalisations, *Liste des personnes ayant acquis ou*

perdu la nationalité française par décret (naturalisations, réintégrations, libérations des biens d'allégeance, etc.) 1971-1979, Paris, Imprimerie nationale, 1983, 5 tomes.

Ministère des Finances, Service national des statistiques, Direction de la statistique générale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, Paris, Imprimerie nationale, 1943. 2 tomes.

3) Interviews

a) Questionnaires renvoyés

Bouches-du-Rhône : 23 questionnaires renvoyés.

Gard : 62 questionnaires renvoyés.

Vaucluse : 55 questionnaires renvoyés.

b) Entretiens

Les âges mentionnés sont ceux au moment de l'entretien.

Raymond Alexander, fils d'Edouard Alexander, le 1^{er} juin 2012¹ à Marseille. Son père, évadé de la Maison centrale de Nîmes, était membre du maquis FTPF des Bouzèdes.

Ange Alvarez, 75 ans, espagnol naturalisé français, le 19 octobre 2001 à Saint-Christol-lès-Alès. Ancien membre de l'OS et des FTP dans le Gard, le Vaucluse et l'Hérault. Evadé du train fantôme. Il a participé à l'opération du Val d'Aran. Président de l'Amicale des Anciens Guérilleros du Gard-Lozère.

Baptistin Aubergy, 96 ans, le 23 juin 2012 à Marseille, membre des FFC, réseau Cotre. Décédé le 28 septembre 2013.

Patrick Bassot, fils de Horace Bassot (membre du maquis Ventoux), le 3 octobre 2012 à Carpentras.

Ivan Beltrami, 92 ans, le 7 juillet 2012 à Marseille, membre de l'AS de Marseille. Décédé le 26 septembre 2016.

Daniel Berrocal, fils d'Emilio Berrocal (membre des FTPF), le 20 juin 2012 à Eguilles.

¹ Date de l'entretien.

Germaine Bonnafoux, 92 ans, le 26 novembre 2001 à Nîmes. Ancienne résistante du mouvement Combat et du maquis Aigoual-Cévennes. Veuve du Marcel Bonnafoux (commandant « Marceau »), dirigeant du maquis de Lasalle et Aigoual-Cévennes, mort au combat le 10 août 1944 au Vigan. Décédée.

Colonel Jean Castan, 82 ans, le 5 mars 2002 à Nîmes. Ancien dirigeant du maquis d'Aire-de-Côte, membre du maquis de Lasalle et de son corps franc, membre du maquis Aigoual-Cévennes et chef du corps franc après la mort de « Marceau ».

Roger-François Clapier, le 1^{er} février 2012 à Marseille. Membre du réseau Abbé Blanc, président de l'Union des Aveugles de la Résistance.

Madame Palmazio Donati, le 16 novembre 2001 à Fourques. Veuve de Palmazio Donati, membre des FTP-MOI d'Arles. Décédée.

Pierre Galindo, 78 ans, le 24 septembre 2001 à Uzès. Ancien membre des FTP et de la 21^{ème} Brigade de guérilleros espagnols. Il a participé à l'opération du Val d'Aran. Prisonnier de Franco. Secrétaire de l'Amicale des Anciens Guérilleros du Gard-Lozère. Décédé.

Andrée Julien, 89 ans, le 30 avril 2012 à Nîmes. Membre des FTPF de Nîmes, internée et déportée à Ravensbrück, kommando de Leipzig.

Jacques Pillé, 86 ans, en décembre 2012 à Marseille. Membre du réseau Abbé Blanc, arrêté en même temps que son chef, l'abbé Louis Blanc, déporté à Buchenwald.

François Ros, 76 ans, , le 4 février 2002 à Nîmes. Ancien membre des 21^{ème}, 15^{ème} et 19^{ème} Brigade de guérilleros espagnols. Il a participé à l'opération du Val d'Aran. Blessé et prisonnier de Franco. Porte-drapeau de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols. Décédé.

Josette Roucaute, 89 ans, le 27 avril 2012 à La Jasse de Bernard. Membre des FTPF, internée et déportée à Ravensbrück, kommando de Leipzig.

Ricardo Samitier, 82 ans, le 2 novembre 2001 au Collet-de-Dèze. Ancien membre de l'Etat-major de la 15^{ème} Brigade de Guérilleros espagnols. Ancien secrétaire de l'Amicale des Guérilleros espagnols. Décédé.

Jacqueline Vigne, 76 ans, le 17 septembre 2001 à Nîmes, le 4 janvier 2002 à Bellegarde. Ancien agent de liaison du Front national. Secrétaire du CADIR. Troisième entretien le 29 décembre 2011 à Nîmes.

Lucette Vigne, ex-épouse Choisy, 92 ans, le 31 octobre 2012 à Nîmes. Membre du mouvement Combat, internée, évadée de l'hôpital de la Conception. Décédée.

Henry Zattara, fils d'Antoine Zattara le 10 janvier 2013 à Marseille. Son père était chef de division à la Préfecture, interné et déporté à Buchenwald, mort en déportation.

BIBLIOGRAPHIE

1) Instruments de travail

a) Dictionnaires

Assemblée nationale, service des archives, *Dictionnaire des parlementaires français 1940-1958*, Paris, La Documentation française, 2005, 5 volumes.

Bargeton R., *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.

Bécarud J., Simon J. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, tome II, Paris, La Documentation française, 1988.

Bécarud J., Simon J. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, tome II, Paris, La Documentation française, 1992.

Blès A., *Dictionnaire des rues de Marseille*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 2001, 526 p.

Broche F., Caïtucoli G., Muracciole J.-F. (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, Paris, Robert Laffont, 2010, 1 602 p.

Chélini J., Reynaud F., Villard M. (dir.), *Dictionnaire des Marseillais*, Aix-en-Provence, Edisud, 2003, 380 p.

Dray-Bensoussan R., Echinard H., Marand-Fouquet C., Richard E. (dir.), *Dictionnaire des Marseillais*, Marseille, Editions Gausen, 2012, 397 p.

Gutman I., *Dictionnaire des Justes de France*, Jérusalem, Paris, Yad Vashem, Fayard, 2003, 596 p.

Kastell S., *Dictionnaire du français sous l'Occupation : les mots de la Résistance, de la Collaboration et de la vie quotidienne France-Belgique (1940-1945)*, Paris, Grancher, 2013, 493 p.

Marcot F., Leroux B., Levisse-Touzé C. (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance intérieure et de la France libre*, Paris, Robert Laffont, 2006, 1187 p.

- Masson P. (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale*, tome I et II, Paris, Larousse, 1979, 1980, 1938 p.
- Miannay P., *Dictionnaire des agents doubles de la Résistance*, Paris, Cherche-Midi, 2005, 352 p.
- Pennetier C., Besse J.-P., Pouty T., Leneveu D. (dir.), *Les fusillés (1940-1944) : dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France pendant l'Occupation*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier-les Editions ouvrières, 2015, 1950 p.
- Piketty G., Muracciole J.-F. (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Robert-Laffont, coll. « Bouquins », 2015, 1 469 p.
- SHPF, Cabanel P., Encrevé A. (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, Paris, Les Editions de Paris Max Chaleil, tome I A-C, 2015, 831 p.
- Sirinelli J.-F. (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004 (réédition), 1254 p.
- Trouplin V., Bradfer M. (dir.), *Dictionnaire des Compagnons de la Libération*, Bordeaux, Elytis, 2010, 1230 p.
- Yvert B. (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990, 1028 p.

b) Ouvrages et articles d'histoire spécialisée

- Bardet J.-P., Dupâquier J. (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. Les Temps incertains. 1914-1998*, tome 3, Paris, Fayard, 1999, 792 p.
- Beaucarnot J.-L., « Bien exploiter les mentions marginales », *La Revue française de généalogie*, n°202, octobre-novembre 2012.
- Cabanel P., *Histoire des protestants en France XVI^e-XXI^e siècle*, Paris ; Fayard, 2012, 1502 p.
- Cabanel P., *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, Paris, Fayard, 2016, 427 p.
- Charles F., *Vie et mort de Poil de Carotte. Robert Lynen acteur et résistant 1920-1944*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2002.

- Chesnais J.-C., « La population des bacheliers en France. Estimation et projection jusqu'en 1995 », *Population*, 1975, n°3, p. 527-550.
- Chevallier P., *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, tome III *La Maçonnerie : Eglise de la République (1877-1944)*, Paris, Fayard, 1975.
- Cholvy G., *La religion en France de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998 (réédition), 254 p.
- Cholvy G., Hilaire Y.-M., *Histoire religieuse de la France contemporaine 1930-1988*, tome III, Toulouse, Privat.
- Crubellier M., *L'enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979, 389 p.
- De Voogdt C., *Histoire de Pays-Bas*, Paris, Hatier, 1992, 319 p.
- Dreyfus-Armand G., *L'Exil des Républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p.
- Dupâquier J. (dir.), *Histoire de la population française. De 1914 à nos jours*, tome IV, Paris, Quadrige, Presses universitaires de France, 1988, 590 p.
- Faron O., *Les Enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, Editions la Découverte, 2001, 335 p.
- Fejtő F., « Les exilés hongrois en France », *L'émigration politique en Europe aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Actes du colloque de Rome (3-5 mars 1988)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1991, p.485-495.
- Follorou J., Nouzille V., *Les Parrains corses*, Paris, Fayard, 2004, 573 p.
- Guerini M.-F., *La Saga Guerini*, Paris, Flammarion, 2003.
- Guillemain H., Tison S., *Du front à l'asile 1914-1918*, Paris, Alma éditeur, 2013, 416 p.
- Halbwachs M., Sauvy A., *Le point de vue du nombre*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1936.
- Hassell J. E., « Russian refugees in France and in the United States between the world wars », *Transactions of the American Philosophical Society*, volume 81, part 7, 1991.
- Israël S., *Les études et la guerre : les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, Paris, Editions Rue d'Ulm, Presses de l'Ecole normale supérieure, 2005, 334 p.
- Le Béguec G., Peschanski D. (dir.), *Les Elites locales dans la tourmente : du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Editions, 2000, 460 p.

- Lainé P.-L., *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France ou recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume*, tome I, Paris, Imprimerie de Béthune, 1828.
- Maksud N., Nizard A., « Enfants trouvés, reconnus, légitimés. Les statistiques de la filiation en France, aux XIXe et XXe siècles », *Population*, 32ème année, n°6, 1977, p. 1159-1220.
- Marchand O., Thélot C., *Deux siècles de travail en France : population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, Paris, INSEE, 1991, 202 p.
- Marès A., *Histoire des Pays tchèques et slovaque*, Paris, Hatier, 1995, 381 p.
- Martel A. (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome IV de 1940 à nos jours, Paris, PUF, 1997 (réédition).
- Mergnac M.-O., *Orphelins et pupilles de la nation. Mises sous tutelle, conseils de famille, litiges, spoliations...*, Paris, Archives et Culture, 2016 (2ème édition), 79 p.
- Milza O., *Histoire de l'Autriche*, Paris, Hatier, 1995, 372 p.
- Milza P., *Voyage en Ritalie*, Paris, Editions Payot et Rivages, 1995 (réédition), 530 p.
- Milza P., Peschanski D. (dir.), *Italiens et Espagnols en France : 1938-1946*, Paris, Institut d'Histoire du Temps Présent, 1991, 614 p.
- Nivet P., « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, L'Harmattan, 2013/2, n°20, p. 67-88.
- Parodi M., *L'économie et la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1981.
- Pedroncini G. (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome III de 1871 à 1940, Paris, PUF, 1997 (réédition), 518 p.
- Peirats L., *Les Anarchistes espagnols. Révolution de 1936 et lutte de toujours*, Toulouse, Editions Repères-Silena, 1989, 331 p.
- Pike D.W., *Jours de gloire, jours de honte, le parti communiste d'Espagne en France depuis son arrivée en 1939 jusqu'à son départ en 1950*, Paris, Sedes, 1984, 311 p.
- Pollo S., Puto A. (dir.), *Histoire de l'Albanie des origines à nos jours*, Roanne, Editions Horvath, 1974, 372 p.
- Pomponi F. (dir.), *Le Mémorial des Corses*, tome VI *Les corses à l'extérieur 600-1950*, Ajaccio, Le Mémorial des Corses, 1982, 512 p.

- Ponty J., *L'Immigration dans les textes en France, 1789-2002*, Paris, Belin Sup, 2004, 416 p.
- Prost A., *Histoire de l'enseignement en France de 1800 à 1967*, Paris, Armand Colin, 1968, 523 p.
- Prost A., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome IV, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 729 p.
- Rallu J ;-L., Blum A. (dir.), *Démographie européenne. Analyse par pays*, tome 1, Montrouge, Editions John Libbey, Eurotext, 1991, 450 p.
- Schor R., *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXème siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, 347 p.
- Skoutelsky R., *L'Espoir guidait leurs pas : les volontaires français dans les Brigades internationales 1936-1939*, Paris, Grasset, 1998, 410 p.
- Soutou G.-H., « Jean-Marie Soutou (1912-2003) : un diplomate atypique face à la construction européenne » in A. Liebich, B. Germond (dir.), *Construire l'Europe. Mélanges en hommage à Pierre du Bois*, Genève, Graduate Institute Publications, 2008, p. 113-124.
- Trausch G., *Histoire du Luxembourg*, Paris, Hatier, 1992, 255 p.
- Trouvé M., *L'Espagne et l'Europe : de la dictature de France à l'Union européenne*, Bruxelles, Berne, Berlin, PIE-Peter Lang, 2008.
- Truc H., *Soldats aveugles, aveugles de guerre*, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1917, 146 p.
- Weil P., *La France et ses étrangers*, Gallimard, Paris, 2004 (réédition).
- Weil P., *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005.

c) Cartes

- Michelet D., Revert S., Torcelli F., *Intercartes histoire-géographie 1^{ère} Terminale STG*, Nice, CRDP Nice, 2008, 49 p.
- Mutafian C., Van Lauwe E., *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, Autrement, 2001, 143 p.

Pierrel M., Cordesse H., *La Résistance dans le département de la Lozère en 1943-1944*, Comité d'Histoire de la 2ème Guerre mondiale, 1974.

Site Internet de l'Académie d'Aix-Marseille :

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

Site d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille.

Le fond de carte des Bouches-du-Rhône a été conçu à partir du site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, carte des projets de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), consultée le 27 mars 2017. <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/La-prevention/Les-projets-de-Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Incendies-de-Forets-PPRIF>.

Le fond de carte du Vaucluse a été créé à partir de la carte des Statistiques Feux de Forêts, consultée le 30 mars 2017 sur le site Internet de la Préfecture du Vaucluse.

http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_FF_01_tous_feux.pdf

Le fond de carte du Gard a été créé à partir de la carte des Accidents corporels de la circulation routière en 2012, consultée le 29 mars 2017 sur le site Internet :

<http://cartelie.application.developpement->

[durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ACCIDENTS_2012&service=DDTM_30](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ACCIDENTS_2012&service=DDTM_30)

2) Ouvrages généraux sur la Seconde Guerre mondiale et la Résistance

a) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale

Alary E., *L'Exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, 640 p.

Alary E., *La Ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 2010, p. 107-108.

Association parisienne des anciens combattants français évadés de France et des internés en Espagne, Vivé M., Vieville R., *Les évadés de France à travers l'Espagne, guerre 1939-1945*, Paris, Editions des Ecrivains, 1998, 152 p.

Azéma J.-P., *De Munich à la Libération*, Paris, Seuil, 1979.

Azéma J.-P., Bédarida F. (dir.), *La France des années noires : de la défaite à Vichy*, tome I, Paris, Seuil, 1993, 542 p.

Azéma J.-P., Bédarida F. (dir.), *La France des années noires : de l'occupation à la Libération*, tome II, Paris, Seuil, 1993, 542 p.

- Barcellini S., Wieviorka A., *Passant souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 522 p.
- Barral P., « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy » in *Revue française de science politique*, n°5, volume 4, 1974, p.911-939.
- Bédarida R., *Les Catholiques dans la guerre 1939-1945*, Paris, Hachette Littératures, 1998 ; 256 p.
- Boegner M., *Carnets du pasteur Boegner 1940-1945*, Paris, Fayard, 1992, 365 p.
- Broche F., *L'armée française sous l'occupation*, tome I *la dispersion*, Paris, Presses de la Cité, 2002, 517 p.
- Broche F., Muracciole J.-F., *Histoire de la Collaboration, 1940-1945*, Paris, Tallandier, 2017, 619 p.
- Burrin P., *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Seuil, 2ème édition, 1997.
- Cabanel P., *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012, 414 p.
- Charenton B., Iung J.-E., Wilmouth P., *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans 1940-1945*, Lyon, Libel, 2010, 127 p.
- Cointet C., *L'Eglise sous Vichy 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998.
- Combes A., *La Franc-Maçonnerie sous l'occupation*, Monaco, Editions du Rocher, 2001, 421 p.
- Comité d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale, *Bulletin*, n°185, janvier-février 1970.
- Comité d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale, *Bulletin spécial*, avril 1970.
- Comité d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale, *Bulletin*, n°187, mai-juin 1970.
- Comte B., *L'honneur et la conscience. Catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Editions ouvrières, 1998.
- Cookridge E. H., *Mettez l'Europe à feu*, Paris : Fayard, 1968, 558 p.
- Corre D., *La centrale Phratrie et les réseaux Hunter de la France combattante*, brochure, 24 p.
- Duquesne J., *Les catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1986, 457 p.
- Durand Y., *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1981, 542 p.

- Durand Y., *Histoire de la deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 988 p.
- Encrevé A., Poujol J., *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1994, 737 p.
- Epstein S., *Un paradoxe français. Antiracistes dans la Collaboration, antisémites dans la Résistance*, Paris, Albin Michel, 2008, 622 p.
- Faron O., *Les Chantiers de la Jeunesse. Avoir 20 ans sous Pétain*, Paris, Bernard Grasset, 2011, 373 p.
- Gaida P., *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, Milton Keynes, Lulu Press, 2014.
- Garnier B., Quellien J., Passera F. (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich. Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, organisé par le Centre de recherche d'histoire quantitative*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003.
- Grand Orient de France, *Cinq cents francs-maçons du Grand Orient de France 1939-1945*, 2006, 22 p.
- Grenard F., *La drôle de guerre, l'entrée en guerre des Français, septembre 1939-mai 1940*, Paris, Belin, 2015, 443 p.
- Grynberg A., *Les Camps de la honte : les internés juifs des camps français (1939-1944)*, Paris, Editions La Découverte, 1991, 399 p.
- Heiniger A., *Exil, résistance, héritage. Les militants allemands antinazis pendant la guerre et en RDA (1939-1975)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2015, 401 p.
- Keegan J., *Atlas de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, France Loisirs, 1990, 254 p.
- Laborie P., *Le chagrin et le venin : la France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 354 p.
- Laguerre B., « Les dénaturés de Vichy (1940-1944) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°20, octobre-décembre 1988, p. 3-15.
- Leleu J.-L., Passera F., Quellien J., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Morin-Rotureau E., *1939-1945 : combats de femmes, Françaises et Allemandes, les oubliées de la guerre*, Paris, Autrement, 2001, 239 p.

Muracciole J.-F., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. De la défaite à la Libération*, Paris, Librairie générale française, 2002, 542 p.

Panicacci J.-L., *Les Alpes maritimes de 1939 à 1945*, CRDP Nice, brochure.

Paxton R., *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973.

Pécout C., « Les Chantiers de la Jeunesse (1940-1944) : une expérience de service civil obligatoire », *Agora débats/jeunesses*, 2008/1, n°47, p. 24-33.

Rayski A., *Le choix des Juifs sous Vichy : entre soumission et Résistance*, Paris, La Découverte, 1992, 391 p.

Rémy D., *Les Lois de Vichy : Actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'Etat français »*, Paris, Editions Romillat, 1992, 256 p.

Rossignol D., *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, Paris, J.-C. Lattès, 1981, 332 p.

Rouquet F., Virgili F., *Les Françaises, les Français et l'Épuration*, Paris, Gallimard, 2018, 820 p.

Sadoun M., *Les socialistes sous l'occupation : résistance et collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 323 p.

Sancet C., *Les Femmes des PTT et la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Editions Tirésias, 2014, 314 p.

Souyris-Rolland A. (dir.), *Histoire des Chantiers de la Jeunesse racontée par des témoins*, Actes du colloque d'histoire des 12 et 13 février 1992, Paris, Arcueil, Société des amis des musées des Chantiers de la Jeunesse, Public-Réalisations, 1992, 286 p.

Spina R., *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017.

Vidalenc J., *L'Exode de mai-juin 1940*, Paris, P.U.F., 1957, 439 p.

Yagil L., *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944) : sauvetage et désobéissance civile*, Paris, Les Editions du Cerf, 2005.

Yagil L., *La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944) : exemple du sauvetage des Juifs*, tome I *Exemple du sauvetage des Juifs*, Paris, Editions du Cerf, 2010, 468 p.

Yagil L., *La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944) : exemple du sauvetage des Juifs*, tome II, *Exemple du sauvetage des Juifs*, Paris, Editions du Cerf, 2010, 398 p.

Yagil L., *La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944) : exemple du sauvetage des Juifs*, tome III *Implication des milieux catholiques et protestants, l'aide des résistants*, Paris, Editions du Cerf, 2011, 449 p.

Zalc C., *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, 388 p.

b) Ouvrages et articles sur la Résistance

Actes du colloque du 15 au 17 juin 1995, Besançon, *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Paris, Les Belles Lettres, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1996, 549 p.

Actes du colloque franco-allemand du 27 au 29 mai 1996, Paris, *Des Allemands contre le nazisme : oppositions et résistances, 1933-1945*, Paris, Albin Michel, 1997, 382 p.

AERI, *La Résistance en Ardèche*, Paris, AERI, 2004, CD-Rom.

AERI, *La Résistance polonaise en France*, Paris, AERI, 2013, DVD-Rom.

Albertelli S., *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin 2009, p. 617.

Albertelli S., *Les services secrets de la France libre, le bras armé du général de Gaulle*, Paris, Nouveau Monde, 2012, 336 p.

Amicale des Anciens guérilleros, *Guérilleros en terre de France : les Républicains espagnols dans la Résistance française*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2000, 315 p.

Anex-Cabanis D. (dir.), *Des Allemands contre le nazisme widerstand et Résistance. Actes de la Journée d'Etudes organisées par le Goethe-Institut de Toulouse et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse le 7 novembre 1997*, Toulouse, Revue des Sciences Politiques, 123 p.

Archives nationales du Luxembourg, *Les courants politiques et la Résistance : Continuité ou ruptures ?*, Actes du colloque international d'Esch-sur-Alzette du 24-26 avril 2002, Luxembourg, Archives nationales du Luxembourg, 2003, 581 p.

Arsenijevic D., Pimlott J.-L., Ebener E. (dir.), *La Guerre au jour le jour. Résistance et collaboration. Pour ou contre l'occupation nazie*, Genève, Edito-Service S.A., 1981, 62 p.

Assouline D., Lallaoui M., *Un siècle d'immigration en France, deuxième période 1919-1945 : de l'usine au maquis*, Paris, Syros, 1996, 138 p.

- Azéma J.-P., Bédarida F., « L'historisation de la Résistance », *Esprit*, janvier 1994, p. 19-35.
- Badia G. (dir.), *Exilés en France : souvenirs d'antifascistes allemands émigrés (1933-1945)*, Paris, François Maspéro, Actes et mémoires du peuple, 1982, 331 p.
- Baehrel S., *Alibi 1940-1944 : histoire d'un réseau de renseignements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Jean-Michel Place, 2000, 213 p.
- Bartosek K., Gallisot R., Peschanski D., *De l'exil à la Résistance : réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France 1933-1945*, Paris, Arcantère, 1989, 283 p.
- Bédarida F., « L'histoire de la Résistance. Lectures d'hier, chantiers de demain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°11, juillet-septembre 1986, p. 75-90.
- R. Bédarida, « La voix du Vatican (1940-1942). Bataille des ondes et résistance spirituelle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome 64, n°173, p. 215-243.
- Belot R., *Henri Frenay. De la Résistance à l'Europe*, Paris, Seuil, 2003, 749 p.
- Benet J., *Historique de la création et des activités du Rassemblement national des prisonniers de guerre (RNPG)*, Paris, brochure, 113 p.
- Bertin A., *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation durant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de recherches de Master I, Université de Caen, Quellien J., 2008.
- Bieganski W., *La participation des Polonais à la Libération de la France et de la Belgique avril-septembre 1944*, Varsovie, Institut historique de l'Armée, 1974, 43 p.
- Binot J.-M., Boyer B., *Nom de code : Brutus, Histoire d'un réseau de la France libre*, Paris, Fayard, 2007, 481 p.
- Bolle P., Godel J. (dir.), *Spiritualité, théologie et résistance : Yves de Montcheuil, théologien au maquis du Vercors*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1987, 381 p.
- Bonte F., *Les antifascistes allemands dans la Résistance française*, Paris, Editions sociales, 1969, 391 p.
- Borejsza Jerzy W., « La Résistance polonaise en débat », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°67, juillet-septembre 2000, p. 33-42.
- Bouladou G., *L'Hérault dans la Résistance : 1940-1944*, Nîmes, Lacour, 1992, 207 p.

- Boulet F., *Les montagnes françaises 1940-1944 : des montagnes-refuges aux montagnes-maquis*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2 volumes, 2000, 716 p.
- Brome V., *L'histoire de Pat O'Leary*, Paris, Le Livre contemporain Amiot-Dumont, 1957, 245 p.
- Caillia M., *L'histoire du « MRPGD » ou d'un vrai mouvement de Résistance (1941-1945)*, Paris, Michel Cailliau, 1987, 287 p.
- Calmette A., « Les Equipes Jedburgh dans la bataille de France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°61, 1966.
- Calvi F., *OSS la guerre secrète en France : les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo 1942-1945*, Paris, Hachette, 1990, 635 p.
- Chauvet P., *La Résistance chez les fils de Gutenberg dans la deuxième guerre mondiale*, Paris, Paul Chauvet, 1979, 501 p.
- Collin C., « Nelly Sturm : ce qu'on appelait le "travail allemand" (entretien avec Claude Collin) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°212, 2003/4, p. 33-49.
- Collin C., « Le "travail allemand" : origines et filiations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°230, 2008/2, p.125-136.
- Constant A., « Quand l'extrême-droite résistait », *Le Monde*, 3 décembre 2017.
- Courtois S., Peschanski D., Rayski A., *Le Sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.
- Davin C., *La Bataille des ombres*, Paris, Devry, 1953, 160 p.
- Dewitte P., « 1933-1945 : Le combat des immigrés pour la liberté », *Hommes et migrations*, n°1276, novembre-décembre 2008, p.44-49.
- Diamant D., *Les Juifs dans la Résistance française 1940-1944*, Paris, Le Pavillon, Roger Maria Editeur, 1971, 365 p.
- Douzou L. (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 341 p.
- Douzou L., « La Résistance et le monde rural : entre histoire et mémoire », *Ruralia* [En ligne], 04 | 1999, mis en ligne le 01 janvier 2003. URL : <http://ruralia.revues.org/88>
- Durville R., « Les Aveugles de la Résistance », *Libé-Soir*, 22 janvier 1947, p. 2.
- Escott B.E., *Les Héroïnes du SOE. Les femmes des services secrets britanniques dans la Résistance*, Versailles, Omblage Editions, 2018.

Faligot R., Kauffer R., *Service B : le réseau d'espionnage le plus secret de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1985, 343 p.

Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, *Memorias del olvido : la contribución de los republicanos españoles a la Resistencia y a la Liberación de Francia*, Paris, Federación de Asociaciones y Centros de Españoles Emigrantes en Francia, 1996, 191 p.

Fleutot F.-M., *Des royalistes dans la Résistance*, Paris, Flammarion, 2000, 514 p.

Foot M.R.D., *Des Anglais dans la Résistance, le service secret britannique*, Paris, Taillandier, 2008, 799 p.

Foot M.R.D., Crémieux-Brilhac J.-L., *Des Anglais dans la Résistance, le S.O.E. en France, 1940-1944*, Paris, Taillandier, 2011, 799 p.

Funk A.L., *Les Alliés et la Résistance : un combat côte à côte pour libérer le Sud-Est de la France*, Aix-en-Provence, Edisud, 2001, 229 p.

Garcin J., *De l'armistice à la Libération dans les Alpes de Haute-Provence 17 juin 1940-20 août 1944*, Digne, B. Vial, 1983, 456 p.

Garnier B., Leleu J.-L., Quellien J., Simonin A., *Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, 2006.

Gilzmer M., Levisse-Touzé C., Martens S. (dir.), *Les femmes dans la Résistance en France*, Paris, Taillandier, 2003, 430 p.

Griotteray A., *1940 : qui étaient les premiers résistants ?*, Lausanne, Editions L'Age d'Homme, 1999, 260 p.

Grynberg A. (dir.), *Les juifs dans la Résistance et la Libération, histoire, témoignages, débats, textes réunis et présentés par le RHICOJ*, Paris, Editions du Scribe, 1985, 207 p.

Guérin A., *Chronique de la Résistance*, Paris, Omnibus, 2000, 1806 p.

Guillon J.-M., « La Résistance historicisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°52, octobre-décembre 1996, p.132-135.

Guillon J.-M., *Le Var, la guerre, la Résistance 1939-1945*, Toulon, Nouvelle Edition, 1994, 269 p.

Guillon J.-M., « Y a-t-il des variables régionales ? », *Colloque Le parti communiste de la fin de 1938 à la fin de 1941, Paris 14 et 15 octobre 1983*, brochure, 17 p.

- Guillon J.-M., Regnard C., « Des résistances à la topographie urbaine. Un passeur de mémoires », *Rives méditerranéennes* [en ligne], 48/2014. 20 p.
- Guillon J.-M., Laborie P. (dir.), *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Editions Privat, 1995, 352 p.
- Guillon J.-M., Mencherini R. (dir.), *La Résistance et les Européens du Sud*, Paris, L'Harmattan, 1999, 401 p.
- Institut d'Histoire du Temps Présent, « Réfugiés et immigrés d'Europe centrale dans le mouvement antifasciste et la Résistance en France, 1933-1945 : orientation bibliographique », *Bulletin de l'Institut du Temps Présent*, n°24, 1986, p. 19-45.
- Jago T., *Historique du réseau de résistance Monika W*, Etréchy, Fédération des Combattants alliés en Europe, 1991, 38 p.
- Joutard P., Marcot F. (dir.), *Les étrangers dans la Résistance en France*, Besançon, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, 1992, 173 p.
- Juchniewicz M., *Les Polonais dans la Résistance européenne 1939-1945*, Varsovie, Editions Interpress, 1972, 196 p.
- Kedward H.R., *A la Recherche du Maquis*, Paris, Les Editions du Cerf, 1999, 472 p.
- Kedward H.R., *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy, idées et motivations 1940-1942*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, 350 p.
- Kozierowska U., *Oni zgineli za Francje : Ils sont morts pour la France*, Varsovie, Rada Ochrony Pomników Walki i Meczce'nstwa, 1978, 116 p.
- Laroche G., *On les nommait des étrangers... : les immigrés dans la Résistance*, Paris, Les Editeurs français réunis, 1965, 477 p.
- Lazar A., *Hongrois dans la Résistance*, Paris, Editions du bateau ivre, 1946, 89 p.
- Lesage R., « L'engagement des paysans dans la Résistance : l'exemple du Pas-de-Calais » in R. Vandenbussche (dir.), *L'engagement dans la Résistance (France du Nord-Belgique)*, Villeneuve-d'Ascq, IRHIS (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest », n°33), 2003 [en ligne], mis en ligne le 15 octobre 2012.
- Lespès H., *De l'usine au maquis : l'action des « cadres » dans la Résistance*, Paris, Editions du Mail, 1946, 167 p.
- Lévy C., « Qui étaient les résistants ? », *Le Monde*, 4 janvier 1981, p. 16.
- Lévy C., « La Résistance juive en France. De l'enjeu de mémoire à l'histoire critique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°22, avril-juin 1989, p.117-128.

Malassis F., « L'Union des Aveugles de la Résistance », *Lettre de la Fondation de la Résistance*, n°30, septembre 2002, p.8-9.

Marcot F., « Les étrangers dans la Résistance en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°38, avril-juin 1993, p. 113-114.

Marcot F., Musiedlak D. (dir.), *Les Résistances, miroirs des régimes d'oppression : Allemagne, France, Italie*, Actes du colloque international de Besançon organisé du 24 au 26 septembre 2003, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, 470 p.

Martin-Bagnaudez J., « Aveugles et résistants », *Histoire et Archives, revue de la Société des Amis des Archives de France*, n°18, juillet-décembre 2005, p.135-144.

Mayer D., *Les socialistes dans la Résistance : souvenirs et documents*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, 243 p.

Medrala J., *Les réseaux de renseignement franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Etoile, PSW-Afrique, Enigma-équipe 300, Suisse 3*, Paris, L'Harmattan, 2005, 411 p.

Mémorial de la Shoah, *Les Justes de France*, Paris, Mémorial de la Shoah, Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2007, 255 p.

Michal B. (dir.), *Histoire secrète des maquis*, tome III, Genève, Editions de Crémille, 1971, 247 p.

Michel H., *La Guerre de l'ombre. La Résistance en Europe*, Paris, Editions Bernard Grasset, 1970, 420 p.

Michel H., *Histoire de la Résistance en France*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 1969, 127 p.

Michel H., *Les mouvements clandestins en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 1961, 127 p.

Mouraz B., *Gendarmes résistants du refus aux combats de la Libération (1940-1945)*, Paris, Service historique de la Défense, 2006, 213 p.

Muracciole J.-F., *Les Enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 371 p.

Muracciole J.-F., *Histoire de la Résistance en France*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 1993, 128 p.

Musée de la Résistance nationale, *La Participation des «immigrés» aux combats pour la libération de la France*, Champigny, Association du Musée de la Résistance nationale, 1997, 64 p.

Nekvasil M., « Témoignage sur la Résistance tchécoslovaque en France pendant la Seconde Guerre mondiale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°31, 1993, p. 47-56.

Noguères H., *Histoire de la Résistance en France : la première année, juin 1940-juin 1941*, tome I, Paris, Robert Laffont, 1967, 510 p.

Noguères H., *Histoire de la Résistance en France : l'armée de l'ombre, juillet 1941-octobre 1942*, tome II, Paris, Robert Laffont, 1969, 733 p.

Noguères H., *Histoire de la Résistance en France : et du Nord au Midi, novembre 1942- septembre 1943*, tome III, Paris, Robert Laffont, 1972, 717 p.

Noguères H., *Histoire de la Résistance en France : former vos bataillons, octobre 1943-mai 1944*, tome IV, Paris, Robert Laffont, 1976, 710 p.

Noguères H., *Histoire de la Résistance en France : au grand soleil de la Libération, juin 1944-mai 1945*, tome V, Paris, Robert Laffont, 1981, 923 p.

Pasteur P., Kreissler F., *Actes du colloque Les Autrichiens dans la Résistance*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, Centre d'études et de recherches autrichiennes, 1996, 134 p.

Perrault G., *Taupes rouges contre SS*, Paris, Messidor, 1986, 246 p.

Peschanski D., *Des étrangers dans la Résistance*, Paris, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2002, 126 p.

Piketty G., *Français en Résistance. Carnets de guerre, correspondances, journaux personnels*, Paris, Robert Laffont, 2009, 1 168 p.

Rafaneau-Boj M.-C., *Odyssée pour la liberté*, Paris, Denoël, Médiations, 1993, 347p.

Rayski A., « La Guerre et la Résistance, l'intégration par le sang », *Hommes et Migrations*, n°1148, 1991, p. 19-21.

Reiter F.R., *Notre Combat : Interviews de Résistants autrichiens en France*, Pantin, Le Temps des Cerises, 1998, 198 p.

Romon F., *Les écoutes radio dans la Résistance française : 1940-1945*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2017.

- Rudolph L., *Policiers contre policiers, une Résistance oubliée : la Police 1940-45*, volume II, Paris, Editions SPE Militaria, 2015, 679 p.
- Sanz M.A., *Luchando en tierras de Francia*, Madrid, Ediciones de la Torre, 1981.
- Schaul D., *Resistance : Erinnerungen deutscher Antifaschisten*, Berlin, Dietz Verl, 1975.
- Sémelin J., *Sans Armes face à Hitler. La Résistance civile en Europe. 1939-1943*, Paris, Editions Payot, 1989, 270 p.
- Simonnet S., *Maquis et maquisards : la Résistance en armes 1942-1944*, Paris, Belin, 379 p.
- Stein L., *Par-delà l'Exil et la mort : les Républicains espagnols en France*, Paris, Mazarine, 1981, 383 p.
- Thalmann R., « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1/1995, mis en ligne le 1er janvier 2005.
URL : <http://clio.revues.org/513>
- Thomazeau A.-M., *Les mouvements unis de la Résistance (M.U.R.), l'unification par-delà les divergences*, Mémoire, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-en-Provence, Institut d'Etudes politiques d'Aix-en-Provence, dir. Olivesi, 1986, 150 p.
- Tillion G., « Première Résistance en zone occupée. Du côté du réseau " musée de l'Homme-Haut-Vildé " », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°30, avril 1958 ; rééd. *Esprit*, février 2000, p. 106-124.
- « Une grande figure : Marie-Madeleine Fourcade », *Le Figaro*, 22 juillet 1989, p. 5.
- Union des Aveugles de la Résistance, *Les Aveugles dans la Résistance*, brochure, 2007, 37 p.
- Vast C., « Sur l'expérience de la Résistance : cadre d'étude, outils et méthodes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°242, février 2011, p.73-99.
- Venner D., *Histoire critique de la Résistance*, Paris, Editions Pygmalion, Gérard Watelet, 1995, 500 p.
- Vergnon G., Battesti M. (dir.), « Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la Défense*, n°28, 2006, 116 p.
- Wiewiorka O., « A la recherche de l'engagement (1940-1944) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°60, octobre-décembre 1998. Les engagements du 20e siècle, p. 58-70.

Wieviorka O., *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013, 574 p.

Wyrwa T. « La Résistance polonaise en France », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n°142, avril 1986, p.37-47.

Wyrwa T., *La Résistance polonaise et la politique en Europe*, Paris : Editions France-Empire, 1983, 590 p.

c) Ouvrages et articles sur la sociologie de la Résistance, sur les cartes de CVR ou ayant un chapitre sur ces aspects-là

Aglan A., *Mémoires résistantes, histoire du réseau Jade Fitzroy 1940-1944*, Paris, Editions du Cerf, 1994, 339 p.

Aglan A., *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, 1999, 455 p.

Barbier C., *Le maquis de Glières. Mythe et réalité*, Paris, Perrin, Ministère de la Défense, 2014.

Barcellini S., « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de CVR », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°178, avril 1995, p.141-165.

Barcellini S., « La Résistance française à travers le prisme de la carte de CVR » dans Veillon D. (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision, Actes du colloque international Cachan 16-18 novembre 1995*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1996, p.152-181.

Bédarida R., *Témoignage chrétien (1941-1944) : les armes de l'esprit*, Paris, Editions ouvrières, 1977, 378 p.

Blanc J., *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme 1940-1941*, Paris, Seuil, 2010, p. 25.

Blanc J., Vast C. (dir.), *Chercheurs en Résistance. Pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Boivin M., *La Résistance dans la Manche 1940-1945 : histoire et sociologie*, Marigny, Editions Eurocibles, 2013, 239 p.

Canaud J., « Les maquis du Morvan : évolution d'ensemble et aspects sociologiques », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, juillet 1981, n°123, p. 51-74.

- Channeboux C., *Statuts et droits des combattants volontaires de la Résistance, des membres et FFL, FFC, FFI, RIF, des déportés et internés résistants et politiques et de leurs familles*, Paris, Librairie Solitudes, 1949, 71 p.
- Chaubin H., « Femmes dans la Résistance méditerranéenne », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1|1995, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 24 février 2018. URL : <http://clio.revues.org/514> ; DOI : 10.4000/clio.514
- Douzou L., *La désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestin, Libération-Sud*, Paris, Odile Jacob, 1995, 480 p.
- Douzou L., Frank R., Peschanski D., Veillon D. (dir.), *La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision, Actes du colloque international Cachan 16-18 novembre 1995*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1996, 547 p.
- Federini F., *Ecrire ou combattre : des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, Paris, La Découverte, 2006.
- Gildea R., *Comment sont-ils devenus résistants ? Une nouvelle histoire de la Résistance (1940-1945)*, Paris, Les Arènes, 2017, 549 p.
- Girard J., *La Résistance dans les Alpes-Maritimes*, Doctorat de 3^{ème} cycle sous la direction d'André Nouschi, Université de Nice, 1973, 2 volumes.
- Granet M., Michel H., *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance de juillet 1940 à juillet 1943*, Paris, Presses universitaires de France, 1957, 330 p.
- Granet M., *Défense de la France. Histoire d'un mouvement de résistance, 1940-1944*, Paris, Presses universitaires de France, 1960, 302 p.
- Guillon J.-M., *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, thèse de doctorat, Université d'Aix-en-Provence, Temime E., 1989, 919 p.
- Lacour-Astol C., *Le genre de la Résistance : la Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Sciences Po. Les Presses, 2015, 389 p.
- Leclère F., « La composition d'un réseau Zéro France », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, janvier 1966, n°61, p. 75-86.
- Leclère-Rosenzweig F., « Sociologie de la Résistance intérieure », Conférence, téléchargeable sur le site Internet du CRDP d'Amiens, 6 p. et vidéo réalisée par le CDDP de l'Oise en 2008.
- Luirard M., *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1980, 1024 p.

- Marcot F. (dir.), *La Résistance et les Français : lutte et armée et maquis, Actes du colloque international de Besançon 15—17 juin 1995*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté diffusion Les Belles Lettres, 1996, 549 p.
- Marcot F., « Pour une enquête sur les maquis : quelques problèmes », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et des conflits contemporains*, octobre 1983, n°132, p. 89-100.
- Masson V., *La Résistance dans le Var 1940-1944*, Hyères, Association des MUR et des maquis du Var, 1983, 182 p.
- Mathieu Eric., « Sociologie de la Résistance dans le Puy-de-Dôme » dans Gueslin A. (dir.), *De Vichy au Mont-Mouchet, l'Auvergne en guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, Université Blaise Pascal, 1991, p.121-146.
- Muracciole J.-F., *Les Français libres : l'autre Résistance*, Paris, Tallandier, 2009, 429 p.
- Panicacci J.-L., « Sociologie de la Résistance dans les Alpes-Maritimes », *Provence historique*, n°178, octobre-décembre 1994, p. 477-488.
- Prost A. (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, Paris, Les Editions de l'atelier, 1997, 250 p.
- Sainclivier J., *La Résistance en Ille-et-Vilaine 1940-1944*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1993, 322 p.
- Sainclivier J., « Sociologie de la Résistance : quelques aspects méthodologiques et leur application en Ille-et-Vilaine » in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°117, janvier 1980, p.33-74.
- Sainclivier J., « La sociologie des Résistants », *Historiens et Géographes*, n°318, mars-avril 1988, p.55-56.
- Sainclivier J., Bougeard C. (dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 368 p.
- Veillon D., *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, Paris, Flammarion, 1992, 428 p.
- Vergnon G., *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, Paris, Editions de l'Atelier, Editions ouvrières, 2002, 256 p.
- Wieviorka O., « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°50, avril-juin 1996, p.55-66.

Wieviorka O., *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France 1940-1949*, Paris, Seuil, 1995, 487 p.

d) Ouvrages sur la répression vichyste et allemande en France et internement dans la France durant la Seconde Guerre mondiale

Association amicale Alliance, *Mémorial de l'Alliance : dédié aux 429 membres d'un service de renseignements militaires, morts pour la France sous l'occupation allemande 1940-1945*, Paris, Association amicale Alliance, 1948, 79 p.

Bertin A., *Au cœur de la Résistance : les membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée, physionomie, répression et déportation, durant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de recherches de Master 1, dir. Jean Quellien, Université de Caen, 2008.

Besse J.-P., Pouty T., *Les fusillés, répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2006, 197 p.

Bruttmann T., Joly L., Wieviorka A., *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoires et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Editions, 2009.

Comité démocratique France-Italie, *Italiens tombés en France pour la liberté*, Paris : Comité démocratique France-Italie, 1945, 32 p.

FNDIR, UNADIF, *Leçons de ténèbres : résistants et déportés*, Paris, Plon, 1995, 253 p.

FNDIRP d'Arles, *1945-1995 : 50^{ème} Anniversaire de la Libération des camps de la mort, de la victoire, de la liberté sur le nazisme*, Arles, FNDIRP d'Arles, 1995, 64 p.

Garnier B., Leleu J.-L., Quellien J. (dir.), *La répression en France 1940-1945, Acte du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007, 384 p.

Gerhards A., *Tribunal de guerre du IIIe Reich. Des centaines de Français fusillés ou déportés : résistants et héros inconnus, 1939-1945*, Paris, Le Cherche Midi, Ministère de la Défense, 2014, 799 p.

Giolitto P., *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2002, 574 p.

Giolitto P., *Volontaires français sous l'uniforme allemand*, Paris Perrin, 1999, 459 p.

Guillon J.-M., Vieira G., « La 8^{ème} compagnie de la Division Brandebourg, une pièce essentielle et méconnue de la lutte contre la Résistance », *Provence historique*, 2013, tome 63, fascicule 252, p. 195-211.

Jaladieu C., *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Peschanski D., *La France des camps. L'Internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, 549 p.

Sigaud D., *Le Piège des loups : les 175 maisons de la Gestapo en France*, Paris, Stock, 2012, 376 p.

e) Ouvrages sur la déportation

Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, *La Résistance, la Déportation : mémoire et transmission, actes de la journée des enseignants à Castelnau-le-Lez, 15 mars 2000*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2001, 105 p.

FNDIR, UNADIF, *Leçons de ténèbres : résistants et déportés*, Paris, Plon, 1995, 253 p.

3) Ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale et sur la Résistance dans la région

a) Ouvrages et articles sur l'histoire de la région

Giusti J. et M., « L'immigration italienne dans la région du Bas-Rhône », *Etudes vauclusiennes*, n°36, juillet-décembre 1986, p.3-6.

Mencherini R., Doménichino J., Lamoureux D., *Cheminots en Provence : des voix de la mémoire aux voies de l'avenir (1830-2001)*, Paris, Editions La vie du rail, 2001, 247 p.

Provence socialiste, Organe officiel de la Fédération socialiste SFIO des Bouches-du-Rhône, Vendredi 22 octobre 1937.

b) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale dans la région

Actes du colloque du 7 et 8 juin 1985, Toulouse, *La Libération dans le Midi de la France*, Toulouse, Eché Editeur et Service des publications Université Toulouse-Le Mirail, 1986, 410 p.

Gaujac P., *La guerre en Provence 1944-1945 : une bataille méconnue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, 189 p.

Gilly A., *Histoire de l'occupation de la Provence : de l'envahissement de la Zone Libre à la reddition italienne (Novembre 1942-août 1943)*, tome I, Aubagne, Editions CCEE, 1997, 253 p

Grandjonc J., Grundtner T. (dir.), *Zone d'ombres : exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le Sud-Est de la France*, Aix-en-Provence, Alinéa et Erca, 1990, 477 p.

Guillon J.-M., « Marseille, la Provence et la Libération », *Marseille*, n°172, 4^{ème} trimestre 1994, p.22-31. Martin J.-P., *La Libération de la Provence*, Saint-Avertin, Editions Sutton, 2014, 165 p.

Panicacci J.-L., *L'Occupation italienne Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 439 p.

Piteau M., *La Provence et la France de Munich à la Libération (1938-1945), les rencontres de l'histoire Salon-de-Provence 21/22 mai 1993*, Aix-en-Provence, Edisud, 1994, 200 p.

c) Ouvrages et articles sur la Résistance dans la région

De Gueyer B., *L'organisation de Résistance de l'armée dans la région R2 Provence-Côte-d'Azur*, brochure, 40 p.

Durand C., *Les maquis de Provence*, Paris, Editions France-Empire, 1974, 310 p.

Georges-Picot G., *L'Innocence et la ruse : des étrangers dans la Résistance en Provence 1940-1944*, Paris, Editions Tirésias, 2000, 312 p.

Georges-Picot G., *Témoins de la Résistance et de la Libération en Provence*, 44 p. complément de la vidéo.

Guillon J.-M., « Les étrangers dans la Résistance provençale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI, octobre-décembre 1989, p.658-671.

Provence historique, *La Provence de la Résistance à la Libération*, n°178, octobre-décembre 1994.

Jagora N., Broissia P. A. de, Neuville A. de (dir.), *Résistance 1940-1944 : édition Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, Little Big Man, 2004, 232 p.

4) Ouvrages sur la Résistance dans les Bouches-du-Rhône

a) Ouvrages et articles sur l'histoire de Marseille et des Bouches-du-Rhône

Attard-Maraninchi M.-F., Temime E., *Migrance, Histoire des migrations à Marseille*, tome III *Le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres*, Aix-en-Provence, Edisud, 1990, 188 p.

Attard-Maraninchi M.-F., *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement, 1997, 157 p.

Baratier E. (dir.) *Histoire de Marseille*, Toulouse, Privat, 1973, 512 p.

Boghossian S., *La Communauté arménienne de Marseille : quatre siècles de son histoire*, Paris, L'Harmattan, 2009, 330 p.

Charpin F., *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille 1806-1958)*, Paris, Editions du Centurion, 1964, 332 p.

Consulat général de Danemark, *Consulat général de Danemark à Marseille 1690-1990*, Marseille, Consulat général de Danemark, 1990, 14 p.

Diomelli L., « Note sur les aspects politiques de l'émigration pisane en Arles, en Camargue et dans les environs immédiats », *Etudes vaclusiennes*, n°36, juillet-décembre 1986, p.7-12.

Echinard P., Orsoni S., Dragoni M., *Le Lycée Thiers : 200 ans d'histoire*, Aix-en-Provence, Edisud, 2004, 275 p.

Foucher P., « Emigrés allemands et autrichiens en pays d'Aix 1933-1939 », *Cahiers d'Etudes germaniques*, n°5, 1981, p.271-286.

Gallocher P., *Marseille au temps des patros et des colos*, Marseille, Paul Tacussel éditeur, 1996, 239 p.

Guerry L., *(S') exclure et (s') intégrer. Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille (1918-1940)*, thèse, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, dir. Thébaud F., 2008, 587 p.

- Guerry L., « Le genre de la naturalisation : l'exemple des Bouches-du-Rhône (1918-1939) », in P. Rygiel, *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIX-XXe siècles*, Paris, Publibook, 2011, p. 112-135.
- Guiral P., Reynaud F. (dir.), *Les Marseillais dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, 317 p.
- Joutard P. (dir.), *Histoire de Marseille en treize événements*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1988, 222 p.
- Kitson S., « Les policiers marseillais et le Front populaire (1936-1938) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 2000, volume 65, n°1, p. 47-57.
- Kniebiehler Y. (dir.), Association Les Femmes et la Ville, *Germaine Poinso-Chapuis Femme d'Etat (1901-1981)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 160 p.
- Leca C., *Le père Joseph-Marie Perrin : un maître de sagesse*, Paris, Artège, 2015, 234 p.
- Maraninchi-Attard M.-F., *Les sociétés corses à Marseille à partir de 1920 : étude des solidarités*, thèse de 3ème cycle, dir. Emile Temime, Université de Provence, 1984.
- Maraninchi M.-F., *Un exemple de migration dans l'entre-deux-guerres : l'exode calenzanais*, mémoire de maîtrise, dir. Pierre Guiral, Université de Provence, 1977.
- Pély A., *De l'organisation des secours aux asphyxiés au bataillon des marins-pompiers de Marseille*, Marseille, Imprimerie Ant. Ged, 1943.
- Temime E., « Les Arméniens à Marseille : des années vingt à aujourd'hui », *Hommes et migrations*, n°1265, janvier-février 2007, p.22-32.
- Tomasi-Lesaingoux A., *Les Espagnols dans les Bouches-du-Rhône 1870-1940*, mémoire de maîtrise, Université de Provence Aix-en-Provence, dir. E. Temime, 1984.

b) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale dans les Bouches-du-Rhône

- Balique N., Biaggi V., *Ernst Dunker et la Gestapo de Marseille*, Paris, Vendémiaire, 2016, 295 p.
- Equipe de recherche en civilisation allemande d'Aix-en-Provence, *Les camps en Provence : exil, internement, déportation 1933-1942*, Aix : Alinéa, 1984, 234 p.

- Fontaine A., *Le Camp d'étrangers des Milles 1939-1943 (Aix-en-Provence)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, 244 p.
- Gallocher P., *1939-1945 Les années oubliées de l'Eglise de Marseille*, Marseille, Paul Tacussel Editeur, 1994, 366 p.
- Gilly A., *Histoire de l'occupation et de la Libération d'Aubagne, Peypin, Cadolive, Cassis... 1942-1944 vers l'épopée « Rhin et Danube » 1944-1945*, Marseille, Rhin et Danube, 1987, 140 p.
- Laffay A., « Une attitude chrétienne face à l'antisémitisme : les Dominicains à Marseille durant la Deuxième Guerre mondiale », *Mémoire dominicaine*, n°21, 2007, p. 165-186.
- Lorenzi L., Posado P. et 150 témoins, *1938-1945 les communistes face à la tourmente dans les Bouches-du-Rhône*, Marseille, Fédération des Bouches-du-Rhône du PCF, 1995, 157 p.
- Mencherini R., *Les Bouches-du-Rhône dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, de Borée, 2016, 373 p.
- Mencherini R. (dir.), *Provence-Auschwitz : de l'internement des étrangers à la déportation des juifs 1939-1944*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007, 318 p.
- Mencherini R., *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome I *Les années de crise 1930-1940*, Paris, Editions Syllepse, 2004, 231 p.
- Mencherini R., *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome II *Vichy en Provence*, Paris, Editions Syllepse, 2009, 660 p.
- Mencherini R., *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome III *Résistance et occupation (1940-1944)*, Paris, Editions Syllepse, 2011, 772 p.
- Mencherini R., *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, tome IV *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, Paris, Editions Syllepse, 2014, 443 p.
- Muelle R. (dir.), *Le débarquement de Provence, la Libération de la France de Toulon à Grenoble*, Paris, Trésor du patrimoine, 2004, 107 p.

Rabatel J., *Une ville du Midi sous l'Occupation, Martigues : 1939-1945*, Martigues, Centre de développement artistique et culturel, 1986, 409 p.

Richard E., « Elles aussi ... », *Marseille*, n°172, 4^{ème} trimestre 1994, p.32-36.

Sassetti V., *1940-1944 : la vie à Saint-Rémy-de-Provence pendant les années noires*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, dir.

Mencherini R., 1997, 161 p.

Vieira G., *La répression de la Résistance par les Allemands à Marseille et dans sa région (1942-1944)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie Guillon, Université de Provence Aix-Marseille, 2013.

c) Ouvrages sur la Résistance dans les Bouches-du-Rhône

Actes du colloque du 19 mars 1999, *Varian Fry du refuge à l'exil*, 2 tomes, Arles ? Actes Sud, 2000, 87 p. et 92 p.

Agostini F., *Essai sur les mouvements de Résistance dans le département des Bouches-du-Rhône (1940-1944)*, Arles, Association amicale des anciens combattants et mutilés de guerre de la commune d'Arles, 2002, 74 p.

Amar M., « Julia Pirotte, photographe de Résistance », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, octobre-décembre 1995, p.152-154.

Amis du Vieil Arles, *Bulletin des Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique*, n°148, mars 2011.

Amis du Vieil Arles, *Bulletin des Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique*, n°149, juin 2011.

Amis du Vieil Arles, *Bulletin des Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique*, n°150, décembre 2011.

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, *1944 La liberté vient du Sud, Cinquantenaire du débarquement de la Résistance à la Libération*, Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1994, 24 p.

Arrouye J., Domenichino J., Guillon J.-M., *Antoine Serra de la Sardaigne à Marseille : Regards sur un peintre singulier du XX^{ème} siècle provençal*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 2005, 156 p.

Association pour un Musée de la Résistance et de la Déportation du Pays d'Arles, Centre de ressources Charles Barontini, *Résistance à Arles 1939-1945*, Arles, Association pour un Musée de la Résistance et de la Déportation du Pays d'Arles, Centre de ressources Charles Barontini, 2007, 36 p.

Baudoin M., Histoire des groupes francs (MUR) des Bouches-du-Rhône de septembre 1943 à la Libération, thèse de doctorat d'université, Université de Caen, dir. Michel de Bouard, 1959, 236 p.

Baudoin M., *Témoins de la Résistance en région 2 : intérêt du témoignage en histoire contemporaine*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Provence, Aix-Marseille I, 1977, 840 p.

Bernard M.-P., *Les communistes dans la Résistance : Marseille et sa région*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université d'Aix-en-Provence, dir. Temime E., 1982, 315 p.

Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France (FFI), 30 juin 2012, 2^{ème} trimestre, n°126.

Chiny J.-P., *La Résistance R2 assassinée au Fenouillet le 12 juin 1944, à Signes le 18 juillet 1944 et le 12 août 1944*, étude non publiée, février 2010, 81 p.

Cognac A., « Charles Bataillard Neuengamme matricule 36.241 », *La Résistance spirituelle*, Semaine du 28 juin au 5 juillet 1974.

Contrucci J., Virbel J., 8, rue Mérentié. *A la mémoire d'Eliane Sophie Plewman Marseille 9 décembre 1917-Dachau 3 septembre 1944*, 58 p.

Coquille D., « Dimitri Koturovic, héros serbe des FTP-MOI tombé dans l'oubli », *La Marseillaise*, 18 septembre 2016.

Duranton-Crabol A.-M., *Alvin Johnson et Varian Fry : au secours des savants et artistes européens 1933-1945*, Paris : Michel Houdiard éditeur, 2002, 111 p.

« Edouard Mossé n'est plus », *Le Provençal*, édition de Marseille, 11 janvier 1987, p. 4.

Gasnier A., « Apolonio de Carvalho, figure emblématique de la gauche brésilienne », *Le Monde*, 26 septembre 2005.

Guibourg C., Vayssettes-Vergès M.-A., *Hier ne finira jamais. Résister hier et aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Koukas N., *La Résistance à Arles 1940-1944*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, dir. Mencherini R., 1997, 210 p.

Koukas N., *Résister en pays d'Arles 1944-2014, 70^e anniversaire de la Libération*, Arles, Actes Sud, Association du Musée de la Résistance et de la Déportation d'Arles et du pays d'Arles, 2014, 175 p.

Mencherini R., « Les voies de la Résistance », *Marseille*, n°172, 4^{ème} trimestre 1994, p.4-9.

Nathan-Murat M., Nathan-Murat R., Nathan-Murat L., *Poursuivi par la chance : de Marseille à Buchenwald*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1996, 317 p.

Pouzet J.-C., *La Résistance mosaïque*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1990, 596 p.

Rabatel J., « La Résistance et les chantiers 1939-1944 », *Les Cahiers de la Mémoire Populaire*, n°5, juin 1981, p.13-15.

Thébaud F., « Julia Pirotte, une photographe dans la Résistance, Musée de la photographie, Charleroi, 1994 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°5 (en ligne), 1997.

Wainwright H., « Apolonio de Carvalho, Radical politician ever optimistic about reform in Brazil », *The Guardian*, 30 septembre 2005.

Yung-de-Prévaux A., *Un amour dans la tempête de l'histoire, Jacques et Lotka de Prévaux*, Paris, Editions du Félin, 1999, 222 p.

d) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale et la Résistance à Marseille

Brandon P., *Coulisses de la Résistance à Toulouse, Lyon, Marseille et Nice*, Paris, L'Harmattan, 1994, 281 p.

Chiny S. et J.-P., *La Résistance et l'occupation nazie à Marseille 1940-1944*, Marseille, ANACR Comité de Marseille, 2014, 347 p.

Chiny-Moulet S., *Jules Moulet (1899-1944) : le destin d'un Marseillais engagé*, Marseille, Comité du Vieux Marseille, cahier 102, 2010, 62 p.

Contrucci J., *Et Marseille fut libérée... 23/8-28/8/1944*, Marseille, Autres Temps, 1994, 129 p.

Deroubaix C., « Marseille, première " capitale " de la Résistance », *L'Humanité*, vendredi 3 juin 2011.

- Dray-Bensoussan R., *Les Juifs à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale (août 1939-août 1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, 474 p.
- Dray-Bensoussan R., *Les Marseillais pendant la Seconde Guerre mondiale*, Marseille, Association pour la recherche et l'enseignement de la Shoah (ARES), Editions Gausсен, 2013, 207 p.
- Gaillard L., *Marseille sous l'occupation*, Rennes, Ouest France, 1982, 125 p.
- Guicheteau G., *Marseille 1943, la fin du Vieux-Port*, Paris, Marseille, Editions Daniel & Cie, Le Provençal, 1973, 54 p.
- Guillon J.-M., « Varian Fry et le centre américain de secours (Marseille 1940-1941) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, octobre-décembre 1999, p.133-135.
- Guiral P., *Libération de Marseille*, Paris, Hachette, 1974, 222 p.
- Guiraud J.-M., *La vie intellectuelle et artistique à Marseille à l'époque de Vichy et sous l'occupation 1940-1944*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1998, 356 p.
- Jansana C., *Marseille : la liberté retrouvée 1943-1944*, Nîmes, Lacour, 1992, 79 p.
- Labernède K., *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre Mondiale : de l'assistance à la Résistance armée*, mémoire de maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, dir. Joutard P., 1989, 122 p.
- Mémorial des camps de la mort de Marseille, *Mémorial des camps de la mort, Marseille 27 avril 1995*, brochure du Mémorial.
- Mencherini R. (dir.), *Etrangers antifascistes à Marseille 1940-1944 : hommage au consul du Mexique Gilberto Bosques*, Marseille, Editions Gausсен, 2014, 151 p.
- Mencherini R., *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière Marseille, 1944-1948*, Paris, L'Harmattan, 1994, 221 p.
- Mesliand C., « La Libération de Marseille », *Cahiers d'histoire de l'institut Maurice Thorez*, 3^{ème} trimestre 1974, n°8-9, p.141-164.
- Meyer A., *Le regard de l'occupant : Marseille vue par des correspondants de guerre 1942-1944*, Brême, Temmen, 1999, 196 p.
- Musées de Marseille, *Marseille se souvient du temps des rafles*, Marseille, Musée du Vieux Marseille, 1995, 63 p.
- Négis A., *Marseille sous l'occupation*, Paris-Marseille, Editions du Capricorne, 1947, 367 p.

Oppetit C., *Marseille, Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des juifs*, Marseille, Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie, Section Marseille-Provence, 189 p.

Pirotte J., « Marseille occupée et libérée », *Le Photographe*, n°1360, mai 1979, p. 78-83.

Sauvageot A., *Marseille dans la tourmente 1939-1944*, Paris, Editions Ozanne, 1949, 309 p.

5) Ouvrages sur la Résistance dans le Gard

a) Ouvrages et articles sur l'histoire du Gard

Clément R., *Les nouvelles rues de Nîmes de 1876 à nos jours*, Nîmes, Lacour/Luzer, 1988, 227 p.

Liste des Conseillers généraux du Gard depuis 1870, brochure, mise à jour le 2/10/1988.

Mercier J.-M., Zarcone T., *Les Francs-maçons du pays de Daudet : Beaucaire et Tarascon destins croisés du XVIIIe au XXe siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 2004.

Puech H.-C., « Allocution de M. Henri-Charles Puech, président », *Revue des Etudes grecques*, tome 65, fascicule 306-308, juillet-décembre 1952, p. 28-30.

A. Serre, *Les rues de Nîmes du Moyen Age à nos jours*, Montpellier, Espace Sud, 1989.

b) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale dans le Gard

Alignan Fabre I., *Les Réfugiés de l'exode en Languedoc méditerranéen. Mai 1940-novembre 1940*, juin 1992, thèse d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Maurin J., 629 p.

Les Annales du Centre de Recherche et de Documentation Pédagogique de Montpellier, *La Deuxième Guerre Mondiale en Languedoc-Roussillon : 1939-1945*, Montpellier, CRDP, 1975.

Boyer G., *Les Années de guerre en Lozère 1939-1945*, Mende, Service éducatif des Archives Départementales, Conseil Général de la Lozère, 1992, 126 documents.

Chabrol J.-P., *Un homme de trop*, Paris, Gallimard, 1958, 261 p.

Coin J., *Le sang n'est jamais heureux*, Paris, Plon, 1969, 251 p. (roman)

Connaissance, contribution de l'Institut régional CGT d'histoire sociale du Languedoc-Roussillon, n°3, 1984.

Conseil général du Gard, *Les lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département du Gard*, brochure, 107 p.

Derdeyn A., *La déportation et le Gard pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paul Valéry Montpellier III, Iancu C., 2001, 206 p.

Derdeyn A., *Déportations et épurations dans le Midi de la France (1942-1950)*, doctorat d'histoire, Université Paul Valéry III Montpellier III, Iancu C., 2007, 5 volumes.

Goellner A., *Ce jour-là à Aigues-Vives mercredi 23 août 1944*, Aigues-Vives : Association familiale d'Aigues-Vives et de la Municipalité, 40 p.

Joutard P., Poujol J., Cabanel P., *Cévennes terre de refuge : 1940-1944*, Montpellier, Presses du Languedoc, Club cévenol, 1988 (réédition), 359 p.

Olivès L., « Valleraugue 1940-1944 », *Causses et Cévennes, revue du Club cévenol*, 89^{ème} année, tome XV, n°3, 1984, p. 208-211.

Pépin Y., *Etrangers et Juifs en Lozère de 1938 à 1944*, octobre 1999, DEA d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Iancu C., 344 p.

Roques C., *Bagnols-sur-Cèze pendant la Deuxième Guerre Mondiale*, octobre 1995, maîtrise d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Maurin J., 120 p.

Roques C., « Bagnols-sur-Cèze pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Rhodanie*, n°62, juin 1997, p. 30-53.

Roques C., « Bagnols-sur-Cèze pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Rhodanie*, n°63, septembre 1997, p. 46-65.

Roques C., « La Résistance à Bagnols-sur-Cèze pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Rhodanie*, n°64, décembre 1997, p. 53-62.

Roques C., « La Libération de Bagnols-sur-Cèze », *Rhodanie*, n°66, juin 1998, p. 40-55.

Simon L., *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard durant la Deuxième Guerre Mondiale*, Nîmes, Lacour, 1985, 54 p.

Souyris-Rolland A., *Les forces françaises de l'intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération, colloque d'histoire Montpellier 14 mars 1996*, Arcueil, Préal, 1997, 255 p.

Sugier F., Vézilier M., *Le Gard dans la guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, De Borée, 2017, 451 p.

Suire T., *Les Protestants dans le Gard face au régime de Vichy*, Nîmes, Lacour, 1999, 221 p.

c) Ouvrages sur la Résistance dans le Gard

Actes du colloque du 14 mars 1996, Montpellier, *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon région R3 dans l'armée de la Libération*, Arcueil, Public-Réalizations, 1997, 255 p.

AERI, *La Résistance dans le Gard*, Paris, AERI, 2009, CD-Rom.

AERI, *La Résistance en Lozère*, Paris, AERI, 2006, CD-Rom.

Alric J., *L'Organisation de Résistance de l'Armée en Languedoc-Roussillon (R3)*, Montpellier, Centre d'Histoire militaire et d'Etudes de la Défense Nationale, n°22, Collection Etudes militaires, 1995, 94 p.

Alvarez A., Molostoff S., Monod J., *Les Espagnols dans toutes les forces combattant les dictatures*, Alès, Amicale des Anciens Guérilleros Espagnols Gard-Lozère, 1998, 36 p.

Association du Musée de la Résistance en Ardèche, *Les Etrangers dans la Résistance en Ardèche*, Musée départemental de la Résistance en Ardèche, 27 p.

Bailly J.-A., *Aspects de la Libération dans le Languedoc méditerranéen*, juin 1991, thèse d'histoire, Université de Montpellier III Paul Valéry, J. Maurin, 1040 p.

Boré J.-P., *Vivre obstinément, Jean Boré matricule 30 830 block 31 Buchenwald*, 2008, 223 p.

Bossi L., *Chroniques de la Résistance, des Francs-Tireurs et Partisans français à Uzès de 1939 à 1945*, Nîmes, Les Editions de la Fenestrelle, 2014, 205 p.

Bouladou G., « Les Maquis du Languedoc », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n°55, 1964, p. 55-80.

Bouladou G., *Les Maquis du massif central méridional 1943-1944*, Montpellier, Famille Bouladou, 2001, 616 p.

Bourderon R., *La Libération du Languedoc Méditerranéen*, Paris, Hachette Littérature, 1974, 283 p.

Brès E. et Y., *Un Maquis d'antifascistes allemands en France (1942-1944)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, 1987, 350 p.

Caubarrus R., *L'Abbé, le Juif et le gendarme. Une chronique de la Résistance gardoise 1935-1945*, Paris, Thélès, 2003, 254 p.

Cérémonies d'hommage au Bâtonnier Charles Bedos, de la défense de Jean Robert et Vincent Faïta à la déportation, Palais de justice de Nîmes 11 décembre 2008, 29 mars 2010, Nîmes, 2011, 176 p.

Cibien R., « Les Cévennes dans la Résistance (le vin de messe d'un pasteur) », *Causses et Cévennes, revue du Club cévenol*, 101^{ème} année, tome XVIII, n°3, juillet 1996, p. 272-274.

Commission départementale de l'information historique pour la paix, *Les Lieux de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale dans le département du Gard*, Nîmes, Conseil Général du Gard, 103 p.

Cordesse H., *Histoire de la Résistance en Lozère 1940-1944*, Montpellier, Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, 1989, 285 p.

Cordesse H., *La Libération en Lozère : 1944-1945*, Montpellier, Jean Reschly, 1977, 241 p.

Cordesse H., *Louis Veylet : novembre 1911-avril 1944*, Montpellier, Imprimerie de la presse, 1972, 64 p.

Garcia A.-M., *Adiós guerrillero : Joaquín Arasan Raso « Villacampa », une vie et un parcours d'exception*, 2013, 249 p.

Gilles P., *La Résistance dans la région d'Alès*, juin 1995, maîtrise d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Maurin J., 125 p.

Guérilleros Gard-Lozère, *Les Guérilleros espagnols FFI dans la Résistance pour la Libération du Gard-Lozère 1940-1944*, non paginé.

Jagora N., Broissia P. A. de, Neuville A. de (dir.), *Résistance 1940-1944 : édition Languedoc-Roussillon*, Paris, Little Big Man, 2004, 232 p.

Jouve I., « Hommage à la résistance espagnole. Un même combat », *Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France*, n°72, 1998, p. 8.

« Libération d'Uzès : rencontre avec le commandant Vigan-Braquet », *Midi Libre*, 28 août 2012.

Martin E., *Le Mouvement ouvrier dans la Résistance en Languedoc-Roussillon (1939-1945)*, octobre 1993, DEA d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Huard R., 402 p.

Maruéjol R., Vielzeuf A., *Le Maquis « Bir Hakeim »*, Nîmes, Lacour, 1990 (réédition), 243 p.

Mauran H., *Espagnols rouges... : un maquis de Républicains espagnols en Cévennes (1939-1946)*, Nîmes, Lacour, 1995, 255 p.

Mauran H., *La Résistance espagnole en Cévennes*, Nîmes, Lacour, 1995, 151 p.

Maurin J., « Hommage au pasteur Olivès », *Bulletin de liaison des anciens du maquis Aigoual-Cévennes*, mars 2000, n° 23, p. 5.

Pike D.W., « Combat et retraite des forces allemandes du Midi de la France après le débarquement de Provence (15 août-15 septembre 1944) : réflexions », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°181, 1996, p. 135-149.

Poujol J., « Commémoration du 28 février 1944 à Ardaillès », *Causses et Cévennes, revue du Club cévenol*, 89^{ème} année, tome XV, n°3, 1984, p.211-212.

Poujol J., « Histoire abrégée des maquis cévenols (1943-1944) », *Causses et Cévennes : revue du Club cévenol*, 85^{ème} année, tome XIV, n°4, 1980, p. 231-241.

Poujol R., *Le Maquis d'Ardaillès et sa part dans le rassemblement Aigoual-Cévennes*, Les Maquisards d'Ardaillès, 1984, 136 p.

Pouzache A.-M., *Les Maquis en Ardèche 1942-1944*, octobre 1990, maîtrise d'histoire, Université Paul Valéry Montpellier III, Maurin J., Rinaudo Y., 192 p.

S.D., « Hommage aux Espagnols tombés pour la France », *Bulletin d'information de l'Amicale des Anciens Guérilleros espagnols en France*, n°72, 1998, p. 4.

Vielzeuf A., *Ardente Cévenne*, Nîmes, Aimé Vielzeuf, 1973, 326 p.

Vielzeuf A., *Au Temps des longues nuits*, Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1969, 273 p.

Vielzeuf A., *Bloc-notes 44 (Dans le Gard en attendant la liberté)*, Nîmes, Lacour, 1994, 182 p.

- Vielzeuf A., *Demain du sang noir*, Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1970, 264 p.
- Vielzeuf A., *Epopée en Cévenne*, Nîmes, Aimé Vielzeuf, 1976, 207 p.
- Vielzeuf A., *Et la Cévenne s'embrasa...*, Nîmes, Louis Salle, 1965, 222 p.
- Vielzeuf A., « Marceau » (Marcel Bonnafox) : *symbole de la Résistance cévenole et gardoise*, Nîmes, Lacour, 1993, 57 p.
- Vielzeuf A., *On les appelait « les bandits »*, Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1967, 380 p.
- Vielzeuf A., *Quand le Gard résistait (1940-1944) : le temps des pionniers*, tome I, Nîmes, Lacour, 1996, 237 p.
- Vielzeuf A., *La Résistance dans le Gard et la Cévenne*, Nîmes, Lacour, 1991 (réédition), 34 p.
- Vielzeuf A., *Terreur en Cévenne*, Nîmes, Camariguo, 1983, 170 p.
- Vielzeuf A., Mazier P., *Quand le Gard résistait (1940-1944) : dans le secret des bois*, tome II, Nîmes, Lacour, 1997, 237 p.
- Vielzeuf A., Mazier P., *Quand le Gard résistait (1940-1944) : sang et lumière*, tome III, Nîmes, Lacour, 1998, 237 p.

d) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale et la Résistance à Nîmes

- Bonifas A., *Les Protestants nîmois durant les années noires : 1940-1944*, Montpellier, Presses du Languedoc, Max Chaleil Editeur, 1993, 97 p.
- Cosson A., « La Libération de Nîmes », *Mélanges : Les Cahiers de Nîmes, Revue du Groupe d'Etudes Histoire-Ethnologie du Centre Universitaire Vauban de Nîmes*, n°1, 1995, p. 23-45.
- Cosson A., *Nîmes et le Gard dans la guerre : la vie quotidienne sous l'occupation 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1988, 168 p.
- Mouvement de Libération nationale Fédération Gard-Lozère, *Les Pendus de Nîmes*, Mouvement de Libération nationale, 1954, 48 p.
- Zaretsky R., *Nîmes at war : Religion, Politics and Public Opinion in the Gard, 1938-1944*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 1995, 276 p.

6) Ouvrages sur la Résistance dans le Vaucluse

a) Ouvrages et articles sur l'histoire du Vaucluse

Autrand A., *Un siècle de politique en Vaucluse : les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, Avignon, Imprimerie Rullière, 1958, 410 p.

Bardet J.-P., Motte C., *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Vaucluse*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1987, 262 p.

Barruol G. (dir.), « Le mont Ventoux : encyclopédie d'une montagne provençale », *Alpes de Lumière*, n°155-156, 348 p.

Barruol G., Dautier N., Mondon B., *Le mont Ventoux : encyclopédie d'une montagne provençale*, Forcalquier, Alpes de lumière, 2007.

Charrol J.-F., Creugny C., Grosso R., Simon A. (dir.), *PCF : 70 ans d'histoire en Vaucluse. 1920-1990*, Avignon, 1991, 52 p.

Flauraud V., *Avignon vingtième siècle*, Avignon, Benezet, 2009, 253 p.

Jouval J.-P., *Mémorial des victimes des communes du canton d'Apt. Seconde Guerre mondiale, Indochine, Algérie, Apt*, Le Souvenir français, 2017, 333 p.

b) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale dans le Vaucluse

Aliquot H., *Le Vaucluse dans la guerre 1939-1945 : la vie quotidienne sous l'occupation*, Le Coteau, Editions Horvath, 1987, 176 p.

Association des amis du Musée de la Résistance et de la Déportation, Musée d'Histoire 1939-1945 L'Appel de la Liberté, *La Mémoire gravée. Monuments, stèles et plaques commémoratifs de la Seconde Guerre mondiale dans le département de Vaucluse*, Conseil général de Vaucluse, 2002, 101 p.

Autrand A., *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération mai 1940-25 août 1944*, Avignon, Aubanel, 1965, 283 p.

Bitton M., *Des noms pour mémoire : les victimes de la Seconde Guerre mondiale à Pertuis (Vaucluse)*, Marseille, Michèle Bitton, 2007, 146 p.

Bitton M., Priol J., *Mémoires 1939-1945 du pays d'Aigues (Vaucluse), 1. Ici même en 1944. Événements locaux et personnes commémorées sur les lieux mêmes où elles ont péri*, manuscrit.

Bitton M., Priol J., *La guerre 1939-1945 et ses inscriptions à Villelaure*, chez les auteurs, 2009, 216 p.

Fageot C., *La milice en Vaucluse 1939-1945*, Mazan, Etudes Comtadines, 2008, 244 p.

Lin D. (dir.), *39-45 en Vaucluse : nous étions des sans-culottes*, Orange, Elan Sud, 2014, 237 p.

Giroud J., *Cavaillon se souvient, 1939-1945*, Cavaillon, Jean Giroud, 2015, 311 p.

Mémoire et Histoire, *Exposition des noms pour mémoire en pays d'Aigues, soldats, résistants, déportés et victimes civiles de la guerre 1939-1945*, Cucuron Musée Marc Deydier 8-31 mai 2011, brochure, 109 p.

M. Reboul, *Valréas se souvient. Recueil de témoignages et documents*, Valréas, Association cantonale des Familles de Fusillés, Déportés, Internés, Résistants, Patriotes et Amis de l'Enclave, 2016, 193 p.

Rodrigues Y., *Le STO en Vaucluse, une jeunesse déchirée*, Mazan, Etudes comtadines, 2006.

c) Ouvrages sur la Résistance dans le Vaucluse

Arnoux C., *Maquis Ventoux, Résistance et répression en Provence pendant la Seconde Guerre mondiale*, Avignon, Aubanel, 1994, 275 p.

Arnoux C., « Le parachutage de Saint-Jean-de-Sault », *Carnets du Ventoux*, n°27, avril 2000, p.59-62.

Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies « Mémoire Résistance HB », *La tragédie du maquis d'Izon-la-Bruisse*, Eygalayes, Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies « Mémoire Résistance HB », 2014 (2^{ème} édition), 217 p.

« Au service de De Gaulle et Moulin », *Le Républicain lorrain*, 7 décembre 2012.

Bailly P., Bonvallet P., « Occupation et Résistance en Vaucluse », *Avignon, Rhône et Comtat*, n°6, décembre 1987, p.71-100.

Beaufils G., « Acte de patriotisme aux Valayans », *Carnets du Ventoux*, n°39, avril 2003, p.80-82.

Benedetti A., *Un Préfet dans la Résistance*, Paris, CNRS Editions, 2013, 318 p.

Coste L., *La Résistance au pays d'Apt de la Durance au Ventoux, historique*, 1982 (réédition), 317 p.

N. Dicop, *Au service de Dieu et de sa patrie, Ernest-Nicolas-Pierre Krebs 1901-1977 Prêtre-Résistant-Patriote*, Metz, Editions Le Lorrain, 1977, 20 p., livre mis à disposition par les Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

Durand A., Diouf A., *Et si c'était à refaire...*, brochure publiée par la cellule Albin Durand du Parti Communiste français Sarriens, 1994, 20 p.

Etudes sorguaises, *Le Train fantôme. Toulouse, Bordeaux, Sorgues, Dachau, Sorgues*, Etudes sorguaises, 1991, 219 p.

Guérin S., « L'espoir qui nous guidait sans relâche », *Carnets du Ventoux*, n°39, avril 2003, p.83-86.

Haurez J., « Les Russes dans les maquis Ventoux et Baronnie », *Carnets du Ventoux*, n°72, juillet 2011, p.84-87.

Lapeyre C., « Les débuts de la Résistance en Vaucluse », *Carnets du Ventoux*, n°71, avril 2011, p. 80-83.

Lapeyre R., « Danton est revenu », *Carnets du Ventoux*, n°37, octobre 2002, p. 88-89.

Monier C. (dir.), *Les chemins de la Résistance à Bollène et dans le canton (1939-1944)*, Bollène : Dolfin éditions, 2002, 224 p.

Pio G., *12 juin 1944, 53 fusillés à Valréas, récit et témoignages*, Valréas, Association cantonale des Familles de Fusillés, des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes de l'Enclave de Valréas, 1994 (5^{ème} édition), 172 p.

Service éducatif des Archives départementales de Vaucluse et du Centre départemental de documentation pédagogique, *La Résistance en Vaucluse. Documents et témoignages*, Avignon, CDDP, 1980.

Témoignages et documents sur la Résistance à Bollène et dans sa région (octobre 1940-août 1944), Edition complémentaire, brochure, 1995.

Vaucluse 44, l'année de la liberté retrouvée. Aspects de la Résistance et de la Libération, Avignon, ONAC, 2004, 72 p.

d) Ouvrages et articles sur la Seconde Guerre mondiale et la Résistance à Avignon

Bailly R., *Histoire d'Avignon et des Avignonnais pendant la dernière guerre (septembre 1939-septembre 1944)*, Avignon 39/44, Avignon, Editions Alain Barthélémy, 1986, 254 p.

7) Sites Internet

Site d'histoire-géographie de l'Académie d'Aix-Marseille.

http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/pays.php?num_pay=240&lang=fr

Académie d'Aix-Marseille.

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10541757/fr/temoignage-dyvonne-de-komornicka-sur-la-resistance-en-vauchuse

Académie de Paris, consulté le 7 mai 2016.

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1069207/en-l-honneur-des-aveugles-resistants.

Académie de Nîmes.

Lassalle C., *Réception à l'Académie de Nîmes de Charly-Sam Jallatte, vendredi 29 mai 1992*, 33 p.

Trarieux P., *Réception à l'Académie de Nîmes de Trarieux P., Remerciements de Monsieur Pascal Trarieux et éloge de son prédécesseur M. Charly Sam Jallatte*, p.17-21, 25 octobre 2013.

AERI.

<http://www.aeri-resistance.com/>

Réseau Alliance.

<http://reseaualliance.e-monsite.com/>

Amicale Mémoire du Réseau Gallia.

<http://www.reseaugallia.org/index.php/le-reseau-gallia/>

Site sur André Ackermann, résistant dans le Vaucluse et dans le Gard.

<http://www.andre-ackermann.com/>

ANACR, Comité de Marseille.

<http://www.resistancemarseillaise-r2.fr/>

Site conçu par Jean-Paul Chiny, président du comité de Marseille de l'ANACR.

ANACR Comité départemental du Vaucluse.

<http://www.anacr-vaucluse.fr/>

Archives de l'Etat en Belgique. Mise en ligne de l'état-civil.

http://arch.arch.be/index.php?lang=fr_BE

Archives nationales. Le fonds 72 AJ du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale a été mis en ligne.

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/seconde-guerre-mondiale>

Assemblée nationale. Biographie des députés.

<http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>

Association des Combattants volontaires de la Résistance de Vaucluse et des départements limitrophes.

<http://cvrduvaucluse.canalblog.com/>

Assurance retraite.

http://www.legislation.cnnav.fr/Pages/texte.aspx?Nom=CR_CN_1880_07021980

Bibliothèque nationale de France (BNF).

Journal officiel de la République française. Mise en ligne de 1880 à 1947.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34378481r/date>

Camp de Gurs.

www.campgurs.com/media/1166/carvalho-apolonio-brigadiste-brésilien.pdf

Chemins de Mémoire. Ministères des Armées.

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

Colonel Pétré, la Résistance à Marseille. Site géré par son neveu Pierre Duny-Pétré.

<http://colonel.petre.resistance.marseille.over-blog.com/>

Consulat général de France à Moncton.

<https://moncton.consulfrance.org/Liste-des-Consuls-et-Consuls,6>

Le Dauphiné.

<https://www.ledauphine.com/vaucluse/2018/05/24/les-obseques-de-robert-jean-ancien-maire-auront-lieu-aujourd-hui>

Dictionnaire des guérilleros et des résistants antifranquistes.

<http://losdelasierra.info/>

Dictionnaire des militants anarchistes.

<http://www.militants-anarchistes.info/spip.php?article1548>

Edugéo.

<https://edugeo.ign.fr/>

Filae. Site de généalogie avec une indexation des actes d'état-civil mis en ligne.

<https://www.filae.com/v4/genealogie/HomePage.mvc/WelcomeI>

Fondation de la France libre.

<http://www.france-libre.net/>

Fondation de la Résistance.

<http://www.fondationresistance.org/pages/accueil/>

Fondation pour la mémoire de la déportation.

Listes de départ des déportés par convoi ou recherche nominative (livre mémorial)

<http://www.bddm.org/liv/recherche.php>

Journée d'étude sur les aspects médico-sociaux des suites de la déportation.

<https://fondationmemoiredeportation.com/journee-detude-sur-les-aspects-medico-sociaux-des-suites-de-la-deportation-extraits-des-interventions/>

France archives. Portail national des Archives de France.

<https://francearchives.fr/map/b2b076144a3c4392a34b14bb5e364c95>

France phaléristique. Site sur les médailles.

<http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm>

France 3. La Résistance régionale.

<http://lesresistances.france3.fr/home>

Fresques INA.

Actualités filmées diffusées le 18 février 1943, 36 secondes. Site de l'INA consulté le 2 juin 2018.

<http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00206/evacuation-du-quartier-du-vieux-port-a-marseille.html>

Actualités filmées diffusées le 3 mars 1943. Vidéo de 1 m 01s. Site de l'INA consulté le 2 juin 2018.

<http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00207/la-demolition-du-quartier-du-vieux-port.html>

Geneanet. Site de généalogie.

<https://www.geneanet.org/>

Grand Orient de France.

<http://www.godf.org/>

Grand Mémorial. Site du Ministère de la Culture. Registres matricules des soldats ayant pu servir sous les drapeaux pendant la Première Guerre mondiale.

<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Impôts.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-suis-ancien-combattant-ou-veuve-dancien-combattant-cela-modifie-t-il-mon>

Institut d'Histoire moderne et contemporaine-UMR 8066

<http://www.ihmc.ens.fr/Combien-de-personnes-visees.html>

Instituts d'aveugles :

Site de l'Arc-en-Ciel

<http://www.irsam.fr/nos-structures/pour-enfants-et-adolescents/deficients-visuels/arc-en-ciel-marseille.html>

Comité Valentin Haüy des Bouches-du-Rhône

<http://marseille.avh.asso.fr/node/70>

l'IRSAM (Institut régional des Sourds et Aveugles de Marseille).

http://www.irsam.fr/component/content/article/8-nous-connaître/9-nous-connaître.html?Itemid=110#notre_histoire

IDDA (Institut départemental de Développement de l'Autonomie).

<http://www.idda13.fr/>

Institut national d'études démographiques (INED).

<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/>

Légifrance. Le service public de la diffusion de droit.

Journal officiel de la République française

<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechExpTexteJorf.do?from=legi>

Leonore. Base de données des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977. Les dossiers comportant des documents de plus de 50 ans sont consultables en ligne.

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/accueil.htm>

Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

Le Maitron. Dictionnaire biographique des fusillés, guillotins, exécutés, massacrés. 1940-1944.

<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?page=lieux>

Marcel Cerdan. Site officiel.

<http://www.marcelcerdan.com/3.aspx?sr=20>

La Marseillaise.

<http://m.lamarseillaise.fr/marseille/societe/52235-dimitri-koturovic-heros-serbe-des-ftp-moi-tombe-dans-l-oubli>

Mémoire et espoir de la Résistance.

<http://www.memoresist.org/>

Mémorial de la Shoah.

<http://www.memorialdelashoah.org/>

<http://holocaust-compensation-france.memorialdelashoah.org/deportes-de-france.html>

Midi Libre.

<https://www.midilibre.fr/>

Le Monde.

<https://www.lemonde.fr/>

Maquis de Sainte-Anne. En mémoire de la Résistance du canton de Lambesc.

<http://maquisdelaresistan.wixsite.com/maquisdesainteanne/blank-wi0ya>

Mémoire des Hommes.

Base de données des militaires décédés pendant la Seconde Guerre mondiale.

http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/militaires_decedes_seconde_guerre_mondiale/

Mémoire vive de la Résistance. Association pour maintenir la mémoire de la Résistance. Son président est Raymond Alexander, fils du résistant Edouard Alexander.

http://mvr.asso.fr/front_office/index.php

Memorial Genweb, site de généalogie avec une base de 72 900 déportés morts en déportation partis de France. Ce site répertorie également les lieux de mémoire en France.

<http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/html/deportes/>

<http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/index.php>

Ministère des Affaires sociales et de la Santé, consulté le 7 mai 2016.

<http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-de-segolene-neuville-lors-du-devoilement-de-la-plaque-commemorative-en>

MUREL, Musée de la Résistance en ligne.

Plusieurs expositions :

Marion Jeux, Exposition les Italiens dans la Résistance en Pays d'Arles, rubrique travailleurs immigrés sur le site du Musée de la Résistance en ligne :

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=81&sstheme=757>

La Résistance en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

<http://museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&sstheme=542>

Musée virtuel du Protestantisme.

<https://www.museeprotestant.org/notice/les-theses-de-pomeyrol/>

OFPRA.

<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/galeries-d-images/les-directeurs-de-l-ofpra/georges-fieschi>

ONAC.

Consultation du site pour les procédures ou les avantages liés au statut de combattant.

<http://www.onac-vg.fr/fr/missions/retraite-combattant/>

ONAC de la Lozère.

ONAC de la Lozère, *Le maquis-école de la Picharlerie (1943-1944)*, p.23-24.

www.onac-vg.fr/files/uploads/maquis-picharlerie.pdf.

ONAC du Maine-et-Loire.

ONAC du Maine-et-Loire, *L'armée et les soldats de France entre septembre 1939 et juin 1940*, plaquette, p. 6.

www.onac-vg.fr/files/uploads/soldats_de_france12.pdf.

Ordre de la Libération. Les 1 038 compagnons. La médaille de la Résistance.

<https://www.ordredelaliberation.fr/>

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/1038-compagnons>

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/medailles-de-la-resistance/la-medaille-de-la-resistance>

Parlement européen.

http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/828/MARIE-MADELEINE_FOURCADE_home.html

Port Camille Rayon.

<http://www.portcamillerayon.net/histoire/>

Le Point.

http://www.lepoint.fr/societe/ils-changent-de-nom-pour-changer-de-peau-22-07-2010-1220011_23.php

La Provence

<https://www.laprovence.com/>

Résistance en Cévennes. Site sur les maquis en Cévennes : Aire-de-Côte, Lasalle, Ardaillers, Aigoual-Cévennes, Le Serre, Mandagout.

<http://www.cevennesresistance.fr/>

Sénat. Biographies des sénateurs.

<https://www.senat.fr/senateurs-3eme-republique/senatl.html>

<http://www.senat.fr/senateurs-4eme-republique/index.html>

<http://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/>

Service historique de la Défense. Mise en ligne du répertoire des demandes d'homologation des services dans la Résistance.

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/dossiers-administratifs-de-r%C3%A9sistants>

Service public.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1293>

Société française d'histoire de la police.

<http://www.sfhp.fr/index.php?post/2009/05/12/Notice-biographique-Jacques-Lenoir>

Sudoc. Catalogue du système interuniversitaire de documentation.

<http://www.sudoc.abes.fr/xslt/?COOKIE=U10178,Klecteurweb,I250,B341720009+,SY,NLECTEUR+WEBOPC,D2.1,Efe3c9ecd-305,A,H,R77.134.149.125,FY>

The Guardian.

<https://www.theguardian.com/news/2005/sep/30/guardianobituaries.brazil>

URD. Institut indépendant spécialisé sur les pratiques et les politiques humanitaires et post-crise.

<https://www.urd.org/Jean-Pierre-Cabouat>

Who's who in France.

<https://www.whoswho.fr/>

Wikipédia.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Apolonio_de_Carvalho

https://en.wikipedia.org/wiki/Eliane_Plewman

https://ro.wikipedia.org/wiki/Mihail_Florescu

Yad Vashem. Liste des victimes de la Shoah.

<https://www.yadvashem.org/fr/collections.html>

Les Justes parmi les Nations

<https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/>

TABLE DES CARTES

TOME I

Carte 1 : Les préfectures régionales	28
Carte 2 : La France occupée après les armistices juin 1940-septembre 1943	29
Carte 3 : Pays de naissance des résistants	91
Carte 4 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants des Bouches-du-Rhône	95
Carte 5 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Gard	96
Carte 6 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants du Vaucluse	97
Carte 7 : Engagement par pays de naissance et par période des résistants de la région	98
Carte 8 : Département de naissance	100
Carte 9 : Département de naissance de la population de l'étude	115
Carte 10 : Département de naissance des Français libres	115
Carte 11 : Département d'origine des volontaires des Brigades internationales	115
Carte 12 : Département de naissance des résistants des Bouches-du-Rhône selon la période	117
Carte 13 : Département de naissance des résistants du Gard selon la période	118
Carte 14 : Département de naissance des résistants du Vaucluse selon la période	119
Carte 15 : Département de naissance des résistants de la région selon la période	121
Carte 16 : Commune de naissance des résistants nés dans les Bouches-du-Rhône	122
Carte 17 : Commune de naissance des résistants nés dans le Gard	137
Carte 18 : Commune de naissance des résistants nés dans le Vaucluse	141
Carte 19 : Région d'origine des résistants nés de parents italiens	178
Carte 20 : Région d'origine des résistants nés de parents espagnols	181

Carte 21 : Comparaison des régions d'origine des résistants nés de parents espagnols des Bouches-du-Rhône avec l'origine des Espagnols immigrés à Marseille en 1931	182
Carte 22 : Le peuplement arménien à la veille du génocide en 1915	184
Carte 23 : Région d'origine des résistants arméniens des Bouches-du-Rhône	184
Carte 24 : Région d'origine des résistants arméniens de l'ensemble de la région	184
Carte 25 : Numérisation et indexation des registres matriculaires des classes d'âge ayant pu participer à la Première Guerre mondiale	232
Carte 26 : Parcours d'Otto Kühne entre 1933 et 1939	263
Carte 27 : Les pérégrinations du maquis allemand dans les Cévennes	266
Carte 28 : Localisation des casernes de marins-pompier à Marseille	302
Carte 29 : Zone de diffusion des tracts et de la presse clandestine par les aveugles des Milices socialistes de Marseille	318
Carte 30 : Proportion de pupilles de la nation par rapport à la population totale en 1921	359

TOME II

Carte 1 : Carte des parachutages en Vaucluse	519
Carte 2 : Implantation du réseau Abbé Blanc	608
Carte 3 : Commune de résidence des résistants des Bouches-du-Rhône	762
Carte 4 : Commune de résidence des résistants du Gard	767
Carte 5 : Commune de résidence des résistants du Vaucluse	774
Carte 6 : Commune de résidence des miliciens du Vaucluse	775
Carte 7 : Implantation des FFI des Bouches-du-Rhône	780
Carte 8 : Carte du relief de la région étudiée	781
Carte 9 : Implantation des FFI du Gard	788
Carte 10 : Détails de la carte de la Résistance dans le département de la Lozère en 1943-1944	789
Carte 11 : Implantation des FFI dans le Vaucluse	795
Carte 12 : Le mont Ventoux	796
Carte 13 : Carte des maquis de Vaucluse	797

TABLE DES FIGURES

Tome I

Figure 1 : L'abbé Krebs pendant et après la guerre	110
Figure 2 : André Ackermann	111
Figure 3 : Jean-François Leca	131
Figure 4 : Couverture du dossier de naturalisation et de retrait de la nationalité de Bruno Razzoli	171
Figure 5 : Bruno Razzoli	172
Figure 6 : Monument aux morts du cimetière Saint-Henri à Marseille	174
Figure 7 : Ricardo Budai	191
Figure 8 : Paul Jonglez de Ligne	208
Figure 9 : Jean Jallatte	211
Figure 10 : Charles Jallatte dit Charly-Sam	212
Figure 11 : Dominique Magnant	228
Figure 12 : Albert Chabanon	243
Figure 13 : L'immeuble du 10 rue Albert Chabanon à Marseille, ancien quartier général de l'Organisation universitaire et la plaque apposée sur la façade de l'école située en face du n°16	246
Figure 14 : Le vallon des fusillés et la nécropole de Signes	247
Figure 15 : Les écrivains morts pour la France au Panthéon à Paris	248
Figure 16 : Plaques en l'honneur du groupe Provence	249
Figure 17 : Pascual Gimeno	260
Figure 18 : Otto Kühne	263
Figure 19 : Stèle de Saint-Roman-de-Tousque en Lozère	271
Figure 20 : René Poitevin	283
Figure 21 : Henri Dudouet	299
Figure 22 : Plaques de la caserne de Strasbourg à Marseille	305
Figure 23 : Restitude Manicacci et Marguerite Germond	317
Figure 24 : Aimé Caron	319

Figure 25 : Le père Joseph-Marie Perrin dans sa jeunesse et le Mur des Justes à Marseille dans le Parc du 26ème centenaire, dans la troisième colonne de noms se trouve celui du révérend père Joseph-Marie Perrin	334
Figure 26 : Plaque du 58 avenue Bosquet à Paris	336
Figure 27 : Plaque de l'Institut national des jeunes aveugles	337
Figure 28 : Photographie de la plaque de la Fédération des Aveugles de France	338
Figure 29 : Robert Moureau	355
Figure 30 : Photographie de Karl Heinz Fulda avant son inhumation	368
Figure 31 : Gabriel Rivière	373
Figure 32 : Plaque de la Rue Bernard Latzarus à Nîmes	375
Figure 33 : Georges Bruguiet	383
Figure 34 : Rue et groupe scolaire Georges Bruguiet à Nîmes	386
Figure 35 : Groupe scolaire Georges Bruguiet à Nîmes	386
Figure 36 : Plaque apposée sur le mur du cimetière de Carcassonne	387
Figure 37 : Ernest Frankel	388
Figure 38 : Miguel Arcas	395
Figure 39 : Plaque d'Alès en hommage aux Espagnols morts au combat ou fusillés par les Allemands	398
Figure 40 : Plaque apposée au Musée du Désert rappelant l'intervention du pasteur Boegner le 6 septembre 1942	413
Figure 41 : Laurent Olivès	415
Figure 42 : Georges Gillier	416
Figure 43 : Pierre de Parseval, père Réginald	426
Figure 44 : Robert Maddalena	428
Figure 45 : Beïla Hais	448
Figure 46 : Henri Malacrida	452
Figure 47 : Compte-rendu de la réunion du 6 mai 1945 tenue au camp d'Allach	462
Figure 48 : Plaque commémorative apposée à l'entrée du siège de la Grande Loge de France à Marseille	463
Figure 49 : Mur du souvenir au siège du Grand Orient de France à Paris	463

Figure 50 : Détails du Mur du souvenir avec les francs-maçons décédés par commune et par loge 464

Figure 51 : Détail du Mur du souvenir avec les francs-maçons décédés par commune et par loge 465

TOME II

Figure 1 : Homologation des services des agents P1 du réseau Abbé Blanc 509

Figure 2 : Camille Rayon 516

Figure 3 : Journal *L'Eclair* du dimanche 24 janvier et du mardi 26 janvier 1943 524

Figure 4 : Paulette, André et Paul Nouveau 529

Figure 5 : Attestation du MLN en faveur de Charles Hémerly 551

Figure 6 : Rue Adoné Zingoni et plaque commémorative de l'avenue de la Résistance 567

Figure 7 : Monument aux morts de Saint-Rémy-de-Provence 567

Figure 8 : Antoinette Antonacci et Antoine Mercuri 569

Figure 9 : Jacques et Lotka Trolley de Prévaux 573

Figure 10 : Charles Bataillard 574

Figure 11 : Eliette Rigon et Jean Chauvet 577

Figure 12 : Armand et Lucien Renouard 578

Figure 13 : Rue Louis et Marcel Roudier à Saint-Rémy-de-Provence 579

Figure 14 : Rue des trois frères Barthélémy et façade de l'immeuble où ils habitaient 583

Figure 15 : Georges et Lucien Barthélémy 583

Figure 16 : Rue des trois frères Carasso et la plaque de la place Castellane 585

Figure 17 : Yvonne de Komornicka 587

Figure 18 : Yvonne de Komornicka décorée de la légion d'honneur le 8 mai 1949 590

Figure 19 : Rue Yvonne de Komornicka à Avignon 590

Figure 20 : Yvonne de Komornicka et ses trois filles (Christiane, Wanda et Hélène) 591

Figure 21 : Roger Nathan-Murat 594

Figure 22 : Robert Buatois, Louis Chauvet, Henri Célérier et Henri Escoffier	639
Figure 23 : Ancien bâtiment administratif du Centre d'hygiène mentale aujourd'hui	644
Figure 24 : Albert Chaix, Léon Chartier et Antoine Nanni	654
Figure 25 : Julia Pirotte	657
Figure 26 : Plaque apposée en face du théâtre des Bouffes parisiens à Paris	660
Figure 27 : Monument pour les acteurs morts pour la France à la Comédie française à Paris	661
Figure 28 : Robert Francisque	669
Figure 29 : Extraits de la <i>Notice de C.E. Les agents des services spéciaux allemands en France pendant l'occupation. Volume II. Fascicule 14. Les agents du SD Marseille</i>	673
Figure 30 : Stèle des pendus de Nîmes et carré militaire	752
Figure 31 : Etienne Saintenac	752
Figure 32 : Plaque du lycée Alphonse Daudet à Nîmes	754
Figure 33 : Jacques Baby	755
Figure 34 : Stèle en l'honneur de Jacques Baby	757
Figure 35 : Stèle en l'honneur de Jacques Baby et de ses camarades	757
Figure 36 : Eliane Plewman	764
Figure 37 : Le PC du réseau au 8 rue Mérentié et plaque apposée sur la façade	766
Figure 38 : Tract de soutien en faveur de Laurent Kiska distribué à La Grand-Combe le 1er mars 1941	820
Figure 39 : Portrait de Laurent Kiska	821
Figure 40 : Plaque d'Alès en l'honneur des Polonais morts pour la Libération de la France	822
Figure 41 : Lucette Vigne, épouse Choisy	846
Figure 42 : Lucette Vigne et Jean Garcin	855
Figure 43 : Apolonio de Carvalho	873
Figure 44 : Jean Todorow	877
Figure 45 : Stèle en hommage aux Italiens résistants, place Caffo à Marseille	879
Figure 46 : Stèle des Arméniens	880
Figure 47 : Monument des Mobiles de Marseille	881

Figure 48 : Monument de l’Affenadou en l’honneur des guérilleros espagnols morts au combat	882
Figure 49 : Monument de l’Affenadou en l’honneur des guérilleros espagnols morts au combat	883
Figure 50 : Plaque de la place Montcalm à Nîmes	883

TOME III

Figure 1 : Mémorial du maquis d’Aire-de-Côte à Saumane	903
Figure 2 : Tombe des victimes du Puits de Célas au cimetière d’Alès dont celle de Lisa Ost et d’Hedwig Rahmel-Robens	949
Figure 3 : Mémorial du Puits de Célas	950
Figure 4 : Plaque en hommage au Yougoslave Dimitri Koturovic à Marseille et photographie de Dimitri Koturovic	957
Figure 5 : Tract de soutien à Cristino Garcia diffusé au Vigan	981
Figure 6 : Rue Cristino Garcia à Nîmes et à Paris	982
Figure 7 : Monument de Tornac en souvenir de la bataille de la Madeleine	982
Figure 8 : Plaque apposée sur le monument de l’Affenadou en l’honneur des guérilleros espagnols	982
Figure 9 : Ecole Marie Soboul à Nîmes	990
Figure 10 : Plaque en hommage à Jean Garcin dans le hall du musée	995
Figure 11 : La résidence William Carr à Marseille	1014
Figure 12 : La résidence William Carr à Marseille	1015
Figure 13 : Annulation de la condamnation de Vincent Faïta	1018
Figure 14 : Exemple du verso d’une fiche médicale d’un résistant déporté	1021
Figure 15 : Couverture du dossier de demande de la carte de CVR d’Edmonde Charles-Roux	1060
Figure 16 : La carte de CVR	1069

TABLE DES GRAPHIQUES

TOME I

Graphique 1 : Nationalité des résistants	150
Graphique 2 : Nationalité de la population des Bouches-du-Rhône en 1936	152
Graphique 3 : Nationalité de la population du Gard en 1936	154
Graphique 4 : Nationalité de la population du Vaucluse en 1936	157
Graphique 5 : Nationalité de la population de la région en 1936	158
Graphique 6 : Rythme des naturalisations des futurs résistants avant 1943	167
Graphique 7 : Rythme de naturalisations des futurs résistants entre 1921 et 1943	168
Graphique 8 : Nombre de cartons contenant les dossiers individuels de naturalisation, de réintégration, d'admission à domicile et d'admission aux droits de citoyenneté accordés dans les Bouches-du-Rhône par année (1901-1940)	177
Graphique 9 : Année d'arrivée en France des résistants immigrés	187
Graphique 10 : Année d'arrivée en France des résistants selon leur nationalité sur l'ensemble de la région	187
Graphique 11 : Age des migrants devenus résistants à leur arrivée en France	196
Graphique 12 : Date d'évasion ou de démobilisation des résistants prisonniers de guerre	281
Graphique 13 : Date de retour des résistants prisonniers de guerre	281
Graphique 14 : Date d'engagement des résistants juifs	445
Graphique 15 : Date d'engagement des résistants français nés entre 1920 et 1922	484
Graphique 16 : Date d'engagement des résistants français nés lors du dernier trimestre 1919	486
Graphique 17 : Date d'engagement des résistants français nés en 1923	489
Graphique 18 : Date d'engagement des résistants français nés en 1924	489
Graphique 19 : Années de naissance comparées des résistants réfractaires et des réfractaires en France	497

TOME II

Graphique 1 : Date d'engagement des résistants	521
--	-----

Graphique 2 : Age à l'engagement des résistants par année	534
Graphique 3 : Date d'engagement par type d'organisation dans les Bouches-du-Rhône	687
Graphique 4 : Date d'engagement par type d'organisation dans le Gard	687
Graphique 5 : Date d'engagement par type d'organisation dans le Vaucluse	688
Graphique 6 : Date d'engagement par type d'organisation dans la région	688
Graphique 7 : Date d'engagement des agents des réseaux	702
Graphique 8 : Date d'engagement dans la mouvance MUR/MLN	715
Graphique 9 : Date d'engagement dans le Front national	715
Graphique 10 : Date d'engagement des membres des MUR/MLN et du Front national dans la région	716
Graphique 11 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 des Bouches-du-Rhône	829
Graphique 12 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 du Gard	829
Graphique 13 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 du Vaucluse	832
Graphique 14 : Pyramide des âges des résistants et de la population en 1936 de la région étudiée	832
Graphique 15 : Nationalité des résistants étrangers	858
Graphique 16 : Nationalité des résistants étrangers dans les Alpes-Maritimes	859
Graphique 17 : Nationalité des brigadistes étrangers	859
Graphique 18 : Nationalité des FFL étrangers	859

TOME III

Graphique 1 : Date d'arrestation des résistants	896
Graphique 2 : Date de décès des résistants par mois	935
Graphique 3 : Date de la déportation des résistants	964
Graphique 4 : Départ de France occupée juillet 1940-décembre 1944	964
Graphique 5 : Obtention des cartes de CVR cumulées par année	1040

TABLE DES TABLEAUX

TOME I

Tableau 1 : Composition de notre échantillon	63
Tableau 2 : Le rapport hommes-femmes sur l'ensemble de l'échantillon	77
Tableau 3 : Le rapport hommes-femmes chez les personnes reconnues comme combattants de la Résistance	79
Tableau 4 : Le rapport hommes-femmes dans les dossiers soumis à l'avis des commissions départementales de la région pour des personnes ayant déménagé	81
Tableau 5 : Le rapport hommes-femmes chez les personnes reconnues comme combattants de la Résistance pour des faits hors du département	82
Tableau 6 : Pays de naissance des résistants	89
Tableau 7 : Lieu de naissance des résistants et de la population en 1936	113
Tableau 8 : Commune de naissance des résistants des Bouches-du-Rhône située hors du département	123
Tableau 9 : Liens de parenté de résistants nés à Calenzana : la famille Leca-Colombani	129
Tableau 10 : Liens de parenté de résistants nés à Calenzana : la famille Manicacci-Guérini	130
Tableau 11 : Classement des 15 villes les plus peuplées des Bouches-du-Rhône en 1921	136
Tableau 12 : Commune de naissance des résistants du Gard située hors du département	138
Tableau 13 : Classement des 15 villes les plus peuplées du Gard en 1921	139
Tableau 14 : Classement des 15 villes les plus peuplées du Vaucluse en 1921	140
Tableau 15 : Commune de naissance des résistants du Vaucluse située hors du département	142
Tableau 16 : Part des Français et des étrangers dans la population légale	145
Tableau 17 : Part des Français et des étrangers dans la population présente	147
Tableau 18 : Naturalisés présents dans la population française de 1936	148
Tableau 19 : Comparaison de la nationalité des résistants du Gard et de la population du département en 1941	155
Tableau 20 : Part des Français et des étrangers dans les autres études sociologiques	159

Tableau 21 : Part de la Résistance en Europe et part de la Résistance dans la population départementale par nationalité	161
Tableau 22 : Les naturalisations des résistants	165
Tableau 23 : Les naturalisés entre 1927 et 1940	165
Tableau 24 : Les motifs déclarés de la venue en France dans les dossiers de naturalisation des résistants immigrés	193
Tableau 25 : Personnes accompagnant les migrants ou personnes que les migrants rejoignent	196
Tableau 26 : Part de la population active et inactive des parents des résistants	201
Tableau 27 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants à leur naissance	202
Tableau 28 : Catégories socioprofessionnelles de la mère des résistants à leur naissance	203
Tableau 29 : Comparaison des catégories socioprofessionnelles des pères de résistants	205
Tableau 30 : Répartition des nobles selon le type d'organisation de la Résistance	207
Tableau 31 : Structure familiale	214
Tableau 32 : Situation familiale pendant la guerre	217
Tableau 33 : Durée du mariage des résistants mariés	220
Tableau 34 : Résistants bacheliers au moment de leur engagement et sex ratio des bacheliers	224
Tableau 35 : Types d'études après le baccalauréat	226
Tableau 36 : Liste non exhaustive de quelques élèves des grandes écoles engagés dans la Résistance locale	227
Tableau 37 : Niveau d'études des résistants français d'après les registres matricules	233
Tableau 38 : Niveau d'études des Français d'après les registres matricules	234
Tableau 39 : Organisations de la Résistance ayant recruté des scolaires	236
Tableau 40 : Organigramme de l'Organisation universitaire à partir de janvier 1944	241
Tableau 41 : Expérience militaire avant l'engagement dans la Résistance	252
Tableau 42 : Résistants ayant combattu lors de la Première Guerre mondiale	254
Tableau 43 : Résistants français mobilisables lors de la Première Guerre mondiale	255
Tableau 44 : Répartition des résistants ayant combattu lors de la guerre d'Espagne par unité de combat	259
Tableau 45 : Nationalité des résistants membres des brigades internationales	262

Tableau 46 : Age des brigadistes	272
Tableau 47 : Parcours militaires des soldats de 1939-1940	274
Tableau 48 : Nombre de résistants prisonniers de guerre de l'armée française par rapport à différentes populations	278
Tableau 49 : Les causes connues du retour des résistants prisonniers de guerre	280
Tableau 50 : Age des résistants prisonniers de guerre	285
Tableau 51 : Situation matrimoniale des résistants prisonniers de guerre	286
Tableau 52 : Répartition des membres du MNPGD par type d'organisation de la Résistance	292
Tableau 53 : Répression au sein du MNPGD	292
Tableau 54 : Part des résistants en affectation spéciale	295
Tableau 55 : Entreprises ou administrations faisant travailler des résistants en affectation spéciale	296
Tableau 56 : Organigramme du « Bataillon Dudouet » jusqu'en avril 1944	301
Tableau 57 : Causes ayant entraîné la réforme temporaire ou définitive des résistants en 1939-1940	308
Tableau 58 : Le rapport hommes-femmes parmi les aveugles de la Résistance	322
Tableau 59 : L'origine des résistants aveugles	322
Tableau 60 : La situation matrimoniale des aveugles résistants au moment de la demande	323
Tableau 61 : L'âge des aveugles résistants au 18 juin 1940	323
Tableau 62 : La date d'entrée des aveugles dans la Résistance	324
Tableau 63 : La profession des aveugles résistants après la guerre	330
Tableau 64 : L'acuité visuelle des aveugles résistants de la région pendant la guerre	333
Tableau 65 : Les classes d'âge des résistants masculins concernés par l'incorporation dans les Chantiers de la Jeunesse	340
Tableau 66 : Les motivations des résistants présentées dans les questionnaires renvoyés	351
Tableau 67 : Proportion des futurs résistants pupilles de la nation par rapport à la population en 1921	360
Tableau 68 : Age à la légitimation des résistants des Bouches-du-Rhône nés à Marseille	366
Tableau 69 : Essai de classification des croyances religieuses des résistants	405

Tableau 70 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants protestants du Gard à leur naissance	407
Tableau 71 : Résistants juifs et population juive lors du recensement de 1941 ou de 1942	435
Tableau 72 : Lieu de naissance des résistants juifs résidant à Marseille	439
Tableau 73 : Lieu de naissance des résistants juifs résidant à Marseille, nés en dehors de la France métropolitaine	439
Tableau 74 : Lieu de naissance des résistants juifs du Vaucluse	441
Tableau 75 : Répartition par sexe des résistants juifs	442
Tableau 76 : Catégories socioprofessionnelles du père des résistants juifs à leur naissance	443
Tableau 77 : Catégories socioprofessionnelles des résistants juifs	444
Tableau 78 : Obédience et loges des francs-maçons résistants des Bouches-du-Rhône	458
Tableau 79 : Obédience et loges des francs-maçons résistants dans le Gard	460
Tableau 80 : Groupes où travaillaient les résistants étrangers	470
Tableau 81 : Nationalités dans les principaux GTE du Gard et des résistants étrangers provenant des GTE	471
Tableau 82 : Emploi des GTE du groupement 4	479
Tableau 83 : Nombre de jeunes des classes 1939/4 à 1944 dans la Résistance	490
Tableau 84 : Causes de désertion du STO des résistants	494
Tableau 85 : Catégories socio-professionnelles comparées des résistants réfractaires et des réfractaires en France	496

TOME II

Tableau 1 : Date d'engagement par année	513
Tableau 2 : Age à l'engagement des résistants par classe d'âge	528
Tableau 3 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance en France depuis 1740	534
Tableau 4 : Structure par âge dans les autres départements ou autres groupes sociaux	538
Tableau 5 : Age à l'engagement des résistants selon la période	540

Tableau 6 : Durée de l'engagement dans la Résistance	543
Tableau 7 : Toile du recrutement des résistants du réseau Hi-Hi	548
Tableau 8 : Toile du recrutement des résistants du mouvement MLN/Combat/MUR/MLN	552
Tableau 9 : Toile du recrutement de quelques groupes épars de résistants du mouvement MLN/Combat/MUR/MLN	553
Tableau 10 : Antériorité des services au sein des couples de résistants	562
Tableau 11 : Antériorité des services au sein de la famille nucléaire	562
Tableau 12 : Antériorité des services au sein des fratries résistantes	563
Tableau 13 : Liens de parenté des résistants	564
Tableau 14 : Les autres membres de la famille des résistants	566
Tableau 15 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les résistants	599
Tableau 16 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les résistants en prenant en compte les appartenances multiples	599
Tableau 17 : Organisations de la Résistance auxquelles ont appartenu les personnes reconnues combattants de la Résistance	602
Tableau 18 : Réseaux auxquels ont appartenu les résistants	604
Tableau 19 : Catégorie des agents des réseaux	612
Tableau 20 : Subordination des réseaux	612
Tableau 21 : Mouvements auxquels les résistants ont appartenu	614
Tableau 22 : Forces armées auxquelles les résistants ont appartenu	624
Tableau 23 : Les deux principales mouvances de la Résistance dans la région étudiée	626
Tableau 24 : Part de la population active et inactive des résistants	628
Tableau 25 : Professions des résistants pendant la guerre	631
Tableau 26 : Professions des résistants pendant la guerre en comparaison avec d'autres départements ou groupes sociaux	632
Tableau 27 : Entreprises ou administrations dans les Bouches-du-Rhône abritant un noyau de résistants assez important	641
Tableau 28 : Organisations de la Résistance auxquelles appartenaient les salariés du CHM	647

Tableau 29 : Organigramme du personnel résistant de la Préfecture des Bouches-du-Rhône	649
Tableau 30 : Entreprises ou administrations dans le Gard abritant un noyau de résistants assez important	662
Tableau 31 : Entreprises ou administrations dans le Vaucluse abritant un noyau de résistants assez important	662
Tableau 32 : Professions des résistants pendant la guerre	679
Tableau 33 : Rapport hommes-femmes selon le type d'organisation	683
Tableau 34 : Age des résistants selon le type d'organisation	684
Tableau 35 : Situation matrimoniale par type d'organisation	689
Tableau 36 : Catégories socioprofessionnelles des résistants selon le type d'organisations	691
Tableau 37 : Rapport hommes-femmes au sein des réseaux	697
Tableau 38 : Age lors de l'engagement des agents des réseaux	699
Tableau 39 : Situation matrimoniale des agents des réseaux	703
Tableau 40 : Catégories socioprofessionnelles des agents des réseaux	704
Tableau 41 : Rapport hommes-femmes dans les mouvements	707
Tableau 42 : Age lors de l'engagement des membres des mouvements	709
Tableau 43 : Situation matrimoniale des membres des mouvements	714
Tableau 44 : Rythme de l'engagement dans les principaux mouvements	720
Tableau 45 : Les catégories socioprofessionnelles des membres des mouvements	723
Tableau 46 : Le rapport hommes-femmes dans les formations de FFI	730
Tableau 47 : Les classes d'âges dans les formations de FFI	731
Tableau 48 : La situation matrimoniale des FFI	734
Tableau 49 : Les catégories socioprofessionnelles des FFI	735

TOME III

Tableau 1 : Rythme des arrestations de résistants	895
Tableau 2 : Les lieux d'arrestation des résistants	900
Tableau 3 : Forces de l'ordre ayant procédé aux arrestations de résistants	905

Tableau 4 : Les arrestations par type d'organisation de la Résistance	906
Tableau 5 : Tribunaux ayant jugé des résistants	910
Tableau 6 : Les chefs d'inculpation retenus contre les résistants	914
Tableau 7 : Verdict prononcé contre l'ensemble des résistants et contre les résistantes	917
Tableau 8 : Sort des résistants jugés	919
Tableau 9 : Comparaison entre les verdicts prononcés et le sort des résistants	927
Tableau 10 : Déportations et exécutions de résistants avant ou après un jugement	929
Tableau 11 : Temps passé dans une cellule par les résistants non déportés	930
Tableau 12 : Année de décès des résistants	934
Tableau 13 : Les lieux de décès des résistants	941
Tableau 14 : Lieu de décès des résistants des Bouches-du-Rhône par commune	942
Tableau 15 : Lieu de décès des résistants du Gard et des Cévennes par commune	952
Tableau 16 : Lieu de décès des résistants du Vaucluse par commune	953
Tableau 17 : Les causes de décès des résistants	955
Tableau 18 : Statut des déportés résistants	962
Tableau 19 : Durée de l'internement avant la déportation	966
Tableau 20 : Premier lieu de détention des déportés	968
Tableau 21 : Durée de la déportation des résistants revenus vivants	970
Tableau 22 : Temps passé en déportation pour les résistants déportés décédés	971
Tableau 23 : Age des résistants au moment de leur déportation	973
Tableau 24 : Les résistants déportés par type d'organisation	974
Tableau 25 : Membres des CDL et du CRL	985
Tableau 26 : Composition du Comité local de Libération d'Alès le 20 août 1944	991
Tableau 27 : Résistants ayant occupé les fonctions de maire	996
Tableau 28 : Résistants adjoints au maire ou conseillers municipaux	998
Tableau 29 : Les résistants membres des Conseils généraux	1001
Tableau 30 : Résistants élus dans les assemblées nationales et européennes	1004

Tableau 31 : Des résistants devenus ministres	1007
Tableau 32 : Résistants devenus consuls ou ambassadeurs après la guerre	1012
Tableau 33 : Date de rapatriement en France des déportés	1024
Tableau 34 : Délai entre la libération et le rapatriement des déportés	1024
Tableau 35 : L'état de santé des déportés	1025
Tableau 36 : Amaigrissement global des déportés	1026
Tableau 37 : Situation familiale des résistants après la guerre	1032
Tableau 38 : La résidence des résistants après la guerre	1035
Tableau 39 : Liste des compagnons de l'ordre de la Libération	1039
Tableau 40 : Catégorie socioprofessionnelle des résistants à trois moments différents de leur vie	1042
Tableau 41 : Année de naturalisation des résistants étrangers	1047